CANADA

# COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION

(112e DE LA PÉRIODE 1867-1967)

DE LA VINGT-SEPTIÈME LÉGISLATURE

16 ÉLISABETH II, 1967

•

## VOLUME III, 1967

DU 25 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE 1967

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

27054—152

CANADA

# COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

## VOLUME III, 1967

DU 13 SEPTEMBRE AU 29 OCTOBRE 1967

IMPRIMÉ PAR L'ORDRE DU PARLEMENT

IMPRIMERIE NATIONALE
OTTAWA, 1968

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 25 septembre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

### MESSAGE DE FÉLICITATIONS DES ASSEMBLÉES NATIONALES DE L'OUGANDA ET DE LA JAMAÏQUE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, pendant le congé, j'ai reçu des Assemblées nationales de l'Ouganda et de la Jamaïque un message et une résolution de félicitations au Canada à l'occasion de notre centenaire.

## SIÈGES VACANTS

**M. l'Orateur:** J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que les vacances suivantes se sont produites à la Chambre des communes: M. Cyril F. Kennedy, député de la circonscription électorale de Colchester-Hants, démissionnaire, et l'honorable John Whitney Pickersgill, député de la circonscription électorale de Bonavista-Twillingate, démissionnaire.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### NOMINATION DE M. ALISTAIR FRASER COMME GREFFIER

**M. l'Orateur:** Je dois informer la Chambre que le gouverneur général en conseil a nommé M. Alistair Fraser, B.A., LL.B., greffier de la Chambre pour remplacer M. Léon-J. Raymond, O.B.E., LL.B., maintenant à la retraite.

## FEU L'HONORABLE GUY FAVREAU

### ÉLOGES FUNÈBRES

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, c'est avec grande tristesse que je demande à signaler que, depuis l'ajournement de la Chambre, en juillet, un de nos anciens collègues qui, comme le savent les députés, avait démissionné quelques semaines auparavant pour cause de santé, est décédé. Je veux parler de l'honorable Guy Favreau, un homme excellent et généreux et le patriote le plus dévoué et le plus sincère que j'ai jamais connu dans ma vie publique. C'était un homme chez lequel on ne trouvait aucune petitesse ni la moindre trace de mesquinerie, un grand homme dans tous les sens de ce mot. Monsieur Favreau a fait de grands sacrifices pour servir au Parlement et dans la vie politique un pays qu'il aimait. Il a travaillé inlassablement et avec dévouement au prix d'abord de sa santé et finalement de sa vie. Notre pays peut difficilement se permettre de perdre des hommes de ce genre, surtout à cette époque de notre histoire.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti j'aimerais dire au premier ministre, par votre entremise, que nous nous associons aux condoléances exprimées à la famille de feu M. Favreau. J'ajouterais qu'à mon avis il a bien servi son pays comme ministre. Il fut de ces hommes qui ont cherché à réaliser l'unité de notre pays et il a beaucoup contribué à son succès ultime. Il nous manque à tous et nous exprimons nos plus vives condoléances à tous les membres de sa famille.

• (2.40 p.m.)

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même voudrions nous joindre au premier ministre, pour exprimer nos profonds regrets au sujet du décès d'un ancien membre de la Chambre, M. Favreau. C'était il y a quelques mois à peine, à l'occasion de sa nomination à la Cour supérieure, que nous lui avons fait nos adieux et exprimé notre appréciation des services éminents qu'il a rendus au pays. Nous étions loin de penser alors qu'il passerait bientôt dans l'au-delà.

Je tiens à faire consigner combien nous admirions les qualités dont il a fait montre au cours de sa carrière officielle; nous espérons bien, monsieur l'Orateur, que vous transmettrez nos sincères condoléances à sa famille pour le deuil qui vient de la frapper, ainsi que nos vifs regrets de la perte irréparable que le Canada vient de subir à la suite du trépas d'un homme qui a rendu d'aussi grands services à sa patrie.

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je joins ma voix à celle du très honorable premier ministre (M. Pearson) et des représentants des divers partis à la Chambre pour présenter à la famille de l'honorable Guy Favreau nos plus sincères condoléances.

Quiconque a eu le plaisir de connaître l'honorable M. Favreau s'est vite aperçu qu'il plaçait les intérêts de la population

canadienne bien au-dessus des intérêts de la «partisanerie» politique. A cet effet, je crois que nous devons reconnaître que l'honorable Guy Favreau fut un grand Canadien et que sa famille et le Parlement canadien ont subi une lourde perte.

[*Traduction*]

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire en quelques mots que nous partageons la tristesse qu'on a exprimée au sujet du décès d'un homme qui était, d'après moi, l'un des membres les plus sympathiques et les plus aimables de la Chambre des communes. Nous adressons aussi nos sincères condoléances à sa famille.

[*Français*]

**M. André Ouellet (Papineau):** Monsieur l'Orateur, la Chambre comprendra jusqu'à quel point je veux m'associer aux paroles prononcées par le premier ministre (M. Pearson) et les représentants des partis de l'opposition, rendant hommage à celui que j'ai eu le très grand honneur de servir pendant près de trois ans et à qui j'ai succédé comme député de Papineau.

L'honorable Guy Favreau est entré en politique à un moment difficile de l'histoire de son pays. Dois-je rappeler que des bombes explosaient dans le Québec, à l'époque? Mais M. Favreau croyait fermement en l'unité canadienne; il a servi sa patrie et ses compatriotes avec conviction et courage. Il eut un sens du devoir hélas! trop grand pour ses forces physiques.

Il convient que cette Chambre des communes, qui n'a pas toujours été tendre pour lui, rende aujourd'hui à ce grand Canadien l'ultime hommage qu'il a bien mérité.

[*Traduction*]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. OLSON—CHANGEMENT D'ALLÉGEANCE POLITIQUE

**M. H. A. Olson (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. En effet, j'aimerais vous informer qu'en raison de nombre d'événements qui se sont produits depuis la dernière séance des Communes, j'ai démissionné du groupe dont je faisais partie dans cette Chambre. De plus, je voudrais vous dire que j'ai été accepté par le groupe parlementaire qui appuie le gouvernement.

J'aimerais vous remercier, monsieur l'Orateur, de tous vos bons procédés à mon égard, et j'espère que vous pourrez me donner la parole de temps à autre de l'autre côté de la Chambre.

[M. Caouette.]

## LE CABINET

### ANNONCE DE REMANIEMENTS MINISTÉRIELS EFFECTUÉS AU COURS DU CONGÉ

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre de certains remaniements ministériels effectués depuis le début de son congé d'été, le 7 juillet.

L'honorable J. W. Pickersgill a résigné ses fonctions de ministre des Transports et assumé de nouvelles responsabilités dans la fonction publique à titre de président de la Commission canadienne des transports.

L'honorable Paul Hellyer a été nommé ministre des Transports. L'honorable Léo Cadieux, ancien ministre associé de la Défense nationale, a été désigné pour succéder à M. Hellyer comme ministre de la Défense nationale. L'honorable Allan MacEachen, leader du gouvernement à la Chambre, a été chargé de la responsabilité ministérielle de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

J'ai recommandé à Son Excellence de nommer ministre d'État, sans portefeuille, M. Charles Granger, qui a démissionné aujourd'hui comme ministre des Affaires du Labrador au sein du gouvernement de Terre-Neuve. (*Applaudissements*)

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### L'ANCIEN CHEF DE L'OPPOSITION—REMANIEMENTS MINISTÉRIELS

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de signaler qu'il y a aujourd'hui à la Chambre une vacance qui, bien qu'elle soit temporaire, nous préoccupe beaucoup. Le poste de chef de l'opposition à la Chambre des communes est pour l'instant sans titulaire, puisque le très honorable député de Prince-Albert l'a abandonné et que son successeur n'a pas encore été élu au Parlement.

Je ne me propose pas, monsieur l'Orateur, de parler longuement du très honorable représentant qui a siégé en face de moi pendant des années, parce qu'il est encore membre de la Chambre et il nous reviendra bientôt pour exercer sur nos débats et nos travaux cette influence qui en a fait si longtemps un parlementaire puissant et dynamique. Si j'en disais davantage, monsieur l'Orateur, on pourrait croire à un discours d'adieu—une impression que je ne voudrais certainement pas donner.

J'avoue, monsieur l'Orateur, qu'il me semblera étrange—à moi et à nous tous—de ne pas voir le très honorable représentant se lever le premier à l'appel de l'ordre du jour

et, avec son regard perçant et son geste menaçant, poser une question mordante à la victime qu'il avait choisie de ce côté—habituellement moi.

Quant à celui qui a été choisi pour succéder au très honorable représentant de Prince-Albert comme chef de son parti, je lui ai déjà présenté—et je lui exprime à nouveau ici—mes félicitations personnelles et mes meilleurs vœux. Je lui souhaite la force et la santé nécessaires pour faire face aux lourdes responsabilités que comportent ses très importantes fonctions. Les tâches que nous avons tous deux à assumer nous destinent à nous retrouver plus d'une fois, et sans doute ardemment, opposés l'un à l'autre au cours des débats et des discussions. J'aime à croire, cependant, qu'en tant que Canadiens dévoués au même but qui est de servir notre pays, nous saurons collaborer autant que possible dans tous les domaines qui transcendent la politique partisane.

**M. Herridge:** Bravo.

**Le très hon. M. Pearson:** En attendant, monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de féliciter le député d'Ontario (M. Starr), qui me fait maintenant face, d'avoir été choisi chef suppléant de l'opposition. (*Applaudissements*)

C'est un vieil ami et un vaillant ennemi. Nous, de ce côté-ci—et, j'en suis sûr les députés où qu'ils siègent—savons apprécier sa façon discrète et loyale de rendre des services efficaces à son parti, au Parlement et au pays. En résumé, c'est un homme excellent et un bon serviteur de l'État. (*Applaudissements*)

• (2.50 p.m.)

On constate aussi, je l'ai dit, une absence dans nos rangs à la suite de la démission de Jack Pickersgill de la Chambre des communes. Lui aussi était un *Rupert of debate*, un membre de la Chambre dévoué et dynamique, passé maître, si j'ose dire, dans l'art de la discussion. Je le connais presque depuis mes débuts à Ottawa et j'ai toujours énormément admiré ses talents, sa loyauté et son savoir encyclopédique—qui me manqueront assurément. A vrai dire, je vais le regretter beaucoup, comme tous mes collègues de ce côté-ci, et tous les députés en général. Parlementaire entraînant, émouvant et membre loyal de son parti, il n'a pourtant jamais permis à ses amitiés d'être bornées par des considérations partisanes. La Chambre me permettra peut-être de déposer la correspondance que j'ai échangée avec M. Pickersgill à l'occasion de sa démission, et de la faire paraître en appendice au hansard d'aujourd'hui.

**Des voix:** D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte des documents précités figure en Appendice, page 2472.*]

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** D'abord, je voudrais, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, remercier le premier ministre des aimables paroles qu'il vient de prononcer à mon endroit; j'espère que les choses qu'il a dites à mon sujet vaudront également à l'avenir avec sa collaboration.

Le premier ministre vient de nous annoncer la décision de l'ancien député de Bonavista-Twillingate de quitter les banquettes ministérielles; cela constitue, évidemment, une perte non seulement pour le parti libéral, mais aussi pour la Chambre des communes et pour le Parlement tout entier. Très éloquent, connaissant à fond le Règlement de la Chambre, il était parfois irrésistible surtout dans l'opposition. Nous tous, comme le grand public, connaissons sa carrière remarquable au service d'un ancien premier ministre du Canada. Ses talents se sont même exprimés dans les domaines du droit et des lettres. Je suis certain qu'il sera vivement regretté par ce côté-ci de la Chambre, tout comme par le gouvernement et ses partisans. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans son nouveau poste.

Pour ce qui est des autres changements, nous osons croire que l'ancien ministre de la Défense nationale, qui devient ministre des Transports, ne tentera pas d'implanter une nouvelle mesure d'unification dans son ministère. Quant au nouveau ministre de la Défense nationale, nous lui offrons nos meilleurs vœux. Il est bien vu à la Chambre des communes et comme titulaire de la Défense nationale, il se révélera, j'en suis sûr, une précieuse acquisition pour le ministère. Nous offrons nos meilleurs vœux au leader de la Chambre, qui entreprend de nouvelles fonctions en plus de celles qu'il remplissait déjà.

Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sauront sûrement gré au premier ministre de ses paroles à l'adresse de notre ancien chef, le député de Prince-Albert. Nous espérons qu'il demeurera à la Chambre des communes et que nous pourrons compter sur sa sagesse, sa vigueur et son expérience du Parlement. (*Applaudissements*)

Si notre nouveau chef occupait son siège à l'heure actuelle, il remercierait sûrement le premier ministre de ses bons vœux. Je tiens, néanmoins, à signaler à la Chambre qu'il est à la tribune à l'heure actuelle et suit avec un vif intérêt nos délibérations. (*Applaudissements*)

C'est un homme intègre, qui se signale par son esprit de réflexion et son bon sens; il s'est montré sous un jour des plus favorables au Canada. Les membres de notre parti à la Chambre et par tout le Canada comptent le voir siéger ici le plus tôt possible. Je dois dire, avec insistance, que nous sommes tous unis derrière lui pour former une opposition efficace et énergique. (*Applaudissements*)

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a parlé de remaniements des postes, au sein du gouvernement et à la Chambre des communes, qui auront sans doute de grandes répercussions sur la vie politique de ce pays.

Nous sommes tous heureux de voir que l'honorable M. Pickersgill a eu l'honneur d'être nommé président de la Commission des transports du Canada. Je crois que c'est le sénateur Chubby Power qui a dit qu'un député ne pouvait abandonner la politique que de deux façons, en mourant ou en étant battu, ajoutant que la première était bien radicale, et la deuxième bien humiliante. Toutefois, M. Pickersgill a trouvé une troisième façon. Il n'est pas donné à tous les députés de rédiger eux-mêmes le projet de loi qui doit leur assurer un dernier refuge. (*Exclamations*) J'espère que les autres ministres vont résister à la tentation de l'imiter; toutefois, nous lui souhaitons beaucoup de succès dans l'exercice des hautes fonctions qu'on lui a confiées.

Nous formulons les mêmes vœux à l'endroit du nouveau ministre des Transports (M. Hellyer) et du nouveau ministre de la Défense nationale (M. Cadieux).

Quant à la nomination de M. Granger comme ministre sans portefeuille, elle sera une cause de déception pour les gens de Terre-Neuve qui espéraient que l'un des présents membres de la Chambre accéderait à ce poste, mais je suis certain que le premier ministre a d'excellentes raisons pour motiver cette décision.

[L'hon. M. Starr.]

Le moment serait mal choisi pour parler de l'ancien chef de l'opposition car, à l'instar du premier ministre, je ne voudrais pas que mes paroles semblent un discours d'adieu. Nous espérons tous qu'il restera à la Chambre. Tout le monde admettra sans doute, que la Chambre y perdra en intérêt et en pittoresque du fait qu'il ne sera plus chef de l'opposition mais nous espérons qu'il continuera à siéger parmi nous et qu'il fera bénéficier la Chambre de sa longue expérience.

Je félicite le chef suppléant de l'opposition et l'assure que nous sommes heureux que son parti lui ait conféré cet honneur. D'expérience, nous savons qu'il remplira les devoirs de sa charge avec beaucoup de compétence et de conscience. Je lui rappelerai, bien sûr, le vieux slogan: «grand Frère vous observe». (*Exclamations*)

Il va de soi qu'on attendra de lui qu'il se conforme à la stratégie du parti.

Quant au nouveau chef du parti conservateur, j'espère que nous pourrons lui souhaiter avant trop longtemps la bienvenue à la Chambre. Nous pourrons alors lui dire le cas que nous faisons de l'œuvre qu'il a accomplie et le féliciter de l'honneur que le parti conservateur lui a conféré. (*Applaudissements*)

• (3.00 p.m.)

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, nous tenons à féliciter bien sincèrement les nouveaux titulaires de ministères fédéraux qui furent annoncés au public en fin de semaine. Nous regrettons, comme le très honorable premier ministre (M. Pearson), le départ de l'ancien chef de l'opposition, le député de Prince-Albert (M. John Diefenbaker), que nous avons tous appris à connaître de façons diverses dans cette enceinte.

De fait, le député de Prince-Albert est membre de la Chambre des communes depuis de nombreuses années. Il m'a été donné de le connaître personnellement alors que j'étais tout jeune député en 1947, c'est-à-dire il y a vingt ans. L'ancien chef de l'opposition n'avait alors que 52 ans et à cette époque il était déjà un lutteur acharné, un dur travailleur, et il nous en a donné la preuve pendant toute sa vie politique.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il a donné de la couleur au Parlement et qu'il s'est conduit véritablement comme un chef. Il avait ses opinions; il cherchait à les faire connaître, à les faire comprendre et surtout à les imposer tant qu'il le pouvait.

Monsieur l'Orateur, le très honorable député de Prince-Albert a été, je crois, dans

cette enceinte comme en dehors, un travailleur exemplaire. Il avait le courage de ses convictions, de ses opinions; il ne craignait pas de les exprimer devant qui que ce soit.

Et le premier ministre avait bien raison lorsqu'il disait tout à l'heure que l'honorable député de Prince-Albert était un parlementaire dynamique. Oh! il lançait bien des accusations, certainement! Et on l'a même accusé de faire de l'obstruction à la Chambre des communes. Jusqu'à un certain point, c'était vrai aussi. Par ailleurs, nous savions, en toute occasion, ce qu'il pensait et nous savions, en toute occasion, ce qu'il était pour faire afin de convaincre la Chambre des communes qu'il avait raison. Cela ne veut pas dire que nous l'appuyions tous, loin de là, car nous l'avons combattu et nous le combattrons encore probablement autant et aussi longtemps qu'il siégera dans cette enceinte. Mais, en tant que chef de l'opposition, nous devons reconnaître qu'il possédait de grandes qualités de chef.

Monsieur l'Orateur, il est remplacé temporairement par l'honorable député d'Ontario (M. Starr) que nous avons aussi eu l'occasion d'entendre à maintes et maintes reprises au cours des différents débats qui ont eu lieu à la Chambre.

J'ai eu le plaisir de faire un voyage avec lui en Tchécoslovaquie et en Russie avec la délégation parlementaire canadienne qui s'y rendait, il y a deux ans. Le député d'Ontario est un homme assidu à la Chambre; il est un homme de devoir et même un compagnon de voyage plaisant. Il a donc plusieurs qualités.

Monsieur l'Orateur, au sujet du nouveau chef du parti conservateur, j'attendrai qu'il soit à la Chambre pour apprécier son comportement et son apport à l'ensemble du Canada. Nous savons tous qu'il a été, pendant plusieurs années, premier ministre d'une province. Cependant, la patinoire provinciale n'est pas tout à fait comme la patinoire fédérale. Alors, je veux le voir évoluer sur la glace fédérale avant d'émettre une opinion quelconque à son endroit. Une chose est certaine, c'est qu'il n'est pas du tout de la même trempe que l'ancien chef conservateur. Autant l'un fut bouillant et fougueux, autant l'autre semble calme, réservé, modéré. Il a rencontré le premier ministre, peut-être pour lui demander conseil ou pour savoir comment un chef de l'opposition doit agir à la Chambre, mais je ne le sais pas. A tout événement, nous pourrons l'apprécier lorsqu'il sera ici avec nous.

Monsieur l'Orateur, puisque nous sommes à parler de départs, celui de l'ancien ministre des Transports (M. Pickersgill), l'ancien député de Bonavista-Twillingate, que nous avons également fort bien connu dans cette enceinte, laisse un vide. Quelle que fût notre allégeance politique, nous avions toujours beaucoup de plaisir à communiquer avec lui. Nous n'avions pas besoin de mettre des gants blancs et un habit de cérémonie pour se présenter devant lui. Au fait, nous pouvions le rencontrer n'importe où et toujours il nous a reçus avec bienveillance. Il s'est occupé personnellement des cas que nous lui soumettions, et Dieu sait combien nous lui en avons soumis depuis une demi-douzaine d'années.

Maintenant, nous félicitons et souhaitons beaucoup de succès aux nouveaux venus en cette enceinte.

En ce qui a trait au départ d'un de nos amis de ce côté-ci de la Chambre pour aller siéger de l'autre côté, monsieur l'Orateur, comme on le disait tout à l'heure, cela ne nous étonne pas puisque le gouvernement l'avait déjà appuyé il y a quelques années.

Nous n'avons rien de plus à ajouter à ce moment-ci, si ce n'est que nous souhaitons que le Parlement devienne de plus en plus efficace, afin qu'il puisse donner des résultats au peuple que nous représentons et que nous devons servir pour le bien-être du Canada tout entier.

[*Traduction*]

## LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

### DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE MINISTÈRE DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL ET LES AFFAIRES DES CONSOMMATEURS

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je demande à déposer des exemplaires en anglais et en français du rapport sur le ministère du Registraire général et les affaires des consommateurs, publié en juillet 1967 par le Conseil économique du Canada.

**M. l'Orateur:** La Chambre autorise-t-elle le secrétaire parlementaire à déposer ces documents?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES BILINGUES ET UNILINGUES

Question nº 49—**M. Irvine:**

1. Combien de personnes ne parlant que l'anglais sont employées dans tous les ministères du gouvernement fédéral?

2. Combien de personnes ne parlant que le français sont employées dans tous les ministères du gouvernement fédéral?

3. Combien de personnes bilingues (français et anglais) sont employées dans tous les ministères du gouvernement fédéral?

4. Combien de personnes de chacune des trois catégories susmentionnées sont employées dans chacune des sociétés de la Couronne dans les villes de Montréal et de Québec?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Les dossiers relatifs au personnel ne contiennent pas les renseignements demandés. De plus le degré de bilinguisme exigé varie selon le type d'occupation.

La Commission de la fonction publique s'occupe actuellement de mettre au point un régime d'examen impartial destiné à évaluer les connaissances que les candidats possèdent de chacune des deux langues. Lorsque ces examens seront prêts, on s'en servira selon les besoins. Les renseignements ainsi obtenus seront classés au fur et à mesure, au moyen d'un système central de dossiers du personnel qu'on est en train d'élaborer. Cependant, il va forcément s'écouler un délai considérable avant qu'on dispose de statistiques d'ensemble à ce sujet.

L'HYMNE NATIONAL

Question nº 110—**M. MacRae:**

1. L'hymne «Ô Canada» est-il, à compter de ce jour, l'hymne national du Canada?

2. Dans le cas de la négative, quelles sont les mesures nécessaires pour que l'hymne «Ô Canada» devienne l'hymne national du Canada?

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. La désignation officielle d'«Ô Canada» comme hymne national du Canada a été étudiée par des comités mixtes spéciaux de la Chambre des communes et du Sénat.

Le premier de ces comités, établi au cours de la dernière session du Parlement, a recommandé à l'unanimité, entre autres choses, dans son deuxième rapport à la Chambre des communes le 15 mars 1967, que le gouvernement soit autorisé à adopter immédiatement la musique de l'hymne «Ô Canada», composée par Calixa Lavallée, comme musique de l'hymne national du Canada. Ce rapport a été approuvé par la Chambre des communes le 12 avril 1967, et par le Sénat le 19 avril 1967.

Le deuxième de ces comités a été formé le 19 mai 1967 lorsque la Chambre des communes a résolu: «Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier la question des paroles de l'hymne national du Canada et de l'hymne royal du Canada, et pour en faire rapport de temps à autre». Ce comité n'a pas encore déposé son rapport.

2. Quand ce comité aura fait son rapport au sujet des paroles des hymnes en question, on étudiera l'opportunité ou la nécessité de nouvelles mesures à cet égard.

[Mme Rideout.]

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX D'EXPRESSION FRANÇAISE

Question nº 117—**M. Allard:**

1. Sur le nombre de fonctionnaires fédéraux recevant un traitement annuel de $5,000 ou plus, quel pourcentage représentent les Canadiens dont la langue maternelle est le français?

2. Quelle est, en pourcentage, la répartition des Canadiens dont la langue maternelle est le français dans les ministères ou organismes fédéraux suivants: Agriculture, Main-d'œuvre et Immigration, Production de défense, Affaires extérieures, Finances, Travail, Énergie, Mines et Ressources, Défense nationale, Santé nationale et Bien-être social, Conseil national de recherches, Revenu national, Affaires indiennes et Nord canadien, Postes, Travaux publics, Commerce, Transports, Affaires des anciens combattants?

3. Quel est le nombre total de hauts fonctionnaires et le nombre de Canadiens dont la langue maternelle est le français parmi ces hauts fonctionnaires dans les ministères ou organismes fédéraux suivants: le Département des assurances, la Société d'assurance des crédits à l'exportation, l'Atomic Energy of Canada Ltd., la Banque d'expansion industrielle, la Banque du Canada, la Commission canadienne du blé (direction de Montréal), la Canadian Arsenals Limited, les Chemins de fer Nationaux, le ministère du Commerce, la Corporation commerciale canadienne, la Société du crédit agricole, la Defence Construction Ltd., l'Eldorado Mining and Refining Ltd., la Commission de contrôle de l'énergie atomique, le ministère des Finances, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line, le ministère des Pêcheries, la Polymer Corporation Ltd., la Société Radio-Canada, le Conseil national de recherches, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Commission du tarif, la Société canadienne des télécommunications transmarines, la Société Air Canada, le ministère des Transports, la Commission des transports aériens, le ministère du Travail, le ministère des Travaux publics?

4. Combien de fonctionnaires fédéraux gagnent annuellement $14,000 ou plus, et combien de Canadiens dont la langue maternelle est le français ce groupe compte-t-il?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada):** Les dossiers relatifs au personnel ne contiennent pas les renseignements demandés. De plus le degré de bilinguisme exigé varie selon le type d'occupation.

La Commission de la fonction publique s'occupe actuellement de mettre au point un régime d'examen impartial destiné à évaluer les connaissances que les candidats possèdent de chacune des deux langues. Lorsque ces examens seront prêts, on s'en servira selon les besoins. Les renseignements ainsi obtenus seront classés au fur et à mesure, au moyen d'un système central de dossiers du personnel qu'on est en train d'élaborer. Cependant, il va forcément s'écouler un délai considérable avant qu'on dispose de statistiques d'ensemble à ce sujet.

LES AFFAIRES INDIENNES—LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU YUKON ET DANS LES T. N.-O.

Question nº 119—**M. Orange:**

1. Dans les prévisions budgétaires pour l'année financière 1966-1967 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, certains crédits ont-ils été affectés au développement communautaire au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et, dans le cas de l'affirmative, quel est le montant global prévu pour chaque collectivité?

2. Quelles sont les modalités qui régissent l'utilisation de ces fonds?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Pour ce qui est des Territoires du Nord-Ouest, les réponses sont les suivantes:

1. Oui. Les montants suivants ont été affectés au Fonds de développement communautaire des Territoires du Nord-Ouest pour l'année financière 1966-1967: District de l'Arctique, région de Frobisher: Igloolik, $11,000; Resolute Bay, $1,000; Pond-Inlet, $4,000; Pangnirtung, $11,000; Cape-Dorset, $5,000; Frobisher-Bay, $11,000; Îles-Reine-Élisabeth, $1,000; réserve pour la région, $6,000. Région de Keewatin: Repulse Bay, $3,000; Eskimo-Point, $10,000; Baker-Lake, $10,000; Ranking-Inlet, $14,000; Coral-Harbour, $8,000; réserve pour la région, $5,000. District de Mackenzie, région de Yellowknife: Spence-Bay, $3,500; Pelly-Bay, $6,300; Gjoa-Haven, $1,900; Coppermine, $1,700; Thom-Bay, $500.

Région d'Inuvik: Fort-Good-Hope: $1,000, Aklavik: $4,000, Tuktoyaktuk: $3,500, Inuvik: $2,500, Fort-McPherson: $1,500, Fort-Norman: $4,000.

Région de Fort-Smith: Réserve de la région: $9,600.

2. Une communauté peut dépenser de tels fonds à ses propres entreprises d'amélioration matérielle ou de développement économique. La main-d'œuvre doit compter pour au moins 70 p. 100 des frais de travaux d'amélioration matérielle. Toutefois les fonctionnaires sur place du ministère n'autorisent les dépenses sur le Fonds que si elles sont compatibles avec le budget de la localité et après consultation avec les conseils locaux, lorsque de tels organismes existent.

Pour ce qui est du Territoire du Yukon, les réponses sont les suivantes: 1. Non. La Direction générale des affaires indiennes possédait des fonds à cette fin et aucune affectation n'a été prévue pour les régions administratives, dans le budget des dépenses de 1966-1967.

2. Ne s'applique pas.

LES LONGS MÉTRAGES EN PRODUCTION À L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Question nº 141—**M. Nugent:**

1. Combien de longs métrages commerciaux sont en production, ou au stade de projet, à l'Office national du film?

2. Quels sont les titres de ces films, et quel est le coût estimatif de chacun d'eux?

3. A-t-on réalisé ou est-on en train de réaliser un film en couleurs intitulé «Waiting for Caroline» et, dans le cas de l'affirmative, quel était le coût estimatif de ce film à l'origine, et quel est le coût prévu maintenant?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** L'Office national du Film m'informe comme suit:

1. Trois.

2. «The Ernie Game» — Coût estimatif $300,000. «Waiting for Caroline» — $498,000. «Le Grand Roc» — $160,000.

3. Oui, il a été tourné et est maintenant au stade du montage. A l'origine, le budget estimatif était de $320,000. Ce budget avait été établi en vue d'un film de 88 minutes; il a été décidé ultérieurement d'en faire un film de 110 minutes et le coût prévu est maintenant de $498,000. La durée plus longue du film explique la majoration du budget de production. De plus, il importe de noter que le coût estimatif de $320,000 ne tenait pas compte des imprévus, étant donné que les frais de la réalisation de ce film sont partagés avec la Société Radio-Canada.

LES SUBVENTIONS À LA FORMATION D'ENSEIGNANTS CHEZ LES INDIENS ET LES ESQUIMAUX

Question nº 165—**M. Orlikow:**

A-t-on alloué des subventions pour la formation de professeurs destinés à enseigner chez les Indiens et les Esquimaux, et, dans le cas de l'affirmative, quel est le montant alloué dans le Budget des dépenses, et combien de professeurs peut-on former?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Bien que le budget des dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne comporte aucune subvention à la formation d'enseignants devant exercer leur profession parmi les Indiens et les Esquimaux, une telle formation est assurée de plusieurs autres façons. Ainsi, une somme de $35,000 est affectée à un cours d'orientation, d'une durée de deux semaines, auquel environ 125 enseignants assistent dès leur nomination. Une somme d'environ $65,000 est affectée au cours de chaque année scolaire à la tenue, une semaine durant, de séances d'étude auxquelles participent plus de 40 instituteurs. Une somme de $17,000 environ est destinée annuellement à l'intention de quelque 25 enseignants qui suivent des cours d'été dans des sujets particuliers ayant trait aux difficultés que pose l'enseignement dans le Nord et qui participent à des séances d'étude aux fins d'élaborer des programmes pour les écoles des régions septentrionales. De plus, au cours de 1966-1967, une somme d'environ $59,000 a été consacrée à des congés d'étude

accordés à certains enseignants pour leur permettre d'acquérir une formation plus poussée, surtout dans des domaines ayant trait à la culture esquimaude et à la culture indienne.

2. Le ministère offre aussi des bourses d'études aux enseignants en perspective qui sont inscrits au programme d'éducation inter-culturelle de l'Université d'Alberta. Au cours des mois d'été, ces étudiants travaillent comme stagiaires, au taux de traitement de stagiaire. Ceux qui consentent ensuite à enseigner pour la Direction générale des affaires indiennes pendant au moins un an reçoivent une aide supplémentaire. La Direction paie leurs frais de déplacement aller et retour, de leur domicile à l'université, ainsi que leurs frais de scolarité. On a prévu dix bourses de ce genre pour l'année financière 1967-1968. Le coût moyen de ces bourses s'établit à environ $2,000 par année.

3. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest accorde une subvention ou un prêt à tout diplômé d'une école secondaire des territoires, qui manifeste le désir de s'inscrire à une université ou à une école normale, pourvu qu'il réponde aux conditions d'admission. Étant donné que ce programme est un programme territorial et qu'il ne se borne pas uniquement à la formation d'enseignants, il est impossible de déterminer le nombre de personnes à former et les frais que le programme entraîne.

L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES INDIENS AUX ÉCOLES

Question nº 169—**M. Orlikow:**

1. Combien d'enfants indiens fréquentent les écoles élémentaires et secondaires, et combien parmi ceux-là fréquentent, a) des écoles affectées entièrement aux Indiens et, b) des écoles multiraciales?

2. Quel est le rapport, en pourcentage, entre le nombre d'élèves indiens fréquentant les écoles élémentaires et secondaires, et celui de toute la population fréquentant ces mêmes écoles?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. L'inscription des enfants indiens au mois de janvier 1967 était la suivante: dans les écoles élémentaires, 51,431; dans les écoles secondaires, 5,770; total partiel, 57,201. Autres écoles, 7,238; total global, 64,439.

Les 7,238 élèves inscrits au poste autres écoles demeurent hors des réserves et fréquentent des écoles provinciales; c'est pourquoi on ne dispose d'aucun renseignement à leur sujet. Du total global de 64,439 élèves, 31,498 fréquentent des écoles relevant de la Direction générale des affaires indiennes tandis que 32,941 étudient dans des écoles intégrées.

2. Des 57,201 élèves indiens inscrits aux écoles, 90 p. 100 fréquentent l'école élémentaire, tandis que 10 p. 100 fréquentent l'école secondaire. D'autre part, 74 p. 100 de la population scolaire du Canada fréquentent l'école élémentaire, tandis que 26 p. 100 fréquentent l'école secondaire.

L'UTILISATION DE GAZ ASPHYXIANTS AU YÉMEN DU NORD

Question nº 199—**M. Ormiston:**

Le gouvernement du Canada a-t-il reçu un rapport ou des preuves quelconques au sujet de gaz asphyxiants que la République arabe unie aurait laissé tomber sur le Yémen du Nord depuis le 1er janvier 1967?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures:

1. Le gouvernement a reçu des rapports au sujet des gaz asphyxiants qui auraient été répandus sur le Yémen du Nord. Le secrétaire général des Nations Unies a fait circuler, le 6 avril 1967, sous la forme de document S/7842 du Conseil de sécurité, les communications qui avaient été échangées entre lui-même et le représentant permanent suppléant de l'Arabie Saoudite auprès des Nations Unies. Dans ce document, l'ambassadeur Baroody d'Arabie Saoudite prétend que des avions de la République arabe unie ont effectué un raid sur le Yémen du Nord en y répandant des gaz asphyxiants.

En outre, le Comité international de la Croix-Rouge a publié, le 2 juin 1967, un rapport qui affirmait qu'une équipe médicale, sous la direction du chef de la mission du CICR au Yémen, avait visité les 15 et 16 mai un village du Yémen du Nord où, selon le témoignage des survivants, de nombreux habitants étaient morts d'asphyxie à la suite d'une attaque aérienne survenue plusieurs jours auparavant. Le rapport signalait aussi que l'équipe de la Croix-Rouge avait trouvé divers indices tendant à confirmer l'utilisation de gaz asphyxiants. La République arabe unie n'a pas admis avoir utilisé des gaz au cours de quelque attaque que ce soit au Yémen du Nord.

Le gouvernement canadien n'a aucun représentant officiel au Yémen et n'est pas en mesure, par conséquent, de porter jugement d'après ses propres sources sur les informations que contiennent les rapports susmentionnés.

LE SERVICE D'EAU À L'INSTITUTION PÉNALE DE SPRINGHILL

Question nº 202—**M. Coates:**

A quelle date a-t-on assuré un service d'eau satisfaisant à l'institution pénale pour jeunes délinquants de Springhill (N.-É.)?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** On a assuré un service d'eau suffisant pour les besoins du début au mois

de janvier 1967. Le 29 mai 1967, à la suite d'essais effectués au puits n° 4, le service d'eau s'est révélé satisfaisant pour tous les besoins futurs.

LA PROVINCE DE QUÉBEC—RECETTES PERÇUES ET DÉPENSES AFFECTÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 215—**M. Allard:**

1. Tenant compte, entre Ottawa et Québec, de tous les revenus reçus par Ottawa (y compris les taxes directes, les taxes indirectes et autres revenus) et de toutes les dépenses dirigées vers Québec (y compris les subventions conditionnelles et inconditionnelles aux institutions et aux particuliers et toute dépense gouvernementale effectuée par les Travaux publics ou par d'autres organismes du gouvernement ou par les sociétés de la Couronne fédérale dans cette province), pour l'exercice financier 1965-1966, combien Ottawa a-t-il versé de plus ou de moins qu'il a reçu dans ladite province en se servant toujours du même critère de calcul, soit la destination du dollar et non pas le pourcentage que la population d'une province représente sur la population totale du Canada?

2. Quels sont les tableaux comparatifs pour chaque province?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** 1 et 2. Il n'est pas possible de donner une réponse exacte à cette question pour le moment, car nous ne disposons ni des renseignements ni du personnel spécialisé nécessaires pour entreprendre les importants travaux de recherche qu'exige l'objet de cette demande.

LE NOM OFFICIEL DU LAC PRÈS DE KINGSMERE (P.Q.)

Question n° 254—**M. Isabelle:**

Le nom officiel du lac situé près de Kingsmere dans le comté de Gatineau est-il Mousseau ou Harrington?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** La Commission géographique du Canada a ratifié en 1931 l'emploi du nom Harrington Lake, alors qu'il était question de choisir des noms pour une carte de la région en cause: Il n'existait pas de controverse à l'époque parce que le nom Harrington se trouvait sur toutes les cartes étudiées.

En 1951, un article de l'*Ottawa Journal* soutenant que le nom lac Mousseau serait historiquement plus approprié incita la Commission canadienne des noms géographiques, qui a précédé le Comité permanent des noms géographiques actuel, à effectuer une enquête. On étudia la question avec beaucoup plus de soin qu'en 1931. On s'aperçut que le nom Harrington apparaissait sur plusieurs cartes et plans et qu'on le retraçait jusqu'en 1850 sur un plan de la région préparé par un arpenteur. Il semble que cet arpenteur ait utilisé le nom Harrington après que le lot 19, du 6e rang de Hull, à quelque six milles au sud du lac, eut été accordé à Joseph Harrington, les preuves à l'appui venant des Archives publiques du Canada. D'autres preuves ont confirmé que la famille Harrington a occupé l'endroit jusque dans la seconde moitié du siècle. On a reçu des lettres des habitants de la région, surtout des villégiateurs, appuyant le nom Harrington.

D'autres appuyaient aussi fortement le nom «Lac Mousseau», en disant que Louis Mousseau s'était établi sur les rives du lac en 1867 et que ses descendants avaient conservé les titres au moins jusqu'en 1905, et que la plupart des gens connaissaient le lac sous ce nom depuis 50 ou 60 ans.

Après avoir étudié toutes les preuves et les déclarations, la Commission décida, en 1951, de conserver le nom Harrington. Elle fonda sa décision sur le fait que le nom était déjà utilisé depuis longtemps sur les cartes et les plans et qu'il était manifeste que son usage local était répandu.

Le Bill C-64, 1959 modifiant la loi sur la résidence du premier ministre désigne le lac sous le nom de Harrington Lake (Lac Mousseau) dans le texte anglais et Lac Mousseau (Harrington Lake) dans le texte français.

On a envoyé, le 5 septembre 1962, un brouillon de la carte topographique 31 G/12d publiée par notre ministère, à Québec pour fins de vérification des noms. Nous avons reçu le 18 décembre une lettre du secrétaire de la Commission géographique du Québec disant que le ministre des Terres et Forêts du Québec avait approuvé le nom Lac Mousseau (Lac Harrington). Le Comité permanent canadien des noms géographiques a ratifié le nom qui est maintenant le nom officiel du lac.

*LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX ORGANISMES DE TEMPÉRANCE

Question n° 277—**M. Mather:**

Quel a été, pour l'année 1966, le montant des contributions fédérales aux organismes d'antialcooliques ou de tempérance?

**Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, voici le réponse à cette question: Dépenses pour les subventions au bien-être, 1966-1967: Prince Edward Island Half-way House, Centre de traitement pour alcooliques, $25,000; Territoires du Nord-Ouest—Régime des services de bien-être: Programme d'enseignement sur l'alcool, $8,536; Territoire du Yukon—Régime des services de bien-être: Conseiller en matière d'alcoolisme, $6,101; Total $39,637.

LES MODES D'EMBAUCHAGE AU PARC NATIONAL DES HAUTES-TERRES DU CAP-BRETON

Question nº 280—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il reçu une communication datée du 11 juin 1967, portant la signature du président et du secrétaire de la filiale nº 32 de la Légion royale canadienne, Chéticamp (N.-É.) et demandant d'instituer une enquête immédiate sur les modes d'embauchage au parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton et, dans le cas de l'affirmative, dans quel sens a-t-on répondu à cette demande?

2. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il reçu copie de ladite communication et, dans le cas de l'affirmative, dans quel sens y a-t-il répondu?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

1. En effet, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a reçu une communication datée du 11 juin 1967, portant la signature du président et du secrétaire de la section nº 32 de la Légion royale canadienne, au sujet de l'embauchage d'un homme, qui est maintenant entré au service du ministère et fait partie de son personnel depuis le 15 juin dernier.

2. Oui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reçu copie de ladite communication, et dans sa réponse il a fait savoir qu'il ferait certainement tout son possible pour enquêter à ce sujet.

LES HÔPITAUX DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 281—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Depuis le 1er janvier 1965 quel a été en moyenne le nombre mensuel des malades par classement à l'hôpital Camp Hill, à Halifax (N.-É.)?

2. Quelles priorités régissent l'admission des malades à cet hôpital?

3. Est-ce que le ministre des Affaires des anciens combattants, dans un discours à la Chambre des communes le 24 avril 1967, a parlé des anciens combattants recevant des allocations de guerre lorsqu'il a décrit les priorités?

4. Accorde-t-on la priorité pour le traitement à ces anciens combattants et, dans le cas de la négative, pourquoi?

5. En vertu de quel article des règlements concernant le traitement des anciens combattants le ministre des Affaires des anciens combattants est-il tenu de traiter les malades qui sont envoyés par les autres ministères du gouvernement fédéral?

6. Qui a établi que ces personnes doivent avoir la priorité sur toute catégorie d'anciens combattants qui peuvent être admis dans une institution du ministère des Affaires des anciens combattants en vertu des règlements concernant le traitement des anciens combattants?

7. Est-ce que les représentants de toute organisation d'anciens combattants ont été consultés par le gouvernement fédéral avant l'adoption d'une telle ligne de conduite?

[Mme Rideout.]

8. En vertu de quels articles des règlements concernant le traitement des anciens combattants des personnes autres que les anciens combattants sont-elles admises aux institutions du ministère des Affaires des anciens combattants lorsque ces personnes ne sont pas à la charge d'un ministère du gouvernement fédéral?

9. Quels genres d'installations ou de traitement trouve-t-on dans toute institution du ministère des Affaires des anciens combattants qu'on ne trouve pas dans les hôpitaux non ministériels dans une région particulière telle que Halifax?

10. Combien de lits à l'hôpital Camp Hill tient-on vacants ou réservés pour l'admission éventuelle de nos anciens combattants?

11. Combien d'anciens combattants se sont vu refuser l'admission depuis le 1er janvier 1965 et dans quelles catégories auraient-ils pu être admis?

**L'hon. Roger J. Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. Catégories en vertu du règlement sur le traitement des anciens combattants

| | Moyenne mensuelle de malades |
|---|---|
| Articles 5 et 6—Traitement à l'égard d'affectations qui ouvrent le droit à pension. | 37 |
| Article 11—Traitement d'anciens membres des forces régulières au Canada, au cours de l'année qui suit la libération, et à l'égard d'une affection pour laquelle ils recevaient des traitements à l'hôpital au moment de la libération. | 1 |
| Article 12—Traitement, à l'égard d'une affection qui n'ouvre pas le droit à pension, d'un ancien combattant qui touche une allocation d'ancien combattant, ou d'un ancien combattant qui toucherait ladite allocation si sa pension de sécurité de la vieillesse, y compris le supplément de revenu garanti, ou celle de son épouse, ou celles des deux conjoints, étaient déduites de son revenu, ou d'une personne qui touche une allocation en vertu de la Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. | 45 |
| Article 13—Traitement, à l'égard d'une affection qui n'ouvre pas le droit à pension, d'un ancien combattant dont les ressources et le revenu sont limités, qui a servi outre-mer et a reçu une libération honorable, ou qui touche une pension d'invalidité. | 57 |
| Article 15—Traitement d'une maladie vénérienne survenue au cours du service. | 1 |

| | |
|---|---|
| Article 16—Traitement dans les cas d'incertitude quant à la nécessité du traitement à l'égard d'une affection qui ouvre le droit à pension. | 4 |
| Article 18—Traitement à la demande et aux frais du ministère de la Défense nationale. | 3 |
| Article 19—Traitement à la demande et aux frais de la Gendarmerie royale du Canada. | 2 |
| Article 20—Traitement à la demande et aux frais d'un organisme responsable. | 4 |
| Article 21—Traitement à la demande et aux frais de tout ministère du Gouvernement du Canada. | 15 |
| Article 22—Traitement des anciens membres des forces du Commonwealth ou des forces alliées, à l'égard d'une affection qui ouvre le droit à pension. | 1 |
| Article 23—Traitement, dans un hôpital du Ministère et à l'égard d'une affection qui n'ouvre pas le droit à pension, d'un ancien combattant de la première guerre mondiale, de la seconde guerre mondiale ou du conflit de Corée, à titre de malade payant. | 20 |
| Article 27—Examen à la demande de la Commission canadienne des pensions. | 7 |
| Article 28—Examen requis par le Ministère, pour la fourniture ou l'entretien d'un appareil de prothèse, par la Commission des allocations aux anciens combattants ou une autorité régionale, ou pour compléter un examen subi aux fins de la Commission canadienne des pensions | 14 |
| Article 29—En raison d'hébergement | 159 |

2. *a*) L'urgence médicale. *b*) Les anciens combattants, en vue du traitement d'affections qui leur ouvrent le droit à pension. *c*) Les personnes dont le traitement est la responsabilité statutaire d'autres ministères du gouvernement fédéral, tels les membres actifs de la Gendarmerie royale du Canada. *d*) Quant au traitement des différentes catégories d'anciens combattants à l'égard d'affections qui n'ouvrent pas le droit à pension, l'admissibilité s'établit d'habitude d'après le genre de leur service et leur situation financière.

3. Ils étaient compris dans le groupe décrit au paragraphe 2 *d*).

4. Oui. Ils ont la première priorité dans le groupe décrit au paragraphe 2 *d*).

5. En vertu des articles 18, 19 et 21.

6. Les malades traités en vertu des articles mentionnés à la réponse 5 ci-dessus, n'ont pas priorité, en matière d'hospitalisation, sur les anciens combattants qui ont besoin d'être hospitalisés pour faire traiter une affection qui leur ouvre le droit à pension. La priorité à l'hospitalisation pour tout malade en traitement actif est déterminée par les médecins traitants de l'hôpital, dans les cadres établis par le Gouverneur en conseil.

7. Non.

8. En vertu des articles 17, 20 et 24.

9. Les aménagements disponibles dans les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants comprennent des ateliers d'artisanat, un auditorium, une cantine et une bibliothèque pour les malades. Le seul traitement propre aux hôpitaux du Ministère est celui que l'on fournit au centre spécialisé pour le traitement des paraplégiques, à l'hôpital Reine-Marie pour anciens combattants, à Montréal.

10. Aucun.

11. Tous les anciens combattants admissibles ont été hospitalisés, en conformité de la nécessité médicale dans chaque cas. Les cas d'urgence sont admis immédiatement; les cas sélectifs et les cas chroniques le sont au fur et à mesure que les lits deviennent disponibles. On n'inscrit pas les cas des anciens combattants à qui on refuse l'hospitalisation parce qu'ils n'y sont pas admissibles.

## LE COÛT DES SERVICES ASSURÉS AUX INDIENS

Question n° 293—**M. Orlikow:**

Au cours de la dernière année financière combien ont coûté au gouvernement fédéral les services à l'intention des Indiens en matière de santé, de bien-être, d'éducation et de développement économique?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit:

Les dépenses des Services de santé des Indiens au cours de l'année financière 1966-67 sont:

| | |
|---|---|
| *Administration, fonctionnement et entretien | $22,200,000 |
| Immobilisation | 2,100,000 |
| Total des dépenses | $24,300,000 |
| Recettes | 4,200,000 |
| Coût net | $20,100,000 |

*Ce chiffre ne comprend pas les frais d'administration de la Direction, qui s'élèvent à environ $2,500,000.

Le coût des services accordés aux Indiens au cours de l'année financière 1966-67 est:

| | |
|---|---|
| Bien-être* | $31,420,317 |
| Éducation | 52,262,632 |
| Développement économique | 5,541,864 |

Les derniers rapports comptables n'étant pas encore prêts, il s'agit de chiffres approximatifs.

*Bien-être—1966-67

| | |
|---|---|
| Assistance sociale | $19,163,918 |
| Réparations de maisons | 903,938 |
| Construction de maisons | 8,459,584 |
| Subventions aux bandes | 448,762 |
| Expo '67 | 772,348 |
| Aménagement communautaire et autres dépenses | 1,671,767 |
| Total | $31,420,317 |

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS ADRESSÉES AU CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE

Question nº 294—**M. Orlikow:**

1. Combien de demandes de subventions destinées à financer des projets de recherches le Conseil de la recherche médicale a-t-il reçues au cours de chacune des trois dernières années?

2. Quelle était la valeur totale des projets de recherches pour lesquels on a demandé des subventions au Conseil de la recherche médicale?

3. Combien de demandes faites au Conseil de la recherche médicale ont été approuvées en entier?

4. Combien de demandes ont été approuvées en partie seulement?

5. Combien de demandes de subventions pour projets de recherches ont été refusées au cours de chacune des trois dernières années?

6. Quelles raisons motivaient les refus?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** En ce qui concerne le Conseil national de recherches la réponse est la suivante:

1. Nombre total de demandes de subventions soumises au Conseil de la recherche médicale: 1964-1965, 687; 1965-1966, 895; 1966-1967, 1203.

2. Sommes demandées: 1964-1965, $7,904,-743.16; 1965-1966, $11,040,860.76; 1966-1967, $15,825,154.76.

3. Demandes approuvées en entier: 1964-1965, 226; 1965-1966, 347; 1966-1967, 702.

4. Demandes approuvées en partie: 1964-1965, 347; 1965-1966, 385; 1966-1967, 330.

5. Demandes refusées: 1964-1965, 114; 1965-1966, 163; 1966-1967, 171.

6. Un grand nombre de facteurs entrent en ligne de compte dans l'étude des demandes de subventions. Le Conseil de la recherche médicale a pour principe de ne pas révéler les motifs de refus de subventions.

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

LES SUBVENTIONS AUX CHERCHEURS UNIVERSITAIRES

Question nº 295—**M. Orlikow:**

1. Quelle somme le Conseil national de recherches a-t-il affectée l'an dernier au matériel et à l'équipement de recherches destinés aux universités canadiennes?

2. Quelle somme les universités avaient-elles demandée au Conseil national de recherches pour le matériel et l'équipement susmentionnés?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** 1. Les subventions accordées aux chercheurs universitaires en 1966-1967, y compris l'aide pour l'acquisition de matériel et d'équipement de recherches, se sont élevées à $27,-946,000. On estime que 64 p. 100 de ces fonds ont été employés pour l'achat de matériel et d'équipement de recherches.

2. Les universités avaient demandé des subventions d'une valeur globale de $45,332,-700, comparativement à la somme de $27,-946,000 qui leur a été affectée.

L'INSCRIPTION D'ÉLÈVES INDIENS AUX ÉCOLES

Question nº 298—**M. Orlikow:**

1. Au sujet des enfants indiens qui fréquentent les écoles primaires et secondaires, *a*) combien fréquentent les écoles primaires, *b*) combien fréquentent les écoles secondaires?

2. Quel est le rapport entre le pourcentage de la population indienne qui fréquente l'école secondaire et celui de l'ensemble de la population qui fréquente l'école secondaire?

3. Combien d'Indiens fréquentent le cours universitaire ou d'autres cours d'études supérieures?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. L'inscription des enfants indiens au mois de janvier 1967 était la suivante:

| | |
|---|---|
| Dans les écoles élémentaires | 51,431 |
| Dans les écoles secondaires | 5,770 |
| Total partiel | 57,201 |
| Autres écoles | 7,238 |
| Total global | 64,439 |

Les 7,238 élèves inscrits au poste *autres écoles,* demeurent hors des réserves et fréquentent des écoles provinciales, c'est pourquoi on ne dispose d'aucun renseignement à leur sujet.

2. Des 57,201 élèves indiens, 10 p. 100 fréquentent l'école secondaire alors que 26 p. 100 de la population scolaire dans l'ensemble du Canada fréquentent l'école secondaire.

3. 178.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA FORMATION DU PERSONNEL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question nº 299—**M. Orlikow:**

1. Quel montant d'argent a été alloué, conformément au programme de subventions destinées à la

formation du personnel du bien-être social, pour aider à défrayer les études des personnes qui désirent acquérir une plus grande compétence dans le domaine du travail social?

2. Combien de personnes peuvent aujourd'hui, grâce à ces subventions, fréquenter des écoles spécialisées reconnues?

3. Quel était le montant des bourses qui ont été accordées?

4. Est-ce qu'on a accordé de l'argent pour les programmes de recherche du service social?

5. Dans le domaine du bien-être social, est-ce que quelque programme de recherche a été élaboré en vue d'assurer une utilisation appropriée du personnel non spécialisé?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Au cours de l'exercice financier 1966-1967, une somme de $235,763 a été affectée pour assister les personnes qui suivaient, à temps complet, des cours supérieurs de formation en travail social dans des écoles de service social.

2. 155 personnes.

3. Les bourses d'entretien, les subventions à la formation, les bourses académiques et les bourses de perfectionnement servent à assister les personnes suivant des cours de formation en travail social. Le gouvernement fédéral partage, avec les provinces, le coût des bourses d'entretien et des subventions à la formation. Les bourses académiques et de perfectionnement relèvent entièrement du gouvernement fédéral.

Le montant des bourses d'entretien et des subventions à la formation est fixé par les autorités provinciales du bien-être social; la quote-part fédérale ne doit pas dépasser $4,000, plus $500 pour les personnes à charge, pour une année universitaire. Ces subventions subissent des diminutions proportionnelles dans le cas de période de moins d'un an. Les frais de déplacement nécessaires sont également payés.

C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui décerne les bourses académiques et les bourses de perfectionnement. Le montant maximum d'une bourse académique s'établit à $2,500; on prévoit également un montant de $500 pour les personnes à charge. Le montant maximum d'une bourse de perfectionnement est de $4,000, plus $500 pour les personnes à charge, pour une année universitaire. Ces subventions sont diminuées de façon proportionnelle dans le cas de période de moins d'un an. On paie aussi les frais de déplacement nécessaires.

4. Au cours de l'année financière 1966-1967, un montant de $171,503 est allé à un grand nombre de projets de recherche en bien-être social, y compris des enquêtes et des études. La priorité a été accordée aux projets promettant d'effectuer un progrès réel pour ce qui est de l'organisation, de la coordination et du recrutement dans le domaine des services de bien-être social. Ces projets devaient aussi encourager la mise en œuvre de nouveaux services pour faire face aux besoins sociaux et pour apporter des solutions aux problèmes dans ce domaine et diminuer la dépendance.

5. Oui, grâce aux accords techniques et professionnels du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et au Programme des subventions nationales au bien-être social du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les ministères provinciaux ont reçu, en 1966-1967, une assistance leur permettant d'entreprendre des programmes de formation pour le personnel (paraprofessionnel). Ces programmes, qui possèdent des comités consultatifs, seront évalués en fonction de leur efficacité à préparer un personnel compétent dans le domaine du bien-être social.

Au cours de la présente année financière 1967-1968, une subvention a été accordée à la *Children's Aid Society*, de Vancouver, pour étudier l'emploi des auxiliaires sociaux dans le domaine du bien-être de l'enfance; une demande, du ministère du Bien-être public de Terre-Neuve, pour une étude sur l'efficacité de ses services internes et sur la formation universitaire à l'intention du personnel (paraprofessionnel) en bien-être social, est actuellement à l'étude; des services consultatifs ont été fournis au ministère du Bien-être social, de la Colombie-Britannique, pour mettre au point un projet de recherche sur l'utilisation du personnel dans les services publics de bien-être social.

## LES AGENTS DE PLACEMENT AU SERVICE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES

Question n° 301—**M. Orlikow:**

Combien d'agents de placement sont, dans chaque province, employés par la Direction des affaires indiennes, et combien d'entre eux sont de souche indienne?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** La Direction générale des affaires indiennes employait 32 agents de placement, au 23 juin 1967. Aucun n'était Indien inscrit. La répartition de ces agents, par province, est la suivante:

| | |
|---|---|
| Nouvelle-Écosse | 2 |
| Nouveau-Brunswick | 1 |
| Québec | 4 |
| Ontario | 11 |
| Manitoba | 1 |
| Saskatchewan | 3 |
| Alberta | 3 |
| Colombie-Britannique | 7 |
| Total | 32 |

LA CAISSE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL

Question nº 303—**M. MacDonald (Prince):**

1. A-t-on adopté des règlements concernant la caisse du développement économique rural et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Quelle est la teneur de ces règlements?

3. Quelles provinces ou quels organismes ont fait des demandes relatives à cette caisse, pour quels projets et pour quels montants?

4. Quelles allocations de cette caisse a-t-on faites, quand et pour quels montants?

5. Prévoit-on que des allocations seront faites pour l'Île du Prince-Édouard et, dans le cas de l'affirmative, quand, pour quels montants, et à quelles fins?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. Non.

2. Voir ci-dessus.

3. La plupart des provinces se sont montrées intéressées par ce nouveau programme et le Québec, l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont entrepris des études à son sujet. Tout semble indiquer que les provinces vont commencer d'ici peu à faire un relevé de leurs besoins. (Voir également la réponse 4.)

4. Le gouvernement fédéral a signé avec le Nouveau-Brunswick et le Manitoba des accords engageant sa participation en vertu de la loi sur le Fonds de développement économique rural. Les programmes du Nouveau-Brunswick comprennent l'Entente fédérale-provinciale sur le développement rural de la région du nord-est du Nouveau-Brunswick en vertu de laquelle l'ARDA et le Fonds contribueront pour une somme de 35 millions de dollars au cours des dix prochaines années, et l'Accord de la région de Mactaquac en vertu duquel le Fonds de développement économique rural versera une somme de 9.4 millions de dollars. Ces deux accords ont été signés le 20 septembre 1966. L'accord de la région d'Interlake, au Manitoba, a été signé le 16 mai 1967 et autorise le Fonds de développement économique rural a consacrer au programme décennal de développement de l'Interlake une somme de 27.6 millions de dollars.

5. L'Île du Prince-Édouard a presque entièrement terminé ses études préliminaires et est entré en rapport avec le gouvernement fédéral pour discuter de la phase suivante. La somme d'argent qui sera accordée à la province dépendra du programme qu'elle aura choisi de mettre en œuvre et de la région choisie pour sa réalisation. Aucune décision n'a encore été prise au sujet des divers aspects du programme.

LES CHEFS D'ÉTAT À L'EXPO '67

Question nº 306—**M. Goyer:**

1. Combien de chefs d'État ou de représentants de chefs d'État ont visité l'Expo '67 jusqu'aujourd'hui, et quels pays représentaient-ils?

[L'hon. M. Laing.]

2. Dans chaque cas, étaient-ils accompagnés au terrain de l'Expo par un ministre ou autre représentant du gouvernement fédéral?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le Commissaire général des visites d'État en 1967 m'informe comme suit:

1. Au 22 juin 1967, 17 chefs d'État des pays suivants ou leurs représentants avaient visité l'Expo en vertu du programme de visites des chefs d'État: Éthiopie, île Maurice, Belgique, Birmanie, Autriche, Israël, Tchécoslovaquie, Pays-Bas, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique, Australie, Iran, Tunisie, République fédérale d'Allemagne, Corée, Ceylan et Thaïlande.

2. Oui, durant leur séjour à titre officiel à Montréal.

Le ministère du Commerce m'informe comme suit: 1. Au 27 juin 1967, un seul chef d'État, le premier ministre de la Bulgarie, avait visité l'Expo de façon officieuse.

2. Il n'a été accompagné dans sa visite par aucun représentant du gouvernement fédéral, sauf des dirigeants de l'Expo.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AUX FAILLITES DANS LE QUÉBEC ET AU CANADA

Question nº 309—**M. Latulippe:**

1. Quels sont *a*) le nombre total, *b*) le montant, *c*) la nature, des faillites survenues dans la province de Québec, au cours des cinq dernières années, et qui en a subi les pertes?

2. Quels sont *a*) le nombre total, *b*) le montant, *c*) la nature, des faillites survenues au Canada et dans chacune des autres provinces, au cours des cinq dernières années, et qui en a subi les pertes?

3. Quelles sont les prévisions pour 1967 et 1968?

4. Quels sont le nombre total et le montant des faillites frauduleuses pour les cinq dernières années, et qui en a subi les pertes?

5. Quelles sont les prévisions de ces faillites frauduleuses pour 1967 et 1968?

**L'hon. John N. Turner (Registraire général du Canada):** Réponses aux questions 1 et 2

FAILLITES DÉCLARÉES

Canada

| Année | Nombre de faillites déclarées | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 4297 | 68,491,500 | 159,435,602 |
| 1963 | 5189 | 92,160,294 | 201,273,538 |
| 1964 | 5562 | 107,149,000 | 210,855,692 |
| 1965 | 5023 | 135,539,469 | 267,904,148 |
| 1966 | 4668 | 158,779,020 | 259,748,590 |

Provinces Maritimes
Terre-Neuve

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 2 | 19,482 | 65,432 |
| 1963 | 10 | 181,517 | 425,601 |
| 1964 | 8 | 382,878 | 600,900 |
| 1965 | 9 | 423,782 | 994,364 |
| 1966 | 3 | 102,909 | 232,867 |

Île du Prince-Édouard

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 5 | 107,673 | 191,453 |
| 1963 | 7 | 211,311 | 273,229 |
| 1964 | 8 | 85,376 | 335,464 |
| 1965 | 4 | 183,052 | 267,299 |
| 1966 | 5 | 98,183 | 153,915 |

Nouvelle-Écosse

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 12 | 408,898 | 853,659 |
| 1963 | 32 | 1,108,361 | 2,412,032 |
| 1964 | 35 | 850,793 | 2,765,660 |
| 1965 | 19 | 319,574 | 740,543 |
| 1966 | 15 | 411,453 | 775,598 |

Nouveau-Brunswick

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 15 | 1,573,430 | 1,826,223 |
| 1963 | 25 | 482,289 | 850,784 |
| 1964 | 25 | 201,614 | 560,536 |
| 1965 | 29 | 488,399 | 1,217,176 |
| 1966 | 20 | 144,432 | 433,589 |

Provinces d'Ontario et de Québec

Ontario

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 1544 | 26,493,861 | 60,635,298 |
| 1963 | 2060 | 39,010,984 | 89,651,716 |
| 1964 | 2225 | 42,561,407 | 79,635,385 |
| 1965 | 2030 | 66,193,429 | 129,840,185 |
| 1966 | 1813 | 74,708,191 | 115,011,540 |

Québec

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 2360 | 33,708,580 | 80,739,195 |
| 1963 | 2716 | 44,186,664 | 92,504,675 |
| 1964 | 2832 | 52,877,709 | 106,029,385 |
| 1965 | 2517 | 55,230,822 | 105,413,590 |
| 1966 | 2439 | 72,405,775 | 123,525,269 |

Provinces de l'Ouest

Manitoba

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 51 | 1,327,400 | 2,504,790 |
| 1963 | 63 | 1,392,713 | 2,786,382 |
| 1964 | 76 | 2,845,932 | 3,578,523 |
| 1965 | 60 | 1,062,356 | 2,394,793 |
| 1966 | 73 | 1,468,399 | 3,378,758 |

Saskatchewan

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 47 | 635,320 | 1,275,050 |
| 1963 | 45 | 343,013 | 994,535 |
| 1964 | 45 | 556,719 | 1,240,702 |
| 1965 | 35 | 178,784 | 616,368 |
| 1966 | 36 | 541,757 | 1,068,321 |

Alberta

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 125 | 1,533,740 | 4,758,797 |
| 1963 | 103 | 2,259,722 | 4,666,267 |
| 1964 | 147 | 2,730,989 | 7,534,354 |
| 1965 | 186 | 5,231,947 | 12,211,879 |
| 1966 | 137 | 2,997,980 | 5,996,925 |

Colombie-Britannique

| Année | Nombre de faillites | Actif (1) | Passif (1) |
|---|---|---|---|
| 1962 | 136 | 2,683,116 | 6,585,705 |
| 1963 | 128 | 2,983,720 | 6,708,317 |
| 1964 | 161 | 4,055,583 | 8,574,783 |
| 1965 | 134 | 6,227,324 | 14,207,951 |
| 1966 | 127 | 5,899,941 | 9,171,808 |

Note: (1) Ces montants sont tels que déclarés par les débiteurs.

Les pertes dans ces faillites ont été éprouvées par les créanciers des débiteurs et une liste de tous les créanciers qui ont éprouvé des pertes dans ces faillites n'existe pas.

3. Aucune prévision n'a été faite.

4. L'expression «faillites frauduleuses» peut s'appliquer à un grand nombre de différentes situations et il n'y a pas de données statistiques disponibles qui démontreraient les pertes imputables au pervertissement du processus des faillites.

5. Aucune prévision n'a été faite.

[*Traduction*]

## LE COÛT DES SERVICES FOURNIS AUX INDIENS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 313—**M. Orlikow:**

**Combien les services indiens ont-ils coûté au gouvernement fédéral pour la santé, le bien-être, l'éducation et le développement économique au cours de chacune des cinq dernières années?**

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit:

Les dépenses des Services de santé des Indiens au cours de chacune des cinq dernières années sont:

| | 1966-1967 | 1965-1966 | 1964-1965 | 1963-1964 | 1962-1963 |
|---|---|---|---|---|---|
| Administration, fonctionnement et entretien | $22,200,000 | $18,700,000 | $18,600,000 | $23,200,000 | $17,400,000 |
| Immobilisations | 2,100,000 | 2,700,000 | 1,100,000 | 1,900,000 | 1,600.000 |
| Total des dépenses | $24,300,000 | $21,400,000 | $19,700,000 | $25,100,000 | $19,000,000 |
| Recettes | 4,200,000 | 3,200,000 | 3,300,000 | 2,900,000 | 2,800,000 |
| Coût net | $20,100,000 | $18,200,000 | $16,400,000 | $22,200,000 | $16,200,000 |

*Ces chiffres ne comprennent pas les frais d'administration de la Direction, qui s'élèvent à environ $250,000.

Le coût des services accordés aux Indiens au cours des cinq dernières années est:

| | Bien-être** | Éducation | Développement économique |
|---|---|---|---|
| 1962-1963 | $12,340,309 | $28,962,182 | $2,283,540 |
| 1963-1964 | 13,588,704 | 31,291,880 | 3,535,670 |
| 1964-1965 | 16,661,500 | 35,692,976 | 4,113,416 |
| 1965-1966 | 24,791,132 | 41,707,327 | 5,318,690 |
| 1966-1967* | 31,420,317 | 52,262,632 | 5,541,864 |

*Les derniers rapports comptables n'étant pas encore prêts, il s'agit de chiffres approximatifs.

| **Bien-être | 1962-1963 | 1963-1964 | 1964-1965 | 1965-1966 | 1966-1967 |
|---|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ | $ |
| Assistance sociale | 9,916,344 | 10,929,608 | 12,984,272 | 17,884,954 | 19,163,918 |
| Réparations de maisons | 216,882 | 251,683 | 326,592 | 536,993 | 903,938 |
| Construction de maisons | 1,968,292 | 2,140,877 | 2,920,277 | 4,997,514 | 8,459,584 |
| Subventions aux bandes | — | — | 1,021 | 71,065 | 448,762 |
| Expo 67 | — | — | — | 29,717 | 772,348 |
| Aménagement communautaire et autres dépenses | 238,791 | 266,536 | 429,338 | 1,270,889 | 1,671,767 |
| Total | 12,340,309 | 13,588,704 | 16,661,500 | 24,791,132 | 31,420,317 |

L'INCUBATION D'ŒUFS DE GRUES BLANCHES

Question n° 315—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Y a-t-il des Canadiens qui participent au programme, actuellement en cours, dans le cadre duquel on étudie la possibilité de faire couver des œufs de grues blanches à l'état domestique et dans des conditions déterminées?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils?

3. Pour ce programme, a-t-on fait appel aux conseil et à la collaboration de l'éminent zoologiste canadien, M. Al Oeming?

4. Qui d'autre participe au programme?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Le programme ayant trait à la levée et à l'incubation d'œufs de grues blanches, ainsi qu'à l'élevage de ces animaux, a été élaboré conjointement par des hommes de science du Service canadien de la faune et du *Bureau of Sport Fisheries and Wildlife* des États-Unis. La levée des œufs a été effectuée par des biologistes de ces deux organismes. Quant à l'incubation et à l'élevage, des biologistes américains s'en occupent actuellement, au *Petuxent Research Center*, suivant les directives établies conjointement par les deux organismes en cause. Aucun Canadien ne fait actuellement partie de l'équipe du *Petuxent Research Center*, de Laurel (Maryland). Des hommes de science hautement spécialisés des deux gouvernements étudient au préalable tous les changements ou modifications à apporter au programme conjoint. Les sujets obtenus grace à la présente opération ne seront libérés qu'aux phases finales du programme, soit vers 1980. Le programme relève en dernier lieu des directeurs des deux organismes en question.

2. MM. D. A. Munro, Ph.D., directeur, F. G. Cooch, Ph.D., spécialiste en titre, N. S. Novakowski, Ph.D., aussi spécialiste en titre, E. A. Kuyt, biologiste, tous membres du Service canadien de la faune.

3. Non, car les oiseaux relèvent des deux gouvernements en cause, qui ont à leur ser-

vice des hommes de science aussi compétents que peut l'être M. Oeming.

4. Personne du secteur privé ne participe au programme. En plus des personnes susmentionnées à la Partie 2 de la présente réponse, un certain nombre d'employés de la division des espèces rares et menacées d'extinction (*Rare and Endangered Species Division*) du *Bureau of Sport Fisheries and Wildlife, Petuxent Research Center*, à Laurel, Maryland, participent au programme. Les principaux hommes de science américains qui font partie de l'équipe, sont MM. Ray Erickson, Ph.D., et Glen Smart, Ph.D. Ils sont aidés par dix techniciens qui travaillent à plein temps, ainsi que par un certain nombre d'autres spécialistes, toujours prêts à intervenir, au besoin.

[*Français*]

A PROPOS DU NOMBRE DE CORPS DE CADETS AU CANADA

Question nº 316—**M. Goyer:**

1. Combien existe-t-il de corps de cadets au Canada?

2. Quelle en est la répartition par province?

3. Quels sont les montants globaux qui ont été versés à ces corps de cadets durant la dernière année, et quelle en est la répartition par province?

4. Quels sont les montants globaux qui ont été versés aux membres de ces corps de cadets durant la dernière année, et quelle en est la répartition par province?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. 1,055.

2.

| | |
|---|---|
| Colombie-Britannique | 114 |
| Alberta | 110 |
| Saskatchewan | 80 |
| Manitoba | 71 |
| Ontario | 272 |
| Québec | 208 |
| Nouvelle-Écosse | 89 |
| Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard | 57 |
| Terre-Neuve | 54 |

3. Pour l'année financière 1966-1967, $235,331.00 ont été versés et répartis de la façon suivante:

| | |
|---|---|
| Colombie-Britannique | $14,503.01 |
| Alberta | 10,276.62 |
| Saskatchewan | 10,567.65 |
| Manitoba | 10,536.71 |
| Ontario | 92,250.88 |
| Québec | 61,916.72 |
| Nouvelle-Écosse | 16,699.70 |
| Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard | 12,096.53 |
| Terre-Neuve | 6,483.18 |

4. $489,874.09 ont été versés et répartis de la façon suivante:

| | |
|---|---|
| Colombie-Britannique | $77,627.56 |
| Alberta | 6,200.04 |
| Saskatchewan | 22,920.00 |
| Manitoba | 7,537.15 |
| Ontario | 139,444.29 |
| Québec | 158,144.05 |
| Nouvelle-Écosse | 31,870.00 |
| Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard | 24,834.00 |
| Terre-Neuve | 21,297.00 |

[*Traduction*]

ENQUÊTE SUR DES CAS DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

Question nº 323—**M. Mather:**

1. Est-ce que le ministère de l'Agriculture a reçu des protestations de la part de la Société protectrice des animaux d'Ontario au sujet du prétendu refus des vétérinaires du Département de collaborer avec les inspecteurs de la Société dans l'examen de cas de cruauté envers les animaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on fait enquête au sujet de ces plaintes et la situation a-t-elle été rectifiée?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** 1. Oui.

2. Une réunion destinée à écarter tout malentendu possible doit avoir lieu.

L'EXERCICE DE LEUR DROIT DE VOTE DE LA PART DE SUJETS BRITANNIQUES ET AUTRES CITOYENS

Question nº 326—**M. Stanbury:**

Lors des dernières élections générales, *a*) combien de sujets britanniques, autres que des citoyens canadiens, avaient habituellement résidé au Canada au cours des 12 mois précédant les élections et, de ce fait, avaient le droit de voter et d'être candidats au parlement, *b*) combien de personnes avaient habituellement résidé au Canada pendant les 12 mois précédant les élections, mais n'étaient pas sujets britanniques, et n'avaient pas par conséquent le droit de voter ni d'être candidats au parlement?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le Directeur général des élections m'informe comme suit: *a*) Sauf qu'un sujet britannique n'étant pas citoyen canadien est tenu d'être un résident du Canada au cours des 12 mois précédant immédiatement le jour du scrutin afin d'avoir le droit de voter aux élections fédérales et d'être candidat au Parlement, la loi électorale du Canada ne fait aucune distinction entre ces deux catégories et, par conséquent, notre bureau ne peut vous renseigner à ce sujet. *b*) Les personnes dont il est fait mention dans cette partie de la question font partie de la catégorie générale de personnes n'ayant pas le droit de voter ou d'être candidats lors des élections fédérales. Notre bureau ne possède pas de données au sujet du nombre de ces personnes.

*LA POPULATION DES NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Question nº 332—**L'hon. M. Bell:**

1. Selon le recensement de 1966, existe-t-il des circonscriptions électorales établies en vertu de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales dont la population *a*) dépasse de plus de 25 p. 100 la proportion fixée par la loi, ou *b*) est plus faible, par plus de 25 p. 100, que la proportion susmentionnée?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de circonscriptions sont dans le cas mentionné en *a*) et combien dans le cas mentionné en *b*), et quels sont le nom de la population de chacune de ces circonscriptions électorales?

3. Si les réponses aux deux premières questions révèlent que des anomalies et des inégalités ont surgi à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, le gouvernement envisage-t-il de modifier cette loi pour faire disparaître ces anomalies et inégalités?

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question:

Comme la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales ne prévoit une revision qu'à la suite d'un recensement décennal, le commissaire à la représentation ne peut fournir le renseignement demandé. A l'heure actuelle, le gouvernement ne songe pas à modifier la loi en vue de revisions fondées sur le recensement quinquennal.

[*Français*]

A PROPOS DE L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS EN 1966

Question nº 338—**M. Laprise:**

Quelle a été en 1966 la quantité des importations *a*) de bœuf, *b*) d'agneau et de mouton, *c*) de porc, toutes catégories, *d*) de poulet et de dinde?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** En 1966, les importations globales ont été les suivantes:

| | | Quantité | Valeur milliers de dollars |
|---|---|---|---|
| *a*) Bœuf | | | |
| frais ou congelé | Cwt | 111,756 | $ 7,843 |
| boucané | Cwt | 124,601 | 5,169 |
| en conserve | Liv. net | 9,677,496 | 4,155 |
| Total, bœuf | | | 17,167 |
| *b*) Agneau et mouton, total (frais ou congelé) | Cwt | 559,692 | 15,918 |
| *c*) Porc | | | |
| frais ou congelé | Cwt | 273,971 | 12,301 |
| boucané | Cwt | 90,959 | 3,478 |
| Total, porc | | | 15,779 |
| *d*) Poulet, total | Cwt | 46,195 | 1,445 |
| *e*) Dinde, total | Cwt | 1,548 | 85 |

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—LES DEMANDES DE PRÊTS DANS LE COMTÉ DE CHAPLEAU

Question nº 339—**M. Laprise:**

1. En vertu de la Loi nationale sur l'habitation, combien de demandes de prêts ont été présentées en 1965 et 1966 dans le comté de Chapleau?

2. Combien de demandes de prêts ont été acceptées au cours des années 1965 et 1966 pour la construction d'habitations, *a*) dans le comté de Chapleau, *b*) dans les villes d'Amos, Senneterre, Chibougamau, Chapais, Macamic et La Sarre?

3. Quel est le montant des prêts consentis dans ce comté pour les années 1965 et 1966?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** 1. Les données portant sur les demandes de prêts reçues ne sont pas disponibles par circonscription fédérale ni par comté municipal.

2*a*.

DONNÉES NETTES PORTANT SUR LES PRÊTS LNH APPROUVÉS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le Nord et l'Est du comté d'Abitibi*

Le Nord du comté de Champlain; districts d'Abitibi et de Mistassini 1965–1966

| Période | Prêteurs agréés | | | SCHL | | | Total LNH | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Prêts | Logements | Montant ($000) | Prêts | Logements | Montant ($000) | Prêts | Logements | Montant ($000) |
| 1965 | 3 | 3 | 38 | 154 | 160 | 2,237 | 157 | 163 | 2,275 |
| 1966 | — | — | 1 | 216 | 263 | 4,061 | 216 | 263 | 4,062 |
| Total | 3 | 3 | 39 | 370 | 423 | 6,298 | 373 | 426 | 6,337 |

*Les données statistiques de la SCHL ne sont pas enregistrées par comté. Le tableau ci-dessus indique le volume d'activité le plus approximatif de la SCHL dans cette circonscription.

[L'hon. M^lle LaMarsh.]

2*b*.

DONNÉES NETTES PORTANT SUR LES PRÊTS LNH APPROUVÉS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LES MUNICIPALITÉS DÉSIGNÉES DE LA CIRCONSCRIPTION ET DU DISTRICT D'ABITIBI

| Endroit | 1965 | | | | | | | | | 1966 | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Prêteurs agréés | | | SCHL | | | Total LNH | | | Prêteurs agréés | | | SCHL | | | Total LNH | | |
| | Prêts | Logements | Montant | Prêts | Logements | Montant | Prêts | Logements | Montant | Prêts | Logements | Montant | Prêts | Logements | Montant | Prêts | Logements | Montant |
| | | | ($000) | | | ($000) | | | ($000) | | | ($000) | | | ($000) | | | ($000) |
| Amos | 1 | 1 | 18 | 12 | 12 | 174 | 13 | 13 | 192 | — | — | — | 22 | 22 | 267 | 22 | 22 | 267 |
| Senneterre | — | — | — | 16 | 16 | 191 | 16 | 16 | 191 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | 1 |
| Chibougamau | 2 | 2 | 20 | 19 | 25 | 264 | 21 | 27 | 284 | — | — | 1 | 31 | 32 | 354 | 31 | 32 | 355 |
| Chapais | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Macamic | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| La Sarre | — | — | — | 3 | 3 | 46 | 3 | 3 | 46 | — | — | — | 17 | 20 | 476 | 17 | 20 | 476 |
| Total | 3 | 3 | 38 | 50 | 56 | 675 | 53 | 59 | 713 | — | — | 1 | 70 | 74 | 1,098 | 70 | 74 | 1,099 |

3. Voir la réponse au n° 2*a*.

[*Français*]

A PROPOS DU NOMBRE DE PASSEPORTS OU DE VISAS ÉMIS AU COURS DE LA GUERRE ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE

Question n° 341—**M. Valade:**

1. Combien de personnes ont demandé et obtenu des passeports ou visas en vue de se rendre en Israël ou en Égypte au cours de la guerre israélo-égyptienne?

2. Le gouvernement canadien considère-t-il ces personnes comme citoyens canadiens pouvant revenir au Canada avec des privilèges?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le ministère des Affaires extérieures ne saurait dire combien de personnes ont demandé des passeports en vue d'entrer en Israël ou en Égypte au cours de la guerre israélo-égyptienne parce que les passeports canadiens, une fois établis, sont valides pour voyager dans tous les pays du monde et que ceux qui les demandent n'ont pas à déclarer dans quel pays ils projettent de se rendre. Quant aux visas d'entrée en Israël et en Égypte, ils ne sont pas émis par le gouvernement canadien, mais par les autorités israéliennes et égyptiennes.

2. Sans objet.

[*Traduction*]

LES AUDIENCES TENUES EN JUIN PAR LE BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

Question n° 342—**M. Smith:**

Quels membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ont assisté aux audiences qui ont commencé le 20 juin 1967?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion me transmet les renseignements suivants:

Tous les membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ont assisté aux audiences qui ont commencé le 20 juin 1967.

LE PERSONNEL DU BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

Question n° 343—**M. Smith:**

Quels sont les noms, les adresses et les dates de nomination des membres (à plein temps ou à temps partiel) du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion m'a fait tenir les renseignements suivants:

Membres à plein temps

Dr Andrew Stewart (président), 2322, avenue Hillary, Ottawa (Ont.) (le 18 nov. 1958—le 7 juillet 1965); M. Pierre Juneau (vice-président), 911, rue Hartland, Outremont (P.Q.) (le 18 février, 1966); M. David Sim, 730, Promenade Island Park, Ottawa (Ont.) (le 18 février 1966).

Membres à temps partiel

M. Joseph Brown, 2554, Wallace Crescent, Vaucouver 8 (C.-B.) (le 10 nov. 1958—le 6 décembre 1963); M. John M. Coyne, Pièce 1005, 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ont.) (le 3 août 1963); Mlle Édouardina Dupont, case postale 1106, Trois-Rivières (P.Q.), (le 21 octobre 1966); M. Claude-B. Gagnon, 100, carré Youville, Québec 4 (P.Q.), (le 18 octobre 1962); M. Joseph W. Grittani, Pièce 304, 1801, ouest avenue Eglinton, Toronto 10 (Ont.) (le 12 septembre 1963); M. F. G. Holmes, 211, Promenade Buckingham, Windsor (Ont.) (le 6 décembre 1963); M. Major Reid, Baie Rollo Ouest, Souris (Î.-P.-É.) (le 21 octobre 1966); Dr Guy Rocher, 550, Champagneur, Outremont (P.Q.) (le 21 octobre 1966); Mme Alan Sweatman, 266, avenue Kingsway, Winnipeg 9 (Man.). (le 6 décembre 1963); Dr Gordon W. Thomas, a/s International Grenfell Association Mission, St. Anthony (T.-N.), (le 21 octobre 1966); M. George T. Urquhart, 824, rue Manawagonish, Saint-Jean Ouest (N.-B.), (le 2 février 1967); M. Ian Gordon Stott, 181, rue St. Peters, Sydney (N.-É.), (le 15 juin 1967).

LES PARCS NATIONAUX

Question n° 344—**M. Caouette:**

1. Combien y a-t-il de parcs fédéraux dans chacune des provinces canadiennes?

2. Quel superficie représentent ces parcs fédéraux?

3. Quel somme le gouvernement a-t-il dépensée jusqu'ici à l'égard des parcs fédéraux?

4. Y a-t-il des provinces où il n'y a pas de parcs fédéraux et, dans le cas de l'affirmative, quelle en est la raison?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Colombie-Britannique: 4; Alberta: 5 (y compris le parc national de Wood-Buffalo, dont une partie se trouve en Alberta et une partie dans les Territoires du Nord-Ouest); Saskatchewan: 1; Manitoba: 1; Ontario: 3; Québec: aucun; Nouveau-Brunswick: 1; Nouvelle-Écosse: 2; Îles du Prince-Édouard: 1; Terre-Neuve: 1.

2. Superficie totale: 29,416.2 milles carrés.

3. $238,362,741 au terme de l'exercice financier 1966-1967.

4. Il n'existe pas encore de parcs nationaux au Québec. Le ministère serait certes très heureux d'ajouter au réseau des parcs nationaux une ou plusieurs étendues de territoire québecois renfermant des beautés naturelles particulières. Or, la création de nouveaux parcs nationaux n'est possible que si la province intéressée en prend l'initiative. Règle générale, la province invite le gou-

vernement fédéral à participer à une étude conjointe des possibilités d'aménagement que présentent certaines étendues de terrain, puis on s'entend sur une étendue donnée répondant aux exigences d'un parc national, cette étendue étant par la suite cédée, libre de toute charge, par le gouvernement provincial au gouvernement fédéral. Jusqu'ici, le gouvernement fédéral n'a reçu aucune invitation de ce genre de la part du gouvernement de la province de Québec.

LA DEMANDE CROISSANTE D'URANIUM

Question nº 345—**M. Caouette:**

Est-ce que l'Eldorado Mining and Refining Ltd., a pris des mesures visant à satisfaire à la demande croissante d'uranium, et dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

**M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Oui.

L'Eldorado Mining and Refining Limited a augmenté de 11 p. 100 sa production annuelle d'uranium de la mine Beaverlodge l'année dernière et une nouvelle mine d'une capacité de 250 tonnes par jour, située à quelque huit milles de la mine et de l'usine actuelles commencera à produire sous peu.

L'Eldorado a averti à plusieurs reprises, par ses communiqués et ses rapports annuels, les producteurs canadiens d'uranium ainsi que l'ensemble des producteurs du besoin pressant d'exploration et de mise en valeur des nouveaux gisements d'uranium, afin de répondre à la demande mondiale croissante.

LE COÛT D'UN PROGRAMME DE REVENU ANNUEL GARANTI

Question nº 348—**M. Davis:**

A-t-on fait une estimation de ce qu'il en coûtera au Trésor fédéral pour assurer à toutes les familles canadiennes un revenu annuel garanti de $3,000 par année et, dans le cas de l'affirmative, quel sera vraisemblablement ce coût *a*) au total, *b*) déduction faite des demandes qui, autrement, seraient dirigées vers l'assurance-chômage, l'assistance sociale, etc.?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Non.

L'AMÉNAGEMENT D'UN SECOND PARC NATIONAL EN SASKATCHEWAN

Question nº 349—**M. Watson (Assiniboïa):**

Le gouvernement fédéral se propose-t-il d'aménager un second parc national en Saskatchewan et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est ce projet, *b*) quels emplacements ont fait l'objet d'une étude en Saskatchewan à cette fin?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui. Une étude des aires pouvant être aménagées en parcs nationaux a été effectuée au cours de l'été de 1965. *a*) L'objectif visé consiste à créer un parc national de la Prairie. *b*) L'étude a porté particulièrement sur la région située au sud de la route transcanadienne. Il ne convient pas de citer d'emplacements précis, tant que les questions de limites et les autres aspects connexes n'auront pas été réglés, en collaboration avec le gouvernement de la Saskatchewan.

LES COTISATIONS À LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 354—**M. Latulippe:**

1. Quel salaire devait recevoir un assuré pour ne pas être obligé de demeurer assuré ni de payer une cotisation hebdomadaire, en 1947, en 1957 et en 1967?

2. Quelle était la cotisation hebdomadaire maximum retenue sur le salaire hebdomadaire maximum, pour un assuré, en 1947, en 1957 et en 1967?

3. Combien d'assurés payaient une cotisation à l'assurance-chômage, *a*) au Canada, *b*) dans l'Ontario, et *c*) au Québec, en 1947, en 1957 et en 1967?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** La Commission d'assurance-chômage me donne les renseignements suivants:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. 1947 | | | $3120. |
| 1957 | | | $4800. |
| 1967 | | | $5460. |
| 2. 1947 | | | $.36 |
| 1957 | | | $.60 |
| 1967 | | | $.94 |
| 3. | *a*) Canada | *b*) Ontario | *c*) Québec |
| 1947 | 3,255,238 | 965,300 | 654,210 |
| 1957 | 5,019,931 | 1,850,604 | 1,444,688 |
| 1967 | 5,334,212 | 1,895,743 | 1,627,688 |

VERSEMENTS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 356—**M. Davis:**

1. Quels ont été les versements d'impôt sur le revenu des particuliers au gouvernement fédéral, au total et par tête, par province, durant l'année financière 1964-1965?

2. Quels ont été les versements d'impôt sur le revenu des sociétés au gouvernement fédéral, au total et par tête, par province, durant l'année financière 1964-1965?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** 1. Le total des versements d'impôt sur le revenu des particuliers au gouvernement fédéral a été $2,903.9 millions pour l'année financière 1964-1965. Ce total comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse et les impôts provinciaux perçus par le gouvernement fédéral. Le montant des recettes n'est pas disponible par province parce que les versements et les remboursements vérifiés au Centre des données fiscales d'Ottawa en 1964-1965 se rapportent à toutes les provinces et, par conséquent, les montants des recettes des bureaux de district n'indiquent pas de façon précise le montant perçu dans chacune des provinces. Le tableau suivant, basé sur une analyse des déclarations d'im-

pôt, indique l'impôt total à payer par les particuliers à l'égard de l'année d'imposition 1964, d'après une distribution selon la province de résidence:

| Province | Impôt total à payer $ millions | Moyenne par tête $ |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 26.5 | 53.97 |
| Île du Prince-Édouard | 4.8 | 44.86 |
| Nouvelle-Écosse | 56.6 | 74.47 |
| Nouveau-Brunswick | 41.4 | 67.10 |
| *Québec | 583.8 | 104.96 |
| Ontario | 1,264.5 | 192.00 |
| Manitoba | 119.8 | 125.05 |
| Saskatchewan | 108.1 | 114.63 |
| Alberta | 182.8 | 127.65 |
| Colombie-Britannique | 314.3 | 180.84 |

* Ne comprend pas les impôts prélevés et perçus directement par la province.

2. Le total des versements d'impôt sur le revenu des sociétés au gouvernement fédéral pour l'année financière 1964-1965 a été de $1,804.5 millions. Ce total comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse et les impôts provinciaux perçus par le gouvernement fédéral. Le tableau suivant donne le montant des recettes par province, basé sur le bureau de district où les déclarations ont été souscrites:

| Province | Impôt total à payer $ millions | Moyenne par tête $ |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 22.5 | 45.82 |
| Île du Prince-Édouard | 2.6 | 24.30 |
| Nouvelle-Écosse | 18.6 | 24.47 |
| Nouveau-Brunswick | 15.4 | 24.96 |
| *Québec | 498.1 | 89.54 |
| *Ontario | 867.3 | 131.69 |
| Manitoba | 72.0 | 75.16 |
| Saskatchewan | 18.1 | 19.19 |
| Alberta | 100.5 | 70.18 |
| Colombie-Britannique | 189.2 | 108.86 |

* Ne comprend pas les impôts prélevés et perçus directement par la province.

### L'ENTENTE ENTRE QUÉBEC ET OTTAWA CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE VOIES D'ACCÈS AUX RESSOURCES

Question nº 358—**M. Blouin:**

Est-ce que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a renouvelé une entente avec le gouvernement de la province de Québec pour l'année 1967-1968 à l'égard de la construction des routes d'accès aux ressources naturelles? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la contribution du gouvernement fédéral en vertu de cette entente?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Non.

[L'hon. M. Benson.]

[*Français*]

### A PROPOS DE TRAVAUX AU QUAI DE SANDY-BEACH (P.Q.)

Question nº 359—**M. Blouin:**

Le ministère des Transports a-t-il fait exécuter des travaux de réparation ou d'entretien au quai de Sandy-Beach (P.Q.), durant l'hiver de 1965-1966? Dans l'affirmative, quel est le nom de l'entrepreneur qui a exécuté ces travaux?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Oui. Les travaux ont été exécutés par un entrepreneur, M. James Blanc.

[*Traduction*]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

### LA PRIORITÉ QUANT AU RACHAT DE PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES

Question nº 125—**M. McCleave:**

1. Des personnes dont la propriété a été expropriée par l'État jouissent-elles d'une priorité si elles désirent racheter leur propriété dans le cas où celle-ci devient excédentaire et est liquidée par l'État?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions de rachat?

3. Dans le cas de la négative, le gouvernement envisagerait-il d'adopter cette politique?

(Le document est déposé.)

### LES INVESTISSEMENTS DES CORPORATIONS DE PROPRIÉTAIRE

Question nº 150—**M. Godin:**

1. Pour chacune des trois dernières années, quels ont été à l'égard de chacune des corporations de propriétaire au sens de la loi de l'administration financière les montants des investissements?

2. A l'égard de ces investissements, quel pourcentage fut assuré a) par l'autofinancement, b) par des emprunts, c) par des fonds publics?

(Le document est déposé.)

### LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 151—**M. Godin:**

Quelles mesures ont été prises par les sociétés de la Couronne de propriétaire au sens de la loi de l'administration financière pour lutter contre la pollution des eaux?

(Le document est déposé.)

### L'IMMIGRATION AU CANADA DEPUIS 1947

Question nº 227—**M. Stanbury:**

1. Depuis le 1er janvier 1947, combien de personnes ont immigré au Canada en provenance de chacun des pays dont les citoyens jouissent du statut de sujets britanniques aux termes de la loi sur la citoyenneté canadienne?

2. Au cours de la même période, combien de personnes ont immigré au Canada en provenance de chacun des autres pays du monde?

3. Combien de ces personnes, provenant de chaque pays, ont acquis la citoyenneté canadienne?

(Le document est déposé.)

L'EFFET DES PULVÉRISATIONS AGRICOLES SUR LE POISSON

Question nº 324—**M. Latulippe:**

1. Quelles divisions des ministères fédéraux (spécifier) étudient au Canada la question des pulvérisations agricoles nocives au poisson? Dans quels centres se trouvent-elles et qui dirige ces travaux?

2. Endommage-t-on les eaux intérieures du Canada par la fuite accidentelle ou fortuite de produits antiparasitaires? Dans l'affirmative, *a*) de quelle façon, *b*) pour quels montants?

3. Des jeunes saumons de l'Atlantique et des truites mouchetées des établissements fédéraux de pisciculture situés sur des tributaires de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick ont-ils été perdus à cause de cela? Dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) combien a coûté cette perte au gouvernement, *c*) quels ont été les programmes locaux de rempoissonnement des cours d'eau et des lacs qui furent dérangés par de tels accidents?

4. Quel pourcentage d'approvisionnement d'oxygène est nécessaire à l'incubation des œufs de poisson au Nouveau-Brunswick?

5. Quels sont *a*) les substances toxiques, *b*) les insecticides toxiques, *c*) les autres produits antiparasitaires chimiques, qui nuisent au poisson?

6. Y a-t-il, au Nouveau-Brunswick, des régions qui sont pulvérisées pour combattre des insectes nuisibles? Dans l'affirmative, *a*) quelles sont-elles, *b*) quels sont les cours d'eau qui, dans ces régions, peuvent être pollués par les produits chimiques qu'on utilise à cette occasion?

7. Un comité interministériel spécial étudie-t-il les programmes de pulvérisation des forêts? Dans l'affirmative, *a*) quel est-il, *b*) qui en fait partie, *c*) quelles sont les fonctions de chacun, *d*) quelles dépenses le gouvernement affecte-t-il à ce comité?

8. S'est-on servi de phosphamidon à ce jour? Dans l'affirmative, *a*) en quelles quantités, *b*) avec quels résultats, *c*) quel en est le coût, *d*) en quelle proportion est-il efficace, *e*) quelles régions du Nouveau-Brunswick ont été pulvérisées par ce produit?

9. Quel est le pourcentage de doses mortelles de poison qu'on a relevé dans tous les cours d'eau du Nouveau-Brunswick?

10. Le gouvernement a-t-il affecté des sommes à la lutte contre la pollution par les produits antiparasitaires et, dans l'affirmative, combien?

11. Quelles sont les régions au Canada les plus affectées par cette pollution?

(Le document est déposé.)

L'ACCÈS AUX DOSSIERS PUBLICS

Question nº 327—**L'hon. M. Bell:**

1. Quelle était la nature des dispositions qui régissaient l'accès aux dossiers publics avant que ne soit promulgué le décret du conseil C.P. 1966-1749, le 9 septembre 1966?

2. Quelles modifications, s'il y en eut, ont été apportées, à la suite du décret C.P. 1966-1749, aux dispositions relatives à la consultation des dossiers publics?

3. Quelles dispositions régissent actuellement la consultation des dossiers susmentionnés?

4. Prévoit-on l'adoption de nouvelles dispositions régissant la consultation de ces dossiers et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature des dispositions que l'on proposera?

5. Quelles règles gouvernent aujourd'hui la consultation des documents publics *a*) de la Grande-Bretagne, *b*) de la France, *c*) des États-Unis?

6. Quels pourparlers a-t-on eus avec le gouvernement des pays susmentionnés dans la partie 5 pour en venir à l'uniformisation de la façon de procéder entre les différents pays, et quel en a été le résultat?

7. Quels sont les problèmes, si problèmes il y a, que cause au ministère des Affaires extérieures et/ou à la Gendarmerie royale du Canada le manque d'uniformité des règlements qui régissent la consultation des dossiers publics des pays susmentionnés?

8. A-t-on nommé un conseil consultatif sur les documents publics?

9. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom, l'adresse et la profession des membres de ce conseil?

10. Depuis sa création, à quelles dates le Conseil s'est-il réuni?

11. Quelles sont la compétence et les responsabilités respectives *a*) du Conseil du Trésor, *b*) des Archives publiques, *c*) des divers ministères du gouvernement, dans la préservation et la garde des dossiers publics?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME DE REVISION DE LA CLASSIFICATION DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 335—**L'hon. M. Bell:**

1. Pour quelles catégories d'emplois le programme de révision de la classification des employés de la fonction publique est-il terminé?

2. Pour quelles catégories d'emplois le programme de révision n'est-il pas encore terminé, et, dans chacun des cas, quand s'attend-on qu'il le soit?

3. Combien de postes sont touchés dans chacune des catégories d'emplois mentionnées en réponse aux parties 1 et 2 de cette question?

4. Combien de postes dans chacune des catégories d'emplois ont été *a*) marqués d'un cercle rouge, *b*) marqués d'un cercle vert, *c*) affectés à un niveau équivalent?

5. Parmi les employés dont le poste a été marqué d'un cercle rouge, *a*) combien ont demandé une révision, et *b*) quelles mesures a-t-on prises concernant ces demandes?

6. Combien de personnes, dans chacune des catégories d'emplois, n'ont-elles plus leurs postes «marqués d'un cercle rouge» par suite de mutation, d'avancement ou pour quelqu'autre raison?

7. Combien de personnes, dans chacune des catégories d'emplois, ont-elles encore leur poste «marqué d'un cercle rouge» et quelles dispositions prévoit-on prendre pour reclasser ces employés dont le poste est marqué d'un «cercle rouge»?

(Le document est déposé.)

LES PROGRAMMES À COÛT PARTAGÉ

Question nº 355—**M. Davis:**

En ce qui concerne les programmes fédéraux-provinciaux à coût partagé *a*) combien de ces programmes sont actuellement en vigueur, *b*) quelle a été la contribution fédérale totale et la contribution fédérale par programme pour l'année

financière 1964-1965, c) quelle a été la contribution fédérale totale et la contribution fédérale par programme, pour chaque province, pour l'année financière 1964-1965?

(Le document est déposé.)

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pu trouver au *Feuilleton* la question nº 277 marquée d'un astérisque. Pourrions-nous savoir le numéro de la question à laquelle on a répondu aujourd'hui?

**M. Béchard:** Il s'agit de la question nº 277.

• (3.10 p.m.)

## L'HABITATION

### LA PRÉSUMÉE CRISE ACTUELLE—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre afin de lui permettre de discuter d'une affaire précise d'une importance publique pressante, en vertu de l'article 26 du Règlement. Le sujet auquel je fais allusion figurera dans la motion, si l'on fait droit à ma demande.

Voici:

...l'aggravation de la crise qui sévit actuellement dans l'industrie de la construction domiciliaire par suite de la négligence du gouvernement à fournir les fonds nécessaires;

la négligence du gouvernement qui refuse de reconnaître certaines priorités en vue de satisfaire aux besoins des citoyens d'une façon générale;

la pénurie de plus en plus inquiétante de logements, surtout pour les familles à faible revenu;

l'augmentation alarmante du coût des habitations, occasionnée par la pénurie de logements et aggravée par la politique du gouvernement qui maintient la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction;

et les conséquences néfastes sur la main-d'œuvre spécialisée et qualifiée au sein de l'industrie du bâtiment.

**M. l'Orateur:** Le député d'Esquimalt-Saanich aurait-il l'obligeance d'éclairer la présidence et la Chambre quant à l'urgence du débat? Je me permets d'avertir le député et les autres qui voudraient se prononcer que la question dont la Chambre est saisie présentement est celle de l'urgence du débat et non de l'urgence du sujet de la motion proposée.

**M. Chatterton:** Monsieur l'Orateur, je vais tâcher de m'en tenir scrupuleusement à la question de l'urgence du débat et m'efforcer d'observer le Règlement. Nous escomptions tous, de même qu'une foule de Canadiens d'un bout à l'autre du pays et l'industrie du bâtiment, je le sais, qu'aujourd'hui le premier ministre ou le ministre du Travail prendrait



la parole à l'appel des motions pour traiter de la grave question que pose au pays la pénurie de logements.

On ne l'a pas fait, bien que, depuis l'ajournement de la Chambre, il y a onze semaines, un grand nombre d'associations aient fait des démarches auprès du gouvernement au sujet de cette importante question. Dans l'intervalle, en outre, le Conseil économique du Canada a présenté son Quatrième exposé annuel, où il est dit qu'il faudrait construire cette année, semble-t-il, de 180,000 à 190,000 logements. De plus, d'après les estimations que j'ai pu obtenir, tout porte à croire qu'on sera à court, pour cette année seulement, de 30,000 à 40,000 habitations.

Ce qui fait aussi ressortir le caractère urgent de la situation, c'est que depuis l'ajournement de la Chambre, il y a onze semaines, les frais de la construction domiciliaire se sont manifestement accrus à une vive allure, en raison surtout de la pénurie de logements qui est largement attribuable aux politiques du gouvernement. Comme il y a plusieurs acheteurs pour chaque maison, le coût des habitations a augmenté très sensiblement. Ainsi, selon les chiffres que j'ai en main, le coût d'une nouvelle maison ordinaire, dans la région de Toronto, s'est accru de plus de $5,000 depuis l'an dernier.

Le Bureau fédéral de la statistique révèle qu'entre août 1966 et août 1967, l'indice des prix à la consommation, pour le logement, y compris l'abri et l'habitation, est passé de 145 à 152.2. C'est une augmentation de 7.2 points du coût du logement au cours de l'année se terminant en août dernier. Toutefois, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter la question au cours des onze dernières semaines.

Le troisième fait que je soumets à la Chambre quant à l'urgence, c'est qu'en dépit des avertissements explicites du Conseil économique dans ses rapports antérieurs et dans son exposé annuel le plus récent—le quatrième où certaines observations sont presque sensationnelles en dépit du ton mesuré du Conseil économique—il n'y a aucun article inscrit au *Feuilleton* qui permettrait aux députés de discuter cette affaire atteignant des proportions catastrophiques, c'est-à-dire la pénurie d'habitations et le coût élevé du logement. (*Applaudissements*)

Des millions de Canadiens éprouvent, j'en suis sûr, la plus profonde déception en constatant que le cabinet ne fait aucune proposition claire en vue de résoudre ou même d'améliorer cette situation. Au cours des onze dernières semaines, nous avons lu les déclarations du ministre du Travail, malheureusement absent. Sauf erreur, il parle encore aujourd'hui des problèmes du logement dans l'Ouest,

comme il le fait depuis un an et demi. Cependant, aucune mesure n'a été prise. Par exemple, nous ignorons la date à laquelle le budget sera débattu à la Chambre.

C'est pourquoi j'affirme que les graves événements de l'année écoulée, la nouvelle augmentation du taux de l'intérêt hypothécaire prévue pour le 1er octobre et le gel des fonds d'hypothèques destinés aux prêts directs du gouvernement nous obligent à entamer dès aujourd'hui un débat sur ce problème de la plus haute importance. Ces trois raisons, monsieur l'Orateur, justifient, selon moi, l'urgence d'un tel débat.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, à mon avis nous ne saurions nier l'urgence d'un débat sur le sujet qui a été proposé. En fait, j'avais une motion toute prête à être présentée, car à mon avis la question revêt la plus grande importance. Tous les membres de la Chambre, qui viennent de quitter leurs circonscriptions, doivent bien savoir à quel point la pénurie d'habitations est devenue critique dans notre pays. Tout indique que les objectifs visés ne seront pas atteints. Le Conseil économique du Canada vient de signaler que nous devions construire 190,000 maisons par an. L'objectif du gouvernement était, au début, de 170,000 maisons; ce nombre fut ensuite réduit à 150,000. S'il faut en croire les rapports les plus optimistes que nous puissions obtenir, il est maintenant peu probable que nous puissions même atteindre le chiffre de 150,000 mises en chantier cette année.

La situation s'est aggravée quand le premier ministre a annoncé en août qu'on ne fournirait pas les 300 millions de dollars supplémentaires espérés pour la construction de logements. Le Conseil économique, dans son quatrième exposé annuel, critique sévèrement l'application d'une politique d'argent serré dans le secteur de la construction de logements.

• (3.20 p.m.)

A la mi-août, le premier ministre a déclaré que toute la question des fonds supplémentaires à consacrer au logement devrait être révisée à l'automne. Deux mois ont passé et le gouvernement a eu amplement le temps de faire cette revision. Il me semble que les députés et tous les Canadiens ont le droit de connaître les intentions du gouvernement vis-à-vis du logement, de savoir si ces 300 millions de dollars seront alloués ou si nous continuerons à ne pas atteindre nos objectifs, avec le résultat, maintenant évident, que les maisons se font rares et que les loyers augmentent. Ici même, à Ottawa, les gens se font expulser de leurs maisons. Les choses en sont rendues au point où l'un des principaux experts en matière de logement au Canada a déclaré que nous ferons face, en 1968, à une crise du logement comme nous n'en avons jamais vue.

C'est parce que le gouvernement n'a pas annoncé de politique ni présenté de programme que nous avons droit à un débat pour que les députés et les citoyens du Canada sachent ce que le gouvernement entend faire, s'il envisage de prendre des dispositions. Assurément, rien n'importe plus que d'avoir un débat en bonne et due forme à ce sujet dès maintenant, pour que nous connaissions les projets du gouvernement et que nous sachions si le gouvernement entend accorder les fonds hypothécaires supplémentaires qui se chiffrent à 300 millions de dollars et qu'on a toujours espéré recevoir.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais fournir mon apport au débat et exprimer l'opinion de notre groupe à l'égard de la crise du logement dans le pays. Le problème n'est pas nouveau. Il s'est posé bien des fois avant l'ajournement, et depuis lors, il s'est rapidement aggravé.

Je ne parlerai pas de l'urgence de la question, puisque nous en sommes tous conscients, les deux besoins essentiels des êtres humains étant la nourriture et l'abri. En parler serait superflu. Il faut des habitations, et nous le comprenons tous.

Quant à l'urgence du débat, je propose que nous nous reportions au paragraphe 2 du commentaire 100 de la Quatrième édition de Beauchesne, suivant lequel, une affaire... «doit être si pressante que l'intérêt public en souffrirait si elle n'était examinée immédiatement». A mon avis, il n'est pas de question plus pressante et plus urgente que celle-ci actuellement. L'intérêt public souffrirait manifestement du manque d'habitations; il est donc de notre devoir, s'il y a la moindre possibilité, d'enrayer la hausse du coût de l'habitation et de veiller à ce que la Chambre remplisse ses obligations avant qu'une crise éclate.

Bien trop souvent, nous avons retardé à la Chambre de prendre des décisions sur d'importantes questions. Nous avons attendu que la situation devienne critique alors qu'il est très difficile et parfois impossible de la régler. En l'occurrence, nous ne pouvons que prendre des mesures hâtives qui ne sont pas nécessairement les bonnes.

J'aimerais vous reporter à l'alinéa 3 du commentaire 100 qui mentionne ce qui suit:

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Je laisse au gouvernement le soin de décider de l'occasion la plus prochaine que nous aurions de tenir un débat sur ce sujet. Par «occasion la plus prochaine» je ne veux pas dire un laps d'un mois ou la semaine prochaine. Je veux parler de cette semaine-ci, soit demain soit le jour suivant. A mon avis, la Chambre devrait aborder cette question en premier lieu; car la crise du logement est très grave.

**M. Bert Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, puis-je dire en très peu de mots qu'à notre avis un débat sur cette question est réellement urgent et qu'il faudrait fournir au gouvernement l'occasion de nous dire exactement quels sont ses projets en ce qui concerne l'habitation. Si je dis cela, c'est qu'à mon avis, nous sommes en présence d'un double programme: d'abord la crise du logement, puis les poussées inflationnistes qui sévissent en ce moment dans le pays. Si l'on consacre beaucoup d'argent à l'habitation, cela va provoquer une recrudescence de ces poussées. Nous aimerions que le gouvernement nous dise comment il entend combattre l'inflation découlant de la hausse des prix, tout en répondant aux besoins du logement qui constituent une question de la plus grande importance. Ne serait-ce que sur ce dernier point, il est essentiel, à mon avis, que le gouvernement se prononce et que vous-même, monsieur l'Orateur, ménagiez l'occasion d'un débat, de telle sorte que le gouvernement puisse nous expliquer clairement la manière dont il entend faire face à la situation où il va falloir consacrer beaucoup d'argent à l'habitation sans permettre pour autant aux poussées inflationnistes de continuer à s'exercer.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, si la situation est urgente, c'est que le temps nécessaire pour la rectifier n'est pas bien long, vu que la saison de construction se terminera bientôt et qu'à la fin de l'année, à cause du manque de prévoyance du gouvernement, près de 50,000 familles canadiennes n'auront pas de logis convenable. Il s'agit vraiment d'une crise du logement, car le programme de construction

[M. Langlois (Mégantic).]

du gouvernement marche à rebours. En juillet, le Bureau fédéral de la statistique a communiqué au peuple canadien les derniers chiffres à ce sujet. Ce mois-là, le nombre de mises en chantier était de 7 p. 100 inférieur à celui de mai, et de 14 p. 100 inférieur à celui d'août. Les choses vont de mal en pis; la crise est bien proche. Même si le nombre de mises en chantier se maintenait, jusqu'à la fin de l'année, au niveau qu'il a atteint en juillet, plutôt que de décroître comme c'est le cas depuis deux mois, nous n'aurions que 146,000 mises en chantier à la fin de l'année, alors que, comme l'a signalé le Conseil économique du Canada, le strict minimum est de 190,000 mises en chantier.

Il faut donc discuter de cette question aujourd'hui. Le programme du gouvernement n'en est pas un. Je le répète, il fonctionne à rebours. Le nombre des maisons construites diminue d'un mois à l'autre, et à la fin de l'année, 50,000 familles canadiennes seront sans abri. Le gouvernement n'a manifestement aucun programme à offrir. L'opposition a donc le devoir de lui en soumettre—et c'est là son intention—et de lui indiquer les initiatives à prendre pour faire construire les 190,000 maisons par an qui représentent, d'après le Conseil économique du Canada, le strict minimum. Il faudrait donc, sans perdre de temps, entreprendre immédiatement un débat sur le logement.

**M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, vous nous avez priés, au début de la discussion, de limiter nos observations à l'urgence du débat sans les faire porter sur le sujet lui-même. Pourtant, tous les orateurs qui ont profité de l'article 26 du Règlement pour prendre la parole ont, bien entendu, discuté et souligné la pénurie de logements dans notre pays. J'ai assez d'honnêteté intellectuelle pour admettre que le Canada connaît à l'heure actuelle une pénurie de logements, mais contrairement aux déclarations hypocrites que je viens d'entendre, surtout celles du chef du Nouveau parti démocratique, je me rends compte que notre pays est régi par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que, d'après la constitution du Canada, l'habitation relève des provinces. Bien que les socialistes préconisent un statut particulier pour une partie du pays mais non pour une autre, ils attribuent sans scrupules au gouvernement fédéral l'entière responsabilité de la pénurie d'habitations, refusant ainsi de reconnaître la compétence des provinces dans ce domaine.

J'ai peut-être enfreint le Règlement, mais on pourrait en dire autant du chef du Nouveau parti démocratique. Je signale que je ne saurais me préoccuper autant du manque de logements au pays pour les gens qui gagnent de $20,000 à $25,000, que de la pénurie de logements à bas loyer pour les personnes à revenu moyen. Voilà où se trouve la grande responsabilité du gouvernement, mais les demandes de constructions d'habitations doivent provenir des autorités provinciales ou municipales.

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Loin de moi l'idée d'essayer de donner des conseils sur le Règlement de la Chambre. Sauf erreur, cependant, nous devons établir si le débat actuel est nécessaire ou urgent. Est-il urgent, dans l'intérêt national, de traiter du logement? Pour décider de l'urgence du débat, il y aurait lieu de porter un jugement sérieux sur l'exactitude et la crédibilité des exposés du Conseil économique. Si nous devons tenir compte des avis du Conseil économique, comme je le crois personnellement, nous devons aussi nous rappeler ce qu'il a dit il y a un an. Le gouvernement avait alors été prévenu de l'imminence d'une catastrophe dans le domaine du logement. Comme il ne s'en est presque pas préoccupé depuis plus d'un an, le gouvernement a laissé se développer une crise d'importance majeure.

• (3.30 p.m.)

Vu le retard impardonnable, j'estime qu'il est maintenant urgent de débattre cette question d'importance nationale extrême.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, habituellement, à la présente étape d'un débat de ce genre, les commentaires sont censés viser la question de procédure, soit si le débat est urgent et s'il y a lieu pour la Chambre de mettre de côté ses travaux ordinaires pour passer à l'étude d'une question qui ne figure pas à l'ordre du jour.

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, la discussion a été, bien entendu, tout à fait irrecevable... (*Exclamations*) car elle a porté exclusivement sur le fond de la question, soit la situation du logement au Canada.

Je n'ai pas l'intention de traiter de la question aussi à fond que les vis-à-vis, mais je tiens à souligner que le gouvernement canadien la considère comme très importante et très grave.

Le gouvernement a pris des mesures au cours de l'année pour accroître considérablement le programme de construction de logements au Canada. Le ministre du Travail de qui relève la question du logement, est empêché à cause d'affaires publiques, d'être à la Chambre cet après-midi mais il a déjà consigné au hansard les faits touchant la situation du logement dans notre pays.

Nous aurons très prochainement l'occasion de traiter de la question d'une façon ordonnée à un moment où le ministre sera ici.

**L'hon. M. Churchill:** Il devrait être ici aujourd'hui.

**L'hon. M. MacEachen:** Les crédits du ministère du Travail figurent au *Feuilleton* pour examen. Ils pourront être étudiés au moment opportun. Nous avons ajourné le débat sur le budget, qui portait sur un amendement et un sous-amendement. Un aspect de ce dernier vise nettement le domaine de l'habitation. La Chambre doit s'occuper de cette question et le fera prochainement. Trois motions de subsides doivent être étudiées par la Chambre et le logement pourra être évoqué à propos de n'importe laquelle des trois. A mon avis, monsieur l'Orateur, la situation n'a pas changé au point que la Chambre devrait s'en occuper aujourd'hui; en outre, les députés auront l'occasion d'aborder cette question sérieuse et importante dans le cours normal des débats, très prochainement.

Nous avons inscrit pour examen aujourd'hui d'autres importantes questions d'intérêt public. Sous peu, grâce à l'une des occasions que j'ai mentionnées, les députés pourront exprimer leur inquiétude au sujet de cette importante question. Le ministre du Travail sera alors en mesure de consigner au compte rendu les faits relatifs au logement et d'énoncer la politique du gouvernement.

Si la motion d'ajournement était acceptée aujourd'hui, monsieur l'Orateur, on n'y gagnerait rien car le porte-parole du gouvernement qui est ici d'ordinaire pour s'occuper de ces questions serait absent.

**M. Nielsen:** Est-il seul porte-parole du gouvernement?

**Le très hon. M. Pearson:** La même vieille bande.

**L'hon. M. MacEachen:** Rien de plus vrai, monsieur l'Orateur, c'est la même vieille bande.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si les honorables députés désirent poursuivre le débat. Je dois dire qu'après avoir entendu le point de vue des députés de chaque côté de la Chambre, je me suis formé une opinion, mais je ne voudrais pas mettre fin à cette intéressante discussion. Je vois que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre veut prendre la parole et je la lui accorde.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a commencé par dire que tous les préopinants étaient à côté de la question. Tous les préopinants, ou à peu près, de ce côté-ci de la Chambre, ont évoqué, d'après moi, l'urgence de la question. En particulier, je me permets de signaler que l'honorable député de Mégantic a donné lecture du passage du commentaire portant sur cet aspect de la chose. C'est un passage important, à mon avis, et il serait bon que la Chambre l'entende de nouveau. Voici ce que dit le commentaire 100 (3):

«Urgence» au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question...

Nous sommes tous d'accord là-dessus.

...mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

C'est sur ce principe que se fonde la requête de l'opposition officielle et c'est en nous fondant sur le même principe que nous nous proposions de présenter aujourd'hui la même demande. Je signale à Votre Honneur qu'il arrive parfois, lors d'une tentative pour ajourner les travaux de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, qu'un porte-parole du gouvernement prenne part au débat sur la question de procédure et précise le moment où le sujet dont la Chambre est saisie pourrait être discuté. Mais aujourd'hui, le leader du gouvernement à la Chambre a pris part au débat et la seule assurance qu'il nous ait donnée, c'est que nous pourrons étudier la question sous peu. Compte tenu de l'urgence de la situation et de la nécessité d'en discuter pour que l'intérêt public ne soit pas lésé, il ne suffit pas, selon nous, de dire que la question sera étudiée bientôt.

Au cours d'un entretien avec moi, ce matin, le leader du gouvernement à la Chambre a eu l'obligeance de me faire part des travaux d'aujourd'hui et de demain, du reste de la semaine même. J'imagine qu'il a fait de même vis-à-vis les autres leaders à la Chambre. Rien dans la liste de ces travaux ne laisse entrevoir la possibilité d'étudier la crise du logement cette semaine.

J'estime, comme tous ceux qui ont abordé la question de l'urgence du débat, que la crise est si grave que le Parlement ne saurait la remettre de semaine en semaine, jusqu'à ce jour que l'on dit prochain. La crise existe actuellement. Ce qui s'impose, précisément en vertu du commentaire 100 (3), c'est que le débat se tienne maintenant afin que l'intérêt public ne se trouve pas lésé.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que le ministre du Travail, qui est responsable du logement, est absent. Le premier ministre a pu faire des déclarations au sujet du logement. C'est sûrement une question qui relève du gouvernement, quoi qu'en dise le député de Verdun, qui préfère l'attribuer au ressort des provinces. C'est un domaine de juridiction fédérale. Depuis deux mois, le Canada tout entier a vu empirer la situation. N'importe qui aurait certainement pu prévoir que la question serait soulevée aujourd'hui. J'estime que le gouvernement ne peut se justifier en déclarant qu'un ministre n'est pas ici aujourd'hui pour en traiter.

Je ne parle pas du caractère pressant de la question; nous en sommes tous conscients. Je soutiens qu'aux termes du Règlement de la Chambre, la question est urgente et qu'on devrait permettre la tenue du débat aujourd'hui.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a déjà fait une intervention dans ce débat. Pose-t-il la question de privilège?

**L'hon. M. MacEachen:** J'ai trouvé le Règlement et je l'ai dit, monsieur l'Orateur. Je voulais faire observer que le député...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au ministre que poursuivre la discussion sur l'exactitude de l'opinion exprimée par le ministre ne nous permettrait pas de prendre une décision bientôt. Si cela peut le rassurer, je lui dirai que, dans l'ensemble, je suis plutôt de son avis.

[Le très hon. M. Pearson.]

• (3.40 p.m.)

Des députés ont parlé au président de l'alinéa 3 du commentaire 100 de la 4e édition de Beauchesne. Ce commentaire est très connu et je partage tout à fait l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre lorsqu'en nous citant ce passage il déclare qu'il s'agit ici d'une question d'urgence et d'importance nationale. En voici un extrait:

«urgence»... signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt...

L'expression est tout à fait relative, il va sans dire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à titre de leader du gouvernement à la Chambre, nous informe que bientôt, d'ici quelque temps, il se présentera une occasion d'aborder cette question importante et manifestement urgente. La Chambre est présentement saisie, a-t-il dit, d'un amendement à la motion budgétaire, et sera saisie de trois motions de subsides. Je pourrais ajouter que l'une d'elles doit être présentée très prochainement. Malheureusement, je ne peux pas donner de date précise, mais cela ne tardera pas. Il existe une troisième occasion dont a parlé le ministre.

A mon avis, comme c'est le premier jour de reprise de la session, la meilleure formule serait de fonder les possibilités d'entente entre les leaders de la Chambre, quant à une date prochaine pour l'étude de cette importante question. S'il n'y avait pas entente et si une autre proposition était faite dans quelque temps, l'attitude de la présidence pourrait être différente à ce moment-là.

Peut-être pourrais-je lire aux honorables députés un passage de l'alinéa 8 du commentaire 100 qui se trouve à la page 94 de la 4e édition de Beauchesne. Le voici:

J'estime que l'article du Règlement...n'a jamais envisagé de motion concernant un sujet de portée aussi vaste. Ce qui était visé, à mon avis, c'était quelque crise soudaine, soit à l'intérieur du pays, soit dans le domaine des affaires étrangères.

Les honorables députés ont fait ressortir qu'il ne s'agit pas d'une crise soudaine. Peut-être est-ce une crise permanente. Dans la situation actuelle, je doute que la motion puisse être discutée en vertu de l'article 26 du Règlement. Le commentaire poursuit en ces termes:

...on n'envisageait pas, à mon avis...qu'une question de très grande portée, exigeant des mesures législatives pour la régler de façon efficace,... ce qui est apparemment le cas ici,

...fasse l'objet du débat sur la motion proposant l'ajournement de la Chambre.

En raison de tout ce qui précède, je conclurais que cette motion ne peut être étudiée en ce moment, mais devrait plutôt être réexaminée par la présidence dans un avenir proche, comme l'a dit le ministre.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LA BAISSE DU PRIX DU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention d'adresser ma question au ministre du Commerce, car il s'agit de ses responsabilités à la Chambre des communes en ce qui concerne la Commission canadienne du blé. En son absence, je l'aurais posée au ministre des Finances, mais lui aussi est absent. Je poserai donc ma question directement au premier ministre. Pourrait-il expliquer à la Chambre et au pays pourquoi le prix du blé a baissé de 22c. le boisseau depuis l'annonce du ministre du Commerce, avant l'ajournement de la Chambre, que le prix du blé augmenterait de 20c. le boisseau à la suite de son rapport à la Chambre sur la négociation Kennedy?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, cette question est beaucoup trop vaste pour qu'on y réponde à l'appel de l'ordre du jour. Je la considérerai volontiers comme avis. Nous aurons bientôt l'occasion d'en traiter. Le ministre de l'Industrie et du Commerce est actuellement en mission officielle. Le ministre des Finances assiste à l'assemblée annuelle de la Banque mondiale au Brésil. Ils seront tous deux de retour dans quelques jours. Nous aurons sous peu l'occasion de discuter de cette importante question.

**M. Woolliams:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme l'Accord international sur le blé semble être périmé, j'aimerais savoir si le premier ministre ou son gouvernement ont entretenu des pourparlers avec les États-Unis, au niveau ministériel, pour éviter la baisse des prix du blé? Des discussions ont-elles eu lieu avant que les États-Unis annoncent une augmentation des subventions pour leur blé, ce qui leur permettrait d'accaparer nos marchés?

**Le très hon. M. Pearson:** Le ministre de l'Industrie et du Commerce en a discuté à Washington le mois dernier.

**L'hon. Michael Starr (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Comme la situation est grave, le premier ministre consentirait-il à faire une déclaration à la Chambre, à l'appel des motions, d'ici un jour ou deux?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur. La proposition me semble bonne et raisonnable. Nous pourrons peut-être le faire demain ou après-demain.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question complémentaire. Comme la baisse des prix du blé pourrait coûter plus de 100 millions de dollars, cette année, aux cultivateurs des Prairies, et comme l'accord international sur le blé a expiré le 31 juillet et que le nouvel accord n'entrera pas en vigueur avant le milieu de 1968, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a l'intention, prochainement, de réaliser sa promesse, soit de garantir aux cultivateurs un paiement de $2 le boisseau franco quai à Fort-William. (*Applaudissements*)

**Le très hon. M. Pearson:** La question des prix du blé est à l'étude. Mon honorable ami aurait peut-être pu limiter ses observations à ce sujet sans reprendre les vieilles querelles électorales. (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, si le député voulait faire preuve de largeur d'esprit au lieu de faire preuve de parti pris politiqe, nous pourrions aller plus vite. (*Exclamations*)

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Par ses observations, le premier ministre veut-il indiquer que toutes ses promesses devront être traitées aussi légèrement qu'il a traité celle-là?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il y a déjà eu quatre ou cinq questions complémentaires, je propose que nous abordions un autre sujet pour permettre à d'autres députés de poser des questions. Si le temps le permet, et je le crois, nous reprendrons le sujet.

[*Plus tard*]

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire à celle du député de Bow-River. Je regrette que la présidence ne m'ait pas aperçu lorsque je me suis levé pour prendre la parole. En réponse au député, le premier ministre a déclaré qu'il demanderait au ministre compétent de faire rapport plus tard au sujet de la baisse de 22c. du prix du blé, parce qu'il juge la question importante. Le premier ministre demanderait-il au ministre d'indiquer dans sa réponse pourquoi l'accord international sur le blé est expiré. Je crois que c'est le point important de toute l'affaire.

[Le très hon. M. Pearson.]

**M. Reg Cantelon (Kindersley):** A mon avis, monsieur l'Orateur, il convient d'adresser cette question au premier ministre vu que la récolte de blé de l'Ouest canadien, bien qu'un peu inférieure à la moyenne, a été d'une qualité extrêmement élevée. Quelles dispositions le gouvernement prend-il pour l'acheminer vers les marchés mondiaux?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de m'entretenir de cette question avec le ministre. J'aurais aimé le voir ici aujourd'hui.

[*Français*]

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### A PROPOS DES RELATIONS ENTRE QUÉBEC ET OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre relativement à la situation délicate qui existe présentement dans le domaine des relations Québec-Canada.

Le gouvernement a-t-il l'intention de réunir les députés fédéraux du Québec, afin de discuter du problème de l'unité nationale et de la situation du Québec et d'obtenir leur opinion libre de tout esprit de parti, opinion dont le gouvernement pourrait tenir compte dans les ententes qui pourront être conclues au cours des conférences fédérales-provinciales? Dans le cas de l'affirmative, quand pouvons-nous espérer la convocation d'une telle réunion?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nul doute que nous aurons sous peu l'occasion d'étudier cette importante question au Parlement. Les députés fédéraux du Québec ne seront pas les seuls, j'en suis sûr, à prendre part à la discussion.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE VIETNAM ET LES TENTATIVES DE NÉGOCIATIONS DE PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Compte tenu des nouvelles

selon lesquelles un représentant du Canada s'est rendu à Hanoï il y a quelques jours pour y rencontrer des représentants du gouvernement du Vietnam du Nord, le premier ministre pourrait-il nous dire où en sont les tentatives visant à amorcer des négociations pour mettre fin au conflit?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le représentant en question était le membre canadien de la Commission internationale dans cette région, qui se rendait à Hanoï comme il le fait de temps à autre. On ne saurait naturellement accorder à cette visite un sens particulier.

Je ne saurais dire qu'il y ait progrès quant à l'ouverture de négociations sur cette importante question. Il n'y a eu, en tout cas, aucun progrès sensible depuis la dernière séance de la Chambre. La question, surtout en ce qui concerne le point de vue canadien, fait l'objet d'une étude constante de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a eu des entretiens à ce sujet à New York. L'assemblée générale des Nations Unies et, peut-être, le Conseil de sécurité, en seront saisis au cours des prochaines semaines.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### L'ACCROISSEMENT DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il faire connaître à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre afin d'arrêter l'accroissement rapide du coût de la vie, qui s'est manifesté depuis l'ajournement de la Chambre, il y a trois mois?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** On ne peut répondre à une question d'une telle portée à l'appel de l'ordre du jour. Nous pourrons sous peu, j'espère, consacrer cinq jours à l'étude du budget; mon honorable ami, de même que les autres députés, pourront alors revenir sur cette question, et le gouvernement sera alors en mesure de leur répondre.

**L'hon. M. Hees:** Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'assurer à la Chambre que lorsque le débat sur le budget aura lieu, il énumérera les mesures que le gouvernement se propose de prendre pour contrebalancer, par exemple, les effets de l'augmentation de 2 p. 100 du coût de la vie—accélération incroyable—qui s'est produite depuis deux mois?

**Le très hon. M. Pearson:** La plupart des déclarations du député sont elles-mêmes incroyables. Je reconnais, cependant, qu'il s'agit d'une question très grave.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire, ayant trait à un aspect particulier de ce problème, à poser au ministre de l'Industrie. Le premier ministre voudrait-il nous dire si la récente augmentation du prix des automobiles doit être attribuée au fait que le gouvernement n'a pas réussi à enrayer l'inflation ou aux effets de l'accord international sur l'automobile?

**M. l'Orateur:** Je signale au député que sa question prête à controverse.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LA PARTICIPATION POSSIBLE DU CANADA AU RÉSEAU AMÉRICAIN D'ENGINS ANTIENGINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question concernant l'établissement, envisagé par les États-Unis, d'un réseau d'engins antiengins. Le Canada a-t-il une part quelconque dans ce projet? Des éléments de ce réseau seront-ils construits sur notre sol? A-t-on pris des engagements ou bien va-t-on en prendre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Je le répète, nous n'avons aucune part dans cette décision du gouvernement des États-Unis d'installer un système d'engins antiengins. Nous n'avons aucune part dans ce projet, et nous n'en aurons aucune, je pense, à l'avenir. Certes, nous désirons vivement obtenir tous les renseignements possibles sur une mesure aussi importante et traiter la situation qui peut en résulter au mieux des intérêts du Canada et de la paix; mais nous n'avons rien à voir à ce projet et rien ne me porte à croire que le gouvernement des États-Unis nous demandera de lui prêter notre concours à cet égard, d'une manière quelconque, sur notre sol.

Comme on a prétendu à tort le contraire en certains milieux, je dois ajouter que nous avons été mis au courant de la décision prise à cet égard par le gouvernement des États-Unis, avant même qu'elle ne soit rendue publique.

**M. Douglas:** Vu ce qui s'est passé à propos de l'installation des Bomarc au Canada, le premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement du Canada ne prendra aucun

engagement avant d'avoir consulté la Chambre et d'avoir mis les députés au courant de toute mesure envisagée par le cabinet?

**Le très hon. L. B. Pearson:** A supposer qu'il faille modifier la politique du Canada en matière de défense, et peut-être même notre politique étrangère, jusqu'au point d'envisager de concourir à une opération de cette envergure, en tenant compte de toutes les complications et de toutes les suites que comporterait une telle décision, je crois bien que le Parlement, s'il siégeait à ce moment-là, serait tout d'abord consulté.

[*Français*]

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si la décision des États-Unis d'établir un tel système anti-missiles ne vient pas en contradiction avec le traité de NORAD, que le Canada a signé, à l'effet que les États-Unis doivent consulter le Canada en ce qui concerne la défense nord-américaine?

**M. l'Orateur:** Cette question constitue un argument et n'est pas recevable.

[*Traduction*]

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Une question supplémentaire au premier ministre au sujet de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Comme, d'après des déclarations de Washington, le département américain de la Défense songe à aller au-delà du projet de défense contre les missiles annoncé la semaine dernière vers une nouvelle forme de défense de l'Amérique du Nord concernant les bombardiers, le très honorable représentant possède-t-il des renseignements au sujet du rôle que jouerait le Canada dans cette conjoncture?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne suis au courant d'aucune demande ou proposition des États-Unis de modifier le caractère de notre participation actuelle à la défense continentale contre les bombardiers pilotés. Mais j'en discuterai avec le ministre de la Défense nationale avant de donner une réponse précise.

[*Plus tard*]

[*Français*]

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre et revenir à un sujet qui a intéressé la Chambre il y a quelques minutes, pour lui demander si le gouvernement a l'intention de renouveler l'accord relatif à la défense aérienne de NORAD, lequel accord doit se terminer bientôt?

[M. Douglas.]

[*Traduction*]

**Le très hon. M. Pearson:** Cette question est à l'étude, monsieur l'Orateur, et nous pourrons, je l'espère, faire d'ici peu une déclaration à la Chambre à ce sujet.

## LA CONSTITUTION

### LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA CONFÉRENCE INTERPROVINCIALE PROJETÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question au sujet de la proposition constructive du premier ministre de l'Ontario en vue de la tenue d'une conférence sur la Confédération de l'avenir. Le premier ministre va-t-il changer d'avis quant à la participation du gouvernement fédéral et consentir à y assister lui-même ou au moins à y déléguer un ministre senior afin que l'attitude fédérale soit présentée d'une façon positive et constructive?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il ne conviendrait pas, à mon sens, que le premier ministre du Canada assiste comme observateur à une conférence provinciale convoquée par le chef du gouvernement d'une province et qui ne serait pas une conférence fédérale-provinciale, mais une séance d'étude sur des questions provinciales. Le premier ministre de l'Ontario l'a bien précisé lors de ses entretiens avec les autres chefs provinciaux et moi-même en juillet dernier. Il songeait à une conférence provinciale qui n'exclurait pas une participation fédérale sous forme d'observateurs. Des observateurs fédéraux assisteront à cette conférence.

**L'hon. M. Fulton:** Le premier ministre semble laisser entendre que les représentants à cette conférence seront d'un rang inférieur à celui de ministre. Nous dirait-il quel sera le caractère de la participation fédérale? A quel palier le gouvernement sera-t-il représenté? Est-ce qu'il y aura participation et, dans l'affirmative, quelles instructions sont données touchant l'attitude à prendre? Ou le gouvernement fédéral sera-t-il représenté simplement par un observateur?

**Le très hon. M. Pearson:** Nous avons promis à la province d'Ontario d'envoyer des observateurs et nous enverrons des observateurs d'un niveau suffisamment élevé.

[*Français*]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de déléguer l'honorable ministre de la Justice (M. Trudeau), qui a des idées précises sur la constitution canadienne, à cette réunion interprovinciale de Toronto et si, à ce moment-là, l'honorable ministre de la Justice représentera les idées de tous les membres du cabinet ou seulement les siennes?

[*Traduction*]

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si la délégation à cette conférence ne groupera que des spécialistes d'arrière-boutique, ou des fonctionnaires ou si elle sera formée de députés?

**M. l'Orateur:** On a déjà posé la question.

**L'hon. Michael Starr (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, vu les récentes déclarations qu'ont faites au Québec des membres du gouvernement et du parti du premier ministre sur des questions constitutionnelles qui touchent à l'avenir du Canada, le très honorable représentant informerait-il la Chambre et les Canadiens en général, à la première occasion, de la position de son gouvernement sur cette question importante?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'ai fait de nombreuses déclarations sur ce point ces derniers mois, ces dernières années. J'espère que l'occasion se présentera sous peu à la Chambre de discuter ce problème d'importance primordiale et que nous considérons tous comme grave. J'espère alors être en mesure de faire le genre de déclaration à laquelle songe l'honorable représentant.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, dans leurs délibérations sur ce point, le premier ministre et son gouvernement voudraient-ils examiner à nouveau la proposition, maintes fois présentée, et acceptée comme principe général par le premier ministre lui-même, portant que toute la question de l'avenir constitutionnel du Canada soit déférée à un comité spécial de la Chambre?

**Le très hon. M. Pearson:** J'ai déclaré à la Chambre, le printemps dernier, qu'il importait à mes yeux que la question soit étudiée par les députés, peut-être au moyen d'un comité spécial, mais qu'une étude de ce genre serait, à mon avis, plus utile une fois que le gouvernement fédéral aurait pris une décision concernant sa politique sur une question d'une telle importance, vu qu'il pourrait soumettre cette politique à un comité de la Chambre et à la Chambre elle-même. Depuis lors, le député le sait, nous avons examiné la question; nous avons institué à cette fin un service spécial du ministère de la Justice, sous la direction d'un haut fonctionnaire désigné pour remplir ces fonctions à plein temps. J'espère que l'étude sera bientôt terminée; nous pourrons alors songer à soumettre la décision du gouvernement à un comité du genre de celui qu'à mentionné le député et connaître le point de vue des autres représentants à la Chambre sur la question.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** Monsieur l'Orateur, peut-on nous donner l'assurance qu'au moment du débat au Parlement, le ministre de la Justice y prendra part comme membre du cabinet et que sa prise de position ne sera pas répudiée comme elle l'a été par le premier ministre et les autres libéraux qui ont pris part à la réunion secrète.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question est irrecevable.

[*Français*]

**M. Grégoire:** J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre si le rapport final de la Commission Laurendeau-Dunton est à la veille d'être publié et déposé à la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je doute qu'il s'agisse là d'une question supplémentaire, mais la question ayant été posée, elle sera acceptée.

**M. Grégoire:** Puis-je demander alors au très honorable premier ministre de nous dire quand le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton sera déposé à la Chambre, et s'il a lui-même reçu ce rapport, à l'heure actuelle?

[*Traduction*]

**Le très hon. M. Pearson:** Non, je n'ai pas encore reçu le rapport, monsieur l'Orateur, mais on m'a assuré que le premier, où est-ce le second volume du rapport de la Commission—le second et très important volume du rapport devrait être prêt vers la fin de novembre, et j'espère qu'il le sera.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### L'AUGMENTATION DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable et valeureux ministre des Affaires des anciens combattants. Vu les instances présentées par la Légion canadienne, d'autres organisations d'anciens combattants, le prési-

dent du comité permanent des affaires des anciens combattants, d'autres membres du comité et des députés de cette Chambre, au sujet de l'urgence d'augmenter les pensions d'invalidité et les allocations aux anciens combattants, le ministre peut-il faire connaître à la Chambre l'intention du gouvernement au sujet de cette question urgente?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir informé qu'il poserait cette question aujourd'hui. Je ne puis malheureusement pas lui donner de précisions. La question est toujours à l'étude et aucune décision n'a encore été prise.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Une question supplémentaire. Le ministre nous dira-t-il si on a reçu le rapport du comité ministériel sur l'établissement des pensions d'invalidité et, deuxièmement, si on fera ce changement sous forme de modification à la loi sur les pensions ou par l'intermédiaire des crédits?

**L'hon. M. Teillet:** Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de cette triple question, je n'ai pas encore reçu le rapport du comité ministériel. Les réponses aux deux autres parties dépendront des circonstances quand une décision sera prise.

## LE NATIONAL-CANADIEN

### LE RAPPORT FREEDMAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports qui vient d'être nommé mais, en son absence, je pourrais peut-être m'adresser au premier ministre. Demanderait-il au ministre des Transports d'utiliser ses pouvoirs concernant l'intégration afin d'intégrer, si possible, les recommandations du rapport Freedman dans la politique du gouvernement et de faire une déclaration appropriée à ce sujet?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'en parlerai très volontiers au nouveau ministre, monsieur l'Orateur.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### L'ACCEPTATION DE L'INVITATION PAR LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, une question pour le premier ministre. Il aurait, dit-on, déclaré que cinq des provinces ont, à ce jour, accepté son invitation à la conférence fédérale-provinciale prévue pour le début de l'an prochain. Pourrait-il nous nommer ces cinq provinces?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je préférerais, si possible, m'en abstenir, car je ne voudrais pas désobliger les autres provinces, pour lesquelles il ne s'agit peut-être que d'un retard. Je leur ai rappelé aujourd'hui que j'espérais une réponse de leur part le plus tôt possible et il se peut, si le député voulait attendre jusqu'à la fin de la semaine, que je sois alors en possession de dix réponses.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Une question supplémentaire. Je voudrais demander au premier ministre si l'on a invité les gouvernements du Yukon et des territoires du Nord-Ouest à participer à ce congrès?

**M. l'Orateur:** L'honorable représentant de Carleton a la parole.

**M. Nielsen:** Le premier ministre n'a peut-être pas entendu ma question, monsieur l'Orateur. A-t-on invité à ce congrès le gouvernement du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou les deux?

**Le très hon. M. Pearson:** Je vais devoir examiner cette question, monsieur l'Orateur.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### LA MAJORATION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a terminé son étude du rapport adopté à l'unanimité par le comité mixte spécial de la fonction publique du Sénat et de la Chambre des communes concernant une augmentation des pensions de retraite des fonctionnaires. Si oui, donnera-t-on haute priorité à l'application de la mesure législative?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, il me suffira peut-être de répondre que le gouvernement n'a pas encore terminé l'étude de ce problème.

**L'hon. M. Bell:** Le ministre peut-il nous dire quand cette étude sera finie.

**L'hon. M. Benson:** Quand le moment sera venu, monsieur l'Orateur.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si l'on va faire quelque chose à ce sujet ou si la question va être reportée indéfiniment?

**L'hon. M. Benson:** Quand le gouvernement aura pris sa décision la Chambre en sera informée de la façon habituelle.

**M. Knowles:** Honte.

## LES FINANCES

LA REVISION POSSIBLE DU BUDGET À PROPOS DE L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Vu l'aggravation de la crise du logement, la pénurie de fonds hypothécaires et l'augmentation du taux d'intérêt, le gouvernement envisage-t-il de reviser ou de modifier le budget qui nous a été présenté avant les vacances d'été?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

## LES PARCS NATIONAUX

WASKESIU (SASK.)—LA CONSERVATION DES CABINES POUR TOURISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son projet radical de démolition des cabines de Waskesiu sera mené à bonne fin ou s'il tiendra plutôt compte des démarches pressantes des touristes en Saskatchewan qui s'y opposent?

**M. l'Orateur:** Je me demande si cette question est vraiment urgente. Il est difficile à la présidence de se prononcer.

**M. Rapp:** Elle est urgente.

## RADIO-CANADA

SASKATOON—LA CONSTRUCTION D'UNE STATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il était convenu que la construction du poste de télévision de Radio-Canada à Saskatoon commencerait au plus tard le 1er septembre 1967, et l'on rapporte que les travaux ont été bloqués par le cabinet; le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand ce poste de Saskatoon sera mis en chantier?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je propose à l'honorable député d'inscrire cette question au *Feuilleton.*

**M. Brand:** Le gouvernement tarderait à répondre autant qu'il a tardé à agir à ce sujet, et si le premier ministre me répondait maintenant, cela ferait gagner bien du temps à mes commettants.

[*Français*]

A PROPOS D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre a-t-il l'intention de présenter prochainement au Parlement une résolution visant à nettoyer la Société Radio-Canada des éléments séparatistes qui sèment la confusion dans l'esprit des véritables Canadiens?

L'honorable premier ministre a-t-il l'intention de présenter cette résolution et quand peut-on espérer pouvoir discuter de cette question de Radio-Canada, ce qui s'impose présentement au Canada?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je sais l'importance de cette question, mais je ne suis pas en mesure d'en traiter à l'appel de l'ordre du jour.

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA NOMINATION DES MEMBRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il en mesure aujourd'hui de donner à la Chambre les noms de ceux qui compléteront les cadres de la Société de développement du Cap-Breton?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Pas immédiatement, monsieur l'Orateur, mais j'espère le faire bientôt.

**M. Grafftey:** Qu'est-ce que le gouvernement a fait tout l'été?

## LE NORD CANADIEN

LA REPRISE DU PROGRAMME DE ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Depuis un an et demi, le premier ministre m'a informé à plusieurs reprises que le cabinet étudiait la possibilité de rétablir le programme des routes d'accès aux ressources. Le premier ministre peut-il maintenant nous dire si cette question importante est toujours à l'étude et à quel moment on pourra en venir à une décision?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration à ce sujet aujourd'hui, mais j'étudierai la question immédiatement.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** J'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Peut-il nous dire si le premier ministre de la Saskatchewan lui a signalé la nécessité de remettre en vigueur le programme des routes d'accès aux ressources?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que ce soit le genre de question que l'on puisse poser en ce moment. S'il n'y a pas urgence, le député pourra inscrire sa question au *Feuilleton*.

## L'AGRICULTURE

L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—LES RAPPORTS DES INSPECTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il peut assurer à la Chambre et aux nombreux cultivateurs intéressés de l'Ouest canadien que les inspecteurs de l'Assistance à l'agriculture des Prairies seront avertis de soumettre aussitôt que possible leurs rapports sur les différentes mauvaises récoltes subies dans nombre de régions de sorte que les cultivateurs reçoivent leur assistance bientôt.

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je puis assurer à l'honorable député qu'un très grand nombre d'inspecteurs ont été nommés cette année...

**Une voix:** Tous des libéraux?

**L'hon. M. Greene:** ...qu'ils ont commencé à travailler et que beaucoup d'entre eux sont des survivants des années 1957 à 1963.

[M. Grafftey.]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—L'APPORT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX POURSUITES D'EXTRADITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Quelles initiatives prend le gouvernement pour prêter son concours, comme il l'avait promis, à des poursuites visant à extrader Hal Banks?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, c'est une question qui relève de la compétence de la province d'Ontario et, dans ce cas, sauf erreur, la province demande l'extradition.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain si cette question est complémentaire ou si on doit la considérer comme une répétition de la question précédente, car j'ai demandé au premier ministre que fait le gouvernement au sujet de sa promesse de concours si des mesures d'extradition étaient prises contre Hal Banks?

**Le très hon. M. Pearson:** Nous serons fort heureux de prêter notre concours à la province dans cette affaire, de façon appropriée.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit qu'il sera fort heureux de prêter son concours. Quelle aide accorde-t-il au gouvernement provincial, car le retour de Hal Banks importe sans doute au gouvernement afin de lui faire purger sa peine au pénitencier?

**Le très hon. M. Pearson:** J'ignore si on a sollicité un concours quelconque.

**M. MacInnis:** Comme le premier ministre et le gouvernement sont portés à laisser les autorités de l'Ontario régler la question, le premier ministre relèverait-il les propos de l'avocat de M. Banks à New York; d'après lui, on cherche à sauver la face dans l'intérêt des Canadiens et du parlement de notre pays.

## LA RADIODIFFUSION

CONVOCATION PROCHAINE DU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser cette question au secrétaire d'État. En ce

moment, je ne vois pas l'honorable représentante. La question pourrait peut-être être considérée comme préavis?

Comme le public s'inquiète présentement de la teneur canadienne des programmes de la radiodiffusion, teneur qui serait très faible, l'honorable représentante voudrait-elle réunir sous peu le comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, pour qu'il examine ce point?

## LE CODE CRIMINEL

### RENVOI DE BILLS PRIVÉS À UN COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme il semble régner une certaine confusion quant à la date où le gouvernement abordera le sujet de l'avortement, le ministre indiquerait-il à la Chambre si le gouvernement déférera bientôt à un comité permanent de la Chambre les deux bills d'initiative parlementaire et certaines opinions sur le sujet?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Mon honorable ami me permettrait-il de répondre demain à cette question? Je pense que nous parlerons de la chose demain matin au cabinet.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en répondant à la question, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre à quel moment particulier de la session actuelle nous traiterons d'autres questions sociales comme le divorce, la régulation des naissances et la peine capitale?

**Le très hon. M. Pearson:** Il serait peut-être préférable que le leader de la Chambre communique avec les leaders des autres partis, en vue d'établir un horaire pour la session actuelle, en tenant compte des éléments imprévisibles.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA PRÉSENCE DES MINISTRES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens à signaler tout d'abord que sept ou huit ministres qui détiennent des portefeuilles importants sont absents en ce premier jour de la session. Le premier ministre voudrait-il essayer de s'assurer que ses ministres soient là durant la première semaine de la session qui vient de reprendre, pour répondre aux questions qui ont surgi pendant le congé?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé que tous les ministres absents aujourd'hui s'occupent ailleurs d'affaires d'État importantes, sauf l'un d'entre eux qui est souffrant. Si les députés pouvaient donner préavis aux ministres des questions qu'ils désirent poser, en supposant qu'elles soient vraiment importantes, cela faciliterait les choses.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### CRÉATION DE LA COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre quand sera établie la Commission des réclamations des Indiens depuis longtemps attendue?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la Commission des réclamations des Indiens, la situation n'a pas changé depuis l'ajournement de la Chambre pour les vancances d'été. Les Indiens de la Colombie-Britannique demandent encore que la Commission ne soit pas instituée avant qu'ils aient l'occasion de discuter de la question des terres en Colombie-Britannique. Je leur ai répété que nous ne pouvions attendre beaucoup plus longtemps et qu'il nous faudrait probablement présenter le bill au plus tard le printemps prochain.

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sera-t-il en mesure de présenter, au cours de cette session du Parlement, la modification à la loi sur les Indiens?

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, il s'agit là de priorités. Si nous disposons rapidement des questions prioritaires, il est très possible que nous puissions aborder la loi sur les Indiens. A l'heure actuelle, mes fonctionnaires en discutent avec des représentants du Conseil consultatif des Indiens du Canada.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il serait prêt à fixer une date limite pour la présentation des revendications des Indiens de la Colombie-Britannique, afin qu'on puisse établir la Commission des réclamations des Indiens.

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, n'importe laquelle de mes déclarations aux Indiens de la Colombie-Britannique nous permettrait de le faire.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire concernant la loi sur les Indiens. Le ministre a-t-il l'intention de présenter ce projet de loi avant le congé de Noël, vu la déclaration qui a été faite et comme le ministre a dit que le groupe d'Indiens rebelles ne saurait jamais se tirer d'embarras tout seul? Je ne suis pas d'accord là-dessus. Si on nous soumettait la modification à la loi sur les Indiens, nous pourrions peut-être supprimer certains de ces problèmes.

**M. l'Orateur:** Comme l'honorable député a parlé du congé de Noël, j'estime qu'il pourrait inscrire sa question au *Feuilleton*.

**M. Langlois (Mégantic):** A dix heures.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Le comité doit-il toujours visiter les réserves indiennes à travers le pays?

**L'hon. M. Laing:** Je l'espère. De plus j'espère que des exemplaires du projet de loi seront distribués aux Indiens pour qu'on puisse les consulter et obtenir leur avis. J'espère que le comité sera reconstitué et poursuivra ses travaux qui me semblent prometteurs.

[*Français*]

## LES RELATIONS EXTÉRIEURES

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE À LA SUITE DE LA VISITE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au très honorable premier ministre relativement à la visite au Québec du président de la République française, le général de Gaulle.

J'aimerais lui demander comment il peut concilier, dans sa déclaration qu'il a faite lors de cette visite du général de Gaulle au Québec, le fait qu'il ait déclaré, lui, notre premier ministre, que toutes les provinces sont libres et qu'en même temps il se soit choqué que le général de Gaulle ait crié: «Vive le Québec libre!»

Le premier ministre peut-il nous dire comment il a pu ne pas voir la contradiction dans cette déclaration, et a-t-il l'intention de s'excuser auprès du général de Gaulle de son impolitesse à son égard?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable représentant de Broadview...

**M. Grégoire:** L'honorable premier ministre peut-il répondre à la question?

**M. l'Orateur:** La question n'est pas recevable.

**M. Grégoire:** Il est impossible d'y répondre, peut-être.

[L'hon. M. Laing.]

[*Traduction*]

## L'HABITATION

TORONTO—DÉDOMMAGEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION URBAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre du Travail. Le ministre du Travail et les dirigeants de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont-ils approuvé la formule de dédommagement mise au point par la ville de Toronto et approuvée par le gouvernement provincial en faveur des propriétaires dont les maisons ont été expropriées dans la région de renouvellement urbain désignée sous le nom de région de Donmount à Toronto?

**M. l'Orateur:** Je propose que la question soit inscrite au *Feuilleton*.

## LES NATIONS UNIES

ATTITUDE CANADIENNE À L'ÉGARD DE L'ADMISSION DE LA CHINE ROUGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, j'espère qu'en ce jour d'ouverture je n'épuiserai pas complètement le premier ministre.

Compte tenu de l'activité du gouvernement, l'automne dernier, à la session des Nations Unies ainsi que des remarques proférées hier soir par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'insister encore, cet automne, pour que la Chine continentale siège aux Nations Unies et s'il envisage une action précise à cet égard?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, notre politique à cet égard n'a pas changé. Ainsi que le ministre l'a rappelé hier soir—et, incidemment, il n'est pas ici aujourd'hui parce qu'il est en route pour New York—notre politique n'a pas changé et nous croyons qu'il est important d'avoir la voix de la Chine continentale aux Nations Unies le plus tôt possible. Il ne semble pas que le moment soit particulièrement bien choisi pour renouveler notre initiative de l'automne dernier, mais cela ne veut pas dire que notre politique ait changé.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PRÉTENDUE EXCLUSION DES MINEURS DU PROGRAMME DE RÉADAPTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au

ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dirait-il à la Chambre si des mesures seront prises sous peu pour remédier à la situation, étant donné que les mineurs sont exclus du programme de réadaptation et de perfectionnement dont peuvent se prévaloir tous les autres travailleurs canadiens?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir d'autres précisions parce que je n'admets pas la déclaration générale du député. S'il songe à des cas particuliers, j'aimerais les examiner.

## LA PÊCHE

### LA MISE SUR LE MARCHÉ DU POISSON D'EAU DOUCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eric Stefanson (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce, mais, comme il est absent, je la poserai au ministre suppléant ou au secrétaire parlementaire du ministre. Étant donné la désorganisation actuelle en ce qui concerne la mise sur le marché du poisson d'eau douce, le ministre a-t-il des projets précis quant à la création, recommandée par la Commission McIvor, d'un office de commercialisation du poisson d'eau douce?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il s'agit d'une question de nature très générale, je doute qu'elle soit recevable en ce moment.

## LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

### MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE MEMBRES, DE COMMISSIONS CONSULTATIVES, ETC.

**L'hon. Jean Marchand, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration,** propose que la Chambre se forme en comité afin d'étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, de commissions consultatives et de comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre; prévoyant aussi la nomination des membres de ces organismes, leur rémunération, leurs allocations et autres dépenses; et décrétant en outre que toutes les dépenses faites aux fins de la loi seront acquittées sur les crédits votés à cet égard par le Parlement.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.)

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, le but du bill que propose la résolution est de réorganiser la structure des conseils consultatifs auxquels le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut recourir.

A l'heure actuelle, trois conseils consultatifs sont passés du ministère du Travail à celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ce sont: le Conseil consultatif national sur la formation technique et professionnelle, le Conseil consultatif national sur la réadaptation des invalides et le Comité national du placement. Des comités de nature régionale et locale procurent également des conseils aux bureaux régionaux et locaux de la division de la Main-d'œuvre du Canada.

Ces organismes ont rendu, monsieur le président, de précieux services, mais ni les uns ni les autres n'ont pu répondre aux exigences globales de mon ministère et, à certains égards, leurs fonctions ne se distinguent pas comme elles le devraient.

[*Traduction*]

Le but du projet de loi est de rationaliser les rouages, afin que je puisse bénéficier des meilleurs avis possibles de l'extérieur au sujet de toutes les initiatives du ministère. Le projet de loi prévoit l'établissement d'un conseil chargé de la main-d'œuvre et de l'immigration en général. Ce conseil sera secondé par quatre commissions spécialisées dans les principaux programmes que constituent la formation professionnelle des adultes, le recyclage, l'adaptation des immigrants au Canada, la recherche sur la main-d'œuvre et l'immigration. Le projet de loi prévoit également l'établissement de comités permanents régionaux et locaux de la main-d'œuvre.

[*Français*]

**M. Régimbal:** Monsieur le président, sans vouloir diminuer pour un instant l'importance de la présente résolution, je crois que, de façon générale, l'opposition est pour le moins surprise que ce soit là le premier article à l'ordre du jour, quand des questions aussi brûlantes que le logement et le coût de la vie font l'objet de l'inquiétude primordiale de nos concitoyens. Nous cherchons encore avec acharnement les mesures que le gouvernement devrait nous proposer le plus rapidement possible pour solutionner efficacement ces problèmes.

Quant à la présente résolution, nous notons que dans la formation des conseils consultatifs et des comités régionaux et locaux de la division de la main-d'œuvre, l'honorable ministre semble vouloir continuer l'application d'un principe qui avait été établi par les bureaux du Service national de placement. Ceux-ci avaient en effet réussi à intéresser et à engager les organisations locales telles que les Chambres de commerce, les commissions scolaires, les dirigeants des usines existantes, les conseils municipaux, etc., dans les projets de travaux d'hiver, par exemple, et dans l'orientation de la main-d'œuvre.

Je sais, pour avoir participé personnellement au travail de ces comités dans la région de Lachute, dans la circonscription d'Argenteuil-Deux-Montagnes, que ces comités peuvent être très efficaces, et il est à souhaiter que l'on pourra continuer de compter sur l'initiative des gérants et des autorités locales pour en faire plus qu'un semblant de service, soit bel et bien un service réel.

Si tel est le cas, on ne pourra que féliciter le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) pour cette nouvelle initiative et féliciter surtout les citoyens qui prêtent volontairement leur service à de telles entreprises sans recevoir pleine reconnaissance de leur contribution, sans laquelle aucun succès n'est possible.

Par ailleurs, il y a certains guets-apens à surveiller, et c'est sûrement ce que nous allons rechercher au moment de la présentation du bill qui doit suivre cette résolution.

Le premier et le plus important, c'est que la formation de ces divers comités ne devienne pas une occasion, pour le ministre, d'échapper à la responsabilité ministérielle dans l'élaboration de cette politique, sous prétexte que l'affaire est entièrement entre les mains des membres de ce comité, qui devront s'en tirer le mieux possible et se porter responsables du succès ou de l'insuccès de leurs démarches.

La difficulté principale des comités auxquels j'ai fait allusion a été précisément ce manque d'orientation et de planification générale dans les options à offrir. Il appartient essentiellement et exclusivement au ministre et aux fonctionnaires de son ministère de surveiller constamment le développement et l'orientation de ces comités, et c'est sûrement ce que nous, de notre côté, allons rechercher dans l'élaboration du principe et de la loi.

Deuxièmement, nous avons déjà souligné, lors de la présentation du bill visant la formation professionnelle des adultes et comme l'atteste la page 15,393 du compte rendu officiel, le manque de recherche suffisante, tant auprès des populations locales, pour connaître leurs goûts, leurs ambitions, leur expérience, leur consentement à se déplacer, qu'auprès des industries et des régions nouvelles pour connaître leur capacité d'absorption de ces éléments nouveaux.

On ne peut citer de plus bel exemple que celui d'Elliott Lake, dans le comté du très honorable premier ministre (M. Pearson), dans Algoma-Est, où l'on accuse une baisse de 60 p. 100 dans l'inscription aux cours d'entraînement dans une région où le chômage sévit depuis longtemps.

Encore ici nous insistons très fortement sur des recherches autant sociologiques que démographiques pour assurer un développement balancé, progressif et surtout durable.

[M. Régimbal.]

Troisièmement, le présent gouvernement a la réputation, pas trop enviable, de multiplier partout le coût d'opération et la bureaucratie de façon alarmante. Voici donc une autre occasion qui se présente pour gonfler démesurément les dépenses et le nombre du personnel. C'est le temps, dès le moment de la résolution, de prévoir une coordination très étroite avec les services existants. Il aurait paru pour le moins possible, sur ce point précis, d'éviter une législation nouvelle qui nécessite une administration séparée, un budget à part, une nouvelle multiplication des tâches, de personnel et de dépenses.

L'honorable ministre n'est sûrement pas sans savoir qu'on lui fait des reproches, en plusieurs endroits, d'aménager des locaux très confortables, pour ne pas dire somptueux, qui ont plutôt l'allure de monuments que d'ateliers de travail, de recherches et de formation.

On entend également du mécontentement parmi les employés du service civil autour du manque de définition ou de délimitation des tâches. L'un et l'autre de ces reproches sont des signes de danger que nous avons soulignés, de dépenses excessives et de bureaucratie au galop.

[*Traduction*]

Enfin, monsieur le président, nous surveillerons aussi jusqu'à quel point seront consultées de près les autorités provinciales et municipales, consultations qui s'imposent dans l'établissement de ces commissions et de ces comités.

• (4.30 p.m.)

La nécessité d'un tel souci a été soulignée dès le début du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada et j'imagine que ce n'est pas la dernière fois que nous faisons appel à ce rapport. Je vais vous citer le passage suivant du premier paragraphe de la page 3 de l'exposé:

> Au Canada, la difficulté n'est pas seulement d'assurer une plus grande cohésion et plus de suite dans la formulation et l'application des politiques d'un seul gouvernement; elle consiste surtout—et c'est en cela que la tâche est plus ardue que dans la plupart des autres pays—à réaliser cette cohésion et cette harmonie aux trois paliers de gouvernement. La prise des décisions dans le secteur privé de l'économie est aussi très décentralisée. Toutefois, à cause des interrelations nombreuses et complexes qui existent dans les sociétés industrielles modernes, il est de plus en plus important d'en arriver à une appréciation cohérente d'une grande variété de problèmes et de questions de politique économique qui se posent tant aux gouvernements qu'aux groupes privés.

Un peu plus loin, on peut lire ceci:

> Dans certains domaines, comme l'enseignement, les pénuries de main-d'œuvre spécialisée et profes-

sionnelle, les investissements des entreprises, les travaux de construction de secteur public et la rénovation urbaine, l'économie s'est trop souvent, par le passé, trouvée aux prises avec des problèmes qui ne se prêtaient pas à des solutions faciles et rapides après leur apparition, mais qu'il aurait été possible de prévoir par une meilleure utilisation des renseignements disponibles ou par des études préalables et peut-être même d'éviter au moyen de politiques publiques et privées mieux concertées adoptées au moment approprié.

Des consultations constantes, approfondies et dès le début s'imposent donc entre les trois paliers de gouvernement et le secteur privé, si l'on veut que cette initiative ou formule nouvelle donne des résultats.

Par conséquent, en ce qui concerne le projet de résolution à l'étude, l'opposition officielle attend la présentation du bill et nous y chercherons des preuves de recherches appropriées, d'intéressement au niveau régional, de responsabilité ministérielle, d'enquêtes sur les coûts excessifs et le personnel inutile, et de consultation approfondie avec chacun des secteurs intéressés.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, notre groupe se réjouit du projet de résolution et de la déclaration du ministre, par lesquels il propose de créer une ou plusieurs commissions consultatives chargées de l'aider à élaborer la politique en matière de main-d'œuvre et d'immigration. Si nous nous en réjouissons, c'est que nous préconisons depuis plusieurs années, comme d'autres organisations d'ailleurs, notamment le Congrès du travail du Canada, une telle politique. Par ailleurs, le ministre a assurément besoin de conseils et au plus tôt. On constate maintenant les résultats des changements introduits dans les programmes de formation de la main-d'œuvre à la suite de la décision prise l'an dernier par le gouvernement de discontinuer les programmes de formation technique et professionnelle et de prendre à son compte la formation de la main-d'œuvre, et que nous avions prédits: une diminution très sensible du nombre des recyclés.

J'ai quelques chiffres que j'aimerais rendre publics et qui sont troublants, sinon désastreux. Ils surprendront peut-être les députés et le public en général, mais le ministre, j'en suis sûr, les connaît aussi bien que moi. La situation n'est pas aussi mauvaise que l'avaient prédit l'opposition, il y a plusieurs mois, ou le personnel de liaison de certaines villes et des ministères provinciaux de l'Éducation, elle est pire.

On trouvera, dans deux articles parus le 22 avril dernier dans le *Globe and Mail* de Toronto, un très bon sommaire des arguments pour et contre les changements introduits par le ministre après maintes discussions. Le premier résume les objections du gouvernement de l'Ontario et de son ministère de l'Éducation. L'auteur en est Barrie Zwicker. Je vais lire quelques-uns des points soulignés par M. Zwicker:

Les points principaux des nouveaux règlements excluent des allocations toute personne de moins de 17 ans ainsi que tout célibataire de plus de 17 ans qui a travaillé moins de trois ans. Jusqu'en avril dernier, tout le monde y était admissible.

Parmi ceux qui ne le sont plus, figurent les déchets scolaires (ou les diplômés) qui se rendent compte, un an ou deux après avoir abandonné leurs classes, qu'ils n'ont aucune aptitude utilisable sur le marché du travail, des veuves sans enfant qui ont tout à coup besoin de travailler...

Plus loin, il dit du ministre:

Il veut améliorer rapidement la qualité de la main-d'œuvre canadienne. Mais Ottawa n'a guère d'expérience en matière de formation et fait la sourde oreille aux conseils des provinces.

En outre, il y a beaucoup de ce qu'on appelle de l'arrogance bureaucratique de la part d'Ottawa, des malentendus et, certaines malchances sur le plan législatif.

A l'époque, le bureau du *Globe and Mail* à Ottawa reçut les réponses du ministère et du ministre, et elles ont été publiées dans un article qui parut dans la même page sous le titre «... et Ottawa de renvoyer la balle...» L'article renfermait certaines des apologies et explications. En voici un extrait:

Le changement signifie que le gouvernement fédéral a assumé tous les frais de la formation ou du recyclage des adultes, laissant aux provinces tout ce qu'il en coûte pour instruire les jeunes.

Le porte-parole fédéral a dit aussi que les immigrants nouvellement reçus pourront faire compter le temps où ils ont travaillé dans leur pays d'origine lorsqu'ils demanderont des allocations de subsistance pour leur recyclage professionnel au pays. Ils seront ainsi sur le même pied que les travailleurs canadiens.

Les nouveaux règlements exemptent aussi de la règle de trois ans ceux qui ont des personnes à leur charge. Ceux qui ont quitté l'école depuis 12 mois et qui ont des personnes à leur charge seront admissibles aux allocations de formation.

Plus loin, on lit:

Les fonctionnaires fédéraux expliquent qu'on exclut les jeunes gens d'âge scolaire afin d'empêcher que certains abandonnent leurs études, touchent les allocations de formation et reprennent les études ordinaires.

Je ne répéterai pas ce que le ministre ou son secrétaire parlementaire, le député de Burnaby-Coquitlam ou moi-même avons dit; je ferai toutefois ressortir que nous avons eu quelques mois pour voir ce qui arriverait. J'ai pris la peine d'écrire à la ville de Toronto il y a plus d'un mois. Nous connaissons maintenant la situation, qui est navrante et qui fera voir au ministre qu'il est nécessaire de nous donner une explication sur-le-champ. Voici où nous en sommes. Au cours

de l'année écoulée, le nombre des recyclés en vertu du programme administré et financé par le gouvernement fédéral et la ville de Toronto, a baissé de façon désastreuse. Voici les chiffres. En février 1967, 5,980 personnes suivaient des cours en vertu des programmes 3, 4, 5 et 6, à Toronto. Au 31 mars 1967, le chiffre était de 5,970. A la fin d'avril, il était de 5,440; le 31 mai, 5,134; le 30 juin 4,526; le 31 juillet, 4,132, et le 31 août, 3,711, soit une baisse globale de 40 p. 100. C'est un désastre dans un pays qui selon le Conseil économique, doit avoir un effectif ouvrier beaucoup plus spécialisé.

Ces chiffres ne disent pas tout; ils ne font pas ressortir la gravité de la situation. Ainsi, à Toronto, parmi les 4,100 personnes qui recevaient une formation le 31 juillet dernier, il y en avait un grand nombre qui s'étaient inscrites et avaient commencé leurs cours avant que le nouveau programme ne soit mis en œuvre.

Passons maintenant aux demandes. En mars 1966, leur nombre s'établissait à 1,235 dans la ville de Toronto. Au mois de mars cette année, on comptait 1,524 demandes, ce qui est plus que l'année dernière. En avril 1966, 830 demandes ont été faites, contre 338 seulement pour le même mois, cette année, soit une baisse de plus de 50 p. 100. Au mois de mai 1966, on a enregistré 805 demandes de recyclage; au cours du même mois cette année, on en a enregistré 971, soit une légère augmentation. En juin 1966—alors que le nouveau programme du gouvernement commençait à faire sentir ses effets—on a enregistré dans la ville de Toronto 830 demandes; en juin cette année, on en a compté 262. Au mois de juillet 1966, il y en a eu 805 contre 92 en juillet 1967, monsieur le président. Au mois d'août l'an dernier, on a enregistré 995 demandes; cette année, pour le même mois, il y en a eu 239. En septembre, l'an dernier, il y a eu 1,154 demandes contre 278, cette année, pour le même mois.

• (4.40 p.m.)

Donc, monsieur le président, le tableau est clair. Au cours d'un an, dans la ville de Toronto, l'un des deux plus grands et plus importants centres d'emploi au Canada, le nombre de demandes a fléchi de bien plus de 50 p. 100. Le gouvernement et le ministre ont entrepris cette tâche et ils nous ont dit qu'ils savaient à quoi s'en tenir, que les provinces exagéraient problèmes et difficultés. Et pourtant, voilà où nous en sommes et c'est même plus grave que ce qu'on avait prédit.

Cette situation existe-t-elle seulement à Toronto, monsieur le président? Non, certes. J'ai cru comprendre que la commission scolaire de Vancouver a abandonné presque complètement son programme de perfectionnement d'anglais en raison des nouvelles politiques et des règlements adoptés en vertu de ce programme.

Permettez-moi de parler un moment de la situation à Ottawa. En septembre 1966, environ 200 à 300 étudiants présentaient une demande et s'inscrivaient à des programmes de perfectionnement. Il s'agissait de personnes déférées à la commission scolaire d'Ottawa par les fonctionnaires de la Main-d'œuvre établis ici. En comparaison des 200 ou 300 candidats l'an dernier, 30 ou 40 seulement ont présenté cette année des demandes à l'égard des programmes de perfectionnement pour les septième, huitième, neuvième et dixième années.

J'ai déclaré, monsieur le président, que je n'avais pas l'intention de citer les propos du ministre, mais durant un débat il y a quelques mois, il avait signalé que les nouveaux programmes permettraient aux gens de suivre des cours de spécialisation qui pourraient durer un an. Je n'ai pu repérer la citation exacte, mais son secrétaire parlementaire, le député d'Hamilton-Est, a déclaré que chaque Canadien possédant les autres qualités requises serait admissible à un cours de perfectionnement et un cours de formation professionnelle d'une durée d'un an chacun, c'est-à-dire un maximum de deux ans de formation.

J'apprends maintenant—si je me trompe, je serais reconnaissant au ministre ou à son secrétaire parlementaire de me corriger—que l'on enjoint aux conseillers à la main-d'œuvre de faire leur possible pour éliminer tous les étudiants désireux de prendre des cours de perfectionnement. Si je comprends bien, le ministère a émis des directives pour que la formation spécialisée que le ministère de la Main-d'œuvre a assurée à l'élite peu nombreuse dont j'ai déjà parlé se limitera non pas au programme d'un an dont a fait mention le ministre, mais à un programme allant jusqu'à 26 semaines.

Je l'ai déjà dit en d'autres circonstances—je veux bien rendre à César, ce qui appartient à César—ce programme a été commencé sous le gouvernement précédent par le ministre du Travail de l'époque, le député d'Ontario. Il s'agit d'un programme pour lequel le gouvernement fédéral a dépensé plus de 600 millions de dollars en vue d'aider les provinces à construire des écoles destinées à la formation technique et professionnelle. Eu égard aux rapports annuels que nous avons reçus du Conseil économique du Canada et aux discours que le ministre et les fonctionnaires de son ministère ont prononcés dans tout le pays, sur l'importance de former la main-d'œuvre, il m'apparaît incroyable qu'au lieu d'élargir le programme on le res-

treigne. A proprement parler, monsieur le président, on est en train de l'étouffer.

Il me semble que ce nouveau Conseil consultatif pourra peut-être fournir certaines réponses que le ministre ne nous a pas données. Il nous faut savoir si le gouvernement a décidé que les recommandations du Conseil économique sur le programme de recyclage et de perfectionnement pour les travailleurs du Canada sont inacceptables et si, par conséquent, il le réduit; si le ministre trouve maintenant que le gouvernement n'a pas les moyens de payer pour le grand nombre de travailleurs canadiens qui veulent suivre des cours de perfectionnement ou si nous nous trouvons simplement devant des bureaucrates embourbés et incapables de remplir leur tâche.

Mon collègue de Greenwood parlera de la question des immigrants, et je n'aborderai donc point en détail le problème de l'immigration. Toutefois, j'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit en d'autres occasions. Les membres de notre parti croient en une politique d'immigration hardie. Le parti auquel j'appartiens admet une politique qui nous amènerait chaque année de plus nombreux immigrants des pays dont la langue n'est ni l'anglais ni le français. Notre politique a été d'encourager à venir au Canada, d'année en année, plus de sujets d'Italie, du Portugal et de Grèce, et cette politique, je l'approuve.

Comme on nous serine que des effectifs ouvriers mal formés ne pourront s'acquitter des tâches requises à l'avenir nous devrions assurément multiplier les possibilités de formation pour les nouveaux immigrants qui désirent apprendre l'anglais. Si vous me permettez de citer le cas de Toronto en particulier, je vous dirai que la Commission scolaire de Toronto prévoit un programme dit : «Anglais spécial à l'intention des nouveaux Canadiens», mais il est évident qu'au lieu d'élargir les possibilités, nous les étouffons.

Permettez que je termine en citant certains chiffres qui reflètent la situation. En février de la présente année 2,300 personnes suivaient le cours «Anglais spécial à l'intention des nouveaux Canadiens» donné à Toronto. Au mois de mars il y en avait 2,290. On en compait 2,270 en avril, 2,060 en mai, 1,700 en juin, 1,479 en juillet et seulement 1,137 en août.

Il est certain, monsieur le président, que le ministre et les fonctionnaires de son ministère seront d'accord pour reconnaître que si nous devons encourager à venir au Canada ces personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, il va de soi qu'elles devraient être encouragées, à titre individuel, à s'inscrire à une école ou à suivre des cours du soir afin d'y apprendre l'anglais ou, si elles habitent la province de Québec, à apprendre le français et à le faire le plus vite possible. Les chiffres que j'ai cités pour Toronto pourraient être répétés pour Montréal, Ottawa ou Vancouver et démontrer exactement la même situation.

• (4.50 p.m.)

Puis-je dire, avant de me rasseoir, que les ministères provinciaux de l'éducation n'ayant pas été en mesure d'obtenir de réponse à des questions si importantes pour le peuple canadien et pour les besoins en main-d'œuvre du pays au cours des années à venir, il serait souhaitable de voir les conseils consultatifs que le ministre se propose d'instituer mis en état de se procurer ces réponses auxquelles le pays a droit.

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, mes observations à cette étape-ci de ce projet de loi seront très brèves car, n'ayant pas le bill en main et ne connaissant pas exactement le point de vue du gouvernement à ce sujet, il nous est assez difficile de disserter longuement sur le sujet.

A tout événement, ce projet de résolution me semble porter surtout sur le problème de la main-d'œuvre au Canada plutôt que sur celui de l'immigration, quoique les deux sont, à mon sens, liés assez étroitement.

La formation d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre, je crois, doit être réalisée puisque c'est un domaine assez nouveau auquel le gouvernement canadien s'intéresse et ce phénomène est dû, je pense, à l'explosion de la technique dans notre pays aussi bien que dans le monde entier.

Je crois que le Conseil canadien, si on lui demande de conseiller le gouvernement, plutôt que celui-ci lui dise quoi conseiller au gouvernement, pourra être plus efficace en ce sens que le gouvernement ne semble pas lui-même trouver exactement les moyens qu'il faut pour répondre au déplacement de la main-d'œuvre qu'entraînent les progrès techniques que réalisent nos industries.

Et, ici, je voudrais faire une recommandation au ministre: qu'il invite l'industrie à participer le plus étroitement possible au programme de formation de la main-d'œuvre. Quand je dis: participer au programme de formation, je ne veux pas simplement dire tant au point de vue conseil, au point de vue école, qu'au point de vue financier. Je crois que l'industrie, surtout la grande industrie, devrait avoir des fonds disponibles justement pour parer à cette éventualité à laquelle elle doit faire face dans l'amélioration de sa technique de production.

Alors, à ce moment-là, le fardeau de la transformation de la main-d'œuvre, que nous devons envisager, ne tomberait pas unique-

ment sur le dos de tous les contribuables canadiens, mais également sur le dos du capital financier, du capital argent, qui a une responsabilité lui aussi dans le domaine de la transformation de la technique, et il doit en porter les responsabilités.

Alors, monsieur le président, ce sont les quelques observations que j'avais à faire à ce moment-ci de la résolution. Lorsque nous aurons le bill en main, nous pourrons mieux voir ce que le gouvernement entend demander à ce Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration. Et je pense aussi que, comme je le disais plus tôt, l'immigration est assez étroitement liée au problème de la main-d'œuvre, car justement le flot d'immigration que nous recevons chaque année devrait être contrôlé suivant les besoins de notre main-d'œuvre.

Je sais qu'il y a des gens qui prétendent qu'il est plus économique d'aller chercher ailleurs la main-d'œuvre spécialisée plutôt que de la former chez nous. Pour ma part, je ne crois pas à cela. Je suis d'avis que nous devons tous pousser l'éducation chez nous pour obtenir de nos propres concitoyens les spécialistes dont nos industries ont besoin pour développer notre pays et mettre à la portée de tous les consommateurs la production, les produits finis dont nous avons besoin.

Alors, je crois que de ce côté-là aussi, il faudrait être prudents. Le flot d'immigration devrait être contrôlé, justement dans des moments comme nous en passons actuellement où le taux de chômage est encore trop considérable au pays, et même restreint aux domaines où nous avons réellement besoin de main-d'œuvre, là où nous ne pouvons former assez rapidement cette main-d'œuvre que demandent nos industries.

Lorsque nous aurons le bill devant nous, nous pourrons mieux voir, à ce moment-là, et discuter plus clairement les buts que vise le gouvernement.

[*Traduction*]

**M. Johnston:** Monsieur le président, je ne traiterai pas longuement de cette résolution cet après-midi. Le conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration proposé pourrait être très utile et fonctionner à plusieurs niveaux. C'est surtout le fait des commissions consultatives et des comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre.

On peut soupçonner que cette mesure donnera lieu à une nouvelle prolifération considérable de fonctionnaires. Souhaitons que les services rendus par ce qui sera, j'espère, un nombre restreint d'entre eux se révéleront utiles.

Les autres députés qui ont parlé des problèmes de l'immigration ont constaté tout comme moi, je pense, qu'ils s'éternisent. Les

[M. Laprise.]

situations ne changent pas. J'espère que les règlements et le système de points annoncés récemment amélioreront cet aspect des méthodes d'immigration. Le Conseil aura le temps et le pouvoir, j'espère, d'étudier les questions touchant l'immigration sur une base assez générale. A mon avis nous adoptons une attitude quelque peu égoïste en allant chercher dans les autres pays du monde les meilleurs talents qu'ils ont à offrir. Nous faisons les bons apôtres en accordant une aide extérieure à ces pays tout en nous appliquant à leur ravir les personnes mêmes dont ils ont le plus besoin. Nous reprenons d'une main ce que nous imaginons leur donner généreusement de l'autre.

Le conseil pourrait peut-être approfondir les causes de cette pénurie grave de Canadiens dans certaines professions. Dans l'enseignement par exemple. Ma province doit chaque année recruter à l'extérieur de ses frontières quand ce n'est pas à l'étranger la moitié de ses enseignants. Quand, à cette époque-ci, les commissions scolaires publient la liste de leur nouveau personnel, on est surpris d'y lire que des gens sont venus d'Écosse, d'Angleterre, d'Irlande, d'Australie, des Philippines, de l'Inde, du Pakistan, du monde entier quoi. De telles personnes qui émigrent en Colombie-Britannique ou dans d'autres régions du Canada doivent faire cruellement défaut dans leurs pays d'origine.

Bon nombre de nos spécialistes viennent des Îles britanniques parce que ces dernières admettent beaucoup de gens qualifiés des Antilles, du Pakistan et de l'Inde et d'autres pays possédant les mêmes normes professionnelles. L'exode en provenance de la Grande-Bretagne aboutit chez nous. Il en est ainsi depuis quelque temps et je me demande si le Canada ou si les autres pays privés de leurs citoyens instruits devraient permettre à une telle situation de persister. Le Conseil pourrait examiner cet aspect de la question.

J'espère que les comités locaux seront autorisés à faire des recommandations sur l'immigration de la main-d'œuvre agricole. Rappelons-nous les besoins de cette industrie importante et acceptons que des ouvriers se consacrent à l'agriculture pendant quelques années et changent ensuite de métier. Ce serait une politique plus sage que celle qui recommande le recrutement, pour ainsi dire sous contrat d'apprentissage, d'ouvriers agricoles qu'on renvoie chez eux sitôt la récolte terminée. C'est une politique qui s'est révélée vaine dans tous les pays où elle a été appliquée.

• (5.00 p.m.)

Un comité local de la main-d'œuvre pourrait évaluer la situation dans la région, et cela s'applique particulièrement aux régions

agricoles. Il est possible que l'on attire des gens assez peu instruits—pas toujours ceux dont leur pays natal a le plus besoin. Nous pourrions ainsi peut-être réparer un peu le dommage causé à des pays qui ont besoin du personnel professionnel et spécialisé que nous accueillons si volontiers au Canada.

Comme nous sommes un pays jeune et en voie d'expansion, nous devrions, à mon avis, adopter une politique libérale en matière d'immigration, mais j'espère que la sagesse du conseil et des comités consultatifs en feront une politique juste et qui prendra en considération les besoins du reste du monde ainsi que nos propres besoins immédiats.

**L'hon. M. Bell:** Monseur le président, cette résolution pourrait n'être que du truquage, une simple façade, ou bien représenter un pas vers la participation constructive et intelligente de la collectivité au travail important du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au niveau national, régional et local. La déclaration brève et plutôt vague faite par le ministre cet après-midi ne nous a certainement pas indiqué laquelle de ces deux formules résultera de la résolution dont nous sommes saisis. Ainsi, il me semble que nous devons attendre le projet de loi lui-même et une explication plus détaillée de son objectif avant d'en venir à une conclusion définitive.

Je me contenterai de deux remarques pour le moment. Voici la première: plus la communauté prendra part aux initiatives gouvernementales à ce palier mieux ce sera pour le gouvernement et pour notre politique générale concernant la main-d'œuvre. Nous vivons à l'époque de l'état omniprésent—phénomène, je le crains, inévitable. Il est donc plus important que jamais de former, aux paliers locaux et régionaux, de véritables comités groupant des personnes dévouées prêtes à consacrer leur temps et leur énergie à l'élaboration d'une politique. Ceci est important, même au niveau du personnel.

L'une des conséquences de la création des nouveaux centres canadiens de la main-d'œuvre a été le mécontentement profond du personnel de certaines de ces administrations. J'espère que le ministre agira bientôt en vue de supprimer la discrimination résultant de l'action de son ministère et de celle de la commission de la fonction publique. Je tiens à le lui déclarer cet après-midi, au moment où nous reprenons cette session du Parlement: si l'on ne prend pas des mesures décisives pour supprimer la discrimination exercée contre les fonctionnaires dans divers bureaux des centres de la main-d'œuvre situés d'un bout à l'autre du pays, il connaîtra des moments difficiles avant la fin de la session.

Je voudrais relever surtout ce que le ministre a dit à propos de la participation des comités locaux à l'adaptation des immigrants au Canada; le ministre reconnaîtra, je pense, que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions dû faire à ce sujet et qu'il n'y a pas eu non plus de coordination suffisante aux niveaux provincial et municipal. J'espère qu'à l'avenir les politiques d'établissement seront mieux coordonnées que dans le passé. Pour ma part, j'espère que ces comités locaux qui doivent s'occuper, selon les paroles mêmes du ministre, de l'adaptation des immigrants au Canada, donneront des résultats positifs.

Deuxièmement, je crains que par suite de cette proposition prévoyant l'établissement d'un Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration, la politique d'immigration soit subordonnée à la politique de main-d'œuvre. Le ministre s'en souviendra et c'est précisément la crainte que j'exprimais durant l'examen à la Chambre du bill de réorganisation lors de l'établissement du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—crainte que la politique d'immigration puisse dépendre exclusivement de circonstances économiques au Canada ou des caprices de l'économie durant une période donnée.

Le comité et la Chambre m'ont souvent entendu dire que l'immigration stimule l'économie; qu'elle agit comme un véritable stimulant en période de récession économique tout comme en période d'expansion économique. Je rejette complètement toute politique de la porte tantôt ouverte tantôt fermée ou toute tentative de relier les objectifs à long terme d'immigration aux changements immédiats de notre climat économique. L'avertissement que je donne cet après-midi au ministre alors qu'il présente son avis de résolution est net et catégorique. J'espère qu'il nous donnera l'assurance—et que le Conseil s'en rappellera—que la politique d'immigration ne sera pas simplement subordonnée à celle de la main-d'œuvre et qu'on n'admettra pas des immigrants seulement si des emplois précis les attendent, ce que la Chambre ne saurait accepter.

Je ne partage pas l'avis exprimé tout à l'heure par le député de Chapleau. C'est une façon peu clairvoyante de voir les choses qui empêchera notre pays de croître aussi rapidement qu'il le devrait. Il faut se fixer des buts dans le domaine de l'immigration et s'efforcer de les atteindre avec la conviction que d'accueillir le maximum d'immigrants fournira des emplois à plus de Canadiens en créant un stimulant non négligeable.

Voilà ma profession de foi en matière d'immigration. J'espère qu'en confiant à ce conseil des questions de main-d'œuvre et d'immigration, on ne fera pas passer au deuxième plan la politique d'immigration, accordant la priorité à celle de la main-d'œuvre.

**M. McCleave:** Monsieur le président, lors des dernières séances de la Chambre en juillet, j'avais une laryngite et je n'ai pas pu faire connaître mes vues. Je ne pense pas, à la suite des propos que je vais tenir cet après-midi, que le ministre me souhaite d'être affecté de façon permanente de cet état. Je voudrais pourtant formuler quelques critiques modérées et quelques réserves, du moins jusqu'à ce que nous soyons saisis du bill.

Voilà un ministre qui dépense plus de 300 millions de dollars—dans la hiérarchie ministérielle ses crédits occupent la sixième place. Certains d'entre nous se demandent si un jeune homme, ou du moins quelqu'un aussi inexpérimenté en matière parlementaire, devrait avoir autant d'argent à dépenser. Je lui dirai pourtant qu'il bénéficiait, lors de son arrivée, de la bonne volonté de tous, non pas celle exclusive de ses collègues, et nous souhaitons que ses efforts pour élaborer de nouvelles et importantes politiques de main-d'œuvre, dans notre ère de progrès technique, soient couronnés de succès.

• (5.10 p.m.)

Nos doutes sont nés lors de la présentation d'un bill qu'il a parrainé au printemps. Il a dû modifier plus de la moitié des articles, donnant un air assez bravache à toute l'affaire et créant du moins l'impression que sa mesure n'avait pas été vraiment approfondie. Mais, comme il n'est pas avocat, ce sont ses collègues du gouvernement et non lui-même que je tiendrai responsables de cette imperfection.

Quels ont été jusqu'à maintenant les résultats de sa politique? Dans un article du *Monetary Times* de juin 1967, à la page 31, voici l'opinion du correspondant à Ottawa, Gordon Pape:

> Demandez à un fonctionnaire de la Main-d'œuvre quelles ont été les réalisations de ce ministère depuis qu'il a commencé d'exister de fait en janvier 1966 (même si son existence officielle ne remonte qu'à octobre), et voici ce qu'il vous répondra: un programme agricole saisonnier plus régulier, une légère amélioration du service dans les centres de main-d'œuvre du Canada (appelé naguère bureaux du Service national de placement)...

**M. Munro:** Le député voudrait-il bien répéter le nom de la revue et la date du numéro?

**M. McCleave:** Bien sûr. L'article a paru dans le *Monetary Times* de juin 1967, et la citation figure à la page 31. Je poursuis:

> ...et de l'aide aux habitants de Belle-Isle, à Terre-Neuve, économiquement en détresse. Mais quel a été le résultat sur le pays dans son ensemble? Presque nul.
>
> Aux yeux de ceux qui voulaient immédiatement des actes, voilà un actif bien mince de la part d'un ministère qui dépensera presque 313 millions de dollars des contribuables pendant l'année financière en cours—montant qui n'est surpassé que par cinq autres ministères.

Ce qui importe, c'est de faire le meilleur usage possible de la main-d'œuvre au Canada, ou de la main-d'œuvre que l'on fera venir ici. Tant que le ministre réussira à en faire un bon usage, pour augmenter notre productivité et améliorer notre économie, il réalisera les objectifs énoncés dans ses politiques.

Ce qui me plaît dans l'établissement de ce Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration, c'est que l'on rapproche deux aspects du problème qui étaient jusqu'ici contradictoires. Je dis deux aspects contradictoires, et pour m'expliquer rapidement et peut-être très énergiquement, je vous signale ce que l'Organisation de coopération et de développement économique a fait observer l'an dernier:

> Il est manifeste que beaucoup d'employeurs canadiens ont négligé de fournir la formation par l'apprentissage, notamment, parce qu'ils sont habitués à absorber un grand nombre de personnes qualifiées grâce à l'immigration.

Si le Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration et le ministère s'acquittent de leurs responsabilités, nous pouvons espérer que cette lacune sera comblée dans l'intérêt des Canadiens.

J'espère que le Conseil pourra faire un meilleur accueil à ceux qui entrent au Canada comme immigrants. Je vais lire le projet de loi pour m'assurer que le Conseil a ce pouvoir. Je représente une région qui sert de port d'entrée à un grand nombre d'immigrants au Canada. J'ai entendu parler des perspectives souriantes qu'on avait fait miroiter aux yeux des immigrants d'autres pays; et j'ai entendu des plaintes sur l'accueil morne, gris et sévère qui leur est fait, sur des portes qu'on ouvre à demi pour les introduire dans un hangar sinistre et délabré où ils peuvent passer des heures ou des jours. Voilà l'accueil que leur réserve le Canada, surtout lorsqu'il s'agit d'immigrants italiens.

J'espère que le Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration ainsi que le ministre et ses hauts fonctionnaires s'emploieront à améliorer une situation qui, à l'heure actuelle, donne une bien piètre réputation au Canada et surtout un mauvais renom à ma région. Halifax compte de bons hôtels où les immigrants pourraient être logés au lieu d'avoir à traîner dans les hangars de l'Immigration en attendant d'être transportés ailleurs. Un des objectifs que le ministre mentionne est celui de l'adaptation des immigrants au Canada.

Cette adaptation, à mon sens, devrait être amorcée par un grand accueil chaleureux dans un milieu agréable dès que l'immigrant met pied sur le sol de notre pays.

Quels sont les objectifs du ministre et de son ministère? J'ai lu certains des discours du ministre. Sa pensée, à mon avis, se trouve le mieux exposée dans celui, intitulé «Carrières au Canada—aujourd'hui et demain», qu'il a prononcé à l'ouverture de la réunion «Carrières—Expo 67» tenue à Peterborough, le 18 avril dernier. Le premier point mentionné dans ce discours, où il développait le concept du nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, est celui-ci:

...quitter le domaine de l'enseignement de base et nous consacrer à la formation professionnelle des adultes.

Il ajoutait bien certains correctifs relatifs à la politique du gouvernement en ce qui concerne l'aide à accorder à ce degré d'enseignement mais, somme toute, l'idée fondamentale consiste à quitter le domaine de l'enseignement de base pour se consacrer à la formation professionnelle des adultes.

La faiblesse de ce système, s'il y en a une, concerne un segment de la population, dont l'exemple le plus frappant est celui des «hippies» d'Yorkville et d'ailleurs qui n'ont pas eu véritablement d'enseignement de base et n'ont pas davantage le désir de se soumettre à une formation professionnelle. Ce problème des «hippies» prenant toujours plus d'ampleur, il serait peut-être bon que le nouveau Conseil de la main-d'œuvre suggère au ministre quel euphémisme il pourrait employer pour parler de travail à un «hippie» sans le faire évanouir ou l'inciter à prendre une double dose de LSD.

Le deuxième point exposé par le ministre, dans son discours à Peterborough, et se rapportant à sa théorie fondamentale, avait trait au nouveau programme visant à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Je ne ferai pas de commentaires sur le sujet, puisque c'est tout à fait approprié, vu la rapidité du transport et des voyages de nos jours.

Son troisième point traitait de la mise au point

...d'un service consultatif de la main-d'œuvre pour aider l'industrie à remédier aux problèmes de main-d'œuvre dus à une technologie en évolution, à l'automatisation et à d'autres réalités du monde industriel moderne.

Quant à la quatrième pierre angulaire de sa théorie et de son programme, il l'a exposée de la façon suivante:

...il y aurait bien des moyens de favoriser l'élément du processus d'immigration qui concourra le plus efficacement à notre essor économique.

En toute justice pour le ministre, je dois dire qu'il n'a pas manqué de tenir compte dans sa théorie des aspects sociaux et économiques de l'immigration au pays, mais je crois avoir cité équitablement ses propos sur sa théorie fondamentale concernant l'établissement de ce ministère.

En l'absence du projet de loi, je ne puis qu'en deviner les points faibles, mais j'y vois trois aspects de nature à soulever des critiques. Il semble s'agir d'un Conseil d'une telle envergure qu'il pourrait presque servir de ministre suppléant, proposant des programmes capables d'englober tous les modes d'action de son ministère. J'ignore ce qu'il a en vue, en ce qui concerne les hommes et les femmes qui composeront le Conseil, la vigueur de leur personnalité ou s'ils devront se restreindre à l'un ou l'autre des aspects de l'industrie. Je suppose qu'il y englobera patrons et ouvriers, mais quelle que soit la solution qu'il propose, j'espère qu'il ne laissera pas le Conseil aboutir à une situation où les inférieurs dirigeraient les supérieurs.

Mes critiques s'inspirent en second lieu d'un argument avancé par M. Jean-Réal Cardin, chargé du département des relations industrielles de l'Université Laval et qui a déclaré ce qui suit au Conseil économique du Canada:

• (5.20 p.m.)

Les efforts en vue d'élaborer une politique de la main-d'œuvre vraiment efficace ont échoué jusqu'à ce jour et pourraient bien s'avérer vains à l'avenir, à moins que patrons et employés deviennent mieux instruits du véritable problème, que la portée de la négociation collective soit beaucoup élargie, que la législation ouvrière soit nettement modifiée et que des changements profonds interviennent dans les attitudes, la direction et l'organisation tant des syndicats que de l'entreprise.

Il convient, je crois, de mentionner ici ces détails et de noter également que les objectifs assignés par le ministre à son Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration ne vont pas, selon moi, jusqu'au fond des problèmes mentionnés par M. Cardin.

Je voudrais mentionner un troisième point mais, auparavant, je tiens à signaler que le fauteuil est occupé par l'honorable député de Russell. C'est, je crois, la première fois qu'il nous honore de sa présence revêtu de la toge présidentielle. Je suis heureux de voir qu'elle lui va comme un gant. Il semble avoir passé un agréable été et j'espère que son traitement correspond à l'éclat de sa robe.

Enfin, en troisième lieu, je propose au ministre, relativement au conseil qu'il projette, que ce conseil soit consultatif, certes, mais que ce ne soit pas un prétexte pour ne pas pousser à leur plein développement les politiques de la main-d'œuvre qui permettront au Canada de réaliser un maximum d'économie qui, du moins pour l'observateur de l'extérieur, ne se manifestent pas présentement.

**M. O'Keefe:** Monsieur le président, c'est peut-être à cause de la laryngite de mon honorable ami, mais je ne suis pas sûr de l'avoir bien compris. J'ai cru qu'il disait que le programme concernant la main-d'œuvre avait un effet presque nul pour l'île Bell à Terre-Neuve. Puis-je signaler que presque 2,000 presonnes ont été amenées de l'île Bell à des endroits où elles peuvent obtenir de l'emploi. La dépense a été d'un demi-million de dollars.

**M. McCleave:** Le député doit avoir une otite, car, m'eût-il bien entendu, il saurait que j'ai loué ce programme et ne l'ai aucunement dénigré.

**M. Brewin:** Monsieur le président, j'aimerais redire que nous appuyons tous la résolution et la proposition recommandant de créer un conseil particulier pour s'occuper des problèmes de main-d'œuvre et d'immigration. A vrai dire, il est absolument indispensable, selon nous, que pour l'administration de ces deux questions si importantes nous établissions un conseil se composant du plus grand nombre possible de personnes compétentes au Canada. Nous ne doutons nullement qu'un tel conseil, dont feront partie, j'espère, des membres de l'élite, sera appelé à assumer de très utiles fonctions.

J'aimerais appuyer sur ce dont a déjà parlé le député de Winnipeg-Nord, à savoir l'immense perte économique et la tragédie possible qu'entraînerait le manque de planification appropriée des politiques de main-d'œuvre énoncées dans la loi présentée et adoptée à la Chambre en avril. J'aimerais vous donner certains détails en vue d'ajouter à ce qu'a déjà dit mon ami, le député de Winnipeg-Nord.

M. A. W. Fair, coordonnateur du programme du Conseil de l'éducation des immigrants et de la formation des adultes, écrit dans le *Globe and Mail* du 21 juillet:

> Le coordonnateur pour Toronto a prédit hier que le programme de recyclage des adultes serait réduit, aux environs de Noël, à quelques centaines d'inscrits si aucun changement n'était apporté au règlement qui est appliqué.

Le même article du *Globe and Mail* concluait comme il suit:

> Les immigrants qui suivaient des cours encombrent maintenant le bureau de la société, cherchant n'importe quel genre de travail. «Ils sont découragés mais par fierté, ils ne veulent pas recourir à l'assistance. Ne fût-ce que pour des raisons d'humanité, il faut que quelqu'un fasse quelque chose,» écrit-il.

Il faisait allusion à la situation provoquée par les récents règlements qui, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord l'a signalé, ont diminué sensiblement les candidats admis aux cours de recyclage à cause des conditions particulières requises.

J'ai ici un article publié dans le *Journal* d'Ottawa du 15 juillet. Je voudrais vous en lire un paragraphe:

> Mais maintenant un peu moins de quatre mois après la présentation de cette mesure législative, de nombreux enseignants de l'Ontario expriment leur mécontentement général à l'égard du programme. Les remarques au sujet de la mise en application du programme ont trait au problème qui pourrait devenir grave ou dénoncent un scandale national.

Dans le *Star* de Toronto—j'ignore exactement dans quel numéro, mais c'était en juillet—on a publié un long article intitulé: «Si le recyclage leur est refusé, les immigrants italiens quitteront le Canada.» Le premier paragraphe de cet article est ainsi conçu:

> Des centaines d'immigrants italiens songent à quitter le Canada parce que des restrictions sévères du gouvernement fédéral les empêchent de bénéficier des fonds de recyclage. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui l'administratrice de de la Société d'aide aux immigrants italiens.
>
> «Certains des nouveaux venus qui se présentent à nous ne peuvent qu'arpenter les rues,» a déclaré M^me^ Isa Scotti. «Ils sont au désespoir.»

Et, plus loin:

> Les nouveaux règlements du gouvernement fédéral ont déjà amené la fermeture d'un centre de formation des adultes dans la région métropolitaine et deux autres devront fermer leurs portes le 21 septembre, faute de candidats.
>
> M. A. W. Fair, coordinateur de la formation de la main-d'œuvre à la Commission scolaire de Toronto, a dit que le nombre d'élèves actuellement inscrits aux cours dans le Toronto métropolitain est d'environ 4,000—une diminution de plus de 2,000 depuis l'entrée en vigueur des nouveaux règlements.

Mon ami, l'honorable député de Winnipeg-Nord, a signalé une diminution encore plus marquée. L'article poursuit:

> Quarante professeurs ont déjà perdu leurs postes par suite de la diminution du nombre des étudiants et soixante-dix autres seront mis à pied avant Noël.

J'aimerais maintenant signaler au ministre cette phrase de l'article:

> Mardi, des fonctionnaires provinciaux de l'Éducation ont rencontré le ministre de la Main-d'œuvre, M. Jean Marchand, pour demander qu'on mitige les effets des nouveaux règlements du gouvernement fédéral, entrés en vigueur le 1^er^ avril. A la réunion cette semaine, Marchand a refusé—

Il parle assez cavalièrement du ministre.

> —une assistance immédiate, mais les fonctionnaires provinciaux sont partis dans l'espoir que l'assistance fédérale serait accordée dans quelques mois.

Les conséquences de cela sont clairement exposées dans un éditorial du *Globe and Mail* du 24 juillet sous le titre «Un règlement qui peut ruiner un bon programme.» On y signale ceci:

> Peu de placements dans l'avenir d'un peuple sont meilleurs que les sommes que le gouvernement affecte à des programmes de recyclage. A mesure

que les déchets scolaires et les chômeurs réintègrent les effectifs ouvriers, grâce à leur formation nouvelle, ils produisent un rendement rapide de l'argent du contribuable.

Bien qu'on soit d'accord sur ce principe à tous les paliers du gouvernement, des milliers de travailleurs souffrent déjà directement (et tous les Canadiens en souffriront indirectement) par suite d'un différend de démarcation entre Ottawa et les provinces.

Par son nouveau programme de formation des adultes, le gouvernement fédéral a cherché à créer une large zone tampon entre la formation scolaire—relevant des provinces—et le recyclage des authentiques démissionnaires du régime scolaire.

Il poursuit et signale ce qui suit:

Pour être éligible aux allocations fédérales de subsistance (de $35 à $90 par semaine), pendant la période de recyclage, le candidat doit soit avoir des personnes à sa charge, soit avoir travaillé ou cherché du travail pendant les trois dernières années.

• (5.30 p.m.)

L'article ajoute que ces nouvelles exigences s'inspiraient du désir de combler la lacune qui permettait à des adolescents d'abandonner les classes et d'y retourner après quelques jours pour solliciter un recyclage. Et l'article de poursuivre:

Les hauts fonctionnaires du gouvernement ontarien ont déclaré qu'environ 7,000 personnes risquaient de perdre les allocations de subsistance qu'elles recevaient pendant leur formation.

On lit ensuite:

Bon nombre de ceux qui ont abandonné les études à contrecœur sont des immigrants qui apprenaient des notions élémentaires d'anglais et les métiers qui les rendraient utiles à la collectivité. Faute de ces prestations, nombreux sont les célibataires qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins tout en suivant les cours du jour.

Le gouvernement fédéral encourt une responsabilité particulière vis-à-vis des immigrants auxquels il dénie maintenant les possibilités de recyclage. L'immigration est de compétence fédérale et M. Marchand et ses collègues ont le devoir tout tracé d'aider les personnes qu'ils ont fait venir au Canada jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de se suffire à elles-mêmes.

Je répète encore au ministre que si cette politique repose sur une prétendue règle constitutionnelle ou sur l'argument que le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité dans ce domaine, il serait souhaitable qu'il fît appel à des conseillers juridiques plus avertis, car il ne fait aucun doute que ce soit une responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral d'aider les immigrants dans leur réapprentissage. Qui plus est, ceci va totalement à l'encontre de toute la théorie sur laquelle est fondée la politique d'immigration que le ministre a parfois éloquemment défendue, à savoir que l'immigration est une nécessité économique qui nous pousse à rechercher des personnes qualifiées dont l'apport soit bénéficiaire pour notre pays.

C'est illogique, alors qu'on cherche a recycler et à enseigner l'anglais aux immigrants dans les grands centres de notre pays—j'ai parlé de Toronto car je connais mieux cette ville mais ce n'est qu'un exemple—si les cours cessent parce que le gouvernement n'accepte pas sa responsabilité dans ce domaine. Voici un autre paragraphe de l'éditorial du *Globe and Mail.*

Dans son deuxième exposé annuel, le Conseil économique du Canada a déclaré en termes pressants que le manque de main-d'œuvre spécialisée était l'un des principaux obstacles à surmonter si l'on veut obtenir un rythme satisfaisant de croissance économique. Et pourtant les nouveaux règlements ont déjà réussi à refuser des milliers de gens impatients d'acquérir de nouvelles spécialisations.

Je supplie le ministre de reconsidérer la question, car, je l'ai déjà dit, non seulement ces gens se voient refuser l'occasion et courent le risque de se trouver sans travail et dans le désespoir, dans leur nouveau pays d'adoption, mais c'est aussi une perte pour l'économie du pays. C'est tout à fait contraire à ce que je croyais être une politique réfléchie, en matière d'immigration, d'après la description qu'en a donné le ministre.

Je ne crois pas que de tels règlements auraient été adoptés si nous avions eu des conseils consultatifs et un conseil de la main-d'œuvre qui auraient pu avertir le ministre de ce qui allait arriver. Je suis persuadé que le ministre n'a aucunement l'intention d'abandonner cet excellent programme, qu'il l'a plutôt partiellement abandonné à cause du manque de conseils avisés. Je suis convaincu que le conseil lui sera très utile à cet égard.

J'aimerais maintenant passer de la question de la main-d'œuvre à celle de l'immigration en général. Beaucoup d'entre nous ont appris avec grand intérêt les modifications qu'on a apportées notamment au règlement, au régime de points et ainsi de suite. Quel en sera le résultat, seul le temps le dira. Je crois qu'il s'agit d'une véritable tentative pour préciser les normes régissant l'admissibilité, tentative louable à laquelle il faut faire bon accueil. Je dois dire au ministre, toutefois, qu'on n'aborde en l'occurrence qu'une petite partie de la question. La refonte de la loi elle-même est à envisager. Il ne faut pas oublier que la procédure actuelle nous empêche, au nom de la sécurité et contrairement aux conseils émanant de beaucoup des groupes ethniques les plus loyaux dans notre pays, d'admettre des gens loyaux et qualifiés de l'Europe orientale qui pourraient fournir un apport réel au pays. Or, on n'a pas touché à cette question.

Je crois que ce conseil d'immigration pourra bientôt fournir ou proposer les moyens qui permettront de surmonter cet obstacle et que nous pourrons faire venir de pays tels que la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie les gens dont nous avons besoin au Canada et dont la loyauté ne saurait être mise en doute. Une bonne part de l'utilité future de ce conseil dépendra naturellement du genre de personnes qui y seront nommées. J'espère que le projet de loi y prévoira les gens dont l'expérience est la plus vaste. Ceux d'entre nous qui ont fait partie du comité parlementaire spécial de l'immigration savent la sagesse et l'expérience qu'ont mises à leur disposition les anciens immigrants qui ont été membres actifs des divers organismes ethniques, depuis les travailleurs sociaux du Conseil canadien du bien-être jusqu'aux organismes tels que le Congrès canadien du travail et l'Association des manufacturiers. Si je mentionne ces derniers organismes c'est pour assurer l'équilibre. Si ces groupes sont représentés au conseil, ils lui apporteront une mine de renseignements et de conseils qui l'aideront énormément à mettre au point une politique d'immigration intelligente.

Quel que soit le nombre de conseils que nous nommons et quelle que soit l'excellence de leur tâche, le Parlement n'en sera pas pour autant dégagé de sa responsabilité à cet égard. Je ne parle pas simplement du ministère, car le ministre est chargé de l'administrer. Le Parlement sera toujours chargé de surveiller de près ces deux domaines extrêmement importants: la main-d'œuvre et l'immigration.

Un des préopinants—je ne sais pas exactement lequel—a dit que lorsque le conseil serait nommé, la Chambre ne serait peut-être plus obligée de se préoccuper tellement de ces problèmes. Il a dit que nous nous préoccuperions moins des immigrants éventuels et d'autres problèmes de ce genre. A mon avis, le député a tort. A mon sens, il sera toujours nécessaire pour les députés, et particulièrement pour ceux qui viennent des circonscriptions industrielles où vivent la plupart des immigrants, de continuer à s'intéresser activement à ces questions. D'après moi, un comité parlementaire devrait de temps à autre reviser les règlements et agir comme une sorte d'ombudsman de corporation.

Je sais que de nombreux députés du côté ministériel de la Chambre, ainsi que du côté de l'opposition, possèdent de l'expérience et sont capables de critiquer de façon constructive l'application de la loi et les règlements existants, qui sont loin d'être parfaits malgré les progrès que nous réalisons à mon avis dans ce domaine. L'existence de ce conseil, selon moi, ne dégagera en rien notre responsabilité pour ce qui est de maintenir un comité parlementaire actif pour traiter de cette question.

Avec ces observations, monsieur le président, et en disant, qu'à mon avis, des progrès ont été accomplis dans ce domaine, je répète que les membres de notre parti appuieront cette mesure législative et qu'ils souhaitent sa réussite. Nous attendons la nomination des membres du conseil qui doit être un organisme jouissant d'une pleine indépendance et devant représenter tous les groupes qui s'intéressent à cette question. Nous espérons que des personnes compétentes et indépendantes y seront nommées, ce qui contribuera réellement à améliorer l'administration de ces importantes questions ayant trait à la main-d'œuvre et à l'immigration.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, étant donné le peu de renseignements dont nous disposons quant à la nature et aux fonctions de ce comité consultatif, je ne prendrai, comme nombre de préopinants, que peu de temps pour traiter de ce projet de résolution. Pourtant, comme eux, je suis heureux de saisir cette occasion afin de parler précisément des renseignements dont nous sommes saisis et les mettre en regard de certaines initiatives qui ont déjà été prises en ce qui concerne les responsabilités croissantes du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Lorsque nous considérons le texte même de la résolution et les remarques très courtes du ministre, nous nous trouvons devant une chose qui semble originale, en tout cas nécessaire. Pourtant, nous sommes tentés de nous demander si cela va servir à grand-chose. Il est certes très louable d'établir des organismes destinés à conseiller les différents ministères. Lorsqu'on songe au gouvernement actuel, il faut reconnaître qu'il a grand besoin d'autant de bons conseils que possible. (*Applaudissements*)

Toutefois, il n'est pas prouvé que les instruments définis ici aideront ce ministère particulier. Quant à moi, ses activités dans ce domaine, telles que j'ai pu les observer au cours

des derniers mois, ne m'ont pas paru des plus encourageantes. Je me demande si, malgré la création possible de groupes consultatifs par le ministère, celui-ci sera vraiment disposé à écouter, attentivement, les conseils qu'on lui offrira.

En effet, je dois dire que la tournure des choses dans différentes localités m'a causé beaucoup de soucis. Dans nombre de cas, nous devons nous reporter à notre propre expérience. Les nouveaux bureaux de main-d'œuvre semblent parfois être incapables de saisir la réalité de certains milieux. Ils semblent refuser de voir où résident les vrais intérêts et paraissent incapables de résoudre convenablement les problèmes qui se posent.

• (5.40 p.m.)

Depuis quelques années, l'Île du Prince-Édouard dispose d'un programme de plus en plus efficace pour aider les gens à apprendre de nouveaux métiers ou à perfectionner leurs métiers actuels. Je puis dire, d'après mon expérience personnelle, que le programme précédent, abandonné dans une certaine mesure le printemps dernier, a procuré de nombreux avantages à une foule de citoyens ruraux de l'Île du Prince-Édouard. Nous constatons maintenant, toutefois, que malgré un regain d'activité de la part du ministère de la Main-d'œuvre, on s'éloigne ou on se désintéresse de plus en plus des résultats escomptés en vue d'éliminer graduellement un noyeau irréductible de chômage chronique et parfois saisonnier. Cela signifie, en fait, que jusqu'à présent du moins, le ministère de la Main-d'œuvre suit de plus loin, semble-t-il, et non de plus près la situation dans les différentes régions. Si nous nous bornons à instituer des commissions et agences nationales, elles ne feront que sanctionner l'orientation actuelle des politiques et des initiatives relatives à la main-d'œuvre, et ce n'est certes pas ainsi que nous remédierons à la situation présente.

Une autre chose me frappe: la liaison, en ce qui a trait aux besoins et aux possibilités, laisse beaucoup à désirer, non seulement avec les localités mais aussi avec les diverses provinces. Cet après-midi, on a cité des chiffres et des données qui semblent indiquer que, faute d'une meilleure liaison, le potentiel d'action de ces bureaux est fort réduit. Espérons que dans le courant du débat le ministre saura répondre à des questions comme celle-ci et nous dire pourquoi, au lieu d'améliorer les relations, au lieu de multiplier les possibilités, au lieu de donner plus d'espoir à des gens qui depuis des années vivent dans une pauvreté chronique et connaissent des niveaux de chômage dangereusement élevés, nous nous sommes de fait éloignés de certains résultats très encourageants obtenus ces quelques dernières années. S'il faut établir des comités et des conseils, qu'on leur dise clairement qu'ils seront en contact étroit avec les localités et leurs dirigeants qui, eux, sont en contact avec les faits; qu'on leur dise que les liens les plus étroits seront maintenus avec les gouvernements provinciaux et les ministères. D'après mon expérience, ce n'est pas ce qui s'est passé jusqu'ici.

Par ailleurs, nous aimerions beaucoup que le ministre nous apprenne quels sont ceux qui seront nommés aux divers conseils chargés des domaines de la formation des adultes, du recyclage professionnel et de l'adaptation des immigrants au Canada. Il faut que nous ayons la certitude que nous n'allons pas seulement donner à un certain nombre de loyaux partisans une rémunération pour leurs efforts passés, mais que les personnes que nous mettrons à la disposition du ministère seront vraiment compétentes et expérimentées, et qu'elles auront une contribution à fournir, non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan provincial, régional et local. Nous aimerions aussi savoir ce que l'on exigera d'elles, afin que l'on puisse envisager de choisir les meilleures pour remplir ces postes. Je me suis aussi demandé—et cette question sera élucidée, je l'espère, dans la suite du débat—si la majorité de ces conseils seront ou non dirigés simplement vers ce que nous appellerons le siège principal à Ottawa ou si l'on établira des communications étroites à l'échelon local en laissant à celui-ci la responsabilité des décisions. Le ministre a signalé à la Chambre qu'on tentera de restreindre la centralisation de certaines responsabilités du ministère. En somme, il a déclaré qu'on effectuera une décentralisation des nombreux processus qui permettent d'élaborer les décisions nécessaires afin de rendre ces programmes efficaces. J'espère qu'il en sera de même au sein des commissions consultatives fonctionnant au niveau local et qu'elles ne seront pas tenues de déférer leurs avis qui se rattachent à des situations locales, par voie hiérarchique jusqu'à un personnage tout-puissant à l'échelon national qui déciderait de loin dans sa grande sagesse si ces recomman-

dations conviennent aux petites localités quelle que soit leur situation d'un bout à l'autre du pays.

Enfin, je voudrais signaler, à l'instar de l'honorable député de Carleton, que grâce à ce programme, dans son ensemble, le gouvernement permettra effectivement aux personnes dévouées de s'intéresser beaucoup plus à l'expansion collective et de consacrer le temps et l'énergie nécessaires pour assurer l'efficacité de ces programmes. Le danger de la bureaucratie—et peut-être n'est-il pas besoin de le répéter—est de priver les gens de plus en plus et de mille façons différentes du sens de responsabilité et de participation. Il est d'importance fondamentale dans certains domaines qui ont trait au recyclage professionnel et spécialisé et en ce qui concerne certaines questions qui ont trait à leur vie et à leur éducation d'accorder aux gens la plus grande mesure possible d'autodétermination. J'ai été peiné de voir des exemples d'intervention beaureaucratique, à mon avis inutiles et injustifiés, alors qu'on donnait aux gens une chance d'orienter et d'améliorer leur destin. A l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, le ministre aura une autre occasion d'expliquer comment de nombreuses craintes nées de situations réelles pourront être dissipées par suite de la création de ces conseils consultatifs.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, en écoutant le débat de cet après-midi sur cette résolution, il n'y a aucun doute que le ministère de la Main-d'œuvre fait face à de graves difficultés dans la mise en œuvre de son programme. A cette étape du débat et à cette heure tardive de l'après-midi, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les points déjà exposés. On peut conclure des observations déjà faites que la difficulté qu'éprouve le ministère de la Main-d'œuvre découle entre autres de sa négligence à consulter d'abord le niveau local, et deuxièmement du fait qu'il n'a pas prévu de moyens de consultation intergouvernementale entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

La résolution que nous étudions cet après-midi me semble une tentative de la part du ministre et du gouvernement de combler des lacunes devenues péniblement évidentes ces derniers mois et qu'ont signalées plusieurs préopinants durant le débat de cet après-midi. Lorsque les modifications ont été apportées en avril dernier, je me rappelle avoir participé au débat et avoir signalé au ministre qu'il deviendrait extrêmement difficile, surtout pour les provinces, de se rendre aux conditions de la nouvelle loi à temps pour répondre aux demandes d'inscription pour les nouvelles sessions dans les écoles de formation professionnelle. Je savais qu'au Manitoba, où des programmes de réadaptation très ambitieux sont en cours et où de nouvelles écoles ont été ouvertes récemment, il existait une absence complète de communication entre les fonctionnaires de cette province et ceux d'Ottawa quant à ce qu'il serait possible de faire exactement aux termes de la nouvelle loi. On en a eu des preuves évidentes dans la pratique.



• (5.50 p.m.)

Je ne lirai pas d'éditoriaux, de lettres aux journaux ou de commentaires de journaux sur ce sujet parce que le problème m'a personnellement frappé au cours des dernières semaines dans ma ville de Brandon. On y trouve une nouvelle école très moderne de formation professionnelle qui a remporté énormément de succès au cours de sa première année d'existence l'an dernier. D'après mes contacts personnels avec mes commettants et aussi d'après mes visites à l'école, je sais que celle-ci ne pourra poursuivre cette année le même programme que l'an dernier. Tout d'abord, les inscriptions seront moins nombreuses. J'ai été assiégé par des candidats éventuels qui croyaient que les modalités d'inscription seraient les mêmes que l'an dernier. Ils se sont présentés à l'école et ont constaté que les conditions, les règlements avaient été modifiés en cours de route. Si la nouvelle mesure législative avait été précédée de consultations suffisantes, je suis sûr que nombre de malentendus auraient été évités.

Le projet de résolution ne me semble pas devoir combler la brèche causée par les consultations intergouvernementales. Je sais qu'on peut utiliser des rouages internes autres que de tels conseils consultatifs, mais je signalerais au ministre que l'insatisfaction et le mécontentement qui se sont exprimés dès le début de la nouvelle année de recyclage augmenteront d'intensité, à moins qu'on ne tente de toute urgence de résoudre la difficulté que cause le manque de communications entre les autorités fédérales et provinciales.

Cette lacune résulte en majeure partie de l'élimination du programme de la Partie V qui permettait même aux autorités scolaires de s'occuper directement des candidats éventuels au programme. A présent, bien sûr, cela

n'est pas possible. La bureaucratie a fait tache d'huile et, à mon avis, la question ne peut être résolue que si on règle de toute urgence le problème des communications.

Deuxièmement, monsieur le président, en ce qui concerne la question de l'établissement de conseils et de comités consultatifs, je pense que la courroie de transmission a été rompue entre les écoles de formation professionnelle et les écoles techniques, le programme de la main-d'œuvre et les entreprises dans les différentes localités. Il en est résulté une véritable pénurie de main-d'œuvre parce que les bureaux de la main-d'œuvre n'ont pas su prévoir la situation véritable du travail dans un lieu donné. On a vu des travailleurs retourner à l'école à des fins de recyclage ou de perfectionnement ou encore pour se spécialiser dans un nouveau domaine, à un moment où, sur le marché du travail, on avait un urgent besoin de leurs services immédiats.

Encore une fois, on pourrait résoudre la difficulté, je pense, si le ministre voulait s'occuper de mettre en œuvre les principes généraux que renferme le projet de résolution selon lesquels la mesure législative comportera certaines assurances de collaboration très étroite avec les entrepreneurs du secteur industriel et de façon générale, dans le domaine des affaires. Ces gens apprécieraient le programme bien davantage s'ils avaient le sentiment de pouvoir exercer une influence déterminante par l'intermédiaire de ces comités et conseils consultatifs.

Je voudrais souligner un dernier point. Je voudrais éviter, si c'est possible, de prolonger ce débat au-delà de six heures, car je n'ignore pas que nous désirons vivement passer aux travaux de la Chambre. J'espère aussi que le ministre tiendra compte du travail effectué par les comités bénévoles dans le domaine de l'immigration. Je songe surtout au Conseil de la citoyenneté canadienne, qui, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, offre gratuitement ses conseils et son aide aux immigrants qui arrivent dans notre pays. Il a d'abord été dirigé par feu John Kidd et ensuite par M. Alan Clarke qui est passé à la Compagnie des jeunes Canadiens. Peut-être souhaite-t-il revenir au Conseil de la citoyenneté canadienne. Nous avons là un groupe de citoyens qui travaillent bénévolement dans cette région depuis des années. A mon avis, il faudrait tenir compte de l'expérience de ces gens en formant ce nouveau conseil consultatif et ces comités.

Il y aura bien plus à dire quand nous aurons le projet de loi sous les yeux, monsieur le président.

**M. Winch:** Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur le président?

**M. le président:** A l'ordre. Le comité me permettra peut-être d'indiquer le sujet des questions qui seront débattues ce soir sur la motion d'ajournement.

Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de New Westminster (M. Mather): les ressources hydrauliques—la pollution de l'Ottawa; le député de Lotbinière (M. Choquette): les transports—les turbotrains et la sécurité aux passages à niveau; le député de Carleton (M. Bell): la pension des fonctionnaires retraités.

Maintenant, je pourrais peut-être renvoyer le comité au paragraphe 4 de l'article 15 du Règlement:

> Les lundis, mardis ou jeudis, l'examen des ordres inscrits au nom des députés doit, nonobstant les dispositions du paragraphe (3) du présent article du Règlement, être suspendu quand un ordre portant reprise du débat sur l'adresse ou du débat sur le budget, un ordre visant une motion portant «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil» pour que la Chambre se forme en comité des subsides, ou un ordre portant formation de la Chambre en comité plénier pour considérer une résolution de finances, conformément à l'article 61A du Règlement, est le premier ordre inscrit au nom du gouvernement pour une semblable séance.

Le débat actuel relève de l'article 61A du Règlement, lequel, à mon avis, entraîne pour aujourd'hui la suspension de l'examen des mesures d'initiative parlementaire. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

**M. Martin:** Monsieur le président, je suis heureux, au début de la reprise de la session, d'avoir l'occasion de parler de ce ministère. J'aimerais soulever ce soir deux ou trois questions qui réclament l'attention du ministre et de son personnel et, à vrai dire, celle d'autres députés à la Chambre au sujet du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

J'ai abordé la première aujourd'hui lors de la période des questions. Le ministre demandait d'autres détails et je suis heureux de

pouvoir les lui fournir. Au cours du congé d'été, on m'a signalé à maintes reprises qu'à des mineurs désireux de profiter de ce programme pour s'améliorer, se perfectionner, se rééduquer et avancer au pays, on a répondu que les mineurs étaient exclus de ce programme de recyclage et de perfectionnement.

Pourquoi les mineurs désireraient-ils profiter d'un tel programme? J'aimerais donner une couple d'exemples à ce sujet. Le premier a trait à un homme qui est venu à mon bureau la semaine passée. C'est un immigrant arrivé au pays en 1951 et qui a travaillé près de 17 ans dans les mines d'or de Timmins. A 48 ans, les salaires étant trop bas dans les mines d'or, il a voulu changer de métier avant que son âge y fasse obstacle. Il est parti pour la Colombie-Britannique où il s'est trouvé du travail à la Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited. Quelques semaines plus tard, il a reçu une lettre recommandée du médecin expert de la silicose, des services d'hygiène de la Colombie-Britannique, lui faisant part qu'en raison de son état de santé, il lui était interdit de travailler dans les mines en Colombie-Britannique. Il est revenu en Ontario, a été embauché par la Dome Mines Limited, où il a passé haut la main à la radiographie; il travaille actuellement sous terre. Inutile de dire que cet homme, son épouse et ses enfants étaient fort inquiets, vu qu'après avoir travaillé pendant 17 ans dans la mine, il s'est vu refuser un certificat médical pour travailler dans une autre province. Néanmoins, chose étrange, en Ontario il est considéré apte à travailler sous terre.

Encore un autre exemple, cette fois d'un type qui a essayé pendant quelque 11 ans d'obtenir une pension parce qu'il était atteint de silicose. On lui a dit que, aux termes de la loi en vigueur en Ontario, il n'avait pas la silicose. Plus tard, il fut tué au cours d'un accident d'automobile; alors, les sociétés d'assurance entrèrent en jeu. L'avocat de la veuve du type reçut une communication des avocats représentant l'autre partie en cause, lui disant que le montant de l'indemnité serait fortement réduit, car l'homme souffrait de silicose à un stade avancé, ce qui diminuait sensiblement sa productivité financière.

J'ai cité ces deux exemples afin de faire voir pourquoi les mineurs devraient les premiers bénéficier de cette mesure. Ces gens devraient avoir l'occasion de se perfectionner, de se former à d'autres emplois avant qu'il soit trop tard et que leur santé soit altérée.

Je le répète, j'ai entendu parler à plusieurs reprises cet été de mineurs qui avaient tenté

[M. Martin.]

de profiter de ce programme et à qui on avait répondu qu'ils en étaient exclus. J'ai abordé la question avec les fonctionnaires d'un bureau local de la main-d'œuvre, et l'un d'eux m'a dit que l'industrie minière était absolument essentielle au pays. Les mineurs étant très rares, ils ne peuvent donc pas être formés à de nouveaux genres de travail.

Rien n'est plus injuste, d'après moi. Un homme assez stupide pour devenir mineur qualifié à notre époque devrait-il être exclu à jamais de ce programme? Dans les discours qu'il a prononcés depuis un an ou deux, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources semble s'être rendu compte de la situation dans les mines. Lorsque les exploitants miniers lui ont demandé à cor et à cri de faire venir au Canada des ouvriers non qualifiés, sans instruction et inexpérimentés pour travailler dans les mines, il leur a dit que s'ils augmentaient les salaires et amélioraient les conditions de travail, il n'y aurait pas de pénurie de mineurs. Je partage entièrement l'avis du ministre.

A quoi aboutit ce programme, monsieur le président? En fait, à une complicité—involontaire, je le sais—entre les exploitants de mines et le ministère. Par son attitude, le gouvernement donne son absolution: «Continuez à verser de maigres salaires, maintenez ces conditions de travail affligeantes; nous exclurons les mineurs des programmes de recyclage, les empêchant ainsi d'améliorer leur sort.» Voilà en fait ce qui se passe. Il est grand temps qu'on examine la question et qu'on remédie à cet état de choses.

Je veux aborder un autre programme qui relève de la compétence du ministre. Je le lui ai déjà signalé; il s'agit du programme de la mobilité.

• (8.10 p.m.)

Par suite de la fermeture d'une mine de la région de Timmins, il n'y a pas très longtemps, un homme laissé sans emploi ayant décidé de profiter de ce programme, fut déplacé de Timmins à Pickle Crow grâce à l'aide du ministère qui déboursa $370 pour déménager ses meubles. Il travailla à Pickle Crow pendant moins d'un an avant la fermeture de la mine à cet endroit, puis il fit face à la même situation. Grâce encore à ce programme, il fut envoyé à la mine Tri-Bag à Bachawana Bay. Il y a entre Timmins et Pickle Crow quelque 184 milles de plus qu'entre Pickle Crow et Bachawana Bay; pourtant le déménagement des meubles pour la distance moindre a été de $672 contre $370 pour la plus longue distance. Voici à quoi je veux en venir: bien que des règlements

soient nécessaires à l'égard de ces programmes, il faudrait qu'ils soient gouvernés par le bon sens et être assez souples pour permettre qu'on fasse preuve de jugement. A Bachawana Bay, il y a pénurie de logement; les employés qui y sont déménagés doivent habiter des remorques. Il n'y avait donc pas de place pour mettre les meubles de cet homme, à moins de les entreposer dans une tente plus ou moins en plein air.

L'intéressé prendra sa retraite dans deux ans. Il voulait expédier ses meubles à Toronto où il a des enfants et où il a l'intention de vivre une fois retraité. Il a demandé au ministère si l'argent que celui-ci était disposé à débourser en sa faveur pourrait être utilisé pour défrayer en partie le coût du transport de ses meubles à Toronto—il acquitterait le solde. Les fonctionnaires lui ont dit que cela était impossible. Un contrat avait été conclu avec la *Rember Moving* et les meubles seraient transportés à Bachawana Bay même s'il fallait les laisser dans la rue à destination.

Cette situation soulève deux ou trois questions. Premièrement, il faudrait savoir pourquoi les frais de transport des meubles avaient doublé alors que le parcours avait 200 milles de moins. Deuxièmement, on devrait nous dire pourquoi il est impossible de faire preuve d'un peu de bon sens en pareilles circonstances.

L'autre question que je veux soulever a trait au programme de réadaptation et de perfectionnement. Encore une fois, j'aimerais citer un cas précis à titre d'exemple. Il s'agit d'une femme, seul soutien de ses quatre enfants, qui s'était inscrite à un cours en vue de parfaire son instruction et de devenir comptable. Elle voulait faire sa dixième année et obtenir une formation de comptable.

Après son inscription, on a découvert que cette femme possédait des aptitudes exceptionnelles. Même si elle ne devait pas recevoir cette formation, elle a poursuivi ses études durant deux années et pendant ce temps-là, elle n'a pas seulement terminé la 10e année, mais aussi les 11e et 12e années. Il s'ensuit que d'ici un an, elle aurait pu obtenir un brevet d'institutrice qui lui aurait permis de subvenir désormais à ses besoins et à ceux de ses enfants. Ces faits ont été révélés alors que le gouvernement se disposait à effectuer des économies considérables et cette femme qui d'ici un an serait devenue une citoyenne extrêmement utile et capable de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille se retrouve sur le pavé. Deux ans ont été gaspillés et elle devra recourir aux paiements d'assistance sociale pour assurer sa subsistance et celle de sa famille.

Divers fonctionnaires auxquels j'ai exposé cette affaire ont manifesté une vive sympathie; ils se rendent compte qu'il s'agit du cas inusité d'une femme qui possède des aptitudes exceptionnelles et qui devrait pouvoir jouir de tous les avantages possibles. Mais ils sont contraints d'appliquer les règlements et ne peuvent fournir une assistance quelconque. Ils prétendent en outre que les provinces sont fort mécontentes, car elles craignent que le gouvernement fédéral ne s'immisce dans le domaine de l'enseignement.

Pour moi, c'est là une attitude qui rappelle le «chien du jardinier». A vrai dire, il serait absurde que les provinces élèvent des objections. Si elles ne veulent pas fournir elles-mêmes cette formation, pourquoi trouveraient-elles à redire à ce que le gouvernement fédéral inaugure un plan en vue de combler cette lacune et de mettre les étudiants en mesure de devenir des membres utiles de la société.

Je le répète, ces programmes sont fondamentalement excellents et nous appuierons certainement ce projet de résolution. Mais aplanissons donc certaines des difficultés que nous avons rencontrées et, ce qui est non moins important, faisons en sorte que ce programme soit mis en application avec bon sens. Rappelons-nous l'objectif que nous visons; nous cherchons à aider les gens en leur donnant une formation qui leur permette de prendre place mieux équipés dans la société; il ne faut donc pas formuler une liste de règlements qui irait à l'encontre du but même de nos efforts.

**M. Otto:** J'ai l'intention de parler du projet de résolution inscrit au *Feuilleton* et qui vise, si je comprends bien, à présenter une mesure prévoyant l'établissement d'un groupe spécial canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration—ou plutôt d'un Conseil de l'immigration; je croyais que le terme de groupe spécial était le nouveau terme à la mode et que personne n'employait plus ni le terme de «Conseil» ni celui de «Commission consultative».

Cette résolution a pour objet d'instituer un Conseil de l'immigration, des commissions consultatives et des comités locaux de la main-d'œuvre et c'est à ce propos que je désire m'adresser au ministre, surtout pour commenter le passage «prévoyant aussi la nomination des membres de ces organismes, leur rémunération, leurs allocations et autres dépenses.»

Je conclus que ces comités consultatifs rempliront en fin de compte les mêmes fonctions que d'autres organismes consultatifs qui assistent non seulement le ministre de l'Immigration mais aussi les ministres de l'Industrie, des Finances et d'autres. Je me demande quelquefois si ces organismes servent vraiment aux fins auxquelles ils sont créés. Nous savons qu'il est extrêmement difficile d'assurer une représentation proportionnelle au sein de ces comités consultatifs en y nommant un nombre approprié de délégués, des syndicats, du patronat et de certaines régions du pays, donc, en fin de compte une sélection d'universitaires qui méritent bien sûr mon profond respect et qui semblent acceptables à toutes les parties.

Il n'a rien à y redire mais les députés savent, de par leur expérience, que les comités étant ce qu'ils sont, on y nomme la plupart du temps comme secrétaire un administrateur expérimenté et puissant; il influence directement ou indirectement l'organisme jusqu'à ce que celui-ci devienne le comité d'un seul homme. Je sais que là n'est pas le but de ce projet de résolution. Je tiens à applaudir aux efforts du ministre dans les nouveaux règlements d'immigration qu'il propose.

• (8.20 p.m.)

Vous vous rappellerez, monsieur le président, que le ministre a parlé récemment d'une nouvelle façon de procéder par laquelle, grâce à un système de points, les cadres administratifs pourront décider quelles personnes peuvent être admises comme immigrants. C'est là une excellente méthode car elle concilie heureusement les directives données à ces fonctionnaires et l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leur tâche.

En parlant de la formation de ces comités, je tiens à dire qu'il est essentiel qu'ils bénéficient d'un programme de recherches. Par recherches, je n'entends pas prendre les chiffres du Bureau de la statistique, chiffres couvrant une certaine période, puis de dire «Nous avons maintenant tant de milliers de plâtriers employés au Canada. Voici les chiffres touchant la construction et la demande de plâtriers.» Ces chiffres pourraient aussi s'appliquer au secteur des services, aux restaurants par exemple. Ce n'est pas là de la recherche; c'est de l'accumulation de faits.

La véritable recherche va un peu plus loin. La recherche appliquée suppose la compilation des faits suivie de leur extrapolation. Il ne s'agit pas d'employer au Canada un certain nombre de plâtriers ou de maçons et de dire ensuite que nos besoins n'en exigent qu'un certain nombre. La véritable recherche consiste a trouver le nombre de plâtriers et de maçons dont on aura besoin dans la construction dans sept ou dix ans et à prévoir l'adoption de nouvelles méthodes de construction. Le même principe s'applique aux autres spécialités et métiers.

Cela va coûter cher. J'exhorte le ministre à mettre à la disposition de ces comités des moyens de recherche satisfaisants. Pour bien s'acquitter de ce travail de recherche, il faudra grouper leurs installations de recherche avec toutes les autres phases de l'industrie comme les transports, les finances, l'économie du pays et les goûts et les aversions des consommateurs. La recherche doit tenir compte de tous ces autres facteurs sans oublier la situation financière actuelle et les régressions probables. Ce sera une entreprise coûteuse et astreignante.

Je sais que certains de nos ministères ont créé des directions de la recherche, mais savoir s'il s'agit là d'efforts vraiment sérieux dans ce domaine, c'est tout autre chose. Il est facile de dire aux gens qui ne font rien et qui ne connaissent rien: «créez une direction de la recherche». C'est la pire façon de faire les choses. J'exhorte le ministre à étudier sérieusement la création d'une direction de la recherche bien conçue, efficace et expérimentée, qui collaborera avec les autres ministères de façon à travailler de concert avec le ministère du Commerce et le ministère des Finances au lieu de se préoccuper uniquement du ministère de l'Immigration. Je suis sûr qu'elle ferait ainsi un bien meilleur travail.

Les comités en question devraient toujours être informés des résultats des travaux de recherche, afin de pouvoir conseiller le ministre sur la politique à suivre en matière d'immigration. Si les travaux de recherche sont bien faits, ces comités pourront, grâce à un effort concerté, donner au ministre des conseils sur la situation actuelle et future.

De cette façon, les critères établis par le ministre pourront être modifiés. Si on n'y touche jamais, ils finiront par s'ancrer dans l'administration et dans vingt ans d'ici le ministère s'y conformera encore parce qu'il est difficile aux cadres administratifs, de changer d'optique. Pour assurer l'efficacité de notre politique d'immigration, il sera nécessaire de modifier de temps à autres ces critères en tenant compte de la conjoncture et de la prospective.

A l'époque où l'on a opéré la fusion de l'administration de la main-d'œuvre avec celle de l'immigration, j'ai éprouvé de sérieux doutes quant au bien-fondé de cette fusion

parce qu'elle coiffait deux politiques complètement distinctes: celle de l'immigration et celle de la main-d'œuvre. Je conviens qu'elles doivent aller de concert, mais je me demande laquelle dominera.

Avec tous ces comités consultatifs, il me semble qu'il y aura tendance à suivre la pente naturelle, qui serait bien sûr de laisser la main-d'œuvre diriger la politique d'immigration. Il serait facile de dire: «Nous n'avons que tant d'emplois disponibles dans telles professions, et le nombre des immigrants devra refléter cette situation.» Nous n'aurions pas là une politique d'immigration appropriée. Celle-ci doit être fondée sur d'autres éléments, mais compte tenu aussi des exigences de la main-d'œuvre, de sorte qu'il y ait équilibre.

J'en ai parlé récemment à des personnes qui s'intéressent vivement aux questions d'immigration. Elles n'étaient pas du tout de mon avis. D'après elles, le nombre d'emplois disponibles est l'unique critère en matière d'immigration. Autrement dit, la main-d'œuvre devrait régir toute la politique d'immigration. Si tel était le cas, le ministre devrait aussi s'occuper de la régulation des naissances et des autres questions qui peuvent influer sur la main-d'œuvre.

Pour conclure: j'ai noté avec grand plaisir les critères établis par le ministre au sujet du programme d'immigration. Son ministère y a probablement opposé une certaine résistance et j'admire la façon dont il a réussi à les instaurer. C'est comme cela qu'il faut agir de nos jours. J'ose croire que le bill renfermera des dispositions en vue de recherches appropriées, pouvant être mises à la disposition des comités consultatifs, afin qu'ils puissent faire de l'excellent travail.

**M. Pugh:** Monsieur le président, je serai bref, mais je voudrais traiter de deux questions mises au jour dernièrement au sujet des frais du gouvernement. Lors de son dernier discours, à l'étape du projet de résolution, j'espère que le ministre nous dira de quelle façon les dépenses de son ministère ont été réduites.

Si j'aborde la question, c'est en raison de la promesse faite, à grand renfort de publicité, par le premier ministre et les autres ministres, qu'ils allaient réduire considérablement les dépenses du gouvernement, et des récentes recommandations du Conseil économique du Canada, que le ministre connaît très bien.

Le projet de résolution fait état de l'établissement de conseils, de commissions et de comités. Le ministre pourrait-il nous dire si son projet du début, concernant l'établissement de ces organismes, a été sensiblement réduit?

• (8.30 p.m.)

Autrement dit, je compte sur l'efficacité du projet de loi dont la Chambre sera saisie, une fois le projet de résolution adopté. Je ne veux pas me répéter ni prononcer un long discours. J'aimerais seulement exprimer ces quelques pensées. A la suite du bill initial, le ministre a-t-il été forcé de faire des réductions, peut-être sous la pression de l'opinion publique qui a fini par faire impression sur lui ou sur le gouvernement? Cela expliquerait-il la déclaration du premier ministre? Deuxièmement, le ministre et le gouvernement se seraient-ils laissés influencer par la lecture et l'étude du rapport du Conseil économique du Canada?

J'aimerais savoir si certains événements ont nui irrémédiablement à l'efficacité du projet de loi qui suivra. Autrement dit, le ministre juge-t-il efficace la mesure qu'il a fini par présenter? Nous ferait-il connaître le montant global des dépenses prévues dans les crédits par suite de l'adoption de cette résolution et du bill à venir? Merci.

**M. Haidasz:** Monsieur le président, en prenant la parole au sujet de la résolution visant à l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, des commissions consultatives et des comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre, j'aimerais féliciter le ministre de créer le mécanisme qui, à mon sens, l'aidera à améliorer les politiques de son ministère.

J'appuie cette mesure et j'espère qu'elle sera mise en œuvre sans délai. Depuis la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, bien des programmes et des mesures excellentes sont entrés en vigueur pour répondre aux recommandations du Conseil économique du Canada, à l'importance croissante de l'épanouissement d'une main-d'œuvre efficace et à l'utilisation rationnelle de personnes compétentes ou aptes à l'entraînement de façon à rehausser notre productivité et ainsi contribuer à la croissance économique de notre pays.

Le nombre de chômeurs aujourd'hui est le plus bas de notre histoire; notre niveau de vie est le deuxième au monde, et l'opulence croissante de notre société fait l'envie du reste de l'univers. Les programmes de mobilité de la main-d'œuvre et de formation professionnelle des adultes ont contribué à cette prospérité.

Au sens social, la politique de la main-d'œuvre cherche à donner à nos travailleurs l'occasion de répondre au défi d'une techno-

logie en pleine évolution. Elle donne aussi à beaucoup d'immigrants l'occasion de s'adapter à nos besoins en main-d'œuvre. Mais le Canada a encore grandement besoin de travailleurs spécialisés. Les trois voyages que j'ai faits cet été dans le Nord et l'Ouest du pays m'ont fourni bien des preuves que notre développement pourrait s'améliorer et s'accélérer davantage si la main-d'œuvre spécialisée était disponible aujourd'hui. Le besoin en main-d'œuvre spécialisée de nos jours se fait sentir dans le Grand Nord et particulièrement dans le secteur minier. Sans aucun doute, un examen des politiques ministérielles dévoilerait dans quelle mesure ces politiques ont atteint leur but et quelles lacunes il faut encore combler. Les députés espèrent que le conseil et les comités que les mesures législatives à venir établiront aideront à corriger les points faibles et à combler les brèches.

Dans cet effort considérable de notre gouvernement pour améliorer le niveau de vie de nos citoyens, les organisations bénévoles ont joué un rôle, et j'espère que cela continuera. C'est là une caractéristique de la façon de vivre des Canadiens. Si les succès passés sont garants de l'avenir, nous pouvons sans danger dire que les organisations bénévoles dans le domaine de la formation, de l'orientation, surtout l'orientation des immigrants, seront très utiles à l'amélioration de notre société.

Le succès des programmes du ministère est fonction d'un enseignement adéquat des langue française et anglaise et du relèvement de la qualification de l'immigrant. J'espère que le ministre fera bientôt une déclaration pour définir le rôle futur des organismes bénévoles qui rendent de grands services au pays. J'aimerais rendre hommage à ces organisations et à leur personnel. J'aimerais ce soir reconnaître l'apport du révérend Joseph Carraro de Toronto et lui exprimer ma connaissance, lui, fondateur de COSTI, le centre d'éducation italien. Ce centre a été fondé en 1961 et a obtenu une charte provinciale en Ontario en 1962.

Le président de COSTI cette année est M. Caccia, conseiller de la ville de Toronto. COSTI a aussi des bureaux à Hamilton et à Oakville. Chaque année, environ 7,000 personnes profitent des services de formation et des conseils de COSTI, dont le budget annuel atteint quelque $145,000. Depuis plusieurs années, la province et le gouvernement fédéral lui versent chacun annuellement une subvention de $6,000. Cette année, la subvention de la province sera toutefois portée à $8,000, et j'espère que celle du gouvernement fédéral sera versée sans délai.

Les fonds supplémentaires nécessaires aux opérations de ce centre très utile proviennent de dons de particuliers, de la Commission d'indemnisation des accidentés du travail et du gouvernement italien. Le centre fournit des services dans les domaines de l'enseignement de l'anglais, de l'apprentissage, des cours de perfectionnement, de la réadaptation professionnelle, de l'orientation et, surtout, aux jeunes gens de 16 à 18 ans. Je tiens à dire qu'il est souhaitable que le gouvernement fédéral accorde plus de fonds à des organismes de ce genre.

On trouve, je crois, 200 centres de main-d'œuvre au Canada, dont une demi-douzaine à Toronto. J'aimerais ce soir appeler l'attention du ministre sur la nécessité d'augmenter le personnel dans les centres de main-d'œuvre à Toronto. Les services de traduction sont encore loin d'être satisfaisants. Il faudrait aussi trouver suffisamment de gens doués d'une patience d'ange et d'un grand fonds de sympathie envers les pauvres immigrants qui sollicitent l'aide des centres de main-d'œuvre. Il faut persuader l'industrie canadienne de n'insister pas trop sur l'expérience acquise au Canada.

Je ne crois pas que la pensée ou la politique qui soutend la loi sur la main-d'œuvre du Canada soit si rigoureuse qu'elle ne tienne pas compte des talents et de l'instruction que l'immigrant a acquis dans son pays natal. Au temps où j'étais interne à l'hôpital St. Joseph's à Toronto et dans d'autres hôpitaux, j'ai vu des médecins, des dentistes et d'autres spécialistes chargés de travaux serviles. C'est dommage que leurs talents et leurs services ne soient pas immédiatement employés comme il le faudrait.

J'espère que mes quelques commentaires de ce soir atteindront les oreilles du ministre et l'aideront à améliorer son grand programme pour les centres de main-d'œuvre du Canada qui a tant fait pour notre économie.

• (8.40 p.m.)

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, alors qu'on nous présente le projet de loi sur le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration et qu'on nous propose la création de commissions consultatives et de comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre, je crois que c'est le moment de signaler au ministère les choses que nous avons découvertes pendant le congé, avant que ces nouveaux projets ne soient trop cristallisés.

Nous sommes tous favorables, je pense, à une plus grande coordination aux différents niveaux de gouvernement. En effet, j'ai toujours trouvé que nous devions penser avant tout à réaliser très bientôt une coopération et une coordonnation très étroites entre les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, et que nous ne pourrions résoudre ou même commencer à résoudre un seul des grands problèmes que le pays doit affronter aujourd'hui tant que nous n'aurions pas établi une association viable.

Par conséquent, s'il résulte de ce nouveau projet de loi une collaboration plus étroite entre les divers échelons de gouvernement et les diverses autorités régionales, il aura été, je pense, très utile et nécessaire. D'autre part, nous devons nous assurer, me semble-t-il, que ce projet de loi ne représentera pas uniquement une accumulation de rouages et ne constituera pas seulement un autre élément de l'étranglement administratif qui conduirait à la confusion et au désordre plutôt qu'à la coordination.

Très fréquemment, lorsqu'on se trouve en face de grandes difficultés ou qu'il est impossible d'obtenir la collaboration voulue entre les divers paliers de gouvernement, les autorités fédérales, en désespoir de cause, forment un groupe spécial, un comité, une commission consultative ou un autre organisme semblable. C'est une façon fort commode de détourner l'attention de la principale difficulté sans atteindre le but visé. Il en résulte uniquement l'accumulation d'innombrables difficultés dans les divers rouages administratifs.

Je sais que le ministre n'y tient pas. Je m'exprime peut-être mal, mais je perçois très bien l'ampleur de la tâche du ministre. A Vancouver, un très grand nombre d'organisations et de particuliers s'intéressent de très près à certains aspects de la politique concernant la main-d'œuvre. Je me contenterai d'en traiter un ou deux ce soir. Ottawa est à environ 3,000 milles de Vancouver, mais pour un citoyen de Vancouver désireux d'obtenir une mesure concernant un problème majeur, Ottawa semble éloigné d'au moins 6,000 milles. J'espère que le nouveau projet de loi et, qui plus est, la manière de l'appliquer, résoudront cette difficulté. J'espère que le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration ne se compose pas de gens recrutés surtout dans le centre du Canada, de quelques professeurs d'université ou d'autres gens éloignés des difficultés que doivent affronter les organismes locaux dans l'exécution de ce travail. A ce sujet, j'aimerais voir les autorités collaborer très étroitement ensemble aux divers paliers.

Les députés de la région de Vancouver se sont beaucoup entretenus cet été avec les membres de la commission scolaire et d'autres organismes de Vancouver au sujet des difficultés relatives à la main-d'œuvre. La commission scolaire a convoqué à une réunion les députés fédéraux de la région de Vancouver, les membres de l'Assemblée législative de la province et du conseil municipal. D'autres ont assisté à la réunion, mais c'était là les représentants officiels aux trois échelons de gouvernement. La commission scolaire de Vancouver, à titre d'organisme chargé de l'éducation dans la ville de Vancouver, voulait faire connaître les difficultés qu'elle éprouvait sous le rapport de la main-d'œuvre.

Je veux signaler plusieurs de ces difficultés au comité, car j'estime du devoir de ceux d'entre nous qui assistaient à la réunion de les soumettre au ministre. Ce dernier le sait fort bien, pendant des années, la commission scolaire de Vancouver a collaboré étroitement avec le gouvernement provincial, grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral, et a élaboré un programme fondamental de formation professionnelle qu'on estime indispensable pour les programmes de recyclage et de revalorisation.

Évidemment, ce programme, assez sélectif, était loin de répondre à toutes les exigences des postulants. Pour cette raison, notamment, la commission s'est réjouie du programme de main-d'œuvre du gouvernement fédéral visant à favoriser le recyclage des personnes déplacées par les progrès techniques. Elle a loué le gouvernement fédéral d'avoir proposé d'accroître son appui à la formation et les allocations pertinentes. C'est avec un plaisir non équivoque qu'elle a accueilli cette initiative du gouvernement fédéral.

On constate pourtant que même si, cet été, la Commission a signalé les difficultés au gouvernement fédéral, le programme de formation de la main-d'œuvre a été réduit de moitié dans la région de Vancouver quant au nombre de sujets proposés pour suivre des cours de formation. En outre, rien ne garantit un nombre constant d'admissions aux cours de formation de la main-d'œuvre. La Commission s'inquiète de ne pas savoir ce qui se passe dans la région de Vancouver et elle ne dispose pas de renseignements précis et suffisamment clairs pour lui permettre d'élaborer des programmes satisfaisants. La Commission a institué ces programmes de formation de base, après avoir constaté lors du recensement de 1961 dans la région de Vancouver, que 53 p. 100 des ouvriers avaient un niveau d'instruction ne dépassant jamais la 10e année, voilà pourquoi on a entrepris le programme de formation de base issu de l'accord antérieur.

La commission scolaire de Vancouver, par l'entremise du gouvernement provincial, a offert d'étendre son programme de formation de base et a organisé un centre expérimental conçu spécialement pour l'amélioration des techniques et de la teneur du programme. On disposait à peu de frais de locaux, dans un édifice de l'État, pour appliquer ce programme, mais il a fallu abandonner le projet par suite de la baisse marquée du nombre de candidats proposés. La commission scolaire de Vancouver a soutenu que l'instruction en matière de formation de base devait être offerte par la division de la Main-d'œuvre à plein temps et à temps partiel.

Le ministre a eu la bonté de m'écrire en juin dernier:

En vertu du programme de formation professionnelle destiné aux adultes, on peut se procurer l'instruction à temps partiel et à plein temps, et mon ministère a l'intention d'obtenir la formation à temps partiel ou des cours du soir dans la région du Pacifique. On n'a pas encore fixé la nature et l'étendue des services que l'on veut obtenir; cependant, des entretiens ont lieu, à l'heure actuelle, avec des fonctionnaires provinciaux à ce sujet et sur d'autres questions.

Cette lettre a été écrite le 2 juin mais vers la mi-août la commission scolaire de Vancouver qui a entrepris l'application du programme de formation et de recyclage, s'est plainte à nous qu'elle ignorait toujours le nombre des candidats qui lui seraient déférés. A sa connaissance, il n'existe pas de formule régulière lui permettant d'élaborer des projets pour la mise en œuvre des services. Voici:

A moins que le ministère de la Main-d'œuvre ne procure les moyens d'une formation de base efficace, il refuse toute responsabilité à l'égard d'une phase capitale et critique dans le domaine toujours plus important de la spécialisation technique.

En plus d'une réduction des occasions de formation, la nature irrégulière de la méthode consistant à référer les candidats a déjà abouti au congédiement d'un certain nombre de membres du personnel car elle ne permet pas de garantir des emplois pour des périodes de plus de quatre ou cinq mois. A l'heure actuelle, ce genre d'emploi n'intéresse pas les bons instructeurs. L'organisation efficace des programmes de formation dépend de la capacité d'un groupe de formation à mettre sur pied et à maintenir un personnel compétent de professeurs techniques.

• (8.50 p.m.)

Les membres de la commission s'inquiètent parce que s'ils doivent maintenir un bon personnel et avoir de bons programmes de base, il leur faut connaître d'avance le nombre de personnes qui suivront les cours. A leur avis, il ne suffit pas de donner simplement de l'aide financière aux personnes; pour avoir de bons programmes, une aide financière doit être accordée pour les programmes de base. Autrement, les programmes ne peuvent être bien conçus et des professeurs permanents ne peuvent être engagés. A mon avis, c'est là une question très importante. Selon eux la nouvelle loi, fondée sur l'achat de services par la main-d'œuvre, suppose la possibilité d'avoir de l'espace et des aménagements pour la formation, un personnel professionnel et une organisation administrative prêts à répondre aux demandes de la main-d'œuvre. Ils disent:

C'est une fausse hypothèse; il faut une organisation fondamentale de services pour garantir cela.

Leur premier grief c'est que non seulement les personnes mais les programmes devraient bénéficier des services.

Leur deuxième sujet de plainte, c'est qu'il ne suffit pas d'assurer la formation de la main-d'œuvre à temps plein en fournissant les locaux et l'entretien. Ils disent que depuis nombre d'années, à Vancouver, on trouve des gens qui travaillent à temps partiel et qui suivent des cours de formation à temps partiel et qu'on devrait fournir des fonds au titre de la formation à temps partiel sous forme de cours du soir et autrement afin que les gens puissent travailler normalement le jour. La commission scolaire de Vancouver n'est pas la seule à l'avoir dit. Vers le milieu de juillet, j'ai reçu du Board of Trade de Vancouver une lettre dont voici un extrait:

Vu l'ampleur des programmes à temps partiel requis dans une région urbaine comme Vancouver, il est peu réaliste de vouloir fournir une aide fédérale directe aux individus que groupent ces programmes.

Cet organisme signale qu'il faut plutôt appuyer ces programmes sous forme de cours du soir. Il ajoute:

Nous sommes décidément d'avis que le gouvernement du Canada devrait non seulement aider les gens directement, comme il le fait en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes, mais aider également les programmes, comme il le faisait aux termes de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle.

Il s'agit d'épargner de l'argent et d'encourager les gens. Comme le signale la commission scolaire de Vancouver, on encouragerait les gens davantage si l'on pouvait donner une formation à ces personnes qui travaillent à temps partiel au lieu de dire simplement: «Nous aiderons seulement ceux qui étudient à temps plein». A mon avis, l'argument est bien fondé.

J'aimerais soulever une autre question dont nous avons discuté lors de cette réunion qui a eu lieu à Vancouver. Plusieurs autres députés, je crois, en ont parlé aujourd'hui. Récemment, avec l'aide du ministère de la Main-d'œuvre, des cours de langue à temps plein, en français ou en anglais, ont été

organisés pour les immigrants à Vancouver, mais pour une raison quelconque on a ordonné à la commission scolaire de Vancouver de supprimer graduellement ces classes en l'informant que le ministère de la Main-d'œuvre n'accorderait aucune aide à un programme de cours de langues—c'est-à-dire de français et d'anglais—pour immigrants. Je ne crois pas qu'il soit sensé d'attirer des immigrants à qui il faudra apprendre un métier, si nous éliminons progressivement des programmes visant l'enseignement des langues du pays dont ils ont besoin pour se trouver du travail chez nous. Bien des gens ont de la difficulté à se trouver un emploi s'ils ne parlent ni l'anglais ni le français. La commission scolaire de Vancouver veut savoir pourquoi on lui a signifié de supprimer les cours de langue à l'intention des immigrants. Cela semble insensé.

Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles je voudrais que le ministre réponde, car je sais que ces gens-là se sont mis en rapport avec le ministère, et je sais aussi qu'ils ne manquent pas de discernement. S'ils disent qu'ils ne savent pas ce qui se passe, c'est qu'ils voudraient bien le savoir, et s'ils demandent une réponse nette, c'est bien cela qu'ils veulent. Je sais que le ministre est un homme raisonnable et j'espère qu'il pourra nous donner une réponse bien claire quant à ces lignes de conduite, qui n'ont pas l'air fort sensées.

En guise de conclusion au sujet de la formation de la main-d'œuvre, permettez-moi de dire que, tout conscients que nous soyons des difficultés que pose cette tâche, nous espérons que le nouveau bill permettra au gouvernement fédéral d'établir des contacts étroits non seulement avec les autorités locales et régionales, mais aussi, lorsque la chose sera possible, avec les gouvernements provinciaux. Il se peut fort bien que certaines provinces refusent de collaborer à ce programme avec Ottawa, mais ce n'est pas le cas de la province d'où je viens. Pour ce qui est des provinces qui acceptent d'y souscrire, il serait bon de s'assurer aussi le concours des autorités provinciales pour autant que c'est possible, car il importe de faire tout ce que l'on peut afin de développer et d'améliorer les talents tout autant des Canadiens de naissance que des nouveaux immigrants.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des aspects de l'immigration qui se rattachent à cette question. La plupart de mes vues à ce sujet, je les ferai connaître au moment où le bill sera mis en délibération. J'espère bien qu'il sera tenu compte, pour ce qui est de la mise en vigueur du nouveau règlement, le 1er octobre prochain, de l'aide que le Canada se doit de prodiguer aux gens d'autres pays qui luttent en désespoir de cause contre l'indigence. Je pense à un jeune homme de l'Inde que je me suis efforcé, pendant près de deux ans, de faire venir au Canada. Il n'a, en Inde, que son vieux père qui réussit à peine à tirer de son pauvre lopin de terre assez de légumes pour assurer sa subsistance. Ce jeune garçon n'a pu aller à l'école très longtemps, car il a dû travailler durement de ses mains. Il a, à Vancouver, un oncle qui habite depuis longtemps en Colombie-Britannique et qui est naturalisé Canadien. Il en est de même pour son épouse et pour sa belle-sœur. Ils habitent tous là-bas. Cet homme peut accueillir son jeune neveu, l'envoyer à l'école, subvenir à ses besoins jusqu'à ce qu'il obtienne un travail utile à lui-même et au pays. Il est inconcevable pour moi que cela ne soit pas possible pour ce garçon à qui la misère, l'indigence et l'insécurité régnant en Inde n'offrent aucun avenir et qui compte ici un oncle qui a les moyens et qui est animé du désir naturel de le faire venir ici. J'espère que les nouveaux règlements faciliteront cette possibilité non seulement pour des motifs humanitaires, mais parce qu'à long terme, ces mesures aideront le Canada et nous permettront de faire notre part, sur le plan international, pour aider les autres.

Nous nous réjouissons de cette mesure et nous espérons que loin d'instituer un organisme dénué d'orientation pratique, elle facilitera une collaboration étroite entre nos différents paliers du gouvernement qui, j'en suis certain, seraient trop heureux de joindre leurs efforts dans cette immense entreprise de formation de la main-d'œuvre.

**M. Kindt:** Monsieur le président, j'ai écouté attentivement ceux qui ont pris la parole sur ce projet de résolution; ils ont tous posé des questions au ministre. Je comprends la nécessité de ces questions; le texte du projet de résolution est trop vague pour qu'un simple député sache s'il s'engage au hasard ou s'il a raison de se prononcer sur le principe de la résolution. J'espère que le ministre donnera à la Chambre une explication détaillée en répondant aux questions posées ainsi qu'à celles que je me propose de soulever.

J'aimerais savoir quelles seront les fonctions du nouveau Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration. Sera-t-il chargé de formuler des politiques? Donnera-t-il des conseils au ministre sur des questions qu'il devrait décider lui-même ou encore remettre à ses hauts fonctionnaires? Le conseil jouera-t-il un rôle strictement consultatif? Si oui, le ministre nous dira-t-il alors pourquoi, à

grands frais, on a établi un organisme consultatif pour prendre les décisions qui reviennent à ses hauts fonctionnaires? Voilà autant de questions qui devraient être élucidées avant qu'on mette aux voix la présente résolution.

• (9.00 p.m.)

Le conseil aura-t-il un rôle administratif? Certaines fonctions lui seront-elles confiées par la loi et qu'il devra remplir? J'aimerais savoir aussi s'il s'occupera de questions telle la formation des Indiens pour leur permettre d'occuper la place qui leur revient dans la société. Quels fonds seront disponibles pour permettre ce genre de formation aux Indiens? Le ministère parraine-t-il un programme pour la formation des Indiens? Je compte 8,000 Indiens dans ma circonscription et ils me posent ces questions-là. Autant que je sache, fort peu d'entre eux se sont vu offrir l'occasion de suivre un cours de formation dans ces nouvelles écoles techniques établies un peu partout. Peut-être même n'y en a-t-il eu aucun. A mon sens, c'est une honte.

Je pense que ces gens doivent être attirés vers l'industrie grâce à la formation qui leur sera donnée dans ces écoles. C'est la tâche du gouvernement d'initier les Indiens à son programme, de les y accoutumer; en fait, il doit les prendre par la main et les conduire, s'il le faut, afin de les rendre capables de se trouver de nouvelles occupations, d'apprendre, par exemple, la menuiserie et d'autres métiers qui pourraient leur être utiles.

Je voudrais aussi demander au ministre si le Conseil dont il s'agit s'occupera de questions comme par exemple l'importation de la main-d'œuvre agricole étrangère. Je me souviens qu'il y a deux ans environ, un certain nombre de travailleurs furent importés de la Jamaïque au Canada et il fut déclaré, à l'époque, qu'ils retourneraient ensuite à la Jamaïque. Je me demande si l'on en a fait venir d'autres au cours de l'année dernière ou bien si les récents progrès techniques apportés dans la cueillette des tomates par les nouvelles machines employées en Californie ne pourraient pas être réalisés de même au Canada et nous dispenser ainsi de la nécessité d'importer ce genre de main-d'œuvre.

Qui conseillera le ministre sur ces questions, monsieur le président? Serait-ce le Conseil en question, ou est-ce que le ministre devra se faire une idée lui-même? En fin de compte, il devra prendre les décisions lui-même. J'aimerais qu'on réponde à ces questions avant que nous nous prononcions sur ce projet de résolution.

**M. le président:** Le projet de résolution est-il adopté?

[M. Kindt.]

**Des voix:** Adopté.

**M. le président:** Vais-je en faire rapport?

**Des voix:** D'accord.

*Et M. l'Orateur étant de retour au fauteuil,*

**M. Kindt:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander s'il y aura des réponses aux questions que j'ai soulevées, avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution? Je pense que le ministre serait prêt à répondre si la présidence lui en fournissait l'occasion.

**L'hon. M. Marchand:** Je répondrai à l'étape de la deuxième lecture.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

**L'hon. M. Marchand** demande alors à déposer le bill n° C-150 tendant à établir un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

## LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

### DISPOSITION PRÉVOYANT LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENTS, L'ÉMISSION DE VALEURS, ETC.

**L'hon. A. J. MacEachen, au nom de l'hon. M. Sharp,** propose que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement et à pourvoir aux besoins financiers de compagnies affiliées jusqu'à concurrence, dans l'année civile 1967, de $264,800,000 et à faire dans l'année civile 1968, avant le 1er juillet 1968, certaines dépenses d'établissement, sous forme de placements dans des valeurs d'Air Canada, n'excédant pas $135,000,000 de même que certaines autres dépenses d'établissement et à conclure certains contrats, avant le 1er juillet 1968, en vue de l'acquisition d'outillage, de rajouts et de transformations ne devant pas dépasser $94,000,000; pourvoyant aux besoins financiers d'Air Canada jusqu'à concurrence de $122,000,000, soit sous forme de prêts consentis par Sa Majesté à la Compagnie du National, soit sous forme d'émissions de valeurs de la Compagnie du National, autorisées et garanties quant à l'intérêt et au principal par Sa Majesté, dont les recettes provenant de l'une ou l'autre source ne doivent servir qu'aux besoins financiers d'Air Canada, les dépenses d'établissement de la Compagnie du National même étant entièrement acquittées par la vente d'actions privilégiées à Sa Majesté et au moyen de réserves provenant de l'escompte sur la dépréciation et la dette; autorisant Sa Majesté à continuer d'acheter jusqu'au 31 décembre 1968 des actions privilégiées de la Compagnie du National portant intérêt à 4 p. 100 jusqu'à concurrence d'un montant annuel représentant au plus 3 p. 100 des revenus bruts de la Compagnie; prorogeant jusqu'au 31 décembre 1968 le moratoire visant l'intérêt sur le prêt de $100,000,000 consenti à la Compagnie et autorisé par la Loi de 1952 sur la revision

du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada; autorisant Sa Majesté à consentir des prêts à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et à Air Canada pour couvrir le déficit des réserves d'exploitation jusqu'au 30 juin 1968, tout semblable prêt devant être remboursé grâce aux revenus de la Compagnie des chemins de fer et d'Air Canada ou, en cas d'insuffisance, grâce à de nouveaux crédits votés par le Parlement pour couvrir le déficit.—*Le ministre des Finances.*

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.

**M. Walker:** Monsieur le président, ce projet de résolution-ci précède d'ordinaire la présentation du bill sur le financement et les garanties des Chemins de fer Nationaux du Canada. Il est semblable au fond à celui des années précédentes, sauf la loi de 1963 qui englobait 1962 et 1963, et la loi de 1966 qui englobait 1965 et 1966.

Le bill vise à atteindre six grands objectifs, tous semblables par la forme à ceux des lois précédentes. Il vise d'abord à autoriser, dans le cas des Chemins de fer Nationaux du Canada, des dépenses d'établissement ne dépassant pas $264,800,000 au cours de l'année civile 1967, y compris 67 millions de dollars sous forme de placements dans des valeurs d'Air Canada. Le chiffre de dépenses correspondant, autorisé précédemment pour l'année 1966, était de 192 millions de dollars et aucun montant n'y était inclus pour fins de placement dans les valeurs d'Air Canada. Le projet de loi renferme également des dispositions d'ordre technique, autorisant les Chemins de fer Nationaux du Canada à des dépenses ne dépassant pas 135 millions de dollars, entre le 1er janvier et le 1er juillet 1968, au sujet d'obligations contractées antérieurement à 1968, y compris 55 millions de dollars de placements dans les valeurs d'Air Canada, et à conclure avant le 1er juillet 1968, des contrats pour fins de dépenses d'établissement jusqu'à concurrence de 94 millions de dollars, dont le paiement n'arrivera à échéance qu'après 1967.

Deuxièmement, le bill prévoit la prolongation jusqu'à la fin de l'année civile 1968 de l'achat par le ministre des Finances, d'actions privilégiées des Chemins de fer Nationaux du Canada portant intérêt à 4 p. 100. Ainsi se maintient la formule des lois précédentes de financement et de garantie; la loi de financement et de garantie de 1965-1966 prolongeait jusqu'au 31 décembre 1967 la date d'expiration de l'autorisation, accordée par la loi de 1952 sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'achat d'actions de ce genre, correspondant à 3 p. 100 du revenu brut de la compagnie.

Troisièmement, et pour les mêmes raisons, le projet de loi prolongera également jusqu'à la fin de 1968 le moratoire visant l'intérêt sur le prêt de 100 millions de dollars du gouvernement consenti à la Compagnie de chemins de fer, autorisé par la loi de 1952 sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Quatrièmement, le bill tiendra compte des exigences financières intérimaires d'Air Canada au cours des six premiers mois de l'année civile 1968, grâce à un montant ne dépassant pas 55 millions de dollars.

• (9.10 p.m.)

Cinquièmement, comme les années précédentes, le projet de loi—si la Chambre adopte le projet de résolution et qu'il devienne projet de loi—autorisera le gouvernement à consentir des prêts temporaires au National-Canadien et à Air Canada pour combler les déficits des recettes d'exploitation jusqu'au 30 juin 1968. Le National-Canadien et Air Canada remboursent les prêts de ce genre plus tard au moyen de leurs recettes ou si celles-ci sont insuffisantes, les prêts sont amortis grâce à un crédit voté par le Parlement.

Sixièmement, le projet de loi prévoit la nomination de la société de comptables agréés Touche, Ross, Bailey and Smart, de Toronto et de Montréal, pour apurer les livres du National-Canadien pour l'année civile 1968.

La nature des dispositions du projet de loi diffère de celle des années antérieures sur un seul point. Le projet de loi n'étend pas le pouvoir de remboursement du National-Canadien, qui s'élève actuellement à 680 millions et qui est jugé suffisant pour la période prévue.

**M. Bell:** Monsieur le président, ce projet de résolution est routinier. Comme le disait le secrétaire parlementaire, il offre superficiellement peu de changements par rapport aux années précédentes. Je remarque que ses explications sont à peu près les mêmes qu'aux autres occasions. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur quoi que ce soit ce soir.

Nous avons eu, ces dernières années, de longs débats sur les chemins de fer, Air Canada et le reste. Nous nous sommes longuement étendus, tant à la Chambre qu'au comité, sur la question du financement du National-Canadien et d'Air Canada. Ce soir, nous déplorons qu'une figure familière ne soit pas parmi nous, celle de l'ancien ministre des Transports. Il est difficile de le plaindre, sachant qu'il se repose quelque part dans les hautes sphères où il occupe un poste rémunéré à raison de 40,000 dollars par an.

**Une voix:** Qu'il a créé lui-même.

**L'hon. M. Bell:** Le député se sent-il seul?

**M. Bell:** Jusqu'à un certain point. Comme on l'a dit cet après-midi à propos des change-

ments au sein du cabinet, l'ancien ministre des Transports, qui s'intéresse vivement à l'histoire, a fait lui-même de l'histoire en créant ce poste pour ensuite y accéder. Fait amusant à évoquer, en quittant son poste à la Chambre, il a cherché à faire croire que sa tâche était accomplie, vu que la transformation et la réforme du ministère des Transports et des chemins de fer étaient choses faites. A l'entendre, comme il ne lui restait plus rien à faire, il aborderait une carrière plus prometteuse.

Lorsque j'ai demandé à l'ancien ministre de la Défense nationale ce qu'il comptait faire, il m'a répondu: «Je vais sans doute me porter candidat au prochain congrès libéral. Je veux relever un véritable défi. Je veux un ministère tout désorganisé où je pourrai accomplir quelque chose. (*Exclamations*)

On raconte aussi que l'ancien ministre de la Défense nationale, après avoir supprimé la marine,—et certains d'entre nous ont dit ce qu'ils en pensaient lors d'un débat précédent —apprenant qu'il y avait d'autres navires au ministère des Transports, a décidé qu'il vaudrait mieux pour lui se faire nommer à ce ministère. (*Applaudissements*)

Il reste à voir s'il unifiera ou désagrégera le ministère.

**M. Byrne:** Le député a-t-il besoin d'un capitaine?

**M. Bell:** Nous observerons les changements qui auront lieu. Les personnalités mises à part, toutefois, il y a une chose qui me préoccupe. Un politicien partial et très actif, pour qui de nombreux députés ont le plus grand respect, a été nommé chef d'un tribunal semi-judiciaire. Ce tribunal s'occupera des problèmes politiques qui se posent tous les jours dans le domaine des transports au Canada. Je suis contre ce genre de nomination par principe, et je tiens à le déclarer ce soir.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le financement du National-Canadien et d'Air Canada dont il est question dans cette résolution. Nous entendons dire depuis des années qu'on devrait recapitaliser le National-Canadien. Le comité s'est occupé de cette question, mais aucune mesure concrète n'a encore été prise.

J'ai l'impression depuis quelque temps que le National-Canadien et Air Canada feraient bien de publier leurs bilans afin qu'on puisse les comparer avec ceux de leurs concurrents. Les dirigeants du National-Canadien ont toujours soutenu qu'ils voulaient assumer l'entière responsabilité de sa structure financière. L'intérêt que je porte au National-Canadien et à sa recapitalisation n'est plus le même. Je sais qu'il y a deux aspects à considérer. Tout d'abord, il y a les services non rentables que le National-Canadien a été appelé à fournir et ensuite la dette qu'a entraînée la mise en service de lignes ferroviaires non rentables et les méthodes de dépréciation employées dans les années 40. Bien que l'on n'ait pas fait disparaître tous les services non rentables, on s'en occupera lorsque le bill nº C-231 deviendra loi au pays. Il reste le problème de la vieille dette. Conviendrait-il que le National-Canadien la liquide moyennant quelques frais au contribuable canadien afin de permettre à cette société de donner une impression différente par rapport au Pacifique-Canadien; cela je ne saurais le dire.

Le National-Canadien a réduit son déficit de neuf millions de dollars au cours de l'an dernier. Le déficit n'est et je le dis en connaissance de cause—que de 24 millions. On prévoit qu'en 1970 il y aura des bénéfices. Je me demande s'il vaut mieux réaliser des bénéfices chaque année ou avoir un léger déficit qui tienne les dirigeants en haleine, et les incite à plus d'économies et à plus d'efficacité.

**Une voix:** Et à plus d'efforts.

**M. Bell:** Oui, et à plus d'efforts. Passons maintenant à Air Canada. La présente résolution nous demande un montant plus élevé que jamais, si mes renseignements sont exacts, pour répondre aux besoins financiers d'Air Canada. Ceux-ci sont attribuables au coût très élevé de nouveaux Boeings, Douglas et transports supersoniques. J'estime que la direction d'Air Canada devrait rendre des comptes à un comité. Je ne propose pas qu'on fasse d'Air Canada une société publique. Elle doit appartenir au gouvernement. Il conviendrait peut-être de lui donner une enveloppe financière distincte qui fournisse un tableau plus exact et plus à jour et qui nous permette de faire des comparaisons avec les lignes aériennes du Pacifique-Canadien vu que les deux lignes se font maintenant concurrence.

Il faut se reporter à l'époque de feu M. C.D. Howe pour comprendre les raisons pour lesquelles Air Canada a été rivé au National-Canadien. A l'époque elles étaient valides.

Si un fonctionnaire du ministère ou des comptables ou des spécialistes capables de rédiger un bilan complet pour Air Canada,

menaient une enquête, ce ne serait pas peine perdue. Il faut expliquer les divers montants qui figurent sous diverses rubriques. D'après les fonctionnaires, le rapport entre la dette nette et le fonds n'est pas indiqué correctement dans nos chiffres, qui ne reflètent pas bien l'état financier de cette ligne aérienne.

• (9.20 p.m.)

A mon avis, elle a été bien exploitée et c'est en qualité de membre du comité, par intermittence, pendant plusieurs années, que je m'exprime. Cependant nous ne connaissons pas réellement le bilan des profits et pertes de cette compagnie. Voilà la mise en garde que je veux formuler. Depuis la baisse de son déficit, le financement du National-Canadien n'occupe pas dans mon esprit le premier plan comme le fait Air Canada.

Nous attendons impatiemment le bill. Il est inutile de commenter la question davantage à l'occasion de ce projet de résolution général d'ordre financier, sauf pour signaler que nous devons exiger de la part du nouveau ministre les mêmes garanties que celles qui nous ont été données durant l'adoption du projet de loi sur les chemins de fer et à diverses autres occasions lors de débats à la Chambre. L'ancien ministre des Transports nous a promis un nouveau bill au sujet du transport maritime; on a sollicité notre appui sur la foi d'une promesse d'après laquelle des initiatives immédiates seraient prises pour résoudre ces problèmes.

Nous attendons toujours. Un nouveau ministre est en place et la promesse antérieure s'est envolée. On avait fait aussi certaines promesses aux députés de l'Ouest au sujet des services de voyageurs et de la suppression de certaines lignes. A quoi faut-il maintenant s'attendre à l'égard des déclarations solennelles faites à la Chambre par l'ancien ministre?

Ce changement de portefeuille arrive, à mon avis, très mal à propos non seulement au point de vue de la défense nationale, mais aussi en ce qui touche les arrangements de transport. Nous voulons savoir où nous en sommes en ce qui concerne les diverses promesses de l'ancien ministre. A Terre-Neuve, le chemin de fer a indiqué son intention d'abandonner le service-voyageurs. Qu'en pense l'ancien ministre? Il assiste ce soir à un banquet en son honneur et il s'y est fait accompagner du nouveau ministre. Je me demande qui dira à qui ce qu'il y a à faire au sujet des transports.

**M. Knowles:** Monsieur le président, il est une question sur laquelle je tiens à dire quelques mots pendant l'examen de cette résolution. S'il est possible et opportun pour le Parlement canadien de prévoir des sommes pour le National-Canadien, comme l'indique cette résolution, il me semble qu'il est également convenable que nous fassions certaines propositions au National-Canadien. A mon avis, le temps est venu de dire au National-Canadien qu'il doit améliorer les pensions de ses employés retraités.

J'avoue franchement que depuis quelques mois je me suis abstenu de lancer des appels de ce genre à la Chambre des communes, croyant que nous serions sages de concentrer nos efforts sur le cas des fonctionnaires fédéraux retraités. J'ai précisé, toutefois, que dès que nous aurions gagné cette bataille, j'insisterais pour qu'on s'occupe aussi des employés retraités du National-Canadien. Les députés qui étaient ici cet après-midi quand le député de Carleton a posé une question à l'appel de l'ordre du jour comprendront ce que j'éprouve; on nous a clairement fait comprendre cet après-midi que toutes les promesses de juillet dernier, alors qu'on s'engageait à s'occuper immédiatement des problèmes qui se posent aux fonctionnaires retraités, ne valaient pas le temps qu'il a fallu pour les faire à la Chambre. Par conséquent, si je continue d'attendre qu'on ait réglé le cas des fonctionnaires retraités pour soulever de nouveau celui des employés retraités du National-Canadien, nombre d'entre eux, tout comme bon nombre de fonctionnaires, seront rendus là où ils n'ont pas besoin de la pension que les Canadiens pourraient leur fournir.

Je dirais que la situation des employés retraités du National-Canadien est tout à fait analogue à celle des fonctionnaires retraités. Avec les mois et les années, leur cas devient de plus en plus clair. Nous ne saurions nous attendre qu'ils passent toute leur retraite avec le taux initial de pension qui leur a été accordé. Nous avons admis le principe d'une escalade de pensions octroyées, lorsque nous avons adopté le Régime de pensions du Canada et la mesure relative à la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement et le Parlement du Canada pourraient faire quelque chose au moins pour ces deux groupes: les fonctionnaires à la retraite et les retraités du National-Canadien.

Il a été question bien des fois aujourd'hui du nouveau ministre des Transports. J'espère qu'à cet égard il agira beaucoup mieux que son prédécesseur. En dépit de tous les applaudissements qu'on puisse donner à Jack Pickersgill pour son rôle de ministre des Transports, il a échoué lamentablement sous ce rapport, car il s'est toujours contenté d'adresser des lettres ou des exemplaires du hansard

au président du National-Canadien. Rien n'indique qu'il ait fait quelque pression dans ce sens, en dépit de toute la vigueur dont nous avons fait preuve à ce sujet au Parlement.

J'espère que le nouveau ministre des Transports se rend un peu mieux compte de la gravité du problème et de la nécessité d'y remédier, étant donné surtout qu'il semble convenable d'assurer aux Chemins de fer Nationaux du Canada les montants d'argent mentionnés ce soir dans le projet de résolution. Tout comme le député de Saint-Jean-Albert, je ne crois pas nécessaire d'amorcer, pour l'instant, un long débat sur les questions de transport, compte tenu du temps que nous avons consacré à l'ensemble du sujet durant ces deux dernières années. J'exhorte néanmoins le nouveau ministre à examiner la question le plus tôt possible. Il devrait même faire davantage et prendre des mesures à ce sujet dans le plus bref délai.

**L'hon. M. Harkness:** Je voudrais traiter brièvement d'un aspect bien précis du projet de résolution. La Chambre a été saisie d'un bill semblable au cours de la dernière session; sauf erreur, le secrétaire parlementaire a dit ce soir que le bill avait trait aux dépenses de 1965 et de 1966. Il ressortait de l'examen de ce bill que plus des trois quarts des dépenses pour lesquelles il réclamait l'autorisation parlementaire étaient déjà effectuées. En effet, une partie de cet argent avait été dépensée plus d'un an avant que le bill soit adopté et la plus grande partie du reste avait été dépensée longtemps avant la présentation de la mesure.

D'après le projet de résolution actuel, il semblerait que le premier montant mentionné, celui des dépenses de $264,800 pour l'année courante 1967, doive avoir été également dépensé, vu que les trois quarts de l'année civile sont déjà écoulés.

• (9.30 p.m.)

Ce que je désire signaler c'est que cette méthode d'obtenir l'autorité législative de dépenser les fonds des contribuables canadiens après que l'argent a effectivement été déboursé est contraire à tous nos principes et à toutes nos traditions de financement gouvernemental. La procédure ordinaire que doivent suivre tous les ministères consiste à faire présenter des prévisions budgétaires par le ministre, à les faire approuver par la Chambre, après quoi l'argent est dépensé conformément aux prévisions. Si les dépenses dépassent les prévisions approuvées par la Chambre, elles ne sont pas autorisées.

Ce mode de financement du National-Canadien et d'Air Canada n'est pas conforme à la pratique que l'on suit en général et que l'on devrait respecter. Lorsque le projet de loi nous a été soumis à la dernière session, nous avons longuement débattu la question, mais personne n'a su justifier cette façon d'agir. Cette fois-ci, j'espère qu'à l'étape de la deuxième lecture le ministre, ou le secrétaire parlementaire, si c'est lui qui présente le projet de loi, sera disposé à donner une explication raisonnable de cette façon de procéder.

**M. O'Keefe:** Monsieur le président, à titre de représentant de la province qui a apporté au Canada non seulement le Labrador, mais aussi un chemin de fer, la seule province qui l'ait jamais fait, permettez-moi de m'opposer de toutes mes forces au projet du National-Canadien qui vise l'abolition des services de transport de voyageurs à Terre-Neuve et leur remplacement par des services d'autobus. On nous dit qu'un service d'autobus serait préférable pour nous. On nous dit que le transport des voyageurs par train n'est pas rentable. Puis-je vous demander où le transport des voyageurs par chemin de fer est rentable au Canada?

J'ai demandé à M. MacMillan, qui est membre du comité des transports, si l'on avait pensé à établir des catégories de services de voyageurs dans ma province. Je me rappelle qu'il m'a répondu qu'on y avait pensé. Ensuite, je lui ai demandé si on avait pris des dispositions et il m'a dit que non. J'aurais peut-être l'occasion d'en parler plus longuement plus tard, mais pour l'instant je tiens à dire que je m'oppose fermement à ce que les chemins de fer Nationaux du Canada abandonnent les services de voyageurs dans ma province, surtout pendant l'année du centenaire.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est adopté.)

**L'hon. M. MacEachen** demande ensuite à présenter le projet de loi nº C-151, autorisant l'octroi de fonds pour payer certaines dépenses d'établissement de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, du 1er janvier 1967 au 30 juin 1968, et autorisant Sa Majesté à garantir certains titres devant être émis par la Compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada.—L'hon. M. Sharp.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Tardif.

**M. le vice-président adjoint:** A l'ordre. La Chambre est, de nouveau, formée en comité

des subsides pour étudier les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants. Le crédit nº 1 se trouve à la page 572 du Livre bleu et le détail des affectations figure à la page 574.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

1. Administration centrale, $5,702,200.

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le président, selon l'usage, ces crédits ont été soigneusement examinés par le comité permanent des affaires des anciens combattants et, par conséquent, mes observations seront très courtes. Je ne toucherai qu'à deux crédits en raison du vaste intérêt qu'ils ont suscité parmi les anciens combattants d'un bout à l'autre du pays et parmi les députés.

Je compte obtenir demain ou après-demain le rapport du comité Woods, bien que non traduit. La traduction n'en sera pas achevée avant quelques semaines. Cependant, j'espère que je m'arrangerai avec le président du comité pour que le ministère et la Commission canadienne des pensions puissent commencer à étudier ce rapport sans attendre sa traduction.

Le second article est l'étude sur les taux de pensions qui n'est pas encore achevée, mais qui m'a-t-on dit, le sera sous peu.

Au sujet des taux provisoires dont j'ai parlé l'automne dernier, je n'ai qu'à rappeler la question de l'honorable député de Kootenay-Ouest à laquelle j'ai répondu cet après-midi. C'est l'essentiel de mes remarques de ce soir concernant ces crédits. Je répète qu'on les a soigneusement étudiés. Bien entendu, je suis disposé à répondre à toute question qui s'y rapporte.

**M. MacRae:** Le ministre l'a dit, monsieur le président, les crédits de son ministère ont été étudiés par le comité permanent. Pendant les audiences du comité, le président de la Commission canadienne des pensions, le président de la Commission des allocations aux anciens combattants et tous les représentants se sont montrés des plus obligeants et des plus utiles. A mon avis, il s'est fait de bonne besogne au sein de ce comité et je veux louer le président de son impartialité en toutes choses.

Aujourd'hui, je voulais, à l'appel de l'ordre du jour, donner lecture d'un télégramme émanant du Commandement de la Nouvelle-Écosse de la Légion canadienne. Cependant, le ministre l'a noté, le député de Kootenay-Ouest m'a devancé, et j'ai décidé de remettre la lecture du télégramme jusqu'à l'étude de ces crédits. Ce télégramme a tant d'importance et tant de pertinence que j'aimerais le faire consigner à présent. J'ignore si le ministre en a reçu copie, mais, lorsqu'il figurera au compte rendu, le ministre pourra l'étudier.

En voici le texte:

Les officiers et hommes du commandement de la Nouvelle-Écosse de la Légion royale canadienne protestent contre le long retard du gouvernement fédéral à verser aux anciens combattants une pension adaptée au coût actuel de la vie. Nous protestons aussi contre le retard à accorder des hausses de pension aux veuves et aux personnes à charge et nous réclamons des mesures immédiates au cours de la présente session du Parlement en vue de rectifier cet état de choses. Nous demandons d'urgence votre intervention et votre collaboration à ce sujet.

Le télégramme porte la signature de M. J. V. Brown, président, commandement de la Nouvelle-Écosse, et de M. W. L. Huestis, secrétaire provincial. Ce message, à mon avis, se passe de commentaire.

Je tiens aussi à signaler le principal éditorial paru dans le dernier numéro du *Legionaire*, l'organe officiel de la Légion royale canadienne. Les députés n'ont pas le temps de lire tous les documents qu'ils reçoivent, mais j'estime que chacun d'entre nous devrait lire cet éditorial, car il est bien rédigé et il met en lumière la situation de ceux qui en temps de guerre se sont portés à la défense du pays et dont un grand nombre ont été estropiés ou ont fait le sacrifice de leur vie.

Comme par le passé, la Légion royale canadienne est dirigée par un excellent président, Ron MacBeath, de Moncton. Il donne une excellente impulsion à cette organisation dont il n'hésite pas à exprimer les justes revendications.

• (9.40 p.m.)

Le 21 août, M. MacBeath écrivait au premier ministre. Je voudrais consigner cette lettre au compte rendu de la Chambre des communes. J'estime qu'elle est importante. La lettre se lit ainsi:

Les membres de la Légion royale canadienne ont été vivement inquiets de constater dans les exposés de votre conférence de presse du mardi 15 août, qu'il n'était nullement question que le gouvernement calcule les taux des pensions de guerre en fonction d'une formule de base équitable ou, du moins, accorde immédiatement des majorations provisoires.

Quatre fois déjà, la Légion a signalé dans ses mémoires au gouvernement pourquoi nous croyons que ces majorations de pension s'imposent immédiatement et sont parfaitement justifiées. Nous estimons que les pensions de guerre doivent correspondre à certains traitements des services de l'État, comme elles l'étaient en 1920. La majoration provisoire accordée en septembre dernier était entièrement insuffisante, car le fonctionnaire d'un niveau comparable touche actuellement $1,392 l'an de plus que le pensionné invalide.

Les récents congrès provinciaux de la Légion ont exprimé leur amère déception par suite du long retard à établir un taux suffisant de pension.

Le 13 mars 1967, en réponse à une question concernant l'extension de la majoration de 15 p. 100 aux personnes à charge des pensionnés invalides, le ministre des Affaires des anciens combattants déclarait:

«D'abord, le retard apporté à régler les pensions des anciens combattants n'est pas dû au rapport Woods; il est dû au fait qu'on attend un rapport d'une autre nature émanant d'un autre groupe de mon ministère et traitant spécifiquement des taux de pension.

Le ministre a déjà, bien sûr, parlé de cela précédemment. La lettre et la déclaration du ministre continuent en ces termes:

Je puis assurer au député et à la Chambre que si le rapport n'est pas entre nos mains dans un avenir assez rapproché, nous devrons peut-être envisager entre-temps de procéder à un rajustement provisoire des taux de pension. J'espère qu'il nous parviendra à temps pour nous éviter de devoir recourir à cet expédient et nous permettre de procéder à un rajustement fondé sur une base rationnelle.»

Plus de cinq mois se sont écoulés depuis que le ministre a fait cette déclaration et pourtant le gouvernement garde le silence.

La lettre de M. MacBeath se poursuit:

Il est hautement regrettable que cette attitude apparemment insensible du gouvernement fédéral ne permette pas aux handicapés, victime de la guerre, et aux ayants droit de ceux qui sont morts pour la patrie d'avoir part entière aux célébrations de notre centenaire.

La Légion royale canadienne est bien obligée d'en conclure que ceux dont les sacrifices, au cours de la guerre, ont rendu possible notre centenaire ont été oubliés. Nous apprécierions quelque preuve tangible qu'il n'en est pas ainsi.

Pour conclure, monsieur le président, j'espère que le premier ministre, les membres du gouvernement et, surtout, le ministre des Affaires des anciens combattants prendront cette lettre de M. MacBeath en considération de même que les protestations de la Légion royale canadienne et les protestations de centaines de milliers d'anciens combattants et qu'il sera fait quelque chose, à très bref délai, pour cette catégorie tout à fait particulière de citoyens.

**M. Herridge:** Monsieur le président, les circonstances ne m'incitent pas à solliciter trop longtemps l'attention de la Chambre. Je suis sûr, pour commencer, que tous les députés, en particulier les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants, ont appris avec intérêt que le ministre est en possession du rapport Woods. Je ne doute pas qu'il sera bientôt transmis au comité permanent qui pourra ainsi examiner sa teneur ainsi que les instances émanant des diverses organisations.

Je dois l'avouer, le ministre a donné une réponse décevante au sujet de la possibilité d'augmenter les pensions. Je suis sûr qu'elle décevra les membres de la Légion royale canadienne et les autres organisations d'anciens combattants, tout comme elle déçoit les députés et les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants qui, j'ai grand plaisir à le dire, considèrent ces problèmes depuis des années sans parti pris. Lors de nos rencontres, au cours des séances du comité, nous avons discuté différentes questions concernant les taux de pension, les allocations aux anciens combattants, l'administration de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et ainsi de suite, d'une manière tout à fait impartiale. On peut le constater, je crois, grâce au rapport adressé cette année à la Chambre par le comité lorsqu'il s'occupait des griefs émis par les anciens combattants de Hong-kong. A mon avis, les membres du comité étaient en général satisfaits de la compétence dont les responsables de la Commission canadienne des pensions ont fait preuve à cet égard en révisant tous ces dossiers.

Je dois dire, toutefois, que la déclaration du ministre, ce soir, a causé à bon nombre d'entre nous une vive déception. Même au président du comité permanent des affaires des anciens combattants qui, avant l'ajournement de la Chambre, avait énergiquement plaidé en faveur de la hausse de ces pensions et des taux d'allocations aux anciens combattants. Le préopinant vient tout juste de citer un éditorial paru dans le *Légionnaire canadien* de septembre. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit. Néanmoins, je tiens à citer le reste de cet éditorial intitulé «Jusqu'à quand?»

Pour certains, ces mots peuvent sembler durs. Ils le sont et ils sont excusables. Si le premier ministre et le ministre des Affaires des anciens combattants se donnaient la peine de relire les déclarations de ce dernier qui figurent au hansard depuis qu'on a accordé en novembre dernier le relèvement totalement insuffisant et purement «provisoire» de 15 p. 100, ils comprendraient pourquoi la Légion est frustrée, craintive et profondément déçue.

On lui a donné trop de vagues explications et fait trop de demi-promesses, et il est grand temps que l'action suive les paroles. Évidemment, on n'a pas encore trouvé la «base logique» mentionnée par M. Teillet et comme «l'avenir pas trop éloigné» auquel il a fait allusion est passé depuis longtemps, le moins que le gouvernement puisse faire au cours de la prochaine session, c'est d'entériner l'assurance qu'a donnée le ministre des Affaires des anciens combattants d'accorder une nouvelle hausse «provisoire».

Que le premier ministre Pearson n'ait pas, dans sa conférence de presse, fait allusion à une telle loi à prendre en considération à la session de l'automne, cela est extrêmement inquiétant. Combien longtemps encore doivent attendre nos handicapés, victimes de la guerre?

Indépendamment du parti auquel ils adhèrent, la grande maporité des députés partagent ces sentiments, j'en suis sûr. Bon nombre des anciens combattants et des personnes à leur charge seront déçus, de même que tous les Canadiens qui tiennent à ce que les anciens combattants soient traités équitablement. Nous attendons tous, j'en suis certain, une autre déclaration sur cette très importante question, déclaration que, espérons-nous, le ministre fera très prochainement.

Pendant mes brèves remarques, j'aimerais évoquer le voyage des membres du comité permanent des affaires des anciens combattants en Europe, du 26 juin au 17 juillet 1966. C'était la première fois qu'un comité permanent des affaires des anciens combattants au Canada se rendait en Europe pour les fins indiquées. En plus de visiter tous les monuments, d'y déposer des couronnes et de parcourir les divers champs de bataille, les membres du comité ont eu des entrevues très intéressantes et très importantes. En France, les représentants de la Fédération mondiale des anciens combattants nous ont rendu visite et nous ont donné une communication sur les objectifs et le travail de cet organisme. Plus tard, nous avons entendu une conférence de l'administrateur régional de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, au siège de l'organisme à Paris. On nous a alors exposé le travail de la Commission, dont une partie s'accomplit dans des circonstances difficiles, et les améliorations qu'on veut apporter dans les cimetières, en particulier autour du monument de Vimy. Et puis, naturellement, nous avons assisté aux cérémonies du Canada, du Commonwealth et des pays alliés qui marquaient le cinquantième anniversaire de la bataille de la Somme. Nous avons aussi eu l'occasion de recontrer des représentants des gouvernements d'Italie et de France, ainsi que des fonctionnaires des ministères compétents de la Grande-Bretagne, et de discuter avec eux.

Au cours de ces visites, on nous a mis bien au courant des pratiques et des procédures adoptées par ces autres organismes. Ces renseignements s'avéreront très utiles dans la rédaction prochaine de la mesure législative qui s'appliquera aux anciens combattants et aux personnes à leur charge. En Hollande, nous avons eu l'occasion d'entendre les instances de certains anciens combattants canadiens qui y résident. La même chose s'est produite en France et en Italie. En outre, nous avons entendu, à Londres, les représentants des anciens combattants canadiens en Grande-Bretagne. Nous avons assisté au congrès de la Ligue des anciens combattants du Commonwealth britannique où un exposé nous a été présenté sur le travail qu'elle accomplit dans le monde entier. Nous avons visité l'administration centrale du ministère britannique des Pensions et de l'Assurance nationale pour nous renseigner sur le régime britannique des pensions et des allocations de guerre.

• (9.50 p.m.)

Étant donné les subventions versées par le Canada qui, je crois, s'élèvent à environ $500,000 par année—c'est notre quote-part à la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth britannique—je suis certain que notre visite a été accueillie avec satisfaction par la Commission, par les gouvernements qui ont formulé des instances et par les anciens combattants canadiens dans ces divers pays. Je suis persuadé que ces visites ont été utiles et qu'elles profiteront aux députés et au comité permanent des affaires des anciens combattants qui abordera l'étude des mesures concernant les anciens combattants dans les années à venir.

Je suis sûr que le comité permanent des affaires des anciens combattants se réunira très bientôt et aura la chance d'entendre les représentations de la Légion canadienne, d'autres organisations d'anciens combattants et de ce vaillant petit organisme, la *War Pension Widows Association*, qui ont témoigné devant le comité, les années passées. J'espère que le résultat de ces audiences et l'adoucissement du gouvernement—je sais que le ministre a bon cœur—nous permettront de faire amender la loi sur les pensions du Canada et la loi sur les allocations aux anciens combattants pour rendre justice à nos anciens combattants en leur donnant des pensions et des allocations appropriées.

**M. Bigg:** Monsieur le président, je suis heureux d'apprendre que l'on étudie en détail le rapport Woods. C'était un excellent rapport. Je voudrais faire une suggestion qui, je l'espère, aidera le ministre et donnera satisfaction à tous les intéressés.

**L'hon. M. Teillet:** Monsieur le président, puis-je interrompre le représentant pour préciser un point. Si j'ai bien compris, le député de Kootenay-Ouest a dit que j'avais le rapport sous la main. Je l'attends d'un instant à l'autre; je ne l'ai pas encore sous la main. Je crois qu'il y a lieu de le préciser. Je m'excuse d'avoir interrompu le député.

**M. Herridge:** Monsieur le président, que le député me permette de présenter mes excuses au ministre. J'ai mal entendu ce qu'il disait. C'était tout à fait involontaire.

**M. Bigg:** Je sais que le ministre a la principale partie du rapport Woods. Du moins, c'est ce que je crois comprendre. Est-ce exact?

**L'hon. M. Teillet:** Oui, les témoignages.

**M. Bigg:** Il se peut que le rapport Woods ait été retardé, mais je me préoccupe davantage des détails du programme et du genre de justice que nous rendons à nos anciens combattants. J'ai une idée qui, je pense, aiderait peut-être le ministre. Je propose que nous rendions rétroactifs les versements aux anciens combattants et que ces versements

correspondent à ce qui semble raisonnable dans d'autres secteurs de la société canadienne. Je recommande que nous augmentions de 30 p. 100 la pension aux anciens combattants et que nous la rendions rétroactive à novembre dernier, alors que nous avons approuvé en principe ces augmentations. Nos anciens combattants éprouvent des difficultés depuis quelques années. Le comité et tous les partis représentés à la Chambre ont fait une recommandation unanime. Nous pouvons redresser certaines injustices faites à ces hommes en rendant ces paiements rétroactifs au mois de novembre dernier. La Légion, les anciens combattants eux-mêmes et tous les députés approuveraient une telle mesure, j'en suis passablement sûr.

**M. Patterson:** Monsieur le président, si je ne me trompe, il avait été entendu que nous nous efforcerions de terminer ce soir le débat sur les prévisions budgétaires de ce ministère. Je serai donc exceptionnellement bref. J'interprète peut-être mal la situation, mais c'est ainsi que je l'ai comprise.

**L'hon. M. Churchill:** C'est tout à fait inexact.

**M. Patterson:** Nous n'avons pas de représentant au comité permanent des affaires des anciens combattants, mais j'ai constaté, lorsque j'ai eu l'occasion de faire partie de ce comité, que le sectarisme ne tenait absolument aucune place dans les travaux et les activités du comité. Je n'ai donc aucune raison de croire, ce soir, qu'une question relative au bien-être des anciens combattants, quelle qu'elle soit, ait été oubliée.

Toutefois, monsieur le président, j'aimerais faire plusieurs observations au sujet des deux questions soulevées ce soir par le ministre. Je parlerai d'abord du rapport de la Commission Woods, ensuite des augmentations provisoires. Tous les députés savent que ces questions ont été soulevées fort souvent. Des députés de tous les partis, dont le nôtre, ont demandé au ministre quand il s'attendait à ce que le rapport de la Commission Woods soit déposé.

Malgré toutes les questions, nous n'avons pu obtenir de réponse satisfaisante. Je suppose que le ministre lui-même ne le savait pas. A mon avis, il est regrettable que le rapport de la Commission ait tant tardé. Toutefois, nous reconnaissons tous le fait que bien des problèmes sont en cause et qu'il est peut-être préférable que la Commission prenne plus de temps et soit en terrain solide avant de déposer le rapport.

[M. Bigg.]

Dans l'intervalle, les anciens combattants se demandent ce qui se passe exactement et à quoi ils peuvent s'attendre quand le rapport de la commission sera déposé. Nous sommes heureux ce soir d'apprendre que le ministre compte recevoir le rapport incessamment.

L'autre question a trait aux augmentations provisoires. A plusieurs reprises le ministre nous a donné l'assurance que si le rapport de cette commission tardait trop, on songerait à accorder d'autres augmentations provisoires. Durant le congé d'été, j'ai signalé au ministre que le rapport de la commission tardait beaucoup et je lui ai rappelé sa promesse de songer à accorder d'autres augmentations provisoires. Il m'a assuré de nouveau que la question était à l'étude. Nous sommes endurcis par des réponses de ce genre offertes par de nombreux ministères, mais nous nous réjouissons de savoir qu'au moins la question est toujours à l'étude et n'a pas été oubliée.

Les anciens combattants s'inquiètent beaucoup de ce retard. On a fait allusion ce soir à l'attitude des groupements d'anciens combattants. Le fait que le président de la Légion canadienne ait jugé bon d'écrire une lettre semblable au premier ministre est un indice que la situation les trouble. Je crois donc qu'en toute justice envers les anciens combattants, et à l'appui de la promesse du ministre, d'autres augmentations provisoires devraient être accordées sans retard. Cela seulement leur prouvera que le ministère des Affaires des anciens combattants, le ministre et le gouvernement s'intéressent à eux et ont à cœur leur situation pénible.

Une dernière question. Elle a trait à l'effet sur le niveau de pension des diverses autres prestations que peuvent recevoir les anciens combattants. Je précise: le versement supplémentaire de revenu et l'indemnité versée par diverses commissions d'accidents du travail ou autres.

• (10.00 p.m.)

D'après moi, les anciens combattants ont droit de s'attendre aux avantages qui leur reviennent en reconnaissance de leurs services et de leurs sacrifices. On le leur a promis. Je ne crois pas que nul autre avantage tel qu'un supplément de revenu, une indemnité ou quelque autre chose doive porter atteinte aux taux de leur pension. Voilà ce que je voudrais signaler au ministre en ce moment.

**M. le vice-président adjoint:** Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**L'hon. M. Teillet:** Monsieur le président, je pensais que la Chambre était disposée à étudier ces crédits ce soir et je me demande si nous pourrions y donner suite. C'est ce que j'avais compris. J'ai peut-être tort, mais si la Chambre était disposée à siéger un peu plus longtemps pour examiner ces crédits, cela faciliterait le travail de la Chambre. Bien entendu, je m'en remets à la Chambre.

**M. le vice-président adjoint:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à prolonger la séance?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, personne ne sait combien de députés voudraient prendre la parole. Je remarque que deux ou trois députés ministériels se lèvent. Nous avons abattu bien du travail aujourd'hui et nous devrions peut-être déclarer qu'il est dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux le gouvernement a l'intention d'aborder demain, mardi, et peut-être mercredi, afin que nous puissions organiser notre activité.

**L'hon. M. MacEachen:** Demain, nous ferons la deuxième lecture, à l'étape de l'étude en comité, des bills qui résultent de l'adoption du projet de résolution concernant le financement des Chemins de fer Nationaux et du projet de résolution visant l'établissement d'un Conseil de la main-d'œuvre et de commissions consultatives. Nous étudierons en premier lieu le bill touchant le Conseil de la main-d'œuvre et les commissions consultatives, et en second lieu, le bill concernant le financement des Chemins de fer nationaux. Si, demain, nous franchissons une étape quelconque de l'étude de ces bills, nous passerons ensuite à l'examen des crédits du ministère des Anciens combattants. Si nous terminons l'examen de ces crédits, nous examinerons ensuite ceux du ministère du Registraire général. J'espère que nous aborderons mercredi l'un des projets de résolution que nous aurons alors. Nous disposerons de trois ou quatre projets de résolution, l'un ayant trait à la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, un autre à la loi sur les postes, particulièrement en ce qui concerne les taux, et un autre à l'établissement du ministère des Affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. J'espère que l'examen de ces projets de résolution remplira le reste de la semaine.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

### LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—L'OTTAWA—LUTTE CONTRE LA POLLUTION

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, quelques jours avant l'ajournement pour les vacances d'été, j'ai cherché à signaler au ministre des Travaux publics, dont relève la région de la capitale nationale, la situation de la rivère Ottawa en ce qui concerne la pollution des eaux. A l'époque, monsieur l'Orateur a jugé que la question ne saurait convenablement être soulevée à l'appel de l'ordre du jour et c'est la première occasion que j'ai de la soulever de nouveau.

J'ajouterai cependant que quelques jours après avoir tenté de soulever la question à la Chambre, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai dit quelques mots à un poste local de radio sur la même question—la pollution de l'Ottawa. En trois jours, j'ai reçu plus de 360 lettres des gens de la région demandant qu'on prenne des mesures à n'importe quel palier du gouvernement pour mettre un terme à la pollution très grave qui existait alors et qui, je crois, existe encore dans la région de la capitale nationale. Toutes les lettres disaient qu'il était essentiel au point de vue d'hygiène et du bien-être et du prestige de la capitale nationale que des mesures efficaces et immédiates soient prises à un niveau supérieur du gouvernement.

Depuis lors, sauf erreur, le gouvernement fédéral a cherché à inciter les gouvernements du Québec et de l'Ontario à étudier le très grave problème de la pollution des eaux de l'Ottawa. Je crois savoir aussi que le gouvernement s'est engagé à dépenser de fortes sommes dans d'autres régions du pays pour aider les autorités à lutter contre le problème particulier de la pollution des eaux.

La pollution des eaux et de l'air dépasse évidemment de beaucoup la compétence de n'importe quelle petite administration locale. Il est manifeste qu'à notre époque, ces problèmes exigent des mesures énergiques et immédiates de la part du plus haut niveau de gouvernement, de concert avec les autorités locales.

En soulevant de nouveau cette question ce soir, je songe à la situation dans ma région, le sud de la Colombie-Britannique, où coule un autre grand fleuve canadien, le Fraser. Dans cette région, la pollution des eaux pose aussi un très grave problème; le Fraser est en train de devenir un égout à ciel ouvert.

J'ai deux questions à poser ce soir. Premièrement, quelles mesures le gouvernement fé-

déral prend-il contre la pollution de l'eau dans la région de la capitale nationale, à Ottawa et à Hull? Deuxièmement, que fait le gouvernement fédéral à cet égard dans les nombreuses autres régions du Canada où le même problème se présente, pour unifier et rendre efficaces les efforts visant à résoudre ce très grave problème de notre époque?

**M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de New Westminster a posé deux questions. Il a demandé, en premier lieu, quelles mesures le gouvernement fédéral prend-il pour résoudre le très grave problème de la pollution dans la région d'Ottawa. Le gouvernement a pris plusieurs initiatives à cet égard. Ainsi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au nom du gouvernement fédéral, a offert tout d'abord au cours de la réunion récente du Conseil canadien des ministres des ressources, d'acquitter la majorité, la totalité peut-être, des frais inhérents à une étude approfondie de la pollution de l'Ottawa.

• (10.10 p.m.)

Le gouvernement fédéral a également offert, comme en bien d'autres circonstances, de contribuer financièrement au nettoyage de la rivière grâce à la construction d'usines d'épuration des eaux-vannes.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a fourni les deux tiers du coût de construction des usines d'épuration des eaux-vannes bâties par les municipalités. Ces prêts comprenaient également une clause par laquelle 25 p. 100 du montant seraient plus tard remis ou annulés. Cela correspond en fait à un subside important ou à une réduction du taux de l'intérêt sur l'argent disponible à cette fin.

La loi adoptée en 1965 comprend aussi, je crois, un stimulant. Le budget de cette année-là prévoyait un stimulant grâce à la défalcation rapide pour toute nouvelle usine et tout nouveau matériel consacrés à l'épuration des déchets liquides. Les municipalités ontariennes en bordure de la rivière ont profité de ces dispositions à l'égard des nettoyages municipaux et, dans une certaine mesure, des déchets industriels.

Du côté du Québec, il y a eu moins d'enthousiasme, malgré l'insistance des autorités provinciales. De toute façon, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) a écrit au premier ministre, M. Daniel Johnson, et à l'honorable M. J. R. Simonett, de l'Ontario, en offrant de payer tous les frais de l'étude détaillée et complète des problèmes que pose la lutte contre la pollution de l'Ottawa.

[M. Mather.]

Le député de New Westminster (M. Mather) a aussi demandé ce que fait le gouvernement fédéral pour régler les situations difficiles semblables qui existent ailleurs au Canada. Le gouvernement offre de payer une partie ou le total des frais qu'entraînent les travaux de recherche nécessaires pour évaluer les problèmes dans de nombreuses régions. Le gouvernement fait beaucoup ici en Ontario. En outre, il aide à la construction d'un institut de recherche à Hamilton qui s'occupera des problèmes présentés par les Grands lacs. Le gouvernement fait également bénéficier les municipalités dans d'autres régions au Canada des dispositions de remise de prêts pour les usines d'épuration des eaux des municipalités et de défalcations rapides pour les installations d'épuration des eaux des établissements industriels.

[*Français*]

## LES TRANSPORTS—LES TURBO-TRAINS ET LA SÉCURITÉ AUX PASSAGES À NIVEAU

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, c'est une sinistre évocation que de rappeler l'anniversaire douloureux d'une tragédie qui a secoué la population canadienne, en 1966. Je parle de l'accident ferroviaire survenu à Dorion et, dans quelques jours, il y aura un an qu'une telle calamité se sera produite dans la province de Québec.

Je voudrais revenir une fois de plus à la charge, au risque d'être considéré comme ennuyeux par le très indulgent secrétaire parlementaire de l'honorable ministre des Transports, le député de Kootenay-Est (M. Byrne), qui a toujours l'amabilité de prendre en considération les demandes que je formule à l'égard des améliorations qui devraient être apportées relativement aux passages à niveau.

Si, cette année, j'insiste une fois de plus, monsieur le président, c'est que la mise en service des turbo-trains, qui seront appelés à circuler à une vitesse vertigineuse, excessivement dangereuse, exige que je demande dans quelle mesure l'organisme chargé d'assurer la protection du public aux passages à niveau a envisagé une politique beaucoup plus imaginative que celle déjà en application, car la mise en service des turbo-trains pose nécessairement un problème très sérieux et fait surgir des difficultés considérables eu égard à la sécurité du public.

Je voudrais savoir dans quelle mesure, monsieur le président, on sera disposé à faire preuve d'un esprit innovateur en ce domaine. Je voudrais savoir dans quelle mesure également on a tenu compte des suggestions et des recommandations qui ont été faites de part et d'autre par différents organismes qui

s'intéressent d'une façon tout à fait particulière à la sécurité du public.

Je crois que la situation que nous devons envisager, à cause de la technologie moderne qui met ces instruments dangereux à la disposition du public, au service du progrès, instruments qui deviennent nécessaires, en est une qui engendre par ailleurs des difficultés qu'il faut résoudre.

Or, c'est la raison pour laquelle je fais appel une fois de plus aux autorités gouvernementales. Je profite de cette occasion pour les exhorter à faire preuve d'un peu plus d'imagination et à tenir compte de certaines recommandations qui pourraient être appliquées avec célérité, recommandations faites par des organismes sérieux et qui s'intéressent assidûment à la sécurité du public.

Alors, une fois de plus, je demande au nouveau ministre des Transports, M. Hellyer, qui peut-être en ce domaine voudra profiter du fait qu'il assume de nouvelles responsabilités, de prendre ce problème en très sérieuse considération et d'inventer des solutions, s'il en est capable. Je lui demande également de profiter du fait que l'ancien ministre, l'honorable M. Pickersgill, qui, lui aussi, portait toujours un intérêt spécial à ces questions-là lorsqu'elles lui étaient soumises, a accédé au poste de président de la Commission des transports.

Conséquemment, monsieur le président, comptant sur la diligence et la bonne attention des autorités gouvernementales, je crois qu'il est important de faire preuve d'une certaine imagination dans le domaine de la sécurité publique, étant donné que les turbotrains poseront sûrement des problèmes qu'il faudra envisager.

[*Traduction*]

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour féliciter mon honorable ami de sa ténacité à l'égard de la question de la sécurité aux passages à niveau. Elle le préoccupait bien avant l'accident de Dorion, et je suis sûr que depuis qu'il l'a soulevée, le 18 avril dernier, le National-Canadien y a accordé plus d'attention dans ses plans de mise en service du turbotrain Montréal-Toronto.

La question a été étudiée de près par les dirigeants et le comité de recherches du National-Canadien ces dernières années. L'honorable député a mentionné que l'ancien ministre des Transports s'y est intéressé personnellement, et il va sans dire qu'à titre de président de la nouvelle Commission des transports il s'en occupera avant toute autre chose. Je suis sûr que, de concert avec cet homme énergique qu'est le nouveau ministre des Transports (M. Hellyer), il parviendra à résoudre ce problème épineux entre tous.

• (10.20 p.m.)

L'avènement de trains ultra rapides entraînera sûrement de nouveaux dangers. Je crois avoir dit, la dernière fois que le sujet a été discuté, qu'il serait impensable de laisser sans protection un passage à niveau, quant à cela, une voie ferrée, lorsque les trains atteindront une vitesse aussi élevée que 120 ou 150 milles à l'heure. La démarche du député le soulignera encore davantage, j'en suis sûr, aux yeux du premier ministre (M. Pearson), du gouvernement et du public en général. De nouveau je le félicite de l'attention sérieuse qu'il a accordée à cette question.

## LA FONCTION PUBLIQUE—LA MAJORATION DES PENSIONS

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** Monsieur l'Orateur, ce soir, au sujet de l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités, je m'exprime en termes assez violents mais après mûre réflexion. Avec d'autres membres de la Chambre, j'ai essayé, mais en vain, d'atteindre mon objectif par la persuasion et par de solides arguments. J'avoue, monsieur l'Orateur, que ma patience est à bout devant l'incroyable temporisation du gouvernement au sujet du relèvement des pensions aux fonctionnaires retraités, aux membres des forces armées et de la Gendarmerie royale.

**M. Knowles:** Bravo.

**L'hon. M. Bell:** A ce sujet, je suis passé de l'attente à l'exaspération, puis à l'indignation et enfin à la colère. L'esprit de parti n'est aucunement en jeu à cet égard. On peut trouver au compte rendu tous les efforts du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), du député d'Ottawa-Est (M. Richard), d'autres députés et de moi-même, pour contraindre le gouvernement à agir.

J'aimerais bien savoir comment il faut s'y prendre pour que les membres de ce gouvernement traînard, inerte, endormi, futile prennent une décision simple, ordinaire, claire —oui ou non. La réponse que le gouvernement doit donner à la recommandation unanime—et j'insiste sur le mot unanime—du comité mixte spécial de la fonction publique qui préconise d'augmenter les pensions des fonctionnaires retraités et des personnes dans le même cas est celle-ci: oui ou non.

Si c'est oui, qu'il présente une mesure législative; qu'il le fasse maintenant et nous l'adopterons en deçà de 24 heures. Si c'est non, qu'il nous traite comme des personnes sensées et cesse de recourir à des réponses évasives comme celles-ci: «examen continu», «étude immédiate», «vif intérêt», «en temps opportun», et autres sophismes et platitudes

du même genre qui n'allègent la misère de personne et je vous assure, monsieur l'Orateur, que les fonctionnaires retraités savent ce que c'est que la misère.

Si le gouvernement se propose, de façon consciente et délibérée, de faire fi de l'autorité d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qu'il ait le courage de le dire. Nous devrons alors du moins respecter son honnêteté. Nous, qui croyons en un régime parlementaire responsable, serons alors prêts à éprouver l'humeur de cette Chambre. Tout gouvernement qui se désintéresse ainsi du sort de tant de ses anciens employés mérite, à mes yeux, d'être renversé ignominieusement et dans le déshonneur.

Les recommandations unanimes du comité, présentées au Parlement le 8 mai dernier, donc il y a près de 5 mois, étaient claires et nettes:

> De l'avis du Comité, le gouvernement devrait faire de son mieux pour protéger et maintenir, ou, à défaut, de rétablir dans une certaine mesure le pouvoir d'achat des pensions à participation qu'en vertu de la loi sur la pension du service public et d'autres lois semblables, il s'est engagé à assurer à ses fonctionnaires retraités.
>
> Tenant compte de cela, le comité recommande que le gouvernement mette à jour et élargisse sans délai les dispositions de la loi sur la mise au point des pensions du service public (1959).

Et à la page suivante:

> Le comité recommande que toute mesure visant à améliorer la situation de ces employés retraités ...puisse être mise en œuvre rapidement et sans délai sous forme de loi au cours de la prochaine session de la présente législature...

C'est un langage familier à certains députés présents à la Chambre ce soir. Le comité mixte qualifie chaque besoin d'«immédiat», mais tout ce que fait le gouvernement, c'est de se révéler le plus grand temporisateur de tous les temps.

Où est mon ami, le ministre des Travaux publics (l'hon. McIlraith), dont le rôle le plus important est de représenter la circonscription électorale d'Ottawa-Ouest? Quelle est son attitude à ce sujet? C'est l'homme-clé. En tant que ministre de la Couronne, ses vues revêtent une importance primordiale.

Je l'invite à prendre la peine de se lever en faveur des gens qu'il représente et d'obliger le cabinet à prendre une décision immédiate et favorable. S'il ne peut en obtenir une qui soit favorable aux fonctionnaires actuels et retraités d'Ottawa-Ouest, qu'il proteste en remettant son portefeuille. Je mélange délibérément toutes les métaphores pour dire à l'honorable représentant d'Ottawa-Ouest qu'il ne saurait rester plus longtemps à califourchon sur la clôture, l'oreille collée au sol et affûtant une hache jusqu'à ce que la rouille lui ronge l'âme, tandis que ses commettants subissent de dures privations.

[L'hon. M. Bell.]

La Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et la plupart de nos provinces ont réussi à mettre au point des formules visant à majorer les pensions de leurs anciens employés, sans injustice envers les autres citoyens. Notre tort, c'est de faire preuve de négligence et de perdre du temps à des insignifiances. L'heure de l'action décisive a sonné.

Monsieur l'Orateur, je me suis exprimé en termes d'indignation et de colère parce que ce sont les dispositions que je ressens. Je suis fatigué, ennuyé à mourir et j'en ai par-dessus la tête de ces évasions et, par-dessus tout, je veux de l'action. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé aussi vivement et aussi franchement. Je dis à celui qui doit donner la réplique ce soir, ne brouillez plus les pistes, ne nous parlez plus d'étude constante ou de tous les autres types d'action vague. Je lui dis, saisissez-vous de la question ce soir—ce soir, et non pas en janvier prochain, ni en juin prochain, ni dans deux ans à compter de juin prochain, mais ce soir.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, à la différence du secrétaire parlementaire précédent, je me sens incapable de féliciter le préopinant. Je suis incapable de le féliciter à cause du ton peu mesuré de son discours.

Quand l'honorable député de Carleton (M. Bell) a posé aujourd'hui cette question au ministre, celui-ci lui a répondu honnêtement et sans détours que le gouvernement consacrait à ce problème son attention la plus profonde et la plus active. J'étais sûr alors que cette réponse satisferait entièrement la Chambre et lui-même. Cependant, nous venons d'entendre—je savais ce qui se passerait ce soir: c'était écrit avant que j'entende le député—que tel n'est pas le cas en ce qui concerne l'honorable représentant.

J'étais membre du comité mixte de la fonction publique du Sénat et de la Chambre des communes, tout comme l'honorable député de Carleton qui a fait une contribution très valable aux délibérations de ce comité. Les membres du comité travaillaient dans l'harmonie. Nous avions les mêmes objectifs. Je le répète: je siégeais à ce comité avec l'honorable représentant et je lui dis maintenant quelque chose qu'il sait déjà: aucun député, aucun gouvernement n'a montré plus de détermination ni plus d'impatience à élaborer une proposition pratique pouvant faire l'objet d'une mesure législative au bénéfice des fonctionnaires à la retraite que ce gouvernement libéral et ses partisans.

**L'hon. M. Bell:** Faites-le.

**M. Walker:** Aucun gouvernement n'est plus décidé à trouver une solution bonne et prati-

que à ce problème que le gouvernement libéral actuel. Je n'ai sûrement besoin de rappeler à personne que le gouvernement actuel a garanti aux Canadiens, y compris aux fonctionnaires, un revenu mensuel d'au moins $105. Aucun gouvernement n'a fait autant pour les personnes nécessiteuses que le gouvernement libéral actuel.

Monsieur l'Orateur, la question des pensions pour les personnes à la retraite figure à l'ordre du jour du cabinet. On en a discuté longuement et sérieusement. Dès qu'on aura décidé d'une formule pratique et utile, elle sera annoncée à la Chambre.

**M. Knowles:** C'est la réponse qu'on nous a donnée le 7 juillet.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 32.)

## APPENDICE

### CORRESPONDANCE RELATIVE À LA DÉMISSION DE L'HON. J. W. PICKERSGILL

Le 5 septembre 1967

Le très honorable L. B. Pearson
Premier ministre du Canada
Ottawa (Ontario)

Cher Mike,

Il y a quelque temps, je vous ai entretenu de mon départ possible de la vie publique et vous avez eu l'amabilité de m'assurer que, si je désirais la présidence de la Commission canadienne des transports quand le temps viendrait de l'établir, vous recommanderiez ma nomination.

Comme vous le savez, le travail préliminaire à l'établissement de cette Commission est terminé en grande partie, et il sera possible de proclamer l'adoption de la Première partie de la Loi nationale sur les transports vers le milieu de septembre, avec l'assurance que la Commission pourra alors entrer immédiatement en fonction.

Après mûre réflexion, je suis arrivé à la conclusion que, si vous êtes encore du même avis, j'aimerais être président de la Commission. C'est un poste que je crois être en mesure de remplir convenablement et qui me permettra de continuer à servir le pays pendant plusieurs années encore. Malgré ses exigences et ses responsabilités, il ne comporterait pas les pressions auxquelles est soumis un ministre de la Couronne. Bien que ma santé semble excellente, j'ai trouvé ces pressions très épuisantes au cours des trois dernières années, comme vous le savez.

Je crois qu'il serait dans l'intérêt public de nommer un homme plus jeune au portefeuille des Transports; heureusement, il s'en trouve plusieurs, au sein du gouvernement et de la députation qui vous appuient à la Chambre des communes, qui pourraient remplir ce poste tout aussi bien que moi.

L'une des principales raisons qui m'ont fait consentir à quitter la fonction publique pour me lancer dans la politique en 1953, c'est que M. St-Laurent et M. Smallwood m'ont convaincu que je pourrais faciliter à Terre-Neuve la transition de son statut antérieur à celui de province canadienne complètement intégrée. Non seulement la Confédération a-t-elle été acceptée presque universellement à Terre-Neuve, mais il se trouve heureusement plusieurs hommes politiques aujourd'hui qui pourraient représenter cette province avec compétence au sein du Cabinet.

Mon principal regret, en quittant la vie publique, est donc de mettre fin à l'étroite association que j'ai eue avec vous, comme membre de l'Opposition et du gouvernement, depuis que vous êtes devenu chef du parti Libéral. Bien que nous ayons pu différer d'opinion sur certaines questions d'ordre public, je n'ai jamais perdu la conviction que notre parti répondait bien aux aspirations des Canadiens en 1958. Je suis fier d'avoir collaboré avec vous et avec nos collègues dans le gouvernement de notre pays, ainsi que dans le travail essentiel que vous avez accompli pour renforcer et élargir les fondements d'un Canada uni, que l'histoire consacrera sans doute comme l'une de vos plus grandes réalisations politiques.

Bien qu'il me répugne de mettre fin à ces relations heureuses, je crois devoir accepter l'occasion qui m'est offerte de servir le pays dans un poste un peu moins épuisant, à la présidence de la Commission canadienne des transports. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous prierais d'accepter ma démission comme ministre des Transports dès que vous pourrez mettre la Commission sur pied.

J'aimerais à cette occasion vous exprimer ma profonde gratitude pour votre compréhension et votre appui constants de mes efforts dans la vie publique sous votre direction, et pour l'amitié dont vous m'avez honoré.

Veuillez croire à l'assurance de mon dévouement constant.

J. W. Pickersgill.

---

Le 11 septembre 1967

L'honorable J. W. Pickersgill
Ministre des Transports
Ottawa (Ontario)

Cher Jack,

Je vous ai déjà dit avec quel profond regret j'ai reçu votre lettre du 5 septembre indiquant votre désir de quitter le gouvernement et d'accepter la présidence de la Commission canadienne des transports, poste dont je vous ai entretenu il y a quelque temps.

Tout en reconnaissant l'importance et la responsabilité de ce poste, qui vous fournira une nouvelle occasion de servir le pays, je ne peux réprimer un sentiment de tristesse à l'idée que vous allez quitter le Cabinet et la vie politique de notre pays où vous avez joué un rôle si important pendant de nombreuses années.

Personne n'est mieux placé que moi, je pense, pour apprécier votre contribution comme membre du gouvernement, le précieux appui que vous avez apporté à notre parti quand nous formions l'Opposition, surtout au cours des débats parlementaires, et au Service public du Canada avant d'entrer dans la vie politique. Personne ne sait mieux que moi dans quelle mesure vous avez mis vos vastes connaissances et votre talent exceptionnel, votre énergie et votre dévouement, au service de notre pays.

Nous avons été collègues pendant plus de trente ans dans le service public et je prise notre étroite collaboration encore moins que la franche amitié qui nous a unis au cours de toutes ces années.

Le profond regret que me cause votre départ est cependant mitigé, sans être pour cela éliminé, par l'assurance que notre amitié se poursuivra, de même que l'étroite association personnelle à laquelle j'attache tant de prix.

En vous offrant tous mes bons vœux pour l'avenir, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments toujours dévoués.

L. B. Pearson.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 26 septembre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA BAISSE DU PRIX DU BLÉ—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je demande à proposer, appuyé par le député de Springfield (M. Schreyer), l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, c'est-à-dire:

La situation critique où la baisse catastrophique du blé place les producteurs canadiens; l'absence à l'heure actuelle d'un accord international sur le blé prévoyant un véritable prix minimum; la vente de grosses quantités de blé américain à des prix très inférieurs au prix minimum stipulé dans le projet du sixième accord international sur le blé; la diminution des commandes de blé canadien au cours des dernières semaines; le danger accru que le sixième accord international sur le blé ne soit pas ratifié du fait que le gouvernement n'ait pu s'entendre avec Washington pour maintenir l'écart des prix entre le blé canadien et le blé américain jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel accord.

• (2.40 p.m.)

**M. l'Orateur:** Le député de Burnaby-Coquitlam aurait-il l'obligeance d'éclairer la présidence et la Chambre quant à l'urgence d'un débat.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, la meilleure preuve qu'un débat est urgent nous est donnée par M. Chas. W. Gibbings, président du Syndicat du blé de Saskatoon, qui a déclaré que la crise à laquelle les producteurs de blé canadiens ont maintenant à faire face est la pire depuis plus de 20 ans. A vrai dire, nous nous sommes laissé endormir dans un faux sentiment de sécurité. Le prix du blé a, depuis le mois d'avril, baissé d'environ 22c. le boisseau. En ce moment, les cultivateurs ne sont protégés par aucun accord international sur le blé. Le cinquième expirait le 31 juillet dernier; le nouveau, s'il est ratifié, n'entrera pas en vigueur avant le 1er juillet 1968. Entre-temps, les États-Unis déchargent du blé à des prix inférieurs de 8c. le boisseau, dans certains cas, au prix minimum indiqué dans le nouvel accord proposé.

En dépit de cette chute des prix, les commandes de blé canadien ont diminué. Il est très possible que le prochain accord, le sixième accord annuel, ne soit pas ratifié. De toutes les questions que la Chambre est appelée à examiner, celle qui concerne cette éventualité est de loin la plus sérieuse. Le délai fixé pour la ratification s'étend du 15 octobre au 20 novembre. Les prix pratiqués étant au-dessous du minimum proposé, il sera difficile de persuader les pays importateurs de ratifier cet accord. Si, pourtant, il n'est pas ratifié, les agriculteurs du pays seront démunis de toute espèce de protection ou, tout au moins, de toute protection efficace.

Comme la question intéresse toute l'économie agricole du pays, qu'elle peut entraîner un fléchissement sensible du revenu agricole et avoir des conséquences économiques de vaste portée pour l'ensemble du Canada, je propose, monsieur l'Orateur, que la discussion en soit entamée sur-le-champ.

On a dit hier que le ministre du Commerce ferait peut-être une déclaration à l'appel des motions. Je signale à Votre Honneur qu'un membre de chaque parti seulement a le droit de faire une déclaration à l'appel des motions. Pareille façon de procéder ne permettrait pas la tenue d'un débat en règle. Le ministre ne pourrait pas alors mettre fin au débat, répondre aux questions et fournir des renseignements complets à la Chambre.

J'estime donc que cette question est d'une importance tellement pressante, non seulement pour les cultivateurs des Prairies mais pour l'ensemble de l'économie du Canada, que la Chambre devrait suspendre l'ordre du jour pour la débattre sur-le-champ.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole, qu'il me soit permis de déclarer, à titre de membre du parti conservateur, que nous appuyons la motion du chef du Nouveau parti démocratique. La Chambre se rappellera qu'hier, à l'appel de l'ordre du jour, la première question adressée au gouvernement émanait de notre parti et portait précisément sur ce sujet. Si nous avions obtenu une réponse claire, la présidence et la Chambre n'auraient pas à faire face à une motion comme celle-ci. Je le dis avec le plus grand respect à l'endroit du ministre du Commerce. Il était absent hier. Maintenant qu'il est de retour, la Chambre peut sans doute s'attendre à une déclaration au nom du gouvernement.

Le chef du Nouveau parti démocratique a raison, un débat est urgent. Une déclaration à l'appel des motions ne suffirait aucunement. Le chef du NPD l'a dit, un porte-parole de chacun des partis ferait alors une déclaration, ce qui, vous en conviendrez, monsieur l'Orateur, ne constituerait pas un débat. Ce seraient simplement des répliques à une déclaration.

La présidence n'aura aucune difficulté à décider de la nature pressante de cette affaire d'intérêt public. C'est simple. Nous savons que depuis quatre ou cinq ans les ventes de céréales ont largement dépassé toutes celles qui avaient été faites antérieurement dans l'histoire économique du Canada. La question que M. l'Orateur aura à étudier quant à l'urgence du débat est, me semble-t-il, semblable à celle qu'on lui a soumise hier et qui portait aussi sur l'urgence d'un débat. Puis-je citer, comme d'autres l'ont fait hier, l'alinéa (3) du commentaire 100 à la page 92 de Beauchesne?

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.»

Il s'agit ici d'une question de la plus haute importance qui intéresse l'économie non seulement de l'Ouest canadien mais du Canada tout entier. Nous avions été portés à croire...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député et lui rappeler qu'il ne s'agit pas pour nous à ce stade-ci d'engager la discussion sur l'urgence de la question elle-même mais plutôt sur l'urgence du débat et d'établir pourquoi il faudrait débattre ce sujet aujourd'hui plutôt que dans une semaine, par exemple, pourquoi nous devrions suspendre les travaux de la Chambre pour étudier cette question particulière. C'est réellement là le point sur lequel le député devrait faire porter ses remarques en ce moment.

**M. Woolliams:** Je vous remercie d'attirer mon attention là-dessus, monsieur l'Orateur, et j'y arrivais justement. Jusqu'à présent, je n'ai pas abordé les faits relatifs à ce sujet, sauf en ce qui touche à l'urgence du débat. (*Exclamations*) Nous n'avons pas encore eu l'occasion de soulever la question, vu que la Chambre a été ajournée pendant cinq ou six semaines.

**Une voix:** Onze semaines.

**M. Woolliams:** C'est cela. D'après le *Feuilleton*, il est évident que nous ne pourrons étudier de sitôt ce sujet si important. Pourquoi cette question est-elle si urgente à présent? Pour faire ressortir l'urgence du débat, je vais l'expliquer brièvement. Si la question est urgente, c'est parce que, jusqu'en mai dernier, un accord international sur le blé était en vigueur. Le 16 mai dernier, on nous a laissé croire que cet accord resterait en vigueur. L'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale a posé ce jour-là une question au ministre, et celui-ci a répondu que l'accord international était toujours en vigueur et le resterait jusqu'en 1968.

Depuis l'ajournement de la Chambre, il est devenu évident qu'aucun accord international n'est en vigueur à l'heure actuelle. Voilà ce qui rend la question si pressante; voilà pourquoi il importe d'en parler dès maintenant et de ne pas attendre à demain. On nous a signalé, en outre, non seulement que le prix du blé a baissé de 22c, faute de l'existence d'un accord relatif au blé, mais aussi que nous avons perdu nos débouchés pour le blé canadien; les États-Unis se sont accaparés nos débouchés d'exportation, de telle sorte que nous avons perdu les deux tiers de nos ventes à un pays en particulier, soit le Japon.

Il importe que le Parlement soit saisi de ces faits et que le gouvernement en donne une explication quelconque. Nous sommes en présence d'une industrie qui, à elle seule, fournit l'un des plus sensibles apports au produit national brut. Même pour cette seule raison, la situation prend un caractère urgent. Non seulement l'agriculture est-elle en émoi, mais tout le pays est sujet à une crise économique, en raison de la prépondérance du commerce du blé. (*Applaudissements*)

La question ne touche pas seulement l'Ouest canadien; elle concerne également les centres industriels de l'Est du Canada, du fait qu'elle joue sur le pouvoir d'achat de nos gens. Je n'ai jamais pris la parole sur une question plus urgente depuis mon élection comme député et je demande à la Chambre d'ajourner ses travaux afin de permettre une discussion approfondie sur toute la question que j'ai signalée et l'explication de déclarations comme celles du 15 mai où le ministre a donné l'impression que l'Accord continuerait d'être appliqué. Ce dernier est expiré et, en son absence, il en coûtera plus de 300 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest si l'on ne remédie pas à la situation. (*Applaudissements*)

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, on comprend qu'après l'ajournement d'été certaines questions d'intérêt public méritent une attention particulière dans les premiers jours de la reprise de la session. Hier, on a présenté une motion tendant à la discussion d'un autre sujet important touchant le bien-être des citoyens canadiens. On a soulevé une question semblable aujourd'hui.

• (2.50 p.m.)

Normalement, les travaux prévus pour aujourd'hui comportent l'étude de deux bills importants, et nous sommes prêts à les examiner. Mais, si les honorables vis-à-vis y consentent, afin de résoudre les problèmes suscités par la question d'hier et la deuxième aujourd'hui, je serais prêt à mettre en délibération demain les crédits du ministère du Commerce, pour permettre de discuter de cette question.

**L'hon. M. Starr:** Je soulève la question de privilège. Au début de l'après-midi, j'ai été voir le leader de la Chambre, car je voulais savoir quels seraient les travaux pendant le reste de la semaine. Il a laissé entendre qu'il était prêt à faire étudier les crédits du ministère du Travail, le crédit 35, pour nous permettre de discuter du logement.

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne crois pas qu'il y ait malentendu à ce sujet. J'ai bel et bien dit au député que je serais prêt demain à mettre les résolutions en délibération, et si la Chambre y consent je le ferai volontiers. Mais s'il faut absolument discuter le prix du blé, demain je mettrai en délibération les crédits du ministère du Commerce et jeudi ceux du ministère du Travail pour que l'on puisse discuter des problèmes soulevés hier.

**M. l'Orateur:** Avant d'accorder la parole au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je dirai aux députés qu'à la suite de la déclaration du ministre, à mon avis la question est résolue et je n'hésiterais certes pas à rendre une décision. Mais je vois que le député d'Edmonton-Ouest brûle d'offrir un conseil à la présidence et je vais l'écouter.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre semble faire preuve de générosité, mais il n'y aura demain qu'une heure et demie pour examiner toute la situation de l'accord international sur le blé de l'Ouest. Voilà dans quelle mesure le gouvernement veut que nous étudiions la question.

**L'hon. M. McIlraith:** Nous siégerons demain soir.

**L'hon. M. Lambert:** Demain est un mercredi. Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que ces offres de mettre les crédits en discussion signifient que ces questions, qui devraient être étudiées pendant le temps réservé au gouvernement, le seraient pendant le temps de l'opposition, car le temps nécessaire à cet examen serait déduit des jours laissés à l'opposition pour l'étude des crédits. Donc, en faisant ces offres qu'il prétend généreuses, le ministre ne donne rien à la Chambre.

**M. l'Orateur:** Je signale encore une fois aux députés qu'à mon avis, il n'y a pas grand-chose à gagner en poursuivant le débat en ce moment. Je ne veux certes pas empêcher les députés qui veulent continuer, mais je rappelle à la Chambre qu'hier nous avons employé 45 minutes à discuter pour déterminer si nous devrions avoir un débat, et nous recommençons la même chose aujourd'hui. Si c'est ce que veulent les députés, je vais leur accorder la parole. La parole est au député de Rosthern.

**Des voix:** La même vieille bande.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, il est assez intéressant d'entendre le chahut qui vient de l'autre côté aujourd'hui. Cette fois-ci, nous avons raison de nous plaindre de l'ordre des travaux de la Chambre en ce qui concerne cette question. Le Parlement du Canada ne saurait être saisi d'un problème plus urgent que celui qui a trait à la perte de ventes et à la baisse de prix qui découlent du manque d'intérêt du gouvernement dans toute l'affaire et de la façon cavalière dont il l'a abordée.

L'urgence du débat sur cette question est accentuée par le fait que, pour la première fois en six ans, l'excédent de blé et autres céréales au Canada a atteint 590 millions de boisseaux. Il est le plus élevé depuis six ans et met en lumière ce qui s'est passé depuis quelques années sous le gouvernement actuel.

On devrait ajourner les travaux ordinaires de la Chambre pour une autre raison qui préoccupe tous ceux qui viennent de l'Ouest canadien. Il y a quelques jours, un membre du Crédit social est passé du côté du gouvernement... (*Applaudissements*)... un membre de la Chambre des communes qui s'opposait aux ventes énormes à la Chine...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Nasserden:** ...et ces ventes sont nécessaires à l'heure actuelle.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne vois pas très bien le rapport entre l'argument du député et la question dont il s'agit ici. (*Applaudissements*)

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je renonce à poursuivre, en raison de l'attitude de l'autre côté de la Chambre. J'ajouterai néanmoins ceci. J'étais de ceux qui ont félicité le ministre de son attitude concernant ces choses, lorsqu'il a donné à entendre, avant le congé, que tout allait bien et que nous serions en mesure de maintenir les prix dans l'intervalle jusqu'à la signature du prochain accord. Nous l'avons pris au mot. Nous croyions qu'il parlait au nom du gouvernement. Dans l'entre-temps, nous avons dû reconnaître cette déplorable situation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député d'Okanagan Boundary.

**M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary):** En ce qui a trait à ce que vous avez dit, monsieur l'Orateur, il y aurait lieu, je pense, de vous signaler ici un autre aspect. En lisant votre décision d'hier au sujet d'une motion semblable, il me semble que vous avez insisté sur la question d'une urgence soudaine. Je tiens à vous signaler que la question d'urgence actuelle s'inscrit dans le contexte d'une urgence soudaine. L'urgence soudaine vient, à mes yeux, du défaut du ministre d'indiquer de façon précise, par l'entremise de son homologue des États-Unis, la position du Canada. Vous avez également signalé que la question tout entière pouvait s'encadrer dans un sujet si vaste qu'il y aurait peut-être lieu de la différer en vue d'une nouvelle mesure législative. Mais, dans le cas actuel, l'urgence de la situation—la baisse du prix du blé et des ventes de blé—exige une pleine et entière déclaration à la Chambre et le temps voulu pour en discuter dès maintenant.

**M. Lawrence Watson (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi j'ai été renversé d'entendre les vis-à-vis crier «la même vieille bande». Quant à la situation du blé dans l'Ouest canadien, la discussion de nul autre problème ne nous semble plus urgente présentement que celle-là. Tel ne paraît peut-être pas le cas à nombre de ministériels à qui la situation dans l'Ouest du Canada n'est pas familière. Nous croyons toutefois qu'il s'agit là d'une des situations les plus graves qui aient surgi depuis nombre d'années. J'aimerais rappeler une citation...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler à l'honorable député d'Assiniboïa, le plus délicatement possible et en toute bienveillance, que nous amorçons encore une fois un débat sur une question irrecevable. C'est tout à fait contraire à l'esprit du Règlement de la Chambre. En effet, l'article 26 prévoit un débat à condition que l'affaire soit reconnue par la présidence comme ayant une importance publique pressante au point qu'elle justifie l'ajournement des travaux ordinaires de la Chambre. Ce que les députés sont invités à faire actuellement, c'est de guider la présidence en disant s'il est vraiment essentiel de suspendre les travaux ordinaires de la Chambre pour discuter de cette affaire précise.

Je signale au député que le gouvernement a déclaré que du temps sera consacré à la discussion de ce problème. Ce temps sera peut-être moins long que ne le souhaitent les députés, vu l'urgence de la situation, mais je me permets de signaler au député d'Assiniboïa et à ceux qui pourraient vouloir suivre son exemple que nous devrions faire un effort honnête pour restreindre ces commentaires à l'urgence du débat et nous abstenir de parler de l'objet même de la motion.

**M. Watson (Assiniboïa):** J'apprécie beaucoup vos remarques, monsieur l'Orateur. Je serai très bref. Je voudrais simplement citer quelques chiffres pour prouver qu'il s'agit d'un problème très urgent. En ce moment, dans l'Ouest canadien, nous n'avons pas de contingents de blé et la récolte est une des plus faibles depuis bon nombre d'années. Une déclaration, faite à la Chambre au mois de mai de cette année, portait que le prix du blé allait monter.

• (3.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me déplaît d'interrompre les députés, mais il faut que l'ordre règne à la Chambre et nous devons essayer de mener nos travaux de façon méthodique. J'ai l'impression que le discours dans lequel le député vient de se lancer est exactement du même genre que celui qu'il pourrait prononcer si la proposition était acceptée. A ce moment-là, le député s'attaquerait sûrement à l'idée maîtresse de la motion. Je signale au député et à ses collègues que les instances

actuelles du représentant correspondent exactement à celles qu'il fera au moment où la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires du ministère intéressé, comme le ministre l'a proposé. Je prie le député d'avoir l'obligeance de s'en tenir, dans ses remarques actuelles, à la question de l'urgence du débat.

**M. Watson (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir eu l'occasion de faire bien comprendre à Votre Honneur et aux représentants à la Chambre l'urgence véritable de la question. Comme on nous a laissé entendre, en mai dernier, que le prix du blé monterait et qu'il a effectivement baissé, je tiens à dire que la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs de l'Ouest canadien est très urgente. La question devrait être débattue le plus tôt possible.

Je ne tiens pas à abuser de la patience des députés, mais je vous assure que les représentants de l'Ouest canadien attendront avec impatience un débat là-dessus demain.

**M. Ed. Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), a offert de reporter cette discussion à demain au moment des délibérations sur les crédits du ministère du Commerce; vous semblez tenir cette proposition pour une offre raisonnable, et j'espère que vous n'êtes pas d'avis que la question ne doit pas être débattue à la première occasion. Il y a urgence de débat non seulement à cause de l'ampleur de cette affaire, et c'est très important, mais parce que nous avons peu de temps à notre disposition, soit 14 jours, avant la ratification de l'Accord sur le blé qui a été négocié en juillet et août derniers à Rome.

Je pourrais ajouter que les choses ne presseraient pas tant si le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre responsable, avait clairement indiqué son intention de prendre des dispositions spéciales à ce sujet. Pour aider Votre Honneur à comprendre l'urgence du débat, je signale qu'aux États-Unis, où la production du blé influe moins sur l'économie qu'au Canada, le secrétaire de l'Agriculture et ses collègues ont convoqué des réunions extraordinaires. Le Congrès américain a déjà promulgué une mesure législative d'urgence à cet égard.

Ici au Canada, rien ne nous permet d'espérer un pareil traitement; on s'est borné à reconnaître que les derniers tarifs du blé étaient «assez souples». A cause de cette attitude négligente devant une question très importante, beaucoup d'entre nous se voient contraints d'exiger qu'elle soit débattue dans les 24 heures.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire à ce sujet, bien qu'ils n'aient pas trait à son urgence. Je crois que si la proposition du leader de la Chambre est adoptée, tout le sens de l'article du Règlement sera compromis. La proposition et les observations du ministre n'ont rien à voir avec la question du Règlement. A mon sens, il faudrait se décider quant à l'ordre du jour de la Chambre autrement que selon l'article 26 du Règlement.

L'honorable député a présenté aujourd'hui sa motion conformément à cet article, et si on la traite comme le suggère le ministre, l'article 26 restera lettre morte. Je propose que Votre Honneur refuse de donner suite à cette suggestion quant à la motion, conformément à l'article du Règlement. Si nous suivons aujourd'hui la méthode employée hier quant à l'ordre du jour de la Chambre, je crains fort que nous n'éprouvions bien plus de difficultés que nous n'en avons éprouvées jusqu'ici.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les députés auront compris que, selon l'avis de la présidence, le gouvernement a proposé une autre solution, c'est-à-dire l'occasion de discuter cette question très urgente et importante exposée dans la motion lors de l'étude des prévisions budgétaires demain. Je ne prétends pas que le temps offert correspond à celui que les députés de l'opposition voudraient avoir, mais, à cause de l'article 100 (3) du Règlement dans la 4e édition de Beauchesne, j'estime être obligé de rejeter maintenant cette motion.

## LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

### LE DÉPÔT ET LA DISTRIBUTION DU QUATRIÈME RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dans le passé, quand un comité important soumettait un rapport au gouvernement, il était d'usage de le déposer afin que le service de distribution puisse en mettre des exemplaires à la disposition des députés presque immédiatement. Le premier ministre nous dirait-il s'il déposera le quatrième exposé du Conseil économique du Canada afin que le service de distribution

puisse en fournir des exemplaires aux députés, et s'il le fera cet après-midi?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne vois aucun inconvénient à ce que ce document soit déposé, mais j'aimerais ajouter que ce n'est pas ce qui se fait habituellement en pareil cas. Toutefois, comme je ne vois pas pourquoi une telle demande serait rejetée, j'examinerai la question.

**L'hon. M. Starr:** C'est la pratique habituelle. Pourrait-on le faire cet après-midi?

**Le très hon. M. Pearson:** Je vais examiner la chose tout de suite.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### L'EXPIRATION DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que demain la séance sera courte, si nous pouvions obtenir le consentement unanime, nous pourrions peut-être siéger demain soir pour discuter cette question d'intérêt général concernant le prix et la vente du blé, ainsi que son effet sur le revenu des cultivateurs. Je voudrais demander au premier ministre s'il envisagera la possibilité de mettre en délibération les crédits du ministère du Commerce cet après-midi? Je crois comprendre que nous sommes censés étudier les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants, mais on pourrait peut-être déférer les autres crédits, afin que les députés puissent consacrer alors la plus grande partie de la séance à discuter ce qui semble être une question extrêmement importante.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, on a déjà signalé que la Chambre serait saisie, cet après-midi, de deux mesures législatives. Je ne vois pas pourquoi nous ne continuerions pas l'étude de ces bills, pour remettre l'étude des prévisions budgétaires du ministère du Commerce à demain. Si à six heures, demain soir, le débat n'est pas terminé, nous pourrions, à condition que les leaders de la Chambre y consentent cet après-midi, continuer à siéger; cela nous offrirait peut-être une nouvelle occasion.

**M. Douglas:** J'aimerais poser une question complémentaire. Peut-être serait-il bon que je l'adresse au ministre du Commerce. Des pourparlers ont-ils lieu en ce moment, avec le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, concernant le maintien entre les prix du blé canadien et américain d'un écart identique à celui obtenu aux termes de l'accord précédent, comme on l'espérait?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les députés savent, je crois, que j'ai visité le secrétaire, M. Orville Freeman, à Washington. Je me suis alors entretenu avec lui et ses hauts fonctionnaires sur le prix minimum convenu à Genève. Je crois bien que l'accord a eu pour résultat de rendre plus fermes les marchés mondiaux. Le prix du blé a augmenté de 2.75c. depuis lors. Nous nous efforçons de mettre en œuvre des mesures aptes à maintenir cette tendance. J'y reviendrai demain.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire qui peut-être aiderait à clarifier le sujet. Le 5 juin 1967, comme en fait foi le hansard à la page 1134, le ministre du Commerce a donné l'impression que l'ancien Accord international sur le blé était encore en vigueur et continuerait de l'être jusqu'au 31 juillet 1968. Y a-t-il, de fait, un Accord international sur le blé en vigueur à l'heure actuelle et y en aura-t-il un l'an prochain pour régir, contrôler et stabiliser le prix du blé?

**L'hon. M. Winters:** Non, monsieur l'Orateur; le fait est, je crois, clair et net. Les dispositions de l'Accord international sur le blé visant les prix ont cessé d'être en vigueur et, lors de la négociation Kennedy effectuée plus tôt cette année, j'ai dit clairement qu'il n'y aurait nulle convention sur le blé jusqu'à ce que le nouvel accord soit ratifié l'an prochain. Je tenais compte alors du prix du blé que j'anticipais pour l'intervalle en question. Mais j'avais bien précisé que les conditions de l'offre et de la demande existant dans le monde serviraient de guide, comme vraiment elles le font pour la plupart des denrées.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre, je pose la question de privilège. Le 5 juin dernier, le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) a posé au ministre la question suivante:

> Monsieur l'Orateur, c'est une question fort importante à laquelle il faudrait répondre immédiatement pour la simple raison que, vu la nouvelle entente qui a été conclue, les agriculteurs de l'Ouest, ayant semé leur blé, voudraient savoir où en est l'accord international sur le blé.

Voici ce qu'avait répondu le ministre:

Monsieur l'Orateur, je puis répondre à cette question très brièvement, je crois. Le 1er juin, notre ambassadeur à Washington a, en effet, signé, au nom du gouvernement du Canada, un protocole prolongeant les articles administratifs de l'accord de 1962 sur le blé jusqu'au 31 juillet 1968 sous réserve d'y mettre un terme plus tôt dans le cas où un nouvel accord englobant le blé...

J'aimerais que le ministre explique ce que signifient ces deux réponses.

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que le ministre insiste pour répondre à l'argumentation du député de Bow-River. Certes, il ne s'agit pas d'une question de privilège; pareille argumentation pourrait intervenir lorsque la Chambre débattra le sujet. Je propose que les choses en demeurent là jusqu'à ce que le ministre ait pu faire une déclaration.

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, je pense que je devrais invoquer la question de privilège, si on me le permet, pour élucider ce point-là. J'ai indiqué clairement que le protocole maintenait le cadre de l'accord international et, en même temps, qu'il ne s'appliquait pas à la structure des prix, car, au Canada, nous n'admettions pas que dure cette structure de bas prix. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'imagine que toutes ces questions de privilège pourraient être examinées demain.

[*Français*]

## L'HABITATION

QUESTION RELATIVE AUX REQUÊTES VISANT À AUGMENTER LES FONDS POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre du Travail. A-t-il l'intention de donner une réponse satisfaisante aux nombreuses requêtes qu'il a reçues des associations de constructeurs d'habitations de toutes les parties du Canada, demandant d'augmenter les crédits hypothécaires pour répondre à la demande croissante du public?

[*Traduction*]

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je ne peux répondre à cette question à l'appel de l'ordre du jour. Je serai heureux d'en traiter lorsque les crédits du ministère du Travail seront déposés à la Chambre jeudi.

## L'AGRICULTURE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE CONCERNANT L'OCTROI DE PRÊTS POUR LES FOIRES AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné les déclarations qu'il a faites dans l'Ouest du Canada il y a quelque temps et des malentendus qu'elles ont suscités, je voudrais savoir si le gouvernement entend présenter une mesure législative, au cours de cette session, au sujet des prêts aux expositions agricoles.

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention d'en présenter au cours de la présente session mais, compte tenu des besoins économiques et financiers de la nation, nous espérons pouvoir le faire à la session du printemps prochain.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DE MEMBRES DE LA RÉSISTANCE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra sans doute de signaler la présence, dans la tribune de Votre Honneur, de 14 personnes valeureuses, sept femmes et sept hommes, en représentant 4,000 autres de huit pays d'Europe qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, ont subi la torture et risqué la mort pour aider plusieurs milliers d'aviateurs alliés à s'évader d'Europe occupée.

Comme projet du centenaire, la filiale canadienne de la Société d'évasion de l'Aviation royale a invité ces personnes à séjourner au Canada pendant trois semaines. La Chambre tient, j'en suis sûr, à reconnaître la présence de ces personnes généreuses qui ont tant fait pour préserver les libertés démocratiques dont tous les Canadiens jouissent aujourd'hui. (*Applaudissements*)

[*Français*]

**M. l'Orateur:** Au nom de mes collègues de la Chambre des communes, il me fait grand plaisir de souhaiter la bienvenue la plus cordiale à ces distingués visiteurs.

[*Traduction*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier mi-

nistre si le registraire général exposait hier soir l'attitude ou la politique du gouvernement lorsqu'il a parlé de la possibilité d'instaurer une économie à deux paliers et de préparer un règlement s'appliquant aux grandes sociétés et un autre visant les sociétés plus petites?

**M. Knowles:** Quoi de neuf?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, le registraire général a dit que ce sujet valait la peine d'être examiné par le gouvernement et c'est le cas. (*Applaudissements*)

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question supplémentaire? Quand le premier ministre acceptera-t-il les déclarations ministérielles et quand les répudiera-t-il? Si je pose la question, c'est parce que c'est la seconde fois qu'on met cette proposition de l'avant.

**Le très hon. M. Pearson:** A notre avis, c'est donner à l'opinion publique l'occasion de s'exprimer sur ces sujets. (*Exclamations*)

## L'HABITATION

MESURES DESTINÉES À STIMULER LES INVESTISSEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au premier ministre. Vu le succès qu'a remporté dernièrement le président Johnson des États-Unis auprès des compagnies d'assurance de son pays, les persuadant d'investir 1 milliard de dollars dans la construction d'habitations à bon marché, le premier ministre a-t-il l'intention de pressentir les compagnies d'assurance-vie du Canada dans le dessein de réaliser un objectif analogue?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, c'est un sujet dont le ministre du Travail discutera volontiers jeudi.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, puis-je alors poser ma question au ministre du Travail?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** J'en discuterai volontiers jeudi, mais je voudrais... (*Exclamations*)

**L'hon. M. Lambert:** Quand finira-t-on de relancer la balle?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Hees:** Je voudrais poser une question complémentaire au premier ministre. Consentirait-il à s'entretenir avec les grandes institutions financières de notre pays afin de les persuader que leur devoir national leur commande d'investir une tranche suffisamment importante de leurs portefeuilles de placement dans l'habitation pour permettre de répondre convenablement aux besoins de notre pays dans ce domaine?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre du Travail. Étant donné la hausse du taux d'intérêt des prêts consentis par le gouvernement, il semble, conformément à cette formule, que le taux d'intérêt des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation soient haussés à compter du 1er octobre. Voici ma question: Le gouvernement songe-t-il à modifier cette formule pour effectuer une revision automatique du taux d'intérêt imposé en vertu de la loi nationale sur l'habitation?

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je demanderais au député de retenir sa curiosité jusqu'à jeudi.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POTASSE—PRÉTENDU DUMPING DE LA PART DU CANADA SUR LES MARCHÉS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. N. Ormiston (Melville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à notre sympathique ministre du Commerce. Est-il en mesure de renseigner la Chambre maintenant sur la situation concernant le prétendu dumping de potasse canadien sur les marchés des États-Unis? Lorsqu'on pourra obtenir le rapport de la Trésorerie des États-Unis, aurait-il l'obligeance de le communiquer à la Chambre?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, puis-je tenir cette question pour préavis et y répondre mercredi?

## L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'ÉGARD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En raison du fait que l'hon. W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, condamne publiquement le gouvernement du Canada pour négligence à payer les 12 millions dus à la Colombie-Britannique pour l'achèvement du barrage au lac Duncan avant le 31 juillet de cette année, suivant un accord conclu entre le gouverne-

ment fédéral et le gouvernement provincial en vertu du traité du fleuve Columbia, le ministre peut-il mettre la Chambre au courant des faits qui entourent cette question qui m'intrigue?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. On pourrait répondre ce soir à cette question.

## L'EXPO '67

### LOGEXPO—LE DÉDOMMAGEMENT DES PERTES PERSONNELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. J'espère qu'on n'attendra pas à mercredi pour y répondre, car je voudrais une réponse aujourd'hui. La question a trait aux problèmes qui ont surgi pendant les vacances de la Chambre au sujet de la situation de Logexpo, des licenciements qui ont eu lieu et des accusations de fraude qui ont été portées.

Le gouvernement se propose-t-il de rembourser, soit seul ou en collaboration avec les autorités de l'Expo, ceux qui ont perdu de l'argent pour avoir retenu un logement par l'entremise de Logexpo?

[*Français*]

**M. l'Orateur:** Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

**M. Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, cette question est encore à l'étude et est débattue par les autorités de l'Expo. Nous aimerions donc connaître l'avis du gouvernement là-dessus.

[*Français*]

### QUESTION RELATIVE À L'UTILISATION ÉVENTUELLE DU SITE DE L'EXPO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jean-Pierre Goyer (Dollard):** Je désire poser une question au premier ministre.

Le gouvernement a-t-il décidé de l'utilisation du site de l'Expo après sa fermeture?

**M. l'Orateur:** Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** Monsieur l'Orateur, j'aurais moi aussi une question à poser au premier ministre. Je commencerai par lui rappeler qu'avant le congé d'été, il avait bel et bien dit à l'ancien chef de l'opposition que des dispositions seraient prises pour filmer les délibérations de la Chambre dans le cadre d'une série d'émissions du centenaire de Radio-Canada.

Puis-je poser trois courtes questions au très honorable représentant? D'abord, où sont les caméras? Ensuite, quelles dispositions ont été prises en vue de réaliser cette série d'émissions? Et enfin, comment expliquer le retard?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme cette question est présentement à l'étude par Votre Honneur, vous allez sans doute la régler le plus tôt possible, au plus tard vendredi.

## LA RADIODIFFUSION

### LA PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROJET DE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État, ou peut-être mieux une question connexe. Vu le malaise considérable qui afflige Radio-Canada depuis nombre de mois, je me demande si nous serons bientôt saisis du nouveau projet de loi de la radiodiffusion.

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je crois savoir que, pour soulager toutes les sortes de malaises de ce côté-là, le projet de loi sur la radiodiffusion sera déposé tôt la semaine prochaine, pas vendredi, jeudi ni mercredi de cette semaine, mais peut-être la semaine prochaine.

**M. MacDonald:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre voudra bien en outre assurer à tous les députés qu'une mesure d'une telle importance sera déférée au comité de la radiodiffusion et de la télévision après avoir subi la première lecture.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, je doute que le projet de loi soit déféré de nouveau au comité. Comme le savent les députés, environ six mois ont été consacrés à la question de la radiodiffusion. Il se peut fort bien que l'étude du projet de loi, article par article, se fasse au comité et non à la Chambre, si les députés y consentent. Toutefois, étant donné que la question a été étudiée à fond et que le comité sera prié de s'occuper de la question de la télévision éducative presque simultanément, la Chambre devrait pou-

voir se prononcer sur cette mesure législative si importante sans qu'il soit nécessaire de la renvoyer au comité.

**M. MacDonald:** J'aimerais poser au premier ministre une autre question complémentaire. Pourrait-il étudier cette question avec ses collègues en tenant compte des intérêts des nombreuses parties qui s'occupent directement de radiodiffusion et tiennent à traiter de mesures législatives précises devant le comité de la radiodiffusion lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi, si cela doit avoir lieu la semaine prochaine.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'en discuterai volontiers avec le secrétaire d'État. Mais, mon honorable ami le sait, le comité a étudié à fond le sujet et a même convoqué, je crois, des témoins. La Chambre voudrait peut-être étudier la mesure en comité plénier, mais je m'entretiendrai volontiers de la question avec le secrétaire d'État.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Puisque le très honorable représentant et le secrétaire d'État semblent régler la plupart des problèmes de Radio-Canada, peut-être me dira-t-il aujourd'hui à quelle date la Société construira à Saskatoon la station de télévision en cause.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ma déclaration d'hier, qui n'a guère satisfait mon honorable ami, mais j'espère avant longtemps en faire une autre plus satisfaisante.

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? A la suite des augmentations du coût de la vie et de l'inclusion, dans la loi sur la sécurité de la vieillesse, en 1965, d'une modification portant sur ce sujet, a-t-on prévu une augmentation des pensions de vieillesse pour janvier prochain et quel en serait le montant?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député, sous sa forme actuelle, est d'un caractère beaucoup trop général pour être posée maintenant.

**M. Knowles:** A dix heures.

[L'hon. M^lle^ LaMarsh.]

[*Français*]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

QUESTION RELATIVE À L'ATTITUDE DE LA CSN À L'ÉGARD DU CCRO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail, laquelle a trait aux nombreux griefs soulevés par la CSN à l'égard d'une décision du Conseil canadien des relations ouvrières.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de présenter prochainement un projet de loi visant à modifier la loi fédérale sur les unités de négociation?

[*Traduction*]

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, au cours du congé d'été, j'ai effectivement annoncé au nom du gouvernement que nous nous proposions, à la reprise de la session cet automne, de présenter un projet de loi visant à certaines modifications à la loi sur les relations ouvrières au Canada. C'est là notre intention et nous espérons que la Chambre sera saisie du bill sous peu. Sa teneur sera révélée à ce moment-là.

## LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE MEMBRES, DE COMMISSIONS CONSULTATIVES, ETC.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration)** propose la deuxième lecture du bill n° C-150, visant à établir un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**M. Robert McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, une lacune crève les yeux dans le bill dont nous sommes saisis actuellement. J'espérais que le ministre prendrait la parole d'abord pour ouvrir le débat et nous donnerait à entendre que l'on remédierait à la chose. Comme il n'en a rien fait, je la signale immédiatement au ministre et à la Chambre afin que nous puissions en traiter lors de l'étude du bill au comité.

La lacune vient du manque absolu de rapports entre ce nouveau mécanisme bureaucratique assez informe, qui sera créé par le bill, et la Chambre des communes en soi, le Parlement actuel. On devrait remédier à la chose et j'espère que le ministre acceptera le remède proposé car, à une étape ultérieure, je proposerai, au nom de l'opposition officielle, que l'on exige du nouveau Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration qu'il fasse

rapport au Parlement de la source de ses pouvoirs, de la provenance des fonds qui assureront son existence, de son activité et des programmes qu'il conseille au ministre. Bref, monsieur l'Orateur, je me propose de veiller à ce que nous nous conformions à l'usage quant à l'établissement d'un organisme créé par le Parlement, en vue de garder une certaine mainmise sur cette création. C'est là, à mon avis, la grande faiblesse du projet de loi actuel. Jusqu'ici, les organismes semblables au conseil qui ont été établis de cette façon ont été soustraits à notre compétence pour toujours. Nous ne pourrions qu'indirectement évaluer son travail, sur la foi du rapport que le ministre lui-même voudrait bien nous présenter.

Au cours de mes observations, hier, à l'étape du projet de résolution, je me demandais si le ministre avait comblé certaines lacunes dans l'application de la loi antérieure ou s'il allait cette fois présenter une mesure législative pouvant subir convenablement l'examen minutieux du Parlement ou une mesure qui n'a pas été mise au point et qu'il faudra reviser sans cesse avant que le Conseil soit viable. Hélas! monsieur l'Orateur, mes craintes étaient justifiées. Le projet de loi renferme, en effet, cette omission flagrante. Il y va donc du devoir et de la responsabilité de tous les députés, je pense, de la rectifier. Sinon, nous perdons une grande partie de nos pouvoirs, tout en ne représentant pas dignement nos électeurs, et nous perdons notre empire sur le gouvernement et les organismes gouvernementaux.

• (3.30 p.m.)

Nous avons de plus en plus tendance à nous départir de nos pouvoirs afin d'accroître les pouvoirs discrétionnaires des ministres et de leurs conseillers. Voilà le point faible. J'espère pouvoir en temps utile persuader le ministre et la Chambre de la nécessité de combler cette lacune. Aussi, pour éviter de présenter un amendement à la dernière heure, je donne avis de mon intention d'en proposer un, au terme de l'étude du bill article par article. Je veux parler de cette partie de la loi sur le Conseil économique du Canada qui stipule que cet organisme est comptable au Parlement. La modification que je veux apporter au bill, soit à l'article en cause, consistera à retrancher le mot «économique» et à lui substituer l'expression «main-d'œuvre et immigration». Si j'en parle, c'est afin de prévenir le ministre et ses conseillers de l'amendement que j'entends proposer.

Cette mesure n'est pas de portée restreinte, malgré l'impression qu'a voulu créer le ministre dans son bref discours. En ne faisant pas de déclaration à l'étape de la deuxième lecture et en ne répondant pas aux questions qui ont été, à juste titre, soulevées par les députés à l'étape du projet de résolution, il a tenté de montrer que l'affaire ne tirait pas tellement à conséquence.

Il ne s'agit pas ici de quelques personnes, ni de petites commissions, ni de conseils dotés de fonctions sans importance. La mesure crée un organisme qui s'occupera de tout ce qui a trait à la main-d'œuvre et à la technologie. Un organe conseillera le ministre à propos de tout ce qui est de sa compétence. Le bill établit un conseil de 16 membres; il établit 4 commissions consultatives, composées chacune de 12 membres, ce qui fait, au total, 48 personnes. Dans ces deux seules catégories, il s'agit de 64 personnes. En plus, il y a des comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre. On n'en précise pas le nombre, lequel pourrait bien être illimité. Le gouvernement actuel a la réputation de multiplier la bureaucratie. Par cette mesure, il pourrait engendrer, au moyen des commissions, des conseils ou des comités à venir, une bureaucratie toujours plus nombreuse.

Je reproche également au ministre de ne nous donner aucun aperçu des frais en cause. A l'étape de la résolution, la tradition parlementaire britannique veut que nous apprenions le détail des sommes en jeu. Nous devons savoir ce qu'il en coûtera au Trésor. J'espère qu'on parviendra cet après-midi à convaincre le ministre de nous faire part de ces renseignements importants.

Il y a un autre élément digne de notre attention—et le ministre l'a sans aucun doute présent à l'esprit puisque l'honorable représentant de Carleton (M. Bell) le lui a rappelé hier: cette mesure peut entraîner le déclassement d'employés expérimentés déjà au service de son ministère. Je sais—le député de Carleton l'a d'ailleurs rappelé—que les fonctionnaires employés dans ce ministère au temps du Bureau national de placement ont été relégués à l'arrière-plan eu égard aux opérations du nouveau ministère. Ces gens ne sont peut-être pas les mieux instruits du monde, et c'est pourquoi on les a dégradés. Ils ont cependant joué leur rôle. Pendant 20 ans ou davantage, ils se sont occupés des problèmes ardus que pose la recherche d'emplois pour les Canadiens. La formation qu'ils ont acquise au cours de leur travail mérite certes un meilleur sort que celui qu'on leur destine dans les bureaux de la main-d'œuvre par tout le Canada.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Ils sont traités impitoyablement.

**M. McCleave:** Comme le dit mon honorable et savant ami de Cap-Breton-Nord et Victoria,

ils ont été traités impitoyablement. C'est exact. Le moral du ministère en souffrira si ces personnes continuent à avoir l'impression que leurs fonctions ont été usurpées ou qu'on les ignore. J'espère que le ministre s'occupera de ce problème des employés qui ont rendu de longs et loyaux services. J'espère qu'il veillera à ce que, malgré le bill n° C-150, le personnel du ministère ne perde rien de son ardeur à s'attaquer aux problèmes technologiques et autres auquels le ministère doit faire face. Le ministre et ses fonctionnaires ne devraient pas être relevés de leurs responsabilités du fait de l'initiative que nous prenons cet après-midi.

Un autre défaut du bill, qui est fort commun et ne pourra être évité en partie que par la modification que je propose, est le surcroît de pouvoir discrétionnaire qu'il accorde. Les pouvoirs discrétionnaires deviennent de plus en plus fréquents dans les projets de loi qu'on nous présente. On nous demande de plus en plus d'adopter des mesures législatives accordant des pouvoirs étendus aux ministres. Cette tendance est normale, je pense, à ce moment de notre histoire, et on ne peut tout à fait empêcher cela. Toutefois, les pouvoirs à accorder au ministre et au Conseil devraient être définis avec toute la précision possible, afin que tous ceux qui, en nombre croissant, font partie de conseils, d'offices et de commissions sachent que le Parlement du Canada se préoccupe de ce qu'ils font et de la façon dont ils veulent que soit dépensé l'argent des contribuables.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'ai un mot à dire à propos de la liberté d'action. Le ministre demandera à certains organismes de choisir ceux qui feront partie de conseils, offices, voire de commissions régionales. Je me demande ce que fera le ministre quand il s'agira de choisir des gens de sa province. S'adressera-t-il à la Confédération des syndicats nationaux ou au Congrès canadien du Travail? Écrira-t-il une lettre aux deux, jouera-t-il à pile ou face, ou s'adressera-t-il ailleurs? Je crois que le ministre sera devant un dilemme à ce sujet-là.

Je répète qu'au moment voulu je proposerai, appuyé par le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Régimbal), l'inclusion d'un nouvel article dans le bill visant à exiger du Conseil auquel les commissions doivent rendre compte, la présentation au Parlement d'un compte rendu de ses délibérations. Ainsi nous saurons si les objectifs de la mesure sont atteints. D'autre part—peut-être pouvons-nous emprunter ce parallèle au Conseil économique du Canada qui, sans être le joyau qui rehausse l'éclat de la couronne libérale, est malgré tout extrêmement précieux au Canada—le Conseil pourrait, à son gré, publier des rapports et des études afin de guider les Canadiens aux prises avec les problèmes formidables et complexes de cette ère de progrès technique du vingtième siècle.

[M. McCleave.]

**M. l'Orateur:** Si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

• (3.40 p.m.)

**M. Knowles:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre avait, je crois, l'intention de parler au début du débat, mais le député d'Halifax l'a devancé. Ne pourrions-nous pas, à l'unanimité, permettre au ministre de parler maintenant, sans empêcher d'autres députés de prendre ensuite la parole, s'ils le désirent?

**M. l'Orateur:** Si la Chambre veut qu'il en soit ainsi, il faut d'abord qu'il y ait unanimité pour déroger au Règlement.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Si le ministre parle maintenant, il ne mettra pas fin au débat.

**M. McCleave:** Peut-être devrais-je m'excuser, auprès du ministre, d'être plus agile que lui pour me lever.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Cela prouve uniquement que le député d'Halifax est probablement un peu plus jeune que moi.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, au stade de la résolution qui a précédé le bill à l'étude, j'ai dit que le bill visait à rationaliser la structure des comités consultatifs dont mon ministère a hérité. Les trois organismes actuels qui, dans leur ensemble, ne répondent que partiellement aux besoins du ministère, seront remplacés par un Conseil dont les structures et la composition corrigeront les déficiences existantes.

La mesure législative prévoit la constitution d'un conseil principal chargé d'aviser le ministre dans tous les domaines relevant de sa responsabilité. Le Conseil sera composé d'un président et d'un nombre maximum de quinze membres qui seront nommés pour au plus trois ans. Mon désir, évidemment, est de choisir des personnes compétentes et représentatives de leur milieu. Nous consulterons les représentants des principaux organismes, des groupements qui s'intéressent d'une façon particulière aux objectifs que nous poursuivons.

Les honorables députés noteront que les attributions du Conseil ne sont nullement restreintes ou limitées. Sa tâche consistera à con-

seiller le ministre sur toutes matières rattachées à l'utilisation efficace et au développement des ressources en main-d'œuvre du Canada, y compris les immigrants et leur intégration à la vie canadienne.

Je me considère heureux de pouvoir compter—il en est ainsi de la haute direction du ministère—sur les judicieux conseils des Canadiens qui exercent leur action à l'extérieur du ministère. Cela facilitera l'élaboration d'un programme efficace, tendant toujours à sensibiliser la direction aux transformations incessantes qui surviennent dans les besoins en main-d'œuvre de notre pays.

Le projet de loi m'autorise à référer au Conseil tout sujet dont l'étude s'impose et le Conseil pourra, de sa propre initiative, exprimer ses vues sur les problèmes importants qu'il étudiera. Le bill prévoit la création de quatre commissions consultatives spécialisées qui se prononceront sur l'action du ministère dans les principaux domaines qui le préoccupent, nommément la formation professionnelle des adultes, l'intégration des immigrants à la vie canadienne, la coordination des services de réadaptation aux invalides et la recherche portant sur la main-d'œuvre et l'immigration.

On nommera en outre, de temps à autre, des commissions consultatives supplémentaires qui traiteront de sujets spécialisés relevant de la responsabilité du ministre.

[*Traduction*]

Les commissions consultatives auront chacune un président et au plus onze membres représentants des principaux groupements que ces programmes intéresseront. Les présidents des commissions consultatives spéciales feront aussi partie du Conseil consultatif, afin d'assurer la liaison entre les commissions spéciales et le Conseil.

Afin d'assurer qu'il soit tenu compte des questions spéciales dans le cadre de la politique en matière de main-d'œuvre et d'immigration, chaque commission consultative présentera ses conclusions au Conseil qui les transmettra au ministre avec toutes observations pertinentes. Le Conseil pourra, à sa discrétion, charger toute commission consultative d'étudier certaines questions et de faire connaître son avis.

Les comités régionaux actuels s'occupent des fonctions de la Division nationale de la main-d'œuvre de chacune des régions. De même, les comités consultatifs locaux s'occupent des fonctions des centres nationaux de la main-d'œuvre. Le bill prévoit le maintien en fonction de ces comités locaux et régionaux, chargés d'aviser et assister le ministère dans les fonctions de son service de la main-d'œuvre.

L'efficacité d'un organisme consultatif public dépend de la somme adéquate de soutien professionnel et technique qu'il peut se procurer pour son travail. Mes fonctionnaires sont en train d'instituer une direction des commissions consultatives et des liaisons, dont une fonction importante consistera à assurer des services au Conseil consultatif et aux commissions consultatives spécialisées. Ils verront aussi à ce que toutes les divisions du ministère aident au travail du Conseil et des commissions et soient au courant de ce travail.

Il s'agit ici d'une mesure fort simple, mais elle aidera, je crois, aux administrateurs de programmes gouvernementaux à mieux profiter de la compétence des spécialistes de l'extérieur. Voilà qui revêt une importance spéciale pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui doit s'occuper si intimement des gens et de leurs problèmes. A présent, j'aimerais commenter quelques-unes des observations que certains députés ont faites hier.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, on a mentionné—je crois que c'est l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) ou celui de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—que sous le régime du nouveau programme de la formation de la main-d'œuvre, il y avait eu une diminution du nombre de travailleurs recyclés. Et l'on nous a fourni des données statistiques.

Afin que ces statistiques soient valables, je crois qu'il aurait fallu qu'on les compare à celles des années précédentes. Sans doute, l'honorable député de Greenwood et le député de Winnipeg-Nord se seraient aperçus qu'au cours de la période estivale, au cours de la période d'été, il y a toujours une décroissance du nombre de travailleurs qui suivent des cours. Et ceci pour deux raisons: d'abord parce que c'est l'été et, à ce moment-là, les provinces, bien souvent, ne donnent pas tous les cours comme elles le font pendant l'hiver et, ensuite, à cause de la situation de l'emploi, de l'embauchage.

Tout le monde sait qu'au Canada, surtout ces années-ci, l'embauchage pendant la période d'été est presque au maximum, surtout dans certaines régions comme celle de Toronto. Or, chaque fois que vous avez de l'emploi, c'est-à-dire chaque fois que le niveau de l'emploi atteint à peu près son maximum, il y a moins de travailleurs qui suivent des cours. Je puis assurer les honorables députés qu'en vertu du nouveau programme, non seulement il y aura—et j'espère que nous serons tous ici l'hiver prochain—autant de travailleurs qui suivront des cours, mais je suis convaincu qu'il y en aura beaucoup plus que l'an dernier.

• (3.50 p.m.)

Alors, l'explication est très simple, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas qu'on puisse dé-

duire du fait que les chiffres ayant décru pendant les mois de juin, juillet et août, cela veuille dire que le nouveau programme de main-d'œuvre ou de formation des travailleurs est déficient.

Maintenant, je dois souligner, pour que le tableau soit complet, qu'il y a eu une résistance, de la part de certaines provinces, au nouveau programme de main-d'œuvre. Non seulement il y a eu une résistance, mais on a provoqué volontairement, dans certains coins, une certaine paralysie, probablement afin de se donner un certain pouvoir de négociation avec le gouvernement fédéral. Cela a été fait non seulement au niveau local, mais on s'est servi également des journaux pour indiquer qu'il y avait un très grand malaise et que le nouveau programme de main-d'œuvre, que l'on n'acceptait pas dans certaines régions ou dans certaines provinces, serait un désastre pour l'ensemble du pays. Or, il n'en est rien, monsieur l'Orateur, et je crois que les relations sont maintenant devenues normales.

Le 18 juillet dernier, j'ai rencontré les ministres provinciaux; nous nous sommes entendus sur à peu près tous les détails les plus importants. Au fait, la collaboration dont on parlait hier, en cette enceinte, existe à ce moment-ci, et je suis convaincu qu'elle continuera d'exister.

Il est certain que, suivant la nouvelle politique, monsieur l'Orateur, nous ne voulons plus et nous n'acceptons plus de remplir, au niveau fédéral, des tâches qui relèvent de la juridiction des provinces. Et j'aimerais que, un jour, tous les partis de la Chambre soient logiques au moins avec les politiques ou les théories politiques qu'ils énoncent au cours de leur congrès. Qu'on parle de juridiction ou d'autonomie provinciale, de la théorie des deux nations ou du désir de Québec d'occuper pleinement sa juridiction, ce n'est pas mauvais, mais ce que j'aimerais mieux, c'est qu'on ne critique pas le gouvernement lorsqu'il adopte une politique qui respecte justement ces théories que l'on exploite un peu partout.

Or, je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que ce nouveau programme de main-d'œuvre aidera les travailleurs, bref, il y en aura davantage qui en profiteront.

On a parlé, monsieur l'Orateur, de la question de l'enseignement des langues. Il est certain que nous ne voulons pas entrer systématiquement dans l'enseignement académique ou l'enseignement formel. Ce domaine est de juridiction provinciale, et s'il y en a, dans cette enceinte, qui veulent que le gouvernement fédéral occupe ce champ, ils demanderont non seulement d'amender la Constitution pour que le gouvernement fédéral ait juridiction, mais ils devront avoir le courage de le faire à la face du Canada. Cependant, tant et aussi longtemps que la Constitution sera ce qu'elle est, nous respecterons la juridiction des provinces dans le domaine de l'éducation.

Mais, monsieur l'Orateur, cela ne veut pas dire que nous allons refuser les avantages de notre loi aux immigrants, relativement à l'étude des langues, particulièrement du français et de l'anglais. Non seulement nous ne leur refuserons pas, mais nous avons avisé tous nos centres de main-d'œuvre d'accepter les demandes qui leur sont faites, lorsque ces demandes visent les buts de notre programme de main-d'œuvre, c'est-à-dire lorsque l'enseignement de la langue est nécessaire à l'occupation d'un emploi au Canada. C'est donc dire que toute la politique se rattache au marché du travail, aux besoins des travailleurs de se trouver de l'emploi, et nous voulons les mettre en mesure, soit au point de vue professionnel, soit au point de vue linguistique, d'obtenir un emploi rémunérateur au Canada. Alors, pour les immigrants, dans la mesure où ils ont besoin d'apprendre une des deux langues pour obtenir un emploi, ils peuvent bénéficier de nos programmes. Quant à ceux qui veulent se perfectionner en anglais ou en français, parce qu'ils sont dans un pays où les deux langues sont officielles, bien, voilà la responsabilité des provinces, et j'espère qu'elles les assumeront entièrement.

Alors, il n'est pas question de faire de la «discrimination» contre les immigrants.

Maintenant, on a mentionné—je crois que c'est l'honorable député de Timmins (M. Martin)—que des travailleurs étaient exclus du programme de la formation de la main-d'œuvre. Il n'y a aucune catégorie de travailleurs qui soit exclue de nos programmes de formation de la main-d'œuvre, et c'est vrai autant pour les mineurs que pour les autres; seulement, on comprendra, monsieur l'Orateur, que chaque fois qu'un travailleur demandera un recyclage, nous ne sommes pas pour dire oui, automatiquement.

Ce programme est institué pour que les travailleurs qui n'ont pas d'emploi puissent s'en trouver et pour que ceux qui ont un emploi inférieur puissent améliorer leurs revenus et s'épanouir pleinement. C'est cela le but du programme. S'il en était autrement, demain, un million de travailleurs diraient: Bien, je suis un charpentier-menuisier, mais je voudrais devenir un soudeur; ou, je suis un soudeur et je voudrais devenir un homme d'entretien ou un *millwright*. Or, cela n'aurait pas de sens. Il faut donc qu'il y ait un besoin sur le marché du travail et que l'individu soit en mesure de profiter de nos cours. Alors, il est certain que des travailleurs seront refusés, c'est-à-dire qu'un travailleur qui a un emploi stable ne pourra pas être accepté, à moins de raisons sérieuses, pour suivre un autre cours, car autrement vous

[L'hon. M. Marchand.]

voyez déjà que même au point de vue financier, ce que cela pourrait vouloir dire.

Alors, de toute manière, ce programme est complet et les griefs qui ont été exprimés ici, à la Chambre, ne sont pas fondés, au moins à ce niveau-là.

Maintenant, j'ai entendu hier, monsieur l'Orateur, du côté de l'opposition, les choses les plus contradictoires. D'abord, il y a l'honorable député de Carleton (M. Bell), et avec raison, qui a insisté pour que ces conseils soient vraiment enracinés dans la population et que le ministère ne soit pas simplement une bureaucratie, mais que le peuple soit intégré dans l'administration du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je suis d'accord avec lui mais, d'un autre côté, un de ses collègues dit: «Mais on enlève les responsabilités au ministre, il veut se décharger de ses responsabilités et les rejeter sur des corps intermédiaires ou sur des corps qu'il crée». Or, je voudrais savoir quelle est vraiment la politique de l'opposition dans ce domaine-là.

Il est sûr, comme le disait l'honorable député d'Halifax (M. McCleave), qu'un grand nombre de personnes seront appelées à siéger à ces comités-là. Pour répondre au désir de l'honorable député de Carleton, si nous voulons vraiment que le peuple y soit, il faut aller le chercher là où il est, dans les localités, dans les petites villes, dans les différentes régions, et nos comités consultatifs sont constitués de telle manière que tous ces gens-là puissent être représentés.

Alors, je suggérerais à l'honorable député de Carleton et à l'honorable député d'Halifax, peut-être, de se rencontrer, d'essayer de déterminer exactement quels sont les objectifs qu'ils poursuivent et voir s'ils ont quelque chose en commun dans le domaine de la politique de la main-d'œuvre.

Quand j'ai dit que c'était un bill assez simple, je ne voulais pas insinuer qu'il n'était pas important. Au contraire, il est important. Il est important, seulement, substantiellement, c'est-à-dire qu'au point de vue de la philosophie du bill, il n'apporte rien de nouveau. Et, non seulement il n'apporte rien de nouveau, mais au point de vue du nombre, si cela peut consoler l'honorable député d'Halifax, je ne crois pas qu'il y ait tellement plus de gens dans nos comités consultatifs qu'il y en avait sous les anciennes lois et même sous le gouvernement qui nous a précédés.

Quand nous considérons le nombre de personnes qui faisaient partie du comité consultatif du Service national de placement, des bureaux régionaux, des bureaux locaux, du conseil consultatif de la formation professionnelle, du conseil consultatif concernant les personnes invalides, si vous additionnez tout cela, je ne crois pas que nous ajoutions beaucoup de personnes à ce qui existait déjà. La seule chose que nous faisons, nous intégrons tous ces comités afin qu'ils puissent travailler ensemble.

Monsieur l'Orateur, ces problèmes de main-d'œuvre ne peuvent pas être divisés par des cloisons étanches. Il y a le problème de l'emploi, le problème de l'entraînement, le problème du placement, le problème des personnes arriérées ou des personnes invalides; il y a aussi le problème de l'immigration et celui de l'adaptation des immigrants au pays. Tout cela forme un tout, et nous avons pu constituer des comités consultatifs qui sont unifiés, à un moment donné, pour traiter du problème de la main-d'œuvre d'une façon globale et non pas d'une façon séparée. Je crois que cela constitue une amélioration.

Dans la constitution de ces comités, nous avons consulté—et cela n'est pas un principe nouveau—les corps représentatifs.

L'honorable député d'Halifax semble avoir découvert un problème relativement à la difficulté de choisir entre un membre de la Confédération des syndicats nationaux et un représentant du Congrès du travail du Canada, et il se demande comment nous allons procéder. Cela se fait depuis 25 ans ici, à Ottawa, sous tous les gouvernements, et lorsqu'on veut avoir quelqu'un de la CSN, on le prend à la CSN; si l'on veut, en même temps, avoir quelqu'un du CTC, on demande au CTC de nommer un représentant. Par ailleurs, si l'on veut avoir quelqu'un de l'Association des manufacturiers canadiens, on s'adresse aux dirigeants des manufacturiers canadiens. Au fait, si s'est le seul problème que le ministère a à régler cette année, je vous assure que nous allons le régler rapidement. L'honorable député n'a pas besoin de s'inquiéter; les précédents sont là, les chemins sont déjà faits, et je n'ai même pas besoin de faire d'efforts d'imagination pour lui donner cette assurance.

• (4.00 p.m.)

Maintenant, l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) a signalé un problème important, qui nous a aussi préoccupés énormément. Seulement, je crois qu'à ce moment-ci, le problème est réglé et que les renseignements qu'elle a obtenus lui ont sans doute été donnés antérieurement au 18 juillet dernier; enfin, c'est une hypothèse que je fais, car si elle a obtenu ces renseignements postérieurement au 18 juillet, cela veut dire que les personnes qui lui ont communiqué ces renseignements n'étaient pas au fait des ententes qui avaient été conclues avec les gouvernements provinciaux.

Or, disons qu'à cette date du 18 juillet, nous nous sommes entendus avec les provinces, de manière qu'elles nous disent quels cours elles allaient offrir aux travailleurs. Il y a une liste des ententes et, de notre côté, nous nous

engageons à remplir un nombre donné de places que nous avons négocié avec chacune des provinces.

Alors, s'il y a dans une classe, disons, 50 places, et que nous nous engageons à en occuper 40, nous paierons pour ces places, qu'il y ait des élèves ou non, c'est-à-dire que nous donnerons aux commissions scolaires et aux municipalités cette espèce de sécurité qui était réclamée hier, sécurité dont elles ont besoin de façon à pouvoir organiser des cours.

Alors, ce problème très important a été réglé. Maintenant, il y a peut-être un défaut de communication entre la province et les commissions scolaires. Cela est possible, mais, de toute manière, quant à nous, la communication a été établie et ce problème a été réglé.

Quant à mon ami d'York-Est (M. Otto), il a soulevé des problèmes aux points de vue de la recherche et de la connaissance du milieu et il s'est demandé si nous arriverions à temps avec les faits pertinents à l'évolution du marché du travail.

Comme il pourra le constater, il y a un conseil consultatif qui s'occupe particulièrement de la recherche, et nous tentons de mettre sur pied, au sein du ministère,—malheureusement, cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, et tout le monde le comprendra—probablement un des meilleurs services de recherche dans le domaine de la main-d'œuvre, de façon que les employeurs connaissent rapidement quelle est la situation, que les travailleurs sachent où en est le problème de l'emploi et que ceux qui dispensent de l'enseignement sachent quel métier enseigner pour répondre aux besoins du marché.

Alors, tout cela est en œuvre; ses remarques ont été prises en considération et j'ai toute raison de croire qu'il ne se plaindra pas des résultats que nous obtiendrons.

Alors, dans l'ensemble, monsieur l'Orateur, on nous a parlé du coût. Je crois qu'il y a tout de même certaines coutumes au Canada. Je sais que les gens du mouvement ouvrier sont bien habitués, de même que les dirigeants d'associations d'employeurs, à la façon de rémunérer les gens qui assistent à des réunions de comités consultatifs; cela se fera à peu près sur la même base, je crois, avec les ajustements qui peuvent survenir de temps à autre. Il n'y a rien de nouveau là-dedans, et je ne vois aucune source de scandale ni aucun danger pour les ressources financières du gouvernement canadien. Je ne crois pas que là des abus puissent se produire.

Maintenant, quant aux fonctionnaires, il y a eu une transformation dans ce ministère. Je m'excuse de parler un peu de l'ensemble de la politique de ce ministère, mais très peu de députés ont parlé hier du bill, ils ont plutôt parlé des politiques de la main-d'œuvre, de

[L'hon. M. Marchand.]

l'immigration, etc. Alors, il est certain qu'il y a eu des griefs et que des employés ont été déplacés.

L'intégration de tout le ministère a nécessité des déplacements et certaines gens n'étaient pas contents. Des gens ont dû être transférés d'un endroit à l'autre. Certains griefs étaient fondés; d'autres, moins. Nous essayons de faire notre possible et les honorables députés peuvent être assurés que c'est un problème auquel je suis assez sensible et que je tente de répondre aux vrais griefs, c'est-à-dire à leur trouver une solution.

Maintenant, je voudrais traiter d'un point qu'a soulevé l'honorable député de Carleton (M. Bell) concernant ce lien étroit, ou prétendu étroit, entre les besoins de la main-d'œuvre et l'immigration.

Si l'honorable député de Carleton a bien lu les nouveaux règlements qui entreront en vigueur le 1er octobre, il constatera sans doute que la politique d'immigration est reliée d'une certaine manière à la politique de la main-d'œuvre, mais pas d'une façon totale, d'une façon automatique ou directe. C'est-à-dire qu'un certain nombre de points pourront être alloués pour les futurs immigrants qui ont déjà un emploi ou dont les services professionnels sont requis au Canada, mais cela est seulement un nombre de points, et quelqu'un pourra venir au Canada même si ses services ne sont pas requis, pourvu qu'il puisse totaliser un nombre de points suffisant sur les autres sujets.

Tout en étant lié d'une certaine manière, ce ne l'est pas d'une façon telle que nous soyons strictement limités dans notre politique d'immigration au besoin de la main-d'œuvre du Canada.

Tout dépendra comment cette politique sera administrée, seulement, je crois que les critères, les principes de base sont sains. Et j'ai toute raison de croire que la population du Canada sera satisfaite de cette politique, si nous avons la sagesse de la suivre correctement.

Monsieur l'Orateur, probablement que je n'ai pas répondu à toutes les critiques qui ont été formulées, mais du moins à un certain nombre. J'avais pris des notes, mais c'est tellement global—je sais que lors de l'étude de mes crédits on pourra les compléter parce qu'on reviendra sans doute sur plusieurs des sujets qui ont été traités.

Ce bill C-150, monsieur l'Orateur, constitue un progrès à sa face même. Il ne nous apporte rien de révolutionnaire, rien qui ne soit déjà connu des organisations syndicales, des associations patronales, du gouvernement, du grand public. Tout cela, c'est connu.

Le dernier point que l'honorable député de Halifax a soumis, c'est que ce conseil fasse

rapport directement au gouvernement. Or, cela dépend de la nature du Conseil. De la manière dont nous l'envisageons, ce conseil est un conseil consultatif pour le ministère, c'est-à-dire pour que la population, les intéressés puissent faire connaître rapidement au ministère leur point de vue sur les différents problèmes qui peuvent se poser, si c'est une question de régie intérieure.

Monsieur l'Orateur, je crois que si tous les documents, tous les rapports dressés par les comités locaux, régionaux, les comités spécialisés et le Conseil doivent être soumis ici au Parlement, non seulement cela ferait une quantité considérable de papier, mais en plus, cela pourrait paralyser le fonctionnement des comités.

Les représentants d'employeurs, les représentants d'unions ouvrières à ces comités siègent habituellement à huis clos et leurs associations, les associations qu'ils ont déléguées là, ont tous les pouvoirs, tous les droits, tous les privilèges de communiquer directement avec le gouvernement, avec les membres de la Chambre, pour faire connaître leur politique générale. A mon avis, personne n'est frustré. Ce comité est un comité qui doit aviser, conseiller le ministre, et je crois qu'à partir du moment où vous exigez que tous les rapports soient déposés à la Chambre des communes, nous en changeons la nature et, à partir de ce moment-là, il y aura une rigidité dans les rapports, il y aura une rigidité dans la discussion qui, à mon avis, ne bénéficiera pas à la population canadienne.

C'est la raison pour laquelle nous croyons que cette structure, qui a toujours procédé suivant ces principes, est encore valable. Elle est acceptable, elle est acceptée effectivement par toutes les organisations syndicales et professionnelles, et quand quelque chose fonctionne bien, je crois que les députés, comme d'ailleurs toute autre personne, n'ont pas intérêt à le modifier pour le plaisir de la chose. C'est un principe reconnu.

Alors, monsieur l'Orateur, voici ce que j'avais à dire relativement aux critiques qui ont été formulées. Étant donné les problèmes importants dont la Chambre sera saisie, même ceux qui peuvent concerner les ministères, j'espère qu'on ne s'attardera pas trop à étudier un bill que la Chambre connaît et qui, à sa face même et à mon avis, s'impose et doit être adopté le plus rapidement possible.

• (4.10 p.m.)

[*Traduction*]

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, à l'arrivée du ministre à la Chambre, certains d'entre nous ont déploré qu'il y entre comme député ministériel. Mais, par suite de sa réputation de défenseur des droits civils et de chef de file des ouvriers d'un syndicat important de sa province, il est juste de dire qu'il a été accueilli à la Chambre, par les députés des deux côtés, avec plus de bienveillance qu'aucun autre ministre dans le cours de ma vie publique. Nous étions disposés à prêter attention aux paroles du ministre, à lui accorder le bénéfice de tout doute et à lui donner le temps de mettre en application tous les beaux principes qu'il avait énoncés au cours des premiers mois de sa présence à la Chambre. Nous avons l'impression, dirais-je au ministre, que son discours d'aujourd'hui s'inspirait de l'esprit de parti et qu'il défendait manifestement toutes les réalisations de son ministère. Il a feint de ne pas entendre ni nos questions ni nos critiques bien fondées. Si c'est là toutes les mesures qu'il entend prendre, il se peut alors que se termine là notre lune de miel.

Ma collègue, l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), a posé plusieurs questions qui lui avaient été adressées par des résidents de la région de Vancouver, à elle ainsi qu'à d'autres députés, dont des libéraux. Le gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique n'a rien eu à voir là-dedans et le ministre devrait comprendre, je pense, que ma collègue n'a aucune raison particulière de défendre ce gouvernement-là. Le ministre n'a absolument pas tenu compte des questions qu'elle a posées et n'a fourni aucune explication.

Les questions que j'ai posées ne m'ont pas été transmises par le gouvernement conservateur de l'Ontario et je n'ai ni le désir ni l'intention de les justifier. J'ai reçu ces questions des fonctionnaires et des personnes qui travaillent pour la commission scolaire d'Ottawa et pour le conseil de l'instruction publique de Toronto. Ils m'ont déclaré nettement qu'ils ne veulent pas s'engager dans une bataille politique et je respecte leur désir à ce sujet. Je leur ai bien fait comprendre que je voulais obtenir les renseignements officiels qu'ils ont présentés à leurs commissions scolaires et auxquels ont accès tous les Canadiens. Ce sont des renseignements de cette nature que j'ai fournis hier.

Quelle a été la réponse du ministre à ce sujet? Je prétends qu'il s'est borné à défendre trois...

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais prétendu que les chiffres cités par le député étaient inexacts.

**M. Orlikow:** Le ministre n'a pas dit explicitement qu'ils étaient inexacts, mais il a déclaré que les chiffres utilisés ne correspondaient pas aux mois appropriés et que, si je n'avais pas agi ainsi, le situation ne serait pas la même. Je reviendrai plus tard sur ce sujet. Tout d'abord le ministre a de nouveau évoqué la question constitutionnelle et il a dit aux

députés que si nous proposions de placer l'éducation sous l'autorité du gouvernement fédéral, nous discuterions alors d'un sujet différent. Personne d'entre nous n'a proposé cela hier. Lors du débat concernant les modifications envisagées à la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, adoptée par le gouvernement antérieur, loi dont le gouvernement actuel a décidé, l'an dernier, de se laver les mains, nous avons fait certaines propositions. Les membres de notre parti ont souvent affirmé que rien dans la constitution n'empêche le gouvernement du Canada de collaborer avec les provinces à la mise en œuvre d'un programme de formation technique et professionnelle.

Nous pensions à l'époque, tout comme aujourd'hui, que le gouvernement du Canada a commis une erreur grave en se retirant de ce domaine. Quoi qu'il en soit, le gouvernement actuel a pris cette décision. Le ministre actuel a déclaré avec fierté que le gouvernement se proposait d'assumer non pas la moitié, mais la totalité de la responsabilité du recyclage de la main-d'œuvre. Il a dit que cette tâche incombait au gouvernement et que ce dernier s'en acquitterait. Hier j'ai demandé comment le gouvernement entend s'acquitter de cette responsabilité.

Le ministre a dit que la responsabilité de l'éducation appartenait aux provinces et je suis d'accord avec lui. Ainsi que je l'ai déjà fait en un certain nombre d'occasions, je suggère au ministre que tant que le gouvernement fédéral sera responsable de l'immigration et tant que ce gouvernement pratiquera une politique dynamique encourageant à venir au Canada des ressortissants de pays où la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, il appartient au gouvernement du Canada d'inciter chacun d'eux à apprendre ou l'anglais ou le français suivant la région où ils habitent. Cette responsabilité n'incombe pas aux gouvernements provinciaux, non plus qu'aux conseils de l'instruction publique ou aux commissions scolaires locales. Ces immigrants devraient être encouragés à apprendre l'anglais ou le français au plus tôt. Dans le cas particulier qui nous occupe, le gouvernement devrait offrir les fonds dont on parle et faire connaître aux provinces, aux conseils de l'instruction publique et aux commissions scolaires locales qu'il est prêt à assumer les frais de cette éducation.

Le ministre doit avoir les données sur l'immigration à portée de la main. Je ne les ai pas, mais je suis sûr que cette année il y a eu plus d'immigrants au Canada que n'importe quand depuis la seconde guerre mondiale. Je vois que le régistraire général (M. Turner) s'en félicite autant que moi, mais je répète que même si plus de gens sont venus au Canada de pays comme l'Italie, la Grèce, le Portugal, l'Espagne et l'Allemagne, ils sont moins nombreux à suivre des cours de langue anglaise ou française. C'est bien ce que montrent les chiffres que le Conseil de l'éducation de l'Ontario m'a fait parvenir, pour l'année 1967, et cette diminution ne s'est pas produite seulement pendant l'été.

Le ministre dit entre autres que s'ils sont moins nombreux à suivre des cours de recyclage, c'est parce que nous avons plus d'emplois. Cet argument me paraît très faible. Si j'ai bonne mémoire—je suis certain de ne pas me tromper de beaucoup dans mes pourcentages—le nombre de chômeurs au Canada a diminué cette année par rapport à l'an dernier, mais cette diminution n'atteint pas 1/2 p. 100. Cette explication du ministre n'a certainement rien à voir avec le nombre d'immigrants qui suivent les cours de recyclage pour apprendre le français ou l'anglais. En fait, étant donné la quantité d'immigrants débarqués au Canada l'an dernier, ils devraient être beaucoup plus nombreux à ces cours. Je crois que les chiffres nous montrent exactement le contraire.

Laissez-moi vous les redire rapidement. A Toronto, le 31 janvier 1967, on comptait 2,081 personnes aux cours d'anglais spéciaux pour les néo-canadiens. Le mois suivant, le nombre d'élèves était passé à 2,347. Au mois de mars, il y en avait 2,290. On en comptait 2,271 en avril, 2,067 en mai, 1,701 en juin 1,479 en juillet et 1,137 en août. Bien que le nombre d'immigrants ait augmenté, ces chiffres représentant une baisse de près de 50 p. 100.

• (4.20 p.m.)

Le ministre allègue que nous parlons de mois différents et qu'en été le nombre des présences baisse. Le ministre m'a-t-il entendu hier ou ses très compétents adjoints ont-ils négligé de lire le hansard après la séance? Je vais donner au ministre les chiffres mensuels relatifs aux nouvelles demandes dans la ville de Toronto d'avril à septembre pour les années 1966 et 1967. Il ne pourra pas alors dire que je compare des pommes avec des oranges. Je fais une comparaison entre les bons mois d'emploi de la présente année et les mauvais mois d'emploi de l'an passé.

Prenons ces chiffres, mois par mois, et comparons 1966 à 1967. En avril 1966, Toronto comptait 830 candidats aux cours de recyclage. En avril de cette année, leur nombre atteignait 338. Je n'excelle pas en arithmétique, certes pas en calcul mental rapide, mais cela a tout l'air d'une baisse d'environ 60 p. 100. Au mois de mai l'année dernière, il y avait 805 candidats; cette année, ils étaient 971. En juin 1966—j'espère que le secrétaire parlementaire est tout oreilles car c'est l'époque où le programme commençait à s'implanter—Toronto comptait 830 candidats au recy-

clage. Ils étaient 262 en juin dernier. En juillet, l'année dernière, il y en avait 805; en juillet de cette année, 92, soit une réduction d'environ 85 p. 100. L'année dernière, au mois d'août, il y avait 995 candidats au recyclage; ce nombre est tombé à 239 cette année. On comptait en septembre de l'année dernière 1,154 candidats et 270 en septembre de cette année. Ce ne sont pas des chiffres que nous inventons ni que nous avons falsifiés pour jeter le discrédit sur le gouvernement. Ce sont des données mensuelles.

J'ai parlé d'Ottawa. Qu'on me permette de rappeler ces chiffres. Le secrétaire parlementaire, s'il le désire, pourra les vérifier sans peine. Je lui donnerais volontiers le nom et le numéro de téléphone de mon informateur. En septembre de l'année dernière, les cours de recyclage à Ottawa ont attiré entre 200 et 300 candidats. Entre 30 et 40 se sont présentés cette année. C'est une baisse de 85 p. 100.

Voilà où nous en sommes, monsieur l'Orateur. Cela ne nous réjouit pas. Nous ne voulons pas en retirer des avantages politiques. Nous rapportons au ministre et au gouvernement les faits qu'on nous a signalés pour rapprocher la solution du problème. Je sais que des députés de ce côté-ci de la Chambre exposeront la situation de leurs propres régions. Celles-ci n'ont pas encore été évoquées mais elles sont dans le même cas qu'Ottawa dont j'ai parlé. Sitôt que je pourrai communiquer avec le responsable dans ma propre ville de Winnipeg, il me fournira, j'en suis sûr, des renseignements du même genre.

Nous signalons ces faits au ministre car nous sommes convaincus depuis des années de l'importance du recyclage et du perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre canadienne. Nous comptions voir la situation s'améliorer après la réorganisation; on a institué un nouveau ministère et le ministre a pour ainsi dire reçu carte blanche de la Chambre pour engager les spécialistes qui faisaient défaut à l'ancien Bureau national de placement: économistes, statisticiens, sociologues, indispensables à tout programme moderne de main-d'œuvre. Le ministre a très bien réussi à organiser son personnel. Lorsque le gouvernement a sollicité et obtenu l'approbation du Parlement pour verser une allocation de subsistance aux élèves des cours de perfectionnement, nous espérions que cela leur permettrait d'aller jusqu'au bout de leurs études sans être obligés, faute de ressources, de s'arrêter à mi-chemin comme c'était si souvent le cas dans le passé. Nous espérions que la situation changerait. Elle a changé non pas en mieux, comme nous l'espérions tous, mais en pire.

Je regrette sincèrement que le ministre, après avoir entendu de nous hier de tels faits—cités franchement, objectivement, sans critique véritable du ministre ou de son ministère—ne nous ait pas donné aujourd'hui des réponses rassurantes non seulement pour les députés mais pour les responsables locaux, les enseignants et les directeurs d'écoles qui ne s'intéressent nullement aux démêlés et aux conflits inévitables des partis politiques mais qui veulent des résultats. Je pense en toute sincérité que les enseignants, directeurs et conseillers se moquent bien de savoir si le programme est géré ou financé par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le conseil régional de l'instruction publique ou la commission scolaire locale. Ces personnes se préoccupent de ce que les gens qui ont besoin d'une assistance pour améliorer leur compétence la reçoivent. Je dirai au ministre et au gouvernement que ces gens sont découragés. Ils ne savent pas ce qui arrive. Ils en ignorent les causes. Tout ce qu'ils savent, c'est que le programme sur lequel ils fondaient beaucoup d'espoir s'est gâté.

Je dirai au ministre qu'à mon sens son explication d'aujourd'hui est tout à fait inacceptable. Lorsque nous pourrons discuter ces choses à l'occasion de l'étude des crédits du ministre, nous attendrons et nous exigerons de lui des explications très détaillées. Nous ne voulons pas de camouflage ni d'excuses du genre que le ministre nous a fournis aujourd'hui. Nous voulons que lui-même et ses fonctionnaires nous expliquent à fond pourquoi le nombre des personnes qui ont fait l'objet d'un recyclage dans nos centres de formation de la main-d'œuvre a accusé une baisse aussi désastreuse.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux remarques à faire au sujet de cette mesure législative. Je serai aussi bref que possible. La première découle d'une question qu'a posée, il y a quelques instants, le député d'Halifax (M. McCleave). Le ministre n'a pas bien compris, me semble-t-il, la question du député. Ce der-

nier demandait s'il existait des dispositions garantissant qu'une surveillance étroite du Parlement serait exercée sur le fonctionnement, les opérations et les dépenses de ce nouveau Conseil.

Les remarques que vient de faire le ministre laissent entendre que les quatre commissions consultatives, créées aux termes de ce nouveau Conseil—peut-être y en aura-t-il d'ailleurs plus de quatre; la Partie II de la mesure législative prévoit la création de commissions supplémentaires—auront en réalité, à une étape donnée de leur gestion annuelle, la responsabilité de communiquer à la Chambre le détail de leurs dépenses et d'en permettre un examen minutieux. Mais dans sa question, le député d'Halifax voulait prouver, je crois, que le Conseil général créé par la mesure devrait justement être l'organisme chargé de présenter un pareil rapport.

• (4.30 p.m.)

Dans ses observations, le député d'Halifax ne voulait pas laisser entendre que, selon nous, les quatre commissions consultatives devraient rendre compte au Parlement, mais que le Conseil lui-même devrait le faire annuellement. On devrait exiger que le Conseil dépose chaque année son rapport à la Chambre pour permettre aux députés et aux Canadiens de censurer et de surveiller rigoureusement les dépenses de ce nouvel organisme. Les Canadiens veulent savoir où va leur argent à l'heure actuelle, et c'est un point sur lequel il est inutile, il me semble, que j'insiste à la suite du récent exposé du Conseil économique.

Voilà en substance, monsieur l'Orateur, l'appel fait par le député d'Halifax il y a quelques instants et qui a peut-être échappé à l'attention du ministre. Je sais que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, les représentants de notre parti du moins, accueilleraient avec plaisir une réponse à cette question avant que nous en terminions avec ce stade de nos délibérations sur la présente mesure législative.

Tout en paraphrasant le ministre je ne crois pas trahir ses paroles. Sauf erreur, il a dit que tout le programme prévu en vertu de cette loi serait relié aux besoins d'emploi au pays. Il faut s'en réjouir. J'aimerais savoir cependant si ce programme aura des rapports encore plus étroits avec les aspirations sociales et économiques du Canada. Je pense, comme bon nombre d'entre nous, qu'il serait utile et de fait très réconfortant d'avoir des dispositions garantissant une certaine représentation régionale auprès de ce nouveau Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration; cela permettrait aux diverses régions qui estiment n'être pas des partenaires égales quant à l'immigration, et aux divers aspects de la productivité industrielle, d'aspirer à une participation équitable au progrès national que le Canada accomplira sans aucun doute au cours des années qui vont suivre.

Ce n'est pas la première fois que je fais une intervention dans cette Chambre pour parler de l'injustice du développement régional dans ce pays; différentes régions profitent, par inadvertance ou par dessein, de plus d'avantages économiques et sociaux que d'autres régions, comme celle des Prairies, que je représente, et des provinces Maritimes. Ainsi j'insiste pour qu'on étudie attentivement cet aspect de la vie économique et sociale du Canada, et pour que ce nouveau Conseil ou organisme soit chargé spécialement d'obtenir et de réaliser pour lui-même une représentation géographique juste et équitable de tout le pays.

J'insiste aussi vivement pour que l'on veille à ce que le nouveau Conseil entretienne des rapports consultatifs extrêmement étroits avec les différents ministères provinciaux de l'Industrie, afin de promouvoir le bien-être industriel et économique de chaque province et de chaque région.

Le ministre a déclaré que le programme était lié aux besoins de main-d'œuvre. On ne peut pas toujours interpréter ces besoins de façon superficielle ou suivant le nombre d'emplois disponibles ou non au moment de l'enquête. Il y a certains besoins dans ce pays. Il importe de toute urgence que l'on s'intéresse sérieusement à la productivité et à l'économie ralenties de régions données, qui n'ont pas encore participé à la prospérité générale proportionnellement à leurs mérites et à leur potentiel.

Monsieur l'Orateur, lorsque les membres du Conseil et de ces Commissions consultatives s'occuperont des problèmes de main-d'œuvre, d'emploi et d'immigration d'une localité ou d'une région, ils pourraient aussi tenir compte des besoins et des aspirations de ladite région. Ils n'y réussiront que s'ils entretiennent, je le répète, d'étroites relations consultatives avec le ministère de l'Industrie de la province intéressée. Au Canada, nous pouvons espérer, j'imagine, en ces temps éclairés, à cette époque de progrès et de prospérité relative, qu'il soit possible de prévoir les besoins de l'économie et de la main-d'œuvre des régions—même si ces besoins n'existent peut-être pas encore—afin que l'on puisse un jour

y répondre sérieusement et avec compétence. On n'y parviendra qu'en préparant quelque peu le terrain dès maintenant. Ainsi dans une province comme la mienne, le Manitoba, qui aspire à mettre sur pied une industrie légère et mi-lourde nous pourrions prévoir une sorte de bourse du travail, où l'on trouverait les gens voulus pour diverses tâches; ils travailleraient dans des usines, fourniraient de la main-d'œuvre aux entreprises industrielles et autres entreprises de production au fur et à mesures des besoins.

Dans l'intérêt de toutes les régions comme celles-là et d'autres semblables, ailleurs qu'au Manitoba, il faut que ce Conseil et tous ceux qui sont intéressés par les politiques d'immigration et de main-d'œuvre du gouvernement du Canada envisagent l'avenir dans une perspective éclairée. Car c'est un cercle vicieux, monsieur l'Orateur. Lorsqu'une région essaie d'améliorer son niveau de vie mais manque à la fois de ressources financières et de main-d'œuvre, ces pénuries s'amplifient mutuellement. La province se trouve alors incapable d'attirer des industeirs car elle ne possède pas la main-d'œuvre requise, et elle est en même temps incapable d'attirer la main-d'œuvre parce qu'elle ne possède pas les industries voulues. Dans cette situation, monsieur l'Orateur, il faut une collaboration étroite et active entre les provinces, entre ce nouveau Conseil et les organismes consultatifs qui seront créés et qui relèveront de ce Conseil, afin de prévoir l'expansion et les ambitions futures des régions comme celles que j'ai mentionnées. C'est ainsi, j'espère, que le ministre envisage également le travail du Conseil et de son ministère.

• (4.40 p.m.)

J'aimerais, monsieur l'Orateur, mentionner ici un ou deux aspects du conflit avec l'industrie et le monde des affaires. Je partage la préoccupation du député d'Halifax qui a parlé de la bureaucratie croissante dont la création d'organismes de ce genre est un exemple. A mon avis, le député de Prince (M. MacDonald) a bien formulé le point hier en parlant de la souveraineté, si vous voulez, de l'individu—de la responsabilité individuelle, du désir de la plupart des hommes de subvenir à leurs propres besoins, ainsi que de l'attitude générale des Canadiens à l'heure actuelle à l'égard du paternalisme du gouvernement tentaculaire. A mon avis, il y a tendance, dans l'établissement d'organismes, comme celui-ci, à établir un climat de paternalisme dont les effets sur l'entreprise canadienne sont plus négatifs que positifs. J'exhorte donc le ministre à s'efforcer, par l'intermédiaire de son ministère ou de cet organisme, à collaborer autant que possible —le plus possible—avec les services de placement privés qui fonctionnent dans ce secteur.

Dans ma propre ville se trouve le bureau central de l'une des principales agences privées de placement en Amérique du Nord, et peut-être au monde. Deux ou trois autres services de placement privés y ont aussi leurs bureaux. Par conséquent, je suis un peu au courant de l'anxiété qu'éprouvent ces sociétés privées depuis l'organisation, il y a quelques mois, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je voudrais savoir dans quelle mesure l'activité de ces agences privées sera paralysée ou leur liberté usurpée par l'accroissement de la responsabilité et de l'autorité du gouvernement dans le domaine de la main-d'œuvre.

Le ministre, j'en suis certain, admettra que les agences privées de placement se sont rendues extrêmement utiles dans la tâche de fournir les hommes, les femmes et les bras nécessaires au commerce et à l'industrie dans le pays. On ne peut s'empêcher de demander dès maintenant quel sera le rôle de ces services privés, à quoi ils serviront à l'avenir dans une économie qui ne cesse d'année en année de devenir plus orientée et plus dirigée, une économie qui subit une influence plus poussée et plus arbitraire de la part du gouvernement, ce qui, en conséquence, réduit de plus en plus, et malheureusement, l'influence de l'entrepreneur privé. Je me demande si une tentative a été faite par les fonctionnaires qui travaillent sous la direction du ministre pour mettre au point, de concert avec ces organismes privés, un système selon lequel les organismes privés pourraient participer au rôle que, selon le ministre, son ministère pourrait jouer afin d'améliorer la situation de la main-d'œuvre du pays.

J'espère que mes observations à ce sujet ne me donneront pas l'air d'avoir été nourri de doctrines désuètes. Pour bien des gens, surtout au sein de mon parti, cette doctrine n'est pas encore démodée. Une doctrine qui défend et réclame l'encouragement de l'entreprise à cette étape de développement de l'économie canadienne vient au moment opportun.

Nous espérons, comme le député de Prince l'a dit hier, que ce nouveau programme ne se révélera pas un programme d'enrégimente-

ment, de tyrannie et de contrôle. Nous espérons que ceux qui seront dirigés et guidés par les fonctionnaires des nouveaux bureaux établis n'auront pas à subir d'enrégimentement ou de conseils de ce genre. Nous souhaitons que les directives données dans le cadre de ce nouvel organisme favorisent le pays dans son ensemble et offriront des occasions favorables aux régions qui traînent à l'arrière-garde de l'économie. De la sorte, ces régions pourront jouir équitablement de la prospérité nationale.

[*Français*]

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur le président, ceux qui, dans cette Chambre, ne font pas partie de l'équipe gouvernementale se plaisent assez souvent à tâcher de trouver des fissures dans les lois, de chercher des poux, si vous le voulez. Probablement, ceux qui ont inventé notre système parlementaire et qui ont voulu qu'il y ait de l'opposition en ce système parlementaire avaient raison de demander à l'opposition qu'elle agisse comme la surveillante du gouvernement pour protéger les intérêts du peuple qui nous envoie ici. Il reste quand même qu'il arrive assez souvent qu'à force de vouloir faire opposition au gouvernement, on donne l'impression de développer un complexe contre toutes les mesures qui sont présentées. C'est une maladie que, dans le quartier des indépendants, nous n'attrapons pas aussi facilement ou du moins en ce qui me concerne, parce que je dois faire une distinction entre les trois indépendants qui sont ici, puisque moi, monsieur le président, mes commettants m'ont envoyé ici pour essayer de coopérer avec le gouvernement qui devait être élu le 5 novembre ou le 8 novembre 1965. Et, si ç'avait été le gouvernement conservateur, je me serais comporté de la même façon pour faire des suggestions aussi librement que peut le faire quelqu'un qui n'a pas à suivre une discipline de parti, qui n'a pas à se conformer à des consignes nécessairement favorables ou nécessairement contre ce qui se passe; et c'est dans cet esprit que je voudrais faire quelques remarques assez brèves au ministre.

D'abord, je commencerai par des remarques élogieuses. Je lui dirai que sa déclaration de tantôt, en ce qui concerne la collaboration qu'il a établie entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les questions d'éducation, est, pour employer une expression qui n'est plus de mon temps, dans le vent. Le ministre se tient bien dans le vent. En somme, je crois qu'elle est orthodoxe et qu'elle sera reconnue et appuyée par les dirigeants de toutes les provinces, en particulier par ceux de ma province qui veulent conserver jalousement leurs droits au contrôle de l'éducation, même chez les adultes.

[M. Sherman.]

Et je crois que le ministre l'a faite avec tellement de clarté et de franchise que ça pourra peut-être aussi tirer au clair certaines ambiguités qui sont nées de toutes ces discussions sémantiques dans lesquelles on s'amuse depuis quelque temps sans prendre le soin de définir les mots pour être bien sûrs qu'on se comprend et qu'on parle de la même chose.

Je voudrais ajouter aussi une autre remarque que le ministre sera heureux d'entendre, je crois. C'est que j'ai eu l'occasion dans ma ville, dans mon comté à moi, dans les trois derniers mois surtout, de voir fonctionner le nouveau bureau de la main-d'œuvre où il y a quelque trente ou trente-cinq employés. Et je dirai au ministre que le bureau de chez nous, Trois-Rivières, travaille avec une efficacité extraordinaire. Il est dirigé par des gens compétents, qui s'acquittent de leur rôle avec une espèce de zèle que j'appellerai apostolique.

J'ai été frappé moi-même, parce que depuis les quelque vingt années que je suis dans la vie publique, j'ai eu l'occasion de m'occuper du problème du chômage presque constamment, et je crois que depuis vingt ans, c'est la première fois que je vois, bref, que je découvre un organisme véritablement efficace qui fait quelque chose pour améliorer le sort des chômeurs. Je mentionne le cas de ma région, mais j'imagine que le même phénomène doit se produire ailleurs.

Je voudrais quand même faire quelques suggestions au ministre. Je voudrais lui signaler une faiblesse que l'on constate souvent au sein des commissions gouvernementales qui ont à traiter directement avec le public. Cela n'existe pas plus au niveau fédéral qu'au niveau provincial ou au niveau municipal; au fait, cela existe au sein de presque toutes les commissions qui ont à traiter directement avec le public de problèmes humains aussi urgents, aussi fondamentaux que, par exemple, le gagne-pain.

A plusieurs reprises, j'ai remarqué que, à la longue, ceux qui font partie de ces organismes deviennent, pour ainsi dire, blasés, fatigués d'entendre ou de se faire raconter des misères du matin au soir; ils sont quelquefois contrariés de voir que leur clientèle—nos électeurs—ne se présente pas toujours dans une tenue convenable, n'a pas toujours, pour ces fonctionnaires qui font leur possible, tous les égards qu'elle devrait avoir, et il arrive que nous découvrons que ces fonctionnaires manquent aux conditions les plus élémentaires de ce que je pourrais appeler les relations humaines. A force de devenir blasés, il arrive qu'ils reçoivent leur clientèle bien souvent comme des chiens dans un jeu de quilles, pour citer une expression populaire de chez nous. Il arrive qu'ils oublient qu'ils ont affaire à des personnes humaines qui ont

droit à des égards et ils les traitent quelquefois avec un manque de considération qui est trop évident. Il arrive que d'autres, à force de se faire expliquer les lois avec minutie, s'amusent à chercher dans les lois des raisons de ne pas régler le problème de celui qu'ils interviewent plutôt que d'essayer à découvrir tous les moyens possibles de lui aider à régler son problème.

Alors, je pense que l'entreprise privée, elle, a essayé de remédier à cette carence en faisant suivre à ses employés ce qu'on appelle quelquefois des cours de vente, d'autres fois des cours de personnalité, d'autres fois des cours de relations humaines, parce qu'elle sait que si elle ne traite pas bien sa clientèle, elle va la perdre, que son concurrent va la lui arracher.

Par ailleurs, dans les entreprises municipales, provinciales ou fédérales, le fonctionnaire en vient à se croire inamovible; il est bien sûr de ne pas perdre sa clientèle, parce qu'il travaille dans un domaine exclusif, et il arrive trop souvent qu'il manque aux obligations élémentaires que requièrent les relations humaines. On le remarque au sein de plusieurs commissions; au fait, je l'ai remarqué dans des bureaux d'assurance-chômage et au sein de commissions du bien-être social. Monsieur le président, remarquez bien que je ne dis pas cela pour porter une accusation quelconque contre qui que ce soit et encore moins contre ceux de ma circonscription puisque je viens de faire leur éloge, mais je sais que cela se produit assez couramment, et c'est pour cette raison qu'on a créé des expressions comme rond-de-cuir, «red tape» et, enfin, toutes ces expressions qui discréditent le fonctionnaire dans l'opinion publique mais qui, dans bien des cas, sont justifiées, parce que le fonctionnaire devient évidemment blasé, surtout celui qui est appelé à entendre raconter des misères du matin jusqu'au soir.

J'en viens donc à suggérer au ministre—je ne sais pas de quel ministère cela pourrait relever, mais je crois que cela devrait être un service qui pourrait avoir des répercussions au sein de tous les ministères—qu'on devrait instituer des espèces de cours de relations humaines que ces fonctionnaires devraient suivre au moins tous les deux ou trois ans, pour qu'ils ne soient pas exposés à agir comme des robots et à oublier qu'ils ont affaire à des personnes humaines qui ont leur fierté, leur susceptibilité et qui, en définitive, représentent leur clientèle, bref, qui sont les électeurs et les payeurs de taxes qui payent leurs salaires.

On manque assez souvent de cette délicatesse élémentaire dans les services ou organismes gouvernementaux. Je crois qu'on devrait essayer d'y remédier dans toute la mesure du possible.

Maintenant, monsieur le président, je me suis demandé à plusieurs reprises pourquoi on mariait nécessairement cette question de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il me semble qu'il y a là deux champs d'action qui sont très vastes. Je ne nie pas qu'il peut y avoir une relation entre les deux —par exemple, si l'on doit réadapter les immigrants, j'en suis sûr,—mais il y a deux champs d'action qui sont très vastes. J'irai même plus loin et je me mêlerai de ce qui ne me regarde pas, je dirai même au ministre que je crois que c'est trop de responsabilités sur ses épaules.

J'entendais hier des gens faire l'éloge de feu l'honorable Guy Favreau. J'avais lu dans les journaux toutes sortes de commentaires qui laissaient entendre toutes les besognes qu'on avait imposées à l'honorable Guy Favreau, ce qui pouvait être un peu la cause de sa disparition prématurée.

Nous savons, par ailleurs, que le ministre actuel lui-même, depuis quelques mois, a connu certains troubles de santé. Et je me demande si de vouloir régler tout le problème de la main-d'œuvre en même temps que le problème de l'immigration, qui sont deux problèmes considérables, n'est justement pas trop pour un homme, et ce à part de ce qu'on lui demande évidemment et qui n'est pas officiel ici à la Chambre.

Je me demande si cela ne devrait pas faire l'objet de deux ministères différents, parce que l'intégration des immigrants, c'est déjà quelque chose d'assez considérable—par exemple, leur apprendre un peu les éléments de notre histoire canadienne, leur apprendre au moins une des deux langues des deux peuples fondateurs, et ensuite les suivre pendant quelques années pour les aider à régler leurs problèmes parce qu'ils se trouvent un peu désemparés, étant en quelque sorte des exilés dans un autre pays.

Le problème de la main-d'œuvre, c'est la même chose. C'est un problème assez compliqué. J'émets la suggestion à qui de droit que dans le plus bref délai possible on devrait diviser ces deux ministères.

D'ailleurs, je vois au sein du gouvernement une foule de jeunes députés brillants qui ne demanderaient pas mieux que de se charger de la responsibilité d'un ministère. Et ils seraient bien heureux, je pense bien, que la division se fasse. Ils voudraient faire preuve de zèle et de compétence pour essayer de mériter des promotions éventuellement. A mon avis, il y aurait de quoi occuper deux ministres et peut-être de permettre à l'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) de ne pas connaître le sort que d'autres ont connu. Je m'excuse si j'ai l'air d'être un peu lugubre, monsieur le président, mais encore une fois, ce sont des

choses que, peut-être moi, comme indépendant, je peux dire, mais que tout le monde ne pourrait peut-être pas dire.

Monsieur le président, je vois que dans le projet de loi, dans les attributions des commissions, on dit ceci:

La Commission consultative de la formation professionelle des adultes doit étudier toute question relevant du Ministre en matière de formation professionnelle des adultes au Canada et faire un rapport à ce sujet au Conseil.

Bien, je voudrais attirer l'attention du ministre sur un problème sur lequel, à mon point de vue, on ne se penche pas assez, et c'est celui qui a trait à ceux qui sont devenus trop vieux pour se trouver un emploi dans les usines.

Et quand je dis «trop vieux», le ministre sait comme moi, et mes collègues le savent aussi, que la vieillesse commence assez jeune aujourd'hui. A partir de 40 ou 45 ans, on a déjà de la misère à se placer dans les usines. Par ailleurs, il y a des gens de 60 ou 65 ans qui sont obligés de prendre leur pension à cause de certaines exigences de conventions collectives, de plans de pension, et qui sont encore pleins de vitalité, pleins d'expérience, qui pourraient rendre service à la nation, qui pourraient ajouter à la productivité de notre pays, mais qu'on jette dans le chômage et dans l'inaction, dans l'oisiveté, avec tous les résultats néfastes que cela peut avoir sur le moral et le physique d'un homme.

Et j'aimerais qu'on inclue dans les directives qui seront données à cette commission celle d'étudier toute question relevant du ministre en matière de formation professionnelle des adultes; j'aimerais qu'on inclue une directive leur recommandant de se pencher avec un soin particulier sur le cas de cette main-d'œuvre de 40, 45, 50, 55 ans ou plus qui est encore en mesure de travailler mais qui, pour toutes sortes de raisons que je n'ai pas le temps d'énumérer ici, comme l'automation par exemple, se trouve sans travail.

• (5.00 p.m.)

Je crois qu'on a tenté des expériences là-dessus dans certains pays et l'on a réussi à maintenir à l'ouvrage des gens de 60, 65 et 70 ans, dont la santé est encore bonne, dont l'expérience est considérable, avec le résultat qu'ils peuvent rendre service à la nation. Je suis d'avis qu'on devrait appliquer ces directives pour que cette commission-là s'occupe de ce problème particulier.

Je voudrais, entre autres, mentionner les attributions de la Commission consultative de l'adaptation des immigrants, et je cite le paragraphe 2 de l'article 20 du bill C-150:

La Commission...doit étudier toute question relevant du ministre en matière d'adaptation des immigrants à la vie canadienne et faire un rapport à ce sujet au Conseil.

[M. Mongrain.]

Je voudrais signaler un cas particulier qui s'est produit dans ma circonscription et dont le ministre est un peu au courant, pas complètement, et qui, j'imagine, pourrait se produire ailleurs.

Il y a eu chez moi, et il y a encore effectivement, un jeune immigrant qui est venu au pays pour étudier. Il a suivi un cours d'électricité et, à la fin de son cours, les lois de ma province exigent qu'il fasse six mois d'apprentissage; autrement, il n'aura pas sa licence d'électricien.

Or, le bureau d'immigration lui refuse un droit de travail. Je m'occupe de cette question depuis quelque quatre ou cinq mois, et je ne réussis pas à trouver le joint, monsieur le président. Cela me semble pourtant si simple. J'ai pensé, à un moment donné, que l'immigrant s'était peut-être mal expliqué au début. J'ai pensé, à un autre moment, que le préposé à l'immigration était un homme tellement consciencieux qu'il avait découvert quelque part un mot qui l'autorisait à ne pas permettre à cet étudiant de travailler. Mais il me semble que cet apprentissage de six mois fait partie de sa formation, formation qu'il est venu chercher ici, et si on le renvoie chez lui sans lui permettre de travailler pendant ces six mois-là, on ne lui permet pas de s'en aller avec des diplômes, avec un certificat de compétence, bref, avec des certificats qui lui permettront de se présenter dans son pays, en disant qu'il a suivi un cours et qu'il est qualifié. D'ailleurs, l'emploi ne manque pas, car il y a des employeurs qui voudraient obtenir ses services.

Je le mentionne, monsieur le président, même si c'est un cas particulier qu'on aurait pu traiter dans l'intimité, parce que j'imagine que cela peut se produire dans d'autres circonscriptions, dans d'autres régions, et je présume que cette Commission consultative verra à instituer des organismes auprès desquels il y aura au moins une espèce de droit d'appel, s'il y a des fonctionnaires qui font un excès de zèle quelque part.

Maintenant, monsieur le président, je veux traiter d'un cas qui ne sera probablement pas très dans l'ordre, mais je fais appel à votre indulgence, puisque cela concerne tout de même cette question du chômage et de la main-d'œuvre.

Ma circonscription est aux prises avec un problème qui doit probablement sévir ailleurs et qui est une cause de chômage pour plusieurs personnes, chômage auquel on pourrait remédier si l'on avait les mains libres; je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler les régions désignées. Pour désigner les régions, je sais qu'il y a plusieurs conditions.

Or, dans ma circonscription, on établit ces conditions en tenant compte d'un territoire qui est urbain, celui de la ville de Trois-

Rivières, d'abord, et d'un vaste territoire semi-urbain qui l'environne.

A Trois-Rivières même, les salaires sont assez élevés parce que nous sommes parmi les plus gros producteurs de papier journal du monde, et l'on se base sur cette norme-là pour dire que la région ne doit pas être désignée.

Or, il arrive ceci: c'est que certaines industries pourraient s'établir à la périphérie de Trois-Rivières, disons, par exemple, Yamachiche, Pointe-du-Lac, Baie-Jolie, Saint-Étienne, enfin tout le tour, même à Sainte-Marthe-du-Cap, qui n'est pas dans ma circonscription, mais qui m'intéresse et qui intéresse mon collègue de Champlain (M. Matte), et l'on ne réussit pas à faire reconnaître ces régions-là comme régions désignées.

Si l'on réussissait, nous avons un certain nombre d'entreprises qui aimeraient s'établir dans ces endroits-là, cela absorberait une main-d'œuvre assez considérable et diminuerait le coût de l'assurance-chômage tout en aidant aussi les préposés à la main-d'œuvre à disposer d'un assez grand nombre de ceux qui vont requérir leurs services.

Je crois que l'on devrait—au lieu d'établir les normes en tenant compte de tout un comté—être prêt à subdiviser les comtés et à étudier les cas au mérite, et puis décider que même à la périphérie d'une ville qui est prospère, on puisse permettre à des industries de bénéficier de tous les avantages qu'apportent les régions désignées et venir s'établir au moins à quelques milles des limites. Je pense au cas particulier de Trois-Rivières qui en souffre considérablement aujourd'hui, parce que les industries qui normallement viendraient s'établir chez nous s'en vont très loin de chez nous.

Je crois que sans être une région sous-développée pour le moment nous souffrons quand même d'une vague de chômage qui est insupportable.

Monsieur le président, on a parlé tantôt de faire ou d'obliger cette commission à faire rapport au gouvernement, au Parlement. Eh bien, je trouve qu'on ne devrait pas non plus multiplier les tâches pour ce Parlement, qui est déjà assis ici neuf, dix mois par année, et de la façon dont vont les choses, quelquefois onze mois, et bientôt ce sera douze mois par année. Je trouve satisfaisant que cette commission fasse rapport à l'honorable ministre, et il est bien sûr que nous recevrons le rapport comme nous recevrons ceux de toutes les autres commissions. Nous aurons, bien sûr, l'occasion de présenter des critiques chaque fois que nous étudierons le budget des dépenses de ce ministère. Alors, je trouve qu'il ne serait pas pratique et que cela donnerait plutôt l'occasion de jouer encore de la politique partisane que de reprendre les débats chaque année sur les opérations internes d'une commission comme celle de la commission de la main-d'œuvre.

Je répète, en conclusion, monsieur le président, que les remarques que j'ai faites je les ai faites de la façon la plus constructive possible et que, dans l'ensemble, je trouve que l'établissement de cette commission est une chose excellente qui même avant d'exister rendait déjà service par les bureaux qui avaient été institués. Nous verrons mieux dans un an ce qu'elle aura produit, nous aurons peut-être l'occasion de l'améliorer encore, mais pour le moment je félicite l'honorable ministre qui a présidé à l'élaboration de cette législation dans laquelle on sent, justement, que l'expérience de ses nombreuses années au sein des organismes ouvriers l'ont bien servi afin que la législation soit réaliste.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je ne ferai que quelques remarques relativement au bill C-150. D'abord, je dois dire que, dans les circonstances actuelles, je suis en faveur du bill qui crée le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immagration ainsi que les commissions s'y rattachant, les commissions consultatives, et enfin les comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre. D'ailleurs, ces comités existaient. Ce n'est qu'une répétition, je crois, des comités qui existaient et qu'on appelait les comités de placement dont on a changé le nom par «le comité de la main-d'œuvre». Or, dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons nous opposer au principe du bill.

C'est entendu que si nous n'avions pas affaire à un gouvernement centralisateur qui accapare et qui a accaparé tous les pouvoirs des provinces, les pouvoirs de taxation, eh bien, nous dirions: l'éducation, c'est du domaine des provinces et laissons-la aux provinces! Mais comme le gouvernement fédéral prend la grosse bouchée des taxes dans les provinces, il faut absolument un truc pour retourner aux provinces quelques miettes de cette taxation.

Monsieur l'Orateur, le ministre nous a fait un exposé merveilleux de son bill, d'ailleurs, il en est capable, mais il n'a pas réussi à convaincre et à éblouir ceux qui savent aller au fond des choses. Je crois que si nous pouvons nous féliciter de ce bill, il nous porte à penser bien sérieusement à l'avenir de l'éducation dans les provinces.

• (5.10 p.m.)

On m'a toujours dit que c'est celui qui paie qui donne les ordres. Eh bien, en vertu de ce bill, les provinces auront leur mot à dire, en ce sens qu'elles loueront les classes et le gouvernement fédéral acquittera les frais de location, mais ce sera lui qui déterminera le processus, les matières à enseigner, en un mot, le gouvernement fédéral dit: Si vous

faites ce qu'on vous dit, nous paierons. C'est à ce niveau qu'on dit que le gouvernement fédéral empiète sur le pouvoir des provinces, surtout dans le domaine de l'éducation.

Monsieur l'Orateur, dans ce bill, il y a quelque chose qui nous fait réfléchir, par ailleurs, car dans les circonstances actuelles, nous pouvons dire que cela apportera quelque chose certainement à notre population.

Le Conseil actuel comprendra 16 membres qui seront payés et quatre comités consultatifs qui comprendront probablement une soixantaine de membres, ainsi que des comités régionaux. Eh bien, je vois en ceci une armée assez considérable pour conseiller le ministre parce qu'on dit, en fin de compte, que c'est pour conseiller le ministre.

Je suis certain que le ministre sera bien conseillé avec toute cette armée bien payée, bien que je ne voie pas les traitements qui seront accordés. Mais, comme toujours, cela va être déterminé par le gouvernement ou le ministre. Les traitements seront fixés et tous ces gens seront bien payés. Je ne veux pas avoir l'air trop innocent, mais en attirant l'attention de la Chambre sur ce groupe qui sera bien payé, je me demande par qui il sera nommé?

Le ministre, lors de sa présentation, a fait abstraction de toute politique,—comme toujours, d'ailleurs,—mais au fond, quand nous regardons le bill, il est imbu de politique, comme c'est toujours le cas.

On établit un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration qui se compose d'un président et de 15 membres, cela fait 16 en tout. Le président est nommé à titre amovible pour un mandat d'au plus trois ans. Les membres du Conseil, sauf le président du Conseil et les présidents des commissions, doivent être nommés après consultation avec les organismes représentatifs que le gouverneur en conseil juge appropriés.

Tous ces petits mots, après les consultations, c'est la politique qui donne son veto en ce qui a trait à la nomination du président et des autres membres du Conseil.

Ici, c'est la même chose qui se répète dans les commissions consultatives, les quatre commissions consultatives: la commission consultative de la formation professionnelle des adultes; la deuxième, la commission de consultation des immigrants; la troisième, la commission consultative de la coordination des services de réadaptation des invalides et la commission consultative des recherches sur la main-d'œuvre et l'immigration.

Eh bien, quand nous regardons au niveau des nominations, au fond, soyons sincères, je n'en veux pas au ministre du tout, c'est le processus qui a toujours été suivi ici à la Chambre, mais c'est toujours la politique qui fait les nominations en dernier ressort.

[M. Gauthier.]

On a beau dire qu'on consulte, mais on a connaissance de ce qui se passe dans nos comtés. Cela n'est pas nouveau. Toutes les commissions qui ont été formées, même les commissions d'assurance-chômage, les commissions, anciennement, de placement et d'orientation des chômeurs, je dis qu'elles sont de merveilleuses occasions pour un parti politique pour placer ses hommes bien en place et pour tout contrôler.

J'aimerais bien, une fois pour toutes, qu'on invente un autre processus afin que ces commissions soient libérées de la politique et puissent travailler consciencieusement.

Il y en a, malgré qu'elles soient nommées par le parti au pouvoir, qui sont consciencieuses. Au fait, on y trouve des gens sincères, mais, il y en a aussi qui en profitent pour essayer de faire ce qu'on appelle de la petite «politicaillerie». La première condition au programme pour l'acceptation d'un certain travail—et j'en ai été témoin moi-même—c'est qu'il porte l'étiquette du parti.

Je mentionne ceci à l'honorable ministre, bien qu'il en soit convaincu d'avance. Je lui dis que nous, souhaiterions que ces choses cessent. Qu'on cherche un autre processus. Aujourd'hui, nous avons le ministre actuel, demain cela changera, cela changera de partenaire et d'employés et cela se répercutera d'un bout à l'autre du Canada. Et dans la province de Québec, eh bien, nous n'en sommes pas exempts, loin de là, et l'honorable ministre en sait quelque chose.

Je crois qu'en ce qui a trait aux nominations, il y aurait beaucoup à faire. Il faut enlever de nos lois cette protection.

Ceux qui écoutaient l'honorable ministre cet après-midi, pour la première fois, se sont tous dit: La loi est merveilleuse. Mais au delà des paroles de l'honorable ministre—il est convaincant—lorsque nous regardons le fond de la loi, eh bien, c'est cette crainte que nous avons toujours, cette crainte de laisser une personne compétente de côté pour en nommer une incompétente. Je sais que l'honorable ministre est conscient de cela. Je sais que c'est un sujet qui l'intéresse et qu'il est conscient de cela, parce que nous mettons de côté les compétents pour nommer des incompétents, comme l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) le mentionnait tout à l'heure, des gens qui n'ont même pas de tact, qui n'ont même pas de sens social et qui viennent travailler dans des choses aussi délicates que les lois sociales que nous préconisons aujourd'hui.

Maintenant, je dirai un mot au sujet des comités, surtout au sujet du comité de la formation professionnelle de tous les adultes. Cela est très bien, nous en sommes très heureux. Cette commission—elle a changé de

nom d'ailleurs, car autrefois c'était pour la formation des chômeurs—à l'époque où j'étais président de la Commission scolaire dans ma région, j'ai été le premier à créer, à mettre en marche les premiers cours de formation des chômeurs. Depuis, elle a été amendée d'année en année. Ce n'est pas encore parfait,—au tout début ce n'était pas parfait, mais c'était le commencement—ce n'est pas encore parfait, on constate encore des torts, mais je suis sûr que plus on assaiera d'amender la loi, plus on touchera aux personnes qui en ont besoin.

Je constatais, encore l'an dernier, alors qu'on enseignait à des vieux de 62 ans, qu'on leur apprenait le français de troisième et de quatrième années. Entre nous, on aurait été aussi bien de donner un salaire à ces vieux-là et les envoyer passer leurs journées bien tranquilles à se bercer dans leur maison. C'est tout simplement que nous passons un peu pour des ridicules, nous, les législateurs, parce que nous ne produisons pas tout de suite les effets de notre législation, et quand nous retournons dans nos circonscriptions et que nous discutons avec nos concitoyens pour connaître les répercussions de ces lois, nous sommes quelquefois portés à rire, par suite des effets que la législation peut avoir.

Pour ce qui est de la formation professionnelle des adultes, je crois qu'il y aurait quelque chose à faire au sujet du nombre de classes. On me dira peut-être que c'est le gouvernement provincial qui oriente cela, mais puisqu'on le fait, on pourrait toujours avoir une vue d'ensemble de l'affaire. Au lieu de concentrer, par exemple, comme cela se fait dans ma région, toutes les classes à Chicoutimi, qu'on en ait un petit peu plus dans le nord du Lac, pour rapprocher un peu nos gens; au fait, cela serait possible, parce que nous avons des groupes de 25 ou 30 adultes qui pourraient se rendre à ces classes et qui sont obligés de déménager.

Je crois qu'il s'agit d'appeler l'attention du ministre sur cet état de choses pour que des situations aussi ridicules ne se présentent pas. Imaginez un travailleur obligé de voyager 50 milles pour aller assister à son cours, alors qu'on aurait pu instituer ce cours à Saint-Félicien, à Dolbeau, à Roberval, bref, dans une région tout près, pour permettre à toutes les personnes intéressées d'assister à ces cours et leur éviter des parcours inutiles.

Monsieur l'Orateur, un mot maintenant sur la question des comités régionaux. Là comme ailleurs, dans les comités régionaux, beaucoup font leur possible et d'autres le font moins. Cela me fait penser un petit peu à la dernière élection et à la somme de $50,000 ou $75,000 que le gouvernement fédéral avait versée au Conseil d'orientation économique, qui était administré un peu par les comités régionaux et qui avait employé cette somme à faire de la pure politique dans la «Basse Mistassini». Mais le ministre n'est pas responsable de cela, car il n'en était même pas au courant.

C'est donc dire qu'il faut exercer une surveillance très étroite pour atteindre la fin pour laquelle la loi a été créée. Je suis sûr que si l'on s'évertuait à mettre moins de politique, on atteindrait ce but. Quoiqu'on ne le dise plus, on joue encore à la politique. Le parti libéral dit qu'il ne fait pas de politique, mais tous les actes posés par des politiciens sont orientés vers la politique, et je crois que c'est très mal, lorsque nous présentons une loi, et surtout lorsque les gens qui ont à veiller à l'application de cette loi sont des gens qui ont été nommés par la politique et qui ont souvent hâte de travailler pour cette même politique.

Nous souhaitons que ce bill atteigne ses fins et qu'il soit à l'avantage de toute la population ouvrière.

• (5.20 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, loin de moi l'intention de retarder l'adoption du projet de loi visant à instituer un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration. J'ai suivi avec un vif intérêt cet après-midi les commentaires du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) lorsqu'il décrivait les attributions du Conseil et des commissions consultatives prévus en vertu de ce projet de loi. Certaines de ses remarques, me semble-t-il, portaient sans nul doute sur des problèmes qui relèvent totalement de la compétence des gouvernements provinciaux. Le gouvernement a un rôle à remplir, mais j'estime pour ma part qu'il fortifierait la Confédération en légiférant dans les domaines de sa compétence sans empiéter indûment sur les droits des provinces.

Il y a un aspect du bill qui m'inquiète énormément: le droit accordé au ministre d'instituer, de temps à autre et comme bon lui semble, de nouvelles commissions consultatives pour traiter de tout sujet dans le cadre de ses responsabilités. D'une part, le premier ministre (M. Pearson) se montre inquiet des dépenses de l'État et demande au cabinet de restreindre les dépenses inutiles. Cela se comprend facilement si l'on songe que, malgré le chiffre élevé de nos impôts actuels, nous accusons quand même un déficit budgétaire de quelque 740 millions de dollars. Et pourtant, le bill actuel donne carte blanche au ministre pour ce qui est d'instituer de nouvelles commissions, dont les présidents et les membres recevront une allocation pour chacun des jours où ils s'absenteront de leur lieu de domicile. Combien de commissions doivent être instituées?

L'article 12 du projet de loi dit ceci:

(1) Le ministre doit établir

a) une Commission consultative de la formation professionnelle des adultes;

b) une Commission consultative de l'adaptation des immigrants;

c) une Commission consultative de la coordination des services de réadaptation des invalides; et

d) une Commission consultative des recherches sur la main-d'œuvre et l'immigration.

(2) Le ministre peut, de temps à autre, établir des commissions consultatives supplémentaires comme il l'estime approprié pour s'occuper de toute question qui relève de lui en tant que ministre.

Par conséquent, avec 12 membres chacune, ces commissions grouperont 48 membres. A mon avis, ce n'est pas ainsi qu'on réduit les dépenses et la bureaucratie gouvernementales. Je voudrais, à cet égard, consigner mes opinions au compte rendu.

Il faudra effectuer 48 nominations, les intéressés devant être placés sur la feuille de paie du gouvernement. Ce projet de loi a une portée trop vaste et donne au ministre des pouvoirs que j'estime trop étendus. Assurément, le ministre dispose actuellement d'un personnel suffisant pour le conseiller sur tous les problèmes concernant l'utilisation et le perfectionnement de la main-d'œuvre au Canada, y compris les immigrants, et sur leur adaptation à la vie canadienne, sans qu'on allonge la liste des noms figurant sur la feuille de paie du gouvernement. Nous avons déjà trop de hauts gradés, si je puis m'exprimer ainsi, et pas assez d'hommes d'équipage. Nous comptons déjà trop de gens pour préparer l'appât, comme on dit dans le comté de Lunenburg ou celui de Queens, et pas assez qui pêchent. L'amélioration de notre main-d'œuvre et le recyclage des particuliers dans d'autres métiers spécialisés—de façon à tirer parti de l'évolution technologique au pays—s'imposent, je pense, mais j'avertis le ministre qu'une expansion trop poussée et inutile de son ministère, de nature à aggraver peut-être le fardeau des contribuables, pourrait bien susciter plus de problèmes qu'on ne prétend en résoudre.

L'entreprise privée s'inquiète manifestement de la multiplication des commissions officielles ces dernières années. A n'en pas douter, il y a double emploi dans les responsabilités du gouvernement et de l'industrie, et le gouvernement pourrait peut-être se servir des moyens établis par l'entreprise privée avant de prendre de l'ampleur dans ce domaine de contrôle et de direction élargis de notre économie.

**M. Max Saltsman (Waterloo-Sud):** Nous avons atteint en ce moment, me semble-t-il, une ligne de démarcation dans ce débat sur la main-d'œuvre. J'étais raisonnablement sûr que, même s'il n'était pas en mesure d'affirmer à la Chambre que tous les problèmes inhérents à la main-d'œuvre et au recyclage avait été résolus, le ministre gardait un esprit assez ouvert à leur égard. Nous nous attendions à ce qu'il étudie les suggestions que nous lui faisions et qu'il y trouve une solution. Certes, personne n'est mieux qualifié que lui pour en trouver une et pour atteindre cet objectif qu'est une politique rationnelle de la main-d'œuvre pour notre pays.

Je m'interroge sur ce qui se passe en ce moment et sur la cause de cette perte de confiance. Si le gouvernement patauge, je n'en vois d'autre raison que son incapacité à résoudre les problèmes d'ordre fédéral-provincial. Une bonne part des choses qui clochent dans la politique de la main-d'œuvre semble le résultat direct de l'attitude adoptée en matière de relations fédérales-provinciales. Le gouvernement semble s'efforcer de créer une zone neutre entre la juridiction fédérale et la juridiction provinciale.

Nous comprenons qu'il existe un problème grave quant à la province de Québec, mais nous n'en connaissons pas l'ampleur. Nous ignorons comment on aborde ces questions à l'échelon régional. Nous savons toutefois que dans les autres provinces, ce problème n'a pas la même ampleur. Il ne semble pas qu'il existe de problème quant à la collaboration des autres provinces avec le gouvernement fédéral en vue de l'adoption d'un programme rationnel.

• (5.30 p.m.)

Chercher à faire de la ségrégation en matière de réadaptation est néfaste autant qu'insensé. Demander aux provinces de se charger de l'enseignement selon une définition étroite, tandis que le gouvernement fédéral se chargerait de la réadaptation selon une autre définition étroite, n'aboutirait à rien, et ce pour plusieurs raisons. Nous savons que dans certaines provinces les résultats du recyclage et du perfectionnement, qu'il s'agisse de parfaire son instruction, d'acquérir un nouveau métier ou toutes autres connaissances, inciteront à la migration des ouvriers vers d'autres provinces. Cela se produirait dans n'importe quel pays. Certaines provinces se développent moins rapidement que d'autres. Des changements ont lieu, des gens passant de l'agriculture à l'industrie ou d'un branche de l'industrie à une autre. En demandant à certaines provinces canadiennes d'accepter cette définition restreinte, le gouvernement leur demande en fait de faire les frais de l'émigration de leurs propres gens au profit des provinces qui les reçoivent par la suite. Ce n'est pas une proposition acceptable.

Le ministre sait sans doute que lorsque ces nouveaux règlements visant la formation de la main-d'œuvre sont entrés en vigueur, la province d'Ontario n'a pas été contente. Dans son discours aujourd'hui le ministre a laissé entendre qu'il s'agissait d'une résistance au

programme de la part des provinces, qui adoptaient ainsi cette attitude pour être en meilleure posture pour négocier. Mais cette attitude de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial cause du tort précisément à ceux qui ont besoin de cette aide. L'inaptitude du gouvernement fédéral à s'attaquer à ce problème et à le résoudre empêchera la réalisation d'un programme de premier ordre.

Je regrette de devoir prendre encore un peu du temps de la Chambre. Je voudrais l'utiliser en partie pour lire au ministre un article du *Record* de Kitchener-Waterloo. Je ne le ferais pas si je ne croyais important de le signaler au ministre, de répéter ce qu'on dit dans d'autres régions du pays, de lui dire que le problème est sérieux, et d'affirmer qu'en nous déclarant assez cavalièrement aujourd'hui que tout a été réglé et que tout va bien, le ministre fausse la réalité.

Selon l'article, dans la région intéressée, qui comprend aussi les villes de Galt, Hespeler et Preston, plus d'immigrants se sont établis l'an dernier que dans toute autre ville ontarienne. Il s'agit là, semble-t-il, de la ville de Kitchener, à l'exception de certaines de nos grandes villes telles qu'Hamilton et Toronto. Je cite l'article:

> Cette affluence de nouveaux venus a cependant créé de graves problèmes. Il est difficile pour beaucoup d'immigrants d'apprendre l'anglais, et ils occupent donc des emplois étrangers aux qualifications pour lesquelles on les a fait venir au Canada.

L'article dit, d'une part, que nous avons établi des règlements prudents quant au genre d'immigrants acceptables au pays, règlements qui stipulent les qualités et aptitudes que doivent posséder les immigrants. C'est une des choses importantes que nous désirons chez les immigrants. Et pourtant, lorsqu'ils arrivent au pays, comme l'indique l'article, on leur assigne des tâches serviles. Si c'est là la politique du gouvernement, si nous voulons réellement leur assigner des tâches serviles, nous devrions sûrement, pour être logiques, admettre des immigrants sans spécialité pour les travaux non spécialisés; ou bien, si nous admettons des gens spécialisés, nous devrions leur fournir l'occasion suffisante d'exercer leurs métiers spécialisés puisqu'ils sont essentiels à l'économie du pays.

M. John Zaritzky, jeune reporter au *Record*, a fait un très beau travail. J'aimerais donner lecture de son article, car j'estime qu'il est très important du fait qu'il expose les difficultés créées par l'attitude actuelle du ministère au sujet du programme de main-d'œuvre. L'article commence ainsi:

> Sandor N., immigrant récemment arrivé dans la région, parlait non seulement en son propre nom mais au nom de beaucoup d'autres immigrants, dans la formule de demande qu'il a remplie pour suivre les cours du soir de langue anglaise, en écrivant:
>
> «J'habite le Canada et ici tout le monde parle anglais. Cette langue est très importante pour mon travail. Je suis dessinateur. Si je ne parle pas l'anglais, je ne puis travailler. Je suis arrivé ici au Canada il y a trois mois.»
>
> C'est ainsi que s'exprimait Sandor et il se fait bien comprendre: il lui faut apprendre l'anglais sans tarder s'il veut pratiquer son métier de dessinateur.
>
> Toutefois, il est peu probable que Sandor apprendra assez vite, même s'il étudie avec acharnement. Car, de l'avis de M. A. A. Yunker, professeur d'anglais au Centre de formation des adultes, il faudra aux immigrants comme Sandor «au moins deux ou trois ans» pour apprendre l'anglais comme il faut.
>
> Il est peu probable que Sandor puisse se permettre de consacrer «deux ou trois ans» à apprendre l'anglais sans éprouver certaines difficultés. Il est plus probable que son ignorance de l'anglais l'obligera à abandonner son emploi actuel et à en trouver un autre comme journalier ou quelque chose du genre qui n'exigera pas de lui qu'il utilise l'anglais.
>
> Malheureusement Sandor n'est pas le seul dans cette situation pénible. Il y a Bert, un jeune Hollandais qui était électricien dans son pays. Bert travaille maintenant comme chasseur dans un hôtel local pendant qu'il apprend l'anglais.
>
> Jaroslav M. a fréquenté l'université pendant quatre ans en Tchécoslovaquie, son pays natal. Jaroslav travaille maintenant comme journalier dans une usine locale.
>
> John D. est un autre immigrant qui a fréquenté l'université chez lui en Corée. Pendant deux ans il s'est spécialisé dans la biologie et la zootechnie. Il travaille maintenant dans une usine.
>
> Seigfried S. était soudeur en Allemagne. Aujourd'hui il travaille dans l'industrie de la construction dans les villes jumelles.
>
> Henry R. a enseigné en Amérique du Sud pendant deux ans avant de venir au Canada. Aujourd'hui il est journalier dans une usine locale.
>
> Pilar G. était institutrice elle aussi. Elle a enseigné au secondaire pendant neuf ans en Espagne. Elle travaille aujourd'hui comme gardienne d'enfants seulement.
>
> Hans K., un plombier qui a terminé sa 12e année en Allemagne, est journalier. Jaszai M., qui a fréquenté l'université un an chez lui en Autriche, est journalier lui aussi.
>
> Jorg B., technicien de la climatisation avant d'immigrer au Canada, est aujourd'hui mécanicien. Chow T. a terminé ses études secondaires en Chine; il est aujourd'hui plongeur dans un restaurant.
>
> Paolo P. était mécanicien en Italie. Il est aujourd'hui employé comme manœuvre.
>
> Anna P. a travaillé cinq ans comme rédactrice pour une revue sportive en Pologne. Auparavant, elle était chef de bureau. Elle cherche aujourd'hui du travail.
>
> Un autre Polonais, Edward M., était teneur de livres et comptable. Il est maintenant technicien de laboratoire. Un autre teneur de livres, de sept ans d'expérience, Horst Z., natif d'Allemagne, travaille aujourd'hui dans une usine, de même que Erika Z., ancienne employée de bureau en Suisse.
>
> Dieter K., boulanger pendant six ans en Allemagne, est maintenant polisseur de métaux. Ioannidis A. a travaillé douze années comme électricien en Grèce. Il travaille aujourd'hui dans une usine.
>
> Klaus P. était opérateur de machine IBM en Allemagne. Aujourd'hui, il fait fonctionner une machine dans une usine locale.
>
> Tous les noms cités sont ceux d'immigrants au Canada. La plupart d'entre eux sont arrivés dans les villes jumelles au cours des six derniers mois.

Ils sont arrivés, diversement qualifiés, d'un peu partout dans le monde.

Mais presque tous, incapables de parler et de comprendre l'anglais, ne peuvent pas trouver du travail dans leur métier ou dans leur profession.

En général, il leur a fallu accepter des emplois moins bien rémunérés, peu spécialisés ou de manœuvres. Et tous ont exprimé le désir et la volonté d'apprendre l'anglais.

M. Yunker et le personnel du centre d'éducation des adultes éprouvent de la sympathie pour ces immigrants. M. Yunker, qui depuis douze ans enseigne l'anglais aux immigrants, sait combien il leur sera difficile d'apprendre cette langue.

Il sait que nombre d'entre eux assisteront trois soirs par semaine à des cours qui durent 2 heures et demi chaque soir, alors qu'ils auront faim et qu'ils seront fatigués après avoir travaillé de huit à douze heures.

«Beaucoup d'entre eux n'ont pas le temps de se rendre à la maison après leur travail. Ils viennent ici directement, dans leurs vêtements de travail, sans avoir soupé. Dans ces circonstances, il est assez difficile de se concentrer.»

Et voici la suite de l'article:

Les avantages des classes de jour sont nombreux. Les étudiants passent quatre fois plus de temps à l'école le jour que le soir. Il y a plus de suite dans les cours. Les étudiants de jour se découragent moins parce qu'ils progressent rapidement.

Et parce que les immigrants sont «exceptionnellement consciencieux et que leur motivation est forte», ils apprennent vite.

M. Yunker a dit que depuis son institution, le programme a remporté beaucoup de succès. Il a cité l'exemple de nombreux immigrants qui, après avoir suivi le cours de cinq mois, ont pu obtenir de bons emplois, ce qui ne leur aurait pas été possible avant d'avoir pris des leçons d'anglais.

Et le coût d'un tel programme est plus que compensé par les avantages économiques que produit le travail d'un immigrant dans une profession ou un emploi spécialisé.

«Si on fait venir ces gens au Canada pour une fin quelconque, notre devoir est de les placer dans le domaine envisagé aussitôt que possible. Plus tôt ils seront placés dans le domaine qui leur convient, plus vite ils deviendront un actif pour le pays.»

• (5.40 p.m.)

Depuis le 21 mars cependant, le bureau local de la main-d'œuvre, qui doit diriger les immigrants vers le centre d'éducation des adultes afin qu'ils y suivent le cours anglais du jour, n'en a pas envoyé un seul.

M. Yunker et le personnel du centre ne peuvent comprendre pourquoi.

Le reste du pays non plus, je pense, monsieur l'Orateur. L'article continue en signalant une autre difficulté que rencontrent les immigrants dans notre pays. Voici comment il s'exprime, et je cite à nouveau le *Record*:

Il y a quelques mois arrivait un immigrant aux villes jumelles. Celui-ci n'avait rien d'extraordinaire ou de particulier; il était simplement un homme ordinaire.

Au début de la vingtaine, il était rempli d'ambition et disposé à faire n'importe quel travail pour assurer au Canada un avenir à sa femme et à ses deux jeunes enfants.

[M. Saltsman.]

Il ne parlait ni ne comprenait l'anglais, mais il réussit à se trouver bientôt de l'emploi dans une usine de la localité.

Le malheur le frappa deux mois et demi plus tard. Il fut pris dans une presse à découper qu'il manœuvrait. On dut lui amputer les deux mains.

Les préposés à la sécurité de la compagnie qui firent enquête sur ce malheureux accident en attribuèrent en grande partie la cause à l'incapacité de l'immigrant à comprendre l'anglais.

Ce n'est pas la première fois qu'une chose pareille arrive au Canada. Nous avons tous entendu parler de Canadiens français employés dans des usines où les affiches étaient rédigées en anglais. Comme ils ne comprenaient pas l'anglais, ils ont éprouvé les mêmes difficultés. Ce même problème nous préoccupe vivement aujourd'hui. En fait, notre unité nationale souffre terriblement, aujourd'hui, du fait que nous n'avions pas prévu la situation ni cherché à régler le problème il y a 20 ou 30 ans, alors qu'il était temps d'agir. Ne refaisons pas la même erreur à propos de nos immigrants. Notre histoire nous a certes donné une leçon.

Je me rends compte que le ministre éprouve certaines difficultés. Je n'en connais pas exactement la nature, mais il ne doit pas les prendre à la légère. Je lui conseillerais non seulement d'examiner les articles que j'ai cités aujourd'hui, mais d'étudier les sept autres qui relatent l'expérience des immigrants dans la région des villes jumelles. La lecture de ces articles est peu agréable. Je prétends qu'à moins que nous ne nous occupions de cette situation, toute notre politique en matière de main-d'œuvre et d'immigration au pays sera gravement compromise. En outre, le travail entrepris en ce sens ne suscitera plus d'intérêt.

J'invite le ministre à repenser le problème et à ne pas s'entêter à croire que, parce qu'une province estime ne pas pouvoir accepter un programme donné, toutes les autres provinces doivent être mises sur le même pied. Une telle manière de voir ne représente pas une solution. Il doit y avoir un moyen de satisfaire les aspirations naturelles et légitimes d'une province différente des autres, ayant des objectifs et une manière de voir différents des autres provinces canadiennes, sans obliger les provinces désireuses de collaborer avec le gouvernement fédéral à un programme conjoint, à adopter une attitude identique. Ce n'est pas ainsi, à mes yeux, qu'on élabore une bonne politique de main-d'œuvre, ni qu'on affermit la Confédération. Cela me semble dénoter que le gouvernement fédéral a abdiqué ses responsabilités dans ce

domaine et une manière commode de dire que les provinces cherchent à imposer leurs conditions au gouvernement fédéral. Le ministre ne me croit pas, je l'espère, naïf au point de nier que des manigances politiques s'exercent, non seulement entre les provinces mais entre les provinces et le gouvernement fédéral. Nous l'admettons comme un fait, mais je le répète, là n'est pas la question.

A notre avis, le gouvernement fédéral n'a pas su donner une orientation dans ce domaine; il a fait preuve d'une certaine irresponsabilité en faisant venir des immigrants au pays et en ne s'occupant plus d'eux, en ne prenant pas des moyens qui sont sûrement de sa compétence et qu'il avait sûrement l'obligation morale d'adopter. Cela ne vaut pas seulement pour le recyclage mais pour le logement, le genre de promesses que l'on fait, la publicité que l'on assure et les agents de recrutement que nous envoyons dans les autres pays. Nous nous montrons injustes. Le moment est venu de faire preuve d'équité au pays et, pour le gouvernement, de donner une orientation dans tout le domaine de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je vais d'abord répondre au député de Waterloo-Sud (M. Saltsman). Je ne crois pas avoir dit—je m'exprimais en français à ce moment-là et il y a peut-être eu quelques variantes dans l'interprétation en anglais—que rien ne faisait défaut dans mon ministère, qu'il n'y avait aucune friction ni aucune lacune, car je sais qu'il y en a. Nous ne saurions faire des changements de l'ampleur de ceux que nous avons apportés sans éprouver certaines difficultés ni sans faire certaines adaptations.

Ce nouveau programme est entré en vigueur le 1er avril 1967 seulement; non pas il y a cinq ans, mais il y a six mois. Pour ce qui est de la formation des adultes, l'ancien accord est toujours en vigueur et le sera encore un an; aussi est-il un peu tôt, il me semble, pour déclarer à la Chambre que le programme est un échec, tout simplement parce qu'au cours des cinq ou six derniers mois, il n'a pas correspondu exactement à l'idée que s'en faisaient les députés. Tant de changements ont dû être apportés que je suis disposé à reconnaître qu'il y a des griefs bien fondés au sujet de notre programme de formation.

J'ignore combien de fois je devrai le répéter, monsieur l'Orateur, mais pourrais-je dire au député de Waterloo-Sud que, s'il est vrai qu'un immigrant qualifié ne peut pas se servir de sa spécialité au Canada faute de pouvoir parler l'une des deux langues officielles, cette personne a le droit de demander un cours en vertu du programme de recyclage. Un centre qui n'a pas adopté cette politique ne suit pas les instructions qui lui ont été données. En effet, telle est notre politique, et nous sommes prêts à assumer les frais pertinents et à payer des allocations si un immigrant a besoin d'un cours de langue pour pouvoir exercer sa spécialité.

**M. Saltsman:** Demain, nous mettrons cela à l'épreuve.

**L'hon. M. Marchand:** D'accord. Si les honorables députés veulent que je répète cela en français pour que ce soit très clair, je suis prêt à le faire; cependant, je pense que nous avons ici un bon service de traduction. Je le répète, notre programme n'est pas parfait. Nul n'atteindra probablement jamais à la perfection dans un programme de ce genre. Toutefois, je pense qu'il est bon et qu'il permettra d'atteindre les objectifs décrits par la mesure législative à l'étude.

Je ne pense pas qu'au stade actuel le problème des relations fédérales-provinciales ait quelque rapport avec l'élaboration de ce programme. A mon avis, nous avons réglé tous nos différends lors de la dernière conférence, en juillet, et j'ai tout lieu de croire que le programme sera bien accueilli par toutes les provinces, y compris celle du député. Je sais que les Terre-Neuviens sont heureux. Les députés diront peut-être qu'il leur faut l'être, mais ils le sont. Il en est de même dans bien d'autres provinces. Nous avons établi au Québec une commission consultative pour le recyclage des adultes, et tout ira bien. Le programme prendra corps d'ici quelques mois. Il ne sera pas parfait, qu'on ne l'oublie pas. Il y aura encore des griefs; nous en aurons toujours, mais ce sera le programme que j'avais à l'esprit.

• (5.50 p.m.)

Quant aux agences de placement privées, mon ministère n'a pas l'intention de les supprimer. Je veux toutefois que nos bureaux de placement et nos centres de main-d'œuvre fonctionnent efficacement. Si les agences de placement privées ne peuvent soutenir la concurrence, c'est qu'elles manquent d'esprit d'entreprise. Nous ne les supprimerons pas; telle n'est pas notre intention. Elles ont un rôle à jouer et certaines sont utiles au pays. Je suis sûr qu'elles sont capables de concurrencer nos centres de main-d'œuvre et qu'elles resteront utiles. Nous ne nous proposons pas de les faire disparaître, mais nous vou-

lons établir des centres efficaces qui fourniront aux employeurs et aux employés les services auxquels ils s'attendent.

A propos des dépenses, un montant de $120,000 est affecté dans mes crédits aux conseils et commissions consultatives. C'est la limite. On ne peut pas dépenser davantage. Pour obtenir un supplément, il faut s'adresser à la Chambre et fournir des explications. Le bill ne renferme donc aucune disposition autorisant le ministre ou qui que ce soit à dépenser un montant illimité.

Dans la mesure, nous demandons l'autorisation de créer des commissions spéciales. Envisageons la questions sous cet angle: supposons que nous éprouvions des difficultés avec le programme des subventions à la mobilité. Vous admettez peut-être avec moi qu'il faudrait nommer une commission spéciale pour les aplanir dans les limites prévues dans les crédits. Je ne vois pas pourquoi, parce que certaines dispositions accordent certains pouvoirs, on en conclut que le gouvernement a carte blanche. Pas du tout. Des limites nous sont imposées et si je veux créer de nouvelles commissions, je dois me débrouiller avec l'argent qui reste dans les crédits votés par la Chambre. Le danger que flaire le député n'existe pas. Tout est normal. L'auditeur général est autorisé à surveiller et à examiner ces dépenses comme les autres.

**M. Nielsen:** Une fois qu'elles sont engagées.

**L'hon. M. Marchand:** C'est ainsi que se passent les choses. Si le député veut modifier toute la structure de l'État, je n'y vois pas d'inconvénient. Peut-être serons-nous du même avis.

**M. Nielsen:** Le ministre sera le bienvenu.

**L'hon. M. Marchand:** De toute façon, je ne pense pas qu'il y ait un véritable danger en matière de finance.

Un autre député a parlé des problèmes régionaux. Ils existent et c'est pourquoi nous avons divisé le Canada en cinq régions. Chacune détient un maximum d'autonomie. Nous avons tenu compte des difficultés particulières auxquelles se heurte chaque région du Canada.

[*Français*]

Je remercie le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) de ce qu'il a dit au sujet du projet de loi et du ministère. Les vieux constituent un problème, enfin ceux qu'on appelle les vieux, et je crois que dans les structures qui sont établies par ce projet de loi, nous pouvons étudier et porter une attention spéciale à ce problème comme au problème des jeunes, comme à tous les problèmes spéciaux qui se posent dans le domaine de la main-d'œuvre.

[L'hon. M. Marchand.]

Maintenant, au sujet de l'apprentissage, je dois dire que la plupart des difficultés—je n'ai pas à l'esprit le cas qu'il a rapporté ici—proviennent du fait que l'apprentissage est de juridiction provinciale, comme d'ailleurs toutes les corporations professionnelles et même les associations professionnelles et il arrive que les immigrants aient de la difficulté non pas à cause de nous, mais à cause de la réglementation concernant l'apprentissage ou l'appartenance à une corporation professionnelle.

Maintenant, quant au député de Roberval (M. Gauthier) qui craint la politique dans les nominations, monsieur l'Orateur, je crois que tous ceux qui connaissent cette loi et tous ceux qui ont occupé le poste que j'occupe savent très bien qu'il n'est pas possible de faire jouer la politique. Tout à l'heure, on m'indiquait que c'était un bon endroit pour placer des amis, quand c'est un très mauvais endroit, le plus mauvais endroit. Si le Congrès du travail du Canada doit être représenté, il n'acceptera pas que nous nommions son représentant, c'est le Congrès qui le désignera et ce sera la même chose pour la Confédération des syndicats nationaux. C'est la même chose pour l'Association des manufacturiers canadiens. Vraiment, ce n'est pas le bon endroit pour faire du patronage. S'il y a un endroit où il n'est pas possible d'en faire, c'est bien dans ce genre de conseil qui est un conseil représentatif, et les organisations libres chez nous n'acceptent pas que le gouvernement se substitue à eux pour désigner leurs membres. Ce n'est pas plus vrai sous le présent gouvernement que ce l'était sous l'ancien.

Alors, le député de Roberval n'est pas là, malheureusement, mais je crois qu'il s'est trompé, et ceux qui croient que la multiplication des conseils va donner une occasion au gouvernement de faire plus de patronage n'ont pas compris le fonctionnement de ces conseils, et je crois que s'il consultait le député d'Ontario (M. Starr), il ne douterait pas de la vérité de ce que je viens d'avancer.

Alors, de toute manière, monsieur l'Orateur, je crois que nous sommes en face d'un bill qui n'est sans doute pas parfait, mais qui donne le maximum de garantie dans les circonstances et qui constitue une amélioration sur ce qui existait auparavant, et je crois que la Chambre devrait l'accepter et, au bout de quelque temps, nous verrons s'il répond à nos espoirs.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Tardif.)

Sur l'article 2—*Définitions.*

**M. le vice-président adjoint:** L'article 2 est-il adopté?

**Une voix:** Six heures.

**M. le vice-président adjoint:** Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

## LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

### DÉPÔT DU QUATRIÈME EXPOSÉ ANNUEL

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, pourrions-nous revenir à l'appel des motions, aux fins de déposer le Quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada, comme l'a demandé le chef de l'opposition?

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** Le ministre est-il autorisé à déposer les documents dès maintenant?

**Des voix:** Entendu.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est six heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt privé et les bills d'intérêt public.

## BILLS PRIVÉS

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, avant que vous ne mettiez quelque sujet en délibération, puis-je soulever une objection. Je vous signale une anomalie qui se présente à l'article 8 du *Feuilleton,* sous la rubrique des «Bills privés».

Je le fais parce qu'un article y figure, peut-être à la suite d'une erreur. S'il s'agit d'une erreur, il serait peut-être bon d'examiner de plus près les autres articles pour en déceler d'autres. Je remarque que l'article no 8 en date du 4 juillet 1967 est libellé ainsi:

• (6.00 p.m.)

Deuxième lecture du Bill S-15, Loi constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada.—M. Cameron (High Park).

Suit une indication que le bill est imprimé en anglais et en français. Ensuite, si Votre Honneur veut bien se reporter à l'article 11 sous la même rubrique des travaux, il verra, en date du 7 juillet 1967, un article libellé ainsi:

Deuxième lecture du Bill S-15, Loi constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada.—M. Cameron (High Park).

Encore une fois, suit l'indication que le bill est imprimé en anglais et en français. Il s'agit en l'occurrence, monsieur l'Orateur, d'une société qui n'a pas réussi à obtenir sa charte au cours de la dernière session; elle veut peut-être, cette fois, se ménager deux chances dans l'espoir que l'un de ces bills réussira à franchir toutes les étapes.

Je ne puis croire qu'il soit acceptable qu'un même bill—et il s'agit évidemment du même bill—figure deux fois dans une liste. Je signale la chose à Votre Honneur afin qu'on puisse y voir.

**M. A. J. P. Cameron (High-Park):** Le député de Skeena (M. Howard) a parfaitement raison, monsieur l'Orateur. Une erreur a été commise. Par conséquent, j'aimerais proposer, avec l'appui du député d'York-Scarborough (M. Stanbury):

Que, comme a été irrégulièrement reçu à la Chambre le 4 juillet dernier le bill no S-15 constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada, l'inscription qui paraît aux *Procès-verbaux* à cette date, ainsi que l'article portant le numéro 8 inscrit à la rubrique des «Bills privés» du *Feuilleton* d'aujourd'hui à ce sujet, soient rayés.

A mon avis, on corrigera ainsi l'erreur que le député de Skeena a relevée.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député d'High-Park doit obtenir l'autorisation de la Chambre pour présenter cette motion. La Chambre lui accorde-t-elle cette permission?

**M. Howard:** Avant cela, puis-je formuler une proposition. Je ne m'oppose pas à la motion, mais celui qui la présente a le droit de parler le premier et je me demande si, en le faisant, il pourrait nous expliquer comment cette erreur s'est produite afin que nous puissions être parfaitement au courant des circonstances.

**M. Cameron (High-Park):** Je regrette, mais j'ignore comment cette erreur a été commise. J'ai remarqué, en lisant le *Feuilleton* hier, que le projet de loi y figurait deux fois. Les erreurs de ce genre se produisent de temps à autre, mais nous savons que le service qui s'occupe des bills d'initiative parlementaire exécute soigneusement son travail. Il s'agit d'une erreur regrettable et je demande à la Chambre de consentir à la présentation de cette motion.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre permet-elle au député d'High-Park de présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** Il semble à la présidence qu'il y a eu une légère erreur d'écritures que l'on pourrait rectifier en adoptant la présente motion.

**M. Howard:** Peut-être pourrais-je dire un mot à ce sujet? Pourrais-je avoir une copie de la motion? Nous ne l'avons pas devant nous et, à propos d'un détail d'ordre technique, il faudra peut-être que nous nous reportions aux *Procès-verbaux*, un des documents mentionnés. En outre, une copie de la motion nous serait utile car nous voudrons peut-être y proposer un amendement. Je me permets de lire la motion à voix haute pour savoir exactement ce qu'elle renferme.

Que, comme a été irrégulièrement reçu à la Chambre le 4 juillet dernier le bill nº S-15 constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada, l'inscription qui paraît aux *Procès-verbaux* à cette date, ainsi que l'article portant le numéro 8 inscrit à la rubrique des «Bills privés» du *Feuilleton* d'aujourd'hui à ce sujet, soient rayés.

Le premier point que je tiens à soulever au sujet de cette motion, c'est que le texte en est peut-être quelque peu irrégulier dans la mesure où les raisons qui militent en faveur de la motion y sont exposées. Je doute que le préambule même soit régulier. A mon avis, il serait plus conforme à notre façon habituelle de procéder que la motion demande simplement la suppression de l'inscription dans les *Procès-verbaux*, de même que de l'article nº 8 sous la rubrique des bills privés dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Ainsi, on éliminerait l'explication selon laquelle la Chambre a été saisie de façon irrégulière du bill nº S-15 le 4 juillet dernier.

Je ne veux pas me montrer mesquin, mais j'estime que cette question devrait retenir l'attention de la présidence. Sauf erreur, nous n'avons pas l'habitude d'inclure des préambules dans les motions effectivement présentées. Le motionnaire pourrait songer, il me semble, à modifier sa motion de façon à la rendre conforme à notre procédure habituelle, à savoir qu'une motion doit énoncer la décision de la Chambre de faire une certaine chose sans donner de raisons pour agir de la sorte.

Aux *Procès-verbaux* du 4 juillet, on lit le passage suivant à la page 305:

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à son assentiment:

On énumère alors plusieurs bills y compris le «Bill S-15, Loi constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada—M. Cameron (High-Park).» La difficulté qui se pose ici, c'est que la dernière séance de la

[M. l'Orateur suppléant.]

Chambre, avant le congé, s'est tenue le 7 juillet, le jour où un autre message, conçu exactement dans les mêmes termes que le précédent, est parvenu du Sénat. Je cite le passage suivant de la page 332 des *Procès-verbaux* du 7 juillet:

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à son assentiment:

Parmi ces bills figure le suivant:

Bill S-15, Loi constituant en corporation la Seaboard Finance Company of Canada—M. Cameron (High Park).

Dans les deux cas, le 4 juillet et le 7 juillet, la Chambre a décidé que le bill était censé avoir été lu une première fois et que la deuxième lecture en était fixée à la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 103(2) du Règlement. Voici la façon dont je vois la situation. Comme le 7 juillet fut le dernier jour de la session avant le congé d'été, la chose est passée inaperçue de quiconque s'occupe de la préparation du *Feuilleton* et de la réception des messages du Sénat. Je ne blâme personne ici pour la façon dont cette affaire a été traitée. C'est l'une des choses qui ont surgi à la dernière minute. Peut-être que nous ne pouvons faire plus que de rectifier l'erreur de cette façon. Il va sans dire cependant que cela laisse planer des doutes sur le fonctionnement du Sénat, car on peut supposer que quelqu'un au Sénat a expédié les messages du 4 et du 7 juillet indiquant que le Sénat avait pris certaines mesures au sujet de ce bill au cours de deux journées distinctes.

• (6.10 p.m.)

Cela est gênant pour les délibérations relatives à la mesure dont nous sommes saisis. Faute d'explications au sujet de l'irrégularité, le député d'High-Park n'ayant pu en fournir à notre demande, preuve qu'il ne savait pas pourquoi l'erreur s'était produite, notre dilemme en est accru et nous sommes en droit de nous demander maintenant si nous sommes saisis de la bonne motion. Quelle référence devrions-nous biffer? Celle qui a trait au 4 juillet ou au 7 juillet? Quelle est la référence exacte? Le Sénat a-t-il lu le bill pour la troisième fois et nous a-t-il envoyé un message? Il y a lieu de supposer que oui. En fait, il a répété sa décision mais nous avons le droit de demander quelle décision du Sénat est la bonne.

Quel est le bon message, celui du 4 juillet ou celui du 7 juillet? On ne nous a rien dit à cet égard sauf que le parrain du bill, le député d'High-Park, a indiqué dans sa motion

que la date du 4 juillet était inexacte. Or quand on lui a demandé d'expliquer l'irrégularité, il a dit qu'il ne savait pas la raison.

Cette date du 4 juillet est peut-être sans fondement. Quelqu'un l'a peut-être mentionnée au député d'High-Park qui, sans expliquer pourquoi cette date avait été choisie, déclare simplement dans sa motion que le bill a été reçu irrégulièrement ce jour-là.

A mon avis, avant que nous prenions une décision à ce sujet, nous avons le droit de savoir précisément pourquoi ce message a été reçu irrégulièrement le 4 juillet, et nous avons le droit de savoir s'il est vrai qu'il a été reçu irrégulièrement le 4 juillet. Les *Procès-verbaux*, qui nous servent de guide ici en l'absence d'autre explication ou directive, sont clairs. Je n'ai pas l'intention de les lire encore une fois, mais ils indiquent clairement que la Chambre a reçu le 4 juillet, à l'égard du bill nº S-15, un message du Sénat indiquant qu'il avait été adopté par le Sénat et demandant à la Chambre de donner son assentiment, comme cela se fait normalement entre les deux Chambres au sujet de bills. Puis, le 7 juillet, la Chambre a reçu un message identique du Sénat. Or, celui-ci ne disait pas que le message précédent était nul.

Je ne mets nullement en doute l'intégrité du député d'High-Park à cet égard, mais je dis simplement que demander à la Chambre, en s'appuyant sur ses paroles exprimées par cette motion, de déclarer qu'à une certaine date, elle a reçu quelque chose irrégulièrement, et cela sans apporter de faits à l'appui et sans aucune communication du Sénat, équivaudrait à dire à celui-ci qu'il ne sait pas ce qu'il fait. J'affirme que cette démarche serait très justifiée dans mainte circonstance, mais l'adoption de cette motion correspondrait au discours suivant: «Vous, le Sénat du Canada qui formez une partie du corps législatif constitué par le Parlement du Canada, et que la préséance, sinon d'autres titres, place au-dessus de la Chambre des communes, vous avez commis une faute le 4 juillet 1967, au sujet de ce projet de loi.» Aucune indication du Sénat ne nous permet d'affirmer qu'il en est ainsi.

La simple présentation d'une motion déclarant que nous avons reçu quelque chose irrégulièrement à une certaine date, sans aucune communication officielle d'une Chambre à l'autre, nous oblige soit à rejeter la motion et à maintenir le statu quo jusqu'à ce que la situation soit clarifiée, soit à modifier la motion de façon à biffer les deux articles du *Feuilleton*, vu l'irrégularité de l'un d'eux. A mon sens, il serait approprié de modifier la motion de façon à inclure les deux dates et de permettre au Sénat de faire les choses correctement.

Par conséquent, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), je propose de:

Retrancher tout ce qui suit le mot «Canada» et y substituer le texte suivant:
«et que le même bill a été présenté le 7 juillet et porte le numéro 11 au *Feuilleton* du 26 septembre, les inscriptions qui paraissent aux *Procès-verbaux* des 4 et 7 juillet ainsi que les articles portant les numéros 8 et 11 inscrits à la rubrique des «Bills privés» du *Feuilleton* d'aujourd'hui à ce sujet, soient rayés.»

Malheureusement, monsieur l'Orateur, nous ne possédons qu'une copie écrite de l'amendement, car nous ne savions pas quelle serait la motion officielle. J'espère que vous n'avez pas de difficulté à lire l'amendement. Nous pourrions peut-être envoyer le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles vous aider à l'interpréter, car c'est lui qui l'a rédigé, mais il s'agit essentiellement de rayer les deux articles figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les numéros 8 et 11 qui se trouvent sous la rubrique «Bills privés», ainsi que les articles consignés aux *Procès-verbaux* du 4 et du 7 juillet. Si cet amendement est adopté, nous n'aurons pas porté atteinte au travail accompli par le Sénat en ce qui concerne cette irrégularité, et la prochaine communication que nous recevrons du Sénat remettra cette affaire dans la bonne perspective.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. La motion présentée par le député d'High-Park avait trait à l'article inscrit aux *Procès-verbaux* du 4 juillet. L'amendement proposé maintenant par le député de Skeena va au-delà de la première motion et traite également des articles consignés aux *Procès-verbaux* du 7 juillet. Selon l'opinion de la présidence, l'amendement dépasse la portée de la motion.

• (6.20 p.m.)

Qu'on me permette de lire à la Chambre le commentaire 203(3), à la page 175 de la quatrième édition de Beauchesne:

L'amendement énonçant une proposition qui porte sur une question étrangère à la proposition comprise dans la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, avant que vous rendiez votre décision, je tiens, si vous le permettez, à relire le même commentaire:

L'amendement énonçant une proposition qui porte sur une question étrangère à la proposition comprise dans la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

Je soutiens que l'amendement proposé est on ne peut plus en rapport avec la motion, qui porte sur un bill donné et sur la date à laquelle il a été, comme le prétend, lui seul, le député d'High-Park, accepté de façon irrégulière.

J'ai invoqué le Règlement parce que cette mention figurait deux fois, le 7 juillet et le 4 juillet. Le rappel au Règlement que j'ai fait au tout début portait sur chacune d'elles. Vous n'avez pas rendu de décision sur la validité du rappel au Règlement qui portait sur les deux dates de parution au *Feuilleton*. Lorsque le député de High-Park a présenté la motion, elle renfermait une mention concernant l'irrégularité d'un certain article reçu le 4 juillet.

A moins d'une communication officielle entre l'autre endroit et notre assemblée, on ne saurait admettre sur la simple déclaration d'un député l'existence d'une irrégularité. Du fait que chaque mention, celle du 4 juillet et celle du 7 juillet, se rapporte l'une à l'autre, elles ne peuvent donc pas être étrangères l'une à l'autre. Le commentaire sur lequel vous vous basez pour rendre votre décision n'est donc pas fondé. Si l'on peut établir un rapport entre deux articles, c'est assurément entre les deux dates puisqu'elles traitent exactement du même bill. Il n'y a aucune question étrangère là-dedans.

A mon avis, la seule solution c'est d'adopter l'amendement. Je vous exhorte à suivre cette voie et à donner à la Chambre l'occasion de permettre à l'autre endroit de rendre la décision qu'il souhaite d'après son propre Règlement. En disant cela, je ne cherche pas du tout à dénigrer l'autre endroit.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. La présidence a examiné l'amendement proposé par le député de Skeena ainsi que la motion du député de High-Park. De l'avis de la présidence, l'amendement présente une question que la motion initiale ne renfermait pas, et la présidence déclare donc l'amendement irrecevable.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, il est plutôt inusité qu'un simple député nous demande de rectifier une erreur sans que nous sachions au juste de quoi il retourne. Voilà qui à mon sens mérite d'être examiné, et c'est pourquoi j'ai été vivement surpris par la décision de la présidence à propos de l'amendement. Comme la plupart des députés, j'ai lu la double inscription au *Feuilleton*. J'ai d'abord cru à une faute d'impression. Toutefois, nous avons constaté, après vérification, que les dates des deux inscriptions ne coïncidaient pas. Nous nous sommes alors rendu compte qu'il s'agissait en fait de deux inscriptions. Cette anomalie en soi prête à équivoque, mais comme le député de High-Park, dans sa motion, nous a indiqué l'existence d'une irrégularité à propos d'une des deux inscriptions, je m'étonne que Votre Honneur n'ait pas décidé qu'une irrégularité, nullement imputable à notre personnel ou à une erreur d'impression, s'était produite, donc que la faute s'était commise ailleurs et qu'il serait raisonnable de supprimer les deux inscriptions et de laisser à l'autre endroit le soin de décider si le bill lui-même devrait être inscrit au *Feuilleton*.

Si ce bill a été une première fois présenté de façon irrégulière, il se peut que la proposition de loi elle-même soit irrégulière. Il ne serait pas exagéré alors de déclarer que sa seconde présentation était aussi irrégulière. Je crois qu'en rejetant l'amendement, vous avez peut-être compliqué davantage la question et laissé planer des soupçons.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. J'écoute le député depuis un certain temps. Comme je pense qu'il critique une décision de la présidence, je lui signale l'article 12 du Règlement.

**M. Peters:** Je ne m'en prenais pas, croyez-moi, à la décision. Je voulais seulement mentionner dans quelle position cette décision nous place. Il s'agira donc pour nous d'étudier une motion sur un bill donné qu'on nous présente, alors que figure au *Feuilleton* un autre bill, identique au premier sauf, et c'est important, qu'il est inscrit à la date du 7 juillet au lieu du 4 juillet.

A vrai dire, nombreux sont les députés qui vont se demander, à moins qu'on ne leur dise pourquoi la première présentation était irrégulière, comment il se fait que la seconde ne l'était pas également. Je voudrais donc proposer un amendement—il m'est loisible, je crois, de le faire—qui rayerait les deux projets de loi du *Feuilleton*. Cet amendement ayant pour effet de rayer le second projet de loi, la responsabilité incombera de toute évidence à l'autre endroit de décider si l'une de ces motions doit ou non figurer aux *Procès-verbaux* et laquelle. Par contre, en votant en faveur de l'amendement du député d'High-Park, nous donnerions à entendre qu'il y a irrégula-

rité dans l'inscription du premier bill d'intérêt privé mais non dans celle du second. Je n'ai rien entendu dire ni rien appris, qui me porterait à croire qu'il en soit ainsi. J'aimerais donc proposer l'amendement suivant à la motion du député d'High-Park:

Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et que ce qui suit soit ajouté:
«le Bill S-15 soit rayé du *Feuilleton* et de l'*Ordre du jour* d'aujourd'hui, tout comme la mention qui paraît dans les Procès-verbaux relativement au Bill S-15.»

Je suppose que je serai appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge).

**M. Herridge:** Sûrement pas. Je m'oppose à cet amendement et à toute cette tempête dans un verre d'eau.

**M. Peters:** Je serai donc appuyé par le député de Sudbury (M. Germa). L'objet de la motion est de dégager de toute responsabilité et de préserver contre toute critique les services du greffier, que je crois irréprochables. Dans la confusion du dernier jour, ces fonctionnaires ont probablement accepté les ordres tels qu'ils les ont reçus de l'autre endroit. Seuls seraient donc à blâmer les gens de l'autre endroit. En radiant cette inscription présentement, nous enlèverons à quiconque l'occasion de blâmer nos fonctionnaires à cet égard.

• (6.30 p.m.)

L'opposition à mon amendement serait probablement motivée s'il s'agissait d'une inscription au début du *Feuilleton*, ce qui lui donnerait donc la priorité sur certains bills. Le parrain lui-même a supprimé le premier texte à la suite de son amendement et le mien porte sur le dernier numéro inscrit au *Feuilleton*. Quoi qu'il en soit, si l'autre endroit nous renvoie l'inscription appropriée, ce projet de loi retiendra sa priorité au *Feuilleton*, ce qui n'entraînera par conséquent aucun changement.

Il est rare que les articles à l'ordre du jour nous causent des ennuis. Lorsque des irrégularités sont survenues dans le passé, le parrain a retiré l'article en cause. Je ne me souviens pas d'erreurs semblables à celle-ci, mais toute irrégularité dans un bill d'initiative parlementaire entraînait son retrait et sa réinscription subséquente.

J'espère que les services de greffier seront aidés dans cette affaire par l'adoption de mon amendement visant la suppression de ces deux articles. Ainsi, ils pourront être réinscrits, selon l'usage établi, une fois qu'une décision aura été rendue à l'autre endroit quant à savoir si ce bill a été dûment reçu et à quelle date il le sera. J'espère que les députés appuieront cet amendement afin d'aplanir cette difficulté exceptionnelle.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) n'a pas de toute évidence compris le principe sur lequel repose l'amendement, mais pour dissiper ses craintes que cette affaire pourrait entraîner une longue discussion, j'espère que tous les députés admettront que tous les articles inscrits convenablement ont toujours été mis en délibération par ordre chronologique. A cet égard, nos services de greffier ont assurément mérité le respect de tous les députés. A mon avis, la manière la plus facile de résoudre ce problème serait de réinscrire le bill après avoir consulté ceux qui l'ont parrainé à l'autre endroit. J'exhorte les députés à appuyer mon amendement.

**M. l'Orateur suppléant:** La motion proposée par le député d'High-Park (M. Cameron) portait sur une inscription dans les *Procès-verbaux* du 4 juillet et sur l'article huit, sous les bills privés. L'amendement proposé par le député de Timiskaming (M. Peters) est rédigé de telle manière qu'il représente une nouvelle question. Comme il en constitue une, de l'avis du président, on ne peut le considérer comme amendement à la motion originale proposée par le représentant d'High-Park. Je dois donc encore une fois déclarer l'amendement irrecevable.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots, mais comme je suis un peu naïf, je n'ai pu discerner le principe en cause dans cette affaire.

**M. Howard:** Il n'y en a aucun; c'est une compagnie d'assurance-vie.

**M. Herridge:** Il est évident que cette répétition n'est attribuable qu'à une simple erreur de plume d'un fonctionnaire. J'appuie la motion du député d'High-Park en vue de remédier à la situation. J'estime que c'est la chose sensée à faire, afin que la Chambre puisse poursuivre le débat sur le bill en question sans gaspiller de temps comme nous l'avons fait aujourd'hui.

Au cours de mes 22 ans à la Chambre, j'ai vu divers fonctionnaires possédant de longues années de service être remplacés par des hommes plus jeunes. J'ai rarement vu le per-

sonnel de la Chambre des communes affecté aux *Procès-verbaux*, ou le personnel de l'Imprimeur de la reine, commettre des erreurs. J'estime que cette erreur-ci, du fait même qu'elle soit exceptionnelle, témoigne de leur compétence et du soin qu'ils apportent à fournir un compte rendu exact des délibérations de cette Chambre. (*Applaudissements*)

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je dois intervenir pour défendre les dignitaires de cette Chambre, car il est inconcevable qu'on rejette sur eux la responsabilité de cette erreur. Ce que mes collègues ont essayé de signaler à la Chambre, c'est que la faute a été commise à l'autre endroit, et que c'est le Sénat qui devrait nous tirer de ce bourbier. Nous avons essayé d'amender la motion de l'honorable député de High-Park avec l'intention de désigner l'organisme responsable, qui est l'autre endroit. Évidemment, nos collaborateurs n'ont pas agi sans avoir reçu de communiqué de l'autre endroit. Si ce dernier était inexact—et il l'était évidemment—c'est l'autre endroit qu'il faut blâmer et non pas le personnel de la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Aux voix!

**M. l'Orateur suppléant:** Avant d'aller plus loin, je rappelle à la Chambre les dispositions de l'article 6(7) du Règlement:

> Aucun vote ne doit être enregistré entre six heures du soir et huit heures du soir des lundis, mardis et jeudis, ou entre une heure de l'après-midi et deux heures et demie de l'après-midi les jours où la Chambre siège le matin. Lorsqu'un vote est remis à plus tard en application du présent paragraphe, il doit y être procédé immédiatement à deux heures et demie de l'après-midi ou à huit heures du soir, selon le cas. La Chambre est réputée revenue aux ordres inscrits au nom des députés pendant le temps nécessaire à l'enregistrement d'un vote reporté à la période prévue pour les ordres inscrits au nom des députés.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Howard:** Si elle est adoptée, c'est certainement sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Lotbinière (M. Choquette): Les relations au sein du Commonwealth—la réunion des premiers ministres; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): La fonction publique—la majoration des pensions; le député de Saskatoon (M. Brand): Radio-Canada—Saskatoon—la construction d'une station.



## BILLS PRIVÉS

L'EXCELSIOR, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

**M. Robert Stanbury (York-Scarborough)** propose la 2e lecture du bill n° S-8, concernant l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie.

• (6.40 p.m.)

—Monsieur l'Orateur, ce bill-ci est semblable à celui qui a été présenté à la Chambre au cours de la dernière session, adopté ici, étudié par le comité; le comité en a fait rapport, il a été examiné de nouveau à la Chambre, mais non adopté avant la fin de la dernière session. Comme le bill est identique au premier, et qu'il a été examiné de façon approfondie au cours de la session précédente, les députés conviendront sûrement qu'il n'y aurait pas grande utilité à retarder davantage l'adoption du projet de loi, recommandé par tous les fonctionnaires publics qui l'ont examiné.

Je ne prétends pas qu'il n'y aura aucune autre délibération au sujet du bill, mais s'il n'y en a pas, on consentira peut-être à ce qu'il soit déféré au comité sans autre débat.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je regrette vivement de ne pouvoir accepter l'invitation de mon ami, le parrain du bill. Il a dit, je crois, qu'il ne servirait de rien de retarder davantage l'adoption du bill, recommandée par tous les fonctionnaires qui l'ont examiné. Cette déclaration demande à être approfondie car, si on la laissait passer sans la relever, elle donnerait l'impression que les employés canadiens de la fonction publique, chargés de ces questions, sont favorables aux propositions de l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie. Je ne veux pas dire par là qu'ils soient mal disposés envers elle, mais à mon avis il y a lieu de mettre les choses au point en faisant connaître la position des employés du Département des assurances qui ont examiné ce bill et qui consiste, en effet, à appliquer les dispositions de la loi, telles que le Parlement les a déjà fixées, et non à exprimer publiquement—et certainement pas de manière officielle—leur opinion sur l'aspect général du bill et sur les répercussions que pourraient avoir sur notre économie l'Excelsior et autres compagnies du même genre.

On a plusieurs fois énoncé la position du Nouveau parti démocratique. Elle dépasse les limites étroites des règlements statutaires de la loi sur les assurances. A l'égard de compagnies comme l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, cette position est identique à celle du Président du Conseil privé (M. Gordon), ancien ministre des Finances. Notre position s'accorde entièrement avec la déclaration du premier ministre du Canada (M. Pearson), diffusée cette année sur l'ensemble du réseau. Il s'agit de l'attitude concernant la propriété canadienne de l'industrie canadienne.

A notre avis, si le premier ministre du Canada peut s'emparer des ondes et de la télévision pour énoncer clairement la position du parti libéral, du cabinet libéral et la sienne sur le problème de la propriété étrangère, il nous sied, au Parlement, de lui donner tout l'appui dont nous sommes capables pour atteindre ses buts, car il est clair que ses déclarations lui attirent bien des ennuis au sein du cabinet.

Dès qu'il y a scission au sein du cabinet, au sujet d'une question de politique générale, nous tenons à être du côté de la population pour raccommoder les choses. Nous nous rangeons, croyons-nous, avec la population en appuyant le premier ministre à 150 p. 100, si possible, dans ses efforts pour faire comprendre aux réactionnaires de son cabinet et du parti la nécessité où se trouve le Canada d'être maître de ses propres moyens de production et de distribution et, surtout, de pouvoir posséder et contrôler les institutions financières, comme les compagnies d'assurance. Voilà le nœud de la question en ce qui concerne le projet de loi à l'étude.

M. Humphrys nous inspire beaucoup de respect, mais le fait que lui et son département aient vu le bill d'un œil favorable n'a rien à voir avec la question plus vaste de la politique générale qui nous préoccupe. Il s'agit exclusivement de l'interprétation et à l'administration de la loi, d'un caractère extrêmement étroit.

Nous connaissons, grâce à leurs déclarations publiques, l'attitude du premier ministre et du président du Conseil privé sur cette question. Nous les appuyons. Nous voulons que tous les députés les appuyent pour que les opinions du premier ministre du pays puissent devenir la loi du Canada de façon générale et puissent s'appliquer à toutes les compagnies de ce genre. Il est vrai que le bill concernant l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, a été présenté au cours de la session précédente. On l'appellait alors le bill nº S-26.

La Chambre décida ensuite que le bill devrait être déféré à un comité. Effectivement, on l'a déféré au comité des bills privés en général le jeudi 2 février 1967. Le 14 février 1967, le comité en abordait l'étude. Comme dans tous les cas, le bill a été renvoyé au comité afin de tenter d'obtenir de la part des représentants officiels de la compagnie des précisions quant à ses buts, ses objectifs et ses propositions, la manière dont elle entend conduire ses affaires pour servir les intérêts du Canada et autres questions connexes.

Ont comparu devant le comité les dirigeants de la compagnie, soit M. Fraser M. Fell, c.r., inscrit comme agent auprès du Parlement, et M. M. Kenny qui était à l'époque et qui, je suppose, est toujours président de l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie. Ces messieurs, accompagnés de M. Humphrys, le surintendant des assurances, et du parrain du bill sont venus témoigner devant le comité.

Le parrain du bill, en tant que tel, ne remplit qu'un simple devoir public. Il n'a aucun rapport direct avec l'entreprise. Il n'a non plus aucune partialité envers celle-ci mais en tant que simple député il s'efforce de son mieux de faire son devoir et de remplir ses responsabilités en expliquant à la Chambre un bill qu'on lui a, pour une raison ou pour une autre, demandé de parrainer.

Tout cela pour dire que je ne mentionnerai pas les témoignages déposés par le parrain du bill au comité. Tous les renseignements essentiels portant sur la structure de cette société figurent dans les témoignages rendus par M. Humphrys, M. Fell et par le président de la compagnie, M. Kenny. Je commencerai par le début car il s'agit d'une affaire longue et compliquée. Prenons tout d'abord M. Humphrys qui a été pour ainsi dire le premier témoin officiel à être convoqué par le comité. Il a retracé les antécédents de la compagnie, en a décrit les pouvoirs, en a rappelé le moment de la fondation.

• (6.50 p.m.)

Pour ne pas déformer les paroles de M. Humphrys, j'aimerais consigner au compte rendu ses remarques qui apparaissent à la page 50 du fascicule nº 4 des Procès-verbaux et témoignages du comité des bills privés en général le 14 février 1967:

> Les lois fédérales sur l'assurance pourraient lui imposer certaines restrictions dans ce sens que la compagnie a accepté de son propre gré de se conformer à la loi fédérale, mais le Parlement fédéral ne pourrait pas accorder des pouvoirs à la compagnie puisque ses pouvoirs reposent sur la législation provinciale. Elle pourrait fonctionner dans le cadre de ses pouvoirs provinciaux ou plutôt de ses pouvoirs provinciaux plus restreints ou des restrictions qui pourraient lui être imposées par la loi fédérale. Mais, si la loi fédérale était modifiée de façon à étendre les pouvoirs des compagnies fédérales, ce fait n'étendrait pas nécessairement les pouvoirs de la Excelsior Life parce qu'elle devrait quand même fonctionner dans le cadre des pouvoirs qu'elle tient de la législation provinciale.

Puis il poursuit en disant:

Or, au cours des années, cette situation a créé à la compagnie certaines difficultés dont je me permets d'en citer une récente.

Entre parenthèses, monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner que, si ma mémoire est fidèle, l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie est constituée en société en vertu d'une loi de l'Ontario. Le but de ce bill n'est pas vraiment de constituer la compagnie en société en vertu des lois du Canada, mais de lui permettre de poursuivre en tant que société fédérale comme si elle était depuis son origine une société en vertu des lois fédérales. C'est là une situation unique. Jusqu'à présent, toutes les compagnies d'assurance qui se sont présentées au Parlement dans une conjoncture semblable pour demander d'être constituées en société, ont demandé à l'être en vertu d'une loi fédérale. Ce n'est pas le cas pour l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie; elle demande au Parlement du Canada d'affirmer que l'Excelsior est censée avoir été constituée en société en vertu d'une loi fédérale depuis son origine.

Je le répète, il s'agit d'une situation unique. On demande au Parlement de proclamer *de jure* une chose qui *de facto* est inexistante. Ce seul fait est de nature à empêcher la constitution en corporation de cette société, bien que le très respecté Département des assurances ait laissé entendre qu'il l'appuyait dans ce cas particulier.

Ceci soit dit en passant, monsieur l'Orateur, car M. Humphrys a déclaré que le fait que cette compagnie avait été constituée en corporation dans l'Ontario et ne tombait pas entièrement sous le coup des lois fédérales, qui a été la source de certaines difficultés, avait sans aucun doute poussé à la longue la compagnie à se faire constituer en société à l'échelon fédéral, non pas par un sens du devoir ou mue par un sentiment de responsabilité envers le Canada ou l'économie canadienne, mais en vue de remplir son rôle dans la société, qui consiste à réaliser des bénéfices.

M. Humphrys continuait ainsi:

En 1965...

A propos, c'est probablement cette année-là que l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, a introduit une demande tendant à poursuivre ses affaires à titre de société fédérale. Le bill a été déféré au comité le jeudi, 2 février 1967 et il est vraisemblable que la société s'était adressée au Sénat l'année précédente. Il n'avait donc pas fallu beaucoup de temps à partir du moment où une certaine initiative avait été prise, comme il semble ressortir des propos de M. Humphrys que je voudrais vous citer. Voici ce qu'il disait:

La loi fédérale sur les assurances a été modifiée en 1965, afin d'autoriser les sociétés à placer des fonds en prêts hypothécaires à concurrence de 75 p. 100 de la valeur de la propriété.

[M. Howard.]

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, ceci a trait à la discussion qui a eu lieu aujourd'hui au cours de la période des questions et aussi hier; on a demandé si les sociétés d'assurances placeraient leurs économies en accordant des prêts domiciliaires à un taux d'intérêt raisonnable afin d'atténuer la crise du logement au Canada, au lieu de raréfier leurs placements afin de faire monter les taux d'intérêt.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Des capitaux, pas des économies.

**M. Howard:** Ce sont en réalité les économies des assurés. Une société d'assurances n'obtient ses fonds qu'en vendant des polices d'assurances au public, et bien souvent elles ne sont pas conformes aux offres alléchantes des agents d'assurances. C'est néanmoins l'argent du public dont les sociétés d'assurances disposent.

Si je puis reprendre ma citation du témoignage de M. Humphrys, il a dit:

Des deux tiers, cela a passé à 75 p. 100.

A un moment donné, les sociétés d'assurance pouvaient faire des placements en prêts hypothécaires allant jusqu'à 66⅔ de la valeur d'une propriété. En 1965 on a modifié la loi fédérale et porté la proportion à 75 p. 100. J'imagine qu'alors l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, a voulu, elle aussi, sa part de l'assiette au beurre, car M. Humphrys poursuit en disant:

Ainsi, toutes les sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale pouvaient se prévaloir immédiatement de cette mesure, sauf l'Excelsior, car la loi provinciale la restreignait toujours aux deux tiers de la valeur de la propriété. Elle a dû attendre que la loi provinciale soit modifiée afin de lui accorder les mêmes privilèges. La société fait depuis longtemps des affaires dans tout le pays; l'une des principales sociétés du genre, elle est placée sous la surveillance du gouvernement fédéral, mais elle est toujours demeurée sous le coup de cette incapacité, pour ce qui est d'apporter d'autres pouvoirs et modifications à la loi fédérale.

On pourrait déduire de cette déclaration, monsieur l'Orateur, que la Compagnie d'assurance-vie, l'Excelsior, est au nombre des compagnies qui veulent verser les épargnes de leurs actionnaires dans des prêts hypothécaires, mais je doute que ce soit vraiment le cas ici. Si le projet de loi atteint jamais l'étape du comité, il sera intéressant pour nous, je pense, de nous attacher à cet aspect bien précis, pour connaître la politique publique de la Compagnie d'assurance-vie, l'Excelsior, concernant les placements dans des prêts hypothécaires. L'une des raisons pour lesquelles elle demande l'autorisation de continuer ses affaires à titre de compagnie fédérale, c'est qu'en vertu de la loi fédérale, le domaine des prêts hypothécaires est plus lucratif pour la compagnie.

Nous aurons l'occasion un jour d'étudier les aspects de la propriété étrangère de la compagnie en question, monsieur l'Orateur, mais permettez-moi de dire, avant que l'horloge marque 7 heures, que 70.9 p. 100 des actions de la compagnie dont il s'agit ici sont détenues aux États-Unis. Nous osons croire que l'exemple donné par une autre compagnie, désireuse d'appartenir à des intérêts canadiens et de se dégager de l'appartenance étrangère dans une période donnée, sera suivi dans ce cas-ci, mais je reviendrai là-dessus un autre jour. Puis-je déclarer qu'il est sept heures?

**M. l'Orateur:** L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée. La Chambre passe maintenant aux travaux interrompus à six heures.

## LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE MEMBRES, DE COMMISSIONS CONSULTATIVES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'étude du bill n° C-150, visant à l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, présenté par l'honorable M. Marchand.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill n° C-150, visant à l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration. Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

---

### Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

Sur l'article 2—*Définitions.*

**M. le président suppléant:** L'article 2 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Établissement du Conseil.*

**L'hon. M. Starr:** Je veux poser une question au ministre et je le prie de m'excuser s'il y a déjà répondu. Cette disposition prévoit que le Conseil canadien de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devra se composer d'un président et de 15 membres que doit nommer le gouverneur en conseil et de chacun des présidents des commissions établies en vertu de la Partie II. Le ministre compte-t-il avoir aussi des représentants de chaque province au sein de ce Conseil? De quelle manière une disposition de ce genre s'appliquera-t-elle aux 15 membres qui doivent être nommés?

**L'hon. M. Marchand:** Je ne crois pas, monsieur le président, que nous puissions avoir un représentant pour chaque province. Les 15 membres font partie du Conseil et si le président et chacun des membres de ce conseil devaient représenter une province, cela signifierait qu'il n'y aurait pas de représentants des organisations d'employés ou employeurs. Je pense que nous devons veiller à maintenir une certaine souplesse. L'honorable membre comprendra aisément que beaucoup d'associations et de régions souhaiteraient être représentées. Nous nous sommes exprimés en termes généraux parce que je ne vois pas bien comment nous pourrions accorder à chacun la représentation voulue.

**L'hon. M. Starr:** Je le comprends. Le ministre peut-il nous donner quelque idée du type de représentation qu'il compte voir figurer dans ce conseil? Quels secteurs seront représentés?

**L'hon. M. Marchand:** Je pense que le mouvement syndical devrait être représenté ainsi que les organisations d'employeurs; comme les présidents des commissions seront membres du Conseil, il y aura, et probablement dans cette proportion seulement, une représentation régionale. Les organisations de consommateurs devraient être représentées, de même que les organisations qui représentent habituellement les commissions consultatives pour la formation professionnelle, par exemple.

(L'article est adopté.)

Les articles 4 à 8 compris sont adoptés.

Sur l'article 9—*Réunions.*

**L'hon. M. Starr:** L'article 9 prévoit au moins deux réunions annuelles des membres de ce conseil à Ottawa. Si ces membres veulent se réunir ailleurs, ils doivent obtenir l'approbation du ministre; ou bien, s'ils jugent nécessaire de se réunir plus de deux fois par an, l'approbation du ministre est également nécessaire. Bien entendu, ils peuvent se réunir plus de deux fois par an sur la demande du ministre.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas laissé, dans ce domaine, l'initiative à la Commission au lieu de l'abandonner au bon plaisir du ministre?

**L'hon. M. Marchand:** Un collègue du député a souligné l'une des raisons cet après-midi. Il s'agit des conséquences financières. Ce conseil comprend 15 membres; s'ils décident de se réunir dix fois dans divers endroits du Canada, les crédits s'en ressentiront. Nous devons exercer un certain contrôle sur ces activités. Je sais bien qu'aucun ministre n'empêchera la réunion d'une pareille com-

mission représentative. A moins d'une raison sérieuse, il ne saurait lui résister très longtemps.

Mais si, sans raison particulière, les membres veulent se réunir plus de deux fois par année, ou si sans motif particulier ils tiennent à se rencontrer à Vancouver parce que c'est l'hiver, il faudrait, je pense, que le ministre soit autorisé à y mettre le holà.

**L'hon. M. Starr:** Le ministre s'est-il renseigné sur ce qu'il en coûterait pour que le Conseil se réunisse au moins deux fois par année à Ottawa ou ailleurs? Sait-il aussi quel serait le coût pour les quatre commissions consultatives? A-t-il pu savoir combien il en coûterait par année pour maintenir ce conseil et les commissions consultatives?

• (8.10 p.m.)

**L'hon. M. Marchand:** Nous ne faisons que supposer ce qui peut arriver. Peut-être le Conseil se réunira-t-il deux fois par année alors que la commission le fera quatre ou cinq fois. Je ne saurais dire au pied levé. Je vais tâcher de le déterminer et de vous donner des chiffres plus tard.

(L'article est adopté.)

Les articles 10 et 11 sont adoptés.

Sur l'article 12—*Création de commissions consultatives.*

[*Français*]

**M. Régimbal:** Monsieur le président, nous avons suggéré, à plusieurs reprises, tant au cours des remarques que nous avons faites à l'étape de la résolution qu'au cours du débat de cet après-midi, qu'il serait peut-être recommandable qu'une consultation constante soit maintenue entre le ministère ou le Conseil et les autorités provinciales.

On a mentionné tantôt qu'il serait souhaitable de maintenir ce contact, puisque ce n'est pas possible de le faire dans la constitution même du Conseil.

Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, par exemple, de prévoir une participation des provinces au sein de la représentation des comités?

Je crois que le ministre a mentionné qu'il avait rencontré les ministres provinciaux, au cours d'une réunion, cet été. Mais est-ce qu'une telle rencontre, de temps en temps seulement, au besoin, ou avant que le bill soit en vigueur, est suffisante pour ce qui est, peut-être, d'aplanir n'importe quelle difficulté d'interprétation ou de coopération à laquelle les provinces pourraient se heurter?

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, je crois que le domaine où nous pouvons rencontrer le plus de difficultés ou de problèmes avec les provinces, c'est celui de la formation des travailleurs, soit le domaine de la main-d'œuvre proprement dit.

Comme on le sait, l'entente fédérale-provinciale prévoit, à la demande des provinces, la formation d'un comité consultatif, qui avise les deux gouvernements sur les besoins de la main-d'œuvre, sur l'orientation des cours, etc.

La province de Québec en a formé un, et la province d'Ontario aussi. Les autres provinces, à la suite de leur demande, pourront en former, et c'est avec plaisir que nous collaborerons. Alors, disons que dans les champs les plus litigieux, cette collaboration pourra s'établir par le truchement des comités.

**M. le président:** L'article 12 est-il adopté?...

[*Traduction*]

**M. Pugh:** Les quatre premiers alinéas du paragraphe 1 concernent les commissions consultatives, et à ce propos j'ai plusieurs questions à poser. Chacune de ces commissions sera-t-elle une entité distincte? Autrement dit, y aura-t-il entrecroisement parmi les membres, si bien que l'un ou l'autre pourrait appartenir à deux ou trois organismes?

Encore une fois, le paragraphe 2 est conçu en ces termes:

> Le ministre peut, de temps à autre, établir des commissions consultatives supplémentaires comme il estime approprié pour s'occuper de toute question qui relève de lui en tant que ministre.

Le ministre a-t-il une idée des autres commissions susceptibles d'être constituées?

J'ai aussi à poser une question quant à l'aspect régional des propositions. Le ministre songe-t-il à établir des commissions régionales, par exemple, pour les Prairies, la côte du Pacifique, le centre du Canada et les provinces de l'Atlantique? Que vient faire cette disposition générale du paragraphe 2?

**L'hon. M. Marchand:** Aucune disposition dans la loi n'interdit à un membre d'une commission de faire également partie d'une autre. Comme nous le savons, ce n'est pas un emploi à plein temps; les commissions ne se réuniront que quelques fois par an et rien n'empêche de faire partie de deux commissions à la fois. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de commissions spécialisées qui s'occupent de formation, d'immigration et de recherches. Nous n'avons pas l'intention d'établir d'autres commissions régionales en plus de celles qui sont mentionnées. Nous aurons des comités régionaux et locaux prévus dans une autre partie du projet de loi —nous y viendrons plus tard.

Quant à la disposition prévoyant que le ministre pourra établir des commissions spéciales à des fins spéciales, supposons par exemple que de graves problèmes surgissent relativement à un certain aspect de notre

programme; nous serons peut-être forcés alors d'établir une commission consultative spéciale. Si l'automation suscite une foule d'ennuis dans le domaine de l'emploi, nous estimerons peut-être nécessaire d'instituer une commission spéciale chargée d'étudier la situation et de nous conseiller. C'est ce que nous avons en vue.

**M. Pugh:** Le ministre a-t-il pris connaissance des procédures qui serviront à la nomination des personnes qualifiées à ces commissions? En a-t-il approché? On prévoit la création immédiate de quatre commissions, composée chacune de 11 membres et d'un président. Il y a donc un nombre important de nominations en vue et je présume—j'espère même—que les intéressés seront très occupés. Tout cela, me semble-t-il, va donner un mécanisme très pesant—peu maniable.

**L'hon. M. Marchand:** Comme le mentionne le bill, les nominations se feront après consultation avec les organismes sociaux et économiques intéressés. Prenons, par exemple, le cas de la réadaptation. Il y a au Canada, comme chacun sait, un grand nombre d'associations privées qui s'intéressent à cette question et il serait ridicule de créer une commission consultative au sein de laquelle ces associations ne seraient pas représentées. C'est ainsi que nous procéderons dans tous les cas, car les associations privées en tous genres sont nombreuses au Canada. En principe, c'est l'association la plus représentative qui sera choisie pour recommander les personnes que nommera le ministre.

**M. Johnston:** Existe-t-il une définition particulière du mot «adulte» employé à l'alinéa 12(1)*a*?

Ce Conseil agirait-il comme organisme de coordination entre l'enseignement spécialisé provincial qui relèverait du régime scolaire régulier et le programme fédéral de formation des adultes? En rapprochant les articles 20 et 12, on a l'impression que ce programme serait tout à fait indépendant des régimes d'enseignement provinciaux.

**L'hon. M. Marchand:** La définition d'éducation des adultes est celle qui se trouve dans la mesure adoptée par la Chambre quant à leur formation. Je pense que ce domaine y est délimité le plus précisément possible.

• (8.20 p.m.)

Je ne sais si le député a entendu ma réponse en français à une question. Nous avons une entente avec les provinces au sujet de commissions consultatives pour la formation et l'éducation des adultes. Deux de ces commissions sont déjà établies au Québec et en Ontario, afin de suivre de près le marché du travail et de connaître les cours qui devraient être donnés. Toute province qui juge opportun d'entrer en liaison avec le gouvernement fédéral peut nous demander d'établir pareille commission, et nous le ferons.

(L'article est adopté.)

Les articles 13 à 19 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 20—*Commission consultative de la formation professionnelle des adultes.*

**M. Herridge:** Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire au sujet de ce bill. Je dirai d'abord que je ne suis pas aussi pessimiste que certains de mes collègues. J'en appuie le principe et l'intention, car notre groupe plaide depuis des années en faveur d'une loi relative à la formation professionnelle et à l'immigration. Les faits le prouvent.

J'appuie aussi le bill en raison de ma grande confiance dans le ministre qui appliquera la loi et du respect que je lui porte. Il s'agit d'une mesure d'essai. Le ministre a dit qu'on découvrirait sans aucun doute des défauts dans le bill. Je suis convaincu qu'à la lumière de l'expérience, des modifications y seront apportées.

Pendant de nombreuses années, j'ai soutenu les idées qui sont reprises dans ce bill et je ne doute pas qu'il soit amélioré dans l'avenir. N'oublions pas qu'au cours des années, tous les partis qui siègent dans cette Chambre ont rédigé diverses propositions tendant à réaliser le Royaume des cieux sur la terre, propositions qui ont dû être revues à la lumière de toutes les circonstances, comme pourrait le dire le secrétaire d'État aux affaires extérieures. Je suis certain que ce bill constitue la base sur laquelle s'érigera, l'expérience aidant, une législation saine à laquelle le public s'intéressera parce qu'il y aura lui-même participé.

Je suis particulièrement enthousiaste au sujet des comités consultatifs locaux formés de personnes bien au fait de leur situation propre. L'une des choses qui ont rendu le plus difficile l'application des lois a été l'administration centralisée par des gens qui ne comprenaient pas les situations locales. J'ai toujours préconisé la participation des administrés à toute mesure législative de ce genre. Cette disposition du projet de loi me plaît donc beaucoup, de même, dois-je dire, que l'attitude des fonctionnaires du ministre qui se trouvent dans ma circonscription. Ils ont accompli beaucoup de travail bénévole pour la formation des infirmes et pour surmonter certaines circonstances extraordinaires. Je souhaite que le ministre réussisse dans tout

ce qu'il entreprendra pour faire de cette mesure législative un succès dans les années à venir.

**M. Groos:** Monsieur le président, je serai aussi très bref. Je ne voudrais pas que ce très important bill, que j'appuie sans réserves, soit adopté avant que j'aie pu adresser quelques mots au ministre, après l'avoir félicité d'avoir présenté ce projet de loi. Ainsi que l'a fait observer le dernier préopinant, nous savons tous que le bill n'est peut-être pas parfait et qu'il s'agit d'une expérience.

Je m'intéresse tout particulièrement au projet de commission consultative de coordination des services de réadaptation des invalides. Même si ses membres travaillent à titre bénévole, avec, bien entendu, remboursement de leurs frais raisonnables, j'espère que le ministre s'assurera que quelques-uns des membres sont invalides dans une certaine mesure. A mon avis, seul un invalide a pleine conscience de toutes les difficultés des invalides, et je n'aimerais pas que la commission consultative soit privée des conseils qu'il pourrait offrir.

**M. Johnston:** Monsieur le président, le mot «adultes» apparaît à nouveau dans l'article 20, et une nouvelle question découle de la réponse du ministre à la question que je lui ai posée sur l'article 12. Quand le projet de loi sur le recyclage dont on a parlé a été étudié à la Chambre, on a exprimé de fortes craintes à propos des limites d'âge évoquées par le mot «adultes». Mes entretiens avec des conseillers d'école secondaire m'ont révélé leur inquiétude profonde; à plusieurs reprises ils n'ont pas réussi à ouvrir aux déchets scolaires les cours de formation des adultes à cause des limites de la mesure. A-t-on déjà soumis ce problème au ministre, et la Commission consultative de la formation professionnelle des adultes s'en occuperait-elle?

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, ce problème a fait l'objet d'un long débat ici lorsque la Chambre était saisie de la mesure sur le recyclage. On en a également discuté avec les provinces, et nous savons maintenant, je crois, ce que le mot «adultes» signifie dans ce projet de loi. Il signifie quelqu'un qui a quitté l'école depuis au moins un an et qui a connu le marché du travail pendant trois ans. Si nous pouvons aider un déchet scolaire qui a quitté l'école depuis un an, mais qui n'a pas fait partie de la main-d'œuvre depuis trois ans, cette aide consistera à payer seulement le cours de formation. Il n'obtiendra pas les autres allocations. Toutes les réponses sont, je crois, déjà consignées au hansard, car ce point a fait l'objet d'une discussion exhaustive. En outre, les provinces l'ont accepté.

Ceux qui ne sont pas inclus dans la définition relèvent de la juridiction des provinces. Cela ne veut pas dire que l'on ne se préoccupe pas de ces jeunes gens à l'heure actuelle. Ce sont les provinces, et non le gouvernement fédéral, qui s'en soucient ou qui sont censées le faire.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement, bien qu'il s'agisse davantage d'une question de renseignements. Quand le ministre justifie l'absence de définition du mot "adulte" dans ce bill-ci, en disant qu'on en a déjà traité dans un projet de loi précédemment adopté par la Chambre, ce n'est pas satisfaisant, selon moi. Il y a, j'en suis sûr, bien des bills, dans les recueils de statuts, qui renferment leur propre définition de ce qu'est ou n'est pas un adulte. Rien n'indique, dans le bill actuel, que nous devrions nous reporter, à ce sujet, au bill précédent. Comme je ne suis pas spécialiste en ce qui concerne toutes les mesures législatives figurant aux recueils de statuts, je fais appel aux conseils des députés spécialistes en la matière. Nous nous leurrons, je pense, en acceptant une définition qui n'est pas implicite dans le projet de loi à l'étude.

**L'hon. M. Marchand:** Je ne suis pas avocat, comme le député le sait, et n'ai pas l'intention de le devenir.

**M. MacDonald:** Nous nous ressemblons sur ce point.

• (8.30 p.m.)

**L'hon. M. Marchand:** Je suis porté à croire que le député a probablement raison et que l'emploi du mot "adulte" ici n'aura peut-être pas les mêmes conséquences que la définition du mot "adulte" dans la loi sur la formation professionnelle des adultes qui prévoit le versement d'allocations. Je ne crois pas, néanmoins, que les commissions se préoccupent tellement de la définition du mot «adulte», car leur fonction consistera uniquement à conseiller le ministre. Aussi, si nous recevons une recommandation concernant un groupe qui n'est pas strictement visé par la définition de la loi sur le recyclage, cela n'aura pas beaucoup d'importance, quant à moi.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 21—*Comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre.*

**M. Pugh:** Monsieur le président. je me demande s'il y a conflit entre cet article et l'article 11 qui confère au Conseil certaines

fonctions bien précises comme celle d'aviser le ministre et ainsi de suite. Aux termes de l'article 21 le ministre peut établir les comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre qu'il estime nécessaires pour aviser et assister le ministère. Où est le lien entre les comités locaux et régionaux de la main-d'œuvre et le Conseil lui-même? Les termes de l'article 21 me semblent indiquer que ces divers comités régionaux feront rapport au ministère ou au ministre. Il me semble qu'il y a là une usurpation des pouvoirs du Conseil. Le ministre pourrait-il me fournir une explication là-dessus?

**L'hon. M. Marchand:** Il est clair, du moins à mes yeux, que ces comités régionaux et locaux devront collaborer avec les centres locaux de main-d'œuvre. S'ils veulent faire des recommandations quant à la politique du ministère, ils devront les présenter au Conseil qui les étudiera et avisera le ministre en conséquence.

**M. Pugh:** Alors, ne vaudrait-il pas mieux que l'article 21 prévoie qu'ils fassent rapport au Conseil ou au ministère? Le bill précise qu'ils devront faire rapport au ministère quant à certaines choses.

**L'hon. M. Marchand:** Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'ils fonctionneront de façon différente. Leurs centres locaux seront représentés au sein du comité par des conseillers ou des représentants. Ainsi, à l'échelon local, ils gagneront à collaborer. S'ils veulent faire une recommandation en matière de réadaptation, par exemple, elle devra passer par la commission qui s'occupera de la réadaptation. Ensuite le Conseil en sera saisi, et enfin, le ministre. Ainsi, tous les rouages seront utilisés à fond.

**M. Pugh:** Ce que le ministre vient de dire a du sens, mais je crois que c'est irréalisable, car dans le premier alinéa de l'article 21, il est dit qu'ils seront comptables au ministère, ce qui laisse entendre au ministère seulement.

**L'hon. M. Marchand:** Bien entendu, tout dépend de ce qu'on entend par le ministère. Il y a un service appelé centre local de main-d'œuvre, qui fait partie intégrante du ministère. Il n'y a aucun doute qu'une foule de problèmes devront être résolus sur place; point n'est besoin qu'ils soient résolus ici à Ottawa. Le comité et le centre local de main-d'œuvre pourront y voir tous deux, en collaborant avec le ministère. S'il s'agit d'une proposition d'ordre général, je crois que l'organisme local pourra s'en occuper.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, je considère cet article 21 en particulier comme étant presque la partie la plus importante du projet de loi parce qu'il nous oblige à revenir sur nos pas pour faire face à la préoccupation très réelle que j'ai exprimée hier, au cours de mes quelques commentaires. Avant d'ajouter encore deux remarques spécifiques au sujet de cet article, je tiens à déclarer ma conviction que le ministre et ses fonctionnaires ont pris la bonne voie. Ils ont heurté quelques écueils au cours des quelques premiers mois de mise en œuvre, et ils ont peut-être même éprouvé plus d'une déception, mais j'ai confiance que ces dernières seront surmontées avec une grande bonne foi au cours des mois à venir et que les travaux de ce ministère seront encore plus efficaces.

Une des craintes que nous éprouvons tous de façon grandissante—parce qu'elle s'est présentée parfois comme une réalité—c'est l'effrayante puissance de la bureaucratie qui entraîne souvent la perte de tout contact avec la réalité à cause de la masse des institutions monolithiques des gouvernements ou de la haute finance. Dans le présent cas, il s'agit du gouvernement. Je ne suis pas aussi préoccupé que mon collègue, le député d'Okanagan Revelstoke, par les problèmes qui peuvent se poser au sujet de la transmission des conseils et avis au ministre ou à ses fonctionnaires à Ottawa. Notre principale responsabilité devra être de nous occuper des situations locales et de nous assurer que de l'aide et des conseils appropriés sont fournis non seulement d'une façon générale mais aussi à l'échelon local.

Toutefois, on peut s'attendre à des difficultés à cet égard. Nous reviendrons peut-être à ce problème plus tard lorsque nous examinerons les crédits du ministre et d'autres questions. J'aimerais que le ministre nous donne l'assurance qu'il y aura dans cet article une disposition visant à assurer des rapports étroits avec les gouvernements provinciaux. Il y a eu bien des cas de liaison ou de communication insuffisantes. Nous devrions, il me semble, y remédier. A mon avis, il serait naturel d'insérer dans cet article du bill une disposition selon laquelle les personnes clés, au sein d'un gouvernement provincial, soient en liaison avec les fonctionnaires de la main-d'œuvre de sorte qu'il y ait coordination des responsabilités et que les bénéfices de l'expérience acquise grâce au travail et au bon jugement de ces fonctionnaires ne seront pas perdus.

Je ne veux pas avoir l'air mesquin ou hypocrite mais voici l'autre chose qui me préoccupe. J'ai peur qu'une fois établi, pareil organisme devienne un refuge pour des amis politiques sûrs. Il est naturel sans doute qu'un gouvernement veuille récompenser ceux qui ont servi le parti de bonne foi ou choisir des

gens simplement parce que certains privilégiés les connaissent bien. Pour ce qui est du comité local en particulier, j'ose espérer que le ministre et ses fonctionnaires feront en sorte que des gens qui connaissent très bien ce genre d'activité seront choisis au sein des collectivités. Je sais qu'on a eu des fonctionnaires possédant une grande expérience des problèmes relatifs au chômage chronique et à l'accroissement des occasions de formation, mais très souvent ceux qui pourraient apporter une contribution très importante sont laissés de côté, peut-être parce qu'ils sont neutres ou parce que d'autres personnes estiment avoir le droit d'être récompensées de cette façon.

Je demande instamment que cet organisme ne serve pas à récompenser les gens de leurs bons services politiques. Nous devrions tâcher d'engager les personnes qui fourniront l'apport le plus utile afin que tout le programme progresse de façon satisfaisante. Si nous le précisons dès maintenant, on se rendra compte plus tard qu'indépendamment du parti au pouvoir, il faudra engager les personnes qui ont le plus à offrir.

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, je tiens à rassurer mon ami, car à mon avis, ce qu'il redoute ne se produira pas. Si nous voulons établir des comités spéciaux, il nous importe de faire abstraction de la politique de parti. Ce serait impossible; cela ne marcherait pas. Ce ne fut pas le cas, sauf erreur, ni d'un gouvernement conservateur, ni d'un gouvernement libéral. Si des représentants sont nécessaires au niveau national, il faudra donc conférer avec le salariat, le patronat, les associations de consommateurs et ainsi de suite. La seule façon de procéder est de demander à ces associations de recommander quelqu'un. Je serais malavisé de dire, par exemple, qu'une certaine personne représentera le Congrès du travail du Canada. Je ne crois pas que le gouvernement canadien puisse agir ainsi et, s'il le faisait, le Congrès s'en plaindrait sans doute. Les seules nominations qui pourraient donner lieu à des pressions politiques, ce serait celles des présidents.

• (8.40 p.m.)

Il y a moyen d'exercer une influence, car le président est nommé par le gouvernement, et ne suit pas nécessairement la recommandation de l'organisme privée. Il n'y a pas lieu de craindre que cet organisme devienne un instrument politique à cause de sa structure même. Cela ne s'est pas produit sous l'égide d'autres gouvernements et ne pourrait se produire maintenant pour les raisons que je vous ai exposées.

J'ai présidé la CSN pendant quelque temps et j'aurais bien voulu que le gouvernement

[M. MacDonald.]

désigne un représentant de la CSN sans nous consulter, car cela n'aurait pas été possible. On aurait pu essayer de le faire, mais je suis certain que le représentant en question n'aurait jamais réussi à s'acquitter de ses fonctions. On aurait fait son procès, comme on a fait celui d'un homme nommé membre du comité consultatif du chômage. Je me le rappelle fort bien. Les gens ont protesté et on a redressé la situation. Cela ne me paraît pas être un problème grave. S'il existe un problème, il n'y a certainement pas lieu de le chercher dans cette partie du projet de loi.

Pour ce qui est de la coopération avec les provinces, je crois que vous avez raison de dire que nous devons obtenir la plus grande coopération possible. L'ennui c'est que nous ne pouvons forcer personne à coopérer. Les deux parties doivent s'entendre. Quant à nous, non seulement nous allons demander cette coopération, nous espérons la recevoir, car ces programmes ne peuvent réussir sans l'apport des intéressés. Toutefois, on ne peut imposer la coopération à qui que ce soit. Cela me rappelle un mot de Voltaire. Il voulait édifier une société où tout le monde serait libre. Quelqu'un lui a demandé ce qui arriverait si un homme ne voulait pas être libre. Voltaire a répliqué qu'on lui imposerait la liberté. Nous pouvons certainement espérer obtenir de la coopération, mais nous devons nous en remettre aux provinces elles-mêmes jusqu'à un certain point.

[*Français*]

**L'hon M. Ricard:** Monsieur le président, je voudrais alors demander au ministre quels sont les critères qu'il entend employer pour la sélection des présidents des différentes commissions?

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, les critères? Ce sont les plus compétents que nous pourrons trouver.

[*Traduction*]

L'article est adopté.

L'article 22 est adopté.

Sur l'article 23—*Crédits.*

**M. Herridge:** Monsieur le président, voici le texte de l'article 23:

> Le ministre doit rendre disponible au Conseil ou à la Commission ou à tout comité régional ou local de la main-d'œuvre les renseignements qu'il détient ou qui lui sont autrement disponibles, que le Conseil, la Commission ou le comité réclame raisonnablement pour accomplir convenablement ses fonctions.

J'admets bien la teneur de cet article, mais comme il s'agit d'une loi expérimentale que chacun des députés appuie, du moins en principe, et que des modifications y seront

apportées au fur et à mesure de l'expérience acquise, je demanderais au ministre de faire assez régulièrement rapport à la Chambre de l'application de cette loi dans les diverses régions du Canada, afin que les députés puissent remplir leurs fonctions aussi bien que les membres du Conseil, de la Commission ou du comité.

**L'hon. M. Marchand:** Si je suis encore ici lors de l'étude des crédits de mon ministère, je ferai volontiers, chaque année, un rapport complet de leur activité quand nous examinerons les dépenses afférentes à ces commissions consultatives.

[*Français*]

**M. Valade:** Monsieur le président, j'avais l'impression que nous n'avions pas voté l'article n° 22. Et, si tel est le cas, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait nous donner des éclaircissements sur la partie où le ministre peut prendre ou engager du personnel comme assistance technique, professionnelle, en dehors des cadres de la Fonction publique. Je voudrais que le ministre nous dise quelle est son intention à cet égard, s'il se fait des réserves destinées à l'autorité du ministre lui-même, à savoir le personnel supplémentaire devant être engagé pour assister des gens, des employés de la Fonction publique?

**L'hon. M. Marchand:** Est-ce que je pourrais savoir, monsieur le président, à quel article l'honorable député réfère?

**M. Valade:** Monsieur le président, l'article 22, parce que je croyais que nous n'avions pas voté l'article 22 à la page 7, où il est dit:

> Le Ministre peut procurer au Conseil, ou à toute commission établie en vertu de la présente loi, ou à tout comité régional ou local de la main-d'œuvre, l'assistance professionnelle, technique, de secrétariat ou autre qu'ils peuvent réclamer, mais le fait de procurer cette assistance hors des cadres de la Fonction publique du Canada est sujet à l'approbation du conseil du Trésor.

Alors, qu'est-ce que le ministre a en vue par cette procédure un peu différente?

**L'hon. M. Marchand:** Voici, monsieur le président, ce que nous avons en vue. Si, à un moment donné, le Conseil, un des conseils ou une des commissions ont des problèmes particuliers qui demandent, mettons, de la recherche; supposons qu'à un moment donné il se pose un problème, soit de travailleurs âgés ou de travailleurs infirmes, et que nous n'ayons pas les renseignements au ministère et que cela demanderait des recherches spéciales, alors, à ce moment-là, nous pourrions donner à ce conseil la personne qu'il désire avoir, mais seulement après approbation par le conseil du Trésor. Alors, c'est pour aider les gens quand nous ne pourrons pas les aider avec le personnel de notre ministère.

**M. Valade:** Monsieur le président, je m'excuse d'insister auprès du ministre, mais je veux surtout porter à son attention le terme de secrétariat. Le secrétariat n'est certainement pas une aide technique, professionnelle ou d'information sur certains critères, certaines qualifications du cas à juger; le secrétariat consiste en un personnel pouvant assister le ministre dans une fonction qui doit relever, selon le bill lui-même, de l'employé de la Fonction publique. Il semble là y avoir un conflit d'autorité ou de juridiction qui se pose.

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, je ne crois pas qu'il y ait de conflit. Voici un conseil, enfin plusieurs conseils qui vont fonctionner au cours de l'année, le grand conseil dont le président est un homme qui n'est pas nécessairement employé à plein temps, mais qui peut-être aura à venir à Ottawa très souvent. Nous aurons peut-être à lui engager à temps partiel une secrétaire, parce qu'on ne sera peut-être pas prêts à laisser partir une des nôtres, et lui-même ne sera peut-être pas prêt à attendre qu'une secrétaire soit libre. Alors, le Conseil ou une commission, à un moment donné, pourra siéger, disons, en dehors d'Ottawa, suivant les autorisations reçues; il sera peut-être plus utile d'engager une secrétaire à Québec, par exemple, si le Conseil siège à Québec. Alors, c'est pour nous donner suffisamment d'autorité pour pouvoir faire ce genre de choses.

• (8.50 p.m.)

**L'hon. M. Asselin:** Je veux savoir du ministre si, à la suite de la formation de ces comités de consultation, une réglementation sera adoptée par le conseil des ministres pour donner les responsabilités de ces conseils de consultation. Est-ce qu'il y a une réglementation qui sera adoptée par le conseil des ministres en ce qui regarde ces différents comités?

**L'hon. M. Marchand:** Je peux dire que lorsque nous constituerons les comités, nous leur donnerons un mandat conforme à la loi et, évidemment, c'est le ministère qui sera chargé de leur communiquer ce mandat.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur le président, une autre question. Est-ce que ces comités de consultation devront se déplacer à travers la province pour recueillir des informations et également faire rapport au ministre, ou si nous aurons un siège permanent ici, à Ottawa?

**L'hon. M. Marchand:** Comme l'honorable député de Charlevoix le sait, il y a plusieurs comités prévus dans la loi. Il y a un grand Conseil, dont le siège est à Ottawa. Il y a aussi des commissions spécialisées, dont le siège sera également à Ottawa et, ensuite,

vous avez tous les bureaux régionaux, les comités régionaux et locaux et, évidemment, leur siège ne sera pas à Ottawa. Leur siège sera à l'endroit qui leur sera assigné géographiquement. Alors, quant au grand Conseil, le siège social est à Ottawa, de même que celui des commissions. Les membres du Conseil et des commissions pourront se déplacer suivant les besoins, mais avec autorisation, comme je l'ai mentionné tout à l'heure au leader de l'opposition, c'est-à-dire qu'on ne peut pas, évidemment, permettre à 25 ou 50 comités de se promener partout au Canada sans autorisation.

**M. Valade:** Monsieur le président, je comprends et je veux accepter les explications de l'honorable ministre, si le ministre établissait cette condition pour le Conseil lui-même. Mais je suis un peu inquiet surtout si je me reporte à la disposition du bill qui stipule que le ministre peut procurer de l'assistance professionnelle ou autre, non seulement au Conseil mais à toute commission établie ou à tout comité régional ou local. Alors, je vois là un danger de ramification d'adjoints à la fonction publique, parce que le ministre demande l'autorité d'étendre ces conseillers techniques, cette assistance professionnelle ou de secrétariat même au niveau local, au niveau régional, et si le ministre voulait nous assurer que les dépenses encourues pour une telle assistance professionnelle ou technique ne seraient pas exagérées, je serais bien d'accord d'accepter ces explications du ministre, mais je crains que nous ayons encore une fois à ramifier, à répandre, à projeter des secrétariats et des organismes qui vont être parallèles aux travaux déjà requis et aux responsabilités déjà exercées par des membres de la Fonction publique. Si le ministre voulait assurer l'aide technique et sociale du secrétariat au Conseil lui-même, je serais d'accord, mais lorsqu'il nous dit que ceci peut se répercuter dans tous les comités locaux, à tous les niveaux, j'ai l'impression que le gouvernement peut s'engager dans une dépense qui augmentera davantage le déficit actuel.

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, évidemment, dans une terminologie un peu générale, on peut tirer toutes les conclusions, y compris celle que mon bon ami vient de tirer. Seulement, il y a une série de barrières dont la première comprend les prévisions budgétaires du ministère. On verra qu'il y a un crédit de $120,000 affecté aux conseils consultatifs, dans les prévisions budgétaires, ce qui comprend tous les *per diem* à payer, toutes les allocations, tous les frais de voyage, y compris les dépenses de secrétariat, et si jamais nous devions aller au delà de ce crédit—dans le cas présent, il y a non seulement une limitation générale, mais il y a également la limitation du Conseil du Trésor—nous devrions venir à la Chambre et demander un crédit supplémentaire. Si, par hasard, les abus que l'honorable député craint se produisaient, il en aurait connaissance et serait, je crois, sur ses ergots pour nous critiquer, et avec raison.

Alors, de toute manière, nous sommes convenus: l'idée, c'est d'avoir une autorisation qui nous permette, à un moment donné, s'il y a une réunion importante d'un conseil régional et que nous n'avons pas l'aide d'un secrétariat sur place, d'engager temporairement des secrétaires pour aider ce conseil et faire en sorte qu'il siège efficacement.

Alors, je crois que la Chambre est très bien protégée sur tous les plans et si, par hasard, nous commettions des abus, vous les découvririez tellement vite que vous auriez le temps de les corriger avant que cela devienne désastreux.

**M. Valade:** Je m'excuse de revenir à la charge, monsieur le président, et je reconnais le bien-fondé de l'argument du ministre. Ce que je crains, cependant, c'est que le ministre ne nous a pas dit de quelle façon peut se faire le recrutement de ce secrétariat additionnel au niveau local, pas sous le Conseil national, aux niveaux local et régional.

Si le ministre se réserve à lui l'autorité de nommer d'office le personnel additionnel parallèlement aux employés de la Fonction publique, et si ces nominations relèvent de l'autorité du ministre directement, puisque c'est là l'essence de cet article, je me demande comment le ministre peut être à l'abri de soupçons sur certaines préférences politiques?

**L'hon. M. Marchand:** Je remercie l'honorable député de vouloir me protéger, mais je pense que vous devrez m'accorder au moins le bénéfice du bon sens, si vous ne me donnez pas celui de la bonne foi. Si un conseil à Vancouver doit engager une sténographe pour trois jours, je n'interviendrai pas pour savoir qui il prend et où il la prend, du moment qu'il me sera démontré que ce sera nécessaire.

Si vous me dites: Est-ce qu'il ne pourra pas à un moment donné y avoir d'abus? Est-ce qu'on ne choisira pas la mauvaise secrétaire? Ça, c'est fort possible, je ne peux vous donner une garantie, c'est-à-dire que je ne peux rien inscrire dans la loi qui puisse faire en sorte que vous ne craigniez pas d'une manière ou d'une autre, parce que vous semblez craindre tout ce qui peut se produire, mais il ne peut pas se produire grand-chose.

Et, d'ailleurs, le contrôle est automatique. Vous avez des gens à ces comités qui viennent de toutes les associations, qui sont des gens responsables, et je pense que même si nous voulions faire des petits abus que la loi nous permettrait de faire, nos gens ne nous le permettraient pas.

Alors, je ne pense pas, monsieur le président, qu'il y ait eu lieu de mal dormir à cause de cet article-là.

**M. Valade:** Monsieur le président, justement, ce n'est pas dans le but de protéger le ministre lui-même, c'est dans le but d'établir un principe, et le principe serait de faire que la loi n'ouvre justement pas la porte à un certain favoritisme qui peut se produire, non pas sous les directives du ministre, mais cette porte est ouverte dans cet article.

Et je me demande pourquoi le ministre n'a pas pris d'autres dispositions à l'effet que ce soit le Conseil lui-même qui accepte ou qui recommande l'embauchage d'un personnel comme celui-là, quitte à être entériné par le ministre lui-même, et que le choix ne soit pas laissé au ministre, parce que le ministre s'expose sûrement à cette critique dans l'avenir. L'expérience nous a prouvé qu'il y avait eu peut-être au ministère des Postes un certain laisser-aller dans ce domaine-là. Nous aimerions éviter alors au ministre une expérience semblable.

**L'hon. M. Marchand:** Alors, vous êtes bien gentil, monsieur, je vais faire en sorte de ne pas m'exposer inutilement relativement à cet article-là et de me protéger.

[*Traduction*]

(L'article est adopté.)

L'article 24 est adopté.

Sur l'article 25—

**M. MacDonald:** Monsieur le président, une brève question. Une question me vient à l'esprit par suite de l'abrogation de ces articles de la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides et de la loi sur l'assurance-chômage. Je reviens à l'article 20. Je me demande si la nouvelle commission assumera, à cause de la coordination des services de réadaptation pour les invalides, une certaine responsabilité quant à l'aide aux arriérés mentaux, enfants ou adultes, en dépit des changements effectués. Je me demande si la Commission conseillera le ministre au sujet des progrès en cours dans le domaine général des arriérés mentaux.

**L'hon. M. Marchand:** Je crois que la juridiction ne sera pas changée. Il s'agit de la même catégorie de personnes que vise la nouvelle organisation. Je ne comprends pas pourquoi le député me pose cette question. Craint-il que nous imposions une nouvelle restriction qui n'existe pas dans la loi actuellement en vigueur?

**M. MacDonald:** Je pose cette question pour me renseigner et me rendre compte si la nouvelle commission consultative sera vraiment responsable du travail accompli en faveur des arriérés mentaux.

**L'hon. M. Marchand:** Le Conseil peut faire des recommandations pour tous les groupes de personnes qui tombent sous la juridiction fédérale.

**M. MacDonald:** Il y a un peu de confusion ici, monsieur le président. Peut-être que ce n'est ni le lieu ni le moment de tirer la chose au clair, mais il semble difficile de savoir si la réadaptation des retardés mentaux est du ressort du ministère de la Main-d'œuvre ou de celui du ministère de la Santé. Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est assis derrière le ministre. Peut-être pourraient-ils tenir tout de suite une petite conférence là-dessus. Je crois que c'est une chose à clarifier parce qu'on se demande un peu partout de qui elle relève.

**L'hon. M. Marchand:** Il ne fait aucun doute que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a certaines responsabilités vis-à-vis des enfants mentalement retardés. J'ai prononcé il y a quelques jours, au Québec, un discours dans lequel j'ai mentionné ce que nous faisons pour eux. Mais ceci est évidemment en rapport avec l'emploi de ces enfants. Du point de vue de leur santé, les enfants retardés tombent sous la juridiction du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. MacDonald:** Toute question se rattachant à l'emploi tombera sous sa juridiction, et donc sous celle de la nouvelle commission consultative prévue en vertu de la loi que nous étudions, nous dit le ministre. Est-ce exact?

**L'hon. M. Marchand:** Oui.

(L'article est adopté.)

**M. McCleave:** Monsieur le président, je propose en amendement d'ajouter un nouvel article, soit l'article 26. Je le fais déposer sur le bureau et je vais vous en donner lecture. Je propose, appuyé par le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes, que le bill C-150 soit modifié par l'adjonction de ce qui suit:

26. (1) Le président du Conseil doit, dans les trois mois qui suivent la fin de chaque année financière, transmettre au Ministre un rapport portant sur l'activité du Conseil au cours de cette année financière, et comprenant les états financiers du Conseil ainsi que le rapport de l'auditeur général à leur sujet. Le ministre doit faire déposer ce rapport au Parlement dans les quinze jours qui suivent sa réception ou, si le Parlement n'est pas alors en session l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite.

(2) Le Conseil peut préparer et faire publier un exposé des perspectives et des problèmes à moyen et à long termes concernant la main-d'œuvre et l'immigration.

(3) Le Conseil peut faire publier de semblables études et rapports préparés à son intention, selon qu'il le juge opportun.

• (9.00 p.m.)

Avec votre permission, monsieur le président, je vais parler très brièvement sur la motion en cause. Il est essentiel, je pense, dans notre régime parlementaire, qu'en établissant des organismes semblables à celui-ci, en vertu du projet de loi à l'étude, il y ait certains rapports entre le Parlement du Canada et les organismes établis. J'ai déjà fait valoir ce point.

Deuxièmement, monsieur le président, le ministre n'a pas lieu de craindre ce procédé, je crois, parce que l'action de ces commissions l'aidera à éduquer le grand public en ce qui concerne nos besoins de main-d'œuvre et nos besoins technologiques. Les membres du Conseil ne devraient pas en être effarouchés car même si les membres ne tombent pas toujours d'accord, ils présenteront assurément au grand public des opinions sur lesquelles il se seront entendus.

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, voici un amendement qui, à sa face même, semble très raisonnable et qui semble vouloir protéger les droits du Parlement et de la démocratie. Je crois qu'avant d'adopter une telle résolution, il faut essayer de voir quels seront les effets de la procédure proposée.

Tout d'abord, il y a toute cette partie du rapport du président du Conseil concernant les finances; c'est vraiment exagéré. C'est exagéré, parce que ce rapport doit être fait par l'honorable ministre, ici, à la Chambre. Lorsqu'il y aura étude des prévisions budgétaires, au poste des conseils consultatifs, les députés pourront avoir tous les renseignements qu'ils désirent, c'est-à-dire combien un tel a reçu en honoraires, en frais de déplacement, et tout cela aura été vérifié par l'Auditeur général, en vertu de la procédure régulière de la Chambre. Alors, on pourra demander des questions à la Chambre et c'est l'honorable ministre qui fera rapport. Le président du Conseil, qui n'est pas un fonctionnaire à plein temps, devra demander à notre ministère quelles sont les dépenses qui ont été effectuées, c'est-à-dire qu'il devra demander au ministère, en fait, de faire son rapport pour la Chambre des communes; c'est donc dire que c'est nous qui contrôlons, car ce sont des conseils qui dépendent du ministère, bref des conseils qui dépendent du ministère, bref, qui sont intégrés aux structures mêmes du qu'il y ait cette espèce de contrôle par l'extérieur, puisque ce contrôle peut se faire par l'intérieur.

En somme, on veut soumettre le Conseil proposé aux mêmes exigences, ou à peu près, que le Conseil économique du Canada qui, lui, est un corps indépendant, qui a autorité pour dépenser de l'argent, qui a son budget, qui ne dépend d'aucun ministère. Je comprends très bien que, dans ce cas-là, on puisse demander un rapport, comme celui que l'amendement semble vouloir exiger, de la part du président du Conseil.

Toute cette partie-là semble, disons, garantir les droits de surveillance de la Chambre des communes mais, en fait, elle ne garantit rien du tout et ne fait qu'embarrasser la loi d'une répétition, si vous voulez, ou d'une procédure qui est surérogatoire, puisque nous pouvons atteindre les mêmes fins par d'autres moyens.

Maintenant, cela est un point secondaire. C'est un point secondaire quant à moi, mais il y a un point principal. Il est un point majeur dont j'aimerais vous entretenir pendant quelques instants. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

C'est, à mon avis, un point fort important, monsieur le président, et j'aimerais que la Chambre m'entende à ce sujet.

**M. Nielsen:** Prenez une demi-heure.

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Ces conseils, comme on le sait, sont des conseils consultatifs et, en même temps, représentatifs, c'est-à-dire que les gens viennent là, désignés par leur association, afin de participer, d'une certaine manière, comme le disait si bien ou voulait tellement le dire, ce matin, l'honorable député de Carleton (M. Bell) à la législation, à l'application de la législation.

Ayant été membre de ces conseils,—y ayant même été nommé au moment où l'opposition officielle était au pouvoir—j'ai participé au travail de ces conseils, et je puis dire que l'atmosphère qui y règne n'est pas une atmosphère de lutte, une atmosphère de rivalité entre employeurs et employés, comme l'on peut voir au sein de certaines autres organisations; c'est vraiment un effort que chacun fait, de façon que la loi soit appliquée le mieux possible.

Mais à partir du moment où ces gens-là, surtout ceux qui viennent du mouvement syndical, du mouvement patronal ou d'autres associations, vont être conscients que leur activité peut donner lieu à un rapport devant la Chambre des communes, à partir de ce moment-là, dis-je, vous changez l'attitude et la nature des conseils, en ce sens que les gens vont sentir le besoin de prendre des positions qui sont conformes aux exigences ou à ce que leur propre association peut désirer.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Ricard:** Il n'y en a pas maintenant.

**L'hon. M. Marchand:** Ce que je dis est fort important, monsieur le président, et n'a rien à voir avec ce qui se passe derrière moi.

[*Français*]

Alors, monsieur le président, puisque j'ai convaincu l'opposition, je n'irai pas plus loin; mais, je crois qu'il serait extrêmement sérieux d'accepter un amendement comme celui-ci, parce que cet amendement, d'abord en partie, est inutile et, deuxièmement, ce qui est grave, il détruit la nature même des conseils consultatifs. Alors, monsieur le président, je crois que l'amendement devrait être rejeté par le comité.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre. A quel point la méthode relative au Conseil diffère-t-elle de celle que prévoit la mesure législative concernant la Commission consultative sur l'assurance-chômage?

**L'hon. M. Marchand:** Je pense que les recommandations de la Commission consultative portent surtout sur des questions financières.

**L'hon. M. Starr:** Du tout.

**L'hon. M. Marchand:** Elle peut aller plus loin que cela, mais elle ne fait d'ordinaire des recommandations que lorsqu'il y a accord. Les organismes syndicaux y sont directement représentés, et la structure de la Commission consultative précitée est beaucoup plus équilibrée que celle de l'organisme que nous étudions. Ce dernier a cependant le devoir de conseiller le ministre et même la Chambre des communes, de sorte que la méthode actuelle est normale à mon sens.

Il y a aussi des considérations d'ordre pécuniaire. Si, par exemple, le niveau des prestations est relevé, cela constitue une question importante pour la Chambre. Comme l'organisme à l'étude n'a pas de telles responsabilités financières, les méthodes diffèrent.

• (9.10 p.m.)

**L'hon. M. Starr:** Elles ne majorent pas le taux des prestations.

**L'hon. M. Marchand:** Non, non; mais elles peuvent le recommander à la Chambre...

**L'hon. M. Starr:** Ces gens peuvent-elles recommander l'octroi de prestations?

**L'hon. M. Marchand:** Par l'intermédiaire du ministre à la Chambre.

**L'hon. M. Starr:** Cette commission peut-elle faire des recommandations sur certains points?

**L'hon. M. Marchand:** Je crois qu'elle le peut. Je crois que ces commissions consultatives font vraiment partie intégrante du ministère et que nous supprimerions leur utilité en acceptant cet amendement. Je signalerai un fait très simple à mon honorable ami. Supposons que demain je nomme un président ou que le gouvernement désigne un président ou supposons que le gouvernement nomme un président...

**Une voix:** Pourquoi ne pas désigner le député de Timiskaming.

**L'hon. M. Marchand:** ...et alors supposons qu'un autre parti soit au pouvoir ici; ce président pourrait décider d'ennuyer le gouvernement par l'intermédiaire de ce Conseil. Ce n'est pas le but que nous proposons ici. Cet organe doit aider le ministre et non lutter contre lui. (*Exclamations*)

En effet, le but de cet organisme est d'aider le ministre à appliquer convenablement la loi. C'est pourquoi j'estime cet amendement mauvais. Il sera sans effet. S'il en exerce un, ce sera aux dépens de la bonne application de la loi.

**L'hon. M. Benson:** Aux voix.

**M. le président:** Le comité est-il prêt à se prononcer?

(L'amendement de M. McCleave est rejeté par 70 voix contre 41).

**M. le président:** Je déclare l'amendement rejeté.

L'article 1 est-il adopté?

(L'article 1 est adopté)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

**L'hon. M. Starr:** Lors de la prochaine séance de la Chambre.

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, la Chambre voudrait-elle consentir à l'unanimité à ce que nous procédions maintenant à la troisième lecture du bill?

**L'hon. M. Monteith:** Non, respectons le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** Il faut le consentement unanime de la Chambre pour que la troisième lecture ait lieu maintenant. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**L'hon. M. Starr:** Qu'elle ait lieu à la prochaine séance de la Chambre.

## LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DISPOSITION PRÉVOYANT LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT, L'ÉMISSION DE VALEURS, ETC.

**L'hon. E. J. Benson (au nom de l'hon. M. Sharp)** propose la 2e lecture du bill nº C-151 autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1967 jusqu'au 30 juin 1968, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

—Monsieur l'Orateur, lors de la présentation de ce bill, mon secrétaire parlementaire en a expliqué l'objet. Son discours a revêtu la forme de la présentation habituelle, à l'occasion du financement annuel du National-Canadien. Toutefois, au stade du projet de résolution, on a soulevé plusieurs questions dont je veux maintenant traiter. Cela faciliterait le progrès du bill au comité plénier, au moment de l'examen article par article.

Le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) a soulevé plusieurs points. Il a dit d'abord que le National-Canadien et Air Canada devraient publier leurs bilans. Je tiens à faire remarquer qu'ils le font. Ces bilans figurent dans les rapports annuels distincts que chacun d'eux fait paraître et qui sont déposés par la suite à la Chambre.

Il a dit ensuite qu'Air Canada devrait avoir un système de comptabilité distinct afin de fournir un tableau, plus exact et plus à jour qu'à l'heure actuelle, qui permette d'établir des comparaisons entre Air Canada et les lignes aériennes du Pacifique-Canadien.

Je signalerai à cet égard qu'Air Canada applique un système de comptabilité distinct et, je le répète, qu'elle publie son rapport annuel. Une maison accréditée d'experts comptables vérifie ses états financiers. Cette maison joint son certificat aux états publiés et indique qu'ils sont conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés. Tout prêt payable au National-Canadien figure sous une rubrique spéciale au bilan de la ligne aérienne. On peut trouver une comparaison très détaillée de la situation financière d'Air Canada et des résultats de son exploitation, avec ceux des autres transporteurs aériens du pays, y compris les lignes aériennes du Pacifique Canadien, dans des publications du Bureau fédéral de la statistique. Je me ferai un plaisir de les adresser à mon honorable ami.

[L'hon. M. Starr.]

Troisièmement, le député a dit que le rapport entre la dette nette et les fonds d'Air Canada n'est pas indiqué correctement dans les chiffres dont nous disposons.

• (9.20 p.m.)

Le rapport entre les capitaux propres et les capitaux d'emprunt d'Air Canada peuvent être facilement établis si l'on rapproche le bilan publié et ceux des autres lignes aériennes, et je serais heureux d'en faire la comparaison si tel était le désir du député. Le quatrième point était que l'état des profits et pertes d'Air Canada n'est pas réellement connu. Il est toutefois indiqué dans la déclaration du revenu que renferme le rapport annuel, et très détaillé dans la statistique publiée par le Bureau fédéral de la statistique.

Le député de Calgary-Nord (M. Harkness) s'est plaint qu'on demande au Parlement d'autoriser en ce moment des dépenses déjà faites par le National-Canadien. J'aimerais signaler que, comme le stipule la loi sur les chemins de fer nationaux du Canada, le budget annuel en capital est approuvé par le Gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Transports et du ministre des Finances, et qu'ensuite il est soumis au Parlement. Règle générale, le Parlement le défère, ainsi que le rapport annuel de la compagnie, au comité des transports et communications. Même si, rigoureusement parlant, l'autorisation d'effectuer les dépenses en capital indiquées au budget est accordée par le Gouverneur en conseil sans requérir ensuite l'approbation du Parlement, le budget est présenté dans la loi annuelle sur le financement et la garantie en vue de l'approbation parlementaire, fondement normal des autorisations que le Parlement est appelé à fournir par le truchement d'un projet de loi tel que le bill à l'étude.

Le député de Calgary-Nord a aussi soutenu que le National-Canadien devrait adopter la façon de procéder des ministères du gouvernement, et faire approuver des crédits pour ses dépenses. La loi annuelle sur le financement et la garantie renferme plusieurs sections techniques portant sur les garanties, les pouvoirs d'emprunt et ainsi de suite. Elles sont d'un caractère technique et il ne serait pas facile de les inclure dans des prévisions de dépenses. La société pourrait naturellement faire entrer d'autres dispositions dans les crédits. Un bill séparé a le mérite cependant de réunir toutes les dispositions sur le financement et la garantie; on ne peut ainsi lui reprocher d'affecter les crédits à des fins législatives. Les vis-à-vis sont au courant des

difficultés que j'ai eues depuis deux ans au sujet des crédits à caractère législatif dans les prévisions de dépenses pendant qu'on étudiait celles-ci au comité plénier.

Ce sont là les principaux points soulevés par les vis-à-vis et si je donne maintenant ces explications c'est pour faciliter l'adoption du bill.

**M. Thomas M. Bell (Saint Jean-Albert):** Cherchant à nous montrer utiles, nous sommes allés vérifier: on convient—je ne parle certes pas pour tout le monde—qu'il s'agit d'une formalité habituelle, et qu'il n'y a pour ainsi dire aucune différence d'avec les autres années. Il est d'usage d'autoriser une seconde lecture sans prolonger le débat.

Je tiens à mentionner rapidement, toutefois, que certains députés de ce côté-ci de la Chambre sont aux prises avec des problèmes qu'ils auraient pu soulever à ce moment-là. Ils acceptent cependant d'attendre le débat sur le budget ou quelque autre occasion. Je l'ai dit hier: ces changements ministériels ne nous réjouissent pas. Mais je m'en tiendrai là pour le moment.

Si le ministre veut bien examiner les procès-verbaux, il verra qu'un accord prévoyait pour Air Canada un statut entièrement distinct et indépendant du National-Canadien. Certes, on a eu accès à toute la comptabilité et l'on a publié d'utiles feuilles de bilan. On a mal compris le hansard. Je suis simplement d'avis qu'à notre époque, où la compagnie brasse des centaines de millions de dollars et fait directement concurrence au Pacifique-Canadien, elle devrait publier un bilan complet, comparable en tout point à celui du Pacifique-Canadien. Telle était ma thèse.

Puis-je ajouter que, si aucune autre question n'est posée, je consens à ce que le bill soit lu pour la deuxième fois, et j'aimerais qu'on y voie la preuve de notre collaboration.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** J'ai protesté hier soir contre la méthode actuelle qu'a le législatif d'approuver les dépenses qui sont, somme toute, des dépenses du gouvernement, ce qui à mon avis est une mauvaise tactique. Rien de ce qu'a dit ce soir le ministre n'a modifié mon opinion à cet égard.

Ce sujet, je l'ai déjà soulevé les années précédentes; ce n'est pas la première fois que j'en parlais aujourd'hui. J'avais espéré que cette méthode de financement du National-Canadien et d'Air Canada aurait, à l'heure actuelle, été modifiée et alignée sur la méthode de financement normale du gouvernement. Dans tous les autres cas lorsqu'il s'agit de dépenses du gouvernement, la Chambre est saisie de prévisions budgétaires et on lui demande son autorisation pour les adopter. La fonction essentielle de la Chambre des communes n'est-elle pas, en effet, d'accorder des crédits à Sa Majesté pour le bien public. Mais dans ce cas-ci on demande à la Chambre des communes d'accorder ces crédits lorsque ces crédits ont été déjà dépensés. Le gouvernement dit à la Chambre: Air Canada a dépensé autant—dans ce cas-ci $264,800,000—à des fins d'investissement et nous voulons que vous autorisiez après coup cette dépense.

Ceci est mauvais en principe. Je ne dis pas que cela est mauvais quant aux affectations, mais à mon sens cette anomalie ne devrait pas durer. Le ministre a dit qu'il lui serait difficile de faire l'estimation de ces dépenses. Toutefois, le gros de ces dernières se rapportent à des immobilisations et à des placements dans des compagnies affiliées. Une liste figure à la page 2 du bill, à savoir: propriété ferroviaire, $79 millions; construction d'embranchements, $13 millions; matériel, $85 millions; télécommunications, $14 millions; hôtels, $4 millions; Air Canada, $67 millions. Pour sûr, il serait facile de calculer les montants estimatifs aux fins ci-dessus: hôtels, construction d'embranchements, matériel, etc. et à les présenter à la Chambre tout comme pour toute autre dépense, avec la demande d'autorisation de dépenser les crédits, à concurrence du montant prévu. J'insiste auprès du ministre pour que cette année soit la dernière pendant laquelle les choses sont faites de cette façon. A l'avenir, on devrait nous présenter les montants estimatifs pour le National-Canadien et Air Canada, tout comme sont présentées les demandes de crédits des autres ministères et directions, et obtenir l'approbation du Parlement avant de faire les dépenses.

Ce n'est qu'en limitant les fonds affectés à des fins déterminées que le Parlement peut régler la dépense des organismes administratifs. C'est ce qu'on entend par contrôle parlementaire des dépenses. Si ces sociétés de la Couronne échappent à ce contrôle, leurs dépenses y échappent aussi.

**M. Norman Fawcett (Nickel Belt):** Je serai bref, mais en tant qu'ancien du National-Canadien et fort de mon ancienneté d'employé des chemins de fer, je m'en voudrais de laisser passer cette occasion de dire quelques mots. En outre, en qualité d'ancien représentant d'un des syndicats de cheminots, il y a

un point en particulier que j'aimerais aborder.

D'abord, je dois dire que je ne m'oppose nullement à ce projet de loi. Je conçois qu'il s'agit plus ou moins une pure formalité, de dispositions qui s'imposent pour assurer la continuation du service du National-Canadien.

• (9.30 p.m.)

Je suis sûr que les directeurs du National-Canadien méritent d'être félicités pour la façon réaliste dont ils ont envisagé leurs obligations à maints égards. Je songe surtout au service voyageurs, que l'autre compagnie semble avoir décidé d'abandonner complètement. Je ne m'attarderai pas sur ce point, sauf pour dire que le National-Canadien s'est montré plus réaliste dans la manière dont il a assumé ses responsabilités, ce qui a fort amélioré les relations entre l'employeur et les employés.

Le point sur lequel je désire attirer l'attention a été évoqué hier soir par mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il s'agit des pensions insuffisantes que reçoivent beaucoup d'anciens employés du National-Canadien. Il faut bien comprendre le régime de pension du National-Canadien pour se rendre compte de la situation malaisée dans laquelle certains de ces employés ont été placés. Comme l'a dit mon collègue, si l'on demande au Parlement de veiller à ce que le National-Canadien dispose des fonds nécessaires à son fonctionnement, il nous appartient alors d'insister pour que l'on s'occupe aussi de ses employés retraités.

Il n'est guère d'endroits où l'on ne trouve deux pensionnés du National-Canadien vivant côte à côte. Chacun a donné 45 années de service à la compagnie. Cependant, celui qui a pris sa retraite six, sept, huit ou dix ans passés reçoit une pension très insuffisante, alors que l'autre en touche une convenable. Il faut faire quelque chose à ce sujet. Insistons pour que l'on aide ces retraités, surtout ceux qui le sont depuis sept ou huit ans.

J'espère que le nouveau ministre des Transports (M. Hellyer) insistera pour que le National-Canadien assume ses responsabilités à l'endroit de ces gens. J'ai reçu d'eux des douzaines de lettres. Bon nombre de ces personnes font partie d'associations de retraités. Elles envoient parfois des pétitions, parfois des lettres personnelles. Elles ont l'impression de ne pas recevoir justice. Elles n'ont pas eu la chance de contribuer à une caisse de retraite comme l'ont fait les pensionnés moins anciens. Elles ont montré tout autant de dévouement à la tâche; elles ont fait preuve d'autant d'ardeur et elles ont servi tout aussi longtemps que les pensionnés moins anciens et pourtant c'est à peine si leur pension leur permet de subsister.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3—*Dépenses d'établissement autorisées pour 1967.*

**M. Herridge:** Monsieur le président, cet article a trait aux dépenses d'établissement. En voici le texte:

(1) Le réseau du National est autorisé
*a)* à faire des dépenses d'établissement n'excédant pas, dans l'ensemble $264,800,000 en l'année civile 1967, pour les montants estimatifs suivants aux fins des immobilisations suivantes:

| | |
|---|---|
| Besoin estimatifs à l'égard de l'année civile 1967: | |
| Propriété ferroviaire | $ 79,701,000 |
| Construction d'embranchements | 13,125,000 |
| Matériel | 85,304,000 |
| Télécommunications | 14,595,000 |
| Hôtels | 4,875,000 |
| Placements dans des compagnies affiliées: | |
| Air Canada | 67,000,000 |
| Autre | 200,000 |
| | $264,800,000 |

Si je prends la parole, c'est pour signaler que, depuis nombre d'années, le chef et d'autres membres éminents de notre groupe ont insisté sur le fait que l'équipement social devrait être financé par la Banque du Canada, et nous ne pouvons comprendre pourquoi faire ce que nous faisons actuellement.

**M. Byrne:** C'est là la théorie du Crédit social.

**M. Herridge:** Ma foi, l'un des vôtres va m'appuyer dans ce cas-ci, le député de Medicine-Hat. J'espère m'assurer son appui, car il sait que ma théorie est saine. L'équipement social requis par le gouvernement fédéral et par les gouvernements municipaux et provinciaux devrait être financé par la Banque du Canada, sous forme de prêts fondés sur des valeurs offertes par le gouvernement fédéral, à un taux d'intérêt assurant le service des prêts, au lieu d'agir de telle façon que le Canada soit obligé d'importer, comme il l'a fait l'an dernier, 1,000 millions de dollars en fonds des États-Unis pour assurer des immobilisations aux gouvernements provinciaux et municipaux. Je vois que le ministre me regarde, mais le chiffre que j'ai cité est assez près de la réalité, je pense.

Je veux précisément savoir pourquoi nous devons effectuer le financement de notre équipement social par ce genre de bill. Pourquoi la Banque du Canada ne peut-elle pas fournir ces fonds et accepter du gouvernement fédéral des valeurs en contre-partie

des investissements? J'aimerais que le ministre explique pourquoi la chose est impossible. Depuis des années, nous préconisons une politique semblable. Récemment encore, je lisais du chef de la Ligue du Crédit social en Colombie-Britannique une lettre soutenant cette politique.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, le plus grand détenteur d'obligations du gouvernement du Canada est la Banque du Canada. La Banque du Canada prend une partie considérable de toute nouvelle émission du gouvernement du Canada. En ce moment, c'est le plus fort titulaire au pays d'obligations du gouvernement du Canada qui servent à financer l'équipement social, suivant les termes employés par le député pour désigner ces dépenses particulières.

Dans le cas du National-Canadien, on a le choix entre deux moyens pour effectuer le financement. Le gouvernement peut emprunter l'argent directement de diverses sources, y compris la Banque du Canada, qui se chargerait d'une bonne partie du prêt, tandis que les banques à charte en assumeraient également une bonne part, puis avancer l'argent à la compagnie de chemin de fer. Ou encore la compagnie de chemin de fer peut emprunter directement, avec la garantie du gouvernement, mais il lui faudrait dans ce cas-là payer un taux d'intérêt plus élevé. Le financement peut se faire de l'une ou l'autre manière.

• (9.40 p.m.)

**M. Leboe:** Monsieur le président, j'aimerais appuyer le plaidoyer tendant à ce que nous élargissions la politique de la Banque du Canada à cet égard puisque, comme nous le savons, l'intérêt que le gouvernement du Canada paye sur les obligations qu'elle détient est reporté au Fonds du revenu consolidé.

**L'hon. M. Benson:** S'il y a profit.

**M. Leboe:** Vous avez fort bien compris. J'aimerais exhorter le gouvernement à élargir continuellement la politique en question de sorte que la Banque du Canada en vienne un jour à détenir une fraction de la dette nationale beaucoup plus grande qu'en ce moment. J'aimerais féliciter le gouvernement de l'avoir accrue de deux à trois pour cent depuis quelques années, et l'inciter à faire davantage.

A la suite du député de Kootenay-Ouest, je demande que la Banque du Canada devienne plus une institution fonctionnelle qu'une acheteuse et vendeuse d'obligations visant simplement à régler le volume de la masse monétaire sans égard aux frais d'intérêt que nous payons aux investisseurs étrangers pour faire ce que nous essayons d'accomplir au Canada.

**M. Herridge:** Monsieur le président, je voudrais faire un autre commentaire. J'ai été fort heureux d'entendre le ministre admettre que la Banque du Canada peut fournir des capitaux pour fins d'investissement en équipement social et qu'elle le fait à l'heure actuelle. Tout ce que je demande c'est que cette politique, lancée à l'origine par le parti social démocratique, soit répandue de telle sorte qu'en définitive nous puissions obtenir tout notre équipement social sans recourir à d'autres pays pour obtenir des prêts et sans y envoyer les intérêts pour répondre à nos obligations.

**L'hon. M. Fulton:** Voilà le plus grand défenseur de l'application du principe de l'équipement social que j'aie jamais vu.

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, j'ai écouté avec plaisir, je dirais, l'intervention de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Je suis heureux qu'il ait demandé que la Banque du Canada fournisse des capitaux surtout—du moins, il a mentionné, pour le moment—en ce qui concerne les compagnies de la Couronne.

Alors, j'invite le ministre à mon tour à prendre les mesures pour que la Banque du Canada puisse financer une partie des capitaux de nos compagnies de la Couronne. Je lui demande pour quelles raisons la même Banque du Canada ne pourrait pas financer toute la dette du National-Canadien aussi bien que celles de toutes les autres compagnies de la Couronne? Je constate que, en ce qui concerne le National-Canadien, par exemple, chaque année, depuis quelques années du moins, on nous présente un rapport annuel affichant des surplus, des bénifices, mais quand on voit ce que cette dette-là coûte en intérêts, on s'aperçoit que ces surplus sont convertis en déficits.

Et c'est la même chose pour la compagnie qui administre la Voie maritime du Saint-Laurent. Depuis sa fondation en 1959, cette compagnie a toujours réalisé des surplus mais, par l'intérêt de sa dette, ces surplus sont convertis en déficits et cela devient un fardeau pour les consommateurs canadiens qui le paient sous forme d'impôts et de taxes lorsqu'ils achètent les produits qui passent par cette voie maritime.

Alors, j'invite le ministre à continuer à bien peser les requêtes qui sont faites ce soir. Je suis heureux de constater que le député de Kootenay-Ouest appuie les réclamations du Crédit social dans ce sens-là. Je ne sais pas si lui voit cette attitude-là comme une forme de socialisme. Pour ma part, je n'en vois pas du tout. Ce serait tout simplement mettre l'argent au service du peuple par la Banque du Canada, et c'est ce que nous réclamons, nous

du Crédit social. Je pense que si le gouvernement peut demander à la Banque du Canada de financer quelques petites parties comme cela se fait présentement, la même Banque du Canada pourrait financer tous les investissements du gouvernement, quels qu'ils soient.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, je dois dire que le comté de Roberval est également un très beau comté, il compte des gens très sympathiques et je serais très heureux d'être député de Roberval. Mais étant donné qu'ils ont déjà un bon représentant et étant donné que j'aime également énormément mon comté de Lapointe et mes électeurs, je préfère tout de même garder le comté de Lapointe.

J'avais un autre point à soulever en marge de l'article 3 du bill C-151, mais avant de soulever ce point qui me tient à cœur, je voudrais tout d'abord appuyer la demande de l'honorable député de Kootenay-Ouest qui, en fait, est raisonnable puisque l'honorable député de Kootenay-Ouest a été appuyé par l'honorable député de Cariboo (M. Leboe) et par l'honorable député de Chapleau (M. Laprise) à l'effet que la Banque du Canada finance les constructions ou les développements du National-Canadien ou des autres corps publics. Or, aujourd'hui, la Banque du Canada, lorsquelle achète des obligations, va en acheter dans l'entreprise privée. Alors, je me demande si la Banque du Canada a le droit d'aller acheter des obligations dans l'entreprise privée, si elle a le droit de prendre des actions ou des obligations d'entreprises privées, pourquoi n'aurait-elle pas le droit de le faire pour les corps publics, pour les municipalités, pour les provinces, pour les corporations de la Couronne? Et, à ce moment-là, si la Banque du Canada achète des obligations dans les corps publics, municipalités, provinces ou compagnies de la Couronne, je me demande pourquoi la Banque du Canada, qui est un autre corps public, cherchait à faire de l'argent à même un corps public? C'est comme si la main droite chercherait à voler la main gauche. Alors, puisqu'on admet en principe—et cela se fait—que la Banque du Canada peut acheter des obligations émises par des entreprises privées, pourquoi ne pas reconnaître le fait pour les entreprises de l'État? Il me semble que ce serait ce qu'il y a de plus logique. Et si la Banque du Canada peut acheter des obligations des entreprises de l'État, je me demande pourquoi la Banque du Canada qui est elle-même une entreprise de l'État, qui est une Banque de l'État, devrait faire des profits à même les entreprises de l'État?

Ce serait illogique et ridicule. Et, à ce moment-là, on en arrive à la conclusion la plus logique et la plus simple que suggérait le député de Kootenay-Ouest, appuyé par le député de Cariboo et le député de Chapleau, et c'est que la Banque du Canada finance au simple coût administratif les corps publics et les entreprises publiques, les entreprises de l'État. C'est simple. La Banque du Canada le fait pour l'entreprise privée; à plus forte raison, devrait-elle le faire pour des entreprises de l'État.

Maintenant, je voudrais soulever un autre point. On dit ici que le réseau du National, donc les chemins de fer Nationaux, est autorisé à faire des dépenses d'établissement n'excédant pas, dans l'ensemble, 264 millions de dollars, dont 79 millions pour des propriétés ferroviaires et 15 millions pour la construction d'embranchements.

Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor. Où ont-ils été exécutés, ces travaux-là? Dans le Québec? J'aimerais en connaître le détail par province. Je le demande au ministre du Revenu national, mais il n'aura peut-être pas les chiffres; il ne sera peut-être pas capable de nous les donner avant dix heures. A tout événement, on pourra suspendre l'étude de l'article pour y revenir demain, mais j'aimerais savoir où tout cela a été fait. Si le National-Canadien a fait des améliorations ou construit des nouvelles lignes de chemin de fer, je ne crois pas que ce soit fait dans le Québec.

Si je prends la région du Saguenay-Lac-St-Jean comme exemple, il n'y a pas eu d'amélioration sensible sur notre réseau ferroviaire, parce que le train est aussi mauvais qu'avant. S'il va un peu plus vite, c'est parce qu'il ne s'arrête plus aux différentes stations où il arrêtait auparavant. C'est la seule raison. Il va toujours à 60 milles à l'heure: 20 milles de haut en bas, 20 milles de gauche à droite et 20 milles en avant, pour un total de 60 milles à l'heure.

Maintenant, je m'aperçois également, après enquête à ce sujet, que le nombre de milles de lignes de chemins de fer actuellement en service dans le Québec est plutôt diminué qu'augmenté.

Alors, où avons-nous fait ces travaux-là? Où avons-nous fait ces constructions-là? Le matériel, où a-t-il servi? Le matériel nouveau? Je sais que nous avons enlevé plusieurs trains dans le Québec. On a ajouté par contre, pour le temps de l'Expo, le Rapido entre Québec et Montréal, quatre services par jour dans chaque sens. Cela a été une amélioration sensible pour relier Québec et Montréal.

J'espère qu'avec toutes les dépenses et tous les montants qui sont consentis aujourd'hui, le même service pourra être donné, même après l'Expo, puisque ce train-là était pratiquement toujours rempli et qu'une quantité de personnes ont employé ce train pour aller

de Québec à Montréal ou de Montréal à Québec.

Alors, monsieur le président, je demanderais au ministre du Revenu national qui, à l'heure actuelle, parraine ce bill, de nous dire comment ce montant de $264,800,000 a été dépensé par province? Par exemple, quelle partie des 79 millions de dollars a-t-on dépensée dans chacune des provinces pour les propriétés ferroviaires? Il pourrait nous donner ces renseignements-là. Il pourrait également nous dire combien d'embranchements ont été construits dans chacune des provinces. Quant au matériel, quelle partie de la somme totale de $85,304,000 a été dépensée dans chacune des provinces? On prévoit des dépenses de l'ordre de $4,875,000 pour les hôtels; combien a été dépensé dans chacune des provinces? Il y a également les placements dans les compagnies affiliées. Évidemment que dans le cas d'Air Canada, c'est un achat d'avions. C'est un voyage entre les différentes provinces. Il serait peut-être plus difficile ici de donner les chiffres.

De toute façon, monsieur le président, j'aimerais demander au ministre ces renseignements-là. Si je comprends bien, le ministre ne les a peut-être pas à la portée de la main, puisque c'est une question que je lui ai posée à brûle-pourpoint, et s'il ne les a pas dans le moment, il consentirait peut-être à suspendre l'adoption de l'article 3 jusqu'à demain? Il ne reste que 5 minutes avant dix heures. Peut-être que le ministre accepterait de suspendre l'article 3 jusqu'à demain, et demain nous pourrions avoir une réponse. Est-ce que le ministre a ces chiffres-là à l'heure actuelle?

• (9.50 p.m.)

[*Traduction*]

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je ne pourrais donner aussi rapidement que cela le détail de toutes les dépenses d'immobilisation, y compris une ventilation par provinces, surtout lorsqu'il s'agit de choses comme du matériel roulant et ainsi de suite. Je serai très heureux de m'engager à obtenir ces renseignements du National-Canadien pour mon ami et de les lui fournir dans une lettre ou en réponse à une question qu'il voudra peut-être inscrire au *Feuilleton*. Je vais demander au National-Canadien de me fournir ces renseignements. J'ai certains détails concernant certains embranchements, comme ceux de Mattagami, Sarnia, Amesdale-Bruce Lake, Stall Lake—Osborne Lake, Watrous-Guernsey. J'ai des détails concernant ces embranchements et d'autres peuvent y être inclus. Je vais entreprendre de fournir ces renseignements à mon ami d'une des manières que je viens de signaler.

[*Français*]

**M. Grégoire:** Est-ce que l'honorable ministre accepterait de reporter à la fin l'étude de l'article 3? Demain, il pourrait, avant de continuer l'étude de l'article 3, nous apporter ces détails-là.

Je ne peux blâmer le ministre évidemment de ne pas avoir la réponse à la main. Je sais que lorsqu'on étudie un bill comme celui-là en comité, certains députés peuvent arriver avec des questions aussi complexes que celle que je pose, et c'est pourquoi loin de moi l'idée de blâmer le ministre de ne pas avoir la réponse sous la main, mais je crois que les informations qu'il vient de nous fournir ne sont pas suffisantes et ne répondraient pas à la question que j'ai posée.

J'aimerais plutôt avoir, comme là, il nous a donné les constructions d'embranchements, sept ou huit embranchements pour une dépense de $13,125,000, et les propriétés ferroviaires également $79,701,000, et cela représente un montant assez considérable.

J'aimerais savoir combien a été dépensé dans chaque province à même ces $79,701,000, et combien a été dépensé dans chaque province à même les $13,125,000, à même les $85,304,000. Les télécommunications et les hôtels, $14,595,000.

Alors, si le ministre aime mieux suspendre l'étude de l'article 3 jusqu'à demain, nous pourrons continuer aux autres articles et demain il nous donnera la réponse complète.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, si nous pouvions poursuivre l'étude du bill, je pourrais donner les renseignements concernant les propriétés ferroviaires. Ces renseignements sont à la disposition de mon ami dans le budget d'équipement du National-Canadien, qui fut déposé à la Chambre. Ce qu'il cherche à savoir est actuellement à la disposition de la Chambre.

Tout ce que nous demandons dans ce bill-ci, c'est d'autoriser le gouvernement du Canada à garantir les prêts. Il est très difficile de répondre au genre de question dont j'ai parlé et qui comporte une ventilation par province, et je doute de pouvoir trouver ces renseignements d'ici demain. Je vais demander au National-Canadien de nous les procurer, si la chose est possible. Je répète que les renseignements concernant les propriétés ferroviaires ont été répartis selon les régions et se trouvent dans le budget qui a déjà été déposé.

[*Français*]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, j'ai reçu le rapport du comité des chemins de fer Nationaux, mais je n'ai pas vu là la réponse à la question que je demande, par province.

Pour ce qui est de l'étude qui s'est faite au comité des transports et communications, le ministre du Revenu national n'est probablement pas au courant, et je crois même qu'il ne doit pas approuver que de tels gestes soient posés. Mais, je lui dirai ceci: c'est que systématiquement, monsieur le président, j'ai été éliminé et écarté, ainsi que le député de Sherbrooke (M. Allard). Nous sommes les deux seuls à avoir été systématiquement éliminés des comités. Nous ne siégeons à aucun comité. Alors, si le ministre vient me dire que cela a été dit au comité des transports et communications, je lui dirai que c'est bien malheureux, mais si nous ne participons pas au comité, c'est parce que justement le gouvernement a essayé de nous bâillonner en nous refusant systématiquement de participer au comité.

Je suis probablement le seul député de toute la Chambre des communes à ne pas faire partie d'un comité, encore moins celui des transports et communications. Et, c'est pourquoi je n'ai pas assisté aux délibérations du comité des transports et communications et que je n'ai pas eu ces renseignements-là à ce comité.

Alors, à ce moment-là, je dois me contenter de poser des questions en Chambre puisque je n'ai pas eu l'occasion de les poser au comité. J'admets que c'est peut-être un peu plus de travail pour le ministre, mais que voulez-vous, monsieur le président, ce n'est pas moi qui ai établi ce système de «discrimination» vis-à-vis le député de Lapointe, c'est plutôt le gouvernement. Je ne blâmerai pas le ministre du Revenu national, je sais que ce n'est pas son genre de participer à de la «discrimination» comme celle-là, je l'ai toujours mieux considéré que cela.

Alors, je n'ai pas eu les réponses au comité parce qu'on ne m'a pas permis de faire partie des comités.

La question que je pose, on n'en trouve pas la réponse dans le rapport annuel du comité des chemins de fer Nationaux. Alors, je crois qu'il serait bon de demander à l'honorable ministre du Revenu national de demander les renseignements aux chemins de fer Nationaux.

Comme il est passé dix heures, eh bien, monsieur le président, je voudrais signaler qu'il est dix heures, ce qui fournira au ministre du Revenu national l'occasion de revenir demain avec la réponse.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, dans ma réponse au député, je n'ai pas dit que les renseignements se trouvaient dans le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada; j'ai parlé du budget d'équipement de la compagnie qui a été déposé à la Chambre. Ce budget est à la disposition non seulement des membres du comité mais de tous les députés qui désirent le consulter. Mon ami aurait pu trouver dans ce budget la plupart des renseignements qu'il cherche, s'il avait voulu le consulter.

[*Français*]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, je voudrais dire à l'honorable ministre du Revenu national que j'ai pris la peine de regarder, mais que ce n'est pas indiqué, par province, les dépenses dans ces différents domaines-là. Mais, j'ai pris la peine de le regarder, et que le ministre regarde lui-même.

Et si c'était dans le rapport, le ministre n'aurait pas été obligé de se lever pour dire: je n'ai pas les chiffres. Et le ministre ne serait pas non plus obligé de dire: je ne sais pas si je serai capable de fournir les chiffres demain, Si c'était dans le rapport, le ministre n'aurait pas dit qu'il ne serait peut-être pas capable de me fournir les chiffres demain. Si le ministre n'est même pas capable de fournir les chiffres ce soir, ni demain, c'est parce que cela peut être long à trouver. Je lui dirai une chose, c'est que ce n'est pas dans le rapport des dépenses de capital, sinon le ministre serait capable de les donner, les chiffres. Il aurait pu envoyer quelqu'un, un autre député, chercher le rapport à son bureau et, en moins de deux minutes, il les donnerait, les chiffres, et s'il n'est pas capable de les donner ce soir, c'est parce que ce n'est pas dans le rapport. Alors, que le ministre ne vienne pas me dire de prendre la peine de regarder les rapports; j'ai pris la peine de les regarder, mais ce n'est pas dedans et c'est la raison pour laquelle le ministre ne peut me donner la réponse.

Alors, je déclare qu'il est dix heures, monsieur le président.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je vais en remettre une copie au député afin qu'il puisse l'examiner.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, un député a déclaré qu'il est dix heures, mais enfin de hâter le travail de la Chambre et vu que nous pourrions, avec de la patience, adopter le présent bill ce soir, nous sommes prêts à siéger après dix heures.

• (10.00 p.m.)

**M. le vice-président adjoint:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, loin de moi l'idée de retarder inutilement les travaux,

mais qu'on suspende l'étude de l'article 3 et qu'on le rappelle demain.

L'honorable ministre vient de me donner des feuillets. Ce n'est pas un rapport, pour commencer, ce sont des feuillets «photostatés» dont je n'ai pas eu de copie et qui n'ont pas été déposés.

J'ai eu les rapports des chemins de fer Nationaux, le rapport des dépenses de capital, mais celui-là, non, et je n'ai même pas encore fini de le consulter. Alors, si le ministre accepte de suspendre l'étude de l'article 3 jusqu'à demain pour que je puisse avoir une réponse satisfaisante, je dirai au ministre que je n'ai aucune objection à continuer à étudier le restant du bill ce soir si cela peut faire avancer les travaux. Je n'ai jamais eu comme idée de retarder indûment les travaux, au contraire, je suis content et je suis heureux lorsque ça va vite et bien et que tout est analysé en profondeur, mais je crois que là, il y a un point sur lequel je voudrais avoir des réponses que je n'ai pu obtenir au comité parce que je n'étais pas membre du comité.

Pour permettre au ministre de hâter l'étude de son bill je suis prêt à ce qu'on étudie le restant du bill, sauf l'article 3 qui sera reporté à demain; sinon, monsieur le président, je signale qu'il est dix heures.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, mon offre était sous réserve que nous adoptions le bill en entier ce soir. D'après les paroles du député, il est évident qu'il ne veut pas que le bill soit adopté ce soir.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[*Français*]

**M. Grégoire:** Je pose la question de privilège, monsieur le président...

**Une voix:** A l'ordre!

**M. Grégoire:** Question de privilège, monsieur le président...

**M. le vice-président adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît...

[*Traduction*]

...à l'ordre! La seule chose qui serait permise en ce moment, ce serait que quelqu'un s'enquiert au sujet des travaux de la Chambre pour demain.

**L'hon. M. Starr:** Nous les connaissons.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, grâce à la nouvelle et efficace direction de la Chambre, ces travaux sont tous bien connus.

**L'hon. M. Fulton:** Pour faciliter la discussion, j'aimerais savoir quels crédits on étudiera demain.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre du Travail (M. Nicholson) au sujet de la demande du chef de l'opposition (M. Starr) de traiter une question particulière. Cependant, j'espère qu'avant...

**L'hon. M. Fulton:** On traitera du blé demain, n'est-ce pas, et non pas du logement?

**L'hon. M. Starr:** Demain, nous aborderons, je crois, les crédits du ministère du Commerce.

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur, l'article 1 des crédits du ministère du Commerce.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[*Français*]

### LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH —A PROPOS D'UNE RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, je remarque, une fois de plus, la grande générosité de mon éminent collègue, le député de Kootenay-Est (M. Byrne), qui porte un intérêt si soutenu aux questions que je pose en cette enceinte au point que, chaque soir, il s'attarde après dix heures pour donner à ces questions une attention très amicale et très efficace, également.

Monsieur le président, le sujet que je voudrais aborder ce soir présente un intérêt marqué, pour la bonne raison que nous vivons, à l'intérieur des frontières canadiennes, des heures palpitantes.

Le problème majeur qui est soulevé, dans le contexte actuel, c'est le problème primordial de l'unité canadienne.

J'aimerais, comme digression, monsieur le président, signaler à la Chambre toute une publicité qui, à mon sens, est fort préjudiciable. Je pense notamment à des journaux sérieux, comme le *Toronto Telegram* et autres qui ont une circulation fort répandue et qui publient en manchette: «How will Quebec separate», et mettent en première page le portrait d'un Pierre Bourgault. Je crois que des journaux comme ceux-là sont encore plus nuisibles à l'unité canadienne que toutes les déclarations échevelées qu'on peut entendre, de part et d'autre, à travers le pays.

Il est malheureux, monsieur le président, qu'on accorde une importance disproportionnée à des mouvements qui, en réalité, ne représentent pas autre chose qu'une infime minorité. Je n'ai pas peur d'affirmer que, dans la province de Québec, l'opinion majoritaire, et fortement majoritaire, est à l'effet que l'unité canadienne vaut son prix et doit être respectée.

Je profiterai également de cette digression pour dire que si M. René Lévesque se présente séparatiste dans le Québec, il sera battu et battu, et je ne crains pas de l'affirmer. Cependant, s'il y a des problèmes qui sont soulevés dans le Québec, ce n'est pas René Lévesque qui va parler au nom de Québec. Il y a une députation fédérale ici; il y a 58 députés libéraux du Québec qui représentent l'opinion du Québec mieux qu'un démagogue comme René Lévesque. Cependant, s'il y a des problèmes, c'est parce qu'en réalité on constate une certaine carence dans l'idéal canadien qui devrait exister. Il y a en effet presque une absence d'idéal canadien. Et, si cela existe, c'est parce qu'on a négligé de canadianiser nos institutions.

Lorsque le premier ministre (M. Pearson) a fait adopter le drapeau en 1964, c'était un pas en avant et, à ce moment-là, on canadianisait nos institutions, on fortifiait l'idéal canadien et l'on demandait à tous les Canadiens de s'unir autour d'un symbole dont ils sont fiers et qu'ils voient aujourd'hui arboré à l'Expo universelle. Quelle humiliation c'eût été si en 1967, lors de l'Expo universelle, monsieur le président, alors que des milliers et des centaines de milliers de gens viennent de l'étranger, nous n'avions pas eu ce symbole distinctif qui est là pour affirmer l'unité canadienne.

Canadianisons nos institutions. C'est l'objet de la question que je pose ce soir. Je demande au gouvernement, ou à son porte-parole autorisé, s'il n'y aurait pas lieu de convoquer une conférence de tous les pays du Commonweath et de faire en sorte que l'appellation de «sujet britannique» qui est là et qui marque toute la majorité des citoyens canadiens, si cette appellation-là ne pourrait pas être modifiée dans le respect de l'homme et avec le consentement de tous les pays du Commonwealth.

Le Canada veut et doit rester à l'intérieur du Commonwealth, association économique et politique de nations réunies sous le symbole de la Couronne britannique. Rien ne répugne à cela, mais que les Canadiens, fiers d'être Canadiens, soient encore sujets britanniques, il y a lieu de réfléchir et de demander si une conférence du Commonwealth ne pourrait pas envisager la possibilité de modifier un tel statut et tout cela dans un élan de canadianisation, monsieur le président. Autrefois, on parlait du *British Commonwealth*; aujourd'hui, on appelle cela le *Commonwealth of Nations*. Et, rien ne s'opposerait à ce que la Couronne britannique continue à présider sur cette association. Mais, quand même, que tous les pays qui font partie de cette association-là puissent également dire que les citoyens de ces pays-là ne sont plus des sujets, mais bien des citoyens.

C'est la raison pour laquelle je fais un appel aux autorités gouvernementales pour voir dans quelle mesure elles ne pourraient pas stimuler une belle initiative, demander la convocation ou suggérer la convocation d'une conférence du Commonwealth et demander à tous les représentants des pays du Commonwealth de faire en sorte que nous soyons des citoyens de chacune des nations respectives qui composent le Commonwealth et de mettre de côté l'appellation «sujet» afin de créer un meilleur esprit d'unité canadienne, ce pourquoi nous serons prêts à nous battre contre des gens comme René Lévesque qui ne cherche pas autre chose qu'à créer le désarroi pour satisfaire ses ambitions égocentriques.

• (10.10 p.m.)

[*Traduction*]

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, si je répétais mes compliments d'hier soir au député de Lotbinière (M. Choquette), on croirait peut-être que nous sommes membres d'une société d'admiration mutuelle.

**M. Knowles:** N'est-ce pas le cas?

**M. Byrne:** Il va sans dire que l'énergique et jeune député de Lotbinière a en effet des talents variés et qu'il est bien renseigné sur de nombreux sujets. Il en a présenté un nouveau ce soir, qui ne se rattache pas directement à la question qu'on lui a posée le 4 juillet 1967.

Quant à moi, je ne me sens pas la compétence voulue pour commenter la position relative des partis politiques au Québec. Plus particulièrement, je n'ai pas qualité pour parler de M. René Lévesque pas plus d'ailleurs que je ne m'intéresse à ce que M. René Lévesque estime être favorable aux intérêts du Québec. Ce que j'ai entendu, me permet d'affirmer que je ne pense pas comme lui.

L'honorable député a soulevé une question intéressante. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et son adjoint parlementaire assistent aux séances de l'ONU; tous deux auraient voulu entendre ce que l'honorable député a dit, et je le leur ferai savoir avec plaisir. Je dirai que, pour le moment, on ne projette pas de convoquer les premiers ministres du Commonwealth à une conférence dans un avenir rapproché.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE RELÈVEMENT DES PENSIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, à propos d'une question que j'ai posée hier après-midi au président du Conseil du Trésor (M. Benson), à la page 2431 du hansard, j'en reviens à la question des pensions des fonctionnaires retraités.

Il doit y avoir un mot qui signifierait «pour la millième fois». J'en reviens donc à mon sujet ce soir, pour demander avec ferveur au président du Conseil du Trésor de faire tout son possible pour agir bientôt en la matière.

Le sujet a été discuté lors du spectacle tardif hier soir. Mon honorable ami le député de Carleton a exprimé son indignation, et je la partage. Le secrétaire parlementaire du ministre actuel s'en est offusqué. J'espère arriver à quelque chose, en adoptant une attitude différente.

Je demande instamment au ministre de bien se rendre compte combien est grande la déception de nos concitoyens que touche la question. Ils ont presque perdu toute illusion. Le ministre sait qu'en juin 1966, il y a un an et trois mois, il a lui-même personnellement consenti à ce que la question soit déférée à un comité spécial mixte sur la fonction publique. Cette initiative représentait de sa part un encouragement qui semblait un indice qu'après toutes nos années de luttes, nous étions enfin sur le point de réaliser quelque progrès. En janvier 1967, le consentement du ministre devenait une réalité avec la présentation de la motion appropriée. Ce comité mixte a fait d'excellente besogne et le 8 mai, dans un rapport unanime, il recommandait de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour augmenter les pensions des pensionnés de la fonction publique. Je répète qu'il s'agissait d'un rapport adopté à l'unanimité par un comité de la Chambre et du Sénat, au sein duquel tous les partis des deux Chambres étaient représentés.

On nous a immédiatement donné l'assurance que la question serait étudiée et qu'on prendrait des mesures dès que possible. J'aimerais souligner ceci. Une mesure aurait pu être prise dans ce sens avant l'ajournement de la Chambre le 7 juillet. Nous avons gardé de l'espoir pendant quelque temps, à cause des paroles d'assurance qui nous avaient été données. Mais, le 7 juillet, on nous a dit que nous devrions attendre jusqu'à l'automne. Non seulement nous a-t-on dit d'attendre l'automne, mais le président du Conseil du Trésor nous a dit qu'on ferait alors une proposition formelle. Je prie le ministre de ne pas se lever ce soir pour me dire que c'est encore l'automne. C'est l'automne selon le calendrier.

**L'hon. M. Benson:** L'automne a commencé il y a quatre jours à peine.

**M. Knowles:** Mais les fonctionnaires retraités et leurs familles croyaient qu'un congé de 11 semaines donnerait amplement le temps au gouvernement d'agir et de préparer une mesure législative. Non seulement le ministre actuel, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), qui a participé au débat le dernier jour, avant l'ajournement, le 7 juillet, nous a assuré qu'on ferait quelque chose. On m'a critiqué pour avoir insisté qu'on prenne des mesures avant que la Chambre s'ajourne. J'ai répondu par les propos suivants, consignés à la page 2360 du hansard du vendredi 7 juillet:

> Si l'on nous demande d'attendre jusqu'à l'automne, je sais que d'autres questions auront alors la priorité. Nous n'aborderons pas la question avant octobre ou novembre, et ces gens n'obtiendront pas leurs augmentations avant décembre ou janvier prochain. Je sais aussi, monsieur l'Orateur, qu'à moins de mesures immédiates, nous n'avons aucune assurance qu'on en prendra à l'automne.

On m'a reproché de manquer de foi, de confiance, de ne pas vouloir reconnaître le profond intérêt que portait ce côté-là de la Chambre à la misère de ces gens. Je me le suis fait dire à la Chambre même et dans les couloirs. «Stanley, me disaient-ils, nous nous en préoccupons autant que vous.» Mais vous, à titre de représentant de la circonscription d'Ottawa, vous savez comme moi ce que cela veut dire pour ces milliers de gens.

• (10.20 p.m.)

Je pourrais user des expressions dont on s'est servi hier soir, et je le ferai probablement un jour. A mon sens, c'est une fumisterie d'avoir fait croire aux gens, pendant des mois, qu'on allait faire quelque chose. Monsieur l'Orateur, j'intercède de toutes mes forces auprès du président du Conseil du Trésor pour qu'il n'égare plus ces gens-là, qu'il ne les déçoive plus.

Le Parlement s'est prononcé par le truchement d'un comité mixte des deux Chambres. Il a recommandé une initiative immédiate. Le gouvernement a fait savoir, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du président du Conseil du Trésor et du premier ministre, que le gouvernement allait étudier le rapport et agir en conséquence.

On nous a fait des promesses pour l'automne mais on nous a répondu que la question était encore à l'étude et que, lorsque l'on serait arrivé à une décision, la Chambre en serait avisée. C'est là le genre de réponse que nous n'avons pas cessé de recevoir depuis le 8 mai. Je crains bien que cela continue, ma prédiction du 7 juillet dernier demeurera exacte: la question n'ayant pas été traitée à

l'époque, on peut considérer la bataille comme pratiquement perdue. Quant à moi, elle n'est pas perdue, et nous lutterons jusqu'à la victoire.

J'ignore qui, au sein du cabinet, tient cela en suspens. Je sais qui y était opposé, car ce député ne me l'a pas caché. Je puis le dire maintenant, car il a depuis quitté le cabinet, où doivent se trouver cependant d'autres adversaires. Je connais la position, à ce sujet, du président du Conseil du Trésor. Il nous l'a exposée publiquement—il ne me reprochera pas de le signaler—et me l'a dit personnellement et en privé. Il pense que quelque chose devrait être fait. Je le supplie de ne pas permettre de nouveaux délais. Agissons enfin. Je vois, monsieur l'Orateur, que vous êtes assis sur le bord de votre fauteuil; que le président du Conseil du Trésor songe à mes exhortations!

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je répondrai brièvement au député d'en face que les mesures qu'il a énumérées ont été prises. Il a fait mention de l'intérêt particulier que j'ai manifesté à l'égard de cette question. En temps voulu, le gouvernement a accepté de déférer la question à un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Ce comité a rédigé son rapport qui a été transmis au cabinet.

Le cabinet étudie la question. La seule chose que je puisse assurer au député, c'est qu'elle figure toujours à l'ordre du jour du cabinet. Ce dernier ne l'a pas laissée tomber, mais il n'a pas encore pris de décision à son sujet. Lorsqu'une décision sera intervenue, j'en ferai part à la Chambre. Le député connaît, il l'a dit, mes sentiments à cet égard, et je crois qu'avant la fin de l'automne je pourrai moi-même faire rapport à la Chambre.

## RADIO-CANADA—LA CONSTRUCTION D'UNE STATION

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, je voudrais ce soir encore plaider à la Chambre en vue de l'extension du réseau de télévision de Radio-Canada à la circonscription de Saskatoon et des environs. Le gouvernement sait sans doute que l'établissement du réseau de Radio-Canada dans ma circonscription a entraîné déceptions, retards et tergiversations. En somme, rien n'a été fait en dépit des nombreuses pétitions et lettres expédiées au cours des quelques dernières années au gouvernement canadien et à Radio-Canada.

Nous nous demandons quelle est exactement la cause de ce retard. Je voudrais me

[M. Knowles.]

reporter au Livre blanc sur la radiodiffusion. A la page 10, je lis:

> Le gouvernement a informé le Bureau qu'il est maintenant disposé, en attendant l'adoption d'une nouvelle loi, à envisager l'émission de permis de seconde station de télévision sur la recommandation du Bureau sauf réserve à l'usage de la Société Radio-Canada de canaux à Victoria (C.-B.), à Saskatoon (Saskatchewan) . . .

Bien entendu, cela est arrivé après le grand blocage qu'on a opposé à toute expansion de Radio-Canada. Le gouvernement a donné avis qu'il était disposé à étudier la délivrance de ces permis. Que s'est-il passé depuis? Pas grand-chose. Nous avons eu le rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. On y trouve le passage suivant à la page 9:

> Le comité est d'accord avec la déclaration relative à la structure, contenue dans le Livre blanc . . .

C'est elle dont j'ai parlé.

> . . . en particulier en ce qui a trait à la question d'étendre la radiodiffusion pour qu'elle atteigne tous les Canadiens, et à l'établissement de réseaux dans les deux langues officielles.
>
> Nous recommandons en outre, chaque fois que la chose est pratique, dans les régions qui ne sont desservies que par un seul service canadien, que si le service est assuré par une station privée, l'autre service provienne de la Société Radio-Canada. Si Radio-Canada est actuellement le seul service, le second service doit être privé. Toutefois, là où il y a de graves obstacles à un tel développement parallèle, ils ne doivent pas empêcher qu'on accorde cet autre service par d'autres moyens, du moins sur une base temporaire. Nous recommandons fortement que l'établissement d'un service double se fasse aussi rapidement que le permettront l'état des finances de la Société Radio-Canada et les conditions du marché local.

Je soutiens que les conditions du marché local sont certainement remplies dans la ville de Saskatoon avec la zone de diffusion dont elle dispose. Notre ville est la seule parmi les agglomérations importantes de l'Ouest qui ne dispose pas d'une station de télévision régie par Radio-Canada. J'estime en effet très important que les habitants de cette région obtiennent le privilège de partager les bénéfices de l'argent des contribuables consacré à Radio-Canada.

Malgré tout ce que nous avons fait, il semble toujours y avoir quelque empêchement à la construction d'une station de Radio-Canada à Saskatoon. La première fois, c'était à cause du gel imposé par le gouvernement sur les dépenses de Radio-Canada. Puis, l'autorisation d'aller de l'avant fut donnée, mais l'audience du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion fut retardée. L'audience qui devait avoir lieu en janvier fut remise en avril. Enfin, le Bureau des gouverneurs a donné son approbation au début de mai cette année. Le ministère des Transports, chargé des questions d'ordre technique, donna également son approbation.

Or qu'est-il arrivé? J'ai moi-même essayé de le savoir en téléphonant à plusieurs ministères qui pouvaient être en cause, mais je n'ai pu obtenir de réponse au sujet de ce qui s'est produit. Selon la presse, qui semble apprendre les choses avant les députés, le cabinet a différé son approbation. Dans ce cas, comme le gouvernement a déjà déclaré, dans le Livre blanc, qu'il est prêt à envisager la délivrance de ces permis, je me demande pourquoi le cabinet ne pourrait pas songer dès maintenant à autoriser la mise en chantier de la station de Radio-Canada à Saskatoon.

Si les travaux ne débutent pas bientôt ou s'ils sont remis plus longtemps, les émissions qui, sauf erreur, devaient commencer en septembre 1968, seront retardées une autre année, vu que le transfert entre la station privée et la station de Radio-Canada exigerait quelque temps pour leur permettre d'établir la programmation. Afin d'éviter un autre retard d'un an, on devrait prendre une décision sous peu afin que Radio-Canada puisse commencer la construction. Cela affecte non seulement la circonscription de Saskatoon mais aussi nombre de circonscriptions avoisinantes qui seraient également desservies vu le rayon d'action que Radio-Canada envisage, paraît-il. Il semble que la Société songe à utiliser un satellite pour desservir la région de Kerrobart. Comme nous le savons tous, le député de Kindersley (M. Cantelon) a signalé de temps à autre à la Chambre l'importance du service de Radio-Canada dans cette région et la raison pour laquelle on devrait établir à Saskatoon une station de Radio-Canada qui la desservirait en même temps par satellite.

J'aimerais savoir si le cabinet permettra sous peu à Radio-Canada de mettre une station en chantier. A notre avis, c'est d'une importance capitale pour une ville qui est la deuxième au Canada pour la rapidité de croissance, et aussi l'une des plus belles, comme l'a signalé mon collègue, le député de Rosthern (M. Nasserden). Nous croyons très important qu'une ville de première classe sous tous rapports, dans l'Ouest du Canada, jouisse de ce service. Je serais très reconnaissant si le porte-parole du gouvernement pouvait nous donner ce soir l'assurance que d'ici quelques jours le cabinet approuvera la construction immédiate d'une station de Radio-Canada à Saskatoon.

• (10.30 p.m.)

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, tout comme j'ai eu une affinité avec le député de Lotbinière (M. Choquette) ce soir, j'aimerais assurer au député de Saskatoon (M. Brand) que nous crions tous les deux dans le même désert en ce qui concerne la télévision de Radio-Canada dans nos circonscriptions respectives.

Je voudrais bien pouvoir emmener le député à travers le comté de Kootenay-Est pour qu'il entende les plaintes et les inquiétudes de mes commettants, car mon comté est desservi dans environ 20 à 25 p. 100 des cas par les ondes, c'est-à-dire par la télévision de la Société Radio-Canada. Tous les autres postes récepteurs sont desservis par câble et versent pour ce service un montant substantiel. Comme l'indique le Livre blanc, avant d'accorder un deuxième permis, nous nous efforçons, d'abord, d'assurer le service de télévision à la majorité des Canadiens. Je pourrais dire que la majorité de mes commettants ne bénéficient pas de la télévision de la Société Radio-Canada.

Quoi qu'il en soit, je suis assuré que cette question fait l'objet d'une étude très approfondie de la part des ministres intéressés: le ministre des Transports (M. Hellyer) et le secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh). Comme je suis ici ce soir apparemment pour présenter des excuses en raison de l'absence de ces deux ministres qui, pour cause de maladie ou pour affaires importantes, ne peuvent être ici, je vais m'occuper de leur signaler immédiatement cette affaire et d'évoquer la facon énergique dont le député de Saskatoon (M. Brand) en a saisi la Chambre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 34.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 27 septembre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

## LOI CONCERNANT LE SALUT AU CHEF D'ÉTAT

**M. Auguste Choquette (Lotbinière)** demande à présenter le bill nº C-152, intitulé «Loi concernant le salut au chef d'État».

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Choquette:** Monsieur le président, lorsque l'hymne national d'un pays ami est conspué par une foule, c'est toujours un phénomène odieux.

Il existe, au Canada, un protocole désuet et colonialiste qui donne lieu à ce genre de phénomène regrettable qui, notamment, s'est produit lorsque le général de Gaulle est descendu du Colbert, pour mettre pied sur le sol québécois. On a tout de suite entonné un hymne autre que celui du Canada.

L'objet du présent bill est de corriger un anachronisme agaçant et de permettre également à l'«Ô Canada» de servir de salut au chef d'État, en présence du Gouverneur général, puisque ce dernier représente d'abord et avant tout le chef de l'État canadien.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

## LES CORPORATIONS ET LA CONSOMMATION

MESURE VISANT LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

**L'hon. John N. Turner (registraire général)** propose qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure établissant un ministère des Corporations et de la Consommation, prévoyant la nomination d'un ministre et d'un sous-ministre et déterminant leurs attributions, décrétant que le gouverneur en conseil peut établir un conseil consultatif des consommateurs ainsi que d'autres organismes chargés d'aider le ministre et fixant la rémunération et les dépenses à payer aux personnes qui en font partie, et statuant sur d'autres questions relatives ou connexes à ce qui précède.

(La motion est adoptée.)

## LA LOI SUR LES POSTES

MODIFICATIONS PRÉVOYANT LA HAUSSE DES TARIFS POSTAUX, ETC.

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes)** propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les postes en vue de hausser de un cent le tarif postal des lettres postées au Canada pour livraison au Canada, de modifier le tarif applicable aux journaux et aux périodiques et d'apporter en outre certains changements relatifs à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les soumissions et les contrats.

(La motion est adoptée.)

## LA LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

PROLONGATION DE LA MESURE

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or en vue de la rendre applicable aux années 1968, 1969 et 1970.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET LES POUVOIRS DES MAGISTRATS

Question nº 148—**M. Mather:**

Le premier ministre a-t-il reçu des pétitions à l'appui des bills d'intérêt privé C-155 (1966) et C-38 (1967) qui accroîtraient les pouvoirs des magistrats dans les causes concernant la cruauté envers les animaux? Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien de pétitions a-t-il reçues, *b*) sous quelles formes, *c*) de la part des résidents de quelles provinces, *d*) de quelle façon étudie-t-on ces pétitions?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le cabinet du premier ministre, le bureau du Conseil privé et le ministère de la Justice

m'informent comme suit: Oui. *a*) 2950 pétitions contenant 3668 signatures; *b*) Sous forme de lettres, cartes et listes de signatures; *c*) Des résidents de toutes les provinces à l'exception du Nouveau-Brunswick; *d*) Le gouvernement se propose de présenter durant cette session, un amendement semblable en principe à celui proposé dans le bill C-38.

L'APPLICATION DU CODE DES NORMES DE TRAVAIL PAR LES MINISTÈRES DE L'ÉTAT

Question nº 244—**M. McCleave:**

1. Les ministères du gouvernement fédéral appliquent-ils tous maintenant les dispositions du Code des normes de travail du Canada relativement *a*) à la 1re partie—heures de travail, *b*) à la 2e partie—salaires minimums, *c*) à la 3e partie—vacances annuelles, et *d*) à la 4e partie—congés en général?

2. S'il y a des exceptions, pourquoi en est-il ainsi et quand prendra-t-on les mesures nécessaires pour y remédier?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** 1. Tous les employés des ministères du gouvernement fédéral jouissent de normes semblables à celles qui sont énoncées dans le Code des normes de travail du Canada relativement aux salaires minimums, aux vacances annuelles et aux congés. La seule exception à cette règle concerne les taux de rémunération accordés aux cadets du Collège de la Garde côtière du Canada, qui sont, dans certains cas, inférieurs à $1.25 l'heure. Ces cadets suivent, naturellement, un programme régulier d'apprentissage qui les avantagera dans leur carrière: cela est prévu dans le Code.

2. Quant aux heures de travail, la plupart des fonctionnaires travaillent sur la base d'une semaine de 37½ heures ou de 40 heures, ce qui est évidemment égal ou supérieur à la norme minimale fixée par le Code. Néanmoins, certains fonctionnaires font des heures qui dépassent les normes établies par le Code lorsqu'ils travaillent à l'extérieur, dans des endroits isolés et dans des circonstances exceptionnelles se rapportant directement à leurs fonctions. Le Conseil du Trésor étudie de près ce genre de situations afin d'établir les méthodes les plus pratiques de satisfaire aux normes du Code tout en songeant aux meilleurs intérêts des fonctionnaires et aux services qu'exige le public. Dans plusieurs de ces cas, il a été possible de réduire les heures pour qu'elles correspondent aux normes du Code ou pour qu'elles les approchent sensiblement. Des efforts soutenus se poursuivent en ce sens et on croit que les négociations collectives aideront à cet égard, puisqu'elles fourniront l'instrument voulu pour connaître les désirs des fonctionnaires en ce qui regarde les diverses solutions à apporter aux problèmes.

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET L'EMPLACEMENT DU PONT CARTIER-MACDONALD

Question nº 273—**M. Isabelle:**

1. L'emplacement actuel du pont Cartier-Macdonald a-t-il été le résultat d'une étude ou d'une suggestion de la part des urbanistes de la Commission de la capitale nationale? *a*) Dans le cas de l'affirmative, en quelle année ce résultat fut-il rendu public, *b*) Dans le cas de la négative, qui a autorisé la construction du pont à cet endroit?

2. Quel fut l'ordre de priorité établi en 1952, 1956, 1960 et en 1964 par le Comité d'urbanisme de la Commission de la capitale nationale au sujet de la construction de ponts futurs enjambant l'Outaouais entre le côté québécois et le côté ontarien de la Commission de la capitale nationale?

3. Au su du gouvernement, la Commission de la capitale nationale, dans son étude sur les «Perspectives économiques», de la région de la capitale nationale, a-t-elle fait mention du mouvement de la population vers l'ouest de la région de la Commission de la capitale nationale tant du côté québécois que du côté ontarien, depuis 1947?

4. Dans le plan principal pour Hull et la région qui a été dévoilé en 1964, en ce qui regarde l'aménagement régional comprenant les villes de Hull, Aylmer, le Village de Deschênes, Lucerne, Hull-Ouest, quelle fut la prévision du point de vue croissance de la population dans chacune de ces municipalités situées dans l'Ouest québécois pour 1986?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Non. *a*) Ne s'applique pas. *b*) L'étude de cette question a été confiée à un comité d'experts appelé *Ottawa River Bridges Committee* (Comité chargé de la construction de ponts sur la rivière Ottawa). Ce comité était composé de représentants du ministère de la Voirie d'Ontario, des cités d'Ottawa et de Hull, et du ministre fédéral des Travaux publics. La Commission du district fédéral a appuyé le choix de l'emplacement actuel du pont Macdonald-Cartier à la suite de recommandations contenues dans le rapport soumis par DeLeuw Cather et Compagnie, 1956. La construction de ce pont à cet emplacement a été confirmée de façon définitive lors d'une réunion spéciale, tenue le 28 avril 1960, dont l'objet était le partage du coût total. A cette réunion se trouvaient le ministre fédéral des Travaux publics, le ministre de la Voirie et le secrétaire provincial d'Ontario, le sous-ministre des Travaux publics du Québec, de même que les maires d'Ottawa et de Hull et des membres de leur personnel.

2. 1952—Selon l'ordre de priorité établi dans le rapport Gréber de 1950, il s'agissait d'abord de remplacer le pont Alexandra, puis de donner priorité aux ponts de l'île Lemieux et de Deschênes. Il n'était pas question à ce moment-là de construire un pont à l'emplacement actuel du pont Macdonald-Cartier. La Commission du district fédéral a utilisé ce rapport comme guide en vue d'aménager

la région de la capitale nationale et a formulé ses recommandations à la lumière des données qu'elle avait alors à sa disposition.

1956—Dans son mémoire au comité mixte parlementaire de 1956, la Commission du district fédéral recommandait en cinquième lieu, du nombre de projets conjoints à venir, la construction d'un pont enjambant la rivière Ottawa. Dans son deuxième et dernier rapport, présenté au Parlement en 1956, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a fait remarquer dans la partie cinq, que: «L'embouteillage intense des heures d'affluence serait grandement diminué si l'on enlevait les rails sur le pont Interprovincial. Il faudrait aménager immédiatement des abords suffisants du côté d'Ottawa et de Hull. Il faudrait construire un pont complètement neuf, le plus tôt possible, pour remplacer le pont actuel.»

1960—Inscrit en tête dans le rapport Gréber de 1959 à la Commission de la capitale nationale, se trouvait comme premier ordre de priorité une recommandation relative à la construction du pont Macdonald-Cartier. C'est à cette réunion spéciale du 28 avril 1960, à laquelle assistait le président de la Commission de la capitale nationale, que l'on a approuvé le choix de cet emplacement.

1964—La construction du pont Macdonald-Cartier étant en cours, le pont de l'île Lemieux passa au premier ordre de priorité.

3. Un rapport intitulé «Prévisions économiques» rédigé par Larry Smith et Compagnie à la demande de la Commission de la capitale nationale comporte des extrapolations relatives à la croissance de la population vers le côté ouest des deux côtés de la rivière, surtout du côté ontarien. En outre, le rapport prévoit l'aménagement de quartiers d'habitation à l'est de la région actuelle Ottawa-Hull.

4. Le plan directeur pour Hull, Aylmer, Hull-Sud (maintenant Lucerne), Deschênes, et Hull-Ouest, préparé en 1963, prévoyait la population en 1986 comme suit: A l'est du parc de la Gatineau: Cité de Hull, 70,000; Hull-Ouest, 8,000; total, 78,000. A l'ouest du parc de la Gatineau: Aylmer, 12,000; Deschênes, 2,500; Lucerne, 25,000; total, 40,000.

## LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DES CORPORATIONS DE MANDATAIRES

Question nº 283—**M. Caouette:**

1. Le gouverneur en conseil a-t-il établi des règlements sur les conditions auxquelles une corporation de mandataire peut entreprendre des engagements contractuels en vertu de l'article 83 de la loi sur l'administration financière?

2. Quels sont ces règlements?

3. Existe-t-il de tels règlements à l'égard des corporations de propriétaire, et, dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** 1. Le gouverneur en conseil a établi des règlements en vertu desquels certaines corporations de mandataires peuvent prendre des engagements contractuels en conformité de l'article 83 de la loi sur l'administration financière. Actuellement, ces règlements s'appliquent à trois organismes: la Commission de la capitale nationale, la Commission des champs de bataille nationaux et la Commission d'énergie du Nord canadien.

2. Les règlements sur les marchés de l'État, C.P. 1964-1467, C.P. 1966-533 et C.P. 1967-12.

3. Non.

## LES POURSUITES CONTRE LA «CANADIAN JAVELIN LIMITED»

Question nº 305—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Est-ce que la Division de l'impôt sur le revenu a intenté des poursuites à la Cour de l'Échiquier ou à la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu à l'égard du défaut de paiement d'impôt sur le revenu par *a*) M. John C. Doyle, *b*) la *Canadian Javelin Limited*, *c*) des filiales de la *Canadian Javelin Limited*?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le montant des réclamations contre la personne ou les sociétés précitées?

3. *a*) si on a rendu des décisions, *b*) si on en est arrivé à un règlement dans l'une quelconque des causes précitées, quels étaient ces décisions ou ces règlements?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national):** 1. *a*) Oui. *b*) Non. *c*) Non.

2. *a*) Un bref de saisie a été délivré par la Cour de l'Échiquier du Canada contre John C. Doyle le 8 juillet 1963 pour un montant de $3,410,130.90. *b*) Ne s'applique pas. *c*) Ne s'applique pas.

3. *a*) M. Doyle en a appelé à la Commission d'appel de l'impôt à l'égard des cotisations établies à son endroit. Le jugement rendu par le président, M. Cecil L. Snyder, et appuyé par M. Maurice Boisvert, membre de la Commission, est le suivant: L'appel concernant l'année d'imposition 1950 est admis en partie et la cotisation est modifiée de façon à ajouter au revenu de l'appelant, pour 1950, la somme de $200,000 au lieu de la somme de $400,000 que le ministre avait cotisée.

Les cotisations établies par le ministre, aux montants de $160,939.35 et $183,173.11, pour les années d'imposition 1953 et 1954 respectivement, sont admises et les appels les concernant sont rejetés.

L'autre cotisation pour l'année 1954, au montant de $2,080,000.00, est admise en principe mais la cotisation est déférée au ministre pour nouvel examen et nouvelle cotisation, afin de permettre la déduction d'une somme d'environ $280,000 que le contribuable a engagée lors de l'acquisition de biens au Chili,

tandis que le bénéfice tiré de cette opération est considéré comme étant imposable aux fins de l'impôt sur le revenu.

*b*) Il n'y a eu aucun règlement en vertu duquel l'impôt dûment cotisé a été réduit.

LES PENSIONS DES JUGES AFFLIGÉS D'UNE INVALIDITÉ PERMANENTE

Question nº 308—**M. McCleave:**

1. Combien de personnes touchent des pensions en vertu du paragraphe 1 de l'article 23 de la loi sur les juges parce qu'elles sont affligées d'une invalidité permanente qui les empêche de remplir leurs fonctions?

2. Sans mentionner de noms ou de provinces d'origine, quelles invalidités permanentes ceux qui touchent maintenant une pension ont-ils invoquées comme motifs de leur démission?

3. Quelle ligne de conduite suit le gouverneur en conseil lorsqu'il décide des demandes de cette nature, et quelles opinions médicales sont requises?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** 1. 16.

2. 6 maladies de cœur; 5 maladies cérébro-vasculaires, y compris les attaques et autres complications; 1 sclérose en plaques; 1 maladie de la prostate; 1 maladie mentale; 1 complication de thérapie pour une tumeur maligne; 1 hypertension; progression d'une infirmité physique et nerveuse due à l'âge avancé de la personne.

3. Tous les cas sont étudiés individuellement à fond et une ou plusieurs opinions médicales sont obtenues, selon la nature de l'infirmité, de même que la notoriété des circonstances entourant la demande.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE EXPERTISE DE LA RIVIÈRE MEDWAY

Question nº 329—**M. Crouse:**

Est-ce que le ministère fédéral des Pêcheries fait actuellement une expertise de la rivière Medway, comté de Queens, Nouvelle-Écosse, et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quels en sont les objectifs, b) qui a autorisé l'installation d'un compteur qui empêche le poisson d'atteindre les endroits naturels de frai, *c*) est-ce que des saumons sont passés par ce compteur, *d*) quelles dispositions ont été prises pour distribuer les kiaks tués par le compteur, ou pour en disposer, *e*) combien de saumons sont morts dans la boîte du compteur, *f*) combien de saumons ont été pris dans le grillage de gros fil de fer et dans les tiges de fer qui obstruent la rivière, *g*) est-ce que les fonctionnaires du service de conservation du ministère des Pêcheries ont présenté un rapport sur le nombre de tacons, de kiaks qui ont frayé, et d'autres poissons descendant la rivière, et qui ont été tués en essayant de passer par la boîte du compteur?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Oui. *a*) Le rassemblement de données techniques et biologiques fondamentales est essentiel à la mise au point d'un programme de gestion scientifique pour la rivière Medway. *b*) Les dispositifs de comptage sont des instruments essentiels pour le rassemblement de données et leur installation est autorisée à cette fin par les fonctionnaires supérieurs du ministère. *c*) Plus de 200 saumons et grilses avaient franchi la clôture de comptage au 18 juillet. *d*) Il n'est pas anormal pour les kiaks (gaspareaux) de mourir naturellement après avoir frayé. Les kiaks morts qui s'étaient accumulés sur la clôture ont été ramassés et enterrés: leur nombre était insignifiant en comparaison de la remonte totale. *e*) Aucun. *f*) Aucun. *g*) L'exécution de cette entreprise relève du Service d'expansion de la ressource qui préparera un rapport d'ordre interne sur la question.

LE CONGÉDIEMENT D'ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 347—**M. Caouette:**

1. Depuis 10 ans, des administrateurs de sociétés de la Couronne dites de propriétaire, au sens de la Loi sur l'administration financière, ont-ils été congédiés?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des administrateurs congédiés, et pour quelles raisons ont-ils été congédiés?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Les Corporations propriétaires m'informent comme suit: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

MONTRÉAL—LE COÛT DE L'AMÉNAGEMENT DE CHEMINS, DE ROUTES ET DE PONTS

Question nº 352—**M. Davis:**

Quel a été pour le Trésor fédéral, depuis 1955, le coût total des chemins, ponts et routes construits dans les limites du port de Montréal et imputés soit à la Commission des ports nationaux, soit à l'Expo '67?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** En ce qui concerne le ministère du Commerce:

Le coût de l'aménagement de chemins, de routes et de ponts dans les limites des terrains de l'Expo s'élève à $23,248,580 dont $19,027,070 pour les ouvrages permanents et $4,221,510 pour les ouvrages temporaires.

Le total de la valeur active des ponts et des chemins permanents s'élève à $15,221,650, ce qui laisse un solde de $3,805,420. Le Conseil des ports nationaux me communique ce qui suit: $55,967,088 en ce qui concerne le Conseil des ports nationaux.

LE COÛT DE L'EXPO '67

Question nº 353—**M. Webb:**

Combien a réellement coûté l'Expo '67 jusqu'à ce jour?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** L'accord en vigueur depuis le 18 janvier 1963 et signé par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, sti-

pule que le gouvernement du Canada paiera 50 p. 100 du coût de l'Expo '67, le gouvernement du Québec, 37½ p. 100 et la ville de Montréal, 12½ p. 100. Les dépenses globales au 31 juillet 1967 étaient de $333,592,741, y compris les frais d'investissement, d'administration, d'exploitation, de relations publiques et de financement. Les revenus réalisés par la vente des passeports, des livrets boni, des concessions, des redevances et des biens immobiliers seront déduits des dépenses globales.

LE COÛT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Question n° 360—**M. Orlikow:**

Combien en coûte-t-il approximativement à l'heure actuelle pour assurer la formation jusqu'à chacun des niveaux suivants (i) baccalauréat (ii) maitrise (iii) doctorat, *a*) d'un ingénieur, *b*) d'un mathématicien, *c*) d'un physicien, *d*) d'un scientifique, *e*) d'un médecin et d'un chirurgien?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada):** Actuellement aucun chiffre exact n'est disponible. Avec l'aide financière de mon ministère, l'Association des universités et collèges du Canada effectue actuellement une étude des coûts dans les universités et collèges du Canada. Les résultats préliminaires de cette étude devraient fournir des renseignements assez précis à l'été 1968.

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA DÉLIMITATION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n° 336—**M. Caouette:**

Au 1er juillet 1967, quelle était la délimitation exacte de la capitale nationale, par opposition à la «région de la capitale nationale»?

Le document est déposé.

• (2.40 p.m.)

[*Français*]

## LA CONFÉDÉRATION

LE CANADA, UNE NATION OU DEUX NATIONS—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une question d'intérêt public à la fois très urgente et très importante, à savoir si notre pays, le Canada, doit demeurer un seul pays ou s'il doit être morcelé de façon à satisfaire les éléments destructeurs qui désirent saper les bases de l'unité nationale, et aussi afin d'établir clairement la définition d'une nation ou de deux nations au Canada.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Villeneuve aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre l'urgence du débat?

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, de la façon dont les choses vont au Canada, je crois qu'il est plus urgent de discuter de notre existence même comme pays ou comme nation que de traiter des engagements ou des ententes sur le blé avec les États-Unis ou avec d'autres pays du monde, ou même du logement, puisque si notre pays est pour sombrer dans l'anarchie, dans la révolution, il est clair que ni le blé ni les habitations seront de bien grande importance dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, il s'agit de l'existence même de notre pays souverain. La confusion qui règne à ce sujet actuellement dans toutes les parties du Canada doit disparaître. Et c'est ici au Parlement canadien qu'on doit en discuter. Je crois que nous sommes au moins deux ans en retard, ici au Parlement fédéral, pour discuter de cette question. Mais, mieux vaut tard que jamais. A mon avis, il est temps, je crois, comme on dit en bon français, de prendre le taureau par les cornes. Il en est encore temps, et il ne faut pas avoir peur d'affirmer qui nous sommes au Canada.

Monsieur l'Orateur, le Parlement canadien, comme je viens de le dire, est au moins deux ans en retard. Il s'agit de rétablir l'ordre dans cette tour de Babel.

Nous avons des gens qui favorisent des États associés, d'autres qui favorisent l'indépendance et le séparatisme pur et simple; nous en avons qui favorisent l'État souverain, dans une union canadienne...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois devoir interrompre l'honorable député pour lui rappeler, comme je l'ai fait hier, lors de la présentation d'une motion semblable, et avant-hier, lorsqu'une autre motion du même genre était soumise à la Chambre, qu'en vertu des dispositions de l'article 26, le motionnaire et ceux qui parlent dans le cadre de la motion, doivent s'en tenir strictement à la question de l'urgence du débat. Il s'agit de convaincre l'Orateur, si possible, que le débat devrait avoir lieu aujourd'hui plutôt que plus tard cette semaine ou la semaine prochaine ou, encore, plutôt qu'à la prochaine occasion qui sera donnée à la Chambre de discuter ce problème. J'invite donc l'honorable député à s'en tenir strictement à ce point.

**M. Caouette:** Merci, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas une question qui regarde demain. Oui, cela regarde demain, mais voilà deux ans que nous aurions dû déterminer cette question, l'éclaircir et la discuter ici, au Parlement, afin de savoir où nous en sommes.

Il est urgent de savoir, monsieur l'Orateur, si nous sommes deux nations ou une nation, au Canada. Il est urgent de savoir si nous devons opter pour une république, pour un Canada tel qu'il est ou pour un Canada

amélioré. C'est pourquoi il faut en venir au point pour éviter que cette confusion continue dans le Québec comme en dehors du Québec, de même que les actes de terrorisme qui se sont produits l'autre jour à Pierrefonds et lors du passage du train de la Confédération, en pleine ville de Montréal et dans plusieurs autres coins du Québec.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est primordial que nous sachions si nous sommes des Canadiens ou si nous sommes deux sortes de Canadiens ou dix sortes de Canadiens, au Canada. Il appartient au Parlement fédéral de prendre position, de discuter cette question dans le plus bref délai possible.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'inviterais les honorables députés, si cela est l'opinion générale de la Chambre, à ne pas tenter d'entamer un sujet aussi général que celui-là, dans les circonstances actuelles.

Les honorables députés savent que des arrangements ont été faits entre les représentants de tous les partis pour discuter, cet après-midi, précisément d'un sujet qui avait fait l'objet d'une motion du même genre, il y a quelques jours. Il me semble qu'il y aurait un désordre complet si nous remettions le débat prévu pour aujourd'hui, précisément en vertu d'une motion relative à l'article 26 du Règlement. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'ajourner les travaux de la Chambre pour permettre ce genre de débat.

L'honorable député de Villeneuve reconnaît lui-même qu'il s'agit d'une question de grande envergure; c'est le sens du discours qu'il vient de faire à la Chambre. Je lui rappelle les dispositions du commentaire n° 100 du précis de procédure parlementaire de Beauchesne, 4e édition, et plus précisément le paragraphe 8 qui se lit comme il suit:

«J'estime que l'article du Règlement...n'a jamais envisagé de motion concernant un sujet de portée aussi vaste.»

Il me semble que cette citation s'applique précisément à la situation que l'honorable député veut signaler à l'attention de la Chambre, et je crois devoir décider immédiatement que cette motion n'est pas recevable.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que l'article 26 du Règlement contient une disposition à l'effet que ceux qui veulent faire valoir leur opinion sur l'urgence d'un débat ont le droit de le faire. C'est inscrit dans le Règlement, et cela a été ajouté, si vous vous rappelez bien, monsieur l'Orateur, parce que, auparavant, on avait le droit d'en appeler de la décision de l'Orateur à ce sujet. Et pour empêcher que qui que ce soit puisse en appeler de la décision de l'Orateur, eh bien, on a rajouté, dans le Règlement, que l'Orateur était obligé de tenir compte de l'avis ou de l'opinion de ceux qui voulaient se prononcer sur la question.

[M. Caouette.]

Or, à l'heure actuelle, je crois que nous n'avons pas encore eu la chance de nous prononcer sur ce point, que la décision est déjà rendue.

Monsieur l'Orateur, je vous avoue bien franchement que si l'on avait pu régler ce problème-là cet après-midi, moi, j'aurais été content. Qu'on règle tout cela, qu'on sache enfin ce qui en est. Peut-être aurions-nous pu trancher, cet après-midi, toute la question, à savoir si l'on est mieux avec l'indépendance ou avec les États associés. J'aurais aimé savoir cela.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je reconnais le bien-fondé de l'objection de l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) en vertu de l'article qu'il a cité, mais je crois qu'il reconnaîtra aussi le bien-fondé de la décision que j'ai rendue. Il comprendra que, même si l'honorable député de Lapointe ou d'autres honorables députés tentaient de me convaincre qu'un débat de ce genre devrait avoir lieu cet après-midi, cela serait en vain. Dans les circonstances, je ne crois pas qu'il y ait lieu de permettre un débat prolongé sur cette question.

Je rends cette décision tout en reconnaissant, comme je l'ai dit, que l'honorable député de Lapointe a raison quand il dit que, normalement, le président doit entendre les arguments de la part de ceux qui sont intéressés et qui suggèrent qu'il y a lieu d'ajourner les travaux ordinaires de la Chambre aux fins d'étudier la motion proposée par un député.

Mais je suis venu immédiatement à la conclusion qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir un tel débat. Je suggérerais à l'honorable député de Lapointe d'attendre une autre occasion pour soumettre ses représentations.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Je crois que c'est mon privilège de faire valoir mes arguments en faveur de l'urgence de cette discussion et, si j'enfreins le Règlement, je vous prierais de me le rappeler. Je m'étonne, monsieur le président, d'avoir entendu votre décision si hâtive, cet après-midi, alors que, d'ordinaire, vous faites la part des choses et que vous tenez compte de l'opinion des minorités avec une générosité qui vous honore.

Je voudrais tout de suite dire, pour qu'on comprenne bien mon argumentation, que je ne suis pas un séparatiste. Là-dessus, je me dissocie de mon ami, le député de Lapointe. (M. Grégoire).

Au sujet de l'urgence du débat, monsieur le président, je crois que je dois partager l'opinion du député de Villeneuve (M. Caouette) et du député de Lapointe, parce que c'est plus important de discuter de l'avenir du Canada, cet-après-midi, que de discuter s'il y aura des lois qui permettront de construire des maisons pour ceux qui en ont besoin. Mais, cela aussi est urgent.

• (2.50 p.m.)

Il faut qu'on réalise, monsieur le président —et c'est là que je veux prouver l'urgence du débat—que les séparatistes du Québec sont en train de créer un climat d'anarchie et de terrorisme, et que les fanatiques des autres provinces sont en train de faire de fausses représentations et que nous en sommes même rendus au point de subir des brimades internationales de la part de certains chefs d'État qui viennent se mêler de nos problèmes.

Je crois que c'est urgent, monsieur le président, parce qu'il règne une anxiété dans tout le Canada actuellement pour savoir si le Canada va survivre ou s'il ne survivra pas, et que le problème consiste d'abord à se comprendre, à savoir quel est le sens des mots, qu'est-ce que nous voulons au juste, que veulent dire tous ces mots qu'on a dits devant l'opinion publique, qu'ont dit surtout les gens qui veulent faire de la surenchère électorale.

Je crois, monsieur le président, que si ce débat n'était pas considéré comme étant urgent, cet après-midi, au moins, quand même il ne rimerait qu'à expliquer très bien ce que veut le Québec et ce que veulent dire les mots qu'on discute, nous risquons de nous réveiller demain dans une impasse qui voudra dire, pour le Canada, des générations de difficultés et peut-être l'effritement de cette unité nationale dans laquelle nous croyons.

Je crois que l'initiative doit venir, à part cela, du gouvernement fédéral, et non pas des provinces. Si le gouvernement fédéral veut conserver son prestige...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député a suggéré tout à l'heure que je pourrais le rappeler à l'ordre si, à mon sens, sa contribution dépassait le cadre du débat.

Il me semble que, dans le moment, il devrait être rappelé à l'ordre. La seule question que l'honorable député peut discuter, s'il le veut, est l'urgence d'ajourner les travaux ordinaires de la Chambre cet après-midi pour discuter de cette question.

**M. Mongrain:** Avec toute la soumission et le respect possibles à votre décision, et je vous concède que vous connaissez la procédure parlementaire infiniment mieux que moi, je crois que j'essaie d'apporter des arguments pour prouver l'urgence du débat, parce que je crois que l'avenir du Canada est plus important que l'avenir de l'habitation au Canada.

Je crois assez à la bonne volonté de tous mes collègues de tous les partis à la Chambre pour penser que dans l'optique de l'honorable député de Villeneuve, ce que nous voulons cet après-midi, c'est définir d'abord les termes pour savoir si nous nous comprenons pour asssurer l'avenir d'un Canada uni. A mon sens, cela est plus urgent que de discuter si, demain matin, on établira un programme de construction d'habitations pour les gens qui en sont privés.

**M. l'Orateur:** Je remercie l'honorable député de Trois-Rivières des commentaires qu'il a faits. J'aurais voulu souligner, peut-être de façon un peu plus claire que je ne l'ai fait, que nous avons une situation tout à fait particulière cet après-midi.

Une motion en vertu de l'article 26 du Règlement a été présentée et il a été décidé que le sujet de cette motion serait discuté aujourd'hui. J'ai donc demandé à l'honorable député de remettre le sujet de cette nouvelle motion à un autre jour afin que nous puissions traiter de la question que propose l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) en vertu, encore une fois, du Règlement 26. Il me semble que, autrement, ce ne serait pas être logique, et c'est pour cette raison que j'ai suggéré, dès le début, à l'honorable député de Villeneuve qu'il n'y avait pas lieu de permettre aujourd'hui la discussion que vise sa motion.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, serait-il possible de permettre cette discussion, mettons, lundi par exemple?

**M. l'Orateur:** L'honorable député devra en discuter avec les représentants des partis à la Chambre mais, malheureusement, ce n'est pas une décision que je peux prendre moi-même.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas prolonger la discussion, étant donné que vous avez rendu votre décision, mais il serait peut-être préférable que si le très honorable premier ministre indique à la Chambre approximativement à quelle date nous pourrions traiter ce problème, qui est d'une telle importance qu'il ne faut absolument pas fermer les yeux sur le sujet. Peut-être que l'honorable premier ministre aurait quelques explications à donner qui aideraient à solutionner l'impasse présentement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je me permets de dire aux honorables députés que de façon à peu près certaine, et d'ici très peu de temps, la Chambre devra considérer une motion de subside et le budget et, dans le cadre de ces deux sujets, le débat proposé par les honorables députés de Lapointe et de Villeneuve pourrait être tenu.

Encore une fois, je demande la collaboration des honorables députés en leur suggérant que

les commentaires qu'ils veulent faire dans le moment pourraient être faits très facilement quand le débat proposé par l'honorable député de Villeneuve sera effectivement considéré par la Chambre. Je l'ai dit, cela pourrait avoir lieu très bientôt. Je demande la coopération des honorables députés de Sherbrooke (M. Allard) et de Lapointe, qui semblent vouloir ajouter aux arguments qui ont déjà été apportés.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je veux bien vous apporter ma collaboration, mais j'aimerais bien ajouter un mot, après m'être levé cinq ou six fois, justement sur cette proposition de l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) qui soulève le sujet le plus important, le plus capital au Canada actuellement. Je vais m'en tenir, pendant l'espace de 60 secondes, à l'urgence du débat.

Je dis que c'est un débat urgent, mais j'inviterais l'honorable député de Villeneuve, et même je lui demanderais, monsieur l'Orateur, d'en tenir compte pour qu'il soit présenté après les événements suivants: Le très honorable premier ministre a dit hier qu'il s'attendait à recevoir en novembre le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, qui doit justement traiter de ces problèmes d'une nation et de deux nations sur le plan sociologique, culturel et politique; la conférence interprovinciale, prochainement, convoquée par M. Robarts; le comité sur la constitution parlementaire à Québec qui doit reprendre très bientôt ses travaux et présenter, apparemment, un rapport au début de décembre prochain; les États généraux du Québec et du Canada français qui se réunissent le 22 novembre. C'est pourquoi ce sujet est si important et si capital.

J'inviterais l'honorable député de Villeneuve à revenir à la charge au début de décembre, afin que nous discutions avant la fin de l'année 1967 le problème premier et capital du Canada.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai des arguments excessivement frappants qui vont vous convaincre, d'une façon irréfutable, de l'urgence du débat.

Mon premier argument découle de deux prises de positions différentes: le ministre de la Justice (M. Trudeau) dit qu'il n'y a qu'une nation au Canada; le premier ministre (M. Pearson) dit qu'il y en a deux. Or, le débat est très urgent puisque le problème risque d'entraîner une crise ministérielle et, inévitablement, le débat se poursuivra sur l'unité ministérielle.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je me demande de nouveau s'il ne serait pas sage de ne plus poursuivre ce débat. Je crois que j'avais parfaitement raison quand, il y a quelques moments, j'ai indiqué à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) qu'un problème d'une telle envergure ne pouvait certainement pas être solutionné au moyen d'un débat limité par les dispositions de l'article 26 du Règlement, et je suis certain que l'honorable député de Lapointe est nettement d'accord avec moi à ce sujet.

[M. l'Orateur.]

Je ne puis m'imaginer quel argument pourrait être avancé par l'honorable député de Villeneuve ou par tout autre député pour indiquer qu'une question aussi étendue que celle-là devrait être considérée cet après-midi, dans les circonstances bien particulières des travaux prévus pour l'après-midi. Et, de nouveau, je rappelle à l'honorable député que, de toute façon, j'ai déjà rendu une décision. Je ne veux pas empêcher les honorables députés d'exprimer leur point de vue, quoique, à mon sens, cette discussion devrait cesser à ce point.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, si l'on n'a pas le droit d'avancer nos arguments sur l'urgence du débat, je crois que tout cela a été fait d'une façon irrégulière. On a permis aux députés de Villeneuve, de Trois-Rivières et de Sherbrooke de s'exprimer.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député aura certainement l'occasion, d'ici très peu de temps, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de soumettre ses arguments quand ce débat pourra être amorcé. Comme il le sait, le Règlement énonce tout simplement que la présidence écoute les représentations, les suggestions qui lui sont faites, mais le Règlement ne stipule pas que la présidence doit entendre tous les arguments, toutes les représentations de chacun des députés. Je crois que le Règlement permet cependant à l'Orateur d'en venir à une décision, avant d'avoir entendu les 264 députés, et je demande donc, encore une fois, aux honorables députés de me permettre d'en venir au prochain sujet à l'ordre du jour.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour éclaircir la situation présente et sans vous en faire un débat immédiat, comme vous le suggérez, il me semble que si le premier ministre nous donnait quelques indications pour nous informer approximativement quand un tel débat pourrait avoir lieu à la Chambre des communes, cela satisferait tout le monde, parce que, dans les circonstances, ni les libéraux ni les conservateurs ne disent un mot à la Chambre, alors que tout le monde emploie, en dehors de la Chambre, les expressions «une nation», «deux nations», «two founding people» et «three founding people». On ne sait pas où aller...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député pourrait peut-être poser cette question au premier ministre quand nous en arriverons à la période des questions.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'ai à la main le Règlement, l'article 26 du Règlement, lequel se lit comme il suit:

> Toute décision sur l'importance pressante de la question, que rend l'Orateur après avoir entendu les raisons formulées à cet égard,...

Ici, on ne dit pas que l'Orateur peut limiter les raisons, peut permettre à certains de parler et à d'autres de ne pas pouvoir s'exprimer, mais on dit, et je cite:

> ...après avoir entendu les raisons formulées à cet égard...

...relativement au caractère pressant du débat. C'est exactement ce que je voulais faire, monsieur l'Orateur. Vous ne voulez pas que je le fasse? Je ne le ferai pas. Je vais collaborer avec la présidence, mais il est plutôt curieux qu'on ait permis à d'autres d'exprimer leurs raisons et que, rendu à mon tour, on ne me l'ait pas permis, et je me demande encore pourquoi.

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE PROGRAMME LÉGISLATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au très honorable premier ministre. Je le fais pour que les travaux de la Chambre soient facilités et que les députés et le public saisissent mieux la situation. Le premier ministre fournira-t-il bientôt au Parlement une liste semblable à celle qu'il a donnée aux journalistes, des mesures législatives prévues, et de l'ordre dans lequel elles seront étudiées, afin que tous les Canadiens aient une certaine assurance que les questions fondamentales, expansion économique, prix élevés, développement et unité du pays, seront abordées de front par le Parlement.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de voir à ce que le très honorable représentant... (*Applaudissements*) L'honorable représentant a déjà commencé à m'impressionner. Je serais donc très heureux de voir à ce que l'honorable représentant, tout comme les autres députés, reçoive une liste comme celle qu'il a proposée. La priorité et l'ordre des sujets énumérés devraient être fixés de concert avec les autres leaders de partis. Quant aux affaires particulières que l'honorable représentant a mentionnées et qui n'ont pas nécessairement trait à des mesures précises que le Parlement devrait adopter actuellement, il y aura, la semaine prochaine, je pense, un débat sur le budget d'une durée de cinq jours, je crois, si le Parlement veut prendre cinq jours, et j'espère que nous pourrons alors traiter de la situation économique. Ensuite, il y aura sous peu deux débats sur les subsides. En ce qui concerne les projets de mesures législatives, je propose qu'une réunion ait lieu très bientôt en vue de l'établissement de priorités qui satisferont tous les intéressés.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE VIETNAM—L'AMORCE DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Pourrait-il dire si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pendant son séjour à New York à la tête de la délégation canadienne à l'ONU, a eu des entretiens avec des représentants d'autres pays, au sujet de négociations de paix ou Vietnam? Dans l'affirmative, pourrait-il nous dire s'il existe quelque espoir que les pays en question songent sérieusement à prendre des dispositions?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a débattu cette question et d'autres avec des délégués aux Nations Unies. Il a conféré à plusieurs reprises avec des ministres des Affaires étrangères. La question du Vietnam a sûrement été examinée, tout comme d'autres, y compris la situation au Proche-Orient.

A la suite de ces entretiens, tout ce que je puis dire en ce moment, c'est qu'il n'y a pas lieu de croire que des négociations constructives sur la guerre au Vietnam puissent être amorcées en ce moment. Mais cela ne signifie pas que nous n'envisageons pas toujours, de concert avec d'autres membres des Nations Unies, la possibilité de changer cet état de choses. Dans sa déclaration à l'Assemblée aujourd'hui, mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a abordé cette question ainsi que d'autres. S'il est à la Chambre demain, comme je l'espère, il sera peut-être en mesure de répondre aux questions concernant cette déclaration.

**M. Lewis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a présenté récemment des instances au gouvernement américain pour qu'il cesse ses bombardements au Vietnam du Nord et en particulier, si je puis m'exprimer ainsi, ses

bombardements stupides et dangereux qu'il effectue à quelques milles de la frontière chinoise?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, la déclaration que mon honorable ami a faite aujourd'hui mentionnait ce fait. Il avait abordé ce sujet, ainsi que d'autres encore, avec le représentant du gouvernement américain. Si le député a lu cette déclaration, il aura remarqué que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—je ne cite pas textuellement ses paroles car je ne les ai pas sous les yeux—ne voyait aucun espoir de négociations avant l'arrêt des bombardements au Vietnam du Nord. C'est à peu près ce qu'il a dit.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant aurait-il l'obligeance d'exprimer au ministre les sentiments de gratitude de nombre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre, j'en suis sûr, pour l'attitude énergique qu'il a prise aux Nations Unies, ce matin, pour insister sur la cessation prochaine des bombardements afin que les négociations puissent commencer.

**Le très hon. M. Pearson:** Je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur.

CUBA—L'EXHORTATION DE L'OEA EN VUE DE LA SUSPENSION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'aimerais lui demander si le gouvernement a reçu une communication officielle de l'Organisation des États américains au sujet de son appel aux pays amis pour qu'ils cessent de commercer avec Cuba.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Nous avons reçu les résolutions de cette conférence mais l'Organisation elle-même n'a fait aucune démarche auprès du Canada relativement aux résolutions ou à la réunion qui a eu lieu récemment à Washington. Du moins, aucune démarche de ce genre n'avait été portée à ma connaissance tôt ce matin, mais je me renseignerai davantage là-dessus.

[*Français*]

## LA CONFÉDÉRATION

PRÉTENDUE EXISTENCE D'UN PLAN VISANT À L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

[M. Lewis.]

Le premier ministre est-il au courant de l'existence d'un plan qui permettrait à l'Union nationale de réaliser l'indépendance du Québec d'ici cinq ans?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Seulement ce que j'ai lu dans les journaux, monsieur l'Orateur, y compris une déclaration faite ce matin, apparemment, par un représentant du gouvernement de la province de Québec niant l'importance qui a été attachée à toute déclaration de ce genre. De fait, je pense qu'il a même nié son existence.

[*Français*]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

Le premier ministre, au cas où un tel plan existe, reconnaît-il l'urgence d'un débat sur cette question et quand ce débat pourrait-il avoir lieu ici au Parlement fédéral?

[*Traduction*]

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne connais pas d'autre sujet dont il soit plus important de discuter à la Chambre au moment et dans les circonstances appropriées, et j'espère que ce sera très bientôt.

[*Plus tard*]

[*Français*]

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A la suite de la déclaration de l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Tremblay), à Montmorency, sur l'éventualité d'une république canadienne, le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre si le cabinet a été saisi de la question et si le gouvernement a l'intention de présenter en cette Chambre prochainement un projet de loi pour modifier la forme du gouvernement canadien?

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas que la question soit recevable dans les circonstances.

**M. Allard:** Pourquoi pas?

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'AIDE À ACCORDER AUX INDUSTRIES TOUCHÉES PAR LES ACCORDS DE GENÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Industrie. Le gouvernement songe-t-il à alléger les effets des réductions tarifaires de la négociation Kennedy

pour les compagnies dont les produits ne se vendent que sur le marché canadien. Si oui, quand pense-t-il pouvoir annoncer ses projets?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, on a étudié la question. Des dispositions sont en voie d'étude et seront annoncées au moment opportun.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on songe à protéger nos produits agricoles du Canada?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, cela n'est pas de ma compétence et je préfère ne pas donner trop de précisions là-dessus.

**M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que les rajustements tarifaires de la négociation Kennedy pourraient bien aboutir au chômage dans certaines industries, le ministre de l'Industrie a-t-il consulté le ministre de la Main-d'œuvre en vue d'établir un programme de choc, pour accélérer le recyclage et le déplacement des employés touchés par ces changements?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, ces entretiens ont eu lieu.

[*Plus tard*]

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** J'aimerais poser au ministre du Commerce ou au premier ministre une question qui se rapporte à la question adressée tout à l'heure au ministre de l'Industrie au sujet de la négociation Kennedy. Le ministre du Commerce ou le premier ministre peuvent-ils nous assurer que le gouvernement étudie la possibilité d'atténuer les répercussions de la négociation Kennedy sur l'agriculture comme il le fait à l'égard d'autres secteurs de l'économie. Somme toute, l'agriculture est encore une industrie.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Il me faudra parler avec mes collègues à ce sujet, monsieur l'Orateur.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LA PARTICIPATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU PROGRAMME DE RECYCLAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Selon le ministre, la Colombie-Britannique aurait-elle signé un accord avec le gouvernement fédéral en vue de collaborer au programme de recyclage dont on vient de faire mention. Si tel n'est pas le cas, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles en sont les conséquences à l'égard du nombre des vancances disponibles pour ceux qui veulent s'inscrire au programme et développer leurs talents?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député doit admettre que sa question est peut-être un peu trop détaillée et qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton.*

**M. Groos:** Monsieur l'Orateur, si je puis poser la première question maintenant, je pourrais reprendre la seconde à dix heures.

**M. l'Orateur:** Il serait plus simple de reprendre les deux à dix heures.

## LE PACIFIQUE-CANADIEN

### LE RÈGLEMENT DES ACCIDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Transports. C'est une question qui, non seulement nous intéresse tous les deux, mais intéresse aussi le ministre du Travail, le ministre des Transports et son ministère. Le secrétaire parlementaire a-t-il un rapport à présenter au sujet des demandes faites par les équipes de train du Pacifique-Canadien en vue d'améliorer les dispositions qui devraient être prises quant aux soins d'urgence et au transport et d'agir plus efficacement en cas d'accidents de chemin de fer?

**M. l'Orateur:** J'estime que le député devrait faire inscrire sa question au *Feuilleton.*

## L'AGRICULTURE

### L'APPLICATION DES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE AUX PRODUITS DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Danforth (Kent, Ont.):** Monsieur l'Orateur, je devrais adresser cette question au ministre des Forêts ou au ministre de l'Agriculture, mais comme ils ne sont pas à la

Chambre et que la question est urgente, permettez-moi de la poser au premier ministre.

Comme le prix du boisseau de maïs nouveau en Ontario a déjà baissé de 25c. par rapport à l'an dernier, l'Office canadien des provendes a-t-il recommandé au gouvernement de subventionner le transport de ce maïs, qui se vend autant dans l'Est que dans l'Ouest, pour freiner cette baisse alarmante?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence estime qu'une question de ce genre devrait être inscrite au *Feuilleton*. Si l'honorable représentant n'est pas d'accord, il pourrait donner un avis pour qu'on en discute au moment de l'ajournement; je lui donnerais alors la priorité.

**M. Danforth:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, j'estime que la situation est très urgente. On est en train de mettre ce maïs en marché. Chaque jour de retard coûte très cher aux cultivateurs. Tout renvoi du débat ne pourrait qu'empirer les choses.

[*Plus tard*]

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Forêts, j'adresserai au premier ministre ma question qui se rattache à celle du député de Kent quant aux difficultés éprouvées par les producteurs de grains de provende du Sud-Ouest de l'Ontario.

Voudrait-il discuter avec le ministre des Forêts, qui est responsable de l'Office canadien des provendes, de la possibilité de mettre en œuvre la recommandation du comité permanent de l'agriculture qui figure aux pages 542 et 543 du 4e rapport du comité, en date du 22 mars 1965? Cette recommandation visait l'extension de la portée de la politique d'aide à la production des grains de provende afin d'en faire bénéficier les producteurs de ces grains en Ontario dont les produits sont destinés aux marchés de l'Est canadien.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je discuterai la chose avec plaisir.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LA MODIFICATION DES HEURES DE SÉANCE ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu l'importance du débat prévu pour aujourd'hui, le gouvernement consentirait-il à renoncer à la période d'étude des mesures d'initiative parlementaire et à siéger jusqu'à dix heures ce soir?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je consulterai mes collègues avec plaisir et tenterai de donner une réponse officieuse plus tard.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demanderais, à ce sujet, au leader du gouvernement à la Chambre s'il compte convoquer tous les leaders à la Chambre pour discuter la question afin d'éviter les ennuis qui pourraient survenir si elle ne passe pas par la filière habituelle.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de discuter la chose avec n'importe lequel des leaders à la Chambre.

[*Plus tard*]

J'invoque le Règlement car je voudrais, pour la gouverne des députés, trancher la question des heures de séance pour le reste de la journée. J'ai consulté brièvement la plupart des leaders à la Chambre, je crois, et bien que je ne leur demande pas d'assumer la responsabilité de ma suggestion, je propose à la Chambre de renoncer à l'heure des mesures d'initiative parlementaire, de poursuivre l'étude des crédits jusqu'à six heures et de se conformer à l'usage habituel pour le reste de la journée.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** J'ai écouté, non sans intérêt, la déclaration du ministre, où il disait s'être entretenu à ce sujet avec la plupart des leaders à la Chambre. Je tiens à déclarer de façon catégorique que le ministre n'en a nullement parlé à aucun des membres de notre parti.

**Une voix:** Quel parti?

**M. Patterson:** Pour ce qui est du sujet qu'il a discuté en venant de ce côté-ci de la Chambre, j'ajoute qu'il s'est effectivement assis à mes côtés mais sans mentionner en aucune façon ce dont il vient de parler. Je m'oppose à ce qu'il laisse entendre que les leaders à la Chambre ont été pressentis sur la proposition. En outre, j'aimerais savoir pour-

quoi le leader de la Chambre agit comme il le fait actuellement—si c'est de façon délibérée ou non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le ministre a présenté une proposition. Sans entrer dans le détail de l'intervention du député de Frazer Valley, la Chambre consent-elle à siéger durant les heures proposées par le ministre et en est-il décidé ainsi?

[*Français*]

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement ou poser la question de privilège, si vous préférez. Je comprends que les trois indépendants qui sont ici ne présentent pas une opinion sur toutes les questions, et il me semble qu'à titre de représentants du peuple, nous devrions avoir au moins les mêmes droits que chacun des députés et que, histoire d'être courtois, l'honorable ministre aurait pu passer ici pour nous demander si nous nous y opposions, oui ou non. Nous n'en exigeons pas tellement, et même si quelques-uns de mes amis libéraux ne comprennent pas que, dans le moment, on est en train de protéger leurs intérêts, je veux quand même réitérer que nous n'acceptons pas, quelles que soient nos divergences d'opinions, d'être moins bien traités que tous les autres députés qui, eux, se sont résignés à suivre les directives d'un leader. Nous ne demandons même pas, monsieur l'Orateur, qu'il y ait un leader ici, mais, en passant ici, on aurait pu dire: Vous y opposez-vous, oui ou non? C'est tout ce que nous demandons, c'est-à-dire être traités comme tous les autres députés, et je crois, monsieur l'Orateur, que c'est notre privilège.

[*Traduction*]

**M. Patterson:** Nous n'avons pas l'intention de contrecarrer la volonté des députés cette fois-ci mais, à l'avenir, il faudra peut-être examiner avec soin les décisions que nous prendrons si dans le cas de sujets semblables à celui-ci s'il n'y a pas eu de discussion préalable avec les leaders de la Chambre, individuellement ou collectivement.

**L'hon. M. MacEachen:** A propos du rappel au Règlement ou de la question de privilège soulevée par le député de Fraser Valley, je dirais que la proposition bien entendu, s'adressait à chaque député qui est libre de l'accepter ou de la rejeter. Les leaders de la Chambre ont été traités comme les autres. Mais je reste sur mes positions quant au dernier point soulevé par le député.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer l'honorable ministre qui a une personnalité agréable, que nous voulons coopérer avec lui. Tout ce que nous demandons, c'est de nous voir un peu plus souvent et de nous entendre un peu plus souvent. Nous n'avons rien contre lui, nous sommes agréables à la décision qu'il soumet à la Chambre. Nous sommes prêts à l'accepter mais, comme vient de le dire le leader du parti créditiste, il y a pour nous une question de principe pour les questions qui viendront à l'avenir.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

A l'ordre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a proposé à la Chambre de supprimer l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, de cinq à six, et de siéger à partir de huit heures...

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Et d'ajourner à six heures. A l'ordre. Si j'ai bien compris, la Chambre s'ajournera à six heures après avoir renoncé à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire de cinq à six. Pour cela, il faut le consentement unanime de la Chambre. Est-ce entendu et en est-il ordonné ainsi?

**Des voix:** D'accord.

## LA RECHERCHE

### LE RETRAIT DE L'APPUI AU PROJET HARP

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Eu égard aux entretiens qui ont lieu présentement, le gouvernement entend-il revenir sur sa décision de retirer son appui au projet HARP?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Non, monsieur l'Orateur. Le projet HARP a fait l'objet d'études très longues et très poussées. La décision de retirer l'appui du gouvernement du Canada remonte à quelque 19 mois. Nous avons informé les autorités du projet que l'aide prendrait fin un an après la prise de la décision. Ce délai est maintenant écoulé, et vu que les circonstances sont restées les mêmes, il n'y a aucun motif pour revenir sur cette décision.

**M. Grafftey:** Une question supplémentaire. Le gouvernement prend-il quelque disposition

pour garder au Canada les scientifiques du projet qui, autrement, devront émigrer aux États-Unis?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, nous tentons de trouver, de concert avec McGill, du travail de même ordre pour les intéressés.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### LA MODIFICATION DE L'INDICE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Comme le Bureau fédéral de la statistique a annoncé le 25 septembre que les indices des prix de vente industriels et les indices des prix de gros seront modifiées en 1968, le ministre peut-il nous dire si l'indice du coût de la vie sera altéré en prenant comme base de 100 une année plus récente que 1949?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question semble prêter à controverse et n'est pas acceptable.

**M. Crouse:** Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que des revisions importantes de ce genre peuvent causer de graves ennuis à ceux qui utilisent les indices. Des contrats à long terme, qui doivent être rédigés sous peu, sont fondés sur ces indices. Si j'ai posé ma question, c'est parce que ces contrats devront renfermer une disposition prévoyant une hausse éventuelle des prix de vente industriels. Voilà pourquoi il importe que nous connaissions les intentions du gouvernement à cet égard.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LES FINANCES

### RAPPORT SUR LA FISCALITÉ—NOUVEAU DÉLAI POUR LA PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Puis-je poser une question au premier ministre. Je voudrais demander au très honorable représentant si la prolongation annoncée hier par le ministre des Finances au sujet de la date limite pour la présentation de mémoires au sujet du rapport Carter sur la fiscalité signifie, comme il est à espérer, que le rapport sera mis au rancart?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[M. Grafftey.]

### ALLÉGEMENT FISCAL POUR MACHINERIE DE PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jack A. Irvine (London):** Puis-je poser une question au ministre du Commerce? Étant donné les difficultés croissantes qui surgiront à cause de l'accord tarifaire découlant de la négociation Kennedy, le ministre recommanderait-il au ministre des Finances d'étudier l'opportunité d'alléger l'impôt sur les machines servant à la production pour que nos manufacturiers canadiens puissent faire concurrence aux entreprises étrangères exemptes de cette taxe?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, comme le sait l'honorable député, en vertu des accords découlant de la négociation Kennedy, les droits grevant les machines servant à la production qui entrent au pays seront réduits, réduisant ainsi les frais de production.

**M. Irvine:** Je voudrais poser une question complémentaire. Nous savons que la taxe sera réduite, mais elle subsistera néanmoins et sera encore si élevée qu'elle permettra difficilement à certains fabricants canadiens d'être compétitifs.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question prête à controverse.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### CARACTÈRE UNIVERSEL DE LA CAISSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. W. Martin (Timmins):** Je voudrais poser une question à l'honorable ministre du Travail. Ma question provient d'un souci qui n'a cessé de croître au cours de ces deux derniers mois bien que la déclaration faite hier par le ministre au Château Laurier ait apporté quelque lumière à ce sujet. Maintenant que le ministre a tiré au clair la situation des hommes d'affaires, des médecins et des avocats en ce qui concerne le caractère universel de la caisse d'assurance-chômage, pourrait-il étendre ses précisions aux membres d'autres professions, tels que les enseignants et les infirmières?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Je suis heureux d'entendre cette question, monsieur l'Orateur, car je me félicite de cette occasion de dissiper tout malentendu. J'ai dit dans mon discours que la tendance était à la généralisation et que certaines autres catégories pourraient en bénéficier. J'ai dit aux enseignants, lors de notre rencontre, que leur tour viendrait peut-être, mais qu'ils sont presque au bas de toute liste générale.

**M. Martin:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre profitera-t-il de l'occasion pour apporter des éclaircissements au sujet de la déclaration contenue dans son discours ayant trait à l'extension de l'universalité aux non-salariés ou aux employeurs.

**M. l'Orateur:** A l'ordre; une question de ce genre est antiréglementaire.

## L'INDUSTRIE

### PROJET D'UN GÉNÉRATEUR DE NEUTRONS INTENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de la mise en œuvre du projet d'installation d'un générateur de neutrons a flux intense, demandée par l'*Atomic Energy of Canada Limited?*

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Non, monsieur l'Orateur. Le projet est encore à l'étude au comité ministériel.

**M. Aiken:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'ampleur et le coût élevé de ce projet, sera-t-il étudié par un comité parlementaire ou par la Chambre aux fins d'approbation?

**L'hon. M. Pepin:** Il a déjà été présenté au Conseil des sciences. Le premier ministre, ou le cabinet, décidera si la mesure recommandée est pertinente.

[*Français*]

## EXPO 67

### A PROPOS DE LA GRÈVE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES VISITEURS À L'EXPO '67

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre du Commerce (M. Winters) en tant que ministre tuteur de l'Expo.

L'honorable ministre a-t-il eu des demandes d'assistance de la part des autorités de l'Expo '67 afin d'aider au transport des visiteurs qui sont actuellement à Montréal, vers le site de l'Expo, durant la grève des transports en commun qui tend à se prolonger? L'honorable ministre a-t-il été pressenti par les autorités de Montréal ou les autorités de l'Expo '67 à ce sujet-là?

[*Traduction*]

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** J'ai communiqué constamment avec les dirigeants de l'Expo. Je dois assister à la réunion de la commission de l'Expo à Montréal vendredi. Nous examinons continuellement cette affaire.

[*Français*]

**M. Valade:** J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le ministre peut-il dire s'il est prêt à offrir ce service de transport si les autorités de l'Expo le demandent?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La question est hypothétique.

[*Traduction*]

## LA RADIODIFFUSION

### PROCÉDURE POUR L'ÉTUDE DE LA NOUVELLE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Ayant à l'esprit les questions et les réponses d'hier au sujet de la présentation d'un nouveau projet de loi sur la radiodiffusion et surtout si la mesure législative sera déférée au comité de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, voici ma question: A-t-on pris une décision ferme quant à la marche à suivre, et le bill sera-t-il déféré au comité précité après avoir subi la deuxième lecture?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Non, monsieur l'Orateur, nulle décision n'a été prise. En ce moment, je pense, des pourparlers ont lieu entre les représentants des partis, mais je ne puis dire si on en est venu à une décision ferme.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA RHODÉSIE—L'ÉTAT DES POURPARLERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Puis-je poser une question au premier ministre? Est-il en mesure de faire part à la Chambre et au pays de toute initiative que le gouvernement prend ou projette de prendre soit dans le contexte du Commonwealth ou du Conseil de sécurité pour accélérer la réalisation des objectifs énoncés au regard de la situation actuelle en Rhodésie?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je ne saurais répondre à cette question à l'appel de l'ordre du jour, monsieur l'Orateur. Nous avons eu des pourparlers avec d'autres gouvernements du Commonwealth sous l'angle des intérêts du Commonwealth quant à cette très importante question au sein du Commonwealth et au Conseil de sécurité, parce que cette question sera soumise au Conseil.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### DUMPING DE POTASSE CANADIENNE AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je répondrai à la question à laquelle je me suis engagé, hier, de répondre aujourd'hui. Le député de Melville avait demandé quelle mesure nous prenions au sujet du prétendu dumping de potasse canadienne. Nous sommes au courant de l'enquête anti-dumping qu'effectue la Trésorerie américaine. Cette enquête en est encore à l'étape préliminaire. Nous sommes en rapport avec les sociétés intéressées et nous leur avons fourni tous les renseignements pertinents au sujet des règlements et de la procédure anti-dumping appliqués aux États-Unis. Je le répète, ceci n'est que l'étape préparatoire et je tiendrai la Chambre au courant des événements.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Puis-je poser une question complémentaire au sujet des règlements anti-dumping? Le ministre du Commerce n'est-il pas au courant des prix exigés par les producteurs canadiens? Dans ce cas, pourquoi attend-il les résultats d'une enquête des États-Unis?

**M. l'Orateur:** A mon avis, cette question, elle aussi, prête à controverse.

[*Français*]

## LA CONSTITUTION

### ON SUGGÈRE L'INSTITUTION D'UN COMITÉ POUR ÉTUDIER LE PROBLÈME DE LA CONSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Je voudrais lui demander s'il considérerait la possibilité de recommander la formation d'un comité de la Chambre pour étudier le problème de la constitution au Canada?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Cette question, ou une semblable, a été posée hier. Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit alors.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gordon L. Fairweather (Royal):** Ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant aurait-il recours à ses talents indiscutables dans le domaine des réconciliations internationales pour nous assurer que le secrétaire d'État pourra bientôt reprendre sa place attitrée à la Chambre?

**M. l'Orateur:** La question est déplacée. (*Exclamations*)

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LA MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné que beaucoup d'Indiens au Canada veulent qu'on les appelle des citoyens canadiens et qu'on les estime tels, l'honorable représentante voudrait-elle s'entretenir avec son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour savoir s'il y aurait moyen d'inclure, dans les modifications qui se préparent à la loi sur les Indiens, une appellation qui permettrait aux indigènes d'être mis sur le même pied que les autres Canadiens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES CÉRÉALES

### LA SASKATCHEWAN—LA FIXATION D'UN CONTINGENT ET LA MISE EN CIRCULATION DE WAGONS COUVERTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lawrence Watson (Assiniboïa):** Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce en sa qualité de responsable de la Commission canadienne du blé. Peut-il nous dire quand un contingent général sera fixé pour la Saskatchewan, et quand on mettra des wagons couverts en circulation pour le transport des céréales? Monsieur l'Orateur, permettez-moi de préciser un point en particulier: Radville, en Saskatchewan, souffre beaucoup de la situation actuelle.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Je puis répondre au sujet de Radville, mais nous devrions peut-être attendre quelques instants; je pourrai donner des explications plus détaillées lorsque la Chambre sera formée en comité.

## L'INDUSTRIE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA HAUSSE DU PRIX DES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie. Ayant à la mémoire les nombreuses affirmations de ce monsieur à la Chambre, soit que l'accord canado-américain intervenu dans l'industrie automobile ferait baisser les prix des voitures au Canada, le ministre pourrait-il dire quelles démarches il a faites par rapport à la hausse actuelle des prix?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Mon honorable ami ignore apparemment que la récente hausse du prix des voitures modèle 1968 a été beaucoup plus élevée aux États-Unis que dans notre pays.

**M. Nicholas Mandziuk (Marquette):** Le ministre ne sait-il pas que Ford a augmenté le prix de ses voitures de $90 au Canada?

**L'hon. M. Drury:** Mon honorable ami ne sait-il pas que cette augmentation s'établit à $131 aux États-Unis?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

L'ÉTABLISSEMENT ET LE FONCTIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État. L'honorable représentante s'intéresse aux parcs, mais je me demande si elle porte le même intérêt à l'établissement d'une société d'encouragement à l'industrie cinématographique, que visait à créer un bill qu'elle désirait faire adopter plus tôt cette année? L'honorable représentante peut-elle nous dire quand cette société serait établie et quand elle commencerait à fonctionner?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Nous attendions des nominations à Radio-Canada. J'ai discuté de la chose avec diverses personnes et si l'un des problèmes n'est pas bientôt résolu, l'autre le sera.

## L'HABITATION

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DE L'INTÉRÊT BANCAIRE SUR LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Les intéressés ont-ils informé le ministre que l'augmentation d'un demi p. 100 du taux d'intérêt exigé par la Banque du Canada, annoncée hier soir, aura quelque répercussion sur les taux d'intérêt hypothécaire?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Je vais m'enquérir à ce sujet, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

## CONDITIONS OUVRIÈRES

QUESTION RELATIVE AUX RÉPERCUSSIONS DE LA DIMINUTION DES TARIFS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que le ministre de l'Industrie et de la Production de défense (M. Drury) nous a indiqué tantôt qu'il avait eu des discussions avec lui, relativement au chômage qu'entraînera la diminution des tarifs, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait-il nous indiquer dans quelles industries et dans quelles régions on prévoit tel chômage?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le programme qui est à l'étude et les idées que nous sommes à discuter s'appliquent à toutes les industries qui peuvent être aux prises avec les problèmes que l'honorable député a mentionnés, mais nous n'avons référé à aucune industrie en particulier.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Tardif.

**M. le vice-président adjoint:** A l'ordre. La Chambre formée de nouveau en comité des subsides étudie les crédits du ministère du Commerce pour l'année financière qui doit se terminer le 31 mars 1968. Le crédit n° 1 se trouve à la page 492 du Livre bleu. On peut en lire le détail à la page 493.

COMMERCE

1. Administration centrale, y compris les cotisations aux organismes internationaux énumérés dans le détail des affectations, $8,429,500.

**M. le vice-président adjoint:** Le crédit est-il adopté?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir, si tôt après la reprise de la

session, retourner aux prévisions budgétaires du ministère du Commerce. Les députés se souviendront que nous avions adopté tous les crédits sauf le premier, qui, lui avait été réservé à la demande du chef de l'opposition d'alors, désireux de pouvoir étudier et discuter la négociation Kennedy. Mais le destin et les aléas de la politique en ont décidé autrement, et je regrette qu'il ne soit pas ici aujourd'hui pour réaliser son désir. Puisque c'était en vue de discuter la négociation Kennedy, que ce crédit avait été réservé il serait peut-être opportun de dire au préalable quelques mots de cette négociation.

Comme je le signalais le 30 juin, les accords auxquels elle a abouti sont les plus importants accords commerciaux de l'histoire, et ils marquent un progrès énorme dans la libéralisation du commerce international. Les concessions que nous avons obtenues sur nos principaux marchés étrangers bénéficieront à tous les secteurs de notre économie et à toutes les régions du Canada.

Les accords prévoient, sur une vaste échelle, des réductions ou des suppressions du tarif sur tous les produits déjà largement exportés par le Canada. Une importance particulière s'attache à la réduction du tarif sur les produits industriels ou manufacturés jusqu'à des niveaux égaux ou inférieurs à 10 p. 100 sur les principaux marchés d'exportation du Canada; d'où l'ouverture de nouvelles possibilités. La plupart de ces concessions tarifaires seront réparties sur une période de quatre ans, à partir du 1er janvier prochain. Le plan des réductions du tarif canadien sera présenté prochainement par mon collègue, le ministre des Finances.

Outre ces concessions, la négociation Kennedy a abouti à la conclusion d'un nouvel accord international sur les céréales prévoyant d'importantes augmentations de l'échelle des prix du blé ainsi que l'établissement d'un programme multilatéral d'aide alimentaire. Je parlerai de cette question d'une manière plus détaillée dans quelques instants.

Le troisième important accord résultant de la négociation Kennedy qui aidera également nos exportations, a trait à une nouvelle convention contre le dumping. Mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé la semaine dernière la mise sur pied d'un comité spécial qui recueillera les vues et les recommandations des industries canadiennes quant à la manière de rendre cette convention effective au Canada.

La négotiation Kennedy nous offrira de nouvelles et importantes perspectives d'exportation vers nos principaux marchés, tant aux États-Unis qu'outre-mer. En particulier, les concessions obtenues permettront à l'industrie canadienne de se créer des débouchés dans un nouveau domaine, celui des produits industriels manufacturés; il s'agit là du secteur du commerce mondial qui connaît l'expansion la plus rapide actuellement. La réalisation de ces nouvelles possibilités commerciales contribuera sensiblement à un équilibre plus propice de notre balance des paiements et à l'accroissement de l'embauche au profit de notre main-d'œuvre qui grandit à un rythme accéléré. Je l'ai maintes fois répété, et avec insistance: il appartient en tout premier lieu à l'entreprise privée de s'assurer que ces possibilités commerciales sont pleinement exploitées. Une telle expansion de nos exportations aidera, grâce à une économie de grande envergure, à réduire les prix et à augmenter la productivité.

La réaction positive des hommes d'affaires canadiens a été encourageante. Afin de nous assurer que les exportateurs canadiens sont parfaitement au courant des nouvelles possibilités en matière d'exportation, nous avons organisé, de concert avec les gouvernements provinciaux, une série de séminaires à l'intention des hommes d'affaires de toutes les parties du Canada. Des réunions cordiales ont déjà eu lieu à Winnipeg et à Halifax. Un autre séminaire sur la négociation Kennedy se tiendra à Montréal demain, et d'autres auront lieu à Toronto et à Vancouver au cours des deux prochaines semaines. Nous comptons qu'en tout, plus de 2,500 entreprises canadiennes y participeront.

Notre programme d'extension du commerce fondé sur les nouvelles possibilités offertes par la négociation Kennedy se poursuivra. Une nouvelle série de réunions doivent se tenir avec les membres des comités d'exportation institués par les associations commerciales et industrielles du Canada. Nous nous appliquons à adapter les services du ministère, de façon générale, au nouveau climat dynamique qui, à l'échelle internationale, favorise le commerce mondial. J'ai déjà annoncé l'extension, pour la première fois, de crédits à l'exportation et de facilités d'assurance aux exportations canadiennes vers le marché des États-Unis.

La négociation Kennedy n'est pas, bien entendu, un objectif ultime. Nous avons déjà commencé à étudier de nouvelles initiatives dans le domaine du commerce international qui permettraient d'élargir encore les circuits du commerce international. A cet égard, on prévoit une réunion des ministres du commerce à Genève cet automne, sous les auspices du GATT, où l'on étudiera les possibilités d'avenir. Je me propose d'y assister. J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir de l'avenir de la libéralisation du commerce mondial avec l'ambassadeur Roth, représentant spécial du président, pour les échanges commerciaux,

aux États-Unis, et avec le commissaire Jean Rey, récemment élu président de la Commission économique européenne.

Je compte aussi avoir d'autres entretiens avec les ministres britanniques à ce sujet, ainsi qu'à propos de la question importante de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous sommes en rapports étroits avec le gouvernement britannique, afin d'être sûrs que les intérêts commerciaux du Canada retiennent toute l'attention voulue.

Je passe maintenant à la question du blé, sur laquelle je me suis beaucoup penché ces derniers jours, ce que je continuerai de faire.

Tout d'abord, permettez-moi d'expliquer clairement les modalités du nouvel accord international censé entrer en vigueur le 1er juillet 1968. Vous savez que, malgré le maintien des dispositions administratives de l'ancien accord international sur le blé, les dispositions relatives aux prix ont été abrogées le 31 juillet dernier, comme je l'ai annoncé ici. A ce sujet, les honorables députés voudront bien consulter le hansard du 7 avril, à la page 14643 et celui du 5 juin à la page 1134.

Une extension des prix minimums de l'accord de 1962 n'était pas acceptable au Canada et aux autres pays exportateurs qui, au sein de la négociation Kennedy, tentaient d'obtenir des prix plus élevés pour le blé. En fait, accepter à ce moment-là l'ancien éventail de prix moins élevés aurait nui aux efforts visant à obtenir une hausse des prix lors des discussions à Genève. La position du Canada a été établie avec les représentants des groupes d'agriculteurs de l'Ouest qui étaient à Genève lors des négociations.

Comme je l'ai dit à la Chambre en d'autres occasions, nous avons réussi à obtenir une hausse de 21c. de l'éventail des prix fixés par l'ancien accord international sur le blé, et j'insiste encore une fois là-dessus: c'était une hausse de l'éventail des prix. Cet accord a été signé par 17 pays, y compris les principaux exportateurs et importateurs commerciaux.

En annonçant les termes de l'accord et à d'autres occasions, j'ai souligné que les prix exacts du commerce du blé dans les limites de prix précitées seraient fixés d'après l'offre et la demande. Par exemple, voici ce que j'ai dit en réponse à une question du député de Burnaby-Coquitlam:

• (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le député comprend sans doute qu'il s'agit là de chiffres minimums et maximums entre lesquels varient les prix sur les marchés internationaux. Le prix mondial dépend encore en grande partie de l'offre et de la demande, compte tenu, évidemment, des prix maximums et minimums cités ici.

Une conférence de négociation a eu lieu ensuite à Rome en juillet et en août en vue de transformer l'accord de Genève en un véritable accord international, incorporant les engagements quant aux prix et à l'aide alimentaire négociés à Genève dans la négociation Kennedy. Cinquante-deux pays ont envoyé des représentants à la conférence de Rome, y compris tous les signataires de l'accord de Genève. Le nouvel accord sur les céréales doit entrer en vigueur le 1er juillet 1968. Ce n'était pas la date que préférait le Canada, et nous avons beaucoup insisté lors des pourparlers à Genève et à Rome pour obtenir une date moins éloignée. Toutefois, certaines procédures constitutionnelles d'autres pays et en particulier les décisions que devaient encore prendre les pays membres de la Communauté économique européenne n'ont pas permis de fixer une date moins éloignée pour l'entrée en vigueur de l'accord en question.

Dans l'intervalle et en attendant que le nouvel accord entre en vigueur, il est indispensable de maintenir la stabilité du marché et d'assurer des prix satisfaisants.

La tendance à la baisse des prix du blé, ces derniers mois, m'a vivement inquiété. Ce qui me préoccupe notamment, c'est que les cours du blé sur les marchés mondiaux soient légèrement inférieurs aux prix minimums dont il a été convenu lors de la négociation Kennedy, même s'ils sont sensiblement au-dessus du minimum de l'ancien Accord sur le blé qui était de $1.74½ pour le blé n° 1 du Nord.

Ce n'est pas le Canada qui est à l'origine de la tendance à la baisse; il a plutôt été obligé d'abaisser ses prix pour soutenir la concurrence des autres exportateurs.

C'est dans cette conjoncture que j'ai rencontré le 12 septembre, à Washington, M. Orville Freeman, secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, et l'ambassadeur William Roth, représentant spécial des États-Unis pour les négociations commerciales.

La Chambre se rappellera qu'à la suite de ces réunions, une plus grande confiance s'est manifestée chez les acheteurs d'outre-mer. Le climat du marché s'est amélioré et les prix d'exportation du Canada et des États-Unis ont monté de 2¾c. le boisseau.

Présentement, le prix du blé n° 1 du Nord est de ¾c. inférieur au minimum fixé dans le nouvel accord, prix de base en magasin à la tête des Lacs. Du moins, il en était ainsi plus tôt aujourd'hui.

**M. Woolliams:** Quel est le prix aujourd'hui à la tête des Lacs?

**L'hon. M. Winters:** Il est peut-être de 1c. de plus depuis cet après-midi.

**M. Woolliams:** Je n'ai pas entendu quel prix vous avez indiqué.

**L'hon. M. Winters:** J'ai indiqué un prix de ¾c. inférieur au minimum convenu, lequel est de $1.95½. Mais toutes les classes de blé ne se vendent pas au-dessous du minimum fixé à Genève. Le blé n° 3 du Nord se vend actuellement 2c. au-dessus du nouveau minimum fixé pour cette classe dans le nouvel accord. Sur la côte du Pacifique, la cote de toutes les classes de blé canadien est supérieure aux minimums que prévoit le nouvel accord. A mon avis, il importe de le noter.

On remue mer et monde afin de vendre le plus de blé possible au meilleur prix possible. Cela étant dit, il faut se rappeler que la loi de l'offre et de la demande joue tout autant pour la vente du blé que pour celle d'autres produits, et je n'ai cessé d'informer la Chambre que les prix seraient fixés d'après les exigences du marché, dans les limites de l'écart convenu. Un prix élevé est dénué de sens si le produit ne peut être vendu. Il s'agit d'établir le plus fort prix auquel le blé peut être écoulé. C'est ce que nous faisons actuellement.

La récolte de cette année dans l'hémisphère boréal a dépassé les prévisions; il n'est donc pas étonnant que l'offre ait des répercussions sur les prix. En pareilles circonstances, le nouvel éventail de prix revêt une importance particulière, et il importe, dans l'intérêt public, de s'en tenir à cet éventail de prix.

La concurrence des autres exportateurs est très âpre; les États-Unis, l'Australie et la France cherchent à envahir le marché mondial, et il nous faut affronter cette concurrence. Nous nous réjouissons tous de ce que, heureusement, la récolte canadienne soit bien meilleure que ce que la sécheresse qui sévissait peu avant la moisson ne le laissait prévoir.

Naturellement, le volume de nos ventes de blé au Japon me déçoit. J'ai communiqué avec le ministre japonais intéressé pour tenter de renverser la tendance à la baisse de nos ventes de blé au débouché important qu'est son pays. Si nécessaire, je me propose de demander au ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture du Japon de me recevoir sous peu afin de résoudre ce problème. Il y a eu plusieurs échanges sur cette importante question.

J'ai la ferme intention de prendre tous les moyens possibles en vue d'affermir davantage les prix du blé et d'en rendre le commerce conforme à l'éventail de prix convenu à Genève, mais non encore ratifié.

Une fois ratifié, l'accord s'imposera de lui-même. Mais entre-temps et d'ici là seulement, le gouvernement est prêt à combler la différence entre les prix minimums convenus à Genève—soit, à titre d'exemple, environ $1.95½ pour le blé n° 1 du Nord emmagasiné à la tête des Lacs—et le prix inférieur à ceux-là de tout blé vendu par la Commission canadienne du blé depuis le 1er août 1967 jusqu'au 1er juillet 1968. (*Applaudissements*) Le nouvel accord doit entrer en vigueur à cette date.

Étant donné les prix régnants et la tendance présentement à la hausse du marché, cette mesure, prévoit-on, ne taxera pas trop le Conseil du Trésor mais contribuera beaucoup, je l'espère, à nous assurer des ventes au meilleur prix possible.

**M. Woolliams:** Le ministre me permettrait-il de l'interrompre ici?

**L'hon. M. Winters:** Certainement.

**M. Woolliams:** Sauf erreur, c'est la première fois que cette annonce est communiquée à la presse par le gouvernement ou même ailleurs.

**L'hon. M. Winters:** Le 14 septembre à Winnipeg, j'ai dit au séminaire sur le commerce que cette question faisait l'objet d'une étude très minutieuse et qu'à mon avis, les cultivateurs de l'Ouest avaient le droit d'interpréter l'accord de Genève comme je viens de le faire. Je suis maintenant en mesure de l'annoncer officiellement, comme décision gouvernementale.

En terminant, j'aimerais traiter de la situation générale de nos exportations. La position du Canada sur les marchés du monde se maintient ferme. Jusqu'ici, en 1967, comme l'année précédente, le taux de croissance des exportations canadiennes a excédé ceux des autres grands pays commerçants. Cela signifie, en outre, que la participation du Canada au marché mondial a continué de s'étendre.

Au cours des sept premiers mois de 1967, les exportations canadiennes au titre des marchandises ont atteint 6,600 millions de dollars, soit 915 millions ou 16 p. 100 de plus qu'à la même période l'an dernier. Il est manifeste que l'objectif du centenaire en matière d'exportations, qui était de 11 milliards et quart de dollars, sera atteint et dépassé.

**M. More:** Quel est le chiffre d'augmentation des importations?

**L'hon. M. Winters:** Les importations ont subi une augmentation très importante, mais heureusement, nos exportations ont augmenté plus rapidement que nos importations, de manière qu'à la date mentionnée, notre balance commerciale était beaucoup plus saine que l'année dernière. (*Applaudissements*)

Cet accroissement remarquable et continu de nos exportations a eu lieu malgré un ralentissement de l'expansion sur certains marchés importants et dans le commerce mondial en général. Mentionnons en particulier l'augmentation en flèche du volume des ventes aux États-Unis, malgré le caractère incertain de l'activité industrielle américaine au cours des premiers mois de l'année. En 1967, les exportations canadiennes vers les États-Unis dépassent jusqu'ici de 19 p. 100 celles de la même période, en 1966, et de 50 p. 100 celles d'il y a deux ans.

Parmi les marchés canadiens d'outre-mer, c'est au Japon et dans certains pays du Commonwealth que nos gains sont les plus élevés. Les députés ont appris la signature récente d'importants contrats en vertu desquels des producteurs canadiens d'uranium se sont engagés à effectuer des livraisons aux consommateurs japonais jusqu'en 1978.

• (4.00 p.m.)

Vous vous souviendrez qu'un contrat a été signé antérieurement avec le Royaume-Uni et qu'un autre l'a été avec l'Hydro d'Ontario; cela constitue une preuve substantielle de la puissante reprise de la demande universelle d'uranium à des fins pacifiques. Les pays importateurs doivent s'assurer qu'ils pourront s'approvisionner en combustible pour leurs réacteurs nucléaires et cela a vivement activé l'exploration et l'exploitation des mines. Le Canada est particulièrement bien placé pour répondre à ces nouvelles demandes.

Nous devons maintenir cet accroissement de nos exportations totales. Pour orienter plus précisément et concentrer nos initiatives en matière d'exportation, j'espère fixer bientôt de nouveaux objectifs pour l'année à venir.

A mesure que les obstacles au commerce international disparaissent et que les nations du monde se rapprochent, le progrès du Canada vers la puissance et la maturité internationales dépend de plus en plus de son activité soutenue sur les marchés du monde. Merci, monsieur le président.

**M. Woolliams:** Monsieur le président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole après le ministre du Commerce dans le cours d'un débat car, je l'ai toujours dit et je le répète encore une fois, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur les principes et sur les faits, il est sans doute parmi les plus marquants de ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles. Je pourrais même ajouter que nous sommes aussi des amis personnels.

**Une voix:** Méfiez-vous de lui, Bob.

**M. Woolliams:** Je veux tout d'abord, cet après-midi, féliciter le ministre, au nom de l'Ouest canadien, de l'annonce que nous venons d'entendre. Je suis sûr que le président du syndicat du blé de l'Alberta, le président du syndicat du blé de la Saskatchewan et d'autres organisations agricoles étaient inquiets et auraient été plus heureux, il y a quelques semaines, s'ils avaient su que le gouvernement songeait ou était disposé à prendre sur les fonds publics la somme nécessaire pour couvrir toute perte par boisseau de céréales vendu par la Commission canadienne du blé au-dessous du prix minimum proposé aux termes du nouvel Accord international sur le blé qui n'entrera en vigueur que dans un an environ.

C'est probablement le *Family Herald*, un journal agricole, qui a le mieux résumé la situation. Avant d'en lire un extrait, j'aimerais dire que, même si le gouvernement songe maintenant à verser aux frais des contribuables des primes aux agriculteurs canadiens tout n'est pas réglé. Le ministre pourrait peut-être nous donner quelques explications quand j'aurai terminé. Chose certaine, d'autres pays ont vendu des céréales au-dessous du prix minimum qui sera fixé par le nouvel accord ou au-dessous de celui de l'ancien, ce qui a fait baisser nos exportations.

J'aimerais citer un passage de la page 9 du dernier numéro du *Family Herald*, sous le titre «Rapports»:

> Les dirigeants agricoles de l'Ouest n'ont pas tardé à réagir face à la chute des prix du blé qui, au début du mois, sont tombés à 4c. sous le minimum adopté le printemps dernier lors de la négociation Kennedy mais qui en fait n'entrera en vigueur qu'en juillet prochain. Charles Gibbings, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, et Roy Atkinson, président de l'Union nationale des agriculteurs, ont exprimé l'inquiétude des producteurs de l'Ouest à ce sujet. M. Gibbings a déclaré que «les producteurs canadiens font face à la situation la plus critique depuis plus de vingt ans».
>
> Une baisse de 22c. pour le blé nº 1 du Nord a réduit le prix, à la tête des Lacs, de $2.13, le printemps dernier, à $1.91, au début de septembre. Cette diminution de prix a suscité une confrontation directe des politiques américaine et canadienne quant aux prix du blé. Bien que ni le ministre du Commerce, M. Robert Winters, ni le président de la Commission canadienne du blé, M. W. C. McNamara, n'aient déclaré spécifiquement où la réduction des prix a débuté, ils ont reconnu que les exportations de blé canadien au Japon ont le plus souffert du fléchissement actuel des ventes et que les exportations américaines en bénéficiaient.

Permettez-moi de m'arrêter ici un instant. En somme, pendant cette période d'incertitude entre l'expiration de l'ancien accord et l'entrée en vigueur d'un nouvel accord, nous avons perdu des marchés pour le blé canadien.

Permettez-moi de poursuivre la lecture de cet article.

> M. Gibbings s'est exprimé plus directement:
>
> «On remarquera, a-t-il déclaré, que le prix américain a fléchi au-dessous des taux minimums, le 13 juillet, le lendemain du jour où 52 pays se réunissaient à Rome pour entamer des discussions

au sujet de la mise en vigueur du 6e accord sur le blé. Il me semble que tous les pays participants sont moralement tenus de pratiquer le prix minimum convenu. Les difficultés de forme qui se posent dans l'élaboration du document définitif ne devraient pas servir de prétexte pour se soustraire à cette obligation.

Si la concurrence devient plus serrée, c'est parce que la production mondiale du blé augmente, ce qui ralentit les exportations et grossit les stocks. A la fin de l'année-récolte, au 31 juillet, les exportations canadiennes s'élevaient à 482.4 millions de boisseaux, contre 545.3 millions l'année précédente. Au cours du mois d'août, les exportations de 21 millions de boisseaux représentaient un tiers des exportations effectuées pendant la même période, en 1966. Les stocks aussi avaient augmenté de 67 millions de boisseaux.

Voici, rapidement, le point que je désire faire valoir. Après avoir demandé l'ajournement de la Chambre pour nous permettre de débattre cette très grave question et après avoir demandé au premier ministre quelles seraient les conséquences de la diminution de 22c. sur le prix du blé et moyennant une pression assez considérable de ce côté-ci de la Chambre, le ministre se lève, cet après-midi, pour dire aux cultivateurs de l'Ouest du Canada et au pays que le gouvernement se propose de payer des primes aux cultivateurs de l'Ouest parce que les États-Unis ont vendu le blé à un prix inférieur à celui fixé par l'Accord international sur le blé. Autrement dit, les contribuables feront les frais des représailles que les Américains exercent contre leurs compétiteurs canadiens.

Entre-temps, nous perdions nos débouchés, surtout au Japon. Le ministre a peut-être pu trouver un palliatif temporaire à la situation et satisfaire ainsi les cultivateurs de l'Ouest, mais comme il l'a dit au début de son discours, en dépit de ces accords, la vente et le prix du blé dépendent de la loi de l'offre et de la demande. La demande était là, et le Canada y a répondu. Cependant, durant cette période intérimaire, les États-Unis ont répondu à cette demande et nous avons perdu des débouchés importants.

Qu'est-ce qui a pu faire croire aux cultivateurs et aux associations agricoles que nous étions bien à l'abri, grâce à l'Accord international sur le blé? Pendant les quelques minutes qui me restent, je vais me reporter à ce qu'a dit le ministre le 15 mai dernier, et qu'on peut lire à la page 222 du hansard de ce jour-là. Permettez-moi de citer un paragraphe, pour rappeler ce que le ministre a dit afin de faire paraître en manchette dans tous les journaux du pays que le blé se vendrait 21c. ou 22c. de plus le boisseau. Ce jour-là, j'ai répondu au ministre que j'espérais que les agriculteurs de l'Ouest n'iraient pas croire qu'ils allaient recevoir 21c. ou 22c. de plus par boisseau. Le ministre a déclaré:

Bien qu'il ne soit pas encore possible d'en publier les résultats détaillés, puisque les pays du GATT n'ont pas encore tous eu la chance de les accepter, je puis dire, au sujet du blé, que les éléments fondamentaux d'un nouvel arrangement international ont été admis par les principaux pays exportateurs et importateurs. Nous avons obtenu—et nous nous en réjouissons—une augmentation importante et heureuse dans les prix internationaux minimums et maximums pour des variétés précises de froment, et nous avons beaucoup renforcé les arrangements de collaboration visant au maintien de la stabilité du marché. Pour le blé du Nord-Manitoba no 1, entreposé à la tête des Lacs, les nouveaux prix minimum et maximum seront de $1.95½ et de $2.35½ en devises canadiennes respectivement.

[M. Woolliams.]

Pour être juste envers lui, je dois dire que le ministre a rectifié ces chiffres le lendemain en signalant que:

Le prix maximum pour le blé entreposé à la tête des Lacs à Vancouver en vertu de l'accord annoncé hier devrait être de $2.38½ et de $2.46½ respectivement, au lieu de $2.35½ à $2.43½ comme l'indique le compte rendu aux pages 182 et 222.

• (4.10 p.m.)

L'écart de 40c. entre le minimum et le maximum est en devises américaines. Les chiffres rectifiés permettent la conversion en devises canadiennes aux taux courants.

Le député de Burnaby-Coquitlam posa alors au ministre cette question:

Monsieur l'Orateur, l'augmentation de 21c. par rapport à la majoration de prix mentionnée antérieurement par le ministre changera-t-elle ou continuera-t-elle d'exister?

La réponse du ministre a été la suivante:

Le chiffre de 21c. demeure.

J'ai dit au ministre, le 15 mai 1967, qu'il donnait à penser, involontairement, bien entendu, aux fermiers canadiens et aux députés que le prix du blé augmentait de 21c. immédiatement. Vous comprendrez la réaction des gens de l'Ouest lorsqu'ils ont constaté que le prix du blé baissait de 22c. Ils ont vu qu'il y avait un écart de 43c. entre le prix annoncé par le ministre, à la Chambre, et la situation réelle du marché du blé dans l'Ouest canadien. Le ministre a annoncé cela le 15 mai dernier. Il s'est reporté à ce que j'ai cité hier de la page 1134 du hansard. Le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale a dit ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, c'est une question fort importante à laquelle il faudrait répondre immédiatement pour la simple raison que, vu la nouvelle entente qui a été conclue, les agriculteurs de l'Ouest ayant semé leur blé voudraient savoir où en est l'Accord international sur le blé.

Voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, je puis répondre à cette question très brièvement, je crois. Le 1er juin, notre ambassadeur à Washington a, en effet, signé, au nom du gouvernement du Canada, un protocole prolongeant les articles administratifs de l'accord de 1962 sur le blé jusqu'au 31 juillet 1968 sous réserve d'y mettre un terme plus tôt dans le cas où un nouvel accord englobant le blé entrerait en

vigueur avant cette date. Cette initiative a été recommandée par les gouvernements membres du Conseil international du blé lors de la 48e session de ce dernier, tenue en avril dernier.

Forts de cette déclaration, nous avons cru que les articles de l'Accord international de 1962 sur le blé étaient renouvelés. Si vous jetez un coup d'œil sur les articles 13 et 14 de cet accord, vous y verrez la définition de «minimum». Le prix minimum est le plancher. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet dans quelques instants. C'est pourquoi les agriculteurs de l'Ouest ont lutté pendant de nombreuses années, afin de savoir au moins quel prix minimum ils toucheraient pour leur produit.

C'est ce qui est arrivé en 1929. Cette année-là, le prix du blé était d'environ $1.40 le boisseau. Encore adolescent, je vivais dans la ferme. En moins de six mois, le prix du blé a fléchi de 20 à 30c. le boisseau. Par voie de conséquence, les agriculteurs ont fait faillite et sont devenus insolvables; il leur a fallu sept ou huit ans pour s'en remettre.

Le 5 juin, le ministre nous a dit que les articles administratifs de l'Accord sur le blé avaient été renouvelés et il a expliqué quels étaient les prix maximums et minimums. Voici ce qu'on peut lire à la page 15 de l'Accord international de 1962 sur le blé:

Si un pays exportateur ou pays importateur met ou semble sur le point de mettre à la disposition de pays exportateurs ou de pays importateurs du blé à des prix n'excédant pas le prix minimum, le Secrétaire exécutif, après avoir informé de cette situation le Comité consultatif des équivalences de prix et s'être mis en communication avec le pays intéressé conformément à l'avis de ce Comité, fait rapport au Comité exécutif.

Autrement dit, si un pays vend du blé à un prix inférieur au prix minimum, le Conseil qui contrôle la question et fixe les prix minimums et maximums en est prévenu. Le prix maximum protège l'importateur et le prix minimum protège le producteur. Où en sommes-nous maintenant? Le ministre dit que les termes de l'Accord ne sont pas définitifs. Alors, serions-nous dans une nouvelle impasse? Je crois que oui. Est-ce que les pays importateurs, (il y en a 52) et surtout le Japon, qui ont jusqu'ici acheté du blé aux États-Unis à un prix inférieur au minimum, vont décider maintenant de signer un accord en vertu duquel ils paieront plus cher les boisseaux de céréales, quelles que soient les discussions de Genève? Il sera peut-être plus difficile de définir et de conclure l'Accord international sur le blé.

Les cultivateurs de l'Ouest canadien et moi-même croyions, d'après ces réponses du ministre, que l'accord persistait et qu'un prix minimum et un prix maximum étaient maintenus à l'égard du blé. Si accord il y avait, nous croyions que les États-Unis, le Canada et les autres pays exportateurs et importateurs étaient tenus de se conformer aux prix minimum et maximum établis aux termes du nouvel accord lors de la réunion des 52 pays. Cela n'a peut-être pas été fait par suite d'un manquement du ministre. J'espère que le ministre s'expliquera là-dessus.

De toute façon, les États-Unis ont décidé qu'ils s'empareraient de nos marchés. Ils ont saisi cette occasion lorsque l'accord a cessé de s'appliquer. Ils ont saisi l'occasion de vendre leurs céréales au Japon et peut-être à d'autres pays, car leurs exportations baissaient. Leurs marchés d'exportation s'étant beaucoup rétrécis en août, ils ont décidé d'accaparer les marchés canadiens. Les exportations de ce pays avaient diminué de presque 100 millions de boisseaux.

La perte de marchés est tout aussi grave qu'une baisse des prix, car la prospérité agricole dépend des ventes. Je rappelle au ministre qu'en 1956, alors qu'il était membre d'un autre gouvernement et que M. C. D. Howe, ministre du Commerce, s'était rendu dans l'Ouest, il y avait 700 millions de boisseaux de blé empilés dans les fermes, non vendus, sans contingentements; or, sans contingentements, il ne peut y avoir de prospérité agricole.

Aujourd'hui, la situation est grave. Non seulement nos exportations baissent mais depuis des semaines le gouvernement se lave les mains de la grève du SIGM et aucune céréale n'a quitté la Canada. Aujourd'hui, une grande partie du grain reste dans les silos des fermes de l'Ouest canadien. A quoi bon ajouter une prime au prix du blé si cette denrée reste invendue? La mesure annoncée n'est donc pas la gage d'un avenir meilleur, mais un simple effort pour camoufler un problème.

Le gouvernement a estimé qu'il lui fallait tirer son épingle du jeu à l'égard des cultivateurs de l'Ouest canadien. Il leur a donc dit qu'il les indemniserait de tout fléchissement du prix du grain grâce à une prime. Mais si le grain ne se vend pas, à quoi bon la prime? Pourquoi le gouvernement en est-il venu là? Voyons ce qui est arrivé. Comme le ministre du Commerce le sait, la Commission du blé relevait auparavant du ministre des Finances. Lorsque les libéraux ont accédé au pouvoir en avril 1963, le ministre des Finances est allé dire à Edmonton et à Regina que l'ancien ministre de l'Agriculture, l'honorable représentant de Qu'Appelle, avait eu tort d'inviter les cultivateurs à produire du blé. Le ministre a dit qu'ils auraient un excédent de blé. Or, dans les 30 jours la demande était si forte que le ministre des Finances avertissait les

cultivateurs que nous n'avions pas assez de blé pour y répondre. C'est de la folie pure.

Les vis-à-vis se moquèrent de l'ancien ministre de l'Agriculture. Vous n'avez pas vendu le blé, lui lançaient-ils. Ils étaient si préoccupés à convaincre l'Ouest canadien de cette idée qu'ils oublièrent que le gouvernement avait la responsabilité de vendre le blé. L'honorable représentant de Qu'Appelle soutenait à l'époque que nous devions mener une politique de ventes dynamique. Le ministre actuel veut, j'en suis sûr, de telles ventes pour le blé. Mais il y a une différence entre les deux ministres. Alors que nous étions au pouvoir, le ministre de l'Agriculture avait déclaré que s'il survenait des problèmes, nous en assumerions la responsabilité. Le ministre des Finances ne pense pas de même; il croit que cela relève de la Commission canadienne du blé. Aucune vente n'est possible sans celle-ci. Une telle attitude peut avoir créé le vide dans lequel le gouvernement se trouve cet après-midi.

Il serait utile, je pense, de rappeler quelque peu à la Chambre, avant de poser des questions au ministre, l'historique de la question du blé. Du début de la période des *homesteads* jusqu'en 1924, les vendeurs de céréales de l'Ouest canadien étaient désorganisés. Durant l'automne, le prix du blé baissait et, une fois que les agriculteurs avaient vendu tout leur grain, le prix montait. Le blé se vendait à la bourse des grains. C'est en 1924 que nos parents et grands-parents se sont réunis pour constituer le premier syndicat de blé. De ce premier syndicat est sortie, par l'entremise de M. R. B. Bennett, la Commission canadienne du blé qui, pour la première fois dans les annales canadiennes, a stabilisé le prix du blé à peu près comme l'a fait la mesure sur la stabilisation des produits agricoles au sujet d'autres produits. Cette mesure fut présentée à l'époque où le député de Calgary-Nord était ministre de l'Agriculture dans le gouvernement conservateur.

La Commission du blé est alors devenue l'organisme de commercialisation des différentes céréales. Cela se passait durant la guerre, et j'en attribue le mérite aux libéraux. La Commission du blé est l'organisme de commercialisation des agriculteurs; elle groupe les vendeurs de blé et est en mesure d'obtenir un prix raisonnable, un prix de livraison en commun pour le blé. Les agriculteurs et producteurs de l'Ouest canadien ont l'impression de repartir encore une fois à zéro pour ce qui est du blé. Tel est bien le cas. Le ministre n'a fait qu'une chose, grâce à l'insistance de l'opposition: il a promis un boni aux cultivateurs en guise d'indemnité pour les pertes attribuables à la baisse de prix. Il n'a pas expliqué ce qui s'est passé, alors que nous méritons une explication.

• (4.20 p.m.)

Voici les questions auxquelles j'aimerais qu'on réponde, monsieur le président.

1. Les États-Unis ou tout autre pays ont-ils violé les conditions de l'Accord international sur le blé? L'Accord constitue-t-il une entente légale ou morale?

Je vois que le ministre prend conseil auprès du nouveau député libéral de Medicine-Hat, qui d'ailleurs n'a jamais approuvé la vente de blé aux pays communistes.

2. L'Accord international sur le blé étant expiré après la réunion des nations à Genève, les pays ayant souscrit à l'Accord, exportateurs et importateurs de céréales, se sont-ils engagés moralement à en respecter les conditions jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel accord?

Pourquoi cette question est-elle importante, monsieur le président? Pour la raison suivante. Si les États-Unis continuent à vendre leurs céréales à un prix plus bas que le prix minimum établi dans l'Accord international sur le blé, qui n'est pas en vigueur actuellement, nous perdrons nos marchés. Quel pays paierait plus cher pour du blé canadien s'il peut en obtenir à meilleur marché des États-Unis? S'agit-il de représailles des États-Unis contre le Canada parce que l'ancien gouvernement conservateur a osé vendre du blé à la Russie et à la Chine communiste? Le ministre a-t-il posé cette question au gouvernement américain? Nous voulons connaître la nature des pourparlers.

3. Le ministre savait-il, le 15 mai 1967, lorsqu'il a annoncé à la Chambre les prix ainsi que l'augmentation de 22.5c pour le blé n° 1, du Nord qu'il n'existait pas de prix minimum ou maximum imposé par la loi et que les cultivateurs de l'Ouest canadien ne savaient pas en fait à quoi s'en tenir pour la première fois depuis longtemps?

Si les cultivateurs ne savaient pas à quoi s'en tenir et si le mécanisme économique s'était enrayé en ce qui concerne la valeur négociable du blé, pourquoi le ministre n'a-t-il pas annoncé que nous avons malgré cela, un nouveau prix minimum et un nouveau prix maximum? Nous en sommes presque revenus à l'ancien régime de l'échange des céréales où les États-Unis peuvent arriver à des accords moraux avec le Canada et ensuite écouler leur blé sur nos marchés.

Telle est l'attitude que j'aurais aimé voir adoptée par le ministre au cours de cette

séance du mois de mai. Ses collaborateurs lui en ont peut-être fait accroire au sujet des États-Unis. Ce pays est en train de s'emparer de nos marchés. Je voudrais savoir ce qui se passe derrière les portes closes.

4. Les États-Unis ont-ils subventionné leurs exportations de céréales pour fournir en blé les meilleurs clients du Canada au-dessous du prix minimum? Quelle est la quantité de marchandise écoulée à perte sur le marché par les États-Unis?

Je ne savais pas ce que le ministre allait annoncer aujourd'hui, mais je voudrais lui poser une autre question. Puisque le Canada subventionne son blé pour la première fois, les États-Unis vont-ils prendre d'autres mesures de représailles? Le ministre a-t-il déclaré au ministre de l'agriculture ou au ministre du commerce des États-Unis, ou bien à leurs collaborateurs: «Nous nous tournons à nouveau vers l'Ouest du Canada pour relever notre cote politique en accordant une prime aux agriculteurs»?

L'un de nos grands problèmes pour le marché d'exportation a toujours été la concurrence des États-Unis. C'est pourquoi, depuis fort longtemps, les gouvernements ont toujours bien scruté la situation avant de subventionner les grains de cette façon. Ils ont toujours estimé que de telles subventions pourraient inciter les États-Unis à déverser à bas prix leurs céréales sur nos marchés, vu la puissance économique de ce pays.

J'ai parlé des années 1929 et 1930, où jeunes gens et jeunes filles ont dû quitter l'école; envoyés dans des fermes, ils ne possédaient que leurs effets personnels. L'Ouest du Canada vient de connaître sa plus grande sécheresse depuis 30 ans, et si nous avons récolté quand même quelque chose c'est en raison de l'humidité accumulée ces dernières années. La Grande-Bretagne accuse présentement une régression économique, et d'autres pays connaissent des difficultés du même genre. Les taux d'intérêt sont élevés. La situation était la même en 1929 lorsque la crise s'est abattue sur les fermes. Si nous perdons nos débouchés, la crise sévira de nouveau en dépit des assurances données par le ministre.

A quoi bon nous accorder une prime, monsieur le président, si nous ne vendons pas notre blé? Combien de temps les contribuables canadiens garderont-ils le gouvernement au pouvoir si le blé ne s'écoule pas sur les marchés canadiens? Voilà la question.

5. N'y a-t-il pas à l'heure actuelle un accord en vigueur de nature à protéger les producteurs de l'Ouest et à leur garantir un prix minimum, ou nous contentons-nous d'accepter la parole des États-Unis que ce pays conserve une obligation morale envers le Canada?

Si une obligation morale de ce genre existe, quelle question le ministre a-t-il posée à M. Freeman lors de leur rencontre le 12 septembre? Le ministre a-t-il demandé à M. Freeman pourquoi les États-Unis vendaient leur blé alors qu'ils avaient donné leur parole de n'en point vendre au-dessous du prix minimum? A-t-on agi de la sorte pour accéder à nos marchés? Je voudrais connaître la réponse. Le gouvernement faisait-il patte de velours devant les États-Unis? Ou le ministre a-t-il pris position comme l'avait fait l'ancien chef de l'opposition alors qu'il était premier ministre: on lui avait dit que les États-Unis n'aideraient pas le Canada à charger les céréales destinées à la Chine et à la Russie? Le très honorable représentant avait alors déclaré au président que le blé canadien serait chargé sur les navires et exporté, que notre pays était un État souverain. A mon avis, c'est le genre d'action que le gouvernement actuel devrait prendre. Ou sommes-nous maintenant un satellite des États-Unis en ce qui concerne le blé et autres marchandises?

Je ne suis pas spécialiste en affaires industrielles, mais il me semble que les députés des régions industrielles devraient suivre ce qui va arriver aux entreprises de leurs circonscriptions quand les tarifs seront supprimés.

6. La position adoptée par les États-Unis, depuis la conférence de Genève, contre les exportations du Canada, est-elle une mesure de représailles contre les exportations canadiennes à la Chine et à la Russie? Le ministre a-t-il discuté la chose?

7. Quelle assurance M. Freeman, a-t-il donnée au ministre à Washington, de nature à restaurer la confiance des acheteurs dans le marché et à faire monter le prix d'un cent ou plus?

Le ministre peut-il dire si depuis ses entretiens le prix a monté de 1.75c. ou 2.75c.? Le fait est que le prix a baissé de 22c. Est-il maintenant à la hausse? L'avenir le dira, mais il y met le temps.

8. Le ministre peut-il dès maintenant assurer le Parlement que ni les États-Unis ni aucun autre pays ne fera d'autres ventes à un prix inférieur au prix minimum?

Les fonctionnaires des États-Unis se sont-ils excusés auprès du ministre d'avoir ruiné notre marché au Japon et de le ruiner peut-être en Grande-Bretagne, et promis ensuite d'être bons garçons désormais, à cause de leur entente morale avec nous? Ont-ils profité de ce vide pour écouler leurs excédents? C'est la question que se posent les cultivateurs des organismes agricoles d'un bout à l'autre du pays et ils ne se contenteront pas de l'annonce d'une prime par le ministre aujourd'hui, alors que nos perspectives de débouchés se détériorent de jour en jour et que rien n'est accompli. Si le ministre avait reçu une

assurance sur ce point, il l'aurait dit, il me semble, en faisant rapport à la Chambre tantôt.

9. Le Canada a-t-il conclu des ventes au-dessous du prix minimum? Nous n'en avons pas entendu parler. Est-ce pour cela que nous avons perdu le marché japonais au profit des États-Unis? D'après les journaux, nous aurions perdu les deux tiers de ce marché, et si c'est vrai, c'est un coup dur. Le Canada a-t-il informé les États-Unis que nous livrerions une guerre du blé? Je ne recommande aucunement une chose pareille mais, à mon sens, le Canada aurait dû adopter une attitude très énergique sur ce point.

J'admire la patience du ministre et des membres du comité à ce propos, et en guise de conclusion, je félicite le ministre d'avoir déclaré qu'il compensera les pertes encourues par les cultivateurs de blé à cause de l'imprévoyance du gouvernement. Par contre, je ne saurais le féliciter du vide en cause, qui nous fait perdre des débouchés de jour en jour, à moins que les États-Unis ne lui aient donné quelque assurance à cet égard et qu'il puisse répondre aux neuf questions qu'il m'a entendu poser cet après-midi et qui figureront dans le hansard.

**M. Schreyer:** Monsieur le président, le ministre du Commerce dégage toujours de l'assurance et de la confiance lorsqu'il parle à la Chambre ou qu'il commente l'évolution des pourparlers commerciaux les plus récents. A mon avis, toutefois, la plupart des membres du comité, certes ceux qui sont de ce côté de la Chambre, ont appris par expérience qu'il est parfois un peu dangereux d'accepter littéralement la façon dont le ministre interprète les événements. Il semblerait que le ministre soit victime d'un excès de confiance quant à beaucoup d'événements récents.

• (4.30 p.m.)

Les députés de Burnaby-Coquitlam, de Bow River, et d'ailleurs ont rappelé ici les dates précises du 16 mai, du 25 mai et du 15 juin, alors que le ministre a nettement affirmé dans des déclarations ou en réponse à des questions que le prix du blé alors en cours sur les marchés mondiaux prévaudrait pendant 12 mois encore ou à peu près, soit jusqu'à l'entrée en vigueur du nouvel accord. Il a dit que selon ses renseignements et son appréciation le niveau des prix resterait fixe:

[M. Woolliams.]

entre $2.12 et $2.13. Le ministre a dit, selon la page 577 du hansard du 25 mai:

> ...il est entendu que, pour les fins du commerce, la nouvelle échelle que j'ai annoncée à la Chambre, sera suivie, jusqu'à l'entrée en vigueur complète du nouvel accord.

Malgré la confiance qu'il a en lui-même, le ministre est humain, et il lui est donc permis de se tromper, comme tout le monde. Tout l'été il a eu amplement l'occasion de remédier à la situation, mais pour quelque raison bizarre et inexplicable, il n'a rien fait jusqu'à la mi-septembre environ. Alors, semble-t-il, il s'est rendu à Washington en vue de s'entretenir avec le secrétaire d'État à l'Agriculture et, censément, tenter de persuader le gouvernement américain de modifier sa politique concernant la vente et le prix à l'exportation du blé. Quoique cette tentative du ministre ait relativement échoué, il convient de le féliciter de l'avoir faite. Néammoins, il aurait dû agir plus tôt.

En juillet et août, et jusqu'au début du mois, le prix du blé canadien a baissé de façon marquée—c'est bien le mot—de façon si marquée en fait, qu'un porte-parole éminent des producteurs canadiens de blé a déclaré que cette baisse avait pris des proportions alarmantes et qu'elle était certes plus forte quant aux prix de revient que toutes celles qui se sont produites au cours des deux dernières décennies.

Le ministre, dans des annonces et en répondant à des questions posées ici, nous a laissé entendre que l'ancien accord sur le blé sera observé jusqu'au début du nouvel accord en juillet prochain. Les événements ont toutefois démontré que le ministre se trompait. Lorsque les députés de ce côté-ci l'ont interrogé hier, le ministre a apporté des réserves à ses réponses. Il parlait, a-t-il dit, du maintien des modalités de l'ancien accord sur le blé, ce qui ne voulait pas dire que l'accord lui-même était renouvelé. L'esprit de l'accord ne l'a certainement pas été.

Nous savons tous maintenant qu'à l'expiration du dernier accord, même avant, nos voisins du Sud ont appliqué une politique du blé qui violait l'esprit de l'ancien accord. Sans aucun doute, elle viole l'esprit de tout nouvel accord.

Les protocoles de l'Accord venaient à peine d'être signés à Genève et à Rome en avril, juillet ou août derniers, lorsque les États-Unis ont adopté, quant aux prix du blé, une politique qui a fait fléchir les prix en les rapprochant du prix minimum convenu aux termes du nouvel accord.

De crainte de trop m'éloigner de mon propos, je voudrais signaler au sujet de l'annonce du ministre cet après-midi selon laquelle la nouvelle politique du gouvernement comblera l'écart entre le prix minimum prévu dans le nouvel accord qui doit entrer en vigueur l'an prochain et tous les prix qui y sont inférieurs, qu'à mon avis, cette politique est juste et importante au point de vue psychologique. Il est difficile de déterminer à l'improviste quelle sera la répercussion financière de cette annonce. Néanmoins, je partage l'avis du député de Bow-River. Bien que la gratification, comme il l'a dit, est valable il n'en est pas de même de l'à-propos de cette mesure. Le gouvernement possède un sens médiocre de l'opportunité et il l'a démontré dans le présent cas. Je souscris à la déclaration du député.

Si la nouvelle politique avait été adoptée il y a quelques semaines, voire même il y a un mois, la Commission canadienne du blé aurait pu se montrer plus agressive pour protéger nos marchés établis au Japon et ailleurs, et où nous avons perdu du terrain pour la vente du blé, devant la concurrence américaine. Un marché une fois perdu ne se regagne pas aisément. En admettant que la chose soit possible, cela demandera de nombreuses années. Si la politique consistant à combler l'écart entre le nouveau prix minimum et le prix le plus bas est acceptable et louable maintenant, comme elle aurait été encore mieux accueillie, plus acceptable et plus défendable il y a quelques semaines. Sans en avoir la preuve, j'ose avancer que le gouvernement a pris là une décision de la onzième heure. Elle est bonne, soit, mais elle aurait été meilleure encore s'il l'avait prise un peu plus tôt. Je suis prêt à soutenir que l'annonce faite par le gouvernement est le fruit d'une étude faite à la hâte. Ce qui me porte à le croire, c'est que, collectivement, le cabinet n'était pas très favorable à l'idée d'une forme quelconque de soutien des prix. Au cours d'une conférence de presse tenue il y a à peine dix jours, le ministre a déclaré que le gouvernement n'avait aucunement l'intention d'étudier la question du soutien des prix ou de la subvention du blé. Cependant, dix jours plus tard il annonce avoir changé d'avis, mais seulement après la perte de débouchés.

A son retour de Washington, le ministre a, selon les journaux, fait une déclaration qui m'a étonné et consterné. Il a avoué que les niveaux des prix du blé fléchissaient—qu'ils avaient fléchi. Déclarer, devant une baisse de 32c., qui représente une diminution d'environ 10 p. 100, que les prix du blé accusent un fléchissement, c'est faire preuve d'une nonchalance que le ministre et ses collègues, j'espère, ne manifesteront plus.

• (4.40 p.m.)

Le ministre a dit aussi—il y avait une dizaine de jours—que le gouvernement ne songeait pas à n'importe quelle forme de subvention ou de soutien des prix. Il se peut fort bien que le gouvernement étudiât alors une proposition, mais que pour certaine raison de stratégie, il ait décidé de ne pas dévoiler le fond des délibérations sur la politique de prix de soutien.

Maintenant, une nouvelle a été annoncée, et cela aidera. Nous gagnerons peu à nous livrer à d'amères récriminations ou à chercher à découvrir pourquoi le ministre ignorait, semble-t-il, la tendance défavorable des prix en juillet et en août. Certes, de mai jusqu'à maintenant, une grande incertitude a régné, et non seulement parmi les producteurs, mais aussi chez ceux qui siègent dans les assemblées législatives et au Parlement, sur l'effet que devaient produire les consultations commerciales sur le prix du blé. Quant aux explications et aux interprétations du ministre, elles ont servi uniquement à laisser derrière elles une confusion encore plus grande—et d'autant plus que ses déclarations ont été contredites par la suite des événements.

Maintenant, nous constatons que des mesures ont été prises pour remédier à la situation: le gouvernement annonçait aujourd'hui être disposé à fournir de l'argent en guise de prix de soutien pour absorber la différence. Le gouvernement n'avait pas à attendre aussi longtemps. Ces mois derniers, de fait, l'an dernier et cette année jusqu'ici, tout indiquait qu'une tendance inflationniste se développe au pays. Elle est loin d'être enrayée; de fait, elle va s'accélérant. L'indice du coût de la production agricole est monté en flèche l'an dernier, et cette année il est encore plus élevé. L'indice du coût de la vie a tellement augmenté qu'il a provoqué un tollé général. Cette année, les indicateurs montrent que l'augmentation du coût de la vie est encore plus prononcée que l'an dernier. Et le prix du blé baisse de 22c. cet été—mettons, un fléchissement de 10 p. 100 au bas mot—au moment même où le coût de la production poursuit sa courbe ascendante.

Il est tout de même drôle qu'en mai dernier, tandis que le ministre parlait des nouveaux prix maximum et minimum sur lesquels on venait de s'entendre à titre provisoire, au cours des pourparlers—prix qui représentaient une augmentation de 21c.—le député

de Medicine-Hat et d'autres firent remarquer, non sans raison, que cette augmentation valait sans doute mieux que rien mais qu'elle n'en était pas moins insuffisante par rapport à l'accroissement continu du coût de la production agricole. Si ces 21c. étaient insuffisants, que dire maintenant de la situation survenue cet été quand, au lieu de monter, le prix du blé est tombé de 10 p. 100. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'une chose pareille est inacceptable pour les agriculteurs canadiens, pour ceux de l'Ouest en particulier. On pourrait dire qu'elle est presque matériellement inacceptable. En effet, si une telle situation devait persister, cela signifierait, étant donné la hausse des frais de production, une consolidation plus rapide encore des unités agricoles et l'accélération de l'exode rural. D'où, à n'en pas douter, une sérieuse désagrégation économique et sociale.

Je comprends mal que la politique logique annoncée aujourd'hui par le gouvernement n'ait pu être arrêtée et annoncée plus tôt, comme nous l'avons expliqué, le député de Bow-River et moi-même. Une autre raison explique pourquoi le gouvernement aurait pu prendre une telle décision en juillet ou en août, ou lorsque la tendance des prix s'est manifestée en mai et en juin. L'origine de cette récente décision découle de la déclaration faite par le premier ministre lors des campagnes électorales de 1963 et de 1965. Les journaux l'ont rapportée. C'était l'objet même d'un article du *Globe and Mail* de Toronto: «Pearson promet aux cultivateurs de blé des Prairies $2 le boisseau». Une manchette semblable a été publiée dans le *Star Phoenix* de Saskatchewan et ailleurs. Mon vieil ami Hazen Argue est venu faire la même promesse dans ma ville natale. On aurait pu, cet été, donner une suite pratique à cette promesse, qui est restée lettre morte de 1966 à juillet 1967, mais le gouvernement a choisi d'attendre jusqu'à la fin de septembre pour faire une annonce. Entre-temps, comme l'a expliqué le député de Bow-River, nous avons perdu des débouchés, et il nous sera difficile de les reconquérir.

Je tiens à rappeler un autre aspect de cette promesse avant de passer à d'autres sujets. Ce n'est pas spontanément ou à la légère que le premier ministre et ses collègues ont fait cette promesse pendant ces campagnes électorales. Je tiens à citer un article paru dans le *Globe and Mail*:

M. Pearson, dans des notes préparatoires à un discours a promis aux producteurs de blé de l'Ouest qu'un gouvernement libéral imposerait immédiatement un prix minimum de $2 le boisseau pour le blé nº 1 du Nord.

[M. Schreyer.]

• (4.50 p.m.)

Il ne s'agit pas d'une parole qui lui aurait échappé sous le coup d'une émotion semblable à celle qui a pu pousser le président de Gaulle à faire certaines déclarations lorsqu'il a visité le pays. C'est une promesse réfléchie du premier ministre, répétée par ses collègues. Mais, apparemment, on n'a jamais eu l'intention de la réaliser. Je m'exprime plutôt durement, mais il semble qu'on avait bien mûri cette promesse. Le résultat a été décevant, mais au moins on a déjà esquissé un geste pour respecter un engagement contracté il y a trois, quatre ou cinq ans.

Entre-temps, les frais de production ont beaucoup augmenté. Si le ministre avait raison en 1962 ou en 1963 de songer à fixer un prix minimum de $2 le boisseau, quel montant doit-il envisager maintenant pour donner des résultats équivalents? Le ministre a simplement déclaré, si j'ai bien compris, qu'on fixera un prix minimum de $1.95½ par boisseau et que, lorsque les prix seront inférieurs au minimum prévu pour le nouvel accord, on puisera dans les fonds publics pour combler la différence.

L'abaissement des prix du blé n'a pas touché directement les producteurs des États-Unis. Je crois qu'ils sont à l'abri des secousses du commerce international. La politique du gouvernement américain de l'heure est de maintenir la stabilité des prix et de soutenir le niveau des prix. Ainsi, les agriculteurs savent où ils en sont et peuvent prévoir l'avenir.

Au Canada, même aujourd'hui, il semble que lorsqu'un orage se prépare et les échanges et les prix internationaux risquent d'être bouleversés, on s'attend que nos agriculteurs puissent pressentir le moment où l'orage atteindra son point culminant et résister seuls aux intempéries. On ne devrait plus tolérer une pareille attitude. J'espère que d'ici l'entrée en vigueur du nouvel accord international sur le blé, au milieu de l'été de 1968, il ne sera pas nécessaire d'appliquer cette politique de la onzième heure que vient d'annoncer le gouvernement. J'espère que les prix vont finir par retourner aux niveaux d'avant cet été.

S'il est peu probable que les prix reviennent à leurs niveaux antérieurs, certains pays jusqu'ici disposés à ratifier le nouvel accord préféreront vraisemblablement ne pas s'engager et s'en abstenir. Si j'ai bien compris, l'accord doit être ratifié entre le 15 octobre et la fin de novembre, donc dans quelques semaines.

Les événements qui se sont succédé ces derniers mois ont conduit à la situation critique exposée par M. Gibbings et d'autres, qui ont décrit ce qui s'est passé en juin, juillet et août, alors que le gouvernement fédéral, lui, se croisait les bras.

**M. Kindt:** Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre avant que le prochain orateur ne prenne la parole. Tous les citoyens du Canada, les petits agriculteurs comme les grands, contribuent aux fonds publics; ceci dit, le ministre sait-il que si l'on adopte ce mode de paiement, la plupart de l'argent ira aux grands exploitants et que les petits n'auront rien? Celui qui produit 50,000 boisseaux de blé aura la part du lion. Voilà ce que signifie cette méthode de paiement. J'aimerais bien savoir ce qu'en pense le ministre. J'attends aussi avec impatience de savoir ce que vont dire les petits exploitants agricoles de tout l'Ouest du Canada.

**L'hon. M. Winters:** Tout versement d'appoint éventuel, j'espère qu'il sera faible—et qu'il n'entraînera aucun fardeau important pour les contribuables car nous espérons tous que le prix commercial fluctuera désormais plus normalement—sera payé à la Commission du blé qui, à son tour, effectuera les versements relatifs aux livraisons.

**M. Kindt:** Mais qu'on les verse à la Commission du blé ou directement aux cultivateurs, c'est la même chose, il ne s'agit simplement que d'un intermédiaire.

**M. Johnston:** Monsieur le président, c'est avec une certaine hésitation que je participe à ce débat sur le blé et les prix du blé. D'ordinaire, un membre de mon parti plus au courant des questions agricoles aurait pris la parole, mais je veux faire quelques observations sur le sujet.

Nous sommes toujours heureux de voir le gouvernement adopter une mesure que le Crédit social préconise depuis longtemps. Il y a quelques années, nous avons inscrit la dualité des prix agricoles à notre programme électoral. Nous voyons maintenant que le gouvernement s'est rendu à la sagesse de nos idées, un peu tard peut-être, mais mieux vaut tard que jamais. Le préopinant se demandait pourquoi le gouvernement a été si lent. D'après moi, il a été assez rapide. Il n'a profité des conseils de la part du député de Medicine Hat que pendant deux jours, et à mon avis il y a donné suite promptement. Bien que nous regrettions cette perte, je suis sûr que les cultivateurs de l'Ouest canadien apprécieront la mesure qui a été prise.

La mesure annoncée par le ministre cet après-midi devrait faire comprendre à certains que l'agriculture aujourd'hui doit tenir compte d'un marché mondial de plus en plus évolué. On poussera des cris en se plaignant évidemment comme toujours que l'on étouffe encore un peu plus le rude individualisme des pionniers, mais on devrait comprendre que nous devons soutenir la concurrence d'autres pays qui ont adopté il y a des années diverses politiques visant à accorder à l'agriculture toutes sortes de subventions inexistantes au Canada.

Nous sommes sujets à des manœuvres diverses. Je sais que l'été a été beau en Europe et probablement dans la majorité de l'Union soviétique également, mais je doute fort que ce soit là le facteur principalement responsable du fléchissement du prix du blé. A cause de la disette universelle, les prix alimentaires ne devraient fléchir dans aucune partie du monde. Des manœuvres se sont effectuées, j'en suis sûr, à l'échelon de la politique et du gouvernement et le résultat n'est pas la simple conséquence de l'offre et de la demande.

D'une certaine manière je suis surpris de la lenteur à agir du ministre du Commerce et du gouvernement car, au cours des dernières années, leur réaction était rapide lorsque la concurrence extérieure menaçait les industries des provinces du centre du Canada. Ils ont trouvé des solutions diverses pour atténuer la concurrence entre les États-Unis et le Canada.

• (5.00 p.m.)

Je pourrais parler de l'accord sur l'automobile, qui a constamment été considéré comme devant nous être avantageux. Nous savons qu'une excitation extrême régnait de ce côté-là de la Chambre quant on a cru, il y a quelques mois, que la Banque Mercantile pourrait être en état de faire une trop forte concurrence aux banques canadiennes. Nous savons quels efforts y ont été déployés pour empêcher l'établissement de la Banque de Colombie-Britannique et nous pouvons imaginer l'allégresse qu'a inspirée la cession de la Banque de l'Ouest canadien. Tous ces facteurs susciteraient le développement économique de l'Ouest. Il est malheureux que le

secteur de l'agriculture qui revêt tant d'importance dans l'Ouest en soit arrivé à cette étape critique avant qu'on s'avise d'agir. Le gouvernement a adopté une attitude plutôt cavalière à l'égard d'accords mondiaux concernant les denrées primaires. D'accords sur le sucre, on ne souffle jamais mot. En réalité, c'est un des aspects de l'agriculture canadienne, mais dans l'ensemble de notre industrie agricole, il a peu d'ampleur. Le gouvernement n'a jamais jugé à propos d'encourager un accord sensé sur le sucre. C'est un autre point que le député de Medicine Hat, abordera je pense, quand il disposera d'un peu plus de temps, après le règlement du problème du blé.

Puisque le problème des accords internationaux sur le blé est si important pour le pays tout entier, et si vital pour l'Ouest, je trouve étrange que les choses aient pu en venir là sans que les porte-parole du gouvernement poussent les hauts cris au cours des derniers mois, et que nous avons dû attendre l'ouverture du Parlement pour qu'il soit possible d'agir. D'ailleurs, cette mesure n'est qu'une simple opération de ravalement et non pas une solution d'avenir.

J'espère que les responsables feront tout leur possible pour réduire la concurrence déloyale venant de l'extérieur et non de l'intérieur du Canada. A mon avis, les porte-parole de l'industrie et du commerce siègeant de ce côté-ci de la Chambre ont trop longtemps considéré les possibilités de la concurrence à l'intérieur du Canada, tout en négligeant celle qui peut surgir sur le marché international et entraîner les conséquences les plus graves pour une gamme d'industries, en particulier pour l'industrie agricole.

**M. Langlois (Mégantic):** Monsieur le président, je ne retiendrai pas trop longtemps l'attention de la Chambre sur cette question quoiqu'elle soit importante. Mieux que quiconque à la Chambre, je l'espère du moins, le ministre du Commerce conçoit l'importance du problème. Il nous donnera sûrement un tas de détails et de renseignement sur la situation dans laquelle se trouvent soudainement les cultivateurs par suite de cette dernière crise des prix du blé et des céréales.

D'aucuns me diront peut-être: «Que vous importe, à vous, représentant d'une province qui n'a pas grand-chose à voir avec l'exportation du blé?» Ou ils me demanderont ce que je sais au sujet du prix des œufs en Chine? Peu de chose peut-être, mais je m'y connais plus en omelettes qu'en poules.

[M. Johnston.]

C'est une situation assez étonnante car autrefois le gouvernement tenait à garantir les prix aux cultivateurs, créant ainsi une certaine stabilité. Cet état de chose surprend quelque peu les producteurs et les membres de la Chambre. Toutefois, le fait que, cette année, dans les principales régions productrices de blé au Canada, le rendement soit très bas comparé à certaines années antérieures, surtout l'an passé, préoccupe des cultivateurs.

Je me rappelle le moment où la nouvelle a paru, annonçant que les cultivateurs obtiendraient 20c. de plus à l'élévateur. Certains cultivateurs qui ne savaient pas exactement de quoi il retournait en ont été heureux. Dans l'ensemble, le cultivateur n'en a pas tiré grand avantage. Il a reçu plus à l'élévateur mais pas dans les arrérages. S'il obtient 20c. à l'automne, il ne les a pas au printemps.

Une chose qui préoccupe et indigne les agriculteurs, c'est qu'ils ne travaillent pas forcément à leur avantage. J'oserais même m'exprimer ainsi: ils sont tous au service des producteurs et des fabricants de machines agricoles. Quand les agriculteurs sont aux prises avec le problème qui se pose à eux maintenant, quand ils voient qu'on sabote les contrats de vente du blé et qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront de la petite quantité de blé qu'ils doivent écouler, je crois que c'est le devoir et la responsabilité du gouvernement d'examiner le problème, de faire des recommandations et de prendre des mesures draconiennes, au besoin. Il faut mettre un frein à cette tendance à la hausse du prix des machines agricoles. Sinon un grave problème se posera d'ici peu dans l'agriculture. Quand on songe au prix des machines agricoles il y a 10 ou 15 ans, on est incapable de trouver la raison d'une hausse aussi forte.

Les fabricants de machines agricoles recourent à de petits stratagèmes que les cultivateurs eux-mêmes ne peuvent déjouer. D'aucuns diront qu'ils ne sont pas obligés d'acheter ces machines. Lorsqu'un cultivateur possède une machine de trois, quatre ou cinq ans en mauvais état, il ne peut attendre indéfiniment, à l'époque de la moisson, pour la faire réparer. On pourra dire qu'il aurait dû s'en occuper au printemps. En effet, mais il n'a pas alors l'argent voulu. Lorsqu'arrive le temps de la récolte à l'automne, il doit réparer cette machine. Elle se brise parfois au moment même de la rentrée de la moisson et le cultivateur apprend que, la pièce de rechange n'étant pas en stock, il devra attendre. On lui dit parfois que la pièce est à Toronto

ou ailleurs et qu'on la lui fera venir. Le problème s'est posé dans certaines régions. Certains distributeurs à qui j'en ai parlé m'ont dit qu'ils ne jugent pas nécessaire de garder en stock toutes les pièces de machines agricoles.

• (5.10 p.m.)

Le fermier est évidemment préoccupé de rentrer sa récolte, car il ne peut attendre des semaines pour les pièces détachées, afin de mettre ses machines en état de fonctionner. Cette pression indirecte des fabricants de machines agricoles l'incite à acheter de nouvelles machines. C'est là une façon sournoise de faire pousser la vente. C'est comme une gifle donnée d'une main gantée, qui fait mal tout de même. Les fermiers ne peuvent empêcher cela, bien qu'ils ne puissent payer les gros prix d'aujourd'hui pour l'outillage agricole.

Comparons donc les prix des machines agricoles d'aujourd'hui, à ceux d'il y a dix, vingt ou trente ans. Ils ont à peu près quintuplé, et à cela il faut ajouter le taux élevé de la dépréciation. Certaines de ces machines, comme par exemple la moissonneuse-batteuse, ne servent que pendant environ 3 semaines. A l'automne, après la récolte, il faut les mettre au hangar jusqu'à l'année suivante. La dépréciation annuelle des machines agricoles peut se chiffrer à $5,000, ce qui donne une idée des récoltes qu'un fermier doit cultiver pour tenir le coup dans des conditions pareilles.

Laissez-moi vous donner un autre exemple de la pression exercée sur les cultivateurs par les compagnies d'instruments aratoires. Il fut un temps où vous pouviez acheter une moissonneuse-batteuse Massey-Harris pour $1,500. Cette moissonneuse-batteuse n'avait pas de cabine. Lorsque cette machine s'usait ou devait être remplacée, le nouveau modèle comportait une cabine et coûtait de $800 à $900 de plus. Les compagnies d'instruments aratoires prétendent que ce coût additionnel était indispensable pour permettre au cultivateur de travailler à l'ombre.

Les cultivateurs de ce pays ont sûrement le droit de savoir ce qui se passe dans les coulisses de l'industrie des instruments aratoires et le gouvernement a des devoirs à cet égard. Que le gouvernement suive les conseils donnés il n'y a pas très longtemps à la télévision en marge du programme des travaux d'hiver: «Faites-le maintenant». Il faut faire quelque chose le plus tôt possible, au sujet de cette escroquerie.

Le ministre a-t-il pris le temps de calculer la somme des dettes qu'un jeune cultivateur doit encourir pour acheter de la terre et de l'outillage au prix actuel, ou le temps qu'il doit cultiver aux prix actuels de la production pour se libérer de ses dettes? Je crois que ces chiffres seraient renversants, particulièrement comparés aux chiffres d'il y a 20 ans. Je crois que les cultivateurs de nos jours travaillent dans une large mesure pour les fabricants d'instruments aratoires. Ils continueront de travailler pour eux jusqu'à la faillite.

Dans l'Ouest du pays, on produit du blé sur une grande échelle, pourtant les cultivateurs de cette région semblent inquiets de la situation actuelle. Le coût de la production augmente, mais dans bien des cas, le prix de vente diminue. Si je comprends bien, les récoltes dans l'Ouest canadien ne sont pas aussi bonnes cette année que l'an dernier. On me dit que le rendement moyen sera de 14 boisseaux l'acre. Combien de récoltes un agriculteur devra-t-il produire avec un rendement de 14 boisseaux l'acre avant de pouvoir payer ses dettes ou, de renoncer à toute exploitation agricole? Un grand nombre de fermes sont aujourd'hui achetées à crédit au Canada et bien des fermiers contractent des emprunts dans le but d'améliorer leurs fermes. Tous ces fermiers se préoccupent de savoir comment ils vont continuer à garder leurs fermes si la situation actuelle persiste. On dit bien qu'ils ont, de nos jours, un équipement moderne dans des fermes modernes et qu'ils peuvent produire davantage en se fatiguant moins. Cela ne compense pas, néanmoins, l'énorme écart des coûts de production. Il est exact que grâce aux moissonneuses-batteuses d'aujourd'hui, à leurs 16 cylindres et à leur automation, un fermier peut moissonner beaucoup plus de boisseaux en une journée qu'il ne pouvait en récolter avec les anciennes machines. Cependant le coût est environ cinq fois plus élevé qu'il ne l'était il y a 15 ou 20 ans. Le prix des machines est monté de près de 500 p. cent mais le prix du blé, du lait, des porcs et des œufs n'a pas augmenté dans les mêmes proportions. Je dirais que le revenu du cultivateur est resté relativement stable même si, dans certains cas, il a enregistré une baisse. Il appartient sans contredit au gouvernement de remédier à cette situation. Il doit continuer à chercher de nouveaux marchés afin de garantir l'écoulement des produits agricoles. Le cultivateur compte sur le gouvernement à cet égard et pourtant il éprouve, en ce moment, l'impression qu'on le laisse tomber. Cette question est plus épineuse qu'il n'y paraît à première vue: on a commis une

erreur et je me permets d'ajouter que cette erreur ressemble fort à une sottise.

Je termine par ces mots. Le gouvernement devra se mettre à l'œuvre et jouer de finesse pour remédier à cet état de choses au plus tôt. Ce n'est pas une question à remettre à demain. Il devrait adopter le slogan traditionnel «agir maintenant» en instituant un comité parlementaire pour étudier toute cette affaire et recommander des mesures pour y remédier. Il s'assurerait ainsi la collaboration unanime des députés. Il devrait sévir contre les compagnies qui volent les cultivateurs et tous les contribuables canadiens en augmentant inutilement le prix des machines agricoles de toutes sortes. Cette tendance est inflationniste et fait du tort au pays tout entier. Généralement, elle décourage l'initiative des petits entrepreneurs privés et crée d'énormes problèmes aux hommes politiques de tous les partis, même s'ils ont la peau dure.

• (5.20 p.m.)

Tous les partis de l'opposition appuieront, je crois, les mesures que le gouvernement prendra pour améliorer la situation. Les fabricants de machines agricoles devraient être forcés de fermer leurs portes dès demain s'il ne parviennent pas à expliquer logiquement la montée en flèche du coût de ces machines. Cet état de choses se retrouve dans bien des régions. Peut-être sommes-nous les premiers responsables. Il en va de même pour le coût de la construction. On se demande pourquoi le coût du logement a monté. Nous semblons oublier la taxe de vente de 11 p. 100 et l'augmentation des taux d'intérêt; le coût des machines agricoles s'en ressent.

Si c'est de notre faute, nous devons prendre des mesures pour lever certains obstacles. Nous devons exercer des pressions sur les intéressés pour réduire le prix des machines agricoles, de sorte que nos cultivateurs puissent réaliser un bénéfice à la fin de l'année. Les profits ne devraient pas tous aller aux compagnies de machines agricoles, mais contribuer à l'amélioration du niveau de vie du cultivateur et du peuple canadien en général.

Voilà, monsieur le président, les deux questions dont je voulais saisir le comité. C'est la responsabilité du gouvernement. Je parle de la montée en spirale du prix des machines agricoles. La même remarque vaut pour le coût de production de n'importe quelle marchandise au Canada, mais nous nous préoccupons présentement de la situation faite à nos cultivateurs. Nous devons leur garantir qu'ils pourront vendre leurs produits. Le gouvernement a une responsabilité à cet égard. J'ai hâte d'entendre les explications du ministre et de connaître ses intentions sous ce rapport.

[M. Langlois (Mégantic).]

**M. Olson:** Monsieur le président, je suis le premier représentant de ce côté-ci de la Chambre à participer à ce débat. C'est que la situation s'aggrave lorsque le prix de vente du blé canadien subit d'importantes fluctuations. J'ai écouté avec intérêt les remarques du député de Bow-River. A mon avis, il avait préparé un discours bien étoffé mais après que le ministre eut fini de parler, les arguments du député ont perdu beaucoup de poids.

J'ai aussi écouté avec une oreille attentive les propos des autres députés. Le représentant de Springfield s'est plaint de ce qu'on ait négligé de prendre les mesures qui s'imposaient en juillet et août. J'ai écouté de député d'Okanagan-Revelstoke. Il a été des plus intéressants puisqu'il était disposé à m'attribuer beaucoup de mérite pour avoir su si tôt persuader le gouvernement de prendre les dispositions que le ministre a annoncées aujourd'hui.

Je lui sais gré de m'avoir rendu cet hommage, mais je crains que les faits ne démontrent que je ne le mérite pas. Le ministre a prononcé un discours à Winnipeg le mardi 14 septembre au colloque sur les avantages commerciaux de la négociation Kennedy. Il a alors déclaré sans ambages que, d'après lui-même et son gouvernement, les cultivateurs de l'Ouest canadien peuvent compter que les prix minimums figurant dans le nouvel accord conclu à Genève seront les prix de vente du blé. Je citerai un passage du discours du ministre. Il a déclaré:

> Je ne veux pas fournir de précisions maintenant, mais je peux vous assurer que nous nous efforçons de vendre des quantités maximums de blé aux meilleurs prix possibles. Bien que l'Accord ne soit pas encore en vigueur, j'espère que les prix du blé fluctueront entre les taux maximums et minimums. Sinon, il faudra alors envisager particulièrement l'adoption de mesures pour s'assurer que la Commission du blé touchera le prix minimum.

(*Applaudissements*)

Il y a tout juste deux semaines, le ministre indiquait bien clairement que le gouvernement entendait faire en sorte que la Commission canadienne du blé obtienne pour le cultivateur au moins le prix minimum en matière de distribution, comme le prévoit le nouvel accord sur le blé. Aussi, tout en remerciant le député d'Okanagan-Revelstoke, je crains que le fait pour moi d'être de ce côté-ci de la Chambre soit survenu quelque peu après la déclaration où le ministre a indiqué clairement sa position et celle du gouverne-

ment sur cette question. Il y a un autre point dont je voudrais traiter.

**Une voix:** Et le blé à $2?

**M. Olson:** J'aimerais bien répondre aux questions d'ici à six heures, si le temps le permettait. Je voudrais, néanmoins, terminer mes remarques. Je me rends compte que d'autres députés voudraient prendre la parole à ce sujet. Le député de Rosthern, par exemple, a bien hâte de prendre part au débat, tout comme le député de Macleod, et bon nombre d'autres peut-être. Une ou deux questions posées à la fin de mes remarques n'enfreindraient pas le Règlement, je pense, mais je ne voudrais pas épuiser tout mon temps de parole, car il ne m'en reste déjà pas beaucoup.

Il y aurait lieu d'aborder un autre point important, je pense, en raison des propos du député de Springfield. Il a fait grief au gouvernement de n'avoir pris aucune mesure au cours des mois de juillet et août. Je tiens à dire au député que c'est le 8 septembre qu'on a offert, pour la première fois, un prix en deçà du prix minimum pour le blé canadien. En moins de trois jours, le ministre conférait avec les représentants attitrés à Washington, en vue d'une entente quelconque de nature à remédier à la situation.

Je me souviens d'un incident qui s'est produit lorsque notre ministre est arrivé avec trois jours de retard à Hong-kong. Cela se passait en 1961. J'aimerais en dire un mot. La situation actuelle n'est plus du tout la même. Le ministre avait consacré ces trois jours à dresser des plans précis, en vue d'entretiens fructueux et de modes d'action concrets. Les députés n'aimeraient pas, je pense, parler des trois jours qui se sont écoulés entre le jour où l'on a pris des mesures concrètes et le moment où quelqu'un dut se rendre en toute hâte à Hong-kong pour annoncer la nouvelle. Il y a une nette différence en ce qui concerne les trois jours en question.

**M. Cantelon:** Monsieur le président, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Olson:** Non, le député ne le permettra pas, à cause du manque de temps, et c'est là l'unique raison. Si les députés d'en face veulent bien prendre la peine de se renseigner, ils verront que, immédiatement après les entretiens tenus par le ministre à Washington, le prix du blé a commencé de se raffermir.

**M. Cantelon:** Trop tard, et il y manquait 15c.

**M. Olson:** Les députés d'en face aimeraient peut-être parler des rapports entre le gouvernement et la Commission du blé, et ainsi de suite, pour ce qui est de la vente sur les marchés étrangers. J'ai entendu ici, à la Chambre, toutes les déclarations au sujet du magnifique travail accompli par l'administration précédente dans ses vigoureuses ventes de blé. Le député de Bow-River y est allé encore aujourd'hui de sa déclaration.

La seule conclusion qu'on puisse tirer de cette remarque du député de Bow-River, c'est qu'aujourd'hui la Commission canadienne du blé ne vend pas le blé avec tout le mordant qu'elle devrait avoir. (*Applaudissements*) Je suis très fier, et à juste titre, de la manière dont la Commission canadienne du blé s'acquitte de sa tâche, en ce qui concerne la vente du blé à la Chine communiste, à la Russie et aux autres pays. Il y a une chose qui m'a toujours intrigué. Le gouvernement précédent est venu au pouvoir en juin 1957. Il a donc exercé ses fonctions tout le restant de l'année 1957, toute l'année 1958, toute l'année 1959 et toute l'année 1960. Et pendant toute cette période, il n'a pas claironné de ventes importantes de blé. Il a fallu à ce gouvernement quatre ans pour commencer. Comment expliquer ce retard de quatre ans? La raison est très simple, s'il consentait seulement à l'admettre. Jusqu'à cette époque, aucun nouveau débouché ne s'offrait à la Commission canadienne du blé.

• (5.30 p.m.)

Quand ces débouchés ont été trouvés, monsieur le président, la Commission canadienne du blé a veillé à vendre le blé au prix maximum. Le cas s'est répété lors du marché de 800 millions de dollars conclu avec l'Union soviétique en 1966. Il est donc très évident que cette vieille rengaine à propos de notre politique dynamique de vente, à compter de 1961, environ, perd un peu de sa valeur. Je crois que les honorables vis-à-vis feraient bien de l'oublier; elle n'a jamais eu de vraisemblance, et les cultivateurs s'en aperçoivent.

L'honorable député de Bow-River se plaint de la baisse des prix tout autant que de la perte de certains de nos débouchés. Je me demande ce qu'il attend de la Commission canadienne du blé. Si nos concurrents étrangers offrent des prix plus bas, que devrait faire la Commission, selon l'honorable député? S'en tenir aux mêmes prix, ce qui voudrait dire point de volume et, partant, point de

ventes? Ou veut-il que la Commission modifie ses prix afin de tenir tête à la concurrence?

**L'hon. M. Churchill:** Le gouvernement devrait faire quelque chose.

**M. Olson:** Le gouvernement a pris certaines initiatives. Il a déjà pris assez d'initiatives aujourd'hui pour apaiser tous ceux qui allaient prononcer des discours cet après-midi.

**M. Bell:** N'y comptez pas.

**M. Olson:** Qu'auraient pu faire les députés d'en face? Auraient-ils lancé la Commission canadienne du blé dans une guerre de prix contre le Trésor des États-Unis?

**M. Woolliams:** Nous n'aurions pas permis aux États-Unis de s'emparer du Canada.

**M. Olson:** Je ne pense pas qu'ils l'auraient fait, et je ne crois pas que le député de Bow-River veut réellement et sérieusement laissé croire que nulle initiative appropriée n'a été prise.

**M. Roxburgh:** De toute façon, il est éleveur de bestiaux et non producteur de blé.

**M. Olson:** A mon avis, la Commission canadienne du blé a agi fort judicieusement et correctement en adaptant les prix à la nouvelle situation compétitive dans le monde.

**M. Rapp:** Dites cela aux agriculteurs de Medicine Hat.

**M. Olson:** Le député de Bow-River nous a dit aussi comment il déplorait la perte d'une partie du marché japonais et il s'agit certainement d'une perte grave. Mais je me demande si le député est allé aux renseignements à ce sujet aussi. Sait-il, par exemple, que déjà en 1964, des intérêts américains ont lancé un programme dynamique d'écoles et de sessions d'étude au Japon pour préparer les boulangers japonais à l'emploi futur du blé d'hiver américain?

Je tiens à ce sujet à lire un court extrait du bulletin hebdomadaire du 8 juillet 1964 de la société Serle Grain Company Ltd:

> Dans un effort accru pour stimuler l'emploi du blé américain au Japon, les producteurs de blé américains, en collaboration avec d'autres associations et agences, viennent de lancer un programme régional intensif pour initier les futurs dirigeants de la boulangerie japonaise au bon emploi de la farine à base de diverses variétés de blé américain.

[M. Olson.]

L'article mentionne ensuite l'existence d'un programme très agressif visant à inciter ces boulangers à employer de la farine à plus forte teneur de blé d'hiver des États-Unis. Malgré tout cela, la Commission canadienne du blé est parvenue, depuis cette époque, à maintenir et à augmenter jusqu'à présent le volume de blé destiné au Japon. C'est pourquoi j'estime que la Commission mérite d'être félicitée.

**M. Woolliams:** Oui . . . jusqu'à présent. Comme ce représentant d'en face peut changer.

**M. Olson:** Ce député d'en face n'a pas changé. Hier comme aujourd'hui, il s'est toujours montré ferme partisan de la Commission canadienne du blé.

**L'hon. M. Churchill:** Et du gouvernement libéral.

**M. Olson:** J'espère que l'honorable vis-à-vis oubliera la déclaration inexacte, plusieurs fois entendue à la Chambre, selon laquelle ce député s'est toujours opposé à la vente de blé à la Chine communiste. Cette déclaration est fausse et, selon moi, ils le savent.

**M. Woolliams:** Parlons un peu de votre leader à cette époque.

**M. Olson:** C'est à lui de défendre ses prises de position. Je défendrai les miennes et je n'ai pas dit cela. Si les vis-à-vis avaient lu les journaux du lendemain, ils auraient vu que le député de Medicine Hat n'avait pas partagé cette déclaration. Ils l'ont oublié.

Je dirai pour conclure, monsieur le président, que le gouvernement a pris les mesures nécessaires, que la vapeur est désormais renversée et que le prix du blé remonte. Voilà qui est digne d'éloges. Il reste encore beaucoup à faire et j'espère que le ministre et son ministère mèneront cette tâche à bout. Je suis plus que jamais convaincu que la Commission canadienne du blé, forte de l'entière collaboration du gouvernement, fait de son mieux pour vendre le plus gros volume de blé au meilleur prix possible. Les mesures prises au cours des deux ou trois semaines écoulées justifient sans équivoque cette conviction.

**M. Nasserden:** Monsieur le président, il s'agit ici d'une de ces occasions où, après avoir écouté les discours que nous venons d'entendre de l'autre côté de la Chambre, on devrait réfléchir à l'histoire du parti dont l'honorable représentant était membre et à l'attitude adoptée par ce parti concernant les ventes de céréales par le Canada, particulièrement à

l'époque où l'ancien chef de l'opposition était premier ministre de ce pays et le député de Qu'Appelle, ministre de l'Agriculture.

L'honorable vis-à-vis a dit qu'il ne s'était jamais opposé aux ventes de blé à la Chine; pourtant, il s'est présenté lors de plus d'une campagne électorale comme candidat d'un parti qui était contre ces ventes.

**M. Jorgenson:** Sans aucun principe.

**M. Nasserden:** J'ai entendu ses collègues du parti dont il était membre jadis prononcer des discours dans les Prairies lors de plusieurs campagnes électorales, particulièrement dans la province de Saskatchewan, et dénoncer à maintes reprises les fautes de l'ancien premier ministre conservateur et de l'ancien ministre de l'Agriculture parce qu'ils avaient conclu ces contrats de vente. Le député lui-même, je crois, a parfois mis en doute l'opportunité de conclure des ventes à crédit; il ne le niera pas.

**M. Olson:** Le député de Medicine Hat a signalé qu'il ne souscrivait pas à ces sentiments au lendemain de cette déclaration.

**M. Nasserden:** Du moins, il admet que la déclaration a été faite.

Je passe maintenant à la question dont le comité est aujourd'hui saisi. La nouvelle annoncée par le ministre sera appréciée des producteurs de l'Ouest canadien. Les habitants de l'Ouest l'auraient appréciée bien davantage s'ils n'avaient pas dû apprendre qu'il y aura bientôt des élections générales en Saskatchewan. Les candidats libéraux qui parcouraient la province la semaine dernière n'ont pas pu parler de politique provinciale. On leur lançait cette question: Que faites-vous pour amener le gouvernement d'Ottawa à agir relativement au prix du blé et à la réduction des ventes de céréales au pays?

C'est pourquoi le gouvernement a aujourd'hui annoncé la nouvelle. Elle n'a aucun rapport avec les promesses qui furent faites pendant la dernière campagne électorale, alors que les vis-à-vis déclaraient à travers le pays qu'ils accorderaient aux producteurs de céréales $2 pour le blé. Où se trouve cette garantie de $2? Comment en est-on arrivé à cette subvention en faveur des producteurs de céréales de l'Ouest? De quelque façon que vous la considériez, la mesure est un expédient qui a été mis sur pied à la dernière minute pour aider un premier ministre provincial à sauver quelque chose, vu les événements qui se produisent actuellement en Saskatchewan.

Je compare les déclarations faites par les directeurs des entreprises de grain, dans l'Ouest canadien, à ce que nous a dit le ministre aujourd'hui. Il s'est rendu à Washington le 12 septembre, nous a-t-il informés.

• (5.40 p.m.)

Le ministre est revenu de Washington, et quelle mesure a-t-il prise? Il vient à la Chambre des communes et dit à la population du Canada: «Nous soutiendrons le prix du blé; nous indemniserons les producteurs de grains de l'Ouest canadien pour l'écart entre le prix qu'ils obtiennent sur les marchés mondiaux et le prix fixé par l'Accord international sur le blé». Sauf erreur, cela indique que la mission du ministre à Washington a échoué.

**L'hon. M. Churchill:** C'est exact.

**M. Nasserden:** Le ministre s'attend à ce que les ventes de céréales se poursuivent à des prix inférieurs aux minimums établis en vertu du nouvel Accord international sur le blé. C'est la seule conclusion à laquelle on puisse en venir. Pourtant, le député de Medicine Hat et le ministre du Commerce prétendent que tout s'arrangera grâce à la mesure qui a été prise aujourd'hui.

Voici ce que Charlie Gibbings, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, a déclaré, selon un article du *Globe and Mail*, du 13 septembre, en provenance de Regina.

**L'hon. M. Nicholson:** Écoutez ce qu'il dira demain.

**M. Nasserden:** Je sais ce qu'il dira demain. Il dira que c'est une politique de cataplasme adoptée par le gouvernement, qui n'a absolument aucun rapport avec le coût actuel de la production ni avec les promesses du parti libéral aux producteurs de l'Ouest canadien, lors de deux ou trois campagnes électorales. C'est ce que Charlie Gibbings et les porte-parole des cultivateurs de l'Ouest canadien diront—même en vous remerciant de la pitance que vous leur avez donnée.

L'été dernier, quand j'ai félicité le ministre de ses progrès dans l'Ouest du Canada et de la bonne réputation qu'il s'y taillait, j'espérais que mes louanges ne lui monteraient pas à la tête. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Churchill:** Ne le félicitez plus.

**M. Nasserden:** Je puis maintenant lui dire que ce n'est pas seulement le prix qui inquiète les cultivateurs de l'Ouest. L'excédent de 590 millions de boisseaux les inquiète, et aussi le fait que les ventes ont baissé et que d'autres nations ont accaparé certains de nos marchés. Voilà ce qui leur cause du souci. Ensuite, le ministre et le député de Medicine-Hat disent que le gouvernement a agi en moins de trois jours. Que font le ministre et le gouvernement depuis le mois de juin dernier où les prix ont commencé à baisser? Doit-on attendre qu'une catastrophe se produise, ou doit-on voir les choses telles qu'elles sont, flairer le vent, essayer d'éviter les ennuis et épargner le contribuable du pays en même temps? C'est ce qu'a fait le gouvernement précédent.

Au premier rang de l'opposition à la Chambre se trouve un député qui a été ministre du Commerce au sein du gouvernement précédent. Il s'est rendu à Washington avec son premier ministre pour parer à des problèmes semblables à ceux que nous éprouvons maintenant. Cela se passait en 1958. (*Applaudissements*)

Eh bien, nous n'avons pas obtenu les $2 pour le blé que le gouvernement nous avait promis; la vieille promesse de donner aux producteurs de l'Ouest $1 de plus par boisseau, pour les 300 premiers boisseaux de blé, ne s'est pas concrétisée. Cela aussi aurait coûté beaucoup d'argent au Trésor. Les actes du gouvernement montrent qu'il ne reconnaît pas la gravité du problème causé par l'augmentation des prix qui pèse sur les producteurs individuels et l'industrie agricole de l'Ouest et d'autres parties du pays. Depuis un an, ces coûts ont monté à un rythme effréné.

Je vois que le ministre responsable des questions domiciliaires est ici. Eh bien, il y a une crise du logement au Canada; il y a aussi une crise de l'agriculture et des affaires internationales; l'unité nationale est en péril. Il y a une crise dans presque tous les domaines qui relèvent du gouvernement. Et pourtant, on réplique toujours à l'opposition: «Nous avons pris des dispositions; attendons la suite des événements». Ou encore: «Nous allons agir dès demain»; ou bien: «On doit former une commission royale d'enquête pour étudier la question».

Certains ont mis en question le rôle de l'opposition au Canada, ces derniers mois. Le rôle de l'opposition parlementaire, c'est d'avertir contre ce qui peut se produire dans le pays, de mettre en garde contre ce qui peut arriver en matière de logement, d'agriculture ou d'affaires internationales. On a prévenu le gouvernement actuel. L'ancien ministre de l'Agriculture, qui n'est pas ici aujourd'hui...

[L'ron. M. Churchill.]

**Une voix:** Où est-il?

**M. Nasserden:** Là où il doit être aujourd'hui.

**Une voix:** Où?

**M. Nasserden:** En Saskatchewan, où il expose aux cultivateurs quelques-unes des lacunes du gouvernement...(*Exclamations*)... au pouvoir. J'aimerais que le premier ministre songe à ce que je vais dire. La Commission canadienne du blé devrait relever du ministre de l'Agriculture; d'ailleurs, c'était le cas quand nous étions au pouvoir. La déclaration d'aujourd'hui ne fait aucun cas du bien-être des producteurs de céréales. Cette politique n'est qu'un expédient; si la Commission relevait du ministre de l'Agriculture, nous pourrions l'en tenir responsable. Présentement, le ministre du Commerce peut dire: «L'agriculture relève du ministre de l'Agriculture, et je ne puis répondre pour lui». Ainsi, les ministres peuvent passer l'affaire sur le dos l'un de l'autre.

Le ministre du Commerce ne le ferait pas, je le sais, car il lui répugne de penser que le ministre de l'Agriculture puisse lui damer le pion—mais c'est là une digression.

La Commission canadienne du blé, je le répète, devrait relever du ministère de l'Agriculture. Ce dernier, le premier ministre et le ministre du Commerce auraient pu s'entretenir avec les autorités américaines depuis juin, discuter de toutes ces questions et protéger les producteurs canadiens et aussi l'intégrité de l'Accord international sur le blé pour lequel les producteurs de l'Ouest ont lutté au cours des années. Ils y tiennent, et ils le veulent et ils le défendront jusqu'à l'épuisement de leurs ressources et de leur suffrage. Les membres du gouvernement ne devraient pas l'oublier. Dire que l'on a attendu que le prix du blé baisse en dessous du prix minimum, c'est admettre que l'on n'a pas accordé au problème l'attention qu'il méritait. Voilà qui m'a vraiment déçu de la part du ministre du Commerce. Je le tenais en très haute estime; je trouvais qu'il se tirait très bien

d'affaire. De fait, j'attendais impatiemment le jour ou il deviendrait le chef de son parti.

**L'hon. M. Churchill:** Bravo.

**M. Nasserden:** S'il s'imagine que la décision du gouvernement va rehausser sa réputation, qu'il se ravise. Je parle bien franchement. On ne dupera pas les producteurs de l'Ouest. Ils sauront que le gouvernement n'a agi que par souci des élections générales qui se disputent actuellement en Saskatchewan, et uniquement parce qu'il se sentait incapable de s'assurer la collaboration et la bonne intelligence des fonctionnaires américains. C'est très grave, mes amis, car c'est la preuve que le cabinet n'a pas pu s'entendre à ce sujet avec le gouvernement de Washington.

• (5.50 p.m.)

Tout ce que j'espère, c'est que l'optimisme du ministre sera justifié et que le prix du blé s'améliorera. Si j'ai bien compris, le député a invoqué la loi de l'offre et de la demande et a déclaré que le prix représentait un élément décisif dans les ventes de céréales. Les producteurs de cette denrée, au Canada comme ailleurs dans le monde, savent que si un accord international du blé est prévu, c'est tout d'abord parce qu'on s'est rendu compte que le prix n'entre guère en ligne de compte dans les ventes de céréales. En revanche, d'autres facteurs y ont un rôle à jouer, dont l'urgence des besoins par exemple ou la disponibilité des fonds pour financer les ventes. C'est la raison pour laquelle on a vendu du blé à crédit avec la Chine, ce qui a permis d'exporter du blé accumulé depuis des années dans les fermes, dans les élévateurs et aux stations terminus sous l'ancien régime libéral.

En terminant, je remercie le ministre de ce que le gouvernement a fait. Cela rassurera les cultivateurs; en quelque sorte, il y aura un prix-plancher. Mais il y a loin de cela à ce que les cultivateurs pourraient espérer du gouvernement à l'heure actuelle. Espérons que l'optimisme du ministre soit fondé et qu'il ne diminuera pas ses efforts en vue de persuader les autorités du gouvernement des États-Unis à faire preuve de sagesse dans leur programme de ventes.

**M. Watson (Assiniboïa):** Dans les quelques minutes dont je dispose, je ne compte pas approfondir le sujet comme je me le proposais. Mon honorable ami de Bow-River et celui de Rosthern ont exprimé avec énergie le sentiment et la pensée des cultivateurs de l'Ouest canadien. Je me bornerai à dire que j'appuie sincèrement leurs déclarations.

Je dirais en outre au ministre que nous, de l'Ouest, apprécions vivement sa déclaration de cet après-midi. Cela me rappelle l'histoire du garçonnet qui, de son doigt, avait bouché le trou dans la digue. Voilà exactement ce qui s'est passé ici. La digue a commencé à faire eau. Le gouvernement l'a constaté et voici un palliatif. Les cultivateurs de l'Ouest voient dans la situation actuelle un des problèmes les plus graves auxquels ils aient eu à faire face depuis des années. Ils s'inquiètent de l'état du marché, des événements qui ont provoqué le récent fléchissement des prix du blé. Ils s'inquiètent du prix du blé, même si l'on a pris des mesures temporaires à ce sujet. J'aimerais aborder brièvement la situation du transport des céréales, ainsi que le besoin pressant de trouver des débouchés pour ces céréales. Nous savons que les cultivateurs de l'Ouest canadien ont assumé seuls le fardeau des prix actuels du blé. Ils estiment avoir lutté contre toutes les ressources du Trésor américain auxquelles se joignent tous les autres principaux pays exportateurs, car jusqu'ici le Canada est la seule grande nation productrice qui se soit refusée à subventionner les cultivateurs. C'est là notre principale préoccupation.

J'aimerais savoir—et le ministre me le dira certainement—si la subvention mentionnée aujourd'hui sera applicable à toutes les céréales récoltées et vendues au cours de la présente année ou seulement aux céréales exportées. Les gens de l'Ouest canadien craignent fort de se retrouver dans les mêmes conditions qu'en 1953-1957, alors que les stocks de céréales s'amoncelaient dans les fermes et les élévateurs, au point d'atteindre 700 millions de boisseaux. Il a fallu l'énergie de l'ancien gouvernement conservateur et de son ministre de l'Agriculture pour mettre fin à cette situation.

Je vais vous lire un article qui a paru dans le *Globe and Mail*; il s'agit d'un communiqué de la Presse canadienne sous la rubrique de Winnipeg. Sous le titre «Les exportations de blé en forte baisse», on présente le nœud du problème qui fait en ce moment obstacle aux exportations du Canada.

Les exportations de blé canadien en août accusent une baisse sensible comparativement à celles d'août 1966 et à la moyenne du mois pour les dix dernières années.

La Commission des grains a signalé hier que les exportations, soit 24.4 millions de boisseaux, sont inférieures de 39.8 millions de boisseaux à la moyenne des 10 années.

Les marchés principaux pour les exportations d'août, avec entre parenthèses les chiffres comparatifs de 1966—Grande-Bretagne, cinq millions (cinq millions); Union soviétique, trois millions (8.9 millions); Belgique et Luxembourg, 2.6 millions (2.9 millions); Italie 1.9 million (1.5 million); Japon 1.8 million (6.9 millions).

Voilà ce qui inquiète les cultivateurs. Comment expliquer ce fléchissement rapide? Le ministre s'emploie-t-il de son mieux, de concert avec les autres membres du cabinet à conserver nos marchés ou bien laisse-t-il, par insouciance, nos voisins d'outre-frontière, les États-Unis, qui ont toujours subventionné leurs cultivateurs, continuer à nous faire une concurrence déloyale aux frais du producteur canadien?

Le dernier rapport du Syndicat du blé de la Saskatchewan prévoit que l'Ouest du Canada, pendant l'année en cours, produira 320 millions de boisseaux de blé, y compris 17 millions de boisseaux de blé *durum*. En outre, il produirait 50 millions de boisseaux d'avoine et 63 millions de boisseaux d'orge, soit en tout 33 millions de boisseaux d'après les chiffres parus dans le *Globe and Mail* d'hier.

Nos cultivateurs se rendent compte que la grève des marins leur a fait du tort et que, jusqu'à maintenant, les céréales n'ont pas été acheminées. La situation s'aggrave. Il est temps que l'on fixe à tous les points de l'Ouest du Canada un contingentement d'un boisseau, et j'exhorte le ministre à montrer à la Commission du blé l'importance d'augmenter le contingentement. Les cultivateurs et les hommes d'affaires se lamentent; inutile que je dise aux députés que les entrepôts des vendeurs d'instruments aratoires regorgent de machines neuves, qu'il est impossible d'écouler.

• (6.00 p.m.)

Les cultivateurs tirent le diable par la queue. Ils ont besoin d'argent pour régler leurs créances sur les moissonneuses-batteuses et les tracteurs achetés précédemment. Ils ont terriblement besoin d'argent au plus tôt.

Les cultivateurs ont été raisonnablement satisfaits jusqu'ici, mais ils ressentent maintenant un grave malaise. L'instabilité des prix du blé dans le monde a jeté l'émoi dans le secteur agricole. Tous craignent que les États-Unis ne déclenchent une nouvelle guerre des prix du blé dans le monde, et nous voulons obtenir l'assurance du ministre qu'il n'en est rien.

En terminant, monsieur le président, je déplore cet état de choses. Le fléchissement du prix du blé n'apparaîtra pas avant que les cultivateurs touchent leurs derniers versements en 1969. A l'heure actuelle, la plupart des Canadiens ne comprennent pas que les résultats ultimes de la situation présente ne se manifesteront pas avant cette date.

[M. Watson (Assiniboïa).]

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait de la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions, afin de faire une déclaration. Je crois que les leaders à la Chambre voient la chose d'un bon œil.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir maintenant à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord.

## L'HABITATION

### AUGMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration au sujet des taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Au mois de novembre de l'an dernier, j'ai annoncé une formule visant à rajuster automatiquement le taux des prêts en faveur des propriétaires de maisons et des logements locatifs, consentis par des prêteurs approuvés, ou par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le cas où les prêts n'étaient pas disponibles par l'entremise de prêteurs approuvés. En vertu de cette formule, le taux est rectifié à la fin de chaque trimestre d'après les fluctuations du rendement des obligations à long terme du gouvernement fédéral.

Malgré la présentation de cette formule de rajustement automatique, qui a abouti à des résultats satisfaisants au cours du premier trimestre, le taux de la loi nationale sur l'habitation, durant toute l'année, a été sensiblement inférieur aux taux ordinaires, et au cours des six derniers mois, il n'a offert aucun bénéfice appréciable par rapport au rendement des obligations de première classe des sociétés. Aussi, depuis le 31 mars, les prêteurs privés ne se sont-ils pas montrés particulièrement enthousiastes à l'égard des hypothèques assurées par la loi nationale sur l'habitation?

En 1967, le taux de la loi nationale sur l'habitation a été redressé à la fin de chaque trimestre civil à un niveau de 1½ p. 100 au-dessus du rendement à long terme des obligations du gouvernement alors que l'article 4 de la loi nationale sur l'habitation, modifié à cette fin il y a quelques années, permet un écart de 2¼ p. 100.

Pour encourager l'entreprise privée à consacrer des fonds à l'habitation et pour permettre au gouvernement de concentrer ses futurs prêts dans les secteurs sociaux qui en ont le plus besoin, soit les logements publics, les logements pour vieillards, les logements pour étudiants et le réaménagement urbain, le gouvernement a décidé de tirer pleinement parti de l'écart autorisé dans la loi. Nous espérons que ce changement apportera un accroissement de l'activité dans le domaine des prêts de la part des prêteurs en première hypothèque et augmentera sensiblement par la même occasion l'activité du marché des deuxièmes hypothèques, qui est très important à l'heure actuelle.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, à compter du 1er octobre, le taux maximum d'intérêt sur les prêts pour la construction de maisons à habiter ou à louer sera fixé à 8¼ p. 100 et restera tel jusqu'au prochain rajustement trimestriel à la fin de l'année.

En faisant cette déclaration, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser qu'il n'y aura aucun changement quant au taux d'intérêt de la LNH sur les prêts pour les logements publics destinés aux familles à faible revenu, les logements pour les personnes âgées, les logements d'étudiants, les lotissements, la rénovation urbaine et les usines d'épuration.

On ne devrait pas s'attendre à trouver dans le changement que je viens d'annoncer la solution définitive au grave problème du logement. Néanmoins, c'est une partie importante du tout et j'aurai d'autres choses à ajouter là-dessus demain au cours du débat sur le logement et d'autres députés auront sans doute eux aussi des choses à dire.

**L'hon. M. Starr:** Vous devrez le faire.

**L'hon. M. Nicholson:** Une chose est claire, toutefois: le gouvernement, et le Canada en général, doivent compter sur les institutions de prêt privées pour augmenter de façon sensible leur participation à la construction de maisons nécessaires qui jusqu'ici ont toujours été construites grâce à des prêts du secteur commercial, c'est-à-dire la construction de maisons privées et de location pour ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer un prix élevé pour le logement.

Comme je viens de l'indiquer, le gouvernement a l'intention de consacrer une grande partie de ses ressources pour répondre aux besoins des groupes à faible revenu et des endroits particulièrement atteints par l'extraordinaire expansion urbaine, afin d'améliorer les conditions de vie dans les régions urbaines.

Il faut également noter, monsieur l'Orateur, que le taux d'intérêt préférentiel établi par la loi nationale sur l'habitation que je viens d'annoncer, est le taux maximum. Le plus grand écart qui se fait ainsi entre les rendements des obligations et le nouveau taux établi par la loi nationale sur l'habitation permettra aux institutions de prêt privées de commencer à accorder des prêts à des taux inférieurs au taux maximum.

**M. J. R. Keays (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le ministre ait dû faire l'annonce que nous venons d'entendre. C'est triste pour tous ceux qui espéraient que le gouvernement s'occupait de leur sort, particulièrement pour ceux qui cherchent un abri convenable. Le coût des loyers domiciliaires est sur le point d'être hors d'atteinte pour le citoyen ordinaire et l'avenir immédiat n'inspire que du désespoir. Ce nouvel accroissement du coût découlant de l'augmentation du taux d'intérêt sur les prêts augmentera encore la souffrance de ceux qui subissent la crise aiguë du logement.

Cette augmentation du taux d'intérêt prouve encore davantage, depuis son accession, le gouvernement actuel refuse systématiquement de prévoir et de prendre les mesures qui pourraient contrecarrer les influences contraires à une économie stable.

Le gouvernement se refuse tout simplement à faire face aux crises fiscales et économiques de notre époque. Il refuse d'adopter les mesures fiscales nécessaires pour combattre l'inflation et l'augmentation des prix qui sapent les salaires et qui nous mènent au bord du chômage. Il laisse le gouverneur de la Banque du Canada agir parce qu'il n'a pas lui-même le courage de le faire. Tout cela découle de l'annonce faite hier par la Banque du Canada. Cela tient à ce que le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités et modifié ses mesures et ses politiques fiscales. Il a laissé à la Banque du Canada le soin de venir à la rescousse de l'économie canadienne. Nous avons prévu les autres répercussions de cette annonce. J'espère que durant le débat, demain, nous serons en mesure de discuter davantage de certaines conséquences de la majoration du taux d'intérêt.

• (6.10 p.m.)

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en faisant cette déclaration, le ministre du Travail (M. Nicholson) vient d'avouer l'échec complet et absolu du gouvernement en matière de politique de logement. Comme solution au problème du logement, les propos tenus aujourd'hui ne servent qu'à jeter de la poudre aux yeux. Le Nouveau parti démocratique estime que nous devions aborder directement le problème du logement et, en disant cela, je pense à deux choses. Nous croyons que nous devrons nous détourner des institutions de prêt privées,

pour la construction des maisons, et chercher à en consentir directement. On a parlé de la Banque du Canada. Il faudra y avoir recours davantage pour consentir directement des prêts.

Si j'insiste pour que nous nous attelions directement à ce problème, c'est comme le Conseil économique du Canada l'a signalé, sauf erreur, dans son quatrième exposé,—parce qu'il ne faut pas traiter la question du logement à la légère, comme une chose sans importance en soi lorsque nous envisageons l'économie, mais qu'il fallait lui donner la place qui lui revient, c'est-à-dire qu'elle devait tenir une place de choix dans la politique du gouvernement et du Parlement. Il est ridicule de proposer de porter à 8¼ p. 100 le taux maximum des prêts consentis en vertu de la LNH afin de résoudre le problème, surtout de la part d'un ministre de la Couronne responsable. J'ai remarqué comment le ministre s'y est pris pour dire que le gouvernement cesse d'aider les particuliers, propriétaires de maisons afin de pouvoir fournir des crédits plus importants à d'autres secteurs importants de la vie sociale. C'est pour cela que j'ai parlé de «jeter de la poudre aux yeux». Si le gouvernement faisait quelque chose de valable dans le domaine du logement public, du logement des vieillards et des étudiants et dans le domaine du réaménagement urbain, sa proposition voudrait dire quelque chose.

Malheureusement, lors de cette brève déclaration, nous n'avions pas en main les données statistiques, mais chacun le sait, elles indiquent que le gouvernement accomplit bien peu dans ces domaines sociaux importants dont le ministre du Travail parle maintenant. Ainsi, monsieur l'Orateur, je prétends que la détérioration de la situation dont nous sommes témoins depuis un an ou deux en matière d'habitation ne fera que s'accroître à la suite de cette proposition. Avec ce taux de 8¼ p. 100, nous ajouterons à la difficulté de faire construire des maisons pour nos gens. La construction domiciliaire ne devrait pas se poursuivre uniquement en vue des profits des prêteurs ou des constructeurs privés. L'habitation n'est pas simplement un élément qu'on fait jouer pour équilibrer les divers facteurs de l'économie. C'est l'un des éléments les plus essentiels à l'existence des humains où qu'ils soient, et au fonctionnement de la société moderne dont nous faisons partie.

J'exhorte le gouvernement à cesser de tourner en rond et à attaquer directement tout le problème. Comme l'a dit le ministre, il s'en dira bien davantage demain à ce sujet par lui, j'espère, et par des membres de notre groupe. Je tiens cependant à dire ce soir que nous sommes très déçus de cette déclaration. Nous n'aurions pas pensé que même le gouvernement actuel serait allé si loin. A notre avis, le gouvernement perdra par cette attitude toute la confiance du peuple canadien.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, à cette heure tardive, je voudrais dire deux choses au sujet de l'annonce du ministre. D'abord, le taux d'intérêt de 8½ p. 100 est une chose lamentable. J'espère que d'ici 15 ou 20 ans, nous aurons l'occasion de faire nos calculs portant sur une maison d'habitation d'une valeur de $12,000 ou de $15,000, de sorte que nous et le grand public puissions nous faire une meilleure idée de ce que pourra signifier un taux d'intérêt aussi élevé.

Ce que je regrette le plus au sujet de la déclaration du ministre c'est la tendance qu'il a à confondre jusqu'à un certain point la cause et les effets et à blâmer la situation sur la poussée vers l'urbanisation, la poussée vers les villes canadiennes. Je connais ce phénomène mondial et l'on ne peut en blâmer entièrement le gouvernement. Toutefois, le gouvernement doit prendre une partie du blâme pour l'accélération de ce fait parce qu'il a refusé, sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, de faire des prêts d'argent à des fins qui auraient été avantageuses dans des régions qui auraient pu en profiter, au lieu de fixer des limites sur les prêts. Cela s'applique surtout au problème de l'épuration des eaux-vannes, ce qui dépasse largement les vœux et les exigences des unités sanitaires locales. Le ministre sait ce que je veux dire. J'estime que la Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait remédier à cette situation qui accélère la ruée vers les villes, ruée que le ministre a, cet après-midi, estimé être la cause de la crise qu'il doit résoudre.

(A 6 h 18, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement)

---

[Le crédit suivant a été adopté aujourd'hui au comité des subsides:]

COMMERCE

1.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 28 septembre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

## LE DRAPEAU CANADIEN

MODIFICATION VISANT SON USAGE LORS DES CÉRÉMONIES

**M. Maurice Allard (Sherbrooke)** demande à présenter le bill nº C-153, intitulé «Loi concernant l'usage du drapeau canadien lors de cérémonies».

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Allard:** Monsieur le président, le drapeau «Union Jack» est habituellement hissé en la présence de Sa Majesté la Reine du Canada ou son représentant dans des occasions ou des cérémonies publiques. Or, Sa Majesté la Reine du Canada est également chef de l'État canadien et agit à ce titre dans ce pays; il semble donc qu'en la présence du chef de l'État canadien, le drapeau canadien puisse être hissé au même titre que le serait le drapeau habituellement hissé selon la coutume établie.

C'est là le but que vise le présent projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES AUX NATIONS UNIES—LA VISITE AU CANADA DE PRÉSUMÉS ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je voudrais poser une question au premier ministre concernant l'allocution intéressante prononcée hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant l'Assemblée générale des Nations Unies où il a préconisé la cessation des bombardements au Vietnam du Nord et déclaré aussi, je cite: «il n'existe nul espoir de progrès vers un règlement pacifique en des appels ou propositions qui placent tout le fardeau d'un seul côté».

J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement songe à donner suite à cette déclaration au moyen de négociations ou de discussions avec d'autres parties intéressées, en vue de faire naître une amélioration dans cette situation très dangereuse. En particulier, j'aimerais savoir si on projette quelques nouvelles ouvertures à l'adresse des autorités d'Hanoï ou de leurs alliés pour mettre fin au flot de combattants et d'armements du Vietnam du Nord au Vietnam du Sud, advenant un arrêt des bombardements.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est présentement en route pour Ottawa. J'espérais le voir à son siège pour traiter cette question, mais il ne sera pas ici avant demain matin.

Il y a eu des discussions avec d'autres gouvernements sur les mesures à prendre pour donner suite aux diverses propositions qui ont été formulées au sujet de ce conflit. Que je sache, aucune mesure spéciale n'est prise en ce moment, certainement pas par nous, avec Hanoï, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourra peut-être ajouter quelque chose demain à ma réponse, car il a été en rapport avec un bon nombre de délégations aux Nations Unies.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexte au premier ministre. Pourrait-il nous expliquer le but de la visite faite au Canada par des membres du front de libération vietnamienne, organisation communiste qui mène actuellement des activités hostiles contre les forces des États-Unis au Vietnam. A quel titre le gouvernement canadien leur a-t-il accordé des visas pour effectuer ce qui paraît être une tournée de propagande? En outre, le gouvernement a-t-il reçu, à ce sujet, des instances de la part de Washington?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, ces étudiants, ou prétendus tels, ont été invités au Canada par une association d'étudiants du Québec. Ils détiennent des passeports nord-vietnamiens qui, sous certaines conditions, sont acceptables pour admission au Canada. S'ils voyageaient munis d'un document délivré par le soi-disant front de libération, celui-ci n'aurait pas été acceptable. Nous avons des relations avec le gouvernement du Vietnam du Nord parce que notre pays est membre de la Commission internationale et nous reconnaissons leurs passeports

comme ils reconnaissent les nôtres. J'ignore le but de leur visite, monsieur l'Orateur, mais dans les circonstances il ne semblait pas possible ni souhaitable de refuser de reconnaître les passeports nord-vietnamiens détenus légalement par ces personnes et de leur refuser admission au Canada.

Sous réserve d'un examen plus approfondi, je crois que le gouvernement des États-Unis nous a demandé de lui communiquer tous les renseignements que nous pourrions avoir sur la nature et le but de cette visite. J'aimerais examiner cette partie de la question.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'interviens pour poser une question complémentaire à cause de l'expression que vient d'employer le très honorable représentant. A-t-il dit que nous avions reçu de Washington un laissez-passer quant à ces étudiants ou s'il a employé l'expression «demande»?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que nous avons reçu une demande de Washington, mais je tiens à me renseigner quant à la nature de la demande, si elle existe.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question quant au doute qui rejaillit sur le statut de ces visiteurs du Vietnam du Nord. Pourquoi le ministère de l'Immigration n'a-t-il pas examiné la situation de plus près, vu que le premier ministre lui-même en a parlé comme de prétendus étudiants?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, la description d'une personne comme étudiant—qu'elle le soit ou non—ne suffit pas en soi pour refuser son entrée. J'ai utilisé les mots «prétendus étudiants» parce que j'ai remarqué que l'un d'eux avait, je pense, 40 ans, ce qui me semble un âge un peu trop avancé pour fréquenter l'université.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une nouvelle question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre a déclaré qu'il existe une reconnaissance mutuelle des passeports de chacun de ces pays. Cela implique-t-il nécessairement que ces étudiants doivent paraître au programme de télévision *Aujourd'hui*, alors que nous ne connaissons même pas la raison exacte de leur visite au Canada?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, monsieur l'Orateur. Le fait qu'ils paraissent à la télévision est une toute autre affaire qui n'a rien à voir avec leurs passeports.

[Le très hon. M. Pearson.]

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** J'aurais une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous donnerait-il le nom de l'association d'étudiants qui a fait l'invitation?

**Le très hon. M. Pearson:** L'Union générale des étudiants du Québec.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Permettez-moi une autre question supplémentaire. On nous donne à entendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est entretenu au moins officieusement avec M. Rusk des États-Unis, avant de prononcer son discours à l'ONU. Le premier ministre peut-il nous dire comment le secrétaire américain a réagi à la proposition?

**Le très hon. M. Pearson:** Non, je ne le puis pas. Mon honorable ami pourrait peut-être poser cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne suis pas bien placé pour dire quelle a été la réaction du secrétaire Rusk aux remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, une autre question. Étant donné la récente déclaration du premier ministre concernant notre politique dans la question du Vietnam, le gouvernement envisage-t-il maintenant d'étendre son activité dans le domaine de la réadaptation des civils au Vietnam ou en faisant venir à cette fin des enfants vietnamiens au Canada?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne crois pas qu'il y ait nécessairement un rapport entre ces deux questions. Je pense même qu'elles doivent être envisagées tout à fait séparément. Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait annoncé hier une politique réclamant la cessation des bombardements ne change rien à notre obligation de promouvoir la paix et d'aider les gens de ce pays. Peut-être devrais-je ajouter que tout en préconisant l'arrêt des bombardements, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a néanmoins souligné que s'il n'était pas suivi d'initiatives parallèles émanant de la partie adverse, il n'amènerait pas la paix dans les circonstances actuelles.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LE TRAITEMENT DU PERSONNEL EXÉCUTIF

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le 13 septembre dernier, il annonçait l'établissement d'un

comité consultatif pour le traitement du personnel exécutif dans la fonction publique, conformément à la recommandation du comité mixte, du Sénat et de la Chambre des communes, de la fonction publique. Peut-il maintenant dire à la Chambre si ce comité consultatif a été établi et, si oui, quels en sont les membres?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je ne puis faire connaître les noms des membres du comité en ce moment. Certaines personnes nous ont été recommandées et des démarches ont été tentées auprès de certaines d'entre elles. Une fois tous les membres nommés, je m'empresserai de communiquer leurs noms à la Chambre.

**M. Lewis:** J'ai une question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois signaler à l'honorable député que cette question est inscrite au *Feuilleton*. Je ne crois donc pas pouvoir admettre en ce moment d'autres interpellations à ce sujet.

[*Français*]

## RADIO-CANADA

QUESTION RELATIVE AU SERVICE FRANÇAIS DE RADIO-CANADA EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État.

Étant donné le principe qui veut que les deux langues officielles soient reconnues d'un bout à l'autre du Canada et que je demande, depuis cinq ans que les services de Radio-Canada, télévision et radio, soient donnés en Colombie-Britannique, l'honorable ministre est-elle en mesure de nous dire, aujourd'hui, si le service français de télévision et de radio de Radio-Canada, en Colombie-Britannique, est amélioré présentement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'hésite à reconnaître et à accepter la question que l'honorable député pose à l'honorable ministre, à savoir si le service est amélioré. Évidemment, il s'agit d'une demande d'expression d'opinion de la part du ministre, et il me semble que, dans ce sens, la question n'est pas recevable.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je peux modifier ma question et demander si le service français de radio et de télévision est actuellement donné aux gens de langue française de la Colombie-Britannique?

Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je crois que ma question était parfaitement recevable et il me semble que le ministre devrait nous dire si, oui ou non, la langue française est respectée en Colombie-Britannique comme nous la respectons dans le reste du pays.

**M. l'Orateur:** La question supplémentaire de l'honorable député devient irrecevable parce qu'il demande l'expression d'une opinion de la part du ministre.

[*Traduction*]

## L'HABITATION

LA LOI ET LES GENS À REVENU MOYEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au premier ministre. Étant donné que la majoration prononcée des taux d'intérêt hypothécaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement annoncée hier empêchera les particuliers qui gagnent moins de $8,000 par an d'obtenir des hypothèques de la Société, le gouvernement songe-t-il à adopter des dispositions quelconques en vue de permettre à ces gens d'en bénéficier?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous discuterons cette affaire dans quelques minutes. Mon honorable ami pourrait peut-être attendre après la déclaration du ministre du Travail pour poser sa question.

**L'hon. M. Hees:** Une question supplémentaire. Le premier ministre ne se rend-il pas compte, comme tous les autres députés, que les déclarations que nous attendons du ministre du Travail n'ont vraiment aucune signification et qu'il est raisonnable que le premier ministre fournisse une explication?

## LE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'ARDA—LE RAPPORT SUR LE NORD DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement le ministre des Forêts et du Développement rural a annoncé que le gouvernement comptait avoir des entretiens avec le groupe de travail de l'ARDA, en vue d'étudier son rapport relatif aux neuf comtés du Nord de la Nouvelle-Écosse. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a pris une décision à cet égard?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Oui, monsieur

l'Orateur, le gouvernement a eu des entretiens avec les représentants de l'administration de l'ARDA. Les travaux se poursuivent de façon normale et satisfaisante.

**M. MacEwan:** Quand le ministre compte-t-il prendre une décision et donner suite à cet important rapport?

**L'hon. M. Sauvé:** On a déjà pris certaines initiatives; un comité a été constitué et les fonctionnaires des deux gouvernements sont à dresser un plan.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS À LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre du Travail. Ses explications d'hier ayant donné lieu à une certaine confusion, aurait-il l'obligeance, pour dissiper toute équivoque, de dire à la Chambre si à la suite des amendements qu'on se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage, la libéralisation des rapports devant exister entre employeur et employé, sera applicable aussi aux infirmières diplômées. Le ministre voudrait-il aussi dire à la Chambre quand il espère pouvoir déposer cette mesure législative, afin que la question soit réglée une fois pour toutes dans l'esprit du public?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, nous espérons pouvoir la présenter dans un avenir rapproché. Nous avons déjà un programme législatif lourdement chargé, mais comme il s'agit d'une mesure très importante nous en saisirons la Chambre le plus tôt possible. Le projet de loi indiquera à ce moment quels sont les changements recommandés par le gouvernement. S'il y a extension de la tendance vers l'universalité, celle-ci se fondera sur les liens employeur-employé. La tendance s'en manifeste depuis des années. Elle est progressive et jusqu'à présent on n'a pas décidé de l'amplifier.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** J'ai une question supplémentaire. Le ministre du Travail pourrait-il dire si son gouvernement a rejeté l'idée d'augmenter à $65, la prestation hebdomadaire actuellement versée en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage.

**L'hon. M. Nicholson:** Cette question me plaît, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a jamais eu cette idée. Celui qui l'a proposée doit être quelqu'un qui exprime des propos irréfléchis tout comme l'honorable député le fait parfois.

[L'hon. M. Sauvé.]

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas contredire le ministre du Travail, mais selon la *Presse canadienne,* il aurait fait une telle déclaration, et c'est à lui de voir à ce qu'elle soit rétractée.

## LA PÊCHE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—PROTESTATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES PRISES DE SAUMON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries, monsieur l'Orateur. Son ministère sait-il que les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont assez sérieusement protesté contre la répartition de la prise du saumon sockeye dans la région canadienne du Pacifique entre les pêcheurs du Canada et ceux des États-Unis? Ils se plaignent qu'elle constitue une injustice envers les Canadiens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. De la manière dont il l'a posée, la question du député est irrecevable. Il demande si le ministre est au courant de certaines critiques. Une telle question n'est certainement pas urgente.

OUVERTURE DE LA SAISON DE PÊCHE À L'ESSAUGUE DANS LA BAIE DE FUNDY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Pêcheries. Son ministère projette-t-il d'ouvrir la saison de pêche à l'essaugue dans la baie de Fundy le 1er octobre, comme il a été promis?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement ce que le député entend par l'ouverture de la saison de pêche à l'essaugue. S'il parle de la baie de Fundy du côté du Nouveau-Brunswick, nous ne changerons pas la date qui fut adoptée l'an dernier, soit le 1er ou le 15 octobre, je crois.

[*Français*]

## EXPO 67

ON DEMANDE SI LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DE MONTRÉAL ONT CONTRIBUÉ FINANCIÈREMENT À LA RÉALISATION DE L'EXPO 67

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre peut-il nous dire si les gouvernements de la province de Québec et de la ville de Montréal ont contribué financièrement à la réalisation du site de l'Expo 67?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE RÉGIE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LE COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable Registraire général du Canada, au sujet de la déclaration qu'il vient de faire à Toronto sur l'opportunité de créer au Canada une régie fédérale-provinciale sur le commerce des valeurs mobilières.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention prochainement de réunir à ce sujet les premiers ministres des provinces ou les ministres des Finances de ces dernières?

**L'hon. John N. Turner (registraire général):** Monsieur l'Orateur, je veux remercier l'honorable député de sa courtoisie en m'avisant de son intention de poser sa question. Je crois que la convocation de telles réunions relève de la juridiction du très honorable premier ministre.

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INSTALLATION D'ÉPURATEURS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT DANS LES VÉHICULES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le gouvernement d'Ontario a annoncé la semaine dernière que tous les véhicules automobiles vendus en Ontario devront être munis d'épurateurs de gaz d'échappement, je demande au ministre si le gouvernement songera maintenant à en faire une norme fédérale.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, j'ai exposé le point de vue du ministère quant à l'efficacité des épurateurs. Nous sommes en train d'étudier la nouvelle situation pour voir s'il y a lieu de modifier l'opinion déjà exprimée.

## LA GENDARMERIE ROYALE

DESCENTES AUX BUREAUX DU COMITÉ NATIONAL SERBE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A-t-il reçu une lettre du comité national serbe, en date du 16 septembre, protestant contre les descentes de la Gendarmerie royale aux bureaux des membres du conseil d'administration de cet organisme? Si oui, y a-t-il répondu, quelle a été la nature de sa réponse, et fera-t-il rapport à la Chambre après avoir fait enquête afin de savoir pourquoi on a tracassé ces citoyens canadiens?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'étudierai volontiers cette affaire, monsieur l'Orateur, mais j'ignore si j'ai reçu une lettre de ce genre.

## LES FINANCES

L'ACCROISSEMENT DE L'AIDE CANADIENNE À LA BANQUE INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Peut-on s'attendre à une déclaration sur l'accroissement de l'aide canadienne à la Banque internationale de développement pour étayer les remarques du ministre des Finances dans un récent discours prononcé à Rio de Janeiro?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je me renseignerai, à ce sujet, auprès du ministre des Finances à son retour de Rio. Je crois qu'il est maintenant en route.

## L'AGRICULTURE

LA CONSTITUTION DU GROUPE D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ed Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il dire si le groupe d'étude de la politique agricole, dont il a parlé voici plusieurs mois déjà, est entré en fonctions?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, les membres du groupe ont été nommés, et se mettront à l'œuvre sous peu.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le ministre peut-il nous dire qui présidera le groupe?

**L'hon. M. Greene:** S'il faut un président, il sera choisi parmi le groupe.

[*Français*]

## LE DÉVELOPPEMENT RURAL

ENTENTE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU BAS SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, P.Q.

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. René Tremblay (Matapédia-Matane):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre à quel moment il espère signer l'entente avec le gouvernement de la province de Québec au sujet de la mise en application du programme d'aménagement du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur le président, si les négociations se poursuivent sans difficultés, j'espère que d'ici deux mois et demi à trois mois nous aurons le plaisir de signer cette entente.

**L'hon. M. Tremblay:** Je voudrais poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il assurer la Chambre que cette entente respectera les responsabilités et prérogatives du gouvernement fédéral dans le territoire pilote?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, comme dans toutes les ententes de ce genre, les autorités fédérales exécuteront le mandat qui leur est imparti, la province assumant aussi ses responsabilités dans sa juridiction.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Je voudrais également demander au ministre quelle est la proportion du fédéral relativement à ces ententes sur la mise en valeur de cette région de la Gaspésie. Est-ce 50-50 avec la province de Québec?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, cela varie en fonction des régions. Jusqu'à maintenant, dans les trois ententes que nous avons signées, la contribution fédérale a été de 66 p. 100 et je pense que dans le cas du Bureau d'aménagement de l'est du Québec, pour le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la contribution du gouvernement fédéral s'élèvera à environ 160 millions sur un montant global de 250 millions.

[M. Jorgenson.]

[*Traduction*]

## L'HABITATION

VANCOUVER—LA REMISE DE PROJETS PUBLICS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail, en sa qualité de ministre de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'espère que Votre Honneur ne jugera pas ma question irrecevable avant de l'entendre, vu que tant de personnes veulent aborder ce sujet aujourd'hui, mais il s'agit d'un seul point urgent, et je n'aurai sans doute pas l'occasion de le signaler plus tard.

Le ministre a-t-il été mis au courant de la tournure grave qu'a soudain prise la situation à Vancouver, du fait de la proposition du directeur de l'aménagement urbain d'abandonner ou d'ajourner indéfiniment huit projets de logements publics, destinés à assurer environ 500 unités domiciliaires. Si oui, de quelle façon le ministre entend-il remédier à la situation?

**M. l'Orateur:** Le député est content, j'espère, que je n'aie pas jugé sa question irrecevable avant de l'entendre, mais je lui proposerais de la poser plus tard cet après-midi.

## LES SPORTS

LES JEUX PANAMÉRICAINS—L'APPORT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, et j'aurais dû la lui poser lundi, lorsque la session a repris. Le premier ministre accepterait-il les remerciements de mes électeurs, quant à l'apport du gouvernement fédéral l'été dernier au succès des jeux panaméricains?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'en suis très heureux, monsieur l'Orateur, et pour corroborer les propos de mon honorable ami au sujet du succès phénoménal des jeux, en dépit de notre inexpérience au départ, je prie l'honorable député de transmettre nos remerciements à la ville de Winnipeg et à ses habitants quant à leur façon d'organiser les jeux.

## L'AGRICULTURE

L'ONTARIO—DEMANDE D'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser

au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il des projets visant à subventionner les producteurs de maïs du Sud-Ouest de l'Ontario qui, cette année, sont victimes d'une baisse du prix du maïs de 25 à 30 cents le boisseau. Il s'agirait d'une subvention analogue à celle qu'on a offerte aux producteurs de blé de l'Ouest.

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, l'analogie du député ne me semble pas exacte. Pour le moment, il n'existe aucun projet dans le sens qu'il a indiqué.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Nous dirait-il s'il a des projets pour faire face à la crise qui sévit actuellement au ministère des Transports. Je veux parler bien entendu de celle suscitée par la nomination du député de Trinity à la direction de ce ministère.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, cette crise n'est qu'un produit de l'imagination de mon honorable ami.

## LA CONSTRUCTION MARITIME

### L'OCTROI DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE NAVIRES DE PÊCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. O. Bower (Shelburne-Yarmouth-Clare):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. C'est une question importante et urgente pour au moins six provinces du Canada. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement a adopté la politique de cesser les subventions à la construction de navires de pêche.

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Bower:** J'ai une question supplémentaire. J'aimerais demander au ministre pourquoi on n'accorde pas les subventions à la construction de navires de pêche en Nouvelle-Écosse?

**L'hon. M. Robichaud:** Comme dans le passé, les subventions sont accordées dès la réception et l'acheminement de la demande. S'il y a des retards, l'honorable député constatera qu'ils ne sont pas dans l'ensemble attribuables au ministère fédéral des Pêcheries.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le gouvernement projette maintenant d'attribuer certains montants à chaque province en vertu de ce plan?

**L'hon. M. Robichaud:** Ce n'est pas l'intention du gouvernement, monsieur l'Orateur.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

### LA REPRÉSENTATION DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il s'il a examiné, ainsi qu'il l'a indiqué lundi dernier, la question d'inviter le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à participer à la conférence sur la constitution dont il a alors parlé?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Ils seront représentés, monsieur l'Orateur.

**M. Nielsen:** Une question supplémentaire. Seront-ils représentés par des membres des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans ces juridictions ou songe-t-on à les faire représenter par le personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**Le très hon. M. Pearson:** Je devrai examiner cet aspect particulier de la question.

**M. l'Orateur:** L'ordre du jour.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### L'HEURE RÉSERVÉE AUX MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, puis-je soulever une question de Règlement qui intéresse les députés?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre permet-elle au ministre d'invoquer le Règlement, même si nous sommes à l'ordre du jour.

**Des voix:** Oui.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, on a dit que pour consacrer plus de temps au débat sur l'habitation aujourd'hui, nous pourrions renoncer à l'heure attribuée aux mesures d'initiative parlementaire. Si cela convient aux députés le gouvernement y consentira.

**Des voix:** D'accord.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour l'étude des crédits du ministère du Travail pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968. Nous en sommes au crédit n° 35 portant sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

35. Remboursement à la Société centrale d'hypothèques et de logement des sommes qu'elle a dépensées aux fins de travaux de recherche sur l'habitation et de travaux d'urbanisme, des montants des prêts aux fins d'entreprises de traitement des eaux d'égout qu'elle a remis à un gouvernement provincial, à une municipalité ou à une corporation municipale de services d'égout, des contributions faites à un plan de rénovation urbaine ou en vertu d'une entente visant la rénovation urbaine, du montant des pertes occasionnées par la mise en œuvre de projets de logement d'intérêt public, et du montant des pertes nettes sur la vente des hypothèques de son portefeuille, $25,300,000.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur le président, je suppose que le débat portera immédiatement sur le crédit n° 35 du ministère du Travail, le seul qui vise les prévisions budgétaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je me réjouis, monsieur le président, de pouvoir prendre la parole à cette occasion, non seulement à cause des problèmes du logement qui existent, on le sait, mais surtout parce que cela me permettra de présenter à mes collègues certains aspects de ce problème que, s'il faut en croire certaines déclarations faites ici hier et avant-hier, ils ignorent.

Je déclare dès le début que la situation du logement est grave au Canada et qu'elle le restera probablement pendant plusieurs années. Aucun pays au monde ne pourrait se développer aussi rapidement que le fait le Canada, avec la même concentration de population dans certaines régions urbaines, sans être aux prises avec des difficultés. Mais, je désire le souligner, ce sont surtout les régions métropolitaines qui sont aux prises avec de telles difficultés et le compte rendu de nos débats le montre de manière concluante. Il se passe de tous commentaires. Je ferai remarquer toutefois que s'il existe indubitablement des problèmes dans certaines régions précises, et malgré tout ce que les députés pourront dire de la situation du logement, cela ne veut pas dire que cette situation est celle de la majorité de nos villes et agglomérations. (*Exclamations*)

[L'hon. M. MacEachen.]

Je souligne par ailleurs qu'on n'a guère signalé que les problèmes de logement des régions métropolitaines comme celles de Toronto, de Vancouver et d'autres villes de l'envergure de Hamilton, ou plus grandes, sont causés moins par une diminution du logement—en fait il y a eu augmentation substantielle des constructions domiciliaires—que par un rythme record de l'expansion et du développement général de ces régions. Il se construit beaucoup de maisons au Canada, mais pas assez pour les besoins créés par l'expansion extraordinaire de Toronto et de certaines autres régions. Je tiens à dire également que malgré les entraves suscitées cette année à la construction, nous aurons en 1967 plus de 150,000 mises en chantier.

• (3.10 p.m.)

**L'hon. M. Fulton:** C'est 50,000 de moins qu'il n'en faut.

**L'hon. M. Nicholson:** Si le député est en train de citer le rapport du Conseil économique, il ne l'a pas lu très attentivement. Il y est dit que 140,000 mises en chantier supplémentaires seront consacrées aux nouvelles unités familiales; les 50,000 autres remplaceraient les vieilles maisons condamnées à disparaître.

**L'hon. M. Hees:** Ne sont-elles pas nécessaires?

**L'hon. M. Nicholson:** Elles sont certainement nécessaires, mais ces problèmes doivent être traités selon les circonstances. (*Exclamations*) On doit les prendre en considération. (*Exclamations*)

Les députés peuvent bien rire, mais ces 150,000 mises en chantier représentent une augmentation fort importante par rapport à celles de 1966. Celles de cette année représentent une augmentation d'environ 15 p. 100 par rapport à 1966. Nous la devons surtout à l'importante contribution financière fédérale destinée à l'habitation. Toutes les provinces canadiennes ont bénéficié de cette contribution.

Certains déploraient que le chiffre souvent cité de 200,000 mises en chantier ne soit pas atteint. Nous sommes censés atteindre ce chiffre en 1970.

**L'hon. M. Hees:** Ne s'agit-il pas de 190,000?

**L'hon. M. Nicholson:** Non, sauf votre respect. C'est 200,000 en 1970.

**L'hon. M. Hees:** Mais le Conseil économique dit que nous avons besoin de 190,000...

**L'hon. M. Nicholson:** L'honorable député pourra prononcer son discours plus tard et citer alors le rapport. (*Exclamations*) Un examen plus minutieux de ce rapport révélera que l'objectif dont j'ai parlé sera atteint dans 4 ou 5 ans d'ici.

Les députés ne doivent pas oublier qu'au sein de notre société fondée sur la liberté personnelle d'action, l'habitation, comme tous les autres biens est assujettie aux lois économiques. Des reculs temporaires et périodiques sont inévitables, par suite de la concurrence pour obtenir l'appui de l'entreprise privée. Mais notre préoccupation primordiale est que notre objectif à longue échéance de 200,000 mises en chantier par année au début de 1970 soit atteint durant la période allouée.

**M. Grafftey:** Le ministre a-t-il dit 1870? Son discours rappelle ceux du 19e siècle.

**L'hon. M. Nicholson:** On croirait que les chiffres cités sont ceux du Conseil économique; de fait, nombre proviennent de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et les prévisions sont à la disposition de tout le monde.

Si nous n'atteignons pas l'objectif de 750,000 mises en chantier, y compris 200,000 remplacements de plus au cours des quelques prochaines années, nous serons sûrement en mauvaise posture. Tout ce que je puis dire c'est que le gouvernement n'a aucune intention de s'exposer à cela et nos états de service le prouvent.

**M. Woolliams:** Parlons-en des états de service du gouvernement.

**L'hon. M. Nicholson:** Au début de l'année nous espérions fort que les pressions financières et autres, qui ont exercé des répercussions néfastes sur l'habitation en 1966, s'atténueraient. Néanmoins, les députés doivent reconnaître qu'en 1964, 1965 et 1966 le nombre d'habitations terminées au pays a atteint des chiffres records. Nous avons établi trois records. Aussi, les mises en chantier en 1964 et 1965 ont atteint un sommet.

Le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire de l'an passé, et d'autres porte-parole du gouvernement ont exhorté les municipalités, les provinces et l'entreprise en général à freiner leurs programmes d'expansion, qui menaçaient d'éclater. Cette mesure s'imposait, et on l'a prise. Nous commençons à nous rattraper, en dépit du ralentissement des mises en chantier l'an dernier. Pour relancer la construction d'habitations, qui, après avoir bien marché en 1964, 1965 et 1966, s'était arrêtée durant les derniers mois de l'an passé, le gouvernement a présenté en novembre dernier une nouvelle formule pour l'établissement du taux d'intérêt maximum admissible aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Ce taux a été porté à 7¼ p. 100, et la disposition prévoyait des redressements automatiques trimestriels selon le rendement des obligations à long terme du Canada.

Peu après avoir modifié le taux d'intérêt, le gouvernement a libéré les banques à charte de la restriction que leur imposait la loi sur les banques, soit un taux d'intérêt maximum de 6 p. 100, et a autorisé leur participation aux prêts hypothécaires consentis aux termes de la LNH et d'autres formes reconnues de prêts hypothécaires.

Nul ne peut nier, après avoir étudié les chiffres d'une manière objective et impartiale, que ces stimulants ont été non seulement utiles, mais encore très utiles. En reprenant leur rôle dans ce contexte, les banques permettent d'être optimiste pour l'avenir de l'habitation.

Tout observateur impartial verra facilement qu'il faut un certain délai pour permettre aux banques de participer pleinement au programme. Elles y ont été autorisées en mai dernier, et les récents progrès sont encourageants. Je suis sûr que la situation sera même plus encourageante pour les banques et autres entreprises de prêts, grâce à l'annonce que j'ai faite hier soir.

Étant donné qu'il fallait quelque temps aux banques pour s'organiser en conséquence et passer à l'action...

**L'hon. M. Fulton:** Puis-je poser une question au ministre? Pourrait-il esquisser la mesure de la participation des banques depuis la modification de la loi sur les banques et la présentation du budget? A-t-on des chiffres là-dessus?

**L'hon. M. Nicholson:** Oui. Depuis trois ou quatre mois, les banques ont consenti des prêts à la cadence de 10 millions de dollars par mois et le montant s'accroît graduellement. Le nouveau taux d'intérêt devrait stimuler les prêts et nous sommes encouragés par ce qui se produit. On peut difficilement s'attendre que les banques investissent leur argent dans l'habitation alors qu'elles peuvent l'investir ailleurs à un meilleur rendement. C'est une des raisons qui ont motivé la mesure que nous avons annoncée hier soir.

Prévoyant qu'il faudrait un certain temps pour que les mesures annoncées l'an dernier permettent aux banques d'agir, le gouvernement a pris d'autres initiatives en janvier. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, on a introduit, le printemps dernier, un

programme spéculatif de prêts. Ce fait sans précédent, joint à un approvisionnement normal en fonds hypothécaires et l'initiative renouvelée des banques a immédiatement donné un élan considérable à la construction d'habitations au printemps cette année.

Au mois de mars 1967, les prêts demandés et accordés en vertu de la loi nationale sur l'habitation étaient quatre fois plus élevés qu'en 1966. Il s'agissait non seulement de construction domiciliaire, mais encore de prêts considérables pour les immeubles de rapport, surtout à Toronto et dans d'autres grandes villes.

Malheureusement, la participation des banques à charte a d'abord été moins forte que nous nous y attendions, mais je dois ajouter, en toute justice, que la situation promet depuis quelques mois. D'ailleurs, il ne faut pas s'étonner de ce départ un peu lent.

Alors que les sociétés d'assurance-vie, de gestion et de prêts ont toujours placé en hypothèques le gros de leurs capitaux, les banques à charte au Canada ont concentré et concentrent encore leurs investissements sur le marché plus attrayant des prêts aux consommateurs. C'est un fait.

L'habitation, tout comme d'autres biens immobiliers, constitue un placement des plus tentants à toute époque où le cycle économique ralentit sensiblement. C'est l'évidence même.

**M. Woolliams:** Voilà le plus grand discours que j'ai jamais entendu.

**L'hon. M. Nicholson:** En temps de prospérité économique, ce qui est le cas depuis trois ou quatre ans, d'autres domaines d'entreprise reçoivent presque tout l'appui du secteur privé. Cet appui provient non seulement des banques mais aussi des autres maisons de prêts du secteur privé.

**M. Kindt:** Monsieur le président...

• (3.20 p.m.)

**L'hon. M. Nicholson:** Le temps dont je dispose est limité; je répondrai avec plaisir aux questions après mes remarques.

Le rapport du Conseil économique, que j'ai déjà cité, laisse entendre qu'il faudrait prendre des mesures pour soustraire l'habitation à cette force anti-cyclique. Pendant les périodes de prospérité il y a relativement peu de fonds pour l'habitation tandis que dans les périodes de crise économique, on y consacre plus de capitaux. Le Conseil économique le signale, mais ne propose rien pour modifier les choses. Ce serait pourtant un aspect de sa tâche, me semble-t-il. Il n'indique pas ce qu'il pourrait faire. (*Exclamations*)

[L'hon. M. Nicholson.]

**M. Grafftey:** Il ne gouverne pas le pays. C'est vous qui le gouvernez.

**L'hon. M. Nicholson:** Il devrait au moins faire à l'occasion des propositions constructives, car il s'agit d'un organisme consultatif. Or, non seulement il n'offre aucune suggestion pour rectifier la situation, mais la déclaration que j'ai mentionnée n'a rien de neuf. Tout étudiant en économie se serait exprimé de la même façon. Depuis des années, le Canada, ainsi que d'autres pays, tentent de résoudre ce problème.

Si nous voulions une économie dirigée—je doute, cependant, qu'aucun vis-à-vis n'approuverait une telle initiative—le gouvernement pourrait s'ingérer dans l'entreprise privée afin d'établir des contrôles spéciaux qui assureraient en tout temps de l'aide à l'habitation. Mais comme notre économie est celle d'une entreprise privée, gardons un juste milieu. D'un côté voyons aux fonds requis pour l'habitation et d'autres fins, notamment les initiatives de bien-être social, et de l'autre veillons à ce que le secteur privé fasse sa part, car c'est de ce secteur que proviennent la plupart de nos revenus fiscaux.

Personne ne croit sérieusement que les gens dont le revenu annuel dépasse 10,000 dollars aient besoin d'un subside. Les subsides ne sont pas nécessaires pour ce genre d'habitation, pour les voyages d'agrément, les automobiles de luxe, les postes de télévision et ainsi de suite. Les opérations de ce genre sont certainement possibles dans une économie de libre entreprise. A mon avis, pour ceux qui n'ont pas besoin d'un subside, les frais d'habitation doivent concourir avec l'achat d'autres biens de consommation. J'ai exposé cette doctrine dans ma déclaration d'hier soir concernant une augmentation du maximum autorisé du taux d'intérêt de la LNH.

J'admets—et je ne cherche pas à m'en justifier—que le nouveau taux maximum sera le plus élevé qu'on ait jamais fixé sur les prêts en vertu de la loi. Mais cette législature-ci ou l'une des législatures précédentes a permis la fixation de ce taux dans des circonstances comme celles que nous connaissons actuellement. Ne nous y trompons pas: tout Canadien tant soit peu au courant des affaires admettra que ce nouveau taux est des plus réalistes dans la situation économique actuelle. Je dirai qu'on nous presse instamment, depuis un an, de libérer entièrement le taux. Certes, on aurait pu ainsi donner un attrait nouveau aux hypothèques LNH, mais l'un des buts essentiels de la loi consiste à imposer à ce taux des limites raisonnables et compatibles avec les conditions économiques. Or, celles-ci

justifient actuellement l'adoption d'une formule autorisée par le Parlement.

La nouvelle formule et le taux qui en résulte, si on y ajoute l'attrait supplémentaire du programme d'assurance de la LNH, devraient—je suis sûr qu'il en sera ainsi—amener un relèvement important du volume des prêts, comme ce fut le cas l'an dernier. Mais l'an dernier, le taux courant d'intérêt a baissé à la fin de mars. Il était impossible aux prêteurs de prêter de l'argent avec le plafond imposé. Si les prêteurs professionnels obtenaient un taux de 7¼ p. 100. ils savaient que ce taux tomberait à 7 p. 100, et c'est ce qui s'est produit. Il y a eu beaucoup d'activité dans ce secteur pendant les mois de février et de mars mais lorsque le taux est tombé à 7 p. 100, au début de mai et en juin, l'activité a été nulle.

La question est de savoir si nous voulons vraiment des logements et sommes prêts à payer le prix du marché, ou un prix raisonnable, ou si nous nous passerons de logements. La plus grande partie de cet argent emprunté finance les logements multiples—immeubles à appartements. Or, ceux qui construisent ces immeubles ne le font pas uniquement pour le plaisir de mettre des logements à la disposition des gens, mais pour réaliser des bénéfices. Ils sont dans les affaires pour cela. Pourquoi ne devraient-ils pas payer les mêmes taux que n'importe quel homme d'affaires?

Je voudrais signaler aussi que cette nouvelle formule qui, comme je l'ai dit, est autorisée en vertu de la loi, permettra aux prêteurs approuvés de choisir le taux maximum ou un taux inférieur qui convient à leur avis pour le genre d'habitations construites ou compte tenu de l'emplacement de ces habitations. Ils ne fixeront pas nécessairement le taux maximum. A la lumière de mes entretiens non seulement avec les constructeurs, mais avec les représentants et les hauts fonctionnaires des institutions de prêt, des banques, des sociétés de prêts hypothécaires et de fiducie, je compte que ces nouvelles dispositions créeront des fonds pour les projets d'habitations à loyer, à logements multiples, dans les grandes agglomérations urbaines où l'expansion accélérée crée le plus urgent besoin.

Considérons ce qui est arrivé aux fonds affectés à la construction d'habitations. Je suis certain que les députés—notamment le député de Winnipeg-Nord-Centre—étant donné ses observations hier soir—seront intéressés d'apprendre que le gouvernement fédéral consacrera au domaine du logement en 1967 un montant supérieur à 900 millions—de beaucoup le plus élevé de notre histoire et environ trois fois plus qu'il n'était lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il y a à peine quatre ans. (*Applaudissements*)

Les engagements de l'année dépassent de beaucoup les 750 millions de dollars et, à la fin d'août, plus de 500 millions avaient été affectés à des prêts directs pour des maisons destinées à la vente et à la location. Ces chiffres représentent le double de l'aide accordée en 1966 qui, soit dit en passant, avait aussi été sans précédent.

Malheureusement, cette augmentation des dépenses ne peut pas se perpétuer car il faut considérer l'affectation des fonds à l'habitation dans le cadre des obligations totales du gouvernement en matière sociale. En plus de 500 millions de dollars consentis en prêts directs, le gouvernement s'est engagé à verser des montants considérables aux secteurs d'habitation qui avaient été négligés à l'époque où les vis-à-vis constituaient le gouvernement—secteurs qui n'existaient pas. Nous avons affecté beaucoup d'argent à ces secteurs où les autorités fédérales doivent assumer leur plus grande part de responsabilité, soit les habitations pour familles à revenus modestes, personnes âgées et étudiants, ainsi que des prêts et des subventions pour la rénovation urbaine.

Toutes ces initiatives, indépendamment de toute pression économique de l'extérieur, exigent des programmes gouvernementaux beaucoup plus étendus. C'est dans ce secteur que l'activité gouvernementale en matière de logement se justifie le plus et le gouvernement se propose de consacrer une part croissante de l'aide fédérale à ces aspects sociaux essentiels de l'habitation.

Tous les députés trouveront intéressants les chiffres suivants. Près de 150 millions de dollars ont déjà été fournis cette année pour des projets de logements sociaux dans les dix provinces. Une somme supplémentaire de 21 millions a été affectée à la construction de logis à loyer modique pour vieillards. Près de 54 millions de dollars ont été affectés aux résidences d'étudiants. Des programmes municipaux en vue d'éliminer les taudis et d'améliorer les conditions d'existence ont été favorisés grâce à des prêts et a des subventions au titre du réaménagement urbain excédant 55 millions de dollars, alors que 29 millions de dollars ont été accordés pour améliorer les services d'égout municipaux. Dans ce domaine, plus de 300 millions ont été affectés cette année à des secteurs où les besoins sociaux se font le plus sentir—plus que tout le programme annuel du parti d'en face lorsqu'il était au pouvoir; plus, dans les neuf premiers mois de l'année, qu'il n'a accompli avec son programme d'une année complète, y compris les prêts directs. (*Applaudissements*)

Les modifications de la loi nationale sur l'habitation que le Parlement a approuvées au mois de juin 1964 ont encouragé les provinces à constituer leurs propres sociétés ou organis-

mes. Les provinces ne l'avaient pas fait antérieurement. Elles sont maintenant en mesure de collaborer à des programmes destinés à fournir le logement aux familles à revenu modeste et aux vieillards. Depuis l'adoption des modifications en 1964, les organismes ont été formés dans huit des dix provinces ou sont en voie de l'être. Les mêmes modifications de 1964 ont permis aux provinces des initiatives nouvelles dans le domaine du logement à titre d'option à leur participation au programme fédéral-provincial. Ces modifications permettent d'offrir aux provinces des prêts à long terme et à bas intérêt qui s'élèvent jusqu'à 90 p. 100 du coût de l'entreprise. Notre programme de logis à loyer modique a remporté un succès remarquable comme le prouve le fait que, dans au moins une province, 90 p. 100 de l'argent est fourni par le gouvernement fédéral. Dans d'autres cas, le gouvernement fédéral fournit 75 p. 100 des fonds.

• (3.30 p.m.)

A la suite de cette mesure législative de 1964—et je vais citer des chiffres qui me paraissent intéressants—le financement de la construction de 16,000 logements publics a été placé sous l'égide d'ententes fédérales-provinciales et du programme de prêt à 90 p. 100, autrement dit, 16,000 logements sociaux ont été construits en un peu plus de 30 mois, alors que pendant les 15 années précédentes on n'en n'avait construit que 11,700. Il est encourageant de voir que nous faisons des progrès et que les provinces et les municipalités ont désormais leur rôle à jouer, mais c'est grâce à une loi d'habitation.

A part l'appui substantiel accordé aux programmes de logements publics, je désire élargir sérieusement les activités des sociétés de construction à dividendes limités, qui ont été actives pendant un an ou deux, mais semblent avoir été tout simplement oubliées ces dernières années.

Pendant la visite que j'ai faite plus tôt cette année aux dix provinces, j'ai souligné que les sociétés de construction d'habitation à rendement limité peuvent, sans l'apport de capitaux du fédéral ou des provinces, fournir efficacement des logements pour les familles à revenu modeste aussi bien que pour les personnes âgées. J'ai encouragé les provinces, les municipalités et les organismes de charité à entrer dans ce domaine. J'ai aussi promis—et cela sera mis en œuvre promptement—de faire des ajustements quant au niveau de loyer permis et, ce qui est peut-être plus important encore, quant à la condition du revenu maximum. Cela, parce qu'une personne ne peut obtenir une maison financée par une société de construction d'habitation à rendement limité si son revenu dépasse $5,000. Les provinces, ayant obtenu l'avis des municipalités si elles le désirent, peuvent recommander le niveau de loyer qu'elles jugent approprié dans un cas en particulier.

Nous savons tous, monsieur le président, qu'il n'est pas facile de résoudre le problème complexe de la production d'habitations et les problèmes connexes qui surgissent du réaménagement et du développement urbains, surtout dans les grandes villes canadiennes. Je fais allusion non seulement à Toronto ou à Montréal, ou encore à Vancouver ou à Winnipeg, mais aussi aux villes qui, en importance, se rapprochent d'Hamilton.

Monsieur le président, la disponibilité de fonds hypothécaires, facteur très important, n'est qu'un facteur parmi d'autres. Même si nous avions le marché voulu pour deux fois plus de logements l'an prochain de même que la possibilité de construire ce nombre—300,000—il faudrait des services auxiliaires que nos provinces et nos municipalités, surtout les municipalités quelles qu'elles soient, seraient loin de pouvoir assurer.

Oui, monsieur le président, nombre de problèmes touchant la construction de maisons ne peuvent être réglés que par des initiatives locales ou provinciales, dont la fourniture de terrains, le zonage, les projets d'urbanisme et les règlements de construction.

Bien qu'il n'y ait absolument aucun doute, comme je l'ai volontiers reconnu au départ, que le logement est une question d'une grande importance nationale, je dois dire qu'à cause de l'expansion rapide de notre population, le problème, inévitablement, se fera toujours sentir dans les régions de croissance. Par exemple, Toronto qui, la première fois que j'ai visité cette ville à la fin de la première guerre, avait une population de 600,000 âmes, a maintenant près de quatre fois cette population et près d'un tiers de ses habitants sont venus de l'étranger.

**M. le président:** A l'ordre. Je dois interrompre le ministre pour lui signaler que son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. le président:** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre poursuive?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Nicholson:** Je remercie les représentants de leur collaboration. Je ne serai pas long, car je sais que des députés veulent prendre part au débat et ils ont peut-être quelques questions à poser.

Comme je le disais, monsieur le président, la ville de Toronto est peut-être le meilleur exemple de situations de ce genre, en raison, entre autres, du nombre exceptionnel de néo-Canadiens qui sont venus s'y installer depuis

peu. La collaboration la plus étroite s'impose de ce fait entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux, si l'on veut assurer la planification à long terme voulue pour fournir les services rendus nécessaires par un programme domiciliaire considérablement élargi.

Comme nous le savons très bien, il n'y a pas à Toronto de terrains à bâtir pourvus des services nécessaires qui coûtent beaucoup moins que $12,000 chacun. Nous savons également que dans certaines municipalités autour de Toronto, un problème se pose, vu que les conseils municipaux voudraient que l'on y construise plus d'immeubles de rapport et non des habitations unifamiliales. La raison en est bien simple. Il faut des écoles plus nombreuses et les municipalités ont besoin de fonds pour rémunérer les instituteurs; d'autre part, l'assiette principale de l'impôt est à Toronto. Il en va de même dans toutes les grandes agglomérations urbaines du pays. Une planification et des modes d'action conjugués s'imposent, par conséquent, aux trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal. C'est indispensable pour fournir les voies d'accès nécessaires, les terrains aménagés, les écoles, les églises, les magasins et tous les autres éléments qui constituent une agglomération urbaine.

• (3.40 p.m.)

Comme je l'ai dit au début, je suis heureux que ce débat ait lieu parce qu'il me fournit l'occasion d'inviter non seulement la critique—je m'en réjouis car tout homme public doit être prêt à encaisser; il faut avoir les épaules larges et la faculté d'encaisser avec le sourire—mais aussi les propositions concrètes des honorables députés tendant à résoudre ce problème d'importance nationale majeure. La critique est plutôt facile pour les partisans politiques, mais nous voulons des suggestions constructives.

Que les députés n'aillent pas croire que l'affaire n'ait pas été mûrement étudiée, par moi-même et par d'autres. Des députés, comme ceux qui m'ont présenté des instances dans les trois premiers mois de l'année lorsque j'ai visité divers centres un peu partout au Canada, ont proposé, pour encourager vraiment l'accession à la propriété, que l'intérêt sur les prêts hypothécaires puisse être déduit aux fins de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas nouveau. La formule a remporté beaucoup de succès en Allemagne après 1948. On a aussi prétendu que la spéculation sur les terrains pourrait être réduite par l'imposition d'un impôt sur les plus-values de capitaux ou toute autre formule qui empêcherait les profits excessifs dans la vente de ces terres. Dans certains cas, on a acheté pour $1,200 ou $1,500, des terrains qui, 10 ou 15 ans plus tard, valent maintenant de $12,000 à $14,000. Les municipalités et les provinces font actuellement une étude approfondie de la question; au fait, deux provinces perçoivent déjà un impôt sur le revenu. Ce genre de proposition mérite d'être soigneusement étudié mais elle ne saurait être mise en vigueur sans le consentement des provinces.

Il y a d'autres éléments influençant la production et le coût de l'habitation et qui impliquent les municipalités et les provinces d'une façon très tangible. C'est en partie pour ces raisons que j'ai suggéré au premier ministre —d'autres l'ont peut-être fait aussi—qu'on trouve une formule quelconque de discussion au niveau fédéral-provincial afin de permettre au développement urbain du Canada de s'aligner sur les besoins d'une façon réaliste et pratique. Malheureusement, à cause des trois élections provinciales qui sont en cours, ce ne sera pas au cours des six ou huit semaines qui vont suivre. Je suis cependant convaincu que cette conférence devrait avoir lieu, et dès cet automne, si possible. Tout au moins, s'il n'est pas possible qu'elle prenne place avant la fin de l'année, conviendrait-il de la fixer au début de 1968.

La question de l'habitation est une de celles qui nous intéresse tous, quel que soit notre parti. Que nos critiques et nos suggestions au cours du présent débat soient donc constructives.

**M. Chatterton:** Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Étant donné l'emploi restreint des prêts pour des logements déjà construits, le ministre songe-t-il à augmenter le montant.

**L'hon. M. Nicholson:** La question est constamment à l'étude. Les demandes de prêts que nous avons reçues jusqu'ici ne semblent pas indiquer la nécessité d'un relèvement du plafond. Elles nous arrivent actuellement au rythme d'environ 600 par mois. Le prêt moyen est de moins de $9,000. Il y a des centaines, littéralement des dizaines de milliers de maisons dans la région atlantique, l'Ontario, le Québec et les provinces des Prairies pour lesquelles on pourrait profiter du plafond actuel. Nous essayons d'affecter les montants disponibles de façon à aider plus de gens et non pas moins. Tant que le programme n'aura pas été en vigueur pendant bon nombre de mois, au moins, il serait peu sage, à mon avis, de modifier le plafond. Néanmoins, la question est constamment à l'étude.

**M. Scott (Danforth):** Sauf erreur, le ministre a dit que le montant moyen des prêts était d'environ $9,000.

**L'hon. M. Nicholson:** Pour les vieilles maisons, oui.

**M. Scott (Danforth):** Oui. Le ministre se rend-il compte qu'il y a, à proprement parler, des centaines de milliers de gens qui achètent des maisons, à Toronto par exemple où le montant du prêt est bien supérieur au prêt maximum, et que ce serait par conséquent absolument inutile de faire une demande? Je fournirais volontiers de nombreux exemples au ministre. Vu cette situation, pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à étudier la question et à promulguer une mesure législative en vue d'accroître le montant maximum? A quoi bon demander un prêt de $10,000 quand il faut $14,000 pour acheter une maison?

**L'hon. M. Nicholson:** C'est bien simple. Nous recevons sans cesse plus de demandes de tous les coins du Canada. Au début, les gens ignoraient les dispositions relatives aux prêts pour des maisons existantes, mais maintenant ils s'y intéressent davantage. La chose m'a frappé notamment à Winnipeg, où je m'entretenais de la question du logement lundi dernier. Il conviendrait, je crois, d'attendre au moins quelques mois avant de songer à relever ce plafond.

**M. Scott (Danforth):** Si les choses tournent rond là-bas, tant mieux, mais en quoi est-il utile de faire une demande dans les régions de Toronto ou d'Ottawa, si l'on a besoin de $13,000 ou $14,000 et qu'on ne peut en emprunter plus de $10,000? C'est ridicule. Pourquoi ne porteriez-vous pas le montant maximum à $15,000 ou $16,000. Vous verriez ce qu'il en est, et donneriez aux citadins l'occasion de se prévaloir de ces dispositions?

**Une voix:** Réponse évasive, comme d'habitude.

**M. Sherman:** Parlant l'autre jour en sa qualité de ministre du Travail proprement dit, le ministre a déclaré que des groupes spéciaux et des groupes de reconnaissance étaient en train d'être organisés sous sa direction en vue d'étudier la conjoncture dans le monde du travail et de prévoir les problèmes qui pourraient y surgir, de manière que des dispositions puissent être prises pour remédier aux difficultés. Je crois que cette déclaration a été reçue avec enthousiasme partout au Canada. Je demande donc tout simplement au ministre s'il aborde cet autre domaine de sa compétence avec la même attitude, afin qu'à l'avenir, les crises chroniques du logement puissent être prévues et évitées.

**L'hon. M. Nicholson:** L'idée est fort prometteuse. Ce n'est pas la première fois qu'on

[L'hon. M. Nicholson.]

l'exprime, mais elle a beaucoup de bon. J'ai songé très sérieusement à proposer que la question soit étudiée par un comité de la Chambre ou un comité mixte des deux Chambres, afin de présenter leurs opinions lors de la conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu.

**M. Keays:** Monsieur le président, pour la première fois ici, nous avons vu un ministre responsable de la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, s'adresser à la Chambre d'une façon belliqueuse .(*Exclamations*) ...Je ne pensais pas que le ministre pouvait agir ainsi. Tout ce que je puis dire, c'est que c'est sans doute du camouflage pour dissimuler au peuple canadien la crise réelle qui règne actuellement dans notre pays en matière de logement. Le ministre a essayé de remonter dans le passé et de faire état des réalisations des gouvernements antérieurs, réalisant très bien que le Canada est un jeune pays en pleine croissance et que les experts ont prédit qu'un plus grand nombre de familles seraient fondées de 1966 à 1970. Il s'appuie sur les données statistiques pour prouver qu'on peut, pour une population de 20 millions, appliquer le même principe que pour une population de 15 ou 16 millions.

• (3.50 p.m.)

Voilà, monsieur le président, un exercice inutile qui ne réglera pas le grave problème qui se pose à la nation canadienne. Le Canada traverse une période difficile et ce n'est pas en répétant des données statistiques qu'on améliorera les choses. Il faut faire preuve de plus de réalisme et commencer par le commencement. Le gouvernement ne l'a jamais fait. C'est surtout l'opportunisme politique qui le guide et il refuse d'admettre publiquement que la position qu'il a adoptée et suivie pendant trois ans est celle qui maintenant cause de si vives inquiétudes à tous les Canadiens.

Le ministre connaissait les prévisions estimatives et les besoins estimatifs dans le domaine du logement mais il a pris des mesures au pas de tortue. En rappellant ce que le gouvernement a fait il y a dix ans, il espérait camoufler les carences de son administration en ce qui concerne la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il n'est pas nécessaire de remonter si loin pour savoir à quoi s'en tenir. Les données statistiques de la *Canadian Housing Review* indiquent que les mises en chantier ont baissé du taux annuel de 151,000 unités en juillet dernier à 146,000 en août.

L'industrie de la construction domiciliaire est d'ordinaire très active durant les mois d'été, et lorsque nous remarquons au milieu de la saison active un fléchissement du nombre de maisons mises en chantier, nous pouvons être sûrs que l'automne nous réserve de grandes déceptions.

L'activité de la SCHL quant à l'approbation de prêts est demeurée relativement faible en août alors que les demandes de prêts visaient 877 unités. C'était là 5.1 p. 100 de moins que l'an passé quant aux redressements saisonniers. Le taux annuel ainsi représenté est d'environ 10,500 unités. Devant une telle situation pour un pays jeune et progressif comme le nôtre qui compte tant de nouvelles familles, nous pouvons nous attendre que 1968 sera un désastre.

La majoration du taux d'intérêt que le ministre a annoncée hier soir n'a pas étonné beaucoup les propriétaires éventuels de maisons ni les investisseurs intéressés. Le petit propriétaire savait déjà que ce gouvernement se maintient au moyen d'expédients, de mesures intérimaires et de politiques mal conçues et insuffisantes pour le peuple canadien. L'annonce n'a évidemment pas étonné ceux qui voulaient s'acheter une maison puisque ces aspirants critiquent le gouvernement à cet égard depuis quelques années. Cette critique a été si forte que le gouvernement a dû finalement lancer le gant aux investisseurs en permettant cette majoration fantastique des taux d'intérêt.

Rien d'étonnant que le gouvernement ait dû fouiller loin dans le passé pour trouver dans les vieilles coutumes une justification à sa décision d'augmenter de 1 p. 100 le taux proposé par le ministre, il y a environ six mois. La pénurie de maisons atteint au Canada des proportions telles que dans nos grands centres urbains et dans nos régions rurales celui qui a l'intention de s'acheter une maison éprouve beaucoup de tension et d'angoisse par suite du comportement du gouvernement actuel.

Permettez que je me reporte à une déclaration du ministre en date du 10 avril 1967, qui figure à la page 14704 du hansard. A une question qu'on lui avait posée ce jour-là, le ministre du Travail a répondu:

> Le taux n'est pas fixe. Il suit le rendement à long terme des obligations de l'État et, confirmant les prévisions, il est tombé à 7 p. 100. Le gouvernement espère qu'il s'abaissera davantage avant longtemps en raison de la formule annoncée au mois de décembre dernier.

Et quelle formule! Elle portait de 7 à 8¼ p. 100 le taux d'intérêt exigé des gens qui empruntent pour s'acheter un toit sous lequel ils puissent abriter leurs familles. La communication d'hier n'a pas tellement surpris les bailleurs de fonds. Ils savaient que la politique du gouvernement était à court terme et ils étaient convaincus qu'ils toucheraient bientôt de leurs placements un revenu accru, bien supérieur à celui auquel ils pouvaient s'attendre de leurs obligations ou titres de l'État.

Dernièrement, le ministre des Finances, admettant la tendance inflationniste, a incité les hommes d'affaires, les travailleurs et les gouvernements provinciaux à modifier leurs dépenses alors qu'il augmentait celles du gouvernement fédéral. Encore le déséquilibre traditionnel qui se solde par l'augmentation des taux de production pour le consommateur, à une époque d'augmentation en flèche des coûts et de majoration excessive des traitements. Les frais additionnels ne pourront qu'entraîner des difficultés et de la gêne pour ceux qui, il y a à peine quelques années, pensaient que leurs réserves suffiraient à donner suite aux projets qu'ils avaient si bien élaborés.

Envers ce problème le gouvernement a été apathique. Déjà, en décembre dernier, le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement préconisait pour 1967 au Canada la mise en chantier de 170,000 maisons, à cause de la grave pénurie de logements, et la construction, au cours des quatre prochaines années, de 750,000 habitations. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour y parvenir?

• (4.00 p.m.)

Le gouvernement a-t-il tenu compte de l'avertissement qui lui a été donné? Il n'a absolument rien fait, sauf envoyer un ministre en tournée au pays organiser des groupes d'étude et dire aux gouvernements provinciaux et municipaux qu'ils ont aussi une responsabilité en matière d'habitation. Pourtant, les mesures fiscales du gouvernement actuel n'ont pas laissé aux gouvernements provinciaux assez de fonds pour qu'ils puissent remplir leurs obligations.

Aujourd'hui, le ministre a cherché à justifier l'attitude du gouvernement. Il a semblé coincé et a dû s'appuyer sur des données statistiques pour prouver que la construction d'habitations s'était accrue. Si l'on ne peut s'attendre notamment à un accroissement de la demande de logements et à une augmentation de la population, d'une année à l'autre, le temps est venu d'accorder les rênes du gouvernement à un parti capable de prévoir l'avenir.

Je suis d'accord avec le ministre: la responsabilité de l'habitation incombe également aux provinces et aux municipalités. Je dirai

simplement, néanmoins, qu'en ce domaine concernant le bien-être de nos concitoyens, le gouvernement national a le devoir suprême de prendre l'initiative et de coordonner l'activité des organismes provinciaux chargés de ce problème. Malheureusement, les exhortations du ministre ont été vaines. Ce problème n'a pas surgi à cause de l'indifférence des provinces. Disons plutôt qu'il est dû aux politiques fiscales du gouvernement qui ont empêché les provinces de remplir leurs obligations dans le domaine de l'habitation et dans d'autres secteurs de l'économie.

Nous pouvons discuter pour ou contre la déclaration du ministre, mais il est clair comme le jour que le gouvernement a refusé, non seulement ces derniers mois mais au cours des dernières années, de songer à l'avenir et d'élaborer des politiques fiscales tenant compte des changements de situation. Les députés ministériels ont déclaré que le gouvernement va reviser sa position et répartir les fonds en tenant compte des priorités. Cette intention du gouvernement est futile car, dans chaque ministère, le mot «priorité» a une signification différente. Par opportunisme politique, chacun de ceux qui occupent des banquettes ministérielles trouve quelque raison de ne pas modifier son programme.

Si le gouvernement avait vraiment voulu réduire ses dépenses, il aurait différé certains projets qui ne sont pas censés être productifs. En fin de compte, toutefois, le gouvernement manque de fonds dans des secteurs importants de l'économie comme, par exemple, celui de l'habitation, et les Canadiens doivent en subir les conséquences.

En quoi consiste le problème du logement? Est-il surtout de caractère social? Je le prétends, puisqu'il touche à la vie même de la famille. Ce problème cause des difficultés indues à un grand nombre de nos salariés. Nous le rencontrons sans cesse parce que nous sommes un pays en pleine croissance. On a souvent dit à la Chambre qu'à la fin des années 60, les mises en chantier et les parachèvements devraient être de 200,000 par année. En outre, bien entendu, il faudra remplacer environ 50,000 logements par année.

Il est donc manifeste que nous avons un but important à atteindre. D'après son exposé de l'an dernier, le ministre avait plein espoir que les mesures proposées répondraient à la demande. Malheureusement, l'expérience des quelques derniers mois a prouvé que le nombre de maisons construites a été très inférieur aux prévisions et que les mises en chantier ont diminué de façon alarmante. En fait, les chances d'atteindre notre objectif sont minces.

[M. Keays.]

En examinant les réalisations du gouvernement actuel en matière de logement, nous constatons qu'il a été le complice des facteurs qui ont fait monter le coût des maisons et des terrains d'environ 35 p. 100 depuis quatre ans. La taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction vient augmenter le coût des habitations. Mon parti s'est constamment opposé à cette taxe. Le coût plus élevé de la main-d'œuvre attribuable, je le répète, aux demandes pressantes de hausses de salaire à cause de l'accroissement du coût de la vie ajoute au coût des habitations. Ce problème est plus aigu par suite de la politique à court terme du gouvernement qui a permis une spéculation anormale sur les terrains.

Un autre élément de ce problème est le prix des matériaux de construction qui a augmenté au-delà de toutes proportions normales à la suite des poussées inflationnistes et du coût élevé de la production. A cet égard, le gouvernement actuel ne cesse de retourner le fer dans la plaie qui ronge la cellule de la société, la famille.

Sans doute, le nouveau taux annoncé par le ministre n'aura pas d'incidence sur les taux d'intérêt appliqués aux prêts relatifs aux logements sociaux pour les familles à faible revenu, les habitations pour les personnes âgées, les logements d'étudiants, ceux du renouvellement urbain ainsi que les usines d'épuration des eaux-vannes. Si, toutefois, nous analysons les répercussions de l'augmentation du taux d'intérêt, nous constatons d'emblée que nous avons éliminé du marché tous ceux dont le revenu s'échelonne de $4,000 à $8,000. Les personnes qui appartiennent à ce palier représentent, au Canada, une grande majorité des salariés.

Je plains grandement ceux qui doivent vivre dans des logements sociaux. Il est du devoir du gouvernement d'aider ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de leurs familles, d'intercéder pour eux et de leur assurer une mesure de confort. Le gouvernement actuel n'a pas à se préoccuper pour l'instant de ceux qui veulent des maisons de $50,000, car ces derniers peuvent trouver n'importe où au Canada les fonds dont ils ont besoin.

Mais j'exhorte le gouvernement à songer aux familles dont le revenu s'établit entre $4,000 et $8,000. Ces familles ne pourront jamais plus se permettre leur propre maison au Canada. Le gouvernement a rendu la chose inaccessible à la majorité des salariés au Canada. Et un gouvernement qui permet

chose pareille, manque à son devoir de bon administrateur. Le travailleur qui gagne un salaire de $8,000 par année ne pourra plus maintenant acheter une maison de $15,000 ou $18,000.

Ajoutez aux versements du capital et de l'intérêt, ceux des taxes scolaires et municipales, l'impôt sur le revenu fédéral et provincial, les frais d'entretien de la maison et vous constaterez que les familles qui gagnent $7,000 ou $8,000 par an seront dans l'indigence et devront demander de l'aide au gouvernement pour parvenir à subsister.

• (4.10 p.m.)

Voilà un bien triste état de choses. Empêcher à tout jamais les salariés gagnant de $4,000 à $8,000, d'être propriétaires d'une maison, c'est la plus grande injustice qu'un gouvernement ait commise envers la population d'un pays. J'espère que la politique du gouvernement envers les gagne-petit sera maintenue pour que nous leur accordions tous les services auxquels ils ont droit, mais je réclame le même traitement, auquel ont droit tous les Canadiens, pour les salariés moyens.

Le ministre sait fort bien qu'avec les coûts actuels il est presque impossible de songer à construire une maison de moins de $15,000. Même si le remboursement du principal et de l'intérêt, ajouté aux impôts annuels calculés mensuellement, ne doit pas dépasser 27 p. 100 du revenu brut annuel, une personne gagnant $6,000 par an, une fois ses versements mensuels effectués appartient avec ce qu'il lui reste à la catégorie des salariés à faible revenu et on lui refusera un prêt. Donc, en vertu de la politique du gouvernement, il est impossible d'obtenir un prêt à moins de gagner $8,000 par an. C'est une situation grave car, je le répète, nous empêcherons ainsi la majorité des Canadiens de posséder un foyer; le cœur même de notre structure sociale s'en trouve atteint.

C'est bien beau de critiquer le gouvernement quand sa politique ne correspond pas aux vues d'un autre parti; mais selon moi, il nous incombe d'indiquer les mesures à prendre pour résoudre la crise et faciliter le problème. Avant toute chose, nous devons envisager la nécessité d'effectuer des recherches sur l'habitation et sur les problèmes inhérents au coût et à la qualité du logement. Nous constatons que ces recherches ont fait défaut et c'est pourtant au gouvernement qu'il appartient de faire des enquêtes approfondies dans ce domaine.

Ces recherches s'imposent plus en matière d'aménagement urbain que dans d'autres secteurs parce que nos cités sont plus jeunes, plus étendues en surface et plus faciles à adapter que des villes des plus anciennes régions de l'Europe ou que des agglomérations aux États-Unis. Des recherches plus intensives s'imposent quant à l'aménagement urbain et aux moyens de divertissements destinés à ceux qui vivent dans ces régions. L'entreprise privée doit être encouragée de façon plus catégorique à assurer la disponibilité des fonds pour satisfaire à la demande sur le marché financier. Il me paraît étrange que nos institutions financières, ici au Canada, ne soient pas en état de relever le défi qui leur est proposé parce que les garanties que le gouvernement leur offre sur les prêts à l'habitation sont plus grandes et plus lucratives que les investissements qu'il est possible de faire dans les sociétés. Je ne dis pas qu'elles devraient éviter les investissements dans les sociétés, mais elles devraient certainement être encouragées à placer une bonne partie de leurs fonds de placement dans l'habitation au Canada.

**L'hon. M. Nicholson:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Keays:** Dès que j'aurai terminé.

J'ai trouvé assez amusante la déclaration du ministre dans laquelle il a encouragé le monde de la finance à prêter des capitaux à un taux inférieur au plafond récemment autorisé. Il serait déplorable que l'entreprise privée refuse de prêter de l'argent parce qu'elle ne se sent pas sûre du gouvernement. Il importe donc au plus haut point que le gouvernement tienne compte de ces appréhensions, qu'il assure la haute finance canadienne de son intention d'établir des politiques fiscales rigoureuses et d'asseoir notre économie sur une base stable et à long terme. Le développement urbain n'est pas encouragé. L'aménagement des terrains se fait longtemps attendre, les normes exigées sont extravagantes, les lois et règlements municipaux sont complexes. Tout cela ajoute au coût de la construction de logements et fait que les réalisateurs d'ensembles résidentiels se désintéressent.

Nous aurions sûrement dû trouver de nouveaux moyens de trouver des fonds pour la construction. Il me semble que si la Société centrale d'hypothèques et de logement émettait des obligations garanties par le gouvernement, cela éveillerait l'intérêt du petit épargnant et l'encouragerait à y placer son argent qui rapporterait un intérêt comparable à celui des obligations du gouvernement ou des placements sûrs dans des sociétés. Si un tel programme avait été adopté il y a quelques années, nous aurions actuellement assez de

rentrées en espèces pour satisfaire aux exigences financières de l'heure.

Je pourrais en dire bien davantage encore sur les problèmes du logement au Canada. Mais j'espère surtout que le gouvernement rassurera le secteur financier du pays en montrant qu'il tente sérieusement de réduire les dépenses non productives, et qu'il encouragera les contribuables ordinaires à placer leurs épargnes dans l'habitation, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, le député a eu l'obligeance de dire qu'il me permettrait une question. Je voudrais lui en poser une au sujet d'une de ses déclarations. Il a signalé que le nouveau taux d'intérêt nuirait aux personnes à revenu modeste. Sait-il que parmi ceux qui ont emprunté plus de 500 millions de dollars, cette année, plus de la moitié ont un revenu entre $4,000 et $7,000 par année?

**M. Keays:** Monsieur le président, je n'ai nullement l'intention de contester la chose, mais tous les représentants à la Chambre et tous les Canadiens sont bien au courant, je pense, du taux d'intérêt de 8¼ p. 100 sur les prêts, et si ces gens ont un revenu entre $4,000 et $7,000, ils ne seront jamais en mesure de faire face à leurs responsabilités.

**M. Scott (Danforth):** Monsieur le président, en prenant la parole au nom du Nouveau parti démocratique, je ferai d'abord, je pense, quelques commentaires sur le discours du ministre. Voilà des années que le ministre nous sert des déclarations assez intéressantes pour tâcher de défendre une théorie indéfendable. Mais son discours d'aujourd'hui remporte vraiment la palme. Pour résumer en une ou deux phrases, le ministre essaie de nous dire qu'il n'y a pas pénurie de logement. Nous avons trop de monde au Canada et la pénurie de logement n'est qu'une rumeur répandue par toutes les personnes qui ne peuvent acheter de maisons. Telle est, semble-t-il, son attitude.

• (4.20 p.m.)

Il nous a accusés de faire preuve d'esprit de parti sur cette question. Tout le monde sait que nous ne faisons pas de politique en cette Chambre. (*Exclamations*) Nous n'adoptons jamais d'attitudes partisanes dans l'opposition. Nous sommes ici seulement pour faire des propositions sérieuses, justes, positives, et pour parler au nom du peuple. Je le répète, nous ne faisons jamais preuve de parti pris.

L'attitude du gouvernement sur la question du logement se traduit par le fait que, pour aborder le problème du logement, nous ayons dû attendre l'examen des crédits du ministère du Travail. Cela, je pense, résume l'attitude du gouvernement. Le logement n'a jamais été accepté à Ottawa comme responsabilité essentielle. Au cours des ans, les ministres se sont renvoyés la balle à cet égard. Le ministre du Travail a été si occupé à régler des grèves et d'autres choses qu'il n'a jamais eu la chance de se pencher sur les problèmes de l'industrie du logement.

J'aimerais dire deux choses surtout au sujet de la hausse du tarif d'intérêt à 8¼ p. 100. D'abord, on devrait informer le public de ce qu'elle signifie pour lui. En moyenne, celui qui achète, aux termes de la LNH, une maison grevée d'une hypothèque de $15,000, aura remboursé en 35 ans une somme de $46,725. Si l'hypothèque de $15,000 est pour une période de 30 ans, il ne remboursera que $40,-050. C'est une critique assez sévère de la nouvelle politique libérale qu'on nous avait laissé espérer.

Il importe tout autant de signaler que peu importe combien d'argent est investi sous forme d'hypothèques aux termes de la LNH, on construira des maisons que la plupart des Canadiens n'auront pas les moyens d'acheter de toute façon. On devrait cesser de berner le public en citant à la Chambre des données statistiques au sujet du montant souscrit en hypothèques pour démontrer que le gouvernement commence à s'attaquer au problème de la pénurie de logements. Il n'en est rien. On induit le public en erreur et plus vite on cessera de le faire et on regardera la réalité en face, plus vite on pourra examiner la question sérieusement.

D'une façon, je préférerais ne pas aimer le ministre. C'est toujours plus facile d'attaquer quelqu'un qu'on n'aime pas. Mais le ministre est un homme sympathique. Lors de sa nomination, nous étions nombreux à espérer qu'il s'attaquerait sérieusement à la pénurie de logements au Canada. Nous lui avons ménagé nos critiques pendant plusieurs années dans l'espoir qu'il pourrait y avoir des progrès. Or, en définitive, ce qui s'est produit, c'est que le nouveau lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique doit nous quitter sous peu en nous laissant ce gâchis comme héritage. Pour moi, il aurait le mieux contribué à résoudre la crise du logement en demeurant ministre des Postes.

Un homme politique éminent d'Ontario a discuté le nouveau taux d'intérêt hier à la radio. Il a dit que c'était un chiffre absolument effarant. Or, il s'agit du chef libéral de l'Ontario. C'est ainsi qu'il a endossé le nouveau taux d'intérêt qui doit entrer en vigueur.

Le ministre nous a demandé de faire deux choses: de critiquer et de manifester un esprit au moins un peu positif. Bien entendu, en qualité de membres de l'opposition consciencieux, nous cherchons toujours à faire des commentaires positifs. Le problème réel qui se pose aujourd'hui au Canada dans le domaine de l'habitation, c'est qu'aucun gouvernement, à quelque palier qu'il soit, n'est assez honnête avec le grand public pour convenir qu'il existe une crise du logement, même si c'est évident partout. On ne peut voyager à travers le pays sans le constater. A mon avis, c'est là le problème social le plus urgent auquel nous ayons à faire face. La pénurie de logements ne se borne pas à des endroits comme Toronto; elle existe dans les régions rurales et dans les petites villes. Le problème se pose de l'Atlantique au Pacifique, d'un bout à l'autre du pays. Par conséquent, que le ministre intervienne pour nous dire, à nous qui représentons les diverses régions du pays, que nul problème ne se pose, est idiot. Tout son discours n'a été qu'un divertissement insignifiant. Il ne s'est pas attaqué au problème.

J'aimerais qu'une fois au moins le gouvernement admette qu'il existe un problème et qu'il est prêt à coopérer pour tenter de le résoudre. Au lieu de cela, chaque fois que nous soulevons la question, le ministre nous amène tout un tas de statistiques et avec emphase nous dit: «Il n'y a aucun problème. Il s'agit d'une situation isolée qui, si nous fermons les yeux, disparaîtra un jour.» Voilà tout ce qu'il nous a dit aujourd'hui. Nous ne résoudrons la crise du logement au pays que si le gouvernement actuel et d'autres gouvernements reconnaissent le problème.

Nous ne disons pas que le gouvernement fédéral soit entièrement à blâmer. La situation remonte à la Seconde Guerre mondiale. L'inattention, la lassitude et l'apathie, non seulement du gouvernement fédéral, mais aussi de tous nos gouvernements provinciaux et municipaux, en sont la cause. Tous sont responsables. Mais, juste ciel, admettons-en l'existence et essayons de faire quelque chose de positif. Voyons à évaluer le problème et à le régler. Si le gouvernement ne faisait que cela, nous serions en voie d'en arriver à une solution. Le ministre persiste plutôt dans sa sotte position pour dire qu'il n'y a pas de problème et qu'il s'agit d'une situation qui se produit isolément ici et là et à laquelle on peut remédier en émettant un flot de valeurs hypothécaires.

Le ministre a parlé de l'entreprise privée, disant qu'elle pouvait résoudre le problème. Je ne critique pas l'entreprise privée. Elle va là où se trouve l'argent. C'est sa tâche. Mais l'entreprise privée, dans aucun pays du monde, n'a résolu le problème du logement pour la majorité des gens. (*Applaudissements*) Je ne le dis pas hypocritement. Je ne critique même pas. Elle est engagée dans les affaires et poursuit les capitaux. Elle n'a pas réglé la crise du logement ailleurs et elle ne la réglera pas au Canada, malgré les dires du ministre.

Troisièmement, le ministre doit cesser de parcourir le pays en se servant de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comme paravant. Il prétend toujours que «Nous ne pouvons rien faire parce que la constitution place l'habitation sous l'autorité provinciale.» C'est une attitude désastreuse. Le logement intéresse la nation, peu importe de quelle compétence il relève. Au sein des gouvernements provinciaux, on meurt d'envie de collaborer avec le gouvernement fédéral. On cherche de l'aide, des directives, de la coopération. On ne s'inquiète pas de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais des individus.

Le ministre commet un geste répréhensible et impardonnable en se retranchant derrière l'Acte de l'Amérique du Nord britannique chaque fois qu'il s'agit de logement. Il faut qu'Ottawa commence à assumer ses responsabilités; sinon, nous pourrons continuer à débattre cette question pendant 30 à 40 heures, nous pourrons y passer des journées entières. A moins que nous ne soyons disposés, dans cette Chambre, à considérer que le logement est une question d'intérêt national, nous ne pourrons jamais y entrevoir de solution.

J'espère que le ministre ne s'attend pas à ce qu'on lui propose beaucoup de solutions cet après-midi. Pas un seul député présent ne peut actuellement esquisser une solution à la crise du logement. Reconnaissons ouvertement que c'est là un problème difficile, qui a une longue portée et dont les causes sont très profondes, et que nous ne savons pas encore exactement comment le résoudre. Mais disons que nous allons en assumer la responsabilité et que nous allons prendre une initiative concrète. Voilà ce que le public veut entendre au lieu de déclarations ridicules sur les fonds hypothécaires et la façon dont ceux-ci vont résoudre un problème inexistant. Disons la vérité aux Canadiens pour une fois. Cela nous aiderait beaucoup à obtenir de la coopération.

Nous avons beaucoup de problèmes de logement. J'ai étudié cette question depuis mon arrivée à Ottawa et son ampleur et sa complexité sont accablantes. Nous n'avons pas un régime de gouvernement unitaire; le pouvoir central doit travailler de concert avec les provinces et les municipalités. Nos codes de construction sont les plus désuets qu'on ait jamais vus. Il y a une foule de problèmes à résoudre.

● (4.30 p.m.)

Nous avons aussi demandé, mais hélas, en vain, la formation d'un ministère du logement et des affaires urbaines avec portefeuille ministériel. Comment, pour l'amour du ciel, un homme pourrait-il affronter notre problème le plus grave, alors qu'il est tracassé sans arrêt par des problèmes de main-d'œuvre? Peut-être s'en tire-t-il très bien dans ce domaine; je ne sais, mais certains disent que non. Ce qui est sûr, c'est que le ministre ne peut faire les deux.

A quoi bon instruire nos enfants à coups de milliards, si eux et les Canadiens en général sont mal logés? Il n'y a pas d'autre moyen de résoudre le problème que de former un ministère du logement et des affaires urbaines. Je le dis parce que le problème le plus grave que nous allons devoir résoudre d'ici 20 ans, ce sera selon moi l'urbanisation du Canada. Nous sommes en train de devenir une nation de citadins. Avant longtemps, 80 à 85 p. 100 des Canadiens vivront dans des villes ou des métropoles; je vois que le ministre opine du bonnet.

La crise du logement est manifeste, monsieur le président, car les problèmes de l'urbanisation font ressortir d'abord cet élément-là. Ce n'est toutefois que le premier élément d'une série; d'autres problèmes immenses viendront ensuite, tels le traitement des matières d'égouts, la pollution de l'eau et les transports, ainsi que des problèmes d'ordre culturel. Les difficultés à venir sont formidables, et le logement n'est que la première à laquelle nous nous heurtions. Nous n'avons pas encore résolu ce problème; en fait, nous ne nous y sommes même pas encore attelés.

Dans un discours que j'ai prononcé, il y a trois ans, à propos du logement, j'ai fait le point en détail de cette question, rappelant quelques-unes des mesures immédiates et à long terme prises à cet égard. J'ai demandé alors au ministre de former une commission royale d'enquête sur l'urbanisation qui parcourrait tout le pays afin d'établir nos besoins futurs, le genre d'habitations à construire, leur emplacement et le système de financement. J'ai prié le ministre de constituer une telle commission pour établir le programme bidécennal des vingt prochaines années.

Nous luttons dans les ténèbres, monsieur le président. Nous ne possédons pas les données statistiques nécessaires pour analyser tous les aspects de l'urbanisme au Canada. Si rien n'a été fait dans cette voie, c'est, bien sûr, parce qu'aucun de nous ne prévoyait réellement cette éventualité. Si le ministre avait prévu cet événement, nous serions en mesure aujourd'hui de déterminer quel est le problème auquel nous avons à faire face et d'y proposer des solutions. Au lieu de cela, nous pataugeons et la crise s'accentue chaque jour, le gouvernement fédéral prenant de moins en moins d'initiatives, contrairement à ce que dit le ministre.

Mes remarques ayant un caractère général, j'aimerais rappeler ce qui suit au ministre. Il y a trois ans, je l'ai supplié d'écarter les gens de la SCHL et de parcourir lui-même le pays, au lieu d'écouter les statistiques factices dont ils se servent pour défendre leur attitude irréductible. Si le ministre agissait ainsi, il serait, selon moi, mieux en mesure d'analyser la situation. A ce moment-là, je lui ai dit que je l'enviais. Quand il fut devenu ministre du Travail, et à temps partiel, ministre du Logement, j'ai dit qu'il aurait la chance de transformer l'apparence du pays. Ainsi, il aurait laissé sa marque, sans doute, et certainement un monument à sa mémoire. Mais cela ne s'est pas produit, et le ministre, si aimable soit-il, a déçu ce côté-ci de la Chambre. Il n'a pas réussi dans le domaine de l'habitation.

On pourrait dire bien d'autres choses, monsieur le président. Par exemple, le ministre a cité des extraits de l'exposé du Conseil économique. Pendant des années, on a déclaré qu'en parlant de l'habitation, nous nous livrions à une politique partisane, que nous profitions simplement de la situation. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait le prétendre aujourd'hui; le rapport justifie l'attitude de tous les partis de l'opposition. Le rapport démolit entièrement le programme d'habitation du gouvernement actuel. A tout le moins, il en montre l'insuffisance, le manque d'imagination et de planification, le financement défectueux. Bref, il lui reproche de manquer de tout ce qui caractérise un bon programme d'habitation. Aucun esprit de parti n'a inspiré l'exposé du Conseil économique du Canada. Il reflète la compétence du groupe de citoyens le plus digne de confiance au Canada, que la Chambre a désigné, et qui l'a rédigé. Ce rapport témoigne clairement qu'il n'existe absolument aucun programme d'habitation à Ottawa.

Le ministre parle aussi d'hypothèques. Depuis des années nous lui demandons à lui et à son gouvernement d'établir une source régulière de fonds hypothécaires. Une des difficultés qu'éprouvent mes clients entrepreneurs c'est qu'ils ne savent jamais à qui demander des fonds. Afin de répondre aux besoins économiques au Canada on a accordé ou refusé des fonds hypothécaires comme on ouvre ou on ferme un robinet. Le Conseil économique souligne qu'on a appliqué à l'habitation le principe de la pompe aspirante et foulante. Lorsque les événements prennent une mauvaise tournure on lance un milliard

de dollars de fonds hypothécaires sur le marché. A la reprise des affaires, on cesse d'en distribuer et l'industrie de la construction périclite.

Cette situation s'est perpétuée. J'ai des clients qui ont fait faillite; forts des promesses financières d'Ottawa, ils ont dû abandonner leurs projets quand Ottawa a supprimé les fonds. Je dirai donc que le gouvernement n'a jamais considéré comme permanent le besoin de fonds hypothécaires parce qu'il n'a jamais tenu le logement comme une véritable exigence sociale. Autre critique qui n'est pas nouvelle.

Le problème que le ministre a essayé de résoudre il y a un an ou deux n'a pas été résolu. Aujourd'hui, il n'existe pas de rouages de consultation suffisants entre les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral. Sans de tels rouages, il n'y a absolument aucun espoir de régler un jour la crise du logement.

Au cours du débat, d'autres membres de notre parti s'occuperont d'exposer en détail la plupart des points pertinents, mais avant de terminer je veux réitérer ce que j'ai dit plus tôt. Comme le ministre, nous nous préoccupons tous de ce problème. Nous travaillons tous à lui trouver une solution. Toutefois, nulle solution n'est possible tant que le gouvernement d'Ottawa ne commencera pas par déclarer premièrement qu'une crise existe, deuxièmement qu'il est prêt à s'y attaquer et troisièmement qu'il est disposé à le faire en instituant un ministère qui se consacre exclusivement aux besoins en matière de logement.

Même si le gouvernement faisait cela, monsieur le président, le problème ne se réglerait pas du jour au lendemain. Des lacunes existent de tous côtés. Le ministre parle de 16,000 habitations publiques; dans la seule ville de Toronto, il en manque 25,000. Trois p. 100 seulement de notre production domiciliaire est consacrée aux besoins en matière d'habitations publiques, contre une proportion de 12 à 25 p. 100 dans la plupart des autres pays en voie de développement. Nous avons donc un retard considérable, même dans ce domaine.

Il y a également absence de programme au pays pour répondre aux besoins des titulaires de la pension de vieillesse. Dans ma circonscription, ceux-ci ne peuvent louer de logement lorsqu'il leur faut compter uniquement sur leur pension de vieillesse, vu que leurs fonds sont insuffisants pour payer un loyer. Il leur faudrait un revenu d'appoint. La plupart des jeunes gens du pays qui se marient de nos jours n'auront jamais une maison à eux, selon moi, et c'est là une chose très grave.

**M. Ryan:** Voilà qui est un peu fort.

**M. Scott (Danforth):** Mon honorable ami de Spadina lance une remarque. J'espère qu'il nous fera un discours afin que nous profitions de ses lumières. J'y allais un peu fort, selon lui.

**M. Ryan:** Comment le député peut-il affirmer que l'Ontario a un si grand désir de collaborer? Où a-t-il pris cela?

**M. Scott (Danforth):** Parce que, monsieur le président, je me suis entretenu avec les représentants de l'Ontario, ce que le gouvernement n'a pas fait.

**L'hon. M. Nicholson:** Le député me permettrait-il une autre question? Peut-il me signaler une seule demande de prêt, en faveur d'habitations publiques, qui soit parvenue à Ottawa ces dernières années et dont on ne se soit pas occupé avec diligence?

• (4.40 p.m.)

**M. Scott (Danforth):** Il ne s'agit pas de cela. Je me plains de ce que les membres du gouvernement se tournent les pouces et attendent que les gens viennent à eux. Où sont les chefs de file? Le Parlement adopte une loi—nous l'avons fait de grand cœur—puis les honorables vis-à-vis restent inactifs et ne se préoccupent pas de veiller à ce qu'elle soit appliquée. Voilà le grand problème. Le ministre et ses amis devraient s'efforcer de faire accepter cette mesure par le public. Mais ils n'en font rien et c'est pourquoi les projets de logements sociaux sont une farce au Canada. S'ils ne donnent pas satisfaction, c'est que le gouvernement refuse de faire de la propagande pour son propre programme. J'admets que le ministre n'a pas le temps de faire tout cela. Il est ministre à temps partiel, et nous le déplorons. La loi nationale sur l'habitation pourrait être pleinement efficace si elle était appliquée judicieusement mais, à l'heure actuelle, on ne lui donne pas la publicité voulue.

Je voudrais que nous puissions tous admettre la crise du logement. Il ne s'agit pas de données statistiques, mais de gens qui souffrent. Ce ne sont pas des colonnes de chiffres comme le ministre en consigne au hansard. Ce sont des citoyens de notre pays qui méritent d'être mieux traités qu'ils ne l'ont été par le gouvernement.

Si nous ne nous attaquons pas sérieusement au problème du logement dans nos villes croissantes, les parlements à venir nous maudiront. Nous avons l'abondance; nous avons les données, si nous pouvons les colliger; nous avons les connaissances; nous avons la compétence technique requise, nous avons la main-d'œuvre. Tout ce qu'il faut c'est la volonté. Si nous avions la volonté, nous pourrions résoudre la crise du logement au Canada.

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, à l'occasion de l'étude des crédits relatifs à la loi nationale de 1954 sur l'habitation, je voudrais faire quelques observations au ministre responsable de l'application de cette loi et m'élever contre la décision du gouvernement de porter le taux d'intérêt à 8¼ p. 100, comme le ministre l'a annoncé à la Chambre hier. Ce taux a été élevé relativement à la construction de logements, et le secteur qui en souffrira le plus sera évidemment celui de la construction de logements à prix modique.

Le ministre n'est pas sans savoir que les besoins de logement au Canada sont énormes et que ces besoins se font sentir presque uniquement chez ceux qui ont peu ou pas de revenu: les dépourvus, les pauvres, les économiquement faibles, comme certains aiment les nommer. Alors, c'est surtout au sein de ces classes que le problème se pose aujourd'hui dans le domaine de la construction d'habitations. Presque tous les jours, dans tous les journaux, nous lisons des protestations émanant de constructeurs d'habitations ou d'organisations, d'associations de constructeurs d'habitations, des provinces, bref, de tout le pays, contre l'attitude du gouvernement dans le domaine de la construction de logements ou d'habitations.

Ces gens se plaignent surtout de la disponibilité trop limitée de crédits pour mettre des programmes de construction d'habitations en marche, parce qu'il y a une demande croissante d'habitations due à l'augmentation des mariages au Canada. Nous pourrons parler de ce sujet tout à l'heure, car nous avons des chiffres qui nous sont soumis à cet effet-là.

Alors, monsieur le président, la récente décision du gouvernement de porter le taux d'intérêt à 8¼ p. 100 empêchera encore des gens de devenir propriétaires et de vivre dans leur propre maison. On a fait des calculs et l'honorable député qui m'a précédé les a mentionnés; à mon tour, je voudrais souligner l'effet de cette augmentation et en commenter les résultats.

Ainsi, cette augmentation à 8¼ p. 100, pour un prêt de $15,000 réparti sur une période de 35 ans, va coûter, en intérêts seulement, $31,059.30, ce qui fait un total de plus de $46,000 pour une maison, après 35 ans. Monsieur le président, cela veut dire que quelqu'un qui veut devenir propriétaire d'une maison devra en payer deux au financier qui profite de cette loi-là. C'est contre un tel état de choses que nous, du Ralliement créditiste, nous nous élevons et que nous voulons combattre.

Tout à l'heure, à la fin de son discours, le ministre nous a demandé de lui faire des suggestions. Il lui en est pourtant venu de toutes les parties du Canada, tant de la part de représentants d'associations de construction que de représentants d'associations de propriétaires. La suggestion que je veux faire au ministre, cet après-midi, vise à régulariser la situation, car on sait qu'un homme, par exemple, qui se marie à l'âge de 30 ou 35 ans —il s'est peut-être marié un petit peu avant, mais il attend quelques années avant de vouloir devenir propriétaire—achète une maison de $15,000, sur un plan de 35 ans, et que lorsqu'il aura fini de payer sa maison, il aura 65 ou 70 ans. A ce moment-là, soit après 35 ans, s'il n'a pas fait de réparations à sa maison, elle sera devenue un taudis, elle sera devenue vétuste et, peut-être, inhabitable. On voit là le jeu de la finance. Les financiers, par l'intermédiaire de la loi nationale de 1954 sur l'habitation, prêtent sur la construction d'une maison comme cela. Ils n'ont pas, eux, de réparations ou d'entretien à faire; ils ne s'exposent à aucun risque, parce que c'est garanti par le gouvernement, d'une part, et, d'autre part, c'est garanti par des assurances contre l'incendie ou la perte. Alors, ils vont empocher $31,059, sans aucun risque, sur la construction d'une habitation, d'une maison de $15,000. Alors, c'est ce qui cause l'inflation et rend impossible, pour une grande partie des familles canadiennes, la possession de leur propre maison. Quand on est propriétaire, on paye un loyer, dans un sens, tout le temps de notre vie et, à la fin de nos jours, on constate qu'on a un billet établissant qu'on est propriétaire d'une maison qui n'a plus de valeur.

• (4.50 p.m.)

Les réels propriétaires de nos maisons d'habitation sont les financiers. Nous n'en voulons pas aux financiers comme tels, mais nous voulons que nos familles canadiennes soient réellement propriétaires de leur maison, qu'ils leur soit possible d'avoir chacun une maison bien à eux et qu'ils n'aient pas à payer deux autres maisons aux financiers.

Monsieur l'Orateur, nous demandons donc au gouvernement, au ministre responsable de l'application de la loi nationale sur l'habitation au Canada, de se servir de la Banque du Canada, de placer à sa disposition des crédits qu'elle pourrait prêter, et ces crédits-là devraient être mis en circulation seulement au coût d'administration.

Chaque fois qu'une maison est construite, un crédit pour le montant qu'a coûté cette maison-là devrait être mis en circulation, et ce sans intérêt et sans que cela constitue une dette. Et, chaque fois qu'une maison est détruite, que ce soit à cause de son âge ou pour toute autre raison, eh bien, le même montant pourrait être retiré de la circulation. Ainsi, il n'y aurait aucun risque d'inflation. A mon avis, c'est là le seul moyen auquel peuvent avoir recours le ministre et le gouvernement

pour régler le problème de l'habitation au Canada. Autrement, il n'y a aucun moyen d'en sortir, et personne encore n'a soumis de projet ou n'a présenté de solution valable pour régler le problème, sauf celui de se servir de la Banque du Canada, d'une institution qui nous appartient, à nous Canadiens, et qui devrait être mise au service des Canadiens qui y ont droit et qui ont besoin d'une habitation.

C'est la suggestion que je fais au ministre. S'il est capable de me prouver que cela n'a aucun sens, eh bien, je changerai d'idée à ce sujet, mais il me faudra étudier ses avancés auparavant. Le 27 mai 1966, le ministre du Travail (M. Nicholson), répondant à une question que lui posait l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), disait:

> Jusqu'ici, des prêts hypothécaires ont été refusés uniquement à ceux qui ne remplissaient pas à l'égard du crédit les conditions fondamentales exigées des futurs propriétaires.

On refuse des prêts à des personnes qui ne sont pas solvables. Et, pourquoi ces personnes-là ne sont-elles pas solvables? C'est parce que, pendant un certain temps, on leur enlève le fruit de leur travail, c'est-à-dire qu'ils doivent payer l'impôt sur le revenu et des taxes de toutes sortes. Ainsi, on leur enlève toute possibilité de mettre quelques dollars de côté, et quand ils se présentent pour obtenir un prêt, après qu'on les a plumés de toutes sortes de façons, on leur dit: Vous n'êtes pas solvables, on ne peut pas vous l'accorder. Et ce, après que le gouvernement lui-même est venu leur enlever tout ce qu'ils ont ou ce qu'ils auraient pu mettre de côté pour s'acheter une maison.

Monsieur l'Orateur, c'est contre de telles choses qu'on s'élève. On veut que chaque citoyen au Canada, chaque famille canadienne, ait droit à sa maison et puisse vraiment en être le propriétaire.

Aujourd'hui, on nous propose une solution. On dit que pour les économiquement faibles, on va construire des maisons à prix modique. J'ai visité, l'automne dernier, un projet d'habitation patronné par l'Association nationale des constructeurs d'habitations avec l'aide de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Dans ce projet de recherches, qu'on appelle Marque IV, on a tenté de trouver une façon de construire des maisons pour en abaisser le coût le plus possible. Les fonctionnaires du gouvernement, les économistes, les sociologues se cassent la tête pour trouver des moyens d'abaisser le coût de construction. Qu'a-t-on réussi à faire avec ce projet de recherches Marque IV? On a tout simplement réussi à construire un taudis.

Et quand la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou n'importe quelle autre société, fait des projets pour construire des maisons à faible coût, des maisons à prix modique pour les gens à faible revenu, eh bien, ils ne réussiront rien d'autre actuellement qu'à construire des taudis, parce que le coût des matériaux est devenu exorbitant à causes des taxes de toutes sortes.

Je dis au ministre que s'il veut qu'il y ait plus de maisons, plus d'habitations, qu'il y ait encore plus de demandes, qu'il commence par enlever immédiatement la taxe sur les matériaux de construction et les milliers de taxes de toutes sortes qui entrent dans le coût des matériaux et que les acheteurs ne voient pas. Par exemple, et je cite un cas en particulier—ce n'est peut-être pas une taxe fédérale mais provinciale qu'ils sont obligés de charger, parce que, justement, le gouvernement fédéral en a trop d'autres sortes et le gouvernement provincial doit intervenir de quelque façon pour trouver des fonds—la région que j'habite, l'Abitibi, produit en quantité du bois de construction, du bois d'œuvre. Seulement, ce bois n'est pas utilisé uniquement dans l'Abitibi, il est exporté vers les grands centres comme Montréal et Toronto. Or, pour expédier environ 20,000 pieds de bois de Rouyn à Montréal, un camion diesel brûle 200 gallons d'huile et il y a une taxe de 22c. le gallon, ce qui fait $44 par voyage, de Rouyn à Montréal.

Alors, chaque fois qu'un camion transporte une charge de bois de Rouyn à Montréal, le prix de ce bois-là, rendu à Montréal, est augmenté immédiatement de $44, et ce à cause de la taxe sur l'huile pour moteur diesel.

Alors, les matériaux de construction, quels qu'ils soient, sont augmentés comme cela à cause des taxes cachées, qu'on ne voit pas, mais qui existent quand même. Il en résulte que les matériaux de construction son devenus presque un luxe, presque impossible à acheter. Il y a à peine cinq ans, une maison qui coûtait $14,500, coûte aujourd'hui $22,000, et ce en utilisant les mêmes matériaux. Cela c'est le coût seulement.

Et maintenant, le ministre nous annonce que le taux d'intérêt est augmenté. Alors, vous voyez dans quelle situation le problème de l'habitation se trouve au Canada.

On rapporte qu'en 1961, environ 30 p. 100 de l'effectif ouvrier au Canada, qui comprenait à ce moment-là six millions et demi de travailleurs, ne gagnaient pas assez pour payer de l'impôt. Ils ne pourraient sûrement pas se payer le luxe d'un logement convenable au prix actuel et au prix que l'argent coûte.

Ces travailleurs canadiens qui échappent ainsi à l'impôt sur le revenu doivent débourser une trop forte proportion de leur revenu s'ils veulent se loger le moindrement bien, et la somme d'argent qu'il leur faut pour la nourriture, le vêtement et autres éléments essentiels à un niveau de vie raisonnable, n'est pas suffisante. Ils l'ont dépensée pour leur logement.

La pénurie de logement est une des causes des prix élevés des loyers. On a mentionné cela à maintes et maintes reprises depuis quelque temps surtout. Et le fait de restreindre les prêts, soit par des crédits ou par l'augmentation du coût des prêts, contribue à appauvrir davantage les travailleurs, les vieillards, les invalides, les chômeurs, enfin ceux qui ont un revenu fixe ou peu élevé.

Pendant que certains ministres du gouvernement disent entreprendre une lutte contre la pauvreté, contre la misère, d'autres s'acharnent à faire des pauvres. On dirait qu'ils luttent plutôt contre les pauvres que contre la pauvreté.

Le problème du logement est encore plus épineux pour les familles nombreuses. En 1961, il y avait au-delà de 60,000 familles logées dans des maisons n'ayant que la moitié des pièces nécessaires. Les efforts faits par les gouvernements, se servant de la loi nationale sur l'habitation, qui prévoit bien la construction de logements à loyers modiques pour les familles des petits salariés et des vieillards, ont été presque un échec.

• (5.00 p.m.)

A Toronto, le Conseil métropolitain de la planification sociale a fait savoir qu'on avait raté, par une marge de 56 p. 100, l'objectif fixé pour une période de 5 ans, se terminant en 1963.

Seulement 2,500 nouveaux foyers destinés aux vieillards ont été construits dans la région métropolitaine de Toronto. On a construit encore moins de logements familiaux à loyer modique. On s'était fixé un objectif de 5,000 unités, mais seulement 352 furent construites, soit 7 p. 100 de l'objectif.

A Montréal, la situation est encore pire. Des milliers de logements abritent deux familles et un grand nombre d'autres n'ont que deux pièces pour une famille de quatre ou cinq enfants, ou même plus.

Le directeur du conseil des œuvres de Montréal, M. Pierre Laplante, a bien décrit la situation en fin de mai 1966, devant une réunion groupant plusieurs autorités civiles et religieuses. Le journal *Le Devoir* du 1er juin y a également fait allusion.

Je cite maintenant *Le Devoir* de juin 1966:

M. Laplante s'est plaint qu'on ait, pendant un an, démoli des centaines de taudis, à grand renfort de publicité, mais que rien n'ait été bâti par la suite...ni le nouvel immeuble de Radio-Canada, ni des logements à prix modique. Il a expliqué que les familles ainsi chassées de leurs logis vétustes ont dû se réfugier dans d'autres logis, tout aussi vétustes, faute d'argent. «Depuis quelques années, a-t-il déclaré, on démolit énormément, c'est vrai, mais c'est pour bâtir des gratte-ciel et des maisons de rapport pour millionnaires. Or, les espaces ainsi vidés de leurs logis insalubres deviennent des centres pour gens riches avec le résultat que les pauvres doivent se réfugier ailleurs.»

M. Laplante a ajouté que le secteur centre-ville de Montréal possède la plus forte concentration de population de toute l'Amérique du Nord (11,000 personnes par mille carré), soit 88,000 familles dont le revenu moyen dépasse à peine $3,000 par année.

Alors, monsieur le président, est-ce qu'un père de famille peut vraiment penser à devenir propriétaire d'une maison, lorsqu'il gagne à peine $3,000 par année et qu'il devra débourser $140, $150 par mois seulement en paiement sur sa maison, sans compter le coût de l'entretien? C'est impossible d'y penser.

Je continue la lecture de l'article:

Près de 70 p. 100 de ces familles vivent dans des conditions d'existence extrêmement difficiles, sinon dans la misère la plus abjecte. «Les enfants, a-t-il dit, usent les culottes de la troisième génération et les espaces verts sont à peu près inexistants. Il suffit d'ouvrir la porte pour se retrouver sur le béton.»

M. Laplante d'ajouter: «Dans cette bande étroite d'espace vit une couche de la population qui ne voit jamais le soleil.»

Alors, monsieur l'Orateur, la situation qui existait à Montréal en 1966 est à peu près la même aujourd'hui, et peut-être encore pire, parce que je crois qu'à Montréal, on a dû, peut-être à cause de la fièvre de l'Expo, diminuer la construction d'habitations.

Monsieur le président, devant la situation et devant le besoin qu'on a de construire des maisons nouvelles, je suis d'avis que, au lieu d'augmenter le taux d'intérêt, le ministre devrait plutôt songer à le réduire pour permettre à plus de familles canadiennes de se faire bâtir des maisons qu'elles pourront habiter, en se disant qu'elles sont propriétaires et non des locataires au service de certains financiers.

Le quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada indique bien clairement les besoins, dans le domaine de l'habitation, d'ici 1970; selon ce rapport, au moins 200,000 unités devront être mises en chantier chaque année, d'ici 1970. Et encore là, monsieur le président, ce ne sera que pour suivre la montée des besoins, car on ne pourra même pas, avec 200,000 unités par année, reprendre le terrain perdu, parce que nous sommes bien en retard dans le domaine de la construction d'habitations.

Ce sont là les quelques observations que je voulais faire à l'honorable ministre, à l'occasion de cette discussion sur le problème du logement, le problème de l'habitation au Canada.

Monsieur le président, ce n'est pas en augmentant le coût des habitations que nous réussirons à régler ce problème, mais bien en en abaissant le coût. Qu'on mette des facilités d'emprunt à la disposition des constructeurs, à la disposition du public. On peut offrir autant de facilités qu'on voudra, mais si le coût des maisons continue à augmenter, comme c'est le cas présentement, si le coût du

[M. Laprise.]

loyer continue à augmenter, comme c'est le cas présentement, les familles, les pères de famille ne pourront pas devenir propriétaires de leur maison, et je pense que les travailleurs ont droit d'habiter dans leur maison, afin de se sentir chez eux, avec un parterre et une cour, avec un îlot de verdure où ils pourront se reposer après leur journée de travail, et où ils pourront cultiver, jardiner un peu, semer quelques fleurs, car ils seront heureux de posséder un coin de patrie. C'est à ce moment-là seulement que nous aurons des vrais citoyens qui seront prêts à défendre leur patrie, parce qu'ils posséderont une partie de cette patrie-là.

Monsieur le président, chacun a le droit de vivre dans une maison qui lui est propre, dans une maison unifamiliale qui sera bien à lui, et le gouvernement a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

Alors, je pense que si l'honorable ministre et le gouvernement, dont il fait partie, veulent se donner la peine de chercher quelque peu des solutions, eh bien, ils n'ont qu'à se tourner vers le gouverneur de la Banque du Canada et lui donner les ordres nécessaires pour que les crédits puissent naître aussi vite que les maisons que nous pourrons bâtir; on peut être assurés que, à ce moment-là, ce ne sera pas très long avant que chacun ait sa propre habitation au Canada.

[*Traduction*]

**M. Johnston:** Monsieur le président, il y a quelques mois le Parlement a augmenté le taux d'intérêt des banques. On nous a dit alors, notamment au comité des finances, que cette seule mesure suffirait à rendre disponible l'argent qui permettrait au petit salarié désireux d'acheter du terrain de payer moins d'intérêt. A l'époque, certains d'entre nous étaient plutôt sceptiques, et je crois que nos doutes ont été confirmés hier quand le ministre du Travail a annoncé l'augmentation du taux d'intérêt sur les hypothèques prévu dans la loi nationale sur l'habitation. Il est bien évident que la mesure n'a pas fait baisser le coût de l'argent disponible en deça du coût réel.

Il faut songer sérieusement à ce qui se produira une fois adopté un taux d'intérêt comme celui-ci. J'espérais hier que quelqu'un fasse le calcul. Bien entendu, quelqu'un l'a fait, à savoir dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Nous constatons que sur un prêt maximum de $18,000 à 8¼ p. 100, le remboursement total à l'échéance, soit après 25 ans, est de $42,084. Autrement dit, l'intérêt est de $24,084 soit $6,084 de plus que le montant du prêt.

Ces fonds supplémentaires ne serviront pas à financer la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à la construction; ils permettront uniquement de payer l'argent. On pourrait s'interroger sur la provenance de ce supplément. Il n'a certainement pas sa source dans une hausse de la productivité. De l'argent neuf se crée chaque année dans une certaine mesure grâce à la productivité, mais le supplément dont nous parlons est le fruit d'une spéculation sur l'avenir et nous nous engageons dans une escalade des taux d'intérêt qui détruira notre système économique, à moins que nous ne songions à prendre certaines mesures pour la freiner.

Le ministre a déclaré hier, et aussi aujourd'hui pendant son exposé détaillé, que la crise du logement était imputable à l'urbanisation. Le gouvernement, a-t-il dit, a tendance à consacrer plus de fonds aux secteurs critiques nés d'un prodigieux essor urbain. Cet essor est prodigieux et se manifeste en particulier dans nos grandes agglomérations où le prix des terrains est élevé. Une trop grande partie des fonds destinés à l'habitation sert à l'achat des terrains à bâtir.

Un facteur qui me tracasse c'est la multiplicité des règlements imposés par le gouvernement ou par ses organismes, et qui entraînent l'accroissement des coûts de la construction, ce qui accélère la migration vers les villes. La loi nationale de l'habitation renferme des dispositions extrêmement sévères sur les prêts destinés aux maisons devant être construites sur des terrains sans tout-à-l'égout. Cela influe sur les prêts destinés à l'habitation. Il y a quelques années le gouvernement, face à ce problème, a consacré des sommes à la recherche afin de trouver une solution. J'ai idée qu'une grande partie des fonds a servi à l'étude des marchés plutôt qu'à la recherche appliquée, car tous ces efforts ont abouti au «converto».

• (5.10 p.m.)

Les règlements ont interdit les prêts pour la construction de maisons sur des terrains privés d'installations pour le traitement des matières d'égout, à moins qu'il n'y soit aménagé un «converto» au lieu d'une fosse septique ordinaire. L'idée est sûrement bonne, mais trop onéreuse, car un «converto» coûte de $600 à $800 de plus qu'une installation ordinaire. Ce règlement force les gens à déménager dans des centres urbains et contribue à la hausse du coût du logement au Canada. Calculez l'intérêt de 8¼ p. 100 pour un montant de $600 à $800 pendant 25 ans, et vous verrez ce que coûtera vraiment une telle installation.

Si ce dispositif pouvait le moindrement empêcher la pollution, je n'aurais absolument rien à redire, mais je sais que les services

d'hygiène doutent fort que ces installations puissent faire ce que l'on en attend. En Colombie-Britannique, certains services d'hygiène n'en veulent absolument pas. Par conséquent, on ne peut construire sur certains terrains à bâtir à l'aide d'une hypothèque de la SCHL, parce que d'une part, les services d'hygiène interdisent d'installer le «converto» et que, d'autre part, la SCHL refuse de laisser aménager une fosse septique ordinaire pour ce genre de bâtiment. Ainsi, on se trouve dans une impasse.

J'en ai parlé au ministre et j'ai su que la SCHL avait bloqué tous les prêts relatifs aux terrains sans égouts, même ceux munis d'un «converto». Je doute fort qu'une telle mesure ait eu quelque chose à voir avec l'appareil «converto». Je crois plutôt qu'elle tenait surtout à l'épuisement de la caisse et que les crédits étaient déjà gelés.

J'exhorte beaucoup le ministre et les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement à étudier très sérieusement cette question et à prendre des dispositions pour remédier à cette situation. Voilà une des mesures positives que le ministre nous a demandé de lui proposer. Je recommande que l'on donne de la latitude aux unités sanitaires pour qu'elles décident elles-mêmes si un appareil «converto» sera employé ou non. Si, selon elles, il en faut un à cause de la dimension du terrain, qu'il y en ait un. Mais si elles sont d'avis que la fosse septique ordinaire ne présente pas une plus grande possibilité de pollution, qu'une telle fosse soit installée. De fait, ces gens décideront probablement que la fosse septique offre moins de danger de pollution parce qu'ils n'ont pas beaucoup confiance dans l'appareil «converto».

A mon avis, ce sont les unités sanitaires locales qui devraient trancher ces problèmes qui tombent sous le coup de leur autorité. C'est une chose grave, pour le gouvernement fédéral, d'intervenir dans ce domaine. Si elle avait abouti à l'obligation de bâtir tous les édifices sur des terrains pourvus d'un système d'égouts convenables, ce qui réduirait la menace de pollution, cette intervention serait justifiée, mais tel n'est pas du tout le cas. Elle ne fait que rendre extrêmement difficile pour toute personne ayant investi près de $1,000, plus les frais de maintien continu d'un «converto», de voter une loi municipale concernant les égouts. Pourquoi le ferait-elle? Cette politique n'empêche pas vraiment ce genre de construction, car celui qui s'arrange pour obtenir l'argent sans s'adresser à la Société centrale d'hypothèques et de logement peut pourvoir son habitation de la fosse septique habituelle. La question devrait faire sur-le-champ l'objet d'une discussion sérieuse, car le ministre impute la crise du logement à

[M. Johnston.]

l'urbanisation. Il me semble que toutes les mesures qui peuvent être prises pour inciter la population à demeurer dans les régions rurales, même pendant quelque temps, seraient efficaces.

Les députés apprendront peut-être avec intérêt—certains l'ont probablement déjà remarqué—que lorsque les chiffres de l'entre-deux recensements ont été publiés, la seule province canadienne où la population rurale n'avait pas diminué était la Colombie-Britannique. La chose est attribuable à des raisons précises et particulières, soit la taxe perçue des propriétaires d'habitations et des subventions qui permettent aux gens, notamment aux personnes âgées, de demeurer dans leur propre maison complètement payée au lieu de s'établir dans les villes ou dans des logements sociaux. Je crois que des mesures peuvent être prises afin d'encourager ceux qui sont propriétaires de leur maison d'y demeurer. Ces encouragements n'entraîneraient pas de dépenses considérables. Le montant serait sensiblement inférieur à celui en cause pour les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement à 8¼ p. 100 pour une période de 25 ans.

Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Cet après-midi, on a réclamé un ministère du Logement. L'idée n'est peut-être pas mauvaise, mais si cette demande du Nouveau parti démocratique était acceptée, il n'y aurait sûrement qu'un critère pour évaluer l'œuvre de ce ministère: le nombre de logements publics construits chaque année. Ce serait le seul critère de ce parti.

Cet après-midi, la question suivante de pure forme, a été posée: Où l'entreprise privée a-t-elle jamais résolu le problème du logement? On pourrait, bien sûr, poser la question corollaire: Où le logement public a-t-il résolu le problème du logement? En URSS? En Tchécoslovaquie? Ou même dans ce paradis des constructions publiques, la Suède? Non, tous ces pays ont des problèmes de logement qui sont sérieux et empirent. Ce n'est donc pas là la route à suivre.

Pendant la période des questions cet après-midi le député de Vancouver-Kingsway s'est enquis de certains projets domiciliaires à Vancouver qui étaient, semble-t-il, paralysés. Elle n'en a pas donné la raison. C'est précisément parce qu'ils font l'objet d'une enquête. Celle-ci vise à déterminer pourquoi, à Vancouver, le coût, par pied carré, des logements publics est deux fois plus élevé que dans le secteur privé. Ce n'est pas ainsi que les Canadiens profiteront de logements à bon marché. Il faut pour cela libérer l'entreprise privée, faciliter des conditions qui permettent aux compagnies de construction de savoir ou de prévoir d'une année à l'autre, de combien d'argent elles pourront disposer et de faire

des plans. Des mesures constructives s'imposent.

Le gouvernement pourrait notamment et sans délai supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Je l'ai dit et il faut le répéter, jamais taxe n'a été plus inflationniste. Elle n'a entraîné que des ennuis, surtout dans le domaine de l'habitation.

Voilà, monsieur le président, quelques-uns des domaines dans lesquels le gouvernement peut et doit agir. Personne ne niera la gravité de la crise. Mais ce qui désole surtout les partisans de la libre entreprise, c'est que la crise fait croire que la seule solution, la plus attrayante, c'est la construction de logements publics. J'exhorte le gouvernement à prendre les initiatives qui lui sont offertes afin que notre pays bénéficie non pas des logements les plus chers possible, mais des moins chers, et de la meilleure qualité possible.

• (5.20 p.m.)

Autant que je sache, les membres du Nouveau parti démocratique n'ont aucunement essayé cet été d'aider à prévenir une grève extrêmement dommageable dans l'industrie du bois de construction en Colombie-Britannique, grève qui aurait pu contraindre les usines à fermer leurs portes. Les dommages à l'industrie auraient pu à la longue aggraver davantage la crise du logement.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, le ministre donnait l'impression, en parlant cet après-midi, que le problème ud logement existe essentiellement dans les grands centres urbains. Je voudrais l'assurer qu'il n'en est rien. Bien entendu, c'est un problème très grave dans les grands centres urbains, mais il n'est pas moins grave dans tous les centres urbains quelle que soit leur importance. Je vous en donnerai un exemple.

Lundi dernier, j'ai pris la parole à Picton, une ville très importante de ma circonscription avec une population de 5,000 âmes. Avant de m'y rendre, j'avais demandé aux organisateurs de la réunion de m'indiquer pour ce soir-là le sujet de discussion qu'ils estimaient le plus important. A l'unanimité, on m'a désigné le logement comme étant la préoccupation primordiale des habitants de ce district. Je le répète, Picton est une agglomération de quelque 5,000 âmes et région rurale de surcroît. Or, ses habitants sont très inquiets de la crise du logement qui sévit au Canada.

Au mois de mai, lorsque l'opposition a demandé au ministre ce qu'il comptait faire en vue des 170,000 maisons que le Conseil économique du Canada considérait alors expressément comme le minimum de mises en chantier requis au pays dans une année pour que nos gens soient logés de façon convenable, il a semblé convaincu que son programme assurerait la construction de ces 170,000 unités cette année. Il est intéressant de constater les résultats. Quand il a pris la parole en mai, notre industrie de la construction mettait des maisons en chantier au rythme de 16,096 par mois. En juin, le nombre s'est élevé à 17,429, soit de 8 p. 100. En juillet toutefois, il n'était plus que de 14,965, donc 14 p. 100 de moins. En août, tombé à 13,343, il avait encore baissé de 11 p. 100. En fait, le programme hardi du ministre avait agi à rebours. En effet, après une belle poussée de 8 p. 100 le premier mois, le taux s'est mis à fléchir: de 14 p. 100 le mois suivant et de 11 p. 100 en août, dernier mois dont nous avons la statistique. Ne me demandez pas ce qui sera arrivé en septembre.

A la fin d'août, le nombre des mises en chantier au pays cette année s'élevait à 84,578. Si, au cours de chacun des quatre autres mois, nous pouvons maintenir une moyenne égale à celle d'août, soit 13,343, nous aurons, à la fin de l'année, commencé 137,474 maisons, soit à peu près le même nombre que l'an dernier, qui était de 135,000. Tant mieux si nous y parvenons, car, je l'ai déjà signalé très clairement, pendant ces deux derniers mois, nous avons été témoin d'une baisse grave du nombre des mises en chantier et, selon toute probabilité, il y en aura en septembre un nombre bien inférieur au 13,343 du mois d'août. Si nous revenons une année en arrière, nous constatons qu'en 1965 nous avons produit 20 p. 100 de maisons de plus en 1966 que nous n'en avons construit ou que nous n'en construirons vraisemblablement cette année.

Tel est le programme hardi du ministre pour satisfaire aux besoins de logement dans le pays. En 1967, nous produisons 20 p. 100 de maisons de moins qu'en 1965, et cela, en présumant que nous pourrons maintenir le taux des mises en chantier que nous avons effectuées en août cette année, mais il se peut fort bien que nous ne réussissions pas.

Ainsi, on peut voir que le programme que le ministre nous a décrit en terme si enthousiastes en mai dernier, est un fiasco complet. En réalité, il s'agit d'une politique à rebours, pour ne pas dire pire. Le résultat en est qu'à la fin de cette année, le programme d'habitation, que le ministre nous a tant vanté il y a un instant et en mai dernier en réponse à des questions ici-même, aboutira à 50,000 maisons de moins que les 190,000 qui, d'après le Conseil économique du Canada, devraient être construites chaque année d'ici 1970, si l'on veut éviter une pénurie catastrophique d'habitations au Canada.

Pour nous dorer la pilule, le ministre nous explique que ce chiffre comprend quelque 50,000 maisons à remplacer. Il donne à enten-

dre qu'il n'importe pas vraiment de remplacer ces maisons et que pour le gouvernement libéral, les gens peuvent donc continuer à habiter des maisons délabrées et malsaines, voire des taudis. Le ministre ne semble pas trop s'en soucier. Que pareilles habitations favorisent le délinquance juvénile, le démembrement des familles et la criminalité en général, cela ne semble pas tracasser le moins du monde le gouvernement actuel.

Je tiens à signaler que c'est là une politique tout à fait contraire à celle du parti conservateur-progressiste dans ce domaine. Les Canadiens ont droit, selon nous, à des maisons modernes, salubres et confortables, car cela crée, comme nous le savons, de meilleures conditions de vie familiale et, en fin de compte, de meilleurs citoyens. Voilà la théorie du parti conservateur relativement au logement au pays. Mais le gouvernement libéral semble voir d'un bon œil que des gens continuent de vivre dans des logements délabrés, insalubres, sordides, avec tous les désavantages que cela comporte.

Maintenant que nous avons examiné le déplorable échec du gouvernement de ce côté, cherchons-en la cause. On trouve la réponse, naturellement, dans la politique d'argent serré du gouvernement, dans laquelle il s'obstine depuis deux ans, malgré les instances constantes du parti conservateur pour lui faire abandonner une politique qui ne cause que du tort, actuellement, au pays. La politique d'argent serré a exigé une telle hausse des taux d'intérêt que les gens qui placeraient ordinairement leur argent dans des hypothèques sur des habitations se désintéressent maintenant de la chose, car il y a des moyens plus lucratifs de placer son argent. Je dis donc que la politique d'argent serré du gouvernement est entièrement à blâmer pour la hausse de 1 p. 100 établie hier soir dans le taux d'intérêt sur les hypothèques, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, ce qui porte le taux à 8.25 p. 100, le plus élevé jamais vu sur des hypothèques de ce genre dans les annales du pays. C'est là, à mon sens, une situation bien déplorable quand on pense au besoin dans lequel se trouvent nos concitoyens d'acquérir des logements à un taux d'intérêt qu'ils peuvent se permettre.

• (5.30 p.m.)

A mon avis, les institutions financières de notre pays ou de n'importe quel autre pays ont vraiment la responsabilité de fournir les fonds nécessaires pour construire les maisons dont ont besoin les habitants du pays. Le président Johnson des États-Unis a fait quelque chose—et notre premier ministre devra en faire autant très prochainement—quand, s'adressant directement aux importantes compagnies d'assurance de son pays, il leur signala qu'elles avaient une véritable responsabilité nationale de fournir les fonds nécessaires pour la construction de logements dont le besoin est le plus grand—ceux qui comportent les plus grands risques et qui sont donc moins intéressants—logements destinés à remplacer les taudis. Les compagnies d'assurance-vie des États-Unis ont répondu magnifiquement à son exhortation, orientant un milliard de dollars de leurs 16 milliards de placements, vers la construction de logements pour l'élimination des taudis. Voilà le genre d'initiatives que devrait prendre notre premier ministre. Il devrait, à mon sens, parler à nos institutions financières et leur expliquer qu'elles ont véritablement comme responsabilité nationale de répondre aux besoins de notre pays en matière de logement.

Aux États-Unis les institutions financières retirent environ 6½ p. 100 sur l'argent qu'elles prêtent au titre de l'habitation. Il est évident que nos institutions n'ont pas voulu fournir assez d'argent au récent taux d'intérêt, 7¼ p. 100, qui leur était accordé. Il a fallu que le gouvernement hausse le taux d'intérêt à 8¼ p. 100 pour attirer suffisamment d'argent, du moins il l'espère, dans le domaine du logement.

Mardi, j'ai demandé au premier ministre s'il se proposait de saisir les grandes institutions financières du Canada de la proposition que le président Johnson des États-Unis avait présentée aux institutions semblables aux États-Unis. Le premier ministre m'a répondu que si je patientais jusqu'à jeudi le ministre me ferait part de ses intentions et des mesures qu'il envisageait. Je demande donc au ministre d'avoir l'obligeance, quand j'aurai repris mon fauteuil, d'informer la Chambre des intentions du gouvernement.

Je le répète, nos organismes financiers, à mon avis, doivent envisager les mêmes responsabilités envers les besoins de logements dans notre pays, que leurs homologues aux États-Unis, lesquels, conscients de ces besoins, ont affecté un milliard de dollars à l'élimination des taudis. Si nos organismes financiers avaient cette même conscience, nous obtiendrions 100 millions de dollars de plus pour les fins du logement.

Il est devenu évident, tout au moins, que la question du logement dans notre pays ne peut être envisagée, à l'avenir, comme étant subordonnée à la situation financière ou monétaire régnant à un moment donné; elle doit s'entendre comme d'un besoin primordial de l'homme. Les fonds destinés au financement de la construction d'habitations ne doivent pas varier suivant l'attrait que peuvent offrir d'autres formes d'investissement. Il devrait y avoir, l'année durant, un acheminement ininterrompu et suffisant de fonds hypothécaires pour permettre la construction des logements

requis pour la population. Le Conseil économique du Canada a fait nettement ressortir que notre population doit disposer, au bas mot, de 190,000 nouveaux logements chaque année pour qu'il soit répondu à ses besoins.

L'habitation est selon moi un secteur trop important pour qu'on se contente de le transférer d'un ministère à l'autre ou d'en faire une annexe d'un ministère quelconque. Il faut instituer un nouveau ministère chargé de l'habitation et des affaires urbaines qui s'occupera non seulement des problèmes du logement, mais aussi des nombreux problèmes nés d'une société urbaine en plein essor.

Le gouvernement doit s'imposer deux obligations pour maintenir les taux hypothécaires à un niveau raisonnable. Tout d'abord, il doit éviter à l'avenir la politique d'argent serré qu'il impose depuis deux ans et qui n'a fait que pousser vers le haut les taux d'intérêt. Deuxièmement, il doit convaincre les institutions financières du pays qu'elles ont une responsabilité nationale: consentir, à un taux d'intérêt acceptable, des prêts destinés aux logements de nos citoyens.

Je le répète, j'admire beaucoup la décision des institutions financières américaines de consentir des prêts à 6½ p. 100. Si une telle initiative est possible outre-frontière elle ne dépasse certainement pas la capacité de nos propres institutions financières, surtout si l'on songe que ces prêts à l'habitation sont garantis intégralement par le gouvernement fédéral.

Si nos institutions financières ne peuvent fournir assez de fonds pour répondre à nos besoins de logements, il est évident alors qu'il revient au gouvernement fédéral d'y suppléer immédiatement. Il importe de nous rappeler que ces prêts gouvernementaux destinés au logement ne seront pas de nouvelles dépenses publiques et n'affecteront pas les impôts. Vous savez comme moi, monsieur le président, que le gouvernement recueille les fonds dont il a besoin à ces fins en s'introduisant sur le marché des capitaux et en payant le taux d'intérêt requis pour prélever ces sommes des prêteurs en perspective au Canada ou même à l'étranger. Le gouvernement ajoute au taux d'intérêt des frais de service obligatoires pour recouvrer ses déboursés, puis l'argent est affecté à la construction d'habitations ou à toute autre question importante.

Selon moi, si le gouvernement suit des recommandations que j'estime raisonnables et sensées et adopte des dispositions qui nous paraissent à tous logiques et appropriées, les crises de logement vont cesser de se succéder comme par le passé, et nous pourrons fournir aux Canadiens les maisons dont ils ont besoin, en nombre suffisant, et à des prix abordables.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, je saisis avec plaisir l'occasion de répondre à la question posée au gouvernement par l'honorable représentant de Northumberland au sujet des moyens d'approcher les grandes institutions financières pour obtenir leur appui en matière de logement.

Je crois avoir déjà précisé dans une déclaration, au début de l'année, que nous avons eu des entretiens prolongés avec les directeurs de toutes les institutions de prêts au Canada—sociétés de fiducie, compagnies d'assurances et institutions bancaires—et qu'une compagnie à elle seule affecte aux prêts de la SCHL, en plus de ses prêts ordinaires, approchant le milliard de dollars que souscrit un groupe de compagnies américaines, compte tenu de la population de nos deux pays. Il y aurait aussi lieu de consigner, je pense, que, tandis que certaines d'entre elles pourraient faire davantage, et qu'elles feront davantage par suite de la majoration du taux d'intérêt annoncé hier soir, les compagnies d'assurance-vie du Canada affectent déjà 50 p. 100 de leurs portefeuilles d'investissement aux prêts hypothécaires et les sociétés fiduciaires font encore mieux que cela.

• (5.40 p.m.)

Sur un appel au Règlement par suite de ce qu'a dit le député de Northumberland, puis-je signaler, monsieur le président, que les chiffres qu'il a cités portant sur les mises en chantier ont trait aux villes dont la population dépasse 10,000 âmes. Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs aux localités de moins de 10,000 habitants qui sont entièrement différents.

**L'hon. M. Hees:** Alors, monsieur le président...

**M. Wahn:** J'invoque le Règlement. L'honorable représentant a posé une question au ministre qui lui a répondu. Il a saisi l'occasion qui lui était offerte de parler et il devrait maintenant permettre aux autres de prendre la parole.

**L'hon. M. Hees:** Je tiens à tirer les choses au clair. Les chiffres que j'ai cités sont des chiffres comparatifs et préparés sur la même base. Les comparaisons que j'ai établies d'une année à l'autre étaient donc très justes. Je me suis servi des chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique. Il a mis à ma disposition ces données établies sur la même base d'une année à l'autre.

J'aimerais poser une question au ministre sur ses propos. Pourrait-il expliquer pourquoi il existe un tel écart entre le taux d'intérêt exigé par les institutions financières des États-Unis qui consentent à prêter de l'argent et celui des grandes institutions opérant ici au Canada?

**L'hon. M. Nicholson:** Traditionnellement, il existait un écart d'environ 1 p. 100 entre le Canada et les États-Unis qui s'expliquait en partie par la différence du cours du change.

**M. Wahn:** Monsieur le président, je suis convaincu que les Canadiens ne se laisseront pas tromper un seul instant par les accusations parfois extravagantes et irresponsables portées à ce sujet hier et aujourd'hui par certains membres de l'opposition, y compris le député de Danforth avec son allusion inconsidérée à l'exposé du Conseil économique qui, d'après moi, ne justifie pas les accusations précises du député. Les Canadiens n'admettront pas qu'on tente de faire du capital politique avec leurs besoins en matière de logement. (*Applaudissements*)

Il est clair que les trois paliers du gouvernement: les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral ont certaines responsabilités dans ce domaine. Dans ma ville de Toronto, où la crise du logement est peut-être la plus grave du Canada, nous avons un maire du NPD, un gouvernement conservateur au niveau provincial et un gouvernement libéral au palier fédéral. Or, tous les trois sont en cause. L'habitation ne devrait pas faire l'objet de politiques partisanes.

Le ministre du Travail a clairement établi que le gouvernement, avec l'aide compétente de la Société centrale d'hypothèques et de logement a appliqué avec une brillante efficacité, en matière d'habitation, la politique fédérale approuvée jusqu'ici par la Chambre et inscrite dans la législation de ces dernières années. Ce fait est clairement établi par les statistiques déjà citées à propos des habitations mises en chantier ou terminées, et concernant les sommes fédérales mises en cause. Je ne vais donc pas les répéter. Je tiens cependant à souligner ma conviction personnelle: pour assurer un logement décent à tous les Canadiens, cette Chambre doit accepter une nouvelle initiative fédérale—elle doit accepter le principe évident d'une participation fédérale directe et active en matière de logements publics, du moins dans les régions urbaines importantes en expansion rapide. Celles-ci sont le plus durement touchées par la crise. Il ne suffit pas, pour le gouvernement fédéral, de continuer à jouer le rôle d'un banquier accommodant.

La mesure annoncée hier, soit une hausse du taux d'intérêt maximum des prêts directs consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation, est conforme à ce principe. Le ministre l'a dit hier: «Le gouvernement a l'intention de consacrer une grande partie de ses ressources pour répondre aux besoins des groupes à faible revenu et des endroits particulièrement atteints par l'expansion urbaine, afin d'améliorer les conditions de vie dans les régions urbaines». Apparemment, certains membres de l'opposition s'élèvent contre ce principe.

Dans un discours que M. Michael Wheeler, directeur des projets spéciaux d'habitation pour les groupes à faible revenu près le Conseil canadien du bien-être social, a prononcé récemment au congrès annuel des maires et des municipalités, il a signalé que de 1964 à 1966, 84 p. 100 de tous les engagements du gouvernement fédéral pour l'habitation ont pris la forme de prêts assurés aux termes de la loi nationale sur l'habitation, 10 p. 100 étaient des prêts non rentables pour les logements de vieillards, les logements pour étudiants, etc., et seulement 6 p. 100 d'entre eux représentaient des prêts pour les logements sociaux. M. Wheeler a aussi signalé que le prix moyen des maisons construites aux termes de la loi nationale sur l'habitation était légèrement inférieur à $20,000. Suivant les règlements découlant de la loi nationale sur l'habitation, les prêts pour les maisons de ce genre ne peuvent être consentis à des personnes dont le revenu est inférieur à $7,000 ou $8,000 par année. Il est donc clair que, par le passé, plus de 80 p. 100 de tous les fonds que le gouvernement fédéral a fournis ont servi à subventionner ceux qui en avaient le moins besoin—ceux dont le revenu dépassait $7,000 ou $8,000—et qu'une proportion de 6 p. 100 seulement est allée aux logements sociaux, là où, cependant, existait le besoin le plus urgent.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre a dit que jusqu'ici cette année la proportion des fonds affectés à l'habitation publique avait plus que triplé pour atteindre 20 p. 100 du total ou 150 millions de dollars; progrès énorme, mais d'autres mesures s'imposent de toute évidence. Ce que le ministre a déclaré hier devrait contribuer à augmenter encore davantage la part des engagements du gouvernement fédéral consacrée à l'habitation publique.

Il y a une chose fondamentale à ne pas oublier. Si le logement public n'a guère répondu aux besoins, ce n'est pas faute de fonds de la part du gouvernement fédéral. Depuis quelques années, il en offre beaucoup plus à cette fin que n'en ont jamais demandé les municipalités et les provinces, que la loi charge de lancer des projets de logement public. Depuis que le ministre actuel assume la responsabilité en matière d'habitation, le gouvernement, je crois, n'a refusé aucun prêt pour des logements publics recommandé par la Société centrale d'hypothèques et de logement et proposé par une province. C'est là une chose dont le gouvernement et, à vrai dire, tous les députés peuvent être fiers. Mais certaines régions ont un urgent besoin d'autres logements publics.

Cela vient renforcer mon affirmation de tout à l'heure. Une nouvelle initiative fédérale en matière de logements sociaux doit être approuvée par la Chambre. Il ne suffit pas que des fonds fédéraux soient affectés aux logements sociaux, nous devons faire davantage et voir à ce qu'ils soient utilisés efficacement. Je suis tout disposé, pour ma part, à appuyer une nouvelle initiative fédérale et il en va de même, j'en suis sûr, de bon nombre d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre. Je prie les membres de l'opposition conservatrice, qui, tout dernièrement encore, approuvaient à leur congrès national la théorie des deux nations, de nous dire s'ils sont disposés à accepter la responsabilité fédérale dans le domaine des logements sociaux. Quant aux membres du Nouveau parti démocratique, qui prêchent si ardemment la théorie du statut particulier lorsqu'ils sont dans la province de Québec, sont-ils prêts à accepter le principe d'une responsabilité fédérale?

Le Parlement a été d'avis jusqu'ici que la fourniture de logements sociaux convenables était essentiellement une question de bien-être, relevant de la compétence constitutionnelle des provinces et de leurs municipalités. C'est là une théorie désuète depuis longtemps. Ainsi, la crise du logement à Toronto vient de ce que des gens de toutes les parties de l'Ontario, des autres régions du Canada et de l'étranger affluent dans la ville. Le rythme d'accroissement démographique de Toronto, ces dernières années, a été à peu près le plus considérable de n'importe quelle grande ville du continent. La ville compte près de deux millions d'habitants. La région de Toronto a reçu plus d'immigrants que n'importe quelle autre partie du pays. La crise du logement à Toronto est l'aboutissement de cette affluence de gens, venus de toutes les parties du monde. La politique du gouvernement actuel consiste, comme il se doit, à favoriser l'immigration. Il faut que les immigrants s'installent quelque part. Il leur faut un logement.

Il est manifeste qu'en vertu de la conjoncture actuelle, la fourniture de logements sociaux dans les grandes régions urbaines en voie d'expansion rapide est une question d'urgence nationale mettant en jeu la paix, l'ordre et la bonne administration du Canada. Tant que le Parlement n'acceptera pas cette responsabilité, il sera inutile et malveillant de la part des membres de l'opposition de s'en prendre au gouvernement pour n'avoir pas pris des mesures que le Parlement n'a pas encore autorisées. J'exhorte les membres de l'opposition conservatrice et néo-démocrate à cesser de formuler des critiques malveillantes et à dire à la Chambre et aux Canadiens quelle est leur attitude au sujet de cette question vitale de la responsabilité et de l'autorité du gouvernement fédéral.

• (5.50 p.m.)

**M. Grafftey:** Êtes-vous sérieux?

**M. Scott (Danforth):** C'est ce que nous soutenons depuis des années.

**M. Wahn:** J'espère que durant le reste de ce débat, les députés de tous les partis à la Chambre accepteront le principe selon lequel la construction de logements sociaux dans nos grandes agglomérations urbaines, n'est pas une mesure de bien-être d'intérêt local, mais que c'est une affaire d'importance nationale et de nature pressante.

**M. Scott (Danforth):** Pourquoi ne pas faire quelque chose à ce sujet alors?

**M. Wahn:** Je suis persuadé que si le Parlement reconnaît qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale, des mesures efficaces pourront être prises sans modification constitutionnelle. Il faut reconnaître toutefois qu'en plus de la responsabilité fédérale, il y a les responsabilités provinciales et municipales et que les trois échelons de gouvernement doivent faire des efforts concertés.

**M. Scott (Danforth):** Le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Wahn:** Lorsque j'aurai terminé. Il doit y avoir un moyen—il faut absolument le trouver—de raccourcir les formalités administratives et de mettre fin à la pratique des trois niveaux de gouvernement de se renvoyer la balle, pratique qui, jusqu'à présent, a restreint les initiatives. Nous devons nous efforcer de découvrir pourquoi les fonds fédéraux n'ont pas, jusqu'à présent, été utilisés et décider ensuite comment agir efficacement à l'avenir.

Selon moi, si les crédits fédéraux destinés au logement public n'ont pas été entièrement utilisés jusqu'à présent, c'est surtout parce qu'un supplément de logements sociaux dans les grandes municipalités urbaines qui en ont le plus besoin, comme Toronto, impose aux propriétaires, dans les conditions actuelles, un fardeau supplémentaire, injustifié et à vrai dire insupportable. Des études indépendantes l'établissent clairement que le propriétaire urbain supporte actuellement un fardeau fiscal injuste et rétrograde. Si Toronto ou toute autre municipalité urbaine désire utiliser les crédits fédéraux destinés au logement public, elle doit être disposée à assumer un léger pourcentage des dépenses d'équipement proprement dites. Un léger pourcentage seulement, mais qui représente cependant un fardeau supplémentaire.

Il est toutefois beaucoup plus important de considérer les frais invisibles que les logements publics imposent aux municipalités. On compte les frais d'aqueduc, d'égouts et de diverses catégories de services municipaux

et, surtout, la construction d'écoles pour les nombreux enfants habitant dans ces logements publics. Les lois fédérales doivent permettre au trésor fédéral de financer certains services, comme le système d'égout. Ce qui n'empêche pas aux logements publics d'imposer un fardeau injuste et supplémentaire au contribuable municipal. En outre, les ressources municipales sont restreintes et on comprend bien que dans ces circonstances les dirigeants municipaux encouragent plutôt la construction d'immeubles de bureaux et d'installations industrielles de meilleur rendement. Il est évident que les municipalités s'opposeront aux logements publics si ceux-ci ne sont pas lucratifs. C'est un problème financier et non constitutionnel, donc il peut être réglé.

Un autre obstacle aux logements sociaux c'est le caractère suranné des restrictions sur la construction et des règlements d'expropriation des municipalités. Enfin, le temps et les frais supplémentaires exigés par des pourparlers avec une multitude de hauts fonctionnaires aux trois niveaux de gouvernement imposent un fardeau lourd et souvent insurmontable de dépenses, de retards et de déceptions aux responsables de la construction de logements publics.

Il y a diverses solutions à ce problème. Toute solution cependant exige une intervention fédérale plus poussée et, partant, une nouvelle initiative fédérale dans ce domaine. On pourrait par exemple, dans chaque vaste agglomération urbaine souffrant d'une pénurie de logements publics, instituer, par charte provinciale, une société de logements publics administrée par un conseil restreint et compétent de personnes désignées par les gouvernements municipal, provincial et fédéral. J'espère qu'on ne nommera pas de fonctionnaires. La bureaucratie de notre fonction publique est déjà tentaculaire.

Les gouvernements fédéral et provinciaux fourniraient les fonds nécessaires suivant les proportions convenues. La société serait habilitée à exproprier les gens à des conditions équitables, elle aurait le pouvoir de passer outre aux restrictions injuste imposées à la construction par la municipalité, d'acheter des terrains inutilisés et d'y installer des services publics, et d'acquérir ou de construire des habitations publiques.

J'admets que le gouvernement doit actuellement faire des économies, mais ce projet n'entraînerait pas de dépenses supérieures à celles qu'on envisage maintenant. Une partie des fonds autrefois destinés à financer la construction de maisons dispendieuses pour loger une seule famille permettrait de venir en aide aux gens dont les besoins sont les plus grands et les plus pressants. L'industrie de la construction peut tout aussi bien servir à construire des habitations publiques que des maisons unifamiliales coûtant $20,000 ou plus, des appartements de luxe ou de grands édifices à bureaux. Il est parfaitement clair que rien dans la constitution ne s'oppose à un tel programme.

[M. Wahn.]

Tous ceux qui sont ici reconnaissent, je pense, que la construction d'habitations publiques est devenue une nécessité pressante. Nous pouvons aussi admettre que ce n'est pas la meilleure solution, en définitive. Nous aspirons tous au jour où chaque Canadien en bonne santé pourra gagner assez d'argent pour offrir à sa famille, un foyer convenable, de sorte que les habitations publiques ne soient nécessaires que pour les personnes âgées, malades et infirmes. Entre-temps, il n'existe pas moins une crise de logements publics dans certaines de nos grandes villes. J'espère que les membres de tous les partis seront favorables à une plus grande participation fédérale dans ce domaine.

**M. le vice-président adjoint:** Avant d'accorder la parole au prochain orateur, je dois, en conformité de l'article 39A du Règlement, annoncer les sujets qui seront abordés lors de la motion d'ajournement, à dix heures.

[*Français*]

L'honorable député de Lapointe (M. Grégoire): Les États généraux du Québec et Canada français.

[*Traduction*]

Le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale—Les parcs nationaux—la conservation des cabines pour touristes.

Le député de Kootenay-Ouest—L'énergie, le Columbia, retard présumé dans les paiements fédéraux à la Colombie-Britannique.

**M. Grafftey:** Monsieur le président, avant de faire mes brèves remarques ce soir, j'aimerais dire ce que je pense de l'esprit de parti. A mon avis, l'esprit de parti est au pire lorsque nous en usons mal en faisant des personnalités à la Chambre des communes. Le gouvernement semble faire preuve d'un sectarisme nouveau genre cet après-midi.

Qu'est-il arrivé, monsieur le président? Nous disons au gouvernement depuis trois ans qu'il y a pénurie d'habitations au Canada et qu'il ne s'en soucie pas. Tous les députés qui sont retournés dans leur circonscription cet été ont constaté une véritable crise du logement, et non une simple pénurie de maisons. Jour après jour depuis trois ans, nous consignons au compte rendu des propositions utiles en matière de logement. Mais qu'est-il arrivé? Le gouvernement et ses tenants arrivent à la Chambre des communes à la reprise de cette session à l'automne de 1967 et nous disent: «De grâce, pas de parti pris; ne nous critiquez pas».

C'est précisément le rôle de l'opposition et nous allons continuer de formuler des propositions concrètes à la Chambre. Nous continuerons également de signaler à la population du Canada que le gouvernement actuel n'a pas de politique et ne fournit aucune orientation nationale dans le domaine de l'habitation. J'imagine que le préopinant m'accuserait de partisanerie à cause de cela, mais je répète simplement ce que tous les Canadiens disent actuellement partout au pays.

On a parlé de la constitution. Partout au pays, les Canadiens en ont assez de voir le gouvernement actuel se servir de la constitution comme d'une excuse.

Il y a dix ans, il était indéniable que le gouvernement fédéral était responsable de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie, principales préoccupations des Canadiens. Pourtant, le ministre des Finances déclare à la Chambre qu'il y a des doutes quant à la répartition des compétences dans la constitution.

• (6.00 p.m.)

Il y a dix ans, même cinq ans, ou quand nous détenions le pouvoir, nous étions convaincus que les provinces et, à leur tour, les municipalités, avaient un rôle véritable à jouer dans l'élaboration de la politique de logement. Nous étions également convaincus que l'habitation était un sujet d'intérêt et de préoccupation nationaux. Qu'advient-il chaque fois que nous parlons des responsabilités du gouvernement à la Chambre? Le secrétaire parlementaire du ministre est-il vraiment sérieux quand il invoque la constitution et nous dit que la question relève vraiment des provinces? Pas du tout. Retournerait-il dans sa circonscription, pendant une crise du logement, pour invoquer la constitution devant ses électeurs? J'espère que non.

Disons clairement que si nous réclamons la coopération des provinces et des municipalités, la responsabilité ultime pour les logements (ou leur pénurie), incombe, en fin de compte, à l'autorité fédérale. Une chose me paraît pour le moins étrange: le gouvernement fédéral, qui a en main les leviers de commande à tous les niveaux et ne cesse de parler de la nécessité du pouvoir central; mais à peine le coût de la vie amorce-t-il une spirale ascendante, à peine surgit-il un problème du genre de la crise des logements, du développement urbain ou de la pollution de l'eau, de l'air ou du sol, le ministre compétent se lève et déclare que la responsabilité n'en incombe pas au gouvernement mais bien aux provinces.

L'honorable député qui vient de parler a dit qu'il était fatigué de voir que l'on ne cessait de se rejeter la balle. Ce sont précisément ce ministre et ce gouvernement qui se rejettent la balle. Nous prions le ministre et le gouvernement de ne plus faire de longs discours sur les taux d'intérêt et de ne plus nous citer de statistiques mais plutôt d'assumer leurs responsabilités et d'agir.

Je suis très satisfait du discours du ministre aujourd'hui. Je ne le tiens pas seul responsable de la crise du logement. Cette dernière fait partie intégrante de la politique économique de faillite du gouvernement. S'il est dans cette mauvaise posture, c'est parce que le gouvernement n'a pas su collaborer avec les provinces pour établir les priorités économiques et sociales, parce que le gouvernement a fait des dépenses sans suivre de programme et accumulé les déficits budgétaires. Il est forcé d'établir des taux d'intérêts élevés car le gouvernement n'a pas su se discipliner ou établir des priorités sur le plan national ou avec les provinces.

Je me réjouis de ce que le ministre a dit clairement ne pas accepter l'une des recommandations fondamentales du Conseil économique du Canada, soit qu'un gouvernement moderne doit considérer le logement comme une question de bien-être social et se rendre compte que le logement n'est pas un de ces domaines du bien-être social qui doit être influencé par la planification normale de l'économie fiscale.

A maintes reprises, le gouvernement a refusé d'entendre les propositions utiles de l'opposition. Depuis trois ans, à chaque session, nous avertissons le gouvernement que tant qu'il nous considère comme une assemblée qu'il manipule à son gré quant aux mesures fiscales et monétaires, il n'aura pas de politique du logement satisfaisante. Aujourd'hui même, le ministre a dédaigné cet avertissement; il a mis en relief le fait que le gouvernement canadien est le seul, dans le monde occidental, à ne pas considérer l'habitation comme une question de bien-être social, devant échapper aux fluctuations normales de la politique fiscale et monétaire.

A notre sens, des logements convenables et appropriés, cela vient au premier plan du bien-être social. Sans habitations satisfaisantes, les autres programmes de bien-être social restent lettre morte. La délinquance juvénile et tous les autres problèmes urbains, que nous devrions aborder de manière sûre et constructive, ne pourront être résolus tant que nous n'offrirons pas à nos concitoyens, non seulement à bas revenu mais aussi, désormais, à revenu moyen, des logements convenables. Voilà pourquoi nous considérons le logement, et aussi l'instruction, comme questions prioritaires de bien-être social.

Le parti libéral aime se dire l'instaurateur de lois «bienfaisantes», mais à mon avis, il néglige de répondre à ce besoin prioritaire à cause des caprices de l'administration finan-

cière. Je suis bien aise de ce que le ministre vient de dire. Il nous a exposé à merveille comment il se fait que le nombre des nouveaux logements varie selon que le taux d'intérêt augmente ou baisse, et ainsi de suite. Nous l'avons écouté attentivement, mais somme toute, il nous a dit qu'il ferait fi de la principale recommandation du Conseil économique du Canada, qui a une vaste portée. Ainsi, la crise du logement se perpétuera au pays jusqu'à ce qu'il se produise un changement de gouvernement.

**M. Mackasey:** Vous n'avez pas fini d'attendre.

**M. Grafftey:** Voilà une phrase typique des remarques du ministre. Il a insisté sur le problème des terrains peu coûteux dans des villes comme Toronto, Montréal et Vancouver: tous les grands centres urbains et métropolitains du pays. Il a parlé de la pénurie de bons terrains à prix modique. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, en sommes bien conscients. Il y a trois ans, nous avons dit au ministre qu'il importait de collaborer avec les municipalités et avec les provinces pour qu'il soit possible aux Canadiens de se procurer des terrains à bon marché.

Aujourd'hui, le ministre nous signale le problème. J'espère de tout cœur qu'il ne nous faudra pas attendre deux autres années d'étude avant qu'on mette de nouveau le doigt sur le problème. Voilà trois ans que nous en avons conscience. Le ministre ne s'imagine pas, j'espère, qu'il nous a mis au courant de la chose pour la première fois à la Chambre des communes, cet après-midi.

L'une des raisons que j'ai déjà données du cynisme poussé des Canadiens, à l'endroit de l'autorité fédérale, est liée au fait que le gouvernement fédéral, trop souvent, lorsqu'il est aux prises avec des difficultés s'inspire d'esprit partisan et se retranche derrière la constitution. Les Canadiens, d'une extrémité à l'autre du pays, s'inquiètent vivement de ce qu'aucun palier de gouvernement ne prenne les problèmes modernes au sérieux—quelques-uns de ces problèmes ne sont pas tellement modernes—et de ce qu'aucun palier de gouvernement n'envisage sérieusement de nos jours les problèmes du logement, de la pollution atmosphérique, de la pollution de l'eau, de la pollution du sol et de l'aménagement urbain.

Ce n'est qu'un cas parmi bien d'autres où un ministre du gouvernement se sent frustré dans ses espoirs. Le gouvernement actuel refuse au Parlement et aux représentants élus de jouer leur rôle en modernisant et en mettant à jour notre constitution. Je ne parle pas ici seulement des droits culturels des francophones ou des anglophones de toutes les régions du Canada. L'une des vraies causes, selon moi, du manque d'unité nationale de nos jours a trait à ce que j'appellerais le véritable problème économique, parce que le gouvernement refuse aux représentants des deux côtés de la Chambre des communes de se mettre à l'œuvre en vue de moderniser notre constitution et de la mettre à jour. A cause de cela, nous continuons d'être témoins d'événements comme la crise du logement et la montée en flèche des prix, sans que le commun des mortels ait le moindre sentiment qu'un palier quelconque de gouvernement s'attaque efficacement à ces problèmes.

• (6.10 p.m.)

Qu'arrive-t-il alors? De mois en mois, d'année en année, nous, de l'opposition, faisons des propositions positives, qui sont consignées au compte rendu de la Chambre des communes, mais en vain. Les porte-parole du gouvernement, comme celui que nous avons entendu aujourd'hui, se lèvent et citent des chiffres. Aujourd'hui, nous avons entendu le ministre. Demain, nous entendrons, j'en suis sûr, son secrétaire parlementaire et je prévois déjà ce qu'il dira. Il a fait le même discours cinquante fois. Il évoquera la constitution tout comme son ministre nous a donné aujourd'hui une conférence sur l'économie. Il nous a dit qu'il ne pouvait transfuser de fonds dans l'économie tant que la construction d'habitations fonctionne à un certain niveau.

Je tiens à avertir le ministre qu'il ne peut plus se dérober derrière des discours de ce genre. Il devra faire face à des critiques semblables jusqu'à ce qu'il reconnaisse que le logement est une question d'ordre social et que le droit à un toit, à un logement convenable, est un droit fondamental dans un pays libre et démocratique. Le ministre a fait un discours excellent pour le 19e siècle, mais inacceptable en 1967. Je serais surpris si son discours d'aujourd'hui rallie beaucoup d'appui au «caucus», surtout si certains des vis-à-vis à qui j'ai parlé sont vraiment sérieux quant à leur position dans le spectre politique.

Je demande simplement au gouvernement ce qu'il fera pour régler ce problème. Le ministre a cité des chiffres aujourd'hui mais la vérité la voici. On construira au moins 50,000 unités de moins cette année et si le gouvernement ne décide pas d'agir, la situation s'aggravera avant de s'améliorer. Marie-Antoinette disait: «Qu'ils mangent de la brioche». Que dira le gouvernement aux gens qui n'ont pas de logement convenable? Leur dira-t-il de se procurer des tentes? Le gouvernement se mettra-t-il à distribuer des tentes dans les prochains mois? Je ne plaisante pas. On attend du gouvernement autre chose que des chiffres.

La crise du logement n'existe pas seulement dans les districts urbains et métropolitains. Beaucoup de ruraux sont mal logés aujourd'hui parce que le gouvernement n'a pas su élaborer une bonne politique. Quel est le problème? Fondamentalement, à l'heure actuelle, pour les Canadiens à faibles revenus, la situation est critique. C'est la même chose pour les gens à revenus moyens. De nombreux Canadiens à revenus moyens ne peuvent trouver à se loger et on l'a signalé à plusieurs reprises. Ils inondent les villes.

Les chiffres récents accusent une poussée record de l'immigration. De jeunes ménages, composés de personnes nées immédiatement après la guerre, cherchent maintenant des foyers. Cet après-midi, le ministre a fait entendre un raisonnement qui ne tient pas debout. Selon lui, si vous parlez à de jeunes couples ou à des couples à revenus moyens, vous constaterez qu'ils ont pris toutes sortes de dispositions pour le voyage, pour l'éducation et pour un tas d'autres choses. C'est exact, mais dans sa conférence de cet après-midi, le ministre a dit que ces gens n'avaient pas attribué de priorité à l'achat de foyers. C'est également vrai parce que le coût d'un foyer est tellement élevé qu'il est hors d'atteinte de la famille moyenne. Ces gens ne songent même pas à acheter une maison parce qu'elles sont trop dispendieuses.

Du fond de mon cœur de conservateur, je crois que c'est une grande chose de posséder une maison. Je crois en ce qu'on pourrait appeler une démocratie de la propriété. Je crois en une démocratie qui encourage les gens à posséder leur maison, les petits hommes d'affaires à posséder leur entreprise et les cultivateurs à posséder leur ferme. Je crois que les Canadiens devraient acheter plus d'actions canadiennes. Je crois que la raison pour laquelle les gens ne parlent pas de posséder leur maison, c'est que le prix en est beaucoup trop élevé pour leurs moyens. Une maison ne devrait pas être à la seule portée des riches.

Je pense l'avoir dit au moins trois fois pendant le débat, et il faut continuer de le répéter: dans ce pays dont le niveau de vie est le deuxième au monde, et cela dans toute l'histoire, la crise actuelle en matière de logement n'est rien moins qu'une honte. Tout ce que le ministre semble capable de faire, c'est sa petite conférence économique de cet après-midi, sans aucun encouragement réel aux personnes qui voudraient un logement convenable. Je m'attendais à mieux; j'espérais de lui quelque encouragement en cette année où nous parlons de politiques nouvelles et modernes. Tout ce qu'il a fait, c'est citer des chiffres pour le bénéfice de personnes dans le besoin.

L'année dernière, à Toronto, une maison neuve coûtait en moyenne $29,000. Pourtant, en 1965, environ 85 p. 100 des prêts domiciliaires financés par le gouvernement fédéral étaient consentis à des personnes ayant un revenu annuel moyen de plus de $5,000. Qu'advient-il du travailleur à faible revenu? Souvent il échoue dans les zones métropolitaines délabrées et sordides. Je n'essaie pas d'être démagogue mais pareille pauvreté dans l'abondance devrait cesser. J'espère que c'est la dernière fois qu'à propos d'un sujet aussi délicat un ministre de la Couronne prend la parole pour citer une foule de chiffres émanant des bureaucrates.

En 1967, au lieu d'augmenter par rapport à celles de 1966, les mises en chantier d'habitations commencent à baisser dangereusement. Des discours là-dessus, point n'en faut, c'est la vérité. L'hiver était à moitié écoulé l'année dernière lorsque le gouvernement a reconnu cet état de choses, et pourtant, de semaine en semaine nous n'avons cessé de le signaler au ministre. Jour après jour, de concert avec les membres du Nouveau parti démocratique, nous avons demandé au ministre quelles initiatives il avait l'intention de prendre.

A un certain moment, alors que cette institution était sous le feu des cyniques, le ministre a entrepris un voyage de conférences à travers le pays. Qu'on appelle cela une enquête parlementaire ou ce qu'on voudra, mais l'une des véritables raisons pour lesquelles les gens en ont soupé de bien des initiatives du gouvernement c'est que ce dernier nous a mis des bâtons dans les roues. Le nombre des commissions royales d'enquête a atteint un record. Certaines ont été excellentes et pourtant on n'a donné suite qu'à un faible pourcentage de leurs recommandations. Le registraire général suit maintenant cette méthode. Si un problème surgit, il propose de constituer une équipe d'experts. Au lieu d'affronter le problème, il constitue une équipe d'experts.

• (6.20 p.m.)

Lorsque le président Kennedy établissait une équipe spéciale aux États-Unis, cela voulait simplement dire que les tentacules de la Maison Blanche s'étendraient à tous les États-Unis. Cette équipe était tenue de présenter son rapport dans quelques semaines au plus. Si elle avait besoin de plus de temps, il lui fallait présenter une très bonne raison. Les mots mêmes «équipe spéciale» reflétaient, aux États-Unis l'urgence d'un problème. Aujourd'hui, quand une crise se produit au Canada, le gouvernement crée une équipe spéciale qui peut présenter son rapport dans un, deux ou même trois ans. Si nous, de l'opposition, demandons pourquoi le rapport ne peut être présenté plus tôt, on nous hue.

On a beaucoup parlé de recherches. Je n'ai rien contre les penseurs ou les intellectuels. Je reconnais qu'il faut des recherches dans le domaine du logement, mais ce qui m'épouvante, c'est que le gouvernement a peut-être utilisé les recherches et l'étude pour motiver ses tergiversations. L'étude a son heure mais l'action aussi, même si nous ne sommes pas entièrement sûrs d'avoir toujours raison. J'ai bien confiance dans les recherches faites par des ordinatrices. Je crois qu'il faut à un gouvernement moderne de plus en plus de recherches. Pourtant, quand il se produit une crise, le gouvernement actuel entreprend des recherches alors qu'il devrait agir. Je dirai au ministre que les recherches qu'il fait faire actuellement auraient dû être entreprises il y a cinq ans.

Dois-je dire à un de mes commettants qu'il ne peut avoir de maison pour se loger avant que nous...

**M. Mackasey:** Vous étiez au pouvoir il y a cinq ans.

**M. Grafftey:** Comme le dit le député, nous étions au pouvoir il y a cinq ans. Cette politique aurait peut-être pu suffire à cette époque-là. (*Exclamations*)

Mes collègues du Québec sont bouleversés. Ils sont exaspérés d'entendre leurs commettants leur dire qu'il faut des maisons. La recherche est essentielle, mais n'invoquons pas la nécessité d'une recherche plus poussée pour tout repousser aux calendes grecques.

L'an dernier, le ministre a imaginé une nouvelle sorte de réunion, le symposium. Il a parcouru le pays pour organiser des symposiums sur le logement avec les municipalités et les provinces. Après avoir traversé le pays en convoquant un symposium après l'autre, il nous dit aujourd'hui qu'une autre réunion fédérale-provinciale est nécessaire avant que des mesures puissent être prises. Il s'est contenté de parcourir le pays en convoquant des symposiums. C'était une sorte de tournée de conférences.

Le ministre est allé dire aux fonctionnaires provinciaux d'agir, et aux municipalités, ce qu'elles devraient faire, tout en devenant un peu irritable à la Chambre chaque fois que nous lui signalions ce que lui devrait faire. Maintenant ce n'est plus d'une pénurie de logements, mais d'une crise du logement qu'il s'agit et nous continuons à lui montrer la voie à suivre.

Cet après-midi, le ministre a proposé de tenir une autre conférence fédérale-provinciale avant toute autre chose. Pourtant, des députés se demandent pourquoi les Canadiens en ont soupé de voir qu'on se renvoie ainsi la balle, qu'on invoque la constitution et que nul palier de gouvernement ne prend ses responsabilités.

[M. Grafftey.]

**M. Groos:** Monsieur le président, puis-je poser une question au député?

**M. Grafftey:** Naturellement.

**M. Groos:** Le député de Brome-Missisquoi a dit que l'an dernier le ministre passait son temps à voyager d'un bout à l'autre du pays et à convoquer des symposiums. Le député de Danforth a affirmé que le ministre était assis dans son bureau. Les deux députés ne peuvent avoir raison. Lequel des deux a tort?

**M. Grafftey:** Le ministre a peut-être trouvé le temps de faire les deux.

**M. Régimbal:** Sans aucun résultat.

**M. Grafftey:** En 1967, le nombre des mises en chantier subit une baisse marquée au lieu de dépasser celui de 1966. Nous sommes maintenant en automne et nous sommes passés, en matière de logement, de la pénurie à la crise. Si j'ai bien compris les propos du ministre, ceux qui cherchent un logement ne peuvent guère être encouragés par la déclaration d'hier soir ou par les paroles du ministre à la Chambre, cet après-midi.

Je le répète: toute famille canadienne devrait pouvoir posséder un foyer ou louer un logement convenable. Je suis d'accord avec le gouvernement: on devrait y parvenir avec la collaboration de l'industrie privée ainsi que des autorités provinciales et municipales. Mais je rejette sa thèse selon laquelle la responsabilité première, à cet égard, n'incombe pas au gouvernement fédéral. Une crise du logement est sans aucun doute un problème national, surtout quand elle affecte toute la nation. Sinon, que faisons-nous à Ottawa?

A mon avis, l'incapacité d'agir devant des questions aussi importantes que celle-ci est une cause réelle de «séparatisme». Je n'aime pas employer ce mot, mais nous nous plaignons tous aujourd'hui du pouvoir des gouvernements provinciaux. La plainte est fréquente. Nous disons que les gouvernements provinciaux sont trop forts et qu'ils empêchent le gouvernement fédéral de remplir ses devoirs. Voici un secteur où le gouvernement fédéral devrait agir, mais il abdique ses responsabilités.

**M. Régimbal:** Dans un esprit de persiflage.

**M. Grafftey:** Et l'accession à la propriété? On devrait l'encourager. Au cas simplement où les vis-à-vis penseraient que nous n'avons pas de propositions positives à faire, je veux en énumérer quelques-unes. Pour l'achat des maisons, nous devrions encourager d'intenses recherches sur de nouvelles méthodes qui permettraient de les construire à meilleur marché et pousser la recherche en matière de coopératives de construction et d'achat. Je parle du genre de recherche dont nous avons

besoin. Les recherches d'autrefois nous ont paralysés dans d'autres secteurs. Deuxièmement, nous devons supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Troisièmement, nous devons déduire du revenu imposable un montant maximum de $500 pour les taxes scolaires et municipales. Examinons cette proposition. Est-elle pratique? Les honorables vis-à-vis pensent peut-être que non. Mais commentons-la, c'est une idée.

Quatrièmement, nous devons assouplir la loi issue du parti conservateur-progressiste visant à consentir aux municipalités des prêts à frais modiques et à long terme pour des projets d'épuration des eaux-vannes et pour d'autres mesures contre la pollution. Cinquièmement, nous devons créer une caisse de prêts à faible intérêt et à long terme à l'intention des municipalités. Nous le proposons depuis longtemps. Et pourtant le ministre vient nous parler du manque de fonds pour des prêts à faible intérêt. Sixièmement, nous devrions faire bénéficier de l'octroi de prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement ceux qui aujourd'hui n'y ont pas droit parce que leurs revenus sont insuffisants. Septièmement, nous devrions augmenter les prêts directs sur les vieilles maisons, surtout lorsqu'il existe une pénurie de logements. Il y a eu quelque progrès dans ce domaine. Huitièmement, tous les détenteurs d'hypothèques consenties aux termes de la loi nationale sur l'habitation devraient bénéficier de l'assurance hypothécaire collective.

Qu'est-ce à dire des logements à loyers modiques? Je fais la proposition suivante à ce sujet. Le gouvernement fédéral devrait d'abord consentir des prêts à long terme à coût peu élevé et assumer une part plus élevée des immobilisations et des pertes d'exploitation. En deuxième lieu, nous devrions collaborer avec les provinces et les municipalités dans l'établissement de normes minimums ou d'ordonnances pour des logements loués et fournir de l'encouragement aux municipalités tant urbaines que rurales qui combattent la décrépitude et le délabrement des habitations au moyen de telles ordonnances. Troisièmement, il nous faudrait prévoir des prêts à long terme aux municipalités pour l'acquisition de terrains destinés à la construction de maisons ou à des fins récréatives. Voilà une autre réponse à l'argument invoqué par le ministre cet après-midi.

Quatrièmement, nous devons fournir des stimulants raisonnables pour encourager les investissements dans l'industrie de la construction. Le ministre avait raison aujourd'hui. Il y a bon nombre d'entrepreneurs qui se consacrent à la construction dans un but lucratif. Personne n'y trouve à redire. C'est la réalité qui l'impose. Je crois que nous devons encourager d'une façon pratique des entrepreneurs à investir dans la construction domiciliaire.

**M. le vice-président adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je ne me propose pas de répondre à toutes les questions du député de Brome-Missisquoi. Quand il a exposé ses recommandations à la fin de son discours, j'ai cru qu'il parlait du programme qu'avait appliqué le gouvernement libéral, plutôt que de projets à mettre à exécution. (*Applaudissements*)

Je veux dire quelques mots dans ce débat à titre de ministre des Finances suppléant, en l'absence de mon collègue, l'honorable représentant d'Eglinton, qui assiste actuellement aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Rio de Janeiro.

Tous les membres du gouvernement reconnaissent l'importance du logement dans nos politiques économiques et sociales. C'est l'un des besoins fondamentaux du Canada, besoin qui va s'accentuer et se transformer au fur et à mesure que la composition de notre population évoluera et se modifiera. Le Conseil économique du Canada nous a tous rendu service en montrant comment grandissent et changent ces besoins suivant l'évolution des différents groupes d'âge de la population, et en signalant comment l'augmentation des revenus influe sur les aspirations des gens qui vivent seuls, par opposition aux gens mariés, et qui désirent avoir leur propre logement.

Au cours des 35 dernières années, le gouvernement fédéral du Canada s'est de plus en plus intéressé, avec de bons résultats, à la question du logement. Nos principales activités ont commencé lorsque des dispositions visant le crédit ont été adoptées pendant la crise, améliorant sensiblement la contribution aux fonds hypothécaires. Après la guerre, nos activités se sont beaucoup étendues et la Société centrale d'hypothèques et de logement a été créée pour les administrer fermement.

• (6.30 p.m.)

Son activité a induit le gouvernement canadien à lancer, préconiser et appuyer une foule de programmes, à compter de l'assurance hypothécaire jusqu'à l'appui accordé à l'urbanisme et à l'aménagement urbain. Les députés peuvent s'en attribuer le mérite jusqu'à un certain point. Les députés sont devenus parfaitement conscients de ce qui peut être accompli et ce qui doit l'être grâce aux mesures financières à notre disposition.

Il faut reconnaître toutefois que le logement, l'aménagement urbain, l'utilisation des terres et tous les problèmes municipaux connexes sont des questions qui relèvent des provinces. Notre influence a été importante et fructueuse, mais elle ne peut pas être décisive. Comme mon collègue, le ministre du Travail, l'a souligné, il y a de nombreuses choses qui ne peuvent être accomplies dans ce domaine au moyen de ressources financières, mais il importe, par exemple, que les problèmes concernant l'octroi et l'utilisation des terres qui relèvent des provinces et les responsabilités normales des municipalités fassent l'objet de mesures aussi énergiques que l'affectation de fonds pour la construction d'habitations. En outre, comme mon collègue, le ministre des Finances, l'a signalé il y a quelques mois, il importe que les répercussions des impôts fonciers municipaux sur le logement entrent en ligne de compte. Il a noté, en avril, que parmi d'autres facteurs, ces impôts sont la cause du prix de revient trop élevé des maisons et des appartements. Une amélioration du financement des municipalités doit permettre de donner une solution partielle au problème du logement.

Un grand nombre des problèmes actuels du logement proviennent de la pénurie de fonds disponibles pour les prêts hypothécaires sur le marché des capitaux. D'après notre propre expérience au Canada, comme aux États-Unis, le logement est vulnérable au point de vue compétitif sur le marché des capitaux. Cette vulnérabilité provient en partie du fait que les emprunteurs qui entrent en concurrence, à savoir les entreprises d'une part et les gouvernements et les municipalités, d'autre part, disposent de moyens compétitifs plus grands. Elle est due, en partie, à une variété de modalités d'organisation, entre autres les moyens compétitifs dont disposent les organismes d'épargne qui normalement investissent sur le marché hypothécaire, par rapport à ceux qui normalement investissent sous une autre forme. La nature même du mécanisme proprement dit de l'hypothèque est également à mettre en cause. Tous ces facteurs doivent être envisagés pour trouver une solution à long terme au problème du logement. Il serait approprié de les évoquer dans un prochain débat à la Chambre. Quant au problème immédiat qui nous confronte en ce moment, je voudrais dire quelques mots de la relation qui existe entre l'habitation et le mouvement de l'épargne et des fonds que le gouvernement peut consacrer à l'habitation en comparaison des autres secteurs.

L'an dernier, en 1966, la concurrence pour les fonds sur le marché du capital était intense et le mouvement des fonds émanant des prêteurs classiques vers le marché des hypothèques, et par là même investi dans l'habitation, avait considérablement diminué.

Depuis la fin de l'automne dernier, il y a eu une très appréciable expansion de la masse monétaire, ce qui a atténué le resserrement général des conditions de crédit. En dépit de cette expansion, il y a eu, cependant, un sensible accroissement des taux d'intérêt à long terme, aux États-Unis comme au Canada, après un bref déclin l'hiver dernier. Dans les deux pays, les taux d'intérêt à long terme ont atteint de très hauts niveaux malgré l'expansion substantielle de la masse monétaire.

Ces taux élevés d'intérêt sur les obligations et les hypothèques sont le résultat de l'activité, sur les marchés, des emprunteurs et des portefeuillistes. Ceux-ci exigent des taux élevés pour leur épargne, en partie parce qu'ils sont des emprunteurs en puissance qui paient volontiers de tels taux si la concurrence le leur permet. Les prêteurs exigent des taux d'intérêt élevés en partie parce qu'ils s'inquiètent des prix et salaires en hausse, c'est-à-dire de l'inflation. Aussi longtemps que les prêteurs canadiens et américains garderont leur attitude actuelle vis-à-vis des placements à long terme, tels les obligations et les hypothèques, aussi longtemps que les emprunteurs à long terme seront nombreux sur le marché de l'argent, nous ne saurons échapper à ces taux d'intérêt élevés.

Une bonne part des sollicitations dont le marché de l'argent fait l'objet cette année est attribuable au gouvernement canadien. Les besoins en argent comptant du gouvernement, en dehors de ses revenus et de ses rentrées normales non budgétaires, sont cette année beaucoup plus élevés qu'ils ne l'ont été depuis plusieurs années, exception faite de ses besoins lors des importantes transactions de change en 1962. Cela force le gouvernement à emprunter des sommes considérables. Nos emprunts font inévitablement partie des problèmes auxquels les marchés de l'argent font face au Canada cette année. Ils font partie de la concurrence qui rend difficile l'obtention de fonds hypothécaires pour la construction de maisons et d'appartements. Nos demandes, cependant, sont diminuées du fait que nous réduisons nos soldes en comptant comme le ministre des Finances l'a annoncé dans son exposé budgétaire le 1er juin.

En prévision de la situation du logement l'an prochain, l'un des points importants dont il faut tenir compte est l'âpreté de la concurrence qui aura lieu sur le marché des capitaux destinés à d'autres fins que la construction d'habitations. Le gouvernement du Canada sera évidemment l'un des gros emprunteurs. De plus, au début de la prochaine année financière les soldes liquides seront inférieurs à ceux du début de cette année; donc,

nous serons moins en mesure de faire face à nos besoins en réduisant nos soldes.

Le gouvernement—le Conseil du Trésor et le Cabinet—s'efforce de comprimer ses dépenses et ses programmes de prêts de l'année prochaine afin de limiter ses prélèvements sur le marché des capitaux dans une mesure raisonnable par rapport aux autres usagers. Ainsi, nous aiderons de notre mieux à affecter les capitaux au financement de la construction d'immeubles à appartements et d'autres logements locatifs, que nous considérons indispensables dans la conjoncture actuelle, ainsi qu'à des prêts pour l'achat de maisons.

Cette année, alors que le logement subit les pressions de la concurrence d'autres emprunteurs, pour l'épargne, nous avons pris un certain nombre de mesures importantes afin de permettre la construction de plus d'unités de logement.

Tout d'abord, nous avons modifié la loi sur les banques, il y a quelque temps, pour permettre aux banques de souscrire tant aux prêts domiciliaires ordinaires qu'à ceux de la SCHL. Jusqu'ici, cette mesure n'a pas influé grandement sur la disponibilité des fonds pour la construction d'habitations, mais on me dit qu'elle le fera toujours plus à mesure que l'année progressera et au cours des années à venir. En matière d'épargne, les banques sont des concurrentes sérieuses; je m'attends donc que, pour le financement de la construction domiciliaire, elles jouent un rôle compatible avec leur prédominance à titre d'intermédiaires financiers. Il leur faudra un peu de temps pour mettre sur pied et exploiter des services de prêts hypothécaires, mais elles devraient pouvoir donner leur pleine mesure d'ici quelques mois.

La deuxième mesure que nous avons prise cette année a consisté à approuver un vaste programme de prêts directs de la part de la Société centrale d'hypothèques et le logement. Le ministre du Travail a illustré par une statistique l'ampleur du programme de la Société cette année. Voici quelques chiffres montrant l'importance de la contribution du Trésor au programme du logement au moyen de prêts consentis à la Société centrale. Il s'agit du montant net des prêts excédant la somme des remboursements reçus. Pour l'année financière en cours, nous nous attendons qu'ils dépassent 660 millions de dollars. C'est un record. L'an dernier, le montant s'élevait à 489 millions et, l'année précédente, à 315 millions. Pour la commodité des députés, je pourrais insérer ici dans le hansard un tableau montrant les chiffres des dix années antérieures à 1967.

Monsieur le président, puis-je avoir la permission du comité d'insérer ce tableau dans le hansard?

**M. le président:** Est-il convenu que ce tableau soit inséré dans le hansard?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Benson:** Le tableau se présente ainsi:

Montant total net des prêts consentis par le gouvernement à la Société centrale d'hypothèques et de logement, par année financière

| | (en millions de dollars) |
|---|---|
| 1957-1958 | 108 |
| 1958-1959 | 336 |
| 1959-1960 | 315 |
| 1960-1961 | 192 |
| 1961-1962 | 190 |
| 1962-1963 | 102 |
| 1963-1964 | 113 |
| 1964-1965 | 222 |
| 1965-1966 | 315 |
| 1966-1967 | 489 |

La Société centrale utilise les montants qui lui sont prêtés pour consentir des prêts directs à ceux qui veulent devenir propriétaires de maisons, pour accorder des prêts et faire des placements conjoints dans le domaine de l'habitation publique, pour consentir des prêts destinés à la construction de logements spéciaux pour personnes âgées ou de résidences d'étudiants dans les universités, à l'aménagement urbain et à d'autres domaines. Dans les cas où les chiffres ont été élevés, le gros de l'argent a servi à des prêts hypothécaires directs consentis à des particuliers ou à des entrepreneurs pour la construction de maisons.

• (6.40 p.m.)

Le gouvernement ne peut consacrer cette année à des prêts domiciliaires que 660 millions de dollars car, au début de l'année, il avait d'importants soldes en espèces qui peuvent être réduits au fur et à mesure que l'année s'écoule. Comme la chose ne se répétera pas et comme nous ne pouvons pas forcer davantage le marché des obligations, nous ne pouvons pas maintenir ce niveau élevé de prêts pour les prêts hypothécaires directs, au-delà de l'année en cours. Nous maintiendrons cependant un niveau élevé de prêts qui servira, comme l'a dit le ministre du Travail, à l'habitation publique et à d'autres besoins spéciaux qui ne peuvent pas être financés normalement par le secteur privé, comme c'est le cas de la construction domiciliaire.

Troisièmement, nous avons aussi permis cette année que les prêts hypothécaires assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation soient consentis à n'importe quel taux d'intérêt jusqu'au maximum autorisé par la loi sur l'habitation. Ce degré de liberté extraordinaire devrait permettre l'établissement d'un marché plus concurrentiel dans le domaine des prêts hypothécaires, et les taux devraient varier, selon les circonstances et les conditions du marché, en dessous de ce maximum. Cela devrait ai-

der aux emprunteurs à obtenir des portefeuillistes, les fonds qu'il leur faut, en concurrence avec d'autres emprunteurs. La concurrence des autres emprunteurs sur le marché s'en trouvera donc accrue, mais, selon nous, c'est essentiel si le domaine de la construction domiciliaire doit disposer de capitaux suffisants pour répondre à ses besoins.

Le même genre de concurrence, bien que d'aspect différent, se produirait si le gouvernement fédéral augmentait d'une façon ou d'une autre ses emprunts pour assurer des fonds aux prêts hypothécaires directs, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Je tiens à signaler que le gouvernement n'a pas établi un taux de 8¼ p. 100 dans le cas de l'intérêt sur les hypothèques, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, mais il a plutôt accordé au marché la plus grande liberté possible, dans le cadre de la loi actuelle, pour décider des taux convenables, compte tenu des circonstances du marché, de la situation dans chaque cas particulier et de l'existence de l'assurance prévue par la loi sur le logement. J'ose espérer que, dans bien des cas, sinon dans la plupart, les taux effectivement imposés seront inférieurs au maximum autorisé par le Parlement dans la loi, mais nous ne serons sûrs de la chose que lorsque les réactions du marché se seront fait sentir au cours des prochains mois.

La quatrième mesure, que le gouvernement n'a pas encore prise mais qu'il a l'intention de prendre, c'est de mettre en train une étude sérieuse sur l'aménagement urbain en général et sur le logement entre autres. On se rappellera que dans le discours du trône, le gouverneur général avait indiqué l'intention du gouvernement de proposer aux provinces une étude spéciale de la mise en valeur urbaine, menée en consultation étroite avec toutes les autorités intéressées et qui serait utile aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi qu'au public en général.

En août, le premier ministre a déclaré que nous communiquerions avec les provinces au sujet de cette conférence sur le logement et que ce serait là un des plus importants sujets de consultation avec les gouvernements provinciaux. C'est encore notre intention, bien que, comme les députés le savent, avec les élections qui se tiendront dans certaines provinces, il faille attendre au moins quelques semaines avant que les gouvernements provinciaux puissent participer aux entretiens sur cette question et sur d'autres sujets.

J'ai démontré, tout comme mon ami le ministre du Travail, que le problème du logement n'est pas uniquement une question d'argent. Bien d'autres éléments entrent en jeu, dont la plupart sont de la compétence des provinces et se rattachent, pour une large part, au mode d'action et au financement des municipalités.

[L'hon. M. Benson.]

**L'hon. M. Monteith:** Puis-je demander au ministre, s'il lui reste un exemplaire du tableau qu'il a consigné au hansard, de bien vouloir me le passer?

**L'hon. M. Benson:** Oui. J'en fournirai volontiers une copie au député.

**M. Kindt:** Monsieur le président...

**M. le président:** Le député veut-il poser une question?

**M. Kindt:** Non.

**M. le président:** La parole est au député de Sudbury.

**M. Germa:** Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de contribuer à cet important débat. Je dois remercier aussi le gouvernement de nous donner le choix entre trois situations critiques: le logement, le blé et le concept des deux nations. Je me demande si cela va continuer durant toute la session.

**Une voix:** Cela va s'aggraver.

**M. Germa:** L'attitude que le ministre du Travail a adoptée à la Chambre aujourd'hui m'a étonné. Quand je l'ai rencontré à Sudbury à la recherche de votes, son attitude au sujet du logement était beaucoup plus bienveillante. Il débordait de sympathie. Sa position semble s'être durcie—j'oubliais que sa mission était tout autre alors.

J'admets avec lui qu'on ne devrait pas accorder des subventions au titre du logement à ceux dont le revenu excède $10,000. Si telle est son attitude, pourquoi ne s'assure-t-il pas que les fonds du gouvernement ne serviront qu'à subventionner ceux qui en ont besoin. J'admets que quiconque gagne $10,000 par année est assez fort pour trouver des fonds sur le marché libre.

Il affirme que le nouveau taux d'intérêt maximum de 8¼ p. 100 sur les prêts hypothécaires est réaliste. Je ne suis pas de son avis. Il est réaliste seulement si on estime que les fonds pour le logement devraient venir entièrement du marché libre. Je refuse d'accepter cette idée et de croire que le logement devrait dépendre du bon plaisir du marché libre. C'est une question sociale trop importante pour cela.

Je dois réfuter les opinions de certains députés. Le député de Saint-Paul croit que je formule ces critiques afin d'en tirer des avantages politiques. Ce n'est pas mon intention ce soir et je ne suis pas venu à la Chambre à cette fin. Ce soir, je me présente comme une victime de la mauvaise administration du gouvernement dans le domaine du logement.

Le ministre a également critiqué les prix élevés des terrains dans la ville de Toronto soulignant que les terrains pourvus des services municipaux qui se vendent $12,000 sont trop coûteux pour que des particuliers puissent s'y construire des maisons. Je partage cet avis, mais je lui rappelle que le problème de la spéculation sur les terres n'est pas nouveau; il existe sur notre continent depuis des centaines d'années. Abraham Lincoln a déclaré un jour que personne ne devrait posséder plus de terres qu'il n'en a besoin pour faire vivre sa famille ou pour exploiter une entreprise légitime. C'est mon attitude au sujet de la spéculation sur les terrains. Que veut faire le ministre s'il critique le prix des terrains? Fera-t-il quelque chose pour réprimer la spéculation?

Ce qui me surprend aussi, c'est que les députés ici sont étonnés que nous ayons aujourd'hui une crise du logement. Nous avons connu la hausse soudaine de la natalité de l'après-guerre. Nous avons vu ces enfants grandir, nous les avons vu entrer à l'école primaire, à l'école secondaire et à l'université. Maintenant lorsque cette génération arrive sur le marché du logement, nous sommes surpris. Certes, nous aurions pu prévoir tout cela. Certes, nous aurions pu prendre des mesures et préparer le terrain pour ceux qui venaient. Cette explosion de population d'après-guerre n'est pas nouvelle. Il y a 25 ans que nous la connaissons.

Le ministre se retranche derrière la constitution, mais sa position est transparente. Il m'est très difficile d'aller dans ma circonscription et de donner à mes commettants un exemplaire de la constitution en leur disant: «Voilà pour vous sortir du pétrin». Aussi longtemps que le gouvernement fédéral aura la haute main sur la politique monétaire du Canada, il devra accepter la responsabilité de la situation du logement. Ce problème a une importance sociale et la responsabilité en est beaucoup trop grande pour que les municipalités ou les gouvernements provinciaux s'en occupent seuls.

• (6.50 p.m.)

Il est évident, d'après les preuves que nous avons, que l'octroi puis la suppression de l'argent a produit un effet direct sur les mises en chantier au Canada. En 1965, les restrictions monétaires ont conduit à un fléchissement des mises en chantier, devenu apparent en 1966. En 1967, nous souffrons encore des effets de cette politique.

J'ai toujours eu l'impression que les capitaux de l'État devaient servir aux économiquement faibles, à ceux qui ne peuvent se procurer de l'argent sur le marché libre, surtout depuis l'institution des prêts garantis de la Société d'hypothèques et de logement. Néanmoins, en 1965, seulement 9 p. 100 des emprunteurs gagnaient moins de $5,000 par année et en 1966, la situation avait empiré,—ils n'étaient plus que 4.8 p. 100. Et pourtant, ces gens sont bien ceux qui ont le plus besoin d'être aidés par les subventions de l'État. Ce ne sont pas ceux qui gagnent $10,000 par année; ceux-ci sont économiquement assez forts pour s'aider eux-mêmes. Le gouvernement devrait faire quelque chose pour subventionner les taux d'intérêt élevés au profit de ceux dont le revenu est faible.

Je m'élève contre la déclaration du ministre selon laquelle ce problème concerne seulement les centres urbains importants comme Toronto, Vancouver et Hamilton. Je viens d'une partie du Canada située hors du circuit habituel. J'habite une communauté minière qui ne se fait guère entendre au Parlement. C'est devenu un fait presque historique: les mineurs doivent obligatoirement connaître de tristes conditions de logement. Les habitants de Sudbury sont des mineurs—voilà un fait certain—et je les représente parce que je suis l'un d'eux et que je les comprends. Ce sont des gens qui travaillent dur. C'est pourquoi ils méritent une vie meilleure.

Dans une collectivité mono-industrielle comme Sudbury, les secousses financières ne sont pas réparties sur une importante population, comme c'est le cas dans les régions métropolitaines fortement peuplées. Chaque fois qu'il arrive quelque chose à cette industrie unique, chacun subit une dure secousse financière. Vivre à Sudbury équivaut à voyager à l'arrière d'un autobus; c'est subir une série de secousses à mesure que l'économie traverse des périodes d'expansion et de régression. Nous vivons actuellement une période d'expansion économique. Cependant, bien que d'énormes richesses proviennent du travail de ceux qui descendent souvent dans les entrailles de la terre avant la lumière du jour pour ne revenir qu'à la nuit, nous n'avons pas découvert de système permettant de transformer ces richesses de manière à doter ces travailleurs d'habitations et de services sociaux.

Je veux ce soir demander au ministre d'avoir pitié des gens qui travaillent dur et n'obtiennent en retour qu'une faible compensation. Mon honorable ami de Danforth a brossé un tableau très exact de la scène nationale. Pour donner au ministre une juste idée des choses et lui montrer combien les gens souffrent de la politique gouvernementale, je parlerai de la situation locale telle que je la connais à Sudbury. Je ne la connais pas en conséquence de recherches théoriques mais à titre d'habitant de longue date et de travailleur de l'endroit.

Récemment, un homme politique de Toronto, assez connu, M. Morton Schulman, a

fait certaines déclarations sur Sudbury. Il a dit qu'elle était formée de taudis et qu'un voile de fumée noire la recouvrait. Je ne rejette pas nécessairement du tout au tout l'appréciation de M. Schulman. Je la rejette partiellement; il aurait dû dire que c'est dans une proportion de 20 p. 100 seulement que Sudbury se compose de taudis. Certaines gens y vivent bien: l'élite, les directeurs de mines, les dirigeants des compagnies d'assurance. Mais le mineur ordinaire, non, et la maison qu'il habite entre dans la catégorie des taudis qui y représentent 20 p. 100 des habitations.

Il ne s'agit pas ici d'une classification faite au hasard. Notre urbaniste a constitué un dossier et ses collaborateurs ont visité toutes les maisons de Sudbury. On trouve dans la ville 400 cabanes recouvertes de papier goudronné. Ce chiffre ne représente pas une estimation approximative; il est le résultat d'un calcul réel. Ces cabanes ont été construites il y a environ 40 ans probablement, alors que l'entreprise minière de la région présentait des risques et que personne ne voulait investir de façon permanente des fonds dans une maison. La construction de ces cabanes répondait à un besoin; celles-ci sont encore là aujourd'hui et des gens les habitent.

Afin de compenser le délabrement normal des maisons, il nous en faut 600 nouvelles chaque année. Pour une raison ou pour une autre, surtout d'ordre financier, nous n'avons pas atteint ce chiffre depuis 1962. Il y a une explication à cela; notre coût de construction est le troisième au Canada pas ordre d'importance. Nous n'avons pas de véritables lotisseurs à Sudbury; nous n'avons que des marchands à la petite semaine; ils concluent un marché, se livrent à des machinations sur les terrains, puis vont à Toronto ou à Ottawa pour vendre leurs programmes au plus offrant.

Puis-je déclarer qu'il est sept heures, monsieur le président?

**M. le président:** Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

**M. Germa:** Monsieur le président, avant l'heure du dîner, je décrivais le cas d'une ville frappée par la pénurie de logements, situation qu'on débattait jusqu'ici sur le plan national ou général. En tant que représentant de Sudbury et comme mes commettants ont été privés pendant longtemps d'un porte-parole au Parlement, je pense qu'il est important de signaler au comité la situation locale pour que les députés prennent conscience des conditions qui règnent dans la ville que je représente.

Je décrivais au comité les besoins et les conditions domiciliaires qui règnent actuellement dans la ville de Sudbury. Je déclarais qu'il nous fallait 600 maisons par année pour compenser seulement la détérioration naturelle des logements. J'ai ajouté que nous avions l'honneur douteux d'être au troisième rang au Canada pour le coût de la construction. Et voilà une des raisons qui rendent la pénurie de maisons plus grave à Sudbury qu'en aucune autre ville du pays.

Je tiens aussi à informer le comité de la détresse causée par cette pénurie de logements. Un rapport émis tout récemment par l'association locale d'aide à l'enfance a mentionné le cas d'un homme qui vivait avec son épouse et ses deux enfants dans une automobile abandonnée dans les rues de la ville. On a cité d'autres cas où des familles ont été divisées pour l'unique raison que les parents ne pouvaient pas loger les enfants chez eux. Ce ne sont pas des familles dont le chef est un clochard ou un inconscient mais un homme qui par son travail quotidien est utile à notre société et à la production du nickel et qui, faute du nécessaire, ne peut pas subvenir aux besoins de sa famille. Il s'ensuit que les enfants de ces familles tombent à la charge de l'État. C'est réaliser des économies de bout de chandelle que d'épargner de l'argent sur la construction des maisons et de le verser sous forme de secours direct.

En outre, les logis sont encombrés et partagés par plus d'une famille. Les pressions s'accentuent sur les loyers qui deviennent prohibitifs. A Sudbury, on peut payer $175 pour une maison de bois de quatre pièces. Neuve, cette maison ne valait sans doute pas $500, mais on la loue à ce prix-là aujourd'hui. D'autres ne comprenant que quatre pièces et un couloir se louent $150. C'est un crime à notre époque que la ville de Sudbury doive consacrer $14,000 et plus par année à l'enlèvement des ordures, façon de répondre aux besoins actuels en matière de logement, mais telle est la situation et elle s'aggrave constamment.

Que prévoit-on pour l'avenir, monsieur le président? Je vous ai parlé des sociétés minières de Sudbury. Les deux compagnies ont annoncé—et c'est officiel—que d'ici deux ans et demi, elles auront besoin de 3,500 employés de plus. L'International Nickel a annoncé il y a deux jours qu'elle pourrait employer 1,000 hommes de plus dès maintenant. Pourquoi sont-elles incapables de trouver ces employés? C'est surtout parce que les logements sont si rares que ces gens ne peuvent ou ne veulent aller s'installer là-bas et qu'en outre, leur taux de salaire ne leur donne pas droit à

une hypothèque aux termes du programme restreint du gouvernement.

En plus de ces 3,500 nouveaux employés, il faudrait aussi loger le personnel des entreprises de service. A ce propos, nous utilisons un coefficient de 1.6, ce qui signifie que pour chaque employé d'usine l'industrie des services a besoin de 1.6 homme. D'où 5,600 autres nouveaux employés dans la ville. Au total, c'est 8,100 citoyens de plus, soit un accroissement démographique de 10 p. 100 pour une période de 30 mois.

Il n'y a pas un seul lit de vide ce soir à Sudbury, et pourtant 8,100 travailleurs et leurs familles doivent s'y installer. Nous sommes conscients de cette situation depuis six ou huit mois maintenant. Les compagnies minières l'avaient prédit et le ministre était dans la ville lorsqu'elles l'ont fait. Les choses se sont pourtant aggravées au cours des cinq mois écoulés depuis sa visite; pas un geste n'a été fait pour y remédier.

Pour donner au comité une idée de la gravité de la situation, monsieur le président, je rappelle aux députés le problème du logement qui sévit à Ottawa.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, puis-je poser une question au député? Je devrais peut-être en faire un rappel au Règlement. Le député ne veut certainement pas dire que nous étions au courant de cet état de choses il y a cinq ou six mois. Nous en avons entendu parler en juin, à peu près, et il le sait.

**M. Germa:** Permettez-moi de différer d'avis avec le ministre. Cette annonce a été faite pendant la campagne électorale. L'élection partielle a eu lieu en mai et le ministre se trouvait à Sudbury ce mois-là. C'est à ce moment que les compagnies de nickel ont fait leurs prévisions.

• (8.10 p.m.)

Nous devrions insister quelque peu puisque le ministre a manifesté quelque intérêt pour cette question. A l'époque, le ministre a bien reconnu qu'un problème se posait. Sans que nous l'en ayons nous-mêmes pressé, il annonça qu'il irait demander aux compagnies minières de procurer les fonds nécessaires à la construction de 150 unités d'habitation. Il leur demanda si elles pouvaient avancer elles-mêmes les fonds ou bien envisager de les emprunter et de les mettre à notre disposition pour fournir 150 unitées d'habitation à louer. C'est dire combien, en ce temps-là, le ministre attachait d'importance à la situation. Cela se passait, il est vrai, en pleine campagne électorale et chacun sait qu'il est très facile d'accrocher l'intérêt du ministre dans ces moments-là.

**L'hon. M. Nicholson:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Lorsqu'un député fait des déclarations aussi inexactes, il me faut invoquer le Règlement. C'est après l'élection, et non pas avant, que j'ai déclaré avoir approché les compagnies. Je leur ai dit qu'avec l'aide que nous attendions d'elles nous pourrions compter sur l'aide provinciale. On aurait tort d'insinuer que la politique y ait eu la moindre part, car ceci se passait bel et bien après l'élection.

**M. Germa:** Monsieur le président, voilà qui m'amène au point que je voulais signaler au ministre. Nous avons attendu patiemment à Sudbury pour voir les résultats de sa requête auprès des sociétés minières. Ce n'est pas nous qui avons suggéré qu'un ministre de la Couronne aille quêter auprès de l'*International Nickel Company*. Je vous assure que le Nouveau parti démocratique ferait les choses différemment avec cette société. De son propre accord, il a jugé bon de demander des fonds aux deux sociétés minières. Et depuis ce jour, le ministre ne nous en a pas reparlé. J'aimerais bien qu'il nous dise quelle a été la réaction des sociétés lorsqu'il leur a demandé de fournir les fonds pour construire 150 logements de location. Nous en avons désespérément besoin et nous les accepterions d'eux même en ce moment.

**L'hon. M. Nicholson:** Je serai heureux de donner la réponse n'importe quand. Elle est des plus satisfaisantes. Le député se rappellera que j'ai rencontré le maire et ceux qui m'avaient invité à Sudbury. J'ai discuté du problème et dit qu'il s'agissait bien entendu, d'un plus grand nombre de logements sociaux, qu'ils pouvaient compter sur le gouvernement fédéral pour obtenir, j'en étais convaincu, le concours du gouvernement d'Ontario. J'ai ajouté qu'on avait aussi besoin, outre les logements sociaux, d'autres logements et qu'on était d'avis que les sociétés intéressées pourraient faire une contribution en sus de ce que feraient les gouvernements fédéral et provincial.

J'ai fait rapport, après les élections, non pas pendant, et j'ai annoncé que j'avais obtenu l'assurance de l'entière collaboration du gouvernement d'Ontario, que nous allions construire, en 1967, le nombre de logements sociaux requis d'après nos calculs. En outre, les compagnies minières intéressées allaient faire leur part. J'ai dit qu'il y aurait environ 800 mises en chantier cette année. Je dois donc protester lorsqu'un député censément sérieux fait des déclarations aussi outrées que celles qu'il a formulées ici, ce soir.

**M. Germa:** Je m'élève contre la déclaration selon laquelle ces paroles sont irresponsables. Je demande encore une fois combien d'argent l'*International Company* et la *Falconbridge Mines* ont avancé depuis que le ministre leur a présenté sa requête.

**L'hon. M. Nicholson:** J'ai simplement dit que les compagnies prendraient des mesures pour permettre les mises en chantier nécessaires en sus du nombre de logements sociaux que nous avions proposé à l'origine.

**M. Germa:** Je ne puis partager l'avis du ministre, car il nous a promis de porter le nombre de nos unités de logement de 400 à 800. J'étais membre du comité de logement de la ville de Sudbury. Je suis échevin de la ville. Il y a trois jours, nous avons tenu une réunion du comité de logement. Les mises en chantier cette année ne dépasseront pas 600 unités. C'est la raison pour laquelle j'ai attendu de voir ce que les compagnies minières se proposent de faire. Vont-elles porter le nombre d'unités de 600 à 800? Le maire n'a pas de nouvelles des compagnies minières. L'urbaniste de la ville n'en sait rien, le commis-contrôleur pas davantage et moi non plus. Apparemment, le ministre sait quelque chose mais ne veut rien nous dire.

La population d'une ville minière se compose en grande partie de travailleurs. Nulle autre industrie probablement n'emploie autant de main-d'œuvre à bon marché. Par conséquent, un fort pourcentage de notre population est formé de travailleurs à faible revenu. Le salaire moyen pour 1965 année du chiffre le plus récent que j'aie pu trouver dans notre bibliothèque,—est de $5,175. En tenant compte de l'augmentation que nous avons négociée avec les compagnies minières, j'établirais à un chiffre variant entre $6,000 et $6,200 la moyenne de salaire dans la ville de Sudbury. Il ne s'agit que de ma propre extrapolation. Je n'ai rien pu obtenir de plus précis.

Le nouveau taux d'intérêt de 8¼ p. 100 signifie qu'un grand nombre de personnes vivant dans cette ville ne pourront pas demander un prêt gouvernemental. Cette augmentation marquée ne peut qu'aggraver le problème du logement à cet endroit. En fait, lors de la dernière augmentation du taux d'intérêt—alors porté à 7¼ p. 100—notre député provincial de Sudbury a déclaré publiquement à la presse qu'il avait honte d'être libéral. Moi-même, j'ai honte de son appartenance. Voilà ce qu'il a déclaré. Je comprends que M. Nixon, le chef libéral en Ontario, soit si bouleversé par cette nouvelle augmentation.

N'étant pas spécialiste de la politique, il m'est difficile de suivre la tactique tortueuse et ambiguë du gouvernement libéral. C'est pourquoi, monsieur le président, j'hésite à rentrer chez moi. Mes commettants attendaient beaucoup de mon séjour à Ottawa. Après 46 ans de pouvoir libéral, ils m'ont demandé d'aller voir ces gens pour bavarder un peu avec eux. C'est, j'espère, ce que j'ai fait ce soir. Je ne puis que retourner auprès de mes concitoyens pour leur dire ceci: «Vous devez suer et peiner un peu plus, mais vous devez toujours vous lever à cinq heures du matin, descendre et peiner dans les entrailles de la terre et vous tenir pour satisfaits de revenir dans votre petite cabane». C'est ainsi que paraît s'exprimer ce soir l'attitude du gouvernement.

C'est injuste et manquer de réalisme que de soutenir que la richesse créée par les ressources naturelles du Canada ne peut être transformée en maisons. Il appartient au gouvernement actuel et au ministre de trouver les moyens de fournir ce qu'il faut pour que ces gens—non seulement ceux des secteurs pauvres du Nord ontarien qui, depuis longtemps, savent qu'ils occupent une place secondaire—puissent vivre convenablement. Pour ma part, je ne saurais rester coi et permettre que cet état de choses continue. Je retournerai donc à mes gens et leur ferai rapport de l'attitude du gouvernement et du ministre.

**M. Kindt:** Monsieur le président, je suis heureux de participer à ce débat et content de voir que le ministre est présent. C'est un homme aimable et je le plains de se trouver dans la position où le place la situation du logement dans notre pays.

**L'hon. M. Nicholson:** Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel, monsieur le président. Il m'est agréable d'entendre le député parler ainsi, après avoir été accusé cet après-midi d'attitude belliqueuse.

• (8.20 p.m.)

**M. Kindt:** Merci, monsieur le président et monsieur le ministre. Je n'ai pas l'intention de revenir sur tous les points soulevés par d'autres députés cet après-midi. Je présenterai mes remarques sous forme de résumé.

Après avoir écouté très attentivement les divers discours, j'ai décidé de faire ressortir certains aspects de la question qui n'ont pas encore été étudiés à fond. Il n'y a aucun doute, je pense, dans l'esprit d'aucun député de ce côté-ci ou de très peu de députés de l'autre côté que les politiques du gouvernement en matière de logement ont été infructueuses. Le ministre sera le premier à le reconnaître.

Je pourrais peut-être attirer l'attention du ministre si la personne qui lui parle se retirait. Je m'adresse au ministre.

**Une voix:** Adressez-vous à la présidence.

**M. Kindt:** Je m'adresse au ministre par l'intermédiaire de la présidence. Si l'autre personne n'a pas la courtoisie de retourner à son fauteuil, je devrai lui demander de le faire.

Premièrement, on a modifié le taux d'intérêt bancaire. Le ministre a alors prétendu qu'en augmentant ce taux on encouragerait les banques à s'occuper du domaine des prêts hypothécaires. Il estimait qu'en soi, cela aiderait à régler le problème du logement. Cela ne s'est pas produit. Je me rappelle la raison invoquée par le ministre du Travail quand il a porté le taux à 7¼ p. 100. Je ne m'y suis pas vigoureusement opposé à ce moment-là mais j'estimais que la mesure qu'il prenait ne réglerait rien. C'est ce qui est arrivé de toute évidence.

Le ministre vient de porter le taux d'intérêt à 8¼ p. 100. Permettez-moi d'aller un peu plus loin en disant que le problème du logement n'en sera pas réglé pour autant. Le ministre est sur la mauvaise piste ou sur un puits sec. Il ferait beaucoup mieux d'aller creuser ailleurs. Autrement dit, les méthodes économiques qu'emploie le ministre ne parviendront pas à résoudre le problème du logement au Canada. Je suis sûr que le ministre du Travail et les honorables vis-à-vis feront chorus avec moi pour reconnaître que ces politiques n'ont pas réussi et ne réussiront pas. Il est temps d'entreprendre quelque chose de nouveau.

Nul n'ignore que pour avoir des logements suffisants au Canada il faut avoir des finances suffisantes. L'argent demeure le problème principal. Les prêteurs contrôlent si bien toute la situation que la construction domiciliaire ne s'intensifiera pas au Canada si nous comptons sur nos banques et nos institutions de prêts actuelles. Ces institutions fournissent une partie des fonds nécessaires mais pas suffisamment.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons dit à maintes reprises qu'il faudrait un programme d'entreprises de construction. Le ministre a parlé de régions urbaines où les nouveaux aménagements foisonnent, y compris Vancouver et Toronto. On pourrait en citer plusieurs autres qui deviennent rapidement de grands centres comme Calgary, Edmonton et ainsi de suite. Dans certaines régions, les gens veulent des logements mais ne peuvent obtenir de prêts. Où vont-ils se les procurer? Pour faire construire une maison il faut assez d'argent pour la payer ou obtenir une hypothèque. Le gouvernement doit adopter un programme qui faciliterait les choses, mais jusqu'à maintenant ceux qu'il a présentés n'y sont pas parvenus à cause des taux d'intérêt que les prêteurs privés sont autorisés à exiger.

**L'hon. M. Nicholson:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Kindt:** Je répondrai volontiers à votre question un peu plus tard. Je ne veux pas y consacrer trop de mon temps présentement. Mes propos éclaireront peut-être un peu le ministre. Nous devons trouver des fonds pour l'aménagement domiciliaire, mais comment le ferons-nous? L'argent doit provenir d'emprunts gouvernementaux ou d'une institution comme la Banque d'expansion industrielle. Cette banque, associée à la Banque du Canada, a aidé à mettre sur pied de nombreuses industries au pays. A titre d'économiste, j'ai collaboré à l'instauration de ces industries en aidant les gens à obtenir des prêts par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle. J'en suis certain, les fonds qui ont servi à mettre sur pied ces industries, alors que les risques étaient grands, n'ont pas intensifié la tendance inflationniste dans le pays. Ils n'ont pas contribué non plus à abaisser, à hausser ou à déprécier la valeur du dollar. Quand on fournit de nouveaux capitaux aux sources de prêts, au pays, par la voie d'institutions comme la Banque du Canada, il faut prendre grand soin de maintenir un juste équilibre. Le ministre ni personne ne sauraient me montrer de solution à ce problème, hors l'apport de capitaux fédéraux.

Je ne vois rien de mal à ce que le gouvernement fournisse des capitaux à cette fin. Cela s'est fait en temps de guerre et on peut le faire pour remédier à la crise du logement en prévoyant l'établissement d'une banque d'expansion de l'habitation semblable à la Banque d'expansion industrielle. Peu m'importe le nom, mais on pourrait l'autoriser à entreprendre des projets dans les diverses régions où existe une grave pénurie de logements. Cette institution pourrait alors consentir des prêts pour des projets domiciliaires dans diverses régions.

Il faudrait appliquer des normes très élevées pour ces maisons au lieu de construire sur un terrain d'une acre 20 maisons se touchant presque. Assurément, il y a suffisamment d'espace au pays pour que nous n'ayons pas besoin de le faire. Au cas où le ministre se méprendrait quant à la possibilité de tels projets, j'aimerais aussi lui dire que je me trouvais il y a quelque temps dans l'État de la Virginie où s'aménageait un tel projet d'habitation avec des toilettes et autres services semblables. On y construisait de magnifiques maisons. Malheureusement, le sénateur Bird s'amena et prétendit que ces habitations étaient trop coûteuses, et, pour réduire les frais on a installé des vespasiennes à l'extérieur. Celles-ci depuis portent le nom de

«Byrd». Je n'aimerais pas qu'un semblable projet au Canada soit baptisé «Nicholson».

Je suis d'avis que le gouvernement devrait concourir à l'aménagement d'ensembles résidentiels comme ceux que Teron a construits en banlieue d'Ottawa. S'ils vous sont inconnus, je vous suggère d'aller les visiter. Au lieu d'engager un groupe d'urbanistes pour pratiquer de longues recherches, le ministre devrait embaucher un homme à l'esprit pratique comme Teron, le rémunérer et lui donner carte blanche pour dresser les plans de certains quartiers. M. Teron a dit qu'il pourrait construire des maisons de ce genre pour $12,000 à $15,000, y compris l'aménagement du terrain et l'installation des services d'eau et d'égout. Il s'agit de maisons à deux ou trois chambres à coucher. Si M. Teron peut le faire, j'ose croire que le gouvernement fédéral le pourrait aussi. Il est certes possible, pour le gouvernement, de lancer des entreprises du genre par l'intermédiaire d'une administration du logement, en souscrivant des fonds à un bas taux d'intérêt. Au parachèvement de telles entreprises, le gouvernement pourrait les vendre à des particuliers et les remettre ainsi au secteur privé.

• (8.30 p.m.)

Au lieu d'exiger $9,000 pour un terrain à bâtir, au lieu de grever le budget des nouveaux mariés qui veulent partir d'un bon pied en les contraignant à payer un terrain $9,000, le Parlement ne ferait-il pas infiniment mieux d'autoriser le gouvernement à acheter le terrain et à l'aménager, partout où une crise du logement se fait sentir? Il ne serait pas nécessaire d'envisager de nombreux projets, mais il en faudrait assez pour compenser le ralentissement pour l'instant. De cette façon, l'argent des prêteurs privés, l'apport des banques et l'appui du gouvernement amélioreraient la situation du logement.

Il n'y a pas d'autres moyens de résoudre le problème. Je regarde le ministre bien en face et je le défie de me trouver une autre façon de résoudre le problème du logement. Il croit y parvenir en agissant sur le taux d'intérêt et en comptant ensuite sur les banques pour prêter plus d'argent. Moi, je n'y compterais pas, j'instituerais plutôt une société capable d'entreprendre la tâche nécessaire au bien-être des Canadiens. Je ne suis pas socialiste...(*Applaudissements*)...mais si nous voulons assurer l'expansion du logement, nous devons avoir en main également l'organisme voulu et l'appui financier nécessaire pour résoudre le problème. Inutile de perdre des heures à parler d'autre chose. Je pourrais vous en dire tant et plus à propos du cycle d'affaires, qui motive l'attitude des banques; c'est surtout ce cycle qui les empêche d'accorder des prêts à long terme. Cela, le ministre ne peut le nier. Les banques craignent de placer leur argent en titres à long terme. Depuis longtemps, elles n'accordent que des prêts remboursables en six mois, en tous cas en un an au plus. Elles ne tiennent pas à placer leurs fonds dans des entreprises où leur argent ne rentrera qu'après 15, 20 ou 25 ans.

Voilà où nous en sommes à cause du cycle d'affaires qui, ajouté à d'autres facteurs économiques, effarouche les banques quant aux prêts à long terme. Le ministre, en portant le taux d'intérêt à 8¼ p. 100, attirera peut-être quelques dollars de plus sur ce marché, mais cela ne lui permettra pas de mettre fin à la crise du logement. Monsieur le président, j'ai sans doute parlé un peu trop longtemps. Je tiens à laisser à chacun le temps de dire ce qu'il a à dire. Je voudrais aussi donner l'occasion au ministre de me poser la question qu'il voulait poser il y a quelques minutes.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, je voulais demander au député comment l'avance relativement peu importante consentie par la Banque d'expansion industrielle dont il a parlé peut se comparer au montant de 900 millions que le gouvernement consacre au logement cette année, mais j'y renonce.

**M. Kindt:** Monsieur le président, je voudrais demander au ministre s'il possède des chiffres à ce sujet. Quel montant le gouvernement a-t-il consacré au logement cette année?

**L'hon. M. Nicholson:** Selon les précisions budgétaires, plus de neuf cents millions y seront affectés.

**M. Kindt:** Il s'agit de l'apport du gouvernement?

**L'hon. M. Nicholson:** C'est l'apport du gouvernement. Cette année nos engagements s'élèvent déjà à plus de 700 millions. Je demande au député, comment ce montant peut se comparer à celui de la Banque d'expansion industrielle dont il a parlé ou s'il sait à combien ce dernier s'élève?

**M. Kindt:** C'est la somme prêtée pour la construction de maisons. Si le gouvernement est en mesure de fournir cette somme, quelle est la différence? Le gouvernement devrait veiller à ce qu'on alloue suffisamment d'ar-

gent pour construire les maisons nécessaires. Quels en seraient les résultats sur l'économie du pays? Celle-ci ne s'en porterait pas plus mal. Il n'y aurait pas d'inflation. Ne vous faites pas d'illusion à cet égard. Si le montant avancé par le ministre est exact et si ce montant est consacré à la construction d'habitations, ce ne sera pas l'unique cause d'inflation.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je croyais que le député avait terminé ses remarques. Au lieu de lui poser une autre question, je lui conseille tout simplement de lire les remarques du ministre du Revenu national qui paraîtront demain dans le hansard. Le ministre a beaucoup contribué au débat cet après-midi et il a, à mon avis, répondu aux questions soulevées par le député. Il ne s'agissait pas d'une question mais d'un discours supplémentaire.

**M. Kindt:** Monsieur le président, je n'ai pas entendu la dernière remarque du ministre.

**L'hon. M. Nicholson:** J'ai dit qu'à mon avis sa déclaration était un discours supplémentaire.

**M. Nasserden:** Êtes-vous le président?

**L'hon. M. Nicholson:** J'ai fait un rappel au Règlement.

**M. Lind:** Monsieur le président, c'est avec un vif intérêt que j'interviens dans le débat. Les députés ont signalé la gravité de la situation. Elle est grave, mais le gouvernement et le ministre chargé du logement ont fait preuve de beaucoup de sollicitude envers le peuple canadien.

Abraham Lincoln a dit un jour que la sécurité ne saurait se fonder sur de l'argent emprunté. Le gouvernement s'est montré prudent dans ce domaine, tout en faisant preuve de sollicitude pour M. le Canadien moyen.

**Une voix:** Et pour le bûcheron.

**M. Lind:** Oui, le bûcheron aussi, toujours. Le gouvernement actuel s'est toujours grandement soucié de donner au plus grand nombre de familles canadiennes possible les moyens d'obtenir des installations à prix modique et des logements convenables. J'ai ici un exemplaire d'une résolution que le greffier de London m'a fait parvenir. Monsieur le président, permettez-moi d'en donner lecture et de le consigner au compte rendu. Voici le texte de cette résolution:

Attendu qu'on a annoncé dernièrement que le gouvernement avait imposé des restrictions sévères sur les sommes allouées à la Société centrale d'hypothèques et de logement aux fins de prêts hypothécaires pendant le reste des années 1967 et 1968, par mesure d'économie;

Attendu que le nombre d'unités résidentielles mises en chantier au Canada en 1967 est loin de satisfaire les besoins annuels de la nation;

Attendu que le gouvernement fédéral a décidé de ne pas augmenter les affectations au logement cette année, et que cela ne peut qu'aggraver le problème déjà critique du logement dans la plupart des villes canadiennes;

Il est résolu d'inciter vivement le gouvernement du Canada à affecter des sommes additionnelles aux prêts hypothécaires de la SNHL en 1967 et 1968, au chapitre de la construction domiciliaire, étant donné la désastreuse pénurie de logement qui règne actuellement au Canada;

Cette résolution ne demande de l'argent que pour la construction domiciliaire. Elle parle de maisons unifamiliales sur un terrain unique, autrement dit, une construction résidentielle pour une famille dont le revenu est d'au moins $8,000, ce qui veut dire une famille de revenu moyen ou supérieur. Examinons les éléments du coût de cette résidence, d'abord il faut tenir compte du terrain non aménagé avant le moindre déboursé pour son aménagement. C'est un processus pénible que d'obtenir un plan du cadastre pour 100 acres de terrain non aménagé mettons, qui formerait environ 375 terrains de construction résidentielle.

Le lotisseur doit obtenir l'approbation d'au moins 13 différentes commissions au palier municipal et finalement faire approuver son plan par le ministre compétent du gouvernement provincial. A partir du moment où le lotisseur commence avec le terrain non aménagé jusqu'à ce que le plan soit approuvé, le coût du terrain aura au moins doublé. Supposons, pour faciliter le calcul, un prix de $500 par lot. Lorsqu'on en arrive au point où le terrain est inscrit au cadastre et le plan est approuvé, le coût aura atteint $1,000. Puis, le lotisseur devra affecter 5 p. 100 de la terre à des usages publics autres qu'à des rues.

• (8.40 p.m.)

Un accord sur le contrôle du lotissement doit être conclu avec la municipalité et une garantie ou caution appropriée être fournie par le lotisseur pour assurer que tous les services futurs seront fournis de façon satisfaisante. Le lotisseur doit ensuite s'occuper de fournir les services, c'est-à-dire les égouts pluviaux et collecteurs, les conduites d'eau et les canalisations vers les terrains individuels. Les garde-pavés, les caniveaux et le pavage doivent être fournis, ainsi que les trottoirs et les lampadaires qui sont essentiels. D'autres conditions s'appliquent aussi à l'installation de canalisations électriques et de lignes téléphoniques souterraines. Combien coûtent tous ces services? Ils font passer le prix du terrain de $500 à $5,500 ou $6,000. Je signale ici que ces chiffres s'appliquent à la région de Middlesex et non de Toronto où le coût initial d'un terrain peut être beaucoup plus élevé.

Maintenant que le lot est complètement aménagé, l'entrepreneur peut commencer à construire une modeste habitation.

**M. Nasserden:** Le député a sauté un paragraphe.

**M. Lind:** Lequel?

**L'hon. M. Fulton:** Puis-je poser une question au député? Tout d'abord, où a-t-il obtenu ses chiffres et, deuxièmement, peut-il nous dire comment le gouvernement fédéral se propose de réduire ces frais?

**M. Byrne:** Laissez-le finir. Il en viendra sans doute là.

**M. Lind:** J'ai fait ces calculs d'après mon expérience. Je ne dirai pas comment le gouvernement pourrait réduire ces dépenses, car il s'agit d'une affaire municipale. Cet après-midi, le député de Danforth a dit que si le coût des maisons est élevé, c'est la faute du gouvernement. Je reconnais qu'il s'agit d'une affaire municipale et que les municipalités doivent traiter avec le gouvernement provincial.

Lorsque tous les services sont installés dans le terrain, l'entrepreneur peut commencer à bâtir une maison à bon marché. Supposons qu'il construise une maison de 1,200 pieds carrés sur ce terrain de $6,000. Qu'en est-il du prix de revient de cette maison? D'abord, les matériaux de construction coûtent environ 5 p. 100 de plus qu'en janvier 1966. En Ontario, cela provient de ce que le gouvernement provincial a porté la taxe sur les matériaux de construction de 3 p. 100 à 5 p. 100.

**L'hon. M. Ricard:** Et la taxe de vente de 11 p. 100?

**M. Lind:** Supposons que la construction de la maison de 1,200 pieds carrés coûtait $10 le pied carré, en janvier 1966. Comme nous devons ajouter 5 p. 100 pour la taxe sur les matériaux de construction, la maison aura coûté $12,600.

**L'hon. Fulton:** Donc, l'honorable député omet la taxe de 11 p. 100?

**M. Lind:** J'y reviendrai un peu plus tard. Je peux en discuter aussi, mais j'aimerais n'en parler qu'à la fin.

Pour ce qui est du coût de cette maison, l'accroissement des frais de la main-d'œuvre, spécialisée ou non, vient au deuxième rang par ordre d'importance. Selon le Bureau fédéral de la statistique, ces frais ont augmenté de 29 p. 100 depuis janvier dernier; donc, il faut ajouter encore $1,200 au prix de la maison. Il en coûte maintenant $13,800 à l'entrepreneur, plus le prix du lot aménagé.

La troisième catégorie importante de frais pour l'entrepreneur englobe les intérêts, les frais d'administration et les frais généraux. Ces frais se sont également accrus; il faut donc ajouter $1,500 au prix de la maison. Les dépenses de l'entrepreneur se chiffrent maintenant à quelque $16,300, sans compter le prix du lot aménagé.

En quatrième lieu, avant même qu'une famille puisse prendre possession de cette maison, viennent les honoraires d'avocat et la commission des agences immobilières, soit quelque $1,400. Pour l'acheteur, le prix de vente de la maison s'établit donc à $25,000, environ. Une famille dont le revenu annuel est inférieur à $8,000 ne peut se permettre l'achat d'une telle maison.

**M. Watson (Assiniboïa):** Monsieur le président...

**M. Lind:** Par l'entremise de la SCHL le gouvernement a augmenté les fonds consacrés au logement...

**M. Watson (Assiniboïa):** Monsieur le président, ...

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il poser une question?

**M. Watson (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question.

**M. le président:** Le député de Middlesex-Est permettrait-il une question?

**M. Lind:** ... de 200 millions de dollars depuis 18 mois, mais cette somme ne procure aucun logement nouveau à cause de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux. Il serait impossible d'accroître sensiblement le nombre de résidents vu...

**M. Nasserden:** Monsieur le président, pourrais-je en appeler au Règlement? Il est évident, d'après la façon dont ce discours est lu pour la postérité, qu'il n'est pas même familier au député, alors que le Règlement de la Chambre interdit de lire des discours. Nous aimerions qu'une décision soit rendue à cet égard.

**M. le président:** A l'ordre. J'accepte l'appel au Règlement du député de Rosthern et je remarque aussi que le député de Middlesex-Est lit son discours en s'inspirant de notes abondantes. Pourrait-il poursuivre son discours?

**M. Woolliams:** Lis donc, Macduff.

**M. Lind:** Il serait impossible à l'heure actuelle d'augmenter dans une grande mesure le nombre de résidents, pour diverses raisons. D'abord, il n'y a pas d'excédents de lots aménagés dans notre région en Ontario; deuxièmement, il n'y a pas d'excédent de main-d'œuvre spécialisée pour construire ces maisons et troisièmement, peu de gens qui gagnent $8,000 par an peuvent acheter une maison, même modeste, en ce moment. (*Applaudissements*)

Combien de familles peuvent faire l'acquisition d'un modeste foyer au Canada? D'après le Bureau fédéral de la statistique, la moyenne de revenu familial est de $5,939. Examinons ce que le gouvernement a fait pour ces familles qui n'ont pas le droit de faire l'achat d'une maison modeste de la Société centrale d'hypothèques et de logement. A l'heure actuelle, des dispositions spéciales de la loi nationale sur l'habitation prévoient un intérêt de 6.25 p. 100 sur les prêts hypothécaires. J'aimerais citer un passage d'une brochure publiée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le voici:

> Dispositions spéciales de la Loi nationale sur l'habitation—6.25 p. 100. Ce pourcentage s'applique aux prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les projets d'habitations à loyer modérés dont la construction est entreprise par des sociétés à but non lucratif et les sociétés d'habitations à dividendes limités; aux prêts pour les projets de résidences universitaires; aux prêts à l'égard des projets d'installations pour le traitement des matières d'égout; aux prêts pour les projets de logements sociaux ainsi qu'à ceux qui sont consentis aux provinces et aux municipalités pour leur permettre d'acquitter leur quote-part des frais découlant de l'application de programmes de réaménagement urbain.

L'*Ontario Housing Corporation* a bénéficié de ce faible taux d'intérêt. Dans ma circonscription de Middlesex-Est, 1,603 residences seront construites pour les étudiants célibataires et mariés à l'Université Western Ontario au coût global de 10 millions. Le gouvernement fédéral versera 90 p. 100 du montant. (*Applaudissements*) Bref, nous fournirons $9,032,000, tandis que l'*Ontario Housing Corporation* versera 1 million. Ce projet de résidences étudiantes fournira des logements dont ont grandement besoin les étudiants de l'Université Western Ontario. Laissez-moi signaler que d'après ce que je crois comprendre, la Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti des prêts cette année aux divers organismes qui s'intéressent au logement d'un bout à l'autre du Canada pour une somme assez considérable s'élevant à des millions de dollars à l'égard de projets analogues.

• (8.50 p.m.)

N'oublions pas que c'est ce gouvernement fédéral qui a aidé à fournir les crédits à l'*Ontario Housing Corporation* pour la construction de logements publics dans d'autres régions. Même à Bramalea, nous l'avons aidée à acheter quelque 1,600 terrains.

**Une voix:** C'est 1,300.

**M. Lind:** Ce gouvernement libéral a toujours été l'ami des gens en salopette. (*Applaudissements et exclamations*)

Ma sollicitude va aux familles qui gagnent au plus $6,000 par an. Il y a des centaines de milliers de familles qui entrent dans cette catégorie. Elles ont absolument le droit d'exiger des logements confortables à prix modéré. Si les autorités municipales locales mettaient sur pied des sociétés sans but lucratif, elles pourraient emprunter du gouvernement fédéral, moyennant 6¼ p. 100 d'intérêt, 90 p. 100 des fonds nécessaires à l'achat d'un logement faisant partie d'un programme de construction à but non lucratif dans leur région.

Le gouvernement fédéral s'intéresse à ces projets-là. Il fournit aux gouvernements municipaux et provinciaux les moyens de pourvoir aux familles du pays qui gagnent moins de $6,000 par année.

Cet après-midi, nous avons entendu le député de Brome-Missisquoi dire que notre ministre avait parcouru le pays en vue d'établir des organismes responsables en matière de logement. On a demandé ce qui se passait dans la province de Québec. Comme une mesure législative pertinente a été adoptée, sauf erreur, le gouvernement fédéral avait demandé à la province de Québec d'entrer dans le domaine des logements publics, pour assurer le logement aux Québécois. La mesure a été adoptée en 1964. On m'a dit que le ministère avait été en communication avec les autorités du Québec jusqu'au 29 juin 1967.

**Une voix:** Lesage a refusé.

**M. Lind:** Si je souligne cela c'est qu'il faut bien du temps pour convaincre les membres du gouvernement provincial de Québec de quoi que ce soit.

Les députés savent, j'en suis sûr, que le gouvernement actuel a bonne réputation dans le secteur de l'habitation. Permettez que je vous soumette un tableau des mises en chantier au Canada depuis sept ans. En consultant le quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada je trouve à la page 146 les chiffres suivants. En 1960, nous avons construit au Canada 109,000 unités, dont 67,000 consistaient en maisons simples et détachées, 30,000 en appartements et 12,000 tombaient dans d'autres catégories. Nous avons construit en tout et pour tout 126,000 unités en 1961, 130,000 en 1962, 149,000 en 1963, 166,000 en 1964, 67,000 en 1965, 135,000 en 1966 et au premier semestre de 1967 on comptait 90,926 unités en voie de construction.

**Une voix:** Cela n'est-il pas insuffisant?

**M. Lind:** Le gouvernement a obtenu d'excellents résultats dans le domaine du logement mais nous ne sommes pas encore satisfaits. Nous continuerons à rechercher les voies et moyens...

**M. Woolliams:** Oui, en majorant le taux d'intérêt.

**M. Lind:** ...d'aider les salariés de notre pays à obtenir des maisons confortables et convenables.

**M. Keays:** Puis-je poser une question? Après avoir entendu le savant exposé du député de Middlesex-Est...

**Une voix:** Posez la question.

**M. Keays:** Si mes collègues veulent bien se montrer patients envers moi, je m'y efforcerai. Le député a cité des chiffres révélant les augmentations des coûts de logement au cours des quatre dernières années. Comme je sais parfaitement qu'il est très au courant des coûts du bois et des matériaux de construction, ne dirait-il pas que le coût des maisons au Canada a augmenté de 30 p. 100 au cours des quatre dernières années? C'est le chiffre qu'il vient de suggérer.

**Une voix:** Il devrait le savoir.

**M. Lind:** Je parlais de la situation il y a quatre ans.

**M. Keays:** Le député a parlé du coût additionnel de la main-d'œuvre et des matériaux de construction. Si on ajoute la taxe de vente et tous les autres frais imposés à la construction, on constate une augmentation de 30 p. 100 des frais d'habitation au cours des quatre dernières années.

**Une voix:** Qu'il relise son discours.

**M. Nielsen:** Il l'a lu, mais sans le comprendre.

[*Français*]

**M. Valade:** Monsieur le président, il était à propos qu'à titre de député représentant la métropole canadienne, j'aie l'occasion de faire connaître certaines considérations du problème qui nous est actuellement présenté, à savoir celui de l'habitation à travers le Canada et particulièrement dans la ville de Montréal et la province de Québec.

Monsieur le président, je tiens à dire à l'honorable député de Middlesex-Est (M. Lind), qui vient de prendre son siège, que j'ai bien l'intention de lui répondre relativement à la négligence du gouvernement du Québec de participer à un programme de développement urbain ou de construction d'habitations nouvelles ou encore de démolition de taudis.

Si l'honorable député de Middlesex-Est veut bien rester à son siège, j'ai l'intention de l'éclairer sur des faits qu'il ignorait peut-être, et il est évident qu'il les ignorait, puisqu'en lisant un texte il ne savait plus où poser le point. Je lui aurais appris que si la province de Québec n'a pas participé avec le gouvernement fédéral, sur une grande échelle, à une rénovation urbaine ou à un développement de l'habitation dans la province de Québec, c'est dû au fait que de 1960 à 1966, il y a eu un gouvernement libéral dans la province de Québec, gouvernement qui, dans le domaine de l'habitation, a totalement négligé ses obligations envers la population. Il a fallu l'avènement du gouvernement de l'Union nationale, par l'entremise de son ministre des Affaires municipales, l'honorable Paul Dozois, pour en venir à une entente avec le gouvernement actuel et mettre sur pied la Société d'habitation du Québec.

Si les propos de l'honorable député de Middlesex-Est étaient aussi encourageants pour son parti que le croit le ministre, il aurait dû nous dire et insister sur le fait qu'il y a actuellement pénurie de logements au Canada, pour un total d'environ 300,000 unités. C'est donc dire que 300,000 familles devront attendre que le ministre réalise qu'il y a, au Canada, une situation grave dans le domaine du logement.

Le ministre nous a demandé, cet après-midi—et je sympathise avec lui—en somme, à nous de l'opposition, de faire son travail. Il nous a dit: Je demande à l'opposition de ne pas critiquer le ministre, de ne pas critiquer le gouvernement; je demande à l'opposition de nous formuler des suggestions.

Depuis les années que je siège ici, je n'ai jamais entendu un ministre avouer de façon aussi patente son incompétence et son inhabileté à administrer les affaires de son ministère.

Nous ne sommes pas ici pour flatter le ministre ou pour remercier le gouvernement. Au fait, je ne crois pas qu'il y ait un seul Canadien qui soit dans l'obligation de dire merci à un gouvernement, car nous ne sommes pas ici pour recevoir des remerciements, mais bien pour voir à régler les problèmes; c'est la raison pour laquelle la population nous a élus.

Il est facile pour le gouvernement, ou pour le ministre, de dire, comme il a dit cet après-midi: Que voulez-vous? La situation du logement est grave.

● (9.00 p.m.)

[*Traduction*]

Je cite maintenant le ministre. Il a dit, si je me souviens bien, que tout pays dont l'expansion est aussi rapide que la nôtre est nécessairement en butte à un problème du logement et que le gouvernement s'en occupe à mesure que ses données apparaissent. Autre-

ment dit, le ministre n'a qu'une politique au jour le jour pour régler ces questions urgentes. Il ne cherche pas à prévoir le nombre de logements supplémentaires requis par une population croissante; il fait part à nos concitoyens de son intention de résoudre, avec le gouvernement, ces difficultés à mesure qu'elles surgissent.

Je n'aimerais pas à être qualifié de membre d'un gouvernement au jour le jour. C'est pourtant ce genre de gouvernement que nous avons depuis six ans. C'est pourquoi nous allons de crise en crise, selon les paroles de mon honorable ami de Bow-River. Cela prouve, à mon avis, un manque du sens des responsabilités. En outre, quand le ministre nous dit qu'il s'agit d'une situation toute récente, il ne tient pas compte des faits.

Il y a deux ans, en janvier 1965, *La Presse*, de Montréal, un autre journal bien connu, *Le Devoir*, et même la *Gazette* ont publié des articles soulignant l'urgente nécessité pour le gouvernement d'agir dans le domaine du logement. C'était il y a deux ans; donc la situation n'est pas survenue à l'improviste, comme l'a donné à entendre le ministre. Nous ne pouvons accepter l'excuse du ministre à cet égard.

Je reconnais la difficulté du ministre. Ses collègues croient que le pouvoir leur appartient de droit jusqu'à ce qu'ils soient devenus vieux et prennent leur retraite. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi mais, trop contents d'eux-mêmes, ils ne font pas ce qu'on est en droit d'attendre d'eux dans l'exécution de leurs fonctions. Par exemple, qu'il me soit permis de rappeler aux député que le ministre nous a dit cet après-midi que le problème ne découlait pas tant d'une pénurie de maisons que du fait qu'il y a trop de monde dans notre pays. Je me demande que ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en dirait. A mon avis, il serait plus opportun qu'il fasse comprendre à son collègue responsable du logement que ce dont nous avons besoin n'est pas une politique de logement, mais des pilules anticonceptionnelles pour les Canadiens.

Voilà le genre d'arguments invoqués par le ministre cet après-midi. Je suis certain que ce n'est pas la réponse que les Canadiens attendent de lui. Je parle sans esprit de parti; je parle au nom des milliers de gens qui se demandent ce qui va leur arriver demain dans le domaine du logement. C'est la gravité de cette question qui nous a poussés, au début de la semaine, à demander un débat immédiat. Le gouvernement n'était pas prêt; ses discours n'étaient pas préparés—le député de Middlesex-Est vient juste de lire le sien. Je n'aurais pas cru qu'il faudrait obliger le gouvernement à agir au sujet du logement. Le ministre nous a promis que d'ici 1970 il y aurait 200,000 nouveaux logements au pays. Si l'on en juge par les promesses du passé et les résultats de l'an dernier alors que le nombre d'unités de logements construites a baissé de 32,000, je doute qu'on puisse se fier aux promesses faites par le ministre aujourd'hui. La situation est si grave que, depuis des mois, sinon des années, des gens de toutes les classes de la société et de toutes les sphères d'activité en ont signalé l'urgence au gouvernement.

Je comprends facilement la stupeur qui doit régner actuellement chez les Canadiens car, comme moi, ils ont sans doute lu l'opuscule que les libéraux ont fait circuler par tout le pays au cours de la campagne électorale. On y dit dans le premier article que le gouvernement libéral est décidé à lutter contre la pauvreté, qui existe malheureusement encore dans certaines régions, en dépit de la prospérité générale». Et l'auteur ajoute: «Le programme est au point».

Est-il au point, monsieur le président? Le ministre peut-il nous dire si la lutte contre la pauvreté comporte le manque de logements? Cela veut-il dire le resserrement des fonds à la disposition des classes ouvrières pour l'achat de maisons? Les députés se demandent si le ministre a vraiment dit la vérité au cours de cette campagne-là ou si ce qu'on disait alors faisait tout simplement partie d'une propagande politique?

[*Français*]

Monsieur le président, la question de l'habitation suscite un problème tellement grave que les rapports du Conseil économique du Canada, tant le 3e exposé de novembre 1966 que celui de septembre 1967, démontrent la gravité et l'importance de cette question.

• (9.10 p.m.)

Je sais que d'autres députés en ont probablement parlé, mais je tiens quand même à le souligner et à le rappeler à l'attention d'un gouvernement qui, semble-t-il, n'a pas l'intention d'examiner et de lire les considérations publiées dans les exposés du Conseil économique du Canada.

Je voudrais que l'honorable ministre écoute bien ce que le Conseil économique du Canada dit dans son 4e rapport, qui nous a été remis ces jours derniers. Au chapitre 9, intitulé «Les implications pour la politique économique, sur les politiques tendant à assurer l'augmentation nécessaire de la construction d'habitations», on peut lire ceci:

L'habitation est, de tous les grands secteurs de l'économie, celui où la plus forte augmentation de la productivité va s'imposer, du moins jusqu'en 1970 et peut-être même jusqu'à la fin de la pro-

chaine décennie. C'est là une question d'importance majeure pour l'ensemble du pays, puisqu'il s'agit d'éviter que la pénurie croissante de logements n'aboutisse à un grave problème national.

La nécessité va donc s'imposer d'accroître très sensiblement les ressources disponibles, y compris la main-d'œuvre spécialisée et les capitaux, dans le secteur de la construction résidentielle. Il faudra aussi assurer un volume très considérable et soutenu de prêts hypothécaires.

Voilà les termes exacts d'un rapport qui a coûté passablement cher au peuple canadien et qui précise, au gouvernement et au ministre responsable de l'habitation, la gravité de la situation et les moyens à prendre pour la corriger.

Monsieur le président, le rapport continue en mettant les législateurs en garde contre la tendance à faire jouer cette industrie comme un facteur de rajustement cyclique. Au fait, on y dit:

Il ne faudrait pas qu'il (le secteur de l'habitation) continue à l'avenir de jouer au même point ce rôle de régulateur économique.

Ce qui veut dire, et c'est clair, que l'habitation, les crédits à l'habitation et le fonctionnement administratif de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont toujours été en fonction des besoins, du stimulus économique qui était nécessaire au gouvernement pour se tenir à flot et pour éviter une dépression générale. On nous met en garde contre cette pratique.

Je suis parfaitement d'accord avec ce rapport, car nous réalisons de plus en plus que le secteur de l'habitation n'est plus un facteur de recyclage économique; il est devenu un facteur lui-même, un facteur social, un facteur des plus urgent.

Si nous ne réglons pas ce problème, si le gouvernement tergiverse, se cherche des excuses et remet l'échéance de ses décisions, eh bien, monsieur le président, nous ne serons pas surpris de voir, d'ici quelque temps peut-être, une réaction très défavorable de la population envers le gouvernement et la confiance que le peuple doit mettre en ses administrateurs.

L'honorable ministre sait très bien—il le sait—que le Conseil économique du Canada n'est pas le seul à l'avoir mis en garde contre l'éventualité de la situation actuelle; il arrive également que des mémoires lui sont venus de toutes parts.

A titre d'exemple, je voudrais citer celui qui a été publié dans les journaux récemment par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec Incorporée. Dans un communiqué de presse que je me permets de citer, le président de cette Association importante met le gouvernement en garde contre l'éventualité à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Je lis ce communiqué, monsieur le président, parce que je le considère très important:

Le président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation, M. Fernand Boissé, de Sherbrooke, s'élève contre la politique d'inertie pratiquée par le gouvernement d'Ottawa en ce qui concerne l'habitation. En effet, depuis le 12 août, les prêts hypothécaires sont pratiquement suspendus, ce qui arrête presque totalement les activités de l'industrie résidentielle.

Une fois encore, le gouvernement, par sa politique décousue, consistant à accorder des prêts de temps à autre, puis à les supprimer brutalement, cause un grave préjudice à la fois au public—qui ne peut trouver actuellement à se loger décemment —et à l'industrie tout entière.

Il est inutile—poursuit M. Boissé—que le ministre responsable de l'habitation proclame l'urgence et la gravité du problème du logement si—dans le même temps—il supprime les prêts sans lesquels les constructeurs ne peuvent bâtir pour le public.

Depuis deux ans...

Et je signale ce que le président de l'Association a souligné:

Depuis deux ans, la construction résidentielle fonctionne au ralenti par suite des restrictions de crédit, et la pénurie de logements atteint un stade critique alors que la demande croît constamment. L'absence de politique rationnelle dans le domaine du logement aura abouti à cette situation incroyable: dans un pays aussi avancé économiquement et techniquement, le public est incapable de se loger décemment par suite des incohérences gouvernementales vis-à-vis du financement hypothécaire.

Monsieur le président, je termine ici la citation pour indiquer au ministre que si j'ai rapporté ces paroles, c'était pour lui indiquer que le problème était là depuis déjà deux ans et que le gouvernement a été impuissant ou impassible devant une situation qui s'aggravait de jour en jour.

Évidemment, des arguments ont été avancés à l'effet qu'il y avait aussi, dans le domaine du logement et de l'habitation, une responsabilité provinciale et municipale. Nous sommes tous d'accord à reconnaître la responsabilité des gouvernements inférieurs dans ce domaine. D'ailleurs, le gouvernement de l'Ontario l'a prouvé en instituant son propre organisme; le gouvernement de Terre-Neuve, lui aussi, a mis sur pied son propre organisme et, récemment, le gouvernement du Québec a également instauré la Société de l'habitation du Québec, loi qui entrait en vigueur justement hier.

Si nous reconnaissons qu'il y a une responsabilité provinciale et municipale en matière de logement, cela n'excuse en rien l'inertie, l'incompétence et l'incapacité du ministre à faire en sorte que ces gouvernements inférieurs acceptent et prennent leurs responsabilités.

Monsieur le président, à l'instar de certains de mes collègues, lorsque je vois, dans ma circonscription, des familles qui vivent dans des taudis encombrés, dans des villes poussiéreuses, dans des maisons qui peuvent être, du

jour au lendemain, la victime des flammes, comme il m'a déjà été donné, malheureusement, d'assister à un de ces incendies dans lequel avaient péri deux enfants que je connaissais très bien, je ne puis m'empêcher de m'apitoyer sur le sort de ces gens. C'est pour cela que je crois que le gouvernement fédéral, qui a quand même une responsabilité de coordination, une responsabilité d'incitation—si le ministre veut bien accepter ce terme—à stimuler, à réveiller les gouvernements inférieurs, si ceux-ci ne se prévalent pas de leurs responsabilités dans ce domaine, devrait tout de même passer à l'action.

Monsieur le président, il est évident que la province de Québec n'a pas actuellement développé, comme il se devait, les mesures susceptibles d'alléger, d'atténuer la situation dramatique dans laquelle l'habitation se trouve.

Représentant d'une ville où il y a tout près de deux millions d'habitants ou plus, je ne puis accepter le fait qu'il y ait, dans un secteur d'à peine deux milles carrés, au delà de 80,000 personnes qui soient plus ou moins mal logées et dont au moins 50,000 demeurent dans des logements, dans des habitations vétustes. Même s'il y a dans un certain domaine exécutif un rapport administratif ou des responsabilités administratives, qu'on appelle cela comme on voudra, je crois qu'il y a quand même une responsabilité et un devoir pour les gens qui sont élus pour représenter ici la population d'attirer l'attention des gouvernements inférieurs sur un problème auquel ils ne semblent pas s'être suffisamment arrêtés.

Je suis assuré, monsieur le président, que la province de Québec aurait pu faire beaucoup mieux qu'elle a fait jusqu'à maintenant, car, des 12,000 unités...

• (9.20 p.m.)

**M. Mongrain:** Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Valade:** Si l'honorable député n'y voit pas d'objection, j'entendrai sa question quand j'aurai épuisé mon temps de parole.

Si, des 12,000 projets d'habitations qui ont été financés dans l'ensemble du pays depuis quelque temps, la province de Québec n'a réussi à réaliser qu'un seul projet de logements à loyer modique, soit le projet Dozois qui comprend 796 unités, eh bien, je crois qu'il y a là une preuve évidente que le gouvernement libéral qui a succédé à l'Union nationale en 1960, dans la province de Québec, a largement flanché à ses obligations et à ses responsabilités, car le projet Dozois est le seul projet à loyer modique dans la ville de Montréal qui a été conçu et réalisé sous l'ancien régime de l'Union nationale.

Lorsque M. Lesage et sa fameuse équipe, dite «du tonnerre», sont arrivés au pouvoir, il ne s'est rien fait pour alléger et remédier à la situation tragique de l'habitation qui existe présentement à Montréal.

Plusieurs facteurs sont à la base de la pénurie de logement actuelle dans tout le Canada et particulièrement dans la province de Québec. D'abord—les rapports du Conseil économique canadien en parlent—il y a, évidemment, la rareté de capitaux; l'augmentation du prix des terrains due aux spéculations qui ont été faites sur ceux-ci; la fameuse taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction que le gouvernemente persiste à ne pas vouloir abolir; et, également, le manque de directive venant de la part des autorités fédérales.

Il y a évidemment des facteurs économiques. Si le gouvernement actuel avait tenu promesse, lorsqu'il a pris le pouvoir il y a deux ans, et qu'il avait donné cette prospérité tant promise, eh bien, je crois que beaucoup plus d'ouvriers auraient les moyens d'acheter leur maison. Au point où nous en sommes, je crois qu'il est de notre devoir de suggérer des correctifs ou du moins des solutions.

Avant de faire des suggestions au ministre, puisqu'il a sollicité notre aide dans ce domaine, j'aimerais savoir de lui s'il est vraiment sincère et sérieux lorsqu'il dit qu'il veut prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger la situation tragique qui existe actuellement dans le domaine de l'habitation. Le ministre peut-il nous donner son assurance qu'il va aider à résoudre ce problème? Est-il prêt à abolir la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction? Ce serait de sa part une preuve de bonne volonté, l'expression d'un sentiment vraiment sincère pour la population qui a élu le gouvernement actuel et ce serait aussi reconnaître une nécessité. J'aimerais que le ministre nous dise s'il est prêt à aller jusque-là.

J'aimerais également que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement a laissé les intérêts s'accumuler au point où le taux d'emprunt est rendu presque prohibitif. Je ne connais pas de père de famille qui gagne un salaire moyen, $6,000 ou $7,000 par année, qui peut acheter sa maison, payer les mensualités, payer les intérêts, rembourser le capital, payer les taxes municipales, scolaires, les taxes d'améliorations locales et voir aux réparations de sa propriété. Le ministre sait très bien qu'il n'est pas réaliste de demander au père d'une famille nombreuse ou au père de famille n'ayant que quelques enfants de pouvoir rencontrer les deux bouts avec l'augmentation constante du coût de la vie, que le gouvernement actuel est incapable de freiner.

Le ministre croit-il vraiment que les politiques qu'il nous a énoncées présentement sont

de nature à améliorer la situation? Je ne le crois pas, c'est humainement et physiquement irréaliste.

Cette attitude du gouvernement actuel est tellement à l'encontre des promesses électorales que nos amis d'en face ont faites en 1965, que je voudrais rappeler la déclaration que le premier ministre actuel (M. Pearson) a faite le 3 novembre 1965, à Lindsay, en Ontario, je crois, tel que rapportée par la *Presse Canadienne*:

Un gouvernement se doit de regarder en avant afin de s'assurer que les prix trop élevés n'annulent pas les avantages que nous vaut la prospérité.

Imaginez la contradiction de ces promesses devant la hausse du taux d'intérêt.

Monsieur le président, j'aurais aimé apporter d'autres considérations et faire des suggestions au gouvernement actuel, puisque le ministre les a sollicitées, mais lorsqu'on songe que dans la province de Québec, et surtout à Montréal, nous avons dépensé au delà d'un milliard de dollars pour réaliser un projet magnifique, un projet extrêmement avantageux pour le Canada, soit l'Expo '67, il est moralement défendu de laisser croupir dans la misère les familles ouvrières qui attendent du gouvernement l'aide et l'assistance pour avoir leur habitation, leur logement.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur le président, le député de Sainte-Marie, qui vient de prendre la parole, m'a posé une question. Il a demandé si le ministre consentirait à l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. J'aimerais signaler que le ministre même s'il le voulait, n'y est pas autorisé. En outre, pendant les années où des fonds étaient disponibles pour le logement, c'est-à-dire les trois années qui ont suivi l'imposition en 1963 de la taxe de vente de 11 p. 100, et nonobstant celle-ci, nous avons eu, chaque année des hausses régulières du nombre de maisons mises en chantier et des maisons achevées. Dans ce dernier domaine, nous avons eu des années records en 1964, 1965 et 1966.

**M. Keays:** Il vous en faut deux fois plus.

**M. Valade:** Monsieur le président, j'en appelle au Règlement. J'ignore si le ministre a posé une question ou fait une déclaration. J'ignore pourquoi le ministre devrait avoir l'occasion de faire une déclaration après qu'un député a pris la parole, à moins qu'il ne veuille poser une question et ne souhaite une réponse.

**M. Nasserden:** Je pose la question de privilège, monsieur le président. Il y a à peine quelques minutes, un ministre a déclaré qu'en 1964, 1965 et 1966 le nombre des mises en chantier a atteint un sommet. Quelques minutes auparavant, son collègue avait dit que leur nombre avait décru de...

**M. le président:** A l'ordre. La question de privilège ne se pose pas.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. Dans son discours, le député de Sainte-Marie a critiqué ce qu'il a appelé les gouvernements inférieurs. J'aimerais lui poser une question car j'ai représenté les maires pendant plusieurs années.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Poser une question n'est pas poser la question de privilège. En outre, le temps accordé au député de Sainte-Marie est expiré. Le député de Verdun.

**M. Mackasey:** Monsieur le président, tout d'abord, j'ignore si je suis tout à fait exact en disant que le député de Sudbury a fait ici son premier discours aujourd'hui. Néanmons, c'était la première occasion que j'avais de l'entendre participer aux débats de la Chambre des communes. Il constituera certainement une excellente et précieuse recrue pour le Nouveau parti démocratique. J'en suis particulièrement heureux, car ce député apporte de nombreuses tendances socialistes à ce parti au moment où je croyais qu'il appuyait finalement l'entreprise privée. Je commençais à sympathiser avec le chef de ce parti, qui est absent ce soir.

J'aborde ce débat avec une certaine appréhension et intéret, car la question de l'habitation est, certes, sérieuse. Je dirais, sans hésitation, que le problème de l'habitation est urgent au Canada aujourd'hui. Mais, en toute franchise, sérieux de nature, j'étais d'ailleurs au moins tout aussi intéressé à voir de l'autre côté la nouvelle allure du parti conservateur. J'ignore quelle injection devait précisément recevoir ce parti, mais si nous pouvons imaginer par la qualité du débat d'aujourd'hui ce que le parti nous réserve à l'avenir, je me contenterai de reprendre cette fameuse formule de la Chambre des communes: «C'est encore la même vieille clique.»

Comme je n'ai pas l'esprit partisan, de nature, je préférerais de beaucoup parler de la question dont nous sommes saisis, celle du logement.

**M. Nielsen:** Personne de ce côté-là n'en a parlé.

**M. Mackasey:** Je constate avec plaisir le retour du député du Yukon. C'est le genre de député que j'apprécie; il aime les débats où l'on frappe dur et il attend avec impatience les mois d'hiver où nous pourrons nous rendre tous deux coup pour coup. Il discourt mieux debout qu'assis, je pense, et je lui saurais gré de ne pas intervenir avant d'être véritablement accepté de nouveau parmi les représentants des premières banquettes.

• (9.30 p.m.)

**M. Nielsen:** Du train où va Benson, je vais m'en retourner chez moi.

**M. Mackasey:** Monsieur le président, il est évident pour nous tous, je pense, qu'il existe, au moins au Canada, un problème très ennuyeux qui inquiète les députés. Après avoir suivi le débat d'aujourd'hui, j'en conclus en toute sincérité que l'urgence de fournir un logement aux personnes à revenus faibles ou moyens, varie d'une région à l'autre.

J'avais espéré que, par suite de leur nouvelle physionomie politique, les membres du parti conservateur entameraient ce débat en disant qu'ils se rendaient compte que la situation du logement au Canada a été aggravée par la prospérité sans précédent qui a existé au pays depuis 1962 et par la remarquable affluence d'immigrants qui ont compris qu'avec le retour du parti libéral au pouvoir, le Canada est redevenu un pays prometteur. Comme ils ne l'ont pas fait, je suppose qu'ils considèrent superflu d'affirmer ce qu'ils savent évident pour nous tous.

Comme c'est souvent le cas, le député de Brome-Missisquoi a commencé ses remarques en disant qu'il ne voulait pas témoigner de parti pris dans son discours, puis il s'est mis à faire des remarques personnelles au sujet du secrétaire parlementaire du ministre du Travail. Je voudrais bien qu'il soit ici ce soir. J'ai écouté avec plaisir ses propos à la Chambre, étant donné surtout que la dernière fois que j'ai vu ledit représentant, il se livrait à des prédictions à Radio-Canada au cours du récent congrès de célèbre mémoire, prédisant l'issue dudit congrès en se fondant sur le fait qu'il allait céder l'équilibre du pouvoir à un certain candidat. Il avait malheureusement mal choisi son candidat et j'espère qu'il saura rentrer en grâce bientôt.

**L'hon. M. Ricard:** Vous enfreignez le Règlement.

**M. Mackasey:** Je m'écarte du sujet, je suppose. Je vais revenir à la situation du logement, monsieur le président.

**Une voix:** Vous feriez mieux de vous en tenir loin.

**M. Mackasey:** J'ai vainement essayé de prendre note de plusieurs des principaux arguments invoqués par le député. J'écrivais aussi rapidement que possible mais je n'ai pas réussi à tous les inscrire à cause de son verbe enflammé que nous lui envions tous, j'en suis sûr. Je suis parvenu à noter 12 de ses propositions. Je me suis rendu à la bibliothèque à la suspension de la séance et j'ai découvert que huit d'entre elles avaient fait l'objet d'ordonnances, de règlements et de lois de la Chambre des communes depuis bien des années. J'aurais pu m'attendre à ce genre d'erreur de la part du député de Northumberland qui l'an dernier, au cours d'un débat, a manifestement prouvé qu'il ignorait à l'époque que les banques ne pouvaient s'engager dans le domaine hypothécaire. Aujourd'hui, cependant, il a fait quelques très bonnes suggestions, surtout en proposant que le gouvernement prenne l'exemple sur les États-Unis et consulte nos institutions financières, afin de voir si à force de persuasion, le gouvernement ne pourrait pas les amener à contribuer au domaine de l'habitation. Il y a eu, en mars et en avril derniers, ce genre particulier de rencontre entre le gouvernement et l'entreprise privée. Grâce aux pouvoirs de persuasion du ministre actuellement chargé de l'habitation, nous avions obtenu de certains prêteurs particuliers une plus forte contribution directe par personne que n'avait réussi à en obtenir son homologue aux États-Unis, sous le régime établi par le président Johnson.

**M. Nielsen:** Quel est le taux d'intérêt aux États-Unis?

**M. Mackasey:** Mon très bon ami, le député de Danforth, et je suis heureux de le voir à la Chambre rayonnant de santé, selon toute apparence, a prononcé le même discours pour la quatrième fois. Je m'en réjouis, puisqu'il est plus facile de cette façon de prévoir les arguments voulus. Ce qui m'a quelque peu surpris dans le discours du député de Danforth et celui du nouveau et énergique représentant de Sudbury, c'est qu'ils ont exprimé l'avis que, en raison de cette nécessité urgente, nous pouvions faire entièrement abstraction de la constitution. Ils ont dit tous les deux, en substance: «Au diable l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il n'est pas tellement important puisque nous avons un problème de logement sur les bras.» Ils ont dit que le gouvernement devrait s'engager dans des programmes d'habitation à loyer modique, sans consulter les provinces. (*Exclamations*) C'est exactement le sens de leurs propos. Je paraphrase peut-être quelque peu mais vous pouvez toujours vérifier pour voir si j'ai raison.

Qu'a donc dit ce nouveau porte-parole du parti qui vient enfin de reconnaître à la province de Québec un statut particulier? Je ne vois pas le rapport entre le logement et le statut particulier pour la province de Québec, mais je tiens à rappeler à la Chambre que le NPD vient de découvrir ce statut. Si je le dis, c'est parce que, il y a trois semaines alors

que le congrès du parti conservateur battait son plein, j'ai lu une lettre à la rédaction, dans *Le Devoir*, qui semble indiquer que ce parti a découvert le principe du statut particulier. Le député de Greenwood a écrit une belle lettre à la rédaction du *Devoir* pour déclarer qu'il voulait que les Canadiens-Français apprennent que le NPD était le premier parti fédéral à reconnaître le statut particulier. Je ne vois pas encore le rapport entre le logement et le statut particulier. Quoi qu'il en soit, à entendre le député de Danforth, on se rendra bien vite compte que nous aurons bientôt une crise du logement d'un tout autre ordre dans la belle province. Peut-être cela sera-t-il bon pour le logement? Qui sait? En fait...

**M. Lewis:** Vous savez bien que c'est faux.

**M. Mackasey:** Ceux qui veulent connaître la définition du statut particulier découvert par le NPD et son attitude envers le problème du logement, devraient lire le discours fait à la Chambre des communes le 16 mai dernier par ce même député de Greenwood. En fin de compte, on pourrait constater qu'à leurs yeux, les droits des provinces devraient être plus restreints qu'ils ne le sont actuellement.

Nous avons discuté tant et plus du logement, aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les personnes à revenus moyens, notamment les jeunes cadres et les intellectuels. Je parlerai des travailleurs dans un instant. Je viens moi-même de cette classe et j'estime...

**Une voix:** Ça se voit.

**M. Mackasey:** Oui, ça se voit et je n'en ai pas honte, contrairement à certains conservateurs, apparemment. Je me moque du partisan conservateur qui gagne $25,000 par an, et il m'est égal qu'il se trouve un logement ou non, pour peu que je puisse assurer un logis convenable aux modestes travailleurs de ma circonscription; ce sont eux qui m'intéressent.

**L'hon. M. Fulton:** Ne vous laissez pas emporter, Bryce.

**M. Mackasey:** Monsieur le président, le député devrait faire attention de ne pas flétrir l'idée que le public se fait de lui et qu'il cherche à projeter depuis des années. Elle sera probablement détruite si un intellectuel comme lui décide d'interrompre de son siège et de s'immiscer dans le débat. Le public s'est fait maintenant une certaine image de vous et vous avez une responsabilité.

**L'hon. M. Fulton:** Ne vous en faites pas, nos amis ne s'inquiètent pas tellement de...

[M. Mackasey.]

**M. Mackasey:** Ne laissez pas cette image vous monter à la tête. Calmez-vous. Ne vous énervez pas. Vous feriez mieux de sortir et de collaborer ou de mieux coordonner votre comité de l'habitation.

Maintenant que cette petite interruption est terminée, je dirai un mot du numéro du *Star* de Montréal de samedi dernier. Voici ce que je me suis demandé, en le lisant. Si j'étais un jeune cadre et si je vivais à Montréal, réussirais-je à trouver une habitation pour me loger? On l'a dit aujourd'hui, il y a beaucoup de jeunes couples qui débutent dans la vie et qui cherchent un petit bungalow sur un terrain de 50 pieds sur 100. Je me suis demandé si je réussirais à trouver une telle propriété, dans cette immense fourmilière qu'est la métropole de Montréal.

Dans le *Montreal Star*, la première chose que j'ai vue, c'est une annonce offrant un bungalow de cinq pièces et demie à $13,530, à Châteauguay, localité qui se trouve à 15 minutes de la rue Dorchester; les versements étaient de $82 par mois. Une autre agence annonçait des bungalows de trois et quatre chambres à coucher au coût de $15,399. On avertissait les gens de se presser, car il n'en restait plus que 1,000. Si l'on préférait un duplex à Ville Saint-Laurent, à $39,000, ce qui veut dire $19,000 par logement, on pouvait en trouver quelques-uns au centre du vieux Montréal.

Au cas où certains messieurs d'en face songeraient à déménager dans la belle province pendant cette centième année de la Confédération, où tant de gens souscrivent au fédéralisme, laissez-moi leur signaler une autre annonce. Il s'agit d'une maison qui s'appelle *The Californian* et se vend à $18,000 moyennant un intérêt de 6¾ p. 100 et un paiement initial en espèces de $990. Enfin, monsieur le président, avant qu'un des messieurs d'en face ait une crise cardiaque parce que je ne vais pas assez vite, j'ajoute qu'une autre maison est annoncée ici.

• (9.40 p.m.)

L'exemple suivant montrera à quel point Ross Thatcher est important. Vous pouvez acheter une maison appelée «Saskatchewan» pour $13,990, avec un acompte de $475. Pour le cas où les honorables députés penseraient que nous sommes en train d'oublier, en ce qui concerne l'habitation, les nationalistes québécois, nous voyons qu'une maison appelée «Québec», se vend $16,150 avec un sérieux acompte de $800. Nous avons d'autres modèles allant de $13,000 à $18,000.

**M. Enns:** Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il une question?

**M. Mackasey:** Oui, parce que j'aime écouter un bon garçon.

**M. Enns:** Ma question est très simple: combien de temps l'honorable député croit-il qu'il devrait passer dans la salle de lecture pour trouver des annonces pour les 250,000 maisons qu'il décrit...

**M. Mackasey:** L'honorable député a bien demandé si 250,000 maisons de ce genre sont disponibles?

**M. Enns:** Sauf erreur, il faudrait ce nombre de maisons et qu'il manque.

**M. Mackasey:** Monsieur le président, les raisonnements présentés aujourd'hui par l'opposition et si bien étayés, m'ont fort impressionné; selon eux, il n'y a absolument aucune maison disponible de ce genre dans le grand Montréal. J'ai donc cherché moi-même les chiffres, pour savoir la vérité.

**M. Enns:** Il n'y a pas de crise du logement?

**M. Mackasey:** L'honorable député en arrive au même point que l'honorable député de Kamloops, qui est sorti prendre un calmant. Pourtant, monsieur le président, ce débat est sérieux. Peut-être ma belle humeur, de ce soir contrebalancera-t-elle les propos des vis-à-vis, qui ont fort critiqué notre politique du logement; ils devraient respecter davantage les faits. Sans doute le nouvel aspect des choses ne leur est pas encore familier. On aurait pu penser que le président de leur comité aurait pu faire ressortir le magnifique travail accompli par la SCHL. Nous aurions dû entendre prôner l'avantage d'avoir cette grande société, au lieu d'écouter des déclarations sans fondement qu'on nous a servies aujourd'hui.

L'honorable député de Brome-Missisquoi a dit que le secrétaire parlementaire du ministre du Travail allait revenir à la charge et se faire un bouclier de la constitution. Je n'ai jamais eu l'occasion de faire le démagogue, comme l'honorable député. Je n'ai pas eu la chance de faire le tour du pays pour faire mon propre sondage officieux de l'activité sexuelle de la mouche tsé-tsé, ou du problème qui tracasse le plus Vancouver ou Winnipeg. Je n'ai pas eu l'avantage de recevoir les bulletins hebdomadaires publiés depuis que l'honorable député a découvert que Vancouver est inquiet au sujet de la pollution et la Saskatchewan à propos des affaires extérieures, et qu'au cœur même de Montréal, quelqu'un s'inquiète du séparatisme.

**Une voix:** Vous parlez comme un commissaire-priseur.

**M. Mackasey:** Je m'inquiète au sujet de la constitution, et au contraire de l'honorable député de Brome-Missisquoi, je la respecte. Voilà la divergence fondamentale. Tous ceux d'entre nous qui ont siégé à la Chambre des communes ont entendu une foule de discours de l'honorable député de Brome-Missisquoi, dans lesquels il défendait les droits du Québec et des autres provinces et critiquait vertement le gouvernement pour son ingérence dans les affaires provinciales et maintenant il méprise ces droits.

**M. Nielsen:** Et le logement?

**M. Mackasey:** Bon, bon.

**Une voix:** Nous n'avions pas revu l'honorable député du Yukon depuis un an.

**M. Nielsen:** Quand je prends la parole, moi, j'apporte quelque chose au débat, au contraire de l'honorable député qui vient de parler.

**M. Mackasey:** Monsieur le président, je ne voudrais pas que le ton du débat devienne belliqueux. Pour être juste envers l'honorable député du Yukon, je dois signaler qu'il pourrait aisément nous servir de modèle à la Chambre des communes. Je suis donc de son côté; les autres honorables députés devraient le laisser en paix.

**M. Nielsen:** Parlons du logement.

**M. Mackasey:** Quelqu'un a dit que le Québec établirait, enfin, une société de logement. L'honorable député de Sainte-Marie, je crois, a signalé que le gouvernement de M. Lesage s'y est refusé de 1960 à 1966, et maintenant le gouvernement séparatiste éclairé qui est au pouvoir au Québec tente de soutirer le plus d'argent possible du gouvernenemt fédéral en exigeant des fonds pour la province. Au temps du gouvernement conservateur le problème du logement n'existait pas, vu que les gens restaient à la campagne et dans les fermes. Rien ne les poussait à quitter la ferme, car ils voyaient la dépression qui régnait dans les grandes villes. C'est surtout ainsi qu'hier diffère d'aujourd'hui.

Le ministre a déclaré à la Chambre cet après-midi que huit provinces jusqu'ici avaient établi ce qu'on peut appeler des administrations ou sociétés de logement. Il s'agit du moins d'organismes provinciaux qui, presque tous, collaborent entièrement avec le gouvernement fédéral.

Le ministre responsable de l'habitation dans le Québec, l'honorable Paul Dozois, est un homme excellent et capable. Il comprend la nécessité d'habitations à loyer modique dans la province de Québec. Il la comprenait au cours des années 50. Cette province a ce qu'on appelle le plan ou l'opération Dozois, qui prévoit des logements à loyer modiques pour des centaines et des centaines de familles. C'est un Canadien et un fédéraliste convaincu. Je tiens à le souligner au cas où l'on aurait l'impression que tous les membres de ce gouvernement-là sont des Noël Tremblays.

Mais il n'existait aucune société provinciale de logement avant 1964. Où était cette collaboration si active entre 1958 et 1962? Où était, à cette époque, le respect des droits des provinces? Pourquoi les grandes provinces conservatrices n'ont-elles pas formé des sociétés de logement pendant ces années-là? Elles ne l'ont pas fait tant qu'il n'y a pas eu à Ottawa un gouvernement libéral éclairé.

Les faits sont évidents. Le député de Winnipeg-Sud-Centre aime citer des faits précis. Pour une fois, il a les deux yeux rivés sur moi. La Newfoundland and Labrador Housing Corporation a été établie en 1966; la Nova Scotia Housing Commission l'a été le 6 avril 1966; la New Brunswick Housing Corporation, le 1er juillet 1967; la Société d'habitation du Québec, dont la création a été sanctionnée le 29 juin 1967, est entrée en activité le 27 septembre 1967; l'Ontario Housing Corporation a été créée le 8 mai 1964; la Manitoba Housing and Renewal Corporation, le 21 juin 1967; l'Alberta Housing and Urban Renewal Corporation, le 11 avril 1967; la Prince Edward Island Housing Authority, le 7 avril 1966.

Malgré cela, le député de Brome-Missisquoi, prenant la parole, reproche au ministre de parcourir le pays en tous sens, de tenir des réunions avec les représentants des provinces, mais de n'avoir rien à montrer comme résultat de ses efforts. Tout ce que le ministre a à montrer comme résultat de ses efforts, c'est six ou sept nouvelles sociétés de logement. (*Applaudissements*)

Ces sociétés et ces administrations ont été établies parce que notre législation est éclairée. Grâce à la politique de notre gouvernement, nous pourrons contribuer à la solution du problème. Nous pourrons assurer l'habitation à loyer modique et la rénovation du logement. Aucun des membres de l'opposition n'a aujourd'hui félicité le ministre de n'avoir pas haussé le taux d'intérêt sur les prêts pour les habitations à loyer modique. Aucun membre de l'opposition n'a remarqué que les fonds disponibles pour l'habitation à loyer modique dans le pays porte encore un intérêt de 6¼ p. 100. Pourquoi quelqu'un ne l'a-t-il pas mentionné?

Si nous voulons respecter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dans ce pays, si nous voulons un pays—j'arrive au plus important—chacun doit faire un sacrifice, et cela vaut pour les séparatistes anglophones aussi bien que pour les séparatistes francophones. Si nous voulons respecter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la juridiction provinciale dans le domaine du logement, le mot de passe est la coopération. Trois paliers de gouvernement se sont unis pour réaliser l'Expo, et trois paliers de gouvernement se donneront la main pour résoudre le problème du logement. Les trois paliers de gouvernement vont s'unir à travers tout le pays pour balayer les taudis et éliminer les logements médiocres. Nous pouvons le faire si nous voulons recourir à la loi, non pas celle que nous allons adopter, mais celle qui existe déjà.

Il n'y a pas un seul représentant à la Chambre des communes qui ne pense pas comme moi sous ce rapport. Il nous arrive parfois, le vendredi soir ou le samedi, de recevoir un appel, téléphonique ou autre, d'un commettant à la recherche d'un foyer pour vieillards qui nous dit «Savez-vous s'il y a une maison que je pourrais acheter à prix raisonnable? Mon père et ma mère voudraient demeurer avec nous, mais mon logis est trop exigu et nous ne savons où les loger».

Il m'est absolument impossible de répondre à une question de ce genre. Nous n'avons pas un seul projet d'aménagement domiciliaire pour les gens âgés, dans notre ville de 90,000 habitants. C'est honteux, mais ce n'est pas la faute du gouvernement fédéral. Ce n'est pas l'argent qui a fait défaut mais, comme l'a signalé à maintes reprises le ministre et comme l'ont dit mes préopinants, pas un seul des programmes soumis au gouvernement fédéral par les provinces n'a jamais été rejeté—et je suppose qu'il en allait de même à l'époque où l'opposition constituait le gouvernement—et les fonds disponibles pour la construction domiciliaire à loyer modéré, au palier fédéral, n'ont jamais été épuisés au cours d'une seule année civile.

• (9.50 p.m.)

Sachons donc nous souvenir des faits et voyons les choses bien en face. Le problème du logement existe et je suis loin d'en être fier. Le gouvernement actuel, comme tous les autres gouvernements, doit tâcher d'y remédier. Il s'agit, néanmoins, d'un problème à l'échelle mondiale. On m'a souvent accusé

d'une légère tendance vers la gauche, ce qui me porte à tourner mes regards de temps en temps vers le petit groupe dans le coin et à demander pourquoi ils sont si mal conseillés dans d'autres domaines. Je me suis donc rendu à la bibliothèque en me disant: Nous pourrions peut-être apprendre quelque chose de la Suède. Ce havre socialiste a peut-être réussi à résoudre le problème. Le pays est petit et compact. Ses habitants ont l'habitude d'être enrégimentés, l'habitude du socialisme. Ils n'ont vraiment pas besoin de recourir à un processus de réflexion. Je pensais qu'il ne pouvait y avoir de problème du logement en Suède. J'ai donc été surpris d'apprendre que la liste d'attente pour des maisons diminuait; on n'a plus à attendre que cinq ou six ans pour une maison. C'est tout de même mieux qu'en Pologne, par exemple.

Le problème est universel, mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas tenus d'agir. Il faut établir des priorités, déterminer les cas importants, savoir qui a besoin de logement. Bien des vis-à-vis ont dit—malheureusement, leurs remarques ont perdu de leur valeur à cause de leur attitude partisane —que nous devons aider l'ouvrier. Il est difficile de plaindre le jeune cadre qui gagne $28,000 par année et qui ne peut obtenir un prêt hypothécaire à 6.25 p. 100. Je ne parle pas des cadres supérieurs à qui on offre $40,000 ou plus dans les annonces du *Star* de Montréal. Ils sont nombreux. Mais nous avons besoin de logements à bas loyer.

Évitons de parler de logements publics. C'est un terme avilissant, à mon avis. N'étant pas intellectuel, ingénieur ou architecte, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les logements publics doivent être si laids, pourquoi ils ne peuvent être plus fonctionnels et pourquoi ils ne peuvent être entourés de gazon. Pourquoi un homme qui gagne $100 ou $120 par semaine n'aurait-il pas droit à un logement convenable? Le gouvernement est tenu moralement de fournir des logements convenables et n'a pas le droit de s'en décharger sur les provinces ou les municipalités. Ce n'est pas ce que nous tentons de faire. Nous tentons de collaborer et voilà pourquoi le ministre, surtout au cours des trois premiers mois de l'année, a parcouru le pays d'une extrémité à l'autre pour instituer des sociétés de logement. Le mécanisme et la bonne volonté existent mais la demande pour ce genre de logements doit venir des gens ordinaires, des personnes qui, dans les municipalités, par l'intermédiaire des églises et des groupes sociaux, ont le devoir d'aider leur prochain. C'est une lourde responsabilité et quand comme moi, on assiste à des réunions de conseils municipaux —et je suis certain que cela se produit partout au pays—on constate que l'auditoire se compose de huit ou neuf personnes seulement. On comprend alors le désespoir et la frustration des personnes âgées qui ne trouvent pas à se loger et pour qui il n'y a pas assez de maisons de convalescence et de logements à loyer modique. Et il faut autre chose que des baraques. Prenons Habitat, que nous sommes fiers de montrer au monde. Nous essayons d'accomplir quelque chose au Canada mais nous n'arriverons à rien si l'attitude de l'opposition n'est que négative et partisane. Nous n'avons pas entendu la moindre suggestion de l'autre côté si ce n'est celle du député de Northumberland qui propose d'user de persuasion morale auprès des compagnies d'assurance. Voilà son grand projet pour l'avenir. D'autres propositions sont venues du député de Brome-Missisquoi qui a déposé huit ou neuf bonnes suggestions vieilles de deux ou trois ans et qui figurent déjà dans nos recueils de lois.

Je viens juste de recevoir un mot de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui m'informe que la brochure est périmée. Cela n'a toutefois pas trop d'importance, car il s'agit du même principe, à savoir qu'il y a des fonds et qu'il y a toujours eu des fonds pour la construction de maisons à loyer modique. Nous voudrions faire disparaître au pays le stigmate qui entoure le nom de logements sociaux. Nous ne voudrions plus associer logements sociaux à la pauvreté, à la dégradation et au statut de deuxième classe. Nous aimerions rendre attrayants nos projets de maisons à loyer modique et les voir représenter un témoignage d'estime envers le travailleur. Ce n'est pas l'intérêt de 8.25 p. 100 qui impose un fardeau à l'habitation, comme le député de Sainte-Marie l'a déclaré dans un des rares moments où il parlait de façon sensée. Ce sont les impôts scolaires municipaux que doit acquitter le propriétaire d'une maison. Bientôt s'envolera l'espoir que nous avons tous de vivre dans une gentille maisonnette sur 50 par 100 pieds de terrain avec quelques plants de tomates dans la cour. La chose est impossible. Il ne reste plus de terrain dans les rues Dorchester ou Sherbrooke à Montréal. Si vous caressez ce rêve il vous faudra retourner à la campagne et si vous le faites vous devrez payer des sommes énormes pour la construction d'écoles. C'est un cercle vicieux. Ce problème ne peut se résoudre à un seul échelon de gouvernement. Il est devenu d'urgence nationale. Je ne sais si le ministre sera de cet avis. Néanmoins, en temps d'urgence nationale nous ne devons pas nous chamailler et nous renvoyer la balle. Le moment est venu d'assurer une parfaite collaboration entre les juridictions municipales, provinciales et fédérales. Heureusement, grâce à la clairvoyance, à l'intelligence, à l'intégrité et à l'éloquence du ministre, la plupart des

provinces canadiennes ont aujourd'hui enfin réussi à établir une société provinciale de l'habitation, ce qui nous permettra d'abolir les taudis au Canada.

**M. Irvine:** Monsieur le président, je vois qu'il ne me reste guère de temps et je devrais féliciter le député de Verdun pour ce discours dénué de tout sectarisme qu'il avait promis de nous faire. Il voudra bien m'excuser si je fais preuve d'un tant soit peu d'esprit de parti au cours des quelques minutes qui nous restent ce soir. Je n'ai toutefois pas l'intention de tonner contre le ministre. Je crois pouvoir dire que, de même qu'un grand nombre d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, nous avons beaucoup de considération pour lui et pour sa compétence. Toutefois, nous devons nous rendre compte que c'est un homme surmené. Ce n'est pas de sa faute si on lui a mis sur le dos la responsabilité du logement. Nous savons que son portefeuille comporte une tâche qui serait lourde pour n'importe quel homme, quelque grande que soit sa capacité de travail. Il n'en reste pas moins que la politique du logement en a souffert. Je ne crois pas que nous puissions en blâmer le ministre.

J'ai écouté avec intérêt, ce soir, le député de Middlesex-Est mentionner la résolution adoptée par le Conseil de la ville de London. Actuellement dans cette ville, la chose est reconnue par elle, il manque environ 4,000 unités de logement. On se préoccupe beaucoup là-bas et, j'en suis sûr, tout le monde à la Chambre s'en préoccupe aussi, du fait qu'il existe au Canada une pénurie de quelque 250,000 habitations résidentielles.

Voilà ce que nous étudions actuellement. J'espère que nous aurons l'occasion de pousser un peu plus loin cette discussion dans un avenir pas trop éloigné et d'approfondir ce problème. Je m'inquiète des conséquences qu'aura l'augmentation du taux d'intérêt maximum sur le Canadien moyen qui gagne moins de $8,000 par an, non pas sur celui qui a la chance de gagner plus. Que va-t-il lui arriver? Avec un taux d'intérêt majoré, naturellement l'évaluation de toutes les maisons intensifiera les pressions inflationnistes qui se font sentir à l'heure actuelle. A ce moment-là, l'occupant de maisons à loyer bon marché devra payer un loyer plus élevé. Naturellement, l'argent qu'il déboursera de ce côté l'obligera à abandonner son rêve d'avoir sa maison bien à lui.

• (10.00 p.m.)

Posséder sa propre maison est-il en train de devenir contraire à l'économie? Je ne le crois pas. Le ministre devrait songer à cela. Il devrait surtout songer aux gens à revenu modeste. Comment s'y prendront-ils pour avoir une maison bien à eux?

On s'impatiente, monsieur le président. Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. MacEachen:** Il serait sans doute utile d'annoncer les travaux de demain et de la semaine prochaine. Nous nous proposons d'étudier demain une mesure législative—le projet de résolution sur la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, qui figure au n° 34 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Une fois cette étude terminée, nous passerions au projet de résolution sur les tarifs postaux, qu'on trouve au n° 33 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Lundi prochain, nous entendons proposer que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides. Cela permettra aux députés de proposer un amendement. Une fois le débat terminé là-dessus, nous comptons reprendre le débat sur le budget, lequel commencera vraisemblablement mercredi prochain et se poursuivra pendant le reste de la semaine. Voilà ce qu'il en est. Je ne prévois aucun changement. Si un changement s'impose, j'en avertirai les députés.

**L'hon. M. Fulton:** Pour éviter tout malentendu, je voudrais savoir du ministre si l'on n'a pas l'intention de faire subir la troisième lecture au bill sur le Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration?

**L'hon. M. MacEachen:** Non.

**L'hon. M. Fulton:** Je l'ai demandé pour éviter les malentendus.

**L'hon. M. MacEachen:** Ni demain ni la semaine prochaine. Non.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[*Français*]

### LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC ET LE CANADA FRANÇAIS

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, au mois de juin dernier, je posais une question au ministre de la Justice (M. Trudeau), relativement à sa participation et à celle du parti libéral fédéral, de même que celle du gouvernement fédéral, aux États généraux du Québec qui auront lieu vers la fin de novembre prochain.

On sait que les États généraux grouperont 2,500 délégués qui, en comité, étudieront les problèmes des québécois et du Québec.

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député nous dit qu'au mois de juin. . .

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je crois que le Règlement défend justement qu'on invoque le Règlement à cette période-ci, je crois que cela a toujours été reconnu qu'il n'y avait pas de rappel au Règlement, à ce moment-ci.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Cela n'a pas été la coutume, normalement, d'interrompre le député qui a la parole, et vu que le temps accordé est seulement de sept minutes, je suis d'avis qu'on pourrait peut-être attendre que le temps de parole soit écoulé pour poser des questions.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, le ministre aura certainement l'occasion de répondre; au fait, il aura trois minutes pour me répondre.

Alors, je trouve curieux ce refus du gouvernement ou du parti libéral, des députés libéraux fédéraux du Québec, sauf, je crois, le député de Lotbinière (M. Choquette), qui a consenti à participer aux séances des États généraux qui auront justement pour but d'étudier les problèmes des québécois.

On sait que lors de leur réunion à la maison Montmorency, les députés libéraux fédéraux se sont fait dire par le révérend père Richard Arès, jésuite, très bien connu pour son intérêt aux questions nationales, qu'ils se sont tenus trop éloignés des principaux événements qui se sont produits au Québec dernièrement.

Et cela continue, puisque l'ensemble des députés libéraux fédéraux refuse de participer à une réunion aussi importante que celle des États généraux, assises qui auront lieu au mois de novembre.

Ce qui est surprenant, après, c'est d'entendre l'honorable ministre de la Justice venir nous dire, comme s'il n'était plus du tout au courant de ce qui se produit au Québec et de la mentalité qui évolue: S'il y en a qui ont des suggestions à faire ou des amendements constitutionnels à proposer, qu'ils le fassent. Mais lui n'en a pas à apporter, justement, parce qu'il se tient loin des événements et de la mentalité qui évolue au Québec. Il se tient trop loin de cela et ne participe pas à la vie québécoise actuelle, et c'est la raison pour laquelle il n'a pas de suggestion à apporter lui-même; il n'a pas de projet pour des amendements à la Constitution, mais il dit tout simplement: «S'il y en a qui ont des suggestions à faire, qu'ils les fassent.»

Mais lorsque quelqu'un fait des suggestions —et c'est ce qui se produit à l'heure actuelle, dans le cas de toutes les suggestions qui ont été faites à l'honorable ministre de la Justice—l'honorable ministre se contente tout simplement de les rejeter, et lui n'en apporte aucune.

Je dis, monsieur l'Orateur, que si l'honorable ministre de la Justice, qui a justement pour mission, pour rôle, de voir aux changements constitutionnels lorsqu'il y en a à apporter, s'intéressait plus aux choses qui se produisent au Québec à l'heure actuelle, s'il rencontrait plus souvent les québécois, eh bien, il serait à même d'apporter des amendements.

Peut-être est-ce parce qu'il a été élu dans une circonscription anglophone de Montréal qu'il semble négliger le point de vue des Canadiens français, mais je crois, monsieur l'Orateur, que l'honorable ministre de la Justice, en tant qu'homme public et québécois français, devrait participer aux États généraux, devrait assister, participer à la discussion, devrait aller écouter les points de vue différents qui y seront émis. Quelles en seront les conclusions? Je ne le sais pas, puisque la tenue de ces assises des États généraux n'a pas encore eu lieu, mais je crois qu'il serait profitable à l'honorable ministre de la Justice d'aller entendre toutes ces suggestions, d'aller les discuter sur le terrain même des États généraux, et je crois aussi que cela lui serait plus profitable que de nous apporter des arguments à l'effet que les États généraux sont un recul dans le passé et que seuls ceux qui ont été élus peuvent parler au nom du peuple.

Mais non, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas seulement ceux qui ont été élus à parler au nom des québécois; c'est aux québécois eux-mêmes à parler en leur propre nom. Il appartient aux québécois eux-mêmes de parler en leur propre nom, et c'est ce qu'ils vont faire à l'occasion de cette réunion des États généraux, qui comprend des délégués de tous les comtés, de toutes les classes sociales, de toutes les associations.

• (10.10 p.m.)

En terminant, j'invite le ministre à revenir sur sa décision et permettre aux États généraux d'avoir accès à toute la documentation, toutes les données statistiques et les recherches qui ont pu être faites par le gouvernement fédéral dans le passé. En mettant tout cela à la disposition des États généraux, je crois que ce sera là la plus belle occasion d'étude du problème québécois, puisque cela a été organisé très sérieusement par un groupe d'hommes intègres qui veulent réellement étudier à fond les problèmes québécois.

Ces États généraux éliront, comme je l'ai dit tout à l'heure, des personnes de toutes les classes sociales et de toutes les régions du

Québec. L'organisation a été montée sérieusement et je crois que le ministre de la Justice trouverait profit à y participer.

C'est pourquoi je l'invite à changer son opinion à ce sujet, reconnaître le magnifique travail fait par les États généraux à date, y participer, émettre son opinion et mettre à la disposition de cet organisme toutes les facilités de recherche et de statistique du gouvernement fédéral.

**L'hon. M. Trudeau:** Mon rappel au Règlement, monsieur le président, avait trait à l'allégation du député de Lapointe (M. Grégoire) à l'effet que sa question du mois de juin concernait la participation du parti libéral aux États généraux, alors que la question portait sur toute autre chose. Il s'agissait, en fait, d'une question de données statistiques à fournir par le gouvernement fédéral à cette organisation.

Alors, je crois qu'il abuse carrément du Règlement pour parler de tout et de rien, quand cela fait son affaire. Pour cette raison, je n'ai pas de conseils à recevoir du député de Lapointe, qui n'a pas beaucoup de suite dans les idées.

Il a aussi très peu de lecture ou de mémoire. Il dit que je n'ai pas fait de suggestions pour amender la Constitution. Je lui dirai qu'il y a à peine trois semaines, devant le Congrès du Barreau canadien qui se tenait à Québec, j'ai apporté des suggestions très précises pour amender la Constitution, pour en assurer l'évolution et un développement progressif et non pas désordonné.

Ces propositions, monsieur le président, ont été les seules propositions précises qui aient été faites par un gouvernement en autorité dans ce pays pour amender la Constitution.

Il y a donc des gens qui, depuis fort longtemps, à tort et à travers, font toutes sortes de propositions contradictoires mais, sauf notre gouvernement, personne encore n'a proposé une formule précise pour un développement de la constitution, dans l'ordre et dans le progrès.

Pour ce qui est des États généraux, dans *Le Devoir* d'avant-hier, dans un document lu aux délégués qui vont participer aux assisses des États généraux, je vois qu'on affirme le droit et le devoir des Canadiens français d'être les égaux des autres peuples.

Monsieur le président, j'ai proposé justement, dans mon discours au Barreau, une manière par laquelle les Canadiens de langue française pouvait obtenir des droits égaux aux Canadiens de langue anglaise. Cette proposition a été rejetée et même méconnue par le député.

**M. Grégoire:** Même par le très honorable premier ministre!

[M. Grégoire.]

**L'hon. M. Trudeau:** Ce que je désire à savoir...Je vous demande pardon, le très honorable premier ministre ne l'a pas rejetée.

Ce que je veux savoir, et j'espère que les États généraux vont enfin nous le dire, c'est de quelle manière ils vont s'y prendre pour arriver à cette égalité des Canadiens français avec les autres peuples. Nous attendons toujours, nous attendons même de l'honorable député de Lapointe un discours concret, précis, un document constitutionnel, une formule d'amendement avec un peu de précision, qui nous permettrait de nous mettre à table et d'étudier. Mais, jusqu'à présent, on n'entend surtout que des mots.

[*Traduction*]

## LES PARCS NATIONAUX—WASKESIU (SASK.)—LA CONSERVATION POSSIBLE DES CABANES DE TOURISME

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup que le ministre ne soit pas à la Chambre ce soir, car la question dont je veux parler relève du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing). Je voudrais toutefois saisir cette occasion pour plaider ma cause en faveur du parc national de Waskesiu, en Saskatchewan, sans quoi je manquerais à mon devoir de député, car la question intéresse mes commettants.

L'ancien premier ministre du Canada, M. Mackenzie King, a consacré le parc de Waskesiu à l'usage du Canadien moyen. On n'a jamais voulu en faire un paradis du riche. Le vœu de M. King a été respecté puisque le parc a surtout été utilisé par des Canadiens à revenus modestes. Ils ont profité du magnifique emplacement du parc national de Prince-Albert pour y monter des tentes, des cabanes portatives et des tentes-cabanes.

Les tentes-cabanes, en réalité, peuvent être pliées et entreposées facilement; elles ont des murs de bois et un toit de toile. Nombre de ces cabanes ou tentes-cabanes ont été transmises de père en fils. Elles ont été perfectionnées et décorées et, dans bien des cas, il est difficile de les reconnaître car les améliorations ont été si nombreuses que le toit de toile initial et la tente-cabane n'existent plus. Elles sont devenues, au contraire, des exemples des possibilités de la technologie moderne.

Ce qui importe, c'est que Waskesiu procurait à des milliers de citoyens l'occasion d'avoir des vacances captivantes, en plein air et

à peu de frais. Les occupants de cabanes portatives et de tentes-cabanes constituaient l'assise et la principale source de subsistance de Waskesiu, et vous pouvez imaginer le coup qu'a porté aux enthousiastes de Waskesiu —qui se refusaient à y croire—la nouvelle du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pour remplacer le terrain de camping, les tentes-cabanes, les cabanes portatives—même les chalets de location de Waskesiu—une nouvelle zone de récréation et un nouveau groupe de motels à prix modique vont être aménagés. Les courts de tennis, les boulingrins et les autres excellentes installations de divertissement disparaîtront par suite des projets grandioses du ministre. Autrement dit, le ministre ne tiendra plus compte des besoins de ceux qui ont fait de Waskesiu le centre de villégiature qu'il est devenu aujourd'hui.

A la suite d'une étrange enquête, le ministre a décidé que les visiteurs d'un jour, les passants, sont ceux qui méritent toute la sollicitude de son ministère. Telle est la décision, même si l'entrée du parc national de Prince-Albert est située de 250 à 300 milles de la route transcanadienne. Ainsi, de par sa décision, le ministre fait absolument fi des droits des usagers actuels de Waskesiu. Une fois ce projet réalisé, le propriétaire d'une tente-cabane ne pourra plus céder son droit de propriété à son fils; une cabane portative ne pourra plus être transférée à un bénéficiaire ou vendue.

Dans bien des cas, les propriétaires devront subir des pertes de $5,000, $6,000 ou $7,000 simplement à cause des caprices du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quel est le but de ce projet? Manifestement, c'est de chasser les propriétaires de tentes-cabanes, de cabanes portatives et, plus tard, les propriétaires de chalets plus importants parce qu'aucune disposition ne prévoit le réaménagement ailleurs des tentes-cabanes ou des cabanes. On a dit qu'il n'y avait pas de place pour ces installations. Pourtant, il ne s'agit que de 30 acres alors qu'il y en a plus de 30,000 qui sont disponibles dans le parc de Waskesiu. Lake-Waskesiu seul a beaucoup d'endroits où les cabanes pourraient être réaménagées ou, encore, où le camp de jour que le ministre a proposé pourrait être mis à l'essai.

Ne vous y trompez pas. Si vous enlevez et chassez la population qui constitue la base de Waskesiu, vous vous écartez du véritable objectif qui inspira au premier ministre Mackenzie King l'établissement du parc national de Prince-Albert. Le ministre devrait remettre à l'étude des plans qui ont été préparés si hâtivement. Il ne pouvait certainement nuire surtout aux propriétaires de tentes-cabanes qui sont le moins en mesure de subir un changement. Sans Waskesiu, beaucoup d'entre eux ne pourront plus se payer des vacances d'été. J'ai peine à croire que le ministre insistera pour mettre une telle politique à exécution sans y penser à deux fois. Je lui signale la chose et le prie ainsi que ses fonctionnaires d'étudier cette question qui est considérée comme étant très grave en Saskatchewan.

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à l'honorable vis-à-vis que ses observations ce soir étaient opportunes et que je les signalerai au ministre dès son retour à la Chambre. Cependant, il est deux choses que j'aimerais souligner, vu les observations du député.

Nos parcs nationaux ont été aménagés pour conserver comme héritage national les merveilleuses beautés naturelles du Canada. Le gouvernement canadien désire donner libre accès aux parcs à tous les citoyens canadiens. Le nombre croissant de bonnes routes ces dernières années a permis à un plus grand nombre de Canadiens de s'intéresser aux parcs nationaux et d'aller les visiter. Du fait qu'un plus grand nombre de gens les ont visités, les installations actuelles sont devenues trop achalandées. Il faut donc en aménager de nouvelles vu la grande mobilité des visiteurs de nos jours. La situation des habitants des tentes-cabanes à Waskesiu est des plus privilégiée en ceci qu'on leur a permis, pendant des années, d'occuper ce qui est, de fait, une habitation privée.

Je devrais signaler à ce moment-ci que nul habitant des tentes-cabanes qui se trouvent aujourd'hui dans le parc ne sera déplacé. Ils continueront d'obtenir des baux sur une base annuelle tant que le locataire actuel ou son conjoint voudra y demeurer. Toutefois, ce que le ministère a dit, c'est que nul bail de ce genre ne pourra être accordé à de nouveaux résidents du parc. Il s'agit là d'un privilège attaché à la personne, et l'on ne saurait le considérer comme un avantage lié au bâtiment ni au terrain. Un locataire ne peut donc passer son bail à une personne autre que son conjoint.

Monsieur l'Orateur, cette décision a été discutée à fond au Parlement, dans notre comité et dans les journaux; on croit que c'est la bonne. Nous croyons tous deux fermement, le

ministre et moi, qu'un parc national appartient à tous les Canadiens et qu'il devrait être accessible aux visiteurs qui viennent de toutes les parties du pays. Nous nous sommes donné beaucoup de peine pour assurer aux locataires actuels du parc qu'ils pourront y conserver leurs privilèges spéciaux tant qu'ils renouvelleront leurs baux à tous les ans.

L'établissement de nouvelles habitations privées de cette nature serait, toutefois, incompatible avec les principes portant sur l'utilisation des parcs nationaux et le besoin croissant d'emplacements pour les fervents du camping. Pour cette raison, le gouvernement estime, dans l'intérêt du grand public canadien, qu'on doit se départir progressivement de ces tentes-cabanes par la détérioration naturelle.

Pour conclure, puis-je dire que le gouvernement accueille toujours avec plaisir les conseils du grand public et les instances que lui présentent tous les groupes intéressés, y compris le député.

• (10.20 p.m.)

## L'ÉNERGIE—LE COLUMBIA—PRÉTENDU RETARD DES PAIEMENTS FÉDÉRAUX À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le 26 septembre, comme le hansard en fait foi, à la page 2482, j'ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En raison du fait que l'honorable W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, condamne publiquement le gouvernement du Canada pour négligence à payer les 12 millions dus à la Colombie-Britannique pour l'achèvement du barrage au lac Duncan avant le 31 juillet de cette année, suivant un accord conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en vertu du traité du fleuve Columbia, le ministre peut-il mettre la Chambre au courant des faits qui entourent cette question qui m'intrigue?

J'ai posé cette question parce que les habitants de la Colombie-Britannique se demandent un peu quelle est la situation exacte. Je voudrais citer un bref extrait de l'Accord, en date du 18 juillet 1963, entre le Canada et la Colombie-Britannique au sujet du traité du Columbia. Je trouve ceci à la clause 15:

Le Canada et la Colombie-Britannique se consulteront au besoin sur les questions d'intérêt commun, techniques ou autres, afin de faciliter la mise en œuvre du traité, d'éviter les différends et d'exécuter le présent Accord.

Ce qui confond les habitants de la Colombie-Britannique, c'est qu'apparemment M. Bennett ne tire pas parti de cette clause du traité tout en condamnant publiquement le gouvernement fédéral. Dans son édition du 11 mai 1967, le *Sun* de Vancouver écrit que M. Bennett, appelé à donner son avis sur le traité, a dit que le malheur consistait en ce que le traité avait été signé trop vite. Il a blâmé les autorités fédérales de ce que les arrangements pris avec la compagnie d'aluminium en vue d'un barrage sur les lacs Arrow étaient trois fois meilleurs que ceux prévus aux termes du traité lui-même.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique présidait dernièrement à l'inauguration officielle du barrage du lac Duncan, terminé plus tôt qu'on ne l'avait prévu. Voici ce qu'il a dit à cette occasion, d'après le compte rendu de la cérémonie dans le *Sun* de Vancouver du vendredi 18 août:

Le premier ministre W. A. C. Bennett a officiellement donné libre cours aux eaux retenues par le barrage Duncan...

Par la même occasion, il a donné libre cours à son courroux contre Ottawa, qui ne lui a pas payé 12 millions de dollars en échange des avantages de protection contre les inondations aux États-Unis.

Ottawa, selon lui, a manqué à ses engagements au sujet d'un article du Traité du Columbia, en vertu duquel le barrage Duncan a été construit.

Et il a offert de prêter au gouvernement fédéral l'argent que ce dernier doit, d'après lui, à la Colombie-Britannique.

«Je lui offre de lui prêter l'argent s'il est tellement à court de fonds», a-t-il dit aux journalistes, immédiatement avant la cérémonie d'inauguration.

«Sans intérêt», a-t-il ajouté.

Et l'auteur du compte rendu poursuit:

Voilà quelle était l'humeur courroucée du premier ministre jeudi, alors qu'il exprimait à la cantonade ses furieuses accusations aux journalistes présents à la cérémonie.

Il a dit plus tard:

«Cela est supposé se faire dans une atmosphère de pique-nique», a-t-il dit du haut du barrage à une foule d'environ 300 personnes.

«Je ne ferai donc pas de discours.»

L'article poursuit:

«Je tiens à préciser, a-t-il dit en secret aux journalistes avant le déjeuner, que ce ne sont pas les États-Unis qui ont failli à leur engagement. C'est Ottawa.»

Il a dit que même si, aux termes du traité, les États-Unis doivent payer les avantages de la maîtrise des crues au gouvernement canadien, c'est Ottawa qui est censé payer la Colombie-Britannique.

Puis il a poursuivi:

«C'est toujours Ottawa qui est à blâmer,» a-t-il dit.

Voilà en quels termes le premier ministre a d'abord critiqué le traité. J'ai dans mon bureau une photographie où l'on voit le premier ministre de la Colombie-Britannique applaudir vigoureusement pendant que le président des États-Unis signe le traité à l'Arc de la paix, en Colombie-Britannique, à la frontière canado-américaine.

Voilà qui a créé beaucoup de confusion dans l'esprit du public. L'entente renferme un article qui permet des consultations sur ces questions d'ordre technique et juridique afin

d'éviter les disputes. Pourtant le premier ministre de la Colombie-Britannique parcourt le pays en reprochant au gouvernement fédéral d'abord d'avoir signé le traité quand même et ensuite d'avoir omis de payer les 12 millions de dollars qui, selon lui, reviennent à sa province pour avoir complété plus tôt que prévu le barrage Duncan.

J'espère que dans sa réponse le secrétaire parlementaire mettra la Chambre au courant des faits, car les gens ne comprennent pas la situation et veulent savoir la vérité au sujet de cet accord et des déclarations de M. Bennett.

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, voici les faits tels qu'on me les a rapportés. Les autorités de Colombie-Britannique responsables de l'énergie hydraulique ont commencé à exploiter le barrage Duncan le 31 juillet 1967. C'est le premier des trois barrages qui doivent être aménagés en vertu du programme d'aménagement du Columbia.

L'article VI, paragraphe (1) C du traité du Columbia prévoit que les États-Unis paieront au Canada, en devises américaines, la somme de $11,100,000 à compter de l'entrée en service du barrage Duncan. La somme en question n'a pas été versée au Canada par les États-Unis à la date de son échéance, soit, comme je l'ai dit, le 31 juillet de cette année. Je crois comprendre que l'autorisation de verser le montant en question est prévue par un bill d'affectation que le Congrès américain n'a pas encore adopté.

Nous avons insité auprès du gouvernement américain sur l'importance que nous attachons au versement de ce paiement en souffrance le plus tôt possible. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a parlé récemment en ce sens à M. Rusk. Il a également réclamé des intérêts pour la période écoulée depuis l'échéance du paiement, le 31 juillet. Bien que les dirigeants américains n'envisagent peut-être pas cette réclamation sous le même angle, nous croyons qu'ils tiennent comme nous à ce que le retard ne se prolonge pas davantage. En outre, nous continuons à réclamer des intérêts à Washington.

L'obligation qu'a contractée le gouvernement canadien dans ce cas consiste uniquement à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger les intérêts canadiens, en veillant à ce que les conditions du traité du Columbia soient respectées. Le gouvernement remplit cette obligation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se tient en relations avec le premier ministre de la Columbie-Britannique afin de tenir ce dernier bien au courant de tous les faits nouveaux.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10.32.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 29 septembre 1967**

La séance est ouverte à onze heures.

## LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

PUBLICITÉ FALLACIEUSE—MODIFICATION VISANT LES PRODUITS DU TABAC

**M. Barry Mather (New-Westminster)** demande à présenter le bill n° C-154, modifiant la loi des aliments et drogues.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Mather:** Monsieur l'Orateur, ce bill vise à étendre la portée des dispositions de la loi des aliments et drogues qui protègent les consommateurs de produits alimentaires, de drogues et de cosmétiques contre la publicité fallacieuse, afin que désormais les consommateurs des produits du tabac jouissent également de cette protection.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

• (11.10 a.m.)

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WINKLER—MESSAGE D'ADIEU

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège aujourd'hui pour exprimer l'espoir que les dix années et demie que j'ai passées comme membre de cette institution parlementaire historique n'auront pas été inutiles. Je tiens à remercier tous les députés de leur collaboration et de l'amitié dont ils m'ont gratifié.

J'aimerais aussi témoigner ma reconnaissance aux fonctionnaires des ministères et à tout le personnel de la Chambre des communes, de même qu'aux courriéristes parlementaires, pour le concours qu'ils m'ont prêté. Je m'en voudrais surtout, monsieur l'Orateur, de ne pas vous remercier, vous, de votre indulgence et votre patience, ainsi que de toutes vos bontés à mon égard.

Je formule mes bons vœux à l'endroit de notre grand pays et de tous ceux qui se sont dévoués avec fierté à son avenir. Au revoir à tous. (*Applaudissements*)

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à l'honorable député que je ne lui fais pas mes vœux pour les raisons qui causent son départ de la Chambre, mais je tiens à lui dire que nous avons apprécié sa façon de se comporter à la Chambre. Nous lui souhaitons bonne santé et prospérité dans toutes ses entreprises sauf dans ses ambitions politiques.

**M. Winkler:** Monsieur l'Orateur, un mot amical en réponse. Les services de mon nouveau poste seront à la disposition du ministre et de tous. (*Applaudissements*)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES AUX NATIONS UNIES—VISITE AU CANADA DE PRÉSUMÉS ÉTUDIANTS

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question que j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce dernier a peut-être remarqué la question que j'ai posée hier au très honorable premier ministre. Le premier ministre a dit alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures répondrait ce matin. Je me demande s'il lui plairait de le faire maintenant.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu la question parce que je suis rentré très tard. Mon honorable ami voudrait-il la répéter?

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, vous permettez que je pose maintenant une question au ministre? Dans son discours aux Nations Unies mercredi dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a préconisé la cessation des bombardements au Vietnam du Nord et déclaré: «il n'existe aucun espoir de progrès vers un règlement pacifique dans des appels ou propositions qui placent tout le fardeau d'un seul côté.»

Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement songe à donner suite à cette déclaration par des

négociations ou discussions avec les autres parties en cause en vue d'améliorer cette situation très dangereuse. J'aimerais surtout savoir si l'on projette de faire de nouvelles ouvertures aux autorités de Hanoï ou à leurs alliés, les invitant à mettre fin à l'acheminement de troupes et de matériel de guerre du Vietnam du Nord au Vietnam du Sud si les bombardements cessent.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a demandé avec insistance la cessation des bombardements car, à l'heure actuelle, il est d'avis que c'est le seul moyen de voir si le Vietnam du Nord est vraiment décidé à négocier et à entamer des consultations avec d'autres pays pour essayer de réaliser un accord. C'est la politique que nous poursuivions avant même de réclamer publiquement l'arrêt des bombardements et elle demeurera la politique officielle.

Je voudrais ajouter—les députés en ont d'ailleurs déjà été informés—que le premier ministre a répondu favorablement à une invitation du président de la Fédération mondiale des associations des Nations Unies en vue d'une réunion à Genève des deux pays assurant conjointement la présidence, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, en compagnie des puissances membres de la Commission, le Canada, la Pologne et l'Inde. Nous avons fait connaître aux autres invités la réaction du gouvernement canadien à cette invitation.

**M. Nesbitt:** J'ai une question complémentaire à poser. Vu que certains députés, dont je suis, trouvent encore la réponse du ministre un peu équivoque et, compte tenu du fait que, d'après le ministre, des exhortations à un seul côté ne suffisent pas, exhorte-t-il maintenant les États-Unis à cesser les bombardements du Vietnam du Nord sans concession de l'autre camp; autrement dit, sans que les troupes et le matériel de guerre du Vietnam du Nord cessent d'affluer au Vietnam du Sud?

**L'hon. M. Martin:** La réponse à cette question est oui, et ma première réponse n'avait rien d'équivoque.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieres d'avoir adopté une politique que notre parti avait déjà préconisée. Se basant sur les contacts établis avec le régime de Hanoï, serait-il en mesure de nous dire s'il y a des raisons de croire que l'arrêt des bombardements puisse en fait mener à des négociations?

[M. Nesbitt.]

**L'hon. M. Martin:** Dans la déclaration que j'ai faite aux Nations Unies, je n'ai pas formulé une politique canadienne, qui eût lieu de nouveau, mais, pour des raisons que j'estime solides, c'est la première fois que cette politique a été exposée en public de cette façon. En ce qui concerne la question immédiate, nous estimons que la fin des bombardements doit être considérée, dans les circonstances actuelles, comme la clef même de la solution ou comme le point de départ des démarches destinées à mettre fin à la regrettable situation au Vietnam. Hanoï a déclaré que c'est seulement après la cessation des bombardements qu'il serait en mesure d'indiquer la suite des événements. Il nous semble que la seule manière d'éprouver la bonne volonté des Nord-Vietnamiens à entreprendre des négociations, c'est de suspendre les bombardements.

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, compte tenu de la réponse du ministre à l'honorable député de Greenwood, le ministre peut-il nous dire combien de temps il pense que nous devions attendre la réponse de Hanoï au cas où les bombardements seraient interrompus?

**L'hon. M. Martin:** Je suis sûr que mon ami reconnaît les limitations de cette question.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** J'ai encore une question à poser. Nous avons entendu dire qu'avant de prononcer son discours aux Nations Unies, le ministre a eu une conversation avec le secrétaire d'État, M. Rusk, au cours de laquelle il l'aurait peut-être mis au courant de la teneur générale des remarques qu'il allait faire. Le ministre est-il en mesure de le confirmer et peut-il aider la Chambre en indiquant quelle aurait été la réaction de M. Dean Rusk?

**L'hon. M. Martin:** J'ai rencontré M. Rusk le 7 septembre à Washington et j'ai réaffirmé la position du gouvernement canadien à ce sujet, particulièrement en ce qui concerne la question des bombardements. Le même jour, à New York, j'ai aussi discuté de la question avec son ambassadeur, M. Goldberg. Je n'ai pas, cette fois-là, précisé la position que nous prendrions aux Nations Unies, mais le secrétaire d'État, M. Rusk, et M. Goldberg ont tous deux été avertis, avant que je prenne la parole, de la ligne de conduite que le gouvernement canadien se proposait d'adopter.

J'ignore tout de la réaction officielle qui a suivi, mais tout semble indiquer que c'était la bonne mesure à prendre et qu'elle arrivait à point dans les circonstances.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire, découlant d'une interpella-

tion faite hier à l'adresse du premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a peut-être pas eu l'occasion de lire le hansard d'hier. Ma question a trait à la visite au Canada de trois étudiants du Vietnam du Nord. Le très honorable premier ministre a dit hier, sous réserve d'un plus ample examen, qu'il croyait que le gouvernement avait reçu une demande de renseignements de la part des États-Unis au sujet de cette visite.

Étant donné que, d'après les nouvelles parvenues aujourd'hui, les autorités américaines nient avoir présenté une telle demande, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il faire une mise au point, vu que les autorités américaines prétendent que c'est le gouvernement canadien lui-même qui les a informées de la visite, plutôt que ce qu'on avait supposé?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, il est vrai que l'initiative est venue du gouvernement canadien. Nous avons fait part au gouvernement des États-Unis de la décision.

**M. Lewis:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre, avec tout le respect que je lui dois, pourquoi un pays souverain comme le Canada s'est cru obligé d'avertir les autorités américaines de l'entrée au pays, accordée dans des conditions normales, moyennant visas et passeports réguliers, à trois visiteurs d'un pays avec lequel nos échanges de ce genre sont coutumiers? Y avait-il une raison quelconque d'informer les autorités américaines et de donner l'explication que l'on sait?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je crois que les circonstances en cause dans cette affaire, notamment le grand intérêt que portent au Vietnam les États-Unis, amis intimes du Canada, justifient le principe selon lequel une politique étrangère est fructueuse lorsqu'on observe la courtoisie qu'il convient de manifester à un ami. (*Applaudissements*)

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre a plu à beaucoup de Canadiens, même à la majorité des Canadiens, lorsqu'il a fait sa déclaration aux Nations Unies, à l'effet que les bombardements devraient d'abord cesser. Mais, a-t-il eu des réactions, de la part des autorités américaines, sur la prise de position du ministre, au nom du gouvernement canadien, au nom de tout le Canada? S'il a eu des réactions quelconques, quelles sont-elles?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, ai-je bien compris la question de l'honorable député? M'a-t-il demandé si j'avais eu des réactions des Canadiens ou des autres pays?

**M. Caouette:** Du gouvernement américain?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore eu de réaction officielle de la part du gouvernement des États-Unis, mais aux Nations Unies, j'ai eu des réactions des autres États membres de l'Organisation. Et comme je viens de le dire à l'honorable député d'Edmonton (M. Lambert), j'ai donné avis, par l'intermédiaire de notre ambassadeur à New York, de notre intention de demander la cessation des bombardements.

[*Traduction*]

## LA RHODÉSIE—LA REVISION DE L'ATTITUDE DU CANADA VIS-À-VIS DES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voit qu'il a été chaleureusement accueilli dans cette enceinte à son retour. Ma question s'adresse aussi à lui. Songe-t-on à reviser la position du Canada vis-à-vis des sanctions en Rhodésie, à la lumière des propositions de trois pays africains demandant qu'on lève les restrictions imposées par le Royaume-Uni sur le commerce rhodésien?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration de mercredi aux Nations Unies, j'ai dit que le Canada s'était conformé à toutes les directives du Conseil de sécurité visant les sanctions contre la Rhodésie, que nous attendions le rapport du secrétaire général sur les résultats de ces sanctions, et que, si ces résultats n'étaient pas satisfaisants, nous nous rangerions avec ceux qui réclameraient qu'on adopte de nouvelles dispositions pour mettre un terme au régime actuel en Rhodésie.

**M. Johnston:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Parlons de l'assemblée du Commonwealth plutôt que des Nations Unies: quelles nouvelles mesures le Canada proposera-t-il au comité des sept nations, dont il fait partie, qui a déjà été formé pour étudier les nouvelles mesures à adopter contre la Rhodésie?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, cette question a été discutée l'autre jour par le comité des sanctions à Londres. Je préfère attendre d'avoir reçu le rapport pour indiquer à quelles nouvelles sanctions on pourrait recourir.

LA RESTAURATION DES LIBERTÉS POLITIQUES EN GRÈCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je regrette de ne pas lui en avoir donné préavis, et s'il préfère la considérer comme préavis, je le veux bien.

Voici ma question: le gouvernement canadien se joindra-t-il au Conseil de l'Europe et à certains pays de l'OTAN, au nombre desquels figurent, je crois, le Danemark et la Norvège, pour protester auprès du gouvernement de la Grèce contre certaines violations des droits de l'homme et contre la suppression des libertés politiques dans ce pays?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a eu maintes fois l'occasion de discuter ce problème avec les représentants du gouvernement grec. Nous aussi nous croyons que le rétablissement de la liberté parlementaire, là comme ailleurs, est un objectif souhaitable et, cet objectif, le Canada continuera de l'appuyer.

## LES FINANCES

L'ÉTUDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION CARTER PAR UN COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisqu'il remplit aujourd'hui les fonctions de leader du gouvernement. Ma question, la voici: le gouvernement voudrait-il songer sérieusement à déférer le rapport de la Commission Carter à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes avant de rédiger et de publier le Livre blanc? Ce serait conforme à la décision, prise par le ministre des Finances, de différer la présentation de mémoires.

J'exhorte instamment le ministre à prendre la chose en considération et, quand le ministre des Finances reviendra la semaine prochaine, on sera en mesure de répondre sur ce point.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir cette question pour préavis.

[L'hon. M. Martin.]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ALBERTA—LA NOMINATION DE JUGES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Comme il existe un certain nombre de postes de juge vacants dans les tribunaux de l'Alberta, procédera-t-on prochainement à des nominations?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, ces vacances sont en réalité des postes que l'Assemblée législatvie de l'Alberta a créés, mais, le député le sait, je ne serai pas en mesure de recommander des nominations à ces postes avant que la Chambre n'ait adopté des amendements à la loi sur les juges, ce que, je l'espère, elle fera le plus tôt possible au cours de cette session, pour peu qu'elle en trouve le temps.

## L'AGRICULTURE

L'APPLICATION DES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE AUX PRODUITS DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** J'ai une question à poser au ministre des Forêts. L'autre jour, en réponse à une de mes questions, comme en fait foi la page 2550 du hansard, le premier ministre a promis de discuter avec le ministre l'opportunité d'élargir le cadre du programme d'aide au transport des grains de provende à l'intention des cultivateurs du Sud-Ouest de l'Ontario, en vue de les aider dans les mauvaises conditions actuelles du marché des grains du maïs. Je voudrais que le ministre dise si cet entretien a eu lieu et si les cultivateurs de maïs peuvent compter sur une certaine aide de la part de l'Office canadien des provendes.

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, la question a été discutée avec l'administration de l'Office et j'apprends que des entretiens ont eu lieu hier avec M. Standing, secrétaire du Bureau ontarien de commercialisation du blé d'automne. Dès qu'une décision sera prise, j'en aviserai l'honorable député par la voie ordinaire.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question

à poser au premier ministre, dont je lui ai donné préavis, mais vu son absence, je vais m'adresser au premier ministre suppléant.

J'aimerais lui demander si M. David DePoe remplissait ses fonctions à l'endroit de la Compagnie des jeunes Canadiens, lorsqu'il a critiqué l'administration de l'Université McGill cette semaine à Montréal.

**M. l'Orateur:** L'ordre du jour.

## LA LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

### DISPOSITION VISANT À EN PROLONGER L'APPLICATION

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or en vue de la rendre applicable aux années 1968, 1969 et 1970.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

• (11.30 a.m.)

**M. Johnston:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. On a prié le comité d'examiner une résolution qui permettrait d'étendre la portée de la législation sur l'or au cours des trois prochaines années, ainsi qu'à l'avenir. Or, le ministre des Finances est absent du comité. Il vient d'assister à une conférence très importante où il a été question du marché mondial de l'or. Ce matin même, les manchettes...

**M. le président:** A l'ordre. Je me permets d'indiquer au député que, s'il désire continuer, il doit présenter sa question de Règlement dès maintenant.

**M. Johnston:** La voici: je demande qu'on remette cette résolution jusqu'à ce que le ministre des Finances revienne à la Chambre pour y prendre la parole.

**M. le président:** Le rappel au Règlement n'est pas fondé.

[*Français*]

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, depuis 1948 le gouvernement fédéral vient en aide aux exploitants de mines d'or non rentables en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Cette loi, votée en 1948, a été renouvelée plusieurs fois depuis, en 1951, 1952, 1953, 1955, 1956, 1958, 1960; la dernière modification de la loi remonte à 1963, alors que celle-ci a été prolongée de quatre années, soit jusqu'au 31 décembre 1967, d'où l'urgence de présenter un nouvel amendement aujourd'hui.

Le gouvernement a procédé, au cours de l'hiver dernier, et tout dernièrement encore, à une revue de la situation pour savoir si la législation dont il est question aujourd'hui était encore nécessaire, dans quels termes, à quel prix et à quel niveau de subvention.

Des représentations faites par des producteurs d'or, par des associations minières et par des délégations venant des municipalités minières concernées, du Québec et de l'Ontario en particulier, nous ont été très utiles aux fins de cette revue, et nous remercions les groupes qui se sont présentés.

[*Traduction*]

Au début, l'exploitation des mines d'or au Canada était entourée d'un climat de fièvre et de fascination. Au cours du dernier siècle, des gisements d'or alluvionnaire furent découverts dans la région du Caribou, en Colombie-Britannique, et au Klondike, dans le Yukon, de passage au Yukon dernièrement pour visiter les récentes exploitations, j'ai passé quelque temps à Dawson City et dans les environs, où mon grand-père vivait à l'époque de la ruée et où il est mort une vingtaine d'années plus tard. Il est incroyable qu'on extraie encore de l'or de ces mêmes sables.

Au début du siècle, monsieur le président, on a découvert et exploité de l'or filonien—de l'or trouvé dans le roc dur—à Kirkland Lake, Timmins, Val-d'Or, Malartic, Red Lake, Yellowknife et d'autres endroits. L'industrie des mines d'or a frayé la voie à la mise en valeur d'une grande partie du Nord canadien. Elle est devenue un facteur important dans notre industrie minière et l'or était celui des métaux ayant la plus grande valeur au Canada pendant les trois décennies qui ont suivi 1920. C'est en 1941 que la production a été la plus élevée. Cette année-là, l'industrie a produit environ 5.3 millions d'onces, d'une valeur de quelque 206 millions de dollars. Comme la valeur totale de la production minière au Canada s'élevait à 560 millions de dollars environ, un peu plus d'un demi-milliard, 206 millions pour l'or seulement donne une bonne idée de l'importance de la production aurifère ces années-là.

Après la seconde guerre mondiale, toutefois, le taux d'expansion de toute l'industrie minière au Canada a augmenté, lentement d'abord puis de plus en plus rapidement. En 1966, l'industrie minière avait pris une importance énorme et sa production totale s'élevait à un peu plus de 4 milliards de dollars. Malheureusement, l'industrie des mines d'or n'a pas participé à l'expansion d'après-guerre

au même degré que les autres secteurs de l'industrie minière. Cela est dû surtout au fait que le coût de la main-d'œuvre et des approvisionnements a augmenté alors que le prix de vente de l'or restait fixe.

Sauf erreur, mon honorable ami le député de Villeneuve aura sans doute un mot à dire au sujet de la stabilité du prix de l'or.

En outre, monsieur le président, peu de nouvelles découvertes ont été faites et les mines d'or ont dû surtout étendre les gisements de minerai connus afin d'accroître leur production.

Toutefois, il y aurait lieu d'ajouter que l'industrie a décidé d'améliorer son efficacité en utilisant des machines et des méthodes plus modernes. Cette initiative a connu un succès marqué. Pendant quelques années le rendement total au Canada a augmenté. Il a atteint en 1960 un chiffre record de 4.6 millions d'onces valant environ 157 millions de dollars. Toutefois, une efficacité accrue n'a pas empêché la fermeture de nombreuses mines d'or depuis quelques années par suite de l'épuisement des réserves de minerai et de la hausse des frais.

J'ai en main, monsieur le président, un tableau montrant le fléchissement survenu récemment dans l'industrie des mines d'or. La statistique que j'ai porte uniquement sur les mines d'or filonien. Je pourrais dire en passant que ces genres de mines produisent les dépôts d'or trouvés dans les roches dures. On récupère encore au Canada une petite quantité d'or des gisements alluvionnaires dans les lits des cours d'eaux et des rivières, cette récupération se pratiquant presque exclusivement en Colombie-Britannique et au Yukon. Troisièmement, l'or est aussi un sous-produit de l'extraction de certains métaux communs. Dans ce cas, la subvention n'est pas versée.

Si le comité me le permet je vais déposer le tableau illustrant la situation présente et je le commenterai dans un instant.

**M. le président:** Je ferai observer au ministre qu'il ne peut déposer de documents au comité. Il devra en donner lecture dans son exposé.

**L'hon. M. Pepin:** Je regrette, monsieur le président. Je veux simplement le faire imprimer dans le hansard.

**M. le président:** Le ministre pourra le faire plus tard dans la journée lorsque la Chambre tiendra sa séance régulière.

**L'hon. M. Monteith:** Je pense que le ministre peut être autorisé à l'inclure dans le hansard, monsieur le président.

**M. le président:** Je regrette, j'ai mal compris. Le ministre ne peut déposer de documents au comité, mais peut les inclure dans ses observations consignées au hansard.

[L'hon. M. Pepin.]

**M. Aiken:** Monsieur le président, puis-je demander au ministre quelle est la source du document?

**L'hon. M. Pepin:** Ce sont, comme d'habitude, les excellentes données statistiques de mon ministère.

**M. Nielsen:** Le ministre voudrait-il aussi demander la permission de faire imprimer côte à côte les données statistiques portant sur les mines d'or filonien et les gisements d'or alluvionnaire.

**L'hon. M. Pepin:** J'aurai ces données statistiques en temps utile au cours du débat.

**M. le président:** Est-il entendu que ces données statistiques figureront au hansard?

**Des voix:** Entendu.

[*Note de l'éditeur: Suit le tableau précité:*]

Mines d'or filonien

| | Nombre de mises en activité | Nombre d'hommes employés | Nombre d'onces produites | Nombre d'onces produites de toutes sommes |
|---|---|---|---|---|
| 1948 | 87 | 22,566 | 3,081,113 | 3,529,608 |
| 1950 | 83 | 22,491 | 3,764,757 | 4,441,227 |
| 1955 | 61 | 18,032 | 3,866,124 | 4,541,962 |
| 1960 | 55 | 16,542 | 3,930,366 | 4,628,911 |
| 1965 | 55 | 12,520 (est.) | 2,958,874 | 3,606,031 |
| 1967 | 40 | 10,500 (est.) | — | — |

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, les chiffres du hansard donnent simplement à gauche le nombre de mines d'or filonien que nous avons au Canada. Par exemple, en 1948, nous en avions 87. Ce nombre est tombé à 83 en 1950, à 61 en 1955, à 55 en 1960, s'est maintenu à ce niveau en 1965, et à 40 en 1967. Bien entendu, il s'agit simplement d'une estimation.

Voici une statistique très importante: en 1948, on employait 22,566 personnes. En 1950: 22,400; en 1955: 18,000; en 1960: 16,500; en 1965: 12,500. Enfin, pour 1967, l'on prévoit 10,500 employés. Les députés comprendront ainsi que le nombre de mines est en diminution, tout comme le nombre d'hommes employés dans les mines: leur nombre est en effet la moitié de celui de 1948.

• (11.40 a.m.)

La quantité d'onces produites n'a pas baissé aussi rapidement, ce qui indique une plus grande efficacité de l'industrie. Voici les chiffres de la production: en 1947, environ 3 millions d'onces; en 1950, 3.7 millions; en 1955, 3.8 millions; en 1960, 3.9 millions; en 1965, 2.9 millions. J'ai aussi les chiffres de la production émanant des différentes sources, y compris les gisements aurifères et l'or trouvé dans les métaux de base.

**M. Martin:** Puis-je poser une question au ministre? A-t-il dit qu'en 1942, nous comptions 87 mines d'or?

**L'hon. M. Pepin:** En 1948.

**M. Martin:** Dans le rapport de l'Administration de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1966, on trouve, au tableau 1 de la page 11 (texte anglais, qu'en 1948, 117 mines d'or recevaient de l'aide aux termes de la loi. Je pense que le ministre parlait des veines plutôt que du total des veines et des gisements aurifères.

**L'hon. M. Pepin:** J'ai indiqué clairement, je pense, que je ne parlais que des veines. Si on y ajoute les gisements aurifères et les mines de métaux communs, le nombre de 117 est exact.

[*Français*]

A ce stade, monsieur le président, je m'empresse donc d'ajouter que la production de l'or demeure un élément important de notre industrie minière. Cette production a eu ses revers de fortune, elle connaît des difficultés présentement, mais elle n'est pas moribonde. On a produit environ 3.3 millions d'onces d'or au Canada, en 1966, pour une valeur de 125 millions de dollars. L'or apparaît au 5e rang dans la liste de valeurs des métaux produits au Canada en 1966.

Si l'on exclut l'URSS, dont on ne connaît pas très bien le volume de production, le Canada demeure au deuxième rang des producteurs d'or du monde, tout de suite après, bien que passablement derrière, l'Union sud-africaine, qui en produit à peu près trente millions d'onces.

[*Traduction*]

J'aimerais dire quelques mots au sujet des collectivités situées à proximité des mines d'or. D'après un vieux dicton, qui cherche trouve. On a découvert de l'or dans bien des endroits reculés au Canada; du moins ils étaient reculés jusqu'au moment où la découverte de l'or a mis l'exploitation minière en branle. Aux premiers prospecteurs et exploitants qui ont ouvert la voie, sont venus se joindre les ouvriers de mines et le personnel des services indispensables à toute collectivité. On y a construit écoles, églises et hôpitaux, habitations et bureaux, installé les services d'eau et d'électricité, et aménagé des rues et des chemins.

Le Canada compte une vingtaine de collectivités dont l'économie repose presque entièrement sur l'exploitation des mines d'or. Nous avons estimé que la population globale de ces collectivités excédait 80,000 âmes en 1966. Il s'agit d'un important élément social dont la présente loi doit, certes, tenir compte, comme cela s'est produit lors de la déposition, il y a quelques mois, d'un bill concernant les houillères du Cap-Breton. L'amélioration des moyens de transport et des réseaux ferroviaires, routiers et aériens a permis de relier ces collectivités minières aux grands centres. Bien qu'elles soient maintenant plus accessibles, elles demeurent éloignées des régions populeuses du Canada et elles doivent toujours compter sur les ressources locales.

La découverte et la mise en valeur, ces dernières années, de gisements de métaux de base et de minéraux industriels ont apporté un appui économique aux collectivités minières de Timmins, Kirkland Lake, Val-d'Or et Malartic. Tous les députés ont entendu parler de la mine de zinc et de cuivre de la Texas Gulf Sulphur à Timmins, de la mine de minerai de fer de la Jones and Laughlin à Kirkland Lake et de l'usine de pâtes et papiers de la Domtar Limited à une centaine de milles au nord de Val-d'Or. Les collectivités où sont exploitées des mines d'or se sont efforcées d'attirer de nouvelles industries. Le ministère fédéral de l'Industrie a offert des encouragements financiers aux nouvelles industries de fabrication et de transformation dans les régions désignées, en vertu de son programme de développement régional. Ces efforts ont été fructueux.

Malgré une certaine diversification à la base, ces collectivités continuent de compter surtout sur l'appui économique que représente l'exploitation des mines d'or. A mesure que les mines ont restreint leurs opérations ou cessé leur production, le problème de trouver un nouvel emploi s'est posé pour les anciens employés. Le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a aidé les travailleurs à se trouver des emplois convenables par l'intermédiaire des centres de la main-d'œuvre du Canada. Au besoin, les travailleurs sont formés à de nouveaux genres de travail. On les aide également à s'installer dans d'autres régions, grâce au programme de la mobilité de la main-d'œuvre.

Tout le monde comprend que de déménager est pénible pour les gens qui ont grandi dans une certaine région à laquelle ils sont très attachés, et tous sympathisent avec ceux qui doivent le faire. Les gouvernements tentent d'en atténuer le choc.

Peut-être serait-il opportun de dire un mot maintenant sur le rôle de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. La loi fut adoptée en 1948 alors qu'un grand nombre de mines d'or essuyaient des pertes dans leur exploitation par suite du coût croissant de la production. Les exploitants ne pouvaient, bien entendu, augmenter le prix de vente de leur produit.

Sans aide, les mines auraient été forcées de fermer leurs portes. La fermeture subite d'un aussi grand nombre de mines aurait entraîné de vastes perturbations économiques et sociales. La mesure législative avait pour objet

de prolonger l'existence des mines d'or et d'ainsi permettre aux localités dépendantes de s'adapter graduellement à un appui économique décroissant. Je souligne le but de la mesure: ce n'est pas d'augmenter le nombre des mines d'or au Canada, mais plutôt de permettre une lente diminution qui protège les localités plutôt que les exploitants.

C'est un fait bien connu que le prix que la Monnaie royale canadienne verse pour l'or est régi par le prix que verse le Trésor américain et par le taux du change entre le dollar canadien et le dollar américain. Le prix versé par le Trésor des États-Unis a été fixé, depuis 1934, à $35 l'once d'or pur. Je devrais signaler que même les exploitants de mines d'or, dans les instances qu'ils nous ont présentées, ne niaient pas le fait qu'il était peu probable que ce prix augmente dans un avenir rapproché. Mon regard se dirige vers le député de Villeneuve, car je veux qu'il comprenne bien ce point. Même les exploitants qui nous ont présenté des instances reconnaissent qu'un changement du prix est logiquement impensable. Le député de Villeneuve, qui a des desseins grandioses quant à l'utilisation de la monnaie, peut fort bien nous dire que l'on devrait porter le prix de l'or à $100 ou même $150.

[*Français*]

**M. Caouette:** Monsieur le président, le ministre me permettrait-il une question à ce moment-ci?

Je comprends que le prix de l'or a été fixé à $35. Le ministre est-il au courant qu'aux États-Unis même, des subsides de l'ordre de $44 l'once sont versés aux mines productrices d'or, ce qui fait un total de $79 l'once, et ce même si le prix est fixé à $35? Or, qu'est-ce qui nous empêche, nous, au Canada, d'imiter les États-Unis et de verser des subsides à nos mines d'or?

**L'hon. M. Pepin:** Il y a sans doute plusieurs raisons à cela, monsieur le président. La production américaine étant probablement beaucoup plus basse que celle du Canada, il est possible que les Américains soient intéressés à accroître leur production d'or pour ne pas être totalement dépendants de pays étrangers, dans leurs manigances monétaires, si le mot n'est pas jugé péjoratif.

• (11.50 a.m.)

[*Traduction*]

Depuis mai 1962, la valeur du dollar canadien a été fixé à $0.925 en fonds des États-Unis. Au pair, le prix auquel la Monnaie achète l'or est de $37.84 l'once en fonds canadiens. Comme on peut permettre à la valeur marchande du dollar canadien de fluctuer de 1 p. 100 en delà ou en deça de la parité, le prix auquel la Monnaie achète l'or en fonds canadiens peut donc varier entre $37.46 et $38.22 l'once.

Je répète que ce projet de loi était destiné à prolonger la durée d'exploitation des mines d'or et à permettre, de ce fait, aux collectivités tributaires de s'adapter graduellement à une diminution de l'appui économique. Je vais répéter ce point plusieurs fois dans mon discours et lors de la discussion, car je ne veux pas que quiconque s'imagine que nous cherchons à accroître la production aurifère.

L'assistance accordée en vertu de la loi a ralenti le déclin de l'industrie. C'est ainsi que le chômage et les perturbations sociales qui en découlent ont été réduits au minimum dans les centres de production de l'or, de sorte que la mesure législative a atteint son but, jusqu'à un certain point. Comme je l'ai dit tantôt, le nombre des employés a fléchi graduellement, voire méthodiquement, de quelque 22,000 en 1948 à environ 10,000 en 1967. Naturellement, cela ne s'est pas produit sans à-coups mais, à mon sens, le gouvernement fédéral a fait sa part pour empêcher des perturbations plus graves.

**M. Nielsen:** Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement et lui ont demandé au Fonds monétaire international ou aux États-Unis de porter le prix de l'or à $70 ou $100?

**L'hon. M. Pepin:** L'honorable député du Yukon sait peut-être mieux que moi qu'il se poursuit actuellement sur le plan international un débat très animé. Il sait également que le ministre des Finances est à Rio et que la question est probablement à l'ordre du jour de la conférence à laquelle il assiste. Tout ce que je puis dire dans ce débat c'est que nous ne devons pas compter sur une augmentation du prix de l'or. La mesure législative s'appuie sur la situation actuelle, laquelle, de l'avis des producteurs d'or eux-mêmes, se maintiendra pendant nombre d'années. Naturellement, s'il se produit des changements importants au palier international dans ce domaine, le gouvernement, sans aucun doute, modifiera sa mesure législative en conséquence.

**M. Nielsen:** Le ministre peut-il dire quelle attitude prendra son gouvernement? Appuiera-t-il une augmentation du prix de l'or?

**L'hon. M. Pepin:** Je ne suis pas le ministre des Finances et je sais bien que je ne puis être appelé à le devenir car je ne possède pas les qualifications requises. Je me limite à la législation des mines, et aussi, comme je l'expliquerai dans un instant, à celui de la législation sociale. Je ne m'occupe pas de politique monétaire et je suis certain que le comité préfèrerait que je n'en fasse rien.

**M. Johnston:** Il me semble que la question qui vient d'être posée apporte du renfort à la question de Règlement que j'ai soulevée tantôt. Je me demande si le ministre est au courant de ce qui a été annoncé ce matin: l'Afrique du Sud a menacé de réduire les envois d'or au monde occidental si le prix de l'or n'était pas augmenté.

**L'hon. M. Pepin:** C'est à l'Union sud-africaine à décider de sa politique. Je répète tout simplement, et je prie mes honorables amis de m'accorder leur sympathie et leur compréhension, que ceci est une politique minière et non une politique monétaire. Ce bill concerne les mines et non la monnaie. Si mes honorables amis ne sont pas d'accord avec la position prise par le gouvernement en matière monétaire, je les prie de bien vouloir soulever la question à la première occasion, mais pas aujourd'hui.

[*Français*]

**M. Caouette:** Monsieur le président, le ministre n'est pas d'avis que nous devions débattre cette question. Il aurait été préférable d'attendre que le ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp) soit ici, puisqu'on discute la question de l'or et, par conséquent, la question monétaire.

Je comprends l'idée du ministre à l'effet que la présente législation n'est qu'un renouvellement ou un amendement de la loi déjà existante et qu'elle n'a rien à voir dans la question monétaire. Par ailleurs, depuis une demi-heure, le ministre mêle la question monétaire à la question de l'or. Or, il me semble qu'on aurait dû attendre la présence du ministre des Finances et Receveur général, qui aurait accompagné le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour discuter du renouvellement de cette loi très importante pour l'ensemble des Canadiens.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, ce débat sur la liquidité monétaire dans le monde se poursuit depuis plusieurs années. Les spécialistes que j'ai consultés pensent qu'il va se poursuivre encore quelque temps. La législation dont il est question aujourd'hui vient à terme le 31 décembre 1967, et si nous voulons protéger les communautés, les municipalités qui sont en danger, il faudra intervenir tout de suite et non pas attendre les résultats des transactions internationales.

Je crois que l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) ne voudrait pas nuire à ses électeurs à ce point. Et je pense qu'il voudra coopérer avec le ministre pour assurer l'adoption de cette législation le plus rapidement possible, de façon qu'on ne se trouve pas sans législation le 23 décembre 1967.

[*Traduction*]

**M. Kindt:** Pour élucider ce point, le ministse nous dirait-il si la résolution a un autre objectif que celui qui est indiqué, soit de prolonger l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or? Le ministre aurait-il autre chose à ajouter à cette modification? Sa façon de parler donne à entendre qu'il y a autre chose.

**L'hon. M. Pepin:** J'étais sur le point de dire pour terminer que le débat d'aujourd'hui n'a d'autre but que de justifier la prolongation de la loi.

**M. Kindt:** La prolongation?

**L'hon. M. Pepin:** Pour trois ans de plus. C'est le seul objet de la résolution. J'essaie de démontrer pourquoi nous avons décidé de le faire, et pourquoi nous ne faisons pas plus, comme le demandaient diverses instances que nous avons reçues.

**M. le président:** A l'ordre. Je dois interrompre le ministre pour l'informer que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président:** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre continue?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Dinsdale:** C'est comme une période de questions et de réponses.

**L'hon. M. Pepin:** Si nous en finissons maintenant, nous n'aurons pas à y revenir.

Le coût de l'assistance accordée, aux termes de la loi, a été assez élevé. On a versé un total de 231 millions de dollars aux exploitants de mines d'or de 1948 au 31 mars 1967. Le tableau suivant, qu'on me permettra, je l'espère, de faire imprimer dans le compte rendu, est tiré du rapport annuel sur l'administration de la loi au 31 mars 1967 et indique les montants versés pour chaque année civile. Mes honorables amis comprendront qu'il y est également question du nombre de mines, question soulevée par le député de Timmins.

Le nombre de mines a baissé de 117, en 1948, à 66, en 1965. Cela comprend tous les genres de mines sauf, bien entendu, les mines de métaux communs, et le tableau indique que l'assistance n'a pas beaucoup varié d'une année à l'autre. L'assistance s'est élevée à environ 12 millions de dollars, en 1948, 10 millions, en 1951, 16 millions, en 1954, 11 millions, en 1958 et 14 millions, en 1965. La

production en onces a diminué, comme on l'a signalé.

**M. Martin:** Si j'ai bien entendu le ministre, il a parlé d'un tableau. Je ne sais d'où vient ce tableau, mais, selon le Livre bleu, 41 mines recevaient de l'aide en 1965, tandis que le ministre en a mentionné 65 ou 66. D'où provient l'écart entre ces chiffres?

• (Midi)

**L'hon. M. Pepin:** Je regrette; nous allons tenter d'y apporter la rectification voulue. Je le répète, ce chiffre a trait au nombre de mines subventionnées au cours de l'année 1965-1966. Le nombre d'onces produites était de 3.6 millions en 1949, 2.6 millions en 1964 et de 2.4 millions en 1965. Les subventions versées par once produite se sont accrues de façon assez substantielle. Je ne citerai que quelques chiffres: En 1949, $3.48; en 1965, $6.11; en 1966, le chiffre estimatif est $6.63. Donc, les subventions par once ont sensiblement augmenté. La Chambre me permet-elle de faire imprimer au hansard le tableau suivant?

**M. le vice-président adjoint:** La Chambre accorde-t-elle au ministre la permission de faire imprimer le tableau au hansard?

**Des voix:** Entendu.

[*Note de l'Éditeur: Voici le tableau précité:*]

| Année désignée | Nombre de mines | Subventions versées à la fin de mars 1967 | Onces produites admissibles aux subventions | Subventions versées par once produite |
|---|---|---|---|---|
| 1948 | 117 | $10,546,315.84 | 3,164,388.425 | $3.33 |
| 1949 | 122 | 12,571,456.90 | 3,613,713.253 | 3.48 |
| 1950 | 106 | 8,993,490.51 | 3,521,860.254 | 2.55 |
| 1951 | 97 | 10,728,503.71 | 3,255,244.876 | 3.30 |
| 1952 | 86 | 10,845,978.62 | 2,889,937.597 | 3.75 |
| 1953 | 96 | 14,680,110.42 | 3,177,383.745 | 4.62 |
| 1954 | 86 | 16,259,179.23 | 3,793,783.453 | 4.29 |
| 1955 | 72 | 8,885,478.73 | 2,992,472.336 | 2.97 |
| 1956 | 68 | 8,667,235.38 | 2,505,696.226 | 3.46 |
| 1957 | 62 | 9,679,753.32 | 2,730,271.350 | 3.55 |
| 1958 | 67 | 11,420,463.70 | 2,660,690.496 | 4.29 |
| 1959 | 68 | 12,001,753.43 | 2,442,642.876 | 4.91 |
| 1960 | 70 | 12,362,517.59 | 2,461,386.530 | 5.02 |
| 1961 | 68 | 12,666,658.77 | 2,389,757.710 | 5.30 |
| 1962 | 67 | 14,355,013.49 | 2,330,440.182 | 6.16 |
| 1963 | 72 | 14,319,757.65 | 2,599,266.464 | 5.51 |
| 1964 | 69 | 15,436,154.88 | 2,647,819.881 | 5.83 |
| 1965 | 66 | 14,826,633.78 | 2,427,034.066 | 6.11 |
| 1966* | 38 | 11,777,816.65 | 1,776,265.143 | 6.63** |

* Représente la subvention versée aux mines dont les demandes pour 1966 ont été approuvées avant le 31 mars 1967

**M. Aiken:** Je voudrais savoir si ce tableau est un supplément du rapport annuel officiel de 1966 concernant la loi d'urgence sur l'aide aux mines d'or. S'agit-il d'un tableau semblable à celui que nous trouvons dans le rapport de 1965?

**L'hon. M. Pepin:** Je le crois. Ainsi, le montant de l'aide payable pour 1967 est maintenant estimé à 15 millions de dollars. Et quant à l'avenir, si le Parlement autorise l'amendement proposé à la loi, on prévoit une légère diminution du montant total de l'aide accordée au cours des années à venir. Plus précisément, on estime qu'entre 1967 et 1970, six mines produisant chaque année environ 400,000 onces d'or pourront obtenir une aide, tandis qu'on devra fermer 14 mines produisant environ un million d'onces par an. J'ajouterai que la plus grande partie de l'or extraite en 1970 pourra probablement faire l'objet d'une aide. Je vous dis tout ce que je sais à ce sujet pour ne pas être accusé de peindre un tableau trop brillant. C'est le tableau d'une industrie en déclin. C'est une triste situation, mais nous devons la regarder en face.

Les coûts accrus de la production freineront la baisse de l'assistance en proportion directe de la production réduite d'or par suite de la fermeture de certaines mines.

Je ne parlerai pas, je crois, des principes sur lesquels se fonde cette assistance. C'est une formule très compliquée. Je suis tout à fait certain que ceux qui prendront la parole sont au courant et n'ont pas besoin de se la faire répéter. Je puis dire, toutefois, que lorsque le coût de la production est supérieur

à $26.50 il jouit de l'assistance, mais s'il dépasse $45, aucune compensation n'est accordée. Par conséquent, une subvention accrue est versée quand le coût de production va de $26.50 à $45.

Or, quelle était la teneur des mémoires que nous avons reçus de l'Association minière du Canada, des localités touchées et d'autres sociétés? En premier lieu, ces compagnies ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'assistance aux mines d'or. Deuxièmement, la plupart sinon tous les groupes ont également demandé une modification de la formule pour le calcul de l'assistance qui aurait pour effet de la majorer de 50 p. 100. Je ne m'étendrai pas sur la question, car la chose est un peu compliquée. Troisièmement, on a estimé souhaitable de prolonger la validité de la loi pendant une période de quatre ans au moins. Quatrièmement, la pétition présentée par les habitants des centres d'extraction de l'or demandait que l'on ajoute à la loi un article prévoyant une aide pour la prospection dans un rayon de 60 milles des villes minières désignées.

Puisqu'il est souhaitable de prolonger cette loi, je dirai tout de suite que nous marquons notre accord sur ces requêtes; c'est, en effet, ce que nous faisons ce matin. Retirer notre assistance en ce moment aurait pour effet d'obliger 28 mines d'or filonien, sur les 37 qui ont été aidées en 1967, à cesser dans peu de temps leurs opérations.

Il va de soi qu'une hausse importante du prix de l'or ou une diminution du coût de la production supprimerait la nécessité d'aider l'industrie de l'extraction de l'or, mais ni l'une ni l'autre de ces conditions ne semble probable dans un avenir rapproché.

**M. Kindt:** En êtes-vous bien sûr, monsieur le ministre?

**L'hon. M. Pepin:** J'en suis aussi sûr qu'on peut l'être en ces matières.

**M. Kindt:** Les Canadiens peuvent-ils être certains qu'on ne tripotera pas le prix de l'or, ce qui dérangerait la valeur des autres produits?

**L'hon. M. Pepin:** Je n'ai pas d'apparitions célestes pour me renseigner sur ce sujet, mais tel est l'avis auquel se rangent les économistes et les autorités de mon ministère et d'autres ministères, ainsi que tous les milieux scientifiques et commerciaux du pays.

**M. Kindt:** J'espérais que la déclaration du ministre, puisqu'elle est improvisée, était inspirée du ciel et pouvait être considérée comme telle.

**L'hon. M. Pepin:** Merci. Quant au prolongement, je l'ai dit, les collectivités dépendant des mines d'or et les producteurs ont recommandé une période de quatre ans. Alors que l'évolution rapide des circonstances rendrait souhaitable qu'on se renseigne dans un délai de trois ans sur la situation des collectivités qui dépendent des mines d'or, nous pensons qu'une période de trois ans suffira. Nous croyons qu'accorder une période de trois ans c'est reconnaître qu'il n'est pas facile pour les exploitants des mines d'or d'organiser des programmes bien ordonnés et que les collectivités qui en dépendent ont besoin d'une période supplémentaire d'ajustement.

Le ministre des Finances et moi-même avions déjà indiqué notre intention de prolonger l'application de la loi lorsque nous avons reçu ces instances. Il n'y a vraiment pas eu de protestations contre cette période de trois ans. Nous n'avons pas donné suite à la recommandation d'inclure, dans l'aide prévue en vertu de la loi, un programme d'exploration minière se limitant au territoire immédiat des villes où se trouvent des mines d'or. Tout d'abord, il est vraiment impossible d'assurer que des gisements miniers de quelque sorte seront découverts dans les régions en cause, quelle que soit l'envergure du programme d'exploration. On pourrait découvrir une mine près de Kirkland-Lake dans cinq ou dix ans, mais cela est si aléatoire que l'on ne saurait fonder une politique sur une telle éventualité.

**Une voix:** Tous travaux d'exploration comportent un élément d'incertitude.

**L'hon. M. Pepin:** Je présume que ces régions ont fait l'objet d'une inspection et d'une exploration approfondies, ces dernières années. Je suppose aussi que, si je disposais de 5 millions de dollars pour faire de l'exploration, je serais porté à me diriger vers des régions canadiennes moins connues où, selon les relevés géologiques du Canada, il existe des possibilités.

Je veux dire surtout que l'exploration ne constitue pas l'objectif de la loi. Le but de la loi n'est pas d'ouvrir de nouvelles mines, de développer des communautés existantes, ou d'en créer de nouvelles. Ce n'est pas l'intention de la loi. En fait, la loi a été modifiée en 1963 pour obliger les compagnies à recruter plus de la moitié de leur personnel dans la localité où se trouvent les mines d'or afin d'avoir droit aux subventions. Ainsi, il est évident que la mesure législative ne vise pas l'exploration ou l'aménagement de mines d'or, ou d'autres mines, au Canada.

**M. Aiken:** Monsieur le président, le ministre me permet-il de lui poser une question ? Il a dit que l'exploration n'est pas l'objectif de la loi. N'est-ce pas cependant un des objectifs de la loi de préserver l'existence de ces collectivités? Si l'exploration permettait de créer de nouvelles mines qui aideraient à servir ces collectivités, ne serait-ce pas une intention louable?

**L'hon. M. Pepin:** Tout le débat est fondé sur le «si» employé par l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka. Si on avait la certitude de trouver de l'or ou d'autres minéraux, je suppose que l'argument serait plus facile à accepter, mais le «si» est tellement douteux qu'il n'y a pas moyen de légiférer là-dessus.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, puis-je poser une autre question à l'honorable représentant? Le ministre ne veut certainement pas dire que les frais d'exploration des entreprises minières ne sont pas compris dans le coût de l'or à l'once et que, par conséquent, ce n'est pas un des facteurs que l'on considère dans l'octroi d'une subvention.

• (12.10 p.m.)

**L'hon. M. Pepin:** Sauf erreur, les frais d'exploration aux alentours des mines actuelles peuvent être déduits et inclus dans la détermination du coût de production aux fins des subventions. Nous songeons présentement à l'exploration dans un rayon de 60 milles de la mine. Mon honorable ami, avec sa grande connaissance de l'exploitation minière, sait combien il est difficile de déterminer si une mine est unique ou double. Dans le cas présent, les instances reçues se rapporteraient à des travaux hors de la mine existante. Il a raison de présumer que les frais d'exploration sur l'emplacement d'une mine en existence peuvent être inclus dans le coût de production.

J'ajouterai que, au Canada, l'exploration est généralement laissée à l'entreprise privée et, d'ordinaire, les frais n'en sont pas assumés par le gouvernement fédéral. Quand il y a lieu d'encourager l'exploration, le soin en revient habituellement aux provinces et non pas au gouvernement fédéral. Un de mes honorables amis a l'air intrigué. Le gouvernement fédéral intervient effectivement dans les régions septentrionales, où il remplit les fonctions de gouvernement provincial.

**M. Nielsen:** Dommage.

**L'hon. M. Pepin:** C'est là une autre question. Pour en finir avec ceci, je dirai que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même sommes toujours disposés à faire de la publicité à l'exploration minière et à lui aider en général, dans tout le pays, en préparant et en diffusant toutes sortes de cartes géologiques et géophysiques. C'est la contribution du gouvernement fédéral. S'il y a lieu d'accorder des subventions à l'exploration, cela incombe normalement aux provinces.

La question principale n'en demeure pas moins: Pourquoi ne pas augmenter les subventions, comme le proposent les deux mémoires, vu l'accroissement des frais? Toute majoration des subventions qui serait utile présentement, qui pourrait arrêter la tendance actuelle de cette industrie, serait certes fort coûteuse. Présentement, le gouvernement aide les mineurs dans les collectivités minières de l'or en payant aux mineurs d'or, aux termes de la loi, des versements qui s'élèvent à quelque $1,500 par an pour chaque employé. Je n'en fais pas le reproche aux mineurs eux-mêmes; c'est un fait que je me devais de signaler, selon moi. Déjà, nous versons $1,500 par an et par mineur dans ces collectivités. Si nous doublons le coût du programme en le portant à 30 millions ou à 50 millions, nous créerons une situation qui deviendra identique, à la longue, à celle qui règne au Cap-Breton. Dans quelques années, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada devra présenter un autre bill pour tenter de faire, à l'égard des mines d'or, ce qu'il essaie de faire maintenant pour les houillères du Cap-Breton, ce qui n'est pas souhaitable, à mon avis. (*Applaudissements*)

Il y a d'autres manières, je pense, mais mes collègues du NPD s'y opposent. Si nous continuons cette pratique d'accorder des subventions à l'industrie, d'une extrémité à l'autre du pays, nous aboutirons à un excès de subventions. Le Canada n'y tient pas, j'en suis sûr.

La loi actuelle prévoit aussi une disposition au sujet des coûts accrus de production. Comme je l'ai déjà mentionné, une hausse des coûts laisse prévoir une augmentation des subventions.

Et qui plus est, comme je viens de le dire, une forte subvention perpétuerait le problème et créerait le genre de situation qui existe au Cap-Breton.

L'industrie minière n'a jamais été plus active ou, en général, plus prospère qu'à l'heure actuelle. Toutefois, la pénurie de la main-d'œuvre représente un de ses grands problèmes. Il serait peu logique, selon moi, de payer de plus fortes subventions, car elles auraient tendance à décourager le déplacement naturel et souhaitable des gens qui travaillent dans ces mines d'or vers d'autres secteurs de l'industrie minière qui requièrent

de la main-d'œuvre et qui lui versent de meilleurs salaires. En versant plus de subventions, nous aggraverions davantage la situation.

Les politiques des gouvernements, surtout du gouvernement fédéral, doivent toujours faciliter et encourager la mobilité des gens lorsqu'elle est inévitable, et faire venir l'industrie quand c'est possible. Tels sont les objectifs de toutes les mesures législatives appliquées par les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Industrie. Le député sait que les travailleurs ou les mineurs qui vont s'établir dans une autre localité peuvent recevoir jusqu'à $1,000 aux fins du transport. Si un homme est obligé de vendre sa maison et veut s'en acheter une autre, il reçoit encore $500. S'il a besoin de recyclage, il recevra une allocation pertinente, et ainsi de suite. Voilà une façon progressive de régler ces problèmes.

**L'hon. M. Dinsdale:** Les $500 sont-ils assujettis aux taux d'intérêt de 8¼ p. 100 ou à l'ancien taux?

**L'hon. M. Pepin:** Il s'agit d'un cadeau de $500.

Le projet de loi sera très simple, ne faisant que remplacer l'année 1967 par l'année 1970 aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4A de la loi. La période de son application en est prolongée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 1970. Nulle autre modification n'est apportée à la loi, et la méthode du calcul de la somme d'assistance qui peut être payée à un exploitant demeure la même.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis bien prêt à concéder à l'honorable député de Villeneuve et d'autres qu'il y a ici un problème social, et que malgré le renouvellement de la législation, malgré le fait que nous allons encore verser 15 millions par année durant trois ans, dans les mines d'or du nord du Québec, du nord de l'Ontario et d'autres provinces, le problème social va demeurer.

La possibilité de trouver des emplois de rechange sur place pour les mineurs affectés est mince, et j'en conviens. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, comme je le disais tantôt, grâce à ses programmes de mobilité, de recyclage, est prêt à aider ces mineurs de même que le ministère de l'Industrie, également, en favorisant l'implantation de nouvelles industries dans ces régions.

J'ai souvent fait appel—le député de Villeneuve le sait—aux provinces, aux ministres provinciaux du Travail, et à celui du Québec en particulier, pour l'élaboration d'une stratégie globale, dans le dessein de remédier à ces situations-là.

J'ai le droit de dire que je n'ai pas reçu de suggestions très brillantes, très concrètes, en particulier du gouvernement provincial, de Québec, bref, de quelque couleur qu'il soit, à ce sujet-là.

Les provinces, le Québec en particulier, prétextent qu'il s'agit là d'une question relevant du prix de l'or, de la politique monétaire et, par conséquent, d'une responsabilité du gouvernement fédéral. Je ne partage pas ce point de vue là. Je pense qu'il s'agit là—j'espère que le député de Villeneuve ne va pas me faire du tort en disant le contraire—d'un problème minier, d'un problème social au sujet duquel le gouvernement fédéral ne peut tout faire seul. Les provinces, le Québec en particulier, réclament une responsabilité même exclusive dans le domaine minier et dans le domaine social, à l'occasion.

Il est connu que je ne crois pas à la division étanche des juridictions entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Dans le cas présent, comme dans la majorité des autres d'ailleurs, il s'agit d'une juridiction partagée; je pense que le gouvernement central et le gouvernement des provinces devraient travailler ensemble à la solution des problèmes sociaux qui existent dans le nord du Québec et de l'Ontario. Mais, comme je le dis souvent, il faut deux personnes pour danser le tango; et, en l'occurrence, je n'ai pas reçu de la part du gouvernement des provinces des invitations, même quand je les ai suggérées.

Alors, je souhaiterais ardemment que le gouvernement central et les gouvernements des provinces s'entendent pour contribuer à la solution du problème social et minier causé par le déclin des mines d'or.

• (12.20 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Aiken:** Monsieur le président, permettez-moi de faire quelques observations sur le discours du ministre. Qu'il sache tout d'abord qu'il n'avait à convaincre personne, de ce côté-ci de la Chambre, que la loi devrait être prorogée pour un certain temps. Je crois que tout le monde ici convient que c'est une nécessité absolue, voire le strict minimum. A mon sens, toutefois, le ministre s'est ravalé lui-même en faisant l'apologie du gouvernement parce qu'il se borne simplement à proroger l'application de la loi.

Cette partie-là de son discours m'a quelque peu consterné, tout comme bien d'autres députés, j'en suis sûr. J'ai l'impression que le ministre prévoit de bien durs moments pour les collectivités minières touchées par la loi. Il a dit que le gouvernement laisserait ces collectivités tomber peu à peu dans le ma-

rasme, qu'il s'agissait d'un marasme progressif. Il a laissé entendre à plusieurs reprises que le gouvernement prévoit que les collectivités situées à proximité des mines d'or sont vouées à disparaître peu à peu.

Je suis sûr que ces localités ne disparaîtront pas; déjà, elles ont tenu le coup face à d'immenses difficultés. Elles ont tenté de diversifier leur industrie, mais sans trop de succès. Elles ont fait un effort, tout de même, et elles ne s'arrêteront pas là. J'en suis convaincu, le ministre a tort de prédire que le problème va disparaître d'ici quelques années. Entre-temps, pourquoi ne pas assurer au moins un niveau de vie minimum à ces collectivités? Pourquoi ne pas verser un salaire minimum aux travailleurs, afin qu'ils puissent vivre convenablement en attendant que la situation change?

Le thème du discours du ministre, les motifs qu'il invoque contre l'application de la loi dans d'autres secteurs, sont certes des plus décourageants. Il semble dire: Nous avons abandonné tout espoir à propos de cette industrie; nous la maintiendrons en vie pendant quelques années, en souhaitant qu'il se produise quelque chose. Le ministre devrait, je crois, faire beaucoup plus qu'espérer du nouveau, car depuis 20 ans, rien ne s'est produit. Il devrait s'attendre à ce que ces subventions continuent d'être nécessaires. Les localités où l'on exploite des gisements aurifères ne disparaîtront pas, j'en suis sûr, et les besoins d'or ne baisseront pas. Le ministre nous a donné un long exposé du problème, mais je regrette qu'il ne nous ait pas donné plus de détails quant à la raison pour laquelle on ne propose rien d'autre que la prolongation de la loi pour trois ans.

Le ministre a mentionné les quatre demandes essentielles des collectivités minières. Premièrement, la prolongation de l'application de la loi, ce qui, bien entendu, a été accordé, et nous sommes d'accord. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre a restreint le prolongement à trois ans. A l'origine, la loi était une mesure d'urgence, prolongée d'année en année. Ensuite, on a pensé qu'elle était plus qu'une loi d'urgence et l'on en a prolongé l'application pour deux ans. Plus tard, on la renouvela pour trois ans jusqu'en 1963, et en 1963, on la renouvela pour quatre ans.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un jeu de loto. Pourquoi le ministre a t-il décidé qu'une prolongation de trois ans était suffisante? Pense-t-il que certains événements pourraient modifier la situation? Si le ministre nous avait donné une indication quelconque dans ce sens, je m'en serais contenté. Peut-être le ministre espère-t-il que quelque chose surviendra avant trois ans, qui changera la situation, mais ce n'est pas cela qu'il a dit. Il a, au contraire, déclaré qu'il ne savait vraiment pas ce qui allait se passer, sauf qu'on assisterait au lent déclin des collectivités tributaires des mines d'or. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le ministre n'a pas prolongé l'application de la loi pendant quatre ans. S'il ne comptait pas la renouveler pour quatre ans, il aurait dû nous en donner une meilleure raison. Aucune raison valable n'a été invoquée.

Les collectivités minières ont également réclamé une augmentation de la subvention. Là encore, le ministre n'a donné aucune raison véritable pour laisser le programme de subvention tel quel. Il s'est borné à dire qu'on pourrait rajuster le montant de la subvention et que les collectivités minières pourraient obtenir une subvention plus élevée en appliquant cette formule.

Le fait est qu'en 1958, dix ans après la mise en vigueur de la loi, le gouvernement de l'époque a jugé nécessaire de rectifier la formule de la subvention, qui fut majorée de 25 p. 100. Puisqu'il était nécessaire après ces dix années, marquées par une hausse assez peu prononcée du coût de la vie et de la main-d'œuvre, d'augmenter la subvention de 25 p. 100 pour la rendre réaliste, à plus forte raison, compte tenu des hausses considérables du coût de la vie de ces trois dernières années, faudrait-il l'augmenter maintenant si on veut la rendre efficace. Il ne sert à rien de dire que l'industrie est en train de péricliter et que nous ne l'aiderons, par conséquent, qu'à moitié. Le gouvernement devra se rendre compte que des subventions s'imposeront pendant quelques années et qu'il lui faudra les rendre conformes à la réalité, car les prix augmentent dans tous les autres secteurs de l'économie. Il n'y a pas de doute que les salaires sont déplorablement bas dans l'exploitation des mines d'or. Selon les témoignages rendus au comité de l'immigration et aux autres comités de la Chambre, les mineurs refusent d'aller s'installer à demeure pour travailler dans les mines d'or. Les collectivités minières ont beaucoup de mal à garder des gens au travail dans les mines. Il suffit de connaître le niveau des salaires dans l'industrie pour en comprendre la raison. Les salaires payés dans les mines d'or ne sauraient se comparer à ceux des autres exploitations minières, ni à l'ensemble des autres industries, et les conditions de vie de certaines de ces collectivités minières sont de beaucoup inférieures à celles d'autres collectivités.

Voilà autant de raisons pour lesquelles il aurait fallu augmenter les subventions. J'ai lu le mémoire des collectivités minières. Il m'en est parvenu un ce matin sur ce problème.

[M. Aiken.]

Pas plus que dans les autres que j'ai lus il n'y ressortait quelque divergence de vue majeure entre les collectivités minières, les syndicats, les mineurs eux-mêmes et les compagnies. Il y a quatre ans, on a dit sur tous les tons que, subventionnées comme elles l'étaient, les sociétés minières devraient pouvoir mieux rémunérer leurs ouvriers. Aucun des mémoires que j'ai lus n'évoque sérieusement l'idée que les mines dévorent ces subventions sans en utiliser au moins une partie à l'avantage des municipalités et des mineurs. Je crois que si les subventions étaient rajustées, la vie de ces collectivités serait accrue, tout comme les salaires des mineurs. En outre, la situation économique générale du Nord de l'Ontario et du Québec, de même que celle des autres régions de mines d'or, seraient améliorées.

• (12.30 p.m.)

Ainsi, je ne crois pas que le ministre nous ait vraiment donné une réponse valable. Peut-être nous expliquera-t-il pourquoi l'on a adopté une période de trois ans. Je le répète, je n'en vois nullement la raison, et il ne l'a pas donnée, mais le problème ne disparaîtra sûrement pas en trois ans.

Je voudrais maintenant parler des motifs invoqués par le ministre pour refuser de couvrir, au moyen de la loi, les recherches effectuées dans un rayon de 60 milles à partir des communautés existantes. Il a simplement écarté le problème en déclarant que nous n'essairerons même pas, car on ne trouvera rien, de toute façon. Il a ajouté que les recherches ne constituent pas l'objet de cette loi. Nous ne pouvons certes pas examiner une mesure législative indépendamment de tout ce qui concerne la communauté et le pays. Je voudrais lui poser la question suivante. Supposons qu'on ait trouvé, non pas de l'or, mais un autre minerai, serait-ce si grave? Je réponds non. Même si ce métal ne relevait pas des dispositions étroites de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, il n'en profiterait pas moins à la communauté. Je ne comprends pas que le ministre puisse dire sérieusement qu'on ne trouvera pas d'or, et qu'ainsi, les recherches ne sont pas du ressort de la loi. Je prétends que la loi a pour but de soutenir les localités jusqu'à ce qu'on trouve une autre solution. Si l'on n'en trouve pas, alors le but de la loi est de soutenir les localités tant que la production justifiera le versement des subventions.

**L'hon. M. Pepin:** Je regrette d'interrompre le député. Il sait, j'en suis certain, que l'industrie minière jouit au Canada d'encouragements de toutes sortes que le rapport Carter juge excessifs. Il sait, j'en suis certain, que l'industrie minière prise hautement ces encouragements et reconnaît combien ils ont contribué à son essor. Le député demande maintenant qu'on multiplie ces encouragements. Il n'est pas question ici de créer quoi que ce soit. Il existe déjà des encouragements de base que l'industrie minière considère avec une vive satisfaction. On devrait laisser au public l'impression contraire.

**M. Aiken:** Certes, les encouragements fiscaux sont très appréciés. Je disais seulement, et je le répète, que la clause des 60 milles, dans la loi en question, n'aurait peut-être pas pour résultat de faire trouver de l'or, mais qu'elle encouragerait à prospecter et réussirait peut-être à provoquer ce qu'on n'avait pas tenu jusque-là: une nouvelle mise en valeur de ces régions. Somme toute, le ministre l'a dit, 80,000 personnes se sont installées là en 1966 et elles désirent y rester. Croyez-moi, si elles n'avaient pas l'intention d'y rester, il y a longtemps qu'elles seraient parties comme beaucoup d'autres. Ceux qui sont là veulent y rester.

Je ne vois pas pourquoi la loi ne serait pas prolongée pour permettre d'éffectuer de nouvelles prospections dans la région. Si, comme le ministre l'a dit, il est absolument impensable que la prospection s'étende ou, s'il est des plus improbables qu'elle soit couronnée de succès, pourquoi, le ministre voudrait-il me le dire, les habitants de ces villes minières croient-ils le contraire? Les habitants de ces régions et ceux qui peut-être sont encore mieux au courant qu'eux de ces questions, doivent avoir quelque idée de ce qu'on peut trouver là-bas, et même en admettant qu'ils n'en savent rien, ils doivent avoir appris qu'on ne trouve rien sans chercher. Si les ressources minérales du pays ont pu être mises en valeur, c'est grâce aux prospecteurs. Souvent, ils ont découvert autre chose que ce qu'ils cherchaient.

Par conséquent, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pu tout au moins envisager plus sérieusement la prorogation de la loi. Je reconnais que le ministre l'a envisagée, mais trop superficiellement. En fait, j'ai l'impression qu'il a traité toute la question avec trop de désinvolture et qu'il a ainsi donné à entendre qu'on veut tout au plus soutenir ces villes minières quelques années et puis les laisser à

leur propre sort. J'espère que quelque chose découlera des entretiens du FMI, ou que peut-être l'or montera. S'il montait en effet, les subventions diminueront tout simplement d'autant. Il se peut qu'elles ne soient pas nécessaires en certains cas, mais je suis sûr qu'elles le seront dans d'autres cas, à moins que le prix de l'or ne monte de façon spectaculaire, ce qui est bien peu probable.

Maintenant, j'aimerais aborder un autre sujet: les possibilités d'améliorer la situation par d'autres moyens. Je crois que les gens, à cet égard, attendaient beaucoup des recommandations de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité. Je suis sûr qu'on a dit et répété qu'il s'agissait d'un de ces graves problèmes dont la Commission ferait état, et je sais que l'industrie et la collectivité minières ont fait nettement valoir leurs vues sur la fiscalité avant même que le rapport de la Commission Carter soit rendu public.

Quoique la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or ait accordé quelque appui supplémentaire, l'industrie minière en général bénéficie depuis quelques années de certains adoucissements fiscaux, afin d'encourager le développement du pays. On a encouragé les gens à prendre des risques en prévision de bénéfices plus importants. Cela s'applique autant au prospecteur qu'au boursicoteur. Le seul stimulant qu'il y ait pour le Canadien moyen de s'intéresser à beaucoup de ces sources privées de capitaux, c'est qu'en achetant des actions minières, il peut réaliser des bénéfices exempts d'impôt. Sinon, les gens investiraient dans des hypothèques de tout repos à 8¼ p. 100, quoique je ne sache pas qu'on puisse faire beaucoup mieux que cela même à la Bourse ces jours-ci.

Ensuite, évidemment, il y a le prospecteur et je ne parle pas du bonhomme qui part avec son pic et sa pelle, mais des compagnies qui effectuent des travaux de recherches très spécialisés et des relevés pour déceler la présence des minerais. Celles-ci espéraient au moins que la Commission Carter recommanderait la préservation de ces stimulants. J'aimerais consigner au hansard un court extrait d'un article paru en mars 1967 dans une revue appelée «*Today in Mining*», publiée par l'Association minière du Canada. Ce qui fait l'intérêt de cet extrait, c'est qu'il a été emprunté au texte d'un discours prononcé avant la parution du rapport Carter. Le discours en question a été prononcé par M. W.S. Kirkpatrick, président sortant de charge de l'Association minière du Canada. Il a déclaré:

[M. Aiken.]

• (12.40 p.m.)

Toute modification sensible des avantages fiscaux accordés à l'industrie minière «créerait du malaise et les gens perdraient confiance, ce qui nuirait gravement à l'expansion de l'industrie et aurait des conséquences néfastes pour toute l'économie.»

M. Kirkpatrick a ajouté que les dispositions fiscales actuellement en vigueur avaient grandement contribué à stimuler l'expansion de l'exploitation minière au Canada par le passé, et il concluait:

«Toute recommandation visant à effectuer un remaniement radical de notre structure fiscale fédérale dans le domaine minier, doit être considérée à la lumière de cette réalité.»

Deux semaines après cet avertissement, le rapport Carter était publié. Bien sûr, l'accueil initial a été marqué d'une grande confusion, mais je crois pouvoir dire honnêtement que, même si toute la portée de ce travail gigantesque n'est pas encore claire, il existe un domaine où, dans leur forme actuelle, les propositions ne sont pas acceptables. Je parle de leur effet sur l'industrie minière. A ma connaissance, personne n'a dit que ces recommandations étaient valables, ni du point de vue national, ni du point de vue très particulier de l'industrie minière. Pour l'ensemble du pays elles seraient catastrophiques si, comme tout le monde le pense, elles devaient réduire l'exploration et l'exploitation des nouvelles mines et ressources, et affecter les collectivités qui dépendent de ces mines.

Si elles étaient mises en pratique, ces recommandations auraient premièrement l'effet de réduire le progrès au Canada. Deuxièmement, d'un point de vue très particulier, elles porteraient atteinte aux collectivités minières du Canada.

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, étant donné que le député de Parry-Sound-Muskoka est le principal porte-parole de notre parti à ce sujet, je me demande si le comité consentirait à ce qu'il achève ses remarques.

**M. le président suppléant:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Aiken:** Je remercie les membres du comité, je n'en ai que pour quelques minutes.

Il a été reconnu, de façon assez générale, que les recommandations du rapport Carter ne seront d'aucune utilité pour l'industrie et lui feront même du tort. J'aimerais aussi me reporter au numéro du 25 septembre 1967 du *Northern Miner* qui publiait le compte rendu d'une discussion par un groupe de spécialistes des questions minières à Toronto. M. Wansbrough, vice-président de l'Association minière du Canada en était l'animateur. D'après le compte rendu voici l'opinion générale de ce groupe d'experts:

La suppression des dégrèvements fiscaux accordés à l'industrie minière, comme l'a recommandé Carter, paralysera l'industrie primordiale du Canada.

Je voudrais citer enfin un extrait d'un document qui m'a été remis ce matin. Il a trait à un mémoire très important présenté par l'Association minière du Canada. Préparé en août, il vient juste d'être distribué. Ce mémoire ne consacre pas une étude distincte à l'industrie de l'or, mais dans le résumé qui était daté du 12 septembre en vue de sa communication, on trouve le passage suivant:

L'application des recommandations de la Commission Carter concernant l'industrie minière aurait des conséquences «désastreuses» pour l'économie canadienne.

Voici la conclusion qu'en tire l'Association:

En adoptant les propositions de la Commission, on éliminerait le stimulant actuel important à l'exploitation des minéraux. Les travaux de recherche de nouveaux gîtes de minéraux en souffriraient énormément, ainsi que les travaux d'examen des propriétés. Les mines existantes continueraient à exploiter leurs minéraux jusqu'à l'épuisement de ces derniers. Mais les réserves actuelles baisseraient, car les gîtes actuellement peu importants ne vaudraient pas la peine d'être exploités. Au lieu de l'expansion saine à laquelle on peut s'attendre si l'on continue à appliquer la politique actuelle en matière d'impôt, il faudrait s'attendre à une baisse de plus en plus rapide de la production de minéraux au Canada à mesure que les réserves actuelles sont épuisées sans être remplacées.

Voilà, d'après moi, un assez bon résumé de l'attitude de l'industrie sur les propositions générales de la Commission Carter. Je ne ferai pas de reproches au ministre, car personne jusqu'ici n'est responsable d'avoir donné suite aux recommandations, étant donné qu'aucune attitude n'a encore été adoptée. Toutefois, il me semble que nous devrions indiquer clairement que ces recommandations, dans la forme où elles ont été présentées, à notre avis ne sont pas acceptables. En fait, je ne vois pas sous quelle forme utile on pourrait présenter une mesure réduisant les encouragements fiscaux actuels. La façon dont on a traité de toute la question de l'exploration et de la recherche minière est inacceptable, et j'espère que le gouvernement annoncera bientôt l'attitude exacte qu'il a adoptée, afin d'éviter une baisse de la production et du développement des ressources canadiennes.

Comme le rapport Carter sur la fiscalité ne semble guère utile à l'industrie et que bien peu d'aide semble venir d'autres sources, même si nous ne nous opposons pas à ce que la loi actuelle reste en vigueur, il y aurait lieu de mentionner, je pense, qu'il se tient en ce moment à Rio de Janeiro une conférence du Fonds monétaire international à laquelle assiste le ministre des Finances. A la lumière de ce que nous avons lu dans les journaux, je présume que personne ici n'est assez compétent pour juger de l'effet des conclusions qui semblent y avoir été tirées. Néanmoins, il est évident que les participants au Fonds monétaire international estiment insuffisantes les ressources mondiales en or et qu'ils vont créer un nouveau genre de monnaie subordonnée aux possibilités d'emprunt des pays participants, et appuyé uniquement par les nations cotisant au Fonds.

On a l'impression que cette proposition pourrait donner des résultats intéressants, mais il est bien évident que si tel est le cas, elle viendra compléter le rôle actuel de l'or et sera presque exclusivement consacrée aux transactions du Fonds monétaire international. Ainsi, pour parler très franchement, monsieur le président, même si l'on s'en sert comme d'une excuse ou en espérant qu'un fait nouveau améliorera la situation, je ne vois pas comment elle pourrait l'améliorer. Rien n'indique que les États-Unis vont augmenter le prix de l'or, pour des raisons bien connues selon moi. Nous sommes ainsi dans une situation paradoxale: une pénurie mondiale de l'or, de l'or qui est dans la terre, prêt à en être extrait. Cependant, nous ne pouvons pas obtenir pour cet or le prix qui stimulerait sa production en quantité suffisante.

A mon avis, puisqu'il s'agit d'une nécessité financière internationale, le gouvernement a eu raison de renouveler cette mesure. Je ne vois aucun moyen d'améliorer la situation. Avant même l'expiration de cette période de trois ans, je prierais instamment le gouvernement de songer de façon très sérieuse à élargir les dispositions de la loi et de faire plus que l'étendre d'année en année, comme une mesure temporaire. A mon avis, ce problème est plus sérieux et sa solution exigera plus de temps que le ministre ne l'a indiqué.

• (12.50 p.m.)

**M. Kindt:** Puis-je poser au ministre une courte question? Songe-t-il à abandonner l'or

comme étalon? Si j'ai bien compris, c'est à quoi il veut en venir.

**L'hon. M. Pepin:** D'après moi, nous venons d'entendre un assez bon discours à ce sujet.

**M. Kindt:** Le ministre pourrait-il me dire si, à son avis, l'or continuera probablement à servir d'étalon pour établir la valeur de produits? Tant qu'il n'aura pas tiré cette chose au clair, il sera difficile de trancher la question. Il semblait indiquer dans son discours que l'or avait presque été abandonné comme étalon sur le plan international.

**L'hon. M. Pepin:** Le collègue du député vient de dire que tout ce que nous pouvons espérer, c'est que l'or demeure une base sur laquelle on établira d'autres modes de conversion. Je ne trouve pas particulièrement encourageantes les prédictions faites, je le répète, par le collègue du député sur l'avenir de l'industrie de l'or.

D'ailleurs, j'ai été étonné de voir qu'après nous avoir peint en couleurs sombres l'avenir de l'industrie de l'or, le député de Parry-Sound-Muskoka soit prêt à lui voir accorder de plus amples subventions. Je suis étonné par le peu de logique qui existe entre son évaluation de la conjoncture et la conclusion qu'il en tire. Toutefois, je ne veux pas être injuste, et je reconnais qu'il songeait également à d'autres considérations, comme le bien-être des collectivités elles-mêmes. Toutefois, j'ai lu certains articles publiés récemment par le député et dans lesquels il déclarait, en fait, qu'il est temps pour le Canada d'en revenir aux théories économiques du parti conservateur, et j'admets avoir été assez étonné de l'entendre dire qu'il est temps de relever les subventions, comme s'il était tout à coup devenu membre du Nouveau parti démocratique.

**M. Martin:** Comme il est tard, pourrions-nous annoncer qu'il est une heure?

**Des voix:** D'accord.

**M. le président suppléant:** Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à une heure.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 heures et demie.

**M. Martin:** Monsieur le président, nous sommes saisis d'une mesure législative visant à proroger la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour trois autres années. Le ministre a bien dit qu'il n'est pas question de modifier autrement cette mesure législative. Ce matin, peut-être involontairement, il s'est servi d'un terme qui pourrait fort bien s'appliquer à cette mesure législative, en disant que son objectif était de retarder la désaffectation des mines, ou quelque chose du genre. Je crois que le mot retard qualifie fort bien cette loi qui fait partie de nos statuts depuis environ 19 ans. C'est une mesure dilatoire dont le but, d'après le ministre, est de retarder l'inévitable.

• (2.40 p.m.)

A mon avis, l'objet initial de la loi que nous étudions aujourd'hui était de favoriser et de conserver les villes minières. Si nous examinons ce qui s'est produit au cours des dix-neuf années écoulées depuis l'adoption première du bill, nous constatons la faillite lamentable de cette loi en songeant à ses objectifs originaux. Ce matin, le ministre a brossé un excellent historique de l'exploitation des mines d'or depuis l'institution de cette loi. C'est en résumé la faillite des idées et des politiques que les gouvernements successifs du pays ont mis en œuvre depuis dix-neuf ans à l'égard de cette industrie. Voilà tout ce que représente la suite des faits: un fiasco absolu.

La mesure n'a pas atteint les buts qu'on lui assignait. D'année en anné, on en a prolongé la validité. Le seul nom de la loi devrait nous faire comprendre l'ampleur de l'échec. Vingt ans après son adoption, elle s'appelle encore la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Quelle est la durée de l'urgence et à quel moment cesserons-nous de nous leurrer?

Le ministre a relevé certains chiffres contenus dans le rapport de l'administration de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour l'année financière terminée le 31 mars 1966. Nous constatons, par exemple, qu'au cours de la première année des subventions, soit 1948, quelque 117 mines avaient reçu de l'aide du gouvernement fédéral alors que l'année suivante, en 1949, il y en avait eu 122. En 1949, année où l'on enregistra le nombre le plus élevé de mines bénéficiant de l'aide du gouvernement fédéral, celles-ci reçurent des contribuables canadiens environ $12,571,456.90. En 1965 le nombre avait passé de 122 à 41 mines qui continuèrent cependant à toucher à peu près le même montant, soit $12,053,385. C'est donc dire que la contribution des contribuables canadiens à cette in-

dustrie est demeurée pour ainsi dire constante au cours de ces 19 années mais que le nombre des mines bénéficiant du régime a baissé de 122 à 41, ce qui nous fait nous demander quelle aide en ont reçu les collectivités minières visées par la loi adoptée à cette fin en 1948.

Pour être plus explicite, je citerai un exemple que je connais bien. La mine Hollinger à Timmins est la plus forte productrice d'or de cette région et elle occupe même, depuis 25 ans au moins, le deuxième rang dans la production mondiale. Depuis 1948, la mine Hollinger a, d'après le Livre bleu que nous avons sous les yeux, reçu du contribuable canadien des subventions de $19,771,145.93. Il s'agit ici des trois concessions qui appartiennent à cette société, à savoir la mine Hollinger à Timmins, la mine Ross à Holtyre et la mine Young-Davis, à Matachewan, fermée depuis quelques années.

On nous a avisés que la mine Hollinger sera fermée dans les 12 ou 18 prochains mois. Je suis donc bien au courant de la situation. Il y a là des mineurs qui travaillent dans la mine Hollinger depuis 40 ou 45 ans dans certains cas, et qu'on met à la porte sans aucune pension. On s'en débarrasse comme on se débarrasserait d'une vieille paire de chaussures en la jetant à la poubelle, et cela malgré que le contribuable canadien ait payé, depuis 18 ans, à cette seule et unique société, $19,771,145.93.

Cette loi a-t-elle été efficace; qu'avons-nous accompli? Je me demande dans quelle mesure le Parlement, le gouvernement actuel, le gouvernement précédent et l'ancien gouvernement libéral ont étudié l'application de cette loi, car lorsqu'on l'examine on se trouve devant des faits insolites. Par exemple, nous savons presque tous qu'en 1953, une grève générale a éclaté dans les mines d'or. Toutes les mines de la région de Timmins ont été fermées durant des périodes variant de 5 à 7 mois. Je ne me souviens pas exactement à quelle date, mais je crois que la mine Hollinger a été fermée environ 6 mois cette année-là.

Si nous examinons cet ouvrage, compte tenu du fait que le rapport qu'il renferme se rattache en réalité aux opérations de l'année précédente, nous constatons que l'année qui a précédé la grève et celle qui l'a suivie, les contribuables canadiens ont payé une subvention à la compagnie—et seulement en ce qui concerne l'exploitation de Timmins—de $665,908.59, tandis que pour l'année 1953, alors que la mine était fermée depuis 6 mois, que les mineurs ne touchaient pas de salaire et que la collectivité ne bénéficiait pas de ces salaires, les contribuables ont versé à la mine Hollinger la somme de $1,012,139.49. Sans approfondir la question, on peut supposer que la mine Hollinger a fait une excellente affaire en permettant à ces hommes de faire la grève pendant six mois, car sa subvention des contribuables canadiens a doublé cette année-là.

J'essaie seulement de prouver par cet exemple que la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or n'a jamais offert de solution aux problèmes de l'industrie des mines d'or. Apparemment, elle n'a jamais visé ce but, car c'était plutôt un geste pour tenter de berner le public. En puisant dans les poches des contribuables depuis vingt ans, les divers gouvernements ont pu perpétuer ce geste qui n'a rien résolu. Le ministre, secondé par le député de Parry-Sound-Muskoka, a dit aujourd'hui que l'industrie des mines d'or n'a pas d'avenir. Ce n'est qu'un palliatif; nous avons affaire à un vieillard pensionné qui, nous le savons, mourra dans quelques années, et nous lui donnons une maigre pitance pour adoucir ses derniers jours.

La mesure que le ministre présente aujourd'hui prévoit un renouvellement de trois ans. Il n'explique pas le pourquoi de ce délai. Rétrospectivement, nous constatons que depuis 18 ans, 5 mines par an sont désaffectées. Il n'avait qu'à proposer un renouvellement de 18 ans pour régler la situation, car il ne restera plus de communauté minière si nous continuons à suivre la même politique. Aujourd'hui, le ministre et le député de Parry-Sound-Muskoka ont tous les deux souscrit à l'idée, que le ministre des Finances a malheureusement vantée et appuyée, que l'or ne vaut plus rien dans le monde et que nous devrions nous en débarrasser au plus vite, le plus convenablement et le plus discrètement possible. Je ne suis pas d'accord avec cette théorie, monsieur le président.

• (2.50 p.m.)

**M. Aiken:** Je tiens à faire une mise au point. Si le député avait suivi attentivement mon discours, il n'aurait pas supposé une telle chose.

**M. Martin:** Monsieur le président, j'ai peut-être commis une erreur, mais j'ai écouté très attentivement le discours du député car je voulais me rendre compte de la politique du parti conservateur en ce domaine, par l'exposé de ses principaux porte-parole. J'ai peut-être mal compris, mais le hansard mettra les choses au point et nous y jetterons un coup d'œil demain pour voir, s'il y a moyen,

en quoi consiste au juste la politique de ce parti.

Je sais que le ministre des Finances, sans doute avec l'appui du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, croit que le plus tôt nous nous débarrasserons de l'or comme instrument international de change, le mieux ce sera pour nous. Si je ne me trompe, le ministre des Finances assiste actuellement à une réunion du Fonds monétaire international et, à en juger d'après les comptes rendus des journaux, cette conférence vise surtout à trouver autre chose que l'or comme instrument de change international.

Je me permets de rappeler au ministre que l'histoire nous révèle qu'on cherche un succédané de l'or depuis 5,000 ans, mais qu'il ne s'en est trouvé aucun jusqu'ici qui ait eu une valeur durable. J'ose prédire sans aucune hésitation que toute tentative en ce sens échouera, comme ça été le cas depuis 5,000 ans.

De nos jours, le Canada est l'un des rares pays au monde à posséder de l'or, métal recherché par tous les pays. L'or aura toujours une valeur marchande, car il n'a cessé au cours des âges, d'inspirer une confiance universelle. En poursuivant sa politique actuelle, le gouvernement agit sans le moindre discernement, à mon avis.

Le ministre a fait remarquer qu'on ne découvre plus de nouveaux gisements aurifères, ce qui n'est pas vrai. On en découvre encore, et j'en connais plusieurs. On a découvert des gisements aurifères, mais on ne les mettra pas en valeur tant que le prix restera fixé sans aucun rapport avec la valeur actuelle de l'argent. Ils resteront inexploités tant que le gouvernement poursuivra la politique annoncée par le ministre des Finances et qui est fondée sur le remplacement de l'or par quelque autre devise étrange.

On note qu'en vingt ans, le nombre de mines d'or a baissé de quelque 250 à 30 environ, au Canada. Comme je l'ai dit, de la façon dont on les exploite actuellement, elles pourront être rentables pour 5 ou 10 ans encore. Alors, ce sera la fin de l'extraction de l'or jusqu'à ce que les événements mondiaux nous rattrapent. Et puis, après des événements très pénibles et de grandes tensions, voire une autre crise comme celle des années 30, l'or reprendra sa valeur et l'on recommencera à l'extraire. Apparemment, le gouvernement actuel ne veut rien apprendre, ni de l'histoire ni des erreurs du passé.

J'aimerais bien m'étendre sur le sujet de l'or, mais le ministre a nettement fait voir qu'il n'y portait aucun intérêt. Le débat d'aujourd'hui se limite à la prolongation, pendant trois ans, d'une politique qui, tous doivent certes l'admettre, s'est soldée par un échec

[M. Martin.]

misérable et complet. Il conviendrait peut-être que j'attende le retour du ministre des Finances, qui assiste à une réunion du FMI, avant de faire toute remarque au sujet du prix de l'or et de sa cote sur les marchés mondiaux. Peut-être alors pourrions-nous reprendre cette question avec un ministre qui acceptera d'assumer quelque responsabilité dans ce domaine.

[*Français*]

**M. Caouette:** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention, ce matin, l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous expliquer l'urgence, pour le Parlement, d'adopter la résolution n° 34 qui se lit ainsi:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or en vue de la rendre applicable aux années 1968, 1969 et 1970.

Le but que vise cette résolution est de permettre au gouvernement d'aider les mines d'or pour trois ans à venir, c'est-à-dire de décembre 1967 à décembre 1970.

Monsieur le président, l'honorable ministre a démontré l'importance pour le gouvernement d'aider la région du nord-ouest québécois et du nord-est de l'Ontario en ce qui a trait aux mines d'or.

Tous savent très bien que, dans cette région du Canada, des mines d'or ont malheureusement dû cesser leurs opérations.

Je lisais récemment, dans un journal de Montréal, *La Prospérité*, du mois d'août 1967, Volume V, n° 1, un article de grande valeur.

Depuis une trentaine d'années, l'industrie minière est devenue l'épine dorsale de l'économie de cette région. A l'exception des exploitations de Mattagami, situées à 185 milles de Rouyn, et de Chibougamau, éloignées de 330 milles, nous assistons à une diminution considérable de la production minière.

• (3.00 p.m.)

Les chiffres mentionnés et cités par le ministre dans ses explications prouvent, hors de tout doute, qu'il y a diminution considérable de la production minière dans cette région.

Ainsi, dans la région de Val-d'Or, plusieurs mines d'or, dont East Sullivan et Sullivan Consolidated, ont presque cessé toute production. Les mines de la région de Malartic fonctionnent au ralenti.

Il y a là aussi des mines qui sont fermées.

A Rouyn-Noranda, le problème se pose avec la même acuité. Avec les années, Noranda est devenue le centre de réduction des concentrés de cuivre du nord-ouest québécois et du nord-ontarien. Or, des vingt producteurs de cuivre qui envoient à Noranda pour y être réduits leurs concentrés de cuivre, plusieurs vont bientôt cesser leurs envois. Les mines de la famille Beauchemin seront au nombre de ces producteurs. Dans une couple d'années, si de nouveaux gisements de mi-

nerai ne sont pas découverts, le Quemont Mining qui emploie plus de 500 personnes devra fermer ses portes.

Or, il est évident que la Quemont fermera ses portes; elle en a déjà avisé ses employés.

Normetal Mining...

...au nord de La Sarre...

...et Lake Dufault Mines connaissent de fortes difficultés. A la Noranda Mines, qui embauche 1,700 employés, les réserves de minerai baissent rapidement d'année en année. Certains craignent que cette Compagnie ne soit contrainte d'effectuer de fortes mises à pied dans quelque cinq ans. Les perspectives sont donc loin d'être réjouissantes.

D'ailleurs, le ministre l'a admis ce matin. Les perspectives ne sont pas roses en ce qui concerne la prospérité de cette région et le marché du travail, parce qu'à l'exception des mines, nous n'avons aucune industrie secondaire. Nous aurions dû, par exemple, il y a quelques années, avoir l'affinerie de zinc qu'on a préféré établir dans la région de Valleyfield pour traiter les minerais qui viennent de Noranda ou de la région du nord-ouest québécois.

Au lieu d'établir cette affinerie de zinc dans la région du nord-ouest, qui emploie peut-être plus de 1,000 employés—industrie appartenant en propre à notre région—aucun gouvernement, ni fédéral, ni provincial, n'est intervenu ou n'a demandé à la compagnie Noranda Mines d'établir cette industrie secondaire dans la région où le minerai est extrait. Non! On a préféré laisser aller l'usine à Valleyfield, là où il n'y a ni cuivre, ni zinc.

A Montréal et dans la banlieue, sur la rue Sainte-Catherine, on ne trouve ni zinc, ni cuivre, mais c'est là qu'on a décidé de l'endroit de l'installation d'une industrie secondaire.

Les perspectives sont donc loin d'être réjouissantes et, d'ici cinq ans, nous aurons de fortes mises à pied, même à la mine Noranda, dont les ressources ne sont pas éternelles.

Or, monsieur le président, nous devons appuyer de toutes nos forces cette résolution pour continuer l'aide aux mines d'or, et je dis même que dans les circonstances, nous devrions améliorer cette aide, étant donné qu'il n'y a pas d'autres industries dans notre région pour occuper la main-d'œuvre qui est déplacée ou mise à pied de jour en jour.

Nous aurions des possibilités immenses. Par exemple, tout le monde sait qu'en allant de La Sarre, de Rouyn-Noranda, d'Amos ou de Val-d'Or vers la baie James, il y a là des richesses inouïes, des richesses inestimables, mais personne n'a songé, depuis 15 ou 20 ans à un moyen pour en permettre le développement.

Nous avons entendu un certain ingénieur du nom de Kierans, de Sudbury, proposer un programme, après avoir fait des études de la situation, pour mettre en valeur les richesses de la baie James, en utilisant, par exemple, la rivière Harricana, la rivière Rupert et une autre rivière—trois rivières, en tous les cas, —pour déverser les eaux de la baie James vers le sud et jusqu'aux Grands lacs. On a trouvé le projet Kierans un peu échevelé, lorsqu'il l'a proposé.

Aujourd'hui, nous avons des gens, du gouvernement provincial surtout, qui font des explorations dans la région de la baie James. L'an passé, des hommes d'affaires, des gens des Chambres de commerce, bref, de toutes les classes sociales de la région de La Sarre, d'Amos, de Val-d'Or, de Rouyn-Noranda, de Malartic, se sont cotisés pour développer une voie, un chemin, une route allant de La Sarre jusqu'à la baie James. Je crois que, l'hiver dernier, ils ont construit environ 40 à 50 milles de chemin. Eh bien, ces gens-là ont fait ce travail sans l'aide d'aucun gouvernement, provincial ou fédéral et, aujourd'hui, on commence à comprendre qu'il serait peut-être important de pousser les explorations un peu plus profondément dans cette région du Nord.

Monsieur le président, c'est un domaine. Il y a encore dans ce secteur canadien d'immenses richesses forestières. Les richesses hydrauliques sont quasi fantastiques si nous tentions seulement de les développer pour remplacer la disparition éventuelle des mines dans cette région. Et c'est sans doute ce qui faisait dire au rédacteur de *La Prospérité*, dans le numéro du mois d'août 1967, et je cite:

Les perspectives sont donc loin d'être réjouissantes en ce qui concerne la prospérité de cette région et le marché du travail. Plus de 3.000 emplois sont en jeu. Il est temps de prévoir, d'étudier, de préparer des projets...

Je crois que les études ont été passablement longues et qu'il s'agit de passer aux actes, de présenter quelque chose de concret, de réaliser quelque chose.

Je continue la lecture de l'article:

...de songer même à des cours de formation professionnelle...

Ceux-ci sont déjà en quelque sorte commencés, mais ils ne font que commencer.

...pour des mineurs déplacés.

Dans quelques années, il serait trop tard pour songer aux solutions à appliquer. Pendant qu'il est temps, concevons grand et de façon réaliste!

Monsieur le président, je disais tantôt que nous avons d'immenses ressources forestières.

Le ministre se plaignait, ce matin, du fait que le gouvernement fédéral est obligé de verser 15 millions par année pour maintenir

les hommes au travail dans les mines d'or. De plus, le ministre a même affirmé que le gouvernement fédéral, grâce à ses subsides, contribuait environ $1,500 par mineur travaillant dans les mines d'or qui bénéficient des subventions.

Monsieur le président, je ne conteste pas les chiffres donnés par le ministre. C'est peut-être vrai que les subsides s'élèvent à $1,500 par mineur à l'emploi des mines d'or, mais nous en avons déjà vu des subventions versées à d'autres secteurs de l'économie canadienne. Nous donnons des subsides aux producteurs de blé de l'Ouest pour augmenter le revenu des cultivateurs de l'Ouest. Le ministre n'est pas surpris de cela.

• (3.10 p.m.)

Étant donné le fait que nous exportons du blé en Russie, en Chine et dans certains autres pays communistes du monde, cela peut donner une raison au gouvernement de consentir d'énormes subsides pour le blé, car le blé s'exporte.

Monsieur le président, le ministre sait fort bien que toute la production de l'or au Canada est facilement exportée. Les États-Unis achèteraient 100 p. 100 de la production de l'or du Canada. Si nous doublions cette production d'ici un an, les États-Unis l'achèteraient en entier. Le ministre sait cela.

Ce matin, quand il faisait une comparaison avec les mines de charbon des provinces Maritimes, je n'ai pu m'empêcher d'en venir à la conclusion que sa comparaison ne tenait pas debout, car le charbon n'est pas une valeur monétaire comme telle, tandis que l'or est accepté comme base internationale de change. Le charbon ne l'est pas; il ne le sera jamais. Il y a une différence. Alors, établir un parallèle entre les mines de charbon, auxquelles nous devons verser des subsides dans les provinces Maritimes ou en Alberta, peu importe, et les mines d'or du nord-ouest du Québec ou du Canada tout entier, ne tient pas debout, à mon sens. Nous avons l'assurance que nous pouvons exporter l'or que nous produisons.

Maintenant, le ministre nous dit: Bien, le prix a été fixé en 1934 ou en 1935 à $35 l'once. Ce n'est pas suffisant. C'est clair, cela! Au fait, nous le savons. En 1958, je crois—si ma mémoire est bonne—les États-Unis ont décidé de verser un subside de $44 l'once en plus du prix de $35 établi conventionnellement; le prix total pour une once d'or produit aux États-Unis est donc $79.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, je voudrais demander au député de Villeneuve (M. Caouette) où il prend ces données statistiques là, parce que je viens de téléphoner à Washington et l'on me dit qu'il n'existe pas de subside sur la production de l'or aux États-Unis, et que la subvention de $44 ou $45 que l'honorable député mentionne est une réclamation, une demande faite par les producteurs d'or, laquelle n'a jamais été intégrée dans la politique américaine.

[M. Caouette.]

**M. Caouette:** Alors, il y a des menteurs quelque part, monsieur le président, et je ne crois pas que ce soit moi. J'ai en main un journal de Toronto, numéro du 23 juillet 1966, dans lequel on peut lire:

Hausse marquée des titres aurifères face à la décision de Washington d'accroître ses subventions aux producteurs d'or.

Les mines d'or ont atteint un nouveau sommet...

...c'est de la Bourse...

...tandis que les banques ont fléchi hier, à la fermeture de la Bourse de Toronto.

Alors, tout à l'heure, je conseille au ministre d'aller appeler la Bourse de Toronto, afin qu'il soit sûr de son coup.

La hausse des mines d'or a été provoquée par l'approbation, par le Comité intérieur de la Chambre des représentants des États-Unis, d'un projet de loi prévoyant des subventions accrues aux mines d'or. Le projet de loi, approuvé hier, stipule que les mines en opération recevront des subventions égalant 6 p. 100 de la valeur de l'or produit dans les années écoulées depuis 1939.

Les exploitants de mines inactives recevront des subventions égalant $44 l'once, au-dessus du prix fixe de $35 l'once établi en 1939.

Cela était en 1935.

Parmi les banques, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Toronto-Dominion et la Banque royale ont perdu ½ point respectivement...

...dû à cette décision de la Chambre des représentants des États-Unis, qui a approuvé ce projet de loi visant à augmenter les subsides aux mines d'or.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, je veux souligner qu'il s'agit là, nous dit l'article, d'un projet de loi de la Chambre des représentants. Il est très possible que ce ne soit jamais devenu une loi américaine, et c'est ce qu'on me dit à Washington.

**M. Caouette:** Monsieur le président, est-ce le Congrès américain qui a informé ce matin ou à midi le ministre relativement aux subsides? Il y a des subsides qui sont versés aux mines d'or là-bas, aux États-Unis. Comment les appelle-t-on? Le ministre est-il au courant?

**L'hon. M. Pepin:** On m'assure qu'aucun subside n'est versé à la production de l'or aux États-Unis.

**M. Caouette:** Le ministre sait-il que les mines d'or ne pourraient pas fonctionner à $35 l'once aux États-Unis, la même chose qu'ici, au Canada?

Alors, comment les mines font-elles pour maintenir leurs «opérations», alors que les salaires là-bas sont au moins deux fois ceux qui sont versés à nos mineurs de l'or ici au Canada?

**L'hon. M. Pepin:** Il est possible, par exemple, que le minerai soit plus riche aux États-Unis que celui qui existe au Canada, ou que les «opérations» y soient plus efficaces.

**M. Caouette:** Monsieur le président, à tout événement, il y a une chose certaine, c'est que l'exploitation des mines d'or est plus rentable aux États-Unis, aux compagnies américaines qu'elle ne l'est ici au Canada. Le ministre et nous aussi avons reçu, au mois de novembre dernier, le mémoire du Conseil économique régional du nord-ouest québécois, mémoire des villes de Val-d'Or, Bourlamaque, Sullivan et de Malartic, où il est mentionné que même ces exploitants de mines inactives recevront des subventions égalant $44 l'once au-dessus du prix fixe de $35, mais le Conseil économique régional attire l'attention du gouvernement sur ceci:

> Nous estimons toutefois opportun de souligner certains aspects, qui furent développés tout particulièrement par différents secteurs de la région du nord-ouest québécois, mais qui affecteront également toutes les régions concernées au Québec comme en Ontario, d'une façon plus ou moins grave, suivant la situation des différentes localités:
>
> 1. La fermeture massive des mines d'or pourrait occasionner des problèmes socio-économiques désastreux, qui acculeraient certains centres et leurs populations à la faillite totale.

Le ministre a pris cela en considération. Il a déclaré ce matin que c'est surtout en vue des problèmes socio-économiques que le gouvernement consent à maintenir ou à continuer le versement de subsides aux mines d'or.

Maintenant, c'est encore le ministre qui nous le disait que cette façon d'agir ne signifiait pas qu'il voulait voir les mines d'or demeurer en «opération», mais que c'était plus spécialement pour leur permettre de mourir à petit feu. Nous continuons à leur verser des subsides pour ne pas trop déranger les conditions sociologiques de ces régions afin de permettre aux mines de s'éteindre en douceur.

• (3.20 p.m.)

Mais, monsieur le président, je maintiens que même si nous avions d'autres sortes d'industries secondaires, encore là, le gouvernement n'aimerait pas voir fermer toutes les mines d'or de notre région. Et c'est une des régions les plus importantes du Canada au point de vue de production d'or.

Et si toutes ces mines cessaient leur exploitation demain, si nous n'avions aucune production d'or au Canada, le ministre serait peut-être le premier à s'en plaindre, parce que nous nous servons de cette production pour transiger avec bien des pays du monde par l'intermédiaire des États-Unis qui, eux, acceptent l'or comme moyen d'échange, acceptent l'or contre les produits dont nous avons besoin, acceptent l'or pour payer nos déficits commerciaux avec eux ou avec d'autres nations.

Cependant, nous sommes conscients que d'autres solutions peuvent remédier au problème. Nous sommes conscients qu'éventuellement ces mines d'or...

[*Traduction*]

**M. le président:** A l'ordre. Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé. Désire-t-il poursuivre? Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député poursuive?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

**M. Caouette:** Monsieur le président, je remercie le comité de me donner l'occasion de continuer, pendant quelques minutes, mes observations sur cette résolution très importante qui, surtout, concerne plus spécialement la région que je représente à la Chambre des communes, parce que nous sommes exactement au cœur du problème, pour ainsi dire, dans le nord-ouest du Québec.

Je voudrais, à ce stade, continuer à citer le mémoire que le Conseil économique régional du nord-ouest québécois présentait à l'honorable ministre, au très honorable premier ministre (M. Pearson) et à l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), au mois de novembre dernier, soit il y a environ un an. Voici ce que le Conseil disait, avec l'appui des municipalités ou des villes concernées:

> La nécessité pour les travailleurs de l'industrie de l'or à recevoir des salaires à parité avec les travailleurs occupés dans l'extraction des métaux de base.

Or, dans la région de Val-d'Or et de Malartic, l'honorable ministre est au courant du fait qu'il y a une disparité à peu près inqualifiable des salaires. Au fait, un mineur travaillant pour une certaine mine d'or va peut-être gagner jusqu'à $1 de moins l'heure qu'un mineur à l'emploi de la mine Noranda ou d'une mine dans le nord-est ontarien, et pourtant les conditions de vie sont les mêmes. Le coût de la vie est exactement le même à Val-d'Or et à Malartic qu'il l'est à Rouyn, et si le mineur qui a une famille gagne $1 de moins l'heure que celui qui travaille à la mine Noranda, à la mine Quemont ou à la mine Lac Dufault, à ce moment-là, monsieur le président, il y a un écart qui ne tient pas debout, car les mines ne peuvent pas payer davantage, justement, parce qu'elles n'en ont pas les moyens. C'est pourquoi les villes de Bourlamaque, de Val-d'Or, de Malartic, de

Rouyn-Noranda, de même que les conseils municipaux et le Conseil économique régional demandent au gouvernement fédéral et à l'honorable ministre concerné d'augmenter les subsides, non pas pour permettre aux compagnies de faire plus de profit—non—mais pour permettre à celles-ci de payer de meilleurs salaires à leurs employés et d'atteindre au moins le niveau du salaire moyen payé dans la région.

Or, le Conseil économique régional a parfaitement raison à ce sujet, lorsqu'il dit, et je cite:

L'opportunité d'amender le programme d'exploration dans le nord canadien, afin de permettre aux compagnies opérant dans les municipalités affectées par le problème de l'or de trouver des solutions de remplacement aux entreprises qui devront éventuellement fermer leurs portes.

Or, il y a une façon d'empêcher les entreprises de fermer leurs portes: c'est d'augmenter les subsides. L'autre façon, c'est d'aider à la découverte de nouveaux gisements miniers, grâce à l'exploration. Il y a des possibilités immenses de découvrir des centaines de nouvelles mines dans toute la région, allant jusqu'à la baie James. Les possibilités sont immenses. L'autre point de vue, c'est d'utiliser et de traiter chez nous, par exemple, nos forêts. Vu que le gouvernement n'aime pas verser 15 millions en subsides aux mines d'or, il pourrait affecter cette somme à la création d'industries secondaires chez nous. Par exemple, il pourrait voir à employer nos mineurs déplacés ou mis à pied dans des usines de contre-plaqué.

Nous avons un groupe d'hommes d'affaires qui tentent actuellement de commencer la production de contre-plaqué dans la région de Val-d'Or. On a toutes les misères du monde à se faire entendre par la Banque d'expansion industrielle; on fait une application et cela prend six mois avant d'avoir une réponse. Cela prend parfois d'un an et demi à deux ans avant d'avoir des résultats, quand ce n'est pas un «non» direct, et l'on dit alors: «Essayez d'arranger votre bilan autrement», alors que ce serait une industrie viable, une industrie secondaire importante qui verrait à œuvrer sur les lieux le produit de nos forêts.

Monsieur le président, si l'on rajoutait à cette subvention de 15 millions aux mines d'or pour aider à la fondation ou à la création d'industries secondaires chez nous, il me semble que l'exploitation serait bien plus facile et bien moins douloureuse qu'elle ne l'est dans le moment. Au fait, l'honorable ministre sait fort bien que même avec son nouveau projet de loi tendant à prolonger le paiement des subsides pour une période de trois ans, il ne réussira pas encore à solutionner le problème. D'ici trois ans, au train où vont les choses, la plupart des mines de Malartic-Val-d'Or seront fermées.

[M. Caouette.]

Nos ouvriers, nos mineurs qui demeurent dans cette région depuis 25, 30 ans, seront obligés de s'expatrier, soit dans le nord du Manitoba, soit dans d'autres régions, et tout sera perdu dans les villes où des dépenses considérables ont été faites par la population, par les chefs de file de notre région, parce qu'on n'aura rien prévu.

Or, je préviens le ministre de cette situation —il en est au courant—et il dit que le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable; j'appuie son point de vue. Le gouvernement de Québec devrait faire quelque chose aussi dans ce domaine-là. Si le gouvernement de Québec veut absolument prendre la responsabilité d'à peu près tout dans la province, qu'il commence par prendre une responsabilité à l'endroit des mineurs qui sont déplacés ou qui perdent leur emploi, justement parce que les mines d'or ferment leurs portes.

Il est clair que notre région, qui vit de ces mines depuis déjà une trentaine d'années, ne pourra pas en vivre jusqu'à la fin des temps.

Or, monsieur le président, j'attire l'attention du ministre sur le fait que, même si le Québec a une responsabilité à prendre, même si le Québec ne collabore pas avec Ottawa, même si le Québec fait la sourde oreille—peu importe la couleur politique qui est là, comme disait le ministre—il devrait quand même prendre l'initiative de suggérer, parce que c'est le gouvernement fédéral qui paie les subsides, un remède plus efficace que celui des subsides.

Je crois que la population de notre région en serait reconnaissante et comprendrait l'importance de l'établissement d'industries secondaires pour remplacer les mines qui ferment leurs portes ou les mines d'or à petite teneur qui ne peuvent pas fonctionner avec profit.

A ce moment-là, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aura reconnu que nous avons, dans le nord-ouest québécois, un immense potentiel d'énergie à développer, et qu'avec de la bonne volonté,—la finance aidant, comme de raison,—il sera facile de corriger la situation alarmante qui prévaut actuellement dans notre région.

[*Traduction*]

**M. Leboe:** Monsieur le président, je serai bref, car je suis de ceux qui croient le renouvellement du programme d'aide d'une importance capitale pour l'industrie de l'exploitation des mines d'or; notre groupe appuie ce projet de résolution. Toutefois, il y a plusieurs points que j'aimerais soulever à cet égard, surtout en ce qui concerne les faits

brutaux que nous a exposés le ministre relativement à la suppression graduelle de l'industrie de l'or au Canada et en particulier des mines ne possédant pas le genre de minerai qui rendrait leur exploitation rentable selon les normes actuelles.

Les montants dépensés dans ce domaine peuvent, d'après moi, être considérés comme négligeables par rapport aux sommes consacrées par exemple à la défense nationale. Nous considérons la défense nationale comme nécessaire, et comme indispensables les fonds destinés aux forces armées. A mon avis, toutefois, il nous faut également aider l'industrie de l'exploitation des mines d'or.

La plupart des députés le savent: la circonscription de Cariboo est le symbole même de l'exploitation des mines d'or. On a exploité pendant des années une mine d'or à Wells. C'est une des mines dont le ministre a parlé lorsqu'il a dit que certaines d'entre elles avaient dû fermer leurs portes. Il est encourageant d'apprendre que l'exploitation à Wingdam, tout près de Wells, doit reprendre. Il semble de plus que nous verrons une grande activité dans l'exploitation des gisements alluviaux de cette région.

Le ministre a aussi souligné que le ministère de la Main-d'œuvre s'occupera volontiers des gens qui travaillent dans ces diverses localités. Je signalerais au ministre, qui peut-être pourrait à son tout le signaler à son collègue, que les gens directement employés par les sociétés minières ne sont pas les seuls à souffrir de la fermeture des mines. Je songe à ceux qui assurent tous les services requis: épiciers, bouchers, garagistes et ainsi de suite.

Lorsqu'une usine est fermée, le ministre de la Main-d'œuvre prend des dispositions pour venir en aide, individuellement, à ceux que cette fermeture contraint à l'exode. Je voudrais faire remarquer au ministre que les petits commerçants qui ont assuré tout au long des années les services ancillaires de ces communautés en gagnant tout juste leur vie, sont laissés là, sur le pavé. Aucune disposition n'est prise pour leur porter assistance dans la situation pénible où ils se trouvent. Il est réconfortant de constater que lorsque ceci est arrivé à Wells, les gens de l'endroit montrèrent qu'ils étaient résolus à trouver les moyens de maintenir leur vie communautaire; je crois que cela est d'ailleurs typique d'autres communautés. Les gens aiment leur communauté. Ils ont contribué à sa création. Il leur répugne de plier bagage. J'ignore ce qu'on peut faire pour aider les gens laissés ainsi le bec dans l'eau. Tous leurs clients, ou peu s'en faut, disparaissent lorsque l'usine se ferme et que son personnel est rayé des listes de paie et s'en va. Plus de chalands, et les propriétaires de magasins se trouvent dans une situation très grave.

Il ne s'agit pas simplement que le gouvernement fédéral participe à ces mesures, il faut aussi qu'il existe une très étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial intéressé. Les gouvernements provinciaux ont assurément une énorme responsabilité dans ces questions, et en définitive elle dépasse peut-être celle du gouvernement fédéral. Il y a matière dans ce domaine à une étroite liaison et à des efforts de collaboration entre les autorités provinciales et fédérales pour s'assurer que toutes les personnes visées en l'occurrence, non seulement les salariés de l'industrie, touchent une certaine compensation et qu'on leur accorde les moyens de se renflouer d'une façon ou d'une autre.

• (3.30 p.m.)

C'est tout ce que j'avais à dire aujourd'hui. Je pourrais évoquer longuement l'histoire de la région de Caribou, mais si certains députés veulent faire des lectures vraiment intéressantes, je leur conseille d'aller chercher à la bibliothèque des livres très bien écrits sur les mines d'or de Caribou. Ils ne seront pas déçus.

**M. le président:** Le député du Yukon a la parole.

**M. Choquette:** Est-il encore député?

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je vous saurais gré de faire taire le député de Lotbinière et de lui faire cesser son chahut. Il fait rarement un apport utile aux délibérations de la Chambre.

**M. Choquette:** Le député est absent depuis un an et c'est dommage de le voir revenir.

**M. Nielsen:** Le député de Lotbinière apprendra peut-être avec intérêt que ma circonscription, contrairement à la sienne, a une superficie de 207,000 milles carrés et qu'il me faut cinq semaines pour visiter chaque endroit.

**M. Choquette:** La population est tellement concentrée que vous n'avez pas besoin de vous absenter pendant un an.

**M. Nielsen:** J'aimerais bien que le député de Lotbinière s'occupe surtout de se retirer derrière le rideau pendant quelques minutes.

**M. Choquette:** Non, je vais vous écouter. Je vous surveille.

**M. le président:** A l'ordre. Il conviendrait peut-être maintenant de permettre au député du Yukon de poursuivre ses observations sur le projet de résolution.

**M. Nielsen:** Monsieur le président j'ai pris la parole pour discuter du projet de résolution, mais vous ne pensez sûrement pas que je passerai sous silence les observations ineptes du député de Lotbinière. Elles sont typiques des tactiques des vis-à-vis.

**M. Woolliams:** La circonscription de Windsor Castle.

**M. Nielsen:** L'industrie de l'extraction aurifère se trouve dans une situation paradoxale au Canada. D'une part, le monde manque d'or, et d'autre part, l'or reste à rien faire dans nos mines canadiennes, sans que le gouvernement à Ottawa semble beaucoup s'en préoccuper.

J'ai été étonné que le ministre ne s'intéresse nullement au sujet. Prenant la parole, il a présenté avec indifférence une proposition visant à prolonger l'application de la loi pendant trois ans. Il a buté contre quelques données statistiques et a ensuite donné à l'extraction de l'or le baiser de la mort en déclarant que le prolongement de l'application de la loi visait uniquement à permettre à cette industrie de mourir sans trop de souffrances.

Ma circonscription renferme 90 p. 100 des exploitants des gisements aurifères au Canada. Au pays, l'exploitation des gisements aurifères est peut-être une industrie relativement modeste. Dans son exposé, le ministre a dit à maintes reprises que les frais d'application de cette loi s'élèvent à 231 millions de dollars. Eh bien, la production du Yukon pendant les quelques premières années du siècle a plus qu'égalé les frais entraînés par la loi depuis son institution. Le ministre a bien voulu m'envoyer les données statistiques que j'ai demandées relativement à l'exploitation des gisements alluviaux. En 1948, sur 30 de ces gisements, il y en avait 20 au Yukon; en 1950, des 24 exploitées au Canada, 19 étaient au Yukon; en 1955, des 22 mines en exploitation, 17 étaient au Yukon; en 1960, sur un total de 26, 20 se trouvaient au Yukon. Pour 1965, le ministre a parlé d'un total de 22, sans fournir le chiffre des exploitants du Yukon, mais j'oserais dire qu'ils sont encore 19 ou 20.

[M. Nielsen.]

S'il consulte le rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1966, le ministre verra que, pendant toutes ces années, un tiers environ de toutes les demandes d'aide présentées sous l'empire de la loi provenaient d'exploitants de placers au Canada. En fait, c'est la Yukon Consolidated Gold Corporation qui était, jusqu'en 1966, le plus important exploitant du genre au Canada.

Cela m'amène à une question que le ministre a soulevée en faisant particulièrement allusion aux frais élevés de la main-d'œuvre. C'est un problème qui vise, certes, non seulement les mines d'or, mais toute l'industrie minière. Au lieu d'offrir les avantages actuels concernant les aptitudes de la main-d'œuvre, le ministre ferait peut-être mieux de persuader ses collègues que le recyclage des mineurs est un besoin impérieux au pays. La United Keno Hill Mines Limited, au Yukon, a sensiblement ralenti son activité, non pas à cause de l'épuisement des gisements aurifères, mais parce qu'elle ne pouvait obtenir les effectifs requis tant à cause des frais élevés qu'à cause—et c'est ce que je veux faire ressortir—de la pénurie de mineurs compétents. Voilà un problème généralisé dans l'industrie.

Le ministre propose de fermer les mines, de proroger le régime de subventions pour 3 ans, peut-être pour 6 ans, et puis de laisser l'industrie mourir de sa belle mort. Il semble ne tenir aucun compte des répercussions fiscales. J'ai essayé de lui faire dire s'il était, oui ou non, en faveur de l'augmentation du prix de l'or, et il a esquivé ma question. En fait, il a dit à deux reprises que les exploitants de mines d'or qui ont fait des démarches auprès du gouvernement ont admis, comme lui, qu'il ne faut pas espérer que l'or augmente de prix.

Cela m'a donné l'impression qu'on n'avait pas fait la moindre démarche auprès de lui pour revaloriser l'or. Pourtant, des recommandations pressantes et bien claires, en ce sens, figurent dans le mémoire présenté par quelque 35 localités à mines d'or du Canada et appuyé par le Conseil économique du Nord-Ouest du Québec, l'Association des municipalités minières de l'Ontario septentrional et le Conseil de développement économique du Nord-Ouest de l'Ontario, ainsi que par le département de l'industrie de la Ville de Timmins. A la page 4 de leur mémoire, et il est bon de le consigner au compte rendu, je pense, ils ont demandé une nouvelle évaluation des devises mondiales exprimées en or en vertu de l'accord conclu par les membres

du Fonds monétaire international. Ils veulent que le prix de l'or soit établi entre $70 et $100 l'once, affirmant que cela fournirait une mesure provisoire valable et, à long terme, un appui à la réforme monétaire internationale.

• (3.40 p.m.)

**L'hon. M. Pepin:** Si le député n'y voit pas d'inconvénient, j'aimerais intervenir brièvement pour signaler que je ne disconviens pas de ce qu'il avance. Les instances reçues comprenaient tout cela. Ce matin, j'ai dit tout simplement qu'il ne serait pas pratique, pour le moment, de tenir compte d'une hausse du prix de l'or en déterminant la politique à l'étude à l'heure actuelle. C'est tout ce que j'ai dit, et si l'on me permet de citer un passage du mémoire présenté par les dirigeants de l'industrie aurifère, je signalerais qu'on trouve aussi ce qui suit:

> Le prix fixe de l'or, déterminé par le gouvernement des États-Unis et appuyé par le Fonds monétaire international, dont le Canada est membre, est un problème mondial qui persiste à occuper l'attention des économistes.
>
> Malgré les arguments qu'on peut alléguer pour élargir le rôle de l'or à des fins monétaires internationales grâce à une nouvelle évaluation de toutes les devises exprimées en or, il nous semble qu'on ne peut compter sur une éventualité de ce genre pour apporter une aide à l'industrie dans un avenir rapproché.

**M. Nielsen:** J'allais en parler si le ministre m'en avait donné le temps. Je veux être juste envers lui. Cette question se rattache vraiment au projet de résolution à l'étude et elle entre en ligne de compte dans notre décision de prolonger l'application de ce que mon ami de Timmins a qualifié de mesure d'urgence depuis 1948. A titre de représentant de l'industrie minière et de l'industrie d'extraction de l'or en particulier, le ministre devrait être en mesure de nous dire s'il envisage favorablement une majoration du prix de l'or. Il devrait aussi nous dire si le ministre des Finances est allé à Rio pour tâcher de convaincre ses interlocuteurs de la nécessité de majorer le prix de l'or. Pourtant, le ministre n'a pas pu le faire. J'ai été frappé de le voir manifester un manque d'intérêt notable à toute la question des ramifications fiscales.

D'après le ministre, les recherches ne font pas l'objet de la loi. Il a tout à fait raison de dire que les frais d'exploration—nous le savons tous—n'ont aucun rapport direct avec l'exploitation minière. On en tient compte, parmi d'autres facteurs, en calculant l'aide prévue par la loi en faveur des requérants. En fait, il est étrange d'entendre le ministre déclarer que les recherches ne sont pas le but de la loi ou que celle-ci n'en tient pas compte au-delà des opérations de tel ou tel producteur. J'attire son attention sur le fait suivant: au cours des nombreuses années pendant lesquelles la Yukon Consolidated Gold Corporation a obtenu une aide en vertu de la loi, elle exploitait une région dont le nom local est le Loop. Il y a là 80 milles de ruisseaux qu'elle ne cessait d'explorer pour y trouver de nouveaux graviers et terrains aurifères. Si cette société n'avait pas acquis cette aide, elle aurait probablement abandonné ses recherches bien des années plus tôt.

Cela m'amène au point suivant: permettre aux collectivités tributaires des mines d'or de poursuivre leurs activités. Le ministre a dit que ses ancêtres avaient été parmi les premiers à se rendre au Yukon et qu'ils s'étaient établis dans la région de Dawson City. Il a lui-même visité Dawson City dernièrement. Il a dû être frappé, comme des milliers d'étrangers, par le spectacle d'une ville qui autrefois vanait au quatrième rang parmi les villes du Canada, et qui est maintenant pratiquement condamnée à cause du déclin graduel de l'industrie minière dans la région. Il y a eu un regain d'espoir dernièrement par suite de la découverte d'amiante à 40 milles de là, mais c'est assez loin de la ville. Si on peut déplacer la main-d'œuvre dans des régions comme le Cap-Breton lorsqu'il se produit un problème économique exigeant l'abandon d'une mine de charbon, il est assez difficile de forcer toute une municipalité à se déplacer. C'est à cela que le gouvernement doit faire face dans le cas d'une ville comme Dawson City. Quand on cessera d'extraire l'or dans la région—et ce n'est certes pas pour demain, car le Yukon compte encore de petits placers qui permettent à cette localité, entre autres, de subsister—la situation exigera d'autres moyens pour maintenir la municipalité.

A l'encontre du gouvernement antérieur, dont certains des placements destinés à l'industrie touristique de la région étaient ridiculisés et méprisés par les vis-à-vis lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement actuel manifeste très peu d'intérêt pour l'assistance de ce genre aux collectivités victimes du déclin de l'industrie minière et, dans ce cas, de l'extraction de l'or. Le collègue du ministre, le député des Territoires du Nord-Ouest, lui dira que tout le Nord du Canada est une Mecque pour les touristes de l'Amérique du Nord tout entière. Si le gouvernement fédéral pouvait s'en rendre compte, il y trouverait un trésor en recettes touristiques.

Au sujet de l'exploration, j'aimerais aussi signaler que rares sont les prospecteurs qui ne vont pas dans les bois sac au dos et muni de leur batée. Le pays ne perdrait certainement rien si on découvrait d'autres mines d'or. Si oui, je dois avoir une idée encore plus fausse que je croyais de la valeur de l'or et de la nécessité économique d'en avoir pour notre pays. Que viennent s'ajouter à tous les problèmes qui se posent à l'industrie de l'extraction de l'or des recommandations susceptibles d'être acceptées, comme celles que renferme le rapport Carter, c'est la dernière pelletée de terre sur le cercueil de l'industrie minière en général et de celle de l'or en particulier.

Le ministre a parlé de l'absence de nouvelles découvertes. Le député de Timmins l'a repris et, en passant, a reproché au député de Parry-Sound-Muskoka de ne pas proposer de politiques quand lui-même n'a pas fait une seule suggestion constructive pour régler les problèmes. Les mines Discovery au Yukon sont au nombre de ces nouvelles découvertes; elles ont produit de l'or pendant quelques mois et ont dû fermer par la suite à cause des frais élevés.

Toute l'industrie minière du Yukon, à plus forte raison celle de l'or, fonctionne dans une région où les coûts sont très élevés. C'est la même situation dans les Territoires du Nord-Ouest, car l'industrie minière y a aussi ses problèmes. Non seulement des mines, mais les individus aussi doivent y faire face à des prix exorbitants dans presque tous les secteurs de la consommation.

L'autre jour, nous avons eu un débat sur le logement. Au Yukon, les maisons des mineurs coûtent de 30 à 40 p. 100 plus cher qu'à Calgary, Edmonton, Ottawa ou Toronto. Voilà le genre de facteurs dont il faudrait tenir compte lorsqu'on applique de telles mesures législatives à ces régions.

Je dirai au ministre qu'il devrait insister implacablement auprès de ses collègues du cabinet afin qu'ils rejettent carrément la recommandation du rapport Carter d'abolir l'exemption d'impôts de trois ans dans le cas des nouvelles mines. Il pourrait alors compter sur l'appui de toute l'industrie minière. Il devrait aussi persuader ses collègues de rejeter nettement l'autre recommandation du même rapport quant à la dépréciation des allocations du coût en capital. Là aussi l'industrie minière l'appuiera à 100 p. 100.

• (3.50 p.m.)

Cette industrie a sûrement présenté des instances au ministre. Le ministre ne saurait me contredire, je pense, si je dis qu'il n'y a pas un seul des organismes responsables, liés à l'industrie minière, qui n'ait pas condamné ces deux recommandations du rapport Carter. J'occupe peut-être une place bien à part dans le débat par rapport aux autres députés, même au député des Territoires du Nord-Ouest, que des problèmes semblables sollicitent dans sa circonscription. Comme le disait le ministre, les provinces jouissent de certaines responsabilités, mais il a ajouté que le gouvernement fédéral se comportait comme une autorité provinciale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

**L'hon. M. Pepin:** Je n'ai pas dit «se comportait», j'ai dit qu'il avait les mêmes pouvoirs.

**M. Nielsen:** Le ministre a employé le mot «se comporte», je pense. Je fais peut-être erreur mais c'est le mot qui me revient à la mémoire. Il reste que c'est la manière dont le gouvernement se comporte. Appelons un chat un chat. Le gouvernement fédéral ferait bien, à mon avis, de renoncer à l'habitude qu'il a de se comporter comme un gouvernement provincial non seulement en ce qui regarde ce genre de mesure législative, mais aussi en ce qui touche toute autre de ses prérogatives. Le plus tôt le gouvernement fédéral confiera la responsabilité aux personnes compétentes de ces régions, plus il recevra de collaboration et de bons services dans le développement de celles-ci.

Le ministre a dû recevoir aussi de nombreuses instances de la part de la main-d'œuvre. J'ai abordé la question de l'habitation tantôt. Il doit se souvenir des mémoires qu'a présentés au gouvernement l'Union internationale des travailleurs de mines, bocards et fonderies, maintenant fusionnée avec les travailleurs de l'acier. Il doit avoir reçu leurs instances au sujet de ce cas-ci et de l'industrie minière en général.

La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or ne saurait être étudiée comme une abstraction. Si l'assistance devient nécessaire et que l'industrie périclite dans le Nord, il y a bien des raisons à cela. Le coût élevé de la main-d'œuvre est peut-être le facteur le plus important de tous, dans la question des frais. Si le ministre convient que l'on ne saurait étudier l'aspect économique de façon isolée, il devra s'occuper d'autres secteurs, comme le logement, l'assurance-chômage et tous les autres problèmes de main-d'œuvre connexes, qui suscitent la hausse des frais de ces travaux, surtout dans le Nord.

**M. le président suppléant adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président suppléant adjoint:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

**Des voix:** D'accord.

**M. Nielsen:** Je remercie les membres du comité de leur indulgence. Aussi longtemps que le ministre n'aura pas convaincu ses collègues—le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre des Travaux publics et les nombreux dirigeants fédéraux qui s'immiscent dans les divers aspects de l'économie du Nord—que des mesures doivent être prises pour réduire le coût du transport, du logement, des moyens de communication et de la multitude de domaines où le gouvernement fédéral impose sa compétence, il devra constamment appliquer des mesures législatives de ce genre. S'il compte que l'industrie minière soit viable et rentable, à mon humble avis, il faudra alors réduire les coûts qui nécessitent cette mesure et accepter une recommandation comme celle qui lui a été présentée en 1966 par les collectivités minières au sujet du prix de l'or. Ce serait, à mon sens, le premier pas dans la bonne voie en vue d'abaisser le coût de la vie, les impôts et les frais de production dans les mines d'or en général, qui sont tous trop élevés.

Ce n'est qu'en adoptant une position comme celle-là que le ministre pourra se rapprocher d'une solution. Il ne faut pas permettre à cette industrie de mourir. C'est l'impression que nous ont faites toutes les remarques du ministre. Cette industrie, au lieu d'être subventionnée et considérée comme une industrie qu'il faut empêcher de péricliter, devrait être traitée comme une industrie qui mérite qu'on s'occupe d'elle avec l'objectif final de la rendre viable, saine et faisant ses frais. Ce n'est pas avec l'attitude d'esprit négative qui semble celle du ministre qu'on pourra y arriver.

**M. Orange:** Monsieur le président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré officiellement tout à l'heure que la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or serait prorogée pour une durée de trois ans, ce qui permettra donc aux sociétés de mines d'or et aux centres miniers de survivre pendant trois ans encore. On l'a dit, nous avons été saisis l'année dernière des instances des centres miniers de l'or, de l'Association des sociétés minières du Canada, des syndicats et autres, demandant au ministre de faire une déclaration qui rassurerait ceux qui sont intéressés aux programmes relatifs à ces diverses régions.

L'annonce faite aujourd'hui, dont les dispotions sont de notoriété publique depuis plusieurs jours, aura, je crois, dissipé certaines craintes des groupes en question. Il s'agit d'une déclaration attendue depuis longtemps, qui règle peut-être le problème de façon superficielle, mais pas nécessairement ses causes profondes. Nous avons entendu les divers députés qui ont pris la parole aujourd'hui mentionner les problèmes actuels de l'industrie de l'exploitation des mines d'or au Canada. On nous a dit que l'or est le seul bien de consommation au Canada dont les prix sont fixes depuis 1935. A quoi me servirait de parler du problème de la production d'un article dont le prix de vente est fixé et le prix de revient augmente sans cesse.

J'aimerais croire pour un moment qu'une partie de l'histoire de notre pays, de l'Ouest et du Nord canadien, est peut-être fondée sur l'or. Le député de Cariboo nous a parlé de l'époque excitante de la découverte de l'or dans la région de Cariboo. Nous avons entendu le député de Yukon parler du Klondike. Lorsque j'étais enfant, j'étais caddie sur un terrain de golf, et je me souviens d'avoir porté le sac de golf d'un chercheur d'or du Klondike bien connu, Mike Mahoney, l'homme qui, disait-on, avait transporté lui-même un piano par le Pas de Chilocatt.

• (4.00 p.m.)

Mike était un personnage extraordinaire. Il est devenu un mineur enthousiaste au Klondike. Comme l'a fait remarquer l'honorable député du Yukon, c'est un fait historique, je crois, que sa contribution à la croissance et au développement du Canada peut s'évaluer en centaines de millions de dollars.

A l'heure qu'il est, nous devons faire face à un problème qui a des répercussions économiques et sociales. Il faut remonter loin en arrière pour évaluer les effets de la fermeture des mines dans l'Ouest du Québec, le Nord de l'Ontario, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont préparé des plans afin d'intervenir au moment opportun et offrir de l'aide aux communautés qui seraient dissoutes. Je me demande, à la lumière des circonstances présentes, si cela est vraiment suffisant.

D'après diverses opinions que j'ai entendues ici aujourd'hui, nous n'irions pas réellement au fond du problème des mines d'or au Canada. Nous avons parlé des problèmes de la main-d'œuvre en vue du maintien de l'industrie. Dans ma circonscription, nos deux principales mines produisent à 60 p. 100 de leur capacité à cause de la pénurie de mineurs. Il n'est pas difficile de trouver des hommes pour travailler à la surface ou à d'autres emplois à la mine, mais il est pratiquement impossible d'en trouver qui aillent sous terre y effectuer un véritable travail de mineur.

L'une des causes de ce problème se rapporte peut-être au progrès actuel de notre société de l'abondance où il est plus facile de gagner entre $600 et $700 dans un autre métier que de toucher entre $1,100 et $1,200 par mois en travaillant sous terre. Cependant, je me demande si nous ne manquons pas l'occasion d'employer davantage nos indigènes à la production de l'or. Cela ne se rattache pas réellement à l'augmentation de l'assistance aux mines d'or, mais ce serait peut-être là un élément de solution à notre problème.

Je pense surtout à la mine de nickel de l'anse Rankin dans les Territoires du Nord-Ouest où quelque 125 mineurs expérimentés ont été licenciés lorsque la mine eut épuisé ses gisements rentables de minerai. Nous n'avons pas saisi l'occasion de déplacer ces mineurs vers d'autres collectivités. La même chose s'applique à un degré moindre aux Esquimaux travaillant dans le Nord du Manitoba. A un moment donné, de 25 à 30 étaient employés à Yellowknife. Malheureusement, il était difficile d'obtenir que ces gens participent à la vie de la collectivité et deviennent propriétaires de leurs maisons au lieu de louer des logements inférieurs aux normes. Il était difficile pour leurs épouses d'être acceptées dans la collectivité et d'apprendre à se rendre utiles dans une ville moderne. Cela n'est qu'une partie du problème.

La seule façon dont nous pouvons, comme nation, déterminer si nous voulons le maintien de cette industrie, c'est d'établir l'effet des mines d'or sur notre économie nationale. Pareille étude n'a pas été faite. Il faudrait à cette fin recueillir des données sur la quantité totale de lingots produits annuellement depuis cinquante ans, l'effet des salaires payés par l'industrie minière, le nombre d'industries de service et de personnes dont l'existence dépend des mines d'or. Nous devrions aussi tenir compte des impôts payés par les exploitations minières de même que des impôts des particuliers payés par les mineurs et les employés d'industries associées et connexes. Nous devons tenir compte également de la taxe de vente payée par les mines et les industries de service comme les compagnies d'aéronefs, les fournisseurs et les compagnies de forage.

Une telle étude devrait aussi porter sur le change étranger, sur l'importance de l'or pour l'économie nationale et sur l'effet des bénéfices provenant de l'exploitation des mines d'or sur l'expansion de l'industrie minière. Je songe en particulier à l'activité de la Cominco, qui a dépensé des sommes énormes dans les Territoires du Nord-Ouest par suite de ses opérations minières à Yellowknife. Cette société a consacré beaucoup d'argent à l'exploration.

J'estime qu'on devrait également étudier ce qui se fait dans d'autres pays, dont les États-Unis, pour ce qui est des politiques monétaire et fiscale et établir quelles règles suit ce gouvernement en particulier.

**M. Nielsen:** Puis-je poser une question au député? Pour mémoire, nous dira-t-il s'il est en faveur de maintenir le prix de l'or à $35 l'once ou de l'augmenter?

**M. Orange:** Je peux répondre de deux façons, et si vous m'accordez quelques instants, vous allez comprendre mon sentiment. Vous vous êtes peut-être déjà formé une opinion.

J'aimerais consigner au compte rendu un passage d'un article paru le 18 septembre 1967 dans *Newsweek*. Il reflète jusqu'à un certain point l'attitude des États-Unis. L'article s'intitule «Moisson Dorée», et il ne s'agit pas des céréales des Prairies. Le voici:

> Les recherches faites par le gouvernement pour trouver de nouveaux gisements aurifères commencent à rapporter.
>
> Les hauts fonctionnaires du département de l'Intérieur ont déclaré que de récentes découvertes sous-marines au large de l'Alaska sont «meilleures que nous ne l'aurions espéré».
>
> Les nouvelles techniques d'échantillonnage, disent-ils, «font mouche à tout coup».
>
> Des recherches effectuées sur le terrain au Nevada ont permis de découvrir de nouvelles façons d'extraire l'or des minerais à faible teneur. Des mines abandonnées à cause du coût élevé des méthodes classiques d'extraction pourront être exploitées de nouveau.

Le dernier paragraphe touche à un sujet sur lequel j'ai l'intention de me renseigner. Le voici:

> Note: Le gouvernement est sur le point d'annoncer un programme pour subventionner les chercheurs d'or et d'autres minéraux rares. Au lieu de leur payer la moitié des frais, il leur accordera désormais une subvention égale aux trois quarts du coût d'exploitation.

J'estime que nous devrions essayer de convaincre le ministre d'effectuer une étude sur les répercussions qu'exerce cette industrie sur l'économie nationale. Nous l'avons déjà fait

au Canada pour d'autres industries. Quelque 12,000 personnes seraient employées dans l'industrie et je crois qu'il vaudrait la peine d'entreprendre une enquête. Les renseignements fournis par le ministère révèlent qu'environ 130,000 Canadiens tirent leur gagne-pain des mines d'or.

• (4.10 p.m.)

Je sais que bon nombre de personnes hésitent à prolonger ce programme et j'admets qu'il ne vise pas à aider des mines d'or situées hors des collectivités bénéficiant déjà de l'extraction de l'or. Je n'ai rien à y redire. J'ai toutefois un point de vue à faire valoir à cet égard. Ceux qui habitent les zones d'extraction de l'or savent que l'exploitation minière peut être accrue.

On a souvent dit que si le prix de l'or, suivant les normes de 1935, était porté à un maximum probable de $100 l'once, il y aurait cinq mines de plus en activité dans un rayon de 15 à 25 milles autour de Yellowknife. Je ne dis pas que toutes ces mines deviendraient, dans les circonstances actuelles, des entreprises rentables, mais je ne puis m'empêcher de penser que les restrictions imposées par la loi entravent peut-être la mise en valeur de cette région et appauvrissent le Canada.

Comme d'autres députés l'ont fait aujourd'hui, je ne pourrais représenter une région dont l'économie dépend en grande partie de l'industrie minière sans évoquer la Commission Carter. Nous savons tous que la Commission a été créée en 1962 par le gouvernement précédent et que le gouvernement actuel a reçu son rapport. Cela donne à tous les députés, surtout à ceux qui ont fait partie de l'administration précédente et aux membres du gouvernement actuel, l'occasion d'examiner ce rapport d'une façon quelque peu détachée. J'appuie entièrement les exhortations du député du Yukon concernant l'exemption fiscale de trois ans. Si les sociétés s'occupant de l'exploration et de la mise en valeur des mines n'avaient pas l'occasion de recouvrer leurs frais d'équipement, une bonne partie de l'industrie minière du Canada disparaîtrait.

C'est un fait que sur chaque concession obtenue, sur chaque prospecteur qui prend la brousse pour la première fois, sur chaque programme d'exploration et d'exploitation, un seul sur 25 réussit au stade de la production. Je vous le demande, monsieur le président, comment notre pays peut-il se permettre d'appliquer un programme d'exploration véritablement efficace et qui nous procurera enfin les ressources dont nous dépendons, si nous élaborons quelque programme fiscal qui enlèvera toute envie aux petits chercheurs, aux humbles, d'aller à la découverte de nos ressources?

Dès qu'une mine se met à produire surgit le problème de la période d'exemption fiscale concernant les dépenses d'exploration et de pré-production. Si l'on ne retient pas ce programme, il en résultera de graves conséquences pour l'industrie minière canadienne. Les allocations d'épuisement et les allocations de premier établissement s'en ressentiront également. Je dirai peu de choses à ce sujet, car on les a déjà dites et bien dites. Néanmoins, je tiens à m'associer aux remarques présentées, car si nous souhaitons développer les industries primaires de notre pays, en particulier les ressources non renouvelables constituées par le pétrole, le gaz et les minéraux, et si nous voulons leur donner un rôle important dans notre expansion économique, nous devons apporter un soin extrême au règlement de ce problème.

On a dit aujourd'hui dans quelles circonstances une collectivité plie bagage quand le minerai est épuisé ou quand on ne peut équilibrer la production et les frais. On a déclaré que certains programmes du gouvernement fédéral, le programme de la main-d'œuvre et d'autres, pourraient être utiles aux mineurs en leur permettant de changer de domicile. Chacun sait que nous pourrions installer dans le Nord canadien, n'importe quand, tous les mineurs d'une collectivité minière donnée.

Cependant, là où des collectivités se livrent à l'extraction de l'or sont viables pour de nombreuses années, le gouvernement fédéral devrait songer à des moyens de rendre les agglomérations plus intéressantes et plus confortables. J'aime croire que l'ensemble du service de télévision que la Société Radio-Canada destine au Nord amènera les membres de l'industrie à être moins mécontents de vivre dans des régions isolées ou éloignées. Toutefois, je doute que ce soit l'unique solution au problème. Je songe à l'habitation convenable. Auparavant, beaucoup de sociétés hésitaient à investir des capitaux dans cette région. L'an prochain, l'une des principales mines de Yellowknife construira 25 maisons destinées exclusivement aux mineurs. C'est un exemple parmi d'autres. La compagnie, j'en suis sûr, se demande elle-même pourquoi elle ne l'a pas fait il y a 20 ans, alors qu'elle débutait dans la production.

Enfin, monsieur le président, la prolongation annoncée aujourd'hui par le ministre est un bon mouvement mais elle ne constitue

qu'une partie de la solution. Toute la réponse est beaucoup plus compliquée. Elle est lourde de problèmes sociaux et économiques. J'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de concert avec son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—surtout en ce qui concerne le Nord—étudiera ces problèmes et tentera de les résoudre dans l'espoir que l'industrie aura un avenir et qu'elle jouera un rôle important dans notre mode de vie canadien.

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député au sujet de l'or. Sait-il que le représentant du Yukon, qui a été absent de la Chambre pendant une année entière, a perdu une occasion en or de devenir un excellent député? Il a été absent pendant un an et a allégué des excuses pour son absence.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'ai pu au cours des années observer le bilan de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. J'ai toujours approuvé l'aide consentie aux collectivités dépendant des mines d'or et je ne cesserai de le faire. Il m'a plu que le ministre, en présentant le projet de résolution, ait expliqué qu'il s'agissait uniquement de maintenir les subventions versées aux mines d'or.

• (4.20 p.m.)

Cependant, je pense aussi au point soulevé ce matin par le député d'Okanagan-Revelstoke. Il ne faudrait pas, a-t-il dit, débattre cette question isolément et strictement dans le cadre de la résolution. Le ministre qui a écouté le débat sur ce sujet aujourd'hui connaît bien, je pense, les limites de cette mesure. J'aimerais lui rappeler que son prédécesseur, le ministre qui avait le premier présenté le bill, avait fait la déclaration suivante au sujet de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Cette déclaration figure à la page 5152 du hansard du 12 juin 1956.

> J'ai souligné que cette mesure ne nous apporte pas la solution du problème profond de l'industrie des mines d'or. L'ennui et le défaut de mesures de ce genre, c'est que, trop souvent, elles bercent le Gouvernement et le Parlement d'une croyance trompeuse car ils s'imaginent que le problème a été réglé, du moins pour l'instant. Nul député ne devrait croire que cette mesure constitue la solution, même à court terme, des problèmes de l'industrie de l'exploitation des mines d'or. Ces problèmes exigent des solutions bien plus hardies que celles que constitue l'aide à la petite semaine, formée d'expédients provisoires offerte par cette mesure.

[M. Orange.]

Je suis d'accord avec cette déclaration et je m'étonne de la manière dont on a interprété ces remarques. Le ministre nous a donné l'impression que le maintien de cette aide d'urgence, pendant trois années supplémentaires, diminuerait de beaucoup le nombre des mines exploitées, et que si l'on prolongeait cette aide par mesure d'urgence, l'industrie minière finirait par disparaître et le problème avec elle.

Le ministre est un homme très habile et très compétent. A mon avis, il retrouvera, dans les mines d'or, le problème qu'il a connu à propos des houillères des Maritimes. Dans les deux cas, il s'agit de savoir non pas tant s'il est avantageux d'exploiter tel produit minier, mais plutôt si la disparition de cette industrie et le désastre affectant les communautés minières sont profitables à la nation. Dans les deux cas, on a accordé des subsides et l'exploitation a été laissée aux compagnies minières. Bien entendu, cela n'a pas été satisfaisant. A mon avis et, de toute évidence, de l'avis du ministre, on a trouvé une solution beaucoup plus judicieuse au dépérissement de l'industrie houillère dans les Maritimes en établissant une compagnie pour explorer les possibilités, non pas d'éliminer graduellement cette industrie, mais d'utiliser les avoirs disponibles dans la région pour tâcher de suppléer aux subventions ou, plus tard, d'attirer de nouvelles industries.

A mon avis, l'initiative des gens des Maritimes, de même que l'appui accordé par la province et la collaboration du gouvernement fédéral, aideront à apporter une solution permanente à ce problème. D'après moi, la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or n'est pas une solution et on ne l'a jamais considérée comme telle. Ce n'est qu'un palliatif qui n'a pas atteint le but souhaité à l'origine. Ce n'est qu'un expédient qui n'a pas permis aux localités de se développer ni à l'industrie d'être éliminée graduellement. Si l'industrie des mines d'or avait été éliminée graduellement, les localités de la région auraient pu alors s'orienter dans une autre voie. Les mines, cependant, ont poursuivi leur exploitation.

Je propose au ministre de transformer la Little Long Lac Mining Company en société de la Couronne. Cette société est un parasite. Elle achète un certain montant d'actions d'une exploitation aurifère, reçoit la subvention, puis plie bagage. On verse, aux termes de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, des subventions à un certain

nombre de mines de ma région, propriété de la Little Long Lake Mining Company. Ces mines portent le nom de la société première, et même si les subventions ne sont pas très élevées, elles sont évidemment rognées par la société parasite, qui ferme les mines aussi vite que possible. Si le gouvernement la prenait en main à peu de frais, il pourrait avoir un portefeuille considérable et constaterait qu'un déboursé d'environ 20 millions de dollars, réparti sur un peu plus d'un an, lui vaudrait l'acquisition de presque toutes les mines d'or du pays. Je signalerais que l'actif de ces mines est considérable. Ainsi, la Hollinger a un actif de 100 millions de dollars environ. Avec un peu de collaboration, la Little Long Lac pourrait acheter la *Hollinger* et obtenir son actif. La société McIntyre possède des valeurs d'environ 17 millions, dont une partie est placée dans des aciéries, des usines sidérurgiques et autres entreprises semblables.

Je suis sûr que si le gouvernement fédéral voulait bien s'occuper de l'encadrer quelque peu, Little Long Lac Mining Company pourrait reprendre ces actifs à son compte et le gouvernement y trouverait son avantage en récupérant au bout d'un certain temps une partie de ses dépenses.

Cependant, si le ministre ne tient pas à fournir à l'industrie minière de l'or le même genre d'aide que celle qu'il a procurée à l'industrie du charbon, il lui faudra chercher d'autres solutions.

Je ne devrais peut-être pas m'engager dans le domaine monétaire, mais je crois, ainsi que l'a fait remarquer l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke, qu'il s'agit ici d'une marchandise étroitement associée à la monnaie. La plupart des gens ne pensent pas à l'or en termes de produit d'exportation et, pourtant, depuis 30 ans l'or a été un des plus importants produits d'exportation de l'économie canadienne et l'un de ceux qui, bien des fois, nous a permis d'équilibrer nos paiements à notre voisin, les États-Unis, grâce à quoi notre balance des paiements de fin d'année a souvent été assez satisfaisante, ce qui n'eût pas été possible sans ce produit.

L'or, pour nous, vaut-il on non plus de $35? Le gouvernement canadien serait imprudent de fonder sa décision là-dessus. Le gouvernement a pu, récemment, à force de persuasion, autoriser la frappe d'une nouvelle pièce de monnaie. Je ne veux pas dire que le prix des marchandises devrait se rattacher à notre monnaie, mais il n'en reste pas moins que l'or, lui, dépend de la monnaie, le Fonds monétaire international en ayant établi le prix à $35, prix que les États-Unis étaient prêts à payer à cet égard. Au Canada, nous avons trouvé moyen de vendre $4 des pièces de monnaie d'une valeur de $1.91. Nous avons maintenant ajouté à cela des pièces d'or de $20, et au lieu de vendre ces pièces à leur valeur réelle $21.91, nous les vendons $40. Le ministre reconnaîtra, j'en suis sûr, que si nous fabriquons un certain nombre de pièces de monnaie qui se vendraient aussi bien que cette pièce-là, nous pourrions faire monter le prix international de l'or jusqu'à $75 ou $80, sans demander à aucun de nos voisins d'acheter ce produit. Je pense que le gouvernement y songe. Ce qui m'inquiète, c'est que le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne semblent pas s'être entendus sur ce que sera le programme à long terme. Récemment, le gouvernement du Canada a décidé de stocker l'or. Or, une chose me préoccupe, et c'est qu'environ la moitié de notre production soit maintenant gardée en réserve par le Trésor canadien. Si on gardait tout notre or en réserve, il faudrait probablement doubler le montant que le gouvernement du Canada devrait verser à ce titre. Le seul changement serait que notre produit d'exportation soit gardé en réserve au lieu d'être monnayé à $35. Il semble aussi que nous jouons au plus fin avec les États-Unis. Quand les États-Unis ont décidé de créer, par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, une devise nouvelle qui serait en réalité le dollar américain et qui garantirait toute la monnaie internationale, beaucoup de pays ont mal pris la chose, surtout la France. Si la France avait continué son jeu, les États-Unis auraient pu faire faillite parce qu'ils auraient été évidemment incapables de répondre à la demande d'or.

• (4.30 p.m.)

Je pense que, sur le marché international, le Canada devrait considérer l'or comme une marchandise, à l'instar des pâtes et papiers et autres produits, en oubliant le fait qu'il s'agit d'un métal précieux. Si nous recherchons des débouchés mondiaux, nous constaterons que l'or peut se vendre à un prix beaucoup plus élevé sur le marché libre qu'en passant par la voie ordinaire des Bourses de Londres ou de New York. Nous pourrions y trouver un prix correspondant beaucoup plus au prix de revient.

Pendant nombre d'années le prix de l'or sur le marché noir était d'environ $80 en Chine. Certains pays méditerranéens payent même davantage. Il y a une forte majoration

du prix de l'or sur le marché noir. La dernière fois que j'ai demandé le prix de l'or de haut titre sur le marché des producteurs miniers, il était de $28, mais il se vendait beaucoup plus cher que $35, pour éviter une trop faible marge.

Un autre sujet intéressant est l'exposé de la Commission Carter. Ce projet de résolution a trait à l'exploitation des mines d'or et chacun sait qu'à défaut de changements apportés à cette industrie, son sort sera celui que le ministre espère pour elle: elle disparaîtra. Appartenant au groupe des travailleurs et non à celui du patronat dans l'exploitation des mines d'or, je n'en suis pas particulièrement malheureux.

Me trouvant récemment à Kirkland Lake, j'ai demandé aux autorités municipales de l'endroit combien il y avait alors de mineurs dans la ville. Au pied levé, elles n'en avaient pas la moindre idée et ne pouvaient même pas me donner une approximation à 100 ou 200 personnes près. Dès que les mines ferment à Kirkland Lake, la façon dont l'homme de la rue envisage les choses s'améliore du tout au tout. Il n'est plus déprimé. On parle des hauts traitements des enseignants, du nombre de personnes employées à l'hôpital local. On dit que tel et tel travaille à la réalisation du projet de Jones and Lockyer Iron. On discute de l'industrie de la pâte et du papier dans la région et des nouvelles techniques pour les produits forestiers. Aujourd'hui, l'exploitation des mines d'or ne suscite pas d'intérêt particulier.

Il a été question, plus tôt aujourd'hui, d'un sommaire qui accompagnait le mémoire de la Mining Association of Canada et dans lequel on déplorait le rapport de la Commission Carter ainsi que l'exemption fiscale de trois ans. Voici un extrait de ce sommaire:

> Au dire de l'industrie, cela s'impose car les bénéfices des mines sont assujettis à des impôts provinciaux spéciaux; en outre, ils doivent servir à payer de lourds frais pour des initiatives d'ordre social comme l'établissement de collectivités, la construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux et le reste. Cela s'impose encore parce que l'industrie comporte beaucoup de risques, parce que les frais d'exploration sont élevés et parce qu'il «faut recouvrer les frais d'immobilisation propres à une mine en voie d'épuisement.»

Quelles sornettes, monsieur le président. C'est tout simplement faux. A une exception près, je défie quiconque de me nommer une compagnie, dans les grands centres de mines d'or de ma région, qui ait contribué quelque chose pour le bien de la collectivité. A Timmins, la canalisation d'eau a été, pendant des années, la propriété de la mine Hollinger. Les frais d'utilisation de ce réseau ont longtemps été exorbitants. Son coût a été payé il y a 30 ans. L'autre jour, la compagnie l'a offert pour $300,000 à la ville de Timmins car elle fermait la mine. L'offre était à prendre ou à laisser car on allait couper l'eau. Cette compagnie n'a jamais rien donné à la collectivité.

J'ajoute que la seule raison pour laquelle cette compagnie avait installé un terrain de football dans la ville, c'est que ce dernier n'était pas imposable. Maintenant, la mine ferme ses portes, le parc va être vendu et morcelé en terrains à bâtir et la compagnie réalisera une appréciation de capital.

Rien, que je sache, n'a été fait par la mine Lakeshore ou la Wright-Hargreaves pour la collectivité de Kirkland-Lake. Cette dernière est, à mon avis, la seule collectivité minière au pays qui ne compte même pas un Y.M.C.A. Aucun des services sociaux de la ville n'a été payé par les compagnies minières. La Mining Association of Canada dit des sottises, selon moi, en parlant comme elle le fait de l'industrie de l'exploitation des mines d'or, car il est absolument faux de dire que cette dernière dépense des fonds pour l'exploration, notamment pour la recherche de gisements d'or.

Pour la gouverne du député des Territoires du Nord-Ouest, j'ajoute que c'est du petit prospecteur, selon moi, celui qui est commandité, qui parcourt la brousse durant l'été et jalonne les concessions dans les limites permises par la loi, c'est de lui qu'on devrait s'occuper. On devrait lui permettre de mettre sa concession en valeur pour qu'il puisse un jour placer des fonds dans toute exploitation minière aménagée sur l'emplacement qu'il a jalonné. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent actuellement. Je connais des centaines de prospecteurs, mais pas un que je sache ne retire des bénéfices d'une mine.

J'ai connu un homme du nom de Jamieson—le député de Timmins l'a connu également—qui est mort avant de pouvoir prendre part à l'exploitation d'une mine. Il y avait des intérêts et se rendait compte depuis bien des années de leur valeur. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on accorde une exemption d'impôt de trois ans à ces petits prospecteurs, mais je tiens à dire au comité que c'est une comédie.

Dans la province d'Ontario, la société Inco réalise des bénéfices nets de 114 millions de dollars. Combien, monsieur le président, l'industrie minière paie-t-elle, dans l'Ontario, sous forme d'impôt sur les mines? Un montant de 15 millions de dollars, ce qui ne suffit pas à couvrir les frais généraux du fisc. Je n'ai aucune sympathie pour les sociétés Rio Tinto ou Inco, qui vont ouvrir prochainement neuf ou dix nouveaux puits; elles seront exonérées pendant trois ans de tout impôt.

Ont-elles besoin de cela, monsieur le président? Elles n'en n'ont que faire. Tout ça, ce sont des tripotages, ce n'est pas comme cela qu'on développe l'industrie minière.

Le député de Timmins m'a dit il y a quelque temps: «Ne parlez plus de la Texas Gulf, à Timmins; elle porte un nouveau nom.» Sous ce nouveau nom, cette société a, je présume, droit maintenant à trois ans d'exonération fiscale. Voilà pourquoi je dis que l'Association des sociétés minières du Canada se paie la tête des Canadiens. Elle ne parle pas des sociétés qui ont vraiment besoin de cette exonération fiscale de trois ans.

Le député qui visiterait la région du lac Elliott découvrirait bientôt qui a profité de cette exemption et comment on exploitait ces ressources qui appartiennent au peuple canadien tout entier, y compris vous et moi. De plus, monsieur le président, nous avons payé ces gens pour ce faire. Comme nous le savons tous, il y a eu des répercussions depuis lors dans les localités où l'on exploite les mines d'or, parmi les collectivités qui ont mis ces régions en valeur par un travail long et pénible.

J'appuie cette subvention, monsieur le président, bien qu'à mon avis elle n'ait jamais servi à grand-chose. Dans ma région, elle atteint de $4 à $6 l'once. C'est dire que si nous pouvions élever le prix de l'or à $46 ou $47, la situation de toutes les mines d'or serait meilleure qu'elle ne l'est en vertu de ce programme. Les mines pourraient revenir à l'entreprise libre. Ces sociétés peuvent faire d'excellentes affaires comme entreprises libres quand elles veulent, mais, comme toute industrie, elles tiennent à obtenir de l'argent des municipalités et des gouvernements. Elles peuvent, selon ce qui fait leur affaire, se sentir tour à tour très socialistes ou abominablement libres.

**M. Martin:** La libre entreprise pour les pauvres et le socialisme pour les riches.

**M. Peters:** Comme le dit le député de Timmins, l'entreprise libre pour les pauvres et le socialisme pour les riches. Rien de plus commode lorsqu'il s'agit de concessions fiscales, et si ces compagnies y peuvent quelque chose, il en sera ainsi de nouveau à l'avenir.

• (4.40 p.m.)

Je prétends que les localités minières ne tiennent pas à voir certains de ces abus continuer; je veux dire les centaines de millions de dollars soutirés des contribuables canadiens pour compenser les exemptions fiscales accordées à des entreprises qui n'en n'ont pas besoin et ne savent même pas qu'en faire. Bien des travaux de mise en valeur sont abandonnés; les entreprises restent inactives en attendant de profiter d'une nouvelle exemption. Si on ne leur en offre aucune, elles laissent tout à l'abandon, et le ministre le sait. J'éprouve du respect pour lui, surtout pour la façon dont ses confrères et lui ont résolu le problème des charbonnages. Je crois qu'il aura bien des occasions, d'ici un an, de découvrir ce que cela va donner dans l'industrie du charbon, et j'espère que le gouvernement se décidera alors à faire bénéficier l'industrie de l'or d'un programme du même genre, car je suis persuadé que cela pourrait donner des résultats remarquables.

**M. le président suppléant:** La parole est à l'honorable député de Brandon-Souris.

**M. Choquette:** Le prochain premier ministre du Manitoba.

**L'hon. M. Dinsdale:** Nous entendons ici nombre de discours sur de nombreux sujets, en particulier la prophétie que vient de faire le député de Lotbinière. Je ne ferai nul commentaire à cet égard, car après bien des années d'expérience à la Chambre, j'en suis venu à la conclusion qu'il ne vaut guère la peine de faire des prophéties en matière de politique.

Cependant, avant de passer au projet de résolution, je devrais peut-être ajouter un autre mot quant aux propos tenus ici par le député de Lotbinière cet après-midi. Je dois dire que ses vues me paraissent maintenant beaucoup plus larges qu'auparavant au sujet des questions nationales. Jusqu'à récemment, l'étroitesse de ses vues à cet égard tendaient plutôt à diviser qu'à rapprocher. Cet après-midi, toutefois, il s'est relancé en direction du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et son regard vient même de franchir la barrière formidable du Bouclier canadien, de sorte qu'il a fixé son attention sur la province merveilleuse et productive qu'est le Manitoba.

**M. Choquette:** Vous serez le prochain premier ministre provincial, je le sais. Mais vous feriez mieux d'être présent à la Chambre, et non absent, comme le député du Yukon.

**M. Nielsen:** Si le député de Lotbinière veut me promettre qu'il s'absentera de la Chambre pendant un an, je rentrerai chez moi.

**M. le président suppléant:** Ces arrangements devront être faits à l'extérieur de la Chambre.

**L'hon. M. Dinsdale:** Ayant commencé mes commentaires sur cette note gaie, je voudrais

évoquer l'attitude du ministre lorsqu'il a présenté ce projet de résolution. Il l'a présenté comme une affaire de routine portant sur un problème courant. Je dois avouer que j'ai été déçu de la manière sombre, presque pessimiste, dont il a abordé le sujet, surtout du fait qu'il est le ministre comptable, auprès du gouvernement du Canada, de l'encouragement et de la mise en valeur de l'une de nos industries les plus importantes.

Je pourrais résumer et paraphraser ses observations de la manière suivante: il ressentait que l'industrie des mines d'or était vouée au malheur et que le gouvernement du Canada était incapable d'y remédier. Par conséquent, pour continuer la paraphrase, il avait décidé de maintenir le *statu quo*. Et vous savez ce qu'a répondu le vieux prédicateur du Sud lorsqu'on lui a demandé ce que signifiait le *statu quo*? Il a répondu: «C'est le pétrin où nous sommes.»

L'attitude du ministre me rappelle l'opinion apparemment courante à la Chambre avant 1957 quant aux programmes de mise en valeur des ressources, à savoir que les politiques et les programmes appliqués depuis des années ne devaient pas être modifiés, quelles qu'en aient été les conséquences. Cette attitude du ministre me désappointe, car il est réputé l'une des personnalités dynamiques du cabinet. Ses antécédents devraient le ranger, il me semble, du côté des innovateurs et de l'école de pensée dynamique, en matière des ressources. J'ai bien aimé lui entendre dire qu'il compte, parmi ses ancêtres, un aïeul qui fut l'un des pionniers de la ruée vers l'or en 1898.

**M. Nielsen:** Le véritable Klondyke.

**L'hon. M. Dinsdale:** Oui. Je ne crois pas que le grand-père du ministre serait bien aise de l'attitude qu'il manifeste envers ces questions, d'après ses premières remarques au cours de ce débat. Elles traduisent ce qu'on pourrait appeler l'attitude négative coutumière des libéraux quant à tout ce qui concerne l'exploitation des ressources.

Notre étonnement s'accroît en pensant que le ministre est fraîchement revenu d'une visite au nord du 60e parallèle. Personne qui franchit cette importante ligne de démarcation ne peut en revenir sans une nouvelle perspective ni sans un nouveau dynamisme concernant le potentiel de ressources au Canada. Du moins, on est en droit de s'y attendre. Je conseille même à mon ami des Territoires du Nord-Ouest d'inviter le député de Lotbinière à se rendre lui-même au nord du 60e parallèle, maintenant qu'il envisage les affaires nationales dans une perspective plus vaste car, je pense, il partagera aussi cet enthousiasme.

**M. Nielsen:** Bien d'autres surprises lui seraient réservées au Yukon.

• (4.50 p.m.)

**L'hon. M. Dinsdale:** Il ne semble pas qu'il en ait été ainsi dans le cas du ministre, car même s'il a décrit ailleurs la brillante évolution du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, notamment le dynamisme de nouvelles mines comme Pine-Point, New Imperial, Granville, Cassiar-Asbestos, à Clinton Creek et ainsi de suite, son enthousiasme n'a pas été éveillé quant à l'industrie des mines d'or.

Je tiens à rappeler au ministre que si le gouvernement précédent avait été aussi pessimiste à l'égard de nos ressources, ces nouvelles et importantes exploitations minières n'auraient pas vu le jour. Nous ne pouvons pas dépendre des réalisations du passé. Chaque gouvernement qui succède à un autre doit instaurer ses propres plans et programmes. Nous pouvons bien nous targuer des efforts que nous avons faits alors que nous étions au pouvoir, mais le gouvernement suivant doit prendre la relève et lancer lui-même de nouvelles initiatives.

**L'hon. M. Pepin:** Aucune nouvelle mesure importante n'a été prise dans ce domaine ces dix dernières années, non par manque d'ingéniosité, de la part des ministre, mais à cause des circonstances, de la situation dans l'industrie des mines d'or.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je n'accepte pas cette attitude pessimiste. Elle ressemble, je le répète, à l'attitude qui existait avant 1957 au sujet de la mise en valeur.

**L'hon. M. Pepin:** Qu'avez-vous fait en 1958, sauf augmenter la subvention de 25 p. 100, ce qui n'a pas prévenu les difficultés actuelles? Je ne vous blâme pas.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je n'ai pas l'intention de commencer un débat . . .(*Exclamations*) un moment; laissez-moi terminer ma phrase. Je n'ai pas l'intention de commencer un débat là-dessus, et d'ailleurs nous n'avons pas le temps de discuter en détail des problèmes actuels de l'industrie de l'exploitation des mi-

nes d'or. Ce que je critique, c'est l'attitude du ministre. Après avoir mentionné les problèmes de cette industrie, le ministre aurait pu dire quelques mots encourageants à ce sujet, ainsi qu'à l'égard de toute l'industrie minière.

En ce moment même, se déroulent à Rio de Janeiro des entretiens qui pourraient bien modifier entièrement l'avenir de l'industrie des mines d'or. Je ne suis pas expert en matière de politique monétaire internationale, mais je sais une chose. C'est que les décisions qui ont été prises, en 1944, à Bretton Woods au sujet de l'étalon-or sont sur le point de subir des modifications. Nous en saurons davantage sur ce point au retour du ministre des Finances. Nous allons entrer dans une période où nous nous écarterons progressivement de l'étalon-or en matière de politique monétaire internationale pour suivre les principes que lord Keynes a énoncés en 1944.

**L'hon. M. Pepin:** Un de vos collègues, il y a quelques heures à peine, parlait différemment.

**L'hon. M. Dinsdale:** C'est pour cela que je n'agiterai pas davantage la question. Ce que j'ai voulu stigmatiser dans mon bref exposé c'est, je le répète, le pessimisme profond du ministre en cette matière.

**M. Orange:** Le député nous dirait-il s'il est en faveur d'une hausse du prix de l'or?

**L'hon. M. Dinsdale:** Le député des Territoires du Nord-Ouest aborde un domaine dont j'ai dit que je ne parlerais pas cet après-midi. J'ai évoqué brièvement les délibérations qui se poursuivent à Rio de Janeiro.

Ce n'est pas seulement dans ce domaine que le gouvernement prend une attitude pessimiste. C'est aussi dans d'autres domaines économiques fondamentaux: habitation, problèmes du blé, etc. C'est presque comme si nous étions au pouvoir d'une économie mécanisée et que l'ingéniosité humaine n'y puisse pas grand-chose.

En écoutant le ministre, j'espérais qu'il nous donnerait un rayon d'espérance, une lueur d'espoir dans le sombre et triste tableau qu'il a si éloquemment brossé. La mélancolie enveloppe toute l'industrie minière, et le ministre le sait, j'en suis certain. Mon bureau a été débordé de mémoires ayant trait aux recommandations de la Commission royale d'enquête Carter sur l'industrie minière.

**L'hon. M. Pepin:** J'ai droit de protester un peu, je pense, monsieur le président. Je ne suis pas responsable des constatations de la Commission Carter. Ce n'est pas moi qui l'a établie. Quelqu'un d'autre du gouvernement de l'époque l'a fait. Mon honorable ami se montre injuste lorsqu'il ne veut pas nous permettre de recevoir des instances et d'étudier objectivement les recommandations du rapport Carter. Il semble insinuer que nous avons accepté les recommandations du rapport Carter.

**L'hon. M. Dinsdale:** A mon avis, le ministre discute au lieu d'interroger. Peut-être voudra-t-il réparer cette omission avant la fin du débat cet après-midi. Dans ses mémoires, l'industrie minière soutient que les mêmes conditions régneront dans d'autres secteurs miniers si le gouvernement ne précise pas maintenant son attitude à l'endroit des recommandations de la Commission royale Carter. Il appartient au gouvernement de nous montrer ici la voie.

Il ne me reste pas beaucoup de temps pour traiter du point soulevé par le député de Timiskaming au sujet des problèmes de l'exploitation minière, dans le cadre de la situation économique actuelle. Je tiens à dire, toutefois, que même si l'industrie minière est plus avancée de nos jours qu'elle ne l'était à l'époque où le grand-père du ministre a franchi le Pas de Chilkoot, ces problèmes sont passablement les mêmes aujourd'hui, du point de vue des difficultés personnelles et du travail physique. Je m'insurge énergiquement contre les déclarations du député de Timiskaming, qui ont marqué son attaque contre les grandes compagnies et leur rôle dans le domaine économique de la mise en valeur des ressources canadiennes. J'ai ici un excellent mémoire de la Chambre minière de Colombie-Britannique et du Yukon, qui dément it, avec chiffres à l'appui, les déclarations au sujet du rôle des compagnies.

C'est encore aujourd'hui au prospecteur privé que l'on doit 99 p. 100 des découvertes en matière de ressources.

**M. Peters:** Le député me permet-il de lui poser une question? Je ne connais très bien qu'une seule mine de sa région. Sait-il le nom du prospecteur à qui l'on doit l'exploitation Thompson, dont l'Inco s'est chargé?

**L'hon. M. Dinsdale:** Je ne connais pas personnellement le prospecteur qui a découvert la mine Thompson, mais l'expérience m'a appris, dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, que c'est le prospecteur privé et commandité qui fraye toujours la voie aux découvertes minières.

• (5.00 p.m.)

Comme je dis, je me fie aux données statistiques et réelles fournies par les Chambres minières de Colombie-Britannique et du Territoire du Yukon et qui, je crois, connaissent aussi bien ce domaine que l'honorable député du Timiskaming. Dans leur préambule, elles signalent que leur mémoire est appuyé par au moins 1,400 membres, mais nous n'avons pas à discuter ce problème cet après-midi.

Je termine en disant que le ministre aurait dû saisir l'occasion de parler non seulement au nom de l'industrie des mines d'or, mais aussi au nom de l'industrie minière en général. Il est allé jusqu'à utiliser les vieilles manœuvres de «passe-moi la casse, je te passerai le séné», et du renvoi de la balle. Ces manœuvres ont paralysé la mise en valeur du Canada, vers 1950, lorsqu'on prétendait que ces questions relevaient des provinces. Comme Harry Truman l'a dit un jour, la balle doit s'arrêter quelque part; voilà longtemps que nous en sommes venus à cette conclusion. Dans le cas, actuel, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du gouvernement canadien d'arrêter la balle. Le gouvernement fédéral et son ministre qui a la compétence dans ce domaine doit nous montrer la voie à suivre.

Le ministre a l'exemple du Conseil du ministre des Ressources, établi pour répartir la juridiction dans le secteur des ressources renouvelables. L'expérience personnelle m'enseigne que, dans ce domaine, le même processus devrait s'appliquer aux ressources fongibles. Malheureusement, on n'a pris aucune initiative. J'espère qu'avant de terminer ce débat sur ce que le ministre a décrit comme une question de routine traitant d'un problème routinier, il changera d'idée et qu'il saisira l'occasion de faire une déclaration complète au nom de l'industrie minière.

[*Français*]

**M. Blouin:** Monsieur le président, en tant que représentant du plus grand comté minier au Canada, je me dois d'apporter quelques observations sur le projet de loi que nous étudions présentement.

Tout à l'heure, j'entendais, durant des échanges entre le bouillant député de Lotbinière (M. Choquette) et le non moins bouillant député de Yukon (M. Nielsen), ce dernier dire que son comté était immensément grand, qu'il englobait quelque 222 milles carrés, je crois...

[*Traduction*]

Environ 220,000 milles carrés.

[L'hon. M. Dinsdale.]

**M. Nielsen:** Deux cent sept mille milles carrés.

**M. Blouin:** Eh bien, sans vouloir vous blesser, ma circonscription a 375,000 milles carrés.

**L'hon. M. Dinsdale:** Quelle est la superficie de Lotbinière?

**M. Blouin:** C'est au député de Lotbinière de répondre. Chez moi, il y a environ 128,000 habitants et 58,289 électeurs.

**M. Nielsen:** Les ancêtres du député étaient aussi originaires du Yukon.

**M. Choquette:** Le député du Yukon s'est absenté un an tandis que le député du Saguenay a été assidu et représente une plus grande population. Vous devriez avoir honte.

**M. Blouin:** Je crois que nous nous sommes écartés du sujet dont je voulais discuter.

[*Français*]

Et, monsieur le président, je voudrais continuer pour vous dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et de sympathie, d'ailleurs, les orateurs qui m'ont précédé et qui représentent des comtés dans lesquels on exploite des mines d'or.

Étant d'un comté minier, je sais que lorsqu'on ferme des mines, il en résulte un désastre au point de vue population, et certaines de ces villes deviennent des villes fantômes.

On a beaucoup parlé de mines d'or, et je voudrais souligner que dans mon comté, c'est un peu l'inverse qui se produit. Au lieu d'avoir des octrois, comme on est en train d'en accorder aux mines d'or—politique que j'appuie d'ailleurs—ces compagnies qui exploitent des gisements de minerai de fer dans mon comté sont une contribution considérable à l'apport de notre vie nationale. Je lisais récemment un rapport de l'Association des producteurs de minerais du golfe Saint-Laurent, dans lequel on écrivait que les exploiteurs de minerai de fer contribuaient, en moyenne, 25 millions de dollars en taxes sur les corporations, par année, au Trésor fédéral.

• (5.10 p.m.)

Je trouve que c'est un apport considérable, et je voudrais, en retour, dire au ministre que nous avons des populations éloignées et isolées qui travaillent à l'exploitation de ces mines et que je ne vois pas ce que le gouvernement fédéral peut leur apporter afin de leur aider dans cette vie quotidienne qui est vouée à l'isolement.

Il n'y a pas très longtemps, je demandais au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) si, dans cette partie de ma circonscription, on devait renouveler les ententes fédérales-provinciales pour aider le développement, c'est-à-dire construire des routes d'accès aux ressources naturelles. Au fait, je lui posais la question suivante:

Est-ce que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a renouvelé une entente avec le gouvernement de la province de Québec pour l'année 1967-1968 à l'égard de la construction des routes d'accès aux ressources naturelles? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la contribution du gouvernement fédéral en vertu de cette entente?

La réponse m'est parvenue, évidemment, et c'était un simple «non» catégorique.

Je sais qu'il n'y a pas très longtemps, on a tenu une réunion des ministres provinciaux des Mines et, si je comprends bien, on a demandé que cette entente soit renouvelée. Par conséquent, je demanderais au ministre de prendre bonne note de cette demande, car les 50,000 citoyens de ma circonscription qui travaillent aujourd'hui dans l'industrie minière n'ont aucun moyen de transport, sauf la voie aérienne. Il y a également le chemin de fer, mais celui-ci, comme on le sait tous, est pour l'exploitation minière.

Alors, je demande au ministre de prendre bonne note de ces remarques et de faire en sorte que cette entente soit renouvelée, afin que l'on puisse construire des routes d'accès et sortir ces populations de cet isolement, état de choses qui ne devrait pas exister, à mon sens, en l'an 1967.

Monsieur le président, je pourrais poursuivre mes remarques assez longuement, parce que l'exploitation minière de chez nous a toute une histoire. Nous avons des gisements d'or assez considérables qui ne sont pas exploités; nous avons aussi du plomb, du zinc, du cuivre, de même que des gisements d'amiante très considérables.

D'ailleurs, l'*Asbestos Corporation* a annoncé, l'an dernier, des développements de l'ordre de 72 millions à la mine Baie Déception. On me dit cependant que ces développements ont été retardés à la suite des recommandations du rapport Carter. Le ministre a dit tout à l'heure que le rapport Carter était simplement des recommandations. J'espère, pour ma part, que ce sont seulement des recommandations qui ne seront pas nécessairement acceptées, parce que si l'industrie minière n'est pas encouragée, eh bien, c'est nous, des circonscriptions minières, qui, je le répète, constituent un apport considérable au revenu national du pays, qui en souffrirons.

Tout à l'heure, j'entendais des députés parler du nord-ouest du Québec; ma circonscription est située dans le nord-est du Québec. J'entendais parler aussi de subventions, d'octrois que l'on demandait pour les mines de charbon et pour le blé dans l'Ouest.

Aujourd'hui, je ne demande pas de subventions pour les mines, mais simplement qu'on se rende compte de cette énorme richesse que nous avons dans le nord-ouest du Québec. A mon avis, on devrait s'occuper davantage de cette population pionnière qui travaille sans cesse au développement de nos richesses naturelles.

Ainsi que je le mentionnais tout à l'heure, le gouvernement fédéral actuel retire des revenus énormes de ces exploitations minières et, en retour, c'est bien peu que de demander que des ententes fédérales-provinciales soient signées pour leur venir en aide.

On a fait également allusion aux prospecteurs. Je pense—venant d'un comté minier—que toutes les mines sont découvertes par des prospecteurs. A mon avis, ils devraient être beaucoup plus encouragés. On entend dire qu'ils vont un peu partout, à travers le pays, sans savoir ce qu'ils cherchent. J'ai été à même d'en connaître plusieurs et je puis affirmer que ce sont eux qui ont découvert les richesses minières du comté que je représente, qui ont ouvert la voie à toutes ces industries. Je maintiens que si les prospecteurs étaient encouragés davantage, ils pourraient nous indiquer là où il y a plus de gisements de minerais à travers le pays.

Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder l'adoption de cette loi que j'appuie. Il s'agit de continuer des octrois pour les trois prochaines années. J'espère qu'on pourra les accorder, que les mines d'or du pays pourront survivre et que nous n'aurons plus de ces villes fantômes là où il y a des mines d'or.

J'espère que l'on continuera la production de l'or, qu'on trouvera le moyen de l'accélérer, sans pour autant perdre de vue les autres mines qui sont en exploitation au Canada.

[*Traduction*]

**M. Johnston:** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement cet après-midi. J'aimerais pouvoir convenir avec le ministre qu'il s'agit ici simplement d'un projet de loi sur les mines qui a la même portée que tout autre projet de loi sur la houille, la potasse, le tungstène ou l'étain. Mais nous savons bien que dans le monde économique d'aujourd'hui, il n'en est pas ainsi. Sous l'angle administratif, du point de vue de son ministère, c'est ainsi, peut-être, que nous devrions envisager le projet de loi. Il n'empêche que cette manière de voir dénote un manque de réalisme. Le ministre aussi manque de réalisme, car il fait partie du gouvernement; or, ce dernier est responsable de la politique monétaire, et l'est aussi sur le

plan international car le Canada est un des dix Grands du Fonds monétaire international. Tout s'enchaîne et lorsqu'il prétend, comme il l'a fait cet après-midi, que l'or n'est pas différent, sur les marchés mondiaux, du tungstène ou de l'étain, il fait preuve de peu de réalisme, exactement comme notre politique étrangère qui consiste à participer à un comité ayant pour but de durcir les sanctions contre la Rhodésie. On peut manquer de réalisme de bien des façons.

Ce manque de réalisme apparaît très clairement dans les titres de deux articles qui figurent sur la même page du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Le premier article est intitulé: «L'Afrique du Sud menace de réduire l'approvisionnement en or». Je suis certain que les Canadiens qui détiennent des actions de mines d'or ont été réconfortés ce matin en apercevant le titre de cet article. Je suis persuadé qu'on s'efforcera de découvrir quelle en est exactement la signification. Cette affaire ne sera pas considérée isolément mais sera rattachée à la situation des mines d'or au Canada.

Sur la même page figure un article dont le titre laisse entendre que: «Le produit national brut prévu des États-Unis est de 835 milliards». Il s'agit d'un seul pays, non pas du Marché commun, de l'Europe, du Japon ou de certaines parties de l'Amérique du Sud—mais d'un seul pays au monde. Lorsque nous apprenons qu'un produit national brut atteint ces proportions, nous nous rendons compte qu'il y a peu de rapport entre l'or et la production, dans le monde actuel. Nous savons que les nouveaux approvisionnements en or ne servent plus à garantir la valeur de l'argent, mais qu'ils sont détenus par des particuliers, un peu partout dans le monde. On espère vivement encore, dans de nombreuses régions du monde, que le prix de l'or sera sensiblement haussé.

• (5.20 p.m.)

Quoique le ministre nous ait donné l'assurance que dans ce cas il y aurait un rajustement très rapide des subventions aux mines d'or, je pense qu'une méthode aussi rapide comporterait certains problèmes administratifs. Je ne recommande pas d'augmenter le prix de l'or mais nombreux sont ceux qui, dans le domaine économique, estiment que la hausse est inévitable et qu'elle pourrait se produire beaucoup plus tôt que le ministre l'a prédit aujourd'hui.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, pourrais-je demander au député s'il pense que le Canada est en mesure d'influer sur les décisions? Croit-il que j'aurais pu fonder le projet de loi que nous présentons aujourd'hui sur les arguments de ce débat?

[M. Johnston.]

**M. Johnston:** Telle n'est réellement pas la question, monsieur le président. Nous aimons croire que nous pouvons exercer beaucoup d'influence et nous sommes fiers que le Canada se soit prononcé à titre de membre des dix grandes puissances. Nous savons que notre ministre des Finances est ou sera bientôt de retour de Rio de Janeiro et que depuis quelques mois il a assisté à une série de conférences très importantes où, j'en suis sûr, la voix du Canada a été entendue.

L'autre jour, le ministre des Finances a prononcé un discours qui a paru dans tous nos journaux. Tous ses collègues, j'en suis sûr, seraient les premiers à dire que c'était un discours important. Je n'ai pas à défendre ce point de vue-là, et je n'ai aucune velléité d'amoindrir l'importance des porte-parole du Canada, comme le collègue du ministre des Finances semble vouloir le faire cet après-midi.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, je fais simplement ressortir que le Canada n'est pas seul à décider de la politique internationale.

**M. Johnston:** Je n'essaierais même pas de le prétendre. Je dis simplement que le public canadien devrait mieux savoir de quoi il s'agit, non seulement en matière d'extraction de l'or, mais aussi quant au vaste éventail de notre économie. Le plus drôle de l'histoire, c'est que l'économie du monde libre dépend dangereusement de l'or de l'Union soviétique. Quelle ironie, en effet, de voir que c'est surtout par le truchement de ses ventes d'or que ce métal entre dans le système économique occidental. Par ailleurs, notre économie dépend fortement des arrivées d'or de l'Union Sud-Africaine, et personne n'ignore combien d'or vient de ce pays-là.

Compte tenu de tous les aspects de la position internationale de l'Afrique du Sud, c'est une chose bien risquée que l'économie du monde libre, et en fait du monde entier, dépende de ces deux sources de production d'or. Bien que l'or fraîchement extrait ne serve peut-être pas à garantir la valeur de l'argent, il semble fournir une sorte de confort mystique dont les gens ont encore besoin.

Aujourd'hui, les manchettes nous disent, au sujet de la conférence de Rio: «Nouvelle devise internationale approuvée.» Nous savons que rien de la sorte ne s'est encore produit et qu'il faudra attendre très, très longtemps avant que cela ne se réalise. La revue *Life* du 25 août contient un important article sur l'or, rédigé par John K. Jessup. Il prédit qu'il faudra attendre cent ans avant que l'on crée une nouvelle devise, non fondée sur l'or.

Comme d'autres, nous nous demandons pourquoi proposer une mesure à terme si court. L'évolution de la situation monétaire internationale suscite d'importantes questions qui pèsent lourd sur cette mesure. Le bill sera certainement adopté à l'unanimité par la Chambre, mais n'allons pas prétendre qu'il ressemble à un bill destiné à aider l'industrie de la houille ou à lancer l'exploitation d'une mine de tungsten au Canada. L'extraction de l'or ne se fait pas sur la même base.

Si le ministre décidait demain de fermer toutes les mines d'or du pays parce qu'elles ne sont pas rentables, je pense que des pressions énormes s'exerceraient de la part du groupe des Dix, des États-Unis et de beaucoup d'autres secteurs pour l'en empêcher. Nous sommes bien obligés d'adopter la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, mais il nous faut être conscients de la situation, de la portée de notre décision, en prolongeant cette mesure d'urgence.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

**L'hon. M. Pepin** demande à présenter le bill n° C-155, modifiant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

**L'hon. M. Côté:** Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est convenu que la Chambre suspendra l'heure consacrée aux mesures d'initiatives parlementaires et abordera le projet de résolution inscrit à mon nom.

**M. l'Orateur suppléant:** Est-il convenu que l'heure devant être consacrée aux mesures d'initiative parlementaire pendant cette séance soit suspendue?

**Des voix:** D'accord.

## LA LOI SUR LES POSTES

### MODIFICATIONS EN VUE DE HAUSSER LE TARIF POSTAL, ETC.

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes)** propose que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les postes en vue de hausser de un cent le tarif postal des lettres postées au Canada pour livraison au Canada, de modifier le tarif applicable aux journaux et aux périodiques et d'apporter en outre certains changements relatifs à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les soumissions et les contrats.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

[*Français*]

**L'hon. M. Côté:** Monsieur le président, depuis que les fonctions de ministre des Postes m'ont été confiées, il y a 21 mois, l'admiration que j'ai pour ce service a augmenté considérablement. Le système de communication qu'il met à la disposition du pays constitue, en quelque sorte, le mortier qui tient ensemble les briques du monde des affaires et des particuliers.

Jamais, et mes propres recherches là-dessus le confirment, il n'a été question que les postes, comme entreprise gouvernementale, soient une entreprise à but lucratif. Mais jamais, non plus, il n'a été question que les postes canadiennes fonctionneraient à perte. En d'autres termes, l'idéal, c'est que les postes maintiennent, d'une année à l'autre, un juste équilibre entre les recettes et les dépenses.

Cet idéal, il a presque toujours été atteint. Mais cette règle d'équilibre ne doit pas faire oublier que le ministère des Postes a l'obligation de contribuer au progrès du Canada, à la vie quotidienne de sa population et au prestige du pays dans le monde.

Cette obligation, les postes l'ont remplie également. Les nombreux services du ministère atteignent les régions les plus reculées du pays. La rapidité du transport du courrier à l'intérieur du Canada est un exemple donné aux autres administrations postales du monde, et le flot d'imprimés qui empruntent les voies de la poste fait honneur au Canada, aussi bien à l'intérieur de ses frontières qu'à l'étranger.

• (5.30 p.m.)

[*Traduction*]

Le projet de résolution dont la Chambre est saisie a quatre objectifs. Certains ne seront pas populaires, je le sais, mais je puis assurer la Chambre que la mesure législative est raisonnable.

Les premières et les plus importantes parties de la mesure régissent les conditions et les tarifs applicables aux journaux et aux périodiques. Dans le nouveau projet de loi, le tarif statutaire applicable aux journaux et aux périodiques se borne aux journaux et périodiques canadiens dont on a donné une nouvelle définition. La situation des journaux ruraux est mieux définie et l'appui qu'on accorde grâce aux tarifs postaux à ce genre de publications est maintenu. Les tracts, les publications émanant d'organismes, les bulletins de nouvelles paroissiales et autre matériel de ce genre ne seront plus classés comme courrier de deuxième classe mais seront traités comme des imprimés, au tarif de troisième

classe. Les publications non canadiennes ne bénéficieront plus du tarif statutaire de deuxième classe.

L'adoption de ces articles fera augmenter les recettes provenant du courrier de deuxième classe mais, ce qui est plus important, la mesure législative régissant cette classe de courrier sera améliorée de façon à justifier davantage l'application de cette partie de la loi et à pouvoir répartir plus facilement les frais de manutention entre les diverses catégories de publications en vue d'établir les tarifs d'affranchissement.

Le deuxième article important concerne l'augmentation du tarif du courrier de première classe, les lettres, en langage courant. Le nouveau tarif applicable à une lettre devant être livrée dans la zone postale où elle a été postée sera de 5c. la première once ou fraction d'once et de 3c. pour chaque once ou fraction d'once au delà. Le tarif applicable à une lettre postée dans une zone postale pour être livrée dans une autre sera de 6c. la première once ou fraction d'once et de 4c. chaque once ou fraction d'once au delà.

En plus de cette modification du taux, conformément au pouvoir accordé en vertu de l'article 6 de la loi sur les postes, nous avons l'intention d'abolir le taux du courrier par avion livré au Canada et à faire transporter par avion tout le courrier livré au Canada et affranchi au taux du courrier de 1re classe, quel que soit le poids, à la condition que la livraison soit accélérée.

Depuis 1954, seul le courrier de 1re classe pesant jusqu'à 8 onces bénéficiait du service de tout par avion et, soit dit en passant, le Canada a fait œuvre de pionnier en établissant ce service postal. Maintenant, par suite de ce changement, tout le courrier de 1re classe au Canada bénéficiera du service de tout par avion. Les sociétés commerciales au Canada accueilleront la nouvelle avec satisfaction, car l'équivoque qui existait entre le courrier de 1re classe tout par avion et du courrier par avion de 1re classe sera dissipée. Tout le courrier de 1re classe au Canada sera transporté par avion au même taux.

Cette modification permettra également de toucher des recettes supplémentaires pour combler les coûts accrus et aider à diminuer le déficit postal général qui est un élément des opérations en cours.

La troisième modification concerne les modalités de transport du courrier. Elle est empreinte d'un esprit moderne en ce qu'elle tient compte de la nécessité de permettre une certaine souplesse aux contrats et un rajustement plus équitable des rémunérations des contractuels.

La quatrième modification vise le côté administratif des opérations postales: autorisation tendant à habiliter certains employés à assermenter et à recevoir des dépositions sous serment, autorisation plus explicite donnée au ministre des Postes de conserver une équipe permanente d'enquêteurs des postes.

Je n'en dirai pas plus à ce sujet, car il est urgent que la Chambre soit saisie de ce bill. Je fournis au comité l'assurance que lorsque nous étudierons le bill, à l'étape de la deuxième lecture ou à celle de l'examen article par article, je serai en mesure de fournir les renseignements nécessaires et de répondre à toutes les questions qu'on voudra me poser. Mais il faut que ce bill soit présenté et rendu public le plus tôt possible afin de mettre fin aux doutes graves qui peuvent avoir surgi dans l'esprit des éditeurs de journaux et de périodiques. Je pourrai alors fournir à la Chambre plus de renseignements qu'il ne m'est possible de le faire à l'étape de la résolution.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre aurait dû nous donner plus de détails concernant les recettes et dépenses.

**L'hon. M. Côté:** Je puis donner à la Chambre de plus amples détails à ce sujet. Personne n'ignore que les déficits relatifs au courrier de 2e classe ont sensiblement augmenté ces deux dernières années, alors que le courrier de 1re classe a toujours accusé un profit. Cependant, comme les députés le constateront dans les prochains crédits de mon ministère, le déficit commence à toucher le courrier de 1re classe. Si l'on en augmente le taux, il couvrira non seulement le déficit du courrier de 1re classe et le coût de l'accroissement de ce service, mais ausssi une partie du déficit des autres classes de courrier. Certains diront que l'augmentation du taux du courrier de 1re classe atteindra surtout l'homme moyen qui écrit quelques lettres par mois. Cependant, je tiens à signaler—ce qui étonnera peut-être bon nombre de députés—que 75 p. 100 du courrier de 1re classe émane du monde des affaires.

Les députés et le public en général auront une meilleure compréhension des détails de cette mesure lorsqu'elle sera présentée, car les règlements et leurs effets sont très compliqués. Même les employés des postes ne s'y retrouvent pas. Les députés constateront qu'il y aura des changements importants dans l'administration du courrier de deuxième classe.

**M. Aiken:** Je tiens à demander au ministre de me préciser quelque chose. Il a déclaré, au début de son exposé, que sa proposition prévoyait quatre changements fondamentaux. Le premier portait sur les journaux et revues, le second sur une augmentation de l'affranchissement du courrier de première classe et

le troisième sur les ententes concernant le transport du courrier. J'oublie en quoi consistait le quatrième changement.

**L'hon. M. Côté:** La quatrième réforme porte sur l'administration générale de la poste dans le but de permettre aux postiers de faire prêter serment et d'obtenir des déclarations sous serment et sur le maintien d'un groupe permament d'enquêteurs postaux.

**M. McCutcheon:** Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre de ses explications sur l'article 1 bien qu'il n'ait pas été aussi explicite que je l'aurais désiré à cette étape-ci des travaux. Toutefois, comme il l'a déclaré, nous examinerons cette question plus à fond à l'étape de la deuxième lecture.

• (5.40 p.m.)

Pour commencer, je dois dire que c'est un projet de résolution vraiment odieux à soumettre à l'étude du comité, surtout cette semaine, alors qu'il fait suite à de récentes communications qui révèlent une administration déplorable des affaires de notre pays. Je m'explique. Le gouvernement a avoué avoir laissé expirer l'Accord sur le blé et le pauvre contribuable devra désormais subventionner le blé de l'Ouest—ce qui était inutile en premier lieu. A la suite de ce malheur inévitable le gouvernement a déclaré que le seul moyen de financer la construction domiciliaire, c'était de porter le taux d'intérêt à 8¼ p. 100.

Trois prises et le frappeur est retiré, comme on dit, et on vient de nous présenter la troisième prise. Les pauvres Canadiens sans défense vont devoir subir maintenant une augmentation des tarifs postaux de 20 à 25 p. 100. Et pourquoi? Pour une réduction du service dans bien des cas, et surtout pour camoufler la mauvaise administration du gouvernement.

Permettez-moi de dire immédiatement que le pauvre ministre des Postes n'en est pas l'unique responsable, car il fait de son mieux. Néanmoins, simplement pour vous prouver la détérioration qui se produit au pays depuis trois mois, monsieur le président, permettez-moi de citer un extrait de la page 1098 du hansard en date du 2 juin 1967, où le ministre des Postes a dit ceci:

> Le tarif de 5c. sur les lettres nous permet encore de réaliser des bénéfices. Nous en réalisons encore avec le taux de 4c., bien que le profit soit très mince.

Trois mois plus tard, monsieur le président, le ministre dit en fait que nous perdons de l'argent avec le courrier de première classe, ce qui indique une détérioration plutôt rapide.

Je dirais, monsieur le président, que la plupart des termes de cette résolution sont vagues. Néanmoins, le public sera pressuré encore une fois. En fait, on demande aux Canadiens de subventionner la manutention du courrier de deuxième classe. Pendant combien de temps encore les Canadiens pourront-ils, sans succomber, accepter une inflation croissante dans le coût des affaires et, simplement, dans celui de la vie? Sans relâche, on plonge la main toujours plus avant dans nos goussets. Le peuple canadien ne saurait encaisser beaucoup plus de semaines semblables.

A la page 1098 du hansard du 2 juin 1967 le ministre a déclaré à propos des taux du courrier de deuxième et de troisième classe:

> Aux taux du courrier des deuxième et troisième classes, nous perdons environ 30 millions de dollars par année.

Le projet de résolution devrait donner des renseignements plus précis sur la façon dont le ministère des Postes va résoudre les difficultés vraiment graves de financement et d'exploitation. A l'heure actuelle nous ignorons si les tarifs relatifs à la partie déficitaire de l'exploitation—c'est-à-dire le courrier de deuxième et de troisième classe—vont être augmentés. L'augmentation de ce secteur va-t-elle être proportionnellement supérieure à celle appliquée au secteur de l'exploitation qui fait ses frais? D'après la déclaration du ministre des Postes en juin dernier, certains éléments de son ministère réalisent des profits. Ou les tarifs du courrier de deuxième classe vont-ils être réduits?

Je ne voudrais pas paraître facétieux, monsieur le président, et je n'ai pas l'intention de l'être, mais voici ce que je tiens à signaler. Le projet de résolution vise à hausser de 1c. le tarif postal des lettres postées au Canada, pour livraison au Canada, et à modifier le tarif applicable aux journaux et aux périodiques. Qu'entend-on par «modifier le tarif applicable»? La modification comportera-t-elle une hausse ou une baisse? Le ministre n'a pas donné de précision là-dessus à la Chambre. Les seuls renseignements qui nous parviennent sur les affaires des postes sont ceux des communiqués de presse, mais tout ce qu'on nous met sous les yeux à la Chambre, c'est le projet de résolution.

Si j'étais soupçonneux, monsieur le président, et je vous assure que je ne le suis pas, je pourrais supposer que le mot «modifier» signifie un changement de peu d'importance dans les tarifs de deuxième classe et une tentative de renflouer le bilan en imposant une surcharge à l'ensemble du public non organisé. Par «non organisés» j'entends ceux qui ne sont pas représentés par des groupes de pression dynamiques, contrairement aux éditeurs. Je veux parler d'un organisme semblable, par exemple, à l'Association des

fabricants, qui parle au nom de ses membres; et je suppose, monsieur le président, qu'il doit y avoir une association des éditeurs de journaux et de revues.

Soit dit en passant, monsieur le président, il n'est nullement question du courrier de troisième classe dans le projet de résolution. Je félicite le ministère des Postes de sa façon élégante de désigner la paperasse inutile que nous recevons, vous et moi, presque chaque jour dans notre courrier comme occupants d'un logis. Je veux parler des annonces sur tout, depuis les abonnements aux revues jusqu'au savon et produits détergents. Oui, nous recevons même de temps à autre de la documentation des partis politiques. Mais le projet de résolution ne dit pas un mot de cette partie du courrier.

**L'hon. M. Côté:** Le député sait que les cartes de Noël sont considérées comme du courrier de troisième classe.

**M. McCutcheon:** Oui, mais nous ne connaissons pas le chiffre du déficit accumulé en raison de ce secteur particulier de l'administration du ministère.

Une autre question m'inquiète. La résolution commence par ces mots:

> Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les postes en vue de hausser de un cent le tarif postal des lettres postées au Canada pour livraison au Canada...

Autrement dit, il doit y avoir un accord international, mettons, sur les tarifs postaux, accord que le Canada doit respecter et qui l'empêche de modifier ces tarifs sans la signature d'une nouvelle entente. Je ne sais pas du tout quand un congrès sera convoqué et, d'après ce que disait le ministre au printemps, je crois que l'accord actuel doit demeurer en vigueur assez longtemps encore. Cela montre encore combien la situation interne s'est détériorée rapidement.

Permettez-moi de signaler les tarifs postaux des États-Unis pour le courrier de première classe. Même si, ce matin, aucune modification n'avait encore été apportée, la rumeur veut que le tarif de cinq sous, pour les lettres, soit modifié dans un avenir assez rapproché. Mais le tarif du courrier de troisième classe est presque le même que celui du courrier de première classe. Évidemment, les autorités américaines ont conclu que, si les agences de publicité jugeaient la chose rentable, elles continueraient à utiliser ce service. Les postes américaines ne demandent pas au grand public de subventionner ce service, et c'est ainsi que cela doit être.

J'aimerais simplement parler d'un article publié récemment dans le *Free Press* de London. D'après cet article, le comité des postes des États-Unis a déposé un nouveau projet de loi qui prévoit une augmentation tarifaire de 21 p. 100 pour le courrier de deuxième classe.



• (5.50 p.m.)

On l'appliquerait progressivement en trois ans. Le tarif américain actuel pour le courrier de deuxième classe, y compris les journaux et revues, est de 4c. pour les deux premières onces et de 1c. pour chaque once supplémentaire. Et voici à quoi je voulais en venir: Les seuls gens qui devront faire face à des augmentations prévues spécialement pour eux ici sont les petites gens, les citoyens ordinaires, qui n'ont pas d'intrigants à leur service.

Le reste de la résolution prévoit des modifications dans l'application de loi, tout spécialement au sujet des soumissions et des contrats. Nous proposons depuis quelque temps que certaines procédures soient modifiées et nous nous empresserons de voir si certaines de ces suggestions ont été intégrées. Mais je crois qu'il est temps de nous attaquer au problème toujours plus grand du coût de la vie. Voilà un autre exemple classique de l'incapacité du gouvernement à traiter les affaires financières de ce pays convenablement.

On dira peut-être que 1c., ce n'est pas grand-chose. D'accord, mais c'est le principe qui est faux—celui selon lequel les fardeaux des petites gens sont énoncés en termes non équivoques, alors que nous insistons bien moins lorsqu'il s'agit de puissants organismes.

Je félicite le comité des postes des États-Unis qui a étudié ce problème sous tous ses aspects. Traditionnellement, les tarifs de deuxième classe sont plus élevés aux États-Unis qu'au Canada, mais les Américains ont fait savoir en quoi consistera la majoration de leurs tarifs postaux. Je remarque que le ministre opine de la tête. J'espère qu'il veut signifier son accord.

En terminant, puis-je rappeler ce que le ministre disait le 2 juillet 1967, savoir que nos tarifs étant un peu inférieurs à ceux des États-Unis, et comme nous avons un meilleur service, nombre de revues imprimées aux États-Unis sont transportées par camion au Canada pour y être postées. Si les taux américains augmentent proportionnellement plus que les nôtres, nous verrons sans doute une longue file de camions à la frontière, et je me demande combien nous coûtera cette opération.

J'exhorte le gouvernement aussi fortement que je le puis à charger un comité de la Chambre d'examiner d'aussi près que possible ce projet de loi avant sa deuxième lecture. A mon avis, si nous abordons ainsi nos problèmes avec une attitude nouvelle, impartiale et positive, nous aiderons le gouvernement à élaborer une solution beaucoup plus satisfaisante.

**M. Mather:** Je n'ai pas l'intention de faire un discours mais de poser une question. Notre attitude vis-à-vis cette augmentation proposée du taux du courrier de 1re classe sera certainement influencée par les projets que le ministre a à l'esprit pour le courrier de 2e classe. Pourquoi le ministre ne les fait-il pas connaître au comité, ce qui nous permettrait de pouvoir mieux juger du bien-fondé de l'autre proposition. Il a expliqué l'augmentation du taux de la 1re classe. Pourquoi ne le fait-il pas dans le cas du taux de la 2e classe?

**L'hon. M. Côté:** La question de l'augmentation des taux de 2e classe présente plus de complications que celle de la 1re classe. Il est évident que nous ne pouvons majorer le tarif de moins de 1c., car nous ne pourrions pas émettre, par exemple, des timbres de 1½c. Il a donc fallu augmenter le tarif du courrier de 1re classe de 1c.

Quant au courrier de 2e classe, un grand nombre d'autres facteurs entrent en ligne de compte; la majoration variera; dans certains cas il faudra payer un peu plus et, dans d'autres cas, peut-être un peu moins. En ce qui concerne les quotidiens, le taux est maintenant de 2½c. la livre pour les journaux proprement dits et de 4c. la livre pour les annonces publicitaires. L'augmentation pour les annonces publicitaires sera plus forte.

Certains des périodiques et des journaux qui jouissent présentement des taux statutaires de la 2e classe cesseront d'en bénéficier, puisque nous sommes à élaborer une nouvelle définition du journal canadien ou du périodique canadien. Il en résultera, effectivement, une hausse de plus de 1c. Selon la nouvelle définition de l'hebdomadaire, l'hebdomadaire sera une publication rurale d'un tirage de moins de 10,000 exemplaires. Les publications dont le tirage dépasse 10,000 exemplaires entreront dans une autre catégorie; il se trouve des zones de gratuité pour les hebdomadaires, et différentes autres dispositions, mais je puis vous dire que les taux du courrier de 2e classe seront majorés.

Déjà, nous accusons un déficit en ce qui concerne le courrier de 1re classe. Nos prévisions, à l'égard du courrier de 1re classe, annoncent présentement un déficit de 5 millions de dollars. Je puis en informer les députés, l'an prochain, le déficit atteindra $7,700,000. Les frais continuent à s'accroître. Vu les circonstances, nos vis-à-vis n'estiment-ils pas qu'il est temps d'augmenter les taux?

Dès qu'il s'agit d'augmenter les salaires de notre personnel, on nous dit que le montant offert est insuffisant. Nous avons besoin de revenus. Les frais de transport ont augmenté. Il n'y a eu aucune hausse dans les tarifs de 2e classe depuis 1951, je crois, et aucune dans les tarifs de 1re classe, depuis 1954.

Le préopinant a signalé dans son discours que le citoyen moyen devra verser le gros du revenu qui doit être assuré par cette augmentation. Je me permets de lui dire que le citoyen ordinaire dépense $1.82 par année pour le service de la 1re classe; l'augmentation va porter ce chiffre à $2.19, ce qui veut dire que le citoyen moyen déboursera 37c. de plus. Mais songez à la Compagnie de téléphone Bell, par exemple, qui a des téléphones dans chaque maison et envoie une facture à chacune d'elles une fois par mois. Que penser des compagnies et sociétés de ce genre? C'est sur elles que va vraiment retomber le fardeau.

J'aurai bien des explications à donner, monsieur le président, quand nous serons saisis du bill et il importe, je pense, que nous en arrivions là le plus tôt possible.

**M. Mather:** Si le ministre ne peut pas nous donner les détails des augmentations des tarifs de deuxième classe, ne peut-il pas nous dire le montant que ces nouveaux tarifs rapporteront? Si je comprends bien, le déficit du courrier de deuxième classe est d'environ 28 millions de dollars. Le ministre projette-t-il d'augmenter le revenu de ce montant?

**L'hon. M. Côté:** Le courrier qui reste dans la deuxième classe produira environ 7 millions de plus, mais puisque beaucoup de courrier sera enlevé de cette catégorie, il est difficile de donner un chiffre exact comme on le demande. Il y a actuellement environ 5,000 journaux et revues dans la deuxième classe qui n'ont jamais été enregistrés, bien que certains d'entre eux détiennent leur permis ou leurs privilèges depuis 1932. Nombre d'entre eux seront éliminés et nous aurons donc des revenus plus élevés. Je ne dis rien du courrier de troisième classe, à jeter au panier, mais il ne faut pas oublier que les cartes de Noël sont dans cette catégorie.

• (6.00 p.m.)

Je ne puis pour l'instant augmenter le tarif de troisième classe parce que nous exigeons déjà 4c. pour une lettre. Comment puis-je augmenter le courrier de troisième classe à 4c. quand c'est déjà le prix de la première classe? Le plafond sur le courrier de première classe nous empêchait d'augmenter les autres catégories. Je ne peux pas demander d'augmenter le tarif postal de troisième classe au même niveau que celui de la première classe.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je me demande si un membre quelconque du cabinet désorganisé qui siège sur les banquettes ministérielles connaît de façon précise les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine?

**L'hon. M. Côté:** Sauf erreur, lundi prochain, nous étudierons une motion de subsides, et si l'étude en dure deux jours, les trois autres jours de la semaine seront consacrés au débat sur le budget.

(A 6 h. 03 du soir, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 2 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LES FINANCES

### RAPPORT DE LA RÉUNION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la Chambre m'accorde quelques minutes pour lui faire rapport de la vingt-deuxième réunion annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, tenue à Rio de Janeiro la semaine dernière. A titre de gouverneur, pour le Canada, du FMI, et de la Banque mondiale pour le Canada, j'ai dirigé la délégation canadienne qui, pour la première fois, comprenait cette année trois autres députés: le ministre d'État, député de Saint-Maurice-Laflèche, l'hon Jean Chrétien, et les députés d'Essex-Ouest, M. Gray, et de Labelle, M. Clermont. Je l'ai déjà fait là-bas, mais j'aimerais de nouveau rendre hommage à nos hôtes, si aimables et si hospitaliers de la belle ville de Rio.

L'article le plus important du programme relatif au Fonds monétaire international était la résolution concernant la création, au sein du Fonds, d'un nouveau moyen, basé sur des droits spéciaux de prélèvement pour obtenir, au besoin, un supplément quant aux éléments de réserve existants. Grâce à des consultations suivies avec son représentant au conseil d'administration du Fonds et à sa participation au Groupe des Dix, le Canada a participé activement à l'élaboration du plan proposé dans la résolution qui nous a été présentée à Rio. L'accord réalisé sur le plan n'a été possible que par suite de compromis; aussi il ne concorde pas complètement avec les opinions du Canada. Nous ne l'avons pas moins fortement appuyé et je suis heureux d'annoncer que la résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cette dernière demande aux administrateurs du Fonds de terminer la rédaction des nouveaux articles indispensables à la mise à exécution de la proposition, pour le 31 mars 1968 au plus tard. Les gouverneurs seront ensuite priés de se prononcer sur ces amendements et s'ils sont adoptés, le nouvel accord sera soumis à l'approbation du Parlement pour qu'il en autorise la mise à exécution.

• (2.40 p.m.)

J'ai insisté à Rio sur l'importance d'établir ce nouveau service au plus tôt. Je m'empresserai de saisir le Parlement du projet de loi nécessaire, dès que les gouverneurs auront approuvé l'accord détaillé. J'espère que le Parlement lui accordera son attention complète, rapide et bienveillante. L'établissement de ce nouveau service contribuera pour beaucoup à renforcer le système monétaire international.

De nombreux gouverneurs, y compris moi-même, se sont penchés sur la nécessité de politiques économiques nationales appropriées à la conjoncture actuelle, tant nationale qu'internationale. Les ministres et les gouverneurs du Groupe des Dix ont aussi profité de leur présence à Rio pour s'entretenir d'un problème qui nous préoccupe tous, je le sais, celui du niveau élevé des taux d'intérêt dans le monde à l'heure actuelle.

Pour ce qui est de la réunion de la Banque internationale, bien que le renflouement des ressources de l'Association de développement international n'était pas officiellement à l'ordre du jour, il a été la plus importante des questions discutées et a prédominé au cours des délibérations. L'ADI est la filiale de la Banque mondiale qui consent des crédits à des conditions faciles aux pays en voie de développement qui ne peuvent acquérir assez de devises étrangères pour payer les frais des prêts consentis aux conditions ordinaires. Le gouvernement a pratiquement fait honneur à toutes ces contributions antérieures à l'ADI, établis à 250 millions de dollars par année pour trois ans.

J'ai rencontré M. George Woods, président du groupe de la Banque mondiale et les ministres des finances des pays qui contribuent la plus grande partie des ressources de l'ADI. Je leur ai dit que je considérais l'ADI comme l'un des moyens les plus efficaces d'accorder de l'aide aux pays émergents. Le renflouement de l'ADI pourrait fort bien être un des points les plus névralgiques dans les relations entre le monde développé et le monde émergent. Aussi, j'étais soucieux de voir l'ADI renflouée à un niveau sensiblement plus élevé que dans le passé et j'ai dit que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada serait prêt à verser sa part à cette fin.

Comme fruit de mes conversations, j'ai beaucoup plus d'espoir qu'avant la réunion

qu'il sera possible de regarnir le compte prochainement. Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir la permission de la Chambre pour déposer la déclaration que j'ai faite au nom du Canada à la réunion de Rio, dès qu'elle aura été traduite de l'anglais au français et du français à l'anglais.

**M. l'Orateur:** La chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre a sans doute inspiré à la Chambre une satisfaction mitigée, car la mise en œuvre de la première partie de cet accord international ne sera pas facile, et le ministre a indiqué quelques-unes des étapes à suivre. Je diffère d'opinion avec lui sur un point: il compte présenter une mesure législative pour donner suite à pareille entente en temps opportun, soit tard en 1968 ou en 1969. J'espère qu'il se produira un changement d'ici là.

Ceux qui ont suivi les délibérations de cette conférence internationale savent qu'il y aura des difficultés à surmonter. Il ne s'agit pas seulement d'une entente provisoire négociée après certaines concessions. Le ministre admettra sans doute, lui le premier, qu'avant même que les gouverneurs soient en mesure de voter et les législatures des pays intéressés puissent ratifier l'entente, d'autres négociations serrées seront nécessaires à cause de certaines influences et pressions qui s'exercent pour qu'un changement radical soit apporté à la composition des organismes internationaux de crédit.

Cela dit, je n'aimerais pas minimiser la contribution progressive qui a été faite par l'élimination de l'inquiétude relative aux services de crédit mondial, eu égard non seulement à la base d'échange, mais aussi au rassemblement du groupe bancaire international et à une décision de refaire le crédit du compte de développement international. Je suis sûr qu'une bonne part de la tension mondiale résulte, mettons, de l'agitation de certains pays pauvres ou de leur désir naturel d'obtenir des conditions de nature à leur permettre d'améliorer leur situation économique. Nous avons hâte d'étudier la déclaration du ministre, qu'il doit déposer, et, en fin de compte, nous l'interrogerons de plus près lors de l'étude de ses crédits ou en quelque autre occasion appropriée, quant à savoir exactement ce qui s'est passé à cette conférence.

[L'hon. M. Sharp.]

**M. Collin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, tous ceux qui s'intéressent aux efforts faits ces dernières années pour libérer le monde de la camisole de force qu'il porte en fait depuis la création du Fonds monétaire international se réjouiront de cette initiative. Il va sans dire que nous avons hâte de savoir à quelles conditions les nations pourront profiter des droits spéciaux de prélèvement mentionnés par le ministre.

Pour ma part, j'espère que c'est peut-être un premier pas vers une coopération internationale beaucoup plus étendue et plus profonde que ne l'indique un accord purement monétaire. Puissent la prophétie du feu John Maynard Keynes se réaliser un jour et ce genre d'initiative amener un régime quelconque d'administration globale.

Bien entendu, tous ceux qui sont profondément attachés au passé et aux vieux principes de la souveraineté naturelle accueilleront toute initiative en ce sens en poussant les hauts cris. Il est évident depuis un certain nombre d'années que nous ne saurions continuer à compter sur les devises américaines et anglaises ainsi que sur l'approvisionnement en or—au sujet duquel nous ne pouvons absolument rien, à vrai dire—pour financer le commerce et le développement mondiaux. Je regrette seulement que les autorités du Fonds monétaire international ait mis, à adopter cette simple mesure, tant d'années après les premières propositions de cette nature. J'ai toujours constaté avec plaisir que le Canada s'est tenu à l'avant-garde lorsqu'il s'est agi de réclamer cette réforme qui s'imposait depuis longtemps.

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, nous aimons revoir le ministre des Finances (M. Sharp) à la Chambre, après une longue semaine d'absence.

Au fait, la semaine dernière, nous aurions eu besoin de lui, lorsque nous avons traité de la question de l'or, des subsides aux mines d'or du nord-ouest québécois, de même que des subsides pour le blé.

Toutefois, le ministre était occupé à Rio de Janeiro, au Brésil, à la conférence du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Il vient de nous dire que les conclusions ne sont pas nécessairement conformes aux vues du gouvernement canadien et qu'il y a eu des compromis en grand nombre pour arriver à une unanimité quelconque, unanimité qui ne satisfait pas le gouvernement, comme il vient de le dire.

Or, à Rio de Janeiro, lorsqu'on a discuté de finance internationale, de finance nationale, d'aide aux pays qui en ont le plus besoin et, aussi, d'aide à des pays qui n'ent ont pas tellement besoin, je me demande si le ministre, qui est arrivé là-bas avec des suggestions pour intéresser les financiers mondiaux, n'a pas été questionné un peu sur ce qui se produit au Canada relativement à cette question de Fonds monétaire international, de Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Monsieur l'Orateur, il est bien beau de régler la question financière internationale, mais je crois qu'il serait préférable de régler la question financière nationale, présentement. Le ministre a, sans doute, été questionné sur l'état de choses qui existe actuellement au Canada, et je me demande si, à ce moment-là, il a appelé l'attention des représentants de divers pays du monde sur une déclaration que faisait, il y a déjà plus d'une centaine d'années, un ancien président des États-Unis, M. John Adams, et je cite:

• (2.50 p.m.)

[*Traduction*]

Toutes la perplexité, la confusion et la misère qui existent en Amérique découlent non pas des lacunes de la constitution ou de la confédération ni du manque d'honneur ou de vertu, mais l'ignorance pure et simple en ce qui concerne la nature de la monnaie, du crédit et de la circulation.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, c'est justement ces questions qui ont été discutées à la conférence du Fonds monétaire international, et je suis de l'avis de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) à l'effet que nous devons prendre connaissance des propos du ministre ou du mémoire qu'il vient de soumettre.

Nous allons étudier les propositions de cette conférence monétaire mondiale pour en tirer des conclusions qui, je l'espère, ouvriront les yeux, non seulement d'un groupe de Canadiens mais de l'ensemble de la population et, surtout, qui inciteront le gouvernement canadien à prendre ses responsabilités dans le domaine de la finance, du crédit et de la monnaie du Canada.

[*Traduction*]

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux que le ministre ait fait sa déclaration aujourd'hui, mais nous l'aurions été plus encore s'il l'avait faite vendredi, lors du débat sur la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

J'ai été heureux d'entendre le ministre signaler que la mise en œuvre du régime sera longue et ardue, mais je ne compte pas que le Parlemeent retienne longtemps la mesure lorsqu'elle sera mise à l'étude. On a malheureusement tendance ici à présumer que tout ce qui a trait à la politique monétaire internationale dépasse la compétence des membres du Parlement. Nous savons pourtant que les parlements de certains pays seront beaucoup plus intransigeants dans leur opposition envers cette proposition. Nous savons aussi que c'est seulement là le premier pas vers la mise au point d'une nouvelle base de règlement des balances commerciales. Dans le domaine de la finance internationale, nous devons toujours être certains d'obtenir le meilleur prix possible pour ce que nous cédons lorsque nous prenons ces initiatives.

Les politiques du gouvernement actuel sur le plan intérieur n'ont pas particulièrement été de nature à inspirer confiance quant à notre aptitude à diriger notre économie nationale. En outre, en faisant la dernière partie de sa déclaration sur la Banque internationale de développement, le ministre devait sûrement savoir qu'il aurait très tôt à faire face à des difficultés politiques au Canada, qu'il aurait beaucoup de peine à faire accepter une augmentation par les Canadiens et qu'il ne serait pas facile de trouver de l'argent pour la Banque internationale de développement alors qu'il n'y en a pas au pays pour l'habitation et pour d'autres grands besoins.

## VACANCE DE SIÈGE

**M. l'Orateur:** Si les représentants veulent bien me le permettre maintenant, je voudrais les informer qu'une vacance s'est produite à la Chambre des communes, M. Eric A. Winkler, député de la circonscription électorale de Grey-Bruce, ayant démissionné.

En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à lancer un bref d'élection pour cette circonscription.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### *LA CONSTRUCTION D'UNE INSTITUTION PÉNALE À SAINT-PIE-DE-BAGOT

Question n° 272—**L'hon. M. Ricard:**

1. Le gouvernement a-t-il toujours l'intention de construire une institution pénitencière à Saint-Pie-de-Bagot?

2. Dans le cas de l'affirmative, vers quelle date cette institution sera-t-elle construite?

3. Dans le cas de la négative, quel usage sera-t-il fait des terres achetées par le gouvernement pour y construire cette institution?

**L'hon. Lawrence T. Pennell (solliciteur général):** 1. Le terrain à Saint-Pie-de-Bagot est conservé par le gouvernement pour usage de construction d'un pénitencier quand d'autres besoins nécessaires seront exigés en plus de ceux maintenant en existence à Cowansville et Sainte-Anne-des-Plaines.

2. Il n'y a aucun projet pour le présent de construire une institution pénale à Saint-Pie-de-Bagot.

3. Ne s'applique pas en vue des réponses aux numéros 1 et 2.

LE SERVICE D'AUTOBUS À L'AÉROPORT DE MALTON

Question nº 321—**M. Cowan:**

Est-ce que la Commission des transports de Toronto est autorisée à faire monter les voyageurs dans des autobus à l'«arrivée-sortie» de l'aéroport de Malton, tout comme la Commission des transports d'Ottawa peut le faire à l'«arrivée-sortie» de la gare d'Ottawa et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Non. La circulation est si dense aux niveaux d'«arrivée-sortie» qu'il n'y a pas d'espace pour le stationnement d'autres autobus. L'espace en bordure du trottoir doit être gardé libre pour les voyageurs qui arrivent ou partent en automobile privée ou en taxi, et le stationnement des autobus de ramassage est restreint au minimum.

Comme les autobus de la Commission des transports de Toronto sont utilisés surtout par les employés, l'arrêt d'autobus du niveau du sous-sol s'est avéré commode tant pour les employés que pour les personnes, chez le public en général, qui désirent utiliser ce service.

L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'AÉROBUS ENTRE EDMONTON ET VANCOUVER

Question nº 322—**L'hon. M. Lambert:**

1. La Pacific Western Airlines a-t-elle déposé auprès de la Commission des transports aériens une demande d'exploitation d'un service-passagers à horaire régulier entre Edmonton et Vancouver et vice versa?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand?

3. A-t-on pris une décision au sujet de cette demande et *a*) dans le cas de l'affirmative, qu'est-ce qui l'a motivée, *b*) dans le cas de la négative, pourquoi?

4. Si l'on estimait que cette demande n'est pas du ressort de la Commission des transports aériens, de quelle compétence relèverait-elle?

5. De quelle façon a-t-on autorisé en 1962 ou 1963 le service-passagers entre Edmonton et Calgary assuré par la Pacific Western Airlines?

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Oui. La Pacific Western Airlines a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un service à horaire fixe (classe 1) entre Vancouver et l'aéroport municipal d'Edmonton.

[L'hon. M. Ricard.]

2. Le 15 mai 1967.

3. Aucune décision n'a été prise au sujet de cette demande. Elle sera traitée de la façon normale et le public en sera avisé.

4. Cette demande est du ressort de la Commission des transports aériens.

5. La Pacific Western Airlines est autorisée, en vertu du permis nº A.T.B. 1023/59/S, à exploiter un service aérien commercial à horaire fixe (classe 1) desservant Edmonton, Yellowknife, Fort-McMurray et plusieurs autres points, y compris Calgary. Calgary a été ajouté au permis, en mars 1963, par l'ordonnance nº 3509 de la Commission, datée du 26 mars 1963, de façon à permettre l'exploitation d'un service d'aérobus à horaire fixe entre Edmonton et Calgary. Pour ce service, le permis renferme la restriction suivante: «tous les vols partant de Calgary doivent faire une première escale à l'aéroport municipal d'Edmonton et tous les vols partant d'Edmonton doivent se faire en partant de l'aéroport municipal.»

LE PROGRAMME DES AIDES À LA NAVIGATION—LAC WINNIPEG

Question nº 328—**M. Stefanson:**

1. Combien d'argent a-t-on dépensé à l'égard du programme des aides à la navigation du lac Winnipeg et des rivières et lacs avoisinants, au cours de l'année financière 1966-1967? Préciser les projets en cause et où ils sont situés.

2. Combien d'argent a-t-on prévu à l'égard de ce programme pour l'année financière 1967-1968? Préciser les projets en cause et où ils sont situés.

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. On a dépensé $15,065.41 à l'égard du programme des aides à la navigation ou cours de l'année financière 1966-1967, ainsi qu'il suit:

| | |
|---|---|
| Bloodvein River | $1,538.63 |
| Deer Island | 775.54 |
| Spider Island | 663.72 |
| Selkirk Is. North End | 612.50 |
| Poplar River Entrance | 476.76 |
| Nelson River, Playgreen Lake | 2,754.95 |
| Winnipeg River | 2,149.56 |
| Spruce Island Channel | 1,685.87 |
| Berens River | 682.40 |
| Hecla Island | 701.74 |
| Red Rock Island | 296.98 |
| Clements Point | 264.00 |
| Loon Straits | 265.26 |
| Black Bear Island | 304.87 |
| Cox's Reef | 138.43 |
| George's Island | 473.56 |
| Mission Point | 558.19 |
| Dog Point | 639.42 |
| Cormorant Island | 83.03 |
| | $15,065.41 |

2. On a prévu $125,000 pour l'année financière 1967-1968 à l'égard du programme des aides à la navigation, ainsi qu'il suit:

| | |
|---|---|
| Construction | |
| Île Georges (habitation, bâtiment du phare et d'avertisseur de brume) | $45,000 |
| Selkirk (ouvrages pour de nouvelles aides, entrepôt, petites améliorations) | $42,000 |
| | $87,000 |
| Matériel | |
| Îles Georges (génératrices, matériel de phare et d'avertisseur de brume, cuisinière, réfrigérateur, congélateur) | $15,000 |
| Selkirk (lanternes et petit matériel, nouvelles bouées et bouées de remplacement) | $23,000 |
| | $38,000 |

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECETTES PERÇUES ET DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question nº 357—**M. Davis:**

1. Compte tenu, au gouvernement fédéral et au gouvernement de la Colombie-Britannique, de tous les revenus reçus par le gouvernement fédéral (y compris les impôts directs, indirects et autres revenus) et de toutes les dépenses consenties en faveur de la Colombie-Britannique (y compris les subventions conditionnelles et inconditionnelles accordées aux institutions et aux particuliers, et les dépenses supportées à l'égard des travaux publics et à d'autres fins et faites par les sociétés de la Couronne dans cette province) pendant l'année financière 1964-1965, combien plus ou combien moins le gouvernement fédéral a-t-il dépensé qu'il n'a reçu de ladite province?

2. Quels sont les chiffres correspondants pour chacune des autres provinces du Canada?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances et Receveur général):** 1 et 2. Les renseignements qui permettraient de fournir à cette question une réponse précise ne sont pas disponibles actuellement et le personnel spécialisé nécessaire manque pour entreprendre le travail considérable qui s'imposerait pour les recueillir.

LE POURCENTAGE DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Question nº 363—**M. Ormiston:**

1. Quel pourcentage de l'investissement national de l'année civile 1966 a été puisé à même les fonds du secteur public mixte, c'est-à-dire les domaines fédéral, provinciaux et municipaux réunis?

2. Quel en était le pourcentage en 1949 et en 1939?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** 1. Les estimations provisoires indiquent que le pourcentage de l'investissement dans le secteur public (défini pour inclure les dépenses en immobilisations des ministères du gouvernement, des entreprises gouvernementales et des institutions et des logements maintenus sous l'égide gouvernementale) s'est établi à 32 p. 100.

2. Le pourcentage comparable de 1949 était de 26.8 p. 100 et celui de 1939, de 28.5 p. 100.

[*Français*]

COÛT DE LA RESTAURATION DU PONT ALEXANDRA

Question nº 377—**M. Isabelle:**

Combien le ministère des Travaux publics dépensera-t-il pour restaurer le pont Alexandra, dont les travaux sont actuellement en cours?

[*Traduction*]

**L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Un montant estimatif pouvant s'élever à $1,300,000.

*LA MISE EN MARCHÉ DU POISSON D'EAU DOUCE

Question nº 390—**M. Stefanson:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, au cours de la présente session parlementaire, une mesure législative fondée sur les recommandations de la Commission McIvor?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les autorités provinciales, territoriales et fédérales sont en train d'examiner les recommandations de la Commission d'enquête sur la mise en marché du poisson d'eau douce connue sous le nom de Commission McIver. On n'a pas encore reçu les avis de certaines autorités. Dès qu'on les aura reçus et examinés, le gouvernement fera connaître sa politique à cet égard.

LE POSTE DE GÉRANT DES PROPRIÉTÉS DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 421—**M. Reid:**

1. La Commission de la Fonction publique a-t-elle annoncé un concours visant à combler le poste—Gestion des immeubles dans la région de la capitale—ministère des Travaux publics et, *a*) dans le cas de la négative, pour quelle raison, et *b*) dans le cas de l'affirmative, combien de demandes a-t-on reçues, de l'intérieur et de l'extérieur du ministère des Travaux publics, et quel est le nom des membres de la Commission de sélection?

2. Quelles sont les tâches actuelles du titulaire actuel de ce poste?

3. Quelles sont les titres du titulaire actuel de ce poste?

4. Quel traitement touche-t-il pour ce poste?

**L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. *a*) Le poste de directeur-gérant des propriétés de la région de la capitale du ministère des Travaux publics a été rempli à la suite d'un examen des demandes soumises à la Commission de la fonction pu-

blique et du répertoire des fonctionnaires supérieurs de la fonction publique.

b) Trente-trois candidats ont été interviewés par un jury constitué des membres suivants: M. R. B. Whiting, sous-ministre adjoint (Planification des programmes), ministère des Travaux publics; M. J. A. Langford, sous-ministre adjoint (Études techniques), ministère des Travaux publics; M. L. McGurran, directeur des Services financiers, ministère des Travaux publics; M. W. F. Nelson, directeur de l'Administration du personnel, ministère des Travaux publics; M. W. D. Egan, agent de l'évaluation des programmes, ministères des Travaux publics.

La Commission du service civil d'alors avait approuvé la recommandation formulée par ce jury et avait nommé le candidat heureux au poste en question en vertu des alinéas *a*) et *b*) de l'article 25 de la loi sur le service civil.

2. Les fonctions actuelles de ce poste comprennent l'administration du programme ministériel à l'égard de la région relativement au logement, aux besoins des ministères clients ayant trait aux édifices, à l'entretien, à l'acquisition d'emplacements, de même que les services d'administration et de personnel occasionnés par le contrôle des finances, l'utilisation de la main-d'œuvre, la classification, la paie, le perfectionnement du personnel, la sécurité et la prévention des incendies; la mise en œuvre dans la région d'une organisation, d'un effectif et d'une ligne de conduite entrant dans les cadres du programme et des directives du ministère; la présentation de recommandations visant le maintien de certaines sociétés à l'égard de contrats relatifs aux services; l'invocation des clauses pénales contenues dans les contrats, la mise en œuvre des changements apportés dans les méthodes du ministère en vue d'améliorer les services fournis par la région aux ministères clients et au grand public, l'acceptation ou le rejet de réclamations dans les limites de l'autorité attribuée, et l'exécution d'autres fonctions connexes.

3. Le présent titulaire de ce poste est un architecte diplômé qui a été employé par le ministère des Travaux publics pendant sept ans, de 1955 à 1962, et au cours de cette période il a occupé différents postes, y compris ceux d'architecte adjoint de district et d'architecte de district au bureau du district d'Ottawa et celui d'architecte de coordination au bureau central du ministère des Travaux publics. Entre 1963 et sa nomination au poste en question, il a été vice-président d'une société d'exploitation et de construction dont l'activité s'étendait à tous les domaines de la construction.

4. Le traitement accordé pour ce poste est de $17,270 à $20,802 par année.

[L'hon. M. McIlraith.]

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

### LE MONTANT DES ACHATS DU GOUVERNEMENT ET DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 162—**M. Godin:**

1. Pour chacune des trois dernières années, quel fut le montant des achats, *a*) du gouvernement, *b*) des sociétés départementales, *c*) des sociétés mandataires, *d*) de chacune des sociétés de propriétaire?

2. Pour chacun des montants précités, quelle fut annuellement la proportion des achats de produits canadiens et celle de produits étrangers?

(Le document est déposé.)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE VIETNAM—LA RÉACTION À L'OFFRE D'UN CESSEZ-LE-FEU DE LA PART DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il reçu des renseignements au sujet de l'attitude adoptée par le gouvernement du Vietnam du Nord ou de l'un ou l'autre de ses alliés devant l'offre du président Johnson d'ordonner un cessez-le-feu et d'entamer des négociations en vue de mettre fin à la guerre au Vietnam?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons, à ma connaissance, reçu aucun renseignement ayant trait à cette déclaration particulière du président. Je m'informerai, toutefois, si nous n'avons rien reçu ce matin.

**M. Reid Scott (Danforth):** Une question complémentaire pour le premier ministre. Le gouvernement est-il au courant des rumeurs qui circulent en ce moment et selon lesquelles les bombardiers américains refont leur plein d'essence au Canada, leur programme de vol prévoyant deux escales, le premier en Alberta et le second en Alaska? Si oui, le premier ministre pourrait-il nous confirmer le bien-fondé de ces rumeurs?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je ne possède aucun renseignement de nature à corroborer cette affirmation en ce qui concerne l'Alberta, mais je m'informerai volontiers.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RÉSOLUTION CONCERNANT LA PUBLICITÉ RELATIVE AU TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au

ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question fondée sur une résolution adoptée par l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique, lors de son congrès annuel tenu récemment à Prince-Rupert. Aux termes de la résolution, l'Union demandait à tous les niveaux élevés de gouvernement de présenter des mesures législatives visant à éliminer, à modifier toutes les formes de publicité concernant le tabac ou à en atténuer l'attrait.

Le ministre a-t-il reçu un exemplaire de cette résolution et, si oui, pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il en pense?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député me concèdera sans doute que la question pourrait être facilement inscrite au *Feuilleton*. C'est le conseil que je me permets de lui donner.

[*Français*]

## LES FINANCES

### QUESTION RELATIVE À L'AUGMENTATION POSSIBLE DU PRIX DE L'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à mon ministre préféré, le ministre des Finances.

A l'occasion des discussions monétaires à Rio de Janeiro, a-t-il été question de l'augmentation du prix de l'or et dans le cas de l'affirmative à quelles conclusions en sommes-nous arrivés lors de cette conférence?

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le sujet du prix de l'or ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion du Fonds monétaire international à Rio. Je n'ai donc rien à signaler sur ce point à la suite de la conférence.

## LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

### LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a réclamé une politique bipartie envers le problème de l'unité nationale et comme le gouvernement déploie, paraît-il, à l'heure actuelle des efforts à ce sujet, le premier ministre pourrait-il nous dire à quelle date le rapport définitif de la Commission B et B sera soumis à la Chambre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, on a posé une question à ce sujet l'autre jour et j'ai dit, me semble-t-il, que trois ou quatre volumes de ce rapport étaient en retard. Ils sont extrêmement importants et on m'a dit qu'ils seraient prêts à la fin du mois prochain, soit en novembre.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LA VENTE DU BLÉ AU-DESSOUS DU PRIX MINIMUM ÉTABLI EN VERTU DE L'ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Je voudrais poser au ministre du Commerce une question motivée en particulier par sa déclaration sur la subvention accordée au blé. Le ministre a-t-il demandé à la Commission du blé de vendre cette denrée au-dessous du prix minimum établi par les 52 pays qui ont adhéré à l'accord international sur le blé? Ou bien la Commission a-t-elle déclaré au ministre que le blé sera vendu sans tenir compte du prix minimum?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il s'agit là de problèmes intérieurs concernant le ministre et la Commission du blé. Toutefois, d'une manière générale, la Commission a prévenu de son intention de vendre du blé aux cours mondiaux en faisant concurrence à ceux qui cherchent à conquérir les mêmes débouchés.

**M. Woolliams:** Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre a reconnu, je suppose, que la Commission va vendre du blé au-dessous du prix minimum?

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît. Cette déclaration prête à controverse.

[*Plus tard*]

**M. Woolliams:** Pour plus de clarté, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre du Commerce. Je suppose qu'au cours des entretiens qu'il a eus, au nom du gouvernement, avec les autres pays exportateurs, le gouvernement ne voyait pas d'obligation morale...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne peut entamer une discussion avec le ministre sur quelque sujet que ce soit. Il doit poser une question.

**M. Woolliams:** Très bien. Je poserai ma question. Je suppose qu'il n'y a aucune obligation morale de la part du Canada de respecter un prix minimum imposé par l'accord international sur le blé?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est irrecevable.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre voulait y répondre. Il s'est levé puis rassis.

[*Plus tard*]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce au sujet du prix du blé. Étant donné les déclarations faites cet après-midi par le ministre, le gouvernement a-t-il décidé de suivre l'exemple des États-Unis et de vendre du blé au-dessous des cours mondiaux?

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, par sa décision prise la semaine dernière, le gouvernement visait seulement à donner à la Commission du blé la possibilité de faire concurrence aux autres pays exportateurs en vendant à des prix inférieurs à ceux de l'éventail des prix convenu à Genève et à Rome, mais non encore ratifié.

**M. Woolliams:** Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire si lui-même ou son gouvernement se sont plaints aux États-Unis de ce qu'ils vendaient du blé au-dessous du prix minimum fixé par l'Accord?

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, il n'existe, pour le moment, aucune décision obligatoire de ce genre. Il y a bien eu un accord à Genève, élargi par la suite à Rome, mais il n'a pas encore été ratifié. C'était la période comprise entre l'élaboration de cet accord et sa ratification qui faisait l'objet des préoccupations du gouvernement.

**M. Woolliams:** Une question supplémentaire...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA NAVIGATION

### LE RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Je voudrais poser une question dont j'ai donné préavis plus tôt aujourd'hui au ministre des Transports. Je voudrais savoir si on a reçu le rapport de M. Tom Howe sur l'administration des ports pour petites embarcations? Dans l'affirmative, le ministre peut-il nous dire quand il sera en mesure de déposer ce rapport pour que nous puissions l'étudier?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Excusez-moi, monsieur l'Orateur, j'examinais le préavis d'une question que j'ai reçu d'un autre député.

**M. Barnett:** Monsieur l'Orateur, je demande au ministre des Transports s'il a reçu le rapport de M. Tom Hower sur l'administration des ports pour petites embarcations. Dans l'affirmative, est-il en mesure de nous dire quand il déposera ce rapport pour la gouverne des députés.

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, monsieur l'Orateur, nous avons reçu le rapport, mais c'est un document exhaustif auquel le ministère devra consacrer pas mal de temps. Le rapport, qui est volumineux, devait être à l'usage du ministère seulement. Quand nous aurons eu l'occasion de l'examiner, je serai en mesure de faire une déclaration et de commenter la situation que le rapport expose.

## LE TARIF-MARCHANDISES

### LA NOUVELLE STRUCTURE DES TARIFS DES CHANGEMENTS AUTRES QUE PAR WAGONNÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Transports. Je lui ai donné un avis préalable. Je l'invite à effectuer tous les changements que certains estiment encore nécessaires dans son ministère. Le ministre se rend-il compte que les compagnies de transport maritime sont très inquiètes de la nouvelle structure des tarifs des chargements autres que par wagonnée? Si oui, est-il prêt à s'engager à reviser toute cette question?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Oui, monsieur l'Orateur. J'en ai entendu parler, l'affaire est entre les mains de la Commission canadienne des transports, dont relève cette question, en vertu du mandat que lui a confié le Parlement. J'espère que cette étude aboutira à des conclusions qui plairont aux députés des provinces Maritimes et à d'autres.

**M. Bell:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans commenter la réponse du ministre, puis-je lui demander s'il va examiner les propositions faites à son prédécesseur, convoquer une réunion, et songer à user de ses bons offices pour suspendre l'application de cette nouvelle structure ou la faire retirer volontairement jusqu'à ce qu'on ait convenu de tarifs satisfaisants?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. C'est une instance et non une question.

## LES TRANSPORTS

LA SITUATION DES TRANSBORDEURS ENTRE SAINT-JEAN (N.-B.) ET DIGBY (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur, ayant signalé au ministre un problème persistant dont il s'occupera, je sais, en toute diligence, je voudrais savoir s'il confirmerait l'assurance formulée par son prédécesseur selon laquelle le gouvernement fera sous peu une annonce attendue depuis très longtemps sur la situation chronique des transbordeurs entre Digby et Saint-Jean.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Cette question occupe une place très importante sur la liste des études prioritaires, monsieur l'Orateur. J'espère faire rapport à mon ami et à ses commettants le plus tôt possible.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** J'ai une question à poser au ministre des Transports tout neuf. (*Exclamations*) Une réponse par oui ou non me satisferait. (*Exclamations*) Vu la façon, on s'en souvient, dont le ministre a traité les amiraux au cours des dernières années, est-il persuadé de pouvoir traiter aussi impitoyablement le matelot Jack Pickersgill? (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Hellyer:** Je suis sûr que la collaboration la plus complète...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES FINANCES

DEUX DÉCLARATIONS DE MINISTRES SUR LE RAPPORT CARTER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je voudrais poser une question au premier ministre, car il s'agit de deux déclarations de ministres qui semblent se contredire. Dans le journal de ce matin, on rapporte une déclaration dans laquelle le ministre du Commerce aurait condamné carrément l'une des principales recommandations du rapport Carter: celle qui concerne l'épuisement des ressources. Voilà qui contredirait le ministre des Finances, qui a informé la Chambre que le gouvernement n'arrêterait sa politique relative au rapport de la Commission Carter qu'après étude, publication d'un Livre blanc et soumission de l'affaire aux députés. J'aimerais que le premier ministre nous dise lequel de ses ministres a exposé la politique du gouvernement.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de dissiper cette contradiction pour mon honorable ami après avoir discuté la question avec les deux ministres intéressés.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les diverses déclarations au aujet des encouragements fiscaux en faveur de l'industrie minière, le premier ministre est-il en mesure de dire si le gouvernement a pris une décision à cet égard?

**Le très hon. M. Pearson:** La politique du gouvernement à ce sujet et à propos d'autres questions connexes sera divulguée...

**Une voix:** En temps utile.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, en temps utile. Merci.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Je veux poser une question complémentaire au ministre du Commerce. La déclaration que le ministre aurait faite à Fort McMurray en fin de semaine et suivant laquelle les stimulants fiscaux pour la mise en valeur et l'exploration minière devraient continuer, représente-t-elle la politique gouvernementale?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je disais simplement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Un député ne peut demander à un ministre de commenter une déclaration faite hors de la Chambre.

## LA DÉFENSE NATIONALE

LE RETARD DE LA PROMULGATION DE LA LOI PRÉVOYANT L'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** J'avais une question à poser au ministre de la Défense nationale, mais comme il est outremer et assiste à la réunion de l'OTAN, je m'adresserai au premier ministre. Si on annonce que la promulgation des modifications de la loi sur la défense nationale prévoyant l'unification des forces armées sera retardée, est-ce parce que le gouvernement a constaté

que les changements prévus ne sont ni pratiques ni souhaitables?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

## LE PILOTAGE

### LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au nouveau ministre des Transports au sujet d'un autre vieux problème. Peut-il nous dire où l'on en est dans la préparation du rapport longtemps attendu de la Commission royale d'enquête sur le pilotage?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je dois considérer cette question comme préavis, monsieur l'Orateur.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. N. Ormiston (Melville):** J'aimerais poser à l'honorable ministre du Travail une question qui n'a rien à voir avec le logement. La Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers tenant présentement son assemblée annuelle à Ottawa, le ministre pourrait-il nous donner quelque idée du moment où sera présentée une mesure législative tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, cette question devrait figurer au *Feuilleton* avant trop longtemps. Je ne puis vous donner de date précise, mais on peut raisonnablement s'attendre que cela paraisse au *Feuilleton* avant la fin du mois.

## L'EXPO '67

### LE SERVICE DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes):** Ma question s'adresse au ministre du Commerce, de qui relève l'Expo. Vu qu'on nous a dit que des accords étaient intervenus avec les divers organismes intéressés, afin que la bonne marche d'Expo 67 ne soit pas gênée par des différends de travail inopportuns, et vu que la grève actuelle des transports à Montréal se solde déjà par une perte estimative de 7 millions de dollars en revenu, est-il permis de supposer que la CTM et ses employés ont été omis par inadvertance de ces accords?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question ainsi posée est irrecevable, car elle prête à controverse.

## L'AGRICULTURE

### L'ASSISTANCE AUX PRODUCTEURS TOUCHÉS PAR LES RÉDUCTIONS TARIFAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement est-il en train de préparer des dispositions afin d'améliorer le sort des producteurs agricoles qui souffrent des réductions tarifaires de la négociation Kennedy?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre du Commerce a annoncé il y a quelque temps toutes les mesures que l'on prenait à cet égard, mais je ne crois pas qu'il ait parlé de l'agriculture en particulier. Nous poursuivons des entretiens avec les groupements agricoles, et l'on annoncera certainement à la Chambre toute mesure appropriée de la façon habituelle.

[*Plus tard*]

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce. Comme le ministre de l'Agriculture a laissé entendre que le ministre du Commerce, à un moment donné, a fait une déclaration à la Chambre à ce propos, pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fait des démarches en vue de protéger les producteurs agricoles qui subissent le contrecoup des réductions de tarifs de la négociation Kennedy?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement poursuit l'étude globale de cette question; il n'est arrivé à aucune décision jusqu'ici.

**L'hon. M. Hees:** Autre question supplémentaire: la chose est-elle examinée de façon concrète en vue d'élaborer un programme visant à protéger les producteurs agricoles en cause?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. C'est la même question.

## LA PÊCHE

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE DE 12 MILLES ET DE COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Le ministre voudrait-il mettre la Chambre des communes et les pêcheurs du Canada dans le secret et nous dire où en sont les négociations qui se poursuivent avec d'autres pays en vue d'établir une limite de pêche de 12 milles au Canada; pourrait-il en même temps nous dire quand nous pouvons nous attendre à ce que les coordonnées géographiques, qui serviront à fixer les lignes de base, soient déterminées?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question est irrecevable. Le député demande un exposé, ce qu'il ne peut faire qu'à l'appel des motions.

## LA CAPITALE NATIONALE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** Monsieur l'Orateur, comme il serait souhaitable de terminer avant Noël l'étude parlementaire tant attendue sur le développement de la capitale nationale, le ministre des Travaux publics nous dira-t-il quand il demandera à la Chambre d'approuver la création d'un comité mixte spécial qui s'en chargera?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Prochainement, monsieur l'Orateur.

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

REFUS D'ÉTUDIANTS EN MÉDECINE CONSÉCUTIF À UN MANQUE D'INSTALLATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Maintenant que les inscriptions d'automne sont terminées, le ministre a-t-il été informé ces derniers jours qu'on a dû refuser l'entrée de centaines d'étudiants qualifiés dans les facultés de médecine à cause d'un manque d'installations d'enseignement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que la question formulée ainsi soit recevable. Le député demande si le ministre a été mis au courant d'une situation. Je ne crois pas que la question soit recevable sous cette forme.

**M. Grafftey:** Puis-je formuler ma question autrement? Maintenant que les inscriptions d'automne sont terminées, le ministre informera-t-il le Chambre s'il est vrai qu'on a dû refuser l'entrée de facultés de médecine à des centaines d'étudiants à cause d'une pénurie d'installations d'enseignement?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui, monsieur l'Orateur, j'informerai la Chambre en temps utile.

## LES FINANCES

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme il l'avait promis à la Chambre, le ministre a déposé une lettre datée du 27 juin et adressée au premier ministre du Québec au sujet des modifications qu'il faudra peut-être apporter à la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le ministre dirait-il à la Chambre quand on présentera ces modifications et quand nous pourrons les examiner en comité?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je m'étonne que la chose ne figure pas au *Feuilleton*. La mesure est prête et sera présentée sans délai.

## LES NATIONS UNIES

LE CANADA ET L'ADMISSION DE LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu les différences qui existeraient entre les déclarations du premier ministre et celles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de l'admission de la Chine continentale aux Nations Unies, le premier ministre pourrait-il nous exposer l'attitude actuelle du gouvernement canadien à cet égard?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les différences mentionnées par mon honorable ami n'existent pas. Notre attitude demeure la même qu'à la dernière assemblée des Nations Unies; elle a été redite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures la semaine dernière: nous souhai-

tons entendre la voix de la Chine continentale à l'assemblée des Nations Unies. Toutefois, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même l'avons déjà dit, une initiative comme celle que nous avons prise l'an dernier ne serait sans doute pas acceptée en ce moment. Notre proposition a été rejetée lors de la dernière Assemblée générale et, vu les événements actuels en Chine, il est peu probable qu'une initiative de ce genre soit plus acceptable cette année que l'année dernière.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES VERSEMENTS CONSENTIS AUX PROVINCES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** J'ai à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question dont je lui ai donné préavis. Peut-il dire si les versements mensuels accordés à neuf provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques sont à jour à fin septembre 1967, et s'il en est de même des versements accordés au Québec en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux provisoires.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question devrait figurer au *Feuilleton.*

**M. Cowan:** Dix heures, monsieur l'Orateur.

## LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

LA DISSOLUTION DU GROUPE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Étant donné que la Compagnie des jeunes Canadiens n'a pas atteint les objectifs qu'on lui avait fixés, le gouvernement a-t-il l'intention de la dissoudre, surtout qu'elle aura coûté cette année plus de $2 millions au Trésor?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Posée en ces termes, la question comporte des allégations; elle n'est donc pas recevable.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LE MAINTIEN DE LA MINE MCBEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle s'inspire d'une réunion, tenue à Halifax, qui groupait des représentants des Mineurs unis d'Amérique, des dirigeants locaux et autres intéressés. Le gouvernement a-t-il pris une décision quant aux subventions supplémentaires qui maintiendraient un an ou deux en activité la mine McBean et ses 400 employés?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, des subventions sont versées actuellement; quant à l'avenir, j'attends que la Société soit en marche avant de prendre une décision.

## LA MONNAIE ROYALE DU CANADA

LA PRODUCTION DE PIÈCES DE MONNAIE DU CENTENAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances au sujet de la frappe de la monnaie du centenaire. La production de monnaie du centenaire de 1967 a-t-elle été interrompue à la Monnaie?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, il me faudra prendre avis d'une partie de la question. Nous avons l'intention de frapper autant de monnaie de 1967 qu'il en faut, mais nous ne nous proposons pas de conserver ce dessin en 1968. Je ne suis pas sûr de la réponse exacte à la question demandée.

**M. Pugh:** Comme question supplémentaire, puis-je demander si l'ancienne monnaie a également été produite cette année?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne vois pas l'urgence immédiate de la question. Certains aspects m'échappent peut-être. S'il y a urgence, j'admettrai la question; autrement, je propose qu'on l'inscrive au *Feuilleton.*

**M. Pugh:** A ce sujet, vous vous souviendrez qu'avant le 1er juillet...

**M. l'Orateur:** Le député faciliterait peut-être les choses en posant sa question.

**M. Pugh:** Puis-je reprendre la question à dix heures?

## LES SUBSIDES

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor)** propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'HABITATION—L'INEFFICACITÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, dans un pays jeune comme le Canada dont la population est formée de personnes originaires de nombreux pays, où les gens et les marchandises doivent franchir de longues distances, et qui occupe un emplacement stratégique sur le globe, il est naturel qu'une foule de questions préoccupent les Canadiens. Ceux-ci envisagent sérieusement l'unité future du Canada et s'en inquiètent. Les Canadiens sont inquiets de la paix mondiale, de la situation au Vietnam et des pays sous-développés qui ont besoin d'aide. Les parents se préoccupent des possibilités d'avenir offertes à leurs enfants pour leur permettre d'atteindre leurs buts grâce à un effort personnel sans avoir à compter uniquement sur les gouvernements. Le peuple canadien s'inquiète de ce que deviennent les principes chrétiens dans notre société.

Bien des choses préoccupent les Canadiens, et il est bon qu'il en soit ainsi. D'autre part, l'instinct de conservation et l'intérêt personnel—j'emploie ici «intérêt personnel» dans un sens large—sont un motif tout-puissant. Je crois donc que le facteur unique dont la plupart des Canadiens se préoccupent aujourd'hui est celui de l'inflation et du coût croissant de la vie. L'inflation vole au pauvre et au prudent. Je songe au couple âgé ou au vieillard pensionné qui essaient de subsister avec $105 par mois. De ces $105, le pensionné peut disposer de seulement $40 ou $50 pour s'assurer un logement raisonnable. Je connais bien des personnes de ce genre qui, vers la fin du mois, n'ont pas assez d'argent pour se rassasier.

J'ai prononcé le mot «prudent». Il y a des personnes prudentes qui sont touchées par l'inflation. Je pense à un de mes amis qui a pris sa retraite il y a quelque neuf ans. Il avait occupé un poste assez élevé dans une entreprise privée. En partie pour des raisons de santé, et bien qu'il n'y fût pas obligé, il prit sa retraite quelque peu avant l'âge. Il avait procuré aux siens une vie de famille normale. Il avait pourvu à l'éducation de ses enfants. Il n'avait jamais demandé de faveur à aucun gouvernement. Il avait mis de l'argent de côté et acheté des obligations. Avec le fruit de ses épargnes, il acheta une maison. Il pensait que, grâce au revenu de la rente qu'il avait achetée et aux intérêts de ses obligations, il pourrait, après qu'il aurait pris sa retraite, maintenir un train de vie raisonnable. Aujourd'hui, il découvre que le montant de sa rente et le revenu de ses obligations n'y suffisent pas, et le voilà contraint de vendre un certain nombre de ses obligations. Il avait calculé qu'il pourrait essayer de vivre sur une partie de son capital en attendant d'atteindre l'âge de toucher une pension de vieillesse, mais il s'aperçoit qu'il ne reçoit que 80 p. 100 de la valeur des obligations qu'il met en vente.

Je parle des centaines, voire des milliers de fonctionnaires retraités, dont un grand nombre ont présenté des instances au premier ministre et au gouvernement. Ils ont fait valoir qu'en bien des cas leur pension n'a plus que 60 p. 100 du pouvoir d'achat qu'elle avait quand ils ont pris leur retraite. Indubitablement, l'inflation et la cherté de la vie frappent durement les pauvres et les prévoyants.

Toutefois, s'il est un aspect de la vie des Canadiens sur lequel l'inflation a un effet dévastateur, c'est bien le logement, qui est un des éléments essentiels du bien-être social de nos concitoyens. Lundi dernier, au nom de mon parti, j'ai proposé l'ajournement des travaux de la Chambre afin d'étudier une question urgente pour le pays, à savoir la crise du logement. Se rendant compte que la question reviendrait sur le tapis et qu'un ajournement pourrait très bien être accordé plus tard, le gouvernement a convenu de présenter les prévisions budgétaires du ministère du Travail jeudi dernier, afin que nous puissions étudier la crise du logement.

Je veux établir bien nettement que je n'emploie pas le mot «crise» dans le sens que c'est là un problème qui se pose à l'instant. C'est un problème qui dure depuis longtemps. Nous l'avons plusieurs fois signalé à l'attention du gouvernement. Par exemple, le 16 mai 1966, il y a un an et demi, l'honorable député de Northumberland (M. Hees) a proposé l'amendement suivant à une motion de subsides:

> Les politiques du gouvernement qui imposent l'argent serré et empêchent les constructeurs et les futurs propriétaires de maison d'obtenir les fonds nécessaires, constituent une solution négative aux problèmes de notre économie et nuisent gravement au progrès du pays.

Laissez-moi vous décrire brièvement la situation actuelle du logement. Nous l'avons signalée au gouvernement plus tôt mais il peut être utile de répéter brièvement. A la page 208 du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada nous pouvons lire ceci:

> Tout de même, il semble que peut-être un million de Canadiens habitent des logements de cette catégorie.

Il s'agit d'une demande croissante d'habitations. Environ un million de personnes avaient besoin de logements à la date du rapport, cette année. J'aimerais citer un extrait de la page 131 du rapport du Comité spécial d'enquête sur la gérontologie:

...300,000 habitations familiales et non familiales pour personnes âgées et, en 1961, la question du logement créait des difficultés à ces personnes.

M. R. Adamson, économiste de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a déclaré au comité du Sénat sur la gérontologie qu'il estimait à au moins 400,000 le nombre de personnes âgées qui, à cette date, avaient besoin d'assistance pour le logement par suite de l'arrérage dans la construction. Qu'est-ce qu'on fait pour effacer cet arrérage de logements? J'aimerais citer un extrait de la page 145 du même exposé du Conseil économique du Canada:

Nous estimons que pour répondre à la demande le nombre des maisons mises en chantier et terminées au Canada devra atteindre 200,000 unités par année à la suite de la présente décennie.

Ailleurs, l'exposé dit que dans les quatre années avant 1970 il faudra en moyenne 194,000 mises en chantier pour répondre aux exigences actuelles. Pour ne parler que d'un endroit, soit de la ville de Victoria et ses environs, l'Office de planification régionale de la capitale de Colombie-Britannique a fait, quand j'en étais le président, un relevé des besoins en logements des personnes âgées dans la région métropolitaine de Victoria et a conclu qu'au moins 1,000 personnes dans cette seule région avaient un besoin urgent de logements. C'est la situation actuelle en ce qui concerne le logement.

• (3.30 p.m.)

Que fait-on d'abord pour répondre aux besoins actuels et ensuite pour éliminer les retards accumulés? En 1966, il y a eu 134,000 mises en chantier au Canada. Le ministre, la semaine dernière, laissait entendre que cette année il y en aura environ 150,000.

**L'hon. M. Nicholson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député ne voudrait pas, j'en suis sûr, que je laisse passer une erreur sans la relever. C'est 150,000 et non 130,000 que j'ai mentionné jeudi dernier.

**M. Chatterton:** Le ministre a peut-être mal compris. J'ai bien dit qu'il estimait à 150,000 les mises en chantier pour cette année. De toute manière, en deux ans seulement, sans parler du million de maisons qui sont nécessaires d'après le Conseil économique, il a manqué de 70,000 à 90,000 maisons. Nous nous laissons donc de plus en plus distancer.

Conscients de l'état des choses actuel, envisageons maintenant les répercussions de cette situation critique sur les Canadiens. Permettez-moi d'abord de me reporter à la page 148 de l'exposé du Conseil économique. Certaines conséquences provenant de la crise du logement au Canada y sont énumérées, notamment:

...une rareté de logements convenables dans plusieurs centres urbains du pays, qui a eu des répercussions sociales fâcheuses et a entravé la mobilité de la main-d'œuvre;

...un relèvement généralisé et prononcé du prix des loyers et des maisons, qui a contribué à faire monter le coût de la vie et à exercer des pressions à la hausse sur les salaires...

Pendant la période de douze mois se terminant en août 1967, l'indice du prix à la consommation en matière de logement a monté de 145 à 152.2, soit une augmentation de 7.2 en un an seulement. Nul n'ignore que la pénurie de logements en soi a fait énormément monter le coût des maisons construites. Il est bien évident que lorsque la demande dépasse l'offre, le prix monte.

Voici la troisième répercussion, toujours à la page 148 du rapport du Conseil:

...une baisse prononcée dans l'utilisation de la capacité de production du secteur des appartements de l'industrie de la construction et, partant, une réduction de l'efficacité et une impossibilité à garder la main-d'œuvre qualifiée et spécialisée.

Permettez-moi de souligner de nouveau les conséquences quant aux immeubles à appartements. Le ministre a signalé, et les autorités en conviennent généralement, que l'immeuble à logements multiples constitue le meilleur genre d'habitation, non seulement des ensembles d'appartements, mais aussi des maisons de rangée. Ce n'est pas dire que les gens qui veulent posséder un foyer devraient en être empêchés, mais sous le rapport des logements disponibles, du coût des terrains et des services, les appartements ou les immeubles à logements multiples sont les plus pratiques. Le Conseil économique signale que la situation actuelle a eu des répercussions graves sur ce secteur particulier de la construction domiciliaire.

Permettez-moi de me référer à la lettre envoyée au ministre par un entrepreneur de ma région au sujet des conséquences de cette politique du logement pour les entrepreneurs. D'abord, il dit qu'elle empêche les constructeurs d'ériger des habitations à des fins spéculatives, ce qui pourrait servir à niveler la production des constructeurs. Deuxièmement, elle rend impossible aux constructeurs toute activité réaliste en matière de planification ou d'achat, car ils ne peuvent bénéficier des prix de gros ou des rabais pour les matériaux ou les sous-contrats lorsqu'ils ignorent, tout comme leurs fournisseurs, le nombre de bâtiments qu'ils auront à construire au cours

des quelques semaines à venir, à plus forte raison au cours des prochains mois.

Cet homme dit aussi que les constructeurs n'ont pas les moyens d'aménager des terres lorsque la terre est inutilisable pendant des mois à cause du manque de fonds hypothécaires, ce qui paralyse le capital. Il dit que les banques ne sont pas intéressées à aménager ce genre de terrain; les constructeurs doivent donc attendre que des fonds hypothécaires soient libérés, puis ils se disputent les terrains disponibles au prix fort qui doit être finalement imposé au consommateur.

J'essaie de montrer quelles sont les répercussions de la crise du logement sur les Canadiens. Laissez-moi vous citer un passage de la page 27 du rapport du Conseil économique du Canada:

> De nombreuses personnes songeant à emprunter afin de se construire des maisons peuvent être détournées de leurs projets par le taux d'intérêt hypothécaire plus élevé qui exerce de fortes répercussions sur leurs paiements mensuels, étant donné surtout la longue durée de la plupart des prêts consentis de nos jours.

La semaine dernière, nous avons essayé d'indiquer la gravité de la situation domiciliaire actuelle. Jeudi dernier, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les répliques des membres du gouvernement au pouvoir. Il m'a semblé que la réaction générale du gouvernement a été, d'abord, que la question n'était pas grave, puis que si elle l'était, il n'y avait pas moyen d'y remédier. Par exemple, le ministre du Travail (M. Nicholson) semble s'être intéressé au nombre de mises en chantier souhaitable, selon le rapport, plutôt qu'au fait que nous sommes de plus en plus dépassés par les événements. Il a trouvé réconfortant que les mises en chantier aient augmenté de 15 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier. Ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'en 1966, il y en a eu 32,000 de moins qu'en 1965. Bien sûr, le nombre de mises en chantier ne pouvait faire autrement qu'augmenter. Le ministre n'a pas dit qu'en 1966 le nombre de mises en chantier était inférieur à celui de 1958, année où l'on en comptait 164,000. L'an dernier, il y en a eu moins qu'en 1955 alors que le nombre en avait été de 138,000.

Le ministre ne semble pas se préoccuper du fait signalé par le Conseil économique, selon lequel il faut 140,000 maisons par an pour subvenir aux besoins des nouvelles familles et autres, ainsi que 50,000 maisons pour remplacer les vieilles. Apparemment, cela n'est pas important. Pour illustrer l'attitude du gouvernement, j'aimerais me reporter à la page 2596 du hansard du 28 septembre 1967. Le ministre est intervenu en posant au député de Danforth (M. Scott) la question suivante:

> Sait-il que parmi ceux qui ont emprunté plus de 500 millions de dollars, cette année, plus de la moitié ont un revenu entre $4,000 et $7,000 par année?

Cette question donne à entendre clairement que si cette somme avait été empruntée par des personnes possédant un revenu entre $4,000 et $7,000 par an, ceux dont le revenu est inférieur à $8,000 par an ne devraient rencontrer aucun difficulté. Mais le ministre oublie de nous le faire remarquer, d'après les statistiques du logement au Canada de 1966, une maison revenait en moyenne à $12,560 à ceux dont le revenu était inférieur à $4,000. La première mise de fonds s'élevait à $7,000. Le ministre connaît la condition imposée par la SCHL: le montant destiné au remboursement de la dette et des impôts ne doit pas dépasser 27 p. 100 du revenu brut des intéressés. Les économiquement faibles dont parlait le ministre devraient donc débourser une forte somme comptant pour réduire leur hypothèque.

• (3.40 p.m.)

Il fallait fréquemment qu'ils empruntent à l'insu de la SCHL pour effectuer cette première mise de fonds. Ils empruntent donc à moins qu'ils n'aient un petit logement qu'ils vendent, et ils déposent une forte somme afin de répondre aux exigences de la SCHL. Je m'efforce de faire ressortir l'attitude du gouvernement en ce domaine.

L'autre jour, le député de Verdun (M. Mackasey) a passé un temps considérable à nous lire des extraits de divers journaux indiquant, en fait, que quantité de maisons sont disponibles et qu'il n'y a aucune difficulté. Il a passé, je crois, dix minutes à tâcher de nous convaincre que tout allait bien. Puisque le gouvernement adopte cette attitude, nous estimons devoir continuer à lui signaler la grave crise qui existe.

Jeudi dernier, le ministre du Travail nous a posé en fait la question suivante: Que nous conseille de faire le Conseil économique du Canada? Prescrit-il des solutions à ce grave problème?

Voilà qui m'amène au point que je veux traiter maintenant. D'abord, il faut chercher à voir quels étaient les facteurs responsables de la crise actuelle et les conditions qui ont abouti à cette crise. Comment le gouvernement peut-il trouver une solution au problème avant d'en reconnaître d'abord les causes? Je veux maintenant traiter des causes

qui ont abouti à cette crise du logement. A la page 282 de son quatrième exposé annuel, le Conseil économique du Canada observe:

Ainsi, en 1966 et 1967, les gouvernements ont vu leurs dépenses augmenter plus rapidement que leurs recettes aux taux actuels d'imposition.

Nous en arrivons maintenant au cœur du problème et ce qui a causé la situation dans laquelle nous nous trouvons au sujet du logement. Je dois signaler que les extraits du quatrième exposé du Conseil économique du Canada que je viens de lire ont trait aux dépenses des gouvernements à tous les paliers. Ne disons jamais que le gouvernement fédéral est seul en faute. Mais je crois que, d'après les chiffres donnés dans l'exposé du Conseil économique du Canada, l'augmentation des dépenses du gouvernement actuel a été un élément majeur qui nous a mené à une situation où il n'est plus possible d'obtenir des investissements privés pour le financement de prêts domiciliaires.

A la page 29 du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada figurent les augmentations de dépenses de tous les gouvernements. Par exemple, dans le cas des biens et services, celles du gouvernement fédéral pour 1966 ont dépassé celles de 1965 de 18.8 p. 100. A l'exclusion de la Défense, les dépenses ont été de 27.1 p. 100 plus élevées en 1966 qu'en 1965. Commentant le budget le 6 juin, le député de Perth (M. Monteith) a laissé entendre que les dépenses du gouvernement fédéral pour 1967 seraient de 20 p. 100 plus fortes que celles de 1966. Nous cherchons à découvrir quels ont été les facteurs de la situation actuelle.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au député?

**M. Chatterton:** Monsieur l'Orateur, je préférerais répondre aux questions à la fin de mon discours. Nous tentons de déceler la cause de cette situation grave. Le gouvernement a adopté l'attitude qu'il existe une pénurie d'argent. Voilà pourquoi il lui a fallu porter à 8¼ p. 100 au maximum le taux d'intérêt sur les prêts concernant la SCHL. J'admets avec le ministre que cela ne signifie pas que le taux d'intérêt sera de 8¼ p. 100. Il s'agit là d'un maximum qui ne sera peut-être pas atteint.

Le gouvernement prétend qu'il y a une disette d'argent et demande: Comment pouvions-nous faire autrement? La question, monsieur l'Orateur, c'est: pourquoi y a-t-il, en fait, disette d'argent? Je voudrais citer des extraits assez étendus du discours que l'honorable député de Perth à prononcé le 6 juin au cours du débat sur le budget parce que l'honorable député a vraiment repéré la cause de cette situation qui fait qu'on ne peut obtenir d'argent à des taux raisonnables pour les prêts domiciliaires. Je cite à la page 1192 du hansard, le 6 juin:

L'autre soir le ministre n'a fait que mentionner en passant l'effet sur les marchés de l'argent, les taux d'intérêt, les affaires internationales et les prix au pays...

Et ainsi de suite. Je cite encore le discours de l'honorable député à la même page du compte rendu:

Tout indique que le gouvernement sera contraint d'emprunter de larges sommes.

J'ai entendu le ministre des Finances (M. Sharp) annoncer, il y a quelques minutes, que cette tendance se faisait sentir partout dans le monde. Je sais que l'Europe et beaucoup de pays occidentaux s'inquiètent surtout de voir que les États-Unis se servent du taux d'intérêt pour relâcher la tension économique. Je crois que les actes du présent gouvernement ont beaucoup aggravé la situation actuelle qui est exposée à subir l'influence d'autres parties du monde. Le geste du gouvernement a directement contribué à créer la situation qui nous empêche aujourd'hui d'obtenir de l'argent à un taux raisonnable pour financer l'habitation, ce qui est essentiel. Je cite encore une fois le discours du futur honorable ministre, qui est actuellement le député de Perth, lequel discours se trouve consigné à la page 1193 du hansard. J'ai dit «futur ministre», et je parle d'un futur prochain.

**M. Stewart:** Vous voulez certainement dire qu'il va devenir un écclésiastique.

**M. Chatterton:** Comme en fait foi la page 1193 du hansard, le député de Perth a dit:

Le ministre a fait remarquer que les prix ont augmenté de 7.3 p. 100 en deux ans. Il est donc clair, monsieur l'Orateur, que le pouvoir d'achat du dollar s'amenuise. En même temps que les prix montent, le gouvernement doit concurrencer l'industrie privée et les hommes d'affaires sur le marché de l'argent, ce qui ne peut que hausser le coût des emprunts.

L'honorable député a ensuite dit, comme on peut le lire à la même page:

...les taux d'intérêt ne baisseront pas.

Plus loin, l'honorable député a dit, comme en fait foi le hansard à la page 1193:

Monsieur l'Orateur, ce qui me préoccupe dans les girations financières du gouvernement, c'est sa parfaite indifférence lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent du contribuable.

Nous commençons à cerner les facteurs qui ont causé ou aggravé la pénurie de maisons au Canada. Je vous lirai maintenant quelques passages du *Globe and Mail* du 5 juin que l'honorable député a cités dans son discours.

On les trouve à la page 1195 du hansard du 6 juin:

● (3.50 p.m.)

Depuis quelques années, le public a acquis beaucoup d'expérience quant aux méthodes de financiers aux abois. Il devrait donc lui être relativement facile d'estimer à sa juste valeur l'éloquence spécieuse du ministre des Finances, M. Sharp. Dans son exposé budgétaire, qui équivaut au rapport annuel que le président d'une institution financière fait aux actionnaires, le ministre des Finances a payé d'audace, mais il n'a pu dissimuler cet unique fait important: il n'est plus maître des opérations financières de la nation.

Jeudi dernier, les membres de l'opposition ont eu tendance à ne blâmer que le ministre du Travail. Il a une part de responsabilité quant à la présente situation, mais la cause fondamentale du problème n'est imputable au ministre du Travail que dans la mesure où il est membre du gouvernement. Elle est due aux politiques du gouvernement, énoncées par le ministre des Finances. Il est le principal responsable des problèmes de l'heure.

Je pourrais consacrer une autre demi-heure à citer des arguments dans ce sens. J'essaie de trouver des explications aux causes fondamentales de cette situation. Je désire tout d'abord citer la page 120 de l'exposé du Conseil économique du Canada. On y mentionne les excédents et les déficits des comptes nationaux. Voici ce qu'on y lit:

La principale raison de cette situation en 1966 a été une augmentation extraordinaire des achats gouvernementaux de biens et services, de 16 p. 100 ou de 1.6 milliard de dollars, la plus forte en pourcentage depuis les additions au système de défense au temps de la guerre de Corée.

On remarque, à la page 26 du Quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada, un commentaire très important sur la pénurie de logements. Le voici:

Il y a lieu de noter que cette situation n'a pas été le fruit d'un choix délibéré, fondé sur un ordre de priorités nationales.

Ce qu'on veut dire par là c'est que le gouvernement a été amené dans cette situation du fait qu'il n'a pas pris position fermement et qu'il n'a pas établi de priorités.

Permettez-moi maintenant de citer un extrait d'un article d'un très éminent journaliste et chroniqueur, M. Bruce Hutchison, paru le 25 septembre dans le *Journal* d'Ottawa:

Le gouvernement Pearson essaie désespérément de se sortir d'un double impair sur les plans économique et politique.

Il dit un peu plus loin:

Le moment de la vérité financière est venu le mois dernier lorsque le gouvernement s'est subitement aperçu qu'il ne pouvait vendre ses obligations sans payer des taux d'intérêt exorbitants, qui ont automatiquement fait monter ceux de tous les emprunteurs, publics et privés.

M. Hutchison qui est, à mon sens, une plus grande autorité en la matière que moi, a poursuivi:

Il a finalement constaté que ses politiques fiscales faisaient l'objet d'une critique inouïe de la part du Conseil économique dont l'impartialité est reconnue... Jusqu'ici, maintenant, le gouvernement, se méprenant sur le climat économique, a encouragé l'inflation par ses déficits.

Personne ne saurait en douter, c'est l'inflation qui est la principale cause de l'attitude que nous avons le droit d'adopter aujourd'hui au sujet de la crise du logement.

J'aimerais citer quelques passages du numéro du 2 septembre du *Financial Post*:

Si Ottawa se trouve aujourd'hui dans une impasse, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Si ses dépenses n'avaient tant augmenté dans tous les domaines depuis quelques années, il lui serait maintenant plus facile d'emprunter pour financer son programme de logement établi depuis longtemps.

Plus loin, le même éditorial, intitulé «Ce qui nuit au logement en souffre» ajoute:

Si nos chefs politiques, dans leur grande générosité, veulent améliorer d'une façon plus permanente l'avenir du logement, ils doivent élaborer leur programme et dépenser leurs fonds de manière à encourager, au lieu de décourager, les investissements privés dans le domaine de l'habitation.

Nous commençons à étayer notre thèse. Nous reconnaissons qu'il existe une pénurie d'argent et une vive concurrence sur le marché des capitaux. Nous tâchons de trouver les raisons de cet état de choses et, d'après moi, l'attitude du gouvernement a contribué pour beaucoup à cette situation difficile. Je plains le ministre du Travail. Il aimerait, je le sais, demander au gouvernement 300 millions de dollars de plus pour pouvoir consentir des prêts directs au lieu d'avoir à relever le taux d'intérêt. Il aimerait beaucoup, j'en suis sûr, que le ministre des Finances consente à lui accorder 300 millions de plus.

J'admets que le gouvernement a dépensé 900 millions de dollars cette année, mais pourquoi y a-t-il été obligé? C'est parce que les mesures prises par le gouvernement ont empêché les prêteurs particuliers de disposer des fonds hypothécaires voulus. C'est pourquoi le gouvernement a dû affecter de l'argent au logement. Je félicite le gouvernement d'avoir autant dépensé à une époque difficile, mais pourquoi a-t-il dû le faire? L'an prochain, notre situation sera encore plus grave. Comme le ministre du Revenu national (M. Benson) nous l'a dit jeudi, l'an prochain, nous serons loin de pouvoir en obtenir autant. Le gouvernement doit donc recourir à un taux d'intérêt exorbitant pour encourager les entreprises privées de financement à placer leur argent dans la construction de logements. Je comprends la situation dans laquelle se

trouve le ministre du Travail, et je reconnais qu'il ne se l'est pas attirée. Le voilà qui sourit.

M. Connelly, président de l'Association nationale des constructeurs de maisons avait ceci à dire au nom de l'Association dans son communiqué du 24 août 1967:

M. Connelly a déclaré que l'Association partage l'inquiétude du gouvernement au sujet du financement par les ressources de Trésorerie. Il a signalé que les emprunts considérables du gouvernement à tous les échelons, pour le maintien de nombreux programmes non essentiels avaient entamé largement la provision de capitaux hypothécaires. Le gouvernement espère, et M. Connelly partage cet espoir, qu'en réduisant ses demandes sur le marché des capitaux, les taux d'intérêt baisseront et qu'alors les hypothèques attireront plus de capitaux privés.

Il ne reste plus grand espoir de ce côté-là, vu que le taux d'intérêt va peut-être être porté à 8.25 p. 100.

Je voudrais citer maintenant un extrait du *Telegram* du 29 septembre où on peut lire le commentaire suivant:

Serait-on si aveugle, à Ottawa, en ce qui concerne l'inflation croissante qui sévit dans le pays, inflation due en partie aux dépenses inconsidérées du gouvernement, qu'on en ignore que même les familles jouissant d'un revenu élevé ne peuvent s'offrir le luxe d'une nouvelle habitation?

Les dépenses du gouvernement par rapport à ses revenus sont-elles dans une telle impasse qu'il doive encourager les portefeuillistes privés à acheter des hypothèques garanties par la Loi nationale sur l'habitation, au détriment des propriétaires éventuels?

Sans aucun doute, ceux qui auront le plus à souffrir de la situation présente et l'initiative actuelle du gouvernement—devenue, en fait, nécessaire à cause de ses agissements passés—sont précisément ceux qui ne peuvent pas en faire les frais, c'est-à-dire ceux qui gagnent moins de $8,000 par an.

Le ministre du Travail nous a demandé, jeudi dernier, une solution à ce problème. Il nous a dit que le Conseil économique du Canada n'avait offert aucune proposition constructive. Ainsi que je l'ai déjà dit, ce que le gouvernement doit faire d'abord, c'est de reconnaître les facteurs qui ont provoqué cet état de choses. A moins d'admettre et d'accepter ces causes, comment peut-il les supprimer?

J'espère avoir réussi à montrer au gouvernement que ses initiatives sont responsables de l'impossibilité de se procurer à un taux raisonnable des fonds hypothécaires destinés à la construction d'habitations. Le gouvernement devrait discerner les mesures pratiques qui s'imposent pour répondre aux objectifs tracés par le Conseil économique du Canada. A la page 124 de son exposé, le Conseil économique signale ceci:

D'autre part, ces quelques dernières années, l'augmentation du nombre des logements n'a pas suivi celle du nombre des familles et des ménages, de sorte que le pourcentage de logements vides, a fortement diminué et que les prix des maisons d'habitation et des loyers ont connu des hausses très prononcées. De 1963 à 1966, le taux moyen de croissance du volume réel des dépenses consacrées à l'habitation a été de 3.2 p. 100 seulement par année.

Voilà désormais ce qu'il faudra faire et le gouvernement devrait y prêter une attention spéciale. On lit ensuite:

Pour répondre à la demande de logement que laissent entrevoir nos extrapolations de l'augmentation du nombre des familles et des ménages, il faudra construire en moyenne quelque 190,000 unités de logement par année entre 1966 et 1970. Cela suppose que le volume réel des dépenses en construction d'habitations devra s'accroître en moyenne de 8.4 p. 100 par année d'ici 1970, ou à bien plus de deux fois le rythme de la période de 1963 à 1966.

• (4.00 p.m.)

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le gouvernement doit savoir que cette somme d'argent devra être consacrée à la réalisation des objectifs minimums fixés par le Conseil économique du Canada. Sinon, comment pourra-t-il prendre des mesures pour atteindre ces objectifs?

Du côté négatif: la page 287 de l'exposé du Conseil économique du Canada renferme le passage suivant:

Il ne faudrait pas qu'il (le secteur de l'habitation) continue à l'avenir de jouer au même point ce rôle de régulateur économique.

Le gouvernement doit aussi se rappeler ceci: La disponibilité des fonds destinés à l'habitation doit être régulière pour rendre plus rationnelles les initiatives de l'industrie du bâtiment afin que celle-ci puisse, avant qu'il soit trop tard, fournir les logements nécessaires au Canada. La page 286 du document dit ceci:

L'habitation est, de tous les grands secteurs de l'économie, celui où la plus forte augmentation de la productivité va s'imposer, du moins jusqu'à 1970.

A la page 283, on fait ressortir la nécessité...

...de l'établissement en détail des objectifs et de leur ordre de priorité...

Déterminons, monsieur l'Orateur, ce qui est important. Le logement est-il important? Si oui, qu'on lui consacre une certaine priorité et que le gouvernement adapte sa politique fiscale de façon à atteindre les objectifs inscrits à cette échelle de priorités. Le rapport ajoute:

...de façon à en assurer la compatibilité, l'appréciation continuelle des effets et de l'efficacité des programmes gouvernementaux de plus en plus nombreux et diversifiés au regard de leur coût et, enfin, une meilleure coordination entre les gouvernements au sujet de ces questions.

Puis voici ce qu'on lit à la page 284:

Il faudra aussi étudier avec non moins de soin la façon dont l'augmentation des dépenses gouvernementales pourra entraver, au détriment de l'ensemble de l'économie, les progrès nécessaires dans les domaines de l'habitation, des exportations et des investissements des entreprises.

Si le gouvernement décide de tenir compte de cette recommandation du Conseil économique et évite de retomber dans les erreurs qui ont causé cette crise, nous serons déjà dans la voie d'une solution à ce problème. Mais, monsieur l'Orateur, pour trouver une solution, il est indispensable de prendre conscience de l'origine de cette situation, et de la mise en garde du Conseil économique, soit de ne pas prendre les mêmes mesures qui entraînent les mêmes problèmes.

On pourrait faire d'autres propositions précises. Le ministre a raison de déclarer quelle est la toute première obligation du gouvernement. A la page 2577 du hansard le ministre du Travail déclare:

Comme je viens de l'indiquer, le gouvernement a l'intention de consacrer une grande partie de ses ressources pour répondre aux besoins des groupes à faible revenu et des endroits particulièrement atteints par l'extraordinaire expansion urbaine, afin d'améliorer les conditions de vie dans les régions urbaines.

Je conviens qu'au gouvernement incombe tout d'abord la responsabilité de fournir des logements à ceux qui en ont le plus besoin, et les gens à faible revenu ont pu, je l'admets, bénéficier beaucoup plus des dispositions de la loi nationale sur l'habitation visant la fourniture de maisons. Mais à en juger par les résultats de l'année dernière et de l'année en cours, il demeure que les mesures prévues par la loi n'ont pas été efficaces.

Ainsi, durant toute l'année 1966 seulement 5,676 unités de logement ont été fournies aux termes de la loi. N'oublions pas que le rapport du Sénat sur la gérontologie indiquait qu'il nous fallait présentement 300,000 unités de ce genre. En plus des 5,676 unités qu'ont prévues les autorités préposées aux logements sociaux on en a fourni 1,300 autres en achetant ou en rénovant des propriétés déjà existantes. Pendant le premier semestre de 1967, un total 1,170 unités d'habitation sont allées aux véritables déshérités du palier inférieur.

Sauf erreur, on a reproché au ministre son absence de la Chambre, mais je le félicite d'avoir parcouru le pays pour tenter de convaincre les provinces et les municipalités que ces dispositions de la loi peuvent les aider à résoudre leurs problèmes. Certes, les provinces et les municipalités répugnaient à accepter la proposition, mais le ministre et les provinces ont un peu progressé. Par exemple, huit provinces ont établi des organismes pour coordonner ces dispositions, dont profiteront ainsi les intéressés. Néanmoins, je répète au ministre que les dispositions elles-mêmes exigent bien des retouches.

Une des difficultés les plus considérables—j'en ai fait l'expérience moi-même—c'est que les municipalités doivent parvenir à financer l'achat des terrains et leur aménagement. J'exhorte donc le ministre à songer à modifier les dispositions de la loi nationale sur l'habitation, à voir plus loin que l'assistance aux municipalités en matière d'égouts. Qu'il les aide à satisfaire leurs besoins en logements publics de diverses autres façons. Je pense que c'est l'un des domaines où les municipalités hésitent le plus à pénéter.

**L'hon. M. Nicholson:** Si l'honorable député me permet, ne sait-il pas que la loi actuelle prévoit l'assistance aux municipalités et aux provinces dans l'achat de terres, le groupement des terres en vue de répondre aux besoins futurs?

**M. Chatterton:** Oui, j'en conviens. C'est en vertu d'un accord avec les provinces. Mais le fait demeure que les municipalités ont peine à fournir les services. Je signale qu'en certains domaines, le gouvernement fédéral n'offre pas d'assitance. En outre, c'est uniquement grâce à un accord fédéral-provincial que l'assistance est accordée pour l'achat des terres.

Un autre secteur de l'habitation qui pourrait être sensiblement amélioré c'est celui des sociétés à dividendes limités. Elles ont été presque inactives l'an dernier et cette année, 300 unités seulement ont été construites. Quoique les capitaux privés soient admis dans ce domaine, je crois qu'il faudrait modifier les dispositions de la loi pour permettre aux capitaux privés d'y avoir un accès avantageux.

Je ne veux pas m'éterniser, monsieur l'Orateur, mais je signale qu'il y a plusieurs propositions excellentes dans le dernier chapitre du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada sous le titre «Implications pour la politique économique». Je me réjouis de constater que dans son discours, jeudi, le ministre a reconnu la nécessité d'une étude approfondie et complète de toute la question de l'urbanisation. Je sais que le discours du Trône en a parlé en mai dernier mais c'était au mois de mai, monsieur l'Orateur. Le ministre invoque les trois élections provinciales en perspective et dit qu'il faudra attendre qu'elles soient finies, mais j'aimerais lui demander pourquoi il n'a pas

fait cette étude plus tôt? Je suis convaincu que ce n'est pas la faute du ministre lui-même, mais il semble y avoir confusion au sein du gouvernement quant aux priorités. A mon avis, il n'y a pas de doute qu'une étude objective et complète est essentielle.

Les fonds destinés à l'habitation ne représentent pas le seul problème—et le ministre le sait bien. Nous devons également trouver les terrains et envisager la question des transports. L'ensemble, lié à l'enseignement et à la pollution atmosphérique, constitue un problème d'une vaste portée. Je dirais cependant qu'à moins de prévoir des fonds suffisants pour l'habitation, nous ne pourrons même pas entrevoir de solution. C'est un problème urgent auquel le gouvernement doit trouver très prochainement une réponse acceptable.

Je vais présenter maintenant une motion qui donnera aux députés, en particulier aux vis-à-vis, d'après qui le gouvernement n'a contribué d'aucune manière à résoudre cette difficulté, l'occasion de manifester leur désapprobation. Quant à ceux qui jugent démontrer le caractère tout à fait satisfaisant et fructueux des mesures gouvernementales, ils pourront voter contre ma motion. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Gaspé (M. Keays):

• (4.10 p.m.)

Que tous les mots qui suivent l'expression «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«Cette Chambre affirme que le gouvernement, pour avoir omis d'attribuer des priorités aux programmes essentiels et de coordonner sa politique fiscale en vue d'assurer l'exécution de ces programmes, a directement contribué à rendre plus difficile la construction d'un nombre suffisant de logements à des prix raisonnables; que son intervention récente dans le domaine de l'intérêt a aggravé la situation des Canadiens disposant de revenus modiques ou moyens;

Et que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas reconnu que la pénurie de logements constitue une crise grave dont la solution exige des mesures immédiates et coordonnées, comme l'a clairement indiqué le récent rapport du Conseil économique du Canada.»

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer à ce débat, j'accueille avec satisfaction l'amendement proposé par le représentant de l'opposition officielle, car il exprime sans équivoque les buts de notre parti et l'attitude du gouvernement actuel à l'égard des besoins en matière de logement. Je voudrais me reporter notamment à la dernière partie de l'amendement qui signale que le gouvernement néglige actuellement de reconnaître la nature pressante de la crise en ce domaine.

Cet amendement, à mon avis, exprime nettement les sentiments qu'éprouvent actuellement non seulement l'opposition officielle et notre parti, mais aussi tous les Canadiens. J'ai l'intention de consacrer le temps qui m'est alloué à dire aussi fidèlement que possible ce que je ressens devant le piètre échec de la politique gouvernementale devant la nature pressante de la situation dans le domaine du logement.

Inutile que je cite l'exposé du Conseil économique puisque le préopinant l'a fait très soigneusement. A mon avis, ce qui manque au gouvernement pour combattre la crise de l'habitation, c'est la volonté. Ce n'est pas l'argent, les matières premières ou la main-d'œuvre qui manquent. L'élément essentiel qui fait défaut c'est la volonté du gouvernement d'accorder à la question du logement la priorité qu'elle mérite.

Certains députés estiment peut-être que c'est une façon bien peu subtile de parler du logement. Je ne veux pas être subtile. Je veux exprimer de mon mieux à la Chambre les besoins de ma circonscription, de ma province et du pays. Dans l'esprit et la vie de milliers de Canadiens, le besoin de logements est devenu le problème prioritaire. Malgré les nombreux avertissements que l'on trouve dans diverses parties du rapport du Conseil économique, le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'accorder au logement une haute priorité.

Le rapport a été publié environ une semaine avant que la Chambre reprenne ses travaux le 25 septembre. On trouve dans le rapport du Conseil économique les cinq principaux objectifs du gouvernement en matière de politique intérieure. En tête de liste, fournir des logements convenables aux Canadiens. Deuxièmement, instruire une population de plus en plus nombreuse. Troisièmement, fournir des emplois. Quatrièmement, maintenir la stabilité des prix. Cinquièmement, régler les problèmes urbains.

Ceux d'entre nous qui ont passé l'été dans leurs circonscriptions, surtout s'ils habitent en milieu urbain, ont dû se rendre à l'évidence: le logement serait le principal problème qui se poserait au Parlement à l'automne. Le gouvernement en avait été averti. Le Conseil économique a indiqué clairement que le gouvernement devrait accorder la priorité au problème du logement cet automne.

Qu'avons-nous trouvé à la rentrée, le 25 septembre? D'abord, rien du tout au *Feuilleton* sur le logement. Où était cette question des plus pressantes dans le programme législatif immédiat du gouvernement? En-

suite, nous avons vu le gouvernement s'opposer à une discussion de l'affaire à la Chambre. Nul débat pertinent n'avait été prévu. Lorsque certains députés ont signalé qu'il s'agissait là d'une question grave et urgente, le gouvernement n'a pas voulu la discuter. Ce n'est que par suite de fortes pressions qu'il s'y est résigné.

Troisièmement, nous avons découvert que tout le problème du logement avait été réservé à une conférence fédérale-provinciale qui n'aura lieu qu'à l'hiver. Je sais que les élections provinciales soulèvent des difficultés quant aux conférences sur le logement. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'une question d'extrême urgence, je soutiens que le premier ministre (M. Pearson) ne devrait pas se contenter d'annoncer qu'il rencontrera les premiers ministres des provinces, plus tard cet hiver, pour en discuter. Ce n'est pas une façon de s'attaquer au problème nº 1 du pays.

Quatrièmement, deux jours après la rentrée, on nous annonce que le taux d'intérêt sur les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement avait été porté de 7¼ à 8 ¼ p. 100.

**Une voix:** Honte!

**Mme MacInnis:** Une fois encore, la mesure va directement à l'encontre des recommandations du Conseil économique. Cet organisme nous a avertis à maintes reprises qu'il ne fallait pas considérer le logement comme un régulateur de l'économie ni offrir ou refuser les fonds à volonté. Le Conseil économique du Canada a conseillé de protéger le plus possible le secteur du logement du plein effet de la politique monétaire, afin qu'il n'ait pas à souffrir de tous les effets des restrictions monétaires. En réalité, lorsque les mesures ont été adoptées elles n'ont pas revêtu la forme de restrictions monétaires. Au contraire, on a permis aux banques et aux autres institutions privées de prêt d'augmenter leur taux d'intérêt de un pour cent.

• (4.20 p.m.)

Il y a eu des restrictions monétaires, mais non pas pour les banques et les institutions de prêt. Une politique d'argent serré a été imposée à l'homme de la rue qui, au taux d'intérêt actuel, n'a plus les moyens de s'acheter un logement.

A présent, pour avoir droit à un prêt à 8¼ p. 100, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, il faut avoir un revenu annuel d'au moins $8,000, et pour rembourser une hypothèque maximum de $18,000 en 25 ans, il faudra verser $140.28 par mois, taxes non comprises. Grâce à cette nouvelle politique du gouvernement, seuls les gens aisés peuvent s'acheter une maison au Canada. C'est la seule politique que le gouvernement ait annoncée jusqu'à présent, et elle rendra absolument impossible désormais, aux gens peu fortunés l'achat d'une maison. Ce n'est certes pas là ce qu'attendait le grand public.

En plus du taux d'intérêt élevé, la marge de profit, dans le domaine de l'habitation, est un élément important pour tous les Canadiens. J'ai en main le bulletin de septembre de la Vancouver Housing Association, qui a paru avant l'annonce de la majoration de l'intérêt. On y lit que la pénurie de fonds hypothécaires n'est pas la seule difficulté de l'aspirant propriétaire. D'après une étude comparative portant sur 6,000 ventes de maisons, faites dans le grand Toronto pendant le premier semestre de 1965 et celui de 1967 respectivement, les prix avaient augmenté de 26 à 48 p. 100, selon les quartiers. Le prix moyen des nouvelles maisons vendues cette année est proche de $30,000. On y lit aussi ce qui suit:

> Calculé pour la *Society of Residential Appraisers*, l'indice du coût du logement a augmenté de moins de 3 p. 100 dans la région de Vancouver de 1966 à 1967, mais le prix de vente des maisons neuves s'est accru de près de 20 p. 100 au cours de la même période, car il y a aujourd'hui des marges de bénéfices plus considérables.

Qu'a fait le gouvernement pour réduire ces grosses marges de bénéfices? A-t-il fait quelque chose qui démontre l'utilité d'une telle réduction?

J'aimerais parler surtout des gens d'un certain niveau de revenu, qui souffrent énormément parce que le gouvernement ne voit pas l'urgence de la situation. Si j'avais le temps, monsieur l'Orateur, je vous citerais bien des cas particuliers, dans ma propre circonscription et dans d'autres secteurs de Vancouver, dont j'ai pris connaissance cet été. Je me souviens d'une mère de deux enfants, qui a cherché une maison dans toute la ville, en consultant les annonces dans les journaux. Elle pouvait se permettre un gros loyer, mais n'a pu trouver un logis où les enfants étaient admis. Elle avait une voiture, mais elle devait habiter chez sa sœur qui était déjà à l'étroit.

Je songe à une femme de ma circonscription, amputée et ne pouvant se déplacer qu'en fauteuil roulant ou à l'aide de béquilles. Elle a dû quitter son sous-sol, un bien pauvre logis, à la fin de septembre. Mais elle n'avait vraiment pas où aller. Elle a fait le tour des agences de Vancouver. D'abord, elle est allée voir la Vancouver Housing Authority, qui s'occupe de logements subventionnés à bas loyer. Ensuite, elle a consulté toutes les autres associations de logement, y compris la

Vancouver Housing Association, bureau d'enregistrement créé pour quelques jours par le bureau du maire mais qu'on a, je crois, fermé depuis.

On me dit que ce bureau d'enregistrement a reçu environ 11 ou 12 appels en six jours offrant un logement, mais un d'eux se louait à $225 par mois. Finalement elle est revenue à la première organisation qu'elle avait consultée, la Vancouver Housing Authority. Là, on lui a dit: «Nous sommes désolés, mais il y a 1,700 personnes qui attendent un logement à bas prix subventionné publiquement. Environ 900 d'entre elles sont des personnes seules comme vous, certaines sont des invalides, mais seule la mort peut créer une vacance. Seule la mort peut libérer un logement pour vous ou pour toute autre personne dans votre situation».

C'est terrible. Je ne veux pas rejeter l'entière responsabilité de cet état de choses sur le ministre ni sur le gouvernement, car il y a des fautes qui remontent à longtemps. C'est une question d'accumulation d'arrérages et nous nous enlisons de plus en plus dans ce bourbier en y entraînant des milliers de Canadiens sans foyers. Il faut y apporter remède, car le problème est pressant.

Au début de l'année, le conseil municipal de Vancouver a finalement pris son courage à deux mains. En mai, il a présenté cinq projets de construction destinés à loger les petits salariés.

**L'hon. M. Nicholson:** L'honorable représentante ne sait-elle pas que c'est le ministre du Travail lui-même qui avait proposé cette initiative à Vancouver. A une réunion à Vancouver, il avait exhorté le conseil municipal de l'endroit à passer à l'action, en disant que les fonds fédéraux nécessaires étaient disponibles?

**Mme MacInnis:** Je sais que le ministre s'intéresse personnellement à ce problème. Je sais qu'il a fait des démarches à Vancouver. Il a fait de son mieux auprès des divers syndicats, coopératives de crédit, sociétés de tous genres, y compris probablement les associations d'anciens combattants, même si ces dernières s'y sont déjà intéressées, et d'autres groupes, pour qu'ils investissent dans l'habitation leurs excédents de capitaux.

**L'hon. M. Nicholson:** La question que j'ai posée est celle-ci: le député ne sait-il pas que j'ai exhorté les représentants du conseil municipal de Vancouver à se montrer plus entreprenants.

**Mme MacInnis:** Oui, je le sais et je lui en sais gré. Néanmoins, voici ce qui s'est produit.

[Mme MacInnis.]

En mai, le conseil municipal de Vancouver a présenté au gouvernement provincial à Victoria cinq projets d'habitations. Au mois d'août il en a présenté cinq autres, mais depuis lors, ces plans sont demeurés sur le pupitre du ministre provincial à Victoria, et d'après les porte-parole du gouvernement provincial, aucun ne sera approuvé tant que le gouvernement provincial n'aura pas complété une étude exhaustive du coût de ces projets.

Le conseil municipal de Vancouver, qui relève de la province, ayant vu sa demande rejetée par cette dernière, a décidé de s'adresser à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il a supplié la Société de l'aider à obtenir le terrain nécessaire à ces entreprises de construction. Qu'a fait la Société? Sa réponse, sans nul doute, a été dictée par les règlements, et elle a dit ne pas pouvoir l'aider à négocier l'achat de terrains au prix qu'ils avaient atteint.

• (4.30 p.m.)

Sur ce, le 25 septembre, jour de la reprise de nos travaux, l'urbaniste de Vancouver a recommandé au conseil municipal l'abandon de trois des dix projets et la remise à plus tard de cinq autres. Ces huits projets auraient fourni 484 logements. Selon les fonctionnaires municipaux, les deux qui restent, de moindre importance, conçus pour héberger des personnes âgées, doivent être entrepris. Ainsi des dix projets d'habitation que le ministre les avait exhortés à réaliser trois ont dû être abandonnés, cinq différés et seulement deux programmes modestes seront mis à exécution suivant la recommandation des urbanistes. On a fait valoir que les lots coûtaient maintenant quatre fois plus cher et le fait que Victoria ne pourrait ou ne voudrait pas approuver le programme de frais partagés avant que l'étude des coûts soit terminée. Jadis, la SCHL avait refusé d'autoriser des négociations en vue de l'achat de ces emplacements. Au lieu d'adopter le rapport des urbanistes, le conseil municipal a dit qu'il prendrait deux semaines pour étudier la possibilité d'obtenir une aide de la SCHL. J'ignore ce que donneront ces deux semaines, mais je suppose qu'avec ses instructions et sa politique actuelles la SCHL n'a pu modifier sa position.

Il faut étudier la question de la réunion des terrains et de leur achat. Je le sais, elle relève de la compétence provinciale et on n'a pas à me le dire. Mais la ville n'a pas les ressources voulues pour agir. Apparemment, le gouvernement provincial n'interviendra pas à l'heure actuelle et le gouvernement

fédéral semble dire que, puisqu'on procède ainsi depuis des années, il appartient aux municipalités de prendre l'initiative en matière d'habitation.

**M. Stewart:** Le discours de l'honorable représentante n'aurait-il pas dû être prononcé à Victoria, en Colombie-Britannique, plutôt que dans la capitale nationale?

**Mme MacInnis:** Non, et je vais vous dire pourquoi. Dans les conditions actuelles, je ne crois pas que nous puissions laisser, en matière d'habitation, l'initiative aux municipalités. Elles n'en ont pas les moyens. Nous connaissons très bien les difficultés et les inégalités dont souffrent les provinces. A mon avis, si l'habitation constitue le principal problème national—c'est d'ailleurs l'avis du Conseil économique et d'un grand nombre d'entre nous—c'est alors un problème urgent que le gouvernement fédéral doit s'employer à résoudre dès maintenant. Faute de quoi rien ne se fera. Certes le gouvernement fédéral affirme qu'il est disposé à fournir une aide égale à celle des provinces quand elles seront prêtes à agir; mais cela ne suffit pas d'après moi. Si l'affaire est urgente, Ottawa devra élaborer un programme d'ensemble concret qui portera sur tous les genres d'habitations, c'est-à-dire les logements sociaux et privés, les maisons individuelles, les maisons de rangée, les appartements sur jardin, les immeubles élevés et les logis à loyer modique. Quand les détails d'un tel programme seront prêts, je crois que le gouvernement fédéral devra répandre cette idée à travers le pays à grand renfort de publicité.

Je suis au courant des sessions d'études que le ministre a organisées dans le pays. Le ministre, en s'en tenant à cela, a fait tout son possible. Ce n'est pas, toutefois, ce à quoi je pensais. Je veux dire que la question du logement doit préoccuper le gouvernement autant que la guerre lorsqu'elle a éclaté. (*Exclamations*) On peut considérer la guerre comme un événement à part, mais ce n'est pas mon avis. Malgré la crise économique et une grave pénurie d'argent, le formalisme administratif a été mis de côté lorsque la guerre a éclaté. Je le sais. Je sais que si le gouvernement décidait que le problème du logement, vu son ampleur, constituait une crise nationale, il proposerait aux provinces un programme sérieux, logique, déterminant les mesures à prendre par les gouvernement fédéral, provinciaux et municipaux.

Je signale, en parlant de municipalités, que des villes comme Toronto, Vancouver et, j'espère, Montréal, sont assez vastes pour être considérées comme des régions relevant d'autorités régionales qui n'auront pas besoin de faire approuver tous les petits détails par les capitales provinciales. Cela peut contrarier certaines personnes, mais pas celles qui ont besoin de logements. C'est le cas de celles-ci qu'il nous faut examiner. Nous envoyons le ministre du Commerce (M. Winters) dans un tour du monde pour faire un campagne de ventes, car nous attachons de l'importance à notre commerce extérieur. Le gouvernement consacre de l'argent et du temps pour stimuler le commerce international du Canada. Nous avons ici un problème qui menace les assises même de notre société et, pourtant, nous ne le prenons pas au sérieux.

Le problème que pose la constitution a certainement son importance, mais pourquoi, aux divers échelons de gouvernement, la politique en matière de constitution ne prévoit-elle pas que celui qui doit accomplir une tâche dispose des fonds requis. De la sorte, si l'argent restait à Ottawa, Ottawa s'acquitterait du travail et il en serait de même pour les autres paliers de gouvernement. Si certaines provinces veulent et peuvent s'occuper d'une importante affaire, qu'on mette des sommes importantes à leur disposition. Nous n'y arriverons pas en restant inactifs, à Ottawa, et en alléguant que les autorités provinciales doivent venir nous consulter à ce sujet.

Le problème du logement ne sera réglé que par la lutte contre la pauvreté. Le Conseil privé a publié, avant l'été, une brochure indiquant les priorités au Canada. On peut attribuer en partie à la politique et l'exemple du gouvernement, notre déplorable hiérarchie des valeurs. On nous informe qu'au cours d'une année ordinaire, les Canadiens dépensent 500 millions de dollars pour des voyages à l'étranger, un milliard en alcool, 400 millions aux pistes de course, 200 millions en friandises et 30 millions en aliments pour chiens et chats. Les affectations pour le logement sont inférieures à ce que nous dépensons pour les chiens et les chats.

Je ne blâme pas le ministre, mais je prétends que notre politique actuelle du logement est totalement inefficace. C'est comme si l'on tendait une paille à un homme qui se noie. Si vous me demandez: «Où est donc votre politique détaillée du logement?», je vous réponds: «Elle est là-haut aux tribunes et dans les bureaux autour d'Ottawa.» Ce ne sont ni les moyens ni les compétences qui

manquent en ce moment pour élaborer une politique du logement. Nous les avons dans les bureaux d'Ottawa, dans les provinces et dans les villes canadiennes. Ce qui manque c'est la volonté de construire des logements pour nos concitoyens.

Avant de vous entendre dire que cela coûtera trop cher, je veux vous rappeler que la vie de milliers de Canadiens dans ce pays est empoisonnée parce que nous ne construisons pas des logements modernes et décents. Prenons pour exemple le cas des plus déshérités d'entre nous, les Indiens. S'ils n'ont jamais pu s'en sortir c'est à cause des taudis et de la misère dans laquelle ils vivent. Dans leurs masures, on ne voudrait même pas y faire vivre des animaux domestiques et ils sont nombreux, ceux d'entre eux, qui vivent dans de telles conditions.

Je pourrais vous montrer des régions de ma circonscription où, même si on y trouve des entreprises de logements subventionnés assez convenables à prix modique, les habitants sont absolument privés—du moins, il en était ainsi avant cet été—d'installations de récréation ou de perspectives de programmes d'aménagement. Après des efforts considérables, la Vancouver Housing Authority a finalement obtenu l'argent nécessaire pour faire poser une clôture autour de deux lots servant de terrain de jeux aux bambins pour empêcher que ces enfants d'âge pré-scolaire soient victimes d'accidents de la circulation dans les rues avoisinantes. Certaines gens n'aimaient pas la situation de ces parcs pour enfants et avaient le sentiment qu'on pourrait trouver des terrains disponibles dans de meilleurs quartiers. Un des représentants officiels du conseil municipal de Vancouver s'occupant d'habitation m'a dit que cela était probablement vrai, mais a ajouté: «Pour l'amour du Ciel, n'en soufflez mot à Ottawa parce qu'on y exigerait l'installation de nouvelles toilettes, ce qui prendrait au moins deux ans de négociation avec Ottawa avant d'obtenir les fonds nécessaires pour l'achat de ces nouvelles installations.» J'ai mentionné cela tout simplement comme exemple du fait que nous ne traitons pas ces problèmes comme nous le devrions.

● (4.40 p.m.)

Engagés, paraît-il, dans une guerre contre la pauvreté, où trouverons-nous les fonds nécessaires? Je rappelle aux députés que le gouvernement fédéral dépense presque tout le revenu de l'impôt sur les sociétés dans deux domaines de sa compétence: la défense et l'emprunt. Je trouve que nous pourrions réduire de beaucoup les dépenses pour la défense, même si tous ne partagent pas mon avis. Il est indéniable que le gouvernement fédéral dépense environ 40 p. 100 de tout son revenu pour la défense et les intérêts sur l'emprunt.

Il est sans doute plus important pour un pays d'avoir une population saine et heureuse que beaucoup de ferraille de défense militaire coûtant très cher. Nous devrions d'abord songer à fournir des maisons modernes et confortables. J'en suis certaine, des dépenses à cette fin seraient beaucoup plus utiles qu'aux fins de la défense. A notre époque nucléaire, il importe bien davantage qu'existe une population saine de corps et d'esprit et heureuse, plutôt qu'un énorme réseau de défense.

Voilà les commentaires que je voulais faire cet après-midi. Si je ne les ai pas présentés à votre satisfaction, c'est que je n'ai pas l'habileté voulue pour le faire. J'ai exprimé, suis-je convaincue, l'opinion des gens de ma circonscription et de toute la région de Vancouver, surtout en ce qui concerne l'urgence. Des centaines de mes commettants ne pourront jamais devenir propriétaires d'une maison, car il leur est tout à fait impossible de verser le paiement initial. Ils ne veulent pas de logement public à loyer modique, bien que des milliers de gens aient besoin de ce genre d'installation. J'exhorte le gouvernement à prendre son nouveau rôle au sérieux au début de ce deuxième siècle de la Confédération. Si nous voulons que le Canada demeure une seule nation, il nous faudra prévoir un haut niveau de vie, une formation et des logements satisfaisants, de même que des possibilités pour tous. Le gouvernement actuel n'est pas encore prêt à prendre l'initiative dans ce domaine. Les gens continueront, j'en suis sûre, d'exiger qu'on réponde à leurs besoins.

[*Français*]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides pour— j'allais dire faire une certaine critique—faire ce que j'appellerais surtout des remarques. Nous n'avons certainement pas à prouver au ministre la nécessité du logement au Canada: il est aussi convaincu que nous de cela. Nous n'avons donc pas à le convaincre davantage. Par ailleurs, nous sommes enclins à le plaindre plutôt qu'à le critiquer amèrement. Nous plaignons cette équipe qui est immobilisée dans une camisole de force, c'est-à-dire notre système fiscal qui impose ses volontés à l'ensemble du Canada et qui fait que nos ministres ne sont plus que des marionnettes.

Chaque fois que j'étudie certaines particularités de notre système fiscal, je pressens la présence d'une force occulte qu'il nous est impossible de déterminer pour la bonne raison qu'elle se cache derrière les lois.

Cette force détestable oblige souvent le gouvernement à poser des gestes qui lui répugnent et à ne pas poser ceux qu'il voudrait bien poser.

Eh bien, monsieur l'Orateur, cet après-midi, je ne voudrais pas tant m'adresser au ministre qu'à toute la population du Canada, et ce afin d'éveiller son attention aux questions qui nous intéressent, savoir celles du logement et de la fiscalité en général. Je voudrais donner les résultats d'une petite analyse des dessous de la fiscalité canadienne.

J'aimerais, cet après-midi, au moyen de rayons-x ou d'un appareil détecteur électronique pouvoir découvrir ce que pensent réellement les responsables de ce système qu'on impose à toute la population. Je vous dirai franchement, monsieur l'Orateur, qu'après plus de cinq ans ici, et après deux mois et demi de vacances que j'ai employées à parcourir mon comté pour questionner différents groupes, des particuliers, des représentants de l'entreprise privée, pour connaître les effets, dans la population, des lois que nous votons ici, que je suis décidément désappointé.

• (4.50 p.m.)

Ce que j'ai déduit de toutes ces visites, de toutes ces discussions, c'est que les lois ayant trait à la fiscalité ne sont qu'un écran de fumée pour cacher le vrai but à atteindre par le gouvernement, soit la taxation de l'individu, quand elles ne sont pas tout simplement un tissu d'injustices. C'est à peu près la conclusion à laquelle je suis arrivé après mon travail, durant les vacances, dans ma circonscription.

Il est toujours intéressant, pour un ouvrier, de contempler les effets de son travail d'un an, de deux ans, de trois ans, de quatre ans, de cinq ans, et je vous avoue franchement, monsieur l'Orateur, que j'ai été un peu déprimé, en constatant le malaise qui sévit dans ma région. J'ai d'autant plus compris ce malaise que je l'ai vécu et discuté avec cette population dont je fais partie, et que je subis aussi les effets de certaines lois pour l'adoption desquelles je ne puis, pour une fois, blâmer directement le gouvernement ou les administrateurs.

Mais, comme je le disais au début, nous pressentons une force au delà des gouvernements, une force financière qui impose sa volonté au Canada et qui empêche le gouvernement d'aller puiser l'argent là où il est. Nous trouvons chaque jour tous les moyens pour plumer le peuple davantage, pour lui soutirer des cents de plus, et nous oublions ces «grands» qui vivent du sang de notre peuple. Eh bien, je veux que ces paroles, les populations les entendent, qu'elles éveillent leur attention, qu'elles les incitent à libérer nos gouvernants. Si ces derniers n'ont pas le courage de se libérer eux-mêmes, qu'ils libèrent au moins leur siège afin que d'autres, qui sauront regarder les choses bien en face, puissent y prendre place.

Monsieur l'Orateur, nous avons de nombreuses preuves de l'injustice du système fiscal actuel. Au fait, j'en ai pigé deux ou trois sur le volet, et je commencerai par la Société centrale d'hypothèques et de logement, une de nos bonnes sociétés de la Couronne, celle qui doit aider les grandes familles canadiennes à se procurer une habitation à prix modique. Alors que tous les Canadiens attendaient nos mesures législatives qui leur permettraient de devenir propriétaires de leur habitation, quelle réponse leur a-t-on donnée pour atteindre leur but? On porte le taux d'intérêt à 8¼ p. 100, et on a le culot de dire que c'est pour procurer des habitations à prix modique. Après avoir imposé une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, à part les vingtaines, les trentaines, je dirais même les centaines de taxes cachées sur ces matériaux, on augmente aujourd'hui le taux de l'intérêt à tel point que, actuellement, je peux obtenir un prêt de n'importe quel financier à 8 p. 100. Et la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui prétend aider les petits propriétaires, prête à 8¼ p. 100.

Pourquoi fait-on subir ce martyr à la population? Pourquoi impose-t-on à un père de famille l'obligation de payer sa petite maison une fois à la finance et une fois à l'entrepreneur? Pourquoi?

**M. Mongrain:** C'est trois fois.

**M. Gauthier:** Je dirai trois fois: une fois en taxes, une fois en intérêt et une fois au constructeur. C'est ainsi que sont réparties les mensualités d'une propriété. Mais pourquoi n'y a-t-il pas dans le ministère, une personne assez sérieuse pour répondre à cette question-là? Pourquoi les taxes et les finances coûtent-elles deux fois plus cher que les matériaux de construction? C'est tout simplement ridicule!

De plus, la moyenne des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement est de $9,000, alors que les plus petites maisons—je me suis renseigné, cet été—coûtent $14,000, $15,000, $16,000, $18,000 et $20,000. Mais pensez-vous qu'avec un coût d'achat de $20,000 un aspirant propriétaire est capable de financer la construction de sa maison avec un emprunt de $9,000 de la Société? C'est impossible! Comme elle est intelligente, la loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement!

Et certains députés de cette Chambre se promènent de par le pays en disant: Regardez ce qu'on a fait. Puis, le gouvernement, à la fin de l'année, consignera dans les statuts toutes les lois qu'il a adoptées. Quand on se donne la peine d'étudier ces lois, on se rend compte

bien vite qu'elles ne sont, pour la plupart, que des écrans de fumée qui cachent la vérité. Et la loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement en est une. On fait accroire aux pères de familles qu'ils peuvent obtenir facilement l'argent dont ils ont besoin pour se construire une petite maison.

Et encore, si l'on n'obligeait pas ce père de famille à passer par un entrepreneur pour obtenir un emprunt de la Société centrale d'hypothèques et de logement! Encore un autre truc! L'entrepreneur va profiter de 30 ou 35 p. 100, alors que le propriétaire pourrait obtenir un prêt pour acheter les matériaux dont il aurait besoin pour construire sa maison. Mais non, il faut accepter les plans et devis de la Société centrale d'hypothèques et de logement, passer par un entrepreneur et payer encore ce petit financier après toutes les autres formes de finances.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je dis que cette loi n'est qu'un écran de fumée. Il n'y a pas 10 p. 100 des petits salariés qui soient en mesure de profiter des dispositions de cette loi. Je ne me souviens plus quel député a dit, il y a quelques jours, qu'un père de famille qui gagne $5,000 ou $6,000 ne peut songer à se construire une maison, car il ne gagne pas un salaire suffisant pour bénéficier de cette loi. Et je le crois.

Mais est-ce au père de famille à se débattre pour payer une maison, quand le principal souci du gouvernement est de faire des lois susceptibles de profiter et d'aider la population, de faciliter les conditions de façon qu'il soit capable de devenir propriétaire d'une maison?

Je dis, à ce stade, que le gouvernement ne fait certainement pas ce qu'il doit faire, non pas, peut-être, parce qu'il ne veut pas, mais parce qu'il en est empêché par cette force financière. Ce que je dis aujourd'hui—et cela ne me gêne pas de le dire—c'est que ce n'est pas le gouvernement qui dirige dans le domaine financier; c'est tout un autre système et nos gouvernements en sont les victimes. Nous avons des hommes de bonne volonté parmi les ministres, mais ayant les mains et les pieds liés, ils ne peuvent rien faire pour rendre une habitation accessible à nos familles canadiennes.

Prenons encore cette loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'ai dit que, au cours de l'été, j'avais fait le tour de ma circonscription. J'ai fait plus que cela, en fait, car je suis venu à Ottawa toutes les semaines pour tenter de régler des problèmes qui m'étaient soumis. Je suis allé à Québec, bref, je suis allé partout pour essayer de trouver le bobo.

Au fait, je vais vous raconter un événement que j'ai vécu et qui m'a renversé, toujours au sujet de la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société prête actuellement de l'argent pour la construction de foyers pour les vieillards. Eh bien, encore là, je vais vous prouver que c'est simplement un écran de fumée; quand on n'y va pas directement, on y va indirectement.

Des 11 demandes qui ont été faites dans notre région, depuis deux ou trois ans, un seul foyer a été construit. Seulement un et, là encore, il a fallu que ceux qui ont décroché la permission de construire ce foyer-là se battent jusqu'à la limite. Un! Et pourtant, nous payons du monde, des bureaucrates, pour voir aux besoins de la population. La permission de construire le deuxième était arrêtée—on dit bloquée en bon Canadien —depuis deux ans. Les responsables de l'organisation de la société à but non lucratif avaient amassé $17,000, quêtant de porte en porte, pour bâtir ce foyer. Depuis deux ans, ce fonds de $17,000 était gelé, tout était arrêté et les choses en étaient au point où l'on décidait de ne plus bâtir.

Or, quand les gens ont décidé de venir me rencontrer, je leur ai dit: «Mes amis, nous allons prendre le taureau par les cornes.» Je me suis rendu à Ottawa pour voir quel travail avait été fait; je suis allé au bureau de Hull pour voir ce qui se passait dans la province de Québec. Je me suis aussi renseigné au sujet de ce qui se passait dans la province d'Ontario. Je suis allé à Québec, parce que c'est un plan conjoint—ces fameux plans conjoints où le gouvernement fédéral dit: C'est Québec, et où Québec dit: C'est le gouvernement fédéral—bref, je me suis rendu à tous les endroits.

Sait-on ce que j'ai découvert? C'était le bureau fédéral de Chicoutimi qui bloquait le tout. Je puis même donner le nom du chef du bureau, si on le veut. Au fait, j'ai dit à ce chef de bureau: «Si tu ne t'es jamais fait nommer à la Chambre des communes, fais attention de te faire nommer.»

• (5.00 p.m.)

On avait demandé des soumissions par deux fois. La première fois, quatre soumissionnaires avaient répondu; la deuxième fois, cinq soumissionnaires. Mais les soumissions étaient trop élevées. Ayant demandé aux fonctionnaires s'ils avaient un barème pour déterminer si une soumission est trop élevée ou trop basse, j'ai découvert que le barème—en général—parce que je n'ai pas pu avoir de spécifications, et je vous dirai pourquoi tout à l'heure—était de $5,000 par lit dans la province de Québec et de $7,000 en Ontario.

On se basait sur $5,000 dans le Québec; probablement que cela coûte plus cher pour vivre en Ontario—je ne le sais pas—où ils bâtissent des plus belles maisons. Ils ont le droit de bâtir des plus belles maisons en

Ontario que dans le Québec. Ils se basaient sur $7,000 par lit, dans l'Ontario, et puis dans le Québec, $5,000.

Mais nos soumissions, à Chicoutimi, étaient les plus basses, à $4,200 par lit, et c'était encore trop cher. J'ai dit au chef de bureau: Pourquoi refuses-tu? Il me répond: Parce que notre évaluateur trouve que c'est trop cher. L'évaluateur ne tient plus compte d'un barème de $5,000, de $4,000 ou de $7,000 par lit; c'est un évaluateur. Je demande au chef de bureau: «Qui as-tu pour évaluateur?» Et lui de me répondre: «Un étudiant». Un étudiant en évaluation, monsieur l'Orateur! C'est un évaluateur chevronné, imaginez-vous, un étudiant!

Eh bien, je lui ai demandé alors: Pourquoi? As-tu envoyé tes documents à Ottawa? Il a répondu: Non, non! Il faisait croire à ces gens que les documents étaient rendus à Ottawa depuis deux ans, alors qu'ici, au bureau chef, il n'y avait rien. Je lui ai dit: Dès demain, envoie-les à Ottawa et ensuite on verra. Moi, je vais remonter à Ottawa. Et c'est là, après une semaine de discussion, que les travaux ont repris. Le bureau central ici, à Ottawa, a accepté et la construction est en marche depuis 15 jours. J'ai dit à ce chef-là: Je ne sais pas quelle est la consigne, mais donne-moi donc les règlements qui vous régissent, vous, les bureaucrates, dans cette affaire-là. Il m'a dit: On n'a pas le droit de vous les donner. A moi, qui suis un député, il me répondit: Nous n'avons pas le droit de vous les donner. Alors, je lui ai dit: Écoute un peu, la loi régissant la construction de maisons d'accueil pour les personnes âgées est parfaite, je l'ai étudiée. Mais même si la loi est parfaite, y a-t-il un organisme quelconque, inconnu, dont les règlements peuvent entraver le bon fonctionnement de la loi, annuler les bons effets de la loi? C'est cela que je voulais savoir. Mais je n'ai pu voir leurs règlements et encore moins le barème qui leur aide à déterminer s'ils doivent consentir un prêt de $5,000, $7,000 ou $4,000. J'ai écrit au ministère pour l'avoir, car je me suis dit que par l'entremise du ministre je le saurai. Il y a encore des règlements secrets qui ne sont pas connus des élus du peuple, que les bureaucrates possèdent. Les bureaucrates! Et j'aime à le dire devant eux, parce que je ne sais pourquoi on me l'a refusé...

[*Traduction*]

**L'hon. M. Nicholson:** J'invoque le Règlement. Je me trompe peut-être, mais si j'ai bien compris, l'honorable représentant affirme m'avoir demandé des renseignements. Je ne m'en souviens pas. S'il l'a vraiment fait, qu'il me dise ce qu'il m'a déclaré et quand il l'a fait.

[*Français*]

**M. Gauthier:** Non, je dirai à l'honorable ministre qu'il ne m'a pas compris. Je ne parle pas du tout du ministère, je parle seulement du bureau de Chicoutimi, où des bureaucrates m'ont dit qu'ils possédaient des règlements relativement à l'application de cette loi dans les arrondissements. J'aurais voulu avoir ces règlements-là, mais on nous a répondu: Nous ne sommes pas capables de vous les fournir. Je voudrais bien connaître la vérité à ce sujet.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Nicholson:** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le député qui a facilement accès auprès du ministre lui a jamais demandé des renseignements de ce genre.

[*Français*]

**M. Gauthier:** Monsieur l'Orateur, je remercie bien sincèrement l'honorable ministre et, de fait, quand j'ai laissé mon ami de Chicoutimi, je lui ai dit: Si je ne puis les avoir de votre bureau ici, je suis sûr que le ministre va me les fournir. Et j'attends encore ces données-là pour compléter mon enquête et savoir réellement où était la difficulté. Nous sommes parvenus à l'étape de la construction mais, après deux ans et demi d'attente, et ce non pas à cause du bureau chef ici, ou celui de Québec, mais à cause d'un petit bureau local. Il va se «brasser» bien des choses, parce qu'il y a encore dix demandes dans ma région, et il en viendra d'autres.

C'est très pressant, les foyers pour les vieux, chez nous, et je crois qu'à l'avenir, il ne faudra pas attendre deux ans après la réception d'une demande pour l'approuver. C'est une preuve, comme je le disais tout à l'heure, qu'on se sert encore de certains moyens pour rendre inefficace cette loi régissant la construction de maisons d'accueil pour les personnes âgées, loi qui, en somme, est presque parfaite.

Une deuxième loi qui n'est rien d'autre qu'un écran de fumée est celle qui a trait à l'augmentation de $30 par mois pour les vieux.

Là, dans tous les journaux, on a lu que les vieillards allaient toucher $30. Là, c'est encore une loi nouvelle; cela a paru dans les colonnes des journaux, mais qu'est-ce que c'est, en réalité? Nous allons taxer encore tout le monde pour en remettre à 24 ou à 25 p. 100, alors qu'on dit que tous les vieillards bénéficieront de cela.

Eh bien, je connais des vieux qui reçoivent $1, $2 et $3 par mois; allez les voir et vous constaterez qu'ils connaissent les effets de la loi. Et cela, on le prévoyait, car je l'ai dit dès

que la loi a été adoptée, mais on l'a adoptée quand même pour allonger la liste des lois.

Il en est ainsi du Régime de pensions du Canada. Encore la même chose: toujours pour aller chercher davantage, pour aller imposer une taxe, pour plumer davantage le poulet!

• (5.10 p.m.)

Prenons par exemple le cas d'un jeune homme de 18 ans. Il va commencer par contribuer $156 par année au Régime de pension à l'âge de 18 ans et, à 65 ans, qu'on fasse le calcul—je l'ai fait pendant les vacances —pendant 45 ans, si on lui retient $156 par année, à 6 p. 100 d'intérêt par année—qu'on prête à 6 p. 100 d'intérêt—au bout de 45 ans, cela lui aura coûté $35,000, pour avoir quoi? Une pension de $104 par mois! Seulement pas les intérêts de ses $35,000 qu'il pourrait retirer à ce moment-là. C'est celui qui va réussir à survivre jusqu'à 65 ans qui va en bénéficier.

Encore une fois, il s'agit d'une loi qui ne vise pas à procurer la sécurité, mais à taxer la sécurité de l'individu pour le plumer par la suite. Si, au moins, on se cassait autant la tête pour aller chercher l'argent dans les poches des gros qui exploitent le pays, jour et nuit, qui paient $1 ce qui en vaut $1,000, bref, si les gouvernants se cassaient autant la tête pour trouver ou dénicher où les banques, par exemple, cachent leurs recettes secrètes, ou pour taxer les grosses compagnies qui exploitent nos ressources naturelles et qui les ont pour rien!

Par exemple, dans la province de Québec, on donne le minerai de fer à un demi-cent la tonne et on l'achète à $300. Mais là, les gouvernements restent muets, muets comme des carpes; ils n'osent pas dire un mot, et c'est là qu'on voit la puissance secrète, la puissance qui est d'autant plus muette qu'elle est plus forte, qui impose sa volonté aux gouvernants.

Ce n'est pas parce que les libéraux sont là aujourd'hui; les gouvernants ont toujours été pareils. Nous avons été des victimes des puissances financières et nous le sommes encore aujourd'hui. Nous avons encore des hommes au sein du gouvernement; je l'ai dit au début. Je ne veux pas critiquer les hommes, car ils sont les victimes, et je les plains. Au fait, ils sont les victimes de ce système infernal qui réduit notre peuple à l'esclavage. Ils sont des victimes, et c'est pour cela que je prononce mon discours aujourd'hui; il s'adresse autant à toute la population qu'au Parlement pour essayer d'ébranler cette tour qui étend sa puissance d'un océan à l'autre.

Je disais aussi qu'en plus d'être un écran de fumée, nos lois sont tout simplement un tissu d'injustices. Et pour n'en nommer qu'une, je parlerai de la loi de l'impôt sur le revenu.

[M. Gauthier.]

Dans quelques jours, j'aurai peut-être l'occasion de présenter un avis de motion à ce sujet-là. Je veux parler tout simplement de l'impôt sur le revenu des particuliers et surtout de l'impôt que doit acquitter l'ouvrier par opposition aux exemptions dont bénéficient encore largement les grandes compagnies, les trusts et les banques. Par ailleurs, on va déduire l'impôt du revenu brut de l'ouvrier alors qu'il a quatre, cinq, six ou sept enfants à faire vivre. On lui déduit l'impôt à la source sans en lui demander la permission. On lui enlève son pain quotidien, alors qu'on donne des déductions généreuses aux trusts et aux grandes compagnies.

Par exemple, nous demandons depuis plusieurs années un adoucissement de l'impôt pour les travailleurs de la forêt. Aujourd'hui, ils ont besoin d'une scie mécanique, de vêtements de sécurité, et ils doivent se déplacer. On demande au gouvernement qu'ils puissent déduire de leur impôt sur le revenu le prix d'achat des scies mécaniques, de tout leur accoutrement de travail, de même que le coût de leur entretien qui atteint souvent $500, $600 et même $700.

La *Domtar* bénéficie d'une exemption d'impôt pour l'entretien et toutes les dépréciations imaginables et possibles sur la machinerie fixe. On demande un abattement de $400 ou $500 pour un père de famille qui va se crever le cœur dans le bois, une déduction de $500, $600 ou $700 pour l'achat et l'entretien de son outillage ainsi que ses frais de transports. Non, impossible! C'est injuste.

Quand un particulier, qui travaille pour lui-même, fait sa déclaration d'impôt à la fin de l'année, il déduit tout ce qu'il peut et cache tout ce qu'il peut. Cela va bien. Mais l'ouvrier, lui, on va le saigner à toutes les semaines, sans même lui donner le droit de récriminer. S'il ne se soumet pas, on le jettera en prison. Voyez-vous l'injustice des lois?

Nous en avons assez enduré, et ne vous demandez pas pourquoi il y a du mécontentement dans le peuple. Vous ne vous le demandez pas, par hypocrisie. Vous le savez aussi bien que moi.

Le peuple est mécontent parce que ses représentants n'agissent pas dans son intérêt, ne remplissent pas les fonctions pour lesquelles ils ont été élus, savoir protéger la société.

Je voudrais qu'on médite sur ces paroles, non seulement la population, mais tous les députés, et qu'on fasse un sérieux examen de conscience afin de revenir à la réalité et faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

Je me suis fait dire cela par un grand parlementaire en arrivant au Parlement. Cela m'a frappé, et c'est vrai. Ici, nous devons, d'abord et avant tout, dans tous les domaines,

que ce soit une question syndicale ou autre, voir à ce que l'intérêt général prime sur tout.

Eh bien, je maintiens que, surtout dans le domaine financier, l'intérêt général, le bien du peuple, doit primer sur les intérêts de tout particulier, qu'il se nomme trust, banque, banque à charte, peu importe. C'est notre devoir de défendre le bien du peuple contre ces forces occultes.

[*Traduction*]

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots, pertinents je l'espère, sur la question très importante dont nous sommes saisis cet après-midi.

Lorsque le ministre a annoncé mercredi dernier que le taux maximum d'intérêt sur les prêts hypothécaires pour les maisons à vendre ou à louer serait désormais de 8¼ p. 100, il a porté, j'imagine, un nouveau coup à la fois à l'industrie du bâtiment et au Canadien moyen qui espère construire et posséder une maison. Je ne puis m'empêcher de sympathiser avec le ministre, car je sais qu'il fait face à un problème ardu; toutefois, les attributions du ministre et de son ministère devraient lui permettre de fournir une autre réponse.

Il est possible qu'en élevant les taux d'intérêt actuel à ce niveau, on encourage l'entreprise privée à investir des fonds dans l'habitation. Toutefois, ce genre de stimulant pour des personnes intéressées et, évidemment, désireuses de construire et d'acheter des maisons, devra se payer, et je pense qu'on devrait trouver une réponse différente à ce problème très critique.

• (5.20 p.m.)

J'ai trouvé dernièrement un barème illustrant le coût d'intérêt pour les hypothèques sur les maisons, et j'ai été épouvanté par les sommes soutirées au propriétaire, même aux taux d'intérêt antérieurs, sans parler des nouveaux. Même à 7 p. 100, monsieur l'Orateur, une hypothèque de $12,000, qui est, dironsnous, la moyenne pour une maison ordinaire, coûtera au propriétaire plus de $10,000 d'intérêt après 20 ans, soit au total $22,000. En 30 ans, seul le montant de l'intérêt aura dépassé $16,000, pour un total de $28,500. Si l'on applique le taux de 8¼ p. 100, en 20 ans, une hypothèque de $12,000 aura coûté $13,000 de plus que le prix d'achat de la maison elle-même, soit, au total, plus de $25,000. En 30 ans, au taux d'intérêt de 8¼ p. 100, le coût de l'hypothèque de $12,000 aura dépassé le coût de la maison de $18,000, ce qui portera le prix global à plus de $30,000. Ainsi, le coût de l'hypothèque de $12,000 revient à deux fois et demie le prix d'achat. Si l'on prend une hypothèque de $15,000 à 8¼ p. 100, en 35 ans le prix aura dépassé $45,000, soit trois fois le prix original de la maison. Cela démontre l'aspect terrible et inique de notre politique actuelle en matière d'habitation. A mon avis, il est urgent pour le pays de découvrir une formule inédite pour financer la construction de maisons.

Le ministre prétend qu'une telle situation a été causée dans une grande mesure par la ruée vers les centres urbains du Canada. C'est peut-être vrai jusqu'à un certain point. Néanmoins, les gens ont besoin de maisons où qu'ils vivent, soit dans des régions rurales ou urbaines. De plus, la tendance s'est dessinée depuis bon nombre d'années. Il n'y a rien de nouveau. Il s'agit d'un phénomène universel. Malheureusement, en ce qui concerne l'approvisionnement de capitaux pour la construction domiciliaire, le Canada traîne bien loin derrière nombre d'autres pays.

Je le répète, il ne s'agit pas d'un problème nouveau, et nous ne pouvons entièrement blâmer le ministre parce qu'il n'a pas une politique du logement à l'heure actuelle, pas plus que nous pouvons le rendre responsable de la situation discutée cet après-midi. Le problème en soi remonte à quatre ou cinq ans, au moins. J'ai constaté avec intérêt, en feuilletant un exemplaire du hansard de 1954, qu'au cours du débat au sujet de la loi sur les banques, mon prédécesseur à la tête du parti, M. Solon Low, avait clairement signalé le problème du financement de la construction domiciliaire au pays. Il y a longtemps de cela: 13 ans. Malheureusement, les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas mis au point une politique propre à résoudre ce problème.

J'ai assisté dernièrement à une conférence de stratégie et de politique à Taïwan. C'était là une initiative des nations libres d'Asie. L'objectif en était d'étudier les problèmes que pose la menace du communisme en de nombreuses parties du monde et de voir quelle stratégie ou politique on devrait adopter afin de prouver aux peuples de la terre qu'ils pourraient trouver une meilleure réponse à leurs besoins de logement, de nourriture et d'autres choses nécessaires à la vie dans la liberté dont nous jouissons au Canada que dans le socialisme ou dans le communisme qui sont si à la mode.

Un aspect de la conférence m'a frappé. J'ai constaté que l'une des garanties les plus sûres contre le communisme consiste à posséder sa propre maison. Il est évident que là où l'on jouit de cet ingrédient essentiel à la vie, les gens n'éprouvent aucun intérêt pour le communisme ni pour les autres formes d'activité révolutionnaire. Je me préoccupe de ce qu'au Canada, en dépit de notre mode fondamental de vie et de notre forte économie au potentiel si élevé, nous ne puissions réussir à fournir des logements à nos gens.

D'après une estimation prudente, il nous faudra environ un million de logements supplémentaires au cours des sept prochaines années. Comme les frais de construction et le prix des matériaux augmentent chaque année, il faudra au cours des sept prochaines années, investir de 12 à 15 milliards de dollars pour loger convenablement notre population. Comment allons-nous atteindre ce but? Certainement pas en augmentant les taux d'intérêt. Ces derniers sont passés de 5 p. 100 à 8¼ p. 100, ces dernières années. Le gouvernement porte l'entière responsabilité de ce problème dont il doit trouver la solution. Il faut trouver un moyen de financer la construction de logements au Canada. A mon avis, le gouvernement ferait bien d'envisager le problème de l'habitation sous un angle nouveau.

Le logement revêt une telle importance dans le bien-être de nos concitoyens qu'il ne faudrait pas que l'industrie du logement ait à s'adresser au marché libre qui exige des taux d'intérêt élevés. Le capital destiné à la construction de logements ne doit pas être placé sur le même pied que les capitaux d'investissement, qui, à un moment donné seront productifs. Plus tôt nous nous serons rendu compte de cette différence, entre le capital destiné au logement et le capital destiné à l'investissement et au développement des ressources, plus vite nous trouverons un moyen de résoudre le problème. L'argent nécessaire aux logements devrait être considéré à part sous l'angle des taux d'intérêt. Le ministre serait donc bien avisé de créer une caisse nationale de l'habitation. Cette caisse devrait être renouvelable, en ce que l'argent remboursé par les détenteurs d'hypothèques seraient prêté à nouveau, afin de fournir toujours plus de capitaux qui permettent de construire toujours plus de maisons.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question? Ignore-t-il que c'est ce qui se fait actuellement: tout l'argent provenant des prêts hypothécaires est réinvesti dans ces nouveaux logements, outre des centaines de millions de dollars qui y sont affectés chaque année, grâce à l'initiative du gouvernement et du Parlement?

**M. Thompson:** Oui, j'en suis conscient, mais le ministre fait allusion à quelque chose qui diffère légèrement de ma proposition. L'application de la politique actuelle laisse à désirer. Pour commencer, cette caisse renouvelable ne devrait pas être inférieure à cinq milliards de dollars. Une partie de cet argent serait remboursée à mesure que les hypothèques seraient payées et l'argent serait prêté de nouveau. Si, après quelques années, on découvrait que ces fonds sont insuffisants, on pourrait peut-être consacrer à ce domaine 500 millions de dollars par an, grâce aux investissements privés. La caisse renouvelable s'accroîtrait d'une année à l'autre et s'accommoderait à l'allure des besoins en logements supplémentaires.

• (5.30 p.m.)

On devrait également alimenter cette caisse grâce à certains fonds ou à certaines sources de revenus du gouvernement. A mon avis, le revenu provenant de la mise en valeur des ressources est un revenu légitime, en ce qui concerne le gouvernement, qui pourrait fort bien être transféré à un autre genre d'investissement pour la mise en valeur de ressources. Il n'y a sûrement pas d'investissement plus important à cet égard que le logement. Il me semble en outre que les fonds voulus pour l'investissement aux fins du logement devraient être fournis à des taux d'intérêt peu élevés. Il ne serait pas déraisonnable si le gouvernement, en établissant une caisse du genre que je propose, songeait à un taux d'intérêt de 2 ou 3 p. 100 par année.

Comme le gouvernement a pour règle d'accroître chaque année ses engagements à l'égard des investissements étrangers, nous accordons à des pays étrangers des prêts faciles remboursables à long terme, jusqu'à concurrence de 50 ans parfois, et sans intérêt. Dans certaines régions, ces prêts faciles, ou cette aide aux pays étrangers, n'entraînent que des frais de service d'environ un demi pour cent. Si c'est nécessaire pour aider les pays en voie de développement dans d'autres parties du monde, je n'ai rien à redire. C'est une forme légitime d'assistance. Toutefois, il est encore bien plus nécessaire d'avoir au Canada une politique semblable pour répondre à un besoin urgent. Nous avons nous-mêmes besoin de façon urgente d'un programme d'aide car, si nous n'agissons pas, nous continuerons tant bien que mal comme nous le faisons et notre retard augmentera d'année en année dans le domaine du logement.

Pareille suggestion me paraît raisonnable. L'un des préopinants a signalé que si une guerre éclatait et que le Canada devait participer, on n'hésiterait pas une seconde et on trouverait l'argent pour financer la guerre. Comparer le problème du logement à une guerre peut sembler forcé mais la crise et le besoin sont les mêmes pour ce qui est de notre économie et du bien-être des Canadiens.

Cela me rappelle une chose qui s'est passée au cours de la Seconde Guerre mondiale. C'était en 1943, sauf erreur, et le ministre des Finances de l'époque, M. Isley, a annoncé un emprunt considérable pour financer l'effort de guerre. Personne à la Chambre des communes n'a soulevé la moindre objection parce

que l'urgence et le besoin d'argent étaient évidents. Quelqu'un a toutefois demandé à M. Isley combien il payait d'intérêt sur l'argent. Il a répondu ¾ p. 100. On lui a ensuite demandé comment il pouvait obtenir de l'argent à ¾ p. 100 quand le taux d'intérêt moyen était de 4 ou 5 p. 100. Il a répondu: «Voilà ce qu'il coûte. Vu l'effort de guerre et la crise que nous traversons, pourquoi paierions-nous davantage?»

Si nous avons pu financer l'effort de guerre avec de l'argent emprunté à ce taux-là, il me semble que l'argent nécessaire pour faire face à la crise de l'habitation au Canada devrait pouvoir être obtenu à moins de 8½ p. 100. Il serait, me semble-t-il, de bonne politique d'utiliser les bons offices de la Banque du Canada pour fournir une partie de ces fonds—mettons un demi-milliard de dollars par an—qui ne peuvent provenir d'une source particulière comme celle dont j'ai parlé déjà. S'il en était ainsi, une maison de $12,000 ne reviendrait pas à $25,000 vingt ans après l'achat, mais à $15,000 ou $16,000.

Si j'ai soulevé cette question cet après-midi, c'est simplement pour souligner qu'il ne suffit pas de continuer à agir de la manière dont nous l'avons fait depuis quelques années. Le retard s'accroît d'année en année. Chaque année, les besoins se font plus impérieux et, pourtant, chaque année, la seule solution qui s'offre, c'est d'élever les taux d'intérêt et, ce faisant, de faire retomber le poids du coût plus élevé de l'habitation sur ceux qui peuvent le moins le supporter.

Dans ses consultations avec ses collègues du cabinet, que le ministre fasse en sorte que le gouvernement adopte une attitude différente en matière de financement de la construction domiciliaire. Autrement, aucun député de notre côté de la Chambre ne pourra faire confiance au gouvernement à propos de ce genre de question, simplement parce que les faits sont tellement évidents.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire. En résumé, la solution qu'on nous offre à l'heure actuelle pour résoudre le problème du logement est insuffisante et celui-ci continuera de s'aggraver comme au cours de ces dernières années au point de devenir impossible à résoudre. Il faut adopter une nouvelle attitude. Cessons de nous attarder à des programmes qui se sont révélés, à maintes reprises, incapables à répondre aux besoins.

Nous devrions utiliser nos propres ressources pour fournir les maisons qu'il nous faut. Nous avons les matériaux de construction, le ciment et le gravier pour couler les fondations. Notre pays dispose de matériaux suffisants pour construire non pas un million de maisons, mais deux millions s'il le faut dans la prochaine décennie. Nous avons les outils, la main-d'œuvre et la technique. Pourquoi ne pouvons-nous le faire? Parce que nous sommes rivés à une politique financière démodée tout à fait inappropriée à nos possibilités. Il doit assurément y avoir une meilleure formule. C'est, je le conçois, un problème complexe pour le ministre, mais j'espère qu'il montrera la voie et présentera un programme pour remplacer celui qu'il propose en ce moment.

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, l'amendement dont nous discutons en ce moment porte sur une chose essentielle pour tous les Canadiens, des habitations convenables. Comme l'a dit récemment dans un discours, l'administrateur du programme de construction de logements à bon marché du Conseil canadien du bien-être: «Une maison, un foyer, voilà un élément important dans la vie de chacun».

A entendre le porte-parole de l'opposition officielle et d'autres qui ont pris part au débat, on croirait qu'il eût été préférable de consacrer plus de temps à l'examen de la situation actuelle quant à la disponibilité et au prix des maisons, ainsi qu'à nos moyens de fournir les fonds, tant du côté du gouvernement que du secteur privé, afin de faire tout le nécessaire pour que les Canadiens disposent d'habitations convenables, à des prix abordables. Pourtant, à entendre surtout le porte-parole de l'opposition officielle, il m'a semblé qu'il s'attachait davantage au passé et que son exposé avait plutôt l'air de trouver les raisons et les responsables de la situation actuelle.

L'attitude du parrain de l'amendement nous oblige, partiellement au moins, à revenir sur la même période, puis à faire une analyse à peu près semblable. Mais, tout d'abord, je voudrais exposer à la Chambre le caractère illogique et contradictoire de cet amendement. Ce caractère est si prononcé que l'attrait des formules employées ne parvient pas à le dissimuler. C'est pourquoi les députés raisonnables et impartiaux, quelle que soit leur attitude devant le problème du logement, ne sauraient appuyer cet amendement.

• (5.40 p.m.)

D'après le porte-parole de l'opposition officielle, le gouvernement a exaspéré la situation actuelle par ses dépenses. Autrement dit, le gouvernement a exaspéré la

situation en distribuant des allocations aux jeunes gens, des prêts aux étudiants, des paiements à l'industrie laitière, et en augmentant les pensions servies aux vieillards. D'après lui, nous aurions aggravé la situation en consacrant des fonds plus importants pour stimuler les régions touchées par une expansion trop lente et par le récession industrielle. En fait, d'après l'opposition officielle, nous avons exaspéré cette situation en triplant le montant—on a dépensé 900 millions de dollars en 1967—qu'elle-même avait consacré à l'habitation quand elle était au pouvoir. On voit ce qui a valu à ses membres la place qu'ils occupent aujourd'hui.

L'opposition officielle prétend maintenant qu'il faudrait abolir ou comprimer les programmes que nous avons mis en œuvre. Il s'agit de programmes proposés au Parlement, qui ont reçu, pour la plupart, l'appui de l'opposition officielle; cette dernière même, à certaines occasions, a exigé que nous activions ces mesures. Prétend-elle, à la fin, que nous devrions diminuer les allocations aux jeunes, les prêts aux étudiants, les stimulants fournis aux industries et dans les secteurs à lent développement? Prétend-elle que nous devrions abolir le revenu supplémentaire garanti aux vieillards canadiens? Il semble que ce soit une analyse assez raisonnable des propos tenus par le porte-parole de l'opposition officielle, lorsqu'il a proposé son amendement cet après-midi.

**L'hon. M. Bell:** Toujours la même foutaise.

**M. Gray:** Prétend-elle que nous n'aurions pas dû tripler la dépense engagée au logement, depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1963? C'est ce qu'on aurait pu aussi sous-entendre de l'argument présenté au sujet de l'amendement mis en discussion.

Le porte-parole de l'opposition officielle a critiqué les emprunts et les déficits du gouvernement. Une grande partie des emprunts devait assurer des capitaux pour le logement. Sans les dépenses déjà faites, la situation du logement serait bien pire qu'elle ne l'est aujourd'hui. J'ajoute que les remarques sur les déficits émanent de très bonne source, puisqu'aucun groupe à la Chambre ne sait mieux que l'opposition officielle en quoi ils consistent et comment les créer. La différence entre le déficit qu'elle a accusé autrefois et celui qui peut exister aujourd'hui, c'est que le sien n'était pas occasionné par un programme visant à la croissance du pays, à la multiplication des emplois ou à la mise en chantier de maisons. Il provenait d'une mauvaise administration. C'est ce que les votants dans le pays ont souligné aux élections.

**M. Keays:** Venez-en aux faits et cessez de parler du passé.

**M. Gray:** Si les députés et le public veulent se livrer au genre d'analyse proposé par le représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton), et qu'ils la mènent jusqu'au bout, ils se rendront compte qu'en partie du moins on ne peut pas, en vue de la présente situation du logement, oublier la négligence, l'insouciance, l'absence d'un ordre de priorités chez l'opposition officielle alors qu'elle aurait pu, à titre du gouvernement, s'occuper de ce problème.

Si nous avons fait et s'il nous faut faire tant d'efforts, c'est que nous sommes aux prises avec un problème qui a pris beaucoup d'ampleur lorsque le gouvernement antérieur n'a pas réussi, même un peu, à répondre aux besoins divers en matière de logement. Rien n'a été fait quant aux logements qu'il aurait fallu bâtir, à la planification et aux projets que l'on aurait dû amorcer de 1957 à 1962. Il est évident, du moins à mon avis, que le gouvernement actuel doit faire face non seulement aux problèmes que posent actuellement notre économie en plein essor et l'accroissement démographique, mais qu'il doit aussi suppléer à ce qui n'a pas été accompli entre 1957 et 1962.

Laissez-moi étayer cette assertion en citant quelques exemples. Le gouvernement précédent a-t-il adopté des mesures législatives en vue de consentir des prêts fédéraux englobant 90 p. 100 du coût des logements sociaux destinés aux familles et aux citoyens âgés? A-t-il rendu possible l'octroi de prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation à l'égard des vieilles maisons? A-t-il porté au niveau actuel de $18,000, le montant maximum qu'on peut obtenir grâce aux prêts hypothécaires aux termes de la loi nationale sur l'habitation? A-t-il accru de milliards de dollars le montant global disponible par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les programmes de logement et de réaménagement urbain? A-t-il pris l'initiative qui a donné lieu à la création de sociétés provinciales de logement dans la plupart des provinces qui, ces quelques dernières années, ont réussi à assumer plus convenablement leurs responsabilités constitutionnelles dans ce domaine? La réponse saute aux yeux; le gouvernement précédent n'a rien fait en ce sens; toutes ces mesures ont été adoptées après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

J'aimerais citer comme exemple ce qui a lieu dans ma région de Windsor. Les habitants de la région savent très bien quelle était la situation avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1963. Le gouvernement actuel a certes fait beaucoup d'efforts dans ce domaine, et a réussi à mettre fin au chômage et au marasme qui existaient sous le gouvernement précédent. On me dit que depuis septembre 1965, 695 logements publics pour familles et citoyens âgés ont été construits ou sont presque terminés. Entre 1957 et 1962, seulement une entreprise d'environ 137 habitations avait été projetée et complétée. Si je ne me trompe, presque la moitié des logements publics qui existent dans la ville de Windsor aujourd'hui ont été construits grâce à l'initiative et aux mesures législatives prises par le gouvernement actuel dans le domaine du logement.

On a beaucoup parlé de mises en chantier, et on a certes raison de s'inquiéter du nombre de mises en chantier cette année et de ce qui pourrait arriver l'an prochain. J'ai appris cet après-midi qu'alors que le nombre de mises en chantier dans la région de Windsor de janvier à août 1966 s'est élevé à 761, il a atteint cette année 928 pour la période correspondante. Je ne nie pas qu'il reste beaucoup à faire, tant aux environs de Windsor que dans le reste du pays, pour construire des habitations convenables à des prix raisonnables pour les Canadiens, mais je prétends qu'on ne devrait pas, comme l'a fait le porte-parole de l'opposition en nous présentant son amendement, déclarer qu'il faudrait adopter l'amendement et, partant, renverser le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je suis de ceux qui préconisent une plus grande initiative et activité fédérales dans le domaine du logement; en même temps, je dois tenir compte, vu les dispositions actuelles de la constitution, des responsabilités et juridiction provinciales. J'estime donc que tout en réclamant une plus grande initiative fédérale, il importe d'en exiger autant des autorités provinciales, vu qu'il s'agit d'œuvrer dans un domaine vital de la politique nationale.

• (5.50 p.m.)

Je cite des exemples. En juin 1966, l'*Ontario Housing Corporation* a fait une étude sur les besoins de logement dans la région de Windsor. Cette étude a mené, entre autres, à la conclusion suivante: Pour chacune des années 1966 et 1967, un total de 350 unités de logements sociaux, dont 300 pour des familles, et 50 pour des citoyens âgés, suffirait pour répondre aux besoins de la localité. Des centaines de demandes ont été faites auprès de l'autorité en matière de logement, soit la Corporation de construction de la ville de Windsor, qui surtout est responsable du logement des personnes âgées. Les observations du conseil de Windsor, et bien d'autres, indiquent sûrement qu'à l'heure actuelle il y a beaucoup plus à faire que cela à Windsor dans le domaine du logement et c'est mon avis, certes. D'autre part, vu la structure actuelle, il y a place pour une mesure d'initiative provinciale. Je dirais, et j'y reviendrai plus tard, qu'en dépit des responsabilités constitutionnelles de la province, une plus grande initiative fédérale serait aussi indiquée. Ce que je veux faire ressortir, c'est que même si l'on tient compte de ces faits, étant donné les lois existantes et les dispositions financières en vigueur dans la province d'Ontario et dans tout le pays, les gouvernements provinciaux pourraient, en ce moment, contribuer beaucoup plus qu'ils ne le font à améliorer la situation où se trouve actuellement l'habitation.

Permettez-moi d'évoquer une autre question, d'un intérêt peut-être plus local. Il y a un plan d'habitations publiques qui est en cours de réalisation en ce moment, dans le secteur de la route de Bloomfield, à Windsor. Plusieurs unités d'habitation sont déjà terminées, mais l'*Ontario Housing Corporation* n'a pas autorisé les familles à qui elles avaient été assignées à les occuper. La raison alléguée était que, malgré l'achèvement des unités proprement dites, l'aménagement du paysage n'était pas terminé, non plus que celui des trottoirs. Je me demande ce qu'il faut penser d'un gouvernement provincial qui, même s'il a les meilleures intentions du monde, semble attacher plus d'importance au paysage, aux pelouses et aux trottoirs qu'au besoin primordial de posséder un abri.

Permettez-moi de rappeler un autre détail qui me paraît revêtir plus d'importance qu'on ne lui en a accordé jusqu'ici. Il faudrait que les gouvernements provinciaux s'efforcent vraiment davantage de se prévaloir des lois actuelles afin d'accroître le nombre et la portée de leurs programmes d'aménagement foncier. L'un des problèmes abordés par les préopinants aujourd'hui et la semaine dernière, c'est celui du coût des terrains. Il y a certes moyen de faire plus dans le domaine fédéral-provincial de l'aménagement foncier. Cela signifie, à l'heure actuelle, une plus grande activité de la part des gouvernements provinciaux, ce qui aurait une influence concrète sur la disponibilité des terrains à des prix raisonnables. Ainsi, s'il y a pénurie de terrains suffisamment aménagés, c'est sûrement l'une des raisons pour lesquelles le coût du logement augmente tant.

**M. Grafftey:** Encore une autre réprimande aux provinces. Vous vous faites encore un bouclier de la constitution.

**M. Gray:** Je ne dirais pas que le partage actuel des responsabilités relatives à certaines questions de sécurité sociale apporte la solution la plus efficace aux problèmes que comporte la situation au vingtième siècle; toutefois, la constitution interprétée par les tribunaux existe, et il serait simplement déloyal envers le public de dire, et j'essaie d'employer un langage modéré, que n'existe pas ce partage constitutionnel des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

**M. Grafftey:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Gray:** Je répondrai à des questions au terme de mes remarques.

**M. Grafftey:** Ne s'agit-il pas d'une crise d'intérêt national?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, et d'intérêt provincial aussi.

**M. Gray:** J'y reviendrai plus tard dans mes remarques. Comme le dit le député, il s'agit là d'une préoccupation nationale, mais aussi provinciale et locale. Je répète sans hésitation qu'à cet égard le gouvernement fédéral doit être prêt à prendre des initiatives immédiates et toujours plus vastes, car il est en mesure aujourd'hui de découvrir une méthode qui permette de réaliser ce programme et d'autres auxquels le peuple canadien s'attend.

**M. Knowles:** C'est ce que l'amendement propose.

**M. Gray:** Aujourd'hui et la semaine dernière, on a beaucoup commenté la majoration du taux d'intérêt relevant de la LNH. Il faut insister de nouveau sur le fait qu'il s'agit là du taux d'intérêt maximum qui peut être exigé quant aux hypothèques assurées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. On peut discuter des conséquences de ce taux et il faut certes y songer, mais ce changement est souvent décrit en termes qui semblent indiquer que le gouvernement aurait fixé à 8¼ p. 100 le taux relatif à toutes les hypothèques précitées. Or, tel n'est certes pas le cas. Il convient de le souligner encore une fois: le gouvernement n'a pas décrété que toutes les hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation devraient comporter un intérêt de 8¼ p. 100, bien qu'il puisse y avoir désaccord quant aux effets de cette mesure.

[M. Gray.]

Sauf erreur, le gouvernement a pour objectif de favoriser une échelle de taux inférieure au maximum de 8¼ p. 100 afin d'amener le secteur privé à fournir plus de fonds pour la construction domiciliaire, et, espérons-le, à des taux plus bas en laissant libre jeu au marché. A la fin de la semaine dernière, si je ne me trompe, la Banque de Montréal a indiqué qu'elle offrirait ses hypothèques pour les maisons au taux de 7¾ p. 100. Si cela est vrai, la mesure prise par le gouvernement, au lieu de créer un seul taux fixe pour toutes les hypothèques domiciliaires, constituerait un pas vers l'objectif que se propose le gouvernement, soit d'établir une échelle de taux de moins de 8¼ p. 100 pour les hypothèques domiciliaires. On espère que ce taux sera bien inférieur au maximum de 8¼ p. 100 dans de nombreuses régions au Canada. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

### SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): La Sécurité de la vieillesse—le relèvement des pensions; le député d'York-Humber (M. Cowan): la santé et le bien-être—les paiements aux provinces en vertu des mesures législatives visant les hôpitaux; le député d'Okanagan-Boundary (M. Pugh): la Monnaie canadienne—la production de pièces commémoratives du centenaire.

En conformité de l'article provisoire 6(1) et de l'article 15(4) du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

## LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Benson, tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides, et de l'amendement de M. Chatterton.

### L'HABITATION—L'INEFFICACITÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Gray:** Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été interrompue à six heures, je

signalais que le gouvernement avait simplement porté à 8¼ p. 100 le taux d'intérêt maximum, et qu'il n'avait pas proposé, comme certains ont tenté de le faire croire, que ce soit l'unique taux pour les prêts assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Par ailleurs, tout en reconnaissant que le gouvernement avait les meilleures intentions possibles en prenant cette décision, dans le dessein d'attirer plus de capitaux privés sur le marché des hypothèques domiciliaires, je tiens à dire sans ambages qu'à mon avis, hausser de la sorte le plafond du taux d'intérêt est tout au plus une façon incomplète de répondre au besoin d'un plus grand nombre d'habitations. Ce n'est sûrement pas la solution pour ceux qui gagnent $8,000 ou moins par année.

Le gouvernement doit être disposé à prendre de nouvelles initiatives pour aider les gens à revenu modique et les gagne-petit à se loger convenablement, et cela en sus des mesures déjà prises dont j'ai parlé au début de mes observations. C'est pour lui un impératif si l'entreprise privée est incapable ou refuse de le faire convenablement. Le *Star* de Windsor, dans un éditorial récent qui, je dois l'avouer, n'est pas très favorable à la hausse du taux maximum, a fait valoir l'argument suivant:

> C'est un aspect étrange de notre économie qu'on semble pouvoir trouver de l'argent pour presque n'importe quoi sauf pour ce dont on a le plus besoin. Il est, de toute évidence, possible de trouver l'argent nécessaire à la construction de nouveaux supermarchés, d'immeubles commerciaux géants, et ainsi de suite, mais non pas pour loger nos gens.
>
> Cela prouve une fois de plus que notre système d'entreprise privée a lamentablement échoué depuis la guerre dans le domaine de logement. La situation est critique et s'aggrave de plus en plus. Elle serait presque désespérée n'était-ce des projets de construction de logements de l'État, des subventions, etc.

Et, plus loin:

> Un jour viendra peut-être où la plupart des habitations seront confiées à l'entreprise publique. Elles seront fournies par les gouvernements, au même titre que l'instruction, l'eau, la police et la protection contre les incendies et autres choses essentielles dont nous bénéficions aujourd'hui.

Je poursuis la citation:

> Ceci n'est qu'un exemple de plus d'une intervention gouvernementale déclenchée par la carence de l'entreprise privée à satisfaire les besoins du public.

J'ai dit que la modification du taux maximum ne pouvait constituer l'unique solution aux besoins en logements. Je reconnais toutefois la signification des éléments qui se rattachent au pouvoir d'emprunt du gouvernement fédéral. A l'heure actuelle, personne ne bénéficierait de mesures qui aggraveraient la situation et multiplieraient les difficultés qu'éprouve le gouvernement fédéral à financer ses activités.

A mon avis, la mise en œuvre en ce moment de mesures visant à accroître les emprunts ferait augmenter les taux d'intérêt, dont le niveau actuel préoccupe déjà bien des gens. Cela accentuerait les poussées inflationnistes qui frappent tout le monde, surtout les gagne-petit. Par ailleurs, le public en général s'inquiète du fardeau des impôts actuels; or, les impôts constituent évidemment l'unique autre source immédiate de revenus du gouvernement.

Nous devons agir sérieusement et sans tarder pour améliorer la situation afin de pouvoir aller de l'avant dans le domaine du logement, par des moyens qui entraîneront peut-être de plus fortes dépenses. En attendant, nous devons dépenser les fonds dont dispose le gouvernement fédéral de façon à donner davantage aux régions dont les besoins en matière de logement sont les plus urgents. Le gouvernement fédéral doit être prêt non seulement à explorer de nouveaux secteurs et à y consacrer les fonds actuels ainsi que les fonds qu'il pourra recueillir à l'avenir, pour répondre aux besoins fondamentaux de logement, que l'on commence à considérer, si ce n'est déjà fait, comme un droit fondamental des Canadiens.

Tout en reconnaissant les droits constitutionnels des provinces—j'en ai d'ailleurs parlé tout à l'heure—je suis persuadé qu'il y aurait lieu pour le gouvernement fédéral de prendre à présent plus d'initiative et d'agir davantage. Je crois qu'il est temps qu'un ministre soit uniquement chargé des mesures fédérales en matière de logement et d'affaires urbaines. A mon sens, le député de Saint-Paul (M. Wahn), n'avait pas tort de proposer que le gouvernement fédéral, seul au besoin mais préférablement de concert avec les provinces, fonde des sociétés chargées de construire des maisons à bon marché, comme cela s'est fait pendant la guerre.

Malgré les efforts tentés et les résultats obtenus par suite des mesures dont j'ai parlé tout à l'heure, l'urgence est telle que pareille initiative pourrait être justifiée et pourrait fort bien être sanctionnée si l'on en venait à contester devant les tribunaux l'aspect constitutionnel de la question. Je dirais aussi que l'heure est venue pour le gouvernement fédéral d'étudier la possibilité de mettre à la disposition des personnes à faibles revenus une partie des fonds actuels ou d'autres fonds qui seront recueillis dans l'avenir, sous forme de prêts hypothécaires, dont l'intérêt serait payé par le gouvernement.

Il est certain que le moment est venu où le gouvernement doit agir, où le gouvernement fédéral doit prendre des mesures, au besoin, de concert avec les provinces si possible, pour

acheter et garder—stocker, autrement dit—des terrains dans tout le pays afin d'éliminer la spéculation et les bénéfices excessifs, éléments qui, selon moi, exercent des pressions injustifiables sur le coût des terrains et représentent un facteur vital dans le coût du logement aujourd'hui.

En outre, monsieur l'Orateur, je me demande si le moment n'est pas venu de prendre des mesures pour décourager les entrepreneurs de construction qui préfèrent construire des immeubles à bureaux et des habitations de grand luxe, au lieu de s'occuper un peu plus de la construction de maisons ordinaires.

(8.10 p.m.)

Tout en demandant au gouvernement de faire davantage dans le domaine du logement, je dirais certes, contrairement à l'opinion des honorables vis-à-vis, qu'il est vraiment conscient de la nature de ce problème dans notre pays. Il s'y est attaqué résolument, en réalisant de véritables progrès. Ce que le gouvernement a accompli dans ce domaine dans le passé me donne à croire qu'il mérite la confiance soutenue de la Chambre et du pays quant à son pouvoir de poursuivre son activité et d'accomplir davantage dans ce domaine primordial de la politique nationale. Ce qui justifie aussi le refus de la Chambre d'adopter l'amendement mis en discussion.

L'adoption de cet amendement par la Chambre n'aiderait en rien la situation actuelle. L'amendement ne modifie aucune loi actuelle; il n'entraînera aucune nouvelle loi. Il n'ajoute pas un sou aux fonds affectés au logement; il ne fera pas construire une seule maison de plus. Il ne ferait que déclencher d'autres élections, ce qui sèmerait l'incertitude et retarderait l'adoption de nouvelles mesures en vue de fournir plus de logements à des prix abordables.

De toute façon, les Canadiens sont certes en mesure de juger à quel point le gouvernement actuel est capable d'accomplir un travail plus efficace en matière d'habitation que les partis d'opposition. Évidemment, je l'ai signalé au début, l'opposition officielle, pendant qu'elle était au pouvoir, n'a rien fait qui pourrait porter, comme elle l'espère, un député ou un citoyen à prendre au sérieux le texte de l'amendement.

**M. Grafftey:** Le député devrait congédier le rédacteur de son discours.

**M. Gray:** Je dis qu'en raison de ce que le gouvernement a réalisé, des initiatives qu'il a prises, ainsi que des autres mesures qu'il prendra sous doute à l'avenir, la Chambre devrait rejeter l'amendement.

**M. Jack A. Irvine (London):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat. J'aimerais tout d'abord féliciter le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) de son amendement. Je voudrais aussi vous dire que jeudi soir dernier j'ai pu, juste avant que nous levions la séance, commenter quelque peu la déclaration faite la veille par le ministre du Travail (l'honorable M. Nicholson). J'avais alors mentionné que même dans la ville de London, la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, il nous manque près de 4,000 unités d'habitation, ce qui crée une crise considérable. On a dit avec raison qu'il faudrait actuellement au Canada près de 250,000 unités de plus.

Certains propos du député d'Essex-Ouest (M. Gray) m'ont plutôt surpris car je l'estime être mon ami. J'aurais cru qu'il était au-dessus de certaines déclarations partisanes et il aurait pu s'en dispenser. Notre fonction ici à la Chambre est de nous efforcer de travailler de concert. Il incombe aux députés de l'opposition officielle d'émettre des idées que nous croyons être dans l'intérêt bien compris du pays. L'honorable représentant s'en est pris à l'ancien gouvernement et n'a pas cessé de répéter que le député d'Esquimalt-Saanich ne pensait qu'en fonction de l'an dernier et des années précédentes. Toutefois, le même député a parlé de l'ancien gouvernement d'une façon qui ne contribuera pas, je crois, à améliorer l'atmosphère à la Chambre au Parlement. Je me demande si certaines de ses observations n'étaient pas le fruit d'une mauvaise conscience. Toutefois, nous n'insisterons pas là-dessus.

L'annonce du ministre l'autre soir selon laquelle le taux d'intérêt serait porté à un maximum de 8¼ p. 100 a asséné un rude coup à un grand nombre d'entre nous. De nombreuses personnes qui pensent au bien général du Canada—et je ne veux pas dire que le ministre n'y pense pas, car je suis sûr du contraire—agissent de façon à servir non pas nécessairement leur propre parti, mais le pays tout entier.

Le ministre est, je le reconnais, un grand Canadien. J'ai lu dans le journal un article qui m'a troublé. Je ne le lirai pas ici, qu'il me suffise de dire qu'il s'agissait d'une hypothèque de $18,000. Lorsque le débiteur hypothécaire aura remboursé cette somme, disait cet

article, le montant qu'il aura payé s'élèvera en réalité à $42,000, y compris les intérêts. C'est là une dette fabuleuse à imposer à un homme jeune et a fortiori à un homme âgé. Une personne qui veut acheter une maison à ce prix devrait payer approximativement $1,000 par an d'intérêt. Est-il rentable dans ces conditions, d'accéder à la propriété? Songeons-y. Il fut un temps où nous poussions nos jeunes à devenir propriétaires. Nous croyions, ce faisant, montrer du moins que nous les encouragions à devenir bons citoyens. Le fait d'être propriétaire, estimions-nous, donne des intérêts dans la communauté, fait prendre conscience d'être un élément du tableau national. Nous pensions devenir ainsi de meilleurs citoyens.

Je me souviens de l'époque où j'ai acheté ma première maison. J'avais dû alors faire une mise de fonds de $300, sauf erreur, et j'étais très fier d'avoir un intérêt dans la collectivité au sein de laquelle j'avais le privilège de vivre.

Réfléchissons un moment aux sanctions auxquelles nous soumettons les propriétaires éventuels de maison. Pensons d'abord à l'intérêt qu'ils auront à payer pendant 25 ans et qui peut atteindre jusqu'à $24,000. Il faut ajouter à cela la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, soit $1,800 de plus, et je n'ai pas l'intention de dire en ce moment si elle est bonne ou mauvaise. Pensons aussi à l'augmentation moyenne des impôts fonciers dans les régions urbaines. C'est un supplément de $300 tant que durera ce programme, ce qui fait $7,500 de plus. Ces gens ont eu la chance de pouvoir faire une mise de fonds de $10,000 et rares sont ceux qui le peuvent. Si l'on y ajoute les chiffres que j'ai déjà donnés, on obtient un total d'environ $43,300 qu'ils auront à payer pour le seul privilège d'avoir un intérêt dans la collectivité.

Voilà certaines choses qui me préoccupent et, à mon avis, tous les députés devraient se préoccuper vivement de ces difficultés que nous créons, particulièrement aux jeunes. Il existe d'autres facteurs, comme par exemple les valeurs foncières, qui augmentent sans cesse. Ils font partie de la tendance inflationniste. Voilà une autre difficulté que nous créons pour ces gens.

Toutefois, abordons le problème d'un autre côté. Supposons que ces personnes ne possèdent pas de maison. Elles se trouvent néanmoins aux prises avec la loi de l'équilibre économique et doivent payer un loyer plus élevé parce que, naturellement, la valeur d'une maison sur laquelle le propriétaire doit payer jusqu'à 8¼ p. 100 augmentera, et ainsi la valeur des maisons de remplacement augmentera aussi. La valeur de la maison louée par une personne sera plus élevée, et ainsi cette personne devra payer un loyer aussi plus élevé.

Il s'agit là d'une situation très grave, surtout pour les jeunes couples qui élèvent des enfants. Voilà certains des facteurs responsables pour des poussées inflationnistes toujours plus fortes.

• (8.20 p.m.)

Songeons, par exemple, au revenu minimum de $8,000 dont on a parlé. Qu'arrive-t-il au petit salarié, celui qui gagne, mettons, $5,000 par an et qui paie $75 ou $100 de loyer par mois? Il ne peut pas répondre aux exigences fixées pour ce genre d'hypothèque. Donc, lorsque son loyer augmentera, ce supplément servira simplement à subventionner les gens qui gagnent $8,000 ou plus. Cet homme-là n'a-t-il pas droit à nos égards, ou est-il censé être un citoyen de deuxième classe? N'a-t-il pas le droit de conserver sa dignité? Les mêmes pressions inflationnistes vont faire monter son loyer. Que se propose de faire le gouvernement devant une pareille situation? Ce sont ces gens-là que nous devrions aider. J'en suis certain car j'ai vécu avec un revenu pareil pendant des années. C'est pour le gagne-petit que nous devrions avoir un programme.

Permettez-moi un moment, monsieur l'Orateur, de mentionner une chose maintes fois évoquée à la Chambre, la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, taxe que perçoit à grands frais le ministère du Revenu national, taxe qui est ensuite prêtée en vertu de la loi nationale sur l'habitation à un moindre taux d'intérêt. Je voudrais connaître le chiffre net réel qui découle de cette taxe sur les matériaux de construction. A combien nous revient le coût d'administration de la taxe? Par exemple, combien coûtent les écritures? Quel est le coût de revient du travail administratif que comporte cette taxe pour le fournisseur de matériaux de construction et pour le constructeur lui-même? Toutes ces dépenses, légitimes en soi, sont imputées à la compagnie intéressée; si ces dépenses sont exemptes de taxe, cela signifie tout simplement que le gouvernement perçoit moins de taxe même dans chaque cas en particulier.

Le montant net qui découle de cette taxe a été estimé, selon des sources dignes de foi, à environ 2½ p. 100 de la taxe complète; néanmoins, ces gens sont tenus de la payer en entier, soit 11 p. 100. Voilà un autre obstacle que doivent surmonter nos jeunes gens qui veulent avoir leur propre foyer.

Je vous le demande, cette majoration possible et autorisée du taux d'intérêt, mentionnée par le ministre, signifiera-t-elle que les gens auront les moyens de construire? Ou bien, rendra-t-elle la chose impossible? S'ensuivra-t-il qu'un jour le domicile privé ne sera plus profitable et qu'on aura tort de penser à se bâtir une maison? Tous les députés savent fort bien que la situation placera encore une fois la famille à faible revenu dans les serres de l'inflation?

Monsieur l'Orateur, nous subventionnons les producteurs de blé et de lait. Nous subventionnons aussi les charbonnages. Je ne suis pas contre, au contraire. Vu que le ministre du Commerce (M. Winters) s'est trouvé dans une situation très embarrassante à propos des cultivateurs de blé, le gouvernement a dû les subventionner. Mais pourquoi ne pensons-nous pas à protéger les plus beaux fleurons de notre société? Pourquoi ne songeons-nous pas à protéger les gagne-petit afin qu'ils puissent obtenir une hypothèque pour se construire une maison?

J'affirme que si nous consentions aux gens gagnant entre $5,000 et $7,000 ou $8,000, une hypothèque pour faire construire leur maison, nous en ferions d'abord de meilleurs Canadiens. Je le répète, nous leur donnerions un intérêt dans leur collectivité. Nous devrions chercher laborieusement les moyens de consentir aux salariés dans cette échelle de revenus, une hypothèque à un taux d'intérêt de 5 p. 100.

Nous ne sommes certes pas si fiers que nous ne pouvons subventionner nos compatriotes afin de les tirer d'un mauvais pas, surtout les jeunes qui fondent une famille. Il est illogique de les laisser habiter les logements à bon marché actuels; ils veulent avoir une maison où leurs jeunes enfants pourront s'ébattre dans le jardin à l'arrière, qu'il soit petit ou grand. Je sais par expérience que c'est important pour ces gens-là.

Je veux faire comprendre au gouvernement l'importance d'aider ces personnes, en passant à l'action. Ces jeunes gens sont le plus grand atout du Canada. Pendant la guerre, ce sont les jeunes gens que nous avons envoyés outre-mer se battre pour nous; je pense qu'il est temps de lutter un peu en leur nom maintenant.

Il est vrai que certains d'entre eux ne seront jamais propriétaires d'une maison; cela a toujours été vrai. Mais allons-nous les condamner à vivre dans ces complexes d'habitations publiques à prix modique? Ces habitations ne correspondent pas aux aspirations des jeunes ménages avec des enfants qui grandissent. Nous accordons sans exiger d'intérêt des prêts aux pays étrangers qui se développent, et pourtant nous oublions l'atout le plus important de notre propre pays.

Considérons la situation objectivement, monsieur l'Orateur. Ce matin j'ai visité deux institutions bancaires. Il n'y a pas très longtemps, il était possible d'obtenir une hypothèque de ces institutions au taux de 7 p. 100, même si je dois admettre qu'elles ne les accordaient pas à n'importe qui. J'ai demandé au directeur de l'un de ces établissements ce matin quel était le taux actuel, et il m'a répondu 8 p. 100. Je soutiens que c'est un premier pas, et que, d'ici peu, elles augmenteront ce taux au maximum de 8¼ p. 100. Je lui ai demandé si c'est ce qui arriverait, mais il m'a dit ne pas être au courant.

Supposons, monsieur l'Orateur, que cela se produise et que les taux en question montent à 8¼ p. 100. Les institutions de ce genre vont-elles prêter à un taux inférieur pour des raisons commerciales? Nous allons également trouver un malaise dans le monde des affaires. Le prix de toutes les autres maisons va augmenter dans une proportion équivalante. Prenons une maison qui aujourd'hui coûte $20,000 et pour laquelle on paie $20,000 d'intérêt tant que dure l'hypothèque. A l'ancien taux d'intérêt, la maison aurait quand même pu coûter $20,000 mais l'intérêt se serait élevé à $12,000 environ. Le prix de la maison a donc augmenté de $8,000.

Les répercussions s'en feront sentir jusqu'à l'homme qui paie un loyer de $75 par mois. Celui-ci sera peut-être porté à $100 par mois. Le type qui gagne, mettons, $100 par semaine devra payer un loyer augmenté à peut-être $115 ou $120, selon les poussées inflationnistes. Il verra retardé le moment où il pourra acheter sa propre maison. Peut-être au moment où il aura épargné l'argent requis sera-t-il trop âgé pour avoir droit à une hypothèque.

• (8.30 p.m.)

Voilà ce à quoi je pense. Je parlais au nom du gagne-petit, de l'ouvrier en salopettes qui tous les jours se rend au travail. C'est à lui que je songe car il contribue à l'essor du pays. J'implore ce soir le gouvernement de faire quelque chose pour l'aider lui et les autres comme lui. Aidons-les à atteindre les buts que se propose tout bon Canadien.

Charité bien ordonnée commence par soi-même. Je ne dis pas qu'il faudrait abandon-

ner la belle œuvre que nous avons entreprise auprès de certaines nations en voie de développement, mais pensons tout d'abord à nous. Protégeons ceux qui constituent les véritables fleurons de ce pays dans lequel nous avons le privilège de vivre.

On peut se demander où nous nous procurerons les fonds voulus? Je prétends qu'il faudrait d'abord nous tourner du côté de la bureaucratie. Nous devrions restreindre la bureaucratie au Canada. Nous pouvons limiter l'établissement d'une oligarchie qui se poursuit, mettons, depuis 1939—et je n'exclus pas le gouvernement précédent, car il est inopportun de faire preuve de partialité et nous devrions appeler les choses par leur nom. Nous servons à la Chambre en premier lieu à titre de Canadiens et en deuxième lieu, en qualité de membres d'un parti. Je le répète, si nous pouvons éliminer la bureaucratie, ce sera une excellente chose.

Je voudrais vous lire un passage d'un éditorial publié dans le *Beacon Herald* de Stratford en date du 1er août 1967. Les députés ne connaissent peut-être pas ce journal publié à une quarantaine de milles de la circonscription que j'ai le privilège de représenter: L'article dit ce qui suit:

Une nouvelle d'Ottawa établissant le revenu moyen de nos contribuables urbains a été publiée dans notre journal l'autre jour. Le revenu moyen des contribuables dans un certain nombre de villes de l'Ouest ontarien, notamment Stratford, St. Thomas, Woodstock, Galt et Owen Sound, s'échelonne entre $4,500 et $4,700. Dans les centres moins importants ou moins industrialisés, la moyenne est encore plus faible. Richard Jackson, correspondant du *Beacon Herald* à Ottawa a parlé dans diverses chroniques des traitements au sein de la fonction publique où les hauts fonctionnaires touchent de $18,000 à $35,000 et quelques-uns encore davantage.

Le correspondant d'Ottawa avait signalé au début de l'année qu'il y avait 372,890 personnes employées dans la fonction publique...

Monsieur l'Orateur, 372,890 personnes, c'est un chiffre formidable.

...comme on l'appelle actuellement, auxquelles on versait des traitements de $2,063,892,000, sans compter les forces armées. Un dollar sur 4 de l'argent du contribuable sert à payer ces traitements. En admettant qu'un de ces contribuables de l'Ouest de l'Ontario, qui déclare environ $4,500 de revenus, soit marié, ait une personne à charge, paie des cotisations syndicales et fasse quelques dons charitables, il déboursera $160 d'impôt dont $40 serviront à payer des employés du gouvernement fédéral qui reçoivent, en général, plus que lui.

Cette comparaison, bien entendu, n'est pas véritablement exacte. Tout contribuable paie indirectement des droits de douane et une taxe de vente fédérale sur les marchandises qu'il achète, ce qui compense en partie les $40. Par ailleurs, les fonctionnaires dont les traitements sont plus élevés paient beaucoup plus d'impôts. Ce qui est important, c'est qu'il y a 10 fois plus d'employés dans la fonction publique qu'en 1939...

Dix fois plus. Ce sont là des chiffres étonnants, monsieur l'Orateur.

...une augmentation tout à fait disproportionnée à l'accroissement démographique, aux revenus des contribuables ou à toute autre chose, sauf à la prolifération des ministères de l'État. Dix fois plus de personnes, cela représente beaucoup plus que dix fois le total des salaires, à cause des augmentations accordées de temps à autre depuis 1939. La fonction publique, maintenant réorganisée grâce à la mesure législative débattue sous cette rubrique il y a quelques mois, songerait à forcer le Trésor à majorer sensiblement les taux de rémunération.

C'est tout naturel. Je continue:

Il n'y a dans le Trésor que ce qu'y mettent les contribuables, et la principale source de recettes est l'impôt sur le revenu—non pas l'impôt sur les revenus élevés, mais sur le grand nombre de revenus moyens et petits.

Je tiens à bien préciser que je ne préconise aucunement un programme de congédiement en masse des fonctionnaires. Pas du tout. Je n'y songe pas le moins du monde, mais je propose effectivement un programme d'évaluation des emplois visant à confier aux fonctionnaires des emplois qui leur conviennent et dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

Je ne prétends pas que ces gens devraient être mis à pied ou congédiés sommairement. Mais en toute sincérité, je propose qu'on y regarde de près quand ce personnel atteint l'âge de la retraite. Beaucoup d'entre eux n'ont pas à être remplacés. On pourrait peut-être réduire le nombre des fonctionnaires de 2, 3 ou 5 p. 100 chaque année sans faire souffrir indûment qui que ce soit tout en réduisant par ce moyen la liste de paie qui dépasse les 2 milliards. Si nous diminuions le nombre des fonctionnaires, mettons de 5 p. 100, on pourrait affecter 100 millions de dollars aux gens plus jeunes avec de petites familles pour qu'ils puissent s'acheter une maison. Les 5 p. 100 des listes de paie ainsi économisés pourraient servir à établir les chefs de petites familles comme de bons citoyens de notre pays.

J'affirme, monsieur l'Orateur, que l'homme moyen constitue l'ossature du pays. Donnons-lui une chance. Ne l'accablons pas. N'ajoutons pas à ses difficultés quand il cherche à s'élever. Cherchons à l'aider. Il est temps d'avoir une pensée charitable pour les nôtres et de subventionner l'homme moyen.

• (8.40 p.m.)

D'abord, facilitons-lui la propriété de son foyer. Permettons-lui de jouir de la dignité à laquelle il a droit comme individu. Permettons-lui de marcher la tête haute, de se sentir fier d'être Canadien.

Ce soir, je demande au ministre et à ses collègues des banquettes ministérielles ce qu'ils projettent? Qu'est-ce qu'ils préparent à

cet homme? Le laisserons-nous tomber ou lui ferons-nous la charité.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, de toute façon, j'avais l'intention d'intervenir dans le débat. D'entendre le libellé de l'amendement proposé par le député porte-parole de l'opposition officielle, m'a raffermi dans mon intention.

Je partage l'inquiétude des députés au sujet du logement. En dépit des efforts et des succès considérables du gouvernement, ces dernières années, pour accroître le nombre de logements au pays et adopter des mesures aussi progressives que dans n'importe quel pays du monde, il existe, à n'en pas douter, une pénurie de logements au Canada à l'heure actuelle. Bien entendu, cette pénurie se fait sentir plus particulièrement dans les centres urbains marqués par un développement très rapide, notamment celui que j'aide à représenter ici à la Chambre.

Je suis convaincu aussi, comme tous les députés sans doute, que, pendant longtemps encore, les exigences, en matière de logements, se maintiendront à des niveaux jusqu'ici inégalés. Le Conseil économique a très bien exposé la situation, mais je ne crois pas que l'analyse détaillée qu'il en a faite était nécessaire pour nous démontrer ce qui est si évident. Un pays comme le Canada, où la main-d'œuvre connaît l'un des rythmes d'accroissement les plus élevés du monde, ne saurait échapper aux problèmes de logement. C'est là un fait reconnu par le ministre responsable de l'habitation, tout comme par le ministre des Finances et par le gouvernement. Je suis aussi d'accord avec l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) pour insister sur la question des priorités fiscales, bien que ce conseil me paraisse pour le moins étrange, sinon hypocrite, venant d'un parti qui a, si souvent, depuis quelque temps pressé le gouvernement d'entreprendre de vastes et nouveaux programmes de dépenses, aussitôt que possible, et sans considération aucune pour les responsabilités ou les priorités fiscales ou pour quoi que ce soit, en l'occurence.

**L'hon. M. Churchill:** Je pense que le terme d'hypocrite n'appartient pas au langage parlementaire.

**L'hon. M. Sharp:** J'avais songé à consulter les résultats électoraux de l'honorable député d'Esquimalt-Saanich et de l'honorable député de Perth (M. Monteith) dont les paroles éloquentes ont été citées par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich.

[M. Irvine.]

**L'hon. M. Monteith:** Elles ne sont que trop vraies.

**L'hon. M. Sharp:** Mais j'ai décidé que ce n'était pas vraiment nécessaire, car je me souviens de l'enthousiasme avec lequel les membres de l'opposition officielle nous ont exhortés à dépenser des centaines de millions de dollars dépassant nos moyens...

**L'hon. M. Churchill:** Précisez.

**L'hon. M. Sharp:** Ils ont été affectés à des domaines particuliers, mais je n'ai jamais entendu l'opposition officielle recommander, pour faire place à une priorité, l'abandon d'autres programmes coûtant des centaines de millions de dollars, ou nous inviter à augmenter les impôts à cette fin. Lorsque le gouvernement, dans l'intérêt de la stabilité et de la responsabilité financières, devra à nouveau établir une liste de priorités, le député et ses collègues nous encourageront, j'espère, par leur appui. Ce serait une exception fort agréable. (*Applaudissements*)

**M. Aiken:** Puis-je poser ici une question au ministre? Aurait-il l'obligeance de nous informer des priorités établies par le gouvernement?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, monsieur l'Orateur, j'y viens. Lorsque nous reprendrons le débat sur le budget cette semaine, je discuterai de notre situation financière générale plus longuement, et je demanderai à la Chambre d'appuyer le gouvernement dans ses efforts pour établir et maintenir les priorités et pour restreindre comme il se doit les emprunts dont nous avons besoin. J'espère alors entendre de l'autre côté de la Chambre des applaudissements fracassants.

J'ai écouté ces exhortations au sujet des économies, monsieur l'Orateur, et non seulement de la part des honorables vis-à-vis. Je les écoute presque continuellement et rien n'encourage un ministre des Finances davantage que ce genre d'appui. Mais j'aimerais ajouter que, sur ce champ de bataille, on se bat pour des raisons précises et non pour des généralités. Lorsque je parlerai de façon précise et quand, dans l'intérêt de l'avenir économique de ce pays, je soutiendrai que nous devons continuer à suivre les politiques responsables que nous avons adoptées, j'espère qu'au lieu des critiques habituelles je recevrai des membres de l'opposition l'appui général que laissent prévoir les discours prononcés aujourd'hui.

**M. McIntosh:** Gardez la politique pour les tréteaux.

**L'hon. M. Sharp:** Ce n'est pas de la politique; c'est l'avenir de notre pays. J'espère bien sincèrement que tous les députés accordent à l'importance de la stabilité et de la responsabilité monétaire et fiscale autant de respect que les ministres des Finances d'ordinaire et j'espère bien que le même esprit régnera lorsque viendra le moment des détails. Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais...

**M. Bell:** Comme vous l'avez fait en 1962?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi le conseil de l'un des anciens orateurs: ne pas remonter dans l'histoire au-delà l'existence du Parlement actuel. Je m'abstiendrai de le faire, car je sais alors ce que je pourrais dire. Je me borne à la présente législature et à l'attitude des députés qui y siègent maintenant.

**M. MacInnis:** Vous ne connaissez pas votre histoire.

**L'hon. M. Sharp:** Je voudrais revenir sur notre problème et parler un peu de sa nature. Il faut d'abord nous préoccuper, pour l'envisager correctement et sans parti pris—en gardant le sens des réalités—de la pénurie de capital, ou si vous voulez, de l'épargne. L'habitation ne requiert pas seulement une main-d'œuvre et des matériaux dont nous pouvons d'ailleurs améliorer la disponibilité. Même le gouvernement fédéral a un rôle dans ce domaine, et bon nombre des efforts entrepris ces derniers temps par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration contribueront, je crois, à améliorer la situation.

Nous pouvons également améliorer nos méthodes de construction, mais l'habitation requiert aussi des capitaux sous forme d'épargnes. Dans le domaine de l'habitation, la plupart des acheteurs ne sont pas en mesure de payer comptant. Presque tous réclament un prêt pour construire leur maison. Quelqu'un d'autre, par conséquent, doit avoir de l'argent en caisse pour leur permettre d'acheter leur maison quand ils la désirent.

Les épargnes pour financer l'achat et la location de maisons sont aujourd'hui rares, et j'ai tout lieu de croire qu'elles le resteront au cours des prochaines années. Pour obtenir des capitaux, l'habitation doit rivaliser avec l'industrie et les gouvernements. Il nous faut des capitaux pour créer des emplois dans l'industrie, et les gouvernements en ont besoin pour bâtir l'infrastructure: les routes, les écoles et les autres éléments que les gouvernements doivent fournir pour rendre les villes habitables.

• (8.50 p.m.)

Il n'y a aucune solution facile à ce problème. Le Canada devra faire face à une pénurie de capitaux, au cours des quelques prochaines années, et nous devrons certainement nous adresser à l'étranger pour obtenir de fortes sommes. Le Conseil économique, dont le rapport a été cité à de nombreuses reprises, l'a reconnu.

**Une voix:** Pas par Walter Gordon.

**L'hon. M. Sharp:** C'est une déclaration que j'ai souvent faite et que mon collègue le président du Conseil privé a également faite en de nombreuses occasions. Nous devrons emprunter des capitaux à l'étranger pour faire face à nos nombreux besoins. Nous devrons nous efforcer d'établir les priorités avec intelligence et réalisme. Il ne sera pas facile, je crois, de déterminer les mesures les moins importantes lorsque le temps sera venu de faire un choix. L'épreuve à laquelle doivent se soumettre ceux qui croient aux priorités, ce n'est pas d'établir les priorités, mais de reléguer certaines initiatives au dernier rang. Voilà les véritables problèmes auxquels nous devons faire face pour nous assurer qu'il y a suffisamment de fonds pour le logement.

Si, en ce domaine, on doit être en mesure de soutenir la concurrence pour l'emprunt des capitaux dont on aura besoin d'ici quelques années, il faudra offrir des conditions attrayantes aux investisseurs. Je regrette d'ajouter que dans les circonstances actuelles, cela signifie des taux d'intérêt plus élevés que dans le passé.

Les taux d'intérêt au Canada doivent être assez élevés, par rapport à ceux des États-Unis, pour que nous puissions attirer chez nous les capitaux nécessaires pour combler notre pénurie. C'est un fait. Nous n'y pouvons rien à moins d'accroître nos propres épargnes et nous ne pouvons pas le faire assez vite pour nous dispenser du capital étranger. Par conséquent, nos taux d'intérêt doivent être établis en fonction de ceux des États-Unis. Les taux d'intérêt au Canada doivent nous permettre d'équilibrer nos demandes de capitaux et les fonds disponibles grâce aux épargnes tant intérieures qu'étrangères.

Je me préoccupe des taux d'intérêt élevés. Je regrette vivement qu'ils aient dû monter. Il en a été ainsi dans tout le monde occidental. Les taux sont à la hausse dans les pays industrialisés comme dans les pays sous-développés. Comme je l'ai dit aujourd'hui à l'appel des motions, j'étais à Rio de Janeiro la semaine dernière. J'ai pu y rencontrer tous les ministres des Finances du monde. Nous nous sommes réunis en groupes parfois nombreux, parfois restreints. L'un des principaux problèmes dont nous avons discuté a été celui des taux d'intérêt. J'ai confié en blague

à un de mes amis, aujourd'hui, qu'il était agréable de rencontrer les ministres des Finances du monde entier car nous pouvions au moins nous consoler mutuellement. Nous nous sommes penchés sur ce problème; nous l'avons examiné consciencieusement et longuement pendant une semaine. Aucun d'entre nous n'a pu offrir une solution rapide au problème de la hausse des taux d'intérêt.

Depuis une semaine, nous avons assoupli les taux afin d'attirer des fonds dans le logement. Nous avons, autant qu'il était possible en vertu de la loi nationale de l'habitation, assoupli les taux pour ceux qui désirent des hypothèques assurées, en leur permettant d'offrir des conditions aussi intéressantes qu'il le fallait pour qu'ils puissent soutenir la concurrence d'autres emprunteurs. Les députés savent qu'il y a une limite à ce que le gouvernement peut faire, en conformité de cette loi. Nous sommes allés jusqu'à la limite, non parce que nous espérions que les taux montent jusqu'à ce niveau, mais pour que le marché se stabilise au niveau nécessaire pour attirer des investissements dans des hypothèques assurées. J'ai tout lieu de croire que le taux se stabilisera à un niveau sensiblement inférieur à 8¼ p. cent. Nombre d'indices permettent de l'entrevoir.

Le deuxième problème d'importance est celui des terrains aménagés, car des terrains munis de services appropriés sont essentiels à la construction d'habitations dans nos régions métropolitaines, surtout à Toronto et dans la banlieue où l'espace impose de sévères restrictions. On le voit évidemment dans la rareté et le prix élevé des terrains. Je crois comprendre que les lots entièrement aménagés se vendent actuellement de $10,000 à $12,000. Évidemment, je me souviens, comme beaucoup d'entre vous, quels étaient les prix voici quelques années seulement. Je me suis renseigné, et j'ai vu qu'entre 1949 et 1966, le prix moyen des terrains urbains aménagés a augmenté de plus de 350 p. cent, partout au Canada. Évidemment, cette augmentation l'emporte de beaucoup sur celle du prix de construction d'une maison et sur toute augmentation du coût de financement.

Certaines municipalités, surtout dans la région de Toronto, restreignent la construction de maisons individuelles à celles qui coûtent relativement cher, de $25,000 à $30,000, afin qu'elles soient mieux en mesure de supporter entièrement leur quote-part des frais municipaux. En outre, le volume des maisons construites ne nécessitera pas une extension des services municipaux et scolaires qui obérerait les finances municipales. Cet exemple illustre à merveille l'interdépendance existant entre la situation du logement et les problèmes de financement que doivent affronter les municipalités.

[L'hon. M. Sharp.]

Ceci m'amène au troisième problème dont je voulais parler, celui du développement urbain. Nous ne trouverons de solution au problème du logement que si nous recourons à un développement urbain bien équilibré grâce à une planification appropriée, à un contrôle de l'utilisation des terrains, et en prévoyant les services et installations connexes nécessaires.

Tout le monde l'admet, je pense: les progrès sont certes insuffisants dans ce domaine si nous voulons résoudre le problème qui se posera au Canada durant les années à venir, même si nous disposons de fonds hypothécaires illimités. La planification et le contrôle efficaces de l'utilisation des terrains, ainsi que l'administration municipale relèvent essentiellement, bien sûr, des municipalités. Elles ont les moyens d'exercer un contrôle véritable. Nous pouvons apporter notre aide; mais essayer de résoudre ce genre de problème au moyen de fonds d'hypothèques supplémentaires aggraverait probablement la situation. Nous devons aborder le problème de l'habitation en coordonnant nos efforts. A mon avis, tous les députés admettent cette idée, mais dans ce débat—je regrette de le dire—j'ai estimé nécessaire d'appuyer sur ces choses, car on avait trop insisté sur le seul problème du financement.

Le quatrième problème est celui des impôts sur les maisons. Vous savez tous comme moi qu'on doit lever des impôts pour pouvoir gouverner. Il n'y a pas d'impôts parfaits et aucun n'est certes populaire. Malheureusement, nous ne pouvons pas financer toutes nos entreprises grâce à la forme la plus souhaitable de taxation, c'est-à-dire, pour la plupart d'entre nous, je crois, l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés, ou peut-être certaines taxes sur les articles de consommation. Les impôts fonciers constituent l'une des principales sources de revenu dans notre pays.

• (9.00 p.m.)

En avril dernier, bien avant que ne commence ce débat, m'adressant à la Tax Foundation, j'ai parlé de ce problème; j'aimerais vous citer certains propos que j'avais alors tenus:

> Nos impôts fonciers au Canada touchent en grande partie les améliorations apportées sur le terrain plutôt que sur la valeur du terrain proprement dit. Ces impôts ajoutés à d'autres influences, font que les maisons et les appartements coûtent trop cher. A mon avis, nous ne pouvons résoudre complètement nos graves problèmes quant aux maisons tant que nous ne pourrons améliorer le financement des municipalités de même que le contrôle et la planification efficaces de l'utilisation des terres.

Je suis encore de cet avis. Dans le discours que j'ai prononcé à Toronto, j'ai proposé certaines façons de déplacer ce fardeau. Je n'ai pas eu de succès. Ce problème demeure es-

sentiel et à moins que nous ne l'abordions en même temps qu'une réforme générale de notre structure fiscale, nous n'aurons pas résolu une des plus grandes difficultés auxquelles notre pays fait face, et qui est à la racine du problème du logement.

On a déclaré que le gouvernement fédéral devrait agir en ce qui a trait au logement en abolissant la taxe grevant les matériaux de construction. Rien ne me ferait plus plaisir, mais un problème se pose à cet égard, à moi ainsi qu'à tous les députés: recueillir des revenus suffisants pour acquitter les dépenses du gouvernement. Le Conseil économique du Canada a soulevé cette question mais pas tout à fait dans les termes qu'on lui a prêtés parfois. Il a seulement suggéré que le problème soit réexaminé, et je puis vous assurer que je l'ai réexaminé maintes fois.

En revanche, la Commission Carter a fait une déclaration plus pertinente en déclarant:

> Exempter tous les matériaux de construction de toute taxe serait souhaitable pour des raisons économiques et sociales, mais il faudra peut-être y renoncer pour le moment et y songer de nouveau plus tard, en se fondant sur les besoins en revenus.

Voilà donc, à mon sens, où nous en sommes. Dès que nous en aurons les moyens, et j'espère que ce sera bientôt, la première chose à faire serait de rembourser un certain montant sur chaque logement, de sorte que l'assistance aille à ceux qui en ont le plus besoin.

**M. MacInnis:** Vous faites du plagiat.

**L'hon. M. Sharp:** C'est une idée à moi; peut-être m'a-t-on plagié. Toutefois, il ne s'agit pas de savoir qui a eu l'idée, mais de déterminer si elle est bonne, et si je l'emprunte, j'en remercie de tout cœur celui qui me l'a donnée. C'est une bonne idée et j'espère bien que nous pourrons la mettre à profit au bon moment. Entre-temps, tout le monde ici se rend compte, je pense—et je m'étendrai là-dessus lors du débat sur le budget—que nous ne pouvons manifestement pas nous permettre cette remise d'impôt en ce moment.

Toutefois, j'ai fait un petit calcul du montant de la taxe de vente pour une maison de grandeur et de prix moyens, ce qui me donne un montant probable de quelque $540 en tout et partout. C'est le montant approximatif de la taxe de vente sur les matériaux de construction pour une maison ordinaire.

**M. Prittie:** De quelle valeur?

**L'hon. M. Sharp:** On estime que la taxe de vente de 11 p. 100 s'applique à la moitié, environ, des frais de construction; on obtient donc des chiffres de cet ordre. Peut-être est-ce un peu moins de la moitié. Ces calculs sont l'œuvre de quelques-uns de mes experts, et je suis persuadé qu'ils sont assez justes. La taxe est plus élevée, naturellement, pour une maison chère, et moins pour une maison modeste. Ce calcul se fonde sur les moyennes de la SCHL quant aux frais de construction domiciliaire au pays, ces dernières années.

Quand on compare ce chiffre au fardeau imposé sur le logement par les impôts fonciers, qui s'établissent en moyenne à $350 l'an, y compris pour des maisons jumelées ou maisons de rangée, on comprendra, je crois, que l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction est peut-être une réforme souhaitable, mais certes moins importante que bien d'autres, et qu'il y a une foule d'autres mesures plus importantes qu'on pourrait prendre auparavant.

Voici ce que devraient être les politiques du gouvernement dans ce domaine. Nous attaquons le problème du logement sur plusieurs fronts. Comme première mesure tendant à répondre à l'urgente pénurie d'argent de l'an dernier, nous avons institué d'importants programmes de prêts directs. En fait, lorsque j'ai regardé les chiffres du financement de la SCHL, l'autre jour, j'ai été étonné du changement qui s'est produit. J'ai constaté qu'elle recevait de moi, comme ministre des Finances, un prêt du Trésor public de l'ordre de centaines de millions de dollars. Il y a quelques annérs, nous fournissions approximativement 100 millions de dollars. Voilà qui indique la priorité que le gouvernement a accordée au logement depuis que nous avons accédé au pouvoir. Le montant des ressources que le gouvernement a consacrées au logement depuis quelques années ne se compare nullement à aucune période précédente, ni sous le gouvernement précédent, ni sous le gouvernement libéral antérieur. C'est une attaque massive que nous avons lancée, et cela sur plusieurs fronts.

Cela m'amène à ce que je crois être le second front indispensable. Nous projetons d'octroyer l'an prochain, à une échelle plus vaste que jamais, directement par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des capitaux pour satisfaire aux besoins du logement social—habitations spéciales pour vieillards, logis pour étudiants et aménagement urbain—et nous ne voulons pas que nos mesures, dans le domaine de l'habitation, soient réduites quant à ces projets prioritaires. Nous croyons que là résident primordialement nos responsabilités gouvernementales, c'est-à-dire dans l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. J'ai établi cette priorité et j'espère que chacun des députés l'appuiera.

Nous voulons que la majeure partie de l'habitation continue à être financée grâce au marché libre comme elle l'a été jusqu'ici. Cela importe particulièrement pour les maisons locatives, alors que le besoin en est urgent. Le gouvernement continuera à fournir exactement les mêmes garanties quant aux hypothèques consenties aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Maintenant, les conditions sont assez souples pour que les fonds puissent être engagés dans ces voies aux taux courants du marché. Je prétends que la situation grossira le volume des fonds offerts pour l'habitation. Que le gouvernement concentre directement sa propre action dans les secteurs sociaux et permette au marché de jouer, moyennant garantie, pour l'habitation privée, voilà, je pense, une excellente coordination de politiques dans les circonstances actuelles.

Pour régler les problèmes à long terme dont j'ai parlé, nous nous sommes déclarés prêts à étudier avec les provinces diverses mesures que pourrait exiger la solution de difficultés autres que celles du financement des logements. Nous avons déjà tenu plusieurs réunions avec les provinces à ce sujet. Le concours que nous avons offert, tant aux municipalités qu'aux provinces, dépasse de beaucoup tout ce qui s'est fait dans le passé. Le député d'Essex-Ouest (M. Gray) nous a cité quelques chiffres à propos d'une certaine ville. Ce renseignement, nouveau pour moi, fait voir la portée générale de l'activité du gouvernement dans ces secteurs où les besoins d'habitations doivent avoir la priorité quant aux ressources de l'État.

Voilà la politique du gouvernement et je vous dirai que nous, de ce côté-ci, avons reconnu nos responsabilités dans ce domaine. Nous avons reconnu nos obligations financières et nous avons reconnu le besoin d'établir des priorités. J'espère que nous recevrons l'appui de l'opposition en ce qui concerne les priorités présentes et futures. N'ignorons pas la gravité du problème du logement. J'espère que nous recevrons l'appui de toute la Chambre au sujet des mesures que nous nous proposons de prendre.

• (9.10 p.m.)

**M. Keays:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre, à propos de son intention de venir en aide l'an prochain aux salariés à faible revenu. Quel serait, d'après le ministre, le plafond de revenu d'un petit salarié?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, cette question devrait, me semble-t-il, être adressée au ministre du Travail (M. Nicholson) qui participera plus tard au débat.

[L'hon. M. Sharp.]

**M. Aiken:** Le ministre nous donnera-t-il aussi l'ordre des priorités?

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté depuis quelques jours, bon nombre d'orateurs du parti ministériel. Ce vers de Shakespeare m'est revenu à la mémoire pendant qu'ils discutaient de l'habitation: «Il fait trop de protestations, ce me semble». Après avoir entendu tout à l'heure l'exposé du voyageur de retour de Rio, je crois devoir remercier le ministre, au nom du pauvre contribuable canadien, d'avoir décrit avec un si grand luxe de détails les coûts et les impôts qui lui sont imposés par l'actuel gouvernement.

Toutefois, au cours du débat, j'ai entendu des opinions diverses. Il semblait parfois exister l'unanimité parmi les partisans du gouvernement. Ils se retranchaient tous derrière le vaste bouclier des droits et des responsabilités provinciaux. Ils espéraient ainsi rejeter les responsabilités de la crise; elle est due, naturellement, à un gouvernement qui n'a pas trouvé de solutions concrètes ni à la crise du logement ni à la crise monétaire qui menacent notre pays.

Certes, comme l'ont signalé d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, non seulement y a-t-il une crise du logement, mais une crise de la politique monétaire intensifiée et perpétuée par l'ineptie, l'inaction et les maladresses du gouvernement, qui nous a précipités de crise en crise et a accumulé expédient sur expédient. Le gouvernement a cherché à se concilier les électeurs par un leurre. Il n'y a pas réussi et s'est pris à son propre piège. Il a tenté désespérément de s'en tirer en recourant au truc classique en économie qui consiste à faire croire que le taux d'intérêt n'est pas suffisant pour attirer plus de fonds hypothécaires, espérant ainsi sauver la situation. D'autre part, il a tenté de se soustraire une fois de plus aux conséquences de sa propre folie. Mais, monsieur l'Orateur, les Canadiens se demandent vraiment si ces mesures vont donner des résultats.

Voyons la situation. Le ministre du Travail (M. Nicholson) a souligné qu'à cause du coût élevé de la construction et du manque de fonds hypothécaires, plutôt qu'à posséder sa propre maison l'homme moyen doit chercher à louer un logement, probablement de ceux qui sont subventionnés par l'État. Les députés se rappelleront les mots du ministre lorsqu'il a déclaré qu'il faudrait envisager la possibilité d'élever le plafond des revenus, dans le cas des constructions à dividendes limités. En d'autres termes, le ministre a donné à entendre que c'est dans le domaine des habitations à logements multiples que le

gouvernement doit agir; c'est-à-dire, dans l'habitation à prix modique, subventionnée et à logements multiples. Actuellement, semble-t-il, peu importe de savoir si c'est là une bonne chose. Pourtant, le Canadien moyen devrait sûrement pouvoir choisir; il ne devrait pas, pour raisons d'ordre économique créées par l'action du gouvernement, être forcé d'occuper un logement social. Et c'est précisément ce que le gouvernement cherche à faire.

J'ai remarqué que le ministre du Travail et le ministre des Finances (l'honorable M. Sharp) ont pris grand soin de souligner que les taux d'intérêt des prêts relatifs aux logements sociaux pour les familles à faible revenu ne seraient pas augmentés. Dois-je en conclure qu'il n'est pas nécessaire de tenter d'intéresser le capital privé aux habitations à loyer modéré ou aux logements d'étudiants dont a parlé le ministre des Finances? Le ministre hoche la tête en signe de dénégation; il n'y a donc apparemment aucune nécessité de ce genre. Il me semble qu'il y a ici une contradiction fondamentale dans les points de vue.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'illustrer ceci en citant un passage de la déclaration du ministre relative à une augmentation du taux d'intérêt des prêts hypothécaires. Je demande à citer la page 2577 du hansard qui se lit comme suit:

> Pour encourager l'entreprise privée à consacrer des fonds à l'habitation et pour permettre au gouvernement de concentrer ses futurs prêts dans les secteurs sociaux qui en ont le plus besoin, soit les logements publics, les logements pour vieillards, les logements pour étudiants et le réaménagement urbain, le gouvernement a décidé de tirer pleinement parti de l'écart autorisé dans la loi. Nous espérons que ce changement apportera un accroissement de l'activité dans le domaine des prêts de la part des prêteurs en première hypothèque et augmentera sensiblement par la même occasion l'activité du marché des deuxièmes hypothèques, qui est très important à l'heure actuelle.

Puis le ministre a dit que le taux maximum entrerait en vigueur le 1er octobre. En faisant cette communication, il a bien précisé qu'il n'y aurait aucun changement dans le taux d'intérêt des prêts consentis, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, pour la construction de logements sociaux destinés à des familles à revenu faible, de logements destinés aux vieillards, aux étudiants, aux aménagements de terrains, au réaménagement urbain et aux usines de traitement des eaux-vannes. Voilà, à mon sens, une contradiction fondamentale. D'après le raisonnement du ministre, on peut obtenir des fonds suffisants pour loger les familles de petits salariés, les vieillards, les étudiants et ainsi de suite. Est-ce bien ce qu'il veut dire?

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Une telle interprétation ne tient pas.

**M. Brand:** Eh bien, monsieur l'Orateur, je m'en remets au hansard.

**L'hon. M. Nicholson:** Je répondrai volontiers à cette question.

**M. Brand:** Je serai bien aise d'entendre la réponse du ministre après mon discours, monsieur l'Orateur. Évidemment, nos vis-à-vis prétendent que cette hausse de l'intérêt n'aura aucun effet d'inflation. Toutefois, je me demande si le gouvernement et le ministre des Finances, à son retour de Rio, oseront nier que la hausse de l'intérêt sur les hypothèques fera monter le prix des terrains et les frais de construction. Nieront-ils qu'on revendiquera des hausses de salaire dans ce domaine afin de compenser les augmentations imposées au détriment des travailleurs? Nieront-ils qu'il en résultera une augmentation des prix à la consommation? Le ministre niera-t-il, ou bien admettra-t-il que cette politique gouvernementale aboutira à la hausse des prix?

A cet égard, monsieur l'Orateur, je voudrais citer le dernier rapport du Conseil économique du Canada. Pour éviter toute erreur, j'aimerais le citer textuellement. Le passage suivant figure à la page 287. Il concerne les conséquences des restrictions monétaires sur les nouvelles mises en chantier en 1966:

> Ainsi, en dépit d'une atténuation des restrictions monétaires avant la fin de 1966, il y aura moins de logements terminés en 1967. Par suite de l'augmentation du nombre des ménages, il y a déjà pénurie de logements dans un certain nombre de régions urbaines, une réduction à peu près générale du nombre de logements inhabités, une augmentation générale du coût de l'habitation et, indirectement, des pressions à la hausse sur les salaires. (Il y a lieu de noter, en effet, qu'après les prix des aliments, le coût du logement semble l'élément des prix à la consommation qui contribue le plus aux pressions à la hausse sur les salaires.)

Cependant, monsieur l'Orateur, ce qu'il y a de plus grave, à mon avis, c'est la conclusion du gouvernement selon laquelle, de toute évidence, les gens seront évidemment obligés, par la simple nécessité économique, de loger dans des appartements et dans des immeubles à loyer modiques.

• (9.20 p.m.)

Beaucoup de gens préfèrent vivre en appartement, mais on devrait, certes, avoir la faculté de choisir où l'on veut demeurer avec sa famille. Toutefois, 80 p. 100 des Canadiens

ne pourront plus obtenir des prêts de la SCHL. Est-ce vers cela que tend la politique actuelle du gouvernement? Nos dirigeants veulent-ils nous donner le complexe de la lapinière? Le ministre se demande peut-être ce que j'entends par complexe de la lapinière. Il est clair que les futurs Canadiens seront entassés comme des lapins dans leurs cages. Ils n'auront même pas peut-être l'occasion de se laisser aller au penchant pour lequel le lapin est devenu légendaire. Évidemment, plus nous aurons d'enfants, plus le problème du logement sera grave. Le gouvernement devra donc s'assurer—peut-être est-ce l'une des mesures à envisager—que la fécondité ne dépasse pas indûment les bornes établies par l'autorité.

Il ressort clairement d'un examen général de la situation que le gouvernement n'a pas reconnu toute la gravité de la crise et n'a pas pris les mesures nécessaires pour y faire face. Chaque mesure prise par le gouvernement n'a été qu'un expédient, qu'un bouche-trou; c'est un symptôme du grave malaise qui règne au sein du gouvernement. Il y a bien d'autres exemples de mesures «bouche-trou», comme celle que le ministre du Commerce (M. Winters) a annoncée l'autre jour pour maintenir les prix du blé sur le marché international. Incidemment, il serait, semble-t-il, brusquement revenu sur sa décision.

Les Canadiens veulent savoir quand nous, à la Chambre des communes, examinerons attentivement ce problème et adopterons des mesures vraiment efficaces. Je ne suis pas économiste et ne prétends pas l'être, mais il n'est point besoin de l'être pour prévoir les conséquences que ces politiques du gouvernement auront sur les particuliers. On peut se demander: incombe-t-il au gouvernement d'orienter l'économie de notre pays de façon à permettre aux particuliers d'acheter leurs propres maisons s'ils le désirent, ou, comme le ministre le donne à entendre, appartient-il au gouvernement de réglementer le genre de logement que chacun doit avoir? Allons-nous obliger l'individu, par suite de la pression inexorable de facteurs économiques défavorables, à vivre, comme je l'ai dit déjà, comme des lapins dans un terrier ou plutôt dans des logements subventionnés par l'État? En écoutant les discours des divers orateurs du côté du gouvernement, on en conclut inévitablement que telle est la solution.

Et si nous jetions un bref coup d'œil sur l'avenir? J'ai remarqué que le ministre des Finances (M. Sharp) le faisait; lui non plus ne voulait pas regarder en arrière. Quel serait le résultat ultime de cette philosophie libérale? On verra peut-être une nouvelle génération da Canadiens marqués non du signe de Caïn mais de celui du libéralisme, ce qui, à tout prendre, revient au même. Les Canadiens deviendront-ils des individus sans visage, amorphes, interchangeables, vaquant à leurs travaux journaliers dans des cours de formation ou des emplois subventionnés par l'État. Je songe à la fonction publique dont l'effectif s'accroît rapidement. Mangeront-ils dans des cafeterias appartenant à l'État et exploités par lui, car c'est ce qui coûtera le moins cher, prenant ensuite le système rapide de transport en commun subventionné par l'État qui les ramènera aux appartements subventionnés par l'État où ils écouteront la radio ou regarderont la télévision d'État où un ministre du gouvernement qui s'y fera entendre régulièrement leur annoncera quels nouveaux aspects de leur vie, y compris le droit de procréer, le gouvernement a l'intention de réglementer? Voilà l'unique chose qu'à mon sens le gouvernement n'oserait pas subventionner, mais il veillerait à ce qu'une augmentation trop rapide de la natalité n'aggrave pas la pénurie déjà grande de logements qui, comme le ministre l'a signalé, durera longtemps. Est-ce cela que nous voulons pour nos compatriotes? Cela peut arriver quoi qu'on en dise.

Telle sera la réalité avant longtemps, à moins que nous, les députés, ne nous rendions compte de ce qui se passe. Toutefois, cela ne se produira pas nécessairement si nous abandonnons ce programme de palliatifs et adoptons quelques mesures définitives tendant à une étude approfondie de notre problème. J'admets ce qu'on a dit vis-à-vis: certes le problème est assez grave pour que nous mettions de côté toute considération partisane. L'heure est venue de nous demander ce qui pourrait se faire, mais dans l'ambiance assez objective d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Dans son discours de l'autre jour, le ministre a paru de cet avis. Nous pourrions y profiter de l'opinion de spécialistes, je ne parle pas de membres du personnel de la SCHL qui seraient à la fois juges et parties, mais de spécialistes en sociologie et peut-être dans tous les autres domaines, spécialistes qui sont très bien renseignés et qui se rattachent au domaine de l'habitation.

Permettez-moi de signaler que la première loi nationale sur l'habitation de 1935 est entrée en vigueur ainsi. Pourrons-nous faire moins, face à la situation grave que connaît notre pays à l'heure actuelle. N'oublions pas que la majoration du taux d'intérêt hypothécaire constitue peut-être bien, d'après les économistes, le moyen de stimuler les placements

du secteur privé dans le domaine hypothécaire, mais les répercussions ne peuvent qu'être catastrophiques pour le Canadien moyen. Les groupes de petits salariés ne peuvent pas se permettre d'être propriétaires de maisons et les groupes à revenu moyen, qui représentent le gros de notre population, se trouvent maintenant dans la même situation. Vont-ils garder l'espoir de posséder avec fierté une maison, un des quelques rares privilèges qui restent à notre époque d'intervention de l'État, ou va-t-on le leur dérober aussi? Mes commettants et moi-même sont sursaturés d'entendre le genre de sophismes pusillanimes dont le gouvernement actuel nourrit les Canadiens.

Il serait peut-être sage de remonter—même si le ministre des Finances n'est pas de cet avis—au 23 janvier, 1935 pour voir, à la page 136 du compte rendu de cette époque, ce que M. T. L. Church, député de Toronto-Est disait à ce propos:

Il incombe à un pays chrétien, à une ville chrétienne, de voir à ce que ses citoyens, dans la mesure du possible, habitent des maisons salubres. Le problème du logement ne peut nulle part être séparé des problèmes de la voirie, de l'éclairage, de l'eau, de l'application des lois sanitaires, ou d'autres questions semblables.

L'un des maux de l'heure, se trouve dans les taux d'intérêt élevés que l'on exige sur les hypothèques.

Quoi de neuf encore?

Ils retardent le progrès et la reprise des affaires. Je le répète, je ne puis insister trop énergiquement sur le devoir qu'a le gouvernement de prendre des mesures afin de réduire ces taux d'intérêt qui pèsent si lourdement sur les pauvres gens. Dans la ville d'où je viens, un bon nombre de vieux ouvriers sont sur le point de perdre leurs modestes maisons, parce qu'ils ne sont pas en mesure d'acquitter l'intérêt que l'on exige.

La seule différence maintenant, bien entendu, c'est qu'ils ne pourraient pas espérer en obtenir une afin de la perdre.

J'espère que le gouvernement trouvera peut-être quelque moyen, par l'entremise des provinces et des municipalités,...

Ces paroles n'ont-elles pas une consonnance familière?

...d'intervenir afin que l'on puisse contracter des emprunts à un taux d'intérêt raisonnable pour aider à la reconstruction des vieilles bâtisses et à la construction de nouvelles maisons. Ce serait un pas dans la bonne direction...

Ces mots font partie du projet de résolution d'initiative parlementaire sur la politique nationale proposée qui considérait la construction et la reconstruction comme une nécessité économique et sociale. Par suite de cette résolution privée, le premier minister de l'époque, le très honorable R. B. Bennett, a créé un comité de la Chambre, initiative qui a finalement produit la première loi nationale sur le logement, première en date des nombreuses lois que nous avons eues au cours des années. Ces lois ont été considérablement revisées depuis. De 1938 à 1944, et dans la loi actuelle de 1954, on a entrepris des revisions très considérables afin d'essayer de résoudre les problèmes immédiats. Ces revisions ont été entreprises par des ministres avisés—l'un d'eux, assis de l'autre côté de la Chambre, est maintenant à la tête d'un ministère un peu différent—comme l'honorable J. Ilsley et d'autres.

Le travail qu'ils ont accompli, ainsi que les membres de l'opposition, a produit des projets de loi qui répondaient aux besoins particuliers de l'époque. Il est sûrement temps, monsieur l'Orateur, d'étudier à fond et d'entreprendre de nouveau une revision massive de la loi actuelle. Évidemment, je connais les revisions effectuées en novembre 1966. Mais à mon avis, une étude soigneuse de la loi nous permettrait peut-être de la modifier complètement.

• (9.30 p.m.)

Après tout, monsieur l'Orateur, quels étaient les premiers objectifs de la loi nationale sur le logement? Nous savons que la Société centrale d'hypothèques et de logement était une agence de la Couronne constituée en société par une loi adoptée par le Parlement en 1945 et chargée d'appliquer la loi nationale sur le logement et de coordonner les mesures prises dans ce domaine. Nous l'oublions parfois, lorsque nous parlons de la coopération des provinces et autre, que la Société centrale d'hypothèques et de logement est responsable entre autre de divers aspects de l'activité dans le domaine du logement, à long terme ainsi qu'en ce qui concerne les besoins immédiats du pays. La Société a le droit d'assurer les prêts hypothécaires, de prêter ou d'investir des fonds publics, et de garantir et de posséder des propriétés ou d'autres biens.

On oublie aussi que la Société centrale d'hypothèques et de logement agit également comme organisme de recherche dans des domaines reliés à l'habitation et qu'elle aide les provinces et les municipalités à résoudre divers problèmes de la croissance urbaine.

Toutefois, il me semble qu'à un moment donné on a omis quelque chose. Le but du gouvernement a sûrement été, grâce à ces lois successives sur l'habitation, de stimuler le marché de la construction domiciliaire et d'y suppléer, de grossir le flot de fonds hypothécaires et d'encourager les prêteurs à consentir des prêts à des conditions favorisant l'accession à la propriété. Voilà bien ce qu'ont été les objectifs des lois, monsieur l'Orateur, mais le gouvernement, semble-t-il, les a oubliés.

En examinant toutes les propositions faites jusqu'ici, l'on distingue plusieurs faits fort clairement. D'abord, personne ne semble posséder la clé du problème. Il est donc bien

évident, je le répète, que le temps est venu de faire disparaître ces demi-mesures, de mettre fin à ces politiques de colmatage. Le temps est venu de réexaminer la situation de fond en comble. Je ne parle pas du mois prochain ou de la fin du prochain trimestre, alors que le taux d'intérêt sera revisé; il est temps d'établir un comité mixte, du genre de celui que j'ai proposé, ayant tous les pouvoirs et les moyens d'étudier sous tous ses aspects la crise du logement et d'en faire rapport. Par la même occasion, le comité pourrait peut-être étudier la cause réelle de la crise monétaire qu'ont entraînée les politiques du gouvernement actuel.

A ce propos, monsieur l'Orateur, je n'ai jamais tenté de blâmer exclusivement le ministre du Travail (M. Nicholson) pour la situation actuelle. Néanmoins, il doit porter une partie des responsabilités, en compagnie des autres membres du gouvernement.

**M. Grafftey:** Il a perdu la partie.

**M. Brand:** C'est vrai. Le ministre est évidemment prisonnier des politiques économiques du gouvernement. J'ai même remarqué que le ministre des Finances (M. Sharp) parlait comme si les politiques et les décisions à prendre étaient les siennes propres et non celles du cabinet ou du gouvernement.

Je n'ignore pas que les mesures proposées par le ministre du Travail représentent sans doute tout ce qui lui est possible de faire alors qu'il se meut actuellement au milieu d'entraves économiques. Mais je n'ignore pas non plus, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel a misérablement failli à la tâche, et n'a pas pris les mesures convenables pour parer à la crise économique qui a précipité le présent débat à la Chambre.

Chose étrange, monsieur l'Orateur, au moment où le ministre du Travail annonçait l'autre soir la majoration du taux d'intérêt, entraînant ainsi la hausse des frais de l'habitation pour tous les Canadiens, le ministre des Finances s'adressant à Rio de Janeiro à la réunion du Fonds monétaire international, exposait la décision du gouvernement canadien d'accroître l'aide aux pays étrangers.

Le ministre des Finances a fait un déclaration assez révélatrice, monsieur l'Orateur. Il a dit:

> Tout récemment, cette décision a été confirmée malgré les efforts que nous ferons par nos politiques budgétaires et autrement pour contenir la spirale des coûts et des prix dont j'ai déjà parlé.

Je pourrais ajouter que j'ai une copie de son discours sous les yeux; en fait, le ministre en a parlé plus tôt.

[M. Brand.]

Peut-on imaginer, monsieur l'Orateur, un ministre qui siège à la Chambre des communes et propose des mesures pour accroître les coûts pour le Canadien moyen, tandis qu'un autre ministre, à quelques milliers de milles de distance, débite un discours papelard aux autres ministres des finances et affirme que nous ferons l'impossible pour empêcher la hausse des prix. Ces deux ministres n'ont même pas eu le pudeur de prononcer ces déclarations à des dates différentes.

Comme le montre la page 3 de son discours le ministre des Finances a dit:

> Avec beaucoup de difficultés, le Canada a cherché la bonne combinaison de politique pour atteindre ses divers objectifs.

Et un peu plus tard il a dit:

> Mais il est évident que nous avons mieux réussi à maintenir notre croissance économique qu'à stabiliser le coût et les prix. Toutefois, notre objectif est de combiner une croissance continue avec la stabilité des prix—en fait, je doute fort qu'à la longue on puisse réussir l'un sans l'autre—et nous avons l'intention d'utiliser tous les moyens disponibles pour rétablir l'équilibre.

Ces choses-là nous laissent songeurs, monsieur l'Orateur.

Je le répète, monsieur l'Orateur, il est certes temps de réévaluer nos besoins économiques nationaux. Ainsi, il est peut-être temps de penser de nouveau à abandonner le régime du taux de change fixe et à le remplacer par un régime de taux variable. On l'a suggéré. Le Canada s'est peut-être trop longtemps associé au régime des réserves fédérales des États-Unis, et c'est peut-être là la source de nos ennuis. Certains économistes le disent, en tous cas.

J'aimerais que le gouvernement fasse effectuer une sorte d'enquête. J'ai proposé la création d'un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes. Après tout, si un tel comité pouvait abattre autant de travail que le comité du Sénat sur la gérontologie, son rapport serait très utile, en vérité. Que le comité s'adresse aux gens les plus renseignés du pays. C'est le moins que nous puissions faire pour le pauvre contribuable qui ne peut plus se permettre d'acheter sa propre maison et ne peut prévoir aucun soulagement fiscal d'ici longtemps.

Vous faites certainement la différence, monsieur l'Orateur, entre le propriétaire d'une maison aux États-Unis et au Canada. Aux États-Unis il peut déduire de l'impôt sur le revenu l'intérêt et la taxe immobilière payée sur sa maison. La personne qui se trouve à loyer est ainsi encouragée à acheter sa propre maison, car elle peut réaliser une épargne sous forme de déduction d'impôt sur son versement mensuel d'intérêts. Les contribuables canadiens ne reçoivent pas un tel

stimulant. Au Canada il est moins coûteux de louer que d'acheter, cela est certain.

Je me demande, monsieur l'Orateur, combien de députés ont déjà reçu des lettres de leurs commettants les informant de fait qu'ils avaient eu l'intention d'acheter une maison mais qu'ils ne peuvent maintenant se le permettre. Je serais très surpris qu'il y en ait un à la Chambre qui n'en ait pas reçu une. Nous en avons reçu pour la plupart un grand nombre. Cette augmentation a des répercussions catastrophiques, comme je l'ai déjà dit. Que le ministre demande à certaines personnes qui travaillent à la Chambre des communes ce qu'elles pensent à ce sujet et quel effet une telle mesure aura sur leur intention de devenir propriétaires d'une maison. Il sera fort surpris, je crois.

• (9.40 p.m.)

Je demande au gouvernement d'arrêter de suivre le principe du pis-aller. Qu'il charge un comité d'étudier cette question en profondeur et de proposer des solutions réelles. Finissons-en avec les crises qui se représentent à quelques mois d'intervalle. Comme le disait le premier ministre, nous ne voulons pas qu'une crise se produise pour que nous puissions mieux y remédier. Il n'y a pas de raison pour que notre pays ait une économie de crise. Il est temps de faire preuve de bon sens. J'implore le gouvernement de se réveiller et de venir en aide au citoyen moyen qui est maintenant en butte à de graves ennuis, d'ordre financier et autres, à cause des politiques que le gouvernement a engendrées.

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, le débat a permis jusqu'ici d'élucider un point: le problème de la pénurie de logements au Canada n'est pas nouveau et n'est pas limité au Canada. Les observations de M. T. L. Church citées par le député de Saskatoon (M. Brand) révèlent que cette question a préoccupé le Parlement canadien durant des décennies. Toutefois, cette prise de conscience devant l'importance du problème, qui a fait l'objet d'une grande publicité, est peut-être un fait nouveau. Des élections provinciales se dérouleront en Ontario. Les circonstances particulières qui ont provoqué cette prise de conscience ne devraient pas nous porter à sous-estimer le véritable problème qui se pose dans le domaine du logement.

On a tenté de démontrer que le Conseil économique du Canada, dans son Quatrième exposé annuel, critique le gouvernement d'avoir laissé surgir la crise du logement. Certains d'entre ceux qui ont tenté de le démontrer n'avaient évidemment pas lu cette étude. C'était évident dans les échanges de vues au comité des subsides ici, jeudi dernier, et plus particulièrement ceux qui sont consignés aux pages 2586 et 2587 du compte rendu.

En présentant sa motion, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) a cité un extrait du paragraphe le plus pertinent de cette revue. Puisque nous en revenons toujours à ce paragraphe, le mieux serait, je crois, de le lire intégralement. Il commence à la page 133 et se présente en ces termes:

> Nous estimons que, pour répondre à la demande, le nombre des maisons mises en chantier et terminées au Canada devra atteindre 200,000 unités par année à la fin de la présente décennie. D'après les projections présentées au chapitre 3, de ce nombre, 140,000 seront requises pour répondre à la demande des nouveaux ménages. En outre, à la même époque, 50,000 seront nécessaires chaque année à des fins de remplacement, c'est-à-dire pour maintenir le stock de logements et compenser la disparition d'unités par suite de la démolition des maisons inhabitables, des mouvements de population ou de l'affectation de terrains résidentiels à des fins commerciales ou industrielles, de transport ou autres fins publiques. Enfin, on estime qu'en 1970 le nombre de logements inhabités sur le marché de l'habitation devra atteindre un rythme d'accroissement d'environ 10,000 unités par année afin d'assurer le nombre minimum de maisons disponibles pour répondre à la mobilité de la population et permettre le bon fonctionnement du jeu de l'offre et de la demande. En 1966, par suite d'un fléchissement de la construction d'habitations causé par des restrictions monétaires et une réduction de prêts hypothécaires, le nombre de maisons libres était beaucoup trop faible, semble-t-il, surtout dans quelques-uns des grands centres urbains, comme Toronto.

C'est le fameux alinéa autour duquel s'est centré une bonne partie de notre débat. Examinons la situation dont se plaint le député d'Esquimalt-Saanich dans son amendement.

Tout à l'heure, le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) a estompé la distinction existant, d'une part, entre le domaine du logement social et certains autres programmes analogues et, d'autre part, celui des hypothèques consenties par des prêteurs approuvés. Nous devons bien respecter la distinction entre ces deux domaines, car le plafond d'intérêt de 8¼ p. 100 s'applique au deuxième et non au premier.

Les modifications apportées par le Parlement en 1964 autorisaient la Société centrale d'hypothèques et de logement à consentir, aux provinces et aux municipalités ainsi qu'aux organismes qui en dépendent, des prêts équivalant à 90 p. 100 de la valeur des entreprises, en vue de fournir des logements sociaux aux familles ou aux personnes à revenus modestes. Un programme pour l'achat et l'aménagement des terrains destinés à ces logements sociaux était prévu dans les modi-

fications, et la Société était autorisée à faire des prêts à cette fin, jusqu'à concurrence de 90 p. 100.

Afin de pouvoir profiter de ces dispositions, les provinces devaient établir des sociétés de logement. Huit provinces l'ont fait. Je ne puis m'empêcher de penser que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway aurait dû diriger à bon escient le plus fort de son argument contre ceux qui le méritaient vraiment. A vrai dire, elle aurait dû admettre de plein gré que sa propre province, la Colombie-Britannique, n'a pas institué de société de logement, ce qui explique certaines des difficultés dont elle se plaint. Autrement dit, monsieur l'Orateur, elle aurait dû se montrer aussi dure envers les créditistes qu'envers les libéraux.

Des sociétés ont été établies dans huit provinces entre le 8 mai 1964 et le 1er juillet 1967. Une seule a été instituée en 1964, celle de l'Ontario. Trois ont été établies en 1966. Le 6 avril 1966, la Nouvelle-Écosse établissait sa propre commission de logement. Le 7 avril 1966, l'administration du logement de l'Île du Prince-Édouard était créée. De même, en 1966, la société de logement de Terre-Neuve et du Labrador était mise sur pied.

Puis, en 1967, quatre autres sociétés provinciales de logement sont nées. Je donne ces chiffres, monsieur l'Orateur, pour montrer qu'il est un peu tôt pour dire que les modifications de 1964 ne donnent pas de résultats. Ce n'est peut-être pas juste de condamner particulièrement l'Ontario, par ce que, sans aucun doute, les pressions y sont particulièrement fortes. Pourtant, on peut signaler que, dans cette province, on a aménagé au moins 12,000 logements sociaux; il y en a à peu près 16,000 dans tout le Canada. Autrement dit, les trois quarts de tous les logements sont situés dans une province qui a créé sa société de logements en 1964.

Par le nombre de logements sociaux, la province suivante est Terre-Neuve et le Labrador. Le Manitoba vient ensuite. A la fin d'août 1967, 321 logements sociaux avaient été créés en Nouvelle-Écosse.

• (9.50 p.m.)

Je crois, monsieur l'Orateur, que la date de création des sociétés et le nombre des unités construites sont importants parce qu'ils indiquent qu'il est trop tôt pour déterminer si les modifications de 1964 ont été ou non fructueuses. Ce qui est remarquable, c'est qu'en 1967 déjà, la Société centrale d'hypothèques et de logement avait fourni à travers le Canada environ 150 millions de dollars pour les logements sociaux. En outre, on avait affecté 52 millions de dollars pour des domiciles d'étudiants; on avait prévu 21 millions de dollars additionnels pour la construction de logements destinés aux vieillards; une somme de 55 millions de dollars était affectée au réaménagement urbain et 29 millions de dollars aux égouts municipaux. Cette année seulement, le total affecté à ces secteurs où les besoins sociaux sont les plus grands dépasse 300 millions de dollars. Plus de 300 millions de dollars ont été affectés à ces besoins particuliers dans le domaine du logement, au coût duquel le contribuable participe ouvertement.

Ce soir le ministre des Finances (M. Sharp) a déclaré que le gouvernement se proposait d'accorder une priorité spéciale à ce problème des logements sociaux et aux domaines connexes des besoins en matière d'habitation.

Le plafond de 8¼ p. 100 s'applique au domaine que nous appelons celui des hypothèques consenties par les prêteurs approuvés. Ce qui s'est passé dans ce domaine est vraiment très simple. Le ministre du Travail (M. Nicholson), dans sa déclaration faite l'autre jour, et, ce soir, le ministre des Finances n'ont pas essayé de dissimuler la vérité. Les prêteurs éventuels n'ont pas trouvé assez intéressant le taux d'intérêt permis et ont investi leur argent ailleurs. Ainsi, le nombre des maisons construites au moyen d'hypothèques ordinaires ou consenties par des prêteurs approuvés n'est pas aussi élevé qu'on aurait pu l'espérer.

Face à cette situation, le gouvernement avait deux choix. Il pouvait prendre les mesures pour permettre aux prêteurs attitrés de prêter de l'argent à des taux plus attrayants. Il pouvait hausser quelque peu le plafond sur les taux d'intérêt ou, allant à l'autre extrême, aller lui-même emprunter l'argent nécessaire pour permettre un nombre croissant d'emprunts de la Société centrale d'hypothèques et de logement à un taux inférieur à celui des emprunts sur le marché de l'argent. Le gouvernement lui-même aurait sans doute dû payer davantage pour ses propres emprunts. Par ailleurs, il pouvait augmenter les impôts. Mais peu importe comment il s'y serait pris pour trouver ces fonds supplémentaires, au fond, le résultat aurait été le même. Le contribuable subventionnerait dans une plus large mesure celui qui se construit une maison.

Franchement, cela ne m'ébranle pas trop. Toutes sortes de subventions se chevauchent dans notre société, et ces chevauchements deviennent de plus en plus complexes au fur et à mesure que notre société le devient elle aussi. Ce qu'il ne faut pas oublier dans tout cela, c'est que si le gouvernement avait choisi la deuxième option, le contribuable subventionnerait encore davantage celui qui se construit une maison.

Le député de Saskatoon m'a un peu embrouillé sur ce point lorsque, d'une part, il a dénoncé vigoureusement les subventions et,

d'autre part, il a insisté pour que le gouvernement fasse marche arrière pour ne pas faire disparaître à tout jamais les propriétaires de maison.

On a tenté de rejeter le coût élevé de la construction sur les dépenses du gouvernement dans d'autres domaines. Cela, à mon avis, prouve que l'opposition fait trop peu de cas du sérieux du problème. Au fur et à mesure qu'on les mentionne, qu'il s'agisse du coût des aliments, de celui de l'éducation ou de la défense, l'opposition a tendance à recourir à cet argument étroit. Elle a tendance à prétendre que si le gouvernement faisait des économies ailleurs il n'aurait pas à dépenser autant pour des emprunts, il n'aurait pas besoin de percevoir autant d'impôts. En d'autres termes, en attaquant individuellement chaque poste des dépenses gouvernementales, l'opposition donne à entendre que chaque enveloppe budgétaire est hermétique. A mon avis, cela n'est pas juste du tout.

Il faut penser à l'économie comme à une sorte de ballon. Si on l'enfonce ici, elle bombera là. Si l'on affecte plus d'argent, mettons, aux pensions de vieillesse, les effets se feront sentir dans d'autres secteurs de l'économie. Voilà pourquoi les commentaires que le ministre des Finances faisait au début de la soirée étaient si pertinents, et combien j'ai été heureux de constater que les députés d'en face écoutaient si attentivement.

**L'hon. M. Monteith:** Ses excuses.

**M. Stewart:** Ma foi, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant vient de dire, je pense, que le ministre des Finances les a trop écoutés. J'espère que les conseils qu'ils donneront à l'avenir, maintenant qu'ils se vantent d'avoir fait peau neuve, seront différents, surtout s'ils veulent se plaindre des résultats.

**M. Macdonald:** La même vieille bande.

**M. Stewart:** Monsieur l'Orateur, espérons qu'il ne s'agit pas de la même bande.

Le gouvernement a dû tenir compte des montants investis dans le domaine des hypothèques domiciliaires par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur le président; j'invoque un article que les honorables messieurs d'en face me forcent à rappeler souvent, d'après lequel aucun député ne peut lire un texte préparé à l'avance, et je crois qu'il faudrait l'appliquer dans le cas du député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart). Pas un mot de son discours n'est de lui. Il lit un texte préparé par quelqu'un d'autre.

**M. Stewart:** Monsieur l'Orateur, le député a fait une déclaration des plus inexactes. Toutefois, je n'ai pas l'intention de demander que cette déclaration soit retirée. Je crois que les députés sont tout à fait disposés à accueillir cette intervention avec le sérieux que lui confère celui qui la présente. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous citer certains chiffres concernant les sommes investies dans le domaine du logement par la Société centrale d'hypothèques et de logement pendant une certaine période. Cet investissement était de 245 millions de dollars en 1962, 376 millions en 1963, 451 millions en 1964, 545 millions en 1965, 664 millions en 1966, et les prévisions budgétaires pour 1967 sont de 962.6 millions de dollars. Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

### LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE RELÈVEMENT DES PENSIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le mardi 26 septembre, comme en fait foi le compte rendu à la page 2484, je posais la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen):

A la suite des augmentations du coût de la vie et de l'inclusion dans la loi sur la sécurité de la vieillesse, en 1965, d'une modification portant sur ce sujet, a-t-on prévu une augmentation des pensions de vieillesse pour janvier prochain et quel en serait le montant?

• (10.00 p.m.)

Quand j'ai posé cette question, M. l'Orateur a jugé qu'il ne nous appartenait pas d'en discuter à l'appel de l'ordre du jour. C'est pourquoi je l'ai gardée pour l'une de ces périodes tardives. Qu'il soit bien entendu qu'en posant la question j'ai conscience de cette disposition légale en vertu de laquelle la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément qu'elle comporte en certains cas, et les prestations du régime de pensions du Canada, doivent être augmentés. Aux termes de cette disposition, il doit y avoir en janvier de chaque année un relèvement en pourcentage de

ces pensions si l'indice des prix à la consommation s'est accru dans une proportion déterminée au cours de l'année précédente. Le statut renferme des dispositions quant à la façon dont ce calcul doit se faire, et ainsi de suite. Il y est stipulé qu'on ne doit pas faire état d'une hausse de moins de 1 p. 100 de cet indice, et aussi qu'une augmentation de plus de 2 p. 100 n'entraîne pas un relèvement de pension supérieur à ce chiffre, soit 2 p. 100.

L'indice du coût de la vie, ou plutôt l'indice des prix à la consommation, en langage officiel, a monté de façon sensible ces derniers temps. Il s'ensuivra sans doute une augmentation automatique de la pension de vieillesse en janvier prochain. J'ai posé la question parce que je veux savoir si on a adopté le règlement nécessaire et si on a pris la décision d'annoncer la chose au public, afin que les intéressés sachent que l'augmentation prévue sera vraiment accordée.

Je voudrais aussi avoir une réponse claire et nette quant au montant de l'augmentation. Je sais que la loi comporte un plafond, qu'elle prévoit que l'augmentation ne peut dépasser 2 p. 100 par an. J'ose toutefois espérer qu'après avoir annoncé la chose, ce soir sans doute, le gouvernement se rendra compte que dans les circonstances présentes une augmentation de 2 p. 100 seulement, cela n'est pas fort généreux pour nos vieillards.

Je ne veux pas fatiguer les députés à cette heure de la nuit avec une longue liste de chiffres, mais j'aimerais en citer un ou deux. L'indice des prix à la consommation s'établissait à 133.6 en octobre 1963. Je mentionne cet indice parce que c'est en octobre 1963 que la pension de sécurité de la vieillesse est passée à $75 par mois. L'indice des prix à la consommation pour août 1967, dernier chiffre que j'ai pu obtenir, s'établissait à 150.9. C'est donc dire que depuis la date où la pension de sécurité de la vieillesse est passée à $75 par mois jusqu'à maintenant, l'indice est monté de 17.3 points de pourcentage. Je ne veux embrouiller personne en laissant l'impression que 17.3 points de pourcentage équivaut à 17.3 p. 100. Permettez-moi donc de préciser qu'en montant de 17.3 points de pourcentage, en partant de 133.6, on a effectivement une augmentation de 12.9, ou presque 13 p. 100.

Compte tenu de cette augmentation de 13 p. 100 dans le coût de la vie depuis que la pension de sécurité de la vieillesse a été fixée à $75 par mois, j'exhorte le gouvernement à ne pas se contenter en janvier d'une augmentation de seulement 2 p. 100 de la pension de sécurité de la vieillesse. Prétendre que c'est tout ce que la loi prévoit n'est pas une raison suffisante. Je suis certain que le Parlement consentirait volontiers à modifier la loi afin de permettre une hausse comparable à celle du coût de la vie lui-même. Une hausse de 2 p. 100 de la pension de $75 ne représentera que $1.50 de plus par mois. Une hausse de 13 p. 100, qui serait comparable à la hausse de l'indice des prix à la consommation durant l'été, s'élèverait à $10.75 par mois. Je sais que cette hausse s'appliquera non seulement à la pension de base de $75 mais aussi au supplément de $30 par mois pour ceux qui le reçoivent, ayant subi avec succès l'épreuve du revenu. Autrement dit, une personne qui touche le supplément de $30 recevra 60c. de plus de même que la somme de $1.50, soit une augmentation globale de $2.10. Je sais aussi que ceux qui touchent les prestations du Régime de pensions du Canada recevront la même hausse en pourcentage. Toutefois, vu les hausses considérables de l'indice des prix à la consommation, je supplie le gouvernement de comprendre qu'il ne suffit pas de parler maintenant d'une hausse de seulement 2 p. 100 ou de $1.50 par mois des pensions. J'espère que le gouvernement fera la déclaration qui s'impose sur ce qu'il entend faire et qu'il indiquera également qu'on trouvera le moyen de faire encore mieux que de relever tout simplement la pension de 2 p. 100, ce qui ne suffit pas, bien entendu.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler deux choses en réponse à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Premièrement, j'aimerais indiquer à la Chambre que le supplément de revenu garanti, qui a prévu pour plusieurs centaines de milliers de pensionnés une majoration de $30 par mois, doit entrer en ligne de compte quand on tente de rattacher cela à la hausse de 13 p. 100 du coût de la vie qui s'est produite depuis que le taux de la pension a été fixé à $75. Dans l'intervalle, il y a eu de nettes améliorations. A la dernière session, nous avons accordé la plus forte augmentation de pension aux vieillards qui ait jamais été consentie. Voilà un point qui est certes très pertinent.

Deuxièmement, j'aimerais faire l'annonce que le député a demandée quant aux calculs qui seront appliqués, mais les données nécessaires à ces calculs ne sont pas encore disponibles sous leur forme définitive. Il me faut

donc demander un nouveau délai, mais je ferai l'annonce en question aussitôt que possible.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—LES VERSEMENTS CONSENTIS AUX PROVINCES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) de dire à la Chambre si les versements mensuels fédéraux à neuf provinces, en vertu de la loi sur l'asurance-hospitalisation et les services diagnostiques, sont à date en septembre 1967, et si les versements à la province de Québec, en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux provisoires, étaient aussi à date au mois de septembre 1967. Cette question en précédait une que j'avais l'intention de poser.

Je ne doute pas que les paiements qui doivent être effectués par le gouvernement du Canada aux provinces pour les services hospitaliers sont versés selon les montants appropriés et à temps. Cela n'est que juste et je suis convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social verra à ce que son ministère accomplisse son devoir fidèlement et exactement.

En fin de semaine, je suis allé à Montréal visiter ma fille qui est mariée et qui habite là, mon frère qui est marié et qui demeure à Beaurepaire, un cousin qui fait partie du personnel de la Commission des écoles protestantes à Montréal, et une nièce qui habite Montréal. Pendant mon séjour, j'ai visité de nombreux amis. De samedi à dimanche, j'ai été absolument scandalisé d'apprendre qu'il y a, à Montréal, des hôpitaux qui n'ont pas reçu un sou du gouvernement du Québec ou du ministère de la Santé; trois hôpitaux n'ont rien reçu depuis six mois, et un hôpital, rien depuis plus d'un an.

• (10.10 p.m.)

Comme le ministère de la Santé du Québec ne verse pas les remises ordinaires devant couvrir les frais d'exploitation, ces hôpitaux québecois se trouvent dans une horrible gêne. Il ne m'appartient pas d'enquêter sur tous les hôpitaux et je n'en aurais pas le temps. Mais il advient que de mes amis siègent aux bureaux des gouverneurs de quatre des grands hôpitaux de Montréal et j'ai fait confirmer, par des membres du personnel médical, les faits qui m'avaient été soumis.

Sans aucun doute, si le gouvernement fédéral verse au ministère de la Santé du Québec, des paiements aux termes de la loi sur les arrangements fiscaux provisoires, vu que le Québec a renoncé à se prévaloir de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, les contribuables canadiens ont le droit de savoir pourquoi les hôpitaux de la province de Québec se trouvent actuellement dans une horrible gêne parce qu'ils ne reçoivent aucun versement du gouvernement provincial du Québec en contrepartie de leurs comptes d'exploitation.

Je me suis informé à bonne source et je sais qu'aucun hôpital au Canada, en dehors de la province de Québec, n'a de raison de se plaindre de la rapidité avec laquelle le ministère provincial de la Santé acquitte ses comptes. Cela vaut pour les neuf provinces, en dehors du Québec. Comment se fait-il que la province de Québec, qui se prétend tellement plus maligne que les fonctionnaires du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, et le ministre fédéral, qui prétend gérer son régime d'hospitalisation mieux que personne, soit la seule province où les hôpitaux se plaignent de n'avoir pas été remboursés par le ministère de la Santé provincial de leurs dépenses d'exploitation. Le contribuable canadien a droit, à mon avis, à une explication à ce sujet.

Les Canadiens sont très lourdement imposés. Les contribuables canadiens savent qu'une partie de leurs impôts est remise à un gouvernement provincial qui ne s'efforce jamais d'expliquer comment ces fonds sont dépensés chez lui, mais proclame que les gouvernements provinciaux établiront les priorités auxquelles ces sommes seront affectées. Cet argent étant fourni par le gouvernement fédéral, à Ottawa, les contribuables canadiens ont le droit d'exiger qu'on leur explique ce qu'il advient de l'argent perçu par le gouvernement fédéral pour être remis aux provinces.

Les neuf autres provinces n'hésitent pas à expliquer comment sont dépensés les fonds fédéraux qui leur sont confiés aux termes des programmes à frais partagés d'assurance-hospitalisation. Pourquoi donc ne pouvons-nous pas nous faire expliquer par la province de Québec pourquoi les sommes payées à Québec par Ottawa ne servent apparemment pas à cette fin? Je sais pertinemment que ces sommes sont remises chaque mois, en bonne et due forme et en temps voulu.

Pourquoi ces fonds fédéraux ne parviendraient-ils pas aux différents hôpitaux même

si le Québec décide de ne pas leur accorder les subventions requises pour couvrir leurs frais de fonctionnement? Cette politique de non-participation à des programmes à frais partagés reçoit l'appui de certaines personnes qui, j'en suis certain, ne connaissent pas très bien la nature humaine ou la comptabilité des prix de revient, car lorsqu'une province s'abstient ainsi elle prétend alors qu'elle n'a pas à expliquer ses dépenses, à informer le gouvernement, en l'occurrence le gouvernement fédéral, de la manière qu'elle emploie les fonds que le gouvernement lui remet pour être affectés à l'usage des hôpitaux.

Je sais que les provinces ne fournissent aucuns fonds à ces hôpitaux. Un hôpital de Montréal n'a rien reçu du gouvernement provincial depuis 12 mois, et le conseil d'administration ne sait plus où donner de la tête. Un hôpital à Montréal qui contient des centaines et des centaines de lits avait placé une commande la semaine dernière chez l'imprimeur pour du papier à lettre, des déclarations et autres formules, tout simplement afin de se réapprovisionner en fournitures. L'imprimeur a demandé à l'hôpital de le payer rubis sur l'ongle et d'envoyer un camion prendre les fournitures. Les fournisseurs refusent tout simplement de fournir des matériaux à ces hôpitaux à cause du délai que la ville de Québec met à payer.

Gaspille-t-on cet argent sur l'Expo? On ne cesse de faire l'éloge de la province de Québec, de sa grande contribution au succès de l'Expo. Si elle a fait une telle réussite de l'Expo en y consacrant les fonds destinés aux hôpitaux qui y ont droit, fonds que le gouvernement fédéral envoie à Québec précisément pour les hôpitaux, alors je dis que c'est une honte. Le gouvernement fédéral devrait expliquer aux contribuables canadiens pourquoi les hôpitaux du Québec ne reçoivent pas l'argent qu'il remet au Québec pour eux. Même si le gouvernement fédéral ne peut parler pour la province de Québec, il peut lui demander des comptes pour les sommes versées. Bien des Canadiens des neuf autres provinces tombent malades au Québec où, grâce à la transférabilité des programmes d'assurance-hospitalisation des dix provinces, ils sont soignés dans ses hôpitaux.

Étant donné que des fonds fédéraux sont remis au Québec pour les hôpitaux et vu le nombre de Canadiens des neuf autres provinces traités dans les hôpitaux du Québec par suite d'accidents ou de maladies survenus durant des voyages dans cette province, le gouvernement fédéral a le droit de savoir ce qu'il advient des fonds publics fédéraux remis au Québec pour les hôpitaux, une fois par mois, à la date prévue, et en entier. Nous savons maintenant que les hôpitaux du Québec ne reçoivent pas régulièrement de subventions du gouvernement provincial à Québec. Je pourrais vous nommer quatre hôpitaux de Montréal. J'en mentionnerai trois, tous importants, qui n'ont pas reçu 1c. en six mois du ministère provincial de la Santé et un autre grand hôpital qui n'a pas reçu de fonds du ministère québécois de la Santé depuis plus de douze mois.

Cela ne peut continuer et j'estime que le gouvernement canadien devrait demander qu'on lui rende compte des fonds fédéraux versés à Québec à ce titre.

**Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Toutes les provinces, sauf le Québec, soumettent chaque mois des réclamations pour des avances acquittées dans les jours qui suivent leur réception; le Québec étant la seule province à se prévaloir de son droit aux termes de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), il soumet des relevés estimatifs de coût qui, une fois examinés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), servent de base au ministre des Finances pour le calcul des versements de péréquation.

Au 30 septembre 1967, toutes les demandes d'avances avaient fait l'objet d'un paiement. Il y a trois réclamations mensuelles que l'on n'a pas reçues (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick et Territoires du Nord-Ouest). Mon collègue, le ministre des Finances, (M. Sharp) m'informe que les paiements mensuels de péréquation du Québec sont à jour.

## LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE—LA PRODUCTION DE PIÈCES DE MONNAIE DU CENTENAIRE

**M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, dès le mois de juin, j'ai posé une série de questions sur la pénurie apparente de nouvelles pièces de monnaie du Centenaire dans tout le Canada. En effet, on n'en voit que très rarement dans les tiroirs-caisses, aux banques ou ailleurs au Canada. L'idée de telles pièces frappées en 1967 était excellente, je pense, mais la distribution ne me semble pas avoir été très bien faite. Ma question se rapportait originairement à l'Ouest puisqu'il y avait alors quelques pièces du Centenaire dans l'Est du Canada mais très peu dans l'Ouest, en dépit des demandes pertinentes de la part des banques, des institu-

tions commerciales, des citoyens ordinaires et des collectionneurs. Il était impossible de s'en procurer.

Lors de ma première demande, le ministre a répondu que la distribution régionale ne se faisait pas bien. Je suis revenu à la charge à maintes reprises, car je m'intéressais plus précisément à la masse totale des pièces du Centenaire frappées par la Monnaie royale comparativement au montant des anciennes pièces.

Le ministre a répondu à cette question en disant que, cette année, les expéditions commerciales de nouvelles pièces du Centenaire avaient dépassé de 42 p. 100 les pièces frappées en 1966. S'il en est ainsi, les gens ont reçu bien peu de ces pièces. Je parle des envois proprement dits. J'ai demandé à bien des gens dans les banques et dans les magasins partout au pays s'ils avaient vu ces nouvelles pièces de monnaie, et la plupart n'en ont même jamais vu un cent.

• (10.20 p.m.)

Je suis persuadé qu'il y a pénurie de monnaie, quoiqu'en dise le ministre. J'ai voulu poser une question supplémentaire au sujet de l'accroissement de 42 p. 100 de cette année, et j'ai demandé si la frappe de pièces de monnaie du centenaire était proportionnelle à celle de la monnaie ordinaire mais je n'ai pas eu de réponse. Peut-être en aurai-je une ce soir.

Pour parfaire le tout, monsieur l'Orateur, j'ai demandé aujourd'hui au ministre si la Monnaie avait cessé d'émettre de nouvelles pièces. J'ai posé la même question à plusieurs banques, et l'on m'a répondu: «Nous n'avons pas vu de nouvelles pièces depuis 3 ou 4 mois». C'est là la réponse qu'on m'a donnée dans un grand nombre de succursales de banques, et dans une des succursales principales d'Ottawa, on a même précisé ne jamais en avoir reçu, bien qu'on en ait fait la demande. Je prends pour acquis que les banques sont les établissements tout désignés pour distribuer les nouvelles pièces de monnaie.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai demandé aujourd'hui au ministre si la Monnaie avait cessé de frapper des pièces du centenaire, et il m'a répondu par la négative, mais il était proposé, en fait, de ne frapper que le nombre voulu de pièces de monnaie en 1967 et de ne pas se servir de ces modèles en 1968.

On me demande, par lettre et d'autres façons, des questions telles que: Où trouve-t-on ces pièces de monnaie? Nous avons tous entendu des tas d'histoires à propos d'énormes quantités de monnaie expédiées un peu partout. Je sais qu'on peut obtenir de la Monnaie, sur demande, un ensemble des pièces de monnaie du centenaire. Ce n'est qu'un à-côté, toutefois, de la question. Je fais allusion aux pièces de monnaie de 1967 destinées à l'usage courant des Canadiens.

Je ne sais pas s'il y a une réponse à ceci ou si le gouvernement entend pousser la diffusion de ces pièces de monnaie et ordonner la Monnaie d'en frapper le plus possible. Peut-être veut-on juste s'en tenir aux ensembles. Il n'en reste pas moins que très peu de ces pièces de monnaie du centenaire ont été émises et sont en circulation au Canada.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de mon honorable ami, je suis heureux de lui dire qu'après avoir enquêté auprès de la Monnaie royale canadienne, je puis lui donner l'assurance que l'on continuera de fabriquer jusqu'au 31 décembre 1967 des pièces du Centenaire portant des dessins rappelant la faune du pays. Ces pièces seront distribuées d'un bout à l'autre du pays par les agences de la Banque du Canada.

A l'heure actuelle, la Monnaie royale canadienne emploie trois équipes à plein temps dans la division du monnayage et des médailles. Elle frappe environ 12 millions de pièces par semaine, ce qui est censé suffisant pour répondre aux exigences du public.

On m'assure que les pièces de monnaie sont distribuées dans tout le pays, de la manière habituelle. Je ne sais si des gens comme les collectionneurs interviennent dans ce mode de distribution. Chose certaine, on frappe 12 millions de pièces par semaine, ce qui devrait suffire à la demande. Nous ne pouvons faire davantage. Je le répète, trois équipes se relèvent chaque jour. La Monnaie fait donc de son mieux.

La question soulevée ce soir par l'honorable député sera mise à l'étude et j'espère que tous ceux qui désirent ces nouvelles pièces pourront les obtenir avant la fin de l'année.

**M. Pugh:** Puis-je poser une question au ministre? Peut-il me dire depuis combien de temps les trois équipes s'adonnent à cette production.

**L'hon. M. Chrétien:** Les trois équipes continueront à effectuer ce travail jusqu'au dernier jour de l'année, le 31 décembre.

**M. Pugh:** Quand l'ont-elles entrepris?

**L'hon. M. Chrétien:** Je ne saurais le dire au juste, mais c'est au début de l'année.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 3 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—DISCUSSION AVEC LES PROVINCES PRÉALABLE À L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu que les provinces s'inquiètent du coût de l'assurance frais médicaux, le ministre voudrait-il, avec les provinces, reviser les propositions relatives à cette assurance avant d'établir les priorités mentionnées dans son discours d'hier soir?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, il me semble qu'une question de ce genre, se rattachant à la politique générale du gouvernement, devrait être adressée au premier ministre plutôt qu'au ministre des Finances. Je puis assurer au député que tous les programmes de dépenses font l'objet d'une étude très soignée. Je tiendrai compte de la suggestion que nous devrions consulter les provinces.

## LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'INSTALLATION DE MINES NUCLÉAIRES À LA FRONTIÈRE DE LA TURQUIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question, soit au premier ministre, soit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, tous deux absents. Un des secrétaires parlementaires aura peut-être l'obligeance de communiquer ma question à l'un ou à l'autre pour qu'il y donne réponse demain.

Eu égard à la réunion à Ankara, vendredi dernier, du groupe de planification nucléaire de l'OTAN, dont fait partie actuellement le Canada, réunion au cours de laquelle il a été question de la proposition de la Turquie tendant à poser des mines nucléaires sur la frontière orientale de ce pays avec l'URSS, le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous indiquer quelle a été la position adoptée à cette réunion par notre représentant, le ministre de la Défense nationale? Voudrait-il aussi nous donner l'assurance que le Canada s'opposera énergiquement à cette dangereuse proposition, qui va de toute évidence à l'encontre de l'esprit même de la politique de non-prolifération défendue par le Canada?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ferai part de cette question au premier ministre.

[*Français*]

## QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais vu son absence, je vais la poser au premier ministre suppléant (M. Hellyer). Pourrait-il nous dire si l'organisme TEQ—Travailleurs-Étudiants du Québec—a reçu des subventions du gouvernement fédéral, depuis la fondation de la Compagnie des jeunes Canadiens?

**M. l'Orateur:** Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

---

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

L'honorable ministre déclarait hier que la hausse du taux d'intérêt, dans le domaine de la construction d'habitations, aurait pour but d'attirer les investisseurs étrangers au Canada. Le ministre pourrait-il nous dire où les étrangers prennent leurs fonds pour pouvoir les investir au Canada et, d'un autre côté, où le Canada puise ses fonds pour les investir chez les étrangers?

**M. l'Orateur:** Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCEPTATION PAR LE CANADA DE RESPONSABILITÉS ACCRUES DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais en son absence un de ses

secrétaires parlementaires pourrait peut-être y répondre. Le gouvernement canadien a-t-il reçu une invitation du ministre du Commerce et de l'Industrie du Japon, M. Takeo Miki, en vue de devenir membre fondateur d'une sphère Asie-Pacifique et d'accepter de plus grandes responsabilités dans ce domaine?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que cette question soit de nature pressante et elle me semble irrecevable à l'heure actuelle.

## LES FINANCES

### LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu que le Conseil économique du Canada estime qu'il faudra augmenter les impôts si le gouvernement continue de dépenser comme il le fait, et vu que ces dépenses contribuent à l'inflation, le gouvernement a-t-il l'intention de dépenser moins et de vivre selon ses moyens?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question est d'une portée beaucoup trop générale et ne peut être posée maintenant.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** J'aimerais, monsieur l'Orateur, poser une question connexe au ministre des Finances. Quand peut-on s'attendre à recevoir une liste ou quand sera-t-il en mesure d'annoncer les divers crédits du budget des dépenses qui ont été réduits en conformité de l'enquête dont le ministre a parlé récemment?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, dans toutes mes déclarations à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre j'ai mentionné l'étude dont font présentement l'objet les prévisions de dépenses pour 1968-1969. Dès que celles-ci auront été approuvées et présentées de la manière habituelle, on les soumettra à la considération de la Chambre. Nous nous proposons cette année de rester dans les limites du programme financier que j'ai exposé dans notre budget.

**L'hon. M. Fulton:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure de la réponse du ministre qu'on ne tente nullement de réduire les dépenses prévues dans les crédits de cette année?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dirais à l'honorable député que la question supplémentaire prête à discussion.

[M. Johnston.]

**L'hon. M. Fulton:** Je vous assure, monsieur l'Orateur, que je cherche uniquement à me renseigner. Je vais essayer de poser ma question d'une autre façon. J'aimerais être certain de cela pour éviter tout malentendu. Devons-nous comprendre, d'après la déclaration du ministre, que les efforts visant à réduire les dépenses ne s'appliquent pas aux crédits de l'année en cours?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je puis assurer à l'honorable représentant que, pour maintenir nos dépenses dans les limites du programme exposé à la Chambre, il faudra des économies considérables. Toutefois, notre principal effort tend à ce que pendant la prochaine année financière nous visions à fermer l'écart entre les dépenses et les recettes, car cet objectif sera, je pense, approprié aux circonstances auxquelles nous devrons alors faire face, et à réduire nos emprunts le plus possible, de sorte que nous ne recourions pas trop au marché.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire qui découle de la réponse du ministre à mon collègue de Kamloops et de la déclaration que le ministre a faite hier soir. Il a signalé que pour établir les priorités il faudrait réduire ou annuler certains programmes. Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre si certains programmes seront annulés afin de garder les dépenses dans le cadre des prévisions budgétaires de l'année?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, il y a certaines dépenses que le gouvernement ne fera pas cette année, mais qui avaient été projetées.

**L'hon. M. Lambert:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Au cours des prochains jours, pendant le débat sur le budget, le ministre fera-t-il connaître à la Chambre quels programmes et quelles dépenses ont été réduits?

**L'hon. M. Sharp:** Je compte prendre la parole au début du débat sur le budget. Mon collègue le ministre du Revenu national traitera surtout des efforts tentés avec beaucoup de succès depuis qu'il occupe ce poste au moins pour contrôler les dépenses et éliminer celles qui ont perdu leur à-propos ou leur utilité. (*Applaudissements*)

## LE NATIONAL-CANADIEN

LA RÉDUCTION DU SERVICE-VOYAGEURS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il sait qu'il y a quelques jours, le National-Canadien a décidé de réduire d'une fois par jour à trois jours par semaine, la fréquence de son service-voyageurs sur la ligne allant de Prince-Rupert à Prince-George et s'il est au courant, peut-il dire quelles instances il pourrait présenter au National-Canadien pour l'inciter à revenir sur sa décision?

**M. l'Orateur:** A mon avis, la question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Quoi qu'il en soit, le député a présenté ses instances au ministre.

## LA POLLUTION

LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Eu égard à l'annonce que le nouveau Centre de recherches sur les combustibles étudiera la possibilité de supprimer la pollution de l'air, est-ce que son ministère prendra charge de la lutte contre la pollution atmosphérique?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il une administration fédérale ayant compétence pour déterminer en tout temps le degré de pollution dans les cours d'eau d'intérêt international, par exemple l'Okanagan?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question devrait paraître au *Feuilleton*.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures en vue de coordonner, au sein d'un seul ministère, toutes les questions relatives à la pollution?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon avis, ce genre de question n'est pas acceptable actuellement.

[*Plus tard*]

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** J'adresse ma question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de confier à un seul ministère les questions de pollution de l'air et de l'eau?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Il importe, monsieur l'Orateur, de coordonner toutes ces questions, et c'est ce que l'on fait.

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

MONTRÉAL, P.Q.—A PROPOS DU TARIF POUR LE TRANSPORT DES BAGAGES PAR PORTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer).

Étant donné que l'aérogare de Montréal est la seule au Canada où un montant fixe est exigé par les porteurs, pour le transport des bagages, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il a reçu des représentations à l'effet de supprimer cette somme obligatoire et peut-il nous dire quelles sont les intentions de son ministère à ce sujet?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député de Lapointe me permettra de lui faire observer que cette question n'est pas assez urgente pour qu'elle puisse être permise à ce moment et, de plus, il pourrait facilement l'inscrire au *Feuilleton*.

**M. Grégoire:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX PUBLICS

TORONTO—LES FONDS RELATIFS À LA CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances de quels fonds dispose actuellement la ville de Toronto pour la construction de son projet du centenaire, le centre des arts Saint-Laurent? Pourrait-il également dire à la Chambre où l'on projette de construire l'édifice de Radio-Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député demande des données statistiques, et ce genre de question est irrecevable en ce moment.

**M. Haidasz:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## LA CONSTITUTION

LES RAPPORTS DE COMITÉS CONSTITUÉS DANS LES DIVERS MINISTÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a reçu récemment un rapport du comité établi le 26 juin dernier, comme il l'a lui-même annoncé à l'époque, pour faire une enquête économique sur les relations entre le Québec et le reste du pays?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, avant de répondre au chef de l'opposition, je devrai me renseigner. Je ne crois pas qu'un rapport ait été reçu.

**L'hon. M. Starr:** Une question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il, du même coup, s'assurer du nombre de comités dans les divers ministères qui étudient présentement des questions concernant le régime constitutionnel du Canada et des rapports, s'il en est, qu'ils ont soumis?

**Le très hon. M. Pearson:** Je serai heureux de me renseigner. Si j'ai bon souvenir, j'ai fait une déclaration à la Chambre à ce sujet en juin dernier, mais je serai heureux de me renseigner sur toute cette question.

## LA PÊCHE

L'ACCEPTATION PAR LA RUSSIE DE LA CONVENTION CONCERNANT LA PÊCHE DE SAUMON DU PACIFIQUE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Lors de ses conversations avec son homologue soviétique, a-t-on évoqué la possibilité de la participation de l'Union soviétique à la Convention concernant la pêche de saumon du Pacifique nord? En outre l'Union soviétique a-t-elle manifesté son désir d'y participer?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, lors de la récente visite au Canada—qui a pris fin hier —du ministre des Pêcheries de l'Union soviétique, j'ai discuté avec celui-ci le problème soulevé par le député.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN ET LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Compte-t-il reconsidérer la politique gouvernementale qui empêche actuellement la seconde grande société aérienne du Canada de desservir les provinces atlantiques?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député présente des instances au ministre, ce qui ne peut se faire sous forme de question à ce moment-ci, à mon avis.

**M. McCleave:** Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je ne présente pas d'instances. J'ai demandé une réponse, mais je reprendrai le sujet à dix heures si je n'obtiens pas de réponse maintenant.

## LA DÉFENSE NATIONALE

L'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DANS LES UNIVERSITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jack A. Irvine (London):** Monsieur l'Orateur, j'ai attendu le retour du ministre de la Défense nationale pour pouvoir lui poser une question très importante. Mais par suite de son caractère urgent, je pourrais peut-être l'adresser au très honorable premier ministre. Afin de calmer les doutes qui se manifestent dans toutes les universités canadiennes, le premier ministre peut-il nous dire si l'on a l'intention d'y maintenir l'entraînement militaire de la réserve.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre suppléant de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre suppléant, je puis répondre à cette question. Le gouvernement fédéral a pris une décision que l'on communique aux universités. Je ne sais si elles sont toutes au courant, mais une déclaration publique sera faite le plus tôt possible.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Une question supplémentaire. Lors de l'annonce, combien d'étudiants qui sont membres du Corps-école d'officiers canadiens ou qui sont inscrits au Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières seront touchés par le changement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question demande trop de détails. A moins que le ministre des Transports ne réponde aux questions à titre de ministre suppléant de la Défense nationale, à mon avis, on ne devrait pas lui poser de question sur ce ministère.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, afin d'éviter toute confusion, j'aimerais dire que c'est à ce titre que j'ai répondu.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre suppléant de la Défense nationale

sait-il que la chose a déjà été annoncée, du moins à l'Université de Saskatchewan?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne m'étonne pas qu'il y ait eu, peut-être, certaines discussions un peu partout au Canada, mais que je sache, aucune déclaration officielle n'a été faite. Je vais sûrement me renseigner, et veiller à ce qu'on la fasse le plus tôt possible.

**L'hon. M. Fulton:** Une autre question complémentaire. Le ministre ne croit-il pas approprié...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Une voix:** Vous n'occupez pas votre propre siège.

*[Plus tard]*

**L'hon. M. Hellyer:** Puis-je rectifier une réponse que j'ai donnée hier relativement au programme universitaire d'instruction? Un communiqué de presse a été émis hier d'après lequel le programme serait discontinué à la fin de l'an prochain. Environ 1,000 étudiants sont touchés mais ils termineront l'instruction pour laquelle ils sont inscrits. En outre, le ministère projette, en collaboration avec les universités canadiennes de subventionner des chaires d'études stratégiques à plusieurs universités à travers le pays. De cette façon, nous espérons pouvoir contribuer à l'étude de domaines connexes à la politique de défense, étude qui se révélera très utile pour le monde universitaire aussi bien que pour la population du Canada dans leurs discussions des questions de défense.

**M. Irvine:** Une question complémentaire au ministre au sujet des ententes avec les universités à propos de l'entraînement militaire. Remettra-t-on une allocation aux universités concernées pour la première année d'inscription afin de couvrir les dépenses de l'année en cours?

**L'hon. M. Hellyer:** Il n'y aura pas d'inscription cette année, mais les étudiants présentement inscrits recevront de l'aide jusqu'à la fin de leur cours au terme de la période universitaire courante.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Vu la longue période d'application de ce programme de formation d'officiers dans les universités et la grande contribution qu'il a apporté à nos forces armées, nous aimerions savoir si le ministre peut nous dire pourquoi on l'abolit?

**M. l'Orateur:** Cette question est contraire au Règlement.

**M. Brand:** Vu que le COTC et le ROTP cesseront leur activité—à Saskatoon du moins—tandis que l'UNTD continuera de fonctionner, le ministre suppléant de la Défense nationale pourrait-il nous dire si une déclaration sera faite prochainement afin d'élucider toute la question.

**L'hon. M. Hellyer:** Le député constatera, je crois, que tous les programmes sont abandonnés ou le seront, vers la fin de l'année prochaine. Les candidats au grade d'officiers diplômés recevront alors une formation, dans certaines régions, dans les unités de réserve locales.

**M. MacInnis:** Ridicule.

**L'hon. M. Hellyer:** Ce seront les pépinières des futurs officiers de milice et d'unités de réserve. On a décidé que ce programme ne donnait plus les résultats escomptés et que les fonds pouvaient être mieux employés ailleurs.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS D'UNE RÉCENTE CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Maintenant que le gouvernement a eu plusieurs mois pour étudier les recommandations faites lors de la Conférence sur les accidents routiers, convoquée il y a quelques mois par le ministre de l'Industrie, je voudrais lui demander si le gouvernement a l'intention de mettre à exécution quelqu'une de ces recommandations dans le proche avenir?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je compte que le gouvernement fera une annonce d'ici quelques jours.

**M. Grafftey:** Si je puis me permettre une question complémentaire à ce sujet, maintenant que le gouvernement fédéral des États-Unis a imposé des normes de sécurité concernant les véhicules à moteur, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de promulguer et d'imposer des normes et des règlements à cet égard?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons nous occuper de ce point particulier dans l'annonce qui sera faite.

## AIR CANADA

MONTRÉAL—LA DÉSIGNATION D'UN CONCILIATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. A-t-il été prié par la section de Montréal de l'Association internationale des machinistes de désigner un conciliateur pour étudier un différend qui a surgi entre Air Canada et ses travailleurs, et le conciliateur en question a-t-il été nommé?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, si j'ai bon souvenir, j'ai reçu une demande semblable, mais je devrai tenir la question pour préavis.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

DÉCISION DE LA MARINE ROYALE DE NE PAS ACHETER DE DISPOSITIFS CANADIENS DE SONAR

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a-t-il informé le Canada que la Marine royale a constaté que le système de sonar à profondeur variable, conçu et fabriqué au Canada, ne convenait pas aux frégates de la classe Leander, et qu'elle n'en achèterait donc pas?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons reçu aucun avis de la sorte de la part du gouvernement du Royaume-Uni. Mon ministère tente présentement de vérifier l'exactitude de la nouvelle publiée dans la presse à ce sujet.

**L'hon. M. Harkness:** Est-ce à dire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement britannique n'a rien annoncé d'officiel en ce sens?

**L'hon. M. Drury:** C'est bien cela, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il au courant du nombre de ces installations? Y en a-t-il 25 ou 50?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il s'agit de précisions qu'on ne peut demander en ce moment.

**M. Heber E. Smith (Simcoe-Nord):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Hellyer.]

Lorsque le ministre a répondu à la première, le doute ne semblait guère permis. Dirait-il à la Chambre si les Britanniques abandonnent ce dispositif de détection parce que le principe en est mauvais ou parce que son prix de fabrication a dépassé leurs moyens?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CHINE NATIONALISTE ET LE DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES AUX NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Ma question s'adresse au premier ministre. Le ministère des Affaires étrangères de la Chine nationaliste a-t-il demandé au gouvernement canadien des explications au sujet du discours sur les deux Chines prononcé mercredi dernier aux Nations Unies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Le discours prononcé la semaine dernière par mon ami ressemblait, à cet égard, à celui d'il y a un an. Si ce gouvernement avait voulu des explications, nous les lui aurions sans doute fournies depuis longtemps.

**M. Sherman:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne pourrait-il dire à la Chambre si, à la suite de ce discours, le premier ministre de la Chine nationaliste, M. C. K. Yen, va annuler la visite qu'il devait faire au Canada?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, si je ne me trompe, le ministère des Affaires étrangères chinois a attribué l'annulation de la visite de la personnalité en question aux exigences de la situation au sein du gouvernement de Taïwan. Je tiens beaucoup, comme tout le monde, à recevoir une visite d'un représentant de ce gouvernement. Nous continuons à espérer que la chose sera possible.

**M. David MacDonald (Prince):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu dernièrement un autre message du gouvernement de Formose proclamant le droit de ce pays à l'autodétermination?

**Le très hon. M. Pearson:** Pas que je sache, mais je tâcherai de vérifier.

[*Français*]

## EXPO '67

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE FERA BIENTÔT UNE DÉCLARATION AU SUJET DE L'EXPO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges-C. Lachance (Lafontaine):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre?

Lors de sa visite à Montréal, samedi soir dernier, où il fut l'invité de son honneur le maire de Montréal et des autorités de l'Expo, le premier ministre a-t-il eu des discussions au sujet de l'Expo et quels en sont les résultats? L'honorable premier ministre a-t-il l'intention de faire bientôt une déclaration à la Chambre à ce sujet?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Aucune discussion n'a eu lieu à la suite de notre réunion de samedi dernier, puisqu'il s'agissait d'un événement mondain où le gouvernement était vraiment très heureux d'être si bien reçu par le maire de Montréal. En ce qui concerne le sort des pavillons de l'Expo et leur emplacement, les discussions se poursuivent à l'heure actuelle. J'espère qu'il sera possible avant trop longtemps de faire une annonce à ce sujet.

[*Français*]

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** L'honorable premier ministre voudrait-il dire si des démarches ont été entreprises afin de conserver le site de l'Expo pour y installer une université française?

[*Traduction*]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

TORONTO—L'ADMISSION DE SURVEILLANTS POUR LA «CONSOLIDATED AVIATION FUELING»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Lewis (York-Sud):** J'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A-t-il reçu un télégramme du président du comité négociateur de la succursale de Toronto de l'Association internationale des machinistes, pour protester contre l'admission au Canada d'une quinzaine de surveillants pour la Consolidated Aviation Fueling of Toronto Limited, qui travailleraient à Toronto en défi de la grève légale des employés de la firme. Dans l'affirmative, quelles mesures le ministre a-t-il prises?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Je n'ai encore eu connaissance d'aucun télégramme, mais mon bureau en a peut-être reçu un. J'ai entendu parler de ce problème, mais j'attends un rapport et j'espère, demain, être en mesure de communiquer au député nos initiatives dans ce domaine.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow River):** Une question complémentaire—le premier ministre voudra peut-être y répondre. Peut-il nous dire où en est le rapport du comité Woods sur les relations du patronat et du salariat, ou nous donner une idée de son contenu? A quelle date le rapport sera-t-il disponible?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'ai insisté auprès de cette équipe importante de spécialistes pour obtenir un rapport. J'espère qu'un rapport intérimaire sera présenté d'ici la fin de l'année et que le travail sera terminé en 1968. Je compte sur un rapport intérimaire avant la fin de l'année.

## LE NORD CANADIEN

LA RÉGLEMENTATION DU FLOT D'IMITATIONS DE SCULPTURES ESQUIMAUDES ET INDIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** J'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour contrôler le flot d'imitations de sculptures esquimaudes à bon marché qui inondent le marché canadien depuis quelque temps?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Nous sommes en train d'étudier les mesures protectrices qui s'imposent pour préserver l'authenticité des sculptures esquimaudes et des œuvres d'art indiennes. Voici où en sont les choses: celui qui a obtenu le contrat nous a déjà fourni un rapport, et j'espère que nous serons en mesure d'exercer le contrôle dont parle le député très bientôt.

**L'hon. M. Dinsdale:** Le gouvernement a-t-il présenté des instances aux marchands s'intéressant à ce domaine, en insistant sur l'importance fondamentale de cette industrie pour l'économie esquimaude?

**L'hon. M. Laing:** Nous l'avons fait dans certaines des régions les plus éloignées où l'on avait fabriqué des vêtements inspirés de modèles esquimaux, mais j'estime qu'il n'est pas suffisant d'avertir ceux qui s'adonnent à cette pratique à une grande échelle.

## LES FINANCES

L'ÉTUDE DU RAPPORT SUR LA FISCALITÉ PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi dernier, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui dirigeait alors le gouvernement, si celui-ci étudierait favorablement l'idée de déférer la teneur du rapport Carter et des rapports provinciaux connexes sur la fiscalité au comité des finances, du commerce et des questions économiques ou à un comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes, pour étude avant la présentation d'un Livre blanc du gouvernement. L'honorable représentant voudrait-il nous dire ce qu'il en pense?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Comme ce n'est pas nous qui avons institué la Commission Carter, mais le gouvernement dont l'honorable représentant était membre, j'estime qu'il serait préférable et plus favorable à la poursuite diligente des travaux de la Chambre que le comité en question soit saisi, non pas seulement des recommandations d'une telle commission, mais de celles du gouvernement.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre songera aussi peut-être à la répercussion des rapports provinciaux sur des sujets connexes, étant donné...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député ne pose pas une question.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Le ministre veut-il donner à entendre que le comité serait simplement saisi du Livre blanc du gouvernement, et non du rapport?

**L'hon. M. Sharp:** Non, monsieur l'Orateur. A ce moment-là, le comité pourrait disposer de tous les documents qu'il voudra. De toute manière, il devrait avoir, à mon sens, les recommandations du gouvernement. Il aura aussi, bien entendu, le rapport de la Commission Carter déjà public, et qui peut être remis au comité à n'importe quel moment.

## LES TRANSPORTS

L'ÉTABLISSEMENT D'UN DEUXIÈME SERVICE DE TRAVERSIER ENTRE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** J'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné l'importance de l'industrie touristique dans les provinces Maritimes, le ministre peut-il nous dire quel progrès on fait dans l'établissement d'un deuxième service de traversier entre les États-Unis et la Nouvelle-Écosse?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je ne suis pas en mesure de faire un rapport à ce sujet à l'heure actuelle.

**M. Crouse:** Le ministre des Transports a-t-il reçu une demande d'aide adressée par un groupe de Gloucester (Mass.) au gouvernement fédéral relativement à la construction d'un terminus de bacs en Nouvelle-Écosse?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—LA REVISION DE L'ATTITUDE DU CANADA VIS-À-VIS DES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à la Rhodésie du Sud et fait suite à la réponse qu'il a donnée l'autre jour à une question du député d'Okanagan-Revelstoke. Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre quelles nouvelles sanctions graves il envisage encore d'appliquer pour tenter de paralyser l'économie de la Rhodésie du Sud?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Comme ma réponse de l'autre jour le laissait entendre, ce sont là des questions qu'il y a lieu, au préalable, de débattre au comité des sanctions qui normalement tient ses assises à Londres. Par ailleurs, il faudrait les étudier, de concert avec d'autres pays, aux Nations Unies, lorsque le Conseil de sécurité sera saisi de la question.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre parle souvent du «gouvernement illégal de la Rhodésie du Sud». Envisage-t-il d'appliquer des sanctions analogues à d'autres gouvernements illégaux?

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ DES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le rapport du comité des dépenses électorales sera-t-il soumis bientôt au comité des privilèges et

élections? Le gouvernement envisage-t-il de présenter une mesure législative au cours de la session actuelle au sujet des dépenses électorales?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je songerai volontiers à déférer le rapport au comité voulu; je ne vois pas pourquoi cela ne devrait pas se faire. Quant à la dernière partie de la question, je doute que nous puissions examiner cette question au cours de la présente session, mais j'espère que nous serons en mesure d'en disposer avant les prochaines élections. Évidemment, cela nous donne beaucoup de latitude.

[*Français*]

## L'HABITATION

### QUESTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Devant l'étonnement et l'inquiétude manifestés par les différents ministres des Finances provinciaux, à l'annonce de la récente augmentation du taux d'intérêt pour constructions domiciliaires à 8¼ p. 100, le gouvernement envisage-t-il à brève échéance de changer ou de modifier ses positions et de proposer une autre solution que celle-ci, afin d'aider et d'améliorer cette situation?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député pose une question qui pourrait facilement être posée au cours du débat qui se déroulera plus tard cet après-midi.

[*Traduction*]

## LE NORD CANADIEN

### LA CONSTRUCTION DE ROUTES D'ACCÈS PASSANT PAR L'ENCLAVE DE L'ALASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien si des entretiens ont ou auront lieu avec le gouvernement des États-Unis au sujet de l'aménagement de routes d'accès se rendant jusqu'à la mer en passant par l'enclave?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** On a fait beaucoup de publicité autour d'autres voies d'accès qui traverseraient l'enclave. Ce qui est malheureux, c'est qu'aucune autre route d'accès envisagée ne semble pratique. A l'heure actuelle, la question de faire passer d'autres routes d'accès par l'enclave ne fait pas l'objet d'entretiens avec les États-Unis. Nous avons tenu des pourparlers avec eux à propos de la route Haines, et nous fournissons un apport très utile à l'égard de ces questions auxquelles nous portons un intérêt particulier à Skagway.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, au sujet du passage à travers l'enclave. Je demande au ministre quand il a l'intention de publier le rapport du groupe d'étude nommé par son prédécesseur ou lui-même, au sujet d'une voie d'accès à travers l'enclave de l'Alaska.

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais nommé personne pour faire enquête au sujet d'une voie d'accès à travers l'enclave. J'ai nommé un comité il y a quelque 4 ans, à propos des transports dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce comité remet ses rapports au gouvernement, mais ils n'ont pas encore été rendus publics.

### FORT SMITH—LA CONSTRUCTION DE MAISONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-il informer la Chambre quand aura lieu l'appel d'offres pour la construction à Fort-Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, de 30 maisons préfabriquées.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Français*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### QUESTION RELATIVE À L'ABSENCE PROLONGÉE DU DÉPUTÉ DE YUKON

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 5 du Règlement, et ceci découle du fait que le député de Yukon (M. Nielsen) exerce, depuis quelques jours, son droit de parole, alors qu'il a été absent de la Chambre pendant un an.

Monsieur l'Orateur, je crois que c'est très sérieux, parce que le Parlement est une farce magistrale, si l'on ne tient pas compte de cela.

Voici ce que l'article 5 dit:

Tout député doit assister aux séances de la Chambre à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.

Le député de Yukon, ayant été absent un an, faisant preuve de la même irresponsabilité...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député doit savoir que, selon le Règlement de la Chambre, il doit reprendre son siège lorsqu'il est invité à le faire par la présidence. (*Applaudissements*)

Je doute fort que le rappel au Règlement que l'honorable député invoque présentement soit recevable. Je crois que la question qu'il soulève devrait plutôt être soumise à la Chambre au moyen d'une question de privilège si c'est là le désir de l'honorable député.

A tout événement, c'est une opinion que j'émets sans avoir étudié la suggestion en profondeur. Si l'honorable député veut laisser sa question en suspens, je pourrai, éventuellement, exprimer une opinion à ce sujet.

**M. Choquette:** Alors, monsieur l'Orateur, je soumets respectueusement l'observation suivante: je crois que demain je poserai la question de privilège.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

[*Traduction*]

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Je pose la question de privilège. En étudiant ce point très important, monsieur l'Orateur, veuillez aussi vous demander s'il sied à un membre de la Chambre, qui a prêté serment de fidélité à la reine, de présenter une meusre législative réclamant l'abolition de la monarchie et l'établissement d'une république. (*Applaudissements*)

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA REVISION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis l'approbation du projet de loi assurance frais médicaux, le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque des instances demandant de reviser ou d'étudier à nouveau certaines dispositions de cette mesure législative?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je sais, monsieur l'Orateur, qu'après la conférence des premiers ministres provinciaux cet été, on a demandé au premier ministre du Canada de convoquer une réunion à propos de l'assurance frais médicaux. Je serai heureux d'informer plus tard mon honorable ami de la décision prise à l'endroit de cette requête.

**M. Chatterton:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à adresser au premier ministre. Consentira-t-on à la demande des provinces et, si oui, quand une conférence pourrait-elle être convoquée?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je devrai examiner ce point et le discuter avec le ministre.

## LES TRANSPORTS

### LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LA RÉÉVALUATION DU PLAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Peut-il indiquer si l'énergie et le talent du colonel Edward Churchill sont présentement consacrés au projet de chaussée du détroit de Northumberland? Si oui, le ministère a-t-il pu accélérer la présente réévaluation du plan?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** A la première partie de la question, je réponds oui, et à la deuxième, que nous progressons très rapidement dans la revision du plan.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### LE RELÈVEMENT DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question brève et toute simple. Le ministre a-t-il un autre rapport à présenter sur la politique du gouvernement concernant la majoration des pensions d'invalidité et des allocations aux anciens combattants.

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Pas en ce moment, monsieur l'Orateur.

## LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 octobre, de la motion de l'honorable M. Benson (ministre du Revenu national et

président du Conseil du Trésor) tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides, et de l'amendement de M. Chatterton (*page 2710*).

L'HABITATION—L'INEFFICACITÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi la Chambre est saisie d'une motion indiquant que le gouvernement actuel ne jouit pas de la confiance de la Chambre. (*Applaudissements*)

Je vois, monsieur l'Orateur, que j'ai assez bien résumé la situation. Les arguments des honorables vis-à-vis à l'appui de la motion ont tous porté sur le grave problème du logement. L'opposition nous dit que l'on peut relier la cherté de l'habitation aux fortes dépenses du gouvernement. Le coût élevé des terrains à bâtir, de leur aménagement, des matériaux de construction, de la main-d'œuvre, nous dit-on, peut être rattaché à des dépenses publiques comme le relèvement des pensions, l'aide à l'éducation, les versements supplémentaires aux provinces et ainsi de suite.

On nous dit que le logement aurait dû, depuis cinq ans, être la toute première préoccupation des dirigeants du pays et que le gouvernement a failli à sa tâche. On nous dit maintenant que le gouvernement aurait dû affecter plus de fonds à l'habitation ou dépenser moins à d'autres fins.

Juste avant l'ajournement, hier, je présentais à la Chambre des chiffres sur l'argent affecté à l'habitation, pendant un certain nombre d'années, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement. On y voyait que les versements passaient d'environ 245 millions de dollars en 1962 à une estimation budgétaire de 962 millions de dollars pour l'année en cours. Étant donné ces dépenses accélérées, il faut supposer que, d'après l'opposition, on aurait dû consacrer des sommes moindres aux autres programmes.

• (3.20 p.m.)

Si tel est le cas, comment le prouver? Je ne vois qu'un moyen: l'un des porte-parole de l'opposition devrait maintenant soumettre à la Chambre une liste des principales dépenses effectuées au cours des quatre dernières années et que l'opposition juge aujourd'hui injustifiées. J'invite donc l'un de ses porte-parole à soumettre en temps utile, à la Chambre et au pays, une liste, de ces principales dépenses. Je m'en tiens à celles-ci, car il est clair que certaines dépenses secondaires entraîneraient un désaccord entre les membres de l'opposition et peut-être même de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agit ici de sommes considérables. C'est pourquoi, pour avoir une valeur quelconque, leur argument doit s'appuyer sur une liste des dépenses importantes et, selon eux, injustifiées.

L'opposition ne peut simplement pas avoir les deux: solliciter d'une part une augmentation des dépenses gouvernementales pour différentes sortes de pensions, pour une assistance plus grande dans le domaine de l'instruction publique de même que pour un partage plus généreux des recettes fiscales fédérales avec les gouvernements provinciaux, et, d'autre part, dire ensuite que ces dépenses font monter indûment le coût du logement. J'invite l'un des porte-parole de l'opposition, quel qu'il soit, à la sortir du dilemme où son argument semble l'avoir enfermé jusqu'ici.

Le besoin de logements et d'abris est si grand à l'heure actuelle qu'en pareilles circonstances nous ne tenons pas compte parfois de certains aspects économiques et sociaux importants. Nous sommes alors victimes d'une illusion. Je voudrais vous signaler très brièvement cet après-midi trois ou quatre de ces aspects.

Premièrement, si le nombre de lots à construire est restreint et si on utilise déjà le gros de la main-d'œuvre spécialisée et de l'outillage requis pour la construction, nul argent supplémentaire ne saurait produire un plus grand nombre de maisons. Tout ce que cet argent produira, c'est une véritable inflation.

Hier, le député d'Esquimalt-Saanich a mentionné un passage du Quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada. Il a cité un extrait de la page 286 de cet exposé, et j'aimerais lire le paragraphe en question, car il concerne directement cet argument. En voici le texte:

> L'habitation est, de tous les grands secteurs de l'économie, celui où la plus forte augmentation de la productivité va s'imposer, du moins jusqu'en 1970, et peut-être même jusqu'à la fin de la prochaine décennie. C'est là une question d'importance majeure pour l'ensemble du pays, puisqu'il s'agit d'éviter que la pénurie croissante de logements n'aboutisse à un grave problème national. La nécessité va donc s'imposer d'accroître très sensiblement les ressources disponibles, y compris la

main-d'œuvre spécialisée et les capitaux, dans le secteur de la construction résidentielle. Il faudra aussi assurer un volume très considérable et soutenu de prêts hypothécaires.

Vous noterez que c'est seulement dans la dernière ligne du paragraphe qu'on parle des prêts hypothécaires pour la construction résidentielle. Évidemment, le Conseil économique ne considère pas que des prêts hypothécaires considérables et soutenus soient d'importance primordiale pour construire l'énorme quantité de maisons nécessaire d'ici 1970 et plus tard. Il y a d'autres facteurs en jeu, mais il semble que jusqu'ici les membres de l'opposition aient mené le débat en glissant sur les autres mesures qui sont évidemment plus importantes et peut-être plus difficiles à réaliser, selon le Conseil économique. Certes, les fonds nécessaires pour financer le logement sont importants, mais il importe aussi que nous nous attaquions au problème causé par la rareté des terrains, de la main-d'œuvre spécialisée et des installations. Nous contournons les problèmes quand nous nous bornons à parler du taux d'intérêt auquel on peut obtenir des hypothèques approuvées.

La deuxième chose qui tend à nous échapper c'est que le coût élevé du logement dans les grandes régions métropolitaines est inévitable. En écoutant hier soir l'honorable député de Saskatoon je songeais aux familles Carnegie et Frick de New York. L'honorable député ne l'a pas dit en ces termes précis mais il voulait dire en somme que toute famille avait droit à un terrain, à un jardin et aux autres choses agréables qu'on imagine quand on songe à un lot. Je me demande ce que les familles Carnegie et Frick de Manhattan en auraient pensé lorsqu'elles ont abandonné leurs maisons dans le centre de Manhattan. Je crois que nous devons simplement reconnaître le fait qu'au cœur de ces grandes agglomérations métropolitaines, il est impossible d'avoir des maisons entourées par un demi-arpent de gazon ou dotées d'autres caractéristiques pour satisfaire des ambitions horticoles. C'est là une réalité de la vie économique.

Le troisième point qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'avec la croissance de notre économie nationale et l'évolution de notre société, nous pouvons en arriver au point où le coût de la concentration l'emporte sur les économies qu'autorise la proximité. Laissez-moi vous expliquer ce que je veux dire. Les manufacturiers, les sociétés financières et les autres grands organismes qui composent notre économie sont enclins à situer leurs entreprises et leurs sièges sociaux dans les grands centres. Une fois déclenché, le mécanisme se poursuit. On ne donne qu'aux riches. Ils s'entassent tous dans un espace étroit. Il est souvent difficile de voir si c'est bon ou mauvais au point de vue économique. Mais le mouvement imprimé et la force d'inertie jouent dans le monde des affaires et dans l'esprit de ceux qui décident de ces questions. Des villes comme Toronto et Montréal deviennent les lieux d'élection des sièges sociaux.

[M. Stewart.]

Je prétends que les économies des transports et des communications réalisées grâce à cette proximité existent, mais le temps viendra peut-être où le coût de cette concentration dépassera les avantages de la proximité.

• (3.30 p.m.)

Ce serait une erreur grave, coûteuse et inutile, de chercher à redresser cet équilibre. Ce serait une erreur de vouloir doter certains services publics de fonds supplémentaires. Elle aurait pour effet de perpétuer ces conditions déficitaires.

Je vous parle très franchement, monsieur l'Orateur. Dans ma région, le coût de la concentration ne nous gêne guère. Mais nos concitoyens se demandaient quand la poussée interne des facteurs économiques commencerait à s'affaiblir et serait vaincue par ce que j'ai appelé le coût de la concentration. Cette thèse est prouvée dans un extrait du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada qui démontre l'importance de ce phénomène surtout, pour les Canadiens. On nous en parle à la page 192 de l'exposé dans un commentaire sur le tableau de la page 191:

D'autre part, il y a lieu de noter que, de tous les pays du groupe, le Canada est celui dont le taux de croissance de la population urbaine a été le plus élevé (4.1 p. 100 par année) au cours de la période en cause. De fait, il semble bien qu'il est de tous les pays industrialisés, celui dont le taux de croissance urbaine a été le plus considérable pour l'ensemble de la période écoulée depuis la fin de la guerre. Étant donné cette tendance générale, le fort accroissement prévu de la population d'ici 1980 et le degré encore relativement faible d'urbanisation actuelle, il y a lieu de prévoir que le Canada connaîtra un taux de croissance de la population urbaine beaucoup plus élevé que la plupart des autres pays industrialisés au cours des prochaines années.

Il me semble qu'il serait vraiment regrettable de nous engager dans cette période, convaincus que nous devons perpétuer la croissance de ces vastes centres de plus en plus concentrés. Ce serait faire fausse route, car nous forcerions ainsi les gens, par une structure économique et sociale, à vivre là où ils seront vraisemblablement moins heureux et ne produiront pas davantage que si nous mettions fin à ce genre de concentration humaine artificielle.

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

**M. Stewart:** Mais certainement.

**M. MacDonald:** Le député préconise-t-il, par ses dernières observations, quelque programme tendant à empêcher les gens de se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada, et tout particulièrement d'aller habiter dans certains centres importants où il est plus facile de se trouver du travail?

**M. Stewart:** Non, monsieur l'Orateur. Je crois que l'honorable député expose bien mon point de vue dans la dernière partie de sa question. Si nous allons dépenser des centaines de millions de dollars, il serait bien préférable de consacrer cet argent à établir des entreprises et à fournir de l'emploi à des endroits éloignés de ces centres.

**M. Herridge:** Bravo.

**M. Stewart:** Je dis qu'il serait de beaucoup préférable de donner aux gens du travail là où ils peuvent vivre plus confortablement, à l'abri de beaucoup des problèmes de la concentration démographique, plutôt que de dépenser le même montant pour leur permettre de vivoter tant bien que mal et de voyager 25 ou 35 milles pour se rendre au travail, et de les laisser vivre dans un milieu extrêmement mauvais. Je dis «mauvais» dans presque toutes les acceptions du terme.

Mon dernier point est celui qu'a signalé le ministre des Finances (M. Sharp) lui-même hier soir. Il s'agit de toute la question des taxes municipales sur les maisons. Le 26 avril 1967, s'adressant à la conférence du Bureau canadien d'études fiscales, le ministre des Finances a approuvé la conclusion de la Commission Carter qui, bien que créée par un gouvernement antérieur, avait précisé dans son rapport que cette taxe rétrograde pesait très lourd sur les pauvres. Même si la Commission a été créée par le gouvernement antérieur pour présenter des propositions, je ne dis pas que son rapport est inexact ici, mais que le ministre des Finances l'a cité en approuvant vivement ce point particulier. Le ministre a de nouveau mentionné ce problème à la Chambre au cours du débat actuel.

Mais une autorité encore plus sévère s'est prononcée sur ce point. Je veux parler une fois encore du Conseil économique du Canada. Dans son quatrième exposé, on lit à la page 233:

> Une étude de la situation passée indique que la structure financière des municipalités canadiennes est assez bien adaptée aux conditions de la fin du XIX[e] siècle. Malheureusement, on n'a pas su moderniser cette situation au rythme de l'urbanisation qui s'est produite par la suite.

Ce point de vue est développé dans la suite de l'exposé, et à la page 236, on trouve cette phrase:

> Au cours de cette période de 1953 à 1963, l'impôt foncier a continué de fournir aux municipalités plus des trois quarts de leur revenu et il y a lieu de noter que ce revenu a augmenté à une fois et demie l'allure du revenu personnel.

L'exposé donne ensuite des preuves du contrecoup de ce que je viens de lire. Lorsque la conférence fédérale-provinciale sur les problèmes urbains aura lieu—le discours du trône la laissait prévoir—j'espère que l'on n'oubliera pas les observations répétées du ministre des Finances et du Conseil économique du Canada concernant l'impôt foncier. Ce devrait être, à mon avis, l'un des deux ou trois principaux sujets de discussion de la conférence.

Nous discutons l'habitation. L'opposition a soulevé la question à la Chambre la semaine dernière et j'ai été assez étonné de la voir revenir à la charge cette semaine comme base de son premier amendement à une motion de subsides dite de réforme. Il est bien évident qu'elle cherche à mettre de l'ordre dans ses idées.

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député permettrait-il une autre question?

**M. Stewart:** Oui, monsieur l'Orateur, si j'ai le temps.

**M. l'Orateur:** Je crains que l'honorable député ne l'ait pas, parce que son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il se peut qu'on permette à l'honorable député de continuer mais j'aimerais signaler à la Chambre qu'un grand nombre de députés ont manifesté le désir de participer au débat et il ne reste plus que deux heures et vingt minutes.

**M. Stewart:** Je répondrai très brièvement à la question, monsieur l'Orateur.

**M. MacDonald:** Ma question exige une réponse très simple. L'honorable député croit-il qu'il y ait aujourd'hui au pays une crise du logement? Oui ou non.

**M. Stewart:** Il y a pénurie de logements. Quant à l'appeler crise, cela dépend de ce qu'on entend par le mot «crise». Un philoso-

phe a dit qu'il y a toujours «une crise quelconque». J'imagine que l'honorable député est parmi ceux qui vont de crise en crise.

• (3.40 p.m.)

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, quand le ministre du Travail (M. Nicholson), de qui relève la politique du logement au Canada a parlé jeudi dernier, il a essayé de convaincre la Chambre et les Canadiens qu'il n'y avait vraiment pas de crise du logement, qu'il ne s'agissait en somme que d'une crise sectarielle. Il a parlé de Toronto à maintes reprises, disant que dans l'ensemble, les choses n'allaient pas si mal. Son secrétaire parlementaire, prenant la parole il y a quelques jours, nous a dit avec force détails qu'il était facile de trouver une maison à Montréal. Je suis sûr que le ministre du Travail, son secrétaire parlementaire et peut-être le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) sont les seuls au Canada à croire vraiment ou à dire qu'il n'y a pas de véritable crise du logement à l'heure actuelle.

Si le ministre du Travail estime que notre attitude est partisane, je lui conseillerais, à lui et aux autres membres du gouvernement, de lire ce que disent les journaux canadiens et d'examiner attentivement ce que disent les journaux libéraux du Canada. Examinons le *Star*, de Toronto. Ce n'est un secret pour personne que ce journal prend ouvertement fait et cause pour le parti libéral et le gouvernement libéral. Dans un éditorial publié le jeudi 28 septembre et intitulé «Plus de maisons, mais qui a les moyens d'en acheter une», il est question de la politique du gouvernement et du ministre du Travail. Je suis heureux de ne pas en être l'auteur parce que les mots employés me semblent plutôt antiparlementaires. Voici ce passage:

> L'annonce du taux d'intérêt, qui ne se rattache en rien au pouvoir d'achat des gens ordinaires, prouve encore une fois que le ministre du Travail, John R. Nicholson, est absolument incapable de s'occuper de la politique fédérale du logement.

Je ne peux qu'approuver.

Hier, parlant au nom de notre parti au sujet de l'amendement proposé par l'opposition officielle, mon collègue le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) a déclaré que nous approuverions l'amendement, que nous ne pouvions faire autrement. Pourtant, je tiens à dire au député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) qui a proposé



l'amendement que nous allons voter pour la motion en raison de ce qu'elle renferme, et non à cause du discours du député.

Je voudrais dire quelques mots très brefs au sujet de la principale critique qu'il a faite contre le gouvernement et qu'ont reprise aujourd'hui, dans leurs questions, le député de Kamloops (M. Fulton) et le représentant d'Edmonton (M. Lambert). Leur principale critique, c'est que si nous avons une crise du logement, si le taux d'intérêt sur les hypothèques immobilières a dû être majoré, la semaine dernière, s'il n'y a pas d'argent pour l'habitation, c'est que les dépenses du gouvernement ont trop monté. Le Conseil économique l'aurait déclaré, mais je nie qu'il l'ait fait. Je voudrais cependant dire aux membres de l'opposition officielle—et je souhaiterais que le nouveau chef du parti conservateur, M. Stanfield, use de son influence sur les membres de son parti à la Chambre pour les engager à être honnêtes et logiques —que si les dépenses du gouvernement sont la cause de nos difficultés en matière d'habitation, il ne suffit pas, alors, de considérer les seules dépenses du gouvernement fédéral, mais aussi celles de tous les gouvernements.

Le député d'Antigonish-Guysborough, qui vient de parler, a mentionné l'augmentation considérable des impôt municipaux. Je n'ai pas l'intention de traiter de ce sujet aujourd'hui, car cela prendrait trop de temps, mais j'aimerais dire que j'ai pris la peine hier soir de comparer les dépenses fédérales croissantes et la hausse des dépenses des gouvernements provinciaux. J'ai trouvé les chiffres très intéressants, et je recommande aux membres de l'opposition officielle de les étudier.

En 1958, le gouvernement du Canada a dépensé 5.17 milliards de dollars. Dix ans plus tard, le budget du gouvernement fédéral montre que nos dépenses s'élèvent à 9 milliards et demi, presque le double. En 1957, la province de Nouvelle-Écosse, dont le premier ministre était alors le chef actuel du parti conservateur, avait un budget de 58 millions et demi. En 1967, elle avait un budget de 154 millions de dollars, soit une augmentation de presque 300 p. 100. Je ne critique pas cela; je sais combien la Nouvelle-Écosse a besoin d'améliorer ses routes, ses écoles et ses hôpitaux. Toutefois, j'aimerais signaler aux membres de l'opposition que si le gouvernement fédéral doit économiser afin de construire les maisons dont on a besoin, la Nouvelle-Écosse devrait suivre cet exemple.

**M. Stewart:** Puis-je poser une question au député? L'augmentation des dépenses fédérales qu'il vient de nous signaler comprend-elle les paiements de transfert versés aux provinces par le gouvernement fédéral?

**M. Orlikow:** Oui, il va sans dire, et la Nouvelle-Écosse a touché un montant considérable. Je ne veux pas passer tout mon temps sur ce sujet. Je veux simplement tenter de donner aux membres de l'opposition officielle un certain sens des réalités. La province d'Ontario, qui a eu un gouvernement conservateur pendant 25 ans, a dépensé en 1958 juste un peu plus d'un milliard de dollars. L'an passé, avant que M. Robarts entreprenne sa campagne électorale et fasse tous les jours une promesse, promesses qui vont coûter des centaines de millions de dollars, l'Ontario avait dépensé 2.193 milliards, soit une augmentation dépassant de beaucoup les 100 p. 100.

J'aimerais maintenant faire l'éloge de la province du Manitoba aux membres de l'opposition officielle. Cette province, qui avait comme premier ministre M. Roblin lequel, selon le *Globe and Mail* de la fin de semaine dernière, agit comme ministre fantôme des Finances de l'opposition officielle, a enregistré en 1957-1958, soit l'année d'entrée en fonction de M. Roblin, des dépenses de l'ordre de 80 millions de dollars. Les dépenses du Manitoba pour l'année 1967-1968 se sont élevées à 354 millions, ce qui représente, suivant un calcul rapide, une majoration de 450 p. 100.

Je ne reproche pas à M. Roblin les dépenses de certaines années. J'ai été député à l'Assemblée législative du Manitoba pendant une partie de cette période, et j'ai même engagé M. Roblin à dépenser davantage. Toutefois, je dirai aux membres de l'opposition officielle que s'ils veulent se conformer à la nouvelle image dont les journaux font état, s'ils veulent faire figure de remplaçants possibles du gouvernement, ils devront se montrer logiques. Ils ne peuvent engager le gouvernement fédéral à réduire consciencieusement ses dépenses et ses programmes, si, concurremment les gouvernements provinciaux conservateurs accroissent leurs services. Si, comme ils l'ont fait aujourd'hui pendant la période des questions, les membres de l'opposition officielle mentionnent des programmes qui devraient être retranchés, ils devront, la semaine prochaine, lors du débat sur le budget, nous dire quels programmes, à leur avis, devraient être supprimés.

• (3.50 p.m.)

Devrions-nous cesser de verser aux cultivateurs une subvention à l'égard du blé, subvention annoncée par le gouvernement la semaine dernière? Je voudrais connaître l'avis des députés conservateurs de l'Ouest canadien. Pensent-ils qu'il faudrait cesser de verser cette prime à cause des dépenses excessives du gouvernement? Je voudrais entendre les députés du Cap-Breton. Devrions-nous interrompre le versement des subventions versées afin de soutenir l'exploitation des houillères et aider les mineurs à conserver leur emploi? Je voudrais entendre ces députés en parler.

Je me souviens que le député de Bow-River (M. Woolliams) et le député de Macleod (M. Kindt) ont demandé au cours des derniers mois au ministre des Transports de subventionner le charbon expédié par chemin de fer des mines de l'Alberta jusqu'à Vancouver, en vue de le vendre au Japon. Veulent-ils que le gouvernement canadien cesse de subventionner l'expédition du charbon? Si tel est le cas, qu'ils se prononcent à ce sujet.

Les députés d'Halifax et d'Esquimalt-Saanich veulent-ils amputer d'un milliard ou d'un demi-milliard le budget du ministère de la Défense nationale? C'est à eux de nous le dire, car, alors, les gens qui travaillent pour la marine à Halifax et à Victoria seront mis à pied. Que ces députés parlent et nous disent s'ils veulent sérieusement qu'on réduise les dépenses.

**M. Forrestall:** Que feriez-vous vous-même?

**M. Orlikow:** Je ne crois pas que la crise du logement soit causée par un surcroît de dépenses du gouvernement. Si les choses que vous dites depuis quelques jours, vous les croyez, vous avez le devoir de parler en tant que membres de l'opposition officielle.

J'en viens maintenant à ce que le ministre du Travail et le ministre des Finances (M. Sharp) disaient la semaine dernière, à savoir qu'il n'y a pas pénurie d'habitations au Canada, pas de crise du logement, excepté à Toronto. Monsieur l'Orateur, les ministres savent que ce n'est pas vrai.

J'ai ici trois reportages qui ont paru dans les journaux de Winnipeg depuis quelques mois. Celui qu'a publié la *Free Press* du 14 mars 1967 a trait à cette ville même. C'est le résumé d'une étude sur les conditions du logement dans la partie centrale de Winnipeg, représentée par mon collègue, le député de

Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et je voudrais en citer une couple d'alinéas:

La moitié des familles du Winnipeg métropolitain vit dans des maisons ou des appartements surpeuplés ou non conformes aux normes de construction ou d'hygiène.

D'autres habitent en double, soit deux familles par maison unifamiliale; ou encore, ce qu'ils payent pour le logement excède leurs moyens.

L'article continue ainsi:

La ville de Winnipeg ne compte que 2,000 habitations pour répondre aux besoins des 35,000 familles—le tiers de toutes les familles de la région —dont le revenu est si bas qu'elles ont besoin d'une forme quelconque de subventions directes pour pouvoir vivre dans des logements convenables.

En juin 1967, la *Tribune* de Winnipeg, a publié un article au sujet du village de Thompson, où se trouve une grande mine de nickel. La semaine passée, mon collègue de Sudbury a parlé des problèmes de sa ville. A Thompson, l'International Nickel Company a annoncé son intention de doubler son effectif ouvrier, qui est de 3,000, d'ici quelques années. Actuellement, il y a à Thompson des ouvriers qui paient $150 par mois pour une chambre, et dont les familles sont restées à Vancouver, Edmonton ou Sudbury, d'où les hommes sont partis chercher du travail. Quel avenir attend ces familles, ce village? Le ministre a annoncé une politique aux termes de laquelle l'intérêt sur les hypothèques est majoré et qui empêchera ces gens-là de jamais s'acheter une maison.

En mars 1967, la *Tribune* a publié un article au sujet des difficultés de certains ruraux, notamment les métis; je vais en citer un paragraphe:

Le village d'Ebb and Flow, situé sur la rive ouest du lac Winnipégosis, compte 329 habitants qui vivent dans 52 habitations de bois rond et de terre, la plupart n'ayant qu'une ou deux pièces. Plusieurs familles de 7 à 10 enfants vivent dans une seule pièce; d'autres qui ont de 9 à 13 enfants, se logent dans deux pièces.

Je pourrais citer d'autres cas, monsieur l'Orateur, mais je crois que les députés et le grand public sont au courant des conditions dans lesquelles vivent nos Indiens et nos métis. Pourtant, la semaine dernière, le ministre du Travail, et hier soir, d'autres députés ministériels ont tenté d'esquiver la question et de faire croire à l'inexistence du problème. Monsieur l'Orateur, le problème existe, et il faut chercher à le résoudre.

S'il est une chose que le gouvernement a demontrée, c'est qu'il est tout simplement incapable de s'attaquer à cette question. Le ministre des Finances a énoncé si nettement, en une seule phrase, la politique du gouvernement en matière de logement que personne, je crois, même pas l'opposition officielle, ne peut s'y tromper. J'aimerais citer cette phrase, car elle élucide le principe qui inspire l'activité du gouvernement. Elle figure à la page 2734 du hansard d'hier, selon lequel le ministre des Finances aurait tenu les propos suivants:

Nous voulons que la majeure partie de l'habitation continue à être financée grâce au marché libre comme elle l'a été jusqu'ici.

Qu'est-ce que cela signifie, monsieur l'Orateur? Simplement que les personnes cherchant à se loger en achetant des maisons individuelles ou en louant un appartement devront compter sur le marché. Elles dépendront des constructeurs et des entrepreneurs qui s'adressent aux compagnies de prêts pour obtenir des fonds.

Depuis quelques années, la construction d'appartements, de maisons individuelles et d'immeubles de location fait l'objet d'une demande énorme. Il en est de même pour les motels et les hôtels, pour les édifices groupant des bureaux modernes, luxueux et climatisés, et pour les supermarchés. On est dans une triste situation quand le supermarché est à plus de trois minutes en automobile. On doit donc en construire un autre après trois pâtés de maisons. Cette demande concerne également les postes d'essence et les stations-service pour au moins un îlot sur deux.

Y a-t-il un député, un homme d'affaires qui ne se rend pas compte, dans ces conditions, alors que nous ne pouvons manifestement pas répondre à toutes les demandes, que l'habitation ne peut tout simplement pas, pour obtenir des fonds, soutenir la concurrence du monde des affaires et de l'industrie pour qui les coûts ne comptent pas?

Je dis fort sérieusement au député d'Halifax (M. Forrestall), qui veut connaître notre solution, que si nous voulons construire des habitations—des maison individuelles occupées par leur propriétaire ou des logements de location—et en nombre suffisant pour répondre à nos besoins, nous n'en construirons pas tant que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, ne sera pas prêt à établir un ordre de priorités.

Je vais citer un simple exemple pris dans la ville d'Ottawa. Du moins, il me paraît simple. Il y a quelques semaines, à Ottawa,

s'est terminée la construction d'un hôtel fort impressionnant et luxueux, situé tout près d'ici, le Skyline. Sans être spécialiste en construction, je suis persuadé que si l'on avait affecté à la construction de maisons l'argent qui a servi à construire le Skyline Hotel, on aurait pu en construire au moins 1,500 à Ottawa. Voilà le choix qu'il faudra faire si nous voulons réellement avoir des maisons. Un hôtel est-il plus nécessaire que 1,500 foyers? Ma réponse est très simple. Les maisons sont plus importantes que l'hôtel, et le gouvernement devrait se joindre aux provinces, aux compagnies de prêts et à la Banque du Canada pour l'affirmer aux entrepreneurs.

• (4.00 p.m.)

Nous devons établir des priorités faute de quoi, il serait absurde de songer à satisfaire nos besoins en matière d'habitation et à nous rapprocher du nombre de maisons nécessaires. Jusqu'ici, nous avons poursuivi, à cet égard, une politique simple. L'un des administrateurs d'une entreprise de logements publics de Toronto l'a qualifiée, il y a quelques années, de socialisme pour les riches et de libre entreprise pour les pauvres. Nous avons recours à des mesures législatives et à des garanties du gouvernement pour fournir aux sociétés prêteuses l'assurance que leurs prêts hypothécaires aux gens à revenu modeste et élevé n'offraient aucun danger. Le gouvernement a garanti aux sociétés hypothécaires qu'elles ne perdraient pas leur argent. Mais nous n'avons pour ainsi dire rien fait pour les gagne-petit, pour ceux qui ont des familles nombreuses. Il y a environ 50,000 logements sociaux au Canada alors qu'il nous en faudrait 500,000 ou plus. En portant le taux d'intérêt à 8¼ p. 100, le ministre, de fait, dit: «Nous n'aiderons pas à financer les maisons des gens a revenu moyen».

A Toronto, un homme doit gagner au delà de $8,000 par année pour avoir droit à un prêt hypothécaire aux termes du règlement établi par le gouvernement. A Winnipeg, ville dont je viens, le montant est de $6,500. Le ministre du Travail devrait savoir que la plupart des ouvriers à Winnipeg ne gagnent pas $6,500. Le ministre a écarté la majorité des Canadiens.

Même si nous construisons les 170,000 maisons que le Conseil économique estime être requises—et je présume que nous ne le ferons pas—et même si nous bâtissons, dans les deux ans, les 190,000 habitations dont on aura alors besoin chaque année, nous aurons, en fait, construit ces habitations pour ceux qui en ont précisément le moins besoin, pour ceux qui peuvent le plus facilement s'en tirer par leurs propres moyens. Voilà le résultat de l'initiative du ministre. L'honorable député d'Antigonish qui a pris la parole avant moi a fait une citation tirée de la Bible qu'on devrait appliquer à ce gouvernement et à sa politique de l'habitation. «On donnera à celui qui a». Telle est précisément la politique de l'habitation que pratique ce gouvernement.

Pour résoudre la crise du logement, le gouvernement devrait adopter un système de priorités. Il devrait dire aux constructeurs et aux spéculateurs que nous pouvons nous passer d'un certain nombre d'hôtels de luxe et de la prolifération ininterrompue des supermarchés; que la main-d'œuvre et les matériaux prévus pour ces derniers au cours des deux années qui vont suivre trouveraient un emploi plus judicieux dans la construction d'habitations. Voilà ce que le gouvernement devrait dire.

Si le ministre refuse d'entendre de pareilles propositions énergiques—et je suis sûr qu'il n'en fera rien, étant un grand admirateur de la libre entreprise et du marché public qui résoudront, pense-t-il, la crise du logement —il devrait au moins tenir compte des propositions du *Star* de Toronto. Ce journal propose au gouvernement d'absorber environ 3 p. 100 du taux d'intérêt des hypothèques. D'après ce journal, si le gouvernement consentait à affecter 300 millions de dollars de plus à l'habitation, la subvention n'atteindrait qu'à peu près 9 millions par année. Je dis à l'opposition officielle, qui s'inquiétait des dépenses gouvernementales, et au ministre du Travail que ces 9 millions seraient dépensés à bon escient. Cela aiderait à fournir des maisons à des centaines de milliers de gens dont le revenu n'est certes pas modeste, qui n'ont pas besoin de logements sociaux ou subventionnés, mais qui auraient les moyens d'acheter leurs propres maisons si les politiques absurdes auxquelles le gouvernement actuel a permis de s'implanter étaient abandonnées. Dans un éditorial vendredi dernier, le *Star* de Toronto déclare ceci: «Nous subventionnons le charbon, pourquoi pas le logement?». Le ministre devrait expliquer pourquoi le gouvernement ou les Canadiens ne peuvent se permettre de subventionner le logement, un des besoins fondamentaux de la population.

J'ai dit que je mentionnerais certaines mesures que nous devrions adopter.

**M. Forrestall:** Le député aurait besoin d'être éclairé sur la question.

**M. Orlikow:** Étant donné l'apport de l'opposition officielle au cours des deux derniers jours, il serait souhaitable que le député d'Halifax s'abstienne de faire pareilles remarques. Je prétends que l'opposition officielle a déjà suffisamment démontré son ignorance et sa stupidité.

Je voudrais parler en général de ce que, d'après nous, devrait être la politique du gouvernement en matière de logement. Nous ne croyons pas que le gouvernement fédéral puisse éluder ses responsabilités dans le domaine du logement. Il serait faux de soutenir que le logement ne relève pas du gouvernement fédéral. Il est vrai que la constitution stipule que le logement est une responsabilité des provinces et des municipalités, mais personne ne peut nier assurément que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a versé des centaines de millions de dollars pour le logement. Sans le gouvernement fédéral, il n'y aurait aucune direction dans ce domaine, ni de politique de logement et presque pas de construction domiciliaire au Canada. C'est le gouvernement fédéral qui doit donc donner l'impulsion dans ce domaine et qui peut accomplir un certain nombre de choses.

Si le gouvernement ne veut pas imposer à l'industrie du bâtiment un contrôle direct des capitaux—je ne me représente pas bien cet affreux gouvernement le faisant—il pourrait au moins instaurer un programme analogue à celui des travaux d'hiver, grâce auquel celui qui construisait une maison en hiver, alors que le chômage est ordinairement élevé, recevait une prime de $500. Pourquoi ne pas étendre le bénéfice de ce programme aux maisons à prix modérés? De plus, monsieur l'Orateur, le gouvernement pourrait exonérer de la taxe de vente les matériaux de construction. Cette mesure pourrait être immédiate. Si c'est nécessaire, le ministre des Finances pourrait peut-être majorer la taxe de vente sur les matériaux de construction utilisés dans la construction d'hôtels, de motels et de centres commerciaux. Ce genre de construction pourrait sans inconvénient marquer un temps d'arrêt. Une telle initiative du gouvernement est de nature à encourager la construction, surtout celle de maisons à prix modiques.

A mon avis, la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait avertir les constructeurs que leur hypothèque ne sera pas garantie si le coût du terrain dépasse un montant raisonnable. Cela mettrait fin à la surenchère sur les terrains qui dans certaines villes comme Toronto et Montréal atteignent parfois 10,000 et 12,000 dollars. En outre, les provinces et les municipalités devraient cesser de vendre des terrains non aménagés à des spéculateurs qui les achètent pour quelques centaines de dollars l'acre, les mettent en valeur et les revendent pour plusieurs milliers de dollars l'acre. Elles aménageraient elles-mêmes ces terrains et les vendraient à un prix raisonnable aux constructeurs. C'est ainsi que la Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait utiliser ses fonds et exercer son autorité comme il se doit. L'adoption de telles propositions réglerait le problème du logement qui tourne à la crise.

[M. Orlikow.]

• (4.10 p.m.)

Avant de reprendre mon siège, je tiens à poser au ministre du Travail deux questions découlant des remarques faites hier par son collègue le ministre des Finances. Ce dernier a dit que le gouvernement veillerait à ce que la Société centrale d'hypothèques et de logement accorde plus d'importance aux projets d'habitation publique et de logement subventionné destiné aux vieillards, aux étudiants et le reste. Le ministre pourrait-il nous dire combien de logements seront construits l'année prochaine, selon lui. Sera-ce 170,000 logements comme le recommande le Conseil économique du Canada, ou 150,000 ou 135,000? Il faudra que ce soit un chiffre ou l'autre. Le genre de logements qui, le ministre l'a déclaré hier, nous manquent le plus compteront pour quel pourcentage de l'ensemble? Il a dit, avec raison, que nos besoins ne se limitent pas à ces maisons de $40,000 ou $50,000 qui se construisent présentement au pays. Les logements sociaux compteront pour quel pourcentage? C'était 4 p. 100 en 1966. Sera-ce 6 p. 100 ou 10 p. 100 l'année prochaine? Si le ministre des Finances était sérieux, son collègue le ministre du Travail, qui est responsable du logement, doit certainement connaître les intentions du gouvernement pour l'année prochaine.

De ce côté-ci nous espérons que le ministre a une meilleure solution au problème de l'habitation que celle qu'il a indiquée jusqu'à maintenant. Espérons que ses mesures pour le résoudre seront plus constructives que sa déclaration de la semaine dernière selon laquelle le taux d'intérêt sera porté à 8¼ p. 100, taux dépassant les moyens de la majorité de notre population, soit 85 p. 100 selon moi. A propos, le ministre n'ignore pas que le taux réel sur les prêts commerciaux destinés à l'habitation ne correspond pas au chiffre fixé par la Société centrale d'hypothèques et de logement—ce taux plus important est de l'ordre de 8¾ ou 9 p. 100—et que par suite de l'augmentation du coût des logements sociaux, la plupart des gens devront recourir à une seconde hypothèque afin d'acquitter leur achat. Le taux d'intérêt sur les secondes hypothèques est de 10 p. 100, 12 p. 100 ou même de 15 p. 100 pour ceux qui jouissent d'un bon crédit. J'hésite à mentionner un chiffre pour ceux qui n'ont pas cet avantage.

Voilà donc quelques-uns des problèmes actuels qui se posent aux Canadiens dans le domaine de l'habitation. Je ne parle pas de

ceux qui peuvent payer tout ce qu'on leur demande, louer des appartements à $250 ou $350 par mois ou payer $50,000 pour une nouvelle maison. Je pense à ceux qui gagnent entre $5,000 et $6,000 par année et pour qui le logement devient si onéreux, qu'ils ne peuvent pas même se permettre le confort minimum normal dans tout pays civilisé.

[*Français*]

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, à mon tour, je veux apporter ma faible contribution à ce débat en traitant d'une situation qui devient de plus en plus alarmante, soit celle du logement.

Cette crise, monsieur l'Orateur, n'est pas apparue la semaine dernière, elle existe depuis plusieurs mois et, évidemment, le gouvernement, comme d'habitude, entend légiférer et prendre ses responsabilités que dans ces moments. Depuis 1965, soit depuis que ce gouvernement a été réélu, il a légiféré sporadiquement, en temps de crise, et c'est pour cela que, aujourd'hui, les membres de la Chambre, ainsi que les Canadiens en général, font face à une situation sérieuse, importante et urgente.

Si nous avons ce débat, monsieur l'Orateur, c'est grâce évidemment à l'action de l'opposition officielle qui, dès la reprise de la session, a réclamé la suspension des travaux habituels pour traiter de ce sujet d'une très grande importance et, vu le refus du président de nous accorder cet ajournement, nous avons présenté l'amendement actuellement à l'étude.

• (4.20 p.m.)

Si le gouvernement fait face à une situation aussi critique en ce qui concerne le domaine du logement, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même, parce que nous n'avons pas négligé, au cours des dernières sessions, de lui rappeler qu'il devait prendre des mesures plus vigoureuses relativement à la crise du logement, et qu'il devait s'en occuper sans délai.

Aujourd'hui, évidemment, la crise s'est envenimée et non seulement l'opposition, mais, je pense, tous ceux qui s'occupent de l'information sont unanimes à reconnaître qu'il était grandement temps que le gouvernement agisse.

A ce stade, je reporterai la Chambre à un article écrit par M. Roger Champoux dans *La Presse* du mercredi 27 septembre 1967. Traitant de la crise du logement, il écrivait ceci:

Nous venons immédiatement après les États-Unis,...

Dans le domaine de la cherté du logement.

...ce qui nous place non loin du sommet, autrement dit dans le secteur des prix inabordables. Le nouveau logement coûte les yeux de la tête à construire: il n'est pas sitôt parachevé que les taxes s'abattent sur lui comme une nuée de sauterelles. Résultat: le locataire paie trois fois la valeur. Le logement d'un certain âge fait l'objet de telles tractations assez mystérieuses qu'il n'est bientôt accessible qu'aux bourses rondelettes.

Et l'article continue dans le même sens. L'auteur explique que la situation du logement au Canada, et surtout dans le Québec, en est à un tournant très sérieux.

Monsieur l'Orateur, nous avons cité abondamment les recommandations du Conseil économique du Canada, au cours du débat. Évidemment, le ministre ne semble pas très heureux lorsque nous citons le rapport du Conseil économique, et, lors de sa présentation à la Chambre, au début de ce débat, il reprochait justement au Conseil économique d'établir de belles théories, de donner des bons conseils, mais de ne pas présenter de solutions. C'est évident, car le Conseil économique n'est pas le gouvernement. Dans notre système parlementaire, dans notre système démocratique, il n'appartient pas à l'opposition ou au Conseil économique de prendre des décisions, mais bien à ceux qui ont la responsabilité d'administrer le pays, soit le gouvernement.

Je crois bien que le ministre ne peut mettre de côté le rapport du Conseil économique, qui a justement pour tâche de renseigner l'administration, c'est-à-dire le gouvernement, sur les différents problèmes qui se posent relativement à l'économie de notre pays.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la crise du logement, je voudrais justement rappeler très brièvement le résumé des commentaires du Conseil économique du Canada, que l'on retrouve à la page 26 du rapport, et je cite:

Pour exprimer quantitativement la situation, disons que le nombre des nouvelles habitations mises en chantier a augmenté de 126,000 en 1961 à 166,000 en 1964,...

A ce stade, monsieur l'Orateur, j'ouvre une parenthèse pour dire que, au cours de ce débat, les membres du gouvernement nous ont interpellés à plusieurs reprises, en nous disant: Qu'est-ce que vous avez fait lorsque vous étiez au pouvoir? Eh bien, si l'on regarde les chiffres donnés par le Conseil économique du Canada, on constate qu'il y a eu une augmentation considérable de 1961 à 1964—je pense que nous étions encore au pouvoir en 1963—et le rapport dit aussi ceci:

...mais qu'il n'a aucunement augmenté de 1964 à 1965, et sensiblement diminué (d'environ 20 p. 100) entre 1965 et 1966.

Ce n'est pas le parti conservateur qui formait le gouvernement en 1964, 1965 et 1966, mais bien le parti libéral, les gens que nous avons en face de nous.

Au cours de l'ensemble de la période de 1961 à 1966, l'augmentation du volume physique de la

construction d'habitations n'a donc été en moyenne que d'environ 4 p. 100 par année, alors que le taux de croissance du produit national brut réel a nettement dépassé 6 p. 100. Ainsi, en une période de rapide augmentation du nombre des ménages, la proportion des ressources disponibles au Canada consacrée à la construction de nouveaux logements a été sensiblement plus faible qu'au début des années '60.

Nous avons ici le résumé de la situation précaire qui existe au point de vue de logements. Cette situation, d'après le rapport économique, a commencé clairement à se dessiner au début de l'année 1966. Et c'est pour cela que l'an dernier nous avons demandé à maintes reprises au gouvernement d'adopter des mesures, des législations susceptibles de contrecarrer la situation qui sévit aujourd'hui.

Mais malheureusement, encore là, et je le souligne, nous avons un gouvernement qui attend que la situation se détériore avant de prendre des mesures positives.

Évidemment, monsieur l'Orateur, il y a des causes au malaise que nous éprouvons présentement, et celles qu'on a constatées au cours de ce débat concernant la question du resserrement du crédit et un manque complet de planification des dépenses gouvernementales.

Le rapport économique du Canada, sur ces deux points, est absolument clair et précis. Et, avec votre permission, je me référerai à la page 27 du rapport économique en ce qui a trait au resserrement du crédit:

En résumé, au cours des périodes de resserrement du crédit, l'offre et la demande d'hypothèques résidentielles sont toutes deux soumises à de fortes pressions. De ce fait, jusqu'ici la demande d'habitations a eu tendance à se contracter en périodes de croissance de l'activité économique et de restriction volontaire des disponibilités monétaires et ainsi à servir à stabiliser le niveau général de la demande au sein de l'économie, mais au coût d'un fort degré d'instabilité dans ce secteur particulier.

Or, depuis l'élection de 1965, le gouvernement a pratiqué la politique de l'argent rare. Et cette politique d'argent rare a eu des conséquences désastreuses, non pas seulement dans ce secteur de notre économie, mais également dans d'autres secteurs du domaine de la consommation.

Et c'est pour cela, évidemment, que les gens qui n'ont pas les moyens, nos pauvres gens, ont énormément de difficultés présentement à joindre les deux bouts.

Monsieur l'Orateur, la planification des dépenses, voilà un des objectifs essentiels à une bonne administration. J'écoutais tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui prétendait que le parti conservateur n'était pas logique avec lui-même en présentant cet amendement, parce que l'an dernier nous n'avions pas fait appel au gouvernement pour qu'il restreigne ses dépenses.

[L'hon. M. Asselin.]

Or, nous avons toujours, depuis 1965 et avant, demandé au gouvernement qu'il fasse la planification de ses dépenses administratives.

Évidemment, nous avons toujours été également en faveur d'une coordination des priorités. Et lorsqu'on faisait allusion cet après-midi à notre appui relativement à l'augmentation de la pension de vieillesse jusqu'à $105, c'est justement parce que nous voulions que le gouvernement donne des priorités dans différents domaines. Nous étions persuadés dans le temps que l'augmentation de la pension de vieillesse était une priorité, et en cela je pense bien que nos savants amis d'en face l'étaient également.

• (4.30 p.m.)

Donc, nous sommes en faveur d'une planification de nos dépenses et pour la priorité de certaines politiques.

Hier, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) a pris la parole et il a semblé exprimer son intention, au nom du gouvernement, de suggérer prochainement l'établissement de priorités. Eh bien, c'est cela que nous voulons et, en 1967, si l'on veut bien comprendre l'économie et servir les intérêts de la nation, il faut, dans les temps modernes où nous vivons, donner la priorité à certains projets de loi.

En matière de logement, monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a des priorités à établir. La première qui me vient à l'esprit est celle de fixer un taux d'intérêt abordable pour tous les gens à revenu moyen.

Des chiffres, qui nous démontrent l'escalade toujours grandissante des frais de financement des hypothèques et du coût élevé de la construction, ont été cités en cette Chambre.

Hier, j'étais frappé par les exemples de l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson). Comme en fait foi la page 2719 du hansard, il nous dit qu'une maison dont le coût est de $15,000, à un taux de 8¼ p. 100, sur une période de 35 ans, eh bien, à l'échéance, le prix de la propriété, capital et intérêts, aura atteint $45,000.

Lorsque nous adoptons des lois ou donnons un exposé de notre politique, cela doit être fait d'une manière efficace.

Évidemment, nous ne pouvons pas dire que la hausse du taux d'intérêt à 8¼ p. 100 donnera un stimulant à la construction chez nous. Cela pourra aider la concurrence et inciter les institutions financières à investir dans ce secteur particulier de notre économie. Mais, pour le pauvre, pour celui qui n'a pas les moyens, celui qui ne gagne pas, mettons $5,000, $6,000 par année, ce taux d'intérêt à 8¼ p. 100 est absolument inacceptable, il est à l'opposé des intérêts de ces gens-là.

Je ne vois pas comment la décision du ministre de hausser les intérêts à 8¼ p. 100 peut aider la classe pauvre de notre société à posséder son logement. Je pense qu'en 1967, un logement n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Je suis d'avis que tous les Canadiens qui ont du cœur au ventre, qui ont de l'ambition, qui ont de l'initiative, peuvent et doivent aspirer à devenir propriétaire ou habiter un logement salubre, hygiénique et conforme aux exigences de la famille moderne.

J'ouvre ici une parenthèse pour citer ce qu'un député libéral disait hier: Nous sommes heureux que la hausse du taux de l'intérêt à 8¼ p. 100 constitue un plafond et que le ministre prévoie que les institutions financières prêteront à un intérêt moindre que 8¼ p. 100.

Évidemment, il disait, pour renforcer son argument, que la Banque de Montréal, vendredi dernier, voulait prêter à 7¾ p. 100. Cela, c'était vendredi dernier, 7¾ p. 100, mais est-ce qu'on s'est arrêté là?

Monsieur l'Orateur, l'*Ottawa Journal* d'aujourd'hui mentionne que deux banques, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion, ont décidé de prêter à un taux d'intérêt de 8 p. 100.

Alors, du taux de 7¾ p. 100 que la Banque de Montréal avait décidé vendredi passé, voici que déjà deux autres succursales de la banque décident d'aller jusqu'à 8 p. 100. Et la semaine prochaine, nous ne serions pas surpris que nos institutions bancaires et financières se rendent jusqu'au maximum —et, de ce fait, je pense bien que le ministre n'aura pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé en annonçant son taux de 8¼ p. 100.

La deuxième priorité, monsieur l'Orateur, en matière de logement, c'est évidemment de faire disparaître la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Hier, le ministre des Finances, dans son exposé à la Chambre, a prétendu que cette taxe de 11 p. 100 était nécessaire afin de pouvoir faire face aux dépenses gouvernementales. Il a donné des chiffres, prétendant que cette taxe de 11 p. 100 ne s'appliquait qu'à la moitié du coût de la construction de la propriété.

Or, monsieur l'Orateur, si le ministre était sincère hier, lorsqu'il nous disait qu'il cherchait des moyens et des raisons qui pourraient le justifier d'enlever cette taxe de 11 p. 100, je suis d'avis qu'il aurait pu se tourner vers d'autres domaines et taxer les objets de luxe. Par exemple, pourquoi n'impose-t-il pas une taxe plus onéreuse sur les téléviseurs couleur? Pourquoi n'impose-t-il pas une taxe plus élevée sur le tabac, sur le chocolat, c'est-à-dire sur les objets qui ne sont pas essentiels à nos contribuables? Non. Au lieu de taxer les objets de luxe, le ministre frappe un secteur de notre économie et il est en train de saboter tout ce système.

Le ministre sait bien que la taxe de 11 p. 100, qu'il refuse d'abolir depuis deux ans, a contribué à augmenter considérablement le chômage chez nous. Si les gens n'ont pas les moyens de payer 8¼ p. 100, ils n'ont pas plus les moyens de se payer le luxe d'une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. C'est pour cela que nous connaissons, depuis quelques mois, un déclin dans les domaines de la fabrication et de la construction, et que le chômage augmente non seulement dans le Québec, mais également dans tout le Canada.

J'invite donc le ministre des Finances à repenser encore une fois, s'il est réellement sincère, non pas seulement avec lui-même mais également avec les contribuables canadiens, cette politique de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

En cela, il devrait suivre, à mon avis, l'idée, les opinions émises très souvent par l'opposition officielle, savoir qu'il devrait, dans l'intérêt de ce secteur économique, faire disparaître le plus rapidement possible cette taxe de 11 p. 100. C'est là, je crois, en matière de logement, une deuxième priorité.

La troisième priorité, en matière de logement, monsieur l'Orateur, c'est, je crois, pour le gouvernement, d'instituer un comité d'experts pour faire des recherches en vue d'établir s'il ne serait pas possible d'abaisser le coût de construction de nos propriétés.

A l'heure actuelle, nous pouvons difficilement construire une propriété convenable à moins de $12,000 et, encore là, je pense qu'une propriété de $12,000 ne contiendrait que quatre pièces. Il est évident que, dans cette propriété de $12,000, on ne peut y installer les commodités qu'on peut avoir dans une propriété plus luxueuse. Mais, je pense que le coût de construction de nos propriétés, en regard de notre climat, est excessif et complètement inabordable.

Je suggère donc au ministre que la troisième priorité soit d'instituer un comité d'experts pour faire des recherches afin de savoir s'il n'y aurait pas moyen d'abaisser le taux de construction de nos propriétés.

• (4.40 p.m.)

La quatrième priorité, monsieur l'Orateur, serait à l'effet que l'honorable ministre du Travail convoque immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour discuter de la crise du logement, et ce dans le plus bref délai possible.

L'honorable ministre nous a dit, au cours de son exposé, qu'il a parcouru le Canada, qu'il a rencontré les représentants des provinces ainsi que ceux des municipalités pour tâcher de stimuler la construction d'habitations à travers le pays. Je suis d'avis qu'en regard de ce problème si urgent et si sérieux,

l'honorable ministre devrait immédiatement convoquer une conférence fédérale-provinciale pour discuter des moyens à prendre pour réduire le coût d'acquisition des lots. Étant donné que cette question relève du domaine municipal, et les municipalités, de la juridiction provinciale, cette question devrait être discutée avec les autorités provinciales.

Au cours de cette conférence fédérale-provinciale, on devrait trouver des moyens pour faciliter le réaménagement urbain. Évidemment, cette question est extrêmement difficile en 1967. On sait que l'habitation est frappée d'impôts locaux très très excessifs, les taxes municipales et scolaires sont considérablement élevées, non pas seulement dans la province d'Ontario mais également dans la province de Québec. Je crois que la moyenne des taxes municipales et scolaires dans Québec est d'environ $325 ou $350 par propriété.

Il faudrait également qu'à cette conférence fédérale-provinciale on puisse accorder par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement des montants plus considérables aux gouvernements provinciaux et aux municipalités afin de donner à ce secteur une transfusion de sang indispensable, si l'on veut absolument et efficacement contrôler la crise.

Monsieur l'Orateur, on a dit à plusieurs reprises que le gouvernement actuel devrait manifester plus de leadership, plus d'esprit de décision dans certains domaines. Évidemment, on nous dira que ce domaine n'est pas du ressort du gouvernement fédéral mais, étant donné que la Société centrale d'hypothèques et de logement a, depuis plusieurs années, consacré des millions à la construction de maisons domiciliaires, je pense qu'il serait juste et raisonnable que l'honorable ministre puisse exercer son sens de leadership et de direction et réunir les parties en cause pour étudier d'une façon très sérieuse cette question au cours d'une conférence fédérale-provinciale.

L'honorable ministre disait, au cours du débat, en réponse à l'honorable député de Northumberland (M. Hees), je pense, que nos banques à charte, en vertu des nouveaux pouvoirs qui leur avaient été accordés par le bill que nous avons adopté l'an dernier démontraient un certain intérêt à consentir des prêts sur hypothèques. Je prends les paroles du ministre. Celui-ci a cité des chiffres. Le ministre a dit que, selon ses renseignements, nos banques à charte prêtaient près de 10 millions de dollars par mois. Mais, je ne sais pas où ces sommes sont prêtées et quelles sont les banques qui accordent ces prêts. Ils se font peut-être dans les grands centres urbains? Mais, en ce qui nous concerne, nous, les ruraux, je dois dire à l'honorable ministre qu'à plusieurs reprises au cours de l'été, j'ai eu des gens qui sont venus chez moi me demander de quelle façon on pouvait se prévaloir de cette nouvelle loi des banques et obtenir un prêt sur hypothèque. Dans tous les cas portés à ma connaissance, pas une de ces personnes n'a obtenu un prêt d'une banque à charte. Là, je parle du milieu rural où je vis. Il est possible que les chiffres fournis par l'honorable ministre proviennent d'un milieu urbain.

Mais je dois dire au ministre que les banques, dans les milieux ruraux, en vertu des nouveaux pouvoirs qu'on leur a donnés l'an passé, savoir qu'elles avaient la permission de prêter sur hypothèque, refusent de donner des explications et refusent également de consentir des prêts hypothécaires.

Je demande donc au ministre de faire pression auprès de nos institutions financières, auprès des banques, non pas seulement dans les grandes villes ou dans les secteurs urbains mais également dans les milieux ruraux, afin qu'elles puissent, en vertu du nouveau pouvoir que nous leur avons conféré, agréer les demandes des consommateurs.

Évidemment, c'est plus payant pour les banques de prêter sur billet. Étant donné qu'elles se sont prévalues de leurs privilèges et qu'on leur a donné ce moyen de s'épanouir, de s'administrer, au point de vue financier, je pense que le gouvernement devrait menacer d'imposer des sanctions aux banques à charte et à ceux qui ne veulent pas prêter sur hypothèque.

La province de Québec, monsieur l'Orateur, évidemment, est aux prises avec ce problème, au même titre que les autres provinces. C'est pour cela que le gouvernement du Québec a créé ce que nous appelons la Société de logement du Québec, grâce à une loi qui a été sanctionnée en 1967. En plus de s'occuper de rénovation urbaine, de loyers à prix modique, la Société de logement du Québec a un plan quinquennal pour tâcher de développer les deux secteurs que j'ai cités.

Ce travail se fait en coopération avec les municipalités et également avec les compagnies privées; par ailleurs, la province de Québec, par l'entremise de cette Société de logement, emprunte des fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de pouvoir réaliser ces objectifs. Je suis informé qu'en vertu du plan quinquennal de la Société de logement du Québec, un montant de 100 millions de dollars sera affecté à la rénovation urbaine et une somme de 300 millions à la construction de logements à prix modique.

Mais, monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin de vous dire que ce sont des montants minimums. Au fait, le Québec est aux prises avec un problème extraordinaire de taudis; on a dit en cette enceinte que la ville de Montréal, la métropole du Canada, n'avait bénéficié

d'un plan d'ensemble pour propriétés à prix modique qu'à compter du jour où le ministre des Finances de la province de Québec, M. Dozois, avait élaboré un tel programme. Au fait, nous l'avons appelé le plan Dozois, à Montréal.

Ce que je trouve le plus étrange, monsieur l'Orateur, c'est qu'on essaie de se casser la tête, présentement, pour savoir ce qu'on devrait faire avec l'emplacement de l'Exposition universelle. Si nous avons dépensé des millions de dollars pour tâcher de faire rayonner la culture canadienne à travers le monde, je pense bien que les administrations actuelles, celles de la ville de Montréal et du gouvernement du Québec, devraient songer au fait que ce site de l'Exposition universelle se prêterait, d'une façon magnifique, à la construction de logements à prix modique pour nos gens, pour nos pauvres de Montréal, qui en ont un besoin extraordinaire.

Au fait, on m'informe que dans un seul secteur du site de l'Exposition universelle, on pourrait loger 30,000 familles. Pensons-y, monsieur l'Orateur, 30,000 familles!

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que si l'on réalisait ce projet, ce serait un des plus grands gestes de fraternité humaine que les Canadiens aient posés envers des classes déshéritées de la société, et je demande au ministre—c'est une suggestion que je lui fais —lorsqu'il s'agira de discuter de l'utilisation éventuelle du site de l'Exposition universelle, de faire cette suggestion aux autorités de la ville de Montréal, ainsi qu'à celles du gouvernement de Québec. Ce faisant, je suis convaincu qu'on rendra de précieux services à un secteur de notre population qui en a un très grand besoin. Évidemment, le ministre a déclaré hier qu'il était difficile pour le gouvernement actuel d'emprunter. C'est la même chose pour les gouvernements provinciaux.

Dernièrement, le ministre des Finances du Québec nous disait que l'indice d'emprunt de la province, de l'impôt sur le revenu des individus et des sociétés démontraient qu'il fallait trouver d'autres sources de revenu. Étant donné que le Québec ainsi que les autres provinces du Canada ont énormément besoin d'argent pour mettre de l'avant ces différents projets visant à la construction de loyers à prix modique, il serait grand temps, ainsi que je le disais tout à l'heure, que le ministre convoque une conférence fédérale-provinciale pour discuter immédiatement de ce problème et y trouver une solution.

Monsieur l'Orateur, nous serons appelés ce soir à voter sur un amendement. Tous les membres de la Chambre sont au courant de l'amendement de notre parti car, à mon avis, il est très clair. On nous a annoncé hier, et confirmé cet après-midi, que le Nouveau parti démocratique appuierait notre amendement. Nous les en remercions, mais nous espérons que les autres partis de la Chambre et quelques députés libéraux—cela, j'en doute—appuieront également notre amendement. Nous ne voulons pas tourner le fer dans la plaie; nous ne voulons pas mettre le ministre au défi. Le ministre est un homme extrêmement sympathique, mais le gouvernement et le cabinet l'ont surchargé de problèmes, depuis deux ans.

Il en a eu l'an dernier avec la grève des débardeurs de Montréal; cette année, nous sommes encore aux prises avec une question cruciale, celle du logement. Or, nous voulons tout simplement, par cet amendement, faire réfléchir le gouvernement. On lui demande de ne pas attendre que les situations se détériorent trop avant d'agir. On lui demande s'il entend gouverner. Gouverner, c'est prévoir. On lui demande qu'à l'avenir, il prévienne les situations difficiles. A ce moment-là, même si notre amendement subit la défaite, ce soir, il aura eu pour conséquence d'éveiller l'attention des Canadiens sur un problème de plus en plus important et aura rendu un précieux service au gouvernement.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, lors de l'étude des crédits de la Société centrale d'hypothèques et de logement en comité des subsides, la semaine dernière, j'ai déclaré que je ferais bon accueil aux propositions et aux critiques constructives des députés. Je pense avoir dit textuellement qu'à moins d'être prêt à accepter la critique, même si elle n'est peut-être pas toujours constructive, on ne devrait pas être un homme politique. Après seulement cinq ans dans ce milieu, je pense pouvoir dire cela en toute sincérité. Cependant, j'ai fait et je fais encore bon accueil à des propositions, voire à la critique de mesures proposées. J'essaierai de revenir sur la question des propositions et des critiques. Toutefois, j'ai bien l'intention de donner suite à ce qu'ont dit les députés pendant le débat, et je traiterai de leurs remarques dans l'ordre où elles ont été formulées.

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton), qui a proposé l'amendement sur lequel nous nous prononcerons d'ici quelques heures, a parlé en premier lieu des besoins en matière de logement de la partie du Canada qu'il connaît le mieux. Nul d'entre nous ne serait humain si, croyant que certains problèmes touchent sa propre circonscription ou bien la région du pays où il vit et où il possède un intérêt spécial, il ne se préoccupait pas de ces problèmes. Je suis au courant, toutefois, des problèmes de logement qui se

posent à Victoria et dans les environs, et je sais que cette région particulière de la Colombie-Britannique a surtout besoin d'habitations pour les personnes âgées, de logements publics et qu'au cours des récentes années elle a, phénomène intéressant, un besoin accru de maisons de rapport.

Ce besoin particulier de maisons de rapport me reporte à certaines allusions qu'a faites le député d'Esquimalt-Saanich à l'exposé du Conseil économique du Canada. On a parlé de celui-ci plusieurs fois, entre autre de la critique que j'avais formulée contre lui. Si l'on a interprété mes remarques de jeudi comme une critique, je vous dirai que je ne critiquais qu'un certain aspect de cet exposé. Je reconnais que sa préparation a nécessité un travail énorme. Très bien, mais à mon avis le Conseil a pour fonction non seulement d'étudier mais aussi de donner son avis. Si j'ai un point à lui reprocher c'est qu'il renferme bien certaines déclarations, mais pas de recommandations concrètes.

Je voudrais citer certains extraits de l'exposé car, à mon avis, c'est le moment de les mettre en relief. Ils figurent aux pages citées par le député d'Esquimalt-Saanich, mais on n'a pas lu tout l'extrait aux députés. Voici donc, à la page 26 de l'exposé, vers le milieu du deuxième paragraphe:

Étant donné la nature des marchés des capitaux —leur structure, les institutions en cause et leur comportement—le resserrement du crédit...

et non pas l'argent serré...

...a naturellement tendance à frapper différemment les divers secteurs de la demande et à atteindre de façon toute particulière celui de l'habitation. L'habitation devient ainsi, en fait un «régulateur de l'économique» employé pour remédier aux excès de la demande dans les autres secteurs.

Cette situation peut être attribuée, d'une part, aux effets du régime institutionnel sur le marché des hypothèques visant les habitations et, d'autre part, à la sensibilité de la demande de ce genre d'hypothèques aux divers taux d'intérêt. Depuis 1954, une forte proportion des maisons construites au Canada ont été financées au moyen de prêts assurés sous le régime de la loi nationale sur l'habitation.

Jusqu'à récemment, le taux maximum d'intérêt sur les nouvelles hypothèques consenties en vertu de la loi nationale sur l'habitation était déterminé à intervalles réguliers par le gouvernement. Lorsque ce taux était nettement plus favorable que celui des titres concurrents (comme les obligations émises par les sociétés commerciales pour financer leur activité singulière), ces hypothèques devenaient attrayantes pour les institutions qui avaient des fonds à placer. C'était, en général, le cas en période de ralentissement de l'activité économique, alors que les titres des sociétés et autres valeurs, étaient insuffisants pour répondre à la demande, leur prix tendait à raffermir et leur rendement à diminuer en conséquence. D'autre part, advenant une hausse des autres taux d'intérêt, les hypothèques officielles devenaient beaucoup moins attrayantes pour les prêteurs institutionnels et moins de fonds hypothécaires étaient orientés vers les fins de la loi nationale sur l'habitation. Au début de 1967, le mode de rajustement des taux d'intérêt sous le régime de la loi a été changé.

Je voudrais citer un autre extrait. On en a déjà parlé. Il se rattache directement aux observations de mon ami, le député d'Esquimalt-Saanich, et il est extrêmement important. Il figure à la page 147 de l'exposé. Voici:

Des 200,000 unités de logement qui devront être mises en chantier en 1970, on estime qu'environ 80,000 seront des maisons simples et 120,000 des maisons de rapport, de rangée ou autres genres de maisons multifamiliales.

Voilà, je le répète, où réside la difficulté: 120,000 unités, soit 60 p. 100 de tous les besoins de logement il y a à peine quatre ans, seront des maisons de rapport ou de rangée. Il faudra donc naturellement les financer d'une façon spéciale. On a déjà dit qu'il incombait au gouvernement de dresser la liste des priorités, ce qu'il a fait. Compte tenu de l'évolution de nos besoins en logements et de la conjoncture au Canada j'estime que nous avons établi des priorités qui nous donnent des résultats encourageants.

• (5.00 p.m.)

Un coup d'œil à ces chiffres le confirmera. J'ai pris au hasard certaines années. Le gouvernement fédéral a investi, sous forme de prêts et de placements directs, un total de 38.6 millions de dollars pour des logements sociaux destinés aux personnes à revenus modestes, aux vieillards, étudiants, pour le traitement des matières d'égouts et la rénovation urbaine, soit 33 millions de dollars pour l'habitation proprement dite et 5.6 millions pour la rénovation urbaine. Si l'on prend 1964, année où ont été introduites les principales modifications à la loi nationale sur l'habitation, un peu plus de 100 millions de dollars ont été investis au total, soit 87 millions pour les logements sociaux, logement des étudiants, etc. et 13.1 millions pour la rénovation urbaine. En 1966, moins de deux ans après la modification de la loi, les dépenses destinées à combler les besoins sociaux les plus criants atteignaient 201 millions de dollars, soit 185 millions pour l'habitation proprement dite et 16.1 millions pour la rénovation urbaine qui, bien entendu, est étroitement liée aux conditions de logement et au relèvement du niveau de vie.

En 1967, avec seulement trois trimestres d'écoulés, les chiffres qui s'établissaient à moins de 40 millions de dollars il y a sept ans ont atteint le niveau renversant de 400 millions dans les secteurs où s'imposent les plus grands besoins sociaux, 355 millions étant affectés à l'habitation et 45.5 millions à la rénovation urbaine. Comme je l'ai mentionné

jeudi dernier, je pense, monsieur l'Orateur, sur ces 400 millions on en a déjà engagé 300 et il reste encore trois mois dans l'année.

Voilà un domaine où tous les échelons de gouvernement, mais plus particulièrement le gouvernement fédéral, ont surtout la responsabilité d'aider ceux qui en ont le plus grandement besoin sur le plan social. Comme je l'ai signalé, notre investissement dans cette entreprise qui s'établissait à moins de 40 millions a passé à plus de 400 millions par année en six ans. J'ai confiance que l'an prochain le montant dépassera celui-ci d'au moins 50 p. 100 et peut-être même davantage.

Pour répondre aux besoins de ceux dont le gouvernement fédéral est particulièrement responsable, ne devons-nous pas établir une priorité et attribuer les fonds disponibles pour l'habitation à la région la plus nécessiteuse? Telle est la première priorité que nous avons établie et telle est la conduite que nous avons tenue, du moins au cours des trois ans et demi de mon mandat de ministre responsable du logement. L'an dernier, alors que les exigences sociales n'étaient pas aussi grandes, l'intérêt des provinces et des municipalités n'étant pas encore éveillé, des fonds plus considérables, toute proportion gardée, étaient disponibles et ont été fournis sous forme de prêts directs à l'habitation, sans compter les fonds octroyés dans le domaine précité, où j'ai des obligations spéciales.

Dans le domaine de l'habitation, le gouvernement a assigné la deuxième priorité aux prêts directs, relevant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, exclusivement aux particuliers qui désirent construire leur propre maison, et non pas aux constructeurs de maisons de rapport, d'hôtels de luxe et d'autres immeubles cités par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je tiens à dire à la Chambre que depuis que j'ai été nommé ministre, il y a trois ans et demi, personne raisonnablement solvable et désireux de construire sa propre maison—les critères sont raisonnables—ne s'est vu refuser un prêt direct.

Une autre priorité a été établie. Nous disons en outre—et avec raison, je pense—que dans les cas de logements à but lucratif, comme des immeubles à appartements, et quand l'argent se fait rare, comme l'a signalé le rapport du Conseil économique du Canada, le gouvernement fédéral ne devrait fournir des fonds que dans des circonstances très spéciales, dans le cas par exemple d'une ville d'exploitation de ressources où des logements multiples s'imposent. Nous avons fourni une telle aide en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Dans de tels centres d'exploitation, nous avons répondu aux besoins d'habitations non seulement en maisons privées mais aussi en logements multiples, en immeubles à appartements et en maisons de rangée.

En 1964, lors du débat sur les modifications à la loi nationale sur l'habitation, des députés de tous les partis ont fait ressortir la nécessité d'un programme éducatif pour expliquer les dispositions et le but de la loi. Nous avons lancé un tel programme à la fin de 1964 et nous l'avons poursuivi en 1965. Nous avons organisé à travers le pays, à la fin de 1964, en 1965 et de nouveau en 1967 des conférences sur le logement ou des symposiums, terme que le député de Brome-Missisquoi accepte difficilement bien qu'il soit d'usage courant et accepté dans les conférences internationales. Le but de ces rencontres était d'informer les intéressés.

J'ai rencontré dans chaque province des représentants des municipalités. J'ai parlé à des porte-parole de gouvernements provinciaux qui ignoraient les possibilités offertes par la nouvelle loi fédérale. Le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) a parlé hier de problèmes du logement à Vancouver. Je suis pas mal au courant de ces problèmes. Ils me sont plus familiers peut-être qu'à tout autre député ici. Je sais qu'en fin de janvier cette année, à la conférence sur le logement tenue à l'hôtel Vancouver, nombreux ont été les députés provinciaux, y compris certains de son parti, le Nouveau parti démocratique, qui ont dit: «Nous l'ignorions, mais la faute n'en est pas au gouvernement fédéral. Toutes les possibilités sont offertes par cette mesure, mais les municipalités et les provinces n'en profitent pas.» Voilà les faits. Il en a été ainsi d'un bout à l'autre du pays.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a mentionné hier la création par les provinces d'offices du logement. On répète sans cesse que la constitution est un épouvantail derrière lequel se retranche le gouvernement fédéral. Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. L'ignorance des faits et le manque d'information sur les possibilités offertes par la loi fédérale ont empêché les intéressés de bénéficier pleinement de cette mesure.

Nous avons mis la partisanerie de côté, et obtenu une excellente collaboration de la plupart des provinces, et c'est grâce à notre programme d'information concret, qui apporte déjà des résultats. Je vais citer quelques exemples. Jusqu'en 1964, année où la loi nationale sur l'habitation a subi des modifications majeures, il y avait dans tout le pays moins de 12,000 logements sociaux. J'ai dit à l'époque que cette situation était intolérable et qu'il nous fallait faire plus d'efforts partout au Canada.

Au cours des entretiens mes associés, les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et moi avons eus avec les provinces et les municipalités, nous avons signalé l'importance des possibilités qu'ouvrait la nouvelle mesure.

A titre d'exemple, et non pas pour en faire l'éloge, permettez-moi de dire que la province d'Ontario, à elle seule, dans les quelque 30 derniers mois, a construit plus de logements sociaux qu'il ne s'en est construit en 15 ans dans tout le Canada. Et c'est ainsi dans d'autres provinces où l'on collabore avec nous, comme à Terre-Neuve et en Saskatchewan. Malgré ce que le député de Saskatoon a dit hier, nous devrions tenir compte de la situation qui existe dans sa province.

• (5.10 p.m.)

Combien de députés savent que les mises en chantier dans les Prairies sont cette année de 47 p. 100 plus nombreuses que l'an dernier? Nous ne recevons pas de plaintes sérieuses de cette partie du Canada à propos du logement. Nous en recevons de certains centres qui ont des problèmes particuliers. Ainsi, Fort McMurray avait un problème spécial, tout comme Saskatoon. Quand nous recevons des demandes, nous nous en occupons. Nous n'avons eu que des félicitations de Fort McMurray ces quelques sept ou huit mois derniers. Et il en va de même pour toute la région des Prairies.

Les graves difficultés que pose l'habitation ne se rencontrent pour ainsi dire que dans les régions prospères, pour être précis, dans le grand Toronto et entre Toronto et Hamilton. Il y a d'autres régions isolées en difficultés en Ontario, notamment les environs de Sudbury.

Combien de députés savent-ils ce qui s'est vraiment passé à Sudbury? Dans son rapport publié il y a quelques mois, la Commission Carter a conseillé de priver les sociétés minières qui avaient fait des épreuves et des levés importants de certains stimulants ou avantages fiscaux. Le gouvernement, par la bouche du ministre des Finances, a annoncé en mai dernier qu'il n'y aurait aucun changement quant à ces stimulants pendant au moins trois ans. A peine quelques jours après, nous avons appris—nous, c'est-à-dire la municipalité de Sudbury, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral—que 5 nouvelles mines allaient être mises en exploitation dans un rayon de 20 milles de Sudbury, et qu'il faudrait bâtir dans la région 3,000 maisons dans les 30 ou 36 mois. Moins de 48 heures après en avoir été avisé, je me suis rendu à Sudbury, accompagné de dirigeants de la SCHL, pour vérifier ces rumeurs. Voyant qu'elles étaient bien fondées, j'ai indiqué deux voies à suivre.

Il fallait plus de logements publics. Les gens devraient savoir, je crois, ce qu'on entend par «logement public». Pour ma part, je n'aime pas cette expression; je lui préfère l'expression britannique de logement municipal (*council housing*) ou quelque chose de ce genre. En Ontario, on parle des logements de l'Ontario. Au Canada, en général, on groupe ces divers genres d'habitations dans la catégorie de «logements publics». Selon les termes de l'accord intervenu avec la province, quiconque a un revenu annuel inférieur à un montant donné peut demander à bénéficier des logements publics. En Ontario, il faut que le revenu soit inférieur à $5,800, je crois; quiconque gagne moins de $5,800 par année peut faire une demande et être agréé s'il y a de la place.

A Sudbury, beaucoup de mineurs et d'employés du secteur tertiaire gagnent moins de $5,800. Il y avait un besoin manifeste de logements publics à Sudbury. J'ai dit au maire et à d'autres dignitaires: «Je vais tout d'abord pressentir le gouvernement d'Ontario sur ce sujet; je vous promets son concours; d'ailleurs, il l'a prêté volontiers pour d'autres régions de la province.» J'ai cru aussi que, avec la venue d'une foule de gens attirés dans la région ou libérés des autres travaux exécutés par les sociétés minières, certains des nouveaux venus auraient peut-être un revenu supérieur au maximum admissible pour les fins du logement public.

A mon sens, il appartient en particulier aux compagnies minières de fournir l'habitation à leurs cadres supérieurs et même subalternes. Ces compagnies sont là pour gagner de l'argent, et personne n'y voit d'objection: c'est là un but louable. Les compagnies ont leurs responsabilités. Quand les logements sociaux n'existaient pas, ces sociétés fournissaient d'habitude le logement à leur personnel. Autrefois, dans les villes d'industries forestières de la Colombie-Britannique et dans d'autres communautés industrielles, un peu partout au Canada, l'habitation n'était pas toujours telle que nous la souhaiterions aujourd'hui. Les compagnies y pourvoyaient cependant.

J'ai déclaré au groupe que j'ai rencontré à Sudbury, que je comptais discuter de la question de l'habitation non seulement avec la province mais aussi avec les représentants des compagnies minières. Je l'ai fait et l'accueil des compagnies a été encourageant.

Nous avons appris qu'il faudrait 800 unités d'habitation à Sudbury, au cours de 1967, au lieu des 400 qui avaient été prévues au début. L'an prochain, ce chiffre s'élèvera peut-être à 1,200 ou 1,400; je ne me souviens plus du nombre exact.

Je me suis offusqué des remarques faites par le député de Sudbury à la Chambre l'autre jour. Il a laissé entendre que j'étais allé là-bas au cours de la campagne électorale et que j'y avais fait une annonce politique. J'ai immédiatement consigné au compte rendu que, même si j'avais pu y aller facilement 24 ou 36 heures avant les élections, je n'y étais toutefois retourné qu'une semaine après les élections. Je m'y suis rendu à la fin de mai pour voir ce qui restait à faire, et, après les élections, j'ai annoncé les résultats qui avaient été obtenus. (*Applaudissements*)

Je me suis éloigné du sujet initial. Je parlais de la nécessité de renseigner les gens, les municipalités, les gouvernements provinciaux et autres qui s'intéressent particulièrement au logement, des difficultés qui existent dans ce domaine. Lors des conférences tenues au cours des dix derniers jours du mois de janvier de cette année, ainsi qu'en février et en mars, et lors d'autres conférences tenues avec les représentants d'institutions financières —les compagnies ordinaires et approuvées de prêt, les sociétés d'hypothèques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fiducie et les banques—nous avons obtenu un bon nombre d'excellentes propositions. Je puis renseigner la Chambre sur certaines propositions nées de ces colloques et autres réunions. On a recommandé quatre programmes qui m'ont plu et qui plairont aucun doute à la plupart de mes collègues du parti ministériel.

Ces quatre programmes, tous discutés lors d'une ou de plusieurs conférences provinciales, comprennent les éléments suivants: premièrement, la planification globale des régions urbaines ainsi que l'achat de bandes de terrain destinées au transport et de vastes étendues nécessaires à l'expansion urbaine; deuxièmement, un nouveau programme communautaire pour stimuler le développement global et ordonné des nouvelles banlieues dans le contexte des projets régionaux et urbains; troisièmement, des programmes d'habitation intégrés aux autres mesures fédérales-provinciales de lutte contre la pauvreté dans certaines régions; enfin, un programme d'habitation pour les familles à revenus moyens, c'est-à-dire non pour celles qui touchent moins de $5,800, mais pour celles qui gagnent entre $4,500 et $7,500. Voilà quelques-unes des idées qui ont jailli lors de nos conférences et qui méritent d'être examinées plus attentivement. A propos du programme relatif aux nouvelles collectivités, on a préconisé le maintien de l'association du gouvernement fédéral avec les provinces et les municipalités en vue de la mise en œuvre du programme dont je viens de parler et aux termes duquel le gouvernement fédéral fournirait des encouragements spéciaux pour l'aménagement de banlieues, sur une grande échelle, dans certaines régions urbaines. Ottawa verserait le montant considéré comme raisonnable aux trois paliers de gouvernement. Il y aurait lieu de discuter pour savoir si le montant serait de 50 p. 100, 40 p. 100 ou 60 p. 100. En outre, le gouvernement fédéral pourrait faire des prêts comparables en importance à ceux qu'il est disposé à consentir aux organismes provinciaux chargés des logements sociaux.

• (5.20 p.m.)

Plusieurs de ceux qui ont parlé hier à la Chambre et un honorable député qui a parlé aujourd'hui ont prétendu que le gouvernement fédéral «cherche à faire retomber la responsabilité sur les provinces». Sornette. Combien y en a-t-il, même à la Chambre, qui comprennent que tout organisme provincial ou municipal de logement peut emprunter du gouvernement fédéral 90 p. 100 de l'argent requis dans ce domaine non pas au taux maximum de 8¾ p. 100 mais à 6¼ p. 100, c'est-à-dire à peu près ce que l'argent coûte au gouvernement fédéral. C'est pour une bonne part à cause de ce programme de prêts que nous constatons une préoccupation croissante des logements sociaux ce qui me fait croire que nos déboursés l'an prochain dans ce domaine ne seront pas de 400 millions de dollars mais de 600 millions de dollars et peut-être même davantage.

Le programme proposé comporte aussi des plans de relogement. Depuis longtemps, je m'intéresse aux programmes de relogement; la nécessité en a été soulignée à la conférence qui s'est tenue à Cornerbrook (Terre-Neuve) en mars dernier et à celle qui l'avait précédée à Ottawa. A la suite d'améliorations considérables apportées surtout à l'industrie de la pêche à Terre-Neuve, des centaines de familles qui habitent les ports isolés doivent aller s'établir dans des agglomérations plus grandes. Les maisons qu'ils habitent ont été occupées par leurs ancêtres pendant des centaines d'années peut-être et n'avaient que peu de valeur, mais elles constituaient un abri et, ce qui est peut-être aussi important, elles appartenaient à leurs occupants.

Peut-on s'attendre que ces gens abandonnent la maison qu'ils possèdent, même si elle ne vaut que $200 ou $300, pour aller vivre

dans une autre région où se trouve une conserverie, ou encore où fonctionne un navire principal, à moins d'y avoir des intérêts personnels? Voilà le point où, me semble-t-il, le gouvernement fédéral pourrait et devrait accorder de l'aide. Je me suis servi de Terre-Neuve comme exemple pour illustrer ce que je soutiens, mais c'est le genre d'aide que nous voudrions voir accordé non seulement à Terre-Neuve mais ailleurs. Il y aura probablement nécessité d'établir un programme à peu près semblable par suite de la mise en valeur des ressources et de la mise en œuvre de la Société de développement du Cap-Breton. C'est à la suite de propositions concrètes de ce genre, celles que j'invite les députés à faire, que dans le discours du trône lu par Son Excellence en mai dernier, nous avons annoncé que le gouvernement fédéral tiendrait des réunions avec les gouvernements provinciaux et sauf erreur, les représentants des municipalités pour étudier l'ensemble du sujet. L'annonce faite en mai reposait sur des renseignements obtenus entre les mois de janvier et d'avril.

Qu'est-il arrivé? Nous de cette Chambre sommes supposés être des hommes politiques. Soyons francs. Il y eut trois élections provinciales dont deux en juin et une en juillet. Nous savons depuis plusieurs semaines qu'il doit s'en tenir dans trois autres provinces. Nous savions également que deux provinces changeraient de premier ministre. Comme il eût été absurde de convoquer alors une conférence sur la question à l'étude. Tout comme mes collègues, j'aurais aimé qu'elle eût lieu en juin ou en juillet, ou au plus tard en septembre ou en octobre. Toutefois, c'eût été un exercice décevant. Je veux assurer à la Chambre que la réunion proposée aura lieu, sinon en novembre, du moins en décembre 1967, et je verrai à ce que les invitations soient lancées dès que les résultats des scrutins seront connus, même s'il y a des changements de gouvernement. Les invitations seront faites promptement, et j'espère que nous nous attaquerons à ces problèmes lors de la prochaine réunion.

J'ai été frappé par une affirmation du député d'York-Sud (M. Lewis) hier soir, malgré que nombre de ses assertions me laissent plutôt froid. Hier soir, pendant un échange de vues télévisé sur le logement, il a dit que ce problème canadien ne serait résolu qu'au moyen d'une franche collaboration entre les trois paliers de gouvernement. C'est ce que je répète depuis deux ans et je crois sincèrement que c'est de cette seule façon qu'il peut être résolu.

[L'hon. M. Nicholson.]

Certains députés ont formulé d'autres propositions, dignes d'intérêt peut-être. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) a parlé des fortes dépenses faites par tous les niveaux de gouvernement et de leurs répercussions sur le prix de l'argent et le coût de la vie. Combien de Canadiens, qui ont lu des commentaires sur le rapport du Conseil économique, savent-ils que les deux tiers de l'argent dont le Conseil a parlé sont dépensés par les administrations provinciales et municipales, non pas par le gouvernmeent fédéral, et qu'en 5 ou 6 ans les dépenses de ces administrations ont triplé, voire quadruplé? Voilà pourquoi le Conseil économique en parle dans son rapport.

On a critiqué le gouvernement pour avoir permis d'accroître le taux d'intérêt sur les prêts de la loi nationale sur l'habitation. Je crois que la Chambre devrait savoir comment au juste le plafond a été fixé. La mesure législative qui a permis de fixer ce plafond a été adoptée non à l'initiative du gouvernement actuel, mais à celle d'un autre gouvernement, il y a plusieurs années. Elle a été incorporée dans la loi pour permettre, au cas où la situation serait assez grave, d'adopter la formule que j'ai annoncée la semaine passée. Nous sommes intervenus à cause de la situation présente.

La raison qui justifie l'adoption de la nouvelle formule est très claire: il y a eu une telle demande des fonds disponibles—aux fins non pas des logements publics ni d'autres mesures sociales urgentes, mais de la construction d'immeubles à appartements, notamment dans des villes comme Toronto et Hamilton, et dans leur banlieue—que les taux d'intérêt ont été bouleversés. En décembre 1966, nous avons porté le plafond à 7¼ p. 100 pour le premier trimestre de 1967. Il ne s'agissait pas d'un taux flottant, pouvant monter à 7⅜ ou descendre à 7⅛ ou à 7 p. 100 mais bien d'un taux fixe.

Voici ce qui est arrivé. Ce taux est subordonné au rendement des obligations du gouvernement fédéral, rendement qui a commencé à décroître vers le mois de février et continué en mars; il est alors devenu évident que le taux descendrait au moins à 7 p. 100 pour le deuxième trimestre. En conséquence, les établissements de prêts, y compris certaines banques qui ont espéré en bénéficier, ont commencé à accepter des demandes. De la mi-février au 31 mars, alors que le taux était de 7¼ p. 100, il a régné une activité plus in-

tense qu'en toute autre année, pendant une période de six semaines, voire de plusieurs mois. Les fonds ont afflué pour la construction d'immeubles à appartements et à logements multiples, notamment aux endroits, tels Montréal et Hamilton, où il en fallait le plus. Par contre, dès que le taux est descendu à 7 p. 100 les prêts se sont raréfiés et les prêteurs traditionnels n'en ont presque plus consentis à partir de la fin de mars.

Après les réunions qui ont eu lieu dans neuf provinces avec les autorités provinciales et municipales de toutes les provinces, j'ai rencontré les représentants des institutions prêteuses approuvées. Ils n'ont pas hésité à me signaler que le gouvernement devrait préciser ses désirs. D'une part, disent-ils, le gouvernement veut que les institutions achètent les obligations du gouvernement, en offrant des taux d'intérêt intéressants en guise d'encouragement. D'autre part, il désire obtenir de l'argent pour la construction d'habitations. Ces représentants ont signalé qu'au lieu d'insister sur un taux d'intérêt rigide pour chaque trimestre, le gouvernement pourrait faire ce que lui permet la loi nationale de l'habitation et libérer le taux pour laisser la loi de l'offre et de la demande rétablir l'équilibre, jusqu'à ce que le plafond soit atteint.

• (5.30 p.m.)

C'est exactement ce que nous avons fait. Nous n'avons pas pris cette mesure en pensant que les institutions de prêt hausseraient leur taux au maximum de 8¼ p. 100. J'espère que les députés ne croiront pas que cette possibilité n'a pas été étudiée à fond. Je ne suis peut-être pas le meilleur ministre du logement que le pays pourrait avoir, mais au moins j'ai quelque expérience des affaires et je possède assez de bon sens, j'espère. Les institutions de prêt voulaient qu'on leur permette de prêter de l'argent sans que le taux d'intérêt soit immuablement fixé à 7 p. 100, 7¼ p. 100 ou 7½ p. 100. Elles voulaient une certaine flexibilité. Je n'ai pas été étonné—le contraire m'aurait surpris—d'entendre le premier vice-président de la Banque de Montréal annoncer les taux de cette banque pour les prêts à l'habitation. Je sais que les dirigeants de plusieurs autres institutions de prêt au Canada ont annoncé leurs taux. Il ne s'agit pas de 8¼ p. 100, mais de 7¾ p. 100. Je sais que les institutions de prêt traditionnelles et auxquelles nous faisons confiance prêtent de l'argent en général à un taux de ½ p. 100 au-dessous du taux normal. Le taux normal fixé par la plupart des institutions d'un bout à l'autre du pays aujourd'hui est de 8¼ p. 100, et dans certains cas de 8½ p. 100.

Les directeurs d'institutions à qui j'ai parlé ces derniers jours m'ont assuré qu'avec la souplesse actuelle, ils peuvent allouer plus d'argent pour l'habitation. Cela est très important pour une banque et pour la SCHL. Si la SCHL a dû avancer des fonds en prêts directs dans nombre de régions rurales du Canada, c'est que les compagnies d'hypothèques et les sociétés fiduciaires, les institutions classiques de prêts, n'y ont pas de succursales. Vous voyez combien il est important que les banques puissent entrer dans ce domaine. Non seulement y a-t-il une banque dans chaque grande ville mais il y en a aussi dans toutes les petites villes et même dans de nombreux villages. Les gérants locaux de ces banques connaissent la personne qui demande un prêt; elle a probablement un compte dans cette banque depuis au moins un an et parfois même depuis 50 ans. Le gérant sait si elle constitue un bon risque et peut donc appliquer n'importe quel taux au-dessous du plafond, taux qu'il juge convenable, qu'il s'agisse de 7½ p. 100, de 7¾ p. 100 ou de 8 p. 100 ou moins.

Je prédis qu'il y aura des taux différents dans différentes régions du Canada. A Toronto, le taux ne sera peut-être pas le même qu'en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve ou ailleurs au Canada. Si quelqu'un veut acheter une maison très chère, pourquoi ne paierait-il pas des intérêts au même taux commercial qu'il paierait s'il achetait une automobile ou un appareil de télévision? Pourquoi le contribuable canadien le subventionnerait-il? Nous voulons dépenser notre argent pour répondre aux besoins sociaux les plus urgents et c'est ce que nous ferons tant que je serai membre du gouvernement.

Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais traiter de certaines autres suggestions. La première suggestion du député de Charlevoix (M. Asselin) a du mérite; il a proposé qu'un taux d'intérêt raisonnable soit fixé pour les personnes à faibles revenus. Si nous pouvons subventionner les gens qui quittent un endroit isolé de Terre-Neuve pour s'installer dans une autre région ou si nous sommes pour fournir des subventions et des encouragements à certains propriétaires de maisons, nous pourrions peut-être aussi songer à faire quelque chose pour les personnes dont le revenu—je ne suis pas prêt à dire qu'il ne devrait pas dépasser $6,000, $7,000 ou $8,000—est entre celui de ceux qui ne reçoivent que leur pension de vieillesse et de ceux qui ont un faible revenu.

Il peut y avoir des raisons d'agir ainsi, mais la situation n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître, puisque nous ne devons pas ignorer la personne qui, avec un revenu de $6,000 ou de $5,800, ou moins, a fait ce placement l'an dernier. Faudrait-il rendre la mesure rétroactive? Autrement, il y aura injustice envers certains bons citoyens. Toutefois, j'admets que sa suggestion mérite considération, et je veux que le député sache qu'elle est prise et qu'elle continuera d'être prise au sérieux.

Quant à une autre proposition du député de Charlevoix et appuyée par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) visant la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, les députés ont entendu hier soir mon collègue le ministre des Finances (M. Sharp) en parler. Il leur a indiqué comment la Commission royale d'enquête Carter en traite. Elle conclut dans son exposé que les fonds devraient venir d'ailleurs et qu'en attendant une nouvelle formule fiscale globale qui assurera les fonds requis, il est aussi bien de maintenir la taxe actuelle.

J'aimerais de nouveau signaler une autre difficulté qui se pose. Oserait-on prétendre sérieusement que quiconque construit à des fins lucratives un hôtel de luxe ou un immeuble à bureaux et qui ainsi achète des matériaux de construction ne devrait pas, autant que le tailleur, le fabricant de téléviseurs ou d'accessoires ménagers essentiels, payer de taxe sur les matériaux requis? Pourquoi établir une distinction entre la taxe de vente qu'ils paient et la taxe payée pour des nécessités? C'est ce qui porte, je crois, le rapport Carter à conclure qu'avant d'en avoir terminé avec l'étude de toute cette question et d'avoir adopté une nouvelle formule fiscale, il ne conviendrait pas de faire un tel changement.

J'ai parlé de la prochaine conférence sur l'habitation, mais il y a aussi la question de la recherche. Combien de Canadiens se rendent compte de ce qui se fait au Canada dans le domaine de la recherche sur l'habitation? Combien savent ce qu'accomplit notre organisme fédéral de l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement? Nos architectes et d'autres compétences ne cessent de consulter les experts en habitations d'autres pays membres des Nations Unies. Ils se rencontrent périodiquement et échangent des renseignements. En outre, des subventions particulières à la recherche sont octroyées à cet effet aux universités en collaboration avec le Conseil national de recherches. Nous travaillons beaucoup plus dans le domaine des recherches que les gens ne le savent.



Nous collaborons aussi avec l'industrie dans des recherches. Les députés ont entendu parler des habitations Alcan et de l'emploi de matériaux de construction synthétiques. Nous nous servons de certains de ces matériaux dans la construction d'un complexe d'habitations en Grande-Bretagne. Il y a aussi le projet Maple Leaf que l'on est en train de terminer à Harlow près de Londres. Je me demande combien de députés ici savent que nous avons une entreprise visant la construction de 175 maisons à Harlow pour lesquelles on utiilsera du bois de construction canadien, de la quincaillerie, des produits synthétiques et d'autres matériaux faits au Canada, tout cela pour trouver des débouchés pour les matériaux de construction du Canada. Cette initiative relève à la fois de notre programme de recherches et de notre programme de ventes. Ainsi, on fait beaucoup plus pour la recherche que plusieurs ne le croient et il faudrait encourager cette tendance.

Quant à la proposition du député de mettre un montant plus élevé à la disposition des provinces et des municipalités, comment, je lui demande, pourrions-nous donner plus pour les logements sociaux que 90 p. 100 de la valeur. Les provinces et les municipalités pourraient certainement s'arranger entre elles pour fournir le terrain qui probablement représente au moins 10 p. 100 de la valeur. Si nous sommes disposés à prêter 90 p. 100 de l'argent nécessaire, aucune personne de bon sens, compte tenu de la situation décrite par le ministre des Finances, hier et par le président du Conseil du Trésor (M. Benson), jeudi dernier n'oserait, je crois, nous proposer de faire davantage. Combien y a-t-il de gens au Canada qui savent que lorsqu'il s'agit d'urbanisme, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du coût des programmes de rénovation, que le gouvernement provincial paie 25 p. 100 et que la municipalité, sauf à conclure des arrangements avec la province, paie les 25 p. 100 restants?

• (5.40 p.m.)

Bien entendu, une municipalité peut emprunter du gouvernement fédéral les deux tiers de l'argent dont elle a besoin à des fins de rénovation urbaine au même taux alléchant. Cela démontre de nouveau la nécessité absolue d'une plus grande publicité et d'une diffusion plus vaste de renseignements sur ce domaine important et essentiel.

Quant à la dernière proposition du député, selon laquelle le gouvernement fédéral devrait exercer des pressions sur les banques pour obtenir plus de fonds destinés à la construction domiciliaire, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. On peut exercer certaines pressions et accomplir beaucoup de choses en matière de logement en temps de guerre. Je me suis d'abord occupé de construction domiciliaire lorsque j'étais avocat pour la Société de logement en temps de guerre. A l'époque, nous n'avions pas à nous préoccuper des lois provinciales ou municipales, ni de minuties; nous n'avions qu'à faire ce que nous jugions propre à favoriser l'effort de guerre. On ne peut agir aussi facilement en temps de paix. En l'occurrence, les banques et autres sociétés de prêts m'ont posé une autre question très appropriée lorsque j'ai réclamé plus d'argent pour le logement. Elles nous ont demandé de préciser si nous voulons plus d'argent pour la construction domiciliaire ou si nous le voulons pour l'achat d'obligations. Elles nous disent que nous ne pouvons jouer sur les deux tableaux et nous demandent ce que nous voulons en nous assurant de leur collaboration. Le gouvernement, je le précise, n'a pas donné à entendre que nous voulons voir le taux d'intérêt s'élever à 8¼ p. 100, mais nous avons dit à ces prêteurs que nous voulions leur accorder une plus grande souplesse de façon qu'ils puissent exercer leur jugement: décider d'investir dans l'habitation ou d'acheter des actions, ou des obligations provinciales, municipales ou fédérales.

Avant de me rasseoir, je voudrais aborder un autre sujet qui a été évoqué la semaine dernière au cours du débat sur les prévisions budgétaires. On a, à ce moment, attiré mon attention sur le fait qu'il n'était pas tenu compte des dispositions visant les sociétés à dividendes limités que renferme la loi nationale sur l'habitation et qu'on n'en profitait guère. Cela fut de nouveau porté à mon attention avec insistance lors d'une ou de plusieurs conférences tenues en mars. Depuis, des études ont été faites, à la suite desquelles j'ai entrepris de reviser notre programme relatif aux sociétés à dividendes limités en relevant la limite du revenu donnant droit aux avantages de la loi. Cela aurait probablement dû être fait il y a cinq ou dix ans et, bien sûr aurait pu l'être il y a deux ou trois ans. Toutefois, on a fait si rarement appel à ces dispositions que, semble-t-il, on les a oubliées; si bien que les gens dont le revenu dépassait $5,000 n'étaient pas admis à habiter les maisons construites par les sociétés à dividendes limités qui touchent un rendement relativement peu élevé de leurs placements. Je le répète, j'ai entrepris de relever le niveau de ce revenu. Cela veut dire que, dans les grandes régions métropolitaines, les familles dont les revenus atteignent $7,000 seront admissibles. Dans les régions rurales, le niveau du revenu sera probablement moins élevé, mais dans les régions telles que Vancouver, Toronto et Winnipeg, il sera porté à $7,000.

Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur. Fort de l'appui de députés des deux côtés de la Chambre, j'espère que ma contribution au débat incitera les représentants à réfléchir sur l'amendement présenté hier. Si les députés ne veulent pas se dissocier de la position officielle de leur parti, j'espère qu'ils s'absenteront durant le vote pour nous aider à donner suite aux principes sains que nous essayons d'introduire pour relancer notre programme sur l'habitation.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude particulière envers le député de London (M. Irvine) et le représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) pour leurs paroles bienveillantes qu'ils ont eues hier à l'intention du ministre du Travail.

**M. Barnett:** Le ministre me permettrait-il une question avant de s'asseoir?

**Un voix:** Il s'est déjà assis.

**L'hon. M. Monteith:** Il peut se relever.

**L'hon. M. Nicholson:** C'est possible puisque je dispose encore d'une minute environ.

**M. Barnett:** Au sujet de ses dernières remarques concernant la hausse du plafond quant aux revenus de ceux qui peuvent habiter les logements construits par des sociétés à dividendes limités, le ministre voudrait-il nous dire quelle sera la situation des collectivités minières et forestières où l'on entreprend de semblables projets?

**L'hon. M. Nicholson:** Je ne puis donner une réponse définitive. Je me suis davantage préoccupé des centres importants au sujet des sociétés à dividendes limités. Ces dernières ont été très populaires à Calgary et aux alentours, mais dans très peu d'autres régions du pays. On m'a fait part dernièrement de cette situation à Vancouver et ailleurs. L'idée du député est, semble-t-il, intéressante. On pourrait étendre ce procédé aux nouvelles zones de ressources qui reçoivent déjà une aide spéciale du gouvernement fédéral. Si nous pouvons obtenir la participation de certaines entreprises privées de ces régions, nous serons heureux de leur fournir toute l'aide en notre pouvoir.

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre.

Comment se fait-il qu'il soit si facile pour le gouvernement de trouver des capitaux à un taux d'intérêt modique, au coût d'administration, ou sans intérêt du tout, pour des périodes de 50, 60 ou 70 ans pour aider les pays étrangers, mais que, lorsqu'il est temps d'aider les Canadiens pour se construire des maisons, pour se loger convenablement, il n'est pas capable de faire autre chose que d'imposer un taux d'intérêt exorbitant?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Nicholson:** A notre époque éclairée, les pays prospères comme le Canada ont assurément des obligations internationales autant que nationales. J'aimerais, pour ma part, que le Canada consacre plus d'argent aux nations moins bien partagées. Les sommes actuellement affectées à l'aide à l'étranger sont infimes, comparées à celles que nous consacrons au logement.

**M. Knowles:** C'est sûr.

**M. J. R. Keays (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, je me suis réjoui d'entendre le ministre reconnaître que les propositions émanant de ce côté-ci de la Chambre méritent d'être étudiées parce que j'ai la conviction que bon nombre de nos propositions visaient à trouver la solution au problème. Il ne s'agit pas seulement d'insuffisance de logements au pays; chacun reconnaît qu'il s'agit d'une crise. Le problème est de caractère monétaire. Nous espérons que l'amendement proposé par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich éveillera l'attention de tous les membres de la Chambre. Il faut que ceux à qui on a confié la direction de l'État trouvent une solution.

Le ministre a fait certaines observations sur l'habitation comme régulateur économique et il a repris certaines déclarations de l'exposé annuel du Conseil économique. J'ai la conviction que nous avons depuis longtemps dépassé l'époque où l'on pouvait utiliser le logement comme régulateur économique. Si le ministre examine de près les recommandations de ceux qui ont participé aux études préparatoires à l'exposé annuel du Conseil économique, il constatera qu'ils recommandent également de revoir la formule employée jadis, quand le secteur de l'habitation servait de robinet régulateur, ouvert en période de chômage et fermé en période de plein emploi. Je crois donc que c'est la première mesure à laquelle le ministre devrait songer. Il doit se rappeler que le logement est un problème important auquel nous devrons continuer de faire face à l'avenir.



• (5.50 p.m.)

Le ministre a en outre parlé des grands changements qui se sont produits l'an dernier quant au pourcentage des habitations construites dans n'importe quelle catégorie. Il n'essaie tout de même pas de nous dire que la crise actuelle n'était pas prévue. Le gouvernement a certainement été averti des changements qui se produiraient dans le domaine de la construction domiciliaire. Le gouvernement devait s'y attendre s'il s'est référé aux exposés des deux dernières années, de même qu'à l'annonce du déplacement rapide de la population vers nos régions urbaines. Le gouvernement devait savoir que cela ferait naître les problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

Le débat aura été utile, car le ministre nous a affirmé que le gouvernement applique des priorités en ce qui concerne les sommes affectées au logement. Il a parlé de logement pour les familles à faible revenu et de prêts directs pour les maisons individuelles. Jamais auparavant le ministre n'avait touché à cela. Le débat a donc servi à faire connaître ces faits. Néanmoins, les autres députés d'en face qui ont participé au débat n'ont cité que des statistiques pour signaler les bons points décernés au gouvernement et les moins bons décernés au gouvernement précédent. Ce n'est pas, à mon avis, la façon d'envisager le problème, car ces statistiques ne correspondent pas à la situation qui existe aujourd'hui. J'affirme aussi, monsieur l'Orateur, que les statistiques en soi ne construisent pas d'abris. Elles ne fournissent pas de maisons à ceux qui en ont besoin ni n'en mettent à la disposition des gens qui ne touchent qu'un revenu faible ou modéré.

Nous avons entendu les déclarations de deux ministres, l'un qui a porté le taux d'intérêt à 8¼ p. 100 et l'autre, le ministre des Finances (M. Sharp), qui refuse d'envisager l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Je suis convaincu que ce sont des façons bien détachées d'envisager le problème. Le gouvernement semble avoir comme unique réponse l'espoir que le problème se réglera de lui-même. En août, le premier ministre (M. Pearson) a parlé de la tenue d'une conférence avec les provinces sur le logement. Cette conférence n'a pas encore eu lieu. Je reconnais que le ministre a tenté de nous expliquer pourquoi elle n'a pas été convoquée. Mais si nous devons considérer une élection provinciale dans l'une ou l'autre des provinces canadiennes comme un obstacle à la tenue d'une telle conférence, elle ne pourra jamais avoir lieu car il y aura toujours l'un ou l'autre des

premiers ministres qui sera aux prises avec des questions politiques dans sa province. D'après la déclaration du ministre, il serait impossible de tenir pareille conférence durant une campagne électorale dans une province.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Keays:** Assurément.

**L'hon. M. Nicholson:** Le député n'est-il pas d'avis que six élections provinciales en quatre mois c'est assez exceptionnel pour une aussi courte période.

**M. Keays:** Oui, cela se voit rarement. Il est rare aussi que tant de problèmes se posent dans le domaine du logement. Je crois qu'il aurait été normal de demander à certains ministres provinciaux d'aider à les régler dans une certaine mesure. Le ministre est responsable du logement et il n'ignore sûrement pas qu'on a prédit une demande accrue entre 1966 et 1970. Pourtant il s'est contenté de tenir des symposiums dans différentes villes du Canada. Il a négligé d'aller au cœur du problème, qui est un problème de financement.

Je le demande au ministre, avons-nous considéré l'industrie de la construction dans la mesure où elle touche l'habitation et les immeubles commerciaux au pays? Deux industries seulement contribuent plus qu'elle au produit national brut. Serait-il plus économique de réduire radicalement les projets d'habitation? De décourager la construction des maisons ou de les rendre inaccessibles aux acheteurs éventuels? De différer les placements des compagnies et de créer ainsi 100,000 chômeurs?

Si on laisse se prolonger la situation actuelle, au moins 100,000 personnes seront sans emploi cet hiver. Il y aura des chômeurs parmi les spécialistes de l'industrie de la construction, qui exige différentes spécialisations. Les intéressés ne pourront attendre que nous ayons élaboré une nouvelle politique du logement ou amorcé de nouvelles entreprises. Ils chercheront de l'emploi dans un autre domaine. Ainsi, quand nous nous serons attaqués sérieusement au problème du logement, les spécialistes ne seront plus là. La situation entraînera une autre majoration des frais de construction.

Qu'allons-nous faire des projets de construction d'établissements commerciaux qu'ont prévus toutes nos villes? Allons-nous contraindre les gens à les retarder de deux ou trois autres années, augmentant ainsi le nombre des chômeurs et portant atteinte à tel point aux industries des services que des milliers d'autres personnes devront retourner chez elles et retirer de l'assurance-chômage? Voilà une considération sur laquelle le gouvernement doit s'arrêter, je pense. L'habitation n'est pas seulement un problème, c'est une crise. Nous le reconnaissons tous. Il crée aussi un problème d'ordre financier. Nous le savons également. Mais trouvons une solution à ce problème, sans quoi la situation financière deviendra beaucoup plus difficile si nous laissons l'industrie de la construction baisser de 20, 30 ou 40 p. 100. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil en conformité de l'article provisoire 6 (1) et de l'article 15 (4) du Règlement.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

(La séance est reprise à 8 heures.)

**M. Keays:** Monsieur l'Orateur, à 6 heures, je tentais de bien faire comprendre au gouvernement la nécessité d'une collaboration entre les divers ministères de l'État. Je parlais de la responsabilité du gouvernement qui doit s'assurer que l'industrie de la construction ne souffrira pas de l'augmentation du taux d'intérêt sur les prêts relatifs au logement et mentionnais combien il est important d'assurer à l'industrie de la construction qu'on ne cherche pas à s'en servir comme d'un régulateur économique qu'on pourrait utiliser ou non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cela m'ennuie d'interrompre le député, mais je voudrais signaler aux députés qu'il y a beaucoup de conversations qui se poursuivent à la Chambre et qu'il est difficile de suivre le discours de l'honorable représentant.

**M. Keays:** Merci, monsieur l'Orateur. J'espère avoir attiré l'attention du gouvernement sur le fait que si chacun s'accorde à reconnaître, à la Chambre, que l'industrie du bâtiment subit une crise, il n'en reste pas moins, cela nous l'admettons aussi, qu'il y a aussi pénurie de fonds hypothécaires. Toutefois, il ne suffit pas, je crois, que nous nous contentions d'admettre l'existence de ces problèmes en ajoutant que nous n'y pouvons rien. Nous avons des devoirs envers ceux qui ont besoin de logement, envers les jeunes familles de ce pays, envers l'industrie du bâ-

timent. Une étude de la situation par le gouvernement, devrait nous permettre, à mon avis, de nous rapprocher de la solution de ce problème.

Le ministre des Finances (M. Sharp) a parlé hier soir de certains encouragements. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi, à la page 2733, le hansard:

...l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction est peut-être une réforme souhaitable, mais certes moins importante que bien d'autres, et...il y a une foule d'autres mesures plus importantes qu'on pourrait prendre auparavant.

Selon moi, si le ministre des Finances estime que la suppression de la taxe de vente sur les matériaux de construction n'est pas la plus importante mesure à prendre pour réduire le coût de la construction domiciliaire au Canada, il lui incombe alors de nous dire quelles autres mesures s'imposent pour atténuer ce problème. Conscient du gâchis où nous nous trouvons, le ministre des Finances nous a dit d'une façon générale qu'il existe une foule d'autres remèdes, mais sans préciser lesquels. Il s'est borné à dire que nos problèmes seront résolus, mais au risque de priver la majorité des Canadiens du droit de posséder leurs propres maisons. Voilà ce qu'il a dit. D'après lui, seul le temps va remédier à ce mal. A mon sens, c'est une piètre façon d'aborder le problème.

● (8.10 p.m.)

L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a proposé aujourd'hui qu'on supprime la taxe de vente sur les matériaux employés dans la construction des habitations, mais il a dit, d'autre part, que la taxe de vente devrait être maintenue lorsqu'il s'agit d'ensembles commerciaux. Je n'admets pas cette manière de voir. Si nous devons supprimer la taxe de vente, supprimons-la complètement. Qu'on laisse travailler en paix ceux qui ont la possibilité de se consacrer au développement. Je ne désire pas voir les pauvres demeurer pauvres. Améliorons leur sort tout en permettant à ceux qui ont la volonté de produire de conserver cette ambition et de continuer à produire.

Dans le courant de cette année, et dans tout le pays, de nombreux gros entrepreneurs ont remis à plus tard leurs projets de construction, comptant sur la baisse des taux d'intérêt. Et maintenant, dans tout le pays également, des constructions très importantes vont être interrompues. Qui va en payer les conséquences? Les ouvriers de l'industrie de la construction seront les premiers à en souffrir. Au début de l'année, il y avait, pour les constructions importantes, de l'argent disponible à 7¾ et 8 p. 100. Cet argent coûtera désormais de 8¾ à 9 p. 100.

La semaine dernière, le ministre du Travail (M. Nicholson) nous a demandé de reconnaître que le nouveau taux d'intérêt de 8¼ p. 100 tient compte de la réalité. Je lui demanderais plutôt d'être réaliste lui-même et de se rendre compte que le nouveau taux fait perdre à la majorité des Canadiens l'espoir de jamais avoir leur propre maison. Qui peut se permettre d'avoir sa maison lorsque le taux de l'hypothèque est de 8¼ p. 100? Si nous brûlons la chandelle aux deux bouts, nous nous attirerons des ennuis.

S'il nous faut vraiment payer ce taux d'intérêt élevé, alors faisons une étude sérieuse des aspects économiques de la situation. En supprimant la taxe de vente de 11 p. 100 et en obtenant des provinces qu'elles collaborent en supprimant leurs propres taxes de vente, nous permettrions à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir leur propre maison. C'est là une situation très grave et je suis heureux, monsieur l'Orateur, d'appuyer l'amendement du député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton).

(L'amendement de M. Chatterton, mis aux voix, est rejeté.)

● (8.20 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | Irvine |
| Alkenbrack | Johnston |
| Allard | Jorgenson |
| Baldwin | Keays |
| Ballard | Kindt |
| Barnett | Knowles |
| Beaulieu | Korchinski |
| Bell (Carleton) | Lambert |
| Bell (Saint-Jean-Albert) | Langlois (Mégantic) |
| Bigg | Laprise |
| Brand | Lewis |
| Brewin | Loney |
| Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) | MacDonald (Prince) |
| Cantelon | MacEwan |
| Caouette | MacInnis |
| Chatterton | MacInnis (Mme) |
| Churchill | MacLean (Queens) |
| Clancy | Macquarrie |
| Coates | MacRae |
| Code | McCleave |
| Crouse | McKinley |
| Danforth | McQuaid |
| Dinsdale | Madill |
| Dionne | Mather |
| Enns | Mongrain |
| Fairweather | Monteith |
| Fane | Moore |
| Fawcett | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Flemming | Muir (Lisgar) |
| Forbes | Nielsen |
| Forrestall | Nowlan |
| Fulton | Nugent |
| Gauthier | Orlikow |
| Gilbert | Ormiston |
| Godin | Otto |
| Grafftey | Pascoe |
| Grégoire | Patterson |
| Grills | Prittie |
| Gundlock | Pugh |
| Hees | Rapp |
| Horner (Acadia) | Régimbal |

Ricard
Rynard
Saltsman
Scott (Danforth)
Scott (Victoria (Ont.))
Sherman
Simard
Simpson
Smallwood
Smith
Starr
Stefanson
Thomas (Middlesex-Ouest)
Valade
Winch
Woolliams—98.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Andras
Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Basford
Batten
Béchard
Beer
Benson
Blouin
Boulanger
Byrne
Cameron (High Park)
Cantin
Caron
Cashin
Chatwood
Choquette
Chrétien
Clermont
Comtois
Côté (Dorchester)
Côté (Longueuil)
Côté (Nicolet-Yamaska)
Cowan
Crossman
Davis
Deachman
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Éthier
Gordon
Goyer
Gray
Greene
Guay
Habel
Haidasz
Harley
Hellyer
Honey
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Klein
Lachance
Laflamme
Laing
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Laverdière
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)

MM.

Leboe
Lefebvre
Legault
Lessard
Lind
Loiselle
Macaluso
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
Mackasey
McIlraith
McNulty
Marchand
Matheson
Matte
Morison
Neveu
Nicholson
Nixon
Noël
O'Keefe
Olson
Orange
Ouellet
Pearson
Pelletier
Pennell
Pepin
Pilon
Prud'homme
Racine
Reid
Richard
Rideout (Mme)
Rinfret
Robichaud
Rochon
Rock
Roxburgh
Ryan
Sauvé
Sharp
Stafford
Stanbury
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Tolmie
Tremblay (Richelieu-Verchères)
Trudeau
Tucker
Wahn
Walker
Whelan
Yanakis—112.

• (8.40 p.m.)

**M. l'Orateur:** L'amendement est rejeté.

[*Français*]

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata (M. Gendron); si j'avais eu la chance de voter, j'aurais voté en faveur de l'amendement.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Matapédia-Matane (M. Tremblay), qui a dû s'absenter pour assister à une réception officielle. Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie):** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Wellington-Sud (M. Hales). Si j'avais voté, j'aurais rejeté l'amendement.

**Mme Wadds:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Niagara-Falls (Mlle LaMarsh). Si j'avais voté j'aurais appuyé l'amendement.

**M. Skoreyko:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Victoria (C.-B.) (M. Groos). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. More:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. l'Orateur:** Le débat porte maintenant sur la motion principale. La parole est au député de Cumberland.

## LES TRANSPORTS—RÉPERCUSSIONS DU NOUVEAU TARIF-MARCHANDISES SUR LES MARITIMES

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai un grief à exposer. Je devrais dire, je suppose, que mon principal grief tient à ce que nous n'avons pas remporté ce vote. Pour être plus réaliste, je dois dire que les habitants des provinces atlantiques n'ont pas de sujet de préoccupation plus immédiat que les transports, surtout l'acheminement des denrées qui entrent dans la région ou qui en sortent. Le nouveau ministre des Transports (M. Hellyer) et le gouvernement doivent bien s'en rendre compte à la suite de la décision de la Commission des transports le 2 août, d'autoriser l'entrée en vigueur, le 2 septembre, du nouveau tarif concernant les chargements de moins d'une wagonnée.

A titre de représentant des Maritimes, je pourrais employer une foule d'adjectifs dont se sont servis nos hommes politiques depuis 1867, pour décrire nos sentiments à la suite des modifications au tarif, aux règlements, aux usages et aux conditions. Tous, selon moi, décriraient le caractère urgent de la situation des commerçants de la région atlantique.

Je suis sûr que le ministre a été averti, par des membres de son propre parti des dangers inhérents aux nouveaux taux applicables aux chargements incomplets de wagons. Par ailleurs, je dois assumer que le ministre n'a pas considéré la question comme étant aussi grave qu'elle l'est, à mon avis, ou bien les membres de son parti, qui lui ont signalé la question, n'ont pu lui faire sentir l'étendue des dommages qui se manifestent déjà et qui continueront de se manifester à moins que des mesures ne soient prises immédiatement.

J'exhorte le ministre à imposer immédiatement un moratoire sur la décision du 2 août de la Commission des transports du Canada et d'accorder un délai permettant de rédiger un mémoire approprié pour démontrer pourquoi les nouveaux taux ne devraient pas être applicables aux provinces atlantiques. Les arguments contre l'application de ces taux sont aussi vieux que la Confédération. Les Canadiens ne devraient pas entreprendre leur second siècle de Confédération dans une position plus désavantageuse que celle dans laquelle ils sont entrés dans l'union en 1867.

Au cours des dernières années, les gouvernements des quatre provinces atlantiques ont fait un effort soutenu pour attirer de nouvelles industries dans notre région et y garder les anciennes. Nous avons toujours été à la merci des chemins de fer en ce qui concerne le transport parce qu'il nous manque la concurrence si évidente dans le centre du Canada. Bien que les nouveaux taux soient plus bas que les anciens taux de messageries de première et de deuxième classe, cela n'intéresse pas les expéditeurs qui utilisaient le service de chargements incomplets de wagons, service qui auparavant représentait un volume considérable de transport. Des hausses très fortes frappent donc ce genre de trafic. Les articles encombrants, par exemple les bagages, les embarcations et les croustilles feront l'objet de hausses considérables, par exemple de 288 p. 100 dans le cas des croustilles, de 369 p. 100 dans celui des canoës, de 171 p. 100 dans celui des bateaux à moteur et de 288 p. 100 dans celui des réservoirs en acier. Pour ce qui est des cuisinières, la hausse s'élève en moyenne à 90 p. 100.

[M. Coates.]

• (8.50 p.m.)

Dans les provinces atlantiques, une région que je connais, il y a un fabricant de valises, à savoir le Christie Trunk and Bag Company. Il a absolument besoin d'un autre moyen de transport pour lui permettre de faire la concurrence sur une base régionale et nationale. Il y a deux fabricants de poêles à Sackville et aussi l'Entreprise Foundries Company Ltd., et Enamel Heating Products Ltd. Ces organismes sont en affaires depuis bien des années et ont vaincu tous les obstacles imaginables pour maintenir leur commerce national. Ils auront de la difficulté à surmonter ce nouvel obstacle qu'a créé le gouvernement par l'augmentation substantielle du nouveau tarif-marchandises.

Si le gouvernement s'inquiète vraiment de l'inflation, il ne voudra sûrement pas alourdir le fardeau des consommateurs en augmentant le tarif-marchandises, ce qui se produira si nous adoptons la structure du tarif-marchandises maintenant proposée par les chemins de fer. Si les chemins de fer veulent maintenir leur volume d'affaires, il leur faudra adopter un barème de taux plus raisonnable, puisque notamment les expéditeurs ont moins de deux semaines pour s'adapter à ces nouveaux taux, bien que les nouveaux taux pour moins d'une wagonnée aient été présentés à la Commission des transports du Canada le 2 août dernier. Ne serait-il pas bon et sage pour le ministre des Transports d'imposer un moratoire afin d'examiner à nouveau les résultats probables de cette majoration des taux et les effets possibles du maintien de ces taux dans les centres commerciaux des provinces atlantiques. De cette façon, le gouvernement montrerait aux habitants de cette région du Canada que le ministre ou le gouvernement ne souhaitent pas acculer à la faillite un grand nombre de ces petites entreprises et même d'autres plus importantes. Laissez-moi signaler au ministre qu'une crise réelle sévit dans les provinces atlantiques par suite de l'imposition de ces taux pour moins d'une wagonnée. Je demande au ministre d'agir immédiatement.

**M. Melvin McQuaid (Kings):** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas prolonger ce débat indûment, mais je crois aussi devoir protester contre ce barème unique qu'on a raison, je crois, de décrire comme le changement de tarif le plus draconien du siècle. Il s'ensuivra nécessairement un effet discriminatoire et néfaste pour l'économie de la région atlantique. Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement actuel semble avoir le dessein diabolique de nuire à cette région qui

a besoin de toute l'aide possible pour améliorer son économie.

Pour le prouver, il suffit de regarder le dernier rapport publié par la Commission d'assurance-chômage qui révèle qu'au cours de la dernière année financière, on a payé 52.5 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage dans cette région. Cela fera sûrement comprendre aux honorables députés à quel point l'économie de la région atlantique a besoin d'un stimulant plutôt que de cette discrimination qui découlera de cette nouvelle échelle de tarif-marchandises.

Le montant des prestations d'assurance-chômage versées dans les provinces atlantiques n'est dépassé que par celui des allocations versées dans les provinces de Québec et d'Ontario, mais il ne faut pas oublier que dans ces deux provinces la main-d'œuvre est plus nombreuse que dans les provinces atlantiques. En 1966, les provinces atlantiques comptaient une main-d'œuvre de 626,000 personnes. En janvier de la même année, le nombre des chômeurs s'élevait à 106,000, soit 17 p. 100 de la main-d'œuvre totale. C'est le plus haut pourcentage dans tout le Canada. Malgré cela, le gouvernement ose persister à vouloir adopter un tarif qui de toute évidence défavorisera l'économie de cette région.

La région atlantique accuse le salaire moyen le plus bas au Canada. En 1966, le salaire moyen—salaire agricole non compris —s'établissait dans l'Île du Prince-Édouard à $64.71 par semaine; en Nouvelle-Écosse, à $76.27; au Nouveau-Brunswick, à $80.22; à Terre-Neuve, à $84.91. Le salaire moyen national pendant la même période était de $96.53 par semaine. Eu égard à ces chiffres, est-il étonnant que nous, dans les provinces atlantiques, demandions qu'on nous aide à relancer notre économie? Chaque fois qu'il en trouve l'occasion, le gouvernement fait preuve de discrimination à notre égard. Sa dernière initiative en faveur de l'unification du tarif, si j'ose m'exprimer ainsi, n'en est qu'un nouvel exemple.

Nul doute que cette nouvelle structure du tarif-marchandises augmentera le coût de production et les prix à la consommation dans la région atlantique. D'ordinaire, un tel changement devait être approuvé par la Commission canadienne des transports, mais vu la nouvelle loi votée naguère, cette approbation n'est plus nécessaire. Si on se reporte au débat on constatera qu'il avait été signalé que le projet à l'étude en viendrait à causer une majoration de notre tarif-marchandises. On nous avait alors assuré qu'il n'en serait rien. Or, nos craintes étaient justifiées.

Dans un article de journal assez récent, j'ai lu, qu'interrogé à ce sujet, le député de Westmorland (Mme Rideout) avait dit avoir reçu du gouvernement l'assurance que la région atlantique ne subirait nulle discrimination du fait de cette mesure. J'espère que la représentante aura le courage de prendre la parole ce soir pour blâmer le gouvernement de la situation actuelle.

Ce nouveau barème des taux sera utile aux fabricants et aux expéditeurs qui expédiaient leurs marchandises uniquement par messageries, mais les nombreux petits fabricants dans la région atlantique qui expédient leurs marchandises d'un endroit à l'autre dans la région en souffriront. Ils ne fabriquent ou ne vendent pas leurs produits en quantité suffisante pour leur permettre de les expédier par wagonnées.

Le nouveau taux est apparemment fondé sur le cubage, multiplié par dix livres du pied cube. Je me demande où l'on a trouvé cette formule de dix livres du pied cube. A mon sens, cela donne un chiffre beaucoup trop élevé, étant donné que lorsqu'on expédie des marchandises par avion la contenance cubique est multipliée seulement par 6.9 livres. La nouvelle formule augmentera considérablement le tarif-marchandises payé par les fabricants qui expédient leurs produits en quantité inférieure à une wagonnée. Je crois qu'on a calculé avec précision que, dans certains cas, le taux augmentera d'environ 282 p. 100. A mon avis, on désavantage ainsi terriblement le petit fabricant dans la région de l'Atlantique qui expédie ses marchandises d'un endroit à l'autre, tandis que les fabricants importants de la région centrale du Canada, qui généralement expédient leurs marchandises par wagonnées, seront très peu atteints.

• (9.00 p.m.)

Il y a, monsieur l'Orateur, un grand nombre de petits fabricants dans notre région. Ils méritent d'être encouragés et nous ne devons pas bouleverser les services actuels de transport. Je le répète, notre région compte de nombreux petits fabricants que ce changement éprouvera gravement, même s'il ne les accule pas à la faillite. Je propose donc au gouvernement de songer sérieusement à annuler cette modification sans plus tarder.

**L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, tout ce que je pourrais avancer ce soir comme remarques ou idées a été amplement traité par le député de Cumberland (M. Coates), et par le préopinant, le député de Kings (M. McQuaid). Je tiens toutefois à signaler quelques questions au nouveau ministre. J'en profite pour le félici-

ter de son nouveau poste. S'il pense que sa tâche sera désormais plus facile, nous avons une heure pour le détromper.

Il nous faut, me semble-t-il, traiter toute la question de ce nouveau changement. Mon honorable ami de Kings a fait remarquer que ce changement a été arrêté sans qu'on ait saisi un organisme judiciaire qui en examinerait les répercussions sur les industries de la région visée. J'aimerais demander au ministre de prendre conscience de ce fait. Ce nouveau tarif et la suppression du tarif s'appliquant à des chargements inférieurs à une wagonnée, remplacé par des tarifs de messageries plus élevés, nuiront énormément à toutes les petites entreprises qui pullulent dans les Maritimes. Ce sont les petites entreprises qui depuis bien bien longtemps emploient les gens des Maritimes.

Une telle situation m'apparaît donc spéciale aux Maritimes et le ministre ferait bien de repenser sérieusement cette nouvelle politique. Il devrait aussi considérer que seules certaines industries produisent des denrées en quantité suffisante pour profiter des expéditions par wagonnées, par camions et par des modes de transport de ce genre. J'ai cru comprendre au cours du débat sur les transports que nous cherchions à établir une politique nationale du transport au pays. Depuis qu'on m'a fait l'honneur de m'élire député j'ai toujours entendu réclamer une politique nationale du transport, quelle qu'ait été la couleur du gouvernement au pouvoir.

Tous les députés qui ont suivi le débat sur les transports ont eu l'impression, j'en suis sûr, que nous nous acheminions peut-être maintenant vers une politique nationale des transports. D'après ce que j'ai saisi de ce débat et ce qu'on nous a expliqué, le moyen de transport utilisé serait le plus économique. C'était là, je pense, une partie de l'argument qu'on a fait valoir en faveur de la loi actuelle. Mon honorable ami de Cumberland a bien raison lorsqu'il prétend que l'ensemble de la question du transport remonte à la Confédération. Nous le savons tous. Nous savons tous que la Confédération a été rendue possible parce que les Pères de la Confédération ont promis la construction de chemins de fer. A cette époque, les transports se faisaient par chemins de fer. Nous avons construit des chemins de fer vers l'est.

Comme il a lu ces pages d'histoire, le ministre sait sans doute que les Maritimes se sont vu accorder des tarifs préférentiels lors de l'aménagement du chemin de fer Intercolonial. Plus tard, on a relié par chemin de fer la Colombie-Britannique au centre du Canada pour ainsi unir tout le pays. Certains des arrangements qui ont fait de la Confédération une réalité avaient trait aux transports. Cette question a gardé toute son importance d'autrefois; peut-être même en revêt-elle davantage aujourd'hui. C'est pourquoi je prie le ministre de refaire l'examen de toute la question.



Je tiens certains renseignements à cet égard. On me dit que certaines industries établies dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre seront des plus désavantagées par cette nouvelle mesure. Ce que le député de Kings a relevé quant au cubage serait sans doute entièrement préjudiciable aux producteurs de croustilles. Quoique je ne puisse prétendre tenir ces renseignements de source autorisée, vu que je n'ai pas eu de rapports avec ces producteurs, je n'ai aucune raison de croire qu'ils sont inexacts.

Donc, je demande au ministre d'étudier la question de ce produit en particulier. Il est de la plus haute importance que ma circonscription conserve cette industrie. Nous comptons plusieurs usines de transformation d'aliments, et l'industrie de la croustille et le transport de ce produit sont extrêmement importants. Tous ceux qui ont lu le dernier numéro de l'*Executive Magazine* auront vu la photo des deux garçons McCain et leur famille, sur la couverture. C'est une excellente photo que je signale à l'attention du ministre, s'il ne l'a déjà vue. C'est vraiment du beau travail.

Nous sommes fiers des McCain, de ce qu'ils ont accompli et de la renommée mondiale de leurs produits. Ils ont trouvé des débouchés pour les produits agricoles, non seulement les pommes de terre mais d'autres produits aussi, qu'ils transforment dans leurs usines. Nous craignons fort toute proposition qui pourrait faire du tort à cette industrie-là.

Nous avons les Hatfield à Hartland et les Pirie dans le comté de Victoria. Nous nous préoccupons des conséquences de cette politique sur de telles industries, car nour voulons prévenir tout ce qui pourrait nuire à leur commerce ou à leurs employés, lesquels constituent une grande proportion de la main-d'œuvre dans notre localité.

Dans le Sud du Nouveau-Brunswick, nous fabriquons aussi des bonbons. On éprouve de plus en plus de difficulté à vendre ce produit,

me dit-on. Il faut l'expédier à de grandes distances. D'où l'importance vitale du transport pour l'industrie. Mon honorable ami de Cumberland a parlé de Sackville. J'ai toujours pensé que la fabrication de poêles à Sackville prouvait qu'on avait tort de croire que l'industrie lourde n'avait pas sa place dans les Maritimes. Dans cette partie de la province, on fabrique un des articles d'équipement les plus lourds, soit des poêles. Ceux-ci doivent être expédiés jusqu'à la côte du Pacifique, à l'Ouest, et soutenir la concurrence de produits analogues du centre du Canada.

Nous nous préoccupons de tout ce qui pourrait causer du tort à cette industrie. Je n'ai pas l'intention de citer chaque entreprise en particulier, mais elles me viennent à l'esprit alors que j'essaie de donner des exemples de l'industrie de la région. Je suis convaincu que le ministre veut s'intéresser tout spécialement à ces questions et ne permettrait pas qu'on modifie la politique suivant les propositions présentées pour faire péricliter ce genre d'entreprises.

• (9.10 p.m.)

Le remplacement du tarif-marchandises par le tarif messageries pour les chargements de moins d'une wagonnée impose parfois des frais extraordinaires qui peuvent dépasser 200 p. 100, comme l'a dit un des honorables préopinants. Le ministre ne veut pas, j'en suis sûr, que cet état de choses se perpétue et je l'exhorte à examiner personnellement la question à la première occasion pour remédier à cette injustice. Je crois que le genre d'activité dont j'ai parlé pourrait déceler une grave injustice.

Je tiens aussi à signaler qu'une fabrique de pianos est allée s'installer dernièrement à Woodstock, dans le comté de Carleton. Nul n'ignore qu'il est impossible d'expédier des pianos par wagonnées. La suppression des frais de transport pour les chargements de moins d'une wagonnée placerait les exploitants de cette fabrique dans une situation très sérieuse, bien que j'avoue n'avoir pas été témoin de leurs impressions, n'ayant reçu de leur part aucune protestation, je redoute simplement que cette industrie nouvellement établie et à peine en marche rencontre des difficultés. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, dans son allocution l'autre jour en coupant le ruban à la cérémonie officielle, a entrevu cette usine comme le futur centre mondial de fabrication des pianos. Les élections qui auront lieu bientôt nous permettent plus facilement de comprendre ses hyperboles.

Néanmoins, il a entrevu Woodstock comme le centre mondial de la fabrication des pianos. Si certaines de ces pensées optimistes se concrétisent, personne ne voudra y faire obstacle. Je prie donc le ministre de s'occuper aussi de cette question.

J'ai fini de traiter les sujets de mes notes et j'espère que le ministre accordera à mes observations l'intérêt qu'elles méritent.

**M. Robert McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre au député de Cumberland (M. Coates), au député de Kings (M. McQuaid), ainsi qu'à l'ancien premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, pour protester contre ces tarifs. Je voudrais d'abord faire ressortir mon principal grief auquel je reviendrai plus tard au cours de mes observations.

Lorsque le nouveau monde du transport canadien nous a été révélé dans toute sa splendeur l'an dernier, on avait donné aux gens de l'Atlantique une assurance, soit que nos problèmes seraient traités distinctement et sous tous leurs aspects; entre-temps et jusqu'à ce qu'ils soient débattus au Parlement, les citoyens de l'Atlantique n'auraient rien à craindre. Et pourtant, comme les préopinants l'ont si bien exposé, on a mis en vigueur une majoration des tarifs qui était imprévue, injustifiée et contraire à l'esprit même des engagements du porte-parole du gouvernement, l'ancien ministre des Transports, même si lui ou son successeur peuvent se dissimuler derrière l'imprimé en petit caractère. Nombre d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, ont soutenu, l'automne dernier, lors de l'étude de la loi sur les transports, qu'aucun gouvernement, ni aucun Parlement, ne devrait tenter de résoudre les problèmes du transport d'une manière fragmentaire. Si l'on devait avoir une politique nationale des transports, qu'on devrait l'appliquer à tout le Canada.

On nous a assurés que le gouvernement s'occuperait d'abord de la région ouest du Québec, puis aborderait les problèmes particuliers aux provinces atlantiques pour les régler d'une manière satisfaisante à une date ultérieure. Il y a cependant deux choses à considérer: d'abord, l'expression «à une date ultérieure», deuxièmement le fait que nous devions recevoir le rapport du comité spécial qui s'était occupé des problèmes atlantiques pendant cette longue période. Nous sommes parvenus à cette date ultérieure, ce qui est évidemment à notre désavantage. En outre, le comité a fait son rapport: autre désavantage évident pour nous. Au lieu de vous adresser ce soir la parole, à vous et à d'autres, je préférerais être à l'extérieur, avec certains de mes collègues, pour débattre ce problème qui incombe en fait aux gens capables de juger si le gouvernement leur a tenu parole. Ce n'est pas le cas dans le Canada atlantique.

Je voudrais me détendre quelques instants avant de revenir au sujet principal. Il y a quelques jours, un vice-président ontarien de ce qui est, je crois, la plus vieille entreprise commerciale d'Halifax et l'une des plus vieilles du Canada, M. E. G. Ted Jarvis de William Stairs Son and Morrow Limited a fait la déclaration suivante lors d'un entretien avec un journaliste du *Chronicle-Herald* d'Halifax. En voici les derniers mots recueillis de M. Jarvis:

Les nouveaux taux obligent un négociant à augmenter ses prix et je crois que le public doit savoir pourquoi.

Voilà le cœur du problème à l'étude ce soir. On pourrait donner une simple réponse aux gens qui demandent pourquoi ces augmentations sont entrées en vigueur. C'est parce qu'on nous a fourni une assurance lorsque la nouvelle loi des transports a été adopée par le Parlement et que, plus tard, il en a été tout autrement. C'est pourquoi des députés ont pris la parole avant moi et d'autres, j'en suis sûr, la prendront après moi ce soir. On nous a promis que notre province recevrait un traitement spécial, mais conforme à la politique nationale des transports, au cours de la présente session. Nous entrevoyons maintenant la possibilité que de petites entreprises des provinces atlantiques soient acculées à la faillite et Dieu sait que ces provinces ne peuvent guère se le permettre. Certaines de ces petites entreprises seront ruinées de toute façon, mais cela ne devrait certes pas arriver par suite d'événements artificiels. C'est pourquoi j'aimerais que la population puisse se prononcer sur une question semblable, afin que nous puissions réparer le tort causé.

Prenons le cas d'un petit commerçant qui n'a pas hésité à payer $100, $150 ou $300 pour inscrire une annonce dans le *Chronicle-Herald* du samedi 30 septembre 1967. Il s'appelle David Cuperfain. Il se livre au commerce des chaussures, une vulgaire mais indispensable nécessité. Je peux affirmer à mes amis de l'autre côté qu'il n'adhère à aucun parti politique. Je le sais parce que je lui ai parlé. J'aimerais le voir siéger dans mon coin. Je pense qu'après tout cela il finira par se joindre à nous, mais au moins il cherche à se renseigner. Il ne sera pas attiré par les bienfaits des libéraux. Voici ce qu'il a dit:

Au début du mois on a serré le goulot économique de notre région et on finira par l'étrangler aussi certainement que le soleil se lèvera demain. Les compagnies de chemins de fer ont imposé un nouveau tarif-marchandises qui fera monter les frais du transport ferroviaire jusqu'à 400 p. 100 dans certains cas.

[M. McCleave.]

«Impossible» dira-t-on. Qu'on me permette de le démontrer. Notre entreprise a reçu 240 paires de bottines d'enfants en caoutchouc que nous vendons à $1.99 au détail. En vertu de l'ancien tarif-marchandises, nous aurions payé $16, soit plus de 6c. la paire pour le transport; à cause du nouveau tarif on a exigé pour le même envoi $57.60, soit la somme exorbitante de 24c. la paire.

Monsieur l'Orateur, j'ai fait mes calculs et j'ai trouvé que la hausse des tarifs a fait augmenter le coût de cet envoi de $41.60. C'est là une augmentation d'environ 400 p. 100. Pas étonnant que les provinces Maritimes poussent les hauts cris, d'autant plus que cela c'est produit comme un coup de foudre, dans un ciel sans nuage.

• (9.20 p.m.)

M. Cuperfain dit encore:

En vertu du nouveau tarif-marchandises, les chemins de fer doivent nous charger un présumé taux uniforme, mais dans les régions où ils doivent soutenir la concurrence de l'industrie du camionnage, ils pourront réduire leur tarif pour faire face à la situation, et ils le feront. Conséquemment, dans le centre du Canada où l'industrie du camionnage est active et concurrentielle, les chemins de fer diminueront le tarif-marchandises, alors que nous, dans cette région, paierons beaucoup plus. Voyez-vous combien cet arrangement est diabolique? Nous, qui cherchons à rehausser notre économie par tous les moyens possibles, nous serons non seulement repoussés vers un niveau inférieur d'existence, mais en fait, nous subventionnerons le tarif-marchandises de nos cousins opulents du centre du Canada.

Ce raisonnement évoque-t-il des échos, monsieur l'Orateur? Depuis 20 ou 30 ans, un très honorable représentant—qui n'est pas avec nous actuellement mais qui reviendra—et d'autres le répètent sans cesse à la Chambre. C'est le même message qui est répété sans cesse. Quand des augmentations se produisent, elles retombent toujours sur l'Est et l'Ouest du Canada parce que le centre a un dispositif automatique de sécurité grâce à la concurrence. Pour la région atlantique, il en résulte que le prix de nos importations monte et que l'élément concurrentiel qui devrait aider nos exportations, comme nous l'espérions, perd de son importance.

Dans sa publication *Tips and Topics* de septembre 1967, la Commission des transports des provinces Maritimes invoque un argument qui condamne encore davantage le gouvernement, le ministère des Transports et le ministre qui le dirige ainsi que le nouveau régime établi par le gouvernement. On y dit:

Le nouveau tarif applicable aux chargements inférieurs à une wagonnée, entré en vigueur le 5 septembre, a été déposé à la Commission des transports le 2 août 1967.

Entre parenthèses, ce n'était pas long—un mois et quatre jours.

Ce n'est que le 21 août, toutefois, que la Commission des transports des provinces Maritimes avait les données voulues et a pu entreprendre l'étude des conséquences de cette hausse pour les expéditeurs des provinces de l'Atlantique.

Maintenant, le délai n'est que de deux semaines et un jour.

Une fois le nouveau tarif en vigueur, tous les tarifs express applicables aux chargements inférieurs à une wagonnée ont été annulés, sauf pour certaines expéditions de poisson frais et de fruits de mer provenant des provinces de l'Atlantique. Le 5 septembre, les tarifs-marchandises pour chargements inférieurs à une wagonnée, qui devaient concurrencer les tarifs de camionnage ont été annulés eux aussi, tout comme les tarifs publiés concernant les services de camionnage.

Il est vraiment moins cinq, quant à ces divers tarifs.

A dater du 5 septembre, les chemins de fer cesseront de fournir le service de camionnage pour les cargaisons de moins d'une wagonnée, sauf dans les cas où s'appliquent les nouveaux tarifs. Les autres tarifs de taux de catégories et de taux sur les produits désignés, pour les chargements de moins d'une wagonnée, quant aux transports touchant les provinces atlantiques, n'ont pas encore été annulés et les expéditeurs peuvent profiter de ces tarifs, à condition que l'expéditeur et le destinataire se chargent de l'enlèvement et de la livraison.

Voilà la situation en deux mots, telle que la comprennent les spécialistes des transports. Je pourrais l'exposer plus brièvement encore. Nous, des provinces de l'Atlantique, avons été roulés par la politique du gouvernement en matière de transports. Je le répète, monsieur, nous en avons été les victimes.

Je reviens à ma première thèse; si le gouvernement avait présenté une politique nationale de transport avec toutes ses implications, qui aurait montré tous les avantages et les inconvénients non seulement pour ma région, mais encore pour toutes les autres—car il faut bien que nous acceptions tous l'actif et le passif de la Confédération—qui aurait montré les effets qu'on pouvait en attendre dans nos régions respectives, nous aurions été en mesure de juger en connaissance de cause les bénéfices et les servitudes qui en résulteraient tant pour l'Est que pour le Centre et l'Ouest du Canada.

Cependant, on nous a promis quelque chose. On nous a promis que nos problèmes recevraient une solution séparée et que nous n'aurions pas à le regretter. C'est là la promesse à laquelle nous nous sommes fiés l'année dernière à la Chambre, et, à moins que le gouvernement ne rectifie cet état de choses maintenant, la seule manière de redresser la situation et d'obtenir ce à quoi nous avons cru est de provoquer la tenue d'élections et de changer de gouvernement. (*Applaudissements*)

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, pendant les dix ans que j'ai passés à la Chambre, je n'ai pas participé à ce qu'on appelle la période des griefs, mais, ce soir, je me vois contraint de dire quelques mots. La brièveté de mes commentaires n'a rien à voir à l'importance qui j'attache à la discussion que l'honorable député de Cumberland (M. Coates) a amorcée de façon aussi magistrale, efficace et éloquente.

J'approuve ce que mes collègues des provinces atlantiques ont dit au sujet des problèmes découlant d'événements consécutifs à l'adoption d'une nouvelle mesure législative dans le domaine des transports. Comme l'a dit l'honorable député de Cumberland, les questions de transport remontent à l'époque de la Confédération, chez nous. Évidemment, à cause de notre position géographique, les transports et communications ont été au premier plan de nos problèmes économiques et politiques et dominent les questions d'ordre économique et politique que nous avons posées au gouvernement central.

Comme l'ont dit mes collègues, on éprouve actuellement un sentiment de déception, pour me servir d'un euphémisme, qui provient de nouvelles méthodes, de nouveaux changements, qui ont exacerbé et empiré les problèmes antérieurs et les injustices—d'aucuns diraient iniquités—qui existaient et qui persistent à cause de notre position géographique. Je voudrais insister, monsieur le président, sur le fait que dans deux parties de notre région, dans les deux provinces insulaires, les problèmes se font encore plus vivement sentir.

Dans l'Île du Prince-Édouard, aux résultats moins que salutaires de la nouvelle mesure législative s'ajoute une augmentation des tarifs de transport, y compris le transport par traversier. Encore une fois, la construction de la chaussée a été différée. Inutile de le dire, aucun de ces deux facteurs n'a amélioré notre économie ni stimulé les espérances et les aspirations des gens de la province à qui, dès 1873, on a fait des promesses précises non équivoques au sujet du transport.

Dans l'autre île, Terre-Neuve, les habitants doivent faire face à un problème qui les affecte du point de vue sociologique et qui bouleverse leur économie: le retrait du service des voyageurs sur la ligne de chemin de fer. On n'en a rien dit dans la loi de l'Union, il y a quelques années. Je m'inquiète du calme étonnant manifesté à l'égard de cette mesure très importante qui représente une perte économique alarmante et une rupture très grave des réseaux de transport dans la plus jeune des provinces canadiennes. Si personne ne veut parler pour elle, je vais risquer, ce soir, un mot en sa faveur. Non pas

que l'Île du Prince-Édouard soit sans problème...

**M. O'Keefe:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

**M. Macquarrie:** L'Île du Prince-Édouard a des problèmes, mais j'affirme...

**M. O'Keefe:** J'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Le député invoque le Règlement.

• (9.30 p.m.)

**M. O'Keefe:** J'ai pris la parole tantôt sur ce même problème, qui préoccupe vivement tous les députés, en particulier ceux des Maritimes.

**M. Macquarrie:** J'étayais mes remarques sur le fait qu'une lecture attentive des journaux de Saint-Jean montre qu'ils blâmaient en partie plusieurs députés de Terre-Neuve indifférents à certaines revendications de syndicats indignés. Je n'ai pas l'intention de croisser le fer avec les députés d'une autre province ou d'un autre parti. Je m'intéresse seulement à l'amélioration des transports de Terre-Neuve. Je suis membre d'une autre province insulaire qui a beaucoup souffert de l'action du gouvernement fédéral. C'est pourquoi le député devrait apprécier notre aide au lieu de chercher à me détourner de mon but.

Au nom des résidents de la province du député, je tiens à dire que le chômage forcé de centaines de gens à Terre-Neuve cause beaucoup d'inquiétude. Je prie le ministre des Transports (M. Hellyer) de prêter une oreille sympathique aux problèmes de ces gens. J'ai vu peu de manifestations de commisération, mais je vis dans l'espérance. Je n'exploite pas l'adversité et j'éprouverais plus d'intérêt si le ministre travaillait activement à rendre la loi sur les transports plus sensible aux besoins de notre région, surtout aux besoins des provinces insulaires qui, après bien des années d'injustice, auront besoin de mesure de redressement. Qu'on nous les présente plutôt que de nous donner une interprétation bureaucratique et insensible qui nous fera encore retarder davantage par rapport au reste du pays. J'exhorte le ministre à examiner très prochainement certains des problèmes que mes collègues, surtout le député de Kings (M. McQuaid), ont exposés avec tant d'éloquence ce soir. J'expose présentement un grief, et les transports ont bien souvent fait l'objet de griefs au Canada. Nous souffrons aujourd'hui parce que le gouvernement central est insensible. Je l'invite à remédier à cette situation en prenant des mesures positives, sur les plans économique et législatif, non pas tant pour nous que pour notre région et pour le pays tout entier.

**Mr. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député de Queens, ceux parmi nous qui représentent des circonscriptions des provinces Maritimes n'ont pas l'intention de faire de ce grief une question partisane. (*Exclamations*) J'ai hésité avant de demander la parole. J'espérais qu'un député ministériel représentant une circonscription maritime partagerait notre souci à l'égard de cette très grave question.

**Une voix:** Pourquoi riez-vous?

**M. Fairweather:** Parce que je fais face aux problèmes avec philosophie et qu'à mon avis, il est préférable de sourire que de faire des simagrées. (*Applaudissements*)

Je ne m'attendais pas, en prenant la parole durant ce débat à faire part de ma philosophie personnelle avec la Chambre; mais si on me lance un défi, je suis prêt à relever le gant.

Revenons au problème: le changement dans l'économie des transports des Maritimes. Comme l'a déclaré le député de Victoria-Carleton (M. Flemming), on a aboli les taux visant les wagonnées incomplètes et imposé des taux de messageries à ces envois. Le nouveau ministre, qui ne représente pas encore une circonscription des Maritimes, sera heureux de ce cours rapide sur l'économie des transports dans les Maritimes. Ce discours ne lui apprendra pas grand-chose; mais il lui fera quand même comprendre que ceux qui s'opposent au gouvernement sont unis sur ce grief important. (*Applaudissements*)

Je laisse à d'autres la tâche difficile de signaler au ministre les avantages de cette initiation rapide et conjointe. Il est évident que la région présente beaucoup d'inconvénients. Nous devrions peut-être les taire mais, si nous voulons parler franchement, il faut admettre que de nombreux obstacles, dont le moindre n'est pas le transport, s'opposent à l'industrialisation de l'Est du Canada.

Je ne répéterai pas ce qu'on a déjà dit de cas particuliers. Cependant, récemment, dans les provinces atlantiques, grâce au concours du Conseil économique des provinces atlantiques et de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, nous avons réussi à offrir un front uni contre certains problèmes qui nous harcèlent.

L'Office d'expansion économique de la région atlantique a jugé opportun de dépenser des deniers publics—et la nation l'a approuvé, je crois—afin de remédier à quelques-uns des

principaux problèmes routiers dans cette région du Canada.

Le ministre aiderait de façon bien précise si, sans tarder, il faisait faire une étude du besoin d'installations pour le déchargement des navires transporteurs de provendes dans le port de Saint-Jean. Il est paradoxal que ce grand port d'hiver puisse charger les cargaisons destinées aux marchés du monde mais qu'il n'ait pas les installations nécessaires au déchargement des céréales si importantes pour l'économie agricole des régions du bas et de l'ouest du Nouveau-Brunswick.

Il existe un nouveau cliché dans le langage parlementaire, soit «priorités». Je m'intéresse au développement de ces clichés, et «priorités» est à l'honneur en ce moment. Je me joins à mes collègues pour demander au ministre d'accorder une haute cote de priorité à ces questions de transport dont se préoccupent sérieusement bon nombre des députés qui représentent la région atlantique du Canada.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Je voudrais demander à la Chambre quelques minutes de son temps pour parler de cette question qui est d'un intérêt vital pour l'économie des provinces atlantiques. Je désire remercier l'honorable député de Cumberland (M. Coates) d'avoir soulevé cette question ce soir devant la Chambre. Ce matin même, j'ai reçu des messages de mes commettants; l'un d'entre eux émanait du président de la Chambre de Commerce de Sydney-Nord et tous se plaignaient amèrement de la rigueur de ce tarif-marchandises.

Je suis heureux de voir le ministre et je ne voudrais pas me montrer dur à son égard. Il se souviendra, j'en suis sûr, des liens d'amitié que nous avions noués lorsqu'il était ministre de la Défense nationale. J'espère qu'il ne prendra rien de ce que je vais dire à titre personnel.

Avant d'entrer dans les détails, puis-je verser au compte rendu officiel les vues de la Chambre de Commerce de Sydney qui sont exposées dans le *Post* de Cap-Breton en date du 28 septembre. Comme le temps est précieux, je vais m'occuper de cela immédiatement.

Le ministre est au courant de l'opinion de ceux qui ont pris la parole ici. Je désire lui faire part des vues d'autres personnes, en dehors de la Chambre, au sujet de cette question si importante.

• (9.40 p.m.)

Avant de citer ce journal, puis-je signaler que le porte-parole du *Board of Trade*, qui se nomme Harvey Webber, est un éminent et excellent citoyen de Sydney et un brave garçon. Tout ce que je peux ajouter, c'est que je n'ai jamais entendu dire qu'il était de mon parti. L'article s'intitule «Le *Board of Trade* s'élève contre la majoration du tarif-marchandises» et dit:

Le *Board of Trade* de Sydney a énergiquement protesté auprès du ministre des Transports et de l'*Express Traffic Association* au sujet de l'application précipitée d'un nouveau régime de tarif-marchandises qui, d'après lui, aura de graves effets sur les prix à la consommation dans la région atlantique.

Le *Board of Trade* a appris qu'en vertu de la nouvelle mesure législative, les chemins de fer ne sont pas tenus de faire approuver les majorations de tarif.

De fait, Harvey Webber, président du *Board of Trade*, déclare que le nouveau tarif n'a été divulgué à la Commission des transports des provinces Maritimes que le 21 août et est entré en vigueur le 5 septembre.

D'après M. Webber, le nouveau système de tarif-marchandises mis en vigueur par les chemins de fer pour le service des marchandises de moins d'une wagonnée aura une répercussion grave sur les prix à la consommation dans l'Est du pays.

Ces augmentations, a-t-il ajouté, accompagnées par bien d'autres changements radicaux, ont couronné la fusion par les chemins de fer, de leurs services de messageries et de marchandises de moins d'une wagonnée, en instituant un barème unique de tarifs, de règlements et de conditions de transport pour tout le trafic de moins d'une wagonnée.

D'après le président de la Commission «en raison de sa situation géographique, la région atlantique est l'usager de chemin de fer le plus important par tête d'habitants au Canada, et elle se ressentira donc davantage de la majoration des coûts.»

Les augmentations suscitées par les changements ont abouti à neutraliser tout avantage découlant de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.

M. Webber ajoute: «D'après les chiffres communiqués par la Commission des transports des provinces Maritimes qui représente les expéditeurs de la région, la majoration des taux, dans certains cas, atteint jusqu'à 282 p. 100.»

Prenons, a-t-il dit, comme exemple du nouveau barème de tarifs, l'expédition de Stellarton à Québec de 35 livres de vêtements. Cet envoi aurait coûté auparavant $2.72 par tarif-marchandises ou $3.25 par messageries. D'après le nouveau barème, l'envoi coûte $4 soit une augmentation de 47 et de 23 p. 100 respectivement. L'expédition d'un canoë de Truro à Halifax coûtera neuf fois plus qu'en vertu de l'ancien régime de tarifs.

Ces nouvelles règles sont attribuables à la formule de volume et de densité qui s'établit à 10 livres au pied cube de surface, les frais s'établiront selon le taux de 10 livres. Quand il s'agit par exemple de petits poussins, la majoration consécutive des frais pertinents devient effrayante.

A ce sujet, la Chambre de commerce des provinces Maritimes a présenté un vigoureux mémoire aux premiers ministres provinciaux.

Cependant, dit M. Webber, tous les hommes d'affaires et autres expéditeurs devraient se préoccuper de cette hausse et de la possibilité qu'elle nuise à notre situation économique. Le président a ajouté: «Les consommateurs peuvent s'attendre à payer plus cher les articles qui seront expédiés par fer dans cette région.»

J'espère que le ministre a écouté avec attention ces commentaires que le *Post* du Cap-Breton attribue à la Chambre de com-

merce de Sydney. Il sourit. Bien sûr, à ses yeux Sydney n'est qu'un point quelconque sur la grand-route, et je suppose qu'il ne s'y intéresse pas tellement. En période électorale toutefois, il pourra y trouver un intérêt capital.

Voici un autre point que j'aimerais faire ressortir. Quand le ministre était responsable de la défense nationale, la fermeture de bases dans la région atlantique mit des centaines de gens en chômage. Dans ma propre circonscription, 700 personnes se sont trouvées sur le pavé lors de l'abandon de la base navale de Point-Edward; non seulement elles étaient sans emploi, mais elles étaient victimes de la montée vertigineuse des prix.

Après la perte de notre «capitaine» de Bonavista-Twillingate, je m'attendais à ce que le ministère fasse peau neuve. D'après ce que j'ai lu, il semble que la plus grande ambition de l'ancien ministre de la Défense nationale était d'être mêlé aux transports où il ferait des changements fantastiques dans tout le pays et réaliserait de grandes choses en vue de l'avenir. J'espère qu'il en sera ainsi. De nombreux domaines d'activité ont été évoqués. Avec l'autorité dont il jouit au sein du cabinet, il lui suffirait de lever le doigt pour déterminer dans le tarif-marchandises des changements très profitables à notre région atlantique.

En ce qui concerne Terre-Neuve, je suis sûr que le député de Saint-John a présenté des instances énergiques à ce sujet, mais le cabinet fait la sourde oreille, peu importe d'où viennent les instances, qu'elles soient présentées par les membres de ce parti ou du leur. Je suis sûr que le député a présenté des instances au nom de sa province. Le fait qu'il se trouve près de l'ancien ministre des Transports aurait dû l'aider. Ce dernier avait été transplanté à Terre-Neuve; il s'y était établi bien qu'il ne soit nommé par aucun congrès. De toute façon, il est allé vers des pâturages plus verdoyants—et je veux bien dire plus verdoyants.

Je n'ai pas l'intention d'accaparer plus longtemps l'attention des députés. Nous aurons sûrement de nombreuses occasions à l'avenir de souffler à l'oreille du ministre actuel des Transports (M. Hellyer) les mesures que nous aimerions qu'il prenne. Maintenant qu'il est chargé d'un nouveau ministère, au nom du ciel, qu'il ne le mette pas en sens dessus dessous, comme il a fait avec le ministère de la Défense nationale.

**M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Je tiens à m'associer aux autres députés de la région atlantique qui ont traité pendant cette période réservée aux griefs du tarif-marchandises qui nuit sérieusement à l'économie des Maritimes.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

Des députés plus anciens que moi ont parlé de leur participation passée à la procédure permettant la formulation de griefs. Comme député relativement nouveau, je me suis demandé si cette procédure était efficace. Cette fois-ci, cependant, j'ai été frappé, comme le nouveau ministre l'a été aussi sans doute, de ce que tous les députés qui ont pris la parole aient traité du même problème fondamental, préjudiciable à toute la partie est du pays.

Je me rends compte de certaines des difficultés du ministre. Il vient d'assumer des fonctions rattachées à un ministère nouveau et comportant de lourdes responsabilités. En outre, il s'est occupé l'an dernier, d'une façon dynamique et quelque peu controversée, de l'adoption d'un projet de loi qui a suscité polémiques et inquiétudes sérieuses dans tout le pays. Par conséquent, il ne saisit peut-être pas certaines nuances d'une mesure sur les transports qui confère aux chemins de fer le pouvoir de faire ce qu'ils ont fait dans les provinces atlantiques.

C'est là le fond du problème. La question intéresse plus qu'un groupe de gens des Maritimes qui crient dans le désert, pleurant sur ce qui est arrivé. Le ministre a, dans le passé, prouvé qu'il pouvait prendre des mesures draconiennes lorsqu'il l'estimait nécessaire. Espérons qu'il en fasse autant pour remédier à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Depuis dix ans, nous survivons par la force du poignet, dans les Maritimes. Nous tentons de réussir par nos propres efforts. Maintenant, en la première année de notre deuxième siècle, on cherche à nous assommer. Nous nous relevons par la force du poignet, mais on nous assomme aussitôt avec ce nouveau tarif qui fait perdre du terrain à toute la région atlantique.

Je ne m'attarderai pas, car je sais que le ministre meurt d'envie de se lever et de traiter de certains des points que nous avons soulevés.

• (9.50 p.m.)

Bien plus, comme il s'agit d'un débat apolitique, j'aimerais entendre l'opinion de vis-à-vis au sujet de ce problème qui concerne des gens d'un peu partout. Le député d'Halifax (M. McCleave) a dit que quelqu'un n'était pas à sa place. Peu m'importe où sont ces gens. Ils ne sont pas à leur place plus à un endroit qu'à un autre; ils sont acculés au mur par l'utilisation de ce tarif-marchandises pour les chargements de moins d'une wagonnée. Ce tarif ne se rapporte à rien. Dans le cas actuel, la région atlantique est assommée parce que les taux pour les chargements de moins d'une wagonnée ne sont d'aucune utilité dans l'Est. Nous n'avons pas de wagons en commun, de wagons d'association ni de service rail-route; nous n'avons pas les vastes

quantités que connaissent les autres parties du Canada. Nous devons expédier en chargements de moins d'une wagonnée. Ici, nous avons à faire face à une augmentation de tarif comme l'augmentation de 288 p. 100 pour les croustilles. Il y a plusieurs fabriques de croustilles dans ma circonscription. Le député de Victoria-Carleton (M. Flemming) en a également dans la sienne, quoique les croustilles n'y soient pas aussi bonnes que dans la mienne. Il y a l'augmentation de 369 p. 100 quant aux canoës. Nous n'avons pas beaucoup de canoës, mais nous avons des meubles et des embarcations à moteur. Quand il y a une augmentation de 400 p. 100 sur les chaussures, cela ne saurait que nuire aux Maritimes.

L'honorable député d'York-Scarborough (M. Stanbury) a suivi de près le débat et a manifesté son intérêt. Toutefois, il ne s'agit pas seulement des gens des provinces Maritimes criant au secours. Auparavant, il fallait motiver les augmentations du tarif-marchandises avant qu'on les permette. Au bon vieux temps, les sociétés de chemins de fer devaient s'adresser à la Commission des transports. Le prédécesseur du ministre actuel nous a assurés que rien d'extrême ne serait fait et que l'enquête sur les transports dans les Maritimes serait menée à bien avant qu'on ne prenne des mesures qui pourraient faire du tort à ces provinces. Nous nous sommes déclarés en faveur du bill sur les transports. Nous avons proposé bien des modifications, mais nous admettions que si la loi doit être la même dans tout le pays, certaines régions doivent y perdre. Le fameux prédécesseur du ministre actuel nous a offert certaines assurances. J'ai été de ceux qui ont signalé au ministre que nous voterions en faveur de ce bill, en principe, même si nous n'étions pas protégés.

Il n'aura fallu que quelques mois pour que ces prédictions de malheur se réalisent. Je ne voudrais pas parler jusqu'à la dernière minute, car je m'aperçois que le ministre veut répondre, peut-être aussi le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) et d'autres députés de la région de l'Atlantique. Les députés de ce côté-ci de la Chambre convenaient d'approuver le bill relatif aux transports, se fiant aux affirmations du ministre. Le ministre entendait que les problèmes de transport particuliers à la région de l'Atlantique devaient faire l'objet d'un examen consciencieux. J'espère que le nouveau ministre saisit la portée des propos tenus par certains vis-à-vis. Il est dit, même dans le rapport de la Commission MacPherson, que les Maritimes doivent faire l'objet d'une étude à part. Après sa publication, mais avant que toute mesure puisse être prise, les chemins de fer nous ont coupé l'herbe sous le pied. Je le répète, c'est le coup de Jarnac qui vient défaire tout ce qui s'était accompli dans la région de l'Atlantique ces dix dernières années.

Je ne veux pas être sectaire, mais je dois dire qu'à moins que le ministre n'use de sa discrétion et de son talent personnel—qui amène parfois des protestations de ce côté-ci de la Chambre—pour modifier le tarif des chargements de moins d'une wagonnée, les libéraux vont perdre pied dans l'Est, quel que soit le coin où ils s'assoient. Quoi que le ministre puisse dire ce soir, les députés de ce côté-ci de la Chambre auront hâte de voir quelles mesures concrètes seront prises pour diminuer ces augmentations énormes dans l'Est. Même si nous n'avons pas beaucoup d'entreprises de fabrication, celles que nous avons se trouveront isolées avant qu'elles puissent se développer.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les griefs exposés ce soir. Je dois dire qu'on n'a pas manqué de me faire comprendre que mon nouveau portefeuille est très important—du moins, aux yeux des provinces Maritimes—et c'en est peut-être un qui n'est pas plus facile que le précédent. Je suppose que seul l'avenir nous le dira. J'ai aussi été impressionné par la solidarité dont ont fait preuve les députés des Maritimes. Je dois dire à l'intention des députés des Maritimes qui nous font face, que ceux de ce côté-ci de la Chambre m'avaient déjà présenté des instances personnellement. Je les en remercie.

**M. Crouse:** J'ai vu l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) vous parler ce soir.

**L'hon. M. Hellyer:** Ceci m'a évité de devoir prendre davantage de temps à la Chambre.

**M. Fairweather:** Que leur avez-vous dit?

**L'hon. M. Hellyer:** La même chose que ce que je vais vous dire à présent.

**M. Fairweather:** Priorité en temps utile.

**L'hon. M. Hellyer:** A vrai dire, nous avons eu un cours accéléré sur les transports et sur les besoins des Maritimes. J'ai certainement appris beaucoup sur ce très important sujet et j'en suis, bien entendu, reconnaissant. Je me montre compréhensif pour les besoins des provinces Maritimes. Malgré ce que pourront dire un ou deux parmi mes amis d'en face, si on veut se donner la peine d'examiner les statistiques, on verra que j'ai pris un certain nombre de mesures qui ont contribué à main-

tenir l'emploi dans ces provinces à un niveau élevé, grâce aux activités de la défense nationale, et les dépenses ont certainement été supérieures à ce qu'elles auraient été sans ces efforts particuliers.

En ce qui concerne les taux annoncés récemment, je voudrais signaler que je ne les ai pas étudiés. On m'a laissé entendre qu'il s'agissait d'une affaire prioritaire, mais lorsque je les aurai examinés et que j'aurai envisagé leur effet sur l'industrie et les consommateurs dans les Maritimes, je serai mieux placé pour évaluer leurs répercussions sur l'essor et l'expansion des provinces Maritimes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 56(2) du Règlement, de mettre aux voix la motion dont la Chambre est saisie.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

**M. le président:** Comme il est dix heures, dois-je me lever, demander à quitter le fauteuil pour siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** Entendu.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A 10h, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 4 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DE MEMBRES DE LA DIVISION DU ROYAUME-UNI DE L'ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puis-je signaler aux députés la présence dans la tribune de l'Orateur d'une éminente délégation de parlementaires du Royaume-Uni, de l'Irlande-du-Nord, de l'île Jersey et de l'île de Man. Ces distingués visiteurs, qui font partie de la division du Royaume-Uni de l'Association des parlementaires du Commonwealth, visitent le Canada, et spécialement Ottawa, sur l'invitation de la division canadienne. Au nom des députés, je leur souhaite la plus cordiale bienvenue. (*Applaudissements*)

[*Français*]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MONGRAIN—PLAINTE AU SUJET DE L'IMPOSSIBILITÉ DE PARTICIPER À UN DÉBAT

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je vous ai donné avis cet avant-midi que je voulais poser la question de privilège, et voici mon grief que j'explique le plus brièvement possible et avec toute la sérénité possible.

Monsieur l'Orateur, j'ai assisté à tout le débat qui s'est poursuivi pendant trois jours sur l'habitation. J'ai entendu 36 ou 37 discours; j'ai suivi avec intérêt 12, 13 interventions du parti libéral; 14, je crois, du parti conservateur; 6 du Nouveau parti démocratique; 2 du Ralliement créditiste; 2 du parti créditiste. J'ai demandé à être inscrit sur la liste des orateurs six fois verbalement et quatre fois par écrit. Je me suis levé de mon siège 23 fois pour demander la parole, avec le résultat que je n'ai pas pu avoir mon tour.

Alors, je crois, monsieur l'Orateur, que j'ai un grief légitime, parce que je crois avoir les mêmes droits que tous les députés. Et si l'on veut objecter que d'autres députés n'ont pas parlé, je dirai que, si un jour, pour des raisons d'amour ou de raison, je faisais un mariage avec l'un des partis de cette Chambre, j'en accepterais les avantages et les inconvénients; par exemple, l'inconvénient de laisser exprimer mon point de vue par les chefs de file du parti plutôt que de le faire moi-même quand le temps ne me le permettra pas. C'est là mon grief, monsieur l'Orateur.

• (2.40 p.m.)

A PROPOS DE L'ABSENCE PROLONGÉE DE LA CHAMBRE DU DÉPUTÉ DE YUKON

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, conformément à la suggestion que vous formuliez hier alors que j'invoquais le Règlement, par suite des absences continues, dont le député de Yukon (M. Nielsen) s'est rendu coupable depuis le 29 août 1966 jusqu'au 25 septembre 1967, à votre suggestion, dis-je, j'ai jugé plus régulier de procéder par voie d'une question de privilège.

Je ne voudrais pas citer des auteurs comme Dawson—qui rappelle par exemple le cas de sir John A. Macdonald qui a dû être convoqué à la barre du Parlement pour n'avoir pas demandé la permission de la Chambre à cause de quelques-unes de ses absences.

Je voudrais plutôt me situer dans un contexte moderne et rappeler que M. Robert Stanfield, le nouveau chef du parti conservateur progressiste, a lui-même déploré l'absentéisme à la Chambre, et je suis d'accord avec lui, monsieur le président.

L'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), dont les interventions sont fréquentes, et même fructueuses en certaines circonstances, a invoqué, en 1964, l'article 5 du Règlement, alors qu'il a demandé, avec le talent et l'habileté qu'on lui connaît, la permission de la Chambre de pouvoir s'absenter, puisque le débat au sujet de l'adoption d'un drapeau distinctif se prolongeait indûment. La Chambre, à l'unanimité, lui accorda la permission de se retirer.

Un peu plus tard, en 1965, l'honorable député de Yukon (M. Nielsen), comme l'atteste la page 12,746 de la version française des Débats, invoquait, à son tour, l'article 5 du Règlement pour signaler que, en l'occurrence, il devait être appelé comme témoin devant le commissaire et juge-en-chef Frédéric Dorion, qui présidait la célèbre enquête Rivard. A ce moment-là, l'honorable député de Yukon a fait allusion à l'article 5 du Règlement, comme en fait foi la page 12,746 du hansard, disant que s'il était appelé comme témoin, il était probablement plus régulier de se conformer aux prescriptions dudit Règlement.

Or, monsieur le président, depuis le 29 août 1966, l'honorable député est systématique-

ment absent. En relisant le compte rendu des *Débats*, je constate que du 29 août 1966 au 25 septembre 1967, 41 votes ont été pris à la Chambre, et le député qui siège dans l'opposition, qui n'est pas ministre et qui n'a pas de responsabilités ministérielles, n'a pas voté au cours de 32 votes, c'est-à-dire qu'il a été absent pendant 32 occasions où il fallait voter.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! A l'ordre! Je dois intervenir à ce stade et rappeler à l'honorable député qu'il ne peut considérer tout l'historique de la question qu'il soulève présentement.

Il s'agit plutôt d'indiquer la nature de la question de privilège, et la présidence doit se prononcer par la suite pour déterminer s'il y a, à première vue, une question de privilège. Je ne crois pas que l'honorable député puisse, avant que cette décision ait été prise, discuter la proposition de façon détaillée.

**M. Choquette:** Monsieur le président, je termine en obtempérant à vos instructions.

Je voulais tout simplement signaler à votre attention que l'article 5 du Règlement exige que lorsqu'un député désire s'absenter, il doit en demander la permission à la Chambre. Or, un député qui est continuellement absent, sans avoir demandé l'autorisation de la Chambre, se trouve à transgresser cette disposition du Règlement, et quand je pense à l'honorable député de Saguenay (M. Blouin) qui représente la plus grande circonscription du Canada, avec une population plus considérable que celle du Yukon et qui est toujours assidu, je dis que l'honorable député de Yukon agit comme un irresponsable, en étant continuellement absent. Je ne demande pas qu'on applique contre lui les mêmes sanctions appliquées contre le congressman Clayton Powell, mais...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Choquette:** ...qu'il présente des excuses.

[*Traduction*]

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Lotbinière (M. Choquette), j'aimerais souligner que ses références quant aux absences du député du Yukon sont inexactes. Je ne m'étonne pas qu'un député reconnu pour son irresponsabilité et sa totale incompréhension de la procédure parlementaire pose une question de privilège aussi peu fondée. Je m'étonne un peu, toutefois, de la fragilité de son argument; il prétend qu'elle a trait aux privilèges de la Chambre avec toutes les implications que cela comporte pour tous les députés.



Cela me rappelle, monsieur l'Orateur, le passage de la Bible où il est question de la femme adultère que des justes s'apprêtent à lapider. Notre Seigneur a alors déclaré «Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre»—voilà, monsieur l'Orateur, des paroles sur lesquelles nous ferions bien de réfléchir dans les circonstances que le député de Lotbinière a fait naître sans aucune nécessité.

A la suite d'une longue expérience pratique, le Parlement, dans sa sagesse, a adopté certaines règles régissant la conduite et l'assiduité des députés aux séances. Ces règles peuvent paraître trop vagues, trop souples et trop imprécises à un nouveau venu à la Chambre ou à ceux qui connaissent mal le caractère particulier de la Confédération canadienne. Je rappelle à Votre Honneur, cependant, que, de nos 265 circonscriptions fédérales—qui seront bientôt 264—il n'y en a pas deux exactement identiques quant à la superficie, à l'étendue et aux limites territoriales, ou quant à la distance à partir du siège du gouvernement.

**M. Choquette:** Le député de Saguenay est toujours ici.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Starr:** Puis-je rappeler au député que la circonscription de Lotbinière, par exemple, est une circonscription rurale assez peuplée, facilement accessible à partir d'Ottawa—sauf erreur, elle est à environ 250 milles—et bien desservie par chemin de fer, par la route ou même l'avion.

**M. MacInnis:** Mais pas par les députés. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Starr:** D'autre part, la circonscription du Yukon est vaste et éloignée, dix fois plus éloignée et difficile d'accès par n'importe quel moyen de transport, par rapport à celle de Lotbinière. Presque chacune de nos 265 circonscriptions diffèrent entre elles sous ce rapport.

Depuis de nombreuses années, monsieur l'Orateur, il n'a jamais été question d'exiger la présence d'un député à la Chambre. Si l'assiduité n'est pas exigée, alors l'absentéisme ne saurait constituer une infraction. Le dernier incident au Canada fut un cas spécial qui mit en cause sir John A. Macdonald. Il avait été nommé à un comité s'occupant d'irrégularités électorales dans le comté de Northumberland. L'autre membre du comité était M. Pearson, aucun lien de parenté avec le premier ministre. (*Exclamations*)

• (2.50 p.m.)

Comme ils ne s'étaient pas présentés à la Chambre, il fut ordonné qu'on les arrête, comme en font foi les *Journaux* de la Chambre du 10 mai 1873, à la page 317. Suivant l'explication historique, sir John avait dû garder la maison pour des raisons de santé de nature liquide. (*Exclamations*) Le 12 mai suivant, sir John reçut un certificat médical du Dr Tupper. Voici le certificat qui fut lu à la Chambre sous forme d'affidavit:

Je, Charles Tupper, de la ville d'Ottawa, dans le comté de Carleton, docteur en médecine, déclare sous serment: Ayant été appelé à donner mon opinion à titre professionnel relativement à l'état de santé de sir John A. Macdonald, membre de la Chambre des communes, j'ai affirmé qu'à mon avis celui-ci devait, pour préserver sa santé, s'abstenir durant quelques jours de l'exercice de ses fonctions de député...

(*Exclamations*)

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, faudra-t-il que nous, députés, revenions à ce genre de pratique? A mon avis, c'est le comble du mauvais goût. (*Applaudissements*)

Qu'un député en pointe un autre du doigt à cause de sa conduite, qui lui est imposée par la nature unique de la circonscription électorale qu'il représente, c'est futile, c'est faire perdre le temps de la Chambre. Les bons électeurs de Lotbinière ne préféreraient-ils pas lire, dans les journaux, que leur représentant s'intéresse davantage à des questions comme l'habitation ou la fâcheuse situation de l'agriculture dans l'Est, qu'à faire des observations stupides et de violentes attaques personnelles?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le chef de l'opposition ne pense-t-il pas qu'il a exposé son point? On me permettra peut-être de traiter de la question de privilège. Je puis assurer aux députés que j'ai eu l'occasion de réfléchir à la question soulevée par le député de Lotbinière. Il m'a fait tenir un préavis par écrit, au début de la journée, et je suis maintenant prêt à rendre une décision.

**Des voix:** D'accord.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Comme je suis directement impliqué dans cette affaire, je pourrais peut-être dire un mot. Je n'ai pas l'intention d'échanger des récriminations avec l'honorable vis-à-vis, mais ce qu'il a dit au sujet des absences qu'il a mentionnées dans le hansard est faux et sans fondement. Je pourrais montrer du doigt plusieurs députés de l'autre côté de la Chambre qui se sont absentés bien plus souvent que moi.

**M. Choquette:** Cela est faux.

**M. Nielsen:** Le député dit que cela est faux.

**M. Choquette:** Cela est faux.

**M. Nielsen:** Il ne m'entraînera pas à dire des injures à mon tour. (*Exclamations*)

Je me suis absenté parfois ces derniers mois, il est vrai, mais j'ai aussi été présent à la Chambre. Pendant mon absence le député de Lotbinière m'a manqué sûrement autant que je lui ai manqué. (*Exclamations*)

A l'appui du point qu'on a soulevé, j'aimerais que Votre Honneur se reporte à la page 2755 du hansard d'hier. La rubrique sous laquelle le député pose la question est celle-ci: «Question relative à l'absence prolongée du député du Yukon».

**Une voix:** Quelle honte.

**M. Nielsen:** En toute justice, cette rubrique devrait être rayée. Elle aurait, au moins, dû être exprimée de façon à indiquer qu'il s'agissait de l'allégation du député de Lotbinière et non pas d'un fait accompli, comme on pourrait le croire d'après le hansard d'hier. C'est tout ce que j'ai à dire.

**M. l'Orateur:** J'ai demandé aux députés de collaborer avec moi pour me permettre de rendre une brève décision sur le point soulevé par le député de Lotbinière.

Au sujet du dernier point soulevé par le député du Yukon, j'en reconnais la valeur: peut-être la rubrique de ce paragraphe du hansard ne convient-elle pas tout à fait. Il aurait pu être question d'une allégation plutôt que d'un exposé des faits. Je peux assurer au député que le compte rendu officiel de la Chambre sera rectifié en conséquence.

Hier, le député de Lotbinière a invoqué le Règlement à propos des privilèges du député du Yukon et je lui ai signalé que ces allégations ne pouvaient constituer un rappel au Règlement. En conformité du Règlement, il a maintenant prévenu la présidence qu'il a l'intention de poser la question de privilège aujourd'hui.

[*Français*]

Je rappelle à l'honorable député de Lotbinière que l'article 5 du Règlement est, en fait, depuis longtemps périmé. Je l'invite à prendre connaissance des commentaires faits par le professeur Dawson, dans son livre intitulé «Procedures of the Canadian House of Commons», à la page 89. L'auteur signale

que ce règlement n'a pas été mis en force depuis l'année 1877. A toutes fins pratiques, l'article 5 du Règlement, même s'il n'a jamais été aboli, a été remplacé par les dispositions de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Cette loi prévoit les sanctions applicables en cas d'absences injustifiées d'un député. Je crois que les dispositions de ce statut prévalent dans de tels cas.

J'en viens à la conclusion que la question de privilège soulevée par l'honorable député de Lotbinière ne peut être considérée davantage.

[*Traduction*]

[*Plus tard*]

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car je pense que c'est le bon moment. Aujourd'hui on vous a signalé l'en-tête d'une question du député du Yukon figurant au compte rendu, qui a été jugée inexacte. Je remarque qu'à la page suivante, page 2756, j'ai soulevé immédiatement après la question de privilège. Or elle ne porte aucun titre mais j'estime qu'elle devrait s'intituler «Question relative à l'activité subversive du député de Lotbinière».

## LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

### MODIFICATIONS RELATIVES AUX NORMES IMPOSÉES AUX CONJOINTS

**M. Hubert Badanai (Fort-William)** demande à présenter le bill n° C-156, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Badanai:** La loi actuelle sur la citoyenneté canadienne ne place pas sur le même pied mari et femme. Aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9, et 6 et 9 de l'article 10, elle permet à une femme dont le mari satisfait à certaines exigences, de devenir citoyenne canadienne, mais elle ne donne nulle part la même prérogative au mari d'une femme qui satisfait aux mêmes exigences.

Ainsi, par exemple, le règlement actuel exige qu'une femme dont le mari est citoyen canadien ait résidé au Canada pendant une période d'au moins 18 mois immédiatement antérieure à la date de sa demande, tandis qu'un homme, qu'il soit marié ou non à une citoyenne canadienne, doit avoir résidé au Canada pendant une période d'au moins cinq ans immédiatement antérieure à la date de sa demande.

[M. l'Orateur.]

Le bill a pour objet de supprimer cette anomalie et d'autres semblables.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### LA VOIE DU «GREAT SLAVE RAILWAY»

Question n° 94—**M. Baldwin:**

1. La voie du *Great Slave Railway* qui va d'un point dans le voisinage de Grimshaw, dans la province de l'Alberta, au Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, a-t-elle été déclarée une entreprise ordonnée au bien commun du Canada?

2. Dans l'affirmative, à quelle date cette voie ferrée a-t-elle été déclarée être ordonnée au bien commun du Canada?

3. La Commission des transports a-t-elle la juridiction sur le *Great Slave Lake Railway*?

4. Les membres du personnel d'exploitation et d'entretien du *Great Slave Lake Railway* sont-ils employés par le National-Canadien, le *Great Slave Lake Railway*, ou une autre société?

5. Ces employés sont-ils assujettis au Code du Travail du Canada (normes), au Régime de pensions du Canada et (ou) à la loi sur les chemins de fer?

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1 et 2. Bien qu'aucune déclaration précise n'ait été faite, l'article 1 du chapitre 56 des Statuts du Canada 1960-1961 concernant la construction de cette ligne de chemin de fer et l'alinéa c) du paragraphe (1) de l'article 6 de la loi sur les chemins de fer, c. 170, art. 1, S.R. 1952, se lisent ainsi:

«1. En vue d'établir des services de transport à destination et en provenance des établissements d'exploitation minière de la région du Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, et d'aider d'autre façon à la mise en valeur du Nord canadien.»

«6(1)c) à tout chemin de fer, ou partie de chemin de fer, construit ou non en vertu de l'autorité du Parlement du Canada, actuellement ou dans la suite possédé, contrôlé, loué ou exploité par une compagnie relevant entièrement ou en partie de l'autorité législative du Parlement du Canada, ou par une compagnie exploitant un chemin de fer relevant entièrement ou en partie de l'autorité législative du Parlement du Canada, que ce droit de propriété, de contrôle ou d'exploitation en premier lieu mentionné soit acquis ou exercé par achat, bail, contrat ou autre moyen quelconque, et soit acquis ou exercé en vertu de l'autorité du Parlement du Canada, ou de la législature de toute province, ou de toute autre manière; et tout chemin de fer, ou partie de chemin

de fer, actuellement ou dorénavant ainsi possédé, contrôlé, loué ou exploité, est réputé et est par la présente loi déclaré un ouvrage à l'avantage général du Canada.»

3. Comme cette ligne de chemin de fer est encore en construction, seulement la construction des passages à niveau et des étagements de voie et(ou) l'installation de systèmes de protection relèvent de la Commission canadienne des transports. L'exploitation ferroviaire répond sous tous les rapports aux dispositions statutaires applicables.

4. Certains employés comme ceux des trains de service sont des employés des chemins de fer Nationaux du Canada. D'autres sont des employés des entrepreneurs qui travaillent sur la ligne.

5. Oui, en ce qui concerne les employés des chemins de fer Nationaux du Canada.

LE SERVICE-VOYAGEURS DU NATIONAL-CANADIEN À TERRE-NEUVE

Question nº 190—**L'hon. M. Hees:**

1. Les Chemins de fer Nationaux du Canada à Terre-Neuve se proposent-ils d'abandonner leur service-voyageurs par rail?

2. Les Chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils arrêté des dates probables en vue de l'abandon de leur service-voyageurs à Terre-Neuve?

3. Combien d'employés ont été mis en disponibilité, à ce jour, par les Chemins de fer Nationaux du Canada?

4. Combien d'emplois seront touchés si les Chemins de fer Nationaux du Canada abandonnent effectivement leur service-voyageurs?

5. Quels sont les projets des Chemins de fer Nationaux du Canada visant à assurer de nouveaux emplois à ceux qui seront atteints par l'abandon du service-voyageurs à Terre-Neuve?

**M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Avant d'abandonner un service-voyageurs par rail, il faut en obtenir l'autorisation de la Commission canadienne des transports. Les chemins de fer Nationaux du Canada se proposent de présenter une demande à la Commission parce que, depuis l'achèvement de la route transcanadienne à travers Terre-Neuve, il s'est produit une baisse rapide des recettes des trains de voyageurs. Le service que le chemin de fer peut assurer avec le matériel et les installations ferroviaires disponibles ne peut soutenir la concurrence si l'on tient compte des avantages qu'offre le voyage par la route. En conséquence, la compagnie a décidé d'exploiter une entreprise de transport par autobus afin d'assurer aux Terre-neuviens un service-voyageurs plus rapide et plus commode.

2. Les chemins de fer Nationaux du Canada se proposent d'abandonner l'exploitation du service-voyageurs par rail dès l'établissement du service d'autobus, établissement dont la date a été provisoirement fixée au mois de juin 1968.

3. Aucun.

4. Environ 150 emplois de l'exploitation ferroviaire. Cependant, l'établissement de postes dans le service d'autobus apportera une certaine compensation.

5. On ne ménagera aucun effort pour offrir un autre emploi aux employés en surnombre.

L'IMPORTATION DU BEURRE

Question nº 334—**M. Laprise:**

1. Quelle quantité de beurre a été importée au cours de l'année 1966-1967, pour quel montant, et de quels pays?

2. Quelle quantité de beurre est en réserve au Canada?

3. Quelle quantité de beurre le gouvernement se propose-t-il d'importer au cours de l'année 1967-1968?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada):** Le ministère du Commerce et le ministère de l'Agriculture m'informent comme suit:

1. La quantité et la valeur en dollars du beurre importé au Canada au cours de l'année 1966-1967 ont été les suivantes:

| Pays | Quantité (Quintaux) | Valeur (en milliers de dollars) |
|---|---|---|
| **Année 1966*** | | |
| Belgique et Luxembourg | 16,643 | 405 |
| France | 43,898 | 2,251 |
| Pays-Bas | 171,199 | 3,986 |
| Nouvelle-Zélande | 160 | 8 |
| États-Unis | 2,220 | 60 |
| Totaux | 234,120 | 6,710 |
| **Année 1967* (de janvier à mars inclus)** | | |
| Belgique et Luxembourg | 46,849 | 1,086 |
| Nouvelle-Zélande | 22,400 | 846 |
| Totaux | 69,249 | 1,932 |

*Tout le beurre importé en 1966 et de janvier à mars 1967 a été importé pour être transformé et réexporté ou pour être réexporté comme provisions de bord, à l'exception du beurre importé de la Nouvelle-Zélande de janvier à mars 1967, lequel a été importé par la Commission canadienne des produits laitiers pour la consommation locale.

2. Au 1er juillet 1967, les stocks de beurre de beurrerie dans les entrepôts frigorifiques et les fabriques laitières au Canada s'élevaient à 47,406,000 livres comparativement à 57,602,000 livres au 1er juillet 1966.

3. Le renseignement n'est pas disponible.

*RADIO-CANADA—LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND RELATIF AUX SALAIRES

Question nº 364—**M. Ormiston:**

Est-ce que du 1er janvier 1966 au 1er septembre 1967, le gouvernement, le ministre du Travail ou tout autre fonctionnaire du ministère du Travail auraient ordonné, recommandé, suggéré ou décidé que la direction de la Société Radio-Canada approuve une entente spéciale sur les salaires avec un syndicat particulier, et cela à un taux plus élevé que celui qui avait été recommandé, suggéré ou décidé par cette même Société?

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada m'informe comme suit: En septembre 1966, le ministère du Travail participait aux délibérations de l'Association nationale des employés et techniciens de la radio-diffusion et de la Société Radio-Canada portant sur un différend relatif aux salaires. Ces délibérations ont entraîné un accord mutuellement acceptable aux deux parties.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À L'EMPLACEMENT DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DEVANT ÊTRE CONSTRUITS DU CÔTÉ QUÉBÉCOIS DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 370—**M. Isabelle:**

Quel sera l'emplacement exact de chacun des deux édifices fédéraux qui seront construits prochainement du côté québécois de la capitale nationale dont l'un dans la ville de Hull et l'autre dans la municipalité de Lucerne, dans le comté de Gatineau?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** L'édifice du bureau central du ministère des Forêts et du Développement rural sera situé dans les environs de l'Imprimerie du gouvernement canadien, dans la cité de Hull (P.Q.).

Le Centre de recherches forestières sera situé sur le côté ouest du chemin de la Montagne, près du carrefour du boulevard Gamelin, dans la municipalité de Lucerne (P.Q.).

[*Traduction*]

LES PRAIRIES ET L'APPLICATION D'UN PROGRAMME D'INDEMNISATION AUX PÊCHEURS

Question nº 378—**M. Stefanson:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'étendre également aux pêcheurs du Manitoba et des autres provinces des Prairies l'application du Programme d'indemnisation aux pêcheurs canadiens?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand ces mesures entreront-elles en vigueur?

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** 1. Oui.

2. Aussitôt que les provinces auront signifié qu'elles sont prêtes à participer aux dispositions administratives concernant le travail sur les lieux pour l'évaluation des navires, la perception des primes et les contacts avec les pêcheurs.

LE MANITOBA ET L'APPLICATION D'UN PROGRAMME D'INDEMNISATION AUX PÊCHEURS

Question nº 380—**M. Stefanson:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'étendre également aux pêcheurs du Manitoba l'application du Programme d'indemnisation des installations à terre et aux engins de pêche fixes?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand ces mesures entreront-elles en vigueur?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** 1. Oui, l'assurance des engins de pêche fixes et des installations à terre fait partie du plan d'indemnités aux pêcheurs.

2. Aussitôt que les provinces auront signifié qu'elles sont prêtes à participer aux dispositions administratives concernant le travail sur les lieux pour l'évaluation des navires, la perception des primes et les contacts avec les pêcheurs.

LE MAINTIEN DU PRIX DE REVENTE DES ARMES À FEU

Question nº 394—**M. Enns:**

1. Des plaintes touchant certaines pratiques du maintien des prix de revente ont-elles été formulées au directeur des enquêtes et de la recherche à l'égard de certains fabricants d'armes à feu, notamment Remington, Browning et Ithaca?

2. Le directeur des enquêtes et de la recherche a-t-il procédé à une étude afin de déterminer si la fixation des prix des armes à feu par les fabricants, par l'entremise des vendeurs autorisés, constitue une pratique restrictive du commerce en vertu de l'article 34 de la Loi des enquêtes sur les coalitions?

3. A-t-on pris des mesures contre les fabricants d'armes à feu?

**L'hon. John N. Turner (régistraire général du Canada):** 1. Oui, concernant Remington.

2 et 3. D'après la pratique établie, on ne doit pas révéler si un groupe désigné de sociétés ou de particuliers a fait ou fait actuellement l'objet d'une enquête, à moins qu'un rapport n'ait été publié ou que des poursuites n'aient été intentées devant les tribunaux.

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE CENTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA

Question nº 350—**M. Johnston:**

1. A-t-il été nécessaire de changer le nom du Service national de placement en celui de «Centre de la main-d'œuvre du Canada», et dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

2. Quel a été le coût total *a*) de la séparation des bureaux, *b*) de la séparation du personnel, *c*) de la location d'immeubles n'appartenant pas au fédéral, *d*) de la mise au rancart de la papeterie et autres fournitures de bureau par suite du changement de nom?

3. Quel était le nombre total du personnel de la Commission de l'assurance-chômage et des Services de placement séparément en 1965 et en 1966 et, si les chiffres de 1965 ne sont pas disponibles, quelle en est l'estimation?

4. Quelle était la superficie, en pieds carrés, occupée par les deux organismes en 1965 et en 1966?

5. Combien de personnes au-dessus de la catégorie de gérant de bureau local étaient employées en 1965, et combien en 1966?

6. Quel a été le montant des traitements versés à ces personnes au-dessus de la catégorie de gérant de bureau local en 1965 et en 1966?

7. Combien y avait-il de directeurs et de directeurs adjoints en 1965 et en 1966?

8. Quel était le traitement de chacune de ces personnes en 1965 et en 1966?

9. Combien y avait-il de commissaires en 1965 et en 1966?

10. Quel était le traitement de chacun d'eux en 1965 et en 1966?

11. Combien de ministres fédéraux s'occupaient de la main-d'œuvre du Canada et de l'assurance-chômage en 1965 et en 1966?

12. Quel était le traitement de chacun d'eux en 1965 et en 1966?

13. Combien y avait-il de gérants de bureau local (ou l'équivalent) en 1965 et en 1966?

14. Quel a été le montant total des traitements de ces personnes en 1965 et en 1966?

15. Quel était le nombre total des employés qui s'occupaient des «placements spéciaux» en 1965 et en 1966?

16. Quel a été le montant total des traitements de ces personnes (mentionnées dans la partie 15) en 1965 et en 1966?

17. Quel a été le nombre total des placements vérifiés en 1965 et en 1966, abstration faite des personnes rappelées à leurs propres emplois?

18. Quel a été le coût par placement individuel en 1965 et en 1966?

19. Quel a été le montant global des traitements du SNP en-dessous de la catégorie de gérant de bureau local ou d'adjoint en 1965 et en 1966?

20. Combien de personnes en-dessous de la catégorie de gérant du bureau local ou d'adjoint étaient employées en 1965 et en 1966?

21. Combien a coûté le déplacement des employés et de leurs familles vers d'autres emplois en 1965 et en 1966?

22. Qui était le commissaire en chef en 1965 et en 1966?

23. Quel était le traitement du commissaire en chef en 1965 et en 1966?

24. Quelle est la durée de son emploi?

25. Quelles ont été les dépenses totales relatives aux «visites des agents exécutifs» d'Ottawa vers les bureaux locaux en 1965 et en 1966?

26. Est-ce que les émissions de radio et de télévision des bureaux locaux indiquent que les mêmes emplois sont disponibles après tous ces changements et, dans le cas de l'affirmative, *a*) pour quelle raison, *b*) qui paie les augmentations de traitements, l'avancement, etc. et les coûts?

27. Quel est le coût total annuel de l'exploitation de chaque bureau régional ou local en plus du coût que le Ministère doit acquitter pour le siège social à Ottawa?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

## DEMANDE DE DOCUMENTS

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion nº 17?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

### LE TRANSFERT DU BUREAU DE L'AGENCE INDIENNE D'AMOS (P.Q.)

Demande nº 17—**M. Laprise:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous documents ou correspondance échangés entre le personnel du bureau de l'Agence indienne d'Amos d'une part et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'autre part, à l'égard du transfert d'Amos à Val-d'Or du bureau de district de la direction générale des affaires indiennes.

[*Traduction*]

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le député demande la production de correspondance échangée entre les hauts fonctionnaires de mon ministère. Il s'agit de correspondance échangée uniquement à l'intérieur du ministère et, d'habitude, les documents de ce genre ne sont pas rendus publics. Je lui demanderais donc de retirer sa motion.

(L'ordre est rayé et la motion rejetée.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE PROGRAMME LÉGISLATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le 27 septembre dernier, j'ai demandé au très honorable premier ministre, au sujet de l'ordre du jour de la Chambre, de présenter une liste des mesures législatives à étudier au cours de la présente session, ainsi qu'un calendrier détaillé; le premier ministre m'a répondu qu'il ferait volontiers parvenir pareille liste à mes collègues et à moi-même. Le premier ministre est-il maintenant disposé à nous présenter ladite liste?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je suis désolé de n'avoir pu le faire encore, monsieur l'Orateur; je vais consulter le leader de la Chambre afin de présenter cette liste à mon honorable ami le plus tôt possible. Sans doute sait-il que nous étudierons le budget les 4 ou 5 prochains jours; entre-temps, j'espère que nous pourrons décider de nos travaux ultérieurs.

## LES FORÊTS

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À UNE ÉTUDE SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural. Étant donné les graves dégâts causés cette année aux futaies, aux paysages et aux zones récréatives par des incendies de forêt en Colombie-Britannique, le ministre a-t-il reçu du gouvernement de cette province une demande d'une éutde fédérale-provinciale portant sur les nouvelles techniques capables de lutter plus efficacement contre les incendies de forêt, désastres naturels les plus courants au Canada?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Nous n'avons jusqu'ici reçu aucune demande officielle.

**M. Herridge:** Une question supplémentaire. Le ministre envisagerait-il d'envoyer un représentant de son ministère assister au colloque convoqué pour novembre par le maire de Trail (Colombie-Britannique) afin de discuter les méthodes de lutte contre les incendies de forêt? On a d'ailleurs invité les représentants du gouvernement provincial et les gouverneurs des États de Washington et d'Idaho.

**L'hon. M. Sauvé:** Je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur, si nous y sommes invités.

[*Français*]

## DÉVELOPPEMENT RURAL

A PROPOS DE LA CRÉATION D'INDUSTRIES SECONDAIRES DANS LE NORD-OUEST QUÉBÉCOIS À L'AIDE DE L'ARDA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre responsable de l'ARDA, l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Le ministre a-t-il reçu des représentations en ce qui concerne l'ARDA pour aider à la création d'industries secondaires dans le nord-ouest québécois?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

**M. Caouette:** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Advenant le cas, par exemple, où les gens de la région du nord-ouest demanderaient l'aide de l'ARDA, à ce moment-là, la Banque d'expansion industrielle collaborerait-elle avec le ministère?

[Le très hon. M. Pearson.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Cette question est hypothétique.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. D'après les nouvelles parues dans les journaux à ce sujet le ministre de l'Agriculture de France, M. Edgar Faure, va venir au Canada. Le ministre peut-il nous dire à quelle date il arrivera et s'il s'entretiendra avec lui de problèmes d'intérêt mutuel comme les prix des produits agricoles et la façon de traiter des manifestations d'agriculteurs?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Je regrette d'apprendre au député que la visite de M. Faure a due être annulée à cause de circonstances indépendantes de sa volonté.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DU PRIX DES ALIMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northurberland):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au premier ministre. En guise de démarche préliminaire aux initiatives entreprises pour enrayer la montée rapide du coût de la vie, le gouvernement ne pourrait-il pas enquêter sur les causes qui ont déterminé la hausse de 4½ p. 100 qui s'est produite dans le prix de la nourriture ces deux derniers mois?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me permets de suggérer à l'honorable député que ceci est une question d'ordre très général qui ne peut être posée en ce moment-ci.

[*Français*]

## LE COMMERCE

A PROPOS DE LA LIMITATION DES EXPORTATIONS DE FIBRES JAPONAISES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances et Receveur général.

Va que la vente de produits textiles canadiens a baissé pour la première fois depuis cinq ans et que les inventaires ont doublé, le gouvernement a-t-il l'intention d'agir prochainement pour inviter officiellement le gouvernement japonais à limiter les exportations de fibres au Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà invité le gouvernement du Japon à prendre de telles dispositions. Quand j'étais à Rio, j'ai eu l'occasion de parler personnellement au ministre des Finances du Japon afin d'appuyer nos revendications.

**M. Ron Basford (Vancouver-Burrard):** Une question supplémentaire: le ministre voudrait-il fournir à la Chambre l'assurance qu'il ne sera rien fait qui puisse compromettre les relations commerciales entre le Canada et le Japon?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, voilà précisément le problème auquel le gouvernement doit faire face et qui vient d'être si bien illustré par les orateurs de ce côté-ci de la Chambre.

[*Français*]

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances. Peut-il nous dire s'il a pris les mesures nécessaires pour protéger notre industrie canadienne de la chaussure?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois que cette question est de nature beaucoup trop générale pour être posée en ce moment. Je crois que l'honorable député invite le ministre à faire une déclaration qui devait être faite à l'étape des motions.

**L'hon. M. Ricard:** Avec beaucoup de respect, monsieur l'Orateur, je crois que ma question est dans le même ordre que celle qui a été posée par le député de Sherbrooke (M. Allard), puisqu'il s'agit d'une industrie qui est d'importance capitale pour les Canadiens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député a maintenant fait ses représentations.

[*Traduction*]

## LES MÉDICAMENTS

TORONTO—LA CONSOMMATION DE MARIJUANA DANS LES ÉCOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-on demandé au gouvernement fédéral d'aider les autorités municipales et scolaires de Toronto à combattre les efforts des syndicats internationaux de la drogue qui cherchent à vendre de la marijuana dans les écoles du Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il faudra que j'étudie cette question.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'ACCEPTATION DE L'INVITATION PAR LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, le lundi 25 septembre, il y a plus d'une semaine, j'ai demandé au premier ministre de nous faire savoir quelles provinces avaient accepté son invitation d'assister à la conférence fédérale-provinciale convoquée pour le début de l'an prochain. Le premier ministre a répondu qu'il préférait ne pas les nommer, mais qu'il pourrait me fournir des précisions à la fin de la semaine, si je voulais bien patienter jusque-là. Est-il maintenant en mesure de le faire?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je peux fournir plus de précisions, monsieur l'Orateur. Sept provinces, je crois, ont accepté l'invitation, et je pourrais peut-être demain vous les nommer y compris celles qui n'ont pu encore répondre à ma lettre.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Par la même occasion, le premier ministre pourrait peut-être répondre demain à la question que je lui ai posée à deux reprises quant à la représentation des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, le Yukon et les territoires du Nord-Ouest seront représentés à cette conférence de la façon habituelle adoptée depuis des années par le gouvernement fédéral.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

TORONTO—ADMISSION DE SURVEILLANTS DE LA «CONSOLIDATED AVIATION FUELING»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Est-il en mesure de répondre maintenant à la question que lui posait hier l'honorable député de York-Sud au sujet de l'admission supposée au Canada de 15 surveillants de la *Consolidated Aviation Fueling of Toronto Limited*, en dépit de la grève légale?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai reçu le télégramme dont l'honorable député d'York-Sud a parlé hier. Le rapport que j'ai reçu signale que 15 surveillants sont venus des États-Unis et ont dissimulé le véritable but de leur visite au Canada. Ils n'ont pas révélé à nos agents qu'ils s'en venaient ici travailler pour la *Consolidated Aviation Fueling Company*. Le lendemain, il y a eu réunion avec le président de la compagnie, après quoi nos agents locaux

ont décidé que pour des raisons de sécurité, ces hommes pouvaient demeurer au Canada. On m'assure maintenant que ce n'est plus du tout nécessaire et ils seront priés de quitter le Canada dans les 48 heures.

## LES FINANCES

### LES RÈGLEMENTS SUR LA DIVULGATION D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait peut-être dire à la Chambre quand il entend publier et déposer les règlements sur la divulgation d'intérêt comme l'exige l'article 92 de la loi sur les banques.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question demain après m'être renseigné.

[*Français*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### A PROPOS D'UNE AUGMENTATION POSSIBLE DU NOMBRE DE SANS-EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que le Conseil économique du Canada prévoit une augmentation aiguë dans le nombre des sans-emploi cet automne et qu'une dépêche émanant de la *Canadian Press* prévoit des dispositions spéciales pour alléger ce fardeau des Montréalais, le ministre peut-il faire une déclaration concernant ses plans pour éviter cette situation malheureuse, cet automne?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député demande au ministre de faire une déclaration qui ne peut être faite qu'à l'étape des motions.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser ma question d'une autre façon?

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il l'intention de prendre des dispositions pour éviter une crise aiguë de chômage à Montréal, au cours de la période de l'automne?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Pour ce qui est de ma responsabilité, monsieur l'Orateur, nous avons un nouveau programme d'entraînement de la main-d'œuvre, de même qu'un programme de mobilité des travailleurs, et sans doute que tous les efforts seront faits par mon ministère, de manière à corriger la situation que prévoit l'honorable député.

[L'hon. M. Marchand.]

**M. Valade:** Le ministre a-t-il été pressenti par les autorités de la ville de Montréal ou de la province de Québec pour discuter de cette situation qui peut être assez grave?

**L'hon. M. Marchand:** Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre ne serait-il pas d'avis qu'il serait plutôt important d'allonger la période des travaux d'hiver plutôt...

**M. L'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député ne pose pas une question mais fait une suggestion.

[*Traduction*]

## LA PÊCHE

### L'ÉTABLISSEMENT DE COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pendant son séjour récent aux États-Unis, a-t-il obtenu l'autorisation du gouvernement américain d'établir les coordonnées géographiques qui serviront à déterminer les lignes de base droites?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, il n'était pas nécessaire de demander aux États-Unis l'autorisation d'établir les coordonnées ou le système de lignes de base droites. C'est une chose qui dépend entièrement de la politique du gouvernement du Canada. J'espère pouvoir faire bientôt une déclaration à ce sujet.

**M. Howard:** Une question supplémentaire. Je crois comprendre que l'hésitation du ministre à répondre avec plus de précision est due au fait qu'il a déjà donné des précisions plus tôt cette année, mais n'a pas réussi à respecter la date-limite qu'il avait fixée. Cependant, peut-il nous dire...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LE NORD CANADIEN

### LA FABRICATION D'OOKPIKS À LA COOPÉRATIVE DE FORT-CHIMO

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Est-ce à cause des difficultés auxquelles est aux prises actuellement l'artisanat esquimau qu'on a arrêté la fabrication des ookpiks à la coopérative de Fort-Chimo?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que ce soit le moment de poser cette question.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, du point de vue économique, elle est extrêmement urgente dans le Nord. Je ferais peut-être mieux de la poser autrement. La fabrication des ookpiks à la coopérative de Fort-Chimo a-t-elle été interrompue?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

## LES CÉRÉALES

### L'ALBERTA—L'ACCROISSEMENT DES CONTINGENTS DU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. S. Smallwood (Battle River-Camrose):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce, mais en son absence, je la poserai soit au ministre suppléant soit au premier ministre. Étant donné que, le 2 octobre, le contingent était encore inférieur à un boisseau à 213 endroits en Alberta, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle mesure la Commission du blé prend pour remédier à cette grave situation?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je vais vérifier et répondrai demain.

**M. Smallwood:** Une question supplémentaire. A la même date, le contingent était fixé à un boisseau à 197 endroits en Alberta par rapport à 548 en Saskatchewan. Mettra-t-on fin à cette distinction injuste après le 11 octobre, date importante. . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA GENDARMERIE ROYALE

### DESCENTES AUX BUREAUX DU COMITÉ NATIONAL SERBE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au très honorable premier ministre pour faire suite à celle que j'ai posée le 28 septembre. Je lui ai demandé alors s'il avait reçu une lettre du comité national serbe en date du 16 septembre, s'il y avait répondu et quelle a été la nature de sa réponse. Le premier ministre pourrait-il répondre maintenant à cette question?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, à titre de ministre responsable envers le Parlement, de la Gendarmerie royale du Canada, je pourrais peut-être répondre à la question posée par le député d'Ontario. Le bureau du premier ministre a reçu, le 28 septembre, une lettre datée du 16 septembre. On en a accusé réception le 29 septembre. Une réponse plus complète sera envoyée par mon bureau dès que j'aurai vérifié les faits concernant plusieurs questions soulevées dans la lettre.

## L'EXPO '67

### LA DIFFUSION DU FILM SUR LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** J'aimerais, monsieur l'Orateur, poser une question au premier ministre. Étant donné qu'une décision presse, le premier ministre pourrait-il voir à ce que l'on étudie immédiatement la possibilité de s'entendre pour que le film de renommée mondiale sur le Canada qui est présenté au pavillon du téléphone à l'Expo et que plus de 5 millions de personnes ont déjà vu soit retenu et montré partout au Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Cette question fait déjà l'objet d'une étude, monsieur l'Orateur. Je m'y intéresse moi-même beaucoup, car il s'agit là d'un film—et tous les députés seront de cet avis, j'en suis sûr—qu'il faudait montrer au pays.

## L'AGRICULTURE

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DES PROVENDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. K. Andras (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Forêts et du Développement rural. Nous dirait-il ce que l'Office des provendes a pu décider à propos d'une demande de subvention pour le transport des provendes, applicable à la région de l'Ontario située à l'ouest de la tête des Lacs?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, l'Office fera la semaine prochaine une déclaration au sujet du paiement des frais de transport entre la tête des Lacs et différentes régions du nord-ouest ontarien.

**M. E. F. Whelan (Essex-Sud):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, le ministre a dit à la Chambre que l'Office songeait à adop-

ter une mesure semblable quant aux provendes produites dans l'ouest de l'Ontario. Une décision a-t-elle été prise dans ce cas?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé la semaine dernière que des représentants de l'Ontario winter wheat board et de l'Office canadien des provendes se réuniraient à Montréal. J'espère qu'on prendra une décision favorable à l'égard des frais de transport du blé et du maïs de l'ouest de l'Ontario dans l'est du Canada. Une annonce devrait être faite au début de la semaine prochaine.

[*Français*]

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE AUX ENTENTES ENTRE QUÉBEC ET OTTAWA, AU SUJET DES PARCS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre quelle sorte d'entente il y a entre la province de Québec et Ottawa, car il semble bien que la province de Québec a décidé de faire des aménagements touristiques seulement dans les parcs qui lui appartiennent?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois que la question de l'honorable député devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

REFUS DE RECEVOIR UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT DE LA RHODÉSIE DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre voit-il des objections ou fera-t-il obstacle à une visite au Canada d'un membre du gouvernement de facto de la Rhodésie du Sud?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, cette question étant à mes yeux hypothétique, elle ne mérite pas une réponse détaillée comme celles que j'ai l'habitude de donner à l'honorable représentant. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Churchill:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous aurons ainsi l'une de ces réponses détaillées qu'aucun député ne comprendra. N'est-il pas vrai que le ministre n'a pas voulu rencontrer un membre du gouvernement de la Rhodésie du Sud et lui a refusé la politesse d'une invitation au Canada pour y faire une tournée de conférences?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas, que je sache, refusé de recevoir une telle personne, mais j'ai conscience d'appartenir à un gouvernement qui a fait tout son possible pour supprimer la discrimination pratiquée par le gouvernement de la Rhodésie du Sud. (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Churchill:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Afin d'aider le ministre à atteindre son but et le gouvernement de la Rhodésie du Sud à résister aux terroristes qui s'infiltrent dans ce pays, le ministre envisagerait-il de supprimer l'aide financière accordée à la Tanzanie à des fins d'entraînement militaire?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, j'aurais pensé qu'un ferme partisan du Commonwealth, comme mon ami, applaudirait à l'aide fournie par le gouvernement pour le maintien de la sécurité fondamentale de ce pays du Commonwealth. (*Applaudissements*)

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TÉLÉVISION DES DÉBATS, DANS LE CADRE DES FÊTES DU CENTENAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question dont je lui ai donné préavis. Il s'agit de la télévision quelque peu différée d'une série d'émissions sur notre Parlement. En toute déférence, monsieur l'Orateur, j'aurais besoin d'à peu près une minute pour dire que, le 26 juin...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait que notre période des questions est brève cet après-midi et je crains qu'une minute même, ce serait trop.

**M. Fairweather:** Je comprends cela, monsieur l'Orateur. Comme le très honorable représentant a reçu préavis de cette question quatre fois depuis treize semaines, pourrait-il maintenant dire à la Chambre quelles mesures sont présentement prises pour qu'on puisse procéder aux arrangements sans délai à cet égard?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, cette question est à l'étude au comité de la procédure. Comme mon ami fait partie de ce comité, il serait peut-être en mesure de faire avancer les choses. Quand le rapport du comité sera présenté à la Chambre, il sera soumis à l'Orateur.

## L'INDUSTRIE

### DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER DU SIÈGE SOCIAL DES GROSSES ENTREPRISES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Comme la Massey-Ferguson songe à déplacer son siège social de Toronto à Des Moines, en Iowa, et comme ce déplacement aura des conséquences néfastes sur l'économie canadienne, le gouvernement prévoit-il quelques dispositions pour empêcher que cet exemple soit suivi par d'autres importantes entreprises que les présentes conditions économiques au Canada pourraient inciter à considérer un tel déplacement comme étant avantageux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Une marche symbolique est prévue pour samedi prochain, et doit être menée par Son Excellence le Gouverneur général et des membres du gouvernement, de Rideau Hall à la colline du Parlement; cette participation du gouvernement indique-t-elle qu'il n'y aura pas de nouvelle réduction quant au programme d'aide à l'étranger du Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

---

[*Français*]

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, le ministre de la Justice a créé récemment un comité présidé par M. Carl Goldenberg, chargé d'étudier les dispositions constitutionnelles. Il semble que ce comité est disposé à recevoir les vues du public.

La question que je voudrais poser à l'honorable ministre de la Justice est celle-ci: Est-ce que ledit comité a reçu l'opinion du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), à savoir s'il endosse la théorie des deux nations?

[*Traduction*]

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Churchill:** Des républicains comme vous ne me disent rien qui vaille.

## L'HABITATION

### MESURES POUR ATTIRER LES CAPITAUX PRIVÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il nous dire si le gouvernement songe à la nécessité éventuelle de prendre de nouvelles dispositions pour détourner des capitaux privés vers l'habitation?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A mon sens, cette question a fait l'objet d'une étude approfondie hier et avant-hier. Je ne crois pas qu'elle puisse être soulevée de la sorte aujourd'hui.

**M. Chatterton:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, je signale que les renseignements qui ont amené cette question m'ont été fournis depuis la fin du débat, hier. Le ministre est peut-être prêt à me répondre.

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, puis-je poser, sous une autre forme, la question que j'ai adressée au ministre des Finances? Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si le gouvernement étudie des mesures pour forcer le secteur privé à fournir des capitaux à l'industrie de la construction domiciliaire, comme l'a laissé entendre samedi, à Vancouver, le député de Vancouver-Burrard?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, depuis quelques semaines et quelques mois, le gouvernement et certains de ses organismes ont été en rapport avec différentes institutions de prêt, y compris les banques à charte, pour les encourager à jouer pleinement leur rôle dans le financement des hypothèques domiciliaires.

## LE CENTENAIRE DU CANADA

### CÉLÉBRATION DU JOUR DE LA CHINE NATIONALISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, la question que je pose aujourd'hui fait suite à la réponse que le premier ministre a donnée hier à une question concernant l'annulation de la visite du premier ministre de la Chine nationaliste,

M. C. K. Yen. Le très honorable représentant peut-il donner aujourd'hui à la Chambre l'assurance que la célébration du jour de la Chine nationaliste, le 10 octobre, n'a pas été annulée?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la visite n'a pas été annulée. On nous a fait savoir ce matin que le vice-président qui devait venir en visite, s'est vu empêché de partir à cause d'affaires urgentes. Mais nous attendons le vice-premier ministre qui viendra à titre de représentant officiel de son pays. Nous serons certainement très heureux de le recevoir. Il sera accompagné du ministre des Affaires étrangères et du ministre du Commerce. Je pense donc que ce gouvernement sera très bien représenté lors des célébrations officielles de notre centenaire.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

### CONTRATS POUR NOUVEAUX DESTROYERS—VENTE DE DISPOSITIFS DE SONAR À LA MARINE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense. Soit dit en passant, St. Louis 2, Boston 1; pointage final. A-t-on décidé à quels chantiers on accordera les premiers contrats pour les nouveaux destroyers, et si oui, quels sont-ils?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, on prévoit que l'appel de soumissions aura lieu dans un avenir relativement rapproché. Nous avons décidé quels chantiers obtiendront les premiers contrats, et nous en avons informé les intéressés.

**M. McCleave:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous en donner les noms?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon avis, cette question n'est pas acceptable.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, hier le député de Calgary-Nord a posé une question fondée sur une nouvelle parue dans les journaux du Royaume-Uni au sujet du système sonar de fabrication canadienne. Le Royaume-Uni a acheté huit dispositifs de sonar à profondeur variable, fabriqués par l'entreprise E.M.I. Cossor, d'Halifax, sur une chaîne mixte destinée à la Marine royale et à la Marine royale canadienne. La Marine royale les utilise et rien n'indique qu'ils fonctionnent mal. Au contraire, le Royaume-Uni a décidé d'acheter des dispositifs supplémentaires pour doter huit autres navires et il a pris des dispositions avec le Canada pour installer une chaîne de production au Royaume-Uni. Ces dispositifs supplémentaires sont en voie de fabrication et des entrepreneurs canadiens fournissent diverses pièces entrant dans la fabrication des nouveaux dispositifs. Cossor, l'entrepreneur au Royaume-Uni a écrit une lettre de protestation au *Daily Telegraph* à propos de la publication de cette nouvelle injustifiée.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, un mot seulement. Je me réjouis que ces nouvelles soient inexactes.

J'ai une question supplémentaire à propos des appels de soumissions pour la construction des escorteurs. Quel est le motif du long retard dans la publication des appels de soumissions?

**L'hon. M. Drury:** Nous avons eu de longues consultations avec les chantiers de construction navale afin de mettre au point, avec leur consentement, une meilleure méthode d'appel de soumissions, et nous avons conclu une entente. Ces consultations n'ont pas retardé la construction des navires.

## LA CONFÉDÉRATION

### SONDAGE D'OPINION AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Tenant compte de l'inquiétude actuelle au sujet de l'unité nationale et du manque de renseignements exacts quant aux sentiments de la population du Québec à ce sujet, voici ma question: Serait-on disposé à organiser un recensement impartial de l'opinion publique au Québec, en vue de connaître ces sentiments?

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### LA MISE EN CHANTIER DU PROJET DE LA RIVIÈRE PEMBINA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre se souviendra, je crois, qu'il a promis de répondre à une question que je lui ai posée au sujet de la mise en chantier possible, sous la surveillance de la Commission conjointe internationale, du projet de la rivière Pembina au Manitoba et dans le Dakota-Nord.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je regrette de n'avoir pas donné plus tôt une réponse à l'honorable député qui m'a posé la question l'autre jour. Le Conseil technique international de la rivière Pembina au sein de la Commission a terminé son étude. La Commission a tenu une série d'audiences publiques. Elle est maintenant à terminer la préparation de son rapport qui sera présenté aux deux gouvernements. Tant que nous n'aurons pas reçu ce rapport et que le gouvernement ne l'aura pas examiné, je ne saurais dire quelle sera l'attitude du gouvernement.

[*Français*]

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir reconnu. Je voulais poser une question à l'honorable ministre du Travail, mais après mûre réflexion, j'ai décidé de ne pas la poser, parce que la réponse pourrait mettre à la gêne nos distingués visiteurs d'Angleterre.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'EXHORTATION DE L'OEA EN VUE DE LA SUSPENSION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le gouvernement a-t-il pris connaissance d'une demande récente de l'Organisation des États américains, à l'effet de réduire les échanges commerciaux et financiers avec Cuba et, dorénavant, quelle politique notre gouvernement entend-il suivre à ce sujet?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je dois appeler l'attention de l'honorable député sur le fait que cette question est de portée beaucoup trop large et ne peut être posée, dans ces termes, à ce moment-ci.

[*Traduction*]

## LE BUDGET

### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mardi 6 juin, sur la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances) proposant que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Monteith (*page 1197*) et le sous-amendement de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) (*page 1201*).

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, comme il y a assez longtemps que ce débat a été entamé, en juin dernier, la Chambre jugera utile, je pense, que je fasse cet après-midi un bref exposé de la situation économique, telle que je l'envisage, suivi d'un aperçu des recettes et des dépenses et enfin de quelques remarques sur les modifications au Tarif douanier découlant de la négociation Kennedy que je ne pouvais divulguer au moment de l'exposé budgétaire.

On se rappellera peut-être que, dans mon exposé budgétaire du 1er juin, j'ai dit que le pays traversait une période de rajustement à la suite des conditions surchauffées de 1966. Certains aspects de notre économie étaient assez satisfaisants, y compris la situation de l'emploi et notre balance des paiements. J'ai pu prévoir une demande assez forte, à l'exportation comme pour les biens de consommation. En général, les dépenses des gouvernements en biens et services avaient augmenté un peu moins que l'année précédente et l'on prévoyait que les dépenses en immobilisations dans le secteur des affaires se stabiliseraient cette année.

Dans mon exposé budgétaire, j'ai insisté sur l'un des aspects les moins satisfaisants de la situation, la hausse continue des coûts et des prix. J'ai dit à la Chambre que les prix à la consommation montaient à un rythme que nous ne pouvions continuer à accepter. Il était évident qu'en général les frais de production augmenteraient plus rapidement que les prix, et j'ai décrit un aspect de la situation dans les termes suivants:

> Les augmentations de salaires obtenues cette année par la négociation collective sont égales à celles de l'an dernier. La plupart des augmentations de salaires et de traitements, les traitements des dirigeants y compris, dépassent de loin l'accroissement de la productivité. Il faut donc nécessairement prévoir une nouvelle hausse des prix.

A tout prendre, l'exposé budgétaire du 1er juin prévoyait que le produit national brut augmenterait cette année de 6.5 à 7 p. 100, y compris une hausse des prix d'au moins 3 p. 100. Depuis le 1er juin, notre situation économique a assez bien progressé, en fait à une allure étonnamment semblable à la prédiction contenue dans mon exposé budgétaire. J'oserais dire, monsieur l'Orateur, qu'en regardant la situation, on voit que vraiment notre pays est l'un des plus fortunés du monde et qu'il continue d'être très prospère. Les problèmes auxquels nous faisons face—et c'est la première fois dans notre histoire que pareils problèmes se posent à nous—consistent à diriger notre prospérité. Notre économie est à la hausse depuis plus de six ans, et absolument rien n'indique un renversement futur de cette tendance.

Diriger notre prospérité et s'occuper des îlots de pauvreté qui malheureusement existent encore présentent un problème très difficile. Ni le Canada ni aucun autre pays ne s'est jamais encore trouvé dans une situation pareille. Nous nous avançons en territoire inexploré. Lors de mon voyage à Rio, j'ai discuté de ces problèmes avec les ministres des Finances d'autres pays prospères, et ils partageaient mon opinion.

Contrairement aux dernières années, notre récolte de céréales cette année n'a pas été exceptionnelle, mais elle suffira à nos engagements dans le domaine de l'exportation et aux demandes prévues. La production industrielle a accusé une hausse modérée. Les dépenses en placements commerciaux ont baissé légèrement dans le deuxième trimestre de l'année, comme on s'y attendait, en ce qui concerne et la construction et l'équipement. Les mises en chantier d'habitations dans les régions urbaines ont été nombreuses en mai et juin mais, on le sait, elles ont diminué en juillet et août. Les dépenses des consommateurs pour les biens durables ont augmenté sensiblement au cours du deuxième trimestre de l'année. Notre balance des paiements et notre position quant au change sont demeurées assez favorables, grâce à l'Expo et à nos célébrations du centenaire, qui ont favorisé le tourisme au Canada. Le total de toutes les demandes faites sur l'économie, y compris celles des gouvernements, a continué à augmenter à peu près comme prévu.

Le chiffre total de la main-d'œuvre a légèrement augmenté au cours de l'été et le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières après avoir atteint 4.4 p. 100 en juin est redescendu à 4.1 p. 100 en août. J'ai laissé entendre dans le discours du budget—je dis les choses franchement—que nous pouvions nous attendre à un accroissement temporaire du chômage cette année, vu l'augmentation rapide de notre population active et le taux de croissance de la production en retard cette année sur cette augmentation. Mes prédictions ont été assez exactes, si ce n'est que je craignais même que le chômage ne sévisse encore plus durement.

L'augmentation regrettable des prix et des coûts dont je parlais le 1er juin se poursuit. Il est plus que jamais nécessaire de la freiner. J'y reviendrai dans quelques instants.

Dans l'ensemble, je continue à m'attendre que le produit national brut augmente cette année de 7 p. 100 ou même d'un peu plus et atteigne presque le niveau le plus élevé que j'ai mentionné en juin. Je disais alors que si le taux dépassait 6⅔ p. 100, une nouvelle hausse des prix était à craindre et c'est bien ce qui est arrivé.

[L'hon. M. Sharp.]

• (3.40 p.m.)

L'évolution la plus remarquable, ces derniers mois, a probablement été celle du marché des capitaux. Malgré un accroissement continu de la masse monétaire, les taux d'intérêt ont encore augmenté au Canada et aux États-Unis. Il s'agit, en fait, d'un phénomène mondial. Je répète ce que j'ai dit lundi soir à la Chambre: j'ai constaté à Rio de Janeiro, la semaine dernière, que ces taux d'intérêt élevés étaient l'une des préoccupations majeures de la plupart des nombreux ministres des finances présents à la conférence annuelle du Fonds monétaire international. Nous avons tous convenu que, pour la première fois, nous étions aux prises avec, en même temps, des politiques d'argent à bon marché et des taux d'intérêt toujours plus élevés. Autrefois, les taux d'intérêt élevés étaient associés à l'argent serré. Maintenant, pour la première fois, nous avons des taux d'intérêt élevés et croissants associés à l'argent abondant.

Dans notre cas, monsieur l'Orateur, ces taux élevés reflètent, d'une part, l'attitude des investisseurs, et d'autre part, l'importance de la demande canadienne en matière d'épargnes pour financer l'habitation, les entreprises commerciales ou gouvernementales. Ils reflètent aussi, nécessairement, le niveau élevé des taux d'intérêt aux États-Unis ou règnent des conditions semblables, et auxquels nous devons emprunter des capitaux se chiffrant à des centaines de millions de dollars. Le rapport entre nos taux d'intérêt et ceux des États-Unis doit être de nature à attirer dans notre pays des capitaux suffisants pour combler le déficit de nos épargnes.

La situation extraordinaire du marché des capitaux est influencée, je crois, par trois facteurs importants. D'abord, il existe, hélas, à l'heure actuelle une opinion assez répandue selon laquelle les prix vont probablement continuer à augmenter pendant une longue période. Les portefeuillistes se préoccupent donc de la véritable valeur des obligations à long terme et sont portés à exiger des rendements plus élevés en compensation. Pour dissiper cette inquiétude, il faudra prendre des mesures qui éloigneront la crainte d'inflation qui plane sur le marché. Deuxièmement, les portefeuillistes manifestent un désir anormal pour les liquidités; ils préfèrent détenir un avoir très rapidement réalisable ou des valeurs à court terme. Un bon nombre d'hommes d'affaires veulent posséder des biens liquides pour être moins à la merci d'emprunts, à l'avenir. Troisièmement, il semble que l'on s'attende d'une façon générale à ce que le rythme de l'expansion économique s'accélère à nouveau avant longtemps et cela se traduit par une demande continue et considérable de capitaux.

Pour l'année prochaine, la situation du Canada m'apparaît toujours comme je l'ai décrite le 1er juin, mais elle s'est compliquée par les perspectives d'une augmentation plus marquée des dépenses, des prix et des revenus aux États-Unis à moins que des relèvements d'impôts ne les enrayent. Au Canada, l'accroissement de la demande de biens de consommation sera plus fort d'une façon générale l'année prochaine et la demande de l'État en biens et services augmentera un peu moins que cette année. Il est difficile de prévoir à l'heure actuelle les immobilisations que les entreprises affecteront à la construction et à l'équipement. A cause du niveau relativement bas des profits cette année, les placements des entreprises commerciales augmenteront peut-être relativement peu l'année prochaine à moins que la situation qui régnera aux États-Unis et les opinions n'exercent alors une forte influence.

Nous avons déjà discuté longuement cette semaine des perspectives du logement. La demande d'habitations sera assurément forte et nous pouvons compter sur un accroissement de capitaux pour les financer.

Somme toute, monsieur l'Orateur, nous réussissons assez bien à passer du régime d'expansion accélérée de l'an dernier au rythme de croissance plus soutenable qui commence à se manifester. Cette période a été tout à fait remarquable. Bien des gens, dont certains vis-à-vis, avaient prédit que nous ferions bientôt face à une récession et nous avaient mis en garde. Mais il n'en fut rien. La situation a évolué comme le prévoyait l'exposé budgétaire, soit que, d'une période d'expansion très rapide, nous passerions à une période de rajustement des stocks, après quoi nous arriverions à un niveau de croissance plus soutenable. C'est ainsi que vont les choses, à mon sens.

La transition a très bien marché, sauf pour une chose, monsieur l'Orateur, et c'est que le taux d'augmentation des coûts et des prix est encore trop élevé. A mon avis, nous devons —et nous y arriverons—trouver moyen d'enrayer ce mouvement inflationniste même s'il faut, pour cela, passer par un certain ralentissement de l'économie pendant un an ou deux, alors que les hausses des prix et des coûts iront en décroissant. Nous préférerions, bien entendu, éviter les sacrifices de production et de revenus que cela entraînera. Mais si nous ne pouvons exercer, collectivement et individuellement, la modération qui s'impose à l'égard des hausses de salaires et de prix dans la situation actuelle, il n'y aura pas moyen d'échapper, semble-t-il, à une période essentielle de ralentissement.

Il nous faut bien comprendre que les causes fondamentales de la hausse courante des prix et des coûts n'ont pas toutes la même source. Je sais qu'il est très facile pour les honorables vis-à-vis de montrer le gouvernement du doigt et de dire: Vous en êtes la cause. Rien de plus naturel, sans doute. On songe toujours à blâmer le gouvernement dans une situation donnée. Dans la conjoncture actuelle une responsabilité incombe au gouvernement. J'espère que nous saurons l'assumer et tous mes collègues y sont bien décidés.

Mais même si nous nous acquittons pleinement de nos responsabilités, monsieur l'Orateur, il restera un problème qui exige l'entière collaboration des autres gouvernements et de l'ensemble de la population. Il faut mettre un frein aux dépenses du gouvernement. Toutefois, afin d'éclaircir un point qui m'inquiète toujours un peu quand il en est question dans certains commentaires de journaux, je tiens à dire que je ne prêche pas aux entreprises d'investir moins dans l'équipement de production et les nouveaux immeubles. Il est essentiel qu'elles continuent de croître et d'augmenter leurs investissements.

C'est à l'égard des prix et des coûts que je préconise ici un esprit de discipline. Voilà où il faut freiner. Notre objectif, c'est une expansion soutenue. Voici le problème auquel nous, les États-Unis et l'Europe doivent faire face: Comment concilier la prospérité et la stabilité? C'est un problème bien difficile; j'espère que nous en sommes tous conscients. J'espère aussi que notre débat sur ce sujet démontrera que nous comprenons ce problème, car c'est seulement si nous le comprenons que le public réagira de la seule façon qui nous permette de nous en occuper.

Le 1er juin, j'avais évalué les recettes budgétaires, après les modifications d'impôt proposées, à 8,960 millions de dollars, et les dépenses budgétaires à 9,700 millions, pour l'année financière en cours. Vu la hausse des coûts et des revenus, je m'attends maintenant à ce que ces deux chiffres soient majorés d'environ 1½ p. 100, le déficit prévu demeurant à peu près le même. Après avoir examiné attentivement la situation, je suis maintenant convaincu que le déficit pour la présente année financière ne dépassera pas ce que j'avais prévu dans l'exposé budgétaire et que je juge encore convenable dans une économie en voie de transition passant d'une période d'expansion trop rapide à un rythme d'accroissement plus facilement soutenu.

En juin, j'avais prédit que nous aurions besoin au total, en liquide, pour l'année financière en cours de 1,590 millions. Comme d'habitude, cette prédiction excluait tout montant nécessaire pour financer une fluctuation des réserves en devises après le dépôt du budget. Il n'y a aucune raison de prévoir au cours de la présente année financière un accroissement

de nos besoins totaux en argent liquide; une grande partie en sera comblée par une réduction de nos soldes liquides. Je tâcherai, bien entendu, d'abaisser nos besoins en espèces en dessous de ce montant, afin de restreindre nos exigences au minimum sur le marché des capitaux.

● (3.50 p.m.)

Je voudrais insister à nouveau sur les deux points que j'ai fait valoir, car j'ai constaté, dans les journaux et ailleurs, une crainte que notre déficit budgétaire cette année ne dépasse de beaucoup nos estimations ou que nos besoins en espèces ne soient très supérieurs aux chiffres que j'ai mentionnés dans l'exposé budgétaire. En fait, je suis persuadé que nous resterons dans les limites prévues. D'ordinaire, ce n'est pas à cette époque de l'année que le gouvernement arrête ses prévisions de dépenses. En ce moment, la situation que nous devons affronter sur le marché des capitaux et l'inquiétude croissante quant aux dépenses gouvernementales nous imposent une prospective poussée de l'envergure générale de nos dépenses et de nos recettes, ainsi que de nos exigences sur le marché des capitaux l'an prochain. Le gouvernement s'efforce particulièrement, à l'heure actuelle, de comprimer ses dépenses de l'an prochain. Beaucoup de nos grands programmes de dépenses se rattachent aux coûts des programmes provinciaux que nous appuyons, notamment en matière d'assurance-hospitalisation, d'enseignement supérieur, d'assistance aux nécessiteux et des versements de péréquation aux provinces. Nous devons aussi pouvoir nous acquitter de nos engagements quant à toute décision, conforme à nos lois, que les provinces pourraient prendre au sujet du régime d'assurance frais médicaux. Voilà les questions auxquelles le Parlement accorde la priorité.

Les charges pour notre dette publique augmentent. Les frais de nos propres opérations s'élèvent à mesure que les prix et les salaires augmentent, et certaines prestations que nous payons, comme les pensions d'invalidité des anciens combattants, doivent, en toute justice, être rajustées de temps en temps. Même à défaut de nouveaux programmes et d'améliorations importantes, nos dépenses, inévitablement, accuseront une hausse sensible et absorberont la plus grande partie de l'accroissement attendu de nos revenus. Pourtant, il nous faut entreprendre un certain nombre de nouveaux programmes et de projets si nous voulons que nos politiques et nos mesures répondent aux besoins d'une économie en évolution.

Nous avons décidé, dans notre revision actuelle, d'éliminer les programmes désuets entraînant des dépenses injustifiables dans les circonstances actuelles. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, parlera au cours de ce débat des efforts accomplis et des succès remportés. Nous sommes décidés à éliminer tous les programmes qui, en tout ou en partie, n'ont qu'une très basse priorité. Nous faisons de réels progrès, mais cette tâche nous occupera encore pendant des semaines avant de présenter le budget à la Chambre. Par suite de certaines décisions déjà prises, divers ministères ont dû remettre ou annuler divers projets peut-être souhaitables, mais qui doivent céder le pas à nos autres objectifs. Le Conseil du Trésor a déjà retranché 650 millions de dollars du montant total demandé par les ministères et les organismes, et ce n'est pas encore tout. Le président du Conseil du Trésor remercie de leur coopération les ministres dont les services ne font pas leurs frais.

**L'hon. M. Lambert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le ministre veut parler de déductions et de réductions il pourrait peut-être nous procurer les chiffres, tableaux et documents où elles figurent. J'aurais davantage à en dire sur ce sujet. Si le ministre veut parler de ces chiffres, nous avons droit, à mon avis, aux renseignements que nous avons réclamés.

**L'hon. M. Sharp:** C'est tout ce que je dirai aujourd'hui. J'ai pensé que mes observations intéresseraient la Chambre. Je ne me suis pas servi de chiffres généraux. J'ai cru utile de signaler dans quelle proportion il faudrait réduire les dépenses.

**L'hon. M. Monteith:** C'est pour brouiller les pistes.

**L'hon. M. Sharp:** Ce n'est pas là, cependant, le point important. Ce qui importe ce sont nos objectifs pour l'année prochaine et je veux les définir avec précision. Les chiffres que j'ai cités à propos des réductions effectuées dans les dépenses prévues, je le reconnais, ne constituent pas le point essentiel. La Chambre aimerait connaître le grave problème que doit affronter le gouvernement en appliquant sa politique de restriction monétaire. Je dois dire que la plupart des programmes examinés ont, d'ordinaire, reçu l'appui de tous les partis représentés à la Chambre mais, dans la plupart des cas, ils ont été jugés comme des manifestations d'avarice. Lorsque nous présenterons ces dépenses et ces crédits à la Chambre, et j'espère que l'opposition qui a tant prêché l'économie sera prête à manifester une certaine retenue et à ne pas critiquer le gouvernement parce qu'il cherche à réaliser des économies.

Le gouvernement se propose, à la prochaine année financière, de réduire considérablement

le déficit budgétaire par rapport à celui de cette année-ci. Je ne parle pas ici d'épargne, mais de notre objectif quant à une politique budgétaire. Comme je l'ai dit, nous nous proposons de réduire considérablement le déficit budgétaire au cours de la prochaine année financière. Des points de vue tant financier qu'économique une telle disposition s'imposera l'an prochain à moins que les perspectives économiques ne changent beaucoup. Nous viserons à établir au moins l'équilibre entre les recettes et les dépenses du gouvernement fédéral en fonction des comptes nationaux. Une telle mesure s'impose si nous voulons appliquer à l'économie les restrictions requises pour contrôler l'inflation actuelle des prix et des coûts.

Je doute, toutefois, que même l'initiative la plus déterminée de la part du gouvernement fédéral suffise en soi à enrayer les hausses inflationnistes actuelles des prix et des coûts. Je suis persuadé que les gouvernements provinciaux feront un effort semblable, grâce aux consultations que nous avons avec eux. Je tiens à rappeler à la Chambre que les gouvernements provinciaux et municipaux ont dépensé et emprunté à un rythme plus élevé que celui du gouvernement fédéral cette année, et plus encore l'an passé. Une fois que le gouvernement et le Parlement canadiens ont pris les initiatives fiscales qui s'imposent, il me semble qu'elles devraient être appuyées par une campagne déterminée afin de réduire sensiblement, par des mesures volontaires, le taux d'accroissement des prix et des coûts—y compris les règlements relatifs aux salaires. Je sais que cela sera extrêmement difficile dans une économie comme la nôtre, si exposée aux influences extérieures. Dans l'intervalle, j'espère que les groupes industriels et ouvriers réfléchiront, et discuteront entre eux et avec les gouvernements de la meilleure façon d'organiser une campagne visant à maintenir la position concurrentielle de notre pays dans le monde.

Nous devons de toute nécessité freiner nos demandes sur le marché des capitaux. Il est essentiel que l'an prochain, les emprunts du gouvernement—sauf pour ce qu'il nous faudra peut-être de temps à autre pour des fins d'échange—restent en deçà du montant total que nous empruntons pendant l'année financière en cours. Pour atteindre cet objectif, il faudra diminuer certains de nos prêts, par exemple les prêts au titre du logement qui pourraient être obtenus sur le marché. Les budgets d'immobilisation des divers organismes intéressés refléteront les mesures précises que nous envisageons. Notre objectif est clair et je suis convaincu que nous l'atteindrons.

Pour l'instant, il faut donner suite aux mesures fiscales que j'ai présentées à la Chambre en juin. L'abolition de la taxe de vente sur l'outillage et l'équipement de production est une mesure importante qui devrait contribuer à diminuer le coût de production, et les investissements au titre de cet outillage et de cet équipement sont, en fait, un objectif prioritaire. L'abolition de la taxe de vente sur les médicaments n'entraîne pas une perte importante de revenus et fait partie d'un plan précis pour faire baisser le coût des médicaments au Canada. Il devrait démarrer maintenant.

Je voudrais maintenant parler de la négociation Kennedy, monsieur l'Orateur. La Chambre se souvient que je n'ai pas pu, lors du débat sur cette question, présenter les commentaires du ministre des Finances.

Tout d'abord, je pourrais commencer par indiquer la portée des réductions du tarif douanier. Au cours de la négociation Kennedy, le Canada a offert des concessions équivalentes, au point de vue de leurs répercussions à celles que lui ont offertes les autres participants. Les concessions canadiennes couvrent environ 2.5 milliards de dollars en importations, dont près de deux milliards viennent des États-Unis. Sur ces importations, nous réduisons l'incidence moyenne de notre tarif de 25 p. 100 environ. Ces réductions touchent pratiquement tous les secteurs du tarif canadien. La portée même de ces négociations nous a heureusement obligés, tout comme nos partenaires commerciaux, à envisager des réductions sur presque chaque article.

A l'exception d'un petit nombre d'industries dont celles des textiles et de la chaussure, les droits de douane supérieurs à 20 p. 100, *ad valorem,* seront maintenant exceptionnels. Les producteurs ainsi protégés devraient reconnaître qu'ils sont spécialement favorisés. On a pris ces mesures car des réductions plus importantes créeraient, de toute évidence, des problèmes insolubles de concurrence à l'importation et le fardeau de l'ajustement serait injustement réparti. Ou encore, les autres pays n'offraient pas de réductions intéressantes sur ces produits.

• (4.00 p.m.)

Les droits de douane sur les produits finis seront en général de 17½ p. 100 à 20 p. 100, comparativement aux taux actuels de 23½ p. 100 à 25 p. 100. Les droits qui frapperont les machines de production et les autres formes d'outillage des fabricants seront en général de 15 p. 100, et une nouvelle méthode sera établie qui exemptera les Canadiens des droits pertinents aux machines de ce genre qu'ils ne peuvent se procurer au pays même. Quant aux produits intermédiaires, les taux seront de 15 p. 100 ou graduellement plus bas, tandis que nombre des matériaux de base entreront en franchise ou presque.

La réduction des droits de douane sur les matériaux, sur les produits intermédiaires et sur les machines aidera, bien sûr, les fabricants dont la protection *ad valorem* de leurs propres produits est actuellement plus faible. Cela signifie naturellement qu'ils jouiront encore d'une protection importante et efficace: celle qui affecte la valeur réelle ajoutée relativement aux produits canadiens. Dans nombre de secteurs importants, les réductions du tarif canadien reflètent les recommandations faites par la Commission du tarif lors de récents rapports concernant des groupes de postes du tarif douanier qui avaient été déférés à la Commission.

Voilà tout ce que j'ai à dire en ce moment, monsieur l'Orateur, quant à la portée des engagements tarifaires pris par le Canada. Je pourrais peut-être dire quelques mots maintenant au sujet des modalités de ces engagements. Il nous fallait tenir compte de plusieurs facteurs, dont je donne ici le résumé.

Premièrement, nous voulions, de toute évidence, bénéficier de toute réduction de tarif avantageuse sur les autres marchés, évoquée par les négociateurs, mais nous savions que ce serait toujours donnant donnant. Nos homologues savent marchander aussi bien que nous et ne voulaient rien perdre au change. Nous ne le voulions pas non plus. C'est ce que mon collègue, le président du Conseil privé (l'honorable M. Gordon), a appelé dans son discours du budget, en 1964, «le principe de la pleine réciprocité».

Deuxièmement, nous voulions assurer un équilibre et un degré de réciprocité raisonnables pour chaque secteur essentiel de notre économie et chaque grande région. Nous y sommes, je crois, parvenus.

Troisièmement, nous tenions surtout à aider nos industries secondaires à sortir des limites de notre modeste marché intérieur, et pour ce faire il fallait obtenir des autres pays certaines réductions de tarifs et abaisser les frais de production au Canada, afin de nous assurer ces nouveaux débouchés. Voilà pourquoi les baisses de tarifs sur les matières premières, les produits semi-fabriqués et le matériel de fabrication sont des éléments si importants des résultats de la négociation Kennedy. En fait, monsieur l'Orateur, je crois que nous sortons de cette négociation nantis de tarifs bien plus rationnels, et cela uniquement grâce aux possibilités que nous offrait cette importante négociation tarifaire.

Quatrièmement, nous tenions à offrir aux consommateurs canadiens—c'est-à-dire chacun de nous—les avantages qui découleront d'une plus forte concurrence internationale et de la baisse des prix. Inutile de dire combien cela contribuera à combattre la vie chère.

[L'hon. M. Sharp.]

J'ai deux mots à dire au sujet du moment que nous choisirons pour appliquer les nouveaux tarifs. Je compte déposer d'ici peu sur le bureau de la Chambre un projet de résolution en vue d'appliquer les réductions de tarifs; y figureront, avec tous les détails et la précision voulus, toutes les modifications auxquelles nous avons souscrit, sauf celles qui ont trait aux produits chimiques, qui seront présentées plus tard.

Comme je l'annonçais publiquement à la fin de juin, certaines concessions seront présentées en une seule étape et la date d'entrée en vigueur envisagée est le 1er janvier prochain. Les concessions devant être appliquées en une seule étape portent sur: les machines classées sous l'article 42700-1; les cigares, les cigarettes, le tabac coupé et les spiritueux; certains articles des groupes suivants: graines oléagineuses, tourteau moulu et huiles végétales, fil métallique et sous-produits, bois de construction et sous-produits; certains produits tropicaux et quelques autres qu'il ne serait ni souhaitable ni pratique de traiter par étapes.

Les changements relatifs aux produits chimiques et plastiques seront présentés également en une seule étape, mais pas avant le 1er juillet 1968.

Les concessions non appliquées en une seule étape seront réparties sur une période d'au plus quatre ans, à compter du 1er janvier. En ce qui concerne ces concessions, nous avons promis que la différence entre le tarif de base et le tarif final serait réduite d'au moins un cinquième le 1er janvier de chaque année, à partir du 1er janvier 1968. Ce qui ne nous empêche pas de réduire les tarifs plus rapidement, et en ce moment j'étudie nos propositions en détail pour m'assurer quels problèmes particuliers pourrait rendre souhaitable une certaine dérogation à la répartition en cinq étapes égales.

Maintenant, en ce qui concerne la convention d'antidumping, le Canada protège actuellement contre le dumping les producteurs de marchandises de toutes sortes fabriquées au Canada, c'est-à-dire qu'un produit importé et facturé à un prix inférieur à son prix de vente dans son pays d'origine est assujetti à un droit de dumping correspondant à l'écart entre le prix de facture et la valeur normale. Nous n'accordons pas une protection de ce genre aux producteurs qui n'ont pas été en mesure d'obtenir l'application du règlement «fait au Canada.» Pour jouir de l'application d'un règlement de ce genre, les producteurs canadiens doivent fabriquer un volume de marchandises correspondant au moins à 10 p. 100 de la consommation intérieure de leur produit. La protection contre le dumping est refusée à de nombreux producteurs canadiens qui jouissent d'une portion plus faible du

marché. De nombreux autres producteurs, qui ne sont pas lésés par le dumping, obtiennent une protection dont ils n'ont pas besoin. On pourra prétendre que de nombreux usagers canadiens de fournitures et d'autres biens payent plus qu'ils ne le devraient, à cause de cette prétendue protection automatique contre le dumping.

La nouvelle convention se fonde sur l'examen du préjudice ou du danger de préjudice résultant du dumping et on nous demande donc d'adopter une procédure comportant un jugement sur les conséquences du dumping. Cela ne doit d'ailleurs pas nous empêcher de prévoir des mesures de protection destinées à nous garantir rapidement et efficacement d'un dumping qui léserait nos intérêts. Accepter ce principe, serait apporter de gands perfectionnements à la procédure antidumping des États-Unis qui a considérablement gêné les importateurs américains de marchandises canadiennes.

La nouvelle convention élaborera un règlement que tous les signataires seront astreints à respecter, et le Canada aura, cela va de soi, besoin vers la moitié de 1968, d'une nouvelle mesure législative pour se conformer à la convention. Nous avons déjà créé un comité, sous la présidence de M. George Glass premier vice-président de la Commission du tarif, chargé d'entendre la requête de toutes les parties intéressées et de déterminer après auditions le genre de mesure législative le plus susceptible de répondre à nos besoins dans le cadre de la nouvelle convention. Nous avons déjà consulté de nombreuses industries et associations industrielles les plus susceptibles d'être touchées par cette convention. Lorsque ces requêtes auront été étudiées, nous saisirons la Chambre de propositions tendant à apporter les changements nécessaires à la loi canadienne. Nous aurons ainsi l'occasion d'examiner de manière approfondie ce problème important.

Je pense, monsieur l'Orateur, que les réductions tarifaires approuvées par les négociateurs canadiens dans la négociation Kennedy seront considérées par les producteurs du Canada comme un juste paiement des gains que réalisera le Canada sur le marché étranger. Elles contribuent considérablement à rationaliser notre structure tarifaire et s'accompagnent d'une orientation précise de la part des autres grands pays commerçants vers un commerce plus libre. La négociation Kennedy assure au Canada une protection modérée là où celle-ci s'impose mais sans excès. Voilà ce dont le Canada a besoin dans l'économie de plus en plus concurrentielle du monde libre.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** En écoutant parler le ministre des Finances (l'honorable M. Sharp), monsieur l'Orateur, je me suis rappelé l'époque où je suivais des cours de droit. Dans l'étude du droit romain nous rencontrions souvent l'expression *pater familias*, l'homme honnête et prudent. Le ministre des Finances, me semble-t-il, a astiqué vigoureusement son image, pour qu'elle brille comme celle d'un *pater familias*. Mais nous ne sommes pas dupes, car nous connaissons le résultat de quelques-unes de ses tentatives. On peut comparer certaines de ses difficultés à un cilice que ses collègues et lui auraient fabriqué mais qu'ils demanderaient à d'autres de porter pour eux.

• (4.10 p.m.)

D'un ton quelque peu suffisant, le ministre a parlé des efforts déployés en vue de rogner les crédits de l'an prochain. J'ai lu dans la presse, il y a quelques jours, que le ministre avait réduit d'environ un milliard de dollars les crédits de ses collègues. D'après l'article, on prévoyait pour l'année prochaine un déficit budgétaire de $1,250 millions. Or, en lisant ce chiffre, le ministre aurait jugé acceptable un déficit de 250 millions.

L'article ne disait pas que tous les ministres des Finances connaissaient ce phénomène. Nous sommes au temps de l'année où les ministres sont convoqués devant les comités du Conseil du trésor, qui examinent et comparent leurs crédits respectifs jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être imprimés dans le budget des dépenses. La chose n'a rien de nouveau.

On a parlé d'une réduction de 600 millions de dollars au sujet de ces crédits. A mon avis, on n'a fait qu'ajouter du superflu. C'est un vieux procédé connu de tous les ministères: sachant qu'on va réduire leurs premiers crédits estimatifs, ils inscrivent tout ce qui leur vient à l'esprit. Puis, après des consultations entre le ministre des Finances, d'autres autorités du Conseil du Trésor et les intéressés, on choisit les articles nécessaires, qui forment le budget définitif.

Ce que nous aimerions avoir c'est une comparaison entre les crédits de l'an prochain et les dépenses de la présente année. Voilà le point critique, car les besoins financiers du gouvernement en concurrence avec ceux de l'industrie posent le grand problème au Canada. Je reviendrai sur cette question, mais à moins que le ministre ne puisse démontrer, compte tenu des rajustements nécessaires à l'accroissement de la population et aux augmentations statutaires automatiques de certaines dépenses, qu'il réduit vraiment les dépenses, toutes ses paroles ne seront que vains mots.

En toute justice, je dois dire que le ministre et le gouvernement ne peuvent assumer toute la responsabilité. Comme il l'a dit assez justement, les municipalités et les provinces dépensent ensemble beaucoup plus que le gouvernement fédéral. Je connais le dilemme dans lequel se trouve enfermé le ministre quant au contrôle budgétaire, car seulement 35 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral en relèvent.

Les accords fédéraux-provinciaux couvrent les transferts d'impôts. Ceux-ci augmentent. Ils devront jouer un rôle dans les besoins monétaires du gouvernement fédéral. D'autres dépenses statutaires comportent des clauses ascensionnelles. Nombre de paiements de sécurité sociale sont fixés par statut, et le ministre des Finances ne peut que les effectuer. Cependant, je crois toujours que le ministre des Finances a un rôle de premier plan à jouer, lequel consiste à modérer ses collègues et à donner l'exemple au reste du pays.

En recevant cette deuxième tranche des prévisions budgétaires de 1967 sans propositions pertinentes, notre situation est analogue à celle de 1966, sauf que nous avons eu alors un mini-budget en décembre. Je vous le signale, monsieur l'Orateur, il est maintenant presque impossible de se reporter aux propositions pertinentes aux prévisions budgétaires que nous sommes censés discuter. En effet, la situation a changé profondément depuis l'exposé budgétaire.

Les propositions budgétaires de juin dernier reflétaient presque de l'immobilisme. Cela me faisait penser à un dessin humoristique montrant un chat marchant sur des œufs. Le ministre avançait très délicatement, avec une crainte évidente de rompre ce qu'il considérait comme un équilibre instable. Aujourd'hui, il essaie de marcher encore plus lestement sur les mêmes œufs délicats.

Je ne parlerai pas des renseignements que le ministre nous a fournis sur la négociation Kennedy. Mes collègues pourront le faire plus adéquatement. Je voudrais traiter plutôt des difficultés financières que connaît le pays.

Premièrement, je n'entends pas du tout me faire l'émule de tant de membres du Conseil du Trésor, qui, alors qu'ils étaient dans l'opposition en 1961 et en 1962, jouaient un peu partout le rôle de prophètes de malheur. Je me souviens du discours notoire et dévastateur que le ministre du Commerce actuel (M. Winters) avait alors prononcé à Halifax, en comparant la situation financière du Canada à celle d'un navire qui sombre. Nous savons les résultats que de telles paroles ont sur la situation économique et sur la force financière du pays, et s'y adonner présentement pourrait nuire beaucoup à la situation financière du Canada.

Je ne dis pas que notre situation financière soit sans remède, mais elle pourrait certainement encore empirer. Nous devons nous préoccuper de mettre un frein à la hausse du coût de la vie. On ne peut faire fi d'un déficit budgétaire de 750 millions, mais tout ce que nous parvenons à obtenir du ministre, c'est le pieux espoir que le déficit restera au-dessous de 750 millions. Sera-t-il de 650 millions? Je crains de ne pas partager les espoirs plutôt optimistes du ministre quant à la possibilité de limiter le déficit budgétaire à 750 millions.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je poser une question à l'honorable député? N'aurait-il pas tenu compte de ce que j'ai dit, à savoir que notre but était d'équilibrer le budget en termes de comptes nationaux.

**L'hon. M. Lambert:** Franchement, cela n'est pas une explication. Vous pouvez parler au public de comptes nationaux et autres termes financiers de ce genre, mais cela ne veut rien dire. Le public veut savoir qui est responsable. Si les comptes avaient été tenus au début en se basant sur ce genre de comptabilité, les chiffres n'auraient pas été les mêmes que ceux qu'utilise le gouvernement actuel quand il jette le discrédit sur les réalisations financières du gouvernement précédent. N'ayons aucune illusion à ce sujet. C'est discuter de pommes quand il s'agit d'oranges.

• (4.20 p.m.)

Considérons les problèmes actuels du pays. Le facteur le plus important que nous devons examiner, à mon avis, c'est la diminution du taux des investissements. Nous pourrions en même temps faire progresser l'économie et assumer le fardeau des mesures de bien-être social que beaucoup jugent souhaitables et essentielles, si notre économie était saine. Peu m'importe le nombre de régimes de pensions, d'assurance-santé ou autres que nous pouvons concevoir, si l'économie canadienne ne peut sans malaise les soutenir, tout en un essor tant démographique qu'économique, ces programmes doivent être différés ou réduits. Il est illogique d'imposer ces multiples fardeaux à une économie chancelante, tout à fait incapable de les assumer. Nous ne faisons que tromper le peuple en poursuivant de telles initiatives.

Il eût été réconfortant d'entendre le ministre nous donner cet après-midi une idée des

efforts que fait le gouvernement pour stimuler et accroître notre productivité. Bien d'autres choses qui préoccupent les gouvernements et les particuliers sont d'importance relativement mineure. La stabilité et l'accroissement de la productivité des entreprises canadiennes sont essentiels au maintien de notre capacité concurrentielle. Qu'on ne se fasse pas d'illusions sur les bienfaits de la négociation Kennedy et des accords tarifaires. Ils ne tarderont pas à créer une sérieuse désorganisation dans certains secteurs. Nombreuses seront les industries canadiennes qui, pour rester concurrentielles, devront se dégourdir. Inutile de parler de production, de placements ou de nouveaux programmes pour stimuler l'industrie si nous ne vendons ni ne consommons les produits de ces investissements ou de ces industries. Soyons sûr de pouvoir écouler profitablement nos produits.

Le ministre a parlé d'une augmentation du produit national brut en dollars courants d'environ 7 p. 100 par rapport à l'an dernier. Toutefois, étant donné le rythme actuel de l'augmentation du coût de la vie, cela représente en fait une augmentation d'environ 2 p. 100 en dollars constants. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les indices des prix au consommateur et des prix de gros pour voir l'augmentation fantastique et effrénée du coût de la vie ces derniers mois. Le ministre avait bien raison de dire que cela constituait l'un de nos problèmes majeurs. En réalité, l'inflation pourrait faire perdre au dollar canadien et au Canada la confiance dont ils sont l'objet ce qui pourrait entraîner le retrait de ces investissements de capitaux étrangers dont nous avons tant besoin, au lieu d'un nouvel apport.

D'après le Bureau fédéral de la statistique, le coût de la vie a augmenté de 4.9 points de janvier à août, autrement dit, il est passé de 146 à 150.9. En août 1966 ce chiffre était de 144.9, donc il y a eu une augmentation de 6 points dans l'indice des prix au consommateur ces douze derniers mois. Le prix des denrées alimentaires a beaucoup d'importance pour chacun; or, les chiffres révèlent que son indice est passé de 148.1 à 151.2. Nous venons de finir un débat sur le coût du logement. L'indice en est passé de 163.6, en août 1966, à 171.8. Pour fins de comparaison, il était de 150 pour cette catégorie en 1963. En d'autres mots, depuis l'avènement du présent gouvernement, l'indice du coût du logement a monté de près de 22 points, soit quelque 15 p. 100. Est-il surprenant que nous ayons une crise du logement au Canada? Les gens commencent à croire que le gouvernement fait l'autruche afin de ne pas voir les misères et les difficultés que le Canadien moyen doit surmonter pour se loger.

Je ne m'étendrai pas sur la majoration du taux d'intérêt. Il y a eu une légère baisse au printemps, ce qui a permis à la formule prévue dans la loi sur les banques d'être utile, mais depuis, le taux de l'intérêt n'a cessé de monter. La moyenne dont il est question dans la formule du taux d'intérêt LNH, c'est-à-dire le taux moyen sur les prêts du gouvernement, qui était de 6.10 p. 100 en septembre, indique où nous en sommes.

Le gouvernement actuel n'est pas le seul auquel l'émission d'obligations crée des difficultés. Les prêts de conversion et les besoins monétaires sont montés à un niveau record. Je vois encore feu le député de Welland debout dans cette Chambre au moment de la discussion sur les prêts de conversion, appuyé par ses collègues de l'opposition, en train de blâmer le ministre des Finances de l'époque, parce que les taux d'intérêt étaient de 4¼, 4½ et 4¾ p. 100. Maintenant, nous avons des taux réels qui dépassent 6 p. 100. Considérons un instant les obligations d'épargne du Canada. Elles n'appartiennent plus à la catégorie des obligations d'épargne. On les a utilisées comme prêts de conversion annuels, car il n'y a pas de limite au montant qu'on peut investir ou convertir. Quels sont les taux d'intérêt? En fait, ils s'établissent à environ 6 p. 100.

• (4.30 p.m.)

La ville d'Ottawa constitue un autre exemple d'une administration aux prises avec le financement de ses propres dépenses. Le conseil municipal a demandé la semaine dernière des soumissions à l'égard d'un programme de refinancement.

Les autorités municipales furent étonnées de constater que la meilleure offre était de 7.4 p. 100. Des organismes gouvernementaux comme l'Hydro-Québec, l'Hydro-Ontario et d'autres institutions semblables dépendent entièrement des émissions d'obligations dont les taux actuels peuvent atteindre 7 p. 100.

Le ministre a dit que les taux d'intérêt sont élevés aux États-Unis. Chose étrange, on n'a pas dévoilé, pendant le débat sur l'habitation, que le taux moyen pour les prêts domiciliaires, aux États-Unis, est de 6.4 p. 100; pourtant, nous, nous avons fixé à 8¼ p. 100 le plafond prévu dans la loi nationale sur l'habitation. Bien sûr, le taux sur les prêts ordinaires est monté à 8½ p. 100.

**Une voix:** Il est de 9 p. 100.

**L'hon. M. Lambert:** Un député dit qu'il est de 9 p. 100. Évidemment, je ne fais pas d'enchères aujourd'hui. Mais le taux est certainement de 8½ p. 100, et si le supplément de 1/8 est compris dans l'hypothèque, cela signifie une majoration totale de 2 p. 100. Il était fort possible, l'an dernier, d'obtenir une hypothèque au taux de 10 p. 100.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le député ne sait-il pas que les taux d'intérêt à court terme sont plus élevés aux États-Unis qu'ici?

**L'hon. M. Lambert:** Oui. Je sais aussi qu'à certains niveaux, l'impôt sur le revenu est plus élevé aux États-Unis qu'au Canada.

**M. MacEwan:** C'est un argument sans réplique.

**L'hon. M. Sharp:** Cela n'a rien à voir à la question.

**M. MacEwan:** Y a-t-il d'autres questions?

**L'hon. M. Lambert:** Il n'y a aucune raison pour que les taux d'intérêts aux États-Unis, à quelque niveau que ce soit, soient plus bas qu'au Canada. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire que les taux d'impôt sur le revenu, aux États-Unis, soient tous plus bas qu'au Canada.

**L'hon. M. Sharp:** Il n'y a pas de rapport entre les deux.

**L'hon. M. Lambert:** Non, mais il y a place pour des différences.

Le gouvernement a besoin de fonds pour l'année qui vient. Il en a besoin à des fins de refinancement. J'espère que le collègue du ministre, le président du Conseil du Trésor, pourra nous dire, car cela me semble d'une importance cruciale—ces renseignements figurent peut-être dans les documents budgétaires mais je n'ai pu les trouver—combien il faudra d'argent au juste pour des fins de refinancement, autrement dit de conversion.

**L'hon. M. Sharp:** Tout cela se trouve dans les documents budgétaires.

**L'hon. M. Lambert:** J'espère que le ministre pourra nous dire le montant exact qu'il faudra et aussi ce que le gouvernement compte tirer des obligations d'épargne du Canada l'an prochain sous forme d'argent nouveau. C'est au Canada de répondre aux besoins de refinancement du gouvernement et des entreprises. Nous voulons connaître les besoins en argent, l'augmentation nette grâce aux obligations d'épargne du Canada, les exigences du refinancement, les nouveaux besoins en argent des provinces et les besoins en capitaux de l'industrie.

[L'hon. M. Lambert.]

Nous savons que certaines industries ont emprunté à l'excès, l'an dernier, parce qu'elles ne pouvaient oublier leur expérience de mai 1966, alors que l'argent était si serré. Certes, certaines sociétés, refusant d'être encore prises de court, ont fait appel outre mesure au marché monétaire. Elles ont emprunté afin d'avoir des capitaux disponibles, selon certaines d'entre elles. Elles n'ont aucune peine à se charger de ces fonds supplémentaires, car elles peuvent faire des placements profitables à court terme. Les effets à court terme rapportent à un taux si élevé que les frais généraux des entreprises qui ont pu emprunter et mettre de côté des fonds supplémentaires, sont minimes.

J'ai lu un article de M. Meyer qui est très révélateur, mais je ne suis pas d'accord avec lui sur certains points. Je n'accepte pas certaines de ses déclarations, car il semble rationaliser après coup. Il néglige des éléments qui existaient à l'époque où certaines décisions ont été prises. Il peut maintenant rationaliser après coup. De toute façon, voyons ce qu'il dit dans un article publié dans le numéro d'octobre 1967 du *Monetary Times*. Son article est intitulé «L'argent et l'économie. Le gouvernement s'adaptera-t-il?» Je cite:

> Le ralentissement de l'activité commerciale, cette année, aurait normalement été compensé par l'expansion monétaire et une réduction concomitante du coût de l'argent. La masse monétaire est de 11 p. 100 plus élevée qu'il y a un an.

Nous savons que la Banque du Canada a accru la masse monétaire depuis un an. J'y reviendrai plus tard. L'article continue en ces termes:

> Le coût de l'argent a fléchi brièvement, le printemps dernier, mais il a monté depuis aux niveaux atteints l'an dernier, lorsque la situation était à son point le plus critique.

A en croire M. Meyer, la cause en est, bien entendu, la manière dont les gouvernements usent de leur droit de préemption sur le marché. Voici comment M. Meyer s'exprime dans cet article:

> Le montant net des nouvelles émissions du gouvernement, pendant le premier trimestre...

Savoir le premier trimestre de 1967.

> ...s'est élevé à 771 millions de dollars, soit une augmentation de 545 millions sur l'année dernière. Le montant net des nouvelles émissions de sociétés...

Ça c'est l'argument révélateur.

> ...s'est élevé à 547 millions de dollars, soit une régression de 313 millions.

A mon avis, il y a deux raisons à cette situation. D'abord, comme je l'ai déjà dit, au début de 1966, les sociétés ont cherché à obtenir des liquidités en empruntant. Cette année en outre, les sociétés ont moins besoin d'argent, car les investissements ont fléchi. La majoration des impôts et des coûts et la diminution des bénéfices décourageront toujours les placements. M. Meyer poursuit:

Les deux tendances, l'augmentation des emprunts des gouvernements et la diminution des emprunts des sociétés, ont persisté.

Je suis convaincu de ceci: si nous disposions des chiffres pour le deuxième trimestre de 1967, nous constaterions que ces tendances se sont maintenues. M. Meyer ajoute:

On s'attendait que les sociétés se retirent du marché à la suite d'augmentations moyennes de 16 p. 100 par année dans les placements de capitaux depuis trois ans. Il y avait place pour des emprunts plus élevés de la part des gouvernements. Toutefois, cet état de choses ne peut durer indéfiniment. Les taux d'intérêt doivent fléchir, et les institutions prêteuses doivent être attirées de nouveau sur le marché avant toute nouvelle expansion notable.

M. Meyer dit ensuite qu'on peut difficilement espérer que les gouvernements réduisent leur demande de capitaux d'ici un an ou deux. Les taux d'intérêts seront à peu près les mêmes au cours de cette période. Je m'inquiète, monsieur l'Orateur, du fait qu'on va continuer à décourager les institutions prêteuses qui voudraient se lancer dans des projets d'investissements. Certains indices démontrent d'ores et déjà que j'ai vu assez juste en faisant cette déclaration, car nous entendons dire que la somme de travail dans les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils est minime.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**L'hon. M. Lambert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, je crois que les députés ont le droit de parler pendant 40 minutes cette fois. Sauf erreur, l'horloge marquait quatre heures dix lorsque j'ai pris la parole. Vous constaterez, monsieur l'Orateur, qu'on traite de cette question à l'article 31 (1) du Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Ma décision se fondait sur l'article 58 (7) du Règlement que voici:

Nul député, sauf le ministre des Finances, le député parlant au nom de l'opposition, le premier ministre et le chef de l'opposition, ne peut parler pendant plus de trente minutes à la fois au cours du débat sur le budget; toutefois, il doit être accordé quarante minutes à l'auteur d'un sous-amendement.

• (4.40 p.m.)

La Chambre consent-elle unanimement à ce que l'honorable représentant continue?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Lambert:** Je m'excuse auprès de Votre Honneur. Je remercie la Chambre, mais je dois dire que l'erreur résulte d'une consultation que j'ai eue avec M. l'Orateur hier soir. Je conclus que les deux Orateurs se sont également trompés.

J'aimerais résumer ce que j'ai dit précédemment et terminer mes remarques. J'estime que le premier objectif de ces prévisions budgétaires et des activités de tous les gouvernements doit être une augmentation de la productivité. Nous voulons dire par là un rendement meilleur pour les dollars dépensés. Comme le ministre l'a indiqué, cela signifie savoir freiner les demandes de hauts salaires et la poursuite des profits. On ne saurait demander cela à un seul secteur de l'économie. A moins que tous les Canadiens ne se disciplinent, nous commettrons un suicide économique.

Ceci est particulièrement vrai à un moment où nous sommes si vulnérables, maintenant que sont mises en vigueur les modifications tarifaires résultant de la négociation Kennedy. Le gouvernement doit imposer des restrictions. Nous ne pouvons produire au-delà d'une certaine quantité de biens et de services. La grosseur du gâteau dépendra des Canadiens. Nous devons accroître notre productivité et par là, je veux dire la productivité nette, en dollars constants, et non pas selon le dollar surévalué de 5 ou 10 p. 100 par année. Les gouvernements doivent imposer des restrictions à tous les niveaux et y arriver en établissant des priorités qui tendent à encourager la productivité dans l'éducation, la formation professionnelle et les autres domaines qui stimulent la productivité. J'aurais encore quelque chose à dire à propos de certaines autres activités du pays et au sujet de certaines discussions qui ont eu lieu et qui ressemblent fort à l'histoire apocryphe de ces théologiens qui s'évertuaient à calculer combien d'anges pouvaient danser sur la tête d'une épingle. Il semble que ces discussions soient tout aussi vaines quand il s'agit de faire face aux problèmes qui se posent à nous aujourd'hui et qu'il faut résoudre.

Je le répète: nous devons nous concentrer, avant tout sur l'équilibre de notre économie. Sinon, tout ira à vau-l'eau. A quoi sert d'élaborer une constitution toute neuve si notre économie est malade? Pourquoi adopter des mesures de bien-être social si notre économie

ne nous permet pas de les appliquer? Il me paraît nécessaire d'établir d'abord ces priorités et je suis heureux que le ministre ait fini par l'admettre. Il y a des années que je soutiens cette idée avec certains de mes collègues. Je ne prétends pas en être le père, mais examinons d'abord les faits qui tendent à accroître notre productivité. Commençons par le commencement.

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il y a des moments où l'on a du mérite à en venir au fait. J'espère que j'y parviendrai sans trop prolonger la séance. A titre personnel et au nom de mes fils, j'affirme que toute personne qui cherche à détruire le Canada est notre ennemi.

[*Français*]

Ils sont voués à l'échec, les pays dont les ressortissants ont perdu la volonté de survivre et le courage de résister aux influences néfastes! J'ai, de mon vivant, vu des pays tomber aux mains de quelques aventuriers fascistes ou de quelques communistes roublards; mais, je n'ai pas l'intention de laisser le Canada devenir la victime de quelques séparatistes mal intentionnés.

[*Traduction*]

Le Canada est ma patrie, d'un océan à l'autre. Chaque pouce de son sol constitue mon patrimoine, sans aucune exception. Dans les limites de ce vaste territoire, rien ne doit jamais entraver notre recherche de la justice, de la générosité et de l'accommodement, mais nulle partie de ma patrie n'est négociable, surtout, pour moi, la belle province où je suis né et où j'ai passé ma jeunesse. Des membres de ma famille ont donné leur vie outre-mer pour le Canada. Comment pourrais-je le trahir ou permettre le démembrement de mon pays merveilleux?

[*Français*]

Notre cher Canada n'est pas simplement un accident géographique; c'est une aventure spirituelle qui transcende la langue et la race. Seul le cœur le plus vaillant peut vraiment l'étreindre. «Mon jardin, ce n'est pas un jardin, c'est la plaine»! Il nous faut vivre avec les séparatistes—ces «petits renards» qui ambitionnent de se tailler parmi nous des empires à la mesure de leur petitesse, mais il ne faut pas leur permettre de détruire le patrimoine ancestral.

[*Traduction*]

Peut-être nous appartient-il, nous qui constituons le Parlement en cette année du centenaire, de protéger les droits du Canada. Nous protégeons les droits de tous les Canadiens, présents et à venir. Nous sommes les garants de nos diverses traditions, de nos ressources sans prix et, dans une non moindre mesure, de la liberté pour tous les Canadiens. Personne ne doute que nous pouvons améliorer nos lois organiques actuelles, suivant les modalités voulues. Personne ne doit mettre en doute notre résolution et notre détermination de perpétuer la souveraineté du Canada.

[*Français*]

Amour ou haine! Espoir ou doute! Nous connaissons depuis longtemps ce dilemme! Il y a toujours eu parmi nous des séparatistes réfractaires à l'idée d'un Canada qui ne correspond pas exactement à leurs rêves mesquins. Chaque génération doit, à son tour, faire triompher la même vision grandiose d'un pays aux dimensions canadiennes. Puis-je emprunter les paroles d'un des grands héros de notre histoire:

A l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, Laurier prononçait à Québec, en 1889, les paroles suivantes:

Notre pays, ce n'est pas uniquement le territoire que la Citadelle de Québec couvre de son ombre; notre pays, c'est le Canada tout entier, et les terres fertiles que baigne la baie de Fundy, et la vallée du Saint-Laurent, et la région des Grands lacs, et les Prairies de l'Ouest, et les Rocheuses, et ce littoral caressé par une brise aussi douce que l'alizé qui souffle sur la Méditerranée.

Mes compatriotes n'ont pas que du sang français dans les veines, non! Je le proclame hautement: mes compatriotes habitent ce continent d'un océan à l'autre. Je suis Canadien.

[*Traduction*]

Quelques mois plus tard, sir Wilfrid a tenu à Toronto, en anglais, les propos suivants:

En présence de cette méfiance universelle, il incombe au parti libéral de continuer à espérer et à faire des efforts pour obtenir un respect et une confiance mutuels. Devant le danger de la désagrégation, si danger il y a, il incombe au parti libéral de rester fidèle au principe de la Confédération. Je ne crois pas qu'il s'agit là du destin définitif du Canada. On peut considérer cet état simplement comme transitoire; mais, peu importe quand adviendra le changement, il faut que ce soit un pas en avant et non en arrière... Je suis un libéral et je crois au mouvement, au progrès; mais je ne crois pas aux changements inconsidérés... et encore moins aux clameurs de ceux qui réclament des changements constitutionnels parce que la situation existante ne cadre pas avec leurs préjugés et leurs opinions personnelles.

S'il existe parmi mes compatriotes canadiens-français des gens qui ont rêvé de former une petite collectivité française sur les bords du Saint-Laurent, je n'en suis pas. Je le répète, je n'en suis pas—que mes amis et mes ennemis se le tiennent pour dit.

• (4.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de parler de l'un des grand héros de notre époque, le général Vanier, dont la présence parmi nous, pourrait-on dire, à été un don du ciel. Dans son message du 1e juillet 1966 qui, on s'en souvient, s'adressait surtout aux jeunes du Canada, il nous a proposé d'examiner notre conscience nationale pour décider si, en 1967, nous constituerions une nation capable de soutenir le regard inquisiteur du monde. Il n'a jamais cessé de nous considérer comme une nation et comme une famille.

N'oublions jamais le défi qu'il nous a lancé le premier jour de l'An 1967. Il a invité les Canadiens à oublier l'amertume passée et à édifier un avenir «qui, par comparaison, fera paraître bien minces les réalisations du siècle». Avant de prier simplement pour que nous marchions tous de l'avant, la main dans la main, il a dit:

> Le Canada doit au monde de rester uni, car aucune leçon ne s'impose davantage que celle que notre unité peut fournir, une leçon qui montrera que la diversité n'est pas nécessairement une cause de conflit, mais qu'elle peut, au contraire, enrichir et ennoblir notre vie.

D'après l'ecclésiaste dans le livre du même nom, il y a un temps pour tout faire: un temps pour enfanter et un temps pour mourrir, un temps pour tuer et un temps pour guérir, un temps pour détruire et un temps pour bâtir. On s'est demandé si nous allions former maintenant un pays ou abandonner la partie.

Pour m'inspirer, monsieur l'Orateur, je me tourne vers notre vieux collègue, Cy Kennedy, qui symbolise à mes yeux le devoir, la ténacité, le sacrifice et le courage. Il suffit de nous demander quelle voie est la plus avantageuse pour le Canada et de la suivre sans crainte. Pour moi, la réponse est facile. Je ne suis pas du nombre de ces gens évolués, honteux d'avouer l'amour qu'ils ont pour leur pays. A vrai dire, c'est peut-être au moment où les Canadiens déclareront leur loyauté envers le Canada, que nous deviendrons une nation.

[*Français*]

J'aime mon pays, et tant que je vivrai et que des millions d'autres qui pensent comme moi vivront, aucune désertion et aucune trahison ne l'atteindront.

[*Traduction*]

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, que le nouvel Ordre du Canada porte comme devise *Desiderantes Melioram Patriam*—«Pour une meilleure patrie». Nous avons entrepris un grand pèlerinage en quête d'un meilleur pays. Je suis convaincu qu'au Canada aujourd'hui, nombreux sont ceux qui croient encore à ce Dieu des armées des prophètes hébreux qui confondit l'orgueil de l'homme et humilia les esprits superbes et qui conclut une alliance spirituelle pour conduire son peuple élu dans la nouvelle Jérusalem.

La cité de Dieu n'est pas bâtie sur terre par la main de l'homme seulement. Elle descend du ciel vers ceux qui crient vers Dieu. Chistopher Dawson, qui s'est profondément intéressé à la sociologie et à la culture—et aussi à l'histoire—parle d'une échelle descendant du ciel et par laquelle l'humanité peut s'échapper.

Tout au long de notre déchirant examen de conscience en tant que pays—une, deux, cent nations, peu importe car, comme le monde, nous sommes légions—j'espère que nous n'oublierons jamais qu'«il dominera d'une mer à l'autre». Si c'est vrai, si au Canada Il est vraiment roi, nous n'avons rien à craindre. Quel Canadien qui a encore la foi niera que nous sommes tous frères? Qui pourrait nier à ce moment de l'histoire, marqué par la violence, les guerres et les rumeurs de guerre, qu'un groupe d'êtres humains quelque part doit faire naître un monde nouveau fondé sur une fraternité véritable, ne serait-ce que pour aider à rétablir l'équilibre de l'ancien? Quel endroit convient mieux que le Canada pour commencer?

Je ne suis pas totalement dépourvu de sens pratique. J'ai été soldat. J'ai une formation en économie; je suis avocat de profession —autant de préoccupations terre à terre. Pourtant je suis convaincu que l'homme ne peut trouver la solution en lui-même. Il ne faut jamais oublier le côté mystérieux et imprévisible de l'histoire. Je crois que déjà des forces spirituelles inconnues sont à l'œuvre. Notre sentiment d'échec et d'impuissance dans notre terre d'abondance à ce point tournant de l'histoire nous force à chercher dans les ténèbres la main qui guidera le Canada dans une nouvelle ère de progrès.

Les Canadiens des deux langues doivent maintenant avancer dans leur deuxième siècle, la tête haute et main dans la main, comme le montre l'emblème de l'Expo, dans la foi, l'espérance et l'amour. Sur ce plan, il ne peut y avoir de défaite ni pour notre pays ni pour chacun de ses citoyens.

Avec l'aide de Dieu qui nous empêchera de trébucher, vive le Canada.

**M. F. J. W. Fane (Vègreville):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots dans le débat sur le budget; j'en attendais l'occasion depuis le 1er juin.

D'abord, je souligne avoir été plus qu'étonné de la conduite du gouvernement lors de la reprise de la session, la semaine dernière, le lundi 25 septembre. Il était odieux de ne

pas même voir une humble escorte de ministres auprès du premier ministre (M. Pearson). Je me demande si le premier ministre avait oublié d'annoncer à ses ministres la reprise de la session ce jour-là, ce qui expliquerait leur absence.

Je me suis aussi demandé, monsieur l'Orateur, si, par hasard, les occupants des banquettes ministérielles du gouvernement libéral actuel, à cause de l'absence de leur ennemi notoire, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), ont cru que le parti conservateur allait flancher et faire le mort. Si oui, ils n'ont rien perdu pour attendre. L'esprit que le très honorable député avait insufflé à notre parti est bien vivant, croyez-moi, et il persistera sous l'égide de notre nouveau chef.

Revenons au budget. J'aimerais dire quelques mots à ce sujet, et surtout parler du sous-amendement qui fait l'objet de notre discussion.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des questions d'initiative parlementaire indiquées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motions et les bills d'intérêt public.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je croyais qu'il était entendu que nous continuerions le débat sur le budget aujourd'hui. Du moins, c'est ce qu'on m'a dit.

**M. Fane:** A moi aussi, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Plaît-il à la Chambre de reprendre la question à l'étude?

**Des voix:** Entendu.

• (5.00 p.m.)

**M. Fane:** Merci, monsieur l'Orateur. Nous parlons du sous-amendement qui a été présenté. Lorsque le ministre a d'abord soumis le budget le 1er juin, on pouvait encore en parler. J'ai écrit un article qui a été publié dans les journaux de l'Ouest du Canada. Voici ce que je disais:

> Le 1er juin, le ministre des Finances a passé quelques heures à présenter son dernier budget qui, autant que je sache, ne veut rien dire, sauf peut-être qu'il y aura une nouvelle augmentation du coût de la vie, ce qui est déjà de plus en plus évident. Je n'ai pas lu un seul commentaire favorable sur ce budget dans les journaux canadiens, et je n'ai entendu personne, à part les députés libéraux, en parler avec la moindre sympathie. Il n'offre certainement rien de bon aux résidents des provinces des Prairies.

[M. Fane.]

Je reste sur mes positions. Je ne parlerai pas beaucoup du budget, car mon honorable ami, dont la circonscription est voisine de la mienne, a tout dit à propos de ses éléments financiers. J'aurais voulu parler de l'agriculture, des affaires indiennes, des affaires des anciens combattants, de la défense, du logement, du coût de la vie, des affaires étrangères et de plusieurs autres choses, mais je ne puis le faire en 30 minutes, temps de parole accordé à chaque orateur. Pour cette fois, je me bornerai à parler du ministère des Transports, car la situation est urgente. Qu'on n'aille pas croire que cette question n'intéresse pas tout le pays. Je vais surtout parler d'un cas où le ministère des Transports a fait un beau gâchis.

L'ancien ministre des Transports a bien de la chance d'avoir eu la sagesse, l'avarice, appelez cela comme vous voulez, d'accepter un haut poste pour sauver les apparences, et de devenir président de la Commission canadienne des transports, avant que j'entre dans le débat, car je lui aurais dit ses quatre vérités. Je ne puis employer les termes que je voudrais, car il n'est pas ici pour se défendre. Il saura toutefois ce que je pense, d'après mes paroles. J'espère bien, en m'échauffant de ne pas trop verser dans le jargon des Prairies. J'espère que vous n'aurez pas à me rappeler à l'ordre, monsieur l'Orateur.

De quelle honte, dois-je tout d'abord vous dire, s'est couvert l'ancien ministre des Transports en se créant lui-même un poste, en établissant à cette fin des règles grâce au bill nº C-231, adopté par la Chambre, en décidant que le président de la Commission devrait toucher $40,000 par année, soit un traitement supérieur à celui du premier ministre et en disparaissant ensuite comme les sorcières de Macbeth. Celles-ci ont créé l'air leur permettant de disparaître, mais elles n'ont pas créé $40,000 pour les toucher à la fin de leur disparition. Cela ne me paraît pas bien. Le premier ministre aurait pu nommer l'ancien ministre au Sénat s'il voulait s'en débarrasser. Nous avons maintenant l'ancien ministre de la Défense nationale pour compléter la ruine des réseaux de transport du pays. Dieu sait l'affreux gâchis qu'il a fait au ministère de la Défense nationale. Nous nous en mordrons tous les doigts. Il finira probablement ce que l'ancien député de Pickersgill avait commencé au ministère des Transports. Je ne me suis pas trompé en disant le député de Pickersgill. Sur le plan politique, il a représenté la circonscription de Bonavista-Twillingate, mais à mon avis la première appellation est juste.

Lorsque je critique les transports au pays, je n'inclus pas Air Canada, car cette société fait de l'excellent travail, à une exception près. Le nombre d'envolées en provenance et à destination d'Edmonton a été beaucoup trop réduit. Edmonton est maintenant laissé de côté. J'espère que l'ancien ministre des Transports n'en est pas entièrement responsable, mais il y est peut-être pour quelque chose.

Le National-Canadien et le Pacifique-Canadien nous causent des ennuis en détruisant de propos délibéré les services qu'ils sont censés fournir aux Canadiens. Les services sont réduits, alors que les coûts augmentent, comme dans tout autre domaine.

Je me suis plaint aujourd'hui de la construction d'un embranchement à partir de Fort-Saskatchewan vers une fabrique d'engrais de l'Imperial Oil, subventionnée par l'État, à six milles au sud de Redwater. La ligne, censée être dans une région désignée, a 12 milles et demi de longueur. La construction de cette ligne a été permise grâce à l'article 77, à la page 73 du bill nº C-231, en vertu duquel les compagnies de chemin de fer peuvent construire un embranchement de 20 milles de longueur sans s'adresser au Parlement. Sauf erreur, elles n'ont besoin que d'un décret du conseil. Avant l'adoption de ce projet de loi, une ligne pouvait avoir au plus six milles de longueur.

Le National-Canadien a reçu la permission de construire cet embranchement qui traverse le plus ancien établissement d'Alberta, soit les plus belles fermes du Canada. On lui donne maintenant le nom de territoire du Fort-Saskatchewan. Les premiers colons de l'établissement portaient le même nom que monsieur l'Orateur. Toutefois, ils y sont établis depuis si longtemps qu'on ne les appelle plus Lamoureux, mais Lammory. C'était aussi naguère le nom du territoire lui-même.

L'établissement a débuté avant l'arpentage de l'Ouest canadien. Il s'agit surtout de lots riverains, puisque la rivière servait alors de voie de communication. C'était aussi le cas des fermes du Québec. Cependant, nos fermes sont un peu plus grandes que les fermes normales, parce qu'il y avait jadis plus d'espace et que moins de gens allaient s'établir dans l'Ouest. La plupart des lots riverains sont d'environ 300 acres chacun. Il y en a un assez bon nombre, et l'établissement a 3 ou 4 milles de longueur. D'autre part, le chemin de fer a été autorisé, le 27 avril dernier, à aménager un embranchement à cet endroit. Le 28 avril, il a écrit à tous les cultivateurs en cause, soit 23 en tout, parmi lesquels plusieurs sont les descendants de ceux qui ont colonisé ce territoire, il y a plus de 100 ans. Ce n'est pas bien long, 100 ans, pour l'Ontario et le Québec, mais ce l'est pour l'Alberta.

• (5.10 p.m.)

J'ai dit, que le 28 avril, l'administrateur foncier du National-Canadien, à Edmonton, a écrit à tous ces gens. Or, le 2 mai suivant, les arpenteurs se sont mis au travail, avant même que la plupart de ces gens aient reçu l'avis d'expropriation; on a employé le terme «expropriation», mais le chemin de fer n'a pas exproprié ces terrains, il les a confisqués. Quand une création du gouvernement, une société de la Couronne, peut s'installer dans la plus ancienne région agricole d'une province et s'y tracer une route au beau milieu des plus belles terres arables au Canada, nous en sommes, certes, à un triste moment de notre histoire. Quand je parle des plus belles terres arables au Canada, je suis sincère. Cette année, alors que la récolte a été un échec dans d'autres régions, ces cultivateurs ont pu récolter de 60 à 65 boisseaux de blé à l'acre.

Le chemin de fer a fait des levés et décidé de faire passer sa voie à travers les fermes, pas le long de la concession, comme on dirait dans l'Est. On a posé les rails en oblique, morcelant les fermes au point qu'elles ne valent plus une chique pour la culture. Un cultivateur m'a dit que sa ferme est morcelée en 14 pièces de terre par cet embranchement. N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que le National-Canadien n'a pas essayé de s'entendre avec les cultivateurs. En vérité, c'est une honte.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul tracé que la voie ferrée aurait pu suivre. On aurait pu construire un raccordement avec la ligne du National-Canadien, à cinq milles au sud de l'usine en voie de construction. On aurait pu aménager un raccordement à six milles au nord, à Redwater, où passe le National-Canadien. On aurait pu faire un raccordement à huit milles, droit à l'ouest, avec la ligne du National-Canadien, à Gibbons. En dépit de tout cela, on a traversé toutes les fermes en oblique, les rendant inexploitables. J'ai ici une carte montrant les autres tracés possibles. Ceux qui sont intéressés pourront la consulter.

Tous étaient heureux lorsqu'on a annoncé qu'une fabrique d'engrais serait construite à six milles au sud de Redwater. Mais cette fabrique est située également sur deux parcelles de terrain dont la valeur correspond à la valeur du terrain que le chemin de fer a confisqué et qu'il est en voie de ruiner. Je voudrais vous lire un certain nombre de lettres à ce sujet, mais je doute en avoir le temps.

J'ai été avisé de la situation par une lettre de M. et Mme Keith, écrite le 17 mai et reçue le 25 mai. J'ai écrit immédiatement au ministre des Transports d'alors et, un mois plus

tard, il m'a transmis un simple refus sec, accompagné d'une lettre du National-Canadien disant que la société avait envisagé tous les autres parcours possibles et qu'elle avait décidé que c'était le seul qu'elle pouvait adopter, car quelqu'un pourrait un jour aménager un centre industriel sur le terrain formé par ces lots riverains.

Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait faux, car la société aurait pu construire cette ligne un quart de mille au nord, le long de l'emprise routière à l'extrémité septentrionale des lots riverains. Cela n'aurait causé vraiment aucun inconvénient aux intéressés, car ils n'auraient été privés que d'une emprise de 100 ou 200 pieds de largeur, à l'extrémité septentrionale de leurs fermes.

La compagnie aurait pu payer ce terrain et l'embranchement aurait pu ensuite suivre ce qu'on appelle le sentier Victoria jusqu'à l'usine. J'ai suivi ce tracé moi-même lorsque je suis allé faire enquête. Il eut été parfait. Les rapports avec les intéressés auraient été excellents. Les cultivateurs auraient été heureux d'être utiles en permettant l'expropriation de leurs terres; ils les auraient probablement données à la société s'ils en avaient eu l'occasion. Toutefois, l'administrateur foncier n'est pas allé les voir avant le 10 mai, après que les arpenteurs avaient passé huit jours complets sur les terrains.

• (5.20 p.m.)

Au reçu de la première lettre, je ne me suis pas rendu compte que le travail serait entrepris si rapidement. J'imagine qu'on ne m'a pas donné assez de renseignements. Le 18 juillet, j'ai reçu un appel téléphonique du même M. Keith, de l'établissement de Fort-Saskatchewan. Il m'a dit qu'on avait déjà passé le bulldozer sur la plus grande partie de la voie, que l'emplacement était fait et qu'on construisait également un remblai à travers le ravin au fond duquel coule la rivière Sturgeon. La rivière Sturgeon n'est pas très grande. Elle est peut-être aussi large que cette pièce et c'est près de cet endroit qu'elle se jette dans la rivière Saskatchewan.

Les travaux ont exigé un remblai d'un quart de mille. On a détourné le cours de la rivière pendant qu'on posait trois ou quatre ponceaux l'un à côté de l'autre, chacun mesurant 16 pieds de diamètre et 406 pieds de longueur, en acier d'un quart de pouce. Le remblai a une largeur de 400 pieds et au moins un quart de mille de long. Dieu sait ce qu'il coûtera. J'imagine que nous n'aurons jamais qu'une explication vague du coût de l'affaire.

Les cultivateurs ont écrit à un grand nombre de gens. Ils ont écrit au premier ministre (M. Pearson), au ministre des Transports de ce temps-là et au ministre de l'Agriculture (M. Greene). Ils ont aussi écrit, comme je l'ai fait moi-même, à la Commission des transports du Canada, mais apparemment, cette dernière n'avait rien à voir à la question. Quoi qu'il en soit, voici un passage de la réponse du ministre de l'Agriculture:

> De toute manière, je me suis laissé dire que le National-Canadien est vivement désireux de conclure à l'amiable, un arrangement satisfaisant touchant la question des compensations avec tous les propriétaires de terrain intéressés.

Comment, monsieur l'Orateur, ces gens osent-ils encore espérer, après ce quils ont fait, conclure à l'amiable un arrangement satisfaisant? S'ils agissaient ainsi avec moi dans les traditions chères à l'Ouest je les recevrais avec un fusil de chasse et, croyez-moi, je sais comment m'en servir. La lettre du ministre poursuit en ces termes:

> Je crois que ce serait désormais dans votre intérêt bien compris de communiquer directement avec les directeurs du chemin de fer pour leur dire quel est le montant de votre réclamation et sur quoi elle est fondée. Je crois comprendre que le National-Canadien n'imposera pas de restriction sur les réclamations au sujet des terrains expropriés.

Bien sûr que non, monsieur l'Orateur. Pensez aux récoltes qui ont été détruites. La lettre du ministre poursuit:

> La compagnie est au courant des autres dommages causés aux terres agricoles.

Ensuite vient cette déclaration:

> Le bon côté de la chose, ce serait peut-être le nouveau pont de la rivière Sturgeon que les chemins de fer nationaux ont dû construire. Cela devrait vous aider, vous et vos voisins.

Grand Dieu! Après avoir été informé de la situation le 18 juillet, et après avoir visité les agriculteurs intéressés le dimanche 13 août, j'ai écrit au premier ministre le 14 août et l'ai mis au courant de la situation. Je lui ai dit que je pouvais à peine croire qu'on lui en avait parlé, car très certainement un homme dans sa situation ne permettrait jamais que les Canadiens soient traités comme ces personnes l'ont été, pendant notre année du centenaire.

Ces gens là n'ont jamais eu la chance de conclure un marché avec le National-Canadien. Leurs terres ont été confisquées. Cela me rappelle ce qui pouvait arriver à l'époque d'Hitler, en URSS, ou en Chine communiste à l'heure actuelle. Les droits de ces personnes n'ont pas été respectés. On a détruit leurs clôtures sans les avertir, permettant ainsi à leurs troupeaux de piétiner et de détruire leurs récoltes. Le National-Canadien, ou les entrepreneurs responsables de l'embranchement, vont avoir un fichu compte à payer!

Je le répète, il y avait quatre tracés possibles pour ce chemin de fer. Il ne serait pas alors question de 12 milles et demi, sauf pour

un tracé qui aurait allongé le parcours d'un demi-mille. On aurait pu en tout cas utiliser la bande de terre cédée qu'on appelle, sauf erreur, une concession dans cette région du pays.

Un tel événement dans ce pays est consternant à une époque où nous nous gargarisons si volontiers des termes «liberté» et «droits». Je me demande à qui était la liberté que j'ai défendue pendant deux guerres. A qui était cette liberté que j'ai protégée pendant mes 34 ans de service dans les forces armées canadiennes? Il me semble maintenant que j'ai perdu mon temps à chercher à assurer la liberté de nos citoyens ou de nos propriétaires fonciers.

Ces gens, au début de mai, ont reçu du National-Canadien une lettre les avisant que leurs terres seraient expropriées, sans qu'on ait tenu compte de leurs désirs. Ils étaient tous occupés à la moisson. Ils ne pouvaient pas interrompre leurs activités agricoles pour s'occuper de cette question, et c'est ainsi qu'ils ont engagé les services de la Farm Surface Rights Consultants Ltd. à Edmonton pour défendre leurs intérêts. Le directeur de cette compagnie semble travailler d'arrache-pied. Il s'occupe à la fois de deux cas semblables. L'un concerne un embranchement en Saskatchewan où les intéressés ont été victimes de la même injustice et l'autre, un pipeline reliant les sables bitumineux de McMurray à l'entrepôt voisin du chemin de fer.

**M. l'Orateur suppléant:** Je dois interrompre le député pour l'informer que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Qu'on le laisse poursuivre.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses remarques?

**Des voix:** Entendu.

**M. Fane:** Je tiens à remercier les députés qui me permettent de finir mon discours. J'ai ici un article paru dans le *Journal* d'Edmonton le 12 septembre sous le titre: «Si vous pensez avoir des droits de propriété, essayez de traiter avec le National-Canadien.» L'auteur est l'épouse d'un propriétaire foncier, qui fait partie de la famille Lamoureux dont les ancêtres s'établirent d'abord à Fort Saskatchewan il y a environ un siècle. Son mari est un de leurs descendants de la quatrième ou cinquième génération. Voici l'article:

Au cours de l'année du centenaire, nous avons entendu nombre de personnages officiels et de dignitaires parler avec brio des droits et libertés traditionnels dont jouissent les Canadiens. Nous avons entendu d'interminables dissertations sur la manière dont nos aïeux les ont conquis.

• (5.30 p.m.)

Je signale un aspect de notre structure juridique où la théorie des droits de l'individu est méconnue de façon flagrante. De fait, certaines lois sont conçues de façon que l'individu ait à peine voix au chapitre en ce qui concerne ses propres biens. Les lois régissant l'expropriation des propriétés pour le compte des chemins de fer font une farce de tous ces discours ronflants que j'ai entendus.

Oui, je fais partie d'un groupe d'hommes et de femmes du secteur agricole qui ont tenté d'obtenir du National-Canadien un traitement équitable. Il faut pour le croire avoir vécu l'expérience quant à la manière dont le National-Canadien prend possession des propriétés pour construire un embranchement. En l'occurrence, il s'agit d'une prise de possession pour construire la nouvelle usine d'engrais chimiques de l'*Imperial Oil*, près de Redwater. Nous nous sommes bercés d'un bonheur illusoire, croyant que nous exercions un certain degré de contrôle sur nos propres terrains. Jusqu'où peut aller la naïveté?

Voici l'expérience que nous avons vécue en ce qui concerne les constructions de chemins de fer:

L'annonce officielle de la construction d'une usine d'engrais chimiques a paru dans tous les journaux locaux au début de l'année. Le 28 avril, nous avons reçu du National-Canadien une lettre par laquelle on nous disait, oui, on nous disait, qu'une certaine partie de nos terrains allait être utilisée pour l'emprise de la voie ferrée. Ce plan avait été inscrit au registre foncier et était assujetti à la loi sur les expropriations pour plus de commodité.

Ce chemin de fer devait commencer à fonctionner en septembre. Aucune usine de cette envergure ne voit le jour avant des années de préparatifs, non plus que le chemin de fer devant la desservir. Cependant, nous n'avons eu aucun avertissement ni rien d'autre jusqu'au 28 avril, et nous étions censés ne rien dire.

Le 4 mai arrivait l'agent d'immeuble. Mon mari n'étant pas à la maison, l'agent est donc revenu plus tard. Il lui fut expliqué que toutes les négociations devaient se faire par l'intermédiaire de M. R. A. Doyle, de l'organisme *Farm Service Rights*, dont les services avaient été retenus pour la protection de nos intérêts.

Le 7 juin, nous avons découvert qu'en regard de l'inscription de nos trois parcelles de terrain dans le cadastre figurait le timbre d'expropriation en date du 19 mai. Par la suite, nos neuf acres de terrain furent officiellement inscrites au nom des chemins de fer Nationaux, nos trois parcelles ayant été adroitement subdivisées en six lots.

Soit dit en mes propres termes, cela n'est rien moins qu'un vol ou une confiscation. Et voici la suite de la lettre.

Tout cela s'est passé à notre insu et sans notre consentement. A notre grand étonnement, nous avons découvert que le procédé était tout à fait légal, aux termes de la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada. Seul demeurait incertain le prix qui serait versé.

Après des poursuites subséquentes en justice, il fut décidé que toute obstruction à la construction du chemin de fer serait interdite mais que des réclamations pour dommages à la propriété seraient acceptées.

De fait voici ce qui arrive.

*a*) La loi permet au chemin de fer d'aménager une voie à travers notre propriété. Nous n'avons ni contrôle ni le droit de désapprouver.

*b*) Cent cinq acres du plus beau sol arable au Canada sont sacrifiées à cette fin.

c) La société ferroviaire peut froidement et sans considération faire passer un chemin de fer à travers une basse-cour ou 200 pieds en face de votre maison.

d) On a offert des prix dérisoires pour ces terrains. On ne se rend pas compte des dommages irréparables causés à des terres de cette valeur.

L'usine se construit à sept milles au sud de Redwater, qui est desservi par un chemin de fer.

Comme je l'ai dit, une voie du National-Canadien traverse Redwater. La lettre mentionne ensuite:

Elle est dans une région de marasme et a fait l'objet d'une subvention de 5 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral. Personne d'entre nous ne s'oppose à l'implantation d'industries pour développer l'économie d'une région. Mais nous sommes irrités de la façon dont on a agi. Nous comprenons tous l'anglais et nous estimons qu'en négociant pour acquérir le terrain, plutôt qu'en le volant, on n'aurait pas insulté autant notre intelligence et lésé autant nos droits personnels.

Ils n'auraient pu choisir de meilleur temps, car mai est un mois de grande activité pour les cultivateurs. Mais ils ont l'avantage. Chaque mesure relative aux chemins de fer leur donne le droit juridique de faire ce qui leur plaît et à qui il leur plaît. Qui plus est, ils s'en servent à fond. La construction se poursuit à une autre période importante pour les agriculteurs. Lorsque l'équipe des chemins de fer travaillera sur les terrains, les moissons battront leur plein. Les silos seront isolés par l'emprise. C'est dire qu'il faudra peut-être parcourir trois ou quatre milles pour décharger un chargement de grains, car on n'a pas encore discuté de passages.

Quand il est important pour les chemins de fer de faire vite, ils parlent de temps opportun; mais quand il s'agit des moyens d'existence des cultivateurs, il n'est pas question de temps opportun. Quelles excellentes relations publiques!

Il ne s'agit pas de cultivateurs braillards qui pleurent sur quelques acres de terre. Il pourrait s'agir de vous—de n'importe quel propriétaire, n'importe où au Canada.

Les lois actuelles sont périmées depuis cent ans. Il faudrait les modifier pour que je puisse croire de nouveau en nos prétendues libertés traditionnelles. Lequel de nos soi-disant dirigeants aura le courage et l'honnêteté d'utiliser les moyens dont il dispose pour que ces lois soient examinées et modifiées de sorte que lorsqu'on parlera des droits de l'homme, on voudra dire tous les Canadiens dans tous les domaines.

Cette lettre de Mme Madeleine Lamoureux a été publiée dans le *Journal* d'Edmonton le 12 septembre.

J'aimerais consacrer quelques minutes à la lecture de la réponse que M. Pickersgill m'a adressée en réponse à une lettre que j'avais écrite au premier ministre (M. Pearson). Ce dernier, qui est si courtois, m'a écrit une lettre très aimable pour me dire qu'il était obligé de transmettre ma lettre au ministre des Transports. Il me disait l'avoir fait et avoir demandé un rapport complet. Il semble que cette réponse ait été dictée le 30 août. Elle m'est parvenue le 19 septembre, chez moi, à Vègreville. Comme elle ne portait l'empreinte d'aucun timbre à date, ni d'Ottawa ni du bureau de poste de Vègreville, j'ignore quand elle a été postée. M. Pickersgill m'a informé qu'il avait reçu d'autres instances.

Si les députés acceptent d'être encore un peu plus patients, j'aimerais lire cette lettre pour montrer comment le ministre a pris à cœur ces situations. On ne saurait interpréter cette attitude comme étant une représaille politique contre ces gens, car c'est le seul centre qui ne m'ait pas donné une majorité de voix lors des trois dernières élections. Ce sont les libéraux qui y ont obtenu la majorité. Ces gens, semble-t-il, ignoraient quel défenseur ils avaient en la personne du député conservateur. C'est probablement qu'ils n'ont pas eu recours à ses services à temps. Comme ils sont d'origine québécoise, ils pensaient peut-être voter encore pour sir Wilfrid Laurier. L'ancien ministre des Transports dit dans sa lettre:

• (5.40 p.m.)

La création de services de transport et de communications en général, qu'il s'agisse d'autoroutes, de routes, de canaux, de voies et terminus ferroviaires, et d'aéroports, exige dans une grande mesure l'utilisation de terres qui auraient pu autrement servir à l'agriculture. Ceci s'applique aussi à l'aménagement d'industries, d'installations commerciales et d'ensembles résidentiels qui absorbent tous de vastes terrains d'un bon potentiel agricole. Il va sans dire que c'est un sujet de préoccupation pour nous tous.

«C'est un sujet de préoccupation pour nous tous». Et comment. Je poursuis:

Le chemin de fer a passé en revue les diverses possibilités avant de décider quel tracé sera le plus pratique pour la nouvelle ligne.

Je me colleterai volontiers avec quiconque prétendrait qu'on a choisi ce parcours à bon escient. Et la lettre poursuit:

Une des considérations premières dans le choix du parcours était qu'il donnerait accès pour en permettre le développement industriel, à une vaste région le long de la rive nord de la branche nord de la Saskatchewan-Nord, région bien située par rapport à la rivière, en aval et près d'Edmonton, sur une excellente grand-route, et qui jouit d'un accès facile à certaines matières industrielles et aux marchés de l'Ouest canadien.

On m'informe que, du fait qu'il donnerait accès à une région apte à attirer des industries, le parcours finalement choisi était le plus pratique, compte tenu de tous les facteurs. S'il s'était agi, pour la voie ferrée, de ne tenir compte que de l'emplacement d'un projet actuellement en chantier au sud de Redwater, alors un tracé un peu plus détourné mais exigeant moins de nouvelles voies ferrées, aurait fort bien pu être choisi pour la ligne.

Les dirigeants du chemin de fer en cause me disent qu'en date du 27 avril 1967 on a envoyé une lettre à tous les propriétaires en cause; que les équipes d'arpenteurs ne sont pas allés sur les terrains privés avant le 2 mai 1967; ...

Entre parenthèses, ces gens-là habitent le long d'une route rurale. Combien de temps ont-ils eu pour l'apprendre? Bien peu. Je reprends ma lecture:

...et qu'entre les 1er et 9 mai, un agent immobilier du chemin de fer s'est présenté chez chaque propriétaire (sauf deux) au moins une fois pour amorcer des pourparlers en vue de les dédommager pour les terrains en cause, les intersections, etc. Si deux propriétaires n'ont pas été approchés, c'est que, leur propriété étant contiguë à la Sturgeon, il fallait établir la superficie totale du croisement de la Sturgeon avant d'entamer des pourparlers avec eux.

Peut-on s'imaginer chose pareille?

Plus tard, le chemin de fer a reçu des lettres datées des 16 et 23 mai de la *Farm Surface Rights Consultants Ltd.*, portant que cette société avait été désignée pour représenter 16 propriétaires...

Leur nombre atteint maintenant 21.

...(sur les 23 en cause). Le 15 août la compagnie attendait encore que la *Farm Surface Rights Consultants Ltd.* lui indique la date à laquelle les experts seraient prêts à discuter le problème de l'accord (indemnités, passages, déplacement des routes, etc.).

L'ancien ministre des Transports poursuit en ces termes:

Je suis certain que les responsables de la compagnie feront tout leur possible pour parvenir à des accords justes et raisonnables avec les propriétaires en question au sujet des indemnités concernant les terrains requis pour le passage de cette ligne de chemin de fer, en tenant compte des dommages causés par le sectionnement des propriétés et de ceux qui pourraient être causés aux terrains contigus à l'emprise pendant la période de construction. Ensuite, les propriétaires ou leurs représentants devraient accepter de rencontrer les responsables de la compagnie à Edmonton, afin d'en venir à des accords favorables aux deux parties.

Au sujet de la loi nationale sur les transports, cette mesure, qui a porté de six à vingt milles la longueur d'une ligne pouvant être construite sans l'adoption d'un projet de loi exprès, a été présentée au Parlement en août 1966, c'est-à-dire bien avant qu'on ait décidé d'aménager cette ligne ou même de mettre en valeur les virtualités industrielles de cette région.

Le ministre a-t-il oublié les difficultés qu'il a eues pour faire adopter ce bill à la Chambre? A-t-il oublié les objections présentées par l'opposition et comment il a écarté sans pitié presque tous les importants amendements proposés par ce côté-ci de la Chambre? Le seul que nous ayons réussi à faire adopter est celui qui concernait le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre a-t-il la mémoire si courte ou croit-il que je puisse oublier une telle chose quand il m'écrit une lettre comme celle-ci? Ce n'est pas très intelligent. On m'a dit, dans une lettre qui m'a été envoyée soit par le ministre, soit par le National-Canadien—je ne la lirai pas maintenant pour ne pas vous faire perdre votre temps—que c'était une question de dépense, qu'on avait établi ce tracé pour économiser de l'argent.

La société réalisait des économies en s'abstenant de passer par Redwater, Gibbons, Scotford ou en adoptant un parcours un quart de mille au nord de celui qu'elle a choisi. Elle n'a pas suivi ce parcours à cause des dépenses supplémentaires en cause, mais cet argument me rend furieux. Un autre élément en jeu était la distance à parcourir pour transporter les produits à Edmonton. Il aurait été plus court de les transporter jusqu'à Redwater et d'emprunter la voie existante, jusqu'à Gibbons si le National-Canadien voulait construire un embranchement de 8 milles de longueur, ou jusqu'à Scotford, et alors la voie n'aurait été que de 5½ milles de longueur. Il faudrait une voie de 6 milles pour y construire une bifurcation.

La construction d'une nouvelle voie ferrée obligera le National-Canadien à effectuer des dépenses considérables mais il se plaint des dépenses subies pour terminer la construction de la même voie ferroviaire d'Heinsburg, en Alberta, à Frenchman-Butte, en Saskatchewan. Il achemine tous les produits de la raffinerie de sel de Lindbergh ainsi que tout le blé, les céréales et le bétail en revenant par Edmonton.

Il y a des années qu'on aurait dû terminer ce petit tronçon de chemin de fer, alors qu'on avait déjà partiellement construit l'assiette de la voie pour ensuite l'abandonner. Vous parlez d'une économie! A qui essaie-t-on d'en faire accroire? Pas à moi, car je ne me laisse pas aisément attraper. Je ne les crois pas. C'est un marché de dupes. Je n'en dirai pas plus, mais ce n'est ni loyal ni raisonnable.

• (5.50 p.m.)

S'il y avait eu un homme pratique au sein de l'équipe d'arpenteurs, du chemin de fer ou du ministère des Transports, il aurait sûrement compris qu'il n'y avait pas eu d'inconvénient à construire cet embranchement à un quart de mille plus au nord, le long de l'emprise de la route, où il n'aurait pas ruiné ces bonnes terres ni gâté les rapports entre le ministère des Transports et ces cultivateurs ou entre les Chemins de fer Nationaux, la Compagnie Imperial Oil et ces cultivateurs.

Il est maintenant trop tard pour y remédier parce que la voie est aménagée. Je ne l'ai pas su assez tôt pour protester ni pour faire cesser les travaux. Autrement, j'aurais pris beaucoup plus de temps à la Chambre que je ne le fais, et personne n'aurait pu oublier l'affront que ces gens ont subi par suite de la confiscation, du vol de leurs terres par les Chemins de fer Nationaux. Je le répète, le National-Canadien est une création du gouvernement, une société de la Couronne. On pourrait peut-être s'attendre à ce que quel-

qu'un empiète sur sa terre avec un fusil ou avec une armée et s'en empare, mais sûrement, au Canada, nous avons le droit d'être protégés contre les représentants du gouvernement.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de même que les députés qui ont eu l'indulgence de me permettre de terminer mon discours.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, je suis plutôt déçu de ce que le ministre des Finances (M. Sharp) ne soit pas à la Chambre, car je voulais lui dire que le fait qu'il ait prononcé deux discours depuis quelques jours sur la situation économique du Canada indique la gravité de la situation et l'incapacité du gouvernement, surtout celle du ministre, de s'attaquer aux problèmes et de les résoudre adéquatement. On pourrait s'attendre que le ministre des Finances montre aux Canadiens comment administrer leurs affaires et qu'il équilibre les comptes nationaux de sorte que toutes les dettes soient payées et que l'épargne et la bonne administration assurent la prospérité et la stabilité.

Voici trois exemples que je lui citerais pour démentir ces suppositions. Notre prétendue prospérité a mal tourné. Premièrement, l'indice des prix à la consommation n'a cessé de monter. La statistique du BFS montre qu'il était de 139.5 en juillet 1965, 144.3 en juillet 1966 et 150.2 en juillet 1967. Rien n'indique que l'indice des prix à la consommation ait atteint un palier.

Cela veut dire que le montant de $150.20 que paient les Canadiens cette année aurait été de $100 en 1949. Ce sont les gens à revenu fixe, plus particulièrement les pensionnés de la vieillesse et ceux qui reçoivent des pensions des sociétés, qui sont le plus touchés. Le coup est dur aussi pour les gagne-petit. C'est donc là l'effet des politiques du gouvernement sur l'économie canadienne.

Parlons ensuite du chômage, cette plaie purulente dont la nation souffre depuis bien des années. Le Bureau fédéral de la statistique nous informe que, depuis 1965, la tendance est à la hausse dans le chômage en dépit de quelques fluctuations saisonnières. En juillet 1967, le nombre des chômeurs s'établissait à 330,000 en chiffres absolus. En pourcentage de la main-d'œuvre, le nombre des chômeurs n'a pas cessé d'augmenter depuis la fin de 1965, malgré certaines baisses périodiques. Les graphiques du Bureau fédéral de la statistique révèlent une hausse continue du chômage depuis le début de 1966. De fait, les tableaux du Bureau, qui sont ajustés selon les variations saisonnières, diffèrent d'une région à l'autre du pays. En Ontario, le nombre des chômeurs est de 3.5 p. 100. Dans les provinces atlantiques, de 6.8 p. 100 et en Colombie-Britannique, d'où vient le ministre du Travail, de 5 p. 100. Ce n'est pas un tableau très encourageant, quant au problème du chômage au Canada de nos jours.

Le troisième point qu'il faut signaler au gouvernement est la montée en flèche des taux d'intérêt. Le gouvernement a annoncé que les taux LNH doivent être fixés à 8.25 p. 100. Cela signifie que l'intérêt des hypothèques ordinaires variera entre 9 et 9.25 p. 100. Je vois que le ministre du Travail hoche la tête. Pendant le débat, il nous a dit que c'était le chiffre maximum et qu'il espérait que des institutions prêteuses n'en abuseraient pas. Il a dû lire dans les journaux d'hier que les certificats d'investissement garantis du *National Trust Company* portent maintenant un intérêt de 6.75 p. 100. Quiconque connaît le monde des affaires, doit savoir que ces institutions doivent prélever un intérêt d'au moins 2 p. 100 supérieur à ce chiffre pour y faire leur profit.

**L'hon. M. Nicholson:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Ne sait-il pas qu'il y a généralement une différence de ½ p. 100 entre les hypothèques LNH et les hypothèques ordinaires? Cela est reconnu d'un bout à l'autre du pays.

**M. Gilbert:** Monsieur l'Orateur, j'ose contester la déclaration du ministre. A Toronto seulement, la différence est d'au moins .75 à 1 p. 100. Je serais très heureux de lui montrer les chiffres à l'appui. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 5 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

• (2.40 p.m.)

## LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MODIFICATIONS RELATIVES AUX ANNONCES DE CIGARETTES

**M. Barry Mather (New Westminster)** demande la permission de présenter le bill n° C-157, modifiant la loi sur la radiodiffusion (Annonces de cigarettes).

—Monsieur l'Orateur, l'objet de ce projet de loi est tout simplement d'étendre les pouvoirs de la loi sur la radiodiffusion pour permettre au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion de réglementer les annonces de cigarettes dans l'intérêt de la santé publique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LA LOI SUR LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

MODIFICATION VISANT À ACCROÎTRE LE CAPITAL, LA CAPACITÉ D'EMPRUNT, ETC.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'étude du projet de résolution suivant, recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur la Banque d'expansion industrielle en vue d'en augmenter le capital autorisé de cinquante millions à soixante-quinze millions de dollars, d'accroître sa capacité d'emprunt jusqu'à un montant n'excédant pas dix fois l'ensemble de son capital versé et de son fonds de réserve et d'apporter certains autres changements relatifs à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

## LA CONSTITUTION CANADIENNE

QUESTION RELATIVE À LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre de la Justice.

L'honorable ministre voudrait-il commenter la déclaration du premier ministre du Québec, traitant de l'unité nationale et des problèmes constitutionnels?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Volontiers, monsieur le président. Le premier ministre de la province de Québec, dans la première partie de sa déclaration, a indiqué que le premier devoir des québécois était d'exercer les pouvoirs qu'ils possèdent en vertu de la constitution canadienne telle qu'elle existe. Cela a toujours été la position de notre gouvernement.

En deuxième lieu, il a indiqué que certains droits de la communauté linguistique francophone du Canada devaient être insérés dans une nouvelle constitution, et c'est exactement la position que le très honorable premier ministre du Canada (M. Pearson) a prise, quand il a proposé une conférence des premiers ministres provinciaux, sur une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme, lors de la réunion du 5 juillet.

Alors, sur ces points, nous sommes tout à fait d'accord avec le premier ministre Johnson. Nous sommes heureux qu'il se rallie enfin à notre point de vue.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Cette déclaration va-t-elle amener l'honorable ministre de la Justice à convoquer une conférence fédérale-provinciale, dans le plus bref délai possible, pour étudier toutes ces questions constitutionnelles?

**L'hon. M. Trudeau:** Ce n'est pas, monsieur le président, la position du premier ministre Johnson.

Il a indiqué que la conférence convoquée par M. Robarts est une chose très importante, et c'est également mon point de vue. Nous sommes très heureux que cette conférence ait lieu, et nous espérons que, à cette occasion, ceux qui, depuis fort longtemps, s'expriment dans des formules imprécises devront enfin négocier sur des réalités. Après cela, nous serons heureux de rencontrer les provinces pour discuter de réalités et non pas de mots.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question supplémentaire. Étant donné que l'honorable ministre vient de dire que la conférence convoquée par M. Robarts sera très importante, ne changerait-il pas d'idée et ne se rendrait-il pas, comme membre du gouvernement, à cette conférence? Ne changerait-il pas d'idée et n'irait-il pas, personnellement, représenter le gouvernement du Canada à cette conférence?

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur le président, le premier ministre Robarts a indiqué que cette conférence était une conférence inter-

provinciale. Dans les circonstances, il est difficile, pour le gouvernement fédéral, d'y être représenté par un de ses membres, puisque nous ne voulons pas nous mêler des affaires des provinces. Mais nous serons très heureux d'envoyer—et, effectivement, nous avons déjà dit au premier ministre Robarts que nous le ferions—des observateurs à un très haut niveau du fonctionnarisme fédéral.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice, à la suite de son interprétation de la récente déclaration de l'honorable premier ministre Johnson.

L'honorable ministre de la Justice est-il au courant du fait que le premier ministre de la province de Québec, contrairement à toutes les attitudes que le ministre a prises lui-même, en cette enceinte et ailleurs, est en faveur d'un statut particulier sur le plan constitutionnel, pour la province de Québec?

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Sherbrooke demande si le ministre est au courant d'une situation quelconque, et je ne crois pas que, dans ces termes, la question soit recevable.

**M. Allard:** Le ministre ne semble pas être au courant du tout, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'OTAN—L'INSTALLATION DE MINES À LA FRONTIÈRE DE LA TURQUIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre pourrait maintenant répondre à la question posée avant-hier par mon collègue, le député d'York-Sud. Peut-être devrais-je la résumer sommairement: Quelle position le ministre de la Défense nationale a-t-il adoptée à l'égard de la proposition faite lors de la réunion du groupe de planification nucléaire de l'OTAN, à Ankara? Il s'agirait de poser des mines nucléaires le long de la frontière entre la Turquie et l'Union soviétique. Pouvons-nous être certains que le Canada s'opposera à cette proposition, conformément à la politique de non-prolifération défendue par notre pays.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le groupe de planification nucléaire de l'OTAN a été établi l'an dernier afin de permettre aux alliés des États-Unis de concourir à l'élaboration de la stratégie nucléaire. Les ministres de la défense des États membres, comme le député le sait, se sont réunis à Ankara pour examiner l'état des travaux d'un certain nombre d'études en cours. L'une de celles-ci porte sur les mines de démolition atomiques. Je dois ajouter, monsieur l'Orateur, que le groupe de planification nucléaire ne dicte pas les mesures à prendre; il ne fait que formuler des recommandations au conseil de l'OTAN.

L'emploi des mines de démolition nucléaires et des armes défensives figure au programme d'étude de l'OTAN depuis quelque temps déjà. Vu la situation géographique de la Turquie et la nature du terrain le long de sa frontière avec l'Union soviétique, le gouvernement de la Turquie s'intéresse particulièrement à l'éventualité de poser des mines de démolition nucléaires pour entraver la marche d'un envahisseur.

Le groupe de planification nucléaire a donc étudié la question. Elle fait actuellement l'objet d'une étude plus poussée dont les résultats seront examinés à la prochaine réunion ministérielle du groupe de planification nucléaire, au printemps de 1968. Le gouvernement canadien, en ce qui concerne cette proposition, veut surtout s'assurer qu'on ne recommandera aucun arrangement visant ces armes défensives susceptible d'augmenter le danger d'une escalade ou entraînant une prolifération quelconque des armes nucléaires.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Dans ce cas, pourquoi le gouvernement canadien a-t-il nié avoir connaissance de cette question en 1965 et plus tard, lorsque l'affaire a été tirée au clair, pourquoi a-t-il décidé qu'il s'agissait de renseignements confidentiels?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question porte à controverse.

**M. MacInnis:** Je poserai alors une question directe au premier ministre. Quand ces renseignements ont-ils cessé d'être confidentiels?

[*Français*]

## LES TRAVAUX D'HIVER

### A PROPOS DE LA DATE OÙ COMMENCENT LES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

J'aimerais connaître la réponse du ministre de la Main-d'œuvre relativement aux représentations soumises par les provinces, à l'effet de laisser le choix de la date du début des travaux d'hiver aux municipalités plutôt qu'à la province.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec l'honorable M. Dozois qui m'a écrit à ce sujet. Je lui ai expliqué que nous ne pouvions pas nous rendre à sa demande, parce que, au point de vue

administratif, il nous sera absolument impossible de contrôler ce programme si chacune des municipalités peut choisir la date qui lui convient. Alors, c'est la réponse que j'ai faite à l'honorable M. Dozois.

**M. Dionne:** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire.

Dois-je conclure que vous donneriez à peu près la même réponse à d'autres représentations de la province?

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE NIGÉRIA—LES TENTATIVES DE MÉDIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme la guerre a atteint un point culminant au Nigéria, le gouvernement a-t-il tenté d'agir en médiateur en vue de régler le différend?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Johnston:** Songe-t-on à constituer un comité du Commonwealth qui pourrait servir de médiateur dans ce différend?

**L'hon. M. Martin:** Je me suis entretenu avec des Canadiens qui connaissent beaucoup de gens au Nigéria et qui sont parfaitement au courant de la situation là-bas. Nous avons conféré à ce sujet avec M. Arnold Smith, secrétaire-général du secrétariat du Commonwealth et nous avons consulté d'autres pays. Le député peut être certain que la question retient toute notre attention.

## LA PÊCHE

### LA PARTICIPATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU VERSEMENT DES SUBVENTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries au sujet des récentes réunions du comité fédéral-provincial des pêcheries de la Colombie-Britannique. Y a-t-on laissé entendre que le gouvernement de la Colombie-Britannique a l'intention de participer à l'application des règlements concernant les navires de pêche que le ministre a modifiés dernièrement?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Je crois savoir que cette affaire a été débattue, mais aucune décision n'a été prise.

**M. Howard:** Ai-je raison de croire alors que la Colombie-Britannique ne participe pas encore au paiement des subventions relatives aux règlements concernant les navires de pêche?

**L'hon. M. Robichaud:** Oui, monsieur l'Orateur.

### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA MAÎTRISE DES CRUES DE LA RIVIÈRE COWICHAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Groos (Victoria, (C.-B.)):** Le ministre peut-il assurer à la Chambre, par suite de ces réunions, qu'il est au courant des mesures que le gouvernement de la Colombie-Britannique est censé prendre très prochainement en vue de maîtriser les crues de la rivière Cowichan, dans l'île de Vancouver, et si oui, ses fonctionnaires étudient-ils les répercussions que pourraient avoir ces mesures sur la pêche sportive, dans cette rivière de renommée mondiale?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Oui, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique sont entrées en contact avec notre directeur régional à Vancouver au sujet de ces plans et les ingénieurs de mon ministère étudient en ce moment leurs répercussions possibles sur les pêcheries de la région.

[*Français*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### A PROPOS D'UNE AUGMENTATION POSSIBLE DU NOMBRE DES SANS-EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Hier, à une question de l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade), il répondait que son ministère ferait des efforts particuliers pour enrayer la vague de chômage due à la fermeture de l'Expo '67 et prévue pour l'hiver prochain dans la province de Québec. Voudrait-il nous dire quand ces projets seront rendus publics?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir fait la déclaration que l'honorable député me prête.

**L'hon. M. Ricard:** Lisez la page 2802!

[*Traduction*]

## L'EXPO '67

### LE SERVICE DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe au ministre

du Commerce. Un accord est-il intervenu entre le ministre, les syndicats des transports et la Commission des transports de Montréal en vue d'assurer le transport des visiteurs vers les lieux de l'Expo jusqu'à la fin de cette dernière?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, nous avons essayé d'assurer le meilleur service de transport possible. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à mettre fin à cette déplorable grève qui prive un grand nombre de gens de l'occasion de voir une des réalisations les plus grandioses de notre centenaire. J'ai étudié la situation avec des représentants des trois échelons de gouvernement, vendredi dernier, à Montréal, mais malheureusement, jusqu'à présent aucune solution n'est intervenue.

## LES AÉROPORTS

TORONTO—LE REMPLACEMENT POSSIBLE DU SERVICE D'APPROVISIONNEMENT DES AVIONS EN CARBURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Vu les conséquences graves que peut avoir pour les transports aériens la grève qui sévit à la Consolidated Aviation Fueling Limited à Toronto, le ministre pourrait-il nous faire une déclaration, en nous disant surtout comment le gouvernement songe à y substituer un autre service pour prévenir la possibilité d'une fermeture de l'aéroport de Malton?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration détaillée pour l'instant, mais j'espère que nous pourrons assurer le maintien du service, de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de fermer l'aéroport.

**L'hon. M. Fulton:** Question supplémentaire. Le ministre a-t-il en main des plans au cas où cela se produirait?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, j'y ai travaillé durant quelque temps cet après-midi, mais je ne pense pas qu'il serait particulièrement utile de révéler la nature des possibilités pour le cas où il y aurait fermeture.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

MESURES VISANT À FREINER LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le gouvernement songe-t-il à donner des directives économiques à ceux dont les activités ont la plus grande influence sur le coût de la vie, comme moyen d'enrayer la hausse rapide du coût de la vie qui s'est produite depuis trois mois?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances l'a dit dans sa déclaration d'hier, il est essentiel que les groupes tant industriels qu'ouvriers envisagent, après consultation, et je compte sur la collaboration des gouvernements, la meilleure façon d'arriver, par des mesures volontaires, à réduire le taux d'accroissement des prix et des coûts.

Comme mon honorable ami le sait sans doute, cette question a fait l'objet d'une étude approfondie par le Conseil économique du Canada dans son troisième exposé annuel. Le Conseil a signalé de graves difficultés dans l'application de principes directeurs sous forme de «politique des revenus», pour employer l'expression de l'exposé. Néanmoins, toute la question relative à la façon d'atteindre aux restrictions qui s'imposent à l'égard des prix et des coûts continue d'être à l'étude.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** J'aimerais adresser une question complémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. En vertu de quelles priorités ou de quels principes directeurs du ministre requiert-on la présence à Edmonton la semaine prochaine de quatre des principaux ministres, de deux secrétaires parlementaires et d'un député pour l'ouverture de l'hôpital Camsell, et doit-on prendre cela comme exemple...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question prête à discussion, me semble-t-il.

[*Plus tard*]

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le ministre des Finances exposait-il hier la politique du gouvernement en nous faisant la déclaration suivante, consignée dans le dernier tiers de la colonne de gauche de la page 2809 du hansard:

> A mon avis, nous devons—et nous y arriverons—trouver moyen d'enrayer ce mouvement inflationniste même s'il faut, pour cela, passer par un certain ralentissement de l'économie pendant un an ou deux, alors que les hausses des prix et des coûts iront en décroissant.

**M. Knowles:** Expliquez-vous.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur, le ministre estime—d'ailleurs très sagement—que tous les gouvernements, y compris le gouvernement fédéral, devraient réduire leurs demandes sur le marché des capitaux et sur les ressources disponibles. Mon honorable ami approuverait, j'en suis sûr, cette initiative.

**L'hon. M. Hees:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le ministre ne sait-il pas que dans la langue courante, l'expression «passer par un certain ralentissement de l'économie» signifie encourager délibérément le chômage.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Pearson:** L'honorable représentant devrait se presser en posant sa question. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La question supplémentaire du député prête à controverse.

[*Français*]

## LE CENTENAIRE DU CANADA

QUESTION RELATIVE AU MANDAT ET AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Pourrait-il nous dire quand doit se terminer le mandat de la Commission du Centenaire et si les états financiers de la Commission du Centenaire seront déférés au comité permanent des comptes publics, pour adoption?

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas que la question de l'honorable député soit tellement urgente, et il me semble qu'elle pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## LES CÉRÉALES

L'UTILISATION DES ÉLÉVATEURS DE CHURCHILL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce nous dirait-il si le gouvernement se propose de mettre de côté complètement le terminus de Churchill au cours des mois d'hiver? Je me demande si les wagons couverts qui se sont accumulés sur les voies d'évitement en Saskatchewan et au Manitoba par suite de la grève à la tête des Lacs seront acheminés vers Churchill ou vers la tête des Lacs avant le gel.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai annoncé il y a plusieurs semaines, la Commission canadienne du blé a l'intention de remplir les élévateurs de Churchill cet automne.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE REGRILLAGE DES FENÊTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Je l'en ai prévenu. Afin d'éviter qu'à l'avenir la vue des honorables vis-à-vis ne se gâte davantage à cause de trois grandes fenêtres mal grillagées du côté ouest de la Chambre, le ministre prendra-t-il des mesures pour faire regrillager convenablement ces fenêtres, comme le sont les deux du côté sud-ouest de la Chambre.

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de la question. Comme il est dans l'intérêt du Parlement et du pays, j'en suis tout à fait certain, que la vue des députés soit excellente, je m'occuperai immédiatement de cette question.

## LA PÊCHE

LA PARTICIPATION DE LA RUSSIE AU TRAITÉ DES PÊCHES DE SAUMON DU PACIFIQUE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Pêcheries une question consécutive à celle que je lui ai adressée mardi. Dans ses entretiens avec son homologue soviétique, ce dernier a-t-il dit que l'Union soviétique consentirait à participer au traité des pêches de saumon du Pacifique Nord?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Le ministre des Pêcheries de l'Union soviétique, M. Ishkor, a nettement indiqué son point de vue surtout à une conférence de presse à Vancouver où il a dit que son pays ne voyait aucun intérêt à participer au traité du Pacifique Nord, dans sa forme actuelle.

## LES FINANCES

LES RÈGLEMENTS SUR LA DIVULGATION D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le ministre a eu l'amabilité de nous dire qu'il pourrait être en mesure de fixer la date de publication des règlements établis en vertu de la loi sur les banques concernant la divulgation d'intérêt.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, ces règlements, prévus par l'article 92 de la loi sur les banques et par l'article 80 de la loi sur les banques d'épargne du Québec, seront publiés le 11 octobre dans la *Gazette du Canada* et entreront en vigueur le 16 octobre. Je serais heureux de les déposer dès leur publication.

## LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GLASSCO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. L'honorable député pourrait-il nous dire quand le gouvernement se propose de rendre effectives les nombreuses recommandations du rapport Glassco auxquelles il n'a pas encore été donné suite. Je pose cette question à la suite du discours prononcé hier par le ministre des Finances et en me référant à ce qu'il a nommé le grave problème de l'inflation, ou, pour reprendre ses termes pittoresques, à la nécessité de «diriger la prospérité».

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, à l'occasion du débat sur le budget, je parlerai de la question des dépenses du gouvernement fédéral. Je voudrais faire remarquer que les principales recommandations de la Commission Glassco ont été presque toutes, en fait, mises à exécution par le gouvernement. (*Exclamations*)

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas commencer de débat. Je demanderais simplement à l'honorable représentant s'il va prendre des mesures pour accélérer l'application de ces instances. Cela inspirerait une plus grande confiance dans les efforts du ministre des Finances touchant l'industrie et la main-d'œuvre.

**L'hon. M. Benson:** Je me bornerai à dire que le gouvernement et les fonctionnaires appliquent avec toute la célérité possible les recommandations de la Commission Glassco. Si l'on devait en parler à M. Glassco, il serait, je crois, étonné de constater combien de travail a déjà été accompli.



## QUESTIONS OUVRIÈRES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET L'ACCORD RELATIF AU RECYCLAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. W. Groos (Victoria (C.-B.)):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre peut-il nous dire si la province de Colombie-Britannique a maintenant signé l'accord avec le gouvernement fédéral au sujet du programme de recyclage?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je crois que les deux gouvernements sont parfaitement d'accord sur toutes ces dispositions. Nous attendons maintenant la signature du ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—LA DÉSAPPROBATION, PAR LES NATIONS UNIES, DES MESURES RACISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il nous dire si la délégation canadienne auprès des Nations Unies a l'intention de proposer à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des sanctions plus concrètes et plus efficaces pour traduire en pratique la désapprobation fort répandue concernant les mesures racistes discriminatoires que le régime illégal Smith continue à prendre en Rhodésie?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La portée de cette question semble être considérable, et je me demande si je devrais permettre au député de la poser maintenant. Le ministre, je vois, est impatient d'y répondre. Je me trompe sur la portée de la question, je permettrai au ministre d'y répondre.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je note avec plaisir le conflit intéressant entre cette question et celle posée par le député de Winnipeg-Sud-Centre.

## LA PÊCHE

LA SURVIVANCE DE LA PÊCHE AU HARENG

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au mi-

nistre des Pêcheries. Étant donné le fléchissement des prix de la farine et de l'huile de hareng, le ministre ou le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures pour assurer la survivance de la pêche au hareng cet hiver sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. De nouveau je me demande si c'est là une question urgente ou s'il ne faudrait pas l'inscrire au *Feuilleton*.

**M. Howard:** Avec votre permission, monsieur l'Orateur, il y a un élément d'urgence à cette question parce que les pêcheurs doivent savoir bien à l'avance, si possible, quelle sera leur position. A l'heure actuelle, il semble qu'elle sera désastreuse, à moins que le gouvernement ne fasse connaître son attitude.

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Le ministère des Pêcheries n'a pas l'intention de restreindre d'aucune façon la pêche du hareng au cours de l'hiver prochain.

**M. Howard:** Ce n'est pas ce que j'ai demandé. J'ai demandé ce qu'on allait faire pour l'aider.

## L'IMMIGRATION

### LE RECRUTEMENT DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? En conséquence d'une récente déclaration sur la politique gouvernementale en matière d'immigration, a-t-il, au nom du ministère, tenté des efforts prticuliers pour former un nouveau groupe de personnes le long du rideau de fer ou derrière, ou encore dans les régions où nous avons eu le plus de difficulté au sujet du recrutement ou de l'admissibilité des gens...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

**M. Korchinski:** Puis-je, alors, formuler la question autrement? Des efforts ont-il été tentés pour recruter, au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des fonctionnaires qui se rendraient derrière le rideau de fer et qui pourraient faire entrer au Canada des gens en plus grand nombre que ceux qui sont d'ordinaire admissibles?

**M. l'Orateur:** La question, dans sa forme nouvelle également, devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. N. Ormiston (Melville):** Monsieur l'Orateur, comme je ne vois pas le ministre des Affaires des anciens combattants à son pupitre, puis-je adresser cette question au premier ministre? Serait-il possible de procurer aux députés des exemplaires du rapport Woods avant que la Chambre entreprenne l'étude des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants?

**L'hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers pour voir si la chose est possible, et si elle l'est, on le fera.

**M. F. J. Bigg (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je m'excuse de n'avoir pas soulevé la question au moment approprié, mais je désire apporter une correction au compte rendu officiel. Apparemment, j'ai donné l'impression au pays que j'avais à ma disposition l'essentiel du rapport Woods. Je m'empresse de dire que je n'ai pas accès au rapport Woods, mais seulement aux témoignages dont, je crois, le comité est actuellement saisi.

[*Français*]

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### QUESTION RELATIVE À LA CRÉATION POSSIBLE D'UNE RÉGIE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES VALEURS MOBILIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, au sujet de la récente déclaration, à Toronto, de l'honorable Régistraire général (M. Turner) sur l'opportunité de créer, au Canada, une régie fédérale-provinciale sur le commerce des valeurs mobilières.

Le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de réunir prochainement, à ce sujet, les premiers ministres des provinces, ou d'inscrire cet article à l'agenda des discussions qu'il aura en janvier prochain, lors de sa rencontre avec les dix premiers ministres provinciaux?

**M. l'Orateur:** L'honorable député fait allusion à une conférence qui ne sera tenue qu'en janvier prochain; dans les circonstances, la question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE

SYDNEY (N.-É.)—ASSISTANCE À L'INDUSTRIE DE L'ACIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Devant le rapport pessimiste publié lundi dernier, au sujet de l'avenir de l'acier à Sydney, puis-je demander à l'honorable représentant ce que le gouvernement va faire pour aider à régler ce problème très grave?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, le récent rapport est à l'étude. J'ai l'intention de rencontrer les représentants des cadres supérieurs de Dosco pour chercher une solution.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander à l'honorable représentant comment ont été accueillies ses instances au président de la nouvelle Commission des transports, ancien ministre des Transports, au sujet d'une modification de l'échelle des tarifs d'expédition de l'acier des provinces atlantiques?

**L'hon. M. Drury:** Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu de succès.

## LA FONCTION PUBLIQUE

LA MAJORATION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor, monsieur l'Orateur? Le gouvernement a-t-il pris une décision quant à la présentation d'une mesure législative destinée à relever les pensions des fonctionnaires retraités, comme l'avait recommandé le 8 mai le comité mixte spécial de la fonction publique du Canada?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. L'affaire figure-t-elle encore à l'ordre du jour du Cabinet?

**L'hon. M. Benson:** Oui, monsieur l'Orateur.

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** Monsieur l'Orateur, quand le ministre prévoit-il une décision à cet égard?

**L'hon. M. Benson:** En temps opportun, monsieur l'Orateur.

[M. l'Orateur.]

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

SOUMISSIONS POUR NOUVEAUX DESTROYERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Industrie une question qui fait suite à celle du député senior d'Halifax, hier, au sujet des quatre nouveaux destroyers. Le ministre pourrait-il dissiper les craintes véritables et largement répandues à Halifax à ce sujet, en disant que les appels d'offre concernant ces quatre nouveaux navires se feront à l'automne.

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. MacEwan:** Oui, quoi?

## LE NORD CANADIEN

ALBERTA—LA MORT, DUE À LA SOUS-ALIMENTATION D'UNE ADOLESCENTE INDIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais, en son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre. Le ministre a-t-il reçu un exemplaire du rapport très sévère déposé par le jury du coroner chargé d'enquêter sur les circonstances entourant la mort tragique, due à la sous-alimentation, d'une adolescente indienne de 14 ans dans la réserve de Péigan, en Alberta? Si oui, quelles mesures compte-t-il prendre, eu égard aux programmes recommandés afin d'éviter d'autres incidents malheureux de ce genre?

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, je vais prendre avis de la question et la signaler à l'attention du ministre, dès son retour à la Chambre.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NORMES RELATIVES AUX NOMINATIONS À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre et son département songent-ils à nommer, à des postes d'ambassadeurs ou à d'autres postes diplomatiques, des personnes qui comprennent la langue du pays où elles seront envoyées, ou ces nominations s'inspirent-elles surtout du fait que les intéressés sont purement libéraux.

**Une voix:** Comment peut-on être «purement» libéral?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, ceci est une question très sérieuse.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La question est sans doute très sérieuse, mais elle le serait tout autant si on la faisait figurer au *Feuilleton*.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Pourrait-il dire à la Chambre quand il se propose d'apporter des changements à la loi fondés sur les recommandations du comité de la délinquance juvénile?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, nous sommes à mettre la dernière main à la rédaction d'un avant-projet de discussion que nous soumettrons aux diverses autorités provinciales. Nous proposerons la tenue d'une réunion peut-être un peu plus tard cette année.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SIR ROBERT MENZIES, D'AUSTRALIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de signaler la présence, à la tribune, d'un éminent homme d'État du Commonwealth, de stature internationale, l'ancien premier ministre de l'Australie, sir Robert Menzies? (*Applaudissements*)

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA REVISION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous a promis, mardi, de s'informer, afin de savoir si la demande des provinces concernant la convocation d'une conférence sur le programme d'assurance frais médicaux recevrait une suite favorable. Peut-il maintenant nous fournir une réponse?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Malheureusement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dû s'absenter hier. J'espère pouvoir m'en occuper demain matin.

[*Français*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

VISITE DE MINISTRES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre peut-il nous dire si les ministres du gouvernement français qui viennent chacun leur tour, à l'heure actuelle, au Québec, pour conclure des ententes avec celui-ci, sont invités à venir à Ottawa? Le ministre peut-il également nous dire pourquoi ces ministres ne viennent pas à Ottawa, comme on pourrait s'y attendre?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable député—d'ailleurs il le sait très bien—que tous ces ministres sont toujours invités au Canada, et je peux vous assurer que nos relations avec le gouvernement qu'ils représentent sont normales.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice et Procureur général et je vous assure que ce n'est pas la même que j'ai posée hier.

Monsieur l'Orateur, depuis que le parti conservateur, y compris le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), a adopté la théorie des deux nations au pays, le ministre peut-il dire si le comité présidé par M. Carl Goldenberg a fait rapport au ministère de la Justice à ce sujet et s'il est d'accord avec cette théorie?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La question est peut-être différente, mais elle n'est pas plus recevable aujourd'hui qu'elle ne l'était hier.

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RAISONS DE LA HAUSSE DES EXPORTATIONS EN AOÛT DERNIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Pourrait-il expli-

quer pourquoi les exportations ont décru en août, après une série d'accroissements? A son avis, serait-ce à cause des pressions inflationnistes qui rendent nos produits plus difficiles à vendre?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Pour ce qui est de la deuxième question, monsieur l'Orateur, la réponse est négative. En général, les exportations ont décru en août dernier au regard d'août 1966 pour trois raisons principales. Premièrement, le blé restait en entrepôt cet été, à cause notamment de la grève des Grands Lacs. Deuxièmement, c'était le mois où les fabricants d'automobiles changeaient leurs modèles. Troisièmement, le mois d'août précédent, pour diverses raisons, a été extrêmement favorable aux exportations.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe au ministre du Commerce. Le gouvernement prend-il des mesures en vue d'encourager l'emploi plus répandu du système métrique dans l'industrie canadienne, ce qui améliorerait notre position concurrentielle sur un segment important du marché mondial?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question est très générale. A mon avis, elle n'est pas suffisamment urgente et devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LE BUDGET

### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mercredi 4 octobre, sur la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances) proposant que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Monteith et le sous-amendement de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, quand on a levé la séance hier soir, m'adressant au ministre des Finances, je disais que le seul fait qu'il ait prononcé deux discours depuis deux jours sur la situation économique du Canada indiquait clairement la gravité de la situation et l'incapacité du gouvernement, et surtout la sienne, à s'attaquer aux problèmes et à y trouver de bonnes solutions. Quand on pense au ministre des Finances, on pense à quelqu'un qui a essayé de montrer aux Canadiens comment administrer leurs affaires, comment il équilibrerait les déficits du pays et comment, en pratiquant la frugalité et la bonne administration, on pourrait assurer la prospérité et la stabilité.

[L'hon. M. Hees.]

Je lui ai signalé que cela ne s'est pas vu depuis qu'il occupe ce poste et j'ai cité trois exemples pour lui prouver qu'il a échoué lamentablement dans ses efforts pour régler ces problèmes. Le premier avait trait à l'indice des prix à la consommation qui accuse une hausse continue. Je lui ai signalé que, d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, l'indice des prix à la consommation est passé de 139.5 en juillet 1965 à 144.3 en juillet 1966 et à 150.2 en juillet 1967. En juillet cette année, les Canadiens devaient donc débourser $150.20 pour ce qui leur aurait coûté $100 en 1949. J'ai ajouté que, selon moi, ceux qui souffrent le plus de cet état de choses sont ceux qui ont un revenu fixe, par exemple les pensionnés de la vieillesse et les personnes à faible revenu.

Le chômage est le deuxième problème dont le ministre aurait dû s'occuper. C'est une plaie vive dans l'économie canadienne. Les chiffres du BFS nous apprennent que depuis 1965 le chômage n'a pas cessé d'augmenter, malgré certaines baisses saisonnières. En juillet 1967, le nombre absolu de chômeurs s'établissait à 330,000. Par rapport à l'effectif ouvrier, le nombre de chômeurs a augmenté régulièrement depuis la fin de 1965 en dépit de fléchissements périodiques. J'ai dit que les tableaux publiés par le BFS indiquent un accroissement soutenu du chômage depuis le début de 1966. En fait, le tableau du BFS qui reflète les variations saisonnières, montre qu'en Ontario le nombre de chômeurs est de 3.5 p. 100. Dans les provinces atlantiques, il a atteint 6.8 p. 100, tandis que même en Colombie-Britannique la proportion se maintient à 5 p. 100. C'est une honte pour l'économie canadienne.

Le troisième point que j'ai mentionné concerne les taux d'intérêt élevés qui se sont traduits par la récente majoration à 8.25 p. 100 du taux hypothécaire relatif à la LNH. J'ai signalé au ministre que, dans la région de Toronto par exemple, les taux d'intérêt oscillaient entre 8.75 et 9 p. 100. Le ministre du Travail (M. Nicholson) a alors mis en doute le chiffre de 9 p. 100 en disant que les taux d'intérêt des prêts ordinaires n'y variaient que de .5 p. 100.

J'aimerais que le ministre des Finances et le ministre du Travail sachent que, d'après mes renseignements, le taux d'intérêt sur les

propriétés de premier ordre à Toronto est fixé à 8.5 p. 100, tandis que sur les propriétés de deuxième ordre, il varie entre .25 et .50 p. 100, ce qui le porte à près de 9 p. 100. A Sudbury, le taux d'intérêt sur les propriétés de premier ordre est établi à 9 p. 100 tandis qu'à London (Ontario), il est de 8.75 p. 100.

J'ai aussi signalé que les certificats d'investissement garantis de la National Trust Company portent maintenant un intérêt de 6.75 p. 100 et pour réaliser des profits, cette institution doit prêter à un taux d'intérêt allant de 8.5 p. 100. Voilà trois des points que j'ai signalés hier soir à la Chambre.

Hier, nous avons entendu le ministre des Finances proposer certaines mesures pour remédier à ces problèmes. Il a déclaré que les causes réelles ne peuvent être imputées à une seule et même source et il a suggéré que le gouvernement et les entreprises appliquent certaines restrictions dans deux domaines: d'abord, que le gouvernement mette un frein à ses dépenses, et il a signalé les efforts déployés par le gouvernement pour réduire les budgets provisoires de l'an prochain, budgets déjà présentés, et son intention de réduire notre déficit actuel.

Le parti conservateur a également proposé une réduction des dépenses du gouvernement. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a même reproché hier au gouvernement de dépenser trop d'argent sans indiquer quelles dépenses il devrait réduire, sauf dans le domaine du bien-être social. Il a dit, en fait, que si nous ne pouvons pas nous permettre de financer le régime de pensions de vieillesse et les régimes d'assurance frais médicaux, nous devrions entreprendre des réductions dans ces domaines. Cela semble bien loin des pressions que le parti conservateur progressiste essayait d'exercer au début de l'année afin d'obtenir une hausse des pensions de vieillesse. Ni le parti conservateur ni le ministre des Finances n'a dit qu'en réduisant les dépenses du gouvernement nous devrions réduire les subventions aux producteurs de blé ou notre budget de la défense, ce qui aurait des répercussions dans les provinces Maritimes et en Colombie-Britannique. Les membres de ce parti n'ont pas proposé que l'on réduise les subventions à l'industrie houillère, ni les subventions à l'éducation ou à d'autres services sociaux.

Les dépenses du gouvernement ont augmenté ces dernières années, en effet, mais c'est à cause de l'accroissement des programmes de sécurité sociale, des subventions à l'éducation, de l'expansion des transports, de l'intérêt sur la dette publique et des subventions. Toutes ces augmentations s'imposaient pour le bien général du pays et il fallait s'y attendre. D'après le Conseil économique du Canada, le gouvernement se doit à l'avenir de participer à ce genre de programmes pour assurer le progrès et la prospérité du peuple canadien. Trop souvent, quand un gouvernement accroît ses dépenses, on lui reproche de laisser les ministères et d'autres organismes gaspiller de plus en plus, d'appliquer la loi de Parkinson, de favoriser la bureaucratie à outrance et un contrôle administratif relâché. Il faut que le gouvernement adopte des mesures plus efficaces pour reviser et vérifier ses dépenses. Mais cela doit compter moins pour lui que de déterminer ce qu'il doit faire d'abord pour aider le pays à se bien développer du point de vue économique et social, soit en ce qui touche l'éducation, la santé et le bien-être, les transports, les richesses naturelles et le niveau de vie de tous les Canadiens.

• (3.30 p.m.)

Nous, du Nouveau parti démocratique, estimons que le gouvernement a lamentablement montré qu'il était incapable d'établir un ordre de priorités dans l'allocation de ses dépenses. L'exemple le plus flagrant se trouve dans le domaine du logement. La grave pénurie d'habitations aujourd'hui est une preuve du manque de clairvoyance et de direction du gouvernement fédéral devant un problème urgent et pressant.

La solution du ministre des Finances (M. Sharp) est consignée au hansard du lundi 2 octobre où, comme en fait foi la page 2730, il reconnaît le problème et déclare:

...il existe, à n'en pas douter, une pénurie de logements au Canada à l'heure actuelle. Bien entendu, cette pénurie se fait sentir plus particulièrement dans les centres urbains marqués par un développement très rapide, notamment celui que j'aide à représenter ici à la Chambre.

Le ministre expose ensuite la solution au problème du logement au Canada, telle qu'il la conçoit, comme en fait foi le hansard à la page 2731:

Il faut d'abord nous préoccuper, pour l'envisager correctement et sans parti pris—en gardant le sens des réalités—de la pénurie de capital, ou si vous voulez, de l'épargne.

Le ministre déclare ensuite que les taux d'intérêt au Canada doivent être assez élevés pour attirer les capitaux des États-Unis dans notre économie, sans quoi le programme du logement en souffrira. Le ministre dit:

Les taux d'intérêt au Canada doivent être assez élevés, par rapport à ceux des États-Unis, pour

que nous puissions attirer chez nous les capitaux nécessaires pour combler notre pénurie. C'est un fait. Nous n'y pouvons rien à moins d'accroître nos propres épargnes...

Voilà comment il envisage la solution au problème du logement, monsieur l'Orateur. J'espérais que le ministre du Travail (M. Nicholson) soit à la Chambre parce que je voulais lui rappeler qu'au colloque sur le logement qui s'est tenu à Toronto au printemps, l'ancien président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. Mansur, a envisagé le problème d'une façon tout à fait différente. Le ministre a dit qu'il y avait une insuffisance d'épargnes. M. Mansur a dit que le véritable problème du logement aujourd'hui n'est pas une insuffisance de prêts domiciliaires mais le coût élevé des maisons. Les principaux éléments du coût élevé des maisons sont le prix élevé des terrains, la cherté de la main-d'œuvre et des matériaux et les taux d'intérêt élevés. En fait, M. Mansur s'est exprimé d'une façon assez dramatique en disant que les compagnies de prêts hypothécaires regorgeaient d'argent au point de pouvoir résoudre le problème, mais que la difficulté provenait de la majoration excessive des prix des habitations.

C'est un point de vue bien différent de celui du ministre du Travail et du ministre des Finances qui soutiennent qu'il y a une insuffisance d'épargnes et que nous n'avons pas les capitaux nécessaires. Nous, du parti néo-démocrate, soutenons qu'il n'y a pas insuffisance d'épargnes de la part de la population du Canada, mais que le problème provient d'un manque de direction et d'une mauvaise affectation des fonds aux besoins économiques et sociaux actuels du pays.

J'aimerais donner un exemple aux députés. Beaucoup de gens disent que les Canadiens sont de grands épargnants. Il y a beaucoup de preuves à l'appui de cette hypothèse. En 1947, l'épargne canadienne s'élevait à 6 milliards de dollars, en 1950 à 7 milliards, en 1955 à 10 milliards, en 1960 à 15 milliards, en 1965 à 25 milliards et en 1966 à 27 milliards. Cela démontre que les Canadiens font énormément d'épargnes.

A notre avis, la difficulté réside dans la direction que prend l'épargne des Canadiens. Les principaux organismes l'administrant sont les institutions de prêt. Par exemple, j'aimerais mentionner la gestion de nos placements par les compagnies canadiennes d'assurance-vie. Au Canada, ces compagnies absorbent 50 p. 100 des affaires d'assurance; le reste est entre les mains des compagnies américaines ou anglaises. Selon le surintendant des assurances, les compagnies d'assurance canadiennes ont placé en 1965 12 milliards de dollars. Ces placements s'inscrivaient dans quatre catégories principales—obligations, actions, prêts hypothécaires, autres actifs. Dans son rapport il indique que seulement 65 p. 100 de ces 12 milliards ont été investis au Canada. Le solde de 35 p. 100 a été placé aux États-Unis, dans les pays du Commonwealth et ailleurs. D'après nous, un fort pourcentage des épargnes des Canadiens devrait être investi au Canada pour répondre à nos besoins économiques et sociaux.

Même si l'on est déçu devant le tableau des investissements que nous offrent les compagnies d'assurances, on est encore bien plus inquiet lorsqu'on considère les fonds mutuels au Canada. Ces entreprises manquent totalement de conscience sociale. De fait, la plupart des fonds mutuels constitués par les épargnes des Canadiens ne sont pas placés au Canada mais aux États-Unis. Le gouvernement doit donc orienter les épargnes des Canadiens pour assurer les fonds nécessaires à l'expansion de notre pays. La grave crise actuelle du logement n'existerait pas si le gouvernement avait indiqué aux institutions de prêts où placer les épargnes des Canadiens.

Les épargnants canadiens devraient aussi placer leurs fonds dans la Société de développement du Canada, elle aussi pourrait contribuer à l'expansion de notre pays en permettant aux Canadiens d'y participer tout en leur assurant un juste rendement. Le gouvernement parle de cette société depuis quelque temps déjà, mais il n'a encore pris aucune mesure. On est donc porté à croire que s'il n'a pas agi, c'est surtout parce que les institutions qui lui fournissent des fonds au moment des élections l'en ont découragé ou empêché. Nous, Canadiens, ne pouvons pas racheter l'industrie canadienne, comme l'a déclaré un ministre. Il faut donc orienter les placements des Canadiens vers l'expansion de l'industrie et les besoins sociaux de notre pays.

Le gouvernement pourrait aussi donner une orientation en ce qui concerne les industries qui exploitent des ressources comme les mines, le pétrole, les pâtes et papier et ainsi de suite. Dans ce secteur, il devrait diriger et encourager le développement de l'industrie manufacturière au Canada, en l'aidant à se spécialiser, afin qu'elle puisse alimenter nos marchés domestiques et soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Trop

de nos richesses naturelles sont exportées vers d'autres pays, comme les États-Unis, où les fabricants, à leur tour, en retirent des produits que nous, Canadiens, devons racheter. Nous estimons qu'il faut mettre davantage l'accent sur nos richesses naturelles, donner aux sociétés canadiennes plus d'occasions d'en retirer les produits finis qu'il nous faut actuellement acheter de nos voisins du sud, et leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

• (3.40 p.m.)

Le meilleur exemple de cela est sans doute la déclaration du ministre du Commerce (M. Winters) figurant au procès-verbal de la séance du 13 juin du comité des finances, du commerce et des questions économiques. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) a posé au ministre la question suivante concernant la production de nickel au Canada. Voici un extrait de la page 56 du rapport du comité:

J'aimerais demander au ministre de commenter davantage la question qu'il a discutée à la Chambre le 5 juin avec mon collègue M. Saltsman. Il s'agit de la production et des approvisionnements de nickel pour le marché domestique.

J'ai ici le compte rendu du Globe & Mail du 20 avril, de l'assemblée annuelle de l'International Nickel Company, qui ne semble pas tout à fait conforme au rapport de la Statistique et à votre propre déclaration, monsieur le ministre, au sujet de la production du nickel. Voici ce que monsieur Wingate avait à dire:

«La production cette année établira un record inférieur à celui de l'an dernier alors qu'elle atteignait 500.2 millions de livres, y compris 100 millions de livres de nickel excédentaire du gouvernement américain, vendu sans profit.»

Je me demandais si nous pourrions obtenir une explication de ce que cela signifie.

J'ai aussi des rapports provenant d'usagers domestiques dont les livraisons ont été limitées pendant qu'on augmentait nos exportations vers les États-Unis. On rapporte qu'en 1966, nous avons exporté 1.7 million de livres de plus que notre production.

Je me demandais si le gouvernement songe à emmagasiner une certaine quantité de nickel au Canada plutôt que de laisser certains de nos usagers domestiques en manquer, tout en maintenant au rythme actuel les exportations vers les États-Unis.

Voici la réponse du ministre:

L'emmagasinage aux États-Unis a déformé les chiffres de l'offre et de la demande. On a diminué l'emmagasinage, ce qui donne l'impression que les disponibilités en nickel sont plus considérables qu'elles ne le sont véritablement grâce à la production mondiale. La production mondiale ne suffit pas à la demande mondiale à l'heure actuelle et l'emmagasinage est assez réduit. La grève de Sudbury l'an dernier a déformé considérablement les chiffres de la production et a fait fléchir l'aspect offre du rapport entre l'offre et la demande.

On a insisté pour que l'International Nickel réponde à la demande à l'échelle mondiale. La compagnie n'a pas pu y parvenir. Devant cet état de choses, elle a entrepris de fournir aux usagers canadiens...

Voici maintenant la phrase importante:

...100 p. 100 de leur consommation de l'an dernier.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a déclaré alors:

Mais sans prévoir d'expansion dans leur exploitation.

Et plus loin:

Le gouvernement ne croit-il pas que son premier objectif devrait être de voir à l'expansion de l'industrie canadienne qui dépend des approvisionnements de nickel?

A quoi le ministre a répondu:

Je crois que c'est un premier objectif, mais comme je l'ai dit, il nous faut équilibrer cela et nos engagements à l'exportation; le Canada accorde beaucoup d'importance à un niveau élevé des exportations.

Ces propos font voir que le gouvernement attache beaucoup d'importance à l'exportation de nos richesses naturelles. Il est évident, je crois, qu'il ne permettra à l'industrie canadienne d'attendre que le degré d'utilisation enregistré en 1966, sans prévoir aucune expansion. Selon nous, c'est aux fabricants canadiens que les richesses naturelles du Canada devraient d'abord aller. Il faudrait d'abord développer l'industrie canadienne; les excédents seuls devraient être exportés.

Le Nouveau parti démocratique juge nécessaire, lui aussi, un conseil consultatif des investissements chargé de diriger le placement au pays des profits non répartis des sociétés canadiennes. Cette mesure réglerait bien des problèmes économiques et sociaux. Le ministre des Finances connaît bien la méthode en question. Il a récemment imposé une surtaxe de 5 p. 100 aux sociétés canadiennes et leur a promis de les rembourser avec intérêt dans un délai de 36 mois au plus. Mais grâce à la générosité du ministre, les sociétés sont rentrées dans leur argent beaucoup plus tôt. Maintenant, le ministre parle de la demande excessive dans l'économie canadienne. Peut-être devrait-il prélever à nouveau ce genre d'impôt, mais cette fois-ci il ferait bien de diriger nos sociétés vers les meilleurs genres d'investissement pour stabiliser et développer notre économie.

Dans le but de freiner les tendances inflationnistes, le ministre a dit hier qu'il allait demander aux industriels et aux ouvriers d'envisager des restrictions dans le domaine

des prix et des salaires. Si les syndicats canadiens doivent s'engager dans le processus compliqué de la négociation, de la médiation, de la conciliation et de l'arbitrage, avant de se mettre en grève pour obtenir des salaires plus élevés, il me semble qu'il serait pour le moins équitable que les sociétés canadiennes soient placées dans une situation similaire. C'est pourquoi, pendant un certain temps, nous avons pressé le gouvernement de constituer une commission pour la revision des prix chargée d'examiner toute augmentation injustifiée dans les prix des marchandises canadiennes. Puisque le gouvernement impose à la main-d'œuvre les restrictions que j'ai mentionnées, il a certainement le devoir d'imposer des restrictions similaires à l'industrie. Se borner à demander à l'industrie de restreindre sa politique des prix tandis qu'on propose en même temps aux syndicats de suivre une filière complexe n'est pas équitable, dans les circonstances actuelles.

Les Canadiens doivent réellement organiser leur propre économie en vue de leur propre développement; ils ne devraient pas être un outil entre les mains des sociétés lorsqu'il s'agit de direction et de développement. Mon parti pense que si nous appliquions les mesures que j'ai tenté de décrire, le Canada connaîtrait une expansion plus régulière et ce sont les intérêts des Canadiens qui auraient la plus haute priorité.

**M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le porte-parole de l'opposition officielle, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a félicité hier le ministre des Finances (M. Sharp) d'avoir astiqué son image comme celle d'un pater familias. J'ai reçu une formation d'ingénieur et non pas d'avocat. Je dois donc considérer la définition du député comme exacte. En tout cas, il l'a traduite par l'expression «homme honnête et prudent». Je suis d'accord avec lui. A mon avis, l'actuel ministre des Finances est un homme prudent et aussi, sans doute, un bon administrateur. Il prend à cœur les intérêts vitaux de la famille canadienne et accomplit un travail de la plus haute qualité.

**M. Knowles:** Un autre coup de mouchoir.

**Une voix:** Ne souriez pas.

**M. Davis:** Sans doute l'honorable député est d'avis que nous voulons nous attribuer le mérite des progrès des dernières années. Personne ne peut faire cela, et ce n'est d'ailleurs pas le désir du ministre des Finances. L'esprit d'entreprise et d'initiative, ainsi que le labeur des Canadiens, ont donné un essor remarquable à l'économie du pays—essor sans précédent, d'ailleurs. En six ans notre production —sans hausse fictive due à l'augmentation des prix—s'est accrue de près de 40 p. 100, soit de bien plus du tiers. Les exportations se sont accrues de plus de moitié. La construction d'habitations a «monté» de 20 p. 100; le chômage a baissé de moitié. Ce sont là des progrès sensibles, dont tous les Canadiens peuvent s'enorgueillir. Nous, du parti au pouvoir, pouvons certes en être fiers.

• (3.50 p.m.)

Les honorables députés se souviennent de la conjoncture économique d'il y a quelques mois n'ont pas oublié que les sorciers-économistes disaient alors que l'économie de l'Amérique du Nord se trouvait dans un état précaire qu'une crise majeure pointait à l'horizon; dans certains milieux, l'inquiétude et le découragement régnaient. Aujourd'hui, après quelques mois à peine, l'optimisme règne, parce que, à mon sens, le budget établi au printemps dernier en vue de parer à la situation était ce qu'il fallait. Ce budget est resté assez bien équilibré.

J'aimerais parler brièvement du budget et de ses éléments essentiels, c'est-à-dire en fait des comptes comme ceux qu'établissent d'ordinaire les économistes, et qui montrent comment les dépenses du gouvernement jouent un rôle sensible, d'inflation ou de dépression, sur l'économie. Le 1er juin dernier la revue des comptes budgétaires à été publiée avec les autres documents budgétaires déposés par le ministre des Finances. Nous y lisons que le gouvernement a réalisé en 1966 un excédent de quelque 576 millions de dollars au chapitre des comptes nationaux. Ce chiffre représentait un excédent approximatif de 6 p. 100 en termes d'impact économique et il a déprimé l'économie nationale. Il a refroidi dans cette proportion-là une économie surchauffée. En 1967 l'excédent budgétaire dans les comptes nationaux s'était établi à 141 millions de dollars, soit un excédent d'à peu près 1½ p. 100. L'exposé budgétaire présenté cette année montre un déficit de 228 millions à la rubrique des comptes nationaux, soit un déficit de 2 p. 100 et non de 20 ou de 200 p. 100 comme certains écrivains populaires voudraient nous le faire croire. Il en a donc résulté un effet inflationniste sur l'économie de l'ordre de seulement 2 p. 100. C'était le budget qu'on avait prévu au printemps pour faire face à la situation critique qui existait il y a six mois.

Nous avons entendu le ministre des Finances déclarer qu'il réduisait radicalement les dépenses pour 1968; à ses yeux, la situation s'annonce sans cesse plus dynamique. La relance entre dans sa 7e année et, semble-t-il, la prospérité se prolongera encore longtemps.

Une certaine stabilisation est possible. Nous avons fait reprendre beaucoup de terrain à l'économie. Nous avons trouvé du travail à une foule de chômeurs et remis à l'œuvre de nombreuses fabriques inactives, de sorte qu'il s'ensuit un certain ralentissement alors que l'économie, hier à bout de souffle, retrouve une cadence qui se maintiendra, j'espère, durant bien des années.

Il y a beaucoup d'autres chiffres sur lesquels je voudrais attirer l'attention de la Chambre. D'abord, celui des transferts aux provinces. J'ai signalé que nos comptes nationaux accusaient un déficit de 2 p. 100. Notre budget global à ce titre est de l'ordre de 11 milliards. Sur ce montant, 2 milliards sont versés aux provinces en guise de transfert direct aux trésoreries provinciales. Ainsi, si les députés veulent obtenir un aperçu exact des dépenses du gouvernement fédéral à des fins fédérales conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on pourrait prétendre que nous accusons un surplus qui s'élève à environ 20 p. 100. Le gouvernement fédéral a certes équilibré son budget. Il remet aux provinces pas moins de 2 milliards de dollars que celles-ci affectent à divers domaines rattachés à leur économie ou à celle de diverses régions. Ce n'est pas facile de fournir des chiffres indiquant l'ampleur de l'aide fédérale par province, mais on peut en avoir une idée en consultant les rapports du Conseil économique du Canada. En lisant le deuxième rapport du Conseil, j'ai constaté qu'au moins la moitié des recettes de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard provient d'Ottawa sous une forme ou une autre, versements de péréquation, paiements relatifs aux programmes à frais partagés, etc. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, l'aide fédérale semble s'établir entre 30 et 40 p. 100. Au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, elle atteint environ 20 p. 100 et même dans les provinces dites prospères, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, l'aide fédérale à toutes fins provinciales, y compris municipales, s'élève à environ 15 p. 100.

Ainsi, le budget fédéral représente plus que les comptes nationaux des recettes et des dépenses à des fins exclusivement nationales; il s'agit, en outre, d'excédents réalisés à l'intention des provinces, non seulement de celles dont le revenu moyen est bas et où le chômage est élevé, mais de toutes.

Nous avons certainement entrepris divers programmes importants et coûteux dans le domaine de la sécurité sociale. Toutefois, j'aimerais signaler que la plupart ne sont pas essentiellement inflationnistes. Nous avons entrepris des dépenses et dans certains cas nous avons obligé les provinces à faire de nouvelles dépenses. Mais nous avons toujours pris soin d'obtenir les revenus nécessaires pour effectuer ces paiements. C'est ainsi qu'on a mis sur pied les programmes en cause.

Prenons par exemple le cas des mesures législatives visant l'assistance-vieillesse. Je me rappelle comment l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont critiqué les impôts plus élevés imposés par le ministre des Finances pour payer les frais de la hausse de ces pensions. Mais, grâce à cette mesure, le compte des pensions de la vieillesse n'accuse maintenant aucun déficit; on retire de l'économie tout juste la somme nécessaire pour accorder ces prestations à nos citoyens âgés. Le programme, tel que l'applique le ministre, n'est nullement inflationniste.

Le Régime de pensions du Canada n'est pas inflationniste. Nombreux sont ceux qui disaient que le montant des cotisations versées par les Canadiens dépasserait toujours la somme qui retournerait dans l'économie grâce aux placements des gouvernements provinciaux. Ottawa a été le teneur des comptes; il a perçu les fonds et les a redistribués ensuite aux gouvernements provinciaux. Le régime n'a pas été inflationniste et les fonds décaissés n'ont pas dépassé les revenus. Contrairement aux tristes prévisions des pessimistes d'en face, il n'a pas eu de grave effet de récession sur notre économie; il n'a pas été, en soi, inflationniste.

La caisse d'assurance-chômage accuse un profit. Elle était déficitaire en 1961 et 1962, mais aujourd'hui, elle est, elle aussi, administrée de façon à être assez bien équilibrée. Même la loi relative à l'assurance frais médicaux referme des dispositions pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses. Si l'on considère avec largeur d'esprit le régime d'assurance frais médicaux, on se rend compte qu'il n'y aura pas beaucoup plus de praticiens l'année qui suivra la mise en œuvre du régime qu'à l'heure actuelle. Les médecins ne commenceront pas tout à coup à présenter des comptes plus élevés à leurs clients et à exiger des honoraires majorés. Autrement dit, une comptabilité différente sera en vigueur. Le système de perception et de remboursement aura changé mais la transition se fera presque sans heurt. En fait, j'ai suffisamment confiance dans la profession médicale pour penser que l'assurance frais médicaux n'aura aucun effet inflationniste et que nous en aurons vraiment pour notre argent grâce à des dispositions financières prévoyant le fonctionnement d'un ensemble de programmes publics et privés dans tout le pays. En elles-mêmes ces dispositions ne sont pas cause d'inflation.

• (4.00 p.m.)

Par les mesures qu'il prendra le gouvernement pourra certainement contrôler et influen-

cer les dépenses de nombreux ministères. Les traitements et les salaires représentent le facteur qui, à lui seul, est la principale source d'inflation. Prenons, par exemple, les comptes du ministère de la Défense nationale. Quand l'ancien titulaire, devenu ministre des Transports (M. Hellyer) a expliqué ses prévisions budgétaires en juin dernier, il a clairement indiqué que sans les hausses de traitements et de salaires, des soldes et des indemnités dans les forces armées, il aurait pu réduire son budget d'environ 10 p. 100. L'augmentation très modeste du budget de la Défense nationale découle en entier du relèvement des traitements, salaires, soldes et indemnités.

Ce problème de l'augmentation des traitements et des salaires se retrouve partout dans la fonction publique et dans l'économie en général, mais il est certain que le domaine de la fonction publique, celui des ministères, est sous le contrôle du gouvernement et le gouvernement devrait prendre des mesures à ce sujet. Une de ces mesures seraient, me semble-t-il, de ralentir le recrutement. A tout prendre, il serait souhaitable que les mises à la retraite servent à réduire le personnel de bien des ministères. J'ai quelques exemples de directions, de commissions et de ministères où le personnel n'a pas seulement doublé ou triplé au cours de la dernière décennie mais est devenu dix à quinze fois plus nombreux à la suite d'une prolifération, de l'importance artificielle attribuée à certains travaux qu'il n'est pas nécessaire d'accomplir si minutieusement. Je voudrais préciser que je pense tout particulièrement à certaines des sociétés de la Couronne.

Je remarque que, d'après les prévisions au Livre bleu, les dépenses de Radio-Canada pour l'année en cours passeront de 115 millions à 145 millions environ, soit une augmentation de 30 millions de dollars. Je doute qu'il y ait un seul Canadien qui ne soit pas alarmé par le budget de Radio-Canada. D'autre part, très peu de personnes semblent pouvoir mettre le doigt sur certains des problèmes, des erreurs, des faux calculs, enfin, sur les erreurs d'administration dont souffre cette grande société. Elle a grand besoin d'être secouée, et je suis convaincu qu'elle le sera dès qu'on aura adopté une nouvelle loi sur la radiodiffusion et nommé une nouvelle direction.

A titre d'exemple, voici une coupure tirée du *Sun* de Vancouver daté du 29 septembre 1967. L'article est écrit par M. Les Wedman. Il y mentionne une émission qu'on prétend populaire qui est passée sur les ondes de CTV, «Mission: Impossible», série de provenance américaine. La CTV l'a fait passer sur ses ondes l'an dernier pour un montant donné. Avant d'avoir pu décommander la série pour l'année qui vient, les représentants de CTV étaient relancés par l'un des directeurs de la société qui tourne «Mission Impossible». Celui-ci leur annonçait, tout penaud, qu'ils n'auraient pu l'obtenir de toute façon car quelqu'un leur avait damé le pion. Radio-Canada la mettra en ondes cette année, pour deux fois le montant. Radio-Canada ne s'était même pas donné la peine de consulter CTV pour voir si elle pouvait se prévaloir de l'option de cette dernière afin d'obtenir la série pour la moitié du prix que nous, contribuables canadiens, aurons maintenant à payer.

Un autre exemple puisé dans la rubrique de M. Wedman intéressera certains vis-à-vis, je pense. Il s'agit du reportage du récent congrès conservateur-progressiste au Maple Leaf Gardens de Toronto. Certes, la télévision en a fait un bon reportage, et tous ceux à qui j'en ai parlé estiment qu'il s'agissait d'un grand événement. A mon avis, cet événement était très bien et méritait un reportage complet. J'espère seulement que les congrès futurs jouiront d'un traitement semblable. Mais voici ce que M. Wedman en a dit:

> La Société Radio-Canada a dépensé plus de $400,000 pour le reportage télévisé du congrès, et y a affecté 486 employés. Par contre, le réseau CTV y a consacré plus d'heures à l'écran, a constamment enlevé la primeur à Radio-Canada et a fait du meilleur travail pour $43,000, avec seulement 48 employés.

En chiffres ronds, le réseau CTV a réalisé son reportage avec dix fois moins d'argent et de personnel que Radio-Canada. Avec tout le personnel qu'elle y a mis, Radio-Canada aurait pu tenir son propre congrès à Toronto simultanément. Les contribuables n'y ont pas trouvé tout leur compte.

**L'hon. M. Ricard:** Que ferez-vous à ce sujet?

**M. Davis:** Il ne faudrait pas que de telles choses se reproduisent. Je voudrais maintenant parler de quelques entreprises dans l'Ouest. J'ai personnellement beaucoup œuvré pour que le gouvernement fédéral construise un nouvel ouvrage pour la traversée du port de Vancouver. Le Conseil des ports nationaux et le ministère des Transports ont finalement...

**M. Scott (Danforth):** Le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Davis:** Je voudrais terminer cet exemple.

**M. Scott (Danforth):** C'est au sujet de Radio-Canada. Je ne veux pas que l'honorable député s'écarte du sujet.

**M. Davis:** Je répondrai à votre question relative à Radio-Canada.

**M. Scott (Danforth):** Maintenant ou plus tard?

**M. Davis:** Plus tard. Le gouvernement fédéral financera probablement la construction d'un ouvrage pour la traversée du port de Vancouver, mais les frais seront en grande partie, sinon en totalité, remboursés grâce aux péages. Ce seront les usagers qui supporteront donc sinon la totalité, du moins une grande partie du coût, le rôle du gouvernement fédéral se limitant à celui d'un banquier, comme dans le cas du logement. Fort bien. L'usager sait ce qu'il obtient et ce qu'il lui en coûte.

A ce propos, je signale que mes 150,000 commettants sont quelque peu envieux des gens de l'Île du Prince-Édouard. On a promis à la population de cette province—105,000 âmes—de relier son territoire à la terre ferme. On y aménagera peut-être une chaussée. Les Canadiens s'y sont engagés dès la Confédération. Nous sommes tous convenus, je pense, que les Canadiens devraient acquitter les frais de moyens de transport et de communication, bien suffisants mais économiques, entre l'Île du Prince-Édouard et le reste du pays. Tout cela, c'est entendu, mais je voudrais avoir l'assurance que nous en aurons tous pour notre argent.

J'ai vu diverses évaluations du coût d'une chaussée; elles allaient de 100 millions à 150 millions de dollars, peut-être même davantage. Je signale qu'il y a d'autres moyens de transporter des personnes et des marchandises à travers des nappes d'eau. L'Île de Vancouver compte 330,000 habitants, soit trois fois plus que l'Île du Prince-Édouard. Les distances y sont plus grandes. Le détroit de Georgia est franchi par des chargements plus volumineux de marchandises et un plus grand nombre de gens que le détroit entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, et cela moyennant un investissement de moins de 70 millions. Environ 5 millions de personnes, plus d'un million de voitures, des wagons de marchandises, des produits de toutes sortes en vrac et en emballage ont été transportés entre la terre ferme et l'Île de Vancouver, l'an dernier, et ce, je le répète, moyennant un investissement de moins de 70 millions.

Je sais que le gouvernement examinera à fond les solutions possibles. Si l'entreprise publique, avec le concours de l'entreprise privée, peut accomplir, sur la côte du Pacifique, un travail de cette envergure moyenant un investissement de 70 millions, peut-être alors devrions-nous également examiner à nouveau la proposition concernant la chaussée et les autres possibilités. De fait, je suis sûr que le gouvernement étudie attentivement les autres choix. Il doit déterminer si une chaussée durerait presque indéfiniment, avec peu d'entretien, car en pareil cas, les avantages feraient peut-être plus que compenser pour le coût, à longue échéance une chaussée pourrait alors être la solution.

• (4.10 p.m.)

Cependant, je veux être certain, et apprendre de première main, en vérifiant les calculs, que la décision est équitable. Je ne le veux pas simplement pour moi-même puisque j'aimerais que les habitants de ma circonscription et ceux de la côte ouest soient au courant. S'ils maugréent, c'est, entre autres choses, à cause de placements dans de vastes programmes de cette nature, où, croient-ils, le gouvernement fédéral engage des fonds comme appât électoral. Évidemment, d'après le résultat des dernières élections fédérales, les chaussées n'assurent pas de siège à la Chambre des communes, même s'ils importent aux yeux de certaines gens.

Il y a ensuite les subventions aux charbonnages. On a beaucoup exploité le sujet. Je vois avec plaisir dans le Livre bleu que le budget de cette année réduit ces subventions de quelque 3 millions. C'est un pas dans la bonne voie. Je n'aime pas les subventions. J'aimerais que soient presque entièrement éliminées les subventions pour le transport vers le littoral du charbon provenant de l'Ouest, des Prairies et de la Colombie-Britannique. Tout ce charbon est destiné aux industries sidérurgiques et énergétiques du Japon.

A mon sens, on ne devrait pas verser des primes à l'exportation, surtout s'il s'agit d'exportations de ressources non renouvelables. On m'a dit que le Japon ne veut pas acheter de charbons bénéficiant de primes à l'exportation, sous prétexte que le pays d'origine pourrait abolir les subventions à un moment donné, et le pays importateur devrait payer la note pendant des années. Je crois que pour vendre du charbon au Japon, nous devrions le faire en homme d'affaires averti et sans subventions, tout comme le ferait l'industrie privée.

Sauf erreur, une des dispositions du GATT et une des conditions convenues entre les pays signataires pour favoriser le commerce international, prévoient que les pays n'offriraient pas de primes à l'exportation. Or, en cela le Canada ne respecte pas les dispositions du GATT. A mon sens, il serait de bonne politique de supprimer peu à peu les primes à l'exportation de nos charbons de l'Ouest. Représentant une circonscription de l'Ouest, je puis parler au nom de bien des gens de là-bas. Je sais que la plupart d'entre eux seraient heureux que l'on cesse de verser ces subventions. Ainsi le gouvernement économiserait de l'argent, tout en faisant des affaires avantageuses.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'énergie nucléaire et de la recherche. En 1961, j'ai eu la témérité de témoigner devant un comité parlementaire de la recherche. J'ai alors proposé qu'on fasse une analyse quant à la production d'énergie nucléaire dans notre pays. J'ai dit qu'on devrait déterminer à quel niveau doit se situer la recherche dans le vaste domaine de la production d'énergie nucléaire. J'avais aussi proposé de réduire le budget établi à 40 millions de dollars et d'affecter à d'autres domaines de la recherche les économies ainsi réalisées. Ce serait peut-être faire fausse route. J'aimerais, toutefois, que notre initiative dans ce domaine fasse l'objet d'une analyse profits-coûts afin d'établir si les bénéfices l'emportent sur les coûts, vu qu'on se demande parfois si nos réacteurs seront les meilleurs au monde et réellement plus économiques que certaines autres sources d'énergie.

Le budget de l'*Atomic Energy of Canada Limited* est de l'ordre de 70 millions de dollars cette année. Jusqu'ici nous avons affecté environ un demi-milliard à la recherche et au développement nucléaires pour le compte de l'*Atomic Energy of Canada Limited* et de ses entreprises connexes au pays. Un demi-milliard de dollars constitue une forte somme. Il pourrait acheter une foule d'autres choses et acquitter le coût de bien d'autres recherches. Je ne dis pas que cet argent est mal employé. Nous avons un réacteur de première qualité, probablement un des meilleurs au monde. J'aime à croire que c'est exact, mais cela n'a pas encore été confirmé.

Devons-nous continuer à affecter à la recherche au Canada des montants de 70 millions par année? Fait intéressant à noter, le Royaume-Uni a finalement décidé de se retirer de la course en ce qui a trait à la mise au point des réactés. Ce programme commençait à se révéler passablement coûteux. Mais les Anglais n'ont pas été aussi péremptoires dans leur décision que nous à l'égard du programme Arrow. Ils se sont rendus compte, cependant, qu'ils ne pouvaient soutenir la concurrence du programme subventionné des réactés des États-Unis. Le Royaume-Uni se demande maintenant s'il ne devrait pas faire la même chose en ce qui concerne l'énergie nucléaire.

Pourquoi ne pas entreprendre une analyse approfondie du coût et des bénéfices du programme national d'énergie atomique, soit pour avoir la satisfaction de savoir que c'est pour nous de l'argent bien placé, soit pour apprendre dans quelle mesure une réduction s'impose? Ancien scientiste moi-même, je ne suis cependant pas de ceux qui croient que le scientiste n'est pas une personne comme les autres. Il aime diriger son propre empire et avoir toujours plus de gens à son service. Comme tout le monde, il est voué à sa tâche et veut la mener à bien. Cependant, son horizon étant trop limité, il serait le dernier à demander combien d'argent on devrait dépenser pour son programme, dans l'intérêt public.

[M. Davis.]

Le Conseil des sciences du Canada a formulé une proposition, ou du moins une allusion censée à propos de son projet de générateur de neutrons à flux intense. Il en est très fier, tout comme *Atomic Energy of Canada Limited*. Voici un extrait de la page 12 du premier rapport annuel du Conseil des sciences du Canada, pour 1966-1967:

> ...les installations de recherche coûteraient plus de 150 millions de dollars, répartis sur sept années de construction, et...les frais de fonctionnement prévus pour les années subséquentes seraient de plus de 20 millions par année.

Fort bien, mais ne serait-ce pas mettre beaucoup d'œufs dans un seul et même panier? J'aimerais mieux voir le Trésor fédéral financer une dizaine de projets plus en rapport avec la transformation de nos ressources, d'une valeur de 15 millions chacun et dont les frais d'exploitation pourraient être de deux millions dans chaque cas. Plutôt qu'un seul grand projet de recherche, ou quelques-uns à peine, il me paraîtrait plus raisonnable de poursuivre diverses entreprises ayant chacune sa propre équipe et son propre chef. Les risques seraient sans nul doute plus éparpillés. Je crois que cela vaudrait mieux, du point de vue économique, et conviendrait mieux au développement régional de notre pays, car la recherche serait répartie dans toutes les régions du Canada au lieu d'être située en un seul endroit, au centre de notre beau pays.

En matière de sécurité sociale, j'estime que notre programme est excellent. Nous avons tous lieu d'être fiers d'un grand nombre de mesures présentées. Les Canadiens petit à petit commencent à le comprendre. Mais j'estime que pour l'instant du moins, nous avons dépensé assez d'argent en programmes coûteux. Aussi, j'ai été heureux d'apprendre que le premier ministre, dans une entrevue avec M. Ross de la tribune des journalistes, relatée dans le numéro de juillet de la revue *Macleans* déclarait:

> ...nous avons mal mis en place ce que j'appellerais les assises de la sécurité sociale. Désormais, nous pourrons y apporter des perfectionnements et des améliorations, mais sans l'étendre davantage.

J'ai été très réconforté, comme bien d'autres j'en suis sûr, en entendant ces paroles.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député de Coast-Capilano, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer son discours?

**Des voix:** D'accord.

• (4.20 p.m.)

**M. Davis:** Il a été question du vaste domaine des mesures que l'on pourrait qualifier généralement de mesures de sécurité sociale. C'est un domaine captivant. Nous pourrions supprimer un grand nombre de nos mesures de sécurité sociale si nous mettions sur pied un seul programme, plus vaste et plus général, qui éliminerait une foule de détails administratifs comme l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, et ainsi de suite. On l'appelle le revenu annuel garanti. Nous avons garanti à nos vieillards un revenu annuel minimum. Nous étudions les problèmes que présente l'application de ce programme, dont on reconnaît déjà, je crois, le succès. Pour ma part, toutefois, je doute que nous ayons besoin d'un revenu annuel garanti, non seulement pour nos vieillards, non seulement pour les enfants, les écoliers ou ceux qui reçoivent une formation, mais pour ceux qui sont capables de travailler, de prendre une initiative, ceux qui peuvent subvenir à leurs propres besoins; en d'autres termes, les Canadiens, mettons, de 21 à 65 ans.

Je ne peux pas m'enthousiasmer pour ce genre de programme de revenu annuel garanti. Je ne peux pas m'y intéresser pour plusieurs raisons. La première a trait aux fonds, payés par les contribuables sous forme d'impôt, qui seraient nécessaires pour appliquer un tel programme. Je n'ai pu obtenir de chiffres exacts a cet égard. Il s'agit de 1 ou 2 milliards de dollars, selon les économies réalisées par l'abandon d'autres programmes.

Avant même de commencer à commenter favorablement un programme de ce genre, je voudrais savoir ce qu'il coûtera. En juin, j'ai adressé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) une question, par écrit, afin de savoir si on avait évalué le coût que comporterait le revenu annuel garanti de $3,000 par année pour tous les Canadiens. Dans sa réponse à ma question portant le n° 328, il a dit que nulle évaluation n'avait été faite. Je ne crois pas que le gouvernement puisse songer bien sérieusement à instituer un revenu annuel garanti s'il n'a même pas évalué le coût du financement d'un programme de ce genre au pays.

Quoi qu'il en soit, quels problèmes se posent? Un des problèmes les plus graves, c'est que nous avons au pays des régions où les revenus et les prix sont relativement élevés, alors que dans d'autres, les revenus et les prix sont relativement moins élevés. Par conséquent, si l'on accorde aux gens de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique un revenu garanti égal, celui-ci paraîtra plus important à Terre-Neuve qu'en Colombie-Britannique. Il en est de même pour les prix qui, en certaines régions du pays, peuvent bien être inférieurs ou supérieurs à ceux d'autres régions. Cela s'applique surtout dans les régions de l'Est par comparaison avec la côte de l'Ouest.

Le tableau annexé au discours que le ministre des Forêts (M. Sauvé) a prononcé en juin m'a fort intéressé. Ce tableau montrait que, si l'on estimait qu'une famille canadienne touchait un revenu minimum de $3,000, plus de la moitié de la population de Terre-Neuve, devrait recevoir des allocations pour porter son revenu annuel garanti à $3,000. Plus de 50 p. 100 de la population de l'Île du Prince-Édouard recevrait aussi une assistance de ce genre. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, environ 30 p. 100 de la population en auraient besoin. Au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, 25 à 30 p. 100 des familles auraient besoin d'un supplément à leur revenu pour atteindre $3,000; et même en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, environ 20 p. 100 de toutes les familles auraient besoin d'assistance aux termes d'un programme qui leur garantirait un revenu annuel de $3,000 par année. Je ne dis pas que, dans un tel programme, il faut fixer un montant de $3,000, mais je doute que quiconque à la Chambre estime qu'un revenu annuel de moins de $3,000 suffise à une famille vivant au Canada.

Les députés qui ont écouté le premier ministre (M. Pearson), nous exposer le programme législatif prévu pour la fin de cette session savent qu'il faudra prélever beaucoup d'autres impôts pour mettre ce programme en vigueur. Il est destiné à rendre notre économie plus souple et à faciliter la mobilité de notre population. J'espère qu'un jour, peut-être l'an prochain, on rajustera l'assistance fournie à nos industries, pour qu'elles puissent aider les employés touchés par la négociation Kennedy à trouver de nouveaux emplois mieux rémunérés.

Nous avons besoin d'une économie plus souple. Notre main-d'œuvre est mobile, mais elle devrait l'être encore plus. Nos travailleurs ont besoin d'une meilleure formation et de plus d'instruction pour apprendre de nouveaux métiers et accroître leur compétence.

Ils doivent pouvoir tirer profit de leurs talents. Du même coup, nous accroîtrons notre productivité. Le Conseil économique du Canada insiste sans cesse sur la question de la productivité, et à juste titre. Il nous faut améliorer notre rendement par heure-homme. Nous en serions capables si les travailleurs allaient s'installer dans des régions offrant de plus grandes posibilités, des régions en pleine expansion comprenant de nouvelles industries. Dans ces régions, les aptitudes latentes des gens pourraient être vraiment mises à profit.

Il y a une foule d'initiatives que j'aimerais voir prendre au gouvernement fédéral dans les mois et les années à venir. J'aimerais que nous établissions un ministère des affaires urbaines ou un ministère du logement et des affaires urbaines—quelque nom qu'on lui donne—mais qui ne servirait pas uniquement de banquier aux gens qui ont besoin de maisons. J'aimerais que le gouvernement fédéral s'occupe encore plus de planification, de concert avec les municipalités.

J'aimerais qu'un tel ministère aide à résoudre non seulement les problèmes de la population en matière de logement, mais aussi ses problèmes de transport, d'épuration des eaux-vannes et ainsi de suite. Je voudrais que ce ministère fournisse aussi des services grâce surtout à sa fonction bancaire. En effet, des prêts seraient consentis et ils seraient remboursés par les débiteurs directement en fonction de la valeur reçue. Je crois que c'est la façon d'agir dans le monde des affaires et je voudrais que le gouvernement fédéral fasse de même.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi que la loi nationale sur l'habitation au Canada, ont connu de vifs succès. Il s'agissait d'initiatives fédérales dans un domaine que les juristes constitutionnels ont toujours cru être réservé aux provinces. Ottawa a donné le ton au début des années 40 en établissant un code de la construction adopté par de nombreuses municipalités progressistes. Ces dernières, ainsi que les gouvernement provinciaux et les entreprises privées, se sont concertés en vue de créer des facilités qui seraient autrement inexistantes. Dans toutes les régions du pays, des habitations ont été fournies à des gens à divers paliers de revenus. C'est une excellente chose.

En matière de transport, j'aimerais voir notre gouvernement fédéral imiter le gouvernement fédéral américain, qui a construit des grand-routes, des autoroutes, des rues de jonction, etc., grâce à une caisse spéciale. Les fonds de cette caisse proviennent de l'imposition d'une taxe sur l'essence et l'huile à moteur diesel d'un cent au gallon. Ils sont répartis entre les municipalités, afin de leur permettre d'améliorer leur réseau routier. Les autorités fédérales veillent à l'existence d'une planification convenable et souvent aident les municipalités à la mettre au point. Dès que les plans ont été acceptés, le gouvernement fédéral alloue, en puisant dans cette caisse, jusqu'à 90 p. 100 des immobilisations nécessaires pour ces travaux.

Nous pourrions au moins partager également avec les municipalités, ou encore avec celles-ci et les gouvernements provinciaux. L'usager de ces services, celui qui paie la taxe d'un cent le gallon, verrait le résultat de la taxe se traduire en rues et routes mieux aménagées et perdrait moins de temps sur la route. Je suis convaincu qu'il retirerait quelque chose d'une taxe semblable; par exemple, il y gagnerait du temps à voyager plus vite; ses pneus, ses freins s'useraient moins vite, et ainsi de suite. Il verrait sûrement une relation sensée entre la taxe et les aménagements progressivement mis à sa disposition. Il verrait de plus un compte équilibré.

En mettant un tel programme en vigueur, nous établirions une relation beaucoup plus directe entre les avantages et les frais. C'est le genre de programme qu'il nous faut. Qu'il nous faut, bien sûr, avec l'aide et la bénédiction des provinces. Par ailleurs, pour ma part, je ne me ferais pas tirer l'oreille et je n'attendrais pas indéfiniment que toutes les provinces entrent dans la ronde car, comme l'a signalé si clairement le Conseil économique du Canada, ce problème urbain, l'exode des Canadiens vers nos grands centres, n'est pas sur le point de cesser.

Dans peu de temps, 80 p. 100 de notre population sera concentrée dans les vastes agglomérations urbaines. Ce chiffre atteindra peut-être 85 p. 100 vers la fin du siècle. Instituons donc un ministère pour envisager la solution du problème le plus colossal qui nous sollicite. Ne nous contentons pas de ministères chargés des affaires rurales, de l'ARDA, etc., entreprises dignes d'éloges bien sûr, mais il nous faut un ministère pour s'attaquer aux véritables problèmes importants de l'avenir, problèmes touchant d'innombrables citoyens qui devront s'adapter non sans peine aux circonstances.

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Davis:** Je n'en ai encore que pour quelques instants, monsieur l'Orateur. Il nous faut rattacher les bénéfices aux coûts. Il nous faut soumettre notre économie à une comptabilité plus pratique. Il nous faut aussi des principes directeurs pour régir un tel programme, bien

que ce ne soit pas l'opinion du gouvernement ni, semble-t-il, celle du Conseil économique du Canada. Il ne s'agit pas de directives rigoureuses consignées dans des lois, mais il nous faut réitérer plus souvent dans quelle mesure les hausses de salaires et de prix sont raisonnables.

• (4.30 p.m.)

Je préconise une légère inflation, non pas une inflation désordonnée, mais une inflation de 1 ou de 2 p. 100 par année, juste assez pour favoriser l'essor de l'économie. Mais je ne crois pas à l'inflation se situant dans les cotes de 5 à 10 p. 100. Une inflation de 1 p. 100 par année, accompagnée d'un accroissement de la productivité de 2 p. 100 par an supportera une augmentation moyenne des salaires de 3 p. 100 ou, au plus, de 4 p. 100 par an. Notre économie ne peut supporter de hausses moyennes des salaires ou des prix de plus de 3 à 4 p. 100 par an sans atteindre durement ceux qui comptent sur leurs épargnes ou ceux qui ont des revenus fixes, et qui seront inévitablement touchés par l'inflation quelle qu'elle soit, mais qui sont durement atteints par une inflation galopante.

Ce que je veux faire bien comprendre surtout c'est la nécessité de tenir un compte plus rigoureux de nos revenus et de nos dépenses. Je rattacherais plus étroitement les recettes aux dépenses. Il faudrait un plan. Je voudrais être sûr que les profits dépassent les coûts et que nous entreprendrons des programmes où le rapport coût-profits serait le plus élevé possible, non seulement où les profits dépasseraient les coûts mais où le rapport serait de 2 ou 3 à 1. Il y a dans notre pays bien des possibilités de réaliser un rapport de cet ordre entre les bénéfices et les coûts. Il nous faut savoir les exploiter et nous montrer plus avertis en affaires.

Je me suis réjoui d'entendre le ministre des Finances dire qu'il réduira les dépenses, qu'il est décidé à rétablir l'équilibre budgétaire, du moins quant aux comptes nationaux, l'an prochain. Notre pays croît très rapidement. La locomotive de l'expansion marche à fond de train, mais il nous faut au moins un budget équilibré, sinon un budget déficitaire au chapitre des comptes nationaux, si nous ne voulons pas encourager l'inflation.

**M. Herridge:** L'honorable représentant me permet-il de lui poser une question? Son discours réfléchi m'a beaucoup intéressé mais, sauf erreur, il a laissé entendre, à un moment donné, que l'exode vers les villes était inévitable. Pareille affirmation va totalement à l'encontre de ma doctrine personnelle. Ne croit-il pas que nous pourrions recourir au programme de l'ARDA pour décentraliser l'industrie, développer les petites villes et collectivités, améliorer les conditions de vie de leurs habitants et obtenir plus pour l'argent ainsi dépensé au lieu d'engager des sommes énormes pour étendre les services à mesure que ces autres centres grossissent et, avec eux, les hordes de parasites?

**M. Gilbert:** L'Organisation mondiale de la santé et beaucoup d'autres organismes, y compris le Conseil économique du Canada, nous montrent continuellement des extrapolations dont il faut conclure que la majorité des gens gravitent vers les grandes régions métropolitaines. Cette tendance va sans doute continuer pendant quelque temps et nous devons aborder le problème de face. Toutefois, j'admets que le gouvernement, à tous les niveaux, doit faire l'impossible pour s'assurer que les gens vivent dans un milieu agréable. J'aimerais que plus de Canadiens vivent dans une collectivité ou une circonscription comme celle que je représente, où forêts et montagnes nous entourent. C'est un merveilleux avantage, mais qui ne se généralisera pas du jour au lendemain, puisque, dans bien des régions, cela coûterait extrêmement cher.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Le député de Compton-Frontenac a la parole. Je m'excuse. La parole est présentement au député de Peace-River et elle sera ensuite au député de Compton-Frontenac.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Merci, monsieur l'Orateur. Je m'excuse aussi auprès du député de Compton-Frontenac pour l'avoir obligé à m'écouter.

Le remaniement ministériel a déjà été commenté ici de façon plus officielle. Je n'y étais pas alors, et je ne songe nullement à le commenter, quoique, normalement, je le ferais. Je me bornerai à dire, et j'espère qu'on le répétera au premier ministre (M. Pearson), que, lors des prochains remaniements, certains des ornements actuels des banquettes ministérielles devraient être repoussés un peu vers les bords. Jamais n'ai-je vu autant de faces de carême à la Chambre, même en tenant compte des problèmes posés par notre système d'éclairage, que celles des occupants des banquettes ministérielles qui nous regardent depuis huit ou dix jours. Je ne leur reproche pas leur accablement. Jamais groupe d'hommes n'a travaillé aussi fort, ni avec autant d'application et de brio pour mériter le droit d'être sombre, et je lui concède ce privilège. Ces gens ont ce droit, mais il ne serait pas mauvais qu'ils cèdent un peu, parfois, la place à d'autres.

Hier, le ministre des Finances (M. Sharp), au cours de sa seconde intervention dans le débat sur le budget a exprimé certaines de

ses vues concernant la situation de l'économie et celle du gouvernement. Il a fait allusion entre autres, à l'effort considérable du gouvernement pour restreindre les dépenses telles qu'elles apparaissent dans les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Mon excellent et docte ami, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a déjà traité ce sujet. Je veux pourtant en reparler parce que je crois qu'il s'agit d'une question très importante. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le député d'Edmonton-Ouest, mais je crois que les choses ne sont pas aussi simples. Le ministre des Finances voudrait nous faire croire qu'il se joue un grand mélodrame aux réunions du Conseil du Trésor et que, tel Horatius Cocles sur le pont, le ministre, à grands coups de crayon rouge, de temps à autre mutile et détruit des crédits, et que la salle du Conseil est jonchée de ces cadavres. Je me demande si c'est bien le cas. Ce qui se passe est sans doute tout à fait différent et je pourrais donner très brièvement mon opinion à ce sujet.

Supposons que le secrétaire d'État (M[lle] La Marsh) discute son budget et que le ministre des Finances lui dise: «Judith, je vois $1 milliard pour le nouveau plan quinquennal de Radio-Canada et le programme quinquennal envisagé. Vous connaissez nos nouvelles règles quant aux économies. Il nous faudra rogner un peu vos projets. Dans vos prévisions de 1 milliard je vois un crédit de $25.67 pour l'achat de brosses à vêtements pour épousseter les vêtements de nos dignes commentateurs et de leurs invités au spectacle *Twenty Million Questions*. Biffons ce crédit de $25.67; ainsi vous aurez obéi aux nouvelles directives».

Ce pourrait être la même chose quant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) qui demande $900 millions, y compris l'assurance frais médicaux et les autres programmes de bien-être de l'an prochain. Dans ses prévisions il pourrait y avoir un article qui ferait dire au ministre des Finances: «Allan, je vois un crédit de $5,400 pour le traitement d'un commis chargé de classer les coupures de journaux reproduisant les discours de votre compatriote néo-Écossais fraîchement débarqué à Ottawa. Vu que nous n'aurons sans doute pas besoin de ce commis en permanence, nous pourrions sans doute biffer ce crédit de $5,400.»

Je crois que c'est le genre de discussions qui ont lieu lors des réunions du Conseil du Trésor, mais nous consentons à voir venir les choses. Il me semble que le ministre et le gouvernement devraient s'efforcer sincèrement de présenter les prévisions budgétaires le plus tôt possible, afin que les comités permanents puissent les étudier et les comparer avec celles des années antérieures, pour voir s'il y a vraiment eu réduction raisonnable des dépenses.

Je dois dire que le ministre des Finances m'a un peu inquiété hier en disant qu'on tenterait uniquement de freiner l'accélération des dépenses. J'ai pris le temps d'examiner les prévisions budgétaires de plusieurs ministères. Trois des ministères dont le budget a été modifié: Travail, Main-d'œuvre et Immigration, et Secrétariat d'État, se sont occupés de tâches analogues. Selon mes calculs, de l'exercice financier de 1962-1963 à celui de 1966-1967, l'augmentation des dépenses atteint plus de 400 millions de dollars.

**L'hon. M. Sharp:** A combien se chiffre-t-elle de 1958 à 1962?

• (4.40 p.m.)

**M. Baldwin:** A ce stade, je veux seulement traiter des efforts du gouvernement et des propositions budgétaires du ministre des Finances pour voir si, oui ou non, le gouvernement a mérité la confiance que la population du Canada lui a accordée. Il me semble que non. En fait il y a eu une augmentation de 400 millions de dollars au cours de ces années. Je crois que ce sont là les programmes que les comités permanents de la Chambre, en remplissant leurs fonctions intelligemment et avec le sens de la responsabilité, devraient examiner pour voir jusqu'à quel point le gouvernement s'est efforcé de diminuer ces programmes, comme l'a proposé le ministre des Finances.

En outre, monsieur l'Orateur, pour en arriver au cœur du problème, le gouvernement actuel est accusé d'avoir mal administré à la fois ses affaires et celles du pays, particulièrement dans le domaine économique. Non seulement il n'a pas accompli ce qu'il fallait accomplir, mais il a fait des choses qu'il n'aurait pas dû faire. Si je le pouvais, monsieur l'Orateur, je convoquerais comme témoins à l'appui de mes avances tous les Canadiens qui depuis un an ou un an et demi se sont assidûment efforcés d'obtenir des logements convenables. Je n'approfondirai pas la question; elle a suscité des débats intéressants, de même qu'une proposition ou deux et certaines questions. Je crois que ces gens, cette longue

et triste file de gens, dont le désir fondamental et normal de se procurer le genre de logement qu'un pays comme le nôtre devrait leur fournir, a été bafoué et frustré, portent témoignage de l'incurie du gouvernement.

Je pourrais aussi convoquer devant la Chambre les trésoriers provinciaux et les représentants municipaux qui ont dû soutenir la concurrence du gouvernement fédéral pour obtenir les fonds nécessaires à l'exercice de leur mandat. Ils ont peine à remplir leurs engagements dans la conjoncture actuelle au Canada. En raison des conditions où les capitaux des États-Unis entrent au Canada, je crains qu'avant longtemps, si nous ne sommes pas privés complètement de ce marché, il ne nous soit très difficile d'y recourir.

Il y a aussi le groupe le plus mal partagé de tous, monsieur l'Orateur, les pensionnés et les vieillards canadiens. Ils ne sont pas syndiqués. Ils sont incapables de se présenter à la Chambre ni devant aucun autre organisme de l'État pour exercer des pressions, comme le peuvent d'autres secteurs de l'économie et d'autres Canadiens. Ce sont les premiers à ressentir les effets de l'inflation, les derniers à obtenir un accroissement de leurs revenus pour faire face à la majoration des prix.

Enfin, je pourrais demander à toutes les maîtresses de maison et à tous ceux qui achètent au supermarché les provisions dont leurs familles ont besoin de comparaître devant la Chambre. Ce serait-là, je crois, la meilleure façon de montrer à quel point le gouvernement s'est montré incapable de gérer les finances du pays de façon à garder la confiance de la Chambre et du peuple canadien.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin d'appeler ces témoins. Je puis, aux fins de ce débat, me reporter à certains documents probants. Le rapport annuel de l'OCDE,—l'Organisation pour la coopération et le développement économique—publié en janvier 1967, mentionne à la page 7 les énormes dépenses du gouvernement actuel, de façon très polie mais en les critiquant très nettement. Voici un passage de ce rapport:

> Les dépenses du gouvernement pour les biens et les services ont augmenté de 14.6 p. 100 (7.2 p. 100 en volume) entre les trois premiers trimestres de 1965 et de 1966, donc beaucoup plus vite qu'auparavant...que, toutefois, les dépenses du gouvernement fédéral soient montées en flèche est en grande partie le résultat de la hausse des salaires provenant des révisions bisannuelles qui, dans certains cas, ont entraîné des paiements rétroactifs; en prix courants, l'augmentation des dépenses provinciales et municipales a été encore plus importante...

Je voudrais aussi signaler à la Chambre le rapport annuel de la Banque du Canada pour 1966 où figure, à la page 8, la déclaration suivante du gouverneur:

> Comme je le mentionnais au tout début de mon rapport, la tenue de nos coûts et de nos prix dans le climat de haute conjoncture des deux dernières années est certes de nature à inquiéter. En plus des autres raisons qui motivent notre crainte de l'inflation, il nous faut, sur le plan pratique, réussir au moins aussi bien que les États-Unis à obtenir une évolution favorable de nos coûts et de nos prix si nous voulons nous épargner de graves problèmes. Or, sous ce rapport nous n'avons pas trop bien réussi récemment.

Il enchaîne:

> Il me paraît clair qu'il nous est souvent arrivé au cours des deux dernières années, de surcharger l'économie.

Je crois que c'est à dessein qu'il emploie le mot «nous».

> Alors que nous nous approchions du plein emploi de nos ressources productives, la progression de la demande est demeurée trop rapide pour qu'il fût possible à l'expansion de se poursuivre sans hausses importantes de coûts et de prix.

Puis on attribue au gouverneur cette très brève déclaration.

> Le simple bon sens nous dit que le revenu réel de la société se limite forcément aux quantités de biens et de services qu'il est en notre pouvoir de produire. Un hectolitre de vin ne donnera jamais que cent litres.

A la page 28 du rapport figure le passage suivant:

> Les dépenses à tous les paliers de gouvernement sont demeurées en hausse rapide en 1966. Comme l'illustre le graphique de la page 30, l'ensemble de ces dépenses s'est accru plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis, en dépit des très importantes dépenses supplémentaires de ce pays reliées à la guerre au Vietnam. Contrairement à l'année précédente, les dépenses du gouvernement fédéral en 1966 se sont développées plus vite que celles de l'ensemble des provinces et des municipalités. Au niveau fédéral, la consommation de biens et de services a enregistré une hausse de 18% en 1966 au lieu de 7% en 1965.

Certains membres du gouvernement ont tenté de réfuter ces arguments. En les écoutant, j'ai eu l'impression qu'ils ne cherchaient pas vraiment à nier la culpabilité du gouvernement, mais qu'ils nous demandaient plutôt: «Que feriez-vous pour y remédier? Dans quels domaines réduiriez-vous les dépenses? Pourquoi avez-vous voté pour telle et telle mesure?»

C'est le gouvernement dont on fait maintenant le procès. Notre parti est prêt à prendre position lors des prochaines élections et à justifier les actes, mûrement pesés, qu'il a accomplis de temps à autre; mais cette fois-ci on ne traite pas de l'opposition mais du jugement porté contre le gouvernement à propos

de son administration, ou plutôt de son manque d'administration, des affaires financières de notre pays.

Indépendamment de cette considération, monsieur l'Orateur, je crois que notre position ici est assez bonne car, au cours du débat sur l'assurance frais médicaux, en juillet 1966, j'avais proposé un amendement à l'étape de la résolution. A vrai dire j'aurais été enchanté de vous donner lecture d'un grand nombre d'extraits de mon discours, mais une modestie naturelle m'en a empêché. Je me préoccupais aussi des sentiments du ministre des Finances, car il lui est probablement plus difficile que moi de retourner en arrière et de citer certains des exposés budgétaires et autres qu'il a présentés depuis deux ou trois ans.

J'aimerais me reporter à cet amendement, car il est important et va jusqu'au cœur de la question à envisager. Il s'agit de l'amendement que j'avais alors proposé au sujet du projet de loi sur l'assurance frais médicaux et qui figure à la page 7575 du hansard du 12 juillet 1966:

> Ladite loi n'entrera en vigueur que lorsque le Conseil économique du Canada aura présenté au Parlement et au gouvernement un rapport sur la priorité relative, en fonction des délais et du capital à accorder aux programmes de bien-être social, actuels et envisagés, ainsi qu'aux autres mesures nécessaires pour développer la capacité productrice et lui permettre de satisfaire à ces besoins et à d'autres exigences de la population, ledit rapport devant être présenté avant le 1er juillet 1967.

• (4.50 p.m.)

Le gouvernement s'y est opposé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a invoqué le Règlement. J'avais proposé au gouvernement de modifier l'amendement s'il n'était pas recevable. A mon avis, mon principe était très important et le gouvernement devait l'adopter. Il consistait à ne pas laisser certains problèmes à l'entière discrétion de nos dirigeants politiques. Il ne s'agissait pas tant des décisions car en dernière analyse, il appartient aux dirigeants de l'État évidemment de les prendre. Mais je pensais qu'ils devaient au moins consulter des sources indépendantes sur le problème des priorités. Le gouvernement a rejeté ce point de vue et l'on s'en est tenu là.

Venons-en maintenant au quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada. Il est intéressant d'examiner dans cet exposé, les problèmes concernant l'amendement sur les priorités que j'ai présenté au nom de mon parti il y a presque un an et demi. Je n'ai pas le temps de tout lire, mais voici un extrait de la page 282 de cet exposé:

> L'ensemble des dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, à toutes fins, y compris les paiements de transfert, se sont maintenues à l'équivalent du tiers environ de la production totale de biens et services de 1960 à 1965. Cependant, vers la fin de 1965, alors que l'économie privée atteignait sa pleine capacité, ces dépenses se sont accrues rapidement, et l'augmentation semble continuer en 1967 à un rythme dépassant de beaucoup celui du début des années 60.

Et plus loin:

> ...l'augmentation totale, à tous les échelons de gouvernement, a été d'environ 25 p. 100 aux États-Unis et de quelque 35 p. 100 au Canada. L'ensemble des dépenses non militaires représente actuellement près de 30 p. 100 du produit national brut au Canada, et seulement 20 p. 100 aux États-Unis...

N'oublions pas que les États-Unis sont en guerre. Voici la suite de la page 282:

> ...en 1966 et 1967, les gouvernements ont vu leurs dépenses augmenter plus rapidement que leurs recettes aux taux actuels d'imposition. Des questions embarrassantes se posent donc au sujet de la possibilité de relever, peut-être même dans de fortes proportions, les impôts si les dépenses publiques continuent de croître à leur très grande rapidité actuelle, et de conflits de plus en plus grands quant à la répartition des ressources. Ces conflits pourraient conduire à de fortes hausses des prix et des coûts.

Je continue à la page 285:

> Cette étude systématique devra porter également sur la mise en œuvre de nouveaux programmes publics de dépenses ainsi que sur l'extension des programmes existants, en *temps opportun* et de façon *ordonnée*.

Il y a une quantité d'autres détails semblables dans l'exposé annuel. Aucun gouvernement n'oserait passer sous silence les commentaires raisonnables du quatrième exposé annuel du Conseil économique. Cet exposé est plus détaillé que jamais sur les propositions de ce genre figurant dans ses rapports antérieurs.

Il ne suffit pas de dire: «Bon, lequel de ces programmes de bien-être abandonneriez-vous? Lesquels n'accéléreriez-vous pas»? Il y a plus en jeu. Les propositions que j'ai faites en 1956, que présente le Conseil économique, que les membres de notre parti avancent depuis quelque temps et que font des Canadiens éminents, comme l'honorable Duff Roblin, premier ministre du Manitoba, ont trait à des priorités. Il ne s'agit pas seulement d'établir un ordre de priorités entre divers programmes de bien-être. Que dire des priorités au sujet des fonds qu'on pourrait convenablement détourner afin d'augmenter notre capacité de produire des biens et des richesses? Ces richesses, cette production accrue nous permettent d'offrir ces avantages.

C'est à ce genre de choses que tous les petits hommes d'affaires et les agriculteurs se heurtent. Lorsque le cultivateur récolte ses céréales, lorsque l'homme d'affaires considère son bilan annuel, ils se demandent: «Combien dois-je dépenser pour une nouvelle maison? Combien d'argent dois-je réinvestir dans mon entreprise commerciale ou agricole»? Il importe que le gouvernement adopte la même tournure d'esprit.

Les impôts et les crédits ne créent pas la richesse; ils la redistribuent. La seule façon de créer la richesse, c'est d'affecter la main-d'œuvre à l'exploitation des ressources naturelles. Le gouvernement aurait dû y songer il y a longtemps. Nous pouvons énumérer les réalisations du gouvernement antérieur, notamment la construction de routes d'accès aux ressources. Nous pouvons rappeler la proposition originale—les écoles de formation professionnelle—de celui qui est actuellement chef intérimaire de notre parti et qui était à l'époque ministre du Travail. Nous pouvons aussi faire briller devant vous l'un des joyaux les plus éclatants de la couronne de notre parti, notre contribution au développement national: le chemin de fer de Pine-Point. L'exécution de cette entreprise avait suscité l'obstruction acharnée de l'opposition, qui constitue maintenant le gouvernement. Ce sont des entreprises comme celles-là qui créent la richesse. Cette réalisation peu coûteuse a largement accru la richesse nationale.

On peut reprocher au gouvernement son refus de reconnaître cet aspect de l'utilisation de notre revenu national et de s'y intéresser.

**L'hon. M. Sharp:** Aucun gouvernement n'a fait plus pour l'instruction que le gouvernement actuel et l'instruction est un problème très important.

**M. Baldwin:** Nous avons déjà entendu le ministre, monsieur l'Orateur. Nous l'entendrons sans doute encore. On peut difficilement répondre à l'accusation que j'ai portée contre le gouvernement en formulant une observation hors de propos.

J'ai vraiment goûté les paroles du ministre lorsqu'il a présenté son plaidoyer. Il a déclaré que nous devons orienter la prospérité; plus tôt, il avait dit que nous devons mesurer le rythme de notre essor économique. Ces propos m'enchantent. J'estime que le gouvernement avoue alors que nous devons faire face à un grave problème d'inflation et que nous devons nous efforcer d'y remédier. Je partage l'avis du ministre à ce sujet.

En tentant de défendre ses politiques, dans son discours hier, le ministre m'a rappelé le chirurgien qui, après une intervention chirurgicale, déclare à ses collègues: «Oui, l'intervention a été un très grand succès; elle comportait de grandes difficultés d'ordre technique; tout allait bien, mais le malade est décédé.» Le ministre nous a offert hier un plaidoyer de ce genre.

Le gouvernement est bouleversé et ennuyé par les critiques. Il riposte: «Que feriez-vous à notre place? ou «Pourquoi avez-vous voté en faveur de tel ou tel projet?» Une telle réponse vient mal à propos en ce moment. Le gouvernement a demandé au peuple canadien le pouvoir de gouverner et il l'a obtenu. Il doit gouverner. La conduite collective du gouvernement actuel peut toujours légitimement être mise en cause, car c'est le public qui est juge de l'aptitude du gouvernement à continuer son mandat. C'est ce qu'une élection doit décider.

Je sais que la situation est difficile. Les options qui s'offrent au gouvernement sont maintenant limitées. Je ferai une dernière remarque à ce sujet. On pourrait comparer la manière d'agir du gouvernement à celle du capitaine d'une goélette qui, bien qu'une tempête ait été signalée par radio, malgré les signaux de tempête, veut à tout prix prendre la mer. Ballotté par l'ouragan, il gémit et se tord les mains en disant: «Qu'allons-nous devenir?» Voilà où en est aujourd'hui le gouvernement. Comme vous le remarquerez, monsieur l'Orateur, notre parti a davantage pris un petit air marin, depuis quelques semaines. Mais, bien sûr, le capitaine pourrait alléger son navire et se défaire d'une partie de sa cargaison. Il pourrait faire plusieurs choses.

• (5.00 p.m.)

Je dois parler de ces choses, car les députés ont été très troublés par la déclaration du ministre hier, déclaration renfermant un avertissement voilé que des mesures seraient prises pour augmenter les impôts ou ralentir l'économie par d'autres moyens. Cela évoque l'épouvantail d'un chômage créé artificiellement en vue d'atténuer nos difficultés actuelles. Je rejette une pareille proposition. Le Conseil économique n'a pas approuvé l'usage de principes directeurs, il est vrai, mais je signale que l'avis du Conseil sur ce point figure dans son troisième exposé annuel, publié en novembre 1966, il y a près d'un an. Le Conseil y propose, en somme, certaines mesures à adopter. Il n'insiste pas plus que de raison sur la nécessité, dans des conditions normales, d'une politique des revenus ou de principes directeurs, mais il précise nettement que si la situation continue de s'aggraver, il faudra peut-être y recourir. Le chapitre 5 de l'exposé de 1966 renfermait certaines propositions se rattachant à la politique monétaire et financière, à l'application possible d'une politique des revenus, et ainsi de suite. Un cer-

tain nombre de solutions de rechange sont proposées.

J'examine les réalisations du gouvernement et je ne trouve pas qu'il a accompli grand-chose en ce qui a trait aux principes directeurs. J'aimerais signaler aux députés la page 47 du quatrième exposé annuel où le Conseil économique du Canada a ceci à déclarer—ce faisant, le Conseil, j'en suis sûr, voulait qu'on considère ce passage à la lumière de ce qu'on trouvait dans le troisième exposé au sujet des principes directeurs. Je cite:

> Il est manifestement possible que de fortes pressions de la demande privée, accompagnées de dépenses gouvernementales rapidement croissantes, excèdent la capacité de l'économie et conduisent, dans un avenir moyen, à des hausses de prix inadmissibles ainsi qu'à des pressions exagérées des coûts. Dans les circonstances actuelles, cette possibilité requiert une attention toute spéciale.

Il s'agit là, à mon avis, d'une invitation directe au gouvernement à considérer, entre autres, les principes directeurs en ce moment. Cela, je le sais, pose une difficulté aux vis-à-vis. J'ai interrogé aujourd'hui le président du Conseil du Trésor (l'honorable M. Benson) au sujet de la mise en œuvre des propositions de la Commission royale d'enquête Glassco. Si mes calculs sont justes, il reste près de 120 recommandations à exécuter.

La Commission a remis son rapport il y a quatre ans et demi. Le gouvernement disposait de ses recommandations lorsqu'il a pris le pouvoir en 1963. Il est triste d'entendre qu'après si longtemps on a négligé de mettre en œuvre 120 de ses recommandations. Comment le ministre des Finances peut-il, après les chiffres que j'ai cités des rapports de la Banque du Canada et du Conseil économique, rencontrer les ouvriers et les patrons...

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses remarques?

**Des voix:** Entendu.

**M. Baldwin:** Merci. J'assure à la Chambre que je n'abuserai pas de sa courtoisie.

L'attitude du gouvernement est presque indéfendable, compte tenu de son bilan de dépenses et de son refus de donner suite aux recommandations du rapport Glassco.

**L'hon. M. Sharp:** Le député sait que ce n'est pas exact.

[M. Baldwin.]

**M. Baldwin:** Mes chiffres sont fondés sur le rapport de l'Auditeur général du Canada selon lequel 151 recommandations n'avaient pas été mises en œuvre; depuis, 29 ont été présentées. D'ailleurs le ministre pourra, s'il le veut, traiter de cette question plus tard.

L'écart de crédibilité demeure vaste en ce qui concerne le gouvernement. C'est une forme d'hypocrisie—j'emploie le mot dans son sens politique—ou, au mieux, il faut que le ministre ait un aplomb colossal pour dire aux représentants du salariat et du patronat: Nous voulons que vous mettiez un frein, en dépit de notre mauvaise conduite passée. En ce qui me concerne, je vais tenter de faire ce qu'il faut pour satisfaire aux exigences de la situation grave où nous nous trouvons. Mes propos se rapportent aux propositions que le gouvernement peut présenter.

Avant de reprendre mon siège, je veux commenter brièvement le sous-amendement proposé par le Nouveau parti démocratique. Je trouve difficile de l'appuyer, malgré la sympathie que m'inspirent certains de ses objectifs. Premièrement, il est rédigé de telle sorte que la considération de notre propre amendement devient impossible. De plus, le gouvernement a explicité qu'il veut, après réception des mémoires, présenter un Livre blanc et amorcer une procédure qui permettra une étude complète et approfondie de toutes les recommandations de la Commission Carter en regard des divers aspects de l'impôt. Il serait sans doute prématuré de prendre maintenant l'attitude préconisée par le NPD.

En d'autres circonstances, nous avons exposé nettement notre point de vue sur les questions abordées dans le sous-amendement. En somme, il semble, à l'égard de nos problèmes, une solution fragmentaire que je ne puis appuyer. C'est pourquoi je voterai contre le sous-amendement lors de la mise aux voix.

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole à l'occasion du débat relatif au présent budget.

Au départ, je dirai qu'un budget doit balancer ou basculer. Plus nous avançons, plus nous appliquons les principes de notre économie actuelle, plus nous déséquilibrons le budget. Plus on accorde d'augmentations de salaires, plus on impose de taxes; plus on augmente le taux de l'intérêt, plus on déséquilibre le budget et l'économie, et plus on augmente le coût de la vie. Plus on augmente le coût de la vie, plus on déprécie la valeur de notre dollar. On parle de remettre la valeur du dollar au pair, et tout cela. Si l'on persiste a administrer le pays comme on le fait ac-

tuellement, quand réussira-t-on à remettre la valeur du dollar au pair?

Monsieur l'Orateur, il est triste de voir et d'entendre le ministre des Finances du Canada (M. Sharp) proclamer son incapacité professionnelle à la face du Canada et du monde entier.

Le ministre se déclare impuissant devant le problème actuel et pourtant il est facile à résoudre. Si les amendements apportés à la loi sur les banques, lors de la dernière session, avaient été adoptés, le budget serait équilibré; la dette du Canada serait acquittée dans dix ans; les impôts et les taxes de tous les contribuables, réduits de 50 p. 100. Je suis en mesure de vous le prouver, d'ailleurs, je l'ai déjà prouvé.

Alors, notre mémorable année du centenaire de la Confédération demeure entachée du plus grand fiasco administratif du deuxième pays le plus prospère du monde. Ne range-t-on pas la prospérité du Canada après celle des États-Unis? Si nous sommes si prospères, pourquoi sommes-nous si impuissants à équilibrer notre budget? Pourquoi ne sommes-nous pas capables d'empêcher la hausse du coût de la vie et la dévaluation de notre dollar? Pourquoi? Si la guerre était déclarée demain matin, le ministre trouverait des solutions à tous les problèmes.

J'aimerais bien avoir des paroles plus douces envers le ministre, mais étant un contribuable et un député, c'est mon devoir de lui dire des choses que je n'aime pas lui dire. Et pourtant, ces réalités, ces faits, il faut les signaler.

L'Exposition universelle de Montréal démontre tout simplement à la dimension du monde l'incapacité du ministre des Finances de prononcer au moins un discours cohérent, donner des explications logiques et réfuter l'illogisme de notre situation financière que réflètent une production accrue, des déficits progressifs et continuels, une capitalisation magnifique et énorme qui fait l'envie de tout le monde, mais des déficits et des endettements perpétuels du gouvernement central et des gouvernements à tous les paliers. Les déficits des gouvernements provinciaux, des municipalités et des commissions scolaires sont considérables, et c'est une honte pour un pays comme le Canada de vivre dans une telle situation.

Augmentation des profits des grandes compagnies, jusqu'à laisser voir des capitalisations de 20 milliards sur une production de 62 milliards, mais impossibilité de boucler le budget du Canada! Impossible d'encourager les citoyens qui manquent du nécessaire, qui accumulent des dettes à cause d'un manque de revenu convenable.

Plus on augmente les impôts, plus on enlève du pouvoir d'achat aux contribuables et moins ils peuvent vivre honnêtement dans un pays qui regorge de richesses.

Quand le gouvernement doit rembourser 350 millions d'anciennes dettes à 3¾ p. 100, il ne peut rien trouver de mieux que de remprunter les mêmes montants à 6 p. 100, soit 60 p. 100 d'augmentation pour une période de 26 ans. Honte, malédiction, naufrage de l'intelligence, inqualifiable conduite ou inconduite d'une figure humaine qui porte le titre de ministre des Finances du Canada.

«Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance», nous dit le grand Maître, à la première page de la Bible. Ce n'était certainement pas le visage du ministre des Finances du Canada qu'il voyait dans sa divine sagesse, à ce moment-là.

Car, monsieur l'Orateur, Dieu laisse voir plus d'équilibre et de majesté dans son administration. Le soleil, la lune, les étoiles, la terre, les fleuves, les rivières, les océans, tout cela circule avec plus de limpidité que les paroles de l'honorable ministre des Finances, quand il nous bredouille ses indéchiffrables labyrinthes de théories économiques qui paraissent savantes parce qu'elles sont incompréhensibles.

L'honorable ministre ne veut pas descendre dans la sphère du système actuel. Le ministre ne veut pas comprendre la simplicité du système, il aime mieux comprendre la complexité et essayer de comprendre tout ce qui est compliqué et tout ce qui n'a pas de solution.

Le peuple se rend compte de la déconfiture, de la faillite administrative de nos gouvernants. Et je dis cela autant pour les conservateurs que pour les libéraux, parce qu'à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir, ils n'ont pas fait autre chose que de faire des rachats d'obligations à 2, 3, 4, 4¼ et 5 p. 100. Continuer à augmenter la haute finance, continuer à enrichir le riche et à appauvrir le pauvre, les conservateurs ont fait cela autant que les libéraux. Que ce soit un parti ou l'autre, cela ne change absolument rien. Nous sommes devant la situation et face au même problème. Quand on change de gouvernement, la seule chose que l'on fait, on change de chauffeur. C'est la voiture qui est finie, c'est la voiture qui devrait être renouvelée; au lieu de la remplacer par un nouveau modèle, on remplace le chauffeur. C'est tout ce qu'on fait.

Que fera le nouveau chef de l'opposition, dans notre situation actuelle, avec les dettes et les déficits que nous avons actuellement, avec un budget et une économie tout à l'envers, toute débalancée? Il n'y a plus rien à

comprendre dans cette économie-là. Qu'est-ce qu'il fera de toutes ces choses?

On prétend qu'en changeant de parti politique on changera tout. C'est le système qu'il faut changer et, pour changer ce système-là, monsieur l'Orateur, il faut que les rouges et les bleus se mettent dans la tête qu'il faut s'attaquer au problème. Pour solutionner ce problème, il n'y a pas d'autre moyen que de prendre le taureau par les cornes et le conduire à sa fin.

On paie $3,600,000 pour faire des enquêtes royales sur la fiscalité, on reçoit des rapports de 2,600 pages, où l'on démontre qu'il faut taxer les grandes compagnies selon les mêmes taux que les particuliers. Mais le ministre des Finances aime mieux entendre les associations de banquiers, de manufacturiers, de courtiers en valeurs, des Chambres de commerce déblatérer leur opposition unanime à ces conclusions du rapport Carter. Que le peuple vienne demander au ministre d'appuyer et de mettre en pratique les décisions du rapport Carter, il lui tourne le dos et fait semblant de ne rien entendre. Continuez, messieurs les grands savants, mais sachez bien que le bon Dieu vous regarde et que le peuple vous voit.

Des déficits, du déséquilibre, de la mauvaise administration, de la honte devant l'univers, cela ne nous fait plus rien! Nos amis accumulent des milliards,—ce n'est pas des farces,—plus de 20 milliards de dollars de capitalisation sur 62 milliards de dollars de production, au cours de l'année 1967. Qui donc accumule ces milliards sur la pauvreté d'un peuple? Pas d'autres que les directeurs des 800 grandes compagnies qui font plus d'un million de dollars de profits déclarés chaque année.

• (5.20 p.m.)

Pourquoi tant de surplus, tant de profits d'un côté et tant de déficits, tant de dettes de l'autre? Il n'y a qu'une réponse possible, c'est que le ministre des Finances est incompétent, complice, inhabile ou malhonnête. A lui de choisir l'épithète qu'il préfère, comme il choisit les moyens qui lui sont offerts pour bien équilibrer le budget du Canada et distribuer les bienfaits de l'économie nationale entre les personnes, les familles et les compagnies, entre les revenus, les dépenses et les profits, entre les taxes, les impôts et les réserves, entre les patrons, les employés et les citoyens dépendants, entre les usines, les vitrines et les cuisines, entre le capital, le travail et le droit de vivre des citoyens qui n'ont ni capital, ni travail.

Sachez que le ministre des Finances ne mérite plus aucune indulgence, car il est responsable de la situation. Le ministre des Finances est responsable de tout ce qui se fait dans ce gouvernement, parce que c'est lui qui a la haute main sur l'administration. Il est responsable des dégâts et coupable de continuer une politique financière qui nous conduit au désastre final, quand il pourrait nous en empêcher.

Puis-je avoir l'attention de la Chambre un instant? Chacun des 265 députés et ministres du gouvernement peut-il considérer avec insouciance le tableau suivant?

A Montréal, des salariés gagnant $8,000 demandent $11,000: refus complet; grève. A Québec, des professionnels touchant des honoraires de $32,000 et qui demandent $44,000. Refus! Grève! A Ottawa, des capitalistes affichant des profits de $37,500 demandent $60,000: accord parfait sans aucune discussion et renouvellement automatique pour 26 ans, s'il vous plaît! Et ceci, c'est le renouvellement de l'emprunt de 225 millions qui a été consenti, à part d'un autre emprunt de 235 millions.

Oui, monsieur l'Orateur, 1 million à 3¾ p. 100, cela fait bien $37,500, mais à 6 p. 100, cela fait aussi $60,000. Donc, nos millionnaires du Canada, qui retiraient déjà $37,500 par année pour un seul million prêté au gouvernement du peuple, retireront maintenant $60,000 pour le même million, sans faire un pouce d'ouvrage de plus.

Alors, voilà où le ministre des Finances devrait s'ouvrir les yeux et agir en appliquant des sanctions. Allez-y donc! Vous êtes les représentants du peuple. Le peuple peut aussi bien payer $60,000 que $37,500 à ses millionnaires. Mais, qui paye les élections, la publicité, les professeurs d'universités, les «brodeurs» de discours, peut-être même les discours du ministre des Finances?

Si un bon chauffeur d'autobus demande $3,000 de plus, on crie: haro sur le baudet, et si le professionnel demande $12,000 de plus, on rouspète un peu moins fort, mais si le millionnaire demande une augmentation de $22,500, tout de suite, le ministre des Finances plie les genoux avec un sourire élégant et passe même le cadeau sans faire de bruit, à l'insu de tous. Il ne faut pas exposer les millionnaires aux mauvaises interprétations du peuple et de ses journalistes et autres défenseurs, syndicalistes et autres.

Si l'on traite ainsi avec autant de différence toutes les classes de la population, les salariés syndiqués à $8,000, les professionnels à $32,000, les capitalistes à $37,500 qui montent à $60,000 d'un coup sec, il faut penser aussi aux autres citoyens qui paient de l'assurance-chômage, qui gagnent moins de $5,400 par année, et pas assez pour payer de l'impôt sur le revenu, ou qui ne gagnent rien du tout, mais

qui doivent payer des taxes pour amortir les intérêts sur les millions et les 28 milliards de dettes que le gouvernement doit acquitter, «gréé» d'un si fameux ministre des Finances. Et tous les ministres des Finances, non pas seulement celui-là, ont tous été comme cela. Aucun d'eux n'a équilibré le budget depuis des années et des années. On n'a jamais trouvé d'autres solutions, d'autres moyens que d'accuser des «paquets» de déficits, endetter, appauvrir le peuple, diminuer davantage le pouvoir d'achat des citoyens.

En voulez-vous d'autres bêtises imputables à nos ministres des Finances du Canada? Une seule chose est à retenir de cette situation anormale de nos finances. Nous avons perdu la direction et nous ne voulons pas la retrouver, car nous ne l'avons pas encore sur nos épaules. Nous l'avons encore dans la tête, la direction du pays, la direction du Canada. Il est encore temps de la redresser. Il est encore possible de la reprendre et de repartir sur la bonne piste. Tâchons de viser droit au but et pas toujours à côté.

Alors, monsieur l'Orateur, il ne sert à rien de parler davantage ici à la Chambre. Je demande tout simplement au ministre des Finances de m'accorder une entrevue particulière. Je le rencontrerai avec plaisir, je lui donnerai des explications dans l'intimité. Cela lui sera profitable et il sera satisfait ainsi que les citoyens du Canada.

En attendant son invitation, devant les nombreux malaises reflétés par les grèves, par l'inflation, par les déficits de nos grandes administrations publiques, par la hausse du taux de l'intérêt, la hausse des salaires des travailleurs et la hausse des taxes des gouvernements, facteurs de la hausse des prix et du coût de la vie, même pour ceux qui n'ont pas de revenu, pas de travail, pas de capital, je vous recommanderai de relire mon discours du 9 septembre 1966, que j'ai prononcé à l'époque de la grève des employés des chemins de fer Nationaux, grève qui a nécessité la tenue d'une session spéciale de notre Parlement, l'an dernier. Lisez aussi mon discours du 15 février 1967, en cette Chambre des communes, sur le problème de l'inflation du capital et la déflation du pouvoir d'achat de plus de 50 p. 100 de notre population laborieuse. Revoyez aussi le mémoire que j'ai présenté au comité des banques le 25 octobre 1966, lequel n'a été livré officiellement que le 16 mars 1967, dans le 53e et dernier fascicule des rapports du comité des finances, commerce merce et questions économiques.

Ces trois documents publics et officiels constituent à eux seuls une vue d'ensemble de notre situation économique, des principaux malaises, du grand déséquilibre entre les différents éléments de notre économie nationale et indiquent en même temps la façon de redresser rapidement et efficacement sans troubler les structures fondamentales de nos institutions financières, économiques ou politiques.

Si l'on doit admettre que la façon conventionnelle et orthodoxe de gérer nos affaires publiques ont conduit le Canada à une situation désastreuse, comme l'a déclaré le ministre des Finances, c'est bien le signe qu'il faut repenser notre économie canadienne.

Au lieu de toujours favoriser les détenteurs de nos forces capitalistes ou les travailleurs de nos puissances syndicalistes, il faudra, un jour ou l'autre, et le plus tôt sera le mieux, considérer enfin notre économie non plus en raison du capital et du travail, mais aussi en fonction des besoins des nombreux citoyens sans revenu, sans travail et sans le sou.

Au Canada, le ministre et aussi les honorables députés savent qu'il y a un tiers de la population qui vit aux dépens des autres, des gens capables de travailler mais qui vivent grâce au bien-être social. On vole les uns pour donner aux autres.

C'est rendu à un tel point que ceux qui travaillent voient leur salaire et leur paie assez coupés par toutes sortes de contributions, qu'ils sont rendus à ne rien gagner de plus que les indigents.

• (5.30 p.m.)

Alors, tous les Canadiens sont découragés, et c'est la raison pour laquelle nous avons tant de mécontentement au Canada. On sait que l'augmentation des salaires et du coût de la vie ne solutionne pas le problème. On sait aussi que les syndicalistes se préoccupent de leur propre sort en réclamant des augmentations de salaires de toutes sortes et qu'ils augmentent le coût de la vie en conséquence. Et jamais on règle le problème. Plus ça va, plus c'est difficile pour les autres qui ne sont pas membres des syndicats, pour les autres qui n'ont pas de travail. On sait qu'il y a au Canada sept millions de personnes qui travaillent; de ce nombre, il y en a, je crois, tout près de 2,400,000 qui ne gagnent pas assez pour payer l'impôt sur le revenu.

Alors, monsieur l'Orateur, la situation est plus qu'alarmante. Ceux qui payent l'impôt sur le revenu constituent la minorité, et ce sont ceux qui travaillent, bref, ce sont toujours les gagne-petit qui payent pour enrichir le gros.

Or, chaque fois qu'on permet une augmentation des taux d'intérêt, on favorise toujours davantage le gros, au détriment du petit. C'est là l'administration que nous avons, c'est là l'administration que nous avons toujours

eue, parce que nous n'avons jamais eu d'hommes qui ont travaillé vraiment pour le peuple. Nous sommes les représentants des financiers, oui, mais nous sommes aussi les représentants du peuple. C'est une chose qu'il ne faudrait jamais oublier, mais qui a malheureusement été oubliée dans le passé. Voilà le point central de démarcation entre la nouvelle façon d'entrevoir la direction de notre économie, actuelle et future, et l'ancienne façon de voir la façon conventionnelle et orthodoxe, qui nous a conduits à la plus désastreuse des situations.

Ce n'est pas le temps de succomber à la panique. Cela ne donnerait rien de prétendre qu'il n'y a rien à faire. Réfléchissons-y tout simplement, comme ceci: Nos méthodes, qui furent bonnes et efficaces pendant plusieurs années, et dans des circonstances beaucoup plus difficiles, sont aujourd'hui désuètes et démodées. Il faut absolument les renouveler, les adapter aux nouvelles circonstances, les transposer dans la nouvelle économie qui s'impose de toute évidence.

Au lieu de demeurer embourbés dans nos anciennes réflexions, dans nos anciennes méthodes, dans nos anciennes coutumes, prenons donc les nouvelles méthodes d'accommoder tous les citoyens consommateurs selon les besoins essentiels de chacun, dans toutes les familles du Canada, d'après notre production réelle, surabondante, même s'il faut baisser un peu le taux annuel de la croissance de notre capitalisation nationale.

Il y a assez longtemps que tous nos économistes, ingénieurs et conseillers mettent l'accent sur la productivité, sur la capitalisation, sur la concentration de la finance, du commerce et de l'industrie, que le temps est arrivé de balancer tous ces résultats obtenus avec les besoins d'une population qui ne peut pas en jouir, qui ne peut pas y participer, uniquement parce que les méthodes de répartition et de distribution du pouvoir d'achat sont demeurés gelées aux anciennes techniques du capital et du travail, ce qui n'accommode que les 7,400,000 citoyens et laisse dans l'oubli les 13 millions de citoyens dépendants de notre population totale de 20,400,000 Canadiens qui ont le droit de vivre.

Alors, monsieur l'Orateur, je voudrais, à ce stade, relire une petite partie du discours que prononçait l'honorable ministre des Finances et que l'on retrouve à la page 273 du hansard. Je cite:

> Je me préoccupe des taux d'intérêts élevés. Je regrette vivement qu'ils aient dû monter. Il en a été ainsi dans tout le monde occidental. Les taux sont à la hausse dans les pays industrialisés comme dans les pays sous-développés. Comme je l'ai dit aujourd'hui à l'appel des motions, j'étais à Rio de Janeiro la semaine dernière. J'ai pu y rencontrer tous les ministres des Finances du monde. Nous nous sommes réunis en groupes parfois nombreux, parfois restreints. L'un des principaux problèmes dont nous avons discutés a été celui des taux d'intérêt. J'ai confié en blague à un de mes amis, aujourd'hui, qu'il était agréable de rencontrer les ministres des Finances du monde entier, car nous pouvions au moins nous consoler mutuellement. Nous nous sommes penchés sur ce problème; nous l'avons examiné consciencieusement et longuement pendant une semaine. Aucun d'entre nous n'a pu offrir une solution rapide au problème de la hausse des taux d'intérêt.

[M. Latulippe.]

Mais je crois que le ministre avait oublié d'amener un créditiste avec lui.

Alors, il est impossible de discuter, il est impossible de continuer à administrer un système comme celui qui nous régit présentement. J'ai dit, au début, qu'il fallait que ça balance ou que ça bascule. Eh bien, c'est à la veille de basculer, parce que tous les gestes que pose le ministre des Finances contribuent à faire basculer notre économie.

Quand l'économie sera basculée, il sera très dur de la relever, et je ne sais pas si c'est le ministre actuel qui aura le courage de la relever, dans le temps.

Alors, pourquoi critiquer et dénoncer le système financier actuel? Parce qu'il n'accomplit pas son but et qu'il n'atteint pas ses fins.

La fin du système financier, monsieur l'Orateur, c'est de financer. Financer la production des biens qui satisfont les besoins, financer la distribution des biens pour qu'ils atteignent des besoins. Si le système financier fait cela, il accomplit sa fonction, il accomplit son rôle; s'il ne le fait pas, il n'accomplit pas son rôle, il fait autre chose, bref, il sort de son rôle.

Eh bien, le système financier actuel sort de son rôle, il n'accomplit pas sa fonction, il n'atteint pas le but et les fins pour lesquels il a été institué. Il ne touche pas son but parce qu'il y a des biens publics, des biens privés qui sont réclamés par la population, biens qui sont parfaitement réalisables et physiquement réalisables, mais qui restent dans le néant, parce que le système financier ne finance pas la production.

D'autre part, il y a des biens à offrir à une population qui en a besoin, mais que des personnes ou des familles ne peuvent se procurer, parce que le système financier ne finance pas la consommation. On ne finance pas raisonnablement la production et l'on finance encore moins la consommation, parce qu'on enlève le pouvoir d'achat au consommateur.

Chaque fois qu'on parle d'investissements et de toutes ces choses-là, on dit qu'il faut recourir au capital étranger, parce que les Canadiens n'ont pas les capitaux requis.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, les Canadiens n'ont-ils pas les capitaux requis pour fins d'investissements au Canada, pour le développement de notre économie? Parce que le ministre des Finances les surcharge de taxes, d'impôts, et que, après cela, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de même que les commissions scolaires, vendent des obligations et vont chercher l'argent de ceux qui ont réussi à faire quelques épargnes. A ce moment-là, il n'en reste plus pour l'entreprise privée, et c'est là qu'il y a une lacune dans notre économie, c'est là qu'on ne se rend pas compte qu'il y a quelque chose à faire, et c'est également là qu'on ne veut pas prendre ses responsabilités.

Il y a de grandes responsabilités à prendre. Il est malheureux qu'il n'y ait pas plus de députés à la Chambre, car j'aurais bien des choses à dire. Cependant, je vais me limiter, parce que j'en ai assez dit et parce que le ministre des Finances sait quoi faire. S'il ne le fait pas, c'est parce qu'il ne veut pas, ou parce qu'il est tellement bien attaché qu'il ne peut plus se délier. Il y a quelque chose quelque part. Mais s'il est attaché, eh bien, détachons-le. C'est à nous de le détacher.

Monsieur l'Orateur, il nous faudrait du crédit financier. Il nous faudrait être capables de financer toute notre production, et il faudrait aussi que les citoyens qui touchent des allocations de bien-être social—il y a au moins un tiers de la population qui ne travaille pas, qui ne produit pas—soient mis au travail et participent à la production. En dépit du fait que nous avons plusieurs citoyens qui vivent aux dépens des autres, grâce au bien-être social, bref, qui ne produisent pas, nous avons quand même atteint une production de l'ordre de 62 milliards, en 1967, et nous avons capitalisé 20 milliards. Nous avons capitalisé un gros pourcentage des revenus,—je l'avais ici—avec une production de 62 milliards...

• (5.40 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Latulippe:** Je me reprendrai, monsieur l'Orateur, car je ne veux pas prendre le temps des autres...

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que l'honorable député continue son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Latulippe:** Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas plus longtemps, parce que je veux laisser aux autres députés le temps de parler. Si l'on accorde du temps supplémentaire à tous les députés, il y en a qui ont quelque chose à dire et qui n'auraient pas le temps de parler. Alors, je vais terminer mes observations en disant encore une fois au ministre de s'ouvrir les yeux, de s'ouvrir les oreilles, de regarder la situation en face et d'apporter des solutions raisonnables, des solutions concrètes, des solutions qui feraient du bien à la population, bref, des solutions qui permettraient à notre population de vivre convenablement, raisonnablement et de s'épanouir pleinement dans un pays qui regorge de richesses. Les choses que nous avons présentement sont inacceptables et, un jour, le peuple s'en rendra compte.

**M. Georges-C. Lachance (Lafontaine):** Monsieur l'Orateur, nous avons repris la suite du débat sur le budget, interrompu le 6 juin dernier, et, plus particulièrement, sur la motion de l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

A la suite de cette motion, l'opposition officielle a proposé un amendement qui se lit comme il suit:

> Que tous les mots suivant «Que» soient rayés et que les suivants leur soient substitués:
>
> «Ce gouvernement a misérablement manqué de donner un exemple de responsabilité en refusant de réduire les impôts et en augmentant avec insouciance les dépenses gouvernementales, contribuant ainsi à la hausse constante du coût de la production, au grand détriment de l'économie du Canada, et à l'augmentation rapide du coût de la vie, qui est déjà trop accablant pour le peuple canadien.

Par ailleurs, l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) a proposé le sous-amendement suivant:

> Que l'amendement soit modifié par le retranchement de tous les mots entre le mot «impôts» et les mots «l'augmentation rapide» et leur remplacement par ce qui suit:
>
> «...notamment, en omettant de reviser la structure de l'impôt sur le revenu de façon qu'un couple marié ayant un revenu annuel de $4,000 ou moins soit exempt d'impôt, en omettant de supprimer la taxe de vente sur les matériaux et accessoires servant à la construction domiciliaire et en omettant de prendre des mesures à l'égard de...»

Et ainsi on revient à l'amendement principal.

Hier, l'honorable ministre des Finances a donné, dans cette enceinte, un exposé de notre situation économique, telle qu'il l'envisage, suivi d'un aperçu des recettes et dépenses et, enfin, de quelques remarques sur les modifications au Tarif douanier découlant de la négociation Kennedy et sur beaucoup d'autres sujets.

L'honorable ministre soulignait alors des perspectives économiques satisfaisantes quant à la situation de l'emploi et de notre balance des paiements, et il notait aussi une forte demande de l'exportation et des biens de consommation. En somme, l'avenir n'était pas sans nuage mais assez bon, compte tenu de la tendance de la hausse du coût des prix et de la vie.

L'honorable ministre nous disait également que le problème le plus important consistait à savoir diriger notre prospérité et qu'il ne prévoyait pas un renversement futur de notre tendance vers une progression de notre économie.

Il laisse entendre que la production augmente à un rythme normal d'environ 7 p. 100, et que nous réussissons assez bien à passer du régime d'expansion accéléré de l'année dernière au rythme de croissance plus soutenable qui commence à se manifester.

Je n'ai pas l'intention de faire un résumé du discours de l'honorable ministre, mais je tiens à souligner son honnêteté intellectuelle et sa franchise.

Je lisais cependant avec angoisse, ces jours derniers, que la guerre au Vietnam crée une situation financière à l'échelon international qui ne peut que nous inquiéter. C'est pourquoi le gouvernement doit unir sa voix au concert de toutes les autres, afin que la paix revienne dans cette partie du monde.

Le problème financier n'est certes pas la seule raison pour le retour à la paix, mais c'en est une excellente dans le cadre de notre discussion actuelle.

L'honorable ministre s'efforce de nous montrer et suggérer que le gouvernement doit comprimer ses dépenses pour l'année prochaine, pour la prochaine année financière.

J'en suis, mais surtout pour une planification de dépenses prioritaires. Et, parmi celles-ci, j'aimerais en souligner quelques-unes. Elles ne sont pas par ordre d'importance, je les prends comme elles me sont venues. Elles sont toutes importantes et prioritaires, à mon avis.

Par exemple, l'extrapolation de l'Expo peut devenir un gage d'amitié et de confiance du reste du Canada envers la province de Québec. Inutile de souligner le succès extraordinaire de cette manifestation du centenaire de la Confédération, mais, aujourd'hui, nous en sommes arrivés à la fin. Des études ont été faites au sujet de l'extrapolation de l'Expo, et tous et chacun d'entre nous peuvent avoir des idées personnelles sur l'avenir de cette manifestation.

Je crois que, dans le cadre de la compression des dépenses, devrait entrer en priorité l'avenir de cette manifestation, que ce soit dans le domaine éducationnel—ce que je préférerais—ou dans le domaine touristique ou tout autre domaine.

J'espère que le gouvernement fédéral, comme il l'a fait dans le passé, pour cette manifestation, continuera d'accorder son aide la plus entière.

Une autre priorité, pour moi, monsieur l'Orateur, est la réforme pénitentiaire et de notre système judiciaire au Canada, afin que nous puissions apporter une solution rapide au problème de la réhabilitation de ceux qui doivent payer leur dette à la société.

J'ai eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois en cette Chambre, c'est un de mes sujets préférés.

• (5.50 p.m.)

Je dois dire que je ne vois pas encore, dans le programme législatif du gouvernement, et ce malgré quelques années de débat sur cette question, de mesures devant être présentées dans ce domaine, mesures qui pourraient permettre, par exemple, la destruction de dossiers judiciaires, la mise sur pied d'un organisme qui verrait à surveiller la réhabilitation de ceux qui sortent de nos pénitenciers, d'un organisme qui verrait à promouvoir l'éducation planifiée dans nos pénitenciers, d'un organisme qui verrait à ce que les portes du Service civil, fédéral, provincial ou municipal, soient éventuellement ouvertes aux détenus libérés et, enfin, une réforme pénitentiaire humaine, qui ne soit pas basée seulement sur de la pierre et sur des clôtures.

Un autre sujet prioritaire qui, je l'espère, éviterait la compression, le rouleau compresseur, serait dans le domaine de la main-d'œuvre et du recyclage de l'éducation.

Notre économie étant en progression, la machine a fait de tels progrès qu'elle dépasse l'intelligence, peut-être pas l'intelligence comme la connaissance que nous avons des effets de cette machine, et il y a lieu de procéder à une intégration plus grande entre l'activité humaine et la science et la machine.

Parmi les moyens d'en arriver à cette intégration de la machine et de la main-d'œuvre, il y a lieu, à mon sens, de promouvoir tous les moyens possibles d'éducation et de recyclage de la main-d'œuvre.

Je dois reconnaître que le gouvernement a fait des progrès dans ce domaine, que des mesures législatives ont été proposées, mais il faudrait nécessairement que ces mesures législatives soient poussées au plus haut degré.

En général, il y a aussi tout un projet d'intérêt éducationnel. Le peuple canadien a un haut degré, un haut standard de vie, et le choix d'éducation . . .

**M. Latulippe:** C'est tout à crédit!

**M. Lachance:** C'est peut-être à crédit, mais cela est basé sur le crédit et la valeur du potentiel du Canada: en général, tout projet d'éducation.

Je garde pour la fin de cette énumération, monsieur l'Orateur, le problème extrêmement complexe des relations fédérales-provinciales. Un meilleur partage des juridictions dans le domaine fiscal sera un puissant levier pour résoudre nos problèmes d'ordre constitutionnel.

Monsieur l'Orateur, j'avais l'occasion, le 3 juin dernier, de prendre la parole devant un

auditoire particulièrement intéressant et intéressé à nos problèmes dans le domaine des relations fédérales-provinciales. C'était lors du banquet de clôture du deuxième centenaire du Collège de Montréal, à l'hôtel Windsor.

Je fais grâce à la Chambre des remarques préliminaires, et j'en arrive à certaines idées que j'ai exprimées, à ce moment-là, sur la condition des relations fédérales-provinciales et du partage des juridictions.

Je disais, entre autres, que . . .

L'évolution de la condition humaine et les besoins nouveaux, créés par les progrès scientifiques, demandent cependant une évaluation de nos méthodes d'enseignement et des changements s'adaptant aux besoins nouveaux, comme je suis personnellement en faveur de réformes constitutionnelles éventuelles pour satisfaire les besoins nouveaux et les aspirations bien légitimes de la nouvelle génération.

D'aucuns se déclarent contre les réformes constitutionnelles trop drastiques, en faisant état d'une évolution lente mais progressive; d'autres sont plus en faveur d'un statut particulier pour toutes les provinces, mais que certains réclament à grands cris pour la province de Québec, tout au moins.

Pour ma part, je crois qu'après une évaluation sérieuse de la conjoncture politique actuelle, de nos textes constitutionnels, et des besoins présents et futurs, il y aura lieu de faire des changements majeurs, tant à l'esprit qu'à la lettre de la constitution canadienne.

Après cent ans, il n'y a plus l'ombre d'un doute que la province de Québec est devenue la patrie des Canadiens d'expression française, et qu'à ce titre, elle se doit de donner à ses citoyens d'expression française toutes les meilleures conditions d'existence et de développement possibles, sans pour autant oublier le fait qu'il y a d'autres canadiens d'expression française disséminés dans le reste du Canada...

Mais après cent ans, il n'y a aucun doute que les provinces et le Canada auraient intérêt à réévaluer et modifier certains pouvoirs découlant de leur juridiction respective pour satisfaire les besoins d'ordre économique et culturel des Canadiens.

Bref, les provinces pourraient avoir intérêt à céder au gouvernement central, partiellement ou totalement, temporairement ou en permanence, certains pouvoirs découlant de leur juridiction exclusive, et ainsi en est-il pour le gouvernement central envers les provinces.

Et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai souligné le problème prioritaire des relations fédérales-provinciales quant au transfert des juridictions fiscales ou d'autres juridictions, partiellement ou complètement, temporairement ou en permanence. Je prends, par exemple, le problème des valeurs mobilières, des différentes commissions de valeurs mobilières. Il y a cent ans, ce secteur de notre économie était presque inexistant et maintenant on en est rendu au point où le commerce des valeurs mobilières a pris une importance capitale.

C'est un problème de juridiction provinciale tandis que, à mon avis, il devrait au moins être de juridiction nationale ou bien sur une base nationale, sinon, de juridiction fédérale.

Eh bien, c'est un exemple que je donne de l'archaïsme de notre constitution qu'il y a certainement lieu d'amender, ce qui ne veut pas dire qu'il faut complètement la changer de a à z.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il y a le problème résultant des négociations dites «Kennedy.» Dans un discours, et en fait, un de mes premiers discours à la Chambre, au printemps 1964, j'avais exprimé mon intérêt aux négociations Kennedy qui devaient commencer dans un avenir rapproché.

Je suis un très grand partisan du libre-échange et, au sujet des négociations Kennedy, il serait intéressant de lire ce que le Conseil économique du Canada nous livre dans son quatrième exposé annuel dont nous avons reçu copie, il y a quelques jours seulement. Je ne veux pas en lire un trop long passage, sauf qu'à la page 273, on dit:

Les Canadiens devraient tirer de très grands avantages des réductions générales des entraves au commerce au fur et à mesure qu'elles seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

Je constate—je sais que les membres de cette Chambre vont être d'accord—que cette partie qui traite de la série Kennedy des négociations douanières est intéressante.

L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) nous en a cité...

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Comme il est six heures, la séance est levée jusqu'à 8 heures.

(La séance est levée à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[*Français*]

**M. Lachance:** Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques instants pour terminer les remarques que je faisais au moment de l'ajournement, à six heures.

J'ai beaucoup goûté le discours que l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) a prononcé en cette enceinte. Cependant, je ne puis admettre totalement les critiques qu'il a faites au sujet du discours de l'honorable ministre des Finances et, particulièrement, lorsqu'il a cité des extraits du 4e exposé annuel du Conseil économique du Canada. Je félicite au contraire l'honorable ministre des Finances de s'être inspiré largement des conclusions de ce rapport, et avec raison.

En conclusion, monsieur l'Orateur, quant à la proposition de sous-amendement de l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), je dois dire que ma réaction est que nous devrions étudier le rapport Carter et attendre aussi le Livre blanc du gouver-

nement avant de prendre quelque décision dans le domaine de la structure de l'impôt et particulièrement des exemptions d'impôt pour ceux qui ont un revenu annuel de moins de $4,000, pour les gens mariés, et c'est le moins qu'on puisse dire.

Quant à l'amendement proposé par le parti conservateur, eh bien, la critique ne me semble pas suffisamment sérieuse pour en faire un vote de méfiance envers le gouvernement.

[*Traduction*]

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, à ce stade du débat sur le budget, je suis certain que vous-même et tous les députés de la Chambre conviendraient que le point principal de notre discussion est, comme il se doit, le problème de l'inflation, l'augmentation constante du coût de la vie et la détérioration constante du niveau de vie des Canadiens qui découle des deux premiers facteurs; il s'agit donc de savoir comment résoudre ce problème. Que pouvons-nous faire à la Chambre des communes et que peut-on attendre du gouvernement et lui demander de faire pour résoudre ce problème, puisqu'il est responsable devant la Chambre des communes?

C'est dans cet esprit que je voudrais aborder ces problèmes; je ne tiens pas pour autant à minimiser leur gravité ni la difficulté de leur règlement, mais d'autre part, je ne voudrais pas excuser le gouvernement d'avoir négligé de les attaquer. Dans cette optique, notre parti ne va pas jusqu'à dire que le gouvernement peut fournir des solutions à tous les problèmes ni qu'il est entièrement responsable de la situation qui accable le peuple canadien. Nous déclarons, néanmoins—et c'est le devoir de la Chambre des communes de le lui signaler—que le gouvernement doit faire un sérieux examen de conscience pour déterminer sa part de responsabilité concernant le problème. Cet examen de conscience s'impose pour qu'il puisse proposer des solutions et des mesures et éviter d'en recommander d'autres qui seraient susceptibles de créer ou d'aggraver la tendance à l'inflation.

Deuxièmement, le gouvernement devrait, en plus de cet examen de conscience, donner une orientation et prendre l'initiative en proposant des solutions et en y donnant suite. Tout en admettant qu'il est extrêmement important et nécessaire pour nous de collaborer à la recherche de solutions, nous soutenons que le gouvernement doit tout d'abord reconnaître qu'il a contribué à la situation, par ses propres actes, et qu'il lui incombe de suggérer des solutions, comme je l'ai dit.



Dans cette optique, je l'avoue, le discours prononcé hier par le ministre—son second exposé budgétaire, sa deuxième répétition de la politique financière du gouvernement—est très décevant pour les deux raisons que j'ai mentionnées. En effet, il n'a pas admis, tout d'abord, que la façon d'agir du gouvernement a directement alimenté et attisé l'inflation. Deuxièmement, son discours ne proposait aucun remède susceptible d'être appliqué à cette situation par le gouvernement. Dans ce contexte, son discours n'était rien d'autre qu'une exhortation morale accompagnée d'une menace—il exhortait les autres à faire mieux que le ministre et le gouvernement n'étaient prêts à faire eux-mêmes. Il les menaçait s'ils n'y parvenaient pas, du gel de notre économie et du chômage sur une vaste échelle.

Donc, rien de plus qu'une exhortation morale et une menace d'autant plus inacceptables que le gouvernement lui-même ne paraît nullement disposé à adopter les mesures prudentes et les restrictions qu'il préconise dévotement aux autres.

Je voudrais étayer mon point de vue, monsieur l'Orateur. J'ai parlé de la responsabilité du gouvernement; d'abord, parce qu'il adopte et applique des mesures qui attisent l'inflation. En voici la preuve concrète: le gouvernement agit ainsi à la fois directement et par l'exemple—le mauvais exemple—qu'il donne à l'industrie, à la main-d'œuvre et à d'autres secteurs de l'économie canadienne.

• (8.10 p.m.)

Comme premier exemple, je signale l'imposition et le maintien de la taxe de vente sur les matériaux de construction et sur l'outillage destiné à la production. Nous reconnaissons que le gouvernement doit avoir plus de recettes pour s'acquitter de ses responsabilités propres, et partant qu'il lui faut lever des impôts. Cependant, pourquoi en choisir un dont les effets sont directement inflationnistes? C'est ce que les Canadiens demandent depuis des mois. Pourquoi imposer une taxe dont la nature même contribue à majorer le prix de revient des choses achetées et vendues au Canada, de même que celui des maisons achetées, loués et habitées par des Canadiens? Il existe d'autres sources de revenu qui ne sont pas aussi directement inflationnistes; en fait, leur utilisation aurait peut-être

un effet contraire. Le gouvernement a adopté la taxe de vente parce qu'il n'était pas disposé à être loyal envers le peuple canadien. Il pensait pouvoir dissimuler son jeu en levant indirectement ce qu'il n'était pas prêt à percevoir directement. Il a donc eu recours à l'impôt le plus répréhensible et le plus inflationniste qu'il lui était possible de concevoir.

En deuxième place parmi les initiatives qui ont aggravé l'inflation et donné le mauvais exemple à ceux qui sont chargés de diriger notre commerce et notre économie, je citerai la spirale ascendante des dépenses et le gaspillage du gouvernement. Depuis trois ans au moins, le gouvernement suit une pente qui est celle de la prolifération de ses services et de son personnel, et de l'extravagance la plus marquée. Cette prolifération n'accroit nullement la productivité mais, résultat important et néfaste, elle est cause de dépenses improductives.

Le ministre, je le sais, dit à la Chambre, et à nos concitoyens, par le truchement de la presse et de la télévision, qu'il fait des coupes sombres pour réduire les dépenses et pour faire réaliser des économies au gouvernement. Voilà l'impression qu'il s'efforce de nous donner. Monsieur l'Orateur, c'est une plaisanterie. Eu égard à la gravité de la situation, je dirai même qu'on trompe les Canadiens, car ceux qui ne s'en étaient pas aperçu auparavant, ont bien pu s'en rendre compte depuis deux jours, le ministre fait des coupes sombres non pas dans les dépenses de l'année courante, mais dans celles qu'on envisage pour l'an prochain.

Cette revue des dépenses budgétaires est, nous le savons, chose annuelle. Chacun des gouvernements revoit ses crédits avant de les présenter à la Chambre et propose ou réclame que les ministères réduisent leurs estimations. C'est le rôle du Conseil du Trésor. Que le ministre des Finances (M. Sharp) élève au rang de vertu ce qui n'est que son simple devoir cela me déçoit sans m'étonner.

Qu'a fait ce ministre pour diminuer les dépenses cette année?

**Une voix:** Que proposeriez-vous?

**L'hon. M. Fulton:** J'aimerais que le député réponde lui-même à sa question car sa réponse, j'espère, témoignera de l'intérêt que les Canadiens attendent de lui.

En nous demandant de l'approuver parce qu'il se propose de réduire les projets de dépenses que les ministères ont soumis pour l'année prochaine, le ministre me fait penser à celui qui annonce qu'il vient d'économiser $10,000 parce qu'au lieu d'acheter l'an prochain la Rolls Royce à laquelle il songeait, il s'est contenté d'une Ford. C'est à cela que reviennent les rodomontades du ministre à propos de ses économies de l'an prochain.

Le ministre des Finances devrait réduire les dépenses cette année. Au lieu de cela, il fait le contraire, et le gouvernement dont il fait partie a fait exactement le contraire en multipliant les ministères gouvernementaux et en s'engageant dans des dépenses inutiles et inouïes. Il me semble que chaque fois que les honorables vis-à-vis ont une nouvelle idée ils constituent un nouveau ministère. Ce que le pays voudrait, c'est de la coordination plutôt que toute cette prolifération.

Laissez-moi vous citer des cas particuliers. Je songe au ministère de l'Industrie et aux trois ministères qui font actuellement le travail qui relevait autrefois du ministère de la Justice. Je pourrais vous citer d'autres exemples, y compris celui du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et du ministère du Travail, et les rapports qui existent entre eux. Je vais d'abord parler des exemples que j'ai mentionnés, car ils étayent encore mieux mon argument.

Tout ce que fait le ministère de l'Industrie pourrait fort bien être exécuté par une division du ministère du Commerce. En créant le ministère de l'Industrie, on a dit au Parlement non seulement qu'il choisirait le personnel nécessaire parmi celui du ministère du Commerce et du ministère de la Production de défense, mais encore qu'il aurait des attributions qui autrement retomberaient sur ces deux autres. On a fait valoir que sa création n'entraînerait pas la hausse des dépenses gouvernementales, mais plutôt certaines économies grâce à l'organisation efficace d'un nouveau ministère.

Voyons ce qui s'est passé, ne serait-ce que dans le cas du personnel et je parle simplement de l'administration ministérielle. On aurait pu croire que le ministère de l'Industrie assumant les fonctions et l'administration d'autres ministères, les dépenses de ceux-ci diminueraient. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Que les députés veuillent bien examiner le Livre bleu du budget pour les années pertinentes et ils verront qu'en 1963-1964, année de son établissement, le ministère de l'Industrie avait un effectif de 274 personnes. Dans le budget courant de 1967-1968, les effectifs proposés qui figurent sous la

rubrique «administration ministérielle» sont de 783 personnes, ce qui veut dire une augmentation de 509 ou près de 200 p. 100.

• (8.20 p.m.)

On serait porté à justifier cette mesure si on avait réduit le personnel des autres ministères. Malheureusement cependant, c'est tout à fait le contraire qui s'est produit. Dans la même catégorie restreinte, l'administration du ministère, on constate que le personnel administratif du ministère de la Production de défense est passé de 1,699 employés en 1963-1964 à 3,684 en 1967-1968, soit 1,985 employés de plus; leur nombre a donc plus que doublé.

Prenons également le ministère du Commerce—je sais qu'il doit établir des rapports avec l'étranger, mais il est aussi chargé de problèmes intérieurs, y compris l'industrie intérieure. Même le président du Conseil privé (M. Gordon) admettrait que c'est une hypothèse raisonnable.

**L'hon. M. Gordon:** Mon honorable ami pourrait-il me dire ce que, selon lui, j'admettrais?

**M. Régimbal:** Vous n'aviez qu'à écouter.

**L'hon. M. Gordon:** Il ne doit pas m'imputer des propos.

**L'hon. M. Fulton:** J'ai dit que le ministre admettrait une hypothèse raisonnable; je me trompe peut-être car il n'est pas raisonnable.

**L'hon. M. Gordon:** Je contestais la supposition.

**L'hon. M. Fulton:** La supposition que vous êtes raisonnable?

**L'hon. M. Gordon:** Votre propre supposition.

**L'hon. M. Fulton:** Je supposais que vous admettriez que le commerce comprend, en général, le domaine de l'industrie intérieure. Si le ministre n'en convient pas, il nous expliquera pourquoi.

Pour l'administration du ministère du Commerce au cours de la même année, 1963-1964, année de la création du ministère de l'Industrie, on comptait 514 employés. Le nombre a passé à 812 cette année. Bref, on constate que le personnel du ministère de l'Industrie, pour cette catégorie, a augmenté de quelque 200 p. 100 et que le personnel des autres ministères a augmenté dans un cas de plus de 100 p. 100 et dans un autre d'environ 60 p. 100. Donc, le nombre d'employés affectés à la seule administration de ces trois ministères est passé de 2,487, l'année de la création du ministère de l'Industrie, à 5,279, selon les chiffres de cette année, soit une hausse de 2,792, donc, encore une fois, plus du double.

Si l'on consulte les chiffres des dépenses du seul ministère de l'Industrie qui, prétendait-on, allait coordonner diverses activités, de manière efficace et sans entraîner de nouvelles dépenses extravagantes, on constate qu'en 1964-1965, année où il a en fait commencé à fonctionner, les prévisions globales étaient de $25 millions. L'année suivante en 1965-1966, elles étaient de $36 millions. En 1966-1968, on prévoyait $51 millions et l'année en cours on prévoit des dépenses de $146 millions, cinq fois, presque six fois plus que les dépenses prévues pour la première année de l'organisation de ce ministère.

On constate les même excès dans la division des attributions autrefois dévolues au ministère de la Justice. Autrefois, ce dernier remplissait d'une façon générale les responsabilités maintenant confiées à trois ministres, le ministre de la Justice (M. Trudeau), le solliciteur général (M. Pennell) et le registraire général (M. Turner).

Ici encore, l'effectif accuse la même tendance. L'année qui a précédé le partage des fonctions, les services administratifs du ministère de la Justice employaient 220 personnes. L'année qui suivit la répartition, soit en 1966-1967, d'après les prévisions budgétaires, ces mêmes services du ministère en employaient 245, tandis que ceux du régistraire général en comptaient 82 et ceux du solliciteur général seulement—début modeste—sept seulement. Or, d'après les crédits de cette année, le ministère de la Justice est rendu à 341, le régistraire général à 84 et le solliciteur général à 28. Par conséquent, les services administratifs à qui il fallait 220 personnes en 1965-1966, lorsqu'un seul ministère assumait toutes ces fonctions, comptent actuellement 453 personnes, donc encore au delà de 100 p. 100 de plus.

Voilà la tendance dont je parle quand je dis que le ministre et son gouvernement suivent des voies qui mènent directement à l'inflation elles aussi, et qui enlèvent tout à fait au gouvernement le droit de faire ces pieuses exhortations morales au patronat et au salariat canadiens, quant aux lignes de conduite qu'ils devraient suivre.

La deuxième cause de déception, et donc de juste critique dans ce discours où le ministre

n'expose pas de programme, c'est qu'il a complètement négligé de proposer des priorités pour le gouvernement fédéral et, d'ailleurs, d'obtenir l'assentiment des provinces sur des priorités susceptibles d'être observées dans les dépenses gouvernementales et dans l'activité gouvernementale dans son ensemble.

Monsieur l'Orateur, le ministre ne sait pas s'y prendre. Par exemple, n'a-t-il pas dit, lundi dernier, qu'à l'égard des priorités, ce qui compte n'est pas ce qu'on inscrit au sommet, mais ce qu'on abandonne au bas de la liste? C'est absurde, si on cherche des résultats pratiques, car tout ordre de priorités exige un plan. Quand on arrête un plan, on ne se demande pas d'abord: «Quelle est pour moi la chose la moins importante à faire?» Une question réaliste est: «Quelle est pour moi la chose la plus importante à accomplir?»

Une telle planification exige, je sais, non seulement du courage mais du jugement. Je n'accuse pas le ministre de manquer de courage, mais je lui reproche son manque absolu de jugement dans l'attitude qu'il prend à l'endroit des priorités et de la planification. Selon lui, naturellement, c'est le contraire, qu'il faut faire, c'est-à-dire ne pas tâcher de déterminer d'abord ce qui s'impose, mais commencer pas décider ce qui importe le moins. C'est là une attitude typique du parti libéral, qui entreprend à reculons ce deuxième siècle de la Confédération. Autrement dit, un gouvernement qui fait marche arrière.

**L'hon. M. Sharp:** Que reléguériez-vous au dernier rang?

**L'hon. M. Fulton:** Je ne commencerais pas par me préoccuper de ce qu'il faudrait reléguer au dernier rang. Je tiendrais à m'entretenir avec mes collègues des véritables problèmes de la Confédération et une fois leur assentiment obtenu là-dessus, je voudrais rencontrer mes collègues des gouvernements provinciaux et les inviter à étudier les problèmes de la Confédération qui réclament vraiment une intervention. (*Applaudissements*) Ces mesures sont rendues impossibles, dans de très nombreux domaines, par l'attitude de ce gouvernement qui place au sommet de la liste une foule de problèmes n'ayant pas la priorité absolue.

**L'hon. M. Sharp:** Quoi, par exemple? Les pensions de vieillesse?

**L'hon. M. Fulton:** J'y viens dans un instant. Je regrette que le ministre ait besoin de tous ces éclaircissements. De toute évidence, il ne sait rien des priorités absolues dans le Canada d'aujourd'hui. C'est là sa faiblesse. Il n'a pas étudié la question. Il cherche au bas de la liste ce qu'il peut commencer par supprimer. Voilà une attitude des plus négative pour un gouvernement dit responsable. L'ennui, monsieur l'Orateur, c'est que le ministre a refusé d'envisager le problème avec réalisme. Il a encombré et a permis au gouvernement d'encombrer de programmes inutiles et coûteux les statuts du Canada...

**L'hon. M. Sharp:** Donnez-nous des exemples.

**L'hon. M. Fulton:** . . . de sorte qu'il n'a plus de marge de manœuvre pour satisfaire les besoins urgents de notre pays et pour soulager les provinces et les municipalités dans les domaines les plus critiques. Il refuse d'envisager le problème avec réalisme.

• (8.30 p.m.)

Je vais maintenant répondre à la question du ministre. L'assurance frais médicaux constitue un exemple pertinent. Les provinces attendent avec impatience une revision non seulement de l'échelonnement du programme d'assurance frais médicaux, mais encore de certains de ses aspects fondamentaux que leur impose le gouvernement fédéral et qui ont de graves répercussions sur le coût du programme. Mais hier soir, à l'émission télévisée «20 Million Questions» nous avons vu le spectacle navrant du ministre qui tergiversait à propos de l'assurance frais médicaux et qui laissait les spectateurs perplexes, se demandant non seulement ce qu'ils devaient en penser mais si le ministre avait lui-même une opinion à ce sujet. Le ministre des Finances ayant essentiellement la responsabilité de déterminer l'ordre des priorités des dépenses et d'élaborer un programme de dépenses raisonnable, je lui conseille de réexaminer toute la question avec les provinces, comme celles-ci l'ont demandé, afin de débattre non seulement la question de la date de mise en application mais encore la base même du programme, car, pour mettre ce programme en œuvre, le ministre s'est engagé, a engagé le Parlement et le pays à dépenser 450 millions de dollars.

**L'hon. M. Sharp:** Avez-vous voté contre cette dépense?

**L'hon. M. Fulton:** Le ministre peut lire mon discours sur l'assurance frais médicaux lorsque j'ai opposé mes vues à celles du gouvernement. C'est la même attitude que j'adoptais en parlant de l'entrée à reculons du gouvernement dans le deuxième siècle de notre histoire. Il est assez manifeste qu'on perd son temps à parler au ministre de programmes de dépenses judicieux, établis selon des priorités. J'aurais souhaité qu'il en fût autre-

ment, mais c'est la sorte de désinvolture qu'il affiche. Il essaie de faire croire que la responsabilité en incombe à l'opposition qu'au gouvernement. Le ministre sait qu'en annonçant un programme, un gouvernement doit assumer la responsabilité non seulement de son contenu, mais aussi de son application opportune.

**L'hon. M. Sharp:** Nous le faisons, nous l'avons fait.

**L'hon. M. Fulton:** Si nous avions voté contre, le ministre croit-il que son attitude en aurait été modifiée?

**L'hon. M. Sharp:** Non, vous l'avez appuyé.

**L'hon. M. Fulton:** Je n'ai pas l'intention de me laisser entraîner trop loin dans cette histoire. Nous avons proposé plusieurs amendements visant à réduire le coût du régime d'assurance frais médicaux et à le rendre plus réalisable. Le gouvernement a refusé d'accepter ces amendements. Or, selon le ministre, n'ayant pas fait rejeter le régime d'assurance frais médicaux, nous devons en accepter la responsabilité. A-t-il peur d'accepter cette responsabilité?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'accepte toute la responsabilité.

**L'hon. M. Fulton:** A mon sens, au lieu de se dérober à ses responsabilités, le ministre devrait rencontrer les ministres des Finances des provinces pour discuter de la possibilité d'établir une vraie liste des priorités. Si le ministre n'est pas prêt à accepter cette responsabilité, qu'il nous cède la place, lui et tous ses collègues, et nous serons heureux d'assumer leurs obligations.

Ceci nous amène naturellement à envisager les mesures que se propose de prendre le ministre. A en juger par son discours, ses intentions sont de portée fort restreinte et bien décevantes. Après force paroles hypocrites au sujet de ce que fait aujourd'hui le gouvernement pour comprimer les dépenses et au sujet de ce qu'il fera l'an prochain, alors qu'en réalité il ne fait rien pour réduire le déficit inflationniste de cette année, il nous offre à la place de véritables initiatives une sorte d'exhortation à la prudence, y ajoutant la menace d'un blocage délibéré de l'économie et du chômage si ses vagues principes de moralité ne donnent rien.

Cependant, je l'ai déjà dit, je crois que nous sommes tous d'accord quant aux objectifs économiques de notre pays. Nous voulons tous réussir à stabiliser les prix et à maintenir l'emploi à un niveau élevé. Nous savons que le problème de l'inflation et des compressions budgétaires est grave, mais nous savons aussi que ce problème est inhérent à la société moderne. Cela ne nous est pas nouveau, car notre pays est moderne. Il est inhérent à notre société moderne et le gouvernement aurait dû y penser. Puisque ce problème restera, il importe que nous trouvions les moyens d'y parer. Je tiens donc à joindre à mes critiques certaines propositions constructives. Je dirais tout d'abord qu'il faut une planification budgétaire et monétaire, ainsi qu'un vrai programme de priorités.



**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

**Une voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Y a-t-il consentement unanime à ce que l'honorable député poursuive son discours?

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nous y consentirions tous, mais j'espère qu'il sera assez bref, car j'aimerais pouvoir répondre à certaines de ses remarques, avant la mise aux voix.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je désire poser la question de privilège. Je regrette infiniment d'interrompre mon honorable collègue, pour qui j'ai beaucoup d'estime, mais comme député indépendant, je n'ai pas encore eu mon tour pour parler, et je voudrais m'opposer au consentement unanime tant que nous, les indépendants, nous n'aurons pas le droit de participer au débat.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Le consentement unanime n'a pas besoin d'être motivé. Le député peut permettre à l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) de continuer son discours au delà de 30 minutes, ou s'y opposer.

**M. Mongrain:** Je m'y oppose, monsieur l'Orateur.

**M. Grégoire:** Moi, également, monsieur l'Orateur, parce que cela fait cinq jours que j'attends pour parler.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! J'inviterais l'honorable député de Lapointe à reprendre son siège. Lorsque la présidence demande s'il y a consentement unanime, les députés n'ont qu'à dire oui ou non; ils ne sont pas obligés de motiver leur réponse.

Alors, je demande aux honorables députés s'ils consentent à ce que l'honorable député de Kamloops continue son discours.

**M. Grégoire:** Non.

**M. Mongrain:** Non.

(*Traduction*)

**L'hon. M. Fulton:** Non, monsieur l'Orateur, je respecte trop le Règlement de la Chambre, et j'ai parlé trop longtemps pour demander aux députés de m'accorder encore quelques minutes lorsqu'il y a objection. J'ai fait certaines digressions à cause des interruptions; autrement, j'aurais pu terminer pendant mon temps de parole. Comme il y a tant d'autres qui désirent prendre la parole, je n'aimerais pas abuser de la bienveillance de mes collègues en demandant du temps supplémentaire.

**L'hon. Walter L. Gordon (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada):** Monsieur l'Orateur, je parle au nom de la plupart des députés, j'en suis certain, en disant que j'aurais aimé qu'il eût été possible au député de Kamloops (M. Fulton) de poursuivre son discours pendant un temps raisonnable. Il disait des choses qui, à mon avis, mettaient sûrement certains d'entre nous dans une position où nous sentions qu'il fallait y répondre.

Depuis 18 mois, je ne crois pas avoir pris la parole plus d'une ou deux fois.

**Une voix:** Vous n'étiez pas ici.

**Une voix:** Vous écriviez des livres.

**L'hon. M. Gordon:** On ne peut tout faire. J'y reviendrai dans un instant, mais d'abord, je voudrais féliciter le député de Kamloops pour les efforts qu'il a déployés au cours du récent congrès de son parti et le rôle qu'il y a joué.

• (8.40 p.m.)

De l'avis de tous, je pense, il s'est comporté comme tous les députés le feraient, j'espère, en pareilles circonstances. Bien entendu, lui-même et ses partisans ont été déçus qu'il n'ait pas remporté la victoire, mais il s'est très bien défendu, à mon sens, et je tiens à le féliciter. (*Applaudissements*) J'espère que le député me pardonnera si je ne poursuis pas dans la même veine.

**L'hon. M. Fulton:** Je n'y comptais pas.

**L'hon. M. Gordon:** En toute franchise, monsieur l'Orateur, le discours du député m'a plutôt déçu. Il m'a semblé qu'il exagérait à l'extrême les difficultés assez gênantes mais banales de la situation économique actuelle. J'aimerais lui rappeler, ainsi qu'à tous les autres députés, que le Canada ne fait face qu'à trois problèmes importants et vraiment graves.

**M. McCleave:** Des élections en régleraient un.

**L'hon. M. Gordon:** J'ai toujours constaté que les remarques perfides ou à la cantonade du député d'Halifax (M. McCleave) n'impressionnent guère.

**M. McCleave:** Jamais perfides, mais toujours constructives.

**L'hon. M. Gordon:** Trois graves problèmes se posent et je crois que tous les Canadiens l'admettent. Il y a d'abord celui de la paix dans le monde. Je ne peux laisser passer l'occasion de féliciter mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) de son récent discours à l'Assemblée générale des Nations Unies. (*Applaudissements*) Il a exprimé nos sentiments les plus intimes. Nous savons tous que la paix est la seule défense vraiment efficace qui reste. C'est être bien sot que de se leurrer et de croire qu'il y a autre chose d'efficace.

Un deuxième problème nous touche peut-être de plus près et nous en sommes fort conscients Il s'agit de la survivance de la Confédération et de l'unité de notre pays.

Je ne suis pas du tout convaincu de l'utilité pour des Canadiens anglophones comme moi d'en dire trop pour le moment sur cette question. Nous comprenons tous, je crois, les difficultés que nos amis et collègues du Québec ont éprouvées, et nous sympathisons avec eux. Nous comprenons mieux maintenant certaines des injustices dont ils ont souffert. Ceux d'entre nous qui ne sont pas francophones sont déterminés, si nous le pouvons, à redresser ces injustices. Mais nous le savons, il s'agit de questions qui, essentiellement, doivent être réglées et résolues par nos amis de la province de Québec et, quant à nous, nous ferions mieux de faire preuve de modération et de prudence dans nos paroles. (*Applaudissements*)

Peut-être ne sera-t-on pas aussi unanime sur ce qui suit, mais, à mon avis, la grande majorité des Canadiens estiment qu'il existe un troisième problème.

**L'hon. M. Fulton:** Le gouvernement libéral.

**L'hon. M. Gordon :** Soyons sérieux.

Non seulement nous faut-il établir la paix dans l'univers et l'unité dans notre pays, mais aussi conserver notre indépendance, bien que nous ayons pour voisin le plus grand pays du monde. C'est le problème auquel la plupart d'entre nous cherchent une solution. J'espère que le gouvernement déposera bientôt un Livre blanc qui, du moins, pourra orienter nos discussions là-dessus.

Ces trois problèmes mis à part, nous devons convenir, honnêtement et en bonne justice, si nous levons les yeux vers l'horizon, que de tous les pays de l'univers, c'est le nôtre qui a le plus bel avenir. (*Applaudissements*)

Notre potentiel et nos possibilités sont illimités. Si nous nous chamaillons pour des riens, nous risquons de perdre de vue les perspectives qui s'offrent à nous. Voilà quelques-unes des raisons, monsieur l'Orateur, pour lesquelles le discours de mon honorable ami, pour qui je professe la plus grande estime, m'a un peu désappointé. Je crois qu'il a complètement faussé la perspective de nos difficultés économiques actuelles.

**L'hon. M. Fulton:** Je savais que vous diriez cela.

**L'hon. M. Gordon:** Il m'a semblé que le député n'était pas très convaincu...

**L'hon. M. Fulton:** Et le budget?

**L'hon. M. Gordon:** Je trouve les interruptions actuelles du député fort peu intéressantes.

**L'hon. M. Fulton:** Nos sentiments d'admiration sont réciproques.

**L'hon. M. Gordon:** Les remarques du député sur l'inflation se comprennent. Tout le monde déplore l'inflation. Tout le monde déplore la hausse du coût de la vie. Mais je me demande si mon honorable ami connaît les extrapolations des meilleurs analystes du pays. Ils constatent que les pressions inflationnistes, clairement apparentes en 1966 et au début de cette année, s'atténuent manifestement et que les prévisions pour 1968 sont loin d'être aussi graves que mon honorable ami le dit. (*Applaudissements*)



**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, je saurais gré au ministre de nous citer une de ces autorités, autre que son collègue, le ministre des Finances (l'hon. M. Sharp). Ce serait intéressant d'en faire l'étude.

**L'hon. M. Gordon:** Volontiers, monsieur l'Orateur. Le député a-t-il jamais entendu parler de Wood Gundy & Company? Que le député examine le rapport interne publié il y a deux ou trois semaines. C'est avec plaisir que je citerais au député d'autres autorités de ce genre.

**L'hon. M. Fulton:** Le ministre a-t-il déjà lu le récent rapport de la Banque du Canada qui porte sur le pouvoir d'achat du dollar canadien?

**L'hon. M. Gordon:** Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, en toute déférence, à mon avis mon ami n'a guère contribué ce soir à renseigner ou à rassurer les Canadiens. (*Applaudissements*)

**M. Crouse:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Gordon:** Certes, monsieur l'Orateur, lorsque j'aurai terminé mes commentaires. Je crois que je n'ai plus grand-chose à dire, et les honorables députés auront peut-être l'obligeance de me laisser terminer. Mon honorable ami, avec le peu d'originalité habituelle des honorables vis-à-vis, nous a de nouveau servi cette vieille rengaine de la taxe de vente dans les matériaux de construction.

**Une voix:** Et pourquoi pas?

**L'hon. M. Gordon:** Cela n'est pas la cause véritable de l'augmentation du coût de la vie. Personne au Canada qui ait le moindre sens des responsabilités n'ignore que le prix du logement a augmenté, ou ne s'en inquiète. Mais je dirai à tous les députés que la plupart d'entre nous se sont efforcés d'analyser les véritables raisons de cette augmentation de prix. Nous savons tous, si nous l'avons fait, que la principale raison de l'accroissement du prix d'une maison est l'augmentation du coût des terrains.

**L'hon. M. Fulton:** Ah!

**L'hon. M. Gordon:** Mon honorable ami dit: «Ah!» Pourquoi ne regarde-t-il pas les chiffres? (*Applaudissements*) Pourquoi ne se ren-

seigne-t-il pas auprès des industriels, avant de faire des déclarations que je qualifierais d'irréfléchies? Je suis de ceux qui croient que le Canadien moyen, avec un revenu moyen, devrait pouvoir être propriétaire de sa propre maison.

**Une voix:** Alors agissez.

• (8.50 p.m.)

**L'hon. M. Gordon:** «Agissez», disent mes amis d'en face. Croyez-moi, telle est bien l'intention du gouvernement.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Toujours la même rengaine. Nous voulons dire bientôt.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre.

**L'hon. M. Gordon:** Pourquoi le représentant ne trouve-t-il pas quelque chose de nouveau? Si les députés se souviennent de la taxe de vente de 11 p. 100...

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Nous nous souvenons de vos petits prodiges et de vos budgets.

**L'hon. M. Gordon:** ...ils se souviendront, dans ce cas, du résultat net: à toutes fins pratiques, le budget a été équilibré en moins d'une couple d'années, et il le sera de nouveau. (*Exclamations*)

Même si mon honorable ami cherchait à se rendre utile, ses efforts ne m'ont pas paru trop impressionnants, compte tenu même de la portée des problèmes qu'il a abordés. L'une de nos grandes difficultés selon lui, tient au fait que nous avons séparé en deux le ministre du Commerce pour créer celui de l'Industrie. A une époque plus heureuse où je travaillais à mon compte, j'exerçais la profession de conseiller en gestion et je connaissais très bien les principes d'organisation. Un des principes d'organisation que je recommanderais à l'honorable représentant est de ne pas confier deux fonctions différentes à un même chef. Le principal objectif du ministère du Commerce est de favoriser les exportations, tandis que celui du ministère de l'Industrie est d'encourager l'industrie de la fabrication. Non pas toutes les industries; pas l'agriculture, ni la culture du blé, ni la production de pâtes et papiers, ni celle de nos autres grandes industries d'exportation. Il s'agit de faire porter d'abord la majeure partie de nos efforts sur le secteur de la fabrication. Avant la création du ministère de l'Industrie, la fabrication au Canada n'était la principale responsabilité de personne. L'honorable député de Kamloops (M. Fulton) ne s'en souciait peut-être guère, mais tel n'était pas le cas des patrons et ouvriers de l'industrie de l'Ontario et du Québec. Nous avons cru entre autres qu'il était indispensable de désigner un ministre qui serait au courant en premier lieu des problèmes de l'industrie de la fabrication et qui, en deuxième lieu, tenterait de les résoudre. Le secteur qui se développe le plus rapidement, dans notre commerce d'exportation est, comme chacun sait, celui de l'industrie manufacturière.

**L'hon. M. Fulton:** Je croyais que le ministère du Commerce s'intéressait à l'exportation.

**L'hon. M. Gordon:** Bien entendu, mais il n'y a pas moyen d'exporter sans produire des marchandises à des prix compétitifs sur les marchés mondiaux. Mon ami ne le sait peut-être pas, mais je crois qu'il y a des députés de son côté de la Chambre qui ne sont pas totalement ignorants de ce qui se passe dans le secteur de l'industrie manufacturière, ni des millions de gens qui y trouvent leur gagne-pain. Ce secteur prendra une importance toujours plus grande dans l'avenir et que cela nous plaise ou non, c'est une chose souhaitable. J'estime que nous avons besoin d'un ministre et d'un ministère qui s'attacheraient à cette question.

**M. MacDonald:** Très certainement.

**L'hon. M. Gordon:** Ai-je entendu une voix criant dans le désert? J'ai un très grand respect pour le député de Prince (M. MacDonald) je ne ferai aucun commentaire sur ce qu'il a dit, excepté qu'il a mieux à faire que cela.

L'honorable représentant de Kamloops a dit que nous devrions établir des priorités. Tout le monde admet cela. Cependant, nous savons tous que les priorités admissibles pour certains d'entre nous ne seraient peut-être pas vraiment acceptables pour d'autres, car il ne faut pas oublier le fait qu'il existe une différence dans les doctrines politiques.

J'ai été étonné, par exemple, que mon ami mette en doute l'importance de l'assurance frais médicaux au Canada. Il n'existe nul doute à ce sujet de notre côté de la Chambre. Nous du parti libéral la préconisons. Nous nous y sommes engagés et ferons de notre mieux pour qu'elle devienne une réalité. Certains éléments conservateurs d'en face préféreraient peut-être que ce grand progrès, dans le domaine de la sécurité sociale soit abandonné, différé ou remis à plus tard.

**L'hon. M. Ricard:** Le gouvernement l'a déjà différé d'un an.

**L'hon. M. Gordon:** Ne prolongeons pas le délai.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** L'honorable représentant ne se souvient-il pas que l'origine en remonte même à 1919? Le gouvernement libéral en a adopté le principe depuis 1919.

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, j'ai été surpris d'entendre celui qui a presque remporté la direction du grand parti d'en face, insinuer devant la Chambre que cette mesure sociale devrait être abandonnée. Si c'est là un exemple de la conception de mon honorable ami sur les priorités, grand merci.

**L'hon. M. Fulton:** Mon honorable ami ne voudrait certainement pas, de propos délibéré, dénaturer mes paroles. Il me semblait, ai-je dit, que le ministre des Finances devrait discuter avec les provinces non seulement la date d'une mise en œuvre de l'assurance frais médicaux, mais aussi divers aspects du programme imposé par le gouvernement fédéral. Le ministre s'oppose-t-il à discuter avec les provinces un programme où leur intérêt est véritablement en jeu?

**L'hon. M. Gordon:** Je m'excuse auprès du député si, même par induction, j'ai semblé dénaturer certaines de ses paroles. Cependant, je lui rappelle que le Parlement a adopté une loi et que j'estime—comme, sans aucun doute la plupart des députés—qu'il faut mettre cette loi en vigueur.

Je ne voulais pas, en prenant la parole, susciter un débat violent. Je voulais simplement souligner, qu'à mon avis, ce pays n'est pas dans la détresse, contrairement aux insinuations de mon ami. Je crois que le niveau de vie de tous les Canadiens est sur le point de s'améliorer considérablement. Je l'affirme aux députés qui ne sont pas de mon avis, au cours des cinq dernières années—je ne dirai pas des quatres dernières années pour ne pas être accusé de partialité par inadvertance...

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Oh non.

**L'hon. M. Gordon:** ...aucun de mes amis d'en face n'oserait m'accuser de cela—le niveau de vie du Canadien moyen a subi une hausse très marquée. Je prévois qu'au cours des cinq prochaines années, cet accroissement se poursuivra à un rythme à peu près semblable. Ainsi ne pleurons pas trop et tâchons d'améliorer encore ce que nous faisons, mais pour l'amour du ciel, n'essayons pas de reculer de 20 ans ni, surtout, de retourner au siècle dernier.



**M. Crouse:** Le représentant me permettrait-il une question? Nous avons tous, j'en suis sûr, écouté avec intérêt ses commentaires et ses remarques strictement apolitiques sur le budget et sur le discours du député de Kamloops. Voici ma question: Est-il d'accord avec la manchette suivante du *Financial Post* qui, je le reconnais, est deux jours en avance puisqu'elle est datée du 7 octobre:

> • (9.00 p.m.)
>
> La misère occasionnée par l'inflation empire... L'érosion du dollar canadien est la plus rapide que nous ayons vue depuis la guerre de Corée.

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, j'essaie de mon mieux de me tenir au courant de l'actualité mais, franchement, je n'en suis pas encore au 7 novembre.

**M. Crouse:** Pas novembre, 7 octobre.

**L'hon. M. Gordon:** Je n'ai même pas envisagé l'avenir jusque-là, en ce qui concerne le *Financial Post*. Si le texte confirme le titre, la chose est fort exagérée.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** La parole est au député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey).

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 29 du Règlement, qui se lit comme il suit:

> Si deux ou plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés «soit maintenant entendu» ou qu'il «ait maintenant la parole», laquelle motion est immédiatement mise aux voix...

Je propose que l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) soit maintenant entendu.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** L'honorable député voudrait-il soumettre une motion écrite à cet effet?

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, si vous pouvez me démontrer que le Règlement m'oblige à la soumettre par écrit, il me fera plaisir de le faire, mais après avoir parcouru le Règlement, je n'y vois rien qui m'oblige à la soumettre par écrit. Il me semble qu'une motion suffirait. D'ailleurs l'expérience m'a appris cela, parce que j'ai vu cette chose se produire ici à quelques reprises.

**M. Grégoire:** Question.

[*Traduction*]

**M. Grafftey:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. On étudie en ce moment un rappel au Règlement.

[*Français*]

**L'hon. M. Lambert:** Pour la gouverne de l'honorable député, monsieur l'Orateur, je dois lui signaler que l'article 43 du Règlement se lit comme suit:

Toute motion doit être présentée par écrit et appuyée, avant de faire l'objet d'un débat ou d'une mise aux voix.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, ma motion écrite est prête.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre! La question est la suivante: M. Mongrain, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), propose:

Que le député de Lapointe ait maintenant la parole.

[*Traduction*]

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A mon avis, les nons l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Convoquez les députés.

(La motion de M. Mongrain, mise aux voix, est rejetée.)

• (9.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Barnett | Grégoire |
| Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) | Herridge |
| Dionne | Knowles |
| Gauthier | Latulippe |
| Germa | Mongrain |
| Gilbert | Orlikow |
| Godin | Simard |
| | Winch—15. |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alkenbrack | Ballard |
| Asselin (Richmond-Wolfe) | Basford |
| Badanai | Béchard |
| Baldwin | Beer |
| | Benson |
| Berger | Macquarrie |
| Bigg | McCleave |
| Blouin | McIlraith |
| Boulanger | McKinley |
| Brown | McNulty |
| Byrne | McQuaid |
| Cameron (High Park) | Madill |
| Cantin | Marchand |
| Caron | Matheson |
| Chatterton | Matte |
| Chatwood | Monteith |
| Chrétien | More |
| Clermont | Morison |
| Coates | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Code | Muir (Lisgar) |
| Comtois | Nesbitt |
| Côté (Longueuil) | Neveu |
| Côté (Nicolet-Yamaska) | Nielsen |
| Cowan | Noël |
| Crouse | Nowlan |
| Deachman | Nugent |
| Dinsdale | O'Keefe |
| Dubé | Olson |
| Émard | Orange |
| Éthier | Ormiston |
| Fairweather | Otto |
| Forbes | Pascoe |
| Forrestall | Pepin |
| Fulton | Pilon |
| Gendron | Prittie |
| Gordon | Rapp |
| Goyer | Régimbal |
| Grills | Ricard |
| Groos | Richard |
| Gundlock | Rideout (Mme) |
| Habel | Rochon |
| Haidasz | Rock |
| Hees | Roxburgh |
| Hopkins | Ryan |
| Horner (Acadia) | Sharp |
| Howe (Wellington-Huron) | Sherman |
| Isabelle | Stafford |
| Johnston | Stanbury |
| Jorgenson | Starr |
| Kindt | Stefanson |
| Korchinski | Stewart |
| Lachance | Teillet |
| Laflamme | Thomas (Maisonneuve-Rosemont) |
| Lambert | Tolmie |
| Langlois (Chicoutimi) | Tremblay (Matapédia-Matane) |
| Laverdière | Tremblay (Richelieu-Verchères) |
| Leblanc (Laurier) | Trudeau |
| LeBlanc (Rimouski) | Tucker |
| Lefebvre | Turner |
| Legault | Valade |
| Lessard | Wahn |
| Lind | Walker |
| Loiselle | Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) |
| MacDonald (Prince) | Whelan |
| MacEachen | Yanakis—133. |
| MacEwan | |
| MacInnis | |
| Mackasey | |
| MacLean (Queens) | |

• (9.40 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion rejetée.

A l'ordre s'il vous plaît. Comme il est 9h.45 il est de mon devoir, en conformité de l'alinéa 4 de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix le sous-amendement.

(Le sous-amendement de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), n'est pas adopté.)

• (9.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Barnett | Herridge |
| Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) | Knowles |
| Dionne | Latulippe |
| Gauthier | Mongrain |
| Germa | Orlikow |
| Gilbert | Peters |
| Godin | Prittie |
| Grégoire | Simard |
| | Winch—17. |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alkenbrack | Dinsdale |
| Asselin (Richmond-Wolfe) | Dubé |
| Badanai | Émard |
| Baldwin | Éthier |
| Ballard | Fairweather |
| Basford | Forbes |
| Batten | Forrestall |
| Béchard | Fulton |
| Beer | Gendron |
| Benson | Gordon |
| Berger | Goyer |
| Bigg | Grafftey |
| Blouin | Grills |
| Boulanger | Gundlock |
| Brown | Habel |
| Byrne | Haidasz |
| Cameron (High Park) | Harkness |
| Cantin | Hees |
| Caron | Hopkins |
| Cashin | Horner (Acadia) |
| Chatterton | Howe (Wellington-Huron) |
| Chatwood | Isabelle |
| Choquette | Johnston |
| Chrétien | Jorgenson |
| Clermont | Kindt |
| Coates | Korchinski |
| Code | Lachance |
| Comtois | Laflamme |
| Côté (Longueuil) | Lambert |
| Côté (Nicolet-Yamaska) | Langlois (Chicoutimi) |
| Cowan | Laverdière |
| Crouse | Leblanc (Laurier) |
| Davis | LeBlanc (Rimouski) |
| Deachman | Lefebvre |
| | Legault |
| Lessard | Pepin |
| Lind | Pilon |
| Loiselle | Rapp |
| MacDonald (Prince) | Régimbal |
| Macdonald (Rosedale) | Ricard |
| MacEachen | Richard |
| MacEwan | Rideout (Mme) |
| MacInnis | Rinfret |
| Mackasey | Rochon |
| MacLean (Queens) | Rock |
| Macquarrie | Roxburgh |
| McCleave | Ryan |
| McIlraith | Sharp |
| McKinley | Sherman |
| McNulty | Stafford |
| McQuaid | Stanbury |
| Madill | Starr |
| Marchand | Stefanson |
| Matheson | Stewart |
| Matte | Tardif |
| Monteith | Teillet |
| More | Thomas (Maisonneuve-Rosemont) |
| Morison | Tolmie |
| Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) | Tremblay (Matapédia-Matane) |
| Muir (Lisgar) | Tremblay (Richelieu-Verchères) |
| Nesbitt | Trudeau |
| Neveu | Tucker |
| Nielsen | Turner |
| Noël | Valade |
| Nowlan | Wahn |
| Nugent | Walker |
| O'Keefe | Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) |
| Olson | Whelan |
| Orange | Yanakis—141. |
| Ormiston | |
| Otto | |
| Ouellet | |
| Pascoe | |

**M. l'Orateur:** Je déclare le sous-amendement rejeté.

**M. Grafftey:** Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

**M. Groos:** Monsieur l'Orateur, j'ai parlé avec le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko). Eussé-je voté, j'aurais voté contre la motion.

**M. l'Orateur:** Comme il est plus de dix heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain matin.

(A 10h.10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 6 octobre 1967**

La séance est ouverte à onze heures.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE, À LA TRIBUNE, DE L'ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU ROYAUME-UNI

**M. l'Orateur:** J'aimerais signaler aux honorables députés la présence, à la tribune, du très honorable Horace King, Orateur de la Chambre des communes britannique. C'est vraiment un honneur d'accueillir M. l'Orateur King à la Chambre des communes du Canada, Chambre inspirée des mêmes traditions et des mêmes principes qui animent l'antique et honorable Chambre dont il occupe la présidence.

Nous, au Canada, avons accueilli bien des visiteurs distingués durant notre année du centenaire. Nous avons reçu des chefs d'État ou bien des chefs et des membres de gouvernements. Mais le champ d'action de M. King est essentiellement parlementaire et ainsi il mérite, de la part des membres de la Chambre des communes du Canada, un accueil tout à fait particulier.

Nous, parlementaires canadiens, savons que les notions de liberté qui nous sont chères ne sont nulle part mieux symbolisées que dans la personne de l'Orateur qui préside l'assemblée législative la plus historique du Commonwealth. Sept siècles d'évolution parlementaire ont transformé la fonction d'Orateur. D'un porte-parole obscur chargé de fonctions incertaines et peu enviables, il est devenu l'occupant de l'un des postes publics les plus honorés et respectés du royaume. M. King occupe un poste que l'on peut retracer, presque sans interruption, jusqu'au quatorzième siècle, même jusqu'aux lointaines origines de l'institution du Parlement.

• (11.10 a.m.)

[*Français*]

Fidèle à une longue tradition parlementaire, M. l'Orateur King a à son actif des états de services qui lui font honneur et qui ont apporté à la présidence de la Chambre des communes du Royaume-Uni un nouvel éclat. Sa visite à Ottawa, qui est d'ailleurs la première à être faite par un Orateur britannique au Parlement du Canada, nous réjouit et nous honore.

Monsieur le président, vous êtes le bienvenu parmi vos collègues, vos amis de la Chambre des communes du Canada.

[*Traduction*]

Nous sommes extrêmement heureux et honorés de vous accueillir, monsieur l'Orateur, à titre personnel et à cause du noble idéal parlementaire que vous représentez. (*Applaudissements*)

## LA LOI SUR LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

MODIFICATION PRÉVOYANT UNE AIDE POUR LES ENTREPRISES COMMUNAUTAIRES

**M. Frank Howard (Skeena)** demande à présenter le bill n° C-158, tendant à modifier la loi sur la santé et le sport amateur.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, ces derniers temps, les collectivités s'intéressent beaucoup plus à la construction de stades, de piscines et d'autres installations propres à favoriser la santé et dont les sportifs amateurs font de plus en plus usage. Ce bill a pour objet de permettre, aux termes de la loi sur la santé et le sport amateur, d'accorder de l'aide aux organismes qui s'intéressent à l'aménagement de ces installations, ainsi qu'à stimuler l'intérêt dans la santé et le sport amateur et l'usage de ces installations.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION DU NOM DE LA NOUVELLE CIRCONSCRIPTION DE PEEL-DUFFERIN

**M. J. E. Madill (Dufferin-Simcoe)** demande à présenter le bill n° C-159, sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Madill:** Monsieur l'Orateur, ce bill vise la modification du nom de la nouvelle circonscription électorale de «Peel Dufferin» en celui de «Peel-Dufferin-Simcoe». L'ancienne circonscription de Dufferin-Simcoe comprenait six cantons, plusieurs villes et tout le comté de Dufferin. Avec la nouvelle répartition, la moitié de la région de Simcoe entre dans la nouvelle circonscription de York-Simcoe. Le reste de la région de Simcoe fait partie de la nouvelle circonscription de Peel-Dufferin. Je demande que cette dernière

porte le nom de Peel-Dufferin-Simcoe afin qu'on puisse en mieux saisir l'identité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LA RADIODIFFUSION

### L'APPLICATION DE LA POLITIQUE CANADIENNE

**L'hon. John N. Turner (au nom du secrétaire d'État)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'étude du projet de résolution suivant, recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

(La motion est adoptée.)

## AIR CANADA

### WINNIPEG—LA FERMETURE PROGRESSIVE DE LA BASE DE RÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la lumière des rumeurs qui circulent aujourd'hui, peut-il nous dire si son ministère a décidé de fermer progressivement sous peu la base de révision d'Air Canada à Winnipeg?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Non, monsieur l'Orateur. La déclaration du président d'Air Canada n'a pas été précédée de consultations avec le gouvernement et nous a pris totalement par surprise.

**M. Sherman:** Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'aucun changement n'est intervenu dans la politique de son ministère concernant l'avenir de cette base?

**L'hon. M. Hellyer:** Le gouvernement étudie de manière constante et en lui donnant le bénéfice de l'urgence les moyens à mettre en œuvre pour maintenir une infrastructure convenable dans la région de Winnipeg. Il n'y a aucun changement dans cette politique.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire sur le même sujet au ministre ou au premier ministre? La déclaration d'Air Canada allant à l'encontre des engagements qu'a pris devant la Chambre le premier ministre, le gouvernement canadien prendra-t-il contact avec le gouvernement du Manitoba comme l'a demandé le premier ministre, M. Roblin, au sujet de cette question ?

[M. Madill.]

**L'hon. M. Hellyer:** En ce qui concerne mon ministère, je serai certainement très heureux de m'entretenir avec le premier ministre ou son représentant à un moment propice afin de discuter la question. Je peux assurer au député que dans l'intervalle nous continuerons à examiner cette affaire car, comme je l'ai signalé tantôt, nous voulons trouver un moyen approprié de maintenir les installations à Winnipeg.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### L'ÉTUDE DES DEMANDES D'INSCRIPTION D'ŒUVRES DE CHARITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor, question dont je lui ai donné préavis. Quelles mesures prend-on afin d'éliminer l'accumulation de demandes d'inscription provenant d'œuvres de charité qui veulent délivrer des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### DEMANDE D'ASILE POLITIQUE AU CANADA DE LA PART D'UN PHYSICIEN RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il confirmer que M. Dotsenko, physicien renommé, originaire d'URSS, ait demandé asile politique au Canada, et l'honorable député voudrait-il nous faire connaître les mesures que le gouvernement a prises à cet égard?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il est, en fait, exact que M. Dotsenko, qui est étudiant à l'Université d'Alberta en vertu de l'accord sur les échanges d'étudiants intervenu entre l'Université d'Alberta et l'Université de Kiev, ait demandé, de son plein gré, à demeurer au Canada à l'expiration de son visa qui prévoit un séjour de 10 mois. Ce visa a été prolongé pour une période d'un an.

## L'INDUSTRIE

### LA BAISSE DES VENTES D'AUTOMOBILES EN SEPTEMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** J'aimerais poser une question au ministre de

l'Industrie. Mais je tiens d'abord à le féliciter de son accession au premier rang des banquettes ministérielles Nous nous réjouissons tous de le voir là.

**Une voix:** C'était inévitable à cause de Judy.

**L'hon. M. Hees:** Voici ma question: Les fabricants d'automobiles ont-ils informé le gouvernement que la baisse des ventes en septembre découlait des récentes hausses de prix? Si oui, le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures pour remédier à la situation?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Je remercie l'honorable représentant de ses paroles aimables, surtout au sujet du caractère inévitable de l'avancement. Quant à la question, les fabricants d'automobiles n'ont pas informé le gouvernement—parce que je doute que ce soit la raison—qu'un changement quelconque dans le volume des ventes tienne aux ajustements de prix.

## LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

### LA DÉMISSION DE M. JOHN FISHER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** C'est amusant la polka des chaises, mais je ne vois plus où se trouve le secrétaire d'État. Puis-je alors poser ma question au premier ministre? Sans tenir compte des nouvelles diffusées à ce propos, le très honorable représentant me dirait-il si on l'a averti que M. John Fisher, de la Commission du centenaire, avait soumis, ou entendait soumettre, sa démission?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que cette question soit vraiment urgente. Bien entendu, si la Chambre estime qu'il y aurait lieu d'y répondre, je l'accepterai.

**Des voix:** La réponse.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, ayant déjà répondu oui, je devrais pouvoir ajouter que ce n'est pas du tout pour la raison donnée dans les journaux.

**M. Howard:** Est-il vrai, cependant, que M. Fisher a présenté sa démission?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur. On lui a offert un poste important dans le monde journalistique, poste qu'il doit assumer le mois prochain. C'est pourquoi il a demandé d'être relevé de ses fonctions à la Commission du centenaire.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** Avant de poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que je ne songeais pas à poser celle-ci puisque j'ai écrit hier au premier ministre au sujet de M. Fisher. Cependant, je me demande si le gouvernement et le premier ministre estiment qu'il existe une juste obligation envers cet homme qui a très bien servi son pays pendant cette année du centenaire?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur. Je suis d'accord avec la teneur de la lettre que mon ami a été assez bon de m'écrire à ce sujet. Les services de M. Fisher ont été précieux pour le pays pendant l'année du centenaire, et j'espère qu'ils pourront être reconnus de quelque façon appropriée. Ils le sont déjà d'une façon, j'en suis sûr, par l'offre qu'il a reçue et acceptée.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a laissé entendre que le gouvernement désire faire quelque chose de très spécial pour un fonctionnaire si distingué, le gouvernement lui a-t-il offert quelque emploi approprié pour l'avenir?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur, j'avais saisi le secrétaire d'État d'un projet que j'estimais intéressant pour M. Fisher, et j'avais pris des arrangements pour le rencontrer à ce sujet. En fait, l'offre qu'il a acceptée m'a plutôt étonné, mais j'espère toujours rencontrer M. Fisher, peut-être en compagnie du secrétaire d'État.

## LES AÉROPORTS

### TORONTO—LE REMPLACEMENT POSSIBLE DU SERVICE D'APPROVISIONNEMENT DES AVIONS EN CARBURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet de la grève qui sévit à la Consolidated Aviation Fueling Limited à l'aéroport de Malton. Peut-il fournir plus de précision qu'hier, et nous dire si le gouvernement s'occupe activement de régler cette question?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je ne crois vraiment pas pouvoir ajouter grand-chose à ce que j'ai dit hier, monsieur l'Orateur. L'aéroport poursuit ses opérations, et j'espère personnellement qu'il pourra continuer. C'est une des fins de semaine les plus occupées de l'année pour ce qui est des voyageurs canadiens, et j'espère qu'ils pourront terminer leur voyage sans interruption.

**L'hon. M. Starr:** A titre de question supplémentaire, en plus des espoirs qu'exprime le ministre, le gouvernement s'occupe-t-il activement de régler la question?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, c'est vraiment une question à poser à mon collègue, le ministre du Travail, s'il veut bien y répondre.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, puis-je vous dire que mon ministère est intervenu et tiendra des pourparlers le plus tôt possible pour sonder la situation.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Comme un tout petit groupe peut paralyser un service de transport très important dans ce pays, le gouvernement a-t-il songé à établir un système différent de ravitaillement qui empêcherait ce genre de situation de se produire aussi facilement à l'avenir?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'APPLICATION ET L'AMÉLIORATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DU TRAFIC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Vu la récente tragédie qui a frappé, lundi dernier, à l'aéroport de Malton, un avion DC-8 d'Air Canada et un petit avion privé, et aussi les autres accidents de ce genre survenus au cours des derniers mois, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour assurer la stricte application des formalités de contrôle du trafic aérien et des autres mesures de sécurité, et, si c'est nécessaire, leur amélioration?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question générale qu'il est difficile d'aborder à l'appel du jour, mais dont je reconnais certes l'importance. Je réponds, bien entendu, que le ministère fait tout son possible pour appliquer les dispositions visant à garantir la sécurité des passagers sur les lignes canadiennes. Cependant, mon honorable ami comprendra que leur application devient de plus en plus difficile avec l'augmentation énorme du trafic et le nombre des petits avions pilotés aujourd'hui par les citoyens canadiens. C'est une raison de plus, pour le ministère, de prévoir des installations supplémentaires. En outre, le ministère étudie sur une échelle nationale ce qu'il peut faire à l'avenir pour écarter les petits avions des aéroports internationaux afin de réduire les difficultés de ceux-ci et faciliter les voyages sur les longs parcours.



**M. Nesbitt:** J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre ou ses hauts fonctionnaires songent à rendre un hommage spécial au pilote du DC-8 qui, par son sang-froid, a évité une grave tragédie.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député fait maintenant une proposition au ministre.

## L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—LA REVISION DU TRAITÉ PAR LE COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je m'excuse si je ne lui en ai pas donné préavis, mais un rendez-vous très urgent m'a retenu toute la matinée.

Vu ce qu'on a révélé récemment aux États-Unis au sujet de l'augmentation de la production d'énergie à Grand Coulee, le ministre songerait-il à déférer le traité du fleuve Columbia au comité compétent pour tenter de faire reviser ce regrettable traité?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Je crois que cela dépasserait la compétence du comité.

## LES CÉRÉALES

ALBERTA—DEMANDE D'AUGMENTATION DES CONTINGENTS DE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Par la même occasion, je pourrais peut-être répondre, au nom du ministre du Commerce, à une question posée mercredi par le député de Battle-River-Camrose. Le 2 octobre, il y avait 213 postes de livraison en Alberta, 127 en Saskatchewan et 123 au Manitoba dont le contingentement unitaire était encore fixé à 400 boisseaux. L'Alberta comptait 197 endroits où le contingentement atteignait un boisseau l'acre spécifié en comparaison de 548 endroits en Saskatchewan et de 159 au Manitoba. Je pourrais ajouter que le blé dur et la graine de lin ne sont pas assujettis à un contingentement.

Les députés savent que la récolte de blé, heureusement, est meilleure qu'on ne l'avait prévu vers la fin juillet. Le Bureau fédéral de

la statistique estime maintenant que la récolte de blé en 1967 atteindra 574 millions de boisseaux. Les cultivateurs devront donc nécessairement livrer une quantité énorme de blé aux élévateurs régionaux au fur et à mesure que la campagne agricole se déroulera et que des ventes s'effectueront sur le marché intérieur et d'exportation. Entre-temps, j'exhorte les producteurs à profiter, dans la mesure où ils le jugent nécessaire, des emprunts sans intérêt que met à leur disposition la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

## LES DROITS DE L'HOMME

### L'ASSOCIATION CANADIENNE DU BARREAU ET LA CRÉATION D'UNE COMMISSION NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Étudie-t-on actuellement la demande de l'Association canadienne du Barreau visant la création d'une commission nationale des droits de l'homme pour combattre la discrimination au Canada?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Nous n'étudions pas la question actuellement, car beaucoup de domaines visés par les lois contre la discrimination au Canada relèvent des provinces. Il serait donc difficile de créer actuellement une commission qui s'occuperait de cette question. Toutefois, je l'approfondirai, car nous avons l'intention d'organiser une conférence sur la Déclaration des droits qui soustrairait la discrimination à la compétence des gouvernements fédéral et provinciaux.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA REVISION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre peut-il aujourd'hui répondre à ma question concernant la conférence fédérale-provinciale sur l'assurance frais médicaux?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je demanderais à mon honorable ami de bien vouloir patienter jusqu'à mardi, car le ministre est tout juste de retour et je n'ai pas eu le temps de reprendre cette question avec lui. Je suis sûr que la réponse est bien simple et que je devrais la savoir; néanmoins, je l'ignore.

### L'INSTALLATION D'ÉPURATEURS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement est-il au courant de la déclaration faite hier par le directeur des services d'hygiène de Montréal, selon laquelle à cause de la lenteur de la circulation, causée par la grève, la pollution de l'air a atteint un degré alarmant? Vu que la même situation ou une situation semblable pourrait se produire dans toutes nos grandes villes, le gouvernement peut-il nous dire s'il accélère l'étude du règlement relatif à la lutte contre la pollution causée par les gaz d'échappement, étude faite sous l'égide du gouvernement de Washington, afin d'établir une norme pour le Canada aussitôt que possible?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je puis donner une réponse affirmative quant à la partie essentielle de la question.

**M. Nielsen:** Cette réponse, peu épuisante, épuise le sujet.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au cabinet. Le brillant ministre de la Justice pourrait peut-être y répondre. Comme le parti conservateur, y compris le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), a endossé le principe des deux nations, le gouvernement, au lieu de convoquer la prochaine conférence fédérale-provinciale, entend-il organiser une conférence qui réunirait, d'une part, les représentants de la nation francophone et, d'autre part, ceux de la nation anglophone?

## LES MÉDICAMENTS

### LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question fondée sur ses remarques d'hier. Il a dit alors que l'industrie de produits pharmaceutiques n'avait pas fait grand-chose depuis dix ans pour enrayer la hausse croissante du prix des médicaments et que le gouvernement pourrait bien envisager certaines mesures. Je me demande quand on en fera connaître les détails à la Chambre?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, on se propose de présenter une mesure législative au cours de la session actuelle. Comme elle est en train d'être rédigée, j'ai bon espoir que la Chambre en sera saisie très bientôt.

**Mr. MacDonald:** Une question supplémentaire au ministre des Finances. Ce dernier a dit que son ministère songerait volontiers à prendre des mesures appropriées pour remédier à ce problème. Le ministre se propose-t-il d'inclure des mesures de ce genre dans son exposé budgétaire de l'an prochain?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député parle de l'exposé budgétaire de l'an prochain. Cette question pourrait être facilement inscrite au *Feuilleton*, comme il convient.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LES TAUX DE PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Pourrait-il dire à la Chambre quand il attend le rapport du comité ministériel sur les taux de pensions?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je crains qu'il me soit un peu difficile de répondre à cette question. Le rapport sera présenté aussitôt qu'on pourra le terminer. Malheureusement, il ne l'est pas encore et je ne saurais dire quand il le sera.

**M. Chatterton:** Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il exercer son influence sur le comité pour activer ce rapport afin de tenir aussitôt que possible la promesse qu'il a faite de présenter, avant la fin de 1964, une mesure législative concernant la loi sur les pensions?

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'à son reçu le rapport sera déféré au comité permanent des affaires des anciens combattants?

**L'hon. M. Teillet:** Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une étude interministérielle et je crains de ne pouvoir donner cette assurance pour l'instant.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Puis-je demander au ministre comment il pourra obvier aux taillades du ministre des Finances pour accorder les augmentations de pensions nécessaires dont on a parlé?

[M. MacDonald.]

[*Français*]

## LA NAVIGATION

QUESTION RELATIVE AUX MESURES À PRENDRE POUR ASSURER LA NAVIGATION D'HIVER SUR LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, étant donné que nous avons maintenant un ministre des Transports qui vient du centre du Canada plutôt que des Maritimes, je voudrais lui poser une question.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère a l'intention de prendre des mesures spéciales en vue de maintenir le fleuve Saint-Laurent navigable durant toute la saison froide?

**M. l'Orateur:** Je me demande si cette question est vraiment urgente. Je suggérerais à l'honorable député, s'il croit à l'urgence de sa question, d'en discuter à l'ajournement de la Chambre.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, lorsque le fleuve Saint-Laurent sera gelé, inévitablement, il sera trop tard pour demander au ministre s'il a pris des dispositions en vue d'assurer la navigation d'hiver. C'est là la question que j'ai posée au ministre des Transports: A-t-on pris des dispositions pour maintenir le fleuve Saint-Laurent ouvert durant la saison froide, cette année?

**M. l'Orateur:** Je crois quand même que la question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Si l'honorable député croit qu'elle devrait être débattue à l'ajournement, il pourrait en donner avis.

**M. Grégoire:** A dix heures, monsieur l'Orateur!

[*Traduction*]

## L'HABITATION

CALGARY—LES PROBLÈMES PROPREMENT HUMAINS CONSÉCUTIFS AU RÉAMÉNAGEMENT URBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Ballard (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il reçu une requête d'un comité de l'habitation de Calgary au sujet des problèmes proprement humains résultant du réaménagement urbain? S'il a lu cette requête, que compte-t-il faire?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—PROJET D'INVASION POSSIBLE PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement canadien a-t-il eu vent des rumeurs selon lesquelles les États-Unis projettent une invasion du Vietnam du Nord et le ministre fera-t-il clairement entendre que le Canada s'oppose à cette initiative?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucun renseignement de nature à faire croire qu'un tel projet était envisagé. S'il en était ainsi, nous aurions certainement beaucoup de réserves à formuler.

## LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le jeudi 5 octobre, sur la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances) proposant que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Monteith (p. 1197).

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Brome-Missisquoi.

[*Français*]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député de Lapointe invoque le Règlement.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer l'article 5 du Règlement.

Étant donné que, systématiquement, on semble vouloir nous refuser le droit de parole en cette enceinte, puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour m'absenter, me conformant ainsi aux dispositions du Règlement?

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Brome-Missisquoi.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, ai-je le consentement unanime?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois avoir rendu une décision, il y a quelques jours, relativement à l'article 5 du Règlement auquel l'honorable député fait allusion, à l'effet que l'article 5 du Règlement est périmé et que l'honorable député peut s'absenter sans obtenir au préalable l'assentiment de la Chambre.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'ai ici la dernière copie du Règlement, en date du 8 mai 1967, et l'article 5 y est inclus.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Grégoire:** S'il est périmé, qu'on le supprime.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait évident que j'éprouverai des difficultés avec mon grand ami le Lotbinière (M. Choquette), ce matin.

Monsieur l'Orateur, hier soir, le président du Conseil privé (M. Gordon) a commencé son discours en discutant de quelques questions concernant les affaires étrangères. Normalement, on ne traite pas de cette question pendant le débat sur le budget.

Il est évident qu'on ne peut discuter d'affaires étrangères et d'affaires domestiques dans le vacuum, car les unes affectent les autres et notre politique dans le domaine des affaires extérieures touche directement et indirectement les dépenses de notre gouvernement.

[*Traduction*]

**M. Choquette:** C'est le chef que nous voulions, un chef bilingue.

[*Français*]

**M. Grafftey:** Mon ami de Lotbinière est au courant du sondage national que nous avons fait dans le pays l'été dernier et je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que la question qui concerne le plus notre population canadienne est celle du domaine des affaires extérieures. Notre population, en ce qui concerne notre politique étrangère, désire plus de clarté, un plus grand «contenu» canadien, si vous voulez.

[*Traduction*]

**M. Choquette:** Puis-je poser une question au député?

[*Français*]

**M. Grafftey:** Pas tout de suite, monsieur l'Orateur. Peut-être qu'à la fin de mon discours, je ferai mon possible pour y répondre. A l'heure actuelle, je commence tranquillement, pas vite, mais laissez-moi commencer.

**M. Choquette:** Selon votre sondage de la population canadienne.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député de Lotbinière que l'honorable député de Brome-Missisquoi a la parole et qu'il ne devrait pas être interrompu de cette façon.

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député commence son discours en faisant allusion à moi, en faisant allusion à un sondage. Je veux savoir si ce sondage révèle si la population veut deux nations ou une nation?

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

• (11.40 a.m.)

[*Traduction*]

**M. Grafftey:** Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais d'abord dire que j'ai été vivement intéressé, comme d'ailleurs sûrement tous les députés, par l'allusion faite par le président du Conseil privé (M. Gordon) à notre politique dans le domaine des affaires extérieures lors du débat sur le budget hier soir. On ne soulève pas normalement cette question dans un débat sur le budget mais j'ai trouvé l'allusion de M. Benson opportune et importante car, à mon avis, et la plupart des députés s'en étonneront peut-être, c'est un sujet qui préoccupe énormément les Canadiens à l'heure actuelle.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement là-dessus ce matin. Pour résumer, j'aimerais dire que, d'après moi, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays veulent, dans un sens bi-partisan, une politique plus claire et plus canadienne dans le domaine des affaires extérieures. Ils ne veulent pas se montrer différents pour le simple plaisir de la chose. Ils ne comprennent que trop bien qu'il est difficile pour un pays comme le Canada de poursuivre, en 1967, une politique extérieure indépendante. Les Canadiens, sans être anti-américains, ont peur que Washington ne nous dicte une trop grande partie de notre politique extérieure. D'après moi, ce n'est pas nécessairement vrai. Il est plus facile de parler que d'agir.

A mon sens, plus de Canadiens aimeraient que leur pays joue un rôle de pacification plutôt que de maintien de la paix. Nous devons remplir nombre de nos engagements traditionnels, par exemple envers le NORAD et l'OTAN, mais le Canada devrait—et je pense que Washington verrait cela d'un bon œil —montrer plus d'initiative expérimentale en ce domaine, chose que Washington ne peut se permettre actuellement avec son rôle de chef de file mondial dans le domaine des affaires étrangères. Étant donné qu'il importe, au premier chef, sans doute, de stabiliser l'économie dans certaines régions, comme en Amérique latine, en Asie, en Afrique et dans le Sud-Est asiatique, ce réalignement de la position de nos affaires étrangères affectera certainement nos dépenses budgétaires. C'est donc opportunément, je pense, que le président du Conseil privé a soulevé cette question hier soir.

Voici brièvement ce que j'en pense, sans aucune documentation technique. Je crois que les questions qui préoccupent le plus les Canadiens présentement sont les suivantes, par ordre d'importance: premièrement, les affaires étrangères; deuxièmement, dans la situation intérieure, les impôts et le coût de la vie, et c'est de cela dont je songe à parler ce matin; troisièmement, l'unité nationale et, quatrièmement, la direction politique qui dépend non seulement du calibre des chefs de file, mais encore de la capacité de nos institutions fédérales et provinciales de résoudre les problèmes d'un État et de ses provinces.

[M. l'Orateur.]

Ainsi que je l'ai déjà dit, la question qui vient immédiatement au deuxième rang des préoccupations des Canadiens de nos jours est celle des impôts et du coût croissant de la vie. Le sondage que nous avons effectué—et j'admets volontiers que ce n'était pas un sondage mené de façon scientifique comme il y en a tant aujourd'hui, mais bien un sondage politique, sans prendre toutefois le mot politique dans son sens le plus étroit—ce sondage, dis-je, nous a permis de nous rendre compte de ce que pensaient les Canadiens au sujet des impôts et du coût de la vie.

Voici, en résumé, ce que nous avons trouvé: tout d'abord une grande inquiétude au sujet de la quantité d'argent qu'il faut pour vivre, de nos jours. Les plaintes à propos des impôts sont aussi vieilles que les impôts eux-mêmes, mais le problème que pose l'inflation ne l'est pas. D'une façon générale, les gens souhaiteraient voir le gouvernement exercer une plus grande modération dans les dépenses afin de ne pas devoir majorer davantage les taxes. Ils voudraient voir donner du répit à ceux qui vivent d'un revenu fixe, surtout aux pensionnés, et ils voudraient encore que le gouvernement se préoccupe de l'inflation avant que les prix des denrées alimentaires, par exemple, n'atteignent des niveaux inaccessibles. La semaine dernière, nous avons pu constater qu'on est en train de rendre le prix de l'habitation inaccessible à la moyenne des gens, mais après avoir parlé à des milliers de Canadiens partout dans le pays, j'ai constaté que la nourriture a atteint elle aussi des prix prohibitifs. Alors, la masse des Canadiens, quoi qu'en dise le ministre, s'attend que le gouvernement fédéral s'attaque aux problèmes de l'inflation et de la hausse du coût de la vie.

Revenons aux sources; remontons à il y a 9, 10 ou 11 ans. Tout comme le président du Conseil privé, je ne voudrais pas, par inadvertance, parler en partisan, qu'importe donc le parti au pouvoir à l'époque; revoyons dans les grandes lignes notre façon d'envisager les problèmes de la hausse du coût de la vie, de l'inflation et des prix élevés. Les représentants élus et les experts économiques d'alors étaient convenus de la gravité du problème, mais ne croyaient pas qu'il était insoluble. Selon eux la prospérité, dans le vrai sens, le sens large du mot, n'impliquait pas fatalement une spirale des prix de revient et l'inflation; ils pensaient que, pour qu'il y ait réellement prospérité, il ne fallait jamais cesser de combattre l'inflation et la hausse du coût de la vie. Il y a dix ans, donc, les représentants du

peuple et les économistes envisageaient sérieusement le problème de l'inflation, et affirmaient que c'est par le gouvernement fédéral qu'il devait être attaqué de front.

L'expression «par le gouvernement fédéral» m'amène à ma deuxième affirmation: il y a dix ans, personne ne doutait que c'était au gouvernement fédéral qu'il incombait de prendre l'initiative et d'attaquer ce problème de front. Or, qu'avons-nous aujourd'hui? Un gouvernement qui aborde le problème de l'inflation comme il aborde toutes les autres questions actuelles qui intéressent le peuple canadien; il se réfugie derrière la constitution. Le ministre des Finances brandit la constitution, exactement comme l'a fait son voisin de banquette la semaine dernière à propos de la crise du logement.

Les ministres devraient faire le tour du pays et brandir la constitution devant tous ceux qui font face à d'innombrables difficultés. Le gouvernement prétend qu'il ne peut rien faire, à cause de la constitution. Le gouvernement ne peut continuer à duper les Canadiens. Chaque fois qu'un problème pressant surgit, le gouvernement fait un petit laïus aux municipalités et aux provinces et annonce alors au public: «Nous voudrions bien agir, mais la constitution nous l'interdit». Pourtant, le gouvernement dont le premier ministre parcourt le pays en disant que «le véritable problème à l'heure actuelle tient à ce que trop de premiers ministres provinciaux puissants empiètent sur l'intérêt national et grignotent les pouvoirs fédéraux,» ce même gouvernement invoque la constitution chaque fois que se présente un problème national, comme le logement, l'inflation, la pollution du sol, de l'eau et de l'air, l'aménagement urbain et les accidents d'automobile qui font morts et blessés sur les grand-routes. Le gouvernement refuse d'agir et s'étonne que les gens perdent confiance dans la direction fédérale.

L'absence de direction fédérale est un autre sujet dont parlent les Canadiens dans chaque coin du pays. Le gouvernement a renoncé à ses responsabilités dans tous les domaines où se posaient des problèmes nationaux. Quoi qu'il en dise, il n'estime pas graves le coût élevé de la vie, l'inflation et la montée en flèche des prix. Il n'y remédie guère si ce n'est qu'il avertit le pays, de temps en temps, qu'il va rogner les dépenses ici et là. Voilà ce que nous dit le ministre des Finances de temps à autre, et on se demande dans quelle mesure il va réussir.

Le gouvernement donne l'impression qu'il ne prend pas l'affaire au sérieux. Voilà quelle est la situation aujourd'hui, alors qu'il y a dix ans on savait parfaitement qui était responsable en la matière. Le gouvernement invoque à nouveau la constitution.

• (11.50 a.m.)

Au cas où l'on m'accuserait de partialité, monsieur l'Orateur, permettez-moi de citer certaines sources plus objectives. Qu'on songe à l'avertissement donné par le Fonds monétaire international, chose qu'il n'a pas dû faire à la légère. Des organismes comme celui-là réfléchissent beaucoup avant d'agir d'une manière susceptible de créer l'impression qu'ils se mêlent des affaires particulières d'un pays. C'est donc après mûre réflexion sans doute, notamment quant à l'aspect diplomatique de son geste, que le Fonds monétaire international a, cet été, averti publiquement le ministre et le gouvernement qu'il leur faudrait prendre conscience du problème de l'inflation et y remédier s'ils voulaient assurer au pays une économie saine, dans le vrai sens du mot. De plus, le Conseil économique du Canada, autre organisme indépendant et impartial, a donné lui aussi au gouvernement un avertissement semblable.

Les Canadiens en général, où qu'ils habitent, disent une chose au sujet du gouvernement actuel. Le tableau n'est pas entièrement sombre, même si le président du Conseil privé (M. Gordon) m'accusera peut-être d'un peu d'irresponsabilité en peignant tout en noir. Malgré le gouvernement, disent les Canadiens, il y a bien des signes encourageants dans l'économie et ses perspectives d'avenir. Mais on s'accorde à dire que, par suite de ses politiques fiscales, monétaires et budgétaires mal conçues et inopportunes, le gouvernement a perdu les occasions qui s'offraient à lui et, en fait, gère mal l'économie.

J'ai essayé de mettre le doigt sur les origines du problème, monsieur l'Orateur, et de montrer que, même s'il nous faut la collaboration des municipalités, de l'industrie et de la main-d'œuvre pour résoudre le problème de l'inflation et du coût de la vie, c'est le gouvernement fédéral qui doit prendre l'initiative et s'attaquer à ce problème, donnant ainsi aux Canadiens l'impression qu'ils peuvent se fier à lui.

Juste au cas où les vis-à-vis ne croiraient pas que le coût de la vie pose actuellement un grave problème, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de leur demander qui en souffre. Il me semble parfois que nous avons trop bonne conscience à ce sujet, soit dit sans vouloir faire de démagogie. Il est vrai que nous avons la chance d'habiter un pays jeune dont le niveau de vie est le deuxième du monde. Mais cela ne donne pas grand-chose à

ceux qui—et c'est le cas de 25 ou 30 p. 100 de la population—sont mal logés et vivent dans la gêne, l'indigence et même la détresse.

C'est le Conseil du travail de l'Ontario, je crois, qui a défini ces conditions. Pour lui, une famille de quatre personnes vit dans l'indigence si son revenu n'atteint pas $3,000, dans la détresse s'il n'atteint pas $2,000, et dans la gêne s'il n'atteint pas $4,000. Que dire des 500,000 familles rurales qui vivent avec un revenu annuel inférieur à $2,000?

Que fait le gouvernement pour nos retraités et pour ceux dont le revenu fixe diminue, pour ceux qui souffrent de la pauvreté au milieu de l'abondance? L'inflation et le coût de la vie sont en train d'affecter le cœur même de notre société.

Ceux d'entre nous dont les revenus provenant des investissements ou d'autres sources augmentent avec le coût de la vie ont aussi quelques motifs de se plaindre, mais leur condition est loin d'être aussi mauvaise que celle des personnes réduites aux privations, à la misère ou à la pauvreté par la diminution de leurs revenus fixes. Ce sont elles qui se ressentent de l'inflation et de la cherté de la vie, et nous n'avons pas à nous vanter, devant une telle situation, de notre niveau de vie généralement élevé et de la deuxième place que nous occupons dans le monde à cet égard.

Que signifie la démocratie, monsieur l'Orateur, pour des personnes si pauvres qu'elles n'ont pas les moyens de se nourrir à cause de la spirale des prix? Pour ces gens auxquels le gouvernement présente des statistiques sur l'habitation et sur le coût de la vie sans leur donner la moindre impression qu'il va s'employer à résoudre le problème? Le gouvernement ne prend pas la situation au sérieux. Chaque fois qu'un problème réclame des mesures immédiates, il fait l'une de plusieurs choses. Il cite la constitution et annonce un colloque fédéral-provincial sur la constitution. On nous promet un débat sur le problème en divers endroits du pays. On nous parle des études qui vont être entreprises, des comités parlementaires mixtes et des équipes spécialisées.

Toutefois, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel ne peut plus berner la population. Bien entendu, les problèmes modernes exigent des études et l'allocation de fonds pour des recherches. Des études s'imposent dans certaines circonstances et je ne m'y oppose pas. Mais il y a aussi le moment d'agir, et je dois dire que le gouvernement actuel est le plus inactif et le plus rétrograde que nous ayons jamais eu dans l'histoire de notre pays. Je demande au gouvernement de ne pas craindre de donner une orientation dans le domaine du logement ou de l'inflation. La population voudrait qu'il le fasse. Là où le gouvernement actuel pèche, c'est qu'il se refuse à assumer ses responsabilités, monsieur l'Orateur.

**M. Stanbury:** Que dire du gouvernement précédent?

**M. Grafftey:** Je sais que mon ami à l'arrière-plan est blasé et qu'il n'aime pas les discours sincères, mais je pourrais lui dire qu'il n'a qu'à s'adresser à ses commettants pour découvrir rapidement la vérité. Il croit probablement que je suis démagogue. Je me rends compte qu'il a été élu automatiquement lors du grand renversement de pouvoir, mais s'il se tenait en étroit contact avec ses commettants, il constaterait rapidement qu'il y a des besoins au Canada. Si certains hommes politiques parlent parfois avec véhémence, c'est qu'ils connaissent les problèmes de leurs commettants.

La deuxième chose qui nuit au gouvernement, monsieur l'Orateur, c'est la domination qu'y exercent les membres du cabinet et les députés à l'esprit bureaucratique. Nous avons une merveilleuse bureaucratie qui ne le cède à aucune autre, mais je suis certain que les bureaucrates eux-mêmes s'inquiètent de voir que les premiers rangs du parti libéral sont dominés par d'anciens hauts fonctionnaires, y compris le ministre des Finances. Cela expliquerait en partie pourquoi le député qui vient de m'interrompre n'entretient pas de rapports avec ses commettants et pourquoi je doute qu'il reste à son poste bien longtemps encore.

Si je suis démagogique, monsieur l'Orateur, tant pis, mais les vis-à-vis qui partagent l'opinion du député d'York-Scarborough (M. Stanbury) devraient voyager à travers le pays et parler aux gens; ainsi ils ne tarderaient pas à s'apercevoir qu'il y a de la misère et de la pauvreté au sein d'une société prospère au Canada, aujourd'hui.

S'il y a de l'inflation et une augmentation du coût de la vie au Canada qui éprouvent ceux qui vivent dans la gêne, l'indigence et la détresse, c'est, entre autres raisons, que nous nous méprenons souvent sur ce que nous pensons être des mesures de bien-être social. Ces lois sont adoptées, de l'avis général, par des gens qui ont le cœur à la bonne place—et je me plais à croire que tous les députés ont les meilleures intentions du monde. Mais il ne suffit pas, monsieur l'Orateur, d'avoir le cœur à la bonne place; il faut adopter des mesures législatives efficaces. Et ce qui cloche dans une grande partie des mesures de sécurité de portée universelle que nous avons adoptées depuis des mois et des années, c'est qu'elles n'atteignent pas la cause première de la pauvreté chez ceux qu'elles sont destinées à assister.

• (Midi)

Je songe au régime de pensions qui a été adopté par la Chambre, il y a quelques années. A maints égards, la mesure était bonne. Nous avons cherché bien des fois à la faire modifier. Bien entendu, lorsque les ministres du gouvernement et le président du Conseil privé en ont parlé précédemment, ils ont recouru à la vieille formule: «Avez-vous fini de battre votre femme?» Ils nous demandent: «Comment avez-vous voté?». Chacun sait comment nous avons voté à l'égard de l'assurance frais médicaux. Toutefois, à maintes reprises, à la Chambre ou en comité, nous avons tenté de faire modifier cette loi.

Les difficultés se multiplient pour les gagne-petit et les miséreux, car beaucoup de nos prétendus programmes de bien-être ne les atteignent pas et ne leur sont d'aucune utilité. Le régime de pensions n'aide pas un grand nombre des plus dépourvus dans les régions rurales. Nous avions mis le gouvernement en garde. Nous avons voté en faveur du bill, mais nous avons souvent essayé de faire modifier cette loi pour qu'elle soit utile à ceux qui sont le plus dans le besoin. Somme toute, le secours que les programmes de bien-être assure aux nécessiteux constitue le critère de leur valeur. Il ne s'agit pas de nous demander comment nous avons voté.

A cause des relations confuses qui existent entre Ottawa et les provinces et parce que la loi actuelle sur le bien-être n'atteint pas l'essence même du problème envisagé, la pauvreté au sein de l'abondance devient de plus en plus alarmante, dirais-je donc. La masse réclamera, j'en suis bien certain, une réduction d'impôts et une augmentation des allocations sociales. Une telle attitude place parfois dans l'embarras bon nombre de politiciens des deux côtés de la Chambre. Personne ne peut avoir et le drap et l'argent.

Autrefois je pensais que certains politiciens réactionnaires considéraient comme une mesure rétrograde toute initiative de la part du secteur public. Soyons francs envers nous-mêmes et envers le peuple. Dans notre jeune pays, nous devrons construire beaucoup plus d'hôpitaux, d'universités, d'écoles et de routes. Il nous faudra dépenser beaucoup d'argent. Nous nous rendons compte maintenant qu'il y a progrès dans le secteur public en proportion des réalisations qui s'y accomplissent. A cause de cette façon moderne d'envisager les attitudes et les politiques du gounement, il importe plus que jamais que nous établissions à Ottawa et en collaboration avec les provinces nos priorités en matière de dépenses économiques et sociales. (*Applaudissements*)

Que veut-on dire par planification de nos dépenses? Un grand nombre de députés professent des idéologies politiques de différentes nuances. La tâche sera ardue, mais nous avons été élus pour affronter les difficultés. Établir nos dépenses selon des priorités est difficile, mais nous devons le faire. Nous connaissons tous les problèmes qui se posent pour tous les niveaux d'un gouvernement moderne. Plus tôt le gouvernement fédéral convoquera le genre de réunion qui s'impose avec les provinces, en fait, avec tous les niveaux de gouvernement, et commencera à établir des priorités en matière de dépenses, mieux cela vaudra pour nous. D'ici là, nos difficultés vont s'aggraver.

L'ennui, c'est que nous n'avons aucune garantie que le gouvernement est conscient de la nécessité de collaborer avec les provinces en vue d'établir, d'une façon ordonnée, des priorités en matière de dépenses sociales et économiques. Ce ne sera pas facile. Le gouvernement actuel a toujours cru posséder un mandat du ciel pour dire à la population ce qui vaut mieux pour elle. On ne peut imposer de force sa volonté au peuple. Il nous importe, en raison des moyens de communication modernes, de permettre aux gouvernements, fédéral, provinciaux et municipaux, de collaborer entre eux pour favoriser le bon fonctionnement de notre système. Je le répète, après l'avoir dit maintes et maintes fois, la tâche ne sera pas facile, mais le gouvernement doit amorcer avec les représentants élus et les fonctionnaires des provinces le genre de dialogue propre à montrer aux Canadiens que nos priorités en matière de dépenses sont planifiées et ordonnées.

Comme je l'ai dit plus tôt, tous les députés ont probablement le cœur à la bonne place. Néanmoins, nous n'avons qu'un certain montant d'argent. Je suis convaincu que l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) aimerait en imprimer davantage, mais il n'y a qu'un certain montant. C'est de plus en plus évident. Les dépenses s'accroissent sans cesse et nous ne pouvons faire qu'un certain nombre de choses à la fois. La population veut qu'on mette fin à ce conflit constant et à ce climat de tension entre les différents niveaux de gouvernement. Dans tout le pays, la population en a assez de voir que tous les niveaux du gouvernement évitent d'envisager sérieusement les problèmes qui se posent à la nation. Partout au pays, on parle du coût de la vie, du logement, de la pollution de l'air, de la pollution du sol et de l'eau, des gens qui perdent la vie ou subissent des blessures dans les accidents de la route et bien d'autres choses. Ce qui se produit ici ne se produit probablement pas dans aucun autre pays du monde occidental. Pourtant, l'impression se répand parmi notre population qu'à aucun palier de gouvernement, seul ou de concert avec les autres, on ne fait face à ces problèmes.

Aussi longtemps que nous allons à la dérive, cette attitude cynique envers nos chefs et nos institutions publiques continuera de croître. Je propose donc qu'en plus d'établir un ordre de priorités politiques non seulement dans le domaine fédéral mais en collaboration avec les autres niveaux du gouvernement...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Grafftey:** Puis-je finir ma phrase?

**Une voix:** Finissez-en.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Je regrette mais il n'y a pas consentement unanime.

**M. Grafftey:** Très bien, monsieur l'Orateur, mais j'étais au milieu d'une phrase.

**M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le discours de l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) qu'il qualifie lui-même d'objurgation passionnée. Il a dit qu'il y a, au sein du cabinet ainsi que dans les rangs du parti libéral, de très nombreux membres appartenant à ce qu'il appelle la bureaucratie. Il faisait évidemment allusion à ceux qui, ayant pris leur retraite après une brillante carrière dans la fonction publique du Canada, se sont consacrés à la vie publique ou y sont entrés par voie d'élection et siègent dans cette Chambre. Il est vraiment étrange qu'après avoir été au pouvoir pendant cinq ans, le parti que représente mon honorable ami n'ait pas trouvé davantage l'heur de plaire à qui que ce soit dans la bureaucratie, comme il l'appelle. Combien y en a-t-il, parmi ces personnes, qui soient allées siéger à la Chambre du côté de mon honorable ami? Il me semble que les plus aptes, au Canada, à émettre un jugement sur les partis politiques devraient être ceux qui les ont le mieux servis. Qu'aucun d'entre eux n'ait jugé bon de tenter de se faire élire afin de siéger de ce côté-là de la Chambre, après avoir vécu l'expérience du gouvernement conservateur de 1957 à 1963, est sûrement révélateur.

• (12.10 p.m.)

N'oublions pas qu'en discutant le budget aujourd'hui nous étudions un budget présenté au printemps. Le congé d'été a donné amplement de temps au pays, aux représentants du monde des affaires et de l'industrie en particulier, pour réfléchir aux questions budgétaires et financières en général. Les gens qui s'intéressent sérieusement à toutes ces questions se sont arrêtés, entre autres, au volumineux rapport Carter qui a été déposé au printemps. Certains députés ont eu le temps de le digérer au cours des mois d'été, de même que nombre de personnes s'adonnant aux affaires ou à l'industrie.

Une des recommandations qui ont le plus suscité d'inquiétude lors de la parution du rapport fut celle-ci: qu'une revision générale soit faite dans le domaine des impôts sur les mines, les puits de gaz et de pétrole, et l'industrie d'extraction. Cette proposition a soulevé de telles protestations que le ministre a rassuré quelque peu les milieux industriels dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 11 mai dernier, qui figure à la page 111 du hansard et dont voici un passage:

> Entre-temps, bon nombre de contribuables nous ont signalé qu'en certains cas l'incertitude elle-même qui résulte du rapport de la Commission royale les pousse à agir comme si le gouvernement avait fait siennes les recommandations de la Commission.

Un peu plus loin on lit:

> Nous avons étudié avec soin les mesures que nous pourrions prendre à ce moment-ci afin d'atténuer cette incertitude, sans entraver indûment la liberté d'action du gouvernement dans le choix de la forme définitive à donner à la réforme fiscale qu'il proposera au Parlement.

Après cela, le ministre fait deux promesses qu'il croit opportunes, pour mettre les intéressés à même de poursuivre la mise en œuvre de projets importants, jouissant dans une large mesure des dispositions de la loi relatives aux stimulants. Voici ce qu'il a dit:

> Le premier engagement concerne l'exemption triennale accordée aux nouvelles mines. Nous avons conclu que si le gouvernement décidait de proposer la suppression de cet encouragement, il ne le ferait pas de manière à supprimer l'exemption à l'égard du revenu gagné avant le 1er janvier 1974 et qu'il n'apporterait aucune modification essentielle aux modalités d'application de cette exemption avant cette date.

Plus loin, il ajoute:

> Le second engagement intéresse les conditions actuellement accordées aux prospecteurs et à leurs bailleurs de fonds en vertu de l'article 83 de la loi de l'impôt sur le revenu. Si le gouvernement décidait de proposer le retrait de cet encouragement, les montants reçus avant le 1er janvier 1969 et qui se rattachent à des biens ou des intérêts acquis avant le 1er janvier 1968, ne seraient pas touchés.

On s'est réjoui de ces assurances, mais elles sont d'une durée relativement courte et signifient seulement à l'industrie minière que la refonte complète du régime fiscal, de toute façon, n'aura pas lieu d'ici quelques années.

De nombreuses associations ont préparé, pendant les mois d'été, des mémoires à l'intention du ministre. Elles y exprimaient leur avis sur les recommandations du rapport de

la Commission Carter. Avant de parler du contenu de ces mémoires, j'aimerais résumer ces recommandations qui ont tellement effrayé l'industrie minière et les compagnies d'extraction. Voici un extrait de la page 339 du Tome 4 de ce rapport:

Après avoir examiné attentivement les nombreux arguments invoqués à l'appui d'allégements spéciaux consentis aux industries minière et pétrolière, nous en sommes venus à la conclusion, qu'en général, l'adoption des réformes suggérées pour l'imposition des entreprises et des sociétés rendrait inutiles et inacceptables les allégements spéciaux accordés à ces industries. La déduction d'épuisement exprimée en pourcentage et l'exemption de trois ans accordée aux mines nouvelles coûtent fort cher en termes de recettes fiscales, et les renseignements disponibles indiquent que ces allégements sont inefficaces (c'est-à-dire qu'ils ont relativement peu d'effet sur l'exploration et la production minières et pétrolières par dollar de recettes fiscales sacrifiées).

Puis, nous trouvons ces mots au milieu de la page suivante:

Il ne fait aucun doute que ces allégements apportent un encouragement aux industries minière et pétrolière. En raison de ces allégements, le Canada effectue plus d'investissements dans ce secteur et un plus grand nombre de personnes y trouvent un emploi. De plus, il ne fait pas de doute que le volume de nos exportations de minéraux et de pétrole est plus élevé et il est également incontestable que le volume de nos importations de minéraux et de pétrole est moindre qu'il ne le serait en l'absence de ces allégements. En outre, les réserves minières et pétrolières canadiennes connues sont probablement plus grandes qu'elles ne le seraient autrement.

Après ces aveux hésitants, la Commission Carter poursuit en ces termes:

A notre avis, les allégements octroyés ont probablement provoqué une augmentation des capitaux et de la main-d'œuvre affectés à l'extraction des minéraux et du pétrole; cependant, rien n'indique que le bien-être économique général de la population canadienne en a été amélioré. Même si ce résultat avait été atteint, les allégements accordés auraient constitué une méthode inutilement coûteuse pour la réalisation de ce but.

Puis, nous trouvons le passage suivant à la page 426:

La loi de l'impôt sur le revenu contient actuellement des dispositions spéciales touchant les industries minière et pétrolière, dont les plus importantes suivent:

*a*) Les sociétés qui remplissent les conditions prescrites peuvent déduire de leur revenu, quelle qu'en soit la provenance, leurs frais d'exploration et de mise en valeur, au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Elles peuvent également reporter en avant, sans limite de temps, les frais qui n'ont pu être déduits.

*b*) Les nouvelles entreprises minières sont exemptées de l'impôt pendant les trois premières années de leur exploitation.

*c*) Les sociétés pétrolières, gazières et minières, de même que leurs actionnaires, peuvent déduire à titre d'épuisement, une partie de leur revenu provenant de l'exploitation pétrolière, gazière ou minière.

On lit ce qui suit à la page 430 du rapport:

Une analyse minutieuse des nombreuses raisons favorisant les allégements fiscaux que l'on accorde actuellement à l'industrie minière et pétrolière n'indique nullement que leur suppression nuirait à notre économie.

Et encore à la page 434:

...tous les profits réalisés lors de l'aliénation de biens miniers et pétroliers devraient être inclus dans le revenu.

Enfin, à la page 435, le rapport énonce les recommandations suivantes:

Les allocations d'épuisement applicables aux industries minière et pétrolière devraient être abolies immédiatement... L'exemption triennale relative aux nouvelles mines devrait être supprimée... On devrait imposer les bénéfices que réalisent les prospecteurs et les commanditaires.

• (12.20 p.m.)

Ces déclarations ont beaucoup inquiété l'industrie minière et ont provoqué une avalanche de mémoires adressés au ministre des Finances (M. Sharp). Elles ont aussi inquiété le ministre des Finances lorsqu'il les a lues dans le rapport Carter je crois, car le 11 mai, il a assuré à l'industrie minière qu'elle n'avait rien à craindre pour quelque temps.

J'aimerais parler de certaines déclarations qui se trouvent dans les mémoires, car il est utile de rappeler à la Chambre l'importance de l'industrie minière au Canada et de montrer les répercussions que certaines recommandations du rapport Carter, si l'on y donnait suite, auraient sur une industrie aussi importante. Je parlerai en premier du mémoire de la *Mining Association of British Columbia*, adressé au premier ministre et au conseil exécutif de la Colombie-Britannique. Il est étrange de voir cette association s'abandonner à la merci du premier ministre de la Colombie-Britannique en espérant qu'il protégera ses membres contre le ministre des Finances et M. Carter. A la page 4 du mémoire, il est écrit:

La grande importance de l'industrie minière ne le cède qu'à celle de l'industrie forestière. En 1966, à l'exclusion du pétrole, la production minière en Colombie-Britannique s'est élevée à 284 millions de dollars. On y compte 29 mines en activité, dont 11 ont commencé à produire pendant les sept dernières années. Huit autres propriétés sont en voie d'aménagement ou de préparation active en vue de la production.

Depuis que la première once d'or a été lavée à la batée dans le Fraser en 1859, l'industrie minière de Colombie-Britannique a produit un vaste éventail de minéraux d'une valeur globale de près de 6 milliards, en dépit des grandes fluctuations qui y ont caractérisé les premières années de cette industrie.

Elle emploie directement 15,000 personnes environ, et sa liste de paie annuelle dépasse les 90 millions de dollars. Les mines en activité représentent une somme très importante de capitaux engagés; à elles seules, les nouvelles mines en voie d'établissement ont exigé plus de 400 millions.

Voici ce que le mémoire ajoute plus loin, à la page 5:

L'industrie a acheté, en 1966, du combustible, de l'électricité et des fournitures de transformation pour un montant de plus de 50 millions.

Les compagnies minières de la Colombie-Britannique versent une bonne part des taxes municipales, provinciales et fédérales; l'an dernier, elles ont payé plus de $30,000,000...

La plupart des minéraux produits en Colombie-Britannique sont exportés sous forme de concentrés ou de métaux affinés et comptent pour une part appréciable des recettes provinciales provenant des exportations, soit plus de 200 millions, en 1966. Dans tout le Canada, environ 60 p. 100 de la production minière est exportée, ce qui représente près d'un tiers du commerce global d'exportation du pays.

A la page 6, le mémoire signale:

Durant les sept dernières années, la capacité de transformation en concentrés de la Colombie-Britannique est passée de 32,000 tonnes par jour à plus de 80,000 tonnes par jour et l'on compte qu'elle atteindra 180,000 tonnes par jour d'ici 1970... En 1966, plus de 80,000 concessions ont été obtenues dans la province, par rapport à 12,000 en 1960, et l'on estime qu'environ 1,000 prospecteurs ont participé à la recherche de nouveaux gisements miniers.

C'est ainsi que l'industrie minière, en Colombie-Britannique, contribue à enrichir la province et le Canada grâce à l'exportation de minerais et de concentrés.

Je reviendrai maintenant brièvement au mémoire adressé au ministre des Finances par la *Mining Association of Canada*, au sujet du rapport Carter. Voici ce qu'on y dit à la page 3:

Si les propositions de la Commission étaient adoptées, elles auraient pour conséquence d'éliminer les puissants stimulants actuels pour l'exploration minière...

On veut parler des stimulants que je viens d'évoquer en parlant du mémoire de la *Mining Association of British Columbia*. Le mémoire poursuit en ces termes:

La suppression du dégrèvement fiscal pour le de l'exonération fiscale de trois ans accordée aux nouvelles mines détruirait le climat économique favorable qui est actuellement un stimulant pour l'exploration minière et qui encourage la direction des mines à envisager des entreprises marginales, sans compter qu'elle éliminerait un grand nombre de nouvelles mines.

La suppression du dégrèvement fiscal pour le profit initial réalisée à la suite de la découverte heureuse d'un prospecteur et d'un commanditaire pourrait enlever aux prospecteurs le désir d'effectuer ces recherches vitales mais souvent décevantes de ressources minérales... Cela découragerait au Canada les particuliers et les compagnies d'exploration.

La redistribution des ressources des industries d'extraction à des fins plus utiles, prévue par la Commission, est pure hypothèse, pure théorie. Les fonds destinés à l'exploration, qui ont lancé l'industrie minière du Canada, sont capricieux et peuvent facilement être détournés vers l'étranger.

Le ministre a aussi entendu dire que les prospecteurs, leurs commanditaires et les explorateurs sont souvent des gens démunis de capitaux importants. En particulier, je mentionnerai une lettre du président de la *Prospectors' and Developers' Association*, dont les bureaux se trouvent à Toronto, M. Alex C. Mosher; cette lettre est adressée au ministre des Finances et aux députés. Dans le mémoire qui s'y trouve annexé, on peut lire:

...en Ontario, environ 420,000 concessions ont été jalonnées de 1907 à 1953; ceci a amené la formation de 6,679 compagnies minières ou syndicats; 128 de ces compagnies ont atteint le niveau frappé par les impôts provinciaux, et seules 54 peuvent être considérées comme des entreprises fructeuses.

Nous voyons donc combien de travaux d'exploration doivent être effectués avant qu'on découvre de nouvelles ressources minières, et combien il est nécessaire d'encourager ces gens grâce à notre système de stimulants.

M. Mosher poursuit:

C'est un rude original, un individualiste à tous crins qui ose délimiter une concession en se disant avec conviction «ceci est à moi» et dont les perspectives d'échec sont de 3,000 contre 1. Beaucoup se lancent dans cette entreprise longue et ardue, où pullulent mouches noires et moustiques; peu réussissent à porter un jour cravate noire et smoking.

J'ai reçu une lettre d'un prospecteur, un certain M. Robert Zielinski de Vancouver. Voici ce qu'il dit:

Je fais activement de la prospection à plein temps et j'ai été étroitement lié avec l'industrie minière depuis 16 ans. J'aimerais donc vous communiquer avec l'optique du prospecteur mes vues et mes opinions sur le sujet.

Son opinion semble vraiment très raisonnable.

La Commission Carter recommande la suppression de l'allègement fiscal dont jouissent les prospecteurs privés et commandités. Pour être véritablement encouragé, le prospecteur devrait avoir droit à un allègement limité sur les gains qu'il réalise par la vente de concessions minières ou d'actions reçues dans des transactions, mais cette détaxe ne devrait pas dépasser $10,000 annuellement et devrait être calculée sur une période de cinq ans. Tout montant dépassant l'exemption de $10,000 serait traité comme une plus-value des capitaux imposable comme l'a recommandé la Commission Carter.

Ce qui suit vaut d'être cité, car il nous relate les risques qu'affronte le prospecteur individuel et commandité dans sa chasse aux mines dans nos terres septentrionales et lorsqu'il en découvre une.

En règle générale, le prospecteur régulier a une instruction limitée et il est peu versé en affaires. J'ai constaté au cours des années que, dans la plupart des cas, les hommes d'affaires avec lesquels il doit traiter le dupent dans les transactions relatives à ses concessions minières ou dans la formation de nouvelles compagnies. Comme ces hommes d'affaires sont plus rusés et plus au courant des subtilités des lois minières, en règle générale ils retirent une tranche plus importante des avantages et, je le répète, dans bien des cas ils camouflent leurs gains derrière la protection qu'offrent les mots «prospecteurs individuels» ou «commanditaires». Ce sont eux que la division de l'impôt devrait passer au crible.

• (12.30 p.m.)

A mon avis, on devrait permettre au prospecteur de déduire ses dépenses d'investissement dans

des entreprises de prospection minière, mais il devrait verser des impôts sur ses gains nets. Je conviens qu'il faudrait calculer son revenu sur une période de 5 ans.

La *British Columbia and Yukon Chamber of Mines*, une vieille institution digne de confiance dont les bureaux sont situés dans la ville de Vancouver, a aussi soumis au ministre un mémoire à ce sujet. J'aimerais en citer un bref passage:

Les 1,400 membres de la *B.C. & Yukon Chamber of Mines* représentent environ 600 prospecteurs, ingénieurs et géologues à titre individuel; 350 petites et grandes compagnies minières et 450 maisons de commerce, qui s'intéressent principalement à tout ce qui touche aux mines. A l'heure actuelle, en Colombie-Britannique et au Yukon, travaillent activement 1,000 prospecteurs, 500 à 1,000 ingénieurs et géologues, 375 petites compagnies, 75 grandes compagnies, 200 à 300 compagnies qui appuient les travaux de recherche et d'exploration. Neuf des onze nouvelles mines entrées en production en Colombie-Britannique depuis 1960 ont été découvertes et mises en valeur par des prospecteurs et leurs commanditaires.

**M. Nielsen:** Le député a-t-il le texte de la recommandation de la Chambre des mines du Yukon et, si oui, voudrait-il la faire consigner au compte rendu?

**M. Deachman:** Je ne crois pas avoir sous les yeux une recommandation de la Chambre des mines du Yukon. Je viens simplement de citer un paragraphe du mémoire de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon.

On a aussi expédié aux députés et présenté au gouvernement un mémoire émanant de Brenda Mines Limited, l'une des entreprises minières les plus nouvelles et les plus prospères de Colombie-Britannique. Le document illustre très bien ce qui se produit quand on aménage dans une province une mine nouvelle et importante. J'aimerais donner lecture d'un bref passage montrant l'effet, pour une collectivité, de l'entrée en production d'une mine de ce genre au Canada. A la page 31 (version anglaise) du mémoire, on lit ceci:

La Brenda comptera 350 employés qui toucheront 3 millions de dollars par année en salaire.

A chaque emploi à la mine même correspondront au moins cinq autres emplois dans d'autres secteurs de l'économie canadienne.

D'ici 1972, dans le centre de l'Okanagan seulement, la mine sera, directement ou indirectement, le gagne-pain d'environ 900 travailleurs.

L'ensemble des opérations de la Brenda fourniraient 18 millions par année en salaires, dont 7 millions seront gagnés dans l'Okanagan.

Le programme de construction de la Brenda produira 9 millions de dollars en recettes fiscales pour les gouvernements fédéral et provinciaux, tandis que les opérations en rapporteront plus tard plus de 7 millions par année.

L'exportation de concentrés rapportera jusqu'à 26 millions de dollars par année en change étranger.

Voilà ce qu'une seule bonne mine peut faire, tout en encourageant les nombreux prospecteurs et explorateurs parcourant toutes les parties du Canada à la recherche de ses précieux minerais.

Il y a aussi le mémoire que le Board of Trade de Vancouver a présenté au ministre des Finances au sujet du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Ce mémoire a été rédigé sous la direction d'un comité spécial du Board of Trade, qui a travaillé d'arrache-pied afin de présenter au ministre un document intelligent et fouillé sur le rapport Carter. M. A. R. Ilersic, qui a contribué à sa préparation, est professeur en études sociales à l'Université de Londres; il a écrit deux ouvrages classiques sur l'imposition et la politique fiscale. L'un a pour titre *Government and Fiscal Policy in Post-War Britain*, et l'autre, *Taxation of Capital Gains*. Un autre collaborateur à la rédaction du mémoire, est sir Frank Bower, ancien chef du bureau de l'imposition à l'*Unilever Limited*. Il a été président de l'*Association of British Chambers of Commerce*, de 1958 à 1960, et président du comité de l'imposition de cette association. J'aimerais citer un passage du mémoire, à la page 18:

Notre organisme ne s'oppose pas aux réformes fiscales elles-mêmes à l'égard des industries d'exploitation. Il s'oppose à toute proposition qui entraverait leur développement. La Commission affirme que ces capitaux étrangers afflueraient toujours au Canada; mais cette affirmation ne repose que sur deux hypothèses des plus douteuses. La première, c'est que les portefeuillistes étrangers intéressés aux minéraux et au pétrole ne sauraient trouver mieux ailleurs, compte tenu de tous les autres éléments, y compris l'imposition. La seconde, c'est que l'industrie canadienne, exception faite du secteur engagé à l'extraction, offre aux portefeuillistes étrangers d'autres perspectives d'investissement tout aussi attrayantes.

Vu que la Commission propose d'abolir les allocations d'épuisement et d'annuler progressivement l'allègement triennal pour les nouvelles mines, il en résulterait un amoindrissement sensible des attraits relatifs offerts à ces industries au Canada en matière d'investissement. Des impôts sur la plus-value du capital, proposé par la Commission, pourrait avoir une influence encore plus décourageante sur les portefeuillistes dans le secteur de l'extraction, notamment sur le petit capitaliste, que l'abolition des allocations d'épuisement et des allègements initiaux.

Pour conclure, c'est là une industrie canadienne qui ne peut vivre et se développer que dans un climat de confiance à long terme. Il lui faut ce climat si elle veut attirer des investissements. Cela vaut surtout pour les industries minières et d'extraction du Canada, car seuls des travaux d'exploration très poussés permettent de trouver des mines. Une fois un gisement découvert, il faut encore faire des travaux considérables avant de passer à la production. Même les gisements qui finissent par être exploités ne sont pas toujours les entreprises les plus réussies. A l'analyse, nous constatons qu'il faut découvrir 3,000 concessions minières pour s'assurer une mine

à bon rendement. Voilà donc autant de raisons d'encourager cette grande industrie canadienne si nous voulons qu'elle soit florissante.

Il y a certaines choses que j'aimerais demander au ministre d'étudier, quant à cette industrie pour lui donner la confiance nécessaire à l'épanouissement d'une grande industrie canadienne. D'abord, malgré les assurances du ministre dans sa déclaration du 11 mai, l'industrie minière a encore des doutes au sujet de son avenir par suite du rapport de la Commission royale Carter. J'aimerais que le ministre assure l'industrie, une fois de plus, qu'il n'y aura pas de bouleversement massif de nature à la troubler et que s'il y a des réforme fiscales dans ce secteur, elles ne porteront pas un coup fatal à l'industrie minière et aux capitaux qui y ont été investis. Je demande au cabinet d'affirmer de nouveau à ceux qui font des placements dans l'industrie minière au Canada que les investissements étrangers y sont les bienvenus. Je crois qu'on devrait les assurer qu'ils n'ont pas à craindre que le gouvernement actuel ou un autre prenne des mesures répressives contre les capitaux étrangers parce que nous qui venons de l'Ouest savons qu'il faut des capitaux dans ce pays.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré.

**M. Deachman:** Puis-je avoir un instant pour terminer?

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** L'honorable député a-t-il le consentement unanime de poursuivre?

**M. Mongrain:** Non.

• (12.40 p.m.)

**M. Deachman:** Plaît-il à la Chambre de me laisser terminer mes remarques?

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Je regrette, mais le député n'a pas le consentement unanime de la Chambre.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je serais disposé à accorder une minute ou deux à l'honorable député, mais j'avertis la présidence que, désormais, nous exigerons qu'on s'en tienne à la limite de temps.

[*Traduction*]

**M. Deachman:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je voudrais souligner les points suivants. On doit fournir les assurances à long terme suivantes: la transformation radicale de la répartition des stimulants et des impôts ne bouleversera pas l'industrie minière. Le Canada accueillera favorablement les investissements étrangers. L'augmentation du total des impôts prélevés sur l'industrie ne dépassera pas le total des perceptions qui rend possible la concurrence de nos dollars avec ceux des États-Unis, par exemple. Nous devons être capables d'assurer à l'industrie canadienne que nous pouvons régler rapidement le problème de la confédération afin de pouvoir offrir aux investisseurs étrangers un climat de stabilité économique.

Quiconque a lu, ce matin, les articles de la page financière du *Globe and Mail* ou a écouté les paroles prononcées récemment à Québec par M. Kierans, doit connaître mon point de vue. C'est dans ces domaines que l'industrie minière doit obtenir ces assurances à long terme afin de pouvoir se maintenir et se développer. Je vous remercie de votre amabilité, monsieur l'Orateur.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) de l'excellent discours qu'il vient de prononcer. Il est regrettable que le ton général et la teneur de son discours diffèrent tant de ce que nous entendons des banquettes ministérielles, et qu'à l'instar des autres libéraux de la Colombie-Britannique occupant l'arrière-ban, il soit si peu écouté des ministres, membres de son parti, qui sont responsables des décisions concernant notre province. Je rappellerais au député, qui doit se sentir très peu utile là-bas, que nous lui ferions bon accueil ici, n'importe quand, pour faire valoir les intérêts de la Colombie-Britannique.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement dire au député que je puis très bien les faire valoir d'ici, et je le fais fréquemment.

**M. Johnston:** C'est exactement ce que je dis. Le député parle très bien, mais ses paroles ont très peu d'effet. Voilà le problème.

J'aimerais parler ce matin d'un article publié dans la *Province* de Vancouver, le lundi 2 octobre, et écrit par Alex Young. L'article a paru dans la rubrique intitulée «Commentaires de Victoria» et portait en tête «D'autres provinces jouissent d'une plus grande égalité que la Colombie-Britannique». On y signale certains problèmes mentionnés par le préopinant qui sont très réels pour la province. L'article se fonde sur certaines remarques faites par l'honorable Kenneth Kiernan, ministre de la Récréation et de la Conservation au sein du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique.

Comme beaucoup de gens de ma province, M. Kiernan se préoccupe de ce que le gouver-

nement fédéral n'a pas su appliquer des politiques équitables d'un bout à l'autre du Canada. Selon l'article, il cite divers exemples. L'un d'eux a trait aux achats faits par la Colombie-Britannique dans les provinces centrales et aux ventes de la Colombie-Britannique aux provinces centrales. Évidemment, il n'existe aucune difficulté dans ce domaine, car il n'y a pas de barrière tarifaire entre les provinces, mais M. Kiernan signale l'effet de la politique tarifaire actuelle sur la province.

On signale dans cet article que la Colombie-Britannique achète du reste du Canada de trois à cinq fois plus qu'elle ne vend, en termes de dollars. Les marchandises vendues au reste du Canada le sont en général aux prix des marchés mondiaux, mais celles que la Colombie-Britannique achète du reste du Canada portent, à titre de protection tarifaire, une surcharge considérable au regard des prix mondiaux. En une année, la surcharge correspond à la protection tarifaire à l'égard des marchandises vendues aux provinces centrales par la Colombie-Britannique atteint peut-être les dix millions de dollars, au regard des prix mondiaux. D'autre part la protection tarifaire sur les marchandises achetées des provinces centrales représente annuellement estime-t-on, une surcharge de plus de 100 millions de dollars, par rapport aux prix mondiaux. Ce sont les habitants de la Colombie-Britannique qui font les frais de la surcharge.

M. Kiernan se préoccupe aussi de l'aide que l'ensemble du Canada accorde à des entreprises locales; ce qui l'inquiète aussi, c'est que la Colombie-Britannique ne peut obtenir de subventions directes du gouvernement fédéral pour des entreprises comme l'aménagement de la rivière de la Paix ou du fleuve Columbia, ou la construction du chemin de fer Pacific Great Eastern. Pourtant, le gouvernement central peut verser d'énormes sommes pour le barrage de la Saskatchewan, la voie maritime du Saint-Laurent ou la Chaussée prévue dans le détroit de Northumberland. Bref, M. Kiernan croit que les politiques fédérales devraient s'appliquer d'une façon équitable partout au pays.

La réponse donnée, le 4 octobre, par le ministre des Finances (M. Sharp) à une question soulevée à la Chambre au sujet des exportations de fibres japonaises au Canada a fait ressortir toute cette question et démontré comment cette dernière se rattache au débat actuel sur le budget. A la page 2800 du hansard de cette date figurent les paroles suivantes du ministre:

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà invité le gouvernement du Japon à prendre de telles dispositions.

Il parlait d'une restriction à ces exportations de fibres au Canada. Il poursuivait:

Quand j'étais à Rio, j'ai eu l'occasion de parler personnellement au ministre des Finances du Japon afin d'appuyer nos revendications.

Alors qu'il était à Rio, le ministre savait-il qu'il se déroulait à peu près au même temps, à la Chambre, un débat sur la disparition progressive du marché du blé canadien au Japon? Je l'ignore. Si le ministre japonais des Finances l'avait su, la demande de notre ministre des Finances l'aurait laissé fort perplexe, j'en suis sûr.

J'ai été très étonné l'autre jour, lorsque le ministre des Finances a fait cette remarquable déclaration, qu'aucun représentant des régions céréalières des Prairies, à la Chambre, ne s'est levé pour poser une question supplémentaire. Je soupçonne que le sens de la réponse concernant cette industrie importante des Prairies leur a échappé. J'espère qu'il en était ainsi et que depuis quelques semaines, ils ne se préoccupent pas de la région atlantique au point d'estimer que la politique s'est tellement modifiée qu'ils ne peuvent plus formuler d'objections.

Sous ce rapport, je voudrais de nouveau féliciter le député de Vancouver-Burrard (M. Basford) de sa diligence à poser une question supplémentaire à ce moment-là, soulignant que même s'il pouvait fort bien parler au nom de sa province, comme l'avait fait le député de Vancouver-Quadra, on semblait demeurer singulièrement sourd à ses paroles. Nous avons un ensemble de politiques tarifaires et, si nous pouvons croire le ministre des Finances, le gouvernement semble avoir l'intention de mettre activement à exécution une politique qui aura, à longue échéance, un effet discriminatoire sur les exportations de la Colombie-Britannique et de l'Ouest, perpétuant ainsi une tendance qui est de plus en plus importante pour nous.

• (12.50 p.m.)

La marge entre nos exportations vers le Japon et nos importations en provenance de ce pays augmente constamment. Elle accuse une augmentation annuelle. Nous, Occidentaux, accusons généralement les Orientaux d'être impénétrables, mais essayez de comprendre les initiatives du gouvernement en ce domaine! Le ministre du Commerce (M. Winters), au cours du débat sur le blé, défend la position de son gouvernement et affirme que nous avons adopté une politique de vente mordante, puis, deux jours plus tard, le ministre des Finances avoue que notre politique de vente n'est pas aussi mordante que ça. Mais que dirait-il, si le gouvernement japonais demandait au gouvernement canadien de freiner ses ventes de blé au Japon?

La situation est d'autant plus sérieuse que les répercussions de la négociation Kennedy, dont on a dit tant de biens au cours de ce débat et depuis quelques mois, sont gravement compromises en ce moment par une attaque massive d'intérêts protectionnistes américains. Nous ne pouvons affirmer que les objectifs de la négociation Kennedy ont été atteints. Encore l'autre jour, la Chambre des représentants a adopté un bill qui peut être très préjudiciable à la notion même des réductions tarifaires dans le cadre de la négociation Kennedy. Nous espérons donc que le gouvernement accordera au commerce avec le Japon et, en fait, avec toute la zone du Pacifique, l'importance qu'il dit lui attacher. En somme, il s'agit du gouvernement dont le premier ministre a dit à la Colombie-Britannique, où il s'était rendu il y a quelques mois, de ne pas étendre, de son propre chef, son commerce dans la zone du Pacifique, que c'est le gouvernemnet fédéral qui s'occupera des intérêts de l'Ouest dans cette région. Il l'a dit très explicitement. Pourtant, je suis sûr qu'après les entretiens du ministre des Finances avec son homologue japonais, à Rio, l'autre jour, il faudra tout le charme, l'habileté et la bienveillance du cabinet tout entier, et du premier ministre de la Colombie-Britannique, pour réparer le tort causé. La Colombie-Britannique devra agir de sa propre initiative, indépendamment de toute décision d'Ottawa, pour vendre ses produits et étendre son commerce dans la zone du Pacifique.

Le député de Coast-Capilano (M. Davis) a prononcé hier un discours qui m'a fort intéressé. Durant l'été il a visité tous les coins de la Colombie-Britannique avec un fort contingent de secrétaires parlementaires et de ministres. Pour quelle raison au juste, je l'ignore. J'espère que c'était dans l'intérêt bien compris de la Colombie-Britannique, mais je soupçonne que c'était pour un tout autre motif. Je puis assurer à la Chambre que les représentants du gouvernement ont battu les sentiers de la province et qu'ils devraient être en mesure maintenant de parler à la Chambre clairement et avec compétence de cette région du Canada. Je ne m'étonnerais pas, cependant, que la raison et le but de leur visite se trouvent ailleurs.

Le ministre des Finances était de ce pèlerinage. Malheureusement j'étais absent quand il s'est imposé à la conférence libérale à Salmon Arm et s'est entretenu avec les bonnes gens de l'intérieur de la Colombie-Britannique. J'espère qu'il a écouté attentivement ce qu'ils lui ont dit au sujet des échanges commerciaux et des projets dont le député de Vancouver-Quadra a donné un aperçu dans son discours.



Le député de Coast-Capilano a dit des choses intéressantes au sujet du programme des régions désignées lorsqu'il était dans la vallée de l'Okanagan. Cette région a semblé fort populaire, étant donné le grand nombre de ministres et de secrétaires parlementaires qui l'ont visitée. Je sais que la beauté du paysage et la température qui y a régné tout l'été auraient attiré presque n'importe qui, mais je doute que ce soit les lacs, l'air pur et le firmament qui ont suscité cet intérêt soudain.

Le député a parlé de la possibilité qu'on mette fin sous peu au programme de région désignée. Je serais le premier à dire qu'il a été très avantageux pour la vallée de l'Okanagan, mais, à mon avis, les avantages qu'il a valus à la région et à la province ne font que commencer à se faire sentir. Si cette région de la Colombie-Britannique était soustraite au programme des régions désignées, cela ne serait d'aucune utilité aux autres parties de la province, et l'unique secteur de la Colombie-Britannique qui resterait dans la région désignée serait la petite ville de Fernie, laquelle n'a pu jusqu'ici réussir à attirer aucune importante industrie nouvelle en dépit du programme. Cependant, dans tout le reste du Canada, de vaste régions participent encore à ce programme.

Nous savons que le ministère de l'Industrie a jugé bon de retirer la région de Skookumchuk, dans Kootenay-Est, du programme visant les régions désignées, lorsqu'il est devenu apparent qu'une usine de pâtes et papiers fort importante y serait construite. Donc la province n'a pas beaucoup profité de ce programme si l'on songe à la somme globale des subventions qui ont été versées. Cela ne se compare pas aux dépenses faites en Ontario, au Québec ou dans presque toutes les autres provinces. Si l'on mettait fin sous peu au programme en Colombie-Britannique, ce serait un exemple de plus d'une politique nationale inéquitable de la part du gouvernement actuel.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est levée à une heure.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 heures et demie.

**M. Johnston:** Monsieur l'Orateur, avant le dîner, je parlais des politiques du gouvernement à l'égard de la Colombie-Britannique, notamment à propos d'un récent discours prononcé par le député de Coast-Capilano durant

son passage dans la région d'Okanagan, où il a parlé des subventions aux régions désignées. Hier, il a parlé aussi de la mise en valeur des gisements houillers dans la région de Fernie, dans le Sud-Est de la province, disant net qu'il s'opposait aux subventions du gouvernement pour la mise en valeur de cette ressource.

Or, il a omis d'indiquer sa prise de position sur le prolongement de la ligne du *Great Northern Railway* jusqu'à Fernie, qui est certes une question capitale. Si l'on ne verse pas de subvention et que le Pacifique-Canadien ne transporte pas ce charbon, il reste encore une solution, mais le député a négligé de préciser son attitude sur cette question.

Lorsque le député de Coast-Capilano prend la parole, il exprime un point de vue un peu différent de celui du député de Vancouver-Quadra ou du député de Vancouver-Burrard (M. Basford) parce que nous ne savons pas s'il exprime une opinion officielle. En revanche, nous savons que siégeant en face, il a des espoirs et des aspirations. Ce que nous ignorons, c'est s'il tâte simplement le terrain ou s'il nous communique la politique du gouvernement fédéral. J'espère qu'il nous fournira des éclaircissements sur certaines de ces questions.

Voilà donc, monsieur l'Orateur, l'essentiel de mes observations. Je me suis efforcé de montrer que dans l'Ouest nous voulons que les politiques nous soient favorables à l'avenir. Nous savions, comme le ministre des Finances, j'en suis sûr, lorsqu'il s'est entretenu avec le représentant japonais au sujet des textiles, que ces textiles n'entraient pas au Canada sous le régime du *dumping* mais par les voies commerciales ordinaires. Nous le tenons de M. Grey, le sous-ministre adjoint des Finances, et le ministre devait assurément le savoir. Même s'il préconise le libre-échange, nous de l'Ouest aimerions avoir un indice que c'est bien la politique que le gouvernement fédéral a l'intention de suivre.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais citer non point M. Kiernan, membre du cabinet de la Colombie-Britannique, mais l'auteur d'un article publié dans la *Province* du lundi 2 octobre dernier. Après avoir énuméré certaines plaintes, il a déclaré:

> Voilà de graves sujets de plainte. Pourtant le gouvernement fédéral a été plutôt enclin à les prendre à la légère.
>
> Il est peut-être amusant de se moquer des tendances séparatistes de la riche province de Colombie-Britannique. Mais est-ce trop demander, une fois que les rires auront cessé, qu'Ottawa se penche avec plus de sérieux et de sincérité sur chacune des plaintes formulées par le gouvernement de la Colombie-Britannique, par la voix de Kiernan, et y raporter ensuite des réponses définitives—s'il le peut?

**M. Herridge:** L'honorable représentant me permet-il de lui poser une question? Dira-t-il à la Chambre comment il se fait que le Nord de l'Okanagan soit qualifié région désignée?

**M. Johnston:** Monsieur l'Orateur, on peut dire une chose des interruptions des membres du Nouveau parti démocratique: elles sont toujours utiles, contrairement à certaines qui viennent de l'autre côté de la Chambre.

**M. Groos:** Oh!

**M. Johnston:** Voici l'autre question que posent du même coup d'autres députés de ce parti: Pourquoi la région désignée se limite-t-elle à la région qui comprend, par hasard, la circonscription du premier ministre de la Colombie-Britannique? Évidemment, cette question n'est pas du tout motivée. La région s'étend à quatre circonscriptions dans le Sud de la partie centrale: Okanagan-Sud, Okanagan-Nord, Similkameen et Salmon Arm. Si le ministère avait été juste envers la population de Sicamous, une partie de la circonscription de Revelstoke aurait également été incluse lorsqu'on a constitué la région désignée. On le sait peut-être, l'ancienne circonscription de Fernie est une autre partie de la province qui a été désignée. Elle fait maintenant partie de la circonscription de Kootenay, temporairement représentée à l'Assemblée législative provinciale par un néo-démocrate.

• (2.40 p.m.)

Pour revenir à la question de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), les statistiques de l'emploi publiées par le Service national de placement constituent le critère. C'est ce que le ministère de l'Industrie m'a répondu quand j'ai parlé de développement de la région désignée et du refus d'inclure le village de Sicamous, cette décision dépendant entièrement des statistiques du Service national de placement. C'est une question dont doit s'occuper le gouvernement fédéral, et je suis sûr que les statistiques sont dignes de confiance. Le climat et la beauté de la région d'Okanagan attirent beaucoup de gens qui veulent prendre une retraite hâtive et qui souhaitent passer confortablement le reste de leurs jours dans un beau décor. Je sais aussi que l'inflation accélérée provoquée par les politiques du gouvernement actuel force beaucoup de retraités à réintégrer les effectifs travailleurs, où ils ne prévoyaient pas retourner.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Sharp) doit éprouver un vif sentiment de crainte lorsqu'il considère le piteux état de la situation fiscale qu'il ne peut plus maîtriser. En fait, lorsque j'ai écouté le ministre mercredi dernier à la télévision et à la Chambre, je l'ai trouvé lamentable. Nous éprouvons jusqu'à un certain point de la sympathie pour lui.

**L'hon. M. Sharp:** Le député est très réjouissant.

**M. Nielsen:** Le ministre n'a pas de quoi se réjouir. Il se trouve dans le pétrin, dans une situation à laquelle ses collègues du cabinet ont contribué. Il lui fallait faire une déclaration pour tenter d'expliquer l'inexplicable. Il cherche peut-être à déchiffrer l'indéchiffrable. Il a presque réussi. Néanmoins, le ministre n'a malheureusement pas le choix. Pour acquitter les programmes exagérément coûteux de ses collègues tout en luttant contre un déficit de l'ordre de 1 milliard, il lui faut augmenter les impôts. S'il agit ainsi, il ne fera simplement que donner aux ministres plus d'argent à dépenser.

Le ministre dirige les affaires économiques du pays à la manière du conducteur d'un corbillard emballé qui se dirige à fond de train vers les bords d'un précipice. Il le sait et s'en préoccupe. Je me fais du souci pour lui parce que ses collègues, eux, semblent ne pas s'en préoccuper.

**L'hon. M. Sharp:** Je remercie le député.

**M. Nielsen:** Hier soir, à Hamilton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a prononcé un discours au sujet du programme d'assurance frais médicaux. Il ne montrait pas d'inquiétude. Ce que le ministre des Finances a dit mercredi dernier à la Chambre et ce qu'il a dit à la télévision diffère sensiblement de ses discours précédents. Je me souviens encore très bien qu'il y a une ou deux années, il critiquait le gouvernement précédent, en tenant des propos du genre de ceux rapportés le 7 juin 1962 par le *North Hill News*, de Calgary.

> L'économie canadienne, disait-il, a encore été ébranlée par les déficits budgétaires toujours plus importants, dont le dernier en date, s'élevant à 457 millions de dollars, était «mal à propos et excessif.»

Le ministre a trouvé cela terrible. Une autre fois, le *Sun* de Brandon a publié ceci, le 2 juin 1962:

> «Je fais de la politique», a dit M. Sharp le roux, «parce qu'à mon avis nos affaires sont mal administrées. Je pourrais gagner ma vie plus facilement qu'en politique, et je ne suis pas un chaud partisan.»

Le ministre aurait alors ajouté: «Lester Pearson n'est pas un spécialiste en matière de finances...»

[M. Johnston.]

**Une voix:** Quoi?

**M. Nielsen:** Je suis prêt à admettre cela, monsieur l'Orateur. En une autre occasion, soit le 2 juin 1962, la *Free Press* de Winnipeg, qui ne passe pas pour un grand ami des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, a publié un article intitulé «Sharp attaque le déficit budgétaire». En voici un extrait:

> La première responsabilité d'un gouvernement libéral serait de restaurer «l'ordre dans les finances du pays».

**L'hon. M. Sharp:** Ce que nous avons fait.

**M. Nielsen:** «Ce que nous avons fait», dit le ministre. S'il trouve que les finances du Canada sont maintenant en ordre, alors les journalistes canadiens, les rédacteurs, tous les auteurs des commentaires que j'ai lus et du quatrième exposé du Conseil économique ont la berlue. Tel n'est pas mon avis, et le ministre me semble se tromper. Notre situation financière est un fouillis inextricable.

Tous, nous nous rappelons avoir entendu le ministre dire «Notre première responsabilité est d'équilibrer le budget». Avec l'impartialité qu'aime afficher le ministre, lui et ses collègues ont accablé l'ancien gouvernement de reproches à cause de son déficit. Pourtant nous faisons face au déficit le plus élevé qu'ait jamais connu le pays. Je n'ai pas comparé le budget actuel à un budget de temps de guerre, mais je suis porté à dire qu'il s'agit du budget le plus élevé de l'histoire du Canada, en temps de guerre ou de paix. Et le ministre de poursuivre, dans la *Free Press* de Winnipeg en date du 2 juin 1962:

> «M. Pearson ne veut pas monopoliser la scène. Il écoute ses conseillers,»...

J'ai dit que je plains le ministre qui se trouve en mauvaise posture; mon seul désir serait de voir ses collègues du cabinet écouter ses conseils. Peut-être pourrait-il s'entendre avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ayant ainsi évoqué les spectres du déficit financier et déclaré que le gouvernement précédent avait gaspillé l'argent à la manière des marins ivres, le ministre a promis monts et merveilles y compris du blé à $2. Un éditorial du 1er juin 1962 dans le *Globe and Mail* de Toronto, compare le ministre au «duc d'Eglinton». Cela m'a rappelé un autre duc, le duc d'York. Ce dernier appartenait, bien entendu, au régiment de la garde à cheval et les honorables députés se souviennent peut-être de cette rengaine:

> The grand old Duke of York,
> He had 10,000 men.
> He marched them up to the top of the hill
> And he marched them down again
> And when they were up, they were up
> And when they were down, they were down
> And when they were but half way up
> They were nether up nor down.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je demander à l'honorable représentant s'il connaît l'histoire du «grand old Duke of York». Ce qu'il a fait d'admirable pour l'armée britannique a été de la sortir du chaos où l'avaient laissée les officiers subalternes. (*Applaudissements*).

**M. Nielsen:** Je voulais en parler plus tard. Une solution que je pourrais proposer au ministre et à ses collègues, pour nettoyer tout ce gâchis, serait de rendre son portefeuille au prédecesseur du ministre des Finances.

**Une voix:** Par exemple!

• (2.50 p.m.)

**M. Nielsen:** Voilà un homme qui avait de la trempe et savait dire non. Le ministre actuel a montré qu'il n'a pas cette fermeté. C'est ce qui se passe ici. Le ministre fait tout son possible pour exhorter ses collègues au sein du cabinet à la modération puis, après les avoir réprimandés, il bat de nouveau en retraite. Cela est évident d'après le comportement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) hier soir. L'honorable représentant a accusé l'ancien gouvernement, dans le *Star* de Windsor, de «ne pas avoir tenu compte des conseils des experts». Comme ces accusations se retournent sur leur auteur! Le *Star* porte en manchette «Un budget équilibré, plaide Sharp». Voici comment, selon le *Journal* d'Ottawa, le ministre a exprimé son idée: «Nous devons apprendre à vivre selon nos moyens et montrer clairement dès le début que telle est notre intention». Qu'est-il arrivé à ce meilleur des mondes envisagé par le ministre des Finances (M. Sharp). Un déficit d'un milliard de dollars menace le gouvernement actuel et l'ensemble du pays parce que le ministre n'a pas su restreindre ses collègues; il sait que les affaires, l'industrie et les finances canadiennes ne peuvent supporter un tel déficit.

**L'hon. M. Sharp:** Le député pourrait-il expliquer ce chiffre d'un milliard? C'est la première fois que j'en entends parler.

**M. Nielsen:** Au début de son exposé budgétaire l'an dernier, le ministre a prétendu que son budget serait une panacée contre l'inflation. Il a prédit alors un déficit d'un peu moins de 740 millions. Par suite de budgets supplémentaires et d'autres dépenses engagées, à mon avis, et selon les éditorialistes, ce déficit atteindra un milliard de dollars.

**L'hon. M. Sharp:** Pas du tout.

**M. Nielsen:** Dans ses remarques de mercredi, le ministre a cherché à embrouiller la question en nous disant que le gouvernement se proposait de maintenir le déficit à 740 millions, si c'était là le chiffre exact, au moyen de ces réductions dans les prévisions budgétaires de l'an prochain.

**L'hon. M. Sharp:** Je n'ai pas dit cela.

**M. Nielsen:** Le ministre prétend ne pas l'avoir dit.

**L'hon. M. Sharp:** Le député produirait plus d'effet s'il s'en tenait aux faits.

**M. Nielsen:** Si seulement nous pouvions apprendre certains faits qui nous permettraient de faire de l'effet, ce serait plus facile, mais le ministre et ses collègues, avec leur laconisme habituel, sont portés à nous refuser les faits demandés.

**M. O'Keefe:** Vous devriez venir les écouter ici de temps à autre.

**M. Nielsen:** L'honorable député ferait bien de ne plus dire de choses pareilles. J'étais assis ici-même à 1 heure encore, juste avant de lever séance, alors que nous n'étions plus que 18... et l'honorable député n'en était pas.

**M. O'Keefe:** Je ne crains pas de comparer ma conduite à la vôtre.

**M. Nielsen:** Le remède du ministre est évidemment la hausse des impôts. Il l'a tout bonnement admis l'autre soir à la télévision. C'était une triste chose de voir le ministre s'avouer humblement vaincu, lui qui avait vainement rêvé d'être un chef. Il était l'image même de la défaite. C'était l'aveu le plus abject de fiasco qu'un ministre canadien des Finances ait jamais fait. Il y a quatre mois il a présenté son budget, remède infaillible contre l'inflation, disait-il. A l'époque, il affirmait que son plan budgétaire donnait réponse à tout. Maintenant, quatre mois plus tard, il admet, comme il l'a fait mercredi dernier, que l'inflation est le problème essentiel.

En quoi réside la gravité de l'inflation? C'est qu'elle entraîne la hausse des impôts, des prix, des loyers et des coûts dans le commerce et l'industrie. Le ministre s'est révélé impuissant à enrayer l'inflation, et il l'admet. Il en est incapable parce que ses collègues échappent à son empire. Pour moi, il fait figure de souris dans la fosse aux lions.

**Une voix:** Une souris peu ordinaire.

**M. Nielsen:** En fait, pour maîtriser ses collègues dépensiers, il devrait être une sorte de Clyde Beatty financier, mais je doute qu'il ait ce talent. Il fait partie d'un cabinet qui devrait être refréné. Ses collègues devraient être enfermés sous bonne garde. Jamais n'a-t-on vu, depuis la ruée vers l'or du Klondyke, qui s'est produite au Yukon, et non à Edmonton, un si grand nombre de paniers percés. Ils ont dépensé 11 milliards cette année. Son propre ministère, et il aura du mal à le justifier, a dépensé 250 millions de plus que l'an dernier. Le ministre court de ci, de là, prêchant, comme un Pierre l'Ermite du XX[e] siècle, l'esprit d'économie. Or, ce sont ses propres collègues qui en ont le moins, et celui qui donne le pire exemple est le premier ministre (le très honorable Pearson) lui-même.

Le premier ministre est le promoteur d'une guerre à la pauvreté alors que dans ma propre circonscription il y a des gens qui vivent encore toute l'année sous la tente. Le premier ministre, le dernier des grands prodigues, est aussi l'auteur de la guerre à la pauvreté dans les campagnes, guerre dont le programme s'est avéré si efficace que nous avons pu voir 15,000 agriculteurs essayer d'enfoncer les portes de la Chambre pour témoigner de leur appréciation. Prenons, par exemple, la Compagnie des Jeunes Canadiens. Que fait-elle? Combien coûte-t-elle au pays? Pensez, ne fût-ce qu'un instant, aux $40 millions que va coûter le centre des arts. Au départ, il devait coûter environ 18 millions de dollars. A peine les excavations étaient-elles terminées que la note dépassait déjà 25 millions, un des trous les plus coûteux de toute l'histoire.

On serait tenté d'en éprouver du chagrin pour le ministre, n'était le naufrage fiscal qu'il a provoqué, lui et les paniers percés de son entourage, tels que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de la Défense (M. Cadieux), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), le ministre de l'Industrie (M. Drury) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand). La seule conclusion qu'on puisse en tirer c'est que le ministre des Finances est sous le coupe de ses collègues du cabinet. Lire la liste des dernières augmentations dans les prévisions ministérielles, c'est lire les litanies de l'irresponsabilité. Le premier ministre est entraîné dans le sillage d'un des gouvernements les plus dépensiers de notre histoire.

• (3.00 p.m.)

Il dit: «Attendez de voir les prévisions budgétaires de l'an prochain. Nous les avons déjà réduites de 600 millions de dollars». Mais il sait très bien que c'est une façon normale de procéder au ministère. C'est une mauvaise plaisanterie. Il essaie de nous persuader, et pis encore, il essaie de convaincre les Canadiens que lui et son gouvernement sont résolus à nous sauver en réduisant des prévisions budgétaires que nous n'avons pas encore vues. C'est comme un vendeur d'automobiles qui vous accorde une somme importante pour votre ancienne voiture sur l'achat d'une nouvelle, l'ajoutant ensuite au prix de la nouvelle auto. L'économie est tout à fait illusoire.

Le ministre est l'innocente victime des habitudes dépensières de ses collègues. M. Ilsley aurait sévi à cet égard; M. Abbott y aurait mis fin, de même que l'ancien député d'Eglinton. Même le prédécesseur du ministre y aurait mis un terme, mais celui-ci n'est évidemment plus maître de la situation. Le ministre n'a plus jamais été le même depuis qu'il a été forcé de s'incliner devant les Rockefeller. Essayant de justifier son incapacité, il a formulé l'un des aveux d'échec les plus pitoyables jamais faits au Parlement.

**L'hon. M. Sharp:** Le député voudrait-il donner plus de détails sur cette affaire à propos des Rockefeller? Comme cela semble un peu rosse, même de la part du député, il pourrait peut-être s'expliquer.

**M. Nielsen:** Je n'ai pas l'intention de me faire dicter mon discours par le ministre.

**L'hon. M. Sharp:** Cela pourrait peut-être l'améliorer.

**M. Nielsen:** S'il veut bien prendre patience encore un moment, je dirai tantôt d'autres choses intéressantes qui feront peut-être jaillir une étincelle. La vérité pure et simple, d'après moi, c'est que le ministre a perdu toute son emprise, et il le sait.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le député devrait cesser ses insinuations et nous livrer le fond de sa pensée.

**M. Nielsen:** Voici quelque chose qui intéresse le ministre. En vertu du nouveau programme libéral d'économie, quatre ministres, deux secrétaires parlementaires, un député et Dieu sait combien d'autres personnes devaient aller à Edmonton pour inaugurer le nouvel hôpital Camsell. Est-ce là de l'économie?

**L'hon. M. Sharp:** De toute évidence, le député refuse de répondre à ma question.

**M. Nielsen:** Je crois que le ministre ne peut se départir de la mentalité d'un sous-ministre. Un autre député de ce côté-ci a dit que nous avons affaire à un cabinet composé surtout de bureaucrates. Je crois que c'est là la source de tous les ennuis du ministre. Il s'incline devant ses collègues du cabinet. Il ne peut dire ni oui ni non; alors, il suit le mouvement

et se retrouve dans une situation dont il ne peut sortir à moins de prélever des impôts, d'emprunter de l'argent—et il ne peut le faire à des taux raisonnables, il le sait—ou de causer du chômage. Comme le ministre l'a dit lui-même mercredi dernier, et je cite la page 2809 du hansard:

> A mon avis, nous devons—et nous y arriverons—trouver moyen d'enrayer ce mouvement inflationniste même s'il faut, pour cela, passer par un certain ralentissement de l'économie pendant un an ou deux, alors que les hausses des prix et des coûts iront en décroissant.

Ce qu'il préconise là, c'est, ni plus ni moins, une montée du chômage. Selon lui, cela ralentira l'économie, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'acceptons pas cette manière de voir. Pourquoi ne pourrions-nous pas maîtriser la situation tout en maintenant identiques les perspectives d'emploi offertes à notre main-d'œuvre nationale ou même en les améliorant?

Les rapports de l'auditeur général révèlent depuis deux ou trois ans des prodigalités et un gaspillage révoltants. Le gouvernement a totalement négligé d'exercer le moindre contrôle sur les dépenses. L'auditeur général déclare dans son rapport de 1966 que le comité des comptes publics de la Chambre ne s'est réuni qu'une seule fois en 1965 et qu'il n'a pas étudié le rapport de 1964 de l'auditeur général. Je ne dis pas cela pour critiquer le comité. Mais cela montre bien que, pour éviter le gaspillage, quelque chose de plus est nécessaire.

Dans son dernier rapport, l'auditeur général déclare que 49 recommandations du comité des comptes publics destinées à éliminer le gaspillage n'ont pas encore été mises à exécution par le gouvernement. L'une de ses recommandations vise la société Radio-Canada qui est devenue, apparemment, synonyme de dépenses illimitées. Le ministre peut très bien se lever à la Chambre et déclarer: «Nous devons réduire les dépenses au minimum.» Où ces réductions sont-elles faites à Radio-Canada? Il y a tellement de dissimulation qui entoure ces dépenses qu'on n'en connaît même pas la nature pour les restreindre. Un montant supplémentaire de 30 millions doit être accordé à Radio-Canada cette année. Cet organisme, qui dépense chaque année plus de 100 millions des deniers des contribuables, est apparemment entièrement hors du contrôle financier du Parlement et veut l'être encore davantage.

Le comité permanent des comptes publics, qui est un comité de la Chambre, a demandé à plusieurs reprises à Radio-Canada des réponses écrites aux recommandations de la Commission Glassco au sujet de la réorganisation de Radio-Canada, mais en vain. Le président de Radio-Canada s'est alors contenté de répondre: «Nous avons notre propre Commission Glassco». C'est un domaine où les dépenses ne sont pas surveillées attentivement et où l'incurie du gouvernement coûte cher au contribuable canadien.

Le comité des comptes publics recommande, depuis 1964, que l'on modifie les méthodes de comptabilité appliquées au ministère de la Défense nationale, pour les rendre plus utiles. Cette recommandation n'a pas eu de suites. Le ministère de la Défense nationale a un énorme stock de matériel et de fournitures qui représente une tranche énorme du budget de la défense. D'après le rapport de l'auditeur général, les achats de matériel de défense dépassent en moyenne 400 millions de dollars par an. Le Parlement n'a pourtant pas réussi à obtenir du ministère une estimation de ses stocks.

Voilà des domaines où le gouvernement doit montrer les dents. A mon avis, c'est là que le ministre des Finances doit exercer une certaine autorité et exiger qu'on prenne des mesures pour supprimer le gaspillage. C'est dommage pour les contribuables que le gouvernement ne se soit pas engagé dans ce domaine.

L'auditeur général a critiqué maintes et maintes fois la méthode qui consiste à masquer des dépenses sous forme de prêts, comme celui de 14 millions de dollars à Radio-Canada, qui devrait en réalité figurer dans les dépenses et les divers prêts consentis aux sociétés de la Couronne comme l'Expo et d'autres organismes qui échappent au contrôle du Parlement. Voilà des domaines où le ministre, et pour être juste envers lui j'ajouterai le gouvernement, ont laissé les dépenses prendre des proportions considérables. Le déficit de l'Expo à lui seul atteindra des centaines de millions de dollars. Le gouvernement a refusé tout examen des dépenses, et la note que les contribuables canadiens acquitteront sera une fois de plus astronomique. Le ministre veut savoir dans quel domaine réaliser des économies; ils sont tellement nombreux.

Le rapport de l'Auditeur général a signalé plusieurs cas visant les chantiers de construction navale et comportant la réparation de navires de la Défense nationale et de bacs transbordeurs du ministère des Transports, où les méthodes appliquées étaient de nature à imposer aux contribuables de fortes dépenses additionnelles. Nul effort n'a été fait pour régler ces problèmes ou pour améliorer la situation. S'il y en a eu, le détail des résultats reste inconnu.

Toute personne qui analyse le rapport de l'Auditeur général ne peut s'empêcher de sentir que bien des millions de dollars sont volontairement gaspillés par le gouvernement en vertu de contrats accordés par l'intermédiaire des divers ministères et organismes. Prenons, comme exemple, le cas du fameux

hydroptère du ministère de la Défense nationale, dont le coût était évalué en 1963 à 9 millions de dollars. Ce coût est maintenant porté à plus de 40 millions et il n'y a pas d'hydroptère à l'horizon. Voilà le genre de choses que les Canadiens ne permettront pas.

Le gouvernement continue de la même façon irréfléchie à dilapider les deniers publics, à multiplier les nouveaux ministères, comme celui de l'Industrie qui devait intégrer les fonctions du ministère de l'Industrie et de la Production de défense. Un an après sa création, ce ministère dépensait plus de 200 millions de dollars. Quelle intégration! Ensuite, on créa le ministère de la Main-d'œuvre et la Compagnie des jeunes Canadiens, de sorte que les Canadiens paient les impôts les plus élevés de leur histoire. Comme bâtisseur d'empire, me semble-t-il, le ministre fait ressembler Alexandre le Grand et Napoléon aux deux comédiens de la télévision, les Frères Smothers.

• (3.10 p.m.)

En 1966, le budget du ministère de la Production de défense prévoyait des dépenses de $20,289,300. Le nouveau ministère de l'Industrie fut alors créé. Au départ, en 1965-1966, ses prévisions de dépenses étaient de 36 millions de dollars. Les prévisions budgétaires du ministère de la Production de défense, cette année-là, ont passé de 32 millions à 25 millions, mais celles du ministère de l'Industrie ont été portées à $146,785,300, en 1967-1968, de 50 millions qu'elles étaient en 1966-1967.

Le ministère de l'Industrie dépense d'énormes sommes pour assurer la capacité technologique de l'industrie canadienne en vue de la production de défense. Des dépenses globales de 60 millions ont été autorisées, dont 25 millions pour l'année courante. Les objectifs visés sont peut-être valables, mais quel contrôle exerce-t-on sur ces dépenses? Où va l'argent? Où sont les explications pertinentes? On ne peut exercer une surveillance satisfaisante sur des dépenses semblables, et rien n'indique qu'on les surveille. D'autre part, ces dépenses colossales contribuent à la hausse constante du coût de la vie et du taux d'imposition.

Ce gouvernement est réputé pour agir au nom de vastes intérêts financiers aux dépens du Canadien moyen. Le ministre a demandé des explications tout à l'heure. Laissez-moi lui en donner à ce sujet. Le comité des dépenses électorales a parlé de ces sociétés qui semblent bénéficier des nouveaux programmes du ministère de l'Industrie, en les qualifiant de sociétés amies. Il n'est pas étonnant que le gouvernement actuel dépense plus qu'aucun autre gouvernement canadien en temps de paix.

[M. Nielsen.]

Les États-Unis sont en guerre, mais pas le Canada. Et pourtant, le coût de la vie et les impôts sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Le gouvernement a déclaré la guerre à la pauvreté, mais lorsqu'on considère ses comptes en détail, il est clair que cette guerre est gagnée par les grandes sociétés et l'aristocratie économique du Canada, aux dépens des contribuables. Ceux qui font les frais des aventures économiques du gouvernement sont ceux qui ne peuvent acheter de maisons parce que les prix en sont trop élevés, qui ne peuvent se permettre de nourrir leurs familles convenablement parce que le coût des aliments est passé hors de contrôle et qui ont du mal à payer les frais d'instruction de leurs enfants. Ces dépenses sont payées par des gens comme ceux de ma circonscription qui sont obligés de vivre dans des tentes à l'année longue parce que le gouvernement n'a pas les moyens de leur fournir des installations convenables. Nous avons beaucoup entendu parler du dénuement en Ontario. Le ministre devrait faire un tour dans cette partie septentrionale du Canada.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député termine son discours?

**Une voix:** Non.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je serais disposé à accorder une minute ou deux à l'honorable député pour finir sa phrase, mais pas plus.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Y a-t-il consentement unanime de la part des honorables députés pour permettre à l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) de continuer son discours?

**M. Gauthier:** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Mongrain:** A condition que ce ne soit pas plus qu'une minute ou deux, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à lui accorder une couple de minutes pour finir sa phrase.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Les honorables députés sont priés de

prendre une décision à ce sujet-là. Pour ma part,—j'ai deux oreilles pour entendre—j'ai clairement entendu un honorable député dire «non».

[*Traduction*]

J'ai clairement demandé aux députés s'ils permettraient au représentant de Yukon de continuer et quelqu'un a répondu non. Le mot «non» veut dire non, et le député ne peut donc pas poursuivre son discours.

**M. Nielsen:** Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Je n'essayais pas de continuer.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je voudrais, avec votre permission...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! L'honorable député pose-t-il une question de privilège?

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège...

[*Traduction*]

**M. O'Keefe:** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Au cours de son allocution, le député du Yukon a mis en question mon absence de la Chambre à une heure. Je me trouvais à une réception à laquelle m'avait invité M. l'Orateur. Certains vis-à-vis y assistaient, et il est possible que le député ait été jaloux parce qu'il n'avait pas reçu d'invitation. Je serai certainement très heureux de comparer mon assiduité à la Chambre à celle du député.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je commencerai par ouvrir une parenthèse pour expliquer notre attitude, dans ce coin-ci de la Chambre, depuis quelques jours, alors que nous exigeons que tous les députés se conforment au Règlement et ne dépassent pas le temps qui leur est alloué.

Nous comprenons que le gouvernement, qui ne veut pas avoir l'air de bâillonner les députés, n'ait exigé cela jusqu'à maintenant. Nous comprenons aussi que l'opposition officielle, eu égard à sa grande générosité envers le gouvernement, ne l'ait pas fait non plus. Mais, par ailleurs, nous constatons que certains députés abusent du temps supplémentaire que nous leur accordons. Au fait, nous en voyons qui parlent cinq, dix ou même quinze minutes de plus que le temps de parole prévu par le Règlement, alors que d'autres sont privés de leur droit de parole.

Nous avons donc l'intention, dans ce coin-ci de la Chambre,—et je crois que les membres du Ralliement créditiste partagent mon avis —d'exiger que, désormais, le Règlement soit observé. Nous serons disposés à accorder tout au plus une minute ou deux à quelqu'un qui n'aurait pas terminé sa phrase ou qui n'aurait pas fini son exposé.

Ceci étant dit, monsieur l'Orateur, je veux inviter le ministre des Finances (M. Sharp) à s'asseoir confortablement dans son fauteuil et relaxer, parce que je ne continuerai pas cette flagellation cruelle qu'il subit depuis quelque temps et que son prédécesseur a endurée lors du débat sur la crise de l'habitation. Je vais même verser, à l'occasion de mes remarques, un petit peu de baume sur ses plaies, un peu de consolation.

Je commencerai quand même par mettre la Chambre au courant d'une expérience que j'ai tentée dans ma circonscription et que je recommande à tous les députés de faire dans la leur.

Il y a quelques mois, j'ai envoyé aux 23,330 familles de ma nouvelle circonscription fédérale de Trois-Rivières, parmi lesquelles 487 sont de langue anglaise, un questionnaire qui comportait 10 questions bien spécifiques, auxquelles je demandais des réponses.

Je crois qu'il serait intéressant, pour cette Chambre, de connaître un peu la réaction de la circonscription de Trois-Rivières qui, en somme, comprend la ville des Trois-Rivières et les environs, et est le deuxième centre français de l'Amérique du Nord, puisque Trois-Rivières a été fondée en 1634.

Or, voici commen on a procédé relativement au questionnaire: il a été expédié par la poste, aux frais du député, évidemment, et non aux frais du gouvernement. Les résultats ont été vérifiés par un comité de 12 personnes, comprenant des conservateurs progressistes, des membres du Nouveau parti démocratique, des créditistes et des indépendants. J'ai le regret de dire que les libéraux se sont excusés et n'ont pas voulu accepter, mais ils ont été remplacés par une équipe de journalistes qui, à mon point de vue, donnait probablement autant de garantie d'honnêteté et d'intégrité.

Je le dis pour la gouverne des députés, pour être bien précis, car je ne voudrais pas attaquer ou faire des reproches à qui que ce soit, et je le dis aussi pour rassurer tout le monde, ce n'est pas le député qui a fait le dépouillement du courrier.

Alors, des 23,330 questionnaires qui ont été envoyés, j'ai reçu 4,136 réponses, soit à peu près 17 p. 100. Nous avons annulé quelques questions dans certains cas, parce qu'on n'y avait pas répondu.

La première question était celle-ci:

Selon vous, au Québec, devrions-nous participer aux célébrations du centenaire de la Confédération?

Les résultats ont été les suivants: 3,224 ont dit «oui», 514 ont dit «non», et 135 ont dit: Eh bien! décidez cela vous-même, vous connaissez cela mieux que nous.

La deuxième question était rédigée comme il suit:

Pour régler les nombreux conflits ouvriers, favoriseriez-vous l'établissement de tribunaux du travail avec des compétences reconnues?

A cette question, 3,424 ont répondu «oui», 166 ont répondu «non», et d'autres n'ont pas répondu.

La troisième question était la suivante:

Votre député devrait-il voter contre une loi sociale (comme l'augmentation de la pension de vieillesse à $105 par mois par exemple) parce qu'on la dit non constitutionnelle?

J'avais écrit «la pension de vieillesse», plutôt que «salaire minimum garanti» ou «revenu minimum garanti». Je leur demandais:

Votre député devrait-il voter contre une loi sociale parce qu'on la dit non constitutionnelle?

A ce moment-là, 3,047 ont répondu «non», vous ne devriez pas voter contre; par ailleurs, 679 ont répondu «oui», vous devriez voter contre.

La quatrième question était celle-ci:

Croyez-vous que le Québec est mûr pour se séparer de la Confédération?

Monsieur l'Orateur, je rappelle à la Chambre que Trois-Rivières est la deuxième ville française et qu'elle est un foyer de séparatistes, puisque ces derniers y tiendront leur congrès en fin de semaine et que nous avons, dans notre centre universitaire et dans notre école normale, des professeurs qui enseignent plus le séparatisme qu'autre chose.

Malgré tout cela, 3,300 ont répondu: Non, le Québec n'est pas mûr pour se séparer de la Confédération, et seulement 508 ont dit «oui». Par contre, 194 ont dit: «Nous, on ne connaît pas ça, monsieur le député, décidez pour nous.»

Évidemment, je ne suis pas séparatiste. Alors, la question est réglée d'avance: 3,500 ont dit «non».

La cinquième question se lisait ainsi:

Êtes-vous satisfait de l'attitude générale de votre député?

Là, je donne la réponse en toute modestie, car on sait que dans le coin des indépendants, la modestie, c'est notre fort.

**L'hon. M. Côté:** Ne la donnez pas!

**M. Mongrain:** L'honorable ministre des Postes dit qu'il connaît la réponse d'avance, et qu'il est inutile de la donner. Mais au cas où d'autres ne le sauraient pas, je dois signaler que 3,496 ont dit «oui», 186 ont dit «non» et que 128 ont dit: «Eh bien! nous, on ne sait pas».

[M. Mongrain.]

Je conseillerais à l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) d'essayer cela dans sa circonscription. Je serais intéressé à connaître la réponse.

La sixième question était celle-ci:

Votre député ferait-il mieux de s'associer à un parti?

Alors, là, 2,027 électeurs ont dit «non», et 300 ou 400 autres—en tout cas, cela fait 2,524—ont dit «non» ou ont dit: «On vous laisse décider la question vous-même», ce qui est équivalent, pour moi, à dire «non». Il y en a 1,655 qui ont dit: «Oui, il devrait s'affilier à un parti».

La septième question se lisait ainsi:

Dans l'affirmative, lequel?

Alors, il y en a 1,139 qui ont dit: «Au parti libéral», et 30 ont dit: «Au parti conservateur».

Il y en a 104 qui ont dit: «Au Nouveau parti démocratique», et 30 ont dit: «Au parti créditiste». N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que les autres, soit un nombre de 2,524, m'ont conseillé de demeurer indépendant.

La huitième question était celle-ci:

Êtes-vous d'avis qu'on doive conserver la peine de mort dans certains cas?

Alors là, évidemment, c'est aussi catégorique: 3,256 ont dit «oui». Remarquez, monsieur l'Orateur, que j'avais expliqué, dans mes causeries à la radio, le sens de cette question, pour qu'on comprenne bien. J'avais expliqué que maintenir la peine de mort, dans certains cas, à mon point de vue, voulait dire conserver la peine de mort quand, par exemple, le crime est prouvé hors de tout doute ou, enfin, dans le cas de certains crimes plus crapuleux que les autres. A ce moment-là, 3,256 ont dit «oui» et 305 seulement ont dit «non».

J'ai cité cela, monsieur l'Orateur, parce que je crois que c'est une expérience que les députés devraient tenter dans leur circonscription, et on a là des réponses, que je qualifierais de mathématiques, à certains racontars qu'on propage un peu partout dans le pays, comme, par exemple, au sujet du séparatisme.

Je sais que chez moi, la très grande majorité de mes commettants est actuellement contre le séparatisme, ce qui ne veut pas dire qu'elle s'y oppose, qu'elle ne désire pas ardemment certaines réformes constitutionnelles, ou un certain rajeunissement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais nous n'allons pas quand même jusqu'aux excès dont parlent les journaux, au sujet du séparatisme.

Monsieur l'Orateur, un deuxième point que je voudrais soulever, c'est que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les 36 ou 37 discours qui ont été prononcés sur le problème de l'habitation. Vous avez sans doute constaté que je me suis levé 23 fois pour demander la

parole. Je suis probablement assis et un peu trop loin de la présidence pour être vu, mais, enfin, cela est du passé. J'écoute ce qu'on est en train de dire au sujet du budget, et j'en viens à la conclusion suivante.

Je ne songe pas du tout à blâmer le ministre actuel des Finances (M. Sharp), ou le gouvernement actuel, parce que j'ai la conviction, après avoir entendu tout cela, que l'opposition ne pourrait pas faire mieux; le gouvernement actuel, tout comme l'opposition si elle était au pouvoir, «opère» au sein d'un régime capitaliste qui a des règles absolument rigides, auxquelles il ne peut pas facilement échapper.

J'en viens donc à me demander si ce n'est pas la mode d'avoir des crises, parce que jusqu'à présent on a seulement entendu parler de crises. Il semble que cela soit devenu la condition normale d'être en crise, aujourd'hui. Il y a la crise de l'habitation, les crises ouvrières, la crise du coût de la vie, la crise constitutionnelle, la crise de paix ou de guerre, si vous voulez, et les crises financières. On est en crise partout, aujourd'hui.

Alors, je me demande si cet état de crise, qui est en train de devenir endémique, chronique, permanent, n'est pas justement la preuve que le système capitaliste, qu'on appelle le système de l'entreprise privée, est aux portes de la faillite.

Je me demande si le meilleur service que l'honorable ministre des Finances pourrait rendre aux potentats ou aux pontifes, si vous voulez, de notre capitalisme, de l'entreprise privée, ne serait pas de les réunir à Montmorency ou ailleurs, à huis clos, entre quatre murs, et de leur dire: Messieurs, il est grand temps que vous fassiez votre autocritique, que vous fassiez votre examen de conscience, que vous vous demandiez s'il n'est pas grand temps que vous alliez vous-mêmes proposer des réformes au vieux système capitaliste, tel qu'on le conçoit depuis des siècles, avant que le peuple ne gronde trop, ne vous demande des comptes et se révolte, parce qu'on est rendu à ce point-là, monsieur l'Orateur.

Au fait, qu'on regarde les grèves en chaîne qui se produisent un peu partout, la révolte des mouvements ouvriers contre leurs chefs. Voire même la révolte des mouvements ouvriers contre les injonctions, contre la loi. Je dis qu'il suffira d'un démagogue ou deux de plus, qui soient plus entreprenants que ceux que nous avons déjà, pour allumer l'étincelle qui va faire sauter le baril de poudre. Nous allons nous réveiller avec une révolution plus ou moins violente, si notre système capitaliste ne fait pas son autocritique, s'il ne s'impose pas les réformes que l'époque dans laquelle nous vivons exige.

• (3.30 p.m.)

Les gens de 1967 ne sont plus satisfaits de vivre comme ceux de 1937, de 1947, de 1957 et, à plus forte raison, comme ceux de 1867. Les gens de 1967 veulent un partage plus équitable des bonnes choses de ce monde entre les masses. Le système capitaliste, qui impose des lois rigides empêchant les gouvernements de prendre les mesures nécessaires, devrait tendre à imprimer cette espèce de révolution pacifique qui s'impose en ce moment, si l'on veut répondre aux aspirations des masses, car, autrement, je le répète, nous aurons des révolutions. Si les pontifes et les magnats du capitalisme ne savent pas s'imposer cette autocritique et cette autoréforme, il faudra alors que les gouvernements proposent des mesures draconiennes, ou l'on aura des crises encore beaucoup plus graves et plus violentes que celles que nous connaissons déjà; au fait, ce sera l'anarchie, ce sera la révolte des masses.

Monsieur l'Orateur, on croira peut-être, en certains secteurs, que je lance un cri d'alarme qui n'est pas trop justifié, mais je demande à tous les députés, qui sont tous des gens de bonne volonté, d'examiner le problème froidement, en oubliant les contingences de la «partisanerie» politique—ce qui doit certainement normalement les préoccuper, puisque le gouvernement doit se défendre et que l'opposition doit l'attaquer—et de déterminer si, réellement, il n'est pas temps que notre système d'entreprise privée ait l'intelligence de se réformer lui-même.

Je crois que c'est l'Écriture sainte qui dit: Il est plus difficile pour un riche d'entrer dans le paradis que pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille. C'est probablement ce qui explique cette espèce d'inintelligence de nos magnats et de nos potentats de la finance, qui sont toujours les derniers à comprendre que les masses réclament des réformes. Ils attendent que les réclamations des masses soient violentes pour enfin comprendre; mais, au départ, ils cherchent plutôt à blâmer les masses, à leur reprocher, justement, leur appétit, au lieu de se demander si l'appétit n'est pas justifié et s'il n'y aurait pas moyen de répondre aux demandes et à cet appétit des masses, avant que celles-ci décident de s'emparer de ce qu'elles veulent, par tous les moyens à leur disposition, et qui ne sont pas toujours conformes aux lois et aux usages du pays.

Monsieur l'Orateur, je pense que, à la suite de la discussion de la semaine dernière sur la crise de l'habitation, alors qu'on a exprimé qu'on devrait faire ceci ou cela, le gouvernement devrait dire: C'est vrai, il y a une crise, mais on ne peut pas faire mieux dans les

circonstances. L'honorable ministre des Finances a expliqué la situation d'une façon très brillante.

Du côté de l'opposition, on disait: Eh bien! c'est la catastrophe, parce que le gouvernement est incompétent! Moi, je ne crois pas que le gouvernement soit incompétent. Je ne crois pas non plus que l'opposition soit plus compétente. Je crois que les deux partis sont pris pour légiférer au sein d'un système qui ne leur permet pas, disons, de prendre les mesures révolutionnaires qui s'imposent pour, justement, faire face aux besoins de l'heure.

On ne pourra pas comprimer, on ne pourra pas empêcher les réclamations des masses, parce qu'il y a un dicton qui dit: Ventre affamé n'a pas d'oreilles! Et actuellement, le peuple canadien a faim, non seulement de nourriture mais des bonnes choses que la Providence a mises à sa disposition. Quand on lui dit qu'il vit dans un pays riche, où le niveau de vie est l'un des plus élevés, au monde, il se dit: Moi, je veux avoir ma part. Qu'on le veuille ou non, il va falloir la lui donner, de gré ou de force.

Monsieur l'Orateur, je dis donc que le gouvernement—et je le répète pour être bien compris—ou le ministre des Finances ferait bien de convoquer ceux qui dirigent la finance du pays, entre quatre murs, à huis clos, à part cela, de les inviter à faire leur examen de conscience et à prendre eux-mêmes l'initiative d'appliquer les réformes qui s'imposent, plutôt que de se contenter de suivre les vieilles méthodes traditionnelles qui consistent à hausser les taux d'intérêt et à augmenter les taxes, avec le résultat que c'est toujours le gagne-petit qui écope. A ce moment-là, il réclame des augmentations de salaire et, partant, contribue à la hausse du coût de la vie. Ainsi, il n'est jamais plus avancé, quand il reçoit une augmentation de salaire de 20 p. 100, le coût de la vie monte de 30 p. 100. Il est toujours devant rien.

Monsieur l'Orateur, j'arrête là cette deuxième remarque et je passe tout de suite au troisième point dont je voulais parler cet après-midi et je toucherai très brièvement à ce qu'on est convenu d'appeler l'unité nationale.

On a essayé l'autre jour d'amorcer un débat d'urgence sur ce sujet et l'on n'a pas réussi. On a vu, par le résultat de mon questionnaire, que dans mon comté on n'est pas séparatistes. Mais, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est temps que chacun prenne position dans ce débat et je suis un de ceux qui regrettent que le gouvernement fédéral n'ait pas eu l'initiative, alors que le premier ministre d'une province a eu cette idée, que je trouve géniale, de convoquer les provinces et d'accaparer tout le mérite.

[M. Mongrain.]

Je ne dis pas que le gouvernement fédéral n'a rien fait dans ce sens-là. Je sais que des spécialistes sont en train d'étudier les questions constitutionnelles de façon à tâcher de répondre aux aspirations du Québec, en particulier, et rajeunir la constitution pour qu'elle soit à la mode de 1967. Mais, on le fait trop discrètement; je dis que le gouvernement fédéral devrait, lui aussi, s'occuper de sa publicité et ne pas se laisser damer le pion par les provinces, parce qu'en somme c'est le gouvernement «senior» et, jusqu'à un certain point, ses attitudes sont mal interprétées quand il fait preuve de trop de discrétion, parce qu'alors la population canadienne se dit: le gouvernement fédéral ne veut pas reviser la constitution, il retarde indûment le règlement de cette question.

Je dis qu'au point de vue psychologique, c'est mauvais. C'est donner aux provinces, je crois, une initiative qui devrait, au moins, être exercée simultanément par les gouvernements fédéral et provinciaux dans un climat de bon esprit.

Eh bien, je continue en disant ceci, monsieur l'Orateur: Il faudrait que le reste du pays sache que la province de Québec n'est probablement pas plus séparatiste que la province de la Colombie-Britannique et, que la publicité qui a été faite est exagérée. J'en ai fait la preuve mathématique chez nous par les chiffres que je vous ai cités tantôt.

Je sais que nous avons nos jeunes gens en colère. Nous avons nos jeunes gens en colère qui ne pardonnent pas à leurs pères et à leurs arrière-grands-pères de ne pas s'être servis, depuis cent ans, de toutes les disponibilités de la constitution canadienne; qui ne pardonnent pas à leur père et à leurs grands-pères de s'être laissés endormir et enrober dans des mythes pendant cent ans plutôt que de s'épanouir; qui ne pardonnent pas aussi à leurs compatriotes de langue anglaise de ne pas les avoir compris plus vite et de ne pas avoir compris qu'il y avait là un petit peuple qui voulait vivre et survivre. Et, ces jeunes gens-là, frustrés et outrés dans certains cas, eh bien, ils expriment leur colère de façon violente. Je n'approuve pas qu'ils l'expriment de façon violente par de l'anarchie, par du mépris des loi, mais, je suis prêt à avoir de l'indulgence envers ceux qui discutent de ce problème et qui proposent des mesures outrancières, sincèrement, et dans les limites permises par la loi et notre système démocratique, parce que, je répète, ce sont des jeunes gens en colère, outrés et frustrés des carences de leurs pères et aussi des négligences des autres, les compatriotes canadiens de langue anglaise, qui auraient dû faire certains efforts pour les comprendre.

Ce que nous demandons au Québec, monsieur l'Orateur, c'est ceci: l'égalité dans tout

le pays, pas seulement chez nous. Nous ne voulons pas être une bourgade québécoise, nous voulons être des Canadiens à plein titre. Et, si je vais demeurer à Vancouver ou à Winnipeg, je voudrais—eh bien, si j'étais seul, je n'exigerais pas cela—mais, je voudrais qu'on m'accorde ce que dans ma province on accorde aux Canadiens anglais. Dans ma province, les Canadiens anglais ont leurs écoles. Au palier scolaire, municipal ou provincial, on transige avec eux dans leur propre langue. Ils font partie de nos clubs, de nos institutions. Dans nos cours de justice, on leur parle dans leur langue et on les laisse s'exprimer dans leur langue. On les respecte; ils font partie de la famille. Il n'y a pas de ségrégation chez nous.

Eh bien, nous voulons que les Canadiens français soient traités de la même façon, partout dans le pays; en somme, c'est ce que nous demandons.

Or, évidemment, il y a des termes; on parle de statut particulier, on parle d'État associé, on parle de fédéralisme qui continuerait, on parle de séparatisme complet. Eh bien, moi, je suis un de ceux, monsieur l'Orateur, qui partagent la philosophie énoncée par l'honorable Maurice Lamontagne et qui a été reproduite dans *Le Devoir*, le 25 septembre dernier, et je voudrais, avec votre permission, en citer quelques passages pour qu'on me comprenne bien.

• (3.40 p.m.)

D'abord, au sujet du statut particulier, ça existe déjà le statut particulier; ce n'est pas une nouveauté! Depuis 100 ans, le Québec a un traitement spécial parce que, justement, il est un peuple différent du reste du Canada et nous avons l'intention de rester différents; nous croyons à la diversité dans l'unité.

Alors, M. Maurice Lamontagne disait:

L'idée elle-même d'un statut particulier pour le Québec ne devrait pas scandaliser personne. M. Jacques-Yvan Morin a démontré, dans le supplément du *Devoir* consacré à ce sujet et publié le 30 juin dernier, que plusieurs pays même unitaires reconnaissaient un statut particulier à certaines de leurs régions et n'en continuaient pas moins à vivre et à se développer. Dans le même supplément, le R. P. Richard Arès rappelle, non sans nécessité, que la constitution canadienne de 1867 accorde un statut spécial au Québec.

«(Le Québec) n'est-il pas la seule province constitutionnellement bilingue, la seule dont le droit civil est non seulement différent mais protégé par la constitution, la seule qui ait droit à un nombre fixe de membres parmi les juges de la Cour suprême.»

Depuis, les arrangements intervenus entre les gouvernements ont accentué cette situation particulière. Par exemple, le Québec est la seule province à percevoir elle-même l'impôt sur les revenus personnels et à se prévaloir de la formule d'option. Donc, ceux qui rejettent l'idée même de statut spécial ne se rendent pas compte qu'ils dénoncent ainsi la constitution de 1867. Il n'y a que les partisans du séparatisme et des États associés qui peuvent logiquement s'opposer au principe du statut particulier. Tous ceux qui favorisent le fédéralisme se doivent d'y adhérer.

Je crois que c'est là une doctrine orthodoxe, et il dit plus loin:

D'autre part, il y a ceux qui sont tentés de proposer les modes les plus audacieux de statut particulier car ils croient que seuls ceux-ci sont compatibles avec le plein épanouissement des Québécois. Au fond, ces audacieux manquent souvent de foi dans les forces vives des Canadiens français; ils pensent que le genre de vie de notre peuple est bien fragile et, dans leur souci de le protéger, ils négligent les niveaux de vie.

Et je trouve que cette remarque du sénateur est excessivement opportune. Je dis que c'est le défi que nous devrions lancer aux jeunes Canadiens français actuellement, qu'ils doivent s'imposer par l'excellence dans tous les domaines et d'être un contre trois ne doit pas les effaroucher parce que les trois autres proportions de la population ne sont pas nécessairement des adversaires et ils vont être au sein de la famille canadienne des concurrents vers l'excellence.

Monsieur l'Orateur, c'est dans cet esprit que je voudrais qu'on comprenne bien tout ce qu'on veut dans ma province et qu'il n'y a pas d'équivoque, il n'y a pas l'ambition, chez les Canadiens français, de vouloir dominer qui que ce soit. Nous voulons vivre tout simplement sous un statut d'égalité avec tous les autres Canadiens. Nous sommes même prêts à apprendre l'anglais, la plupart d'entre nous sommes bilingues et nous suggérons que d'autres, dans d'autres provinces, au moins ceux qui doivent servir le public, devraient faire la même chose.

En somme, c'est ce que nous demandons. Qu'on nous accorde dans les autres provinces le traitement que nous, nous accordons aux gens de langue anglaise.

Monsieur l'Orateur, je conclus en disant ceci: je conseille au gouvernement de faire diligence dans la solution des problèmes constitutionnels. Quand je dis faire diligence, je suis un de ceux qui comprennent que cela ne peut pas se faire de façon trop hâtive non plus.

Il y a par exemple ceci: Il faut d'abord qu'au Québec, on se fasse un concensus général pour savoir exactement ce qu'on veut dans les détails qui devront régir la refonte de la constitution. Il faut au moins qu'on atteigne cette entente-là dans le Québec.

Mais, il faut que la population sache aussi qu'il se fait du travail et je crois que de ce côté-là, le gouvernement fédéral est trop discret. Je crois qu'il ne met pas assez en lumière les études qui se font actuellement pour essayer d'éclaircir ce climat-là.

Et je conclus en assurant mes collègues de langue anglaise et je les prierais de s'en aller ensuite dans leur comté assurer tous leurs

commettants que le Québec ne sera pas séparatiste à moins qu'on l'oblige à être séparatiste par une incompréhension qui voudrait se perpétuer et qui permettrait de perpétuer un régime qu'on a appelé avec raison, dans bien des cas, un régime d'injustice. Je vous remercie.

[*Traduction*]

**M. Robert Stanbury (York-Scarborough):** Monsieur l'Orateur, si je prends part à ce débat, ce n'est pas pour défendre le gouvernement ni le blâmer violemment, quoique je serais tenté de faire un peu des deux. Les députés ministériels de l'arrière-ban envient parfois la position des députés indépendants, comme le représentant de Trois-Rivières (M. Mongrain) qui vient de parler, ou des membres de l'opposition sur qui ne reposent pas, pour le moment du moins, les responsabilités de gouvernement. Il est important de reconnaître, à la lumière des propos du député de Trois-Rivières, l'importance du régime des partis en cette Chambre. Comme le distingué Orateur de la Chambre des communes britannique nous l'a dit aujourd'hui, le système des partis sert bien les Parlements du monde entier depuis fort longtemps. Si imparfait soit-il, il semble préférable à tout autre régime, car il permet à la population de choisir son gouvernement, ce qui est essentiel dans une démocratie.

Malgré les obligations qui incombent aux députés du parti au pouvoir de prendre position au sujet des initiatives qu'il faut proposer et appuyer pour assurer la stabilité et le progrès, chacun de nous a le droit d'exposer à la Chambre ses opinions personnelles. C'est ce que j'aimerais faire aujourd'hui; le gouvernement n'a pas encore embrassé mon point de vue, mais j'espère qu'il le fera sous peu. Avant d'aller plus loin, je tiens à traiter brièvement d'une proposition qui vient de l'opposition, ce qui n'est pas pour nous surprendre.

Peu importe le gouvernement au pouvoir, l'opposition lui reprochera toujours, je suppose, de ne pas donner au pays l'impulsion qu'il mérite. A mon avis, pareil reproche n'est pas justifié dans le cas du gouvernement actuel. Ce qu'il a accompli m'a incité, de même que nombre de mes nouveaux collègues sans doute, à briguer les suffrages sous sa bannière. Il me suffit de mentionner certaines façons dont le gouvernement s'est attaqué à des problèmes oubliés depuis des générations. Il s'est mis à l'œuvre avec courage et détermination et, bien que minoritaire à la Chambre, il ne s'est pas laissé décourager et a amené tous les partis à appuyer nombre de mesures. Le gouvernement mérite les félicitations des Canadiens pour les mesures qu'il a prises. En voici quelques-unes, destinées à résoudre les problèmes de la maladie, de l'ignorance et de la vieillesse. Dans le premier domaine, la Caisse d'aide à la santé a frayé la voie à une répartition logique et équitable des soins médicaux et à une application plus satisfaisante du programme de recherches et de formation destiné à nos médecins et à nos infirmières. La Caisse a déjà consacré des centaines de millions de dollars à cette fin. En juillet 1968, je l'espère, les programmes de soins médicaux des provinces prêtes à profiter de la législation fédérale permettront à tous les Canadiens, quels que soient leur âge et leurs moyens, de jouir d'une santé meilleure.

Quant à l'enseignement, aucun gouvernement antérieur n'a mobilisé davantage de fonds pour permettre à tous les Canadiens de mener une vie meilleure et de satisfaire plus dignement aux besoins de leurs familles. Aucun gouvernement n'a contribué davantage à l'amélioration du sort de nos citoyens âgés. Il a augmenté les prestations de la sécurité de la vieillesse grâce au programme si prévoyant du revenu garanti introduit l'année dernière afin de satisfaire aux besoins les plus pressants. En outre, il a instauré le premier régime transférable de pensions à participation. Ainsi, les Canadiens n'auraient pas à dépendre des aumônes de l'État et pourraient épargner en vue de leur retraite.

• (3.50 p.m.)

Le gouvernement s'est occupé du problème de la pauvreté mentionné par l'opposition, en introduisant une mesure fondamentale: le régime d'assistance publique du Canada, qui permet aux provinces d'améliorer leurs programmes de bien-être social et de soulager les cas les plus sérieux. Ce n'est qu'un exemple des mesures prises dans la guerre contre la pauvreté.

Le gouvernement s'est occupé aussi du patriotisme. De nos jours, nous estimons, au Canada, que nous sommes avant tout des Canadiens. Je crois que ce sentiment a été nourri par l'initiative que le gouvernement a prise afin d'obtenir que le Parlement approuve un drapeau distinctif pour le Canada, un emblème choisi non par le gouvernement mais par le Parlement, et qui devient de plus en plus précieux pour tous les Canadiens. Très bientôt cette année, j'espère que nous nous donnerons aussi un nouvel hymne national bien canadien.

Après ces exemples du genre de direction que le gouvernement a donné au pays depuis son accession au pouvoir, il y a quelques années, je voudrais exprimer ma conviction que le gouvernement donne le même genre d'orientation dans la conjoncture économique à laquelle nous faisons face présentement. Je suis heureux que le gouvernement fasse preuve d'esprit d'économie et qu'il promette d'être encore plus économe à l'avenir. Nul

n'aime que de nouveaux programmes souhaitables soient différés, mais la plupart des Canadiens approuveront cette détermination de freiner l'augmentation des dépenses gouvernementales. Si les députés, des deux côtés de la Chambre, n'ont pas donné suffisamment le bon exemple, dans le passé, il appert maintenant que le gouvernement a au moins la ferme intention de donner un tel exemple. J'espère que les députés réagiront en faisant preuve au moins d'une retenue semblable. Le moment n'est pas aux rivalités d'intérêts et aux échanges de récriminations entre différents secteurs du pays. Il faut, à l'heure actuelle, faire preuve de réalisme et d'objectivité.

J'espère en faire la démonstration dans le champ d'activité public, dont je voudrais traiter cet après-midi. Le logement a suscité beaucoup de commentaires ces jours derniers. Je ne tiens pas à ranimer cette controverse. Il est évident, à mon sens, que les provinces ont échoué—peu importe que ce soit par inaptitude ou par indifférence à l'égard des problèmes de l'essor urbain—dans un domaine qui relève nettement de leur compétence. Il va sans dire que les membres du gouvernement central—Canadiens, d'où qu'ils viennent —ne peuvent permettre à cet échec de se perpétuer car il menace notre avenir commun et celui du pays.

On lit à la page 187 du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada:

> Il y a lieu de penser que la concentration de la population dans les centres urbains et, en particulier, dans ceux qui sont aujourd'hui les plus grands, va se maintenir en étroite relation avec les accroissements prévus de la population et de la main-d'œuvre ainsi qu'avec la croissance de la production et de la demande au Canada.

Le rapport fait remarquer à la page 206:

> D'ailleurs, les données et les renseignements disponibles présentent de graves lacunes et la recherche dans ce domaine au Canada est encore très limitée et fragmentaire.

Et, plus loin:

> Les aspects régionaux et interurbains de la croissance des villes ont été jusqu'ici peu explorés, et il est certain que les moyens analytiques et institutionnels nécessaires pour surmonter toute une gamme de problèmes encore nouveaux n'ont pas été jusqu'ici mis au point. Partout, la tâche est urgente et elle doit figurer parmi les principaux objectifs des politiques publiques provinciales.

Je suis tout à fait d'accord. Mais est-ce une préoccupation majeure des gouvernements provinciaux? Le gouvernement central peut-il attendre des décisions des provinces ou doit-il les mobiliser et les exhorter à une lutte conjointe contre les problèmes urbains dont dépendront le progrès futur du pays?

Lors de mon premier discours ici, que j'ai eu l'honneur de prononcer le lendemain de l'ouverture de cette session, j'ai proposé l'institution d'un ministère de l'habitation et des affaires urbaines. Député de la circonscription la plus peuplée et la plus dynamique du Canada, je suis, il va sans dire, préoccupé par les problèmes de l'essor urbain. J'ai dit que vers la fin du siècle 90 p. 100 des Canadiens seront des citadins et que sans doute neuf grandes villes abriteront environ la moitié de la population. J'ai demandé au gouvernement fédéral de concentrer ses efforts pour assurer aux futures générations un milieu adéquat dans le Canada urbain de demain.

Le Conseil économique affirme que, vers 1980, notre population sera urbaine à 80 p. 100 et que 60 p. 100 de nos citoyens habiteront dans 29 villes ou centres de 100,000 âmes au bas mot. L'accroissement de notre population, a dit le Conseil, se confinera probablement à nos villes; le taux d'urbanisation au Canada ne cessera d'être l'un des plus élevés des grands pays industriels. Selon le Conseil, les avantages économiques qui découleront de la concentration urbaine continueront d'être un facteur important dans l'augmentation à plus long terme de la production et du revenu par tête. Le Conseil ajoute:

> L'ampleur des tâches qui vont se présenter, pour répondre aux besoins de logements urbains, pour assurer des services équilibrés de transport, des services d'eau et de destruction de déchets, des parcs et des lieux de récréation, pour lutter efficacement contre la pollution de l'air et fournir toute une gamme d'autres services urbains, tout en visant à une évolution ordonnée, et à un accroissement de l'efficacité et de la qualité en général, exigera de nouvelles politiques et de plus grands efforts d'imagination, ainsi que l'établissement de nouvelles priorités dans l'attribution des ressources, de la part des gouvernements aux trois paliers.

On mentionne ensuite une gamme étendue de questions sociales dont l'importance résulte de l'expansion continue de nos grandes villes. Le rapport indique que:

> Plusieurs de ces problèmes sont intimement reliés au caractère physique de la grande ville et à la qualité des services fournis. Les plus manifestes sont la pauvreté et l'insuffisance des revenus, la maladie et la dissolution des foyers, le crime et la délinquance, qui vont souvent de pair avec une insuffisance d'instruction, la mauvaise qualité des logements, le manque d'hygiène et la détérioration générale des villes.
>
> En termes plus généraux, il y a dans nos villes des problèmes croissants causés par la ségrégation et la stratification sociales, les pressions exercées sur les particuliers par le rythme accéléré de la vie urbaine, les conflits et le mécontentement issus de la conformité des confortables banlieues et par l'anonymat et le manque d'identité dans l'immensité de la grande ville. Sous tous ces rapports, l'expansion rapide des grands centres urbains remet en lumière l'ampleur de la tâche qu'il y aura à accomplir pour améliorer la qualité de la vie, répartir équitablement les fruits du progrès économique et mettre pleinement en valeur les ressources et le potentiel humains de la société industrielle urbanisée.

• (4.00 p.m.)

C'est un avertissement très clair, monsieur l'Orateur. Ces problèmes concernent en pre-

mier lieu les provinces, mais ils intéressent aussi, sans aucun doute, le pays tout entier. Je m'adresse au gouvernement: n'est-il pas temps de reconnaître l'importance primordiale de nos problèmes urbains en instituant un ministère des affaires urbaines et de l'habitation. J'estime ce moment venu, et j'espère que le gouvernement examinera cette mesure pour concentrer l'énergie et la réflexion des Canadiens sur l'avenir de nos cités.

Avant de terminer mes remarques, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots, qui viennent non de la tête mais du cœur, au sujet de l'unité de notre pays. J'ai été très encouragé par ce que le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) nous a dit sur les opinions des habitants de sa circonscription. J'ai eu le plaisir cet été de passer environ quatre semaines dans la province de Québec, et je suis heureux de dire que j'ai eu la même impression, c'est-à-dire que les Québécois sont aussi fiers de leur province que le sont touts les habitants des autres provinces, mais qu'avant tout ils sont Canadiens.

Je sais, car je représente une circonscription de Toronto, que certains Canadiens de langue anglaise ne peuvent pas ou peut-être ne veulent pas comprendre les forces, les sentiments et les émotions qui animent aujourd'hui les habitants de la province de Québec. Mais j'aimerais dire à mes collègues du Québec et à tous mes autres collègues, à quelque parti qu'ils appartiennent et dont la langue maternelle est le français, ma conviction que la plupart des Canadiens en dehors du Québec se sentiraient moins canadiens et perdraient un peu de leur fierté nationale si le pays perdait la province de Québec.

Quiconque connaît le moindrement le Québec sait, j'en suis sûr, que cette province nous est aussi précieuse, ou presque, que notre propre province, et j'espère que les Québecois nous rendront la pareille. J'espère que tous les Canadiens anglophones et francophones, les jeunes surtout, auront des occasions de plus en plus nombreuses de voyager partout au pays, afin de mieux comprendre la langue et les aspirations de leurs compatriotes.

Nous sommes à la veille du week-end de l'action de grâces, monsieur l'Orateur. Il serait oiseux de dire que nous avons bien de quoi rendre grâces au ciel. Nous savons que nous avons devant nous des tâches extrêmement ardues, que tout est loin d'être parfait et que nous avons beaucoup de changements à faire. Pourtant, monsieur l'Orateur, la plupart des députés sont concaincus que nulle part au monde y a-t-il plus d'occasions de remédier aux vices de notre société qu'au Canada, nulle part ailleurs peut-on s'offrir à soi-même et à sa famille une bonne vie ou plus facilement contribuer au bien-être des autres peuples du monde. Pour tout cela, je rends grâces au ciel, et je pense que tous les députés se joignent à moi. (*Applaudissements*)

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, je me rallie sans réserve aux derniers propos tenus par le député d'York-Scarborough (M. Stanbury) et qui découlaient de la déclaration du député de Trois-Rivières (M. Mongrain) au sujet de sa province. En fait, j'aimerais dire à ce dernier que n'importe quand où il voudra venir dans ma circonscription, dans l'île de Vancouver, faire entendre les opinions qu'il a exprimées aujourd'hui à la Chambre, il y sera des mieux accueillis.

Trop souvent, hélas, les déclarations comme celle du député au sujet des sentiments du peuple québecois ne sont pas de celles que la presse signale en Colombie-Britannique. Bien des députés, je crois, partageraient l'avis émis par M. Blair Fraser, au cours d'une récente émission radiophonique intitulée *Looking Through the Papers*, quant au genre de reportage par trop commun dans la presse anglaise lorsqu'il a comparé les comptes rendus de déclarations faites au Québec et qui engendrent la discorde et la méfiance dans le reste du pays, et ceux des propos tenus par des porte-parole qui s'efforcent de donner à notre confédération un aspect pratique.

Le ministre des Finances (M. Sharp) et d'autres ont beaucoup parlé de la balance des comptes nationaux au cours de ce débat. J'aimerais traiter de ce sujet cet après-midi, non pas dans le contexte où le ministre l'a placé, mais dans le contexte de la balance des comptes dans les secteurs sociaux et économiques fort importants dans la vie de notre pays, dans un contexte qui touche au cœur même de nos relations humaines au Canada. Je parle du compte qu'il nous reste à régler avec la population indienne du Canada.

• (4.10 p.m.)

Il me semble vraiment que s'il est un seul groupe ethnique ou une minorité dans ce pays dont on puisse dire avec justesse qu'il a un statut particulier sur notre sol, c'est ce groupe-là. Dans le contexte de la conception actuelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui s'étend rapidement dans le monde entier, la situation de ces gens est l'une des questions les plus importantes et les

plus élémentaires dont ce Parlement est, comme il se doit, saisi aujourd'hui. Comme il ne semble pas très vraisemblable, autant que je puisse le prévoir, que nous ayons l'occasion de discuter de cette question à la Chambre d'ici peu, j'aimerais faire quelques commentaires sur l'état actuel des choses, telles que j'ai pu les observer au cours du dernier congé. Mes remarques se limiteront surtout à ce que j'ai observé sur la côte canadienne du Pacifique, et en particulier dans la région que je représente et où habitent de 5,000 à 6,000 Indiens.

Il est peut-être dommage qu'à cause d'autres événements concomitants, on n'ait pas donné suite à l'idée du comité des affaires indiennes de visiter les Indiens d'un bout à l'autre du pays. Je ne crois pas qu'on songe à réaliser dans un avenir prochain le projet de rendre visite aux Indiens des diverses régions du Canada.

Je traiterai tout d'abord des faits nouveaux dans le domaine de l'enseignement. Je suis heureux d'apprendre à la Chambre certaines de mes expériences intéressantes et passionnantes de cet été dans ce domaine. J'ai eu l'occasion d'assister à un congrès organisé par le service extra-mural de l'Université de la Colombie-Britannique, grâce aux conseils et à la collaboration de la Division des affaires indiennes. On avait prévu des échanges de vues entre les instituteurs qui vont enseigner aux enfants indiens. Après avoir participé à ces réunions pendant près d'une semaine, j'approuvais entièrement l'attitude et l'intérêt manifestés sur la question de l'éducation des Indiens. Les instituteurs réunis à ce congrès et certains des conférenciers qui ont traité de divers sujets ont montré beaucoup d'intérêt. Il y avait là quelques anthropologues, des spécialistes en éducation et un ou deux fonctionnaires de la Division des affaires indiennes.

J'ai réussi cette fois-là également à visiter l'un des pensionnats qui existaient jadis dans la vallée d'Alberni où je me suis installé. On l'a maintenant entièrement transformé en un foyer pour les enfants indiens qui ne peuvent pas fréquenter l'école locale parce qu'ils habitent dans des régions isolées. L'attitude et l'intérêt manifestés par le personnel étaient si édifiants qu'on pouvait être fier d'eux. Il est réconfortant de savoir que le personnel comprend un homme et une femme qui sont particulièrement compétents en matière de consultation et d'orientation et qui connaissent à foyer, surtout les petits Indiens confiés à leur foyer, surtout les petits indiens confiés à leur direction. Ces gens-là s'intéressent vraiment à ce que ces enfants obtiennent une instruction convenable et trouvent leur place dans la vie comme citoyens adultes de notre pays.

Au cours des discussions à propos du fait que tous les enfants du foyer et les petits Indiens des réserves de la région fréquentent maintenant les écoles publiques ordinaires de la collectivité, se manifestait un désir croissant de voir la culture et les valeurs traditionnellement chères aux Indiens du littoral du Pacifique incorporées aux programmes de ces écoles. En outre, il faut répandre parmi ceux d'entre nous d'origines ethniques différentes une certaine connaissance et appréciation de ces valeurs. Là, je constate avec plaisir que nous nous acheminons dans une voie qui perfectionnera ceux qui s'intéressent directement à ce domaine d'activité, du moins dans la région du pays dont je parle.

Qu'il me soit maintenant permis de parler de ce qui se passe dans le domaine du logement et de l'urbanisme. On a beaucoup discuté à la Chambre récemment de toute la question du logement et des besoins des Canadiens en général à ce sujet. Le ministre, de qui relèvent les Affaires indiennes, a annoncé la mise en œuvre de plusieurs programmes d'habitations pour les Indiens. Il y a quelque temps, on a fait grand état d'une annonce du ministre à propos d'un programme prévoyant 112 millions de dollars pour le logement et l'urbanisme chez les Indiens. La chose avait alors soulevé beaucoup d'intérêt et on a eu l'impression qu'il s'agissait d'une grosse somme jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'il s'agissait d'un programme quinquennal et que ces fonds seraient répartis sur l'ensemble du pays. Je me suis demandé quel serait le résultat de cette politique dans les collectivités indiennes de ma région. Je suis désolé de dire que si l'on doit en juger par des différences tangibles, le résultat est presque nul. Parce qu'ils ont cru que nous nous orientions dans cette voie, les Indiens se sentent toujours plus frustrés et plus sceptiques quant à nos véritables intentions.

Laissez-moi vous donner un exemple de ce que j'ai à l'esprit. Je me suis rendu, dans l'île de Vancouver, à un centre qui devait être

visité par le comité, bien que ce dernier ne s'y soit pas rendu. A Pâques l'an dernier, lors de ma visite, j'ai causé avec les membres du conseil de la bande et j'ai appris qu'ils attendaient l'arrivée imminente des éléments de quatre nouvelles maisons à construire sur leur réserve. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'un des conseillers de la bande avant de revenir au Parlement et lui ai demandé des nouvelles de ces quatre maisons. Il n'y en avait toujours pas trace.

Elles devaient être placées sur un nouveau townsite, ou lotissement comme on le dit, en parlant de banlieue. Accordez-moi quelques minutes pour exposer à la Chambre l'organisation de ce programme. Le terrain est magnifiquement aménagé en forme de croissant, du moins, sur la carte. Je ne sais pas pourquoi on a choisi cet endroit en particulier mais c'est un monticule de roches qui avait la forme d'une colline. Quand j'y suis allé à Pâques, on avait partiellement nivelé l'endroit. Quiconque connaît le travail des mines comprendra quand je dis qu'il a fallu forer et dynamiter trois paliers pour tout niveler. Puis, on a monté du sable de la grève pour remplir les trous et les fissures dans le roc. Sur la côte ouest, nous avons beaucoup de pluie et la première grosse pluie a délavé tout ce sable. Il s'en est répandu une bonne quantité sur le gazon qui entoure l'école, et le terrain de jeux de l'école en a été ruiné.

Apparemment, on a manqué d'argent et au lieu de poser la tuyauterie dans les tranchées dans le roc où elle devait être, selon le plan, on a fait le tour, de sorte que les Indiens devront d'une façon ou d'une autre faire monter l'eau là où les maisons doivent en principe être construites.

• (4.20 p.m.)

Je le répète: les nouvelles maisons, qui devaient être prêtes au printemps dernier, ne le sont pas encore. C'est pourquoi j'estime que le gouvernement et, en général, les responsables du programme, n'ont pas lieu d'être fiers, du moins à en juger par la situation de ma région.

Je voudrais également consacrer quelques minutes au problème du statut constitutionnel et juridique des Indiens. Certains d'entre nous ont eu l'occasion d'examiner le premier tome du rapport Hawthorne-Tremblay qui traite cette question d'une manière assez détaillée. Nous savons qu'on la discute et qu'on l'étudie depuis très longtemps. On a proposé

[M. Barnett.]

diverses mesures dans ce domaine. Je détiens un communiqué de presse émanant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Daté du 21 septembre dernier, il cite une déclaration faite le même jour par le ministre intéressé. La voici:

> ...la rédaction de la nouvelle loi sur les Indiens va bon train. «La documentation qui servira de guide aux juristes du ministère de la Justice chargés de rédiger le projet de loi a fait l'objet d'entretiens avec le Conseil consultatif national des Indiens et est à présent entre les mains du comité interministériel chargé de la reviser», a dit le ministre. «Une fois cette revision terminée, le texte définitif de la loi sera rédigé et les représentants des bandes indiennes seront consultés une fois de plus.»

Le communiqué poursuit en ces termes:

> D'après le ministre, le projet de loi a la priorité tant au ministère qu'au gouvernement, mais il existe un engagement de longue date: les Indiens doivent être consultés et, inévitablement, cela ralentit un peu les choses.

Je ne sais pas ce qu'on veut dire par «ralentit un peu les choses», mais je sais ce qu'a dit l'ancien chef de la Direction des affaires indiennes lorsqu'il a parlé, le 14 août 1964, des prévisions de la Direction pour 1964-1965. M. Tremblay, le ministre des Affaires indiennes d'alors, aurait dit ceci:

> J'ai bon espoir aussi que nous pourrons, dès l'an prochain, entreprendre la refonte de la loi sur les Indiens.

Nous sommes maintenant en 1967. Dans la déclaration du ministre à cette époque, «l'an prochain» voulait dire 1965. Le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) affirme maintenant que l'avant-projet de loi est au ministère de la Justice. Je ne suis pas tout à fait certain de ce que le ministre veut entendre lorsqu'il dit que cette loi a la priorité. Tout ce que je sais, c'est que la question s'éternise vraiment trop, pendant même qu'on frustre beaucoup d'Indiens de leurs espoirs en une vie meilleure, par suite des restrictions que leur impose la loi actuelle, d'ailleurs désuète à beaucoup d'égards.

Lors des débats concernant les prévisions budgétaires de son ministère en 1964, le ministre a aussi déclaré:

> Nous tentons aussi de faire bénéficier davantage les Indiens des services dispensés aux autres Canadiens, ce qui exigera des consultations soutenues non seulement avec les provinces et les autres ministères de l'État, mais aussi avec les Indiens eux-mêmes...

Ensuite, il a poursuivi en donnant le détail des efforts déployés à l'époque pour élaborer

de nouvelles dispositions au moyen d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale. Il est vrai que des mesures ont été prises depuis, mais aussi qu'assez récemment, l'un des ministres provinciaux de la Colombie-Britannique, s'adressant à une délégation d'Indiens venus le voir à Victoria, leur a simplement et carrément déclaré que le bien-être des Indiens relevait du gouvernement fédéral et que, si le gouvernement fédéral n'était pas disposé à payer la note au complet, il se désintéresserait d'eux. Cela montre encore une fois que, dans la région que je représente, il y a très peu de réalisations pratiques en réponse au désir avoué des Indiens du littoral de la Colombie-Britannique de jouir des mêmes droits et des mêmes chances que les autres habitants en matière d'éducation et de bien-être.

J'aimerais maintenant passer à la question de la commission dite Commission des réclamations des Indiens. Il y a eu à la Chambre de nombreux débats à ce sujet, débats qui se sont prolongés pendant bien des années. Les députés se rappelleront qu'un bill avait été présenté le 19 décembre 1963, soit le bill nº C-130. C'est l'honorable René Tremblay, alors ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui en était le parrain. On n'y donna pas suite. Il était censé faire l'objet d'une étude au pays et les Indiens devaient faire connaître leurs vues; après quoi il devrait revenir à la Chambre. Les Indiens ont présenté des instances et, le 3 mai 1965, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'époque, l'honorable J. R. Nicholson, présenta le bill nº C-123. Le nouveau bill correspondait de très près au premier projet de loi, malgré les instances faites par les Indiens. Les députés se souviendront peut-être qu'après certaines discussions le bill cessa d'exister à la suite de la dissolution du Parlement en vue des élections générales de 1965.

S'il m'est permis de m'exprimer ainsi, je dirai qu'on a beaucoup critiqué diverses initiatives du gouvernement et de ses ministres, et aussi du chef du gouvernement actuel. A mon avis, l'action la plus irresponsable jamais prise par le premier ministre (M. Pearson) a été le déclenchement des ridicules et vaines élections de 1965. Je ne crois pas qu'il trouve à redire à cette description que j'en fais, étant donné les événements ultérieurs. C'était sûrement un gaspillage de temps et d'efforts, quand nous aurions pu donner suite à un programme positif à l'égard de questions comme la mesure relative à la Commission de réclamations. Toutefois, il reste que cette mesure n'a pas été présentée à nouveau depuis les élections générales de 1965. Le ministre a invoqué une circonstance particulière pour en motiver la remise à plus tard. Il a dit maintes fois à la Chambre qu'il différait la présentation d'un nouveau bill pour la Commission des réclamations, afin de permettre aux Indiens de la Colombie-Britannique de se réunir pour discuter de ce qu'il y aurait lieu de faire, à leur avis, au sujet de la question des terres indiennes en Colombie-Britannique.

Le jour de la rentrée parlementaire, on a posé une question au ministre à ce sujet. On trouvera sa réponse à la page 2433 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la Commission des réclamations des Indiens, la situation n'a pas changé depuis l'ajournement de la Chambre pour les vacances d'été. Les Indiens de la Colombie-Britannique demandent encore que la Commission ne soit pas instituée avant qu'ils aient l'occasion de discuter de la question des terres en Colombie-Britannique. Je leur ai répété que nous ne pouvions attendre beaucoup plus longtemps et qu'il nous faudrait probablement présenter le bill au plus tard le printemps prochain.

• (4.30 p.m.)

Le député de Middlesex-Ouest (M. Thomas) a ensuite posé la question complémentaire suivante:

> Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il serait prêt à fixer une date limite pour la présentation des revendications des Indiens de la Colombie-Britannique, afin qu'on puisse établir la Commission des réclamations des Indiens?

A quoi le ministre a répliqué:

> Monsieur l'Orateur, n'importe laquelle de mes déclarations aux Indiens de la Colombie-Britannique nous permettrait de le faire.

Je ferai remarquer à la Chambre et au ministre qu'il est temps que nous cessions de faire patte de velours ici à la Chambre sur la question de ces terres de la Colombie-Britannique. Je ne reproche pas au ministre d'avoir proposé aux Indiens de la Colombie-Britannique de se réunir et de réexaminer la question des terres. Mais des mois ont passé depuis ce temps-là. Les Indiens se sont réunis et ont discuté. Par ailleurs, eu égard aux longs et plutôt tristes antécédents de cette question et à la manière dont elle a été réglée par les gouvernements et les parlements précédents, je comprends qu'ils hésitent sur la déclaration à faire au gouvernement et au Parlement canadien.

Une des principales raisons pour laquelle j'ai voulu intervenir quelques instants dans le débat de cet après-midi, était de proposer que le gouvernement et le Parlement décident que le temps est venu de s'expliquer sur cette question si brûlante pour les Indiens de la Colombie-Britannique. Depuis l'union de la Colombie-Britannique avec le Canada, les Indiens n'ont pas cessé de soutenir qu'il existait un problème territorial en Colombie-Britannique, et je crois que le gouvernement et le Parlement du Canada devraient l'admettre. Si nous étions disposés à en faire la déclaration, les Indiens de la Colombie-Britannique n'éprouveraient pas tant de difficulté à se décider sur ce qu'ils ont à nous dire à ce sujet.

D'une manière générale, je crois que le Parlement devra comprendre tôt ou tard qu'il y a une différence fondamentale, par rapport aux Indiens, entre ce qui s'est passé en Colombie-Britannique et dans nos autres régions. De fait, la différence est fondamentale entre ce qui s'est passé en Colombie-Britannique au sujet des droits territoriaux des aborigènes et ce qui est arrivé dans les autres parties du monde occupées par la Couronne d'Angleterre ou soumises à sa juridiction.

En effet, monsieur l'Orateur, il existe une différence profonde entre ce qui s'est produit en Colombie-Britannique et ce qui est arrivé aux États-Unis une fois ce pays devenu indépendant de la Couronne britannique. En fait, nulle part ailleurs dans le monde anglophone ni dans les régions où sont entrés des Britanniques a-t-on omis aussi complètement qu'en cette province de reconnaître les droits qu'avaient les aborigènes sur le territoire et sur tout ce qui en découle.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'étudier une situation unique sous nombre de rapports. Les mesures pertinentes qu'on y a prises il y a longtemps ne sont plus conformes à la façon de voir que peuvent accepter nos contemporains en général. Nous, les membres de ce Parlement, avons la responsabilité de rectifier ce qui s'est fait jadis.

Dans le reste du Canada, monsieur l'Orateur, nous avons du moins tenu à conclure des traités avec les Indiens pour la cession des terres. Nous en sommes arrivés à certaines ententes en vertu desquelles certaines régions seraient occupées par eux. Il s'agissait de traités qui ont été considérés par bien des tribunaux comme liant autant, à divers égards, que les traités internationaux négociés entre les États-nations.

[M. Barnett.]

Cependant, monsieur l'Orateur, sauf en ce qui concerne un petit territoire au sud de l'île de Vancouver et qui comprend, je crois, 358 milles carrés, quant auquel certains traités ont été conclus entre le chef de la Compagnie de la baie d'Hudson, sir James Douglas, et les Indiens vers 1850, et une région de quelque 104,000 milles carrés, à l'extrémité nord-ouest de la Colombie-Britannique, en-deçà des Rocheuses, qui renferme une partie de la Colombie-Britannique actuelle et que visait le traité nº 8, auquel le peuple indien fut partie en 1899, nous avons constamment nié tout droit du premier occupant aux Indiens dans le reste de la province qui s'appelle aujourd'hui la Colombie-Britannique. Voilà ce à quoi il faut songer aujourd'hui en parlant de la question des terres en Colombie-Britannique.

Quant au reste du pays, l'octroi accorda 120 acres de terrain par famille à l'époque où des réserves furent affectées aux Indiens en vertu de traités. Après son entrée dans la Confédération canadienne, qui prévoyait de la part du Dominion un traitement aussi favorable que celui de la colonie de la Couronne, le gouvernement de la Colombie-Britannique décida que les terrains réservés aux Indiens ne devraient pas excéder plus de dix acres par famille. Le gouvernement fédéral de l'époque incita la Colombie-Britannique à porter ce chiffre à 20 acres, ce qui ne représente encore qu'un sixième de l'étendue de terrain concédée aux Indiens en d'autres régions du pays.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

**M. Barnett:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je pourrais continuer et en dire davantage sur le sujet si j'avais plus de temps. J'aurai d'autres occasions de le faire cependant, bien que j'espère en avoir dit assez pour convaincre la Chambre qu'il importe d'agir.

**M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur, c'est toujours un privilège exigeant d'intervenir au sein de cette auguste assemblée, en présence de députés si débordants d'énergie et d'enthousiasme pour parler du budget ou de toute autre question. Je suppose qu'il est presque présomptueux, de la part d'un obscur député, de commenter un budget préparé et exposé par l'estimé ministre des Finances (M. Sharp) avec le concours de ses fonctionnaires. Que peut dire un obscur député ou qui que ce soit d'un budget qui a l'heur de plaire au ministre?

Je profite de cette occasion pour traiter des nombreux problèmes particuliers à ma circonscription et d'autres qui sollicitent l'ensemble du Canada. Comme je suis plus au courant des problèmes de l'habitation, de l'instruction et du transport dans l'Est du Canada, je laisse à mes collègues plus expérimentés et plus compétents le soin de se prononcer sur le budget.

Je suppose que nous ne pouvons pas tous être ministre des Finances, pas plus que les 20 millions de Canadiens être fonctionnaires de ce ministère. Je suis certain, toutefois, que les fonctionnaires du ministre et le ministre lui-même aimeraient connaître l'opinion des représentants du peuple, même des plus obscurs, sur le budget.

Les députés, peuvent, pour se documenter, lire des rapports d'organismes comme le Conseil économique du Canada et les observations d'autres économistes sur le budget.

• (4.40 p.m.)

Je ne me montrerai pas trop sévère envers le ministre, et j'examinerai les normes et les principes directeurs susceptibles d'être suivis dans le présent débat. J'ai été fort étonné, en me reportant au discours que notre premier ministre avait prononcé en cette enceinte le 17 avril 1962, à titre de chef de l'opposition, de trouver ceci à la page 3231 du hansard. Se plaignant des conditions économiques, il a déclaré:

> Nous avons des déficits et nous avons aussi des sans-travail. C'est de la plus mauvaise administration.

J'ai été étonné. Le premier ministre, alors chef de l'opposition, jugeait le gouvernement d'après le chômage et les déficits; toutefois, mercredi dernier, le ministre des Finances a admis, dans le discours qu'il prononçait ici, que nous avons un déficit considérable. Mais de nombreux Canadiens ne se rendent pas compte, cependant, que nous avons encore beaucoup de chômeurs. Ce n'est pas le nombre des chômeurs qui inquiète les députés de l'arrière-ban, dont je suis, mais la hausse du chômage depuis décembre 1966, dont il est traité dans le Volume 42 de la Revue statistique du Canada publiée par le Bureau fédéral de la Statistique.

Le nombre des chômeurs est passé de plus de 272,000 à 334,000. Ceci est paradoxal si on songe à la déclaration faite par le premier ministre lorsqu'il était chef de l'opposition et au discours du ministre mercredi dernier. Toutefois, on a dit que le gouvernement antérieur était coupable de mauvaise administration.

Autre chose m'a étonné dans le discours du ministre mercredi dernier, et les éditoriaux en ont parlé également. Le ministre a dit que les Canadiens peuvent avoir de dures tâches à affronter; qu'ils peuvent avoir des décisions difficiles à prendre et être obligés de s'imposer certaines restrictions. Le représentant de York-Scarborough (M. Stanbury) a parlé de se serrer la ceinture. Ce sont des paroles intéressantes. Dans le *Globe and Mail* du 28 février 1963, le premier ministre disait à Moncton:

> ...pour redresser l'économie canadienne, le gouvernement se verra forcé de prendre des décisions désagréables.

Que s'est-il produit entre 1963 et 1967? Pourquoi aucune décision impopulaire n'a-t-elle été prise avant aujourd'hui? Comme le premier ministre a déjà dit qu'il fallait juger le gouvernement par ses déficits et le nombre de chômeurs et vu la situation actuelle, ne pouvons-nous pas demander: «Qu'a-t-on fait? Quelles décisions désagréables a-t-on prises jusqu'ici dans le domaine économique?» Les députés qui occupent les premiers rangs et ceux de l'arrière-plan de ce côté-ci de la Chambre peuvent critiquer la façon d'agir du gouvernement.

Le ministre des Finances (M. Sharp) est un homme courtois et bienveillant; mais je ne crois pas qu'il l'ait été envers le contribuable canadien, dans son discours de mercredi dernier. Il a employé les mots «rajustement», «modération», «diriger la prospérité» et d'autres du même genre. Pourtant, peu avant cette déclaration, nous avions tenu deux débats sur des questions de nature pressante, un sur le logement et l'autre sur la baisse du prix du blé. Cela suffit pour changer le sens de toute expression que le ministre pourra vouloir employer dans son exposé budgétaire.

Je dis que le discours du ministre mercredi était un véritable travail de camouflage. Il y avait beaucoup de peinture, mais pas de motif. Il a badigeonné le tableau de blanc, d'une brosse généreuse, mais déclaré aux Canadiens qu'ils n'ont droit qu'à une brosse à dents. La toile qu'il nous a brossée mercredi était éclaboussée de rouge, compensé seulement par les tons neutres des visages de beaucoup de députés objectifs et gênés du côté du gouvernement. J'ai décelé une note d'apathie dans la façon dont les collègues du ministre ont accueilli ses remarques. Il n'a pas été applaudi à tout rompre, personne ne lui a fait de concessions. En toute justice, pour comprendre les problèmes du ministre, il faut songer que notre pays grandit. Quand un pays grandit, ses problèmes grandissent avec lui. On

pourrait se demander si nos problèmes ne proviennent pas de notre expansion.

Un coup d'œil rapide sur les chiffres montre qu'au cours des cinq dernières années, notre population a augmenté au rythme annuel d'environ 1.9 p. 100. On pourrait dire que l'accroissement s'est établi à quelque 2 p. 100 par année, depuis cinq ans. Une telle augmentation entraîne sûrement l'embauchage d'un plus grand nombre de fonctionnaires fédéraux. Pourtant, si nous examinons le nombre total des employés fédéraux, nous constatons qu'il a augmenté au-delà de toute proportion avec la population. Au cours des deux premières années où le gouvernement actuel a été au pouvoir, l'augmentation du nombre des fonctionnaires fédéraux allait de pair avec l'essor du pays. De 1963 à 1964, leur nombres s'est accru de 1.2 p. 100, en 1965, de 2 p. 100. De 1965 à 1966, l'augmentation se chiffra à 5.5 p. 100, soit plus du double de l'augmentatoin enregistrée quant à la population.

Lorsqu'on passe en revue la hausse des traitements, on constate que, depuis 1963, elle a dépassé largement l'augmentation démographique. La hausse a été de 8.8 p. 100 de 1962 à 1963, de 5 p. 100 de 1963 à 1964, et de 7.2 p. 100 de 1964 à 1965; ce sont les chiffres des mois de décembre d'une année à l'autre. De 1965 à 1966, on remarque la hausse exorbitante et inflationniste de 19.4 p. 100 pour les traitements des fonctionnaires fédéraux. Ces chiffres ne peuvent que nous préoccuper. Je soutiens, toutefois, que le ministre pourrait aplanir ces difficultés.

On peut dire que le ministre ne connaît de fait que des problèmes de pourcentages. Il y a le taux d'escompte de 5½ p. 100, la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, le taux hypothécaire maximum de 8¼ p. 100 aux termes de la loi nationale sur l'habitation et les augmentations de 30 p. 100 prévues dans les conventions collectives approuvées par le gouvernement. Ce sont ces quatre pourcentages qui ont placé le gouvernement dans l'impasse actuelle.

L'existence d'un dilemme saute aux yeux pour qui lit le discours du ministre. On parle d'argent facile, mais le taux élevé de l'intérêt hypothécaire aidera à maintenir l'argent cher. Le ministre me fait penser au roi Canut qui essayait de refouler la marée. Il a abrogé la loi de l'offre et de la demande. Comment l'argent peut-il être facile quand nous avons le taux d'intérêt LNH le plus élevé de notre histoire?

Selon le ministre du Travail, ce taux attirera plus de capitaux privés dans le domaine du logement; or, il a dit cela alors même que la plupart des sociétés de prêts avaient déjà effectué leurs placements. Cependant, on a laissé entendre en même temps que le gouvernement consentirait peut-être à accorder une décharge pour compenser les effets du taux d'intérêt élevé. D'une part, on parle de taux d'intérêt accrus, et de l'autre, des membres du cabinet évoquent l'idée d'une décharge qui pourrait être versée aux propriétaires de maisons. Naturellement, ces remarques inquiéteront ceux qui veulent acheter une maison.

Le ministre a dit mercredi qu'il rognait à droite et à gauche. Que le ministre nous indique quel projet ou programme de cette année financière coûtera un sou de moins. Sans parler même de cette année financière, quelles dépenses le ministre a-t-il supprimées dans les programmes de l'année prochaine? Il prétend avoir une lame bien aiguisée; je soutiens qu'elle sera émoussée quand il s'agira de trancher dans le vif. Chaque année, les divers ministères dressent des prévisions énormes pour l'année suivante; celles-ci sont toujours gonflées et invariablement réduites par la suite.

• (4.50 p.m.)

Je défie le ministre d'indiquer où on trouverait ici de réduction dans le programme de dépenses cette année. Il a donné sa propre définition des priorités au cours du débat sur l'habitation, le 2 octobre, comme en fait foi le hansard à la page 2731. Il a alors déclaré:

> L'épreuve à laquelle doivent se soumettre ceux qui croient aux priorités, ce n'est pas d'établir les priorités, mais de reléguer certaines initiatives au dernier rang.

En me servant de l'épreuve préconisée par le ministre lui-même, je le défie de déclarer au pays quelles sommes, mêmes infimes, il aurait éliminées du programme pendant l'année financière courante ou quels programmes auraient été réduits ou supprimés dans les projets pour l'an prochain. C'est fort bien qu'il nous dise avoir réduit les crédits de 650 millions de dollars, alors que la Chambre n'est pas encore saisie du budget. Il sait fort bien, à cause de sa vaste expérience, que les projets de dépenses sont étudiés régulièrement chaque année. Plutôt que d'insinuer que le programme a été sabré, il devrait se donner la peine d'admettre qu'il s'agit tout simplement de l'étude régulière des budgets des ministères effectuée chaque année par le Conseil du Trésor et, en dernier ressort, par le gouvernement.

La Chambre n'a pas encore été saisie des prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Il est donc faux de dire qu'elles ont été amputées de 650 millions de dollars. Je défie de nouveau le ministre de nous citer un

seul grand projet pour lequel il ait réduit les dépenses d'un cent cette année, ou de nous dire, en ayant recours à son propre critère de priorités, quel programme il a rayé au bas de la liste.

Le ministre ne nous a pas dit à combien de milliards de dollars s'élevaient les prévisions budgétaires soumises au gouvernement. Elles s'élevaient bien à deux milliards de dollars ou davantage lorsqu'elles ont été déposées sur le bureau d'une certaine personne pour un premier examen. Sont-ce là des prévisions budgétaires, monsieur l'Orateur? Le ministre plaisante lorsqu'il demande aux Canadiens, dans ces circonstances, de se restreindre et de réduire les dépenses. A moins qu'il ne puisse répondre à certaines de ces questions, nous avons le droit de penser que le ministre ne songe pas aux priorités.

Ses déclarations récentes ont provoqué des malentendus. Par exemple, plusieurs journaux canadiens ont publié des titres de ce genre: «Le ministre coupe les dépenses de 650 millions». En vérité, il n'a pas encore rogné un cent. En examinant les listes de priorités, rappelons-nous les paroles de l'actuel premier ministre, alors chef de l'opposition, dans un discours, prononcé à Moncton en 1963, où il parlait de la nécessité de prendre des décisions déplaisantes. Le ministre des Finances (M. Sharp) ne peut pas accuser l'opposition et lui demander: «Contre quoi avez-vous voté?» Le gouvernement doit prendre ses responsabilités. J'attire l'attention des députés sur les paroles échangées hier soir entre le ministre et mon honorable ami de Kamloops. On peut les lire à la page 2864 du hansard du 5 octobre:

L'hon. M. Fulton: Si nous avions voté contre, le ministre croit-il que son attitude en aurait été modifiée?

L'hon. M. Sharp: Non, vous l'avez appuyé.

Même si nous avions voté contre ce programme, le gouvernement l'aurait appliqué.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre va maintenant passer à l'examen des bills privés figurant à l'ordre du jour, soit les bills publics et les bills privés.

**M. McNulty:** Je crois que la Chambre consent à l'unanimité à ajourner l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire afin de poursuivre le débat sur le budget.

**Des voix:** D'accord.

**M. Nowlan:** Je vous remercie. On a si souvent entendu, au cours de ce débat, des députés de tous les partis s'écrier: «C'est votre idée, vous avez voté pour.»

• (5.00 p.m.)

C'est le gouvernement qui propose les mesures législatives, et ses membres doivent en prendre la responsabilité, quoi que dise le ministre des Finances, quant à la manière dont chaque côté a voté. Je dis au ministre que s'il a un programme il va le réaliser sans se laisser influencer par notre manière de voter.

**L'hon. M. Sharp:** Je voudrais poser une question au député. Est-il en train de dire que l'opposition peut être irréfléchie sans que cela tire à conséquence?

**M. Nowlan:** Je n'ai pas dit cela, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Sharp:** On pouvait le déduire.

**M. Nowlan:** Franchement, certaines des affirmations des ministériels n'ont pas été des plus réfléchies quant à la politique du gouvernement. C'est nous qui formons l'opposition. Le ministre a la responsabilité de mettre en œuvre des programmes. Nous ne sommes pas tenus d'en présenter à la Chambre. Notre tâche consiste à critiquer. On s'attend qu'il s'agisse parfois de critique négative, et parfois de critique positive et constructive. A tous les projets dont le ministre et ses collègues nous ont saisis, nous n'avons cessé de proposer des amendements. Toutefois, ils ont été défaits. C'est au gouvernement de mener à bien ses propres programmes.

La critique doit être exprimée de ce côté-ci de la Chambre, à moins qu'on ne veuille revenir au droit divin des rois. Parfois, dans certaines déclarations qui nous parviennent d'en face, je trouve qu'elles ont trop l'air de proclamations du droit divin des rois, surtout lorsqu'il s'agit de retentissantes déclarations de principe faites par les ministres. Les critiques d'un parti ne signifient pas qu'il soit irresponsable.

Abordant le problème en profane, je demande comment peut-on concilier une croissance de la population de 2 p. 100, sur une période de cinq ans, avec une hausse de 19.4 p. 100 dans les traitements des fonctionnaires entre 1965 et 1966? Comment peut-on concilier une croissance de la population de 2 p. 100 avec un accroissement aussi considérable des dépenses du gouvernement?

Je vois que le ministre du Revenu national (M. Benson) vient tout juste d'entrer à la Chambre. Il est toujours agréable de le voir ici, car il connaît mieux que moi les faits et les chiffres. Je lui demande comment il peut concilier une augmentation de 5.5 p. 100 quant au nombre d'employés fédéraux entre 1965 et 1966 avec la croissance normale de la population du pays? C'est parce que le gou-

vernement a sanctionné la croissance fantastique du nombre d'employés fédéraux et de telles hausses de traitement jointes à la mise en œuvre de tant de projets et de programmes qu'il lui faut maintenant payer les pots cassés.

Le principal catalyseur des difficultés économiques actuelles du ministre des Finances, a été la participation directe ou indirecte—très directe dans un cas—du gouvernement au règlement des différends ouvriers il y a deux ans. Il est assez prétentieux de se citer soi-même, mais j'aimerais vous reporter à la déclaration que j'avais faite alors que nous mettions en délibération les crédits du ministre du Travail (M. Nicholson) le 22 juin 1966. Il en est fait mention à la page 6771 du hansard de cette date.

Plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre avaient parlé d'une majoration fantastique des salaires, de plus de 30 p. 100 pour les employés de la voie maritime, où le gouvernement était directement impliqué. Voilà le catalyseur responsable de l'inflation galopante, d'un bout à l'autre du pays. A l'époque, j'avais dis que c'était là un albatros qui étranglerait le ministre du Travail et ses collègues. J'avais déclaré, comme en témoigne le hansard:

Étant donné la participation directe ou indirecte du gouvernement fédéral dans les deux cas dont j'ai parlé...

Je parlais du règlement concernant les employés de la voie maritime et de la grève des débardeurs à Montréal.

...participation qui est devenue directe dans les dernières phases des négociations qui ont eu pour résultat l'approbation d'une majoration de 30 p. 100 répartis sur deux ans pour les travailleurs dans ces deux récents différends ouvriers. le gouvernement fédéral a concouru à créer un précédent pour le règlement des problèmes ouvriers au Canada. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ce précédent sera en réalité un boulet économique que devra traîner non seulement le ministre du Travail, mais aussi le gouvernement.

C'est justement ce qui arriva. Nous avons eu au pays une montée en spirale de l'inflation dans les règlements à propos des salaires. Vous ne pouvez blâmer le travailleur ordinaire lorsqu'il voit son frère, son collègue ou son rival obtenir une majoration de 30 p. 100 aux termes d'un contrat de deux ans. Il va sans dire qu'il va chercher à en obtenir une aussi. C'est la participation directe du gouvernement au règlement de la grève de la voie maritime qui a tout déclenché.

C'est la formule Pearson consistant à augmenter de plus de 30 p. 100 les salaires lors de ces deux règlements que nous avons eu du mal et que le pays a toujours du mal à digérer. Le gouvernement et le climat économique du pays en souffrent encore actuellement. Le contribuable souffre d'indigestion et

[M. Nowlan.]

le gouvernement a des crampes d'estomac. Que le gouvernement prenne garde, ces crampes pourraient se transformer en ulcère. Comment se débarrasser de cet ulcère? En renversant le gouvernement, mais n'attendons pas trop longtemps pour le faire de peur que l'ulcère du contribuable ne se perfore. Dans ce cas-ci, le contribuable essaie de dire aux ministres qu'il a lui-même des crampes d'estomac.

J'admets que les gouvernements provinciaux et municipaux ont leur part de responsabilité dans l'accroissement des dépenses, mais le gouvernement fédéral doit en assumer la plus grande. En 1963, le premier ministre (M. Pearson) a mené une campagne électorale sur le thème selon lequel des décisions difficiles, des «décisions désagréables», selon sa propre expression, seraient peut-être nécessaires. Il sera malaisé, maintenant, au ministre des Finances, quatre ans plus tard, de venir à la Chambre dire aux Canadiens qu'il va falloir prendre des décisions désagréables.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur le président, en relisant les observations de l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), à l'occasion de son exposé annuel, on est porté à croire que, au sein du gouvernement canadien, le service des bureaucrates n'existe pas et que le ministre travaille seul, se laissant guider par son intuition.

Il nous apprend que dès juin dernier, il avait prévu une hausse des prix, une hausse du chômage. Cependant, face au désir de ses patrons de la haute finance, soit devant la hausse des taux d'intérêt, le ministre a perdu tout pouvoir de voyant.

A un moment donné, pour le ministre, c'est la nuit noire; la boule de cristal ne lui dit plus rien et, pour se consoler, il nous déclare qu'il en est de même de tous ses amis qui s'étaient réunis avec lui, la semaine dernière, pour le pique-nique à Rio de Janeiro.

A ce moment-là, le ministre nous déclare, comme en fait foi la page 2808 du hansard du 4 octobre:

Nous avons tous convenu que, pour la première fois, nous étions aux prises avec, en même temps, des politiques d'argent à bon marché et des taux d'intérêt toujours plus élevés. Autrefois, les taux d'intérêt élevés étaient associés à l'argent serré. Maintenant, pour la première fois, nous avons des taux d'intérêt élevés et croissants associés à l'argent abondant.

• (5.10 p.m.)

Un peu plus loin, le ministre disait:

Comment concilier la prospérité et la stabilité?

La prospérité est devenue un problème pour le ministre. L'abondance désirée et mé-

ritée par les travailleurs est devenue la préoccupation première du ministre.

Pourtant, le ministre aurait dû prévoir que la prospérité viendrait, car tous les humains normaux travaillent pour améliorer leur sort, et le travailleur canadien, comme homme, a toujours travaillé pour améliorer son sort et celui de ses semblables.

Pour arriver à cela, il n'a pas craint d'unir les expériences du passé aux découvertes modernes et, conjointement, les méthodes et les outils de travail ont également été améliorés. Des machines à fort rendement, qui contribuent présentement à la production nationale, contribueraient naturellement à nous procurer une existence normale.

Des travailleurs spécialisés, grâce à la science et à la machine, contribuent de plus en plus à nous apporter l'abondance, ce qui est très naturel dans un pays comme le nôtre, qui n'a connu aucune guerre importante, qui n'a connu aucune sécheresse dommageable, bref, un pays qui a toujours été considéré comme un pays riche, un pays avantagé par d'immenses plaines fertiles, un pays qui a mérité le titre de grenier du monde.

Notre pays est également avantagé par un sol qui contient de nombreux métaux précieux, un immense potentiel d'énergie électrique et de riches forêts; au fait, le Canada occupe le premier rang dans le monde pour la production du bois de construction, du papier journal et de la pâte à papier.

Que ce soit dans les domaines du pétrole ou de l'amiante, notre pays conserve toujours une avance remarquable, et bien que nos mines ne soient à peu près pas exploitées, comparativement aux possibilités physiques, le Canada se classe quand même parmi les plus importants pays exportateurs du monde.

Dans plusieurs domaines, nous conservons toujours une place de choix et nous sommes classés au quatrième rang de toutes les nations du monde comme pays exportateur, avec une moyenne de $864 par personne, par Canadien, homme, femme et enfant.

Considérant que les États-Unis n'exportent seulement que la valeur de $270 par personne, pour une moyenne mondiale de $121 par personne, nous avons établi tous ces records en dépit du fait que notre population ne représente tout de même que 1/500 de la population mondiale.

Dans une période d'après-guerre, beaucoup de choses étaient à refaire. Pour certains pays, ces records étaient considérés comme une faveur du ciel mais, actuellement, nos richesses deviennent des problèmes, parce que nous ne sommes pas seuls à avoir quelque chose à vendre.

Plusieurs autres pays du monde ont des excédents, et la devise qui disait qu'il fallait exporter pour vivre est de moins en moins valable. Si, à un moment donné, nous avons l'impression que les chiffres sont avantageux sur un côté de la médaille, il se peut que de de l'autre côté ils le soient moins.

Les personnes intelligentes peuvent très bien discuter autour d'une table ronde mais, généralement, c'est le plus fort qui l'emporte. Et, plus souvent qu'à son tour, même devant un gouvernement qui semble satisfait, le citoyen canadien est perdant, et lorsque nous constatons que les cultivateurs du pays sont aux prises avec le problème des fruits ou des légumes invendus, parce que nos importations sont trop élevées au mauvais moment; lorsque nous prenons connaissance du fait que les producteurs d'œufs canadiens doivent vendre leur production avec perte, malgré une incapacité complète d'alimenter le marché canadien, nous en concluons qu'il se trouve des accords défavorables.

Face à un excédent de production d'œufs, le Canada a droit d'exporter aux États-Unis 9 p. 100 de sa production. Mais, dans le cas contraire, lorsque les États-Unis ont des excédents, le pourcentage qui leur a été accordé, en vertu de l'Accord de Genève, est de beaucoup trop élevé, si l'on considère leur grande capacité de production.

Dans le domaine de l'automobile, les ententes désavantagent également les Canadiens, et si un vendeur canadien veut se procurer une auto de marque Chevrolet fabriquée à Sainte-Thérèse, près de Montréal, il devra payer $3,400, tandis que le même modèle se vend pour aussi peu que $2,700 aux États-Unis. Cela fait une différence de $700, différence qui a été calculée et accordée par nos représentants, à l'occasion de l'Accord de Genève.

Le Canada n'est pas le seul à frustrer ses citoyens de leur dû, et le plus bel exemple que nous possédons est celui qui nous vient de Tchécoslovaquie, dans le domaine de l'importation des chaussures. Pour une paire de chaussures qui se vend $8 au Canada, les Tchécoslovaques paient $12, soit une fois et demie de plus. Et pourtant, nous savons tous que le salaire moyen, là-bas, est de $30 par mois, tandis que celui du travailleur canadien est de $250 par mois. Ces travailleurs doivent payer une fois et demie de plus, avec un salaire dix fois moindre.

Dans le cas de l'automobile, le peuple canadien est frustré de ce qui lui revient. Dans le cas de la chaussure, le peuple de la Tchécoslovaquie est maintenu dans l'esclavage pour le bon plaisir de la petite poignée de financiers qui dirigent ce pays. Est-ce que les Canadiens doivent toujours payer pour les financiers qui ont asservi la population d'autres pays? Doit-on continuer d'importer des produits textiles et des chaussures fabriqués par des esclaves? Combien faut-il qu'il y ait

d'usines de fermées au Canada? Combien faut-il qu'il y ait de chômeurs pour que le gouvernement considère le marché comme désorganisé?

Dans le communiqué nº 1, que nous faisaient parvenir l'honorable ministre du Commerce (M. Winters) et l'honorable ministre des Finances (M Sharp), nous trouvons, à la page 17, un article qui nous donnerait le droit d'annuler les importations lorsqu'elles deviennent nuisibles.

Les réductions consenties par les pays négociateurs dans le domaine des textiles sont généralement inférieures à celles des autres secteurs. En même temps qu'avaient lieu les négociations Kennedy, l'accord à long terme sur les textiles de coton a été renouvelé pour une autre période de trois ans. (Cet accord autorise les pays importateurs à demander aux pays exportateurs de restreindre leurs ventes dans le cas de désorganisation du marché.)

On sait que dans le domaine des produits textiles, notre marché est désorganisé, et l'on sait également que dans le domaine de la chaussure, notre marché est désorganisé. Je me demande quand l'honorable ministre se servira de cette clause pour protéger nos industries? Je me demande aussi si cette clause serait considérée de la même façon que l'article 19 de l'Accord de Genève, en 1958.

Je me suis déjà permis de discuter de cette question à la Chambre et, chaque fois, on s'est rendu compte que le public faisait rire de lui par le gouvernement.

L'Association des manufacturiers a présenté cinq mémoires, depuis le 14 mai 1964, relativement à la mauvaise situation dans laquelle se trouvaient les manufacturiers de la chaussure. Lorsque j'ai signalé cet état de choses au ministre du Commerce, ce dernier a voulu, en plus de laisser passer cela, nous faire une fausse déclaration, comme l'atteste la page 7824 du hansard du 16 janvier. Alors que je demandais à l'honorable ministre du Commerce ce qu'il entendait faire devant la situation désastreuse de l'industrie de la chaussure, il me répondait, et je cite:

Monsieur l'Orateur, on m'a signalé cette question qui est à l'étude. Il est exact que les importations de chaussures ont augmenté, mais la production nationale a aussi augmenté considérablement.

Je peux dire, sans me tromper, que cette affirmation, en plus d'être gratuite, était entièrement fausse, parce que dans le rapport qu'il avait présenté, le manufacturier de chaussures citait des chiffres basés sur les données statistiques du Bureau fédéral de la statistique. Ces messieurs nous apprenaient que les importations de chaussures avaient augmenté de 8 millions de paires, de 1963 à 1966, tandis que la production canadienne avait baissé d'un million de paires. Depuis trois ans, le ministre semble ignorer ces réclamations.

[M. Godin.]

Évidemment, le gouvernement se moque de la petite industrie, mais l'industrie de la chaussure emploie présentement 10,000 travailleurs dans l'Ontario, 14,000 dans le Québec et 15,000 autres dans des industries connexes. Ceci fait un total de 39,000 employés et représente le bien-être et le gagne-pain de 125,000 citoyens canadiens.

• (5.20 p.m.)

Le 24 janvier dernier, alors que je citais de nouveau les recommandations contenues dans le mémoire de l'Association des manufacturiers de chaussures, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce (M. Cantin) me répondait:

Le mémoire soumis par l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada au Comité des Tarifs Douaniers et du Commerce a été étudié attentivement par les fonctionnaires du ministère du Commerce.

De là, il a été dirigé à la délégation canadienne aux négociations de GATT sur les tarifs douaniers, qui siège actuellement à Genève.

Eh bien, nous avons justement eu la réponse dans les accords de Genève. Encore là, nous avons découvert que les tarifs douaniers avaient été abaissés d'environ 10 p. 100 pour les chaussures en provenance des pays européens.

On se rend compte que nos représentants à Genève ne se sont pas montrés à la hauteur de la situation et le résultat de leur travail ne fait qu'accentuer le travail des autres bureaucrates du gouvernement, qui consiste à créer des problèmes aux citoyens de notre pays. A mon avis, c'est un non-sens, parce que, présentement, la majorité des citoyens est aux prises avec des problèmes insurmontables. Ils ne peuvent plus régler leurs propres affaires, boucler leur propre budget, parce que trop de gouvernements puisent dans leurs poches pour régler leur propre budget et bourrer la face de leurs amis de la haute finance. Du côté fédéral seulement, le ministre des Finances donne, cette année, à ses amis, en intérêts sur la dette nationale, la somme de 1,273 millions, ce qui veut dire que la charge pour notre dette publique augmente continuellement et cela ne semble pas peser au bras du ministre.

Devant cette hausse, il nous demande encore, comme on peut facilement le lire dans le hansard du 4 octobre, de combattre avec lui le mouvement inflationniste, et il nous dit également qu'il faut exercer, collectivement et individuellement, la modération à l'égard des hausses de salaires.

C'est la façon de voir les choses du ministre des Finances. A une poignée de ses amis, à une poignée de financiers, il accorde un montant égal à celui des allocations familiales mensuelles de $25 pour les enfants. C'est ce que le ministre donne à ses amis présentement.

Il ne faut pas se surprendre des nouvelles façons qui sont employées pour imposer des taxes. La guerre a rendu obligatoire l'impôt à la source, et lorsqu'il a fallu majorer le taux de ces impôts, on s'est servi des curés. Qu'est-ce qu'on n'aurait pas fait pour gagner une guerre? Et qu'est ce qu'on ne ferait pas, comme catholiques, en sachant que nous allons avoir de l'aide des curés?

Lorsque l'impôt a été majoré, on a dit aux contribuables: Ne vous inquiétez pas; si vous gagnez environ $3,000 ou $4,000, avec un reçu de dons de charité de votre curé, cela ne vous coûtera pas un sou de plus. Seulement, à un moment donné, les inspecteurs sont entrés dans les presbytères et ont refusé les reçus du curé.

Le printemps dernier, pour majorer à nouveau le taux des impôts, on s'est apitoyé sur le sort des vieux. Qu'est-ce qu'on n'aurait pas fait pour nos vieux, encore une fois? On a encore accepté la majoration des impôts, sous prétexte que nos vieux obtiendraient $105 par mois. Seulement, aujourd'hui, on se rend compte que lorsqu'un mari âgé de 70 ou de 71 ans réussit à obtenir $105 par mois, c'est son épouse de 65, 66 ou 67 ans qui voit sa pension d'assitance-vieillesse réduite d'autant, soit de $30 par mois. C'est cette façon que le gouvernement a d'aider les vieux!

Lorsque la nouvelle taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction a été instituée, pour mieux faire avaler la pilule, on s'est servi d'un petit boni de $500 sur la construction d'une maison. Après deux ans, aussitôt le régime établi, on fait volte-face et on enlève la prime de $500.

La taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction est encore la plus discutée et, cependant, au Canada, tout est taxé, qu'il s'agisse d'automobiles, d'appareils ménagers électriques, d'appareils manuels, de meubles, de lingerie, de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Tout est taxé.

Pendant longtemps, on a cru que la nourriture était exempte de taxe. Seulement, à la suite d'un rapport qui nous est arrivé du Manitoba, on a constaté que sur un pain de 12c., on ajoute 150 taxes de toutes sortes pour porter le prix du pain jusqu'à 24c. Il est clair que tous les citoyens canadiens sont plumés comme des poulets.

Par quelques lois, le gouvernement nous laisse croire qu'il combat la pauvreté, mais les lois qui puisent dans les poches du père de famille et de la mère de famille sont tellement nombreuses qu'on est assuré que le gouvernement combat surtout le travailleur, pour en faire un pauvre.

Dans la province de Québec, ceux qui manquaient de tout étaient portés à regarder la région de Montréal comme une région en dehors de l'ordinaire, comme une région favorisée, à cause de l'Expo. Mais, au même moment, des gens de Montréal, des gens sérieux, faisaient une étude sur la misère, sur la pauvreté et sur les privations dans la ville de Montréal. Dans un rapport publié dans *Le Travailleur Canadien*, numéro du 5 mai 1967, on pouvait lire ce qui suit:

> Proportion par niveau ou par seuil:
>
> Plus de 55,800 familles sur 217,000, ou 20% des familles de la ville de Montréal, sont plongées dans la pauvreté et plus de 27,000 familles de la banlieue, ou 14%, vivent également dans la pauvreté. Pour la région métropolitaine, ce pourcentage est de 17% des familles et 20% de la population.
>
> En plus des familles qui vivent en deçà du minimum vital «exigé pour une vie sociale et humaine tolérable», il y a encore dans la ville de Montréal 50,000 familles, soit un pourcentage additionnel de 18%, qui vivent dans la privation et «qu'une simple récession ou un chômage tant soit peu prolongé peuvent plonger dans un état de pauvreté, celui qui était leur lot au cours de la crise».

Cela veut dire de 1929 à 1939. On se souvient très bien que, à cette époque-là, même les notaires, les avocats, bref, tous ceux qui s'étaient crus très adroits dans la finance vivaient au crochet du secours direct.

> Le pourcentage de marginalité est de 17% de la population totale de la zone métropolitaine, ou 325,000 personnes.

On parle toujours des familles et, à cela, si l'on ajoute des personnes vivant isolément...

> ...nous passons de 706,830 personnes à 1,032,000 personnes, ou 48.6% de la population totale de la zone métropolitaine, qui vivent dans la misère, la pauvreté ou la privation.

Monsieur l'Orateur, si les gens de Montréal sont pauvres, je ne me gêne pas de dire que c'est comme cela à la grandeur de la province de Québec, que je connais particulièrement, parce que 50 p. 100 de nos familles gagnent moins de $2,500 par année et que 50 p. 100 des cultivateurs ont un revenu inférieur à $2,000 par année.

Maintenant, pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, dont on a entendu parler un peu et d'où nous viennent non seulement des personnages de marque, mais des rapports importants, je désire me reporter à un rapport préparé par M. Scott Wood, associé en recherches économiques de l'Université de Dalhousie.

Dans son rapport, M. Wood nous dit que, en Nouvelle-Écosse, 54,929 familles, ou 36 p. 100 de la population, sont des pauvres. L'étude révèle aussi que dans le comté de Cap-Breton, 30 p. 100 de la population vivent dans la misère; dans le comté Victoria, 58 p. 100; dans d'autres comtés, 56, 57 et 63 p. 100. On sait également que dans la Nouvelle-Écosse, 20 p. 100 des familles n'ont pas l'eau courante dans leur maison, 20 p. 100 des familles n'ont pas de baignoire ou de toilettes dans leur maison. Ceci veut donc dire que, encore là, il y a du travail à faire de la part de tous les gouvernements, tant au palier provincial que fédéral.

Lorsque les données statistiques nous prouvent que 60 p. 100 de la population manquent du nécessaire dans un pays qui a une production brute de 60 milliards par année, soit l'équivalent de $3,000 par personne, homme, femme et enfant, nous pouvons affirmer que le système est pourri et que le ministre qui patronne ce système est également mauvais, moralement.

• (5.30 p.m.)

Dans un pays dont la production est de $3,000 par personne, il n'est pas normal que les gens mariés qui gagnent $3,000 par année soient sujets à l'impôt sur le revenu. Dans un pays qui produit 60 milliards par année, il n'est pas normal que le taux des allocations familiales demeure toujours à $6 et à $7 par mois, après 20 ans. Dans un pays dont la production per capita est de $3,000, il n'est pas normal non plus que les personnes qui touchent des allocations d'assistance-vieillesse se voient réduire leur pension de $30 par mois, sous prétexte que celle de leur conjoint est augmentée de $30. Dans un pays qui produit 60 milliards par année, il n'est pas normal que les matériaux de construction soient taxés et deviennent inacessibles à ceux qui voudraient se construire une maison. Dans un pays qui produit 60 milliards, il n'est pas normal que tous les biens destinés à la consommation soient grevés de taxes de toutes sortes.

Monsieur l'Orateur, considérant les grands besoins des Canadiens, face à tant de richesses, le ministre des Finances devrait être accusé de refus de pourvoir et condamné à la prison, jusqu'à ce qu'il se décide de payer. Cependant, il pourrait s'éviter la prison de l'État, en se servant de la banque de l'État. Il pourrait se servir de la banque de l'État pour obtenir l'argent; il pourrait se servir de la banque de l'État pour investir les capitaux dont il a besoin pour financer les travaux publics. Le gouvernement pourrait également, avec l'argent de cette banque, financer et augmenter toutes les allocations sociales, pension aux aveugles, pension aux mères nécessiteuses, pension aux invalides, pension aux anciens combattants ou l'assurance-hospitalisation. Le coût de toutes ces pensions-là pourrait être défrayé, naturellement, par la Banque du Canada.

Dans un pays où le ministre des Finances est certainement doué de capacités intellectuelles, il n'est pas normal que les allocations familiales ne soient pas augmentées à $25 par mois par enfant, soit l'équivalent de ce que le ministre donne, cette année, simplement en intérêts sur la dette,—et je me plais à le répéter—parce que les intérêts sur la dette représentent toujours $25 par mois par enfant.

Dans un pays qui produit 60 milliards par année, le gouvernement pourrait encourager la construction domiciliaire, en remplaçant la taxe de 11 p. 100 par un escompte de 10 p. 100 sur les matériaux de construction. Dans un pays où la production per capita s'élève à $3,000 par année, la taxe de vente devrait être supprimée sur tous les produits fabriqués et consommés au Canada et remplacée par un escompte de 10 p. 100. Ce serait une façon d'encourager les producteurs canadiens. Ce serait aussi une façon d'empêcher la débâcle de nos industries et de nos commerces, au profit des produits étrangers.

La Banque du Canada peut permettre, par l'entremise du ministre des Finances, de financer humainement toutes nos misères, tous nos besoins. En finançant nos activités publiques, à travers le pays, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, cela permettrait également au ministre de ne plus fouiller dans les goussets des gens mariés qui gagnent moins de $5,000 par année.

Monsieur l'Orateur, mon vœu le plus cher, c'est que le ministre jette un coup d'œil sur toutes mes recommandations; appuyé par une population de 20 millions, appuyé par les 22,000 électeurs de la circonscription de Portneuf—que j'ai l'honneur de représenter —et en face d'une production de 60 milliards, je voudrais qu'on dépense tout cela en faveur de notre population, qui l'a bien mérité.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront d'abord pour signaler un événement plutôt triste, puisque cela fera un an demain que la tragédie de Dorion se produisait, dans la circonscription de Vaudreuil-Soulanges, et entraînait la mort de plusieurs écoliers.

J'ai eu l'occasion, au cours de la dernière session, d'intervenir à différentes reprises, exhortant l'ancien ministre des Transports (M. Pickersgill) à prendre les mesures de sécurité les plus fortes, afin qu'il soit possible de circuler, aux passages à niveau, sans que la vie des citoyens soit mise en danger.

C'est donc avec une note plutôt sinistre, que je voudrais commencer mes remarques en souhaitant, pour l'année qui vient, qu'on prenne toutes les dispositions voulues, à tous les niveaux administratifs, afin qu'un maximum de sécurité soit établi aux passages à niveau.

Laissant de côté cette note de tristesse, je voudrais maintenant rire un peu, monsieur l'Orateur, en rappelant le dernier congrès du parti conservateur progressiste. C'est certainement de nature à provoquer beaucoup d'hilarité, quand on songe à la fameuse résolution qui a été adoptée par la Commission politique du parti conservateur, à savoir qu'il y avait deux nations au Canada.

Je crois qu'on n'insiste pas suffisamment pour rappeler à nos amis d'en face la résolution qu'ils ont adoptée, le vœu qu'ils ont

exprimé, en affirmant qu'il y avait deux nations au Canada. Je regrette l'absence du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), qui a été un des partisans les plus fervents de cette résolution voulant qu'il y ait deux nations au pays, et, pour ma part, qu'il me soit permis de signaler au passage que l'adoption d'une telle résolution n'est pas autre chose qu'un concubinage avec le parti de l'Union Nationale, bref un moyen d'essayer de gagner l'appui, de séduire le premier ministre de la province de Québec, M. Daniel Johnson.

J'ai l'impression que cette fumisterie du parti conservateur progressiste sera suffisamment mise à jour, pour que la population comprenne enfin que cela n'est pas autre chose que de la poudre aux yeux, parce que s'il y a vraiment deux nations au pays, c'en est fini des conférences fédérales-provinciales. Plus besoin de conférences fédérales-provinciales s'il y a deux nations au pays! Ce sera, d'une part, les représentants de la nation canadienne-française et, d'autre part, les représentants de la nation canadienne-anglaise.

Si les conservateurs sont sincères au sujet de l'application de ce principe des deux nations, qu'ils cessent de réclamer des conférences fédérales-provinciales, et qu'ils demandent tout simplement des réunions où les représentants de l'une et de l'autre des nations seront là pour délibérer. S'ils ne le font pas, c'est parce qu'ils ne sont ni sincères ni conséquents avec eux-mêmes.

Seulement, pour ma part, monsieur l'Orateur, appartenant à une philosophie beaucoup plus orthodoxe, qui est la doctrine du parti libéral, je ne crois pas à cette théorie des deux nations. Il peut y avoir, sur le plan culturel, sur le plan sociologique, une nation qu'on pourra appeler la nation d'expression française ou canadienne-française, mais il n'y a certainement pas deux nations au Canada, parce que les Ukrainiens, les gens d'origine allemande, de la nation canadienne-anglaise, les Canadiens d'origine italienne ne prétendent pas faire partie de la nation canadienne-anglaise.

Pour eux, ils sont d'abord Canadiens, et si l'on veut absolument les affubler d'un titre supplémentaire, ils diront qu'ils sont Canadiens d'origine italienne, allemande ou ukrainienne. Donc, ou les conservateurs se sont fourvoyés—ce qui est normal, parce qu'ils se trompent pas mal tous les jours—ou ils manquent de sincérité. Alors, ce sera notre devoir de le dire au peuple: Ces gens-là ne sont pas sincères, ne sont pas conséquents avec eux-mêmes, et malgré le «new look» auquel ils voudraient nous faire croire, qu'ils voudraient faire semblant de nous apporter, ils méritent de continuer à vivre dans le manque de confiance que la population leur refuse et confiance qu'elle continuera d'ailleurs à leur refuser.

Maintenant, monsieur l'Orateur...

[*Traduction*]

**M. MacDonald:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Même si de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre savent gré au député de Lotbinière de la publicité gratuite qu'il fait à l'activité de notre parti, je ne puis voir de rapport entre ses propos et l'amendement dont la Chambre est saisie à propos du budget.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** La présidence a bien du mal à voir sur quoi le député fonde son rappel au Règlement.

**M. Choquette:** C'était un bel effort, monsieur l'Orateur.

• (5.40 p.m.)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je vais alors aborder un autre sujet. En effet, l'honorable député de Prince (M. MacDonald) a peut-être raison, à savoir que c'est un peu la tendance des hommes politiques, à l'heure actuelle, de parler de constitution, et je pense que, à ce point de vue là, il faudrait formuler un certain grief à l'égard de la presse en général.

A l'heure actuelle, il est évident que tous les journaux canadiens mettent l'accent sur les débats constitutionnels, sur toutes les déclarations qui sont faites au sujet de la Constitution, et je crois que c'est regrettable, pour la bonne raison qu'il est assez manifeste que beaucoup d'hommes politiques, beaucoup de politiciens ont la manie des manchettes. Or, sachant que s'ils parlent de la Constitution, ils auront la manchette, ils font un effort spécial pour prononcer de grands discours au sujet de la Constitution.

C'est pour cela que si les journaux, si la presse et les moyens d'information, en général, voulaient collaborer, voulaient cesser de mettre l'accent sur les débats constitutionnels, nous serions probablement en mesure de créer un meilleur climat de solidarité canadienne et éviter, si vous voulez, l'émergence de préjugés qui, de plus en plus, sont difficiles à déraciner.

Pour ce qui est de la constitution, je suis d'avis que nous devrions nous en aller de plus en plus vers l'œcuménisme constitutionnel, c'est-à-dire vers une option qui mérite d'être considérée tout autant qu'une autre.

Qu'on voie un séparatiste, il n'est pas nécessaire de le traiter comme un paria; le séparatiste a droit à son opinion. Qu'on voie un monarchiste invétéré, il a droit à son opinion, et on la respecte. Qu'on voie un homme qui croit que le Canada est appelé à disparaître, il a le droit d'exprimer son opinion.

Je crois que nous devrions nous tremper, nous plonger dans cet esprit d'œcuménisme et essayer de solutionner ces problèmes-là avec le maximum de sérénité.

De toute façon, j'aimerais tout de même exprimer quelques réserves, relativement aux déclarations de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain).

L'honorable député a fait part à la Chambre d'un sondage qu'il avait tenu dans sa circonscription. D'abord, ce sondage, au point de vue sociologique, peut être mis en doute, pour la bonne raison qu'on ne connaît ni l'âge ni la profession ou le métier, de même que le sexe de ceux qui ont répondu aux questions posées par l'honorable député. C'est pourquoi ce sondage-là reste douteux.

D'après l'expérience que nous avons, nous qui appartenons à la jeune génération dans la province de Québec—et c'est l'inquiétude majeure qui nous domine—le séparatisme comme état de fait n'est pas dangereux. Je dis que dans la conjoncture présente, le séparatisme n'est pas dangereux, mais ce qui est dangereux, c'est la virtualité séparatiste, c'est-à-dire que dans le cœur de n'importe quel Canadien d'expression française, on trouve une espèce d'émotivité qui pousse vers ce sentiment sécessionniste.

C'est normal, monsieur l'Orateur. Il n'y a rien de révolutionnaire dans cela et il est admis, je crois, par n'importe qui, que les gens qui appartiennent à une génération plus âgée voient le Canada et le considèrent comme leur patrie, tandis que la jeune génération, qui est certainement entraînée par des professeurs, par des agitateurs, même par des anarchistes, est plutôt portée à considérer le Québec comme sa patrie.

Si, dans 50 ans, on a entraîné toutes les générations à considérer le Québec comme leur patrie, il sera difficile de considérer le Canada autrement que comme un simple marché commun, un simple marché économique. C'est là qu'est le danger, c'est là qu'est la virtualité séparatiste inscrite dans le cœur de tout jeune québécois.

A ce moment-là, il n'y a qu'une seule solution, et c'est de créer un idéal canadien. Il n'existe pas d'idéal canadien, c'est net. Celui qui vit dans le Québec est pas mal indifférent à celui qui vit à Vancouver, et celui qui vit à Vancouver est plutôt indifférent à celui qui vit à Terre-Neuve. Le Canada est un pays immense qu'il est difficile de rattacher, quoique les moyens rapides et faciles de communication suscitent un espoir évident. Je crois que la meilleure façon de créer cet idéal canadien, c'est d'abord d'encourager le gouvernement; je parle du gouvernement comme entité et non du gouvernement partisan, libéral, conservateur ou autre. Je parle du gouvernement fédéral comme tel. Il faudrait que le gouvernement fédéral se comporte comme il commence à le faire, de manière à démontrer qu'il est le gouvernement de tous les Canadiens. Et je m'explique.

**Une voix:** N'oubliez pas le facteur économique!

**M. Choquette:** Je reviendrai au facteur économique tout à l'heure, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas la science économique et monétaire de mon honorable collègue, mais je vais quand même essayer de discuter à son niveau, dans quelques instants.

Je voudrais terminer mes remarques à ce sujet-là. Je dis qu'il n'y a pas d'idéal canadien et que la meilleure façon d'en créer un est d'abord d'exhorter notre gouvernement, le gouvernement de tous les Canadiens, à se comporter comme s'il était vraiment le gouvernement de tous les Canadiens.

Je ne pense pas blesser mes collègues de langue anglaise en leur disant que de 1867 jusqu'à une certaine époque—je ne veux pas citer de chiffres, de dates ou d'années—il est clair que le gouvernement canadien s'est comporté comme le gouvernement de la majorité des Canadiens. Le fait français était plutôt un objet de tolérance, que l'on voulait bien ménager pour des fins électorales.

Cela, c'est la réalité vraie; l'esprit du rapport Durham n'est pas complètement disparu de nos mœurs. Ce qui arrive—et je donne un exemple—c'est que depuis 1945, il entre des milliers d'immigrants au pays, et le gouvernement canadien ne s'inquiète pas du tout que tous ces immigrants-là, dans une proportion de 95 p. 100, s'assimilent à la culture anglaise. Je ne denonce pas le fait comme tel. Je suis content que ces gens parlent la langue anglaise, et je me dis que s'il ne s'inquiète pas, c'est parce que le fait que l'ethnie française soit mise en péril ne constitue pas pour lui une source d'inquiétude.

Alors, le gouvernement actuel, qui agit comme le gouvernement de tous les Canadiens, se dit: C'est notre devoir impérieux de faire en sorte que l'ethnie française, le fait français soit protégé, parce que le fait français, c'est une belle richesse canadienne qui existe et le meilleur rempart contre l'américanisation.

C'est de cette manière-là que le gouvernement canadien devrait agir; ce n'est pas du fanatisme, monsieur l'Orateur. C'est une philosophie qu'il faut absolument inculquer à tout le monde, pas seulement aux députés, car je pense que les députés sont les derniers à qui il faudrait l'inculquer.

Il faut d'abord aller voir la population et lui dire ce qui se passe, parce que les politiciens, pour moi, ce sont des hommes qui sont un peu controversés, qui agissent souvent par intérêt électoral. Ne cachons donc pas la

réalité, c'est un fait. Il y en a beaucoup, il y en a d'autres qui sont peut-être au-dessus de ces contingences-là, mais on peut dire que la moyenne des politiciens—je ne parle pas seulement des députés, je parle de ceux qui s'occupent d'élections—agit évidemment en fonction de l'intérêt électoral. Il n'y a personne qui niera cela.

Alors, on part de ce principe-là pour arriver à la conclusion suivante: C'est que par souci d'électoralisme, on a protégé le fait français.

Mais aujourd'hui, grâce à une philosophie nouvelle, je dirais que le premier ministre actuel (M. Pearson) a contribué énormément dans ce sens-là à faire en sorte que le fait français soit considéré comme partie intégrante de la réalité canadienne, c'est-à-dire que tous les anglophones du pays sont fiers de considérer qu'il y a des millions de Canadiens qui s'expriment dans la langue française, parce que c'est là la marque de distinction de notre pays qui fait que nous ne sommes pas noyés dans le continent nord-américain.

C'est simplement ce point-là que je voulais signaler à l'attention de mes collègues, sans aucun fanatisme, en leur demandant de faire un effort pour que le fait français soit un objet de fierté au pays et, de cette manière-là, on fera tous les efforts voulus pour que ce fait français rayonne d'un océan à l'autre, sans pour cela briser les droits acquis, les libertés auxquelles tous les citoyens ont droit.

• (5.50 p.m.)

Pour arriver à cela, monsieur l'Orateur, il faut donner un autre exemple du fait que ce sentiment de fierté à l'égard du fait français a manqué. Comment se fait-il que lorsqu'il s'agit, par exemple, de réclamer la traduction de ceci ou de cela, ce sont toujours les députés du Québec et ceux de langue française qui le demandent, tandis qu'un véritable citoyen canadien, qui est fier du fait français, se dirait: Eh bien! si l'on ne respecte pas les droits des francophones, moi, comme anglophone, je m'insurge contre un tel état de choses. Si cela se faisait, à ce moment-là, on dirait: Voilà que nos collègues de langue anglaise réalisent que le fait français est une richesse; ils veulent le défendre, ils veulent le protéger, ils veulent qu'il rayonne.

Ce n'est pas ce qui se passe, malheureusement, car chaque fois qu'il s'agit de réclamer quoi que ce soit en faveur des Canadiens d'expression française, il faut toujours que ce soit les Canadiens français qui le fassent, et cela nous donne une espèce de complexe et, je le dis en toute franchise, on passe pour un peuple qui récrimine, pour des gens qui se plaignent tout le temps, pour des gens qui pleurent tout le temps, pour des gens qui ont toujours des jérémiades à faire entendre. C'est cela qui est notre malheur, alors que si les Canadiens d'expression anglaise voulaient faire un effort pour considérer le fait français comme une richesse, chaque fois que ce fait français là serait mis en danger, ils seraient les premiers à réclamer autant que nous pourrions le faire et, à ce moment-là, nous créerions un meilleur climat de solidarité canadienne. Voilà ce que j'ai à dire en toute sincérité, monsieur l'Orateur.

Un autre facteur important, à mon sens, si l'on veut contribuer à la création d'un idéal canadien,—c'est peut-être une faiblesse de ma part, parce que je suis arrivé ici en 1963, et je suis convaincu que les gens du parti conservateur ont sûrement pensé que j'étais un fanatique, un étroit d'esprit, un gars qui ne voulait jamais collaborer—ce serait de canadianiser nos institutions. Ce n'est pas plus grave que cela, monsieur l'Orateur. Je respecte la Constitution.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, dont j'admire le sens de l'humour, —c'est un vieux parlementaire, un fin renard, retors, agréable, souriant, détendu, (je l'aime, le député de Winnipeg-Sud-Centre) —s'efforce toujours de me rappeler le fait que j'ai eu le malheur de prononcer certains discours demandant que des réformes constitutionnelles soient faites, des réformes voulant que le système actuel soit modifié et que nous ayons une monarchie constitutionnelle. Imaginez quel péché mortel! Un député de la jeune génération, d'expression française, j'ai osé demander qu'on songe un jour à la possibilité de modifier la Constitution de façon que des changements soient apportés au régime monarchique, au régime de la monarchie constitutionnelle! Au fait, c'est tellement grave qu'on m'a accusé de violer un serment d'office.

Monsieur l'Orateur, la Constitution est ce quelle est. Je continuerai et je respecterai toujours la Constitution, et que le système monarchique existe, ce sera mon devoir de le respecter et de le considérer comme un régime valable. (*Applaudissements*)

J'ai certainement le droit, cependant, de penser que des modifications seront apportées un jour. Il n'y a aucun sacrilège, aucun scandale à penser comme cela, et ceux qui voudraient me priver du droit de promouvoir de telles réformes, ce sont ceux-là—du genre de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre—qui sont coupables de sacrilège, parce qu'ils n'ont pas compris le sens de la démocratie.

Monsieur l'Orateur, je vais continuer. Il me reste quelques minutes d'ailleurs, mais je vais y revenir mardi...

Monsieur l'Orateur, on sait que je suis reconnu pour mon assiduité. Il y a des députés, en face, qui violent les directives données

par le nouveau chef du parti conservateur progressiste, M. Robert Stanfield, qui a demandé que l'absentéisme à la Chambre disparaisse. Ses propres députés désobéissent en masse aux ordres donnés par leur chef, et je me demande quelle sorte d'autorité il a sur son parti. Monsieur l'Orateur, je compte 1, 2, 3, 4, 5 députés, alors que leur chef leur a demandé d'être présents à la Chambre. C'est clair qu'ils ne sont pas satisfaits du congrès conservateur, car ils ne respectent pas les ordres du chef.

[*Traduction*]

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député me permettra sans doute de signaler que nul d'entre nous ne peut se dire très fier du nombre de députés présents à la Chambre le vendredi après-midi.

[*Français*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Je voudrais bien être tolérant, mais je voudrais aussi rappeler à l'honorable député qu'il ne se conforme pas toujours au Règlement.

**M. Choquette:** Merci, monsieur l'Orateur. J'admets qu'il y avait un certain aspect caricatural dans les remarques que je faisais, mais c'est quand même intéressant de voir que le chef a demandé aux députés d'être présents et qu'ils n'y sont pas. Cela me fait de la peine, parce que si mon chef me demandait d'être à la Chambre, je resterais à la Chambre, parce que, à l'intérieur du parti libéral, il faut le dire, nous avons confiance en notre chef. C'est toute la différence!

J'ai donc signalé, monsieur l'Orateur, deux moyens de créer une meilleure solidarité canadienne. Je voudrais arriver à une troisième solution.

On parle beaucoup de bilinguisme et, des fois, c'est délicat d'aborder le sujet du bilinguisme, surtout quand on parle à proximité du député d'York-Humber (M. Cowan).

Il y a une chose certaine, c'est que le député d'York-Humber, que je ne considère pas comme un libéral, est quand même un homme qui a de la franchise et du courage. (*Applaudissements*). Je le reconnais; il a de la franchise et du courage.

Malheureusement, sa philosophie est désuète; c'est plutôt une philosophie conservatrice, mais il a quand même le droit d'exprimer ses opinions, et je le félicite de le faire avec autant de vigueur.

Voici, monsieur l'Orateur, ce que j'ai à dire sur le bilinguisme. Il est évident que de faire de tous les Canadiens des bilingues parfaits, c'est une utopie; cela a été dit autant comme autant. Mais, lorsqu'on parle de bilingue, il ne s'agit pas de bilinguisme intégral non plus et, soit dit en passant, je trouve cela déplaisant, parfois, lorsque des députés comme celui de Lapointe (M. Grégoire), par exemple, exigent qu'un commis ou un «constable» soit bilingue. On ne peut pas demander cela, alors que les députés de la Chambre des communes ne le sont même pas.

Ce qu'on demande, par exemple, c'est que toutes les facilités techniques soient mises à la disposition de la population pour qu'elle ait le droit de s'exprimer dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Que M. Untel, parmi les «constables» soit bilingue, je n'ai pas le droit d'exiger cela, mais j'ai le droit de demander que mon gouvernement fasse en sorte que, lorsque quelqu'un d'expression française s'adresse à lui, toutes les disponibilités humaines ou techniques permettent à ce citoyen-là d'être compris. C'est pour cela que je veux dissiper le préjugé résultant souvent du fait des déclarations comme celles du député de Lapointe qui demande des agents bilingues, au sein de la Gendarmerie royale. Je ne peux pas demander à un «constable» d'être bilingue, quand un député, qui est avocat ou médecin, n'est même pas bilingue. Mais on a le droit de demander au gouvernement de prendre tous les moyens possibles pour que l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays soit comprise.

**Une voix:** Six heures!

**M. Choquette:** Je vois que mon ami de Terre-Neuve approuve tellement mes idées qu'il a hâte que je revienne à la Chambre, mardi prochain.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre!

**M. Choquette:** J'obtempère à vos instructions, monsieur l'Orateur, et je continuerai mon discours mardi prochain.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Conformément à l'alinéa 2, de l'article 4 du Règlement, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 2h.30 de l'après-midi, mardi prochain.

[*Traduction*]

(A 6 heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 10 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## L'EXPO '67

### LA PERMANENCE DE L'EXPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Pourrait-il nous dire quelles sont les intentions du gouvernement quant au projet récemment annoncé par le maire Drapeau, soit de transformer l'Expo en une exposition permanente au Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, la ville de Montréal n'a encore pris aucune décision quant à la continuation de l'Expo ou au maintien de l'un ou l'autre de ses aménagements. Nous tenons des pourparlers à cet égard avec la ville et les autorités provinciales, car le gouvernement fédéral, bien entendu, est tenu, en vertu d'un accord international et d'une loi adoptée par la Chambre, de liquider les affaires de la Compagnie et de l'Expo le 29 octobre, je crois. Nous entendons nous acquitter de cette obligation.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur l'expansion des terrains qu'avaient demandée les directeurs de l'Exposition canadienne nationale de Toronto? Le gouvernement a été saisi de la question l'an dernier.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je pense qu'on a l'an dernier demandé au gouvernement fédéral de s'intéresser à l'analyse que faisaient les autorités de l'Exposition canadienne nationale sur l'expansion future de l'entreprise. La question est toujours à l'étude.

## LES FINANCES

### LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je désire adresser une question au président du Conseil privé. Quand le ministre doit-il recevoir un rapport du groupe d'experts réunis dans le but d'examiner l'étendue des investissements et du contrôle des capitalistes américains au Canada? A-t-il reçu le rapport? Sinon, quand l'attend-il; et sera-t-il mis à la disposition des députés?

**L'hon. Walter L. Gordon (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le groupe d'experts est en train de terminer son travail, qui sera achevé, je l'espère, à la fin du mois ou au début de novembre, après quoi le cabinet étudiera la question. J'espère que le cabinet publiera alors un Livre blanc sur l'étude. Le rapport lui-même du groupe d'experts est une question interne et il me semble qu'il ne conviendrait pas de le rendre public.

**M. Douglas:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil privé prévoit-il que, le rapport du groupe d'étude étant reçu, la Chambre des communes sera saisie d'un projet de loi au cours de la session actuelle?

**L'hon. M. Gordon:** Je ne le pense pas, monsieur l'Orateur.

### LA VENTE DE LA LAURA SECORD CANDIES À UNE ENTREPRISE AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Pendant que nous y sommes, le président du Conseil privé peut-il nous dire si le gouvernement prévoit intervenir d'aucune façon dans la vente projetée d'une institution canadienne, la Laura Secord Candies à une entreprise américaine la Fanny Farmer Candy Company?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute qu'il s'agisse d'une question complémentaire. Même si elle l'était, je recommande au député de l'inscrire au *Feuilleton*.

[*Français*]

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### QUESTION RELATIVE À UNE CONFÉRENCE SUR LA POLITIQUE MONÉTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que nous avons, au Canada, tenu plusieurs conférences fédérales-provinciales sur la fiscalité, le ministre a-t-il l'intention de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la politique monétaire du Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Je rencontrerai les ministres des Finances vers la fin de l'année. J'espère les voir plus tôt que l'an dernier. La politique monétaire fait toujours l'objet de discussions, même si elle ne figure pas comme article spécial à l'ordre du jour.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA CHINE NATIONALISTE—LA NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Ma question s'adresse au premier ministre. A la suite des pourparlers qui ont eu lieu, l'autre jour, avec le vice-premier ministre de la Chine nationaliste, le gouvernement a-t-il l'intention de nommer un ambassadeur à Taïwan?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Aucun changement n'est intervenu dans notre politique et dans nos relations avec Taïwan et la Chine continentale.

**M. David MacDonald (Prince):** Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien n'a exprimé aucune opinion montrant qu'il était partisan de l'autodétermination pour Formose?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne crois pas que le sujet ait été abordé en ces termes. Nous avons cependant parlé avec le vice-premier ministre de Taïwan, notre invité de l'ensemble de la question chinoise et de notre politique en ce qui concerne la représentation de la Chine aux Nations Unies. Le vice-premier ministre nous a aussi fait un exposé très intéressant du développement économique dans l'île de Taïwan.

**M. MacDonald:** Monsieur le premier ministre, a-t-on donné à entendre que le gouvernement canadien avait l'intention de reconnaître prochainement le gouvernement de la Chine continentale en établissant des relations diplomatiques avec elle?

**Le très hon. M. Pearson:** Nous avons abordé cette question d'une manière générale et dans le sens que connaît le député.

[M. Caouette.]

### LE MOYEN-ORIENT—L'EXPÉDITION D'ARMES À DES NATIONS ARABES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le gouvernement soviétique a annoncé de fortes augmentations de dépenses pour l'armement et vu la déclaration suivant laquelle elles sont destinées dans une large mesure à fournir des armes aux nations arabes, le ministre pourrait-il nous dire si des pourparlers ont lieu présentement avec le gouvernement soviétique en vue de persuader l'URSS de ne pas entreprendre une course aux armements au Moyen-Orient?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Le gouvernement canadien a fait connaître son appui tendant à une halte dans la fourniture d'armes aux pays du Moyen-Orient. Nous avons fait connaître cette position à l'Union soviétique de même qu'à certains autres pays. De notre côté, nous n'expédions pas d'armes au Moyen-Orient.

**M. Nesbitt:** Je suis très heureux d'apprendre que le Canada fait des instances dans le sens de ma question. Toutefois, je demandais à l'honorable représentant si des discussions se poursuivaient présentement entre le Canada, ou n'importe quel autre pays ami, et le gouvernement soviétique dans une tentative pour décourager la course aux armements au Moyen-Orient?

**L'hon. M. Martin:** Je ne pense pas pouvoir donner plus de renseignements au député. Il a dit «présentement». Nous ne discutons pas présentement avec l'Union soviétique à cet égard mais, je le répète, ce dernier connaît notre opinion à ce sujet.

**M. David MacDonald (Prince):** Étant donné que l'URSS et les États-Unis ont annoncé récemment un accroissement des dépenses pour les armements, le gouvernement prendra-t-il l'initiative dans les discussions qui se poursuivent présentement à Genève?

**L'hon. M. Martin:** Le gouvernement canadien prend une part active au travail du comité composé de 18 puissances, dont il est membre et qui discutent du désarmement à Genève, surtout en ce moment, du projet de traité de non-prolifération Le gouvernement canadien croit à l'opportunité et à l'urgence du désarmement, mais il est d'avis que ce dernier devrait se faire de la même façon par les deux parties.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice ou au ministre des Transports, le problème relevant, si je ne me trompe, de leurs ministères. Eu égard à l'hécatombe de la dernière fin de semaine qui a coûté la vie à 78 Canadiens et en a blessé 700 autres sur nos routes, l'un de ces deux ministères se dépêche-t-il de prendre des initiatives conformes au rapport du comité de la justice et des questions juridiques, initiatives qui pourraient épargner des vies humaines?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, une déclaration sera faite incessamment. Je m'attends que le premier ministre ou moi-même puissions la faire cette semaine.

## LA PÊCHE

LA RÉUNION D'URGENCE RELATIVE À LA VENTE DES PEAUX DE PHOQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Pêcheries? Combien de pays ont été convoqués à une réunion d'urgence pour discuter de la crise qui frappe la vente des peaux de phoques et de ses conséquences pour l'industrie pertinente, et où la réunion aura-t-elle lieu?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, la réunion aura lieu cette semaine, à Hambourg, et des représentants des pays membres de la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique y assisteront. On y discutera spécialement des phoques, des mesures à prendre pour leur conservation ainsi que des aspects économiques de l'industrie pertinente. Les pays participants sont le Canada, la Norvège et le Danemark.

## L'AGRICULTURE

LA SUBVENTION AU TRANSPORT DES PROVENDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Danforth (Kent, Ont.):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural? Quand sera-t-il prêt à informer la Chambre des conditions régissant la subvention au transport des grains de provende en provenance de l'Est?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé la semaine dernière que l'Office devait prendre une décision. Cette dernière sera rendue publique cette semaine.

## L'HABITATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE PRIME À LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si l'on a étudié une résolution adoptée par le conseil municipal de Vancouver le 3 octobre, qui lui a été transmise le 6 octobre, et demandant au gouvernement fédéral d'établir un programme dont l'effet serait semblable à l'ancienne prime à la construction d'hiver, afin de contrebalancer le coût croissant des prêts pour la construction de maisons, ou si l'on a pris une décision à ce sujet?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, mon ami me permettrait-il de tenir sa question pour préavis? Je tâcherai d'y répondre demain.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA REVISION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Est-il maintenant en mesure de répondre à ma question relative à une conférence fédérale-provinciale sur l'assurance frais médicaux?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. En août dernier, j'ai reçu une communication dont j'aurais dû me souvenir lors de la question de mon ami, la semaine dernière. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick me l'avait écrite en sa qualité de président de la conférence des premiers ministres provinciaux qui se sont réunis à Fredericton. Il m'y signalait que, de l'avis des participants à la conférence, la mise en application de l'assurance frais médicaux devrait faire l'objet d'une rencontre entre eux et le gouvernement fédéral. En lui accusant réception, quatre jours plus tard, j'ai dit que le gouvernement étudiait la question et que je lui récrirais lorsque je pourrais lui faire part de quelque chose de précis. L'affaire est toujours à l'étude, et j'espère être en mesure de répondre à M. Robichaud avant longtemps.

**M. Chatterton:** Dois-je conclure que le gouvernement se demande s'il devrait consentir à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale, mais n'a pas encore pris de décision?

**Le très hon. M. Pearson:** Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Nous savons que plusieurs conférences fédérales-provinciales ont eu lieu à ce propos. Nous sommes à nous demander s'il y aurait lieu d'acquiescer à la demande en vue d'organiser une nouvelle conférence spéciale, ou si ce serait inopportun en l'occurrence.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LE PROGRAMME LÉGISLATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il pu dresser une liste des mesures législatives que le gouvernement se propose de présenter à la Chambre des communes au cours de cette session? S'il a cette liste, il y aurait lieu, il me semble, de la faire imprimer au hansard.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a été très patient à cet égard. Le leader de la Chambre a cette liste et peut en donner lecture; ou bien, avec l'assentiment de la Chambre, on pourrait la faire imprimer en appendice au hansard d'aujourd'hui.

**L'hon. M. Starr:** Je propose qu'elle soit déposée et imprimée au hansard.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je déposerai la liste plus tard aujourd'hui à condition qu'elle soit imprimée au compte rendu.

**M. l'Orateur:** Est-ce convenu?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je propose qu'elle soit imprimée au compte rendu comme si une réponse orale avait été donnée et, si possible, que les mesures soient mentionnées dans l'ordre où le gouvernement aimerait qu'elles soient examinées.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que la réponse du ministre soit considérée comme ayant été lue?

**Des voix:** D'accord.

*[Note de l'éditeur: Voici le texte du document mentionné ci-dessus]:*

Voici la liste des mesures législatives que le Parlement sera prié d'étudier au cours du reste de la seconde session de la 27e législature.

Loi modifiant le Code criminel (peine capitale)

Loi ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de



modifier en conséquence la Loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

Lois découlant des résolutions budgétaires.

Loi modifiant le Tarif des douanes par suite de la négociation Kennedy.

Loi établissant un ministère des Corporations et de la Consommation.

Loi établissant un organisme canadien de radiodiffusion éducative.

Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les marques de commerce (produits pharmaceutiques).

Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissements du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1967 jusqu'au 30 juin 1968, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Loi modifiant la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes et le Code criminel.

Loi modifiant la Loi sur les postes.

Loi établissant un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

Loi relative aux lois sur le divorce.

Loi modifiant la Loi sur les juges.

Loi prévoyant l'établissement d'une Société de développement du Canada.

Loi modifiant la Loi sur l'accise.

Loi modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle.

Loi modifiant la Loi sur la publication des lois.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

Loi modifiant le Code criminel (modification au Code criminel, modification à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, modifications à la Loi sur les prisons et maisons de correction, modifications à la Loi sur les pénitenciers).

Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

Loi interdisant la vente de produits dangereux et la réclame pertinente, modifiant la Loi sur les aliments et drogues ainsi que la Loi sur les stupéfiants et modifiant le Code criminel en conséquence.

En plus des projets de loi précédents, le gouvernement aimerait aussi, si le temps le permet pendant la même période, saisir le Parlement de l'étude des mesures suivantes:

Loi modifiant la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État.

Loi modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques.

Loi concernant la frontière entre la province de Colombie-Britannique et les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes.

Loi établissant une Corporation chargée d'administrer les musées nationaux du Canada.

Loi concernant les forces armées de pays étrangers présentes au Canada.

Loi concernant les téléfériques interprovinciaux et internationaux.

Loi prévoyant la dissolution de la Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation.

Loi modifiant la Loi sur la preuve du Canada.

Loi concernant les sociétés de placement.

[*Français*]

## LA FONCTION PUBLIQUE

QUESTION RELATIVE À L'APPLICATION DU BILINGUISME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur le président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre, à qui j'ai donné avis.

En 1966, le premier ministre annonçait une nouvelle politique sur le bilinguisme au sein de la fonction publique. La Chambre doit-elle attendre bientôt un rapport au sujet de l'application de cette politique, et est-ce que des modifications sont à prévoir?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, je serais très heureux de faire rapport à la première occasion, peut-être lors de l'examen des prévisions budgétaires. Pareille évaluation serait trop longue à faire maintenant.

## LES TRANSPORTS

SAINT-JEAN (N.-B.)—L'ABOLITION DU PÉAGE POUR LE PONT DU PORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Y a-t-il des pourparlers en cours avec le Nouveau-Brunswick quant à l'abolition du péage pour le pont du port de Saint-Jean et, si oui, quand en viendra-t-on à une décision?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question me paraît de celles qui doivent figurer au *Feuilleton.*

**M. Bell:** Puis-je la poser d'une autre façon, monsieur l'Orateur? Le ministre pourrait-il confirmer la déclaration du premier ministre du Nouveau-Brunswick, suivant laquelle des pourparlers seraient actuellement en cours au sujet de ce péage?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne crois pas que la question supplémentaire soit recevable.

## AIR CANADA

WINNIPEG—LA FERMETURE PROGRESSIVE DE LA BASE DE REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre des Transports? Vendredi dernier en réponse à certaines questions, le ministre nous a informés que le gouvernement étudiait la situation créée par la société Air Canada en déclarant qu'elle avait l'intention de fermer progressivement en 1969 ou 1970 la base de revision à Winnipeg. Est-il aujourd'hui en mesure de nous donner quelque indice quant aux résultats de cette étude?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Non, pas de façon précise, monsieur l'Orateur, mais je puis assurer à mon ami que, comme lui, j'y ai songé pendant une bonne partie de la fin de semaine. J'espère que nous pourrons en arriver assez prochainement à une solution satisfaisante.

**M. Knowles:** Le ministre pourrait-il nous fournir quelques renseignements à dix heures, dans un ou deux jours?

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

POURPARLERS RELATIFS À NOS VENTES DE BLÉ À LA RUSSIE ET À LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce, mais en son absence, j'aimerais la poser à son suppléant. Elle a trait à un article paru dans le *Financial Times* du 9 octobre. Comme notre récolte de blé atteindra, croit-on, près de 600 millions de boisseaux, au lieu des 400 millions de boisseaux prévus en juillet et que le prix mondial du blé n'a pas été fixé, le ministre peut-il nous dire si des pourparlers sont en cours avec l'Union soviétique ou la Chine au sujet des ventes de l'an prochain?

J'aimerais poser une autre question à cet égard. Est-il vrai qu'on n'a pas expédié de blé à la Chine depuis six semaines?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de tenir la question pour préavis. Le ministre du Commerce se trouve à Tokyo en ce moment, où il s'entretient d'expéditions éventuelles de blé au Japon.

## LA DÉFENSE NATIONALE

LE NORAD—DISCUSSIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il entrepris des discussions préliminaires avec le gouvernement des États-Unis au sujet du renouvellement de l'accord du NORAD?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** On a entamé des discussions avec les États-Unis sur ce sujet.

[*Plus tard*]

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la reprise des discussions concernant le renouvellement de l'accord du NORAD, quand le ministre pense-t-il être en mesure de faire rapport à la Chambre de la manière dont progressent ces discussions et des conditions sur lesquelles on s'est mis d'accord au cours de ces réunions?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, les pourparlers à ce sujet ont été entamés et le gouvernement communiquera à la Chambre, au moment voulu, la ligne de conduite qu'il a l'intention de suivre afin que la Chambre puisse l'approuver ou la rejeter.

**L'hon. M. Hees:** Cela s'entend, mais le ministre a-t-il quelque idée du moment où cela pourrait être?

**L'hon. M. Martin:** Non, pas la moindre.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Question supplémentaire. Le ministre étudierait-il l'opportunité de déférer les dispositions de l'accord renouvelé au comité parlementaire des affaires extérieures, de sorte que ses membres puissent entendre des témoins et obtenir des renseignements complets sur les termes de l'accord, à supposer que le gouvernement s'apprête à le renouveler?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, j'accueillerais avec plaisir l'occasion de faire reviser par le comité des affaires extérieures la politique du gouvernement sur cette question ou sur toute autre. Le gouvernement doit évidemment se prononcer sur les questions de politique étrangère et demander ensuite à la Chambre d'approuver ces prises de position. C'est ce que nous ferons et, comme je l'ai dit, nous serons heureux de pouvoir débattre la politique du gouvernement au comité des affaires extérieures.

[Le très hon. M. Pearson.]

**M. Douglas:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Ressort-il de la réponse du ministre que le gouvernement a l'intention de renouveler l'entente du NORAD en ce qui concerne le Canada?

**L'hon. M. Martin:** Non, monsieur l'Orateur, Ce que j'ai dit, c'est que les discussions sont entamées.

## LES COALITIONS

LA RECOMMANDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE CONCERNANT LES VENTES OBLIGATOIRES DE PRODUITS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au registraire général qui est chargé de l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le gouvernement a-t-il fait préparer une mesure fondée sur la nouvelle selon laquelle il faudrait bannir l'habitude qu'ont les sociétés pétrolières d'exiger que les exploitants de stations-service s'approvisionnent chez des fournisseurs désignés.

**L'hon. John N. Turner (registraire général):** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai reçu, il y a environ un mois, les représentants des exploitants de stations-service, je leur ai dit que la question des prestations d'aide de transition était venue sur le tapis l'année dernière au même moment où le Conseil économique du Canada avait été saisi d'un cas général concernant les coalitions et que le gouvernement ne pouvait rien faire pour le moment.

**M. Prittie:** Le ministre sait-il quand le Conseil économique lui présentera son rapport?

**L'hon. M. Turner:** Avant de quitter son poste, M. Deutsch m'a dit que le rapport, qui promet d'être exhaustif, ne serait pas présenté au gouvernement avant l'automne 1968.

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice et Procureur général.

Le ministre a-t-il été invité au Congrès de la Fédération libérale du Québec qui aura lieu en fin de semaine prochaine?

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Caouette:** De toute façon, a-t-il été invité?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! De toute façon, cette question n'est pas de la compétence administrative du gouvernement.

[*Traduction*]

## LES TRANSPORTS

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA SANTÉ SUR L'ABANDON DE CERTAINES LIGNES DE CHEMIN DE FER AU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de ses instances auprès de M. Wilson, premier ministre du Royaume-Uni concernant l'abandon de certaines lignes de chemins de fer en Écosse. Le ministre fera-t-il les mêmes démarches auprès de notre propre premier ministre au sujet de l'abandon de la ligne de Cumberland, dans la circonscription du ministre ainsi qu'à propos des quais et du port de pêche de...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. MacInnis:** Je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre est-il d'avis que cette démarche de la part d'un ministre de son cabinet constitue une intrusion dans les affaires intérieures...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE, PAR UN COMITÉ, DES DÉCRETS CONCERNANT L'UNIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler le retour au Canada du ministre de la Défense nationale et lui souhaiter la bienvenue. Je voudrais lui demander s'il a l'intention de donner suite à l'engagement de son prédécesseur qui se proposait de convoquer une réunion du comité de la défense afin d'examiner les décrets ministériels requis par la mesure législative concernant l'unification des forces armées, ainsi que le renouvellement au besoin des accords de l'OTAN et du NORAD. Si c'est son intention, le ministre dira-t-il à la Chambre quand il prévoit convoquer le comité?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je peux assurer à l'honorable représentant que j'étudierai cette question à fond.

LA PERTE DE PILOTES ET D'APPAREILS D'ESCADRILLES EN MISSION OUTRE-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question importante au ministre de la Défense nationale? Vu les pertes considérables en personnel et en appareils CF-104, au sein des escadrilles canadiennes outre-mer, j'aimerais lui demander si ces appareils seront retenus au sol jusqu'à ce qu'on ait remédié aux problèmes que pose le contrôle du matériel. S'ils ne le seront pas, quelles mesures prend-on pour protéger la vie des pilotes affectés à des missions de maintien de la paix et qui font partie d'une force de maintien de la paix?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Premièrement, monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la prémisse que contient la première partie de la question du député. Tout accident est évidemment à déplorer, mais selon les statistiques nous avons, je crois, moins d'accidents que la plupart des autres qui emploient cet aéronef. Toutefois, nous continuons nos efforts pour améliorer le dispositif de sécurité de l'appareil en question, et nous essayons également d'améliorer le programme d'entraînement en ce qui concerne cet aéronef.

**M. Winch:** Les remarques du ministre m'amènent à poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne considère-t-il pas la perte de 17 aéronefs et de 14 pilotes comme une chose assez grave?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La question complémentaire porte à controverse.

## L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ENSEMBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de responsable envers la Chambre, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Vu la grande importance du sujet, quand pouvons-nous nous attendre à ce que soit terminée l'élaboration du programme d'ensemble pour la région atlantique?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'espère parler au directeur exécutif de l'Office sous peu, et je lui demanderai les renseignements pertinents les plus récents pour les transmettre à mon ami.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LES PROVINCES DISPOSÉES À CONCLURE UN ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la

Santé nationale et du Bien-être social s'il connaît maintenant le nombre de provinces qui ont fait part de leur intention de souscrire au programme d'assurance frais médicaux pour le 1er juillet 1968?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si j'ai bien saisi le début de la question, toutefois j'ai compris que le député demandait combien de provinces avaient fait part de leur intention d'être prêtes à souscrire à ce programme pour le 1er juillet 1968. La mesure législative ne porte aucune disposition prévoyant une déclaration officielle d'intention de la part des provinces. Lorsque les plans seront présentés par les provinces, le gouvernement canadien les étudiera.

**M. Brand:** Oserais-je demander au ministre combien de provinces ont envoyé leur demande au gouvernement?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, aucune province n'a jusqu'à présent présenté de plans officiels.

## LES TARIFS-MARCHANDISES

### LA REVISION DU TARIF DES EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire où en sont les négociations concernant le tarif des expéditions fractionnées dans les Maritimes qui ont fait l'objet, la semaine dernière, de débats prolongés et de questions nombreuses.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai entrepris une enquête pour éclaircir ce problème très complexe.

**M. Bell:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il a convoqué une réunion des parties intéressées afin de suspendre l'application du nouveau tarif si désastreux pour les expéditeurs des Maritimes?

**L'hon. M. Hellyer:** C'est avec les compagnies de chemins de fer et la Commission canadienne des transports que je dois commencer par discuter. J'examinerai ensuite les autres mesures à prendre.

[*Français*]

## LE BUDGET

### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le vendredi 6 octobre, sur la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances) proposant que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Monteith (p. 1197).

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Lotbinière.

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, pour conclure les quelques remarques que j'avais commencées vendredi dernier, où l'occasion m'était fournie de signaler, au sujet du problème de l'unité canadienne, que si malgré certains sondages qui ont été faits, notamment par les députés de Trois-Rivières et de Brome-Missisquoi (MM. Mongrain et Grafftey), il y a cependant lieu de s'interroger sur la valeur sociologique de ces sondages et de ne pas conclure catégoriquement à la négation du danger du séparatisme dans la province de Québec, pour la bonne raison que celui-ci, comme état de fait, n'est pas dangereux. Il existe quand même une virtualité séparatiste au sujet de laquelle il faut s'inquiéter et contre laquelle il y a moyen de réagir en appliquant une politique vigoureuse afin de fortifier l'unité canadienne.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de formuler les quelques recommandations suivantes: premièrement, je crois que le gouvernement devrait prendre l'initiative—par l'intermédiaire du Conseil des arts ou d'un département des affaires culturelles, si cela existait—d'envoyer à travers le pays les plus grands noms du monde artistique du Canada français. Ils joueraient sûrement un rôle plus considérable, plus efficace pour l'unité canadienne que n'importe quel discours électoral ou politique. Je suis convaincu, par exemple, que Monique Leyrac pourrait impressionner beaucoup plus que n'importe quel député qui s'ingénie à prononcer des discours patriotiques. Il devrait y avoir une offensive qui permettrait à nos artistes de parcourir le pays afin de mieux faire pénétrer le fait français, toujours dans la perspective d'une meilleure solidarité canadienne.

Je suggérerais, deuxièmement, que soient effectués des échanges plus fréquents entre tous les députés de la province de Québec qui siègent dans cette Chambre. Je sais que cela a déjà été essayé, surtout lors de l'affaire Gordon, mais la stratégie électorale entre toujours en ligne de compte. Je serais certainement favorable à ce que tous les députés de la province de Québec, indépendamment de leur allégeance politique—ce qui n'est peut-être pas ce qu'on pourrait appeler un front commun—aient quand même des échanges plus fréquents pour défendre des intérêts communs.

Troisièmement—cela ferait sourire le ministre de la Justice et Procureur général (M.

Trudeau) s'il était ici—je serais favorable, monsieur l'Orateur, à ce que le gouvernement ou un organisme subventionné par celui-ci prenne à son tour l'initiative de convoquer, non pas les États généraux du Canada français, mais les États généraux de l'unité canadienne; c'est-à-dire que je suis convaincu que les États généraux du Canada français auront un rôle important à jouer et fourniront des résultats très intéressants. Mais je crois qu'après cette initiative riche en résultats intéressants, il y aurait peut-être lieu de tenter—à la grandeur du Canada, pour employer l'expression du député de Villeneuve (M. Caouette)—une espèce de réunion de tous les gens intéressés à fortifier l'unité canadienne, des gens choisis un peu partout, dans les clubs sociaux, dans les différents organismes, les différentes associations, un peu comme les États généraux du Canada français.

Enfin, monsieur l'Orateur, on parle d'une conférence sur les droits linguistiques. C'est une initiative qui est non moins intéressante, mais je crois que le véritable problème ne consiste pas à dire que les communautés francophones ont droit à une école française, si elles le désirent, car je pense qu'il faut aller plus en profondeur. Au fait, le véritable problème, c'est que pour une grande partie du pays, la culture française est aussi étrangère que le chinois ou l'arabe. Le meilleur moyen de remédier à cet état de choses n'est pas d'imposer une langue ou une culture à qui que ce soit, mais bien de faire en sorte que la culture française devienne sympathique à la majorité des Canadiens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Choquette:** Si la Chambre me le permettait, j'aurais seulement besoin de deux minutes pour terminer.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le temps de parole de l'honorable député est maintenant écoulé. A-t-il le consentement de la Chambre de continuer ses remarques pendant deux minutes?

**M. Choquette:** Deux minutes seulement.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il y a objection.

[*Traduction*]

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, dans mes remarques sur le budget, je chercherai à exposer, comme je le fais depuis deux ans, certaines idées sur les principes budgétaires qui, à mon sens, pourraient aider un ministre des Finances à résoudre le problème des frais élevés qui se pose actuellement dans notre économie.

• (3.10 p.m.)

Je dirai tout d'abord qu'il est temps, au Canada et même aux États-Unis, de réfléchir sérieusement aux principes fondamentaux qui guident les ministres des Finances dans la préparation de leurs budgets. Depuis la fin des années trente, les États-Unis et le Canada ont accepté le principe de lord Keynes. C'est, essentiellement, que les gouvernements peuvent réduire les fluctuations du cycle économique. Dans les démocraties occidentales, les gouvernements ont su appliquer les préceptes de lord Keynes avec un succès remarquable; mais à ce moment de notre histoire économique, il convient de remettre en question la doctrine keynésienne qui recommande de faire agir d'énormes forces d'expansion en période de récession ou des forces déflationnistes en période d'inflation.

Je fais cette proposition sans vouloir le moins du monde poser à l'expert; je veux simplement aider le ministre des Finances, qui essaie de diriger le gouvernement du Canada comme s'il parcourait une grand-route à résoudre les difficultés auxquelles il doit faire face. Quand le ministre trouve qu'il descend trop vite la pente, il serre les freins; lorsque, remontant la pente suivante, son allure se ralentit, il s'efforce de l'accélérer quelque peu.

Si nous invoquons les doctrines de lord Keynes, nous constatons, d'abord, qu'elles ne sont pas applicables intégralement au Canada, puis, que ce n'est pas, à mon sens, la manière dont il faut aborder la question. Examinons d'abord les principales prémisses de lord Keynes. Il soutenait que le gouvernement pouvait ralentir l'inflation grâce à son pouvoir de taxation et à l'aide des moyens monétaires. Et il avait raison.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue, monsieur l'Orateur, que sa théorie a été conçue pour le Royaume-Uni. Elle a été conçue pour répondre aux besoins d'un pays parfaitement homogène, un pays dont l'industrie est très diversifiée, un pays importateur de matières premières et exportateur de produits finis, un pays enfin, qui, au cours de la plus grande partie de son histoire économique, a connu une balance extérieure excédentaire ce qui lui permet d'exporter des capitaux.

Établissons un parallèle entre le pays pour lequel lord Keynes a élaboré sa théorie et le Canada. Nous constatons que, de toute évidence, le Canada n'est pas un pays homogène. Il est formé d'au moins 12, si ce n'est de 15 districts différents dont l'économie diffère de celle des autres régions. Deuxièmement, le Canada n'est pas entièrement évolué pour ce qui est de son activité industrielle. Nos industries varient d'installations les plus rudimentaires aux industries de vieille date, capables de soutenir la concurrence internationale.

Autrement dit, notre industrie est très diversifiée. Troisièmement, le Canada n'importe pas de matières premières, mais en exporte. Quatrièmement, le Canada importe des produits finis. Et, en dernier lieu, le solde de notre balance internationale est habituellement défavorable, de sorte que nous devons importer des capitaux pour maintenir le taux de notre expansion. C'est tout à fait approprié.

Ces cinq différences seules exigent, à mon avis, un réexamen de l'application de la doctrine de Keynes à l'économie canadienne.

J'ai donné à entendre, dès ma première phrase, monsieur l'Orateur, que la même situation devrait régner, selon moi, dans le cas des États-Unis; j'y reviens. On a beaucoup réfléchi à cette question et bien des écrits y sont consacrés. Une des premières initiatives prises à ce sujet au Canada a été la création de la Commission royale d'enquête Porter, qui a présenté son rapport en 1964. Il ressort clairement du chapitre 20 que les membres de la Commission ont reconnu que l'application dans notre pays de la politique monétaire indépendamment de la politique fiscale était préjudiciable à nos gouvernements. Elle a ruiné le gouvernement Saint-Laurent sur le plan économique et nous aussi, et j'ai parfois idée qu'elle a presque causé la ruine du ministre actuel, comme nous permet de le supposer la présentation de son budget miniature en septembre dernier.

Il semble donc, monsieur l'Orateur, que ceux qui se sont occupés de la question au Canada pensent qu'il y a quelque chose qui cloche quant à l'application de la doctrine de lord Keynes. Depuis la publication du rapport de la Commission Porter, je crois que notre politique monétaire et notre politique fiscale sont bien mieux coordonnées. En fait, depuis la nomination du nouveau gouverneur en 1961, les deux politiques sont mieux synchronisées, et j'en fais état comme preuve de mes dires. Le sujet dont je parle n'est pas nouveau pour moi et il n'a rien d'original.

Je voudrais aussi rappeler à la Chambre le deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, daté de décembre 1965. Cet exposé cherchait la formule d'une croissance économique continue et équilibrée. Le volume traite d'un bout à l'autre des propositions du Conseil économique du Canada fondées sur la répartition du Canada en régions, l'inégalité marquante des revenus et de l'enseignement et la dispersité prodigieuses des occasions offertes.

Le Conseil, dans la mesure où il peut faire des suggestions dans un volume d'une portée aussi générale, demande que l'on tienne compte du caractère régional du Canada tant dans la politique du gouvernement que dans les politiques monétaires et fiscales. Il fait, à la fin du volume, certaines recommandations, mais je n'en vois qu'une seule appliquée dans le budget dont nous sommes saisis.

Mais, monsieur l'Orateur, le volume, publié en décembre dernier, œuvre de Walter Heller, qui a été chef des conseillers économiques attachés à la personne du président Kennedy et du président Johnson, est encore plus passionnant. Intitulé *New Dimensions of Political Economy*, il a paru en librairie au Canada en décembre dernier. M. Heller analyse dans ce livre le calendrier des initiatives et l'échec des gouvernements donc les atermoiements compromettent l'application des principes de Lord Keynes.

Je n'entrerai pas dans le détail des diverses raisons pour lesquelles les gouvernements mettent du temps à agir. Dans certains états, parce que l'adoption de mesures législatives au Congrès est un procédé très lent, il est très difficile de donner à l'exécutif l'autorité d'agir selon les besoins. Nous avons au Canada une meilleure façon de procéder. Si le ministre des Finances (M. Sharp) nous demande de lui donner certains pouvoirs afin qu'il puisse reculer, aller de l'avant, ou même aller de côté quant à cela, nous les lui accorderions alors la mesure où la statistique prouverait que la politique du pays doit changer d'orientation.

Je sais que le ministre est pleinement conscient de cela. Je le félicite d'avoir montré qu'il se rendait compte des lacunes de la formule adoptée par les gouvernements du Canada dans la préparation de leurs budgets. D'autre part, dans son exposé budgétaire, en juin dernier, il a donné à entendre qu'il n'était pas encore prêt à demander au Parlement de lui accorder ce genre de pouvoir. A mon avis, monsieur l'Orateur, il est temps de le faire et, lors du prochain budget, le ministre des Finances devrait demander au Parlement s'il est vraiment un ministre compétent—de lui accorder le pouvoir, en temps opportun et selon les besoins, de maîtriser l'économie, le cas échéant, en ralentissant un secteur particulier.

J'arrive, monsieur l'Orateur, au point principal de mon exposé. Jusqu'ici, j'ai laissé entendre qu'il fallait améliorer le délai d'application des techniques de contrôle de l'économie canadienne. Par conséquent, je propose que l'initiative du gouvernement ne doit pas être appliquée de façon rétroactive; qu'à l'avenir, en ce qui concerne notre législation fiscale, le ministre ait le pouvoir de prendre les dispositions de son choix pour aller de l'avant

ou revenir en arrière au cours d'une même année financière; et, de plus, si le Parlement est également responsable, il devrait accorder ce pouvoir au ministre.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, j'estime que nous en savons suffisamment quant au contrôle de l'économie grâce à l'intervention du gouvernement pour avoir confiance dans la compétence des conseillers du ministre qui prendra les mesures appropriées rapidement et efficacement—si l'on peut les arrêter et les mettre en marche—surtout si l'industrie connaît à l'avance quelles seront ces mesures. C'est pourquoi elles doivent figurer dans la législation fiscale.

• (3.20 p.m.)

Après une étude approfondie, il est évident que la question de l'opportunité n'est pas suffisante L'an dernier, dans mon discours sur le budget, j'ai proposé l'addition d'un deuxième principe à la doctrine de lord Keynes. Ce principe ne va pas à l'encontre de cette doctrine, mais il lui apporte un certain perfectionnement en vue de faire face aux problèmes que pose l'aménagement régional au Canada et la gamme variable de maturité et de perfectionnement de nos industries. Dans mon discours sur le budget, en date du 29 avril 1965, j'avais prévenu le ministre des poussées inflationnistes, je lui en avais mentionné certaines et formulé des propositions à court et à long termes. Néanmoins, l'exposé budgétaire d'avril 1965 était un budget inflationniste en dépit d'indices manifestes d'inflation. Nous constatons ainsi comment le ministre au lieu de réprimer l'inflation à ses débuts a jeté de l'huile sur le feu.

C'était en 1965. En février et mars 1966, il était évident que l'économie était surchauffée. Cette surchauffe de 1965 et de 1966 a atteint son point culminant en février et en mars 1966 et presque tous les indices révélaient un ralentissement des affaires. Néanmoins, deux mois plus tard, le ministre présentait un budget destiné à freiner l'économie.

On voit donc que bien que la tendance à l'inflation se manifestait nettement, le ministre n'a fait que jeter de l'huile sur le feu; quand cette tendance, parvenue à son apogée, a commencé à décliner, il a serré les freins. Il a pris les mesures voulues près d'un an trop tard. Face à un tel décalage, on peut soutenir que le gouvernement n'a tenu aucun compte des tendances que révèlent immédiatement certaines données statistiques concernant le comportement de chaque indice. Le grand public devrait connaître l'existence de ces indices, car s'il en était tenu compte avant qu'il soit trop tard, on pourrait déterminer sans tarder à quel moment l'économie commence à flancher. Il y a 15 ou 16 indices en tout.

Poursuivons notre récit tragique. En juin 1967, le ministre a déposé un programme de dépenses gouvernementales très chargé; il s'agissait nettement d'un budget inflationniste. En juin, donc, alors que les indices accusaient un déclin constant depuis mars 1966, il a conclu à la nécessité d'un budget inflationniste, et c'est un tel budget qu'il a déposé alors que les indices étaient de nouveau à la hausse. Il était en retard d'un an, encore une fois. Maintenant, on nous dit que le gouvernement entend comprimer fortement ses dépenses.

Il est facile pour les députés de ce côté-ci de reprocher au ministre d'être en retard d'un an. En réalité, ce qu'il lui manque, c'est un principe bien défini. Il ne sait pas au juste quel genre de budget façonner avec les outils qu'il a en main. L'important, aujourd'hui, c'est d'avoir de meilleures données statistiques. Il faudrait surtout donner au ministre des Finances un objectif d'expansion à long terme. N'est-il pas évident que le ministre devrait posséder les moyens de prendre des mesures immédiates en tout temps?

La première chose importante que je propose, par conséquent, c'est d'améliorer les moyens d'agir en temps opportun. Pour ce faire, il faut donner certains pouvoirs au ministre. Beaucoup de propositions ont été faites. On devrait accorder au ministre chaque année certains pouvoirs pour un an, qui pourraient être renouvelés selon la décision de la Chambre.

Ma seconde suggestion, ainsi que je l'ai dit au début, concerne la sélectivité. Évoquant une image, je vois le ministre des Finances au volant d'une voiture. L'image est d'ailleurs exacte. Tandis qu'il descend la pente, il aperçoit, devant lui, quelques plaques de glace et il serre doucement les freins; mais voici que surgit une colline et il appuie sur l'accélérateur. Telle est la vision qui l'inspire quand il pense à un budget.

A cause du caractère inusité de notre pays, il devrait plutôt se voir marchant sur la corde raide. Cette corde est fixée aux deux bouts; elle oscille, bien sûr, jusqu'à un certain point, mais le danger est que s'il tombe d'un côté ou de l'autre, il tombera ou dans l'inflation ou dans la déflation. C'est sans doute que le Canada est un pays morcelé en de nombreuses régions. Une région peut avoir beaucoup à souffrir de très fortes poussées inflationnistes, comme depuis deux ou trois ans Toronto, Vancouver et Montréal; s'il s'imaginait qu'il en va de même dans le Canada tout entier, le ministre serait tenté de serrer les freins, de bloquer les commandes et de ralentir les dépenses.

Mais, au même moment, des douzaines de régions du pays—la Colombie-Britannique rurale, l'Abitibi, le Lac-St-Jean et la Gaspésie, au Québec, l'ensemble des Maritimes et presque tout le Nord de l'Ontario —souffrent d'un surcroît de main-d'œuvre et de productivité. Faut-il appliquer les freins là aussi?

J'ai dit que le dernier discours du budget était une purge. Si trois personnes sur 15 sont malades, les 15 doivent prendre le purgatif. Le ministre devrait se rendre compte que le Canada se compose de diverses régions et que, tandis qu'il faut freiner dans une région pour y entraver la hausse des prix, il faut accélérer dans une autre pour lui donner de l'élan. Le meilleur moyen, en définitive de lutter contre l'inflation, c'est de combattre sa cause première, c'est-à-dire le manque de productivité. Accroître la productivité, employer à fond les ressources humaines et matérielles, voilà la meilleure garantie à long terme contre l'inflation.

**M. Wahn:** Je voudrais poser une question au député. A son avis, l'inflation a-t-elle largement bouclé son cycle et devrait-on préparer des mesures pour parer à la déflation?

**L'hon. M. Hamilton:** En réponse à sa question, je vais essayer d'expliquer pourquoi il ne sert à rien de fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors. A mon avis, le ministre des Finances a trop tardé pour agir. On a déjà versé l'huile sur le feu. Néanmoins, il devrait prendre un certain nombre de mesures. Ce n'est pas parce que deux ou trois domaines se ressentent des poussées inflationnistes qu'il faudra nous imposer à tous, au printemps prochain, une politique d'argent serré et ralentir ainsi toute notre activité économique. J'aborderai ce sujet dans une minute.

**L'hon. M. Sharp:** Je voudrais poser une question au député. Je trouve son discours extrêmement intéressant. Pourrait-il nous dire ce que ses indicateurs prévoient pour l'avenir.

**L'hon. M. Hamilton:** Le ministère du Commerce, autrefois dirigé par le ministre, publie divers indicateurs dans ses rapports mensuels. On en trouve 15 ou 16 dans ceux de 1966. Ces indicateurs montrent que le ralentissement de notre activité économique a commencé en février ou en mars. Je n'ai pas les chiffres sous la main. J'essaie de faire un discours d'ordre général.

Quant au problème de la sélectivité, j'estime qu'il concerne à la fois le domaine monétaire et celui de la fiscalité. La question est de savoir comment s'y prendre et c'est par là que je vais conclure. J'ai bien souligné, j'espère, qu'il ne suffit pas de choisir le moment opportun. La sélectivité doit se faire selon les régions et les industries. Une région constitue, comme on l'a, je crois, clairement défini, une zone économique.

Depuis trois ou quatre ans, j'ai vu des preuves tangibles de ce que j'avance. A quelques milles à peine de Montréal, on constate une régression presque générale; dans les villes du Nord de l'Ontario, on peut voir en ce moment, alors que certaines villes souffrent d'inflation, de la main-d'œuvre et des usines en chômage. Il y a donc lieu, j'en suis convaincu, de songer aux différentes régions dans l'application de la politique monétaire.

• (3.30 p.m.)

Permettez-moi maintenant d'examiner les effets de la politique monétaire et fiscale sur l'industrie. De toute évidence, certaines industries au Canada ont démontré d'année en année depuis 1961 qu'elles possèdent des avantages compétitifs sur les industries ailleurs dans le monde, par exemple aux États-Unis. J'en ai donné un exemple l'autre jour lorsque j'ai parlé de l'industrie sidérurgique, qui avait du mal à suffire à la demande. Cette situation a été rectifiée depuis et l'acier se trouve maintenant dans une position excédentaire. Avec un avantage de ce genre au Canada, nous ne devrions épargner aucun moyen pour mettre en valeur certaines industries, non en imposant des rectrictions artificielles à la frontière mais par des techniques positives, en tirant parti de la loi de l'économie. Pour nuire à ces industries, il suffit d'imposer des restrictions monétaires qui rendent difficile la perception des capitaux dont elles ont besoin pour se développer.

Il semblerait sage, par conséquent, de choisir certaines industries qui bénéficient d'un avantage concurrentiel et d'appliquer notre politique fiscale et monétaire sur une base sélective afin de leur permettre de progresser encore plus. Comment s'y prendre? Nous disposons du mécanisme; nous l'avons toujours eu. Pour vous mettre sur la piste, je me propose de vous lire une dépêche de Washington parue le 6 avril 1966 dans le *Globe and Mail*. Sous le titre «Fowler demande aux banques d'user de discernement», on lit ceci:

Hier, le secrétaire au Trésor, M. Fowler, a prié les banques de refuser les prêts ou de réduire le montant dans les cas les moins valables, afin d'empêcher une spirale inflationniste.

Il est important, a-t-il dit, que le ralentissement de l'expansion du crédit bancaire se fasse sans que les taux d'intérêt montent en flèche.

Comme il voyait loin.

«Augmenter le prix de l'argent, a-t-il déclaré, ne devrait pas être—et rien ne l'exige—la seule façon d'établir à qui prêter.»

Je pourrais poursuivre la citation pour montrer comment M. Fowler conseille aux banques des États-Unis—il y en a des centaines de milliers—de s'y prendre pour opérer une sélection plus judicieuse en accordant du crédit.

Et le Canada? Nous n'avons pas des milliers de banques; en fait, nous en avons moins de dix. Les banques ont toujours signifié leur intention d'appliquer la politique monétaire. Nous nous souvenons parfaitement des conflits entre les banques et la Banque du Canada au cours des ans. Si les banques veulent aider à appliquer la politique financière, il y a un moyen qui saute aux yeux. Supposons, par exemple, que de fortes pressions inflationnistes se fassent sentir dans les grandes villes, comme Montréal, Toronto et Vancouver, et qu'on juge à propos de recourir à des contrôles. Il ne servirait pas à grand-chose de réduire, disons, de 10 p. 100 le nombre total de prêts consentis d'un bout à l'autre du Canada, car 90 p. 100 des prêts seraient encore accordés dans les grandes villes, de sorte qu'en toute probabilité, il en resterait encore moins pour les régions marginales. Si l'on voulait vraiment restreindre le montant de crédit offert aux grandes villes, on pourrait y parvenir en réduisant sensiblement les sommes mises à leur disposition et, par contre-coup, une mesure pareille pourrait inciter les banques à mettre plus d'argent à la disposition des régions marginales.

Tout ce que je sais, c'est qu'à l'heure actuelle, rien ne se fait dans ce sens, mais cela ne nuirait pas d'essayer. On peut le faire par secteurs. Le mécanisme y est. A l'heure actuelle, le Canada ne court aucun danger économique à mon sens. Le danger provient de notre inhabilité à diriger le régime.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable député est écoulé. A-t-il le consentement de la Chambre pour poursuivre au-delà du temps qui lui est accordé?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il y a une voix dissidente. Pourrait-on indiquer clairement à la présidence s'il y a assentiment? Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** Non.

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, en cette année de notre centenaire, nous sommes tous fiers d'être Canadiens. Je crois que nous avons accompli des miracles sur ces «quelques arpents de neige», selon le mot de Voltaire sur les colonies canadiennes.

Dans le court espace d'un siècle, moment fugace dans l'histoire de l'Amérique, minute à peine dans l'histoire de l'humanité, nous avons forgé une nation qui se place au deuxième rang dans la seule tâche d'importance: assurer une vie meilleure à ses habitants. Voilà le seul critère qui permette en fin de compte de juger une entité politique, si l'on en croit la déclaration célèbre de Rousseau, qui disait que tout l'univers est composé d'hommes, et qu'en dehors des hommes, rien ne compte.

Ce qui est plus remarquable, c'est que, ce faisant, nous avons gagné le respect de tous les peuples de la terre. Nous avons joué, dans les assemblées mondiales un rôle que ne justifiaient aucunement le chiffre de notre population et notre puissance politique. Dans la guerre comme dans la paix, nous avons rempli nos obligations internationales avec la même compétence stupéfiante que nos obligations nationales.

De tout cela nous pouvons et devons être fiers à juste titre, et pendant notre année du centenaire nous, Canadiens, avons eu la chance de nous arrêter pour examiner ces merveilles, ce qui nous a permis de comprendre vraiment nos possibilités nationales à la lumière de nos fiers débuts. Les germes de notre grandeur future ne se trouvent nulle part ailleurs qu'en nous-mêmes.

En ce centième anniversaire de notre Confédération, je suis également fier d'être libéral et membre du gouvernement actuel. C'est dans une large mesure à notre chef que nous devons le respect dont nous jouissons dans la communauté des nations. Cinq ans après notre accession au pouvoir, la situation économique est ferme, et l'emploi est au plus haut niveau de toute l'histoire du pays. Le chômage est peu prononcé—le premier ministre d'Ontario pourrait l'attester puisqu'il s'en vante en parcourant la province—grâce, dans une large mesure, aux efforts du gouvernement fédéral. Les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui sont en général des problèmes d'abondance, pas de dépression. Il s'agit en effet de maintenir la prospérité, tout en prévenant la surchauffe de notre économie qui entraîne une élévation des prix et des salaires.

La situation financière du gouvernement et du pays est solide et nous voulons qu'elle le demeure. La crise qui s'est produite en 1962

sous le dernier gouvernement conservateur ne se répétera pas. Le ministre des Finances (M. Sharp) a établi comme notre objectif de 1968-1969 un budget bien équilibré par rapport aux comptes nationaux, et c'est ce que le gouvernement veut réaliser.

**L'hon. M. Ricard:** Quand?

**L'hon. M. Benson:** Le gouvernement fédéral constitue l'établissement le plus considérable du pays et doit être géré comme tel. Évidemment, dans de nombreux domaines, les dépenses gouvernementales causent toujours du souci. Dans son Quatrième exposé annuel, le Conseil économique du Canada fait état de la nécessité d'instaurer des méthodes permettant de vérifier l'ampleur et la structure des dépenses fédérales. Loin de moi la pensée de nier la compétence ou la sagesse des membres du Conseil économique, mais je profite de l'occasion pour signaler aux députés que, depuis quatre ans, le gouvernement a pris des mesures très positives dans le sens indiqué par le Conseil. A vrai dire, le gouvernement canadien sert de multiples manières de guide à d'autres pays dans la mise au point de méthodes nouvelles et savantes pour assurer le rendement optimal de chaque centime du dollar du contribuable.

• (3.40 p.m.)

Il y a quelques jours le ministre des Finances a souligné les dangers de l'inflation. Le gouvernement vise, a-t-il dit, à réduire fortement par rapport à cette année, le déficit budgétaire de l'an prochain. Il nous a parlé des mesures énergiques et positives qu'on a déjà prises en vue de diminuer les dépenses fédérales. Je partage l'intérêt de mon collègue, mais je désire aussi signaler aux députés en ce moment que ces réductions se feront de façon uniforme. Notre budget pour 1968-1969 en prévoit dans tous les principaux ministères.

**L'hon. M. Monteith:** Puis-je poser une question?

**L'hon. M. Benson:** Les membres de l'opposition peuvent critiquer nos projets, mais je ne vois pas pourquoi nous devrions leur donner un aperçu de nos futurs programmes dont l'exécution a été différée. Nous savons comme ils manquent d'imagination et je ne vois pas pourquoi nous devrions leur indiquer les dépenses futures du gouvernement et leur dire quand nous serons en mesure d'entreprendre ces programmes.

**M. Nowlan:** Puis-je poser une question au ministre?

[L'hon. M. Benson.]

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, mon discours sera assez long. Si le temps me le permet, à la fin je répondrai volontiers aux questions.

**L'hon. M. Bell:** C'est le troisième ministre des Finances qui parle.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, certains programmes entrepris par le gouvernement ne peuvent être évalués simplement en termes financiers. Je veux parler des programmes tels que les allocations familiales, les pensions de vieillesse supplémentaires, le régime d'assistance publique du Canada, l'assurance-santé, le régime d'assurance frais médicaux qui doit être adopté en 1968, tous ces programmes sont dus à l'initiative de gouvernements libéraux. Ils sont destinés à venir en aide à la population et le gouvernement doit continuer à les mettre à exécution. Somme toute, nous sommes un gouvernement libéral et nous voulons avant tout nous occuper de la masse des Canadiens. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, il y a d'autres programmes sur lesquels on ne peut pas rogner, qui sont essentiels pour donner une solution aux problèmes d'essor régional particuliers. Le programme de recyclage de la main-d'œuvre, par exemple, celui de l'ARDA, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de la Commission d'expansion régionale. Ceux-là, il faut les poursuivre quelles que soient les dispositions que le gouvernement doive prendre, à d'autres égards.

La Chambre devrait se rappeler que près de la moitié du budget actuel de 9½ milliards de dollars, tombe dans une catégorie de dépenses ordonnées par une loi ou représentant des engagements à long terme vis-à-vis d'organisations internationales dont fait partie le Canada. De cette moitié, les deux tiers représentent les frais de la dette publique, des versements directs effectués à d'autres échelons de gouvernement, des allocations d'hospitalisation, des allocations familiales et des allocations aux jeunes. A titre d'exemple, l'accroissement de la population a fait monter les frais d'hospitalisation ces cinq dernières années, de plus de 150 millions, tandis que, pour la même raison, les frais des allocations familiales augmentaient au cours de cette période de près de 90 millions. Le stimulant au marché de l'emploi et la politique de soutien des prix pour les produits agricoles représentent un autre pourcentage révélateur.

Il reste donc environ 4 milliards de dollars sur lesquels le gouvernement peut exercer un contrôle direct. Cet après-midi, je voudrais indiquer à la Chambre les mesures appliquées et prévues, dans ce domaine, par le Conseil du Trésor. Mais il convient d'abord, à mon avis, de placer ces problèmes très importants dans leur perspective historique.

Souvenons-nous que lorsque la Commission Glassco a reconnu la nécessité d'affermir le contrôle du gouvernement sur les dépenses, la principale recommandation administrative concernait la séparation du Conseil du Trésor et du ministère des Finances et comprenait la création d'un nouveau portefeuille: le président du Conseil du Trésor.

Le 20 janvier 1964, le premier ministre (M. Pearson) annonçait que le gouvernement avait approuvé ces propositions et allait élaborer la législation appropriée. Le 3 février 1964, l'actuel ministre des Travaux publics (M. McIlraith) était nommé président du Conseil privé et vice-président du Conseil du Trésor. Il pouvait ainsi entreprendre d'appliquer les recommandations de la Commission Glassco dans ce domaine. Au mois de mai de la même année, M. George Davidson, ancien sous-ministre senior pendant plus de 15 ans et plus récemment directeur du Bureau de l'organisation du gouvernement, a été nommé secrétaire du Conseil du Trésor. Le 18 décembre 1965, sur la décision du premier ministre, je succédais au ministre des Travaux publics comme vice-président du Conseil du Trésor, et le 3 octobre 1966, date à laquelle le Parlement a approuvé la loi sur l'organisation du gouvernement, j'ai eu l'honneur d'être nommé, le premier, président du Conseil du Trésor. Ces changements nous ont permis de commencer à développer le rôle du Conseil du Trésor comme administrateur de la fonction publique et d'améliorer l'administration fédérale avec fermeté selon les recommandations de la Commission Glassco.

En 1962, dans son rapport sur la gestion financière, la Commission Glassco a donné une longue liste de recommandations destinées à permettre un contrôle ministériel plus efficace des travaux actuels, une meilleure évaluation et un meilleur contrôle par l'État des programmes actuels et nouveaux, ainsi que la fourniture au Parlement, de renseignements plus complets et plus utiles quant aux dépenses de l'État.

Pendant l'été de 1963, à la suite des exhortations du Conseil du Trésor, quatre ministères ont demandé à des experts-conseils de déterminer la valeur des propositions de la Commission Glassco destinées à améliorer le contrôle ministériel des travaux. On leur a aussi ordonné de recommander un programme détaillé d'application. A la suite de leur rapport favorable, le Conseil du Trésor a autorisé les quatre ministères intéressés—Transports, Agriculture, Nord canadien et Ressources nationales et Affaires des anciens combattants—à donner suite à leurs recommandations. Par la suite, toujours sur les exhortations du Conseil du Trésor, d'autres ministères ont commencé à appliquer ces techniques modernes de gestion financière.

En 1964, afin d'aider les ministères dans cette tâche, le Conseil du Trésor a autorisé le Contrôleur du Trésor à créer un groupe de consultation connu sous le nom de «Services consultatifs de comptabilité» et, en 1965, nous étions en mesure d'autoriser certains ministères clés à publier une version préliminaire d'un guide de gestion financière. En 1966, nous approuvions la remise, à tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada, d'une version définitive de ce guide complet. Nous sommes fiers d'avoir participé à l'élaboration de ce guide qui a été acclamé à l'échelle internationale.

Le nouvel accent que nous, du Conseil du Trésor, avons mis sur l'amélioration du contrôle des ministères sur leurs travaux a résulté dans la nomination d'un certain nombre de contrôleurs d'expérience, venant de l'industrie privée, aux postes d'agent financier en chef dans les ministères, ainsi que dans l'application, en collaboration avec les sociétés de comptables professionnels, d'un vaste programme de formation en gestion financière au sein de la fonction publique.

Tous les députés devraient savoir qu'à la suite du programme visant à l'amélioration de la gestion financière, qui en est à sa quatrième année d'application, la majorité des ministères et des organismes de l'État s'appliquent maintenant à améliorer le contrôle administratif de leurs travaux actuels, et que le Conseil du Trésor a maintenant accès à des renseignements plus significatifs dans l'exercice de son rôle d'organisme central de gestion.

Je pourrais ajouter que le Conseil du Trésor songe sérieusement à proposer au Parlement de modifier encore la loi sur l'administration financière, de manière que, d'une façon méthodique et graduelle, certaines responsabilités quant à la vérification préalable et au contrôle des engagements pris concernant les dépenses de l'État, passent du contrôleur du Trésor aux divers ministères. Si le Parlement approuvait ces modifications, le gouvernement aurait ainsi donné suite à toutes les recommandations importantes que la Commission Glassco a formulées dans son rapport sur la gestion financière. A cet égard, j'invite les vis-à-vis et le comité des comptes publics à se renseigner sur les progrès réalisés à l'égard de recommandations précises de la Commission Glassco. Nous aurons, je le répète, donné suite à toutes les principales recommandations de la Commission.

Nous autres, membres du Conseil du Trésor, savons que si la gestion financière a encouragé et encouragera un contrôle plus efficace des opérations dans les ministères, elle ne suffira pas à résoudre le problème fondamental, celui du meilleur usage possible de ressources coûteuses et rares. C'est donc pourquoi, il y a déjà longtemps, nous avons commencé à manifester un intérêt réel à ce qui est connu sous le nom de programmation budgétaire et à la manière dont cette nouvelle et importante conception pourrait être appliquée aux initiatives du gouvernement.

La programmation budgétaire s'occupe de présenter les projets de dépenses de façon à susciter des décisions efficaces pour l'allocation de ressources nécessairement peu nombreuses. Cette manière d'envisager la question est entrée sur les objectifs et les bénéfices plutôt que sur les seuls éléments conventionnels comme par exemple, le coût. De plus, elle repose, pour les besoins en dollars, sur des prévisions à long terme et non pas seulement sur celle de l'an prochain. Elle exige enfin que l'on considère les coûts indirects et connexes au même titre que ceux qui se rapportent directement à une proposition donnée. Donc, la programmation budgétaire est un moyen de coordonner les propositions connexes provenant de différents ministères pour obtenir un tableau plus complet. En outre, dans tous les cas qui s'y prêtent, on pourrait avec cette méthode analyser systématiquement les propositions quant à leurs objectifs et aux diverses formules d'application.

• (3.50 p.m.)

Le gouvernement des États-Unis a été le premier à élaborer ces procédés et notre gouvernement a envoyé un groupe de hauts fonctionnaires à Washington pour discuter avec le personnel du Bureau américain du budget. On a constaté à l'époque que la programmation budgétaire ne s'appliquait aux États-Unis qu'au ministère de la Défense; toutefois, le Conseil du Trésor a décidé d'adopter le contrôle budgétaire des programmes simultanément dans les ministères civils et de défense du gouvernement canadien.

Nous sommes déjà beaucoup plus près de cet objectif. Une nouvelle formule pour la présentation du budget, recommandée par des experts conseils engagés à cette fin, a été rédigée et approuvée par le Conseil du Trésor au début de 1966. Elle donnera au Parlement une bien meilleure idée des dépenses des ministères, car elle contient une description de l'activité des ministères et des objectifs des programmes entrepris. En d'autres termes, elle permettra d'apprécier les dépenses d'après leur utilité ainsi que du point de vue de leur légalité.

[L'hon. M. Benson.]

Malheureusement, malgré des tentatives répétées, on n'a pas encore réussi à soumettre cette nouvelle formule budgétaire au comité des comptes publics de la Chambre pour qu'il l'étudie. Tous les crédits seront ainsi présentés au Parlement cette année sous forme du Livre bleu traditionnel, et continueront à l'être tant que le Parlement le voudra. Toutefois, le Conseil du Trésor continue à appuyer la nouvelle formule et l'on doit préparer une impression spéciale des crédits sous leur nouvelle forme, c'est-à-dire en brochures séparées, pour 26 ministères. Les comités parlementaires s'occupant de ces ministères en question recevront les brochures au moment de l'étude en comité de ces crédits.

Les députés comprendront que ces nouvelles façons de concevoir la gestion financière et la programmation budgétaire exigent qu'on planifie et suive beaucoup mieux les dépenses. On vient de créer une nouvelle méthode à cette fin. Elle prévoit le codage des dépenses selon les programmes et l'activité en cause et une structure interne des responsabilités ministérielles. Nous sommes convaincus que cette nouvelle méthode uniforme se prêtera mieux aussi à l'analyse économique qui s'impose. Nous espérons avoir, sous peu, l'occasion d'expliquer au comité des comptes publics cette nouvelle formule de codage, ainsi que la nouvelle forme donnée aux prévisions budgétaires.

Il est essentiel de prévoir si l'on veut préparer de façon efficace la programmation budgétaire. Les députés savent que bien des dépenses prévues visent non seulement l'année en cours mais, dans certains cas, bien des années à venir. En 1962, les ministères ont dû présenter, avec leurs prévisions budgétaires pour l'année financière 1963-1964, des prévisions pour bien des années à venir à l'égard de chacun des divers postes. En 1964, à la requête pressante du ministre des Finances d'alors, le député de Davenport (M. Gordon) —j'ajouterais aussi, pour la première fois dans l'histoire du gouvernement canadien—le Conseil du Trésor fixait pour chacun des ministères un objectif que chacun devait s'efforcer d'atteindre dans la préparation de ses prévisions budgétaires.

L'un des experts-conseils avait recommandé que l'étude des prévisions pour plusieurs années soit distincte de celle des prévisions pour la nouvelle année. Vu l'à-propos de cette proposition, en 1965, la présentation et l'étude des prévisions pour plusieurs années ont été reportées au printemps, pour que les objectifs à tracer puissent découler de ces prévisions, une fois que le Conseil du Trésor et le cabinet les eussent suffisamment étudiées. Cette pratique constitue la première étape importante vers la révision globale du programme. En 1966, sept ministères y ont

collaboré en présentant leurs prévisions budgétaires sous une nouvelle forme, c'est-à-dire, en faisant figurer leur activité sous des rubriques générales appelées «programmes» lesquelles se subdivisaient ensuite en catégories plus petites appelées «initiatives». Vingt autres ministères ont adopté cette nouvelle méthode de présentation en 1967. L'examen de leurs programmes et de ceux des autres ministères qui s'en sont tenus à la pratique courante, a donné lieu à une recommandation au cabinet, qui a fixé récemment les objectifs pour 1968-1969. Je dois ajouter que tout cela a grandement facilité la compression récente des dépenses pour 1968-1969.

D'après ce que je viens de dire, les députés voient que le Conseil du Trésor et le cabinet s'occupent surtout de la prochaine année fiscale. La documentation relative à la revision du programme comprenait des extrapolations des dépenses prévues pour les 5 prochaines années, et les ministères qui ne suivent pas encore la nouvelle méthode ont dû présenter semblables extrapolations. Toutefois, après l'étude approfondie des prévisions budgétaires, cet automne, le personnel du Conseil du Trésor étudiera la version épurée des propositions et des prévisions de dépenses pour les quatre années suivantes, présentées par les ministères. Tenant compte des extrapolations du ministère des Finances quant aux disponibilités de fonds, le personnel du Conseil du Trésor proposera les limites auxquelles chaque ministère devra s'en tenir pour les années suivantes. Cela permettra aux ministères d'améliorer davantage leurs programmes, puisqu'ils seront tenus d'établir chacun un ordre de priorité et de faire connaître leurs besoins essentiels.

Le Conseil du Trésor a reconnu qu'une meilleure préparation de leurs programmes de la part des ministères obligerait davantage le gouvernement à choisir, même si les propositions des ministères avaient déjà fait l'objet d'une analyse approfondie. Il a noté également que les projets de dépense continueraient à dépasser les moyens dont dispose l'économie pour fournir les ressources, forcément peu abondantes. Cependant, le Conseil a aussi reconnu que le cabinet disposait, pour choisir, de toute une gamme de techniques nouvelles qui pourraient faciliter l'analyse des options.

C'est pourquoi, en mars 1966, nous avons autorisé la création d'une nouvelle division, à la Direction des réformes administratives, du Conseil du Trésor, qui serait appelée SIMPAC—*System of Integrated Management Planning and Control.* Ces sigles abrègent commodément le discours, mais je dois dire qu'ils me déconcertent jusqu'à ce qu'on me les explique, après quoi je suis fâché de n'en avoir pas compris le sens immédiatement.

La division SIMPAC a été dotée d'un personnel très spécialisé dans des disciplines administratives comme l'informatique, la recherche en matière de gestion, l'économique, la comptabilité, et la programmation budgétaire. On l'a chargée de mettre au point un système entièrement nouveau d'organisation et de contrôle semblable à celui évoqué récemment par le Conseil économique du Canada.

A la suite des efforts conjugués de la division SIMPAC et des divisions de la Direction des programmes du Conseil du Trésor, quelques grandes lignes d'un système moderne commencent à apparaître. J'ai déjà fait une brève mention de l'une de celles-ci. Il s'agit de la nécessité de prévoir les dépenses deux, trois ou quatre années à l'avance. Ainsi que les honorables députés le savent, la machine gouvernementale comporte un grand nombre de ministères et d'organismes dont les responsabilités sont souvent interdépendantes. Cela veut dire que les plans pour l'avenir doivent être envisagés en fonction d'objectifs ou de programmes gouvernementaux de grande envergure et non pas compte tenu des intérêts étroits, voire de l'esprit de clocher des ministères et organismes pris individuellement. A cette fin, la section SIMPAC a élaboré une classification fonctionnelle des dépenses qui comporte, notamment, le groupement des dépenses proposées pour toutes les initiatives concomitantes, quel que soit le ministère dont elles relèvent. La Chambre comprendra sans peine que cette nouvelle classification est de nature à favoriser, bien plus que les précédentes, l'analyse des futurs programmes de rechange en matière de dépenses.

Dans ce thème général, on songe à créer au sein du secrétariat du Conseil du Trésor un service d'«analyse coûts-profits», qui aura divers objectifs importants. Tout d'abord, le secrétariat du Conseil du Trésor, en faisant une revue minutieuse des propositions budgétaires des ministères, encouragera les personnels des divers ministères à faire de meilleures analyses. Deuxièmement, grâce à sa position centrale, le Conseil du Trésor sera mieux placé pour exposer aux ministres la portée des propositions des divers ministères sur l'ensemble du gouvernement. En troisième lieu, en appliquant l'analyse aux initiatives courantes et de longue date du gouvernement, on pourra déterminer s'il y aurait lieu que le gouvernement remette leur maintien en question.

Le personnel du Conseil du Trésor prépare actuellement un manuel sur la programmation budgétaire. Ce manuel fera ressortir le genre d'analyse que les ministères devront fournir à l'appui de leurs propositions budgétaires. Le Conseil du Trésor a également collaboré avec le ministère de la Main-d'œuvre

pour effectuer une analyse complète d'une activité importante du gouvernement. On prévoit que les résultats de cette analyse fourniront au ministère et au personnel du Conseil du Trésor une expérience directe de ces procédés analytiques de même que des exemples concrets des concepts que formulera le nouveau manuel.

• (4.00 p.m.)

Le succès de la programmation budgétaire dépendra en grande partie de l'expansion des sources de renseignement sur lesquelles se fondera la planification. Ainsi les ministres disposeront de beaucoup plus de renseignements pour en arriver à des décisions. Les données les plus importantes des propositions du ministère sont donc mises sous une forme convenant au traitement par ordinateurs afin qu'il soit possible de présenter aux ministres, résumés et analysés, les renseignements les plus pertinents. Les données qu'on pourra traiter ainsi augmenteront à mesure qu'elles deviendront disponibles et qu'on saura mieux quel parti l'on peut tirer des ordinateurs à cette fin. Les progrès technologiques dans le domaine des ordinateurs laissent clairement prévoir que d'ici quelques années il sera possible de satisfaire plus rapidement les ministres qui ont besoin d'analyses fort complexes pour prendre des décisions, et le gouvernement a bien l'intention de tirer pleinement profit de cette nouvelle technologie.

Peut-être ferais-je bien de signaler que ceux qui prépareront le budget pour l'année 1969-1970 pourront, je l'espère, se réunir dans une chambre et poser des questions en vue de déterminer les effets qu'aura la modification d'un programme particulier. Nous pourrons fournir immédiatement ces renseignements à un ordinateur électronique qui en retour nous indiquera combien de personnes seront touchées, à quel endroit, quel est leur revenu et autres détails pertinents. Les gouvernements seront mieux en mesure, dans l'avenir, d'apporter des modifications instantanées à leurs programmes et d'en étudier les résultats en prenant en considération l'ensemble des dépenses du gouvernement et non plus les dépenses d'un ministère ou d'un organisme en particulier.

Je l'ai dit tout à l'heure, sous leur nouvelle forme de schéma, les prévisions budgétaires refléteront la structure des activités prévues aux programmes au lieu d'énumérer traditionnellement la destination des dépenses. Le Parlement et le cabinet auront donc tendance à considérer les activités des ministères comme pouvant être sujettes à revision et dès lors la structure des activités des programmes revêt une importance capitale. Le Conseil du Trésor a la responsabilité d'approuver la structure des activités de chaque ministère, en prenant pour principe que chaque activité, constitue l'ensemble convenant à la planification et à l'analyse dans les ministères, ainsi qu'au réexamen par les ministres et le Parlement.

Je m'étais proposé, si j'en avais eu le temps cet après-midi, de parler quelque peu du personnel de la Fonction publique, car certains vis-à-vis ont maintes fois soulevé la question. Faute de temps, je saisirai une autre occasion pour expliquer par le menu les changements apportés au personnel de la Fonction publique. Il y a un point que nous ne devons pas oublier, à mon avis. Bon nombre des employés de la Fonction publique du Canada font partie du personnel de service. En examinant, par exemple, les projets d'expansion du personnel pour 1968-1969 l'expansion de beaucoup la plus considérable prévue dans une seule unité s'effectuera au ministère des Postes. Celui-ci est censé fournir des services à la population canadienne. Notre économie devient de plus en plus urbaine. Il nous faut donc un personnel de plus en plus nombreux pour livrer le courrier dans les régions urbaines. Nous avons aussi le rapport Montpetit qui recommande de nous débarrasser d'un grand nombre de surnuméraires et de les remplacer par un personnel titularisé. C'est ce que nous faisons.

Une autre mesure qui est prise a trait au fait que dans certaines régions urbaines le ministère des Postes trouve plus économique d'assurer lui-même le transport du courrier que de le confier par contrat à des tiers. Un projet pilote a révélé que cette méthode est très économique, mais elle exige un effectif beaucoup plus nombreux au sein du ministère. Le simple fait que les employés des Postes soient plus nombreux ne signifie pas dans ce cas particulier qu'il en coûte plus cher au peuple canadien. Le moment venu, je fournirai des explications détaillées sur les modifications apportées à l'effectif de la fonction publique.

J'ajoute que, personnellement, je suis contre le gel des effectifs. Nous devons nous fixer des objectifs et consentir à muter le personnel d'un programme à l'autre. Comme l'a constaté le gouvernement précédent, le simple gel du personnel ne peut contenir la croissance de la fonction publique. Nous devons nous assurer par une étude de l'administration que chaque employé de l'État est requis pour l'exécution d'une tâche dont bénéficient les citoyens.

Il ne me reste que quelques instants. Je dirai, pour conclure, que le Conseil du Trésor a conscience des problèmes et des responsabilités qu'il doit affronter et qu'il ne leur est

pas indifférent. Beaucoup de choses ont été accomplies en quatre ans et, maintenant, avec de solides fondements en place, le gouvernement actuel en accomplira encore davantage dans les années à venir.

**L'hon. M. Monteith:** L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question? Il a mentionné certaines réductions dans le budget des dépenses de 1968-1969, et le ministre des Finances a parlé d'un chiffre rond de 650 millions de dollars. Le ministre peut-il indiquer où l'on a appliqué ces réductions et le chiffre auquel on a réduit le budget des dépenses?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, si j'acquiesçais à la demande de mon ami, je divulguerais des renseignements qui ne sont pas donnés habituellement à la Chambre avant la présentation du budget. Je tiens à répéter que chaque grand ministère de l'État a réduit ses prévisions budgétaires pour 1968-1969. La somme globale de ces réductions fondées sur les prévisions de l'année prochaine est, en ce moment, de l'ordre de 650 millions de dollars, et avant que le budget des dépenses soit déposé à la Chambre, les prévisions auront encore été largement rognées.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur l'Orateur, je signale tout simplement que le ministre refuse de faire connaître à la Chambre des renseignements auxquels elle a droit.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, les renseignements mentionnés par le député seront fournis à la Chambre sous la forme et selon la coutume ordinaires, dans le Livre bleu du Budget des dépenses. Alors, le député sera entièrement libre de juger.

**M. Nowlan:** Question peut-être complémentaire: qu'il me soit permis de citer l'intéressant rapport sur les pratiques et les méthodes comptables sur lequel le gouvernement, avec l'aide des ordinateurs, fondera à l'avenir ses dépenses. Mercredi dernier, comme en fait foi le hansard à la page 2810, le ministre des Finances a déclaré:

> Nous avons décidé, dans notre revision actuelle, d'éliminer les programmes désuets entraînant des dépenses injustifiables dans les circonstances actuelles. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor parlera au cours de ce débat des efforts accomplis et des succès remportés.

Le ministre a parlé de certaines éliminations. Plutôt que de me reporter au budget de 1968-1969, j'aimerais poser des questions sur le budget de cette année. Quels programmes, quels projets ou quel articles ont été supprimés dans le tri dont le ministre des Finances a parlé mercredi.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances avait signalé dans ce discours que le budget de 1967-1968 nous semble toujours approprié, dans les circonstances actuelles. Nous bouclerons notre budget cette année et nous croyons qu'il traduit de manière plus que satisfaisante les conditions économiques existantes. L'an prochain, d'après les perspectives économiques actuelles, il serait préférable de ne pas stimuler l'économie, mais de présenter un budget s'équilibrant en général avec les comptes nationaux, ce que nous avons l'intention de faire. Voilà pourquoi nous effectuons des restrictions. Comme je l'expliquais tantôt, il ne nous incombe pas de vous communiquer nos idées et de vous dire quelle sera la nature de nos dépenses. Vous savez fort bien vous organiser pour dépenser.

**M. Nowlan:** D'après la réponse du ministre, dois-je conclure qu'aucun programme pour l'année financière 1967-1968 n'a été réduit?

**L'hon. M. Benson:** Cette question est très générale. Je suppose que tout budget présenté au Parlement depuis la Confédération comporte la réduction de certaines dépenses et l'accroissement de certaines autres. Je crois qu'il est impossible de répondre à cette question.

• (4.10 p.m.)

**M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à poser une nouvelle question supplémentaire, mais j'ai posé la précédente à cause des chiffres fantastiques fournis au ministre et à ses collaborateurs, et des paroles prononcées mercredi dernier par le ministre des Finances, selon lequel la revision actuelle avait pour but de filtrer les dépenses et les programmes périmés. Au sujet de la révision actuelle assez récente, d'après le ministre des Finances—et c'est à quoi, j'en suis sûr, le ministre du Revenu national faisait allusion—je voudrais savoir si l'on a réduit ou supprimé certains postes de dépenses.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, pour la première fois depuis 1963, le gouvernement a fixé aux ministères des limites à leurs dépenses. Ainsi, pour la première fois peut-être dans l'histoire du pays, le gouvernement est en mesure, à cette période de l'année, de songer aux dépenses de la prochaine année financière. C'est là que nous rognerons les dépenses. Je le répète, notre budget suffit fort bien pour l'année financière actuelle, et nous allons vivre dans les limites de ce budget.

Nous pouvons aujourd'hui prévoir les dépenses de 1968-1969, supprimer les programmes qui ne sont plus opportuns et abandonner certains programmes que nous aurions

aimé proposer. Croyez-m'en, avec les nouvelles installations dont notre gouvernement disposera, ou dont pourra disposer tout gouvernement, à l'avenir, aucun membre des gouvernements, à cette époque de l'année, ne songera uniquement à l'année suivante. Les perspectives s'étendront à quatre ou cinq ans et permettront de prévoir recettes et dépenses de l'État plusieurs années à l'avance, pour l'avantage et la promotion de tous les Canadiens.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'avoue tout d'abord que le discours du ministre du Revenu national (M. Benson) m'a impressionné. Je ne dirai pas cependant, comme le roi Agrippa, qu'il m'a presque persuadé, car il n'en est pas ainsi.

**L'hon. M. Benson:** Êtes-vous convaincu?

**M. Macquarrie:** Si je ne suis pas tout à fait persuadé, c'est que j'ai commis l'erreur de lire certains documents comme le rapport du Conseil économique du Canada, le rapport de l'auditeur général, les données statistiques du Bureau fédéral de la statistique, les opinions d'éminents économistes et les expériences d'hommes d'affaires en vue. En outre, j'ai entendu les plaintes des sans-logis et j'ai constaté l'angoisse des personnes affectées par les conditions économiques actuelles. Cela mis à part, le discours du ministre était un morceau oratoire intéressant, mais bien qu'il ait précisé ce que le gouvernement allait faire, ce ne sont pas ses phrases grandiloquentes qui vont mettre quoi que ce soit à exécution.

Ces débats généraux sur le budget et sur le discours du trône me plaisent. Certains observateurs superficiels de nos institutions parlementaires pensent que nous perdons du temps lorsque nous ne nous occupons pas de mesures législatives. Il me semble qu'ils perdent de vue l'essence de notre régime parlementaire. Ils oublient que nous, dans cette Chambre élue, sommes plus qu'une simple machine à légiférer. Je crois même qu'une bonne partie des difficultés que nous avons éprouvées ces dernières années vient de la pléthore de mesures législatives complexes que nous avons tenté de produire. Cela provient évidemment de la multiplication des élections, qui donnent toujours lieu à une multitude de promesses. Bon nombre de ces promesses relèvent des secteurs de compétence provinciale, ce qui ajoute à la difficulté lorsque nous cherchons à leur donner suite dans cette Chambre.

Je ne suis pas un chaud partisan. Non que j'éprouve d'énormes difficultés pour décider pour qui voter, le jour des élections, mais je n'éprouve aucune satisfaction à critiquer ceux qui adhèrent à d'autres partis.

**M. Stewart:** Nous allons en prendre pour notre rhume maintenant.

**M. Macquarrie:** Peut-être est-ce là, cependant, un handicap, car depuis quatre ans le gouvernement a donné une multitude d'occasions de le critiquer, même à des gens comme moi, qui suis doux comme une colombe.

**L'hon. M. Sharp:** Oh, allez-y.

**M. Macquarrie:** Il est déprimant, dans un pays si richement doté que le nôtre, dans une période où tout concourt à la prospérité et au progrès, que nous ayons à faire face au cours de ce débat sur le budget, et à un tel moment de notre histoire, à de graves problèmes dans notre secteur économique. Nous semblons destinés à clore nos fêtes du centenaire, non pas avec un grand cri de joie, mais avec des sentiments d'anxiété et d'incertitude dans les domaines économiques et, avouons-le, dans d'autres domaines également. Nous ne saurions, évidemment, tenir le gouvernement responsable de certaines de ces difficultés. Certains éléments échappent à son autorité ou même à celle du pays. Nous l'admettons, mais comme un grand nombre de mes collègues l'ont signalé, une très grave accusation peut être portée contre le gouvernement.

Nous ne pouvons dire que cet état de choses existe à cause d'éléments auxquels nous ne pouvons rien. Lorsque je fréquentais l'université, les économistes se plaisaient à répéter le vieux dicton: «Lorsque les États-Unis éternuent, le monde entier s'enrhume.» Mais des données statistiques comparées semblent indiquer que nous grelottons dans une foule de secteurs où les États-Unis se révèlent en excellent santé.

Je dirai une chose—mais je ne serai pas sévère, malgré l'invitation du ministre des Finances—au sujet du gouvernement actuel: j'ai constaté que depuis 4 ans il se montre incapable de prévoir quoi que ce soit. Que de fois le gouvernement a paru confondu et stupéfait des résultats de ses actes ou de son inaction. Comme l'a si bien dit le député de Kamloops (M. Fulton) l'autre soir, sa qualité maîtresse semble être de s'engager à reculons dans certaines situations.

On a accusé le gouvernement de bien des choses. On a entendu maints commentaires au sujet de certains programmes économiques. J'avais l'intention de parler de certaines recommandations faites par l'Auditeur général quant au rapport de la Commission Glassco. J'ai remarqué ce que le ministre a dit des principales recommandations. Dans le rapport

de l'Auditeur général, je n'ai pas remarqué de différence entre les recommandations principales et les autres et peut-être tout à l'heure à l'appel de l'ordre du jour pourrai-je faire dire au ministre combien de recommandations parmi les 15 auxquelles on n'a pas donné suite, selon le dernier rapport de l'Auditeur général, ont été mises en œuvre dans ces mesures visant à une efficacité accrue.

Les questions dont l'Auditeur général s'est occupé ont leur importance. Nous avons conscience de vivre sous un État tutélaire. Pourtant, on peut bien, certes, demander aux services gouvernementaux de donner l'exemple de l'efficacité. Il faut faire le meilleur usage possible du temps et de l'argent. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, je me permets de reprendre l'une de mes fréquentes remarques au sujet de l'efficacité de notre Chambre. Depuis un bon nombre d'années je suis consterné par le temps infini consacré à l'attente du vote, à l'appel des députés, à la mise aux voix. Il y a quelques jours, nous devions siéger pendant deux heures un soir. Or, une heure et quatre minutes du temps prévu se sont passées dans l'attente du vote ou de l'enregistrement du scrutin. A cette époque électronique, en cette année de notre centenaire, nous devrions pouvoir, certes, simplifier quelque peu cette procédure qui nous fait perdre de longues heures. (*Applaudissements*)

La machine à voter électronique comptera les votes en l'espace de quelques secondes, et les autorités ne devraient pas hésiter à abandonner la longue et ennuyeuse attente du résultat de scrutins.

**M. Knowles:** Un système électronique réussirait-il à amener les députés ici?

**M. Macquarrie:** Pour tous les votes, sauf ceux qui déterminent le sort d'un gouvernement, et il ne devrait s'agir que des votes prévus, la mise aux voix devrait être faite sur-le-champ, car les autres votes traitent essentiellement de la procédure de la Chambre. Je n'ai vu nulle part de système aussi archaïque que le nôtre. Ceci dit pour la quinzième fois depuis mon arrivée ici, je vais maintenant passer à autre chose.

Notre pays fait face à des problèmes économiques importants l'année de son centenaire. Le ministre des Finances en a entendu parler. Mais je pense que nous faisons face à d'autres questions fondamentales à l'orée de notre deuxième siècle. Notre vie politique a pris de nouvelles dimensions et les questions d'ordre politique deviennent plus sérieuses. Il ne suffit plus de se demander quel parti sera le meilleur, ou quelles politiques ils mettront en œuvre. En 1967, il faut se pencher non seulement sur les politiques et le personnel mais aussi sur la structure même du pays qu'un parti ou un gouvernement doit gouverner. Des changements constitutionnels importants s'imposent peut-être au seuil de notre deuxième siècle d'existence. Il est possible que des modifications moins radicales et moins frappantes soient jugées préférables. Mais il faut réexaminer la base même de la structure constitutionnelle et reviser certaines pratiques et procédures anciennes à la lumière des conditions actuelles et futures.

• (4.20 p.m.)

Il est intéressant de noter, monsieur l'Orateur, que la même nécessité se fait sentir ailleurs que sur le plan intérieur. J'estime que, pour de nombreuses raisons indépendantes de notre volonté, nous devons réévaluer notre rôle et notre position dans le monde. Nous sommes loin de l'époque où il nous était facile d'accepter nos responsabilités et nos fonctions traditionnelles sur la scène internationale. Certains organismes sur lesquels nous avons fondé une si grande partie de notre politique étrangère traversent eux-mêmes une période de transition ou tout au moins de prise de conscience nouvelle.

Les Nations Unies ont bien changé depuis leur création en 1945. Des esprits réfléchis s'inquiètent de leur efficacité. Ils s'interrogent sur les méthodes du maintien de la paix et sur le fonctionnement des rouages destinés à la rétablir; ils se demandent en fait, s'ils fonctionnent. Par exemple, pendant combien de temps parviendra-t-on à maintenir une paix fragile à Chypre, si l'on n'est pas plus avancé sur la voie de la conciliation?

Le financement des Nations Unies nous inquiète aussi. L'article 109 de la charte parle de révision, mais cet organisme mondial n'a jamais réussi à s'acheminer dans la voie d'une revision significative de sa propre structure. A titre de membre fondateur des Nations Unies et vu son comportement édifiant au sein de cet organisme contrairement à celui qu'il avait manifesté à la Société des Nations, le Canada devrait, en vérité il le doit, chercher à savoir si l'on s'occupe d'améliorer la structure de cet organisme international.

L'OTAN, autre pierre angulaire, s'est bien transformée depuis 1947. Une revision s'imposera peut-être. Pourra-t-il jamais jouer le même rôle après l'épisode de la France? Sommes-nous à l'unisson des transformations formidables et effarantes de la science et de la stratégie militaires? L'alliance devrait-elle s'étendre et intensifier sa collaboration dans le domaine non militaire et la réduire dans le

secteur militaire? Les transformations devraient peut-être être minimes, peut-être fondamentales. Quoi qu'il en soit, envisageons la question très sérieusement et accordons-lui une haute priorité.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a été interrogé l'autre jour au sujet du NORAD. Sans être spécialiste des questions militaires, loin de là, ce qui m'autorise peut-être à encourager la discussion de ce sujet, j'ai été vraiment troublé de lire et d'entendre les propos des spécialistes en la matière. Certains de ces spécialistes laissent croire que l'accord du NORAD n'est plus utile. Certes, la question fondamentale de notre défense est de savoir si le Canada devrait s'en retirer. Devrions-nous admettre que, comme notre contribution est nécessairement très faible par rapport à celle des États-Unis, nous devrions nous désengager totalement et diriger nos énergies vers d'autres objectifs?

D'autres soutiennent que, peu importe les progrès technologiques et la puissance prépondérante de notre principal allié, tout pays qui se respecte comme le nôtre ne saurait abandonner la totalité de sa défense au peuple d'un autre pays. Ils font valoir que notre pays doit offrir plus que sa position géographique à la défense d'un continent dont nous occupons une région vaste et assez vulnérable. Voilà donc, monsieur l'Orateur, une autre question qui sollicite notre attention la plus vive, et immédiate à mon avis.

Bien souvent, le Commonwealth n'est plus guère considéré, je pense, comme l'une des pierres angulaires de notre politique étrangère. Selon certaines gens, le Commonwealth n'est guère plus qu'un prétexte à déclamation dans les discours d'après dîner. Nous suffit-il tout simplement de savourer notre appartenance à cet organisme que nous avons si puissamment contribué à fonder, ainsi qu'à adapter et à orienter suivant des conditions changeantes? Pouvons-nous trouver au sein du Commonwealth un rôle à jouer, un rôle unique et utile?

L'aide extérieure est une question importante. Bien des gens y voient une sphère d'activité populaire. Mais, dans ce domaine, notre efficacité est-elle maximale? Pouvons-nous améliorer notre participation vers un monde meilleur et pacifique? Devrions-nous spécialiser notre aide qui, par la force des choses, ne peut être illimitée. Devrions-nous établir des priorités? Si oui, lesquelles? Devrions-nous accorder de l'aide au Commonwealth, à l'Amérique latine, aux Antilles ou à l'Afrique française? Devrions-nous insister sur une aide bilatérale ou canaliser toute notre aide vers des programmes multilatéraux, universels? J'ai entendu toutes ces propositions, comme les autres députés les ont entendues sans aucun doute eux aussi.

Ne devrions-nous pas aussi, monsieur l'Orateur, examiner notre propre corps diplomatique? Nous demander si nous sommes satisfaits de notre service extérieur? Il y a bien des régions du monde où le Canada n'est pas représenté. Nous parlons d'une politique des deux Chines, mais sans avoir d'ambassadeurs ni dans l'une ni dans l'autre. Il y a bien des parties d'Asie où nous sommes sans représentation diplomatique. L'Asie est un continent où vivent des millions et des millions d'êtres et de son avenir dépend en grande partie le sort de tout l'univers. De toutes les parties du monde, l'Asie est celle qui connaît et peut connaître le plus grand développement.

Il n'y a pas de réponses faciles à ces questions, monsieur l'Orateur. On peut les soulever, comme je le fais en songeant que ces facteurs sont d'une extrême importance dans la réalité économique de notre vie nationale.

La dernière fois que j'en ai parlé, j'ai exhorté le secrétaire des Affaires extérieures à s'ouvrir davantage sur ces choses importantes. Je ne lui demandais pas, par exemple, de répéter à la Chambre ce que l'ambassadeur d'Indonésie lui avait raconté. Ce n'était certes pas ce que j'avais à l'esprit. Mais je suis convaincu que la politique extérieure, qui intéresse passionnément notre population —comme le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) l'a constaté dans son enquête —mérite plus d'attention à la Chambre.

J'espère que le comité permanent des affaires extérieures poursuivra le programme qu'il a instauré plus tôt dans la session et grâce auquel, pour la première fois, il a examiné certains secteurs d'intérêt, étudié en profondeur certains de nos problèmes et convoqué des spécialistes autres que les fonctionnaires du ministère. Je crois que c'est extrêmement utile et très important.

Il est si facile, en cette époque des organes de diffusion, de concevoir des solutions apparemment simples. Dans notre désir de paix, nous courons le danger de nous contenter des mesures proposées par les éléments les plus loquaces qui ne sont pas nécessairement les plus raisonnables. Par exemple, demander aux États-Unis d'arrêter unilatéralement le bombardement du Vietnam du Nord constitue, semble-t-il, une mesure appropriée. Nous nous plaçons ainsi dans le parti des anges où nous voulons tous être. Mais donner des conseils aux États-Unis est peut-être moins efficace qu'il ne paraît ou que nous ne souhai-

tons. Certes, nous voulons la fin des bombardements. Certes, la progression du conflit où sont engagés les États-Unis remplit d'angoisse—si ce n'est pire—tous les Canadiens sensés.

Une personne avisée ne devrait-elle pas chercher à se convaincre qu'un arrêt des bombardements serait plus efficace aujourd'hui que tous les précédents? N'est-ce pas la sagesse même?

Une foule de gens proclamaient depuis longtemps que la reconnaissance de Pékin et l'admission de ce régime aux Nations Unies seraient la meilleure façon de favoriser la paix mondiale. Ces derniers mois, cette solution a été proposée moins souvent. Naguère encore, on prétendait que tout s'arrangerait si l'Afrique du Sud était chassée du Commonwealth. C'est un peu ce qui est arrivé, mais rien n'a changé pour les victimes du gouvernement raciste et répressif de ce pays.

• (4.30 p.m.)

Nous devrions, selon moi, consacrer plus de temps à ce sujet et tâcher de repenser notre politique afin d'approfondir nos délibérations. La politique étrangère n'est plus un domaine ésotérique réservé à quelques initiés. Nous, les représentants du peuple qui subira les conséquences de l'échec de la diplomatie mondiale, comment oserions-nous laisser passer les occasions de nous renseigner et de renseigner nos commettants sur les affaires étangères? Si nous échouons, toutes nos initiatives prises à l'intérieur du pays, au moyen de budgets, de mesures législatives et d'autres méthodes parlementaires, ne serviront de rien.

Si la performance, certes peu glorieuse, du gouvernement actuel permet un espoir, c'est qu'il a—par sa faiblesse et par son indécision dans son rôle de pouvoir exécutif—rehaussé l'importance et la stature du corps législatif. Peut-être la reprise des comités chargés de nouvelles zones d'activités, assainira-t-elle le climat politique de notre pays et revalorisera-t-elle l'institution parlementaire. Nous devons certes en être reconnaissants. A mon avis, s'il y a un domaine où cet élément revivifié de notre régime jouerait un rôle prodigieux —c'est celui extrêmement complexe—de la politique étrangère.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, il convient, je crois, de vous dire que je vais faire, sur le budget, mon discours d'action de grâce. Peu importe le gouvernement au pouvoir, nos problèmes sociaux et économiques, nous devrions tous rendre grâce du fait que nous vivons au Canada et que nous avons l'avantage de jouir de la vie que nous offre notre pays. Avant d'aller plus loin, je dois dire au ministre que c'est dans un esprit de bonne volonté que je lui offre ma sympathie, mon sarcasme et mes conseils.

**L'hon. M. Sharp:** Je vous en suis reconnaissant.

**M. Herridge:** On a déjà fait mention des grands problèmes que reconnaissent, en général, les députés et le peuple canadien. Ce sont: le maintien de la paix dans le monde et le maintien de l'unité nationale. A cet égard, je n'hésite pas à dire que tout parti ou tout député qui traite la question de l'unité nationale à des fins partisanes dessert notre pays. (*Applaudissements*)

Tout en ayant différents points de vue, nous devons les exposer convenablement et envisager le problème comme s'il s'agissait d'une crise nationale.

Nous reconnaissons tous que l'inflation et ses effets sur le coût de la vie et le coût du logement posent à l'heure actuelle un grave problème. Je ne suis pas de ceux qui prennent la parole à la légère et prétendent avoir solution à tous nos problèmes, mais j'aurai quelques propositions à faire plus tard.

A mon avis, le débat en valait la peine. Le ministre a eu l'occasion d'entendre l'avis du peuple canadien exprimé par les députés des partis de l'opposition et, dans quelques cas, par ceux du parti au pouvoir. Nous avons, j'en suis sûr, suivi avec intérêt les déclarations du ministre lesquelles selon le *Financial Times*, mêlaient le sermon à l'action. J'en ai apprécié les deux aspects. Nous sommes sûrement tous d'accord avec le ministre: la stabilité fiscale et monétaire s'impose. Quiconque a le sens des responsabilités le reconnaît. Il faut établir un ordre de priorité dans les programmes et les dépenses. Cela est facile à proposer; mais ces priorités devront sans doute, dans certains cas, être établies après consultation avec les provinces et moyennant leur approbation.

Il est grand temps de fournir des capitaux pour le logement, surtout à ceux qui ne peuvent accéder à la propriété ou en acquitter les frais. Un grand besoin de terrains aménagés se fait sentir dans les grands centres; l'aménagement urbain planifié est une mesure qui s'impose indubitablement.

Je proteste contre l'opinion très courante, suivant laquelle l'exode rural est une réalité inévitable et constante. J'ai vécu dans une ambiance différente. J'ai lu Ruskin, Morris, et d'autres auteurs semblables, représentatifs de la fin de l'ère victorienne. La perspective d'une société composée d'îlots de population

ne me souriait guère. Jeune, je n'avais pas de doctrine politique. Plus tard, je suis devenu libéral, mais j'ai fait, je pense, un peu de progrès depuis. (*Exclamations*) Je rêvais à une société où l'homme vivrait heureux grâce à une décentralisation démographique vers les petites villes, les localités modestes et les centres ruraux, grâce aussi à la décentralisation de l'industrie. Les gens vont là où ils peuvent trouver du travail; tout de même, il faudrait, je crois, songer un peu à la décentralisation de la population et de l'industrie dans notre pays.

Mais j'ai trouvé intéressantes les propositions du ministre visant à alléger le fardeau fiscal des gens à revenu modeste en quête d'un logement. Nous attendons tous avec impatience une explication de cette proposition. Si le gouvernement persiste à maintenir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, j'ose croire qu'on mettra au point une méthode destinée à venir en aide aux économiquement faibles. Tout le monde admet la nécessité de réduire les dépenses de l'État, les prix et les coûts. Ce sujet engendrera une discussion volumineuse dans un très proche avenir. Nous sommes convenus d'user de modération et nous nous efforcerons sans doute d'économiser dans toute la mesure du possible, nous ne devons pas pour autant négliger les besoins des anciens combattants et de leurs personnes à charge; il faut majorer sous peu les pensions d'invalidité et les allocations des anciens combattants. Ils ont défendu notre pays et ils nous ont conservé notre liberté dans, au moins, deux guerres mondiales.

J'ai reçu de mes commettants des lettres où ils se plaignaient de deux choses en particulier. D'abord de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. J'ai reçu une lettre d'un dirigeant de la Consolidated Mining and Smelting Company of Canada, où il traite, sérieusement et posément de la question après avoir constaté les conséquences de cette taxe sur la construction domiciliaire dont il connaît quelque chose. Le gouvernement serait bien avisé de la supprimer.

L'autre critique émanait en grande partie d'organismes constitués—municipalités et autres corps du genre—et portait sur la majoration du taux d'intérêt hypothécaire. Je veux donner lecture d'une lettre du greffier adjoint du conseil municipal de Trail.

● (4.40 p.m.)

Monsieur,

Le conseil municipal de Trail tient à exprimer son inquiétude au sujet de la majoration à 8¼ p. 100, annoncée dernièrement, de l'intérêt des prêts hypothécaires accordés par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Les membres du conseil aimeraient qu'on revoie cette majoration, car ils estiment que des mesures s'imposent pour stimuler la construction de logements dans notre région, notamment dans le lotissement de Glenmerry. Nous vous remercions de ce que vous voudrez bien faire.

Veuillez agréer, monsieur, etc.

Le greffier suppléant,

A. R. MITCHELL.

J'ai cité cette lettre parmi toutes celles que m'ont adressées bon nombre de municipalités et d'organismes, et qui abondent dans le même sens, parce que, à mon sens, l'objection est valable. Les préopinants de notre groupe ont traité du sujet en long et en large. Ils ont exprimé l'avis défavorable du pays et des localités au sujet des lacunes du budget et de notre politique monétaire et fiscale. Je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit à ce sujet-là.

J'ai entendu avec un vif intérêt le discours du secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a avancé de nombreuses propositions concernant les méthodes que le gouvernement pourrait utiliser pour réduire ses dépenses. J'ai écouté attentivement le discours de l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) qui a critiqué de façon mordante les dépenses inutiles du gouvernement et avec intérêt tout à l'heure ce qui m'a semblé être un discours très positif du député de Queens (l'honorable M. Macquarrie). J'ai écouté avec une attention particulière le discours du président du Conseil privé (l'honorable M. Gordon) et je citerai un passage de son discours qui figurait au compte rendu du 5 octobre à la page 2865 pour souligner brièvement ses propos et pour m'assurer que les nombreuses personnes qui liront le discours du député de Kootenay-Ouest, mais qui ne liront peut-être pas celui du président du Conseil privé connaîtront les opinions qu'il a exprimées. Faisant allusion aux paroles prononcées auparavant par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable député de Davenport (M. Gordon) avait fait observer:

Il a exprimé nos sentiments les plus intimes. Nous savons tous que la paix est la seule défense vraiment efficace qui reste. C'est être bien sot que de se leurrer et de croire qu'il y a autre chose d'efficace.

Un deuxième problème nous touche peut-être de plus près et nous en sommes fort conscients. Il s'agit de la survivance de la Confédération et de l'unité de notre pays.

Je passe maintenant à la page 2866. Quelqu'un avait interrompu le président du Conseil privé; ce n'était pas moi; c'était sans

doute un député conservateur. Voici la suite de son discours:

> Soyons sérieux.
> Non seulement nous faut-il établir la paix dans l'univers et l'unité dans notre pays, mais aussi conserver notre indépendance, bien que nous ayons pour voisin le plus grand pays du monde. C'est le problème auquel la plupart d'entre nous cherchent une solution. J'espère que le gouvernement déposera bientôt un Livre blanc qui, du moins, pourra orienter nos discussions là-dessus.

Je suis de cœur avec le président du Conseil privé au sujet des efforts visant la paix, l'unité canadienne et l'indépendance économique du Canada. J'attends avec impatience la publication du Livre blanc consacré à l'indépendance économique.

A cet égard, et avant d'aller plus loin, je voudrais consigner au compte rendu la teneur d'un mémoire résultant des recherches effectuées par l'un de mes amis au sujet de l'indépendance économique du Canada. Sur ce point, je suis parfaitement d'accord avec le président du Conseil privé. En tout cas, voici les conclusions de mon ami. Grâce à des renseignements recueillis dans des publications du Bureau fédéral de la statistique, il est parvenu à faire une bonne évaluation des investissements directs effectués au Canada par les États-Unis après la guerre. Ainsi, pour la période allant de 1946 à 1964, un total de 10.6 milliards de dollars groupait 5.2 milliards de dollars de bénéfices non répartis, au Canada, ainsi que divers redressements et réévaluations comptables. En considérant huit années sur dix-neuf, il apparaît cependant que les dividendes provenant de sociétés installées au Canada mais contrôlées par des Américains se chiffraient à près de 5.4 milliards de dollars.

**M. Choquette:** Le nom de votre ami, s'il vous plaît.

**M. Herridge:** Je le dirais plus tard.

Par conséquent, une somme supérieure à ce qui figure dans les statistiques comme étant l'équivalent de l'afflux net en capitaux, a été couverte par les dividendes canadiens destinés aux propriétaires américains. En d'autres termes, les bénéfices réalisés au Canada ont couvert plus du total de l'augmentation des investissements directs d'après-guerre effectués au Canada par les Américains. A mon avis, c'est là un très bon argument. L'auteur en est—mais son nom, qui ne figure pas sur le document, m'échappe. Toutefois, je m'occuperai d'en informer le député plus tard.

J'aimerais maintenant formuler quelques autres propositions. On en a déjà fait quant à la façon dont on pourrait diminuer les dépenses des divers ministères, comment nous pourrions réduire le déficit budgétaire, et le reste. J'exhorte encore une fois le gouvernement à se servir de la Banque du Canada pour mettre à la disposition des gouvernements provinciaux et municipaux le capital dont ils ont besoin pour des projets de logements, d'hôpitaux, d'écoles, de voirie et d'autres entreprises publiques. Je lisais hier soir dans le *Citizen* d'Ottawa un article intitulé: «D'après la municipalité, un emprunt aux États-Unis coûte moins cher.» Il commence ainsi:

> L'hôtel de ville essaiera de contrecarrer la hausse des taux d'intérêt canadiens en empruntant 16.183 millions aux États-Unis.
> Les autorités financières ont affirmé que la ville pourra obtenir aux États-Unis les fonds dont elle a besoin à un taux d'intérêt effectif de 6.47 p. 100.

Je ne vois pas du tout pourquoi la ville d'Ottawa devrait emprunter aux États-Unis, ce qui entraîne pour nous la perte de l'intérêt sur ce prêt et sur nombre d'autres du même genre. D'après les données statistiques que j'ai pu recueillir depuis quelques semaines, nous avons déjà emprunté environ un milliard de dollars des États-Unis cette année. Je ne comprends pas pourquoi la Banque du Canada ne peut consentir des prêts pour couvrir de telles dépenses à un taux d'intérêt qui acquitterait les frais administratifs et autres sans que le gouvernement du Canada y perde quoi que ce soit. Quand le ministre répondra plus tard, j'aimerais qu'il me dise pourquoi cela ne peut se faire. Sauf erreur, cela se fait déjà dans une certaine mesure dans certaines circonstances. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi cela ne peut s'appliquer dans tous les cas semblables. Il semble qu'il y ait un motif caché; on m'a dit qu'il existait des raisons psychologiques de ne pas aller plus loin dans cette voie.

Notre parti préconise cette méthode de financement depuis de nombreuses années. Il y a quelques mois à peine mon chef a appuyé l'idée sans réserve dans une lettre à ce sujet; je n'hésite donc pas à soulever la question maintenant. En outre, nous pourrions continuer à utiliser la Banque d'expansion industrielle pour secourir les petites et moyennes industries et laisser aux banques privées le soin d'effectuer les autres transactions bancaires, surtout à l'heure actuelle où la concurrence semble se ranimer.

Je passe à une autre question. Nous savons maintenant comment économiser quelques milliers de dollars par ci, quelques millions par là. Je tiens à répéter à la Chambre que nous pourrions économiser beaucoup d'argent en nous retirant de l'OTAN. Pour remplir nos engagements envers les pays sous-développés sans négliger nos responsabilités intérieures, nous devons renoncer à nos dépenses militaires. Nous devons faire un choix. A ce propos,

j'aimerais citer une déclaration de notre chef reproduite dans le *Globe and Mail* du 14 septembre 1967. L'article est intitulé «Retirons le Canada de l'OTAN, déclare Douglas», et est ainsi conçu:

● (4.50 p.m.)

Le Canada devrait retirer son appui militaire à l'OTAN et insister pour que le pacte de défense soit complètement remanié, a déclaré M. T. C. Douglas, chef national du Nouveau parti démocratique.

M. Douglas a dit à 300 étudiants de l'Université Simon Fraser que la perpétuation de l'OTAN est un autre exemple de l'asservissement du Canada à la politique étrangère des États-Unis.

«Selon moi, c'est une perte d'argent pour le Canada d'appartenir à l'OTAN, a-t-il dit. Le monde a évolué, mais la politique étrangère des États-Unis et du Canada n'a pas été modifiée à l'avenant.»

M. Douglas a déclaré que l'OTAN devrait servir à négocier la paix plutôt que la guerre. D'après lui, l'Organisation se fonde sur des politiques présumant que l'Union soviétique est un monolithe voué à la subversion du monde entier.

«Nous sommes incapables de résoudre les problèmes d'une époque révolutionnaire en remportant des victoires militaires, a déclaré le chef du NPD. Nous n'empêcherons pas le progrès par les armes. Si le Canada veut favoriser la paix mondiale, nous devons énoncer une politique qui ne serait pas éclipsée par celle des États-Unis ou de tout autre pays.»

Le chef de notre parti a invoqué de solides arguments sur ce point.

Nous consacrons actuellement 1,688 millions de dollars à la défense, ce qui, selon mes calculs, représente entre 20 et 25 p. 100 du budget national. Je mentionne, à titre d'exemple, que la contribution du Canada à l'infrastructure du programme de l'OTAN a été de 152.3 millions au 31 mars 1966. On a estimé à 211.6 millions le coût des avions fournis à l'OTAN au 30 avril 1966. La construction des installations permanentes de la base s'élève, estime-t-on, à 14.7 millions. Les frais globaux du maintien de la première division aérienne de l'OTAN sont estimés à 85.3 millions par année. Le maintien de notre groupe de brigade de l'OTAN est estimé à 64.5 millions par année. Nous dépensons annuellement pour transporter les militaires et leurs familles 7.5 millions, ce qui fait un total de 535.9 millions. Je ne vois pas, je le répète, comment nous pouvons continuer de faire de telles dépenses, et aussi acquitter nos obligations tant envers le pays qu'à l'étranger.

Passons maintenant à la question du NORAD. A ce propos, j'aimerais citer un excellent article qui a paru dans le *Globe and Mail* du 9 octobre 1967 et que l'auteur, M. John Gellner, a intitulé «Le prix que doit payer le Canada pour faire partie du NORAD». J'en cite les deux paragraphes suivants:

Le YF-12 (ou l'appellation qu'on lui donnera en fin de compte, car le Y dénote un appareil expérimental), sera utilisé de pair avec un engin air-air, AIM-47, et avec un nouveau système d'alerte et de contrôle aéroporté. Ce système, qui sera installé à bord des gros avions transport à réaction ou des bombardiers transformés, se substituera, apparemment, à tout l'appareillage électronique au sol dont le NORAD dispose présentement, exception faite des quelques usages que conservera la ligne d'alerte préliminaire.

On ne peut que former des conjectures sur ce qu'un tel réarmement coûtera au Canada. En supposant que les trois CF-101 et les deux escadrilles Bomarc que nous avons présentement soient remplacés par deux escadrilles de YF-12, mettons, 30 appareils, munis du matériel de manutention et de réserve essentiel, cela nous coûterait, d'après ce que j'en sais, environ 500 millions. Compte tenu des frais d'entraînement et des coûts d'installation, ainsi que de l'emploi des appareils et du matériel, il est probable que la dépense globale, pour le Canada, serait fort près d'un milliard.

Ce M. Gellner est un écrivain spécialisé dans les sujets militaires, et il semble avoir fait une étude approfondie de la question. J'espère que le gouvernement tiendra compte de ce qu'il en coûtera au peuple canadien lorsqu'il entreprendra les négociations relatives à l'entente sur le NORAD.

Je tiens à répéter que nous avons comme politique, depuis des années, de nous opposer à la présence des armes nucléaires en sol canadien et dans les mains des troupes canadiennes où qu'elles soient. L'an dernier, le ministre de la Défense nationale apprenait à la Chambre que «l'A.R.C. peut maintenant disposer, en Europe, d'une puissance explosive de plusieurs milliers de fois supérieure à celle d'Hiroshima.» Quel contraste avec l'attitude du ministre lorsqu'il était dans l'opposition. Il était alors fermement opposé aux armes nucléaires, et je me souviens fort bien du discours qu'il a prononcé en Chambre à cette occasion. J'espère que le gouvernement va mettre de côté cette politique et utiliser à d'autres fins l'argent que nous consacrons à la défense.

Il y a deux ou trois ans, dans un discours à Winnipeg, l'ambassadeur d'Allemagne a dit en substance que même si les contributions du Canada à l'OTAN importent peu, sur le plan militaire, sa participation à l'OTAN a une certaine valeur au point de vue du moral. Nous pourrions certainement utiliser cet argent d'une façon plus profitable pour nous-mêmes et pour aider les nations sous-développées.

Je sais que j'ai l'appui du président du Conseil privé à ce sujet, mais je veux citer deux alinéas du discours que le premier ministre (M. Pearson) a prononcé à l'occasion du prix Nobel pour la paix à Oslo, en Norvège, le 11 décembre 1957 et qui s'intitule: «Les quatre visages de la paix»

Aujourd'hui moins que jamais nous pouvons nous défendre par la force, car il ne saurait y

avoir de défense efficace contre la puissance de destruction totale des engins nucléaires. En vérité, leur puissance même rend leur usage intolérable et impensable à cause des représailles destructives que leur utilisation provoquerait. Ainsi, la paix demeure, comme on dit, dans un équilibre précaire appuyé sur l'épouvante, et l'emploi de la force totale est empêché par la certitude qu'elle entraînera la riposte avec la dévastation totale comme conséquence. La paix cependant doit être plus que ce refus craintif d'un suicide universel.

Le fait brutal et inévitable c'est que nous ne saurions aujourd'hui défendre notre société par la guerre, puisque la guerre totale représente la destruction totale, et que si on a recours à la guerre comme instrument de politique, il s'ensuivra éventuellement la guerre totale. La meilleure défense de la paix, ce n'est donc pas la puissance, mais l'élimination des causes de la guerre et les accords internationaux qui placeront la paix sur des fondements plus assurés que l'épouvante de la destruction.

Nous pouvons tous être d'accord avec ces paroles. J'ai cité le premier ministre pour montrer qu'il est avec nous en principe et en esprit.

Nous admettons tous la nécessité de résoudre nos problèmes immédiats concernant la stabilité financière et monétaire, et d'établir des priorités, mais nous devons relier ces questions à l'élaboration d'un programme de développement et d'investissement relatif aux ressources, en collaboration avec les provinces. A moins de maintenir et de développer nos ressources naturelles d'après de sains principes, nous ne parviendrons pas à maintenir ou à améliorer notre niveau de vie.

A mon avis, si nous voulons respecter nos obligations envers les nations sous-développées, l'alimentation constitue le problème essentiel. Si nous avons de quoi manger, nous pouvons nous permettre d'affirmer que l'homme ne vit pas de pain seulement; sinon, il n'y a rien à dire. Nous sommes tellement habitués au buffet bien garni et à une assiette surchargée qu'il est presque impossible à certains d'entre nous d'imaginer la vie d'hommes presque réduits à mourir de faim, dans certains pays.

Les pays sous-développés ont avant tout besoin de nourriture, de vêtements, de logements et d'aide économique afin de pouvoir produire davantage, pour répondre à leurs propres besoins, au fil des années. Nous avons les moyens d'accepter notre responsabilité morale si nous consentons à réduire nos dépenses militaires en proportion. A mon avis, nous ne pouvons nous permettre de maintenir ces fortes dépenses et essayer en même temps de prendre nos responsabilités à l'égard de notre population et des autres peuples.

• (5.00 p.m.)

Nos ressources naturelles sont, d'abord, l'eau, ensuite, les terres, les forêts et les minerais, et je voudrais montrer très brièvement combien nous avons été jusqu'à présent imprévoyants avec nos ressources hydrauliques. J'en reparlerai plus longuement tout à l'heure. J'aimerais citer un bref extrait d'un article publié dans la revue *Electric Light and Power* de septembre, publiée à Boston et dans laquelle on commence à vendre la mèche au sujet du traité du Columbia. Comme vous le savez, la production de l'énergie à cet endroit a été portée à 9.2 millions de kilowatts bien qu'on ne nous paie que 1.2 million en vertu du traité. Voici cet article:

Un bon rendement.

La troisième centrale d'énergie aura un rendement remarquable. Sur une base annuelle, les investissements et les frais d'exploitation s'établiront à 14.702 millions de dollars. Voici, en moyenne, la ventilation annuelle des profits: 43.838 millions, énergie, 1.470 million, lutte contre les inondations et $389,000, loisirs. Ainsi, si on en croit le département de l'Intérieur, la moyenne des profits annuels de 45.697 millions dépasserait de 31 millions les frais annuels et représente un rapport profits-coût de 3.1:1. On ne compte pas les profits de la pêche et de la faune bien qu'on prévoie une amélioration des pêcheries du Columbia en aval du barrage de Grand Coulée.

Et, plus loin:

Près de 500,000 acres, soit environ la moitié des 1,029,000 acres qui seront aménagées en vertu du projet du bassin du Columbia, disposent maintenant d'un service d'irrigation. La valeur annuelle brute des récoltes des terres irriguées dépasse déjà 71 millions de dollars.

Nous expédions notre eau aux États-Unis qui l'emploient pour irriguer 500,000 acres. Ils ont l'intention d'irriguer plus d'un million d'acres et ils renvoient au Canada leurs produits qui concurrencent aisément les marchandises des producteurs canadiens grâce aux conditions actuelles de la production.

Un ingénieur très compétent est en train de me préparer des tableaux de chiffres sur le sujet et je traiterai plus tard la question en détail. Mais j'aimerais suggérer au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Pepin, et à ses fonctionnaires, de lire, à la première occasion, cet article qui donne un aperçu de ce qui se passe aux États-Unis quant au développement ultérieur du Columbia.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Herridge:** Est-ce votre dernier mot, monsieur l'Orateur?

**Une voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** C'est entendu.

**M. Herridge:** Je sais gré à la Chambre de son amabilité. Je serai aussi bref que possible. Les députés feraient bien, je pense, de lire le *Family Herald* du 12 octobre 1967 dans lequel paraît un excellent article intitulé «Les risques cachés de l'exportation de l'eau vers le Sud». Cet article est fort étoffé, et les députés qui veulent se renseigner sur l'utilisation continentale de nos eaux, trouveraient sa lecture profitable.

En terminant, j'aimerais vous faire part du grand plaisir que j'ai ressenti lorsque le registraire général (M. Turner), alors secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a énoncé en termes très précis certains principes sur la politique hydraulique qu'établissait le Canada. C'était la première fois que je les entendais énoncés avec autant de précision, et je l'en félicite. Je le félicite aussi d'avoir décidé de présenter un projet de loi concernant les corporations et la consommation. Je pourrais ajouter qu'il a été élevé à Rossland, dans ma circonscription. S'il continue d'agir comme il l'a fait dans le passé et de travailler avec autant d'efficacité, nous pouvons nous attendre à ce qu'il applique la loi sur les corporations et la consommation à l'avantage des Canadiens.

**M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je suis déchiré entre deux rôles, celui de partisan et celui de non-partisan. Je vais imiter, je crois, la ligne de conduite de quelqu'un que je respecte à la Chambre depuis bien des sessions, le député de Queens (M. Macquarrie), et aborder ce débat dans un esprit non partisan. Autrement, je le crains, je me verrais forcé de rappeler au député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), qui lui aussi se montre très neutre, que son chef ne devrait pas essayer d'évaluer la liberté en termes d'argent. S'il croit qu'il existe une grande variété de communismes, qu'il parle à ceux qui ont encore de la famille en Ukraine, en Lituanie, en Biélorussie et dans beaucoup d'autres pays qui sont encore derrière le rideau de fer.

J'aimerais parler avec autant d'objectivité que possible d'une question qui préoccupe tous les Canadiens, surtout ceux qui viennent du Québec. Un débat doit avoir lieu en fin de semaine qui, changera probablement le parti libéral du Québec et peut-être même l'avenir du Canada. Le débat se circonscrira sûrement autour des arguments économiques pour ou contre la possibilité d'indépendance pour le Québec, et des effets de cette indépendance pour le nouvel État et pour ce qui resterait du Canada.

[M. l'Orateur suppléant (M. Tardif).]

Le débat, évidemment, a déjà commencé. D'après moi, il a commencé, au moins du point de vue pragmatique, lorsque M. Lévesque a ouvertement appuyé la création d'un État souverain au Québec. Comme d'autres, j'ai exprimé, à l'époque, certaines opinions sur l'effet économique d'un tel événement. Je n'ai pas l'intention de répéter aujourd'hui les arguments employés alors car, comme il se doit, les députés provinciaux, membres de l'Association libérale du Québec, surtout, participeront au débat de la prochaine fin de semaine. En ma qualité de membre de la Chambre des communes, permettez-moi simplement de dire combien il serait tragique que notre pays reste uni seulement parce qu'il serait évident que, pour des raisons d'ordre économique, nous ne pouvons nous permettre de nous séparer. Quel horrible aveu d'insuccès et quel affreux héritage à laisser aux générations futures.

On a fait grand cas du fait que la Chambre a consacré peu ou pas de temps aux problèmes de la Confédération. Ce n'est pas tout à fait exact. L'unité nationale et le rôle que le Québec doit jouer au sein du Canada actuel et futur ont fait l'objet de nombreux discours à la Chambre et ont été traités indirectement en de multiples occasions. Un coup d'œil sur certains de mes modestes discours en cette enceinte m'autorise à dire, je crois, qu'en une demi-douzaine d'occasions, je me suis prononcé contre le séparatisme et en faveur de l'unité nationale. C'est également vrai dans le cas de vis-à-vis. Lorsque nous prendrons la parole, comme nous le ferons plus tard, peut-être à l'occasion d'un projet de résolution du gouvernement, les Canadiens seront agréablement surpris des discours émanant des divers partis représentés à la Chambre, car je discerne une bien meilleure compréhension des problèmes du Canada français à l'heure actuelle que lors de mon arrivée à la Chambre, il y a cinq longues années.

Lorsque les conservateurs, à la récente conférence de Montmorency, ont accepté en principe la théorie de l'existence de deux nations au Canada, du moins du point de vue culturel, je m'en suis réjoui.

Je m'en suis réjoui, car cela me prouve que de nombreux membres éclairés de ce parti consentent volontiers à changer d'attitude, et il le faut avant que le Canada devienne vraiment uni. Il a certes fallu plus de courage aux représentants des circonscriptions de

l'Ouest ou des Maritimes pour souscrire ouvertement à ce concept qu'à moi ou à d'autres députés du Québec.

● (5.10 p.m.)

J'ai peine à comprendre l'irritation causée par ce concept particulier, alors que nul autre que sir John A. Macdonald a dit naguère des Canadiens français que «traités comme une nation, ils agiraient en hommes libres et considérés comme factieux, ils le deviendraient vraiment».

Franchement, monsieur l'Orateur, je me méfie des slogans, car trop souvent ils ont un sens différent pour différentes personnes. Je m'en méfie, parce que les démagogues peuvent facilement les déformer de façon à les faire signifier une chose pour un auditoire et autre chose pour un autre. Le concept du statut spécial en est un autre exemple. Par exemple, ceux qui ont prétendu que le Québec était une province comme les autres oublient le fait essentiel qu'elle ne l'est pas et, à vrai dire, qu'elle ne le sera jamais.

Pendant la fin de semaine, deux de nos principaux journaux ont effectué un sondage d'opinions auprès d'hommes politiques provinciaux afin de connaître leur position sur l'avenir du Canada. Ces hommes ont affirmé en très grande majorité qu'ils envisageaient un statut particulier pour le Québec de demain. Nombre d'entre eux sont même allés jusqu'à définir ce statut en disant qu'il ne comprendrait rien de plus que la situation actuelle, alors que d'autres l'ont défini en des termes beaucoup plus radicaux. En toute probabilité, il y a autant de définitions du statut particulier quant à la forme attribuée qu'il existe d'hommes politiques pour le définir, même au Québec. Le désir général n'en demeure pas moins qu'on fournisse au Québec plus de latitude, de sorte qu'il puisse protéger ses droits linguistiques et culturels. D'autres provinces peuvent estimer qu'elles n'en ont pas tant besoin, vu qu'elles parlent la même langue et qu'elles croient davantage en un gouvernement central fort.

Ce qui m'inquiète davantage, monsieur l'Orateur, c'est que la grande entreprise ou même les hommes politiques d'expérience pourraient estimer que ceux qui envisagent un Canada uni d'un littoral à l'autre n'ont rien à craindre et que la lutte pour la loyauté des Québécois est terminée, s'il était prouvé que l'indépendance du Québec entraînerait de terribles sacrifices financiers pour les habitants de cette province. Une telle présomption serait désastreuse. De fait, la province de Québec jouit déjà d'un statut particulier. Le nier, c'est nier l'Acte de la Confédération, la constitution elle-même. Mais reconnaître ce fait, l'accepter comme je le fais, ne signifie pas accepter le statut particulier selon la définition que d'autres en donnent. Ce statut particulier n'a pas empêché les Canadiens français de participer au développement du pays. Le grand débat sur le statut particulier, sur le principe des deux nations, des États associés, et sur toutes les autres théories ou autres principes que des démagogues ou, parfois, des gens bien pensant ont exposés à l'occasion, pourra être tenu une autre fois.

Certains économistes estiment et non sans raison que l'afflux de nouveaux capitaux dans la province de Québec est entravé non pas par le séparatisme mais par le malaise et l'incertitude qui règnent en général quant à l'orientation que doit prendre bientôt cette province. Beaucoup pensent que si Québec se séparait il y affluerait quand même suffisamment de capitaux si l'on jugeait cela profitable. Pour moi qui ai vécu 46 ans dans cette province, il est évident qu'une majorité écrasante de Québécois canadiens préféreraient demeurer dans la Confédération canadienne. Somme toute, ces gens sont les descendants de Cartier, de Montcalm, de Radisson et de La Vérendrye. Ils sont les descendants de ceux qui, abandonnés des intellectuels et de la classe riche, sont demeurés loyaux envers le pays lorsque s'est présentée pour eux la très forte tentation de se joindre au groupe de rebelles qui a contribué à la formation des États-Unis d'Amérique. Ce sont ces gens qui nous ont donné deux premiers ministres.

Sans égard à l'objet de notre constitution ou à l'interprétation qu'en donnent nos spécialistes, les Canadiens francophones, à une majorité écrasante, croient au principe d'une nation souveraine d'une mer à l'autre. Ils veulent non seulement une nation qui offre des chances égales et une éducation égale aux minorités vivant hors du Québec, mais aussi un Canada qui crée au sein du Québec une économie assurant à chacun des Québécois un niveau de vie répondant à ses besoins et un revenu assez considérable pour lui procurer la sécurité pour ses vieux jours.

Peu importe les dialogues et les débats actuels au sujet des conséquences économiques du séparatisme, même quand on aura prouvé que l'indépendance est vraiment impossible du point de vue économique, rien n'aura changé. Il nous faudra toujours fournir des institutions d'enseignement aux minorités francophones des autres provinces. Il nous

faudra toujours ouvrir davantage aux Canadiens vraiment francophones les cadres supérieurs de nos grandes sociétés. Nous aurons encore besoin d'une capitale plus représentative des deux races fondatrices, et d'un district fédéral permettant à Hull de récolter enfin certains des avantages économiques d'un district fédéral. Il nous reviendra encore la responsabilité de fournir au Québec l'aide nécessaire pour faciliter ses rapports avec le monde francophone. Voilà quelques-uns des problèmes à régler, qu'on estime ou non au cours de cette fin de semaine à Québec que l'indépendance entraîne des risques économiques.

Je souscris à la décision du ministre des Finances d'effectuer l'année prochaine des coupures budgétaires dans tous les secteurs possibles afin d'enrayer l'inflation, mais je dois aussi signaler que le vrai danger d'une séparation éventuelle du Québec ne réside pas dans les arguments des universitaires et des intellectuels mais dans la pauvreté qui accable tant de gens dans trop de régions du Québec. Ils sont trop nombreux les citoyens du Québec qui vivent dans des conditions sordides à une époque de prospérité sans précédent dans notre histoire. L'isolement géographique laisse trop de gens en marge de cette période d'affluence. Combien de citoyens touchent encore un revenu bien inférieur à $4,000 par année. Ces gens risquent d'être les séparatistes de l'avenir, et lorsque le mouvement séparatiste s'étendra à ces régions, et que cette doctrine fallacieuse finira par s'y implanter, c'est alors que se précisera le danger de la dislocation du pays.

D'aucuns pensent peut-être que j'exagère, mais je peux me rappeler les discours que j'ai prononcés ici il y a cinq ans lorsque j'ai fait les mêmes prédictions et la même analyse à l'époque du raz de marée créditiste dans la province de Québec. Je ne voulais pas à l'époque froisser la susceptibilité de mes amis du Ralliement des créditistes qui, par leur insistance, ont beaucoup fait pour améliorer les conditions de travail de nos collègues francophones. Les gens ont alors appuyé le Crédit social, estimant qu'ils n'avaient rien à perdre. Ils l'ont appuyé dans un esprit de désespoir et de défaitisme.

• (5.20 p.m.)

Notre meilleure arme contre le séparatisme, c'est de faire disparaître la pauvreté dans ces régions où depuis trop longtemps les gens ne font que subsister, forcés qu'ils sont de cultiver des terres non rentables et d'accepter l'assistance publique pour survivre. La pauvreté qui enlève sa dignité au chef de famille engendre la rancune, le mécontentement, le malaise et, je vous le prédis, avec le temps engendrera le séparatisme. Nos amis du RIN le savent. Notre ami séparatiste là-bas au fond de la Chambre le sait. C'est à cette partie de la province que le RIN consacrera son temps à l'avenir. Chose ironique, si nous faisions un sondage dans cette région aujourd'hui, nous constaterions probablement qu'on y appuie maintenant le fédéralisme plus que n'importe où ailleurs. Pourquoi? Parce que, presque démunis, ses habitants craignent tout mouvement apte à leur enlever, même temporairement, le peu qu'ils possèdent. Mais vient un temps dans l'histoire de toutes les nations, de tous les peuples, où on se dit: «En bien, si je dois crever de faim, aussi bien le faire sous un nouveau régime». Nos gens aussi pourraient fort bien se dire: «Si nous devons mourir de faim, aussi bien le faire dans un nouveau pays du Québec que dans le pays actuel du Canada».

Les historiens de la Chambre savent mieux que moi à quel point cela est vrai. La révolte d'Irlande, et tout particulièrement la période d'agitation qui l'a précédée, ont provoqué des difficultés économiques dont cet admirable pays ne s'est pas encore relevé. Mais nous savons, vous comme moi, que si vous évoquez cette rébellion devant les Irlandais d'aujourd'hui, ils vous diront, en dépit de leurs problèmes économiques, que l'enjeu en valait la peine.

L'autre soir, un ami très intime qui, depuis que je suis entré dans la politique, n'a jamais cessé de me vouloir du bien, émettait l'opinion que la minorité de langue anglaise au Québec peut être mise au rang des minorités les plus impopulaires du monde actuel. Cette idée m'a d'abord bouleversé, puis, en y réfléchissant, j'ai dû reconnaître qu'il y avait sans doute beaucoup de vrai dans cette suggestion et je me suis demandé précisément pourquoi. J'en suis arrivé à cette conclusion que c'est peut-être à cause de l'absence de dialogue—de ce genre de dialogue auquel Claude Ryan fait allusion—entre les gens du Québec de langue anglaise et ceux de langue française. Trop souvent, ce manque de dialogue a laissé les Canadiens de langue française aux prises avec le concept stéréotypé de ce dont un Québécois de langue anglaise a été responsable par le passé, dans cette province. N'oublions pas, par exemple, que si la population non francophone du Québec compte 1,200,000 personnes—soit une population plus grande que celle de la Saskatchewan—la plupart demeurent dans le Montréal métropolitain; on peut donc dire qu'une personne sur trois n'est pas francophone. Ainsi, contrairement à l'opinion du public, dans de nombreuses régions du Québec il n'y a peu ou point de

contacts culturels entre les Canadiens anglophones et les Canadiens francophones, et, trop souvent, les contacts directs ou les moments de communication se limitent aux heures d'affaires.

Pour ceux surtout qui n'ont que peu ou point de contact avec la minorité anglophone, nous représentons au Québec le propriétaire absent qui a exploité la classe ouvrière pendant des années en refusant à ses membres le droit de faire partie d'un syndicat, et qui leur a payé de bas salaires en prétendant que cela était nécessaire pour soutenir la concurrence des autres provinces ou des autres régions plus productrices. Pour bien des gens de ces régions éloignées, nous sommes les représentants des grandes compagnies étrangères qui pillaient nos forêts ou expédiaient des tonnes et des tonnes de minerais du Québec pour les renvoyer ensuite sous forme de produits fabriqués. Nous représentons pour eux le personnage mythique mais toujours légendaire qui, de sa résidence de Westmount, tirait les ficelles des marionnettes de la rue Saint-Jacques.

Personne ne prend la peine de faire remarquer que tout cela se passait il y a bien longtemps et que la population actuelle de Westmount compte à peu près autant de francophones que d'anglophones. Aucun Canadien français ne se donne la peine de dire que le pillage de nos forêts et le monopole des ressources primaires du Québec n'existaient que grâce à la collaboration pleine et entière des politiciens francophones, libéraux et autres, qui étaient réélus sans cesse par la majorité francophone du Québec.

Le dialogue, si nécessaire de l'avis de M. Claude Ryan—et c'est aussi mon opinion —serait bien plus facile si le Canada français reconnaissait que la minorité anglophone de ma ville, la cité de Verdun, par exemple, représente bien mieux le Québec anglophone non seulement aujourd'hui mais, en fait, depuis assez longtemps. Quand je discute, comme cela m'arrive souvent, avec des personnes de divers milieux, des plaintes des Canadiens français au sujet de la Confédération, les Québécois anglophones de Verdun demandent souvent: «Qu'ai-je fait de mal?» ou «De quelle façon ai-je contribué à la tension qu'il y a présentement dans cette province, dans cette ville, dans ce pays?» Ils précisent qu'ils n'ont de rapports avec des Canadiens français qu'au travail, à la Northern Electric Company, à la Bell Telephone, à la Canadair ou dans les chemins de fer. Ils disent: «Nous avons les mêmes salaires. Nous faisons le même travail. Nous retirons les mêmes avantages et subissons les mêmes épreuves que l'ouvrier canadien-français.» Ils sont perplexes, et à juste titre jusqu'à un certain point.

D'autres disent: «J'ai épousé une Canadienne française. Je m'entends à merveille avec sa famille et elle avec la mienne,» etc. D'autres enfin disent: «Nos enfants font partie de la même équipe de hockey. De quoi suis-je coupable? Que peut-on reprocher vraiment à une minorité de langue anglaise dans un quartier de travailleurs comme le mien, sinon de ne pas communiquer assez avec les autres?» Mais cela, c'est la faute de tous les Québécois, de langue française comme de langue anglaise; nous avons tous quelque chose à nous reprocher.

Il serait possible d'éliminer presque toute la friction qui existe dans cette province si les Canadiens français voulaient reconnaître que ceux qui, il faut bien l'admettre, ont maintenu le Québec dans la pauvreté quand ils auraient pu contribuer de façon concrète à son expansion, ne sont pas typiques de la minorité de la province et que ceux qui ont exploité le Québec dans le passé n'ont pu le faire qu'avec la collaboration de dirigeants canadiens-français, engagés ou non dans la politique. Notre dialogue serait peut-être aussi plus fructueux si certaines conceptions erronées au sujet du Canada français et des Québécois francophones étaient dissipées. L'Expo et le programme d'échange d'étudiants ont énormément contribué cette année à donner une idée plus fidèle de ma province. Tous les Canadiens francophones ne s'appellent pas Jean-Baptiste. On ne retrouve pas, au sein de chaque famille, un prêtre, une religieuse ou un religieux. Tous les diplômés d'université ne sont pas avocats ou notaires. Alors que les universités de langue anglaise au Canada—je suis sûr que le député de Queens (M. Macquarrie) est beaucoup plus au courant de ce sujet que moi—redécouvrent les humanités, les institutions françaises de savoir produisent des ingénieurs, des scientifiques, des physiciens et des diplômés des nouvelles facultés de commerce. Ces derniers se lancent dans des domaines de la finance réservés auparavant aux Canadiens anglophones, et y réussissent.

De nos jours, les diplômés d'universités francophones entrent plus nombreux que jamais dans la fonction publique fédérale. Du moins, c'est ce qui s'est produit au cours des trois ou quatre dernières années pour lesquelles j'ai vérifié les statistiques. A l'heure actuelle, des représentants du Canada français collaborent, efficacement et calmement, plus que jamais, avec leurs amis d'expression anglaise, à la préparation de l'avenir de notre pays.

• (5.30 p.m.)

J'espère que les présentes réalités économiques et les réductions envisagées par le ministre des Finances ne restreignent nullement le progrès économique du Québec et qu'elles

n'altèrent d'aucune façon le développement des régions qui, je le répète, seront des sources virtuelles de séparatisme. Le Québec ne saurait tolérer nulle autre augmentation du nombre de ses chômeurs.

Le Québec a plus que jamais besoin d'industries secondaires. C'est en tenant compte de l'ensemble de la situation qu'il faut envisager les difficultés ouvrières qu'il a connues dernièrement. Nous devons tenir compte du fait qu'en regard de chaque grève, des centaines de contrats de travail sont signés presque sans bruit dans la province. Elle possède une source de main-d'œuvre spécialisée de plus en plus abondante. Dans ma province, le travailleur moyen est consciencieux et, si on lui en donne l'occasion, il se révélera aussi productif que celui de n'importe quelle autre province.

Les hommes d'affaires désireux de protéger leurs investissements actuels, les Canadiens désireux que le pays atteigne son plein épanouissement, tous ceux qui veulent demeurer unis devraient se rendre compte que ce n'est pas le moment d'opposer des arguments d'ordre économique à la menace fondée ou non du séparatisme. Ce n'est pas le moment de faire du chantage ou de proférer des menaces; ce n'est pas le temps de prendre des positions irréductibles. C'est l'heure du dialogue, des communications, du sacrifice, de la compréhension.

Plus que jamais auparavant je suis convaincu que notre meilleure défense contre l'assimilation par les États-Unis d'Amérique réside dans les rapports convenables entre les deux races fondatrices du pays. Je suis persuadé que les meilleures garanties de pérennité de la langue et de la culture françaises se trouvent dans le fédéralisme. Maintenant que des sages ont élevé la voix, monsieur l'Orateur, il ne devrait plus se poser de graves problèmes. Comme Claude Ryan l'a si bien exprimé récemment dans un éditorial propre à faire réfléchir, depuis un siècle, le fédéralisme a rendu possible au pays la liberté d'opinion, la liberté de culte, la liberté de parole, la liberté d'assemblée. Quel autre régime, monsieur l'Orateur aurait pu en faire autant?

**M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme nous entrons dans la quatrième journée du débat sur le budget, il devrait être indiqué clairement que nous suivons la pratique établie. Le Règlement attribue six jours au débat sur le budget. La coutume, dans tous les parlements du Canada, veut que l'opposition critique sévèrement les politiques gouvernementales et propose des amendements que, bien entendu, le gouvernement interprète comme des motions de défiance.

[M. Mackasey.]

A en croire les manchettes—par exemple, celle parue le vendredi 6 octobre dans le *Journal* d'Ottawa: «Les libéraux résistent à un vote de défiance»—le public pourrait s'imaginer que nous perdons notre temps en paroles inutiles. Je veux simplement préciser que, selon le Règlement, le débat sur le budget dure six jours.

Également pour informer le public de ce que fait le Parlement, je développerai ma pensée davantage. Peu avant la reprise de la session, le premier ministre (M. Pearson) a donné une liste de 25 importantes mesures législatives et de 15 autres mesures qu'il a demandé au Parlement d'adopter avant le congé de Noël. Les courriéristes parlementaires et les commentateurs en ont déduit qu'il fallait étudier et approuver 40 mesures législatives en l'espace de 45 jours de séance. Comme d'habitude, les journaux libéraux ont emboîté le pas. On a écrit des articles, fait des commentaires sur le devoir qu'ont les membres de l'opposition de se montrer obligeants envers le gouvernement en adoptant des mesures législatives comme s'il s'agissait de quelque production en série. Selon ces propagandistes libéraux, il faut restreindre notre critique, limiter notre discussion et entériner tous les programmes du gouvernement.

Notre régime de démocratie parlementaire ne fonctionne pas ainsi, monsieur l'Orateur. Ceux qui cherchent à forcer l'opposition à adopter tant de mesures législatives dans un si bref délai oublient fort à propos l'attitude adoptée par l'opposition de 1955 à 1963. A cette époque, bon nombre de ceux qui siègent actuellement à droite de l'Orateur étaient dans l'opposition et le compte rendu révèle à quel point ils ont critiqué les mesures législatives et les ont retardées.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à la Chambre deux ou trois opinions émises par les membres de l'opposition du temps qui aujourd'hui font partie du groupe ministériel. Le secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh) qui était de ce côté-ci de la Chambre en 1962, ne se gardait pas de critiquer. Comme on le voit à la page 242 du compte rendu du 4 octobre 1962, l'honorable représentante disait:

> Tous les membres de l'opposition ont été élus pour une seule raison, parce qu'ils étaient contre le gouvernement.

Comme on peut le lire à la page 421 du hansard du 11 octobre, le député de Parkdale (M. Haidasz) déclarait:

> Puisqu'il incombe à l'opposition de critiquer les mesures proposées par le gouvernement, je ne vois pas comment l'opposition peut s'acquitter de ses fonctions si elle ne formule aucune critique positive.

Et finalement, monsieur l'Orateur, le premier ministre s'adressant à la Chambre le 4 février 1963 fit la remarque suivante, qui figure à la page 3568 du hansard:

Le Canada se verra bientôt, nous l'espérons, offrir l'occasion d'élire un meilleur gouvernement; cette occasion lui revient de droit. Tous les membres de l'opposition doivent la faire naître et, pour cela, se débarrasser du gouvernement actuel, grâce à une action concertée.

Je voulais en vous citant ces extraits, monsieur l'Orateur, vous montrer le changement d'attitude du gouvernement actuel. Ces citations témoignent des opinions émises par certains vis-à-vis à l'époque où ils siégeaient dans l'opposition et leur comportement a certainement correspondu à ce qu'ils pensaient alors. Ils veulent maintenant limiter les députés de l'opposition dans leurs critiques en établissant de nouvelles règles, que j'appuie dans certains cas, mais non pas jusqu'à vouloir restreindre le débat.

Jusqu'à maintenant, le débat a été très intéressant, et je félicite les députés qui y ont pris part. Les arguments ont été très directs et les membres de l'opposition ont manifesté une inquiétude sincère au sujet de notre situation économique actuelle. Le ministre des Finances (M. Sharp), très désinvolte, a parlé d'une économie surchauffée. Nous sommes d'accord là-dessus, et nous essayons d'amener le gouvernement à prendre des mesures efficaces pour combattre l'inflation et contrôler les prix des biens de consommation et des services. Quant à l'économie surchauffée, je pourrais peut-être paraphraser une citation historique en déclarant que le gouvernement joue de la lyre pendant que l'économie surchauffée brûle.

D'après la page 2808 du hansard du 4 octobre, le ministre des Finances a déclaré:

L'augmentation regrettable des prix et des coûts dont je parlais le 1er juin se poursuit.

Il admet ensuite, à la page 2809, que:

...le taux d'augmentation des coûts et des prix est encore trop élevé.

L'opposition est certes d'accord là-dessus, monsieur l'Orateur.

Dans la Revue statistique du Canada, publiée en septembre par le Bureau fédéral de la statistique, on trouve des tableaux qui montrent exactement l'augmentation constante des prix à la consommation et du coût de l'alimentation. Je recommande ces tableaux au ministre des Finances.

• (5.40 p.m.)

A ce propos, j'ai aussi reçu la copie d'une lettre de la présidente d'une association appelée «Les femmes contre la montée en flèche des prix» et dont l'original a été envoyé au premier ministre. L'auteur de cette lettre parle d'une requête et demande rendez-vous à la première occasion pour discuter «avec vous des mesures à prendre pour lutter contre la hausse des prix des denrées essentielles et les loyers excessifs.»

J'ai aussi reçu une lettre d'une commettante obligée d'acheter des médicaments. Elle m'envoie les factures de médicaments qu'elle a achetés les 6 et 25 avril 1967. Le numéro d'ordre de l'ordonnance est indiqué. Le 6 avril, le médicament avait coûté $1.70; le 25 avril, le même médicament, portant le même numéro d'ordre, a coûté $2.90, c'est-à-dire $1.20 de plus, comme l'indique la deuxième facture où figure la mention suivante: «N.B. Le prix de ce médicament a augmenté, conformément à la nouvelle liste de prix. Merci.»

Puis-je signaler au ministre des Finances le rapport de la 30e réunion annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. En parcourant cette publication, je trouve ce qui suit:

Plus de la moitié des 35 résolutions adoptées réclamaient une assistance fédérale et financière directe ou indirecte aux municipalités...

La liste de ces résolutions a été publiée. J'ai cité ce paragraphe pour indiquer au gouvernement la nécessité de prendre des mesures définies à l'égard de notre situation économique actuelle. Je le répète, d'autres députés de l'opposition ont traité à fond du coût du logement, des taux élevés d'intérêt et du prix toujours croissant des biens de consommation et des services. Ces députés ont offert un excellent conseil au ministre des Finances.

Je voudrais maintenant parler d'un autre problème qui devrait inquiéter le gouvernement, mais qui apparemment ne le préoccupe pas. J'ai une recommandation à formuler qui pourrait aider notre économie et fournir un revenu supplémentaire au gouvernement. Le ministre des Finances de même que le ministre du Revenu national constateront avec plaisir que ma recommandation n'entraînera pas le drainage de la trésorerie fédérale. Elle permettra de fait de grossir les recettes du gouvernement en espèces. Il suffit de prendre des mesures plus directes. En réalité, de plus grands efforts de vente sont indispensables.

Je veux parler de la baisse récente des prix du blé et du recul de nos exportations de blé. Certains vis-à-vis diront peut-être qu'il s'agit là d'un problème qui ne regarde que l'Ouest, mais ce serait là faire preuve d'étroitesse d'esprit. Les prix du blé et le chiffre de nos exportations de blé sont d'un intérêt vital pour toute l'économie canadienne. C'est reconnu. Quant aux sceptiques, partisans du gouvernement, je les renvoie au rapport de 1963 de la Banque du Canada, ainsi qu'à une déclaration de son gouverneur, M. Louis Rasminsky, sur le blé. M. Rasminsky a révélé,

dans ce rapport, que les exportations de blé avaient épargné au Canada une crise de devises étrangères. D'importantes ventes de blé et de farine du Canada ont empêché, selon lui, la ruée sur le dollar canadien dont nous étions menacés. Soit dit en passant, il s'agissait du blé vendu à l'URSS aux termes de contrats rendus possibles grâce à l'initiative du gouvernement Diefenbaker. Passant en revue la situation et la valeur des exportations de blé canadien, M. Rasminsky a déclaré que ces ventes massives avaient écarté, pour le moment, la menace de nouvelles difficultés en matière de devises étrangères.

On ne peut mieux résumer le problème du blé qu'en citant quelques lignes parues dans le *Monetary Times* d'octobre 1967 sous la rubrique «Le Syndicat du blé de la Saskatchewan». Voici donc un extrait de ce bref article intitulé «Grave situation»:

Presque toute la moisson de 1967 est entassée dans les silos, mais les chances de l'écouler à un prix satisfaisant sont faibles.

Le Syndicat du blé de la Saskatchewan s'inquiète vivement de cette situation et multiplie les efforts pour y remédier.

Cet entrefilet date d'avant la fin de la moisson. Toute la récolte est maintenant ensilée. Je continue:

M. Chas. W. Gibbings, président du Syndicat, a déclaré que les producteurs canadiens de blé sont en butte aux plus graves problèmes de commercialisation connus depuis plus de 20 ans. Le prix du blé canadien au 8 septembre...

La situation a évolué depuis. On parle ici du 8 septembre. Je continue de citer:

...est tombé de 22c. le boisseau. On a dû réduire le prix pour faire face à la concurrence due aux politiques d'autres pays exportateurs.

L'Accord international sur le blé a expiré le 31 juillet et la nouvelle entente, négociée sous les auspices du GATT à Genève, n'entrera en vigueur que le 1er juillet prochain.

Je me reporte maintenant à la publication *The Wheat Review*. Mais avant, qu'il me soit permis de dire que j'ai eu des conversations avec des dirigeants d'organismes agricoles qui se préoccupent de cette question. La publication du Bureau fédéral de la statistique illustre de façon éloquente la baisse des exportations de blé.

**M. Herridge:** Le député permettrait-il une question?

**M. Pascoe:** Je me hâte de terminer. Peut-être, une fois que j'aurai fini de parler, le député pourra-t-il poser une question.

Les exportations canadiennes de blé, au 27 septembre de cette année, s'élevaient à 42,400,000 boisseaux. Pour la même période, l'an dernier, elles étaient de 107,600,000 boisseaux. Le tableau publié par le Bureau fédéral de la statistique illustre de façon graphique ce que j'essaie d'exprimer.

[M. Pascoe.]

Cédant aux pressions de l'opposition et aux revendications les agriculteurs, le gouvernement a établi un prix minimum pour le blé de $1.95½ le boisseau de blé nº 1 de l'Ouest entreposé à Fort William. Cela protège un peu les producteurs de blé de l'Ouest, mais ne va pas loin pour compenser la récente baisse considérable de prix. De fait, ce prix de soutien n'est que de 25½c. supérieur aux prix initial payé au cultivateur lorsqu'il livre son blé à l'élévateur régional.

• (5.50 p.m.)

On a laissé tomber le 31 juillet la protection en matière de prix que conférait l'Accord international sur le blé. Il semble, cependant, qu'on en soit arrivé à une entente à l'amiable sur le prix du blé à la conférence de Genève sur la négociation Kennedy. Le prix du blé devait s'échelonner d'un plancher de $1.95½ le boisseau à un plafond de $2.35½ en dollars canadiens. La garantie actuelle du gouvernement, soit $1.95½ le boisseau, représente le prix le plus bas qu'on a évidemment accepté à la négociation Kennedy. Je dis, «évidemment accepté» car le ministre du Commerce nous a fourni quelques détails sur ce qui s'est passé à la négociation. Nous devons, par conséquent, recourir à d'autres sources d'information. J'ai ici le numéro de juillet de la revue *Executive*, qui contient un article d'Andrew Knight, membre du personnel de rédaction de l'*Economist* de Londres. Il s'agit de l'accord sur les céréales né de la négociation Kennedy, et l'article s'intitule: «La main de poker dont nous n'avons pas profité.» Il semblerait que M. Knight ait assisté à la conférence ou, tout au moins, qu'il ait été tenu au courant de ce qui s'y passait. Ses commentaires ne sont peut-être pas tout à fait exacts, ni même équitables, mais je les accepte tels quels en attendant que le ministre du Commerce (M. Winters) nous donne de plus amples informations. Il écrit:

Tandis qu'à Genève la semaine se terminant le 15 avril touchait à sa fin, la plupart des grandes puissances qui participaient aux tractations de la négociation Kennedy destinées à réduire les droits de douane s'apprêtaient à aboutir ou à rompre les pourparlers, au cours des semaines suivantes, sur l'une des deux grandes questions qui menaçaient de compromettre le succès de toute la négociation: celle des céréales.

M. Knight poursuit en nous racontant comment les négociateurs célébrèrent leur réussite après être finalement parvenus à un accord. Il ajoute:

Même pour les optimistes, les fortes réductions tarifaires sur les échanges industriels constituaient un exploit incroyable, après quatre années de disputes fatigantes et de plus en plus amères. Toutefois, il avait fallu y sacrifier quelques-uns des objectifs les plus ambitieux de la négociation Kennedy à ses débuts. Le plus ambitieux qu'on ait abandonné fut un accord général sur les céréales.

Voici la conclusion de l'article:

En somme, les Américains sont partis de Genève contents, après avoir conclu un marché industriel avantageux. Les Canadiens ne l'étaient pas, car pour eux le grain et son accès aux importants débouchés extérieurs, ainsi que son prix minimum lorsqu'il y a pléthore, sont d'importance capitale.

Si j'ai parlé de cet article de M. Knight, c'est que le ministre du Commerce nous a fourni très peu de renseignements. Voici quelques questions directes au gouvernement: Un arrangement satisfaisant quant aux céréales a-t-il été sacrifié aux échanges industriels, comme M. Knight, le donne à croire? Est-il trop tard pour espérer encore un accord approprié sur les prix? Avons-nous encore des chances d'obtenir un accès assuré à d'importants marchés extérieurs. Ce sont là les questions posées par les producteurs de blé. Ils veulent des réponses précises du gouvernement dès maintenant, tandis qu'ils préparent l'an prochain.

Dans la mesure du possible, nous voulons éviter des subventions pour les grains, car elles grossiraient les dépenses du gouvernement. Cela pourrait alléger les charges du Trésor fédéral et accroître ses recettes, si le gouvernement s'efforçait d'arriver à un nouvel accord mondial du blé, où figureraient de grandes quantités de blé canadien à des prix raisonnables.

J'estime que le Trésor fédéral pourrait avoir des recettes supplémentaires, et j'aimerais citer quelques chiffres à l'appui. Ces dernières années, on a fixé à environ 500 millions de boisseaux les exportations de blé canadien. Or, à ce jour nos exportations de blé de cette campagne n'atteignent pas même 50 millions de boisseaux. Cela revient à dire que si le gouvernement prend les mesures nécessaires pour arriver au chiffre d'exportations du blé, fixé à 500 millions de boisseaux, il devra encore en vendre 450 millions de boisseaux d'ici la fin de la campagne, le 31 juillet 1968.

D'après la *Wheat Review*, publiée par la Division de l'agriculture du Bureau fédéral de la statistique, le prix de vente moyen du blé, le 7 juillet dernier, il y a trois mois, était de $2.07$\frac{6}{10}$ le boisseau à la tête des Lacs et de $2.14$\frac{2}{10}$ à Vancouver. La moyenne est d'environ $2.10 le boisseau. Le gouvernement, à l'heure actuelle, garantit un prix de vente de $1.95$\frac{1}{2}$. Si l'on pouvait ramener le prix à ce qu'il était, le 7 juillet dernier, on obtiendrait une hausse de près de 15c. le boisseau, ce qui représenterait un revenu additionnel d'environ 67 millions pour les producteurs de blé sur la vente des 450 millions de boisseaux requis pour que le total des exportations atteigne la moyenne de 500 millions.

Il se peut que 67 millions ne semblent pas beaucoup à un gouvernement si dépensier. Quoi qu'il en soit, les députés doivent considérer que les cultivateurs acquitteraient un fort impôt sur ces millions additionnels de revenu, dont une bonne proportion servirait à l'achat d'outillage agricole neuf et de marchandises au détail. En raison des impôts fédéraux directs et indirects, une bonne partie de cette dépense viendrait garnir les coffres de l'État. Cela souligne, je crois, la nécessité pour le gouvernement d'agir dans son propre intérêt en permettant d'exporter plus de blé à des prix plus élevés.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais faire une autre proposition concernant la mise en marché du blé. Il s'agit de l'acheminement des céréales des fermes jusqu'aux élévateurs terminus de la tête des Lacs et sur la côte du Pacifique pour expédition outre-mer. On achemine actuellement la plus grande partie de ce blé directement aux élévateurs terminus, et le paiement initial que reçoivent les cultivateurs a déjà subi une défalcation pour les graines de mauvaises herbes et toutes autres impuretés que contiennent les céréales. Dans un wagon couvert contenant 2,000 boisseaux, il peut y avoir 40 boisseaux de graines de mauvaises herbes qu'il faut enlever à Fort-William ou à Vancouver avant d'expédier les céréales outremer. Dans 100 wagons, il y aurait donc 4,000 boisseaux d'impuretés pour lesquels les cultivateurs ont payé un tarif-marchandises. Je dis que les cultivateurs l'ont payé, car le prix qu'ils obtiennent pour leur blé est le prix de vente à l'exportation à l'élévateur terminus moins le tarif-marchandises payé pour transporter le blé jusque-là.

A mon avis, il faudrait nettoyer le blé avant de l'expédier de l'Ouest vers les terminus. L'élévateur du gouvernement canadien à Moose-Jaw, sur la ligne principale du Pacifique-Canadien, serait l'endroit idéal pour nettoyer les céréales de la Saskatchewan avant leur expédition vers l'est ou vers l'ouest. Récemment, les minoteries Robin Hood ont fermé à Moose-Jaw une partie de leur entreprise, mais elles conservent encore leur gros élévateur pour la manutention du grain, ainsi que leur matériel de nettoyage. Les frais de transport épargnés grâce au nettoyage du grain dans l'Ouest, compenseraient largement les frais de nettoyage et les frais de manutention supplémentaires. En outre, les criblures et les impuretés demeureraient dans l'Ouest et pourraient être mêlées à d'autres provendes en vue de l'établissement d'une industrie d'élevage des bovins ou des porcs. J'ai parlé à la Commission des grains d'un usage plus étendu des élévateurs, et j'espère qu'on étudiera très soigneusement la valeur de cette proposition.

En terminant, monsieur l'Orateur, puis-je signaler les commentaires que j'avais faits plus tôt au sujet de l'économie surchauffée en

me reportant à l'amendement de l'opposition officielle qui se lit ainsi:

Ce gouvernement a misérablement manqué de donner un exemple de responsabilité en refusant de réduire les impôts et en augmentant avec insouciance les dépenses gouvernementales, contribuant ainsi à la hausse constante du coût de la production, au grand détriment de l'économie du Canada, et à l'augmentation rapide du coût de la vie, qui est déjà trop accablant pour le peuple canadien.

Je serai très heureux d'appuyer cet amendement ce soir, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Comme il est six heures, la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, avant de commenter le budget et les prévisions des dépenses pour 1967-1968, je voudrais profiter d'une certaine latitude qu'on nous accorde toujours selon la tradition, pendant le débat sur le budget pour évoquer certaines observations que j'ai faites à la Chambre lundi soir dernier au sujet des paiements versés aux hôpitaux du Québec. Cela aussi est, bien entendu, couvert par nos propres crédits fédéraux en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

Certains députés, surtout ceux de la province de Québec, ont peut-être remarqué qu'à la radio, à la télévision et dans les journaux du Québec ma déclaration a fait fureur. J'ai dit que les subventions des hôpitaux du Québec versées par le ministère provincial de la Santé avaient six mois de retard. Je n'ai pas de raison de retrancher quoi que ce soit, pas un mot, pas une syllabe de ce que j'ai dit il y a une semaine hier soir à la Chambre. Je voudrais tout simplement y ajouter quelques observations.

Un fonctionnaire très haut placé du gouvernement québécois m'a appelé de Québec mardi. Il voulait discuter mes remarques et j'y ai consenti volontiers. Il a tranquillement souligné que le ministère québecois de la Santé expédie les 10 et 25 de chaque mois les chèques aux hôpitaux du Québec. «Je n'ai jamais dit, lui ai-je répondu, que votre ministère n'envoyait pas de chèques aux hôpitaux les 10 et 25 de chaque mois si ce sont les dates de vos versements, mais je tiens à vous signaler que vos chèques de septembre couvraient les dépenses faites par les hôpitaux en janvier, en février et en mars, ce qui oblige les hôpitaux du Québec ou les conseils d'administration à se procurer eux-mêmes de quoi payer leurs employés pendant les six mois écoulés.»

Depuis lors, plusieurs hôpitaux du Québec m'ont téléphoné. Un de ceux-ci, en particulier, voulait savoir s'il avait été compris parmi les quatre hôpitaux que j'avais indirectement nommés. J'ai dit que non, ajoutant que je n'avais parlé à aucun dirigeant de cet hôpital. Mon interlocuteur m'a dit alors: «Nous en sommes, cela fera cinq.»

Six hôpitaux, les plus importants de la province de Québec, je crois, m'ont signalé, à ma grande surprise, que lorsque à la fin d'une année civile, les hôpitaux présentaient, au ministère provincial de la Santé du Québec, leurs prévisions budgétaires pour les 12 mois suivants, ils n'entendaient pas parler du gouvernement du Québec avant juillet ou même août. Ces hôpitaux dépensent donc pendant les mois de janvier, février, mars, avril, mai etc. en se basant sur leurs prévisions détaillées, et soudain en été, ils apprennent parfois que le gouvernement du Québec réduit leur budget de 20 p. 100. En réalité, le ministère attend pour approuver un budget présenté au moins sept mois plus tôt le bon vouloir du gouvernement.

Je déplore vivement cette situation dans la province de Québec. Le gouvernement fédéral devrait avoir le droit de réclamer les comptes de dépenses faites grâce aux fonds qu'il remet à la province de Québec aux fins de soins hospitaliers en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. J'admets qu'une tranche de cette somme est versée au titre de la loi sur les arrangements financiers provisoires.

Lorsque j'ai fait remarquer mardi dernier à ce haut fonctionnaire du Québec que si les hôpitaux reçoivent leurs chèques les 10 et 25 du mois, ils ne sont remboursés qu'en septembre des dépenses de mars, il a changé de sujet et m'a dit: «Nous à Québec, nous n'avons reçu depuis treize mois du gouvernement fédéral aucun chèque pour les services hospitaliers».

Vous savez, monsieur l'Orateur, que c'est exact. Québec n'a pas reçu de chèque du gouvernement fédéral depuis 13 mois pour les hôpitaux, car aux termes de l'accord conclu entre la province de Québec et le gouvernement fédéral, les fonds sont versés au Québec en vertu de la loi sur les arrangements finan-

ciers provisoires et, bien entendu, les chèques ne portent pas la mention: «pour les hôpitaux». Mais le gouvernement fédéral adopte cette loi et approuve ces comptes, afin que ces fonds soient mis à la disposition des hôpitaux.

J'ai vérifié immédiatement à nouveau auprès du ministre des Finances (M. Sharp), du président du Conseil du Trésor (M. Benson) et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être national (M. MacEachen), car lundi matin il y a une semaine, ils m'ont assuré que tous les montants prévus avaient été versés au Québec. Ils m'ont réitéré cette assurance mardi après-midi, mais la chose était inutile, car je crois que tous les montants versés au Québec par l'intermédiaire du gouvernement fédéral en vertu de la loi sur les arrangements financiers provisoires sont à jour. Je fais ces observations en passant, car je regrette la situation et je voudrais qu'elle soit réglée à la satisfaction des hôpitaux du Québec et de leurs conseils d'administration.

Il me tarde de faire quelques observations au sujet d'un crédit qui figure dans le Livre bleu...

**M. Beaulieu:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai été très peiné d'entendre dire que le gouvernement du Québec ne fait pas face à ses obligations. Je crois le député est très sincère lorsqu'il dit...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance d'indiquer son rappel au Règlement?

**M. Beaulieu:** Le voici. Le député se plaint que la province de Québec n'a pas émis les chèques couvrant ces fonds qu'elle a reçus d'Ottawa. Je tiens à dire que jusqu'à maintenant aucun hôpital n'a récriminé, et la province de Québec...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cela n'a rien à voir avec un rappel au Règlement. Le député devrait le savoir.

• (8.10 p.m.)

**M. Cowan:** Je veux me reporter dans le budget à la rubrique relative au Conseil du Trésor, soit à la page 560 du Livre bleu—*Éventualités.—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor*, 45 millions de dollars. C'est le poste «Éventualités» du Conseil du Trésor, qui a donné lieu à un long débat en novembre dernier. Prenant alors la parole, j'ai dit que je déplorais beaucoup la façon dont le présent gouvernement avait versé les traitements des fonctionnaires à la mi-novembre. J'ai déclaré que c'était la négation de la démocratie. Je répète ce soir qu'en rémunérant la fonction publique comme on l'a fait au milieu de novembre l'an dernier, on a fait fi des principes démocratiques, le subterfuge ayant servi à éviter un vote de crédits provisoires. A titre de libéral convaincu, je regrette énormément que mon parti se soit livré à une semblable pratique. C'est la première occasion que j'aie de parler de la chose un peu en détail, et je regrette de m'y voir contraint.

J'aimerais dire que je considère que le cabinet par sa conduite actuelle se moque des principes démocratiques et que j'en ai le cœur navré. Évidemment, la question se pose: Qui est le gouvernement à l'heure actuelle, ou qu'est-ce qu'il est? Dans la Bibliothèque du Parlement se trouve un livre plein de beaux passages. L'auteur en est R. MacGregor Dawson, auteur d'une biographie de Mackenzie King que nous connaissons presque tous. En 1949, il a publié *Democratic Government in Canada*. A la page 1, nous lisons ce qui suit:

> La première et la plus importante caractéristique du gouvernement canadien, c'est qu'il est une démocratie, un gouvernement contrôlé par la majorité de la population. Il repose sur la volonté du peuple et demeure toujours sensible à ses opinions.

Puis, à la page 5:

> Le gouvernement représentatif (signifie que) les représentants sont élus pour parler et agir au nom d'un groupe d'électeurs de concert avec des représentants, eux aussi choisis par des électeurs dans d'autres parties de la nation. La Chambre des communes du Canada (est) composée de représentants élus par le peuple pour agir en son nom et de sa part.

Il est vrai que nous élisons des représentants à la Chambre des communes du Canada ostensiblement pour agir en notre nom, mais je vous dirai que le gouvernement ne les consulte jamais. Certains membres du Parlement représentent chacun jusqu'à 350,000 personnes. La première fois que nous voyons un projet de loi émanant du cabinet, c'est lorsqu'il est déposé sur notre pupitre, et nous ne sommes pas censés voter contre parce que cela nous rangerait parmi les rebelles ou les hérétiques. Je me demande bien l'évaluation que font les membres du cabinet de l'intelligence d'un simple député lorsqu'ils s'attendent de pouvoir le saisir d'un projet de loi qu'il n'a jamais vu, et espèrent qu'il ne le mettra pas en doute puisque la formidable intelligence que nous constatons dans les 26 membres du cabinet, ou plutôt 25 maintenant, a jugé que le projet était bon.

Je ne dis pas du tout que le cabinet constitue le gouvernement. A mes yeux, le gouvernement, c'est le parti à la droite de l'Orateur ou, lorsque comme dans ce cas-ci ce dernier est en minorité, le gouvernement, c'est la majorité des députés nécessaire pour adopter une mesure législative.

J'ai sous les yeux une copie d'un discours prononcé par le premier ministre (M. Pearson) le 5 octobre 1965, à 10 heures du soir, avant les dernières élections, sur la chaîne de télévision de Radio-Canada. Voici ce qu'il disait:

La principale raison de ces élections, c'est qu'aujourd'hui le Canada se trouve en face de problèmes et de questions importantes et que le gouvernement fédéral...

Remarquez qu'il est question du gouvernement fédéral.

...ne peut en venir à bout avec succès sans l'appui d'une majorité parlementaire...

Pourquoi fait-on une distinction entre le gouvernement fédéral et la majorité parlementaire? S'agit-il de deux choses distinctes? Lors des élections de 1965, nous nous étions adressés à la population pour obtenir une majorité parlementaire, mais le premier ministre déclare que pour régler les principaux problèmes, le gouvernement fédéral ne pourra réussir que s'il obtient l'appui d'une majorité parlementaire. Nous avons certainement dans le présent cas, un gouvernement fédéral dissocié du Parlement lui-même.

Puis, prenant la parole à Halifax le 22 octobre 1965, le premier ministre déclarait:

Nous voulons maintenant un gouvernement qui jouira de la majorité des voix à la Chambre des communes...

Si le cabinet constitue le gouvernement, il ne peut pas toujours jouir de la majorité à la Chambre, car il compte seulement 25 ou 26 membres et nous savons qu'ils ne peuvent former la majorité dans une Chambre de 265 députés. Néanmoins, le premier ministre déclare que nous voulons un gouvernement qui jouisse de la majorité des voix à la Chambre.

C'est la majorité à la Chambre des communes qui constitue le gouvernement et j'en conviens avec lui, mais je n'approuve pas la coutume d'après laquelle on dit toujours que le cabinet constitue le gouvernement et que les simples députés doivent appuyer servilement le cabinet à la Chambre. Je m'excuse auprès de la Chambre, mais le fait intéressant, j'ai en main une déclaration que m'a fait parvenir le ministre du Travail (M. Nicholson) à propos des élections de 1965. Il s'agit d'un discours fort sensé prononcé lors de sa présentation en tant que candidat.



L'auteur disait bien qu'il appuyait le nouveau ministre du Travail, mais nulle part n'y trouve-t-on son nom. J'espère donc que vous ne me demanderez pas d'établir son identité. Il vous faudra interroger le ministre du Travail là-dessus. Dans ce discours l'orateur déclarait que la nécessité d'établir un gouvernement central jouissant d'une forte majorité est d'importance vitale au Canada. Ici encore cet homme parle de la nécessité d'établir un gouvernement central jouissant d'une forte majorité.

Le cabinet ne peut jamais être un gouvernement majoritaire. Que signifie donc ce que j'appelle un cabinet, alors qu'un homme va réclamer un gouvernement majoritaire à Vancouver? Voici un commentaire intéressant à ce propos. Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a pris la parole le 7 décembre 1966 sur les ondes de Radio-Canada, il a commencé son discours par ces mots:

A compter de l'an prochain, si le Parlement donne son approbation...

J'ai très rarement entendu un membre du cabinet dire: «Si le Parlement donne son approbation». Nous apprenons d'avance par les journaux ou la radio, qui eux le tiennent du cabinet, ce que le Parlement va approuver exactement, parce que s'il refuse son approbation, les députés dissidents sont des rebelles ou des hérétiques.

**M. Byrne:** Des chômeurs.

**M. Cowan:** Je ne dirais pas cela. La plupart d'entre nous avaient un emploi. Quelques-uns seulement se sont portés candidats pour décrocher un poste. Je ne tiens pas à les nommer.

Voici la suite du discours de l'honorable M. MacEachen:

C'est l'élément principal du projet de loi présentée cette semaine au Parlement par le gouvernement canadien.

Pourquoi fait-il une distinction entre Parlement et gouvernement? Il n'est pas nécessaire de consulter les députés si tel n'est pas le désir des membres du gouvernement. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai reçu une circulaire du parti libéral de la Colombie-Britannique. Elle porte l'adresse d'expédition suivante: Suite 20, 640 Burrard Street, Vancouver. Cela veut dire qu'un gouvernement minoritaire ne peut aussi bien servir le pays qu'un gouvernement majoritaire. Lorsqu'on parle de gouvernement majoritaire, il doit s'agir de majorité à la Chambre des communes. Dire qu'un gouvernement minoritaire ne peut aussi bien servir le pays qu'un gouvernement majoritaire peut sembler forcé,

car un gouvernement minoritaire doit toujours être assuré d'une majorité à la Chambre des communes. Tant que nous avons une majorité à la Chambre pour faire adopter des lois, nous avons un gouvernement. Lorsqu'on prétend qu'une minorité ne vaut pas une majorité, cela veut dire que le cabinet n'est pas le gouvernement, puisque le cabinet se compose de 26 personnes, il ne constitue pas une majorité.

• (8.20 p.m.)

J'ai dit que je voulais me reporter à un crédit qui figure à la page 560 du Livre bleu sous le titre «Éventualités» dont le montant s'élève à 45 millions de dollars. Lorsque le parti libéral siégeait dans l'opposition le 19 décembre 1962, j'occupais un siège près de celui du député d'Athabasca (M. Bigg). Ce jour-là, le chef de l'opposition libérale a déclaré, comme en fait foi le hansard à la page 2971:

C'est un droit fondamental et historique du Parlement d'approuver les impôts avant qu'ils soient perçus et d'approuver les dépenses avant qu'elles soient faites.

Je n'ai jamais été plus d'accord avec le chef d'un parti de l'opposition. A mon avis, c'est le droit de tous les gouvernements démocratiques du monde. Cependant, permettez-moi de dire encore un mot de ces crédits du Livre bleu réservés aux dépenses imprévues et se chiffrant à 45 millions de dollars. Je dois rappeler le subterfuge employé en novembre dernier, alors que le cabinet a utilisé une somme approuvée pour fins de crédits supplémentaires pour payer les fonctionnaires afin d'éviter un vote de censure. Pour montrer qui dirige la Chambre des communes, je vous rappelle que, le 10 novembre 1966, je suis venu en automobile de Toronto à Ottawa quand le whip du gouvernement m'a fait savoir qu'il nous fallait remporter un vote pour obtenir des crédits provisoires.

C'est d'ici que j'ai écouté le premier ministre décrire ce qu'il faudrait faire. Ses paroles m'ont brûlé un peu plus, surtout lorsque je me suis rappelé qu'il avait déjà dit que c'était une tradition et un droit fondamental du Parlement de voter les impôts avant qu'ils soient perçus, et d'approuver les dépenses avant qu'elles soient effectuées. Certes, c'est beau à dire dans l'opposition.

Après qu'il eût été annoncé au Parlement que les fonctionnaires seraient payés au moyen de crédits provisoires votés à d'autres fins, je me suis rendu dans le couloir des députés où j'ai saisi un membre du cabinet, savoir un avocat. Je lui ai demandé ce qui autorisait légalement cette mesure sournoise de la part du cabinet. Il m'a répondu: «Ralph, je n'en ai pas la moindre idée. Je n'ai jamais été consulté à ce sujet.» J'ai ensuite demandé essentiellement la même chose à un autre membre du cabinet. Il a répondu qu'on ne l'avait jamais saisi de la question. Environ quatre jours plus tard, j'ai dit à un autre membre du cabinet qui n'avait pas été présent à la Chambre le 10 novembre qu'il était vraiment dommage que les simples députés ne prennent pas leurs responsabilités aussi à la légère que les membres du cabinet. Je lui ai rappelé qu'il n'était même pas à la Chambre lorsqu'on s'attendait à une mise aux voix. Il m'a répondu: «R. B., je leur ai demandé ce qu'ils songeaient à faire pour payer les fonctionnaires, ils me l'ont dit, et alors je suis allé chez nous par avion».

Après cet échange, j'ai demandé au député qui il entendait par «ils». Il s'est contenté de sourire. Laissez-moi vous dire qu'«ils» ne sont pas la majorité à la Chambre des communes. Il s'agit d'un certain groupe de gens qui ont décidé de circonvenir le vote du Parlement en employant des crédits provisoires à d'autres fins.

Ce poste au Livre bleu de 45 millions de dollars pour des dépenses imprévues m'inquiète. C'est toujours un droit fondamental du Parlement, disait le député d'Algoma-Est (M. Pearson), il y a longtemps, en 1962, que de voter des impôts avant qu'ils soient prélevés et d'approuver des dépenses avant qu'elles soient faites. Le comité des comptes publics de la Chambre s'est réuni en décembre pour discuter la question en détail. J'ai un exemplaire du rapport du comité, daté du mercredi 1er mars, sur ses délibérations des 22 et 23 novembre. Il est fondé surtout sur la déclaration de l'auditeur général du Canada, M. Henderson, en qui nous avons tous une extrême confiance. Le comité a débattu la question en détail, puis il a présenté son treizième rapport. A la suite du témoignage de M. Henderson, le comité faisait dans son rapport, entre autres, la recommandation suivante:

A cette date, le comité a étudié la déclaration et questionné le secrétaire du Conseil du Trésor qui a fourni aux membres d'autres renseignements utiles sur le sujet. La discussion a fait ressortir clairement la signification de l'importance du contrôle parlementaire sur les deniers publics et le besoin de vigilance continuelle de la part de tous les députés pour assurer que ce contrôle soit dûment et efficacement exercé.

Le comité est d'avis qu'il y a un affaiblissement du contrôle parlementaire quand le Parlement ne peut prendre le temps d'examiner en détail les montants demandés à titre de crédits provisoires, surtout quand ceux-ci dépassent le montant normal d'un douzième pour chaque mois qui fait l'objet de la demande. Le Comité juge regrettable que les

règlements du Parlement ne prévoient pas l'étude immédiate des prévisions de dépenses après que la Chambre en a été saisie, en sorte que la dépense proposée puisse être approuvée et qu'il n'y ait pas lieu de recourir autant au subside provisoire. Il est d'avis que les règlements pourraient et devraient être modifiés à cet égard afin non seulement de renforcer le contrôle parlementaire des fonds publics mais aussi de donner à l'exécutif le mandat clair dont il a besoin dans l'exécution de ses lourdes responsabilités.

Le Comité avance les recommandations suivantes destinées à renforcer le contrôle parlementaire des dépenses publiques à l'avenir:

1. a) que les travaux de la Chambre soient disposés de façon que l'étude du budget principal annuel de dépenses par les divers comités de la Chambre et par la Chambre elle-même soit complétée en dedans de trois mois à compter du dépôt dudit budget.

Nous sommes en octobre et nous discutons encore des crédits présentés au printemps dernier.

Voici la suite des recommandations:

2. qu'il n'y ait pas de changement apporté à la méthode du Conseil du Trésor selon laquelle c'est cet organisme qui établit les besoins globaux de caisse du gouvernement dans certains secteurs, par exemple, les relèvements de traitements. Cependant, une fois ce travail fini et les besoins de chaque ministère fixés, le Comité est d'avis que le montant additionnel requis par chaque ministère devrait faire l'objet d'un crédit supplémentaire dressé par le ministère en cause pour être soumis à l'examen du Parlement et faire l'objet de subsides de la façon ordinaire.

Ce rapport du comité des comptes publics a été déposé à la Chambre le 1er mars. Il n'a jamais donné lieu à un vote même si le président du comité des comptes publics voulait en proposer l'adoption afin que les députés puissent se prononcer.

**Une voix:** Le député permet-il une question?

**M. Cowan:** Il ne me reste que six minutes. Le gouvernement actuel a inclus un crédit d'éventualités d'un montant de 45 millions de dollars malgré la recommandation du comité d'après laquelle les crédits supplémentaires des divers ministères doivent être présentés comme tels par les ministères en cause.

Dans le dernier paragraphe de ses recommandations et conclusions, M. Henderson a déclaré:

Cette méthode entraînera peut-être dans l'ensemble une gestion plus facile, mais elle s'oppose aux propositions de décentralisation préconisées par la Commission Glassco et que le Conseil du Trésor se propose maintenant d'adopter. Dans des circonstances pareilles, il serait beaucoup plus significatif et certes plus utile à la Chambre, dans le droit de regard qu'elle exerce sur les disponibilités monétaires, si le montant des fonds supplémentaires requis par chaque ministère pour verser les traitements, faisait l'objet de crédits supplémentaires que présenterait chacun des ministères en cause—de fait, c'est précisément à cela que sert la méthode des crédits supplémentaires, c'est-à-dire à signaler à la Chambre les dépenses imprévues auxquelles un ministère a dû faire face, par exemple...les revisions rétroactives de traitement. Advenant un pareil changement, le crédit relatif aux éventualités financières pourrait redevenir ce qu'il était à l'origine, c'est-à-dire une petite caisse que l'on garde pour des postes imprévus.

[M. Cowan.]

La démocratie demeurera pour nous un objet de risée tant que nous refuserons au Parlement du Canada l'occasion de se prononcer sur ces crédits provisoires, s'il faut qu'il y ait des crédits provisoires, car on nous demande en l'occurrence de voter 45 millions de dollars après nous avoir demandé, il n'y a pas longtemps, de voter 110 millions de dollars à la caisse des éventualités. Lorsque le fonds prévisionnel renferme 110 millions de dollars, ce n'est pas la preuve d'une bonne administration des finances de la nation.

• (8.30 p.m.)

Je voudrais appeler l'attention des députés sur ce fait. Prenez votre Livre bleu, regardez à la page 560 et vous constaterez qu'on nous demande d'adopter un crédit de 45 millions de dollars en vertu du budget des éventualités de 1967-1968. Le chiffre pour 1966-1967 s'établissait à $29,651,300. Revenez au début du livre et vous trouverez à la page 4 au milieu de la page le texte suivant:

Sommaire général. Dépenses estimatives pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968...

C'est la première colonne du tableau indiqué à la page 560.

...comparativement à l'ensemble du budget principal et des budgets supplémentaires (A), (B), (C), (D) et (E) et les budgets supplémentaires définitifs et prévus ultérieurement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1967.

A la page 560 du budget de 1966-1967 figure le montant de $29,651,300; pourtant, à la page 4 on nous dit que le montant pour 1967-1968 est comparé à l'ensemble du budget principal et des budgets supplémentaires de dépenses pour 1966-1967. Or, moi je vous dis que le budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses se sont élevés à 110 millions de dollars en 1966-1967. Pourquoi prendre le budget de 1966-1967 qui s'établit à 110 millions de dollars sous cette rubrique et s'y reporter comme s'il s'agissait de $29,651,-300? Qu'est-il arrivé aux autres 81 millions de dollars puisqu'on dit dans ce crédit que ces sommes pourront être réemployées si elles sont reversées au fonds prévisionnel?

L'auditeur général a déconseillé cette pratique. Le comité des comptes publics en a désapprouvé l'usage. Prenant la parole à la Chambre le 19 décembre 1962, le premier ministre lui-même a dit qu'il était conforme à

l'usage que le Parlement approuve les dépenses avant qu'on les effectue. Mais il est écrit dans le Livre bleu que le gouvernement demande 45 millions de dollars pour établir un fonds extraordinaire. J'ai relevé les crédits pour éventualités de 1954 jusqu'à présent. Mes recherches m'ont demandé beaucoup de temps. J'ai examiné les chiffres de 1954 à 1957, car un gouvernement libéral était alors au pouvoir. Le fonds pour éventualités n'atteignait alors qu'un million ou 1 million et demi, sauf pour l'année 1957, la dernière du gouvernement St-Laurent, alors qu'il s'élevait à 30 millions. Sous le gouvernement Diefenbaker, le fonds pour éventualités est revenu à son niveau normal de 1 million et demi à 2 millions de dollars. (*Applaudissements*)

Mais dès 1963-1964, les chiffres sont montés en trombe à cause de la façon dont on administre la Caisse des éventualités. L'auditeur général en a parlé dans son rapport au comité des comptes publics de la Chambre des communes. Il y a démontré comment la Caisse est passée à 45 millions, 71 millions, 60 millions, 60 millions et jusqu'à 110 millions, une année. On a eu tout le temps voulu pour prévoir, dans ce Livre bleu, les crédits nécessaires aux augmentations possibles de salaire dans les divers ministères, pour l'année se terminant le 31 mars 1968, sans avoir à revenir à la Chambre et à se moquer du comité des comptes publics ou du Parlement, et sans ajouter une prévision de 45 millions pour des éventualités.

Je regrette que l'honorable C. D. Howe, que je considère comme l'un des plus grands libéraux de tous les temps, ait dit: «Qu'est-ce qu'un million?» Cette observation a jailli dans le feu du débat, au cours de la guerre. Je puis lui pardonner d'avoir demandé «Qu'est-ce qu'un million»? Discutant d'une somme de 45 millions, quant aux prévisions d'une caisse des éventualités, avec un membre du cabinet...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur:** Il me faut interrompre l'honorable député parce que son temps de parole est écoulé, à moins qu'il n'obtienne l'assentiment unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** J'entends au moins un «non».

**M. Caouette:** Qui a dit «non»?

**M. Danforth:** Les libéraux l'ont interrompu.

**M. Bigg:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Serait-il permis d'appuyer intégralement le dernier discours? (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** Ce serait permis mais ce ne serait pas un rappel au Règlement.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, au cours du débat d'aujourd'hui sur le budget, plusieurs députés ont commencé par déclarer que leurs remarques seraient d'un niveau élevé et impartial. Je viens d'écouter le député de York-Humber (M. Cowan). Je crois qu'on peut le ranger parmi les orateurs impartiaux de ce soir. (*Applaudissements*)

Le député de York-Humber parle du côté gouvernemental de la Chambre. J'ai remarqué une chose: les députés de l'arrière-banc qui siègent du côté du gouvernement et aussi les ministres écoutaient très attentivement le député. Je regrette l'absence du président du Conseil du Trésor (M. Benson) car les arguments du député de York-Humber étaient quelque peu différents de ceux invoqués cet après-midi par le ministre. D'après celui-ci, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes en ce qui concerne nos affaires économiques et fiscales.

Ayant spécifié que je souhaitais éviter, ce soir, toute attitude partisane, je puis me montrer d'accord avec ceux qui ont trouvé que, malgré les difficultés que nous pouvions sans doute éprouver au Canada, si nous considérons la perspective d'ensemble et voyons objectivement la situation, nous avons, au Canada, bien des raisons d'être reconnaissants. Je crois que cela a été la note dominante des célébrations de notre centenaire. Je pense que celles-ci ont plus fait pour créer un esprit d'unité et un objectif national que toutes nos discussions à la Chambre.

Ceci me donne l'occasion, monsieur l'Orateur, de proposer l'éloge de celui à qui nous sommes grandement redevables d'avoir d'abord conçu, et ensuite mis à exécution, nombre d'idées devenues depuis, des réalisations du centenaire. Je parle évidemment de M. John Fisher qui, l'autre jour... (*Applaudissements*)...a dit qu'il quittait son poste de commissaire du centenaire du Canada pour retourner dans l'édition. Ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec M. Fisher lorsqu'on a d'abord entrepris l'étude des pro-

jets du centenaire, doivent reconnaître, je crois, même si les hommes politiques s'attribuent une bonne part du mérite pour ce qui s'est accompli depuis un an, que les plus belles réalisations, telles le train du centenaire, la flamme du centenaire, et les nombreuses manifestations de culture canadienne tenues chaque jour sur la colline, sont sorties de l'esprit prolifique de M. John Fisher. (*Applaudissements*)

Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans de nouveaux domaines d'activité au Canada. Nous aurions espéré que ces domaines soient plus étroitements liés à ce qui se passe ici sur la colline parlementaire. Ce ne sera pas le cas, semble-t-il, d'après ce qu'a annoncé M. Fisher lui-même, car sa décision est prise.

On ne peut toutefois jamais prévoir quelle tournure prendra la chose publique au Canada. Il est possible que dans un proche avenir M. Fisher soit appelé à jouer un rôle important dans les affaires nationales, dans cette enceinte du tribunal suprême de l'opinion publique.

• (8.40 p.m.)

Tout en admettant, monsieur l'Orateur, les raisons que nous avons au Canada de nous réjouir, je ne cache pas que nous connaissons des problèmes financiers et économiques critiques. Depuis la reprise de la session, il y a deux semaines, la partie essentielle du débat a porté sur la crise du logement et l'inflation, et le ministre des Finances (M. Sharp), dans une phrase intéressante et ambiguë, parle maintenant de «la nécessité de diriger la prospérité.»

Je ne parlerai pas, monsieur l'Orateur, de toutes les difficultés trop évidentes mentionnées par de nombreux députés au cours du débat sur le budget. A mon avis, toutefois, une des raisons principales pour laquelle le gouvernement se trouve actuellement dans une situation financière difficile et complexe est sa tendance à accepter sa propre propogande comme parole d'évangile. Il a commencé à croire le texte inspiré de ses propres communiqués, ce qui a créé, ces dernières quelques années de gouvernement du parti libéral, un climat psychologique qu'il est de plus en plus difficile de contrôler.

J'ai écouté avec intérêt le plaidoyer passionné du ministre des Finances et ses efforts pour modérer l'inflation déclenchée par cette propagande psychologique. Il est évident que le président du Conseil du Trésor et ministre du Revenu national (M. Benson) n'accepte pas le conseil du ministre des Finances car, d'après son discours cet après-midi, il ne croit toujours pas que l'économie canadienne soit dans une situation critique.

Il est intéressant aussi, monsieur l'Orateur, de se rappeler que le président du Conseil privé (M. Gordon), lui-même ancien ministre des Finances, a été le premier à rejeter publiquement l'appel à la modération volontaire lancé par l'actuel ministre des Finances. Il est l'éternel optimiste du gouvernement libéral et du cabinet et, son discours de l'autre soir, ne reflétait aucune inquiétude particulière. Il a dit que les choses s'arrangeront le moment venu si nous évitons d'agir en trublions.

Voilà qui illustre, monsieur l'Orateur, les difficultés que connaît le ministre des Finances pour freiner la prodigalité de ses collègues du cabinet et c'est cause de l'inflation galopante qui sévit au Canada depuis deux ou trois ans.

Cet après-midi, le ministre du Revenu national a tenté de comparer l'état merveilleux de l'économie avec la situation assez déplorable qui régnait il y a six, sept ou huit ans, lorsqu'un autre parti était au pouvoir. Telle est la base de la propagande qui a mené le gouvernement actuel dans l'abîme du désespoir où il se trouve présentement.

Je tiens à démentir une fois pour toutes cette propagande opiniâtre selon laquelle les choses ne cessaient de se détériorer au début des années 60, sur le plan fiscal et monétaire, mais que nous nous acheminons maintenant vers la terre promise de la prospérité et que, pour reprendre encore une fois les propos du ministre des Finances, tout ce que nous avons à faire c'est de diriger notre prospérité soutenue due aux libéraux.

J'aime lire les discours des ministres de temps à autre, monsieur l'Orateur, surtout ceux qu'il prononcent en dehors du Canada, car ils expriment parfois une opinion objective et impartiale, ce qui n'est pas souvent le cas lorsqu'ils s'adressent aux Canadiens. Dans un discours prononcé devant les membres de la Chambre de commerce France-Canada le 10 février 1966, à Paris, le ministre du

Commerce (M. Winters) a fait cette déclaration de grande portée, et je cite:

Une chose est évidente: le Canada et la France ont connu dix années de progrès extraordinaire—économique, social et technologique. Les occasions d'accroître nos échanges commerciaux et de raffermir nos relations augmentent d'autant. Nous devons les exploiter à fond afin d'atteindre les objectifs économiques que nous nous sommes fixés.

Autrement dit, le ministre du Commerce ne s'est pas contenté de retourner six ans en arrière, comme l'ont fait la plupart des économistes compétents; il est retourné dix ans en arrière, soit de 1966 à 1957.

Passons maintenant à un éditorial paru en janvier 1966 dans la revue *Executive*. Sous le titre «Perspectives», on trouvait ces lignes intéressantes:

Au seuil d'une sixième année consécutive d'expansion, il faut se garder de croire que le cycle des affaires est chose du passé. En fait, des facteurs cycliques agissent encore dans l'économie mais, en 1965, ils ont été contrebalancés par d'autres à peu près de la même façon qu'en 1962.

Voilà qui nous ramène six ans en arrière, monsieur l'Orateur, à une année qui, d'après le ministre du Revenu national cet après-midi, avait presque les caractéristiques d'une crise, en ce qui regarde l'économie du Canada.

Un article paru dans la livraison de février 1966 du *Bulletin mensuel* de la Banque de Nouvelle-Écosse use à peu près du même langage, et je cite:

Apportant un démenti continu aux mouvements cycliques dont parlent les manuels, l'économie canadienne entreprend sa sixième année de progrès soutenu. Ce qui importe encore davantage, c'est que cette expansion a enfin ramené l'économie à un rendement quasi maximum. Même, l'économie a résisté aux pressions exercées sur elle avec une vitalité inattendue ces quelques derniers mois...

C'est dans une telle situation économique, monsieur l'Orateur, que le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1963, après s'être leurré de sa propre propagande, qui laissait entendre que l'économie canadienne était dans le marasme.

• (8.50 p.m.)

Le gouvernement a parlé de la relance économique qui s'imposait et du désordre sans issue des finances. Le gouvernement ayant décidé d'agir en se fondant sur ses propres illusions, nous devons faire face à une inflation si grave que le ministre des Finances doit préconiser des restrictions auprès de ses collègues et du public. Nous savons cependant, Dieu merci, que le public, malgré l'augmentation des impôts et les autres maux financiers, a déjà admirablement fait preuve de modération. Le président du Conseil privé et le ministre du Revenu national se sont dissociés du plaidoyer en faveur des restrictions adressé par le ministre des Finances à ses collègues.

On a également tendance à blâmer les provinces. Je m'attarderai un instant sur cet aspect de l'interprétation gouvernementale de la crise économique actuelle. Quand le gouvernement est revenu au pouvoir en 1963, l'un des thèmes de sa propagande était que l'esprit de fédéralisme coopératif régnerait sans partage à tous les paliers de l'administration des affaires canadiennes. C'était faire preuve de sagesse, car avec la division de nos juridictions et de nos structures politiques et économiques, seule la collaboration la plus étroite entre les divers paliers de gouvernement nous permet d'appliquer avec succès notre politique nationale en matière économique et financière. La tendance actuelle est alarmante; maintenant qu'il a des ennuis, le gouvernement cherche a en rejeter la responsabilité sur les provinces.

Je vais citer un exemple de ce que le gouvernement fait à l'heure actuelle. Dans le domaine de la main-d'œuvre, il y a eu une revision complète des fonctions de la Commission d'assurance-chômage et du Service national de placement; l'organisme s'appelle maintenant le ministère de la Main-d'œuvre. Ottawa s'est engagé à fond dans ce domaine, s'appuyant sur l'amendement de la constitution nécessaire pour instituer la Commission d'assurance-chômage. Toutes ces revisions comportent, ce me semble, une certaine dose de propagande. Le terme «main-d'œuvre», dans le domaine de l'activité économique, est fort prisé des sociologues d'aujourd'hui et le gouvernement en use dans son Service national de placement rénové. Je ne dirai pas si cela est sage ou non, mais je dis qu'en se lançant à corps perdu dans ce domaine, le gouvernement a causé des répercussions alarmantes, entre autres pour son programme de recyclage. On en a déjà discuté certains aspects, et on en discutera d'autres dans le courant de l'année.

En ce qui concerne l'assurance frais médicaux, plusieurs préopinants ont signalé le besoin pressant de conférences et de consultations additionnelles entre Ottawa et les provinces. L'assurance frais médicaux constitue une importante initiative dans le domaine du bien-être social et de la santé. Cela nous amène à une question déjà mentionnée plusieurs fois au cours des débats: la nécessité de faire ressortir l'ordre de priorité des dépenses. Le ministre des Finances et le président

du Conseil privé, à en juger par leurs réponses aux idées de l'opposition, semblent croire que nous sommes contre l'assurance frais médicaux. C'est une propagande fallacieuse de la politicaillerie méprisable à propos de cette importante mesure de santé publique. Nous demandons d'autres consultations, parce que les provinces n'aiment guère les exigences fiscales que leur imposera cette initiative arbitraire du gouvernement fédéral. Elles s'opposent non seulement à ces exigences, mais aussi aux lacunes du programme proposé par le gouvernement fédéral. Cela nous amène à des observations sur l'optique globale du gouvernement libéral dans le domaine du bien-être social et de la santé nationale.

Nulle planification, nulle organisation rationnelle n'ont été faites quant à nos programmes de santé et de bien-être pour répondre aux besoins dans ces secteurs importants de l'activité humaine. Le gouvernement a mis l'accent sur ce qu'on pourrait appeler l'État providence, idée qui perd rapidement de sa vogue à la lumière de l'expérience acquise par les pays qui ont adopté sans réserve un régime de ce genre—le Royaume-Uni et, à un degré moindre, la Suède, qui a fait sa grande expérience démocratique sociale.

Les provinces n'exigent pas des prestations de bien-être du berceau à la tombe, dont tous profiteraient sans qu'il soit tenu compte de leurs moyens. Dans ce domaine, elles nous indiquent la voie avec réalisme. Elles demandent que des priorités soient établies, ce qui exige un programme social propre à venir en aide aux nécessiteux, aux handicapés, sur les plans éducatif, financier ou physique, de sorte qu'ils puissent s'épanouir, pour leur propre avantage, au sein d'une société libre. Avant de nous engager dans un régime d'assurance frais médicaux qui ne répond pas aux besoins fondamentaux et généraux de la société canadienne en matière de soins médicaux, le gouvernement fédéral ferait bien de convoquer les provinces et d'écouter attentivement leurs propos sur ces questions.

Le premier ministre a participé au débat pour réfuter l'accusation selon laquelle le gouvernement fédéral avait été imprudent et avait gaspillé les fonds publics. Les provinces a-t-il dit, se trouvent exactement dans la même situation et sont tout aussi coupables qu'Ottawa quant aux dépenses inutiles.

Je ne défendrai pas les provinces, je ne suis pas au courant de ce qui se passe dans chacune d'elles, mais je puis me faire le porte-parole de la mienne, le Manitoba, qui a changé de gouvernement en 1958. Le gouvernement de cette année-là en remplaçait un qui avait été au pouvoir sans interruption depuis 1922. L'ancien gouvernement provincial se vantait avec orgueil d'avoir le taux d'imposition le plus bas de tout le Canada.

[L'hon. M. Dinsdale.]

• (9.00 p.m.)

La réponse évidente est que le niveau des services assurés était aussi le plus bas. Il s'est trouvé qu'un gouvernement libéral était au pouvoir et si les dépenses dans cette province ont récemment beaucoup augmenté c'est qu'il fallait remédier à de longues années de négligence surtout dans le domaine de l'éducation. Le Manitoba a fait de l'éducation son premier souci. D'autres provinces ont adopté la même attitude. Elles se rendent compte que, pour tirer le meilleur parti possible des ressources humaines, il faut que les gens puissent être assurés de l'éducation nécessaire.

En fin de semaine, on nous a donné un exemple de ce qui se passe au Manitoba et dans d'autres provinces du Canada où l'on a dû prendre des initiatives pour répondre au besoin croissant d'études plus poussées. Je songe au collège de Brandon auquel on accordait officiellement le statut d'université. Entre autres faits marquants, on conférait un doctorat honorifique au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A l'avenir, le député de Winnipeg-Nord-Centre pourra décliner son nouveau titre.

Quant à la tendance à censurer les autorités provinciales, je vais citer une autre question que j'ai suivie de près depuis plusieurs années: toute la question de l'aménagement des parcs de divertissement. En 1962, on espérait que le gouvernement ferait face aux besoins grandissants en services de jeux et de loisirs de notre société urbanisée. On espérait qu'Ottawa saisirait l'occasion de mettre en œuvre un programme efficace d'aménagement de parcs. Chaque année la chose a été discutée, des promesses ont été faites et l'on nous a fait reluire des programmes qui serait réalisés aujourd'hui ou demain. Vaines promesses. Les provinces, lassées d'attendre l'initiative du gouvernement fédéral, se sont lancées elles-mêmes dans la mise en valeur de ces parcs, ce qui exige des dépenses considérables. Je crois que ce domaine compte dans une large mesure pour une partie tout au moins des dépenses des gouvernements provinciaux, dont le premier ministre a parlé.

On pourrait dire la même chose du programme des routes d'accès aux ressources, autre entreprise coopérative fédérale à laquelle le gouvernement actuel a renoncé. Les

routes sont indispensables au progrès; or, les provinces ont dû assumer la responsabilité entière de cet aspect de leur développement.

Pour résumer mes remarques quant à la tendance, chez le gouvernement fédéral, de passer ses responsabilités aux provinces, je dirai deux mots sur le débat constitutionnel, dit «crise de la Confédération». Je partage l'avis de tous ceux qui ont dit qu'il faut être objectif sur ce point. Voilà un domaine où un dialogue continuel s'impose si nous voulons jeter les fondements d'une compréhension mutuelle et réaliser l'unité possible à partir de la diversité de notre corps politique. Encore une fois, les provinces ont dû prendre l'initiative à cet égard. La Conférence sur la Confédération de demain, qui aurait dû être l'initiative du gouvernement fédéral, a été organisée, de fait, par l'Ontario. Voilà l'une des critiques les plus sévères que l'on pourrait adresser à . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

**Des voix:** Non.

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je remercie mon excellent ami de Lotbinière (M. Choquette) de reconnaître que je continue de diriger le mouvement que je représente en cette enceinte, depuis bientôt plus de six ans.

Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis d'un amendement présenté par le parti conservateur, à l'effet que:

Ce gouvernement a misérablement manqué de donner un exemple de responsabilité en refusant de réduire les impôts et en augmentant avec insouciance les dépenses gouvernementales, contribuant ainsi à la hausse constante du coût de la production, au grand détriment de l'économie du Canada, et à l'augmentation rapide du coût de la vie, qui est déjà trop accablant pour le peuple canadien.

Une série de mots qui ne veulent pas dire grand-chose, parce qu'on ne nous présente absolument aucune solution à ce problème épineux qui existe actuellement dans notre pays.

Il est bien beau, pour les conservateurs, de dire que le gouvernement a refusé de réduire les impôts. Seulement, lorsqu'ils occupaient les banquettes ministérielles, ont-ils réduit les impôts? Dans quel domaine et à quel moment ont-ils réduit les impôts? Ont-ils mis un frein aux dépenses gouvernementales?

A la suite des libéraux, de 1956-1957, comme aujourd'hui, à la suite des conservateurs, nous sommes témoins de cette insouciance à l'égard des dépenses gouvernementales. Et, ici, le mot «insouciance» est peut-être un peu dur puisque tous, tant que nous sommes, conservateurs, libéraux, créditistes, demandons toujours davantage pour le peuple canadien.

Dans le domaine de l'agriculture, par exemple, nous avons harcelé le gouvernement, et avec raison, afin qu'il donne aux cultivateurs $5 les 100 livres pour le lait industriel. Nous avons demandé d'augmenter les pensions et de dépenser davantage dans un domaine en particulier. Je réclame, depuis six ans, que les services de radio et de télévision du réseau français de Radio-Canada soient étendus de façon à desservir la population francophone de la Colombie-Britannique.

**Une voix:** Cela doit commencer le 1er novembre.

**M. Caouette:** Attendez! Je comprends que cela doit commencer le 1er novembre, mais je ne suis pas encore très sûr de cela.

**Des voix:** Ah! Ah!

**M. Caouette:** A tout événement, j'ai posé une question à l'honorable secrétaire d'État (Mlle LaMarsh), il y a dix jours. L'honorable ministre n'était pas au courant, et un fonctionnaire qui était assis dans la tribune lui a envoyé la note que j'ai ici, dans laquelle il disait carrément:

[*Traduction*]

Au ministre: Au sujet de la question de M. Caouette à propos des services du réseau français de Radio-Canada en C.-B., la situation est la suivante:

Radio—une demande d'établissement d'un poste FM de langue française à Vancouver a été approuvée et le poste doit entrer en ondes le 1er novembre.

(*Applaudissements*)

• (9.10 p.m.)

**M. Winch:** Pourquoi?

**M. Caouette:** Mon ami de Vancouver-Est me demande pourquoi. Je dis que c'est pour lui aider à comprendre le français à Vancouver, quand il y est.

**M. Winch:** Je passe beaucoup de temps à Ottawa.

**M. Caouette:** Peut-être préféreriez-vous être en Chine? Vous n'avez qu'à y aller si vous voulez. Personne ne vous retient. Et la note continue:

Télévision—projets à long terme, mais rien de précis au stade actuel.

Je vois applaudir mon ami d'York-Humber. En effet, il semble qu'il faudra une ou deux décennies avant qu'on ait la télévision en français à Vancouver.

**M. Cowan:** Pourquoi en français, mon ami?

**M. Caouette:** Pourquoi une station de télévision anglophone dans ma propre circonscription? Dites-le moi. (*Applaudissements*)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, quand je vois des esprits étroits qui nuisent à l'unité et à la bonne entente au Canada, je n'y comprends rien. J'ai été heureux, moi, d'apprendre la langue anglaise, alors que je n'étais pas obligé de l'apprendre. (*Applaudissements*) Je l'ai apprise, cette langue-là.

Nous sommes heureux d'avoir des postes anglais de télévision et de radio dans la ville de Québec ou de Trois-Rivières, parce que nous comprenons que les Canadiens d'expression anglaise du Québec ont les mêmes droits que nous dans notre province. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, je dis que je dois avoir les mêmes droits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba... (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

**M. Winch:** Mais les Anglais paient pour la télévision en français.

**M. Caouette:** Et les Français paient une partie de votre traitement ici, à Ottawa. (*Applaudissements*)

[*Français*]

Écoutez cela, monsieur l'Orateur! On vient de me dire que ce sont les payeurs de taxes de Vancouver qui vont payer pour cela.

Monsieur l'Orateur, en fin de semaine, nous avions notre congrès du Ralliement créditiste à Québec. Je lisais aujourd'hui un article de *La Presse*, article écrit par un journaliste qui assistait à ce congrès. Pour nous démontrer jusqu'à quel point un journaliste—peut-être pas par malhonnêteté—peut avoir la tête dans les nuages, comme certains leaders que nous avons dans la province de Québec, je vous lis ce qu'il a écrit:

> On connaît la thèse de M. Caouette au point de vue constitutionnel. Le Canada doit continuer d'exister comme tel. Il n'y a qu'un pays et deux cultures qui doivent être reconnues officiellement.

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je veux donc répéter ce que j'ai dit au congrès, ici à la Chambre, pour que ce soit inscrit dans le compte rendu officiel et pour que mes amis de York-Humber et de Vancouver (MM. Cowan et Winch) sachent exactement quelles sont mes convictions, personnelles oui, mais également les convictions du groupe que je représente ici à la Chambre et aussi de tous nos militants dans la province.

Il n'y a pas, monsieur l'Orateur, dix Canada, selon le désir de chacune des provinces ou pour plaire à chacune d'elles. Il n'y a pas cinq Canada. Il n'y a qu'un pays qui s'appelle le Canada, depuis Terre-Neuve jusqu'à Vancouver. J'espère que mon ami, ici, m'a compris.

[*Traduction*]

**M. Winch:** Un Canada!

**M. Caouette:** Un Canada. Maintenant que mon ami est d'accord avec moi, il sera prêt à payer des impôts pour une station de télévision de langue française à Vancouver.

**M. Winch:** Pas «deux nations».

**M. Caouette:** Pas deux nations, pas de privilèges spéciaux.

**M. Winch:** Un Canada.

**M. Caouette:** Oui, et respect entre tous les autres qui vivent au Canada. Maintenant, laissez-moi terminer ma déclaration.

[*Français*]

Un Canada, avec les diverses cultures qui le composent. Pas seulement deux cultures, mais diverses cultures! Et, ici, je parle en connaissance de cause!

Chez moi, à Rouyn-Noranda, nous avons des Ukrainiens, des Polonais, des Italiens, des Russes, des Finlandais, des Yougoslaves, des Tchécoslovaques. Nous avons à peu près de toutes les cultures. Et savez-vous que ces gens ont chacun leur association? Chaque groupe a son association dans notre propre région. Chaque année, ces divers groupes ont des célébrations et nous sommes heureux et contents d'aller voir, par exemple, les Ukrainiens célébrer leur fête. Nous assistons à leurs danses folkloriques; nous les écoutons chanter. Nous allons voir les Polonais; nous allons voir les Allemands qui font la même chose. Et j'ai remarqué, il y a deux ans, en allant à Winnipeg, que la même chose se faisait dans ce coin-là. Ces Ukrainiens, ces Polonais, ces Italiens, ces Allemands ne sont ni des Canadiens anglais ni des Canadiens français, mais ce sont quand même des Canadiens et j'ai la conviction qu'ils apportent au Canada une valeur culturelle.

Je continue mon exposé. Un pays, le Canada! Il ne faut pas avoir peur de le dire.

Les tenants de la thèse des deux nations, de trois nations, d'une nation et quart, qui ne connaissent pas la signification du mot nation, ont dit: Nous sommes pour deux nations. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire «two-founding people». Ce n'est pas cela une nation. Une nation, selon moi, ce sont des citoyens qui habitent un même pays. Et, ici au Canada, nous sommes des citoyens de diverses origines et nous habitons un pays qui s'appelle le Canada.

Monsieur l'Orateur, plusieurs cultures, deux langues officielles. Deux langues officielles. . .

• (9.20 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Cowan:** Il n'y a qu'une langue officielle.

[*Français*]

**M. Caouette:** Deux langues officielles.

[*Traduction*]

**M. Cowan:** L'autre est permise.

**M. Caouette:** Votre langue, l'anglais, est permise dans ma province, et cela parce que nous voulons vous respecter. Nous vous permettons de parler votre langue dans notre province.

**M. Choquette:** Une langue officielle—le français.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, le député d'York-Humber (M. Cowan) est plus séparatiste que le député de Lapointe (M. Grégoire), à ce point de vue là. (*Applaudissements*)

Deux langues officielles . . .

**M. Cowan:** Une.

**M. Caouette:** . . . parce que nous avons un pays qui a été fondé, c'est vrai, par deux groupes différents, deux groupes ethniques, deux cultures différentes. Les Ukrainiens, les Polonais, les Italiens, les Allemands, les Russes, les Slaves qui viennent au Canada ne s'opposent pas à apprendre, soit l'anglais, ou soit le français, bref, ne s'opposent pas à ce que les deux langues soient officielles à travers le Canada, et non pas seulement dans la province de Québec. Non, non, non! Officielles dans tout le Canada! (*Applaudissements*)

Quand nos ancêtres ont découvert le Canada, ils n'ont pas découvert seulement Toronto, Montréal ou Québec, ils ont découvert le Canada tout entier, et nous avons de nos gens dans l'Ouest du Canada, comme nous avons des Anglo-saxons au Québec. C'est étrange que, au Québec, nous n'entendions pas les Anglo-saxons se plaindre du traitement qui leur est fait chez nous.

Et je complète mon idée, j'explique ma conviction. L'unité nationale, selon le député d'York-Humber, consisterait à parler seulement une langue au Canada. Pour moi, l'unité nationale, c'est différent. Que le député d'York-Humber traite les Canadiens d'expression française, en Ontario et ailleurs au Canada, comme nous traitons la minorité anglaise au Québec, et nous aurons l'unité nationale à ce moment-là. (*Applaudissements*)

Cela ne veut pas dire que l'honorable député doit apprendre la langue française, non. Nous avons des gens de langue anglaise, au Québec, qui n'ont jamais voulu apprendre le français; libre à eux. Seulement, mon excellent ami, qui est un tenant de la royauté, n'a-t-il pas un peu honte quand il entend sa Majesté la Reine d'Angleterre parler français pratiquement aussi bien que nous? (*Applaudissements*)

Il n'y a pas un premier ministre de la Grande-Bretagne qui ne parle pas le français. Le député d'York-Humber, lui, fait encore partie de la race des orangistes de Toronto qui n'ont jamais voulu apprendre autre chose que l'anglais.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Caouette:** Oui.

**M. Mongrain:** L'honorable député sait-il que le grand-père de l'honorable député d'York-Humber, qui est enseveli dans un cimetière de Trois-Rivières, parlait le français?

**Une voix:** Ses enfants ont mal tourné!

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) de m'informer de ce fait. Il est malheureux que le petit-fils n'ait pas suivi les traces du grand-père. (*Rires*)

Monsieur l'Orateur, je crois, pour revenir au sérieux, que lorsque les Canadiens, d'un bout à l'autre du Canada, comprendront non seulement la nécessité, mais l'urgence de reconnaître les deux langues officielles à la grandeur du Canada, nous rendrons alors service à tous nos concitoyens, peu importe leur origine, et nous respecterons la base même de notre Confédération, la base même de notre entente entre citoyens de langue française et citoyens de langue anglaise.

Et à ce moment-là, monsieur l'Orateur, il y a bien des choses qui seront réglées, bien des problèmes résolus. Seulement, tant et aussi longtemps que nous aurons des étroits d'esprit d'un côté comme de l'autre, et nous en avons chez nous aussi, chez les Canadiens français—Pierre Bourgault du RIN, c'en est un—ce sera plus difficile. Je regardais Pierre Bourgault à la télévision hier soir. Depuis hier soir, il s'oppose au terrorisme; avant-hier, il était disposé à faire sombrer des bateaux qui empruntent la voie maritime du Saint-Laurent. Une journée il est terroriste, le lendemain il ne l'est pas.

Tout ceci, monsieur l'Orateur, pour vous dire que cette question est très importante. Mais elle sera résolue bien plus facilement lorsque le problème économique aura été adapté aux besoins de l'heure, résolu de façon à satisfaire les besoins de toute la population.

Et ici, un extrait du journal *La Presse*, encore, où l'ancien ministre de la Justice de la province de Québec, M. Claude Wagner dit:

> Convaincu que la masse de la population se moque éperdument de la crise constitutionnelle, et que les citoyens du Québec, selon lui, veulent avant tout «du pain, du beurre, de la sécurité, de l'ordre et de la justice», M. Wagner a déclaré que l'élite politique québécoise doit revenir au bon sens et s'attaquer aux problèmes qui confrontent le Québec.

Et non seulement le Québec, mais partout. Et ici, un peu plus loin, il parle de la fameuse lutte à la pauvreté, qu'on semble oublier un peu partout.

Monsieur l'Orateur, c'est un fait que nous n'entendons pas tellement parler de la lutte à la pauvreté au Parlement depuis quelque temps. On a lancé des thèmes dans les airs, oui, mais présenter une solution, non. D'ailleurs, le ministre des Finances (M. Sharp) disait, en date du 2 octobre, comme en fait foi la page 2730 du compte rendu officiel:

> Mais j'ai décidé que ce n'était pas vraiment nécessaire, car je me souviens de l'enthousiasme avec lequel les membres de l'opposition officielle nous ont exhortés à dépenser des centaines de millions de dollars dépassant nos moyens...

Quand j'entends le ministre des Finances, ou son adjoint, nous parler de dépenses qui dépassent nos moyens, je me demande quels sont-ils ces moyens-là? Les moyens qui nous sont donnés par Washington? Les moyens financiers ou les moyens physiques que nous avons de développer notre pays? Quand il s'agit de la construction d'habitations, du coût de la nourriture, de l'accroissement du rendement agricole, de l'établissement d'industries secondaires chez nous, avons-nous les moyens physiques de développer cela chez nous, ou bien ne devons-nous tenir compte que des moyens financiers? Je comprends que le ministre, ou le gouvernement, soit obligé d'aller s'agenouiller à New York pour obtenir la permission financière de développer quelque chose chez nous.

[M. Caouette.]

• (9.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, c'est embêtant! Les moyens financiers, là, cela dépasse les «moyens», parce qu'on exige un taux d'intérêt que nous nous contentons de rembourser sans amortir le capital. Or, nous soutenons encore, nous, du Ralliement créditiste, que tout ce qui est physiquement réalisable dans notre pays devrait l'être financièrement en utilisant la Banque du Canada. Je vois mon ami de Saint-Maurice-Laflèche (M. Chrétien) qui trouve cela drôle. De fait, il me disait tout à l'heure que nous nous entendions parfaitement bien sur tout le problème constitutionnel jusqu'au point qui concerne la Banque du Canada. Alors, il s'agirait simplement d'inclure la Banque du Canada dans le débat constitutionnel pour permettre à la Banque du Canada de financer notre économie et de combattre efficacement la pauvreté. A ce moment-là, les autres problèmes de la Constitution seraient bien faciles à résoudre, parce qu'il n'y a pas de gens plus intéressés que notre peuple à voir les questions économiques améliorées.

Et quand nous entendons...

**M. Mongrain:** Il serait bon de supprimer les caisses électorales.

**M. Caouette:** Ce serait une des bonnes voies à suivre que de supprimer les caisses électorales pour économiser davantage afin de soulager la pauvreté.

Seulement, monsieur l'Orateur, nous entendons aujourd'hui les jérémiades de certains citoyens, surtout au Québec, qui crient contre Ottawa: Ottawa empiète sur les droits de la province; cela dépend d'Ottawa si cela ne va pas; si cela ne fonctionne pas au Québec, cela dépend d'Ottawa.

J'ai en main un tableau des diverses taxes provinciales, imposées dans les dix provinces canadiennes. Ce tableau a été préparé par M. Henri Bellehumeur, de Rouyn, après avoir consulté chacune des provinces relativement à la taxe dans les domaines des ventes, des repas, des chambres d'hôtels, des liqueurs douces, des liqueurs moins douces, des liqueurs plus douces, des télécommunications, du tabac, des cigarettes et de l'essence.

Au Québec, c'est 8 p. 100 sur toute la ligne. Ce n'est tout de même pas Ottawa qui a imposé la taxe de 8 p. 100, de même que celles de 48c. par cartouche de cigarettes et de 16c. le gallon d'essence. Si nous comparons cette situation avec celle qui existe en Alberta, qui ne compte que 2 millions de population, nous constatons qu'il n'y a aucune taxe sur aucun de ces articles, excepté une taxe de 12c. le gallon pour l'essence. Au fait, les repas,

les chambres d'hôtel, les liqueurs douces, les boissons, la bière, les télécommunications, le tabac et les cartouches de cigarettes ne sont pas taxés.

Monsieur l'Orateur, la province de l'Alberta est dans le même pays que nous, elle est au Canada. Il en est de même pour la Colombie-Britannique. La province d'Ontario a une taxe de vente de 5 p. 100, mais elle n'a pas de taxe sur les chambres d'hôtel, et seulement 20c. sur les cartouches de cigarettes. Ce sont des provinces canadiennes. Ce n'est pas Ottawa qui a imposé ces taxes; ce sont les provinces qui ont décidé de le faire. Au Québec, en plus de tout cela, nous avons l'impôt sur le revenu.

Je comprends qu'on demande des paiements de péréquation d'Ottawa pour la partie qui est taxée par Québec; oui. Seulement, monsieur l'Orateur, le citoyen canadien, lui, paie une double taxation et cela ne dépend pas seulement d'Ottawa. Il ne faut pas toujours crier: Ottawa! Ottawa! Ottawa! Il faut commencer par prendre ses responsabilités, dans sa province.

Je suis d'avis que si la province de Québec est actuellement la province la plus taxée, cela ne dépend pas de la Confédération, mais des administrations que nous avons élues. C'est là la responsabilité.

Il ne fait pas de doute qu'Ottawa a eu ses torts, et qu'il doit être rappelé à la raison, mais il faut que les provinces prennent leurs responsabilités. C'est là-dessus que nous en sommes. Lorsque les provinces se réunissent avec Ottawa, au lieu de discuter seulement du droit de fouiller dans les poches du peuple, de la fiscalité, comme on dit en termes que tout le monde ne comprend pas tout le temps, elles devraient parler du système monétaire, de réforme à la base et dire, comme le grand général qui est venu un jour au Canada ou dans la province de Québec: Allons au fond des choses. Allons-y et nous verrons que le fond de la chose, c'est la question monétaire.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), que je vois à son siège, serait heureux s'il n'avait pas de problème monétaire au sein de son ministère. Mais il ne regarde pas le problème monétaire; il regarde le problème de la fiscalité, comme on le fait dans tous les ministères, surtout dans le ministère des Finances, soit le droit de taxer.

Si les provinces ne sont pas contentes, elles n'ont qu'à relever les taxes! C'est vrai qu'elles en ont le droit. Mais si Ottawa n'abaisse pas les taxes correspondant aux augmentations prélevées dans les provinces, le Canadien, le peuple, l'ouvrier, le cultivateur, le col blanc ne pourra plus payer davantage. C'est impossible! Allons au fond des choses, mais allons-y! Ce n'est pas seulement une question de parler français ou anglais ça, c'est une question de vivre dans son pays et tout le monde sait que le Canada est l'un des pays les plus riches du monde. Or, il est inconcevable et inadmissible de voir la pauvreté aux portes de l'abondance. Ouvrons ou défonçons les portes de la pauvreté pour permettre à l'abondance d'aller satisfaire les besoins de tous et de chacun de nos citoyens canadiens et nous aurons, à ce moment-là, l'unité nationale.

[*Traduction*]

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir une chose. Si on oublie le traité de Paris de 1763, si on oublie les groupes ethniques, culturels et linguistiques qui forment le Canada, le député serait-t-il disposé, après ce qu'il vient de dire, à déclarer qu'il appuie l'unité du Canada, qu'il est Canadien et fier de l'être?

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je ne devrais probablement pas me donner la peine de répondre à une question aussi sotte. Cependant, j'aimerais dire que je ne vis pas en 1763 et que je ne tiens pas compte de ce qui s'est passé avant cette date. Je sais une chose. Notre confédération a été fondée en 1867. Je suis convaincu que, depuis, les Canadiens de toutes les origines admettent le droit du bilinguisme dans notre pays, c'est-à-dire du français et de l'anglais. C'est ce que les gens veulent.

**M. H. A. Olson (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui nous restent avant le vote ce soir, j'aimerais parler brièvement de deux sujets, les marchés de blé et de farine et les difficultés que présente l'application d'une politique des transports au Canada. D'abord, toutefois, j'aimerais dire qu'après avoir écouté le discours du député de Villeneuve (M. Caouette), et je suis député d'une région de l'Ouest canadien assez éloignée d'ici, je constate que je partage son opinion en ce qui concerne de nombreuses mesures qu'il a préconisées parce qu'elles contribueraient à l'unité nationale de notre pays à l'heure actuelle.

Nous nous préoccupons d'une certaine instabilité actuelle des marchés internationaux de blé et de farine. La Commission canadienne du blé devrait être autorisée à prendre des mesures supplémentaires pour soutenir la concurrence sur ces marchés mondiaux. A maintes reprises par le passé, les agences de vente de blé et de farine aux États-Unis ont entrepris de vastes campagnes, surtout dans l'Orient, pour convaincre les boulangers de cette partie du monde d'employer divers mélanges de farine contenant un plus grand pourcentage de blé d'hiver cultivé aux États-Unis.

Il est très difficile de faire face à une concurrence de ce genre et je crois que si la Commission canadienne du blé doit se borner à s'intéresser aux prix, cette politique se révélera encore plus coûteuse que toutes les promesses faites pour lutter contre d'autres méthodes de vente dans ce domaine. J'ai ici un rapport d'une des maisons de la compagnie céréalière Searle; il date d'environ 2 ans et propose que les agences qui vendent du blé aux États-Unis fassent une effort concerté pour tenir des sortes de colloques ou élaborer divers programmes de formation au Japon, afin de démontrer que la farine dont 50 p. 100 serait composée de blé dur des États-Unis et 50 p. 100 de blé de printemps donnerait des produits équivalents ou supérieurs à celle qui est fabriquée entièrement de blé de printemps. Il s'agit, bien entendu, de blé canadien.

Je sais que le ministre du Commerce (M. Winters) est actuellement au Japon où il cherche à rétablir et à étendre certains débouchés qui nous appartiennent depuis de nombreuses années. Je crois que nous devrions faire un nouvel effort et répondre à cette concurrence en dépêchant des représentants de notre industrie pour nous assurer que les minotiers sont au courant de la valeur d'une très haute qualité de blé canadien dans leur farine.

Je voudrais de plus souligner que nous ne devrions pas dissocier les marchés du blé et de la farine parce que ces denrées du point de vue du producteur canadien ne sont qu'une seule et même chose. Chaque fois que nous vendons de la farine provenant du Canada, on en conclut que cette farine provient entièrement du blé canadien. De 1957 à 1962, on a enregistré une baisse continue des exportations de farine du Canada vers l'Orient. En 1956, nous exportions dans cette région du monde plus de quatre millions de quintaux de farine. En 1962, ce montant avait baissé à un peu plus de deux millions de quintaux. Cette baisse de nos exportations de farine vers l'Orient fait tort à ce qui a été l'une des plus grandes industries au Canada, soit la production de farine de haute qualité provenant de blé canadien.

• (9.40 p.m.)

Les efforts du ministre, en Orient, seront, je l'espère, couronnés de succès et des experts renforceront encore ce programme éducatif, si vous voulez l'appeler ainsi, qui consiste à encourager l'emploi du blé et de la farine canadiens de qualité dans l'industrie de la boulangerie de ces pays.

Monsieur l'Orateur, il ne me reste que quatre ou cinq minutes. Je voudrais maintenant parler d'un sujet qui pour nous, au Canada, a une importance capitale. Il s'agit des transports. Nous savons qu'en ce moment, un organisme du gouvernement, prend la relève de l'ancienne Commission des transports du Canada. Il est prématuré, je suppose, de critiquer la manière dont cette nouvelle Commission des transports applique les dispositions stipulées cette année par le Parlement dans le nouveau bill sur les transports. Cependant, pendant la période de transition de très nombreuses difficultés ont pris naissance dans l'industrie ferroviaire.

J'ai l'intention ce soir d'exhorter la nouvelle Commission des transports à se mettre à l'œuvre et à organiser au plus tôt tous les services dont elle a besoin pour que les expéditeurs puissent invoquer les dispositions des articles insérés dans la loi sur les transports. Il est extrêmement important que le service du prix de revient de la Commission des transports soit mis en œuvre et en état de fonctionner sur-le-champ car les dispositions de l'article 336 par exemple et de l'article 16 de cette loi, qui permettent à un expéditeur de recourir à la Commission des transports, ne peuvent pas s'appliquer tant qu'il n'y aura pas de méthodes, procédés et formules d'établissement du prix de revient, exacts et acceptables, et ainsi de suite. Cela n'a pas été fait jusqu'à maintenant.

Il est peut-être prématuré de critiquer la nouvelle Commission, mais je sais qu'un grand nombre d'expéditeurs de l'Ouest du Canada sont victimes de l'état de choses actuel car ils n'ont aucun recours en matière de rajustements des taux que fixent les chemins de fer. Le premier qui se présentera devant la nouvelle Commission des transports pour plaider sa cause contre les taux injustes et discriminatoires aura devant lui une tâche extraordinaire. Il faut donc mettre ces services à la disposition des expéditeurs le plus tôt possible.

Je termine par ces mots. J'espère que la nouvelle Commission des transports mettra tous ces services à la disposition des expéditeurs dans un avenir très proche afin qu'ils puissent profiter, sans grande perte de temps, des avantages que la Chambre avait l'intention de leur procurer.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il est 9 h. 45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 5 de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est présentement saisie.

La question est la suivante: L'honorable M. Sharp, appuyé par l'honorable M. Gordon, propose:

Que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

L'honorable M. Monteith, appuyé par l'honorable M. Ricard, propose l'amendement suivant:

Que tous les mots suivant «Que» soient rayés et que les suivants leur soient substitués:

Ce gouvernement a misérablement manqué de donner un exemple de responsabilité en refusant de réduire les impôts et en augmentant avec insouciance les dépenses gouvernementales, contribuant ainsi à la hausse constante du coût de la production, au grand détriment de l'économie du Canada, et à l'augmentation rapide du coût de la vie, qui est déjà trop accablant pour le peuple canadien.

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire «oui».

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les «non» l'emportent.

*Et plus de dix députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur:** Convoquez les députés.

(L'amendement de l'honorable M. Monteith, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | MacDonald (Prince) |
| Alkenbrack | MacEwan |
| Allard | MacInnis |
| Asselin (Charlevoix) | MacLean (Queens) |
| Baldwin | Macquarrie |
| Ballard | McCleave |
| Beaulieu | McIntosh |
| Bell (Carleton) | McKinley |
| Bigg | McQuaid |
| Brand | Monteith |
| Cantelon | Moore |
| Caouette | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Chatterton | Muir (Lisgar) |
| Coates | Nesbitt |
| Crouse | Nielsen |
| Danforth | Nowlan |
| Dinsdale | Nugent |
| Enns | Ormiston |
| Fane | Pascoe |
| Flemming | Patterson |
| Forrestall | Pugh |
| Fulton | Rapp |
| Gauthier | Régimbal |
| Gundlock | Ricard |
| Harkness | Rynard |
| Hees | Scott (Victoria (Ont.)) |
| Horner (Acadia) | Sherman |
| Howe (Wellington-Huron) | Simard |
| Irvine | Simpson |
| Johnston | Smith |
| Jorgenson | Starr |
| Keays | Stefanson |
| Laprise | Valade |
| Loney | Watson (Assiniboïa)—68. |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Andras | Lefebvre |
| Asselin (Richmond-Wolfe) | Lind |
| Badanai | Loiselle |
| Barnett | Macdonald (Rosedale) |
| Basford | MacEachen |
| Batten | MacInnis (Mme) |
| Béchard | Mackasey |
| Beer | McNulty |
| Benson | McWilliam |
| Berger | Marchand |
| Boulanger | Martin (Essex-Est) |
| Brown | Mather |
| Byrne | Matte |
| Cadieux | Mongrain |
| Cameron (High Park) | Neveu |
| Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) | Noël |
| Cantin | O'Keefe |
| Caron | Olson |
| Cashin | Orlikow |
| Chatwood | Otto |
| Choquette | Ouellet |
| Chrétien | Pearson |
| Clermont | Pennell |
| Comtois | Pepin |
| Côté (Longueuil) | Peters |
| Côté (Nicolet-Yamaska) | Pilon |
| Cowan | Prittie |
| Davis | Racine |
| Deachman | Richard |
| Douglas | Rinfret |
| Dubé | Robichaud |
| Duquet | Rochon |
| Émard | Rock |
| Éthier | Roxburgh |
| Gendron | Ryan |
| Germa | Saltsman |
| Gordon | Sauvé |
| Goyer | Sharp |
| Gray | Stafford |
| Greene | Stanbury |
| Grégoire | Stewart |
| Guay | Tardif |
| Habel | Teillet |
| Harley | Thomas (Maisonneuve-Rosemont) |
| Hellyer | Tolmie |
| Herridge | Tremblay (Matapédia-Matane) |
| Hopkins | Tremblay (Richelieu-Verchères) |
| Howe (Hamilton-Sud) | Trudeau |
| Hymmen | Tucker |
| Isabelle | Turner |
| Jamieson | Wahn |
| Knowles | Walker |
| Lachance | Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) |
| Laflamme | Whelan |
| Langlois (Chicoutimi) | Winch |
| Laverdière | Yanakis—113. |
| Leblanc (Laurier) | |

• (10.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare le projet d'amendement rejeté.

**M. MacRae:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre des Travaux publics (M. McIlraith). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. Haidasz:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Middlesex-Ouest (M. Thomas). Si j'avais voté, j'aurais rejeté l'amendement.

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Charlotte (M. McLean). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. More (Regina City):** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. Groos:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko). Si j'avais voté, j'aurais rejeté l'amendement.

**M. Addison:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Wellington-Sud (M. Hales). Si j'avais voté, j'aurais rejeté l'amendement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il passe 10 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

(A 10h.14, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 11 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### LA CONSTRUCTION DE L'INSTITUTION PÉNALE DE SPRINGHILL (N.-É.)

Question n° 203—**M. Coates:**

Le solliciteur général a-t-il l'intention de mener une enquête au sujet du retard considérable subi par la construction de l'institution pénale pour jeunes délinquants de Springhill (N.-É.) et, dans le cas de l'affirmative, quelle sera la nature de cette enquête, et le public sera-t-il mis au courant du rapport de celle-ci?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Non. Une grande partie du délai a été causée par un besoin additionnel et imprévisible d'excavation et, de toute façon, le délai à compléter le contrat n'a aucunement nui à l'exécution des opérations pénitentiaires dans les provinces de l'Atlantique.

### LES VERSEMENTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC

Question n° 216—**M. Allard:**

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il versé à la province de Québec pendant l'année financière 1966-1967 (estimation) aux titres suivants: *a*) subventions sans conditions, *b*) subventions conditionnelles, *c*) versements aux particuliers (i) prestations d'assurance-chômage (ii) allocations familiales (iii) sécurité de la vieillesse (iv) autres?

2. Quel est le montant global de tous les versements effectués au cours de l'année financière susmentionnée?

3. Quelle quote-part par tête a-t-il versée à l'égard de chacun de ces titres? Établir une comparaison avec la quote-part par tête qu'il a versée à chacune des neuf autres provinces?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances et receveur général):** 1. *a*)

| Subventions inconditionnelles | (en millions de dollars) |
|---|---|
| Subventions statutaires | 4.0 |
| Péréquation | 150.4 |
| Tranche de l'impôt fédéral sur les successions[1] | 11.5 |
| Virement d'une tranche de l'impôt sur le revenu acquitté par certaines compagnies de service public | .6 |
| Total[2] | 166.5 |
| *b*) | |
| Subventions conditionnelles[3] | (Millions de dollars) |
| i Hygiène | 185.3* |
| ii Bien-être | 84.3* |
| iii Formation technique et professionnelle | 82.6* |
| iv Agriculture | 1.3 |
| v Organisation des mesures d'urgence | 1.6 |
| vi ARDA | 4.3 |
| vii Travaux municipaux d'hiver | 19.6 |
| viii Forêts | 1.9 |
| ix Routes | 44.4 |
| x Subventions du Centenaire | 2.9 |
| xi Pêcheries | .3 |
| Total | 428.5 |
| *c*) | |
| i Prestations d'assurance-chômage | 96.2 |
| ii Allocations familiales | 165.2 |
| iii Sécurité de la vieillesse | 238.4 |
| iv Autres | |
| Pensions aux anciens combattants | 22.7 |
| Allocations aux anciens combattants | 12.6 |
| Total | 535.1 |
| 2. Montant global pour le Canada | 3939.7* |

3.

| | Paiements aux gouvernements provinciaux et municipaux et institutions (en dollars) | | Paiements aux particuliers dans les provinces (en dollars) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Subv. incond. par habitant[2][4] | Subv. cond. par habitant[3] | Prestations d'ass.-chôm. par habitant | All. familiales par habitant | Sec. de la vieil. par habitant | Pensions et all. aux anc. comb. par habitant |
| Terre-Neuve | 96.6 | 81.9 | 36.3 | 34.5 | 41.2 | 10.7 |
| Île-du-Prince-Édouard | 103.6 | 60.3 | 27.5 | 29.4 | 76.1 | 30.3 |
| Nouvelle-Écosse | 70.0 | 79.8 | 22.3 | 28.4 | 63.5 | 25.9 |
| Nouveau-Brunswick | 75.3 | 66.3 | 26.4 | 30.5 | 57.0 | 21.1 |
| Québec | 26.8 | 74.1* | 16.6 | 28.6 | 41.2 | 6.1 |
| Ontario | .8 | 55.7 | 12.8 | 26.6 | 56.7 | 15.6 |
| Manitoba | 31.0 | 57.3 | 11.1 | 26.6 | 65.0 | 18.8 |
| Saskatchewan | 36.8 | 59.9 | 9.0 | 28.2 | 66.4 | 12.9 |
| Alberta | 4.0 | 68.5 | 8.1 | 29.1 | 49.1 | 13.8 |
| Colombie-Britannique | 1.0 | 58.4 | 19.5 | 25.9 | 69.2 | 25.7 |

[1] Les provinces reçoivent 75% de l'impôt sur les biens transmis par décès. Toutefois, en ce qui concerne le Québec (l'Ontario et la Colombie-Britannique) 50% prennent la forme d'un abattement et par conséquent ne sont pas inclus dans les $11.5 millions.

[2] Le total des subventions inconditionnelles ne comprend pas la valeur de l'abattement fiscal fédéral général.

[3] Les paiements effectués en vertu des programmes visés par les accords d'option de retrait ont été rajustés afin d'indiquer la contribution fédérale (soit abattement fiscal, péréquation et rajustement des frais d'exploitation). Un astérisque indique les programmes qui font l'objet d'une option de retrait en tout ou en partie.

[4] Pour faciliter la comparaison, cette colonne exclut la tranche de l'impôt fédéral sur les successions et inclut les subventions de redressement aux provinces Atlantiques et la subvention supplémentaire à Terre-Neuve.

## LA PRÉSENCE D'UN AGENT DE LA GENDARMERIE ROYALE PRÈS DE SMITHERS (C.-B.)

Question n° 351—**M. Howard:**

1. Entre une heure et trois heures du matin, le 30 juin 1967, est-ce qu'un officier ou un membre du personnel de la Gendarmerie royale du Canada se trouvait dans les environs d'un secteur communément appelé «Glacier Gulch Road», à environ 3 ou 4 milles de Smithers (C.-B.) et, dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom et le grade de cet officier ou membre du personnel?

2. Est-ce que ledit membre de la GRC a retiré son revolver de sa gaine et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

3. Est-ce que ledit membre de la GRC a tiré une balle de son revolver et dans le cas de l'affirmative, vers quelle heure, et pourquoi?

4. Est-ce que ledit membre de la GRC a poursuivi quelqu'un pendant qu'il tenait à la main son revolver, à la vue de tous, et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

5. Y avait-il un groupe de personnes présentes audit Glacier Gulch Road aux heures mentionnées dans la partie 1 et, dans le cas de l'affirmative, quelles étaient ces personnes, et pourquoi se trouvaient-elles sur les lieux?

6. Est-ce que ledit membre de la GRC était d'avis que le groupe était là pour des fins criminelles et, dans le cas de l'affirmative, pour quelles fins?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** 1, 2, 3, 4 et 5. Entre une heure et trois heures du matin, le 30 juin 1967, le constable Gary Bertwin Schuett de la Gendarmerie royale du Canada, agissant comme un officier de la paix provinciale, sous contrat entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, faisait enquête sur des infractions possibles de la loi provinciale des boissons alcooliques dans les environs d'un secteur communément appelé «Glacier Gulch Road», près de Smithers (C.-B.). Lorsque des membres du groupe de jeunes gens, des environs de Smithers, sur lequel il enquêtait, essayèrent de fuir, le constable Schuett sortit son revolver de service, tira en l'air et ordonna aux suspects d'arrêter. Il donna poursuite tout en remettant son revolver dans son étui. Il dut abandonner la poursuite et retourner à Smithers pour recevoir des soins médicaux à cause d'une blessure reçue au cours de l'investigation.

[L'hon. M. Sharp.]

## LA HAUSSE DU TARIF POSTAL

Question n° 361—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Est-ce que le ministère des Postes a annoncé que le 1er octobre 1967 sera la date d'entrée en vigueur de la hausse de 70 p. 100 du tarif postal d'affranchissement des livres de bibliothèques?

2. Le ministre des Postes a-t-il reçu des protestations de la part des bibliothèques touchées par cette hausse du tarif?

3. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle était la nature de ces protestations, *b*) quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour régler cette question?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** 1. Oui.

2. Oui.

3. *a*) que la hausse du tarif postal aura pour effet de nuire à la bonne marche du programme de prêts entre les bibliothèques. *b*) on a remis à plus tard le redressement du tarif des livres de bibliothèque, en attendant le résultat d'une étude complète des instances formulées par l'Association canadienne des bibliothèques.

[*Français*]

A PROPOS DU NOMBRE D'INSPECTEURS AU SERVICE DE LA DIRECTION DES ALIMENTS ET DROGUES

Question nº 373—**M. Isabelle:**

1. Combien d'inspecteurs étaient au service de la Direction des aliments et drogues en 1963, 1964, 1965 et 1966?

2. Combien étaient spécialisés en inspection des médicaments à ordonnance seulement?

3. Des 85 manufacturiers et distributeurs de produits pharmaceutiques, combien ont été inspectés par la Direction des aliments et drogues en 1963, 1964, 1965 et 1966?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Année 1962-1963, 93; année 1963-1964, 120; année 1964-1965, 148; année 1965-1966, 170; année 1966-1967, 178.

2. Il n'y a pas de chiffres à ce sujet. Les programmes sur les drogues ne s'étendent pas de la façon précise aux drogues obtenues seulement sur ordonnance.

3. Le nombre des fabricants et des distributeurs de produits pharmaceutiques change chaque jour. Les inspections terminées au cours de la période 1963-1966 se chiffrent de la façon suivante: 1963, 242; 1964, 258; 1965, 409, 1966, 551.

[*Traduction*]

LA PRIORITÉ DES PROJETS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 374—**M. Isabelle:**

1. A-t-on désigné un comité ou une personne spéciale pour déterminer, dans le plan d'aménagement principal de la Commission de la capitale nationale, la priorité des projets à être réalisés dans le domaine des promenades et des parcs et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont les noms des membres du comité ou de la personne désignée, *b*) quel est le projet immédiatement prioritaire?

2. Quel style architectural donnera-t-on à la nouvelle gare de Hull, et quand débuteront les travaux?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** La Commission de la capitale nationale se conforme aux directives du Conseil du Trésor en ce qui concerne les recommandations qu'elle soumet lors de l'étude des programmes et des crédits en vue de déterminer la priorité des projets à être réalisés dans le domaine des promenades et des parcs de la région de la capitale nationale. En effet, le personnel de la Commission soumet ses recommandations aux membres de la Commission, puis ces recommandations sont soumises pour décision, par l'entremise du ministre, soit au Conseil du Trésor, soit au gouverneur en conseil, selon le cas.

2. L'architecture de la nouvelle gare de Hull sera de style contemporain. L'appel d'offres sera fait dès que les dessins préliminaires, soumis au Pacifique-Canadien le 30 août 1967, auront été approuvés.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question nº 382—**M. Laprise:**

1. Combien la Compagnie des jeunes Canadiens en a-t-elle coûté chaque année depuis sa fondation?

2. Combien cette compagnie compte-t-elle d'employés administratifs, *a*) de langue française, *b*) de langue anglaise?

3. Combien cette compagnie compte-t-elle de volontaires, *a*) de langue française, *b*) de langue anglaise?

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** La Compagnie des jeunes Canadiens me fournit les renseignements suivants: 1. 1965-1966, $45,043. (projet pilote). 1966-1967, $857,950.

2. *a*) 22. *b*) 29.

3. *a*) 21 volontaires, 8 stagiaires. *b*) 71 volontaires, 44 stagiaires.

L'ASSISTANCE À LA FORMATION TECHNIQUE

Question nº 395—**M. Orlikow:**

Quelle somme a été payée, ou a-t-on décidé de payer, à chaque province, selon la formule de la distribution équitable entre les provinces des contributions fédérales, en vertu de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, en vue de participer aux frais de premier établissement des installations destinées à la formation, en dollars, et en pourcentage par rapport au montant total auquel chaque province a droit en vertu de ladite formule, et combien reste-t-il à payer, ou a-t-on décidé de payer, à chaque province, selon la formule en vigueur du 31 mars 1964 au 31 mars 1967?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Voir le tableau à la page suivante.

| Province | Montants alloués (formule de $800 par tête) | Montants payés par le gouvernement fédéral au 31 août 1967 | Pourcentage du montant alloué, payé au 31 août 1967 | Solde disponible pour versements |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | | $ |
| Terre-Neuve | 35,063,180 | 21,400,377 | 61 % | 13,662,803 |
| Île du Prince-Édouard | 7,100,000 | 2,639,615 | 37 % | 4,460,385 |
| Nouvelle-Écosse | 51,391,180 | 11,014,069 | 21.4% | 40,377,111 |
| Nouveau-Brunswick | 42,811,180 | 7,299,898 | 17 % | 35,511,282 |
| Québec | 373,940,720 | 133,930,596 | 36 % | 240,010,124 |
| Ontario | 349,506,360 | 280,866,907 | 80.3% | 68,639,453 |
| Manitoba | 56,646,360 | 11,940,594 | 21 % | 44,705,766 |
| Saskatchewan | 58,291,180 | 13,596,585 | 23.3% | 44,694,595 |
| Alberta | 79,203,180 | 68,781,861 | 86.8% | 10,421,319 |
| Colombie-Britannique | 90,122,360 | 44,069,055 | 48.8% | 46,053,305 |
| Yukon | 924,035 | 954,439 | 103.2%* | Nil |
| Territoires du Nord-Ouest | 1,359,180 | 70,444 | 5 % | 1,288,736 |
| Total | 1,146,358,915 | 596,564,440 | — | 549,824,879 |

*La limite de $800 par tête ne s'appliquait pas aux demandes faites avant le 31 mars 1967.

LA PRÉSENCE DE MINES FLOTTANTES SUR LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 399—**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):**

1. Est-ce que l'ARC ou la GRC ont signalé la présence de mines flottantes au large du littoral de la Colombie-Britannique?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-il été question de se débarrasser de ces mines?

3. Si la présence de ces mines a été signalée, le gouvernement a-t-il réussi à déterminer la provenance de ces mines, et a-t-il protesté auprès du pays d'origine?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Au cours de l'année 1967, ni la Gendarmerie royale du Canada ni les forces canadiennes n'ont reçu de rapports signalant la présence de mines flottantes ou submergées au large du littoral de la Colombie-Britannique.

2 et 3. Ne s'appliquent pas.

LES BUREAUX DE L'IMMIGRATION EN SASKATCHEWAN

Question nº 400—**M. Southam:**

1. Combien d'agents régionaux de l'immigration sont actuellement postés à divers centres de la Saskatchewan?

2. Combien de ces bureaux ont été fermés en Saskatchewan en 1967?

3. Quand le bureau de l'immigration à Estevan (Sask.) a-t-il été fermé, et pour quelle raison?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Douze fonctionnaires de la Division de l'immigration sont postés dans la province de Saskatchewan, laquelle fait partie de la région des Prairies de la Division de l'immigration du Canada.

[M. Munro.]

2. Estevan et North-Battleford.

3. Le bureau de l'immigration d'Estevan (Saskatchewan) a été fermé le 28 avril 1967. Ses responsabilités ont été transférées au Centre de main-d'œuvre du Canada, à Estevan. Cette mesure a non seulement réuni les opérations de deux bureaux sans pour autant atténuer les services dispensés à la population, mais elle a aussi permis de réaliser certaines économies du fait qu'il n'y a plus qu'un bureau là où il en fallait deux auparavant.

LES BIENS DES FORCES CANADIENNES EN FRANCE

Question nº 401—**M. McQuaid:**

1. A-t-on présentement terminé l'étude sur l'intérêt du Canada touchant les biens utilisés antérieurement par les Forces armées canadiennes sur le sol français?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle valeur réelle a-t-on attribuée à ces biens au moment où les Forces canadiennes ont quitté le territoire français, b) quel avait été, pour le gouvernement canadien, le coût réel de ces biens, c) a-t-on conclu des accords selon lesquels le gouvernement canadien serait dédommagé pour les biens laissés en France, *d*) à combien s'élève le montant de ce dédommagement?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Non. Un groupe d'étude des pays de l'OTAN examine actuellement la question de réclamations possibles en dédommagement de la valeur des biens mis en commun par les pays de l'OTAN sur le territoire français. Le Canada ne prendra aucune mesure concernant toute réclamation bilatérale tant que les résultats de cette étude multilatérale ne seront pas connus.

2. Ne s'applique pas.

L'IMPRESSION DES STATUTS REVISÉS

Question nº 402—**L'hon. M. Bell:**

1. Quel format sera utilisé pour l'impression des Statuts revisés du Canada, 1967?

2. La publication en sera-t-elle bilingue?

3. De quel nombre d'exemplaires s'attend-on avoir besoin?

4. Combien d'exemplaires ont été tirés de chacune des éditions anglaise et française des Statuts revisés du Canada de 1952 et 1927?

5. A-t-on songé à utiliser du papier familièrement appelé papier bible afin de réduire le nombre de volumes?

6. Dans le cas de l'affirmative, à quel résultat a-t-on abouti?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** 1. Sous réserve de certains ajustements techniques en fonction du matériel moderne d'imprimerie, on croit que les Statuts revisés seront imprimés comme suit: Disposition bilingue sur deux colonnes (d'une largeur de 16 cicéros chacune) imprimées sur une page dont la dimension serait de $8\frac{1}{4}" \times 10\frac{7}{8}"$, hors tout. Utilisation du caractère «moderne» de grosseur 10/11 points pour le texte des lois, 8/9 points pour le texte des annexes et 7 points pour les notes marginales. L'espace libre entre les colonnes serait de 12 points.

2. Oui.

3. On estime présentement que les Statuts revisés pourraient comporter de 7 à 8 volumes, évaluant à 370 le nombre de chapitres et à 16,000 environ le nombre de pages du manuscrit à imprimer. Cette estimation tient compte d'une augmentation du nombre des chapitres et d'une augmentation de 25 p. 100 résultant de la disposition sur deux colonnes. Cependant, elle ne tient pas compte de l'index dont on n'a pas encore estimé l'ampleur.

4. Les éditions précédentes des Statuts revisés comportaient le nombre de volumes et de pages ci-après indiqué:

| Statuts revisés de | Volumes | Pages | Chapitres |
|---|---|---|---|
| 1886 | Français: 2 | 2747 | 139 |
| | Anglais: 2 | 2657 | |
| | Total 4 | 5404 | |
| 1906 | Français: 4 | 3772 | 155 |
| | Anglais: 4 | 3637 | |
| | Total 8 | 7409 | |
| 1927 | Français: 5 | 5174 | 217 |
| | Anglais: 5 | 4913 | |
| | Total 10 | 10,087 | |
| 1952 | Français: 6 | 7068 | 340 |
| | Anglais: 6 | 6690 | |
| | Total 12 | 13,758 | |

5. Le papier appelé papier bible ne satisferait pas aux exigences en ce qu'il ne serait pas suffisamment opaque et solide et qu'il n'aurait pas un niveau approprié d'acidité.

6. Voir réponse au nº 5.

RÉDUCTION DES FORCES ARMÉES

Question nº 411—**M. Forrestall:**

1. Dans quelles sections des Forces armées du Canada s'effectuera la réduction proposée de 6,000 hommes?

2. Quel pourcentage, ou quel nombre total, sera retiré de l'effectif actuel, *a*) de la Marine, *b*) de la Force mobile, *c*) de la Défense aérienne, *d*) du Transport aérien?

3. La diminution naturelle, comme la retraite normale, sera-t-elle le seul moyen d'obtenir cette réduction et, dans le cas de la négative, quelles autres méthodes emploiera-t-on pour y parvenir?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1 et 2. Comme aucune décision définitive n'a été prise au sujet de la réduction totale qui sera effectuée dans les forces armées canadiennes, on ne connaît pas encore le nombre ou le pourcentage des militaires qui seront retirés du service dans chaque section et chaque commandement.

3. Oui.

LES AVIONS DU COMMANDEMENT DES MARITIMES

Question nº 412—**M. Forrestall:**

1. Combien d'avions, répartis selon le type, composent présentement les cadres globaux du commandement des Maritimes?

2. En se fondant sur le nombre d'années, quelles sont, *a*) la durée entière et *b*) la durée moyenne, prévues de chacun?

3. Ces «types» seront-ils remplacés, ou d'autres seront-ils utilisés à mesure que le matériel actuel deviendra inutilisable?

4. Le «Tracker» de la Marine sera-t-il remplacé? Dans le cas de l'affirmative, par quel type, et à quelle date?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1.

| Avion | Nombre |
|---|---|
| Argus | 29 |
| Hélicoptère Sea King | 22 |
| Hélicoptère HO4S3 | 5 |
| Tracker | 46 |
| Neptune | 20 |
| Silver Star | 9 |

2. *a*) Les dates de durée prévue sont révisées constamment et peuvent varier d'année en année selon un certain nombre de facteurs. A l'heure actuelle, les avions mentionnés ci-dessus ont comme date de durée prévue:

| | |
|---|---|
| Argus | 1974 |
| Hélicoptère Sea King | 1980 |
| Hélicoptère HO4S3 | 1970 |
| Tracker | 1975 |
| Neptune | 1974 |
| Silver Star | 1974 |

Ces dates n'indiquent pas nécessairement la période pendant laquelle ces avions seront gardés en service, ce qui dépendra d'autres considérations en plus de la durée prévue.

*b*) L'expression «mi-vie» ne s'applique pas en général à tous les programmes de mise à jour des avions. Toutefois, l'avion Tracker, qui a été mis en service en 1956, fait présentement l'objet d'un programme important de modernisation de son équipement qui a été nommé «programme de modernisation à mi-vie».

3 et 4. A l'heure actuelle, on n'a pas encore pris de décision au sujet des programmes visant à remplacer ces avions.

SMELT BROOK (N.-É.)—LES AMÉLIORATIONS PORTUAIRES

Question n° 429—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Quelles améliorations portuaires ont été affectuées, en détail, à Smelt Brook, comté de Victoria (N.-É.), depuis 1958?

2. Quelle somme d'argent a-t-on affectée, en détail, à ces améliorations?

3. Quelles autres améliorations songe-t-on à apporter à Smelt Brook, et quel en sera le coût?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1 et 2:

| Année | Travaux | Coût |
|---|---|---|
| 1958 | Construction d'une piste de halage | $2,150 |
| 1959 | Réparations | 1,000 |
| 1960 | Prolongement de la piste de halage | 1,270 |
| 1961 | Enlèvement de roches et de débris | 75 |
| 1964 | Réparations au hangar de la piste de halage | 361 |
| 1965 | Réparation et peinturage du hangar de la piste de halage | 500 |
| 1966 | Installation d'un couvre-chaîne | 45 |
| 1967 | Réparation du moteur de la piste de halage | 115 |

3. En ce moment, nous n'envisageons aucune amélioration immédiate.

LES STATISTIQUES DE QUALIFICATION DES CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 432—**M. Andras:**

Quelles sont, en vertu des normes du programme stimulant les régions désignées du ministère de l'Industrie (Loi stimulant le développement de certaines régions), les statistiques de qualification pertinentes des centres de main-d'œuvre *a*) où North-Bay et Timmins (Ont.) sont situés, *b*) où Brandon et Minnedosa (Man.) sont situés, *c*) où Midland (Ont.) est situé, et qui ont tous été désignés, en les comparant aux statistiques des quatre centres de main-d'œuvre du Nord-ouest de l'Ontario, qui n'ont pas été désignés?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** *a*) Les régions desservies par les Centres de main-d'œuvre du Canada de Timmins et de North-Bay ont été reconnues comme faisant partie de la région économique desservie par les Centres de main-d'œuvre du Canada de Kirkland-Lake, North-Bay, New-Liskeard et Timmins. La moyenne annuelle de l'emploi dans cette région a diminué de 2.0 p. 100. Le pourcentage correspondant pour chaque région a été comme il suit: Kirkland-Lake—9.01, North-Bay—0.6, New-Liskeard—2.8 et Timmins—2.8. Les régions de Timmins et de North-Bay ont donc été reconnues comme régions désignées, qu'on les considère séparément ou comme formant partie d'une région conformément aux critères qui servent à désigner les secteurs et régions où, au cours des cinq dernières années, le niveau de l'emploi a fléchi.

*b*) La région desservie par le Centre de main-d'œuvre du Canada de Brandon, dont le revenu moyen des familles non agricoles est de $4,189, a été désignée conformément au critère selon lequel une région est désignée si le revenu moyen d'une famille non agricole est inférieur à $4,250.

La localité de Minnedosa est située à l'intérieur de la Division de recensement n° 10 et à l'intérieur d'un secteur qui fait partie de la région desservie par le Centre de main-d'œuvre du Canada de Portage-la-Prairie. En tant que Centre de main-d'œuvre du Canada, cette dernière n'est pas admissible à la désignation. Cependant, la Division de recensement n° 10, dont le revenu moyen des familles non agricoles est de $3,900 et qui est continguë à la région desservie par le Centre de main-d'œuvre du Canada de Dauphin, est admissible selon les critères employés pour

désigner les divisions de recensement où le revenu annuel moyen des familles non agricoles est inférieur à $4,250, à condition qu'elles soient contiguës à des régions qui sont désignées.

c) La région desservie par le Centre de main-d'œuvre du Canada de Midland a été reconnue comme faisant partie d'une région économique comprise dans les secteurs de Parry-Sound, Bracebridge, Midland, Collingwood et Owen-Sound. Le revenu moyen des familles non agricoles de cette région était de $4,241. Par conséquent, la région de Midland a été admise à la désignation conformément au critère visant un groupe de régions desservies par une Centre de main-d'œuvre du Canada qui se distingue traditionnellement comme zone économique géographiquement homogène et répondant globalement au critère relatif à la désignation de telles régions dont le revenu annuel moyen des familles non agricoles est inférieur à $4,250.

Les données statistiques comparables pour les quatre régions desservies par les Centres de main-d'œuvre du Canada de Fort-Frances, Fort-William, Kenora et Port-Arthur individuellement et en groupe sont comme il suit: Accroissement de l'emploi (pourcentage annuel moyen)—Fort-Frances 1.6, Fort-William 2.5, Kenora 9.6, Port-Arthur 1.2, et en groupe comme région économique 2.9. Revenu annuel moyen des familles non agricoles—Fort-Frances $5,114, Fort-William $5,440, Kenora $4,966, Port-Arthur $5,480, et en groupe comme région économique $5,321.

ELLIOT-LAKE (ONT.)—LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINEURS

Question nº 438—**M. Laprise:**

Est-ce que des frais de déplacement ont été payés aux mineurs de la région d'Elliot-Lake (Ont.) qui ont été congédiés à la suite de la fermeture de certaines mines de cette région?

**M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Oui. Lorsque la demande d'uranium a diminué et que les mines de la région d'Elliot-Lake ont congédié des mineurs, Elliot-Lake est devenue région désignée et les mineurs sont devenus admissibles à recevoir leurs frais de déplacement, ainsi que le coût du déménagement de leurs biens mobiliers, vers d'autres régions où ils pourraient obtenir de l'emploi. Elliot-Lake a cessé d'être une région désignée en décembre 1965.

*LES PREMIERS CHANTIERS POUR LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE DESTROYERS D'ESCORTE

Question nº 439—**M. McCleave:**

Quels chantiers maritimes du Canada ont été choisis comme premiers chantiers pour l'exécution du programme de construction de destroyers d'escorte?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, la Davie Shipbuilding Limited de Lauzon (P.Q.) et la Marine Industries Limited, Sorel (P.Q.) ont été invitées à soumissionner comme principaux chantiers pour le programme de construction de destroyers porteurs d'hélicoptères.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ANNONCÉS DANS LES JOURNAUX

Question nº 156—**M. Jorgenson:**

1. Combien de programmes du gouvernement fédéral ont été expliqués au public à l'aide d'annonces payées publiées dans les quotidiens, les hebdomadaires et autres publications, depuis avril 1963?

2. Quels programmes ont été expliqués de cette façon?

3. Quels journaux et autres publications ont publié ces annonces?

4. Quel a été le coût des annonces de chacun de ces programmes dans chacun des journaux ou autres publications en cause?

(Le document est déposé.)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 325—**M. Valade:**

1. Le gouvernement a-t-il des moyens de contrôler l'achat et la vente d'armes à feu de toute catégorie pour la distribution?

2. Y a-t-il des armes à feu qui ne sont pas sujettes à un contrôle gouvernemental et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

3. Le gouvernement possède-t-il des chiffres sur la quantité et la distribution des armes à feu importées et vendues au Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont, pour chaque catégorie d'armes à feu, les importations et les ventes pour chacune des cinq dernières années?

4. Les armes à feu importées sont-elles soumises à des contrôles gouvernementaux? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces règlements?

(Le document est déposé.)

LES EMPLOYÉS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET LEURS SALAIRES

Question nº 346—**M. Caouette:**

Pour chacune des cinq dernières années, et à l'égard de chacune des corporations de la Couronne dites de propriétaire, au sens de la Loi sur l'administration financière, quels ont été *a*) le montant total des traitements et salaires versés, *b*) le nombre total d'employés?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

## DEMANDE DE DOCUMENTS

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, l'avis de motion pour production de documents nº 18 est acceptable par le gouvernement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

A PROPOS DE LA VISITE DU GÉNÉRAL DE GAULLE AU QUÉBEC

Demande n° 18—**M. Grégoire:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous messages, correspondance, lettres, télégrammes et autres écrits reçus au bureau du premier ministre lors du voyage du général de Gaulle au Québec en rapport avec la déclaration du président de la République française: «Vive le Québec libre».

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement songe-t-il à fournir des principes directeurs en matière d'économique à ceux dont l'activité a la plus grande influence sur le coût de la vie, afin de chercher à freiner son accroissement rapide?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, le gouvernement songe à lancer une campagne pour mobiliser l'opinion publique en faveur d'une plus grande stabilité des coûts et des prix et j'ai invité tous les intéressés à étudier la question. J'espère qu'ils le font et qu'ils discuteront avec nous et entre eux de la meilleure façon d'y parvenir. Je ne suis pas sûr qu'on puisse parler de principes directeurs, en l'occurrence, mais une fois que le gouvernement lui-même aura pris les mesures financières voulues, je compte sur la collaboration du public, du patronat et du salariat pour stabiliser plus efficacement les hausses de prix et de coûts.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Comme le coût de la vie a augmenté plus rapidement au Canada que dans tout autre pays occidental, selon un rapport de l'OCDE, le programme du ministre comporte-t-il l'établissement d'une commission d'étude des prix pour recueillir des renseignements sur le rapport entre les bénéfices des sociétés, les prix à la consommation et les revenus au Canada?

**L'hon. M. Sharp:** J'hésiterais à prédire la nature exacte de l'organisme qui serait institué, mais le gouvernement reconnaît sûrement la relation étroite qui existe entre les gains et un programme de stabilisation des prix.

[M. Béchard.]

**M. Douglas:** Le ministre a-t-il l'intention de révéler la nature du programme ou des principes directeurs que le gouvernement élabore en ce moment?

**L'hon. M. Sharp:** Comme je l'ai dit dans ma déclaration à la Chambre des communes l'autre jour et l'ai répété ailleurs, à mon avis, il incombe au gouvernement de faire vraiment preuve d'initiative, sans quoi nous n'obtiendrons pas la collaboration nécessaire. Je suis convaincu que nous saurons donner l'impulsion nécessaire. C'est alors que le programme sera annoncé.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Pour que cet ensemble de principes directeurs porte fruit, le ministre songe-t-il à convoquer à une conférence des représentants du patronat et du salariat ainsi que d'autres que la question intéresse, en vue d'obtenir leurs conseils et leur coopération?

**L'hon. M. Sharp:** J'ai déjà sollicité de tels conseils et une telle coopération, et je pense qu'une rencontre avec les principaux intéressés, y compris les syndicats, devrait faire partie du programme.

**M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Dans l'espoir d'obtenir la coopération et les conseils des autres parties intéressées et en raison de l'absence, dans le discours du président du Conseil du Trésor, de toute précision concernant les programmes de dépenses différés ou supprimés...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député est-il en train de faire un discours ou de poser une question?

**M. Nowlan:** Le ministre ne pourrait-il pas nous indiquer maintenant les programmes de dépenses qui ont été supprimés?

**L'hon. M. Sharp:** Je crois que mon collègue le ministre du Revenu national a parfaitement bien exposé la situation en dévoilant hier à quel point le gouvernement se montrait prudent dans la poursuite de sa politique financière. Toutes ces réductions seront annoncées en temps utile.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si nous ne devrions pas passer à un autre sujet. Les honorables députés savent sans doute que dans quelques instants nous reprendrons l'étude du budget.

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances. Invitera-t-il les diverses associations

de consommateurs aux discussions qui auront lieu au sujet du coût de la vie et des services à la consommation?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, personne ne s'intéresse plus que les consommateurs à l'heureux aboutissement des politiques anti-inflationnistes et elles seront certainement les bienvenues.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### LE RELÈVEMENT DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi la liste des mesures législatives que nous avons consignée au compte rendu hier ne comporte-t-elle aucune mesure destinée à relever les pensions des fonctionnaires retraités?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la question est encore à l'étude.

**M. Knowles:** J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La décision sera-t-elle prise à temps pour permettre au gouvernement de présenter une mesure législative à ce sujet au cours de la présente session?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question en ce moment.

**M. Knowles:** Dans ce cas, nous devrions peut-être en parler au spectacle de dix heures.

## RADIO-CANADA

### LES REPORTAGES DU COLLOQUE DE FOND DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État en tant que ministre responsable de Radio-Canada, mais son secrétaire parlementaire pourrait y répondre. Maintenant que l'Université de Toronto a publié la liste des conférenciers invités, y compris des sommités comme Krishna Menon, qui prendront la parole lors de son troisième colloque de fond annuel qui commencera le 20 octobre, doit-on prévoir que cette année encore Radio-Canada nous saturera aux frais du public de nouvelles sur cette manifestation?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. On ne peut poser la question maintenant.

## LA POLLUTION

### LE SECRÉTAIRE DES ÉTATS-UNIS ET LA NIAGARA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il reçu du Secrétaire Udall des États-Unis une communication ayant trait à la pollution de la rivière Niagara et au rôle de la Commission conjointe internationale?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je n'ai vu aucune requête semblable, mais j'irai aux renseignements afin de savoir si nous en avons reçu une.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE VIETNAM—LES INITIATIVES DE PAIX ET L'ASSISTANCE MÉDICALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les premiers ministres de Pologne et de l'Inde sont, dit-on, en train de discuter un certain nombre d'initiatives visant à instaurer la paix au Vietnam, et puisque le Canada est avec l'Inde et la Pologne l'un des membres de la Commission internationale de contrôle au Vietnam, le ministre pourrait-il nous dire si le Canada participe actuellement aux discussions entre l'Inde et la Pologne?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, il est bien évident que nous n'y participons pas. Cette discussion se tient à Varsovie. Mais si la question de mon honorable ami concerne l'invitation du président de la Fédération des sociétés des Nations Unies à une conférence des deux pays co-présidents et des trois commissions, la réponse est oui. Le premier ministre a reçu une invitation à une conférence groupant la Grande-Bretagne, l'Union soviétique, la Pologne, l'Inde et le Canada. Nous avons accepté en principe et nous l'avons fait savoir aux autres invités. Nous ne savons pas encore s'ils se joindront à cette réunion qui pourrait constituer une étape très utile en vue d'exaucer notre commun désir de négociations de paix au Vietnam.

**M. Nesbitt:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur? J'ai demandé si le Ca-

nada participait aux discussions entre l'Inde et la Pologne qui ont lieu actuellement à Varsovie. C'est que nous avons un ambassadeur en Pologne, et j'ai pensé qu'on l'avait peut-être approché à ce sujet.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député pose-t-il une question complémentaire?

**M. Nesbitt:** J'allais demander au ministre si le Canada lui-même a l'intention d'entreprendre d'autres initiatives de paix à cet égard.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre de l'Inde fait une tournée de la Pologne et d'autres pays. Notre ambassadeur a fait rapport de cette visite. Il a eu l'occasion de rencontrer le premier ministre de l'Inde à Varsovie. Le Canada est fort intéressé à poursuivre le dialogue avec l'Inde et la Pologne sur les questions qui, depuis longtemps déjà, retiennent notre attention à tous en tant que membres de la Commission.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Royal):** Monsieur l'Orateur, le ministre s'est-il assuré que le Canada fait tout ce qu'il peut en matière d'assistance médicale, sous forme de matériel et d'argent, pour le soin et la réadaptation des habitants du Vietnam?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les pays pourraient faire davantage au Vietnam et dans d'autres régions où de l'assistance médicale et d'autres services s'imposent. Il se peut que la question de l'honorable député découle des observations du Dr Michael Hall. Il est difficile, lors de l'appel du jour, de répondre à l'accusation ou même au sous-entendu que renferme la question de mon honorable ami. Je dirai que depuis 1953, quand nous avons commencé à aider le Vietnam, nous avons affecté autant d'argent à cette partie du Vietnam qu'à n'importe quel autre pays, sauf deux.

**M. Fairweather:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il faire une déclaration quant aux motions, afin que nous puissions mieux traiter de la chose?

**L'hon. M. Martin:** Pareille déclaration devrait, je crois, être faite au comité des affaires extérieures, et je le ferai volontiers.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il y a deux ans que le docteur Gingras projette de diriger une équipe de services sanitaires au Vietnam—projet qu'il a dû remettre pour divers motifs—le ministre pourrait-il dire s'il est possible que le docteur Gingras et son personnel se rendent bientôt au Vietnam? Sinon, pourquoi?

**L'hon. M. Martin:** On a rejeté la proposition du Dr Gingras quant à l'établissement d'un centre de réadaptation à Saigon, non pas à cause d'une action quelconque de la part du Canada, mais de divergences d'opinion entre les deux gouvernements quant à l'emploi d'un emplacement déterminé. Il semble maintenant plus opportun d'aménager un tel centre ailleurs qu'à Saigon. En fait, le major-général A. E. Wrich, de la Croix-Rouge du Canada, et le docteur M. Dupuis, chef du service de réadaptation à l'hôpital Notre-Dame, se rendent actuellement au Vietnam en vue de régler cette question.

**M. David MacDonald (Prince):** Le ministre a laissé entendre hier soir que s'il y avait un arrêt des bombardements, Hanoï pourrait consentir à négocier. Le ministre nous dirait-il si lui-même ou ses fonctionnaires ont reçu des renseignements dans ce sens de la part du gouvernement d'Hanoï?

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami a demandé si nous avons reçu des renseignements dernièrement. La réponse est non.

[*Français*]

## LA CONSTITUTION

### A PROPOS DE LA CONFÉRENCE QUI AURA LIEU EN JANVIER 1968

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre, à qui j'ai fait parvenir un préavis.

Pour faire suite à une récente déclaration, à Québec, de l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural, le très honorable premier ministre veut-il dire à la Chambre s'il est exact que la conférence constitutionnelle de janvier portera sur n'importe quelle question qu'une province voudra soulever et que l'ordre du jour de ladite conférence pourra être modifié du tout au tout?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous avons proposé que soit discutée à cette conférence une très importante question constitutionnelle. Nous avons indiqué que nous examinerons volontiers toutes les autres questions constitutionnelles que les provinces désireront faire figurer à l'ordre du jour pour étude.

[*Français*]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre? A-t-il pris connaissance du rapport sur les amendements constitutionnels apportés par le parti libéral québécois et si les suggestions qu'il contient pourront être discutées au cours de la conférence sur la constitution canadienne?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne crois pas que la question soit recevable.

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Je comprends qu'il y aura une conférence fédérale-provinciale en janvier, mais il y aura une conférence interprovinciale en novembre.

L'honorable premier ministre a-t-il l'intention de déléguer comme observateur un ministre du cabinet fédéral pour voir ce qui se produit?

**M. l'Orateur:** Cette question a déjà été posée.

[*Traduction*]

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous dirait-il si toutes les provinces ont déjà accepté d'assister à cette conférence?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, huit provinces ont accepté. Le Nouveau-Brunswick n'a pas encore répondu mais, sauf erreur, il le pourra bientôt. Nous avons reçu du gouvernement du Québec un mot expliquant que s'il tarde à répondre, c'est parce que le chef du gouvernement est absent de la ville de Québec. On exprime l'espoir de répondre dans un ou deux jours.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### L'INSCRIPTION DU PROGRAMME LÉGISLATIF AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Ma question s'adresse au premier ministre et se fonde sur le fait que huit des 25 mesures législatives dont le gouvernement veut saisir le Parlement pendant la présente session figurent maintenant au *Feuilleton*. J'aimerais demander si, pour faciliter la bonne préparation des programmes, accélérer les travaux de la Chambre et en établir le calendrier au mieux, le premier ministre ne verrait pas à y faire inscrire les 17 autres mesures dès que possible, de sorte que nous puissions accomplir notre travail rapidement et suivant les prévisions.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. Dans l'intervalle, les leaders des partis à la Chambre pourraient sans doute examiner le programme au complet pour allouer le temps de parole et établir les priorités afin de s'assurer que toute mesure législative dont on discutera sera inscrite au *Feuilleton* à temps pour qu'on puisse l'étudier. Je vais tenter de les y inscrire toutes le plus tôt possible.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable représentant est-il en mesure d'établir les priorités quant à cette liste de mesures? Sinon, l'impression des bills lui permettrait-elle, ainsi qu'à ses collègues, d'établir les priorités pertinentes dans la liste qui a été fournie?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, quand les entretiens dont mon honorable ami vient de parler auront lieu, les porte-parole du gouvernement pourront sans doute présenter une liste des mesures que nous jugeons les plus urgentes. Les représentants des autres partis pourront alors en discuter.

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** Une question supplémentaire. Le premier ministre nous dirait-il si l'absence de cette liste de toute mention relative à l'avortement signifie que le gouvernement a retiré cette question de la liste des priorités?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, il ressort des interprétations données à la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'on s'est mépris sur notre position à cet égard. Le ministre ne voulait pas que cette question de l'avortement figure sur notre liste, étant donné qu'un comité parlementaire en est saisi. Lorsque ce comité fera ses recommandations, et j'espère que cela ne tardera pas, et que nous les aurons étudiées, nous pourrons rédiger une mesure à cet égard. De cette façon, elle pourra être comprise dans une mesure législative d'ensemble sur les questions d'ordre criminel qui sera présentée en novembre prochain.

[*Français*]

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre relativement au *house leaders' meeting* où les représentants des différents partis s'entendent sur les projets de loi à venir?

Serait-il possible de demander au house leader du gouvernement de bien vouloir convoquer les autres house leaders avant d'annoncer qu'une telle décision peut être prise. Il faut tout de même commencer par être convoqués.

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ENTRETIENS RELATIFS AUX VENTES DE BLÉ AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Je crois savoir que le ministre du Commerce se trouve à Tokyo pour y discuter de certaines questions commerciales avec des représentants du gouvernement japonais. La perte de nos marchés de céréales est-elle une des questions qui doivent être soulevées et le premier ministre peut-il, à ce stade, formuler des commentaires utiles sur ces discussions?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je préfère répondre de cette façon. Le ministre est à discuter avec le gouvernement japonais des moyens à prendre pour augmenter encore davantage nos envois considérables de blé au Japon et à d'autres pays de la région.

## LES MÉDICAMENTS

L'INTERDICTION DU LSD ET AUTRES DROGUES HALLUCINOGÈNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Compte tenu de la récente découverte touchant les malformations et autres effets secondaires du LSD, le gouvernement fera-t-il inscrire cette drogue, ainsi que d'autres hallucinogènes semblables, sur la liste des médicaments prohibés?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'en parlerai avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à son retour avant la fin de l'après-midi.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Justice une question, dont il a reçu préavis. Elle a trait à la suspension par le conseil municipal de Vancouver du permis de publication de la revue *Georgia Straight*.

[M. Langlois (Mégantic).]

Le ministre se rend-il bien compte que c'est une atteinte à la liberté de la presse et a-t-il reçu à ce sujet des instances des éditeurs ou autres groupements intéressés? Si oui, de qui les a-t-il reçues?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE PLANIFICATION NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de la Défense nationale. Je profite de l'occasion pour le féliciter du très important portefeuille qu'il s'est vu confier. Peut-il nous faire part des conclusions auxquelles en est arrivé le groupe de planification nucléaire de l'OTAN lors de la réunion tenue en Turquie et d'où il vient juste de revenir?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, les délégués ont conclu que les ministres devraient donner des directives supplémentaires afin de permettre la poursuite des études entreprises après la réunion d'avril à Washington.

Je ne sais si l'honorable député fait allusion aux ADM, aux ABM ou aux armes nucléaires tactiques. Je ne suis pas certain où il veut en venir.

**L'hon. M. Harkness:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Voici où je veux en venir. Au cours de la réunion d'Ankara, est-on arrivé à certaines conclusions précises quant à l'emploi des armes nucléaires?

**L'hon. M. Cadieux:** Non, monsieur l'Orateur. Nous y avons poursuivi les études entreprises en avril 1966 à Washington. Ces études ont pour but d'établir si, dans des circonstances particulières, tout le réseau général de défense de l'Alliance occidentale devrait comporter des ADM, des armes nucléaires tactiques, des armes ordinaires ou même des armes stratégiques. Il s'agit simplement d'études qui se poursuivent actuellement. Les ministres ont conseillé la continuation de ces études.

**L'hon. M. Harkness:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire quand ces études pourront prendre fin et aboutir à des conclusions pertinentes?

**L'hon. M. Cadieux:** Le député sait, bien entendu, que le groupe est censé rendre

compte à un organisme dont il dépend, le comité des affaires de la défense nucléaire qui, à son tour, soumet toute l'affaire au Conseil de la défense de l'Atlantique Nord. Les conclusions pourront parvenir au Conseil en décembre.

## RADIO-CANADA

### LA CONSTRUCTION D'UNE STATION À SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs jours, le premier ministre a dit, en réponse à ma question concernant la construction d'une station de télévision de Radio-Canada à Saskatoon, qu'il ferait une déclaration sous peu. Est-il maintenant prêt à le faire?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'espère pouvoir la faire dans un temps encore plus rapproché, au cours de la semaine, je pense.

**M. Brand:** Une question complémentaire. Le premier ministre pourrait-il au moins nous dire si la station de télévision de Saskatoon deviendra peut-être une victime des efforts d'austérité du gouvernement.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DANGEREUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais, puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est absent, poser une question au premier ministre. Eu égard aux morts récentes dues à l'ingestion de produits dangereux le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles sont les mesures envisagées pour protéger le public en ce qui concerne les produits dont l'étiquette ne mentionne pas le danger possible.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pose là une question très générale à laquelle il ne pourrait être repondu qu'à l'appel des motions. Je ne crois pas qu'elle puisse être posée maintenant.

[*Français*]

## LA CONSTITUTION CANADIENNE

### QUESTION RELATIVE À L'ANNONCE D'UN PLAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné que le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) a annoncé qu'il inaugurera une campagne pour faire accepter, par les Canadiens anglais, un plan en neuf points traitant des problèmes constitutionnels, je voudrais savoir si ce plan a reçu au préalable l'acceptation du cabinet?

[*Traduction*]

## LES CÉRÉALES

### LA REPRÉSENTATION DES PRODUCTEURS AU SOUS-COMITÉ DU TRANSPORT DU GRAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reg Cantelon (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Dernièrement, un sous-comité spécial du comité du transport du grain a reçu comme mandat d'enquêter sur toutes les phases de la manutention du grain dans le domaine du transport. Le ministre pourrait-il me dire qui y représente les producteurs de grain ou les cultivateurs?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, comme il s'agit là d'une question très complexe dont je n'ai été prévenu qu'à 2 heures et demie, le député me permettrait peut-être de la tenir pour préavis et d'y répondre demain ou après-demain.

## AIR CANADA

### WINNIPEG—L'AVENIR DE LA BASE DE REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Projette-t-il d'approuver l'initiative du premier ministre du Manitoba, dont on lui a fait part jeudi dernier, en vue d'une consultation entre son ministère et des représentants du gouvernement du Manitoba sur l'avenir de la base de revision d'Air Canada à Winnipeg?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il aurait peut-être mieux valu poser cette question au premier ministre. Toutefois, je crois savoir que ce dernier a communiqué hier par télégramme avec le premier ministre du Manitoba, laissant entendre qu'il pourrait peut-être conférer cet après-midi avec moi-même et un ou deux autres ministres. Que je sache, aucune réponse n'a encore été reçue.

## LE NORD CANADIEN

LA PROSPECTION DU PÉTROLE DANS L'ARCTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je voudrais poser ma question au ministre suppléant. Le gouvernement a-t-il l'intention d'instituer une société de la Couronne spécialement consacrée à la prospection du pétrole dans l'Arctique?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait figurer au *Feuilleton.*

## LA CONSTRUCTION MARITIME

LA SUPPRESSION, DANS LES APPELS D'OFFRES, DE LA CLAUSE SUR L'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Elle présente une grande importance pour tous les chantiers canadiens. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a supprimé dans les appels d'offre de son ministère en vue de la construction de navires la clause habituelle sur l'arbitrage? Si oui, pourquoi?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je voudrais tenir la question pour préavis, monsieur l'Orateur, car elle nécessite une enquête.

## LES PARCS NATIONAUX

WASKESIU (SASK.)—LES CABINES TOURISTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu les nombreuses instances qu'il a lui-même reçues, le gouvernement songe-t-il à revenir sur la décision annoncée et à permettre que les tentes-cabanes et les cabanes portatives demeurent à Waskesiu, dans le parc national de Prince-Albert?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, peut-être le député voudrait-il attendre que le ministre soit de retour.

**M. l'Orateur:** A mon sens, la question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[L'hon. M. Hellyer.]

[*Français*]

## LES NATIONS UNIES

A PROPOS DE L'APPORT DU CANADA AU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR AIDER LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le Canada a annoncé dernièrement qu'il a versé une somme de 10 millions au programme des Nations Unies pour aider les pays sous-développés. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre à quelles fins et à quels usages cette contribution doit être employée? D'autres pays le spécifient lorsqu'ils font ces dons-là.

**M. l'Orateur:** Il me semble que cette question est de nature beaucoup trop générale pour être posée à ce moment.

[*Traduction*]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU PRIX DES ALIMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au registraire général mais il vient de sortir de la Chambre. Peut-être pourrais-je l'adresser au ministre des Finances qui est également intéressé à cette question. Étant donné qu'on prévoyait dans un discours, hier, que le prix des aliments dont les supermarchés du Canada augmenterait bientôt de façon substantielle, le gouvernement prend-il des mesures précises pour prévenir la nécessité de cette augmentation des prix?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, d'après mes derniers renseignements, le dernier indice du coût de la vie révélait que les prix des aliments avaient fléchi. Je ne fais pas de prophéties.

**M. Woolliams (Bow-River):** Dans quel supermarché faites-vous vos emplettes?

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PARITÉ DES SALAIRES PAR RAPPORT AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui s'adresse au ministre des Finances. Étant donné la poussée

inflationniste que subit actuellement l'économie, quelle attitude le gouvernement a-t-il adoptée à l'égard de la parité des salaires par rapport aux États-Unis?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas le genre de question qu'on peut poser à l'heure actuelle.

## L'IMMIGRATION

### LE RENVOI DE BERTRAM PETERSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet d'un certain Bertram Peterson, journaliste noir sud-africain qui a été prié de quitter le Canada d'ici le 16 octobre. Vu le grand émoi que causerait au Canada le renvoi de toute personne, surtout d'un homme de couleur, en Afrique du Sud, où il serait soumis au régime de l'apartheid, le ministre envisage-t-il d'user de son pouvoir discrétionnaire afin de permettre à l'intéressé de rester au Canada?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, un des premiers cas dont je me suis occupé depuis l'adoption du nouveau règlement était celui d'un Sud-africain. Voilà pourquoi je suis disposé à étudier le cas en question afin de voir si je puis faire quelque chose.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### LE RELÈVEMENT DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme la modification de la loi sur les pensions ne figure pas dans la liste des mesures législatives dont on doit s'occuper d'ici la fin de la session, le ministre a-t-il l'intention de pourvoir au changement des taux de pension dans le budget supplémentaire des dépenses.

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, la seule réponse que je puisse donner, c'est qu'il serait possible de le faire de cette façon, et c'est pourquoi elle ne figure pas dans la liste.

## LE BUDGET

### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mardi 10 octobre, sur la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances) proposant que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

• (3.10 p.m.)

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, aujourd'hui notre pays fait face à une situation économique très grave à trois points de vue. D'abord, le pouvoir d'achat de notre dollar baisse si rapidement que le 1er janvier prochain, il nous faudra payer $1.05 pour les biens et services qu'un dollar pouvait acheter le 1er janvier dernier. C'est pénible pour tous les Canadiens, mais surtout pour ceux qui ont un revenu fixe, comme les pensionnés, car il ne peuvent, pour parer au coût croissant de la vie, augmenter leur revenu en négociant de nouveaux contrats de travail ou en haussant le prix des produits qu'ils vendent aux autres Canadiens.

Deuxièmement, il y a une grave pénurie de logements. Cette année, l'industrie de la construction domiciliaire produira plus de 50,000 logements de moins que les 190,000 habitations qui, d'après le Conseil économique du Canada, sont le minimum absolu que nous devons construire annuellement pour répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population.

En troisième lieu, nous nous trouvons en présence d'une régression rapide de la productivité industrielle au moment précis où nous devons nous préparer à lutter contre la plus grave concurrence économique à laquelle nous ayons jamais eu à faire face et qui se fera sentir à partir du 1er janvier, quand les réductions des tarifs douaniers découlant de la négociation Kennedy entreront en vigueur. Tous les producteurs canadiens devront tenir compte d'un raidissement de la concurrence du fait que les marchandises étrangères seront moins chères sur nos marchés. Les droits de douane frappant les produits canadiens sur les marchés d'exportation seront sans doute réduits—la même réduction s'appliquera aux produits de nos concurrents, bien entendu —mais les producteurs locaux ne se contenteront pas de se croiser les bras et de nous permettre de nous emparer de leurs marchés, pas plus que les producteurs canadiens ne leur permettraient de s'emparer des nôtres. Au moment, donc, où nous devons envisager la plus sérieuse concurrence que nous ayons jamais connue, nous nous trouvons dans une position extrêmement faible.

Non seulement devons-nous redresser ces trois situations que je viens de mentionner, mais nous devons aussi nous assurer qu'elles ne se reproduiront plus à l'avenir. Pour y arriver, il nous faut d'abord découvrir pour-

quoi elles ont surgi, puis prendre les mesures qui s'imposent pour en prévenir la répétition.

La première cause de ces difficultés a été le manque de main-d'œuvre spécialisée qui s'est fait sentir vers la fin de 1964. En 1961, le gouvernement conservateur a adopté un programme de construction d'écoles professionnelles dans tout le pays. En deux ans, il a fait construire 224 nouvelles écoles et en a fait agrandir 130. Cela a permis à notre pays de former jusqu'à 140,000 ouvriers qualifiés par an. Nous comptions élargir progressivement le cadre de ce programme, afin de satisfaire la demande croissante d'ouvriers qualifiés. Malheureusement, lorsque le gouvernement libéral prit les rênes du pouvoir en 1963, il ne s'est pas rendu compte de l'importance qu'il y avait à former un grand nombre d'ouvriers qualifiés pour nos usines et nos exploitations agricoles, et il n'a pas poursuivi l'expansion du programme à l'allure que nous avions fixée. Aussi, au second semestre de 1964, une pénurie grave de main-d'œuvre qualifiée s'est manifestée dans le pays. Je le répète, le gouvernement n'a rien fait pour accélérer l'allure du programme, comme nous l'avions prévu, pas plus qu'il n'a favorisé l'immigration afin d'attirer les ouvriers qualifiés nécessaires pour combler l'écart entre nos disponibilités en diplômés d'école professionnelle et les besoins du pays. Par suite de cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée, nos usines et nos fermes ne pouvaient produire suffisamment pour répondre à la forte demande tant au Canada qu'à l'étranger. Les prix ont commencé à monter, ce qui a amené l'inflation.

On sait que l'inflation provient de l'excès de l'argent en circulation par rapport aux biens disponibles. Il y a deux façons de rectifier la situation: accroître la quantité des biens mis en vente, ou diminuer le montant d'argent disponible pour l'achat des biens. Comme nous pouvions nous y attendre, le gouvernement actuel a choisi le second moyen, le moyen négatif, en adoptant une politique de resserrement monétaire à l'égard de notre économie, de telle sorte que les taux d'intérêt se sont mis à monter.

En raison de cette politique gouvernementale, nos producteurs n'ont pu agrandir leurs usines et se procurer plus de matériel pour augmenter le rendement de leurs exploitations. De plus, la pénurie de travailleurs compétents s'est continuée; les biens sont demeurés en quantité insuffisante. Pour ces deux raisons, les prix n'ont cessé de monter dans le pays, au point que, de nos jours, l'indice actuel du coût de la vie est le plus élevé de notre histoire.

[L'hon. M. Hees.]

A cause de la politique gouvernementale de resserrement monétaire, l'argent destiné aux prêts hypothécaires est devenu très rare depuis l'automne de 1965. Par conséquent, le nombre de mises en chantier au Canada en 1966 a baissé de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette année, les conditions étant les mêmes qu'en 1966, il n'y aura pas plus de mises en chantier que l'année dernière, et leur total sera inférieur de 50,000 au nombre minimum de 190,000 (maisons) qui, selon le Conseil économique du Canada, doivent être mises en chantier chaque année au Canada pour répondre à nos besoins essentiels dans le domaine du logement.

Par suite du manque de capitaux, de la pénurie de travailleurs spécialisés pour répondre à la demande de produits et des taux d'intérêt élevés qui empêchent les producteurs de moderniser leurs usines et leurs installations et d'adopter de nouvelles méthodes de production, notre productivité a baissé considérablement à une époque où nous devons soutenir une concurrence plus forte que jamais découlant, je le répète, des réductions tarifaires de la négociation Kennedy qui entreront en vigueur en janvier prochain.

Nous faisons donc face à une situation vraiment très grave et aux députés incombe la responsabilité d'informer le gouvernement de ce qu'il faudrait faire, à notre avis, pour l'améliorer, car le manque d'initiative et l'absence sur ce plan de toute politique de la part du gouvernement prouvent de toute évidence que celui-ci ne peut y remédier.

● (3.20 p.m.)

Depuis 25 ans, monsieur l'Orateur, nous, membres du Parlement, avons consacré la plupart de nos pensées et de nos efforts à mettre au point un système de sécurité sociale tel qu'aujourd'hui il assure une protection raisonnable à ceux qui ne sont pas en état de se suffire à eux-mêmes. Ce régime connaîtra certes dans l'avenir une extension et une amélioration considérables au fur et à mesure que nous pourrons en assurer le financement grâce à notre revenu national. Mais en attendant, je crois que nous devrions appliquer notre esprit et notre énergie à favoriser dans le pays un climat économique où l'industrie et l'agriculture puissent se développer en fonction de la possibilité de vendre leurs produits à des prix acceptables tant au Canada que sur les marchés d'exportation. C'est pour nous la seule façon de procurer à notre population les emplois dont elle a besoin pour être à l'abri du chômage et de financer cette sécurité sociale que nous nous sommes donnée, et pour procurer la meilleure

forme de sécurité sociale qui soit, à savoir de bons emplois pour tous au sein d'un avenir en expansion.

Un tel climat économique doit se composer de cinq éléments: premièrement, une productivité énormément accrue; deuxièmement, un flot continu de crédit et de fonds hypothécaires à des taux d'intérêt raisonnables; troisièmement, un taux d'imposition stable et, si possible, décroissant; quatrièmement, un nombre suffisant de travailleurs spécialisés pour permettre à nos fabriques et à nos exploitations agricoles de satisfaire à la demande des consommateurs; et, cinquièmement, des efforts de recherches plus intenses pour mettre au point des produits nouveaux et meilleurs, à des coûts moins élevés.

Allons-nous créer ce climat économique? J'estime qu'il faut d'abord commencer par mettre fin à l'absence de planification économique qui caractérise actuellement le gouvernement, et qui l'entraîne d'une crise à l'autre, et y substituer la direction et la planification qui s'imposent pour orienter notre économie vers une voie plus productive.

On peut y parvenir en remplaçant par des efforts coordonnés de planification, les efforts non coordonnés des six ministères du gouvernement qui influencent le plus notre économie: les Finances, le Commerce, l'Industrie, l'Agriculture, les Transports et la Main-d'œuvre et l'Immigration.

Pour réaliser cette planification future, il faudrait créer un comité permanent du cabinet, qu'on appellerait le comité de planification économique, qui serait sous la présidence du ministre des Finances et qui compterait, en outre, les titulaires des cinq autres portefeuilles dont j'ai parlé. Ce comité collaborerait étroitement avec le Conseil économique du Canada et se fonderait sur ses études économiques pour préparer les recommandations qu'il soumettrait au cabinet et au premier ministre, quant à l'expansion économique future de notre pays.

Ces projets, leurs résultats probables et leur coût donneront au gouvernement des renseignements vitaux pour appuyer ses décisions sur les futures dépenses prioritaires lors de la préparation du budget annuel et des autres importantes consultations économiques.

L'une des premières tâches de ce comité sera l'accroissement de la productivité industrielle de notre pays qui est un très gros employeur. Exprimée en termes de rendement par personne employée dans nos usines, notre performance, au cours de la période allant de 1946 à 1956 inclusivement, a subi en moyenne une augmentation annuelle de 3.4 p. 100. Cette année, les chiffres provisoires du Bureau fédéral de la statistique montrent clairement que le rythme d'accroissement de la main-d'œuvre a dépassé celui de la production industrielle et que notre productivité actuelle est très inférieure à celle de l'année dernière.

En 1961, le gouvernement conservateur a institué le Conseil de la Productivité, composé de représentants de l'industrie. Tous ces hommes extrêmement compétents ont été choisis pour la connaissance de leur domaine particulier. En outre, l'un de ses membres les plus distingués était l'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) qui a fait un travail très utile pour ce conseil chargé de recommander les démarches les plus capables, selon eux, d'augmenter notre productivité.

Au cours des deux années suivantes, le Conseil a fait d'excellents progrès, mais malheureusement, en 1963, quand le parti libéral a pris le pouvoir, on l'a dissout et l'on a créé le ministère de l'Industrie pour remplacer les Divisions industrielles des ministères du Commerce et de la Production de défense.

Ce nouveau ministère a pris la relève du ministère du Commerce en vue d'augmenter la productivité et je crois qu'il serait intéressant, monsieur l'Orateur, d'examiner maintenant les résultats que le nouveau ministère a obtenus depuis qu'il a succédé au Conseil national de la Productivité et qu'il fonctionne sous l'égide du ministère du Commerce.

Ces résultats, les voici. La productivité a augmenté de 4.3 p. 100 en 1964 par rapport à 1963. L'année suivante, en 1965, elle a augmenté de 4 p. 100 par rapport à 1964. L'an dernier, en 1966, elle n'a augmenté que de 2 p. 100 par rapport à 1965, alors que la productivité aux États-Unis augmentait de 3.6 p. 100 comparativement à l'année précédente. Comme je disais plus tôt, monsieur l'Orateur, ces chiffres préliminaires dont dispose le Bureau fédéral de la statistique accusent nettement une diminution très considérable de la productivité par rapport à l'an dernier.

Nous constatons donc, monsieur l'Orateur, que le ministère qui a enlevé la responsabilité d'une productivité accrue au ministère du Commerce et du Conseil national de la Productivité, a réussi en quatre ans, en partant d'une augmentation annuelle de 4.3 p.

100, à en arriver à ce qui deviendra cette année, selon les indications très nettes des statisticiens fédéraux, un déficit.

Monsieur l'Orateur, le Canada ne peut se permettre des résultats négatifs dans un domaine aussi important que celui de la productivité industrielle. Car c'est de cette productivité que dépendra notre aptitude à conclure des ventes sur le marché intérieur, étant donné la concurrence aiguë que subiront nos industries à partir du 1er janvier lorsqu'une réduction substantielle des tarifs s'appliquera à une quantité considérable de marchandises importées.

• (3.30 p.m.)

Comme le reconnaîtrait tout homme d'affaires, on s'occupait mieux des besoins de l'industrie lorsque toutes les questions dans ce domaine relevaient d'un seul ministère qui coûtait bien moins cher que la bureaucratie actuelle, le ministère de l'Industrie, dont les efforts n'ont entraîné que la confusion et une baisse alarmante de la productivité. Le ministre des Finances a souligné dans chacun de ses récents discours—dont le dernier a été prononcé à la Chambre la semaine dernière—qu'il est d'importance capitale pour le Canada d'accroître sa productivité de façon sensible, afin que nos produits continuent à soutenir la concurrence actuelle et celle qu'ils devront soutenir bientôt. Le ministre ne nous a pas dit quelles mesures le gouvernement entend prendre pour transformer cette lapalissade en réalité. Cet objectif ne se réalisera que si le gouvernement prévoit des encouragements fiscaux pour persuader l'industrie d'employer de nouvelles machines et d'améliorer ses méthodes afin d'accroître notre productivité comme il se doit. Ces encouragements fiscaux, dont chaque producteur devrait bénéficier selon l'accroissement de sa production, devraient donner les résultats escomptés.

Si le ministre des Finances se contente de dire qu'il faut accroître la productivité sans donner le moindre signe de l'esprit d'initiative qui rendra la chose possible, la productivité continuera de baisser comme elle le fait depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Nous constaterons que nos produits ne peuvent soutenir la concurrence brutale au pays même et sur les marchés étrangers. Les tarifs frappant les produits canadiens seront abaissés sur les marchés d'exportation, comme d'ailleurs pour les produits de tous les concurrents sur ces mêmes marchés. Les fabricants canadiens ne permettront pas que ces marchés leur échappent. Notre pays n'a jamais eu à soutenir une concurrence aussi poussée et le gouvernement ne s'en rend pas compte. Il se contente béatement de répéter la même platitude: «Il suffit d'accroître la productivité». On attend autre chose. Le ministre et le gouvernement devraient se rendre compte que le monde des affaires ne changera pas sa façon d'agir. Il ne tiendra pas compte des sermons du ministre des Finances ou de ses collègues.

Les entreprises commerciales réagiront aux stimulants propres à les inciter à faire ce que le gouvernement sait être nécessaire. Elles doivent placer des fonds dans de nouvelles machines et de nouveaux systèmes pour être plus efficaces, et pouvoir produire à meilleur marché et ainsi faire baisser les prix. Ainsi, nos clients du Canada et à l'étranger pourront acheter des marchandises canadiennes au lieu de leur préférer des produits fabriqués à l'étranger. C'est clair et net.

Le ministre ne peut sérieusement soutenir qu'il n'est pas en mesure d'accorder des stimulants fiscaux qui diminueraient les rentrées fiscales, perte que notre pays ne peut se permettre présentement. Il sait très bien que des stimulants de ce genre compenseraient bientôt, et au-delà, toute perte de ce genre en augmentant le volume de nos ventes. Nos prix intéresseront les acheteurs et ils ne refuseront pas nos marchandises. Cette initiative rapportera plus de recettes provenant de taxes et d'impôts sur le revenu payés par des ouvriers qui travailleront au lieu d'émarger à l'assistance sociale. Elle rapportera des impôts sur le revenu des sociétés et toutes sortes d'autres taxes qui permettront presque immédiatement au gouvernement du suppléer bien des fois à toute perte initiale de recettes fiscales.

Le gouvernement ne peut rien faire d'autre que d'offrir des stimulants fiscaux comme ceux que je viens de mentionner, parce que c'est là la seule façon de faire réagir l'industrie comme le gouvernement l'entend. Il faut que l'industrie réagisse de cette façon si nous devons soutenir la concurrence et assurer à nos gens les emplois dont ils ont besoin. Il n'y a pas d'alternative.

Après avoir souligné maintes fois le besoin d'augmenter la productivité du pays pour soutenir la concurrence, le ministre des Finances devrait, avant que ce débat ne prenne fin demain soir, dire au pays ce que le gouvernement a l'intention de faire pour réaliser cette accroissement de la productivité. On ne saurait aucunement excuser tout refus de le faire. Il apparaît nettement maintenant que le pays ne peut plus se permettre les hésitations,

l'incompétence et le passage d'une crise à l'autre que nous avons connus ces derniers temps.

J'ai essayé de résumer à la Chambre, dans le peu de temps dont je disposais, les causes de notre situation actuelle. Le pays connaît une inflation galopante, une crise du logement et une baisse effarante de la productivité. Voilà qui est inadmissible pour un pays riche comme le nôtre. Il y a une autre cause à nos ennuis, et là je sympathise sincèrement avec le ministre des Finances. On ne lui donne pas la possibilité d'accomplir la tâche qu'il souhaiterait réaliser. Quiconque a écouté le discours du président du Conseil privé (M. Gordon) l'autre soir à la Chambre a compris, s'il l'ignorait auparavant, que le gouvernement ne compte pas un ministre des Finances mais deux. Nous avons celui d'Eglinton et celui de Davenport, et il était évident l'autre soir que celui-ci était en complet désaccord avec celui-là. Les moyens employés pour résoudre les problèmes de notre pays ne sont pas suffisants. L'ennui, c'est que le premier ministre reste froid à leurs points de vue. Dieu merci, le président du Conseil privé n'est pas ministre des Finances. Il s'y efforce manifestement, et c'est la raison de l'énorme confusion qui règne au sein du gouvernement.

J'exhorte le ministre des Finances à adopter une attitude ferme et à indiquer ses intentions à la Chambre avant la clôture du débat, sans tenir compte de l'opinion du président du Conseil privé. Il devrait nous dire s'il se propose d'accorder à l'industrie canadienne un stimulant fiscal pour permettre aux exploitants d'acheter de nouvelles machines et des appareils épargnant la main-d'œuvre, qui sont essentiels pour faire baisser les coûts. Il leur faut ces machines et ces appareils si la productivité de notre pays doit cesser de baisser de jour en jour, comme elle le fait actuellement.

• (3.40 p.m.)

Je lui conseille vivement d'affirmer à ses collègues sa volonté de prendre les mesures qu'il voudrait, je crois, appliquer. Si le gouvernement n'agit pas, il deviendra toujours plus évident que le pays ne peut tolérer une administration submergée par les événements quotidiens. Il nous faut un gouvernement capable de façonner les événements. La seule raison de se réjouir, dans notre triste situation actuelle, c'est que notre pays pourra assez bientôt, heureusement, porter au pouvoir un gouvernement de ce genre pour régler ses affaires.

**M. Steven Otto (York-Est):** Cette discussion m'incite à discuter quelques points avec le ministre. On prétend parfois que je m'en prends aux ministres pour les critiquer. Ce n'est certes pas le cas ici. A cet égard, je ne veux pas critiquer le ministre, car j'admets son point de vue.

Personnellement, la manière dont l'honorable représentant a introduit son sujet m'a beaucoup impressionné. Il m'a fortement rappelé son beau-père—mon professeur à l'école secondaire de St. James, dans le Manitoba. Je dirais que son introduction ferait fort honneur à mon ancien maître. Plutôt que de m'en prendre à l'honorable représentant, je vais commenter quelques-uns de ses arguments. Je crois qu'il est dans la bonne voie s'il est partisan des réformes—comme ce parti et ce gouvernement. Il nous faut d'abord bien comprendre nos postulats; nous appuyons tous nos idées sur certains postulats. Le ministre a fait une déclaration significative en s'étonnant de taux d'intérêt si élevés à une époque d'argent facile comme la nôtre; car il est écrit que, lorsque l'argent est facile, les taux d'intérêt sont bas.

Il importe au plus haut point de comprendre qu'un postulat peut changer, car on est alors libre de se comporter à l'avenant. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont élevés alors même que l'argent est abondant et j'ose affirmer que même une hausse des taux d'intérêt sur les hypothèques ne permettrait pas d'atteindre le résultat souhaité. Le ministre nous a dit plus ou moins que l'inflation ou le risque d'inflation inquiète les épargnants quant à la valeur réelle des obligations à long terme et les incite à réclamer des bénéfices plus considérables en guise de compensation. C'est vrai, bien sûr. Mais je doute que des bénéfices plus élevés puissent résoudre le problème. Mon honorable ami a aussi signalé que, pour cette raison, la liquidité était recherchée. C'est également vrai. Les gens ne veulent pas placer leur argent pour 25 ans s'ils sont fermement convaincus que le processus inflationniste va contrebalancer leurs bénéfices. J'ai été très étonné lorsque, selon ce concept, le taux d'intérêt sur les hypothèques, fixé aux termes de la loi nationale sur l'habitation, a été porté à 8¼ p. 100 en vue de déjouer les épargnants qui refusent de faire des placements à long terme.

J'entends mentionner quelques autres postulats, et j'aimerais que le ministre les étudie avec moi. Il est maintenant évident que l'on a eu tort de supposer que l'argent facile s'accompagne de faibles taux d'intérêt. Cela me

pousse à me demander combien d'autres postulats pourraient se révéler également trompeurs. Voici la réponse du ministre: Si, collectivement et individuellement, le salariat et le patronat ne font pas preuve de discipline quant aux augmentations de salaires et de prix, on ne saura échapper à une période de refroidissement. On présume ici que si nous ne faisons pas preuve de discipline, les impôts seront majorés pour résoudre le problème de l'inflation.

Cela se fonde sur le postulat suivant: plus les impôts sont élevés, plus le salaire net est négligeable et moins on a le désir de dépenser de l'argent, parce qu'il y en a moins à dépenser. Toutefois, qu'en pense le ministre? Le travailleur tient-il compte de son revenu annuel total ou simplement du montant de son salaire net? Je dirais qu'il ne se préoccupe pas réellement de son revenu ou de son salaire annuel, ni de ce qui en est déduit pour l'impôt. Ce qu'il veut, c'est un salaire net suffisant pour acheter les produits dont lui-même et ses semblables ont créé la demande.

**L'hon. M. Sharp:** Pourrais-je poser une question au député? Se dit-il d'accord avec moi que la collaboration volontaire est préférable pour mettre un frein aux augmentations de prix et de salaires?

**M. Otto:** Je parlerai plus tard de la discipline volontaire. J'affirme que le vrai problème, c'est celui du salaire net et non pas du salaire horaire ou hebdomadaire. Si le salarié n'obtient pas assez, il demandera davantage.

Cela fait naître une autre question. Obtiendra-t-il davantage? A l'époque où ces manuels furent rédigés, il y avait loin entre la demande et le désir. On pouvait désirer un nouveau téléviseur ou une voiture nouvelle, mais sans argent, adieu les beaux rêves. La demande dépendait complètement et directement du pouvoir d'achat. Le ministre ne niera pas, sans doute, qu'aujourd'hui désir et demande concordent presque, car les producteurs de marchandises les ont si bien rapprochés que vouloir un produit, c'est créer la demande—voilà l'unique raison de la publicité commerciale. Si la demande est assez forte, on a recours à d'autres moyens pour relever le pouvoir d'achat. Et c'est là, évidemment, que les problèmes surgissent.

Le ministre vient de demander si l'on peut compter sur des restrictions volontaires. Je serai un peu plus pragmatique. Les travailleurs syndiqués—nous parlons d'eux surtout—ne tiennent pas compte des considérations à longue échéance. Ils n'ont plus les mêmes intérêts que jadis dans une industrie ou une usine données. Leur mobilité s'accentue.

[M. Otto.]

• (3.50 p.m.)

Voici un exemple. Il y a cinq ou six ans, M. Reuther, des Travailleurs unis de l'automobile, a réfléchi sur le problème des loisirs. Il a décidé d'adopter une politique d'éducation culturelle, de perfectionnement culturel, pour les membres de son syndicat en prévision du jour où ils auraient plus de loisirs. Il s'agissait d'un programme d'envergure, que les journaux et la télévision n'ont pas manquer de commenter. Il allait dépenser 20 millions de dollars appartenant au syndicat pour la construction de centres culturels où les membres pourraient se meubler l'esprit et être prêts à bien utiliser leur surcroît de loisirs prévu.

Mais ce rêve fut de très courte durée. On s'empressa de le dissiper et, depuis, M. Reuther s'est abstenu d'en parler. C'est que les travailleurs s'intéressent aux gains à court terme. Les syndiqués veulent plus d'argent, un plus grand pouvoir d'achat. Si l'on examine les négociations ouvrières depuis trois ou quatre ans, on constate que l'accent a été remis sur les intérêts pécuniaires. Les travailleurs affirment: «Peu nous importent les avantages sociaux, nous voulons plus d'argent.»

A tout le moins, l'appel lancé par le ministre aux travailleurs syndiqués en faveur de la modération et de visées à longue échéance, sera reçu avec circonspection. Mais cela n'exonère pas le patronat. De plus en plus les divers échelons du patronat considèrent les avantages sociaux. Ils ne se préoccupent pas des traitements. Ils s'intéressent aux cercles, aux clubs de golf, aux diners' clubs, aux voyages, aux divertissements, etc. Le traitement n'est pas la question primordiale.

En outre, nous présumons que des pressions s'exercent de toutes parts pour le règlement des arrêts de travail. Ces arrêts influent énormément sur la production, et le député de Northumberland (M. Hees) en a parlé. Nous imaginons que lors d'un arrêt de travail, les deux parties veulent y mettre fin. Nous supposons que les syndicats n'aiment pas verser les indemnités de grève et que les sociétés veulent recommencer à faire de l'argent. Cela n'est qu'une hypothèse. Nous savons que les syndicats se sont très bien adaptés aux circonstances et, aujourd'hui les usines Ford en sont l'illustration.

Les ouvriers de Ford sont en grève et l'Automotive Workers' Union consent à dépenser 20 millions de dollars pour les appuyer. Aujourd'hui s'il se déclenche une grève dans une usine, comme la grève récente des travailleurs de l'acier à Toronto, ceux-ci peuvent partir et travailler ailleurs, qu'il s'a-

gisse d'un atelier syndiqué ou non. Il leur suffit d'obtenir un certificat d'autorisation, en échange toutefois d'une ristourne de 50c à leur syndicat par heure de travail. Le syndicat ne se sent donc plus aussi contraint de régler le différend.

Et le patronat dans une situation de ce genre? Le registraire général (l'honorable M. Turner) a écrit récemment un article dans lequel il signalait que la propriété des actions dans les grandes sociétés fluctue beaucoup. Les actionnaires vendent souvent dans les six mois. Les actions servent à spéculer. La nouvelle classe d'agents de direction ne s'intéresse pas beaucoup à l'état des bénéfices.

Je m'entretenais, il y a quelque temps, avec un groupe de directeurs, et l'un d'eux alléguait qu'un arrêt de travail était en réalité une question de stocks. La direction s'efforce de produire de manière à maintenir ses stocks à un niveau permettant de neutraliser les effets d'une grève et, bien entendu, le syndicat s'efforce de faire le contraire. «D'ailleurs» continuait ce monsieur, «en réalité tout cela n'a pas beaucoup d'importance, car si notre usine produisait 12 mois par année, il nous faudrait engager un nouveau directeur des ventes puisque le titulaire actuel ne peut vendre la production de 12 mois. Il est plus simple pour lui de n'avoir qu'une production de neuf ou dix mois.»

De manière indirecte, la direction ne tient pas tellement à augmenter sa production car cela accroîtrait d'autant ses problèmes de distribution. Nous nous appuyons sur un faux postulat. Nous présumons que la direction et le syndicat cherchent à négocier un règlement immédiat. Les faits prouvent qu'il n'en est pas ainsi. Directement ou indirectement, les choses en sont arrivées là, et nous devons examiner ce qu'il y a lieu de faire pour remédier à la situation.

Il faut tenir compte, à propos de la pénurie de fonds, de ce que j'appelerais la psychologie des affaires et des finances. Le ministre des Finances (M. Sharp) a très justement déclaré que les hommes d'affaires et les financiers doivent faire un choix. J'irai plus loin et je lui demanderai de creuser davantage le problème pour découvrir si l'activité ministérielle ne peut pas triompher d'une certaine psychologie de l'industrie ou des finances.

Si j'estime, en ma qualité d'investisseur, que l'inflation va augmenter de 5 p. 100, il est naturel que je veuille investir pour une courte période. Si j'investis pour 25 ans, j'exigerai un intérêt de 75 p. 100 pour couvrir la montée de l'inflation. Pour la combattre, le gouvernement actuel va m'inciter à prêter en m'autorisant à demander un taux d'intérêt plus élevé. Mais je ferai alors concurrence au gouvernement. C'est comme une enchère au rabais.

Confiants, les hommes d'affaires étendront leur activité, même s'ils doivent emprunter au taux de 20 p. 100. Le ministre et son ministère essaieront peut-être de freiner cette tendance, mais qui l'emportera du gouvernement ou de l'entreprise? Cela mérite examen.

Il a été question d'établir des principes directeurs à l'échelle nationale pour le secteur des affaires, l'industrie et le salariat. Des principes directeurs, c'est très bien, mais une phrase m'a toujours frappé; seuls comptent les bénéfices gagnés—les autres ne profitent pas.

Le gouvernement peut dire à une industrie de bien se comporter. Mais si elle se comporte comme il faut dans l'intérêt du Canada, j'estime alors que ses dirigeants ne sont pas à leur place, car, au fond, les affaires doivent rapporter. Aujourd'hui, les capitaux sont internationaux. Ils traversent les frontières et passent d'un pays à l'autre rapidement. Si le climat est défavorable quelque part, ils iront ailleurs. On tâchera de les employer au mieux dans le pays où ils sont placés, mais leur but premier est de réaliser des bénéfices. Une certaine friction est inévitable. Deux partis s'offrent aux hommes d'affaires: «Serons-nous de bons citoyens canadiens ou devrions-nous placer notre argent au Tanganyika ou ailleurs où il nous rapportera davantage?»

Il y a une autre hypothèse souvent mentionnée par le ministre et par le député de Northumberland: d'après celle-ci, l'épargne serait la clef de l'expansion industrielle et commerciale. Je demande au ministre si les gens emploient vraiment leurs économies, au sens où nous l'entendons, pour les placer dans des actions ordinaires, ou bien les emploient-ils pour acheter des assurances, des obligations et des hypothèques immobilières? Pourrait-il déterminer si ce ne sont pas plutôt les dividendes et les profits qui retournent à l'expansion industrielle. S'il en est ainsi, peu importe que le Canada manque d'épargnes si nous trouvons le moyen de reprendre les dividendes qui pourraient sortir du pays pour les réinvestir chez nous. A mon avis, les dividendes sont plus susceptibles que les épargnes d'être réinvestis pour augmenter le capital.

• (4.00 p.m.)

J'aimerais faire quelques suggestions au ministre. Je les adresse non seulement au ministre des Finances mais aussi, bien entendu, à tous ses collègues, car toutes ces choses sont étroitement liées. Voici la pre-

mière, par ordre d'importance: il nous faut reconnaître que nous ne pouvons permettre que les salaires, et les avantages sociaux montent plus que le produit national brut. Si celui-ci croît de 10 p. 100, nous pouvons dépenser 10 p. 100, et cela seulement, en salaires, en assistance publique ou autre. Si nous dépensons plus que la hausse du produit national brut, le gouvernement fera faillite tôt ou tard.

Une nation ne peut dépenser plus qu'elle ne gagne. Si notre production s'accroît de 10 p. 100, nous pouvons consommer seulement 10 p. 100 de biens en plus. Le gouvernement doit donc trouver, sans retard, une façon de régler les différents ouvriers en matière de salaire et de contrats de travail sans arrêts de travail. Cela n'est pas nouveau. Nous avons, depuis cent ans, toujours eu recours aux mêmes formules pour régler les différends sur les salaires.

Nous pouvons certes inciter la direction à mettre fin à une grève, même en allant jusqu'à lui dire que, tant que durera la grève, chaque dollar gagné par la compagnie fera l'objet d'une saisie-arrêt afin qu'au moins la compagnie ne perde ni ne gagne mais que la production continue et que le gouvernement en recueille le bénéfice. Nous devrons peut-être dire aux ouvriers que, tant que la grève durera, leurs cotisations syndicales iront au gouvernement. Le temps est certainement venu où nous pouvons résoudre ce problème en instaurant une procédure de négociation des conflits ouvriers sans qu'il soit, pour autant, nécessaire d'arrêter le travail, car c'est l'arrêt du travail qui provoque les difficultés. Il importe peu, vraiment, que notre technologie moderne nous permette d'accroître notre production de 10 p. 100 si nous perdons 10 p. 100 à la suite de l'interruption du travail. Le gain est annulé par la perte. Il y a plusieurs manières de traiter la question, mais nous devons certainement trouver le moyen de la régler.

Il y a ensuite le crédit à la consommation. Là, il faut trouver moyen d'exercer un certain contrôle Le ministre pourrait dire que nous réduirons les salaires par l'impôt afin d'empêcher automatiquement les gens d'acheter les produits qu'ils désirent. Mais nous avons une immense industrie qui est celle de l'usure. Elle n'est pas née d'hier. Elle dira: «Mais non, achetez maintenant, vous paierez plus tard. Nous anticipons sur vos gains futurs.» Donc, peu importe ce que dit le ministre ou le gouvernement, pourvu que le commerce du crédit à la consommation ait foi en l'économie ou croit pouvoir recouvrer une certaine somme. Comme son intérêt s'élève à

[M. Otto.]

18 p. 100, il y a une marge pour les mauvaises dettes. Il offrira aux gens le pouvoir d'achat. Il faut trouver moyen de contrôler cette source d'argent comme on contrôle actuellement les banques, soit par la Banque du Canada soit par l'entremise d'un autre organisme officiel. Toute entreprise ou agence qui joue avec l'argent ou en crée doit être assujettie au contrôle du gouvernement, si l'on veut que le gouvernement contrôle l'économie.

Quant à la fiscalité, je dirai que j'ai étudié le mémoire de la Commission Carter. Je crois que le ministre finira par conclure que toutes les recommandations de la Commission devraient être adoptées. Je déteste devoir le dire, car cela va à l'encontre de mon opinion de l'élite dirigeante, mais M. Carter est, à mon sens, le gros bonnet de cette élite. J'en viens parfois à penser que c'est dommage que le seul à présenter un plan aussi nécessaire que radical soit le chef de file de l'élite réactionnaire. Je crois que si le rapport Carter était adopté, nous pourrions compter sur une production accrue et une grande prospérité pour nos organismes financiers. Nous aurions le pouvoir fiscal nécessaire pour nous occuper d'une industrie après l'autre, selon les directives de la politique gouvernementale. Il faut renouveler les arrangements relatifs à nos exportations et nos importations. J'ai déposé un bill à ce sujet qui, s'il est adopté, permettra d'équilibrer notre bilan importations-exportations non par l'argent, mais par la productivité.

Une autre idée qu'il faudrait au moins explorer, c'est l'escalade du rendement des obligations et peut-être des hypothèques. Tant que les portefeuillistes ne voudront pas faire de placements à long terme par crainte de l'inflation, ils voudront aussi indirectement, introduire l'inflation pour se justifier. Nous pourrions dire au portefeuilliste canadien que s'il place aujourd'hui $100 dans une obligation du gouvernement, nous lui rembourserons dans dix ans $100 corrigé selon l'indice du coût de la vie. Le gouvernement aurait ainsi au moins un certain contrôle sur les entrées et les sorties de fonds. Pour le moment, toutefois, tant que le portefeuilliste, important ou non, croira que nous nous acheminons vers l'inflation, il ne fera pas de placements et n'achètera pas de valeurs à long terme.

Cela n'est pas nouveau. Une société de l'Est collabore présentement avec une compagnie des États-Unis pour mettre au point l'idée de polices d'assurance avec dispositions d'échelle mobile. Nous ne connaissons pas encore le résultat, mais j'imagine que la tâche sera me-

née à bonne fin. Rien n'empêche le gouvernement de prendre l'initiative d'une enquête pour déterminer le résultat d'une telle politique.

Il faudra réorganiser toute la structure du gouvernement en ce qui a trait à l'assurance et au bien-être. Prenons l'assurance-chômage. S'agit-il d'assurance ou de sécurité sociale? Les prestations sont-elles payables simplement à ceux qui perdent leur emploi ou le sont-elles à cause de certaines autres circonstances? La politique y joue-t-elle un rôle? Bien entendu. Les gens considèrent-ils l'assurance-chômage comme une forme d'épargne? Autrement dit, quand ils n'ont jamais eu la mauvaise fortune d'être congédiés et sont au seuil de la retraite, se disent-ils: C'est mon argent, je le veux? Tant qu'ils verront les choses ainsi, on ne peut parler d'assurance; c'est plutôt de prestations qu'il s'agit.

On pourrait réorganiser nombre d'autres domaines qui relèvent du gouvernement et leur trouver la place qui leur convient. Quand nous aurons établi ce qu'est l'assurance et le bien-être social, nous saurons où nous en sommes. Si l'assurance, c'est l'assurance nationale sur l'habitation, l'assurance-chômage ou l'assurance-hospitalisation, y compris la pension de vieillesse, il faut le dire afin qu'on sache combien allouer d'argent à d'autres mesures de bien-être social.

Il y a aussi la question de la Société canadienne de développement, mais je crois en avoir montré la nécessité. J'ai d'ailleurs présenté une mesure à ce sujet. C'est le degré de courage du ministre—et le nôtre, comme membres du gouvernement—qui rendra tout cela facile ou malaisé. Je consultais un volume qui remonte au début du XV[e] siècle, de la plume d'un certain Machiavel dont on a beaucoup médit au cours des siècles écoulés. Il donnait des directives à Laurent le Magnifique quant à la manière d'appliquer ses politiques. J'ai constaté avec intérêt qu'à cette époque il l'avertissait de la difficulté de faire adopter des idées nouvelles.

> Et il faut se rappeler que nul ne connaît d'initiative plus difficile, d'entreprise plus périlleuse ou de réussite plus incertaine que ceux qui frayent la voie à un nouvel ordre de choses.
>
> Parce que l'innovateur a pour ennemis tous ceux qui ont bien réussi sous l'ancien régime, et pour tièdes défenseurs ceux qui pourraient bien réussir sous le nouveau. Cette froideur provient en partie de la crainte des adversaires qui ont les lois de leur côté, et en partie du scepticisme des hommes qui ne croient pas facilement aux choses nouvelles jusqu'à ce qu'ils en aient eu une longue pratique.

● (4.10 p.m.)

Le même principe s'applique aux mesures déposées à la Chambre à titre de réforme du Règlement et de la procédure parlementaires. Je me permets de rappeler au ministre que toute réforme doit reposer sur des idées nouvelles. La chose sera difficile, car le ministère s'y opposera, en partisan convaincu de l'excellence des vieilles méthodes. Cela est encore plus vrai lorsqu'on voit, noir sur blanc, dans n'importe quel manuel de science économique, qu'une lourde masse monétaire entraîne une baisse des taux d'intérêt.

L'honorable député de Northumberland, s'inspirant du même manuel, a déclaré que trop d'argent en circulation et trop peu de biens créent l'inflation. Je me permets de lui rappeler que, s'il examine la situation au cours des sept dernières années, il constatera que l'inflation a sévi en période d'argent serré comme d'argent facile; pourtant nous avons toujours eu des biens en grande quantité.

Avant de lancer une idée nouvelle, il faut remonter à la source de son utilité. Je ferai remarquer au ministre qu'il devrait examiner tous les postulats sur lesquels repose la politique de son ministère. S'ils sont toujours valables, tant mieux; mais s'ils lui semblent déroger aux normes actuelles, il lui faut alors élaborer une optique nouvelle et d'autres règles, et non pas recourir au manuel.

[*Français*]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques aujourd'hui relativement à certaines déclarations qui ont été faites à certains événements qui se sont produits et à l'atmosphère qui existe présentement au Québec.

Je voudrais commencer par commenter une phrase que prononçait hier le député de Villeneuve (M. Caouette). Comme en fait foi la page 2967 de la version française des *Débats*, colonne de droite, il disait:

> Je sais une chose. Notre Confédération a été fondée en 1867. Je suis convaincu que, depuis, les Canadiens de toutes les origines admettent le droit du bilinguisme dans notre pays, c'est-à-dire du français et de l'anglais. C'est ce que les gens veulent.

Or, monsieur l'Orateur, le député de Villeneuve reconnaît que les citoyens veulent le bilinguisme et qu'ils reconnaissent les droits du bilinguisme. Mais là où je suis surpris, c'est quand le député de Villeneuve ajoute que depuis la Confédération, les Canadiens de toutes les origines admettent le droit du bilinguisme dans notre pays.

Or, quels sont les faits, que s'est-il produit exactement? La Confédération a été votée en 1867. A peine quatre ans plus tard, dès 1871, une loi du Nouveau-Brunswick supprime les écoles catholiques et y bannit le français comme langue officielle au Nouveau-Brunswick.

Dix ans plus tard, en 1877, une loi de l'Île du Prince-Édouard interdit le français dans les écoles de la province. Cela augurait bien les cent ans de la Confédération. A peine dix ans plus tard, 1877, une loi de l'Île du Prince-Édouard interdit—une défense—le français dans les écoles de la province.

Treize ans plus tard, en 1890, malgré l'article 23 de l'Acte du Manitoba, dans l'Ouest, cette province abolit les écoles séparées et elle interdit l'usage officiel de la langue française. Autre interdiction dans une autre province, le Manitoba, en 1890.

En 1905, Laurier sacrifie les droits des minorités françaises de la Saskatchewan et de l'Alberta en vertu de l'article 17 de l'Acte de la Saskatchewan et de l'article 17 de l'Acte de l'Alberta, 1905. Cela allait bien pour les droits du français dans la Confédération.

En 1912, maintenant, le Keewatin supprime les écoles confessionnelles et interdit le français. Cela allait bien pour le bilinguisme dans nos cent ans de Confédération.

En 1912 également, l'Ontario, par le Règlement 17, commence la guerre à la langue française. On est rendu qu'on parle de guerre à la langue française en Ontario.

En 1916, le Manitoba supprime la langue française dans toutes les écoles primaires. Cela allait bien, cent ans de Confédération! C'est pourquoi nous avons probablement raison de parler de cent ans d'injustice.

En 1930, le premier ministre Anderson bannit le français de la Saskatchewan.

Et, voilà, toutes les provinces y ont passé. On interdisait le français par des lois, on bannissait le français, on le supprimait des écoles primaires dans les provinces de l'Ouest, dans l'Ontario et dans les Maritimes.

Le député de Villeneuve disait hier: Ce n'est pas la faute de la Confédération, ce n'est pas la faute d'Ottawa. Eh bien, monsieur l'Orateur, il y a dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dans la constitution canadienne, une loi qui permet à Ottawa, et qui a toujours permis au gouvernement fédéral, de réagir dans les cas que je viens de mentionner, lorsque l'usage du français est banni d'une province.

Le paragraphe 3 de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui fondait la Confédération canadienne, cette fameuse confédération, dit ceci:

> Si, dans quelque province, un système d'écoles séparées ou dissidentes existe, en vertu de la loi, lors de l'Union, ou est dans la suite établi par la législature de la province, un appel au Gouverneur général en conseil est recevable contre tout acte ou toute décision d'une autorité provinciale influant sur un droit ou privilège de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de la Reine en matière d'enseignement.

[M. Grégoire.]

C'était pourtant bien simple. Et le paragraphe 4 du même article 93 dit ceci:

> Si telle loi provinciale que le Gouverneur général en conseil estime requise, à l'occasion, pour l'exécution voulue des dispositions du présent article, n'est pas édictée, ou si une décision rendue par le Gouverneur général en conseil sur un appel prévu par le présent article n'est pas dûment exécutée par l'autorité provinciale compétente à cet égard, alors, dans chaque cas de cette nature et dans la seule mesure exigée par les circonstances de l'espèce, le Parlement du Canada peut édicter des lois réparatrices pour l'exécution voulue des dispositions du présent article et de toute décision du Gouverneur général en conseil aux termes de cet article.(52)

• (4.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, dans toutes les provinces, on a adopté des lois pour bannir et interdire l'usage du français, et jamais, jamais, au grand jamais, le gouvernement d'Ottawa ne s'est servi des dispositions des paragraphes 3 ou 4 de l'article 93 pour adopter des mesures réparatrices à l'égard des minorités brimées dans l'Ouest, dans l'Ontario et dans les Maritimes. Jamais le gouvernement fédéral n'a cru bon ou n'a voulu essayer de réparer les torts causés aux minorités françaises des autres provinces, alors qu'il en avait pleinement le droit, en vertu des paragraphes 3 ou 4 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Eh bien, n'est-ce pas la faute de la Confédération, du gouvernement fédéral d'Ottawa si nos minorités ont été brimées comme elles l'ont été dans les autres provinces? Je dis oui, monsieur l'Orateur. Je dis que c'est la faute d'Ottawa, du gouvernement fédéral, qui n'a pas adopté les mesures réparatrices indiquées à l'article 93.

**M. Allard:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Grégoire:** Certainement.

**M. Allard:** Au sujet de l'article 93 de la Constitution de 1867, et relativement aux lois réparatrices que le gouvernement fédéral peut adopter pour corriger des injustices, je voudrais faire remarquer à l'honorable député, sur le plan constitutionnel, que l'article 93 ne se reporte qu'à l'aspect religieux et non à l'aspect linguistique. Alors, n'est-il pas d'avis que dans bien des réformes constitutionnelles canadiennes, l'article 93 devrait également être étendu à l'aspect linguistique?

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, à première vue, cela peut sembler s'appliquer à l'aspect religieux plutôt que linguistique, mais à en juger par les façons détournées qu'on a prises pour interdire le français et en supprimer l'usage, c'était simplement se servir de la religion pour le supprimer, et l'effet est

exactement le même. Au fait, je crois que les provinces qui voulaient interdire le français dans l'Ouest ont atteint exactement le même but que si cela avait été mentionné dans la loi. Elles l'ont fait d'une façon détournée, mais elles ont atteint exactement le même objectif.

D'ailleurs, le paragraphe 3 parle des écoles séparées ou dissidentes. A ce moment-là, il n'est pas nécessairement question de religion, mais il est autant question de langue que de religion. L'expression employée est d'ailleurs la suivante:

...un système d'écoles séparées ou dissidentes.

Quels ont été les résultats, monsieur l'Orateur, de toutes ces lois discriminatoires qui ont été adoptées dans toutes les provinces, a l'exception du Québec qui, lui, a respecté ses minorités et n'a jamais adopté de telles lois? Quelles ont été les conséquences? Eh bien, monsieur l'Orateur, entre les années 1900 et 1961, date du dernier recensement au Canada, 514,312 Canadiens d'origine française ont cessé de parler le français. Cela a été ni plus ni moins qu'un génocide racial et linguistique. Ces Canadiens d'expression française ont adopté l'anglais comme langue maternelle, et 34.4 p. 100 des Canadiens français des autres provinces sont devenus des citoyens de langue anglaise et ont abandonné leur langue, en vertu, justement, de ces lois discriminatoires qui ont été adoptées dans les neuf autres provinces du Canada, alors que ces mêmes lois n'ont pas été votées au Québec.

Si l'on prend Terre-Neuve, par exemple, il ne restait, en 1961, que 3,150 citoyens dont le français était la langue maternelle; par ailleurs, 14,021 citoyens, dont la langue française était la langue maternelle, ont cessé de parler leur langue et ont adopté la langue anglaise comme langue maternelle. Ceci constitue une perte de 81.65 p. 100 dans Terre-Neuve.

En Colombie-Britannique, 26,179 ont déclaré le français comme leur langue maternelle et 40,791 ont abandonné le français pour adopter l'anglais comme langue maternelle, soit une perte de 60.9 p. 100.

En Nouvelle-Écosse, 48,315 citoyens ont abandonné la langue française et ont adopté la langue anglaise comme langue maternelle: perte de 54.9 p. 100.

L'Île du Prince-Édouard: 9,460 ont abandonné le français pour adopter l'anglais comme langue maternelle. Il ne reste plus que 7,958 citoyens de l'Île du Prince-Édouard dont la langue maternelle est le français.

En Alberta, une perte de 41,043 citoyens; en Saskatchewan, une perte de 23,661; en Ontario, 222,639 citoyens canadiens, dont le français était la langue maternelle, ont abandonné leur langue maternelle pour adopter l'usage exclusif de la langue anglaise, et ce justement à cause de ces lois qui ont été adoptées.

Au Manitoba, 23,037 ont abandonné leur langue maternelle et, au Nouveau-Brunswick, 21,597.

Voilà quel a été le résultat inévitable des différentes lois que je mentionnais tout à l'heure et qui ont été adoptées depuis la Confédération contre l'usage de la langue française et pour l'interdiction du français comme langue dans les autres provinces.

Et c'est pourquoi je crois que l'honorable député de Villeneuve devrait reviser un peu sa pensée lorsqu'il dit:

Je suis convaincu que, depuis, les Canadiens de toutes les origines admettent le droit du bilinguisme dans notre pays, c'est-à-dire du français et de l'anglais.

Cela n'a été accepté qu'à une place, au Québec, mais refusé dans les neuf autres provinces par des lois, des législations discriminatoires qui ont constitué un véritable génocide linguistique et racial.

Monsieur l'Orateur, je relisais aujourd'hui le discours du député de Villeneuve, et je crois qu'en définitive son argumentation reposait sur deux points, deux arguments bien précis. Le premier était le suivant: c'est qu'il ne trouvait pas que la situation qui existe actuellement au Québec ou au Canada était la faute de la Confédération ou d'Ottawa.

Eh bien, je crois que dans le domaine linguistique, c'est inévitablement la faute d'Ottawa qui n'a pas pris les mesures réparatrices et les dispositions nécessaires qui s'imposaient.

Encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur, en 1967, on se fait dire par le ministère des Transports, ici, à Ottawa, qu'on ne veut rien faire pour faciliter la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent pour ne pas nuire à Halifax. Et encore hier, à Toronto, le maire de Toronto déclarait qu'il ne voulait pas que l'Exposition universelle de Montréal soit maintenue en permanence pour ne pas nuire à Toronto. On défend toujours de faire telle chose ou telle chose dans le Québec pour ne pas nuire à Halifax, pour ne pas nuire à Toronto, pour ne pas nuire ailleurs, comme si l'on ne pouvait pas laisser les québécois se développer par eux-mêmes, lorsqu'ils ont les richesses naturelles, lorsqu'ils en ont les possibilités.

Le Saint-Laurent est dans le Québec, on ne voudrait pas que les québécois puissent l'utiliser en hiver pour ne pas nuire à Halifax.

L'Expo '67 est construite, est installée, existe à Montréal; on voudrait tout démolir cela pour ne pas nuire à Toronto.

Est-ce cela l'unité nationale dont vous parlez? Détruire et défaire pour empêcher de développer le Québec pour ne pas nuire à

l'extérieur? Eh bien, je dis que lorsque ces choses ne se font pas dans le Québec, c'est la faute d'Ottawa et c'est la faute de la Confédération qui préfère satisfaire Toronto ou Halifax plutôt que de permettre au Québec de se développer.

Et c'est depuis cent ans que cette situation existe au Canada, et c'est pourquoi je dis que dans le Québec, après avoir énuméré les lois et les faits comme je viens de le faire, nous avons bien raison de crier: Cent ans d'injustice!

• (4.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, un autre point que soulève l'honorable député de Villeneuve et qu'il a soulevé en fin de semaine à Québec—je crois que, à ce sujet, il a bien raison et je l'approuve—est celui-ci: Il n'y a pas d'indépendance politique sans indépendance économique. Mais il faut continuer la phrase et ajouter: Il n'y a pas non plus d'indépendance économique sans indépendance politique, et si le Québec veut obtenir son indépendance économique, il aura également besoin de son indépendance politique. S'il veut son indépendance politique, il devra également travailler pour son indépendance économique.

Monsieur l'Orateur, j'ai relevé ici quelques chiffres. Des fois, on parle des aspirations propres du Québec, de ses désirs de se développer dans certains domaines. Eh bien, j'ai en main des chiffres qui montrent que l'ensemble de cette Confédération n'a pas toujours œuvré ou agi dans le sens des aspirations, des désirs ou des souhaits du Québec, loin de là!

Prenons, par exemple, la dette nationale du Canada, que je divise en 4 étapes. Je vais d'abord les énumérer, et je les expliquerai ensuite.

Premièrement, 1840, lors de l'Acte d'Union; deuxièmement, la guerre de l'Angleterre en Afrique du Sud; troisièmement, la guerre de 1914-1918 et, quatrièmement, la guerre de 1939-1945.

Notre dette est constituée par ces quatre étapes-là, mais il y a également la guerre de Corée.

En 1840, on passe un Acte d'Union en vertu duquel on unit le Haut-Canada et le Bas-Canada, alors qu'il y a à peu près 40 p. 100 plus de population dans le Bas-Canada, c'est-à-dire dans le Québec, que dans ce qui est aujourd'hui l'Ontario. Ottawa décide, à ce moment-là, d'accaparer les dettes des deux provinces, des deux groupes. La dette de l'Ontario, où la population est plus faible, est à peu près douze fois plus élevée que celle du Québec, mais on met tout cela dans un paquet et l'on dit: Ce sont les autres qui se sont endettés—vous autres, moins—mais vous allez payer la part des dettes de l'Ontario en adoptant l'Acte d'Union.

Lorsque la Confédération entre en vigueur, on accapare les dettes de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, on met tout cela ensemble, on en fait un ensemble, et le Québec est obligé de prendre sa part, ce qui fait qu'Ottawa commence, en 1867, avec $93,046,502 de dettes, et Québec est obligé d'accepter sa part, même si cela vient des trois autres provinces. A ce moment-là, la dette se maintient à un niveau plutôt stable, jusqu'en 1913, c'est-à-dire pendant une période de 46 ans. Puis, la dette passe de 93 millions à 438 millions, en 1913. En 1914, la guerre est déclarée, et lorsqu'elle est terminée, en 1920, la dette s'est multipliée par huit, et elle atteint maintenant la somme de 3,041 millions. Puis, pendant 19 ans, la dette reste encore stable, elle n'augmente pratiquement pas; elle passe de 3,041 millions à 3,710 millions. Et pourtant, le Canada traverse une période de crise économique, une période de chômage, une période de secours direct, une période de misère. Malgré tout, la dette n'a pas augmenté. Elle s'est multipliée par huit en six ans, pendant la première Grande Guerre, mais pendant les 19 années entre les deux guerres, dont 7 années de crise, elle n'augmente pratiquement pas.

Mais voilà que de 1939 à 1945, une autre période de guerre, la dette augmente encore de façon considérable; multipliée par six, elle passe de 3,700 millions à 18,959 millions. Période de guerre! De cette dette-là, plusieurs milliards ont été donnés, non pas prêtés, à l'Angleterre. J'ai souvent entendu l'honorable député de Villeneuve dire: 7 milliards donnés pendant la guerre à l'Angleterre. Et notre dette passe donc de 3,710 millions à 18,959 millions.

Et, depuis la guerre, autre période de paix, 20 ans, 22 ans se sont écoulés, et la dette est restée pratiquement stable, puisqu'elle est passée de 18 milliards 959 millions,—comme en fait foi l'Annuaire statistique de 1948-1949,—à 19 milliards 940 millions, soit moins d'un milliard en 22 ans,—et je prends ces chiffres de 19 milliards 940 millions dans le dernier discours du budget du ministre des Finances (M. Sharp), comme en fait foi le compte rendu officiel du 1er juin 1967, à la page 195.

Eh bien, monsieur l'Orateur, notre dette est donc constituée premièrement de ce que nous avons accaparé des dettes des autres provinces lors de la Confédération de 1867, et après s'ajoutent tout simplement les dépenses faites au cours de quatre guerres: guerre d'Angleterre en Afrique du Sud, guerre de 1914-1918, guerre de 1939-1945, guerre de Corée.

Et, aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous avons donc une dette de 19 milliards 940

millions sur laquelle nous payons, en intérêt seulement, cette année, la somme d'un milliard 274 millions. Nous payons, nous du Québec, 30 p. 100 de cela. En 1942, lors du fameux référendum sur la conscription, le Québec a voté «non» dans une proportion de 90 p. 100. Et lorsque Camillien Houde, alors maire de Montréal, s'est opposé, on l'a jeté en prison sans procès, sans enquête, rien. Et s'il survient une autre guerre, que nous, du Québec, nous l'acceptions ou non, nous n'aurions rien à dire.

Même si le député de Villeneuve revient en Chambre avec 50 députés du Québec, détient la balance du pouvoir, si l'on est entraîné dans la guerre du Vietnam, son pouvoir ne comptera pas, puisqu'il y aura les 190 députés des neuf autres provinces qui s'aligneront encore derrière l'Angleterre et les États-Unis, ce qui ajoutera à la dette, même si c'est à l'encontre des désirs et des aspirations du Québec.

Et si le député de Villeneuve proteste trop, à ce moment-là, on fera avec lui comme on a fait avec Camillien Houde, on le jettera sans procès, derrière les barreaux! Et la balance du pouvoir disparaîtra nettement en face de la majorité des 190 députés des neuf autres provinces.

Et, la dette qu'on accuse aujourd'hui, nous ne l'avons jamais voulue, nous n'avons jamais voulu participer à cela, mais nous payons nos 30 p. 100 des intérêts qui s'élèvent cette année à la somme d'un milliard 274 millions, selon les chiffres cités dans le budget cette année. Un milliard 274 millions! Et 30 p. 100 de ce montant sont payés chaque année, par les québécois sur une dette qu'ils n'ont jamais voulue, qui ne leur a jamais profité et qui ne leur a jamais rien donné.

Maintenant, que souhaitent les québécois dans le domaine de la course aux armements ou de la défense? Nous sommes des gens pacifiques qui voulons résoudre les problèmes du monde, non pas par des bombes ou des canons, mais en donnant à manger à ceux qui ont faim. Ce serait cela notre désir de collaborer aux activités internationales.

Mais, parce que nous sommes en minorité, on nous impose, sans que nous puissions dire quoi que ce soit, un budget colossal chaque année pour la défense nationale: Production de défense, 38 millions; ministère de la Défense nationale, un milliard 688 millions, pour un total d'un milliard 726 millions.

Seulement cette année, on achètera pour 26 millions de dollars de bombes. Que fera le Canada avec ces bombes-là? Sur la tête de qui veut-on jeter ces 26 millions de dollars de bombes? Est-ce qu'on a choisi quelqu'un sur qui jeter cela?

Et pourtant, parce que nous sommes la minorité et parce que les impôts des provinces sont la majorité, on nous impose de participer, par l'intermédiaire de nos taxes et de nos impôts, à ces dépenses astronomiques dans le domaine de la défense.

Si l'on ajoute les deux montants de la Défense nationale et l'intérêt sur la dette, on atteint la somme de 3 milliards quelques cent mille dollars par année et nos 30 p. 100—puisque nous payons 30 p. 100 des taxes et des impôts à Ottawa—équivalent à la somme de 900 millions de dollars par année. Voilà ce que Québec paie. C'est 900 millions de dollars! Un Québec indépendant n'aura plus à faire face à ces dépenses exagérées, à ces dépenses dont nous ne voulons pas, et nous économiserons de la sorte, nous québécois, 900 millions de dollars par année. Oui, 900 millions de dollars par année!

M. Daniel Johnson, le premier ministre du Québec, nous dit: les besoins du Québec, en emprunts, chaque année, s'élèvent à plus de 450 millions de dollars, et comme le ministre de l'Industrie du Québec déclare que les investissements au Québec, dans une année, sont de l'ordre de 550 millions de dollars, cela fait un total de 1 milliard de dollars que le Québec reçoit, soit 450 millions de dollars en emprunts à l'étranger et 550 millions de dollars en investissements étrangers.

Si nous économisions seulement les sommes fabuleuses que nous dépensons pour la défense nationale et pour payer l'intérêt sur notre dette, cela équivaudrait, pour le Québec seulement, à la part que nous payons pour cela. Sur un total de 3 milliards de dollars, notre part est de 900 millions. Il n'en manquerait plus beaucoup, à ce moment-là, sans même être obligés de changer quoi que ce soit, pour devenir réellement indépendants, au point de vue économique, si nous étions politiquement indépendants—nous, du Québec—et si nous pouvions décider que c'en est fini, pour nous, d'affecter les sommes d'argent provenant de nos taxes et de nos impôts au paiement de montants astronomiques pour la défense nationale et pour les intérêts sur la dette nationale. C'est une somme de 900 millions de dollars qui serait économisée de cette façon.

• (4.40 p.m.)

J'entendais, l'autre soir, à la télévision, le député de Villeneuve dire: Je ne suis pas indépendant; si je suis obligé d'aller emprunter aux États-Unis, je suis dépendant! Eh bien! c'est un fait. Nous sommes obligés d'aller emprunter aux États-Unis, précisément parce que nous devons payer les intérêts sur la dette nationale, acheter des bombes, des sous-marins, des munitions, ou défrayer le coût d'une défense nationale qui ne nous servira jamais. C'est cela qui entraîne notre dépendance économique vis-à-vis l'étranger, et dans un Québec indépendant, nous mettrons

fin à ces dépenses inutiles et nous conquerrons, par le fait même, notre indépendance économique.

Pas d'indépendance politique sans indépendance économique, c'est vrai, mais je dis également: Pas d'indépendance économique sans indépendance politique. Tant et aussi longtemps que les québécois ne seront pas libres et maîtres de décider à quoi serviront leurs dépenses, leurs taxes ou leurs impôts, Ottawa dépensera comme il le fait aujourd'hui, c'est-à-dire sans tenir compte de notre idée, et nous resterons dépendants économiquement.

C'est pourquoi je dis que c'est la faute d'Ottawa, par suite de son budget national, si nous sommes aujourd'hui économiquement dépendants, et si nous nous débarrassons de cette tutelle d'Ottawa, nous deviendrons indépendants, non seulement politiquement mais, encore, économiquement.

J'admets que les québécois n'ont pas une faim à tout assouvir de constitution. Ce qu'ils veulent, c'est régler les problèmes économiques; c'est vrai. Mais nous ne serons pas capables de les régler, tant et aussi longtemps que ce sera Ottawa qui aura la mainmise sur les grandes décisions à prendre dans le domaine économique et qu'il se servira de ce contrôle-là pour nous imposer un genre de dépenses que nous ne voulons pas accepter.

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est pour cela que je dis que c'est la faute d'Ottawa si nous sommes présentement dans un état de continuelle dépendance dans le domaine économique.

Cela fait 100 ans que la Confédération existe. Cela fait 100 ans que nous travaillons, au Québec, que nous développons un peu nos richesses naturelles, que nous bâtissons des industries, que nous travaillons à former des compétences et, pourtant, au bout de 100 ans, on vient nous répéter: Les québécois ont besoin des investissements étrangers, parce qu'ils n'ont pas d'épargnes, ils n'ont rien pour se développer. La raison pour laquelle nous n'avons rien, nous n'avons pas d'épargnes, c'est qu'elles ont été canalisées vers Ottawa et qu'Ottawa s'en est servi, non pas pour faciliter le développement de notre propre économie, mais à des fins—et spécialement les deux que j'ai mentionnées tout à l'heure—qui ne nous intéressaient nullement, qui n'étaient pas du tout dans l'intérêt de la population et qui étaient même à l'opposé de ses intérêts.

Depuis quelque temps, il se fait beaucoup de propositions...

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

[M. Grégoire.]

**M. Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, j'ai la certitude en participant à ce débat qu'on peut opposer de nombreuses critiques bien fondées aux politiques économiques de l'actuel gouvernement. Toutefois, aucune critique ne saurait être plus écrasante que celle qui vise l'absence de politique économique pour les provinces atlantiques. Lorsque j'aurai fini de citer certaines statistiques pertinentes sur la situation économique de ces provinces, aucun député ne pourra me contredire.

Ils sont certes nombreux les députés ici qui ont fini par considérer leurs collègues des provinces atlantiques comme des éternels mécontents, mais je soutiens, monsieur l'Orateur, que les statistiques publiées par le Conseil économique des provinces atlantiques —organisme indépendant n'ayant aucune affiliation politique—démontreront sans l'ombre d'un doute que les provinces atlantiques n'ont pas reçu du gouvernement l'aide économique qui conserverait leur vigueur et leur prospérité.

Je vais à cet égard citer le rapport de juillet 1967 du Conseil économique des provinces atlantiques. Je tiens tout d'abord à rappeler aux députés les facteurs fondamentaux dont on doit tenir compte pour diagnostiquer l'état économique d'une région donnée du Canada. Parlons d'abord du revenu des particuliers pour 1966.

Cette année-là, monsieur l'Orateur, le revenu annuel des habitants des provinces atlantiques s'élevait seulement à 69.4 p. 100 de la moyenne nationale ce qui n'est pas un chiffre très réjouissant. Mais il y a plus grave: En 1961, ce revenu constituait 69 p. 100 de la moyenne nationale. Ainsi, les revenus annuels ont augmenté de 0.4 p. 100 seulement en l'espace de cinq ans.

Le tableau est encore plus sombre, monsieur l'Orateur, si nous examinons les chiffres pour l'Ontario: La différence concernant le revenu par tête entre cette province et les provinces atlantiques est de 44.5 p. 100. Il est certainement presque impossible d'espérer que les provinces atlantiques maintiendront leur entité au sein de la nation canadienne à moins d'appliquer une politique générale visant à augmenter le revenu moyen de cette région.

D'ailleurs, ce n'est là qu'un des aspects des nombreuses statistiques alarmantes concernant les provinces atlantiques. Par exemple, monsieur l'Orateur, si le revenu général des habitants des provinces atlantiques se chiffrait en 1966 à 69.4 p. 100 de la moyenne nationale, il se montait à 61.7 p. 100 seulement à Terre-Neuve et à 64.8 p. 100 dans l'Île du Prince-Édouard où cette moyenne est inférieure à celle des provinces atlantiques.

Il y a également un problème dont l'importance croissante devrait être le principal souci du gouvernement, mais celui-ci ne paraît nullement s'en inquiéter si l'on en juge par sa politique. Je veux parler de l'exode des habitants de notre région. Pendant bien des années, les députés des provinces atlantiques ont considéré l'actuel président du Conseil privé (M. Gordon) comme le véritable croquemitaine du gouvernement libéral.

Nous l'appelions «One-Way» Gordon, celui qui n'allait offrir qu'un billet simple à ceux qui devaient quitter la région. Il a été remplacé par tout le régime Pearson, qui fait émigrer nos gens le plus vite possible dans l'espoir d'éliminer notre population. Telle est la politique du gouvernement actuel et la seule offerte pour guérir nos maux économiques.

• (4.50 p.m.)

Regardons la statistique. Les opinions que j'exprime sont celles du Conseil économique des provinces atlantiques. Selon cet organisme, entre 1961 et 1966, plus de 100,000 personnes, 20,000 par année en chiffres ronds, ont émigré des provinces atlantiques. On n'y a jamais compté autant d'émigrants pour une période de cinq ans. Il est clair que l'émigration y a atteint des proportions alarmantes. Si cette tendance se maintient, en 1971, les provinces atlantiques auront perdu 200,000 personnes, soit 10 p. 100 de la population de 1961. De plus, des études sommaires y ont fait voir que les éléments les plus jeunes et les plus dynamiques, qui seraient les plus aptes à contribuer au progrès de la région, s'en vont ailleurs chercher de meilleures occasions. Rien ne saurait préoccuper plus le gouvernement qu'une telle affirmation de la part d'un organisme économique apolitique et impartial.

Qu'en est-il résulté? Le gouvernement a permis récemment la mise en vigueur du nouveau tarif de transport qui plongera dans un marasme inévitable les industries des provinces atlantiques. Voilà qui en dit long sur la sollicitude du gouvernement à l'égard de nos gens. Ceux-ci sont inquiets à propos d'un gouvernement qui va, semble-t-il, d'une crise à l'autre et qui pense que c'est un état de choses tout à fait normal. Le ministre des Finances (M. Sharp) nous avertit que si les entreprises et les syndicats n'usent pas de modération, la politique du gouvernement encouragera le chômage. Voici ce que dit le ministre comme en fait foi la page 2809 du hansard:

> A mon avis, nous devrons—et nous y arriverons—trouver moyen d'enrayer ce mouvement inflationniste, même s'il faut pour cela passer par un certain ralentissement de l'économie pendant un an ou deux alors que les hausses des prix et des coûts iront en décroissant.

Je demande au ministre des Finances, jusqu'à quel point il veut ralentir l'économie des provinces atlantiques? L'économie de cette région est-elle si surchauffée qu'elle ait besoin d'être refroidie. Voici ce qu'ajoute le rapport du Conseil économique des provinces atlantiques à la page 1:

> Même si les effectifs ouvriers ne se sont nullement accrus, le taux du chômage a passé cette année de 9.3 p. 100 à 9.6 p. 100; le double des taux nationaux de 4.4 et de 4.9 respectivement.

Jusqu'où ira le chômage causé par la maladresse et de l'incompétence du gouvernement? Voilà ce que veulent savoir les habitants des provinces atlantiques.

Le rapport indique que le taux de chômage de Terre-Neuve était, à 12 p. 100, le plus élevé de la région. Terre-Neuve a-t-elle besoin d'un plus grand relâchement? Cette province était suivie du Nouveau-Brunswick à 10.3 p. 100, de l'Île-du-Prince-Édouard à 8.8 p. 100 et de la Nouvelle-Écosse à 7.8 p. 100. Il est certain qu'aucun gouvernement un tant soit peu humain ne saurait adopter de propos délibéré des lignes de conduite qui vont créer, dans les provinces de l'Atlantique, une misère plus grande encore que celle que revèlent les chiffres que je viens de citer. Néanmoins, le ministre des Finances a déclaré que sa politique se traduira par du chômage pour les Canadiens, à moins qu'ils ne manifestent de la retenue. Quel exemple a-t-il donné de cette retenue? En période de boom—et les provinces de l'Atlantique ne montrent sûrement aucun signe d'un boom—il nous prédit un déficit de $750 millions.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je poser une question à l'honorable député? Est-ce qu'il cite des paroles que j'aurais prononcée ou en invente-t-il de toutes pièces? Je n'ai pas parlé de boom.

**M. Coates:** Le ministre a parlé d'un refroidissement de l'économie canadienne.

**L'hon. M. Sharp:** Le député m'a cité inexactement.

**M. Coates:** Libre au ministre de la dire.

**L'hon. M. Sharp:** Je l'ai dit.

**M. Coates:** En parlant d'un refroidissement de l'économie, le ministre a parlé d'une économie bouillonnante.

**L'hon. M. Sharp:** Je n'ai pas dit cela.

**M. Coates:** Le ministre prétend ne pas avoir dit cela.

**L'hon. M. Sharp:** Si le député lit mes observations, il constatera qu'elles se passent de commentaire.

**M. Coates:** Je ferai remarquer au ministre que je prononcerai mon propre discours et que j'interpréterai ses paroles comme je l'entends.

**L'hon. M. Sharp:** Très bien. Tant que l'interprétation sera celle du député.

**M. Coates:** Il en sera ainsi.

**L'hon. M. Sharp:** Il est bien entendu, j'espère, qu'il s'agit de l'interprétation du député.

**M. Coates:** Eh bien...

**L'hon. M. Bell:** C'est la bonne interprétation.

**M. Coates:** Il est magnifique de voir le ministre s'intéresser un peu ce qui se dit.

**L'hon. M. Monteith:** Le sujet doit l'avoir touché.

**M. Coates:** Il doit l'avoir touché au cœur. Nous savons combien il aime ceux qu'il prive de leur travail. S'il met en œuvre une politique de chômage, le sujet sera encore plus proche du cœur des Canadiens que du sien. Ils le mettront à la porte, lui et son gouvernement, que ce soit aujourd'hui ou plus tard.

**M. l'Orateur suppléant:** Je m'excuse d'interrompre le député. Comme il est cinq heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur l'Orateur, j'avais cru comprendre qu'il était décidé de poursuivre le débat jusqu'à six heures.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à différer l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** La parole est au député de Cumberland.

**M. Coates:** Dans l'intervalle, j'ai trouvé ces remarques du ministre, consignées à la page 2807 du hansard. Au cas où il l'aurait oublié, voici ce qu'il a dit:

> Notre économie est à la hausse depuis plus de six ans, et absolument rien n'indique un renversement futur de cette tendance.

Si ces paroles du ministre ne laissent pas présager pour bientôt une vague de prospérité, je ne sais comment les interpréter.

**L'hon. M. Sharp:** Non, il ne s'agit pas d'une vague de prospérité.

**M. Coates:** Le ministre dit qu'il ne s'agit pas d'une vague de prospérité. Qu'il se rende dans les provinces atlantiques et il se rendra sûrement compte qu'il n'y existe pas de vague de prospérité. La situation est loin d'y ressembler à une vague de prospérité. Les politiques du gouvernement actuel ne nous ont pas aidés. Il serait à peu près temps qu'il agisse.

[M. Coates.]

**L'hon. M. Sharp:** Depuis quelques années, l'amélioration est énorme.

• (5.00 p.m.)

**M. Coates:** Le ministre parle aussi de discipline. L'autre jour, il nous a raconté un merveilleux conte de fée lorsqu'il nous a décrit comment il avait rogné les crédits des ministères. Pour cette année-ci? Jamais de la vie! Il a sabré les dépenses pour l'an prochain. Y a-t-il quelqu'un ici qui a vu ces prévisions de dépenses? Non, monsieur l'Orateur. Elles ont simplement été préparées dans son bureau ou au Conseil du Trésor. J'ai goûté l'article de M. John Meyer à propos du ministre des Finances qui rogne les crédits. Cet article a paru dans le *Chronicle-Herald,* le 6 octobre. M. Meyer y dit:

> Le Conseil du Trésor a rogné 650 millions de dollars des fonds demandés par les ministères et les organismes pour la prochaine année financière. M. Sharp refuse de divulger où se font ces réductions. Il dit simplement qu'il y en aura davantage.
>
> Il est encourageant de savoir que le gouvernement reconnaît la nécessité de la discipline. Il n'en demeure pas moins qu'on éprouve le même sentiment d'irréalisme que doit ressentir un homme lorsque sa femme lui annonce qu'elle a épargné $100 en n'achetant pas une nouvelle robe et qu'elle lui demande l'argent quand même.

Voilà une bonne description de la manière dont 650 millions de dollars ont disparu des prévisons budgétaires que nous n'avons jamais vues. L'instrument par excellence pour mesurer le degré de retenue exercée par le gouvernement actuel serait certes une comparaison entre les dépenses de cette année et les prévisions de l'an prochain. Si le gouvernement entend faire preuve de retenue, qu'il nous présente des prévisions budgétaires inspirées d'un esprit de discipline dont il n'a jamais fait preuve jusqu'ici, quoique les vis-à-vis aient été bien au courant des difficultés monétaires que connaît le pays.

J'aimerais revenir maintenant à la question des provinces atlantiques. Nous avions bon espoir qu'une politique d'ensemble nous fournirait des raisons d'optimisme pour l'avenir. Mais, rien ne nous a permis d'être optimistes jusqu'ici. J'aimerais donc faire au gouvernement une proposition qui, en dépit de certains inconvénients, à mon propre point de vue, semble être l'unique façon positive d'aborder le problème si nous voulons trouver des solutions durables qui soient complètement à l'avantage de la région.

A un moment donné, j'espérais que l'Office d'expansion économique de la région atlantique élaborerait un programme d'ensemble pour les provinces atlantiques et qu'il y infuserait le genre de capitaux qui sont nécessaires pour fournir aux gens qui y vivent des occasions semblables à celles dont jouissent les

autres Canadiens. Néanmoins, le gouvernement actuel a relégué l'Office au rôle de bouche-trou et même si ce dernier s'est bien acquitté de son travail en dépit de son peu d'envergure, on ne peut plus le considérer comme un organisme capable d'accomplir la tâche que j'avais envisagée pour lui lors de sa création.

Dans les circonstances, j'aimerais qu'on établisse un comité spécial du Sénat pour faire une étude d'ensemble de la région atlantique—une étude semblable à celles que l'autre endroit a effectuées sur l'utilisation des terres et la gérontologie. Il est vrai que des études spéciales ont été faites concernant le charbon et les transports, mais le temps est venu d'examiner tous les aspects de la vie économique de la région. Le charbon et l'acier forment assurément une partie intégrale du milieu économique de la région, mais ces industries doivent être étudiées en fonction des transports, par exemple, y compris l'influence, sur les activités portuaires, du bris des glaces sur le Saint-Laurent.

Dans les provinces atlantiques, l'industrie agricole est moins que prospère. Pour le tourisme, la pêche et l'exploitation forestière, la situation est identique. A mon avis, les sénateurs, à l'autre endroit, pourraient s'acquitter de la fonction que j'ai mentionnée; un comité du Sénat pourrait comprendre les antécédents historiques des provinces atlantiques et les objectifs qu'il convient d'envisager. Pareil comité serait beaucoup plus approprié qu'une commission royale d'enquête. Il me semble que nous ne tirons pas suffisamment avantage de ce que peut accomplir l'autre endroit. Il y siège des hommes extrêmement compétents et habiles, qui ont fourni les bases des mesures législatives que la Chambre a adoptées ces dernières années en matière d'utilisation des terres et de gérontologie. Ils pourraient certainement exécuter la tâche attendue d'eux. Nous ne devrions pas retarder d'un seul jour l'établissement du comité, l'amorce des travaux et le rassemblement de données statistiques semblables à celles que j'ai fait consigner au hansard cet après-midi.

Si je le dis, c'est qu'aucun Canadien, si prospère soit-il aujourd'hui, ne saurait être heureux ou satisfait en voyant la misère et la souffrance qui existent dans les provinces atlantiques. Et aucun Canadien ne croira qu'un gouvernement remplit ses obligations s'il permet à des conditions semblables de durer. Mettons-nous à l'œuvre aussitôt que possible et achevons un travail qui nous sollicite depuis un siècle.

• (5.10 p.m.)

Passant maintenant à un autre sujet, dont parlent les journaux, j'affirme, moi, citoyen canadien: rien ne m'irrite plus que de penser à des gens faisant la queue durant des heures, gelés et sous la pluie, devant l'un des pavillons de l'Expo, et qui, par la faute de quelque manitou, doivent continuer à faire le pied de grue. Rien ne justifie une chose pareille. Je ne pense pas un instant que les personnages importants exigent un passe-droit. Trop souvent, le coupable est quelque administrateur trop zélé.

C'est aux contribuables canadiens que l'on doit cette réalité merveilleuse qu'est l'Expo; j'estime donc que personne ne doit leur y susciter des obstacles. Si les administrateurs veulent plaire à quelque personnage d'importance, qu'ils choissent, pour sa visite un moment qui ne dérangera pas ceux qui ont fait la queue durant des heures. Cela me déplaît vivement, comme, j'en suis certain à la plupart des Canadiens. Je regrette qu'au cours de la dernière longue fin de semaine, les administrateurs de l'Expo n'aient pas trouvé une autre solution au problème.

Je ne prévois pas qu'un très grand nombre de hauts personnages viennent encore à l'Expo, mais cela ne signifie pas que nous ne devons rien dire à ce sujet. J'espère que la chose ne se reproduira pas et que les visiteurs à l'Expo, après avoir attendu à la file, auront accès aussi rapidement que possible aux pavillons, sans être ennuyés par certains hauts personnages.

**M. Max Saltsman (Waterloo-Sud):** Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre des Finances (M. Sharp) ne soit pas à la Chambre. J'espérais qu'il y serait pour entendre certaines de mes remarques au sujet du budget, mais il lira sans doute dans le compte rendu, ce que j'ai à dire.

Je voudrais, en premier lieu, féliciter au moins le ministre de sa clarté. Il ne dit pas grand-chose, mais sa clarté révèle, peut-être par inadvertance, pourquoi le gouvernement n'a pas réussi à régler les problèmes du pays. Certains croient encore que nous avons un gouvernement. Ils viennent à la Chambre des communes et voient les banquettes ministérielles occupées; ils ont donc l'impression que le pays est gouverné. Mais lorsqu'ils liront la déclaration du ministre des Finances sur le budget, leur déception devrait être complète. Le gouvernement a renoncé à ses responsabi-

lités, et tout le discours du ministre était nettement empreint de défaitisme.

Je veux reprendre certains mots que le ministre a employés dans son discours comme on le voit à la page 2730 du hansard du 2 octobre:

> Un pays comme le Canada, où la main-d'œuvre connaît l'un des rythmes d'accroissement les plus élevés du monde, ne saurait échapper au problème de logement.

Un pays comme le Canada, qui veut diriger son économie, n'est pas forcé d'avoir un problème de logement; il n'est pas forcé d'avoir quoi que ce soit, s'il ne le veut pas. Si le Canada a un gouvernement qui veut s'intéresser de façon concrète à l'activité économique du pays, il n'est pas forcé de connaître une crise du logement. Mais tant que le gouvernement se dérobera à ses responsabilités, le pays continuera à connaître une pénurie constante de logements.

Dans son discours le ministre a fait une autre supposition:

> Il faut d'abord nous préoccuper, pour l'envisager correctement et sans parti pris—en gardant le sens des réalités—de la pénurie de capital, ou si vous voulez de l'épargne.

C'est ce qu'a dit le ministre bien que le Canada connaisse le taux d'épargne le plus élevé des pays modernes, du monde occidental assurément Le ministre a parlé d'une pénurie de l'épargne alors qu'il aurait dû dire une mauvaise orientation, une mauvaise affectation de l'épargne, et une fausse priorité accordée par le gouvernement quant à l'emploi des épargnes des Canadiens. Je crois que le ministre passera à l'histoire comme le maître de l'hypothèse non fondée, surtout si l'on examine ses discours tels qu'ils figurent au compte rendu.

Quand il se lève avec la magnifique assurance et l'aplomb dont il fait toujours preuve à la Chambre, ses paroles semblent presque dignes de foi. Mais il faut les lire sur le papier, dégagées de l'aura de sa personnalité, pour comprendre toute leur signification. On s'aperçoit alors de leur non-sens. Ce qui s'en dégage c'est son refus d'employer les pouvoirs dont son gouvernement a été investi par le peuple pour agir en son nom.

Le ministre s'est avoué vaincu. Il a été battu par le monde des affaires. Quand ce dernier prend une décision, le ministre, avec toutes les immenses ressources dont il dispose, estime qu'il n'est pas de taille à lutter contre lui. S'il en est ainsi, je ne vois pas l'utilité de ce gouvernement. Nous pourrions tout aussi bien tant que nous y sommes, abandonner tout au monde des affaires; au moins, cela nous épargnerait quelques dépenses. Les Canadiens ont, je suppose, élu un gouvernement pour qu'il s'occupe de leurs affaires, mais cela ne semble pas concorder avec les vues du ministre des Finances.

[M. Saltsman.]

De toute évidence, certains éléments de l'économie échappent parfois à notre action. On ne saurait blâmer le ministre d'une récolte manquée à cause du mauvais temps ou de l'influence irrésistible de la situation internationale sur notre économie. Mais cela dit, je tiens à souligner que la grande majorité des décisions d'ordre économique qui s'imposent, ressortissent au ministre des Finances.

Il est temps que les Canadiens comprennent qu'il n'y a qu'une seule souveraineté, celle du peuple exercée par son Parlement. Ce n'est pas le monde des affaires qui est souverain, c'est le Parlement agissant au nom des Canadiens.

La question de la souveraineté revêt une importance primordiale au cours de ce débat, car le ministre estime, de toute évidence, que le monde des affaires est souverain plutôt que le gouvernement canadien. La question est importante sous plusieurs rapports, et même si je répugne à invoquer l'appui du ministre du Commerce (M. Winters), j'aimerais citer une de ses déclarations qui a beaucoup de mérite et qui exprime assez clairement l'idée de la souveraineté. Parlant de la propriété étrangère le ministre du Commerce aurait dit ce qui suit, d'après le *Financial Post* du 15 juillet dernier:

> Qu'il en soit fait une utilisation sage ou non, dans le programme économique du pays, c'est le gouvernement qui en décide par le plus ou moins d'ampleur qu'il donne aux règles du jeu.
>
> En dernière analyse, peu importe qui possède les capitaux. C'est l'usage qu'on en fait qui compte, et c'est là un domaine où le gouvernement peut exercer une influence décisive.

Par ailleurs, le président du Conseil privé (M. Gordon) n'est pas de l'avis du ministre du Commerce—et pour d'excellentes raisons je pense. Il est vrai que la souveraineté économique relève du gouvernement, mais le président du Conseil privé sait que son parti ne l'exercera pas. Il cherche donc à changer la propriété de nos entreprises, pour tenter indirectement d'exercer un certain contrôle sur notre destinée, dans l'espoir que des propriétaires canadiens s'intéresseraient à l'avenir du pays plus que des propriétaires étrangers.

A mon avis, il n'existe aucune preuve à l'appui de sa théorie, mais il faut au moins le louer de ses efforts. S'il s'est égaré, c'est qu'il manque de confiance dans son parti.

• (5.20 p.m.)

En cette seconde moitié du XX[e] siècle, le fait de la souveraineté politique devient de plus en plus évident. Il n'existe réellement plus de puissance économique. A présent que nous avons un régime démocratique qui nous a fourni des partis politiques permettant au peuple d'exprimer son point de vue et lui offrant des choix raisonnables, le gouvernement qu'il élit peut déterminer son avenir économique. Le destin des Canadiens ne dépend pas des financiers. Nulle entreprise canadienne ou étrangère ne saurait dire au gouvernement canadien, qui représente le peuple canadien, que les hommes d'affaires n'agiront pas dans l'intérêt du pays. Le gouvernement a tous les pouvoirs voulus pour agir dans ce sens.

J'aimerais préciser un point. Les intérêts économiques financiers et le système de libre entreprise peuvent être des instruments utiles pour déterminer l'efficacité; ils peuvent être des aides précieuses pour les multiples décisions quotidiennes. Je craindrais une intervention si massive dans notre économie que le gouvernement se retrouverait à toutes les phases de nos activités. Cela n'est pas nécessaire. Mais ce qui est nécessaire, c'est que dans les secteurs où le système de libre entreprise fournit des occasions utiles, le gouvernement veille à ce qu'il fonctionne bien. Je déclare au gouvernement que malgré son soi-disant attachement au système de libre entreprise, ce système ne profite pas au peuple canadien, qui pourrait en retirer bien plus de profit.

Il y a dans notre vie une chose qui ne peut être abandonnée au monde des affaires: le soin de déterminer les valeurs et les priorités dans notre société. Quelle que soit la place de la haute finance, elle ne peut pas jouer le rôle d'arbitre suprême pour déterminer ce qui est important ou précieux dans notre civilisation. Ce rôle doit appartenir à un pouvoir politique souverain. Je voudrais citer un autre libéral. Je déplore que le ministre des Finances (M. Sharp) ne prête pas davantage l'oreille à certains des éléments les plus progressistes du parti libéral. Il s'agit d'un article du *Star* de Montréal du 10 juin 1967, qui rapporte les paroles suivantes de M. Kierans:

> Le Canada devrait faire valoir la suprématie du politique sur la propriété, Aristote y voit l'intérêt supérieur du «public». Pendant 200 ans, le Canada a été traumatisé par la thèse démodée d'Adam Smith et de Karl Max selon laquelle la propriété est souveraine.

D'après M. Kierans, nous avions une alternative: Évaluer d'abord notre productivité et définir ensuite nos objectifs sociaux, ou bien définir d'abord nos objectifs sociaux, l'assurance frais médicaux, par exemple et «nous battre ensuite comme de beaux diables pour asseoir la productivité».

J'espère que l'honorable ministre se souviendra de ce message lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre l'assurance frais médicaux. M. Kierans a clairement fait savoir qu'il préférait la seconde méthode. Il a poursuivi en déclarant:

> Dès que la politique générale établit que l'intérêt public est souverain, l'argent peut être contrôlé, comme tout le reste.

Le ministre se trouve devant un véritable dilemme. Nous n'avons pas de fonds pour les habitations, déclare-t-il et pourtant, comme l'a indiqué le Conseil économique du Canada, nos économies sont à un niveau record. A mon avis il ne s'agit pas d'absence de fonds ou d'économies, mais plutôt d'absence de priorités dans l'emploi de l'argent. Il est temps que le gouvernement actuel établisse certaines priorités en ce qui concerne les épargnes des Canadiens. Notre pays enregistre le chiffre le plus élevé de placement de capitaux par travailleur et pourtant notre productivité est de 25 à 30 p. 100 inférieure à celle d'autres pays qui comptent moins d'investissements.

Le problème n'est pas nouveau, même si le Conseil économique l'a souligné très énergiquement. C'est l'un des points principaux que le Conseil a fait valoir. On le dit depuis des années. Nous pourrions remonter à 1957, alors que la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada l'a également évoqué. On a dit que dans l'économie canadienne, le problème de la productivité était grave et exigeait une solution. On a aussi signalé que nos industries, mal organisées, souffrent d'une piètre spécialisation et ne peuvent soutenir une concurrence raisonnable. En dix ans, on n'a rien fait pour accroître la productivité.

Je ferai cependant une réserve. Je vois que plusieurs mains se lèvent, y compris celle du ministre de l'Industrie (M. Drury). Une chose a été réalisée: L'accord sur l'automobile avec les États-Unis. Il n'aurait jamais dû être signé. Une fois de plus, c'était éluder les responsabilités. D'une certaine façon l'accord a été efficace. Je ne le contesterai pas, car les faits sont là. Mais la solution que nous n'aurions pas dû adopter était d'intégrer notre économie à celle des États-Unis et d'anéantir pour toujours nos possibilités d'agir indépendamment dans quelque secteur de notre industrie.

Le ministre de l'Industrie n'a peut-être pas d'autre choix en ce qui concerne cette industrie en particulier, mais je trouverais déplorable que de nombreuses autres industries soient intégrées de cette manière. Il y a des solutions de rechange, mais celles-ci exigent de la part du gouvernement une action positive et ferme. Nous avons l'inflation et le chômage. Le ministre des Finances estime qu'il lui faudra peut-être accroître le chômage pour venir à bout de l'inflation. Il peut assurément trouver une meilleure solution. Ce n'est sûrement pas l'unique moyen de résoudre la problème de l'inflation.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je poser une question au député. Sauf erreur, il reconnaît que les politiques socialistes du gouvernement britannique ont été un échec et pourtant il semble vouloir les préconiser pour le Canada.

**M. Saltsman:** Je ne sache pas que le gouvernement de Grande-Bretagne soit socialiste.

**M. Roxburgh:** Allons donc.

**L'hon. M. Sharp:** Il n'est certes pas conservateur.

**M. Saltsman:** Je ne tiens pas à faire perdre du temps à la Chambre au sujet du genre de gouvernement en Grande-Bretagne. Toutefois, le ministre sait fort bien que les difficultés de la Grande-Bretagne sont tout autres que celles du Canada. S'il veut faire un peu d'humour, très bien; mais je suis sûr qu'il ne voudrait pas nous faire croire qu'il y a la moindre analogie entre l'économie du Canada et celle de la Grande-Bretagne.

**L'hon. M. Sharp:** Je croyais mon honorable ami partisan du régime actuellement au pouvoir en Grande-Bretagne.

**M. Saltsman:** Le Canada possède, tout le monde en conviendra, le plus grand potentiel d'expansion du monde entier. Nous possédons des matières premières inimaginables et des richesses incalculables. Aucun pays au monde ne possède autant de ressources agricoles, minérales et humaines que le Canada. Nul autre pays au monde n'est aussi indépendant que le Canada pourrait l'être, ni aussi à l'abri de l'évolution capricieuse des marchés internationaux. Si nous en sommes quelque peu dépendants aujourd'hui, la faute en est au gouvernement actuel, qui nous a imposé ce fardeau. Il y a un principe traditionnel qui mériterait d'être étudié, c'est qu'il faut exporter, encore et toujours.

• (5.30 p.m.)

Je signale au ministre, ainsi qu'au ministre de l'Industrie, que je me réjouis de voir à la Chambre aujourd'hui, que l'exportation de nos matières premières a entraîné une pénurie d'industries manufacturières que nous aurions pu développer nous-mêmes dans le secteur secondaire. En conséquence, nous sommes devenus des exportateurs de matières premières à des bénéfices relativement bas, plutôt qu'un grand pays de fabricants dans le secteur secondaire. Cette erreur commise par le gouvernement actuel a rendu un fort mauvais service aux Canadiens. Voilà ce à quoi il faudrait songer.

Un volume important de nos exportations se compose de matières premières. Or, dans bien des cas l'exportation procure des avantages énormes. Celle du blé a constitué un grand bienfait pour notre pays, comme celle du bois de construction. Ce sont là des ressources renouvelables. Cependant, quand des exportations de matières comme le nickel ont pour seul résultat de nous apprendre l'augmentation des frais de prospection, cela n'est guère dans l'intérêt bien compris de notre pays. Le Canada est connu dans le monde entier comme producteur de nickel. Or, nos industriels ne parviennent pas à obtenir assez de nickel pour leurs propres besoins. Voici un article paru dans le *Globe and Mail* du 3 mars 1967.

> Par suite des encouragements officiels aux exportateurs, Zenith a consacré des fonds plus importants à l'élaboration de nouveaux produits destinés au marché américain.

Cette phrase est de M. Laws, président de Zenith. Voici la suite de la citation parue dans l'article:

> M. Laws a déclaré qu'il devait faire face à une pénurie de nickel. «A mon avis on ne devrait certes pas nous contingenter.»
>
> D'après M. Laws, l'économie nationale profiterait plus de l'exportation des produits finis que des expéditions de grandes quantités de nickel brut.

Il a raison à mon avis. On n'a aucune raison de ne pas répondre à la demande intérieure avant d'exporter des matières premières. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. En d'autres occasions, cela a entraîné une pénurie de cuivre et d'autres minerais. Nous nous sommes vivement préoccupés de satisfaire la demande extérieure, mais nous n'avons pas suffisamment cherché à établir une industrie secondaire.

Il est intéressant de lire les remarques que le ministre a faites le 4 octobre et qui figurent à la page 2808 du hansard. Voici ce qu'il disait:

> Ni le Canada ni aucun autre pays ne s'est jamais encore trouvé dans une situation pareille. Nous nous avançons en territoire inexploré.

Que le ministre ait la mémoire si courte ne peut que m'étonner. Je crois savoir qu'il était

un fonctionnaire en vue pendant cette période difficile de la guerre, alors que notre pays a subi des épreuves beaucoup plus dures qu'à l'heure actuelle.

**L'hon. M. Sharp:** Mais nous ne sommes pas en guerre.

**M. Salisman:** Nous sommes en guerre et soyez-en convaincu. Nous devons mener la guerre contre la pauvreté. De nombreux citoyens ont besoin de logements. Beaucoup de jeunes ménages doivent déguerpir de leurs appartements parce qu'ils ont deux enfants ou plus et que les propriétaires n'aiment pas avoir des enfants dans leurs immeubles. Pour le ministre, ce n'est peut-être pas là une guerre, mais c'en est sûrement une pour ceux qui luttent pour conserver un niveau de vie convenable. Je conseille au ministre d'examiner sérieusement leur situation au lieu de prétendre que nous ne sommes pas en temps de guerre. Si nous pouvons mettre notre intelligence, nos ressources et notre courage au service de la destruction, nous pouvons certainement inventer un moyen pour combattre la pauvreté.

Le ministre a dit qu'il ne serait pas facile de trouver des solutions à nos problèmes. Nous ne devons plus compter sur les politiques économiques du passé. Nous ne saurions continuer à croire qu'il suffit d'attendre que les choses se règlent d'elles-mêmes. Cette époque est dépassée. Une fois engagés dans une politique de plein emploi, et je ne vois pas comment un gouvernement pourrait ne pas en adopter une, nous devons aller plus loin. Nous ne saurions revenir au temps du chômage. Nous devons discuter la meilleure façon de maintenir la prospérité et de prévenir l'inflation au moyen du plein emploi. Pour y parvenir, le gouvernement doit présenter une mesure quelconque tendant à diriger l'économie.

Il n'existe nulle main invisible qui guide la destinée du peuple. Les mains qui existent ne sont pas invisibles: ce sont celles de quiconque ne vise que ses propres intérêts. Telle est la situation, même si ce n'est peut-être pas au mieux des intérêts du pays. Il n'est plus question de savoir si nous planifierons ou non. Il s'agit maintenant de savoir qui, des grandes compagnies ou du gouvernement le fera pour nous. Est-ce que ces grandes entreprises détermineront notre avenir économique? Ma question ne reflète nulle malveillance; cependant, j'estime que notre avenir économique devrait être déterminé par le gouvernement souverain que les Canadiens ont élu. Ce gouvernement entend-il siéger ici en laissant croire qu'il ne saurait se mêler de ces questions délicates et que des mains invisibles redresseront tout?

Qu'il me soit permis de dire, en terminant, que nous ne pouvons continuer dans la voie que nous avons suivie jusqu'ici. Nous ne pouvons nous en remettre au jeu des forces inévitables. Le gouvernement devra prendre les affaires en main et faire des plans afin d'assurer le plein emploi au pays et de maintenir le niveau de vie qu'il faut. Il nous faudra, je crois, un organisme de revision des prix, le contrôle de certains prix, il faudra restructurer notre industrie et déplacer l'accent de l'industrie de fabrication du primaire au secondaire. Le gouvernement doit exercer un contrôle plus serré de notre économie et du remplacement des importations. Il faut diminuer notre dépendance des marchés américains, afin de pouvoir établir nos propres valeurs avec moins de contrainte. De cette façon, le premier ministre (M. Pearson) ne sera pas forcé de dire que nous ne pouvons rien faire en politique étrangère parce que 60 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. Ce n'est pas ainsi que doit s'établir une politique étrangère, et ce n'est certainement pas ainsi que l'on doit diriger les destinées d'un pays.

Nous devrons, aussitôt que possible, voir à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Carter afin d'assurer une meilleure répartition des ressources plutôt que de faire marche arrière au premier indice de pression. Mettons à la disposition de tous nos fabricants les matières premières qui viennent du pays. Il importe tout d'abord de répondre à leurs besoins. Il nous faut, avant tout, une politique d'investissement car le marché ne peut plus fixer l'allocation des investissements. C'est le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement prêt à en accepter la responsabilité qui doit établir les priorités sociales et les priorités en matière d'investissement. Il faut surtout que le gouvernement actuel élu par le peuple nous indique clairement qu'il exercera ses pouvoirs au profit de ceux qui l'ont élu et lui ont confié les destinées du pays.

• (5.40 p.m.)

[*Français*]

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, à l'occasion de la reprise du débat sur le budget, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) lançait un appel de détresse, un SOS aux gouvernements provinciaux et municipaux, aux industries, aux syndicats ouvriers, à tous et à chacun, et il demandait de faire un effort prioritaire afin d'enrayer la courbe ascendante de l'inflation.

Ce spectre menace de plus en plus notre pays, et la lutte, amorcée depuis bientôt un an par notre gouvernement, doit maintenant

s'intensifier. Il est impossible au gouvernement central de régulariser les prix, les coûts et les salaires sans la collaboration de tous les gouvernements, de toute la collectivité et de tous les citoyens.

Tous doivent comprendre l'urgence de cette lutte et faire en sorte que le gouvernement ne soit pas obligé de prendre des mesures draconiennes pour siphonner le pouvoir d'achat et pour diminuer la production et les profits. Cela pourrait se faire par un impôt spécial et temporaire qui aurait pour effet de parer à une éventualité désastreuse pour le pays entier.

Monsieur l'Orateur, les corps intermédiaires, en réponse à la demande de l'honorable ministre des Finances, ont commencé à soumettre des observations concernant le rapport de la Commission royale Carter.

La Commission royale Carter est probablement la plus importante commission qui a été appelée à se prononcer depuis le début de la Confédération, soit depuis 100 ans, en vue de modeler la qualité de la vie qui existe ou qui doit exister au Canada. J'ai le plus grand respect et la plus grande admiration pour la compétence et la valeur de ses membres.

Même si la Commission a fait un beau travail, un travail monstre, le gouvernement doit étudier à fond toutes les recommandations avant de les accepter ou de les refuser.

Je regrette cependant que la Commission ait soumis son rapport d'une façon dictatoriale, en avisant que ce rapport doit être accepté *in toto* ou rejeté *in toto*. Ce rapport a été et sera encore l'objet de multiples controverses à travers tout le Canada, et je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une attitude démocratique de forcer les parties intéressées à l'accepter ou à le rejeter en bloc sans autre forme de procès.

A l'heure actuelle, des économistes, des comptables, des avocats et tous ceux que le problème intéresse ne semblent pas d'accord sur les arguments doctrinaires et hautement théoriques, invoqués dans ce rapport, qui préconise des changements extrêmes, une révolution fiscale complète et une philosophie entièrement nouvelle.

L'évaluation des propositions sur l'économie nationale est si spéculative et si sujette à caution qu'il semble inconvenable et impensable que le gouvernement puisse accepter ce rapport *in toto*. A la lecture de ce rapport, on pourrait croire que tout notre système actuel de fiscalité pèche dans ses principes si l'on en juge par les modifications profondes de structure qu'il recommande.

Ses critiques sont très sévères, mais je ne suis pas si convaincu que notre système actuel est absolument et entièrement mauvais et qu'il faille le rejeter au complet.

[M. Leblanc.]

M. Carter et ses collègues ont voulu faire table rase du passé, c'est-à-dire de tout ce qui existe actuellement dans le domaine des impôts et des taxes. Ils ont étudié le problème comme s'il fallait recommencer à néant, ce qui, à mon sens, fait ressortir à la fois la sagesse et la faiblesse de certaines recommandations.

Tout notre système n'est certes pas parfait et il a été souvent rapiécé au lieu d'être revu dans un plan d'ensemble. Je suis en faveur, cela va de soi, et nous tous, nous le sommes dans cette Chambre, d'un abaissement d'impôt pour les petits salariés afin de leur laisser le minimum vital dont ils ont besoin.

A l'heure actuelle, les salariés gagnant moins de $5,000 sont trop taxés, comparativement aux autres contribuables, et un ajustement devrait être apporté par notre ministre des Finances.

Il ne faudrait pas, cependant, rejeter tout le fardeau de la taxation sur les épaules des citoyens dont les revenus varient de $5,000 à $10,000, ce qui créerait une autre injustice en voulant corriger ce premier défaut. A ce sujet, je n'ai pas de solution concrète à offrir, puisque, malheureusement, les députés n'ont pas à leur disposition un service d'experts et un service de recherchistes.

Cependant, il me fait plaisir de poser le principe de soulager le petit salarié, et je demande au ministre des Finances d'examiner la possibilité de répartir ces taxes sur d'autres contribuables dont le revenu pourrait en justifier le paiement.

Je me dois cependant, monsieur l'Orateur, de m'élever contre une proposition de la Commission Carter, comme je l'ai fait d'ailleurs en cette Chambre le 21 avril 1966, concernant la même recommandation de la Commission Bélanger sur le système fiscal au Québec, à savoir que le gouvernement devrait taxer les gains de capital.

A l'heure actuelle, au Canada et au Québec, le citoyen qui a investi son épargne dans des biens mobiliers et immobiliers, dont la valeur augmente pendant une certaine période de temps, ne paie aucune taxe sur cette augmentation de valeur, lorsqu'il liquide tous ses avoirs.

Si la recommandation de la Commission était acceptée par le gouvernement, cette taxe porterait sur cette appréciation de capital. Sous le régime actuel, un gain réalisé à l'égard de biens que l'on considère comme un investissement est tenu pour du capital et, donc, non imposable. Mais si un gain réalisé à l'égard de biens provient de l'exercice d'une activité commerciale, il est tenu pour un revenu et donc imposable.

Un des effets désastreux de la taxation du profit de capital se produirait au décès, alors que l'augmentation de la valeur des biens du

défunt, comparée à son coût originaire, ferait l'objet d'une taxe additionnelle de l'impôt sur les successions. Voilà, d'après moi, un moyen sûr et certain d'entraîner, à plus ou moins brève échéance, la liquidation des entreprises familiales, favorisant ainsi la mainmise des capitaux étrangers sur les affaires du pays.

Il me semble illogique de proposer une telle taxe, car le Canada n'est pas prêt à adopter une telle mesure. Il serait contraire au bon sens de taxer directement les personnes qui désirent risquer du capital dans les entreprises canadiennes, alors que notre pays n'en est encore qu'aux premiers stades de son développement économique. Je vois mal comment on peut attirer du capital en imposant une taxe sur sa plus-value.

Je ne suis pas d'accord avec la Commission, qui prétend que cette taxe est nécessaire en fonction de l'équité. En effet, en démocratie, tous les citoyens sont égaux devant la loi et tous possèdent les mêmes chances de mettre en valeur les dons qui leur sont propres. Cela ne veut pas dire que tous ont les mêmes dons, que les connaissances et l'expérience ne valent pas mieux que l'ignorance et l'inexpérience, ni que le jugement de n'importe qui soit souverain, ni que toutes les opinions se valent. La possession de biens matériels est comme la possession de dons. Elle varie d'un individu à l'autre et, à mon sens, il serait inéquitable de «pénaliser» le premier. Il faut plutôt rechercher une redistribution des biens pour le mieux-être de toute la population.

• (5.50 p.m.)

Un territoire presque vierge ne peut assurer le développement de ses ressources naturelles sans de fortes dépenses de capital, ce qui entraîne nécessairement de grands risques. A ce sujet, je veux reporter la Chambre aux données statistiques qui indiquent qu'il existe plus de faillites au Canada que dans d'autres pays, au prorata de la population.

Il ne faut pas perdre de vue que le Canada doit, surtout dans notre siècle, constituer des capitaux d'investissement, et qu'une telle mesure pourrait éloigner le capital nécessaire au développement de nos richesses. Il est impossible de concevoir comment l'imposition d'une taxe sur les gains de capital peut être acceptée dans un pays qui a un si grand et un si urgent besoin de capital.

Si l'on veut endiguer le capital canadien ou étranger, si l'on veut arrêter et suspendre le développement fantastique de notre économie, on n'a qu'à taxer les gains de capital. Le Canada n'est pas prêt à supporter le fardeau de cette taxe, avant d'être en position de se passer des importations massives de capital étranger, nécessaire, pour fournir les munitions à son expansion et pour créer ainsi de nouveaux emplois dont les Canadiens ont un besoin prioritaire.

Il n'y a aucun doute qu'un impôt sur les profits de capital aurait comme conséquence de restreindre le mouvement libre du capital et, surtout, de diminuer le montant disponible pour créer ou accroître les entreprises comportant les risques substantiels. Il aurait aussi comme résultat de décourager la saine épargne, d'éloigner les capitaux si importants à notre développement et de pousser nos propres capitalistes à déménager leurs biens sur des terres plus hospitalières, surtout à l'heure où nous remarquons malheureusement une exportation trop importante de notre matière grise vers des climats économiques plus attrayants.

Dans d'autres pays, où l'économie est suffisamment adulte et productive pour en supporter le fardeau, cette taxe existe et peut exister. Les principes émis par la Commission Carter pourront valoir plus tard, quand le pays aura atteint la population suffisante pour être passé à l'état d'adulte et à un developpement économique parallèle.

Il est vrai que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont imposé une telle taxe. A ce sujet, cependant, j'aimerais citer M. Henry C. Wallick, professeur d'économie à l'Université Yale et ancien assistant du secrétaire américain du Trésor, qui parle de l'effet nocif de cette taxe. Voici:

[*Traduction*]

Un impôt sur les plus-values de capitaux affecte beaucoup plus la disponibilité des épargnes qu'un véritable impôt sur le revenu produisant un même rendement... N'étant pas à proprement parler un impôt sur le revenu, il provient en grande partie des épargnes ou du capital, ce qui revient au même—le principal effet défavorable—s'exerce sur les épargnes. Il absorbe une partie non négligeable des épargnes disponibles chaque année. Dans une économie qui essaie de prendre un essor maximum, toute autre méthode de levée fiscale freinerait moins la production...

[*Français*]

Il ne faut pas perdre de vue que si l'on taxe le profit de capital, on devra admettre la déduction des pertes de capital comme exemption et cela va de soi. Quel serait le revenu final de cette taxe et vaut-il vraiment la peine de la mettre en application? Si on élimine le résultat de l'inflation dans l'augmentation de la valeur du capital, je doute qu'il y aurait assez de vrais gains de capital pour rencontrer les espoirs de la Commission Carter. Et comment peut-on, en toute équité, imposer une taxe sur les résultats de l'inflation?

N'oublions pas que le pouvoir de déduire une perte de capital d'un autre revenu n'est certes pas un attrait aussi fort que le pouvoir de retenir une augmentation qui est recherchée par tous les contribuables canadiens.

Le gouvernement ne doit pas taxer le résultat heureux du risque et, au contraire, il devrait encourager les investissements de risque et élargir la loi de l'impôt à ce sujet. Il faudrait un encouragement au gain de capital et non pas une amende. Si nous voulons augmenter le capital canadien, ne le taxons pas.

Monsieur l'Orateur, parmi les stimulants nécessaires pour attirer du capital dans les compagnies de risque, je suggère au gouvernement de relever l'exemption de 20 p. 100 sur les dividendes payés par des compagnies canadiennes au taux de 50 p. 100; d'augmenter les exemptions d'impôt pour les frais de recherches; d'augmenter les déductions d'impôt aux compagnies exploitant les ressources naturelles et surtout dans le cas de compagnies canadiennes; de permettre aux compagnies de déduire du revenu imposable le double des frais encourus par celles-ci pour l'éducation de leurs employés actifs ou en chômage; de permettre au père de famille de déduire de son revenu les montants consacrés à l'éducation de ses enfants; de faire en sorte que le ministère du Revenu national se retire complètement de l'impôt sur les successions et de l'impôt sur les dons d'élargir les critères afin de permettre l'établissement d'un plus grand nombre de régions désignées; d'augmenter l'exemption statutaire pour les dons de charité et les frais médicaux de $100 à $200, ce que d'ailleurs j'ai déjà suggéré en 1964 par un avis de motion qui n'avait pas été débattu pendant cette session; de porter le maximum des compagnies de $35,000 à $60,000 avant de payer l'impôt à 50 p. 100; de diminuer l'impôt des entreprises dans les proportions de leurs exportations à leurs chiffres d'affaires et combien d'autres façons pourrais-je imaginer pour donner des stimulants à l'entreprise canadienne et aux contribuables. Je laisserai évidemment le choix de ces stimulants au ministre des Finances qui, entouré des techniciens et des spécialistes, saura sûrement étudier de près les propositions énoncées et, j'en suis sûr, saura trouver la solution la plus appropriée pour servir l'économie du pays tout entier.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi, à 2 heures 30.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 12 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACCORDS AVEC LES PROVINCES

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les provinces, concernant l'entraînement professionnel, tel que je l'avais promis aux députés de Royal et de Winnipeg-Nord (MM. Fairweather et Orlikow).

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** La Chambre autorise-t-elle le ministre à déposer ce document?

**Des voix:** D'accord.

## LES FINANCES

DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR LA DIVULGATION DES TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Jeudi dernier, j'ai promis de déposer à la Chambre le règlement sur la divulgation des taux d'intérêt aux termes de la loi sur les banques. Du consentement de la Chambre, j'aimerais en déposer les versions anglaise et française.

**M. l'Orateur:** La Chambre autorise-t-elle le ministre à déposer ce document?

**Des voix:** D'accord.

• (2.40 p.m.)

[*Français*]

## LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MESURE VISANT À MODIFIER LA LOI

**M. Maurice Allard (Sherbrooke)** demande à présenter le bill n° C-160 intitulé «Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne».

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Allard:** Monsieur l'Orateur, les Statuts revisés du Canada de 1946, chapitre 15, article 26, et la loi sur la citoyenneté canadienne, aux termes des articles 21 et 23 *a*) et *b*) indiquent que tout citoyen canadien est considéré comme un sujet britannique.

En outre, tout passeport émis au Canada mentionne expressément que tout citoyen canadien est sujet britannique.

Attendu que depuis le 11 décembre 1931, par le Statut de Westminster, le Canada n'est plus une colonie britannique, mais qu'il est devenu un pays souverain et indépendant;

Attendu qu'il convient, par évolution politique et constitutionnelle, que les Canadiens soient dorénavant reconnus uniquement comme sujets canadiens;

Le présent projet de loi propose d'amender la loi sur la citoyenneté canadienne, afin que le statut de sujet britannique, présentement attribué à tout sujet canadien, soit modifié aux fins qu'à l'avenir, un Canadien soit désigné uniquement comme sujet canadien.

J'espère qu'en l'année du centenaire de la confédération canadienne...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le Règlement ne permet qu'une explication succincte du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—ALLÉGATIONS RELATIVES AU PROGRAMME CANADIEN D'ASSISTANCE MÉDICALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, je suppose, est aussi premier ministre suppléant. Il s'agit des allégations très graves du Dr Michael Hall au sujet du programme canadien d'assistance médicale au Vietnam. Le ministre peut-il nous dire si l'on enquête à fond et sans tarder sur les accusations du Dr Hall, et si les cinq enquêteurs détachés du Bureau de l'aide extérieure et présentement en route vers le Vietnam ont cherché, avant leur départ, à se renseigner auprès du Dr Hall au sujet de notre programme médical dans cette région, ou à communiquer avec lui?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai

répondu hier à ces prétendues accusations autant qu'il est possible de le faire à l'appel de l'ordre du jour, lorsque j'ai été interpellé par le député de Royal. J'ai alors dit que nous serions très heureux d'examiner les vues du Dr Hall lorsque le comité des affaires extérieures se réunira.

Mais, eu égard à l'attitude et aux aspects que comporte la situation, je dois dire en toute justice que les observations du Dr Hall ne sont nullement fondées. Le Canada contribue plus au Vietnam que tout autre pays, sauf deux. Je l'ai signalé hier, et le détail de notre activité dans le domaine médical, activité qu'un des journaux du matin a exposée, mais que je ne pouvais détailler hier à l'appel de l'ordre du jour, fait nettement ressortir la fausseté des observations du Dr Hall, à propos desquelles j'aurai quelque chose à dire en temps et lieu, devant le comité des affaires extérieures.

**M. Macquarrie:** Question supplémentaire. En raison de cette réponse et de l'émoi causé dans tout le pays par les déclarations du Dr Hall, le ministre compte-t-il entrer en rapport le plus tôt possible avec le président du comité permanent des affaires extérieures en vue de faire comparaître à bref délai le Dr Hall, afin que le comité puisse entendre toute sa déclaration et toutes ses allégations, ce qui permettrait au ministre de les réfuter?

**L'hon. M. Martin:** C'est là une proposition raisonnable; j'ai d'ailleurs déjà agi en ce sens. Soit dit en passant, le départ récent pour le Vietnam d'un représentant de la Croix-Rouge et d'un médecin du centre de réadaptation Notre-Dame, à Montréal, constitue une réponse assez complète à la plupart des allégations du Dr Hall. A mon sens, lorsque Radio-Canada décide d'accorder du temps d'émission...

**M. Nielsen:** Soyez prudent.

**L'hon. M. Martin:** ...à des gens qui exposent des opinions, elle devrait aussi fournir à d'autres l'occasion de leur répondre.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, comme le ministre a dit, il y a quelques jours, que cette question et plusieurs autres seraient soumises au comité des affaires extérieures et qu'il y répondrait alors de façon détaillée, quand a-t-il l'intention de convoquer ce comité afin que l'on puisse examiner ces questions sans retards inutiles?

[L'hon. M. Martin.]

**L'hon. M. Martin:** Comme mon ami le sait, il n'appartient pas aux membres du gouvernement de contrôler les initiatives des comités parlementaires, mais j'ai déjà entrepris, dans ce sens, des démarches qui, je l'espère, seront fructueuses et qui aboutiront à la réunion du comité.

**L'hon. M. Harkness:** Puis-je demander au ministre si l'on a déféré quoi que ce soit au comité des affaires extérieures qui lui permettrait de se réunir pour examiner ces questions?

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Le ministre n'aimerait-il pas assurer à la Chambre que le Dr Hall disposait de tout le matériel médical et chirurgical nécessaire?

**L'hon. M. Martin:** Mon ami pose une question précise. Je suis sûr que le Dr Hall a reçu toute l'aide possible dans les circonstances. J'ai demandé au Dr Venema de revenir du Vietnam pour faire rapport sur diverses questions. Je suis sûr qu'il m'a décrit la situation avec exactitude.

**M. Heber E. Smith (Simcoe-Nord):** Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il cessera entre-temps de faire des insinuations condamnatoires au sujet du Dr Hall à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### LA STABILITÉ DES PRIX ET DES SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question au sujet de sa déclaration d'hier, selon laquelle il aurait sollicité les conseils et la collaboration des représentants du patronat et du salariat, et d'autres personnes qu'intéresse la situation économique actuelle au Canada. Nous dirait-il s'il s'agit d'une invitation générale contenue dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre ou s'il a écrit à ces divers groupes pour solliciter leur collaboration et leurs conseils.

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Il s'agit de l'invitation que j'ai faite

dans ce discours et, publiquement, en d'autres occasions. Je n'ai pas encore écrit aux associations et groupes intéressés, mais je compte le faire au moment opportun.

**M. Douglas:** Le ministre se propose-t-il de créer un comité consultatif et d'inviter les divers groupes qu'intéresse l'économie à en faire partie afin qu'il puisse bénéficier de leurs conseils et obtenir leur collaboration de temps à autre?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, monsieur l'Orateur; bien entendu, le gouvernement n'entreprendrait pas de mobiliser l'opinion publique pour accroître la stabilité des prix et des salaires sans consulter tous les intéressés et sans faire appel à leurs conseils.

**M. Douglas:** Se propose-t-on, dans un avenir prochain, de pressentir directement ces groupes et, si oui, à quels groupes le ministre songe-t-il?

**L'hon. M. Sharp:** Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, mais j'espère que les groupes invités à discuter de ce problème avec moi représenteraient fidèlement tous les secteurs de l'opinion publique.

## RADIO-CANADA

### LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, je poserai ma question au premier ministre suppléant. Comme les conjectures ont repris à ce sujet, pouvons-nous nous attendre à une annonce prochaine concernant la nomination d'un président à la Société Radio-Canada?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'espère que le premier ministre pourra nous éclairer là-dessus à son retour demain.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LE PERSONNEL ET LES ÉLECTIONS PROVINCIALES D'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. S'entendra-t-il avec ses collègues de la Commission de la régie intérieure, y compris Votre Honneur, pour accorder au personnel de la Chambre des communes et de la bibliothèque le temps d'exercer leur droit de suffrage aux élections provinciales d'Ontario, mardi prochain, le 17 octobre?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui, monsieur l'Orateur.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE VIETNAM—RÉACTION À L'OFFRE AMÉRICAINE D'UN CESSEZ-LE-FEU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il a soutenu à Radio-Canada hier soir que c'est aux États-Unis qu'il incombe d'expliquer au monde leur position quant au Vietnam, le ministre dirait-il à la Chambre s'il a exposé clairement cette attitude intéressante à Washington et, si oui, quelle a été la réaction?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami lit l'article sur la manchette duquel se fondent sa question, il verra ceci: j'ai dit que si les bombardements cessaient, ce serait alors à Hanoï de se prononcer.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il n'avait reçu récemment d'Hanoï aucune indication que ce dernier gouvernement consentirait à s'asseoir à la table des négociations dans le cas d'un arrêt des bombardements. Puis-je lui demander si son émissaire à Hanoï, M. Chester Ronning, a ramené quelque assurance du gouvernement d'Hanoï qu'il s'approcherait de la table des négociations à condition qu'il y ait un cessez-le-feu?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, j'ai laissé clairement entendre qu'à la suite des engagements pris au cours des discussions que nous avons eues sur cette question, y compris celles de Hanoï, il est impossible de révéler le contenu des échanges qui ont eu lieu. Je suis certain que mon estimable ami ne voudrait pas insister davantage, mais en demandant qu'il y ait à ce moment-ci un arrêt des bombardements, j'ai naturellement tenu compte de mon évaluation de la situation.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas importuner le ministre, mais la déclaration qu'il a faite hier à la Chambre, déclaration qui figure à la page 2980 du hansard, selon laquelle il n'avait pas reçu d'assurance dernièrement, veut-il dire maintenant que M. Chester Ronning ne lui avait pas transmis d'assurance de ce genre?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas nécessairement de M. Ronning lorsque j'ai donné cette réponse. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow River):** J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les déclarations faites par le ministre hier et aujourd'hui quant à la position du gouvernement, est-il d'avis que s'ils ne viennent pas à la table de négociation, les États-Unis devraient se retirer du Vietnam?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question semble de nature à provoquer un débat et est irrecevable.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, le ministre était sur le point de répondre; j'estime qu'il ne s'agit pas d'un débat mais d'une question fort importante. J'aimerais en discuter à dix heures.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement n'est-il pas d'avis que, dès à présent, les efforts en vue d'un règlement pacifique du problème du Vietnam incombent au moins à part égale au Vietnam du Nord?

**L'hon. M. Martin:** Bien entendu, monsieur l'Orateur, et c'est ce que j'ai dit aux Nations Unies.

**M. Sherman:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la lumière de tout ce qui a été dit depuis 48 heures sur la question du Vietnam, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'initiative d'une suspension des bombardements revient maintenant à Saigon et non plus à Washington.

**L'hon. M. Martin:** Je ne saurais répondre à cette question, monsieur l'Orateur.

## LA POLLUTION

### LE SECRÉTAIRE DES ÉTATS-UNIS ET LA NIAGARA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, tandis que j'ai la parole, j'aimerais répondre au député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), qui m'a demandé si j'avais reçu du Secrétaire Udall des États-Unis une communication ayant trait à la pollution de la rivière Niagara.

Je n'ai pas connaissance d'une telle communication, et aucune n'est arrivée. La Commission mixte internationale a cependant reçu à ce propos, de son conseil consultatif, un rapport touchant les lacs Érié et Ontario. La Commission étudie présentement ce rapport, tout en consultant les autorités fédérales des deux pays ainsi que celles de la province et des États en cause. On m'informe que la Commission espère annoncer sous peu la ligne de conduite qu'elle suivra pour faire en sorte qu'une lutte efficace s'engage sans tarder contre la pollution de cette voie maritime internationale.

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

### DORVAL (P.Q.)—ATTITUDE DE CERTAINS CONCESSIONNAIRES À L'ÉGARD DU FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre a-t-il été mis au courant que, à l'aérogare de Dorval, des concessionnaires, tel le «Duty Free Shop», empêchent et combattent l'usage de la langue française, de la part de clients qui s'y présentent, et veut-il prendre des mesures immédiates afin qu'aucune discrimination ne soit exercée au sujet des deux langues officielles du Canada?

**M. l'Orateur:** L'honorable député a fait, dans la deuxième partie de sa question, une représentation qui a été notée par l'honorable ministre, sans doute. Quant à la première partie, je suggérerais quelle soit inscrite au *Feuilleton*.

**M. Allard:** A dix heures, monsieur l'Orateur...

[*Traduction*]

## LES DROITS DE L'HOMME

### VANCOUVER (C.-B.)—LA SUSPENSION DU PERMIS DE PUBLICATION DU JOURNAL «GEORGIA STRAIGHT»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'ai tenté, hier, de poser au ministre de la Justice une question concernant la suspension du permis d'un journal de Vancouver. Votre Honneur a déclaré ma question irrecevable. Or, le hansard m'apprend que monsieur l'Orateur Macnaughton

et Votre Honneur ont généralement autorisé les questions sur les droits civils. La mienne concerne la suspension arbitraire d'une publication. La question serait-elle recevable aujourd'hui?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député connaît ses droits. S'il pense qu'on aurait dû l'autoriser à poser une question déclarée irrecevable, il peut en donner préavis pour qu'elle soit traitée lors du débat d'ajournement. Je comprends que nous sommes dans une situation difficile, car le débat sur le budget a engendré une masse de questions à débattre lors de l'ajournement. Étant donné cette circonstance particulière, j'autorise la question du député.

**M. Prittie:** Je vous remercie monsieur l'Orateur. Le ministre a reçu préavis de ma question concernant la suspension du permis du journal «hippie» de Vancouver, *Georgia Straight*. Le ministre a-t-il envisagé les répercussions de cette mesure eu égard à la liberté de la presse, et les groupements intéressés lui ont-ils adressé des instances à ce sujet?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** En ce qui concerne la deuxième partie de la question du député, monsieur l'Orateur, jusqu'au moment où l'on m'a posé la question hier, je n'avais reçu aucune instance. Je devrai me renseigner pour savoir si on en a reçu aujourd'hui. Quant à la première partie de la question, c'est-à-dire si j'avais pris note des conséquences en matière de libertés civiles, la réponse est oui. Mais, d'après la nouvelle parue dans le journal, concernant la suspension d'un permis à cause de prétendue obscénité, il ne me semble pas évident qu'il s'agisse d'une question de libertés civiles qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral.

[*Français*]

## LES LOTERIES

### A PROPOS DE REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE LOTERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, puis-je aussi poser une question à l'honorable ministre de la Justice et Procureur général?

J'aimerais savoir s'il a donné son appui hier ou avant-hier aux représentations faites à son bureau pour l'établissement de loteries au Canada?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice et Procureur général):** Monsieur le président, j'ai effectivement rencontré, hier et en d'autres occasions également, des personnes qui m'ont fait des représentations à ce sujet. J'ai noté ces représentations et j'ai même indiqué que c'était l'intention du gouvernement d'inscrire dans le bill, concernant le droit pénal, des amendements à ce sujet.

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LE PROGRAMME LÉGISLATIF DES COMITÉS PERMANENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Mardi dernier, le ministre a déposé, au nom du gouvernement, une liste des mesures législatives que le gouvernement désire étudier au cours de la présente session. Le gouvernement pourrait-il en ce moment nous indiquer aussi quelles mesures dans ce programme les comités permanents de la Chambre devraient étudier selon lui, ce qui permettrait d'entreprendre les travaux préliminaires qui s'imposent et de bien organiser le travail des comités?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'examiner cette suggestion.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LA RÉORGANISATION DE L'INFANTERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministère de la Défense effectue-t-il ou élabore-t-il la réorganisation de l'infanterie au sein de nos forces armées, ce qui donnerait lieu à la disparition de certains régiments et à une diminution du nombre de bataillons dans d'autres?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, nous examinons la situation en général, mais je n'ai pas encore reçu un rapport à ce sujet. Par conséquent, je n'ai pas eu l'occasion de prendre une décision.

**M. Heber E. Smith (Simcoe-Nord):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire si le rapport en voie de préparation aura pour effet d'atténuer le caractère canadien-français du Royal 22e régiment.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si cette question n'est pas hypothétique et ne prête pas à discussion.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, l'étude en cours sur une réduction possible du nombre de bataillons d'infanterie est-elle liée aux rôles que nos forces de défense devront jouer, de sorte qu'une réduction préalable de ces rôles signifierait que le nombre réduit de bataillons serait suffisant?

**L'hon. M. Cadieux:** Peut-être devrais-je répéter que je ne songe pas à une réduction du nombre de régiments. L'étude en cours vise à savoir, en théorie, ce en quoi devrait consister l'application du processus d'unification. Voilà tout. Nulle décision n'a encore été prise, et après que le Conseil de la défense aura étudié l'affaire, ce qui n'est pas encore fait, elle devra être référée au ministre.

## LA PEINE CAPITALE

### LA REPRODUCTION DU LIVRE BLANC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général, de qui relève, sauf erreur, la très importante question de la peine capitale, que nous débattrons bientôt. Le gouvernement aviserait-il à rééditer le Livre blanc à cet égard, excellent et assez impartial, à mon avis, y ajoutant, pour le mettre à jour, des données statistiques et d'autres détails pertinents?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, la proposition du député est très raisonnable et je l'examinerai volontiers sans retard.

## LES POSTES

### LE RELÈVEMENT POSSIBLE DES TAUX INTERNATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Étant donné que, si le gouvernement résussit à porter de 5 à 6c. le tarif d'affranchissement ordinaire des lettres au Canada, il en coûtera plus pour expédier une lettre d'Ottawa à Toronto que d'Ottawa à Los Angeles, le ministre songe-t-il à augmenter pareillement le tarif international, si la Chambre approuve cette hausse locale, ce qui est peu probable?

[M. Smith.]

[*Français*]

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, les ententes...

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sous cette forme, la question est hypothétique.

[*Français*]

**L'hon. M. Côté:** Monsieur l'Orateur, afin d'éliminer tout doute auprès du public, me permettriez-vous de dire que le préambule de la question qui m'a été posée est faux.

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DANGEREUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, hier, j'ai posé une question considérée comme étant de nature trop générale. Aujourd'hui, j'adresse une question précise au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme, en raison du décès survenu en août dernier d'un enfant de 20 mois, un jury du coroner a recommandé hier d'inscrire le mot «poison» sur les produits à base de citrine et d'utiliser des couvercles que les enfants ne peuvent ouvrir, le ministre peut-il informer la Chambre si l'on prendra des mesures précises et, si oui, que fera-t-on pour protéger les enfants contre les risques de ce genre?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, la question exigerait une réponse très longue. Néanmoins, je dirai qu'on présentera sans doute au cours de la présente session une modification pertinente à la loi des aliments et drogues.

[*Français*]

## LA NAVIGATION

### QUESTION RELATIVE AUX MESURES À PRENDRE POUR ASSURER LA NAVIGATION D'HIVER SUR LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, il y a environ dix jours j'ai posé une question au ministre des Transports, et à laquelle il devait répondre.

Le ministre peut-il nous dire, aujourd'hui, si son ministère étudie, à l'heure actuelle, les mesures à prendre et à employer pour maintenir la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent dès cette année?

[*Traduction*]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je poursuis l'étude de cette question. Mon honorable ami comprendra que je tiens à l'examiner à fond et à la comprendre parfaitement afin de ne pas m'engager trop loin sur un terrain glissant.

[*Français*]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre?

Je comprends que le ministre est en train d'étudier sérieusement la question; le ministre peut-il nous dire si l'on peut espérer la mise en pratique des projets du ministère dès cette année?

[*Traduction*]

## LA NORD CANADIEN

ALBERTA—LA MORT, DUE À LA SOUS-ALIMENTATION, D'UNE ADOLESCENTE INDIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le député de Brandon-Souris m'avait demandé le 5 octobre si j'avais reçu le rapport de l'enquête menée sur la mort d'une adolescente indienne dans la réserve de Péigan, en Alberta.

Je dois informer la Chambre que je ne l'ai pas encore reçu. Entre-temps j'aimerais dire qu'on ne doit apparemment pas attribuer cette mort à un manque d'argent dans la famille. Celle-ci a reçu $3,376 en allocations de bien-être de mon ministère du 1er septembre 1966 au 1er septembre 1967. Outre ce montant, elle a reçu les chèques habituels d'allocations familiales de $57 par mois en ce cas-ci.

L'aide en bien-être que fournit mon ministère provient des fonds votés chaque année par le Parlement pour le bien-être des Indiens. Quoiqu'il n'existe aucune loi fédérale particulière sur le bien-être de l'enfance, les lois provinciales s'appliquent dans ce domaine. Le ministère des Affaires indiennes a donc en novembre 1966 demandé aux autorités provinciales de prendre des mesures visant à protéger ces enfants. A la lumière de la situation qui existait à ce moment-là, les autorités provinciales décidèrent de ne prendre aucune mesure particulière.

Le jury du coroner qui fit enquête sur l'affaire recommanda l'établissement d'une commission fédérale-provinciale pour examiner les conditions de bien-être social dans les réserves. Le ministère essaie de faire en sorte que les provinces accordent à la population indienne des provinces et des réserves les services de bien-être social et autres dont elles font bénéficier tous les autres résidents. Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et moi-même avons eu des entretiens sur la question avec la province d'Alberta et nous espérons pouvoir en arriver à une entente satisfaisante.

On a recommandé, en second lieu, la nomination d'un agent de bien-être social à plein temps qui serait affecté à la réserve de Péigan.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si le ministre ne conviendrait pas avec moi que sa réponse est peut-être un peu longue.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance évidente du rapport du jury du Coroner —importance révélée par l'intérêt du ministre—celui-ci pourrait-il, lorsqu'il le recevra, en donner des copies aux députés, et surtout aux membres du comité des affaires indiennes?

**L'hon. M. Laing:** J'admets avec le député qu'il s'agit là d'une question très importante puisqu'elle concerne toute la population indienne et nos relations avec elle, de même que les responsabilités des provinces envers elle. Je serais donc très heureux de veiller à ce qu'on envoie aux députés intéressés des copies de ce rapport.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre, monsieur l'Orateur. A propos des recommandations concernant l'extension des programmes provinciaux de bien-être aux Indiens et à leurs familles, le gouvernement offre-t-il aux gouvernements provinciaux une compensation financière pour leur permettre d'assumer cette responsabilité ou bien leur demande-t-il simplement de l'assumer bénévolement?

**L'hon. M. Laing:** Nous avons proposé à toutes les provinces d'assumer 90 p. 100 du coût en leur demandant de couvrir le reste, soit 10 p. 100. Nous avons reçu des instances de la province d'Alberta qui nous demandait d'assumer la totalité des frais.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, l'enquête ayant démontré qu'il y avait un très grand nombre d'autres

familles se trouvant dans des circonstances très semblables à celles de la famille Crow Shoe où le décès a eu lieu, le ministère a-t-il songé à requérir les services de fonctionnaires du Bien-être social qui veilleraient à prévenir désormais la possibilité de décès par suite de malnutrition?

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, si j'avais eu l'occasion de terminer ma déclaration j'aurais dit que le jury avait aussi suggéré que les parents membres de la bande et le conseil de la bande assument plus de responsabilités dans l'éducation de leurs enfants et que les programmes d'éducation pour les adultes soient étendus aux réserves.

La seconde recommandation visait à nommer un fonctionnaire du ministère du Bien-être social qui s'occuperait à plein temps de cette réserve en particulier. Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une responsabilité fédérale, vu l'absence d'un service suffisant, un travailleur social à temps plein a été désigné le 1er juillet.

**M. Douglas:** J'ai une question complémentaire à poser. Comme le gouvernement fédéral a l'exclusive responsabilité de ses pupilles indiens, pourquoi ne devrait-il pas acquitter intégralement les frais d'assistance sociale que leur dispensent les gouvernements provinciaux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question complémentaire prête à controverse.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien me dirait-il combien de provinces ont accepté l'offre du gouvernement fédéral d'administrer ces programmes d'assistance sociale?

**L'hon. M. Laing:** Nous avons conclu une entente avec l'Ontario en matière d'aménagement communautaire et d'assistance sociale, et une avec l'Alberta en matière d'aménagement communautaire. Nous en avons conclu d'autres en vertu desquelles nous acquittons la majeure partie des frais de certains de ces services. Il ne s'agit cependant pas d'ententes officielles.

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—DEMANDE D'AIDES À LA NAVIGATION AÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Lui a-t-on signalé qu'à bord d'un avion Beaver qui, dernièrement, s'est écrasé au sol et a été détruit par le feu dans les Territoires du Nord-Ouest, se trouvait un membre nouvellement élu du Conseil des Territoires du Nord-Ouest? L'affaire donne-t-elle lieu à une enquête et son ministère projette-t-il de faire installer des aides à la navigation dans les zones des Territoires qui en sont dépourvues?

[L'hon. M. Harkness.]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Sauf erreur, une enquête officielle doit avoir lieu. Une fois que j'en connaîtrai les résultats, je serai mieux à même de savoir quelles mesures seraient de mise pour empêcher de semblables tragédies.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INSTALLATION D'ÉPURATEURS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. V. Noble (Grey-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Songe-t-il à suivre l'exemple du ministre de la Santé de l'Ontario en rendant obligatoire dans tout le pays l'installation d'appareils destinés à supprimer les émanations des tuyaux d'échappement sur toutes les voitures du modèle 1969?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui, monsieur l'Orateur, la question est à l'étude.

RÈGLEMENTS APPLICABLES À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES VITAMINES ET MINÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** J'ai une question à poser au leader de la Chambre en sa qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne me laisserai pas entraîner dans l'autre débat. Le public semblant s'être beaucoup ému devant les modifications que l'on projette d'apporter aux règlements sur les médicaments et les drogues en ce qui touche la vente des vitamines et des minéraux; le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si de telles modifications vont être ou ont déjà été apportées, et si oui, dans quel but? A en croire la correspondance que j'ai reçue, on prétend que les conditions requises seront . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pose une question à laquelle il ne peut être répondu qu'à l'appel des motions.

**M. Barnett:** Alors le ministre serait-il disposé à faire une déclaration sur ce point à la Chambre, à l'appel des motions, étant donné l'inquiétude qui semble très répandue dans le public?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui, je retiens cette suggestion.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### DEMANDE DE CONVOCATION DU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** J'aimerais poser une question à l'honorable député de Restigouche-Madawaska en sa qualité de président du comité des affaires extérieures. Quand pense-t-il convoquer le comité?

**M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska):** A l'heure actuelle, la Chambre n'a rien déféré au comité, qui ne peut donc se réunir; j'imagine qu'elle le fera très prochainement. Aussitôt qu'une question sera déférée au comité, je le convoquerai volontiers.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Cela ramène la question que j'ai posée au ministre, monsieur l'Orateur, et que vous avez jugée irrecevable. Je croyais que le ministre aurait été en mesure de répondre. Quand le gouvernement déférera-t-il cette question au comité pour que le comité puisse se réunir et l'étudier?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** J'en discutais justement avec le leader à la Chambre et j'espère pouvoir exercer sur lui la puissance de persuasion que je crois avoir.

**L'hon. M. Harkness:** Je crains que le ministre ne prenne encore la tangente. Ne pourrait-il dire d'une façon précise quand cette question sera déférée? Demain, peut-être?

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député est l'un des derniers...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LE DÉBAT SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, ou on pourrait peut-être la considérer comme une brève question de Règlement. Comme les députés le savent, la liste des questions devant être débattues sur la motion d'ajournement est assez longue du fait que le Règlement ne prévoit pas de débat semblable lorsqu'une mise aux voix doit avoir lieu tard le soir. Voici ma question au leader du gouvernement: Étant donné qu'une motion finale comme celle dont nous serons saisis ce soir ne donne pas lieu d'habitude à un vote inscrit, la Chambre consentirait-elle à ce que le spectacle tardif ait lieu ce soir pour nous permettre d'étudier deux ou trois questions qui figurent sur la liste? Je ne demande pas qu'aucune des miennes soit étudiée ce soir, mais nous pourrions en aborder quelques-unes.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** S'il n'y a pas de vote et si la Chambre donne son consentement unanime, j'accepte la proposition du député.

**M. l'Orateur:** La procédure proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre a-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Il y aura donc un débat d'ajournement ce soir, s'il n'y a pas de vote.

## LE BUDGET

### L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mercredi 11 octobre, sur la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances) proposant que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, prenant la parole en ce dernier jour du débat sur le budget, je comprends qu'il est très difficile de se faire entendre, étant donné la diffusion quotidienne de la série mondiale dans presque tous les coins et recoins. Je me suis souvent demandé pourquoi nous l'appelons une série mondiale puisqu'un seul pays y participe. Cependant, puisqu'il y en a une aujourd'hui, je me dois peut-être de traiter quelques-uns de nos grands problèmes dans le domaine international. C'est pourquoi je voudrais vous soumettre trois ou quatre sujets qui sont comme ma propre série mondiale. A mon avis, ils présentent une extrême importance pour la sécurité, le développement normal et l'amélioration de la situation mondiale.

Comme par prédestination, vu l'échange considérable qui a eu lieu pendant la période

des questions, le premier député qui a pris la parole cet après-midi a parlé de la crise d'importance capitale qui sévit actuellement dans le domaine des relations internationales, soit la guerre au Vietnam. A mon avis, le problème plus important et qui comporte le plus de danger en 1967 est celui dont décideront les événements des quelques prochains mois dans ce petit pays périlleux. Il y a une couple de semaines, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traité de ce sujet dans son discours lors de l'ouverture de la session des Nations Unies. Il a fait plusieurs déclarations, dont certaines m'ont plu à moi ainsi qu'à d'autres députés, sûrement, car nous désirons depuis quelque temps voir le Canada prendre de nouvelles mesures relativement au bombardement intensifié et prolongé du Vietnam du Nord. Beaucoup d'entre nous, d'ailleurs, ont été presque étonné de voir le ministre exprimer officiellement et, je l'espère, avec vigueur, son opposition à la prolongation de ce bombardement.

Si nous avons été étonnés, c'est seulement à cause de l'attitude qu'il semblait adopter dans le passé et non pas parce que sa déclaration paraissait renfermer des propositions étranges. Il pouvait s'inspirer d'exemples valables. On songe à Sa Sainteté le pape, au secrétaire général des Nations Unis, U Thant, aux chefs religieux du Conseil mondial des églises. On pourrait même discerner des signes d'une conversion tardive chez le secrétaire à la défense des États-Unis lui-même, M. McNamara. L'attitude n'est donc pas extraordinaire, même si elle a indubitablement de l'importance. J'espère qu'en dépit de toute opposition, subtile ou ouverte, contre notre gouvernement, nous demeurerons convaincus de l'impossibilité de tentatives de négociation dans cette affreuse guerre, à moins d'un arrêt des bombardements.

• (3.20 p.m.)

A mon avis, les chefs de file et les gouvernements ne devraient pas se contenter de préconiser cette politique sans traiter avec un sérieux absolu les nombreuses autres initiatives qui restent peut-être à mettre à l'épreuve. L'attitude de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'inquiète un peu. Même si, à mon sens, il tient à ce que les bombardements cessent, il n'a pas laissé entendre à la Chambre ni ailleurs que d'autres initiatives sont prises, que le Canada fait de son mieux pour découvrir les ouvertures ou possibilités qui pourraient s'offrir. En fait, de plus nombreuses solutions de rechange ont été discutées aux États-Unis que dans certains des autres pays moins directement intéressés. J'ignore pourquoi certains militaires proposent des enclaves ou un genre de clôtures électriques en vue d'une décélération du conflit. Cependant, je sais une chose: il ne s'agit pas là d'une guerre statique. Quiconque croit que nous avons réalisé un certain équilibre entre les ennemis ou belligérants se fourvoie complètement.

Je ne crois pas que le gouvernement des États-Unis ou que les autorités d'Hanoï acceptent, semaine après semaine, le coût de ce conflit sans chercher certaines compensations. A moins que des initiatives concrètes soient prises pour minimiser et réduire le conflit, l'on peut s'attendre, au cours des prochains mois, non à une diminution, mais à une augmentation des hostilités. On peut imaginer avec effroi ce que comporteraient pour nous de telles possibilités.

Aujourd'hui, je m'inquiète non seulement de notre nouvelle position, mais aussi de la définition de notre attitude fondamentale ou de notre politique à l'égard de la guerre du Vietnam, comme en témoigne le discours que le ministre a prononcé aux Nations-Unies. Depuis quelques années, il n'a jamais été facile de déterminer l'attitude du gouvernement canadien. Lorsqu'on examine toutes les généralisations et toutes les observations sur la façon dont la guerre a débuté et sur le rôle du Canada au sein de la Commission internationale de contrôle, et lorsqu'on a consacré des heures et des heures à examiner des documents et des discours, on reste avec la vague impression que le gouvernement estimait qu'il y avait eu, il y a 5 ou 6 ans, une agression communiste du Nord contre le Sud. Ce serait pour mettre fin à cette agression que le gouvernement américain aurait pris des engagements.

Quand on étudie les plus récents discours, notamment ceux des quelques derniers mois, on constate—du moins je constate—qu'il n'y est pas question d'une agression communiste en tant que telle. On ne semble pas prendre position; nous nous trouvons en présence d'une fonction ou d'une situation tactique qui donne à entendre que l'intérêt du Canada au Vietnam, à l'heure actuelle, est de veiller à ce que la guerre se termine aussi rapidement que possible.

Fort bien. Personne, même le militant le plus convaincu du Pentagone, je crois, ne s'opposerait à ce point de vue. Assurément, nul pays ou gouvernement sérieux peut envisager les problèmes complexes qui assaillent le Vietnam sans prendre telle ou telle position, depuis l'abandon souhaitable du Vietnam par les militaires américains jusqu'à la possibilité tactique, pour les États-Unis, de s'assurer un

contrôle ferme, peut-être pas sur tout le Vietnam, mais sur le Vietnam du Sud.

Sans doute, le Canada en général et la Chambre en particulier ont le droit de savoir quelle est la position du gouvernement. Que considérons-nous comme de bons objectifs, par opposition à de mauvais objectifs, dans la solution du dilemme du Vietnam? Nous avons découvert une chose, monsieur l'Orateur, cela il ne faut pas le perdre de vue. Le ministre et, je présume, le gouvernement, ont délaissé le principe qui jusqu'ici avait été la marque de la diplomatie canadienne qualifiée par euphémisme, depuis des années, de «diplomatie discrète».

Mercredi soir, 11 octobre, c'est-à-dire hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a paru dans l'émission télévisée *20 Million Questions*. On lui a demandé pourquoi le Canada devrait adopter une nouvelle position quant aux bombardements, et il a dit en substance, à la fin d'une réponse détaillée:

...d'après mon expérience, nous nous leurrons depuis longtemps, au Canada en croyant que des propos sincères saperaient notre position vis-à-vis des États-Unis.

Les conversions sont toujours bien accueillies, même si elles surviennent à la dernière heure. Il est important, je pense, de tenir compte des propos du ministre, notamment que le Canada peut maintenant se regarder dans la glace qui réfléchit sa position sur le plan international et se considérer comme un adulte qui peut dire sa pensée sur les questions importantes.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami me permet-il de l'interrompre? Son discours, fort constructif, soulève un point très important. L'observation que j'ai faite à ce propos n'a rien de neuf. Je l'ai faite à maintes reprises. Ce n'est pas en raison d'une nouvelle position que nous avons prise au sujet des bombardements que j'ai dit qu'ils devraient cesser. Je n'ai jamais rien vu dans nos relations avec les États-Unis qui puisse nous empêcher d'exprimer, au moment opportun, notre avis.

**M. MacDonald:** Le ministre une fois de plus donne à entendre, par ces propres paroles et les réserves qu'il vient d'apporter, que ce qu'il a proposé déjà était excellent. Le ministre n'a jamais donné suite à ce qu'il proposait. Assez de mots, nous voulons des actes. Nous approuvons ce que le ministre a fait aux Nations Unies. Nous, députés, l'en félicitons tous. Nous sommes heureux que le ministre ait donné clairement à entendre que le Canada a atteint l'âge adulte et peut prendre des attitudes qui n'auront pas toujours l'heur de plaire à Washington. Il nous faut néanmoins adopter une position bien à nous, non seulement afin de sauvegarder notre amour-propre aux réunions internationales et partout sur la scène mondiale, mais aussi pour aider vraiment les États-Unis. J'en suis convaincu. Je n'ai jamais vu l'utilité pour nous de jouer le rôle de la petite sœur effacée. Il y a eu souvent de belles occasions d'indiquer notre attitude aux États-Unis. Si nous l'avions fait, nous aurions été d'un grand secours et d'une extrême utilité à ce pays.

Même si le ministre s'est, pour la première fois, aventuré avec circonspection dans les eaux troubles des affaires internationales au sujet de la position canadienne, il semble encore éviter, à certains égards, d'embrasser une position qui serait la nôtre et non celle des États-Unis. Dans son émission hier soir, le ministre, comme je l'ai dit, a soutenu qu'il était utile que le Canada ait une voie de communication ou une ligne ouverte vers Hanoï. Il nous faudrait cela pour que nous puissions—nous ne savons pas quand—servir de liaison utile entre Hanoï et Washington. Sans éterniser le débat sur ce point, laissez-moi dire qu'il paraît évident, du moins à moi, que les communications entre Washington et Hanoï n'ont jamais manqué. Il y a diverses possibilités de contact. La difficulté provient des messages communiqués dans les deux sens par ces voies de communication.

• (3.30 p.m.)

Ce qui m'inquiète au sujet de la politique extérieure du Canada dans ce domaine c'est que le ministre ait exalté le rôle de courrier ou de messager en l'une des principales vertus dans les affaires internationales. Comme disait M. Lynch au ministre hier soir au cours de l'émission télévisée: «Vous parlez des moyens de communication comme si c'était une politique en soi». Le ministre a répondu: «Ma foi, c'en est une». Cette réponse me semble manquer de force et je n'en suis pas enthousiasmé. Je crois que le Canada devrait prendre position quant à l'avenir de ce petit pays, plutôt que de jouer les messagers entre Hanoï et Washington.

J'ai traité jusqu'ici de questions qui, bon gré, mal gré, échappent nettement à notre action. Nous ne sommes pas une grande nation militaire, Dieu merci, et nous n'avons rien à voir à de nombreux événements d'ordre militaire au Vietnam, sauf en ce qui concerne nos opérations de surveillance au sein de la Commission de contrôle. Nous pourrions jouer

un rôle extrêmement important envers la population civile du Vietnam, mais nous n'en avons rien fait. Si le gouvernement actuel a péché par omission, c'est certes sur ce point fondamental. Je n'en ai jamais été plus conscient que depuis dix jours, car j'ai sous les yeux une lettre du Dr Michael Hall, qui a fait beaucoup parler de lui depuis un jour ou deux. Il m'a écrit, il y a une dizaine de jours, après que j'eus demandé au ministre je ne sais combien de fois si le gouvernement était disposé à assumer certaines responsabilités—ne serait-ce qu'à cause de sa nouvelle politique à l'égard du Vietnam—en vue de fournir une aide matérielle aux centaines de milliers de personnes qui souffrent là-bas. Quel autre pays a eu la chance qui s'offre aujourd'hui au Canada de satisfaire au moins en partie les besoins de ce pays en proie à la terreur et à l'angoisse?

J'aimerais consigner au compte rendu certains passages de la lettre du Dr Hall. Ayant passé trois ans au Vietnam, il peut décrire avec beaucoup plus d'éloquence que je ne saurais le faire combien nous avons failli lamentablement à nos obligations. Il écrit:

> Notre revenu national par habitant est le deuxième plus élevé du monde, mais même si les fonds sont dépensés en grande partie au Canada, nous ne consacrons à l'aide extérieure que les deux cinquièmes du minimum que recommandent les Nations Unies et nous nous classons à l'avant-dernier rang parmi les pays donateurs—notre parcimonie n'étant surpassée que par celle du Danemark qui se distingue aussi comme étant, à l'ONU, l'un des principaux critiques de la politique des États-Unis.

Il ajoute:

> Nous avons envoyé deux denrées: à un pays dont les habitants ne mangent pas de beurre, nous en avons donné pour $60,000; à un pays dont les habitants mangent du riz, nous avons donné pour $790,000 de farine.
>
> Comme vous le savez, nous ne nous chargeons même pas de l'envoi de ces «cadeaux»; c'est le Vietnam qui doit payer les frais d'expédition avec le peu de devises étrangères dont il dispose. Les denrées alimentaires ne sont pas destinées aux pauvres et aux affamés; elles doivent être vendues à la classe possédante, pour produire des «fonds en contrepartie», ce système détourné de comptabilité double exigeant qu'un pays prouve qu'il dispose, pour d'autres dépenses, de la valeur de la denrée «donnée», qu'il ait choisi de vendre cette denrée, qu'il se soit même rendu compte qu'elle était vendable ou qu'il l'ait donnée aux nécessiteux. Pas étonnant que le Vietnam ait refusé d'autres «cadeaux» de nourriture du Canada. Les fonds en contrepartie ont servi à mettre en chantier une annexe à la faculté de médecine et une grande salle d'assemblée pour l'université, mais ces constructions ont été abandonnées, il y a un an et demi, alors qu'elles n'en étaient encore qu'à leurs premières étapes, s'élevant comme des monuments squelettiques à la générosité squelettique du Canada, pendant que des pourparlers se poursuivaient toute l'année entre la délégation canadienne et le gouvernement vietnamien au sujet de fonds non existants.

[M. MacDonald.]

Il serait peut-être utile que je donne aux députés un aperçu des antécédents du Dr Hall. Il a une connaissance plus que fortuite des problèmes du Vietnam. Il écrit:

> Je suis allé au Vietnam pour la première fois en 1963 pour y travailler en qualité de chirurgien orthopédiste, au service des blessés civils exclusivement. Jusqu'en avril 1967, je me suis battu avec le Bureau de l'aide extérieure, essayant en vain de l'intéresser à l'aide aux victimes civiles; j'ai fini, à ma grande tristesse, par renoncer à mes efforts. Malgré l'appui du directeur de la Commission canadienne au sujet des recommandations proposées pour l'amélioration des possibilités de traitement dans les hôpitaux universitaires, mes lettres restaient sans réponse ou m'étaient renvoyées estampillées d'une mention sommaire telle que: «contingent canadien insuffisant».
>
> D'autres médecins canadiens ont vécu la même expérience—un chirurgien a quitté le pays au bout de quelques jours à peine; un autre médecin a été si peu satisfait qu'il a refusé de prolonger son séjour à l'expiration d'un contrat de six mois. On a tout tranquillement abandonné le projet d'établir un centre pour la réadaptation de l'enfance parce que le Canada voulait en faire supporter les frais locaux au Vietnam—et les Vietnamiens s'étaient déjà rendu compte, en examinant les frais de logement, que le gouvernement canadien mettait à leur charge, qu'à l'avenir ils feraient bien de se méfier d'arrangements semblables.

Il poursuit dans une autre partie de la lettre:

> A l'exception de ma seule et unique personne, le Canada n'a fourni aucun chirurgien pour venir en aide aux blessés de la guerre, bien que de nombreuses équipes aient été envoyées au Vietnam du Sud par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, le Japon, la Chine, la Corée, la Thaïlande, les Philippines, l'Iran, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et au Vietnam du Nord par plusieurs pays du bloc communiste.

Ce n'est pas tout, loin de là, mais le temps me manque de vous lire la lettre en entier. Néanmoins, l'accusation qu'elle porte suffit à montrer de quelle façon lamentable notre pays a raté une occasion de se faire valoir magnifiquement. Au contraire, je dirais même qu'on n'a pas semblé s'intéresser vraiment aux possibilités qu'elle offrait. Le docteur Hall écrit:

> Le monde sait que «le plus possible» du Canada équivaut aux deux cinquièmes du minimum recommandé par les Nations Unies, et que nous sommes «le gardien de notre frère» dans la mesure où nous vendons des armes à notre voisin pour ensuite lui dire de ne pas s'en servir.

Il me semble que si nous avons le moindre sens des responsabilités et si nous pouvons de fait, nous occuper de la situation pénible et terrible qui existe au Vietnam, alors sûrement nous pourrions agir dans le domaine de la réadaptation, de l'éducation. Pourtant, maintes et maintes fois, lorsqu'on a posé des questions à la Chambre, le ministre nous a trompés avec ses réponses qui, comme d'habi-

tude, n'en sont pas. A mon avis, du moins, le ministre ne s'est jamais montré, ni ici ni ailleurs, vraiment ou vivement intéressé à servir la cause des milliers de gens qui souffrent dans ce pays-là.

Si le gouvernement s'intéressait sincèrement au sort de la population civile dans ce malheureux pays, nous n'aurions pas besoin d'attendre, comme le ministre l'a proposé hier, que le comité des affaires extérieures soit saisi du problème. D'ailleurs, cela pourrait prendre des semaines ou même des mois. Nous ne devrions pas même avoir besoin d'attendre que le ministre ait quitté cette Chambre. Si le gouvernement s'intéresse vraiment à la possibilité d'accomplir des services comme ceux qu'ont essayé d'entreprendre le Dr Gingras, le Dr Venema et le Dr Hall, cette Chambre est certes le premier endroit où le ministre devrait consigner en détail les intentions du gouvernement.

• (3:40 p.m.)

Personnellement, je trouve fort difficile de respecter un ministre ou un gouvernement parfois très préoccupés de la conduite d'autres pays sur ce point, mais négligeant, avec désinvolture, nos responsabilités nationales. Je suis heureux que le Dr Hall ait parlé. Il est à espérer que, dorénavant, de nombreux Canadiens diront leur pensée et exprimeront leur point de vue au gouvernement. Sachant aujourd'hui que le pays a fait peu quand il pouvait faire beaucoup, nous pouvons peut-être attendre une nouvelle politique d'aide extérieure, puisqu'une politique neuve s'annonce à l'égard du conflit vietnamien. (*Applaudissements*)

[*Français*]

**M. Gaston Clermont (Labelle):** Monsieur l'Orateur, au stade du débat sur le budget, je désire faire quelques commentaires relativement à des questions d'intérêt général et à des sujets régionaux.

Le premier commentaire que je voudrais faire, monsieur l'Orateur, a trait à la loi sur les prêts aux petites entreprises, qui a été modifiée cette année, afin de permettre aux propriétaires de petites entreprises dans le domaine de la construction, des transports et des communications de bénéficier de ce programme de prêts. Cette modification a porté de $250,000 à $500,000 le montant du revenu annuel brut approximatif qu'un emprunteur doit avoir pour être admissible à un prêt. Mais l'emprunteur ne peut obtenir qu'un prêt maximum de $25,000, maximum qui avait été établi lors de l'entrée en vigueur de cette loi, en 1961. Un tel prêt était peut-être suffisant, en 1961, pour permettre au propriétaire d'une petite industrie d'envisager une expansion assez substantielle de son exploitation, mais en 1967, un tel maximum n'est pas réaliste, et une somme supérieure est nécessaire.

De plus, un autre article de cette loi devrait être amendé, soit l'article relatif au taux maximum de l'intérêt à 5½ p. 100. J'admets, monsieur l'Orateur, qu'il est très important, pour l'exploiteur d'une petite entreprise, d'obtenir un prêt à un taux d'intérêt raisonnable, pour ne pas trop augmenter le coût de ses «opérations», mais que lui vaut un taux de 5½ p. 100, s'il ne peut obtenir plus de crédit des banques?

Lorsque ce taux de 5½ p. 100 a été établi, en 1961, le taux des banques à charte était plafonné à 6 p. 100; mais depuis mai 1967, ce taux maximum a été porté à 7¼ p. 100, et il est possible qu'au début de 1968, cette restriction du taux d'intérêt disparaisse. La Banque d'expansion industrielle, société de la Couronne, n'est pas assujettie à un tel taux. Si le propriétaire d'une petite entreprise pouvait obtenir plus facilement un prêt pour entreprendre une amélioration ou un agrandissement à son usine, de ce fait, il pourrait peut-être augmenter son personnel.

L'autre sujet que j'aimerais discuter, monsieur l'Orateur, est celui des opérations bancaires. Au cours de la première session du 27e Parlement, la Chambre approuvait le bill C-222, loi concernant les banques et les opérations bancaires. Cette mesure, à mon sens, permettrait plus de concurrence entre les banques à charte et, aussi, avec les autres institutions financières. Dans son rapport, la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier formulait plusieurs recommandations de grande portée, visant à favoriser l'esprit d'innovation, à intensifier la concurrence au sein du système bancaire et financier et à accroître l'efficacité de la politique financière.

Je remarque cependant, depuis l'entrée en vigueur de cette loi, que les banques à charte, par différents moyens d'information et de communication, offrent au public déposant un éventail de taux d'intérêt variant de 3½ à 5½ p. 100. J'admets que ceux qui ont des épargnes peuvent s'attendre à recevoir un rendement raisonnable pour leurs épargnes, mais j'ai une certaine appréhension au sujet de cette bataille pour obtenir des fonds. Cette lutte doit-elle se faire sur le dos des emprunteurs, surtout dans les domaines des prêts personnels et des prêts aux consommateurs? Telle n'était pas l'intention du législateur et de la Commission Porter.

Présentement, le plafond du taux d'intérêt sur les prêts bancaires est de 7¼ p. 100, tel

que l'autorise l'alinéa (c) du paragraphe 3 de l'article 91 du bill C-222; mais il est possible que, au début de 1968, il n'y ait plus de plafond et qu'à ce taux d'intérêt de 7¼ p. 100, il faille ajouter des frais d'escompte dans certains cas.

J'ose croire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement va suivre les opérations bancaires de très près et qu'il n'hésitera pas à donner des directives aux banques, si le taux d'intérêt sur les prêts devient excessif.

Le ministre des Finances (M. Sharp) a été très sage de prolonger jusqu'à la fin d'octobre la période pendant laquelle les contribuables, les associations et les autres groupes pourront lui faire parvenir leurs commentaires et leurs suggestions au sujet des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité.

Quant aux provinces, elles auront jusqu'à la fin de novembre pour faire connaître leur opinion sur les vues et les suggestions que les Canadiens exposeront en public ou qui leur seront communiquées par ces organisations.

Avant la publication d'un Livre blanc sur le rapport de la Commission, il est très important, monsieur l'Orateur, d'insister sur le fait que les recommandations du Rapport Carter n'engagent en rien ou légalement le gouvernement à adopter soit une partie, soit la totalité de ces recommandations.

Lorsque le Livre blanc sera publié, j'espère que le ministre des Finances le soumettra au comité des finances, du commerce et des questions économiques, afin de permettre aux députés d'en étudier à fond les recommandations et, en plus, de faire connaître leur opinion sur les recommandations du Rapport Carter.

Un autre sujet que j'aimerais traiter, monsieur l'Orateur, est celui de la pollution des eaux. Dans notre région, nous connaissons aussi ce problème, soit la pollution de la rivière Outaouais et de ses tributaires.

• (3:50 p.m.)

Un relevé de la salubrité de l'eau de la rivière Outaouais, publié récemment par la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, rapporte qu'en maints endroits, le long de cette rivière, de Pembroke à Hawkesbury, la qualité ne répond pas aux normes de salubrité requises et que les mesures de contrôle désirées nécessiteront une dépense considérable et bien au-dessus des moyens financiers des municipalités concernées.

De plus, cette rivière étant une frontière interprovinciale, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin), se doit de continuer ses démarches auprès des autorités des provinces d'Ontario et de Québec, leur enjoignant de collaborer avec les autorités fédérales, d'apporter leurs ressources techniques et financières afin de résoudre ce grave problème, comme le souhaitent les municipalités et les villes sises sur les deux rives de l'Outaouais.

Il y a quelques mois, le gouvernement central a offert aux autorités de ces provinces une somme de deux millions pour entreprendre, à titre de projet pilote, une étude, non seulement des causes et du degré de la pollution, mais aussi du coût et de la façon de remédier à cette situation. Jusqu'à maintenant, cette offre n'a pas été acceptée.

Le ministre, conscient de cette menace à la santé publique, continuera certainement ses efforts auprès des autorités provinciales concernées.

Mardi, le 26 septembre 1967, l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) inaugurait le complexe de pêche de Rivière-au-Renard, dont la contribution du gouvernement fédéral a été de $3,192,940 du coût total de $7,617,880. La participation du gouvernement fédéral s'est manifestée dans un éventail de projets, tels que la construction de deux chalutiers, dragage et aménagement des quais, usine de transformation, services d'aqueduc et d'égout, etc.

Comme le ministre l'annonçait à Chandler, le 28 mai 1967, lors du congrès de fondation du Conseil régional de développement, il est possible qu'une entente soit conclue entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec pour le développement d'une région pilote couvrant, je crois, huit comtés provinciaux du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Ce document s'inspirera sans doute des travaux du Bureau de l'Aménagement de l'est du Québec, dont le gouvernement du Canada a payé la moitié du coût, soit plus de deux millions.

Monsieur l'Orateur, si j'ai énuméré ces réalisations et d'autres susceptibles de devenir possibles dans un avenir assez rapproché, c'est parce que la population des comtés provinciaux de Labelle, Papineau, Hull, Gatineau, Terrebonne, Pontiac et Argenteuil se demande quand elle pourra aussi bénéficier de projets d'envergure relevant du programme connu sous le sigle de ARDA et du nouveau programme que le présent gouvernement a fait adopter en 1966 et modifier en 1967, soit la loi prévoyant la création d'un fonds de 300 millions pour le développement économique et social de régions spéciales d'aménagement.

On me dira que selon un article de ces deux lois, l'initiative doit venir des provinces, mais de nouveau, je recommande fortement au ministre, lorsque, assisté de ses fonctionnaires, il rencontrera les responsables du programme ARDA au Québec, de bien leur étaler les grands besoins de ces régions.

En juin 1963, une étude-projet n° 5044 était entreprise pour classer et évaluer les ressources principales, améliorer le niveau d'emploi et le niveau de vie dans la région de la vallée de la Rouge, couvrant les comtés provinciaux de Labelle, de Papineau, de Terrebonne et d'Argenteuil. A la suite de cette enquête, certaines recommandations ont été faites aux autorités concernées dont, entre autres:

1) L'aménagement d'un pâturage communautaire (855 acres) pour l'élevage de moutons dans le canton de Marchand;

2) Le plantage de 25 millions d'arbres sur 25,000 acres de terre, au coût approximatif de $1,300,000;

3) La construction d'une route de 38 milles qui relierait Saint-Sauveur-des-Monts à Saint-Rémi d'Amherst;

4) L'aménagement d'un centre touristique à Saint-Rémi d'Amherst;

5) La construction d'un centre de formation technique et professionnelle pour le reclassement des travailleurs ruraux.

J'ose croire, monsieur l'Orateur, que le coût de cette étude ne sera pas en vain, que des travaux en résulteront et que d'autres seront projetés.

En prenant connaissance de la liste des mesures législatives que le gouvernement entend soumettre à l'attention des députés durant cette session, je remarque que les projets de loi qui sont proposés couvrent de nombreux secteurs, mais je note aussi que certains projets qui étaient mentionnés dans le discours du trône de la 2e session de la 27e législature n'y apparaissent pas, dont, entre autres, l'augmentation du budget du programme destiné à stimuler le développement régional afin d'en étendre la portée; une loi établissant des prêts à long terme aux associations et aux sociétés d'agriculture et de pêcheries, afin qu'elles puissent assurer à ces collectivités des services à la mesure de leurs besoins et la modification de la loi sur le crédit agricole, notamment pour permettre aux jeunes hommes et aux fils de cultivateurs d'aménager ou d'acquérir des unités de production efficaces et rentables.

Monsieur l'Orateur, une analyse des prêts consentis par la Société du crédit agricole démontre qu'un grand nombre de cultivateurs profitent des avantages offerts par cet organisme pour agrandir leur terre, acheter des terrains et rendre leur exploitation plus rentable. En effet, d'après une analyse du rapport annuel de cette Société, la plus grande partie des nouveaux prêts consentis durant l'exercice financier de l'an dernier, soit une somme de $100,600,000 au total, a été utilisée à cet effet. Comme la moyenne d'âge des propriétaires d'établissements agricoles est assez avancé, il est très important que la loi sur le crédit agricole soit amendée dans le sens proposé dans le discours du trône, et j'ose croire que ces trois projets de loi auront une grande priorité, au cours de la session de 1968.

En terminant mes observations, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que, il y a quelques semaines, je faisais partie de la délégation canadienne à la réunion des ministres des Finances du Commonwealth à Port d'Espagne, la Trinité, et à Rio de Janeiro, Brésil, à l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et que j'ai été très touché de l'estime et de la considération dont le Canada jouit dans les milieux internationaux.

**M. Paul Beaulieu (Saint-Jean-Iberville-Napierville):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'être bien long et de ressasser tous les arguments qui ont été avancés au cours du débat sur le budget.

Toutefois, ce qui m'a frappé davantage, c'est de voir l'augmentation considérable des revenus de notre pays, depuis la prise du pouvoir par le parti actuellement au timon des affaires canadiennes.

Au fait, ces revenus sont passés de 6 milliards à 10 milliards. C'est donc dire que la population canadienne a été taxée d'une façon incroyable.

• (4.00 p.m.)

De plus, nous avons constaté qu'au lieu de nous présenter un budget équilibré, on nous révèle un déficit de près de 750 millions, et ce budget ne tient pas compte des autres dépenses d'investissements qui devront être faites. Et je ne citerai comme exemple qu'un rapport que je recevais dernièrement d'un professeur d'une université de l'Ontario, dans lequel il disait que le gouvernement avait l'intention de créer un centre de recherches au coût approximatif de 75 millions de dollars: recherches dans le domaine de l'électricité et dans celui des usines nucléaires.

Ce professeur était d'opinion que cette estimation—75 millions—atteindrait indiscutablement la somme de 300 millions de dollars. Or, il n'y a aucune provision dans le budget du gouvernement pour une telle dépense de capital, et cela porterait facilement le déficit de notre pays de 740 millions à plus d'un milliard de dollars.

Ce qui nous frappe davantage, c'est qu'au moment où toutes les provinces réclament à grands cris une aide financière, une meilleure répartition de l'assiette de l'impôt, le gouvernement canadien qui, par la voix de ses ministres, a déclaré que la situation était normale, prospère, que 3 ou 4 p. 100 du monde ouvrier en chômage était chose normale, que notre balance commerciale avec les autres pays se maintenait à un niveau à peu près normal, aurait choisi cette période-ci pour accuser un déficit effarant de près d'un milliard de dollars.

Au point de vue financier, il est reconnu qu'il y a des périodes de régression pendant lesquelles un pays, une province, même des municipalités peuvent se permettre des budgets déficitaires, mais en une période normale, comme celle que nous venons de connaître, il est inconcevable qu'un gouvernement nous soumette un tel rapport financier.

Que se produit-il? C'est surtout sur ce point que je veux parler. Quand les députés ministériels, surtout ceux de la province de Québec, accusent—et je l'ai entendu deux fois hier—les anciens régimes, parce que la situation financière est mauvaise, par exemple, dans la province de Québec, ils font écho à ces calomnies que l'on a répétées un peu partout à travers le pays et qui sont de nature à nuire, non seulement au Québec, mais au Canada tout entier. Or, la vérité est toute différente. Si la province de Québec, comme l'ont prétendu les députés de Lotbinière et de Verdun (MM. Choquette et Mackasey) a été obligée de faire tant de dépenses capitales, c'est parce qu'elle a eu des gouvernements réactionnaires. Au fait, des gouvernements libéraux ont administré la province de Québec pendant 45 ans sur 60. Étant donné que j'ai fait partie du gouvernement provincial, je sais ce dont je parle. A un moment donné, la province de Québec s'est rendu compte qu'elle devait consacrer plusieurs millions à l'éducation. Or, si aujourd'hui elle juge nécessaire une telle dépense, on n'essaie pas moins de blâmer le régime qui a dirigé la province pendant une quinzaine d'années pour cette situation. Or, le gouvernement dont je faisais partie à ce moment-là, dans la province de Québec,—et j'en parle parce que c'est important au point de vue éducationnel—avait autant de vision que celui d'aujourd'hui, mais il n'avait pas les budgets astronomiques que l'on a.

Lorsque je suis entré dans la politique provinciale, le revenu total de la province de Québec s'élevait à 100 millions de dollars. Lorsque nous avons quitté le pouvoir en 1960, le revenu total du Québec n'était que de 600 millions de dollars. Les gens n'étaient pas surtaxés. Depuis, le revenu est passé à 2 milliards de dollars, et cela en moins de 4 années. Et l'on dit: Il a fallu faire vite, il a fallu dépenser vite. Mais où, monsieur l'Orateur, je vous le demande?

Lorsque le gouvernement dont je faisais partie a pris le pouvoir, l'Université de Montréal était aux portes de la faillite, et c'est le gouvernement que j'appuyais qui a fait construire l'Université de Montréal sur le sommet du Mont-Royal.

On a dit que le Québec ne s'occupait pas d'éducation, qu'il était arriéré, mais l'Université Laval de Québec a été reconstruite par le gouvernement dont je faisais partie à ce moment-là, avec les deniers que nous possédions, avec nos moyens de fortune, sans surtaxer tout le monde.

L'Université de Sherbrooke—ce n'est pas l'exemple d'un gouvernement arriéré, d'un gouvernement qui ne voyait pas clair—a été organisée sous ce même gouvernement.

Mais aujourd'hui, les citoyens de la province de Québec se demandent où vont ces 2 milliards de dollars? A créer des problèmes de voirie, par exemple, et à des dépenses essentielles, je n'en doute pas.

Monsieur l'Orateur, on dit que le Québec est une province réactionnaire, qu'il a un gouvernement réactionnaire, et que c'est pour cela qu'il est en arrière des autres provinces. Mais c'est encore un non-sens, monsieur l'Orateur. Si l'Expo a eu lieu à Montréal, c'est grâce à qui? Au gouvernement dont je faisais partie.

A ce moment-là, c'était le sénateur Fournier qui était maire de Montréal. C'était le gouvernement Diefenbaker qui était à Ottawa, et le gouvernement dont je faisais partie dirigeait la province. Je fus le proposeur des démarches faites à Paris pour obtenir l'Expo. Ce n'est pas là le geste d'un gouvernement réactionnaire, monsieur l'Orateur, et, aujourd'hui, nous jouissons d'une énorme propagande. Evidemment, ce qui s'est passé, c'est de l'histoire; on ne le répète plus, on n'en parle pas. Après que le Canada eût déposé 40 millions de dollars, dont 20 millions par le gouvernement fédéral, 15 millions par le gouvernement de Québec et 5 millions par la ville de Montréal, c'est le maire Fournier qui m'a accompagné à Paris pour aller présenter notre candidature.

Nous avons eu trois votes consécutifs avant que le choix soit fait. Si je répète cela, c'est parce que, actuellement, tout le monde a les yeux tournés vers l'Expo, parle de l'Expo et, par contre, on traite de réactionnaires ceux-là

qui ont réussi à l'avoir au Canada, dans la province de Québec et, en particulier, à Montréal.

C'est après trois votes consécutifs, dont deux de 13 à 13 et un de 12 à 14, que la Russie a été choisie; mais comme la Russie avait trois mois pour définir ses plans, il s'est produit le phénomène qu'à peu près tout le monde attendait: l'URSS ne voulait pas voir tous les pays du monde franchir le rideau de fer. Si l'Exposition universelle avait été tenue à Moscou, on peut s'imaginer ce qui se serait produit: tous les pays du monde y seraient allés.

Or, M. Khrouchtchev s'est désisté et, comme il n'y avait que deux candidats en lice, le Canada l'a obtenue automatiquement. A ce moment-là, le gouvernement avait changé; le gouvernement libéral était au pouvoir à Québec, et le maire Drapeau se faisait élire à Montréal. Nous le félicitons et nous félicitons tous ceux qui ont participé à ce projet, mais de là à dire que ce sont des gens réactionnaires qui ont conçu, qui ont donné naissance à un tel projet, il y a tout de même une marge. Remarquons bien que c'est un projet que nous ne verrons plus au Canada d'ici au moins un siècle, car les Expositions mondiales de première classe, comme celle qui s'est tenue chez nous, n'avaient lieu qu'à peu près tous les sept ans, autrefois. Maintenant, je crois que ce sera à toutes les cinq années, et l'on alterne entre les continents et les pays qui sont membres.

• (4.10 p.m.)

Si les États-Unis ne l'ont pas obtenue avec leur puissance économique, c'est qu'ils ne faisaient pas partie de la CEU. Il faut que ce soit le pays, l'État qui fasse application et non pas une province ou une ville. Or, Washington, d'après les renseignements obtenus, quand on a voulu solliciter son vote, a déclaré: On n'est pas membre. Pourquoi ne l'était-elle pas? C'est parce que Washington aurait été embarrassé par le choix de l'endroit de l'exposition mondiale. Serait-ce New York, Los Angeles, Détroit, Boston ou Chicago? Heureusement, devant cette situation compliquée à laquelle l'honorable M. Diefenbaker eut d'ailleurs à faire face lorsqu'on lui a posé la question, nous étions les premiers et les seuls, à ce moment-là, à faire une demande.

Il est injuste, monsieur l'Orateur, d'entendre les députés de la province de Québec constamment critiquer ce qui s'est passé et ce qui se passe chez eux. Au contraire, on voit ici les députés des Maritimes louanger leurs provinces; on voit les députés de l'Ouest intéressés à aider leurs gens. Et, c'est pourquoi je voulais dire un mot afin que la province de Québec ait, elle aussi, partiellement justice.

Le danger, dans le budget que nous présente le ministre, est le suivant: Il accuse un déficit d'un milliard juste à la veille de la conférence des premiers ministres des provinces. Or, le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, a convoqué, pour le mois de novembre, tous les premiers ministres des provinces. Le gouvernement, apparemment, n'y participera pas officiellement. C'est dommage!

A cette conférence interprovinciale, on traitera du problème financier des provinces, et le gouvernement central est le seul capable de suppléer à leurs besoins. Le ministre des Finances leur répondra-t-il candidement, comme il le fait assez souvent? On se souvient de l'ancien ministre des Finances. Il voulait éloigner le capital étranger, alors que le ministre actuel ne voit pas d'objection à l'attirer. La meilleure preuve, c'est qu'il y a actuellement un bill visant la construction d'un autre pipeline qui transportera le pétrole de l'Ouest. On veut en accorder la franchise à un pays étranger. N'est-ce pas le parti au pouvoir qui condamnait cette attitude? Si l'on ne peut pas reprendre le terrain perdu, ce que les autres ont déjà pris, au moins, n'en perdons pas davantage. Il faut être logique!

Si les provinces n'ont pas les moyens, par une nouvelle répartition des revenus, de rendre viable la vie économique de leur province, à quoi auront-elles recours? De nouveaux impôts? Ça devient pratiquement impossible. Des emprunts? Le gouvernement fédéral accapare à peu près tout l'argent de l'économie populaire pour satisfaire ses propres besoins. Les municipalités ne peuvent pratiquement plus en emprunter. Les commissions scolaires qui sont en train de se réorganiser à travers toute la province de Québec—du moins pour ce que j'en connais —ont toutes les misères du monde à se financer. Et la clef, encore une fois, est entre les mains du gouvernement fédéral.

L'amendement à la loi nationale de l'habitation porte le taux de l'intérêt à 8¼ p. 100. Évidemment, il y a des raisons. Si c'est simplement pour stimuler la construction et investir le capital privé en plus du capital suppléé par l'État dans le domaine de l'habitation, on peut comprendre le taux d'intérêt. Ça permettrait à d'autres de financer. Mais, si vraiment on veut aider les pauvres gens, ceux qui gagnent moins de $7,000 ou $8,000 par année—ce sont ceux-là qui ont besoin d'être aidés—c'est un fiasco. Les autres peuvent s'organiser assez facilement. Quand des gens gagnent de $8,000 à $15,000 par année, ils sont capables de se construire une

maison ou de s'accommoder assez facilement avec des loyers convenables.

Mais qu'est-ce qui se produit dans les grandes villes? J'ai justement un de mes clients qui me disait, l'autre jour: J'avais une propriété évaluée à $15,000. Je payais des taxes municipales de 1¼ p. 100, des taxes scolaires de 1 p. 100, ce qui faisait 2¼ p. 100 par année, ou environ $300. On a changé le système d'évaluation et, aujourd'hui, on dit: On va faire un rôle selon la valeur réelle. Or, il me dit: La même maison, sans que je lui aie touché, est évaluée à $30,000, et les taux de 1 et de 1¼ p. 100 sont montés à 3 p. 100. Cela veut dire que sur une évaluation de $30,000, il lui en coûte près de $1,000 par année seulement en taxes scolaires et en taxes municipales.

Si l'on ajoute à cela le fait qu'il est obligé de se financer à un taux de 8¼ p. 100 pour se construire, qu'il est obligé de chauffer sa maison, qu'il est obligé de l'entretenir, on se rend compte qu'une propriété d'une quinzaine de mille dollars est bien modeste aujourd'hui, surtout si l'on tient compte de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, taxe que le gouvernement devrait faire disparaître, mais qu'il a décidé de conserver, parce que, paraît-il, il en aurait besoin, et il devient pratiquement impossible, pour les gens à revenu moyen, de se construire une propriété. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai pensé qu'il était important, dans l'intérêt de ceux qui demeurent chez nous, un centre ouvrier d'une quarantaine de mille de population, de soulever ces points qui devaient attirer l'attention, au cours du débat sur le budget.

La province de Québec—pour la gouverne de ceux-là mêmes qui ont critiqué sa législation—à l'époque où j'étais là, a adopté une loi sur l'habitation qui énonçait ceci: Des compagnies d'assurance prêtent au taux qui apparaît dans la loi provinciale. L'emprunteur, par contre, se verra rembourser, par le gouvernement de Québec, 3 p. 100 du taux d'intérêt, de façon à réduire son taux à à peu près 3 ou 3½ p. 100. Cela a effectivement stimulé la construction de nouvelles habitations; cela a vraiment aidé les gens.

Or, si le gouvernement fédéral veut réellement venir en aide aux petites gens, il peut fixer une limite. Ceux qui gagnent moins que la limite établie devraient avoir le droit de bénéficier d'une ristourne du gouvernement, pour leur permettre d'avoir un taux d'intérêt raisonnable.

Puisque nous sommes sur le budget, je veux parler d'un problème urgent qui se pose dans ma région, soit celui du lait, problème qui n'a pas été réglé à notre satisfaction. Au fait, je regrette que le ministre ne soit pas ici pour lui en parler. Si l'on veut retenir nos gens à la campagne, il faut de toute nécessité leur donner un prix raisonnable pour leur lait, tout comme il est essentiel d'assurer à nos cultivateurs qu'ils pourront bénéficier de l'assurance-récolte, comme les chômeurs qui ont droit à des prestations d'assurance-chômage lorsqu'ils ne travaillent pas. Les cultivateurs qui perdent une récolte, à cause de la mauvaise température ou de toutes sortes de raisons incontrôlables, sont, au lendemain, aux portes de la faillite.

Nous avons également demandé, et nous continuerons à le réclamer, la pension de $100 par mois pour nos vieillards; évidemment, cela a été partiellement obtenu, mais ce n'est pas encore satisfaisant. Il y a bon nombre de gens qui ne peuvent satisfaire les exigences de la loi et qui sont privés d'un revenu essentiel à leur subsistance.

Si le ministre concerné avait été ici, j'aurais voulu lui dire un mot au sujet du recyclage. On veut recycler nos ouvriers, et l'on dit: Des hommes de 35, 40, 45 ou 50 ans ne peuvent plus exercer leur métier; on va leur payer un salaire de $75 par semaine, ils vont prendre congé de l'industrie et ils vont aller s'entraîner dans nos écoles.

Or, il est élémentaire qu'il nous faut d'abord des écoles. On manque d'écoles à travers toute la province de Québec. Tout le monde sait que dans plusieurs villes de chez nous on érige actuellement des écoles préfabriquées pour les cours primaire et secondaire en attendant que les écoles polyvalentes soient construites et il en faut au moins trois au coût de plusieurs millions chacune. Comment trouvera-t-on l'espace pour recycler nos ouvriers dans un nouveau métier? Deuxièmement, il n'y a pas de professeurs disponibles dans la province de Québec. J'ai fait enquête pour trouver des gens compétents. Pour recycler quelqu'un, il faut quelqu'un de compétent et non pas un manuel, ça prend des hommes qui connaissent le métier, qui sont des maîtres, des experts.

Or, ma suggestion est à l'effet d'effectuer le recyclage à l'usine. Mieux vaudrait venir en aide à l'industrie lorsqu'elle acquiert, achète ou loue—et dans certains cas, certaines machines ne sont pas à vendre, on les loue moyennant une royauté—ces machines-là qui sont fournies à l'industrie accompagnées d'un technicien. Et c'est à moment-là qu'on dit aux ouvriers: vous n'êtes pas assez compétents pour toucher à cette machine-là. C'est là que le recyclage devrait se faire. L'homme qui accompagne la machine peut facilement donner des cours. Et s'il y a une aide finan-

cière à accorder, que ce soit en faveur de l'industrie, qu'on laisse les gens à l'industrie.

• (4.20 p.m.)

Si nos ouvriers sortent des usines pour aller dans des écoles spécialisées, qui n'existent pas, suivre des cours de professeurs qui ne sont pas disponibles, parce ceux-ci sont tous actuellement retenus par les gouvernements, je doute qu'à leur sortie de l'usine, ces ouvriers puissent retrouver leur situation première.

Monsieur l'Orateur, je salue et je félicite en même temps le nouveau ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), qui est un de nos compatriotes distingués et un homme brillant. Je lui souhaite un meilleur sort que certains de ses collègues ont connu dans le parti libéral.

Je profite de l'occasion pour poser au ministre la question suivante—il est au courant du fait que le Collège militaire de Saint-Jean donne un cours universitaire. Il est classé, paraît-il, au même rang ou au second rang avec l'université de Kingston. Pourquoi les élèves du Collège militaire de Saint-Jean doivent-ils compléter leur dernière année à Kingston? Ne serait-il pas possible éventuellement de classer le Collège militaire de Saint-Jean comme une université de première classe et que ses diplômés soient reconnus? C'est une école bilingue qui a été visitée par plusieurs députés. Il est grand temps qu'elle reçoive son baptême définitif et soit considérée au même rang que l'université de Kingston. Cela ajouterait énormément à son prestige et surtout à celui de nos jeunes compatriotes.

J'ai déjà posé des questions relatives à l'aéroport de Saint-Jean, mais le ministre a été changé. Aujourd'hui, durant la période difficile que nous traversons à Montréal, plus que jamais on se rend compte de l'importance qu'il y aurait de développer l'aéroport de Saint-Jean.

Saint-Jean, par rapport aux îles de l'Expo, est à environ 15 milles. On y a accès par Longueuil-Saint-Lambert. Il n'est pas du tout nécessaire de se rendre à Montréal. Et j'ai regretté, monsieur l'Orateur, qu'on ait négligé de s'occuper de développer, de continuer les travaux qui ont été commencés à l'aéroport de Saint-Jean. Le ministre de la Défense nationale est au courant du fait qu'il y a actuellement des centaines de cadets qui suivent des cours là.

Il serait facile de prolonger la piste d'envol. Au fait, ce serait très simple, car les terrains appartiennent actuellement au gouvernement fédéral, et ce ne serait qu'une question de compléter les travaux. Les avions pourraient facilement se rendre à Saint-Jean, au lieu d'atterrir à Dorval, et dans un tiers moins de temps de Saint-Jean, ils auraient accès aux îles de l'Expo ou à la ville de Montréal.

J'ai voulu, tout à l'heure, monsieur l'Orateur, faire allusion à la province de Québec pour démontrer qu'il est nécessaire que le gouvernement fédéral et les provinces s'assoient autour d'une table, sinon pour régler définitivement, du moins pour entamer les pourparlers en vue de préparer la constitution qui devra régir notre pays demain.

Actuellement, les complications sont telles que si nous ne prenons pas au sérieux les critiques qui sont soulevées un peu partout, nous ferons face à un problème grave. Je ne suis pas prêt à dire que la plupart de nos gens sont mécontents, mais je peux dire que le Québec est unanime à réclamer une nouvelle constitution.

Le parti libéral à Québec s'est prononcé par la voix de ses chefs. L'Union nationale s'est prononcée par la voix de ses chefs. Les créditistes en ont dit un mot à la Chambre. Il n'y a qu'un groupe qui, lui, s'oppose. Mais si nous laissons à ceux qui aimeraient probablement mieux régler les problèmes par la violence plutôt que par les discussions, nous le regretterons tôt ou tard.

Considérant que notre parti vient de se donner un nouveau chef, qui prendra position clairement sur la question avant longtemps, et considérant aussi que tous les premiers ministres des provinces du Canada se réuniront au mois de novembre, je crois que l'initiative serait heureuse si le gouvernement fédéral prenait tout de suite les mesures pour organiser une conférence où l'on clarifierait, une fois pour toutes, les articles de la Constitution qui prêtent à double interprétation.

Personnellement, je n'hésite pas, monsieur l'Orateur, à vous donner mon opinion. J'ai été dans la politique pendant près de 25 ans, dont 20 ans à Québec, et tout le monde connaît ma position. Je suis en faveur du maintien de la Confédération canadienne, à condition que l'on donne à la province de Québec ce qu'elle croit être en droit d'attendre et aux Canadiens français les droits auxquels ils s'attendaient, selon l'esprit et le texte de la Constitution.

Or, le pacte de la Confédération, sur certains points, doit être éclairci, et ce le plus tôt possible. Plus on laisse traîner une question comme celle-là, plus elle sera difficile à résoudre. A ceux qui demandent souvent: Qu'est-ce que la province de Québec veut, je dis que, à mon sens, c'est simple et compliqué à la fois. Mais ce qu'elle veut surtout, c'est le droit absolu à son système d'éducation...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, comme il est habituel dans un débat de ce genre, nos discussions ont couvert une gamme étendue de sujets politiques, sociaux et économiques. Nous avons écouté avec grand intérêt bon nombre de discours qui ont porté sur une foule de sujets allant de problèmes régionaux ou locaux, aux problèmes majeurs des pays lointains qui nous occupent dans le domaine international. Cela rend donc plutôt difficile toute intervention originale, à l'étape actuelle du débat. Cependant, au risque de répéter certaines déclarations et certaines remarques, je tiens particulièrement à traiter quelques-uns des problèmes qui troublent la conscience d'innombrables Canadiens.

En grande partie, les critiques lancées contre le gouvernement à l'heure actuelle lui reprochent, je pense, de ne pas se préoccuper des problèmes qui se posent aux Canadiens ou dans le monde. Personnellement je ne suis pas de cet avis. Le gouvernement semble s'en rendre compte mais ne peut apparemment pas en arriver aux bonnes solutions. J'aimerais donc penser que tous les députés, qu'ils se trouvent du côté du gouvernement ou de l'opposition, s'efforcent d'envisager objectivement nos relations extérieures en cherchant sincèrement à trouver une réponse, en accueillant généreusement et impartialement les suggestions, de quelque source qu'elles proviennent, et en s'efforçant ensuite de résoudre les difficultés dans l'intérêt du peuple canadien et de tous les autres pays. Peut-être les progrès technologiques dont le président du Conseil du Trésor (M. Benson) a parlé l'autre jour aideront-ils à combler la brèche et que, là où la sagesse et le jugement humains échouent, les machines pourront résoudre nos problèmes. Je le répète, monsieur l'Orateur, je voudrais, cet après-midi, traiter de certaines questions qui, de nos jours, touchent de près nombre de Canadiens.

• (4.30 p.m.)

Tout d'abord, j'aimerais parler de la préoccupation continuelle de nos gens à l'égard du coût de la vie. Il est vrai qu'on nous a signalé dernièrement le fait d'un léger fléchissement de celui-ci, surtout pour ce qui est des aliments. Mais compte tenu des hausses qui se sont produites depuis plusieurs mois, depuis plusieurs années en fait, la diminution est infime, au point qu'il n'y a pas lieu d'exulter. Nous devrions plutôt garder à l'esprit le problème qui se pose à nos gens dans leurs efforts visant à obtenir les aliments nécessaires à un régime balancé et partant à contribuer à leur santé pour l'avenir.



On a beaucoup parlé, ces jours-ci, de l'augmentation du coût de l'habitation. Je crois qu'il s'agit là d'un des principaux problèmes que les Canadiens doivent affronter, partout au Canada. J'ai reçu, aujourd'hui même, la visite d'un des associés d'une compagnie de construction de ma région. Il me soulignait certains des problèmes qu'affronte l'industrie de la construction dans la province de Colombie-Britannique et l'impuissance totale de tant de gens à satisfaire aux exigences actuelles de la propriété. On n'a qu'à se rappeler, par exemple, la montée en flèche du coût des terrains ou l'accroissement du coût de la construction, auquel s'est ajoutée l'augmentation du taux d'intérêt, pour comprendre comment il se fait que tant de personnes, non seulement celles qui ont un petit revenu, mais même celles qui disposent d'un revenu moyen, soient incapables d'acheter leur propre maison.

On nous a annoncé, il y a quelques jours, que le taux d'intérêt sur les prêts faits aux termes de la loi nationale sur l'habitation devait être porté à un maximum de 8¼ p. 100. En annonçant cette augmentation, le ministre des Finances (M. Sharp) a exprimé l'espoir que la mesure amènerait des mises de fonds plus considérables dans le secteur de l'habitation. L'avenir dira si cet espoir est fondé. Évidemment, bien des gens renseignés nous disent que cela n'apportera pas une solution au problème.

Ainsi, la hausse du coût de la vie affecte particulièrement les gens à revenu fixe, les pensionnés et ceux qui ont un revenu défini, de mois en mois. Il ne convient peut-être pas d'espérer que nos fonctionnaires retraités, nos anciens combattants ou nos vieillards deviennent propriétaires d'une maison. Toutefois, je prétends qu'ils devraient avoir de quoi satisfaire, comme le veut la dignité humaine, à leurs besoins immédiats. Je veux me reporter à une déclaration du ministre des Finances, consignée à la page 2810 du hansard:

> Les frais de nos propres opérations s'élèvent parallèlement aux prix et aux salaires, et certaines prestations que nous payons, comme les pensions d'invalidité des anciens combattants, doivent, en toute justice, être rajustées de temps en temps.

Je suis content que le ministre admette tout de même la nécessité de faire davantage pour nos anciens combattants par le truchement des pensions d'invalidité. J'ai souvent, comme beaucoup de mes collègues, soulevé cette question auprès du ministre des Affaires des

anciens combattants (M. Teillet). La question est à l'étude, a-t-il déclaré, et le ministère attend toujours les rapports des comités qui ont été mis sur pied. Toutefois il a refusé de tenir une promesse, celle d'envisager de nouvelles augmentations provisoires pour les anciens combattants si le dépôt de ces rapports se faisait trop attendre. Étant donné la hausse constante du coût de la vie, il faut songer aux anciens combattants, monsieur l'Orateur, et faire en sorte qu'ils puissent joindre plus facilement les deux bouts et se procurer le nécessaire. Nous espérons que les propositions du gouvernement vont mettre fin à la spirale ascendante du coût de la vie, mais je crois que le ministre lui-même en doute.

Un grand nombre de Canadiens s'inquiètent beaucoup de l'accroissement des frais d'administration du gouvernement fédéral. Comme on peut le lire à la page 2809 du hansard, le ministre a parlé de la nécessité de restrictions dans les différents secteurs de notre économie. A mon avis, le gouvernement fédéral ne devrait pas être dispensé de l'obligation de pratiquer ce qu'il prêche. Les dépenses devraient être réduites partout où on le jugerait bon.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le discours clair et concis où le député de Coast-Capilano (M. Davis) mentionne certains domaines où il juge nécessaire une action décisive de la part du gouvernement. Je suis d'accord avec le député de Coast-Capilano et j'espère que ses instances auront sur le gouvernement l'effet désiré.

Comme on le voit à la page 2810 du hansard, le ministre a parlé de l'augmentation du service de notre dette publique. Il a dit que le service de notre dette publique augmente. En nous reportant au tableau statistique que renferme le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968, nous remarquons que l'intérêt sur la dette publique sera de $1,273,906,400. Quel montant colossal à payer chaque année uniquement pour les frais d'intérêt et les frais fixes! Il ne sert nullement à amortir le capital. Nous payons quelque 1,273 millions de dollars sur les seuls frais d'intérêt. Rien d'étonnant à ce que le ministre commence à s'alarmer. Le public commence à s'alarmer. Le gouvernement ferait bien, à l'égard de ses dépenses annuelles, de considérer sérieusement ce poste et de prendre des dispositions en vue de le réduire et de le supprimer plus tard.

• (4.40 p.m.)

A la page 2811 du hansard le ministre déclare:

Nous devons de toute nécessité freiner nos demandes sur le marché des capitaux.

Le Crédit social le recommande depuis longtemps. Le gouvernement fédéral, avons-nous dit, n'a pas besoin d'emprunter de l'argent sur le marché libre pour divers projets car il a accès à la Banque du Canada et celle-ci peut mettre à la disposition du gouvernement assez de capitaux pour acquitter ses obligations dans les diverses sphères de son activité. La Banque peut aussi répondre aux besoins des provinces et des municipalités. Nous recommandons depuis plusieurs années que la Banque du Canada prenne progressivement à sa charge la dette nationale du pays. Même si des intérêts étaient levés, ils iraient garnir le Fonds du revenu consolidé, ce qui aurait comme heureux résultat de réduire les frais d'intérêt et même de les supprimer en grande partie.

Il y a quelques jours, le président du Conseil du Trésor déclarait qu'on est en train d'appliquer mes propositions dans une certaine mesure. Nous préconisons l'expansion de ce programme et l'utilisation accrue des ressources de la Banque du Canada pour satisfaire les besoins fédéraux, provinciaux et municipaux dans le domaine social. Il en résulterait des fonds supplémentaires pour le développement commercial et industriel et, si le gouvernement le désirait, une réduction de nos taux de fiscalité.

On l'a très souvent proposé: ce n'est pas un programme révolutionnaire. J'apprécie, avec notre groupe, l'appui constant apporté à ces propositions par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge).

**M. Knowles:** N'oubliez pas le président du Conseil privé.

**M. Patterson:** Nous lui en sommes également reconnaissants.

Je voudrais parler d'une autre question que mes remarques ont peut-être déjà évoquée. Il s'agit du problème des impôts accrus. Nous savons tous qu'avec les années le pouvoir d'achat du dollar a fortement diminué. Il ne vaut plus que quelques cents. Néanmoins, nous constatons que les impôts accaparent une proportion de plus en plus considérable de l'argent des contribuables canadiens. Le gouvernement semble croire que les Canadiens sont absolument incapables de gérer leurs propres affaires ou d'utiliser leur revenu de façon appropriée. En conséquence, un gouvernement paternaliste a soutiré aux contribuables un fort pourcentage de leur revenu pour le gérer à leur place. Il semble que le gouvernement ne puisse leur faire confiance à cet égard. Le fardeau actuel des impôts est intolérable; or, on nous menace

d'une nouvelle majoration. Je demande au ministre jusqu'à quel point il pourra continuer de pressurer les contribuables sans tuer la poule aux œufs d'or.

Depuis des années, notre groupe préconise une revision complète de notre régime fiscal. Il y a lieu de croire que la commission établie pour étudier ce domaine s'y est appliquée. Cette commission dite Carter a déposé son rapport. Au lieu de chercher à réduire les impôts des contribuables canadiens, elle montre au gouvernement comment percevoir encore plus d'impôts. Au lieu de reviser notre appareil fiscal de manière à alléger le fardeau des Canadiens, elle tend à l'accroître. Nombre de ses recommandations devront être analysées attentivement. Le gouvernement le sait. Contrairement à ce qui avait été proposé en premier lieu, savoir, que les recommandations de la Commission seraient présentées cette année sous forme de mesures législatives, cette initiative a été remise à plus tard —peut-être que le plus tard sera le mieux.

Au lieu de trouver des moyens d'augmenter les impôts, le ministre des Finances devrait les maintenir au niveau actuel—s'il ne peut arriver à les réduire. S'il désire des suggestions, nous pouvons lui en offrir.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je poser une question au député? Comment explique-t-il que la Commission Carter ne se soit pas convertie à la doctrine du Crédit social?

**M. Patterson:** Je vous demande pardon, mais je n'ai pas compris la question.

**L'hon. M. Sharp:** J'ai demandé à l'honorable député, monsieur l'Orateur, comment il se faisait que la Commission Carter ne se soit pas convertie aux principes du Crédit social.

**M. Patterson:** Peut-être la Commission Carter est-elle moins bonne élève que le gouvernement. Le gouvernement a commencé à mettre en pratique certains des principes du Crédit social. Le président du Conseil du Trésor (M. Benson) l'a reconnu l'autre jour. Si nous répétons inlassablement les mêmes choses, les commissions que l'on établit en viendront elles-mêmes à tenir compte de nos suggestions que peut-être le gouvernement fera siennes. Je puis assurer le ministre que nos idées profiteront à l'économie et qu'elles auront d'heureuses conséquences pour l'ensemble des Canadiens.

Cet après-midi, j'ai abordé trois questions. Je voudrais bien discuter de plusieurs autres, mais je ne prendrai pas le temps de la Chambre. J'espère que le gouvernement étudiera les problèmes qui touchent si étroitement des centaines de milliers de Canadiens: le coût de la vie et le programme de dépenses du gouvernement qui entraînent une hausse continue des charges fiscales—devenues intolérables—et qui, si elles deviennent plus lourdes, réduiront les recettes de l'État au lieu de les augmenter.

[M. Patterson.]

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention moi aussi de dire quelques mots sur le budget et la conjoncture économique en général. Toutefois, je voudrais d'abord brièvement évoquer les affaires extérieures.

• (4.50 p.m.)

Le ministre a reçu aujourd'hui quelques flèches que lui a décochées le député de Prince (M. MacDonald) et il les méritait probablement. Voici quelques fleurs pour lui. J'étais aux Nations Unies à titre d'observateur parlementaire lorsque le ministre a fait sa déclaration devant l'Assemblée générale et j'ai été très heureux d'entendre ce qu'il a dit du Vietnam. Il a effectivement suggéré que les États-Unis cessent de bombarder le Vietnam du Nord, comme préalable à des négociations de paix. Il n'a pas dit que des négociations de paix entre Washington et Hanoï en résulteraient à coup sûr, mais il a dit qu'il valait la peine d'essayer. Je félicite le ministre de cette déclaration, bien qu'elle soit fort tardive. Une nombre toujours plus grand de Canadiens voulaient que le ministre fasse une déclaration comme celle-là depuis des années; les membres de mon parti ont mis cette question sur le tapis, à la Chambre, chaque fois qu'ils l'ont pu. Plus tard, nous avons eu un allié en la personne du président du Conseil privé (M. Gordon) qui a exprimé une opinion semblable. D'autres se sont fait les porte-parole de cette cause, dans nos facultés universitaires, au sein du mouvement des étudiants chrétiens, etc. Le ministre aimerait peut-être nous laisser croire qu'il a choisi lui-même le moment opportun pour faire sa déclaration aux Nations Unies, mais je respecte trop ses qualités de politicien pour croire qu'il ne s'est pas laissé influencer par l'opinion publique canadienne.

Quand on me demande si c'est vraiment la peine d'écrire des lettres aux députés ou de présenter des pétitions au gouvernement, je réponds que oui. Les résultats désirés peuvent se faire attendre, mais si l'on veut faire part de ses opinions au gouvernement, il faut en faire l'effort, et je suis convaincu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (l'honorable M. Martin) a subi l'influence des opinions de nombre de Canadiens qui voulaient voir le gouvernement du Canada faire à l'endroit du Vietnam la déclaration que le ministre a fini par faire.

Pour revenir au sujet de ce débat, le budget et la santé économique du pays, j'ai pris grand intérêt à la discussion. On a cité à maintes reprises l'exposé du Conseil économique du Canada. Certains députés se sont élevés contre le niveau des dépenses gouvernementales, et d'autres ont offert des suggestions précises sur la façon d'effectuer des réductions. Je présenterai plus tard des idées précises là-dessus et sur la façon dont on pourrait disposer de l'argent.

D'après les discours de certains députés ils semblent croire que le Conseil économique a réclamé une réduction des dépenses gouvernementales. Il n'en est rien. Qu'on me permette de citer directement, comme d'autres l'ont fait, le quatrième exposé annuel du Conseil économique. On peut lire, à la page 283:

> Cette situation a provoqué, au sujet de l'augmentation actuelle des dépenses gouvernementales, une inquiétude qui va grandissant et que partage le Conseil. Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut placer les choses dans leur véritable contexte.

Le Conseil fait là allusion non seulement au gouvernement fédéral mais à tous les gouvernements, aux dix gouvernement provinciaux ainsi qu'aux municipalités. Il ne réclame pas une diminution des dépenses gouvernementales. Il souligne que ces dernières—les dépenses de tous les gouvernements, je le répète—ont augmenté plus rapidement que le produit national brut et il propose que les dépenses existantes des gouvernements et les nouveaux programmes projetés fassent l'objet d'une sérieuse considération. Il mentionne même des critères pour l'examen des futurs programmes. Avant d'aller plus loin, j'ajouterai qu'il a fait des recommandations qui entraîneraient un accroissement des dépenses gouvernementales. Dans son exposé de l'an dernier, il appuyait sur l'importance de l'éducation, nous informant que le Canada était en retard sur les États-Unis dans ce domaine, et qu'il fallait y affecter beaucoup d'argent. Cette année, il insiste sur l'habitation, autre secteur qui exigera de fortes dépenses à tous les échelons de gouvernement.

Néanmoins, le Conseil a établi certains critères dont il faudrait tenir compte, selon lui, avant d'entreprendre d'autres dépenses. A la page 284 de son exposé, il indique quatre questions que nous devrions toujours nous poser, à son dire, avant d'approuver de nouvelles dépenses. Mais, disons-le clairement, les dépenses gouvernementales ne diminueront ni à Ottawa, ni dans les provinces, ni dans les municipalités. Elles doivent augmenter. Il ne peut en être autrement dans un pays qui se développe et où la population grandit et exige des services, à une époque où la productivité s'accroît. Mais même si les dépenses gouvernementales doivent augmenter, il ne s'ensuit pas qu'il est impossible d'effectuer certaines économies sur l'ensemble. Il faudrait en faire et affecter les sommes épargnées à des fins différentes.

Dans sa chronique de la semaine dernière, M. Charles Lynch a fait une remarque intéressante. Il déclarait que le Conseil économique s'est montré moins qu'utile au ministre des Finances (M. Sharp) en recommandant en général que certains programmes périmés, appuyés par le gouvernement, soient supprimés, puisqu'il n'a pas mentionné lesquels. J'ai aussi remarqué dans une rubrique de Douglas Fullerton que nombre de programmes visant l'agriculture et la pêche n'étaient plus nécessaires, qu'ils épuisaient le Trésor public et qu'on pourrait bien les abandonner.

Il me semble que le Conseil économique aiderait beaucoup n'importe quel ministre des Finances en précisant sa pensée davantage quant aux programmes démodés. Le Conseil aurait peut-être pu fournir des exemples. Je puis comprendre facilement le problème politique difficile qui se poserait à tout ministre des Finances qui voudrait réduire, par exemple, certaines subventions à l'agriculture ou à la pêche. Cependant, le Conseil économique semble jouir d'un si grand prestige ici que, s'il formulait des propositions précises, le ministre pourrait peut-être dire aux députés qu'il y aurait vraiment lieu d'y donner suite à titre de propositions de cet organisme.

**L'hon. M. Sharp:** Le président a réellement formulé quelques propositions précises.

**M. Prittie:** Des propositions détaillées? Merci. J'y reviendrai plus longuement.

J'ai écouté avec intérêt divers députés qui ont tenté d'indiquer où le gouvernement pourrait réduire ses dépenses. Soit dit en passant, c'était ordinairement dans des domaines qui ne les intéressaient pas. J'ai remarqué qu'on s'en est pris en général aux dépenses de Radio-Canada, mais, dans la plupart des cas, aucune précision n'a été fournie ni aucune recommandation faite sur l'objet de ces réductions. La Société a-t-elle trop dépensé l'an dernier pour ses reportages sur les jeux panaméricains à Winnipeg? A-t-elle trop dépensé pour ses reportages sur l'Expo 67? A-t-elle trop dépensé pour le congrès conservateur? Nous n'entendons que des généralités—rien de précis.

J'ai constaté, lors de la publication de l'Exposé du Conseil économique, que les premiers ministres provinciaux reprochèrent à Ottawa de faire du mauvais travail. L'un des protestataires était M. Roblin. Toutefois, il a

écrit par la suite au gouvernement fédéral, alléguant que la base d'Air Canada à Winnipeg ne devait pas être déplacée, qu'Air Canada n'avait tenu compte que de motifs d'ordre purement économique et qu'elle devrait également tenir compte des considérations d'ordre social. Il a peut-être raison. Mais des avantages sociaux coûtent souvent de l'argent. Ainsi, il blâme d'une part le gouvernement de trop dépenser et il propose d'autre part une initiative propre à entraîner des dépenses supplémentaires.

Le député de Yukon (M. Nielsen) a lancé une attaque mordante...

**M. Sherman:** J'aimerais demander au député s'il propose en son propre nom, ou au nom de son parti, le transfert ou la fermeture des installations d'Air Canada situées à Winnipeg?

**M. Prittie:** Je siège trop près du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour oser faire une telle proposition. Loin de moi cette idée. Le gouvernement pourrait, avant de prendre une décision, tenir compte des facteurs sociaux plutôt que des facteurs strictement économiques. Il y a incohérence lorsque des politiciens fédéraux ou provinciaux reprochent au gouvernement ses dépenses excessives et proposent des solutions qui risquent d'être plus coûteuses. Je ne demande, ni en mon nom ni au nom de mon parti, le transfert de ces installations. On pourrait avoir raison de peser les facteurs sociaux. Je ne veux pas d'équivoque à ce sujet.

**M. Knowles:** Bravo.

**M. Prittie:** J'ai suivi avec intérêt aussi le discours d'un de mes collègues de la Colombie-Britannique, le député de Coast-Capilano (M. Davis). On pourrait, à son avis, renoncer à construire la chaussée de l'Île du Prince-Édouard; il a dit qu'on avait réussi, en Colombie-Britannique, à transporter de l'Île de Vancouver au continent des marchandises et des passagers à bien meilleur marché que ce qu'il en coûterait pour aménager cette chaussée. D'aurte part, l'honorable député a néanmoins approuvé le gouvernement d'avoir fait des dépenses pour aménager la traverse de l'anse Burrard, qui, par hasard, reliera sa circonscription de Coast-Capilano à la ville de Vancouver. Il croyait qu'on aurait pu se passer de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, mais que la traverse de Vancouver était indispensable. Soit dit en passant, la traverse de l'anse Burrard va coûter quelque 100 millions. Le gouvernement fédéral offre une subvention de quelque 16 millions, et le reste proviendra de prêts qui seront remboursés à l'aide des droits de péage.

[M. Prittie.]

Je prétends que ce n'est pas l'affaire du gouvernement fédéral. C'est l'affaire du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui s'esquive et, à mon sens, le gouvernement ne devrait pas assumer pareille responsabilité, même si le gros des 100 millions de dollars est censé provenir de prêts. Sans doute le gouvernement fédéral devra-t-il emprunter cet argent sur le marché des capitaux, alors qu'un des objectifs du ministre des Finances était, croyait-on, de freiner le recours du gouvernement fédéral au marché des capitaux.

Puis nous avons entendu à nouveau le député du Yukon (M. Nielsen) qui, comme je l'ai dit, s'est livré à une attaque des plus dévastatrices des dépenses du gouvernement. Mais il n'a rien dit de bien précis sur le Yukon. Il me semble que ce territoire a besoin de quantité d'argent fédéral pour soutenir son existence. C'est ainsi que l'on nous présente des généralités, mais pas trop de précisions. Ces députés ont offert des suggestions précises au sujet d'une région du pays intéressant quelqu'un d'autre mais ne touchant pas la sienne.

• (5.00 p.m.)

J'aimerais présenter quelques suggestions au gouvernement, même si je ne pense pas un seul instant qu'il y consacrera sérieusement son attention. Ces derniers temps, plusieurs personnes, et non pas seulement les députés du NPD, ont proposé d'examiner de près le budget de la défense du Canada. Par exemple, on doit renouveler cette année le traité du NORAD. Dans une chronique récente parue dans le *Globe and Mail* de Toronto, M. John Gellner, critique militaire de ce journal, a laissé entendre que l'établissement par les États-Unis d'un système d'engins antiengins nous vaudra des dépenses accrues. M. Gellner n'a pas laissé entendre que nous devrions payer une partie du système d'anti-missiles, mais qu'en ce moment même, les États-Unis cherchaient à moderniser leur défense antiaérienne contre les armes classiques, ce qui comporterait pour nous une dépense d'argent. Il a ajouté que tout cela indiquait une majoration de notre budget de défense et que, par conséquent, nous devrions songer à décider si, oui ou non, nous devons rester engagés dans ce jeu.

En outre, il y a la question de l'OTAN. Une très grande partie du budget de défense du Canada est affectée à l'OTAN et, récemment, un certain John Holmes a, je pense, laissé entendre que nos forces armées au sein de l'OTAN n'étaient pas très considérables, mais qu'elles constituaient, en réalité, un élément psychologique destiné à prouver aux Européens notre esprit de solidarité. Ce qui nous coûte, néanmoins, beaucoup d'argent.

Si le gouvernement accepte mes suggestions concernant l'OTAN et le NORAD, je ne soutiens pas que l'épargne réalisée devrait servir à réduire les impôts. J'estime que cette épargne devrait être affectée à l'aide extérieure, car dans ce domaine, nous n'avons pas encore fait toute notre part. Le secrétaire d'État des Affaires extérieures (M. Martin) a prédit qu'en 1970-1971, un p. 100 de notre produit national brut sera consacré à l'aide extérieure. A mon avis, nous devons nous presser de chercher à dépasser ce pourcentage en 1970-1971. Je propose de consacrer à ce domaine toutes les économies qu'on pourra faire dans le budget de la défense.

Nous sommes, chaque jour, saisis du problème des pays émergents. Une conférence sur l'éducation s'est récemment tenue à Washington et le directeur général de l'UNESCO a proposé de tripler, au cours des prochaines années, le montant actuellement consacré à l'aide extérieure. En outre, nous venons de recevoir un rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Il mentionne le problème de l'expansion démographique et montre que l'accroissement de la production alimentaire mondiale est proportionnellement inférieur à celui de la population. A mon avis, le Canada devrait participer à ce genre de programme de défense mondiale et non pas à celui auquel nous avons participé jusqu'ici.

Dans son discours très utile de la semaine dernière, le député de York-Scarborough (M. Stanbury) a repris une de ses idées que nous avions également présentée: la nécessité d'un ministère fédéral de l'habitation et du développement urbain. Notre crise du logement a été récemment mise en relief et nous avons débattu ce problème à la Chambre. D'après la lettre de la Constitution, celui-ci relève des provinces, mais j'hésite à me demander combien plus grave serait la pénurie de logements si l'initiative fédérale ne s'était pas manifestée par la Société centrale d'hypothèques et de logement et quel aurait été le retard du réaménagement urbain sans cet organisme fédéral.

C'est là un domaine auquel nous devons consacrer beaucoup d'argent.

Je vais traiter brièvement d'une autre question, l'éducation, qui a fait l'objet du *Troisième exposé annuel* du Conseil économique du Canada. Quand j'emploie le mot éducation c'est dans un sens large. Contrairement au gouvernement, je ne fais aucune distinction entre l'éducation et la formation. Dans l'esprit du gouvernement, une courte période d'apprentissage c'est la formation alors que l'éducation est dispensée dans les institutions régulières.

Le gouvernement fédéral a eu tort, à mon avis, de décider, il y a exactement un an, de se retirer du domaine du financement aux universités. J'admets toutefois qu'il a promis de verser aux provinces une tranche des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés devant être affectée aux universités, et il a dit alors que la responsabilité de la formation de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle serait confiée, à l'échelle nationale, au nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je le déplore.

Je comprends mal pourquoi on peut employer une formule nationale pour la formation professionnelle sans adopter le même principe pour la très importante catégorie de formation dispensée dans nos collèges supérieurs et dans nos universités. Cela est déplorable pour de multiples raisons. D'abord, comme les universités dépendront dorénavant des provinces pour leur financement, je crains qu'elles ne soient soumises au contrôle excessif des provinces. Nous savons que les provinces ont déjà la responsabilité totale des écoles élémentaires et secondaires. Les provinces peuvent décider du programme scolaire, du choix des manuels et des enseignants. Elles peuvent exercer dans ce domaine un contrôle absolu si elles le veulent, et nombre d'entre elles le font.

Mais nous envisageons d'ordinaire les universités comme des endroits où une grande liberté d'action existe, où des recherches poussées peuvent se poursuivre et où ne s'exerce aucun contrôle direct de l'État. Si le financement des universités dépend de plus en plus des gouvernements provinciaux, j'ai l'impression que certains gouvernements provinciaux commenceront à exercer une surveillance indue et que les universités ne seront plus ce que nous les voulons, des institutions où règne la liberté d'apprendre. Je ne voudrais pas que les universités se trouvent dans la même situation que nos écoles élémentaires et secondaires, que dominent rigidement les capitales provinciales par l'intermédiaire de la bureaucratie.

N'oublions pas non plus que, dans l'enseignement supérieur, la mobilité des étudiants est plus grande qu'aux échelons inférieurs. J'imagine que l'Université Carleton d'Ottawa compte des étudiants de toutes les provinces canadiennes, exactement comme l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université McGill. Il doit en être ainsi. Les universités tendent à se spécialiser. Chacune a ses points forts et un étudiant quittera sa propre province pour fréquenter une université ayant une faculté renommée dans la discipline de son choix. En outre, il est bon que les jeunes gens s'éloignent de leur propre province et voient d'autres régions du Canada.

A mon avis, nous devrions envisager dans une optique nationale l'enseignement supérieur que dispensent les collèges et les universités. C'est un sujet fort important et, à mon sens, ce n'est pas une façon d'aborder le problème de l'enseignement sur le plan national si chacune des dix provinces a son propre programme. De plus, les provinces ne pourront financer les frais énormes que comporte l'enseignement universitaire. D'après une étude entreprise par M. Edward F. Sheffield, directeur de la recherche pour le compte de l'Association des universités et collèges du Canada, on prévoit que nos universités compteront 500,000 étudiants en 1967-1977. A mon sens, les provinces ne pourront pas toutes acquitter les frais accrus qui en résulteront.

• (5.10 p.m.)

Bref, je crois que les universités devraient continuer de recevoir tout ce qu'elles peuvent obtenir des provinces, du gouvernement fédéral ainsi que des fondations et des industries. Je sais que cela comporte des problèmes. Je vois que le ministre de la Justice (M. Trudeau) m'écoute; il connaît la situation. Nous comprenons tous deux que certaines gens interprètent littéralement le mot «enseignement» tel qu'il figure dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, tandis que d'autres soutiennent qu'il s'agit là d'une responsabilité strictement provinciale d'où le gouvernement fédéral serait totalement exclu. Je dirai que, sans les fonds fédéraux disponibles depuis quelques années, nos universités auraient moins progressé. En fait, elles touchent encore certaines subventions fédérales. Par exemple, il a été annoncé la semaine dernière que l'Université de Toronto avait reçu 34 millions de dollars pour sa Faculté de médecine et pour la recherche dans le domaine médical.

Certaines questions, comme le financement des universités et le ministère de l'habitation et des affaires urbaines, dont a parlé le député d'York-Scarborough, exigent une solution. Raison de plus pour nous, je pense, d'examiner la constitution. Bien des Canadiens, dont le député de Greenwood (M. Brewin), ont soutenu qu'il était temps d'entreprendre une telle étude, de convoquer une conférence et de récrire la constitution canadienne pour l'adapter à 1967 et aux exigences du Canada de 1967, beaucoup plus urbanisé que celui de 1867. Je me sens parfois bien frustré à ce propos. Je pense aux États-Unis, dont la constitution n'est pas tellement différente de la nôtre. Elle confère aux États des droits en matière d'éducation; elle leur confie la responsabilité première quant à l'habitation et à la construction de routes. Par contre, je constate aussi que les autorités fédérales collaborent beaucoup plus avec les États dans ces domaines et qu'elles affectent des fonds aux écoles, à la construction de routes et au développement urbain.

Dès qu'il est question de ces choses au Canada, nous nous trouvons toujours face au problème constitutionnel. De vives objections seront soulevées par les provinces et, disons-le en toute franchise, notamment par la province de Québec. Si nous voulons faire le nécessaire dans les domaines de l'éducation et du réaménagement urbain, conformément aux constatations du Conseil économique, ce problème constitutionnel doit être étudié, et le plus tôt sera le mieux. Certains indices portent à croire que nous l'aborderons. Naguère encore, le ministre de la Justice estimait que le moment n'était pas venu, mais il semble avoir changé d'idée, et une conférence aura lieu au début de la nouvelle année. J'espère qu'alors les représentants du gouvernement fédéral, du Parlement fédéral—souhaitons que le gouvernement n'y sera pas seul représenté—et des assemblées législatives provinciales songeront non seulement aux pouvoirs qu'ils pourront récolter mais aussi à la meilleure façon de servir les Canadiens; c'est le rôle dévolu aux gouvernements. Ils doivent examiner la meilleure façon de réaménager nos villes, de construire des habitations, de financer l'instruction universitaire et de mieux servir la population. Autrement, quelle serait l'utilité d'un gouvernement?

Pour conclure, je dirai quelques mots, rien que pour effleurer le sujet, des moyens qui s'offrent au gouvernement s'il veut comprimer ses dépenses. Mais à mon sens, je le répète, le budget total ne peut être réduit; nos dépenses augmenteront forcément si nous voulons faire face à nos obligations, en cette seconde moitié du XX[e] siècle. J'exhorte de nouveau le ministre des Finances (M. Sharp) à tenir compte du discours prononcé hier par l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Saltsman), dans lequel il soutient qu'il faudra peut-être aborder la chose différemment, qu'il n'est pas sage de laisser le monde des affaires prendre les décisions, et que, pour résoudre bon nombre des problèmes qui se posent actuellement, le gouvernement devra s'occuper davantage des questions fiscales et monétaires, ainsi que de la planification économique. Je ne crois pas que la décision, prise récemment par le ministre des Finances, de freiner le recours du gouvernement au marché des capitaux ou que la majoration du taux dintérêts des prêts hypothécaires consentis aux termes de la loi

nationale de l'habitation, en vue d'attirer des capitaux, puissent mettre fin à la crise du logement. Une participation plus grande de la part du gouvernement, en collaboration avec les provinces, est indispensable si nous voulons résoudre ces problèmes. Il faut en prendre notre parti et nous mettre vraiment à l'œuvre.

[*Français*]

**M. Jacques-R. Tremblay (Richelieu-Verchères):** Monsieur l'Orateur, vous permettrez que, au début de ce discours inaugural de ma carrière politique, (*Applaudissements*) je fasse un souhait et, ce souhait, c'est celui d'un jeune Canadien qui désire vivre de beaux jours dans un pays harmonieux et uni.

Monsieur l'Orateur, la population canadienne doit se féliciter, aujourd'hui, d'avoir à son service un homme du calibre de l'honorable ministre des Finances (M. Sharp). Ce dévoué serviteur de la nation canadienne n'hésite pas à poser des actes courageux dans le but d'apporter un équilibre sain à l'administration du pays.

Oh, bien entendu, il serait plus facile pour moi—et ce serait certainement plus spectaculaire—d'entreprendre un plaidoyer de critiques et de suggestions, comme c'est d'ailleurs la prérogative de mes honorables amis d'en face mais, étant un novice, je ne suis pas encore tout à fait immergé par la vie parlementaire et je me sens encore partie intégrante de l'électorat. Conséquemment, je peux apporter ici un témoignage plutôt objectif, qui se situe au niveau du peuple, de l'homme de la rue que je suis d'ailleurs.

A titre de représentant d'une circonscription semi-urbaine, j'ai constaté que l'éventail des opinions, chez nous, est assez vaste. J'ai pu m'enquérir, récemment, des réactions diverses, quant à la politique financière du gouvernement.

Les présentes prévisions budgétaires du ministre tendent à la compression des dépenses et, à cet effet, les différents ministères ont été appelés à les réduire dans certains cas.

Je formule cependant un vœu, à savoir que la population canadienne, qui est prête à faire les sacrifices voulus, n'aura pas à souffrir, dans sa vie familiale des restrictions inhérentes à un tel programme de stabilisation de l'économie.

Monsieur l'Orateur, venant de la province de Québec, je suis au fait que le taux de chômage chez nous est élevé et que le contexte actuel, c'est-à-dire les bouleversements d'opinions qui prévalent de part et d'autre, laisse les investisseurs perplexes, et on décèle ici et là certaines fuites de capitaux. Même le journal d'hier nous laissait savoir qu'une fraction significative de notre population, notamment des financiers et des personnes d'origine juive transféraient des réserves importantes d'argent en dehors du Québec.

De plus, il est question que plusieurs compagnies importantes, transigeant des affaires dans tout le pays, songent à déménager leur siège social hors du Québec. Un tel état de choses, s'il est réel, est déplorable.

Bien modestement, monsieur l'Orateur, je joins ma voix à celles des Canadiens français bien-pensants, de ceux qui croient en un Canada uni et fort, pour épauler la cause des 57 députés ministériels qui représentent toutes les classes de la société chez nous et qui, dans un message unanime, demandent à leurs frères anglophones de prendre le temps de réaliser que le Québec a changé, qu'il a évolué et que lui aussi est du vingtième siècle.

• (5.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, si nous ne pouvons pas imaginer un Canada sans Québec, et vice versa, soit un Québec sans Canada, ne tenons pas pour acquis que la province française du pays est prête à laisser passer cette occasion de s'émanciper, aux points de vue constitutionnel, économique et social.

A mes amis Canadiens anglais, je dis et je répète: Ne vous posez plus la question traditionnelle «What does Québec want?» Mes amis, vous le savez, vous le voyez ce que le Québec désire: Être reconnu comme une entité ethnique distincte intégrée au reste du pays, il va de soi, mais en lui reconnaissant ses droits et privilèges partout, d'un océan à l'autre, sans limitation, comme cela se produit dans notre province, pour vous.

Cette exigence deviendra partie de la constitution canadienne, je l'espère, comme se propose de le faire le gouvernement, en janvier prochain, par l'intermédiaire d'un bill relatif aux droits du citoyen canadien, pour ne pas emprunter une formule presque désuète qui s'appelle la formule «des droits de l'homme».

Il faut comprendre, monsieur l'Orateur, que les sentiments de tout un peuple ont été remués, et le déblocage général de notre vie de tous les jours, dans tous les domaines, nous a fait réaliser, depuis quelques années, que nous voulons être des Canadiens à part entière et, pour ce faire, il faut que nous soyons reconnus comme tels par nos concitoyens anglophones.

Monsieur l'Orateur, je suis conscient et je vis comme toute la population, ces heures qui deviendront décisives pour notre pays. A mon

avis, c'est la résultante logique d'une nation qui veut évoluer, qui veut s'émanciper et se reconnaître dans toute cette pléiade de formules constitutionnelles.

Le leader de l'aile québécoise, l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, déclarait récemment:

> Ceux qui manœuvrent chez nous pour provoquer un divorce entre les citoyens du Québec et leurs représentants fédéraux s'emploient consciemment à détruire le Canada.

Il faut savoir faire confiance à des hommes comme celui que je viens de citer.

Monsieur l'Orateur, nous aussi du Québec, œuvrons au Parlement fédéral, nous les avons nos de Gaulles, nos penseurs, nos orienteurs qui savent voir la réalité telle qu'elle est.

Je cite ici l'honorable sénateur dont l'exposé fut le clou des récentes journées de Montmorency:

> Ne faisons pas en sorte que le fond des choses puisse devenir un gouffre.

Dans tout le remue-ménage qui embrouille le climat politique actuel, notre préoccupation première doit davantage être celle du niveau de vie dans le contexte canadien. Le commun des mortels, l'homme moyen, se préoccupe du niveau de vie et c'est le problème du pain quotidien qui capte l'attention de ce personnage. C'est pourquoi, selon mon humble jugement, je me fais l'avocat de réformes appréciables de la constitution, mais je répudie sans équivoque tout article qui serait de nature à isoler le Québec, à le porter à se recroqueviller sur lui-même. Et, comme notre plus jeune ministre disait déjà: préconisons une politique de présence.

Ceci me ramène au contexte financier de notre pays et je ne voudrais pas qu'une tragédie se produise et place ma province sous le joug de l'isolationnisme. Lorsque tout dernièrement, un des plus célèbres touristes d'Hawaï déclarait:

> Pas de muraille de Chine autour du Québec.

nous avons tous ressenti un soulagement et l'atmosphère s'est allégée de façon appréciable.

L'honorable premier ministre du Canada (M. Pearson) nous informait hier que déjà huit provinces prenaient sérieusement en considération son invitation d'assister à une conférence fédérale-provinciale, projetée pour janvier prochain. Eh bien, encore dans le sens de détente, les libéraux provinciaux se déclarent ouvertement antiséparatistes.

Il faut donc se rendre compte que les options se prennent de part et d'autre et que l'année du Centenaire se terminera sous le signe de l'optimisme et de l'œcuménisme constitutionnel, comme disait le député de Lotbinière (M. Choquette).

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, encore une fois je demande à tous mes compatriotes de langue anglaise, que j'aime bien, de ne pas assister passivement à ce qui se passe au Québec. Nous avons ici des hommes de grande valeur, qui sont prêts à tout mettre en œuvre pour promouvoir l'unité du Canada, et notre honorable ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp) en est un qui, par son génie administratif et sa haute compétence en relations humaines, travaille à l'épanouissement d'un Canada prospère, financièrement équilibré et, par-dessus tout, uni et harmonieux.

[*Traduction*]

**M. F. J. Bigg (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, de nombreux problèmes se posent à l'intérieur même du Canada, aujourd'hui. Si j'en avais le temps, j'aimerais en discuter. Il y en a cependant un, à l'étranger, qui l'emporte sur toutes nos difficultés d'ordre intérieur. Je veux parler de cette chose déplorable infligée à la plupart des Canadiens: le lavage systématique du cerveau. Je n'accuse pas le gouvernement actuel d'y prêter la main, sauf d'y concourir par son ineptie. Je reconnais bien volontiers ses bonnes intentions. Mais en raison même de cette ineptie, ceux dont les fonctions les rendent responsables devant la Chambre et la nation sont coupables de négligence grave.

Bien que je ne sois pas une autorité en affaires étrangères, j'ai l'intention de demander à la Chambre quelques minutes de son temps pour tenter de circonscrire ce qui me paraît si évident, à moi qui suis un profane et un novice dans ce qui touche les affaires étrangères. Le tableau qu'on nous dresse de la situation internationale n'est pas fidèle. Nous avons un ennemi dans le monde, le communisme international, et je n'éprouve aucune hésitation à le dire. Ces gens ont des amis dans notre pays, bien que, comme je l'ai déjà dit, je ne croie pas qu'aucun d'entre eux siège ici.

On autorise l'organisme canadien qui prétend établir un tribunal des crimes de guerre chargé de juger le président Johnson des États-Unis pour ce qu'on appelle ses crimes de guerre. La libre discussion a toujours été notre privilège de Canadiens et je serais le dernier à demander qu'on enlève à quiconque

le droit de s'exprimer, comme il le désire, aussi longtemps qu'il accepte ses responsabilités. Quant à la propagande antiaméricaine à laquelle notre pays a été soumis, j'ai attendu en vain que s'exprime clairement le quatrième État, c'est-à-dire la télévision et la radio, et même les membres responsables du gouvernement et les députés, pour donner ce que je considère comme un tableau juste et impartial de la situation.

• (5.30 p.m.)

Il est des plus étrange que Ho Chi Minh, chef des Nord-Vietnamiens et âme du Vietcong, reçoive toujours le bénéfice du doute et une publicité favorable. J'ai sous les yeux un document sur lequel sont consignés sans équivoque les antécédents de M. Ho Chi Minh. Il serait équitable et intéressant peut-être de comparer chronologiquement depuis 47 ans les actes de Ho Chi Minh et d'un certain Lyndon B. Johnson qui assume la responsabilité, militaire et politique, de défendre la liberté, du moins celle du monde occidental et au Vietnam, de maintenir un semblant de liberté chez les petites nations d'Asie.

Le 25 décembre 1920, Ho Chi Minh, Chinois né au Vietnam, devenait membre de l'aile marxiste du parti socialiste français lors d'une conférence de ce parti, à laquelle il assistait à Paris. A cette époque, Lyndon B. Johnson fréquentait l'école secondaire de Johnson City, au Texas. Il venait du même milieu que la plupart des membres de notre Assemblée. Elevé dans une ferme, il avait bénéficié de l'instruction gratuite qu'offrent les pays occidentaux.

Lyndon B. Johnson s'est vu obligé de travailler de ses mains et il a appris qu'il lui fallait se dépenser lui-même pour terminer ses études. Ho Chi-Minh a reçu sa formation aux frais du parti socialiste international. En 1923, il devient rédacteur d'une publication communiste française, *Le Paria,* et il fit un stage d'un an à Moscou. En décembre 1924, il fut envoyé à Canton, en Chine, comme interprète auprès de l'agent communiste Michael Borodin. A cette époque, Lyndon B. Johnson sortait de l'école secondaire, comme président de sa promotion, et déjà s'était acquis une réputation d'orateur habile.

A ce moment-là, la président Johnson ne connaissait pas ce que lui réservait le destin. Il ne savait pas qu'il serait un jour président des États-Unis. De fait, l'enseignement supérieur ne l'intéressait pas. Jeune et énergique, il allait chercher de l'emploi, ce qui n'était pas facile à trouver, même dans ce temps-là, pour un homme inexpérimenté. Il avait du mal à trouver du travail à la mesure de son grand talent. Lyndon B. Johnson a donc parcouru les États-Unis en travaillant de ses mains. Il est allé à dure école. Lyndon B. Johnson a reconnu que l'instruction était nécessaire à tous les jeunes gens et il est lui-même retourné à l'école.

En janvier 1930, à l'instigation de Ho Chi-Minh, eut lieu à Hong Kong, en présence des communistes chinois, une conférence visant à intégrer trois partis communiste vietnamiens, le parti communiste oriental, le parti communiste annamite et la ligue communiste orientale. Il en est sorti le parti communiste d'Indochine, branche de la Troisième Internationale de Moscou, qui a duré jusqu'en 1940.

Revenons à notre ami Lyndon B. Johnson. Il s'inscrivit au *Teachers' State College* du Sud-Ouest du Texas et devint instituteur. Il le demeura un an. Il continua ensuite ses études collégiales, obtint un diplôme et étudia l'art oratoire. Il était simplement un instituteur gentil et sociable. En 1931, Lyndon B. Johnson, qui s'était beaucoup intéressé à la politique dès son jeune âge, devint secrétaire d'un représentant au Congrès. M. Hoover, du parti républicain, était alors président. Dès le début, Lyndon B. Johnson était un libéral modéré.

Dès 1942, Lyndon B. Johnson a appuyé l'administration de M. Roosevelt et travaillé sans relâche pour le *New Deal.* Les critiques les plus violents de ce programme ne peuvent prétendre, je crois, qu'il n'ait pas vigoureusement défendu la dignité de la personne humaine et le droit des petites gens à participer aux richesses et aux progrès considérables de l'Amérique du Nord.

Le 19 mai 1941, Moscou dissolvait la troisième Internationale communiste. Le parti communiste vietnamien établit le Doc Lap Dong-Minh, ou Viet Minh, pour faire la guérilla. Ils prirent le maquis. Qui était le chef spirituel de ce groupement? C'était Ho Chi-Minh. En 1940, le Vietnam, comme la plupart des pays du Sud-Est asiatique, subit l'occupation japonaise. Dans l'Est, à la fin de la deuxième guerre mondiale, la puissance des États-Unis était ascendante. A cette époque, Ho Chi-Minh continuait de promouvoir la marche du communisme.

Où était Lyndon B. Johnson à cette époque? Il a toujours su se former une opinion

personnelle. Il a tenu compte de l'opinion publique américaine et s'est prononcé catégoriquement pour la participation de son pays à la seconde guerre mondiale dans le camp des nations libres. L'Angleterre était seule dans la lutte en 1941. Lyndon B. Johnson, quoique fervent nationaliste, a demandé carrément que son pays se range du côté de la Grande-Bretange. Il a dit qu'il fallait la conscription aux États-Unis et a agi à cette fin.

M. Johnson ne se contentait pas de parler, il savait agir. Il a défendu des principes. Quand il a voté en faveur de la conscription qui a obligé les jeunes Américains à verser leur sang pour la liberté, il leur a promis de se joindre à eux. Moins de trois heures après avoir apposé sa signature au bas de la loi sur la conscription, Lyndon B. Johnson s'est enrôlé dans la marine américaine. Il s'est battu dans la région même où Hô Chi Minh luttait dans le maquis avec les communistes.

Celui qui devait devenir le président Johnson a servi volontairement comme lieutenant dans la marine américaine. Sa brève période de service dans le Pacifique a été brillante. Une décoration de son pays a récompensé son courage. Le président d'alors, estimant que Lyndon B. Johnson serait plus utile à Washington où il organiserait l'effort de guerre, l'a rappelé en service commandé.

• (5.40 p.m.)

Le 15 août 1945, le Japon se rendait aux Alliés. Les 17 et 18 août, Hanoï était en proie à un soulèvement. Le 19 août, Hô Chi Minh entreprenait de saisir le pouvoir. Le 2 septembre, il établissait son régime à Hanoï, évinçant Bao-Daï, l'ancien empereur de l'Annam. Où était Lyndon B. Johnson a cette époque?

**M. Mather:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Ses remarques sont très intéressantes, mais je me demande s'il pourrait nous dire s'il est pour ou contre l'exposé budgétaire que nous étions en train d'examiner, je crois.

**M. Bigg:** Ce que je dis a trait à un facteur qui affecte chaque dollar que les Canadiens désirent gagner et chaque dollar qu'ils désirent dépenser. Ce n'est que dans le débat sur le budget qu'un amateur comme moi peut livrer le fond de son cœur, et je suis bien certain qu'au moment où je parle, tous et chacun des députés qui se trouvent à portée de ma voix savent que je parle avec la ferme conviction qu'on ne nous fait connaître qu'un côté de la médaille. Je reprendrais mon siège si je doutais qu'il n'en est pas ainsi. Je n'imagine rien de plus important, pour le Canada, que la survivance nationale, et je ne vois pas comment le Canada pourrait survivre comme pays sans une collaboration pleine et entière entre lui et les États-Unis d'Amerique. Nous comptons sur les Américains actuellement pour la défense de notre continent. Nous nous en remettons entièrement à eux pour protéger notre espace aérien, et si, dans l'avenir, les fusées intercontinentales sont interceptées en chemin, ce sera grâce à des hommes perspicaces comme Lyndon B. Johnson, qui peuvent fournir la direction dont notre pays a besoin.

**M. Mather:** Puis-je poser une dernière question au député? Je lui suis reconnaissant de sa réponse à ma question précédente, mais ce que je lui demandais en réalité, c'est s'il est pour ou contre l'exposé budgétaire.

**M. Bigg:** J'ai écouté très patiemment les propos du député et j'aimerais bien qu'il se montre aussi indulgent envers moi.

**M. Mather:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai pas parlé.

**M. Bigg:** Je ne m'attends pas à ce que mon discours soit très lu et il n'y aura aucun avantage politique à y insérer une telle question. J'ai parlé de ce qui me préoccupe, et ce n'est que dans le débat sur le budget qu'il nous est permis de parler de questions semblables. Si le député veut que je parle du budget en détail, je le ferai lorsque nous discuterons de la défense. Je parlerai alors de la façon dont les fonds peuvent servir pour faire avancer certains projets que j'ai à l'esprit. Toutefois, je ne veux qu'une chose, et j'espère pouvoir y réussir: établir un parallèle entre le chef de l'État du Vietnam du Nord et le chef du seul État dans le monde qui soit capable d'enrayer ce que je considère être une menace pour mon pays. Si c'est là une question insignifiante, indigne de retenir l'attention de la Chambre pendant une quinzaine ou une vingtaine de minutes, je suis disposé à me rasseoir. Mais je n'en suis pas convaincu.

**M. Mather:** Si le député ne veut pas répondre à ma question, c'est son droit.

**M. Bigg:** En 1945, M. Johnson a été élu membre du Sénat américain. En tant que sénateur, jusqu'à ce qu'il devienne président, il a défendu et appuyé toutes les causes dont les gens de gauche parlent sans rien faire pour en assurer le triomphe. Chaque fois que les forts se devaient d'aider les pauvres, il l'a fait. Aux yeux du président Johnson, chaque groupe de la société, si minime et si négligé soit-il, est digne d'intérêt. Il l'a prouvé, comme l'ont affirmé des groupes minoritaires, dont celui des Allemands dans son propre État au cours de la Seconde Guerre mondiale et

celui de la minorité noire. Pendant son séjour au Sénat, il a préconisé et appuyé de toutes ses forces des réformes qui n'avaient pu trouver place dans les recueils de lois des États-Unis depuis 82 ans.

Au cours des vingt minutes dont je disposais, j'espérais rappeler tout ce que cet homme a accompli, mais il faudrait des heures pour décrire par le menu les réalisations de ce grand président. J'en ai assez d'entendre critiquer les nobles efforts du président Johnson lui-même pour rétablir la paix au Vietnam et ceux du peuple américain et de ses fils qui poursuivent la lutte.

Nous devrions, quand nous le pouvons, protester contre tout ce qui nous paraît injuste, et je soutiens cet après-midi que nous subissons une injustice quand ceux qui partagent mes convictions ne rendent même pas hommage à nos amis et alliés américains.

Un politicien partisan soutiendrait qu'il est préférable d'appuyer son parti, peu importe combien il est mauvais, que de prêter son concours à l'autre parti, peu importe combien il est bon. Ce n'est jamais ce qu'a fait Lyndon B. Johnson. Il a toujours eu le courage d'agir selon ses propres convictions et il est exceptionnellement efficace. Ho Chi-Minh est aussi exceptionnellement doué pour mener à bien ce qu'il entend faire, mais en passant en revue la liste de ses réalisations, je constate qu'elles sont toutes négatives et visent à supprimer la liberté. Par contre, tout au long de sa carrière, du moins depuis 35 ans, Lyndon B. Johnson n'a eu qu'un but: préserver la dignité de l'homme. Comme il vit dans un monde imparfait et peut seulement agir par l'entremise d'organisations politiques, quelque imparfaites qu'elles soient, et comme il est difficile, même aux Américains modérés, de maintenir la paix et la sécurité mondiales, il est indigne de nous de nous complaire dans notre sécurité, au nord de la frontière, et de ne trouver que du mal à dire de ceux qui, au moins, font de leur mieux.

On essaie de nous ramener à des questions financières et de nous empêcher de parler de choses plus élevées. Je puis m'y prêter. Le peuple canadien, à mon sens, devrait payer 10 p. 100 du coût de la liberté que les Américains assument entièrement. J'irai jusqu'à dire, comme je l'ai fait en 1939, que nous devrions avoir en jeu plus que notre argent. Le président Johnson estimait que sa vie était en jeu; ses convictions étaient profondes à ce point, et je ne crois pas qu'il ait changé. Nous, toutefois, nous devrions changer.

• (5.50 p.m.)

Certains esprits placides diront peut-être: «Nous savons tout cela, Bigg. Asseyez-vous donc.» Si ces faits sont connus, je n'en entends pas parler. J'écoute les nouvelles et je lis mes quotidiens. On penserait réellement que le président Johnson est le chef de quelque bande internationale. Voilà pourquoi je demande aux députés d'examiner ces faits. Ils se trouvent dans tout Bottin mondain. Mon bureau regorge de documents sur ces faits. Ces articles n'ont pas été écrits par des amis du président Johnson. Je le répète, c'est un «libéral», alors que je suis «conservateur». Cependant, comme lui, je n'ai pas de parti quand le bien de mon pays est en jeu. Même ici, ces questions ont été interminablement ressassées pour des motifs mesquins de politique et, en disant cela, je ne vise pas les libéraux. De ce côté-ci de la Chambre, notre propre silence nous condamne, tout comme notre interprétation des remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), qui est tenu de nous dire toute la vérité, rien que la vérité.

Je n'ai pas peur de la vérité. On dit souvent que la vérité libère. Si l'on ne nous donne que des demi-vérités, d'après moi elles nous mèneront à l'esclavage, le genre d'esclavage contre lequel le président Johnson a lutté toute sa vie. Il a risqué sa carrière politique dans cette lutte. L'esclavage n'a pas disparu aux États-Unis. Le président Johnson le sait, comme le savent également beaucoup d'Américains. Toutefois, il n'est pas sage du point de vue politique de le dire, car il s'agit d'une question très controversée aux États-Unis. Heureusement, ce problème n'existe pas au Canada.

Des parlementaires d'Angleterre nous ont rendu visite la semaine dernière. Ils ont dit que nos perspectives d'avenir sont plus importantes que nos problèmes. Si nous décidons que la guerre au Vietnam n'est pas de nos affaires, nous devrions au moins laisser tranquilles ceux qui croient y avoir des intérêts et pensent faire de leur mieux. Si nous avons une autre solution, j'aimerais bien la connaître. On dit que Hô Chi Minh lutte pour obtenir l'autodétermination pour le peuple vietnamien. Très bien, mais il y a beaucoup de gens au Vietnam du Sud ainsi qu'au Vietnam du Nord. Si ce Johnson voulait user de tous les moyens à sa disposition pour arrêter cette guerre, nous ne savons que trop la rapidité avec laquelle elle prendrait fin. Mais nous savons aussi à quel prix. Il n'est pas homme à mettre tout en œuvre à des fins politiques mesquines.

Je voulais évoquer ses antécédents pour établir qu'il faisait tranquillement son devoir, tandis que Ho Chi Minh s'employait à miner les petites nations du Sud-Est asiatique. Le président Kennedy mort, rien n'empêche d'en faire un héros. Cependant, puisque le président Johnson est encore vivant, on peut toujours l'employer à des fins politiques de mauvais aloi. J'estime qu'il est temps de nous taire au Canada. C'est le président Kennedy qui a choisi cet homme en le déclarant plus apte encore que lui-même à servir le peuple américain. Lors de son accession au pouvoir, Kennedy savait qu'il aurait besoin de la sagesse et du dévouement de Johnson pour l'aider à guider les États-Unis à un moment très difficile de leur histoire.

Pour ma part, je rends grâce à Dieu d'avoir un homme du calibre de Johnson comme voisin. Je ne crains aucune invasion du sud. Le président Johnson a toujours appuyé les Nations Unies. Il a fait tout son possible pour en assurer le bon fonctionnement. Il a offert de renoncer au droit de se prononcer sur ces questions si les Nations Unies veulent et peuvent s'en occuper. On a rejeté ses propositions. Cela est connu de tous. Il y a moins de 18 mois, les États-Unis ont cessé tout bombardement pendant six semaines. Ceux qui ont écrit cette propagande que nous recevons ici ont-ils perdu la mémoire? Qu'a fait le Vietnam du Nord? Il a méthodiquement et froidement renforcé sa puissance militaire. D'autres soldats américains sont morts parce que Johnson avait été assez raisonnable pour donner au Vietnam du Nord toutes les chances possibles.

Bien des pays aujourd'hui n'entendront qu'un seul son de cloche. Le rideau de fer les entoure. Il n'y a qu'un seul journal et qu'un seul parti dans ces pays. Je remercie encore le ciel que nous ayons ici deux partis. Si un homme est fautif ou si on nous le présente comme ne disant pas la vérité, alors j'ai le strict devoir d'exiger la vérité. Je ne crains pas que les Canadiens ne me condamnent pour cela. Je place la liberté au-dessus de tout, et c'est la vérité qui nous rendra libres.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

### SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge)—Pacifique-Canadien—le règlement des accidents; Travaux publics—Toronto—la disponibilité de fonds; Affaires extérieures—la Rhodésie—la désapprobation des mesures racistes.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

## LE BUDGET

### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances) proposant que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, je veux parler d'une foule de choses, mais comme bien des sujets ont déjà été traités depuis le début du débat, je me bornerai donc, pour la majeure partie de mes observations, à traiter d'un sujet que je me sens contraint à aborder, et d'une attitude que je me sens forcé de consigner au compte rendu.

Avant de trancher dans le vif de mes observations, j'aimerais dire, toujours aux fins du compte rendu, que tous ceux qui viennent de mon coin du pays et tous ceux qui, à la Chambre, représentent des régions autres que les grandes agglomérations du centre ou de l'Est du Canada, région connue sous le nom de *Golden triangle*, s'inquiètent vivement des négociations actuelles entre le premier ministre du Manitoba et le premier ministre du pays (M. Pearson) au sujet de l'avenir de la base de revision d'Air Canada à Winnipeg.

Je n'ai rien à ajouter à ce qu'on a dit sur cette question qui touche ma circonscription, Winnipeg-Sud, ma ville, le grand Winnipeg et même le Manitoba tout entier. Les discours prononcés dans le passé sur l'avenir de la base d'Air Canada à Winnipeg et sur le développement et l'usage des installations dans cette ville sonnent creux aux oreilles des citoyens de Winnipeg et du Manitoba. Compte tenu de la récente annonce, apparemment arbitraire, du président d'Air Canada, sur la fermeture progressive de la base de Winnipeg, ces discours sonnent vraiment creux. A l'instar d'autres députés et du premier minis-

tre du Manitoba, j'ai traité de la nouvelle annoncée la semaine dernière par le président d'Air Canada. Comme les discussions et les négociations se poursuivent, je bornerai à quelques mots mes observations sur le sujet.

Si je n'insistais pas une fois de plus, aux fins du hansard, sur la déception des gens de Winnipeg et du Manitoba quant à la véracité d'Air Canada, et sur leur inquiétude quant aux politiques du gouvernement pour autant qu'elles influent sur le développement des services aériens régionaux et nationaux au Canada, je manquerais à mon devoir. De temps immémorial, nous demandons au gouvernement d'annoncer clairement sa politique en matière de services aériens régionaux et nationaux. Quelle est cette politique aux termes de laquelle les villes comme la mienne peuvent projeter et construire pour l'avenir, peuvent projeter et construire pour participer au développement de la partie septentrionale de notre continent? Au milieu du 20e siècle, à l'époque de l'avion à réaction, à l'âge spatial, une part de ce progrès nous revient de droit.

Nous attendons encore qu'on formule une politique. Plus tôt cette année, l'ancien ministre des Finances en a formulé une en partie. Pour ce qui est de la formulation d'une politique de ce genre, nous dépendons de la bonne foi du gouvernement et d'Air Canada. Nous attendons des indices de cette bonne foi.

Depuis la première fois où nous avons soulevé un tollé quant à l'avenir de Winnipeg et à celui de la base de revision d'Air Canada qui s'y trouve, la situation n'a pas changé. On nous a simplement fait promesses sur promesses, un point c'est tout. Elles ont toutes été désavouées, peut-être à l'insu du gouvernement mais non point à l'insu des dirigeants d'Air Canada, et nous faisons peu confiance, à cette étape, aux déclarations des administrateurs de cette compagnie. Je fais appel au gouvernement, au premier ministre et au ministre des Transports (M. Hellyer) pour qu'ils prennent des mesures impératives et urgentes pour conserver les installations de Winnipeg et—pour reprendre les mots du premier ministre du Manitoba—pour administrer un pays et non pas simplement une ligne aérienne.

• (8.10 p.m.)

La question est simple: Air Canada et le gouvernement sont engagés dans l'administration d'un pays et non pas simplement dans la gestion d'une ligne aérienne. Lorsque le bien-être social et l'intérêt des Canadiens en général est en jeu, comme lorsque la vie industrielle d'une région importante quelconque est menacée, les raisons sociales l'emportent sur les exigences de comptabilité d'une société, quelle qu'elle soit. Sur le plan social, le Canada a les besoins d'un pays dynamique en plein développement, qui prend son essor d'un océan à l'autre, et qui n'a que la force de ses parties et qui devient faible si l'une ou l'autre de ses parties s'affaiblit. Envisagée sous l'angle du développement d'un Canada viable, cette initiative est un exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire. Elle concerne un demi-million de gens, un produit canadien essentiel à tout le Canada et la vie économique de la partie du pays d'où je viens. Je désire donc, en guise de préambule, dire encore une fois publiquement, pour la gouverne de la Chambre et du pays tout entier, que les habitants du Manitoba protestent avec énergie contre la dernière décision arbitraire et autoritaire du président d'Air Canada, et je supplie de nouveau le ministre et le gouvernement de faire quelque chose pour sauver la situation avant que cette manière d'agir ne soit érigée en système, car nous pourrions avoir à nous repentir de ses conséquences.

Cela dit, je reviens à l'essentiel de mes remarques: je m'oppose sans réserves aux exigences actuelles des dirigeants américains des travailleurs unis de l'automobile. Elles pourraient entraîner des conséquences fort graves pour le Canada. Je veux parler de l'égalité des salaires, exigée par ce syndicat, entre les ouvriers de la Ford au Canada et leurs homologues aux États-Unis. On a fait beaucoup de publicité autour de cette question dans les reportages de la grève qui sévit actuellement à la Ford, à Détroit; d'ailleurs, le président des Travailleurs unis de l'automobile, M. Walter Reuther, a nettement préconisé cette mesure dimanche dernier, à la télévision d'État.

Je ne sais ce que les Canadiens pensent en général des remarques de M. Reuther: pour ma part, elles m'ont consterné, comme, j'imagine volontiers, bien d'autres Canadiens. J'ai beaucoup d'estime pour le président des Travailleurs unis et je sais distinguer le rôle indiscutable et très utile qui lui revient. Pourtant, quand je l'ai entendu tenter de justifier la parité des salaires et de la préconiser, j'ai eu du mal à retenir une sainte colère de bon Canadien.

Une demande comme celle-là provoquerait normalement des remarques acerbes de la part des Canadiens, car elle constitue pour le moins une intrusion dans les affaires économiques et nationales du pays. Toutefois, la proximité de notre puissant voisin du Sud et

nos liens économiques avec nos amis américains nous ont appris à accepter avec sérénité et sang-froid les incidents inévitables de ce genre entre nos deux pays, et à ne pas les relever inutilement. Nous contrariorions sûrement les Américains en intervenant dans leurs affaires aussi souvent qu'ils le font dans les nôtres.

Toutefois, l'exigence en question, à cause des conséquences possibles, constitue plus qu'une intervention ordinaire. Une demande de ce genre, faite au moment où le Canada se trouve aux prises avec une crise économique indéniable, foisonne de périls pour notre pays et, dans l'intérêt national, il faut nous y opposer par tous les moyens dont nous disposons. Je dis bien par tous les moyens dont nous disposons—y compris, au besoin, par des mesures législatives.

Lorsque M. Reuther parle d'égalité de salaires pour les travailleurs canadiens de l'automobile, qu'il le sache ou non, il va à l'encontre des intérêts du Canada. Je ne crois pas qu'il adopte à dessein cette attitude dangereuse. Il parle en chef syndicaliste bienveillant, fort soucieux du bien-être matériel et économique de ses syndiqués et, dans une mesure moindre, de préserver son propre poste, le plus prestigieux de son syndicat. Personne ne peut le lui reprocher. Somme toute, il agit en citoyen sérieux et avisé. Mais M. Reuther s'avance trop loin et frise dangereusement l'étourderie lorsqu'il s'ingère dans les affaires internes d'un autre pays souverain auquel il ne comprend apparemment pas grand-chose.

Si M. Reuther veut parcourir son pays, les États-Unis, afin de réclamer des hausses de salaires pour les membres de son syndicat, cela le regarde. En fait, on peut dire que cela le regarde, au sens propre et au figuré. Mais s'il veut venir au Canada, mon pays, et se servir de Radio-Canada ou de tout autre moyen pour réclamer des hausses de salaires préjudiciables à notre pays, je dis alors que son ingérence est des plus irréfléchies et qu'on devrait lui faire connaître poliment, mais fermement, les réalités de la vie canadienne.

Je puis comprendre les motifs fondamentaux de M. Reuther. Il considère un travailleur de l'automobile en soi, non pas comme un Canadien ou un Américain. mais simplement comme un travailleur de l'automobile. Et quand il se fixe comme objectif d'obtenir

[M. Sherman.]

des salaires très élevés pour les gens dont il croit représenter les intérêts économiques, il n'y a pas de frontières à son avis. Il n'y a pas de démarcation internationale à considérer. Tout ce qui importe, c'est d'obtenir le salaire. Rien d'autre. Tout ce qui pourrait nuire à cette victoire doit être arbitrairement écarté.

Je ne crois pas que le président des Travailleurs unis de l'automobile se laisse décourager ou détourner par d'autres considérations. Je crois qu'il poursuivra son but unique sans penser à l'intérêt national du Canada. Mais s'il est engagé envers son syndicat d'une façon si totale qu'il ne voit pas les autres réalités de la vie dans ce continent nord-américain, il convient peut-être de soustraire les syndicats canadiens à la direction américaine. Si un homme aussi expérimenté en science économique que le président des Travailleurs unis de l'automobile n'est pas assez renseigné pour distinguer entre les intérêts ouvriers des États-Unis et l'intérêt économique du Canada, c'est peut-être le moment de réévaluer complètement le mouvement syndical du Canada et ses rapports avec les dirigeants syndicaux aux États-Unis.

Si M. Reuther continue d'exiger l'égalité des salaires des ouvriers de la Ford du Canada et aux États-Unis, le gouvernement canadien devrait songer à intervenir dans le différend, à obtenir une injonction s'il le faut dans cette conjoncture. Si M. Reuther passait quelque temps au Canada ou prenait la peine de lire, de se renseigner sur les conditions actuelles au Canada, il ne pourrait certes sérieusement exiger l'égalité des salaires. Il saurait que les Canadiens devront faire preuve d'un grand courage et de beaucoup de détermination durant les 24 prochains mois pour écarter une grave crise économique et assurer le rétablissement économique de leur pays et qu'une autre série de majorations importantes de salaires dans l'industrie, comme celle qui serait déclenchée si on acquiesçait aux exigences de M. Reuther, serait catastrophique.

Les 20 millions de Canadiens réclament maintenant de la prudence, du sens commun et de la retenue lorsqu'il s'agit d'effectuer de grosses dépenses et d'accorder des hausses importantes de salaire. L'avertissement a été lancé de partout au pays. L'alerte a été sonnée à tous les échelons de la société canadienne et l'exhortation d'Hemmingway peut s'adresser aux Canadiens d'aujourd'hui: «N'envoyez pas voir pour qui sonne le glas. Il sonne pour vous.» Il sonne pour l'économie canadienne.

• (8.20 p.m.)

Même le ministre des Finances (M. Sharp), idéaliste en matière économique, perdu dans un rêve d'Alice au pays des merveilles, a finalement dû se réveiller, reprendre contact avec la réalité et tirer rudement les Canadiens de leur paradis épicurien pour les atteler de nouveau à la tâche.

Il serait vain de vouloir rappeler les innombrables et doctes avertissements qu'ont donnés depuis deux ans, par la parole et par la plume, une légion de commentateurs avertis. Il suffit d'en citer un seul: M. Bruce Hutchison, observateur éminent des affaires canadiennes depuis un demi-siècle. Voici ce qu'il a eu à dire dans un éditorial publié il y a un an dans la *Free Press* de Winnipeg.

Quel que soit le sort du gouvernement et de notre régime politique tourmenté, nous verrons au cours des prochains mois si la nation a la sagesse et le courage d'éviter un «désastre»... Il est déjà plus tard que nous ne le pensons. Vu l'évolution actuelle des choses, un désastre quelconque paraît inévitable.

Les faits économiques sont devenus assez évidents—inflation provoquée par tous nos gouvernements, par le patronat, par les syndicats ouvriers et par les familles; hausse rapide des frais de production; taux d'intérêt à un sommet vertigineux; même les obligations du gouvernement fédéral difficiles à vendre; les économistes nous mettant en garde contre une récession pour célébrer notre centenaire l'an prochain.

Toutefois, les faits psychologiques sont plus intéressants. Comment, se demande l'observateur attentif de la nature humaine, nous sommes-nous mis dans ce pétrin? Il est trop facile de répondre que ce sont les politiciens qui ont tout gâché, ce qui est vrai, et que le pays a manqué de direction dynamique, ce qui est également un fait. Mais ce n'est pas une réponse suffisante. Nous devons creuser plus profond pour trouver la racine du mal. Ensuite, si nous sommes vraiment sincères, nous verrons que chacun de nous est à blâmer. Les fautes publiques des politiciens reflètent, en plus grand, nos erreurs particulières et collectives.

Les Canadiens essaient depuis longtemps de vivre au-dessus de leurs moyens et l'heure est venue du règlement de compte. C'est un truisme, mais c'est la vérité. Sont-ce les hommes politiques qui nous ont encouragés à exiger de l'économie plus qu'elle ne pouvait nous donner, ou est-ce le public qui a forcé les hommes politiques à promettre l'impossible? Nous ne le saurons jamais, mais qu'importe. Nous sommes aux prises avec la réalité et il n'est plus temps de se lamenter.

Les experts d'Ottawa n'en parlent jamais, mais le plus étonnant, c'est que les Canadiens ont agi à l'encontre de leur nature ou de ce qu'on a toujours supposé être leur nature...depuis cinq ans, tout ce que l'on racontait à propos du tempérament canadien s'est mis à paraître faux.

Aucun autre pays, par exemple, n'imagine pouvoir augmenter ses salaires de près d'un tiers sans survolter l'économie. Aucun autre pays n'imagine qu'il est en mesure de payer les mêmes salaires qu'aux États-Unis quand il est loin de pouvoir atteindre la productivité des États-Unis sans dévaluer sa propre monnaie et ainsi annuler ses gains fictifs (tout en engloutissant ses économies durement accumulées).

Or, non seulement jongle-t-on avec ces abracadabrantes hypothèses mathématiques dans le grand débat académique qui se poursuit au Canada, mais on y donne suite dans des règlements, liant les deux parties en cause, où l'échelle de salaire des États-Unis a en fait été dépassée pour la première fois. Le gouvernement lui-même les a confirmées dans le cas des débardeurs du Québec et des travailleurs de la Voie maritime, ce qui crée un précédent pour d'autres industries et indique un moyen sûr d'aboutir au désastre que le premier ministre appréhende.

La vérité, c'est que le Canada a renié toutes ses vieilles traditions et s'est montré plus irresponsable dans ses actes que n'importe quel autre pays du monde occidental. Burke disait qu'on ne peut inculper un pays, mais le Canada s'est inculpé lui-même.

On pourrait énumérer à l'infini des remarques autorisées et bien fondées comme celles-ci, et les plus récentes, et les mieux connues nous les trouvons, bien entendu, dans l'exposé du Conseil économique du Canada. Je n'en dirai pas plus sur cet aspect qu'offre actuellement la scène canadienne. Je ne pourrais que me répéter inutilement. D'autres députés ont étudié longuement et en détail l'exposé du Conseil économique. Mais je réitère ici ma conviction formelle que le président des Travailleurs unis de l'automobile (Amérique) ne sait pas de quoi il parle lorsqu'il s'est fait récemment le défenseur de la parité des salaires.

Augmenter les salaires sans augmenter parallèlement la productivité, c'est amorcer un des détonateurs qui feront exploser notre économie, si nous ne les désamorçons pas à l'aide de mesures économiques et fiscales énergiques; et il ne faut pas que le président des Travailleurs unis vienne préconiser, sur notre réseau national de radiodiffusion, des politiques susceptibles de nuire à la santé économique et au bien-être des Canadiens.

M. Reuther ne saurait non plus fonder son raisonnement sur les motifs ésotériques selon lesquels il agit simplement au mieux des intérêts des travailleurs canadiens de l'automobile. Cet argument, monsieur l'Orateur, est hypocrite et fallacieux. En effet, le travailleur canadien de l'automobile est aussi un consommateur, un contribuable et un père actuel ou virtuel d'enfants qu'il faut nourrir, vêtir et envoyer à l'école. Lui offrir un appât d'une main et, de l'autre, pousser l'économie de son pays vers l'abîme, ne rapportera aucun profit à ce consommateur, et je doute que M. Reuther, en dépit de son éloquence, réussisse à soutenir cette thèse. Voilà pourquoi je dis que toute exigence semblable à celle des Travailleurs unis de l'automobile devrait se heurter, au besoin, à l'opposition d'une mesure législative canadienne.

Lorsque notre productivité pourra se mesurer à celle des États-Unis, nous pourrons parler de parité des salaires. Cette fois-ci, ne répétons pas une erreur trop fréquente; n'adoptons pas des mesures de fortune une fois la crise déclenchée. Abordons de front cette crise, ce danger, pour le vaincre sans tarder.

Justement ce soir, monsieur l'Orateur, le *Journal* d'Ottawa publie une nouvelle dans laquelle on cite des déclarations de l'ancien président du Conseil économique du Canada, M. John Deutsch, qui soutient ce point de vue. J'aimerais en citer des extraits, car on y expose, mieux que je pourrais le faire, l'argument relatif à la crise possible que j'ai évoquée:

L'économie canadienne pourrait passer de crise en crise d'ici cinq ou dix ans à moins qu'on mette au point un plan efficace à long terme, déclarait mercredi John Deutsch, ancien président du Conseil économique du Canada.

M. Deutsch, qui a quitté le Conseil le 1er septembre pour devenir principal de l'Université Queen's de Kingston, a ajouté que les crises possibles, une fois qu'elles auraient surgi, auraient pris trop d'ampleur pour qu'on les traite sur une base d'urgence.

Lors de la session d'une journée de la National Industrial Conference Board il a déclaré qu'il faudrait déployer un «effort entièrement nouveau» pour mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement relatives aux dépenses et aux politiques...

Plus tard, il a déclaré que le Conseil pourrait amorcer le programme à long terme qui est nécessaire, mais il a souligné que le Conseil ne porte pas la responsabilité de la politique du gouvernement.

Il faut dire que ces mesures ad hoc, en cette période critique du développement de l'économie canadienne et de la nation canadienne, ne constituent pas la bonne solution. Elles nous ont menés, hésitants et maladroits, d'une crise à une autre. Si elles nous ont sauvés temporairement d'une crise, trop souvent la trêve fut trop courte. Il n'y a pas eu de renouveau et nous sommes tombés aveuglément dans une autre crise. Nous avons titubé d'une crise à l'autre depuis cinq ans, et l'économie se retrouve menacée par l'exigence d'égalité des salaires présentée à l'heure actuelle par les Travailleurs unis de l'automobile et d'autres syndicats.

Je dis que c'est maintenant qu'il faut étudier, examiner et mettre au point les mesures à prendre pour faire face à la crise qui pourrait se produire dans une situation comme celle-là; en effet, si la parité des salaires est accordée à cette industrie, elle amorcera, dans tout le pays, une nouvelle spirale des salaires, des coûts et des prix. D'autres industries auront les mêmes exigences. N'avons-nous donc pas retenu la leçon de ces dernières années, avec la situation économique qui se présente à nous aujourd'hui? C'est sûrement maintenant qu'il faut s'élever contre cette sorte de requête, cette sorte d'exigence irréfléchie et exorbitante; et je dis irréfléchie et exorbitante, à dessein, parce qu'on ne peut comparer l'économie des États-Unis à celle du Canada, sans se montrer irréfléchi et nuire à nos intérêts nationaux. N'attendons pas que ces revendications soient formulées et que les syndicats manifestent dans la rue, en attendant que les facteurs économiques rétablissent l'équilibre tant bien que mal. Soyons fermes dès maintenant, et disons que la chose est impossible, que le pays ne peut se le permettre.

[M. Sherman.]

• (8.30 p.m.)

**M. Knowles:** Avant de se rasseoir, l'honorable député voudrait-il bien me dire s'il serait disposé à appliquer les mêmes restrictions aux fabricants américains d'automobiles, à l'égard de la négociation des salaires au Canada, que celles qu'il s'efforce de faire imposer au président du syndicat des Travailleurs unis de l'automobile?

**M. Sherman:** J'ai voulu dire que lorsque notre productivité égalera celle des États-Unis, nous pourrons compter sur la parité des salaires; à mon sens, il est tout à fait insensé, alors que nous nous efforçons d'éviter un désastre économique, de croire que nous pouvons continuer à laisser monter les salaires et les prix sans jamais accroître notre productivité. Les seuls Canadiens qui aient accru leur productivité depuis dix ans sont nos cultivateurs.

**M. Knowles:** Le député pense-t-il qu'il est juste d'imposer des restrictions seulement à une des parties aux négociations?

**M. Sherman:** Je ne pense pas avoir proposé des restrictions pour une seule partie. Il y a déséquilibre des forces à la table des négociations. Nous parlons d'une puissance économique, qui compte 220 millions de personnes, et d'une autre qui en a 20 millions; donc le jeu des forces nous est défavorable. Pour donner une réponse directe, je dirai donc que je me préoccupe des meilleurs intérêts du Canada et de l'économie canadienne. S'il faut, pour cela, imposer des restrictions, alors, j'en suis.

[*Français*]

**M. Gaston Isabelle (Gatineau):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de ne pas commenter le budget de 1967-1968, parce que je suis d'avis qu'il a été bien pensé, et qu'il

s'agisse d'un parti ou de l'autre, je crois bien que personne d'autre n'aurait pu faire plus que ce qui est compris dans le budget.

Or, comme c'est une latitude qu'on nous accorde depuis de nombreuses années, je voudrais parler d'un sujet qui, pour la plupart des gens qui n'habitent pas la région Ottawa-Hull, peut leur sembler une espèce de chinois, mais qui est excessivement à la page et qui s'appelle: Le projet d'un district fédéral. Je suis sûr que ce projet fera couler beaucoup d'encre dans les années qui viendront, et je vous prie de croire, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas un sujet nouveau.

Cependant, je voudrais qu'on me comprenne bien. Si l'idée du district fédéral me tient à cœur, si j'ai suscité des controverses à ce sujet, c'est que j'ai cru, à titre d'homme politique et représentant une certaine partie de ce qui sera compris, un jour, dans un district fédéral, que j'avais un devoir à remplir, notamment celui de me prononcer en faveur d'un district fédéral conditionnel, c'est-à-dire contenant certaines réserves. Je pense que j'ai été bien explicite à ce sujet, il n'y a pas très longtemps, lors d'une causerie que j'ai donnée à la Chambre de commerce Aylmer-Lucerne. J'ai pensé que ce devoir, et je le souligne, était impérieux et me commandait de prendre position pour ce district, au même droit que ceux qui, depuis de nombreuses années, disent un non catégorique à tout projet de district fédéral, sans plus, et se désistent, souvent par intérêt personnel ou par intérêt politique, bien que ce projet soit extrêmement important pour notre région.

J'ai donc décidé d'appuyer ce projet afin de le connaître à fond, et j'opte de plus en plus en faveur de ce district dédéral, surtout depuis que le professeur Donald Rowatt, qui a été désigné, il y a environ une dizaine de mois, par le gouvernement de la province d'Ontario, pour examiner la possibilité de l'établissement d'un district fédéral, disait, et je cite:

> Avant de commencer les recherches en ce domaine, j'étais porté à considérer la création d'un district fédéral canadien d'un mauvais œil. Plus mon étude s'approfondissait, plus je devenais en faveur de la formation d'un tel district.

Donc, il y a certainement des avantages, même si certains désavantages, que nous ne connaissons pas, surgiront au cours de l'étude de ce projet. Je ne crois pas qu'on ait fait une étude en profondeur sur ce district fédéral, tant du côté québécois que du côté ontarien. Ce qui m'a surpris, et ce qui me surprend encore, c'est que tous ceux qui en ont parlé, favorablement ou autrement—bien que ceux qui sont en faveur soient en plus petit nombre—ceux qui se sont prononcés, dis-je, contre ce projet, ont toujours terminé leur exposé en disant qu'ils voulaient demeurer québécois ou ontariens, qu'ils voulaient posséder un statut particulier et conserver leur autonomie territoriale. Ceci est très normal et très légitime. Il n'a jamais été question d'atteinte à l'autonomie ni à l'intégrité territoriale. La preuve évidente, c'est que tous les intéressés ont rejeté la proposition voulant qu'Ottawa et Hull deviennent une entité du genre de celle de Washington ou de Canberra, en Australie.

Je ferai remarquer à la Chambre que des nombreux mémoires qui ont été présentés à la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme, 63 mentionnaient la formation d'un district fédéral. Il est bien sûr que ces associations ou groupes ou individus, n'ont pas tous la même valeur, mais nous pouvons dire facilement que la plupart avaient certains mérites qui commandent toute notre admiration, et j'en signale quelques-unes: L'Association des femmes diplômées des universités du Québec, le Conseil de la vie française du Canada, l'Association des femmes de carrière de Granby, l'Association canadienne des éducateurs de langue française, la Chambre de commerce junior du Canada, la Chambre des notaires de la province de Québec, l'Association canadienne française d'éducation de l'Ontario, l'Association de la fonction publique du Canada, les étudiants en droit et la faculté de droit de l'Université de Toronto, l'Université d'Ottawa, l'Association des professeurs de français des universités canadiennes et enfin le *Trail Chamber of Commerce* en Colombie-Britannique. Et, je n'en ai mentionné que quelques-unes, il y en a eu 63.

• (8.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, à titre de député fédéral du comté de Gatineau, sans doute le plus beau comté, qui englobe une grande partie de la ville de Hull et surtout la plus grande partie du développement de la Commission de la capitale nationale du côté québécois, j'ai eu le plaisir de présenter un mémoire à la Commission Dorion, qui a fait une enquête sur l'intégrité du territoire du Québec et j'aimerais citer à la Chambre quelques-unes des idées émises dans ce mémoire:

> Le pouvoir du gouvernement provincial du Québec d'aménager le territoire qui tombe sous sa juridiction, y compris le territoire entourant la capitale nationale du côté québécois, n'est pas mis en doute. Le principe de la souveraineté de la province, pour les fins de la présente discussion tout au moins, n'est nullement discuté.

Ceci dit, il est tout aussi évident que, dans un État fédéral, le pouvoir central, à cause de sa responsabilité exclusive en certaines matières, doit, par corollaire, posséder des pouvoirs d'expropriation pour s'acquitter de ses obligations. C'est pourquoi il incombe à l'État

fédéral d'aménager les territoires qui servent de ports nationaux, d'aéroports, de camps militaires, de parcs nationaux, etc.

Le gouvernement fédéral, sur qui repose la responsabilité d'aménager non seulement la capitale du pays, mais aussi le territoire entourant la capitale, tant du côté québécois qu'ontarien, est donc justifié d'entreprendre certains travaux destinés à embellir la région, la doter d'un réseau routier plus à point et de parcs particulièrement bien arrangés.

D'ailleurs, la ville de Hull et le territoire l'environnant constituent un cas unique au pays à cause de leur position géographique et aussi de leur composition démographique. Même si la frontière Ontario-Québec exclut la ville de Hull du champ d'autorité directe du gouvernement fédéral, sur le plan géographique, personne ne mettra en doute que la ville et la région de Hull font partie d'un tout, qu'on a convenu d'appeler la région de la capitale nationale.

La région de Hull, peuplée en grande partie de Canadiens français, constitue en plus le centre le plus important de vie culturelle française aux portes de la capitale d'un pays officiellement bilingue. A cause de ce caractère de ville française où règne la liberté scolaire propre au Québec, la ville et la région de Hull attirent de plus en plus de fonctionnaires fédéraux qui choisissent d'y vivre.

Le gouvernement fédéral, soucieux d'assurer aux francophones du pays une atmosphère d'accueil dans la région de la capitale nationale, souhaite ardemment le développement de la ville de Hull et son embellissement. C'est pourquoi depuis quelques années, le gouvernement fédéral manifeste un intérêt marqué pour l'embellissement de cette partie du Québec, qui fut systématiquement négligée pendant des décennies par tous les gouvernements, tant provincial et, je dois dire aussi, que fédéral. Le but d'ailleurs de la création de la Commission de la capitale nationale, tel que décrit dans la loi adoptée par le Parlement canadien en 1958, consiste essentiellement à:

> Préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la Capitale nationale, et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale.

Et si nous passons maintenant à la population, on évalue à quelque cent mille personnes la population québécoise habitant la région de la capitale nationale, à l'intérieur des frontières définies par la loi créant la Commission de la capitale nationale.

Et d'après les données statistiques de 1961—c'est assez intéressant, monsieur l'Orateur,



—elles sont loin d'être ce qu'elles sont aujourd'hui. On constate que 32.8 p. 100 de la main-d'œuvre hulloise était à l'emploi du gouvernement fédéral, à Ottawa seulement. Ceci exclut automatiquement tous les employés des différentes commissions qui sont considérées comme entreprises privées et dont nous ne pouvons obtenir les chiffres. Ceci exclut également les employés du gouvernement fédéral travaillant dans la ville de Hull et dont le nombre s'élève à plus de 1,500. Si l'on ajoute à ce pourcentage le nombre de salariés qui travaillent dans les industries, dans les commerces de la région, on peut conclure que près de 50 p. 100 de la main-d'œuvre régionale québécoise gagnent leur vie dans Ottawa et ses environs. Ces chiffres augmenteront sûrement d'année en année. Il est donc évident que, à titre d'employeur d'une telle importance, le gouvernement fédéral a des responsabilités particulières envers la ville de Hull et les villes avoisinantes, ce qui explique davantage la présence fédérale dans cette région du Québec.

D'ailleurs, le développement de la ville de Hull et son expansion démographique sont dûs en grande partie, de l'avis des experts locaux, à cet aménagement rationnel de parcs et de routes exécuté par la Commission de la capitale nationale.

La construction prochaine de nouveaux édifices fédéraux dans la partie québécoise de la région de la capitale attirera d'autres fonctionnaires en permanence à Hull et accélérera ainsi le développement domiciliaire et commercial de la ville, ce que la population souhaite ardemment.

A ce seul titre, mentionnons que plus d'un million de personnes se sont rendues l'an dernier dans le parc de la Gatineau, l'un des plus réputé au pays, à deux pas de la ville de Hull et le seul parc accessible gratuitement aux hullois, étant donné qu'on ne trouve aucun parc provincial dans la région immédiate. Plus de 100,000 visiteurs de tous les pays ont visité la résidence d'été de feu l'honorable Mackenzie King, à Kingsmere.

Il est normal de prévoir une expansion démographique de la ville et de la région de Hull et une concentration de la main-d'œuvre hulloise dans les divers services du gouvernement fédéral et des sociétés de la Couronne. Ce caractère particulier de réserve de fonctionnaires francophones destinés à la fonction publique fédérale ne fera que s'accentuer. Il est donc normal de prévoir aussi une transformation graduelle du système d'enseignement spécialisé dans la région, afin que les jeunes hullois puissent se mieux préparer à bonne heure à leur vocation naturelle de fonctionnaires.

Nous sommes très heureux de savoir que le gouvernement fédéral s'est porté acquéreur

d'un édifice qui fera la joie de tous les Canadiens, puisqu'il est destiné à devenir un centre pour l'étude des langues.

• (8.50 p.m.)

Même si le fonctionnarisme est le débouché naturel pour un certain nombre de hullois qui entrent sur le marché du travail, cela n'enlève pas au gouvernement provincial sa responsabilité de développer l'aspect commercial et industriel de la région, de manière à assurer un éventail de possibilités et une économie plus stable, parce que diversifiée.

N'eût été l'apport considérable de la Commission de la capitale nationale pour aménager le territoire de la région et les occasions d'emploi du gouvernement fédéral, la région de Hull serait certainement encore un territoire sous-développé. Les hullois ont enfin la chance de connaître une ère d'expansion exceptionnelle, à cause de la croissance du fonctionnarisme et à cause aussi de l'intérêt plus marqué, depuis quelque temps—je dis bien—des autorités provinciales dans ce coin hélas! trop éloigné de la belle province.

Au sein de la population, un sentiment très net se dégage. Les gens réalisent que, sans l'intervention du gouvernement fédéral, leur région serait en mauvaise posture. Ils ne jugent pas de la sagesse de l'intervention, monsieur l'Orateur, ils constatent un fait. Il serait très difficile de leur faire rejeter la participation de la Commission de la capitale nationale à l'aménagement de leur territoire, parce que le gouvernement provincial n'a jamais su, jusqu'ici, leur offrir autant d'avantages.

Toute la population souhaite par contre une collaboration intense entre les autorités provinciales et fédérales pour faire de cette région, non seulement une des plus belles au pays, mais un modèle, une démonstration vivante des résultats de la collaboration et de l'entente. Et peut-être là, verrons-nous la seule solution à ce problème, soit la formation d'un district fédéral conditionnel.

J'ajoute cependant ma voix à celle de tous ceux qui ont critiqué jusqu'ici la structure administrative de la Commission de la capitale nationale, qui ne prévoit pas la participation directe des gouvernements du Québec et de l'Ontario à la préparation des plans d'aménagement et surtout à l'exécution de programmes de développement.

Je suis d'avis que le gouvernement provincial, le premier responsable de ce territoire, devrait être non seulement consulté mais devrait également participer aux prises de décisions. Certes, au surplus, les résidants de la région verraient d'un excellent œil que le gouvernement de Québec y aille de ses deniers, ajoutés à ceux d'Ottawa, pour compléter plus rapidement l'aménagement de la ville de Hull et en faire, comme je le disais, un modèle, aux côtés de la ville d'Ottawa.

Le complexe urbain, qui s'élève des deux côtés de la rivière Outaouais et de la Gatineau, crée des problèmes d'une envergure telle qu'il est urgent, à mon avis, que les deux gouvernements se rencontrent au plus tôt pour repenser toutes les structures administratives de la région, pour dresser des projets de développement pour l'avenir et établir, une fois pour toutes, les «juridictions» et les responsabilités.

En attendant, la population de la région de Hull doit se reposer sur l'initiative fédérale et se contenter d'une part insuffisante à même l'imposant budget de la Commission de la capitale nationale. Il appartient donc au gouvernement provincial de déterminer, au plus tôt, le sort qu'il réserve à la ville de Hull et de dévoiler les projets qu'il entretient, si projets il y a, et ce que nombre de hullois mettent fort en doute, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*)

Nombre d'organismes de Hull et de la région ont préconisé récemment un statut particulier pour leur région, qu'ils disent défavorisée par le voisinage de la puissante Ottawa. A mon avis, ce statut particulier existe déjà à l'état embryonnaire, bien qu'aucune définition précise ne puisse être donnée à cette appellation de «statut particulier», à cause de la structure particulière de l'emploi et des perspectives, quant au développement démographique et quant à la dépendance, de plus en plus accentuée, de toute l'économie de la région sur l'État fédéral comme employeur.

L'État provincial,—qui ne saurait nier ce fait à moins de nier l'évidence,—doit donc, à mon avis, modifier certaines institutions de façon à tirer le maximum de bénéfices de la position géographique de la ville de Hull, notamment dans le domaine scolaire.

D'ailleurs,—et c'est là une opinion de plus en plus partagée par la population locale,—la ville de Hull y gagnera en prestige, en population, en occasions d'emploi et en embellissement, si elle accepte au plus tôt le fait qu'elle ne s'appuie plus uniquement sur l'industrie de la pulpe pour grandir mais bien sur le fonctionnarisme fédéral.

Si le gouvernement provincial l'aide à s'acquitter de sa nouvelle mission, la province de Québec comptera l'une des plus belles villes françaises à l'autre extrémité de son territoire, et l'homogénéité d'un district fédéral existera dans les faits, sans qu'il soit nécessaire, peut-être, de le concrétiser dans des textes de loi; ainsi l'intégrité des territoires québécois et ontarien sera préservée et, surtout, la population sera satisfaite, ce qui n'est

pas le cas présentement, à mon avis. Et voilà le premier grand pas vers un district fédéral.

Monsieur l'Orateur, j'ai voulu démontrer indéniablement, avec des faits, une tendance à la formation d'un tel district pour les régions de Hull et Ottawa. Encore tout dernièrement, Me Louis Sabourin, doyen de la faculté des sciences sociales et directeur du centre de coopération internationale de l'Université d'Ottawa, dans un discours qu'il prononçait au club Richelieu, le 27 septembre 1967, déclarait que, d'après certaines données statistiques qu'il a compilées auprès des Franco-ontariens de la Côte de Sable et de la basse-ville d'Ottawa, 62 p. 100 des personnes questionnées se sont déclarées favorables aux deux questions suivantes:

1. Selon vous, quel serait l'effet de la création d'un district fédéral comprenant Ottawa et Hull sur la culture et l'éducation françaises à Ottawa?
2. Si le gouvernement ontarien ne pouvait créer des écoles secondaires publiques de langue française, croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait en établir?

Et je dois vous dire qu'autant de personnes du sexe féminin que du sexe masculin ont été questionnées, qu'elles étaient âgées de 21 à 51 ans, et que leurs degrés scolaires allaient du primaire au secondaire terminé. Je dois vous dire aussi que ce sont là des enquêtes qui se font de plus en plus dans la région. Soyez assurés que si nous descendions dans la rue, pour employer une expression populaire, les gens, du moins du côté de la région de Hull—nous ne parlons pas de la région d'Ottawa—appuieraient au moins à 75 p. 100 la création d'un district fédéral.

L'heure n'est donc plus, monsieur l'Orateur, aux querelles de «juridictions» et aux craintes injustifiées, mais à la collaboration intense et suivie, pour éviter qu'une fois encore la région de Hull ne soit victime de stériles querelles de politiciens.

Malheureusement, nous avons toujours été, dans notre région, la victime offerte sur l'autel du sacrifice de la nation. Et j'espère qu'avec le district fédéral conditionnel, en donnant certaines garanties tant aux anglophones qu'aux francophones, nous pourrons faire de cette région la plus belle au pays. Le parc et la région de la Gatineau deviendront le paradis des pêcheurs et des chasseurs. Soyez assurés que ce projet modèle sera l'envie de tout le pays. Déjà le mot est lancé, puisque 63 mémoires soumis à la Commission Laurendeau-Dunton en ont déjà parlé en bien et appuient la création de ce district le plus tôt possible.

• (9.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je voudrais rendre hommage à la jeune Chambre de commerce de Hull, qui a mis sur pied une commission pour étudier à fond cette question du district fédéral, et j'espère que tous ceux qui ont dit un «non» brutal pourront, un jour, reconnaître que si, souvent, la surface n'a pas tout le poli qu'elle doit avoir, c'est parce qu'on n'a pas vu ce qu'il pouvait y avoir en profondeur.

J'espère qu'avec le temps, tout le monde, tant les anglophones que les francophones de la région, d'un côté comme de l'autre, comprendra, ceux qui habitent la région Ottawa-Hull.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront pour joindre mes exhortations à celles que vient de faire l'honorable député de Gatineau (M. Isabelle), et pour lui souhaiter, en même temps, la plus grande réalisation de ses désirs. Il me semble qu'il a touché une corde bien sensible, et tout le monde, à l'intérieur de cette enceinte et même à l'extérieur, s'accorde avec lui pour souhaiter que le problème qu'il a soulevé ce soir soit réglé dans un avenir plus ou moins rapproché.

Monsieur l'Orateur, je me lève ce soir pour faire quelques observations au sujet du budget que nous a présenté, il y a quelque temps, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp). Je n'ai toutefois pas l'intention de suivre les exhortations qu'il nous a faites, de même que le très honorable premier ministre (M. Pearson), à ne pas regarder en arrière et d'oublier les promesses qui ont été faites par le parti libéral, au cours des dernières campagnes électorales.

On sait, monsieur l'Orateur, que la raison d'être de l'opposition est de s'assurer, pour le bien de la population et des payeurs de taxes, que les deniers publics sont dépensés à des fins qui sont en accord avec les aspirations et les données que se fixe la nation, et c'est dans cette optique que je me propose d'établir un parallèle avec le passé, c'est-à-dire avec les promesses qui nous ont été faites en périodes électorales, et ce qui est la réalité, soit depuis que le gouvernement libéral occupe les banquettes ministérielles.

Monsieur l'Orateur, on se souviendra—la population également—que les promesses électorales, au cours des campagnes électorales de 1963 et de 1965 ont été nombreuses, de la part de ceux qui siègent actuellement sur les banquettes ministérielles.

Pour n'en mentionner que quelques-unes, je voudrais rappeler, par exemple, que le ministre actuel des Finances et ses collègues du cabinet ont fait une campagne bien extraordinaire pour dire que les budgets du gouvernement devraient être équilibrés, et qu'un gouvernement libéral mettrait fin, dès son arrivée au pouvoir, aux budgets déséquilibrés.

Eh bien! ce que nous voyons depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir n'est pas différent de ce que nous avions avant; nous avons encore des budgets déséquilibrés, et la population s'attend à ce que le ministre des Finances et ses confrères s'emploient à équilibrer le budget, comme ils l'avaient promis.

Tout le monde se souvient également qu'au cours des campagnes électorales, ils—les libéraux—nous avaient promis 10,000 bourses d'études. Eh bien! la réalité, c'est que ces bourses d'études ont été changées en prêts aux étudiants, ce qui était simplement leurrer la population, dans le but de recueillir des votes.

On a également fait grand état de l'aide à l'habitation rurale qu'un gouvernement libéral apporterait, s'il était appelé à diriger les affaires du pays.

Eh bien, on se rend compte, en se promenant dans nos campagnes, que la situation est la même qu'elle était avant que ces messieurs, avec leurs promesses d'antan, accèdent aux postes qu'ils occupent actuellement.

Ils étaient aussi censés éliminer tous les taudis. Il ne suffit que de se promener un tant soit peu dans la ville de Montréal pour constater qu'il y en a encore beaucoup trop. Il en est de même pour leurs promesses concernant les logements à prix modique. Loin de fournir des logements à prix modique pour les classes moyennes et les classes pauvres, loin d'aider ces gens à se procurer un logement qui soit en accord avec leur revenu, le ministre a cru bon d'augmenter à 8¼ p. 100 le taux de l'intérêt sur les hypothèques. Eh bien, monsieur l'Orateur, si quelqu'un fait un profit en prêtant sur prêt hypothécaire à 8¼ p. 100, il faut nécessairement quelqu'un qui paye pour compenser cette augmentation. Comme toujours, ce sera celui qui devrait être le plus aidé, celui qui en a le plus besoin, c'est-à-dire celui qui a un revenu moyen ou un faible revenu qui sera victime de cette augmentation.

Il y a aussi les bénéfices de pension à $250 par couple que les orateurs libéraux ont promis pendant la campagne électorale de 1963-1965. Cette pension de $250 par couple a été remplacée par une pension de $105 par mois à chacun des pensionnés, mais avec examen des moyens qui, en certains cas, a valu à certains de nos citoyens âgés des sommes de $2, $3, $5 ou $10, alors qu'ils en avaient besoin, parce que le coût de la vie a augmenté.

Ils nous avaient également promis un ministre de l'Agriculture pour l'Est du pays. Eh bien, il y a déjà trois ans, près de quatre ans, que les libéraux sont au pouvoir et nous attendons encore ce ministre de l'Agriculture pour l'Est du pays.

Et que dire des promesses qui nous avaient été faites qu'un gouvernement libéral s'opposerait à l'utilisation des armements nucléaires au pays! Seulement quelques mois après l'arrivée au pouvoir des libéraux, tous et chacun se sont levés, ici à la Chambre, et ont indiqué par leur vote qu'ils appuyaient l'entreposage des armements nucléaires au pays.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler les sommets qui ont été établis par le gouvernement actuel. Par exemple, nous connaissons un sommet dans le coût de la vie qui est passé à 150.7 p. 100.

Nous savons qu'il en coûte beaucoup plus qu'avant pour vivre. Le pain, le beurre, la viande, les cigarettes, l'essence, les automobiles, le vêtement, les différents services, l'alimentation, même la coupe de cheveux ont augmenté sensiblement depuis que nos amis sont au timon des affaires.

C'est tout à fait différent de ce que nous avions entendu pendant les campagnes électorales de 1963 et 1965. Nous payons un taux d'intérêt plus élevé que jamais au pays. L'ouvrier moyen est parfois obligé d'obtenir un prêt à courte échéance pour payer certains comptes défavorables qui exigent de lui un effort surhumain. A ce moment-là, l'ouvrier moyen est obligé de payer le taux d'intérêt qui est le plus élevé que nous ayons connu depuis la Confédération.

• (9.10 p.m.)

Notre coût de production est présentement le plus élevé de notre histoire. Ceci, en définitive, joue au désavantage de nos industriels qui sont obligés de faire face à une concurrence toujours grandissante venant de l'extérieur, car ils sont obligés de faire face à un coût de production qui ne cesse d'augmenter.

Et maintenant, que dire des taxes, provinciales, municipales et fédérales! Par suite de l'augmentation du prix des matériaux de construction et de ceux qui entrent dans la fabrication de certains produits, le coût de production est plus élevé qu'il ne l'a jamais été, et les taxes sont proportionnelles. Par ailleurs, ceux qui travaillent sont obligés de faire face à ces taxes et de les payer à même le fruit de leur travail.

Un autre domaine dans lequel le gouvernement actuel a établi un record peut-être pas trop enviable, c'est celui des dépenses militaires. L'ancien ministre nous avait laissé entendre que l'unification des forces armées entraînerait une diminution des dépenses militaires. Or, les faits sont tout à fait différents. Pour l'exercice financier 1967-1968, on prévoit des dépenses dépassant d'au moins 110 millions de dollars celles de l'exercice financier précédent. Qui sera appelé à défrayer ces dépenses additionnelles? Le contribuable, celui qui gagne un salaire qui, parfois, ne lui permet pas de joindre les deux bouts à la fin de l'année!

A ce stade, monsieur l'Orateur, je me permets de rappeler à l'honorable ministre, qui a demandé à toutes les classes de la société, aux gouvernements provinciaux, aux gouvernements municipaux, de voir à couper leurs dépenses, qu'il devrait exercer des pressions auprès de ses collègues du cabinet, afin qu'ils soient les premiers à donner l'exemple. Mon collègue de Kamloops (M. Fulton) a donné, la semaine dernière, des exemples frappants des extravagances qui se produisent dans l'administration des ministères.

Je me permets de rappeler, à mon tour, que le ministère de l'Industrie, dont le coût d'administration, lors de sa formation, devait s'élever à environ 25 millions de dollars par année, s'établira à la jolie somme de 146 millions de dollars, pour l'exercise financier 1967-1968. Ce même ministère qui, en 1963-1964, comptait 274 employés, emploiera le joli nombre de 783 fonctionnaires au cours de l'exercice financier 1967-1968.

Au ministère de la Production de défense, il y avait, en 1963-1964, 1699 employés, aujourd'hui, ou plutôt pour l'exercice financier 1967-1968, on en compte 3,684.

Au ministère du Commerce, le nombre d'employés est passé de 514, en 1963-1964, à 812, pour l'année 1967-1968.

Dans les trois ministères que je viens de mentionner, le nombre de fonctionnaires a augmenté de 2,487 à 5,279.

Monsieur l'Orateur, je dis au ministre qu'avant de convaincre la population en général, de même que tous les paliers de gouvernements, il lui faudra d'abord donner l'exemple et convaincre ses collègues du cabinet d'être plus pondérés et d'accorder plus d'attention aux dépenses qui sont faites.

Il serait peut-être bon, monsieur l'Orateur, qu'une enquête soit institutée dans l'unique but de voir à justifier et à freiner, si possible, l'accroissement exagéré du nombre des employés civils. On sait que le nombre des employés civils, au cours des quatre dernières années, a semblé s'accroître beaucoup plus rapidement que nécessaire et ceci est toujours au détriment du payeur de taxes qui, en dernier ressort, est obligé d'acquitter les frais.

Au cours de leur discours, le ministre des Finances (M. Sharp) et le ministre du Revenu national (M. Benson) se sont envoyé la balle l'un à l'autre pour indiquer quelles étaient les priorités de base qui devaient servir à l'élimination qui nous a été promise par le ministre des Finances.

Le ministre des Finances nous a déclaré qu'il y avait certains projets de base qu'il faudrait abandonner, mais il n'a pas osé s'avancer pour nous dire quels projets il éliminerait.

C'est un fait que *Medicare* a déjà été retardé d'un an et il ne serait peut-être pas surprenant que le ministre nous déclare dans quelques mois que l'état des finances l'oblige à le retarder, encore d'une année, ce projet qu'ils ont fait accepter avec beaucoup d'art. Si, lorsque ce projet a été présenté, le gouvernement avait eu l'intention de le mettre en vigueur le plus tôt possible, il me semble que le ministre aurait dû s'appliquer à retrancher immédiatement les projets inutiles, ce qui lui aurait fourni les sommes nécessaires à l'application du plan *Medicare*, parce que la population s'attend à un soulagement de ce côté.

• (9.20 p.m.)

Il y a un autre domaine, dans lequel l'efficacité du gouvernement actuel laisse à désirer. J'ai mentionné, il y a quelques instants, qu'après nous avoir promis un ministre de l'Agriculture pour l'Est du Canada, le gouvernement actuel s'est empressé d'oublier cette promesse et n'a rien changé au ministère de l'Agriculture. Je répète qu'il n'y avait dans cette manœuvre qu'un but, celui d'accaparer des votes dans l'Est du pays.

Le cultivateur, qu'il soit sur une ferme étendue ou sur une ferme plutôt restreinte, est continuellement en butte avec l'augmentation du coût de revient. Le coût de la machinerie augmente sans cesse de sorte que le coût de production du cultivateur augmente proportionnellement.

Le ministre actuel de l'Agriculture (M. Greene) a certainement eu tort en n'assurant pas aux cultivateurs des prix plus avantageux pour la machinerie qu'ils doivent se procurer pour que leurs récoltes soient en abondance suffisante pour faire face à leurs obligations.

Nos marchés sont envahis par des produits de l'extérieur. On a même, au cours de l'année dernière, importé du beurre de pays étrangers, alors que nous avons un climat et toutes les facilités de production nécessaire pour pouvoir satisfaire aux exigences de la population dans ce domaine. Les conditions que l'on impose aux jeunes cultivateurs désireux de s'établir sur des terres sont tellement onéreuses qu'elles empêchent nombre de jeunes gens, qui aspirent continuer l'œuvre de leurs parents, de s'établir sur la terre paternelle. Il y a sûrement lieu d'apporter les modifications nécessaires à la loi sur les prêts agricoles afin d'enrayer cet exode de la jeune population qui a les aptitudes et la vocation pour se diriger vers l'agriculture.

Et il est à la fois intéressant et pénible de lire les commentaires de M. Sorel, le président général de l'UCC relativement à la position prise par le gouvernement fédéral vis-à-vis l'agriculture. Nous avons été témoins, au début de l'été dernier, d'une marche des producteurs laitiers de l'Est du pays, de l'Ontario et de la province de Québec. Ces gens sont venus ici pour tenter de convaincre les auto-

rités fédérales, qu'ils avaient à faire face à une situation intenable et qu'ils devaient absolument obtenir de l'aide du gouvernement fédéral. Loin de les aider, le ministre de l'Agriculture n'a pas tenu compte de leur demande et les portes mêmes de notre parlement ont été fermées à ces gens qui désiraient tout simplement entrer à l'intérieur du parlement comme des citoyens ordinaires. Et je ne crois pas que ces producteurs laitiers soient venus ici pour féliciter ou pour louanger le gouvernement et le ministère de l'Agriculture de leur effort visant à aider l'agriculture.

Je ne suis pas du tout d'accord, monsieur l'Orateur, avec les propos de l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Côté) à l'effet que les cultivateurs sont venus ici pour louanger le ministre de l'Agriculture au sujet du travail qu'il avait fait pour la classe agricole. Les mots que prononçait M. Lionel Sorel...

**M. Côté (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège! Je pense que l'honorable député de Saint- Hyacinthe-Bagot commet une grave erreur lorsqu'il cite le député de Nicolet-Yamaska. Au moment même de leur arrivée, j'avais déjà parlé à la Chambre et je n'ai pas pris la parole après.

Je ne sais pas si le député de Saint-Hyacinthe-Bagot était absent au moment de leur marche, mais à tout événement il est dans erreur lorsqu'il dit...

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Vous avez probablement un argument raisonnable, mais seulement cela ne constitue pas un motif pour invoquer le Règlement.

**M. Mongrain:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression que vous n'avez pas bien compris le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté), qui s'est levé pour poser la question de privilège.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Je m'excuse si j'ai mal compris. Je croyais que le député invoquait le Règlement.

**M. Knowles:** Ne comprenez-vous pas le français, monsieur l'Orateur?

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, décidément, l'honorable député de Nicolet-Yamaska n'aime pas qu'on lui rappelle ses propos, mais je tiens à lui dire que j'étais à la Chambre, lorsque la délégation est venue ici et que je me suis entretenu avec les cultivateurs de ma région et de sa région. Je puis aussi lui dire publiquement que les cultivateurs de sa région étaient, eux aussi, très désappointés des propos qu'il tenait, parce qu'ils étaient entièrement contraires aux faits et aux idées qu'ils avaient exprimées.

Monsieur l'Orateur, voici ce que M. Lionel Sorel disait, comme en fait foi *La Presse* du 17 juin 1967, après avoir eu un entretien avec le ministre de l'Agriculture (M. Greene) et certains autres ministres du cabinet, également, je pense bien. Je cite:

> Je me demande ce que je vais leur dire à mon retour.

Ceci, en parlant des cultivateurs, membres de l'UCC.

> En vérité, je n'ai pas beaucoup d'espoir. On n'a pas décidé que l'agriculture vivrait.

Voilà de quelle façon M. Sorel, président de l'UCC, un homme pondéré, un homme calme, juge l'attitude du gouvernement libéral actuel à l'égard de l'industrie agricole. Il dit que le gouvernement actuel n'a pas décidé que l'agriculture vivrait. Il est un fait connu de tous, c'est que l'agriculture va toujours en diminuant, même si elle est à la base même de la vie de notre pays, aussi bien que de celle de la province de Québec, en particulier. Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement demander au ministre de l'Agriculture de ne pas retarder plus longtemps et de faire en sorte que l'espoir renaisse dans les classes agricoles.

Dans le domaine industriel, monsieur l'Orateur, il y aurait beaucoup à dire, mais comme le temps s'enfuit rapidement et que les minutes mises à ma disposition arrivent à leur terme, je voudrais simplement demander à l'honorable ministre des Finances d'accorder une attention particulière à l'industrie textile, qui vient au deuxième rang comme source d'emploi au pays. Dans la province de Québec, elle fournit du travail à 52,000 travailleurs, et l'investissement annuel est de l'ordre de 850 millions de dollars.

On craint beaucoup les effets des négociations Kennedy, dans le domaine de l'industrie, pour l'avenir. Hier soir, j'avais un entretien avec un propriétaire d'une petite «tricoterie» qui emploie 20 personnes, et il me disait qu'il était fort inquiet, qu'il pensait que s'il était capable de garder dix personnes à son emploi, à pareille date, l'an prochain, ce serait le maximum, parce que la concurrence qui vient de pays étrangers, où le salaire est normalement beaucoup plus bas que celui qui est payé ici, ne lui permet pas de faire face à ses obligations, de tenir le coup avec les autres industries et de payer un salaire qui soit conforme aux besoins de ses ouvriers.

Il y a également du malaise dans l'industrie de la chaussure. On se souviendra, monsieur l'Orateur, qu'au cours des années, depuis 1962, 28 usines de chez nous ont été obligées de fermer leurs portes. Eh bien! ce sont 3,000 employés qui ont perdu leur emploi, 3,000 employés qui sont obligés de se réadapter à un autre genre de travail et qui ont beaucoup de difficulté à trouver un travail qui leur

permette de satisfaire leurs besoins et d'acquitter leurs obligations.

• (9.30 p.m.)

Je demande donc au ministre de faire en sorte que la protection nécessaire soit accordée à ces industriels et, monsieur l'Orateur, avant que vous me rappeliez que mon temps de parole est écoulé, je reprends mon siège.

[*Traduction*]

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat. Tout aussi bien mettre la Chambre dans le secret et lui dire que je le fais sur l'invitation du whip du gouvernement qui m'a réservé une place, m'a-t-il assuré, parce qu'il a beaucoup d'affection pour moi. Malgré la grande estime que j'ai moi-même pour lui, il ne m'en voudra pas, j'en suis sûr, si je lui réponds par cette citation latine: *Timeo Danaos dona ferentes.*

Je tire du feu les marrons du gouvernement, je m'en rends compte, et si je le fais, c'est seulement parce qu'il y une chose qu'il faut dire. L'exposé budgétaire de juin dernier n'en était pas un. Comme il était presque impossible de le débattre au moment de sa présentation, j'avais saisi l'occasion de traiter d'une autre question, d'un sujet important mais éloigné de nos affaires intérieures et dont il fallait, à mon avis, s'occuper. Le ministre des Finances a, depuis, jugé approprié de prononcer deux autres discours sur l'état de la nation, l'un plus désastreux que l'autre. Enfin, et cela m'inquiète beaucoup, il a montré une absence complète de jugement lorsque, non content de n'avoir rien fait—absolument rien depuis des mois et des mois—il se présente à la Chambre et déclare aux Canadiens, qui devraient se rendre compte de ce qu'il les informe au juste, que sa solution à leurs problèmes, c'est un peu de chômage. Naturellement, il le fait sous couvert d'un bel euphémisme: ce serait pour permettre un léger ralentissement de l'économie. En termes crus et brutaux, cela signifie laisser croître le chômage dans l'espoir de résoudre nos problèmes.

**M. Baldwin:** Il appelle cela «diriger la prospérité».

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** C'est diriger la prospérite pour certaines gens, et je m'y oppose. Certaines gens sont extrêmement prospères sous l'égide de ce ministre, alors que d'autres sont dans la dèche. Je trouve pénible, de nos jours, de retrouver ce paléokeynésianisme chez un ministre qui ne peut rien faire d'autre que de fermer brutalement le robinet lorsque les choses semblent devoir passer hors de tout contrôle.

[L'hon. M. Ricard.]

Le 1er juin, le ministre nous a dit qu'en dépit de quelques nuages à l'horizon, des nuages pas plus gros que la main, tout allait bien, et qu'il ne se proposait pas de semer le trouble. Il ne l'a pas fait. Il n'a rien fait d'autre non plus. Voyons maintenant comme il fait pitié, avec tous ces troubles qui le préoccupent comme ils l'ont toujours fait depuis qu'il occupe son poste.

Nous voyons ici un des pays les plus prospères du monde tourmenté par une hausse constante des prix, comme le révèle, dans son numéro de septembre, le bulletin du Bureau fédéral de la statistique; on y lit que l'indice du coût de la vie a passé de 139.5 en juillet 1965 à 144.3 en juillet 1966 et à 150.2 en juillet de cette année, sans aucun signe de fléchissement—sans aucun signe d'initiative de la part du ministre, car il n'est pas autorisé à agir; ses opinions doctrinaires le paralysent.

Le chômage est lui aussi un mal qui s'envenime et le même numéro de ce bulletin de statistiques révèle sous forme de graphiques que cette montée du chômage, amorcée à la fin de 1965, se poursuit, même si la courbe s'infléchit de temps en temps. Ici non plus, aucun signe de relâchement en vue. Et pardessus le marché nous avons maintenant bien entendu, à faire face à des taux d'intérêt élevés dont les propres initiatives du gouvernement autant que celles de la Banque du Canada sont la cause. La remarque naïve du ministre m'a beaucoup amusé lorsqu'il a dit que nous nous trouvions en face d'une situation totalement nouvelle, car personne n'avait jamais encore entendu parler d'une inflation qui coïncidait avec de hauts taux d'intérêt. Je me rappelle avoir suggéré au ministre, il y a huit ou dix mois—et ma suggestion a été reçue avec mépris—que les taux d'intérêt élevés pouvaient en eux-mêmes être un facteur susceptible d'encourager les pressions inflationnistes. Je ne conçois pas qu'on puisse en douter.

J'estime que les Canadiens ont droit à mieux que cela. A mon avis, ils ont le droit de poser les questions suivantes: Si, dans la conjoncture actuelle, tandis que le produit national brut s'accroît et que les ressources humaines et matérielles restent inemployées, nous sommes incapables de fournir des logements à nos citoyens, de protéger les consommateurs de la hausse des prix, de stimuler l'expansion de notre économie, alors, au nom du Ciel, quand serons-nous en mesure de le faire?

**M. Grafftey:** Quand nous aurons défait le gouvernement actuel.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Ce serait peut-être un commencement, mais

je ne sais au juste ce qui se produirait alors. Probablement peu de changements, car l'opposition officielle, je le crains, comme le gouvernement actuel, a aussi un esprit de parti dogmatique et est lié au concept de la prétendue libre entreprise et à l'idée qu'il faut ajuster chaque situation à ce lit de Procuste, peu importe combien de centimètres il faudrait enlever . . .

**M. Grafftey:** Vous seriez peut-être appelé à former un gouvernement.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** C'est bien possible. Les Canadiens, me semble-t-il, commencent à être excessivement fatigués d'un gouvernement qui refuse de gouverner et lorsqu'ils se rendront compte de ce que le ministre des Finances (M. Sharp) nous a dit tout simplement à la Chambre, soit que le remède à leurs maux consiste à augmenter le chômage, je suis persuadé que ses collègues et lui-même auront de graves difficultés au prochain sondage Gallup.

Une fois de plus, le ministre s'amène avec une idée qu'il a déjà exposée—celle des principes directeurs. Elle m'a toujours énormément amusé. Je me rappelle lui avoir demandé, au comité des finances, du commerce et des questions économiques, alors qu'il avait déjà émis l'idée des principes directeurs, s'il croyait que ces principes réussiraient. Il m'en a assuré. Je lui ai ensuite demandé quelle était la différence, en fin de compte, entre les principes directeurs et une franche politique destinée à assurer un certain contrôle sélectif des prix, politique qui, dirais-je, serait plus permanente et pourrait être élaborée au moyen de consultations et de négociations. Évidemment, pareille politique était impensable. Elle aurait été contraire aux préceptes moraux du gouvernement actuel.

Je prétends que ces trois discours du ministre des Finances révèlent l'échec complet du gouvernement. Bien plus, ils ont dévoilé qu'essentiellement le parti libéral pense que le meilleur gouvernement, c'est celui qui gouverne le moins. Voilà la conviction profonde de nos vis-à-vis—il vaut mieux faire le moins possible. En réalité, quand le ministre ou l'un de ses collègues prend la parole à la Chambre, on peut sentir glisser dans le corridor l'ombre de Micawber espérant qu'il va se produire quelque chose—et quelque chose se produit toujours, qui est toujours désagréable.

Évidemment, en pareille situation, il est un certain nombre de suggestions qui se présentent à l'esprit, et j'ai l'intention d'en offrir une ou deux. En premier lieu, au lieu de se plaindre, comme il l'a fait, que le peuple canadien, même s'il est le plus économe de la terre, n'a pas réussi à faire assez d'économies pour financer son propre développement, le ministre devrait prendre des mesures pour contrôler et diriger les investissements. Il y a plusieurs façons d'y arriver. Prenons, par exemple, la portion des économies personnelles qui prend la forme de polices d'assurance privées—et il ne s'agit là que d'une partie, encore que d'une partie importante, des économies du peuple canadien. J'ai déjà proposé que l'on force les compagnies d'assurance privées à se retirer des affaires en accroissant les opérations du régime de pensions du Canada et en offrant aux Canadiens une vaste gamme d'options.

Nous devrions faire davantage à l'égard de la majeure partie des économies du peuple canadien, qui se trouve dans les trésoreries des grandes sociétés établies au pays. Au lieu de se plaindre que le peuple canadien ne fait pas assez d'économies ou qu'il ne sait pas placer ses fonds convenablement, le gouvernement actuel devrait établir, non pas des directives, mais des contrôles précis gouvernant le réinvestissement des bénéfices non distribués qui garnissent les caisses des sociétés.

Ne me dites pas que cela ne peut se faire. Le ministre des Finances l'a fait avec son peu d'enthousiasme habituel lorsqu'il a invoqué la taxe de 5 p. 100 sur les bénéfices des sociétés commerciales. Il va sans dire que sa formule était stupide. A mon avis, il a lu rapidement et sans attention une description du plan suédois et a décidé de mettre à l'essai un projet du même genre. Je le répète, il l'a fait de façon stupide, car il a prescrit au gouvernement une limite de 36 mois pour la rétention de ces 5 p. 100 des bénéfices. Mais le précédent est créé et le gouvernement devrait songer sérieusement au surinvestissement qui se produit dans divers secteurs de notre économie, au détriment de l'équilibre de cette dernière. Nous devrions établir des limites sur les montants que les sociétés privées sont libres d'investir. Il faudrait aussi prendre des dispositions pour le contrôle des prix, et c'est avec inquiétude que j'ai lu un article où l'on prétendait citer le futur ministre des Affaires des consommateurs, qui est présentement registraire général (M. Turner) et qui aurait déclaré ne pas être prêt à faire quoi que ce soit.

• (9.40 p.m.)

Au lieu de déplorer la hausse du coût de la vie et de proposer, comme remède, l'expansion du chômage, le ministre devrait envisager l'imposition, dans certains domaines, du

contrôle sélectif des prix sur les marchandises de base dont le prix de revient est un élément du prix de tous les autres produits. Ne me dites pas que nous allons heurter ici la constitution, car je défie n'importe quel gouvernement provincial de refuser la collaboration du gouvernement fédéral en vue de contrôler les prix qui déterminent l'indice du coût de la vie.

Je propose donc, comme nous l'avons fait bien des fois, en vain il est vrai, l'établissement d'une véritable commission de revision des prix à laquelle on pourrait soumettre non pas quelques prix mais tous.

A mon avis, le gouvernement pourrait faire autre chose. Il pourrait employer l'arme publicitaire—utilisée de nos jours, avouons-le, à des fins plutôt douteuses—pour donner une idée des vraies valeurs dans notre économie. Il pourrait le faire grâce à notre radiodiffusion nationale s'il voulait considérer Radio-Canada comme une société au service du public et non pas comme l'entreprise de publicité tapageuse qu'elle a cherché à devenir.

Il y a encore une autre mesure que nous avons souvent conseillé au gouvernement. Il pourrait ou devrait faire quelque chose à l'égard de la négociation Kennedy. Il pourrait prendre une initiative au sujet de la restructuration de l'industrie canadienne: grouper les unités de production inopérantes en unités économiques viables qui desserviraient non seulement le marché canadien mais encore les marchés mondiaux, grâce à leur spécialisation.

Le gouvernement pourrait faire autre chose, monsieur l'Orateur, s'il voulait vraiment corriger la situation malheureuse à laquelle préside si tristement l'infortuné ministre des Finances (M. Sharp). Il pourrait s'employer à réformer nos institutions financières, cette jungle que nous avons découverte en revisant la loi sur les banques, la jungle des institutions financières dont certaines ne subissent aucun contrôle sérieux ni aucune vérification. Le gouvernement pourrait instituer un véritable contrôle officiel de toutes les institutions financières et leur imposer une surveillance, comme je l'ai proposé au ministre devant le comité de la banque et du commerce ainsi que dans cette Chambre. Je ne fais que répéter la proposition qu'on devra bien appliquer un jour: celle d'un ensemble bancaire gouvernemental au cœur de nos institutions financières comme il en existe, depuis de nombreuses années, chez nos amis d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

De cette façon, le gouvernement canadien pourrait peut-être diriger l'économie de sorte que nous ne subissions plus les humiliations —dans un pays qui pourrait être l'un des plus riches du monde—du chômage massif, du manque de logements, des prix qui montent et de la privation continuelle. L'heure est venue pour le gouvernement de comprendre qu'il doit diriger au lieu d'éviter d'agir dans un sens qui pourrait peut-être lui causer quelques petits ennuis politiques. Il en connaîtra de pires s'il maintient sa conception libérale de gouverner, qui consiste à ne rien faire en espérant que quelque chose arrive avant que le public s'en aperçoive. Je dirai que le public commence déjà à se dégourdir, qu'il commence à en avoir assez et qu'il n'aimera pas du tout l'idée de se serrer la ceinture pour la simple raison que, malheureusement, en dépit d'un produit national brut en croissance et d'une richesse virtuelle, nous sommes en réalité un pays pauvre.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est 9 h. 45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 6 de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Monteith:** Sur division.

(La motion de l'honorable M. Sharp est adoptée.)

## VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Batten.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise. Le texte de ce projet de résolution figure à la suite du *Feuilleton* des avis publiés dans les *Procès-verbaux* du 1er juin 1967.

### LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

*Le ministre des Finances*—En comité des voies et moyens:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi sur la taxe d'accise et de statuer, entre autres choses:

1. Que, à compter du 2 juin 1967, toutes les marchandises énumérées à l'annexe V de ladite Loi seront exemptes de la taxe de vente.

2. Que, à compter du 1er septembre 1967, les matières, substances, mélanges, composés ou préparations, quelle que soit leur composition ou leur forme, y compris les matières devant servir exclusivement à leur fabrication, vendus ou représentés

comme devant servir au diagnostic, au traitement, à l'adoucissement ou à la prévention d'une maladie, d'un trouble physique, d'un état physique anormal ou de leurs symptômes, chez l'homme ou les animaux, ou au rétablissement, à la correction ou à la modification des fonctions organiques de l'homme ou des animaux, seront exempts de la taxe de vente, mais que cette exemption ne s'appliquera pas aux cosmétiques ni aux confiseries.

3. Que, à compter du 2 juin 1967, les marchandises figurant au numéro tarifaire 48100-1, à savoir: les «chaussures ou appareils spécialement fabriqués sur commande pour une personne souffrant d'une infirmité ou d'une déformation du pied ou de la cheville», et au numéro tarifaire 48105-1, à savoir: les «paires de chaussures particulières pour pieds défectueux ou anormaux, quand elles sont achetées sur l'ordonnance écrite d'un médecin», et les articles et matières devant servir exclusivement à leur fabrication, seront exempts de la taxe de vente.

4. Que, à compter du 2 juin 1967, les appareils de respiration artificielle achetés ou loués sur l'ordonnance écrite d'un médecin par un particulier souffrant de troubles respiratoires, pour son propre usage, seront exempts de la taxe de vente.

5. Que, à compter du 2 juin 1967, les plans et dessins, les devis connexes, tout ce qui en tient lieu, et les reproductions de ce qui précède, vendus à des fabricants ou producteurs ou importés par eux pour être employés directement à la fabrication ou à la production de marchandises, seront exempts de la taxe de vente.

6. Que, lorsque les matériaux destinés exclusivement à la construction d'habitations d'étudiants ont été achetés par ou pour une société appartenant intégralement à Sa Majesté ou soumise à son autorité, du chef d'une province, et établie à la seule fin de fournir des habitations aux étudiants d'universités ou d'autres maisons d'enseignement semblables, le ministre du Revenu national peut, sur demande faite par cette société sous la forme prescrite par le Ministre, dans les deux ans qui suivront la date de l'achat des matériaux, verser à cette société un montant égal à la taxe imposée par la Partie VI de ladite Loi et payée à leur égard.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est dix heures?

**Des voix:** D'accord.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre d'indiquer quels sont les travaux pour demain, et peut-être quels seront les travaux la semaine prochaine?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous nous proposons de mettre demain en délibération le projet de résolution touchant l'établissement du ministère des Corporations et de la Consommation. Lundi, nous mettrons en délibération le projet d'une mesure modifiant la loi sur les postes, alors que mardi, nous mettrons en délibération le projet d'une mesure concernant la radiodiffusion.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. En conformité de l'article provisoire 39A du Règlement et de l'ordre spécial qui a été émis plus tôt aujourd'hui, une motion portant ajournement de la Chambre est censée avoir été présentée et appuyée. La question est donc celle-ci: Que la Chambre s'ajourne dès maintenant.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

### LE PACIFIQUE-CANADIEN—LE RÈGLEMENT DES ACCIDENTS

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en mai dernier j'ai reçu des lettres de M. Fred H. Lowe, président de l'International Railway Brotherhood, qui demeure à Nelson (C.-B.), de M. R. A. Hyssop et de plusieurs autres membres du même syndicat. Ces gens faisaient valoir la nécessité d'améliorer le matériel de sécurité sur la ligne ferroviaire de Kettle Valley. Le député de Kootenay-Ouest et celui de Kootenay-Est, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, s'intéressent tous deux à ce problème, dois-je dire, car ce tronçon de chemin de fer à Kettle Valley se trouve dans les limites de Kootenay-Ouest et de Kootenay-Est. C'est pourquoi j'avais posé le 11 mai la question suivante, qui figure à la page 68 du hansard de cette date:

> Monsieur l'Orateur, j'amerais poser une question au ministre du Travail. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis, mais je viens tout juste d'y penser. Le ministre a-t-il reçu des instances des membres, et non pas de la direction du syndicat, du personnel roulant du chemin de fer de Kettle Valley afin qu'on améliore le matériel de sécurité, qu'on fournisse des civières et autres articles dont l'absence ajoute actuellement aux conditions dangereuses dans lesquelles ils travaillent?

Le ministre a répondu:

> Monsieur l'Orateur, je dois me borner à dire que je tiendrai la question pour préavis.

Plus tard, le ministre m'a informé que la question relevait directement du ministre des Transports. Eh bien, le secrétaire parlementaire a pris note de la question et a rencontré les membres du personnel roulant du chemin de fer de Kettle Valley, à Cranbrook. Pendant le congé, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Fred Lowe, président de la fraternité

des cheminots, M. R. A. Hyssop et d'autres, à Nelson, et ils m'ont expliqué en détail les conditions dans lesquelles ils travaillaient.

• (9.50 p.m.)

Ils m'ont dit que les avalanches de neige et les éboulis de rocs sur les rives du lac Kootenay rendent le travail des cheminots de cette région très dangereux. Ils m'ont expliqué plusieurs accidents. Ils m'ont parlé de la difficulté qu'ils ont à conduire à l'hôpital les victimes d'un accident, car il n'y a pas de routes sur les rives du lac en question. Cette région est totalement isolée et n'a aucune voie d'accès.

Je connais personnellement la situation qu'ils m'ont si bien expliquée car, comme le député de Kootenay-Est (M. Byrne), j'ai voyagé sur cette route à plusieurs reprises. Ils m'ont dit qu'ils demandaient d'abord la remise en vigueur du service de patrouilles sur la voie ferrée, le long des rives du lac Kootenay, à cause des conditions dangereuses dans lesquelles ils travaillent. Ensuite, ils veulent un matériel de premiers secours satisfaisant, notamment des civières et un service d'ambulances. Ils veulent que des trousses de premiers soins et des civières soient placées à l'arrière et à l'avant des trains, vu la longueur de ces derniers et du temps qu'il faudrait pour aller chercher le matériel à l'arrière du train si un accident survenait à l'avant ou au groupe diesel.

Troisièmement, ils veulent que les feux d'avant soient améliorés. D'après eux, ce système est lamentablement démodé sur les 12 locomotives diesel, et la compagnie devrait l'améliorer en vue de conditions de travail plus sûres. Ils m'ont décrit en détail ce qui s'est produit dans plusieurs cas depuis quelques mois, et depuis un an ou deux, par suite d'accidents sur cet embranchement, et à cause du manque d'accès à la trousse de pansement, aux civières et ainsi de suite.

Je signale cette question à la Chambre parce que je sais qu'elle intéresse le secrétaire parlementaire. Dira-t-il à la Chambre ce qu'on est en train de faire pour remédier à la situation dont se plaignent les employés—pas les chefs syndicaux, qui à la suite de la réunion locale ont dit ne pouvoir rien y faire. Il s'agit là d'une chose qui touche les employés subalternes. Je m'empresse toujours d'appuyer ce genre de révolte concernant le chemin de fer de Kettle Valley, entre Nelson et la frontière de l'Alberta.

[M. Herridge.]

Je connais l'intérêt du secrétaire parlementaire pour ce problème auquel il a consacré beaucoup de temps. Je sais aussi qu'il a rencontré les équipes postées dans la division de Cranbrook. C'est pourquoi j'ai hâte qu'il nous dise ce qu'on a fait pour éliminer les sujets de plaintes.

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il s'agit peut-être d'une coïncidence mais, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Transports et de représentant de la circonscription voisine de celle du député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), je connais, comme lui, l'importance de ce problème.

Il est vrai que j'ai rencontré les délégués syndicaux. Il y avait non seulement des membres ordinaires mais encore des chefs de succursales. J'étais à Cranbrook le 17 mai, et c'est alors qu'il m'ont solidement exposé le problème dont ils avaient donné un aperçu si clair au député de Kootenay-Ouest. De retour à Ottawa, j'ai rédigé un mémoire que j'ai adressé à M. Rump, secrétaire de la Commission des Transports, à la compagnie de chemin de fer elle-même et à M. Curry, du ministère du Travail. Je dirai que ces instances ont donné des résultats assez remarquables. La décision la plus importante de la compagnie est peut-être l'autorisation d'utiliser un hélicoptère muni d'un brancard en cas d'accident où un tel service ambulancier serait nécessaire. Le surintendant peut immédiatement autoriser l'emploi de cet hélicoptère.

La compagnie a plaidé contre les équipes d'alerte sur la ligne, mais elle a promis de faire assurer des inspections par des membres de diverses équipes et de faire installer des clôtures électriques qui signaleraient les avalanches. La compagnie s'est aussi engagée à équiper la voiture de tête et de queue de matériel satisfaisant, tout en rappelant que, très peu de membres des équipes roulantes sachant prodiguer les premiers soins, on ne pourrait donc pas utiliser au maximum ce matériel.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui dire que son temps de parole est expiré.

LES TRAVAUX PUBLICS—TORONTO—LA DISPONIBILITÉ DE FONDS

**M. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'avoir l'occasion de pouvoir manifester mon inquiétude au sujet des besoins financiers de Toronto. De toute évidence, les impôts fonciers municipaux et les subventions provinciales n'ont pas suffi à répondre aux besoins de réaménagement de cette ville. A titre de contribuable municipal et de représentant au Parlement de Parkdale, circonscription de l'ouest de cette ville, je dois dire que ceux d'entre nous qui sont propriétaires de maisons sont écrasés d'impôts fonciers. En outre, nous sommes déçus que le gouvernement de l'Ontario ne soit pas venu à notre aide comme on l'en avait prié. La population et les dimensions de la ville s'accroissent; ses édifices, ses routes et ses services deviennent de plus en plus désuets.

C'est pour nous Torontois une amère déception, comme je l'ai dit il y a quelques instants, que le gouvernement provincial ait fait la sourde oreille à nos pétitions. La construction d'habitations nouvelles, la suppression des taudis et le réaménagement du quartier des affaires constituent dans notre ville des besoins aigus. Afin de venir à bout de ces problèmes, à Toronto comme partout au pays, je crois qu'il faut établir, sans autre délai, un ministère fédéral de l'habitation et des affaires urbaines. Autrement, le surpeuplement continu et croissant de nos centres urbains amènera encore plus de délinquance, de criminalité et de misère personnelle, sans oublier les maladies physiques et mentales.

Trop souvent, il est vrai, les municipalités ont tiré de l'arrière; mais cet état de choses est également imputable, pour une large part, à l'incurie du gouvernement provincial. Pour empêcher que la situation ne se dégrade davantage, le gouvernement fédéral doit encore une fois venir à la rescousse du gouvernement local et lui indiquer la bonne voie. J'espère que les mesures que le ministre des Finances (l'hon. M. Sharp) a déjà entreprises et a l'intention de poursuivre, dans un avenir rapproché, n'exerceront pas une influence défavorable sur les programmes de réaménagement de la ville de Toronto.

Il faudrait d'urgence une aide financière fédérale suffisamment importante pour permettre à Toronto d'entreprendre, sans autre délai, le réaménagement de son quartier des affaires, ce qui devrait comprendre un nouvel immeuble pour Radio-Canada, le déplacement du bureau de poste principal et la réalisation du projet du centenaire de Toronto, à savoir le Centre Saint-Laurent pour les arts du spectacle, que l'on doit ériger en tenant compte de plans revisés afin de pourvoir à la formation de ceux qui se destinent aux arts du spectacle.

• (10.00 p.m.)

De plus, des fonds fédéraux devraient être prévus pour cette partie du plan de réaménagement du quartier des affaires qui envisage la construction d'appartements, de centres commerciaux, d'installations pour les loisirs, ainsi que la remise en état et l'agrandissement des terrains et des bâtiments de l'Exposition nationale du Canada. En particulier, monsieur l'Orateur, il faut apporter une solution au problème de la pollution des plages et de l'air afin d'assurer à la population de Toronto la sécurité et le confort qui lui permette de jouir de la vie bien équilibrée à laquelle elle a droit.

[*Français*]

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire parlementaire, le député de Parkdale (M. Haidasz), qui est un Canadien parfaitement bilingue, me permettra sans doute de lui répondre dans la langue française.

Nous comprenons très bien l'intérêt que porte l'honorable secrétaire parlementaire pour le développement de la ville de Toronto qui est un apport très considérable à l'économie de notre pays.

En ce qui concerne le complexe de Radio-Canada projeté pour Toronto, de même que le Centre Saint-Laurent des arts, je puis dire à la Chambre que, récemment, l'honorable secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh) rencontrait Son Honneur le maire de Toronto, ainsi que quelques-uns de ses échevins et commissaires, de même que certains députés de la région intéressée, pour discuter de l'avenir de ces projets.

Je puis dire à l'honorable député le grand intérêt que porte à ces projets l'honorable secrétaire d'État et que ces deux projets principaux sont l'objet d'une attention toute spéciale de sa part.

Quant au bureau de poste auquel a fait allusion l'honorable secrétaire parlementaire, je puis l'assurer également que le ministère des Travaux publics étudie très sérieusement le projet et que suite y sera donnée et une annonce sera faite à cet effet en temps utile.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA RHODÉSIE—LA DÉSAPPROBATION PAR LES NATIONS UNIES DES MESURES RACISTES

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, je présume que ma question du 5 octobre arrivait à propos car la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies étudiait alors la difficile et pénible question de la Rhodésie. La Quatrième Commission, où j'ai eu l'honneur de servir

comme délégué canadien, avait présidé à l'émancipation progressive de nombreux peuples, loin alors d'être affranchis sur le plan politique.

Je me rappelle fort bien qu'en 1962 le premier ministre de l'époque en Rhodésie, sir Edgar Whitehead, avait comparu devant la Commission et avait exposé le programme de son gouvernement visant à élargir la participation des gens de couleur à la vie économique et politique du pays. Hélas, un électorat restreint répudia Whitehead et son attitude modérée. Nous sommes tous au courant des événements qui suivirent l'installation du régime d'Ian Smith et des injustices raciales qui dominent l'existence politique, sociale et économique de ce pays.

En sa qualité d'un des plus anciens du Commonwealth, le Canada a joué un rôle éminent dans la formation d'un Commonwealth fondé sur l'égalité de ses membres. En outre, nous avons particulièrement insisté sur l'égalité des peuples faisant partie de cette intéressante association internationale. A une époque où les préjugés de race constituent l'une des plus graves plaies sociales, un pays comme le nôtre doit les combattre en deçà et au delà de ses frontières.

Certes, nous ne pouvons pas résoudre par nous-mêmes le problème rhodésien, car nous savons tous que des amis du régime Smith lui accordent leur aide et leurs encouragements. Certes, on se décourage facilement devant l'énorme difficulté de traduire ses sentiments par des actes capables de mettre un terme aux mesures discriminatoires du régime Smith. Mais nous devons employer tous les moyens que nous offre notre qualité de membre du Commonwealth et du Conseil de sécurité pour encourager les efforts de ceux qui appliquent les décisions de ces deux organismes. L'échec partiel de ces tentatives ne justifient pas leur abandon. La fin inévitable du pouvoir de la minorité sur la majorité ne justifie pas le relâchement de ceux qui veulent accélérer cette fin sans effusion de sang.

Le Canada a autrefois donné des leaders à ces deux organismes. C'est pourquoi j'espère qu'il saura faire preuve d'initiative en adoptant des mesures qui hâteront le jour où la majorité obtiendra le pouvoir dans une Rhodésie libre et indépendante. J'espère aussi qu'on saura répondre à ma question concernant le caractère de ces mesures, et qu'on découvrira d'autres preuves de l'affirmation de notre volonté à cet égard, conformément, j'en suis sûr, aux vœux du peuple canadien. Je sais bien que nous attendons tous impatiemment des paroles utiles sur les intentions du gouvernement.

[M. Macquarrie.]

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (l'honorable M. Martin) m'a demandé de faire en son nom la déclaration suivante. Comme les députés le savent, le gouvernement canadien a contribué activement à la recherche d'une solution paisible du problème de la Rhodésie du Sud, et ces efforts continuent. Le premier ministre (le très honorable M. Pearson) a joué un rôle particulièrement important et constructif à la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres, en septembre 1966, alors que cette question menaçait de diviser le Commonwealth.

Aux Nations Unies, la position fondamentale du Canada a été exposée récemment par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son allocution du 27 septembre à l'Assemblée générale. Dans sa déclaration, le ministre a souligné que le Canada avait souvent affirmé que la Rhodésie ne doit pas accéder à l'indépendance avant d'atteindre au régime de la majorité, et que le Canada s'était conformé de façon stricte aux termes des décisions du Conseil de sécurité d'appliquer des sanctions obligatoires contre la Rhodésie.

Deux tribunes étudient la question: le quatrième comité de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York et le comité des sanctions du Commonwealth, qui s'est réuni à Londres en septembre. Mardi dernier, le représentant canadien au quatrième comité de l'Assemblée générale, le député d'Hochelaga (M. Pelletier), secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a exposé de nouveau l'attitude du Canada. Je n'abuserai pas du temps de la Chambre pour répéter tout ce qui s'est dit à cette occasion, car les députés connaissent sûrement la politique du gouvernement.

Le représentant du Canada a exprimé l'espoir que tous les pays coopéreraient en acceptant les décisions du Conseil de sécurité au sujet de la Rhodésie. Il a dit ensuite que la délégation canadienne attend avec impatience le rapport du secrétaire général sur l'application des sanctions, qui sera soumis au Conseil de sécurité.

Lorsque le Conseil de sécurité réexaminera cette affaire, il verra probablement s'il y a lieu d'imposer d'autres sanctions obligatoires,

à la lumière du rapport attendu du secrétaire général. Le gouvernement étudie attentivement d'autres propositions, et, à titre de membre du Conseil de sécurité, le Canada fera connaître ses opinions lorsque cet organisme réexaminera la question de la Rhodésie.

J'ai parlé tantôt d'une discussion dans le contexte du Commonwealth. A la dernière réunion du comité des sanctions du Commonwealth, qui a eu lieu à Londres il y a deux semaines environ, on a discuté des propositions visant à renforcer les sanctions prises contre la Rhodésie. Cette discussion se poursuit dans les milieux du Commonwealth, mais toute initiative ultérieure devra vraisemblablement être soumise au Conseil de sécurité qui devra adopter une résolution pour l'autoriser.

Monsieur l'Orateur, j'espère avoir bien montré que le Canada continue de participer très activement aux efforts tentés pour trouver une solution pacifique à ce grave problème. Le député peut être sûr que le gouvernement prendra des initiatives, en temps et lieu, si elles semblent utiles.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 12).

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 13 octobre 1967**

La séance est ouverte à onze heures.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MATHER—RÉPONSE DU MINISTRE DES POSTES AU SUJET DU RELÈVEMENT DU TARIF POSTAL

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai voulu demander au ministre des Postes (M. Côté) si, au moment où le gouvernement, comme il le projette, portera de 5c. à 6c. l'affranchissement des lettres ordinaires ou courrier de première classe au Canada, il cherchera également à faire hausser le tarif international à l'égard du courrier canadien. J'ai dit qu'autrement, il en coûterait davantage pour expédier une lettre, par exemple, d'Ottawa à Toronto que d'Ottawa à Los Angeles, le tarif international actuel étant de 5c.

Ma question a été déclarée irrecevable. Toutefois, à la fin de l'appel de l'ordre du jour, le ministre, prenant la parole, a déclaré, sauf erreur, que mes prémisses étaient fausses. Je comprends le point de vue du ministre, puisque j'ai discuté hier le sujet avec lui, à la fin de l'appel de l'ordre du jour. Néanmoins, je pose la question de privilège parce que ma question, en tout ou en partie, n'était ni fausse ni erronée.

Le tarif des lettres au Canada, actuellement de 5c., sera peut-être porté à 6c. A moins d'augmenter pareillement le tarif international, il en coûtera plus, en effet, pour expédier une lettre d'Ottawa n'importe où au Canada que d'Ottawa aux États-Unis. L'emploi du mot «faux» est donc inacceptable.

• (11.10 a.m.)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ÉTUDE, PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE, DE LA QUESTION DE L'ASSISTANCE MÉDICALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question sur le même sujet qu'hier. Comme rien n'indique dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui que la question ait été soumise au comité permanent des affaires extérieures, et étant donné le démenti apporté par un porte-parole du Bureau de l'aide extérieure, et paru dans les journaux, à des déclarations que le ministre a semblé approuver hier au sujet du matériel d'hôpital expédié au Vietnam, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre qu'il proposera aujourd'hui que le comité des affaires extérieures soit saisi de cette importante question?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai laissé entendre hier que, moi aussi, je jugeais souhaitable que le comité des affaires extérieures se réunisse. J'appuierai toute initiative qui lui permettra de siéger le plus tôt possible. Le président du comité n'est pas ici.

**Une voix:** Mais si.

**L'hon. M. Martin:** Où est-il? Je ne le vois toujours pas. Maintenant que le magnifique rideau s'est écarté, j'aperçois le président. La façon de procéder qu'on a proposée ne me semble pas celle qui s'offre à nous. Je ne crois pas avoir le droit de proposer que le comité se réunisse, mais j'aimerais me joindre à mon honorable ami et lui dire que si lui-même, le président ou n'importe quel autre membre trouve un moyen de convoquer le comité au plus tôt, il peut compter sur mon entier appui.

**M. Macquarrie:** Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il pourrait fort bien proposer que le rapport de son ministère soit déféré au comité?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Martin:** Je le propose.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La motion est irrecevable.

## LA DÉFENSE NATIONALE

LES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DU SYSTÈME DE DÉFENSE ANTIENGIN DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre? A-t-il eu connaissance de l'interview que M. Ralph Lapp, l'éminent savant nucléaire selon

qui le réseau de missiles antibalistiques américain finira par englober le Canada a accordée au *Star* de Toronto. D'après M. Lapp, des Canadiens pourraient être blessés par l'explosion de missiles d'interception, à 100 milles au-dessus de leur tête, à cause des lueurs fluorescentes susceptibles d'endommager la vision et peut-être des incendies au sol qui se propageraient aux habitations. Alors, le gouvernement canadien n'étudie-t-il pas les effets du réseau proposé et n'a-t-il pas présenté des instances au gouvernement américain au sujet des répercussions éventuelles de la construction de cet écran antibalistique sur les habitants du Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu la déclaration attribuée à M. Lapp. Je le ferai volontiers et, si je puis y ajouter quelque chose d'utile, je m'empresserai de le faire.

**M. Douglas:** Les gouvernements canadien et américain se sont-ils entretenus au sujet du réseau de missiles antibalistiques et a-t-on fourni des renseignements au gouvernement canadien concernant les effets éventuels qu'un réseau de ce genre pourrait avoir sur les Canadiens?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, des discussions ont eu lieu et il en a déjà été question à la Chambre. Tous les aspects de cette affaire ont été discutés avec le gouvernement américain, bien que le gouvernement canadien ne soit pas directement en cause dans cette décision.

**M. Douglas:** J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir si le gouvernement canadien a reçu l'assurance que les Canadiens ne subiraient aucun effet nocif par suite de la construction de ce réseau?

**Le très hon. M. Pearson:** Bien entendu, monsieur l'Orateur, si le continent était attaqué, le Canada en souffrirait.

[*Français*]

## RADIO-CANADA

### LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Selon certaines sources d'information, le premier ministre devait, aujourd'hui, annoncer la nomination du nouveau président de la Société Radio-Canada. Or, comme il ne l'a pas encore fait, peut-il nous dire quand il a l'intention d'annoncer cette nomination à la Chambre?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je pense que la déclaration d'hier du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un peu plus ambiguë que l'interprétation qu'en donne le député. Je l'ai lue très attentivement, et on y constate une certaine ambiguïté souhaitable. Je ne saurais me prononcer sur le fond de la question ce matin, mais j'espère le faire très bientôt.

[*Plus tard*]

**M. Robert McCleave (Halifax):** En l'absence du chef de la seconde bataille de Lundy's Lane, puis-je demander au premier ministre si l'on a déjà décidé des nominations à Radio-Canada?

**Le très hon. M. Pearson:** Mon honorable ami aurait dû être ici un peu plus tôt.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La question a déjà été posée.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LA DÉCLARATION DE L'ANCIEN COMMISSAIRE DE LA GENDARMERIE ROYALE CONCERNANT LES SYNDICATS DU CRIME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question consécutive à la déclaration faite hier soir par l'ancien commissaire Harvison de la Gendarmerie royale. D'après lui, les syndicats du crime des États-Unis prennent la direction des syndicats du crime au Canada. A la suite de cette révélation inquiétante, le premier ministre prendra-t-il immédiatement des mesures pour instituer une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce soit la meilleure méthode à suivre en la matière que d'instituer une commission royale d'enquête.

**M. Woolliams:** J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la justice. A-t-il, ou son ministère a-t-il, des renseignants confirmant ou corroborant la révélation de l'ancien commissaire Harvison, et fera-t-il une déclaration maintenant ou plus tard à cet égard?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, si l'on m'autorise à traiter de cette question je dirai que je n'ai pas vu personnellement la déclaration. Mes renseignements confèrent aux observations de l'ancien commissaire, un sens différent de celui que le député de Bow-River a donné à la Chambre.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

### LA FABRICATION D'HYDROPTÈRES ANTI-SOUS-MARINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si le gouvernement envisage de décommander la production d'hydroptères anti-sous-marins à haute vitesse en raison de la forte dépense qu'elle occasionnerait, même si le prototype se comporte bien lors des essais à la mer?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute qu'il s'agisse d'une question urgente, mais si c'est le cas, l'honorable député pourrait peut-être me le signaler. Je crois que, pour être en règle, cette question devrait figurer au *Feuilleton*.

**L'hon. M. MacLean:** Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que cette question revêt une grande importance pour la défense future de notre pays, et que le Canada devrait être au courant de toute décision, s'il en est, prise actuellement à cet égard.

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** A ce propos, monsieur l'Orateur, je dois dire que les dépenses globales de tous les ministères, y compris celui de la Défense, font présentement l'objet d'un examen minutieux. Ce même examen portera aussi sur le genre de projets dont l'honorable député vient de faire mention.

## AIR CANADA

### WINNIPEG—INSTANCES AU SUJET DE LA BASE DE REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Fera-t-il une déclaration au sujet de ses instances d'hier auprès du premier ministre M. Roblin au sujet de la base de revision d'Air Canada à Winnipeg et dira-t-il notamment s'il a répété la garantie du gouvernement selon laquelle la base ne serait pas déplacée avant 1973?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, M. Roblin a discuté cette question avec moi hier en début de matinée. Nous avons examiné la situation à la lumière des déclarations passées du gouvernement fédéral. J'ai souligné que l'annonce d'Air Canada nous a surpris tout autant que lui. Nous avons discuté des mesures à prendre et j'ai déjà abordé la question avec le ministre des Transports après le départ de M. Roblin. J'ai dit à M. Roblin que je communiquerais avec lui aussitôt que mes pourparlers avec le ministre seraient terminés.

## L'EXPO '67

### LA FERMETURE PRÉMATURÉE À CAUSE DE LA GRÈVE DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Étant donné la possibilité que l'Expo soit forcée de fermer prématurément à cause de la grève des transports, le gouvernement est-il disposé à prendre des mesures, de concert avec les autres autorités de l'Expo, pour prévenir cet événement?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'espère que cela ne sera pas nécessaire et que l'Expo ne prendra pas fin avant la date prévue, le 29 octobre.

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre dit qu'il espère que ce ne sera pas nécessaire, mais si c'est nécessaire, le gouvernement fédéral est-il en mesure d'agir immédiatement, pour empêcher que l'Expo devienne un fiasco?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il me semble que cette question devient hypothétique.

[*Traduction*]

## LE NORD CANADIEN

### DEMANDE D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE AU SUJET DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA ROUTE DE L'ALASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Bert Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A-t-il quelque chose à nous apprendre au sujet des négociations avec les États-Unis concernant la route de l'Alaska? Peut-il nous dire où en sont rendues ces négociations et

est-il en mesure de faire une déclaration de principe à propos des travaux d'amélioration et de pavage de cette importante route?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon avis, c'est le genre de renseignements qu'il conviendrait de communiquer à la Chambre dans une déclaration à l'appel des motions.

## L'HABITATION

### L'OPPORTUNITÉ D'UNE PRIME À LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Mardi dernier, je lui ai demandé si l'on avait étudié une résolution, adoptée par le Conseil municipal de Vancouver le 3 octobre, concernant une réduction du coût des prêts à l'habitation, un peu comme la prime accordée dans le cadre du programme des travaux d'hiver. Le premier ministre ayant répondu qu'il tiendrait la question pour préavis afin d'y répondre mercredi, peut-il nous dire s'il est aujourd'hui, vendredi, en mesure d'y répondre.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu cette résolution mardi dernier. Le 12 octobre, j'ai écrit au greffier de la ville de Vancouver que j'examinais ce problème et que je le discuterais avec le ministre intéressé. J'ai ajouté que je lui récrirais dès que j'aurais quelque chose à rapporter. Je n'ai rien à ajouter pour le moment.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LE DÉPÔT DU RAPPORT INTITULÉ «INDIANS AND THE LAW»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet d'un rapport intitulé *Indians and the Law* qui, je crois savoir, devait se faire sous les auspices du Conseil canadien du bien-être. Le ministre a-t-il reçu ce rapport? Si oui, le déposera-t-il à la Chambre, et à quelle date?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Le rapport a été reçu, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier. Sans vouloir assurer à la Chambre que nous songerions à le déposer, j'aime à espérer qu'il en sera ainsi.

[M. Leboe.]

### ALBERTA—LA MORT, DUE À LA SOUS-ALIMENTATION, D'UNE ADOLESCENTE INDIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si ses fonctionnaires examinent le rapport d'enquêteurs à Lethbridge au sujet de la mort d'une adolescente indienne dans une réserve de la région, ainsi que la déclaration au cours de l'enquête selon laquelle les fonctionnaires du ministère détachés dans cette région auraient été coupables de négligence.

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien se reporter au compte rendu, il verra que cette question a été posée et traitée à fond hier.

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

### LA DÉSIGNATION DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire quand, selon lui, seront faites les nominations à la Société de développement du Cap-Breton et quand celle-ci commencera-t-elle à fonctionner?

**L'hon. Jean Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** La semaine prochaine, monsieur l'Orateur.

**M. MacInnis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il au courant d'une situation qui pourrait compliquer la tâche de la Société?

**L'hon. M. Pepin:** Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas saisi la question.

**M. MacInnis:** Le ministre connaît-il certains éléments qui pourraient alourdir la tâche confiée à la Société?

**L'hon. M. Pepin:** Non, monsieur l'Orateur.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### MINISTRE COMPÉTENT À LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, afin de nous permettre à l'avenir de poser nos questions convenable-

ment, je voudrais poser au premier ministre cette question. La responsabilité en matière de circulation routière et d'accidents d'automobiles fatals et autres, qui incombait auparavant au ministre de l'Industrie, est-elle maintenant confiée au ministre des Transports?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'espère que le ministre intéressé pourra faire une déclaration à ce sujet la semaine prochaine.

## L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ACCROISSEMENT DE NOTRE APPORT AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné la déclaration qu'il a faite hier d'après laquelle le monde est en train de perdre la lutte pour arracher les nations sous-développées à la pauvreté et à la famine, le très honorable représentant pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien envisage de nouvelles initiatives pour renverser le sens du courant.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question est d'une portée beaucoup trop générale pour être posée maintenant.

## L'AGRICULTURE

DEMANDE DE DÉCLARATION À PROPOS DE LA SUBVENTION AU TRANSPORT DES PROVENDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. K. Andras (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Forêts et du Développement rural. L'Office canadien des provendes a-t-il pris une décision définitive au sujet du paiement de subventions pour le transport de grains de provende expédiés dans le nord-ouest ontarien?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** A compter du lundi 16 octobre, l'Office canadien des provendes modifiera ses règlements pour incorporer à l'Est du Canada ces régions de l'Ontario situées à l'ouest de la tête des Lacs et pour considérer le maïs, aux fins de la loi, comme grain de provende. L'Office modifiera également ses règlements afin d'établir les taux de l'aide au transport dans le nord-ouest de l'Ontario et à Kenora-Rainy River . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je crois que la déclaration du ministre devrait être faite lors de l'appel des motions, ce qui nous permettrait, à ce moment-là, de soumettre notre point de vue et faire des observations.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il est naturellement un peu difficile de déterminer si la présente déclaration du ministre devrait, en fait, être faite au moment de l'appel des motions. Il est préférable que le président entende la déclaration et habituellement il est trop tard, à ce moment-là, pour rendre jugement puisque la déclaration a déjà été faite.

Tout de même j'inviterais le ministre à faire sa déclaration le plus rapidement possible parce qu'il n'est certainement pas justifiable, il me semble, que l'on prenne la période des questions pour faire des déclarations qui seraient normalement faites à l'appel des motions.

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, au cours de la semaine dernière...

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que je veux porter à votre attention. Une fois cette déclaration faite, nous n'aurons aucunement l'occasion de soumettre notre point de vue.

J'ai vu Votre Honneur se lever et je voulais lui faciliter la tâche; c'est pour cela que j'ai invoqué le Règlement.

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur l'Orateur, j'aurais peut-être pu faire cette déclaration plus tôt mais, la semaine dernière et cette semaine, de nombreux députés, des deux côtés de la Chambre, m'ont posé des questions et je leur ai dit que je tenterais de leur donner une réponse aujourd'hui. Cette courte réponse concerne les fermiers de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes. Si vous me permettez, je vais continuer la lecture de mon document.

[*Traduction*]

...pour modifier les règlements et établir...

[*Français*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable ministre me place dans une situation difficile quand il dit qu'il veut continuer la lecture de son document; je préférerais qu'il réponde à la question.

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président.

[*Traduction*]

... pour modifier les règlements et établir...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, la Chambre consentira probablement à l'unanimité à permettre au ministre de revenir aux avis de motions.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre consent-elle à revenir aux avis de motions afin de permettre au ministre de faire une déclaration?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Certains députés s'y opposent. Je dirais au ministre qu'il a peut-être divulgué assez de renseignements aux fins qu'il se propose et, de toute façon si les députés veulent en savoir davantage, ils peuvent toujours entrer en communication avec lui après l'ordre du jour.

**L'hon. M. Sauvé:** L'opposition de certains députés m'étonne car j'avais à communiquer de bonnes nouvelles pour les agriculteurs.

[*Plus tard*]

[*Français*]

**M. Jean Berger (Montmagny-L'Islet):** Monsieur le président, devant le manque d'unanimité qui n'a pas permis au ministre responsable de l'ARDA de communiquer l'heureuse nouvelle à tous les cultivateurs, pourrait-on lui demander de nous assurer qu'ils seront au moins renseignés après, afin que tous nos gens connaissent la bonne nouvelle demain?

**M. l'Orateur:** L'honorable député a fait une suggestion à l'honorable ministre. Il ne s'agit pas là d'une question.

[*Plus tard*]

**M. Jean-Paul Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural.

L'Office canadien des provendes a-t-il pris une décision au sujet du paiement des frais de transport pour le blé d'hiver et le blé d'Inde de l'Ontario vers le Québec et les provinces Maritimes?

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président...

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ÉTATS-UNIS—LE PROJET DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre sur une nouvelle déconcertante. L'on présenterait actuellement au Congrès des États-Unis des mesures législatives visant à contingenter les importations non seulement d'acier, mais aussi de pétrole, de textiles, de viande, de plomb et de zinc, de produits laitiers, de montres et de vison. Étant donné que ces contingentements pourraient annuler complètement tous les bénéfices de ce qu'on appelle la négociation Kennedy aux termes du GATT, le gouvernement canadien est-il au courant de ces projets de loi dont est saisi le Congrès des États-Unis et prend-il des dispositions pour prévenir ces mesures?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, nous en sommes très conscients. Comme mon honorable ami le sait, non seulement on n'a pas donné force de loi à ces bills, mais on ne les a même pas déposés. Nous ferons de notre mieux pour protéger les intérêts de notre pays quant à des mesures de ce genre qu'on pourrait présenter au Congrès.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Je voudrais poser une question supplémentaire. Le gouvernement serait-il prêt à adopter la proposition de M. Carl Nickle de Calgary, l'un des dirigeants de l'industrie pétrolière, sur l'opportunité de discuter avec la Grande-Bretagne les possibilités d'accroître nos échanges avec ce pays, dans le domaine des produits pétroliers?

**Le très hon. M. Pearson:** Nous serions enchantés de discuter ce problème, ainsi que d'autres, avec une autorité aussi éminente que M. Nickle.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE EN COMMUN AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le règlement du conflit au Vietnam du Sud dépend surtout du retrait des forces communistes de ce pays, et vu la participation du Canada à la défense collective du continent nord-américain et notre adhésion au principe de la sécurité mutuelle de nos deux pays...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député devrait en réalité poser une question. Ce que l'on a dit au ministre des Forêts et du Développement rural tantôt au sujet des réponses s'applique, je crois, également aux questions.

**M. McIntosh:** Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le député qui a posé la question précédente a commencé par «Étant donné que», et j'ai cru pouvoir faire de même. Le ministre ne pense-t-il pas que le Canada devrait adopter une politique en commun avec les États-Unis à l'égard de la guerre au Vietnam? Cette politique devrait avoir pour objectif, premièrement, le maintien de l'indé-

pendance des autres pays; deuxièmement, la défaite du communisme...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES PARCS NATIONAUX

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LA CRÉATION D'UN SECOND PARC NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Je voudrais poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question basée sur sa déclaration concernant la nécessité d'aménager trois nouveaux parcs nationaux par an. Je voudrais savoir s'il est en mesure de nous dire aujourd'hui si l'un de ces trois parcs sera le deuxième parc national de l'Île du Prince-Édouard attendu depuis longtemps?

**Des voix:** Niagara Falls.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES PÉNITENCIERS

LA CONVOCATION DU COMITÉ EN VUE DE L'ÉTUDE DU PÉNITENCIER POUR FEMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** J'aimerais poser une question au solliciteur général. Compte tenu de sa préoccupation évidente envers le pénitencier des femmes à Kingston et des témoignages contradictoires présentés devant le comité mixte de la Chambre des Communes et du Sénat sur la question, puis-je demander au solliciteur général s'il usera de son influence pour demander aux co-présidents du comité mixte de convoquer une réunion dans les plus brefs délais possibles afin de permettre au comité de recevoir des témoignages supplémentaires et de soumettre un rapport au ministre?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, le ministère du Solliciteur général est toujours disposé à collaborer avec le comité ce dont, j'en suis sûr, le député conviendra. Je ferai tout mon possible pour réaliser l'objectif que propose le député.

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministre est-il maintenant en mesure de nous faire connaître le montant de l'augmentation qui sera appliquée aux pensions de vieillesse à partir de janvier, à la suite de la hausse du coût de la vie?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Non, monsieur l'Orateur, pas aujourd'hui.

**M. Knowles:** Puis-je poser une question supplémentaire? Cette déclaration pourra-t-elle être faite bientôt?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur.

## LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉUNION PROCHAINE DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** J'aimerais adresser ma question au ministre de la Défense nationale. Étant donné qu'on doit réduire probablement à 100,000 l'effectif des forces armées canadiennes et qu'il a été décidé que le Corps-école d'officiers canadiens abandonnera son activité, le ministre pourrait-il user de son influence pour que le comité de la défense se réunisse prochainement afin d'entendre les rapports et d'étudier les décisions de principe de son ministère au sujet de la défense?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** J'étudierai volontiers cette suggestion.

## CORPORATIONS ET CONSOMMATION

DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

**L'hon. John N. Turner (registraire général)** propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure établissant un ministère des Corporations et de la Consommation, prévoyant la nomination d'un ministre et d'un sous-ministre et déterminant leurs attributions, décrétant que le gouverneur en conseil peut établir un conseil consultatif des consommateurs, ainsi que d'autres organismes chargés d'aider le ministre et fixant la rémunération et les dépenses à payer aux personnes qui en font partie, et statuant sur d'autres questions relatives ou connexes à ce qui précède.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

**L'hon. M. Turner:** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement à

l'étape de la résolution de ce projet de loi, dont la Chambre n'a pas encore été saisie. Le Règlement et la pratique de la Chambre exigent, je le sais, une résolution chaque fois qu'un projet de loi comporte une dépense d'argent imputable sur le Fonds du revenu consolidé. Je dois dire, cependant, que les aspects financiers de ce bill en particulier sont plutôt subordonnés à ses principaux objectifs, dont l'un est de réorganiser le ministère du Registraire général et à en faire un ministère des Corporations et de la Consommation.

Avec la permission du comité, monsieur le président, je me propose de faire un exposé complet à l'étape de la deuxième lecture, si la Chambre adopte cette résolution aujourd'hui. Le Règlement de la Chambre ne prévoit maintenant qu'une seule journée pour l'étape de la résolution. Je suis impatient de connaître l'avis des députés à cette étape-ci de nos délibérations. La résolution était requise naguère pour des raisons traditionnelles et historiques, lorsque les Communes demandaient au monarque l'autorisation de présenter un projet de loi comportant une dépense d'argent, mais sans vouloir imposer de restriction au débat, je suis porté à me demander si cette pratique n'est pas devenue en quelque sorte une tradition historique vide de sens.

De toute façon, je veux m'attaquer à ces points assez en détail à l'étape de la deuxième lecture. Je me bornerai donc ce matin à dire que l'objet principal de la mesure législative prévue dans le projet de résolution est de rationaliser davantage l'organisation du gouvernement au niveau fédéral. Monsieur l'Orateur, je crois que l'établissement du ministère du Registraire général, en 1966, constituait déjà une mesure d'importance. Nous avons alors réuni pour la première fois diverses fonctions relatives aux sociétés, aux coalitions, aux brevets, aux marques de commerce et aux faillites, en vue d'une meilleure coordination de notre politique en ces domaines.

[*Français*]

Monsieur le président, le but de cette législation est de promouvoir la coordination dans le domaine des affaires des consommateurs. Dans le passé, les activités du gouvernement fédéral, relativement à la protection ou à l'information du consommateur, ont été réparties entre plusieurs ministères, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu de programme coordonné ou, si je peux employer l'expression, de cour d'appel pour les consommateurs qui cherchaient de l'aide ou des renseignements auprès du gouvernement fédéral.

[L'hon. M. Turner.]

• (11.40 a.m.)

[*Traduction*]

Le besoin en est maintenant évident, monsieur le président. Dès 1960 et de nombreuses fois par la suite, l'Association des consommateurs du Canada a prié le gouvernement de créer un ministère qui protégerait les intérêts des consommateurs. Les membres du comité se rappeleront sans doute que la question a été étudiée par le comité mixte spécial du crédit au consommateur et du coût de la vie du Sénat et de la Chambre des communes, à la fin de 1966 et au début de 1967. Dans son rapport provisoire de décembre 1966, le comité, présidé avec compétence par le sénateur Croll et le député de Vancouver-Burrard, appuyait fermement l'idée d'un ministère qui s'occuperait de la consommation.

Durant les séances du comité mixte, le Conseil économique du Canada a fait enquête sur la responsabilité du gouvernement fédéral envers les consommateurs. C'est en juillet 1966, les députés le savent, que le gouvernement a formellement demandé au Conseil d'étudier les questions relatives aux intérêts des consommateurs et de lui donner des avis à cet égard, surtout en ce qui concerne les fonctions du ministère et du registraire général. D'autres questions ont également été soulevées à cet égard—questions relatives aux coalitions, aux fusions et aux pratiques restrictives du commerce, aux brevets, aux marques de commerce et aux droits d'auteur.

L'été dernier, en juillet 1967, le Conseil économique a publié un rapport intérimaire, où il concluait, entre autres, que la principale responsabilité en ce qui concerne les affaires des consommateurs devrait incomber au ministère du Registraire général. Le Conseil économique est d'avis, et j'y souscris sans réserve, que le programme du gouvernement fédéral relatif aux affaires des consommateurs pourrait être appliqué plus efficacement grâce à une meilleure coordination.

L'opinion selon laquelle les consommateurs ont besoin d'une voix compétente au sein du gouvernement a reçu l'appui du Parlement. Elle a aussi l'appui des organismes indépendants et, sauf erreur, l'approbation des Canadiens en général. Le mesure proposée vise à garantir que la voix des consommateurs, organisés ou non, soit écoutée. A notre avis, monsieur le président, le moyen le plus efficace d'y parvenir c'est de moderniser et de rationaliser les méthodes de communication et les initiatives fédérales dans tout le domaine de la consommation.

[*Français*]

Je crois que la Chambre notera en même temps que la résolution envisage l'établissement d'un conseil consultatif des consommateurs et ce plan avait été recommandé par le Conseil économique du Canada dans son rapport par intérim de juillet dernier. Et, je crois qu'un tel conseil consultatif pourrait être d'une grande assistance, pas uniquement au ministre, mais au ministère, dans nos efforts visant à aider le consommateur canadien.

J'en aurai plus long à dire au cours du débat précédant la 2e lecture, et je vais décrire quels sont jusqu'à maintenant nos projets pour tout le programme.

[*Traduction*]

On a proposé de réunir les affaires des consommateurs et les affaires des sociétés dans un même ministère. Cela exige des explications encore une fois. Quand j'ai défendu les prévisions budgétaires avant que la Chambre s'ajourne pour le congé d'été, je me rappelle que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway a traité longuement de cette question. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit pour parer à ses arguments, mais j'estime que dans le contexte de la réorganisation qu'envisage ce projet de loi, les affaires des sociétés ont trait à des fonctions spécialisées du gouvernement fédéral au sujet des sociétés et des obligations des sociétés, des coalitions, des fusions, des monopoles, des pratiques restrictives du commerce, des faillites, de l'insolvabilité, des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce.

La loi sur les corporations vise surtout à protéger ceux qui font des placements. Il en est ainsi de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui vise à protéger les hommes d'affaires, petits et grands, et le public en général du mauvais usage qu'on pourrait faire du pouvoir commercial et économique. De leur côté, les créanciers bénéficient du règlement régissant les faillites et l'insolvabilité; aussi y a-t-il lieu d'améliorer l'application du règlement et, bien sûr, la loi elle-même.

**M. Nielsen:** Et sa mise en vigueur.

**L'hon. M. Turner:** Les règles concernant les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce protègent les droits bien établis des inventeurs et innovateurs, sociétés ou individus. Je dirais donc respectueusement que ce serait mal comprendre le rôle du ministère vis-à-vis des compagnies que d'évoquer l'idée d'un conflit d'intérêts entre les aspects corporations et consommation de son activité.

J'ai dit que pour représenter le côté demande, dans le domaine économique et commercial, et donner au consommateur et à l'investisseur la chance de s'exprimer directement sur les affaires gouvernementales, tout ministère chargé d'une telle responsabilité devrait être nanti de certains pouvoirs touchant l'offre. Ces aspects sont prévus au chapitre des fonctions du ministère qui ont trait aux affaires des sociétés.

Monsieur le président, le Parlement et le public s'inquiètent à juste titre du niveau des dépenses gouvernementales. C'est pourquoi j'estime plus raisonnable et plus économique de convertir le ministère du registraire général en un ministère des Corporations et de la Consommation que de dédoubler, en créant un nouveau ministère, les services administratifs et autres organismes nécessaires à tout ministère. De la sorte, les problèmes de la consommation pourraient bénéficier de l'expérience et de la compétence des services plus anciens du gouvernement, celui des coalitions en particulier.

Nous recruterons soigneusement un petit nombre de spécialistes en consommation, mais notre travail consistera, en grande partie, à coordonner les activités gouvernementales existantes. Nous ne voulons pas édifier une nouvelle et vaste bureaucratie.

[*Français*]

J'espère que la Chambre sera d'accord pour reconnaître que le rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes, de même que le rapport intérimaire du Conseil économique du Canada et ceux d'autres corps publics, ont révélé la nécessité d'instituer un département qui s'occupera de représenter et de promouvoir l'intérêt des consommateurs. J'espère également que le comité appuiera sans réserve cette résolution.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Monsieur le président, nous attendions du ministre de plus amples détails sur le rapport provisoire du Conseil économique concernant les problèmes de la consommation et le ministère du Registraire général. J'ai peut-être mal compris le ministre, mais j'ai cru entendre que ce projet de résolution et le bill subséquent impliquaient la conversion du ministère du Registraire général en un ministère des Corporations et de la Consommation. Si j'ai bien compris le ministre, le gouvernement veut simplement faire adopter ce projet de loi pour supprimer le ministère du Registraire général.

• (11.50 a.m.)

Le ministre prétend qu'il n'en est pas ainsi. Je ne le pensais pas non plus. A mon avis, nous devrions examiner la question dans une perspective convenable. Le projet de résolution demande en réalité au Parlement d'approuver la création d'un ministère de l'État nouveau et distinct. Le projet de résolution implique l'établissement d'un conseil consultatif des consommateurs et d'autres organismes destinés à seconder le ministre dans l'accomplissement des fonctions que les dispositions du bill lui confieraient.

Je comprends fort bien l'embarras que cause au gouvernement le Quatrième exposé annuel du Conseil économique. Je suis peut-être excessivement curieux et excessivement méfiant, mais le texte du projet de résolution me semble indiquer que le gouvernement veut abolir le Conseil économique, afin de ne plus se trouver à l'avenir dans l'embarras où le document le place.

**Une voix:** C'est absurde.

**M. Nielsen:** Le député dit: «C'est tout à fait absurde». Mais le projet de résolution indique clairement que le gouvernement veut établir un conseil consultatif des consommateurs. Nous avons déjà un Conseil économique du Canada qui a fait certaines recommandations au sujet des affaires du consommateur—recommandations, soit dit en passant, que le gouvernement ne suit pas. Le ministre a parlé très superficiellement des véritables raisons militant en faveur de l'établissement du ministère. Il n'a pas soufflé mot des recommandations précises du Conseil économique ni expliqué au comité pourquoi on ne suivait pas l'avis du Conseil économique. Le Conseil a formulé des recommandations précises sachant parfaitement bien quelles étaient les recommandations du comité spécial dont le ministre a fait l'éloge. Ce comité peut avoir recommandé l'établissement d'un nouveau ministère. Malgré tout, le Conseil économique n'a pas craint d'être d'un autre avis.

La coordination est certes indispensable. Le Conseil économique le fait remarquer aux pages 19 et 20 de son rapport intérimaire. Je voudrais signaler au ministre ce qui figure au haut de la page 20. Le Conseil économique déclare ce qui suit:

> L'application de ces recommandations ne nécessitera ni une grande expansion de l'activité gouvernementale ni une forte augmentation des fonctionnaires. Il faudra donc s'opposer fermement à toute tendance en ce sens, car elle ne serait ni utile ni judicieuse.

[M. Nielsen.]

Il s'agit, à la première ligne, des recommandations du Conseil économique. Malgré cela, le gouvernement a pris la décision de donner libre cours à la prolifération de la bureaucratie, qui va s'accroître d'une façon vraiment parkinsonienne, pour employer une autre des tournures du Conseil économique. Un peu plus loin, le Conseil dit ceci:

> Vu la grande diversité des intérêts des consommateurs et les nombreux ministères qui œuvrent dans ce domaine, il n'est pas possible de concentrer toutes les activités dans un seul ministère, ni même désirable de tenter de le faire.

Je me souviens fort bien que ceux qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles, le ministre des Finances en particulier, reprochaient sévèrement au gouvernement précédent de ne jamais suivre les conseils donnés. Et voici qu'ils rient au nez des conseils que leur donnent des spécialistes éminents du travail, de l'économique et de l'industrie. Mais voici ce que le Conseil économique recommande—il l'écrit en toutes lettres un peu plus loin, à la page 20:

> Toutefois, il importe d'améliorer de beaucoup les méthodes actuelles de coordination et, à cette fin, nous recommandons l'établissement d'un comité interministériel des affaires des consommateurs, présidé par le sous-registraire général. Le comité devrait comprendre les sous-ministres du Commerce, de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Pêcheries, des Assurances, des Finances et de la Justice, ainsi que ceux de tous les autres ministères qui s'intéressent de façon permanente aux questions de consommation.

Remarquez que le Conseil ne recommande pas la création d'un nouveau ministère. Le ministre aura beau réfuter cet argument en disant que le gouvernement n'a pas l'intention de nommer un ministre séparé, et qu'il administrera lui-même le ministère. Rien ne nous garantit qu'à un moment donné, il ne sera pas procédé à la nomination d'un ministre séparé. Le gouvernement peut très bien changer d'avis. Le représentant ne peut honnêtement pas nous le garantir, ne serait-ce que pour la raison que, si le bill est adopté, sa promesse ne liera pas les gouvernements ultérieurs.

Il faudra toutefois un sous-ministre, aux termes de la résolution et cela veut dire une certaine prolifération de la bureaucratie. Le Conseil propose en outre ce qui suit:

> La commission devrait disposer, au sein du ministère du Registraire général, d'un secrétariat permanent qui l'aiderait dans son travail et permettrait de tenir le ministre au courant de l'activité des ministères fédéraux dans le domaine des affaires des consommateurs.

Le ministre s'est donné de la peine d'insister sur le fait que le gouvernement n'a pas l'intention de favoriser l'expansion de la bureaucratie, si je puis me permettre de paraphraser. Néanmoins, c'est bien ce que ses collègues et lui-même sont en train de faire. On pourrait même dire que le gouvernement est très enclin à créer de nouveaux ministères. S'il a besoin de conseils, il les obtient. On lui fait des recommandations précises, mais il n'y donne pas suite. On serait tenté de prescrire «la pilule» au gouvernement, pour mettre fin à son dévergondage.

A la page 22 du rapport du Conseil économique, on lit qu'il a...

...soigneusement étudié les avantages et les inconvénients de lui confier certaines autres fonctions du gouvernement fédéral. Il estime que, pour l'instant, il ne faudrait le faire que pour quelques fonctions. Plus tard, lorsque le ministère aura été en activité durant quelque temps, il y aura lieu de réétudier la question.

Notez bien qu'on ne dit pas le ministère de la Consommation.

Alors, à la lumière des résultats acquis dans l'amélioration du fonctionnement...

Eu égard aux réalisations du gouvernement actuel, je doute que l'on puisse partager l'optimisme du Conseil.

...et la coordination des services fédéraux aux consommateurs, on pourra songer de nouveau à l'opportunité d'assigner d'autres fonctions au registraire général.

• (Midi)

La suite est très importante. Voici ce que dit le Conseil:

Si elles sont acceptées, les présentes recommandations du Conseil économique ne devraient pas exiger une forte augmentation du nombre de fonctionnaires fédéraux. Ce à quoi nous songeons, en effet, est une amélioration de l'organisation, des structures et de la coordination des activités, et non une augmentation indue du nombre de fonctionnaires exerçant ces activités.

Comment le gouvernement peut-il se justifier en dépit d'une telle recommandation?

Dans le *Quatrième exposé annuel* du Conseil, on s'inquiétait beaucoup des dépenses du gouvernement. Voici comment on exprimait cette inquiétude à la page 282 de cet exposé:

A ce sujet, il y a lieu de signaler qu'en 1965 et 1966, malgré une augmentation très considérable des dépenses militaires américaines par suite d'une participation de plus en plus active à la guerre du Vietnam, l'augmentation des dépenses gouvernementales a été plus forte au Canada qu'aux États-Unis. De 1963 à 1966, l'augmentation totale, à tous les échelons de gouvernement, a été d'environ 25 p. 100 aux États-Unis et de quelque 35 p. 100 au Canada. L'ensemble des dépenses non militaires représente actuellement près de 30 p. 100 du produit national brut au Canada, et seulement 20 p. 100 aux États-Unis. L'écart tient, en particulier, que le Canada consacre relativement plus d'argent à la sécurité sociale, au transport, aux intérêts sur la dette publique et aux subventions.

A la page 283 de l'exposé, on peut lire ceci:

Cette situation a provoqué, au sujet de l'augmentation actuelle des dépenses gouvernementales, une inquiétude qui va grandissant et que partage le Conseil.

Il fait alors allusion à l'accroissement parkinsonien de la bureaucratie. Je recommande cet exposé et ces recommandations au ministre et au gouvernement. Pourquoi ne les observe-t-on pas? J'estime tout à fait raisonnable cette recommandation du Conseil selon laquelle on devrait examiner soigneusement le problème de l'organisation et de la coordination, mais le gouvernement se précipite sur la création d'un ministère distinct nécessitant de nouvelles et importantes dépenses.

Le ministre me dira peut-être: «Eh bien, vos craintes ne sont pas justifiées.» Il ira peut-être jusqu'à nous donner des prévisions sur les dépenses, sur ce que coûtera le fonctionnement du nouveau ministère. Mais nous sommes déjà passés par là avec la création du ministère de l'Industrie, alors qu'on nous avait laissé entendre, ici même, qu'il n'en coûterait pas plus de 35 millions pour le faire fonctionner. Les frais dépassent maintenant de beaucoup les 100 millions, et ils continuent de monter. C'est ce qui va se produire ici.

Le Conseil économique, à la page 32 de son rapport provisoire, résume ainsi la chose:

Bref, les fonctions envisagées pour le nouveau ministère du Registraire général, dans le domaine des affaires des consommateurs, sont les suivantes: coordination, recherche et information, représentation des intérêts du consommateur et application de quelques lois portant sur des questions d'ordre commercial et financier. Il n'y a pas lieu de prévoir ou de songer que, pour remplir ces fonctions de façon satisfaisante, il sera nécessaire d'accroître sensiblement le nombre des fonctionnaires.

A la page 35 de son rapport, le conseil conclut ainsi:

Les recommandations ci-dessus présentent un certain nombre de mesures pratiques, si l'on veut en arriver à des politiques de consommation mieux organisées et plus efficaces au Canada. Elles visent notamment à donner au ministère du Registraire général, dans le domaine de la consommation, le principal rôle de coordination au sein de l'administration fédérale et un ensemble cohérent de responsabilités à exercer, qui devraient aider à l'établissement de solides rouages administratifs de base pour la poursuite future de politiques relatives à la consommation.

Prenant le contre-pied de ces vœux, le gouvernement institue un nouveau ministère. En mettant fin au débat, le ministre fera probablement d'honnêtes et sincères efforts pour

dissiper parmi nous la crainte que le nouveau ministère ne produise ce que le Conseil appelle la prolifération, suivant la loi de Parkinson, de la bureaucratie. Mais il ne saurait dissiper mes appréhensions. J'aimerais certainement qu'on me convainque.

Actuellement, nous avons 24 ministres. Avec ce nouveau ministère nous en aurons 25. Un autre pour le logement et l'aménagement urbain fera 26. La course est engagée et toujours l'indice des prix à la consommation s'élève. C'est un gouvernement coûteux.

**L'hon. M. Turner:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne veux pas interrompre la thèse très intéressante de l'honorable député du Yukon, mais comme il n'a pas vu le projet de loi je comprends facilement qu'il se soit laissé induire en erreur. Il n'y a pas de nouveau ministère. Les fonctions actuelles du Registraire général seront transformées en un ministère des corporations et de la consommation. Les fonctions du Registraire général seront maintenues et les seules responsabilités nouvelles seront la coordination des affaires des consommateurs et les valeurs des sociétés. Il n'y a donc pas de nouveau ministère qui s'ajoute à la liste des ministères du gouvernement.

**M. Nielsen:** Nous n'avons naturellement pas vu le bill. Si celui-ci en fait mention mes craintes s'en trouveront fort allégées. Le ministre soutient qu'on ne nommera pas de nouveau ministre, mais le projet de résolution n'indique rien dans ce sens. Il mentionne:

> ...qu'il est opportun de présenter une mesure établissant un ministère des Corporations et de la Consommation, prévoyant la nomination d'un ministre et d'un sous-ministre et déterminant leurs attributions...

Si la Chambre adopte le bill, l'intention première du gouvernement, je le sais, c'est probablement de nommer le registraire général ministre du nouveau ministère, mais cela ne garantit pas qu'il n'y aura jamais de ministre distinct à ce ministère. Pourquoi faut-il un ministère distinct? Pourquoi le Conseil économique du Canada n'aurait-il pas raison? Pourquoi ces éminents fonctionnaires qui travaillent sous la direction de M. Deutsch ne sont-ils pas fondés à recommander la création d'un comité interministériel?

**L'hon. M. Turner:** Il y en a un.

**M. Nielsen:** Ils craignent que cette multiplication ne se produise. A la page 13 du rapport provisoire sont énumérés les innombrables directions, divisions et organismes fonctionnant au sein des différents ministères de l'État et s'occupant d'un secteur des affaires du consommateur. Ils proposent qu'on procède lentement et soigneusement et que toutes ces fonctions ne soient pas transférées sur-le-champ. Ils recommandent que certaines le soient immédiatement mais qu'on remette à plus tard l'étude de la question de savoir quelles autres fonctions devraient être transférées, étude qui pourra s'effectuer à la lumière d'une organisation plus efficace et mieux coordonnée.

Je ne comprends pas—et nous sommes tous dans la même impasse—pourquoi le gouvernement ne suit pas l'avis du Conseil économique. Comme je disais, le gouvernement coûte cher, il prélève des impôts élevés et, cependant, l'indice des prix aux consommateurs augmente sans cesse.

Il convient, je pense, de consigner ces chiffres au compte rendu. En 1963, l'indice des prix à la consommation était de 133, en 1964, de 135.4, en 1965, de 138.7 et en 1966, de 143.9. Je ne connais pas l'indice le plus récent, mais en trois ans, il a monté de près de 11 points. Le gouvernement répond: «Créons un nouveau ministère.» Le gouvernement réplique que le Conseil économique du Canada a tort, que ses membres ne savent apparemment pas ce qu'ils font, des hommes comme M. Deutsch et ses adjoints qui ont rédigé ce rapport, tous éminents dans leurs domaines.

Je me demande si le ministre a lu un article à son sujet dans *Canada Month*?

**M. le vice-président adjoint:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. le vice-président adjoint:** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

• (12.10 p.m.)

**M. Nielsen:** J'enverrai cet article au ministre après en avoir cité un passage. Il s'agit d'un article traitant du ministre, d'ailleurs assez flatteur. En voici un extrait:

> C'est un jeune homme dynamique chargé, au niveau ministériel, d'établir des règlements et d'assurer la protection des consommateurs canadiens, bref de s'occuper de tout ce domaine.
>
> Si, comme semblent le faire beaucoup de Canadiens, vous ne croyez pas qu'un marché entièrement libre soit viable, vous approuverez ce jeune homme et son nouveau travail vous paraîtra fort utile.

Pour ma part, je crains que le ministre n'enfourche une fougueuse monture qui galopera à bride abattue dans tout le domaine des affaires des consommateurs au sein du gouvernement.

C'est ce qui va arriver. J'ai ici un discours prononcé par le ministre au sujet de récriminations du public en ce qui concerne la publicité lors de la réunion annuelle de l'Institut canadien de la publicité à Montréal le 22 septembre 1967. D'après l'article publié dans *Canada Month,* le ministre a dit:

«Il y a une différence...

Il parle de la publicité.

...entre l'exagération honnête et la tromperie. D'après moi, chacun a le droit de vanter son propre produit,» Turner a ajouté—par coïncidence étrange, juste au moment où je me demandais comment les mesures législatives visant la publicité trompeuse pourraient s'appliquer aux partis politiques.

Il s'agit d'une observation fort intéressante. Je me demande si la mesure législative actuelle comportera des dispositions à cet égard —ou si le gouvernement a pensé à y incorporer ce principe—des dispositions qui empêcheraient le genre de publicité que nous avons vu au cours des dernière et avant-dernière campagnes électorales, lorsqu'on promettait $2 pour le blé, des bourses d'études de $1,000, et toute sorte d'autres choses impossibles. En l'occurence il me semble un peu difficile pour le ministre de faire ce genre de discours au sujet de la publicité.

Bref, nous, de ce côté-ci de la Chambre estimons que le gouvernement commet une imprudence en établissant un nouveau ministère pour s'occuper de ce problème irritant, et qui ne cesse de s'aggraver dans le pays, celui de la consommation. Nous croyons qu'il y a lieu de donner suite aux recommandations du Conseil économique du Canada, lesquelles ont coûté beaucoup d'argent au contribuable canadien. Il me semble que ces conseils sont raisonnables et, en raison du calibre de leurs auteurs, ils doivent aussi être éminemment sages.

Ces conseillers ont déclaré catégoriquement qu'il était peu pratique, voire impossible, de rassembler toutes ces activités dans un seul ministère. C'est bien la position que nous adoptons de ce côté-ci. Nous ne mettrons pas de bâtons dans les roues si le gouvernement persiste à agir de la sorte mais nous n'épargnerons aucun effort pour dessiller les yeux du gouvernement afin qu'il accepte des conseils que les honorables vis-à-vis nous reprochaient si souvent de rejeter lorsqu'ils étaient dans l'opposition. On ne leur a pas recommandé de créer un nouveau ministère, mais plutôt de réorganiser et de coordonner les initiatives, ce qui pourrait s'accomplir sans prolifération de la bureaucratie et simplement en établissant des comités interministériels. Voilà ce que comportait la recommandation. Cela semble éminemment pratique et raisonnable, tant du point de vue de l'efficacité administrative que de celui du coût.

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, pendant que nous discutons le projet de résolution, le coût de la vie monte sans cesse. Le préopinant a parlé de l'indice. J'ai ici le *Financial Post* du 7 octobre, où l'on signale la diminution plus rapide du pouvoir d'achat du dollar canadien. On y affirme que le dollar canadien de 1925 vaut à peine cinquante cents de nos jours, et que l'inflation est évidente dans le domaine du logement où le prix des nouvelles maisons financées sous l'empire de la LNH a augmenté de presque le tiers depuis quatre ans. On y mentionne qu'après une montée plus lente, l'automne et l'hiver derniers, les prix à la consommation ont recommencé à monter, et que leur hausse est presque aussi rapide que pendant les mois d'inflation de 1965-1966. L'article continue ainsi:

La montée vertigineuse des prix à la consommation, en 1965-1966, était surtout imputable aux prix plus élevés des denrées, et quoique ces derniers recommencent à monter un peu, ils ne font pas augmenter le coût de la vie autant que d'autres éléments.

En effet, les pressions les plus fortes viennent des prix des services. Les prix les plus stables depuis dix ans ont été ceux des produits manufacturés. Cependant, la marge des bénéfices se rétrécissant, les fabricants augmentent actuellement le prix d'une variété croissante de produits.

Le *Financial Post* termine ainsi:

Les prix à la consommation augmentent rapidement encore une fois, mais cette fois-ci, il s'agit d'une augmentation générale.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que les consommateurs canadiens se trouvent dénués, sans défense et exposés à tous les vents. Ces dernières années, ils ont exhorté le gouvernement à maintes reprises, et de façon toujours plus urgente de leur venir en aide, à mesure que le coût de la vie augmentait. Comme le ministre l'a signalé, depuis 1960, l'Association des consommateurs du Canada a demandé l'établissement d'un ministère de la Consommation. En 1964, le député de Danforth en faisait autant à la Chambre. En 1965, c'était au tour de mon collègue de Burnaby-Richmond de réitérer la requête des consommateurs qui veulent un ministère pour gérer leurs affaires. L'an dernier, je me suis faite leur porte-parole. A l'extérieur du Parlement, de nombreuses voix se sont faites entendre.

Les consommateurs canadiens ont lancé sans relâche des appels pressants au gouvernement pour qu'il leur vienne en aide et une fois de plus les vents du ciel les ont laissés nus et sans défense. Et maintenant? Le vent continue de souffler, parfois sous forme de violents ouragans. Je veux parler des taux hypothécaires qui, en vertu de la loi nationale de l'habitation, sont passés de 7¼ à 8¼ p. 100, du manque total d'intérêt, dans le budget,

pour la situation tragique des consommateurs et l'explication que le gouvernement a donnée de ce budget. Je veux parler aussi des retards et de la résistance a traiter de questions comme les pensions des anciens combattants, l'augmentation de la pension de nos vieillards et tous les autres efforts tentés par les consommateurs pour se protéger au moyen d'une augmentation de leur revenu pour parer à la montée en flèche des prix et du coût de la vie.

• (12.20 p.m.)

Le consommateur n'a jamais été aussi impuissant qu'aujourd'hui en ce qui concerne le marché. Ceux d'entre nous qui siégions au comité du crédit au consommateur ont parfaitement compris ce qui se passait. La concurrence n'existe plus sur le marché. A l'heure actuelle trois ou quatre importantes compagnies ou sociétés en dominent tous les secteurs. Elles ont la situation absolument en main. Tout est calculé jusqu'au moindre détail et elles dominent absolument le consommateur. Quatre compagnies ont la haute main sur le tabac, trois sur les abattoirs et conserveries, trois autres sur le commerce du savon et cinq sur les instruments aratoires, bien que leurs pouvoirs varient.

Je voudrais citer un article paru dans le *Globe and Mail* du 20 décembre 1966 au sujet des affaires des grands magasins à succursales. Le titre en est le suivant: «Les derniers chiffres montrent que Weston est la deuxième entreprise commerciale du monde.» En voici le début:

L'empire mondial des magasins d'alimentation Garfield Weston, à l'origine une boulangerie de l'ouest de Toronto, occupe aujourd'hui le second rang, pour les profits, parmi toutes les sociétés commerciales, et le troisième pour le volume des ventes.

Seuls Sears, Roebuck and Co., avec $6 milliards de ventes annuelles et la Great Atlantic and Pacific Tea Co. (A and P), avec $7.1 milliards, dépassent les $4.2 milliards de Weston. Parmi les entreprises commerciales, les $72 millions de profits de Weston ne sont dépassés que par les $323 millions de Sears.

L'article décrit ensuite l'empire de Weston qui a poussé ses tentacules aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en Afrique du Sud, en Australie, en Allemagne et en France.

Le ministre a déclaré qu'il souhaitait non seulement aider le consommateur mais encore l'aider à se tirer lui-même d'affaire. Quel genre d'aide propose-t-il dans la situation qu'il a décrite? Le ministre est un homme aimable et très compétent, mais pour lui, le travail du ministère de la consommation est, en plus vaste, celui d'une réunion civique, d'une assemblée de citoyens chargés d'indiquer aux individus si telle marque est un peu meilleure qu'une autre. Il veut même éviter d'offenser une compagnie en nommant les marques. Le ministre a tort.

Jusqu'ici, le ministre a si bien caché son jeu que personne ne connaît sa pensée. Il a fait la même chose ce matin ne annonçant qu'il ferait un bref exposé pour éviter de perdre du temps. J'espère qu'il fera bientôt connaître ses projets d'aide au consommateur. Jusqu'ici, ce qu'on nous a laissé entrevoir ne nous a pas rassurés.

**Une voix:** Ces projets commencent à devenir clairs.

**Mme MacInnis:** Peut-être commencent-ils à transparaître? Mais le ministre se montre très habile à les cacher. Je le félicite de cette habileté, mais il devrait mieux s'en servir. Jusqu'à présent, il s'est contenté de nous servir avec persévérance des paroles mielleuses, dans l'espoir que la situation deviendra plus acceptable et passera sous contrôle.

Le *Globe and Mail* du 14 avril publiait l'article suivant, dont je voudrais vous lire un extrait:

M. Turner a souligné qu'il ne voulait pas effrayer le monde des affaires. Le régime de l'entreprise privée prévaut, et la mesure législative qui sera présentée sera conçue en vue de faire profiter tout le monde de ce régime.

Ma devise est «persuader si la chose est possible, ne recourir à des règlements que si la chose est nécessaire» a-t-il dit.

Tout le monde, j'en suis sûr, a lu le *Canada Month* et se rend compte maintenant que nous avons dépassé le stade où la seule solution reste la persuasion. Apparemment, ce n'est pas l'avis du ministre, car il n'a pas encore parlé de recours à la contrainte. Nous en sommes au point où l'on ne peut vraiment plus parler de liberté d'entreprise dans le monde des affaires. Il n'y a, dans chaque secteur, que deux ou trois géants qui dominent entièrement tous les marchés. Comme conséquence de l'automation, ils exercent un contrôle étroit sur les travailleurs. Ils ont aussi la haute main sur le secteur financier. Ils retiennent les dividendes afin de pouvoir régulariser les capitaux et la croissance. Ces sociétés ont certainement saisi le consommateur à la gorge. Elles décident quel bénéfice est souhaitable et décident alors de la production en fonction de ce bénéfice.

Ces grandes sociétés ont le consommateur sous leur coupe grâce à leurs vastes campagnes publicitaires, qui ne peuvent être qualifiées autrement que de méthodes de lavage

de cerveau. Les compagnies font appel aux moyens les plus perfectionnés de la technologie moderne. Cette publicité est subventionnée par le consommateur qui aide ainsi les sociétés à le garder enchaîné. Cela est vrai car les frais de publicité sont déduits aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le consommateur contribue donc à la préservation des chaînes qui le lient aux sociétés géantes.

Le marché est aujourd'hui dominé par quelques sociétés géantes qui mènent le consommateur pour deux raisons: pour se développer et grandir, pour supprimer leurs concurrents. Cela coûte énormément cher et c'est le consommateur qui en fait les frais. Depuis des années, les consommateurs implorent le gouvernement. Au lieu de les aider par la création d'un ministère de la Consommation, on leur donne un ministère des corporations et de la consommation. Le ministre s'affaire à verser une crème épaisse pour obscurcir le fait que le gouvernement n'a pas pris en considération, qu'il a écarté les demandes des organismes de consommateurs au Canada. Il écarte ces demandes depuis au moins sept ans, comme il n'a tenu aucun compte des recommandations du comité de la Chambre et du Sénat où tous les partis étaient représentés. Le comité recommandait l'établissement d'un ministère de la Consommation dirigé par un ministre à temps plein.

Le député du Yukon a laissé entendre que le ministre en aurait assez de s'occuper des affaires des sociétés sans le charger des affaires des consommateurs. C'est peut-être un argument valable, mais à mon avis, il en existe un meilleur. Réunir sous un même ministre les affaires des sociétés et celles des consommateurs, c'est comme mélanger de l'huile avec de l'eau. Permettez-moi de donner un exemple plus simple en évoquant un petit poème qui figurait dans nos manuels de classe lorsque j'étais enfant.

There was a young lady from Niger
Who went for a ride on a tiger
They came back from their ride
With the lady inside
And a smile on the face of the tiger.

C'est exactement ce qui va se produire lorsque les affaires des sociétés et celles des consommateurs seront réunies au sein d'un même ministère. Même si, dans l'exercice de ses fonctions, le ministre interprète les affaires des sociétés de la même manière qu'il le fait en dehors de son rôle propre, cela implique une certaine protection des investisseurs. Les veuves et les orphelins ont toujours été utilisés comme un écran dont le gouvernement se sert pour protéger la grande entreprise et les puissants investisseurs.

**Une voix:** Allons, allons.

• (12.30 p.m.)

**Mme MacInnis:** Vous n'étiez peut-être pas ici à l'époque. Je ne dirai pas que cela se faisait avant votre naissance, mais le gouvernement a depuis longtemps commencé à agir ainsi. Que se propose le ministre, à part mener une petite campagne en vue d'instruire les consommateurs afin de redresser les abus auquels ils sont exposés? Je veux dire l'étiquetage, l'emballage, la manutention d'aliments fins et ce genre de choses-là. L'Association des consommateurs a déjà beaucoup fait à cet égard, de même que la Direction des aliments et drogues, qui relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Elles ont fait du bon travail dans ce domaine.

Je crois comprendre que ces questions seront désormais du ressort du nouveau ministère des Corporations et de la Consommation. Pourquoi pas? Personne ne disconvient de l'importance et de la valeur du travail que ce ministère va entreprendre. Je me permets toutefois de suggérer que ce dont les consommateurs ont besoin avant toute autre chose, c'est d'un ministère qui s'occupe exclusivement des questions de consommation urgentes. Il est essentiel qu'un ministère s'occupe d'une manière efficace de la hausse du coût de la vie et des prix en général. C'est là ce dont les consommateurs ont besoin et c'est ce qu'ils exigent.

Dans l'interview reproduite dans le *Canada Month* et que le député de Yukon a citée, le ministre a répondu d'une manière très évasive. Le mot exact du député de Yukon m'échappe.

**M. Nielsen:** Suave.

**Mme MacInnis:** Oui, suave.

**Une voix:** Habile.

**Mme MacInnis:** Et habile. Je reçois de l'aide de tous côtés, monsieur le président.

**M. Knowles:** Tout comme Paul Martin.

**Mme MacInnis:** Je cite maintenant un extrait de l'interview:

«L'attitude de l'acheteur de langue française comparée à celle de l'acheteur de langue anglaise, son attitude en tant qu'acheteur», dit M. Turner, en se lançant dans des distinctions qui paraissent fort ténues.

Il donne ensuite les exemples suivants des initiatives que prendra son ministère:

«Le rôle de la publicité dans la collectivité: facteur de concurrence ou fardeau?»

La réponse varie selon les gens à qui l'on s'adresse. Le ministre ajoute:

«Qu'arrive-t-il à la tranche de revenu disponible?»

Si le ministre avait lu le compte rendu des séances du comité qui s'est penché sur les affaires des consommateurs, il saurait ce qui arrive à la tranche de revenu disponible. Le comité a entendu les témoignages de gens qui devaient consacrer à la nourriture jusqu'à 50 p. 100 de leur revenu. Il a appris que nombre d'autres familles doivent dépenser pour le logement beaucoup plus que la tranche de 20 ou 25 p. 100 jugée normale par les travailleurs sociaux.

Le revenu disponible sert de plus en plus à se procurer le strict nécessaire, notamment le vivre, le couvert, le vêtement, le transport et les soins médicaux. Il en reste de moins en moins pour l'instruction et ces autres choses qui permettent à quelqu'un de sortir du rang des simples coupeurs de bois et porteurs d'eau et de gravir les échelons, comme l'ont fait le ministre et bien d'autres, dont moi-même, pour atteindre un palier où il peut employer ses facultés intellectuelles sans être réduit à la nécessité de compter ses sous pour assurer du pain à sa famille et payer le loyer. Pour en revenir à l'article du *Canada Month,* l'interviewer dit:

Nous faisons une courte pause. Pourtant, c'est le seul exemple, semble-t-il, qu'il se propose de citer. Est-ce qu'il entend...

Il s'agit du ministre.

...lancer une revue dans le genre de *Consumer Reports*? Juste ciel, non!

Pourquoi le Conseil économique ou l'industrie elle-même ne feraient-ils pas ces enquêtes?

«Elles seraient trop détaillées pour le conseil économique. Et en fournissant à l'entreprise des renseignements qui l'aideront à se conduire de façon plus raisonnable, nous aidons le consommateur.» Entend-il légiférer dans ces secteurs? Tout de suite, une nouvelle dénégation, où s'affiche un sentiment de répugnance.

[M^me^ MacInnis.]

Le compte rendu de l'interview poursuit:

Prise nature, sans trop d'essence philosophique, elle se digère sans peine. «Si l'industrie se réglemente elle-même et se plie à ces pressions, dit-il à un moment donné, pour moi, c'est parfait.»

L'industrie ne réglemente pas qu'elle-même; elle réglemente aussi les consommateurs du Canada dans presque tous les détails de leurs vies. Il est temps que le gouvernement de la nation s'occupe de mettre les consommateurs à l'abri de cette réglementation. On a demandé au ministre de parler de la commission de revision des prix et l'interview s'est poursuivie:

Avec toute la candeur possible, je lui demande: Est-ce de nature à satisfaire le Nouveau parti démocratique? «Eh bien, répond-il, que veut le NPD? Il demande des programmes vraiment efficaces à l'intention du consommateur. Il demande une commission de revision des prix, mais—ajoute M. Turner, fier de lui à bon droit—où trouver le pouvoir constitutionnel d'établir ces choses?»

Le ministre a dit savoir ce matin qu'un débat sur le projet de résolution doit précéder un projet de loi de finances, mais que d'après lui, il était grand temps d'abandonner cette pratique désuète. Je lui dis qu'il est grand temps d'apporter des changements à la constitution et, à la suite de négociations et avec le consentement unanime des provinces et du gouvernement fédéral, de rejeter certaines de ces choses dans les oubliettes de l'histoire où elles devraient être. J'aimerais poser une question au ministre. Le véritable problème...

**M. le président:** A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable représentante pour l'avertir que son temps de parole est épuisé.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président:** Le comité permet-il à l'unanimité à l'honorable représentante de continuer?

**Des voix:** D'accord.

**Mme MacInnis:** Merci, monsieur le président. Je n'abuserai pas du temps du comité. Permettez-moi de poser une question au ministre. Supposons que nous ayons une conmission de revision des prix et qu'elle fasse enquête sur les prix des produits ferreux, au vu et au su du public. Supposons que l'enquête révèle que le prix des machines agricoles ait augmenté de 56 p. 100 de 1962 à 1966 et que les bénéfices aient augmenté de 150 p. 100.

**Une voix:** Il s'agit d'une seule compagnie.

**Mme MacInnis:** Oui, d'une seule fabrique de machines agricoles. Si la chose était révélée au public, quel serait la réaction tant du consommateur de la ville que du cultivateur? Ne

verraient-ils pas à ce que leur gouvernement provincial donne toute latitude à Ottawa pour prendre des mesures contre ces majorations de prix inexcusables? Ne forceraient-ils pas le gouvernement provincial à adopter lui-même une loi pour empêcher ces majorations de prix inexcusables, sur son territoire? Je mets le ministre au défi de nommer une seule province dont le gouvernement soit à même de résister à pareille pression de la part de ses commettants.

J'en viens maintenant à une question qui préoccupe les ménagères canadiennes. Si la Commission de revision des prix découvrait qu'entre 1960 et 1966 une importante conserverie de fruits et de légumes avait augmenté ses ventes de 26 p. 100 mais réalisé en même temps des bénéfices de 396 p. 100, quel ministre, y compris le ministre actuel, d'un ministère de la Consommation se laisserait prendre par ce genre de publicité? Il serait libre de rétablir les prix au niveau voulu.

Il s'agit simplement ici d'une façade comme les libéraux ont l'habitude d'en créer pour prétendre qu'ils font quelque chose, alors qu'en réalité ils accomplissent peu. Même nos amis de l'opposition officielle n'ont pas trop à s'inquiéter car il ne s'agira pas là d'un nouveau ministère. Une telle mesure voudra dire que le pauvre petit consommateur aura, contrairement aux importantes compagnies, très peu voix au chapitre au sein du ministère des Corporations et de la Consommation. L'opposition officielle ne doit donc pas craindre qu'une telle mesure ajoute beaucoup aux frais du gouvernement.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, le député me permettrait-il une question?

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, je prierais le député d'attendre que j'aie terminé mes remarques, car le comité ne me laissera peut-être pas le temps de finir. Cette mesure, je le répète, n'est que de la frime. C'est exactement le genre de chose qui est arrivé l'automne dernier quand les maîtresses de maison canadiennes ont si bien boycotté les magasins qu'on a créé un comité parlementaire pour s'occuper de ces questions. Le comité a fait du bon travail et il a indiqué certains pouvoirs que le ministère devrait posséder selon nous. Le gouvernement actuel, auquel cette recommandation a déplu—et j'espère que le député du Yukon me posera une question à cet égard—a obtenu les conseils qu'il voulait du Conseil économique. Le gouvernement a reçu les avis qu'il a voulus du Conseil économique du Canada et il a décidé de ne pas créer un ministère spécial des affaires des consommateurs, mais d'accoler les consommateurs aux sociétés, contre lesquelles, présume-t-on, ils sauront défendre leurs intérêts.

• (12.40 p.m.)

Monsieur le président, j'espère avoir l'occasion de discuter de cette question en plus grand détail à l'étape de la deuxième lecture. Toutefois, quoi qu'il arrive, j'aimerais dire encore une fois que les consommateurs canadiens, d'après moi, ont demandé du pain au gouvernement et on leur a donné une pierre. Pour ma part, je remuerai ciel et terre pour que l'on s'occupe de cette question.

[*Français*]

**M. Caouette:** Monsieur le président, la question du crédit à la consommation n'est pas nouvelle. Au fait, elle a été soulevée à la Chambre, il y a plusieurs années, et discutée d'année en année. Aujourd'hui, on nous présente une résolution qui se lit comme il suit:

Qu'il est opportun de présenter une mesure établissant un ministère des Corporations et de la Consommation, prévoyant la nomination d'un ministre et d'un sous-ministre et déterminant leurs attributions, décrétant que le gouverneur en conseil peut établir un conseil consultatif des consommateurs ainsi que d'autres organismes chargés d'aider le ministre et fixant la rémunération et les dépenses à payer aux personnes qui en font partie, et statuant sur d'autres questions relatives ou connexes à ce qui précède.

Cette résolution est présentée par le Registraire général (M. Turner). Ce n'est pas un bill, ce n'est pas un projet de loi, c'est tout simplement une résolution demandant pour ainsi dire la permission de présenter un projet de loi.

Or, monsieur le président, nous avons assisté, depuis quelques années, à la formation de différents organismes, dont, par exemple, le Conseil économique du Canada, des commissions d'études et des organisations de consommateurs, pour étudier le crédit à la consommation, et jamais on n'en est arrivé à une conclusion ou à une solution du problème du crédit à la consommation.

Pourtant, nous, les tenants de la doctrine créditiste, avons présenté à plusieurs reprises une solution qui pourrait être mise à l'épreuve pour connaître les résultats. Nous connaissons les résultats des procédés actuels, qui sont désastreux et qui nous démontrent clairement que les consommateurs canadiens sont aujourd'hui aux prises avec des dettes pour des années à venir.

Un ouvrier ordinaire hypothèque son salaire pour des périodes de deux, trois, quatre et cinq ans, quand ce n'est pas pour 10, 15 ou 25 ans, sur l'achat d'une petite propriété.

Monsieur le président, nous savons tous que nous avons d'un côté les producteurs, de l'autre côté les consommateurs, et que nous avons les intermédiaires entre les deux pour donner les services ou pour permettre aux produits d'atteindre les consommateurs. Tout le monde comprend cela. Certains s'en prennent aux

intermédiaires en disant, comme vient de le faire l'honorable député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis), que les gros affichent trop de profits, que les petits payent trop cher pour les produits qu'ils achètent; et nous assistons à ce spectacle qui veut que le petit rapetisse et que le gros grossisse.

L'intervention gouvernementale directe, qui préconise le plafonnement des prix et des salaires, réglerait-elle le problème? Nous avons pratiqué cette régie des prix et des salaires durant la guerre et immédiatement nous avons assisté à la naissance du marché noir, comme cela se produit inévitablement dans n'importe quel marché ou pays du monde. Le marché noir naît de cette coercition ou de cette emprise gouvernementale sur la production, sur les salaires, sur la consommation.

Monsieur le président, il y a une différence entre quelqu'un qui peut payer comptant et quelqu'un qui doit recourir au crédit, dans à peu près n'importe quelle sphère de l'activité économique. Si un consommateur canadien achète pour une valeur de $1,000, dans le domaine soit d'ameublement de maison, soit de l'automobile, dans n'importe quel domaine, n'importe quel consommateur obtiendra un escompte de 20 p. 100 s'il paie comptant.

Tout le monde est assez d'accord là-dessus. Par ailleurs, si le même consommateur doit recourir à des plans de finance ou à des plans de crédit au consommateur, le même achat de $1,000 lui coûtera au moins $1,180 avec l'intérêt qu'on lui charge sur son emprunt ou sur son entente à terme, ce qui fait une différence de $380 pour l'achat de marchandises de l'ordre de $1,000.

Cela veut dire 38 p. 100 de différence entre payer comptant et acheter à crédit. Or, on me dira qu'il est nécessaire d'acheter à crédit. Il est nécessaire d'acheter à crédit, oui, justement parce qu'on n'a pas le pouvoir d'achat pour acheter comptant. C'est là la raison. Personne n'achèterait à crédit si tout le monde avait l'argent voulu pour payer comptant.

Or, c'est là que les créditistes offrent une solution. Il n'y a qu'une seule façon de permettre aux consommateurs canadiens d'acheter les produits faits au Canada ou les produits existants, c'est en améliorant le pouvoir d'achat des consommateurs sans que cette amélioration ou cette augmentation n'entre dans le prix des marchandises.

• (12.50 p.m.)

Aujourd'hui, nous connaissons plusieurs grèves. On déclenche des grèves pour obtenir de meilleures conditions de travail, oui, mais surtout pour obtenir de meilleurs salaires et dès que l'augmentation de salaire a été accordée, on voit le coût des marchandises augmenter, puisque les salaires sont inclus dans le coût de production. Or, nous assistons encore à ce spectacle des prix qui courent après les salaires et des salaires qui courent après les prix, et l'on tourne dans ce cercle vicieux, sans pouvoir en sortir.

Monsieur le président, qu'on forme un nouveau ministère du crédit à la consommation, qu'on forme un conseil consultatif des consommateurs, je suis d'avis que nous n'avons pas besoin de cela car nous savons aujourd'hui ce que les consommateurs veulent.

Au fait, qu'on nomme dix ministres du crédit à la consommation, nous obtiendrons les mêmes résultats, si nous maintenons le même système. Qu'on paie des ministres ou des conseillers, bref, que l'on forme commission sur commission, comité sur comité, conseil consultatif sur conseil consultatif, je suis d'avis que tant et aussi longtemps qu'on conservera le système financier actuel, on ne trouvera pas de solution aux problèmes qui se posent et l'on continuera d'assister à cette course effrénée des prix après les salaires et des salaires après les prix.

Même si les honorables ministres, y inclus tous les fonctionnaires de ce nouveau ministère, procèdent à l'établissement d'un système de contrôle des prix et des salaires, on ne pourra éviter le marché noir qui continuera et qui fera hausser davantage le coût de la vie.

Monsieur le président, voilà longtemps que nous exposons la situation au Parlement et l'on cherche encore; on tergiverse, on cherche des solutions dans un système qui n'offre pas de possibilité de régler le problème. Le gouvernement est le premier à souffrir de ce système-là, car il n'est pas capable de consentir un seul cent aux Canadiens ou aux consommateurs canadiens sans avoir à payer un intérêt au système bancaire canadien. Le gouvernement n'est pas capable d'entreprendre une seule construction, sans être obligé de s'agenouiller devant des financiers pour demander la permission de développer notre pays. Pourtant, on nous parle d'aider les consommateurs à améliorer leur condition de vie et à empêcher les mauvais capitalistes de faire des profits.

Monsieur le président, voici ce que nous préconisons pour rétablir l'ordre entre la production et la consommation, entre les prix et le revenu des citoyens: premièrement, un escompte compensé, sur les prix de détail, consenti par le gouvernement, non inclus dans les taxes mais pris à la Banque du Canada. Cet escompte n'entrerait pas dans le prix des marchandises et compenserait le prix au détail, donnant un encaissement au consommateur et augmentant son pouvoir d'achat, sans nuire à personne. Le détaillant, le commerçant et le manufacturier continueraient à fai-

re leur profit, parce que ce n'est pas le profit du manufacturier ou du commerçant qui empêche le consommateur d'avoir sa part de la production canadienne, mais bien le système monétaire.

Si le profit stimule l'initiative personnelle, si le profit stimule l'entreprise privée, si le profit stimule le développement économique de notre pays, on doit plutôt le regarder d'un bon œil, au lieu de toujours s'y attaquer.

Monsieur le président, nous croyons sincèrement que l'escompte compensé, payé par la Banque du Canada, selon une commission de crédit nationale, aiderait considérablement nos consommateurs canadiens à maintenir un équilibre entre le pouvoir d'achat et la production.

Deuxièmement, pour que tous les consommateurs canadiens, aux points de vue social, économique et politique, obtiennent et reçoivent l'assurance d'un minimum vital garanti, nous suggérons la distribution d'un dividende national basé sur la production nationale et distribué par la commission de crédit qui demandera à la Banque du Canada d'émettre des chèques en conséquence pour augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, sans que ce dividende entre dans le prix de revient des marchandises. A ce moment-là, nous augmentons le pouvoir d'achat du consommateur sans augmenter les prix. C'est le contraire de ce qui se produit aujourd'hui.

Mais, monsieur le président, quand nous parlons de ces deux points importants de la doctrine créditiste, on trouve la solution étrange, stupide, voire même imbécile. Et, pourtant, le régime actuel n'offre aucune solution, nous le savons. La solution que nous avons eue, soit l'application des principes monétaires actuels, nous la subissons; nous en éprouvons les résultats; nous en ressentons les conséquences: la misère au sein de l'abondance. Des produits sont détruits actuellement, en 1967, à la grandeur du Canada, alors que nous avons des citoyens canadiens qui habitent des taudis, qui n'ont pas le minimum nécessaire pour pourvoir à leur existence, qui ne jouissent d'aucune sécurité et qui n'ont conservé que la liberté de crever de faim assis sur des tas de blé. Voilà la situation actuelle.

Monsieur le président, c'est beau de rire des solutions présentées par les autres. Seulement, commençons donc par regarder où nous en sommes rendus. Depuis dix ans, depuis la fin de la guerre, voilà déjà plus de dix ans, voilà vingt-deux ans que nous entendons parler de crédit à la consommation. Plus ça va, pire ça va, ça empire! Cela va de plus en plus mal dans tous les domaines. Depuis la guerre, la dette nationale n'a cessé d'augmenter. Le tribut payé en intérêts sur cette dette n'a cessé d'augmenter et nous sommes rendus au point que nous paierons cette année 1 milliard 279 millions, en intérêts seulement, sur cette dette-là.

Et, nous étudions ici les possibilités d'aider les consommateurs. Imaginez-vous que le gouvernement donne un bel exemple aux consommateurs canadiens, aux producteurs canadiens, à nos cultivateurs, à nos ouvriers, et le reste. Et, après cela, on est surpris de voir se déclarer des grèves, des grèves épouvantables comme celle qui a lieu actuellement à la Commission des transports de Montréal, où les ouvriers se soulèvent contre toute autorité, où les ouvriers se disent entièrement insatisfaits des conditions de vie qui leur sont imposées, où les ouvriers ont raison, oui. Même s'ils ont raison, est-ce que leur grève réglera leur situation? Absolument pas! Je n'ai pas encore vu une seule grève, au Canada, ni dans le monde entier, qui ait résolu le problème ouvrier. Nulle part la grève n'a réglé le sort de l'ouvrier ou le problème ouvrier. Et, la fin d'une grève, c'est toujours le commencement de l'autre grève dans un, deux ou trois ans. Pourquoi? Parce qu'on patauge dans un système qui ne tient pas debout et l'on persiste à rester dedans.

Qui paie la note à Montréal pour la grève? Marcel Pepin, le président de la CSN? Non, non, son salaire n'est pas diminué pour autant. Par ailleurs, les ouvriers qui recevaient hier $20 pour nourrir une famille, et les autres qui touchaient $10, ceux-là paient pour la grève, ceux-là sont ceux qui devront payer pendant une période de six mois, un an, deux ans, trois ans pour la grève actuelle. Ce n'est ni Marcel Pepin, ni le gouvernement de Québec qui paieront pour cette grève, c'est le public en général qui en souffrira.

Dans le domaine de l'automobile, chez *Ford*, c'est la même chose. On assiste à toutes ces grèves chez *Ford, Chrysler, General Motors*, pour obtenir une augmentation de salaire, un régime de pension et voilà que des voitures-automobiles, qui se vendaient il y a quelques années, $1,800 ou $2,000, coûtent aujourd'hui $4,000.

Puis-je vous signaler, monsieur le président, qu'il est une heure?

[*Traduction*]

**M. le président:** Le député n'a plus que deux minutes; le comité serait peut-être disposé à poursuivre le débat pendant deux minutes de plus?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

**M. Caouette:** Very well, I will go on. Merci, monsieur le président. Alors, je termine en disant bien humblement que nous offrons une solution. Au lieu de la regarder de travers, étudions-la sérieusement, envisageons le pro-

blème là où il est. Ne nous sauvons pas. Faisons comme un grand général qui disait il n'y a pas longtemps: Allons au fond des choses. Mais allons-y et nous découvrirons que le fond des choses, c'est le système monétaire au Canada. Le système monétaire est responsable non pas de la fiscalité—le droit de taxer, cela est secondaire—mais de la création et la destruction de la monnaie ou du crédit au pays.

Or, la solution que nous préconisons, que nous prônons, c'est l'escompte compensé d'un dividende national qui mettrait de l'ordre ou qui établirait l'équilibre entre le pouvoir d'achat et les produits canadiens.

[*Traduction*]

**M. le président:** A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte le fauteuil. La séance reprendra à 2 heures et demie.

(La séance est suspendue à une heure.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

**M. Johnston:** Monsieur le président, les gouvernements de certains pays ont ou avaient coutume, quand ils voulaient instituer un ministère important mais vaguement défini qui devait s'occuper d'un vaste éventail d'affaires intérieures, de l'appeler ministère de l'Intérieur. Il m'a semblé ce matin, en écoutant le Registraire général, que le nouveau ministère aurait été mieux désigné ainsi, que par le nom de ministère des Affaires des consommateurs.

Le nom «ministère de l'Intérieur» évoque quelque chose d'étranger, d'exotique pour ainsi dire. Les ministères dont la désignation comporte le mot «Affaires» évoquent un peu trop l'idée de routine. Ainsi, notre politique des affaires extérieures n'a ni changé ni accompli quoi que ce soit depuis 15 ans, et nul ne s'attend qu'elle le fasse au cours des 15 prochaines années. Les progrès des affaires indiennes sont réguliers mais à peine visibles. En fait, elles ne nous excitent pas très souvent; quant au Nord canadien, nous n'y pensons jamais.

Les mots «Department of Consumer Affairs» rendent, j'en suis certain, un son agréable et satisfaisant, surtout pour le gouvernement. Le ministre a parlé de l'établissement de ce ministère comme d'une rationalisation. Ce mot aussi sonne bien, car après tout, nous sommes des gens rationnels et nous comptons que les gouvernements agiront rationnellement et après avoir mûrement réfléchi et longuement discuté. Mais le désir de rationaliser n'est pas, bien entendu, la raison à laquelle il faut attribuer la formation du ministère des affaires du consommateur, fruit d'exigences d'ordre émotif. Certains Canadiens même pourront estimer que ces exigences d'ordre émotif ont amené les ménagères à protester il y a quelques mois—avec une colère souvent justifiée—contre la hausse des prix. La décision du gouvernement en établissant ce ministère n'est aucunement inspirée par la colère, mais bien par la peur—la peur que les honorables vis-à-vis soient remplacés sous peu par le Nouveau parti démocratique s'ils négligent d'agir assez rapidement dans les domaines indiqués par ce parti. Voilà pourquoi nous débattons aujourd'hui un projet de résolution concernant un ministère des affaires du consommateur.

Dans l'arène politique, l'idée de ce ministère a été extrêment coriace. Le député du Yukon a parlé des audiences du comité du crédit au consommateur et du coût de la vie, nous relatant le nombre de fois où ce champion parmi les projets a été rafraîchi et remis en lice par le Nouveau parti démocratique. Les experts, l'un après l'autre, l'ont démolie et étendue inanimée au tapis, pour la retrouver bien vivante le lendemain. Défaite par le comité qui examinait toute la question des biens de consommation et de leur prix, l'idée refusait de capituler. Je suis sûr que si notre parti s'occupait de véritables championnats de boxe, le Canada détiendrait le championnat mondial. Je le répète cette idée ne voulait pas capituler. Finalement, le ministre a lui-même reconnu son triomphe et lorsque ce bill aura franchi la troisième lecture nous assisterons à son couronnement, en tant que nouveau ministère qui pourrait avoir une répercussion très significative sur la carrière de l'honorable représentant et aussi sur celle du gouvernement du Canada.

• (2.40 p.m.)

Le discours de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway ce matin m'a stupéfié. J'avais pensé qu'elle se contenterait simplement de remercier le ministre. Mais elle a entrepris une pseudo-attaque des objectifs mêmes qu'avec ses collègues elle cherche à réaliser depuis si longtemps. Elle a dû chercher loin des motifs d'attaque parce que, j'en suis sûr, le ministre a remué ciel et terre pour soumettre cette idée, la faire accepter par le cabinet, et préparer le projet de résolution qu'on nous présente aujourd'hui. Mais l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway a trouvé la petite faille, le mot «Corporations», et elle a entrepris son œuvre de démolition. Je ne l'accuse pas du tout d'avoir mordu la main qui l'a nourri, loin de là; je dirais plutôt qu'elle a mordu la main qui l'a saignée et, monsieur le président, qui aurait cru que le ministre et le gouvernement avaient tant de sang dans les veines.

**M. Herridge:** Le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Johnston:** Très volontiers.

**M. Herridge:** Le député sait-il que le ministre qui sera à la tête de ce ministère a été élevé dans les Kootenays? Il est de bonne trempe.

**M. Nielsen:** Fadaises!

**M. Johnston:** Tout à fait d'accord. Certainement, il y a du fer dans les Kootenays, et l'on y établira peut-être, un jour ou l'autre, une aciérie où le ministre se retrempera pour essayer de faire triompher encore plus le socialisme au Canada, car ce gouvernement continuera à se saigner pour la cause du socialisme jusqu'à ce que le parti qui s'intitule socialiste n'ait plus besoin d'exister. Voilà la source de l'agitation si éloquemment exprimée par la représentante de Vancouver-Kingsway.

On souhaiterait que la conversion du ministère du Registraire général en celui de la Consommation se fasse sans heurt et prenne un caractère global, mais j'ai peine à croire qu'il en sera ainsi. J'imagine les ascenseurs transportant d'un bureau à l'autre le mobilier et le personnel.

**M. Nielsen:** Une escalade?

**M. Johnston:** Je doute fort que les fonctionnaires du ministère du Registraire général puissent s'installer rapidement et facilement dans le ministère de la Consommation. Certes, le service du gouvernement ne verra pas leur nombre progressivement réduit, mais ils seront transférés ailleurs. Il se produira ainsi un déplacement graduel jusqu'à ce que le nouveau ministère devienne l'un des principaux rouages de l'appareil gouvernemental.

C'est que le nouveau ministère va livrer bataille. Il y a peut-être des Canadiens assez naïfs pour croire qu'il va se mesurer avec la grande entreprise ou avec la législation douanière du gouvernement, mais je doute fort qu'il les combatte très énergiquement. A mon avis, il luttera contre d'autres ministères, ceux de l'Industrie et de l'Agriculture. Ce sera tout une guerre.

L'autre jour, un journaliste, Douglas Fisher, a écrit que le ministre de l'Agriculture avait l'air fatigué, comme s'il louchait vers un siège du Sénat ou vers un poste de juge dans la vallée de l'Outaouis.

**M. Nielsen:** Vous parlez du ministre de l'Agriculture de l'Est?

**M. Johnston:** Je cite M. Fisher, et il a dit seulement «le ministre de l'Agriculture». J'espère qu'il n'en est pas ainsi. Si c'est le cas, et si le ministre est fatigué, il ferait bien de se reposer maintenant, alors que nous sommes à débattre ce projet de loi, car une fois le ministère de la Consommation établi, il aura une confrontation directe avec lui. Si je le dis, c'est parce qu'il y a un vice fondamental dans cette proposition: c'est la supposition que presque tout le monde au pays est un consommateur, un point c'est tout, et qu'il y a quelque part un scélérat qui est le producteur et qui a besoin d'être contrôlé. Il existe encore une minorité de notre population qui sont uniquement des consommateurs et qui n'ont pas été favorisés par le gouvernement actuel ni par aucun de ses prédécesseurs. Je veux parler des gens qui reçoivent une pension de vieillesse, des retraités, des invalides, des aveugles et des infirmes qui, et ce n'est pas leur faute, ne peuvent contribuer leur pleine mesure à l'économie du pays. Mais tous les autres citoyens sont à la fois producteurs et consommateurs, jouant parfois le premier rôle, parfois le second.

Nous avons assisté au triste spectacle du député de Vancouver-Kingsway versant des larmes sur l'agriculteur, à cause de la hausse du coût des machines agricoles. Nous savons que les coûts montent rapidement, mais nous savons aussi qu'il existe présentement assez de rouages gouvernementaux pour régler le problème.

A mon avis, le nouveau ministère de la Consommation devra s'attendre aux attaques les plus virulentes contre l'industrie agricole. Le ministre nous a promis ce matin qu'il y prêterait attention. J'espère qu'il les écoutera avec beaucoup de scepticisme.

Je ne siégeais pas au comité du crédit au consommateur et du coût de la vie, mais j'ai assisté à l'une de ses séances à Vancouver, et j'y ai entendu une attaque venant d'un organisme qui s'appelait «The Woman Against Soaring Prices». Elle visait les pomiculteurs de la vallée de l'Okanagan, et si l'on y avait prêté attention, elle aurait ruiné cette industrie à tout jamais. On présumait, fort déraisonnablement, que le produit de luxe répondait en quelque sorte à un droit fondamental et que le revenu national devait l'assurer.

J'espère qu'après avoir écouté de telles attaques, le ministre établira avec soin de nettes distinctions dans les objectifs à atteindre grâce à l'activité de ses fonctionnaires. J'espère qu'il consultera le ministre de l'Agriculture, mais j'appréhende un âpre différend et je redoute qu'en fin de compte, l'agriculture ne souffre de l'institution de ce nouveau ministère. Elle ne saurait attendre de l'aide de la part des néo-démocrates puisque, nous nous en souvenons tous, pendant la session d'urgence de la Chambre, l'an dernier, les cultivateurs se sont fait dire qu'ils devraient marcher la main dans la main avec les gens qui les ruinaient alors par leurs actes. Les

cultivateurs ne recevront donc aucune aide du Nouveau parti démocratique.

Le titulaire du nouveau ministère pourrait probablement y accomplir quelque bien quant aux questions relevant de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, mais la solution des problèmes pertinents ne requiert pas un nouveau ministère. Ce service du ministère manquait probablement de personnel, mais il existait depuis longtemps et pouvait à lui seul s'acquitter de la tâche nécessaire qui consiste à traduire devant les tribunaux les entreprises qui conspirent pour fixer les prix.

Cela s'est produit récemment dans le cas des sociétés qui vendent des fruits en gros et qui, depuis 20 ans, établissaient les prix des oranges importées du Japon en Colombie-Britannique. Lorsque j'ai lu le compte rendu de cette poursuite judiciaire, j'ai constaté que tous les éléments de preuve qui auraient dû être présentés ne l'avaient pas été. Trop de gens ont eu peur de témoigner contre leur propre grossiste parce que leur position, si le procès s'était terminé par un acquittement, aurait été fort délicate. Je doute que le nouveau ministère soit réellement capable d'aborder certains des problèmes qui existent quant aux coalitions...

**Une voix:** Pourquoi pas?

**M. Johnston:** Parce qu'il ne pourra garantir aux gens tenus de déposer leurs témoignages que leur position vis-à-vis de leur grossiste restera inchangée après les poursuites judiciaires. Le ministère n'exercera pas assez de surveillance assez longtemps pour veiller à ce qu'ils ne subissent pas d'injustice plus tard.

**M. O'Keefe:** Pourquoi ne pas donner une chance au ministre?

• (2.50 p.m.)

**M. Johnston:** Je tiens à signaler que je l'ai félicité du travail qu'il a déjà accompli. Je prétends simplement qu'il n'a pas besoin d'un nouveau ministère dont le nom «consumer affairs» semble prometteur, mais qui est fallacieux et qui est dicté par un souci purement politique pour remplir ses fonctions énoncées dans la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

**M. Nielsen:** Publicité fallacieuse.

**M. Johnston:** J'ai écouté avec intérêt le discours du député de Yukon, mais j'ai été déçu lorsqu'il a dit que lui-même et les membres de son parti se lavaient les mains de cette affaire. Je suppose qu'ils ne s'y opposeront pas résolument. Si toutes les déclarations des candidats à la direction de ce parti que nous avons entendues au cours des derniers mois étaient vraies, ce serait le moment opportun de prendre position, car voilà un domaine où les fonctionnaires de l'État se multiplieront et où le gouvernement interviendra dans les affaires nationales en faisant plus de mal que de bien.

Pensons au danger qui menace l'industrie agricole, représentée ici surtout par des membres du parti du député du Yukon. C'est le moment pour ce dernier et tous les membres de son parti de faire front pour défier le Nouveau parti démocratique et protester contre la déclaration du député de Vancouver-Kingsway qui a dit que ce n'était pas là ce que voulait son parti.

**M. Nielsen:** Le député s'est, de toute évidence, mépris sur le sens de mes remarques.

[*Français*]

**M. Laflamme:** Monsieur le président, c'est mon intention de prendre part pendant quelques instants à l'étude de la résolution dont est saisi le comité, savoir l'établissement d'un ministère des corporations et de la consommation muni de pouvoirs de coordination et de certains autres pouvoirs qui seront stipulés avec plus de précision dans le bill qui sera déposé après que cette résolution aura été adoptée.

J'ai entendu divers discours relativement à cette résolution. Et je me demande véritablement si l'on ne fausse pas les objectifs principaux que vise la création de ce nouveau ministère en essayant de lui attribuer des choses qui, en soi, ne concerneront pas ce nouveau ministère.

Par exemple, lorsque l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) parle du crédit au consommateur, lorsque le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) soulève la question du «contrôle» des prix et que l'honorable représentant de Yukon (M. Nielsen) s'inquiète d'une augmentation de la bureaucratie au sein du ministère, je suis d'avis qu'on s'éloigne sensiblement des objectifs primordiaux que s'est fixés le gouvernement, en voulant créer ce ministère.

Au fait, comme l'honorable Registraire général (M. Turner) l'a déjà dit, avec beaucoup de sérénité et d'objectivité de pensée, à mon avis, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'un nouveau ministère des affaires des consommateurs puisse régler tous les problèmes qui pouvaient exister au sein de la société canadienne, et que ce n'était pas, non plus, l'intention du gouvernement d'établir ce ministère pour faire simplement miroiter quelque chose. Je pense que le gouvernement a accompli, jusqu'à maintenant, un travail consi-

dérable au point de vue recherches, au point de vue analyses. Il a fait des études sérieuses. Depuis plusieurs mois, j'ai eu l'occasion d'étudier et d'examiner beaucoup de mémoires qui ont été préparés, tant par des fonctionnaires que par d'autres personnes et corporations de l'extérieur.

On doit aussi reconnaître que la chose intéresse véritablement une bonne partie de la députation puisque, à l'heure actuelle, on a inscrit au *Feuilleton* plus de 22 bills publics, concernant les multiples problèmes des consommateurs.

Je pense qu'il faut tout de même en venir à l'idée que le gouvernement a recherché surtout à coordonner tous les efforts qui étaient faits dans les divers ministères, qui sont bien établis et bien détaillés. Au fait, à la page 16 de la version française du rapport intérimaire du Conseil économique du Canada, on peut voir qu'à peu près tous les ministres sont chargés de l'application de lois touchant précisément les problèmes des consommateurs, mais qu'il manquait—justement ce qui a été recommandé par le Conseil économique du Canada et ce qui est proposé par le gouvernement—cette coordination essentielle, de façon à pouvoir assurer une initiative de la part d'un ministère fédéral désigné, qui pourrait orienter, d'une part, les recherches et, d'autre part, l'information des diverses politiques susceptibles de protéger les intérêts des consommateurs généralement...

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Laflamme:** Oui.

**M. Nielsen:** Si c'est cela l'objectif, extrêmement louable d'ailleurs, le député pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement ne suit pas les recommandations du Conseil économique et ne crée pas un comité interministériel au lieu d'un nouveau ministère?

[*Français*]

**M. Laflamme:** Il y a justement un comité intergouvernemental chargé d'étudier la question, de même qu'un comité interministériel. Ceci est tout à fait essentiel, si l'on tient compte du fait qu'à peu près tous les ministères touchent aux problèmes des consommateurs et qu'une partie de ces juridictions-là seront sous la directive du nouveau ministère. Il est essentiel que ce comité interministériel continue à exercer ses fonctions et que le nouveau ministère des affaires des consommateurs soit chargé de la responsabilité principale de les protéger.

Dans ce sens-là également, je soutiens que ce ministère . . .

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Puis-je poser une autre question au député? Le Conseil économique a aussi déclaré dans son exposé qu'il serait non seulement peu souhaitable mais aussi impraticable pour un nouveau ministère d'essayer de coordonner toutes les attributions touchant les affaires des consommateurs. Je me demande pourquoi on ne tient pas compte de cela.

• (3.00 p.m.)

[*Français*]

**M. Laflamme:** Monsieur le président, je ne pense pas que mon honorable ami, après avoir vu la mesure législative qui sera présentée, puisse dire que le gouvernement a l'intention de faire appliquer, à l'intérieur du nouveau ministère, toutes les juridictions et toutes les lois qui touchent aux problèmes des consommateurs, généralement. Je soutiens que ceci ne pourrait se faire d'une façon logique. Encore une fois, le but principal, bref, le but visé n'est pas la concentration ou la centralisation de toutes les juridictions à l'intérieur d'un ministère, mais plus particulièrement la création d'un ministère chargé d'établir une coordination qui est devenue essentielle—si l'on veut parler en termes sensés—afin d'aider l'ensemble des consommateurs à s'aider eux-mêmes.

Et maintenant, monsieur le président, pour revenir à ce que je tentais d'expliquer, je dois dire—ce sont là mes observations personnelles—qu'après l'ensemble des études et des recherches qui ont été faites, et compte tenu des objectifs primordiaux et de la base même de la mesure, il y a surtout, d'une part, pour le consommateur, le droit à l'information et, d'autre part, cette nécessité, pour l'autorité gouvernementale d'informer le consommateur, généralement.

Lorsqu'on parle de la question d'informations, lorsqu'on veut étudier le mérite de l'ensemble des buts visés, tant par les bills publics déjà inscrits au *Feuilleton* que par le nouveau ministère qui sera établi, on arrive à la conclusion que le but essentiel qui doit être recherché et qu'il faut atteindre, si l'on veut véritablement aider les consommateurs à l'intérieur des juridictions du pouvoir central, c'est l'éducation du consommateur. Or, pour y arriver, il faudra évidemment la coopération générale des assemblées législatives, de qui relève ce pouvoir, et il faudra, dès la jeunesse, dès l'école primaire—je le soumets respectueusement—habituer l'enfant à se protéger lui-même, à l'intérieur d'une société d'abondance de produits, l'habituer à l'analyse d'un budget personnel, d'une saine économie, de façon à lui permettre d'établir lui-même un budget et, surtout, de faire un

choix judicieux parmi toutes les facilités qui lui sont offertes de se procurer telle ou telle chose, par le jeu des compagnies de finances, etc.

Lorsqu'on étudie tout cet ensemble, je pense qu'il faut admettre bien franchement que cette coordination devra s'effectuer à l'intérieur des diverses structures fédérales, bref, à l'intérieur, en somme, de tous les pouvoirs gouvernementaux.

A mon sens, il est illusoire et inutile de penser que le gouvernement est capable, par la création d'un ministère des affaires des consommateurs, de régler, comme l'honorable député de Villeneuve lui reproche de ne pas le faire, tous les maux et de soulager toutes les misères des individus.

Nous vivons dans une société libre. Nous ne pouvons pas, bref, je suis d'avis qu'il ne serait pas opportun—je le soutiens respectueusement—d'imposer des «contrôles» rigides à une économie de production et d'abondance. Ce que le Conseil économique du Canada a recommandé, c'est justement que, à l'intérieur d'une production qui devait d'abord être équilibrée à nos possibilités, la production elle-même constituait la meilleure source de protection du consommateur, par l'embauchage, et qu'à l'intérieur de cette production abondante, il était essentiel que des initiatives gouvernementales soient prises, de façon à orienter le consommateur et, en somme, l'aider à s'aider lui-même.

Le gouvernement doit-il rechercher, généralement, un «contrôle» de la publicité? Doit-il analyser les diverses possibilités de protéger le consommateur, de modifier les structures, voire même de modifier des juridictions? Par exemple, lorsque mon honorable ami de Villeneuve parle des mauvais effets du système, disons, des compagnies de finances,—c'est peut-être le sentiment qu'on a laissé dans notre province, à plusieurs reprises,—je dis que la Chambre des communes n'est pas l'endroit approprié pour discuter ce problème à fond, parce que le gouvernement central n'a pas les pouvoirs nécessaires pour «contrôler» les contrats des sociétés et des individus, puisqu'il s'agit d'une juridiction provinciale.

C'est évidemment à l'intérieur des législatures qu'il faut faire des revendications, lorsqu'on parle de fraude, de fausses représentations, d'échange de billets, de billets promissoires, de contrats transportés et de contrats «financés». Toutes ces matières, sauf la loi sur les lettres de change, relèvent de la juridiction provinciale et, quelle que soit la bonne volonté du gouvernement central, il appartient nécessairement aux provinces d'établir leur propre législation dans ces domaines.

[M. Laflamme.]

L'honorable député de Yukon était ici il y a un instant. Il ne préconisait qu'un comité intergouvernemental, mais il semblait aussi reprocher au gouvernement de ne pas avoir suivi à la lettre les recommandations du Conseil économique du Canada qui, à la page 26 de la version française, recommande justement l'établissement d'un ministère des corporations et de la consommation, et qui recommande en plus de la coordination, la recherche dans à peu près tous les domaines, de façon à devenir une source d'informations.

L'honorable Registraire général du Canada a déjà résumé les objectifs généraux qui pouvaient servir de base à l'établissement d'une politique d'aide ou d'assistance aux consommateurs, laquelle consiste à reconnaître le droit qu'a le consommateur d'être informé, protégé, entendu et défendu.

J'ai déjà fait personnellement l'analyse d'une loi,—en ma qualité d'avocat, j'ai eu évidemment l'occasion de pratiquer,—par exemple, la loi sur les lettres de change, qui relève du pouvoir central. Et lorsque vous parlez de la possibilité d'amender cette loi, principalement aux articles 56 et 60, pour rendre moins librement transmissibles les lettres de change ou les billets qui sont attachés à un contrat de vente conditionnelle, eh bien, à ce moment-là, il faut également avoir, je pense, la sagesse de se demander jusqu'à quel point ceci portera atteinte tout de même à la liberté des individus d'acheter ce qu'il leur plaît ou ce que leurs moyens financiers leur permettent.

Lorsqu'on songe à tout cela—au cours de la pratique de la profession—on se rend compte que dans la plupart des cas et la plupart du temps il y a eu fraude, mauvaise représentation et, en fin de compte, des victimes certaines d'un mauvais processus. Et ceci est la conséquence d'une certaine ignorance ou d'un certain laisser-faire de la part d'une population qui, souvent, n'est pas apte à juger elle-même de l'utilité et aussi de la qualité véritable de certains produits qu'elle peut acheter.

Il faut bien admettre aussi qu'il est facile d'acquérir des biens, ce qui fait en sorte qu'une certaine partie de notre population vit au delà de ses moyens.

L'honorable député de Vancouver-Kingsway réclame évidemment—je ne sais pas si c'est la politique du parti auquel elle appartient—le contrôle des prix. Or, le contrôle des prix n'est pas de compétence fédérale, sauf en temps de guerre. Or, je me demande sincèrement quels seraient les résultats d'une telle régie. D'abord, est-il réellement possible que le pouvoir central à l'intérieur de diverses juridictions puisse à ce point contrôler efficacement les prix?

Ce n'est pas là, je pense, que le ministère des corporations et de la consommation sera le plus utile. Je pense qu'il le sera surtout à l'intérieur de sa propre «juridiction» en tentant d'éveiller l'attention de l'ensemble de la population sur les principaux problèmes qui les confrontent, savoir la question de la publicité et du libre choix par l'intermédiaire de ce conseil consultatif des consommateurs et également par la possibilité que le même ministère aura de renseigner, d'instruire et aussi de tenter d'exiger certaines normes à l'intérieur desquelles n'importe quel citoyen sera éclairé et en mesure de faire un choix libre et judicieux des produits qu'il pourra acheter.

Évidemment, cela pourra-t-il permettre le contrôle véritable des prix? L'honorable député de Villeneuve parlait d'une augmentation constante du coût de la vie et des prix; l'honorable député de Vancouver-Kingsway parlait du contrôle de ces mêmes prix. D'abord, je ne pense pas que ce soit, et ça ne l'est pas, de la compétence du ministère.

Deuxièmement, ce ne sont pas là les buts principaux visés par la création du ministère. Ils ont déjà été spécifiés par l'honorable Registraire général. Ils consistent surtout à prendre l'initiative, à coordonner les efforts.

Lorsque tous les bills publics relatifs à l'augmentation du coût de la vie déposés sur la table seront étudiés au cours de la présente session, de même que la loi visant la création de ce ministère, il sera alors, je pense, possible d'indiquer plus précisément les objectifs principaux du ministère, qui, j'en suis persuadé, répondent à un besoin sans cesse croissant. Le gouvernement central à l'intérieur de sa juridiction prend l'initiative de créer un organisme qui permettra à l'ensemble de la population d'être mieux renseignée, mieux entendue et défendue. Cette coordination pourra également éveiller ou attirer l'attention sur certaines lacunes de nos législations qui pourront être, par la suite, corrigées, et ce dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

[*Traduction*]

**M. Baldwin:** Monsieur le président, nous avons tous été fort intéressés par le discours du secrétaire parlementaire, le député de Québec-Montmorency. Il représente une région qui me rappelle d'agréables souvenirs, puisque je me trouvais là cet été. J'ai particulièrement apprécié ses remarques sur le discours de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway et sur l'attitude prise par le parti dont elle est membre, quant au contrôle des prix. Je suis d'accord avec le député, même si, du point de vue légal, je fais quelques réserves, puisqu'on ne peut imposer le contrôle des prix qu'en cas de crise nationale. A mon sens, on pourrait fort bien soutenir que, tant que le gouvernement actuel restera au pouvoir, il y aura crise. (*Applaudissements*)

• (3.10 p.m.)

J'ai souvent pensé à comparaître devant un tribunal avec 12 exemplaires du hansard imprimé depuis que le gouvernement est au pouvoir, choisis au hasard, et une liste des mesures législatives adoptée au cours de cette période. Tout juge compétent me dirait: «Vous avez raison, M. Baldwin. Votre argument est bien fondé du point de vue juridique».

Nous souhaitons tous bonne chance au ministre dans cette nouvelle entreprise. Il nous a toujours répondu avec amabilité. Ceux d'entre nous qui ont eu affaire avec lui ont été bien reçus. A notre avis, il s'occupera très bien de la tâche qui lui a été confiée. Je regrette qu'il ne reste pas à son poste actuel, car je crains qu'il ne rencontre de graves difficultés à cause des immenses désavantages dont il souffre indépendamment de ses collègues au sein du cabinet.

J'ai souvent pensé qu'il serait préférable d'omettre l'étape de la résolution pour les bills de finance. Il est vrai qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, tout bill entraînant une dépense d'argent doit d'abord être présenté par un membre du Conseil privé sous forme de résolution. Mais j'ai souvent pensé que si le gouvernement finissait par comprendre et nous permettait d'examiner les bills en comité avant l'étape de la deuxième lecture, nous pourrions nous passer des débats du genre que nous avons présentement, où nous discutons à l'aveuglette. Nous ne savons pas au juste quelles dispositions renfermera le bill. Nous avons, bien entendu, l'occasion de soumettre des idées et des instances sur le principe de la mesure. Toutefois, il y aurait lieu, à mon avis, de songer à modifier la procédure à l'égard d'un projet de loi important de ce genre—je dis cela en passant car j'ai déjà fait des remarques en ce sens, et il me semble qu'on devrait envisager sérieusement cette possibilité. Pareil projet de loi devrait être étudié en comité avant l'étape de la deuxième lecture. Il devrait être déféré au comité bien avant le moment où le gouvernement compte le présenter.

Cela nous donnerait l'occasion d'étudier au comité les dispositions du bill, de convoquer des témoins, d'examiner les objectifs du bill et de le comprendre à fond. Cette façon de procéder rendrait possible un débat beaucoup plus fructueux que celui-ci. Le gouvernement serait sage de procéder ainsi avant la deuxième lecture et de permettre que le bill soit

déféré au comité avant d'être adopté en principe. Nombre de recommandations importantes découleront peut-être de son examen par le comité.

Je ne préconise pas de longues audiences comme celles que nous avons connues. Je crois que trop souvent nos comités ont pris le mors aux dents et se sont peut-être laissé emporter trop loin dans l'exercice de leurs nouveaux pouvoirs. Il me semble que des audiences courtes et peu nombreuses, où se feraient entendre des témoins appropriés, permettraient aux membres de l'opposition de même qu'aux simples députés ministériels de l'arrière-banc de faire des suggestions utiles quant à la forme que le projet de loi devrait revêtir. Voilà une question qui pourrait bien retenir l'attention de notre parti à l'étape de la deuxième lecture du bill.

En réponse aux observations du député d'Okanagan-Revelstoke, il faut signaler que le député du Yukon n'a pas dit que nous demeurions apathiques. Il a dit que nous tenons à voir ce que contiendra le bill, à ne pas nous prononcer avant sa présentation. Nous ne savons pas ce qu'il contient alors que le ministre, lui, le sait. A mon sens, l'observation du député d'Okanagan-Revelstoke était déplacée à la lumière de ce qu'a dit mon collègue du Yukon.

J'aimerais maintenant passer à l'observation de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway lorsqu'elle a écarté, assez cavalièrement d'ailleurs, l'argument très fort du député du Yukon au sujet du rapport intérimaire du Conseil économique du Canada sur les affaires du consommateur et le ministère du Registraire général. Faute de temps, je dois me borner à dire ceci: le Conseil économique du Canada est composé de gens qui représentent toute les industries canadiennes. Il est composé d'hommes d'affaires, de chefs syndicalistes, de professeurs et ainsi de suite. Ont été nommés membres du Conseil, entre autres: M. Arthur R. Gibbons, vice-président et représentant législatif national de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives; M. W. Ladyman, vice-président international de la Fraternité internationale des travailleurs de l'électricité; M. Stanley A. Little, président national du Syndicat canadien de la fonction publique; M. R. R. Atkinson, président du Syndicat national des cultivateurs; M. William Mahoney, directeur national au Canada des Métallurgistes unis d'Amérique et le reste.

En d'autres mots, on ne s'est pas fait prier pour présenter ce rapport. Bien conçu, succinct il va au centre, au cœur même de la question à l'étude. On ne peut pas facilement écarter les citations du député du Yukon. Ce sont des commentaires et des critiques valables dont nous devons tenir compte. Le Conseil économique du Canada comprenait des représentants d'organismes agricoles, et ils ont souscrit à l'exposé.

Je me demande parfois, monsieur le président, si nous ne nous éloignons pas de la recherche réelle de solutions pour certains des problèmes qui nous accablent. Nul doute que nos consommateurs ont des problèmes. Je ne pense pas qu'une telle mesure législative leur en fournisse la solution, même fort partielle. Même adoptée et mise en œuvre, elle ne rassurera guère les consommateurs, en dépit de l'application extrêmement consciencieuse qu'en fera, j'en suis sûr, le ministre.

On trouve, dans l'esprit des gouvernements comme dans celui de bien des gens, la conception erronée qu'en adoptant une législation de ce genre, en créant de nouveaux ministères et de nouveaux organismes gouvernementaux, nous parviendrons à résoudre nos problèmes. Nous ne pouvons pas plus résoudre ces problèmes de cette façon qu'en ressassant des clichés à leur propos. La difficulté vient de ce qu'il n'y ait pas assez de marchandises requises, produites suivant les bonnes méthodes et au bon endroit. Je crois qu'il s'agit de production plus que de consommation. Mes honorables amis à ma gauche conviendront sans doute que l'un des plus importants ministères créés dans notre pays pendant la guerre était le ministère de la Production de défense. Il visait à éliminer résolument, et au besoin brutalement et sans pitié, les conventions, mœurs, us et coutumes de ceux qui étaient engagés dans les industries de production et d'orienter cette production du pays vers un but très précis.

Vu la déclaration du Conseil économique du Canada, je ne pense pas que la création de ce nouveau ministère atteigne l'objectif qui s'impose. J'admets avec le ministre et son secrétaire parlementaire qu'un ministère chargé de certains des problèmes connexes qui affligent les consommateurs, pourrait jouer un rôle utile. Toutefois, une mesure de ce genre ne saurait répondre à tous les problèmes réels.

• (3.20 p.m.)

J'aimerais parler maintenant de certaines questions dont le nouveau ministère pourra s'occuper, encore que j'en doute. Quels sont certains des facteurs qui restreignent la production et le coût de production. Pas d'erreur, voilà ce qui nous touche. Comme je l'ai dit

l'autre jour, l'impôt peut servir à la redistribution des richesses, mais il ne réussit qu'à les détruire. Il ne crée pas un seul élément d'actif. Les richesses ne sont produites que par l'application du travail aux ressources naturelles.

Venons-en maintenant aux lois sur les pratiques restrictives du commerce. Nous pourrons avoir à étudier l'application de ces lois à la consommation et à la production. Nous pourrons avoir à examiner dans quelle mesure il existe, dans notre système constitutionnel, un fondement assez large pour un système valable et pratique touchant les coalitions, les pratiques restrictives du commerce, et la publicité trompeuse.

La question des brevets revêt une importance considérable. Depuis une douzaine d'années, on n'a pas réellement cherché à étudier les lois sur les brevets à la lumière des conditions et des besoins actuels. Voilà des secteurs où le ministre et le ministère pourraient peut-être faire un apport fort utile. Pour le moment, je me tiens sur la réserve en attendant le projet de loi; je verrai alors quels pouvoirs y sont renfermés.

Ensuite, il y a les impôts. On a beaucoup parlé à la Chambre des impôts sur la production. Un des problèmes qui se posent aujourd'hui aux consommateurs, c'est que le régime fiscal, imparfait et surrané, restreint la production des biens et des services dont ils ont besoin. Cela ne veut pas dire que j'appuie la Commission Carter.

Permettez-moi de vous citer comme exemple une question qui ne relève peut-être pas entièrement de la compétence fédérale. Un des problèmes dont on a traité ici, c'est l'habitation. Quelle influence la fiscalité exerce-t-elle sur le logement et sur la disponibilité d'habitations? Je me rappelle la première maison que j'ai bâtie, il y a 35 ou 38 ans. J'avais payé $30 pour trois lots et environ $2,500 pour la construction. De retour d'outre-mer, en 1946, j'ai payé $600 pour un lot et de $8,000 à $9,000 pour la maison. Que doit-on payer aujourd'hui, au Canada, dans les grands centres métropolitains et dans la plupart des régions urbaines? On paie $6,000, $10,000 ou $12,000 pour le lot, et de $15,000 à $18,000 pour la maison.

Voilà des problèmes qu'un régime d'imposition insatisfaisant a suscités. Évidemment, sous notre régime d'impôts municipaux ou provinciaux, l'amélioration des terrains est imposée tout comme les terrains eux-mêmes. Si l'on n'imposait que les immenses terrains sur lesquels on pourrait construire, des maisons deviendraient disponibles à des prix inférieurs. Le régime d'imposition qui amènerait ce résultat se révélerait peut-être une solution au problème de l'habitation. Bien sûr, je ne prétends pas que le gouvernement fédéral puisse agir en ce sens, mais il pourrait certainement exercer certaines pressions. Ce problème ne concerne pas seulement les consommateurs; il vise aussi la production et la disponibilité des produits, des terrains, des services et des biens, à des prix que les Canadiens peuvent se permettre et en quantité suffisante.

Il y a aussi les droits de douane dans le commerce international. Comment pouvons-nous prétendre nous occuper des consommateurs, lorsque notre régime tarifaire leur impose des charges et des restrictions? La situation ne me semble pas rose. Je lisais aujourd'hui, dans les journaux, une dépêche provenant de Washington. Un sénateur républicain et un sénateur démocrate y présentent conjointement un bill visant à obtenir l'approbation du Congrès pour imposer des restrictions sur l'importation de l'acier et des produits de l'acier aux États-Unis. Une tendance se manifeste aux États-Unis et dans d'autres pays, et elle est fort inquiétante à la lumière de la situation qui avait provoqué la grande dépression, il y a nombre d'années. Si jamais il fut un pays qui devrait prospérer et dont la population devrait profiter d'une politique de libéralisation des échanges, c'est bien le Canada. Voilà un domaine où le gouvernement devrait faire porter ses efforts pour venir en aide aux consommateurs.

Mes remarques ont été fort brèves. On apprécie toujours les calmes et paisibles après-midi du vendredi où nous apportons notre contribution dans une chambre clairsemée à souhait après les combats et les luttes des jours précédents. Si le gouvernement donne à ce bill l'importance que, j'en suis sûr, ses partisans lui attribueront dans tout le pays, il est scandaleux que pas un seul des collègues de son cabinet ne soit aux côtés du sympathique ministre, pour le soutenir en cette occurrence. Il est clair que cette question-ci et celle de l'unité nationale sont nos deux problèmes les plus épineux. Si le gouvernement est sincère et non pas cynique lorsqu'il proteste et défend les mérites du bill, les ministre des Finances, de l'Industrie et du Commerce seraient tous trois ici pour aider et soutenir mon honorable ami car, j'en suis sûr, il en aura besoin avant que cette affaire soit terminée.

Nous avons hâte de lire le bill. Nous sommes sceptiques quant à sa valeur et à son utilité. Nous espérons avoir l'occasion d'examiner en profondeur certaines propositions au comité, et nous réservons notre décision jusqu'à ce moment-là.

**M. O'Keefe:** Monsieur le président, je serai bref car je crois en la concision. Mais il faut signaler au préopinant pour qui, soit dit entre parenthèses, j'ai beaucoup d'admiration et de respect, tout comme au député du Yukon, pour qui j'ai beaucoup moins de respect et d'admiration que l'Exposé du Conseil économique du Canada qu'ils prennent comme évangile, n'est pas plus infaillible que le préopinant et, à plus forte raison, que le député du Yukon.

Je suis très heureux que le ministère de la Consommation aura à sa tête le ministre dynamique qui représente la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges. Je n'ai aucun doute qu'il sera extrêmement utile pour la population du Canada. Tout ce que je lui demande par votre entremise, monsieur le président, c'est d'étudier soigneusement les recommandations du comité des prix au consommateur dont j'ai eu l'honneur d'être membre, notamment celle qui a trait à des petits prêts sans intérêt aux consommateurs, pour certaines fins données. Je sais que beaucoup de mes commettants comme, j'en suis sûr, beaucoup d'autres Canadiens, se font saigner par des usuriers qui, dans certains cas, enlèvent littéralement la chemise du dos des gens en prétendant être des hommes d'affaires qui désirent aider les jeunes familles à obtenir facilement de l'argent.

• (3.30 p.m.)

**M. Mongrain:** Monsieur le président, j'ai l'habitude de parler français à la Chambre, pour une raison évidente. Comme le français est ma langue maternelle, je le parle plus facilement. De temps à autre, cependant, j'aimerais m'exprimer en anglais. Je le fais pour donner l'exemple, pour ainsi dire, afin que tous les Canadiens puissent croire au bilinguisme. A mon avis, le bilinguisme est le moyen d'aider les gens de bonne volonté à se comprendre les uns les autres et à s'entendre entre eux. Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues de langue anglaise qui s'efforcent parfois de dire quelques mots en français.

[M. Baldwin.]

D'après moi, la meilleure façon de comprendre le but de ce projet de résolution est d'en donner lecture:

> Qu'il est opportun de présenter une mesure établissant un ministère des Corporations et de la Consommation, prévoyant la nomination d'un ministre et d'un sous-ministre et déterminant leurs attributions, décrétant que le gouverneur en conseil peut établir un conseil consultatif des consommateurs, ainsi que d'autres organismes chargés d'aider le ministre et fixant la rémunération et les dépenses à payer aux personnes qui en font partie, et statuant sur d'autres questions relatives ou connexes à ce qui précède.

Y a-t-il un problème? Après avoir entendu les membres de cette Chambre pendant près de deux ans, j'ai la conviction que le domaine de la consommation présente un problème. Il y a d'abord le coût élevé de la vie, dénoncé par tout le monde. Un autre aspect du problème se voit aisément dans l'espèce de désordre social que nous subissons à l'heure actuelle avec l'escalade des grèves. Les grévistes manifestent une attitude nouvelle. Ils avaient l'habitude, autrefois, de faire la grève pacifiquement, mais on dirait qu'ils sont maintenant animés d'un esprit révolutionnaire. En général, par exemple, ils ne tiennent aucun compte des exigences des lois du pays. J'estime que c'est là une attitude dangereuse, mais qui provient de l'exaspération qu'éprouvent la plupart de nos gens devant l'augmentation du coût de la vie. Il y a certainement un problème. Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est dans nos efforts pour trouver une solution à ce problème.

J'ai quelques mots à dire au sujet d'une autre question qui ne se rattache pas vraiment à ce sujet. J'aime écouter certains députés, parce que j'apprends à connaître leur logique et leur façon de s'exprimer. Il y en a de tous les partis, mais celui que j'entends le plus volontiers est le député de Peace River, qui vient de parler. Il a fait une observation que j'approuve: que le pays fait face à une crise qui exige des mesures rigoureuses de la part du gouvernement. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire du ministre, dont la circonscription englobe la fameuse ville de Montmorency, parle en connaissance de cause à propos de questions constitutionnelles. Il dit que ce n'est pas l'affaire du gouvernement fédéral de fixer les prix. Je crois, cependant, qu'il y a moyen de collaborer avec les provinces afin de prendre des mesures pour freiner la hausse incessante des prix, qui met la population au désespoir. Je suis de ceux qui croient que la situation est vraiment grave. Je citerai comme preuve de mes avancés la multiplication des grèves et l'esprit révolutionnaire qui règne parmi les délégations qui

viennent à la Chambre pour protester contre ce qu'elles appellent l'insuffisance des mesures prises par le gouvernement pour faire face à cette situation.

Y a-t-il mieux que la solution proposée par le gouvernement? Peut-être. Je suis sûr qu'on peut trouver une solution aussi bonne, peut-être même meilleure, mais qui peut prétendre à l'infaillibilité? Ce qui compte, je crois, c'est de faire quelque chose, et le plus tôt possible. C'est tout de même une solution, et même si elle n'est pas aussi énergique que je l'espérais, il me semble que le ministre nommé à la direction de ce ministère disposera de tout ce qu'il faut pour en assurer le succès. Il est dynamique et large d'esprit. De tous ceux qui postulaient ce mandat, il est, j'en suis sûr, l'un des mieux préparés à accomplir du bon travail.

En revanche, s'il n'est pas à la hauteur, il s'apercevra que l'opposition surveille ses moindres gestes. Elle ne perdra pas une occasion de l'aider de ses conseils pour assurer le succès de cette tentative pour faire face au coût élevé de la vie et aux problèmes des consommateurs. En plus du problème de la vie chère, il y a aussi les abus publicitaires, la publicité frauduleuse. Je conçois, certes, que certains députés préconisent la socialisation ou le contrôle absolu de notre économie. En principe, je ne m'y oppose pas, mais il se peut que nous ne soyons pas prêts pour une telle mesure.

A mon sens, c'est par les suggestions qu'il fait trois ou quatre ans d'avance que le Nouveau parti démocratique rend service au pays. Le moment venu, les gouvernements, tant conservateurs que libéraux, prennent ces idées et les adaptent à leur façon de voir. Même si nos amis du Nouveau parti démocratique n'ont pas l'avantage de former un gouvernement, ils rendent vraiment service au pays par leurs suggestions en vue d'améliorer le sort de tous les Canadiens.

J'aimerais maintenant parler d'une catégorie de consommateurs, victimes en quelque sorte d'un lavage de cerveau. Ils ne sont pas protégés comme ils devraient l'être. Avant d'aller plus loin, monsieur le président, je dois m'excuser et vous prévenir que je m'éloignerai peut-être du sujet en tentant de prouver que ces consommateurs absorbent quelque chose qui n'est pas matériel mais très lourd de portée Ils sont victimes de candidats ou partis qui, disposant de beaucoup d'argent pour faire leurs campagnes, peuvent se permettre des pages de publicité dans les journaux et beaucoup de propagande à la télévision et à la radio. Ils organisent un véritable lavage de cerveau. Si bien que, dans certaines circonscriptions, souvent des hommes sont élus députés qui sont mal préparés à assumer ce rôle, dépourvus d'expérience et tout au plus partisans.

J'aimerais m'exprimer de façon aussi peu blessante que possible, monsieur le président. Aucune de ces personnes ne se trouve actuellement à la Chambre. Toutefois, la chose peut se produire de temps en temps. A mon avis, dans un pays démocratique comme le nôtre, nous ne devrions pas permettre que l'on achète des votes en multipliant la publicité. Vous pouvez acheter beaucoup de publicité si des millionnaires vous appuient. Ils vous donnent l'argent nécessaire pour ce lavage de cerveaux, et viennent ensuite ici travailler dans les coulisses afin d'exercer leur influence à propos des mesures législatives présentées par le gouvernement. Je crois avoir cité comme exemple les consommateurs qui souffrent de l'emploi abusif que l'on fait de la publicité. Je sais que le ministre a de bonnes intentions, mais il devrait user de son influence pour obtenir, le plut tôt possible la réforme de nos lois électorales. Nous aurons ainsi des élections où la lutte se fera entre les candidats et non entre l'argent et les candidats, ce qui peut avoir pour résultat l'élection d'un homme dépourvu d'expérience. Il s'est fait beaucoup de publicité ridicule et exagérée pour vendre non seulement des produits mais des candidats qui ne sont pas prêts à représenter les Canadiens. Voilà un domaine où l'on fait du tort au consommateur et où l'on devrait le protéger.

• (3.40 p.m.)

Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais dire simplement qu'à mon avis, nous devrions adopter la résolution actuellement à l'étude. On s'efforce sincèrement, je pense, d'améliorer le sort des Canadiens. Peut-être cet effort n'est-il pas le meilleur possible, mais il est au moins sincère. Je l'appuierais n'importe quand. Comme je l'ai dit, monsieur le président, le ministre a toutes les qualités voulues pour bien s'acquitter de sa tâche et je suis certain aussi que l'opposition l'observera de si près qu'il ne pourra se permettre même la plus légère erreur.

**M. Basford:** Monsieur le président, à l'étape du projet de la résolution, je me propose d'être très bref et de soulever seulement quelques points auxquels je tiens. Je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement de nous avoir présenté ce projet de résolution et d'avoir décidé d'établir un ministère des Corporations et de la Consommation. Je souhaite au ministre qui occupera bientôt ce nouveau poste beaucoup de succès comme ministre des Corporations et de la Consommation.

La décision de créer ce ministère provient en grande partie, je crois, des recommanda-

tions du comité mixte du crédit au consommateur et du coût de la vie, qui a siégé pendant toute l'année dernière. Les membres de ce comité, qui ont tous travaillé d'arrache-pied, peuvent s'enorgueillir du projet de résolution dont la Chambre est saisie aujourd'hui et de la mesure législative qui sera présentée à la Chambre. Ce comité mixte de la Chambre et du Sénat a recommandé dans son rapport provisoire du 16 décembre, puis dans son rapport définitif du 8 mai, de créer un ministère des affaires du consommateur, chargé de s'occuper exclusivement de la protection du consommateur canadien.

On a discuté à perte de vue cet après-midi de ce qu'ont dit, le Conseil économique du Canada dans son rapport sur les affaires du consommateur et le ministère du Registraire général. Il me semble important de tenir compte d'une déclaration du Conseil économique, que je relève à la page 21

> Il est évident que, dans le domaine des affaires des consommateurs, l'application des politiques appropriées ne pourra se faire en temps opportun que si des porte-parole avisés des consommateurs participent, dès le début, aux études faites par le gouvernement.

A mon avis, monsieur le président, malgré les moyens proposés dans la suite de son rapport, le Conseil économique montre ainsi qu'il accepte certainement le principe de la nécessité d'un porte-parole des consommateurs. Telle était la recommandation fondamentale du comité mixte, aussi bien dans son rapport provisoire que dans son rapport final. D'après eux, il est temps de nommer un porte-parole des consommateurs canadiens ayant rang de ministre qui siégerait au cabinet et participerait aux décisions du gouvernement.

En cas de conflit entre les recommandations du Conseil économique du Canada et celles du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, j'appuierai celles du comité mixte. A cet égard, j'aimerais signaler un fait au député de Peace River qui semblait avoir une telle confiance dans les opinions du Conseil économique du Canada: le comité mixte ayant recommandé ce ministère se composait de 36 membres de toutes les professions. A mon avis, ils reflétaient fidèlement l'opinion canadienne et ils ont émis leurs recommandations après avoir entendu les témoins représentant les milieux d'affaires, les associations professionnelles, les universités, les associations de consommateurs et le public en général. Les témoignages fournis au comité émanaient d'une section très importante de l'opinion publique canadienne. Après avoir reçu ces témoignages très détaillés, ce comité, dont les membres appartiennent à tous les partis représentés à la Chambre, a recommandé la formation de ce ministère.



**M. Baldwin:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Basford:** Mon temps est limité, monsieur le président, mais ce serait avec plaisir.

**M. Baldwin:** Je comprends, bien sûr, que le député ne puisse a priori parler au nom du gouvernement et du ministre, mais pourrait-il me dire si, à son avis, le gouvernement devrait considérer les recommandations du conseil consultatif des consommateurs avec la même désinvolture que les recommandations du Conseil économique du Canada?

**M. Basford:** Je l'ignore, mais vers la fin de mes remarques, j'aurai quelques mots à dire à propos du conseil consultatif des consommateurs.

J'ai écouté avec un vif intérêt ce matin la représentante de Vancouver-Kingsway exprimer sa vive déception que ce ministère soit appelé ministère des corporations et de la consommation. Je dirai, en toute déférence, à l'honorable représentante que cette critique visait à brouiller la piste. Elle était vivement déçue qu'on n'ait pas mis en œuvre les recommandations du comité qui portaient uniquement sur la création d'un ministère de la consommation alors qu'il s'agit maintenant d'un ministère de corporations et de la consommation.

Tout d'abord, monsieur le président, le comité a étudié uniquement, selon les prescriptions de son mandat, les affaires des consommateurs. Il va de soi, donc, que ses recommandations visaient strictement la création d'un ministère de la consommation. En second lieu, et c'est le point le plus important, si la représentante de Vancouver-Kingsway consulte, ce qu'elle a certainement fait, les recommandations du comité mixte, elle constatera qu'il était aussi question d'exiger des sociétés la publication de leurs bilans et de réformer tout un domaine relevant de la loi sur les corporations. Elle verra aussi bon nombre d'observations et de recommandations sur la concentration des entreprises alimentaires et autres. Elle pourra constater aussi des observations et des recommandations, par exemple, sur les pratiques commerciales déloyales. Toutes ces questions ont été examinées par le comité mixte. Elles relève-

ront désormais de la compétence du ministre des corporations et de la consommation, et il est logique que ces deux rôles soient confiés au même ministère.

Prenons la question des faillites, monsieur le président; elle relève du registraire général et elle sera confiée au titulaire de ce nouveau ministère. Si l'administration des lois régissant la faillite se révèle défectueuse, le seul perdant c'est le consommateur car ce sont les acheteurs qui en fin de compte feront les frais de la faillite. Il me semble donc logique de soumettre à la même juridiction que les affaires des consommateurs certaines questions comme les coalitions, les sociétés commerciales, les valeurs et les faillites. Je le répète, c'est le consommateur lui-même qui paiera l'écot si l'administration de ces différentes lois financières laisse à désirer.

Il me semble, en outre, qu'il faut établir une formule logique, coordonnée et cohérente pour régir les questions relatives aux sociétés commerciales, aux valeurs et aux institutions financières ainsi que le strict domaine de la protection des consommateurs. Par conséquent, c'est vraiment détourner la question que de critiquer le gouvernement pour avoir combiné ces deux rôles.

Comme nous n'en sommes qu'à l'étape du projet de résolution, monsieur le président, je n'ai naturellement pas vu le projet de loi définitif. Néanmoins, j'espere qu'il sera assez vigoureux pour donner suite aux recommandations du comité mixte et pour les mettre en pratique.

A présent, je voudrais dire un mot quant à la protection des consommateurs. Il me semble qu'en dépit des oppositions, même les plus violentes, formulées ici aujourd'hui contre l'établissement d'un ministère des affaires du consommateur, n'importe quel gouvernement est tenu, comme on l'a souvent admis de protéger le public contre tout risque pour la santé ou la sécurité, ou encore contre la fraude et l'escroquerie. Bien sûr, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté nombre de mesures législatives en songeant à cette obligation, notamment celles qui protègent les gens contre ce qui peut nuire à leur santé ou à leur sécurité, ou encore contre la fraude.

• (3.50 p.m.)

Je songe, par exemple, à certains articles du Code criminel qui, tout en relevant du ministère de la Justice, sont en réalité appliqués par les dix procureurs généraux des provinces; à la loi des aliments et drogues, appliquée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; à la loi sur les normes des produits agricoles, appliquée par le ministère de l'Agriculture; à la loi sur les poids et mesures, appliquée par le ministère du Commerce; et il y en a bien d'autres. Sans porter atteinte à la compétence ou à la conscience professionnelle des fonctionnaires chargés de l'application de ces lois, on peut, je crois, démontrer clairement que le résultat de ce mélange confus de responsabilités et de fonctions juridiques et administratives est un manque de coordination entre les administrateurs. Tous les témoignages soumis au comité mixte le démontraient. Le rapport du Conseil économique sur les affaires des consommateurs signale également le peu de coordination qui existe dans l'application des diverses lois actuellement en vigueur destinées à protéger le consommateur.

Sans essayer d'entrer dans le détail des mesures législatives qui s'appliquent par exemple à la sécurité de l'automobile ou à l'inflammabilité des tissus, domaines où des mesures législatives s'imposent peut-être, il me semblerait très raisonnable de coordonner bien plus étroitement les lois existantes, et la meilleure manière d'y parvenir c'est de créer un ministère des Corporations et de la Consommation.

On a beaucoup parlé à la Chambre récemment de discipline volontaire, d'action volontaire et de code d'éthique volontaire. Je voudrais formuler une mise en garde. Si l'industrie se restreint volontairement, si elle adopte un code d'éthique et d'autres mesures semblables il en résultera beaucoup de bien, il est vrai, mais nous ferions erreur, je crois, si nous avions l'impression que ce sont là les meilleurs moyens de protéger le public. Ne nous laissons pas bercer par l'idée que nous pouvons compter sur une action volontaire pour résoudre les problèmes que pose la protection du consommateur. On pourrait, à mon avis, résumer ainsi le mémoire des Better Business Bureaux qui a fait des instances auprès de notre comité: «Laissez-nous tranquilles et nous protégerons le consommateur.» Sans trouver à redire au travail du Bureau au pays—et il a très bien accompli sa tâche—il y a toujours des consommateurs qui ont besoin

de protection; il y a toujours des consommateurs qui se font exploiter par des commerçants peu scrupuleux et mille exemples prouvent que le gouvernement doit parfois intervenir.

J'aimerais en donner deux exemples. Le premier a trait à la Canadian Association of Chemical Specialty Manufacturers. Cette association se compose de compagnies qui fabriquent certains des dissolvants et liquides de nettoyage à usage domestique. Elle a établi un code d'éthique, un excellent code qui prévoit l'étiquetage approprié de ses produits, avec indication des substances nocives et liste des antidotes à prendre en cas d'absorption par de jeunes enfants, et ainsi de suite. Les membres de cette industrie ont droit à nos remerciements; ils ont agi de façon réfléchie et se sont montrés conscients de leurs obligations sociales. Le malheur, c'est que ceux qui ne font pas partie de l'association n'ont pas à se soumettre au code, et l'on peut donc trouver dans les magasins des produits chimiques ménagers et des produits de nettoyage qui ne sont pas, de fait, étiquetés comme il faut et ne comportent pas les avertissements nécessaires. Un code volontaire est utile dans la mesure où ses partisans s'y soumettent mais il reste encore, malheureusement, ceux qui refusent de s'y plier.

Qu'il me soit permis de donner un autre exemple. Il y a quelque temps, un homme se présente à moi et m'accuse d'appuyer un gouvernement qui oblige à veiller la nuit. Il me montre plusieurs boîtes de viande en conserve provenant de différents pays: Nouvelle-Zélande, Australie, Danemark, États-Unis et Canada. Il me dit qu'en achetant une boîte de viande venant de la Nouvelle-Zélande, du Danemark ou de la Grande-Bretagne, il sait, d'après l'étiquette, ce que la boîte contient. La chose lui importe, puisque son fils souffre d'allergies et ne peut manger que certaines viandes; si la nourriture n'est pas choisie convenablement, le fils tient le père éveillé toute la nuit. Monsieur le président, je ne sache pas que les conserveries de viande dans les pays étrangers que je viens de mentionner aient abandonné les affaires parce qu'elles devaient indiquer sur les étiquettes le contenu exact des boîtes. C'est certainement une honte nationale qu'en achetant de la viande en conserve dans les supermarchés du Canada, nous ne puissions savoir si les boîtes renferment du bœuf, du porc, du foie ou du cœur...

**Une voix:** Ou de la viande de cheval.

**M. Basford:** Ou de la viande de cheval. Mon interlocuteur a prétendu que les Canadiens sont certainement assez évolués pour exiger des fabricants qu'ils déclarent sur leurs étiquettes le contenu exact des emballages. En considération des allergènes, il faudrait, me semble-t-il, que le ministre voie immédiatement à assurer un étiquetage exact des aliments, des cosmétiques et autres produits.

Comme je l'ai promis au député de Peace-River, je vais dire un mot du comité consultatif des consommateurs. Dans le projet de résolution, on propose l'établissement d'un comité de ce genre; ce serait me semble-t-il, un organisme utile, car il pourrait conseiller le ministre, comme l'a recommandé le Conseil économique du Canada. Le comité se composera probablement de 15 personnes exerçant au Canada des professions diverses—des représentants de groupes de consommateurs, des techniciens de la vente, des membres du monde universitaire, des hommes d'affaires et ainsi de suite. La présence de ce comité consultatif, qui ferait porter son attention sur la consommation, assurerait que le gouvernement répond aux besoins du pays et qu'il adapte ses initiatives aux exigences des consommateurs et de l'économie.

J'espère que le comité consultatif entreprendra immédiatement l'étude de deux questions mentionnées brièvement dans l'un des rapports de notre comité mixte. D'abord, les impôts et le tarif qu'a évoqués le député de Peace-River. Le rapport du comité faisait allusion à l'influence des impôts et des droits tarifaires sur le prix des biens de consommation, et le comité consultatif des consommateurs serait bien avisé de faire effectuer des études dans ce sens afin de découvrir comment on pourrait réduire certains frais des consommateurs. Évidemment, nous devrons tous continuer à payer des impôts, mais on peut prouver, je crois, que certains impôts ont de plus grandes répercussions sur les prix que d'autres.

• (4.00 p.m.)

A mon avis, il serait très utile que le conseil entreprenne des études de ce genre. En outre, on a imposé, sans raison logique, des droits de douane sur certains produits. Je ne vois pas pourquoi le Canada a imposé des droits de douane sur les bananes. A ma connaissance, il n'y a pas de culture de bananes au Canada qui ait besoin d'être protégée, et pourtant nous avons imposé des droits de douane sur les bananes.

**M. Nielsen:** Nous avons de drôles de bananes sur les banquettes ministérielles.

**M. Basford:** Je vois le député du Yukon dire quelque chose. Je ne savais pas que l'on cultivait la banane au Yukon.

**M. Nielsen:** Vous parlez de l'aliment préféré de notre chef.

**M. Basford:** A mon avis, le conseil consultatif des consommateurs devrait examiner le tarif et éliminer les droits qui n'offrent aucune protection. Ils ne font que relever les prix pour les consommateurs canadiens. Le conseil devrait étudier davantage tout le tarif. A mon avis, comme l'a signalé le député de Peace-River, il y a bien des raisons de penser qu'il serait à l'avantage du Canada de libéraliser autant que possible les échanges commerciaux et d'établir des droits aussi bas que possible. Cela encouragerait l'industrie canadienne à se spécialiser et à s'améliorer, ce qui lui permettrait de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

On peut sûrement démontrer que plus les droits tarifaires sont bas, plus la situation est avantageuse pour le consommateur quand il va dépenser son argent aux supermarchés. Si nous pouvons réduire nos droits au Canada, cela permettra au public acheteur de réaliser des épargnes considérables. Hier soir, j'ai lu avec grand plaisir un article dans le *Financial Post* où l'on mise sur le fait que même les fabricants ontariens commencent à voir les avantages, pour le Canada et pour eux, de droits réduits et du libre-échange. Espérons que l'article ait raison et que les fabricants de l'Ontario, par tradition opposés au libre-échange, reviendront sur leurs positions et appuieront ceux d'entre nous qui préconisent la réduction des droits et le libre-échange. C'est là un aspect de la protection du consommateur que pourrait étudier le conseil consultatif dès sa formation.

Je le répète, je serai bref à l'étape du projet de résolution. Je me réjouis de ce que le gouvernement ait décidé de créer un ministère de la Consommation. Mes meilleurs vœux l'accompagnent. J'ai hâte de voir le projet de loi et j'espère que les dispositions en seront assez vigoureuses pour permettre la mise en œuvre des recommandations de notre comité mixte.

**M. Woolliams:** Monsieur le président, le registraire général, ministre de fraîche date, a encore de nouvelles idées à présenter.

**Une voix:** Le nouveau chef.

**M. Woolliams:** Monsieur le président, le renouveau chef. Je ne m'attarderai pas là-dessus, mais je crois qu'on pourrait le classer parmi les jeunes hommes à l'esprit prompt et à l'ambition fulgurante. Je comprends son processus de pensée, car il appartient à la nouvelle génération du parti libéral et il a de l'ambition; il craint que son ambition ne refroidisse si son parti n'agit pas bientôt à propos des deux graves problèmes qu'affrontent les Canadiens. Ces problèmes sont d'envergure. L'un a trait au coût de la vie le plus élevé que le Canada ait jamais connu. Sans doute est-ce cela qui a porté le ministre à présenter cette proposition.

Le second problème, c'est la très grave crise financière que traverse le Canada. Le peuple canadien est tenu dans l'ignorance de cette crise, car le ministre des Finances, habile comme son nom l'indique, a pu la lui dissimuler, mais ce dernier la verra dans toute son ampleur avant longtemps.

Je devrais, dans mes remarques introductoires, dire un mot de la teneur du projet de résolution. Comme nous n'avons pas le bill qui s'ensuivra, il est difficile de le critiquer. Je dois, par conséquent, m'en tenir aux principes en cause. Le projet de résolution stipule:

...qu'il est opportun de présenter une mesure établissant un ministère des Corporations et de la Consommation.

Je remarque que le ministre envisage de créer deux directions au sein du ministère: une pour la consommation et une pour les corporations. Dans un proche avenir, peut-être ces deux services seront-ils autonomes. Le texte ajoute:

...prévoyant la nomination d'un ministre et d'un sous-ministre et déterminant leurs attributions, décrétant que le gouverneur en conseil peut établir un conseil consultatif des consommateurs ainsi que d'autres organismes chargés d'aider le ministre...

Chargés de conseiller le ministre, je présume.

...et fixant la rémunération et les dépenses à payer aux personnes qui en font partie.

Le gouvernement nous a informés récemment qu'il allait modifier le rôle du Conseil économique du Canada. Cet organisme devait conseiller le gouvernement. Le ministre pourrait-il nous dire—à une autre étape du débat, probablement—quand le Conseil économique est-il tombé en disgrâce? Ses membres ont été nommés par le ministre ou par le gouvernement dont il fait partie. Les membres du Conseil devaient être les sages qui aviseraient le gouvernement, qui le renseigneraient sur la manière de contrôler le coût de la vie et d'empêcher que la grande bureaucratie gouvernementale ne s'étende comme une pieuvre et n'enserre tous les secteurs de la société canadienne.

Qu'a répondu le Conseil et quel avis a-t-il donné au ministre et au gouvernement? Cet avis a déjà été consigné au compte rendu, mais le moment serait peut-être opportun d'y revenir, car après les remarques du député de Vancouver-Burrard, on penserait presque que

nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle où le coût de la vie sera réduit et contrôlé et où l'on prendra certaines dispositions pour parer à la crise financière qui sévit au pays. Voyons ce que le Conseil économique du Canada avait à dire. A la page 23 de son rapport provisoire il déclare:

Vu la grande diversité des intérêts des consommateurs...

Les consommateurs sont certainement intéressés, car à l'appel de l'ordre du jour, le ministre des Finances nous a informés qu'il s'était rendu dans un magasin et avait constaté une baisse des prix. Il doit avoir été faire ses emplettes ailleurs que dans les magasins où va n'importe quel autre Canadien. Son cas est unique; il a son propre monopole dans son propre magasin privé. Le rapport poursuit:

Vu la grande diversité des intérêts des consommateurs et les nombreux ministères qui œuvrent dans ce domaine, il n'est pas possible de concentrer toutes les activités dans un seul ministère, ni même désirable de tenter de le faire.

Voilà l'avis qu'avaient donné les sages nommés par le gouvernement pour le conseiller. Mais dès que ces sages se sont acquittés de leurs responsabilités en tant qu'économistes et ont prévenu le gouvernement de l'orientation qu'il avait prise, on décida de changer les attributions du Conseil économique du Canada.

Avant de reprendre mon siège, je vais tenter de prouver et je prouverai, je pense, que le gouvernement est en partie sinon entièrement responsable du coût élevé de la vie. Il est certainement responsable des dépenses gouvernementales. Je me rappelle qu'au cours de la campagne électorale de 1963, les libéraux avaient l'habitude de parler au public des déficits accusés par le gouvernement conservateur. Ils étaient des bagatelles comparés aux déficits d'aujourd'hui. En lisant en entier le rapport du Conseil économique du Canada, on constate que les frais du gouvernement canadien ont augmenté de 25 p. 100 de plus que ceux des États-Unis, même si ce dernier livre une guerre au Vietnam.

Toutefois, j'aimerais revenir à ce que je disais. C'est le gouvernement qui a nommé ces sages. Il les rejette maintenant par ces mots: A titre d'hommes politiques, nous sommes plus compétents. Nous instituerons un nouveau conseil formé de libéraux. Cette fois, nous nous assurerons qu'il s'agit de vrais libéraux. Les précédents étaient peut-être des radicaux. Ils nous ont placés dans une situation intolérable vis-à-vis du public, et nous pourrions être défaits aux prochaines élections. Instituons donc un autre organisme afin qu'il nous aide et nous donne des conseils.

[M. Woolliams.]

**M. Nielsen:** «Qu'ils nous disent des choses plus agréables».

**M. Woolliams:** Oui, «qu'ils nous disent des choses plus agréables». C'est tout à fait exact. Toutefois, le Conseil économique dit que c'est impossible.

Je consacrerai maintenant quelques minutes à la cherté de la vie. J'ai toujours cru, comme d'autres, que nous traversons une crise en temps de guerre, mais que nous connaissons d'autres crises, aussi nuisibles pour notre survivance, les crises économiques. Je sais que certains de mes amis de gauche seront d'accord avec moi là-dessus.

Les tribunaux ont établi—et je sais que le ministre abonde en ce sens—que suivant la constitution, en temps de crise, «la paix, l'ordre et le bon gouvernement»—pour employer les termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique—priment le droit de propriété et les droits civils, et que le gouvernement peut donc établir des contrôles comme ceux que nous avons eus pendant la guerre. Mais selon une autre façon de penser, une période de crise économique peut se comparer au temps de guerre, même si l'État n'est pas menacé par une puissance étrangère. En ce cas, dit-on, le gouvernement fédéral a compétence pour régir les prix, les salaires et les bénéfices. Si le gouvernement avait vraiment du courage, il instituerait des règlements pour faire échec aux causes de la montée vertigineuse du coût de la vie.

• (4.10 p.m.)

Durant un an et demi bien compté, j'ai demandé au premier ministre où se trouvait le rapport Woods qui traite des relations entre le patronat et le salariat. Il m'a dit au cours de la présente session, comme il l'a fait à la dernière, que c'était un rapport très important et qu'on s'empresserait de le publier dans deux ou 3 semaines. J'ignore quelles seront les constatations du rapport Woods, mais sous peu un gouvernement—non pas ces gens-là—devra assumer ses responsabilités vis-à-vis du pays dans le domaine des relations entre le patronat et le salariat, parce qu'on ne peut adopter une formule Pearson de 30 p. 100, l'appliquer à nouveau l'an suivant à propos du Syndicat des gens de mer, être témoin d'une montée en flèche des coûts et s'attendre de pouvoir établir un ministère qui régira les prix.

Je n'ai pas vu le projet de loi, mais s'il fallait que je me prononce sur-le-champ, je voterais en sa faveur, car faute de grives on mange des merles. Mais le gouvernement n'effleure même pas le problème. Il s'agit simplement d'un camouflage pour montrer aux Canadiens que le gouvernement combat la vie

chère. Quelle est la cause de cette hausse rapide des prix? Aucun gouvernement n'a été aussi dépensier que le gouvernement actuel. Considérez le budget de 1963 et celui de 1966 et vous constaterez alors ce qui s'est produit. Nous avons entendu le bobard—c'est ainsi que nous l'appelons dans l'Ouest canadien —selon lequel l'illustre ministre des Finances aurait rogné 700 millions. Pur sophisme. Nous savons de quoi il retourne. C'est un truc traditionnel. Le ministre nous présente ses prévisions budgétaires. On les rogne. Mais le gouvernement ne retranche rien des crédits qui figurent effectivement dans le budget. Il se contente d'une propagande tapageuse.

Si ces ministres sagaces, qui en savent plus long que les membres du Conseil économique, avaient rogné leurs prévisions budgétaires avant de venir, ou au contraire les avaient gonflées, le ministre pourrait dire qu'ils auraient économisé $2 ou $3 milliards de l'argent des Canadiens. C'est là pur sophisme. Quand nous sommes revenus avec notre nouveau leader, notre travail était bien organisé et nous l'accomplissions, mais on nous a traités de vieille clique. Cela peut faire la manchette, mais moi je dis que c'est la vieille garde qui dirige le parti libéral.

Voyons donc le gros titre du *Toronto Daily Star* du 5 octobre dernier. Je ne dirai pas que ce journal est hostile au parti libéral. S'il l'est, c'est du nouveau car le titre proclame: «Sharp déclare: Arrêtez l'escalade salaires-prix—sinon, j'augmente les impôts.» Savez-vous ce que monsieur Sharp a dit? Je n'ai aucune idée de ce qu'il a dit à ses collègues, et j'aimerais savoir ce qu'il a dit à mon ami le jeune ministre qui a déclaré lui «exemptons ceci, et cela» et ainsi de suite. A la télévision il a cité 15 articles à exempter. Il aurait peut-être voulu tout exempter. Monsieur Sharp a dit aux Canadiens que s'ils n'étaient pas sages et ne cessaient pas de faire ceci et cela et ainsi de suite, s'ils ne réduisaient pas leurs dépenses, le gouvernement augmenterait les impôts et encouragerait le chômage. Alors les libéraux feraient place nette pour les conservateurs, afin de pouvoir dire de nouveau que c'est le gouvernement conservateur qui amène la misère, comme en 1957.

**M. Nielsen:** Ils vous applaudissent.

**M. Woolliams:** Oui, car ils savent que c'est là ce qu'on envisage. Quelle audace a le ministre des Finances! Il nous dit: «Cessez de dépenser ou nous allons vous imposer». C'est encore le même groupe; ce sont les mêmes gens qui ont été chassés du pouvoir en 1956, et en 1962, ils reviennent en rabâchant les mêmes choses.

**M. Watson (Assiniboïa):** Ils ont commencé par le blé.

**M. Woolliams:** Oui, mais pour l'instant, j'aimerais parler de leurs dépenses. Les dépenses gouvernementales sont de 25 p. 100 plus élevées depuis que les sages du parti libéral ont pris le pouvoir; elles ont augmenté de 25 p. 100 de plus qu'aux États-Unis, qui sont cependant en guerre. Ils ont simplement prodigué l'argent.

J'aimerais savoir si le ministre a eu recours aux nouvelles dispositions régissant la Banque du Canada, adoptées de manière à permettre d'assouplir la loi et éviter une autre affaire Coyne, et afin que si l'on n'a pas suffisamment d'argent en circulation, le cabinet puisse écrire au gouverneur de la Banque du Canada en lui disant: «Nous voulons plus d'argent en circulation». Je n'ai pas parlé au gouverneur de la Banque du Canada, mais je devine que c'est lui qui a dit à M. Sharp et au cabinet de ralentir et de ne plus laisser sortir d'argent, que la masse monétaire était trop importante, ce qui a aggravé l'inflation. Lorsque le ministre se réunit avec son cabinet, j'aimerais qu'il dise: «Nous allons réduire les dépenses du gouvernement». Mais que nous dit-il aujourd'hui? Qu'il va créer un nouveau ministère qui, en principe, ne fera qu'enquêter, regarder autour de lui et recueillir des renseignements.

Prenons l'exemple du ministère de l'Industrie. Petit ministère est soudain devenu grand. Est-il étonnant que les prévisions budgétaires aient grimpé. C'est un envahissement de la bureaucratie. Notre pays est suradministré. Il y a au Canada plus de gens qui travaillent pour le gouvernement que dans aucun autre pays au monde. Le nouveau ministre dit que nous avons besoin d'un autre ministère pour résoudre un problème et que ce ministère servira de canal aux informations. Le ministre ne croit pas, j'en suis sûr, que ce qu'il fait aujourd'hui mettra fin à la vie chère. Il faut qu'il commence immédiatement à réduire les dépenses du gouvernement et qu'il renonce à la menace d'impôts plus lourds.

Qu'est-ce qui ne vas pas dans notre économie? Mon ami d'Assiniboïa a parlé du blé. En juin, nous avons entendu le ministre du Commerce dire que le prix du blé serait augmenté de 21c. le boisseau. On avait conclu un accord et il suffisait de le faire ratifier par les parlements des 52 pays signataires; mais ce soir-là, lorsqu'il a fait rapport, le ministre n'a pas soufflé mot du fait que l'accord était

devenu caduc. Les États-Unis ont alors écoulé 67 millions de boisseau de blé au Japon. Nous avons perdu notre client.

Ils parlent de subventionner les céréales. Or, ils savent, comme moi, qu'il n'en sera jamais ainsi, car la Commission canadienne du blé ne vendra jamais à des prix inférieurs au minimum. Si elle le faisait, comment pourrait-elle revenir à l'automne et obtenir un accord qui serait ratifié par les 52 pays participant à la conférence. Ainsi, nous le savons, le Trésor ne consentira pas un seul dollar. Je le répète, nous étions récemment encore la première nation exportatrice de blé. Il y a en Alberta 219 points de livraison où les agriculteurs n'ont livré que 400 boisseaux de blé lors de la grève du SIM. D'après M. McNamara, la poursuite ou la fin de la grève importait peu, car ils n'auraient pas livré de blé.

• (4.20 p.m.)

Quel est ce genre d'imbécilité? D'après le gouvernement, le prix du blé a augmenté de 21 cents le boisseau, et a maintenant baissé de 22 cents. Or, nous ne vendons pas notre blé. Le gouvernement parle de problèmes financiers. Mais, la production et la vente de blé sont la plus importante de nos industries, et les problèmes actuels concernant la balance des paiements seraient beaucoup plus graves si les ventes de blé n'avaient pas augmenté depuis 1962. On peut le dire avec raison: ces ventes ont eu lieu sous des gouvernements libéraux et conservateurs, car c'est un gouvernement conservateur qui a ouvert les marchés. Le fait est que ces ventes commencent à disparaître et que cet appui financier n'existe plus. Malgré cela, le gouvernement continue de dépenser comme s'il disposait de moyens illimités.

Le gouvernement actuel a reçu, du gouverneur de la Banque du Canada, plusieurs avertissements sur les dépenses excessives. Nous avons aujourd'hui le taux d'intérêt hypothécaire le plus élevé depuis 40 ans. Dans tout le pays, les études d'avocats établissent des hypothèques ordinaires à 9 p. 100. Même en 1929, avant le krach, le taux d'intérêt annuel n'était que de 8 p. 100, composé chaque trimestre. Nous savons que des personnes qui tentent d'obtenir une deuxième hypothèque dans les centres urbains, dont le ministre parle avec beaucoup d'affection, paient jusqu'à 20 p. 100. Et le gouvernement ne fait rien.

**Une voix:** Ce ne saurait être 20 p. 100.

**M. Woolliams:** Un député dit que ce ne saurait être 20 p. 100. Qu'il me soit permis de lui rappeler que l'on augmente le capital tout comme l'on baisse le coût des obligations et que l'on augmente l'intérêt. Le gouvernement actuel doit venir aux prises avec ce problème. Je serais heureux que le gouvernement établisse un ministère qui ait assez de cran et de cœur au ventre pour réagir, mais le gouvernement actuel ne veut même pas faire les premiers pas. Il ne nous sert que du truquage et du trompe-l'œil, tandis que la vie devient toujours plus chère. Ils ont acculé le ministre des Finances dans une impasse.

Qui, aujourd'hui, voudrait être ministre des Finances?

**Une voix:** M. Hellyer.

**M. Woolliams:** Il pourrait faire un bon ministre des Finances; il intégrerait et unifierait. Toutefois, qui voudrait réellement de ce poste à l'heure actuelle, où au moins les deux tiers des prévisions budgétaires sont établis par le Parlement et par des règlements? Le ministre des Finances ne dispose à sa guise que de l'autre tiers. Le gouvernement actuel a fait adopter l'assurance frais médicaux. J'en ai demandé le coût en nombre d'occasions, et l'Orateur a rejeté mes questions. Le premier ministre du pays a dit que le gouvernement n'en avait pas fait le calcul. Le gouvernement monte de beaux décors pour éblouir les yeux des Canadiens, et il semble remettre au lendemain la question de trouver l'argent nécessaire.

Que fait-il présentement au sujet de l'assurance frais médicaux? Je dirais qu'il espère de tout cœur que les provinces s'y opposent, de sorte qu'il puisse leur en imputer le refus aux yeux du peuple. Le gouvernement dira peut-être qu'il a même essayé de soumettre les provinces à un chantage en leur promettant d'acquitter 50 p. 100 de la note, alors que le coût n'en demeurerait pas moins à 600 millions de dollars par an. Quand j'ai interrogé le premier ministre à ce sujet, il y a deux ans, il a dit en ignorer le coût possible. Peut-être le savait-il, mais il espérait sans doute encore que les provinces ne l'accepteraient pas.

**M. le président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. Woolliams:** J'ai presque fini.

**M. le président:** Y a-t-il consentement unanime à ce que le comité poursuive ses délibérations?

**Des voix:** Entendu.

**M. Woolliams:** Le premier ministre savait ce que ce programme coûterait, mais son gouvernement bluffait. Mes amis de gauche n'aimeront peut-être pas ceci, mais le gouvernement a adopté le programme du Nouveau parti démocratique. Il est vrai que ce parti n'est pas au pouvoir, qu'il ne constitue pas l'opposition officielle et qu'il n'a pas besoin d'être tout à fait aussi responsable que les deux premiers, mais le fait est là que le gouvernement a appliqué ce programme grandiose des néo-démocrates, sans réfléchir au moyen d'en assurer le financement. Les membres de ce dernier parti en Ontario demandent aux gens de tenir compte de la vie chère, sans leur dire que le plan qu'ils préconisaient et que le gouvernement a adopté est l'un des nombreux plans qui contribuent à la vie chère. Je répète qu'à mon avis c'est l'échec du socialisme appliqué.

**M. Douglas:** Combien l'assurance frais médicaux a-t-elle coûté au Trésor jusqu'ici?

**M. Woolliams:** Zéro. Dans un an, elle n'aura rien coûté au Trésor parce que le gouvernement n'a pas l'intention de la présenter. Mon honorable ami le sait, parce que les provinces vont exercer leur droit de veto contre l'adoption de ce régime. Le gouvernement actuel pourra ensuite aller dire aux Canadiens qu'il a proposé un régime d'assurance frais médicaux, mais que les affreuses provinces n'ont pas voulu l'adopter. Voilà comment le gouvernement actuel mène sa campagne, mais les ministériels doivent se rendre compte maintenant que nous sommes assemblés à la Chambre des communes et que nous débattons le sujet.

Un autre aspect de l'assurance frais médicaux devrait être étudié. Il serait facile pour le gouvernement de présenter un programme de ce genre, mais inutile, parce que nous n'avons pas assez de médecins, d'infirmières ou d'installations d'hopitaux. Rien n'a été fait, il n'y a eu ni plan, ni organisation.

**M. Nielsen:** Ni gouvernement.

**M. Woolliams:** Vous avez raison, il n'y a pas eu de gouvernement. Je pourrais continuer dans cette veine pendant un bon moment, mais je voudrais terminer mes commentaires par les paroles suivantes: Le gouvernement actuel a conduit le pays au chaos par sa maladresse et ses impairs. Le gouvernement n'a qu'un moyen de sortir le pays de ce marasme; il doit avoir assez de courage pour réexaminer ses promesses électorales; il doit cesser de nous jeter de la poudre aux yeux.

**M. Nielsen:** Il devrait démissionner.

**M. Woolliams:** Le présent gouvernement ne démissionnerait jamais. Il se contente toujours de se retirer en douce lorsque la conjoncture est difficile. C'est à nous qu'il incombe alors de remettre les choses en ordre.

**L'hon. M. Turner:** Ce n'est pas arrivé souvent.

**M. Woolliams:** Nous avons connu plusieurs récessions. Je m'en voudrais d'entrer dans les détails, mais le gouvernement doit avoir le courage d'imposer sans tarder des mesures de contrôle. Il croit peut-être que le gouvernement fédéral n'en a pas la compétence, mais qu'il laisse à la Cour suprême du Canada le soin de trancher cette question. Le pays est affligé d'une suite de grèves. Les bénéfices augmentent mais les salaires commencent à les rattraper. Le prix des obligations ne cesse de monter. Il y a trois ou quatre ans, des obligations qui coûtaient $100 se vendent actuellement à $68 seulement, à cause des taux d'intérêt élevés. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Le gouvernement doit adopter des mesures de contrôle même s'il pense que cette initiative échappe à la compétence fédérale.

J'aimerais bien voir le rapport Woods. J'ai l'impression que le premier ministre l'a déjà en sa possession mais qu'il n'ose pas le publier. Nous avons assisté à une suite de crises au pays, mais le gouvernement attend invariablement l'arrivée d'une crise pour agir. Le gouvernement doit réduire ses dépenses. Le chômage d'hiver est imminent. Quelle mesure compte prendre le ministre pour y remédier? Si le gouvernement ne change pas d'attitude, il pataugera dans un gâchis beaucoup plus grave l'année prochaine.

Le gouvernement veut maintenant créer un autre ministère. Le Conseil économique a dit que les problèmes fondamentaux ne seront pas réglés pour autant. Chaque député doit adopter une position et adhérer à un programme, mais les membres de notre groupe estiment que le gouvernement cherche à tuer un éléphant avec un tue-mouches.

• (4.30 p.m.)

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur le président, je suis heureux de l'avoir emporté sur le député de Bow-River, tout à l'heure, en réussissant à le persuader, en sa qualité de député le plus prestigieux du Parlement, de prendre la parole avant moi dans le débat actuel. Il a fait usage d'une bonne quantité de munitions et je me vois maintenant dans la situation ingrate de devoir commenter l'argumentation de mes deux collègues, le préopinant et le registraire général, l'un et l'autre très charmants. Je trouve parfois assez difficile de résister à leur charme, mais je fais de mon mieux. Le minis-

tre se rappellera peut-être que, il y a quelques mois, je l'ai mis en garde contre l'espoir d'atteindre ses buts simplement grâce à son charme. Je pense qu'il a progressé, mais j'ai ressenti quelque inquiétude en apprenant qu'il n'était pas disposé à nous en dire très long sur ses projets pour le nouveau ministère dont il sera le chef. En fait, son attitude entière ce matin a consisté à parler le moins possible et à nous laisser l'occasion d'exprimer nos idées. Il présenterait sans doute plus tard ses commentaires sur nos propos.

Le malheur, évidemment, c'est que le ministre n'a pas commis l'erreur que l'on considère tout à fait fatale pour un homme politique, à savoir celle d'écrire un livre; mais il a commis une faute presque aussi grave. Il s'est laissé interviewer par un reporter de ce périodique qui est arrivé sur mon bureau l'autre jour. C'est ainsi que nous avons quelque idée de ce qu'il a l'intention de faire, et une idée encore plus nette de ce qu'il n'a pas l'intention de faire. Il nous dit ce que le ministère ne fera pas, mais il ne nous dit pas ce qu'il fera. Il nous dit que le ministère n'interviendra que dans les circonstances suivantes.

**M. Nielsen:** C'est un ministère de non-action.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Oui c'est un ministère de non-action, c'est bien cela. On pourrait peut-être même l'appeler un non-ministère. Alors, je ne vois pas pourquoi mon honorable ami du Yukon est tout en émoi à propos de ce ministère. Ce matin l'honorable député s'est plaint qu'on créait un nouveau ministère, mais s'il s'agit que d'un non-ministère pourquoi s'en faire?

Le ministre dit que ce ministère n'agira que là où le jeu de la concurrence n'a pas eu libre jeu. Deuxièmement, que ce ministère n'interviendra que là où il n'y aura pas de justes pratiques commerciales, mais où l'on trouvera des manœuvres frauduleuses ou trompeuses. Troisièmement, que le ministère n'interviendra que là où la santé et la sécurité du public sont en jeu, là où le consommateur devra être renseigné afin de lui donner des chances égales sur le marché.

Étudions donc les quatre cas où, je présume, le ministère interviendra. Il interviendra là où la concurrence n'a pas pu jouer librement. Que fera-t-il? Le ministre ne nous l'a pas dit, tout au moins quant aux secteurs économiques évoqués aujourd'hui par l'honorable député de Vancouver-Kingsway, là où la concurrence est nulle, où il serait absurde de parler du jeu de la concurrence. Que fera ce ministère-là quant aux pratiques malhonnêtes, frauduleuses ou trompeuses? Qu'entend-t-on par justes pratiques commerciales? Je suis peut-être un vieux cynique, mais à mon sens la pratique du marché est d'obtenir le maximum et d'offrir le minimum en échange. Est-ce cela l'idée que se fait le ministre des justes pratiques commerciales? Il a dit des choses assez intéressantes au sujet des manœuvres frauduleuses ou trompeuses, ces autres cas où ce ministère interviendra. Il a fait une distinction très fine—qui m'a fort intrigué—entre l'exagération honnête et la tromperie. Précisait-il la position des libéraux en disant cela? Il y a des choses qui leur sont permises car ce sont de simples exagérations honnêtes. Ils ne sont pas parfaits, mais presque. Si le ministre avait dit qu'ils étaient parfaits, ils nous auraient dupé. Je ne sais pas au juste où nous pouvons nous attendre que le ministre nous mène sur ce point. Il établit une distinction, qu'il ne définit pas très bien, entre exagération honnête et duperie. J'espère que plus tard, dans ce débat, il établira avec précision la ligne de démarcation.

En ce qui concerne l'hygiène et la sécurité publique, le ministre prendra-t-il quelques dispositions contre la pollution de l'air? Intentera-t-il des poursuites contre les grandes sociétés qui, impunément, contaminent de multiples manières l'air et les eaux au pays? S'occupera-t-il aucunement de ces problèmes? La pollution de l'air et des eaux constituent peut-être à l'heure actuelle la plus grande menace à la santé.

Le ministre agira-t-il auprès des fabricants d'automobiles, pour répondre aux vœux du député de Brome-Missisquoi qui, depuis si longtemps, il me semble—deux ans, en tout cas—exige que le gouvernement prenne des mesures pour assurer la protection des passagers en installant des dispositifs de sécurité convenables dans les automobiles? Le ministre n'a pas dit qu'il chercherait une solution à ce problème.

J'en viens maintenant au dernier des domaines où le nouveau ministère aura à intervenir. Envisagé à la lumière de l'entrevue accordée par le ministre, c'est ici que nous toucherons notre récompense. Cette entrevue du ministre est vraiment regrettable. Il n'aurait pas dû se laisser persuader.

**M. Woolliams:** Il est pourtant assez fuyant.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Non, il ne s'est pas du tout montré évasif au cours de l'entrevue; il n'a pas du tout réussi à l'être. Son nouveau ministère interviendra quand le consommateur aura besoin de renseignements pour se situer sur un pied d'égalité dans ses rapports avec le producteur sur le marché. Toutefois, à la page 17 de cette revue intitulée *Canada Month*, à la page, précisément, où est relatée cette désastreuse entrevue, on rapporte cette déclaration du ministre:

Quant aux renseignements que le gouvernement fournirait aux consommateurs, ils semblent superflus à une époque où les moyens de communication laissent déborder une avalanche de publicité et de commentaires autorisés sur les produits, où de bonnes revues destinées au consommateur et faisant état des épreuves de laboratoires figurent à tous les kiosques et où le niveau d'éducation est peut-être à un sommet sans précédent. Ce n'est pas pour des recettes concernant l'apprêt du poisson et des listes de terrains de camping que nous payons des impôts.

Apparemment, nos impôts ne serviront pas, non plus, à fournir des renseignements dignes de foi aux consommateurs canadiens au sujet des produits annoncés, même si le ministre inscrit en quatrième place l'intervention de son ministère quand le consommateur aura besoin de renseignements pour se trouver sur un pied d'égalité avec le producteur sur le marché. Exactement au-dessous de cette déclaration, et sur la même page, le ministre affirme, voit-on, que le gouvernement n'a pas de rôle à jouer en ce domaine.

**M. Nielsen:** Il va coordonner le chaos.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Il va coordonner quelque chose; je ne sais au juste quoi. Je présume qu'il va coordonner l'embrouillamini créé par les moyens d'information et de publicité du pays. J'espère que le ministre pourra concilier deux déclarations contradictoires qu'il a faites sur la même page.

Je me demande s'il a réellement l'intention de faire beaucoup de choses pour notre économie. L'interviewer a posé des questions précises sous ce rapport. Il en a posé une fort intéressante, dont les Canadiens devraient prendre note tout spécialement. L'interviewer a demandé:

Cela est-il de nature à satisfaire le Nouveau parti démocratique, je le demande...

C'est le reporter interrogeant le ministre.

...aussi franchement que je le puis.

Savez-vous quelle a été sa réponse? Le ministre est censé avoir déclaré:

Eh bien...que veut le NPD? Il veut des programmes vraiment efficaces à l'intention du consommateur, une commission de revision des prix, mais, déclare Turner d'un air à juste titre triomphant, où se trouve le pouvoir constitutionnel d'établir ces choses?»

Je demande au ministre quel est l'obstacle constitutionnel qui empêche le gouvernement canadien d'établir un organisme auquel tout consommateur pourrait s'adresser afin de faire effectuer des recherches, reviser, et examiner les prix qui lui ont été réclamés? Je dis au ministre qu'un Canadien dans le monde des affaires ou ailleurs serait bien téméraire de refuser de répondre aux questions que ce ministère devrait lui poser au sujet des prix. Encore une fois, le parti libéral et le gouvernement libéral renoncent entièrement à assumer leurs responsabilités. C'est un exemple typique, traditionnel et classique de l'échappatoire libérale. Ils déclarent: «Nous ne pouvons ni ne voulons agir. Ce serait dangereux, de sorte que nous ne pouvons rien faire. Nous aimerions bien vous aider, mais il y a malheureusement un obstacle constitutionnel où nous risquerions trop de nous blesser.»

**M. Nielsen:** Ils disent: «Nous en ferons une étude.»

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Oui, ils disent: «Nous ferons une étude de la constitution mais nous continuerons à ne rien faire».

**M. Knowles:** «Cela fera croire que nous sommes en train de faire quelque chose.»

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Peut-être bien. Je me demande si cela en aura vraiment l'air. Je continue à citer le compte rendu de cette très malencontreuse entrevue accordée par le ministre:

Faible ou non, Turner, me semble-t-il, n'est pas un poids plume. La perspective de lancer ce qui est virtuellement un nouveau ministère l'enthousiasme.

• (4.40 p.m.)

Il ne semblait pas particulièrement enthousiaste ce matin.

Il veut qu'il soit efficace, économique, et serve sa réputation. Il n'est pas bourré de complexes de classe sociale ni raidi par des expériences amères.

Après tout, manger avec une cuiller en argent ne doit pas être désagréable.

Il voit littéralement rutiler les avantages politiques dans un portefeuille dont le rayon d'action englobe tout Canadien qui achète des provisions, des voitures ou des chaussures. Il entrevoit la glorieuse perspective de pouvoir plaire aux deux camps opposés de notre économie et il n'est encore tombé dans aucun piège à loups.

Je ne sais pas dans quoi il est tombé ce matin. Ce n'est peut-être pas un piège à loups, mais tout simplement le bourbier de découragement où pataugent d'ordinaire les

libéraux. S'il s'imagine vraiment pouvoir représenter et satisfaire les deux camps d'une économie divisée contre elle-même, j'ai bien peur que ce jeune homme ne soit voué à de cruelles déceptions.

Je tiens à dire au ministre—pour qui j'ai beaucoup d'estime, encore qu'il ait peut-être quelque peine à me croire en ce moment—que, malgré mon âge avancé, je suis ravi de voir un homme jeune à l'avant-plan de notre vie politique. Il faut parfois les rabrouer un peu, mais je suis heureux de le voir agir ainsi. J'aimerais, cependant, lui demander de réfléchir aux conséquences d'une déclaration qui m'a horrifié, celle de mon ami, M. Charles Neapole, de la Bourse de Montréal, que le ministre doit connaître. Il sait peut-être que, selon M. Neapole, le rapport de la Commission Carter n'était vraiment qu'un complot sordide uniquement destiné à détruire tout le concept de la démocratie dans notre société et à faire des hommes d'affaires de simples mandataires du gouvernement. Je demande au ministre quel mal il y a à cela? Quel autre objectif faudrait-il juger raisonnable et justifiable de la part d'une entreprise commerciale du Canada, si ce n'est de servir les intérêts des Canadiens représentés par le gouvernement?

**M. Knowles:** C'est l'inverse.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Oui, maintenant c'est l'inverse, et je conseille au ministre d'étudier cette déclaration de M. Neapole, afin de comprendre qu'elle représente vraiment son attitude et celle de son gouvernement, et qu'ils ne sont pas disposés à subordonner les entreprises commerciales et productives du pays aux intérêts des Canadiens.

Toutefois, par l'intermédiaire du nouveau ministère que le ministre dirigera, nous pourrons faire quelque chose à ce sujet. Mais ce matin, le ministre n'a pas indiqué qu'il agirait. Au fait, j'imagine qu'il accepte le point de vue du Conseil économique. J'ai été troublé en lisant le rapport provisoire du Conseil sur les affaires du consommateur et sur le ministère du Registraire général, car j'ai toujours éprouvé du respect pour cet organisme et son personnel, dont je connais un bon nombre des membres. Mais ce rapport me semble absolument honteux. Le Conseil pose des questions auxquelles il ne répond pas. Examinons-en quelques-unes, par exemple celles-ci, qui figurent à la page 8, et que précède une entrée en matière et que suit un commentaire que je cite également:

> Il est nécessaire de connaître, par exemple, les réponses aux questions suivantes pour déterminer s'il y a lieu d'attendre d'un accroissement de la production une amélioration des conditions de vie:

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

> —Quelle forme a prise l'augmentation de la production?
>
> Le consommateur aurait-il préféré autre chose? Le consommateur est-il suffisamment renseigné pour faire un choix judicieux? Les mêmes produits auraient-ils pu lui être offerts à un prix moindre?
>
> —Si l'on suppose que le consommateur s'est procuré l'article qu'il désirait, à quel point cet article lui donne-t-il satisfaction? Doit-il être souvent réparé? Est-il une cause de dangers inutiles pour celui qui s'en sert? . . .
>
> Dès qu'on se pose ces questions, on constate qu'il est impossible de juger de la tenue de l'économie en se fondant exclusivement sur l'évolution de la production et des revenus.

Ayant formulé ces questions, le Conseil n'y répond aucunement. On constate, à la page 9 du rapport, qu'il continue plutôt à faire des assertions qui me paraissent fort douteuses, entre autres la suivante:

> . . . «les intérêts du consommateur, en conformité des objectifs économiques à long terme du gouvernement», ne sont servis que dans la mesure où la capacité croissante de production de l'économie se traduit effectivement par une amélioration des conditions de vie.

De quelles conditions de vie parle-t-on?

> . . . il incombe au premier chef . . .

Voici une affirmation que, je le crains, le ministre a gobée aveuglément.

> . . . de voir à ce que l'utilisation de la capacité de production serve à l'amélioration des conditions de vie, mais certaines politiques gouvernementales peuvent aussi y contribuer. Il s'agit de politiques orientées essentiellement vers une croissance non pas du revenu global et des dépenses de consommation, mais des probabilités que les revenus en argent des ménages seront effectivement transformés en biens et services désirés, et qu'ainsi les ressources productives ne seront pas gaspillées.

Le ministre et son collègue, le ministre des Finances, ont manifestement adopté ceci comme leur principe directeur et sont vraiment convaincus qu'en nos temps modernes nous pouvons laisser aux hommes d'affaires et aux consommateurs les décisions à prendre quant à la constitution de notre société. Le ministre, qui est jeune, qui fera de la politique longtemps après que j'aurai disparu, et à qui s'offrent de magnifiques possibilités, devrait comprendre qu'aujourd'hui le gouvernement canadien doit faire face au défi que lui lance la technologie moderne, laquelle se rit de toute sagesse conventionnelle. Il devrait se rendre compte que l'attachement du gouvernement actuel et de tous les gouvernements que nous avons eus jusqu'à maintenant au régime de la libre entreprise et à la gloriole de réaliser des bénéfices ne convient plus en notre ère moderne.

Si le gouvernement ne veut pas soumettre à l'intérêt général tous les aspects de notre économie, qu'il s'agisse des affaires, des professions libérales ou de la consommation, il disparaîtra comme ses prédécesseurs. Ce ministre—partiellement originaire de ma provin-

ce—est un homme jeune, très capable et très instruit. Je faisais simplement une grosse plaisanterie en disant qu'il se fiait à son charme, car il a bien d'autres atouts: de grandes aptitudes et une forte intelligence. J'espère qu'il s'en servira pour amener le Canada et son gouvernement à contrôler notre économie de manière à servir les intérêts du peuple canadien et à assumer nos responsabilités et nos obligations dans le monde actuel. C'est notre devoir si nous voulons survivre et nous ne l'accomplirons que si le gouvernement est prêt à intervenir dans les opérations d'une économie qui devrait être la plus prospère et la plus productive du monde. Malheureusement, il n'en est pas encore là.

• (4.50 p.m.)

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques mots relativement à ce projet de résolution.

D'après la résolution, il s'agit de la création d'un nouveau ministère qui aura pour but et pour fonction d'équilibrer notre économie, afin que la consommation s'écoule et la population goûte ce bienfait.

Je doute que la création d'un nouveau ministère saura guérir tous nos maux économiques. Notre économie est déséquilibrée et malgré la création de plusieurs ministères avant celui-là, on n'a jamais réussi à relancer l'économie du pays. Plus on applique le système actuel, plus ses méfaits déséquilibrent notre économie et, comme solution, on suggère la création de nouveaux ministères. En créant de nouveaux ministères, vous augmentez le coût des produits et vous serez obligés d'augmenter tout de suite les impôts et les taxes pour défrayer les dépenses encourues par ces nouveaux ministères. On sait ce qu'il en coûte à la nation pour administrer un ministère. Il y en a dont les frais d'administration absorbent tout près de 60 p. 100 de leur budget. Il y en a d'autres qui coûtent peut-être plus que cela. Le ministère des corporations et de la consommation qui sera créé ne sera pas exempt de tout cela. Il sera comme les autres, obligé d'ouvrir de nouveaux bureaux, de construire de nouvelles bâtisses, d'employer une bureaucratie considérable à des salaires élevés, et tout ceci coûte cher à la nation.

Je crois que nous avons présentement assez de ministères. Je ne crois pas que la création de ce nouveau ministère ajoute au pouvoir d'achat du consommateur. Si un ministère offre quelques suggestions pratiques pour donner plus de pouvoir d'achat aux consommateurs, eh bien, la grande économie générale s'y opposera et le ministre des Finances (M. Sharp) s'y opposera en disant qu'il n'a pas les revenus suffisants pour accepter cette suggestion.

Alors, je ne crois pas que ce soit une solution pratique. Je crois que la meilleure solution est encore celle d'accorder plus de pouvoir d'achat par l'intermédiaire des ministères actuels. Il incomberait surtout au ministère des Finances de régler cette situation, car il en est responsable. Il n'y a aucun crédit à la consommation et les consommateurs n'ont pas d'argent, pas de pouvoir d'achat, les produits restent dans les entrepôts, dans les magasins, et les citoyens en sont privés davantage.

Alors, monsieur le président, si nous remettons plus de pouvoir d'achat dans les mains des consommateurs, présentement, nous pouvons conclure avec certitude que la production ne fait presque pas défaut au Canada. La production canadienne est financée dans une proportion de 75 p. 100, et nous avons quand même réussi à accumuler des surplus. Nous finançons la production, mais nous ne finançons pas la consommation.

Le pouvoir d'achat, qui est distribué par le travail et par le capital, n'est pas suffisant pour mettre dans les mains de chaque individu, dans les mains de ceux qui ne travaillent pas, qui n'ont pas de pouvoir d'achat, par leur capital ou par leur travail, ce qu'il faut pour se procurer les nécessités de la vie. Il faut mettre du pouvoir d'achat dans les mains des consommateurs, si l'on veut consommer nos produits.

L'excédent de notre production s'élevait à 18 milliards, en 1966-1967; en 1965-1966, il dépassait 15 milliards. Nous avons eu des excédents de produits comme cela depuis que la guerre est finie, soit depuis 1945. Alors, monsieur le président, si nous avons tellement de surplus de production, le problème n'est pas du côté de la production, car le problème est réglé, de ce côté-là.

Du côté du transport, les problèmes sont réglés. Pourquoi les transports coûtent-ils si cher? Parce qu'il y a tellement de taxes et d'impôts. Tout ce qui concerne le transport, les camions, les pneus, l'essence, est taxé à l'extrême, et ceci contribue à l'augmentation du coût de la vie.

Je me demande ce que le nouveau ministère de la consommation va faire dans tout cela? Va-t-il réduire le coût du transport? Va-t-il diminuer le coût de l'intérêt sur l'argent? Va-t-il réduire les taxes, les impôts, afin de diminuer le coût de revient des produits et permettre aux consommateurs de bénéficier d'un certain volume de produits avec le même dollar? Alors, monsieur le président, je ne crois pas que ce ministère fasse des merveilles, et je suis d'avis que c'est une utopie de créer un pareil ministère.

J'ai en main un rapport qui indique que presque tous les citoyens, corps publics ou associations qui ont présenté des mémoires en sont venus à la conclusion qu'il nous faut un ministère de la consommation.

Ce même rapport révèle également que d'autres citoyens ont fait des études et toutes sortes de suggestions. Au fait, quelques-uns ont fait des suggestions très pratiques. Par exemple, le *Maritime Co-operative Council*, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, disait, comme en fait foi la page 3111 du rapport:

Aux fins de la présente représentation, nous disons qu'il existe deux champs de crédit: l'achat de marchandises à crédit et l'emprunt du pouvoir d'achat direct. Nous croyons que les consommateurs sont exploités dans ces deux champs.

C'est ce que nous disons et répétons depuis longtemps, monsieur le président.

Je continue:

Il n'y a pas tellement d'années, les particuliers s'efforçaient de ne pas s'endetter, surtout pour l'achat de marchandises. Donc, ceux qui pouvaient prêter de l'argent se sont aperçus que les particuliers ne constituaient pas alors un très bon marché, mais que leurs institutions pourraient être avantageusement utilisées dans ce domaine. Par conséquent, le crédit s'est échafaudé dans toutes les institutions publiques comme les écoles, les villes, les municipalités, les provinces, le Dominion, etc., et l'on n'a qu'à regarder le coût d'intérêt de la dette nationale, qui dépasse maintenant le milliard de dollars annuellement (voir Appendice 1), pour avoir une idée du coût auquel doit faire face le consommateur par l'entremise de taxes de tous genres, qui doivent être perçues à la source ou sur le coût des marchandises, le prix de la main-d'œuvre ou sur d'autres facteurs correspondants.

Nous avons dit que les consommateurs avaient été opposés à l'emprunt, mais au cours des dernières années, il semble que la situation ait changé et que le crédit au consommateur ait atteint ce que nous croyons être un point alarmant, avec plusieurs milliards de dollars de dettes. Les frais connexes du crédit font augmenter les prix et, incidemment, aggravent la dépréciation du dollar et causent l'inflation.

Je me demande ce que les ministères vont faire relativement à l'inflation et à la déflation. Or, on ne parle jamais de la déflation, parce qu'elle touche seulement les petits et les pauvres; cela ne vaut pas la peine d'en parler. Mais on parle de l'inflation, par exemple, car cela fait mal à tout le monde.

Je continue la citation:

Des mesures législatives fédérales, obligeant la révélation complète, aux acheteurs ou emprunteurs, des intérêts et autres frais impliqués dans l'obtention du crédit. (Une législation de vérité sur les emprunts)

Rôle de l'argent ou du crédit.

Dans le commerce, l'argent ou le crédit devrait servir au roulement des marchandises ou des services. Il ne devrait pas être contrôlé comme une matière de base. Même aujourd'hui, les banques à charte sont plutôt des institutions comptables et ont le contrôle de la création de la masse monétaire ou du crédit comme d'une matière première qui a une influence énorme dans le monde des affaires et elles peuvent fixer les taux d'intérêt. Le coût de l'argent ou du crédit ne devrait pas être supérieur aux frais de la comptabilité nécessaire à la tenue des livres, mais lorsque l'argent ou le crédit est contrôlé comme une matière première, il est utilisé pour restreindre ou étendre le roulement des marchandises, selon la volonté de ceux qui le contrôlent, aux fins de réaliser des gains et non uniquement pour servir le commerce.

[M. Latulippe.]

● (5.00 p.m.)

Il y a tellement longtemps qu'on parle de ces choses-là, qu'on se sent appuyé, du moins aujourd'hui, dans les revendications que l'on fait depuis des années.

Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier expliquait, à la page 105, comment les banques créent la masse monétaire ou le crédit. Après avoir expliqué comment la Banque du Canada permet aux banques à charte de créer plus d'argent ou de crédit, le rapport de la Commission royale continue en donnant la déclaration suivante:

Cela est tiré du rapport, monsieur le président, ce n'est pas moi qui parle.

Si, par exemple, une première banque constate que son encaisse a augmenté de 8 millions de dollars parce que c'est un de ses clients qui a fait la vente initiale à la Banque du Canada, et si elle accorde un prêt de 7 millions à un client qui l'affecte à l'achat de denrées, les fournisseurs déposeront de nouveau ces fonds auprès d'autres banques qui, à leur tour, auront en main des excédents d'encaisse à utiliser pour grossir leurs portefeuilles. A ce moment, les banques ont vu leurs dépôts augmenter de 15 millions—8 millions fournis par l'achat initial de la Banque du Canada, et 7 millions fournis par le prêt bancaire—mais leur encaisse augmenter de 8 millions. Comme leur coefficient d'encaisse est encore plus élevé que nécessaire, ce processus d'expansion va se continuer et ne s'arrêter, toutes choses étant égales par ailleurs, que lorsque le passif du système bancaire aura augmenté de 100 millions. A ce moment-là, le coefficient d'encaisse prescrit de 8 p. 100 aura été rétabli et toute expansion supplémentaire l'abaisserait au-dessous du niveau requis.

A remarquer que l'exigence de retenir 8 p. 100 en réserve avec la Banque du Canada a été diminuée, peu de temps après, à 7 p. 100, ce qui a réellement donné le pouvoir aux banques à charte d'étendre d'autant le crédit en se basant sur leur dépôt auprès de la Banque du Canada et l'on doit se rappeler qu'ils perçoivent l'intérêt sur ces montants qu'ils inscrivent dans leurs livres, comme des prêts.

Que la Banque du Canada ait davantage le contrôle de la production et de la répartition du crédit nécessaire (argent).

Financement par le truchement des coopératives.

Une solution d'importance qui s'offre aux consommateurs qui veulent régler leur problème de financement ou réussir à payer les frais qu'ils doivent engager, ce peut être, et c'est déjà en fait, la construction d'institutions financières coopératives. Ces institutions peuvent comprendre, entre autres, les caisses populaires (credit unions), les sociétés coopératives de crédit, les compagnies coopératives d'assurances et les sociétés coopératives de fiducie. Il n'y a rien de magique dans tout cela. Dans le cas des caisses populaires, les sociétaires ne peuvent emprunter que ce qui a été mis à l'épargne, ce qui n'est pas le cas de la banque. Un certain nombre de gens épargnent invariablement et l'argent ainsi en dépôt peut alors être mis à la disposition de ceux qui en

ont besoin à des taux d'intérêt raisonnables. Dans toute organisation financière coopérative de ce genre, ceux qui ont aidé à fournir le capital conservent simplement un certain contrôle sur son utilisation, au lieu que d'autres le mettent à profit et les exploitent davantage. Ce genre d'activité et ce genre d'organisation aident les membres (usagers ou consommateurs) à épargner et devraient être encouragés par le Comité mixte et recevoir l'appui du gouvernement.

Alors, monsieur le président, je me demande, encore une fois, ce que le ministère du crédit à la consommation fera dans tout cela? Que réglera-t-il dans tout cela?

Quand les membres du parti conservateur, ceux du Nouveau parti démocratique et les libéraux ont voté pour l'augmentation des taux d'intérêt, ils ont tout fait pour donner aux grands financiers le pouvoir voulu pour exploiter le peuple davantage.

Quand nous avons proposé des amendements à la loi sur les banques, dans le but de geler le taux d'intérêt à 6 p. 100, la plupart ont voté contre, le Nouveau parti démocratique avec tous les vieux partis, et ces gens-là disent qu'ils sont les défenseurs du peuple! Au contraire, ils sont les défenseurs de la haute finance, les défenseurs de l'hypocrisie; voilà ce que sont tous les membres des autres partis qui sont ici. Il n'y a pas un seul député, à part nous, qui ait réclamé un redressement financier. Il faut absolument «rebalancer» notre économie, et nous ne pourrons jamais la «rebalancer» en continuant son «débalancement», en permettant l'augmentation du coût de la vie dans tous les domaines de l'économie et en gardant la même attitude dans le domaine des grèves, dans le domaine de l'augmentation des salaires, dans le domaine des taxes, dans le domaine des impôts, dans le domaine de l'intérêt sur l'argent. Ces députés ont permis tout cela, et ils se prétendent les défenseurs du peuple; comme le disait Notre-Seigneur, ils ne sont que des hypocrites, des sépulcres blanchis.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question, monsieur le président. Le ministre et tous les députés savent que cela va mal. Il n'y en a pas un seul qui apporte des solutions autrement que de suggérer de sauter ici et de sauter là, bref, essayer toutes sortes de choses qui tournent en rond, au lieu d'équilibrer le rouage économique. Nous avons une grande roue et une petite roue sur le chariot mécanique, et cela fait tourner le système en rond. Or, au lieu de mettre deux roues de la même grandeur pour aller enfin droit au but, on pratique le moyen de charger le chariot, de le décharger et de faire toutes sortes de réparations, sauf changer la petite roue qui devrait être équilibrée avec l'autre pour que le système marche droit et que l'économie puisse se balancer.

On «débalance» toujours l'économie et l'on ne veut pas faire les réparations voulues au rouage économique pour qu'il fonctionne en direction droite et apporte à notre économie un balancement qui pourrait donner satisfaction à chaque individu canadien.

Dans notre Canada, nous avons des gens qui gagnent de l'argent et nous en avons qui vivent de leur travail et de leur capital. Nous avons 7,400,000 citoyens qui ont un revenu par leur travail et leur capital, mais nous avons aussi 13 millions de citoyens qui n'ont de revenu ni par leur travail ni par leur capital, mais qui sont taxés et qui sont obligés de payer les mêmes impôts et les mêmes taxes que tous les autres.

Par contre, de ces 7,400,000 citoyens qui ont un revenu par leur capital et leur travail, il y en a 2,400,000 qui ne gagnent même pas assez pour payer de l'impôt sur le revenu.

Alors, qu'est-ce que va faire le nouveau ministère du crédit à la consommation devant tous ces problèmes? Va-t-il aller semer des patates, va-t-il cultiver des patates? Va-t-il distribuer les produits de la terre? Non, la terre n'arrêtera pas de produire. Personne n'est inquiet du lendemain, à tel point que la production ne fait pas défaut!

Mais si l'on finançait à 100 p. 100, comme je le disais tout à l'heure, toute notre production, tous les moyens de production, nous pourrions la doubler et, de 62 milliards, elle passerait à 124 milliards.

C'est possible d'agir ainsi au Canada puisque nous avons présentement le tiers de la population, de la classe ouvrière qui ne travaille pas, mais qui pourrait produire, aider à la production, mais il est en chômage et vit aux dépens des autres. On vole ceux qui travaillent pour donner à ceux qui ne travaillent pas.

Alors, monsieur le président, il y a un déséquilibre complet. C'est rendu à un tel point que le travailleur est aussi pauvre que le chômeur. Celui qui vit aux dépens de la société retire autant que le travailleur, parce que celui-ci voit sa paie réduite par les impôts, les taxes et les surtaxes imposés sur son salaire. Avec toutes les cotisations professionnelles et syndicales, les taxes et les impôts qu'on enlève sur sa paie, le travailleur est aussi pauvre que celui qui reçoit de l'aide sociale.

• (5.10 p.m.)

Il y a un déséquilibre lamentable qu'il faut corriger. Je me demande ce qu'on va faire au ministère des corporations et de la consommation?

**M. le vice-président adjoint:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant terminé. Le comité donne-t-il

son consentement unanime pour lui permettre de continuer?

**Des voix:** D'accord, continuez!

**M. Latulippe:** Monsieur le président, j'ai d'autres extraits du rapport sur le crédit au consommateur. A la page 3510,

...si l'on garde à l'esprit que les syndicats ne réunissent qu'environ 30 p. 100 de la classe ouvrière canadienne.

...notre Fédération a mené une enquête sur la «pauvreté en Ontario». Depuis lors, des discussions sur la pauvreté ont eu lieu à tous les paliers de gouvernements; mais l'on peut se demander si quoi que ce soit de vraiment constructif en est sorti.

Aujourd'hui, au Canada, la répartition des revenus favorise davantage les nantis, sans profiter aux défavorisés. La preuve est faite que depuis 1961—période sur laquelle avait porté notre enquête—42½ p. 100 de notre revenu national est allé au groupe «des 20 p. 100» qui occupe le haut de l'échelle des revenus, alors que seulement 4½ p. 100 est allé «aux 20 p. 100» qui en occupent le bas.

Beau tableau! 42½ p. 100 du revenu national canalisés vers les 20 p. 100 les plus riches; 4½ p. 100 du revenu national vers les 20 p. 100 les plus pauvres. C'est dans le rapport.

Cela semblerait indiquer que la situation s'est aggravée au lieu de s'améliorer.

A la page 3511:

Personne ne meurt de faim, mais le quart des nôtres est exclu de la vie commune. Ne pas pouvoir s'offrir une séance de cinéma ou un verre de bière est une sorte d'affamement quand tous les autres le peuvent.

Revenu annuel garanti. De plus en plus de grands penseurs, dont les vues vont au-delà des frontières nationales, sont d'avis que la richesse de notre société n'était pas distribuée équitablement par les moyens employés jusqu'ici, il y a lieu d'aviser à adopter des méthodes nouvelles et changées.

Extrait du 95e rapport de l'Association canadienne des fabricants, l'auteur de *The Affluent Society* a déclaré:

(Parmi nos fonctions) il y a celle de nous assurer que le plus grand nombre de gens participent au bien-être économique. Voilà ce que les services publics améliorés et l'environnement meilleur tendent à créer.

Je crois que le temps est venu...de garantir un niveau de salaire minimum à ceux qui, pour une raison quelconque, ne gagnent pas assez pour vivre convenablement.

La plupart des hommes, des femmes, qui réussissent à peine à survivre avec un revenu insuffisant à l'heure actuelle, travailleraient, s'ils le pouvaient. L'oisiveté n'est pas à ce point recherchée comme se l'imaginent la plupart des gens à l'aise.

Nous assurons aujourd'hui un revenu à l'indigent, mais par des divers moyens qui sont coûteux à appliquer et qui sont en même temps un affront à la dignité humaine. De plus, ces méthodes ont les pires effets sur l'initiative, car un emploi peu rémunéré entraîne une perte considérable d'assistance pécuniaire. Ce serait une chose excellente et un bon acte de charité envers le prochain que de tenter maintenant l'expérience du salaire garanti ou de l'impôt négatif et de nous indiquer la meilleure façon de le faire.

[M. le vice-président adjoint.]

La Chambre de commerce des États-Unis (en décembre 1966) a organisé un forum sur les meilleures méthodes qui pourraient assurer un niveau de vie convenable à chacun.

Robert Théobald, James Tobin, Milton Friedman, tous conseillers économiques, ont appuyé le revenu garanti de l'impôt négatif.

Monsieur le président, je ne voudrais pas abuser du temps des autres, mais avant de terminer, je vous dirai que le Canada, ce n'est pas dix provinces, huit banques à charte, une Banque du Canada, 80,000 grandes compagnies, 26 ou 27 ministères avec le nouveau ministère, 400,000 institutions, 4,794 municipalités, 3,800,000 milles carrés, le Canada, c'est 20,400,000 citoyens qui ont des besoins et qui, légalement, ont droit d'être satisfaits dans un pays qui regorge de richesses comme le nôtre.

[*Traduction*]

**M. Mather:** J'aimerais commencer mes observations, d'ailleurs brèves, sur le projet de résolution dont nous sommes saisis, soit la création d'un ministère des Corporations et de la Consommation, en remerciant certains honorables préopinants des compliments qu'ils ont offerts au Nouveau parti démocratique pour avoir, comme l'a dit l'un d'entre eux, encouragé le gouvernement à présenter cette mesure.

**M. Basford:** Je n'ai pas entendu ces compliments.

**M. Mather:** Vous les auriez entendus si vous aviez été à la Chambre tout à l'heure.

**M. Basford:** J'étais derrière les tentures.

**M. Mather:** Les autres orateurs ont dit en fait que le Nouveau parti démocratique avait présenté de très bonnes idées, mais quatre ou cinq ans trop tôt. C'est une autre façon de dire que les anciens partis sont quatre ou cinq ans en retard. Quant au ministère de la Consommation qu'on veut maintenant créer, le chef de mon parti en avait formulé l'idée dès 1964 ou 1965, sauf erreur, et sa proposition avait alors été reçue avec scepticisme et moquerie de la part des vieux partis. Bien entendu, il importe peu à notre parti que d'autres organisations lui volent ses vêtements. Mais nous n'aimons pas la façon dont parfois on les porte ensuite.

**M. Basford:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Mather:** On pourra me poser toutes les questions qu'on voudra quand j'aurai terminé mes observations. En fait, j'accorderai même une période de questions si les députés le veulent.

**M. Basford:** Le député serait-il assez généreux pour admettre que l'idée originale vient

de l'Association des consommateurs du Canada?

**M. Mather:** J'ai dit que je répondrais volontiers aux questions à la fin de mes brèves remarques. Je n'oublierai certainement pas celle-là. A mon avis du moins, c'est au Nouveau parti démocratique surtout qu'on doit d'être saisi de la mesure à l'étude, comme d'autres orateurs l'ont signalé.

Qu'on nous vole nos habits, passe encore, mais la façon dont on les porte parfois ne nous plaît pas beaucoup. Ainsi nous voyons d'un très mauvais œil qu'on porte la veste du pyjama sans le pantalon. Si nous examinons la mesure dont nous sommes saisis, force nous est de conclure qu'elle manque de nerf. Mais comme nous avons beaucoup contribué à mettre ce véhicule en marche, même si sa puissance laisse à désirer, nous ferons de notre mieux, en tant que groupe, pour qu'il aille dans la bonne direction pour servir, nous l'espérons, les intérêts des consommateurs canadiens. Je souhaite que les initiatives du ministre soient couronnées de succès et je suis convaincu qu'il entreprendra sa nouvelle tâche avec énergie tout au moins.

Je voudrais consacrer le reste de mes observations à un sujet que le ministre et ses fonctionnaires examineront, j'espère, sous peu: la protection d'un grand nombre de consommateurs canadiens contre les conséquences de la réclame. Je veux parler en particulier d'une affaire ayant trait à la réclame aux consommateurs, qui m'a fait présenter trois bills distincts à la Chambre, chacun représentant, je l'espère, une mesure de protection pour les consommateurs canadiens des produits du tabac, en particulier des cigarettes.

Le fait est notoire que les fabricants de cigarettes dépensent chaque année des millions de dollars pour inciter nos jeunes à se mettre à fumer, alors que tous les services de santé du monde reconnaissent qu'il existe un lien entre la consommation de cigarettes et le cancer, les troubles cardiaques et affections connexes. Pour protéger davantage le consommateur, il serait bon, je crois, que le nouveau ministère prenne la question en main et veille à ce que, jusqu'au moment où l'industrie du tabac sera en mesure de produire une cigarette inoffensive, la publicité donnée à cette dernière soit étudiée et, si nécessaire, fasse l'objet d'une réglementation de la part du ministère en cause.

• (5.20 p.m.)

J'aimerais citer un extrait d'une déclaration de Norman Delarue, professeur adjoint en chirurgie à l'Université de Toronto, publié dans *Health*, organe de la *Health League of Canada*. Voici ce qu'il dit:

> Le taux de mortalité pour les grands fumeurs est de 30 à 50 fois supérieur à celui des non-fumeurs et, comme l'a fait ressortir une étude récente effectuée au Canada sur les risques courus par les usagers de la cigarette, le taux global de mortalité des victimes du cancer du poumon est de 1,400 chez les fumeurs par rapport à 100 chez les non-fumeurs, soit 15 fois plus élevé...
>
> Par ailleurs, malgré la multiplication du risque que court le fumeur de cigarette de contracter un cancer du poumon il est encore plus en danger de contracter une bronchite chronique et de l'emphysème, ces deux maladies étant toutes deux dans les mêmes proportions, d'après les statistiques, en relation étroite avec l'habitude de fumer.

Monsieur le président, à ce sujet j'aimerais fournir une autre brève citation. En effet, le lundi 21 août, le *Times* de New York a parlé d'un rapport du gouvernement des États-Unis qui confirmait les constatations de son exposé de 1964 sur l'usage du tabac et la maladie, et qui les élaborait même. En voici un paragraphe:

> En outre, selon l'exposé, les preuves nouvelles indiquent que la cigarette est responsable, chaque année, de 11 millions de cas de maladies chroniques au pays, de 77 millions de jours de travail perdus et de 306 millions de jours d'activité restreinte.

La statistique canadienne équivaudrait à 10 p. 100 de la statistique citée.

Bref, je pense qu'il faudrait porter une attention particulière à ce vaste domaine de la protection des consommateurs. Des millions de Canadiens fument un produit dangereux par suite d'une réclame qui est non seulement permise, mais que transmet même une agence du gouvernement, la Société Radio-Canada. J'exhorte le nouveau ministère de la Consommation à prendre des mesures à cet égard. Je le répète, je souhaite bien de la chance au ministre et à ses partisans dans la mise sur pied de ce nouvel organisme qui s'impose depuis longtemps, et nous ferons de notre mieux pour qu'il avance dans la bonne direction.

**M. le vice-président adjoint:** La résolution est-elle adoptée?

**Des voix:** Oui.

**M. Basford:** Le député répondra-t-il à la question comme il l'a promis? Ne serait-il pas assez généreux de concéder que l'Association des consommateurs du Canada a émis l'idée d'un nouveau ministère bien avant que le NPD ne s'en empare?

**M. Mather:** Je serais heureux de répondre à cette question. A ma connaissance, bon nombre de membres de l'Association des consommateurs du Canada appuient le NPD. A mon avis, l'idée a probablement germé dans les deux organisations en même temps.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur le président, j'ai passé ici une journée agréable à écouter ce qui m'a paru être un bon débat. Je savais, quand je suis entré dans la politique, que je

ne saurais plaire à tout le monde. Après avoir passé ici la matinée et l'après-midi, et après avoir reçu des responsabilités nouvelles dans un ministère qui portera le nom de ministère des Corporations et de la Consommation, je me rends compte maintenant qu'il sera difficile de plaire à qui que ce soit.

D'une part, j'ai écouté l'opposition officielle et son équipe d'orateurs de talent. Sur un ton philosophique, ils ont avancé la thèse qu'un tel ministère n'était vraiment pas nécessaire, que cela entraînerait plus de dépenses gouvernementales, plus de bureaucratie, et une intervention indue dans les affaires, parce qu'après tout, le monde des affaires a comme mobile premier de s'occuper des consommateurs, étant donné qu'il vend aux consommateurs. En d'autres termes, ils ont dit qu'il s'agissait d'un exercice plutôt inutile mais qu'ils consentaient à s'y prêter parce qu'on pourrait en tirer des corollaires utiles ou des conséquences accessoires, ne serait-ce que par voie de coordination.

D'autre part, j'ai écouté les députés néo-démocrates selon qui le projet de résolution et la mesure proposée ne sont pas assez progressistes. Ils en arrivent au point où le député de New Westminster m'a fait courir sans mon pantalon, à la fin de son discours, cet après-midi. Puis-je ajouter que, selon moi, dans la plupart des élections, nous les avons battus à plate couture.

**M. Knowles:** Vous n'avez pas de chemise non plus.

**L'hon. M. Turner:** Les députés néo-démocrates semblent réclamer l'établissement d'un ministère qui interviendrait constamment, partout, pour n'importe quelle raison et dans n'importe quel domaine de l'économie ou phase de notre vie nationale. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a proposé que je fasse campagne contre la pollution. Ce domaine, bien entendu, relève d'un autre ministère de l'État et, en outre, les gouvernements fédéral et provinciaux partagent cette responsabilité. Le député voulait également que je prenne parti contre les fabricants d'automobiles. Cette question relève d'un autre ministère et, encore une fois surgit le problème de la juridiction au sujet des grandes routes et de la sécurité routière.

L'ensemble du problème constitutionnel n'est jamais entré, semble-t-il, dans l'esprit des néo-démocrates, et il reste que tout ministère des Corporations et de la Consommation aura à faire face à certaines restrictions à cause des compétences partagées. De fait, la plus grande part de responsabilité, en ce qui concerne les consommateurs du pays, réside probablement à l'échelon provincial, surtout pour tout ce qui touche à la vente et à la distribution des produits.

Ensuite, bien entendu, aux yeux des néo-démocrates, je suis le seul responsable du coût de la vie. Dans la mesure où le gouvernement fédéral est responsable, je suppose qu'il s'agit d'une responsabilité conjointe. A mon avis, le coût de la vie est sans doute ce qui préoccupe peut-être le plus les Canadiens en ce moment, et quoi qu'en disent le député du Yukon et celui de Bow-River, nous autres, du gouvernement, avons lu fort sérieusement le quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada.

Nous avons réduit de plusieurs millions de dollars les dépenses projetées. Les contribuables canadiens devraient savoir que le gouvernement fédéral dépense actuellement un tiers seulement du total des impositions. Par conséquent, les gouvernements provinciaux et municipaux dépensent plus des deux tiers, et cette proportion a augmenté ces dernières années.

A mon avis, un économiste de la compétence du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles sait bien que la hausse du coût de la vie et celle des prix est due à d'autres facteurs que le gouvernement. Elle dépend de la situation économique et du commerce international, de l'offre et de la demande dans notre pays, de la pénurie ou de la disponibilité des capitaux, de l'importance et du rythme de notre expansion, de nos efforts pour maintenir le plein emploi, et ainsi de suite. Certes, je suis flatté de l'attention qu'on me prête, mais je tiens à lui affirmer qu'il serait impossible, en temps ordinaire, de tenir le nouveau ministère comme seul responsable.

On nous a encore parlé d'une commission de revision des prix, mais on ne dit rien d'un organisme qu'il y aurait lieu de lui ajouter, soit une commission de revision des prix de revient ou des salaires. On ne fait aucune suggestion quant à la manière dont se ferait l'application et où l'on trouverait l'autorité constitutionnelle requise, même si nous devions accepter la proposition plutôt hésitante du député de Peace-River, soit qu'une crise économique pourrait faire naître un état d'urgence assez grave d'après le jugement des tribunaux pour que le contrôle des prix passe sous la juridiction fédérale.

D'une part, on soutenait que nous n'avons pas besoin de représentation gouvernementale pour le consommateur à l'échelon fédéral et, de l'autre, que le nouveau ministère devrait pour ainsi dire jouer le rôle d'un protecteur à l'endroit des consommateurs, des 20 millions de Canadiens dans presque tous les secteurs de la vie nationale, provinciale et municipale. En réponse à l'opposition, je dirai...

• (5.30 p.m.)

**M. Nielsen:** Le ministre me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Turner:** J'aimerais bien pouvoir préciser ce point auparavant. Je signale au député tout particulièrement que le projet de loi qui suivra la résolution ne prévoit pas la création d'un nouveau ministère au sens strict. Le ministère actuel du Registraire général et les organismes qu'il comporte seront maintenus dans un autre ministère portant un nouveau nom, le ministère des corporations et de la consommation, à qui incomberont deux nouvelles responsabilités: premièrement, celle de coordonner les programmes de consommation au niveau fédéral, d'établir de nouveaux programmes, et ainsi de suite; deuxièmement, celle de représenter le gouvernement fédéral en ce qui concerne les valeurs des corporations. Voilà qui donne suite d'une façon tout à fait appropriée à la recommandation du Conseil économique du Canada dans son rapport provisoire sur la consommation.

Si le député du Yukon veut bien consulter la page 25 du rapport, il verra la proposition d'adopter une mesure législative en vue d'établir au sein du ministère du Registraire général, un bureau administratif chargé surtout de veiller à l'application des dispositions relatives à la consommation. Cette mesure prévoit la création de ce bureau administratif au sein du ministère du Registraire général, qui deviendra le ministère des Corporations et de la Consommation. Cette proposition est suivie à la lettre.

Je dirai au député du Yukon et surtout au député de Bow-River, en réponse à leurs allégations, que le ministère en question ne sera pas un mastodonte bureaucratique. J'ai déjà dit que si l'on veut se servir du terme «pieuvre gouvernementale», ce ministère ne sera pas une tentacule supplémentaire, ce sera tout simplement une redisposition des tentacules existantes, sans plus. Il assurera la collaboration entre tous les organismes officiels qui existent déjà au sein des autres ministères. Ce n'est certes pas encore la centralisation.

Le député du Yukon a raison de signaler que le Conseil économique du Canada a proposé que nous déterminions soigneusement quels organismes devraient être groupés. Nous n'avons pris aucune décision à l'avance quant à la fusion administrative, en un seul ministère, soit de la Division des aliments et drogues, de la Direction des poids et mesures du ministère du Commerce, de l'un ou l'autre des services d'inspection des ministères de l'Agriculture et des Pêcheries, ou de tout autre organisme dont les attributions portent légitimement sur la consommation.

**M. le vice-président adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

**Une voix:** Poursuivez.

**M. le vice-président adjoint:** Tout le monde est-il d'accord que le ministre poursuive ses remarques?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Turner:** J'en sais gré au comité. J'essaierai de faire aussi court que possible. Autrement dit, nous veillerons à la coordination et à l'instauration. La centralisation administrative sera réglée plus tard. C'est pourquoi nous attendrons la décision du comité interministériel dont a parlé mon secrétaire parlementaire, comité qui groupe des représentants des ministères ayant quelque intérêt dans les affaires des consommateurs. Lorsque nous connaîtrons l'avis de ce comité interministériel, nous pourrons déterminer quels organismes pourraient être le mieux administrés par le nouveau ministère.

J'aimerais ajouter que ce ministère ne comportera pas un accroissement des dépenses du gouvernement. Lorsque j'ai parlé de mes crédits, j'ai dit que cette année le ministère aurait un budget de 8 millions de dollars, moins 6 millions par voie de recettes en ce qui concerne les demandes de brevets, les faillites, les demandes de constitution en corporation, et le reste; ainsi il en coûtera au contribuable canadien entre 1.5 et 2 millions de dollars. Il n'y aura pas de frais supplémentaires considérables car, je le répète, à part l'embauchage de certains spécialistes dans le domaine de la consommation, la plupart des employés sont déjà en service dans les divers organismes du gouvernement fédéral.

J'aimerais dire aux membres du Nouveau parti démocratique que, dans la limite de mes responsabilités constitutionnelles et de celles que je saurai démontrer à la Chambre, quand présentée et déposée à la Chambre, je ferai de mon mieux pour représenter le secteur de la demande et équilibrer les forces du marché entre les consommateurs et les portefeuillistes, d'une part, et le secteur de l'offre, d'autre part, afin d'accroître la force de négociation du secteur de la demande. Ils me reprochent

de n'être pas disposé à intervenir autant que je le devrais. Ils ont mentionné certains domaines où, selon moi, il y aurait lieu d'intervenir et où je serais disposé à le faire et où j'aurais le pouvoir de le faire, par exemple quand il y a connivence pour fixer des prix de monopole, quand il pourrait y avoir de la fraude, quand la santé ou la sécurité publique est en cause et quand il faut plus d'information ou de recherche pour égaliser les rapports entre l'offre et la demande. Je suis disposé à le faire. Pas une seule fois au cours de l'après-midi ont-ils signalé par où péchait cette déclaration ni où il faudrait l'étendre. J'ai hâte d'entendre leurs suggestions à l'étape de la deuxième lecture.

Monsieur le président, je ferai part avec plaisir à la Chambre, en deuxième lecture, des recommandations du Conseil économique du Canada qui ont trait au ministère des Corporations et de la Consommation. Je crois que je saurai démontrer à la Chambre, quand elle ne sera plus en comité, que chacune des recommandations que l'on trouve à partir de la page 22 a été étudiée, et qu'elle est traduite dans le projet de loi. Je dirai de quelle façon. Dans certains secteurs, nous sommes restés en deçà des recommandations, mais beaucoup plus nombreux sont ceux où nous sommes allés au-delà. Un comité interministériel a été établi. Le ministère reflétera le point de vue des consommateurs; il y aura des sections d'information et de recherche. Il y aura, je l'espère, la coordination préconisée, avec tout le reste, par le Conseil économique tout au long de son rapport.

Je fournirai certainement aux députés les renseignements auxquels ils ont droit, non seulement au sujet des recommandations du Conseil économique du Canada, mais aussi de celles du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, dont mon savant ami de Vancouver-Burrard était président-conjoint. Enfin, j'aimerais dire au député d'Okanagan-Revelstoke qu'il n'a pas besoin de craindre que je ne puisse m'entendre avec mon voisin actuel, le ministre de l'Agriculture. Notre ministère n'aura pas pour objectif le déplacement d'autres intérêts. Les autres intérêts économiques du pays sont déjà représentés par des ministères: ceux des cultivateurs par le ministère de l'Agriculture, ceux des pêcheurs par celui des Pêcheries, les hommes d'affaires par les ministères de l'Industrie et du Commerce, et ainsi de suite.

**M. Nielsen:** Qui représente le contribuable?

**L'hon. M. Turner:** Je le répète, c'est le seul ministère qui représente la demande, surtout en s'appuyant sur l'investisseur et le consommateur. Les autres intérêts, déjà représentés, ne seront certes pas déplacés. En établissant un ministère qui aura entre autres responsabilités celles des affaires des consommateurs, nous ne déplacerons pas d'autres intérêts, nous allons ajouter une nouvelle dimension au gouvernement pour répondre à ce qui nous semble une exigence du public quant à de nouveaux services, de nouveaux renseignements et une nouvelle orientation. J'ai l'impression que chaque Canadien, en qualité de consommateur, prend l'initiative, insiste et exige que le gouvernement protège ses intérêts; l'ouvrier, l'homme d'affaires et le cultivateur sont déjà représentés ici.

La protection du consommateur n'est pas chose nouvelle à l'échelon du gouvernement fédéral. Elle intéresse déjà plusieurs organismes, mais de nouveaux problèmes complexes et la multiplication des produits dans un si grand nombre de domaines dont certains, sont nouveaux nécessitent un nouvel examen des politiques nécessaires en vue de protéger le consommateur. Mon secrétaire parlementaire a énuméré certains droits fondamentaux que nous chercherons à reconnaître et que le président Kennedy dans son premier message au Congrès en 1962 rattachait à l'intérêt des consommateurs. Je pourrais ajouter que les objectifs que nous cherchons à atteindre en accroissant l'autorité ministérielle d'une part ou la responsabilité ministérielle de l'autre dépassent grandement ce qui a été accompli aux États-Unis. Il a parlé du droit de sécurité, du droit d'être renseigné, de choisir et de celui d'être entendu. J'espère que ce ministère qui sera comptable au consommateur le représentera et lui donnera une nouvelle voix à l'échelon ministériel du gouvernement fédéral.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

• (5.40 p.m.)

**L'hon. M. Turner** demande alors à déposer le bill nº C-161 établissant un ministère des Corporations et de la Consommation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de proposer maintenant l'étude de l'article nº 26, c'est-à-dire le bill S-10. Il me plairait d'en discuter si ma proposition obtient le consentement unanime de la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant:** Je dois rappeler aux honorables députés les articles 61-A et 15(4) du Règlement avant de prendre une décision sur l'utilisation de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, étant donné que nous en avons déjà pris 45 minutes je propose de la suspendre.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à suspendre aujourd'hui l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires?

**Des voix:** D'accord.

## LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

### MODIFICATIONS CONCERNANT LES ÉMISSIONS D'ACTIONS, STATUTS, ETC.

**L'hon. John N. Turner (registraire général du Canada)** propose la 2e lecture du bill n° S-10, visant à modifier la loi sur les corporations canadiennes.

—Monsieur l'Orateur, je suis extrêmement reconnaissant aux députés d'avoir consenti à supprimer l'heure des mesures d'initiative parlementaire pour me permettre de présenter ce bill une fois de plus. Il modifie la loi de 1934 sur les corporations canadiennes, qui l'a été pour la première fois de façon radicale en 1965 lorsqu'il a fallu apporter quelques modifications dites d'ordre administratif. Le bill ne renferme rien d'important ni aucune modification de principe.

Il compte dix articles. Les articles 1, 2 et 9, attendus depuis longtemps n'ont aucun rapport avec les modifications de 1965. Les articles 3 et 7 s'imposent pour combler une lacune imprévue en 1965 mais qui pose d'importants problèmes au public et au ministère. Les articles 6 et 8 sont les plus importants, car ils modifient profondément l'interprétation des modifications apportées en 1965 à l'article 121B et 128A qui ont été rédigés séparément. On n'a guère eu l'occasion d'apporter les modifications nécessaires et corrélatives afin de les faire correspondre avec l'article général d'interprétation de la loi.

Les articles 4, 5 et 10 ne sont que des rectifications d'erreurs matérielles ou d'oublis, constatés avec les années. Une fois que la Chambre sera formée en comité j'expliquerai la nécessité de chaque modification au fur et à mesure de l'examen des articles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Tardif, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—

**L'hon. M. Turner:** Monsieur le président, le but de cette modification est d'inclure la loi sur les petits prêts parmi les exceptions que prévoit l'article essentiel. La loi sur les petits prêts a été adoptée postérieurement à 1934, de sorte que les compagnies de prêt, de fiducie et ainsi de suite ne sont pas touchées par la loi sur les corporations canadiennes. La modification rejoint le dessein du Parlement, pour qui la loi sur les petits prêts doit être traitée de la même façon que les autres lois. Nous voulons les inclure dans les dispositions de cette mesure législative.

**M. Basford:** Le ministre me permettrait-il une question? Comme il semble y avoir un nombre excessif de rectifications par suite des modifications de 1965, je me demande si quelqu'un s'est assuré auprès du service de rédaction que ce genre de chose ne se reproduira plus?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur le président, le député, étant avocat, doit savoir aussi bien que moi que même les avocats ne peuvent tout prévoir.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—*Conditions d'émissions.*

**L'hon. M. Turner:** L'article 2 est nécessaire pour combler, dans la loi, une lacune qui permet en bloc aux compagnies détenant des lettres patentes ou des lettres patentes supplémentaires d'émettre des séries d'actions en ce moment. L'article est rédigé de façon que seule la première série d'actions puisse être émise en vertu de lettres patentes. Dans bien des cas, des lettres patentes s'appliquent à des actions de diverses sortes et, à moins d'insérer les mots «d'une série», seule la première série d'actions tomberait sous le coup de la loi. Cette modification n'a pour but que d'exposer la situation plus clairement.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 7—*Omission de produire le sommaire pendant deux années consécutives.*

**M. Nielsen:** Monsieur le président, il est question dans cet article, d'imposer une amende aux sociétés qui n'ont pas produit un sommaire ou une déclaration annuelle. J'ai des doutes sur la politique que le ministère a suivie dans le passé au sujet de cette amende qui, je crois, est de 20 dollars par jour pour chaque jour de retard. Pendant ce temps, en effet, le public n'a pas accès aux documents

en question qui auraient dû être déposés et devraient pouvoir être consultés. Donc lorsqu'il y a défaut de produire ce document de la part d'une société immatriculée à l'échelon fédéral, il y a une lacune dans les renseignements fournis au public. Je suppose que c'est là la raison de l'amende. J'ai appris que le gouvernement n'appliquait pas les dispositions de cet article qui incontestablement lui confère pourtant une certaine force. Si une société ne produit pas la déclaration en question, il me semble que la loi devrait être invoquée et l'amende imposée. Je me demande ce que sera l'attitude du nouveau registraire général à cet égard.

**L'hon. M. Turner:** Je suis d'accord avec le député. Lorsque j'étais le suppléant de feu l'honorable Guy Favreau, j'ai demandé quel était le nombre total de sociétés inscrites et le nombre de sociétés qui avaient omis d'envoyer leur déclaration. Le 23 janvier 1967, il y avait, m'a-t-on dit, sur 15,872 sociétés immatriculées à l'échelon fédéral, 2,888 qui avaient omis de transmettre leur déclaration.

• (5.50 p.m.)

**M. Knowles:** Glorieuse entreprise privée.

**L'hon. M. Turner:** J'ai demandé une étude complète de la situation. Le député du Yukon le sait: nous étudions aussi l'ensemble des dispositions de communication de la loi sur les corporations canadiennes. J'espère, vers la fin du printemps, pouvoir faire modifier toutes ces dispositions. C'est un des éléments de la loi qui deviendra plus rigoureuse, je puis en assurer le député.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, j'aimerais que le ministre se reporte à l'article 125 de la loi. J'apprécie ses bonnes intentions, mais la loi existe déjà; elle n'a pas à être rendue plus rigoureuse. Voici le paragraphe 4 de l'article 125 de la loi:

> Si une compagnie ne se conforme pas aux prescriptions du présent article, elle est passible d'une amende maximum de vingt dollars pour chaque jour que dure cette omission, et tout administrateur et fonctionnaire de la compagnie qui, sciemment et délibérément, autorise ou permet cette omission, est passible de la même amende; et ces amendes sont recouvrables sur déclaration sommaire de culpabilité.

A mon avis, les dispositions de l'article 125 de la loi sont là pour permettre au public de connaître au moins la structure fondamentale de la société. Le document est mis à la disposition du public afin que ceux qui font affaire avec les sociétés constituées aux termes de la loi puissent savoir au moins qui en sont les administrateurs, comment la société a été constituée, si la société a une bonne réputation et obtenir d'autres renseignements semblables. Selon moi, il n'y a pas lieu de rendre la loi plus rigoureuse, car elle l'est assez déjà. Il faut seulement qu'elle soit observée et surveillée par les hauts fonctionnaires dont elle relève maintenant, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Il serait facile de vérifier les dates fixées pour l'envoi de ces sommaires et de noter les sociétés qui n'envoient pas ces sommaires annuels à la date prévue. Si on ne les a pas reçus, on devrait faire savoir à la compagnie—qui a droit à un préavis de courtoisie—que si ce document n'est pas parvenu dans une semaine, on intentera des poursuites. Je sais, et le ministre aussi, que certaines sociétés négligent depuis des années de se conformer à la loi. C'est d'ailleurs pour cela que je suis heureux que la modification stipule une limite de deux ans. On peut toutefois reculer de deux ans sans que l'article soit applicable. Toutefois, l'article 125 (4) prévoit le paiement d'une amende par les compagnies qui n'envoient pas de sommaire dans les délais prévus.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur le président, le député le sait probablement déjà, mais mes fonctionnaires m'ont signalé que, de loin, la grande majorité des sociétés délinquantes ont cessé leur activité. Elles ne sont que des semblants de sociétés. Bien entendu, si elles faisaient des affaires, elles devraient nous faire parvenir leurs sommaires, mais elles n'en font pas. Leurs administrateurs se sont dispersés. On m'a dit, et je suis en train de le vérifier, qu'il en coûterait beaucoup plus aux contribuables canadiens de poursuivre à travers le pays des gens affiliés à des semblants de sociétés qui ne font plus d'affaires avec le public ou avec d'autres, que tout ce que l'on pourrait gagner de telles poursuites.

J'ai demandé que l'ensemble des articles coercitifs de la mesure qui sont liés à la divulgation de renseignements, soit rationalisé, si je puis dire. Je puis assurer au député que dans la grande majorité de ces cas, le public aurait peu d'avantages à obtenir ces renseignements, puisque les compagnies ne font plus d'affaires. Elles ont négligé de rendre leurs chartes respectives. Si elles avaient une charte, elles devraient, bien entendu, les mettre à jour.

**M. Nielsen:** Il doit y avoir bien des opérations de ce genre. Je suis content d'entendre le ministre dire qu'il s'occupe d'examiner les renseignements qui lui ont été transmis et selon lesquels nombre de ces compagnies ne sont que des semblants de compagnies et qu'elles ont cessé toute exploitation, car je crois qu'il s'agit tout simplement d'une pré-

somption parce que les compagnies en question n'ont pas présenté un sommaire annuel.

Je sais qu'à l'occasion, lorsqu'on communiquait avec la division à Ottawa, pour savoir quand avait été déposée la dernière déclaration annuelle d'une société quelconque, on répondait que c'était six, sept ou huit ans passés. Il y a simplement eu négligence dans la suite donnée aux événements. Si le gouvernement a besoin d'argent, voici une disposition qu'il pourrait invoquer pour susciter au Trésor des recettes considérables. En multipliant le nombre de 2,800 compagnies par la somme de $20 par jour pour chaque journée de retard, et en estimant que chaque administrateur est passible pour défaut d'une amende sur déclaration sommaire de culpabilité, on verra qu'une importante somme d'argent est en cause. Le gouvernement est donc inexcusable de ne pas utiliser cet article, et je suis très heureux d'entendre le ministre dire qu'il étudie personnellement la possibilité de l'appliquer.

(L'article est adopté.)

Les articles 8 à 10, inclusivement, sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

**M. Knowles:** Dès maintenant, si la Chambre y consent.

**L'hon. M. Turner** propose la 3e lecture du projet de loi.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.

**M. Knowles:** Bravo. Nous avons mené quelque chose à bonne fin.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je remercie beaucoup la Chambre de sa courtoisie.

(A 6 h., la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 16 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LA LOI SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

### MODIFICATIONS SUPPRIMANT LES RESTRICTIONS QUANT AUX INDIENS ET AUX ESQUIMAUX

**M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest)** propose la 1re lecture du bill nº C-162, modifiant la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise à abolir l'interdiction qui empêche actuellement les Indiens et les Esquimaux du Canada de chasser les oiseaux migrateurs pour s'en nourrir. Il faut donner aux Indiens et aux Esquimaux l'occasion de préserver leurs coutumes et leur culture. Il faut aussi protéger leur statut particulier au Canada, qui comprend le droit traditionnel de chasser impunément. Ce projet de loi vise donc à sauvegarder pour eux leur héritage, comme l'envisageaient les traités et les accords antérieurs.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE RENVOI DU RAPPORT DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Les avis de motion émanant du gouvernement

Le 13 octobre 1967—Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente la motion suivante: que le rapport du ministère des Affaires extérieures déposé à la Chambre le 21 mars 1967 soit déféré au comité permanent des affaires extérieures.

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'avais cru comprendre vendredi dernier que, du consentement unanime, cette motion serait présentée aujourd'hui sans faire l'objet d'un débat.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Ce serait tout à fait acceptable.

**M. l'Orateur:** Le ministre est-il prêt à présenter la motion dès maintenant?

**L'hon. M. Martin** propose:

Que le rapport du ministère des Affaires extérieures déposé à la Chambre le 21 mars 1967 soit déféré au comité permanent des affaires extérieures.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### LA PRÉSENTATION DE PARCHEMINS OU DE PLAQUES AUX CENTENAIRES

Question nº 368—**M. Simpson:**

1. Combien de citoyens centenaires ont reçu des parchemins ou des plaques à l'occasion du centenaire du Canada?

2. Combien dans chaque province?

3. A la suite de ces attributions qui devient le doyen du Canada?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** La Commission du centenaire m'a transmis les renseignements suivants:

1. 618 (37 autres furent remis à des députés pour présentation à la famille, les personnes concernées étant décédées après le 1er janvier 1967).

2. Terre-Neuve, 9; Île du Prince-Édouard, 10; Nouvelle-Écosse, 47; Nouveau-Brunswick, 24; Québec, 97; Ontario, 241; Manitoba, 37; Saskatchewan, 37; Alberta, 42; Colombie-Britannique, 74; Total, 618.

3. Mme Catherine Moreside, North-Milton, Île du Prince-Édouard, née le 22 janvier 1859 —Âgée de 108 ans.

[*Français*]

### QUESTION RELATIVE AU NOMBRE DE VISITEURS DES CARAVANES DU CENTENAIRE

Question nº 372—**M. Isabelle:**

Au 15 septembre 1967, quel était le nombre de visiteurs qu'avaient atteint les caravanes du centenaire qui circulent à travers la province de Québec?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** La Commission du centenaire m'informe comme suit: Au 15 septembre 1967, les caravanes 2 et 3 avaient enregistré 1,906,952 visiteurs dans la province de Québec.

Elles ont été les premières de tout le Canada à excéder le million de visiteurs.

[*Traduction*]

### LES LEVÉS HYDROGRAPHIQUES RELATIFS À LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN

Question nº 379—**M. Stefanson:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il effectué des levés sur la rivière Saskatchewan pour déterminer si la navigation y est possible, et, dans le cas de l'affirmative, quand ces levés ont-ils été effectués, et par qui?

2. Si des levés ont été effectués, l'ont-ils été dans les détails, y compris le coût probable du projet, la profondeur du chenal, le genre d'équipement requis, le type de fret disponible et le tarif-marchandises probable, et quels étaient les chiffres et les rapports pour chacun de ces postes?

3. Peut-on obtenir, pour ces levés, des rapports détaillés contenant conclusions et recommandations?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Oui. Voir la réponse à la question 1693 dans le hansard du 29 août 1966, à la page 7751.

2. L'étude effectuée en 1961 par le ministère des Travaux publics était suffisamment détaillée pour révéler que le coût des immobilisations et les frais d'exploitation s'élèveraient à un montant plusieurs fois plus élevé que les bénéfices qui pourraient découler du projet.

3. Non.

LA DÉLÉGATION D'AUTORITÉ PAR LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 393—**L'hon. M. Bell:**

1. La Commission de la fonction publique a-t-elle conféré à quelque sous-chef l'autorisation d'exécuter certains de ses pouvoirs, fonctions ou devoirs?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) qui sont ces sous-chefs, *b*) quels étaient les postes ainsi touchés, *c*) de quelles modalités et conditions est revêtue cette autorisation et, *d*) quelles nominations ont été effectuées conformément à ces autorisations?

3. Une ou plusieurs personnes relevant de la juridiction de quelque sous-chef ont-elles été autorisées par la Commission à exercer et exécuter certains des pouvoirs, fonctions ou devoirs que la Commission a conférés à un sous-chef et que celui-ci peut exercer et exécuter?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sous-chefs possèdent ces pouvoirs, *b*) quel est le nom, le poste ou le titre de chacune des personnes ainsi autorisées, *c*) quelles nominations ont été effectuées en vertu de cette sous-délégation?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** La Commission de la fonction publique m'a transmis les renseignements suivants:

1. Jusqu'à présent, la Commission de la fonction publique n'a accordé aucune délégation d'autorité aux sous-chefs en vertu de l'article 6 de la loi sur l'emploi dans la fonction publique.

2, 3, et 4. Ne s'appliquent pas.

LES STATIONS DE RADIO OU DE TÉLÉVISION ET L'ARTICLE 14 (1) DE LA LOI

Question nº 397—**M. Grégoire:**

1. Y a-t-il des stations de radio ou de télévision qui sont exploitées au Canada selon les dispositions de l'article 14 (1) de la Loi sur la radiodiffusion?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelles sont ces stations, *b*) quels sont les décrets du Conseil privé relatifs à ces stations, et à quelles dates remontent ces décrets?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion m'informe comme suit:

[M. Stefanson.]

1 et 2. Quatre compagnies détentrices de permis ne satisfont pas aux exigences de l'article 14 (1) de la loi sur la radiodiffusion et elles ont été exemptées de l'application de cet article 14 de la loi sur la radiodiffusion par décret du Conseil privé. Ces compagnies sont:

| Nom | Date du décret du conseil privé |
|---|---|
| Canadian Marconi Company | le 18 août 1959 |
| Western Ontario Broadcasting Company Limited | le 16 février 1961 |
| Central Ontario Television Limited | le 17 octobre 1963 |
| Télévision de Québec (Canada) Limitée | le 18 février 1965 |

LE COORDONNATEUR DU CENTENAIRE—ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 403—**M. McQuaid:**

1. Est-ce qu'un coordonnateur du centenaire a été nommé pour la province de l'Île du Prince-Édouard?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) qui a été nommé, *b*) quel est son traitement annuel, *c*) ces frais de voyage lui sont-ils payés en plus de son traitement, *d*) quel montant total des frais de voyage ont été payés jusqu'ici?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** La Commission du centenaire m'informe comme suit: 1. Oui.

2. *a*) M. G. A. (Addie) McDonald, 40, chemin Brighton, Charlottetown (Î.P.-É), a été nommé représentant régional pour l'Île du Prince-Édouard. *b*) Son traitement annuel est de $10,168. *c*) Les frais de voyage lui sont payés en sus de son traitement et sont conformes aux règlements du gouvernement régissant les voyages. *d*) Jusqu'ici le montant global de ses frais de voyage s'est élevé à $1,897.18.

*LE REPORTAGE, PAR RADIO-CANADA, DU RÉCENT CONGRÈS PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

Question nº 405—**M. Irvine:**

1. Combien d'employés de Radio-Canada ont assuré le reportage du récent congrès du parti progessiste-conservateur tenu à Toronto?

2. A combien se sont chiffrées les dépenses encourues pour la création de ce service provisoire d'information?

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, Radio-Canada me fait tenir les renseignements suivants:

1. Au total, 183 employés de Radio-Canada ont assuré le reportage du récent congrès du parti progressiste-conservateur à Toronto. Le reportage alimentait les quatre réseaux: anglais, français, radio et télévision.

2. Les dépenses directes du reportage pour l'ensemble des quatre réseaux ont été d'environ $46,600.

[*Français*]

LA DAMASCUS STEEL PRODUCTS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE

Question n° 415—**M. Caouette:**

1. Le registraire général a-t-il reçu une pétition où des actionnaires de la Damascus Steel Products Ltd. accusent de transactions frauduleuses la Manitoba Development Fund? Dans le cas de l'affirmative, a-t-il ordonné une enquête?

2. Le ministre a-t-il reçu le rapport du surintendant des faillites?

[*Traduction*]

**L'hon. John N. Turner (registraire général):** 1. Oui. Il n'y a pas eu d'enquête, cependant, par le surintendant des faillites parce que la Damascus Steel Products Ltd. n'est pas en faillite.

2. Le rapport du surintendant des faillites portait que la Damascus Steel Products Ltd. n'était pas en faillite et la demande des actionnaires de la Damascus Steel Products Ltd. a été dès lors transmise au ministère de la Justice, à qui elle avait été d'abord adressée.

[*Français*]

A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FILIALE DE LA SOCIÉTÉ POLYMER AU QUÉBEC

Question n° 419—**M. Caouette:**

La Société Polymer Ltée a-t-elle l'intention de créer au Québec une filiale ou une division de production pour aider à l'épanouissement économique du Québec?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense):** En ce qui concerne la Société Polymer Limitée: En ce moment, la Société n'a aucun projet visant l'établissement d'une filiale ou d'une division de production au Québec.

[*Traduction*]

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Question n° 424—**M. Brand:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes d'argent provenant du Fonds de développement de l'industrie cinématographique canadienne?

2. Est-ce qu'on a approuvé certains projets? Dans le cas de l'affirmative, combien ont été approuvés, et quels sont-ils?

3. Si aucun montant d'argent n'a été distribué, quelles sont les raisons?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):**

1. Non.

2. Non.

3. L'argent ne peut être puisé que dans le Fonds de développement de l'industrie cinématographique canadienne, sur l'ordre de la société dont l'institution est prévue par la loi. La Société n'est encore ni organisée ni exploitée.

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 443—**M. Macquarrie:**

1. Quand le colonel Edward Churchill a-t-il commencé à exercer ses fonctions relatives au projet du passage de Northumberland?

2. Le gouvernement a-t-il approuvé un nouveau plan relatif à ce passage?

3. Quand prévoit-on demander des soumissions au sujet de parties du projet autres que les voies d'accès du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Le colonel Edward Churchill a commencé à faire des travaux de recherches à l'égard du projet du passage du détroit de Northumberland au début de juin alors qu'il terminait son travail à Expo '67; toutefois, sa nomination officielle au projet n'a été faite que le 1er août 1967.

2. Non.

3. Il nous faut attendre que soient achevées l'enquête et l'étude actuellement effectuées avant de pouvoir fixer la date des appels d'offres à l'égard des parties du projet autres que les voies d'accès et les échangeurs de circulation nécessaires.

L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES DEPUIS 1963

Question n° 456—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Combien de militaires ont fait partie des forces armées du Canada, chaque année, depuis 1963?

2. Combien de civils en tout étaient au service des forces armées du Canada, chaque année, depuis 1963?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Au 31 mars:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1963 | (1) | 123,694 | (2)* | 48,590 |
| 1964 | | 120,781 | | 47,690 |
| 1965 | | 114,164 | | 44,562 |
| 1966 | | 107,467 | | 44,492 |
| 1967 | | 105,584 | | 43,187 |

*Ces chiffres comprennent le personnel du Conseil de recherches pour la défense et les employés occasionnels.

LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE À CARIBOU ISLAND (N.-É.)

Question n° 466—**M. MacEwan:**

1. Quels travaux va-t-on effectuer à la suite de la demande de soumissions que le ministère des Travaux publics a faite dans ces termes: «Soumission pour l'aménagement d'une route, Caribou Island, comté de Pictou (N.-É.)»?

2. Quels sont les noms des différents soumissionnaires et les montants des soumissions?

3. A qui va-t-on adjuger le contrat?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. La construction de 0.8

mille de route d'accès au phare de Caribou Island, qui comprendra le terrassement, l'installation de ponceaux et l'application d'une couche de fond.

2. Colin R. MacDonald, Antigonish (N.-É), $13,447.00; Alvin MacCabe, Westville (N.-É.), $18,843.16; R. A. Douglas Ltd., New-Glasgow (N.-É.), $18,956.00; Northern Construction Ltd., Pictou (N.-É.), $19,644.24; M. & M. Construction, Stellarton (N.-É.), $20,352.03; Tidewater Construction, New-Glasgow (N.-É.), $22,486.00.

3. Les soumissions sont encore à l'étude.

## L'INDUSTRIE

LA FERMETURE D'UNE ACIÉRIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—MOTION TENDANT À L'AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je demande à proposer, en vertu de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre, afin de discuter une question pressante d'intérêt public, soit:

La situation critique nationale créée par l'annonce de la Dominion Steel and Coal Corporation qui a exprimé l'intention sous peu à prendre des mesures en vue de fermer son aciérie à Sydney (N.-É.) d'ici le 30 avril prochain; il ne s'agit pas seulement de l'avenir d'environ 10,000 personnes, c'est-à-dire les employés et leur famille immédiatement touchés, mais aussi de la survivance de toute une collectivité industrielle du Cap-Breton d'environ 105,000 habitants et de la catastrophe économique qui menace toute la région atlantique; il est donc indispensable que le gouvernement canadien, en collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les administrations locales, trouvent des solutions, en vue de protéger les intérêts de la population et des régions en cause.

Ladite motion, si elle est approuvée, sera appuyée par le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir).

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît. Peut-être ferais-je bien d'informer les députés que plus tôt aujourd'hui le député de Cap-Breton-Sud a eu l'amabilité de m'informer qu'il avait l'intention de proposer cette motion. Je devrais ajouter que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a donné aussi un semblable avis, ce qui m'a permis d'étudier la question. Après mûre réflexion je suis très porté à penser qu'il s'agit ici d'une question qui relève de l'article 26 du Règlement. A moins que la Chambre ne s'y oppose en ce moment, je suis prêt à mettre la motion aux voix et à permettre à son auteur ainsi qu'aux autres députés de la débattre. La Chambre y consent-elle?

[L'hon. M. McIlraith.]

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** M. MacInnis (Cap-Breton-Sud), appuyé par M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria), propose l'ajournement immédiat de la Chambre.

**M. MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je vous remercie, vous-même, les députés et en particulier le gouvernement, de l'intérêt manifesté à l'égard de ce problème qui a pratiquement surgi du jour au lendemain au Cap-Breton.

Pour bien comprendre toute la portée de la déclaration faite vendredi par la DOSCO, sur les opérations de l'aciérie de Sydney, il est nécessaire de connaître à fond la géographie et l'économie de cette région particulière.

La ville même de Sydney dépend entièrement de cette aciérie. Sydney peut être considérée comme une ville tributaire d'une seule industrie. Venant en ce moment, la déclaration faite par DOSCO est un coup dont la collectivité, les collectivités environnantes et, de fait, toute la province de la Nouvelle-Écosse, ne pourront se relever. Une telle déclaration est, en fait, de nature à saper les efforts récemment entrepris ici par d'honorables députés au moment où le gouvernement trouvait qu'il convenait de créer la Société de développement du Cap-Breton. A cette époque, nous traitions avec une filiale de DOSCO et il s'avéra nécessaire de prendre des mesures afin de conserver les mines de charbon jusqu'à ce qu'on pût trouver un travail de remplacement pour les ouvriers employés dans cette industrie.

Les efforts qu'on a tentés afin d'établir cette société de la couronne ont été sapés à leur base par l'intention annoncée de la DOSCO de se retirer de l'industrie de l'acier. Je puis dire dès maintenant qu'un coup dur comme celui-là sape certainement tous les efforts déployés dans le passé par les membres de cette Chambre et par le gouvernement fédéral à établir d'autres organismes devant remonter l'économie de cette région du pays et même celle de l'ensemble du pays. Peut-être pourrais-je mentionner de nouveau, à cet égard, la Société de développement du Cap-Breton, de même que l'ARDA, l'Office d'expansion industrielle de la région atlantique, et, au palier provincial, la *Nova Scotia Industrial Estates Limited.* Tous ces organismes ont lutté pour remonter l'économie de la région afin que nous puissions atteindre le même niveau de prospérité dont jouissent les autres régions du Canada. La mesure annoncée annule tous les efforts faits par ces organismes. Tous les députés ont participé d'une façon ou d'une autre

à la création de ces organismes afin de trouver des solutions acceptables aux habitants du Cap-Breton en particulier et à toute la population de la Nouvelle-Écosse.

Quant à la DOSCO, j'aimerais bien faire comprendre à tous les députés que son entreprise sidérurgique n'a rien à voir avec son exploitation houillère. Nous avons, je crois, traité d'une manière assez concluante des problèmes de cette filiale de la DOSCO lors de la création de la Société de développement du Cap-Breton. Pendant toute notre étude de l'économie du Cap-Breton, l'aciérie de Sydney a fait l'objet de nombreuses discussions.

La DOSCO a annoncé son intention d'installer une aciérie totalement intégrée à Contrecœur, au Québec. Pour les habitants du Cap-Breton, cette possibilité a toujours été source d'inquiétude. La DOSCO nous a toujours assuré que l'aciérie de Sydney allait survivre, malgré tous les revers qui semblaient l'accabler en continuant de fournir les aciers bruts nécessaires. Sans doute n'attendions-nous pas beaucoup de l'avenir, mais la DOSCO nous a assurés à maintes et maintes reprises que l'aciérie de Sydney continuerait à produire les aciers bruts. Or, elle vient d'annoncer qu'elle entend fermer l'usine le 30 avril prochain, bien que pas plus tard qu'au printemps dernier elle ait cru bon de conclure une entente avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, aux termes de laquelle la compagnie emprunterait 4 millions, somme qu'elle consacrerait à la modernisation de son usine de Sydney.

• (2.50 p.m.)

La décision prise par la DOSCO de fermer l'aciérie va imposer des mises à pied d'ici deux ou trois semaines, en tout cas pas plus tard que d'ici un mois. Ceci me rappelle les longues discussions qu'ont causées l'été dernier les mises à pied massives à Sydney. Alors la DOSCO a donné à entendre qu'il ne s'agissait que d'une situation provisoire et que les choses s'amélioreraient. Je me souviens d'avoir lu avec un certain plaisir—mais quand j'y pense maintenant, j'en suis consterné—les nouvelles émises par la DOSCO, chaque fois qu'elle devait rappeler 20 ou 30 hommes au travail. Elle en profitait pour monter la chose en épingle et ainsi laisser croire aux travailleurs de Sydney que la situation s'améliorerait de nouveau.

Je suis sûr que le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) se sont réjouis tous deux aux nouvelles que l'usine de Sydney rappelait au travail tantôt une trentaine d'ouvriers, tantôt une vingtaine d'autres, et que la main-d'œuvre mise à pied au début de l'été serait réengagée. Or, elle communique maintenant cette nouvelle consternante, bien que, je le répète, elle ait récemment passé un accord avec la Nouvelle-Écosse, s'engageant à dépenser plus de 4 millions au cours des quatre prochaines années. En outre, elle a jugé bon de collaborer à une étude récente, dont elle a acquitté une partie des frais et accepté les constatations, visant à ce que l'entreprise poursuive son activité.

La DOSCO a donné entre autres raisons de la fermeture de l'usine les taux élevés du transport des marchandises. Dans les discussions qu'entraînera sans doute la décision de la DOSCO, le gouvernement fédéral examinera soigneusement l'ensemble des taux de transport des marchandises et adoptera toutes mesures raisonnables pour remédier à la situation. La DOSCO a également parlé du coût d'importation de l'acier européen. A mon avis, c'est là une piètre raison pour motiver sa décision de fermer l'usine de Sydney, décision qui affligera plus de 100,000 personnes à l'égard desquelles la DOSCO est moralement obligée. Pourtant la compagnie considère le fait qu'elle peut acheter présentement de l'acier européen à meilleur marché comme une raison juste et sérieuse pour motiver sa décision. L'acier européen peut être meilleur marché aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il demain ou le mois prochain? La DOSCO peut-elle fonder une telle décision sur le prix actuel de l'acier européen? Pas à mon sens, et pourtant tel est un des motifs sur lesquels elle fonde sa décision.

Le prix actuel de l'acier en Europe est une cause de souci, non seulement pour la population de Sydney mais aussi pour celle des États-Unis. J'ai ici un exemplaire d'un article récent au sujet, précisément, du prix de l'acier importé. On y voit que le Congrès des États-Unis est saisi d'un bill visant à assurer une protection contre ce genre d'importations et que cette idée fait rapidement son chemin dans l'esprit des représentants du gouvernement américain. J'aimerais lire à la Chambre une partie de cet article afin qu'elle puisse en faire son profit.

Voici l'article, paru dans le *Financial Times* du Canada:

> Aux États-Unis, les industries de l'acier ont réussi à convaincre un groupe important de sénateurs, d'ordinaire partisans du libre-échange, à parrainer et à appuyer une nouvelle mesure destinée à imposer des représailles aux pays étrangers qui usent d'exception envers les exportations d'acier américain.
>
> Le bill, qui doit être présenté au Sénat d'ici quelques jours, a déjà l'appui de 20 p. 100 de la Chambre haute et on estime qu'il a des chances

d'être adopté. Les mesures protectionnistes, d'ordinaire, obtiennent ce degré d'appui initial uniquement à la Chambre des représentants, plus modérée. Le Sénat appuie traditionnellement les mesures destinées à encourager le libre-échange international.

Le bill donnerait au président 180 jours pour négocier des ententes internationales, bilatérales et multilatérales en vertu desquelles d'autres pays restreindraient «volontairement» leurs exportations d'acier aux États-Unis à des niveaux ne dépassant pas leur tranche moyenne du marché américain pendant la période de 1964 à 1966. Le bill, de fait, bloquerait toutes les importations américaines d'acier à environ 9.5 p. 100 de la consommation globale d'acier américain.

Si les États-Unis ne parviennent pas à négocier ces ententes «volontaires» pendant la période de 180 jours, des contingentements, imposés automatiquement par le Congrès, gèleraient les importations à 7 p. 100 du niveau de consommation de 1964-1966.

Le bill vise à mettre fin à l'empiétement croissant de l'acier importé aux États-Unis. Les importations, qui représentaient 4.7 p. 100 de la consommation américaine d'acier en 1961, représentaient 10.9 p. 100 de tout l'acier vendu aux États-Unis l'année dernière, et le niveau avait monté à 11.5 p. 100 pendant les huit premiers mois de 1967. Pendant ce temps, les exportations américaines d'acier avaient baissé de plus de 15.4 p. 100. Les exportations d'acier américain en 1966 s'étaient élevées à 537 millions de dollars, tandis que les importations d'acier s'élevaient à 1.2 milliard de dollars.

D'après l'industrie sidérurgique américaine, c'est la préférence non tarifaire qui empêche l'industrie nationale de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. On impose un droit uniforme de 6 à 7 p. 100 à toutes les importations d'acier aux États-Unis. Le droit est levé sur la valeur de gros de l'acier au point d'expédition et non sur les frais d'assurance et de transport, qui peuvent accroître jusqu'à 13 p. 100 la valeur de l'acier débarqué.

L'article prouve que des mesures protectionnistes ont été prises par tous les gouvernements étrangers y compris ceux de l'Allemagne occidentale, de l'Italie et de la Grande-Bretagne pour protéger leurs aciéries. Je n'ai toutefois pas l'intention de critiquer cet après-midi les intentions qu'aurait la compagnie. J'espère que les députés, qui ont contribué dans le passé à créer les organismes d'État pour apporter un secours économique à différentes régions du pays, voudront bien œuvrer vers un règlement de ce problème. Lorsque je demande à tous les députés de prendre ce problème en main je suis certain d'être juste et honnête car les députés de tous les partis prennent à cœur ce problème. Si on néglige de résoudre comme il convient ces problèmes, les efforts passés pour créer ces autres organismes n'auront servi à rien.

L'idéal serait que les organismes dont l'ARDA, l'Office d'expansion économique de la région atlantique ou les Nova Scotia Industrial Estates fournissent 3,000 emplois industriels au Cap-Breton. Cela absorberait les emplois que la DOSCO se propose de supprimer. Autrement dit, les efforts du passé et les initiatives du gouvernement de la Nouvelle-Écosse auront été vains si la DOSCO réalise ses intentions sans que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux prennent des mesures énergiques pour annuler les conséquences de cette initiative consternante.

[M. MacInnis.]

• (3.00 p.m.)

Il y a lieu de répéter que la DOSCO a toujours laissé entendre, ces dernières années, que l'exploitation de l'aciérie de Sydney se poursuivrait. Ce dernier événement indique, selon moi, que la DOSCO ne négociait pas de bonne foi quand elle a conclu une entente récemment avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et appuyé les recommandations de l'étude faite. Si tel est le cas, il est certain que cette question sera examinée à fond, au cours des prochaines semaines, lors d'une réunion des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux.

Ce que j'essaie de faire comprendre à la Chambre, monsieur l'Orateur, c'est qu'on devrait se pencher sur la question immédiatement. Six mois dans la vie d'une ville, c'est très court, et l'aciérie de Sydney est l'organe vital de la région. Sous peu—et j'entends par là d'ici une semaine environ—les hommes de la région seront touchés à mesure que la DOSCO réduira son activité. On ne peut s'attendre que la société maintienne sa production au niveau actuel jusqu'au 30 avril et y mette fin ensuite brusquement. D'ici quelques semaines, et peut-être même d'ici quelques jours, les employés de l'aciérie de Sydney recevront des avis de licenciement. D'où l'urgence, pour les trois niveaux de gouvernement, de se réunir aussitôt que possible et de prendre une décision qui empêchera que l'activité de l'aciérie soit réduite de façon aussi radicale.

J'ai constaté avec regret l'absence du groupe Hawker-Siddeley, de Londres, aux réunions ultérieures. Il laisse à son bureau de Montréal le soin de commenter cette décision. A mon avis, monsieur l'Orateur, cette décision n'émane pas des Canadiens ayant participé à cette industrie. Il y a des années que ces hommes négocient—honnêtement, nous osons croire. Ils se sont prononcés sur son maintien à Sydney. Je ne puis donc croire que la décision de supprimer cette industrie de l'acier à Sydney émane de Montréal. A mon avis, ce sont sûrement leurs confrères du groupe

Hawker-Siddeley la société-mère qui leur ont donné des directives et qui maintenant refusent de commenter leur geste ou de discuter ce problème en détail dans des réunions publiques. Le président du bureau de Montréal et les autres personnes mêlées à l'affaire ont été placées ici, je crois, dans une situation impossible, parce qu'une fois la décision prise par la compagnie-mère, ce sont eux qui en subiront les conséquences. Je suis certain que ces gens ont participé de bonne foi aux négociations; mais ils ont maintenant sur les épaules le poids d'une décision prise ailleurs et, comme je l'ai dit, ils devront en subir les conséquences.

Je plains également les dirigeants locaux. Il ne m'arrive pas souvent de déclarer dans cette Chambre que j'éprouve la moindre pitié pour une direction quelconque mais je connais bien le directeur local de l'aciérie de Sydney, et cet été encore il s'enthousiasmait à juste titre des perspectives de l'aciérie de Sydney. Il a reçu alors la visite d'un des directeurs d'Hawker-Siddeley d'Angleterre, qui fut fort étonné et réjoui de ce qu'il trouva à la DOSCO. Ce directeur d'Angleterre ne se doutait pas de l'existence d'un complexe de ce genre et il laissa entrevoir un avenir prometteur pour l'usine. Naturellement, cela souleva l'enthousiasme du directeur local de l'usine, sentiment qu'il communiqua sans aucun doute à d'autres gens de l'endroit. Et maintenant cet homme, et avec lui les travailleurs de l'acier qui sont sous ses ordres, sont sous l'emprise de cette décision, qui va entraîner la disparition de cette industrie.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, chaque député doit connaître les conséquences de cette fermeture pour les 3,000 ouvriers de Sydney. Je le répète: Sydney est tributaire d'une seule industrie. C'est également le centre commercial de l'Île du Cap-Breton. Sans la sidérurgie, les habitants de Sydney et des environs devront assumer la tâche insurmontable de maintenir les services publics et l'économie de la communauté. C'est pour Sydney un coup très grave; si une comparaison est possible avec Ottawa, c'est comme si on transférait dans une autre localité le siège du gouvernement. C'est en substance, monsieur l'Orateur, ce que signifie pour Sydney la fermeture de cette aciérie. A cet égard, les députés peuvent également songer au plus gros employeur de leur région qui déciderait soudain de fermer ses portes.

La fermeture de l'usine sera un coup dur non seulement pour les ouvriers de l'acier et leurs familles mais aussi pour tous les résidents de la région—des villes avoisinantes, de l'île du Cap-Breton et de l'Est de la Nouvelle-Écosse. J'espère donc que tous les députés, vu qu'ils ont approuvé autre fois la création d'autres organismes, collaboreront énergiquement avec le gouvernement pour résoudre les problèmes des municipalités et de la province de Nouvelle-Écosse, de leur trouver une solution souhaitée par tous.

Je vous remercie encore une fois, monsieur l'Orateur, et aussi le gouvernement d'avoir compris l'urgence de cette question que tous, à tous les paliers, feront de leur mieux pour résoudre.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je participe à cette discussion surtout parce que le leader de notre parti qui a si souvent parlé de la question, notamment lors du débat sur la loi créant la Société de développement du Cap-Breton il y a quelques mois, n'est pas ici, le temps ayant retardé l'avion qui l'amenait à Ottawa.

Je m'unis à l'honorable député qui a engagé le débat au nom de l'opposition officielle pour manifester ma surprise et ma consternation, et celles de tous les députés, j'en suis sûr, de ce coup terrible qui frappe l'île du Cap-Breton et même la province de Nouvelle-Écosse tout entière, puisque le président de la société Hawker-Siddeley, a déclaré que l'aciérie de Sydney fermerait au mois d'avril l'an prochain.

Monsieur l'Orateur, anciennement, les peuples des pays sud-américains avaient coutume d'apprendre des nouvelles comme celle-là de propriétaires absentéistes et c'est ce qui a fait naître les révolutions dans ces pays. Sous notre régime économique, notre population en était venue à croire que l'industrie avait renoncé à annoncer de nouvelles de ce genre. Personne ne met en doute la situation difficile de la compagnie, monsieur l'Orateur. Mais le fait demeure que cette compagnie a discuté ses exploitations houillères et sidérurgiques avec le gouvernement depuis des mois et même des années. Comme le premier ministre de Nouvelle-Écosse le disait l'autre jour, il y a à peine quelques mois, cette compagnie recevait de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de la province de Nouvelle-Écosse un prêt de quelque quatre millions de dollars pour améliorer ses installations portuaires afin que l'exploitation de l'aciérie de Sydney devienne plus efficace et puisse répondre à la concurrence.

• (3.10 p.m.)

Si, par cet arrangement, la compagnie étrangle la population sur le plan économique, elle devra justifier sa conduite, d'abord devant la population de Sydney, puis devant la population de tout le Canada. Cependant, nous ne devrions pas nous étonner de ce qui arrive. Les députés se rappelleront qu'au mois de juin, cette année, alors que nous discutions l'établissement de la Société de développement du Cap-Breton, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré, en présentant le bill, comme en fait foi le hansard du 15 juin, à la page 1553:

> Le problème du charbon au Cap-Breton est essentiellement un problème social. C'est par souci du bien-être des individus, des collectivités, non pas par souci du bien-être des compagnies que le gouvernement entend subventionner l'économie régionale afin que, d'un état de dépendance vis-à-vis une richesse naturelle à son déclin, elle puisse s'acheminer vers une situation économique plus saine.

Le député d'York-Sud (M. Lewis) notre chef suppléant, parlant au nom de notre parti, a reproché au gouvernement de ne prendre qu'une demi-mesure. Il a dit que la Société de développement devrait prendre sous sa responsabilité non seulement l'industrie de la houille, mais aussi la sidérurgie du Cap-Breton. Notre chef, lors de ce débat, a prédit qu'à défaut de cela le Parlement serait saisi avant une dizaine d'années d'un projet de loi identique quant à l'acier. Il ne s'est pas révélé bon prophète. Nous n'avons pas eu à attendre dix ans mais quatre mois seulement.

Nous avons déclaré à cette occasion que les problèmes du Cap-Breton ne seraient réglés que par l'entremise d'une régie d'État chargée de l'industrie de la houille, de l'acier et de la mise en valeur des ressources de la région. Et voilà, que l'annonce funeste de cette compagnie nous met maintenant au pied du mur.

Comment a réagi le gouvernement vis-à-vis notre première proposition? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et ses paroles figurent à la page 1578 du hansard du 15 juin, a répondu de façon assez mordante à la proposition du député d'York-Sud. Voici ce qu'il a dit:

> Il est douteux qu'une mainmise sur l'industrie métallurgique par une société d'État, rallie beaucoup d'adhésions à l'heure actuelle.

Le ministre est-il prêt aujourd'hui à répéter à la Chambre qu'une société nationalisée ne rallierait pas beaucoup d'adhésions? Sans une telle société les problèmes régionaux demeureront sans solution. Cette société-ci a prouvé

[M. Orlikow.]

qu'elle n'était pas prête ni à prendre les mesures draconiennes qui s'imposent pour moderniser son usine ni à assurer aux travailleurs de l'acier du Cap-Breton des emplois à l'avenir.

Quelle autre solution y aurait-il à part la création d'une société d'État? Cette compagnie a gagné des centaines de millions de dollars depuis les cinquante années environ qu'elle opère en Nouvelle-Écosse. Pour la maintenir, le public canadien lui a probablement versé quelque 200 millions de dollars sous forme de subventions. Il y a quelques mois seulement, elle annonçait qu'elle allait moderniser ses installations. Or, elle déclare soudain que 3,000 ouvriers ou plus perdront leur emploi au cours des 5 ou 6 prochains mois. Peut-on citer un exemple plus flagrant d'irresponsabilité de la part d'une société? A notre époque, aucune compagnie n'a jamais commis, de sang-froid, ce genre d'assassinat économique au Canada.

En juin, après avoir dit que seule une société d'État englobant l'industrie de l'acier du Cap-Breton offrirait des solutions à long terme, nous avons présenté un amendement énonçant les pouvoirs accrus d'une société de développement de ce genre. Notre amendement aurait permis à la société de s'occuper d'autres domaines que celui du charbon, si le bien-être économique de la région l'exigeait. Qu'a fait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Il a prétendu que notre amendement était mauvais en principe et irrégulier; que la société n'obtiendrait pas les pourvoirs que, d'après nous, elle devrait avoir, qu'elle n'en avait pas besoin et n'en voulait pas.

Le porte-parole de l'opposition officielle m'a impressionné. Selon eux, le congédiement de plus de 3,000 travailleurs aux aciéries de Sydney, outre son effet immédiat sur chaque travailleur, va poser des problèmes à la ville quant au maintien des services municipaux essentiels. Ce porte-parole a exhorté le gouvernement à envisager sérieusement et d'un œil favorable les problèmes de la région mais, à ma grande surprise, il a omis de faire la moindre proposition pratique pour y remédier.

D'après notre parti, deux mesures connexes devraient être prises. D'abord, le gouvernement devrait prendre en main l'industrie de l'acier du Cap-Breton. Je songe, à cet égard, à une mainmise conjointe de la part du gouvernement fédéral et de la province. Cette industrie doit être dirigée par une société d'État. Certains députés, je le sais, ne sont pas enthousiastes de la propriété d'État et ne l'admettront que s'il n'y a pas d'autre solution.

Or, il n'y en a pas d'autres ici. La compagnie qui fonctionne actuellement à Sydney a démontré au cours des années qu'elle ne cherche pas à transformer l'industrie en une activité viable, saine et efficace, capable de répondre aux besoins du marché et d'employer les ouvriers de l'acier de Sydney.

Je le répète, il faut commencer par former une société d'État. Quant à la seconde initiative, si on l'avait prise il y a quelques années, le gouvernement n'aurait pas besoin d'adopter ces mesures qui déplaisent à certaines personnes en dehors de notre groupe. Elle consiste à moderniser de façon sérieuse et rapide les installations sidérurgiques de Sydney. Sans cela, monsieur l'Orateur, cette usine ne pourra plus continuer à fonctionner. Elle ne pourra pas subsister si elle ne reçoit pas des subventions appréciables et permanentes ce qui, je crois, n'intéresse personne d'entre nous.

• (3.20 p.m.)

La nécessité de moderniser et de diversifier n'est pas chose nouvelle. Le gouvernement canadien, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les propriétaires de l'industrie sont au courant de cette nécessité. Les représentants des métallurgistes syndiqués préconisent depuis longtemps la modernisation et la diversification. En 1966, un mémoire préparé par Harry J. Waisglass, directeur de la recherche des Métallurgistes unis d'Amérique et par le père Andrew Hogan, professeur adjoint de la Faculté des sciences sociales à l'Université Saint-François-Xavier était soumis à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Il comportait des extraits d'un mémoire présenté par le président de l'unité locale des métallurgistes à Sydney dans lequel il déclarait:

> Pour que la Nouvelle-Écosse se développe en tant que partie du Canada, nous estimons qu'il faut augmenter considérablement la capacité de production normale de l'aciérie de Sydney et diversifier cette production.

On ne l'a pas fait. De 1944 à 1964, la production d'acier à la DOSCO n'a augmenté que de 33 p. 100, alors que la production totale d'acier pour tout le Canada augmentait de 170 p. 100. Au cours de cette période, le nombre de travailleurs employés aux usines de Sydney a baissé, passant de 5,000 ouvriers à salaire horaire à 3,200 environ. Non seulement le nombre de travailleurs a baissé, mais leur salaire aussi, au point qu'à l'heure actuelle, ce sont les ouvriers de l'acier les moins payés de tout le Canada et des États-Unis.

Depuis quelques années, le Canada est nettement devenu exportateur d'acier, mais la Nouvelle-Écosse n'a pas participé à la croissance de la production des autres usines canadiennes à bon rendement. Faisant contraste avec ses consœurs en pleine expansion, l'usine de Sydney stagnait littéralement et voilà que la société annonce qu'elle sera fermée presque totalement. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a-t-il le droit de laisser perpétrer ce meurtre économique? Peu importe le gouvernement en cause, ni le gouvernement fédéral libéral, ni le gouvernement conservateur de la province, ne peuvent permettre à un groupe de dirigeants de la société de mettre à pied, d'un seul trait de plume, 3,000 travailleurs de l'acier et près de 10,000 houilleurs.

Le mémoire dont j'ai fait mention et qui est l'œuvre de M. Waisglass et du Père Hogan, renferme un certain nombre de propositions concrètes. Voici ce qu'ils proposent par rapport à l'usine de Sydney:

> A un coût en capital relativement bas, en apportant les modifications et réfections voulues à son laminoir à rails et grâce à l'achat de rouleaux, elle pourrait produire à plein rendement des pièces d'acier de construction, de grandeurs petites et moyennes, qui sont très en demande.

Plus loin, ils déclarent:

> Il y aurait moyen d'affermir sensiblement la situation concurrentielle de l'aciérie de Sydney pour une gamme de produits, dont les tôles et les laminages de construction, en abolissant les droits tarifaires américains sur l'acier du Canada.

Certains d'entre nous mettent certains détails en doute, bien que l'accord canado-américain sur les pièces d'automobiles nous ait beaucoup appris. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas entamé, il y a bien longtemps ou même à la dernière minute, avec le gouvernement américain, des pourparlers au sujet de réductions du tarif douanier, ou même la suppression des droits de douane sur les aciers, ce qui ouvrirait à l'aciérie de Sydney les débouchés de la Nouvelle-Angleterre. Cela mettrait immédiatement l'usine de Sydney sur un pied concurrentiel, et lui donnerait l'occasion de chercher des débouchés dans le voisinage plutôt qu'au centre du Canada, où les frais de transport l'empêchement de concurrencer l'Algoma.

Voici ce que disent M. Waisglass et le Père Hogan à l'appui de cette thèse:

> Nous recommandons à l'Office d'expansion économique de la région atlantique de favoriser la collaboration entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral en vue d'étudier la possibilité de conclure des accords de libre-échange entre les États-Unis et le Canada, dans l'industrie de l'acier.

Ils signalent:

> L'industrie de l'acier en Nouvelle-Écosse a été écartée des marchés canadiens, où sont concentrés la croissance de la demande et de la production, par des frais de transport élevés, et des marchés naturels, sur le plan géographique, par les droits tarifaires.

Ils proposent aussi:

En outre, nous exhortons l'Office d'expansion économique de la région atlantique à se joindre au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour demander au Conseil économique du Canada de préparer un plan pour la croissance à long terme de l'industrie primaire du fer et de l'acier au Canada et où seraient précisés la nature et le degré de participation régionale à cette croissance...

Tous les partis à la Chambre se sont prononcés en faveur du développement régional. Je l'ai déjà dit à maintes reprises, nous ne voulons pas, je crois, un Toronto et un Montréal en plein essor, alors que les habitants de toutes les autres régions vivent en citoyens de deuxième classe. A mon sens, tous les Canadiens ont le droit de vivre convenablement. Dans la pratique, cela veut dire qu'il faut donner à une industrie comme celle de l'acier, au Cap-Breton, l'occasion de produire et d'employer ses ouvriers à des salaires convenables.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je répète que le gouvernement du Canada ne peut laisser passer, sans le relever, le défi que constitue l'arrogante déclaration des propriétaires de la DOSCO. En coopération avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, les municipalités et le syndicat des travailleurs de l'acier, il doit élaborer un plan qui asssure la continuation des activités de l'usine sur une base efficace, afin de répondre aux besoins de la région et de la population. Cela, comme je l'ai dit, implique, de la part des gouvernements en cause, deux décisions très importantes. La première consiste à décider de moderniser l'usine immédiatement et rapidement de façon à lui permettre de concurrencer efficacement les autres producteurs d'acier. La seconde consiste à établir que cela ne peut être réalisé que par une société de la Couronne.

A la suite de la déclaration des propriétaires de la DOSCO en fin de semaine, il me tarde d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui était le principal porte-parole du gouvernement lors du débat sur la mesure établissant la Société de développement du Cap-Breton. A l'époque, il avait rejeté d'emblée et définitivement notre proposition visant à établir une société de la Couronne. J'attends avec le plus grand intérêt ce qu'il suggérera en guise d'alternative à notre proposition très claire et très précise, qui est, je crois, la seule solution au problème de l'aciérie de Sydney. Les Canadiens attendent aussi ce que dira le ministre.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, les événements qui sont la cause immédiate du débat d'aujourd'hui sont bien connus. Il serait faux de dire que les difficultés de l'industrie sidérurgique du Cap-Breton étaient ignorées des gouvernements fédéral et provincial, mais l'annonce subite par Hawker-Siddeley et DOSCO a étonné tout le monde, y compris M. Stanfield, nouveau leader du parti conservateur et ancien premier ministre de Nouvelle-Écosse.

• (3.30 p.m.)

Ces messieurs—le président de Hawker-Siddeley of London, le président de Hawker-Siddeley of Canada et le président de la DOSCO—ont pris contact avec un groupe ministériel, jeudi dernier, non pas pour discuter de la décision prise par la compagnie, mais pour les en informer. Le cabinet s'est réuni le jour même et a étudié la question. Un comité du cabinet s'est réuni vendredi et, dans notre communiqué du soir, signé par un groupe de ministres, nous proposions au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de faire convoquer des représentants des intérêts locaux, des deux gouvernements, ainsi que de la compagnie. A l'assemblée, la compagnie aurait été priée de fournir certains renseignements et de préciser ses intentions à l'égard de l'avenir de l'usine, ainsi que des travailleurs et des collectivités intéressées. Sauf erreur, la compagnie a rejeté notre proposition, acceptée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La réunion qui aura lieu demain soir à Sydney, ne comprendra pas, que je sache, de représentants de l'industrie.

Le gouvernement tout d'abord estime déplorable la manière dont cette annonce a été faite, compte tenu surtout de ce que le ministre de l'Industrie (M. Drury) avait dit ici le 27 juin. Ses propos figurent à la page 2020 du hansard de ce jour. Les voici:

La compagnie signale qu'elle a rationalisé ses opérations afin d'améliorer ses chances devant la concurrence croissante des producteurs canadiens et autres, et cela a aussi influé sur la situation.

En outre, face à une concurrence plus vive et à une baisse de prix sur ses principaux marchés la compagnie aurait pris des mesures pour accroître la productivité de son exploitation à Sydney ce qui s'est traduit par une réduction du nombre de ses employés.

Cette déclaration ne laissait certainement pas présager une décision aussi soudaine que celle annoncée vendredi dernier. Je pourrais ajouter comme preuve un rapport émanant conjointement d'un organisme bénévole de planification de la province de la Nouvelle-Écosse, de fonctionnaires provinciaux, de dirigeants de la DOSCO et de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui a été

déposé ici dit-on, il y a dix ou douze jours par le premier ministre (M. Pearson). Ce rapport n'est pas optimiste mais il contient des paragraphes qui permettaient d'espérer encore que cette industrie survivrait au moins grâce au marché canadien.

**L'hon. M. Bell:** Le ministre pourrait-il dire le jour où le rapport a été déposé?

**L'hon. M. Pepin:** J'ai cru qu'il avait été déposé, mais on vient de m'informer que non. C'est toutefois un document public et, si mon honorable ami le désire, je lui en ferai parvenir un exemplaire.

**L'hon. M. Bell:** Ce document m'intéresse beaucoup. On l'avait déposé à la Chambre, a dit le ministre.

**L'hon. M. Pepin:** Je le croyais. Je regrette de vous avoir induits en erreur.

Le gouvernement entend par ailleurs tenir la companie responsable non seulement de son obligation légale—obligation restreinte et qu'elle accepte naturellement—mais aussi d'une certaine obligation morale envers l'effectif ouvrier et la collectivité de Sydney et des environs. Il est trop facile à une compagnie établie dans une région quelconque d'avertir seulement un jour ou deux à l'avance. «Nous partons...prenez la relève». Une société de ce genre a quelques responsabilités selon moi. Nous nous proposons de les lui rappeler.

Quant au problème lui-même nous voulons connaître les faits qui ont mené à cette décision. Nous avons l'intention de prendre toutes les mesures raisonnables pour aider les particuliers, bien sûr, et la province qui assume la plus grande part de la responsabilité dans ce domaine. Ce disant, je ne tente pas de renvoyer la balle à d'autres. Je veux simplement souligner que c'est là le problème qui se pose dans une seule industrie. Il ne touche pas toute l'industrie canadienne. De fait, les autorités provinciales ont clairement indiqué à bon droit ces derniers jours qu'elles envisageaient le problème sous cet angle. Je le répète, la réunion de demain soir a été convoquée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Nous voulons y participer de la manière la plus constructive.

Enfin, il est trop tôt pour parler des mesures éventuelles du gouvernement central dans ce domaine très important, et il serait imprudent de faire une déclaration quelconque sur nos projets, avant la réunion dont j'ai parlé. J'ajouterai seulement que nous continuerons d'étudier toutes les solutions rationnelles de ce problème.

Le préopinant, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a présenté une solution immédiate: la nationalisation immédiate. Or, en premier lieu, qu'apporterait cette solution? Résoudrait-elle le problème et qu'adviendrait-il après la nationalisation d'une seule usine? La nationalisation automatique des mines en voie d'épuisement ou celle des usines privées en grandes difficultés, accaparerait tous les instants du gouvernement. Il y a des usines—celles des textiles dans nombre de circonscriptions et des mines d'or dans le Nord du Québec et de l'Ontario—qui demanderaient dès le lendemain, probablement, le même avantage, si avantage automatique il y a vraiment.

Les problèmes du Cap-Breton sont complexes. La base économique de Cap-Breton s'effrite depuis bien des années. Cette usure touche essentiellement les industries du charbon et de l'acier. Il faut donc trouver maintenant une base économique de rechange. Tout le monde admet que la tâche n'est pas facile; mais à mon avis, elle n'est pas impossible.

Je voudrais au cours des quelques minutes qui me restent, rendre compte de certaines mesures constructives actuelles au Cap-Breton, surtout quant à sa Société de développement dont je suis responsable devant le Parlement.

[*Français*]

Vous vous rappellerez, monsieur le président, qu'il y a quelques jours, le premier ministre nous annonçait la nomination de M. Robinson Ord, vice-président de Chemcell à la tête de la Société de développement du Cap-Breton. La nomination de M. Ord a été accueillie avec énormément de sympathie par le gouvernement provincial, par les unions ouvrières de la région, par la presse locale et nationale. Je n'ai pas l'intention de vous lire tous les rapports. En général, ils sont très favorables. Par exemple, le *Chronicle Herald* écrivait en date du 16 septembre:

[*Traduction*]

L'article du *Chronicle Herald* du 16 septembre 1967 dit ceci à propos de M. Ord.

Qu'il ait accepté le poste, cela témoigne d'un courage admirable, car tout le monde sait que des difficultés et d'abondantes déceptions l'attendent.

Les antécédents de M. Ord dans l'industrie chimique vont de pair avec certains espoirs des planificateurs qui prévoient un développement considérable de cette industrie au Cap-Breton. En outre, l'expérience qu'il a acquise ailleurs, et dans des entreprises assez peu connues ici, devrait apporter une perspective nouvelle et utile à la campagne destinée à diversifier l'économie de l'île.

[*Français*]

M. Ord est déjà au travail, il a pris, lui aussi, le cours d'immersion totale, non pas dans la langue française, mais dans les problèmes concernant le charbon du Cap-Breton. Il ira vivre à Sydney. Malheureusement, il y a eu des rapports de la presse en sens contraire, mais il est certain que le nouveau président déménagera à Sydney pour symboliser mieux encore, non seulement son propre intérêt, mais l'intérêt du gouvernement à résoudre ce problème du charbon.

M. Ord a déjà été sur place, il a déjà rencontré les dirigeants locaux, les dirigeants des mines, les autorités municipales, les chefs des unions ouvrières, etc. Je devrais ajouter qu'il vient d'autoriser également une dépense supplémentaire pour moderniser les mines du Cap-Breton.

Vous vous rappellerez qu'il y a quelques mois, nous annonçions une dépense de deux millions de dollars à cet effet-là. Une autre pour un montant légèrement inférieur à celui-là sera annoncée plus officiellement dans quelques jours.

M. Ord a déjà participé aux discussions avec la *British American Oil* concernant l'établissement d'une raffinerie de pétrole à Point Tupper.

De plus, il entamera bientôt des négociations avec DOSCO en vue de l'acquisition des mines. Ceux qui ont suivi le débat à ce sujet se rappelleront que la Société doit d'abord procéder à une recherche des titres et à l'inventaire des propriétés mobilières de la compagnie dans la région. Cet inventaire est présentement en cours et, en fait, une réunion a lieu à Montréal aujourd'hui même à cet effet.

M. Ord est également déjà en discussion avec l'*Atlantic Development Board* au sujet de l'acquisition, par la Société de développement du Cap-Breton, du parc industriel de Point Edward.

Tout cela pour vous dire l'action considérable présentement déployée. Tous ceux qui, avec moi, pensent que la Société de développement du Cap-Breton jouera un rôle extrêmement important et positif dans l'établissement d'une nouvelle base économique du Cap-Breton, se réjouiront de ce que je viens de relater.

J'annoncerai dans quelques jours, deux ou trois jours au plus, la composition du bureau des directeurs de la compagnie. Il reste quelques démarches à accomplir avant que cette annonce puisse être faite.

La Société de développement du Cap-Breton devrait-elle se charger de l'industrie de l'acier dans la même région? C'est ce qu'a suggéré, d'après la presse, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Voilà une décision extrêmement difficile à prendre et j'ai indiqué dans mes remarques de tantôt que je ne voyais pas ce geste, à premier abord, avec beaucoup de sympathie. Cependant, la loi permet très clairement, on s'en souviendra, à la Société de développement du Cap-Breton d'intervenir, d'aider, par toutes sortes de moyens à remédier aux grands malaises de l'industrie sidérurgique du Cap-Breton.

Au fait, la mesure est suffisamment souple pour permettre à peu près tout, et M. Ord voudra sûrement contribuer à la solution de ce problème-là, comme il contribuera à la solution du problème du charbonnage.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

Je voudrais peut-être en dire davantage. Tout le monde conviendra, je crois, qu'il y a au Cap-Breton deux principaux secteurs de développement possible, le parc industriel de Point Edward, près de Sydney, et celui du détroit de Canso. A l'égard du premier, je veux seulement souligner ce que l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) a dit de la somme énorme de travail qui se fait actuellement dans cette région. J'ai un récent rapport de l'Office d'expansion économique de la région atlantique à ce sujet.

Un nombre considérable d'études ont été faites et, même si les études ne règlent pas les problèmes, j'en conviens, elles peuvent aider à trouver des solutions. On a étudié les besoins en parcs industriels, les occasions d'expansion industrielle et on a étudié le plan et le dessin du parc industriel de Point Edward. On a en outre étudié le rôle du gouvernement local dans le secteur industriel du Cap-Breton, les ressources en eau douce pour les usines de préparation du poisson, l'industrie touristique de l'île du Cap-Breton, les ressources piscicoles et la rentabilité de plusieurs petites industries.

On voit d'après cette courte liste que nous sommes de mieux en mieux renseignés au sujet du Cap-Breton. A mon avis, cela profitera à tout le monde, mais surtout à la Société de développement du Cap-Breton.

Quant aux réalisations, les gens ne savent peut-être pas encore tout ce qui a été accompli dans la région. J'ai ici une liste des diverses entreprises. Pour ce qui est des services de base du centre industriel de Point Edward, on construit des installations de manutention en vrac qui coûteront $950,000 et seront terminées au début de 1968. Il y a aussi un service d'eau pour les industries existantes, ce qui a coûté $270,000 et a été terminé en avril

cette année. Un service de recirculation des eaux pour la compagnie Pyromineral doit être terminé l'an prochain et coûtera $150,000. On achèvera de construire l'année prochaine également une usine de traitement des eaux-vannes de $400,000. On a exécuté dans le port des travaux de dragage qui ont coûté $162,000. Un quai temporaire de $70,000 a été construit l'an dernier, et l'on a également dépensé $1,400,000 pour des services supplémentaires à Quality Park. On pourrait continuer à énumérer les travaux entrepris et terminés qui amélioreront les installations du centre industriel de Point Edward.

Je pourrais aussi vous énumérer des réalisations d'autres ministères, notamment celles de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, organisme relevant du ministère de l'Industrie. Sur 101 entreprises approuvées pour la Nouvelle-Écosse, huit, dont les dépenses estimatives atteignent 134 millions sont au Cap-Breton, ce qui représente, directement ou indirectement, 1,200 emplois. Sur 11 nouveaux projets à être approuvés, cinq sont pour le Cap-Breton et représentent des frais d'immobilisations de 70 millions de dollars, dont 10 millions seront fournis par l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Ces entreprises représentent 2,000 autres emplois, directement ou indirectement. Ce qui a été fait au Cap-Breton, et spécialement à Point Edward, représente donc un pas important dans la bonne voie.

Je puis aussi souligner l'expansion industrielle qui se produit dans cette région et l'apport du gouvernement fédéral. Je signale notamment l'établissement d'usines d'eau lourde à Glace-Bay et à Port-Hawkesbury, grâce à l'Énergie atomique du Canada.

Je pourrais aussi mentionner le fait que le programme FRED est en bonne voie. Tout le monde doit reconnaître que le problème déborde le Cap-Breton. Les députés savent que le programme FRED, qui relève de l'ARDA, visera non seulement les quatre comtés de l'île du Cap-Breton mais aussi cinq de la terre ferme: Cumberland, Antigonish, Pictou, Guysborough et Colchester.

A l'heure actuelle, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse met sur pied au sein de son cabinet un organisme qui rendra possible la participation effective de la province. La province a répondu favorablement à la demande visant la nomination d'un comité supérieur du cabinet dirigé par le premier ministre provincial lui-même.

Permettez-moi, en terminant, de dire un mot ou deux sur la région du détroit de Canso. Je m'y trouvais récemment et j'ai été impressionné par la valeur de l'endroit pour l'exploitation industrielle et aussi par les installations qu'offre ce port pour les énormes nouveaux navires de l'avenir jaugeant de 200,000 à 300,000 tonnes. Ceux qui d'entre vous ont visité dernièrement la région savent qu'il y a déjà sur les lieux un service d'expédition de gypse, une usine de pâtes et de papiers et une installation de réservoirs pour l'exploitation de la société pétrolière British American. La Canadian General Electric est en train d'aménager une usine d'eau lourde et on y construit aussi une centrale thermique. La CIL projette d'y aménager une usine de produits chimiques et la Nova Scotia Pulp Limited a l'intention d'accroître son effectif actuel. La compagnie pétrolière British American envisage aussi l'énorme projet d'installer dans la région une importante raffinerie qui deviendra la pierre angulaire d'un complexe pétro-chimique répondant aux vœux de tous. Ce projet fait présentement l'objet de négociations à trois paliers: la B.A., le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral et la Société de développement du Cap-Breton.

Je comprends, aussi bien que n'importe qui, les conséquences tragiques qu'entraînerait éventuellement pour la région, la communication de vendredi dernier. Je suis sensible comme tout le monde à la situation dans laquelle ces travailleurs sont placés. Pour ma part et au nom du gouvernement, tout ce que je puis dire, c'est que nous aborderons ce problème dans un esprit de collaboration totale avec les intéressés et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse.

• (3.50 p.m.)

Je suis intervenu simplement pour dire qu'il sera possible éventuellement de modifier la base économique du Cap-Breton. Il y a deux principaux noyaux de développement présent et futur, à savoir Point Edward, l'ancienne base navale, et le détroit de Canso. A mon sens, il faut utiliser pleinement ces deux emplacements. Il faut des contributions fédérales et provinciales pour attirer l'industrie dans ces endroits. Pour ma part, grâce à la Société de développement du Cap-Breton, je puis promettre à la Chambre qu'on fera l'impossible pour atteindre cet objectif. La situation à l'étude n'en sera pas moins tragique, mais on apportera ainsi un rayon d'espoir.

**M. Pugh:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre accepterait de répondre à une question. On a parlé de la réunion avec DOSCO jeudi dernier. Est-ce que le gouvernement a proposé que DOSCO retarde son annonce? En outre, le gouvernement a-t-il fait allusion à la possibilité d'établir certains centres gouvernementaux pour étudier la moder nisation, la recherche et ainsi de suite?

**L'hon. M. Pepin:** Il s'agit de conversations confidentielles, monsieur l'Orateur. Cependant, j'ai dit dans mon discours qu'on ne s'était pas réuni pour discuter. On nous a fait part de ce qui allait se passer; des dispositions ont été prises en conséquence.

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la motion d'ajournement présentée par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis), de même que les motifs qui l'ont poussé à la présenter.

En effet, cette motion d'ajournement est faite par suite des conditions économiques qui ne s'annoncent pas tellement roses pour la Nouvelle-Écosse et, en particulier, pour la région de Cap-Breton. C'est encore une situation économique qui nous impose cet ajournement.

Nous aurions pu, à notre tour, présenter une motion d'ajournement en ce qui concerne les mines d'or du nord-ouest du Québec qui éprouvent les mêmes difficultés. Nous aurions pu présenter une motion d'ajournement pour venir en aide à l'agriculture, parce que celle-ci périclite dans bien des coins du Canada. Nous aurions pu agir de la même manière à l'endroit d'autres secteurs même si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) nous déclare que ce n'est pas l'économie générale qui souffre, que ce n'est qu'un secteur de l'économie générale.

Or, si au secteur de l'industrie sidérurgique nous ajoutons ceux des mines d'or, de l'agriculture, des mines d'uranium, qui étaient dans une situation lamentable, il n'y a pas tellement longtemps, nous devons conclure que notre économie canadienne est bien malade. La raison en est très simple, c'est que nous ne sommes pas maîtres de notre économie. Nous sommes à la merci de «contrôleurs» étrangers.

La compagnie DOSCO, à Cap-Breton, veut vendre sa production primaire et le seul acheteur, semble-t-il, est notre voisin du Sud qui détermine le prix. Il n'achète pas au prix fixé par la compagnie DOSCO, il fixe le prix à la compagnie DOSCO. La compagnie DOSCO paie les salaires et l'administration, et comme elle doit fonctionner à perte, naturellement, le gouvernement doit fournir des subsides. Et le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) disait tout à l'heure que le gouvernement fédéral avait sans doute fourni plus de 200 millions en subsides. Le député de Winnipeg-Nord semblait insinuer que ces 200 millions étaient versés à la compagnie pour lui permettre de réaliser un profit. Or, voici que le contraire se produit. La compagnie n'a pas suffisamment de subsides pour se maintenir. Elle doit donc fermer ses portes en avril prochain, jetant sur le pavé environ 3,000 employés.

Monsieur l'Orateur, tant et aussi longtemps que nous ne gérerons pas nos affaires nous-mêmes et que nous ne déciderons pas, par nous-mêmes, au Canada, d'exiger des prix basés sur le coût de revient, nous serons toujours aux prises avec un régime de subsides. Dans le domaine des mines d'or, le gouvernement verse des subsides exactement pour la même raison, ce sont les États-Unis qui fixent le prix à $35 l'once et non le gouvernement canadien. Notre gouvernement agit comme une marionnette entre les mains de «contrôleurs» américains. Le rôle du gouvernement canadien jusqu'à maintenant, c'est limité à cela.

• (4.00 p.m.)

On ne peut pas prendre de décision. Nous demandons au ministre: Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le prix de l'or? Non, les Américains ne veulent pas! Dans le domaine de l'acier, c'est exactement la même chose. On ne peut pas obtenir un prix convenable pour permettre une exploitation normale. Alors, l'usine ferme ses portes et les Canadiens perdent leur emploi. C'est une situation qui existe dans bien des secteurs.

Le député de Winnipeg-Nord suggère la nationalisation, l'achat de DOSCO ou des compagnies qui existent à Cap-Breton, par le gouvernement, pour moderniser les usines, pour améliorer la production. Eh bien, si nous modernisons l'usine, si nous automatisons l'usine, nous mettrons quand même des Canadiens à pied. Et si nous augmentons la productivité de ces mines, de ces aciéries ou de ces industries sidérurgiques, si nous vendons à perte aux États-Unis, nous devrons encore continuer à verser des subsides. Nous serons encore aux prises avec, d'un côté, des subsides prélevés à même les taxes payées par le peuple et, de l'autre, des déplacements de main-d'œuvre.

Imaginez-vous le travail que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) aura au Canada avec tous ces problèmes-là: transporter des gens du Cap-Breton à Matagami, au nord d'Amos, ou les transporter à Thompson, dans le nord du Manitoba. On ne sait plus où envoyer nos gens, parce qu'il n'y a pas d'industries secondaires qui naissent. Ce problème n'existe pas uniquement en Nouvelle-Écosse. Nous entendions parler, surtout en fin de semaine, de la nécessité pour la province de Québec d'avoir des industries secondaires. Il y en a même qui recourraient au statut particulier pour pouvoir avoir des industries secondaires.

Nous avons les mêmes problèmes qu'en Nouvelle-Écosse. C'est un problème économique, et il existe dans toutes les provinces.

La SIDBEC—c'est une autre aciérie, dans la province de Québec, celle-là—pourquoi n'est-elle pas exploitée? Pourquoi? Parce qu'on manque de techniciens, d'ingénieurs, parce qu'on manque de volonté, on manque de capital humain? Non. De possibilités? Non. Parce que les «contrôleurs» américains décident que SIDBEC ne sera pas exploitée. Et SIDBEC attend. Des millions de dollars y sont investis. SIDBEC ne fonctionne pas. Et pourtant, le gouvernement de la province est directement intéressé dans cette compagnie, de même que des individus. Tout le monde voudrait voir surgir une industrie qui traiterait encore l'acier pour la production primaire que nous vendons totalement aux États-Unis où des industries secondaires finissent le produit et qui nous le retournent ici, en faisant naturellement un profit à nos dépens. La situation, c'est cela et pas autre chose.

Quand bien même le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dirait: un moulin à papier ou un parc industriel est en train de surgir, ou une autre organisation touristique, par exemple, est en train de se développer, que la Société de développement du Cap-Breton peut aider par tous les moyens. Oui, mais aider comment? Par des subsides? Et ce pour fournir la production primaire et laisser dominer tout le reste par les «contrôleurs» américains! C'est là, monsieur l'Orateur, le problème. Je n'en veux pas aux Américains, mais il me semble que le gouvernement devrait discuter avec eux et leur dire: Écoutez, nous sommes bien prêts à vous fournir les produits à l'état brut, les produits primaires, seulement, donnez-nous une chance de faire une partie de la finition. Quand il s'agit de faire des congélateurs, des automobiles, de finir un produit dans lequel entre l'acier, tout est dirigé, tout est fait aux États-Unis. On ne fait rien chez nous.

Quand nous avons une chance de développer ou de continuer à développer notre production, à ce moment-là, on dirait que le gouvernement se retire et oublie ses responsabilités. Tout ce qu'il fait, il consent à un débat d'urgence qui ne réglera pas, qui ne solutionnera pas le problème de Cap-Breton. Remarquez bien qu'il n'y a pas de projet de loi, il n'y a aucune étude à ce sujet à la Chambre.

Nous discutons d'une situation de fait, quelque chose qui existe. La DOSCO fermera ses portes d'ici avril, comme dans notre région, des mines d'or fermeront leurs portes et les ferment depuis quelques années, avec le résultat qu'on doit déplacer la main-d'œuvre, la promener, la voyager et, pendant ce temps-là, l'économie canadienne s'en va au diable. Pourquoi? Parce qu'on n'a pas de solution à offrir. La solution offerte par le député de Winnipeg-Nord, la nationalisation, qu'est-ce qu'elle donnerait de plus? Absolument rien! Nous avons vu des effets de l'étatisation, de la nationalisation.

Ce matin, je lisais dans un bulletin que la Tchécoslovaquie, où tout avait été socialisé et nationalisé, est obligée aujourd'hui de revenir au système de l'entreprise privée pour stimuler la production, parce qu'on a réalisé que la nationalisation était un fiasco complet pour le développement de ce pays.

Cela, c'est un pays, la Tchécoslovaquie. D'autres pays sont dans la même situation. Et ici, au Canada, la nationalisation ne réglerait absolument rien.

Au lieu d'avoir une compagnie privée, nous aurions une clique de bureaucrates que nous devrions probablement multiplier par cinq pour remplacer l'administration actuelle de la DOSCO. Cela coûterait plus cher, cela ne rapporterait rien de plus et ce serait encore les Canadiens qui en paieraient les frais.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là une solution. La solution réside dans la production au Canada de ce que nous pouvons produire et dans la finition de notre produit primaire, c'est-à-dire créer des industries secondaires.

Comme la SIDBEC au Québec, il est possible de la mettre en marche. Ce qui manque? L'argent! C'est là le problème; il n'est pas ailleurs. Ce qui manque à la DOSCO pour maintenir ses activités? Des profits, c'est-à-dire de l'argent.

Le gouvernement ne peut pas fournir davantage parce qu'il n'a plus d'argent, parce que ses revenus sont basés sur un système de taxation qui limite ses moyens d'action pour aider au développement économique de notre pays.

Si le gouvernement prenait ses responsabilités—et je vois le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), et je sais qu'il comprend très bien mon point de vue—si le gouvernement utilisait les services de crédit de la Banque du Canada pour développer l'industrie chez nous, cela n'enlèverait rien aux États-Unis, ne nuirait à personne et l'on n'entendrait plus parler de la fermeture de la DOSCO, ni des mines d'or chez nous, et cela permettrait de créer des industries secondaires.

Seulement, on ne veut pas recourir aux services de la Banque du Canada. On se plaît plutôt à accuser les militants du Ralliement créditiste de manquer d'objectivité, de clairvoyance. Et, pourtant, si nous nous reportons au système actuel, quelles sont les solutions?

Nous venons d'entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A-t-il présenté une solution? Absolument pas.

Tantôt, nous entendrons probablement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), natif de cette région

du Cap-Breton. A-t-il une solution? Il n'en a pas. Sa solution, probablement, sera l'aide du bien-être social quand la mine, l'aciérie, l'industrie sidérurgique mettront le monde à pied là-bas et l'imposition de taxes à ceux qui travaillent pour payer le bien-être social.

• (4.10 p.m.)

Nous tournons en rond dans un système absurde. Et dire que ce système-là reçoit les bénédictions de tous les moyens de propagande et de publicité dans tout le Canada!

On vante la solution qui n'en est pas une; on vante les bonnes intentions des ministres. Depuis mon tout jeune âge, j'entends vanter les bonnes intentions de tout le monde, mais les résultats demeurent toujours les mêmes. Nous nous transportons d'un endroit à l'autre pour arriver toujours en face du même problème. Que ce soit dans un secteur ou l'autre de l'économie canadienne, nous arrivons en face d'un seul, unique et même problème, le problème financier. Voilà la situation! Mais on ne s'attaque pas; on ne veut pas regarder le problème en pleine face. On ne veut pas prendre ses responsabilités. Non, on préfère plutôt traiter les créditistes d'utopistes, de gens qui ne savent pas ce qu'ils veulent.

Mais c'est le contraire, monsieur l'Orateur. Nous voulons que le système monétaire se plie aux exigences économiques de notre pays, et lorsque le système monétaire sera mis au service des possibilités physiques que nous avons dans toutes et chacune de nos provinces, nous n'assisterons plus à des situations comme celle à laquelle doivent faire face les gens de Cap-Breton présentement, de même que les gens de ma région. Ce faisant, nous ne verrons pas la répétition de la situation qui a sévi à Elliott Lake—dans la circonscription du très honorable premier ministre du Canada (M. Pearson)—il y a quelques années, alors que des gens qui avaient travaillé là pendant 10, 12, 15 ans, qui avaient acheté de belles petites maisons de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ont dû, après avoir payé pour leur maison pendant 12 ou 13 ans, bref, après avoir dépensé leurs épargnes pour payer ces petites maisons-là, plier bagage, fermer leurs portes, laisser leur maison, perdre leur argent et s'en aller travailler ailleurs.

**M. Gauthier:** Et suivre des cours d'orientation professionnelle!

**M. Caouette:** Des cours d'orientation professionnelle, oui. Aujourd'hui, les mines d'Elliott Lake reprennent le travail parce que nous avons des contrats pour vendre de l'uranium à l'étranger, mais le problème était épineux, et combien de centaines de Canadiens y ont tout perdu leurs épargnes!

La même chose se produira à Cap-Breton, tout comme la chose se produit dans d'autres industries. Chez moi, dans ma région, dans les mines d'or, c'est un problème, et l'on nous dit que la situation n'est seulement que locale, qu'elle n'est que temporaire, que cela va s'améliorer. Cela s'améliore sensiblement!

Quand j'entends l'honorable député de Cap-Breton-Sud nous donner l'historique de la situation, je trouve qu'il a raison. Seulement, il n'offre pas de solution. L'honorable député de Winnipeg-Nord nous parle de la situation: les pauvres ouvriers de Cap-Breton ou de DOSCO perdront leur emploi en avril 1968, cela sera une calamité épouvantable, une catastrophe quasi nationale. Nationalisons!

Monsieur l'Orateur, nous sommes contre la nationalisation, parce qu'elle coûtera plus cher au peuple canadien que les subventions que nous versons, et elle empêche l'initiative personnelle de se développer.

Je crois que la première richesse à développer chez nous, c'est justement l'initiative personnelle. Le gouvernement devrait faire de ses pieds et de ses mains pour aider ce développement de l'initiative personnelle et lui permettre d'aller jusqu'au bout par exemple, et non pas l'arrêter en cours de route, parce que des financiers américains en ordonnent la cessation. Cessons d'être les valets de la finance et posons des gestes positifs pour devenir les maîtres chez nous, pour prendre des décisions par nous-mêmes, au lieu de toujours être sur la ligne téléphonique spéciale Ottawa-Washington pour demander la permission de maintenir DOSCO et les mines d'or, ou pour fixer le prix de l'or chez nous, le prix de l'acier, le prix du bois, le prix des produits agricoles et celui du blé au Canada.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il est temps, pour nous, de prendre nos responsabilités et de cesser de mettre des cataplasmes sur des jambes de bois pour corriger le mal, pour guérir le bobo. Des cataplasmes sur des jambes de bois, cela peut durer un certain temps, c'est-à-dire tant que les gens n'ont pas connaissance, sont insouciants ou sont imbéciles. Seulement, un jour ou l'autre, il nous faudra prendre les grands moyens pour résoudre les graves problèmes qui se posent au Canada. Un de ces grands moyens-là, c'est de doter la nation d'un système monétaire qui lui permettra de se développer et de s'épanouir pour qu'elle puisse enfin dire: Nous sommes les maîtres de notre pays, le Canada, et nous nous développons selon nos aspirations propres.

[*Traduction*]

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques mois, lorsque nous étudiions le bill visant à établir la Société de développement du Cap-Breton, la plupart des députés ne croyaient pas, j'en suis sûr, que la question reviendrait si tôt sur le tapis. Il y a lieu de

déplorer l'annonce de la Hawker-Siddeley, qui peut être retournée contre l'entreprise privée, comme on l'a fait d'une façon si accablante. On aurait sans doute pu s'attendre à une décision pareille de la part d'une société mère britannique, consciente de la nature économique ou non économique d'une aciérie socialisée, après avoir vu l'industrie de l'acier de ce pays nationalisée, dénationalisée et nationalisée de nouveau. Il n'est pas étonnant non plus que certains députés aient envisagé cette solution spontanément.

Nous savons aussi que l'industrie de l'acier, comme celle de l'aéronautique, est un critère de réussite pour les pays évolués du monde. Nous savons qu'une part énorme de la production d'acier à l'étranger n'a absolument rien à voir avec les facteurs économiques, mais qu'elle est bel et bien fonction des sentiments de nationalisme et de l'aide fournie par les pays évolués du monde entier. Il est fort possible que nous ayons provoqué nous-mêmes, par suite de certains de nos programmes d'aide, les problèmes avec lesquels l'industrie canadienne de l'acier est aux prises.

La réussite de la Société de développement du Cap-Breton exige la collaboration la plus étroite entre l'industrie privée et le gouvernement. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi pendant les mois qui ont suivi l'adoption de la mesure législative. Certes, nous espérons qu'il y aura, au niveau provincial, des négociations auxquelles le gouvernement fédéral prêtera tout son concours. La collaboration avec l'industrie privée ne doit pas être écartée. A mon avis, la difficulté d'intéresser les capitaux privés à notre sidérurgie explique pourquoi tant d'industries de l'acier ont subi la nationalisation dans le monde entier. Cependant, le gouvernement ferait bien de s'attacher au problème de la participation de l'industrie privée à l'économie des Maritimes et à celle du Canada, car la situation sera encore pire si toutes les décisions intéressant l'industrie cessent d'être fondées sur des principes économiques et sont dictées uniquement par des considérations d'ordre politique.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, jamais, depuis mon arrivée à la Chambre il y a un peu plus de dix ans, n'ai-je pris part aux délibérations le cœur aussi lourd que je l'ai aujourd'hui. Vendredi dernier fut vraiment un vendredi néfaste pour les gens du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse, de fait, pour les provinces atlantiques. J'ignore si c'est de propos délibéré que la Hawker-Siddeley a choisi un vendredi 13 pour annoncer sa nouvelle.

Je désire d'abord remercier Votre Honneur et les députés d'avoir consenti à l'unanimité à débattre cette question. Mon collègue le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) a tâché de signaler les problèmes auxquels nous avons à faire face. Jusqu'à présent, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) ont aussi participé au débat. A mon sens, on a agi sagement en admettant la motion car, selon mes renseignements, la DOSCO est en train de négocier l'achat d'acier de base sur le marché européen. Apparemment, elle saura dans les trente jours si elle pourra se trouver une source d'approvisionnement. J'ai l'impression que ce n'est pas dans cinq ou six mois qu'on commencera à congédier les employés de l'aciérie de Sydney, mais bien d'ici un mois ou deux.

Sauf erreur, Hawker-Siddeley détient 77 p. 100 des actions de DOSCO. L'office leur accordera sans aucune difficulté une résolution concernant la fermeture de l'aciérie de Sydney. Je pourrais donner de plus amples détails sur les antécédents de cette société. Depuis son installation au Canada, elle a toujours, autant que je sache, obtenu des contrats et des subventions du gouvernement. En retour, comme l'a si bien indiqué cet après-midi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans son rapport sur la rencontre de jeudi dernier avec les représentants de cette société, la compagne Hawker-Siddeley a dit au gouvernement fédéral et aux provinces d'aller au diable. C'est en dernière analyse ce qu'elle a dit aux conseillers privés du gouvernement, aux membres du Parlement, au peuple canadien et au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

• (4.20 p.m.)

J'ai sous les yeux un titre dans un journal du 30 octobre 1957, donc vieux de presque dix ans. Voici ce qu'il dit: «Roe veut faire de la DOSCO le producteur n° 1 d'acier». J'ai fait aussi au sujet de l'entreprise Hawker-Siddeley, des recherches fouillées remontant jusqu'au 23 janvier 1959. A l'époque, j'ai signalé au gouvernement et aux députés d'alors la dureté, la brutalité et la méchanceté avec laquelle cette société traitait ses employés, tant les syndiqués que les cadres, dans la gestion de son entreprise de notre région de l'Atlantique. Pendant le récent débat sur la Société de développement du Cap-Breton, tenu en juin dernier, j'ai répété, dans une certaine mesure, ce que j'avais dit à la Chambre il y a environ huit ans.

Lorsque la société Hawker-Siddeley est venue s'installer au Canada, promettant monts et merveilles, M. R. A. Joudrey de Hantsport (N.-É.), est le seul qui se soit opposé à cette prise de possession. Aujourd'hui, ses paroles ont un son prophétique. Il a prédit ce qui se passerait une fois que la Hawker-Siddeley se serait approprié ces avoirs au Canada.

Lorsque cette société a acheté la DOSCO, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse de l'époque, chef actuel du parti conservateur, s'était adressé en ces termes au nouveau consortium:

Vous avez exprimé votre confiance dans notre région et votre intention d'exploiter la DOSCO en tant qu'entreprise maritime. Nous acceptons ces assurances et nous envisageons une association heureuse qui nous procurera des avantages et à vous des profits. Vous comprenez, j'en suis sûr, que la DOSCO n'est pas une industrie au sens ordinaire, elle est le soutien d'un grand nombre de collectivités de la Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas simplement une question de dollars et de cents, c'est bien plus que cela. En vous chargeant de l'exploitation de la DOSCO, vous avez accepté, sans réserve, j'en suis sûr, les principales responsabilités qui accompagnent ce contrôle.

Il fallait, je suppose, monsieur l'Orateur, dessiller les yeux du premier ministre provincial d'alors et de bon nombre d'entre nous. Ce groupe a démontré qu'il n'est pas venu au Canada pour s'y développer, pour améliorer l'industrie, la moderniser, la diversifier, pour trouver des débouchés ni pour prendre des initiatives propres à assurer le bien-être du pays ou des employés de l'industrie. Si je me trompe, j'espère qu'on me reprendra, mais les faits sont là, messieurs. Rien n'a montré que cette compagnie était le moindrement intéressée à élargir ses activités au Canada.

Les autorités gouvernementales se sont laissées gravement berner par cette société, et en le disant, je ne critique les membres d'aucun gouvernement en cause. Nous avons l'habitude de croire les gens sur parole, au Canada. En cette occurrence, il s'agissait d'une vaine parole.

D'après le *Post* du Cap-Breton du 27 mai, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) aurait déclaré, au sujet de la subvention de 4 millions de dollars versée par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et la Nouvelle-Écosse pour améliorer les installations de manutention au quai de la DOSCO:

Les nouvelles installations perfectionnées devraient réduire sensiblement les frais de manutention et améliorer la situation concurrentielle de l'aciérie de Sydney.

On compte que grâce à cette aide gouvernementale, la compagnie pourra libérer des fonds supplémentaires pour moderniser totalement l'aciérie elle-même et rapprocher ses frais d'exploitation de ceux des autres aciéries canadiennes.

M. MacEachen a ajouté, qu'en ce qui concerne l'embauche, il était «extrêmement optimiste» quant aux bienfaits à long terme de ces transformations.

Je ne doute pas que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait fait cette déclaration de bonne foi. Mais comme un grand nombre d'entre nous, la société l'a mal

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

renseigné et l'induit en erreur. Il y a quelques années, c'est-à-dire en 1962, des députés et des sénateurs représentant tous les partis étaient invités au Château Laurier par M. T. J. Emmert, celui qui a fait cette terrible déclaration, il y a quelques jours. Il voulait faire la connaissance des membres du gouvernement et des membres du Parlement. Il avait alors parlé en termes optimistes des projets de la Hawker-Siddeley. Nous sommes peut-être tous sceptiques, monsieur l'Orateur, mais nous avions trouvé cela difficile à croire.

De toute façon, à la suite de cette rencontre, il m'avait écrit et je voudrais consigner sa lettre au compte rendu. Je présume que tous les députés et sénateurs ont reçu une lettre analogue. Elle est datée du 16 mars 1962 et est ainsi conçue:

C'est vraiment très aimable à vous d'avoir, malgré vos nombreuses occupations, pris quelques heures pour dîner avec moi, mercredi soir, à Ottawa.

J'ai été enchanté de pouvoir échanger des idées sur les activités des provinces atlantiques. Nous avons tous un objectif commun—le progrès et l'essor de cette partie méritante du Canada. Soyez assuré que je ferai constamment ma part.

Nous devons absolument nous arranger pour nous revoir prochainement. Entre-temps, sachez que j'ai beaucoup apprécié cette soirée.

C'est signé T. J. Emmert. Depuis des années, monsieur l'Orateur, cette société ne fait que des fourberies. Je pourrais citer d'autres déclarations enthousiastes. Ainsi, on allait faire de Sydney le Pittsburgh du Canada, on allait faire ceci, cela. Les déclarations abondaient. Finalement, l'autre jour, ce monsieur s'est envolé vers la Grande-Bretagne, à ce que je comprends, sans même prendre le temps de conférer avec le cabinet fédéral ou provincial.

Il est temps, je crois, que les gouvernements du Canada, quelle que soit leur allégeance politique, au niveau fédéral comme au niveau provincial, expriment leurs sentiments à ces gens sans hésitation et sans équivoque. On s'est déjà rendu compte que ces personnes menacent les gouvernements, peu importe qui est au pouvoir.

• (4.30 p.m.)

Depuis un certain temps, j'essayais de montrer à la Chambre la gravité du problème des aciéries. Le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) a aussi signalé les difficultés qu'éprouvait la région en cause au moyen de questions qu'il posait au ministre de l'Industrie. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a évoqué la déclaration du ministre de l'Industrie faite le 27 juin, en répondant à des questions que je posais en cette enceinte sur des recommandations visant l'institution d'une commission royale

pour enquêter sur l'industrie de l'acier à Sydney. Le ministre de l'Industrie déclarait alors que vu la complexité du problème, les autorités compétentes pourraient examiner la totalité de la question de façon plus éclairée si l'on pouvait faire une étude approfondie de l'industrie de l'acier au Cap-Breton. On n'a pas vu de commission royale, on n'a vu qu'une étude volontaire accomplie sous l'égide de l'Economic Planning Board of Nova Scotia, de représentants de l'Office de développement économique de la région atlantique, du ministère de l'Industrie et de la DOSCO. D'après le rapport de ce groupe, l'industrie de l'acier basique avait devant elle un long avenir. Je ne sais pour combien d'années au juste. Ces gens-là sont, je présume, des experts en la matière. Ils ont dit qu'il y avait de l'espoir pour la production d'acier basique à Sydney.

Je ne crois pas que ni dans le gouvernement, ni dans la province, ni dans ses municipalités, personne n'ait prévu que les choses en viendraient à ce point. Nous sommes habitués à être traités cavalièrement par cette compagnie, et pourtant je doute fort que quiconque ait pensé qu'elle dirait un jour: «Messieurs, dans cinq mois et demi nous allons mettre plus de 3,000 ouvriers à la porte, et nous ne comptons pas faire quoi que ce soit pour y remédier.»

Le ministre a évoqué les responsabilités morales et sociales. Nous sommes tous de son avis et je reviendrai plus tard sur ce point. Une commission royale d'enquête n'a pas été formée, mais elle aurait dû l'être. Le gouvernement aurait dû prendre des mesures sérieuses et radicales. Maintenant que le coup a été porté, j'espère que le gouvernement ne se contentera pas de nous offrir l'interminable kyrielle des études. Les études ont de l'importance, et je suis heureux d'en voir instituées. Cependant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il n'avait pas assisté à la récente réunion. Il a été informé de ce que la société allait faire. C'est bien ce qu'on peut attendre d'Hawker-Siddeley.

Le ministre a déploré l'annonce, comme nous tous. Il est d'avis que la société a contracté une obligation morale envers les résidents de la région du Cap-Breton. Il a parlé en badinant de nationalisation instantanée, point qu'avait soulevé le député de Winnipeg-Nord. Il faut maintenant se demander ce que l'on peut faire pour aider les gens du Cap-Breton.

Comme mon parti d'ailleurs, j'ai foi en la libre entreprise. Pourtant au cours du débat sur la Société de développement du Cap-Breton, il y a quelques mois à peine, j'avais parlé des problèmes qui se posent dans le domaine de l'acier. Tout en favorisant la libre entreprise, j'appuyais aussi l'idée que la société devrait être responsable en ce qui concernait l'acier à Sydney.

**M. Herridge:** Le député approuve nos politiques.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Le député de Kootenay-Ouest dit que j'approuve leurs politiques. Peut-être n'a-t-il pas assisté au débat antérieur.

**Une voix:** Pas à tout le débat.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** J'ai déjà dit que je recommandais de placer l'acier sous la juridiction de la Société de développement du Cap-Breton.

Des situations exceptionnelles exigent des moyens exceptionnels, des situations graves exigent des solutions énergiques. Je sais que nous demandons au gouvernement de prendre des mesures radicales. Plusieurs députés ont eu à dire que ce serait consternant de saisir la Chambre d'une mesure législative similaire à celle qui a créé la Société de développement du Cap-Breton. Pourtant, cette mesure est déjà ratifiée. L'industrie de la houille est protégée. Une toute petite modification à la loi suffira à secourir la sidérurgie. Je ne demande pas qu'on prenne une fois pour toutes la responsabilité de la sidérurgie. Il conviendra peut-être un jour de vendre les aciéries à des intérêts privés. Si l'usine ferme ses portes, il faudra à mon avis une période d'adaptation de quelques années.

Les Canadiens n'ont-ils pas le droit de s'attendre à ce qu'un gouvernement à un palier quelconque exproprie les avoirs de la DOSCO?

**Une voix:** Confisquez-les.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Un de mes collègues vient de réclamer la confiscation. Peut-être vu la gravité de la situation, le gouvernement pourrait-il avoir le droit de recourir à cette mesure extrême. La compagnie pourrait alors demander une compensation devant les tribunaux. C'est l'avis des citoyens du pays, des résidents de la Nouvelle-Écosse, des provinces atlantiques en général et, j'en suis certain, de tous les Canadiens. Est-il admissible que cette compagnie vienne s'établir ici, fasse ce qui lui plaît sans qu'il lui en coûte rien? Au cours des derniers jours, M. Ian MacKeigan de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et M. Robertson Ord de la Société de développement du Cap-Breton ont exprimé leur indignation devant cet événement. Ils ont

demandé publiquement que les mesures soient prises. Quelles mesures? Je n'en sais rien.

Je ne suis pas spécialiste en sidérurgie, ni en économie politique, mais pour avoir été sans travail déjà, je puis peut-être parler en connaissance de cause des sentiments du chômeur. Ce n'est pas une chose que l'on aime, c'est plutôt démoralisant. Pourtant, si nous n'agissons pas, plusieurs milliers de personnes seront bientôt sans travail.

Pour en revenir à une solution possible, j'ai raison de croire, le tenant de bonne source, que le comité interministériel établi par le gouvernement avant que la Société de développement du Cap-Breton soit légalement instituée, a recommandé que la Société s'occupe aussi de l'acier vu qu'il faudrait de toute façon, en faire état d'ici un certain nombre d'années dans la région du Cap-Breton. Or, le gouvernement a rejeté cette proposition.

• (4.40 p.m.)

Le député de Saint-Jean-Est (M. O'Keefe) a eu un échantillon de ce que peut faire cette société. Elle a quitté l'île Bell avec tout son fourbi en laissant près de 1,000 chômeurs. Pendant combien de temps allons-nous permettre à une entreprise semblable de se comporter ainsi?

Sa nouvelle exploitation à Contrecœur compléterait celle de Sydney, nous avait-on informés. Nous n'avions pas approuvé sa décision de s'établir à Contrecœur, mais son porte-parole nous avait rassuré en nous disant que cette usine compléterait celle de Sydney et que tout l'acier basique dont elle aurait besoin viendrait de l'établissement de Sydney.

Lorsque la société décida d'investir des fonds à Contrecœur, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse tenta en 1963 un suprême effort. Il pria la DOSCO de reconsidérer sa décision de s'établir dans le Québec et de donner plutôt de l'expansion à son usine de Sydney. Afin de l'intéresser il donna à entendre que si la compagnie se rendait à sa demande il affecterait des fonds à la construction d'une nouvelle fabrique de tiges et de barres. DOSCO refusa l'offre. Son président, M. T. J. Emmert invoqua comme prétexte que la société ne pouvait se permettre d'avoir les mains liées par la politique, puisque l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement pourrait changer la situation.

Maintes et maintes fois, les gouvernements, tant fédéral que provincial, ont tenté de coopérer avec cette société. L'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) a proposé qu'on renonce à la nationalisation. Je suis pleinement d'accord avec lui, s'il a une autre solution à proposer. Peut-être l'ai-je mal compris suivant l'interprétation, mais je crois qu'il a également dit qu'on ne prévoyait pas d'allocations pour ceux qui seraient touchés par la fermeture parce que cela ferait monter les taxes. Que propose-t-il donc? Je suis certain que chacun d'entre nous souhaiterait une réponse au problème.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

Je ne pense pas que l'honorable député de Villeneuve ait jamais entendu les honorables députés de l'île du Cap-Breton—le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis), et moi-même —déplorer les millions de dollars déversés dans la province de Québec pour l'Expo; je me plais d'ailleurs à reconnaître que ce fut de l'argent bien employé, car le Québec fait aussi partie du Canada et je voudrais précisément dire que nous, les habitants de l'île du Cap-Breton, avons le sentiment de faire également partie du Canada. Nous sentons à quel point nous faisons partie de cette grande nation qu'est la nôtre et à aucun moment nous n'avons protesté à cause des millions de dollars qui s'en allaient au Québec pour l'Expo. L'Expo a été une chose admirable, une chose merveilleuse qui nous a tous rendus fiers d'être canadiens. Je crois que l'honorable député de Villeneuve devrait reconsidérer certaines de ses déclarations.

Les gouvernements doivent agir. Je ne sais pas quelles mesures ils devraient prendre. On pourrait me dire: «Dans ce cas, taisez-vous», mais tout ce que je veux faire, c'est de signaler au gouvernement la nécessité de l'action.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) a continué à nous parler de bien des choses, de bien des projets dus à l'initiative du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, et des deux gouvernements agissant de concert. Ils sont tous bons, et nous espérons qu'ils se réaliseront. Le parc industriel de la Point Edward se trouve dans ma circonscription, et je me réjouis de ces projets. Mais le ministre sait, sans aucun doute, que de tels projets mettent du temps à se réaliser et que certains n'exigent pas une main-d'œuvre considérable.

Au site industriel de Point Edward, moins de gens à l'heure actuelle occupent un emploi que lorsque c'était une base navale relevant du ministère de la Défense nationale. Environ 700 personnes y avaient alors un emploi, mais, pour des raisons qu'il est seul à connaître, le gouvernement a fermé la base, et supprimé du coup sept cents emplois. Nombre de travailleurs y avaient eu un emploi pendant 15 ou 20 ans. Même aujourd'hui, je reçois des lettres de certaines de ces personnes, qui ont été incapables de se trouver du travail.

J'essaie de faire ressortir l'importance du problème de l'emploi dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, dans l'île du Prince-Édouard et au Nou-

veau-Brunswick, compare aux villes de Montréal, de Toronto, de Calgary ou de Vancouver. Dans ces dernières villes, lorsque des emplois sont supprimés, mettant ainsi sur le pavé 200, 300, 500 ou 600 personnes, par exemple, ces dernières peuvent se réembaucher dans un autre secteur. Malheureusement, cette possibilité est rare dans les provinces atlantiques, et inexistante au Cap-Breton.

Je voudrais donner lecture d'un télégramme reçu ce matin et ainsi conçu:

Une réunion d'urgence des prêtres du doyenné de Sydney, convoquée aujourd'hui, a loué la position que vous avez prise au sujet de Hawker-Siddeley et de la crise de Sydney. Jamais encore on ne s'était autant occupé de nos problèmes grâce à la création de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, de l'Industrial Estates Limited, de la Société de la Couronne du Cap-Breton, de l'ARDA, etc. Il faut laisser à ces organismes le temps d'attirer de nouvelles industries et de créer de nouveaux emplois. Il est absurde de fermer l'aciérie en six mois. Il faut tout mettre en œuvre pour que l'industrie sidérurgique poursuive ses opérations pendant qu'on fait l'impossible pour redonner de nouvelles assises à la vie économique du Cap-Breton.

Le très révérend E. J. Nash, Doyen.

Il nous faut du temps, messieurs. Le temps c'est le facteur primordial. Nous ne pouvons pas permettre la fermeture de cette aciérie dans moins de six mois alors que tous ses employés seront brutalement jetés sur le pavé.

On a proposé, et le député de Villeneuve l'a plus ou moins rappelé, de verser des subventions dans certaines régions comme on l'a fait dans d'autres. Depuis que je suis député, j'ai vu diverses industries de l'Ouest, du Centre et d'autres régions du Canada bénéficier de subventions. Nous sommes tous des Canadiens et tous les députés conscients de ce problème admettront aisément que le gouvernement, de quelque parti qu'il soit, dépense de l'argent dans certaines régions pour secourir les défavorisés. A ce sujet, j'aimerais citer un extrait de l'éditorial paru aujourd'hui en première page du *Chronicle Herald* de Halifax:

Ottawa, au cours des années récentes, bien que les petites provinces aient touché des paiements de péréquations a consacré plus de 8 milliards de dollars à divers programmes dans d'autres régions du pays et à l'étranger sans compter les subventions importantes qu'il a accordées aux Maritimes. Cependant, les aciéries et les houillères du Cap-Breton n'ont reçu que 254 millions de dollars et ceci pendant une période de 38 ans.

Les citoyens de la Nouvelle-Écosse devront conclure que leur région est pour ainsi dire une chasse gardée pour les intérêts du Québec et de l'Ontario qui pèsent le plus lourdement sur la détermination de nos tarifs douaniers nationaux et de notre échelle de tarif-marchandises.

La fermeture éventuelle des aciéries sera imputable en grande partie à la politique fédérale en matière économique, tarifaire, de transport et de tarif-marchandises. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne peut rien ou presque rien faire; a fortiori, il ne pourrait réparer cette éventuelle catastrophe économique qui prendrait des proportions incalculables.

La question qui se pose aux habitants de la Nouvelle-Écosse et au gouvernement fédéral aussi, est de savoir si nous, en tant que Canadiens, méritons le même traitement que nos compatriotes de ce vaste et riche pays.

• (4.50 p.m.)

Le député de Pictou (M. MacEwan) vous le dira probablement—il a traité à maintes reprises à la Chambre de la situation de l'emploi dans sa propre région—L'aciérie de Trenton, exploitée par la Hawker-Siddeley, emploie quelque 1,300 personnes. Puis, il y a les chantiers maritimes d'Halifax, qui emploient environ 1,100 travailleurs. A quel moment les habitants de ces régions constateront-ils que la Hawker Siddeley a de nouveau servi un ultimatum aux gouvernements fédéral et provinciaux? Voilà qui inquiète sérieusement tous les gouvernements et chacun de nous; nous nous demandons quelle direction suivre.

Depuis cet événement, des personnes de tous les milieux et de tous les partis politiques ont fait des déclarations. Toutes les déclarations étaient modérées. Personne n'a essayé de tirer quelque avantage politique de cette situation grave et tragique sauf, je dois dire, le chef du parti libéral en Nouvelle-Écosse, qui a déjà siégé à la Chambre avec nous. Dans une déclaration partisane aux journaux et à la radio, il a fort méchamment blâmé l'ancien premier ministre de Nouvelle-Écosse et presque tous ses collaborateurs. D'après moi, il blâmait ainsi également le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) qui, venant de notre province, a sûrement fait tout son possible pour aider l'industrie en question et, j'ai tout lieu de le croire, ne savait rien non plus de ce qui devait se passer. Je trouve regrettable qu'un homme qui veut être premier ministre d'une de nos provinces soit prêt à s'abaisser comme l'a fait M. Regan dans cette situation vraiment déplorable.

J'ai parlé, je pense, du tarif-marchandises. Sinon, je me propose de le faire, car ce tarif a un rôle important à jouer dans l'acheminement de l'acier de Sydney vers les marchés. Nul doute, le tarif-marchandises relève du gouvernement fédéral. Une autre question doit intéresser le gouvernement fédéral: la négociation Kennedy. Quels en seront les effets sur la situation de l'acier? Par suite de cette négociation, recevrons-nous, au Canada,

de l'acier qui se vendra moins cher que l'acier produit au pays? Qu'arrivera-t-il à la Stelco, à l'Algoma et aux autres compagnies? La négociation Kennedy a eu maints bons résultats, mais le gouvernement devrait examiner un peu le point que j'ai soulevé.

J'espère qu'au cours de ce débat le premier ministre (M. Pearson) ou le ministre de l'Industrie (M. Drury), dont les liens avec la DOSCO sont assez étroits, saisiront la première occasion de nous faire un exposé complet et détaillé sur la fermeture de l'aciérie de la DOSCO à Sydney. J'espère qu'ils le feront de façon aussi complète que possible, bien qu'ils ne disposent probablement pas de renseignements très nombreux. Il y a quelques jours à peine, j'ai demandé au ministre de l'Industrie ce que le gouvernement ferait à propos de l'industrie de l'acier à Sydney. Il m'a alors laissé entendre qu'il devait rencontrer les représentants de la société dans quelques jours. Cette rencontre a sûrement dû se révéler une surprise bouleversante quand la société l'a avisé des mesures qu'elle entendait prendre.

Même si je crois connaître la réponse, je me demande si on a laissé entrevoir, lorsque l'arrangement est intervenu entre l'Office d'expansion économique de la région atlantique et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qu'il pourrait y avoir fermeture des opérations à Sydney. J'en doute beaucoup.

Depuis que des problèmes existent au sujet de l'acier, et cela remonte à plusieurs mois, des députés de notre parti ont interrogé le premier ministre, le ministre de l'Industrie et le ministre du Commerce (M. Winters) au sujet des exportations. Nous avons demandé au ministre du Commerce quels efforts faisait son ministère pour nous aider à vendre notre acier sur les marchés d'outre-mer. Des questions en ce sens ont été posées par le député de Pictou, le député de Cap-Breton-Sud et d'autres. On a demandé la création de commissions royales et on a essayé d'obtenir des renseignements. Le ministre a-t-il essayé d'obtenir des renseignements de la DOSCO sur ce que l'avenir pourrait réserver? En ce cas, ses efforts ont été vains.

Maintenant que les choses en sont rendues là, j'espère que le gouvernement n'épargnera aucun effort. Je suis certain que notre collègue du Cap-Breton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, continuera de faire tout son possible pour résoudre ce problème. Ce qu'il nous faut c'est du temps. Si on disposait de quelques années, la situation serait encore assez grave mais cinq mois et demi ce n'est pas assez pour qu'un gouvernement ou quiconque tente de régler un problème aussi grave.



En terminant, qu'il me soit permis de consigner au compte rendu un éditorial paru en première page du *Post* du Cap-Breton le samedi 14 octobre. Les députés auront ainsi une idée de ce que les gens du Cap-Breton d'autres régions et de la Nouvelle-Écosse éprouvent. Je tiens à répéter qu'un autre éditorial a paru aujourd'hui dans le journal d'Halifax. L'éditorial du *Post* du Cap-Breton s'intitule: "Dix ans d'abandon; Hawker-Siddeley—une entreprise peu sérieuse".

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

**Une voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à l'unanimité de laisser l'honorable député poursuivre son discours?

**Des voix:** D'accord.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, ainsi que les honorables députés de me permettre de poursuivre mes observations. Je n'en abuserai point après avoir consigné cet éditorial au compte rendu. Le voici:

> Les ouvriers des aciéries de Sydney sont aujourd'hui les victimes de la plus grande duperie de l'histoire de l'industrie de Cap-Breton. Les auteurs de cette duperie: Hawker-Siddeley du Canada et d'Angleterre. En moins de six mois, si on les laisse faire, l'usine de Sydney aura disparu. En dix ans, c'est-à-dire depuis le moment où Hawker-Siddeley a acheté l'aciérie pour une bouchée de pain, cette société a mené à la destruction la seule industrie d'acier de base dans le Canada de l'Est. Des signes avant-coureurs, il faut bien l'admettre, firent leur apparition il y a quelques années en dépit des assurances données par Hawker-Siddeley que l'avenir de l'aciérie de Sydney était assuré pour au moins quinze ou vingt ans. La transformation à Contrecœur, de l'acier basique de Sydney—qui aurait dû d'ailleurs se faire à Sydney au lieu de s'effectuer dans le Québec—était censée se poursuivre pendant une période de temps. Elle s'est poursuivie en réalité pendant moins de trois ans. Tout à coup la Société Hawker-Siddeley a découvert que des frais prohibitifs allaient la forcer à abandonner cette aciérie. Hawker-Siddeley qui devait le savoir depuis toujours, n'était pourtant prête à emprunter quatre millions de dollars au gouvernement provincial...

Ceci est une erreur. L'emprunt devrait s'effectuer auprès du gouvernement provincial et auprès de l'Office d'expansion économique

des provinces atlantiques, organisme du gouvernement fédéral, conjointement.

...pour améliorer les installations portuaires de l'usine de Sydney. Ils devaient pour cela assurer non seulement le remboursement du prêt, mais encore un investissement supplémentaire de 4 millions de dollars pour améliorer les méthodes d'expédition. Il y a seulement douze ans, la direction de Hawker-Siddeley et de DOSCO a approuvé un rapport sur l'acier recommandant l'expansion et l'amélioration de l'usine de Sydney afin de la rendre plus productive et de réduire les coûts.

Hier, les responsables de Hawker-Siddeley ont changé d'avis. Ni l'usine de Sydney—ni aucune industrie de la Nouvelle-Écosse ne les intéressent aujourd'hui. Ils ont dû préparer leur plan pendant des années. Hawker-Siddeley n'a pas cessé de tricher et continuera de le faire jusqu'à ce qu'elle ait atteint son but—l'élimination de toute l'industrie de l'acier dans la province.

● (5.00 p.m.)

La décision révoltante du groupe Hawker-Siddeley passe outre à toute décence et à toute morale, et est on ne peut plus indigne d'une compagnie responsable. Car le groupe Hawker-Siddeley, qu'il s'en rende compte ou non, a de lourdes responsabilités envers cette région, et il doit les remplir, qu'il le veuille ou non, avant qu'il lui soit permis de s'en tirer indemne. Il ne peut agir ainsi sans que soit imposée une lourde peine. Il ne peut se détourner de ses responsabilités économiques et sociales avec la simple déclaration qu'il élimine l'aciérie de Sydney. La chose va beaucoup plus loin. Il faudrait exiger des explications circonstanciées des raisons de sa décision, lui faire expliquer pourquoi il ne s'est pas efforcé d'accroître, d'améliorer et de diversifier ses activités de Sydney, au lieu de laisser ses installations dépérir et, à plusieurs égards, devenir périmées, car c'est bien cela qu'il a fait.

Si les gouvernements—provincial et fédéral—doivent prendre des mesures à son endroit, ce qu'ils devraient faire sans tarder, ils devraient contraindre le groupe Hawker-Siddeley d'honorer ses obligations, ses engagements et ses promesses en l'obligeant de faire ce qu'apparemment il n'a jamais eu l'intention de faire, c'est-à-dire d'améliorer les installations de son usine, de maintenir l'efficacité et de se tenir au courant des progrès technologiques de l'industrie. Cela, il ne l'a jamais fait, ni jamais tenté de le faire.

L'industrie de l'acier ne va pas périr à Sydney simplement parce que le groupe Hawker-Siddeley l'a déclaré. On ne peut permettre qu'une telle chose arrive ni tolérer que le groupe Hawker-Siddeley mène le bal. Il ne peut agir ainsi avec impunité.

Ceci est signé par l'éditeur. J'espère bien qu'il n'agira pas ainsi avec impunité et, dans un dernier appel, je conjure le gouvernement et les membres de la Chambre de réfléchir très sérieusement à cette triste, à cette tragique situation, et de faire tout en leur pouvoir pour adoucir ce qui pourrait bien être la fin de l'île du Cap-Breton. Toute l'armature de l'industrie de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes sera brisée si rien n'est fait. Ce qu'il faut, c'est du temps devant nous. Tout ce que font le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, comme l'a expliqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) est utile, bien sûr, mais ne procurera pas d'emplois demain, la semaine prochaine, dans deux mois, dans trois mois ou peut-être même dans un an. Il nous faut du temps et j'espère que le gouvernement portera la plus grande attention à cette situation si grave.

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je crois que ceux qui m'ont précédé ont donné une idée assez précise de l'ampleur du problème que nous étudions cet après-midi.

Il est évident que le cas de Sydney revêt un caractère tout à fait spécial, c'est-à-dire que c'est toute l'économie d'une localité, d'une communauté, qui s'affaisse subitement. Comme le disait l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir), on ne voit pas comment les gens peuvent continuer d'espérer, s'il n'y a pas une certaine intervention gouvernementale.

Maintenant, monsieur l'Orateur, même si le cas de Sydney présente des aspects tragiques particuliers, il n'en demeure pas moins vrai que cette situation se produit de plus en plus au Canada, à un rythme de plus en plus accéléré. Présentement, il y a le cas de Sydney; il y a eu celui de l'île Bell, à Terre-Neuve. Il y en a eu d'autres au Manitoba et, tous les jours, nous apprenons que des entreprises importantes ferment leurs portes, se transforment, déménagent ou disparaissent. Il semble que ce soit de l'essence même de notre économie moderne de provoquer des changements considérables.

Dans le cas de Sydney, c'est probablement plus tragique, comme ce l'était d'ailleurs dans le cas de l'île Bell. Dans ce dernier cas de l'île Bell, il n'y avait qu'une entreprise dont toute la population tirait ses revenus et, du jour au lendemain, nous apprenions que l'entreprise fermait ses portes, que les gens étaient mis à pied et que la seule source de revenu de la communauté venait de s'assécher.

Évidemment, monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y a personne, dans cette enceinte, qui puisse donner une solution magique à tous les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. Mais ce qui me frappe particulièrement, dans le cas de Sydney, c'est que les dirigeants de la compagnie se comportent comme si, vraiment, il n'y avait pas des milliers de personnes en jeu, comme si, ayant terminé ce qu'ils appellent leurs «opérations profitables», ils n'avaient plus aucune autre responsabilité et qu'ils n'avaient qu'à fermer les portes et dire: Bonjour, messieurs, nous ne faisons plus d'argent à Sydney, ce n'est plus une entreprise rentable.

Monsieur l'Orateur, nous savons très bien qu'il n'y a pas une entreprise, au Canada, qui ne bénéficie pas, dans sa fondation, dans ses activités, de l'apport humain des hommes,

des travailleurs, d'abord, des villes et villages où elle est implantée, bref, qui ne tire pas profit de l'infrastructure sociale et économique de notre société. Tel est le cas à Sydney; la compagnie a profité de tous ces avantages, et ce que nous avons comme avis, c'est quelques mois.

Nous savons très bien que dans des villes comme Montréal et Toronto, il est peut-être relativement facile d'absorber 300, 400 ou même quelques milliers de personnes, mais nous savons très bien que dans le cas de Sydney, ce n'est pas possible. Dès que l'entreprise ferme ses portes, voici cette communauté aux prises avec un problème insoluble, et nous sommes également en face d'un problème extrêmement difficile à régler.

Cela me met en face d'un problème de congédiement, d'un cas de mise à pied, à la suite de transformations technologiques ou tout simplement de la disparition d'une entreprise. Je ne puis m'entrer dans la tête qu'une compagnie qui sait—non pas simplement un mois ou deux, souvent plusieurs années d'avance—qu'elle devra fermer ses portes ou transformer son entreprise, affectant ainsi sérieusement un grand nombre de gens, considère que sa responsabilité n'existe plus le jour où elle a donné un avis de quelques mois.

Monsieur l'Orateur, comme ces cas se produisent de plus en plus, je me demande—c'est simplement une question que je me pose, mais je vous dis qu'elle est sérieuse dans ma tête—étant donné qu'il semble que des entreprises ne veulent pas volontairement considérer cet aspect humain de leurs activités, si nous ne devrions pas les obliger à le faire, au moyen de mesures législatives, parce que, autrement, tous les jours, nous serons en face de ce genre de problème, c'est-à-dire qu'il y aura des êtres humains qui seront affectés, car ils n'auront reçu qu'un avis de quelques mois. Il y a présentement le cas de Sydney, mais il peut y en avoir d'autres. A un moment donné, une compagnie peut lancer une entreprise, disons, dans le lointain Nord et amener des familles à déménager, à aller s'y implanter à son avantage et, un beau jour, l'entreprise décide que ce n'est plus rentable et dit à ses employés: Mesdames et messieurs, à partir d'aujourd'hui, nous nous retirons, c'est votre problème.

Alors, je crois qu'il serait enfantin de la part de la Chambre des communes de considérer que nous pouvons empêcher ces transformations ou empêcher ces fermetures. Elles sont inévitables et elles le seront probablement de plus en plus. Mais je pense que nous devons prévoir, soit par des mesures législatives ou autrement, dans quelles conditions cela devra se faire, de manière que les êtres humains ne soient pas les victimes des décisions qui sont prises à huis clos par les bureaux de direction des compagnies.

[L'hon. M. Marchand.]

Voilà le point qui m'inquiète, monsieur l'Orateur, celui qui a trait à l'avis. En disant cela, je ne préjuge pas les décisions qui pourront être prises concernant le cas particulier de Sydney, car c'est à l'étude. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) l'a mentionné, et sans doute que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) parlera également de ce qui adviendra de l'entreprise. Nous allons en discuter. Nous allons essayer de faire ce que nous pouvons dans les circonstances.

Mais il y a une chose certaine, et c'est peut-être le bon moment, une fois pour toutes, de se poser la question: comment ces entreprises-là doivent-elles se comporter lorsqu'elles savent qu'elles doivent prendre des décisions qui vont affecter non seulement des hommes, mais aussi des sociétés entières?

Je voulais signaler ce point, monsieur l'Orateur. Ce que j'ai à offrir, à titre de ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, dans les circonstances, c'est un peu de baume sur une plaie. Je sais que ce n'est pas la solution avec un grand «S», mais dès que nous avons appris cette tragique nouvelle, nous avons envoyé sur les lieux notre directeur régional, M. Stewart. Il est là à l'heure actuelle et il prend toutes les mesures nécessaires pour aider les travailleurs. Si jamais nous devons faire face à l'inévitable, j'espère que nous pourrons le faire. Mais si ce n'est pas possible, nous aurons au moins tous les instruments pour aider, pour assister ces travailleurs qui sont affectés par la décision de la société DOSCO.

Maintenant, je sais, monsieur l'Orateur, pour l'avoir vu moi-même à l'île Bell, et même les gens qui ont le plus souffert de la décision de l'entreprise m'ont répété que si cela n'avait été de nos programmes d'aide, à l'île Bell...

• (5.10 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Muir (Cap-Breton Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser à ce sujet une question au ministre. Il a parlé de l'île Bell. Pourrait-il indiquer à la Chambre le nombre de jours de préavis donné par Hawker-Siddeley à ses employés, aux autorités municipales ou à quiconque, eu égard à leur intention de fermer leurs portes sur l'île Bell.

**L'hon. M. Marchand:** Je ne puis répondre à cette question au pied levé, monsieur l'Orateur, mais j'en chercherai la réponse.

**Une voix:** Deux semaines.

**L'hon. M. Marchand:** J'apprends qu'elle a donné deux semaines. Ma foi, cela n'arrange rien.

[*Français*]

Alors, monsieur l'Orateur, je sais qu'à l'île Bell, nos programmes ont aidé à replacer les gens. Nous leur avons aidé à traverser cette période extrêmement pénible. Je souhaite que nous n'ayons pas besoin de les utiliser à Sydney. Mais je dis simplement à la Chambre que si nous devons le faire, tout est prêt pour aider les travailleurs qui seront affectés.

Nous avons, à l'heure actuelle, 1,840 places-élèves, pour l'entraînement professionnel, que nous avons négociées avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il est certain que si nous ajoutons à ce nombre 3,000 travailleurs des aciéries, il nous faudra négocier une nouvelle entente et nous croyons que nous pouvons aider considérablement et améliorer encore cette situation, parce que dans cette région de notre pays existe l'équipement nécessaire pour donner plus d'entraînement professionnel, pour augmenter le nombre d'élèves.

Mais comme tout ça est un peu de baume sur une plaie, je ne veux pas l'offrir comme la solution idéale et je ne voudrais pas distraire l'attention de la Chambre sur le problème fondamental que pose la fermeture de cette compagnie, dans les circonstances que nous connaissons. Je puis simplement assurer la Chambre des communes que nous sommes prêts à mettre tous nos programmes à la disposition des travailleurs de la DOSCO de Sydney.

Je termine cette courte intervention, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) en parlera sûrement d'une façon plus élaborée. Je demande simplement aux membres de la Chambre de retenir ces deux idées:

La première: Avons-nous un programme satisfaisant dans le cas où la fermeture d'une entreprise détruit toute l'économie d'une communauté? Qu'avons-nous comme instrument entre les mains pour corriger une situation comme celle qui se présente à Sydney, laquelle est d'un type spécial?

Et, deuxièmement: Dans le cas de changements technologiques qui affectent les hommes, dans le cas de fermeture, quels sont les avis que les employeurs devraient donner pour préparer la communauté et pour que nous puissions nous préparer nous-mêmes à venir en aide aux gens?

Il est certain que nous ne pouvons pas penser à une société idéale où il n'y aurait pas de changements. Une économie en plein dynamisme amène fatalement des changements, et il ne faut pas les refuser. Mais, il nous faut obtenir les instruments pour aider les hommes qui sont les grandes victimes de ces décisions des bureaux de direction.

Alors, monsieur l'Orateur, dans le cas particulier qui nous concerne, je trouve absolument immoral, de la part d'une entreprise, de refuser de rencontrer les représentants autorisés des gouvernements et les représentants des travailleurs pour traiter un problème qui est le leur.

Je vous avoue qu'en apprenant la réponse négative de la compagnie, j'ai frémi comme il y a quelques années lorsque j'étais dans le mouvement syndical. De toute façon, cela veut dire que ce n'est pas mort, qu'il y a de l'espoir.

Alors, nous allons faire ce que nous pourrons à l'intérieur de notre ministère, espérant que sur un plan plus général, nous trouverons une solution satisfaisante pour la population de Sydney.

[*Traduction*]

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, le ministre accepterait-il de répondre à une autre question? J'ai écouté très attentivement ses remarques et j'ai l'impression qu'il accepte comme fait accompli la fermeture de l'usine. J'ai peut-être mal compris le ministre, mais ne tenterait-il pas en sa qualité de ministre, de concert avec ses collègues du cabinet, de faire fonctionner l'usine durant quelques années, jusqu'à ce que nous soyons en mesure de fournir d'autres emplois?

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir l'autorité voulue pour faire changer la compagnie d'avis. Une compagnie peut fermer une usine, lorsqu'elle croit devoir le faire. Bien entendu, nous pouvons décider de la rouvrir, mais nous ne pouvons pas empêcher la compagnie de la fermer. J'ignore en vertu de quel pouvoir je pourrais agir ainsi.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, je voudrais très brièvement marquer mon accord sur les propositions et les suggestions de mes collègues les députés de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) et de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir) au sujet de cette très importante question. J'ai prêté une oreille attentive à ce qu'ont dit les deux députés des banquettes ministérielles et j'ai pris note des remarques de tous les préopinants. Certaines de leurs suggestions sont, à mon avis, très intéressantes et il y aurait lieu d'en tenir compte dès à présent.

L'aciérie de Sydney est, le député de Cap-Breton-Sud l'a souligné, la seule productrice d'acier basique de la région atlantique. Elle a de l'importance non seulement pour la région de Sydney, mais pour les autres régions de la Nouvelle-Écosse et, sans aucun doute, pour d'autres régions encore des provinces atlantiques. Il y a dans ma circonscrip-

tion, comme l'a dit le député de Cap-Breton-Nord et Victoria, les usines de Trenton, qui ont le même propriétaire que l'aciérie de Sydney. Par ailleurs, il existe plusieurs industries faisant partie du groupe Hawker-Siddeley, y compris l'Eastern Car Company, l'aciérie de Trenton et la Trenton Industries Limited.

• (5.20 p.m.)

Des trois, c'est l'aciérie de Trenton qui, à mon avis, serait la plus touchée par la fermeture projetée; on y fabrique des essieux moteurs de wagon. C'est la seule usine au Canada qui en fabrique. Lingots et billettes viennent de Sydney. L'usine possède l'un des plus gros marteaux au Canada, et même en Amérique du Nord; il sert au martellement de ces lingots et billettes, qui précède l'usinage. La fermeture de l'usine revêt beaucoup d'importance pour une foule de mes électeurs qui travaillent au martellement ou à l'usinage des essieux moteurs, ou encore au forgeage ou à l'usinage d'articles de marine; dans ces sections, on forge des grosses pièces telles les arbres porte hélices de nos bateaux. Il est sûr que les gens de ma circonscription, tout autant que ceux du Cap-Breton et même de toute la région atlantique, redoutent fort les répercussions de la fermeture projetée.

Les honorables députés de Cap-Breton-Sud et de Cap-Breton-Nord et Victoria ont toujours été les premiers à présenter des idées en faveur de leurs circonscriptions. Depuis qu'ils sont à la Chambre, ils ont défendu à grands cris, les intérêts de leurs commettants, et ils ont bien fait. C'est un vrai plaisir d'être en rapports avec deux députés qui se dévouent tant pour leurs circonscriptions. Ils estiment tous deux que puisque la Hawker Siddeley est une société britannique, elle devrait endosser une certaine responsabilité de la politique que la DOSCO entend adopter. A mon sens, le *Globe and Mail* de ce matin renferme un très bon article à ce sujet. Le président actuel du consortium Hawker-Siddeley, Sir Harold Hall, étant venu au Canada il y a quelques jours, on lui a demandé si, en sa qualité de directeur de la société mère de DOSCO, il pouvait expliquer pourquoi il fallait fermer l'aciérie. Voici sa réponse:

> Ceci se passe au Canada, non pas en Grande-Bretagne. Encore une fois, adressez-vous à Montréal.

Je prétends que si une société, d'où qu'elle vienne, rachète toutes les parts d'une société canadienne et instaure une politique d'emploi—ou, dans le cas présent, une politique de chômage—elle doit se tenir prête à soutenir cette politique et à en assumer la responsabilité vis-à-vis du gouvernement canadien et vis-à-vis de la population des régions où l'industrie est située. Il est évident que les principaux administrateurs canadiens de la société ont dû s'aligner sur la conduite dictée par les directeurs de la société mère. Si tel est bien le cas, que les administrateurs de la société mère se présentent ici, qu'ils s'expliquent et qu'ils prennent en charge la responsabilité de ce qu'ils ont fait. Qu'ils viennent donc à une réunion. Je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) de même que les hauts fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse seraient très heureux de rencontrer les administrateurs de la société, non seulement ceux du Canada mais ceux du groupe Hawker-Siddeley d'Angleterre, et j'espère que cela se fera.

[M. MacEwan.]

Comme on l'a dit, les gens du Cap-Breton et ceux de la région de l'Atlantique en général se sont inquiétés de ce qui se produirait sous Hawker-Siddeley. Je me souviens qu'en 1957, on avait beaucoup d'inquiétudes aussi bien dans ma région que dans celle du Cap-Breton. Je me rappelle que les dirigeants municipaux avaient rencontré bon nombre de personnes, à Sydney tout comme dans ma région, et leur avaient répété ce que la société avait dit au Board of Trade de Sydney qu'elle pourrait accomplir pour la région. Les espoirs ont été déçus, je le crains. L'article du *Globe and Mail* contient la déclaration suivante:

> Voilà des décennies que les gens du Cap-Breton craignent l'abandon des usines, en particulier ces dernières années, alors qu'ils ont vu la DOSCO fermer mine après mine au Cap-Breton, renoncer à l'extraction du charbon dans le comté de Cumberland, en Nouvelle-Écosse continentale et abandonner toutes ses mines, sauf une, du comté de Pictou. La société a fermé ses carrières de pierre calcaire et ses mines de minerai de fer à Terre-Neuve et ouvert une nouvelle usine de fabrication de l'acier au Québec. Le groupe Hawker-Siddeley a assumé la direction de la DOSCO en 1957.

Ce que j'ai peine à comprendre, de pair avec les premiers ministres ancien et actuel de la Nouvelle-Écosse et bon nombre d'autres personnes, y compris les autorités fédérales, c'est la raison de ce changement soudain. La DOSCO a répété à maintes reprises que l'aciérie du Québec à Contrecœur donnerait une nouvelle impulsion à Sydney et fournirait un nouveau débouché pour l'acier basique. Le premier ministre actuel de la Nouvelle-Écosse a déclaré que le projet de fermeture représentait un revirement incroyable d'attitude.

J'ai écouté avec intérêt ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) a dit, notamment au sujet du rapport conjoint du Voluntary economic planning board de la Nouvelle-Écosse, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de la DOSCO ainsi que de certains fonctionnaires fédéraux. Je n'ai pas pris connaissance du rapport, mais j'aimerais bien le faire. Le ministre a déclaré que certaines parties du rapport portent à croire que l'industrie a en-

core la chance de survivre. C'est ce que je ne peux pas comprendre. Il me semble très étrange qu'immédiatement après la présentation de ce rapport, cette compagnie vienne dire aux fonctionnaires fédéraux et au gouvernement de la Nouvelle-Écosse: «Nous fermons l'usine.» Je sais que dès la publication de ce rapport, le Voluntary planning board a institué une commission dirigée par le révérend Père J. H. MacNeil, du service des cours libres de l'Université Saint François-Xavier, pour étudier le rapport de façon approfondie. Je crois qu'il est encore temps de l'étudier.

Comme l'a proposé le député de Cap-Breton-Nord et Victoria, des mesures provisoires devraient être prises. Je ne sais pas cependant s'il faudrait par la même occasion faire relever la Hawker Siddeley de la Société de développement du Cap-Breton. Cette question est à examiner. Le rapport devrait être étudié attentivement afin de déterminer s'il existe un moyen de laisser ouverte cette usine.

Je note que, dans le communiqué à la presse, M. Emmert, président actuel de la DOSCO, a déclaré que l'aciérie de Sydney s'était laissée dépasser par les progrès technologiques. On pourrait à ce sujet, comme l'a déjà dit le député de Cap-Breton-Nord et Victoria, lui poser quelques questions, notamment: qu'a-t-on fait pour moderniser l'usine de Sydney et pour la rendre compétitive? Si cette usine est non compétitive dans l'industrie de l'acier basique, de la région et même du Canada il doit y avoir à cela d'autres raisons que sa situation. Il y aurait beaucoup de questions à poser à ses dirigeants et, à mon avis, il faudrait insister pour tenir une réunion avec les dirigeants de la DOSCO et élucider ces questions.

Les propositions du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) m'ont intéressé. Il a posé plusieurs questions très pertinentes, par exemple: quelle est la durée du préavis que devrait donner une société dans un cas pareil et n'y aurait-il pas lieu de mettre au point une mesure législative pour empêcher les sociétés de mettre à exécution un projet de fermeture d'usine, comme dans ce cas-ci. Il a demandé: Comment pouvons-nous rectifier la situation? Voilà le genre de questions qu'on devrait poser. Cela me rappelle la situation qui s'est produite dans l'île Bell, et je sais par quoi a dû passer alors le député de Saint-Jean-Est (M. O'Keefe).

A mon avis, les événements qui se déroulent à Sydney constituent un cas type. Nous devrions les suivre de très près, car ils tracent peut-être la voie à d'autres fermetures qui surviendront un peu partout au pays. Je n'ai pas de statistiques devant moi, mais l'usine de Sydney, vu le nombre de ses employés et ses services auxiliaires, exerce une grande influence sur l'économie de la province. On pourrait comparer cette région à d'autres, comme celle d'Ottawa. Qu'arriverait-il si cette ville perdait la fonction publique?

Le député de Cap-Breton-Sud a, je pense, très bien exposé la situation. Le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a proposé qu'on accroisse, provisoirement peut-être, les pouvoirs de la Société de développement du Cap-Breton, afin qu'elle puisse venir en aide à l'aciérie de Sydney. A mon sens, on devrait examiner cette possibilité, car la situation de l'emploi dans cette région est très importante.

• (5.30 p.m.)

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que les seules critiques ici ne régleront pas le problème. Cette importante question devrait faire l'objet d'une rencontre entre les gouvernements fédéral et provincial, les divers organismes en cause et les représentants de la DOSCO ou de la Hawker Siddeley, le plus tôt possible. Je sais, comme l'a signalé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qu'on a fait des efforts en vue d'aider le Cap-Breton. Je pense à d'autres entreprises qui ont été lancées et qu'il a rappelées, comme l'étude de l'ARDA sur les neuf comtés septentrionaux. On devrait accélérer la marche de cette étude et élaborer un programme. Dernièrement, j'ai interrogé le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) sur ce programme et il m'a répondu que des fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse et son ministère l'étudiaient soigneusement. J'espère qu'on en hâtera la marche.

Le gouvernement a créé la Société de développement du Cap-Breton pour veiller à l'élimination graduelle de cette industrie au cours d'un certain nombre d'années. Dans ce cas, au moins, la mesure proposée avait été précédée d'un avis. Dans le cas qui nous concerne présentement, il n'y eut pour ainsi dire aucun avertissement et l'on ne devrait pas tolérer une telle initiative.

Je le répète, on devrait organiser une rencontre et poser certaines questions aux représentants de la compagnie. Il faudrait leur rappeler, comme l'a signalé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'ils ont envers la région une obligation non seulement légale mais morale. Il reste à vérifier en quoi consiste l'obligation légale car l'obligation morale ne nous échappe pas. C'est une question importante non seulement pour la Nouvelle-Écosse mais pour toute la région atlantique. Il s'agit d'une des plus grandes en-

treprises au Canada. J'espère que la réunion aura lieu d'ici quelques jours et que la compagnie y déléguera des représentants.

Je le répète: l'aide accordée par l'ARDA, les mesures de développement régional, l'Office d'expansion économique de la région atlantique et les diverses agences comme la Nova Scotia Industrial Estates, tout cela est bon. Elles ont beaucoup accompli et j'espère qu'elles feront encore plus. L'industrie de l'acier emploie une main-d'œuvre abondante. Il est très important, non seulement de monter de nouvelles industries mais encore de maintenir celles qui existent. C'est pourquoi, je le répète, j'espère qu'on tiendra une réunion qui permettra de recevoir des réponses à bien des questions et de rappeler cette société à l'ordre.

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je ne doute pas, après avoir écouté les préopinants, que la Chambre des communes demandera au gouvernement canadien d'apporter toute son aide à celui de la Nouvelle-Écosse et à tous ceux que vise immédiatement la décision annoncée vendredi dernier par la DOSCO. Or, tout examen des mesures à prendre doit reposer sur le rapport publié en septembre 1967, à la suite d'une étude sur l'industrie de l'acier effectuée par la Voluntary Economic Planning Board du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Je voudrais, par conséquent, soumettre aux députés les observations fondamentales de ce rapport.

Il s'agissait évidemment de savoir s'il convenait de diversifier la fabrication de l'acier à Sydney. Le rapport ne dit nulle part qu'il fallait se concentrer là-dessus, mais, à bien lire le rapport, on voit que c'est ce qui a surtout retenu l'attention des personnes chargées de cette étude. On a répondu négativement à cette question. Toutefois, le rapport est fondé sur l'idée que les opérations actuelles de Sydney sont économiquement saines; il n'a paru qu'en septembre dernier. Le rapport a été rédigé de concert avec des dirigeants de la DOSCO, qui ont communiqué certains renseignements tenus secrets du fait qu'ils concernent la situation concurrentielle de la compagnie. Autrement dit, il s'agit d'un rapport rédigé avec le concours de la DOSCO et publié avec son approbation. Aux pages 21 et 22 du rapport, on relève la question même dont la Chambre est saisie cet après-midi:

> Quelles sont donc les perspectives d'avenir pour la fabrication de l'acier à Sydney? L'usine doit répondre à une demande continue mais irrégulière de rails. Aucune augmentation de cette demande n'est prévue, mais elle devrait demeurer une source utile de ventes. En outre, les provinces atlantiques ont besoin d'une quantité minime mais croissante de produits laminés, comme des barres d'armature pour le béton et de petites charpentes que Sydney peut fournir. Troisièmement, il existe effectivement une demande captive de billettes et de lingots des usines de la DOSCO établies au Québec. Un ralentissement général des affaires a réduit cette demande récemment, mais elle devrait reprendre grâce à l'amélioration des affaires, et s'accroître sensiblement à mesure que les lamineries commenceront à fonctionner à plein. On peut s'attendre à ce que Sydney continue de fournir des lingots et des billettes à Contrecœur pendant de nombreuses années, à condition que l'opération soit rentable. Plus précisément, cela continuera tant que les frais courants de production et les taux de transport seront inférieurs aux frais fixes et variables, y compris les frais d'établissement des nouvelles installations pour la fabrication de l'acier à Contrecœur.

On suppose au fond, c'est bien clair, que l'exploitation de base à Sydney, pour le moment, est économiquementt viable. Malgré tout, il faut reconnaître que l'analyse de l'état de la sidérurgie à Sydney était sombre et déprimante.

Le rapport indique à cet égard qu'il y a cinquante ans la proximité de l'aciérie, par rapport aux gisements de minerai de fer et de houille, était l'élément fondamental pour décider de la rentabilité d'une aciérie dans une région particulière, mais que ce n'est plus le cas maintenant. Ce phénomène s'explique par le fait que les nouvelles techniques ont réduit la quantité de charbon nécessaire à la production d'une tonne d'acier fini et la découverte de minerai à haute teneur, jointe à des procédés de raffinage de minerai à basse teneur, a permis d'amener à bon compte aux aciéries des minerais de gisements très éloignés. En outre, l'importance de la ferraille dans la fabrication de l'acier a joué le rôle d'aimant pour attirer les aciéries vers les centres les plus peuplés.

Bien entendu, lorsqu'on tient compte de deux autres facteurs, on discerne le grave problème qui préoccupait le Voluntary Economic Planning Board. Le premier, c'est que le charbon du Cap-Breton, à cause de sa haute teneur en soufre, a de moins en moins de valeur pour la transformation de l'acier. Avec la découverte de gisements de minerai de fer ailleurs, on n'a plus jugé utile de compter sur Wabana et Belle Isle s'est ainsi trouvée sur le pavé. D'après le rapport, l'endroit logique pour produire de l'acier à l'heure actuelle, ce n'est pas où se trouvent des matériaux bruts, mais à proximité des marchés.

Hélas, les marchés dans la région de l'Atlantique sont peu abondants. En 1966, d'après le rapport, la Nouvelle-Écosse avait environ 10.2 p. 100 de la capacité de production de l'acier, mais environ 1.8 p. 100 seulement des

produits consommés en fait dans la région de l'Atlantique, étaient produits à Sydney. Le rapport signale aussi qu'à l'heure actuelle les aciéries les plus prospères sont celles qui peuvent vendre une forte partie de leur production dans un rayon d'environ 200 milles. En d'autres mots, l'aciérie de Sydney ne pouvait guère soutenir la concurrence, sauf en ce qui concerne les rails, les lingots et les billettes. Quant à ses autres produits, elle n'était sans doute qu'une usine de troisième ordre au Canada. Quand la compagnie exportait, elle devait concurrencer non les aciéries des pays importateurs, mais celles d'autres pays où les frais de fabrication étaient relativement bas.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, les auteurs du rapport ont conclu que l'aciérie de Sydney se bornerait principalement à la fabrication de rails, de lingots et de billettes à l'intention de la DOSCO et, peut-être, des laminoirs de la Sidérurgie de Québec, dans la vallée du Saint-Laurent, en plus, évidemment, du marché relativement modeste des provinces atlantiques.

• (5.40 p.m.)

Il est clair, monsieur l'Orateur, que dès l'époque où la DOSCO collaborait à la préparation de ce rapport, elle avait conclu qu'elle n'était pas en mesure d'entreprendre cette initiative essentielle et d'atteindre ces objectifs plutôt restreints. J'entends par là que les propriétaires de la DOSCO ont conclu que leurs activités commerciales à Sydney ne seraient pas rentables et qu'ils pouvaient utiliser ailleurs avec plus de profit leurs capitaux et leurs cadres. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas pour eux de profits à faire à Sydney.

Il y a, monsieur l'Orateur, certaines questions qu'il nous faut examiner très sérieusement face au problème suscité par l'annonce de la DOSCO. Tout d'abord, la DOSCO a laissé entendre qu'elle subirait des pertes. A cet égard, monsieur l'Orateur, il serait très utile de réunir les dirigeants de la compagnie et des représentants des gouvernements provincial et fédéral.

J'aimerais me reporter au communiqué remis à la presse par la DOSCO vendredi dernier. On peut lire en deuxième page ce qui suit:

M. Emmert déclare ensuite: «Nous mesurons pleinement les conséquences de cette décision pour les employés de l'usine, pour les citoyens de Sydney et pour la province de Nouvelle-Écosse, et nous regrettons vivement que la compagnie ne puisse agir autrement. Ni la DOSCO, ni la Hawker-Siddeley—qui détient 77 p. 100 des actions de l'entreprise—ne peuvent se permettre d'absorber des pertes aussi lourdes.» Avant les rajustements d'impôts, la DOSCO a accusé des pertes de 4.3 millions de dollars en 1966 et de 6.4 millions pour le premier semestre de 1967.

Est-ce à dire, monsieur l'Orateur, comme on peut le penser à première vue, que la DOSCO perd tout son argent dans la production sidérurgique à Sydney et à y fabriquer l'acier brut transformé à Contrecœur? Que la DOSCO dans son ensemble perd des sommes considérables? Nous dit-on que l'opération de la DOSCO est inefficace d'une façon générale, et que, par conséquent, la compagnie ne peut poursuivre ses opérations à Sydney, qu'elle considérerait comme sa base la moins rentable? Ces questions exigent des réponses, car elles ont un rapport direct avec ce que devrait faire faire la Nouvelle-Écosse, et quiconque désire s'associer à la Nouvelle-Écosse, pour faire face au problème social créé par l'annonce de la DOSCO.

Si les représentants de la DOSCO et de Hawker-Siddeley (Canada) Ltd. refusent d'assister à une réunion publique pour expliquer en toute franchise de quoi il retourne, pour expliquer à leurs héritiers résiduaires, si je peux employer ces mots dans ce contexte, pourquoi leur entreprise de Sydney n'est pas rentable, alors l'Assemblée législative d'Halifax serait autorisée à convoquer les représentants de la compagnie pour qu'ils expliquent précisément la portée des déclarations qui ont été émises.

Je souscris sans hésiter à l'avis du député de Pictou (M. MacEwan). Il faut faire un examen public au moins des données fondamentales et il sera peut-être nécessaire de demander à la compagnie de fournir en privé des renseignements propres à aider ceux qui auront à faire face aux difficultés auxquelles la DOSCO semble vouloir se dérober.

Voilà la première question, monsieur l'Orateur, et la seconde a trait au maintien en activité de l'aciérie. Il serait ridicule de dire qu'on peut la fermer complètement d'ici six ou sept mois. C'est une suggestion abracadabrante. Tous ceux qui ont une part de responsabilité dans cette affaire voudront sans doute épargner aux collectivités en cause les bouleversements inévitables en un délai aussi court. Il est absolument impensable que la base industrielle d'une ville importante soit presque complètement anéantie comme si elle avait été victime d'une attaque ennemie.

Faute de renseignements, je ne saurais dire si cette aciérie devrait continuer ou non de fonctionner pendant nombre d'années, mais il me semble qu'un profane se doit de signaler qu'il est ridicule de laisser entendre qu'en six mois et à partir de maintenant on peut détruire les bases économiques de toute une collectivité. Il faut que l'usine continue de fonctionner; il me semble que c'est l'évidence même.

La question de savoir si l'aciérie doit continuer de fonctionner en amène une troisième. Les discours prononcés ici cet après-midi révèlent que les députés, du moins ceux qui ont pris la parole, ne font guère confiance à la DOSCO. Je me garderai bien de préjuger les dispositions concernant la propriété et la direction éventuelle de l'aciérie. Ce sont les membres de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse surtout qui devraient régler cette question.

• (5.50 p.m.)

Il est assez évident qu'il ne faudrait pas placer en grande partie sous le contrôle non guidé de la DOSCO, l'aide financière qui pourrait être nécessaire pour maintenir l'usine en exploitation. Je ne veux pas préjuger la question de la nationalisation de la société par la province, mais il se pourrait fort bien que l'Assemblée législative trouve qu'elle ne peut réellement rien faire d'autre. La nationalisation susciterait de graves problèmes, soyons-en sûrs, surtout lorsqu'il s'agirait de vendre le produit, à moins qu'on s'entende avec la DOSCO pour utiliser la production de Sydney à sa laminerie de Contrecœur. Pourtant, on ne saurait écarter le problème qui se pose à Sydney, simplement à cause des difficultés qu'entraînerait la nationalisation par la province.

Le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a parlé des transports. En étudiant le rapport sur l'industrie de l'acier à Sydney, on se rend compte qu'aux yeux des auteurs, les frais de transport sont très importants. Je suis loin d'être convaincu qu'il n'y aurait pas lieu, pour nous, d'étudier de beaucoup plus près cet aspect du problème afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose dans ce domaine pour rendre l'exploitation de Sydney plus rentable.

Il faut aussi souligner l'importance d'agir aussi vite que possible en ce qui a trait au détroit de Canso. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit de ce projet qu'il constituait l'un des nouveaux piliers d'une société moderne en Nouvelle-Écosse. A mon sens, il a raison. Mais, monsieur l'Orateur, il y a toute une différence entre la façon dont une société privée peut fermer une entreprise et la façon dont le gouvernement procède pour développer une région. Les dirigeants des sociétés privées n'ont, semble-t-il, qu'à faire claquer leurs doigts, prendre leurs décisions et fermer leurs usines en l'espace de quelques semaines. D'autre part, il semble qu'il faut des mois, sinon des années, pour bien lancer un projet aussi attrayant que l'aménagement économique du détroit de Canso. Je pense qu'il devrait s'établir, dès à présent, une très grande coopération dans la région du détroit entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse, surtout s'il est évident qu'à la longue, la transformation de l'acier doit cesser.

Un dernier point, monsieur l'Orateur. Quand j'ai parlé ici le 3 octobre 1967 sur l'habitation, j'ai dit qu'il arrivait un moment où le coût de la concentration l'emportait sur les économies réalisées par la concentration de l'industrie. Je crois que les gouvernements devraient y songer lorsqu'ils examinent les problèmes qui se posent à la suite de la déclaration faite par DOSCO concernant la fabrication de l'acier par son usine de Sydney. Il est facile de dire: «C'est bien; DOSCO a pris sa décision. Elle affirme que ce n'est pas la manière la plus profitable d'investir ses ressources. C'est une décision d'ordre économique et c'est celle qui devrait prévaloir.» Mais, je vous le demande, combien n'y aura-t-il pas de subventions indirectes pour la fabrication de l'acier ailleurs que ce soit au niveau de la direction ou à celui des employés? A la longue, quelle est l'attitude la plus rentable pour le contribuable canadien? Qu'est-ce qui lui coûtera plus cher: rendre la vie tolérable dans les grandes agglomérations métropolitaines en faisant face aux dépenses que cela comporte ou permettre aux aciéries de Sydney de continuer leur activité, assurant ainsi sa survivance.

A mon sens, la réponse à cette question est loin d'être évidente. Ceux qui se fient tout bonnement à de prétendues thèses économiques pour traiter de ces questions s'abusent souvent, aux dépens des contribuables.

**L'hon. M. MacLean:** Bravo.

**M. Stewart:** Autrement dit, les députés ne devraient pas préjuger de l'exploitation à long terme de l'aciérie de Sydney, pas plus que de l'organisation de la direction ou de la propriété, car ces questions devraient être réglées ailleurs. Je dis à la Chambre que nous devons être prêts, en tant qu'assemblée natio-

nale, à offrir à la province toute l'aide que nous pouvons, sans égards pour la notion spécieuse que si une société décide simplement qu'elle peut placer ses capitaux plus profitablement ailleurs, il n'est pas dans l'intérêt du pays de maintenir une entreprise qui, au cours des ans, a fait vivre convenablement ceux qui y travaillaient.

**M. Knowles:** Puis-je déclarer qu'il est six heures?

**M. l'Orateur:** Comme il est six heures, la Chambre veut-elle suspendre l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire?

**Des voix:** D'accord.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur:** Comme il pourrait y avoir aujourd'hui motion d'ajournement et débat, si la Chambre adopte la motion dont elle est saisie, les questions suivantes seront en ce cas examinées à dix heures: le député de Sherbrooke (M. Allard): La télévision éducative—entente entre Radio-Canada et le gouvernement du Québec; le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge): La santé et le bien-être —projet de résolution de la Colombie-Britannique sur la réclame pour le tabac; le député de New Westminster (M. Mather): La Confédération—sondage d'opinion au Québec.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

## L'INDUSTRIE

LA FERMETURE D'UNE ACIÉRIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—REPRISE DE L'ÉTUDE DE LA MOTION D'AJOURNEMENT DE M. MACINNIS EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, à l'instar des députés qui ont parlé aujourd'hui j'accueille votre décision de permettre un débat d'ajournement sur l'importante question dont vous êtes saisi dans la motion présentée par le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis). Comme votre Honneur l'a dit cet après-midi, je vous ai aussi fait parvenir un avis de motion sur le même sujet, de sorte que si le député de Cap-Breton-Sud n'avait pas présenté la sienne, vous auriez été saisis d'une motion rédigée de façon à ce que je puisse la consigner au compte rendu, à savoir que la Chambre s'ajourne en vertu de l'article 26 du Règlement...

...en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, soit l'intention récemment annoncée de fermer en 1968 l'aciérie de la Dominion Steel and Coal Corporation à Sydney (Nouvelle-Écosse) et la nécessité qui s'impose au gouvernement de faire immédiatement une déclaration quant aux mesures qu'il prendra pour s'assurer que ce coup fatal ne soit pas porté aux gens et à l'économie de l'île du Cap-Breton.

J'ai pensé que je devrais vous lire cette motion, non seulement pour en consigner la teneur au compte rendu, mais aussi pour insister sur le fait que nous estimons ainsi que tous les autres député, je le sens biens maintenant—qu'un coup mortel serait porté à la population de l'Est de la Nouvelle-Écosse si l'industrie de l'acier basique disparaissait de l'île du Cap-Breton. Selon nous, non seulement est-il important de permettre au Parlement de discuter la question aujourd'hui, mais il importe encore davantage que le gouvernement agisse et sous peu.

Je dois ajouter que je suis très déçu de la façon dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) a abordé le problème cet après-midi mais, avant de parler de ses remarques, je voudrais signaler une autre chose qui exige des explications. Il nous a dit cet après-midi ou devrais-je dire plutôt il a confirmé à la Chambre ce que nous avons lu dans les journaux en fin de semaine, c'est-à-dire que les représentants de la Hawker-Siddeley ont eu des entretiens avec des membres du cabinet, y compris le ministre, jeudi dernier et les ont mis au courant de ce que la DOSCO se proposait de faire à Sydney. On a bien vu cet après-midi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources savait jeudi dernier que l'aciérie de Sydney serait fermée en avril 1968. Cependant, vendredi dernier, comme le hansard en fait foi à la page 3064, le député de Cap-Breton-Sud a posé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question qui a donné lieu à l'échange de propos suivant:

Peut-il nous dire quand, selon moi, seront faites les nominations à la Société de développement du Cap-Breton et quand celle-ci commencera-t-elle à fonctionner?

Permettez-moi de vous lire la réponse et les propos échangés par la suite.

L'hon. Jean Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La semaine prochaine, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il au courant d'une situation qui pourrait compliquer la tâche de la Société?

L'hon. M. Pepin: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas saisi la question.

M. MacInnis: Le ministre connaît-il certains éléments qui pourraient alourdir la tâche confiée à la Société?

L'hon. M. Pepin: Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Bell:** Honte.

**M. Knowles:** J'ai du mal à comprendre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait su jeudi que l'aciérie DOSCO fermerait ses portes en avril prochain et que, malgré cela, il ait dit vendredi à la Chambre, qu'il n'était au courant de rien qui fût de nature à faire empirer les difficultés, auxquelles était aux prises la Société de développement du Cap-Breton. Monsieur l'Orateur, je prétends que non seulement il savait que quelque chose s'était produit mais encore il savait qu'il en résulterait une situation pratiquement impossible pour la Société, aux termes de la loi qu'avait adoptée le Parlement canadien à son sujet.

Et cependant, monsieur l'Orateur, que fait cet après-midi le ministre? Mis à part son intéressant exposé sur les réalisations accomplies ces dernières années dans le Cap-Breton, il écarte rapidement la seule proposition concrète qui ait été faite, celle de mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—qui ne faisait d'ailleurs que répéter ce que nous disions en juin dernier et auparavant—c'est-à-dire de nationaliser toutes les entreprises DOSCO. Le ministre avait la réponse toute prête. Il a accusé le député de Winnipeg-Nord de proposer le socialisme instantané pour solution. Par ce commentaire, le ministre faisait table rase de la suggestion du député.

Monsieur l'Orateur, le spectacle le plus triste cet après-midi m'a semblé la façon dont le ministre a rejeté d'emblée la seule proposition positive qui fut faite pour résoudre le problème. Il nous a dit, sans bouger de sa place, que l'étatisation offre certaines difficultés. Évidemment. Toutefois, les difficultés qu'il a mentionnées ont surtout trait à ce qui se produirait si le gouvernement nationalisait une partie d'une industrie: quelle attitude adopterait-il à l'égard de l'autre partie de cette industrie ou à l'égard des autres industries canadiennes?

• (8.10 p.m.)

Le ministre ne sait-il pas que le National-Canadien appartient actuellement à l'État, mais que tel n'est pas le cas de tous les chemins de fer canadiens? Ignore-t-il que l'État possède Air Canada sans exercer pour autant un monopole sur l'industrie des transports aériens au Canada? Ignore-t-il que la Société Radio-Canada appartient aux Canadiens, mais non le réseau CTV? Ignore-t-il que la Société Polymer appartient à l'État, ce qui n'a quand même pas forcé les autres compagnies de caoutchouc à fermer leurs portes? Ignore-t-il que l'Imprimerie nationale, qui réalise quelques-uns des travaux d'impression les mieux réussis en Amérique du Nord, appartient aux Canadiens, mais que cela n'a pas obligé les autres imprimeries à fermer leurs portes? Ignore-t-il que l'industrie canadienne du téléphone appartient partiellement à l'État et partiellement à l'entreprise privée?

A mon avis, il était absurde de la part du ministre de nier la possibilité de nationaliser une partie d'une industrie. Le gouvernement du Canada et les gouvernements des diverses provinces ont pris toutes sortes d'initiatives et assurent une foule de services. Le ministre doit savoir, au moins à titre d'ancien professeur, que dans les pays en voie de développement qui essaient de résoudre leurs problèmes, surtout là où il se présente des difficultés économiques, on doit avoir recours à la propriété publique, la nationalisation et la socialisation. Au lieu de rejeter la proposition de façon cavalière en la qualifiant de «nationalisation instantanée», donc inadmissible, le gouvernement devrait l'étudier.

Le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) m'a paru quelque peu gêné de la façon abrupte dont son collègue ministériel a écarté la nationalisation. Voilà pourquoi il a tâché d'arrondir les angles en suggérant qu'il pourrait être question de nationalisation provinciale. Ne se rend-il pas compte, quand nous parlons de nationalisation dans la conjoncture actuelle, que la Société de développement du Cap-Breton a été établie et que c'est une société de la Couronne à charte fédérale, à qui le Parlement a déjà accordé le pouvoir de nationaliser et de prendre en main l'extraction du charbon? Ne semble-t-il pas logique et sensé que s'il doit y avoir nationalisation dans la même région, dans une autre activité de la même société, la nationalisation au palier fédéral soit préférable? Mais je ne veux pas être trop sévère pour mon ami d'Antigonish-Guysborough, qui, du moins, a racheté un peu la façon dont le ministre de

l'Énergie, des Mines et des Ressources a écarté toute l'affaire de la nationalisation.

Le député a-t-il une question à poser?

**M. Stewart:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une double question au député. Tout d'abord, étant donné son explication, ne voit-il pas une différence entre la nationalisation d'une industrie comme la fabrication de l'acier pour les marchés en général et celle d'un service ayant par définition, une clientèle fixe? Deuxièmement, souhaite-t-il que nous considérions la fabrication de l'acier dans l'île du Cap-Breton comme allant de pair avec la situation particulière de l'extraction du charbon dans cette île? Il était certes nécessaire de subventionner le transport de la houille. Celle-ci faisait partie d'une grande industrie nationale dont elle n'est plus aujourd'hui qu'un vestige. Or, tel n'est pas le cas de la fabrication de l'acier.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je suis content de répondre à ces deux questions. Le député semble croire que la propriété publique concerne seulement les services publics et jamais les richesses naturelles ou les services. A mon avis, la Polymer Corporation qui fabrique du caoutchouc, l'Énergie atomique du Canada, Limitée et l'Imprimerie nationale procurent à la fois des services et de véritables marchandises. Il y a de nombreux exemples de propriété publique autres que les services dits publics comme la lumière, l'énergie électrique, et ainsi de suite. Je crois même qu'il est très difficile de préciser si les chemins de fer sont une entreprise publique ou un service.

L'autre question du député me fait particulièrement plaisir. Il veut savoir si je ne devrais pas faire une distinction entre l'industrie houillère et l'industrie de l'acier au Cap-Breton. Ce que je veux prouver surtout, et ce que les membres de mon groupe essaient de faire comprendre depuis longtemps, c'est que le problème du Cap-Breton doit être envisagé dans son ensemble. Pour m'exprimer de la façon la plus simple et la plus claire, j'estime qu'il faudrait instituer au Cap-Breton un programme semblable à celui de la vallée du Tennessee. A notre avis, il est tragique, voire même criminel, qu'il y ait encore au Canada autant de zones de marasme qu'à l'heure actuelle. Ce serait criminel de se tourner les pouces pendant qu'une autre de ces zones surgit au Cap-Breton. Si le gouvernement consentait à intervenir en instituant un programme semblable à celui de la vallée du Tennessee, le Cap-Breton pourrait devenir une région modèle. Selon nous, le gouvernement devrait lancer un programme de grande envergure au Cap-Breton.

**M. Stewart:** Le député englobe-t-il ma circonscription et celles situées à l'ouest de la mienne dans ce programme du genre de celui de la vallée du Tennessee? Va-t-on nationaliser toute la Nouvelle-Écosse? Où va-t-on s'arrêter?

**Une voix:** Tout se tient.

**M. Knowles:** Si c'est nécessaire oui; je dis que le principe doit s'appliquer partout où il y a une zone de marasme. Si l'honorable député et le ministre affirment que ces mesures prises dans une région s'étendraient nécessairement à une autre, bravo. Ce serait criminel de la part du gouvernement et du Parlement canadiens de ne pas être prêts à agir dans ce domaine important, surtout s'il doit en résulter la transformation de l'île du Cap-Breton en une île fantôme, un endroit riche en beautés naturelles mais où les gens connaissent pauvreté et chômage.

On n'aime pas trop répéter: «Je vous l'avais bien dit», mais je crois qu'il faut rappeler au gouvernement les efforts que nous avons faits encore au mois de juin dernier cette année pour décider le gouvernement à aborder tout le problème. Tout à l'heure, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a cité ce qu'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen)—dont nous attendons encore le discours aujourd'hui—quand il signalait qu'à son avis, confier l'industrie sidérurgique à la Société du développement du Cap-Breton serait lui confier une responsabilité susceptible de rallier peu d'adhésions à l'heure actuelle. Après quoi, (page 1578 du hansard du 15 juin 1967) le ministre a poursuivi:

> Je ne suis nullement autorisé à dicter quoi que ce soit à la Société, mais il est inconcevable, à mes yeux, qu'une société chargée de si grandes responsabilités puisse se désintéresser à l'avenir d'un employeur important de la région, et j'entends par là la sidérurgie. Mais il s'agit là, naturellement, d'une fonction ou d'un travail à long terme de la Société et cette dernière ne sera pas en mesure d'exercer une action sur le problème urgent qui se pose aux métallurgistes de l'Île du Cap-Breton.

• (8.20 p.m.)

Nous avions imploré le gouvernement d'envisager l'ensemble du problème. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), membre du cabinet fédéral et originaire de la Nouvelle-Écosse, a dit qu'il ne pouvait concevoir qu'une société comme la

DOSCO ne se préoccupe pas du sort de ses travailleurs, et que de toute manière il s'agissait d'un problème à longue portée. Il a bien fait savoir qu'à son avis, et d'après l'interprétation de la mesure actuelle destinée au développement du Cap-Breton, le gouvernement n'avait pas une autorité suffisante pour remédier à tous les problèmes des travailleurs de l'acier.

C'était précisément parce qu'on nous avait si clairement exposé la situation, et parce que cette mesure avait trait au charbon mais pas à l'acier, semble-t-il, que nous du NPD, avons alors prononcé tel genre de discours et proposé un amendement destiné à élargir le cadre du bill. Notre chef, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), a prononcé des paroles très significatives, sinon prophétiques, le 15 juin comme on le voit à la page 1582 du hansard. Permettez-moi de citer un court passage:

> Il y a quelques instants, le ministre a déclaré que l'inclusion de l'industrie de l'acier dans les activités de cette société de développement ne jouirait pas d'une grande faveur. Je ne sais sur quoi le ministre fonde sa déclaration. S'il y a une chose que le gouvernement devrait apprendre, c'est que gouverner, c'est prévoir. Il ne doit pas attendre d'être obligé d'agir. Il doit reconnaître les indices partout visibles de la crise affectant l'industrie de l'acier dans l'île du Cap-Breton. Le gouvernement ne devrait pas attendre la fermeture de l'aciérie, mais agir dès maintenant.

Voilà l'appel que nous avons lancé en juin, non seulement dans les discours des députés de Burnaby-Coquitlam et de York-Sud (M. Lewis) mais sous la forme d'un amendement à l'article 23 proposé à la Chambre par le député de York-Sud afin d'obtenir l'élargissement des pouvoirs de la société pour qu'elle puisse intervenir dans l'autre industrie à savoir l'acier, au lieu de se borner à la houille.

Lorsqu'on a proposé cet amendement le 27 juin, comme en fait foi la page 2308 du hansard, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a immédiatement invoqué le Règlement. J'ai relu ses explications et le rappel au Règlement était certainement bien fondé. Il a manifesté, toutefois, sa conviction que cette proposition était inopportune et que la sidérurgie ne devrait pas pour le moment être confiée à la Société de développement du Cap-Breton.

Après un débat de procédure qui a occupé cinq ou six pages du hansard, le président du comité plénier a décidé que l'amendement était recevable et on est passé au vote. C'était l'une de ces occasions où il n'était pas nécessaire de faire retentir le timbre et seuls les députés présents se sont prononcés. La proposition a été rejetée, si je me rappelle bien, par 66 voix contre 27 et ceux des députés qui ont voté à nos côtés en faveur de la nationalisation dans ce domaine sont ceux du Cap-Breton qui siègent à ma droite. Toutefois, comme l'a dit aujourd'hui le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir) même l'entreprise privée croit à la nationalisation dans certaines circonstances.

On peut prétendre, et on prétendra sûrement que cette question a permis à tous d'exprimer aujourd'hui leurs opinions. Le député de Villeneuve (M. Caouette) a parlé surtout de l'action possible de la Banque du Canada. Le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston) nous a exhortés à ne pas profiter de ce débat pour clouer au pilori l'entreprise privée. Nous plaidons en faveur de la nationalisation et les députés ministériels plaident contre.

**Une voix:** Ils sont contre toute initiative.

**M. Knowles:** Quelques-uns s'opposent à toute mesure; cela arrive, car nous traduisons divers points de vue, et c'est pourquoi nous nous liguons en divers partis. Quant à la question qui nous concerne, il est devenu évident qu'une politique d'étatisation ou de nationalisation s'impose pour le Cap-Breton, sans quoi l'île perdra sa beauté naturelle et sera plongée dans un marasme économique qui touchera tous ses habitants.

Par ailleurs la déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), aujourd'hui, m'a inquiété et déçu. Au départ, tout allait bien, et j'ai cru, un moment, que notre ami était redevenu syndicaliste, lorsqu'il a parlé des responsabilités des grandes sociétés envers leurs employés, nous disant qu'il est immoral de la part des grandes sociétés de ne point faire cas des droits de leurs ouvriers. Cette partie de son discours était excellente et elle méritait les applaudissements qui l'ont accueilli. Toutefois, je n'ai pu m'empêcher de songer à ce que le gouvernement dont il fait partie, a décidé au sujet du rapport Freedman qui traite de cette question. Il y a un bon bout de temps, déjà, que le gouvernement a ce rapport en main.

Une fois son beau petit sermon terminé, que nous approuvons tous, le ministre a mis un peu de baume sur certaines blessures, annonçant avec satisfaction que son ministère ferait l'impossible pour proposer des emplois de rechange à ceux qui seraient congédiés. Le député de Cap-Breton-Nord et Victoria a alors demandé si l'on ressusciterait les recommandations du rapport Gordon sur l'aide à

donner à ces gens pour les déménager de la Nouvelle-Écosse.

Le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) a tenté de corriger les erreurs de son ministre en disant qu'à son avis il y a d'excellentes raisons pour faire autre chose que de concentrer les gens dans quelques grandes villes. On parle beaucoup actuellement d'unité nationale. Je n'entreprendrai pas la discussion de cet aspect du problème qui nous sollicite mais, sûrement, l'une des choses qu'il nous faut assurer si nous voulons vraiment l'unité nationale, c'est des conditions et des occasions économiques égales partout au pays. Je n'accepte pas qu'on donne un bref préavis aux travailleurs d'Air Canada à Winnipeg, leur disant qu'ils perdront leur emploi; je n'accepte pas qu'on donne un préavis encore plus court à ce grand nombre de travailleurs au Cap-Breton les informant que leurs emplois vont disparaître sans qu'ils aient la chance de mener autrement une existence convenable dans cette belle île.

Permettez-moi encore, monsieur l'Orateur, de vous exprimer notre gratitude pour votre décision d'autoriser aujourd'hui un débat sur la motion du député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis). Mes ancêtres ont vécu en Nouvelle-Écosse. Je connais donc les conditions économiques défavorables de cette province et ce qui a été fait autrefois. Ces choses ne doivent pas se reproduire et nous ne devons pas nous contenter d'endiguer les difficultés actuelles de cette province. Nous devons en profiter pour faire de l'île du Cap-Breton un modèle économique et social. Nous y parviendrons si nous cessons de nous préoccuper des clichés et des prises de position dogmatiques de certains. La gravité de cette crise amènera, je l'espère, notre gouvernement à la résoudre dans l'intérêt des habitants de l'île du Cap-Breton et pour la bonne réputation du Canada.

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre aux députés qui ont parlé cet après-midi et ce soir pour vous remercier ainsi que les vis-à-vis de nous avoir donné l'occasion de débattre, entre nous au moins, la situation très grave qui existe actuellement au Cap-Breton et même dans la province de Nouvelle-Écosse. L'introduction et la conclusion de ce problème ne concernent pas seulement la ville de Sydney et son voisinage immédiat. Ces difficultés sont partagées par les habitants de la terre ferme dans le complexe industriel de Trenton et par ceux qui vivent au cœur de la province, jusqu'à une région dont je suis l'un des représentants, le port d'Halifax.

• (8.30 p.m.)

Bon nombre d'observations faites cet après-midi arrivent fort à propos. J'espère que le ministre de la Nouvelle-Écosse trouvera certaines d'entre elles utiles lorsqu'il aura la semaine prochaine des entretiens avec les représentants de la collectivité et de l'industrie qui chercheront de concert la solution de ce problème. De fait celui-ci est très grave. Nous le savons tous, je pense, comme nous savons qu'il faut trouver une solution prochaine. Nous avons eu aujourd'hui l'occasion de nous arrêter sur sa gravité. Nous avons pu étudier certaines suggestions. La nationalisation en est une, nous dit-on. Sur les plans fédéral ou provincial, qui peut se permettre d'y recourir?

En dernière analyse, une décision ayant été prise à ce sujet, cela voudra-t-il dire que la chose est possible sur le plan économique? L'industrie doit trouver des marchés pour ses produits. A mon avis, la question est très pertinente et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) et ses collègues devront s'y attaquer la semaine prochaine. La Hawker Siddeley est, dans la production et la fabrication primaires, la trente et unième plus importante entreprise au monde, en dehors des États-Unis d'Amérique. L'an dernier, ses ventes ont dépassé le milliard; elles dépendaient directement de la production. Nous ne parlons pas d'une petite entreprise constituée en corporation. Nous parlons de l'une des plus grandes compagnies d'Europe aujourd'hui. Pour maintenir sa croissance et son expansion, elle doit continuer à se montrer impitoyable. Nous ne parlons pas d'une société bien pourvue de fonds et capable de se procurer facilement de nouveaux capitaux. De fait, nous devons nous rappeler, dans ce contexte, les paroles de sir Roy Dobson, savoir qu'en ce qui concerne ses intérêts au Canada, la compagnie doit se financer elle-même.

Il ne faut pas des connaissances trop approfondies pour qu'un examen de la situation financière de telles compagnies au Canada et de leur position nous rende aussitôt un peu inquiets. Je crois que les devoirs du ministre de la Nouvelle-Écosse sont maintenant très graves. Ce ministre a aujourd'hui une occasion qu'il n'a pas eue depuis très longtemps de prouver que le gouvernement actuel est capable de nous guider avec compétence. Le

gouvernement peut montrer qu'il est bon guide dans sa façon d'envisager le problème, et s'il garde à l'esprit la gravité de la situation qui règnerait à Trenton et à Halifax si DOSCO continuait de juger trop pénible son exploitation à Sydney.

Moi, les citoyens de la Nouvelle-Écosse, leur premier ministre et M. MacKeough, qui est président du comité spécial qui examine la question, tous nous serions très heureux si le gouvernement élucidait les nombreuses questions que se posent un grand nombre de citoyens de la région atlantique. Ces questions se résument en une seule: y a-t-il un marché viable pour la production de l'usine? Si c'est nécessaire, un palier ou l'autre du gouvernement devrait prendre des mesures pour que cette industrie continue d'opérer. Ce n'est possible qu'en prouvant l'existence d'un marché pour la production de cette usine.

• (8.40 p.m.)

Si c'est impossible, Dieu seul connaît la solution. Je ne prétends pas la connaître. Mais je sais bien que si cette attitude, qu'on a déjà qualifiée de déplorable, et elle l'est vraiment, persiste, dépasse les cadres de la situation actuelle et s'étend jusqu'à l'usine de Trenton, aux chantiers de construction navale d'Halifax et à la cale de halage de Dartmouth, Halifax ne se remettra pas de sitôt de ce coup dur.

Le port d'Halifax est désavantagé par l'indécision du gouvernement qui n'ose ou ne peut énoncer sa politique. C'est peut-être la meilleure occasion pour les députés de la Nouvelle-Écosse de se préoccuper de ce problème et d'aider à y trouver une solution. L'activité portuaire d'Halifax a diminué dangereusement. Nous avons subi tout récemment les effets nocifs du tarif-marchandises applicable aux wagonnées incomplètes. Ce ne sont là que deux des graves problèmes dont souffre ma région.

Ces problèmes se rattachent à la décision de la Hawker Siddeley de cesser ses opérations dans six mois. Les répercussions générales de cette décision ont déjà été consignées clairement au compte rendu. Les députés ont parlé du nombre de personnes qui en ressentiront directement ou indirectement les contrecoups. Il s'agit d'êtres humains qui ont droit à un certain respect de leur dignité humaine et de leur individualité. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a exprimé, cet après-midi, en termes chaleureux, sa préoccupation à l'égard d'un état de choses qui semble se développer au Canada: la tendance qu'ont certaines grandes sociétés

[M. Forrestall.]

de notre pays à prendre des décisions de ce genre. Le ministre a mentionné la situation qui règne dans l'île Bell et ce qui se produit au sujet de la main-d'œuvre.

Personne n'en disconvient, bien entendu. Toutefois, le ministre a vraiment semblé témoigner plus d'inquiétude que ne l'ont démontré les initiatives de la DOSCO et de la société mère, la Hawker Siddeley. Fort bien. Toutefois, c'est simplement se payer de mots à l'égard d'une situation que nous voudrions voir exister mais qui ne règne pas en fait. La situation réelle est tout autre.

Que le ministre se garde bien, au cours de ses délibérations et de ses entretiens des prochains jours, de régler le problème au détriment de toute autre activité économique viable des provinces atlantiques; qu'il lui suffise de trouver une réponse qui contribuera au mieux être de toute la population de la Nouvelle-Écosse, même si le problème se pose surtout aux gens du Cap-Breton. Je suis certain qu'on peut compter sur le ministre et sur ceux qui chercheront une solution avec lui et sur qui pèse une obligation fondamentale, c'est-à-dire les fonctionnaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Ensemble, ils trouveront sûrement une réponse.

J'aimerais rappeler très brièvement ce qui s'est passé en fin de semaine. Lors d'une réunion des maires et d'autres dirigeants municipaux de la région atlantique, tenue à Moncton sur l'invitation du maire Jones, on a déclaré qu'il fallait de toute urgence donner une orientation solide à l'activité économique des provinces atlantiques. Depuis cinq ou six ans, tous nos problèmes ont été abordés à la dernière minute. Aucune étude intelligente et approfondie n'a été faite pour les cerner et y trouver une solution.

On continue à ignorer, dans une grande mesure, les recommandations du Deuxième, du Troisième et, en fait, de ce qui semble être le Quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada. Cela est si vrai que les maires de nos diverses municipalités directement liées à l'économie de la région atlantique ont trouvé bon, dans un communiqué émis en fin de semaine, de critiquer sévèrement le gouvernement actuel pour son manque d'efficacité dans des domaines comme les transports, le développement portuaire et le mouvement intérieur ou interrégional des marchandises. Il va peut-être sans dire que nous, à Ottawa, devrons bientôt en arriver à quelque conclusion sur ce que nous avons l'intention de faire au juste au sujet du déséquilibre qui existe entre les régions.

Pendant bien des années, nous avons cru que le temps réglerait les problèmes de la région atlantique. Depuis deux ou trois ans, rien ne permet de croire que nous soyons plus en mesure de circonscrire les problèmes qui nous assaillent. La décision prise par la DOSCO de fermer son usine nous fait maintenant seulement toucher du doigt l'un des plus graves de ces problèmes. Il nous faudra, à bref délai, prendre des mesures plus constructives en vue de solutions à long terme. Sinon, je crains que les cent années à venir ne soient pas plus heureuses, pour les provinces atlantiques, que le premier centenaire qui vient de s'écouler.

Si l'opposition doute le moindrement de la gravité de cette affaire, qu'ils lisent demain les paroles des députés de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) et de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir). Ce qu'ils ont dit, et d'autres aussi, quant à la situation économique et sociale qui existera si cette usine ferme ses portes, leur vient du cœur et est le fruit de l'expérience, car ils savent ce que l'aciérie a été pour les gens de Sydney. Mes paroles sont inspirées de la connaissance que j'ai du rôle joué par la DOSCO dans le port d'Halifax. Je sais parfaitement que si la DOSCO peut aussi aisément abandonner Sydney, elle pourrait tout aussi bien retirer du port d'Halifax l'unique chantier de radoub important que possède le pays.

Les autres indices de l'imprévoyance du gouvernement ont été traités à fond au printemps dernier. On avait alors parlé notamment de l'attitude du gouvernement quant aux dépenses pour la défense. D'une façon, l'attitude prise par la Hawker Siddeley et la DOSCO à l'égard de Sydney est la même que celle qu'on prend peu à peu à l'égard de nos forces armées et de la défense nationale. Je ne dis pas que le gouvernement a raison ou tort en ce qui regarde notre politique de défense nationale. Ce que je dis, c'est qu'il faut mettre un terme à l'obscurantisme politique, à la crainte innée de dire aux gens ce qui doit se faire. Les gens ne peuvent agir sans fondement. S'ils ignorent ce qui va se produire, l'industrie ne peut dresser ses plans et les services auxiliaires ne peuvent s'orienter. Celui qui peut le mieux les renseigner, c'est le gouvernement, et il doit accepter cette responsabilité. En ce moment, je ne l'accuse pas, car la nouvelle, je crois, l'a pris par surprise tout autant que nous tous. Une chose dont on pourrait l'accuser, toutefois, c'est d'ignorer que la chose allait se produire. Il y avait beaucoup de signes avant-coureurs. Depuis 18 mois, les députés du Cap-Breton ont souvent interpellé le gouvernement à ce propos, mais la nouvelle, quand elle est venue, est tombée des nues. A mon avis, voilà en quoi le gouvernement a eu tort.

Je ne voudrais pas m'éterniser, monsieur l'Orateur; je termine donc en faisant observer que la fermeture de la mine, si elle a lieu, sera attribuable dans une grande mesure aux politiques du gouvernement en matière d'économie, de tarif, de transports et de tarif-marchandises, ainsi qu'à d'autres initiatives.

Je crois que la Nouvelle-Écosse ne peut pas faire grand-chose actuellement pour régler le problème économique qui se pose, sauf donner une orientation. J'ignore combien d'argent elle pourra dépenser à cette fin, mais je sais qu'il s'agira d'une somme restreinte. Si l'affaire n'est pas réglée comme il se doit, nous devrions peut-être nous poser la question suivante, comme l'a fait le principal éditorial du *Chronicle-Herald* d'aujourd'hui:

> Les habitants de la Nouvelle-Écosse ainsi que le gouvernement fédéral devraient se poser la question suivante: Avons-nous droit, en tant que Canadiens, au même traitement que celui qu'on accorde aux autres régions de ce grand et riche pays?

A mon avis, le comité créé au sein du cabinet pour s'occuper de ce problème pourra répondre à cette question à la satisfaction non seulement des habitants de Sydney mais de toute la collectivité atlantique, dans la mesure où il collaborera avec le groupe correspondant créé par l'honorable G. I. Smith, au sein du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ainsi qu'avec les collectivités du Cap-Breton qui sont directement intéressées et avec la compagnie elle-même.

• (8.50 p.m.)

Il faut trouver une réponse, monsieur l'Orateur. Je n'hésite pas à affirmer que la majorité des habitants de la Nouvelle-Écosse ont, ces jours derniers, prié silencieusement. Moi aussi je dirai une prière ou deux pour eux dans l'espoir qu'on trouve une solution au dilemne qui nous fait face.

**M. H. A. Olson (Medecine Hat):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord vous féliciter d'avoir décidé plus tôt aujourd'hui d'admettre la motion tendant à l'ajournement des travaux de la Chambre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Permettez-moi de signaler à la Chambre qu'il est antiréglementaire pour les députés de féliciter l'Orateur de ses décisions.

**M. Olson:** Alors, qu'il me soit permis de dire que, selon moi, la situation survenue en fin de semaine dernière est de celles qui devraient être étudiées à la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement. Je tiens à dire que jusqu'ici le débat a revêtu un caractère plutôt irréel car même si les députés de tous les partis se disent vivement inquiets du grave problème du Cap-Breton, personne n'a encore proposé de solution, sauf les députés du Nouveau parti démocratique, qui ont toujours la solution instantanée, l'étatisation. Il suffit de prendre une industrie en main et de laisser le gouvernement la diriger.

**M. Douglas:** C'est ce que vous avez fait pour le charbon.

**M. Olson:** Je me demande si les honorables vis-à-vis sont maintenant disposés à retirer les amendements qu'ils ont proposés durant le débat sur le budget. Par exemple, les Conservateurs ont proposé un amendement critiquant le gouvernement d'avoir refusé de réduire les impôts et d'avoir accru imprudemment les dépenses. Puis, le parti néo-démocrate a proposé un sous-amendement destiné à réduire l'impôt sur le revenu. Maintenant, il formule une recommandation qui accroîtrait les dépenses, et c'est la seule solution proposée pour résoudre cette grave affaire.

Monsieur l'Orateur, je prétends que les seules propositions positives ont été faites jusqu'ici par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin). Ils ont clairement déclaré que le gouvernement est disposé à collaborer avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de la même manière que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux, lorsque survient une catastrophe. Cette façon d'agir a été proposée et je suis persuadé qu'elle sera adoptée. En dépit de la longueur du débat d'aujourd'hui, aucune recommandation positive et concrète n'a été formulée par l'opposition, en vue de résoudre ce problème, sauf la nationalisation de cette industrie.

Sans vouloir m'étendre trop longuement, je crois cependant devoir dire que les membres du gouvernement ont déjà montré combien ils se préoccupaient de ce problème. En premier lieu, la manière dont la situation a pris naissance les a beaucoup troublés. La société a subitement annoncé qu'elle cesserait ses opérations sur l'île du Cap-Breton. Les conséquences de cette décision les ont aussi gravement inquiétés. Quant à moi, monsieur l'Orateur, je n'hésite pas à qualifier cela de désastre pour cette partie du Canada.

[M. l'Orateur.]

Peut-être est-il encore trop tôt pour trouver une solution entièrement satisfaisante à ce problème, mais j'espère de tout cœur que les vis-à-vis feront au moins un effort et proposeront une solution, au lieu de se contenter de lever les bras en disant que c'est terrible et que le gouvernement devrait agir.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Votre auréole vous aveugle.

**M. Olson:** L'honorable député nous a déjà dit que les membres du gouvernement avaient déclaré qu'ils étaient prêts à écouter toute proposition qui serait mise en avant. C'est la manière normale de traiter une situation.

**M. MacEwan:** Dites quelque chose ou bien asseyez-vous. Vous n'avez encore rien dit jusqu'à présent.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Olson:** Je suppose qu'il en cuit un peu aux honorables députés en face de nous parce que rien dans leurs discours ne suggérait la moindre solution. Je suppose qu'il leur sera un peu difficile de s'en justifier vis-à-vis de leurs commettants de l'Est du Canada lorsque ces discours viendront à être examinés.

**M. MacEwan:** Attendez donc les prochaines élections et vous aurez à justifier votre propre position.

**M. Olson:** Je n'entends pas bien toutes ces remarques mais j'espère que la solution-éclair suggérée par le Nouveau parti démocratique, de nationaliser...

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Vous avez mieux que ces gens-là, de ce côté.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. L'honorable député a la parole et il devrait avoir l'occasion de faire son discours.

**Une voix:** C'est tout ce qu'il a.

**M. Olson:** Merci, Votre Honneur. Je veux simplement exprimer l'espoir que le gouvernement du Canada fera un examen très poussé de ce genre de solution instantanée proposée par le NPD. Dans le passé, ce genre de solution ne s'est pas révélé satisfaisant à la longue.

**M. Winch:** Voyons voir alors votre solution au percolateur.

**M. Olson:** Nous avons vu à quoi ont abouti, par exemple, après des années, les mesures prises par la CCF en Saskatchewan. Je crois qu'il est assez clair que l'essor de l'économie dans cette province n'a vraiment commencé à

se manifester qu'après le changement de gouvernement et après qu'on eut apporté des modifications à certaines de ces politiques. Nous avons en plus l'expérience du Royaume-Uni avec ce genre de mesures à l'endroit de l'industrie de l'acier et de quantité d'autres industries. Les résultats sont nets, on ne peut pas ne pas les voir: à long terme, cette solution ne s'est pas révélée satisfaisante.

**M. Douglas:** Puis-je poser une question au député?

**L'hon. M. Bell:** Vous n'obtiendrez pas de réponse sensée, de toute façon.

**M. Douglas:** Puis-je demander à l'honorable député s'il veut dire que la Société de développement du Cap-Breton que le gouvernement a prié le Parlement d'établir pour nationaliser les houillères du Cap-Breton, est vouée à un échec complet et qu'il s'y est opposé?

**M. Olson:** Non, monsieur l'Orateur, j'en arrivais là. Il y a une différence très marquée entre les conséquences de cette mesure législative et la situation dans laquelle nous nous trouvons par suite de la décision que DOSCO a annoncée en fin de semaine. La différence importante, c'est que l'industrie sidérurgique de l'île du Cap-Breton n'est qu'un secteur de l'industrie sidérurgique du Canada; c'est un point. Un autre élément en jeu ici, c'est que l'industrie du charbon du Cap-Breton a été fortement subventionnée par le gouvernement depuis très longtemps. En outre, les montants affectés à la société pour la mainmise sur l'industrie houillère de la région ne sont pas destinés simplement à la nationaliser. Il y a certaines conditions posées touchant le renouvellement de tout l'outillage des mines et les deniers de l'État serviront, pendant la transition, à rétablir et à maintenir la part qui est rentable et à éliminer graduellement la part qui ne l'est pas.

Monsieur l'Orateur, ce n'est plus du tout dire simplement que le gouvernement fédéral devrait nationaliser immédiatement cette usine sidérurgique ou prétendre que c'est une solution à long terme du problème que nous envisageons. En terminant monsieur l'Orateur, j'aimerais dire qu'à mon sens tous les Canadiens devraient être disposés à appuyer quelque programme d'aide pour résoudre le problème fût-il, même pendant une période d'une longueur raisonnable. Il s'agit d'un programme bien différent de celui qui ne consisterait qu'à se hâter d'intervenir et à nationaliser la compagnie.

• (9.00 p.m.)

Comme le débat doit prendre fin dans quelques minutes, monsieur l'Orateur, j'espère que les membres de l'opposition vont avoir quelque chose d'utile à proposer, car jusqu'ici nous n'avons encore rien entendu qui puisse constituer une solution au problème.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je serai très bref, car plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont d'importantes choses à dire à propos de cette situation très critique. Je veux donc leur fournir l'occasion de parler, et je sais qu'ils le feront avec beaucoup de compétence, comme l'ont fait tous les préopinants, sans exception.

Je tiens à dire à la Chambre que tous les membres de notre groupe souscrivent entièrement aux vues si bien exprimées cet après-midi par le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis), le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir), le député de Pictou (M. MacEwan) et les autres qui ont pris la parole. Nous les appuyons fermement et nous considérons la situation comme extrêmement importante et grave.

Les témoignages présentés par les députés de notre parti qui ont pris la parole cet après-midi ont fait clairement ressortir une chose: toute société qui se trouve être le principal employeur dans une région donnée est directement responsable envers cette région et envers les gens qui y vivent et qui y travaillent. Une telle société ne peut tout simplement pas agir de façon aussi cavalière que l'a fait la société en cause lorsqu'elle a donné son avis et en refusant de discuter de la situation avec les représentants du gouvernement et des syndicats ouvriers qui voulaient débattre la question avec elle. De toute évidence, cette société se moque absolument du bien-être des citoyens de la région.

Le groupe Hawker Siddeley, qui a des intérêts prépondérants dans l'opération de la DOSCO, a agi comme l'aurait fait il y a un siècle une société britannique à propos d'une situation dans les colonies. Nous sommes, et je tiens à le rappeler au président de la société et au conseil d'administration, en 1967 et non en 1867. S'ils s'énervent contre un gouvernement travailliste en Angleterre aujourd'hui, c'est parce que, dans une large mesure, ils ont témoigné d'attitudes dans leur propre pays semblables à celles qu'ils ont affichées dans ce cas-ci.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons permettre à cette société de fermer ses portes. Si nous ne faisons rien pour

empêcher la fermeture d'une entreprise qui est de loin le principal employeur dans cette importante région du pays, il en résultera des conséquences désastreuses pour tout le Cap-Breton. Nous ne pouvons permettre pareille chose et nous devons prendre des mesures pour qu'elle n'arrive pas.

Nous espérons tous, j'en suis sûr, que le gouvernement réussira à convaincre la société de poursuivre son activité. Le gouvernement devrait, de son côté, dire à celle-ci ce qu'il consent à faire pour l'aider comme il le fait depuis nombre d'années. J'aimerais que le ministre de l'Industrie (M. Drury), dont le ministère a été créé surtout pour s'occuper de situations semblables, nous dise ce qu'on propose de faire pour aider la compagnie à poursuivre son activité.

Dans un instant, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'indiquer les moyens que le gouvernement peut et devrait prendre pour aider cette compagnie à continuer son mode actuel d'exploitation. Si le gouvernement ne parvient pas à persuader la DOSCO de continuer son exploitation comme auparavant, alors le Parlement n'a pas le choix. Il doit prendre des mesures pour faire relever cette compagnie de la Société du développement du Cap-Breton, qui a été instituée par le gouvernement actuel et qui s'est déjà chargée de l'exploitation des charbonnages de l'île du Cap-Breton. Mon argument part du principe, je le répète, qu'à l'heure actuelle on ne peut arrêter l'exploitation d'une entreprise à cause des conséquences catastrophiques pour les habitants de cette importante région. Il faut donc présenter des mesures de remplacement.

Entre-temps, quelles initiatives peut et doit prendre le gouvernement pour permettre à cette société de continuer son exploitation? Il y en a un certain nombre. Il peut l'aider à trouver des marchés d'exportation pour vendre ses produits, au moyen de crédit à long terme.

Je parle avec une certaine expérience en la matière car lorsque le parti conservateur formait le gouvernement, nous avons dû faire face à des situations analogues concernant cette compagnie et bien d'autres. Nous avons aidé cette entreprise à obtenir des affaires qu'elle n'aurait pu se procurer autrement, en lui permettant d'obtenir les mêmes conditions ou de meilleures conditions de crédit à long terme que celles que lui offfraient en particulier les producteurs européens qui utilisent cette méthode de financement dans une très grande mesure. Nous avons constaté très souvent que le crédit à long terme était beaucoup

[L'hon. M. Hees.]

plus important surtout pour les pays sous-développés que le prix du produit lui-même. Nombre de compagnies, à l'heure actuelle, ne peuvent se permettre de payer le prix exigé pour ces produits sauf avec du crédit à long terme.

Cette méthode, monsieur l'Orateur, a permis au Canada d'étendre son commerce. C'était un des nombreux moyens que nous avons utilisés pour stimuler nos exportations. Nos exportations ne nous sont pas tombées du ciel. Nous avons éliminé nos concurrents et c'est là une des méthodes employées.

Je demande au gouvernement d'aller dire à la DOSCO dans quelle mesure il est disposé à lui assurer des crédits à long terme pour qu'elle puisse obtenir des commandes. Et, monsieur l'Orateur, des possibilités commerciales sont offertes dans toutes les régions du monde surtout dans les pays sous-développés. La construction connaît un essor colossal dans le monde entier. Il y a une grande demande pour l'acier. Cette usine de la DOSCO fabrique des rails en acier qui sont demandés partout à l'étranger. Elle écoule aussi de l'acier basique qu'on usine à Contrecœur.

Le gouvernement devrait s'adresser aux dirigeants de la DOSCO, non pas après-demain ou la semaine prochaine, mais dès neuf heures demain matin, pour discuter la chose. Je propose que le ministre de l'Industrie leur téléphone pour leur dire que le gouvernement promet de collaborer avec la compagnie et de faire en sorte qu'elle reçoive des commandes d'acier de tous les pays du monde, comme nous l'avons fait quand nous étions au pouvoir. Le présent gouvernement sait fort bien que nos efforts ont été couronnés de succès et que nous avons obtenu des commandes formidables.

La vérité, monsieur l'Orateur, c'est que nous n'avons pas perdu un sou des deniers publics. Toutes les notes ont été acquittées à tempérament, selon les termes des contrats. Le gouvernement devrait présenter sans délai à la DOSCO ce plan de libre entreprise qui ne coûterait pas un sou aux contribuables. Il ne s'agit pas de nationalisation, mais de la bonne vieille libre entreprise. Qui plus est, monsieur l'Orateur, ce n'est pas de la théorie, mais une méthode mise à l'épreuve dans les mêmes circonstances quant notre parti a pris les rênes du pouvoir et s'est mis à sa tâche.

• (9.10 p.m.)

C'est pourquoi je dis au gouvernement: Agissez immédiatement; commencez demain matin; dites-leur que nous les aiderons comme nous aiderions n'importe quel fabricant. Il n'y a rien de spécial là-dedans, rien qui soit hors de l'ordinaire. C'est tout bonne-

ment une mesure commerciale ordinaire, comme les pays d'Europe en invoquent souvent pour aider leurs sociétés à obtenir des affaires. Le gouvernement peut accorder cette aide pour assurer le fonctionnement continu de l'usine. Les employeurs là-bas peuvent continuer à faire travailler les gens du Cap-Breton. C'est le moins que nous, au Parlement, puissions faire pour ceux qui vivent là-bas; c'est le moins que nous puissions faire pour toute l'industrie et c'est ce que le gouvernement doit faire sans délai. C'est la ligne de conduite que je leur recommanderais d'adopter.

**L'hon. M. Drury:** Je voudrais poser une question au député. Ne sait-il pas que la Société d'assurances des crédits à l'exportation a justement appliqué au cours des dernières années cette politique d'extension des crédits à long terme?

**L'hon. M. Hees:** Oui, bien sûr, je le sais. Nous en sommes les auteurs. Le gouvernement a trouvé notre initiative si efficace qu'il l'a poursuivie. On doit reconnaître certains mérites au gouvernement actuel; il a compris la valeur d'un grand nombre des méthodes que nous employions quand nous étions au pouvoir et il les a adoptées. Tout ce qui a réussi doit être maintenu. Je le déclare au ministre en toute honnêteté, et non pour des raisons politiques. (*Exclamations*)

Je dis cela parce que, contrairement au parti libéral qui rit et applaudit du côté du gouvernement, quand je fais une proposition constructive, je suis sincère. D'après le député de Medicine Hat (M. Olson) nous n'avons fait aucune proposition constructive, et bien, j'en ai fait une. J'ai dit qu'en lui donnant du travail on maintiendra l'usine de DOSCO et on conservera leur emploi aux habitants du Cap-Breton.

Je m'adresse à ce gouvernement et je leur dis: remuez-vous, faites quelque chose et montrez que vous savez agir.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Je ne veux pas commenter en détail la motion dont la Chambre est saisie, mais, parlant à titre de citoyen de la Nouvelle-Écosse et du Canada, je veux souscrire aux remarques de mes collègues quant à la gravité de la situation où se trouveront de nombreux habitants de la province en conséquence de l'arrêt de la production, le 30 avril 1968, annoncée par la direction de la DOSCO. La nouvelle a bouleversé et paralysé tous les citoyens de la Nouvelle-Écosse; elle s'est répandue comme des ondes sismiques dans tout le secteur industriel du Canada. En réalité, le problème ne concerne pas une seule province; il a une envergure nationale.

Depuis plus de soixante ans, les charbonnages et la sidérurgie constituaient conjointement, au sens économique, l'épine dorsale du Cap-Breton industriel, région peuplée par les courageux descendants des anciens colons irlandais et écossais. L'aciérie a été construite en 1900. Si la DOSCO réussit à abandonner cette aciérie, la plus petite de nos quatre aciéries essentielles, et si les mines de charbon ferment suivant les prévisions, le mode de vie au Cap-Breton, ainsi que dans notre province—bref, dans tout le Canada—sera entièrement modifié en dix-huit mois.

Depuis l'annonce de la fermeture, les Canadiens intéressés posent la même question; qu'adviendra-t-il des 2,600 ouvriers au moins qui seront mis à pied en avril prochain? Le chômage est déjà élevé dans cette partie de la Nouvelle-Écosse; encore l'an dernier, environ 3,700 hommes étaient employés quand deux hauts-fournaux fonctionnaient. Aujourd'hui, un seul haut-fourneau est actif. Avec l'élimination graduelle de l'exploitation houillère, un climat de désespoir règne sur toute la région. Les travailleurs de l'acier dont j'ai parlé sont directement touchés, mais des milliers d'autres le seront indirectement lorsque la DOSCO mettra son projet à exécution, si elle le fait.

La façon dont la nouvelle a été annoncée a provoqué de la consternation parmi les chefs du gouvernement aux paliers fédéral et provincial. D'après les nouvelles, le premier ministre G. I. Smith de Nouvelle-Écosse a dit que la DOSCO manquait du sens des responsabilités qu'une société doit avoir envers ses employés et envers son milieu; d'après ce qu'on dit, et c'est tout à fait compréhensible, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) est profondément bouleversé.

Il nous faut nous demander, en tant que nation, si nous pouvons condamner à la mort économique une industrie si importante pour la Nouvelle-Écosse et pour le Canada. Nous ne pouvons courir ce risque. Les autorités fédérales et provinciales ont le devoir de collaborer avec l'espoir de trouver une solution au problème.

Je désire savoir quels revers ont subis au cours du mois dernier les administrateurs de Hawker Siddeley; cette industrie a-t-elle été critiquement éprouvée par les transformations nées de la négociation Kennedy à Genève. Les dirigeants ont-ils lu le *Financial Post* du 7 octobre qui décrivait l'ampleur de l'inflation. Celle-ci était attribuable à 16 causes et je devrais en consigner quelques-unes au compte rendu. En voici une:

La hausse persistante du coût de la vie laisse au dollar canadien de 1925 une valeur d'à peine 50c. aujourd'hui. L'érosion actuelle au Canada et aux États-Unis est la plus rapide depuis la guerre de Corée.

En voici une autre:

Les taxes de vente ont augmenté le coût des matériaux de construction et les salaires des ouvriers de la construction ont monté en flèche. Mais, reflétant les pressions exercées par les populations urbaines, ce sont les prix des terrains qui ont le plus augmenté.

Et encore une autre:

Ce sont maintenant les services qui exercent le plus de pression sur les prix à la consommation, surtout parce que le coût de la main-d'œuvre augmente et que les services dépendent dans une large mesure de la main-d'œuvre.

Et en voici une autre.

Mais le taux des salaires dans les usines, tant au Canada qu'aux États-Unis, s'accroît beaucoup plus rapidement qu'il y a quelques années. Et l'avance au Canada est environ deux fois plus rapide qu'aux États-Unis.

Et une autre encore:

L'augmentation des taux de salaires exerce une pression de plus en plus grande sur les prix de vente de l'industrie, car l'accroissement de la productivité s'est considérablement ralenti.

Encore une autre:

Un nombre croissant d'industries relève les prix et l'indice principal des prix de gros est donc en hausse. L'ascension particulièrement marquée au Canada laisse à penser que les marchandises canadiennes sont moins compétitives.

Est-ce cela qui a motivé la décision de la compagnie? En voici une autre cause:

On accroît avec rapidité la masse monétaire du Canada pour que le gouvernement puisse financer ses lourds emprunts, et apporter un stimulant économique propre à créer de nouveaux emplois pour une main-d'œuvre sans cesse croissante.

Je déclare au gouvernement qu'il est grand temps de freiner des dépenses qui ne rapportent aucun bénéfice. Il est grand temps qu'il songe à rendre à notre argent sa pleine valeur. En effet, il nous faut une monnaie saine plutôt que des dépenses inquiétantes et le gaspillage éhonté commis par le gouvernement.

Je désire enfin lire ce passage du même numéro du *Financial Post*:

Les dépenses accélérées de tous les gouvernements du Canada ont comme répercussion d'accroître la demande d'argent, de produits et de services, et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'on coupe les programmes de dépenses.

La direction a-t-elle lu ces articles? Est-ce que j'ai cité qui l'a amenée à prendre sa décision? S'est-elle rendu compte que son avenir, sous le gouvernement actuel, n'est pas aussi brillant qu'il pourrait l'être? J'aimerais savoir ce qui s'est passé.

L'annonce de la fermeture de l'aciérie se situe tout à fait à l'opposé de la déclaration faite plus tôt en collaboration avec le *Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board* et l'Office d'expansion économique de la région atlantique. La direction était alors en accord total avec un communiqué disant que l'avenir des usines de Sydney comme fournisseur d'acier en lingots et de rails était assuré dans les conditions actuelles.

Je dois dire que le rapport n'est pas très optimiste quant à l'avenir des employés des aciéries du Cap-Breton. Il devrait néanmoins aider considérablement la Société de développement du Cap-Breton à établir les priorités dans le secteur du développement économique de la région du Cap-Breton.

Dans son discours cet après-midi le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) a consigné au compte rendu certaines conclusions auxquelles en est arrivé le Voluntary Planning Board de la province de la Nouvelle-Écosse. Au risque de répéter ses observations, j'aimerais vous donner lecture de certaines d'entre elles. Je cite:

Comparativement à d'autres endroits concurrentiels existant ou en puissance au Canada ou à l'étranger, Sydney ne jouit pas quant au coût de production d'avantages présents ou futurs.

Partout dans le monde d'aujourd'hui une aciérie pour réussir doit compter sur un marché local ou naturel d'importance suffisante pour absorber les frais fixes, c'est-à-dire cette portion des frais qui ne varie pas suivant le volume de production.

• (9.20 p.m.)

Le marché naturel de Sydney est la région atlantique, mais la consommation régionale de l'acier est beaucoup trop faible pour absorber les frais fixes de Sydney. Environ 85 p. 100 de la production de Sydney doit être vendue à des endroits au-delà de la région atlantique et par conséquent, le coût du transport place Sydney dans une situation défavorable par rapport à d'autres éléments.

La concurrence des importations est vive pour la plupart des catégories de produits dans l'Est du Canada où DOSCO cherche son volume principal de ventes.

En ce qui concerne les produits finis en acier laminé (à l'exclusion des rails) Sydney se trouve dans la situation d'un dernier fournisseur pour les clients canadiens au-delà de la région atlantique.

Pour ce qui est des marchés d'exportation, notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne, Sydney se trouve en concurrence avec les exportateurs d'un troisième pays plutôt qu'avec les producteurs locaux.

Les prix mondiaux d'exportation ont atteint de bas niveaux qui ne permettent pas d'acquitter les frais fixes et les coûts de production variables des exportateurs.

De nouvelles catégories de produits pourraient être vendues, mais leur volume ne serait pas suffisant et n'atteindrait pas des prix convenables pour justifier de nouvelles installations à Sydney.

Voilà une déclaration qu'il serait bon d'approfondir. Qui sait quelle capacité on pourrait atteindre dans un an ou deux?

Le rôle futur de Sydney consistera essentiellement, croit-on, à fournir de l'acier en lingots et en barres aux laminoirs du Québec et à fabriquer des rails.

L'implantation des laminoirs de la DOSCO à Contrecœur est pour Sydney la meilleure garantie qu'elle pourra continuer ses opérations et permet d'espérer que la production de l'acier primaire prendra un certain essor.

Quant à espérer que la demande pour l'acier dans la région atlantique va rapidement augmen-

[M. Crouse.]

ter, ce qui donnerait une base plus saine à l'économie de Sydney, il ne faut pas être trop optimiste.

Ne connaissant pas les projets actuels de la Sidbec (le projet d'aciérie commandité par le gouvernement du Québec) les répercussions qu'aura pour Sydney la création d'une usine Sidbec restent du domaine de la spéculation. On ne peut écarter l'hypothèse d'une certaine forme de coopération entre la DOSCO et la Sidbec, coopération qui profiterait aux deux sociétés et aux deux provinces.

C'est le troisième rapport du *Nova Scotia Voluntary Economic Planning Board* et c'est celui qu'a approuvé la DOSCO. Faut-il s'étonner que l'annonce de la DOSCO ait atterré, pour ainsi dire, toute la population de la Nouvelle-Écosse et du Canada?

M. Emmert, président de la compagnie et président du conseil d'administration de la DOSCO, s'est dit forcé de fermer l'usine à cause des frais de production non concurrentiels à Sydney, et aussi des frais d'expédition à partir de l'usine vers les principaux marchés du pays. Selon lui, la compagnie était de plus en plus consciente du coût de production anormalement élevé à son usine de Sydney, à cause de son âge et des frais d'entretien et d'équipement qui en découlent. Il a ajouté que la production d'acier dans le monde a avili les prix sur le marché déjà précaire où la DOSCO écoulait son acier et qu'à son tour, ce facteur n'a pas permis de contrebalancer suffisamment les hausses de salaires, grâce à une hausse de la production ou des prix de vente.

Monsieur l'Orateur, M. Emmert n'est pas le seul à faire face au problème de frais croissants et d'une vive concurrence. Les États-Unis sont aux prises avec le même problème, et il est intéressant de noter la solution proposée là-bas pour soutenir l'industrie de l'acier. D'après le *Financial Times* du Canada du 16 octobre, c'est-à-dire d'aujourd'hui, aux États-Unis, les industriels de l'acier ont réussi à convaincre un groupe important de sénateurs, d'ordinaire en faveur du libre-échange, de parrainer et d'appuyer une nouvelle mesure destinée à user de représailles contre les pays étrangers qui usent de mesures d'exceptions envers les exportations d'acier des États-Unis. Le projet de loi donnerait au président des États-Unis 180 jours pour négocier des ententes internationales, bilatérales et multilatérales en vertu desquelles d'autres pays pourraient volontairement réduire leurs exportations d'acier aux États-Unis à des niveaux ne dépassant pas leur tranche moyenne du marché américain pendant la période de 1964 à 1966. De fait, le bill gélerait toutes les importations américaines d'acier à environ 9.5 p. 100 de la consommation globale d'acier américain. Voici la raison de cette initiative, énoncée dans le *Financial Times*:

D'après l'industrie américaine de l'acier, la préférence non tarifaire empêche l'industrie nationale de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Un droit uniforme de 6 à 7 p. 100 est imposé sur toutes les importations d'acier aux États-Unis. Le droit est imposé sur la valeur de gros de l'acier au point d'expédition et non sur les frais de transport et d'assurance qui peuvent accroître jusqu'à 13 p. 100 la valeur de l'acier débarqué.

Par comparaison, la Belgique impose, outre ses droits normaux, une taxe variant de 7 à 19 p. 100 sur la valeur à l'acquitté de l'acier importé.

La France impose une taxe de vente de 25 p. 100 et une taxe d'affranchissement en douane de 0.2 p. 100 en plus des droits normaux. L'Allemagne de l'Ouest impose une taxe de péréquation sur le chiffre d'affaires de 7.5 p. 100 à 9.5 p. 100, et l'Italie impose une taxe de vente de 4 p. 100 et une taxe d'importation compensatoire de 4.8 p. 100 à 6.5 p. 100.

Le Japon, dont 40 p. 100 des exportations entrent aux États-Unis, a un système de permis d'importation et de contrôle de devises qui exclut presque l'acier américain de ses marchés.

Le projet de loi qui sera présenté cette semaine est destiné à user de représailles contre les pays qui ont imposé ces barrières.

Voilà un point intéressant.

L'an dernier, le Canada a expédié pour $104 millions d'acier aux États-Unis, moins de 10 p. 100 de leurs importations d'acier, alors que les exportations d'acier des États-Unis vers le Canada ont atteint $196 millions, plus du tiers de leurs exportations totales d'acier.

En d'autres mots, monsieur l'Orateur, nos achats d'acier aux États-Unis ont dépassé de quelque $92 millions nos ventes à ce même pays.

A mon avis, la décision prise par la DOSCO fera de Sydney une région de marasme, ce qui exige des mesures draconiennes. Des néo-Écossais m'ont dit, lorsque la voie maritime du Saint-Laurent était en voie d'aménagement, que cela aiderait l'économie de leur province. Nous avons entendu des porte-parole du parti libéral, actuellement au pouvoir, prétendre la même chose après avoir fait le tour de la région atlantique. Je ne leur reproche pas d'avoir déclaré cela à l'époque; je prie simplement le gouvernement d'étudier de nouveau ses propositions d'alors.

Dans son bref discours, il y a quelques instants, le député de Medicine Hat (M. Olson) nous a demandé d'exposer nos idées. Je dis au gouvernement—revoyez vos propositions à l'époque où vous proposiez l'aménagement de la voie maritime; voyez si vous n'avez rien oublié en vue de faire baisser le prix de l'acier amené par eau jusqu'aux marchés centraux du Canada. Voilà l'un des points soulevés par le *Voluntary Planning Board:*

En matière d'importation, la concurrence est âpre pour la plupart des produits dans l'Est du Canada, où la DOSCO cherche à établir ses plus importants débouchés.

C'est certainement vrai. En ce cas, il appartient au gouvernement d'établir si cette voie maritime reliant les provinces de l'Atlantique et les marchés centraux pourrait contribuer à faire baisser les prix et à empêcher l'usine de Sydney de fermer ses portes.

Je demande également au gouvernement d'étudier la possibilité d'appliquer les tarifs de manière à protéger notre industrie de l'acier, à l'instar des autres pays, ou encore de discuter avec eux la suppression de leurs tarifs. Un pays de faible population comme le Canada, avec ses 20 millions d'habitants, devrait certainement équilibrer sa balance commerciale, quant à l'acier, avec les États-Unis.

Si un accord sur les tarifs s'avère impossible, on peut fort bien nous demander d'envisager une législation semblable à celle qu'on est en train de proposer aux États-Unis. Je dis cela, monsieur l'Orateur, car nous entendons beaucoup parler aujourd'hui de la sécurité sociale au Canada. Je suis partisan de celle-ci, mais, à mon avis, la meilleure sécurité sociale consiste dans l'assurance d'un bon emploi et d'un bel avenir. C'est ce genre de sécurité sociale dont le Canada a aujourd'hui besoin.

La mesure proposée la semaine dernière à Sydney ne peut guère se justifier, de quelque manière qu'on l'envisage, mais tout ce que nous pouvons faire, au palier fédéral, pour soulager la misère et la souffrance peut être justifié. Il y aura de la misère et de la souffrance au Cap-Breton si l'usine ferme ses portes en avril prochain. On ne saurait négliger ce problème. Les meilleurs cerveaux du gouvernement fédéral et des provinces devraient y consacrer leur attention immédiate si nous ne voulons pas voir s'évanouir à la fin de l'Expo, notre rêve d'un Canada en expansion dont on a tant parlé au cours des célébrations de notre centenaire.

• (9.30 p.m.)

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et une préoccupation toute spéciale le débat de cet après-midi sur la motion du député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis). J'apprécie le mobile dont s'inspire la motion. La gravité de la situation est évidente d'après l'unanimité avec laquelle la Chambre a consenti à tenir ce débat d'urgence.

J'ai vraiment le cœur gros en me levant pour participer à ce débat qui tire à sa fin car, comme les autres députés, je ne sais quels effets cette décision aurait sur les employés de l'aciérie de Sydney, ainsi que sur toute l'économie de la Nouvelle-Écosse. Ces répercussions seront très grandes et très brutales. A moins qu'on puisse les prévenir ou qu'on trouve moyen de les atténuer, à mon avis l'entrée soudaine de 3,000 hommes sur le marché du travail au Cap-Breton à la fin d'avril ou de mai produira presque l'effondrement de l'économie industrielle de la région.

[M. Crouse.]

Nous avons créé la Société de développement du Cap-Breton car nous savions que la fermeture des houillères du Cap-Breton et l'arrêt soudain de l'activité minière pèserait trop lourd sur notre économie. Nous avons pressenti que si on fermait d'un coup ces puits et qu'on déversait 6,000 ou 7,000 chômeurs sur le marché du travail, cette région ne disposerait d'aucune assise économique véritable. Bien que les ouvriers employés dans cette industrie ne soient pas aussi nombreux que ceux de l'industrie du charbon, cette décision aura sur notre économie des répercussions sérieuses profondes et très regrettables.

Ce débat n'a apporté aucune solution immédiate au problème car, à mon avis, nous sommes encore, pour la plupart, ahuris par la soudaineté de la décision et encore incapables de rattacher cette décision à de récents événements et à des récentes impressions. Par exemple, ce n'est que le printemps dernier qu'un accord est intervenu entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et la DOSCO en vue d'accorder près de 6 millions de dollars à Sydney pour des installations portuaires et des aménagements pour la manutention en vrac. L'accord renfermait une condition selon laquelle la compagnie verserait à l'entreprise, pendant une certaine période, une somme égale aux fonds versés par les gouvernements fédéral et provincial. On ne pouvait sûrement s'attendre, avec un accord semblable, à une décision aussi rapide de fermer une industrie ou une usine.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il s'il était indiqué en toutes lettres dans l'accord que la DOSCO devait verser une somme paritaire et si une sanction était prévue si elle n'était pas versée.

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, l'entente est claire sur ce point. S'il y a lieu de croire que cet engagement ne sera pas tenu, l'entente prévoit que l'arbitrage sera confié au juge en chef de la Nouvelle-Écosse. Récemment, comme le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) et d'autres l'ont signalé, une étude conjointe sur la fabrication de l'acier a été faite sous les auspices de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, du Conseil de planification volontaire de la Nouvelle-Écosse, organisme provincial, et de la société DOSCO. Depuis que l'Office d'expansion économique de la région atlantique

relève de ma compétence, j'ai autorisé la publication de cette étude. Elle a été approuvée non pas il y a deux ans, ou un an, ou même quelques mois, mais tout récemment, par les principaux dirigeants de la DOSCO. Aucun d'entre nous n'oserait prétendre que cette étude débordait d'optimisme ou laissait croire que l'industrie de l'acier à Sydney se développerait ou deviendrait une source accrue d'emplois, ou qu'elle n'éprouvait pas de très graves difficultés, mais, du côté positif, on pouvait conclure que pour une période indéterminée au moins cette aciérie pouvait espérer devenir le principal fournisseur de lingots et de billettes des aciéries du Québec.

Il ne faut pas s'étonner que la plupart d'entre nous qui nous tenons au courant des événements, soient renversés et stupéfiés par cette décision communiquée au gouvernement du Canada jeudi matin par le président de Hawker Siddeley en Angleterre, son président au Canada et le président de la DOSCO. Les motifs invoqués par la direction sont peut-être bien fondés et convaincants aux yeux de ceux qui administrent l'actif au profit des actionnaires, mais il me semble que la façon d'annoncer cette décision est aussi brutale, en un sens, que les effets mêmes de cette décision, car on n'a nullement tenté d'exposer aux gouvernements les difficultés qu'éprouvait l'industrie, ni de faire connaître aux employés et à leurs familles les problèmes concernant la marche de l'usine. Somme toute, qui a le plus droit à de telles explications, si ce n'est les employés dans une collectivité civilisée? On n'a nullement tenté de les consulter, ni de leur offrir un moyen ou une aide quelconque en vue de prévenir le malheur qui allait s'abattre sur la collectivité.

Je trouve encore plus inqualifiable que la société ait depuis qu'elle a pris cette décision refusé de rencontrer convenablement les représentants des deux gouvernements, les dirigeants syndicaux et les notables pour expliquer les motifs de cette décision et pour indiquer comme elle devrait le faire, à mon sens, comment elle entend remplir ses devoirs envers les ouvriers et la collectivité.

Après que la décision nous a été communiquée à Ottawa, jeudi, nous nous sommes réunis à maintes reprises et avons conclu que le premier pas le plus important serait de convoquer une réunion comme celle-ci à Sydney devant laquelle les représentants de la société expliqueraient leur attitude. Il s'agit là d'une mesure d'importance capitale.

• (9.40 p.m.)

Au nom du gouvernement canadien, j'ai envoyé un télégramme au premier ministre de la Nouvelle-Écosse lui proposant cette réunion et, parce qu'elle aurait probablement lieu en Nouvelle-Écosse et à cause de son importance capitale pour cette province, j'ai proposé qu'il la convoque lui-même. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a trouvé cette demande raisonnable et il a accepté, mais nous avons l'intention de tenir une réunion demain soir à Sydney. Toutefois, à ma connaissance, rien n'indique que les représentants de cette organisation seront présents. Je crois savoir que sir Harold Hall, président du groupe Hawker Siddeley, a pris l'avion pour aller en Grande-Bretagne peu après l'annonce de la décision. Je suis convaincu que la décision n'a pas été prise au Canada, mais à Londres, et que les habitants de la Nouvelle-Écosse n'ont même pas eu l'occasion d'entendre ou de voir celui qui est en mesure de modifier l'aspect économique de leur vie. J'espère que la société, vu les difficultés qui se présentent actuellement, pourra discuter avec nous tous bientôt des mesures que l'on pourrait prendre pour prévenir cette catastrophe.

La solution idéale serait de trouver un moyen qui permettrait à l'usine de continuer à fonctionner mais il me semble que cela présuppose d'abord la collaboration des sociétés intéressées. Les honorables députés ont proposé de faire de l'usine sidérurgique de Sydney une usine d'État et une exploitation du gouvernement fédéral. Veuillez croire, monsieur l'Orateur, qu'en faisant part de ma réaction à cette proposition, je ne m'appuie pas sur un principe idéologique ou fondamental qui s'oppose à ce que l'État entreprenne une chose comme celle-là. Mais en songeant que l'aciérie de Sydney n'est qu'un élément d'une industrie canadienne grandissante et concurrentielle, il surgirait des problèmes si le gouvernement national choisissait une seule usine qui serait exploitée et appuyée par les deniers publics en faisant concurrence aux autres usines de la même industrie dans d'autres parties du Canada.

**L'hon. M. Fulton:** Puis-je poser une question au ministre? Étant donné les répercussions que laisse entrevoir un passage du discours du député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart), n'est-il pas d'avis que la proposition d'étatisation présente des problèmes encore plus grands pour un gouvernement provincial?

**L'hon. M. MacEachen:** Avant que quelqu'un d'entre nous préconise l'étatisation de cette usine au niveau fédéral ou provincial, il nous faudrait pouvoir estimer ce qu'il en coûterait approximativement au gouvernement provincial ou fédéral. Présentement, je ne suis pas en mesure d'évaluer les dépenses, ou peut-être les avantages, que la mesure entraînerait. Je crois, certes, que la question financière mise à part, au plan constitutionnel ou juridique, l'autorité provinciale serait plus apte que l'autorité fédérale pour s'y attaquer. Dans les diverses provinces, on favorise et on appuie localement des industries qui font concurrence à des usines de même genre dans d'autres régions du Canada. Le problème rend l'entreprise un peu plus difficile pour un gouvernement national. Sans aucun doute, nous entendrons parler davantage de la proposition à l'avenir.

**L'hon. M. Hees:** L'honorable ministre me permettrait-il une question? Si le gouvernement provincial décide de mettre en œuvre un tel programme de nationalisation le gouvernement fédéral consentira-t-il à offrir une aide proportionnelle, en songeant à l'importance inégale des gouvernements?

**L'hon. M. MacEachen:** Voilà une question essentielle. Si le gouvernement provincial présentait une proposition et demandait au gouvernement fédéral de l'aider, sa demande, ferait l'objet de toute la considération possible. Nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin en ce moment.

**M. Douglas:** Relativement à cette question de constitutionnalité, qui à mon avis, soulève un point intéressant, quelle différence possible pourrait-il y avoir sur le plan constitutionnel entre le gouvernement fédéral qui établit en collaboration avec la Nouvelle-Écosse une société de la Couronne pour exploiter certaines houillères choisies et l'établissement d'une société en vue de l'exploitation de ce qui est vraiment un pool charbon-acier, avec toujours la possibilité de s'assurer en plus la collaboration de l'Industrial Estates et de l'Office d'expansion économique de la région atlantique pour la mise sur pied d'industries secondaires de fabrication devant travailler avec la Société de développement du Cap-Breton?

**L'hon. M. MacEachen:** Quant à l'intention d'étatiser l'industrie de production de charbon au Cap-Breton, il n'y aura concurrence avec aucun autre producteur canadien de charbon. Voilà, je crois, la différence.

**L'hon. M. Bell:** L'aspect constitutionnel n'est pas en cause.

[L'hon. M. Fulton.]

**L'hon. M. MacEachen:** C'est un raisonnement économique. L'honorable député de Carleton parle de l'aspect constitutionnel et il a peut-être raison sur ce point mais, à mon avis, il y a une différence importante entre l'industrie de charbonnage qui ne soutient la concurrence avec aucun autre producteur de charbon au Canada et l'aciérie de Sydney qui soutiendrait une concurrence âpre et directe sur les marchés contre d'autres producteurs d'acier canadiens. Voulà l'énorme différence.

**M. Douglas:** Le ministre a dit que les producteurs de charbon de Cap-Breton ne feraient concurrence à aucun producteur de charbon canadien mais ne la feraient-ils pas aux autres producteurs de combustibles?

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne crois pas que ce soit la même chose, mais je suppose qu'il y a d'autres aspects et qu'en toute logique, cette thèse pourrait être défendue. Il y a une différence sensible entre ces points, et c'est pourquoi j'estime que nous ne devrions pas décider immédiatement que c'est le secteur où nous devrions exercer l'autorité du Parlement fédéral.

**L'hon. M. Bell:** Parlez d'économique et laissez la constitution aux spécialistes.

**L'hon. M. MacEachen:** J'accepte le conseil de l'honorable député; je suis heureux qu'il m'ait ramené, au bon moment, au sujet particulier qui nous intéresse. Je l'en remercie.

Les députés ont parlé de la Société de développement du Cap-Breton, de ce qu'elle fera et de ce qu'elle peut faire. Le président de cette société a maintenant été désigné et je crois comprendre que mon collègue recommandera sous peu la nomination d'autres administrateurs. La Société détient son pouvoir en vertu de la loi et sera en mesure, dans un avenir prochain, de déterminer ce qu'elle fera au sujet du problème de l'acier au Cap-Breton. Elle jouit de pouvoirs très étendus; ils le sont suffisamment pour lui permettre d'atteindre l'objectif recommandé par les députés néo-démocrates si les administrateurs le désirent.

• (9.50 p.m.)

Encore une fois, je ne dois pas m'aventurer dans le domaine sacré de l'honorable député de Carleton. Je dis simplement qu'elle a ce pouvoir si elle veut en faire usage. Mais en prenant l'aciérie à son propre compte, la Société devrait calculer combien il lui en coûterait, et quel fardeau représenteraient pour elle l'exploitation et la modernisation des mines ainsi que la tâche difficile d'en faire une

industrie viable dans la région du Cap-Breton. Il est encore trop tôt, à mon sens, pour savoir si ce serait une bonne chose pour la Société, mais en tout cas, c'est à la Société que le Parlement a confié le soin de prendre cette décision.

**M. MacInnis:** Vous venez d'écraser les pieds de Pepin.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, le ministre m'autoriserait-il à poser une question? A-t-il vraiment dit qu'à son avis la Société de développement du Cap-Breton a le pouvoir de prendre en main la situation, dans l'industrie sidérurgique, si la chose semble souhaitable et si le gouvernement y consent, car il faudrait que le gouvernement augmente le capital social de la Société? J'ai cru l'entendre affirmer le 27 juin, que la Société ne possédait pas ce pouvoir.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, le 27 juin, sauf erreur, nous nous sommes prononcés contre un amendement qui aurait obligé la Société à exploiter l'aciérie.

**M. Douglas:** L'amendement était facultatif.

**L'hon. M. MacEachen:** En effet. Je crois savoir, cependant, que la Société peut acheter des actions si elle le désire. En vertu de la loi, elle a le pouvoir, il me semble, de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans l'industrie sidérurgique, si elle le désire. Mais je suis convaincu que même si les administrateurs de la Société décident effectivement de donner suite aux propositions du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce problème sera sans doute un des premiers à réclamer leur attention. J'espère que la Société parviendra très rapidement à faire la lumière sur certains aspects obscurs de ce problème particulier.

Je n'en dirai pas davantage, monsieur l'Orateur, car j'ai parlé beaucoup plus longuement que j'en avais l'intention. Je voulais tout simplement dire...

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, le ministre accepterait-il de répondre à une question? Admet-il que lors du débat sur la mesure créant la Société de développement du Cap-Breton, et même avant, lui-même et le ministre des Mines ont répondu à des questions en disant que les dispositions de la mesure étaient de portée assez vaste pour permettre à la Société de collaborer à l'expansion de la sidérurgie?

**L'hon. M. MacEachen:** Cela ne fait aucun doute, monsieur l'Orateur. Les pouvoirs de la Société sont très grands. Nous étions tous d'avis, à la lecture des études sur l'acier que j'ai mentionnées plus tôt, que la Société de développement du Cap-Breton serait peut-être appelée à aider cette industrie à accroître son efficacité. A mon avis, le problème est plus grave aujourd'hui, car il s'agit de la fermeture de l'aciérie. Nous rencontrerons, j'espère demain soir, le premier ministre et les membres du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Indépendamment des décisions que devront prendre les autres autorités gouvernementales, le gouvernement provincial a intérêt à aider au règlement du problème; il a une responsabilité à cet égard. Il serait, me semble-t-il, prématuré pour le gouvernement fédéral d'exposer sa politique sur cette question importante avant de pouvoir en discuter avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et les membres de son gouvernement, et entendre l'opinion des délégués de la région et des chefs syndicaux. Voilà le but de notre rencontre de demain soir.

**M. Forrestall:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le ministre permet-il au député d'Halifax (M. Forrestall) de lui poser une question?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Forrestall:** Je pourrais la lui poser demain soir, puisqu'il a dit en terminant ses observations qu'il y aurait une réunion demain soir. Cependant, nous dirait-il maintenant si, dans les entretiens avec les dirigeants de la DOSCO, il sera question de Trenton, des chantiers maritimes et des villes d'Halifax et de Dartmouth?

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne suis pas en mesure de faire de commentaires sur cette question, monsieur l'Orateur. C'est là une des raisons pour lesquelles j'estime qu'il serait utile d'avoir d'autres discussions avec la DOSCO.

**M. MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la réunion de demain soir. Il est inconcevable que le ministre ou le gouvernement n'ait pas découvert pourquoi les représentants de la DOSCO et d'autres intéressés n'assisteront pas à la réunion sur cette situation catastrophique. Pourquoi ne rencontrent-ils pas des représentants du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour discuter du problème?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, selon mes derniers renseignements, les représentants de la société n'y seront pas, mais je crois que ces renseignements se révéleront faux. J'espère que les opinions exprimées au Parlement aujourd'hui aideront un peu à attirer tout le monde à la réunion. (*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** Il est dix heures. Le député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis) voudrait-il retirer sa motion, car il reste à peine une minute avant dix heures. On pourrait ainsi procéder au débat sur la motion d'ajournement après dix heures.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je m'attendais à ce que le ministre continue jusqu'à dix heures, après quoi on aurait pu procéder automatiquement au débat sur la motion d'ajournement. Toutefois, je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous les députés qui ont pris part à ce débat sur les problèmes auxquels fait face le Cap-Breton. J'en sais gré à la Chambre et je retire la motion pour que les travaux de la Chambre puissent se poursuivre.

(L'ordre est rayé, et la motion est retirée.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre nous indiquerait-il les travaux pour demain? Examinerons-nous ceux qui ont été annoncés la semaine dernière ou seront-ils remis d'un jour?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons suivre l'ordre annoncé. Nous examinerons d'abord le projet de résolution concernant la loi sur la radiodiffusion.

**L'hon. M. Fulton:** Pas celui sur les Postes?

**L'hon. M. MacEachen:** Non, pas celui-là. Mercredi, nous commencerons par la deuxième lecture du bill n° C-161 visant à créer le ministère des Corporations et de la Consommation. Jeudi, nous poursuivrons le débat sur la deuxième lecture du bill modifiant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Vendredi, peu importe où en sera l'examen de ces deux projets de loi, nous aimerions aborder le projet de résolution concernant la Banque d'expansion industrielle.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[M. MacDonald.]

### LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—PROJET DE RÉSOLUTION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LA RÉCLAME POUR LE TABAC

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, on m'a signalé un projet de résolution des plus inusités, adopté par la *Union of British Columbia Municipalities*. C'est la première fois, je pense, qu'un congrès des municipalités d'une province a pris le temps d'étudier le sujet et d'engager un long débat sur la résolution en question. J'ai obtenu un numéro du *Times*, de Trail, en date du 23 septembre. Je vous donne lecture de l'extrait suivant:

• (10.00 p.m.)

Les municipalités interdiraient la réclame pour les cigarettes—Prince George (PC)—Les dirigeants municipaux ont demandé vendredi dernier qu'on restreigne la réclame pour le tabac.

Les délégués de l'Union des municipalités de Colombie-Britannique ont rejeté une résolution de comité, suivant laquelle la proposition de Port Alberni ne relevait pas des gouvernements régionaux.

«Nous devons assumer certaines responsabilités», a déclaré M. R. M. Heffelfinger, conseiller de Port Alberni. «La question nous regarde, nous devons appuyer cette résolution.»

Selon le maire de Port Alberni, M. Les Hammer, la question intéresse les municipalités, car le tabac est nuisible à la santé, aux dires des autorités médicales.

Aux termes de la résolution passée par la ville: «Il est contraire à la morale et à l'éthique de faire, de propos délibéré, une réclame pour des produits sans le moindre effet bienfaisant et qui sont même des plus nocifs pour la jeunesse et la société en général.»

Restrictions légales

L'Union devrait demander aux gouvernements de passer des lois en vue «d'abolir, de modifier ou de rendre moins attrayante toute forme de réclame pour le tabac.»

Cette résolution a fait l'objet d'un débat très intéressant. C'est la première fois, comme je l'ai dit tantôt, qu'un congrès provincial de municipalités aborde une question de ce genre. A mon avis, c'est parce que les délégués au congrès connaissaient ces circonstances qu'ils critiquaient la réclame. C'est pourquoi ils ont appuyé la résolution.

Depuis le congrès, on s'est fort intéressé à la question, en général dans toute la Colombie-Britannique et dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Le sujet a été débattu par d'autres groupements et, en somme, on appuie la mesure prise par le congrès de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique.

C'est pourquoi, le 2 octobre, j'ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question fondée sur une résolution adoptée par l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique, lors de son congrès annuel tenu récemment à Prince-Rupert. Aux termes de la résolution, l'U-

nion demandait à tous les principaux gouvernements de présenter des mesures législatives visant à éliminer, à modifier toutes les formes de publicité concernant le tabac ou à en atténuer l'attrait.

Le ministre a-t-il reçu un exemplaire de cette résolution et, si oui, pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il en pense?

Alors, monsieur l'Orateur, vous avez dit:

A l'ordre. Le député me concédera sans doute que la question pourrait être facilement inscrite au *Feuilleton*. C'est le conseil que je me permets de lui donner.

J'ai réclamé l'occasion de traiter la question brièvement après dix heures, vu le grand nombre de personnes intéressées à connaître la réaction du ministre fédéral à cette proposition. Je suppose que le secrétaire de l'organisme a fait tenir la résolution au ministre provincial intéressé et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), étant donné que nous sommes aujourd'hui le 16 octobre et que la réunion a eu lieu le 22 septembre. J'aimerais entendre la secrétaire parlementaire, et je m'excuse auprès d'elle de nuire à son sommeil d'avant minuit en la retenant ici après dix heures.

**Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Que le député se rassure: il ne nuit certainement pas à mon sommeil d'avant minuit. Mais tout ce que je puis lui dire, c'est que le ministre n'a pas reçu de résolution et que je ne peux donc en ce moment offrir aucun commentaire.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 05.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 17 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ANNONCE DU PROGRAMME FÉDÉRAL CONFIÉ AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'annoncer que le ministère des Transports a été chargé, pour le compte du gouvernement fédéral, de la sécurité automobile et routière. Dans l'élaboration de son programme, le gouvernement coordonnera les efforts de tous les ministères fédéraux qu'intéressent les nombreux aspects de la question, et tirera également parti des ressources des autres autorités canadiennes en cause.

En prenant cette initiative, le gouvernement s'est appuyé sur le rapport sur la sécurité automobile préparé par le comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes ainsi que sur les consultations tenues avec les représentants des gouvernements provinciaux. Une attention spéciale sera accordée, dans la mise en œuvre de ce programme, aux responsabilités des divers paliers de gouvernement.

Le gouvernement fédéral s'occupera d'abord de créer au sein du ministère des Transports un service qui coordonnera sa participation au programme. Après des discussions plus poussées avec les provinces, il s'occupera aussi d'établir des normes et des pratiques ayant trait à la sécurité automobile dans tout le pays. Il se propose aussi de créer un conseil consultatif public formé de représentants des provinces, de l'industrie, des organismes de sécurité et d'autres groupes intéressés. Cet organisme sera pour le ministre des Transports une source importante de conseils et d'avis sur la sécurité automobile et routière. (*Applaudissements*)

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre de cette déclaration de la plus haute importance et à l'assurer de l'intérêt et de l'appui continu et désintéressé des députés de ce côté-ci de la Chambre au sujet de cette question d'une extrême gravité.

Pour répondre brièvement à cette annonce, qu'il me soit permis de rappeler le fait suivant. Le 13 septembre 1899, M. H. H. Bliss, agent immobilier, a été blessé mortellement par une automobile alors qu'il descendait d'un tramway à l'angle de Central Park West et de la 74e rue, à New York. Il était la première victime de l'âge de l'automobile. Depuis ce jour les accidents de la route ont causé la mort de plus d'un million et trois quarts d'Américains et de Canadiens, plus que le nombre de morts au cours de toutes les guerres dans l'histoire des États-Unis et du Canada.

• (2.40 p.m.)

Dans les deux pays, c'est l'automobile, après le cancer et les maladies de cœur, qui fait le plus de morts. C'est elle qui tue le plus de jeunes gens de 16 à 35 ans. En 1955, le bilan des accidents de la route au Canada s'est chiffré par 5,000 morts et 150,000 blessés. Plus des deux tiers des blessés ont été estropiés pour la vie. Chaque année, autrement dit, le nombre des personnes rendues invalides pour la vie suffirait à peupler une grande ville. Cela a coûté près de trois quarts de milliards de dollars à l'économie canadienne.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, permettez-moi de préciser ce qui, à mon sens, devrait être fait. Vu que le Canada et les États-Unis fabriquent des voitures de mêmes modèles, il saute aux yeux que nos préoccupations en ce domaine coïncident. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous devions dépendre entièrement des États-Unis en matière de sécurité, de protection et de législation routières. Le gouvernement canadien a reçu le mémoire sur les accidents de la route en juillet 1965. C'est dire que le Canada s'est occupé de la chose longtemps avant les États-Unis.

Par conséquent, le Canada, sous l'égide du ministre, peut prendre la tête dans la lutte contre cette hécatombe mondiale. Nous devrions instituer dès maintenant un centre national de recherches sur la prévention des accidents, qui relèverait du Conseil national des recherches. Nous avons dépensé des millions pour l'enquête sur l'accident d'avion qui fit une centaine de victimes à Sainte-Thérèse, mais nos routes font autant de victimes chaque semaine; pourtant, aucun fonds d'origine publique ou privée n'est consacré à la recherche dans ce domaine.

Je crois que nous devrions collaborer avec l'État de New York à la création d'un prototype sûr d'automobile. Nous devrions insister pour que le gouvernement fédéral et les provinces appliquent les normes codifiées dont on est convenu lors de la réunion à Ottawa, il y a environ un an. Nous devrions encourager l'industrie automobile à cesser pour l'instant de dépenser des millions à modifier inutilement ses modèles et à les appliquer plutôt à la sécurité de l'automobiliste.

Chaque citoyen a un rôle à jouer. Si nous pouvons parler d'envoyer des gens sur la lune et de les ramener sains et saufs sur la terre, nous pouvons faire cesser cette stupide boucherie sur nos routes. Il faudra faire relever de la loi les automobiles, comme les autres modes de transport, les aéronefs et le matériel roulant des chemins de fer.

Nous accueillons avec plaisir l'annonce du ministre.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, même si elle est limitée et s'est fait longtemps attendre, la nouvelle annoncée par le gouvernement sera bien reçue, j'en suis sûr, par tous ceux qui se préoccupent de réduire, sur nos grandes routes, les mortalités dont le nombre rappelle les hécatombes du temps de guerre. La statistique des cinq dernières années indique que, sur nos grandes routes, 25,000 Canadiens ont été tués, et 750,000 blessés. Sur le plan économique, je le répète, les pertes s'élèvent à des milliards de dollars. A ce point de vue, le Canada est l'un des pays qui font la plus piètre figure au monde.

Le problème comporte trois éléments: la voiture, le conducteur et le milieu, savoir, la route. La nouvelle montre que le ministre veut en venir aux prises avec l'un de ces éléments. Nous examinerons ses propositions en détail et au regard du rapport présenté par le comité de la justice, qui a recommandé à l'unanimité l'établissement de normes d'inspection et de contrôle de la qualité à l'usine même.

Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'une voiture sûre ne réduira pas considérablement en soi le nombre des accidents. Cependant, nous espérons qu'elle contribuera à diminuer sensiblement leurs effets. Nous espérons également que le ministère de la Justice mènera sur un autre front, la lutte contre les dangers de la voiture en légiférant sur les conducteurs en état d'ébriété, par exemple, comme l'a promis le ministre de la Justice.

[M. Grafftey.]

Permettez-moi de dire, en terminant, que notre parti continuera à faire tout son possible pour rendre efficaces et pratiques les mesures concernant la circulation routière.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe se réjouissent d'apprendre du ministre des Transports que son ministère assume des responsabilités dans le domaine de la sécurité automobile et routière. D'après les chiffres publiés chaque fin de semaine, le nombre de morts attribuables à des accidents d'automobiles a sensiblement augmenté depuis quelques années. Toutefois, on semble porté de plus en plus à rejeter le blâme sur les fabricants d'automobiles en dépit du fait que c'est le chauffeur qui est le principal responsable.

Je ne veux pas dire que les automobiles ne répondent pas aux normes et il est certain que nombre d'améliorations y ont été apportées. Je suppose que les efforts dans cette voie se poursuivront. Une automobile c'est un produit fabriqué par une entreprise et il faut qu'il se vende. On peut toujours faire mieux dans ce domaine, mais c'est surtout le chauffeur qui devrait s'améliorer.

Je voudrais attirer l'attention du ministre et de tout député intéressé sur un article instructif, écrit par un conducteur d'essai et paru dans le *Reader's Digest*. L'auteur y déclare avoir conduit toute sa vie à des vitesses supérieures à 100 milles à l'heure et que ni lui ni aucun de ses passagers n'ont été tués. Connaissant ses possibilités et celles de sa voiture, il n'en exigeait pas trop.

D'après le député de New Westminster (M. Mather), il y a trois facteurs à considérer: l'automobile, le conducteur et les conditions routières. Nous possédons un vaste réseau routier et un grand nombre d'automobiles, mais la compétence du conducteur est l'élément essentiel en cas d'accident. Je pourrais dire au sujet du député de Lapointe (M. Grégoire)...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le député. Certes, il a droit à la même latitude que les préopinants, mais je dois lui rappeller, comme à tous les députés, l'article 15 du Règlement selon lequel un membre du gouvernement peut faire une brève déclaration, tout comme les représentants des partis de l'opposition. Certes, la brièveté est un concept très relatif, mais j'estime que le député est en train de franchir les limites du Règlement.

**M. Langlois (Mégantic):** Je remercie Votre Honneur de me remettre sur la bonne voie. Je ne m'étais pas rendu compte que mes observations portaient sur un autre sujet. Cependant, on devrait, j'estime, me permettre au moins de donner l'opinion de mon groupe sur les travaux à confier au comité que le ministre a l'intention d'instituer et auxquels collaboreront les provinces. J'essaie de vaincre la tendance actuelle qui consiste à rejeter le blâme sur une seule personne. Nous avons le devoir, à l'heure actuelle, d'enjoindre le comité à orienter ses efforts vers une réduction maximum du nombre des accidents automobiles.

• (2.50 p.m.)

Je dirai comme argument essentiel que l'on pourrait réduire le nombre croissant des gadgets installés dans les automobiles comme les ceintures de sécurité, car 90 p. 100 des personnes qui voyagent en automobile ne les attachent pas. On devrait donc les supprimer, car nous payons un supplément pour rien. Je maintiens encore que les compagnies d'assurance sont elles aussi intéressées à la sécurité des conducteurs.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Langlois (Mégantic):** Si je puis terminer ma déclaration, je demanderai au ministre des Transports de ne pas seulement consacrer son attention aux fabricants d'automobiles, pour la sécurité routière, mais de penser aussi aux conducteurs d'automobiles, à leur habileté au volant et aux routes sur lesquelles ils roulent, au Canada.

**M. Bert Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre la parole en ce moment. L'annonce du ministre nous fait plaisir. J'espère qu'en étudiant la question, il s'occupera tout particulièrement des vieilles voitures encore en usage et de la sécurité des automobiles qui circulent actuellement sur nos grandes routes. Des voitures deviennent dangereuses pour diverses raisons, et à mon avis nombre de vieilles voitures sont dangereuses sur nos routes.

Je tiens à ajouter qu'il y aurait lieu de songer à établir un système de patrouille des routes, non pas en vue d'arrêter les gens, mais de photographier, au moyen d'appareils à haute vitesse, le comportement des automobilistes sur les grandes routes. Ainsi, les chauffards pourraient être signalés à l'attention de la cour, se faire interdire par la loi l'accès aux grandes routes ou être obligés de suivre des cours de conduite.

## LA NOUVELLE-ÉCOSSE

### L'AMÉNAGEMENT D'UN PORT EN EAU PROFONDE—LA FERMETURE D'UNE ACIÉRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** J'ai une question à poser au premier ministre. Lui a-t-on signalé le discours du ministre des Forêts et de l'Aménagement rural à Banff, hier, où il déclarait que le gouvernement fédéral songe à aménager un port en eau profonde dans le détroit de Canso? La déclaration reflète-t-elle la politique du gouvernement?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Le compte rendu que j'ai lu de la déclaration du ministre lors d'une conférence à Banff ne coïncide pas tout à fait avec l'interprétation qu'en donne mon honorable ami. J'ai vu le compte rendu. Le ministre sera de retour demain et je m'entretiendrai alors avec lui de sa déclaration.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Puis-je poser une question supplémentaire? Elle se rattache à celle que j'ai posée récemment au ministre des Forêts et de l'Aménagement rural. Le premier ministre demandera-t-il à son ministre de mettre en œuvre immédiatement le plan établi à la suite de l'étude sur les neuf circonscriptions septentrionales de la Nouvelle-Écosse?

**Le très hon. M. Pearson:** Je serai heureux de discuter aussi de cette question afin que nous puissions ajouter au progrès déjà réalisé dans cette région de la Nouvelle-Écosse.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** J'aimerais poser au premier ministre une question supplémentaire. Ces plans pour la création du nouveau port dont on a parlé ont-ils été portés à la connaissance de la direction de la DOSCO avant qu'elle décide de mettre un terme à l'activité de la société?

**Le très hon. M. Pearson:** Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne sais trop si mon honorable ami fait allusion au nouveau conseil ou à la société.

**L'hon. M. Hees:** Je veux parler du conseil d'administration de la DOSCO qui a décidé de fermer l'usine en avril prochain.

**Le très hon. M. Pearson:** Les deux questions ne sont pas connexes. Ainsi que nous l'avons signalé hier, c'est vendredi dernier que nous avons été mis au courant des intentions de la société.

**L'hon. M. Hees:** Voici ce que j'ai demandé. La DOSCO a-t-elle été avisée de l'intention du gouvernement de construire ce nouveau port avant que le conseil d'administration prenne sa décision?

**Le très hon. M. Pearson:** Mon honorable ami présume qu'il y a un certain plan pour un certain nouveau port. J'ai dit que cette question serait discutée avec le ministre. La société était au courant des plans généraux du gouvernement pour le développement de cette région.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. La DOSCO a-t-elle reçu, ces trois dernières années, des subventions du gouvernement fédéral par l'entremise du programme d'aide régionale du ministère de l'Industrie ou de tout autre programme de ce ministère? Si oui, le ministre pourrait-il nous dire quel est le montant de cette aide financière et à quelle fin elle a été accordée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Ce n'est pas, à mon sens, le genre de question qui peut être posée en ce moment.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, ma question est très importante, car on a discuté du problème, qui est urgent. Nous aimerions savoir quelles mesures on entend prendre et quelle proposition on pourrait faire à la compagnie en cause relativement à cette fermeture.

**M. l'Orateur:** Je signale au député qu'il demandait dans sa question une liste ou un compte rendu de l'aide accordée à la compagnie au cours d'une période de trois ans; il s'agit ainsi d'une question qui ne peut être posée en ce moment.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre par suite de sa réponse selon laquelle il n'aurait été mis au courant des projets de la compagnie que vendredi dernier. Je me demande s'il faisait allusion à la DOSCO ou à la Société de développement du Cap-Breton. Le premier ministre ou un membre du cabinet connaissait-il avant jeudi dernier les intentions avouées de la DOSCO et, depuis lors, le cabinet s'est-il réuni pour discuter l'affaire?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé, nous avons reçu les premiers renseignements au sujet des projets de la DOSCO à la fin de la semaine dernière. Depuis, à compter de vendredi matin, le cabinet s'est réuni en séance plénière et en comité pour discuter des mesures à prendre devant la situation. A l'heure actuelle, deux ministres et des fonctionnaires intéressés sont partis à destination de la Nouvelle-Écosse où une réunion aura lieu ce soir.

**M. MacInnis:** Une autre question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il dire dans quel sens le cabinet se propose d'agir ou quels projets ont été formulés au sujet de cette fermeture?

**Le très hon. M. Pearson:** Pas pour le moment, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

**M. MacInnis:** Je voudrais demander au ministre de l'Industrie s'il était au courant avant jeudi dernier de la fermeture projetée et annoncée par la DOSCO et que le gouvernement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député, me semble-t-il, a posé tantôt cette question au premier ministre qui lui a répondu.

**M. MacInnis:** En toute déférence, j'ai demandé au premier ministre si lui-même ou un de ses collègues avait été avisé de la décision. Il se peut fort bien que le ministre de l'Industrie ait été au courant, mais que le premier ministre n'ait pas été prévenu.

**M. l'Orateur:** J'espère que le député ne cherchera pas à poser cette question à tous les membres du cabinet.

**M. MacInnis:** Ce serait une façon d'obtenir une réponse. (*Exclamations*)

Peut-être me laissera-t-on poser la deuxième partie de la question. Le gouvernement fait-il des plans pour fermer l'aciérie de Sydney ou s'efforce-t-on d'en continuer l'exploitation?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources l'ont tous deux dit hier, le gouvernement—y compris moi-même—n'a reçu avis pour la première fois des intentions de la DOSCO que jeudi. Ni moi ni mes collègues n'en savions rien. Ces derniers tentent maintenant de coopérer avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour vérifier tous les détails de cette affaire et voir ce que l'on pourrait faire pour remédier dans une certaine mesure à la situation qui est grave pour le Cap-Breton.

**M. MacInnis:** Pour en revenir au détail qui m'intéresse, le ministre voudrait-il me donner

une réponse précise. Le gouvernement fait-il des plans pour la fermeture...

**Des voix:** A l'ordre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a posé une question, le ministre l'a sans aucun doute entendue—je l'ai entendue moi-même clairement—et il semble y avoir donné réponse.

**M. MacInnis:** Je souligne respectueusement que le ministre n'a pas répondu à la partie de la question qui préoccupe les citoyens du Cap-Breton. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espère que le point que le député soulève continuera d'être traité comme il l'a été hier, et j'invite l'auteur de la question à ne pas aller plus loin.

**M. MacInnis:** Je le veux bien. J'espère procéder comme on l'a fait hier. C'est pourquoi j'ai demandé au ministre si le gouvernement élabore des projets pour l'arrêt des opérations ou si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et d'autres membres du gouvernement font un effort commun pour que l'exploitation continue.

**L'hon. M. Drury:** Le projet de fermeture a été annoncé non pas comme une initiative du gouvernement, mais comme une initiative de la *Dominion Steel and Coal Corporation*. Le gouvernement n'élabore donc pas de projets pour la cessation de l'exploitation. Jusqu'ici, nous ne sommes pas en mesure de préciser de façon intelligente ce qu'il faut faire. Je me montrerais non seulement imprudent, mais encore stupide, sans doute, si j'essayais de dire au député que, présentement, nous tenons toutes les réponses au problème.

**M. MacInnis:** Je pose la question de privilège. C'est, je vois, le seul moyen d'obtenir une réponse. J'aimerais demander au premier ministre et à ses collègues au sein du cabinet de lire la déclaration faite par le ministre des Forêts et du Développement rural à Banff hier et d'expliquer à la Chambre comment il se fait qu'un ministre de la Couronne puisse aller à Banff, à 2,000 milles d'ici, et parler des projets du gouvernement actuel concernant la réduction ou la suppression graduelle de l'industrie de l'acier de Sydney. Pourquoi ne nous donne-t-on pas de réponses honnêtes? On dit des mensonges à la Chambre. Les honorables vis-à-vis devraient décider qui, à leur avis, dit des mensonges.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## L'INDUSTRIE

### LA MISE AU POINT DES TURBINES À GAZ ET L'ANNULATION DU PROJET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie, au sujet du programme de développement industriel OT-4 mis en œuvre par *Orenda Limited*, à Malton Ont., dont on a annoncé l'annulation. Ce projet pour la mise au point d'une turbine industrielle à gaz étant financé conjointement par les gouvernements américain et canadien, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi l'aide financière du Canada a été retirée et le projet annulé?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, de tels projets font l'objet d'un réexamen périodique, tous les six mois au moins. Il est apparu, lors d'un de ces réexamens, que la technique consistant à fournir du courant à l'aide d'une turbine industrielle était sur le point d'être dépassée par la découverte ailleurs de nouvelles techniques. Il a donc été convenu au cours du dernier réexamen de commun accord, entre la société, le gouvernement canadien et le gouvernement américain qu'il n'était plus rentable de poursuivre ce projet; il a donc été abandonné.

**M. Douglas:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que quelque 200 personnes vont perdre leur emploi, dont environ 80 sont des ingénieurs des mises au point hautement spécialisés et en grande demande au pays, le gouvernement a-t-il l'intention *a*) d'affecter à quelque emploi ces ingénieurs-dessinateurs spécialisés dont on a grand besoin, et *b*) d'utiliser dans des développements ultérieurs les données recueillies sur ce genre de turbine industrielle?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, la firme *Orenda Engines* poursuit la mise au point des turbines à gaz. Il s'agit ici d'un type particulier de turbine à gaz. Les données recueillies seront donc utiles à *Orenda Engines* de façon continue. Comme le député l'a signalé, ce genre d'ingénieur-technicien est en grande demande à l'heure actuelle au Canada, et je ne prévois pas que ceux qui ont été renvoyés éprouvent la moindre difficulté à se trouver un emploi ailleurs. Il y a même à Longueuil la *United Aircraft* qui se livre à des travaux similaires, en particulier pour la Marine royale canadienne, et elle est à la recherche d'autres ingénieurs de ce type.

**M. Douglas:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que les données de recherche que l'on a recueillies à la suite de ce projet de mise au point sont transmises à la firme américaine *Cummins Diesel?*

**L'hon. M. Drury:** Je ne sais rien là-dessus, monsieur l'Orateur.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE MOYEN-ORIENT—LE PROJET DE RÉUNION EN VUE D'UN RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le secrétaire général des Nations Unies aurait dit que les délégués des États-Unis et de l'Égypte se rencontrent de nouveau et qu'il pourrait découler de cette réunion un accord qui pourrait servir de préalable au Conseil pour chercher une solution au problème du Moyen-Orient, puis-je demander si le gouvernement a reçu des renseignements de nature à faire naître l'espoir d'un règlement prochain?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, non seulement le gouvernement canadien a été informé des pourparlers entre les ambassadeurs de l'Union soviétique et des États-Unis aux Nations Unies mais depuis deux semaines nous avons participé à certains de ces pourparlers. En juillet, le Canada avait proposé comme exigence minimum à l'égard d'un règlement permanent, la nomination d'un représentant du secrétaire général qui agirait comme voie de communication entre les partis en jeu dans la situation au Moyen-Orient.

On en discute à l'heure actuelle, mais on n'en est pas encore arrivé à un accord—certainement pas à un accord suffisant pour motiver un accord général sur la tenue d'une séance immédiate du Conseil de sécurité.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LE VOYAGE DU MINISTRE AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Je lui souhaite la bienvenue à son retour du Japon où il était en mission commerciale. Des agents commerciaux auraient déclaré que l'exportation du blé par Vancouver était réduite à presque rien. Le ministre a-t-il obtenu des agents commerciaux et du ministre de l'Agriculture du Japon la ferme assurance que le Canada retrouverait son marché d'exportation du blé dans ce pays?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, après ma visite au Japon où j'ai reçu un accueil amical, à vrai dire, cordial... (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Starr:** A-t-il été question du blé?

**L'hon. M. Winters:** Nous avons discuté de divers aspects des échanges commerciaux et du blé, bien entendu. Je peux dire en toute objectivité que mon voyage a été fructueux. J'espère que nos exportations de blé au Japon retrouveront des modalités plus normales.

**M. Woolliams:** Je suis heureux que le voyage du ministre ait été fructueux. Le ministre peut-il nous dire si notre projet de subventions aux ventes de blé nous aidera à reconquérir nos débouchés au Japon malgré le dumping de blé américain?

**L'hon. M. Winters:** Non, monsieur l'Orateur. Comme nous avons pris cette décision dans le but de stabiliser le marché mondial, le prix actuel du blé est conforme à l'échelle convenue à Genève pour le nouvel Accord international sur le blé.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre, pendant son séjour au Japon, s'est-il informé auprès du gouvernement japonais pour savoir s'il y aura de nouveaux débouchés pour l'acier canadien au Japon?

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, nos discussions ont porté sur toute une gamme de produits d'exportation y compris l'acier. Je puis dire que je m'attends que notre commerce avec le Japon se développera dans les deux sens.

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les pays importateurs et exportateurs ont-ils promis au ministre que si nous abaissons le prix de notre blé au-dessous du minimum, l'accord international sur le blé sera ratifié?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question me semble hypothétique.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Peut-il assurer à nos fabricants de textiles et de chaussures que notre commerce avec le Japon sera amélioré et que nos industries seront protégées?

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, je crois que cette question a souvent été traitée à fond à la Chambre. On a déjà fait rapport des récentes mesures prises par le ministre des Finances lors de ses entretiens avec le gouvernement japonais au sujet des importations de textiles. Quant aux chaussures, bien que le volume des importations au Canada soit élevé, nous en exportons également beaucoup. J'espère que les rajustements tarifaires à la suite de la négociation Kennedy profiteront aux producteurs canadiens.

[*Plus tard*]

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce au sujet des ventes de blé. Combien de pays lui ont-ils fait part de leur intention de ratifier l'Accord sur le blé qui entre en vigueur le premier juillet?

**L'hon. M. Winters:** C'est maintenant aux pays intéressés de la souscrire. Le gouvernement canadien a marqué son intention de ratifier l'Accord. Il reste à savoir combien d'autres pays exprimeront leur intention de signer le livre actuellement ouvert à Washington. Tous les pays, je pense, voudront ratifier l'Accord.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Combien de pays importateurs ont déjà ratifié l'Accord ou signifié leur intention de le faire?

**L'hon. M. Winters:** Il est un peu prématuré, je crois, pour le dire. La date fixée pour la ratification est le 1er juillet 1968 et je suis persuadé que dans les semaines qui vont suivre les pays auront fait connaître plus clairement leur intention.

**M. Douglas:** La date limite de ratification par les pays importateurs n'a-t-elle pas été fixée au 30 novembre?

**L'hon. M. Winters:** Non, monsieur l'Orateur.

## LE CENTENAIRE

### L'ÉMISSION DES MÉDAILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. E. Brown (Brantford):** J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. L'honorable représentante pourrait-elle renseigner la Chambre où en est l'émission des médailles du centenaire, le nombre de médailles déjà distribuées et le nombre que l'on distribuera bientôt? (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai des doutes au sujet de cette question. Le député invite le secrétaire d'État à faire une déclaration qui pourrait être faite à l'appel des motions. Si la Chambre désire entendre la réponse, je permettrai la question; sinon, l'honorable représentante pourrait, d'après moi, y répondre à l'appel des motions. La Chambre désire-t-elle que la question soit permise?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné hier préavis de sa question. Je constate que le ministère avait déjà reçu des milliers de recommandations. Elles émanent des organismes et associations nationales mentionnés par le premier ministre dans sa déclaration. Nous espérons que des médailles seront distribuées sous peu aux Canadiens méritants, dans la proportion, en ce qui concerne les civils, de une par mille habitants.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA REMISE À L'ÉTUDE DU PROGRAMME ET LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question vraiment sérieuse à poser, mais je dois dire que j'avais songé un instant à demander au premier ministre s'il savait de quoi l'honorable représentante voulait parler. D'après son air, il ne semblait pas au courant.

Ma question sérieuse s'adresse également au premier ministre. Sait-il que M. Robichaud, premier ministre du Nouveau-Brunswick aurait déclaré récemment qu'à sa demande, le gouvernement canadien va remettre à l'étude le programme d'assurance frais médicaux, de concert avec les provinces, d'ici juillet prochain? Est-ce vrai et le gouvernement en a-t-il l'intention?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Quant à la première partie de la question, je tiens à rassurer mon honorable ami. Le nom de tous les membres de l'opposition à l'esprit constructif figurera sur la liste des récipiendaires de médailles du centenaire. (*Exclamations*)

Pour ce qui est de la deuxième question, cette déclaration ne m'a pas été signalée, mais je serai heureux de me renseigner.

## QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. R. Keays (Gaspé):** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre est-il au courant du déficit permanent consé-

cutif à nos transactions avec d'autres pays quant à nos valeurs en cours? Peut-il nous dire comment il se propose d'inverser la tendance?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, à mon avis, la question du député a une portée beaucoup trop générale. Je doute qu'on puisse la poser en ce moment.

---

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Je voudrais poser une question au sécrétaire d'État: Outre les $40,000 versés par le gouvernement fédéral au Symposium international de sculpture, a-t-il payé quelque chose pour les pare-chocs d'autos soudés reçus la semaine dernière du sculpteur de New York? Le ministre des Finances a-t-il approuvé cette dépense?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Il s'agissait d'un présent gratuit offert par un sculpteur reconnaissant, M. Jason Seley, au ministère du secrétariat d'État.

**M. Nielsen:** C'est la campagne de sécurité routière.

---

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant voudrait-il renseigner les députés en déposant une liste des subventions et autres bénéfices qu'ont retirés les divers pays dont les dignitaires ont visité le Canada cette année?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Si cette question était inscrite au *Feuilleton*, elle recevrait sans doute une réponse.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA DIFFUSION PAR CUBA D'ÉMISSIONS SUBVERSIVES À L'INTENTION DES QUÉBÉCOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Je voudrais poser une question au solliciteur général. Sait-il que Radio La Havane diffuse chaque jour une émission d'une demi-heure, en français, dans la bande des 49 mètres, transmise directement à l'intention des auditeurs du Québec pour leur enseigner l'art de la subversion et de guerre de guerilla? Sait-il par ailleurs que depuis quelques semaines on a ajouté un deuxième programme qui, cette fois, est transmis à l'intention des Indiens et des métis de l'Ouest du Canada, et qui les incite à une rébellion du «Pouvoir rouge»? (*Exclamations*) Le ministre sait-il que ces émissions subversives...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[M. Keays.]

## LES TARIFS-MARCHANDISES

### LA REVISION DU TARIF DES EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le représentant peut-il dire à la Chambre si le gouvernement rencontrera les parties qui s'intéressent à la question du tarif des expéditions fractionnées dans les Maritimes?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je suis convaincu que nous serons heureux de le faire en temps opportun, monsieur l'Orateur. La question a été soumise non seulement à mes hauts fonctionnaires, mais aussi aux sociétés ferroviaires et à la Commission canadienne des transports pour qu'ils en fassent l'étude et présentent des recommandations. Dès que j'aurai eu l'occasion de m'entretenir avec certains de mes hauts fonctionnaires je serai mieux en mesure de dire au député quand une discussion pourrait avoir lieu.

**M. Forrestall:** Le ministre aurait-il l'obligeance de donner à la Chambre une idée de la date à laquelle il s'attend de pouvoir lui soumettre l'étude spéciale sur les tarifs-marchandises dans les Maritimes?

**L'hon. M. Hellyer:** Je tiendrai la question pour préavis.

## LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

### LA VISITE EN RHODÉSIE D'UN MINISTRE DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** J'aimerais poser au premier ministre une question sur la prochaine visite en Rhodésie du secrétaire aux relations du Commonwealth. Vu le mécanisme de consultations établi au sein du Commonwealth sur la question de la Rhodésie, le premier ministre nous dira-t-il si le gouvernement du Canada a été mis au courant de la visite envisagée et si on peut considérer l'initiative de M. Thompson comme un nouvel effort du Commonwealth pour régler le problème rhodésien?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Nous avons été mis au courant de la visite envisagée, mais je ne crois pas qu'on puisse l'interpréter comme un nouvel effort du Commonwealth. C'est plutôt une visite d'exploration par le nouveau secrétaire d'État aux affaires du Commonwealth.

## LA DÉFENSE NATIONALE

LE FUSIONNEMENT DU CORPS DES RENSEIGNEMENTS ET DU CORPS DE LA PRÉVÔTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le Corps des renseignements du Canada et le Corps de la prévôté ont-ils été fusionnés, et les officiers et les hommes de ces services reçoivent-ils présentement une formation dans une seule et unique école, à Camp Borden?

**M. l'Orateur:** A mon avis, une telle question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE RAVITAILLEMENT EN COMBUSTIBLE DE BOMBARDIERS AMÉRICAINS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je voudrais adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, question qui intéresse une foule de gens. Le 2 octobre, mon ami de Danforth avait posé au premier ministre la question suivante:

Le gouvernement est-il au courant des rumeurs qui circulent en ce moment et selon lesquelles les bombardiers américains refont leur plein d'essence au Canada, leur programme de vol prévoyant deux escales, la première en Alberta et la seconde en Alaska? Si oui, le premier ministre pourrait-il nous confirmer le bien-fondé de ces rumeurs?

Le premier ministre répliqua:

Monsieur l'Orateur, je ne possède aucun renseignement de nature à corroborer cette affirmation en ce qui concerne l'Alberta, mais je m'informerai volontiers.

Ma question—peut-être conviendrait-il mieux de l'adresser au premier ministre—est celle-ci: le premier ministre a-t-il d'autres renseignements à fournir à la Chambre au sujet de cette situation sans précédent?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a demandé de répondre. Je puis dire que cette histoire est sans aucun fondement. Renseignements pris, j'ai constaté qu'elle était absolument fausse.

## LES TRANSPORTS

LE PLAFOND AU COÛT DE LA CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Melvin McQuaid (Kings):** Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il vrai que le gouvernement a fixé un plafond de $150 millions au coût de construction de la chaussée dans le détroit de Northumberland?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question est inadmissible en ce moment.

## LES FINANCES

LES ENCOURAGEMENTS FISCAUX ET L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement étudie-t-il l'opportunité d'établir des encouragements fiscaux dans un avenir rapproché pour faire augmenter la productivité industrielle?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Il ne conviendrait pas, je crois, d'indiquer dans une réponse à une question posée à l'appel de l'ordre du jour la politique financière du gouvernement.

**L'hon. M. Hees:** Le ministre a-t-il oublié qu'au cours du débat sur le budget qui vient de finir, je lui ai demandé de répondre à cette question dans les 36 heures et qu'il a refusé de le faire. Aurait-il l'obligeance de répondre maintenant?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

LES CHANGEMENTS DE STRUCTURE ET LE BUDGET

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Le premier ministre pourrait-il mentionner les changements de structure qui s'effectuent dans la Compagnie des jeunes Canadiens et qui sont destinés à résoudre certains problèmes de cette association. Le budget de cette année—2.8 millions de dollars—sera-t-il maintenu à son présent niveau?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Le budget est conforme au désir du gouvernement de diminuer les dépenses et elles seront réduites partout où ce sera possible.

## AIR CANADA

WINNIPEG—INSTANCES AU SUJET DE LA BASE DE REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre. Vendredi dernier, je lui ai demandé s'il ferait une déclaration sur le résultat de son entretien avec le premier ministre Roblin au sujet de la base de revision d'Air Canada à Winnipeg. Le premier ministre a répondu qu'il discutait

l'affaire avec le ministre des Transports et se proposait ensuite de faire à nouveau rapport à M. Roblin. Le premier ministre est-il maintenant en mesure de dire quels renseignements supplémentaires le gouvernement canadien a transmis au gouvernement du Manitoba?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Pas maintenant, monsieur l'Orateur, mais j'espère que le ministre des Transports sera en mesure de faire une déclaration d'ici peu. Il étudie actuellement la question. Il s'est déjà entretenu avec le président d'Air Canada et, dès qu'il aura quelque chose à annoncer, je peux assurer à mon honorable ami qu'il le fera.

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

### LE RELÈVEMENT DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au premier ministre. Je reçois, à l'instar de bon nombre de députés, des lettres d'anciens combattants et de fonctionnaires retraités à propos d'une majoration de leurs pensions. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter avant Noël une mesure dans ce sens ou cette majoration est-elle compromise par les mesures d'austérité que le gouvernement serait en train d'imposer?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député peut certainement se rendre compte que cette question a été posée par d'autres députés au cours des jours écoulés.

[*Français*]

## RADIO-CANADA

### MONTRÉAL (P.Q.)—QUESTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable secrétaire d'État une question que je considère urgente, étant donné qu'elle affecte l'économie de la métropole canadienne. Peut-elle nous dire où en est rendue la construction de la Place Radio-Canada, à Montréal, et si le gouvernement continuera de retarder la mise sur le chantier de cette entreprise que le gouvernement actuel retarde déjà depuis deux ans?

**M. l'Orateur:** Comme l'honorable député le signale, il s'agit d'une entreprise qui semble tarder quelque peu, et je crois que la question pourrait être facilement inscrite au *Feuilleton,* dans les circonstances.

[M. Knowles.]

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Si je pose la question, c'est que l'entreprise a déjà été retardée depuis deux ans et que le ministre s'est engagée publiquement à voir à ce que cette construction soit achevée. Je lui demande donc ce qu'elle a l'intention de faire à ce sujet-là?

[*Traduction*]

## LES POSTES

### LE RENVOI DE COLIS RENFERMANT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DES MÉDICAMENTS D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ed Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au ministre des Postes. Peut-il confirmer ou démentir les nouvelles de la semaine dernière selon lesquelles des colis postaux contenant des produits pharmaceutiques et des médicaments d'urgence expédiés par une ou deux associations religieuses canadiennes ont été renvoyés d'un point de transit à San Francisco? Si oui, le ministre peut-il dire s'il a fait des instances auprès de l'Union postale internationale?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** Je vais tenir cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

## LES LOTERIES

### A PROPOS D'AMENDER LE CODE CRIMINEL POUR PERMETTRE LA TENUE DE LOTERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice (M. Trudeau), relativement à son intention d'amender le code criminel de façon à permettre dans l'avenir une loterie nationale?

Avant d'amender le code criminel, le ministre de la Justice a-t-il l'intention de soumettre ce projet à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour l'étudier?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice et Procureur général):** Monsieur l'Orateur, sur la première partie, j'ai à corriger l'honorable député de Mégantic. J'ai dit qu'il y aurait, dans le bill visant à amender le code criminel, une partie qui toucherait aux loteries, mais je n'ai pas indiqué le sens de cet amendement.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je crois que la procédure à suivre, c'est de présenter le bill et ensuite de permettre aux Chambres elles-mêmes, si elles le désirent, de suggérer que ce bill soit référé à un

comité; mais, sur ce dernier point, je n'ai pas de prévision à faire.

**M. Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre.

Le ministre peut-il indiquer à la Chambre à quel moment approximativement se fera le dépôt de ce bill de la part du gouvernement?

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, c'est une question qui relève du leader de la Chambre. Il est certain que nous sommes très pressés, nous, d'adopter plusieurs mesures législatives et j'espère que l'opposition collaborera avec nous.

**M. Langlois (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une dernière question supplémentaire au ministre.

Je crois que l'opposition sera toujours désireuse de collaborer avec le ministre, mais de toute façon, la province de Québec, à la suite de l'annonce du ministre de la Justice, a-t-elle indiqué son intention à l'égard de ce bill, savoir si elle se proposait de déposer un projet de loi visant à permettre la tenue de loteries dans la province?

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, comme on me l'a souvent répété, je ne suis pas mandaté pour parler au nom du gouvernement de la province de Québec.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre relativement à son intention d'amender le code criminel à cet effet-là. A-t-il consulté les provinces en ce qui regarde cette disposition?

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, la juridiction du gouvernement fédéral dans le domaine du Code criminel est clairement établie par la Constitution. Mais, quand nous voulons apporter des amendements qui ont de l'importance pour l'ensemble du pays, nous consultons les gens qui sont intéressés à ces questions. Nous recevons surtout les représentations de toutes les personnes intéressées. Mais je n'estime pas que, dans l'exercice de notre juridiction légitime, nous devions, chaque fois que nous voulons agir, consulter les gens qui n'ont pas juridiction en la matière.

[*Traduction*]

## LA CONSTRUCTION MARITIME

### LA SUPPRESSION, DANS LES APPELS D'OFFRES, DE LA CLAUSE SUR L'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il aujourd'hui répondre à une question que je lui avais posée la semaine dernière et dont il avait pris préavis au sujet de la suppression, dans les appels d'offres de son ministère, de la clause sur l'arbitrage.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LA CONVOCATION D'UNE RÉUNION MIXTE DES COMITÉS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Vu la relation étroite existant entre notre politique étrangère et notre politique de défense nationale, le premier ministre utilisera-t-il son influence pour tâcher de convoquer une réunion mixte du comité des affaires extérieures et du comité de la défense nationale, afin d'étudier conjointement quelle sera la position future du Canada au sein de l'OTAN et du NORAD, l'échéance de ces deux accords étant maintenant imminente.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je ne sais pas si j'ai beaucoup d'influence dans des questions de ce genre, mais je ferai volontiers part de cette proposition aux deux ministres intéressés et aux présidents des deux comités.

## LA RADIODIFFUSION

### LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État)** propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, la radiodiffusion au Canada fait l'objet de discussions approfondies depuis deux ou trois ans et je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet aujourd'hui.

L'an dernier, le gouvernement a fait connaître ses vues dans un Livre blanc que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a minutieusement étudié. En élaborant une nouvelle loi sur la radiodiffusion, on a soigneusement tenu

compte du rapport lucide et complet du Comité permanent qui appuyait fermement les principes énoncés dans le Livre blanc.

• (3.30 p.m.)

La plupart des députés se rappelleront sans doute que dans son rapport, le comité permanent suivait de très près les principes énoncés dans le Livre blanc sur la radiodiffusion. La mesure, par conséquent, a été conçue de manière à établir une politique statutaire en matière de radiodiffusion au Canada, et à en confier l'interprétation et l'application à une autorité publique indépendante. Les objectifs du bill suivent donc de près les principes exposés dans le Livre blanc, mais ils sont parfois complétés par le rapport, les observations et les recommandations du comité permanent.

Le plus important de ces principes, c'est sûrement que les ondes, que doivent se partager les diffuseurs publics et privés, sont un bien public et constituent un réseau de diffusion unique. On ne saurait exagérer l'importance de la radiodiffusion pour la protection et l'affermissement de la vie culturelle, politique, sociale et économique du Canada. Ce réseau doit donc véritablement appartenir à des Canadiens et être dirigé par eux. Tout diffuseur, public ou privé, est nettement responsable, envers le public, des répercussions que peuvent avoir ses émissions, et doit permettre, dans des limites raisonnables, l'expression de vues contradictoires sur les controverses d'intérêt public.

Les émissions diffusées par l'ensemble du réseau doivent avoir une vaste portée et tirer le plus grand parti possible des ressources et des talents du Canada. Rien d'autre ne satisfera les auditeurs et téléspectateurs canadiens.

En second lieu, vu que le coût de l'exploitation de l'élément privé aussi bien que public du réseau doit être défrayé, en fin de compte, par l'ensemble de la population, il est incontestable que tous les Canadiens ont droit au service de radio-télévision. De plus, en raison du caractère bilingue de notre pays, tous les Canadiens ont le droit de recevoir un service de radio-télévision dans la langue de leur choix, le français ou l'anglais. La seule considération qui doit nous arrêter dans la poursuite de ce but, c'est la disponibilité de fonds publics pour fournir ces services dans toutes les parties du Canada. Mais on doit reconnaître que l'extension de ces services, maintenant que nous desservons les régions fortement peuplées et que nous nous préoccupons des secteurs plus isolés, entraîne des frais plus élevés par personne et qu'on ne peut accorder qu'une priorité appropriée à cette tâche, vu les autres dépenses essentielles.

[L'hon. M^lle^ LaMarsh.]

En troisième lieu, il ne fait pas de doute que notre pays a besoin d'un service national de radio-télévision française et anglaise, dont les exigences doivent primer sur les intérêts des diffuseurs privés. La mesure a donc été conçue de façon à mettre ce principe en valeur, à formuler les objectifs du service national de radio-télévision dans un texte juridique clair et à définir de façon aussi précise que possible les domaines qui sont du ressort de l'organisme régulateur et ceux qui sont de la compétence de la Société Radio-Canada.

Il y a deux autres sujets dont je voudrais parler brièvement. Bien que le projet de loi que le gouvernement demande maintenant à présenter prescrive que les installations destinées aux émissions éducatives devront être fournies dans le cadre du système unique de radio-télévision et qu'elles soient, par conséquent, soumises à l'autorité de l'organisme régulateur comme toutes les autres entreprises de diffusion, le bill ne traitera pas explicitement de la fourniture de ces installations. Nous nous proposons—la plupart des députés le comprendront—de présenter à cette fin un bill distinct qui ne sera rédigé dans sa forme définitive que lorsque le comité permanent aura étudié la question attentivement et à fond. Il va sans dire que le gouvernement accordera toute son attention aux recommandations du comité lorsque ce dernier aura entendu des témoins et fait rapport à la Chambre.

Je devrais peut-être ajouter que même si, selon la coutume, je présente un projet de résolution en vue du dépôt du bill, ce dernier ne comporte, dans sa forme actuelle, aucune disposition précise visant à subvenir aux frais d'exploitation de la Société Radio-Canada. Nous avons l'intention de recommander au Parlement d'adopter une formule de financement qui assurera à la Société Radio-Canada les fonds dont elle pourra disposer au cours d'une période de cinq ans, ce qui lui permettra de projeter ses opérations de façon plus efficace et plus rationnelle. Les fonctionnaires des ministères intéressés travaillent actuellement, en consultation avec la Société, à arrêter les détails de la formule, et le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi distinct à cette fin, avant la fin de l'année financière en cours.

La rédaction d'un projet de loi touchant une question aussi complexe que celle de la radiodiffusion ne doit pas être entreprise à la légère. Il ne nous arrive pas souvent de modifier notre loi sur la radiodiffusion ni de la remplacer par une nouvelle loi. Nous devons, naturellement, accorder la plus scrupuleuse attention aux discussions publiques et parle-

mentaires dont elle fait l'objet depuis deux ou trois ans; en cela, nous avons procédé avec toute la diligence possible. Le temps est venu pour les députés d'étudier les détails du bill dont ils pourront, je l'espère, discuter longuement à l'étape de la deuxième lecture.

J'ose donc espérer que le comité adoptera la résolution aussi vite que possible afin que les députés puissent passer sans tarder à l'examen du bill lui-même. Quand le débat d'aujourd'hui sera terminé et que le bill aura été présenté et lu pour la première fois, les députés devraient avoir au moins le reste de la semaine pour l'étudier avant qu'on passe à l'étape suivante.

**M. MacDonald (Prince):** Monsieur le président, au lieu d'appeler cette procédure parlementaire un débat à l'étape de la résolution, on devrait plutôt dire que c'est un combat contre l'inconnu car, en fait, c'est ce qui se passe presque chaque fois qu'un projet de loi est présenté. On nous donne si peu d'explications que nous pouvons nous demander de quoi il s'agit. Toutefois, même si le ministre ou le détail du bill ne nous apprend rien cet après-midi, nous avons certainement pu nous renseigner en écoutant les discussions qui vont bon train dans tous les milieux depuis quelques mois. On a même entendu dire que le projet de loi qui nous sera présenté plus tard aujourd'hui a subi nombre de changements, nombre de modifications. Il ne faudrait pas s'étonner d'y voir inscrit: «Sujet à changement sans avis», tel est l'intérêt, tels sont les tensions et les conflits que l'on trouve dans la discussion d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion. Comme l'a signalé le ministre, on a beaucoup discuté en comité. En mars 1967, le comité de la radiodiffusion de la Chambre des communes a présenté son rapport final, après avoir fait porter le gros de ses discussions et de son étude sur le Livre blanc présenté l'année précédente. Et le ministre vient de donner à entendre que, puisqu'on a tant discuté et examiné l'affaire, en comité tout comme dans le grand public, la Chambre devrait procéder rapidement à l'adoption du projet de loi. Mais nous ne devons pas confondre la discussion des questions nombreuses touchant la radiodiffusions avec les propositions précises que le gouvernement va présenter dans son projet de loi.

J'insiste fortement sur ce point. Nous devons nous réserver le droit d'examiner, à la lumière des dispositions spéciales du bill, la nécessité de rappeler le comité de la radiodiffusion pour qu'il examine en détail et qu'il entende, s'il le faut, les témoins particulièrement renseignés et les personnes pouvant aider le comité, le Parlement et le gouvernement à rédiger une mesure aussi efficace que possible. Que nous ayons déjà consacré beaucoup de temps à ces problèmes ou que nous risquions de retarder l'application du projet de loi de six semaines ou deux mois, voilà qui est purement secondaire. L'important, c'est que nous établissions, pour la prochaine décennie, les principes et les structures fondamentales de la radiodiffusion publique et privée. C'est pourquoi le comité permanent devrait non seulement discuter le bill mais encore convoquer des témoins clés pour terminer convenablement ce travail.

La radiodiffusion est toujours un sujet difficile sur lequel chacun a son opinion personnelle. Elle représente certes, aujourd'hui, un aspect important de la communication de l'homme avec son semblable. Les théologiens, les sociologues et même les politiciens reconnaissent de plus en plus que le progrès et l'évolution dépendent souvent de ce domaine crucial: la communication. Un grand nombre de nos plaies sociales actuelles ont pour cause une sensibilité émoussée, notre manque d'imagination et la peine que nous avons à résoudre positivement nos difficultés. La communication devrait être directe et salutaire. Or, elle se noie souvent dans un océan administratif. Quand nous essayons d'appliquer nos décisions, nous sommes souvent embourbés jusqu'au cou dans notre bureaucratie.

• (3.40 p.m.)

Dans notre société, la communication est l'un des instruments vitaux qui permettent à l'homme d'être pleinement humain. La communication est même si importante, dans notre monde actuel, qu'elle va presque de pair avec le problème de notre survivance. C'est pourquoi nous entamons ici, cet après-midi, un débat sur une législation directement liée à notre responsabilité nationale en matière de radiodiffusion.

La radiodiffusion a, dans notre pays, un rôle unique à jouer, un rôle qui constitue peut-être l'un des aspects les plus importants de la vie que règle et contrôle notre Parlement. J'irai jusqu'à suggérer que la radiodiffusion est essentielle, non seulement à l'identité canadienne de l'avenir, mais encore à sa continuité même. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que nous sommes appelés à créer l'armature d'une nouvelle législation sur la radiodiffusion à la fin d'une année qui

a marqué, chez nous, une nouvelle prise de conscience. En cette année de notre centenaire, plus qu'en aucun autre temps, peut-être, de notre histoire, nous sommes devenus conscients de la signification que revêtait le fait d'être un Canadien. Quel que soit l'endroit de ce pays où vous avez vécu, vous y avez retrouvé, sous une forme ou sous une autre, l'identité canadienne. En tout premier lieu et de façon évidente, au sein de l'Expo elle-même. En étudiant la radiodiffusion, nous étudions donc un domaine qui aura pour fondements tout l'actif réalisé par les fêtes du centenaire et l'Expo dont nous avons joui.

Il importe de se rappeler que nous devons faire plus que permettre aux structures d'exister. Nous devons les orienter. C'est pourquoi il est d'importance vitale d'étudier ces parties du rapport du comité de la Chambre sur la radiodiffusion qui, à mon sens, vont au-delà du travail qu'on nous a confié dans le Livre blanc. A la page 4 du rapport, parlant des objectifs généraux de la radiodiffusion, le comité a dit:

> Un réseau de radiodiffusion distinctement canadien est essentiel à notre identité, notre unité et notre vitalité nationales en ce second siècle de notre existence. Aussi sûrement que les moyens de transport ont donné au Canada son orientation dans le passé, les moyens de transmission établiront les grandes lignes de son avenir. Si, comme on l'a dit, les transports ont été l'ossature du corps politique du Canada qui n'a cessé de grandir depuis un siècle,...

Et voici la phrase importante:

> ...la radiodiffusion peut être considérée aujourd'hui comme le système nerveux de la nation canadienne.

Voilà, je pense, la sorte de responsabilité que nous affrontons cet après-midi. Puis le comité a souligné que d'importance capitale, dans tout examen de la politique de radiodiffusion, est la donnée que les ondes sont en fait propriété publique. Le ministre l'a laissé entendre aujourd'hui. Nous avons la lourde responsabilité, non seulement, je crois, de définir les structures propres à encourager la radiodiffusion publique et privée, mais nous devons, mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, définir les objectifs de la radiodiffusion.

Si nous avons été vexés par des contrariétés qui ont surgi dans le secteur public ou privé de la radiodiffusion, si nous nous sommes préoccupés des conflits entre personnalités ou entre méthodes, le Parlement doit en assumer une partie du blâme, car il a déjà omis auparavant de fixer les objectifs que nous espérions voir adoptés chez nous en matière de radiodiffusion. D'ailleurs, le comité a déclaré, en mars dernier, que c'est au Parlement qu'il incombe de définir les services que notre réseau de radiodiffusion doit fournir, et de formuler la politique nationale à cet égard.

Quelle est l'obligation du Parlement? Indubitablement, en premier lieu, de définir comment le Parlement doit dispenser le privilège précieux qu'est la radiodiffusion, de façon à assurer qu'on en use loyalement. C'est là ce qui frappe le plus, quand on lit les rapports de 1957 et 1965 de la Commission Fowler. Une des nécessités flagrantes qui se sont révélées aux membres de ce comité n'a jamais été étudiée à fond par le Parlement; il s'agit de la répartition de tous les éléments d'autorité, de sorte que chaque secteur de la radiodiffusion au Canada ait l'entière responsabilité de son domaine.

Les difficultés qui ont surgi de temps à autre depuis dix ans, sous forme de désaccords entre Radio-Canada et le Bureau des gouverneurs, ou entre la Société et le Parlement ou ses comités parlementaires, sont telles qu'on devrait certes les surmonter. En tout cas, il faut libeller la nouvelle loi dans cette optique. Selon moi, à moins d'admettre qu'un partage bien net des responsabilités s'impose, nous serons forcés bien trop souvent, soit à la Chambre soit au comité, d'aborder inutilement des problèmes internes de la radiodiffusion. D'ailleurs, c'est ce qui est dit dans le livre Blanc, dont je cite le passage suivant:

> Le mieux à faire pour dissiper une telle crainte, c'est d'établir des rouages statutaires qui fassent une distinction bien nette entre la délégation totale d'autorité sur la programmation d'une part et une autorité suprême sur la structure de la radiodiffusion d'autre part.

Si nous ne sommes pas prêts à décider une fois pour toutes à quelle autorité il reviendra de surveiller chaque jour et chaque mois la radiodiffusion, le Parlement se verra trop souvent mêlé à des questions de radiodiffusion qui échappent à ses droits et à ses capacités. Je veux, lorsque nous confions à la radiodiffusion le mandat nécessaire à son rôle créateur et fertile, y voir stipuler qu'aucun ministre, gouvernement ou comité parlementaire ne doit intervenir dans les affaires de la radiodiffusion de façon à contrecarrer ses objectifs.

A mon avis, la distinction entre la radiodiffusion publique et la radiodiffusion officielle échappe souvent à beaucoup d'entre nous. Nous avons réussi heureusement à éviter pendant près de 40 ans les dangers inhérents à la radiodiffusion officielle. Grâce à la radiodiffusion publique nous nous sommes

efforcés d'atteindre, mais pas toujours avec succès, l'idéal exposé en ces termes dans le rapport de la Commission Fowler de 1965:

Un des rôles essentiels de la radiodiffusion est d'éveiller et d'émouvoir les gens et parfois d'en inquiéter profondément un grand nombre.

Si nous n'accordons pas une telle liberté à la radiodiffusion publique, nous risquons de créer un organe de radiodiffusion qui tombera au rang de propagandiste d'un ministre, d'un gouvernement ou d'un parlement.

C'est un fait qu'une des questions importantes sinon la plus importante qui se pose aux députés et à ceux qui s'intéressent à l'avenir de la radiodiffusion au Canada, c'est la programmation. Je crois que nous sommes entrés ici dans une ère nouvelle, ce dont nous ne nous sommes pas rendu compte. L'honorable représentante y a fait une brève allusion dans son discours, lorsqu'elle a dit que nous avons établi fondamentalement les installations nécessaires pour servir le pays de façon satisfaisante. Il n'en reste pas moins des lacunes frappantes. Le service de Radio-Canada laisse certes à désirer, tel qu'il existe, dans des provinces telles que le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan.

• (3.50 p.m.)

Il faut admettre, toutefois, qu'après avoir consacré des millions et des millions de dollars à l'établissement d'un service de radiodiffusion qui, techniquement, ne le cède à aucun autre, nous en sommes maintenant au point où l'équipement technique et sa répartition pourraient être subordonnés aux réalisations qui en découlent. Malheureusement, l'aspect technique de ces moyens de diffusion en pleine expansion a retenu notre attention à tel point que le règlement actuel porte beaucoup plus sur la quantité que sur la qualité; il importe donc d'accorder une très grande attention à la qualité des émissions. Bien des gens tiennent, selon moi, à ce que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion jouisse des pouvoirs voulus pour contrôler et superviser davantage la radiodiffusion sous tous ses aspects. Il nous faut aussi nous défaire d'un certain complexe d'infériorité quant à notre conception de la radiodiffusion.

Depuis quelques années, nous envisageons la radiodiffusion au Canada en fonction de la teneur minimum en émissions canadiennes. Nous devrions certainement envisager l'affaire de l'autre point de vue: le minimum d'émissions étrangères, et nous rendre compte qu'il nous incombe non seulement de présenter une programmation canadienne de qualité, mais de nous assurer qu'abstraction faite d'une certaine programmation minimum mais excellente d'origine étrangère, toutes les émissions seront censées être ce que les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs privés et publics pourront présenter de mieux aux Canadiens.

Il est difficile, comme je l'ai dit au début, d'entrer dans les détails d'un projet de loi en se fondant seulement sur ce qu'on peut tirer des divers rapports. Nous devrions certainement accorder une attention particulière à la Société Radio-Canada. Même si Radio-Canada nous a souvent contrariés et déçus, il faut souligner que nous serons toujours reconnaissants des réalisations techniques et du dévouement de ces hommes qui ont travaillé sans relâche à établir d'un bout à l'autre du Canada un réseau dont tous les Canadiens peuvent être fiers. Mais nous ne devons pas nous en tenir là et croire que nos responsabilités ne vont pas plus loin.

Ce qui me trouble beaucoup entre autres, c'est qu'après avoir remanié nos politiques de radiodiffusion, nous risquions de conclure que ces quelques changements au sein du conseil d'administration constituent la solution des problèmes profonds auxquels est actuellement aux prises Radio-Canada. Ce serait là nous tromper lourdement et aider à perpétuer certains problèmes fondamentaux qu'il faut absolument résoudre. Ce n'est pas tout de voir de nouveaux visages dans les salles du conseil de l'avenue Bronson. Il faut procéder à une revision de structure, à un changement de méthodes, et ce changement d'attitude doit commencer à Ottawa et se poursuivre jusqu'au dernier échelon à la plus petite équipe de Radio-Canada, en quelque lieu qu'elle travaille.

Il est très important, à mon avis, que dans nos directives sur la rédaction d'une mesure législative attribuant un nouveau mandat à Radio-Canada nous fassions une large part aux changements de structure nécessaires pour venir à bout de ces méthodes de travail paralysantes qui trop souvent sont devenues la règle à Radio-Canada. Il n'aurait jamais fallu permettre au culte bureaucratique d'envahir une industrie qui sous sa forme la meilleure est artistique et créatrice et sous sa forme la plus déplorable devient une forme d'administration de l'État ou un organisme de fonctionnaires, plus soucieux de la sécurité de ses employés que de ses responsabilités envers le public canadien, en assurant un service de radiodiffusion convenable. C'est peut-être que Radio-Canada a fonctionné comme une institution parallèle au gouvernement. On y retrouve beaucoup trop des caractéristiques de la fonction publique, pas les meilleures mais les pires. Il faut y remédier si la Société doit s'acquitter de sa tâche comme nous le souhaitons tous. La Chambre doit étudier cette remise au point de la structure. Autrement, le nouveau personnel qui en aura la responsabilité ne saura pas quels graves problèmes se posent.

Dans le choix des hommes-clés qui feront partie du conseil d'administration ou de la direction de la Société, j'aimerais...

**M. le président:** A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré. Le Comité consent-il à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Mongrain:** Non.

**M. le président:** J'entends une objection.

**M. Prittie:** Monsieur le président, il est malheureux que le député n'ait pas eu la permission de continuer. J'aurais voulu entendre sa conclusion.

Le lecteur occasionnel du hansard qu'intéresse la radiodiffusion peut se demander pourquoi nous nous occupons d'un projet de résolution à cette étape-ci. On nous avait promis une nouvelle loi sur la radiodiffusion et nous ne l'avons pas encore. Le lecteur intrigué doit savoir que, suivant notre procédure, les projets de résolution précèdent les bills. Le préopinant l'a relevé, nous nous en tenons en ce moment aux généralités, et ce n'est qu'une fois franchie l'étape du projet de résolution que nous disposerons du bill et verrons la nouvelle mesure législative, à laquelle nous nous intéressons tous beaucoup.

Comme le ministre l'a signalé, au Canada peu de domaines ont sans doute fait l'objet d'autant d'enquêtes que la radiodiffusion. Récemment encore, nous avons eu la Commission Fowler, le Livre blanc du gouvernement et les séances plutôt nombreuses du comité de la radiodiffusion. A titre de membre de ce comité et de membre du comité de direction qui a aidé à la rédaction du rapport à la Chambre, j'ai très hâte de voir le nouveau projet de loi et de constater jusqu'à quel point il se rapproche des recommandations du comité. Je dois dire que presque tous les membres du comité étaient d'accord sur le genre de mesure législative qu'il nous faut. Par exemple, je partage en grande partie les opinions exprimées par le préopinant, le député de Prince. Les membres de tous les partis s'accordaient au fond sur les principes fondamentaux concernant la radiodiffusion au Canada.

On ne peut traiter que d'une petite partie de la vaste question de la radiodiffusion dans les limites d'un débat comme celui-ci. Je parlerai donc d'un seul aspect de cette question, soit des objectifs de la radiodiffusion, de sa raison d'être, et du rôle que doivent jouer les talents et les moyens considérables que nous possédons au Canada. A mon avis, le but principal de la radiodiffusion n'est pas de vendre des produits ni de transmettre des émissions étrangères. Autrement, nous aurions pu demander aux réseaux américains de s'en occuper, car ils peuvent très bien le faire.

[M. MacDonald.]

L'objectif principal de la radiodiffusion au Canada est de réaliser et d'émettre, à l'intention des Canadiens, des émissions canadiennes de toute sorte.

• (4.00 p.m.)

Pour certains, ce serait l'émission *Festival*, pour d'autres, *Wayne and Shuster*, pour d'autres, *Don Messer's Jubilee*, et pour d'autres enfin *Wojeck*. Les mêmes téléspectateurs regardent peut-être toutes ces émissions. Outre les émissions divertissantes, il y a celles portant sur les affaires publiques, au réseau de Radio-Canada et plus récemment, au réseau privé. A mon avis, elles sont assez bien réussies. Cependant, ce qui importe, c'est l'élément canadien dans la radiodiffusion. Cet aspect a été mis en lumière récemment lors de la campagne entreprise au pays par l'Association des employés de radio et télévision du Canada en vue de persuader les exploitants du réseau de monter plus de spectacles canadiens et d'engager des artistes canadiens en plus grand nombre. Nous n'avons pas, à titre de parlementaires, à être les organisateurs d'aucun groupe. Notre rôle consiste à émettre nos opinions au sujet de la radio-télévision et à dire ce que nous attendons d'elle. Nous laissons le travail d'organisation aux radiodiffuseurs et aux exécutants qui, au cours de leur campagne, il y a un mois ou deux, ont mis cette caractéristique en lumière. Je sais qu'il existe à l'heure actuelle une controverse assez vive entre les réseaux canadiens de télévision et l'ARTEC concernant l'exactitude des chiffres qu'emploie cette dernière.

Cela mis à part, certains faits ressortent bien. D'abord, bon nombre de Canadiens doués ont quitté le Canada pour d'autres cieux. Je parle évidemment du réseau anglais de télévision. Il est reconnu qu'Hollywood, New York et Londres regorgent d'exécutants canadiens qui ont émigré. Certains seraient partis de toute manière, mais bon nombre ont quitté le Canada—et ils ne s'en sont pas cachés—parce que notre pays n'avait rien à leur offrir. Je pourrais en citer une liste, mais je m'en abstiendrai.

Il est indéniable que les émissions qui occupent les heures de choix à la télévision sur les réseaux de langue anglaise ne comprennent que peu de programmes produits au Canada. Je suis ici quelque peu arbitraire, car je fais allusion à la période entre huit et dix heures du soir. Si vous désirez voir confirmée la constatation que je viens d'énoncer, il vous suffit de consulter dans les journaux l'horaire

quotidien des programmes de télévision tant pour Radio-Canada que pour la C.T.V. Les radiodiffuseurs ont toute une gamme de réponses pour expliquer l'absence de programmes produits au Canada dans les émissions de ces heures du soir. Ils protestent de leur bonne volonté mais le fait demeure.

Je ne pense pas que ceux d'entre nous faisant partie du comité de la radiodiffusion qui ont rédigé le rapport aient manqué de réalisme. Nous savions très bien qu'outre leurs programmes nationaux, les Canadiens aimaient suivre les programmes de télévision en provenance d'autres pays, surtout ceux des États-Unis. Je voudrais citer ce que nous avons dit à ce sujet: Nous trouvons la déclaration à la page 5 du rapport du comité de la radiodiffusion:

> Bien que des émissions de radio et de télévision d'origine américaine soient à la portée de la majorité des Canadiens et qu'elles plaisent à bon nombre d'entre eux, nous sommes persuadés que nos concitoyens veulent qu'on leur offre une programmation canadienne par l'origine et le genre. L'identité canadienne exige des émissions d'affaires publiques et d'information ayant trait au Canada et au reste du monde tel que le voient les Canadiens. Les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs ont donc l'obligation particulière de présenter de telles émissions, qui ne peuvent provenir d'autres sources. Il est probable que les réseaux américains continueront d'offrir des pièces de théâtre et autres émissions de variétés aux stations du Canada. Néanmoins, nous devrions être en droit d'attendre des radiodiffuseurs canadiens qu'ils présentent des émissions du même genre au Canada, dans la mesure où ils pourront s'assurer le concours d'artistes de talent.

Sauf erreur, on ne l'a pas fait. Nous n'avons pas réalisé au Canada les émissions de théâtre et de variété que nous aurions pu présenter grâce aux artistes canadiens. En examinant tantôt le rapport de la Société Radio-Canada pour 1966-1967, j'ai remarqué, à la page 14, un article intéressant intitulé: «Tableau 9—Origine des émissions, en heures, sur les réseaux de télévision de Radio-Canada —semaine en hiver». Sur le réseau anglais, les émissions d'origine canadienne représentaient 40 p. 100 du total, tandis qu'elles représentaient 60 p. 100 sur le réseau français. C'est donc dire que les émissions d'origine canadienne sur le dernier réseau représentent 20 p. 100 de plus que sur le réseau anglais.

Pour ce qui est du réseau français, je sais que ce sont les circonstances qui l'ont voulu. Lorsqu'on l'a inauguré, il n'y avait tout simplement pas de réseau de télévision française ailleurs au monde; on a donc dû partir de zéro, ce qu'on a fait avec succès et continue de faire. A mon avis, cela pourrait se faire partout au Canada si nous donnions des directives aux radiodiffuseurs ainsi que l'argent nécessaire.

J'ai remarqué aussi, dans ce même rapport de Radio-Canada pour 1966-1967, un graphique très intéressant à la page 12 de la version anglaise. Il donne le nombre des spectateurs de certaines émissions commerciales représentatives du réseau anglais de la télévision en janvier 1967. Le graphique vise les émissions réalisées au Canada comme à l'étranger. J'avoue au départ que celle d'Ed Sullivan arrive en tête. D'autre part, les parties de hockey la suivent de près. On y trouve aussi d'autres comparaisons intéressantes. Le *Tommy Hunter Show*, d'après ce graphique, comptait environ 3.25 millions de téléspectateurs. C'est, bien entendu, une émission canadienne. Au nombre des émissions étrangères, *Bob Hope Show* avait environ 2.25 millions de téléspectateurs. *Quentin Durgens, MP* comptait environ le même nombre de spectateurs et *Hogan's Heroes* à peu près 2 millions.

Je donne ces chiffres à seule fin de montrer que les Canadiens regardent les émissions canadiennes si elles sont bonnes. Je pourrais signaler d'autres émissions, car il n'en manque pas. Évidemment, *This Hour Has Seven Days* a remporté un immense succès; c'était l'émission la plus populaire, sauf le hockey. J'insiste là-dessus: les Canadiens veulent des émissions canadiennes pourvu qu'elles soient bonnes. Les sondages révèlent qu'ils regardent ces émissions si elles sont de qualité.

Je le répète, il est de notre devoir, comme députés, de faire comprendre aux radiodiffuseurs, tant du secteur public que privé, que c'est ce que nous voulons. Il nous faudra examiner la mesure de très près pour voir si elle renferme des instructions précises aux radiodiffuseurs ou si la tâche est déléguée aux pouvoirs de réglementation. Cette tâche doit être accomplie, néanmoins, et des émissions canadiennes doivent être offertes aux Canadiens. C'est important pour une foule de raisons. On peut parler en termes grandiloquents de l'unité nationale et de l'identité culturelle. Tout cela serait vrai sans doute, et il n'y aurait pas de quoi en avoir honte. Cependant, presque tous les pays du monde occidental font vivre leurs artistes et nous autres, Canadiens, devrions faire exactement la même chose.

Si, dans l'ensemble, les députés partagent cette opinion d'après laquelle il faut plus de programmes canadiens, ils devraient être disposés à adopter les mesures législatives nécessaires pour en assurer l'exécution et voir à ce que les sommes nécessaires soient avancées au réseau d'État. Radio-Canada se plaint d'être contrainte d'augmenter constamment les émissions commerciales et, très souvent, les deniers pour en acquitter les frais proviennent de l'étranger. Il nous incombe donc de voir à ce que la Société Radio-Canada dispose des sommes nécessaires pour présenter des

artistes canadiens, ainsi que les émissions qu'elle devrait, croyons-nous, mettre en ondes. Les radiodiffuseurs du secteur privé ont également des responsabilités dans ce domaine.

Le rapport renferme un chapitre qui, à mon sens, est très important et que les commentateurs de la télévision ont généralement oublié. Quelques diffuseurs du secteur privé font face à une concurrence en provenance de l'extérieur que je considère déloyale. Ils font face à une concurrence de la part de gens qui ne sont pas assujettis aux règlements régissant la radiodiflusion au Canada. Ces concurrents s'emparent d'une partie des budgets publicitaires qui devraient en toute justice revenir aux radiodiffuseurs canadiens pour leur permettre de jouer le rôle que nous attendons d'eux. Il s'agit, à mon avis, d'un secteur qu'il nous faut examiner. Ce problème ne diffère guère de celui qui s'est posé il y a quelques années lorsque nous discutions les publications canadiennes et le rapport de la Commission O'Leary.

Je termine, monsieur le président, en répétant tout simplement qu'on ne saurait contester les principes généraux de radiodiffusion que le secrétaire d'État a esquissés dans ses brèves remarques. On peut aussi partager beaucoup des idées mises de l'avant par l'honorable député de Prince. Nous conviendrons tous, je crois, que les artistes canadiens devraient avoir une plus grande part des émissions canadiennes que par le passé et c'est notre devoir en tant que législateurs de voir à ce que les radiodiffuseurs le fassent et qu'ils aient les moyens de le faire.

• (4.10 p.m.)

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, on nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur un projet de résolution qui se lit ainsi:

Qu'il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la Loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

Lorsque j'ai lu ce projet de résolution dans le *Feuilleton*, j'ai été un peu étonné, car je me suis demandé ce que le gouvernement venait faire dans ce domaine, puisque chaque fois que nous avons demandé à l'honorable secrétaire d'État actuel (M^lle^ LaMarsh), ou à ses prédécesseurs, de nous rendre compte de certains agissements de la Société Radio-Canada, le ministre nous répondait toujours que Radio-Canada était une société de la Couronne et que le gouvernement ne devait pas intervenir pour respecter la liberté dans les affaires publiques.

Eh bien, la présentation de cette résolution nous laisse espérer que, très prochainement, nous aurons au moins quelque chose à dire sur les agissements de cette société de la Couronne qui pénètre dans tous les milieux et dans tous les foyers.

Je reconnais, à l'instar de mes prédécesseurs, qu'il est assez difficile de se prononcer catégoriquement sur ce projet de résolution, car il ne dit pas grand-chose, et l'honorable secrétaire d'État ne nous en a pas tellement dit en présentant sa résolution. Toutefois, je suis convaincu que lorsque le bill sera présenté, nous pourrons y voir clair relativement aux objectifs du gouvernement à l'égard de cette société de la Couronne.

Monsieur le président, il y a quelques instants, j'ai dit que nous avions, pas seulement nous de ce coin ci de la Chambre, mais beaucoup d'autres, demandé, à certains moments, au gouvernement de nous renseigner sur les agissements de la Société Radio-Canada. Ces requêtes émanaient des protestations faites par des personnes autorisées dans la vie publique, qui étaient parfois scandalisées du genre de programmation qu'on nous présentait. Au fait, au cours de l'année 1965, un groupe de 76,000 femmes ont protesté contre l'immoralité de Radio-Canada, comme en fait fois *Le Devoir* du 25 mars 1965, et je cite:

Soixante-seize mille femmes du Canada ont signé une pétition, remise hier au premier ministre Pearson, demandant que Radio-Canada cesse de propager «la perversion, la pornographie, l'amour libre, le blasphème, les narcotiques, la violence et le crime».

Les femmes veulent que Radio-Canada «nettoie» sa programmation de télévision. La pétition, signée par des femmes de toutes les provinces, demande au Parlement de «faire cesser la domination d'une minorité qui se sert de la télévision pour propager la perversion, la pornographie, l'amour libre, le blasphème, les narcotiques, la violence et le crime».

A peu près à la même époque, les Chevaliers de Colomb, réunis en congrès, présentaient une résolution qui se lisait en partie comme il suit:

Résolu de protester énergiquement auprès du secrétaire d'État contre cette politique que Radio-Canada permet dans certains programmes aux gauchistes communisants, aux agnostiques, aux terroristes et autres fauteurs de discorde de favoriser la lutte des classes, le mépris de l'autorité religieuse, civile et judiciaire.

Résolu de demander au gouvernement fédéral d'établir à Radio-Canada une censure efficace pour débarrasser au moins nos réseaux d'État des programmes où l'on fait l'apologie du crime, de la violence, de l'immoralité sous toutes ses formes.

A peu près au même temps, l'honorable Frédéric Dorion, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, déclarait ceci:

Malheureusement, je sais aussi que tous ces efforts déployés pour le maintien de l'ordre et la sauvegarde de la morale sont trop souvent contrecarrés par certains médiums de publicité qui, fréquemment, comme la télévision, nous sert des programmes d'une immoralité et d'une indécence qui soulèvent l'indignation des auditeurs honnêtes, et surtout des pères et des mères de famille.

Ce moyen de communication qui est maintenant entré dans la presque totalité de nos foyers, et

qui s'y introduit par la parole et par l'image, est devenu un besoin et un moyen de propagande extraordinaire. Pour quiconque a à cœur la sauvegarde des principes chrétiens qui, quoi qu'on en dise, constituent encore, heureusement, le fondement de notre société, qu'il lui suffise de regarder et d'écouter des scènes comme celles dont nous sommes les témoins plusieurs fois durant la semaine, il se rendra compte que la télévision est souvent la meilleure école de perversité et d'immoralité, surtout quand on songe qu'elle entre pratiquement de force dans nos foyers.

Peut-on dire qu'il soit convenable, par exemple, d'exalter l'usage des armes à feu sans risque personnel, de multiplier les exploits des bandits, de montrer leur habileté, de faire si souvent triompher la violence et la fraude, même au service de la justice, de faire étalage de l'indécence de garçons mal peignés et de filles excentriques aux gestes provocateurs.

Monsieur le président, ce sont là quelques protestations qu'on faisait au cours de l'année 1965. Il s'en est fait auparavant, il s'en est fait depuis, et où en sommes-nous rendus? Il semble que rien n'ait été fait par Radio-Canada pour assainir ses émissions qui pénètrent dans presque tous les foyers canadiens.

● (4.20 p.m.)

Si les directeurs de la Société Radio-Canada sont impuissants à corriger la situation et rétablir l'ordre chez eux, je pense que le bill de l'honorable ministre devrait inclure des articles, justement, pour aider les directeurs de la Société à faire le ménage et, s'il le faut, pour congédier ou rejeter tout élément qui tend, dans la programmation, à mettre la morale en danger.

Monsieur le président, j'espère que l'honorable secrétaire d'État du Canada aura prévu, dans son bill, des articles visant, justement, à protéger le public relativement à ces émissions.

J'ai remarqué que l'honorable secrétaire d'État du Canada a mentionné, dans sa présentation, que chaque Canadien a droit aux services de radiodiffusion. Eh bien, monsieur le président, si c'est là l'opinion de l'honorable secrétaire d'État, j'espère que celle-ci prévaudra bientôt car nombre de Canadiens chez nous sont encore privés des services gratuits de la radiodiffusion, comme ceux que nous avons dans les centres urbains. Les régions de Chibougamau-Chapais et de Clova, dans mon comté, et d'autres un peu partout dans la province et dans le pays, sont dans cette situation. Je veux parler de ces régions-là.

Dans le cas de Chibougamau-Chapais, on nous dit qu'il y a les services de radio-télévision. Oui, mais ils doivent payer un prix exorbitant qui constitue quasiment un scandale. On sait que ces gens-là, lorsqu'ils achètent des produits annoncés à la télévision, paient déjà leur téléviseur et on les oblige à payer $200, plus $8 chaque mois, plus la taxe provinciale du Québec, pour avoir droit de capter les émissions télévisées.

Monsieur le président, je crois qu'il incombe au gouvernement et à la Société Radio-Canada de desservir ces régions, qui sont considérées comme éloignées, de pénétrer dans ces milieux pour leur donner gratuitement, comme partout au Canada, les services de la radio et de la télévision qu'ils ont le droit d'avoir, puisque l'industrie privée ne peut pas être rentable. C'est d'ailleurs ce qu'on lit dans le Rapport Fuller sur la radiodiffusion et ce sont là les paroles mêmes des directeurs de la Société Radio-Canada, et je cite, à la page 138:

Il n'est que juste que la radio-télévision nationale soit aussi adéquatement et équitablement que possible au service de tous, qu'ils vivent dans les régions éloignées ou les centres urbains.

Monsieur le président, si c'est le désir de la Société Radio-Canada de desservir tous les milieux, eh bien, la seule chose qui lui manque, à mon point de vue,—et c'est ce qu'on m'a dit d'ailleurs—ce sont les crédits nécessaires pour étendre le réseau de Radio-Canada jusqu'à ces milieux éloignés afin que les gens qui les habitent puissent en bénéficier.

Monsieur le président, ce sont là les quelques observations que j'avais à faire à ce stade du projet de loi. J'espère que l'honorable secrétaire d'État du Canada en tiendra compte et qu'elle recevra l'appui de l'honorable ministre des Finances qui, lui, fournira les crédits nécessaires à la Société Radio-Canada pour donner justice partout au pays.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, au début de mes remarques, je voudrais poser la question de privilège pour dire deux mots d'une chose dont je parlais ici la semaine dernière, mais que je voudrais répéter pour que mes collègues comprennent bien le pourquoi de certaines attitudes que nous avons prises depuis une semaine ou deux.

Un groupe de députés de ce côté-ci de la Chambre s'est entendu, il y a deux semaines, pour ne plus accorder de temps supplémentaire, comme il est stipulé dans le Règlement, à ceux qui prennent la parole en cette Chambre, sauf peut-être aux ministres et aux chefs de partis.

Nous sommes d'avis que le Règlement a été conçu par des gens d'expérience, qui savent où ils vont; nous avons pensé que s'ils ont décidé qu'à certains moments, on aura droit à sept minutes, à d'autres, vingt minutes, et à d'autres, une demi-heure, il y avait des raisons à cela. Nous avons pensé que les membres de cette Chambre sont tous assez expérimentés pour minuter leurs remarques comme ils le feraient, par exemple, s'ils devaient parler à la radio, à la télévision. Quand nous accordons du temps supplémentaire, nous constatons que quelques-uns font des abus; ils

prennent cinq, dix minutes, un quart d'heure, avec le résultat que certains députés sont privés de l'occasion d'exprimer leurs commentaires.

J'explique encore cette attitude, qui n'est pas seulement la mienne mais qui est celle d'un groupe de députés du coin de cette Chambre, pour qu'on sache bien qu'il n'y a pas là de question personnelle, et j'espère que personne ne sera vexé de voir que désormais nous insisterons pour que le Règlement soit observé. S'il n'est pas bon, ce sera à qui de droit de le changer. Si, qui de droit décide d'accorder une minute ou deux minutes de plus, dans les cas où les phrases ou les raisonnements ne sont pas finis, très bien. D'ailleurs, il y a un comité pour s'occuper de ces choses-là. Mais, tant que le Règlement sera ce qu'il est, nous avons l'intention d'exiger que tout le monde s'y conforme.

Monsieur le président, relativement à la résolution, comme tous les autres députés, je puis me rendre compte qu'il serait oiseux de m'étendre de façon indue sur le sujet. C'est pour cela que je ne ferai qu'une remarque très brève pour la bonne raison que nous n'avons pas le mot à mot de ce projet de loi. De plus avant de me prononcer personnellement sur les questions de détail—je connais des députés qui ont encore beaucoup plus d'expérience que nous tous et qui pourront nous parler de la technique de l'organisation de Radio-Canada avec beaucoup plus d'autorité—je me bornerai donc à une simple remarque.

Dans le système que nous avons actuellement, je crois qu'il existe une situation que j'appelle illogique et qui porte atteinte à un principe démocratique qui devrait être reconnu. C'est qu'en temps d'élections, les candidats, qui sont capables de se trouver des caisses électorales, qu'ils vont chercher on ne sait où, abrutissent les gens avec une avalanche de slogans et de discours, qui accaparent le temps de la radio ou de la télévision. Si encore tous ces candidats-là avaient auparavant pratiqué un peu l'art oratoire, ce serait peut-être un moindre mal. Mais, plusieurs se présentent au micro ou devant l'écran avec si peu de préparation, que j'ai l'impression que ça nuit plus à leur cause que ça ne l'aide.

Eh bien, je crois qu'il y a là, monsieur le président, au moins un abus qui comporte deux aspects: le premier, c'est celui du temps de la télévision; on fatigue les gens, on les dégoûte tellement de tous ces boniments politiques qu'on voit, dans une foule de cas, les gens fermer leur appareil, quand commence la série des discours. Et ensuite, il arrive que des candidats qui, eux, sont moins fortunés, ou qui, pour des raisons personnelles, ne veulent pas accepter de contributions de tout le monde de façon à ne pas avoir les mains liées après coup, sont privés de l'occasion d'expliquer leur point de vue devant l'électorat.

Je crois qu'il y a là une «discrimination», monsieur le président. Et, je crois que dans l'élaboration de la loi qui régira Radio-Canada, à partir de maintenant, il faudrait qu'on pense, justement, à essayer de faire preuve d'un peu plus de justice dans la façon dont on allouera le temps aux différents candidats ou aux différents partis.

Il y aurait, il me semble, des mesures assez faciles à prendre comme, par exemple, limiter le temps qu'on accordera. Et, je crois que tout le monde serait bien heureux de voir cette mesure visant à limiter le temps et peut-être aussi appliquer certaines autres relatives au coût de ces émissions. Si nous croyons véritablement au système démocratique, je ne sache pas qu'un homme soit un meilleur candidat ou un meilleur député, parce qu'il a eu l'avantage de recevoir de fortes contributions de grandes compagnies ou de partis fortunés.

Je ne crois pas que le fait de pouvoir acheter 20 fois plus d'émissions que le candidat d'un tiers parti ou qu'un candidat indépendant le qualifie pour faire un meilleur député.

Alors, monsieur le président, je crois qu'il y a là une injustice contre laquelle on n'a pas protesté bien souvent, jusqu'à maintenant. Peut-être est-ce parce que les tiers partis se résignent plus facilement à cette espèce de martyre, qu'on leur impose, de toujours avoir l'air de parents pauvres? Peut-être est-ce parce que les partis plus puissants ne peuvent pas se décider à poser le geste héroïque de se limiter dans leurs dépenses électorales? Mais j'irai un peu plus loin, et je dirai aux membres des vieux partis qu'il serait peut-être sage qu'ils le fassent, parce que je crois qu'ils sentent eux-mêmes que la ferveur que connaissaient les souscripteurs aux caisses électorales, il y a quelques années, commence à diminuer. Eux-mêmes auront des difficultés tantôt, s'ils ne se décident pas à légiférer pour que tout candidat *bona fide* ait un temps égal à celui de tous les autres et qu'on cesse d'abuser des ondes de la radio et de la télévision pour abrutir la population d'une avalanche de discours ou de slogans électoraux qui ne sont pas toujours intelligents.

• (4.30 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Thompson:** Monsieur le président, je me bornerai à de brefs commentaires sur ce projet de résolution. Nous, du Crédit social sommes heureux que la Chambre soit enfin saisie de la question de Radio-Canada. Nous nous réjouissons de ce projet de résolution. Il y a longtemps que nous faisons ressortir la néces-

sité de reviser nos lois sur la radiodiffusion et de réformer dans son ensemble la radiodiffusion au Canada. Quelle que soit la teneur que prendra cette mesure législative, il est encourageant de constater que la Chambre a reconnu la nécessité d'examiner cette question.

A mon avis, il ressort du rapport de la Commission Fowler que la teneur des émissions a plus d'importance que l'administration—que tous les autres aspects ne sont que des questions de régie interne. Pourtant, les membres du comité estimaient que fondamentalement, le problème le plus important à l'heure actuelle vise la régie interne et que la teneur des émissions vient ensuite. Je ne doute aucunement que, peu importe la programmation, la question de la régie interne vient en première ligne aujourd'hui dans le domaine de la radiodiffusion.

Par exemple, la Société Radio-Canada se trouve pour ainsi dire sans direction depuis plusieurs mois. Elle a un président qui à toutes fins pratiques a démissionné. Au moins un des premiers vice-présidents a démissionné. En ce qui concerne la direction générale, Radio-Canada est sans dirigeant depuis bien trop longtemps. Il est à peu près temps que ces vacances soient comblées. Toutefois, je sympathise avec le gouvernement et le ministre car il n'est pas facile, j'en suis sûr, de trouver un homme ayant la personnalité et la formation voulues ou, si on le trouve, de le persuader d'accepter un tel poste. La radiodiffusion est devenue un si grave problème qu'il ne serait pas étonnant que les postes responsables y soient sans attrait.

La Société n'en demeure pas moins le système de radiodiffusion du peuple que le Parlement lui-même a créé. C'est l'une de nos plus importantes institutions car elle contribue au développement d'un objectif national et à la compréhension de ce que signifie le mot «Canadien». Il lui incombe en outre de fournir des émissions qui conviennent à tous les Canadiens. Dans les circonstances, il y a lieu de se réjouir car nous serons appelés en temps opportun à examiner les recommandations du gouvernement au sujet de la radiodiffusion et nous sommes saisis actuellement de la résolution appropriée.

A diverses reprises dans le passé j'ai vivement critiqué Radio-Canada, ce qui ne veut pas dire que les membres de notre groupe s'opposent à son existence. En réalité, je considère Radio-Canada comme une partie importante et vitale de la vie canadienne. Le Canada est au mieux un pays difficile à gouverner. Ce n'est pas chose facile d'assurer un service de télévision et de radio à toutes les régions du Canada, tant sur le plan géographique que social. La tâche est sûrement trop lourde pour l'entreprise privée, même si on ne tient compte que des facteurs économiques. Je ne veux pas dire, bien entendu, que la radiodiffusion privée n'a pas un rôle à jouer. Je dirais même que son rôle est d'égale importance. Ce qui me décourage c'est que Radio-Canada ne réussit pas à assurer un système national de radiodiffusion. La Société ne répond pas aux besoins comme elle le devrait.

C'est notre faute en partie. Lorsque nous cherchions d'attirer l'attention du gouvernement sur des questions intéressant nos circonscriptions ou d'obtenir certains renseignements du ministre responsable devant la Chambre, combien de fois ne nous a-t-on pas répondu que la politique ne devrait jamais intervenir dans les affaires de Radio-Canada et que, partant, il était impossible au gouvernement de s'occuper de ces questions ou de fournir les renseignements demandés. D'autre part, lorsque nous protestons directement à Radio-Canada ou lui posons des questions touchant la politique de la société, celle-ci nous répond qu'elle n'a rien à y voir, que c'est l'affaire du gouvernement. Voilà la situation vexante dans laquelle bien des députés se sont trouvés; c'est pourquoi je suis convaincu qu'il importe énormément de modifier de fond en comble la méthode d'élaboration de la politique et de répartition des fonctions des cadres supérieurs de direction et d'administration, afin de leur assigner à chacun un secteur défini quant à l'application des politiques fixées dans le domaine de la radio-télévision de l'État. La même chose s'impose quant aux politiques correspondantes touchant la radio-télévision commerciale.

Au cours des dernières années, j'ai eu le privilège de visiter un certain nombre de pays dotés d'un système de radiodiffusion nationale et d'observer au moins les éléments de leur politique. Je songe aux pays scandinaves, à la Nouvelle-Zélande, à la Grande-Bretagne, à la France et à l'Allemagne. J'ai vu le fonctionnement de la radiodiffusion nationale dans tous ces pays. Or, c'est le système employé en Allemagne de l'Ouest qui m'a le plus impressionné. Les députés se souviennent sans doute de la situation de ce pays il y a trente ans. Même alors, nous pouvions constater que la mainmise directe sur la radiodiffurion relègue au second plan le processur démocratique. En visant au pouvoir, Hitler a découvert qu'il ne pouvait pas obtenir l'appui nécessaire par des moyens politiques directs, mais qu'il pouvait agir indirectement en s'emparant de la radiodiffusion. C'est ainsi qu'il a pu contourner l'opposition. Je le répète, il a vraiment brûlé le Reichstag en s'emparant de la radiodiffusion allemande.

L'Allemagne ayant appris la leçon infligée par l'hitlérisme a établi un système dont la responsabilité incombe directement à la population. On a pour cela formé un conseil consultatif représentant toutes les organisations

démocratiques. L'influence de ce conseil s'étend non seulement à la radiodiffusion comme celle qui relève de Radio-Canada, mais aux programmes des compagnies privées et aux émissions entièrement commerciales.

• (4.40 p.m.)

Voici, à mon avis, l'aspect le plus important du système allemand: on a formé un conseil consultatif où sont représentés à la fois les assemblées provinciales et le gouvernement fédéral. En outre, les diverses organisations démocratiques, comme les associations de parents et d'instituteurs, les clubs civiques, les universités, les associations d'enseignants, et ainsi de suite, sont directement représentées au sein de ce conseil, les représentants n'étant pas désignés personnellement mais en vertu de leur poste. Ce conseil consultatif a eu l'occasion de conseiller les agents administratifs régionaux de la Société Radio-Canada sur des problèmes de programmation et sur des politiques fondamentales d'ensemble. Les consultations se sont très bien déroulées. Elles ont permis au public de faire entendre sa voix aux responsables de la programmation concernant une bonne partie du système de radio-télévision. En outre, elles ont imposé une responsabilité immédiate aux dirigeants de l'organisation elle-même.

J'espère que la mesure qui donnera suite au projet de résolution renfermera des dispositions prévoyant une organisation de ce genre. Ce n'est sûrement pas le Parlement qui peut assumer dans la pratique une responsabilité semblable. On peut très bien dire qu'il le fait en théorie, mais il ne peut assumer concrètement pareille responsabilité, d'une part parce que l'initiative serait inopportune et, d'autre part, parce qu'on craindrait alors que la politique n'intervienne directement dans la radio-télévision publique.

Il y a un aspect qui m'intéresse dans la radiodiffusion allemande c'est qu'elle ne vise pas à mettre sur pied une organisation énorme et coûteuse en se portant acquéreuse de postes de relais et d'installation de production. Le but primordial de la radiodiffusion nationale allemande est d'élaborer et de fournir une certaine programmation, et de l'aide à la programmation, sans acheter ou édifier un immense empire matériel. Voilà une des craintes que j'éprouve à l'égard de Radio-Canada, car lorsque nous consultons le budget et les crédits affectés à Radio-Canada, nous y voyons d'année en année des millions de dollars provenant des contribuables et servant à construire des immeubles et à édifier une organisation matérielle, plutôt qu'à assurer un service ce qui est à mon avis le rôle fondamental d'une société de radiodiffusion.

Il y a une autre question que l'on devrait étudier en ce qui concerne la radiodiffusion privée: la radiodiffusion publique devrait-elle également être subventionnée par des entreprises commerciales, ou la radiodiffusion commerciale privée doit-elle garder le monopole dans ce domaine. Il faut prendre une décision fondamentale concernant la politique à suivre à cet égard. La radiodiffusion privée qui, d'après moi, est aussi importante que l'aspect public, souffre d'un grand désavantage lorsqu'elle doit soutenir la concurrence d'une organisation subventionnée par l'État comme la Société Radio-Canada, qui n'est pas obligée de restreindre ses frais selon son revenu commercial, mais peut financer ses opérations commerciales avec les sommes qu'elle reçoit directement de l'État. En Allemagne, par exemple, la radiodiffusion privée doit gagner ses propres revenus et trouver des sources de financement privées et commerciales, alors que la radiodiffusion publique est entièrement à la charge du budget fédéral qui lui accorde une subvention. D'après moi, une telle politique devrait nous permettre de relever le niveau de la radiodiffusion privée et d'éliminer un bon nombre de ses problèmes. Ce serait certainement plus équitable. J'espère que la mesure législative en cause comportera également des dispositions à cet égard.

Il y a ensuite le problème de nos régions lointaines. Voilà l'une de nos grandes difficultés géographiques. Il m'apparaît nettement, par suite de mes contacts avec les gens qui vivent dans les endroits éloignés, dans le Grand Nord en particulier, que la Radio d'État n'y assure pas encore un service satisfaisant de programmes. Il ne convient certainement pas que la distance prive les gens qui élisent de vivre et de servir les besoins de leur pays dans ces régions, des mêmes avantages et du même genre de programmes dont jouissent ceux d'entre nous qui vivent dans le Sud du pays. J'espère aussi que les mesures législatives prendront des dispositions appropriées à cet égard, parce qu'il s'agit là d'un aspect très urgent de la politique de radiodiffusion.

On pourrait parler fort longtemps du nouveau projet de loi, mais qu'il me suffise de dire, en terminant, que l'une de nos responsabilités morales, à l'endroit des gens que nous représentons, consiste à nous assurer de donner à la radiodiffusion canadienne une base qui non seulement satisfera aux besoins de notre population, mais qui le fera d'une façon plus juste et plus équitable. Ceci est peut-être un cliché rebattu mais je crois que c'est important. Les Canadiens sont en droit d'exiger à leur foyer des programmes de radio ou de télévision aussi bienfaisants que l'eau qui s'écoule de leurs robinets. En organisant l'administration de la radiodiffusion et en prévoyant la politique qui la régira, nous devons

assumer nos responsabilités vis-à-vis du peuple canadien. Après tout, cela nous concerne aussi.

Je recommande cette résolution et je la soutiens sans réserve, car elle porte sur un des points les plus importants que nous ayons à traiter pendant les derniers mois de cette session. Aussi, je répète encore une fois que nous attendons la loi avec impatience ainsi que le débat qui va suivre.

**M. Stanbury:** Monsieur le président, comme j'ai eu, au cours de la dernière session, le privilège et la responsabilité de présider le comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, je voudrais en premier lieu dire aux membres du comité combien je leur sais gré d'avoir consacré nombre d'heures à étudier le Livre blanc du gouvernement sur la radiodiffusion et d'avoir entendu les témoins de nombreux groupes intéressés du Canada et d'ailleurs. Je voudrais remercier notamment le vice-président du comité, le député de Montmagny-l'Islet et les autres membres du comité directeur, le député de Royal, le député de Burnaby-Richmond et le député d'Okanagan-Revelstoke. Ces députés ont grandement contribué à la préparation du rapport que le comité a présenté à la Chambre le 21 mars dernier.

J'espère que le projet de loi que le secrétaire d'État nous présentera sous peu s'inspirera des recommandations de ce rapport.

Je la remercie de ses remarques sur le travail du comité et de l'assurance qu'elle nous a donnée que le projet de loi reflétera en partie notre manière de voir. Je crois que si le rapport du comité a reçu, en général bon accueil et s'il a une tendance constructive, c'est que les membres ont fait preuve de ce sens des responsabilités dont de nombreux députés ont aujourd'hui fait ressortir l'importance pour le Canada. Le comité a abordé sa tâche dans un esprit non partisan. Cet esprit continuera à prédominer, je l'espère, à l'étape de la résolution et du bill qui lui fera suite.

• (4.50 p.m.)

Les membres du comité se rendent compte combien la radiodiffusion est essentielle à la structure même de notre pays. Mais qu'il me soit permis de dire, monsieur le président, que le comité n'a pas accompli sa tâche aussi bien qu'il aurait dû la faire, pas plus que notre système de radiodiffusion n'accomplit la sienne depuis 35 ans aussi bien qu'il aurait pu le faire. Si, pour nous tous qui nous occupons de cette question, l'enjeu est si énorme, c'est que l'importance de la radiodiffusion pour le pays est elle-même immense. C'est une question tellement importante que le Parlement sera probablement dans l'impossibilité de lui rendre entièrement justice et que d'ailleurs l'organisation que nous créerons ne sera pas en mesure de remplir sa tâche comme il le faudrait.

La plus grosse difficulté quant à la refonte des lois régissant la radio-télévision est d'assurer le contrôle public de notre réseau, sans que le gouvernement intervienne. C'est là une tâche extrêmement difficile, mais le Livre blanc propose une formule approuvée par le comité de la radio-télévision et la plupart des commentateurs du pays.

Le Livre blanc envisage la création d'une autorité qui dirigerait toute la radio-télévision canadienne. Il va sans dire qu'il est extrêmement important de veiller aux directives que nous donnerons à cette autorité, ainsi qu'au genre de personnel qu'elle aura. A ce propos, je crois opportun de m'en reporter à un éditorial du magazine *Actra* du 6 septembre 1966, où il est dit que le Bureau des gouverneurs devrait...

...comprendre des personnes dont l'unique souci serait de consolider la structure politique, sociale et économique du Canada en favorisant les programmes canadiens; de ne céder à aucune pression mercantile; et de ne pas se croire dans l'obligation de protéger ou d'accroître les profits de particuliers aux dépens du public ou de l'administration, par opportunisme politique.

La nouvelle autorité de contrôle sera extrêmement importante pour le fonctionnement de notre système de radiodiffusion, mais j'espère que nous ne perdrons pas de vue le fait que l'élément le plus important de notre système de radiodiffusion est la Société Radio-Canada, établie il y a environ 35 ans, pour servir l'intérêt public en ce qui concerne la radiodiffusion au Canada. Le dernier paragraphe du rapport de notre comité souligne ce facteur:

Nous désirons exprimer notre conviction que la primauté du secteur public doit être l'objectif suprême et continu de la nouvelle loi; que nous devons augmenter, et non diminuer, l'efficacité du principal instrument par lequel «la conscience nationale peut être développée et soutenue et l'unité nationale d'autant fortifiée.»

Ces derniers mots étaient tirés du discours prononcé par le très honorable R. B. Bennett lorsqu'il a présenté le projet de loi visant à établir la Société Radio-Canada. Il considérait Radio-Canada comme le principal instrument par lequel la conscience nationale peut être développée et soutenue, et l'unité nationale fortifiée.

Il est évident que tous les partis à la Chambre devraient appuyer cet objectif qu'un premier ministre conservateur énonçait il y a environ 35 ans. Il pourrait s'appliquer non

seulement à notre entreprise d'État, mais au système de radiodiffusion tout entier, tant public que privé.

Permettez-moi, au stade du projet de résolution, de signaler un éditorial paru le 5 juillet 1966 dans le *Journal* d'Ottawa qui explique clairement le problème. Je laisse les membres du comité réfléchir sur le passage qui suit:

La radiodiffusion est peut-être aujourd'hui la chose qui exerce l'influence la plus profonde sur notre pays; accordons tous à cette nouvelle façon de l'envisager l'attention qu'elle mérite.

**M. McCleave:** Monsieur le président, avant d'aller plus loin, j'aimerais jeter des fleurs à l'honorable représentante, mais elle est bien loin depuis qu'elle a changé de fauteuil.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Allez-y.

**M. McCleave:** Et puisqu'il est rare qu'on couvre les ministres de fleurs, je vais nouer les miennes d'un fil, ce qui me permettra de les récupérer...

**Une voix:** Honte!

**M. McCleave:** ...au cas où la loi nous réserverait des surprises. Toutefois, je ne crois pas que ce sera le cas. A mon sens, le ministre nous a exposé clairement en six minutes ce que nous réserve la nouvelle loi sur la radiotélévision. Son discours brille par les 3 ou 4 éléments importants qu'il renferme et par sa concision, et je m'efforcerai sur ce point. Tout bien réfléchi, je ne pense pas que mes fleurs devraient avoir un fil à la tige; je l'enlève et je les offre au ministre sans arrière-pensée.

Je crois devoir définir l'attitude de l'opposition quant aux témoignages qu'entendra probablement le comité de la radiodiffusion et de la télévision au sujet du bill. Nous ne croyons pas que le comité doive entendre des témoignages, à moins que le bill ne renferme des questions autres que celles qui figurent au Livre blanc, déjà étudiées par le comité et à propos desquelles il a entendu des témoignages. Si le bill ne renferme rien de nouveau, nous croyons superflu d'entendre de nouveau la même argumentation. A mon avis, le comité permanent a fait du beau travail et a consacré beaucoup de temps à étudier les points de vue qu'on lui a présentés. Mais si le comité ne s'est pas arrêté à certains faits nouveaux, il devrait à notre avis au moins avoir le droit d'examiner la mesure et d'interroger des témoins sur ces innovations.

[M. Stanbury.]

• (5.00 p.m.)

L'autre point que j'aimerais soulever a trait au financement quinquennal proposé par le ministre. Je sais qu'une mesure distincte traitera de cette question, mais quatre considérations me viennent à l'esprit à ce sujet. Premièrement, nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, allons montrer beaucoup de zèle pour empêcher le gouvernement de prendre complètement en main les affaires même d'une société de radiodiffusion d'État. Une surveillance, soit, mais exercée à distance, comme il convient. Deuxièmement, nous exigerons avec un soin jaloux notre part de contrôle parlementaire sur une grande partie des dépenses de fonds publics. Troisièmement, nous adopterons une attitude très circonspecte quant à la répartition des fonds. On pourrait se demander, comme vient de le faire le député de Peace-River derrière le rideau, et j'espère que ma formule sera aussi heureuse que la sienne: Combien d'années faudra-t-il à Radio-Canada pour dépenser une subvention de cinq ans? (*Exclamations*)

Merci. Quatrièmement, la conduite passée du gouvernement dans le secteur de l'inflation rendrait probablement tout plan quinquennal de subventions irréalisable et il faudrait l'examiner périodiquement pendant sa durée.

Le ministre a présenté un argument qui mérite quelques commentaires. Je veux parler de la proposition d'établir par statut le caractère canadien. L'insuccès évident de la loi antérieure sur la radiodiffusion est dû je crois au fait que même si à la Chambre des communes et à l'autre endroit les gens ont exprimé leurs sentiments concernant le réseau canadien, ils n'ont pu traduire ces sentiments dans des mesures législatives efficaces. Je crois qu'il faut être très précis dans cette loi sur la radiodiffusion pour atteindre le «canadianisme» visé.

Comme me l'écrivait ce matin un artiste: «Sous le régime actuel, nous sommes vraiment le 51e État américain.» Je pense que cette dame d'Halifax exprime bien son opinion. Dans le domaine du spectacle, comme le signalent les préopinants, les comédiens ont l'impression de ne pas avoir la même facilité d'accès aux émissions que les autres Canadiens, notamment dans le domaine des sports, des affaires publiques et ainsi de suite. Il serait dommage que nos bons artistes canadiens soient forcés d'aller aux États-Unis ou outre-mer pour s'exprimer. Monsieur le président, j'appuie donc de tout cœur l'établissement de directives législatives en vue de ce caractère canadien que nous voulons tous.

[*Français*]

**M. Lachance:** Monsieur le président, je n'ai pas la prétention de croire que mes remarques sur la résolution à l'étude changeront la loi qui sera bientôt présentée pour la première lecture. Cependant, j'aimerais les porter à l'attention de cette Chambre, afin qu'au cours de l'étude de ce projet de loi, s'il y a amendement à présenter, nous puissions en discuter sérieusement.

Il me serait facile de me joindre au concert des voix qui se sont élevées un peu partout à travers le Canada, particulièrement au cours des derniers mois sur la façon dont le Bureau des gouverneurs de la radio et de la télévision s'est acquitté de ses fonctions administratives et ensuite sur la qualité et le choix des programmes de nos réseaux d'État, soit à la télévision ou à la radio.

A l'heure actuelle, je dois avouer que j'éprouve un malin plaisir à constater la façon dont certains programmes, soi-disant d'information, culturels, éducationnels ou de divertissement, sont montés par un noyau de pseudo-intellectuels ou pseudo-artistes, bien souvent de qualité douteuse, et qui n'ont d'autre souci que de mousser leur popularité ou leur opinion personnelle. Je dois aussi dire que le comportement de ces individus m'amuse plus qu'il ne m'ennuie et que l'escalade de leur stupidité n'a d'égal bien souvent que la complaisance dont ils jouissent de la part de la direction des réseaux et même du Parlement, il faut l'avouer, qui est responsable auprès du peuple des deniers publics.

La nouvelle loi servira, j'espère, à corriger certains abus flagrants et à satisfaire nos besoins présents et futurs.

Permettez-moi cependant, monsieur le président, d'exprimer une opinion personnelle sur la possibilité d'encourager l'entreprise privée pour le développement d'un réseau et de parachever notre réseau de télévision et de radio afin de pourvoir à l'établissement d'un plus grand nombre de postes français dans les régions où la langue anglaise est prépondérante ainsi que de postes de langue anglaise dans les régions où la langue française est dominante.

Cet apport de l'entreprise privée serait certes un excellent moyen de promouvoir les cultures anglaise et française au pays et, partant, une meilleure compréhension entre tous les Canadiens.

Actuellement, monsieur le président, la population de certaines régions n'est pas assez élevée pour y établir des postes de télévision ou de radio de langue française ou de langue anglaise. Alors, si le gouvernement s'associe à des individus ou offre de partager le coût d'établissement de ces postes de radio ou de télévision, il y aurait d'abord cet apport important de l'entreprise privée qui, comme on le sait, est excellent, et, ensuite, cela servirait à augmenter le nombre des postes de télévision ou de radio. A ce moment-là, il n'y aurait pas seulement la participation du gouvernement au coût du service, mais il y aurait aussi la possibilité de partager le profit résultant de l'exploitation de ces postes de télévision ou de radio, et c'est là qu'est l'élément intéressant de la question.

Il y aurait aussi lieu, à mon sens, pour le gouvernement de se retirer éventuellement de cette exploitation conjointe avec l'entreprise privée, car je considère, personnellement, qu'il serait avantageux que le gouvernement laisse à l'entreprise privée, autant que possible, l'administration et la programmation des divers postes de radio et de télévision, quitte à avoir un partage des responsabilités ou une administration conjointe, comme cela se voit dans certains pays pour les plus grands réseaux de télévision et de radio de l'État.

Monsieur le président, je soumets cette proposition. Il y aurait sans doute lieu, à ce moment-là, si les gens profitent de l'offre qui leur est faite, de racheter le poste, au cours d'une certaine période ou, du moins, d'avoir l'option de l'acheter avant d'autres, si le gouvernement décidait de laisser la propriété de ces postes à l'entreprise privée.

Si l'on veut propager ces deux cultures dans tout le pays, monsieur le président, il faut nécessairement que l'on apporte un élément nouveau à cet épanouissement, et c'est par l'entreprise privée que nous pourrons y arriver. J'espère que la nouvelle loi qui sera présentée permettra l'organisation d'un tel système.

• (5.10 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Jamieson:** Monsieur le président, à la lumière de mes 25 ans d'expérience dans la radiodiffusion, permettez-moi de dire que le présent débat me rappelle un poème qui est aussi de mise actuellement qu'il l'a été depuis 25 ans en ce qui concerne la radiodiffusion. Voici quelques lignes tirées d'Omar Khayyam:

> Myself when young did eagerly frequent
> Doctor and Saint, and heard great argument
> About it and about: but evermore
> Came out by the same door where in I went.

Me rappelant mon expérience du domaine de la radiodiffusion, il me semble que bien des arguments avancés cet après-midi ont déjà été invoqués à maintes reprises et je soupçonne qu'ils le seront de nouveau tant et plus dans l'avenir. La mesure présentée aujourd'hui a bien tardé, mais je félicite le ministre d'avoir résisté depuis des mois, sinon des années, aux pressions tendant à en précipiter la présentation, car j'espère que le docu-

ment qu'on dévoilera après l'étape de la résolution sera si complet qu'il mettra fin à la ronde folle dans laquelle nous tournons depuis si longtemps.

Nous avons, cet après-midi, entendu le ministre et d'autres orateurs mentionner que la préparation de cette mesure législative a duré deux ans. Cette préparation a même commencé plus tôt, et certainement, en 1963, jusqu'ici, le dialogue sur la possibilité de résoudre certains problèmes a été presque constant.

J'avoue, sans avoir vu le projet de loi, que j'ai peu confiance en son pouvoir de résoudre les problèmes d'un aussi complexe moyen de communication. J'ai déjà passé une remarque qui est encore pertinente aujourd'hui: c'est qu'on ne peut obtenir une radio-télévision de bonne qualité à coup de lois. En réalité, les lois, dans ce domaine, peuvent tout au plus empêcher le pire. Au cours des années, je n'ai pas constaté que la loi puisse engendrer ce qu'il y a de mieux. Tout en reconnaissant la nécessité d'une loi et tout en espérant que celle-ci sera complète, je doute donc que quelqu'un en cette enceinte ou dans le pays puisse, d'une façon quelconque, éprouver de l'enthousiasme et s'imaginer qu'une fois la loi adoptée, tous les problèmes disparaîtront, car cela n'arrivera certainement pas.

Une des raisons en remonte jusqu'en 1957, il y a près de dix ans, alors que j'avais rencontré à l'Université Allison le ministre du Revenu national de l'époque, feu l'honorable M. Nowlan, que, à l'instar de bien d'autres à la Chambre, je respectais beaucoup. Il arrêtait alors le projet de la mesure législative que nous étudions présentement. Nous avions au cours de cette rencontre consacré beaucoup de temps à essayer de régler une foule des questions qu'on a de nouveau soulevées cet après-midi, et à vrai dire on trouve une frappante ressemblance entre ce qu'on a fait ici et les efforts, consciencieux dans l'ensemble, tentés il y a dix ans pour apporter une solution à de semblables problèmes.

On ne peut vraiment pas attribuer à la loi présentée en 1957 ou 1958 les critiques qui n'ont cessé d'augmenter en ces dix dernières années de même que les controverses et les difficultés qui ont entouré toutes les phases de la radio-télévision. Je ne me rappelle pas exactement quand cette loi a été promulguée. Elle présentait des lacunes et il y en aura, j'en suis sûr, dans celle-ci. Mais les vrais coupables, si l'on peut dire, ce sont la fantastique évolution réalisée dans la radiodiffusion au cours de la dernière décennie et le changement incroyable et marquant de l'opinion publique. Je crois qu'il faut considérer ensemble ces deux facteurs, si nous voulons obtenir une perspective juste de la tâche que nous entreprenons.

[M. Jamieson.]

Le meilleur expert, il y a dix ans, n'aurait pu prévoir ce qui s'est produit depuis dans le domaine purement technique de la télévision. A ce moment-là, par exemple—et je me souviens de plus d'une réunion où l'on riait de ces visionnaires qui prédisaient la transmission par satellite et des réseaux de microondes transcontinentaux, que nous possédons en double aujourd'hui—le concept même, l'idée même, en mettant de côté pour l'instant les considérations politiques et philosophiques, de voir le pays recouvert de deux réseaux, l'un public et l'autre privé, était à ce moment-là, et pendant plusieurs années après 1957, considérée comme une conception tout à fait fantaisiste. On voit à quelle vitesse les progrès se sont réalisés durant cette décennie, ce qui, en soi, a contribué à forcer l'allure des mesures législatives.

Une autre chose encore s'est produite; c'est une évolution extraordinaire dans les attitudes sociales et publiques. Je me souviens qu'il y a moins de dix ans, étant radiodiffuseur, j'eus une très sérieuse discussion avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sur toute la question de l'obscénité et de la propriété d'un certain langage à la télévision. Je me souviens que nous dûmes recourir à une interruption de tonalité pour empêcher le public d'entendre un mot dont je ne suis pas sûr qu'il puisse être prononcé au Parlement même aujourd'hui, un simple «damn» que quelqu'un employait au cours d'un film. Il y a quelques semaines, j'ai assisté à l'émission d'une station privée—ceci n'est donc pas une critique de Radio-Canada et je ne suis pas certain que ce soit même une critique du tout—que de nombreux députés ont peut-être également vue; il s'agissait, parmi d'autres nouvelles de presse, d'un très malheureux incident au sujet de l'adoption d'enfants. Au cours de cette scène, projetée suivant la nouvelle technique de cinéma-vérité en usage pour les prises de vue qui retracent les événements, on entendait prononcer les mots les plus obscènes, surtout par les principaux protagonistes. Je ne fais aucun commentaire, en ce moment, sur l'opportunité d'une telle projection; je me sers simplement de ceci pour montrer à quel point tout a changé. On me dit qu'il y a eu de la critique à ce sujet, mais que les auditeurs ont en général bien pris la chose.

J'ai parlé de cet incident parce que je n'ai pas l'intention aujourd'hui—en fait je ne le pourrais puisque je n'ai pas lu le bill—de traiter des problèmes de la radio-télévision, mais je répéterai toutefois ce que j'ai déjà dit à maintes reprises, les députés le savent d'ailleurs: nous qui essayons de faire une loi sur

la radio-télévision et ceux qui essayent d'établir des politiques pour les entreprises de radio-télévision, publiques ou privées, agissons en quelque sorte comme un apprenti sorcier qui jouerait avec des forces qu'il ne comprend pas.

Une observation faite par un des préopinants m'a intéressé, car elle avait trait aux effets de la télévision. Nous croyons trop volontiers comprendre l'effet de la télévision et ses répercussions sur la collectivité canadienne ou même mondiale. A mon avis, nous ne comprenons presque rien.

Il est une généralisation qu'il est inutile d'expliquer en détail: notre monde actuel, de toute évidence, passe par une époque de troubles. Dans notre pays même, des tensions surgissent non seulement entre anglophones et francophones, mais aussi entre divers groupes, tensions d'une ampleur et d'une importance que nous n'aurions jamais cru possibles au cours des dix années dont j'ai parlé tantôt. En dépit de l'immense réseau de communications, tant public que privé, qui relie maintenant tout le pays, en dépit de la prolifération des postes, il me semble que la radio-télévision contemporaine n'a guère contribué à résoudre les grands problèmes fondamentaux de notre époque, malgré nos observations contraires et les platitudes qui nous montent aux lèvres. En fait, il est possible, pour qui le veut, de soutenir la thèse que la radio-télévision, loin d'aider les choses, a elle-même contribué à accroître ces tensions et a suscité des controverses profondes. Je crains qu'elle n'ait aussi contribué pour une large part à l'agitation populaire qui se manifeste actuellement de toutes parts à un degré inusité. Je m'empresse d'ajouter...

• (5.20 p.m.)

**M. Prittie:** Le député permettrait-il que je lui pose une question?

**M. Jamieson:** Volontiers.

**M. Prittie:** Ce qu'il dit au sujet des tensions et des problèmes que pourrait continuer de susciter la radio-télévision ne pourrait-il pas s'appliquer aussi aux journaux et autres moyens d'information?

**M. Jamieson:** Bien sûr. J'allais ajouter qu'il s'agit en effet d'une accumulation de moyens d'information. Voilà où je voulais en venir. Il est pour moi évident que le recours à la radio et à la télévision a ajouté une nouvelle dimension bien déterminée à l'information. Il ne fait aucun doute qu'il y a une différence même entre l'information radiophonique et l'information télévisée.

Je me rappelle un incident qui pourrait intéresser les députés. Ceux-ci ont pu avoir ressenti eux-mêmes les impressions qui me font croire de plus en plus à la nécessité de mener des recherches plus approfondies. Lors de la crise du Moyen-Orient, en juin, j'ai écouté pendant deux heures à la radio, dans ma voiture, le débat qu'elle a suscité. Puis, je suis rentré à la maison, où ma femme suivait le même débat à la télévision. Cette diffusion complète réunissait les mêmes personnalités et les mêmes points de vue. Toutefois, dès que j'ai aperçu les différents participants à ce débat télévisé, les impressions et l'attitude que je commençais à concevoir en écoutant la radio ont radicalement changé. C'est peu de chose, bien sûr. Toutefois, je soutiens qu'avant d'avoir fait beaucoup plus de recherches—et je ne veux pas parler des sondages d'opinions, qui constituent un mépris cynique de nombreux aspects de la radiodiffusion, bien qu'ils puissent être le critère nécessaire—des recherches objectives et indépendantes, nous ne ferons que tirer des conclusions fondées sur de vulgaires réactions plutôt que sur les goûts du public. Je parle en homme du métier. De telles recherches peuvent être de portée générale et faites à l'université ou servir à des fins précises de radiodiffusion.

C'est une question très sérieuse. Je soutiens que nombre de nos idées à l'égard, par exemple, du problème racial aux États-Unis, des affaires étrangères comme la situation au Vietnam et en d'autres pays, subissent une influence anti-américaine. Nous sommes influencés par la télévision que, je le répète, nous ne comprenons pas vraiment et dont par conséquent nous ne pouvons pas évaluer les vraies dimensions.

Au cas où l'on me croirait le moindrement en faveur d'une radiodiffusion purement inoffensive, de tout repos, je tiens à me dire entièrement d'accord avec le député de Prince: nous devons secouer les gens. Je suis totalement de cet avis. En outre, je suis en faveur du plus large esprit d'innovation possible dans la radiodiffusion. Il est absurde pour nous de confier Radio-Canada à une organisation bureaucratique qui établit des règlements sévères propres à étouffer toute tentative

d'expérience. C'est étrangler la liberté créatrice, élément indispensable à la vie d'un organisme de radiodiffusion dans le pays. Deux choses vont de pair ici. C'est une des grandes difficultés qui, soit dit en passant, ne se posent pas aujourd'hui qu'à Radio-Canada mais à toute autre organisation dirigée de main ferme afin d'assurer, d'une part un comportement raisonnable, des contrôles budgétaires efficaces, une certaine solidarité au sein des cadres et, d'autre part, l'esprit créateur. Ce qu'il nous faut, je crois, c'est une direction du personnel qui permette la plus grande liberté possible et le respect des talents créateurs. De cette façon, nous atteindrons un objectif clairement défini.

S'il me reste un instant, je dirais un mot au sujet d'une autre question qui sera sans doute discutée longuement pendant l'étude du bill. On parle beaucoup de la nécessité d'encourager les talents canadiens. Je suis tout à fait convaincu que les talents canadiens ont tout autant droit à une aide, un encouragement, sous forme de dons, de subventions, ou autres, de notre part que n'importe quel autre groupe de notre société. Il est ridicule de prétendre, par exemple, que nous avons des responsabilités envers 3,500 ouvriers de l'acier à Sydney, mais non envers d'autres groupes. Évidemment, nous avons des responsabilités envers les métallurgistes et j'appuie entièrement leur cause. Ils ont toute ma sympathie de Terre-Neuvien.

Néanmoins, il est ridicule de voir le Parlement passer un jour entier, et peut-être bien d'autres encore, à se demander comment on pourra aider 3,500 ouvriers alors qu'on ne tient pas compte de trois ou quatre mille personnes douées de talent créateur qui ont autant de droit à notre considération que les travailleurs de l'acier. Je suis tout à fait d'accord sur ce que je puis véritablement nommer la nécessité de maintenir notre talent créateur. La télévision étant probablement appelée à devenir un véritable instrument de notre talent créateur et la radio-télévision, dans son ensemble, constituant sans doute pour celui-ci une source importante, je fais appel au ministre pour qu'il songe à la mise en commun des talents créateurs de notre pays. Peut-être est-ce d'ailleurs bien à cela qu'elle pense. Je ne connais aucun pays au monde, y compris les États-Unis, qui se limite à un seul véhicule d'expression, à un seul type de débouché quand il s'agit de procurer le maximum de possibilités aux artistes et aux écrivains. Ceux-ci n'écrivent pas, ne pratiquent pas leur art en vue d'un seul et unique véhicule. Tous les modes d'expression se chevauchent. Nous avons besoin de quelque chose qui donne à ceux qui sont doués de ces talents la considération et le niveau de vie auxquels ils ont droit. Je vous le dis, nous n'atteindrons pas réellement notre but si nous limitons à la télévision les débouchés offerts au talent. Même Radio-Canada recevant du Parlement l'aide la plus généreuse qu'on pût imaginer ne suffirait pas à cette tâche.

Une heure de production cinématographique coûte entre $80,000 à $150,000. Certaines émissions sont moins chères, mais nos besoins actuels sont de cet ordre. Radio-Canada elle-même ne parviendrait pas à les remplir, malgré toutes ses ressources, et même si elle affectait une partie de sa direction et de ses services administratifs à la programmation comme il serait juste. Seul un organisme qui grouperait l'Office national du film, Radio-Canada ainsi que tous nos centres artistiques et qui aurait à sa tête un directeur, pas nécessairement un autocrate de la culture, qui laisserait entière liberté aux producteurs, pourrait assurer la pleine utilisation du talent créateur. C'est la seule manière de l'organiser d'une manière fructueuse.

Inutile de faire de la radiodiffusion et de la télévision un promoteur public et privé. En abordant la discussion du projet de loi nous découvrirons qu'il a bien d'autres buts que celui d'encourager le talent. Nous devrons par exemple décider s'il faut faire une plus grande place aux affaires publiques ou aux spectacles, aux programmes régionaux ou nationaux. Tous ces éléments rendent le problème complexe et, seule, la radiodiffusion est incapable de le résoudre, même avec la meilleure volonté du monde.

• (5.30 p.m.)

Nous pouvons, je crois, atteindre notre but si nous adoptons l'attitude que je propose. Nous avons ici une idée en germe. N'ayons pas peur des gens qui s'occupent de tout, qu'on les appelle tsars ou autre chose. Nous devons maintenir l'activité artistique et le talent créateur de notre peuple si nous voulons atteindre notre but. Je ne veux pas donner l'impression d'être pessimiste. Je crois à la radiodiffusion. Nous sommes parfois très injustes quand nous refusons de reconnaître son apport. Je crois que celui-ci sera encore plus important à l'avenir. J'estime, en dernière analyse, qu'un tel apport ne saurait être dirigé par une mesure législative ni régi par le Parlement dans le sens large de ces termes. Il sera traduit dans les faits lorsqu'un grand

[M. Jamieson.]

organe d'information et les programmeurs seront de plus en plus conscients que la tâche en vaut la peine. On ne pourra y arriver que grace à la collaboration dont j'ai parlé.

**M. Mather:** Monsieur le président, je tiens à dire, durant ma brève participation à ce débat, qu'à mon avis, du moins, la déclaration faite par le secrétaire d'État en présentant cette résolution est une des plus discrètes que j'aie jamais entendue en cette Chambre. En fait, quand il eut terminé, j'ai entendu certains députés derrière les rideaux dire qu'ils en savaient plus sur les intentions du gouvernement avant que l'honorable représentante ait parlé. A un moment donné, j'ai même cru entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures plutôt que le secrétaire d'État.

Je suppose qu'à cette étape-ci le ministre et le gouvernement se proposent de consacrer le moins de temps possible à la résolution et de passer au fond du bill afin que nous sachions de quoi il s'agit. Je crois que notre groupe sera aussi disposé qu'aucun autre à s'y attaquer mais nous nous ferons peut-être prier pour l'abandonner. Si la très importante mesure dont nous serons saisis n'est pas déférée au comité de la radiodiffusion, nous estimons qu'il serait raisonnable de consacrer au moins deux semaines à l'examen du bill article par article afin que les groupes intéressés puissent nous faire d'autres instances ainsi qu'à ceux qui s'occupent de cette mesure.

J'aimerais faire deux ou trois remarques sur la radiodiffusion en général. Il me semble que la radiodiffusion dans son ensemble est une question d'intérêt public. Le public assume les frais du service soit par des subventions parlementaires soit par cette partie du dollar du consommateur dont viennent les recettes publicitaires des systèmes de radiodiffusion. Toutes les fréquences de radio et tous les canaux de télévision appartiennent au public qui a sûrement le droit de les contrôler. En outre, la radiodiffusion intéresse fondamentalement les Canadiens parce qu'elle est de première importance dans nos moyens de communication. Pour nous, Canadiens, les communications comptent autant que la défense nationale. En outre, d'après notre expérience de la structure de la radio-télévision au Canada, le grand public sera mieux protégé et ses intérêts favorisés dans ce domaine si nous autorisons l'existence de réseaux publics et privés de radio et de télévision, ces réseaux étant en définitive comptables au grand public par l'intermédiaire d'un organisme général et public tel que le Bureau des gouverneurs.

Dans le secteur public, je suis en faveur de l'entreprise de l'État et j'admire vivement la Société Radio-Canada. Mais je ne crois pas que c'est faire preuve d'amitié pour Radio-Canada de passer sous silence certaines de ses faiblesses ou de ses imperfections. En dépit des critiques formulées au sujet d'une administration trop autoritaire et d'un certain manque de goût, je crois que Radio-Canada a fourni un service national de diffusion d'une façon digne d'éloges et à coût minime par habitant. D'après les derniers chiffres à ma disposition, le coût serait inférieur à 1c. par jour par Canadien. Lorsqu'on considère l'ampleur de l'entreprise, les quatre réseaux exploités et la variété de gens, je crois qu'il a donné d'excellents services.

D'après la commission la plus récemment nommée pour examiner la radio et la télévision au Canada—et cette observation s'applique, en particulier, à Radio-Canada—ce qui importe vraiment en matière de radio-télévision, c'est la production, tout le reste n'étant qu'affaire d'administration. Certains esprits railleurs ont signalé depuis que la commission chargée d'enquêter sur la condition de la femme devrait formuler une conclusion exactement opposée et dire que tout ce qui compte, c'est l'administration du ménage et que tout le reste n'est que production. Quoi qu'il en soit, nombre de députés accepteraient l'objectif du ministre si certaines exigences étaient satisfaites. Je crois comprendre que l'honorable représentante veut prolonger la période de financement de la Société. Notre groupe suivra avec beaucoup d'intérêt le travail de ceux qui élaboreront une formule pour porter la période de financement de Radio-Canada à cinq ans, mettons.

Je voudrais dire quelques mots du secteur privé de radio-télévision. L'habitude fondamentale des stations privées de placer leurs intérêts et ceux de leurs actionnaires avant ceux du public, a fait l'objet de critiques répétées de la part des organismes chargés d'enquêter dans ce domaine au cours de la dernière décennie. Les ondes publiques sont utilisées, grâce à des licences, par des entreprises privées à but lucratif, et il suffit d'écouter n'importe quelle station radio privée ordinaire ou de regarder certaines émissions privées de télévision pour se rendre compte que leur orientation est telle que les stations en cause pourraient tout aussi bien radiodiffuser aux États-Unis. Leurs lacunes, quant à la teneur de l'émission, sont aussi évidentes que leur volume excessif de réclame. A mon avis,

nous devrions prendre des précautions lorsque nous renouvelons les licences des stations privées de radio ou de télévision. Il ne faudrait les renouveler que si les stations s'engagent à fournir de meilleurs programmes, et le BGR devrait exercer, de temps en temps, une sorte de contrôle afin de voir si les engagements sont tenus.

Pour conclure, monsieur le président, je le répète, la question dont nous sommes saisis revêt une telle importance pour moi, qu'à moins que la mesure législative proposée soit soumise pour examen au comité permanent de la radio-télévision, nous devrions avoir au moin un débat de deux semaines ici pour discuter en détail de ces propositions.

**M. Allmand:** Monsieur le président, quelques mots seulement au sujet de ce projet de résolution. D'autres l'ont dit avant moi, le problème de la radio-télévision a fait l'objet d'une enquête très serrée, ces dernières années, avec la Commission Fowler, le Livre blanc et le comité parlementaire. Il y a cependant une chose que je veux signaler, et je tâcherai d'être très clair.

Nous devons comprendre que, ces dernières années, à cause de ses méthodes d'exploitation et de programmation, Radio-Canada a suscité beaucoup d'insatisfaction. Cette insatisfaction s'est souvent exprimée par des critiques à l'endroit de la Société elle-même. Beaucoup de mes commettants m'ont écrit que dans le cas d'un référendum sur l'opportunité de conserver Radio-Canada ou de s'en défaire, il y aurait un vote considérable en faveur de l'élimination de la Société. Le citoyen moyen y voit investies des sommes considérables provenant des impôts, et nombreux sont ceux qui n'en retirent pas beaucoup en retour.

Je dirai même que l'insatisfaction ne se retrouve pas uniquement chez les spectateurs, mais aussi chez les employés de la Société et chez les artistes qu'elle engage. Par exemple, je citerai l'initiative récente des membres de l'ARTEC, qui nous ont écrit pour nous exprimer leur mécontentement à l'égard de la politique de Radio-Canada quant à l'utilisation des talents créateurs. Bien d'autres personnes ont critiqué l'absence d'orientation au sein de la Société et sa direction hésitante. Des députés l'ont signalé, il ne fait pas de doute que, ces dernières années, nous avons perdu un grand nombre de talents dans les domaines de la radio et de la télévision.

• (5.40 p.m.)

Si on a critiqué le fonctionnement et l'application du principe qui a inspiré la formation de Radio-Canada, je crois néanmoins qu'on l'approuve le principe. Quand je parle du principe qui a valu la création de Radio-Canada, je veux dire qu'il nous faut au Canada un réseau d'État qui atteindra tous les points reculés du pays, qui présentera les événements canadiens, les opinions canadiennes, permettra l'épanouissement du talent canadien et qui s'efforcera de mettre les Canadiens en rapport les uns avec les autres. C'est extrêmement important dans un pays à population clairsemée. Il nous faut un système de radiodiffusion qui luttera contre les puissantes communications qui nous viennent de nos voisins du Sud, soit des États-Unis.

[M. Mather.]

Je crois qu'on est d'accord sur ce principe général d'un réseau d'État. Il est évident que sans Radio-Canada, nous serions beaucoup plus profondément submergés par l'américanisme que nous le sommes. Mais je le disais, monsieur le président, tout en appuyant le principe, nous n'appuyons pas la façon dont le principe a souvent été appliqué. Très souvent ses buts que j'ai exposés, ont été faussés ou n'ont pas été atteints; c'est la faute de ceux qui entendent utiliser Radio-Canada pour exprimer leur politique personnelle, leur morale ou leur philosophie personnelles. Beaucoup de gens qui suivent l'évolution de Radio-Canada ont l'impression que c'est devenu la principale tribune de l'anarchie, du sensationalisme, du séparatisme, du socialisme et du fascisme. Cela ne veut pas dire que ces opinions ne doivent pas être entendues, mais il faudrait les entendre dans la mesure de leur importance au sein de la collectivité. A l'heure actuelle, on a l'impression que ce sont les seules opinions émises.

Pour vous donner un exemple, samedi soir dernier, au réseau français, à Montréal, nous avons vu à l'heure de grande écoute qui suit le hockey, et dans cet ordre, François Aquin, René Lévesque et le député de Lapointe, tous séparatistes. Il me semble que si Radio-Canada doit présenter comme il convient toutes les opinions dans ce débat sur la constitution, elle devrait présenter des interviews de personnes ayant des opinions contraires; il ne faudrait pas interviewer seulement des séparatistes, qui ne cessent d'exprimer leurs opinions. (*Applaudissements*) Pourtant, on entend très peu des représentants du camp adverse.

J'ai reçu bien des plaintes de commettants de langue française qui m'ont téléphoné, qui m'ont écrit et qui m'ont dit qu'ils en ont assez de voir Pierre Bourgault à la télévision. Voilà un homme qui dirige un parti qui n'a remporté aucun siège—lui-même n'a pas été élu—un parti qui a obtenu moins de 5 p. 100 des voix, et pourtant on lui accorde plus de temps qu'aux chefs de parti, celui du gouvernement et celui de l'opposition, qui ont été élus. (*Applaudissements*)

J'ai parlé du réseau français mais on peut reprocher les mêmes choses au réseau anglais. Il arrive trop souvent que les opinions exprimées au réseau anglais soient négatives, anarchistes et à sensation, et ceux qui veulent les réfuter n'ont pas assez souvent l'occasion de le faire.

Quand ces problèmes ont été soulevés à la Chambre, le ministre a répondu qu'il n'appartient pas au gouvernement d'intervenir. J'admets, monsieur le président, qu'il est dangereux de permettre à Radio-Canada de devenir l'organe de propagande du gouvernement—du parti au pouvoir—mais il faut tout de même agir pour empêcher d'autres personnes à un échelon inférieur, de faire de la Société leur organe de propagande. (*Applaudissements*)

Que Radio-Canada soit en train de devenir l'organe de propagande de ces éléments destructeurs qui font de leur mieux pour détruire notre pays, cela crève les yeux. Je répète qu'il s'agit d'un réseau public; il fonctionne grâce à l'argent de tous les Canadiens. Pourtant, ceux dont j'ai parlé utilisent trop souvent l'argent des contribuables canadiens pour détruire le pays, et ceux qui ont des opinions divergentes ne peuvent se faire entendre.

Quelqu'un—le gouvernement ou l'administration de Radio-Canada—doit veiller à ce que la Société justifie les buts de sa fondation. Ces buts, il ne faut ni les altérer ni les rendre vains. Il ne s'ensuit pas que seules les opinions du gouvernement ou du parti au pouvoir méritent audience; car toutes les opinions devraient être présentées. C'est pour Radio-Canada la seule manière d'atteindre ses objectifs, c'est-à-dire de façonner l'unité nationale, de permettre les échanges d'opinion et de présenter l'apport des Canadiens. Voilà ce qu'il faut faire, comme l'a dit le député de Burin-Burgeo, qui sait s'exprimer beaucoup plus clairement que moi. Nous devons faire cela tout en conservant notre liberté artistique. C'est là un problème éternel des sociétés démocratiques. Il est important de maintenir l'ordre et l'organisation tout en conservant la liberté.

On a mentionné que l'un des buts principaux de la législation concerne la distribution des ondes entre les stations privées et publiques. C'est à mon avis une chose extrêmement importante et la concurrence des moyens de communication chargés de présenter au public un grand nombre d'opinions diverses est nécessaire dans un système démocratique. Je le répète, c'est important. J'espère que la législation tiendra compte de ce problème. J'espère également que cette mesure prévoira une expansion audacieuse des réseaux français et anglais. Il faut absolument que la télévision de langue française soit répandue dans les régions où il y a suffisamment de Canadiens francophones. Il en va de même pour les réseaux anglais.

En terminant, je tiens à répéter ce que je disais au départ. Même si la majorité des Canadiens appuient le principe de la radiodiffusion publique, peu de présentations les ont satisfaits ces dernières années, et ils sont mécontents de l'application du principe. Espérons que la mesure qui sera présentée cet après-midi ou ce soir contribuera énormément à dissiper ces griefs.

[*Français*]

**M. Laflamme:** Monsieur le président, je veux simplement, à l'étape de la résolution, dire quelques mots ou, du moins, faire connaître à la Chambre l'opinion générale de la population de la circonscription que je représente et, aussi, peut-être certaines opinions personnelles sur l'urgence de cette résolution et du bill qui s'ensuivra dans le dessein de remédier à la situation qui prévaut à l'heure actuelle, du moins dans ma région, soit une dissatisfaction presque complète de la façon dont nos moyens d'information, et particulièrement notre réseau d'État, s'acquittent de la tâche qui leur a été assignée.

Évidemment, on pourrait s'attarder à donner des noms, et il y en aurait beaucoup à mentionner, mais je ne pense pas que ce soit là le but, car ce qui a été fait est fait. Je crois qu'il y a des problèmes sérieux auxquels nous devons songer avant l'étude de ce bill, et le principal, à mon sens, c'est celui qui a trait à la définition de ce que peut être l'intérêt public, généralement. Lorsqu'on lit le rapport sur la radiodiffusion, on ne voit aucune définition de ce que doit consister l'intérêt public, tel qu'il est généralement compris, principalement au réseau d'État.

Il y a évidemment, à Radio-Canada, un problème de finance et un problème d'autorité. Le problème de finance peut, jusqu'à un certain point, nuire au bon épanouissement de la programmation, qui doit enrichir bien avant de divertir, parce que si notre réseau d'État a perdu, comme on doit l'admettre, une partie de sa cote d'écoute au profit des postes privés, c'est qu'il ne s'est pas acquitté de sa tâche. Il ne s'agit pas de concurrencer en pourcentage, mais il faut tout de même se rendre à l'évidence que, tant dans le domaine de la radiodiffusion que dans toutes les autres sphères d'activités, lorsqu'un gouvernement n'écoute pas la volonté de la population, il est renversé, et lorsqu'un chef d'entreprise n'écoute pas et ne constate pas le goût de l'ensemble de sa clientèle, il est voué à la faillite.

Le rôle de Radio-Canada n'est pas de dire à la population ce qu'elle doit faire, mais de la renseigner avec la plus grande objectivité possible. Dans ce domaine, je le soumets respectueusement, je suis d'avis que le réseau d'État a, dans une très large proportion, malheureusement failli à la tâche qui lui a été indiquée.

• (5.50 p.m.)

Je veux simplement, à ce stade, citer certaines paroles qui ont été prononcées, le mois dernier, par quelqu'un dont je respecte beaucoup les opinions, relativement aux moyens d'information, c'est-à-dire M. Jean-Louis Gagnon. Voici:

> Mais avant d'imposer une règle de conduite aux stations privées, il va falloir surtout que le Parlement ou le BGR (si on lui en reconnaît le pouvoir) trouve le moyen d'informer Radio-Canada que l'intérêt public exige, entre autres choses, que notre pays survive.

Monsieur le président, je fais miennes ces paroles. Je n'ai pas l'intention d'essayer de gloser sur ce qui se passe au réseau d'État, mais je tiens à dire qu'il est absolument essentiel qu'il y ait une nouvelle autorité, que des directives soient données, bref, que ceux qui ont la responsabilité de la programmation ou des affaires publiques commencent par lire la charte qui a constitué Radio-Canada, dont l'objectif premier est d'assurer l'épanouissement de la nation canadienne tout entière. C'est ce que, à mon sens, on a négligé d'accomplir, et c'est également ce qu'on est en train d'essayer de détruire, généralement.

L'autre jour, monsieur le président, et ceci est significatif de ce qui peut exister dans l'opinion publique, au cours d'une réunion d'information à laquelle je participais, pas une personne n'est venue faire un compliment. Au contraire, on a entendu des gens exprimer de la crainte, de l'inquiétude et surtout dire qu'il doit au moins y avoir dans la société canadienne, généralement, des beaux côtés de la vie et autre chose que des programmes où l'on confronte des repris de justice avec les représentants du clergé, avec des juges et avec des policiers.

Monsieur le président, je ne sais vraiment pas ce qu'on peut faire dans ce domaine-là, mais il doit y avoir moyen de solutionner le problème. Il ne s'agit pas d'établir une autorité qui va freiner les saines aspirations, mais comme les directives générales de la société d'État sont d'orienter la pensée, il faudrait l'orienter dans le sens des objectifs de cette même société, dont le principal est d'informer dans la plus grande objectivité et non pas de «contrôler» l'information pour devenir un élément de propagande, ce qui est, je pense, l'ensemble du reproche qui peut être fait.

[M. Laflamme.]

Et lorsque le bill aura été déposé à la Chambre, nous serons, je pense, plus en mesure de dire véritablement si le gouvernement ou si le Parlement s'oriente vers de nouvelles directives à notre société d'État qui a joué un rôle absolument essentiel, qui doit continuer de l'exercer, mais qui ne doit pas être noyauté par qui que ce soit.

Et plus loin, comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), je dirai que cette même société d'État ne doit pas être française et anglaise et seulement française aux endroits où il y a des Canadiens français. Cette même société d'État doit être française de Vancouver à Halifax, parce que si un citoyen de langue française passe quelques jours dans une localité essentiellement anglaise, comment voulez-vous qu'il puisse se sentir chez lui s'il n'est pas à même d'entendre, ou à la radio ou à la télévision, une programmation ou des nouvelles dans sa propre langue?

Je pense que ceci est un devoir, un devoir impérieux du gouvernement central, parce qu'à ce moment-là, la société d'État jouera elle-même le rôle primordial qui lui incombe et qui est défini à l'article 1 de sa charte, soit celui de promouvoir le nationalisme canadien, la dualité canadienne ou du moins l'identité canadienne qui doit être l'objectif principal du réseau d'État. J'espère que le bill qu'on nous présentera nous permettra de faire en sorte que notre société d'État accomplisse ce rôle qui lui est dévolu.

[*Traduction*]

**M. Orlikow:** Six heures.

**Une voix:** Non.

**M. Orlikow:** Je croyais pouvoir déclarer qu'il est six heures, mais comme j'ai entendu quelqu'un dire «non», je ferais bien, je suppose, de commencer.

A l'instar de mon ami de New Westminster, j'ai été renversé par les propos introductoires du secrétaire d'État concernant ce projet de résolution. Il s'agit ici d'une mesure législative promise et étudiée pendant deux ans au moins. Elle est d'importance capitale dans ce domaine, mais je suis moins au courant, je pense, de ses principes fondamentaux que je ne croyais l'être au début de la journée.

Le ministre, il est vrai, a dit les mêmes choses au sujet de la radio et de la télévision que les porte-parole du gouvernement et les représentants de tous les partis responsables, je suppose; l'honorable représentante a prononcé le même genre de discours que celui de M. Bennett, il y a 30 ou 40 ans.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Si vous vouliez reprendre votre siège, vous pourriez examiner le bill dans deux minutes.

**M. Orlikow:** Je n'en ferai rien, parce que je veux présenter mes réflexions sur ce que devrait contenir ce projet de loi et sur l'orientation que devrait prendre la radio-télévision. Ce n'est pas ma faute si l'honorable représentante a mis tant de temps à présenter cette mesure législative, et je ne crois pas que les 20 minutes que j'entends consacrer à ce projet de résolution affectent le moins du monde la présentation du projet de loi ou le cours du débat.

Il faut nous poser, je crois, un certain nombre de questions. Nous aurions pu nous les poser aujourd'hui, si le ministre nous avait donné quelque idée des principes de base que doit renfermer le projet de loi. Quel sera, par exemple, le rôle du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou de tout organisme qui sera chargé de réglementer la radio-télévision? D'après les renseignements dont je dispose, j'ai la certitude qu'on n'a pas accordé au Bureau, dans le passé, l'autorité nécessaire pour accomplir sa tâche. De quelle autorité fera état le nouveau projet de loi pour aider le Bureau à remplir ses fonctions? Et quelles seront alors les relations entre le BGR et Radio-Canada? La Société pourra-t-elle continuer à fonctionner comme un organisme virtuellement indépendant, comme elle semble l'avoir fait jusqu'à présent, sans tenir compte des directives ou des ordres du BGR? Ce dernier sera-t-il autorisé à dire aux postes privés de radio ou de télévision qu'ils doivent honorer leurs engagements?

[*Français*]

**M. le président suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Me serait-il permis, avant de suspendre les travaux de ce comité, d'indiquer le sujet des questions qui seront débattues, ce soir, sur la motion d'ajournement.

L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand): Fonctions de la Compagnie des jeunes Canadiens; l'honorable député d'Halifax (M. McCleave): Les transports aériens—Les lignes aériennes du Pacifique-Canadien et les provinces atlantiques; l'honorable député de New-Westminster (M. Mather): La Confédération—Sondage d'opinion au Québec.

[*Traduction*]

**L'hon. M. McIlraith:** Avant que vous nous rappeliez l'heure, monsieur le président, puis-je demander si le député a l'intention de terminer ses observations d'ici peu? Si oui, la Chambre consentirait-elle à ce qu'il les termine?

**M. Orlikow:** Je me propose de prendre tout le temps que m'accorde le Règlement, 20 minutes, tout comme les autres.

**M. MacDonald:** Comme tous les députés sont impatients d'adopter le projet de résolution, je crois, nous devrions permettre au député de Winnipeg-Nord de terminer ses remarques et, ensuite, faire franchir au bill l'étape de la première lecture.

**Des voix:** D'accord.

**M. le président suppléant:** La Chambre consent-elle à ce que nous ne tenions pas compte de l'heure pour permettre au député de Winnipeg-Nord de finir?

**Des voix:** D'accord.

• (6.00 p.m.)

**M. Orlikow:** Monsieur le président, la radiodiffusion—comme l'ont dit le ministre et le député de Prince après lui—est un domaine important qui vise tous les Canadiens. La radiodiffusion, et certes la télévision, peuvent et doivent être un facteur important dans le maintien et l'affermissement de notre identité canadienne. Voilà une chose facile à dire mais beaucoup plus difficile à réaliser. Les innovations dans le domaine de la télévision et son coût énorme de production ont énormément aggravé le problème.

Je veux m'associer aux députés qui ont rendu hommage à la tâche remarquable de Radio-Canada au cours des ans. Il est juste de dire, je suppose, qu'il n'y aurait guère de ville au Canada dotée d'un orchestre symphonique de nos jours sans l'appui considérable accordé par la Société Radio-Canada à des musiciens sérieux de toutes les régions du Canada. La Société a engagé des musiciens pour des émissions en direct alors que les postes privés de radio ont fait fi de tout, sauf des disques et encore de piètre qualité.

Par le même processus, nos programmes de radio, et de télévision dans une mesure moindre, ont contribué au succès et à l'essor du théâtre canadien. Le Canada a produit un grand nombre d'acteurs, d'auteurs, de réalisateurs et de directeurs de grande compétence, de grand talent et de formation technique poussée. Cela a tellement bien réussi que beaucoup de ces gens ont quitté le Canada pour des endroits où leurs talents leur sont beaucoup plus profitables, notamment à New York, à Los Angeles et à Londres. Je n'ai pas le temps de citer tous les noms, ou même une petite partie de la liste des gens qui sont ainsi partis. D'ailleurs, je ne propose pas du tout de les en empêcher. Je suis content de voir des Canadiens réussir dans le monde du théâtre et des autres spectacles, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. La plupart de ceux qui partent ne le font pas de gaieté de cœur, car ils préféreraient rester au Canada; s'ils s'en

vont, c'est que Radio-Canada, qui pendant tant d'années leur a donné l'occasion de travailler au Canada, renonce peu à peu à ce genre de spectacles.

Je ne suis nullement d'accord avec ceux qui, comme Dennis Braithwaite, critique de télévision du *Globe and Mail* de Toronto, attribuent ordinairement l'exode de nos artistes au fait que le Canada ne peut réaliser des émissions goûtées du public. Il n'est rien de plus faux. En fait, nos auteurs, directeurs, réalisateurs et comédiens s'affirment aujourd'hui là où la concurrence est le plus âpre. Ils réussissent à New York, Hollywood et Londres. Je pourrais rappeler les Lloyd Bochner, les John Collicos, les Lorne Greene, les Douglas Campbell et les Don Franks, par exemple, qui tous ont fait leurs débuts au Canada et qui tous, j'en suis sûr, reviendraient volontiers dans leur pays, sinon pour y vivre en permanence, du moins pour y travailler à l'occasion, si Radio-Canada se consacrait aux mêmes genres d'émissions qu'auparavant. Tous ces artistes ont quitté notre pays faute de telles émissions.

Je suis un partisan de Radio-Canada et, à titre de député, je suis prêt à déclarer à mes commettants que nous devons appuyer la Société en lui accordant plus d'argent, afin qu'elle puisse poursuivre la tâche qu'elle accomplit depuis des années. Toutefois, je ne suis pas disposé à demander à mes commettants d'accorder plus de fonds à Radio-Canada pour lui permettre de retransmettre chaque année plus d'émissions commerciales américaines. A mon avis, ces émissions se vendraient aux stations privées au Canada, non pas au prix payé par Radio-Canada, mais beaucoup moins cher. Si bas que soit le prix obtenu, au Canada, c'est autant de gagné, ces émissions ayant déjà été réalisées, payées et diffusées aux États-Unis. Radio-Canada n'a aucun besoin de présenter de telles émissions aux Canadiens. Je ne prétends pas que Radio-Canada n'ait pas besoin d'émissions semblables si elle veut assurer un service de télévision complet, mais je m'oppose catégoriquement à ce que les meilleures heures soient presque entièrement consacrées à des émissions réalisées aux États-Unis, ce qui rend de plus en plus difficile pour les artistes, les auteurs et les réalisateurs canadiens de poursuivre leur travail au Canada.

J'ai eu l'occasion récemment de lire un télégramme envoyé au premier ministre par certains des auteurs les meilleurs et les plus éminents que compte aujourd'hui la télévision canadienne. Ils exhortaient le premier ministre à comprendre que la télévision canadienne offre aux écrivains canadiens la possibilité de rester au Canada. Beaucoup de nos comédiens et de nos artistes, je le répète, ont déjà quitté le pays. Il nous incombe de veiller à ce que Radio-Canada maintienne le genre de programmation qu'elle a su assurer pendant de longues années. A mon avis, elle le fait de moins en moins. Peut-être le manque d'argent est-il une des raisons. Le Parlement doit étudier la question. Une autre raison est peut-être qu'aucune mesure législative n'a été adoptée qui définirait la responsabilité et l'envergure des fonctions de la Société Radio-Canada. Ainsi il a peut-être été difficile, sinon impossible, pour Radio-Canada d'obtenir les administrateurs compétents dont elle a besoin.

A mon avis, ces dernières années, la direction de Radio-Canada n'a pas été aussi efficace qu'auparavant. Je suis de ceux qui croient que Radio-Canada a un excédent de personnel de surveillance. Je crois également qu'avec les années, la bureaucratie s'est épanouie. Quiconque entreprend la tâche devra examiner la bureaucratie et voir à ce que Radio-Canada consacre plus d'efforts à la création de programmes qu'à la surveillance, comme c'est le cas actuellement.

• (6.10 p.m.)

Après ces observations au sujet de Radio-Canada, il me semble que la mesure législative que nous discuterons doit revêtir l'autorité réglementaire, c'est-à-dire le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de l'autorité qui lui permettra de veiller à ce que les postes privés accomplissent les devoirs qui leur incombent et qu'ils ont promis de faire en obtenant la licence d'exploiter une station de télévision, cette licence qu'un spécialiste de Grande-Bretagne a décrit comme une permission de frapper monnaie. Si l'on examine le *Financial Post* du 16 septembre 1967 on verra exactement ce que le spécialiste voulait dire en déclarant que la radio-télévision équivalait à un permis de frapper monnaie. Dans ce numéro, le journal donne certains exemples des fluctuations des actions de sociétés intéressées à la radiodiffusion. Les actions de *Western Broadcasting Co.* qui possède des intérêts dans la radio et la télévision à Vancouver et à Winnipeg, ont augmenté en un an de $7 à plus de $17.50 par action. *Standard Radio Ltd.* qui exploite CFRB à Toronto et CJAD à Montréal, a vu le prix de ses actions monter de $10 l'unité en 1964 à plus de $30 cette année.

Je ne m'oppose pas aux postes privés de radio et de télévision, mais je crois que ces particuliers doivent tenir les engagements qu'ils ont pris envers la population. Au nom de la population, nous leur avons accordé le droit de diffusion. Nous avons en retour exigé

certains engagements. Je vous donnerai un exemple de ce que je veux dire, monsieur le président.

Prenons le cas d'une station de télévision privée à Toronto, dont le potentiel de diffusion est le plus considérable au Canada anglais. J'ai pris publiquement à partie son propriétaire, M. Bassett, et je me suis reporté aux promesses faites par les promoteurs de la station lorsqu'ils ont demandé leur licence au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Un certain nombre de requérants se disputaient cette licence à Toronto. On leur a demandé de présenter des propositions détaillées quant au genre d'émissions qu'ils présenteraient, et je suppose que leurs projets et demandes ont alors compté pour beaucoup dans l'attribution de la licence.

Je répugne à croire que M. Bassett et son groupe aient obtenu la licence à Toronto parce que M. Bassett était conservateur et qu'un gouvernement conservateur était au pouvoir à l'époque. Je répugne à croire qu'on lui ait demandé, ainsi qu'aux autres requérants, de consacrer beaucoup de temps et d'argent à la préparation de ces demandes détaillées, si ce n'est pour une raison importante, à savoir, que les demandes et les renseignements qu'elles contenaient constitueraient un élément primordial dans l'attribution de la licence.

Voici ce que M. Bassett a promis. Il a promis au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dans le domaine du théâtre et des spectacles spéciaux, que si son groupe obtenait un permis il ferait une émission intitulée *Canadian Playhouse* comportant cinq interprétations par année. J'imagine qu'il s'agissait, de cinq pièces d'une durée d'une heure chacune. Il a promis qu'il y aurait chaque année au moins un concert donné par la Symphonie de Toronto, un spectacle de la *Canadian Opera Company*, un spectacle de la *National Ballet Company* et un spectacle de la troupe de Stratford.

Dans le domaine de la culture du talent, il a promis, par semaine, trois programmes, intitulés *Search for Talent*, *Screen Test* et *Barber Shop*, de 25 minutes chacun. Dans la sphère du divertissement léger, il a promis un spectacle de vedettes d'une heure et quart, trois fois par semaine. Dans le domaine des préoccupations féminines, il a promis, trois fois par semaine, un programme d'une demi-heure intitulé *For Women Only*. Dans le secteur de la musique, il a promis, par semaine, trois programmes de 25 minutes chacun, intitulés *Piano Quartet*, *Sound of Jazz* et *Top Ten*. A l'intention des groupes ethniques autres que français et anglais—Toronto devient une ville qui compte d'importantes minorités ethniques et c'est une excellente chose, je crois—il avait promis deux programmes intitulés *Polka Party* et *Romance from other Lands* chacun d'une durée de 25 minutes par semaine.

Si ces promesses avaient été tenues, la campagne que l'ACTRA poursuit actuellement serait en grande partie inutile, car de nombreux artistes, producteurs et directeurs seraient employés. Qu'a fait M. Bassett dans ce domaine? A peu près rien, monsieur le président. Des promesses analogues ont été faites par le poste privé de Montréal, celui de Winnipeg et un autre de Vancouver.

Nous avons confié au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion la tâche de décider qui devrait obtenir des licences, des licences pour faire de l'argent. Avons-nous accordé au Bureau l'autorité et le pouvoir de châtier les candidats heureux qui ne remplissent pas leurs promesses? Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion me dit qu'il n'a pas reçu ce pouvoir. Lorsque nous examinerons cette nouvelle mesure législative, nous devrons vérifier avec soin si l'autorité constituée obtient un pouvoir de ce genre, sinon la confusion actuelle continuera à régner.

Il aurait fallu que l'honorable représentante aborde en principe ces questions au début de son exposé. Mais elle ne l'a pas fait. C'est donc dire qu'il faudra, lorsque nous serons saisis du nouveau projet de loi, étudier longuement et à fond les points qu'on aurait dû examiner aujourd'hui.

En terminant, monsieur le président, j'espère, je l'avoue, que mes renseignements sont inexacts. Les gens de Radio-Canada m'ont dit que la nouvelle mesure législative ne comportera pas beaucoup de changements. J'ai appris du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et de son entourage que le nouveau projet de loi ne conférera pas à cet organisme le genre de pouvoir qu'il lui faut pour accomplir la tâche qui s'impose. En une telle occurence, je le dis au ministre, nous pouvons nous attendre, à un débat assez orageux avant l'adoption de cette mesure législative.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

**L'hon. Mlle LaMarsh** demande à présenter le bill n° C-163 ayant pour objet de mettre en œuvre pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Nous pourrions peut-être, avec l'indulgence de la Chambre et si elle veut bien coopérer, aborder le prochain numéro.

**M. Rapp:** Il est six heures.

**L'hon. M. McIlraith:** L'Orateur demande si nous mettons en délibération le numéro sui-

vant du *Feuilleton*. C'est le numéro 35, un projet de résolution inscrit au nom du ministre des Finances et ayant trait à la loi sur la Banque d'expansion industrielle. Nous passerions alors au numéro 32, deuxième lecture du bill portant sur la création d'un ministère des Corporations et de la Consommation. Nous devrions peut-être désigner un sujet de discussion avant d'ajourner jusqu'à 8 heures. Mettez le nº 35 en délibération, monsieur l'Orateur.

## LA LOI SUR LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

MODIFICATIONS VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL AUTORISÉ ET À ACCROÎTRE SA CAPACITÉ D'EMPRUNT, ETC.

**L'hon. G. J. McIlraith, au nom du ministre des Finances,** propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle en vue d'en augmenter le capital autorisé de cinquante millions à soixante-quinze millions de dollars, d'accroître sa capacité d'emprunt jusqu'à un montant n'excédant pas dix fois l'ensemble de son capital versé et de son fonds de réserve et d'apporter certains autres changements relatifs à l'application de la loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rinfret.)

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est passé six heures je quitte le fauteuil.

(La séance est levée à 6 heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

**M. le vice-président adjoint:** A l'ordre. La Chambre est de nouveau en comité plénier pour l'étude du projet de résolution visant à modifier la Loi sur la banque d'expansion industrielle.

**L'hon. M. Sharp:** Le but de la mesure législative qui découlera de ce projet de résolution est de permettre à la Banque d'expansion industrielle de maintenir et d'accroître le volume de ses prêts. Le comité apprendra avec intérêt, et certains députés avec étonnement que la Banque d'expansion industrielle a consenti l'année dernière 2,200 prêts pour un montant total de 113 millions de dollars. Je donne ce renseignement, car il est de date plus fraîche que le plus récent rapport de la Banque d'expansion industrielle qui vise l'année financière terminée le 30 septembre 1966.

Le montant moyen des prêts a été de $50,000. A la date du 30 septembre 1967 la Banque avait pour 389 millions de dollars de prêts recouvrables ou approuvés. Les restrictions aux prêts que peut consentir la Banque stipulent que son passif direct, y compris les obligations, ne doit pas dépasser cinq fois le montant global du capital versé et du fonds de réserve. Comme le capital autorisé est de 50 millions de dollars et que le fonds de réserve est à présent de 20 millions de dollars, les obligations sont restreintes, par la présente loi il va sans dire, à 350 millions de dollars ce qui, partant, impose un plafond de 420 millions de dollars sur le montant des prêts autorisés. Je pourrais ajouter, ce que certains députés savent probablement déjà, que toutes les obligations émises par la Banque d'expansion industrielle ont été achetées par la Banque du Canada.

Continuer de prêter aux taux actuels amènerait bientôt la BEI à la limite de sa capacité d'emprunt. Si cette limite ne devait pas être augmentée, la BEI devrait alors baisser ses prêts au niveau des paiements qui lui reviennent, et qui s'élèvent à l'heure actuelle à quelque 61 millions de dollars annuellement. Pour éviter que cela ne se produise, et afin de permettre à la BEI de continuer à augmenter le volume de ses prêts, il est proposé que le rapport maximum dette/capital, qui est de cinq dans la loi actuelle, soit porté à dix.

Ce rapport semble mieux convenir à une institution de ce genre. Par exemple, le rapport maximum dette/capital des compagnies fiduciaires et des sociétés de prêts à charte fédérale peut atteindre 15. Depuis la dernière modification à la loi en 1961, alors que son capital fut porté de 25 millions à 50 millions de dollars, le volume annuel des prêts de la BEI et le total de ses prêts à recouvrer ont triplé.

Étant donné l'accroissement substantiel de la portée de ses opérations, on propose de modifier la loi de manière à porter le capital de cette banque de 50 à 75 millions de dollars. La Banque du Canada fournira les fonds nécessaires. L'effet global des amendements proposés sera de porter la limite du montant des prêts autorisés à 1,045 millions de dollars.

On propose également d'adjoindre le sous-ministre de l'Industrie au conseil d'administration de la Banque d'expansion industrielle. Ce ministère, créé depuis le dernier amendement apporté à cette loi, s'intéresse particulièrement au travail de la banque auquel il peut prêter ses connaissances industrielles. Le sous-ministre du Commerce restera membre du conseil d'administration mais sera remplacé au comité exécutif par le sous-ministre de l'Industrie.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, nous désirons vivement faciliter l'adoption de cette

résolution, tout en faisant une place à la bienséance, à la correction et à un examen raisonnable de ces objectifs. Nous avons déjà mentionné notre désir de faciliter l'adoption des mesures proposées par le gouvernement. Quant à la résolution traitée avant l'ajournement du dîner, les partis de l'opposition ont présenté un très petit nombre d'orateurs, ce qui prouve notre désir d'adopter ces résolutions et de passer aux problèmes, extrêmement urgents aux yeux du gouvernement, figurant sur une certaine liste des priorités que le premier ministre ne nous a pas encore donnée. C'est pourquoi nous ne prolongerons pas nos commentaires à l'étape actuelle.

Il est certes encore très difficile d'examiner toutes les données de ce problème. Le ministre a signalé que, étant donné la proposition portant accroissement du capital autorisé de la banque et élargissement de la base qu'il constitue pour les sommes disponibles aux fins de la loi, des fonds supplémentaires très importants seront mis à la disposition de la Banque. A notre avis, cette mesure est motivée et probablement souhaitable, mais nous devons émettre un avertissement. Nous espérons par là qu'une somme importante sera finalement utilisée, grâce à l'application de la loi et à ceux qui en seront chargés, pour augmenter la productivité. Sinon, il est parfaitement clair que la mobilisation d'une pareille somme aurait des conséquences extrêmement sérieuses pour notre économie. Puisque le gouverneur de la Banque du Canada et les personnes associées à la Banque sont visées par ces textes législatifs, j'espère qu'on songera aux nécessités et aux objectifs qui sont à l'origine de cette mesure.

• (8.10 p.m.)

Nous ne donnerons pas notre opinion avant d'avoir vu la mesure législative et avoir pu nous rendre compte des limites dans lequelles nous pourrons, dans le cadre de la résolution, effectuer certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi. Le ministre nous a donné une idée de ce qui pourrait se passer. Pour le moment, nous faisons donc toutes nos réserves et nous nous contenterons sans doute de déposer un avis d'opposition.

Je désire cependant faire remarquer que, bien que n'ayant pas fait partie du comité chargé de modifier la loi sur les banques, j'avais compris que le but poursuivi par cette mesure législative était de permettre aux banques à charte d'entrer dans des domaines du prêt qui jusqu'alors leur étaient fermés. A supposer que ce que je dis soit pertinent, comme je le crois maintenant, je me demande si, lorsque le ministre s'occupera de cette question à l'étape de la deuxième lecture, il sera en mesure de dire si la mesure législative a été modifiée parce que les banques ne profitent pas des occasions plus nombreuses d'entrer dans un secteur plus étendu du domaine du prêt que leur offre la loi sur les banques modifiée. Voilà une question qui intéressera certainement le comité.

Je vous ferai très brièvement remarquer en passant qu'il est, à mon avis, un des programmes du gouvernement qu'il faudra diffuser très largement si nous, Canadiens, devons survivre et prospérer dans les secteurs industriels et commerciaux. De fort belles perspectives s'offrent à nous. L'entreprise et l'industrie devront de toute nécessité, je pense, faire preuve d'efficacité et d'un esprit de concurrence. Il leur faudra posséder dans leur exploitation les méthodes et les techniques les plus modernes, non seulement pour répondre aux besoins de l'économie intérieure mais surtout pour assurer des relations commerciales avec le reste du monde. J'appuie une telle assertion sur deux rapports qui figurent dans des quotidiens d'aujourd'hui. Dans la *Gazette* de Montréal paraît une déclaration du directeur général de l'Administration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, M. Eric Wyndham-White. Je vous donnerai seulement lecture de la rubrique dont le ministre a pris connaissance, j'en suis sûr. Elle se lit: «La renaissance du protectionnisme menace de porter préjudice à la négociation Kennedy, selon le directeur de GATT. M. Wyndham-White, directeur général très compétent du groupe de GATT, a averti que malgré les grands avantages que donnerait la négociation Kennedy, on commence néanmoins à distinguer ici et là au pays une tendance vers le protectionnisme». On l'a mentionné hier au cours du débat à propos de l'attitude des États-Unis concernant l'importation d'acier et de produits de l'acier.

Très brièvement, j'aimerais signaler que l'industrie canadienne, grande ou petite, qui se livre au commerce international, sera obligée de remplir ses fonctions de façon efficace et économique afin de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. On a cru un temps que pour soutenir la concurrence il fallait avoir une économie de grande échelle et avoir accès à de vastes débouchés. Mais aujourd'hui, par suite de l'automation et vu les moyens dont dispose maintenant l'industrie pour mettre à profit les

progrès techniques, il est possible de recourir à ce qu'on appelle parfois l'économie de l'automation, ou à l'économie de la spécialisation. Voilà ce que devront faire les petites entreprises en particulier si elles veulent soutenir la concurrence de façon efficace et économique et employer des Canadiens tant pour l'exploitation des richesses naturelles que pour les industries secondaires. Il faudra donc examiner très minutieusement une mesure législative de ce genre et y apporter peut-être des modifications de structure.

De plus, toutes les autres lois complémentaires, les lois sur les crédits à l'exportation et notre politique fiscale relatives à ce genre de concurrence économique devront être étudiées de près. Je me crois en droit de dire au gouvernement que des mesures de ce genre jouiront de l'appui sans réserve des députés de ce côté de la Chambre. Si nous voulons faire une concurrence efficace en dépit des conditions que déjà nous entrevoyons, il faudra revoir ces lois de façon plus poussée.

Pour conclure, je ferai une observation de plus, glanée dans un journal d'aujourd'hui. On peut lire dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui la manchette «Les exportateurs aux prises avec les hausses de salaires et de prix». Il s'agit du discours prononcé hier à Montebello par M. McAvity, président de l'Association des exportateurs canadiens. Selon lui, le commerce d'exportation du Canada est mis en péril par la hausse des salaires et des prix. Il a signalé que nos industries et nos maisons d'affaires courent de grands risques. Voilà les signes avant-coureurs de ce qui nous attend.

Pour cette raison, même s'il est vrai que la loi instituant la Banque d'expansion industrielle visait à améliorer les marchés domestiques pour les petits producteurs, qui plus est, si on veut que nos exportateurs maintiennent leur position et permettent la disponibilité d'emplois qui deviendront indispensables à notre pays, dans des conditions qui pourraient, me semble-t-il, devenir assez pénibles vers l'an prochain, il faudra tirer profit de cette loi et de toute autre mesure analogue.

En guise de conclusion, j'exprime l'espoir que la loi sera modifiée en ce sens. J'espère que le gouvernement s'assurera, lors de la modification des rouages en vue de la mise en application de la loi, qu'on tentera de persuader nos industriels qu'il est essentiel pour eux de soutenir habilement la concurrence sur les marchés mondiaux. Pour cette raison, eu égard aux propos du ministre, je voudrais appuyer avec réserve, dans ce bref discours, les objectifs qui sont apparemment posés, tout en conservant le droit de modifier notre opinion au moment de la deuxième lecture du bill.

[M. Baldwin.]

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur le président, je dois avouer au départ qu'il me vient toujours une certaine exaspération de pédant à voir le titre que porte cette institution, parce qu'il ne s'agit évidemment pas d'une banque, dans aucune acception de ce terme. Je le répète, ce n'est qu'une simple objection pédante que d'avoir appelé banque ce qui est essentiellement un fonds gouvernemental, ne différant en rien d'aucun autre fonds gouvernemental. Je n'ai aucune objection à soulever sur l'augmentation du capital et sur l'accroissement du pouvoir d'emprunt. Néanmoins, j'aimerais poser certaines questions relativement aux conséquences réelles de ce pouvoir d'emprunt. Vu que, comme le ministre nous l'a rappelé ce soir, la Banque du Canada achète les effets de la BEI, faut-il considérer cette transaction comme semblable à celle par laquelle la Banque du Canada achète les autres effets gouvernementaux, augmentant ainsi le total de l'argent en circulation, ou s'agit-il d'un genre différent de transaction, qui ne comporte pas cette conséquence? Il serait intéressant de le savoir.

• (8.20 p.m.)

Si, comme on y songe présentement, la Banque de développement industriel doit pouvoir prêter jusqu'à concurrence de 1,045 millions de dollars, il conviendrait de savoir s'il s'agira ou non, alors, d'une augmentation du montant des capitaux disponibles. Il serait bon de savoir s'il s'agit simplement de mettre en commun les épargnes des Canadiens pour ce genre d'investissement et d'expansion dans l'économie canadienne. Nous aurions peut-être avantage à apprendre ce qu'implique cette transaction.

En outre, j'aimerais savoir si le gouvernement a établi, pour la Banque de développement industriel, les domaines économiques où il veut qu'elle encourage l'expansion, ou si la banque se demandera simplement si un certain prêt sera sûr et sera remboursé dans le délai fixé. Cela me semble aussi très impor-

tant. A mon avis, dans la conjoncture actuelle au Canada, le gouvernement devrait établir très nettement dans quels domaines la Banque de développement industriel devra chercher à faire des investissements en vue de l'expansion de l'économie canadienne.

Comme certains d'entre nous l'ont rappelé maintes fois au gouvernement récemment, les réductions tarifaires prévues aux termes de la négociation Kennedy présenteront à l'économie canadienne tant un défi qu'une occasion intéressante. Le défi, il va sans dire, en est un à la survivance lorsque s'abaisseront considérablement les murs de protection. Quant à l'occasion elle permettra l'expansion de notre industrie secondaire au Canada qui pourra ainsi, à l'aide de la spécialisation, avoir sa place dans le commerce mondial. Il nous intéresserait de savoir si le gouvernement et le ministre envisagent l'une et l'autre de ces perspectives pour la Banque de développement industriel ou la Caisse de développement, comme je préfère l'appeler. Nous serions intéressés de savoir si le gouvernement songe à canaliser les ressources de cette banque vers la rationalisation de notre industrie canadienne afin de permettre la spécialisation qui s'imposera si notre économie doit continuer à prendre de l'expansion et à progresser malgré les réductions tarifaires de la négociation Kennedy et devant les possibilités qui s'offriront à nous.

Sinon, il me semble indéfendable pour nous d'utiliser les deniers des contribuables canadiens en augmentant la masse monétaire totale ou en groupant toutes les épargnes actuelles pour financer l'expansion d'industries privées qui ne profitent qu'à leurs propriétaires et dirigeants. D'autre part, nous aurions raison de demander au Canadiens de prêter leurs épargnes pour assurer l'efficacité et le progrès de l'économie canadienne si le gouvernement était prêt à assumer un rôle actif dans l'orientation de ces placements. Ce serait une initiative admissible si le gouvernement était prêt à ordonner à la Banque d'expansion industrielle et à la Banque du Canada qui sont, bien entendu, blanc bonnet et bonnet blanc, de choisir les secteurs économiques que nous voulons voir progresser et non d'encourager l'expansion de secteurs qui ne favorisent pas l'épanouissement de l'économie canadienne.

J'espère que, lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi, le ministre saura nous apporter des réponses précises à ces questions. Il devrait nous dire quel but le gouvernement poursuit eu égard au fonctionnement de la Banque d'expansion industrielle. Pourquoi veut-on porter son autorisation de prêts à dix fois son capital versé au lieu de cinq? Pourquoi veut-on porter son capital versé de 50 millions à 75 millions de dollars? J'espère que le ministre nous apportera des réponses assez précises, et ne se contentera pas de nous dire qu'il s'agit d'un moyen d'infuser des fonds dans l'économie, dans l'espoir d'obtenir l'effet désiré. Cela pourrait être, si le gouvernement est prêt à en faire une arme réfléchie de la politique gouvernementale. Les conséquences pourraient être très sérieuses pour le développement de l'économie canadienne à la lumière des changements dans les relations internationales entraînés par les ententes de la négociation Kennedy. Je le répète, j'espère que le ministre saura nous éclairer là-dessus quand il prendra la parole en deuxième lecture du bill. Autrement, on nous demande simplement d'autoriser le financement d'un organisme dont les avantages demeurent douteux pour les Canadiens et pour l'économie canadienne. Je ne crois pas que nous devions demeurer dans l'incertitude plus loin que la deuxième lecture de ce projet de loi.

**M. Leboe:** Je ne retiendrai l'attention du comité qu'un instant, monsieur le président. J'aimerais que les projets de résolution de ce genre soient éliminés à la Chambre des communes, de sorte que je ne prolongerai pas le supplice en parlant longuement. Je ne partage pas l'avis du préopinant qui a proposé une réglementation autocratique par le gouvernement des politiques de prêts à la façon, je suppose, dont le député l'entend. Le gouvernement devrait, je crois, surveiller la Banque d'expansion industrielle, mais non au point d'avoir la haute main sur les intéressés.

Je me rends parfaitement compte du rôle utile que la Banque d'expansion industrielle a joué autrefois. Certaines questions, me semble-t-il, devraient être examinées à nouveau. Tout d'abord, les taux d'intérêt sont souvent trop élevés pour celui qui ne possède pas les moyens d'acquitter cet intérêt. En somme, si la Banque d'expansion industrielle juge un particulier comme étant un client éventuel peu sûr, il serait préférable, je crois, que la Banque ne lui prête pas, au lieu de l'obliger à travailler simplement pour remettre l'intérêt bancaire. C'est ce qui arrive à de nombreux emprunteurs qui sont tenus de payer 8 ou 8.5 p. 100 d'intérêt et qui travaillent simplement alors pour la Banque d'expansion industrielle.

En général, à mon avis, les taux d'intérêt de la Banque d'expansion industrielle ont été beaucoupe trop élevés. Si cette banque s'intéresse à l'expansion du pays, il n'est pas néces-

saire, j'en suis sûr, d'accabler l'emprunteur de taux d'intérêt excessivement élevés. Or, nous savons que les taux qu'elle a imposés ont été vraiment très élevés.

Autre chose à signaler, la Banque d'expansion industrielle a pour politique d'immobiliser tout l'actif d'un particulier sans tenir compte de la valeur individuelle de chacune des parties de cet actif. A mon avis, lorsqu'elle calcule la garantie de ses créances elle ne devrait exiger qu'un montant suffisant à garantir son placement. Nous constatons que la Banque d'expansion industrielle a à maintes reprises été beaucoup plus exigeante et a littéralement immobilisé son créancier. Du point de vue légal, celui-ci ne pourrait même pas vendre une brouette sans obtenir au préalable l'autorisation de la Banque d'expansion industrielle, ce qui, à mon sens, est regrettable. Cette banque devrait calculer un montant raisonnable pour la garantie dont elle a besoin pour assurer sa propre protection.

• (8.30 p.m.)

J'ai appris par des personnes qui avaient eu affaire à cette banque que les employés font même de l'excès de zèle lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi et les politiques de la Banque.

Il vaudrait la peine de savoir quel sera le rôle de la Banque industrielle du Canada maintenant que les banques à charte ont élargi leurs activités en se consacrant aux transactions hypothécaires classiques. J'aimerais savoir si la Banque d'expansion industrielle est aussi utile qu'auparavant.

Il serait intéressant de savoir si le gouvernement songe à élargir la notion d'une banque d'expansion industrielle en créant une banque d'expansion municipale. La situation financière des municipalités est très malsaine et le gouvernement, me semble-t-il, pourrait étendre cette notion en instituant une banque d'expansion municipale qui consentirait aux municipalités de nouveaux prêts à bas intérêt.

Il y a peu de temps, parlant du coût de l'argent dans certaines des organisations dont il est responsable, le ministre du Travail mentionnait le chiffre de $\frac{7}{8}$ p. 100. Je n'insinue pas que nous pourrions procurer de l'argent à une banque pour le développement urbain au taux de $\frac{7}{8}$ p. 100, même si les municipalités ont besoin d'aide et en ont besoin dès maintenant. Si un organisme basé sur les mêmes principes que ceux qui régissent la Banque d'expansion industrielle était mis sur pied, je pense qu'il pourrait sans aucune difficulté prêter de l'argent à un taux ne dépassant pas 2 p. 100.

Mes remarques s'arrêtent là, monsieur le président. Peut-être aurai-je encore quelque chose à dire à l'étape de la deuxième lecture, après que la Chambre aura été saisie du projet de loi.

[M. Leboe.]

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, je suis heureux de dire quelques mots au sujet de la Banque d'expansion industrielle.

Cette Banque rend de grands services à la nation. Nous félicitons le gouvernement de prendre une partie de ses fonds à même ceux de la Banque du Canada. Nous sommes heureux de voir le gouvernement utiliser la Banque du Canada pour financer des prêts industriels.

Et, monsieur le président, malgré la Banque d'expansion industrielle, il y a encore plusieurs petits commerçants, plusieurs petits industriels qui ne peuvent pas en bénéficier.

Premièrement, les taux d'intérêt sont un peu trop élevés et la période de remboursement est trop courte. Plusieurs petites industries sont obligées de faire des remboursements de capital trop élevés, dans une période de dix ans, par exemple. Les paiements sont trop élevés et, en même temps, les propriétaires de petites entreprises sont obligés de payer de l'impôt sur le capital remboursé. Ainsi, plusieurs petits industriels ne sont pas capables de se prévaloir des avantages de cette loi.

A mon avis, il faudrait avoir une période de remboursement plus longue et, si possible, diminuer le taux d'intérêt, parce que le taux d'intérêt de la Banque d'expansion industrielle, qui reçoit son argent de la Banque du Canada, devrait être plus bas, parce que la Banque du Canada est certainement capable d'avoir de l'argent à meilleur compte. D'ailleurs, la Banque du Canada affiche un revenu assez substantiel; au fait, je crois que son revenu de 1966 s'élevait à 19.8 millions.

Alors, ce n'est pas le rôle de la Banque d'expansion industrielle de faire des gros profits, mais d'acquitter le coût d'administration. Si l'on acquittait simplement le coût d'administration, si l'on mettait du capital à la disposition de nos industriels, bref, si l'on finançait plus de petites industries, on pourrait encore augmenter le volume de la production nationale brute. Le volume de la production nationale brute a atteint la somme de 62 milliards, cette année, et nous pourrions certainement le porter à 80, 90 ou 95 milliards.

Il y a encore une grande partie des secteurs de l'industrie qui ne sont pas financés, qui ne sont pas capables d'obtenir de finance ni des banques à charte ni des compagnies d'assurance; il n'y a pas de capital à la disponibilité de ces petits industriels. Il y a des petits industriels qui deviendraient des gros industriels si on voulait les financer.

Quand on lance une industrie, il faut commencer en petit, à moins d'avoir des centaines

de millions à sa disposition, et ceux qui disposent de centaines de millions lancent assez rarement des industries.

Quand on fonde une industrie, monsieur le président, c'est dans le but de faire un petit peu d'argent, de se développer davantage chaque année, et ceux qui fondent des industries n'ont ordinairement pas de capital. Au fait, ils sont obligés de commencer avec le capital des autres, et pour avoir le capital des autres, c'est assez difficile, car les taux d'intérêt sont tellement élevés, à l'heure actuelle.

Alors, le ministre des Finances (M. Sharp) devrait apporter des amendements à ce bill pour que les petites industries soient capables d'en bénéficier davantage. Je remercie le ministre des Finances de ce que la Banque d'expansion industrielle a fait pour l'industrie, mais je crois qu'elle est présentement en mesure de faire mieux.

Au fait, la Banque d'expansion industrielle est en mesure d'améliorer ses relations, dans le domaine des prêts à l'industrie, car la petite industrie a certainement besoin de capital. Je connais plusieurs petits industriels qui ne savent pas où s'adresser pour avoir du capital. Ils ne savent pas quel côté prendre. On leur donne toutes les informations possibles, mais s'ils s'adressent à la Banque d'expansion industrielle, ils essuient un refus parce qu'ils ne sont pas assez organisés.

Pour organiser une industrie, on sait ce qu'il en coûte. On sait que la machinerie coûte quatre fois ce qu'elle coûtait il y a une quinzaine d'années, et l'on sait que le coût de la vie a monté pour l'industrie comme pour tous les autres secteurs de l'économie.

Le prix des matériaux de construction est tellement élevé qu'il est de plus en plus coûteux de construire des édifices, des manufactures, de les équiper au point de vue machinerie. Le gouvernement devrait faire l'impossible pour aider davantage et d'une façon plus logique les petits industriels.

Les gros industriels viennent toujours à bout de joindre les deux bouts; ils ne remboursent presque jamais leur capital, car ce sont toutes des actions qu'ils ont vendues et quand elles sont à terme fixe ou lorsque vient le moment de les payer, on emprunte de nouveau et l'on crée des actions, grâce à d'autres emprunts. Au contraire, les petits industriels doivent rembourser leur capital, payer des impôts sur leur capital et l'amortir par des remboursements considérables, ce qui n'a pas lieu pour la grande industrie.

La grosse industrie bénéfice de beaucoup de protection parce qu'elle ne rembourse presque jamais son capital-action, tandis que la petite industrie est obligée de tout rembourser.

Alors, c'est la différence que je voudrais faire ressortir et je demanderais à l'honorable ministre des Finances d'étudier cet aspect économique sous cet angle-là et qu'il trouve quelque moyen, quelque solution pour aider davantage les petits industriels.

• (8.40 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Pascoe:** Monsieur le président, je veux, à cette étape de nos travaux, faire quelques remarques. Le député de Peace-River l'a expliqué, nous nous réservons le droit d'en dire davantage à l'étape de la deuxième lecture. Je puis sembler prêcher pour ma paroisse; cependant, le sujet de mes propos a une importance nationale.

Dans son discours, le ministre a paru indiquer que la Banque d'expansion industrielle, la BEI, est la solution entière du problème du financement et du soutien de la petite entreprise. Ce que j'ai appris en m'occupant dans ma circonscription des difficultés des petites entreprises ne confirme pas les dires du ministre. Je puis tirer quelques exemples de ma circonscription, car mes propos peuvent néanmoins s'appliquer à l'échelle nationale.

Le ministre a déclaré que le prêt moyen s'élevait à environ $50,000. Beaucoup de petites entreprises n'ont pas besoin de $50,000 mais profiteraient d'une aide de la BEI. Qu'il me soit permis de citer un cas. Récemment, un de mes commettants voulait commencer l'élevage de la volaille, tout en songeant à accroître ensuite l'entreprise. Bien entendu, il fallait commencer par le commencement. Je sais que la BEI existe pour des fins industrielles. Dans cette brochure, le président de la Banque d'expansion industrielle fait dans son rapport de 1966 la déclaration suivante qui figure à la page 3:

> La Banque a aujourd'hui quelque 7,800 comptes de clients. Les entreprises qu'elle a aidées sont identifiées à presque tous les domaines de l'activité économique, notamment la fabrication, la construction, les services de tourisme et de divertissement, l'agriculture...

Une exploitation avicole tombe, je pense, sous la rubrique de l'agriculture.

J'en reviens à mon commettant. Il avait, m'écrivait-il, des projets et détenait d'importants contrats pour la livraison d'œufs. Il ne lui fallait que des fonds. Je lui proposai de s'adresser au bureau régional de la Banque d'expansion industrielle à Regina. Il me répondit qu'on l'aiderait peut-être s'il était déjà établi.

La publication que j'ai à la main et dont j'ai déjà parlé dit que des prêts ont été accordés pour aider certaines personnes à se lancer dans les affaires, de même que pour en aider d'autres à moderniser et à développer des commerces et des entreprises existant déjà. Ce sur quoi je veux attirer l'attention du ministre, c'est que la brochure parle de lancer

des industries. Une ferme avicole, si elle était établie sur une base commerciale, constituerait une petite industrie.

A d'autres marchands qui m'ont écrit pour me demander comment ils pourraient augmenter leurs entreprises, j'ai recommandé de s'adresser à la BEI. Des réponses que j'ai reçues d'eux, il apparaît nettement qu'ils n'ont pas eu de succès à obtenir l'aide de la BEI.

Cette proposition se fonde sur une idée sûre et je félicite le ministre de sa déclaration. Je tiens à dire, cependant, qu'il faudrait faire connaître davantage la BEI. On peut lire, en page 2 de la brochure de 1966 que j'ai déjà mentionnée:

> Demandez cette brochure. Vous y verrez comment obtenir de la BEI un prêt qui vous aidera à vous lancer en affaires, à moderniser ou à élargir votre entreprise.

Juste au-dessous, j'ai relevé ces mots:

> ...Banque d'Expansion industrielle...financement à longue échéance pour les entreprises canadiennes.

A mon avis, il aurait fallu écrire «financement à longue échéance pour les petites entreprises canadiennes».

La majorité des petits commerçants auxquels j'ai parlé ont l'impression que la Banque d'expansion industrielle n'est pas pour eux et ne les aidera pas. Il faudrait faire de la publicité afin qu'on sache qu'elle aide aussi les petites entreprises.

Je crois, par ailleurs, qu'il faudrait consacrer à ma province, la Saskatchewan, une attention spéciale car elle a des problèmes différents de ceux des autres provinces. J'ai remarqué, sur la liste du conseil d'administration de la Banque, que deux de ses membres sont de l'Alberta, un du Manitoba, mais qu'il n'y en avait pas un seul de la Saskatchewan. A mon avis, il devrait y avoir un représentant de la Saskatchewan sur cette liste.

Dans la répartition provinciale des prêts, la somme prêtée à la Saskatchewan est bien moindre que les montants prêtés à l'Alberta, au Manitoba ou à la Colombie-Britannique. J'insisterai davantage sur cet aspect à l'étape de la deuxième lecture. En attendant, je tiens à dire qu'il devrait y avoir dans le conseil d'administration un représentant de la Saskatchewan pour s'occuper des problèmes de cette province. De même, il faudrait renseigner davantage les marchands sur la façon dont la banque peut les aider.

**M. Herridge:** Monsieur le président, le ministre a été bref et je promets de l'être aussi. Avant d'aborder cette question, je tiens à m'excuser de n'être qu'un simple éleveur de bétail, peu au courant, dirai-je, des dédales de la haute finance, des banques et des questions connexes. Mais, dans les affaires, j'ai toujours pris pour admis que deux et deux font quatre.

[M. Pascoe.]

Mes placements, au cours de ma vie, ont consisté pour la plupart en durs labeurs—tout au moins jusqu'à mon élection à la Chambre. (*Exclamations*)

Je crois que la Banque d'expansion industrielle a rendu de grands services aux petites entreprises industrielles et commerciales. Je sais par expérience que dans certains villages les banques ont contribué à donner du travail aux ouvriers et à favoriser le tourisme et les industries qui en vivent. On m'a cité bon nombre de cas de ce genre.

A mon sens, les dirigeants de cette banque ont accompli du très bon travail. Lorsque quelqu'un demande un prêt, on étudie minutieusement tous les facteurs en cause et, si la demande est raisonnable, on accorde le prêt. Dans ma circonscription, cette banque a rendu de grands services aux habitants de petites localités.

A mon avis, cette augmentation du capital est parfaitement justifiée dans les circonstances actuelles. Nous assistons aujourd'hui à une expansion accrue. Je dois le dire: j'aime à voir qu'on donne aux petites industries et aux petites entreprises régionales la possibilité de se développer. Au lieu d'être accaparé par des entreprises géantes, il vaut mieux qu'elles se développent au sein de notre société.

Le ministre a déclaré dans son discours que la Banque du Canada achètera les obligations de la Banque d'expansion industrielle, ce qui permettra de prêter des capitaux aux petites entreprises. Cela m'intéresse. J'aimerais poser à nouveau une question dont la réponse ne m'a pas satisfait, bien que j'aie maintes fois soulevé ce problème. Si la Banque du Canada peut émettre des obligations servant de base aux prêts accordés aux petites industries et aux petites entreprises, pourquoi la Banque du Canada ne pourrait-elle pas en même temps accorder des prêts aux municipalités et aux provinces, et fournir ainsi le capital nécessaire à la construction d'hôpitaux, d'écoles, de routes, d'institutions et d'installations publiques? Je voudrais que le ministre s'occupe de ce problème que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a déjà soulevé. Sur ce point, notre parti est d'accord avec le Crédit social.

Je ne vois pas pourquoi nous n'utiliserions pas la Banque du Canada pour donner suite à ma proposition, surtout depuis que le ministre a déclaré ce soir que la Banque du Canada achèterait les obligations émises par la Banque d'expansion industrielle afin de pouvoir fournir des capitaux. Les petites entreprises et les petites industries ont déjà profité de cette loi et elles en profiteront davantage encore après l'adoption de la mesure actuellement soumise à la Chambre.

• (8.50 p.m.)

**M. Schreyer:** Comme tous les discours de tous les préopinants ont été brefs et sans ambages, peut-être devrais-je en faire autant. J'aimerais formuler certaines remarques au sujet de quelques aspects des opérations de la Banque d'expansion industrielle et à l'égard desquels j'aimerais interroger le ministre.

Depuis quelques années, ceux qui ont obtenu, ou tenté d'obtenir, un prêt de la Banque m'ont donné à entendre que ses exigences relatives à la sûreté des prêts témoignaient d'une prudence si excessive, qu'elle ne servait plus guère à d'autres fins que celles des sources ordinaires de prêts. Or, le ministre nous dit aujourd'hui que le montant des prêts consentis par la Banque a triplé depuis 5 ou 6 ans. Alors, c'est que la Banque serait devenue moins stricte pour ce qui est de la sûreté des prêts ou que l'accroissement naturel de notre activité industrielle a contribué, à lui seul, à tripler le montant des prêts. Dans ce dernier cas, il reste que la Banque devrait songer à adoucir ses restrictions relativement à la sûreté des prêts.

D'après les remarques du député de Moose-Jaw-Lake-Centre, il semble que les entreprises, petites et moyennes, ont toujours beaucoup de difficulté à obtenir un prêt de la Banque d'expansion industrielle. Le ministre pourrait peut-être nous dire si l'on a triplé le montant prêté à cause du relâchement des exigences en matière de sûreté ou simplement par suite de l'accroissement de l'activité commerciale au pays.

J'aimerais parler maintenant du rôle que joue la Banque d'expansion industrielle dans le financement du commerce des produits agricoles. Je soulève cette question à la suite des commentaires du député de Moose-Jaw-Lake-Centre. Je ne rejette pas tous les propos de ce dernier, mais il faudrait, à mon avis, établir une distinction entre les entreprises qui s'occupent de la transformation des denrées et celles qui veulent produire des denrées et des fibres. J'aimerais qu'on établisse cette distinction. A mon avis, si un groupe veut entreprendre la production de denrées et de fibres, on devrait tenir compte autant que possible des intérêts de ceux qui ont toujours été considérés comme des cultivateurs authentiques. Si un organisme gouvernemental comme la Banque d'expansion industrielle veut encourager la formation de sociétés commerciales s'occupant de produits agricoles—soit la production de denrées et de fibres—à mon avis, consciemment ou non, nous nuisons à ceux qui comptent exclusivement sur la production agricole pour gagner leur vie.

Si on m'a mal compris, je m'excuse de n'avoir pu m'exprimer plus clairement. La question est assez importante, selon moi, pour justifier une nouvelle tentative. Pour ma part, je me rappelle que lorsque le gouvernement d'une des provinces des Prairies—peu importe laquelle—a créé un fonds d'expansion industrielle assez semblable à son pendant fédéral, ce fonds se servit effectivement de fonds publics pour l'établissement d'une société corporative agricole qui se lança dans l'élevage de la volaille et la transformation de ses sous-produits. Personne, je pense, ne se serait opposé à ce qu'un prêt industriel soit accordé au secteur de la transformation de cette entreprise, mais bien des gens ont critiqué le prêt de fonds publics en vue d'établir une société de produits alimentaires faisant concurrence aux cultivateurs qui comptaient depuis longtemps sur l'aviculture comme gagne-pain.

J'aimerais poser au ministre une question qui, selon moi, lui donnerait l'occasion d'éclaircir une partie de sa déclaration de ce soir. Il nous a dit qu'aux termes des dispositions du bill qui sera présenté sous peu, le capital versé de la Banque sera porté de 50 à 75 millions de dollars et que le rapport serait de dix pour un entre les prêts non remboursés et le capital versé, ce qui voudrait dire que le montant maximum des prêts pourrait s'élever à 750 millions de dollars. Pourtant le ministre a parlé d'un nouveau maximum de 1,045 millions. Il faut tirer la chose au clair.

Finalement, je ne crois pas que le ministre nous ait indiqué, dans ses explications, quelle tendance existe au sein de la Banque d'expansion industrielle au sujet du financement par l'achat d'actions et d'une participation accrue aux accords de souscription. Aux termes de la loi actuelle, sauf erreur, la Banque peut s'occuper de financement par l'achat d'actions. Même si elle estimait ne plus pouvoir aider une entreprise au moyen de prêts en argent, elle pourrait le faire en achetant une partie de son actif—en devenant actionnaire, pour ainsi dire. Une nouvelle tendance se dessine-t-elle ou, comme dans le passé, s'agit-il toujours d'une partie relativement peu importante de l'activité de la Banque d'expansion?

• (9.00 p.m.)

Enfin, je veux faire au ministre une remarque positive, même si elle devait être réfutée dans quelques mois. Il est faux, comme on le dit depuis quelques semaines, que le gouvernement semble annoncer qu'il projette d'abandonner le rôle d'intermédiaire dans le financement des affaires, car l'initiative qu'il prend en recommandant ce projet de résolution à la Chambre semble prouver le contraire. Je me reporte en particulier à un article qui a paru dans le *Financial Times*, où l'auteur fait observer que le nouveau taux de

la SCHL laisse présager diverses choses, dont, apparemment, le début d'une politique stricte visant à réduire la participation du gouvernement dans le rôle d'intermédiaire qui emprunte de l'argent pour le reprêter, à des fins déterminées, à des taux inférieurs.

J'aime à croire qu'en nous recommandant ce soir ce projet de résolution, le gouvernement montre qu'il n'a pas l'intention d'affaiblir le rôle capital qu'il doit jouer aujourd'hui en stimulant l'expansion des affaires et le progrès de l'économie par une intervention réfléchie et opportune au moyen de prêts consentis par la Banque d'expansion industrielle.

**M. Nasserden:** Monsieur le président, j'aimerais tenter brièvement de renforcer l'argument qu'a fait valoir le député de Moose-Jaw-Lake-Centre au sujet de la nécessité de nommer un directeur venant de la Saskatchewan. En raison des ressources hydrauliques et électriques que lui ont assurées le projet du bras sud de la Saskatchewan, la province évolue beaucoup aujourd'hui, comme le ministre le sait, je pense. L'ampleur que prendra ce projet dépendra quelque peu de la contribution qu'apportera la Banque d'expansion industrielle à certaines entreprises qui pourraient s'établir à cause des industries de la potasse et d'autres produits chimiques qui existent dans la province.

La Banque d'expansion industrielle a joué, croyons-nous, un rôle utile dans l'économie canadienne et dans la vie industrielle de la nation. On n'oubliera pas, j'espère, la province de la Saskatchewan dans les projets qui seront entrepris au cours des prochaines années.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

**L'hon. M. Sharp** demande à présenter le bill nº 164 modifiant la loi sur la Banque d'expansion industrielle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## CORPORATIONS ET CONSOMMATION

### DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

**L'hon. John N. Turner (Registraire général du Canada)** propose la 2e lecture du bill nº C-161 visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.

—Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de constater que l'étude du projet de loi a été accélérée ce soir, bien qu'il y ait d'autres affaires qui détournent l'attention des habitants de la province qu'on désigne comme étant le pivot de la Confédération. Je remarque, cependant, que les représentants des vastes étendues de l'Est, de l'Ouest et du Nord du pays sont ici ce soir. Je suis ravi de profiter d'une Chambre paisible pour amorcer le débat sur la deuxième lecture de ce projet de loi.



Tout le monde a pu se rendre compte des changements qui s'opèrent dans notre société moderne. C'est presque un cliché de dire que, de nos jours, la seule constante c'est le changement, et personne, qu'il soit dans les affaires, dans les professions libérales ou au gouvernement, ne peut ne pas tenir compte des exigences que les multiples transformations, fruits de la technologie, de la science et des nouveaux domaines de la pensée, imposent dans toutes les sphères. Il faut donc continuellement remettre en question nos habitudes, nos institutions et nos idées. Chaque matin, il y a un aspect ou l'autre de notre manière de vivre qui est périmé. Si nous n'acceptons pas, par conséquent, de remettre quotidiennement en question ce que nous faisons et la manière dont nous le faisons, nous risquons d'accuser un retard et de ne plus répondre aux besoins contemporains. Dans aucun domaine, cette vérité ne s'impose avec plus d'acuité que dans celui de notre économie. Depuis quelques décennies, d'étonnants changements se sont produits dans le mode de formation des marchés, dans les méthodes d'organisation industrielle, dans la variété des produits fabriqués et dans les pratiques de placements et de garanties en usage.

Nous sommes à une époque d'économie nouvelle où il existe une prospérité sans précédent et une certaine affluence dans la plupart des régions du pays. Cela amène de vastes possibilités nouvelles et soulève aussi d'importants problèmes. Il s'agit de savoir si nous pouvons faire une évaluation juste du comportement de notre économie, créer des institutions à formes nouvelles, canaliser notre nouvelle puissance économique et atteindre des objectifs utiles et socialement valables. Cette évaluation et cette adaptation importent autant au gouvernement qu'au monde des affaires; autant au secteur public qu'au secteur privé.

Au long des années, le gouvernement fédéral a assumé le gros de la responsabilité de maintenir notre système économique concurrentiel, stable et productif. A cause de sa constance dans ce rôle, il est prêt à rendre les instruments de gouvernement plus responsables lorsqu'il s'agit de traiter des conditions économiques. C'est ici que mes responsabilités deviennent pertinentes, parce qu'il y a un an et demi la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, inspirée par le rapport de la Commission Glassco, a groupé dans le ministère du Registraire général les divers organismes gouvernementaux traitant de la conduite

des affaires dans notre régime d'entreprise privée. Les coalitions et les pratiques restrictives du commerce, les brevets, les marques de commerce, les faillites et les constitutions en sociétés commerciales furent tous réunis sous le même toit.

• (9.10 p.m.)

Mes remarques porteront en grande partie sur la consommation, mais il convient, je pense, que je parle d'abord du caractère général du ministère, étant donné surtout qu'en vertu de l'article 3 du bill, le Parlement est prié d'en changer le nom. On se souviendra que la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, la Commission Glassco, proposait des réformes et des changements importants dans la répartition et la délimitation des responsabilités au sein du gouvernement fédéral.

**M. Nielsen:** Puis-je poser une question au ministre? Il y a un instant, ainsi qu'à l'étape de la résolution, à propos du nouveau nom du ministère, le ministre a donné l'impression que le bill vise uniquement à changer le nom du ministère du Registraire général en celui de ministère des Corporations et de la Consommation. Il pourrait peut-être dissiper cette impression en tirant la chose au clair. Le bill n'a-t-il pour but que de changer le nom du ministère du Registraire général ou aura-t-il pour effet d'établir un nouveau ministère distinct de celui qui porte présentement ce nom?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je sais que ma réponse au député de Yukon (M. Nielsen) le désappointera. Il soutiendra entre autres choses, comme à l'étape du projet de résolution, qu'il s'agit d'un ministère de plus, donc d'une addition à ce qu'il a tendance à appeler la bureaucratie officielle. Il a en partie raison et en partie tort; à moitié raison et à moitié tort; il a tort pour les bonnes raisons et raison pour les mauvaises raisons. En effet, ce sera un nouveau ministère, mais qui assumera les attributions actuelles du ministère du Registraire général, et les fonctions du Registraire général se trouvent maintenues par les dispositions de l'article 8 du bill. Ainsi, le ministère, tout en étant nouveau, n'ajoute pas à la structure gouvernementale. Il prend la responsabilité des organismes qui relèvent actuellement du Registraire général et assume deux autres charges. La première est indiquée à l'alinéa *a*) de l'article 5—affaires des consommateurs, tandis que la seconde est précisée dans l'adjonction à l'alinéa *b*) de l'article 5—valeurs des corporations.

**M. Nielsen:** L'article 6.

**L'hon. M. Turner:** Eh bien, l'alinéa 5 *b*) et bilités quant à la consommation. J'espère que l'article 6 expliquent la nature des responsacela éclaire le député. Quoi qu'il en soit, nous attendons tous avec grande impatience, j'en suis sûr, ce qu'il a à dire sur ce sujet.

Je le répète, la loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement devait remédier à certaines faiblesses de l'administration que M. Glassco et ses associés avaient soulignées dans une étude approfondie. Les organismes qui furent alors groupés pour former le ministère du Registraire général s'occupaient des sociétés, des coalitions, des fusions, des monopoles, des pratiques restrictives du commerce, des faillites et de l'insolvabilité, des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce. Voilà, comme je viens de le dire, les domaines qui sont maintenus et qui sont mentionnés à l'article 5 du bill, avec en plus la consommation et les valeurs des corporations.

Le travail des organismes existants se fonde sur des statuts détaillés qui sont strictement interprétés par les tribunaux. Il y a une jurisprudence de plus en plus importante et les statuts sont appliqués dans une large mesure par des hommes de loi. Isolée, il y avait un danger grandissant de voir la loi appliquée et revisée suivant un point de vue purement technique plutôt qu'en fonction de ses buts fondamentaux sociaux et économiques.

La politique du gouvernement dans tout ce domaine est parfois décrite en termes académiques comme la politique publique à l'égard de l'organisation des affaires ou comme le contrôle social des affaires. En langage courant, il s'agit simplement d'établir les règles fondamentales qui doivent présider aux activités du monde des affaires. Ces lois fournissent la structure destinée à encadrer ces activités et, en tant que telles, elles sont d'application générale. On peut donc facilement les distinguer des lois qui proviennent d'une politique économique destinée à améliorer le rendement de certaines industries dans notre économie.

Parce que les lois d'application générale sont en cause, leurs répercussions économiques ne deviennent apparentes qu'avec le temps. Mais cela ne les rend pas moins importantes que les politiques économiques, dont les répercussions sur l'économie sont plus rapides. Chacun des organismes groupés dans ce ministère est touché par les politiques économiques dans d'autres secteurs et retentit à son tour sur elles. Ces organismes et les lois qu'ils appliquent font donc partie intégrante de la structure économique du pays. Ainsi,

monsieur l'Orateur, il est essentiel que les lois où sont prescrites les règles fondamentales imposées au monde des affaires soient rédigées de façon à ce qu'on veuille répondre aux besoins du public le plus efficacement possible.

Je sais que bien des gens, y compris certains députés, jugent un peu incompatibles les affaires des corporations et celles des consommateurs. Il en a été question à l'étape de la résolution et, en fait, la question a été soulevée l'été dernier durant le débat sur les crédits du ministère. Le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) en a fait grand état dans le débat sur la résolution vendredi dernier. Si vraiment je trouvais son inquiétude fondée, je la partagerais, mais je suis convaincu qu'elle découle d'un malentendu sur les opérations du ministère.

Il y a diverses façons d'envisager l'affaire sous son vrai jour, mais, d'après ce que j'ai dit au sujet des règles de base, il est évident que le ministère doit assumer une responsabilité croissante envers la majeure partie de l'activité commerciale. Il est important, je crois, d'avoir un ministère bien renseigné sur tout un domaine, car l'intérêt du consommateur, pour sa part, est de portée très vaste.

Nous sommes tous consommateurs. Les dépenses personnelles à l'égard des biens de consommation et des services s'élèvent actuellement à quelque 37 milliards par année au Canada, ce qui représente environ 60 p. 100 des dépenses nationales brutes. En fin de compte, la valeur des règles de base à l'égard de l'activité commerciale doit être éprouvée principalement en fonction de leur effet sur le consommateur.

Si la Chambre veut bien me le permettre, monsieur l'Orateur, j'envisagerai la question sous un autre aspect. L'intérêt du consommateur est directement touché, d'une part, par les politiques qui réduisent le coût et améliorent la qualité de l'offre et, d'autre part, par les politiques qui touchent le niveau et la qualité de la demande. En ce qui concerne l'offre, par exemple, nous devons nous assurer que nos marchés sont concurrentiels et vigoureux. Pour ce qui est de la demande, le consommateur doit être renseigné sur la nature des choix qui lui sont offerts sur les marchés. Afin de donner au consommateur une représentation appropriée et la protection que le gouvernement peut lui accorder selon ses responsabilités, nous devons être en mesure d'influer sur l'offre et la demande.

Je tiens à préciser que les fonctions de ce ministère, celles que nous groupons sous la rubrique «Corporations», faute d'un meilleur terme—bien qu'il sera beaucoup plus facile de l'expliquer aux Canadiens que le titre de «Registraire général»—ne consisteront pas à représenter les intérêts des corporations auprès du gouvernement. Comme la Direction de la consommation s'occupera directement de représenter et d'aider le consommateur, la Direction des corporations sera à la disposition des investisseurs pour les aider et les protéger. La Direction des coalitions se doit de protéger consommateurs et producteurs, notamment la petite entreprise, contre les procédés déloyaux des puissances du marché. La Direction des faillites sert à protéger les créanciers. Le bureau des brevets et des droits d'auteur protège les droits des inventeurs et des auteurs. Nous associons donc certains outils économiques et légaux en vue d'objectifs économiques, et le fait que le ministère est déjà expert dans l'art de se servir de ces outils sera, je crois, un grand avantage pour le consommateur.

[*Français*]

A ce stade, il y a peut-être lieu de se demander pourquoi, dans une époque que l'on dit être d'abondance, le consommateur canadien se montre de plus en plus difficile. Le Canada n'a pas l'apanage de ce phénomène. Comme l'a fait remarquer le Conseil économique, cette tendance correspond à un accroissement de l'intérêt dans les affaires du consommateur, accroissement manifeste dans tous les pays occidentaux. Elle correspond également à l'adoption répandue de programmes plus énergiques pour la protection et l'avancement des intérêts des consommateurs.

Il y a cent ans, les consommateurs qui devaient prendre une décision faisaient face à une provision limitée de marchandises et de services, pour la plupart des marchandises et des services simples et familiers. Règle générale, les acheteurs connaissaient intimement les producteurs et les vendeurs, et, monsieur l'Orateur, une forte proportion des dépenses à la consommation servait à l'achat des premières nécessités.

Pour nombre de consommateurs d'aujourd'hui, tel n'est plus le cas. Les rapports entre les acheteurs et les vendeurs sont de plus en plus impersonnels. Le marché lui-même devient plus complexe. On y trouve un étalage décourageant de biens et de services, de nombreux produits compliqués dont la qualité est souvent difficile à juger.

Le consommateur ne sait peut-être pas qu'une certaine marchandise possède certaines caractéristiques. Il ne sait peut-être pas que certaines autres marchandises, unies à certains autres produits, peuvent offrir ensemble les qualités qu'il recherche.

Les producteurs ou vendeurs peuvent utiliser la réclame pour attirer l'attention des consommateurs sur toutes les caractéristiques de leurs produits jugées particulièrement souhaitables. Ils s'efforcent moins de veiller à ce que les consommateurs soient mis au courant des caractéristiques moins intéressantes de leurs produits. Certains vont délibérément induire en erreur le consommateur. La technologie en évolution accentue le problème.

[*Traduction*]

D'autre part, le consommateur qui a des réclamations à faire contre un fournisseur éprouve des difficultés à rejoindre l'autorité compétente alors que, auparavant, il traitait directement avec le propriétaire d'un magasin général. Si on admet que l'augmentation des biens et des services peut faire monter les revenus réels, le même résultat n'est pas assuré en facilitant au consommateur un plus grand choix entre ces biens et ces services.

Les commerçants, naturellement, allèguent que le consommateur est roi, ou que la consommatrice est reine vu que 85 p. 100 de notre pouvoir d'achat est exercé par des femmes, et ils ont beau jeu à soutenir qu'ils travaillent jusqu'aux petites heures pour plaire au consommateur, pour satisfaire ses goûts et ses caprices, pour le convaincre ou prendre un ton conciliant devant ses réclamations. A cela, les consommateurs répondent que les commerçants suscitent de la confusion dans leur esprit par des revendications contradictoires qui les induisent parfois en erreur; ils se plaignent de la publicité tapageuse, des prix exorbitants, des services insuffisants, des garanties peu satisfaisantes ou des frais occultes. La complexité même d'un marché saturé de nouvelles inventions hautement vantées et cet embarras du choix restreignent le libre arbitre des consommateurs canadiens.

On admet dans notre société qu'il incombe au fournisseur d'aider le consommateur à faire un choix judicieux, mais ce dernier doit aussi collaborer. Il y a pour cela des lois. Certaines interdisent ou réglementent la vente de biens ou de services propres à porter atteinte à la santé et à la sécurité. D'autres ont pour but de réprimer les fraudes ou la présentation trompeuse d'un produit. Ces lois figurent déjà au recueil des statuts. D'autres lois exigent ou encouragent la publication de renseignements appropriés aux consommateurs.

Cependant, dans cette ère de transformation rapide de la technologie, nous ne cessons de voir surgir, à un rythme accru, de nouveaux problèmes et de nouveaux risques. Les consommateurs étant plus avertis que par le passé s'attendent, de la part des gouvernements, à une meilleure organisation que celle d'autrefois. On attend d'eux qu'ils détectent ces nouveaux problèmes et ces nouveaux risques aussitôt qu'ils se présentent et qu'ils y apportent de promptes solutions. En termes très généraux, on peut dire que l'intérêt du consommateur embrasse toutes les politiques qui touchent au niveau et à la qualité de la demande, qui réduisent le coût ou améliorent la qualité de la production ou qui contribuent à créer de la concurrence sur le marché. Il importe donc que les intérêts du consommateur soient représentés lorsqu'on formule une politique économique gouvernementale d'ensemble.

Les agriculteurs, les ouvriers, les industries, les pêcheurs et les entreprises forestières, tous voient leurs intérêts particuliers reflétés au niveau du cabinet ainsi que dans les différents ministères compétents. Il va sans dire que tous les gouvernements sont conscients de la nécessité d'établir des politiques d'envergure pour assurer un rythme élevé de progrès économique et d'accroissement des revenus. Il manquait toutefois une autorité compétente et un instrument administratif approprié pour identifier les intérêts des consommateurs à ces programmes particuliers.

Dans son rapport provisoire de décembre dernier, le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit et les prix au consommateur s'est déclaré convaincu que la protection du consommateur était d'une telle urgence que la création d'un ministère de la consommation s'imposait. Le comité a aussi proposé que, vu la nécessité de protéger le consommateur, de coordonner les lois existantes et de créer sans délai les rouages administratifs chargés d'entendre et d'examiner les réclamations des consommateurs, on demande au Conseil économique du Canada de faire rapport sur cette question le plus tôt possible.

Par la suite, dans son rapport de cette année, le comité a déclaré que les témoignages qui lui ont été présentés dénotaient un appui général en faveur d'un tel organisme, c'est-à-dire un organisme représentant les intérêts des consommateurs au sein du gouvernement. Le comité mixte a donc insisté pour que les mesures législatives et administratives nécessaires soient prises aussi vite que possible. Votre comité mixte, monsieur l'Orateur, a signalé que la responsabilité actuelle dans ce domaine se répartissait sur plusieurs ministères et qu'il était évident qu'il n'y avait pas parfaite coordination. Il a signalé que la protection des consommateurs était un domaine technique, qu'elle comportait des spécialisations sur les plans économique et juridique.

Le comité a donc conclu qu'il serait plus avantageux de réunir en un seul organisme toutes les spécialisations nécessaires pour traiter de toute la gamme des questions inté-

ressant les consommateurs. Il a dit surtout que l'existence d'un ministère assignerait explicitement à un ministre et à son personnel la responsabilité de faire tout leur possible pour améliorer le sort des consommateurs canadiens. Donc, ce projet de loi, en élargissant l'autorité du ministère du Registraire général et en le transformant en un ministère des Corporations et de la Consommation, établit une responsabilité et une autorité ministérielles au bénéfice du consommateur.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une autre question?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, j'aime bien discuter avec le député, mais j'ai traité son dernier point. Je l'écouterai très attentivement quand ce sera son tour de me répondre. Je lui présente mes excuses ainsi qu'à la Chambre pour avoir consacré très peu de temps à l'introduction de la résolution, si peu de temps que le député me l'a même reproché. Étant donné l'importance du problème, j'estime qu'on devrait m'autoriser maintenant à l'expliquer un peu plus longuement.

**M. Nielsen:** Prenez tout le temps que vous voudrez.

**L'hon. M. Turner:** Je remercie le député. Le comité ne s'est pas cru en mesure de faire des recommandations spécifiques sur l'organisation du ministère de la Consommation. Selon lui, cependant, ses services devaient avoir trois fonctions ou objectifs principaux: *a*) les normes des biens de consommation; *b*) la protection du consommateur; *c*) l'information du consommateur.

• (9.30 p.m.)

Le comité mixte a fait une autre observation importante. Il a dit qu'on entend parfois dire que le contrôle des prix par le gouvernement est un moyen facile de stabiliser les prix. Tous les témoins interrogés à ce sujet se sont déclarés en désaccord avec cela et, de l'avis du comité, ces témoins ont prouvé par A plus B que ce moyen est inapplicable et irréaliste. Le comité a en outre fait remarquer que la constitution ne donne pas au gouvernement fédéral le pouvoir de s'immiscer là-dedans.

Le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), lorsque la proposition a été débattue vendredi dernier, a semblé considérer le nouveau ministère comme le revenant de la Commission de contrôle des prix en temps de guerre. D'après ce que j'ai dit et les conclusions du comité mixte, il n'est nullement question que ce ministère joue un tel rôle, et je répète que ni le Parlement ni le gouvernement n'ont le pouvoir constitutionnel de s'arroger pareille fonction; je suis plutôt porté à croire que toute tentative de fixer les prix en temps de paix serait vouée à un échec rapide dans une économie fondée sur le marché libre.

Le comité mixte a tiré une autre conclusion qui offre, selon moi, beaucoup d'intérêt. Il affirme que l'étude de certaines mesures législatives ou de certains problèmes, par des comités parlementaires établis à cette fin, ne répond pas à la nécessité continuelle pour le Parlement d'être au courant des questions touchant la politique économique régnante.

C'est pourquoi le comité a conclu qu'il serait bon d'établir un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, dont la principale attribution serait de passer continuellement en revue tous les aspects de la consommation. Il serait chargé, en outre, de relever les faits d'ordre économique qui touchent l'emploi, le revenu et la consommation au Canada. Le rapport ajoute qu'un tel comité parlementaire aurait immédiatement conscience de l'inquiétude que provoqueraient, au Parlement ou parmi le public, les problèmes touchant les consommateurs.

Sans reconnaître entièrement le mandat que le comité mixte s'est adjugé, en principe, je fais bon accueil à la proposition, et cela surtout à cause de l'appui et des directives qu'un comité parlementaire de cet ordre, siégeant continuellement, peut offrir pour assurer l'application efficace de la mesure législative dont mon ministère sera responsable. Je crois effectivement que le rôle personnel du député au Parlement peut prendre de la valeur grâce au développement du régime des comités, grâce au concours duquel des renseignements formulés par le service permanent ou par des spécialistes, attachés ou non au service, peuvent être soumis à l'examen minutieux du Parlement.

Je remarque que le député sourit. Je déclare que l'essence du bill a déjà fait l'objet d'un examen minutieux de la part du Parlement. Mais l'entière question des affaires des consommateurs pourrait fort bien être continuellement sujette à ce genre d'examen, car je crois, d'ailleurs, que les débats publics, francs et ouverts, dont le pays n'a pas été comblé, représentent une excellente pratique.

**M. Nielsen:** Le bill n'a pas fait l'objet d'un examen minutieux de ce genre.

**L'hon. M. Turner:** Le bill est le résultat de recommandations formulées non seulement par un comité parlementaire mais aussi par le Conseil économique du Canada. Il a, dans une

bonne mesure, fait l'objet de l'attention et des soins que le Parlement a l'habitude d'accorder aux questions de cette importance.

**M. Nielsen:** Le Conseil économique du Canada a-t-il recommandé l'établissement d'un nouveau ministère?

**L'hon. M. Turner:** Oui, j'arriverai à ce point au moment opportun. Comme je l'ai dit à l'étape du projet de résolution, nous nous conformons implicitement, je pense, aux recommandations du rapport provisoire du Conseil économique du Canada; nous nous y conformons, plus ou moins dans certains cas, davantage dans d'autres. Cependant, le gouvernement doit assumer ses responsabilités, et à l'égard des secteurs où nous avons agi autrement, je me ferai un plaisir—à vrai dire c'est de mon devoir de le faire—d'en fournir des explications à la Chambre.

J'aimerais maintenant passer au rapport du Conseil économique du Canada. Les députés savent qu'en juillet dernier le Conseil a présenté un rapport intérimaire sur le rôle du gouvernement et de mon ministère à l'égard des intérêts du consommateur. Le Conseil révélait que son étude sur l'activité du gouvernement actuel dans le domaine de la consommation lui laissait deux principales impressions. D'abord, que bon nombre des programmes dans ce domaine étaient nés de crises ou de pressions périodiques dans certains secteurs suscitant des problèmes; que les programmes destinés à protéger le consommateur étaient appliqués par des ministères chargés d'abord d'autres questions. Par conséquent, ils n'étaient pas toujours capables de leur consacrer toute l'attention voulue. Le Conseil ajoutait que, de fait, aucun service gouvernemental n'était chargé expressément de la tâche essentielle d'assurer une étude et une évaluation continues de l'ensemble des politiques et des programmes en matière de consommation. C'était là leur première impression.

La deuxième impression exprimée par le rapport était qu'on n'avait pas disposé de moyens effectifs d'assurer la coordination efficace de l'administration de ces programmes. Le Conseil a déclaré que l'on courait grand risque dans ce cas de faire croire, sans justification mais de façon bien compréhensible, que quelqu'un d'autre se chargeait d'un problème donné, qui n'aurait pas, en conséquence, reçu de solution. En même temps, le Conseil a suggéré qu'un certain nombre de départements différents pourraient être dirigés, de façon plus ou moins indépendante, vers des activités étroitement reliées qui y gagneraient peut-être à être administrées de façon coordonnée. Le Conseil économique a recommandé que le ministère dont j'ai la charge présentement assure la coordination des programmes existants dans le domaine de la consommation et soit chargé de prendre l'initiative des programmes nouveaux devant combler certains vides dans ce secteur.

J'aimerais faire rapport à la Chambre des progrès réalisés dans l'organisation qui a suivi la publication du rapport intérimaire du Conseil économique. Nous avons maintenant l'organigramme d'une Direction de la consommation qui fera partie, j'espère, du ministère des Corporations et de la Consommation. Si le Parlement adopte le projet de loi, nous recruterons un nombre restreint de hauts fonctionnaires triés sur le volet qui coordonneront l'activité actuelle du gouvernement et entreprendront des programmes de renseignements et de recherches.

Je tiens à préciser, comme j'ai déjà tenté de le faire à l'étape de la résolution, que nous ne songeons pas à augmenter sensiblement les dépenses du gouvernement. Je suis entièrement d'accord avec deux conseils importants qu'a donnés le Conseil économique du Canada dans son rapport intérimaire. D'abord, le gouvernement doit régler la production et les échanges seulement lorsque tous les autres moyens se révèlent inefficaces ou irréalisables, sauf en matière de santé, de sécurité ou de fraude économique. J'ai d'ailleurs expliqué la chose plus en détail à l'étape du projet de résolution. Ensuite, l'accroissement des services administratifs du gouvernement devrait être restreint au minimum tout en assurant une application efficace de la mesure.

**M. Nielsen:** Le Conseil économique du Canada présentera-t-il un rapport définitif sur la consommation?

**L'hon. M. Turner:** Je ne puis parler au nom du Conseil, mais, puisqu'il emploie le mot «provisoire», j'espère qu'il envisage également le mot «final».

Je le répète, nos démarches constituent une réorganisation des responsabilités gouvernementales actuelles. J'ai dit en outre qu'une fois déduites de ses dépenses les recettes de ce ministère, le coût net au contribuable sera inférieur à 2 millions de dollars au cours de la présente année financière. Ayant lu le hansard avant de venir à la Chambre, je ne dirai pas qu'il s'agit là d'une somme insignifiante. Cependant, compte tenu des 9.5 milliards de dollars qui composent les crédits, le ministère ne sera pas l'un des plus prodigues du gouvernement. Je ne prévois pas une augmentation appréciable de nos dépenses nettes si cette mesure législative est adoptée.

Nous comptons organiser ce ministère de manière à fournir la réponse la plus efficace aux problèmes actuels des consommateurs et des sociétés. Nous voulons intégrer notre tâ-

che aux affaires des corporations et des consommateurs afin d'établir une direction commune chaque fois que c'est possible. Nous entendons appliquer les concepts de gestion les plus modernes que nous puissions obtenir et les méthodes les plus récentes d'analyse des budgets et des programmes. Nous en avons l'occasion. Il faudra pour cela étudier les coûts et les bénéfices des programmes que nous inaugurons et appliquons. Nous demanderons parfois l'avis d'experts, qu'ils soient ou non au service du gouvernement.

La plupart des attributions en matière de consommation figurent à l'article 6 du projet de loi. Je traiterai simplement de cet article d'une façon générale, d'après le Règlement, sachant que j'aurai plus tard, à l'étape du comité, l'occasion d'approfondir la question. L'alinéa 6(1)*a*) stipule que le ministre devra

*a*) instaurer, recommander ou entreprendre des programmes destinés à favoriser les intérêts du consommateur canadien;

Cette disposition donne suite à la recommandation du comité mixte de la Chambre et du Sénat qui figure aux pages 3451 et 3452 de son rapport. A l'alinéa 6(1)*b*), il est question de la coordination de programmes du gouvernement du Canada, destinés à favoriser les intérêts du consommateur canadien. Cette recommandation découle directement du rapport provisoire du Conseil économique du Canada, page 20. Inutile de citer le passage du rapport puisqu'il est à la disposition de tous les députés.

A l'alinéa 6(1)*c*), il est question de favoriser et d'encourager l'établissement de méthodes ou d'une ligne de conduite visant à accroître la protection du consommateur canadien et à favoriser la collaboration avec les gouvernements, institutions ou organismes provinciaux, ou avec des particuliers en vue de programmes ayant des objectifs analogues. Cette disposition découle de la recommandation qui figure à la page 32 du rapport provisoire du Conseil économique du Canada sous la rubrique «Collaboration fédérale-provinciale et activités du secteur privé». Les députés retrouveront facilement ces recommandations dans le libellé du projet de loi.

L'alinéa 6(1)*d*) prévoit que le ministère sera chargé d'entreprendre et de recommander des programmes destinés à permettre au consommateur canadien de se renseigner plus à fond sur les biens et services qui lui sont offerts ou d'y accorder son aide. Le Conseil économique du Canada a jugé cet élément primordial, comme on le verra en se reportant à quelques pages précédentes du rapport concernant les renseignements et les recherches. Le comité mixte du Sénat et la Chambre des communes avaient également formulé une recommandation sur ce point, comme l'indique la page 3453 du rapport.

Enfin, le paragraphe 6(2) accorde au ministère la responsabilité d'entreprendre des recherches dans le dessein de s'acquitter de ses devoirs et fonctions, non seulement ceux qui se rapportent à cet article mais aussi les autres pouvoirs énumérés à l'article 5. Cette disposition découle de la recommandation qu'on retrouve également aux pages du rapport provisoire du Conseil économique du Canada dont je viens de parler.

Je n'ai signalé ces renvois que pour montrer que nous avons cherché de notre mieux à appliquer, dans la mesure dont la Chambre est saisie, les recommandations du comité mixte du Parlement du Canada et celles du Conseil économique du Canada, l'organisme institué par le Parlement pour donner au gouvernement des conseils de portée longue ou moyenne. Je tiens à dire que le Conseil économique du Canada a surtout eu l'impression que les programmes de l'État relatifs à la consommation manquaient de moyens efficaces permettant de coordonner leur application. Cet état de choses a eu parfois l'une de deux conséquences: ou bien personne ne se chargeait d'appliquer un programme ou, ce qui est pire encore, plusieurs ministères appliquaient le même.

On trouve un exemple frappant du chevauchement des programmes, le Conseil l'a signalé, dans l'inspection des magasins de détail. Ces magasins sont inspectés par plusieurs organismes gouvernementaux. A mon avis, il serait plus efficace de grouper tous ces services d'inspection que d'avoir plusieurs inspecteurs gouvernementaux faisant chacun sa visite. L'inspection se ferait alors d'une façon plus économique et plus efficace.

Je l'ai dit à l'étape de la résolution: nous ne voulons pas décider d'avance de qui relèvera, au sein du gouvernement fédéral, l'administration des diverses sphères d'intérêt dans le domaine de la consommation. Nous avons créé un comité interministériel de hauts fonctionnaires de tous les ministères qui s'occupent actuellement de la consommation. Une fois analysés les programmes de ces ministères, nous serons en meilleure posture pour déterminer de façon rationnelle où et comment on devra les appliquer.

[L'hon. M. Turner.]

Ce comité interministériel a déjà commencé son étude des secteurs où il y a chevauchement des fonctions. Je m'excuse encore une fois auprès de la Chambre de prendre tant de son temps ce soir, mais je me dois, à mon sens, de lui expliquer aussi parfaitement que possible, sans impatienter mes collègues, quel est notre avis sur une orientation relativement nouvelle des pouvoirs du palier fédéral de gouvernement.

**M. Nielsen:** Avant que le ministre passe à une autre question, me permettrait-il de lui demander s'il veut dire, en parlant de l'établissement du comité interministériel au niveau des hauts fonctionnaires, que le comité a été établi au niveau des ministres ou au niveau des fonctionnaires au sein du ministère?

**L'hon. M. Turner:** Au niveau du sous-ministre, monsieur l'Orateur. Nous songeons, bien entendu, à instituer des sous-comités au-dessous de ce niveau. Il est évident que si des questions de politique découlent de l'avis du comité interministériel, il se peut que les ministres doivent se prononcer sur l'avis donné par le comité interministériel.

**M. Nielsen:** Le Conseil économique du Canada a recommandé une étude au niveau ministériel et je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas suivi ce conseil.

**L'hon. M. Turner:** C'est vrai; comme je l'ai dit, s'il faut prendre des décisions fondées sur les conseils du comité interministériel, les ministres devront alors se réunir et faire des recommandations au cabinet d'après les résultats de ces délibérations.

Passons maintenant à l'information. Quand la Direction de la consommation sera établie, ses fonctionnaires recevront les plaintes, les demandes de renseignements et d'aide des consommateurs. J'espère qu'ils les analyseront, prépareront des réponses et, quand la chose sera possible, les transmettront aux ministères ou agences appropriés; qu'ils classeront et identifieront les problèmes les plus courants des consommateurs et vérifieront de façon continue l'efficacité du service fourni aux consommateurs. Comme je l'ai dit à l'étape de la résolution, l'autorité qui lui est accordée d'après les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de l'interprétation qu'on leur donne, dans la mesure où elles ont trait aux affaires des consommateurs, est divisée. J'espère que le ministère deviendra un point de rencontre ou de règlement des questions relatives aux plaintes et aux demandes de renseignements des consommateurs et qui touchent les provinces.

Nous espérons établir un jour un réseau équivalent de centres d'information sur ce sujet d'un bout à l'autre du pays. Le comité interministériel s'occupera, notamment de coordonner les programmes actuels d'information aux consommateurs au sein du gouvernement fédéral. J'espère que le ministère pourra porter les problèmes et les griefs à la connaissance du monde des affaires. Les hommes d'affaires peuvent résoudre une foule de ces problèmes dans leur propre intérêt, une fois qu'ils en sont conscients.

Le consommateur doit pouvoir disposer de tous les moyens raisonnables pour exercer un choix judicieux et porter un jugement sur les prix. Ce sera en partie notre but, mais nous ne pensons jamais être en mesure de dire aux détaillants quoi vendre, aux fabricants quoi fabriquer ou aux consommateurs quoi acheter. Nous espérons vraiment que le consommateur connaîtra le prix qu'il paie, les conditions auxquelles il paie de l'intérêt s'il achète à tempérament plutôt qu'au comptant; qu'il saura si la réclame est conforme à la réalité; si le contenant renferme le produit annoncé sur l'étiquette et si la quantité et la qualité du produit correspondent effectivement à ce que laissent croire l'emballage et l'étiquette.

**M. Nielsen:** Comme le blé à $2.

**L'hon. M. Turner:** Le député de Yukon sait fort bien que la saison est tellement courte dans sa région qu'il n'en sait vraiment pas grand-chose. Toutefois sa mémoire est très bonne.

A mon sens, il importe que le ministère s'occupe spécialement des divers groupes minoritaires du pays qui ont, plus que d'autres, besoin qu'on s'en occupe. Je pense surtout au consommateur à faibles revenus qui doit dépenser ses quelques dollars parcimonieusement. Il doit pouvoir se procurer des produits de bonne qualité à bon compte et être protégé contre les pratiques déloyales concernant la vente et le crédit. Il y a aussi le consommateur âgé qui a des besoins spéciaux en matière de santé, d'alimentation et de logement, besoins propres aux infirmes. Il y a encore le compagnard qui éprouve de la difficulté à profiter du marché de la ville en raison de la distance qui l'en sépare. Il nous incombera de rechercher et de découvrir les moyens de résoudre ces problèmes et, pour ce faire, de nous assurer de la collaboration des gouvernements à tous les paliers et de tous les organismes privés.

Le Conseil économique a signalé que l'ensemble des dispositions générales du Code criminel contre la fraude, la tromperie et les pratiques malhonnêtes de vente constitue, de la part du gouvernement fédéral, une mesure

législative clé pour la protection du consommateur.

[*Français*]

Il a déclaré que l'application de ces lois...

[*Traduction*]

**M. Nasserden:** Que dire des promesses d'élections?

**L'hon. M. Turner:** Le député me semble une autorité en la matière, et je lui céderais la place, advenant que le débat s'engageât dans cette voie.

[*Français*]

Le Conseil a déclaré que l'application de ces lois a été laissée surtout aux gouvernements provinciaux, bien que nombre d'organismes fédéraux aient effectivement la responsabilité de la mise en application de certaines dispositions du Code criminel.

Le Conseil économique, monsieur l'Orateur, a recommandé que des lois soient rédigées afin de constituer un corps administratif au sein du ministère des Corporations et de la Consommation, dont la fonction principale serait l'application efficace de ces dispositions.

A part les dispositions générales du Code criminel, il y a d'autres lois qui traitent de questions semblables. Mentionnons, entre autres, l'article 33C de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui interdit la publicité trompeuse sur les prix, la loi sur les marques de commerce, qui défend de façon générale les pratiques commerciales malhonnêtes, les dispositions de la loi des aliments et drogues et des règlements relatifs à cette loi, qui concernent la fraude économique dans la vente des aliments et drogues, et les dispositions de la loi sur les marques de commerce et l'étiquetage exact qui interdisent les descriptions fausses ou trompeuses de denrées précises.

[*Traduction*]

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a aussi soulevé la question de la recherche sur le rôle économique de la publicité. A ses yeux, il y a vraiment une grande diversité d'opinions quant aux avantages sociaux de la publicité et aux effets des frais de publicité sur le coût des biens de consommation. Le comité n'a pas voulu, toutefois, formuler de recommandations quant au contrôle des frais de publicité.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, il s'inquiète de la prédominance de la réclame qui tend uniquement ou principalement à influencer le choix du consommateur en faveur d'une marque de commerce particulière d'une denrée de base en faisant état de différences insignifiantes. Le comité est aussi d'avis qu'un vaste programme de classement qualitatif obligatoire pour les biens de consommation ordinaires entraînerait une certaine diminution des frais publicitaires dénués de valeur sociale. Nous avons entrepris une étude préliminaire de cette question, monsieur l'Orateur.

Il y a deux ou trois semaines j'étais invité par l'Institut canadien de la publicité à traiter ce sujet. Je me propose de maintenir ce dialogue avec les agences de publicité et de poursuivre les recherches que je viens de décrire.

Le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, comité du crédit au consommateur et du coût de la vie, a aussi compris la nécessité de charger un groupe de spécialistes de notre ministère d'enquêter sur toutes les pratiques de commercialisation visant à désavantager ou à tromper les consommateurs. Le comité a signalé l'article 306 du Code criminel qui vise la publication de fausses annonces. Nous avons déjà amorcé une étude de ce côté-là et nous avons consulté les fonctionnaires provinciaux lors de la dernière conférence des commissaires sur l'opportunité d'uniformiser les différentes lois. La question de la publicité trompeuse s'inscrira parmi nos plus hautes priorités.

Dans son rapport, le Conseil économique signale que le gouvernement étudiait en détail, actuellement, ses politiques et programmes quant aux normes et à la classification. Il a approuvé la création projetée d'un nouvel organisme national très représentatif, chargé de coordonner davantage l'établissement de normes, grâce à la collaboration du monde des affaires et de l'État. On est à mettre sur pied un conseil canadien des normes et j'espère que le ministre y jouera un rôle actif, sous la surveillance du Parlement.

Dans son rapport, le Conseil économique signale avec raison que toutes les mesures du gouvernement fédéral dans le domaine de la consommation ont été prises en tenant compte de la répartition des pouvoirs législatifs prévus par la constitution canadienne. Dans certains cas, comme par exemple pour les poids et mesures, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a confié une responsabilité précise au Parlement fédéral. Dans d'autres, le gouvernement fédéral a pris des mesures à cause de ses responsabilités plus générales en matière de droit criminel. La loi sur les aliments et drogues en est un exemple frappant. Le gouvernement fédéral a assumé d'autres responsabilités en ce qui concerne la réglementation du commerce interprovincial et international. Normalement, on doit tenir compte, dans ces domaines, des mesures législatives provinciales visant les mêmes secteurs. A mon avis, l'agriculture est un domaine important qui est soumis à une compétence partagée.

Les consommateurs ont aussi beaucoup de sujets de préoccupation qui relèvent totalement des responsabilités constitutionnelles des provinces, surtout lorsqu'il s'agit du droit de propriété et des droits civils. Ces questions visent, entre autres, la nature des contrats liant les acheteurs et les vendeurs et les ententes par lesquelles se fait la distribution au détail. L'autorité provinciale régit aussi diverses formes de commerce qui se confinent à une région ou à une province et aussi la constitution en société d'entreprises limitant leurs activités à une province. Finalement, monsieur l'Orateur, les provinces ont délégué aux municipalités la responsabilité pour diverses lois protégeant les intérêts des consommateurs.

J'ai d'autres remarques à ajouter, monsieur l'Orateur, mais pour lier logiquement le débat de ce soir à celui de demain, je profiterai de ces derniers mots pour déclarer qu'il est dix heures, si les députés y consentent.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censé avoir été présenté.

### LES ATTRIBUTIONS DE LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâces):** Il y a deux semaines on a fait état d'un discours prononcé à l'université McGill de Montréal par M. David DePoe, de la Compagnie des Jeunes Canadiens, discours dans lequel celui-ci attaquait l'administration universitaire. D'après ce rapport, M. DePoe a nommé le directeur de McGill en citant leurs relations d'affaires, leurs clubs et ainsi de suite. Il a fait ensuite la déclaration suivante: «Il est grand temps que les étudiants obtiennent le contrôle démocratique des universités. Les entreprises qui gouvernent notre société soutiennent également la guerre au Vietnam, restreignent la liberté individuelle et n'offrent aucune autre solution humaine».

A la suite de ce rapport, j'ai pris la parole à la Chambre des communes pour demander au premier ministre si M. DePoe exerçait ses fonctions à la Compagnie des Jeunes Canadiens.

• (10.00 p.m.)

M. DePoe et d'autres personnalités ont peut-être de bonnes raisons de critiquer l'administration de McGill et des autres universités, mais il est inadmissible qu'ils le fassent à titre de membres de la Compagnie des jeunes Canadiens. J'estime qu'ils ne devraient pas profiter de leur situation dans ce groupement pour chercher à prendre la parole de la manière que j'ai indiquée.

La Compagnie a été fondée il y a un peu plus d'un an par une loi adoptée à la Chambre. Au cours du débat, j'ai appuyé le projet de loi. Pour moi, comme pour d'autres, la Compagnie des jeunes Canadiens devrait ressembler au corps de maintien de la paix qu'est la VISTA aux États-Unis ou la CUSO au Canada. Les buts de la Compagnie sont fixés comme suit par les articles 14 et 15 de la loi. Voici l'article 14:

La Compagnie a pour objet d'appuyer, encourager et mettre au point des programmes tendant au progrès social, économique et communautaire, au Canada ou à l'étranger, grâce au service volontaire.

Voici un résumé de l'article 15.

Pour la réalisation de ses objets, la Compagnie peut

faire les choses suivantes:

*a*) se livrer à des initiatives de développement communautaires dans des régions urbaines et rurales au Canada;

*b*) organiser et mettre en œuvre des programmes essentiellement destinés à accroître, sur le plan social et économique, les occasions offertes aux jeunes qui abandonnent les études avant la fin de leur cours;

*c*) organiser et mettre en œuvre des programmes destinés à fournir aux jeunes qui sont économiquement ou socialement handicapés l'occasion de tirer un meilleur parti de leur formation scolaire et à réduire le nombre des jeunes qui abandonnent les études avant la fin de leur cours;

*d*) collaborer à des initiatives de formation professionnelle en y affectant des instituteurs-conseillers ou par d'autres moyens, de concert avec des organismes qui s'occupent de formation professionelle, et organiser et mettre en œuvre des programmes destinés à bien faire voir l'importance d'une telle formation;

*e*) assurer l'organisation des loisirs des jeunes là où une telle organisation n'existe pas;

*f*) entreprendre des programmes d'hygiène publique de concert avec l'autorité locale et sous la surveillance de celle-ci, et fournir des services connexes à des initiatives de ce genre;

*g*) dispenser l'enseignement ménager dans les régions défavorisées et fournir des services connexes à un tel enseignement;

*h*) organiser et mettre en œuvre des programmes favorisant la réalisation d'initiatives coopératives dans les secteurs de l'éducation et du développement communautaire et dans d'autres domaines d'activités connexes;

Absolument rien dans les objectifs que je viens de résumer n'autorise le genre d'activité que M. DePoe a poursuivi à McGill et, quant à cela, rien dans les objectifs de la mesure législative n'autorise son activité à Yorkville ou ailleurs. Ces observations s'appliquent aussi bien aux agissements des autres membres de la Compagnie des jeunes Canadiens dans d'autres régions du Canada.

J'ai appuyé et j'appuie encore sans réserve le principe de la Compagnie. Mais j'ai été des plus déçu de voir certains de ses membres agir d'une façon absolument irréconciliable

avec ses objectifs. Bon nombre des membres de la Compagnie, dont M. DePoe, par leur allure et leur activité, ont tracé une image déplorable de la Compagnie aux yeux des Canadiens, si bien que ceux qui, à l'origine, appuyaient la Compagnie des jeunes Canadiens la remettent maintenant en question. Ce qui a été conçu dans un idéal d'aider les moins fortunés a été déformé et frustré par un groupe de réactionnaires cyniques, de ratés si pleins de pitié pour eux-mêmes, si pessimistes et cyniques, qu'ils ne peuvent aider les autres.

Les honorables députés devraient se souvenir que les contribuables canadiens font vivre la Compagnie des jeunes Canadiens. Beaucoup de nos citoyens âgés, beaucoup de nos pères de famille, comprendront difficilement pourquoi leurs dollars, durement gagnés, et prélevés par le fisc, soutiennent un groupe qui se livre aux activités dont j'ai parlé.

La Compagnie des jeunes Canadiens a été créée pour aider les dépourvus, les malheureux, les illettrés et les pauvres. Beaucoup des membres de la Compagnie accomplissent cette tâche mais bien d'autres ne s'y intéressent pas. J'exhorte le gouvernement à opérer vivement des réformes avant qu'il soit trop tard. Un changement de personnel est essentiel à toute réforme. Je ne crois pas que la Compagnie puisse survivre, si M. DePoe et d'autres qui lui ressemblent continuent d'y jouer un rôle principal. Elle ne durera pas longtemps. La Compagnie a un noble but et ne mérite pas d'être mutilée comme elle l'a été. Évidemment, dans une société libre, on ne peut s'opposer aux discours comme ceux de M. DePoe; mais il ne devrait pas les faire à titre d'agent ou d'employé d'une société de la Couronne, soutenue par les contribuables du Canada.

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je reçois de la Compagnie des jeunes Canadiens les informations suivantes:

M. DePoe a été personnellement invité par un groupe d'étudiants à inaugurer le programme *Hyde Park* de conférences à l'Université McGill. Il a accepté l'invitation et a parlé de la participation des étudiants à la direction de l'Université. Il parlait à titre de citoyen canadien et à titre de jeune s'intéressant à l'éducation. Quand M. DePoe a critiqué l'administration de l'Université McGill, il ne parlait pas au nom de la Compagnie.

Et voilà, je le répète, la réponse que m'a donnée la Compagnie des jeunes Canadiens. Je remercie le député d'avoir signalé cette question importante à la Chambre. Je peux lui assurer que ses commentaires, qu'il a préparés avec tant de soin, seront transmis au premier ministre lui-même.

[M. Allmand.]

## LES TRANSPORTS AÉRIENS—LES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN ET LES PROVINCES ATLANTIQUES

**M. Robert McCleave (Halifax):** Si quelqu'un décidait de voyager par avion de Saint-Jean (T.-N.) à Ottawa, comme bon nombre de mes collègues, il aurait à faire des escales successives à Gander, à Stephenville, à Sydney, à Halifax, à Moncton ou à Saint-Jean (N.-B.) puis à Montréal et enfin à Ottawa. Ainsi donc, il faut faire sept escales pour voler de la capitale de Terre-Neuve à la capitale du Canada.

Cet après-midi lorsque j'ai marqué par des points sur la carte ces différentes escales, j'ai constaté que j'avais dessiné le contour parfait de la Grande Ourse et j'appelle cet itinéraire «la ligne de la Grande Ourse».

Je demandais l'autre jour au tout nouveau ministre des Transports (M. Hellyer) si lui ou le gouvernement n'allait pas réexaminer la politique qui empêche les lignes aériennes du Pacifique-Canadien de desservir la région atlantique. Le ministre, je crois, allait répondre ou donner au moins un semblant de réponse mais on l'en a empêché. Sauf erreur, son secrétaire parlementaire est présent ici et il pourra me donner une réponse.

Je n'ai pas de reproches à faire à Air Canada pour le service qu'il donne à la région atlantique, mais je crois que la concurrence est utile parce que, à mon sens, une ligne concurrentielle ne prendrait pas de temps à résoudre un problème qui prévoit sept escales en parcourant la distance relativement courte à notre époque entre Saint-Jean (T.-N.) et la capitale du pays.

Comme nous le savons, les voyages par avion se multiplient. J'ai déjà cherché cette année, par une question, à obtenir des chiffres. Ils sont au compte rendu du 9 janvier à la page 11518 et 11519 et indiquent qu'en 1956 il y avait 5,664 Canadiens en moyenne en vol chaque jour. Cinq ans plus tard, ce chiffre avait monté à 10,120 et, pendant les trois premiers trimestres de 1966, cinq ans plus tard, la moyenne quotidienne était de 15,234. Ainsi, le nombre des voyageurs a augmenté d'environ 5,000 tous les cinq ans ou, autrement dit, d'environ 1,000 par année. Donc, les gens du pays voyagent beaucoup par avion et, en conséquence, il y a beaucoup plus d'affaires dont Air Canada, les lignes du Pacifique-Canadien et les autres pourraient également bénéficier.

Nous avons à Halifax, ou à 25 milles de la ville, l'un des grands aéroports du monde, un

aéroport international capable de recevoir une énorme circulation et il n'est utilisé qu'en partie, à l'heure actuelle. J'espère que le gouvernement non seulement permettra au Pacifique-Canadien d'entreprendre des vols profitables comme celui de Montréal-Halifax, mais qu'il étudiera aussi la possibilité d'exiger que la compagnie assume une partie du service de Terre-Neuve et partage ainsi, comme beaucoup de gens le souhaitent, la responsabilité dans l'Est du Canada. Il ne s'agirait plus de prendre seulement le dessus du panier.

• (10.10 p.m.)

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Le député, j'en suis sûr, se rappellera que le ministre des Transports d'alors annonçait, le printemps dernier, une formule entrant immédiatement en vigueur, qui accordait à la Canadian Pacific Airways des routes transcontinentales supplémentaires entre Vancouver et Toronto-Montréal. La pénurie générale d'aéronefs est telle que le Pacifique-Canadien est dans l'impossibilité de mettre sa concession à profit avant l'an prochain. En général, la situation quant à la disponibilité des aéronefs n'a pas varié de façon appréciable. Par conséquent, la question des services supplémentaires qui seraient dispensés par la société devient plus ou moins problématique, quoique les choses, bien entendu, puissent changer prochainement.

Au titre de la loi sur l'aéronautique, toute société de transport aérien, dont le Pacifique-Canadien, peut faire la demande de lignes additionnelles n'importe quand, et sa demande est jugée au fond, en fonction des besoins économiques aussi bien que des conclusions du comité des transports aériens de la Commission des transports du Canada. L'honorable député d'Halifax (M. McCleave) sait sans doute que, dans toute demande de ce genre, il faut surtout établir si le trafic escompté justifie la création d'une nouvelle ligne et déterminer si le nouveau service nuirait à la rentabilité des autres services.

Le service aérien vers les Maritimes a été jusqu'ici moins dense qu'ailleurs au Canada, et il conviendrait donc de se demander si le volume de circulation pourrait supporter un service concurrentiel. Il reviendrait au comité du transport aérien de la Commission canadienne des transports d'en décider. Un autre facteur pertinent qu'il faudrait examiner est celui-ci: au cas où il y aurait assez de circulation pour soutenir la concurrence, cette concurrence devrait venir du Pacifique-Canadien ou des sociétés régionales qui assurent déjà le service des provinces de l'Atlantique et qui aspirent légitimement à prendre de l'expansion. Il reviendrait à la Commission de décider si le volume de circulation est suffisant pour soutenir la concurrence, mais il est assez clair que lorsque l'on aura atteint ce stade, dans le premier cas, le Pacifique-Canadien et les sociétés régionales ne pourraient ensemble concurrencer les services actuels.

Or, si les lignes aériennes du Pacifique-Canadien obtenaient la permission, l'industrie maritime naissante pour laquelle le député devrait avoir un profond intérêt pourrait effectivement ne pas subsister. Enfin, il y a en plus des dispositions de la loi sur l'aéronautique en vertu desquelles les lignes aériennes peuvent en tout temps saisir la Commission de ces affaires.

## LA CONFÉDÉRATION—SONDAGE D'OPINION AU QUÉBEC

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière à l'appel de l'ordre du jour, j'ai tenté de poser une question au sujet de l'unité canadienne. La question n'a pas été acceptée ou, du moins, je n'ai pas obtenu de réponse. J'ai dit que je voudrais la soulever durant le débat sur la motion d'ajournement.

Si je me souviens bien, j'avais demandé si, à cause de l'inquiétude générale au sujet de l'unité canadienne actuellement et du peu de renseignements fondés concernant les sentiments de la majorité des Québecois à ce sujet, nous ne devrions pas songer à tenir un sondage d'opinion dans le Québec sur les affaires qui selon les habitants de cette province se rattacheraient à l'unité nationale.

Depuis lors, deux députés nous ont favorisés de leur opinion sur la question. Je voudrais vous lire un passage d'un discours prononcé récemment à Québec par le chef du Nouveau parti démocratique, M. Robert Cliche. Sa pensée rencontre la mienne sur cette question. Voici ce qu'il disait:

> Certaines personnes parlent de plus en plus de réforme constitutionnelle, mais ceux auxquels on devra faire appel pour arriver à cette révolution . . .

C'est-à-dire l'homme de la rue du Québec.

> . . . et pour les y faire participer, ne savent absolument rien de la question. Ils se préoccupent très peu des divers points de vue, trop tenaillés qu'ils sont par leurs propres problèmes quotidiens et par la lutte pour l'existence.

Depuis que j'ai soulevé pour la première fois la question, j'ai eu le temps de méditer davantage sur ce problème. Maintenant, je voudrais en quelques mots amplifier la portée de ma question initiale et demander si on songerait à accorder aux Canadiens l'occasion

de s'exprimer sur le sujet de l'unité canadienne, grâce à un sondage de l'opinion publique. Je ne parlerai pas d'échec, mais jusqu'à présent le Parlement et les assemblées législatives des provinces n'ont pas fourni d'orientation ni de politique nette à ce sujet. Cela étant, nous aurions peut-être avantage à consulter le peuple, qui pourrait alors nous orienter. Je demande donc que le gouvernement songe à consulter les provinces, en vue de chercher à connaître le point de vue des Canadiens sur tous les points que met en cause la très douloureuse question qui nous assaille aujourd'hui: l'unité nationale.

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a maintenant, comme le député le sait, la responsabilité de faire rapport sur les sentiments qu'éprouvent les Canadiens à l'endroit de cette très importante question. Dans le cours de son activité cette Commission aura certainement mené ses enquêtes qu'elle fera figurer dans son rapport qui, espère le premier ministre (M. Pearson), sera peut-être prêt à la fin de novembre.

L'entreprise privée a occasionnellement enquêté sur l'unité nationale. Il y a eu de telles enquêtes dans le passé et il y en aura certainement à l'avenir. Se fondant sur le principe de l'économie politique, on pourrait se demander s'il est sage de diriger les affaires du gouvernement simplement à l'aide d'enquêtes. Il y a ceux qui certainement soutiendraient que ce n'est pas là une manière d'assurer une saine évolution démocratique. De plus, le gouvernement fédéral aurait assurément de la difficulté à s'engager ouvertement dans cette voie sans qu'on l'accuse de partialité, et ainsi de suite.

Les idées du premier ministre et du gouvernement sont tellement nettes que la question de l'unité nationale ne se pose pas. Les partis politiques, les députés et sénateurs et les associations électorales révèlent effectivement les idées du grand public sur la plupart des questions. C'est par le truchement de ces sondages qu'on influence la politique. Mon honorable ami représente ses commettants, tout comme moi, et, collectivement, nous appuyons sans réserve ici le maintien de l'unité de notre pays.

Je dirai, en réponse à la question pertinente de l'honorable député, qu'aussi longtemps que nous restons du même avis à cet égard, comme nous le sommes d'ailleurs à la presque unanimité, cette question ne semble pas être de celles qui devraient être posées à une province, ou à une partie du pays, sous forme de référendum.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 21.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 18 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### L'HON. M. SAUVÉ—DISCOURS CONCERNANT LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. On a posé des questions hier à la Chambre au sujet du discours que j'ai prononcé lundi à Banff à la Conférence nationale sur les modalités de l'unité. J'aimerais faire part aux députés de mes remarques exactes qui, d'après moi, ont été mal interprétées au cours de la période des questions hier. Voici les propos exacts que j'ai tenus à Banff:

> Notre problème de planification concerne la synchronisation des mesures prises pour supprimer graduellement la production de charbon et d'acier dans la région métropolitaine de Sydney, pour encourager les nouvelles entreprises économiques dans la région du détroit de Canso, et pour effectuer des réformes structurelles dans les régions rurales de façon à favoriser le plus possible l'expansion économique de toute la région. A cette fin, il faut, entre autre, orienter l'excédent de la population rurale, les mineurs et les ouvriers métallurgistes déplacés, vers de nouveaux emplois dans la région de Canso. Pour atteindre cet objectif, il faudra coordonner les changements de structure de l'économie.

Ainsi que l'indiquent ces remarques, je parlais des problèmes généraux du développement économique en Nouvelle-Écosse et de notre recherche d'une solution. Je n'ai pas du tout mentionné la déclaration faite vendredi dernier par la DOSCO ni discuté de la situation qui en découle. J'ai esquissé la tâche des planificateurs de la Nouvelle-Écosse et les problèmes qu'ils devront aborder si l'on décidait d'un programme de développement. Je n'ai annoncé aucune décision du gouvernement.

Je suis ministre responsable du développement rural, et l'une de mes responsabilités est l'élaboration des plans de développement régional. Des discussions ont été amorcées au printemps de 1965 avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vue d'établir un tel plan dans l'Est de l'île et au Cap-Breton et des rapports préliminaires sur la région ont été soumis le 31 janvier 1967 au gouvernement du Canada et à celui de la Nouvelle-Écosse.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, le ministre pose sans aucun doute la question de privilège à propos de ce que j'ai demandé hier au cabinet. La confusion provient ici de la réponse donnée par le ministre de l'Industrie (M. Drury) à une question touchant les projets, qui est consignée à la page 3167 du hansard. La voici:

> Le projet de fermeture a été annoncé non pas comme une initiative du gouvernement, mais comme une initiative de la Dominion Steel and Coal Corporation. Le gouvernement n'élabore donc pas de projets...

Je répète «n'élabore donc pas de projets».

> ...pour la cessation de l'exploitation. Jusqu'ici, nous ne sommes pas en mesure de préciser de façon intelligente ce qu'il faut faire. Je me montrerais non seulement imprudent, mais encore stupide, sans doute, si j'essayais de dire au député que, présentement, nous tenons toutes les réponses du problème.

Le ministre des Forêts a posé la question de privilège au sujet de ses observations à Banff sur l'aciérie de Sydney, situation dont le gouvernement n'a été informé que jeudi dernier. J'ai précisément attiré votre attention, monsieur l'Orateur, aux paroles mêmes du ministre qui a dit:

> Notre problème de planification concerne la synchronisation des mesures prises pour supprimer graduellement la production de charbon et d'acier dans la région métropolitaine de Sydney.

Je souligne l'expression «pour supprimer graduellement». Il n'y a pas à en douter; le ministre a cité ses propres mots tantôt, propos qu'a contredits hier à la Chambre le ministre de l'Industrie ainsi que d'autres ministres qui ont donné à entendre et dit publiquement qu'ils ont l'intention de faire l'impossible pour maintenir en existence l'exploitation de Sydney.

• (2.40 p.m.)

J'ai demandé hier au gouvernement si la déclaration faite à Banff par le ministre des Forêts et de l'Aménagement rural reflétait la politique du gouvernement. Cette question me préoccupe encore beaucoup, comme c'est le cas pour tous les députés sans doute, car les déclarations publiques faites à l'extérieur de la Chambre par plusieurs ministres ne concordent pas avec celle du ministre de l'Industrie ici. Par conséquent, si le ministre des Forêts et de l'Aménagement rural tient à poser la question de privilège, je lui conseille de s'adresser à son collègue du cabinet.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Après avoir entendu la question de privilège et les remarques du député de Cap-Breton-Sud, je constate une différence d'opinions manifeste entre les deux, et j'estime qu'il vaudrait mieux en rester là pour le moment.

[*Français*]

AU SUJET DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais également poser la question de privilège.

Ma question de privilège découle de la déclaration faite hier par l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) à l'effet que le député de Lapointe doit—et il n'employa pas le mot «devrait», mais le mot «doit»—démissionner de son poste et qu'il est un usurpateur en cette Chambre. (*Applaudissements*)

Dans le contexte, monsieur l'Orateur, il était évident que non seulement le député de Lapointe était visé par cette déclaration, mais également les deux députés québécois qui se sont prononcés pour l'indépendance du Québec ainsi que tous ceux du Parlement fédéral et de l'Assemblée législative de Québec qui, à l'avenir, décideront de se prononcer et de militer pour l'indépendance du Québec.

Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, je crois qu'à la suite des accusations portées par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, il lui incombe maintenant de prouver devant la Chambre ou le public que la procédure et le Règlement obligent un député, qui a changé de place en cette Chambre ou a préféré combattre pour ses idées plutôt que trahir ses concitoyens, à démissionner; je crois que c'est le devoir du ministre de la Main-d'œuvre d'appuyer sa déclaration sur des preuves. S'il n'a pas de preuves à offrir, si c'est simplement un souhait parce qu'il n'aime pas voir les indépendantistes en cette Chambre, eh bien, je déclare ici que je suis prêt à démissionner et je suis prêt à le faire dès maintenant. (*Applaudissements*)

Mais je voudrais que le geste en vaille la peine, et puisque c'est l'opinion des électeurs de la circonscription de Lapointe que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration veut avoir, je suis prêt à démissionner, à la condition qu'il en fasse autant et qu'il vienne se présenter dans la circonscription de Lapointe. Je serai candidat pour l'indépendance du Québec, qu'il vienne se présenter comme candidat pour le fédéralisme et, à ce moment-là, nous aurons l'opinion des électeurs du district électoral de Lapointe.

[M. MacInnis.]

Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais nié le droit du ministre de siéger, même si nous savons qu'il a gagné son élection à coups de piastres plutôt qu'à coups de conviction. Alors, je crois qu'il devrait respecter également les autres membres de la Chambre et je le défie...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Grégoire:** ...de se présenter dans la circonscription de Lapointe.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Dépôt des rapports des comités permanents et spéciaux.

[*Français*]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais savoir si le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration relève le défi?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je dois dire à l'honorable député que la question de privilège ne se pose pas. De plus, s'il le désire, je lui ferai part de l'opinion considérée à laquelle j'en suis venu après avoir étudié l'avis que l'honorable député m'a donné, il y a quelques heures. J'ai considéré la question à la lumière de l'article 110 du précis de procédure parlementaire de Beauchesne, 4e édition, qui stipule qu'une question de privilège existe dans le cas de propos diffamatoires tenus à l'endroit d'un député. Plus spécifiquement, on peut lire ceci:

> ...tout écrit diffamatoire s'attaquant aux députés pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions à la Chambre constituait une violation grave des droits et privilèges de la Chambre.

Il faut donc, pour justifier une question de privilège, que les propos attribués à un député soient de nature diffamatoire. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi dans le cas des paroles prononcées par le ministre, à l'égard du député de Lapointe. Le ministre a exprimé l'opinion qu'un député ne peut changer son allégeance de parti sans solliciter un nouveau mandat de ses électeurs. Le député de Lapointe affirme que rien dans le Règlement ou dans nos coutumes parlementaires n'oblige un député à donner sa démission dans de telles circonstances. Il y a évidemment conflit d'opinions entre les deux députés; toutefois, cette divergence ne me semble pas constituer une question de privilège.

**M. Grégoire:** Je me soumets à votre décision, monsieur l'Orateur. Tout ce que je peux dire, c'est que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est un peureux de ne pas relever le défi.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

[*Traduction*]

## LES PENSIONS

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ À LA PRESSE CONCERNANT UN RELÈVEMENT

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je remets aujourd'hui à la presse un communiqué au sujet du relèvement des pensions; comme la question a été soulevée à la Chambre, j'aimerais être autorisé à déposer copie de cette annonce. La déclaration est assez détaillée et trop technique pour être faite à l'appel des motions.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## LES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF CONCERNANT CERTAINS INSTRUMENTS DE PRÉCISION

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai déposé aujourd'hui des exemplaires en anglais et en français du rapport de la Commission du tarif portant sur le numéro tarifaire 138 ayant trait à certains appareils et instruments de précision. Le numéro tarifaire 138 couvre certains instruments de précision, des appareils et outils utilisés pour le travail sur métaux, l'exécution de levées, la prospection et la cartographie. J'ai aussi déposé la transcription des témoignages présentés à la Commission lors de ses audiences publiques.

J'assure à la Chambre que le gouvernement étudiera avec soin ce rapport et les instances que voudront lui présenter les intéressés.

**M. l'Orateur:** La Chambre permet-elle au ministre de déposer le rapport?

**Des voix:** D'accord.

## LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition)** demande à présenter le bill n° C-165 visant à modifier la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales a créé une nouvelle circonscription, appelée Oshawa, formée de deux municipalités constituées en corporation. Le bill en question vise à identifier ces deux municipalités en nommant le district électoral Oshawa-Whitby. Je demande, monsieur l'Orateur, que ce bill soit étudié au cours de la présente session du Parlement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE À L'ÉTRANGER

Question n° 340—**M. Stanbury:**

Parmi les pays dont les citoyens se voient accorder le privilège de voter et de se porter candidats aux élections fédérales, lesquels *a*) accordent les mêmes privilèges aux Canadiens qui résident dans ces pays, et *b*) ne le font pas?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** *a*) Les pays suivants accordent aux citoyens canadiens les privilèges d'exercer le droit de vote et de porter leur candidature à des élections: Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Jamaïque, Guyane et les pays suivants parmi le groupe des États Associés des Indes Occidentales: Antigua, Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

*b*) Les pays suivants n'accordent pas ces privilèges: Malte, Tanzanie, Inde, Nigéria, Sierra Leone, Ceylan, Chypre, Singapour, Pakistan, Zambie, Malaisie, Kenya, Ghana, Malawi, Afrique du Sud et Lesotho.

*c*) Les pays suivants accordent aux citoyens canadiens seulement le privilège d'exercer le droit de vote: la Trinité et Tobago et les pays suivants parmi le groupe des États Associés des Indes Occidentales: Saint Christophe-Nevis-Anguilla.

PAIEMENTS BRUTS D'INTÉRÊTS

Question n° 366—**M. Mather:**

Quel montant brut, en dollars, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada ont-ils déboursé en intérêts au cours des années financières 1963 et 1964?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):**

Paiements bruts d'intérêts des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux

| | Année financière terminée le 31 mars | |
|---|---|---|
| | 1963 | 1964 |
| | (en milliers de dollars) | |
| Fédéral | 881,597 | 954,542 |
| Provinciaux | 191,489 | 218,605 |
| *Locaux (y compris les municipalités, les écoles et les services d'utilité publiques) | 210,178 | 239,566 |
| Total | 1,283,264 | 1,412,713 |

*L'année financière des gouvernements locaux est l'année civile. Pours fins de comparaison, les années financières 1962 et 1963 des municipalités sont tenues pour équivalentes aux années financières des gouvernements fédéral et provinciaux closes le 31 mars 1963 et le 31 mars 1964.

*LES INSTANCES RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION McIVOR

Question nº 437—**M. Stefanson:**

1. Quelles autorités provinciales ou territoriales ont fait connaître leurs vues au gouvernement fédéral sur les recommandations de la Commission McIvor, quelles sont ces vues, et à quelles dates les a-t-on reçues?

2. Quelles autorités provinciales ou territoriales intéressées n'ont pas fait connaître leurs vues au gouvernement fédéral?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** En réponse à la première partie de la question, au cours des mois de juillet et août, le gouvernement a reçu les opinions des gouvernements du Manitoba et de l'Alberta. En septembre, il a reçu du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest un accusé de réception provisoire. Il serait malséant de faire connaître ces vues avant que tous les gouvernements et les autorités intéressés aient fait parvenir des rapports complets et qu'on ait obtenu les explications nécessaires.

Quant à la seconde partie de la question, on attend de connaître le point de vue des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Ontario ainsi que la confirmation des vues exprimées par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les avis de motions nºs 19 et 22. Je demande que les autres avis de motions soient réservés.

L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

Demande nº 19—**M. Knowles (au nom de M. Lewis):**

La Chambre est d'avis qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance ou autres communications échangées entre le premier ministre de la Saskatchewan et le premier ministre du Canada, le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture à compter du 31 juillet 1967, concernant l'Accord international sur le blé et le prix du blé.

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je regrette que le parrain de cette motion soit absent. Je me suis renseignée auprès de tous les ministères intéressés qui m'ont dit n'avoir dans leurs dossiers aucune correspondance ou communication à ce sujet. J'aurais demandé au député de retirer sa motion mais je me bornerai à indiquer qu'aucun document ne sera déposé.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que cette motion soit retirée?

**M. Knowles:** Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, il vaudrait aussi bien la retirer.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES INDIENNES DANS LE NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

Demande nº 22—**M. Laprise:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous documents ou rapports échangés au cours des années 1965-1966, entre M. Hervé Larivière, surintendant des Affaires indiennes à Amos d'une part et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'autre part, se rapportant à l'administration ou à la location des bureaux des Affaires indiennes dans le Nord-ouest québécois.

[*Traduction*]

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, par cette motion, le député demande le dépôt de tous les documents et rapports qui ont été échangés entre des fonctionnaires de mon ministère. D'après une règle bien établie à la Chambre, ces documents sont secrets. Je prie donc à regret mon honorable ami de retirer sa motion.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

## LA NOUVELLE-ÉCOSSE

LA FERMETURE PROGRESSIVE DE L'ACIÉRIE DE SYDNEY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Quels projets a élaborés le gouvernement—et j'insiste sur ces mots—pour la fermeture graduelle de l'aciérie de Sydney?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'élaborer des projets afin de protéger les intérêts des travailleurs, surtout à l'aciérie de Sydney. Voilà les projets qui nous préoccupent pour le moment.

**M. MacInnis:** Une question complémentaire. Le premier ministre expliquerait-il à

la Chambre si sa réponse confirme la déclaration d'hier du ministre de l'Industrie et nie celle du ministre des Forêts ou vice versa?

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'ils peuvent faire part à la Chambre des discussions qui ont eu lieu hier avec le gouvernment de la Nouvelle-Écosse et d'autres intéressés relativement à la fermeture de l'aciérie de Sydney, particulièrement en ce qui a trait à la suggestion du premier ministre de la Nouvelle-Écosse que son gouvernement serait prêt à défrayer une partie des pertes entraînées par le maintien en opération de l'aciérie jusqu'à la fin d'avril?

Comme il peut être important de gagner du temps jusqu'à ce que l'on trouve une solution permanente, le gouvernement du Canada est-il prêt à défrayer quelque partie des pertes qui pourraient découler du maintien de l'usine en opération pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'on en vienne à une solution appropriée?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, nous nous sommes de fait réunis à Sydney hier soir pendant assez longtemps. Nous avons pu discuter longuement et en détail des problèmes concernant cette usine, en particulier des avis de mises à pied.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse nous a laissés savoir qu'il avait pris des arrangements pour discuter de l'affaire avec les dirigeants de la DOSCO jeudi, et qu'il avait l'intention de s'entretenir alors de la possibilité de retarder l'échéance de quatre autres mois et d'indiquer que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse jugerait nécessaire de défrayer les pertes que pourrait subir la société durant cette période. Le premier ministre de la province a dit qu'il se proposait de demander au gouvernement fédéral d'assumer une partie de ces pertes. J'ai promis—ainsi que mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—que nous transmettrions cette requête sans délai au cabinet et qu'elle serait étudiée à fond. Évidemment, nous nous sommes aussi engagés à convoquer à une autre réunion, après celle de jeudi, le gouvernement canadien et celui de la Nouvelle-Écosse.

**M. Douglas:** Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. On a annoncé à la radio et à la télévision que certaines entreprises songeraient à acheter l'aciérie, en vue de la maintenir en exploitation. Le gouvernement est-il au courant? Compte-t-il pousser la chose plus loin? Le gouvernement est-il disposé, au cas où les intéressés envisageraient d'exploiter l'aciérie, à offrir l'aide financière nécessaire à son maintien en exploitation?

**L'hon. M. Starr:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Douglas:** J'invoque le Règlement. Le ministre est-il en mesure de répondre à ma question? J'ai demandé si le gouvernement avait reçu des demandes de renseignements de la part de personnes qui seraient intéressées à acquérir et exploiter l'aciérie.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, ceux qui assistaient à la réunion hier soir ont dévoilé, je crois, que des communications de sondage avaient eu lieu entre des capitalistes japonais et la Nouvelle-Écosse. Je le répète, il s'agirait de communications de sondage que le ministre du Commerce et de l'Industrie de la Nouvelle-Écosse suit de près.

**M. Douglas:** Et ceux de Toronto que l'affaire intéresse? Ont-ils donné de leurs nouvelles?

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** J'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. On n'a pas indiqué clairement si le gouvernement fédéral est prêt à discuter avec des représentants de la DOSCO des ramifications de cette situation ou à essayer de trouver une solution. Le premier ministre a-t-il l'intention de veiller lui-même à ce que ces mesures soient prises, ou bien l'affaire sera-t-elle entièrement remise entre les mains du gouvernement provincial qui sera chargé de prendre l'initiative dans ce domaine?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, dans un cas de ce genre, où une entreprise particulière dans une certaine province est atteinte—il s'agit ici d'une usine particulière—la responsabilité première et immédiate appartient au gouvernement de la province. Le gouvernement provincial en cause a accepté cette responsabilité et nous collaborons actuellement avec la province et continuerons à l'aider par tous les moyens appropriés à trouver une solution.

**L'hon. M. Starr:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne pense-t-il pas que le chômage est

un problème qui relève du gouvernement fédéral et que la situation actuelle créera beaucoup de chômage dans cette région?

[*Plus tard*]

[*Français*]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre peut-il nous dire si la fermeture de l'usine DOSCO, en Nouvelle-Écosse, et la fuite des capitaux hors de cette province sont dues à la présence de séparatistes en Nouvelle-Écosse? De plus, le premier ministre a-t-il l'intention de faire appel à l'unité, comme en temps de guerre, pour remédier à la situation?

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, je crois cette question beaucoup trop importante pour faire l'objet de plaisanteries de la part des députés. Puis-je demander au ministre responsable—je suppose que le gouvernement, vu la gravité de la situation à Sydney, a désigné un ou plusieurs porte-parole—si un certain M. Herbert B. Noble, de Toronto, a discuté, ces mois derniers, avec des membres du cabinet, de l'achat de l'aciérie de Sydney?

**Le très hon. M. Pearson:** Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur. Il ne m'en a certainement pas parlé. Je consulterai mes collègues. J'ai déjà pris des renseignements et personne ne semble au courant de telles discussions. Mais je vais m'en occuper.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si, lors d'une conversation téléphonique qu'il aurait eue hier soir, il a fait bon accueil au groupe que l'on dit intéressé à acquérir l'aciérie?

**L'hon. M. MacEachen:** J'ai lu dans le journal qu'un certain M. Noble était entré en rapport avec moi; c'est le premier mot que j'en entends. J'ai effectivement reçu un coup de téléphone pendant la fin de semaine, mais qui ne me paraît pas de nature à permettre l'hypothèse avancée dans sa question par le député.

[L'hon. M. Starr.]

## L'IMMIGRATION

### LE RENVOI DE BERTRAM PETERSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voudrais reposer une question que j'ai adressée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, il y a aujourd'hui une semaine, le 11 octobre, comme en fait foi la page 2985 du hansard. Elle concerne un certain M. Bertram Peterson, journaliste noir sud-africain qui avait été prié de quitter le Canada au plus tard le 16 octobre. Le ministre a eu alors l'obligeance de déclarer qu'il examinerait cette question. Étant donné que le renvoi d'une personne de couleur en Afrique pourrait avoir de graves conséquences, puis-je demander au ministre si, après une semaine de réflexion, il en est venu à une conclusion quant à la possibilité de permettre à cet homme de rester au Canada?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** J'ai déclaré la semaine dernière que j'étais en train de réexaminer ce cas. J'espère pouvoir donner demain une réponse à la Chambre.

Hier soir, je le regrette, on n'a pas mentionné dans l'émission de Radio-Canada mon intention déclarée de reconsidérer cette affaire. Je regrette également que Radio-Canada n'ait pas consulté mon ministère. Elle aurait évité ainsi un certain nombre d'erreurs. (*Applaudissements*)

## LES FINANCES

### LA BAISSE DU NIVEAU DES PRIX DES OBLIGATIONS D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Je désire poser une question au ministre des Finances. Vu le niveau auquel le prix des obligations d'État est tombé récemment et le fléchissement particulièrement sensible d'hier, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures immédiates pour rétablir dans la confiance des acheteurs cet instrument important de financement public?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Lorsque le député a lu les journaux de ce matin, il a dû remarquer comme moi que cette fluctuation du prix des obligations a été générale en Amérique du Nord. Ce problème qui est, bien entendu, un sujet d'inquiétude, ne relève pas entièrement de l'autorité du gouvernement canadien.

**L'hon. M. Hees:** Le ministre admettra certainement que ce problème n'échappe pas à la responsabilité du gouvernement. Je demande donc au ministre, une nouvelle fois, si le gouvernement se propose de prendre des mesures immédiates pour rétablir la confiance dans cet instrument de financement public?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député réitère la même question.

[*Plus tard*]

[*Français*]

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Finances?

Étant donné que ce matin les journaux nous rapportent que le président d'une banque canadienne a qualifié la politique financière du gouvernement de gigantesque duperie, en anglais «the massive swindle», je voudrais demander à l'honorable ministre, d'abord, s'il a pris connaissance de cette accusation très grave, et, deuxièmement, s'il propose de s'en disculper dans le plus court délai possible devant l'opinion canadienne.

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas que la question soit recevable.

**M. Mongrain:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## LE PACIFIQUE-CANADIEN

CALGARY—LES PROTESTATIONS AU SUJET DU CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS D'ATELIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Ballard (Calgary-Sud):** J'aimerais poser une question au premier ministre ou au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. L'un ou l'autre a-t-il reçu des protestations des dirigeants de la Fédération des employés du Pacifique-Canadien à Calgary au sujet du congédiement cette semaine de 400 employés des ateliers de tête de ligne, qui aura de graves répercussions?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Pas que je sache. Je vais me renseigner auprès du ministère pour savoir s'il a reçu une telle protestation.

**M. Ballard:** Le ministre voudrait-il enquêter là-dessus, avec le concours de ses fonctionnaires du bureau de la main-d'œuvre de Calgary, en vue d'inciter le Pacifique-Canadien à trouver d'autres emplois à ces hommes?

## LES FORÊTS

LE RÉTABLISSEMENT DES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'aimerais poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural. Étant donné qu'hier, M. D. I. Crossley, président de l'Institut canadien des forestiers, a dit à la réunion annuelle au Château Laurier que le gouvernement ne fait rien devant l'urgente nécessité d'une productivité sylvicole accrue et qu'il a repoussé toute tentative de rétablir les ententes fédérales-provinciales sur les forêts, qui ont pris fin il y a plus d'un an, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard de ces accords?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question me semble de nature tellement générale qu'elle exige du ministre une déclaration à l'appel des motions et c'est pourquoi je conseille à l'honorable député de ne pas la poser en ce moment.

**M. Herridge:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, il y a une conférence importante qui se tient à Ottawa actuellement et ceux qui y assistent sont très inquiets des ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation des forêts. La question est urgente à leur point de vue et plusieurs m'ont demandé de poser cette question.

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Ces ententes ont pris fin le 31 mars 1967 et l'on ne songe pas à les rétablir.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Le très honorable premier ministre est-il en mesure de répondre aujourd'hui à la question que je lui ai posée hier au sujet d'une déclaration attribuée au premier ministre Robichaud, selon laquelle il y aurait des discussions entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur l'assurance frais médicaux?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. J'ai demandé qu'on tâche d'établir si une telle déclaration avait été faite et en quels termes. Je n'en sais rien encore. Dès que je serai fixé, je pourrai répondre.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA STABILITÉ DES PRIX ET DES SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Puis-je poser une question au ministre des Finances? Les dirigeants du patronat et du salariat ont-ils rejeté l'idée de principes directeurs librement suivis qu'il a proposée il y a quelques jours?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Je n'ai jamais employé l'expression «principes directeurs» dans aucune de mes déclarations, mais je suis convaincu que le patronat et le salariat prêteront l'oreille à l'appel du gouvernement qui leur demande de faire preuve de retenue dans les circonstances actuelles. Il est de la plus haute importance, pour les emplois existants et pour la rentabilité de notre industrie, que nos coûts et nos prix n'augmentent pas aussi rapidement qu'ils le font.

**M. Woolliams:** Le ministre des Finances confirmera-t-il ou niera-t-il maintenant que cela ne s'applique pas aux fonctionnaires?

**L'hon. M. Sharp:** C'est une question qui sera, bien entendu, traitée en temps utile lorsque nous en serons venus à négocier avec les employés de la fonction publique. Je suis persuadé qu'ils seront traités avec équité et je présume que le gouvernement appliquera à l'égard de ses propres employés le genre de règles qu'il préconise et continuera de préconiser de façon générale au grand public.

## LA ROUTE TRANSCANADIENNE

L'ÉLIMINATION DES RISQUES D'ACCIDENTS PRÈS DE BROCKVILLE (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. V. Noble (Grey-Nord):** Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le gouvernement entend-il prendre des mesures dès maintenant afin d'écarter le danger que constitue le tronçon de la route transcanadienne, dénommé la section de la mort, près de Brockville, où cinq personnes ont perdu la vie hier, ce qui porte à 16 le nombre des victimes de la route à cet endroit?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que cette question relève du ministère fédéral. Le ministre pourrait y répondre, s'il y a lieu.

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** En vertu de l'accord concernant la route transcanadienne et au titre de la loi, la responsabilité de cette route incombe aux provinces. Le gouvernement fédéral contribue très sensiblement à en acquitter les frais, mais il n'a rien à voir avec son tracé.

[Le très hon. M. Pearson.]

**M. Noble:** Si le ministre voulait prendre certaines initiatives, exercer certaines pressions sur le gouvernement provincial, ce danger réel...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous ne disposons que de 30 minutes et j'ai l'impression que nous avons à étudier pendant ce temps assez de questions fédérales sans nous embarquer dans des affaires provinciales.

[*Français*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

PROLONGEMENT DU MÉTRO DE MONTRÉAL, P.Q. COMME MESURE D'ASSISTANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné la déclaration du premier ministre Daniel Johnson hier, concernant le prolongement du métro de Montréal comme mesure visant à pallier le chômage dans la région de Montréal, le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder une assistance financière au gouvernement du Québec ou à la cité de Montréal, selon le cas?

[*Traduction*]

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Bien entendu, je tiendrai cette question comme préavis.

## LES FINANCES

LA RESTAURATION DU TAUX DE CHANGE FLOTTANT POUR LE DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait à la nouvelle publiée hier selon laquelle la Banque du Canada aurait pris des mesures pour dévaluer le dollar canadien de sorte qu'il se rapproche du niveau de stabilisation. Comme ces deux obligations du gouvernement, le maintien du taux fixe et le maintien de la limite des réserves à 2.6 millions de dollars, vont sûrement entrer en conflit, le gouvernement a-t-il songé à se ménager des entretiens avec le Fonds monétaire international en vue de restaurer le taux de change flottant pour le dollar canadien?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Non, monsieur l'Orateur.

## LE NORD CANADIEN

POND-INLET (T. N.-O.)—LA FERMETURE D'UNE STATION DE RADIO PRIVÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports, mais il est absent. Je demanderais donc au ministre suppléant s'il peut confirmer que le ministère des Transports a donné ordre à la station privée de radio de Pond-Inlet, dans les Territoires du Nord-ouest, petite collectivité de l'Arctique située à 2,000 milles au nord de Montréal, de cesser de radiodiffuser. Si oui, quelles circonstances ont motivé cet ordre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. C'est une question que l'on ne saurait poser en ce moment.

**M. Orange:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Cette station de radio dessert un petit groupe de gens, environ 350 personnes. Elle fournit...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Orange:** ...des services communautaires, des nouvelles régionales au groupe et aux Esquimaux des camps environnants.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Orange:** Ma question de privilège...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député pourra sûrement obtenir ce renseignement du ministre si, à son avis, l'affaire est vraiment urgente.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DU BLÉ AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au ministre du Commerce. Le ministre a répondu hier au député de Bow-River que le Japon était prêt à renouveler ses achats du blé canadien. A-t-il, au cours de sa mission, obtenu une assurance ou une promesse du gouvernement japonais quant au volume de blé que ce pays achètera au cours de cette saison agricole?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les Japonais n'ont jamais suspendu leurs achats de blé canadien. Le volume de leurs achats ne nous satisfaisait pas, mais ils nous ont dit dernièrement que leurs importations de blé canadien en décembre seraient presque normales. Ils déterminent présentement pour janvier et février leurs besoins qui, j'espère, refléteront les normes habituelles.

[*Français*]

ON SUGGÈRE DES CONTINGENTEMENTS AUX IMPORTATIONS JAPONAISES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Comme le Japon a diminué sensiblement les achats de blé au Canada et qu'il n'a pas tenu compte des protestations du Canada au sujet des importations de produits textiles, l'honorable ministre a-t-il l'intention, en vue d'aider plusieurs industries canadiennes, d'imposer prochainement des contingentements, en ce qui concerne les produits textiles et, particulièrement, les fibres synthétiques japonaises?

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je m'oppose au principe que met en cause la question du député. Le ministre du Commerce a traité des ventes de blé au Japon. J'ai pu m'entretenir avec les autorités japonaises des restrictions apportées à leurs exportations de tissus et de fibres au Canada et j'espère pouvoir dire quelque chose à ce sujet au début de la semaine prochaine.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GATT À LA TRIBUNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Je profite de cette intervention, monsieur l'Orateur, pour signaler aux députés la présence, à la tribune de l'Orateur, de M. Eric Wyndham White, directeur général du GATT, celui à qui nous sommes tous reconnaissants pour ses efforts en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux et surtout pour le succès de la négociation Kennedy. (*Applaudissements*)

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA POLLUTION DE L'AIR À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les services d'hygiène de Montréal lui ont-ils soumis le grave problème de la pollution de l'air qui a surgi dans cette ville ces derniers jours? Ont-ils demandé que les dispositifs du contrôle de l'échappement des véhicules automobiles se conforment à des normes nationales identiques à celles qui seront exigées en Ontario et aux États-Unis?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne répète-t-il pas une question qu'il a posée il y a quelques jours?

**M. Grafftey:** Je n'ai pas posé cette question à la Chambre auparavant. Tous les députés connaissent la situation urgente, à cet égard, qui existe à Montréal depuis quelques jours. C'est pourquoi je demande au ministre si les autorités municipales de l'hygiène ont présenté des instances au gouvernement fédéral?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu vent de ces instances, mais j'ai dû m'absenter quelque temps. Je vérifierai dès mon retour à mon bureau.

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

### LA NOMINATION DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu que la situation économique empire dans l'île du Cap-Breton, j'aimerais lui demander s'il est maintenant en mesure d'annoncer du nouveau à la Chambre au sujet de la Société de développement du Cap-Breton, et notamment à l'égard du personnel et ainsi de suite.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a approuvé hier la désignation de quatre personnes comme membres du conseil. Ce sont: M. R. B. Cameron, de Balderwood, comté d'Halifax, en Nouvelle-Écosse; M. R. I. Grant, de Port Hawkesbury; M. David Owen Hartigan, de Sydney-les-Mines, en Nouvelle-Écosse; M. M. Alex Leishman, de Toronto. J'ajoute que deux autres nominations seront faites et que MM. Grant et Hartigan avaient été recommandés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre quand la Commission prendra la suite des affaires et que la Société entrera en fonction? En outre, le prix qui sera versé à la DOSCO pour ses propriétés minières a-t-il été fixé et, si tel est le cas, quel est-il?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la Société a été constituée en corporation le 1er octobre. En ce qui concerne la deuxième question au sujet de l'achat de la mine, des dispositions ont déjà été prises, car un inventaire de la propriété de la DOSCO doit être dressé comme le prévoit la mesure législative. Une réunion des responsables a eu lieu hier à Montréal à ce sujet.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à cause de l'attitude de la DOSCO lorsqu'elle a annoncé récemment la fermeture de son aciérie. Je demanderais au ministre, comme on l'a fait lors du débat sur la mesure concernant la Société, s'il peut assurer aux députés que le prix versé à la DOSCO sera tout d'abord approuvé par la Chambre et que cette affaire ne sera pas laissée entièrement entre les mains de la Commission?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la mesure législative prévoit déjà trois modes d'achat possibles de la mine. Le premier de gré à gré, le deuxième par arbitration et le troisième par expropriation. Il ne serait pas logique, me semble-t-il, de ne pas commencer par des pourparlers entre la Société et les dirigeants de la mine, afin de voir si une entente à l'amiable serait possible.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je pose maintenant une autre question complémentaire au ministre de la Justice. Voudrait-il examiner attentivement l'accord signé par la DOSCO et les gouvernements provincial et fédéral au sujet de l'aide financière accordée à cette société? Y a-t-il eu ou non violation de ce contrat?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait au ministre une proposition dont on tiendra compte.

**M. MacInnis:** Je poserai une question directe au ministre. Le ministre voudrait-il examiner le tout dernier accord sous l'angle de la possibilité d'une violation de contrat?

[*Français*]

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, nous sommes actuellement en train de faire cet examen.

[*Traduction*]

## L'EXPO '67

### PEINES EXEMPLAIRES POUR VOLS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Justice. Elle n'a peut-être pas l'importance de la précédente, mais elle présente beaucoup d'intérêt pour moi. A titre d'une brève entrée en matière puis-je dire que l'Expo '67 a remporté un brillant succès et qu'elle a donné au Canada gloire et prestige. Il ne faut pas en ternir l'image aux tout derniers jours de son existence par des vols dans les pavillons des nombreux pays étrangers qui ont contribué à sa réussite. Le ministre de la Justice voudrait-il informer la Chambre que, même si le Code criminel tombe sous la juridiction fédérale tandis que l'administration de la justice relève de la province, il ordonnera une enquête approfondie sur tous les vols et que de sévères sanctions seront imposées à ceux qui, par leurs agissements irresponsables et illégaux, compromettent la réputation de l'Expo et du Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## L'INDUSTRIE

### L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA PRODUCTION DE L'ACIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Pouvons-nous demander au gouvernement de nous faire une déclaration précisant son attitude à l'égard d'une politique d'ensemble au sujet de la production de l'acier, d'un intérêt vital pour l'avenir du Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me semble que cette déclaration devrait venir à l'appel des motions et c'est pourquoi je ne pense pas que la question soit recevable.

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

### LE RÉTABLISSEMENT DU POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONNÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon le communiqué qu'il a déposé tantôt, la pension mensuelle de sécurité de la vieillesse sera majorée de $1.50 l'an prochain, ce qui est une somme impressionnante, et le supplément de pension, de 60c. Vu la hausse considérable de l'indice des prix à la consommation, le gouvernement songe-t-il à adopter une formule pour rétablir le pouvoir d'achat des vieillards pensionnés?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, il est évident, d'après la déclaration, que la loi actuelle nous offre un moyen de rajuster les pensions au moyen d'augmentations efficaces par suite de changements dans le coût de la vie. Nous avons fait un rajustement en conformité du maximum prévu par la loi. Comme le député doit le comprendre, il s'agira là de rajustements annuels qui tiendront compte des changements.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire connexe à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais lui demander si le gouvernement entend, au cours de la présente session parlementaire, redresser l'injustice criante subie par nos vieillards pensionnés en ce qui concerne les modifications intervenues dans leurs revenus au cours d'une année civile?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Maintenant qu'on a confirmé que la pension de sécurité de la vieillesse sera augmentée de $1.50, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour que ceux qui reçoivent une allocation d'ancien combattant et qui reçoivent aussi la pension de sécurité de la vieillesse ne voient pas leur allocation d'ancien combattant diminuée de $1.50?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, nous ferons une déclaration en temps utile, après avoir étudié, bien entendu, la question.

[*Plus tard*]

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé une question directe au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Votre Honneur a donné la parole à un autre député avant de laisser au ministre la chance de répondre. La présidence a-t-elle jugé ma question irrecevable?

**M. l'Orateur:** C'est une conclusion raisonnable.

## LES AFFAIRES INDIENNES

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. R. Gundlock (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a parlé la semaine dernière, à la Chambre, de sa responsabilité au sujet du bien-être d'un petit groupe de Canadiens habitant les réserves. Quels sont ses projets en vue d'améliorer les conditions sociales qui règnent dans les réserves indiennes au Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député pose une question qui est, elle aussi, de portée trop grande pour qu'on puisse y répondre maintenant.

## LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET L'AMÉNAGEMENT DE RAILS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre triomphant des Travaux publics. Toutefois, comme il n'est plus là, son secrétaire parlementaire voudra peut-être y répondre. Ma question découle d'un article apparemment bien fondé, paru dans un journal important de l'industrie de la construction. Le ministre nous dirait-il si son ministère, dans sa réévaluation des plans pour la chaussée du détroit de Northumberland, a décidé que l'ouvrage n'aura pas de rails?

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je ferai en sorte que le ministre voie cette question afin qu'il puisse y apporter la réponse voulue.

## CORPORATIONS ET CONSOMMATION

DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mardi 17 octobre, sur la motion de l'honorable M. Turner, proposant la 2e lecture du bill n° C-161 visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.

[L'hon. M. Teillet.]

**L'hon. John N. Turner (Registraire général):** Monsieur l'Orateur, j'ai exposé assez longuement hier soir les raisons qui motivent la création d'un nouveau ministère des Corporations et de la Consommation pour remplacer celui du Registraire général. J'ai parlé de l'organisation du ministère en expliquant pourquoi nous avons jugé nécessaire d'établir un ministère de la Consommation et pourquoi il était logique de lui confier, en outre, l'application de règles de base en ce qui concerne les corporations. Je décrivais le programme relatif à la consommation lorsque la séance a été levée hier soir. Pour des raisons faciles à comprendre, il y avait alors beaucoup d'absents à la Chambre. Des événements plus passionnants retenaient l'attention de nombreux députés des deux côtés de la Chambre. C'est pourquoi il vaudrait mieux, je pense, que je récapitule un ou deux points que j'ai abordés hier soir.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots, pour faire ressortir combien il importe que le gouvernement prenne de nouvelles mesures pour aider le consommateur. On trouve des mesures de ce genre à l'aube même de l'histoire. A Athènes, dans la Grèce antique, des fonctionnaires armés étaient chargés de surveiller le marché public et d'assurer des transactions honnêtes. En Europe, au moyen-âge, le bien-être du peuple était le premier souci des gouvernants, ce qui se traduisait par la rigueur des règlements des marchés publics. Les anciennes sanctions contre l'accaparement des denrées pour les revendre très cher étaient courantes et figuraient même dans les règlements des marchés de certaines villes canadiennes au début du XIXe siècle. De simples règlements convenaient peut-être dans les sociétés surtout agraires, mais à notre époque d'industrialisation, d'urbanisation et de complexité du commerce de détail, une formule plus complexe s'impose. Il y a quelques années à peine, la ménagère pouvait acheter une poule grasse, ou le fermier un cheval, sans l'aide ou les conseils de l'État. L'acheteur avisé pouvait juger de la denture d'un cheval ou de l'œil d'une poule, aussi bien ou même mieux que n'importe quel inspecteur officiel.

De nos jours, la marchandise se dissimule sous du carton ou du plastique. Bien des articles sont aujourd'hui contenus dans des boîtes ou des paquets, souvent exemples attrayants de l'art du styliste, et il est certain que l'emballage moderne a apporté une contribution importante à la commodité et à la propreté. Mais, parfois, la technologie peut l'emporter sur la conscience: c'est pourquoi le gouvernement doit être prêt à jouer un rôle à

l'égard du marché. En général, ce rôle consiste à assurer une meilleure visibilité de la marchandise. La question de la visibilité a de l'importance dans nombre de secteurs, et, dans le cas des consommateurs, elle ramène dans une certaine mesure l'équilibre sur le marché.

Nous avons sous les yeux aujourd'hui une économie qui est en train de subir toute une série de transformations d'importance dans tous les aspects de son développement. Les usages du marché se modifient; l'organisation industrielle est refondue; il se produit des changements majeurs dans la technologie et les communications, et la puissance de la publicité crée des stimulants nouveaux, une demande nouvelle. Toutes ces modifications essentielles présentent au consommateur des occasions nouvelles et des problèmes nouveaux. Le consommateur lui-même est devenu plus éclairé, mieux instruit et il attend, il exige même, de la part non seulement de ses fournisseurs, mais aussi bien des gouvernements, un meilleur service et plus d'information.

Dans le programme que j'ai décrit hier soir, la Chambre y verra, je pense, les premières mesures concrètes prises par le gouvernement fédéral en vue de répondre efficacement aux besoins réels des consommateurs. Avant la levée de la séance, je disais qu'en vertu de la constitution canadienne, nul échelon de gouvernement ne jouit, à lui seul, de compétence sur toutes les questions intéressant les consommateurs. J'ai aussi mentionné que bon nombre de secteurs étroitement liés sont soumis à une compétence partagée entre les autorités fédérales et provinciales. Par exemple, en ce qui concerne les fraudes et la publicité trompeuse, la plupart des provinces ont des règlements visant le commerce des automobiles usagées, les agences de perception, les commissions de courses et ainsi de suite, tandis que le gouvernement fédéral doit assumer certaines responsabilités en vertu du Code criminel et de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

En ce qui concerne les aliments et drogues, la plupart des provinces ont des règlements régissant le lait, la margarine, les produits agricoles et ainsi de suite, et leur compétence s'exerce dans le domaine du commerce de détail des aliments et drogues, tandis que le gouvernement fédéral assume, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, nombre de responsabilités quant aux denrées alimentaires, et, par l'intermédiaire du directorat des aliments et drogues, sa compétence s'étend au domaine de la fabrication et de l'importation des produits pharmaceutiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'intéressent à la fois à la réglementation du crédit aux consommateurs, à l'emballage et à l'étiquetage, à la recherche, à l'essai et à l'établissement des normes.

• (3.30 p.m.)

Je pourrais donner bien d'autres exemples pour démontrer que chaque palier du gouvernement entreprend un certain nombre d'initiatives touchant le consommateur. Conséquemment, la protection donnée à chaque Canadien peut fluctuer et fluctue de façon marquée d'un endroit à l'autre au pays. Le Conseil économique a donc conclu qu'une façon satisfaisante d'envisager l'ensemble de cet important secteur de la politique d'État ne pouvait nettement être élaborée que par une coordination efficace et la collaboration des autorités fédérales et provinciales intéressées. Nous sommes parfaitement d'accord avec cette conclusion. La nécessité de la collaboration est évidente. J'entends donc écrire à chaque gouvernement provincial pour lui demander son assistance. Je me propose d'envoyer nos fonctionnaires dans toutes les capitales provinciales du pays. . .

**M. Nielsen:** Et les territoires?

**L'hon. M. Turner:** Et dans les territoires. Je les enverrai déterminer les problèmes qui se posent dans les provinces et les territoires et qui, naturellement, sont de la compétence fédérale à l'heure actuelle.

**M. Nielsen:** Ce sera un choc pour les territoires.

**L'hon. M. Turner:** J'espère aussi pouvoir visiter les capitales provinciales et étudier, de concert avec les dirigeants provinciaux, les problèmes du consommateur et la façon de les résoudre en général. Un certain nombre de provinces ont déjà mis en œuvre des programmes importants concernant le consommateur. Elles ont pris l'initiative et ont fait récemment des progrès importants dans le domaine de la consommation. Mais il est évident qu'il faut toute l'uniformité possible dans les mesures législatives à travers le pays. De nets avantages résultent, par ailleurs, d'un échange réciproque de renseignements. Ces visites auront préparé le terrain et aboutiront, je l'espère, à une conférence fédérale-provinciale sur les problèmes inhérents au consommateur.

Le Conseil économique a aussi recommandé d'assortir le programme d'information du ministère d'un programme de recherches portant sur les problèmes rencontrés par le consommateur, tant actuels que virtuels. Il a appuyé sur le fait que, dans une société en pleine évolution technologique, économique et sociale, de nouveaux problèmes, qu'il est impossible de prévoir actuellement, surgiront inévitablement dans les années qui vont suivre. Pour cela, il faut premièrement effectuer des recherches de manière continuelle afin d'étudier tous les faits nouveaux intéressant de manière directe et immédiate

le consommateur. Deuxièmement, il faut prévoir une grande souplesse dans les politiques et les modalités d'organisation de ce programme pour répondre aux nouvelles nécessités. Le Conseil économique a donc recommandé de me confier la tâche de mettre sur pied un programme de recherche approprié, doté des services nécessaires. Cette recommandation figure à la page 21 du rapport provisoire du Conseil économique.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a également recommandé que le nouveau ministère effectue des recherches portant sur nombre de questions importantes. Nous avons pleinement l'intention de nous acquitter des responsabilités ainsi recommandées par le Conseil économique et par le comité mixte. Bien que certaines sections du ministère, telles que la divison des coalitions, possèdent déjà d'importantes installations de recherche, notre responsabilité en matière de recherche vaut pour l'ensemble du ministère, et nos efforts dans ce domaine auront pour but de servir les objectifs économiques et sociaux communs et fondamentaux du ministère. La Chambre remarquera que l'article 6(2) ne touche pas uniquement la consommation, mais étend la recherche à toutes les initiatives du ministère.

La consommation est un concept très vaste et il ne serait ni possible ni souhaitable de réunir en un seul ministère les spécialistes pouvant traiter de façon satisfaisante toute la gamme des questions économiques, sociologiques et techniques qu'elle englobe. Nous devrons consulter nombre de sources. L'article 7 du bill accorde au gouverneur en conseil une autorité assez étendue pour assurer au ministre des consultations et de l'aide en dehors des services de l'État. Notamment, le gouvernement projette d'établir un conseil consultatif pour les affaires des consommateurs.

Le Conseil économique a soigneusement examiné la question et vérifié les dossiers du *Consumer Council* de Grande-Bretagne et du *Consumer Advisory Council* des États-Unis. Il a donc recommandé la création d'un conseil consultatif, et c'est cette recommandation qui étaye le projet du gouvernement.

On n'a toutefois adopté les recommandations du Conseil économique du Canada quant à la composition du Conseil qu'après leur avoir apporté certaines modifications. Nous avons l'intention de nommer un président à temps partiel plutôt qu'à plein temps. Le président et tous les autres membres ne devront pas toutefois faire partie du service gouvernemental. En outre, vu la difficulté d'obtenir en même temps du personnel qualifié pour le ministère et pour le Conseil consultatif, les membres du secrétariat du Conseil seront recrutés parmi le personnel du ministère.

Je n'ai pas d'idée arrêtée quant à l'expansion future de la commission consultative, mais il ne faudrait pas, à mon avis, y prévoir une structure complexe avant que notre propre organisme soit mis sur pied. D'ailleurs, si, comme j'ai raison de le croire, le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat siégera de nouveau pour étudier le secteur général de la consommation, ce comité sera en mesure d'entreprendre certaines enquêtes sur les problèmes que le Conseil économique du Canada semblait vouloir confier à la commission consultative.

Nous avons toutefois l'intention de nous assurer que le Conseil consultatif de la consommation aura un rôle indépendant et important à jouer. Il se réunira quand il le jugera à propos. Il décidera des questions qui méritent son attention. J'espère bien pouvoir compter sur son aide pour régler des problèmes particuliers. Le Conseil consultatif de la consommation devra représenter un éventail d'opinions. Je m'attarderai donc quelques instants sur sa composition. Ses membres ne seront pas choisis pour représenter des groupes ayant des intérêts spéciaux. On les choisira plutôt pour leurs qualités personnelles, ce qui devrait comprendre une certaine connaissance des problèmes qui touchent les consommateurs. Certains membres du Conseil seront associés à des groupes ayant des intérêts économiques légitimes, c'est inévitable, mais on espère que leurs vues refléteront leurs propres convictions de même que celles du groupe qu'ils représentent.

Les nominations ne seront que temporaires, et il n'y aura aucune distinction d'ordre géographique ou autre. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que ce conseil consultatif de la consommation remplacera l'actuel Conseil consultatif de la consommation attaché à la Direction des aliments et des drogues. Nous comptons fermement que le conseil exposera de façon équilibrée et avisée les difficultés qu'affrontent les consommateurs canadiens.

J'ai voulu esquisser pour la Chambre la mise au point du programme d'aide à la consommation, et j'espère avoir fait comprendre la trame de notre plan. Nous avons devant nous, je crois, une tâche grandiose, et je compte la mener à bien en collaboration avec les autorités provinciales, fort de la conviction que nous nous considérons tous comme les protecteurs des intérêts légitimes des consommateurs. Il nous faut dresser le programme de protection du consommateur canadien, fixer des objectifs et concevoir le cadre du programme qui permettra de régulariser le commerce de détail au Canada. C'est un défi qu'il y a lieu de relever. Nos objectifs

ne sont pas compliqués, et je vais les résumer.

Nous voulons faire en sorte, en premier lieu, que le consommateur canadien soit assuré d'une protection totale contre la fraude, la tromperie et les manœuvres commerciales déloyales; en deuxième lieu, qu'on lui offre les normes maximales de qualité, de sécurité et de protection pour les marchandises ou les services; en troisième lieu, qu'on lui procure une information complète et exacte pour le guider dans ses achats; en quatrième lieu, qu'on lui accorde une représentation forte et agissante au sein des conseils du gouvernement; en cinquième lieu, qu'il s'engage dans les débats et les discussions sur les décisions qui touchent à ses intérêts vitaux de consommateur; en sixième lieu, qu'on lui procure le plus large accès à cette extraordinaire réserve de richesses qu'est le marché canadien. Pour tout cela, nous nous efforçons de créer un ministère qui utilise tout d'abord ce qu'il y a de mieux dans les programmes et les méthodes modernes d'organisation afin que chaque dollar dépensé par les services du gouvernement le soit à bon escient.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Turner:** J'aimerais terminer mes remarques, monsieur l'Orateur. Deuxièmement, le ministère analysera et coordonnera l'activité fédérale; troisièmement, il assurera l'application efficace des mesures législatives existantes et en concevra, au besoin, de nouvelles; quatrièmement, il travaillera de concert avec les provinces, l'entreprise et les associations de consommateurs; cinquièmement, il entreprendra des recherches sur les problèmes complexes que posent nos marchés; sixièmement, il diffusera les meilleurs renseignements possibles sur les questions qui intéressent les consommateurs; septièmement, il recevra les demandes de renseignements et les plaintes des consommateurs, y répondra, les soumettra au ministère fédéral compétent ou les présentera au ministère provincial en cause, si la question est du ressort provincial. Enfin, le ministère exercera son influence auprès du gouvernement en vue de l'adoption de mesures législatives favorables aux consommateurs.

• (3.40 p.m.)

Comme c'est le cas pour tous les avant-projets, le nôtre pourra subir des changements et des modifications. Les débuts seront difficiles et nous n'aurons pas toujours nos coudées franches, mais soyez certain, monsieur l'Orateur, que je suis résolu à mettre ce projet à exécution et à faire en sorte que les consommateurs canadiens soient traités comme ils le méritent.

J'aimerais traiter brièvement de la question des corporations et je pourrais peut-être entendre maintenant la question de mon ami, le député de Bow-River.

**M. Woolliams:** Voici ma question: les objectifs du ministre sont sans doute très louables, mais croit-il sérieusement, comme ministre et bon avocat, que ce nouveau conseil et le nouveau ministère seront capables de réglementer et même de stabiliser les prix, étant donné que tous les Canadiens sont aujourd'hui aux prises avec la vie chère?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, j'ai exposé entièrement mon opinion sur ce sujet à l'étape du projet de résolution et hier soir. Toutefois, le député connaît sans doute les limites que la constitution nous impose directement dans le domaine des prix. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions nous permet d'exercer une certaine influence sur les éléments de concurrence qui font fluctuer les prix et nous disposons du poids de l'opinion publique, mais ce sont les provinces qui disposent de l'autorité accordée directement par la constitution pour la réglementation des prix en temps de paix.

J'aborderai maintenant le sujet des corporations et de leurs titres, vu que l'alinéa b) de l'article 5 du bill traite de ce très important secteur des attributions du ministère. Je l'ai dit dans mon exorde, le bill fait état d'un sujet nouveau: les titres des corporations.

Au Canada, les opérations des marchés de capitaux constituent un élément vital de notre croissance économique. L'efficacité et la réputation de nos marchés des valeurs intéressent la nation au plus haut point. Nous étudions présentement la structure de nos règlements relatifs aux valeurs, leurs lacunes et leurs imperfections. Nous cherchons quelles mesures législatives fédérales seraient utiles dans cette sphère.

Les députés le savent peut-être, nous étudions également une proposition intéressante de M. Langford, président de l'*Ontario Securities Commission*, visant la création d'un organisme fédéral-provincial investi de pouvoirs de réglementation en ce qui concerne les valeurs mobilières. Nous devrons décider quelle sorte d'organisme servira le mieux à appliquer des mesures législatives fédérales sans double emploi, retard ou dépenses déraisonnables.

En parlant des valeurs mobilières à la conférence fédérale-provinciale d'avril dernier, je songeais à quatre domaines où le gouvernement fédéral pourrait prendre l'initiative. Premièrement, il devrait encourager toutes les provinces à adopter des lois uniformes et faire tout son possible pour assurer une telle uniformité. Deuxièmement, nous devrions établir un centre de renseigne-

ments pour toutes les questions relatives aux valeurs, ce que nous avons promis de faire. Troisièmement, la Gendarmerie royale du Canada devrait constituer une équipe chargée de faire enquête sur les manœuvres frauduleuses, et toutes les commissions provinciales de valeurs mobilières pourraient faire appel à ses services. Quatrièmement, nous devrions songer à faire en sorte que le gouvernement fédéral participe à la surveillance du commerce international et interprovincial des valeurs mobilières. A mon avis, l'intérêt national exige une forme quelconque de surveillance fédérale dans ce domaine. Il est essentiel d'obtenir la collaboration des provinces, et nous consulterons à chaque instant les gouvernements provinciaux.

J'aimerais aussi mentionner les travaux qui se poursuivent en vue de préparer des modifications à la loi sur les corporations canadiennes. Des revisions fondamentales s'imposent si l'on veut qu'elle atteigne les normes les plus modernes en ce qui concerne la responsabilité des dirigeants de corporations envers le public et la protection des droits des actionnaires.

A cette fin, nous avons chargé M. R. V. Dickerson, éminent avocat et comptable, de former un groupe spécial d'universitaires et d'avocats en exercice qui sera appelé à formuler des recommandations. Nous voulons que les nouvelles modifications permettent l'application de la loi de concert avec les politiques économiques du gouvernement, plutôt qu'indépendamment d'elles. M. Dickerson et ses collègues ont fait un travail ardu ces derniers mois pour préparer leurs recommandations. Les problèmes concernant les transactions d'initiés, les droits des actionnaires minoritaires, la forme de constitution en corporation, la demande de délégation de pouvoirs et les fonctions des administrateurs et des vérificateurs ont tous été examinés. Les recommandations sont revues au fur et à mesure par un comité interministériel de fonctionnaires supérieurs qui doivent s'assurer qu'elles sont compatibles avec les objectifs de principe de tous les ministères intéressés. Les recommandations profiteront aussi des connaissances techniques de ces ministères. Lorsque le comité interministériel aura terminé son travail, un groupe d'avocats en exercice, choisis d'un bout à l'autre du Canada, étudieront les recommandations. On priera un groupe semblable de comptables de faire de même. Enfin, un groupe de chefs de grandes entreprises seront invités à donner leurs vues sur les modifications proposées. Une fois toutes ces idées rassemblées, nous préparerons un projet de loi à l'intention du Parlement.

Une observation dans les journaux m'a troublé: on prétendait que le gouvernement ne procédait pas assez rapidement et que la revision de la loi se ferait encore attendre au moins un an. Ce n'est pas le cas. Nous comptons pouvoir présenter le projet de loi au début du printemps.

[*Français*]

Finalement, je désire faire une brève observation sur une autre direction du ministère à laquelle j'ai fait allusion en passant. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions a naturellement pour but de maintenir des marchés où s'exerce la concurrence, afin d'assurer l'efficacité des opérations et un meilleur partage des ressources dans le secteur privé de l'économie. Il est évidemment essentiel que notre politique relative aux coalitions soit étroitement liée aux programmes économiques d'ordre général du pays. Ces programmes comprennent ceux qui se rattachent aux tarifs et ceux qui seront sans doute proposés, à la suite de l'étude que le gouvernement entreprend actuellement de la structure de l'industrie canadienne. Comme la Chambre pourra s'en rendre compte, le Conseil économique fait actuellement une étude complète de nos mesures législatives et de notre programme relatifs aux coalitions, ce qui pourrait aboutir à des propositions en vue de l'établissement d'une nouvelle législation.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il convient de mentionner un ou deux secteurs où il existe des problèmes. Un de ces problèmes réside dans le fait que la majorité des services sont présentement exempts de l'application des mesures législatives concernant les coalitions. En outre, je suis sûr que le Conseil étudiera le rôle des fusions dans l'industrie canadienne. Il voudra s'assurer dans quelle mesure la fusion est un moyen nécessaire pour réaliser l'efficacité des opérations et développer l'esprit de concurrence, de la part d'une entreprise particulière. Il étudiera sans doute le genre de critère et le genre d'organisme discrétionnaire qui conviennent le plus pour l'application de la législation sur les fusions.

D'une manière plus générale, le Conseil voudra sans doute s'assurer dans quelle mesure une plus grande flexibilité pourrait être adoptée dans certains secteurs du programme concernant les coalitions, à condition qu'on puisse compter sur les procédures civiles plutôt que sur le droit pénal. Ceci entraîne des questions légales très complexes comprenant des problèmes constitutionnels.

[*Traduction*]

En attendant les études et les recommandations du Conseil économique, nous continuerons d'appliquer la loi actuelle aussi efficacement que possible. Le procureur général vient d'adopter comme ligne de conduite d'ordonner

aux avocats de la Couronne de recommander des peines sévères aux contrevenants à la loi quand les tribunaux leur en fournissent l'occasion. Il importe que le montant des amendes imposées ne soit pas faible au point d'en faire «des frais acceptables d'exploitation». A la fin de l'année financière, la Direction des enquêtes sur les coalitions faisait 57 enquêtes officielles sur des infractions présumées à la loi. En outre, 21 enquêtes préliminaires d'envergure étaient en cours, mais n'avaient pas encore revêtu de caractère officiel. Les députés ont en main le rapport courant du directeur.

Je ne veux pas m'éterniser sur les faillites parce que l'étude de mes crédits au comité des subsides me permettra d'y revenir. Le fonctionnement efficace et sans heurt du système économique peut être affaibli par la dislocation économique et le gaspillage qui découlent des faillites frauduleuses ou qu'on aurait pu éviter. Les faillites ruineuses ébranlent la confiance des capitalistes. Elles créent de la résistance aux risques et aux innovations. En même temps, elles sont profondément injustes envers les créanciers. Nous sommes très conscients de la gravité du problème. C'est pourquoi la Direction des faillites a été augmentée et rajeunie depuis un an. On y a resserré les rouages administratifs et la surveillance. Le ministère a activé les enquêtes. Les travaux d'un comité consultatif de la faillite progressent de façon satisfaisante; pourtant, un projet de loi refondant la législation fédérale dans le domaine de l'insolvabilité et de la faillite ne sera pas prêt avant la fin de 1968.

• (3.50 p.m.)

Nombre de députés savent que nous avons créé, cette année, trois bureaux régionaux de la Direction de la faillite—à Montréal, Toronto et Vancouver—et dont le personnel se compose d'enquêteurs de la faillite et de comptables. Ces bureaux devraient faciliter le travail de la Direction de la faillite grâce à un programme systématique de vérification des syndics. Ce personnel enquêtera aussi sur les présumées irrégularités en matière de faillite, qu'elles soient survenues avant ou après la faillite. Il pourra le faire, bien entendu, grâce à la modification récente apportée à l'article 3A de la loi sur la faillite. La Gendarmerie royale du Canada collabore étroitement avec la Direction de la faillite dans les cas de fraude et autres délits criminels.

Nous avons poursuivi notre examen attentif de l'activité des syndics, et plus de 60 syndics n'ont pas pu faire renouveler leurs autorisations ou n'ont été autorisés à administrer que les successions dont ils s'occupaient déjà. Aucun nouveau syndic n'a été nommé entre avril 1965 et septembre 1967. Nous suivons maintenant une nouvelle ligne de conduite pour l'octroi des autorisations aux syndics. Les détails, sauf erreur, en ont été communiqués à tous les députés. Désormais, les candidats devront posséder des titres d'un ordre élevé et subir en outre un examen officiel devant un bureau d'examinateurs composé de quatre membres, nommés par le surintendant de la faillite et appartenant aux professions juridiques et comptables ainsi qu'à la fonction publique.

Comme le régime des brevets peut avoir des répercussions profondes sur nos politiques d'expansion, nous avons aussi demandé au Conseil économique du Canada d'en faire une étude approfondie. Les députés le savent. Il serait peut-être préférable d'en traiter à une autre occasion.

Mes observations sur les autres services suffisent peut-être à prouver qu'il est nécessaire de faire effectuer tous les aspects du travail du ministère de manière conséquente et conformément aux politiques économiques générales du gouvernement. Comme j'ai essayé de l'expliquer hier soir, voilà la raison fondamentale du regroupement des organismes, rendu possible par la création du nouveau ministère. Récapitulons. Nous voulons fixer certaines règles fondamentales concernant le commerce. On jugera de leur valeur dans la mesure où elles porteront le monde des affaires à répondre le plus efficacement possible aux besoins du public en général. Nous voulons que les gens disposent des meilleurs renseignements pour pouvoir acheter et agir d'après des décisions valides. Pour donner aux consommateurs toute la protection possible, dans le cadre de la compétence du gouvernement fédéral, nous devons pouvoir influer sur l'offre et la demande. Nous avons l'occasion de faire du ministère des Corporations et de la Consommation le plus évolué du genre dans le monde occidental. Aucun autre pays, que je sache, n'a confié à un ministre l'entière responsabilité de la consommation. Nous ferons de notre mieux pour relever le défi qu'on nous a lancé.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Ou bien c'est un festin, ou bien c'est la famine, monsieur l'Orateur. Nous avons écouté le ministre très attentivement l'autre jour, au moment des résolutions, et encore avec beaucoup d'intérêt hier et aujourd'hui, pendant une heure et demie. Il a clarifié certaines des ambiguïtés qui planaient à l'étape de la résolution, mais il en a laissé subsister un bon nombre d'autres. Pendant un certain temps il a été difficile de discerner ce que le gouvernement avait exactement en vue dans le bill destiné à créer le ministère des Corporations et de la Consommation. Maintenant, je crois que cela est clair. Le gouvernement n'est pas du tout en

train de créer un nouveau ministère. Ce que le bill est en train de faire—et ici, le ministre aurait dû faire preuve envers nous de plus de franchise à l'étape de la résolution, mais peut-être n'était-ce pas intentionnel—c'est d'abolir le ministère du Registraire général. C'est simple comme bonjour. Le nouveau ministère conserve les fonctions qu'exerce maintenant le registraire général en vertu de sa création, à l'origine, par la loi sur l'organisation du gouvernement. Les fonctions que cette loi attribuait au registraire général à cette époque sont reportées à la clause 5 du bill qu'on nous présente aujourd'hui.

Deux fonctions seulement qui ne sont pas comprises dans le mandat du registraire général sont incorporées dans le bill à l'étude. L'une a trait aux titres de sociétés, et cette fonction entièrement homogène est à placer sous sa juridiction. L'autre, qui figure à l'article 5(a) du bill, a trait à la consommation. Le Conseil économique, comme on l'a dit dans la motion, a indiqué qu'à cette étape de l'intervention du gouvernement dans le secteur de la consommation, il suffirait de former une commission interministérielle nantie d'un secrétariat permanent, qui relèverait du registraire général. Le gouvernement a cru bon d'aller à l'encontre de cette recommandation. Je crois que le gouvernement a choisi de mettre la charrue devant les bœufs uniquement pour servir la renommée du jeune ministre, de notre Registraire général plein d'allant. On dit de lui, et avec raison sans doute, qu'il est sur les rangs pour la direction de son parti. Peut-être cela explique-t-il autre chose.

Il revient normalement au premier ministre (M. Pearson) de présenter une mesure visant à créer un nouveau ministère. Aujourd'hui, contrairement à la coutume c'est un jeune et sympathique registraire général qui propose un bill établissant un ministère dont il sera le titulaire. Voilà qui m'inspire une ou deux conclusions. Le ministre s'est vu accorder cet honneur parce qu'il est très important au sein de son parti, ou le premier ministre ne se soucie pas assez des affaires des consommateurs pour présenter le projet de loi conformément à la tradition. Le ministre a parlé tout à l'heure d'un cheval et d'une poule. Il a mentionné la coutume voulant que l'acheteur éventuel d'une cheval inspecte la bouche de l'animal et se fonde sur divers autres indices pour s'assurer de sa santé. Je n'ai, quant à moi, aucun doute sur la partie du cheval que le consommateur croit avoir enfourché. Ces remarques pourraient peut-être expliquer l'origine de ce soi-disant nouveau ministère qui émanera d'une mesure parrainée par le ministre.

Nous nous opposons à ce projet de loi à cause de sa faiblesse. Comment cette mesure réduira-t-elle le prix d'une paire de souliers pour un père de famille qui doit chausser sept enfants? Comment fera-t-elle baisser le prix d'une livre de viande hachée, prix monté en flèche par suite des dépenses extravagantes et de la conduite du gouvernement? Comment atteindra-t-elle ces objectifs? Une livre de beurre, un pain et une pinte de lait coûteront-ils moins cher? L'article 6 est le seul article essentiel de ce projet de loi. Celui-ci contient bien des phrases pompeuses, mais pas de clauses agissantes. Aucun passage de cette mesure ne protégera le consommateur contre la hausse des prix. Le bill est muet sur les méthodes de répression des abus que ce nouveau ministère doit corriger.

• (4.00 p.m.)

Le bill est un autre exemple de camouflage de la part du gouvernement. La Chambre en a déjà fait l'expérience lorsque l'actuel ministre de l'Industrie (M. Drury) nous a déclaré, lors du débat sur la formation de son ministère, que celui-ci allait dépenser 25 millions de dollars ou à peu près, alors qu'il dépense cette année plus de 140 millions de dollars. Les vis-à-vis, monsieur l'Orateur, se demandent pourquoi nous nous inquiétons—tout comme le Conseil économique—de la multiplication des ministères.

Hier, j'ai été stupéfait de la déclaration du ministre consignée à la page 3211 du hansard:

> Je le répète, nos démarches constituent une réorganisation des responsabilités gouvernementales actuelles. J'ai dit en outre qu'une fois déduites de ses dépenses les recettes de ce ministère, le coût net au contribuable sera inférieur à 2 millions de dollars au cours de la présente année financière.

Même si elle est tout à fait exacte cette déclaration comporte une injustice flagrante aux yeux des députés et du public. Les recettes dont parle le ministre sont des impôts, car elles proviennent de l'application des lois sur les brevets, le droit d'auteur, les corporations canadiennes et ainsi de suite.

**L'hon. M. Turner:** Ce sont des frais de service.

**M. Nielsen:** Le ministre parle de frais de service. A mon avis le ministre ne peut appe-

ler ainsi un droit sur la constitution en société d'une compagnie fédérale. C'est un impôt direct payable au gouvernement.

**L'hon. M. Turner:** Pour des services rendus.

**M. Woolliams:** C'est une attestation plutôt coûteuse.

**L'hon. M. Turner:** Voulez-vous que le ministère fasse ses frais?

**M. Nielsen:** Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral exigent ce genre de droit qui est un impôt direct. Le ministre tente de donner l'impression qu'il en coûtera aux contribuables un montant net de 2 millions de dollars seulement, ce qui est tout à fait faux. Dans les versements des contribuables entrent tout l'argent déjà payé à la suite d'imposition directe ou indirecte—le ministre choisira lui-même l'expression—plus tous frais additionnels qu'entraînera une expansion du ministère.

A la même page figure la déclaration suivante du ministre:

> Je ne prévois pas une augmentation appréciable de nos dépenses nettes si cette mesure législative est adoptée.

Le ministre ne donne pas à la Chambre le moindre indice quant au coût qu'il prévoit pour l'administration du Conseil consultatif. De fait, non seulement l'article 7 mentionne-t-il la création d'un conseil consultatif mais il renferme l'expression générale «ainsi que d'autres organismes».

Qu'entend faire le gouvernement à cet égard? Combien coûtera ce nouveau ministère au contribuable? Quelle que soit la somme, c'est un montant additionnel que le contribuable devra payer. Si le ministre peut convaincre quelqu'un à la Chambre, même les vis-à-vis, que le prix des aliments, par exemple, diminuera parce que le contribuable versera plus d'argent à l'État, je lui en serais très reconnaissant. Mais comme je le disais, cette mesure législative est un autre exemple de frime pure et simple. Le ministre était dans une impasse et a dû parler pendant une heure et demie pour donner l'impression qu'il se faisait quelque chose d'utile ici. Mais ce fut en vain, tout comme les efforts tentés pour lutter contre la pauvreté ont été un gaspillage des deniers de l'État.

**Une voix:** C'est vous qui le dites.

**M. Nielsen:** Je n'ai pas entendu l'honorable député; s'il veut faire une interpellation, qu'il se lève.

Un autre exemple de dépenses inutiles et de gaspillage qui n'a rien donné, c'est la Compagnie des jeunes Canadiens. L'assurance frais médicaux constitue un autre exemple de cette frime dont le gouvernement est piqué. On nous demande aussi un chèque en blanc postdaté de deux ans pour l'assurance frais médicaux et qu'est-ce qu'on nous donne? Le ministre se souviendra peut-être que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont présenté plusieurs amendements dont la plupart ont été carrément repoussés par le gouvernement. Ainsi, quand les honorables députés d'en face ripostent que nous avons appuyé le régime de pensions, et que nous avons adopté l'assurance soins médicaux, leur réponse ne tient pas parce que le gouvernement a reçu des propositions concrètes dans ces amendements et les a rejetées comme de l'ivraie.

**M. Basford:** Vous l'avez appuyé lors de la troisième lecture.

**M. Nielsen:** Oui, et nous voterons pour ce bill, je vous le dis dès maintenant. Mais nous allons faire propositions et critiques, parce que le gouvernement s'est moqué des recommandations du Conseil économique. Les contribuables canadiens ont versé plusieurs milliers de dollars pour fournir au gouvernement des conseils qu'il a rejetés.

**M. Basford:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Régimbal:** Vous ferez votre propre discours après.

**M. Basford:** Le député a critiqué les députés de ce côté-ci de la Chambre parce qu'ils n'avaient pas suivi les recommandations du Conseil économique. Il a aussi critiqué la création d'un Conseil consultatif de la consommation parce qu'il le trouvait trop coûteux. Ne sait-il pas que le Conseil économique avait recommandé l'établissement de ce Conseil?

**M. Nielsen:** Je sais que le député assistait au débat sur le projet de résolution lorsque j'ai consigné au compte rendu les recommandations du Conseil économique du Canada. Toutefois, comme j'en ai oublié une, je la lirai aujourd'hui avant de conclure.

Le Conseil économique du Canada s'est opposé à la création d'un nouveau ministère.

Le ministre fait non de la tête, monsieur l'Orateur; il convient donc de consigner sa dénégation au comte rendu. S'il prétend que c'est faux, alors je cite le passage suivant de la page 23 du rapport provisoire du Conseil économique:

> Vu la grande diversité des intérêts des consommateurs et les nombreux ministères qui œuvrent dans ce domaine, il n'est pas possible de concentrer toutes ces activités dans un seul ministère ni même désirable de tenter de le faire.

J'ai consigné ce passage au compte rendu pendant l'étude du projet de résolution, mais à la page 33, il y a une autre citation qui m'avait échappé. La voici:

> Il est évident que la gamme des intérêts des consommateurs est si vaste et si variée qu'il est impossible à un seul ministère ou même à un seul gouvernement de s'en occuper de façon efficace.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député maintenant? A l'étape du projet de résolution, j'ai expliqué la différence entre coordonner, créer et centraliser l'administration. Je me demande si le député a eu l'occasion de consulter la page 30 du rapport du Conseil économique où figure le passage suivant:

> Nous recommandons la préparation d'une loi établissant, au sein du ministère du registraire général, un service qui s'occuperait tout particulièrement de l'application efficace de ces dispositions.

Nous parlons de la création de ce service administratif.

**M. Nielsen:** Assurément, monsieur l'Orateur, lorsque le Conseil économique a proposé l'établissement d'un secrétariat, il songeait au service administratif en question et non à un nouveau ministère.

En plus de ces recommandations et observations, dans son Quatrième exposé annuel le Conseil a exprimé de vives craintes au sujet de ce qu'il a appelé l'expansion parkinsonienne de la bureaucratie. Nous sommes donc saisis d'un projet de loi établissant un nouveau ministère dont les fonctions sont déjà assez bien remplies par d'autres ministères. Il est indiscutable, à mes yeux et à ceux de la plupart des autres députés, j'en suis certain, que la coordination est indispensable. Toutefois, cette vaste structure que le gouvernement tente de créer est inutile si l'on veut obtenir la coordination envisagée par le Conseil économique.

**M. Nasserden:** Un autre empire.

• (4.10 p.m.)

**M. Nielsen:** Le député dit que c'est un autre empire. Je préfère dire que c'est une autre extravagance comme le ministère de l'Industrie, qui avait au début un modeste budget de 25 millions et qui dépense maintenant plus de 140 millions. On nous demande d'accueillir un autre petit oiseau dans le nid, un petit oiseau qui bientôt prendra des proportions monstrueuses et écrasera tous les autres occupants du nid.

**Une voix:** Un albatros.

**M. Nielsen:** Voilà ce qui se passera.

**M. MacEwan:** Ce sera un croisement entre un poulet et un cheval.

**M. Nielsen:** Ce nouveau ministère ne servira à rien, je crois. Son but, qui est de protéger le consommateur, est louable en soi, cela il faut le reconnaître. Dieu sait si, après quatre ans d'un gouvernement comme celui-ci, le consommateur a besoin d'être protégé! Le gouvernement actuel est le plus dépensier de toute l'histoire du Canada. Depuis qu'il est au pouvoir le coût de la vie a atteint le niveau le plus élevé et les impôts ont été les plus lonrds de toute notre histoire.

**M. Woolliams:** La propagande aussi.

**M. Nielsen:** Nous avons un gouvernement qui se donne des airs de grand seigneur et qui vit de même. La création d'un nouveau ministère maintenant, dans ce domaine, se justifie d'une seule façon: protéger les consommateurs contre des prix excessifs. Voilà de quoi il est question, protéger les consommateurs et non créer d'autres sinécures pour des bureaucrates.

Le projet de loi ne donne pas aux consommateurs cette protection. Le ministre ne saurait y trouver un seul article qui lui accorde le pouvoir qu'il détient aux termes de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions, par exemple. Les dispositions du bill ne confèrent au ministre aucun pouvoir pour faire appliquer la loi.

**M. Woolliams:** La loi existante s'étend à beaucoup de choses que le bill devrait couvrir.

**M. Nielsen:** Aucun pouvoir n'est donné au ministre pour qu'il s'attaque aux prix élevés ou empêche la manipulation des prix de la nourriture ou des autres prix à la consommation. Aucun pouvoir ne lui est donné pour qu'il empêche l'exploitation des salariés par des sociétés avides de bénéfices. Voyons les choses en face. Les prix de la nourriture augmentent et continueront d'augmenter. Que fera le gouvernement? Quelle disposition du bill empêchera la hausse des prix de la nourriture? Quelle disposition du bill donnera au ministre le pouvoir d'empêcher la hausse des prix de la nourriture?

L'économie des États-Unis est encore dans une phase ascendante et le rédacteur en chef d'un des grands journaux commerciaux déclarait l'autre jour que les prix des denrées allaient bientôt remonter. Il est vrai, comme le disait l'autre jour le ministre des Finances (M. Sharp), que le prix de la nourriture dans notre pays a légèrement baissé, mais c'est le seul secteur de l'indice des prix de consommation qui accuse une baisse. Elle ne me semble pas causée par l'action du gouvernement, mais par les centaines de ménagères et de petites vieilles dames qui se sont promenées partout en portant des pancartes afin de faire pression sur les grossistes. Que les prix de l'alimentation aient baissé montre à quel point ces prix sont désormais sous la coupe d'une douzaine d'organismes de vente qui contrôlent la plus grande partie des denrées alimentaires distribuées dans le pays. Au cas où il subsisterait le moindre doute à ce sujet, permettez-moi d'attirer l'attention de la Chambre sur l'analyse récente parue dans le *Financial Times* du 16 octobre au sujet de la firme Steinberg. Les ventes de la firme s'élevaient, en 1959, à 178 millions de dollars, mais en 1968 elles atteindront 490 millions. Cette histoire se répète quand il s'agit d'autres sociétés, y compris Loeb qui contrôle Allied, et IGA, du gigantesque groupe Weston, qui contrôle Loblaws et un certain nombre d'autres grandes épiceries à succursales multiples.

On fait fi de l'épicier indépendant, du commerçant du coin; ses intérêts sont méconnus dans ce réseau de sociétés dirigé par les grandes corporations. Il a mains et poings liés. Seules quelques chaînes de magasins peuvent monopoliser la course aux bénéfices. Celle-ci reste une poursuite légitime de la libre entreprise, jusqu'au moment où l'on vise des bénéfices exorbitants et excessivement élevés. Le ministre est nettement conscient de cette vérité, j'en suis sûr; j'espère donc que le gouvernement entend s'attaquer résolument à ce problème.

Le bill n° C-161 n'accomplit rien en ce sens. Le gouvernement, il me semble, se fait le complice de la monopolisation en dressant une simple façade comme ce ministère. Je ne fais pas allusion au ministre en parlant de simple façade. Que le ministre me pardonne, mais je crois qu'il «fait» trop prestigieux. Quel titre ronflant: le ministre des Corporations et de la Consommation. Registraire général, ça ne dit rien aux gens. Pourtant, c'est bien le même ministre qui parle de publicité malhonnête. (*Exclamations*)

On n'a qu'à regarder le nom du nouveau ministère pour se convaincre que nous sommes sur le point d'agir, de nous attaquer vraiment au problème du coût élevé des aliments et autres produits de consommation. Où est-il dit dans le projet de loi que des mesures seront prises en ce sens? Le gouvernement n'agit pas.

Le ministre des Finances envisage avec apathie les exigences croissantes de ses collègues. En voilà une de plus. Les titans du monopole vont se moquer du ministre des Finances et des moyens amicaux de persuasion qu'il tentera d'employer. Il nous a demandé de croire qu'une persuasion amicale fera effet. Il n'y aura pas de principes directeurs; tous les autres ont parlé de principes directeurs et on nous a laissés entendre qu'on tenterait d'en appliquer, mais il n'en est rien. Le gouvernement essaiera de convaincre amicalement tout le monde de rentrer dans les rangs. C'est tout ce que peut faire le ministre en vertu du projet de loi. Il peut cajoler, menacer, persuader, mais il ne peut obliger. La mesure ne prévoit pas de sanctions.

Les paroles du ministre au sujet des sanctions prévues dans la loi sur les corporations canadiennes et la loi sur la faillite me laissent un peu cynique, c'est le moins que je puisse dire, sachant que certains articles des deux mesures législatives ne sont pas mis en vigueur.

**M. Woolliams:** Nous avons entendu beaucoup de boniments.

**M. Nielsen:** Certains articles n'ont pas été mis en vigueur et, malgré les revendications de plusieurs douzaines de créanciers, on ne prend pas de mesure pour appliquer les sanctions de la loi sur la faillite. En vertu de ces dispositions de la loi, les créanciers sont des consommateurs. Si c'est là un exemple des mesures que le ministre songe à prendre en vertu du bill, je crains bien que le consommateur n'en tire pas beaucoup d'avantages. Le consommateur ne verra que de l'incurie.

Si le bill avait été rédigé par les dirigeants des grands magasins à succursales multiples et des organisations de vente, il ne pourrait pas leur convenir davantage. Il promet presque tout, mais ne fait rien.

Pour revenir au *Financial Times* il est intéressant de constater que les bénéfices de la société Steinberg ont fléchi cette année à cause des déboursés engagés dans l'abolition des timbres primes, de l'ouverture de nouveaux magasins Miracle Mart et à cause du boycottage organisé par les clients. Les prix qui ont fléchi après ce boycottage remontent aujourd'hui. Que fera le gouvernement? Que fera-t-il quand ce bill sera adopté? Encouragera-t-il le boycottage?

• (4.20 p.m.)

**L'hon. M. Turner:** Puis-je poser une question au député? J'écoute toujours ses paroles avec beaucoup d'intérêt et je l'écoutais vendredi dernier, au stade de la résolution, nous dire en substance que lui et ses amis croyaient que le gouvernement n'agissait pas avec sagesse en établissant un nouveau ministère pour s'occuper des problèmes croissants et continus qui affectent les consommateurs. Il déclare aujourd'hui que le ministère ne possède aucun pouvoir. Qu'est-ce qui a pu le transformer en tigre pendant la fin de semaine?

**M. Nielsen:** Mes propos de vendredi et d'aujourd'hui ne se contredisent pas. Nous répétons que le gouvernement s'engage sur une mauvaise voie en établissant une structure ministérielle entièrement nouvelle pour s'occuper de la consommation. J'ajoute que, depuis vendredi dernier, nous avons lu le projet de loi. J'aurais cru que le bill contiendrait quelque disposition accordant au ministre le pouvoir d'agir sur les prix de consommation. Où est ce pouvoir? Que le ministre nous indique la clause qui le lui accorderait. Qu'il se reporte au projet de loi et nous dise où elle est.

**L'hon. M. Turner:** Le député voudrait-il me dire où se trouve défini le pouvoir fédéral?

**M. Nielsen:** Si le projet de loi ne permet pas le contrôle des prix à la consommation, alors à quoi bon tout ce travail? (*Applaudissements*)

**M. Woolliams:** C'est d'un ridicule achevé.

**M. Nielsen:** Pour ce qui est du coût des aliments, la baisse provoquée par les piquets de consommateurs a été minime alors que l'augmentation soutenue depuis cinq ans est considérable. L'indice du coût de la vie a augmenté en quatre ans, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, plus qu'en toute autre période comparable dans l'histoire du Canada. C'est un véritable record pour le gouvernement. Je ne suis jamais violemment partisan, mais je ne puis m'empêcher de rappeler certaines déclarations faites par des gens comme le ministre, ses collègues dernière lui et le ministre de l'Industrie, quand le parti conservateur était au pouvoir Ils nous clouaient au pilori parce que le budget n'était pas équilibré, parce que le gouvernement dépensait beaucoup. Le premier ministre a dit de nous que nous «dépensions l'argent comme des marins ivres». Les voici donc sur les banquettes ministérielles, ces gens qui prétendaient appartenir à un parti doté de toutes les réponses. Rappelez-vous les brochures: ils détenaient toutes les solutions. Alors où est la solution au coût élevé des aliments? Où est-elle dans le projet de loi? On a parlé de poules. Ces poules-ci ont des dents dont la morsure doit être cuisante.



**L'hon. M. Turner:** Ce sont des oiseaux de mauvais augure, car le député a fait une gaffe.

**M. Nielsen:** A mon sens, c'est le gouvernement qui a fait une gaffe en présentant ce projet de loi—une gaffe carabinée. Pour ma part, je suis convaincu que le prix des aliments augmente non selon l'offre et la demande, mais par suite d'un monopole complet ou presque. De façon générale, les prix à la consommation ont eu tendance à augmenter de façon régulière. Les fabricants de conserves n'ont pas eu leur part de l'assiette au beurre, à cause de la stabilité remarquable des prix de gros au cours des cinq dernières années. Les producteurs agricoles et maraîchers voient leurs prix descendre. Pourtant, les produits se vendent de plus en plus cher dans les magasins. Si les producteurs ne réalisent pas de profits extraordinaires, qui les réalise? Les cultivateurs ne profitent pas de l'augmentation fulgurante des prix, sinon ils ne viendraient pas frapper de leurs poings les portes du Parlement pour essayer de parler de ces choses aux députés.

Il ne sert à rien de mâcher ses mots. J'aimerais parler net et—sans vouloir offenser le ministre—je n'ai pas l'intention de parler pendant une demi-heure. L'augmentation indéniable et non contrôlée des prix n'est pas conforme à la loi de l'offre et de la demande, mais elle découle des décisions prises dans les conseils d'administration.

En vertu de quelle disposition du projet de loi, le ministre et le gouvernement pourront-ils s'immiscer dans les conseils d'administration, même si cela était souhaitable? Comment le gouvernement se propose-t-il de protéger les consommateurs contre les prix excessifs? C'est une mesure creuse. Le fait que les prix peuvent baisser lorsque les maîtresses de maison et toutes les autres Canadiennes décident de former des piquets et de boycotter les magasins, prouve largement la véracité de mes propos. Certaines décisions des conseils d'administration ont entraîné la baisse des prix. Pourtant une fois les pressions levées, les prix ont remonté.

Voici quelques renseignements supplémentaires extraits du *Financial Times* concernant l'opération Steinberg. En 1959, le revenu net de cette société s'élevait à 56c. l'action. En

1966, sept ans plus tard, le revenu net était de $1.11 l'action, tout juste le double. Pour 1967, ce revenu est évalué entre 90 et 95c. l'action—les faits que j'ai déjà consignés au compte rendu expliquent cette baisse. Le *Times* dit plus loin qu'en 1968, on s'attend à ce que les profits accusent une hause très marquée; tout indique que les prix, surtout dans l'alimentation, vont continuer de monter. Dans le cas contraire, il n'y a aucun problème. Si les prix n'augmentent pas, et s'il en est de même pour les autres produits de consommation, ce bill n'a aucune raison d'être. Mais s'ils augmentent, comme nous le prévoyons tous, y compris le gouvernement —que va faire le ministre? Il ne lèvera pas le petit doigt.

Le gouvernement va probablement réagir à cette hausse constante en formant encore d'autres comités. Nous le savons: chaque fois que surgit une situation défavorable, qu'il s'agisse du problème industriel de Sydney ou du blé de l'Ouest, les membres du cabinet se pressent autour de leur table de conférence et se demandent comment ils vont en sortir. La réponse est immédiate: une étude qui permettra de mettre l'affaire en veilleuse pendant des mois, et quand elle sera terminée, le problème aura peut-être disparu. Ils peuvent encore affirmer qu'ils n'adopteront pas cette attitude intellectuelle, car elle n'est peut-être pas accessible à tout le monde. Ils se montreront plutôt hardis, actifs et prévoyants. Ils formeront une équipe d'experts. Que diable, nous en avons déjà tellement que le ministre de la Défense nationale devra bientôt les unifier. (*Applaudissements*)

Au point où nous en sommes, les familles à revenu modique ne peuvent plus jouir de notre prospérité. Le gouvernement se donne de grands airs lorsqu'il parle de l'expansion de l'économie et du niveau de vie élevé dont jouit le pays, mais cela ne donne pas de pain aux familles qui comptent six, sept enfants ou davantage. La prospérité ne devrait pas être réservée aux seuls riches. La prospérité est un patrimoine auquel tous les Canadiens ont droit, surtout dans le climat économique qui est le nôtre aujourd'hui.

• (4.30 p.m.)

Le gouvernement actuel est bien connu pour protéger les puissants de ce monde aux dépens de ceux qui sont sans défense. Le secrétaire parlementaire hoche la tête. A quelle protection les consommateurs, ou plutôt les créanciers—car les deux appellations sont interchangeables dans de telles circonstances—à quelle protection les créanciers de la Prudential Finance ont-ils pu faire appel? A mon avis, le ministre devrait veiller à faire donner à ce bill le plus de mordant possible afin qu'au premier signe, les mâchoires se referment et fassent rendre gorge à ce genre particulier d'oiseaux qui s'en prennent au petit consommateur et aux familles à revenu moyen ou insuffisant. Et ainsi ces gigantesques sociétés ne pourraient plus impunément étrangler les familles de petits salariés afin de réaliser d'énormes profits.

J'ignore si le sujet est amusant, mais je suis sérieux lorsque je dis qu'il n'est pas honnête de la part d'une importante maison de distribution de denrées alimentaires, de réaliser un bénéfice net de $1.11, sur chacune de ses actions, doublant ainsi ses bénéfices en sept ans. Celui qui va payer la note, c'est le père de famille qui ne parvient pas à nourrir suffisamment les siens. Pour justifier de tels actes, certains déclarent que ces bénéfices ne dépassent pas 2 p. 100. Quelqu'un l'a dit, je crois, à la Chambre. Mais 2 p. 100 de 500 millions de dollars—c'est le cas d'une compagnie, non la plus importante,—représentent un bénéfice d'un million de dollars. Il n'y a pas à s'en moquer. Ce qui est tragique, c'est que ce bénéfice est pris dans les poches de gens qui n'ont siplement pas les moyens de payer. Dans bien cas, il représente un pot-de-vin injustifiable de la part de ceux qui peuvent contrôler le marché et les prix, sans aucun gain visible pour le cultivateur et le père de famille.

Voilà pourquoi il faudrait que le projet de loi soit vraiment efficace et que le ministre ait les pouvoirs nécessaires en cas de besoin. S'il les avait et qu'il se montrait prêt à s'en servir, il n'en aurait pas besoin. Mais dans le cas contraire, les contrevenants se moqueront simplement de ses efforts et de son amicale persuasion.

Ce qui cause le plus de souci en ce moment, alors que nous étudions ce projet de loi, c'est l'augmentation du coût des biens de consommation, le prix d'une paire de chaussures et de tout ce qui sert à nourrir et à vêtir le chef de famille et les siens. Ces coûts montent depuis des mois. Le gouvernement amorphe s'abstient d'agir et les coûts continuent de monter.

Pourtant c'est là le domaine où ne peut s'immiscer le prétendu nouveau ministère, avec ses objectifs mirobolants décrits avec volubilité et en termes si imagés par le ministre. Il ne peut s'immiscer précisément dans le domaine où le besoin s'en fait le plus sentir. Aux termes de cette loi, le ministère ne peut rien faire quant aux prix. En fait, le mot prix ne figure même pas dans le bill. En

dépit des phrases dithyrambiques dont le ministre a usé, je dis que ce bill trahit le consommateur canadien. Il ne lui offre aucune garantie de protection contre les monopoles, pas la moindre.

Le ministre m'a demandé d'indiquer l'autorité constitutionnelle. C'est justement ce qu'il fera lorsque ce bill sera adopté. Il demandera «Quelle autorité constitutionnelle ai-je pour agir?» C'est ce qu'il dira lorsque les prix monteront sans cesse. Il dira: «Je ne puis rien faire, je n'ai aucun pouvoir. Le bill est impuissant et si j'agis on m'accusera de violer la constitution, que j'empiète dans un domaine qui, d'après la constitution, relève des provinces. Toutefois, je l'ai mon chef-d'œuvre de bill. Le mot a vraiment du cachet». C'est tout ce que c'est: un magnifique bill tout enrubanné.

Ainsi qu'il est consigné à la page 3211 du *Hansard* d'hier, le ministre a dit:

...nous nous conformons implicitement, je pense, aux recommandations du rapport intérimaire du Conseil économique du Canada...

Après avoir dit qu'il croit implicitement se conformer aux recommandations du Conseil économique, il ajoute cette phrase bizarre:

...en plus ou moins dans certains cas, davantage dans d'autres...

Il agit plus ou moins implicitement. En fait, le ministre met la charrue devant les bœufs. N'eût été le désir du gouvernement de dresser cette façade prestigieuse pour y abriter le jeune et beau chevalier au panache blanc qui, lance à la main, galope à la rescousse des consommateurs, franchement, tout ce qu'il fallait faire pour créer son ministère, était d'incorporer l'article 6 du bill à la loi actuelle sur l'organisation du gouvernement. C'est tout.

**L'hon. M. Hees:** C'est une lance en caoutchouc.

**M. Nielsen:** Oui, c'est bien cela.

**L'hon. M. Turner:** Vous souvenez-vous de la nuit des couteaux en caoutchouc, George?

**M. Nielsen:** Bref, monsieur l'Orateur, nous voulons—de ce côté-ci de la Chambre—que les consommateurs canadiens sachent si ces hausses de prix si éprouvantes sont justifiées. Dans le cas contraire, nous croyons que les consommateurs ont droit d'exiger qu'on fasse quelque chose dans ce domaine; or, aucune disposition de ce projet de loi ne répond à l'un ou à l'autre de ces critères.

[M. Nielsen.]

Le ministre a beau jeu de parler des problèmes constitutionnels et de déclarer que ces domaines ne le concernent pas. Je lui rappelle que le Parlement n'est pas une assemblée sans pouvoir. Le paragraphe 6(2) prévoit la collaboration avec les provinces dans le domaine de la recherche. Pourquoi ne pas inclure un article semblable au sujet de la hausse des prix des biens de consommation? Nous voulons connaître les faits. Nous voulons savoir s'il existe de graves abus de privilège permettant à ceux qui détiennent des monopoles de pressurer le consommateur canadien et de dépouiller l'agriculteur en contrôlant la répartition des principales denrées alimentaires. En outre, le gouvernement doit nous soumettre des remèdes dignes d'être examinés et adoptés. Mais si la situation n'est pas telle que je l'ai décrite, nous voulons le savoir également. Nous demandons au ministre, comme nous l'avons si souvent demandé au gouvernement, lors même du débat sur le budget, d'assumer ses responsabilités au lieu d'entreprendre une nouvelle étude, de former encore un groupe spécial, un nouveau conseil ou un autre organisme. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas ses responsabilités?

• (4.40 p.m.)

Le ministre nous a fait hier soir et aujourd'hui un battage publicitaire formidable rempli de belles phrases, de buts louables et, à vrai dire, d'objectifs valables, mais complètement dépourvu de moyens pour les réaliser. Si j'ai tort, nous aimerions tous apprendre du ministre comment nous allons réglementer le prix des aliments. J'aimerais qu'il nous dise comment il compte réduire les prix et empêcher les bénéfices exorbitants. Comment le consommateur canadien va-t-il être protégé contre le prix excessif des aliments? Apparemment, le ministre ne peut nous le dire.

Si j'ose emprunter une expression à l'histoire de la politique, je dirai que le ministre a produit une Cadillac en or massif dont le réservoir d'essence est vide. Il pèse à fond sur l'accélérateur, mais comme les roues arrière sont soulevées sur un cric, il n'avance pas. Il a même un cheval, mais celui-ci s'en va dans la mauvaise direction. Il compte sur le cheval pour pousser la voiture au lieu de la tirer. Tout ce que nous demandons au ministre, c'est de faire le plein d'essence et de se mettre en marche. Nous lui demandons de faire quelque chose à propos de ces prix élevés. La situation est beaucoup trop grave pour recourir à des expressions vides de sens, à une façade publicitaire dérisoire, comme celle que représente ce projet de loi. Le consommateur a besoin d'être protégé, mais cette mesure ne lui offre aucune protection.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, les membres du Nouveau parti démocratique éprouvent des sentiments divers devant le projet de loi qui tend à la création d'un ministère des corporations et de la consommation. Nous avions espéré la création d'un ministère semblable, mais l'examen du projet de loi révèle qu'il ne répond pas à notre attente. Le grand docteur Johnson disait que lorsqu'un veuf se remarie, l'espoir triomphe de l'expérience. On aurait dû nous rappeler, lorsque le gouvernement libéral a parlé de mesure législative tendant à protéger le consommateur, que l'expérience ne justifiait pas nos grands espoirs.

Depuis cinq ans, notre parti demande la création d'un ministère de la consommation, car nous sommes convaincus que, dans une société dominée par le monopole, seul le gouvernement peut intervenir pour protéger le consommateur. C'est déjà une certaine consolation de savoir que nos demandes répétées au cours des années ont quelque peu encouragé le public à demander un ministère de la consommation. Par leur tollé, il y a environ deux ans, les consommateurs canadiens et surtout les ménagères, réclamaient sûrement un ministère de la consommation ou un organisme gouvernemental quelconque qui puisse en venir aux prises avec un coût de la vie sans cesse plus élevé.

Le gouvernement actuel a agi comme d'habitude. Dans le cas présent, il a déféré la question à un comité parlementaire. S'étant donné le temps de voir s'apaiser la tempête, il présente maintenant une mesure législative, mais celle-ci se contente de donner le change car, en réalité, elle ne fera virtuellement rien qui n'ait déjà été fait.

Le problème que pose la consommation est probablement l'un des plus urgents auxquels le Canada ait à faire face de nos jours. Le *Globe and Mail* du 1er juin 1967 a publié un article traitant d'un discours prononcé par M. Sidney Margolius, de Port Washington (New York), qui est un des auteurs les plus renommés du continent en matière de consommation. L'article le cite comme suit:

> Le problème de l'heure n'est plus l'exploitation de l'ouvrier mais celle du consommateur.

Plus loin, il dit:

> Les grandes banques et les sociétés vendeuses de denrées alimentaires, de médicaments et d'automobiles sont tout aussi responsables de l'exploitation du consommateur que ne le sont les groupes de pression de moindre importance.

Le ministre l'a signalé dans son discours d'hier soir; les consommateurs du Canada dépensent quelque 37 milliards de dollars par an. Une simple économie de 3 à 4 p. 100 pour eux signifierait chez nous une hausse considérable du pouvoir d'achat, et pour beaucoup, certes, une amélioration du niveau de vie. J'en suis sûr, les députés qui préconisaient l'institution d'un ministère de la Consommation et les particuliers qui fondaient de grands espoirs sur cette mesure législative sont grandement déçus. Ce bill ne renferme presque rien encourageant les consommateurs à espérer que le gouvernement s'attaquera efficacement à leurs problèmes. Le gouvernement agit encore une fois comme toujours devant les questions d'importance. A l'instar de l'autruche, il se cache la tête dans le sable en présumant que le problème se dissipera.

Je regrette fort que le ministre, dans ses discours d'hier soir et d'aujourd'hui, ait dû tenter vaillamment de rendre cette mesure législative viable. Dans ce cas comme dans nombre d'autres, le discours fut d'autant plus long que le bill renfermait peu de choses. On a tenté de lancer un ballon en apparence coloré et attrayant, mais gonflé de vent. La seule raison justifiant l'adoption de ce bill, c'est qu'il établira du moins un ministère auquel le Parlement pourra donner un jour assez d'autorité et d'emprise pour qu'il devienne vraiment le protecteur des intérêts des consommateurs au pays.

Il y a deux points que j'aimerais faire valoir. Le premier, c'est que les dispositions de cette mesure législative qui visent à protéger le consommateur n'ont rien de neuf. Le gouvernement rassemble tout simplement différentes mesures visant à protéger le consommateur contre des produits nocifs, contre de faux poids et mesures, contre la publicité et l'étiquetage mensongers ainsi qu'une législation sur les coalitions qui est censée protéger la population contre les manipulations du marché. C'est seulement un ramassis de lois existantes. Est-ce que tout cela sera plus efficace, sous la compétence d'un seul ministre, que lorsque ces lois relevaient de plusieurs? Est-ce que cette mesure législative prévoit plus de sanctions que par le passé?

• (4.50 p.m.)

**M. Woolliams:** C'est une technique de ramassis.

**M. Douglas:** Le ministre disait cet après-midi que c'est la nouvelle façon du gouvernement d'envisager la protection du consommateur. Qu'y a-t-il de nouveau? Quelle nouvelle protection le consommateur obtiendra-t-il quand ces mesures législatives, pour la plupart inutiles et inefficaces, seront ramassées sous la direction d'un seul ministre? Quelle protection pourront-elles donner et qu'elles n'avaient pas lorsqu'elles relevaient d'une

demi-douzaine de ministres? Je me reporte à la déclaration que le ministre a faite hier soir, comme en fait foi le hansard, à la page 3208:

La division des coalitions se doit de protéger consommateurs et producteurs, notamment la petite entreprise, contre les procédés déloyaux des puissances du marché.

Quelle mesure législative existe-t-il ici pour assurer ce genre de protection à ces gens? La trouvera-t-on dans la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Celle-ci n'a pas donné une telle protection par le passé. Y a-t-il quelque raison de croire qu'elle la donnera maintenant?

**M. Woolliams:** On met dix ans à préparer un cas de coalition pour les tribunaux.

**M. Douglas:** Quelles modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions réussiront à réaliser le projet du ministre, soit protéger les consommateurs et les producteurs, surtout l'exploitant d'une petite entreprise, contre l'emploi injuste du pouvoir du marché? Si le ministre se donne la peine d'aller dans son bureau, il le trouvera encombré de rapports de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, sur les plaintes reçues au sujet de la manipulation des prix et du contrôle du marché en ce qui a trait aux boulangeries, aux minoteries, aux accumulateurs d'automobiles, aux pneus, au sucre et à une vingtaine d'autres articles. Aucune disposition n'a jamais été prise. Dans les rares cas où il a été fait droit aux griefs de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives, les très minimes amendes imposées aux délinquants ont constitué une farce.

En 1963, par exemple, les trois plus importantes compagnies de sucre ont été accusées et reconnues coupables d'avoir fait un profit illégal sur 80,000 tonnes de sucre. Elles ont toutes trois été condamnées à payer une amende de $25,000, soit un montant global de $75,000 pour avoir réalisé un profit illégal sur 80,000 tonnes de sucre. Ce montant représente moins de $1 la tonne ou moins de un vingtième d'un cent la livre. Comme je l'avais alors dit, ce n'était pas une amende, mais simplement un droit leur permettant de voler les ménagères canadiennes.

Quelles dispositions de cette mesure protégeront plus efficacement les producteurs, les consommateurs ou les petits hommes d'affaires canadiens contre l'emploi injustifié du pouvoir de dominer un marché? Quelles dispositions de cette mesure protégeront les consommateurs contre cette cupidité dans la fixation des prix? Cet état de choses existe depuis fort longtemps. Si la loi relative aux enquêtes sur les coalitions peut réprimer ces vols de la population, pourquoi ne l'a-t-on pas invoquée? Si la loi ne protège pas la population, pourquoi le gouvernement cherche-t-il à nous berner en prétendant qu'elle le fera, lorsqu'un nouveau ministre sera chargé de l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Devons-nous présumer alors que le ministre actuel sera plus diligent que ses prédécesseurs dans l'accomplissement de ses fonctions? Si cette hypothèse est juste, elle en dit long sur le compte des ministres précédents.

Le bill entend, bien entendu, coordonner l'administration des mesures visant à protéger le public contre les produits nocifs, contre les fausses annonces et un empaquetage trompeur. Tout est parfait mais il n'y a rien de neuf à cela. Les mêmes pouvoirs sont prévus. Les lois restent telles quelles. Il ne s'agit que d'un nouveau ministre muni d'un nouveau titre. La ménagère se plaint depuis des années des fausses annonces, de la présentation trompeuse et de l'absence de toute méthode uniforme d'empaquetage, mais a-t-on raison de penser qu'elle sera désormais mieux protégée aux termes des mêmes lois qui ont été vaines dans le passé? On comprend bien que le ministre ait dit, comme en fait foi la page 3211 du hansard:

...nous ne songeons pas à augmenter sensiblement les dépenses du gouvernement.

Il est normal qu'il ne prévoit pas de nouvelles dépenses, car ce ministère n'accomplira rien de nouveau. On aura avantage à confier à un seul ministre ces différentes lois pour qu'il puisse en coordonner l'application. Un simple comité ministériel réussirait peut-être mieux à appliquer ces lois. Mais pour ce qui est de la création d'un nouveau ministère qui prendra bien en main les problèmes des consommateurs, cette mesure n'est qu'une farce pour jeter de la poudre aux yeux des gens. Le gouvernement adopte ici l'attitude qui a fait sa réputation. Après avoir négligé un problème pendant deux ou trois ans, il finit par présenter une mesure législative de façade qui lui permet de rester encore inactif.

A propos de ce bill, voici mon second point, le plus important: ce qu'il passe sous silence revêt beaucoup plus d'importance que ce qu'il renferme. La clameur de nos ménagères—à l'origine de la formation d'un comité parlementaire sur le crédit à la consommation et sur les prix—ne visait pas essentiellement la publicité fallacieuse, la présentation ou le manque d'uniformité des poids et des mesures, mais plutôt la hausse constante du coût de la vie qui affecte leurs besoins essentiels: l'alimentation, les vêtements et le loge-

ment. La hausse des prix n'a certes pas cessé dans ce domaine. Elle s'est poursuivie à un rythme accéléré depuis la protestation des ménagères, il y a deux ans.

L'indice du coût de la vie est passé de 145.1 en septembre 1966 à 150.7 en septembre 1967. C'est une augmentation de 5.6 points de pourcentage au cours d'une période de douze mois.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motions et les bills d'intérêt public.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### LE NON-PAIEMENT DE COTISATIONS AU-DELÀ DE L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa)** propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre en considération la modification de la Loi sur l'assurance-chômage, afin que les personnes qui désirent prolonger leur emploi au-delà de l'âge normal de la retraite n'aient pas à payer d'assurance-chômage.

—Monsieur l'Orateur, depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir en 1963, il nous a promis à maintes reprises qu'on apporterait à la loi sur l'assurance-chômage les revisions qui s'imposent de toute urgence. En fait, on en a parlé dans les discours du trône de 1963, de 1964, de 1965 et de 1966. Si l'on avait procédé à ces revisions, je n'aurais pas à présenter ma motion.

• (5.00 p.m.)

Le gouvernement est en possession du rapport de la Commission Gill, pour le conseiller sur les questions fondamentales, depuis novembre 1962, époque où il a été déposé. Selon le rapport, le système est assurément bien défectueux. Cependant, jusqu'à ce jour, le gouvernement n'a pas bronché pour effectuer certaines des 45 recommandations et modifications fort utiles énumérées dans le rapport.

Toute l'année dernière, le ministre a voyagé dans le pays en promettant d'autres revisions et en parlant de prestations plus élevées et d'élargissement de la protection. Déjà le 8 février 1967, on lisait dans le *Globe and Mail*: «C'est le moment tout indiqué pour augmenter les prestations des chômeurs, déclare Nicholson». J'ai une foule d'articles de journaux sur ce sujet, mais je n'en citerai que quelques-uns. Dans le *Gleaner* de Fredericton du 20 mai 1966, on voit le titre suivant: «C'est le moment maintenant.» Une autre manchette du *Globe and Mail* en date du 22 août 1967 se lit: «L'augmentation des prestations aux chômeurs est remise au début de 1968.» Devant de tels atermoiements et une telle inertie, les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont rien d'autre à faire, semble-t-il, que de présenter une fois de plus les motions où ils demandaient d'effectuer des changements, car la loi aurait dû être revisée depuis longtemps à plus d'égards que ne le demande ma propre motion.

On nous dit qu'un comité interministériel est en train d'étudier des modifications nécessaires. Nous aimerions beaucoup voir les modifications que le comité en question à l'intention de proposer. Il n'y a eu en réalité aucune modification à cette loi depuis 1959, lorsqu'il a été décrété que les personnes gagnant jusqu'à $5,160 par an seraient visées par la loi sur l'assurance-chômage tandis que celles gagnant un montant supérieur ne le seraient pas. Tous les députés savent que depuis huit ans les salaires ont augmenté. Or, de nombreux travailleurs dont le salaire a augmenté ont été exclus des avantages prévus. Ce n'est pas que les salaires ont monté démesurément, mais la limité fixée n'est pas logique. La modification nécessaire, qui consistera non seulement à relever le salaire limite, mais encore à augmenter les prestations, aurait dû être faite depuis longtemps.

De nombreux Canadiens s'inquiètent un peu de la façon dont on arrivera à des prestations accrues et aussi des classes qui seront incluses dans la protection élargie dont on parle tant. Je sais, on est un peu justifié de soutenir qu'au fond tout le monde paie et tout le monde bénéficie. On applique ce principe élémentaire à l'assurance-hospitalisation et aux diverses formes d'assurance frais médicaux. Toutefois, c'est d'une justice très sommaire si on l'applique à l'assurance-chômage.

Si on ajoute près de deux millions et demi de travailleurs des groupes professionnels, par exemple des fonctionnaires, des chefs d'entreprise, des industriels, des présidents de banque et peut-être même des premiers ministres et des hommes politiques, on y trouvera sûrement des personnes qui ont peu de chance de toucher des prestations d'assurance-chômage. Les membres de certains groupes professionnels, comme les instituteurs, les travailleurs sociaux et les infirmières, sont presque assurés de ne jamais manquer de travail et ne seraient donc jamais en mesure de réclamer des prestations aux termes de la loi.

Je demande donc au gouvernement d'y songer à deux fois avant d'étendre la protection à ces classes.

A mon avis, une catégorie de gens ou une personne qui gagne un bon salaire ne se contenterait pas des bénéfices plutôt minces que lui permet le régime d'assurance. Je le répète donc, le gouvernement devra se montrer prudent dans ses projets d'inclure les groupes des professions libérales.

En fait, ce qui arriverait, c'est que les membres des professions libérales seraient imposés exclusivement, tandis que le gouvernement aurait l'air de ne pas augmenter les impôts et de maintenir la Caisse dans une position de forte solvabilité. Si c'est tout ce que le gouvernement entend faire pour assurer la solvabilité de la Caisse d'assurance-chômage, il s'attirera, à mon avis, de sévères critiques. En fait, cela me semble un moyen détourné de parvenir au régime de revenu minimum garanti, qui est une tout autre question et que je n'ai pas le temps de discuter en ce moment.

Je soutiens qu'il faut, comme à l'origine, administrer la Caisse d'assurance-chômage selon les méthodes actuarielles d'une assurance proprement dite. La sécurité sociale et d'autres régimes de bien-être social doivent être exclus d'un programme d'assurance.

Voilà qui m'amène au projet de résolution suivant qui vise à corriger les griefs et les abus dont on fait état si souvent au sujet de la Caisse d'assurance-chômage:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre en considération la modification de la loi sur l'assurance-chômage, afin que les personnes qui désirent prolonger leur emploi au delà de l'âge normal de la retraite n'aient pas à payer d'assurance-chômage.

Je pourrais citer des cas particuliers où telle ou telle personne a subi de dures épreuves à cause de cette loi, mais je pense qu'il nous faut examiner la question d'un point de vue plus général, du fait qu'elle vise de vastes catégories d'employés. J'en veux pour preuve le témoignage publié à la page 25 du rapport de la Commission Gill, sous forme d'une lettre que les commissaires ont examinée. Je rappelle aux députés que cela se passait en 1962. Voici ce que nous lisons dans la lettre:

Au cours des quinze dernières années, les statistiques relatives aux réclamations et les renseignements obtenus par la Commission dans l'administration du régime d'assurance-chômage et du Service national de placement n'ont cessé d'indiquer que le groupe des personnes âgées de 65 ans ou plus touchent beaucoup plus de prestations qu'elles ne le devraient par rapport au reste de la population assurée. La différence est si sensible qu'on ne peut que conclure que plusieurs de ces personnes âgées se sont retirées du marché du travail et touchent des prestations, soit pour augmenter leur pension, soit pour en tenir lieu.

On doit s'attendre que les réclamations présentées par les personnes âgées prennent plus d'ampleur, au point de vue tant du nombre que de la durée des prestations, étant donné qu'elles ont plus de difficulté que les jeunes à trouver un emploi. Par exemple, il ne serait pas étonnant que le taux soit de 50 à 75 p. 100 plus élevé que la moyenne. En fait, toutefois, il est d'environ 250 p. 100 à l'égard du nombre de réclamations et d'environ 300 p. 100 à l'égard du montant des prestations touchées.

Le problème n'est pas encore réglé. Des fonctionnaires des centres de main-d'œuvre m'ont appris que les vieillards représentent moins de 3 p. 100 de l'effectif ouvrier mais qu'ils réclament plus de 30 p. 100 des prestations. Donc, quelque chose ne tourne pas rond.

Je le répète, on n'a pas l'impression qu'il s'agit d'une assurance au vrai sens du mot. Il s'est glissé dans ce régime un esprit de sécurité sociale. Je ne propose pas qu'on écarte du marché du travail les personnes âgées de plus de 65 ans. Toutefois, si l'on observe le principe de l'assurance, ces gens y ont droit lorsqu'ils sont chômeurs.

Voici ce qu'on lit à la page 42 du rapport, dans une autre section qui traite des pensionnés:

Les plaintes concernant les abus commis par les retraités sont, en grande partie, semblables à celles qui concernent les femmes mariées et que nous avons signalées ci-haut. Si le retraité a une pension le moindrement élevée, il peut à son gré travailler ou chômer.

C'est facultatif; on n'exige pas de ces gens qu'ils exercent un travail quotidien. Le principe des pensions, en effet, c'est de permettre aux citoyens d'un âge relativement avancé de ne pas s'astreindre à un travail quotidien. Cette catégorie ne devrait pas bénéficier d'un régime d'assurance-chômage.

• (5.10 p.m.)

Je dois signaler qu'à l'époque où le rapport de la Commission Gill a été déposé, les vieillards de 70 ans étaient admissibles à la pension de la sécurité de la vieillesse. L'âge d'admissibilité a baissé à 68 et, en 1970, les vieillards pourront toucher la pension de $75 à 65 ans. Les personnes qui, normalement, toucheraient cette pension ne seraient pas totalement dépourvues. Je ne veux pas dire que la pension soit suffisante, mais les bénéficiaires ne sont pas complètement sans revenus et n'ont donc peut-être pas autant besoin de protection que d'autres employés.

Pour être bref et en venir au fait, je recommande à l'attention du gouvernement la re-

commandation 185 du rapport de la Commission Gill. Elle figure à la page 164:

> Nous recommandons, par conséquent, que le droit aux prestations prolongées se restreigne aux personnes assujetties à l'assurance-chômage et qu'en soient exclus les septuagénaires qui reçoivent une pension en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse...

Je signale une nouvelle fois qu'on ne peut plus se baser sur l'âge de 70 ans car, depuis le dépôt du rapport de la Commission Gill, on a adopté des lois pour réduire l'âge de la retraite. Le texte de mon avis de motion prévoit par conséquent l'âge normal de la retraite que je voulais faire coïncider à l'âge de plus en plus réduit de l'admissibilité à la pension. De nombreuses revisions s'imposent, mais je demande au gouvernement d'examiner sérieusement le texte de mon avis de motion.

**M. Keith Hymmen (Waterloo-Nord):** Monsieur l'Orateur, en commentant l'avis de motion présenté par le député de Portage-Neepawa (M. Enns), je soutiens que la question dont la Chambre est saisie est, en termes concis, celle de savoir si les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite et qui cherchent un nouvel emploi doivent être exemptes des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. Il faudrait, à cet égard, consulter l'article 27 de la loi, qui énumère ceux qui occupent diverses catégories d'emplois exemptés. Que les députés soient ou non en faveur de cette motion, ils prennent tous à cœur le sort de ces gens, les vieillards qui ont atteint l'âge de la retraite et qui forment un groupe spécial de notre société. La coutume voulait autrefois qu'on oublie totalement, pour ainsi dire, les personnes retraitées. Il n'en est pas de même aujourd'hui.

De nombreux députés ont rencontré en cette année du centenaire quelques-uns de nos citoyens centenaires. J'ai eu pour ma part l'honneur d'en rencontrer quatre. Nous savons tous que certains membres de la Chambre haute âgés de 90 ans, se sont consacrés à la tâche ardue de préparer une mesure législative importante dont nous serons saisis sous peu. De nos jours, on admet qu'une personne peut prendre normalement sa retraite à 65 ans, se reposer et s'adonner aux loisirs pour lesquels le temps semblait toujours lui manquer.

Il existe toutefois des cas où, en raison des circonstances ou par tempérament, quelqu'un se voit contraint de chercher du travail dans ses vieux jours. Le priver d'allocations d'assurance-chômage en lui interdisant de verser ses cotisations serait, je pense, discriminatoire à l'égard de ceux qui ont besoin d'un revenu garanti au cas où ils chômeraient involontairement. J'ai à l'esprit un de mes commettants, à qui j'ai parlé dernièrement. Je sais qu'il en est bien d'autres. D'un autre côté, toute modification pourrait être discriminatoire à l'égard d'autres travailleurs du même métier qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite.

Le dépôt de cet avis de motion, monsieur l'Orateur, laisse évidemment aux honorables députés toute latitude d'étudier la loi de l'assurance-chômage, ses dispositions anciennes, actuelles et futures, ainsi que les cas d'exception qui figurent à l'article 27. Toute la question sera, j'en suis sûr, et comme il se doit, étudiée attentivement avant et pendant l'étude des modifications. L'actuelle loi de l'assurance-chômage, tout le monde le sait, a été adoptée en 1940. Le régime adopté était un régime d'assurance en vue de compenser les pertes subies par le travailleur mis temporairement dans l'impossibilité de se trouver du travail, et n'était pas censé être un régime d'assurance-chômage ou d'assistance publique.

Depuis lors, cette loi a rendu des services signalés. On a versé en prestations la somme de cinq milliards et demi de dollars. En 25 ans, la loi a subi des modifications, et des changements ont été apportés aux règlements. Mais aucun changement d'importance n'a été effectué depuis 1959. Les cotisations versées par les employeurs et par les employés ont augmenté quelque peu et certaines classes d'employés ont été exclues, tandis que d'autres acquéraient le droit aux prestations. En 1941, les prestations hebdomadaires maximums allaient de $12.40 à $14.40. Depuis 1955, les prestations maximums sont allées de $27 à $36 par semaine. Nous savons tous que salaires et traitements, aujourd'hui, sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient en 1955. Et il y a aussi l'importante question du coût de la vie, dont nous avons tant entendu parler aujourd'hui. On a posé à cet égard beaucoup de questions et exprimé de temps à autre beaucoup d'inquiétude depuis que je suis ici. Je crois savoir, évidemment, que cette question a été étudiée par un comité permanent. Le plafond des salaires, aux fins de l'assurance-chômage, a été porté de $2,000 au montant actuel de $5,460 par année pour les personnes employées à un taux autre qu'horaire, quotidien, à la pièce ou par mille ou à un autre taux par unité de travail.

J'ai déjà signalé l'importance de la loi sur l'assurance-chômage. On ne saurait trop insister là-dessus, je pense. Néanmoins, avant

de nous aventurer trop loin en ce qui concerne les prestations ou la transformation radicale des classes acceptées à l'heure actuelle, nous devrions examiner soigneusement les autres programmes, les autres mesures législatives déjà présentées depuis des années et même récemment. Depuis quelques semaines, de nombreuses discussions ont eu lieu ici à propos du bill nº C-150, concernant le programme de recyclage des adultes. Bien des problèmes se sont posés par suite de l'adoption de ce nouveau programme dont le gouvernement fédéral a assumé l'entière responsabilité financière. L'objet de cette loi est d'améliorer les qualifications des travailleurs, car le manque de spécialisation a causé de nombreux problèmes de chômage. Il y a le programme de mobilité de la main-d'œuvre ainsi que celui de l'aide technique. Nombre de mesures législatives ont été orientées vers le bien-être social. Je ne veux pas dire que celles-ci vont éliminer la nécessité de maintenir l'assurance-chômage. Le gouvernement actuel et d'autres avant lui ont cependant établi des programmes qui n'étaient pas disponibles, ni même probablement envisagés, à l'époque où la loi sur l'assurance-chômage a été présentée.

● (5.20 p.m.)

Je voudrais citer le paragraphe 5 du rapport de la Commission Gill, qui figure à la page 2:

L'étude que nous avons faite révèle que le régime d'assurance-chômage tel qu'il est présentement appliqué au Canada ne répond pas et ne peut répondre aux problèmes ni aux besoins actuels et futurs. Nous vivons à une époque d'évolution extrêmement rapide. Les progrès révolutionnaires de la technique, les conditions nouvelles du commerce extérieur et l'expansion marquée et soutenue de la population active auront des effets considérables sur la situation économique et sur l'éventail des emplois. Dans ces circonstances, il existe évidemment un besoin urgent de reviser les méthodes adoptées dans le passé et d'en élaborer de nouvelles qui s'adaptent aux réalités futures.

Voici le paragraphe 6:

En rédigeant nos recommandations, nous avons cherché à élaborer pour les chômeurs un programme de soutien économiquement et financièrement solide et propre à apporter une solution satisfaisante aux problèmes sociaux qui se posent. D'abord et avant tout, nous insistons beaucoup sur les solutions positives à apporter au problème du chômage. Aucun régime d'assurance-chômage ne peut venir à bout d'un chômage massif et prolongé d'une manière qui soit satisfaisante du point de vue financier et qui soit justifiable sur le plan social. Dans la mesure où notre mandat s'étend à ce domaine vital et plus vaste, nous proposons une refonte complète du rôle et des fonctions du Service national de placement. Il est indispensable, à notre avis, que le Service concoure plus efficacement, dans le cadre d'une vaste et clairvoyante politique des ressources humaines, à accroître les occasions d'emploi et à faciliter aux particuliers le meilleur usage possible de leurs talents et de leurs aptitudes. Un tel redressement, accompagné d'une attitude positive en face des problèmes qui surgissent en matière d'emploi et de ressources humaines, est la pierre angulaire sur laquelle doit reposer tout programme de soutien des chômeurs. Le premier souci de la collectivité doit être de créer des occasions suffisantes d'emploi et d'utiliser à fond les ressources humaines; le soutien des chômeurs, lorsqu'ils ne peuvent obtenir du travail, constitue une obligation sociale importante et nécessaire, mais ce n'est jamais une fin en soi.

[M. Hymmen.]

Nous avons tous entendu parler d'abus de la loi sur l'assurance-chômage, monsieur l'Orateur. La Commission d'assurance-chômage connaît bien le problème, j'en suis sûr. Un trop grand nombre des particuliers qui souscrivent au régime ont l'impression qu'à moins de recouvrer leurs fonds et de toucher des prestations, ils perdent quelque chose. Ils agissent donc en conséquence. Ils devraient toutefois comprendre qu'ils sont protégés contre une chose possible, sinon certaine, et voilà le principe sur lequel repose tout programme d'assurance. Il ne faudrait pas non plus blâmer trop sévèrement ceux qui n'ont pas participé au régime parce qu'ils peuvent compter sur une pension de retraite.

Nous avons eu l'avantage d'avoir le rapport de la Commission Gill, que j'ai déjà mentionné. Le gouvernement précédent avait chargé cette commission d'enquêter sur les difficultés, les problèmes, les lacunes et les abus relatifs à la loi sur l'assurance-chômage. Elle a fait rapport en novembre 1962. Il est intéressant de noter qu'elle comptait parmi ses commissaires M. J. J. Deutsch, qui vient de terminer un mandat assez fructueux comme président du Conseil économique du Canada.

Le rapport Gill est un document volumineux, et ce n'est ni le moment ni le lieu de l'examiner en détail. Toutefois, il renferme deux ou trois recommandations essentielles dont je voudrais parler et dont l'une a trait au financement. Le rapport déclare ce qui suit:

Exception faite des dépenses administratives, le régime d'assurance-chômage doit être financé au moyen des cotisations, les employés et les employeurs, sauf le gouvernement, contribuant pour une part égale; les dépenses administratives découlant du régime doivent être acquittées par le gouvernement grâce aux recettes fiscales générales.

Ce n'est pas, d'après ce que je crois comprendre, la procédure suivie actuellement. En vertu des dispositions en vigueur, l'employé verse deux cinquièmes, l'employeur deux autres et le gouvernement un cinquième. Cette dernière cotisation est acquittée au moyen d'un versement statutaire qui, pour

l'année 1967-1968, s'élève à 74 millions. Les frais d'administration s'élèvent à 42.5 millions. C'est dire que le programme coûte $116.5 millions en tout à l'État pour l'année en cours.

Beaucoup de gens, monsieur l'Orateur, croient que la Caisse d'assurance-chômage n'est pas solvable. Il n'en est rien. A la fin de la première année financière 1941-1942, cette caisse avait accumulé 44 millions de dollars. Ce montant a atteint un maximum de 881 millions en 1953-1954 et un minimum de 66.5 millions en 1961-1962. Depuis lors, la Caisse a, je crois, été, à une ou deux reprises, en déficit, mais il faut tenir compte du fait qu'elle subit des fluctuations saisonnières. Quoi qu'il en soit, à la fin d'août dernier, la Caisse d'assurance-chômage atteignait $300,-566,000.

Dans ces conditions, nous devrions pouvoir augmenter dans une certaine mesure les allocations sans qu'il y ait lieu d'augmenter considérablement la couverture. Si le gouvernement a l'intention de se retirer de cette assurance, la question des dépenses administratives mise à part, la chose serait extrêmement difficile, pour ne pas dire presque impossible. Par ailleurs, il serait peu sage d'exclure des avantages de la loi ceux dont il est question dans cet avis de motion et qui en ont bien besoin.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, en venir à la deuxième recommandation fondamentale du Comité Gill au sujet de l'universalité. Cette question a semé beaucoup d'inquiétude dans ma circonscription et j'ai la conviction que d'autres députés ont connu le même problème. Je n'ai jamais reçu autant de lettres de membres indépendants des professions libérales, notamment de médecins. J'aimerais consigner au compte rendu un extrait de la lettre que j'ai reçue d'un de ces médecins:

> J'aimerais dire que je m'oppose fortement à la proposition de lier les personnes qui travaillent à leur compte à la Caisse d'assurance-chômage.
>
> Il est impossible de voir dans quel cas les membres des professions libérales ou les gens travaillant à leur compte pourraient toucher des prestations de la Caisse et cela semble bien un impôt différentiel.
>
> Si la Caisse est dans une impasse financière comme nous le croyons, la formule la plus logique serait de revoir les circonstances autorisant l'octroi des prestations au lieu de persister à verser de l'argent dans une passoire.

Cette inquiétude provient probablement de communiqués d'origine inconnue publiés cet été. Mais en toute justice, même le rapport Gill qui pourrait peut-être servir de base à une mesure législative à venir, relie l'universalité et les personnes travaillant à leur compte. Il recommande cependant que les avantages soient étendus à toutes les personnes qui ont un rapport d'employé à employeur et à la page 107 on peut lire la recommandation suivante:

> Nous recommandons que les plafonds actuels des gains soient éliminés et que les bénéfices soient étendus à toutes les personnes qui occupent une position d'employé dans un rapport d'employeur à employé, sans égard à leur revenu. Nous croyons cependant que le régime d'assurance ne devrait s'étendre qu'à une certaine proportion du revenu de ceux qui touchent des revenus élevés et nous envisageons donc un maximum sur les contributions et sur les prestations.

• (5.30 p.m.)

Certains députés ont peut-être entendu parler, comme moi, d'un autre groupe concernant la modification de l'article 27 de la loi sur l'assurance-chômage qui traite des catégories exceptées. Je veux parler des enseignants. A l'heure actuelle, les enseignants font partie de la catégorie des emplois exceptés. L'article 27, intitulé «Emploi excepté» prévoit à l'alinéa i):

> (i) l'emploi comme instituteur ou professeur, engagé soit dans une école, un collège, une université ou une institution, soit en une qualité privée;

Les membres du corps enseignant s'inquiètent, avec raison, de la mise en œuvre possible de certaines recommandations du Comité Gill. Je vais citer un autre extrait du rapport du Comité. En lisant les paragraphes 12 et 13, à la page 106, on trouve les mots suivants:

> 12. La raison invoquée pour exclure les groupes tels que les employés du gouvernement, les policiers et les instituteurs est que le chômage est essentiellement une particularité de l'industrie et que, par conséquent, l'assurabilité devrait être limitée à ceux qui occupent un emploi industriel. On considérait que les emplois dans le service public, l'enseignement et la police se distinguaient de ceux de l'industrie et ne comportaient pas de risque de chômage. Toutefois, les domaines d'activité des gouvernements des divers échelons sont maintenant tellement étendus que dans plusieurs cas on ne peut pour ainsi dire plus les différencier des emplois qui appartiennent à l'industrie. De plus, il y a un continuel va-et-vient d'employés entre de tels emplois et ceux de l'industrie. Nous estimons donc que les raisons traditionnelles de l'exclusion de tels groupes, peu importe la valeur qu'elles pouvaient avoir dans le passé, ne tiennent plus.

Le paragraphe suivant est intéressant.

> 13. A notre avis, l'exclusion de tels groupes parce qu'ils ne courent pour ainsi dire aucun risque de chômage n'est plus fondée. Déjà assujettis à l'application du régime se trouvent des groupes d'employés qui ont des emplois sûrs, des emplois aussi sûrs, en fait, et parfois plus sûrs que les emplois compris dans les classes exclues.

En tant que député d'une circonscription de l'Ontario j'ai reçu un télégramme du prési-

dent de la Fédération des associations des enseignantes de l'Ontario. Je ne le lirai pas. La Fédération représente 27,500 enseignantes. J'ai en outre sur moi une résolution émanant d'un organisme beaucoup plus important, la Fédération des enseignants de l'Ontario, qui groupe environ 85,000 membres. Celle-ci émet quatre recommandations principales. Les voici:

1. La Fédération pense que si le gouvernement force la participation des enseignants, un très petit nombre d'entre eux seraient en mesure et qu'il n'y en aurait peut-être pas du tout. Par conséquent, du point de vue des enseignants, la Fédération n'accepterait pas l'assurance-chômage comme une véritable assurance.

2. La Fédération pourrait admettre que l'assurance-chômage est une mesure de bien-être. Le gouvernement devrait alors lui donner un autre nom, l'appliquer à tous les citoyens, et tirer les fonds nécessaires de l'ensemble des recettes fiscales.

3. La Fédération pense que la participation des enseignants serait une dépense supplémentaire injustifiée dans le domaine de l'enseignement. Si la cotisation annuelle de chaque enseignant était d'environ $100, ($48 pour chaque enseignant et pour l'employeur) il en coûterait environ 8.5 millions de dollars en Ontario pour environ 85,000 enseignants.

4. La Fédération demande—si le gouvernement apporte des modifications à la loi de l'assurance-chômage—qu'il maintienne les enseignants sous le régime de l'emploi non-assurable.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois aviser le député que son temps de parole est expiré.

**M. Enns:** Puis-je poser une question au député? Le Règlement me le permet-il, monsieur l'Orateur? Je sais qu'une bonne partie des remarques du député n'avaient pas trait directement à la motion. Comme il a demandé si les instituteurs devraient être inclus ou non, nous dirait-il s'il est lui-même en faveur d'inclure ce groupe aux fins de l'assurance-chômage? Devrait-on l'exempter ou non?

**M. Hymmen:** Si on m'avait laissé finir, j'aurais peut-être répondu à cette question. Pour ma part, je suis en faveur de laisser les instituteurs dans la catégorie exemptée.

**M. F. J. Bigg (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, cette résolution est la bienvenue, surtout qu'il y a longtemps que des mesures ont été prises pour modifier la loi sur l'assurance-chômage. Cette loi, comme l'indique son titre, veut assurer contre le chômage. Mais ce n'est pas ainsi qu'elle fonctionne. Je propose qu'aux termes de la loi une prime soit versée à certaines personnes qui sont sans emploi, et la loi tout entière devrait être revisée. J'appuie cette résolution, parce qu'elle constituerait un commencement de revision de la loi.

[M. Hymmen.]

Les mesures législatives d'assurance-chômage ne satisfont pas à nos besoins. J'accepte comme député ma part de responsabilité, parce qu'il y a longtemps que la loi a revêtu sa forme actuelle. Je soumets qu'il faudrait donner suite à bon nombre des suggestions du rapport Gill. Ce n'est pas que j'accepte le rapport dans son ensemble, mais nous devrions en discuter et essayer d'adopter un point de vue raisonnable à son endroit.

A mon sens, si les mots «emploi convenable» étaient rayés de la loi, partout où ils s'y trouvent, le principe d'assurance sur lequel la mesure est censée être fondée serait restauré. On dit d'un homme qu'il a un emploi convenable lorsqu'il fait un travail pour lequel il est qualifié. Les syndicats, je le sais, n'admettront pas mon affirmation; ils estiment que, dans le cas d'un menuisier, par exemple, le gouvernement doit veiller à ce que les mesures législatives sur la construction ou les hypothèques lui permettent de travailler en tout temps de l'année. Je ne suis pas d'accord avec cela. Les syndicats devraient collaborer avec le gouvernement pour assurer un emploi à tous les travailleurs disponibles au Canada, peu importe leur métier. Nous dépassons les bornes de façon ridicule quand nous attendons d'un homme qu'il travaille pendant six à huit semaines, au plus fort de la saison de pêche, et qu'il chôme ensuite le reste de l'année. En rayant les mots «emploi convenable», partout dans la loi, nous permettrons à cette dernière de vraiment jouer un rôle dans le domaine de l'assurance.

En outre, il sera peut-être nécessaire de modifier la loi de façon à protéger ceux qui font un travail saisonnier. Nos travailleurs forestiers ne peuvent travailler que s'il y a de la neige. Il en faut pour que les billes glissent sur le sol et il faut de la glace pour que l'équipement puisse se déplacer sur le muskeg.

• (5.40 p.m.)

Si j'ai bien compris le préopinant, il estime que les enseignants devraient en être exemptés. Quant à moi, toute la main-d'œuvre de certaines catégories devrait cotiser à la Caisse d'assurance-chômage, mais seulement si elle peut en retirer des prestations. J'aimerais que la loi sur l'assurance-chômage soit conçue de façon à encourager le plein emploi. A cette fin, on pourrait, entre autres, établir une échelle mobile de cotisation: lorsqu'un homme aurait travaillé cinq ans d'affilée, mettons, sa cotisation pourrait

être réduite de moitié. On pourrait peut-être aussi permettre aux cotisants d'avoir un intérêt dans la Caisse. Ainsi, après 20 ans de cotisation, un travailleur pourrait avoir droit à une obligation du gouvernement entièrement payée. Ou encore, après 20 ans, il pourrait ne plus avoir à verser de cotisations.

Je m'oppose à l'idée que les gens travaillant à leur propre compte ou les membres des professions les mieux rémunérées versent des contributions de la façon indiquée. Ils versent leur quote-part à leur façon; l'échelle de l'impôt sur le revenu exige qu'ils paient des sommes élevées au Trésor. D'autre part, évidemment, ces personnes ne sont pas, d'ordinaire, exposées au chômage. Sauf erreur, on a dit dans certains milieux que les députés devraient également cotiser à la Caisse. J'ignore ce que cela entraînerait précisément. A supposer qu'un ancien député soit défait en janvier—il serait traité exactement comme un pêcheur, j'imagine. Ayant été rémunéré au taux de $1,000 par mois, il aurait droit de toucher l'assurance-chômage pour le reste de l'année. Je ne crois pas à cela.

Je ne vois pas pourquoi on n'encouragerait pas un homme valide à travailler à temps plein ou qu'on ne lui imposerait pas une certaine sanction s'il s'en abstenait. On lui infligerait une peine, en ce sens qu'il ne pourrait se prévaloir de l'échelle mobile des contributions dont j'ai parlé.

Malheureusement, nous ne pouvons rendre ce régime universel, car ceux qui sont le plus dans le besoin n'ont pas les moyens de payer. Donc, je présume que la vieille méthode, qui consiste à taxer les riches, restera en vigueur. Pourtant, je suis persuadé que, de nos jours, au Canada, plus on travaille dur, plus on gagne. Le contribuable canadien est fort patient. Il porte déjà un lourd fardeau et je m'efforce de penser à lui. La Caisse devrait faire ses frais. Il en serait ainsi si nous faisions le nécessaire pour que tous ceux qui sont à même de travailler soient encouragés à le faire. Ce ne serait pas facile ,et je ne crois pas que la Chambre des communes puisse adapter une loi absolument parfaite. Cependant toutes les couches de la population devraient verser leur part. Les gens qui gagnent gros versent déjà leur quote-part par le truchement des impôts, et je ne vois pas pourquoi les ouvriers, qui demandent une assurance en principe, une sorte de revenu minimum garanti, ne devraient pas faire des efforts et accepter n'importe quel emploi convenable. J'en reviens toujours aux mots «emploi convenable» car, à mon sens, ils comportent implicitement que tout Canadien est prêt à faire sa part.

Je conviens que le gouvernement, peut-être même tous les gouvernements, n'ont pas suffisamment cherché à répartir uniformément le travail sur toute l'année, afin que ceux qui veulent du travail puissent s'en trouver l'année durant. A mon sens, le gouvernement antérieur a vu juste en instituant le programme de travaux d'hiver, ce qui a fourni des centaines de milliers de jours-homme de travail pendant la saison morte, en encourageant les municipalités à exécuter leurs travaux en hiver, temps où la construction d'ordinaire s'alanguit à cause des rigueurs de notre climat. Ce programme a stimulé les municipalités à faire exécuter le gros œuvre sous l'abri d'une bâche ou d'une toile de cellophane, les frais supplémentaires qui en résultent étant acquittés par le gouvernement fédéral. Grâce à cela, les ouvriers ont pu se trouver du travail l'année durant.

Je ne vois pas pourquoi la Caisse ne ferait pas ses frais; elle le ferait s'il y avait plein emploi. Il faudrait modifier la loi de manière à atteindre cet objectif. D'ailleurs, on l'a instaurée, à l'origine, à titre d'essai. Au cours des ans, j'ai entendu maints discours sur la nécessité de la modifier. J'ai moi-même fait valoir certaines modifications. En trois occasions j'ai proposé que l'assurance-chômage intéresse la main-d'œuvre agricole.

Cette proposition ne reçoit pas l'approbation générale. Pour commencer, elle obligerait les cultivateurs en cause à tenir d'autres livres —et Dieu sait qu'ils en ont déjà assez. Mais j'en ai fait la proposition car je sais que les cultivateurs éprouvent de grandes difficultés à trouver de la main-d'œuvre spécialisée pour conduire les tracteurs et aider aux travaux de la terre. Les personnes les mieux préparées pour ce travail ne se présentent pas parce que les cultivateurs ne peuvent apposer des timbres dans leurs carnets. Il faut envisager le pour et le contre de chaque chose; c'est pourquoi j'approuve la mise en œuvre de cette mesure afin d'y incorporer des améliorations reconnues.

Il est difficile de s'opposer à l'argument relatif à l'universalité. Par ailleurs, cela pourrait nous placer dans des situations ridicules. Par exemple, certaines personnes ont des métiers hautement spécialisés. Prenons la situation du tailleur de fourrure qui travaille en moyenne six semaines par année. Que fera-t-il les dix mois et demi qui restent? Je ne vois pas pourquoi une personne aussi experte avec une aiguille et des ciseaux qu'un tailleur de fourrure ne pourrait travail-

ler, mettons, comme tailleur d'habits, ou comme raccommodeur dans un atelier de nettoyage à sec ou autre maison de ce genre.

Étudions la situation de ceux qui travaillent sur les Grands lacs. Nous savons parfaitement bien que les lacs sont gelés plusieurs mois par année. Qui dira si un homme assez adroit pour être pilote de lac ou débardeur ne consentirait pas à jouer un rôle dans une autre catégorie en faisant un travail qui l'encourage à se servir de son intelligence et de son habileté?

• (5.50 p.m.)

Les Canadiens sont fort souples et si nous leur présentons le problème équitablement et si nous réunissons les syndicats et le patronat, les représentants des cultivateurs et des pêcheurs, les propriétaires de navires et même de l'industrie privée, nous pouvons résoudre ce problème. Souvent, il faut en venir à des cas individuels. Je ne sais pas pourquoi la loi sur l'assurance-chômage n'aurait pas un mécanisme à cette fin. Dieu sait que nous avons assez de tribunaux et de fonctionnaires dans les bureaux de l'assurance-chômage pour qu'ils puissent accomplir beaucoup de travail dans le domaine de l'orientation.

Si les syndicats font obstacle, convoquons-les et demandons-leur ce qu'ils peuvent contribuer, quelle solution ils ont à offrir. Je ne crois pas que nous ayons toutes les réponses à la Chambre des communes et dans les secteurs où nous n'avons pas de solution, laissons tous les autres participer et passons-leur le fardeau. Je ne voudrais pas réduire les syndicats à l'impuissance mais j'aimerais qu'ils nous disent ce qu'ils peuvent faire pour assurer le plein emploi, parce que, s'il y a plein emploi, la loi sur l'assurance-chômage répondra aux exigences de l'heure.

Avec un usage judicieux de la carotte et du bâton, nous pouvons aider les paresseux à retourner au travail et encourager la majorité des gens, qui ne désirent pas être à charge, à se trouver un emploi. Je ne crois pas que la majorité doive subir un préjudice et être mise dans une catégorie qui ne retire pas de prestations lorsque le salaire cesse. Je n'hésite donc pas à appuyer la suggestion du député de Portage-Neeepawa (M. Enns): des mesures devraient être prises immédiatement pour améliorer la loi sur l'assurance-chômage.

**M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra):** Monsieur l'Orateur, nous sommes redevables cet après-midi au député de Portage-Neepawa (M. Enns) d'avoir présenté un

[M. Bigg.]

avis de motion qui nous fournit l'occasion de débattre la loi sur l'assurance-chômage à un moment où cette loi et les modifications proposées font l'objet de critiques et où le public s'intéresse vivement à la question.

Le 17 juillet, le ministre du Travail (M. Nicholson) a pris la parole lors d'une conférence organisée par la Commission d'assurance-chômage à l'université Queen's de Kingston. J'aimerais relever une phrase ou deux de cette allocution, car elles mettent en lumière certaines des critiques à l'endroit de modifications proposées à la loi. Le ministre a déclaré notamment:

L'objectif longtemps recherché d'une protection universelle a déjà suscité certaines difficultés, notamment dans le cas de l'extension de l'assurance aux pêcheurs et, plus récemment, aux travailleurs horticoles et agricoles. Néanmoins, l'objectif n'en est pas moins légitime.

Plus loin, il déclarait:

Quelle qu'en soit la raison, l'assurance-chômage, à titre d'élément de notre régime de sécurité sociale, semble appelée à s'appliquer un jour à de nombreux domaines de l'emploi non visés jusque-là.

Ces remarques ont attiré au ministre et aux députés un déluge de mémoires et d'instances émanant de toutes les régions du pays. Les instances ont en partie été évoquées, déjà, au cours du présent débat.

Le 26 septembre, dans une allocution qu'il prononçait devant les membres de la succursale centrale du Club Lions, d'Ottawa, le ministre a fait allusion à ce discours antérieur et a ajouté quelques remarques. Je veux que celles-ci soient consignées. Il s'est exprimé ainsi:

...J'avais employé certaines expressions qui, je m'en rends compte maintenant, devaient assurément susciter une vive réaction. L'une d'elles était «la sécurité sociale», une autre, «l'universalité».

Il a ajouté:

Ce que j'ai dit, en substance, à ce moment, c'est ceci:

a) Le gouvernement ne croit plus que les taux des allocations d'assurance-chômage de 1959 répondent encore à la réalité. Il croit que l'allocation de $36 pour un assujetti marié, qui a charge de famille, et de $17 pour un célibataire devraient être relevées.

Je ne le conteste pas et je suis prêt à appuyer cette proposition, comme tous mes collègues j'en suis sûr. Le ministre continuait en ces termes:

b) Le gouvernement croit par ailleurs qu'il n'est pas davantage réaliste de maintenir à $5,460 par an le plafond du revenu nécessaire pour être admissible et qu'il y aurait lieu de le rajuster.

Je ne saurais lui donner tort. Chacun connaît des catégories d'emplois où les salaires dépassent le plafond de $5,460; les intéressés

n'ont donc plus droit à l'assurance-chômage à moins de payer eux-mêmes les primes nécessaires. On songe aux nombreux citoyens dont la profession entre dans le domaine des services: chauffeurs chargés de livrer le pain et le lait, magasiniers, etc. dont le salaire dépasse aujourd'hui le plafond de $5,460. Il est donc raisonnable de modifier la loi pour élever le plafond et permettre à ces gens de bénéficier de nouveau de la loi sur l'assurance-chômage. Je reprends ma citation du discours du ministre:

c) A la lumière de certaines théories nouvelles que l'on envisage, il est évident qu'un plus grand degré d'universalité—une extension des principes de base—dans les relations entre le patronat et le salariat serait salutaire à la loi et faciliterait son rôle au sein de la société.

Donc, le ministre ne rejette pas l'idée de l'universalité mais je diffère d'opinion avec lui à ce sujet. Il ajoute, et c'est important:

Je n'ai pas dit ni laissé entendre que les propositions concernant un tel degré d'universalité s'étendraient à l'homme d'affaires établi à son compte, au médecin, à l'avocat ou à tous ceux qui ne sont ni salariés ni employés.

En somme, il nie catégoriquement qu'il entend inclure les médecins, les avocats et ceux qui sont établis à leur compte dans ses propositions visant à modifier la loi. Mais cela ne règle pas la question des instituteurs. J'espère que le ministre saisira une occasion de s'étendre sur ce qu'il a dit dans son discours du 25 septembre et de préciser ce qu'il se propose de faire dans le domaine de l'universalité, car il n'est pas encore clair que les instituteurs soient inclus. Pourquoi voudrait-on inclure une catégorie de gens tels que...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois informer le député que le temps consacré aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant expiré.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Knowles:** Un des leaders de la Chambre pourrait-il nous donner un exposé des travaux pour les prochains jours?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous espérons poursuivre demain le débat sur la deuxième lecture du bill établissant un ministère des Corporations et de la Consommation. Si nous le terminons, nous aimerions aussi passer demain à la deuxième lecture du bill modifiant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, ainsi qu'à la troisième lecture du bill établissant un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration. Si nous ne le pouvons pas, nous tenterons vendredi de passer à la troisième lecture de ce bill et au projet de résolution sur les postes. Ce sont là les questions projetées pour le reste de la semaine. Je suivrai l'ordre mentionné.

**M. Knowles:** Est-il trop tôt pour s'enquérir au sujet de lundi?

**L'hon. M. MacEachen:** J'aurai au début de la journée de demain, j'espère, le programme pour toute la semaine prochaine et je le ferai connaître à mon honorable ami.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 19 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT D'UNE NOTE AU SUJET DE MESURES RESTRICTIVES AUX É.-U.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Je demande à déposer une note du gouvernement canadien au gouvernement américain que l'ambassadeur du Canada à Washington a remise au secrétaire d'État le 17 octobre dernier. Cette note exprime l'inquiétude du gouvernement canadien au sujet des projets de loi présentés au Congrès américain et qui auraient pour effet de restreindre le commerce.

**M. l'Orateur:** La Chambre permet-elle au ministre de déposer ce document?

**Des voix:** D'accord.

## L'IMMIGRATION

LE RENVOI DE BERTRAM PETERSON

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai promis d'étudier le cas de M. Bertram Peterson, qui a demandé de demeurer en permanence au Canada. Inutile de dire qu'il me répugnerait autant qu'à n'importe qui de renvoyer une personne de couleur en Afrique du Sud. Là n'est pas toutefois la question dans l'immédiat. On a insinué que la demande de M. Peterson aurait normalement été acceptée n'eût été le parti pris racial. J'ai fait une enquête serrée sur ce point et j'affirme qu'il s'agit d'une accusation irréfléchie et sans aucun fondement.

La demande de M. Peterson a été étudiée convenablement et équitablement, selon le nouveau règlement de l'immigration. M. Peterson était loin de répondre aux conditions d'admissibilité. Le journaliste qui prétend avoir évalué ses titres et qualités ne s'est pas donné la peine de lire attentivement ce règlement. Par exemple, il voulait accorder dix points à M. Peterson pour les langues; or, le maximum de points qu'on peut recevoir pour parler couramment une de nos langues officielles est cinq. En outre, il voulait lui reconnaître un parent, mais le parent en question n'était pas assez proche pour être visé par le règlement.

Par-dessus tout, on semble se méprendre quant au rôle de la demande de travailleurs spécialisés, dans notre évaluation des touristes qui demandent à demeurer au Canada. On a offert à M. Peterson un poste de stagiaire...

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas interrompre le ministre, mais j'aimerais savoir s'il énonce la politique gouvernementale, s'il pose la question de privilège ou s'il tente de préciser une déclaration faite à la télévision. Nous sommes en droit de le savoir car, d'après moi, le ministre n'énonce certes pas la politique du gouvernement.

**M. l'Orateur:** J'ai l'impression que le ministre fait une déclaration à l'appel des motions.

**L'hon. M. Starr:** Une déclaration de quoi, monsieur l'Orateur?

**L'hon. M. Marchand:** Sur le cas de M. Peterson, qu'on a soulevé ici à la Chambre. La réponse est trop longue pour être donnée pendant la période des questions.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je vous demanderais de décider si la déclaration du ministre doit être faite à l'appel des motions ou plutôt sous forme d'une question de privilège.

**M. l'Orateur:** Elle ne peut sûrement pas constituer une question de privilège. Il s'agit d'un cas difficile où, un député lui ayant posé une question, le ministre, pour éviter, je suppose, les remontrances de l'Orateur, tente d'y répondre à l'appel des motions plutôt que pendant la période des questions. J'estime qu'il faudrait pour cela le consentement de la Chambre; autrement, je suppose que le ministre ne peut répondre à la question.

• (2.40 p.m.)

**L'hon. M. Starr:** A mon avis, le moment propice pour répondre à la question, c'est à l'appel de l'ordre du jour. Si la réponse est trop longue pour être donnée à ce moment-là, il faudrait la reporter après dix heures.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous ne devrions pas amorcer une discussion. Le Règlement ne prévoit certes pas qu'on réponde à une question après dix heures, à moins qu'elle ait été permise. La réponse pourrait être donnée par écrit, peut-être grâce à un ordre de dépôt de document. La Chambre consent-elle à ce qu'on réponde ainsi à la question?

**L'hon. M. Marchand:** Je n'insiste pas, monsieur l'Orateur. Je la transmettrai à la presse. A mon avis, il s'agit d'une question importante et je vais m'y prendre de cette façon.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Le 11 octobre, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre s'il était disposé à s'occuper du cas de M. Bertram Peterson. Le ministre y a consenti volontiers. Il a maintenant examiné ce cas et, à mon sens, c'est à l'appel des motions qu'il convient le mieux de faire une déclaration à ce sujet. Ayant revu le cas, le ministre devrait être autorisé, il me semble, à nous communiquer sa décision.

**M. l'Orateur:** Comme je l'ai déjà dit, le ministre pourrait faire une déclaration sur la politique du gouvernement en ce moment. Toutefois, je ne crois pas qu'il puisse répondre à une question qui ne se rattache pas directement à la politique du gouvernement sans le consentement de la Chambre. Comme ce consentement se fait attendre, le meilleur moyen de répondre à cette question serait, je le répète, de la transformer en ordre de dépôt de documents.

[*Français*]

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉPÔT DE L'ACCORD RELATIF AUX RIVIÈRES SASKATCHEWAN ET NELSON

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, puis-je déposer l'accord intervenu, lundi dernier, entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba concernant les rivières Saskatchewan et Nelson?

**M. l'Orateur:** La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce document?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

RESTRICTIONS LÉGISLATIVES À L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES

**M. E. F. Whelan (Essex-Sud)** demande à présenter le bill n° C-166 visant à restreindre l'importation au Canada de certaines denrées.

[L'hon. M. Starr.]

—Cette mesure s'impose surtout, monsieur l'Orateur, pour mettre fin aux profits injustifiables de ceux qui importent des produits alimentaires de qualité inférieure pour duper le public et faire baisser les prix locaux. Elle s'impose aussi pour stabiliser et protéger le marché pour le consommateur, le producteur et le transformateur. J'aimerais ajouter, monsieur l'Orateur, que des mesures semblables à celle-ci existent dans nombre de pays qui préconisent le libre-échange.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Français*]

## LES FINANCES

ON PROPOSE DE CHANGER LES SYMBOLES APPARAISSANT SUR LES BILLETS ET LES PIÈCES DE MONNAIE

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier)** demande à présenter le bill n° C-167 intitulé «Loi concernant les billets et les pièces de monnaie du Canada».

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Leblanc:** Monsieur l'Orateur, dans notre pays continuellement en ébullition, il devient nécessaire, pour affermir un nouveau canadianisme, de trouver à l'intérieur de notre Confédération le plus grand nombre de symboles canadiens.

Plus nous serons entourés de symboles proprement canadiens, plus nous pourrons atteindre notre but: une identité nettement canadienne et un esprit renouvelé.

C'est la principale raison de la présentation de ce bill qui vise à remplacer l'effigie de la Reine qui apparaît sur la monnaie et les billets de banque du Canada, par la feuillle d'érable stylisée qui orne le drapeau du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

## LE CODE CRIMINEL

L'IMPOSITION DE LA PEINE DE MORT OU DE L'EMPRISONNEMENT À VIE

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général)** demande à présenter le bill n° C-168 modifiant le Code criminel.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**L'hon. M. Pennell:** Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de restreindre, pendant une période de cinq ans et à titre d'essai, l'imposition de la peine de mort à ceux qui sont trouvés coupables du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison. D'autre part, le bill prévoit qu'aucune personne, dont la peine de mort a été commuée en emprisonnement à vie ou à qui la peine minimum de l'emprisonnement à vie a été imposée, ne sera libérée sans l'approbation préalable du gouverneur en conseil.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LE GAZ NATUREL

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR L'EXPORTATION AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources. Comme la Federal Power Commission des États-Unis met directement en doute les principes de la loi sur l'Office national de l'énergie et que la Commission royale d'enquête Borden a recommandé que nous ne subventionnions pas les usagers de gaz des États-Unis aux dépens des Canadiens, le gouvernement fera-t-il une déclaration de principe avant que l'Office national de l'énergie commence ses audiences, mardi prochain, pour étudier la nouvelle demande de la Westcoast Transmission Company visant l'exportation d'une quantité supplémentaire de gaz naturel aux États-Unis?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je peux me tromper, mais je crois que l'Office national de l'énergie est déjà saisi de la demande de la Westcoast. J'aimerais toutefois prendre avis de la question et y répondre plus exactement demain.

**L'hon. M. Hamilton:** Monsieur l'Orateur, vu l'urgence de la question, l'audience devant avoir lieu mardi prochain, il est indispensable que la Chambre sache si les lois canadiennes y seront respectées. Le ministre devra faire une déclaration aussitôt que possible.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Pepin:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Il appartient à l'Office national de l'énergie d'appliquer les lois du Canada.

## L'IMMIGRATION

LE RENVOI DE BERTRAM PETERSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Immigration quelle décision il a prise au sujet de M. Bertram Peterson. Le ministre a-t-il décidé de lui permettre de rester au Canada, vu qu'il a un répondant, qu'un emploi lui est offert et que son expulsion l'exposerait probablement à des peines sévères dans son pays d'origine, s'il y retourne?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je rappelle à l'honorable député et au ministre que cette question a déjà reçu réponse, tout au moins en partie. Vu qu'on s'est opposé à la proposition de la présidence et qu'il a été tacitement convenu que la question exige une réponse spéciale, je doute qu'il soit permis au ministre d'approfondir la chose en ce moment.

**M. Douglas:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne diffère pas d'avis avec Votre Honneur mais je désire faire remarquer que j'ai posé une question le 11 octobre. Je l'ai répétée hier et la Chambre a le droit de savoir—pas nécessairement dans les détails—si cet homme sera autorisé à rester au Canada ou s'il sera expulsé. C'est là tout ce que je demande au ministre. Je ne désire pas une longue déclaration qu'il peut faire ailleurs ou en quelque autre occasion. Assurément, le Règlement de la Chambre permet au ministre de répondre à la question toute simple de savoir si cet homme pourra rester au Canada.

**M. l'Orateur:** Je ne sais si une partie de la réponse du ministre contenait le renseignement que cherche à obtenir le député. Si elle ne le contenait pas, j'autoriserai le ministre à répondre à cette partie de la question.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question pour le moment, car cet homme a le droit de se pourvoir en appel. Dans l'intervalle, il pourra rester au Canada et y travailler. J'informe le député que le ministère ne rejettera ni sa demande ni les raisons humanitaires qu'il présentera pour pouvoir rester au Canada.

**M. Douglas:** Je voudrais poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou au premier ministre une sorte de question connexe au sujet de l'immigration. Elle concerne une déclaration prêtée au ministre par la *Gazette* de Montréal de ce matin.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Burnaby-Coquitlam pose deux questions distinctes. Il essaie de faire passer la dernière comme question connexe et prive ainsi les membres des autres partis de l'opposition de l'occasion de poser leurs propres questions sur ce point, pendant la période des questions.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, je laisse à Votre Honneur le soin de décider.

**M. l'Orateur:** Le député pourrait peut-être permettre à la présidence d'entendre la question pour que l'Orateur puisse établir si elle est connexe ou non. Le chef de l'opposition n'est pas sans savoir que les députés posent parfois des questions connexes. La distinction est subtile entre une question complémentaire et une question connexe, mais il me faut entendre la question avant de décider si je peux la permettre.

**M. Douglas:** Je voulais demander au ministre si la déclaration qu'on lui prête, selon laquelle il ne voit pas d'objection sérieuse à ce qu'on donne au Québec le contrôle de la politique de main-d'œuvre et d'immigration, représente la politique du gouvernement. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Marchand:** Je n'ai rien dit de pareil.

**L'hon. M. Ricard:** A quoi se rattache cette question?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est trop loin de ce qui nous occupe.

[*Plus tard*]

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question découlant d'une déclaration attribuée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui aurait dit qu'il ne voyait aucun obstacle sérieux à confier au Québec la direction des politiques relatives à la main-d'œuvre et à l'immigration. Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement songe présentement à adopter des politiques en ce sens, qui auraient pour effet d'obliger les immigrants à obtenir la permission de franchir les frontières provinciales au Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, mon ami ne sait peut-être pas que le ministre a déjà démenti la véracité de cette déclaration.

**L'hon. M. Starr:** Puis-je demander au ministre s'il l'a niée à la Chambre?

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que je ne voyais pas d'inconvénient à . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### ÉTATS-UNIS—LE PROJET DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce; elle a trait à un sujet qui a été soulevé lors du dépôt d'un certain document. Vu les conséquences graves que des mesures législatives visant à contenir les importations peuvent avoir pour le commerce canado-américain, le gouvernement a-t-il discuté récemment de cette importante question, au palier ministériel, avec les autorités américaines?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, comme j'en ai fait part à la Chambre, je suis allé à Washington récemment et j'y ai rencontré à quelques reprises M. Freeman, le secrétaire de l'Agriculture, et M. Roth, l'ambassadeur. Ces conversations mises à part, nos contacts ont eu lieu par la voie diplomatique.

[*Plus tard*]

**M. J. N. Ormiston (Melville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. On a soumis hier, au Congrès des États-Unis, des projets de loi visant à y limiter les importations de potasse. A ce propos, le gouvernement américain a-t-il reçu du Canada des instances concernant des restrictions possibles à l'importation de potasse canadienne?

**L'hon. M. Winters:** Oui, monsieur l'Orateur. Le député pourra constater, grâce au document que j'ai déposé, que nous avons abordé avec le gouvernement des États-Unis tous les problèmes relatifs à la restriction du commerce.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA PUBLICITÉ ET LA MISE EN GARDE AU SUJET DE LA CIGARETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dira-t-il à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire par suite de la mise en garde du Dr De la Rue, l'éminent chirurgien du poumon, au sujet de la cigarette et de ses recommandations en vue de restreindre entre autres la publicité?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question me semble avoir trait à la politique générale et je doute qu'elle soit recevable maintenant.

**M. Barry Mather (New Westminster):** J'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou pour le Registraire général. Après les graves témoignages qu'ont apportés hier, aux États-Unis et au Canada, d'éminentes autorités en matière de cancer, qui ont demandé qu'il soit mis fin à la publicité relative à la cigarette et l'institution d'un contrôle sur les ingrédients entrant dans sa fabrication, le ministre voudrait-il maintenant envisager la possibilité de renforcer par une nouvelle loi l'effort éducatif déjà entrepris, en vue de protéger, en particulier, les jeunes des maladies causées par l'usage de la cigarette?

**M. l'Orateur:** La question posée par le député de New Westminster me semble très apparentée à celle que vient de poser le député de Simcoe-Est et, pour cette même raison, ne peut être posée en ce moment.

**M. Mather:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Je ne veux pas paraître importun, mais je me demande si le premier ministre est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée il y a deux jours au sujet de l'assurance frais médicaux.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je n'ai pu trouver de preuve pour soutenir l'avis de l'honorable représentant selon lequel une déclaration de ce genre aurait été faite. S'il pouvait me donner plus de détails, par exemple la date de la déclaration, je pourrais me renseigner, mais à présent, je n'ai pas de données indiquant que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a fait une déclaration de ce genre.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LA FERMETURE DE BASES DES FORCES ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. En raison de l'inquiétante nouvelle dans le *Guardian* de Charlottetown de ce matin, à propos de la fermeture imminente de la base aérienne de Summerside, le ministre voudrait-il assurer à la population de l'Île du Prince-Édouard et à la Chambre qu'aucune mesure n'est prise ou envisagée en vue de fermer la base des forces canadiennes dans l'Île du Prince-Édouard?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Je me dois de répéter ce que j'ai déjà dit: une étude de toutes les bases se poursuit depuis plusieurs mois, mais on n'a pas encore décidé d'en fermer.

**M. MacDonald:** Le ministre peut-il nous assurer également qu'aucune réduction appréciable du personnel de la base aérienne de Summerside n'a été faite ou n'est envisagée?

**L'hon. M. Cadieux:** Je puis dire que le ministère, depuis quelques années, a amélioré la base.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Le ministre ayant dit tout à l'heure qu'aucune décision de fermer des bases n'a été prise, nous assurerait-il maintenant que la décision de fermer la base aérienne de Whitehorse a été annulée?

**L'hon. M. Cadieux:** Je signale au député que la décision touchant la base de Whitehorse a été prise en 1965.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Le ministre assurerait-il à la Chambre que la décision relative à la base de Rivers, au Manitoba, a été annulée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois quelle tournure prend le débat et j'aimerais donner la parole au député de Northumberland.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Je veux poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale. Quel est l'objet des nombreuses mutations de membres du haut personnel de l'une à l'autre des diverses bases au Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## L'EXPO '67

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LA PERMANENCE DE L'EXPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Vu que le premier ministre du Québec a fait connaître l'attitude de cette province en ce qui a trait à la continuation de l'Expo, le gouvernement fédéral est-il en mesure de nous faire part de la sienne?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Nous sommes toujours en pourparlers avec le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, mais si les députés le désirent, je pourrai faire une déclaration au début de la semaine prochaine, mardi peut-être.

## LES CÉRÉALES

LA PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS ET LES MANDATS D'EXPÉDITION EN SOUFFRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lawrence Watson (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. Vu la pénurie de wagons couverts dans l'Ouest du Canada, ce qui laisse en souffrance des mandats d'expédition et frappe encore d'un contingentement fixe 250 points d'expédition, le ministre songera-t-il à rencontrer les dirigeants agricoles de l'Ouest et les administrateurs des compagnies de céréales en vue de discuter des mesures à prendre pour soulager cette situation critique?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'examinerai cette question et je m'en entretiendrai avec la Commission du blé.

[*Plus tard*]

**M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Elle a trait au télégramme que j'ai reçu ce matin m'informant que les lieux d'expédition en Alberta qui sont encore assujettis au régime d'«unité» disposent de wagons couverts, mais que la Commission du blé refuse de leur donner des ordres d'expédition. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi la Commission du blé refuse de donner ces ordres à ces lieux d'expédition?

**L'hon. M. Winters:** Pas en ce moment, monsieur l'Orateur. Je voudrais tenir cette question comme préavis.

**M. Smallwood:** J'y reviendrai à dix heures, monsieur l'Orateur.

[M. l'Orateur.]

## L'HABITATION

LA NOMINATION D'UN MINISTRE À TEMPS PLEIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Comme l'habitation doit préoccuper de plus en plus les pouvoirs publics, le premier ministre a-t-il décidé de nommer au cabinet fédéral un ministre chargé exclusivement de l'habitation?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise.

**M. Knowles:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on l'intention de nommer un tel ministre au cours de la présente session?

**Le très hon. M. Pearson:** Le gouvernement révélera en temps utile ses intentions à ce sujet.

[*Français*]

## L'IMMIGRATION

A PROPOS DE LA PLANIFICATION DE L'ARRIVÉE DES IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

A la suite d'une situation d'urgence créée par l'orientation d'immigrants dans certaines régions au pays, l'honorable ministre a-t-il reçu des requêtes de services d'aide aux néo-Canadiens, et a-t-il l'intention de prendre des mesures immédiates afin de mieux planifier l'arrivée des immigrants, dans les diverses régions du Canada?

**M. l'Orateur:** Il s'agit là d'une question de politique générale et je ne crois pas qu'elle puisse être posée à ce moment.

**M. Allard:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## LE NATIONAL-CANADIEN

ON DEMANDE SI LE TRAIN OCÉAN LIMITÉE SERA REMPLACÉ PAR UN AUTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Guy LeBlanc (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre des Transports, je désirerais poser ma question à son secrétaire parlementaire (M. Byrne).

Les Chemins de fer Nationaux ont-ils prévu le remplacement du train Océan Limitée, dont la suppression dans le Bas-Saint-Laurent a été annoncée pour le 29 octobre prochain?

**M. l'Orateur:** Je me demande si cette question devrait être acceptée. Si l'honorable député considère qu'elle est d'urgence immédiate, je serai heureux de voir à ce qu'elle soit débattue au moment de l'ajournement.

**M. LeBlanc:** Monsieur l'Orateur, à dix heures.

[*Traduction*]

## LES FINANCES

### LA VENTE D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances. Vu le déclin sérieux du prix des obligations, et par conséquent l'impossibilité manifeste où se trouve le gouvernement de satisfaire ses besoins d'emprunt sur le marché à des taux d'intérêt supportables, le ministre peut-il dire à la Chambre si la vente, cette année, des obligations d'épargne du Canada atteint le niveau de l'an passé?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la vente des obligations d'épargne du Canada se poursuit. Il est encore trop tôt pour en donner les résultats, puisqu'il reste encore plusieurs semaines avant que la campagne se termine.

**L'hon. M. Harkness:** Une question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire combien d'argent nouveau il lui faut ou il espère recueillir de la vente des obligations d'épargne du Canada de cette année?

**L'hon. M. Sharp:** Autant que possible, monsieur l'Orateur.

## RADIO-CANADA

### LA CONSTRUCTION D'UNE STATION À SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lewis M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. A-t-il eu le temps de se préparer à répondre à la question que je lui ai posée il y a une semaine: construira-t-on à Saskatoon une station de Radio-Canada? Il avait promis de répondre d'ici quelques jours; j'ai attendu une semaine, lui accordant quelques jours de grâce.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami pourrait m'accorder quelques jours de grâce supplémentaires. J'espère pouvoir répondre à cette question la semaine prochaine.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TWEED

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lee Grills (Hastings-Sud):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Un événement unique a eu lieu dans le village de Tweed, situé dans ma circonscription, l'année de notre centenaire. On y a élu un conseil municipal composé uniquement de dames. Le premier ministre le savait-il? Sait-il aussi que ces dames se trouvent aujourd'hui à la tribune derrière lui? (*Applaudissements*)

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant à mon honorable ami de me signaler ce fait important. Si j'avais su que ces dames se trouvaient à la tribune derrière moi, il y aurait longtemps que j'aurais tourné le dos à l'honorable député.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député aurait dû soulever la question de privilège à propos de cette question.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### L'AUGMENTATION, PAR L'ALUMINUM COMPANY, DU TARIF DES CHAMBRES ET PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Dans le contexte des principes directeurs qu'il a proposés à l'endroit des traitements et des prix, le ministre a-t-il fait ou fera-t-il des instances auprès de l'Aluminum Company of Canada afin que cette compagnie renonce à augmenter les tarifs des chambres et pensions de certains de ses employés à la centrale électrique de Kemano?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le député me fait dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas parlé de principes directeurs pour les traitements et les prix et il serait prématuré, je pense, de vouloir le faire. J'espère, cependant, que tous les intéressés feront preuve de discipline et qu'ils nous accorderont volontairement leur collaboration à ce sujet.

**M. Howard:** Le ministre n'a pas répondu à ma question. Fera-t-il les instances dont j'ai parlé?

## LA NOUVELLE-ÉCOSSE

### LA PRÉVENTION DE LA FERMETURE DE L'ACIÉRIE DE SYDNEY

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Le cabinet et l'ensemble du gouvernement fédéral s'emploient-ils activement à élaborer des propositions destinées à la DOSCO afin d'éviter le désastre qu'entraînerait la fermeture de l'aciérie de Sydney en avril prochain?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, nous avons consacré presque toute la matinée à ce problème très important.

**L'hon. M. Starr:** Une question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il nous dire quand il pense avoir des propositions à soumettre à la DOSCO?

**Le très hon. M. Pearson:** Aussitôt que possible, monsieur l'Orateur. Je m'empresserai de faire une déclaration à la Chambre dès que je le pourrai.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LA VENTE AU JAPON DU BLÉ No 1 AU PRIX DU BLÉ No 2

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. On lit dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le Japon a accepté du blé dur no 1 du Manitoba aux termes des contrats pour octobre et novembre, au même prix qu'il aurait normalement payé pour du blé no 2. Le ministre peut-il dire si les autres pays importateurs jouiront des mêmes conditions?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Oui, s'il le faut pour remplir les termes de leurs contrats.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Question supplémentaire. Le ministre compte-t-il déposer une copie du projet de l'accord devant entrer en vigueur le 1e juillet prochain et qui n'a pas encore été ratifié par les signataires?

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de consulter ce document pour que je puisse me rappeler ce qui a déjà été déposé?

**M. R. R. Southam (Moose-Mountain):** Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi on a permis à l'Accord international sur le blé de s'abroger? C'est la question que tout le monde se pose dans l'Ouest du Canada.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[*Plus tard*]

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Les producteurs de blé no 1 du Nord-Manitoba seront-ils indemnisés pour avoir vendu leur blé au Japon au prix du blé no 2 du Nord?

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, c'est, au fond, une question de pool. La différence entre le no 1 et le no 2 n'est que de un cent le boisseau.

## LA TÉLÉVISION

### L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCISION OFFICIELLE CONCERNANT LES SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reg Cantelon (Kinderley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Elle a trait à la décision que doit prendre le gouvernement en ce qui concerne les satellites de télévision. A-t-on déjà pris une décision et, si oui, quelle politique le gouvernement entend-il adopter?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, cette question très importante a fait et continuera de faire l'objet d'une étude approfondie. Plus d'une décision doit être prise, et je ne puis rien dire en ce moment.

[*Français*]

## LA CONSTITUTION

### QUESTION RELATIVE À DES AMENDEMENTS SUGGÉRÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Etant donné qu'il a déjà déclaré qu'il était prêt à recevoir avec grande ouverture d'esprit toutes les propositions qui seront faites pour amender la constitution canadienne, peut-il nous dire s'il a pris connaissance du rapport de M. Paul Gérin-Lajoie, contenant des suggestions pour amender la Constitution, et quand il sera prêt à donner une réponse, soit affirmative, soit négative, aux suggestions faites par le comité du parti libéral provincial?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Monsieur le président, autant que je sache, M. Gérin-Lajoie présentait un rapport

à un congrès d'un parti provincial, et je n'ai pas reçu de communication officielle à ce sujet.

**M. Grégoire:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je alors en conclure que si le parti libéral provincial envoie une copie officielle du rapport, l'honorable ministre de la Justice . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député ne peut pas nous faire part de ses conclusions.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser ma question d'une autre façon?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'ai déjà jeté l'œil du côté de l'honorable député de Battle River-Camrose (M. Smallwood).

**M. Grégoire:** Je voudrais changer ma question, monsieur l'Orateur . . .

[*Traduction*]

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LA RÉDUCTION DE L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, une question au ministre de la Défense nationale. Une réponse déposée lundi dernier à la Chambre indique que les forces armées du Canada ont fléchi, depuis trois ans, de 123,000 à 105,000 hommes; le ministre pourrait-il nous dire si cette usure va continuer indéfiniment ou si elle se heurtera à une limite absolue et, dans ce cas, quelle sera cette limite?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** C'est là une question d'envergure. Je préfère y répondre en disant que nos forces suffiront, j'espère, à remplir nos engagements.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### LES PENSIONNÉS ET L'INTÉRÊT SUR LES IMPÔTS EXIGIBLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le gouvernement est-il en mesure d'exempter certains pensionnés du paiement échelonné de l'intérêt au ministère sur les impôts exigibles, car même si le montant d'intérêt est minime, ces personnes ont un revenu qui dépasse à peine leurs pensions de la sécurité de la vieillesse?

**M. l'Orateur:** A mon avis, cette question étant de nature plutôt générale, il vaudrait mieux la soulever sur la motion d'ajournement.

**M. Gray:** Je vais en donner préavis comme il convient, monsieur l'Orateur.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ÉTUDE, PAR LE COMITÉ, D'UN NOUVEAU BOUT-FILTRE POUR CIGARETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Howe (Wellington-Huron):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affairs extérieures. Étant donné qu'il a déjà été ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et qu'il s'est vivement intéressé au dispositif spécial qu'on met au point à Windsor, pour éliminer les ingrédients nocifs de la cigarette, le ministre utilisera-t-il ses dons bien connus de persuasion pour que cette question soit déférée au comité de la santé nationale et du bien-être social de la Chambre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon sens, c'est une question qui ne devrait pas être posée au ministre à titre d'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

### L'ACCROISSEMENT DU TAUX DES MALADIES VÉNÉRIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. V. Noble (Grey-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère a-t-il pris connaissance de l'augmentation alarmante du taux des maladies vénériennes au Canada? Si oui, prend-on les mesures qui s'imposent?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. C'est là une question d'ordre très général et je doute que ce soit le moment d'y répondre.

**M. Noble:** Monsieur l'Orateur, on consacre actuellement des millions de dollars des fonds publics aux cas chroniques. J'estime qu'il faudrait trouver quelque moyen d'en assurer un contrôle plus efficace.

**M. l'Orateur:** Je saisis l'importance de la question que pose le député, mais il me semble que c'est un problème de portée beaucoup trop vaste pour être examiné ici. S'il y a une urgence particulière, le député pourrait peut-être soulever la question lors de l'ajournement.

LA MISE AU POINT D'UNE PILULE METTANT FIN À LA GROSSESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ed. Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que, selon des nouvelles dignes de foi, la science médicale aurait réussi à mettre au point une pilule permettant de mettre fin à une grossesse, le ministre de la Justice nous dirait-il si ses fonctionnaires enquêtent pour établir si la vente de cette pilule enfreindra de quelque façon les dispositions du Code criminel?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon sens, cette question non plus n'est pas très urgente. Je conseillerais au député de l'inscrire au *Feuilleton.*

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. J'aimerais lui demander si on a pris officiellement connaissance de l'arrivée d'un satellite russe sur la planète Vénus.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DIFFUSION PAR CUBA D'ÉMISSIONS SUBVERSIVES À L'INTENTION DES QUÉBÉCOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait aux deux entretiens ou du moins à l'entretien qui a eu lieu ce matin entre le ministre et le chargé d'affaires de Cuba, et à l'allégation faite à la Chambre au début de la semaine au sujet d'émissions cubaines dirigées vers le Canada. Le ministre pourrait-il informer la Chambre du résultat de cet entretien?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Une enquête a été entreprise immédiatement après que le député de Red-Deer m'eut signalé cette question. Entretemps, un fonctionnaire de l'ambassade de Cuba m'a dit ce matin que son ministre à la Havane lui a téléphoné pour démentir cette nouvelle.

[M. l'Orateur.]

## L'IMMIGRATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR L'ENTRÉE D'HANDICAPÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ed. Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et concerne sa déclaration, faite la semaine dernière et répétée plusieurs fois à l'extérieur, où il a publiquement exposé sa conviction que la loi sur l'immigration devrait être modifiée de manière à permettre l'entrée au Canada des familles dont certaines personnes sont handicapées. Le ministre pourrait-il donner des précisions?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le Règlement interdit de demander à un ministre de préciser, à l'intention de la Chambre, une déclaration faite au dehors.

**M. Schreyer:** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de reformuler ma question. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut-il nous dire si la Chambre a l'intention de présenter une mesure législative tendant à permettre l'immigration au Canada de familles dont certains membres sont handicapés?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** J'espère qu'au début de l'an prochain nous pourrons modifier la loi sur l'immigration de façon à permettre la mise en œuvre de la politique que j'ai mentionnée.

## LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET L'AMÉNAGEMENT DE RAILS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 3230 du hansard, le député de Queens a demandé hier si, dans la revision des plans pour la chaussée du détroit de Northumberland, on avait décidé que l'ouvrage n'aurait pas de rails.

J'ai informé la Chambre, il y a quelque temps, que les fonctionnaires du ministère des Travaux publics et les ingénieurs-conseils revisaient les plans et les modalités du contrat pour la construction de la chaussée de Northumberland. La revision vise entre autres la question du coût de l'ouvrage, avec ou sans rails. L'étude se poursuit. Je dois donc répondre non à la question du député.

**M. David MacDonald (Prince):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du ministre, peut-il assurer la Chambre et indirectement, bien entendu, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, que la ligne de chemin de fer ne sera pas supprimée, quel que soit le résultat des nouveaux plans actuellement envisagés par son ministère.

**L'hon. M. McIlraith:** Je ne vois pas le rapport. Comment pourrais-je promettre au député que la ligne de chemin de fer ne sera pas supprimée, si l'on recommande d'assurer le service par d'autres moyens?

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas le moment venu de débattre ce problème.

[*Plus tard*]

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tirer au clair une chose que le ministre des Travaux publics a dite tout à l'heure. Je lui ai demandé non pas si des rails seraient aménagés sur la chaussée projetée, mais s'il pouvait garantir aux résidents de l'île du Prince-Édouard qu'il y aurait un service ferroviaire soit par traversier, comme à l'heure actuelle, soit sur la chaussée, car le maintien d'un service de chemin de fer est essentiel à l'économie de cette province.

**L'hon. M. McIlraith:** A mon sens, l'attitude du gouvernement à ce sujet a été clairement établie.

**M. l'Orateur:** Encore une fois, j'estime que nous ne devrions pas poursuivre ce débat.

[*Français*]

## DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS

### A PROPOS DE LA PROTECTION DES DROITS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Le ministre de la Justice a déclaré, dernièrement, qu'il songeait à présenter un bill en vue de protéger les droits de la société canadienne-française. Le ministre a-t-il l'intention de présenter ce bill à la Chambre avant la rencontre des autorités fédérales et provinciales prévue pour décembre prochain?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice et Procureur général):** Ai-je compris: un bill protégeant la société canadienne-française?

**L'hon. M. Asselin:** Protégeant les droits de la société canadienne-française.

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'ai parlé d'un "bill of rights", une déclaration des droits de l'homme, dans laquelle il y aurait une protection effective pour la société francophone au Canada. Il s'agit d'un projet qui doit être discuté à une réunion fédérale-provinciale, au début de l'année prochaine.

**L'hon. M. Asselin:** Cette question pourrait-elle être soumise à la Chambre avant qu'elle soit présentée à la réunion fédérale-provinciale?

**L'hon. M. Trudeau:** Elle le pourrait, monsieur l'Orateur, mais je ne pense pas qu'elle le soit.

[*Traduction*]

## CORPORATIONS ET CONSOMMATION

### DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mercredi 18 octobre, sur la motion de l'honorable M. Turner, proposant la 2e lecture du bill n° C-161 visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement, hier après-midi, du débat sur le bill visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation, j'étais en train de signaler que l'omission la plus criante du gouvernement, dans cette mesure législative, c'est de n'avoir pas prévu de moyen pour conjurer le problème de la vie chère. J'indiquais que le coût de la vie monte rapidement, surtout depuis quelques mois.

Depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir, au printemps de 1963, le coût de la vie a augmenté de quelque 18 points, soit de 13.5 p. 100. Cela signifie que le pouvoir d'achat du dollar, dans un magasin, n'est plus que de 86.5 c. comparativement à ce qu'il était lorsque le gouvernement est entré en fonctions. Le plus grave de la situation, cependant, c'est que la hausse du coût de la vie s'accélère depuis quelques mois. Au cours des neuf premiers mois de l'année civile, le coût de la vie a monté de 4.7 p. 100, et il est assez sûr de prédire que le coût de la vie augmentera de quelque 5 p. 100 en 1967.

C'est un problème qui inquiète les maîtresses de maison canadiennes et l'ensemble de la population. J'ai constaté hier, dans le *Star* de Montréal, qu'on a fait un sondage Gallup sur le nouveau ministère des Corporations et de la Consommation. Parmi les personnes interrogées qui étaient au courant de la formation du ministère, la grande majorité considérait que le problème le plus important auquel le gouvernement devait s'attaquer, c'était le contrôle des bénéfices et des prix. Fait intéressant, le sondage Gallup révèle que seulement quelque 5 p. 100 des intéressés se préoccupaient du poids juste et des étiquettes plus claires sur les empaquetages, quelque 4 p. 100 du contrôle de la publicité et de la nécessité de mettre fin à la réclame mensongère, et seulement 1 p. 100 des cadeaux et de la fraude, mais que 45 p. 100 étaient d'avis que la question la plus importante à laquelle le gouvernement devait s'attaquer, c'était le contrôle des prix et des bénéfices.

C'est précisément ce que le gouvernement refuse de faire dans ce projet de loi. Il est vrai que le ministre s'est apitoyé sur le consommateur à faibles revenus. Il lui a manifesté sa sympathie en termes éloquents—et ses paroles figurent à la page 3213 du hansard —lorsqu'il a déclaré:

> Je pense surtout au consommateur à faibles revenus qui doit dépenser ses quelques dollars parcimonieusement. Il doit pouvoir se procurer des produits de bonne qualité à bon compte, et être protégé contre les pratiques déloyales concernant la vente et le crédit. Il y a aussi le consommateur âgé qui a des besoins spéciaux en matière de santé, d'alimentation et de logement, besoins propres aux infirmes. Il y a encore le campagnard qui éprouve de la difficulté à profiter du marché de la ville en raison de la distance qui l'en sépare.

Ces sentiments du ministre sont sincères. Permettez, cependant, que je vous fasse connaître la solution qu'il offre. Il a poursuivi en ajoutant ce qui suit:

> Il nous incombera de rechercher et de découvrir les moyens de résoudre ces problèmes...

Ce n'est pas très consolant. Le ministre pourrait fort bien écrire un roman-fleuve dans lequel, les larmes aux yeux, il déplorerait la situation des vieillards, des maîtresses de maison et des invalides, et chanterait en terminant «I can't give you anything but love, Baby».

**L'hon. M. Greene:** L'amour est-il un bien de consommation?

**L'hon. M. Hees:** Il se vend très facilement aussi, Joe.

**M. Douglas:** Le ministre se pique d'être à la page. C'est, bien entendu, ce à quoi on peut s'attendre d'un jeune homme qui a de l'avenir. Il a prononcé une petite homélie l'autre soir, comme en fait foi le compte rendu à la page 3206, lorsqu'il a déclaré:

> Chaque matin, il y a un aspect ou l'autre de notre manière de vivre qui est périmé. Si nous n'acceptons pas, par conséquent, de remettre quotidiennement en question ce que nous faisons et la manière dont nous le faisons, nous risquons d'accuser un retard et de ne plus répondre aux besoins contemporains. Dans aucun domaine, cette vérité ne s'impose avec plus d'acuité que dans celui de notre économie.

Je suis entièrement d'accord avec le ministre. Personne ne pourrait mettre en doute une déclaration aussi générale quant à la nécessité d'éliminer ce qui est désuet, de s'adapter aux conditions variables. Mais lorsqu'il s'attaque aux véritables problèmes du consommateur, que dit-il? Voici les paroles que lui prête la page 3210 du hansard:

> ...il n'est nullement question que ce ministère contrôle...

Il dit encore à la même page:

> ...je suis plutôt porté à croire que toute tentative de fixer les prix en temps de paix serait vouée à un échec rapide dans une économie fondée sur le marché libre.

Quand le ministre s'exprime ainsi, il ressemble à Rip van Winkle.

**Une voix:** Qui ne serait pas encore réveillé.

**M. Douglas:** Le ministre sait sûrement que le temps où le seul marché pouvait être considéré comme l'arbitre de la destinée économique de l'homme est révolu depuis longtemps, s'il a même jamais existé. Très certainement, le mythe de la libre concurrence du marché protégeant producteurs et consommateurs est mort et enterré. Dans un de ses livres récents, *The New Industrial State*, J. K. Galbraith montre d'une façon très convaincante qu'au temps où nous vivons, la libre concurrence du marché n'assure plus aucune espèce de protection. Les seules gens à croire encore à la liberté des jeux du marché sont ceux qui vivent encore en esprit au XIX[e] siècle libéral.

Ainsi que M. Galbraith le fait remarquer, les États-Unis comptent à eux seuls quelque 500 sociétés qui produisent plus de 50 p. 100 de toutes les marchandises et de tous les services du pays. Il a dit que ces sociétés, parce qu'elles ont besoin de capitaux énormes et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et spécialisée, et parce qu'elles doivent prévoir longtemps d'avance l'offre et la demande de leurs produits, en sont arrivées à manipuler le marché et à contrôler l'offre et la demande. Elles influent sur la nature des achats à tel point que le marché n'est plus libre et ne peut aucunement protéger le consommateur.

• (3.30 p.m.)

Il faut avoir des théories qui remontent à Mathusalem pour dire aujourd'hui que l'intervention du gouvernement, en ce qui concerne les prix, est incompatible avec l'économie des marchés. Le ministre ferait mieux de se mettre à la page. Nous vivons actuellement à une époque technologique où des sociétés géantes contrôlent le marché, fixent les prix et manipulent l'offre et la demande. Dans cette situation, le consommateur se trouve désarmé et impuissant.

Nous ne pouvons résoudre ce problème en retournant au passé: le cours de l'histoire n'est pas réversible. On ne peut faire en sorte que les grandes sociétés deviennent petites. Le gigantisme n'est pas un vice en soi. Les grandes entreprises sont indispensables à une société technologique. C'est particulièrement vrai pour la fabrication en série d'acier et d'automobiles, et la plupart des industries extractives. Notre économie exige de grandes compagnies ayant des capitaux importants, des projets à long terme, des installations de recherches et des employés hautement spécialisés. On ne peut retourner au XIX[e] siècle avec ses innombrables petites entreprises. La grande entreprise, les sociétés géantes existent, et le pouvoir économique est concentré entre leurs mains. Il n'y a pas moyen de renverser cette tendance. Mais ce que le gouvernement peut et doit faire, c'est d'intervenir pour protéger le consommateur dans cette situation, et si le gouvernement n'est pas disposé à agir ainsi, les consommateurs continueront d'être exploités comme ils le sont depuis longtemps.

Qui sinon le gouvernement protégera les consommateurs dans notre pays? Qui d'autre fera quelque chose en ce qui concerne le fait que nous fabriquons des voitures dans notre pays aux termes de l'accord automobile canado-américain, et que les compagnies vendent des voitures de fabrication canadienne aux États-Unis moins cher qu'au Canada? Qui d'autre protégera la classe agricole? L'indice moyen des prix agricoles est resté plus ou moins stationnaire depuis 1951 et, pourtant, ces trois dernières années, le coût de ce que les agriculteurs doivent acheter pour produire a augmenté de 17 p. 100. Qui d'autre protégera l'agriculteur contre la hausse rapide du coût des machines agricoles qui a permis à la Massey-Ferguson, par exemple, de porter ses bénéfices, entre 1944 et 1966, de $18,100,000 à $45,200,000, une hausse de 150 p. 100, alors que ses ventes au cours de la même période n'ont augmenté que de 56 p. 100 environ? Qui d'autre protégera le consommateur contre les bénéfices excessifs des fabricants de produits pharmaceutiques et contre les prix exorbitants qu'ils exigent pour des médicaments absolument essentiels à la vie et au bien-être de ceux qui sont atteints de longues maladies? Qui d'autre protégera la maîtresse de maison qui doit s'approvisionner dans les grands magasins, où les prix sont maintenus grâce au monopole, pour ainsi dire, qui existe dans l'industrie alimentaire? Qui d'autre protégera le public contre les prix de détail réglés d'avance, surtout ceux des appareils électriques? A tous égards le consommateur se trouve dans un marché que dominent des sociétés gigantesques, et pourtant le gouvernement doit protéger le consommateur. Voilà ce que réclamaient les consommateurs lorsqu'ils ont exhorté le Parlement à agir il y a deux ans. C'était pour trouver une réponse à ce problème qu'on avait créé un comité sur le crédit au consommateur et le coût de la vie.

Or, ce qu'on nous présente maintenant, c'est une mesure qui ne traite que des problèmes périphériques et qui passe outre à l'augmentation continue du coût de la vie. Aucune disposition de cette mesure ne protégera la maîtresse de maison, le malade qui doit acheter des médicaments, le cultivateur qui doit payer un prix exorbitant ses machines agricoles, le consommateur qui doit acheter son automobile à un prix astronomique quand on le compare au prix qu'elle coûte aux États-Unis.

Avant que le ministre mette fin au débat, je l'invite à nous dire quelles dispositions de la mesure protégeront le consommateur canadien contre des profits injustes et excessifs réalisés par les grandes entreprises. Bien entendu, le ministre s'abrite derrière la constitution. Il dit que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir constitutionnel de pénétrer dans ce domaine. Depuis un quart de siècle, j'entends les libéraux excuser leur apathie en s'abritant derrière la constitution. On a prétendu pendant des années que des difficultés constitutionnelles empêchaient la création d'une commission du blé pour commercialiser le blé et les céréales secondaires des cultivateurs. Nous avons réussi à sortir de ces difficultés constitutionnelles et la Commission du blé a vu le jour. On nous a dit aussi pendant des années qu'il était impossible d'instituer un régime universel de pensions et d'allocations familiales à cause des difficultés constitutionnelles. Il demeure que nous avons trouvé moyen de modifier la constitution et ainsi de surmonter ces difficultés. J'ai écouté pendant longtemps des gouvernements successifs invoquer des obstacles constitutionnels à la création d'un régime d'assurance frais médicaux au Canada, mais lorsque les gouvernements sont fermement décidés à appliquer un programme, ils trouvent des solutions constitutionnelles à ces problèmes.

Le gouvernement doit se rappeler que la constitution a été faite pour l'homme et non vice versa, et qu'il n'y a rien de tabou dans une constitution. Ce n'est pas une loi gravée sur des tablettes d'airin. La constitution est un ensemble de modalités et, comme l'a reconnu le ministre lui-même, nous vivons dans une société régie par la loi de l'évolution, et les innovations technologiques n'exigent pas seulement des transformations économiques et sociales mais aussi constitutionnelles. La constitution n'oppose en effet aucun obstacle insurmontable à la lutte contre la hausse du coût de la vie.

• (3.40 p.m.)

Au dire du ministre, mon collègue le député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis) voudrait ressusciter l'office de contrôle des prix en temps de guerre. Voilà qui reflète une mentalité de l'âge de la pierre. Personne ne conseille au ministre de réinstituer une Commission de contrôle des prix en temps de guerre. Notre parti à proposé que le ministre prenne deux mesures conformes à la constitution de notre pays. La première est la création, au sein du ministère des Corporations et de la Consommation, d'une commission de revision des prix. Cette commission aurait pour mandat de déterminer dans quelle mesure les hausses des prix des produits de base seraient justifiables. Nous avons déjà reconnu que si une entreprise industrielle établit la hausse de ses frais de main-d'œuvre par unité de production, ses frais de combustibles, de matières premières et de transport, elle a le droit de hausser ses prix. Aucune entreprise ne peut travailler à perte plusieurs années de suite sans faire la culbute.

Nous proposons plutôt que les entreprises soient tenues de justifier la hausse de leurs prix. Nos lois exigent que tout syndicat ouvrier qui s'occupe de négociation collective doit justifier ses demandes d'augmentations de salaires devant une commission de conciliation. Pour quelle raison les industries de base qui veulent hausser leurs prix de détail, ne seraient-elles pas tenues de justifier les hausses qu'elles se proposent d'imposer au public?

Prenons l'industrie de l'acier, par exemple. La dernière fois qu'elle a haussé le prix de l'acier, on a établi que les frais de main-d'œuvre avaient baissé en fait de $5.36 la tonne. En trois ans, l'industrie de l'acier avait accru ses bénéfices d'environ 106 p. 100. Les députés savent qu'une hausse du prix de l'acier se répercute dans toute l'économie; elle entraîne une augmentation du prix des voitures, des tracteurs, des camions, des machines agricoles et même des maisons. Rares sont les articles qui ne contiennent pas d'acier ou qui ne sont pas fabriqués à l'aide de machines renfermant de l'acier. En conséquence, toute hausse du prix de l'acier est cause d'inflation dans toute l'économie.

L'International Nickel, qui, à toutes fins utiles, a le monopole de la production et de la vente du nickel, a augmenté ses prix alors que ses profits battaient tous les records. Les fabricants d'outillage agricole ont aussi haussé leurs prix en période de bénéfices sans précédent. Les Canadiens ont le droit d'être protégés. Notre constitution autorise le gouvernement à s'assurer du moins, par voie d'enquête, que ces sociétés haussent leurs prix à bon droit et qu'elles n'abusent pas tout simplement du fait que le marché est favorable au vendeur.

Les Canadiens ont le droit de savoir si les hausses de prix sont attribuables à certains facteurs économiques, par exemple, des frais accrus, ou si elles sont causées par un mercantilisme excessif et cupide. C'est ce que nous attendons du gouvernement. Nous lui demandons d'établir une commission de revision des prix. Notre demande remonte à quatre ans, mais le gouvernement a négligé d'agir. Aucun obstable d'ordre constitutionnel n'empêche l'établissement d'une commission de revision des prix. Ainsi, les Canadiens sauraient à quoi s'en tenir. Ils sauraient si les augmentations de prix sont justifiées ou abusives.

Deuxièmement, si le gouvernement constatait que certaines industries exploitent le public ou rançonnent les consommateurs, il pourrait ensuite demander aux provinces d'adopter une loi semblable pour obliger cette industrie à ramener ses prix au niveau antérieur. Nous ne proposons pas du tout l'établissement d'une commission de réglementation des prix en temps de guerre. La situation actuelle est différente de celle du temps de guerre, alors que certains matériaux essentiels à la production de défense étaient rares. A notre avis, il faudrait peut-être réglementer judicieusement certains produits de base si la commission de revision des prix mettait à jour des hausses de prix injustifiées.

Je ne conçois pas qu'une assemblée législative au Canada refuserait d'adopter une mesure correspondante qui exigerait qu'une

industrie ramène ses prix au niveau antérieur si la commission de revision des prix révélait irréfutablement que la hausse de ses prix était injustifiable.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour lui signaler, ainsi qu'à la Chambre, que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur:** La Chambre autorise-t-elle le député à dépasser son temps de parole?

**Des voix:** D'accord.

**M. Douglas:** Je remercie la Chambre et ne prendrai que quelques minutes de plus. Il me semble que le gouvernement aurait l'entière collaboration des assemblées législatives du Canada s'il prenait des mesures énergiques pour mettre fin au mercantilisme d'une industrie quelconque lorsque, d'après la commission de revision des prix, ses hausses de prix seraient injustifiables. Je me demande si le gouvernement a jamais demandé aux provinces si cette législation parallèle leur souriait. Je me demande s'il en a jamais discuté avec elles? Y a-t-il jamais eu de conférence avec les premiers ministres provinciaux pour leur demander s'ils seraient prêts à appuyer de telles mesures?

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le gouvernement peut, dans les limites de la constitution, faire les deux choses que nous proposons. Il peut établir une Commission de revision des prix, chargée d'enquêter sur les motifs de leur hausse, les responsables de cette hausse et sa justification éventuelle. Le gouvernement peut ensuite, si la commission le croit utile, obtenir le concours des assemblées législatives provinciales en vue de permettre au Parlement de chercher une solution viable. La mesure législative à l'étude ne fera absolument rien pour empêcher les profiteurs d'exploiter le consommateur canadien. Elle ressemble à ce type d'emballage gigantesque dit «économique» que l'on voit dans les supermarchés. Ils est grand et coloré: Il s'orne même parfois du portrait éclatant de «M. Net». Mais quand on l'ouvre, il ne contient pas plus de savon en poudre que l'ancien emballage. Cela ressemble fort à la mesure législative dont nous parlons. Elle jette beaucoup de poudre aux yeux, elle fait beaucoup de publicité, mais elle ne contient rien qui protège le consommateur contre les profits injustifiés.

• (3.50 p.m.)

Je tiens à dire au ministre que les artisans de sa réputation s'efforcent, je le sais, de le représenter comme un saint Georges galopant sur son coursier blanc pour aller sauver du dragon féroce la belle damoiselle, en l'occurrence le consommateur. Pourtant, à moins que le ministre n'offre un remède plus efficace que cette mesure, il sera connu comme le Don Quichotte canadien montant une rossinante et jouant contre des moulins à vent inoffensifs.

[*Français*]

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir de dire quelques mots au sujet du bill C-161, intitulé «Loi établissant un ministère des Corporations et de la Consommation». A mon sens, ce ministère peut devenir le plus grand, le plus important du Parlement canadien, puisqu'il aura pour but d'accomplir certaines tâches relatives à l'information et à la protection des consommateurs et qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que bien que nous ayons environ sept millions de Canadiens qui travaillent, sept millions de Canadiens producteurs, que nous comptons également au-delà de vingt millions de consommateurs dans le pays. Non seulement ces consommateurs ont-ils besoin d'informations, mais ils auront surtout besoin de protection car, présentement, la majorité d'entre eux sont tous des victimes, en commençant par tous ceux qui consomment du pain.

On sait que notre pain canadien est fabriqué avec de la farine de blé, ce blé qui est considéré comme le roi des céréales. On sait aussi que pour donner une alimentation saine et facile à digérer, ce pain devrait être fait avec de la farine de blé entier. Mais, présentement, cette farine est réduite puis enrichie de vitamines et même de chaux, parce que la chaux facilite l'entreposage de la farine et que la farine ordinaire est très difficile à entreposer. Sous le prétexte d'éliminer des problèmes de conservation, les meuniers se donnent le droit de faire tout ce qu'ils veulent; même d'enlever du blé la partie la plus importante et la plus utile pour la digestion normale de l'être humain.

On peut se servir de chaux pour peinturer une grange et l'on est sûr d'améliorer son apparence. On peut même se servir de chaux pour fertiliser la terre, pour l'aider à produire davantage, mais je ne crois pas que la santé puisse y gagner quoi que ce soit. Je ne crois pas qu'il soit avantageux pour les Canadiens de manger un pain dans la fabrication duquel on a ajouté de la chaux.

Dans le domaine de la charcuterie, c'est encore la même chose. Sous l'égide de la loi sur les aliments et drogues, à la condition que ce ne soit pas poison, on se permet toutes sortes d'opérations. Et le manège que je veux signaler se répète passablement durant toute

l'année et surtout durant l'automne et l'hiver. Je veux parler du porc frais haché que l'on vend aux clients, aux consommateurs canadiens. On ne parle pas tellement de cela parce que souvent c'est la viande du pauvre, c'est la viande du peu fortuné et quand il s'agit de ces gens-là, on dirait qu'on peut tout se permettre. Et, à l'heure actuelle, le manège en vogue concerne tout ce qui s'appelle le lard, tout le gras de porc frais qui devrait être normalement vendu pour la fabrication du savon. Présentement, nos charcuteries accumulent ce lard-là, ce gras-là, l'entreposent dans le congélateur et, en même temps, elles entreposent toutes les viandes rouges qui ont une couleur de veau, et tout cela encore est congelé dans d'immenses blocs d'un pied carré par trois pieds de long et c'est vendu dans les villes et dans les campagnes sous le nom de rognures de veau. Cette charogne-là, cette peau-là—donnez-lui le nom que vous voudrez—est vendue 35c. la livre à certains marchands qui réussissent à la détailler après l'avoir bien mélangée à la viande à savon déjà citée.

Dans la viande à saucisse, c'est encore la même chose et l'on va même plus loin. Et encore là, aucune revue, aucun journal ose parler de ces procédés, car la saucisse est aussi la viande du pauvre. Ces produits sont préparés avec la viande commune, colorée au plus haut point, à laquelle on ajoute une partie de viande à savon, celle encore dont j'ai parlé tantôt, et à ces deux parties-là, on ajoute la farine de blé d'Inde. Alors, avec 35c. la livre pour la viande commune colorée, 10c. la livre pour la viande à savon et 8c. la livre pour la farine de blé d'Inde, qui fait un total de 53c. pour trois livres, vous avez un produit qui se vend présentement $1.29 pour trois livres—grand spécial—ce qui fait un profit de 76c. pour le vendeur.

Monsieur l'Orateur, les lois actuelles nous permettent d'affirmer sans crainte que les poulets dans les poulaillers sont mieux protégés que les enfants dans les familles. En effet, lorsqu'un éleveur de volailles se procure un sac de moulée, une carte attachée au sac indique la quantité de viande contenue dans cette moulée. Et dans le cas signalé présentement, aucune loi ne force ces gens-là à indiquer les ingrédients contenus dans leurs produits.

Aussi, j'espère que le nouveau ministère indiquera à la ménagère le pourcentage de moulée de même que la quantité de savon contenue dans la viande qu'elle s'est procurée chez le boucher. J'espère également que la ménagère connaîtra un jour le pourcentage de chaux contenu dans un sac de farine.

De grandes améliorations s'imposent dans le domaine de l'étiquetage et je suis d'avis qu'elles devraient indiquer clairement le poids ou la mesure ainsi que la qualité, parce que, présentement, cela ne l'est pas toujours. L'uniformisation des contenants devrait aussi être mise en pratique afin que la ménagère puisse comparer facilement les prix.

• (4.00 p.m.)

Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, qualité, variété et quantité sont souvent des détails qui manquent énormément. Plusieurs grands magasins à succursales ne parlent pas du tout de livres. Au fait, on ne parle même pas d'onces; on en est rendu à nous offrir des portions. Sommes-nous en face d'une portion du matin, d'une portion du midi ou d'une portion du soir? S'agit-il d'une portion pour un enfant de 51 livres ou pour un lutteur de 250 livres? A tout événement, l'uniformisation des contenants s'impose.

Dans l'annuaire distribué par le gouvernement, il y a deux semaines, on nous parlait, par exemple, des mesures. On nous parle de pintes, de gallons, bref, on nous dit un peu ce qui est employé au Canada. Encore là, on se rend compte qu'il y a de la fraude, parce que je me souviens, par exemple, à l'époque où mon père n'était pas encore reconnu comme un créditiste, qu'à la veille des élections, lorsqu'on lui offrait un gallon de whisky, c'était un gallon impérial.

Aujourd'hui, lorsque je me procure un gallon d'antigel pour mon automobile, c'est un gallon impérial. Mais lorsque mon épouse veut se procurer un gallon de jus de fruits, c'est un gallon américain, et l'on sait que le gallon américain représente $\frac{3}{4}$ de pinte de moins que le gallon canadien.

Donc, cela veut dire que tous les jus de fruits présentement offerts aux ménagères canadiennes, qu'il s'agisse de jus d'orange, de citron, de tomate, le sont dans des mesures américaines, lorsqu'il s'agit de gallons et, en même temps, ces mêmes produits sont offerts en pintes canadiennes ou impériales.

Aussi, on continue d'enseigner aux étudiants quil faut quatre pintes pour faire un gallon, alors que la ménagère ne reçoit toujours que 3 pintes et $\frac{1}{4}$ pour son gallon.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le nouveau ministère en arrivera à une uniformisation des contenants et que la ménagère sera aussi avantagée, lorsqu'elle achètera un gallon de jus de fruits, que le père de famille peut l'être lorsqu'il reçoit son gallon de whisky.

Avant-hier, l'honorable ministre nous a fait part de son grand désir d'aider les petits. Celui qui m'a précédé a signalé justement les mots répétés par l'honorable ministre, à l'effet qu'il faut tellement s'occuper de ces gens-là.

On veut les protéger contre les mauvais vendeurs, contre le taux d'intérêt élevé, et

j'imagine que c'est très bien de sembler les protéger de ce côté-là, mais je n'ai encore rien vu, dans le bill, à l'effet que le ministre a l'intention de les protéger contre les taxes et les impôts, contre les taxes indirectes et cachées qui, pourtant, représentent 25 p. 100 de la hausse du coût de la vie depuis 1960.

Le nouveau ministre a-t-il l'intention de dévoiler les secrets du fardeau fiscal? Rendra-t-il publiques, pour le bien du peuple, les nombreuses taxes cachées? Le public finira-t-il par prendre connaissance des taxes que paient le manufacturier et le marchand? Le public finira-t-il par prendre connaissance de toutes les taxes chargées sur les immeubles et de tous les impôts chargés à droite et à gauche?

Étant donné que ni le meunier ni le boulanger ni l'épicier, y compris le propriétaire de la maison de confection, le camionneur, les chemins de fer, les manufacturiers, ne paient de taxes et qu'ils ajoutent les taxes au prix de leurs produits, nous en arrivons à la conclusion que seul le peuple paie des taxes. En conséquence, le ministre a-t-il l'intention de renseigner le peuple sur la multitude de ces taxes cachées et dira-t-il au peuple avec quel habile tour de passe-passe les taxes sont perçues?

Comme en fait foi la page 3213 de la version française des Débats, le ministre nous parlait également des minorités. Il se penchait sur la minorité de gens qui ont un faible revenu, qui ont plus de difficulté à joindre les deux bouts.

Bien, à ce moment-ci, je dirai au ministre de bien vouloir se renseigner, parce que s'il veut s'occuper des gens qui touchent un faible revenu et qui ont de la misère à joindre les deux bouts, il ne s'agit pas de minorité mais de majorité.

Pour sa gouverne, le ministre devrait lire le *Travailleur canadien*, numéro du 5 mai 1967. Dans la ville de Montréal—peut-être que le ministre n'est pas tellement au courant de ce petit coin de la province de Québec —où le seuil de la pauvreté a été établi à $2,250 par famille, il est prouvé que 1,032,000 personnes, ou 48.6 p. 100 de la population totale dans la zone métropolitaine et dans la ville même, vivent dans la misère, la pauvreté ou la privation.

Et si le seuil de la pauvreté était établi à $2,500 par année pour une famille de quatre personnes, ce pourcentage serait de 68 p. 100.

Eh bien, lorsque le ministre parlera d'aider les gagne-petit, j'imagine qu'il songera au 68 p. 100 de la ville de Montréal et à tous les autres à travers le pays.

Comme il est prouvé qu'un tiers de notre revenu est dévoré par les taxes, évidemment pour le petit salarié, les taxes cachées sont beaucoup plus coûteuses que l'impôt sur le revenu.

J'espère, encore une fois, que le ministre mettra le public en garde. Il l'avertira sans doute en déclarant: Chers citoyens, nous vous protégeons contre les loups, contre les bêtes noires.

Mais en réalité, où sont les loups? Où est la bête noire? C'est très facile de dire: Nous allons vous protéger des manufacturiers, des marchands. Mais les protéger contre quoi? En fait, dans le domaine de la fabrication, de la vente en gros, de la vente au détail, la part des gouvernements est de plusieurs fois supérieure à celle des compagnies, et ceci pour un seul impôt, comme celui de la taxe de vente.

Si l'on prend, par exemple, la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, en considérant que le vendeur en gros ne prend qu'une commission de 3 p. 100 et que le vendeur au détail ne prend que 5 p. 100, nous sommes là en face de 8 p. 100 de profit pour deux vendeurs qui ont eu à manipuler, financer, transporter ces produits, ces matériaux. Seulement 8 p. 100 pour deux commerces, 8 p. 100 pour deux associations, 8 p. 100 pour deux compagnies, alors que le gouvernement, à lui seul, a récolté 11 p. 100—sans parler encore une fois de la taxe provinciale de vente de 8 p. 100 qui est ajoutée à tout cela.

Dans le secteur de l'automobile, c'est la même chose. Pour une automobile vendue environ $3,500 dans le Québec, une automobile assemblée à Sainte-Thérèse, la taxe d'accise et la taxe de vente fédérale équivalent à environ $800, tandis que la taxe provinciale de 8 p. 100, qui s'ajoute à cela, est d'environ $300, pour faire un total de taxes, pour les deux gouvernements, fédéral et provincial, de $1,100, alors que le vendeur actuel, aux prises avec la concurrence, l'incertitude du lendemain, doit se contenter d'un faible profit de $125.

Heureusement, il existe encore des manufacturiers honnêtes, des marchands honnêtes, consciencieux et désireux de bien servir leurs clients. Il est inutile d'espérer bien servir un client quand un tiers de la facture représente des taxes.

A défaut de passer des lois supprimant 50 p. 100 des taxes, la création de ce ministère sera nulle à 75 p. 100. Le ministère pourra tenter de protéger les futurs propriétaires de maison en leur donnant des renseignements sur la qualité des matériaux employés, mais ce sera chose inutile; le prix des matériaux étant devenu inabordable à cause des fortes taxes qui sont incluses dans les prix.

On pourra faire des recommandations aux futurs propriétaires, aux futurs acheteurs de maison, mais elles seront également vaines si

la Société centrale d'hypothèques et de logement ne consent pas ses prêts à un intérêt inférieur à celui de 8¼ p. 100.

• (4.10 p.m.)

Je rappelle qu'il serait dans l'ordre que la Banque du Canada fournisse l'argent nécessaire à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour que celle-ci soit en mesure de financer l'habitation à un taux d'intérêt plus faible.

A ce stade, je me plais à signaler que les créditistes ne sont pas les seuls à réclamer une réforme du système actuel, et je veux citer un passage d'un mémoire présenté par le *Maritime Co-operative Council* de Moncton au comité mixte du crédit au consommateur, à sa séance du mardi 21 mars. Comme l'atteste la page 3112 du fascicule 39, cette organisation ose faire des recommandations au gouvernement concernant le rôle de l'argent et du crédit, et je cite:

> Dans le commerce, l'argent ou le crédit devrait servir au roulement des marchandises ou des services. Il ne devrait pas être contrôlé comme une matière de base. Même aujourd'hui les banques à charte sont plutôt des institutions comptables et ont le contrôle de la création de la masse monétaire ou du crédit comme d'une matière première qui a une influence énorme dans le monde des affaires et elles peuvent fixer les taux d'intérêt. Le coût de l'argent ou du crédit ne devrait pas être supérieur aux frais de la comptabilité nécessaire à la tenue des livres, mais, lorsque l'argent ou le crédit est contrôlé comme une matière première, il est utilisé pour restreindre ou étendre le roulement des marchandises, selon la volonté de ceux qui le contrôlent, aux fins de réaliser des gains et non uniquement pour servir le commerce.

Un peu plus loin, le mémoire recommande:

> Que la Banque du Canada ait davantage le contrôle de la production et de la répartition du crédit nécessaire (argent).

Monsieur l'Orateur, le nouveau ministère sera efficace pourvu que le consommateur soit en mesure de consommer et de payer ce dont il a besoin pour sa subsistance, ce qui n'est pas le cas, présentement, pour les familles nombreuses. Celles-ci devraient être les meilleurs consommateurs, mais pour mériter ce titre, elles devraient toucher des allocations familiales triplées et même quadruplées, et ce le plus tôt possible.

Les chômeurs sont aussi de mauvais consommateurs, présentement. Pour leur permettre de recevoir la part qui leur revient et leur faire une place sur le marché du travail, le gouvernement devrait abaisser l'âge de l'admissibilité à la pension de retraite le plus tôt possible afin d'en faire bénéficier toutes ces personnes qui ont bien mérité un repos, après 40 et 45 ans de travail ardu.

En terminant mes observations, monsieur l'Orateur, je souhaite bonne chance à l'honorable ministre dans ses nouvelles fonctions et, pour sa gouverne et l'avantage de tous les consommateurs canadiens, je lui recommande de lire le fascicule 39 des délibérations du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur le crédit au consommateur, plus particulièrement le compte rendu de la séance du mardi 21 mars 1967. Je lui recommande de lire et de relire ce volume, car il y trouvera tous les arguments et tous les renseignements nécessaires pour une administration honnête et efficace.



[*Traduction*]

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, je crois que la mesure dont est saisie la Chambre représente la réaction du gouvernement aux exigences croissantes du grand public, qui réclame l'aide du gouvernement pour faire face à certains problèmes de consommation.

Il semble que la place du marché, comme tout le reste, devient une institution de plus en plus complexe et que ceux qui y font des achats doivent souvent affronter des situations confuses. J'ai la conviction que ce nouveau ministère aura amplement l'occasion de prendre des mesures destinées à régler bon nombre des problèmes de l'heure. Si le gouvernement le considère uniquement comme un moyen d'apaiser les protestations du public, je suppose que les résultats seront assez minces. Si, d'autre part, on voit le nouveau ministère comme un moyen d'opposer un défi très réel aux problèmes de notre société, je crois que nous pourrons résoudre bon nombre de nos difficultés et que, de bien des façons, le ministère fera un apport important au bien-être des consommateurs canadiens.

Une fois le nouveau ministère établi, il devra s'appliquer à de nombreuses considérations, dont un bon nombre d'importance vitale, touchant de près le consommateur et qui l'ont inquiété et ahuri, surtout ces derniers mois. J'aimerais d'abord parler du coût actuel de la vie. Les graphiques nous font voir que le coût de la vie augmente sans cesse. Inversement, nous constatons, sans l'ombre d'un doute, une diminution correspondante du pouvoir d'achat du dollar. Tout cela cause à nos gens beaucoup d'inquiétude, de malaise et, souvent, de misère.

Je ne veux pas aujourd'hui traiter en détail de la vie chère. On l'a souvent fait jadis; des débats à la Chambre ont été entièrement consacrés à ce sujet. Mais nous devons nous rappeler que même si la hausse des salaires a, pour beaucoup de nos citoyens, contrebalancé les effets de l'augmentation du coût de la vie, nombre de gens n'ont qu'un revenu fixe, et sont indubitablement coincés dans un étau économique.

Nous avons bien des fois entendu parler de la situation dans laquelle se trouvent les fonctionnaires pensionnés. Nous devinons les difficultés de ceux qui n'ont qu'une allocation d'ancien combattant, une pension d'invalidité ou des pensions d'autres genres. Tous ces gens ont de plus en plus de difficultés à se procurer même le strict nécessaire. Le gouvernement a semblé, dans certains cas du moins, inconscient de ce problème; son retard à chercher des solutions est fort ennuyeux pour les intéressés.

J'aimerais parler des nombreuses promesses faites au sujet de l'augmentation possible des diverses pensions d'anciens combattants. Chaque fois qu'on a soulevé cette question —et on l'a soulevée souvent—le ministre responsable a répondu que des augmentations faisaient l'objet d'une étude, mais que le retard à terminer différents rapports n'avait pas permis jusqu'à maintenant de se rendre aux demandes des organismes d'anciens combattants ou de leurs porte-parole. Le ministre nous a parfois promis que si ces rapports tardaient trop, il envisagerait la possibilité d'augmentations provisoires. Il nous l'a promis plus d'une fois et une telle promesse commence à devenir monotone puisque, et nous le savons tous, la préparation des rapports a de fait pris beaucoup plus de temps qu'on aurait pu raisonnablement s'y attendre.

On a déclaré aux députés que le problème est à l'étude. Dans l'intervalle, ces retraités doivent continuer de faire face à une situation presque impossible en cherchant à s'assurer les nécessités de l'existence. Dans ce domaine, le responsable de ce nouveau ministère et ses collaborateurs devront s'employer à satisfaire les besoins des personnes directement concernées par l'augmentation actuelle du coût de la vie.

Je ne prendrai pas au pied de la lettre les déclarations selon lesquelles le gouvernement fédéral n'a pas qualité pour régler ce problème. On a mentionné aujourd'hui les limites constitutionnelles, mais, à mon avis, le ministre et le gouvernement ont des moyens de persuader les responsables de la hausse des prix de revoir avec soin leur ligne de conduite et de leur faire respecter davantage la réalité et les exigences de notre époque. Ce problème est l'un de ceux qui nous préoccupent le plus puisqu'il concerne notre vie quotidienne à tous. C'est pourquoi je demande au ministre et, si on le forme, au ministère, de donner la priorité à ces problèmes.

• (4.20 p.m.)

J'en viens maintenant à l'une des recommandations que renferme le rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes. Le comité recommande: *a*) qu'un ministère des affaires des consommateurs dirigé par un ministre soit créé; et *b*) que des mesures soient prises afin de normaliser et de simplifier les cotes de qualité, la nomenclature et l'empaquetage des produits de consommation courante.

Encore une fois, nous avons une situation où les consommateurs se perdent. Je citerai un cas qu'un de mes collègues m'a signalé. Il est allé dans un magasin où il a vu du café soluble annoncé à un certain prix. Le produit portait un prix unique. Un peu plus tard, il est allé dans un autre magasin où le même produit était étiqueté «30c. de rabais»; pourtant dans ce second magasin, le prix était un peu plus élevé que dans le premier. Les consommateurs ont beaucoup de difficultés à s'y reconnaître dans ce genre de choses. Voilà pourquoi elles devraient faire l'objet d'études.

L'empaquetage aussi est trompeur. On a cité cet après-midi l'exemple d'une grosse boîte de savon en paillettes admirablement colorée, mais on constatait en l'ouvrant qu'elle n'était remplie qu'au deux tiers. Un acheteur, à la vue de ce paquet de format géant, s'imaginerait faire une bonne affaire mais, de retour chez lui avec la boîte, il serait déçu de ne pas y trouver grand-chose.

**Une voix:** Il y trouverait du vent du Canada.

**M. Patterson:** Oui, du vent. Il faut signaler aussi que les fabricants utilisent des mesures d'une demi-once ou d'un quart d'once mais l'empaquetage est à peu près du même format qu'une boîte d'une plus grande capacité. Je n'accuse pas les fabricants de vouloir délibérément tromper le public, mais je ne puis imaginer d'autre mobile à l'utilisation d'un tel empaquetage.

Samedi encore il m'est arrivé un incident que j'aimerais vous raconter. Je revenais avec ma femme en automobile à Ottawa et, comme l'heure de la fermeture des épiceries approchait, nous nous sommes arrêtés dans un petit village près d'Ottawa pour faire des emplettes. J'ai remarqué une affiche au-dessus d'un plateau rempli de paquets de bacon. Sur l'affiche était inscrit 69c. Je me suis dirigé vers la

marchandise et, sans attacher trop d'importance à l'annonce, j'ai pris un paquet de bacon et j'ai vu que le prix inscrit était de 89c. En observant l'annonce de plus près, j'ai constaté qu'elle visait un produit tout à fait différent. Il ne s'agissait pas d'une annonce pour du bacon à 69c., mais un client qui croirait voir du bacon à 69c. découvrirait seulement à la caisse qu'il aurait à payer 20c. de plus qu'il ne prévoyait.

Il y a quelques mois, je me trouvais dans un autre magasin d'Ottawa où j'examinais le bacon. J'ai constaté qu'il était annoncé à un certain prix. J'ai choisi un paquet et me suis rendu compte qu'il ne se vendait pas au même prix que le paquet voisin. Le premier paquet coûtait beaucoup moins cher que le deuxième, mais je me suis aperçu qu'il pesait 6 onces et le deuxième 8 onces. A moins de les examiner attentivement, on aurait cru qu'il s'agissait de deux paquets de bacon d'une demi-livre à des prix différents. Je ne veux pas dénigrer les marchants détaillants, mais je prétends qu'ils devraient surveiller davantage leurs méthodes de vente. Lorsque j'ai choisi le premier paquet de bacon, j'ai dû l'examiner attentivement pour savoir qu'il pesait six onces, car l'estampille du prix dissimulait le poids. J'ai fait venir le gérant du service et lui ai demandé: «Comment se fait-il que le prix de votre produit est estampillé sur le poids?» Il a répondu: «J'ai dit à maintes reprises aux employés de ne pas le faire.» Je lui ai conseillé qu'il ferait mieux de renoncer à cette habitude qui pourrait lui causer certains problèmes plus tard.

Les consommateurs devraient être plus ou moins protégés de telles pratiques. Il faudrait attirer l'attention de ceux qui s'en rendent coupables, les avertir que s'ils ne s'amendent pas et n'agissent pas plus honnêtement et plus loyalement, ils auront des comptes à rendre.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un de mes commettants qui me parle du prix des médicaments. Bien que les médicaments aient été exonérés de la taxe de vente, d'après ce qu'il dit, il ne gagne que 5c. sur les médicaments dont il doit faire renouveler l'ordonnance deux fois par mois, ce qui est nettement inférieur au montant de la taxe supprimée.

En ce qui concerne le taux d'intérêt actuel, je voudrais dire un mot du bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique du vendredi 13 octobre. On y voit dans quelle mesure les Canadiens hypothèquent leur avenir. Il indique les soldes dus dans les livres des sociétés de financement au commerce pour l'achat de biens de consommation, des petites sociétés de prêt en espèces et de crédit à tempérament, des grands magasins, des magasins d'ameublement, d'appareils électriques et de radio et télévision, ainsi que pour les prêts destinés aux travaux d'amélioration des immeubles, consentis par les banques à charte, et autres prêts personnels.

Si mes calculs sont exacts, le montant en souffrance est de quelque $7 milliards. C'est la mesure dans laquelle le peuple canadien a hypothéqué son avenir, dans certains domaines de l'achat et de l'emprunt à tempérament.

Il serait intéressant de connaître le taux de l'intérêt qu'il doit payer sur ce montant. Nous savons que dans certains cas le consommateur paye un intérêt exorbitant, mais le pire c'est que bien des gens ne savent pas combien d'intérêt ils doivent payer. Ils sont portés à ne voir que le payement mensuel et, s'ils jugent que leur budget le leur permet, ils croient que tout va pour le mieux. Ils ne savent vraiment pas combien ils devront payer en fin de compte. Lorsque le nouveau ministère sera formé, je propose qu'il étudie à fond toute la question des taux d'intérêt et qu'il insiste pour que le consommateur jouisse d'une certaine protection.

Nous devrions nous demander si la création de ce nouveau ministère est vraiment la solution du problème qui nous sollicite. J'ai étudié les réactions des honorables députés lors des débats sur cette mesure législative. Même les plus chauds partisans de la création d'un ministère de la consommation se sont quelque peu refroidis. D'après eux, la loi n'est pas assez explicite. Peut-être jugent-ils qu'elle n'est pas à la hauteur de la situation, mais à mon sens ils devraient l'accueillir comme premier pas dans la direction où le gouvernement devrait s'engager.

• (4.30 p.m.)

Je le répète, la présentation de cette mesure législative n'a pas donné lieu à des démonstrations de grande joie. Mon collègue le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston) a donné un aperçu de certains dangers et problèmes auxquels le ministre aura à faire face pour mettre son ministère en marche; en particulier, les difficultés qu'il va éprouver pour obtenir la collaboration d'autres ministères de l'État, surtout les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie, car les préoccupations et les intérêts de ceux-ci seraient peut-être opposés aux programmes que le ministre des Corporations et de la Consommation s'efforce de mettre en œuvre. Je sais pertinemment qui si nous voulons combattre efficacement la vie chère, le ministre devra tenter d'obtenir la collaboration de tous les autres ministères.

J'aimerais citer les propos tenus le 28 décembre 1966 par mon collègue, le député de Red-Deer (M. Thompson). Ils mettent en effet en évidence un aspect très important de ce problème. Les voici:

On estime que les recettes totales du Canada pour 1966 dépasseront tout juste 40 milliards de dollars. Les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, auront besoin de 20 milliards de dollars pour payer leurs factures jusqu'à la fin de l'année. Un simple calcul montre que près de la moitié de nos recettes sert à financer les gouvernements. Le vrai coupable, le voilà. Nous vous avions promis de le trouver. Il y a beau temps que le gouvernement aurait dû se rendre, se présenter devant un juge et tout avouer. Un juge doit tempérer la justice par la clémence. Si celui qui a enfreint la loi est disposé à faire restitution à la société, la clémence est justifiée. A mon sens, nous pourrions faire montre de clémence si les frais d'administration du gouvernement et les dépenses non essentielles demeuraient stables pendant quelques années —si le coût des investissements publics était financé par la Banque du Canada—si les politiques fiscales amorphes du gouvernement faisaient place à des politiques dynamiques et expansionnistes, encourageant le capital, les entreprises et les initiatives privées—car alors on ne dépenserait pas plus que les recettes fiscales.

L'actif du Canada, ce sont ses vastes ressources naturelles, inexploitées en majeure partie. Nous avons, en outre, d'immenses ressources sous forme de crédit. Si ces dernières ne peuvent servir à la mise en valeur de nos ressources naturelles de manière à réduire la proportion des impôts par rapport au revenu national, nous ne pourrons freiner l'escalade des impôts et l'expansion de la bureaucratie, ni éliminer l'argent rare et la hausse du coût de la vie.

Voilà qui devrait inciter le ministre à agir, à protester auprès de ses collègues contre les dépenses du gouvernement, car la hausse des impôts et du coût de l'administration publique influe naturellement sur le coût accru de la vie. Donc, lorsque le ministre cherchera les coupables dans ces divers domaines, j'espère qu'il n'oubliera pas ses collègues du cabinet et qu'il discutera de la question avec eux.

Mon collègue d'Okanagan-Revelstoke a aussi évoqué la possibilité d'une lutte entre les consommateurs et les producteurs primaires, en ce qui concerne l'activité de ce ministère. Je suppose donc que le ministre sera pris entre, d'une part, les producteurs primaires qui demanderont fort légitimement un juste rendement pour leurs produits, et d'autre part, les consommateurs qui chercheront, dans leur propre intérêt, à obtenir une baisse du coût de la vie. Il faudra envisager cet autre problème.

On a beaucoup parlé de la prolifération des postes dans la fonction publique. Le ministre nous a assurés que le nouveau ministère n'exigerait qu'un accroissement minime des effectifs. Il s'agirait plutôt d'un changement de nom et du rajustement de certaines responsabilités et de certains domaines d'activité. Toutefois, ce sera une réussite remarquable si ce changement peut se faire sans que le personnel soit considérablement augmenté en vue du bon fonctionnement du ministère. Que le ministre le sache bien. Nous suivrons la situation de près, dans les jours et les mois à venir, alors que le ministère commencera à fonctionner, car nous ne pouvons imaginer un changement semblable sans une augmentation considérable des effectifs, laquelle, naturellement, viendra ajouter à la hausse des frais du gouvernement.

Je signale donc ce point au ministre afin que, lorsque son ministère sera établi et qu'il s'attaquera lui-même à ces problèmes, il accordera la priorité à ces questions car, à mon avis, ces choses sont chères au cœur des gens et correspondent à l'un de leurs plus grands besoins. Le ministre aura une tâche ardue à accomplir lorsqu'il remplira les responsabilités qu'il a exposées brièvement l'autre soir. Il a parlé de protection, de qualité, d'information, de représentation et de participation. Diriger ce ministère ne sera pas de tout repos. Toutefois, si le ministère répond aux besoins, les consommateurs canadiens en sauront gré au ministre.

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter l'honorable député de son élévation au portefeuille des Corporations et de la Consommation. Le torrent de mots qu'il a prononcés, comme d'habitude, m'a beaucoup intéressé. Il a terminé par un salmigondis qui m'a rappelé un de mes vieux professeurs, qui disait de quelqu'un qu'il avait une forte constipation de pensée et un torrent facile de mots. Voilà à peu près comment je résumerais le discours du ministre, qui a duré une heure et 40 minutes. Je lui attribue des bons points pour avoir essayé de faire bonne figure, parce qu'il a fait de son mieux, personne ne le niera. J'espère que, dans ce ministère, le ministre pourra exercer sur le gouvernement beaucoup plus d'influence qu'il n'a donné à entendre qu'il le pouvait. Peut-être aurait-on dû lui confier ce portefeuille lorsque le gouvernement a pris le pouvoir.

A mon avis, le gouvernement, le détaillant et l'homme d'affaires sont responsables de leurs abus. Tout le monde le sait: ce gouvernement aurait certes dû protéger les consommateurs et les électeurs depuis qu'il est au pouvoir. Voici quelques abus qu'on aurait pu épargner au public: les taux d'intérêt et le coût de la vie les plus élevés de notre histoire; d'autre part, les taux hypothécaires pou-

vant aller jusqu'à 8¼ p. 100. Ajoutons la taxe de vente de 11 p. 100 qui retombe sur les consommateurs.

Or, le gouvernement semble avoir enfin changé un peu d'attitude. Est-ce un changement d'attitude ou un habile camouflage? De nos jours, un jeune couple ne peut pas se permettre d'acquérir une maison. Jamais les consommateurs n'ont payé des impôts aussi élevés malgré le caractère très favorable de notre économie qui frôle le boom. La dette du gouvernement se chiffre à 750 millions de dollars dans le seul domaine des échanges commerciaux. S'il y a une bonne raison de former ce ministère—s'il y a même une raison tout court—c'est de donner au gouvernement la possibilité de se surveiller et de protéger les consommateurs contre ses propres mesures.

• (4.40 p.m.)

Le ministre a parlé du consommateur ayant un faible revenu, des vieillards pensionnés et de ceux qui reçoivent d'autres prestations de sécurité sociale ou des pensions. Ils doivent tous tirer le meilleur parti de leur argent. Le ministre ne se rend-il pas compte que chaque nouvel impôt, que chaque augmentation—peu importe si c'est au palier municipal, provincial ou fédéral—touche le pouvoir d'achat de la population autant ou plus que certaines choses, notamment la hausse des prix dont il a parlé hier et avant hier. Le ministre ajoute du personnel à la bureaucratie en créant ce nouveau ministère. Ces fonctionnaires supplémentaires seront payés grâce aux impôts. Le ministre n'oubliera pas, j'espère, que la loi de Parkinson joue d'une façon insidieuse, au sein de l'État. Il suffirait au ministre de regarder les choses de près pour s'en rendre compte. Nous espérons qu'il n'emploiera au ministère que le personnel essentiel.

Songeons que le Conseil économique du Canada n'a pas recommandé la création de ce ministère. Le ministre sait-il combien de ministères, provinciaux et fédéraux, font déjà double emploi, assurant les mêmes contrôles et donnant les mêmes services à travers le pays? Sait-il combien de ministères aux différents paliers du gouvernement empiètent les uns sur les autres dans les zones périphériques, quant à la réglementation de l'industrie et du commerce? Il serait intéressant que le ministre esquisse les programmes qu'il entend lancer ou aider. Est-ce que cela se fera par le truchement du journal, de la télévision ou de la radio? Est-ce que cela se fera au palier provincial ou fédéral?

[M. Rynard.]

Quant à ce qu'il en coûtera pour établir ce nouveau ministère, d'après le ministre, ce ne sera pas beaucoup, seulement 2 millions de dollars. Cela ne semble peut-être pas beaucoup, mais c'est 10c. de plus pour chaque homme, femme et enfant du pays. Voilà ce qu'il en coûtera et ce n'est que le début.

**M. Nielsen:** Que sont deux millions?

**L'hon. M. Turner:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député a sans doute lu ou écouté mes remarques très attentivement. J'ai bien dit qu'il s'agissait d'une dépense considérable.

**M. Rynard:** Je remercie le ministre de sa mise au point, et je suis très heureux qu'il s'en rende compte. Voilà une des raisons pour lesquelles nous allons prendre bien soin que le ministre surveille toutes ces dépenses gouvernementales qui échappent pour le moment à tout contrôle. C'est pourquoi il est peut-être souhaitable d'avoir un ministre pour contrôler les dépenses gouvernementales et protéger les consommateurs.

**M. Nielsen:** Que fera-t-il?

**M. Rynard:** Le gouvernement pourrait-il nous dire ce qui ne va pas au pays en ce moment? Les Canadiens achètent plus que jamais aujoud'hui des valeurs à l'étranger. A leur avis nos entreprises manquent d'efficacité. En un mois seulement le Canada a acheté des États-Unis pour 45 millions de dollars de plus en valeurs qu'ils ne leur en a vendu. Et n'oublions pas que la population des États-Unis est dix fois supérieure à la nôtre.

J'espère que le gouvernement se rend compte de la situation très difficile dans laquelle il nous place. Il n'y a aucun pays au monde qui possède par tête autant de ressources naturelles que nous. Les États-Unis en ont bien moins. Le gouvernement actuel a besoin de dirigeants à l'échelon supérieur. Nous n'avons pas besoin de tant de commissions ou de ministères. Il nous faut une direction au sommet.

Le Conseil économique du Canada a montré que le gouvernement ne s'est pas distingué comme argentier. C'est peut-être la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de nommer un ministre chargé de gérer les affaires des consommateurs. Si c'est la vraie raison, alors, une idée lui est tombée du ciel. Si l'on ne croit pas à la nécessité de protéger le consommateur et de freiner les dépenses publiques, comparons la situation du Canada avec celle d'un autre pays semblable. Prenons les années 1963 à 1966 de la gestion du

présent gouvernement. Nous constatons que les dépenses publiques des États-Unis n'ont augmenté que de 25 p. 100 au cours de cette période. Le pourcentage au Canada est de 35 p. 100 pour la même période. C'est 10 p. 100 de plus et cela démontre que le consommateur a besoin de protection.

**M. Nielsen:** Et nous ne sommes pas en guerre.

**M. Rynard:** Et, comme l'a signalé le député du Yukon (M. Nielsen), nous ne sommes pas en guerre, à la différence des États-Unis.

**M. Nielsen:** Nous ne faisons que livrer la guerre aux dépenses exagérées du gouvernement.

**M. Rynard:** Les consommateurs doivent certainement être protégés contre les dépenses du gouvernement et nous espérons que le ministre assurera cette protection. Celle-ci s'impose aussi dans un autre domaine. En 1949, fait étonnant, l'indice des prix était à 100 et les dépenses publiques se chiffraient seulement à $283 par tête. L'indice est de nos jours à 150 et les dépenses de l'État ont bondi à $1,000 par tête.

**M. Nielsen:** Un bond de 11 points s'est produit depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

**M. Rynard:** Je suis peut-être en train de pistonner le ministre, car j'ai montré qu'il était indispensable. Il nous faut en effet quelqu'un pour surveiller les dépenses du gouvernement. J'espère que le ministre prendra ces remarques en bonne part, car je suis vraiment sincère. On ne peut oublier que le gouvernement perçoit en impôts sur le revenu environ le double des recettes de 1961. C'est la raison primordiale qui milite en faveur de la protection du consommateur. J'espère que le ministre accordera la plus haute priorité à cet aspect de ses responsabilités.

Examinons le cas du consommateur qui a acheté en 1937 des obligations d'État à perpétuité à 3 p. 100. Je peux voir à l'expression du visage du ministre qu'il sait où je veux en venir. J'ignore s'il a consulté les chiffres, mais je lui dirai que ces obligations de $100 sont cotées aujourd'hui à $47. S'il y a un indice qui peut faire soupçonner, dans le pays, la malhonnêteté et le manquement à ses responsabilités, c'est bien lorsque les obligations de $100 de l'État sont cotées à $47.

Le ministre pourrait dire à ses collègues du cabinet que cette situation pourrait figurer sous l'en-tête de fraude et duperie, question sur laquelle, entre autres, il fera enquête. Nous espérons que le ministre paiera ces obligations sans délai dès qu'il assumera ses nouvelles charges. Je n'ai pas à lui rappeler qu'en 1961 le gouvernement conservateur avait une balance commerciale favorable, alors qu'aujourd'hui celle-ci accuse un déficit de plus de 750 millions de dollars.

Je remarque, en outre, que le Conseil économique du Canada a recommandé qu'on fasse des enquêtes dans quatre secteurs de l'activité du gouvernement. D'abord, la protection contre la fraude et la duperie; deuxièmement, la protection de la santé et de la sûreté; troisièmement, la protection des normes et classes de produits; et, quatrièmement, la préparation de renseignements destinés au consommateur. Le domaine est vaste, et des douzaines de gouvernements provinciaux et municipaux partout au pays déjà y légifèrent et y émettent des permis.

Que compte faire le ministre en ce qui concerne le crédit à la consommation? Une grande partie du crédit à la consommation est aujourd'hui sous contrôle provincial. Ce ministère sera-t-il une bureaucratie de plus, créée dans le but de faire croire aux gens que le gouvernement fait quelque chose alors que cela veut dire qu'en fin de compte, ils devront supporter le poids d'une bureaucratie ministérielle supplémentaire? Tout cela n'aurait-il pu être accompli par le Registraire général (M. Turner)? Je crois que nous éprouvons tous beaucoup d'admiration pour le Registraire général, pour cet homme jeune qui nous vient de Montréal. Je le crois très estimable. Il est Registraire général. A ce titre, il aurait pu, me semble-t-il, accomplir toutes et chacune des choses qu'il entend réaliser grâce à son nouveau portefeuille.

• (4.50 p.m.)

En ce qui concerne les affaires financières, le gouvernement ne diffère pas des gens qu'il impose sauf qu'il a un peu plus de garantie subsidiaire. Cette année, le gouvernement devra encore trouver, une fois vendues ses obligations d'épargne du Canada, 300 ou 400 millions de dollars de nouveaux fonds pour faire honneur à ses engagements actuels. Je ne dis pas cela dans un esprit de parti pris ou d'antagonisme. Je dis que nous sommes dans une conjoncture difficile et qu'il est à peu près temps que nous allions au fond des choses et que nous pensions au consommateur et au contribuable canadien, l'homme ordinaire qui fait le Canada et qui fait marcher les affaires. Je dis cela en toute sincérité.

J'aimerais savoir aussi quel rafistolage le ministre se propose d'apporter aux lois sur les brevets, surtout en ce qui concerne les médicaments. Nous devons nous rappeler ce principe général: si tous les objets importés

au Canada peuvent y entrer en franchise, notre pays aurait peu d'industries secondaires. Cela s'explique, mais je n'ai pas l'intention d'approfondir la chose en ce moment. Le Conseil économique du Canada a fait une mise en garde à ce sujet dans son rapport intérimaire. J'espère que le ministre l'a lue.

Si le ministre modifie les lois sur les brevets visant les médicaments, combien de gens perdront leur emploi: 2,000, 5,000 ou 10,000? Depuis quelques jours nous nous sommes tous vivement préoccupés, à juste titre, des quelque 3,000 personnes qui perdront peut-être leur emploi en Nouvelle-Écosse. J'espère que le gouvernement prendra des mesures pour qu'on en vienne à une solution qui permettra à ces gens de continuer de travailler.

Le ministre sait-il que M. Henry—je suis sûr qu'il connaît très bien M. Henry—qui a proposé au comité Harley les modifications aux lois sur les brevets et les marques de commerce, s'est fondé sur l'hypothèse d'après laquelle on pourrait très bien se passer d'une industrie des médicaments au Canada. J'espère que le ministre comprend cela, car c'est un point très important. Avant de modifier les lois sur les brevets et les marques de commerce, dira-t-il à la Chambre combien de sociétés fermeront peut-être leurs portes au Canada pour s'établir aux États-Unis où la productivité est d'environ un tiers de plus par travailleur ou, pourquoi pas, dans certains pays d'Europe où le coût de la main-d'œuvre est moins élevé? Si ces sociétés partaient et si nous importions nos produits, que deviendraient les quelque 3,000 diplômés d'université qui sont à l'emploi de cette industrie au Canada et dont chacun a coûté beaucoup d'argent aux contribuables—en allocations familiales, d'abord, et tout le reste ensuite—et dont chacun, à l'âge de trente ans, possède un potentiel à gagner de près d'un million et demi de dollars pour le pays vers lequel il pourrait se diriger?

Allons-nous abandonner nos propres recherches, pour nous en remettre à quelque autre pays, ou serons-nous réduits à payer le gros prix au pays qui fera notre recherche, pour les médicaments miracles qui ne sont pas d'usage commun mais dont on a besoin à l'occasion? Je me demande de combien s'en trouvera accrue notre balance des paiements déjà défavorable? Mais je n'en dirai pas plus long sur le sujet pour le moment: il y a nombre d'autres questions dont on peut faire l'examen. Mon seul désir est que nous ayons des médicaments de tout repos à des prix satisfaisants.

Il y a 50 ans, 60 p. 100 des ventes au détail se faisaient soit au comptant, soit à crédit jusqu'à la fin du mois. De nos jours, les affaires fonctionnent à crédit à 60 p. 100 ou plus. Certaines de ces ventes sont portées à des comptes de crédit automatiquement renouvelable: le crédit est établi pour les articles que l'on veut acheter, et l'on procède ensuite par versements mensuels. Si les paiements sont versés régulièrement, l'on peut, de temps à autre, faire des achats supplémentaires et les porter à ce compte. Quels sont les frais de financement de ce régime de crédit? Le ministre peut-il nous le dire? L'acheteur et le gouvernement savent-ils quels sont ces frais?

Il y a environ 50 ans, on pouvait obtenir un rabais en payant comptant. Aujourd'hui, il n'y a plus de rabais de ce genre. Le plus souvent, nous achetons à crédit de compagnies qui peuvent établir leurs propres conditions de crédit, selon leurs exigences, parfois à 6 p. 100 selon le cours actuel. Il s'agit souvent de grandes entreprises qui consacrent cet argent à des prêts et gagnent ainsi de l'argent avec de l'argent. Pour être juste, il faut dire que les frais d'administration doivent être déduits du profit de 12 p. 100. Il faut dire également qu'une fois établi le compte de crédit automatiquement renouvelable, une personne a tendance à perpétuer ses achats de cette compagnie sans aller voir ailleurs et en payant souvent des prix supérieurs à ceux qu'elle paierait si elle avait pu comparer les prix et si elle n'avait pas établi ce genre de crédit.

Le ministre voudrait-il nous donner une idée de ce qu'il se propose de faire à cet égard? Les grands magasins auront-ils la permission de conduire leurs propres affaires de crédit comme ils l'entendent, et que fera-t-on des compagnies de finance qui sont entrées dans le commerce de location de voitures et ont fait diminuer les ventes d'automobiles? Y a-t-il lieu d'appliquer ici la loi de l'offre et de la demande? Que peut-on faire au sujet de ces compagnies qui construisent des habitations et les vendent entièrement meublées? Elles nuisent aux magasins de meubles et aux fournisseurs d'appareils électriques. Comment peut-on venir en aide aux petits hommes d'affaires pour leur permettre de soutenir la concurrence?

Nous savons que l'emploi de l'argent doit se payer, mais tel n'est pas toujours le cas. Déjà, la perception d'un intérêt constituait un délit. Ce n'est qu'à compter du 16e siècle que l'intérêt est un fait admis et depuis le 19e que le crédit à la consommation devient une chose établie. Le crédit à la consommation est profitable, et il active souvent l'économie. Il peut rendre service à de nombreux jeunes gens qui veulent se marier et acheter le nécessaire ménager. C'est une méthode admise de faire des affaires. Toutefois, il arrive très souvent que le consommateur achète sans

vérifier ou comparer les prix dans un magasin qui lui fait crédit. Dans de nombreux cas, il n'est pas porté à chercher ailleurs, en quête des aubaines souvent offertes durant certaines périodes de l'année. Il faudra justifier la création de ce ministère.

J'aimerais maintenant parler de la publicité, sujet qui m'intéresse particulièrement. Aujourd'hui, on a posé une question à la Chambre à propos de marques de cigarettes, qui font l'objet d'une grande publicité. On nous parle des longues cigarettes et des filtres longs. On nous dit qu'il s'agit de cigarettes rafraîchissantes, épatantes, de celles qu'il faut fumer, qui vous donnent de l'élan. Que faisons-nous à ce sujet? Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fait quelques efforts dans ce domaine depuis trois ou quatre ans, depuis que la question a été soulevée à la Chambre. Le ministre pourrait-il nous donner ses idées à ce sujet, nous dire ce qu'il entend faire? S'il a besoin d'un encouragement, je lui lirai une partie d'un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

> Un chirurgien de Toronto qui a fait une étude sur le cancer du poumon a accusé hier l'industrie du tabac d'être absolument insensible à la sécurité du public en lançant sur le marché la cigarette de 100 millimètres.
>
> Le Dr Norman C. Delarue, professeur adjoint de chirurgie à l'Université de Toronto, a dit que cette mesure montrait clairement quelle était l'intention de l'industrie: la cigarette longue n'était qu'un procédé employé pour accroître les ventes.
>
> A la dernière session de la réunion annuelle de la filiale ontarienne du Collège des omnipraticiens du Canada, le Dr Delarue a dit que le gouvernement, l'industrie et les médecins devraient prendre certaines mesures.

J'espère que le ministre m'écoutera bien, car ce que je dirai maintenant est important. A mon avis, le gouvernement devrait proscrire immédiatement la cigarette de 100 millimètres et fixer la teneur en goudron des cigarettes à un maximum de 15 milligrammes et la teneur en nicotine à un maximum de 1.6 milligrammes. Il devrait également insister pour que les inscriptions sur les paquets de cigarettes soient plus précises. Je me demande ce qu'il nous faudra faire pour réveiller le gouvernement de son apathie et lui faire prendre des mesures.

• (5.00 p.m.)

Maintenant que nous avons un ministre jeune et ambitieux, on trouvera peut-être des solutions à certains de ces problèmes. Je le répète en toute sincérité, nous sommes liés d'amitié depuis l'époque où il est devenu député. J'admire sa personnalité et ses talents. C'est pourquoi j'ai éprouvé une certaine honte l'autre jour à l'entendre parler pour ne rien dire pendant une heure et 40 minutes. Il m'a vraiment déçu. Il jouit néanmoins de mon estime et aussi de celle des autres, je pense.

Si l'on doit étayer cet argument, monsieur l'Orateur, on peut rappeler que les administrateurs de l'*American Cancer Society* ont proposé de bannir la réclame pour le tabac. Il me semble que c'est, pour le ministre, le bon moment d'agir. Allons-y, alors. Qu'il se taille une réputation en prohibant dès aujourd'hui la réclame pour le tabac. On dit que la publicité est un moyen trop persuasif, trop valable et trop étroitement associé à la vie sur le continent nord-américain pour qu'il soit employé à la vente d'un produit aussi nocif que la cigarette. Voilà le hic, monsieur l'Orateur. Si le ministre m'écoute et saisit bien mes propos, il se mettra immédiatement à la tâche de bannir cette publicité, de concert avec son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). Nous devons mettre un terme à ce commerce néfaste. Je pourrais vous lire un autre article, publié dans la *Gazette* du 16 octobre, où l'on dit que la mortalité a baissé mais que le nombre des cancers de poumon chez les femmes a augmenté depuis qu'on commence à percevoir les effets de la cigarette.

J'aimerais conclure, en disant que le ministre ne parviendra à justifier la création de ce ministère seulement s'il nous prouve qu'il fait quelque chose pour les travailleurs canadiens. J'espère qu'il ne finira pas, comme l'a signalé le député du Yukon (M. Nielsen), par aller s'asseoir dans sa belle Cadillac. Nous n'aimerions pas voir ce beau jeune homme—il est privilégié à cet égard—assis dans une Cadillac sans essence. Pour reprendre l'image du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), nous ne voudrions pas qu'il enfourche un cheval à bout de souffle. Certes, nul d'entre nous ne souhaite un tel sort au ministre. Nous lui voulons tous du bien, mais quand j'ai entendu ce discours d'une heure et quarante minutes, je n'ai pu m'empêcher de penser aux paroles d'Oliver Goldsmith, je pense, que je pourrais peut-être paraphraser ainsi: «Plus il avançait dans la vie, plus l'on se demandait comment une tête si petite pouvait renfermer autant de sagesse». Je le répète, j'ai beaucoup d'estime pour le ministre et j'espère qu'il ne nous laissera pas tomber. Je lui souhaite tout le succès possible au sein de son ministère.

[*Français*]

**M. Jean-Pierre Goyer (Dollard):** Monsieur l'Orateur, le bill que nous étudions présentement concerne l'établissement d'un ministère des Corporations et de la Consommation.

En lisant l'article 6, on constate qu'un des principaux buts de ce ministère est de favoriser les intérêts des consommateurs, de les

protéger et de les renseigner davantage. Bien sûr, à tous ces buts, tout le monde souscrit et applaudit, car tout le monde considère que le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour mieux protéger le consommateur canadien.

Alors que le général Eisenhower était encore en Europe et qu'on était allé le trouver pour lui offrir la candidature du parti républicain aux États-Unis, des reporters lui demandaient: Qu'est-ce que vous pensez de l'augmentation du coût de la vie? Pensez-vous que les citoyens l'acceptent? Pensez-vous que c'est normal? Et le général Eisenhower de répondre: Lorsque ma femme revient du marché, elle considère que le coût de la vie augmente et que cela coûte bien cher pour vivre, aujourd'hui.

Il y a de cela beaucoup d'années et, aujourd'hui, nous avons encore à faire face aux mêmes problèmes. Mais le gouvernement a décidé, par un projet de loi, de former un ministère qui s'occupera spécifiquement d'améliorer le sort de tous les Canadiens.

La protection du consommateur n'est pas un problème facile et aisé à régler. Au fait, c'est un problème extrêmement complexe, qui a des ramifications dans à peu près toutes les sphères de l'économie, et c'est nécessairement un problème qui suscite un vif intérêt, puisque le simple citoyen est à même, chaque jour, de réaliser ses implications.

Tout le monde est d'accord sur les buts que le gouvernement poursuit, mais certains partis diffèrent, de toute évidence, sur les moyens à prendre pour mieux réaliser les buts que l'on poursuit.

Le parti conservateur a fait connaître sa politique officielle par son porte-parole, le député de Yukon (M. Nielsen), qui, tout au long de son exposé, a prétendu que les pouvoirs attribués au ministre n'étaient pas suffisants, qu'ils devraient être augmentés et avoir beaucoup plus de force d'exécution. Il l'a fait à telle enseigne qu'on est à se demander si le parti conservateur n'a pas créé une nouvelle politique, si le parti conservateur ne s'en va pas vers le «contrôle» direct des prix, comme cela se faisait en temps de guerre.

Et je voudrais citer une partie du discours du porte-parole officiel du parti conservateur, le député de Yukon. Comme en fait foi la page 3239 du compte rendu officiel, il disait:

[*Traduction*]

Le gouvernement essaiera de convaincre amicalement tout le monde de rentrer dans les rangs. C'est tout ce que peut faire le ministre en vertu du projet de loi. Il peut cajoler, menacer, persuader mais il ne peut obliger. La mesure ne prévoit pas de sanctions.

[M. Goyer.]

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

Cela prouve bien que le parti conservateur, par l'entremise de son porte-parole officiel, veut que le gouvernement, sinon directement, du moins indirectement, applique une politique de régie des prix.

Est-ce le résultat de la dernière convention? Le leader officiel des conservateurs serait-il prêt à soutenir son porte-parole à la Chambre et dira-t-il qu'il appuie sans réserve sa politique? Est-ce vraiment la nouvelle politique des conservateurs? Les points d'interrogation demeurent; les réponses sont à venir.

Et, alors que le même député dit que le bill ne contient pas suffisamment de pouvoirs et que le gouvernement ne pourra pas réaliser les buts qu'il devait poursuivre, ce même député déclare qu'il est absolument inutile d'augmenter le nombre de fonctionnaires, d'augmenter les dépenses pour réaliser ce que le gouvernement se propose.

Que veut exactement le parti conservateur? Désire-t-il une loi remplie de pouvoirs, sans le personnel nécessaire pour l'appliquer? Le parti conservateur veut-il poursuivre une politique de leurre? Veut-il simplement jeter, devant la population canadienne, un écran de fumée? Cela refléterait exactement la ligne de conduite de la nouvelle image du parti conservateur. Ce serait exactement la politique de M. Camp, lorsque celui-ci dit à la population canadienne: Nous devons mettre fin à toutes nos alliances militaires. Et, un paragraphe plus loin, mais avec beaucoup moins de force: Ce programme pourra se réaliser sur une période de dix ans.

C'est exactement la même politique de leurre que le parti conservateur poursuit, en disant: Nous désirons que le gouvernement ait beaucoup plus de pouvoir mais pas de personnel pour appuyer le ministre.

C'est une politique inconsistante et la population canadienne ne voudra sûrement pas la recevoir gratuitement, sans discussion.

Quant au Nouveau parti démocratique, en multipliant les allusions au fait qu'il ne veut pas revenir au temps de guerre et poursuivre une politique de «contrôle» direct des prix, il nous laisse croire quand même, indirectement, que le gouvernement aurait dû avoir une politique de régie des prix.

Pourquoi ne pas le dire franchement si l'on est en faveur d'un «contrôle» direct des prix? Pourquoi prendre des détours et pourquoi laisser croire à la population que l'on ne veut pas quelque chose, mais que l'on veut prendre tous les moyens pour la réaliser?

C'est encore une politique de leurre qui manque de franchise et de réalisme.

La protection du consommateur ne se limite pas uniquement aux prix, mais aussi à la façon de payer. Il est normal et urgent, actuellement, que le gouvernement ait une politique qui soit claire sur le montant exact qu'un citoyen canadien doit payer lorsqu'il effectue un emprunt. C'est aussi une protection qui est encore plus importante dans notre économie actuelle, car il est sûrement plus urgent de protéger le petit consommateur.

Une autre politique de protection du consommateur, c'est de protéger sa sécurité ou sa santé. Voilà des buts que ce bill poursuit et qu'on semble ignorer lorsqu'on en discute. Le gouvernement a déjà fait beaucoup dans ce domaine et, en centralisant les pouvoirs au sein d'un même ministère, il saura sûrement multiplier encore ses efforts.

Il est un autre domaine dont on entend souvent parler dans cette enceinte, dont on entend souvent les partis de l'opposition se moquer et en rire, lorsque le gouvernement le mentionne, et c'est celui de la Constitution. Bien sûr, le député de Yukon n'a pas manqué sa chance, hier, de poursuivre la politique de son parti.

Est-ce bien la nouvelle politique ou si ce n'est pas encore la perpétuation d'une ancienne politique du parti conservateur progressiste? Le fait d'avoir choisi un nouveau leader a-t-il changé le parti conservateur progressiste au point que le nouveau chef peut se promener dans le Québec et dire que les droits des provinces doivent être respectés, que nous avons une Constitution que nous devons certes améliorer, mais que nous devons respecter, alors qu'ici, à la Chambre, dans la capitale du pays, le porte-parole officiel du parti se moque de la Constitution et rit du fait que le gouvernement veuille la respecter?

Monsieur l'Orateur, n'est-il pas normal, pour un gouvernement, de respecter la loi du pays? Le député de Yukon voudrait-il donner des conseils au nouveau ministre et lui dire qu'il ne devrait pas respecter la loi du pays? Voudrait-il que le gouvernement ne donne pas l'exemple aux citoyens de ce pays, en lui disant de ne pas se préoccuper des problèmes constitutionnels, mais de régler tous les problèmes des Canadiens, directement et au-dessus de la loi?

Il n'y a aucun doute que si le gouvernement se permettait d'agir ainsi, le député de Yukon, en grand inquisiteur de la Chambre, serait le premier à se lever et à blâmer ardemment le gouvernement pour ses agissements. Mais le député de Yukon préfère, pour le moment, insinuer et inciter le gouvernement à l'irrespect de la loi, pour mieux le blâmer après. Voilà une tactique qui ne saurait tromper le gouvernement ni les Canadiens.

Que le député de Yukon soit très honnête dans sa présentation et qu'il propose un changement à la Constitution, si elle ne peut satisfaire les besoins actuels relativement à la consommation. A mon sens, ce serait beaucoup plus honnête de faire comme le leader du parti NPD (M. Douglas).

De toute façon, le problème constitutionnel ne peut être évité, même si cela s'avérait peut-être une bonne chose, pour quelques-uns, de l'éviter. A ce sujet, je réfère la Chambre à la version française du rapport du Conseil économique du Canada sur les affaires du consommateur, plus particulièrement à la page 32, où l'on peut lire ceci:

> Étant donné les questions complexes de compétence qui surgissent dans presque tout le secteur de la consommation, une protection efficace des consommateurs, surtout en ce qui a trait à leur santé et à leur sécurité ainsi qu'à la fraude économique, exigera de toute nécessité une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre les provinces et leurs municipalités.

Voilà le problème honnêtement posé, et voilà ce que le gouvernement entend faire, lorsqu'il présente ce bill. Il ne veut pas tromper la population en disant qu'il a entière responsabilité et tous les droits pour régler les problèmes de consommation au Canada, non, il dit honnêtement: Nous n'avons pas tous les droits, mais nous allons faire tout ce que nous pouvons pour réaliser une coordination des efforts afin d'aider le consommateur, le protéger et l'informer. Et voilà exactement les buts du bill: la recherche, l'information et la coordination de tous les efforts. Encore là, dans le même rapport du Conseil économique du Canada, à la page 33, on mentionne:

• (5.20 p.m.)

> Il est évident que la gamme des intérêts des consommateurs est si vaste et si variée qu'il est impossible à un seul ministère ou même à un seul gouvernement de s'en occuper de façon efficace. En outre, les consommateurs eux-mêmes et les représentants des hommes d'affaires peuvent faire beaucoup pour accroître le bien-être des consommateurs, pourvu qu'ils disposent des renseignements nécessaires et des moyens propres à favoriser une plus grande discussion et une meilleure compréhension.

Bien sûr, le problème des consommateurs ne peut être réglé ni par un seul gouvernement, ni par un seul ministère, et l'honorable député de Yukon faisait exactement allusion, dans son discours, à un problème qui illustre le fait que d'autres ministères continueront à influencer le coût des biens de consommation au Canada.

Lorsque l'honorable député de Yukon fait allusion au prix de la chaussure qui, à cause du nouveau ministère, ne diminuera pas au Canada, alors que ce dernier souhaiterait sans doute en voir, demain, abaisser le coût.

Soyons réalistes, nous devons faire face, non pas seulement à l'industrie canadienne, non pas seulement au profit des industries, mais aussi aux industries étrangères qui concurrencent une industrie bien canadienne, celle de la chaussure. L'industrie de la chaussure demande, actuellement, des droits tarifaires accrus, parce qu'elle subit des contrecoups indus dus à la concurrence, surtout du Japon, et ce à tel point que l'année dernière la moitié des chaussures au Canada venaient de l'étranger.

L'honorable député de Yukon suggère-t-il que le Canada, du jour au lendemain, pour mieux protéger les consommateurs, rejette les barrières tarifaires? Serait-ce là une solution pour aider le consommateur? Ne serait-ce pas là plutôt créer du chômage au Canada? Serait-ce une solution que d'acculer toute notre industrie à la faillite, au Canada, du jour au lendemain?

C'est donc dire que les problèmes du consommateur impliquent et continueront d'impliquer le concours de plusieurs ministères. Et c'est pourquoi il est bien dit, dans les pouvoirs indiqués dans le bill, que le nouveau ministère devra coordonner les efforts de plusieurs ministères parce qu'un seul ministère ne pourra jamais avoir tout le pouvoir pour bien protéger le consommateur.

Monsieur le président, je suis assuré que le nouveau ministère pourra contribuer énormément aux buts qu'il poursuit. Mais, encore une fois, nous ne devons pas, nous, citoyens du Canada, chercher à nous en remettre uniquement au gouvernement. Le consommateur devra continuer à faire des efforts pour mieux se renseigner et pour mieux se protéger lui-même. Voilà un des rôles très importants du gouvernement actuel. Le gouvernement ne saurait assumer toute la responsabilité des citoyens du Canada dans ce domaine. Le gouvernement se doit de renseigner et de bien renseigner le consommateur pour que celui-ci sache, lorsqu'il fait ses achats, ce qu'il achète, comment il achète et la qualité qu'il achète.

Il est très important que nous fassions comprendre aux citoyens—et c'est un devoir civique qui nous incombe en tant que parlementaires de ce pays—leur propre devoir, leur propre responsabilité. Vouloir tout remettre entre les mains du gouvernement me semble, encore une fois, une façon très aisée de régler nos problèmes canadiens.

Au contraire, nous devons faire appel à la compréhension et au bon sens du citoyen. Si le ministère pouvait réaliser, dans un avenir prochain, une poltique d'information à travers le pays, et d'information bien faite et d'information complète, il aurait déjà réalisé beaucoup au Canada, car nous ne sommes pas le seul pays à devoir affronter des problèmes énormes en ce qui regarde la consommation.

Et, encore là, je cite le rapport du Conseil économique du Canada qui, dans sa conclusion, disait:

> L'expérience des autres pays prouve nettement qu'il y a plusieurs moyens de régler les problèmes qui se posent dans le domaine de la consommation et qu'une méthode flexible mettant l'accent sur des solutions efficaces est préférable à une attitude instransigeante et rigide.

Voilà la politique du gouvernement, bref, voilà le défi que doit relever le nouveau ministre, et je suis convaincu qu'il saura y répondre.

[*Traduction*]

**M. Jack A. Irvine (London):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce bill. Les déclarations qui ont été faites, en particulier celles des députés du Yukon (M. Nielsen) et de Simcoe-Est (M. Rynard), m'ont intéressé. Il serait inutile de répéter ce qu'ils ont dit, étant donné qu'ils se sont exprimés plus clairement sur le sujet que je ne pourrais le faire.

Je voulais parler des finances, du crédit de détail, des frais d'intérêt et autres questions connexes. Le député de Simcoe-Est a aussi parlé longuement de ces questions et je serai donc très bref. Le bill nº C-161, qui crée un ministère des Corporations et de la Consommation, m'intéresse. J'applaudirai ce ministère s'il réussit à faire une partie de ce que nous attendons de lui. Nous espérons qu'il rendra véritablement service au consommateur et, au sens propre, le protégera. Le consommateur a besoin, aujourd'hui plus encore qu'hier, d'être protégé. Certains diront peut-être que le bill protégera les consommateurs contre eux-mêmes; je ne suis pas de cet avis.

J'appuierais de tout cœur ce bill si le ministère qu'il va créer pouvait arrêter l'inflation. Il est difficile de remédier à l'inflation et peu raisonnable de s'attendre que le nouveau ministre ou le nouveau ministère la supprime, car c'est impossible. Néanmoins, si le nouveau ministère pouvait, en quelque sorte, empêcher la montée constante de la spirale des prix alimentaires, les contrôler et aider les propriétaires ou les locataires en maintenant leurs frais dans des limites raisonnables, nous leur en serions tous reconnaissants. A mon avis, les sommes consacrées par les consommateurs aux articles d'épicerie et à leurs loyers représentent aujourd'hui leurs plus fortes dépenses.

Ayant eu le privilège de siéger, dès le premier jour, au comité du crédit à la consommation, j'ai assisté à presque toutes ses réunions et je tiens à rendre hommage à ses présidents, le député de Vancouver-Burrard

(M. Basford) et le sénateur Croll, deux hommes qui se sont consacrés de tout cœur à leur tâche. A mon avis, le bill actuellement soumis à la Chambre ne contient pas les recommandations de ce comité.

Je voudrais soulever un détail et demander au ministre ce qu'il compte faire pour le conditionneur individuel de produits alimentaires. Le problème étant peut-être difficile, je vais donc citer un exemple. Je conseille au ministre et à son ministère de s'informer plus amplement à se sujet. Je connais un conserveur de l'Est du Canada qui fournissait depuis un grand nombre d'années, aux grands magasins à succursales, de nombreux articles vendus sous leur propre étiquette. Par la suite, il a décidé de présenter les produits de sa fabrication sous sa propre étiquette. Les grands magasins lui ont alors déclaré qu'il devait payer le droit de présenter ses produits chez eux.

• (5.30 p.m.)

Le conserveur dont j'ai parlé s'est fait dire que cela lui coûterait $2,500 rien que pour le droit d'exposer sa marchandise sur les rayons et qu'il devrait en outre verser une certaine somme pour une campagne de publicité. On ne lui garantissait absolument rien. On passerait commande pour une certaine quantité de marchandise en lots qui seraient livrés selon le gré des magasins. Ils lui imposaient aussi d'autres exigences. Le fabricant n'a pas voulu marcher. On lui a dit «Très bien, nous cesserons de commander vos marchandises». On n'a donc pas exposé sa marchandise. Ces grosses firmes s'efforçaient de l'éliminer. J'aimerais savoir ce que le ministre compte faire à propos de ce genre de chantage. Il ne devra pas chercher longtemps pour découvrir un cas concret. La firme en question s'appelle ou s'appelait la Pyramid Canners; il serait sans doute possible de retrouver certains des intéressés. Sauf erreur, c'est de cette façon qu'ils ont été forcés à abandonner les affaires.

Parlons maintenant de la fixation des prix. Certains diront qu'elle n'existe plus. Je ne partage pas cet avis. Prenons le cas d'une grande société—j'éviterai de la nommer—qui a sa propre marque de papier stencil. Elle établit elle-même et à son gré le prix de vente de ce produit, vu qu'aucun autre détaillant ne peut le débiter. Les autres marchands ou détaillants ne peuvent se le procurer, parce que les usines qui le fabriquent appartiennent à la grande société en cause. C'est pourquoi elle peut établir le prix de vente à son gré. C'est ce que j'appelle la fixation des prix. Elle joue aussi pour bien des produits que vend cette société. A mon sens, cela n'est pas juste pour le consommateur. Voilà une question que le nouveau ministère, sûrement, se propose d'approfondir.

J'aimerais revenir pour un moment à l'ouvrage qu'on a souvent cité à la Chambre, le rapport provisoire sur la consommation, présenté par le Conseil économique au ministère du Registraire général. A la page 23, il y est dit que:

> Vu la grande diversité des intérêts des consommateurs et les nombreux ministères qui œuvrent dans ce domaine, il n'est pas possible de concentrer toutes les activités dans un seul ministère ni même désirable de tenter de le faire. Toutefois, il importe d'améliorer de beaucoup les méthodes actuelles de coordination et, à cette fin, nous recommandons l'établissement d'un Comité interministériel des affaires des consommateurs, présidé par le Sous-registraire général. Le Comité devrait comprendre les sous-ministres du Commerce, de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Pêcheries, des Assurances, des Finances et de la Justice, ainsi que ceux de tous les autres ministères qui s'intéressent de façon permanente aux questions de consommation. Dans le cas, par exemple, des aliments, des parasiticides, du crédit à la consommation, des normes, des biens de consommation et des pratiques commerciales, où les diverses responsabilités sont très décentralisées, une telle coordination est essentielle à une administration efficace. La Commission devrait disposer, au sein du ministère du Registraire général, d'un secrétariat permanent qui l'aiderait dans son travail et permettrait de tenir le Ministre au courant de l'activité des ministères fédéraux dans le domaine des affaires des consommateurs.

Puisque chacun de ces ministères est responsable de certains aspects de la consommation, le ministre devrait recruter son personnel en transférant les employés qui le désirent au nouveau ministère de la Consommation. Je voudrais citer les paroles du ministre qui figurent dans le hansard du 13 octobre.

> Monsieur le président, le but de cette législation est de promouvoir la coordination dans le domaine des affaires des consommateurs. Dans le passé, les activités du gouvernement fédéral, relativement à la protection ou à l'information du consommateur, ont été réparties entre plusieurs ministères, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu de programme coordonné ou, si je peux employer l'expression, de cour d'appel, pour les consommateurs qui cherchaient de l'aide ou des renseignements auprès du gouvernement fédéral.

Le ministre a poursuivi son thème d'une manière très positive. A mon avis, un grand nombre de gens pourraient passer du ministère de l'Industrie à ce nouveau ministère. Cette profusion de ministères m'inquiète. Celui de l'Industrie, formé il y a environ quatre ans, comprend aujourd'hui 783 employés. Bien des problèmes qu'il traite aujourd'hui seront traités à l'avenir par le nouveau ministère de la Consommation. Il

en est de même de certaines tâches actuellement du ressort des ministères du Commerce, de l'Agriculture et de la Santé nationale et du Bien-être social. Un grand nombre de leurs employés devraient faire partie du nouveau ministère.

Il n'y a qu'à muter ces fonctionnaires. Ne recrutons pas de nouveaux employés. Nous sommes allés assez loin dans ce sens, et il est temps de renoncer à établir des fiefs. Nous ne pouvons plus nous le permettre. C'est pourquoi nous devons abandonner l'idée d'un gouvernement bureaucratique. En 1939 il y avait environ 30,000 employés dans le service public. D'après mes chiffres, il y en a aujourd'hui 372,890. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les fonctionnaires sont aujourd'hui dix fois plus nombreux qu'il y a 30 ans. La nation ne peut se le permettre. Nous ne pouvons plus nous offrir aujourd'hui un gouvernement aussi coûteux.

Je renvoie les députés à un article paru dans le *Globe and Mail* d'hier. Le voici:

Le président de la Banque Impériale Canadienne de Commerce, M. Neil J. McKinnon, a fait une critique acerbe de la politique monétaire et fiscale du gouvernement lors d'une conférence internationale du Financial Executives Institute.

M. McKinnon a lancé un avertissement contre le rythme accéléré de l'inflation dont le seul effet serait un rajustement pénible de notre économie.

«Toute l'histoire prouve que les poussées inflationnistes, à moins d'être fermement contenues, finissent par causer un tort grave à la plupart des gens, y compris tous ceux que le gouvernement cherche à aider par ces différents programmes.»

Le directeur général de la deuxième en importance des banques à charte du Canada n'a pas eu de mal à identifier la source des problèmes de l'inflation au Canada.

«La perte de valeur de l'argent découle toujours de déficits répétés de l'État, particulièrement quand l'emploi est élevé et qu'en même temps une augmentation de la masse monétaire tend à monétiser au moins une partie des déficits.»

Il n'est pas exagéré de dire que l'endettement du gouvernement, ajouté à une politique monétaire tolérante qui rend possible une inflation soutenue, constitue en vérité une gigantesque escroquerie—une escroquerie dont est victime la grande majorité des gens, ceux qui sont le plus vulnérables aux conséquences.

• (5.40 p.m.)

Plus loin, il cite Bernard Baruch:

Ceux qui parlent d'une inflation graduelle pourraient aussi bien parler d'un coup de feu graduel.

A ce propos, j'aimerais demander au ministre ce que ce nouveau ministère fera qui pourrait—pourrait, je dis bien—contenir l'inflation? Où est le mordant dans ce bill? Je n'y vois aucune peine prévue. Quels sont les plans du ministre? Comment ce nouveau ministère peut-il rendre service et être utile au consommateur? Au juste, qu'est-ce que ce nouveau ministère offre?

Considérons les poids et mesures, choses importantes pour le consommateur. Que fera ce nouveau ministère que ne font déjà les services d'inspection des poids et mesures du ministère du Commerce? Qu'accomplira le nouveau ministère dans l'important domaine de l'inspection des marchandises au détail que n'accomplit déjà l'organisme voulu relevant du ministère du Commerce? Que fera-t-il en ce qui concerne les pratiques restrictives et frauduleuses du commerce dont s'occupent présentement le ministère de la Justice et d'autres ministères? Que fera-t-il en ce qui a trait aux aliments et drogues? Ces questions ont été abordées cet après-midi. A propos des aliments et drogues, que fera le nouveau ministère que n'accomplit déjà le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

J'espère que nous obtiendrons des réponses à certaines de ces questions. Je m'intéresse vivement à ces choses. A mon avis, tous les députés devraient s'y intéresser, car elles concernent le bien-être général des Canadiens. J'aimerais appuyer ce projet de loi, mais je veux d'abord savoir comment il viendra en aide au consommateur.

**M. Steven Otto (York-Est):** Monsieur l'Orateur, il ne m'arrive pas souvent de prendre la parole pour féliciter un ministre, mais je le ferai en cette circonstance, car j'ai bien confiance dans le jeune John. Bien sûr, si je l'avais loué lorsqu'il était député de l'arrière-ban, j'aurais pu lui donner le baiser de la mort et l'empêcher d'avancer. Mais le ministre est solidement carré dans le siège même du pouvoir . . .

**M. Baldwin:** Pas trop solidement.

**M. Otto:** . . . Et je l'appuie sans réserve, non seulement sur les principes du discours qu'il a fait en présentant cette mesure législative, mais aussi sur les principes de ses discours antérieurs. Une déclaration du député du Yukon (M. Nielsen) m'a fort impressionné. Il a exprimé une excellente idée, à laquelle je n'avais pas pensé. La remarque était peut-être facétieuse; néanmoins il a dit que le ministre possède un certain tempérament de chef, qu'il a l'ambition d'être un leader. A

mon avis, il n'y a rien de répréhensible à cela. Il pourrait être très avantageux pour le Canada d'avoir un homme jeune, vigoureux, à l'intelligence déliée, qui lui imprimerait de l'élan, et d'abandonner les méditations sur la course au pouvoir et autres questions semblables. (*Applaudissements*)

Je suis donc reconnaissant au député du Yukon de cette idée qu'il a semée. J'espère qu'elle prendra racine.

Une remarque du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) m'a quelque peu pris par surprise. Le patronat, a-t-il dit, n'exploite plus le travailleur mais plutôt le consommateur. Je ne saurais dire pourquoi, mais j'ai l'impression que le député classe les consommateurs et les travailleurs dans deux groupes différents. Il est d'avis qu'ils sont des entités distinctes. Pour moi ils sont identiques et représentent une seule unité. A vrai dire le salariat, le patronat et nous tous, voilà les consommateurs.

Pourquoi tout ce branle-bas à propos de l'absence de mordant dans cette mesure législative? Mais quel mordant, je vous le demande? Que quelqu'un nous cite un exemple de ce que cela veut dire.

**M. Nielsen:** Le ministre peut montrer les dents.

**M. Otto:** Voyons maintenant comment on aurait pu montrer les dents dans l'aflaire de la DOSCO. Devons-nous dire aux hommes d'affaires: «Continuez à perdre le l'argent,» ou bien allons-nous répéter les expériences faites dans la Saskatchewan dans les premiers temps de Terre-Neuve? Telles ne sont certes pas les dents auxquelles pense l'honorable vis-à-vis.

Il me semble qu'il serait temps de parler sérieusement. Exploiter, c'est faire des affaires. L'exploitation exagéréé est une autre histoire, mais l'exploitation, en soi, est une affaire. Après tout, on fait son profit sur les autres, sur les consommateurs. Si on ne le fait pas, on ne fait pas d'affaire.

Dans un discours qu'il a prononcé il y a peu de temps, le ministre a mis le doigt sur la clef du problème: la nécessité d'opérer des réformes dans la structure de l'entreprise. Un député a parlé cet après-midi des poids falsifiés. Le pouce du boucher sur le plateau de la balance est un problème vieux comme le monde. Il n'est pas d'aujourd'hui. Il y a beaucoup d'hommes d'affaires qui utilisent des procédés frauduleux, et le problème actuel, c'est que ce genre de pratique est devenu courant. La racine du mal n'est pas dans les entreprises qui déclarent ouvertement: «Allez et trompez le public». Le mal gît dans le fait que les structures des sociétés n'ont plus les commandes en main et que le moyen le plus simple de s'en tirer est de continuer d'employer toutes les méthodes douteuses en usage de nos jours. Nous voici donc revenus à la racine du mal: le problème de la structure des sociétés.

Le ministre a signalé plusieurs hypothèses erronées que nous avons formulées, et j'aimerais étayer ses explications dans mon discours. La solution, naturellement, c'est encore la concurrence. Autrement dit, on ne saurait obliger les gens à perdre de l'argent. On ne saurait forcer un homme d'affaires à continuer d'exploiter une entreprise non rentable, mais l'on peut changer les règlements de façon à provoquer dans ce domaine une concurrence franche et saine, qui portera un jour ses fruits.

On dira ce qu'on voudra, nous ne pouvons aujourd'hui enjoindre à la DOSCO de demeurer en affaires tout en perdant de l'argent. Mais si les conditions étaient favorables au point d'intéresser une autre entreprise, ce serait une tout autre histoire, qui ferait réfléchir la DOSCO.

En administration et dans l'industrie, on blâme souvent les travailleurs en disant qu'ils sont la source de tous les problèmes. Mais, dans le cours de l'histoire, on n'a jamais vu une bataille perdue par un soldat. Ce sont les généraux qui perdent les batailles. Si l'on applique ce principe aux affaires, je soutiens que bon nombre des problèmes actuels découlent du régime désuet et inefficace des corporations. Ce régime empêche la concurrence et exige l'utilisation de méthodes douteuses de commercialisation. Par contre, il donne lieu à une inflation sans cesse croissante. Je ne blâme donc pas les travailleurs, mais la direction et, en particulier, les distinctions que nous établissons à propos de la direction, des actionnaires, des propriétaires, de la Bourse, et ainsi de suite.

• (5.50 p.m.)

La direction, il va sans dire, a toujours recours aux solutions faciles. Une des raisons c'est qu'il n'existe pas de groupe stable d'actionnaires. Le ministre lui-même a fait remarquer tout à l'heure que son ministère a découvert que l'actionnaire moyen se débarrasse de ses titres avant six mois, y compris des valeurs de premier plan. Il n'y a pas de portefeuille durable. Il n'y a aucune autorité pour demander une gestion honnête et profitable des affaires. Nous avons créé une toute nouvelle classe des chefs d'entreprises qui ne sont pas des actionnaires. Il ne peut y avoir de contrôle permanent. S'il y a monopole ou publicité frauduleuses ces chefs d'entreprises ont recours à la solution la plus facile. Ils ne s'intéressent qu'aux transactions propres à assurer la sécurité de leur emploi et peu leur

importe la permanence et les pratiques de l'entreprise. C'est un problème grave de nos jours. C'est à cela, je suis certain, que le ministre essaie de remédier. On ne peut pas l'insérer dans un projet de loi. Si les députés relisent les remarques que le ministre a faites au cours des années écoulées ils constateront qu'il est fort conscient du problème et de ses origines.

J'ai des sentiments presque fraternels pour le ministre car, comme les députés s'en souviendront, j'ai pour ma part lutté contre l'oligarchie tandis que lui a lutté contre les mandarins, ce qui au fond revient au même. J'espère qu'il ne cessera pas de lutter.

**Une voix:** Il abandonne la lutte.

**M. Otto:** Il n'est pas question de l'abandonner. Je suis sûr qu'une fois que son personnel se mettra à la tâche, il aura un bon chef. Je suis sûr que les ordres viendront de lui et non de son personnel. Nous devons éliminer aujourd'hui la structure néfaste des sociétés et certains principes abominables qui la sous-tendent. Il existe encore au pays quelques bonnes compagnies, publiques ainsi que privées. Il y a aussi des problèmes de financement, mais je n'en parlerai pas pour le moment.

Je le répète, ces compagnies changent continuellement de main et les administrateurs et les actionnaires ne s'intéressent vraiment pas à la production. On serait étonné du nombre d'administrateurs de grandes sociétés vraiment intéressés à ce que la compagnie réalise un profit ou offre un produit de bonne qualité. Ils recherchent avec intérêt toutefois les moyens qui leur permettent de romantiser, si l'on peut dire, les actions, afin de les vendre à profit. La propriété d'une société est simplement une affaire de spéculation. Il est difficile d'inciter la patronat et le salariat à accomplir un bon travail; à quoi bon, puisque l'attitude des administrateurs est connue. J'ai examiné les antécédents des administrateurs de plusieurs sociétés. Ils ne touchent pas des jetons très élevés. En fait, on verse environ $500 par an aux administrateurs de 5 ou 6 sociétés. Je suis toujours étonné de constater qu'ils conduisent de grosses Cadillac et vivent dans le luxe. Ils ne peuvent certainement pas le faire avec $500 par an.

Les droits de souscription de nouvelles émissions se transmettent de père en fils et d'oncle à neveu. Les droits de préemption sont mis sur le marché. Les administrateurs n'émettent pas de nouvelles actions avant d'avoir réalisé des profits en vendant ces droits. Ce qui importe ce n'est pas tant que la société gère honorablement ses affaires; mais qu'elle réussisse à vendre avantageusement ses actions. C'est une attitude d'esprit qui, bien entendu, corrompt toutes les entreprises. Voilà les problèmes auxquels nous devons faire face. Le formidable fiasco de l'Atlantic dont tous les députés ont entendu parler en est un exemple parfait. Aucun autre enchaînement de faits ne démontre plus clairement le jeu de ces reprises d'actions. Il n'y avait pas de produit en cause, on n'a donc pas pu dire qu'il s'agissait d'un produit dont la vente était bonne et qui rapportait beaucoup d'argent. Un homme qui jouit d'une bonne réputation peut entrer dans n'importe quelle banque et dire: «Achetez quelques-unes de ces actions; ce sont de bonnes valeurs boursières». La raison d'une reprise d'action n'est pas de faire prospérer une société. Les prises en charge ou les fusions d'entreprises n'ont qu'un but, celui de faire hausser, de manière fictive ou autrement, la valeur des actions, pour faire gagner de l'argent au gros actionnaire.

Qu'il me suffise de dire ceci: lorsque cette situation existe chez les actionnaires, il est difficile d'éviter la corruption ou de diriger honorablement une entreprise. Comment réduire sensiblement ces abus flagrants? Le plus qu'on puisse faire c'est d'adopter une loi. Ce que nous interdirons se reproduira d'une autre façon. Selon moi, la racine du mal est la structure des sociétés; sa revision et sa réforme amélioreront peut-être la concurrence.

Dans le même ordre d'idée, d'une façon complémentaire, nous avons la structuration de nos diverses bourses. Il y a un an environ, je crois, le ministre a précisé certains des problèmes attribuables au fait que chaque province a sa bourse. Il a prononcé son discours à New York, je crois, mais je n'en suis pas sûr. C'est un problème grave, car il complète l'autre. Tout député qui a essayé de mettre des actions sur le marché, sait combien cela peut coûter cher; c'est inouï.

**M. Knowles:** Six heures.

**M. Otto:** En ce qui concerne les mines, quelle que soit la valeur du filon de fer ou d'or, et qu'il soit utile ou non de l'exploiter, 80 p. 100 des fonds reçus des actions seront consacrés aux frais de publicité et aboutiront à Bay Street, à Bridle Path, à Post Road ou à St. James Place. Vingt pour cent des fonds investis parviendront effectivement à la mine. Le député du Yukon (M. Nielsen) ne l'ignore pas, j'en

suis sûr. Je le vois sourire. C'est un avocat, grand spécialiste dans ce domaine, et il souscrit sûrement à ce que j'ai dit. Bien sûr, c'est une chose spéculative. On s'attend à ce que les mines soient spéculatives, mais ce qui est tragique, c'est que les actions industrielles sont mises entre les mains d'actionnaires publics. Environ 38 ou 40 p. 100 des fonds investis, et parfois plus, seront consacrés aux frais de publicité. Par conséquent, si les actionnaires paient 10 millions de dollars pour des actions, environ 5 millions parviendront à la compagnie et pourtant ces 5 millions devraient permettre de distribuer des dividendes raisonnables aux actionnaires. Les frais de publicité sont disproportionnés.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

### SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur suppléant:** Je dois interrompre le député pour informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Air Canada—Winnipeg—La fermeture graduelle de la base d'entretien; le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange)—La station de radio à Pond Inlet (Territoires du Nord-Ouest); le député de Prince (M. MacDonald)—La chaussée de Northumberland.

• (6.00 p.m.)

La Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

### L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

L'ordre du jour appelle.

Deuxième lecture du bill nº S-9 concernant l'Empire, Compagnie d'assurance-vie—M. Ryan.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je pensais que la Chambre avait consenti à l'unanimité à lever la séance à 6 heures et à la reprendre à 8 heures, conformément au désir de M. l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. S'il y a consentement unanime, il faudra l'exprimer pendant que M. l'Orateur occupe le fauteuil.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, j'hésite à refuser l'ajournement de la Chambre mais certains bills d'intérêt privé figurent au *Feuilleton* depuis très longtemps. L'un d'eux revêt une grande importance pour ma région, et je voudrais qu'il soit examiné. Comme il a franchi l'étape de la deuxième lecture à la dernière session, pourquoi ne pas le lire maintenant pour la deuxième fois puis lever la séance conformément au désir de la Chambre. Après la deuxième lecture, la session dernière, le bill avait été déféré au comité.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, nous aimerions tous nous rendre à la demande de la présidence et ne pas siéger entre six et huit heures. Toutefois, afin d'en arriver à une décision, le député voudrait-il bien dire si la Chambre est prête à examiner son bill?

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr de bien comprendre le chef de l'opposition (M. Starr).

**L'hon. M. Starr:** Je m'exprimerai de façon à me faire comprendre du député. A-t-il reçu une assurance que ce bill sera probablement adopté?

**M. Basford:** Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas reçu cette assurance.

**L'hon. M. Starr:** Pourquoi voulez-vous donc nous retenir?

**M. Basford:** Je suis pris au dépourvu, monsieur l'Orateur, car je pensais qu'on était convenu de siéger pendant cette heure pour étudier les bills privés. Je le répète, le projet de loi qui m'intéresse a subi la deuxième lecture pendant la dernière session. J'espère que la Chambre acceptera de l'adopter maintenant en deuxième lecture et de lever la séance jusqu'à huit heures.

### LA COMPAGNIE DES PIPE-LINES COMMERCIAUX POUR SOLIDES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mardi 13 juin, sur la motion de M. Deachman (au nom de M. Basford) tendant à la 2e lecture du bill nº C-113, constituant en corporation la Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Lorsque la deuxième lecture du bill a été proposée le 1er juin, le motionnaire, comme son collègue l'avait alors signalé, allait se marier. C'est pourquoi le député de Vancouver-Burrard (M. Basford), motionnaire du bill, n'a pu l'expliquer personnellement. Dans l'intérêt du député et bien que son collègue ait fourni des raisons pour lesquelles le projet de loi devrait être adopté,

la Chambre permettra sans doute au député de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture afin de nous en expliquer le but, car il n'a pas encore eu la chance de le faire. Le député pourrait peut-être être autorisé à prendre la parole sans, pour cela, mettre fin au débat.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre comprendra, bien entendu, que la deuxième lecture de ce bill a été proposée par un autre député au nom du député de Vancouver-Burrard. Normalement, si le député prend la parole maintenant il mettra fin au débat. Il faut que la Chambre consente à l'unanimité à ce que le député prenne la parole sans clore le débat.

**Des voix:** Entendu.

**M. Basford:** Je n'ai pas demandé le consentement de la Chambre, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Fulton:** Alors parlez maintenant et le débat sera clos.

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà pris la parole au sujet de cette mesure et je me propose d'en parler ce soir dans la même optique. La Chambre doit comprendre combien grave est la proposition que lui soumet le député de Vancouver-Burrard (M. Basford). Je rappelle aux députés qu'il y a près d'un siècle au Canada...

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, il pourrait y avoir ici confusion. J'ai dit au chef de l'opposition (M. Starr) que si la Chambre consentait à procéder à la deuxième lecture du bill, comme elle y consentait lors de la dernière session, nous pourrions suspendre la séance. Si la Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du bill, les députés aimeraient peut-être lever la séance.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, est-ce que le député de Vancouver-Burrard propose qu'il soit demandé à la Chambre si elle veut lever la séance maintenant et renoncer à l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire?

**M. l'Orateur suppléant:** Si l'on demandait à la présidence de décréter l'ajournement, je serais très heureux de soumettre la question à la Chambre. Mais pour le moment nous devons poursuivre l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire.

[M. Howard.]

**L'hon. M. Turner:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Vancouver-Burrard tente de voir, je pense, si la Chambre serait prête à adopter le bill en ce moment. Dans l'affirmative, le député serait disposé à continuer. Autrement, il acquiescerait à la demande de la Chambre d'ajourner.

**M. Howard:** Il est alors évident que nous allons ajourner.

**M. Cantelon:** Comme le député dit non, nous ferions aussi bien d'ajourner car nous ne pourrons faire adopter ce bill.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, les propos du député du Nouveau parti démocratique laissent entendre que le bill ne sera pas adopté au cours de cette heure-ci. La Chambre consentirait peut-être donc à ce que le bill retienne sa place au *Feuilleton*. Si elle y consent, je ne m'opposerais pas à l'ajournement.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à ce que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire soit suspendue maintenant et que l'ordre n° 2 qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui garde sa place au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** La séance est levée jusqu'à huit heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

## CORPORATIONS ET CONSOMMATION

### DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

La Chambre reprend la suite du débat sur la motion de l'honorable M. Turner, proposant la 2e lecture du bill n° C-161 établissant un ministère des Corporations et de la Consommation.

**M. Otto:** Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons ajourné le débat cet après-midi pour étudier les mesures d'initiative parlementaire, je venais de faire quelques remarques à propos de la partie du projet de loi qui traite des corporations. Je sais que d'autres députés ont traité des prix à la consommation et je voulais établir un lien entre ce problème et les réformes qui s'imposent en ce qui concerne

les corporations. Je ne veux pas du tout laisser entendre que la seule façon de régler le problème de l'inflation galopante consiste à réorganiser à fond la structure des corporations, mais le régime actuel contribue sensiblement à l'inflation, et j'ai tenté d'établir le lien qui existe entre les deux questions. Le ministre, je le sais, souscrira à mes remarques. L'oligarchie, c'est-à-dire le Pacte de famille, comme l'a décrite le professeur Porter, ne prisera pas ces recommandations. Les députés seront étonnés de connaître l'influence d'un groupe restreint dans le monde des finances et des affaires. En effet, un très petit groupe de personnes au Canada contrôle environ 85 p. 100 des finances au pays. Je suis sûr que des membres de cette oligarchie n'aimeront pas les recommandations que je vais faire, mais le ministre ne se préoccupera pas particulièrement de cela car il ne fait pas trop de cas des désirs de l'oligarchie.

**M. Orlikow:** Le député veut dire une partie de l'oligarchie.

**M. Otto:** J'aimerais faire les recommandations suivantes. Premièrement, on devrait tenir un registre à jour des actions qui tiendrait compte des transactions des sociétés. Si un actionnaire ou toute autre personne veut savoir les noms des actionnaires des grandes companies, il doit attendre six mois avant de les obtenir à un prix fantastique. Il n'y a aucune raison pourquoi l'on ne pourrait pas tenir un registre des actions qui pourrait être consulté moyennant préavis d'un jour. Cela permettrait aux gens de prendre contact avec les autres actionnaires. Selon la procédure actuelle, les administrateurs qui forment un petit groupe à part écrivent aux actionnaires qu'ils connaissent et leur envoient des formules de procuration dont 80 p. 100 sont toujours renvoyées. Les administrateurs et leur famille ont donc la garantie d'un mandat d'administrateur à perpétuité. Il faudrait absolument changer cela.

Une société devrait pouvoir devenir publique sans avoir à payer des frais énormes de publicité. En causant tout à l'heure avec un des vis-à-vis, je me suis rendu compte que nombreux sont les gens qui sont très étonnés d'apprendre que si une société ou une entreprise commerciale veut devenir publique, les courtiers ont, dans certains cas, à payer un boni représentant à peu près 30 p. 100 de la valeur nominale du capital-actions et que ces frais peuvent parfois atteindre de $250,000 à $300,000 en espèces. Rien ne justifie cette pratique. Le nouveau ministère devrait exiger le dépôt d'un prospectus, afin qu'une société ne puisse plus dire: «Nous nous attendons à des bénéfices fabuleux, c'est cela notre avenir». C'est la procédure en usage aux États-Unis, où les sociétés déposent des prospectus ne citant que des faits concrets. Ces prospectus devraient être à la disposition de tous, de manière à répartir les actions parmi un plus large public. Les portefeuillistes n'investissent pas dans des sociétés qui sont cachottières. C'est une des raisons pour lesquelles plus de 800 millions de dollars canadiens ont été investis, l'année dernière, aux États-Unis, pour la croissance industrielle de nos voisins au lieu de la nôtre. Notre régime de sociétés et d'actions est déplorable.

La troisième recommandation a trait aux garanties du gouvernement. Cela ne devrait pas trop nous surprendre puisque le gouvernement garantit effectivement les hypothèques. J'ai déjà présenté un projet de loi sur la question. En d'autres termes, si nous invitons les Canadiens à investir leur argent dans des immeubles, nous leur dirons: «Si vous placez votre argent dans des briques et du mortier, nous y mettrons la garantie du gouvernement». Il devrait en être ainsi pour les sociétés solides et honnêtes, qui disposeraient d'un régime d'assurance garantissant leurs actions, moyennant une certaines redevance, de sorte que les actionnaires sauraient qu'ils y font un bon placement.

Un des vices principaux du régime des sociétés au Canada, c'est que les companies n'ont pas une représentation équitable de la direction interne. Autrement dit, la plupart des administrateurs des grandes sociétés canadiennes n'ont rien à voir à l'entreprise elle-même. Les administrateurs de banques ne sont pas nécessairement des banquiers et n'entendent rien aux opérations bancaires. Le régime américain est un peu différent et fonctionne beaucoup mieux. Au moins la moitié des administrateurs de la plupart des entreprises qui réussissent sont des directeurs internes, que ce soient les directeurs des ventes ou les vice-présidents à la vente, à la production ou à la publicité. La plupart des administrateurs sont intéressés directement au succès de l'entreprise. Ils veulent s'assurer de leur avenir et de leur emploi. Il est urgent d'assurer une plus grande participation de la direction interne à l'administration des companies.

Les autres ministères s'intéresseront, je l'espère, aux appréciations de capital fantastiques des spéculateurs sur le marché des actions. A cet égard, je ne trouve absolument rien à redire au rapport de la Commission Carter, car cet argent est non gagné mais prélevé sur la société.

Voici la déclaration du ministre sur laquelle j'appuie mes remarques:

> Au long des années, le gouvernement fédéral a assumé le gros de la responsabilité de maintenir notre système économique concurrentiel, stable et productif.

• (8.10 p.m.)

C'est l'essence même de la partie du bill qui concerne les corporations. J'ai tout fait pour comprendre les critiques de l'opposition. D'après cette dernière, le bill n'a pas de mordant. Si elle fait allusion au contrôle des prix et des salaires, le ministre n'acceptera certainement pas cette thèse. Si elle fait allusion aux garanties contre la fraude et d'autres méthodes publicitaires condamnables, il existe déjà des lois pour les combattre, et le ministre fera certainement tout son possible pour les appliquer. Je crois que si les députés examinent sérieusement le bill qui institue ce ministère, ils y découvriront trois choses vraiment liées les unes aux autres. Elles ne dépendent pas d'autres ministères. De toutes parts, on n'a cessé de réclamer à cor et à cri la création d'un ministère particulier dirigé par un ministre spécialement chargé de ces questions.

Je conclus en disant, monsieur l'Orateur, qu'en dehors de moi-même, je ne puis penser à personne qui soit mieux qualifié que le ministre pour donner à ce ministère la direction vigoureuse et intelligente qui lui sera nécessaire.

**M. Ed. Schreyer (Springfield):** Il est toujours captivant, monsieur l'Orateur, d'entendre parler le député d'York-Est (M. Otto), et ce le fut aujourd'hui autant que d'habitude. Il s'exprime avec tant de vigueur et d'assurance qu'on a l'impression d'apprendre beaucoup de lui, ce qui est d'ailleurs souvent le cas. Je dois toutefois avouer que ses observations d'aujourd'hui ne font qu'embrouiller les choses. Je ne parle pas de ses propos sur les articles du bill relatifs aux titres des sociétés, ni sur les affaires des sociétés en général. Quand il s'est demandé pourquoi il existe une certaine exploitation abusive du consommateur—ce sont là ses propres paroles—il a donné l'impression que cette exploitation abusive provenait de la sénilité, en quelque sorte, de la structure de l'entreprise.

Je dois avouer que je n'ai pas pris grand notes. Je ne puis me rappeler exactement ses paroles, mais il m'a toutefois donné l'impression de croire que le problème tient au fait que, de plus en plus, la direction des sociétés passe aux mains de gens qui n'y sont pas directement intéressés; que les propriétaires ne se préoccupent guère de l'éthique commerciale, mais presque uniquement des bénéfices que peut rapporter la transaction de titres. Si j'ai mal interprété les paroles de l'honorable député, je le prie de m'excuser, mais je suis sûr que le hansard de demain corroborera mes dires.

[M. Otto.]

Si telle est bien son opinion, j'en suis étonné. Cette tendance s'affirme depuis l'après-guerre. En fait, elle se manifestait déjà en 1920. Les problèmes qui peuvent se poser dans le domaine de la consommation, ce que le député appelle l'exploitation des consommateurs, découlent donc de certaines forces qui agissent depuis des dizaines d'années. Il est temps que nous nous y attaquions plus résolument qu'auparavant.

Que le ministre sache bien que j'aimerais beaucoup le louanger sur un assez bon nombre de choses. Si je m'en abstiens, c'est qu'il a déjà reçu beaucoup de compliments de la part des députés de Simcoe-Est (M. Rynard) et d'York-Est, sans oublier le député du Yukon (M. Nielsen), dont quelques remarques, je pense, pouvaient s'entendre comme des éloges.

J'aimerais pouvoir dire quelque chose de bien au sujet du gouvernement et de ce qu'il a accompli jusqu'ici en vue de la protection du consommateur sur le marché des produits et du crédit. Il y a quelques jours à peine, le gouvernement dévoilait un règlement en vertu duquel les intérêts devront être divulgués entièrement, tant comme montant global qu'en pourcentage. A mon sens, cela contribuera à protéger le consommateur contre les abus. Voilà un geste positif. Je le mentionne pour en venir à ceci: le gouvernement a prouvé ces derniers jours qu'il y a deux façons de s'occuper d'un problème grave. La première: on va de l'avant, on s'occupe du problème avec un minimum de chichi, on propose une mesure législative ou un règlement, et on règle ainsi le problème. Voilà comment le gouvernement a procédé pour la divulgation du coût de l'intérêt; et la plupart des députés lui en savent gré.

L'autre façon, c'est celle qu'a choisie le gouvernement dans le cas de la consommation. Au lieu de s'attaquer au problème sans tambour ni trompette, il fait exactement le contraire. Il donne l'impression de lutter alors qu'en réalité il s'attarde seulement à des questions de forme, d'organisation, tout en ne faisant rien de nouveau quant au fond du problème. J'estime qu'on a déjà assez dit à quel égard la mesure à l'étude ne sera pas très efficace et ne servira pas l'intérêt du consommateur sur le marché.

Le bill à l'étude vise à instituer un ministère des Corporations et de la Consommation. Des députés conservateurs, à ma droite, ont

insinué qu'il s'agissait là d'un nouveau témoignage de l'esprit bureaucratique qui règne au gouvernement. Quelques-uns de mes collègues ont suggéré que le bill n'était là que pour la montre. Je pense qu'ils ont raison, de part et d'autre. Le gouvernement décore ses vitrines de belles chinoiseries. Il espère donner au gros du public l'impression qu'il est vraiment résolu à adopter maintenant, en 1967, une loi capable de supprimer certains des abus qui sévissent dans notre monde des affaires. Si telle est bien l'intention du gouvernement, je ne vois pas au juste comment elle s'exprime sur le plan juridique. La seule partie du bill qui traite des pouvoirs attribués au nouveau ministère des Corporations et de la Consommation est l'article 6, qui toutefois ne précise pas de façon concrète ce que le gouvernement fera qui soit le moins du monde nouveau dans le domaine de la législation destinée au consommateur.

N'en déplaise au député d'York-Est, j'accueillerais avec enthousiasme l'idée d'établir un ministère de la Consommation si je pouvais obtenir l'assurance qu'en même temps on recommanderait à la Chambre un projet de loi comportant des sanctions. Je sais que le gouvernement fédéral ainsi que le ministre actuel qui dirigera le nouveau ministère ont déjà répété maintes et maintes fois que la répartition des pouvoirs donne lieu à un problème d'ordre constitutionnel. Presque tout le monde s'en rend compte aujourd'hui. D'autre part, comme l'a dit le ministre, le grand public, étant de plus en plus averti, exige du gouvernement une législation de plus en plus efficace en matière de consommation. Si elle ne se produit pas, ils s'attendront à cette impasse causée par la répartition constitutionnelle des pouvoirs dont il faudra sortir d'une façon ou d'une autre. Selon le ministre, les Canadiens demandent aux gouvernements de nos jours de mieux organiser leurs affaires. Il a certes raison. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Si les gens demandent aux gouvernements de mieux s'organiser, ils s'attendront forcément à ce que ces gouvernements parviennent à combler l'écart dans la zone de friction constitutionnelle qui existe entre les deux niveaux de gouvernements depuis 1867. Voilà une question qui, plus que toute autre, pourrait inciter le gouvernement fédéral à prendre l'initiative d'une conférence constitutionnelle pour enfin nous atteler au remaniement de notre constitution.

• (8.20 p.m.)

A mon avis, le ministre a parfaitement raison de dire, comme il l'a fait mardi, que le consommateur, au fur et à mesure qu'il sera mieux préparé, réclamera non seulement une meilleure organisation du gouvernement mais une meilleure coordination entre les deux paliers de gouvernement. A l'instar du député de Simcoe-Est (M. Rynard), j'ai remarqué dans le discours du ministre qu'il n'était pas obsédé mais intéressé par l'histoire ancienne. Le ministre a évoqué le marché d'Athènes et a signalé, comme fait historique, que même dans la Grèce antique, on s'efforçait de protéger dans une certaine mesure le consommateur en envoyant des groupes d'enquêteurs vérifier au marché l'honnêteté des transactions.

Je me demandais pourquoi le ministre manifestait un tel intérêt pour l'époque classique et j'ai appris qu'il est flanqué d'un ancien professeur de sciences politiques de l'université du Manitoba, homme fort compétent et très efficace, qui doit certainement l'aider à préparer ses discours, chose digne d'éloges. Si je ne me permets pas de féliciter le ministre, je pourrais au moins en profiter pour féliciter son directeur de cabinet.

Autrefois, paraît-il, le ministre des Transports de l'ancien gouvernement se faisait assister d'un directeur de cabinet d'une haute compétence qui s'appelait, sauf erreur, Mel Jack, et le registraire général doit se réjouir d'avoir à ses côtés quelqu'un d'aussi doué pour écrire de beaux discours. Leur contenu, il va sans dire, est une autre paire de manches.

Pour être plus sérieux, monsieur l'Orateur, le ministre, en parlant du discours de ma collègue, l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), a fait une observation spéciale qui mérite, à mon avis, qu'on la répète et qu'on s'y arrête. Je veux parler de la remarque du ministre qui figure au bas de la page 3210 du hansard, à la colonne de gauche:

> D'après ce que j'ai dit et les conclusions du comité mixte, il n'est nullement question que ce ministère...

Le ministre veut parler du nouveau ministère projeté des Corporations et de la Consommation.

> ...contrôle...

Je m'arrête ici, monsieur l'Orateur. Le ministre recommande à la Chambre que nous approuvions l'établissement d'un ministère de la Consommation, mais il nous prévient que celui-ci ne fera pas office de contrôleur. Mais, monsieur l'Orateur, voilà le point

crucial. S'il ne doit pas s'exercer plus de contrôle en faveur des consommateurs sur le marché, à quoi peut donc rimer un ministère de la Consommation?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question ? Je goûte beaucoup son raisonnement, mais les autres mots qui figurent dans le paragraphe en question n'ont certes pas dû lui échapper. Par «contrôle», j'entendais celui des prix et non pas l'intervention sur le marché.

**M. Schreyer:** Monsieur l'Orateur, si mon allusion aux paroles du ministre n'a eu aucune autre utilité, elle a au moins amené l'honorable représentant à préciser le sens de la phrase suivante: «Il n'est nullement question que ce ministère contrôle». Or, on nous parle maintenant d'une sorte de contrôle, mais non pas à l'égard des prix; ainsi, la chose est de plus en plus claire.

Je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, le ministre avait bien raison en déclarant, dans son discours, que le public, il l'avait senti, demandait que le gouvernement joue un rôle, plus actif quant aux consommateurs et aux lois sur la consommation. La grande majorité des Canadiens savent qu'il surgit ici un problème de droit constitutionnel. Mais, monsieur l'Orateur, et mon chef l'a signalé aujourd'hui, le sens commun avertira la plupart d'entre eux que le droit constitutionnel existe pour répondre aux besoins de l'homme. Pendant combien de temps encore accepteront-ils donc les prétextes qu'on invoque pour écarter leurs griefs? On soutient que jusqu'à présent, il était impossible d'agir efficacement en matière de consommation parce qu'un certain aspect du problème relevait de l'autorité fédérale, tandis qu'un autre incombait à l'autorité provinciale?

Jusqu'au début des années 50, nous nous heurtions contre un obstacle semblable dans l'esprit du gouvernement à l'égard de la vente des produits agricoles. Au cours des décennies, il trouvait presque toujours impossible de former un office des produits agricoles, en raison de la compétence partagée. Les tentatives d'établissement d'offices provinciaux de commercialisation, plus faciles à instituer que les offices fédéraux, étaient vouées à l'échec, à moins de mesures législatives d'habilitation émanant concurremment du gouvernement fédéral.

[M. Schreyer.]

Ce n'est qu'au début des années 50 qu'on a pris des mesures concrètes pour surmonter cet obstacle constitutionnel, et on l'a surmonté, en grande partie, dans le domaine de la mise en vente des produits agricoles. Aujourd'hui, vers la fin des années 60, je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral ne prendrait pas des mesures plus importantes, dans la même direction, pour surmonter l'obstacle à l'égard de la mise en vente des biens de consommation.

Depuis deux ans, semble-t-il, le gouvernement fédéral américain se préoccupe davantage d'élaborer une législation concrète pour régler ce problème de la consommation. Du moins, il réussit mieux. Aux États-Unis, les lois efficaces sur la consommation sont plus nombreuses que les nôtres. Vu leur régime fédéral, les Américains doivent aussi résoudre le problème de la juridiction partagée. Mais l'autorité fédérale a au moins agi là où cela lui était possible, et notre gouvernement pourrait l'imiter dans les domaines de l'emballage, des poids et des mesures.

• (8.30 p.m.)

Le ministre prétend-il que certaines dispositions de notre statut empêchent le gouvernement de passer des lois concernant les poids, mesures et étalons, et contre l'emballage trompeur? En vertu d'une loi récente adoptée par le congrès des États-Unis, il est obligatoire pour les services pertinents de l'administration de publier les règlements qui suivent. J'aimerais lire quelques-uns de ces règlements. J'ai en main le document H.R. 7493 de la première session du 89e Congrès des États-Unis. A la page 2, on lit ce qui suit:

(1) exiger que la composition nette (exprimée en unités de poids, de mesure ou de nombre, ou toute combinaison de celles-ci) des denrées de consommation figure sur le devant des emballages qui contiennent ces denrées et sur toute étiquette apposée sur ces denrées;

(2) établir des normes minimales pour la disposition du texte indiquant le contenu net;

(3) interdire l'adjonction, à cette indication du contenu net, de tout mot ou terme modificateur;

(4) préciser telles exceptions aux exigences ci-dessus énoncées...

(5) interdire...sur toute étiquette...tout texte imprimé indiquant, directement ou implicitement, que ladite marchandise est vendue au détail à un prix inférieur au prix de détail courant ou ordinaire,...

Je crois que ce paragraphe a trait à ce que l'honorable député de Fraser Valley a dit aujourd'hui. Je continue:

(6) interdire de fixer sur tout emballage...toute illustration...qui pourrait tromper...quant au contenu dudit emballage.

La partie suivante de cette mesure législative est très importante. La *Federal Trade Commission* et le secrétaire à la Santé, à l'Éducation et au Bien-être doivent:

(1) établir des poids ou quantités raisonnables, ou des fractions ou multiples de ceux-ci, dans lesquels ce produit sera distribué pour la vente au détail,...

Je m'arrête ici pour faire l'observation suivante. Bien des députés ont reçu des plaintes de ménagères et d'acheteurs à propos de la difficulté d'exercer leur jugement—comme leur a demandé le ministre—pour faire un choix judicieux sur le marché. Ce sont les paroles mêmes du ministre. A cause des façons de plus en plus nombreuses de mesurer les divers produits, les ménagères ont peine à exercer leur jugement. Dans un supermarché, on trouve des savons et différents produits alimentaires en boîtes ou en cartons, mais ces articles se présentent rarement en formats ordinaires. Il s'agit presque toujours de fractions d'onces ou de livres. D'après moi, on embrouille les choses pour compliquer la tâche de la ménagère, pour rendre un choix judicieux plus difficile.

Le ministre en prend à son aise lorsqu'il dit que les acheteurs devraient faire un choix judicieux; en effet, leur choix est délibérément faussé par les firmes qui vendent la nourriture et les autres produits de consommation dans des récipients sur lesquels ils inscrivent des poids qui tiennent compte de fractions d'onces, par exemple. Il ne me paraît pas déraisonnable de demander au gouvernement de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses.

Le ministre invoquera peut-être des difficultés constitutionnelles, je doute que cela soit fondé. Le public aujourd'hui soutient avec une telle ardeur la réforme des pratiques mercantiles qu'on ne trouverait personne, je crois, pour s'opposer à des mesures aussi logiques.

La commission que j'ai mentionnée précédemment, ainsi que ceux de ses membres qui sont habilités pour ces questions, sont autorisés à proscrire l'emploi d'emballages dont la taille, la forme ou la dénomination sont de nature à induire en erreur le consommateur quant à leur contenu net. Comme l'honorable député de Danforth l'a dit avant moi, il y a une tendance, chez ceux qui vendent des produits emballés, à inclure dans l'emballage une portion très généreuse d'air canadien.

A la page 6 de la version anglaise du document H.R. 7493 on trouve ce qui suit:

(3) establir et définir les normes...des mesures (autres que les indications sur la quantité nette du contenu) qui peuvent servir à caractériser quantitativement le contenu de paquets contenant un produit;

(4) établir et définir...

Une portion. Voici le paragraphe suivant:

(5) établir et définir les normes de...pour tout produit de consommation...qui ne peut être désigné de façon précise en termes de poids, de mesure ou de nombre; et

(6) exiger...qu'on place bien en vue sur les paquets...des renseignements suffisants...

Ce dernier article a pour but d'empêcher qu'on ne trompe les consommateurs.

Les diverses mesures que je viens de mentionner ne sont pas toutes vraiment importantes, la plupart le sont. Certaines de ces dispositions ont été adoptées de diverses façons chez nous, d'autres non. Il n'y a pas de raison valable, constitutionnelle ou autre, qui empêche le gouvernement actuel d'adopter au Canada des mesures législatives semblables à celles des États-Unis dans ce domaine.

Je puis dire, avec une certaine justification, qu'il n'est pas juste ni raisonnable, de la part du gouvernement, de demander aux députés de ce côté-ci de la Chambre d'appuyer la création d'un ministère de la Consommation, à moins que le gouvernement ne précise ses attributions et quelles mesures législatives ou règlements on entend adopter pour en régir le fonctionnement. Si le gouvernement ne présente pas de mesures législatives concernant le ministère au cours des mois qui viennent, le projet dont nous sommes saisis n'offrira pas d'attrait. Je ne vois pas d'un très bon œil, à l'heure qu'il est, la création du ministère. A moins que l'on ne me démontre que les fonctionnaires du nouveau ministère seront plus constructifs et plus efficaces dans ce domaine que ne l'ont été les fonctionnaires d'autres ministères—et je ne le crois pas—je ne puis appuyer sa création.

Le ministre, comme d'autres députés ministériels, se plaint que malgré nos critiques persistantes du bill nous n'offrons pas de propositions constructives et tangibles. Je crois que des propositions tangibles ont été faites. J'ai lu une partie des règlements qui s'appliquent actuellement aux États-Unis. Mon chef a également parlé de certaines initiatives qu'on pourrait prendre. Plus précisément il a dit que le gouvernement devrait laisser savoir s'il est prêt à créer une commission de revision des prix qui fonctionnerait sous l'égide du ministère sur le point d'être créé.

● (8.40 p.m.)

Un ministère de la Consommation pourrait, me semble-t-il, se charger de cette fonction vitale. Je ne dis pas contrôle des prix; je dis plutôt revision des prix. Ce serait une mesure logique à prendre à l'heure actuelle. Si le ministère parle sérieusement quand il déclare que la fonction première de ce ministère sera, du moins au début, de réunir des renseignements, on devrait essayer d'établir, par l'entremise d'une Commission de revision des prix, quelle est leur hausse et si elle est justifiée dans le domaine des produits de consommation. Si le ministre veut arguer du fait que cette fonction est déjà remplie par des organismes actuels de la Couronne tels que le Bureau fédéral de la statistique, je lui répondrai que toutes les fonctions qu'il prévoit pour le nouveau ministère pourraient être remplies par des organismes de la Couronne qui existent depuis déjà quelque temps et qui se sont occupés d'activités touchant le domaine de la consommation.

En terminant, je voudrais simplement ajouter qu'il est facile de justifier son incurie. On peut toujours prétexter que la division du pouvoir rend la tâche difficile au gouvernement dans certains secteurs. Les provinces peuvent prétendre, à juste titre toutefois, qu'il leur est presque impossible d'adopter des lois efficaces, en vue de protéger les consommateurs. Si une seule province tentait de le faire, elle se trouverait dans une situation économique défavorable par rapport aux provinces voisines.

La collaboration fédérale est donc indispensable. Le gouvernement devrait songer à adopter une mesure habilitante accompagnée de mesures législatives et de programmes provinciaux. Le nouveau ministère pourrait peut-être faire œuvre de pionnier dans ce domaine. Je maintiens que si on l'avait voulu, on aurait pu le faire auparavant. Je dois tout simplement faire remarquer qu'après toute la publicité qu'a reçue d'un bout à l'autre du pays le comité des affaires des consommateurs et le projet du gouvernement en vue d'établir un ministère de la Consommation, nous ne pouvons pas faire autrement que d'être déçus lorsque nous examinons le projet de loi, que nous lisons attentivement la déclaration du ministre et que nous constatons que tous deux n'ont rien de solide; ils ne renferment que des paroles creuses.

Le ministre et ceux qui l'aident, lui et ses collègues, par la voie des journaux, les créateurs d'images, ont été en gésine pendant de longs mois pour accoucher d'une souris.

**M. Otto:** Le député me permettrait-il une question? Il a parlé d'un manque de mordant dans la mesure législative. En essayant de définir ce mordant, dois-je comprendre qu'il recommande l'institution de comités de commercialisation qui auraient les mêmes pouvoirs que les commissions des prix et du commerce en temps de guerre.

**M. Schreyer:** Non, monsieur l'Orateur. Le député a encore plus mal interprété mon discours que moi le sien. J'ai dit que le moins que le gouvernement puisse faire serait de créer, sous l'égide de ce nouveau ministère, une commission de revision des prix. Puisque le gouvernement a l'intention de créer un nouveau ministère, faisons-lui faire au moins quelque chose d'utile.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Ce débat est l'un des plus intéressants que nous ayons eu à la Chambre des communes depuis l'accession de ce gouvernement au pouvoir; il nous rappelle les promesses faites durant la campagne électorale par les vis-à-vis avant qu'ils assument la direction du gouvernement.

Si j'ai bien compris, le ministre m'a invité à faire des commentaires à cet égard l'autre soir, et je le ferai avant de conclure. Tout d'abord, j'aimerais relever les remarques formulées cet après-midi par le député d'York-Est (M. Otto), selon qui une compagnie n'est bonne que si elle est en faillitte. Nous avions déjà entendu le député parler en ce sens et j'aimerais consigner la chose au compte rendu encore une fois dans le cours de ce débat.

Nous étudions ce soir un bill présenté à grands renforts de publicité. On a fait grand état de la personnalité du ministre qui a guidé les débats à la Chambre sur cette mesure et je tiens à vous assurer, monsieur, que tous les députés de notre groupe reconnaissent les qualités de l'honorable représentant, surtout lorsqu'il parle des chevaux. J'ai pensé à l'île de Montréal, aux ministres qui sont venus de Montréal, et aux expériences d'un autre ministre qui a constaté qu'il y avait des chevaux sur la liste de paye. Sa référence aux chevaux et aux poules a égayé le débat un peu, d'autant plus qu'il est question des prix à la consommation, que les agriculteurs obtiennent des prix de famine pour les œufs qu'ils vendent et que le consommateur qui s'approvisionne dans un centre d'achats doit payer les œufs quatre ou cinq

fois plus cher que le prix versé aux agriculteurs.

Cela fait ressortir le grand problème qui se pose au Parlement du Canada et qui a surgi ces trois ou quatre dernières années depuis que l'actuel gouvernement est au pouvoir. Or le bill à l'étude ne s'y attaque pas. Aujourd'hui il importe peu aux consommateurs qu'on crée pour eux un service qui les renseignera sur les produits disponibles, les diverses qualités de marchandises et le reste. Ce qui les préoccupe c'est le coût de la vie toujours plus élevé d'un mois à l'autre et qui n'a cessé d'augmenter depuis que le gouvernement est au pouvoir. La situation résulte des mesures prises délibérément par les vis-à-vis, des politiques qu'ils ont mises en œuvre et qui ont contribué non seulement à la hausse du coût de la vie, mais aussi du coût de production dans chaque sphère d'activité de notre pays. C'est l'une des tristes conséquences de la façon dont notre pays est administré depuis trois ans.

• (8.50 p.m.)

Le bill renferme des dispositions touchant l'empaquetage et l'étiquetage, mais je signale que des mesures législatives déjà dans les statuts en traitent. Personne à la Chambre ne contestera qu'une surveillance plus étroite de l'empaquetage et de l'étiquetage peut être nécessaire, mais le ministre lui-même conviendra, je crois, qu'il serait difficile d'adopter et d'appliquer des lois qui apporteront le résultat désiré. En ce qui concerne la publicité et l'empaquetage attrayant, il serait difficile d'établir des principes directeurs acceptables par l'industrie ou même par les consommateurs. Personne ne conteste la nécessité d'agir en ce sens. Nous félicitons le gouvernement de son initiative, mais je soutiens que pour arriver à cette fin nous n'avons pas besoin d'un nouveau ministère ni d'un nouveau nom de ministère.

Le ministre dit qu'il n'en coûtera que quelques millions de dollars de plus mais, pourtant, en songeant aux allusions qu'il a faites au personnel nécessaire dans les différents services et à la prolifération inévitable dans un nouveau ministère—il suffit de se rappeler ce qui s'est passé au ministère de l'Industrie —nous nous rendons compte que cette prévision de deux millions sera bien en deçà des réalités futures.

Le gouvernement aurait dû songer aux frais qu'il devra supporter pour ce ministère, même s'il prétend que la mesure s'inspire du rapport de la Commission Glassco. A l'examen, cette mesure me semble naître du désir qu'avait le premier ministre (M. Pearson) d'échapper à la colère de la maîtresse de maison canadienne, qui a tellement souffert de la hausse du coût de la vie. En effet, le coût de la vie a atteint un sommet sans précédent et il continue à grimper, au grand détriment des gagne-petit. C'est le problème auquel le Parlement doit s'attaquer, mais le gouvernement n'a pas réussi à le résoudre dans cette mesure.

Les députés ont parlé d'inflation. Ils ont mentionné le coût élevé de la vie. Ils ont reconnu que les prix échappent à leur maîtrise et qu'il faut agir pour enrayer l'ascension. Il peut déplaire au ministre de se l'entendre dire, mais l'inflation règne de fait, au Canada; elle s'intensifie, elle s'accélère par suite des actes du gouvernement, et surtout de l'imposition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur le matériel de production. Rien ne justifiait cette taxe et les députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont combattue. Le gouvernement l'a imposée malgré notre opposition et contrairement aux vœux de l'industrie. Il déclare maintenant qu'il établit ce nouveau bureau d'information, paré de gloriole, pour obvier aux conséquences de ses propres actes. La mesure nous semble évidemment une faible tentative en vue de régler le problème du contrôle des prix.

La suppression du plafond sur les taux d'intérêt imposés par les banques à charte a aussi contribué aux coûts industriels et aux prix élevés que doivent payer les consommateurs. Le ministre des Finances (l'honorable M. Sharp) a assuré que le marché en recevrait plus d'argent. Pourtant, quelques mois plus tard, le ministre du Travail (l'honorable M. Nicholson) devait annoncer à la Chambre qu'il était contraint de porter à 8¼ p. 100 le taux d'intérêt des prêts consentis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Quel aveu de sa part que la suppression du plafond sur le taux d'intérêt des banques n'avait pas abouti au résultat prévu par le gouvernement.

Maintes et maintes fois le gouvernement a pris des décisions qui ont toutes mené à la crise que nous avons aujourd'hui, crise qui dépouille l'homme de la rue de la valeur de son dollar. Pourtant le gouvernement se compose de ministres qui d'une extrémité à l'autre du pays sont allés décrier les mesures prises lors de la dévaluation du dollar canadien. Hier celui-ci ne valait que 86½c. par

rapport à sa valeur au temps où le gouvernement actuel arriva au pouvoir il y a trois ans à peine. Et cela s'est produit au cours d'une période de prospérité sans précédent, prospérité qui débuta en 1961 et qui s'est continuée durant la période la plus longue de notre histoire. Le gouvernement ne fait que promettre aux consommateurs un bureau d'information paré de gloriole qui les renseignera sur les normes de qualité et d'emballage des produits.

On a fait des compliments au ministre. D'aucuns le voient déjà devenir le protecteur attitré de la maîtresse de maison et accéder peut-être même, un jour, au poste de premier ministre. Que le ministre se méfie de ce que lui préparent ses collègues. Ils l'ont placé sur un piédestal d'où ils pourront le renverser car ils n'ont mis aucun mordant dans cette mesure législative. Voilà la tâche qui incombe au Parlement, donner de la substance à ce bill qui n'est que de la poudre aux yeux. Nous devons, en consultant le texte de cette mesure, nous demander si son adoption fera baisser le prix des biens de consommation. Le ministre sait qu'il n'en sera rien.

Tout ce qu'il a promis jusqu'à maintenant, c'est que le consommateur sera mieux renseigné sur la diversité des produits offerts. Le ministre, en bon homme d'affaires, sait qu'il ne lui sera pas facile de rehausser les normes d'emballage et d'étiquetage des produits étalés sur les étagères. A consulter ce projet de loi, il me revient immédiatement à l'esprit les remarques faites ici à propos de déclarations trompeuses, de fraudes, de duperies et j'en passe. Nous devons aussi nous rappeler que le comité du crédit aux consommateurs avait été institué pour examiner le problème de la hausse des prix et que les vis-à-vis se faisaient fort, pendant les campagnes électorales, de désigner le premier ministre comme l'homme qui prend à cœur nos problèmes. Je vous le demande ce soir: Quel problème prend-il à cœur s'il refuse d'attaquer le problème des prix autrement qu'en créant un bureau d'information paré de gloriole?

Un bureau d'information ne suffit pas quand le coût de la vie est plus élevé que jamais, quand le gouvernement présente des mesures comme la taxe de vente de 11 p. 100 sur le matériel de production et les matériaux de construction, dont les répercussions se feront sentir maintes années après son abolition. Le gouvernement qui prendra le pouvoir devra assumer les conséquences de cette décision du gouvernement et d'autres comme l'abolition du plafond sur les taux d'intérêt, initiative qui empêche presque les gens de devenir propriétaires même si le coût de leur maison s'échelonne sur 40 ans.

Si le gouvernement veut créer un autre ministère et nommer un autre ministre, qu'il crée un ministre des Affaires urbaines pour résoudre les problèmes qu'engendrent les déplacements de la population. A l'heure actuelle, il se produit des exodes considérables d'une collectivité à une autre, des régions rurales vers les régions urbaines, et les politiques du gouvernement devraient être coordonnées pour tenir compte de l'augmentation des impôts occasionnée par les déplacements de la population et l'édification de nouvelles collectivités.

Le gouvernement devrait examiner le coût de l'aménagement collectif et considérer ses piètres efforts pour relever ce défi. Il se rendra compte alors que cette mesure n'est que du trompe-l'œil, comme l'ont décrite des députés de ce côté-ci. Sur ce, j'offre tous mes vœux au ministre dans ses nouvelles fonctions, mais je crois qu'il a été placé sur un piédestal d'où ses collègues essaieront de le déloger. Cette mesure ne suffira pas si le ministre doit créer des conditions qui abaisseront le coût de la vie et permettront aux consommateurs d'utiliser un peu mieux l'argent qu'ils doivent dépenser pour se procurer les nécessités de la vie.

• (9.00 p.m.)

**M. O'Keefe:** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député me le permet, j'aimerais lui demander, vu qu'il s'exprime avec tant de véhémence contre la vie chère, s'il préconise la baisse des prix du lait, du beurre et du fromage?

**M. Nasserden:** Le député aurait pu tout aussi bien me demander si je vais cesser de battre ma femme; sa question a le même effet. Ni lui ne le gouvernement d'en face ne conçoivent les conséquences de leurs actions délibérées pour l'économie du pays. Qui plus est, je me demande si l'on perçoit que le rendement des obligations n'a presque jamais été aussi bas, tout cela parce que le gouvernement incompétent qui me fait face n'a pas cherché à améliorer la situation économique de notre pays. Le ministre des Finances (M. Sharp) promettait beaucoup mais ses initiatives ont fait long feu. En parlant du prix du lait, le député ne devrait pas croire que les

producteurs de lait, même dans l'Est, soient satisfaits des mesures gouvernementales. Ils savent que le gouvernement n'a pas tenu compte de l'accroissement des frais pour les cultivateurs, par suite de la hausse des prix de l'outillage agricole, hausse que le député a appuyée à la Chambre des communes et que ses collègues ont mise en vigueur.

Qu'on ne parle pas du prix des œufs, du lait, du beurre ou de toute autre denrée. Où peut-on acheter des œufs meilleur marché qu'au Canada aujourd'hui, du point de vue de l'aviculteur? En réalité, la réponse est que le beurre ne constitue qu'une petite partie de ce dont a besoin le consommateur canadien. Les autres articles fabriqués que les gens achètent, aussi bien que toutes les autres marchandises et les logements sociaux, absorbent presque tout son argent. Le prix de ces choses a augmenté en raison notamment de la taxe de vente de 11 p. 100, absolument injustifiée dans les circonstances actuelles.

**M. Roxburgh:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au député de Rosthern (M. Nasserden). S'il avait répandu dans toute la Saskatchewan ses propos d'aujourd'hui, la récolte de blé serait plus abondante, cela ne fait pas de doute.

**M. McLean:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une autre question?

**M. Nasserden:** Je serai heureux de toute suggestion constructive.

**M. McLean:** Nous avons parlé du prix du lait et du prix des œufs. Le député serait-il en faveur d'une augmentation du prix de l'or, vu que c'est la base de tout notre crédit, de nos taux d'intérêt et de tout le reste?

**M. Nielsen:** Pourquoi pas?

**M. Nasserden:** La question est intéressante, car je crois qu'une mesure est inscrite au *Feuilleton* visant l'octroi de subventions aux mines d'or au Canada. Je crois que les honorables vis-à-vis, ainsi que certains députés de ce côté-ci de la Chambre, voteront en faveur de cette mesure.

**M. Andrew Chatwood (Grand Falls-White Bay-Labrador):** En prenant la parole au sujet du projet de loi visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre d'avoir accepté ce portefeuille. Des représentants des autres partis de la Chambre l'ont d'ailleurs également félicité.

Ce ministère aura un défi à relever. On dit qu'il y a peut-être des lois administrées par d'autres ministères et couvrant des domaines qui relèveront de ce nouveau ministère. Néanmoins, contrairement à certains préopinants tournés vers le passé, j'estime que nous ferions mieux de regarder vers l'avenir. A mon avis, nous aurons là un ministère et un ministre progressistes.

Nous ne résoudrons pas les problèmes actuels de la consommation en nous tournant vers le passé, mais en regardant vers l'avenir. Les objectifs de ce projet de loi couvrent plusieurs domaines particuliers où le consommateur aura voix au chapitre, grâce aux comités ou aux conseillers du gouvernement. Ce projet de loi vise également, en faisant appel à des mesures législatives, aux recherches et à l'éducation, à améliorer la qualité de la demande et à permettre ainsi au consommateur d'être mieux placé pour évaluer les produits qu'il achète de ses deniers. Il permettra également la transmission méthodique des instances et des questions du consommateur. L'une des fonctions de ce ministère sera de collaborer avec les provinces dans le domaine de la consommation.

L'idéal serait que par simple mesure législative on arrive au même résultat qu'en légiférant sur le prix de chaque produit acheté par tous les Canadiens. Cependant je ne crois pas que les adversaires les plus véhéments de la substance de ce bill puissent le croire. Ce n'est ni possible ni souhaitable. Mais il est souhaitable que le consommateur puisse dépenser son revenu de la façon la plus efficace. Le bill est intitulé «Loi visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.» Je crois que le titre «des Corporations et de la Consommation» est bon. Il est très important à mon sens d'essayer d'aider le consommateur. Je crois aussi qu'il faut éviter de séparer le consommateur des corporations. Quand le consommateur dépense son argent, celui-ci s'en va ailleurs et le consommateur reçoit quelque chose en retour. Nous espérons que le consommateur en aura plus pour son argent.

On espère que le ministère pourra éduquer le public en matière d'achat. Exprimé de cette façon, cela paraît simple, mais ce n'est pas une question qui puisse facilement être réglée par une loi. Naturellement tous les

députés sont des consommateurs. Certains d'entre nous connaissent bien quelques-unes des choses que nous achetons tous, certains en connaissent d'autres. Même si nous prenons comme exemple une simple boîte de savon, il est difficile de dire jusqu'où on peut aller dans l'évaluation du contenu. Faut-il tenir compte de son pouvoir de décrassage, ou de son efficacité dans l'eau dure ou dans l'eau douce? Le poids du contenu par volume peut être indiqué sur l'empaquetage. On peut évaluer assez exactement le volume de l'article, mais on ne peut évaluer toutes ses qualités chimiques.

• (9.10 p.m.)

Il faut espérer que ce ministère pourra combattre la fixation des prix, grâce à laquelle divers fabricants s'entendent sur le prix d'un article, ce qui empêche toute concurrence. La plus importante fonction de ce ministère, en ce qui concerne les consommateurs canadiens, sera de donner libre cours à la concurrence entre les divers fabricants et fournisseurs, car nos opérations se fondent sur la concurrence et les justes pratiques de vente. J'espère que le ministère enquêtera sur les problèmes qui existent dans certaines de nos stations-service. Je veux parler de la quasi-impossibilité qu'ont, dans certaines régions, les stations-service d'exploiter leur commerce sans une concession d'un des importants fournisseurs d'huile, d'essence et de produits pétroliers.

Il y a aussi les monopoles géants sous la forme de chaînes de magasins ou d'épiceries. Même si on ne peut prétendre qu'ils accaparent tout le marché, du moins pas dans les grandes villes qui comptent diverses chaînes, ils le contrôlent dans ce sens que, de plus en plus, la maison qui approvisionne le supermarché et le magasin de détail leur appartient. Ils se livrent une vigoureuse concurrence au sujet de certains articles qu'ils entourent d'une publicité tapageuse et qu'ils étalent bien en évidence, mais quand il s'agit d'autres articles courants en magasin, on constatera que leurs prix ne sont pas aussi concurrentiels qu'ils pourraient l'être, si on surveille de près les autres chaînes.

J'ose espérer que le ministère examinera un autre domaine. Il s'agit des institutions qui prêtent des sommes d'argent, importantes ou non, à ce qui semble être un taux d'intérêt élevé qui n'est pas toujours clairement indiqué. Mais on semble remédier à cet état de choses, de sorte que l'emprunteur pourra calculer l'intérêt qu'on exige de lui.

Bon nombre des problèmes qu'affronte le consommateur aujourd'hui sont imputables à notre prospérité. Ils sont inhérents à un niveau de vie élevé et découlent du fait que nous entendons désormais avoir plus et vivre mieux, ce qui est d'ailleurs bien. Nous avons ces problèmes, et nous nous en félicitons. Mais nous avons aussi, à un degré moindre, le problème de la pauvreté dans certaines régions restreintes. Ces problèmes, on l'espère, le nouveau ministère saura les résoudre. Je crois qu'il saura les résoudre de façon efficace. J'apprends avec plaisir que le nouveau ministère aura autorité dans le secteur des faillites, et qu'il agira en liaison étroite avec la GRC, qui est si efficace dans bien des domaines. Travailler la main dans la main avec la GRC dans les questions de faillite contribuera, j'en suis certain, à rendre le ministère très efficace.

Des faillites surviendront, bien entendu. Toutefois, lorsqu'une faillite se produit, c'est toujours le consommateur qui en fait les frais, parce que le but ultime de toute opération de n'importe quelle compagnie, c'est le profit, et les chiffres qui figurent dans le coin inférieur à droite du bilan représentent ce profit. Le profit est l'objet même de toute compagnie. Si elle ne réalise pas de profit, une compagnie ne peut demeurer en affaires. Si les débiteurs d'une compagnie ne paient pas leurs factures, la compagnie doit pouvoir tirer un certain profit de base ou au moins ne rien perdre, sinon il lui faut abandonner les affaires. Une faillite se répercute sur les consommateurs comme les ondes produites par un caillou lancé dans un étang.

On nous dit que ce nouveau ministère recevra des avis de groupes de travail qui consulteront des experts du monde des affaires et du milieu universitaire. Ces groupes de travail alimenteront d'idées le ministère et le tiendront au courant des dernières innovations dans le secteur économique. C'est là, je crois, une fonction importante du futur ministère, car les affaires des consommateurs reflètent les événements qui se produisent aujourd'hui chez tous les Canadiens.

Étant donné que le monde change autour de nous, les forces atteignant le consommateur doivent changer aussi. Il ne suffira pas d'établir un ministère, de déclarer que telle chose est bonne, que nous tenons une solution. Certes, nous avons aujourd'hui une méthode permettant de chercher une solution, et je suis heureux de savoir que le ministère sollicitera des conseils et se tiendra en contact avec les consommateurs. Il est réconfortant d'apprendre que le gouvernement s'approvisionnera d'idées neuves hors du ministère. Ainsi, ce ministère de l'avenir ne pourra pas vieillir.

En collaboration avec les autres ministères, celui-ci s'occupera également des justes poids et mesures. Il est peut-être difficile d'établir

un régime de justes poids et mesures, d'édicter des règlements fermes et de déclarer: Voici ce que vous allez faire. Je doute que, dans notre société, il soit possible de dire: Vous devez préparer les pois en boîtes d'une pinte; vous devez préparer les carottes en boîtes d'une chopine. Mais il y a moyen de veiller à ce que les poids soient convenablement indiqués, et exprimés en des termes que le consommateur comprend. A mon avis, la chose se fera.

Dans certains secteurs, dans celui de la publicité en particulier, il se pose des problèmes que ce ministère, je l'espère, prendra en main. Il est facile de prétendre que la réclame que font le fabricant et le fournisseur absorbe la plus grande partie des frais de tout article de détail. Les fonds que le fabricant et le fournisseur affectent à cette fin entrent toujours dans le coût de revient du produit et c'est le consommateur qui le paie. Nous ne pouvons pas ordonner aux termes d'une loi qu'il ne se fasse plus de publicité. Cela ne serait pas juste, à mon avis.

Une telle façon de procéder ne conviendrait pas dans notre société et ne ferait pas preuve de réalisme. Je le soutiens, car il entre plusieurs éléments dans le prix de revient d'un article quelconque. La quantité en est un. La publicité permet à un produit de se faire connaître, surtout dans le cas d'un nouveau produit. C'est en l'annonçant qu'on peut le vendre. Si on le vend en quantité considérable au consommateur, celui-ci aura un prix moins élevé à payer. Par conséquent, il est difficile de dire si la réclame est raisonnable ou exagérée.

Nous savons tous qu'un fabricant s'attend à vendre à perte, au début, tout nouveau produit qu'il lance sur le marché. Il prévoit cette perte car, au début, il doit faire plus de réclame et dispose d'une faible quantité de produit. Au fur et à mesure que la production augmente et que les frais de publicité baissent, le prix devient plus normal.

• (9.20 p.m.)

Voici un genre de publicité auquel nous sommes exposés, au Canada, et que je considère comme tout à fait malhonnête. Bien que je ne sois pas un adepte fervent des concours, je trouve pour le moins irritant d'acheter une revue vendue au Canada et dans laquelle on annonce un produit distribué au Canada, et d'y apprendre la tenue d'un concours dont l'enjeu est une voiture neuve, un récepteur de télévision ou un voyage dans des régions éloignées avec un compagnon de son choix, et de découvrir, à la dernière ligne de l'annonce, que le concours est réservé exclusivement aux résidnts de notre grand voisin du Sud, les États-Unis. Si l'on doit annoncer des produits distribués au Canada et s'il doit y avoir des concours—il n'y a rien à redire aux concours, car ils attirent bon nombre de personnes et il y a même des gagnants parfois—alors, on devrait permettre aux Canadiens d'y participer.

La publicité pose aussi des problèmes au niveau du détail. Comment pouvons-nous, à ce niveau, déterminer ce qui est de la réclame et ce qui n'en est pas? Nous savons que, pour une vente au rabais, un magasin a recours au procédé du «miroir aux alouettes» et des ventes à perte. On offre des produits saisonniers à des prix réduits ou inférieurs au coût de revient. Les articles vedettes se vendent souvent bien moins cher que le prix de revient de façon à attirer les clients tôt le matin, et dans chaque rayon du magasin, un article sacrifié est offert à un prix égal ou inférieur au coût de revient. Les prix des autres articles dans le même rayon est majoré pour compenser la perte sur les articles vendus au prix de revient ou au-dessous. Il est peu réaliste, selon moi, d'essayer de légiférer en matière de prix, d'un bout à l'autre du pays, pour que chaque article coûte le même prix partout. Ce n'est pas ainsi que fonctionnent nos magasins de détail et, à mon avis, il ne le faudrait pas. Ce ne serait pas aussi intéressant de courir les magasins s'il en était ainsi.

Le ministère devrait aussi songer à la sécurité. Nous avons traité de la question de l'emballage, de l'étiquetage et des formats. Ce sont là des questions difficiles. Il est difficile de fixer un prix équitable en vertu d'une loi. Il n'est pas souhaitable de prévoir, dans une loi, le prix de chaque article vendu. Le personnel nécessaire pour faire des recherches dans ce domaine et pour déterminer le coût de fabrication et les autres frais en cause entraînerait des dépenses supérieures aux bénéfices découlant de la vente du produit.

Les objectifs du ministère sont tout à fait pratiques, car on permet au consommateur mécontent de formuler ses griefs. Si le consommateur pense qu'un fabricant le trompe, il aura quelqu'un à qui s'adresser, qui pourra enquêter, aller trouver le responsable et lui faire baisser son prix, soit par la méthode du gant de velours, soit en menaçant de lui faire une mauvaise publicité ou encore, au besoin, en recourant à des mesures législatives. A mon avis, on ne devrait recourir aux grands moyens qu'en dernier ressort.

Le problème du consommateur isolé est une autre question dont le ministère devrait s'occuper. Les consommateurs dans les régions les plus isolées du Canada doivent payer un produit donné plus cher que les consommateurs des grands centres. En effet, le volume des ventes est plus élevé dans les magasins des grandes villes. Les frais de

transport haussent le prix des produits dans les régions éloignées. Ajoutons à cela, un autre aspect de la question, qui a trait à la publicité. La réclame faite par la télévision et la radio n'atteint pas bon nombre de consommateurs éloignés. Pourtant les frais de cette publicité, et de celle que font les journaux, sont compris dans le coût du produit au niveau du fabricant. Cette proportion des frais n'est pas déduite du prix des produits vendus dans les régions isolées. J'espère que le nouveau ministère prendra en considération le prix excessif payé dans ces régions, et qu'il examinera s'il est réaliste. Le ministère devra en faire autant pour les frais de transport. Cela s'applique évidemment aussi aux prix des œufs au Labrador, où la publicité nationale n'atteint pas la population.

J'espère que le ministère se préoccupera également d'une certaine publicité hostile comme, par exemple, cette gigantesque campagne qui fut organisée pour amener les consommateurs à ne pas acheter un certain produit. Le ministère a le devoir de proscrire une telle publicité, surtout lorsqu'elle est fausse et mensongère. Je fais allusion à une campagne qui fut lancée récemment au sujet de l'achat de peaux de phoques. Je n'en connais pas les instigateurs. J'aurais sans doute tort de suggérer que c'étaient des gens qui désiraient vendre un autre produit, qui avaient procuré les fonds pour cette campagne. Je pense néanmoins que ce genre de publicité devrait tomber sous le contrôle du ministère car elle s'adresse au consommateur et l'amène à choisir un autre produit.

Une question à laquelle le ministère aurait peut-être de la difficulté à répondre, c'est la raison de la hausse des prix. Le ministre fait preuve de réalisme en essayant de prévoir un espèce de forum où les plaintes des consommateurs seront étudiées. Très souvent, les prix élevés proviennent d'une mauvaise administration à l'échelon du commerce de détail, soit qu'il y ait du gaspillage soit de la perte de temps. Je ne crois pas cependant que le ministère sera en mesure d'examiner individuellement chaque entreprise et de dire à chaque fabricant incompétent: «Vous êtes incompétent et vous devriez vous retirer des affaires.» On ne peut pas obliger, par une loi, chaque commerce de détail à faire preuve de compétence. Ces entreprises pourront être signalées au ministère qui, après examen de la question, en parlera au fabricant ou au détaillant et lui conseillera de baisser ses prix pour améliorer ses affaires.

Ce bill aura une énorme portée pour le Canada. Les autorités provinciales et fédérales pourront collaborer avec le consommateur. C'est pour cela, à mon avis, que cette mesure législative est une des plus importantes dont la Chambre ait été saisie. Le consommateur sera renseigné et protégé. Sous la direction du ministre, le ministère pourra employer et le gant de velours et le gant de fer.

• (9.30 p.m.)

[*Français*]

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser mes félicitations à celui qui sera titulaire du nouveau ministère pour avoir réussi à convaincre le premier ministre (M. Pearson) de la nécessité d'un tel ministère, non seulement à cause du coût élevé de la vie mais également de la menace d'inflation qui est toujours à nos portes et partiellement attribuable aux dépenses extravagantes effectuées par différents ministères du gouvernement actuel.

S'il est vrai que le coût de la vie a accusé une augmentation, on ne peut certes pas nier que cette augmentation a été déraisonnée et désordonnée, puisque le coût de la vie, qui était de 133 en 1963, est passé à 150.7 en septembre dernier. Ceci est une preuve de la nécessité d'établir un tel ministère, et nous souhaitons bonne chance à l'honorable ministre dans sa tâche, car on lui a confié une tâche très importante.

Monsieur l'Orateur, l'étude du bill C-161 fournit l'occasion à l'opposition de remplir son devoir. Il faut se rappeler que le devoir principal de l'opposition est de s'assurer que les deniers publics sont dépensés sagement, dans le plus grand intérêt des payeurs de taxes. Je crois qu'en parlant comme il l'a fait, mon collègue de Yukon (M. Nielsen) s'est tout simplement prévalu de ses droits, de ses privilèges, pour l'avantage de ses commettants. Il est malheureux que l'étude détaillée de mon collègue de Yukon ait eu pour résultat d'irriter, il semble, l'honorable député de Dollard (M. Goyer).

Je ne vois pas pour quelle raison l'honorable député de Dollard a profité de cette occasion pour insinuer et même mettre dans la bouche de l'honorable député de Yukon, des paroles qu'il n'a pas prononcées. Il a insinué que l'honorable député de Yukon, représentant la politique du parti conservateur, voulait imposer les «contrôles» du temps de guerre, et son insinuation était telle qu'il semblait accuser le parti conservateur de l'application de ces «contrôles».

J'aurais aimé, cependant, que l'honorable député de Dollard admette que les libéraux ont imposé ces «contrôles», durant la guerre, et le système de rationnement qui exigeait des jetons et des coupons pour la consommation. On sait comment ces coupons pour l'a-

chat de viande, de sucre et même de conserves ont causé d'ennuis à la ménagère en particulier et aux citoyens en général.

**L'hon. M. Pepin:** Allez-vous prétendre que les libéraux sont également la cause de la guerre?

**L'hon. M. Ricard:** Non, mais je crois que si l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) veut prendre part au débat, il a le loisir de le faire comme moi.

L'honorable député de Dollard a demandé ce que veut le parti conservateur? C'est bien simple. Le parti conservateur veut une loi aussi parfaite que possible afin d'assurer le maximum de protection aux consommateurs canadiens. C'est ça qu'il veut. Et en critiquant la mesure qui est actuellement à l'étude, en signalant ses faiblesses, nous ne faisons que nous acquitter de notre responsabilité. Mon honorable ami de Yukon ayant étudié de façon particulière la portée de cette loi, il n'est pas surprenant qu'il en souligne les faiblesses de façon plus précise. C'est uniquement dans le but de perfectionner cette loi que nous faisons des observations.

L'honorable député de Dollard a dit que la politique du parti conservateur en était une de leurre.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que cette mesure est le plus bel écran de fumée que nous n'ayons jamais vu. Nous ne voyons pas dans cette mesure comment le ministre assurera, non pas la baisse des prix actuels, mais simplement leur maintien et l'assurance qu'ils ne risqueront pas d'augmenter comme nous l'avons vu jusqu'à maintenant. J'ai d'abord écouté avec attention les deux discours du ministre et je n'ai pas compris comment le ministre s'y prendrait pour assurer aux citoyens, aux contribuables canadiens, qu'ils bénéficieraient de la protection à laquelle ils s'attendent.

J'ai lu également avec attention le bill tel qu'il nous est présenté et là également je n'ai pu voir comment le ministre s'y prendrait pour assurer la protection désirée par la ménagère et le père de famille.

En vue d'obtenir les informations dont nous avons absolument besoin, je me permets de poser à l'honorable ministre certaines questions auxquelles il voudra bien répondre quand l'occasion se présentera.

Le ministre, pour assurer la protection voulue aux consommateurs canadiens, demandera-t-il aux manufacturiers de réduire leur marge de profit, quand on sait qu'ils prétendent déjà qu'elle ne leur permet pas de réduire le prix de vente de leurs produits? Demandera-t-il aux marchands de réduire le prix de vente de leurs marchandises, car nous savons que les marchands eux aussi ont peine à joindre les deux bouts à la fin de l'année?

Il ne suffit que de jeter un coup d'œil sur les rapports que nous recevons pour constater que chaque année il y a un grand nombre de faillites chez les marchands, parce qu'ils ne peuvent pas joindre les deux bouts, ils ne peuvent pas faire face à leurs obligations.

Il semblerait donc, monsieur l'Orateur, que le ministre ne pourra rien faire dans ce domaine-là. Ou bien, va-t-il demander aux cultivateurs d'accepter des prix inférieurs à ceux qu'ils connaissent actuellement? Nous savons que le cultivateur se plaint du fait que son prix de revient va sans cesse grandissant, alors que le prix qu'il reçoit pour ses produits baisse sans cesse.

Là non plus le ministre ne pourra trouver aucun soulagement pour le consommateur. Et il en est ainsi des différents services que nous utilisons dans notre vie quotidienne.

Alors, où donc le ministre va-t-il aller chercher l'assurance de maintenir au niveau actuel les prix que les consommateurs ont à payer? Il semble que ce n'est pas demander trop que de vouloir obtenir ces informations du ministre.

Sûrement, le ministre ne voudra pas non plus convaincre les ouvriers d'accepter un statu quo ou encore une baisse de salaire afin de pouvoir permettre au ministre de réaliser son objectif.

Alors, je me demande, monsieur l'Orateur, où nous allons trouver le champ d'action dans lequel va œuvrer le ministre pour fournir aux consommateurs canadiens ce dont le consommateur canadien a besoin—c'est-à-dire une protection contre la hausse continuelle des prix, contre l'inflation dont nous sommes continuellement menacés.

Je le répète, monsieur l'Orateur, pour l'information du député de Dollard, tout ce que les conservateurs veulent, c'est ce que les consommateurs veulent. Et ce que les consommateurs veulent, c'est l'assurance que leur budget ne sera pas continuellement grevé par les prix qui ne cessent d'augmenter.

Il semble que c'est raisonnable de demander ceci pour la population et que ce n'est pas impossible pour le ministre de le faire. Mais nous voudrions savoir de quelle façon il s'y prendra pour y arriver.

Monsieur l'Orateur, j'aurais d'autres remarques que je voudrais faire, mais pour laisser le temps à d'autres de donner eux aussi leur point de vue, je reprends mon siège immédiatement.

• (9.40 p.m.)

**M. T. Lefebvre (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon point de vue au sujet du bill C-161, visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.

Une fois de plus, je suis convaincu que le gouvernement actuel démontre un intérêt croissant pour les citoyens de notre pays; c'est un fait que je me dois de souligner et de porter à l'attention de tous les Canadiens.

Il me fait également plaisir de me joindre à mes collègues pour signaler le fait que le ministre qui dirigera ce nouveau ministère est un jeune homme, père de famille, qui a déjà acquis une excellente réputation, grâce à son efficacité et à son dévouement.

Monsieur l'Orateur, le nouveau ministère est le résultat immédiat de l'étude entreprise par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur le crédit au consommateur.

J'ai eu l'honneur de siéger au sein de ce comité pendant plusieurs mois, non seulement à Ottawa mais également d'un bout à l'autre du Canada, à titre de membre du sous-comité. Je suis convaincu que tous les membres de ce comité mixte ont été étonnés des choses qu'ils ont entendues. Nous avons eu l'occasion d'interroger les représentants de plusieurs entreprises dans le domaine de l'industrie de l'alimentation, manufacturiers, distributeurs, détaillants et producteurs, ainsi que les représentants de divers groupes de consommateurs.

Parmi les recommandations du comité, je désire appeler l'attention de la Chambre sur les suivantes, et je cite:

1. Le comité recommande en plus qu'un tel comité mixte soit mis sur pied pour la durée d'une législature, afin d'assurer la continuité de son travail et d'être en mesure de régler les difficultés qui lui sont soumises par le Parlement.

2. Qu'un comité mixte soit établi pour examiner les questions relatives à la consommation et la situation de l'économie canadienne.

3. Que l'on porte une attention de plus en plus grande à l'éducation du consommateur, tant par le truchement du système d'éducation que par la dissémination plus étendue, par les voix gouvernementales, des renseignements utiles aux consommateurs.

4. *a*) Qu'un ministère de la consommation dirigé par un ministre soit établi;

*b*) Que des mesures soient prises immédiatement pour promouvoir la normalisation et la simplification des catégories, de la nomenclature et des techniques d'emballage, en ce qui concerne les articles de consommation courante.

5. Qu'il soit interdit d'employer des étiquettes mentionnant un rabais qui sont de nature à créer de la confusion et à fausser les relations entre les prix.

6. Que le comité mixte sur le crédit au consommateur et le coût de la vie poursuive son enquête sur la concentration du pouvoir dans l'industrie alimentaire.

Monsieur l'Orateur, il est évident que les comités de la Chambre sont d'une très grande importance, et les membres de ce comité mixte peuvent se féliciter d'avoir apporté une contribution majeure à la législation qui aura pour effet de toucher tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. Les coprésidents ont

[M. Lefebvre.]

accompli une tâche formidable, et je veux les féliciter tout particulièrement.

Je crois que nous nous rappelons que, l'an passé, il y a eu des manifestations et des grèves contre la hausse des prix dans plusieurs centres de notre pays. Les manchettes de tous les journaux du pays ont donné une ampleur formidable à tous ces événements, en même temps que le comité chargé d'étudier cette question avait commencé ses séances ici, à Ottawa. Les manifestations sont terminées pour le moment, mais elles ont certainement aidé à retenir l'attention de tous les responsables de ce problème aigu.

Il n'y a pas très longtemps, la majorité des familles canadiennes se procuraient toute la nourriture nécessaire du marchand local. Dans la majorité des cas, le marchand exploitait un commerce familial avec très peu d'employés étrangers, mais depuis 1945, ce commerce—comme presque tous les autres—a subi un changement extraordinaire. Les petites villes et les villages importants du Canada qui ne sont pas dotés d'au moins un supermarché sont très rares et ceux-ci détiennent presque le monopole des ventes au détail.

Cinq grandes compagnies contrôlent maintenant 70 p. 100 du chiffre d'affaires; ces grandes compagnies exploitent des magasins gigantesques équipés d'air climatisé, musique en sourdine, restaurant, jouets pour amuser les jeunes et tout le confort qu'exigent les ménagères modernes.

Le vice-président de la chaîne Loblaws, M. R. G. Meech, a souligné ce fait et je le cite:

Vous êtes-vous déjà figuré comme il serait triste pour une ménagère d'aller dans un magasin et de n'y voir que des étiquettes de prix et un étalage de produits? La vie perdrait de son caractère romantique.

Elles (et je parle d'elles parce que la majeure partie du budget familial est dépensé par les mères de familles) sont habituées au luxe et aux denrées de choix qu'elles peuvent se procurer au supermarché.

La question à se poser, monsieur l'Orateur, est la suivante: la disparition de nos petits magasins du coin permet-elle la diminution des prix ou si, à défaut de concurrence, les prix sont haussés?

Je crois qu'ici le nouveau ministère aura certainement une tâche importante à accomplir.

[*Traduction*]

Pendant les réunions du comité, monsieur l'Orateur, bien des témoins intéressants ont comparu, dont M. E. S. Cooper, président de Western Grocers Limited. A la séance du 25 octobre 1966, j'ai eu l'occasion de lui poser plusieurs questions. J'aimerais en mentionner ici quelques-unes, que l'on peut trouver dans le onzième fascicule du compte rendu

des délibérations du comité, à la page 730 du texte anglais.

● (9.50 p.m.)

M. Lefebvre: Êtes-vous pour ou contre ces soldes de produits que les magasins font connaître en indiquant sur l'étiquette—réduction de 10c., de 20c. de 30c.?

M. Cooper: Les réductions de prix. Non, nous n'aimons pas cela.

M. Lefebvre: Personne n'aime cela, semble-t-il, mais nous avons posé cette question, moi et d'autres encore, à tous ceux qui ont comparu ici. Personne n'aime cela, mais la chose est de pratique courante. Quand allons-nous la faire cesser?

M. Cooper: Tout le monde déteste cela, excepté les ménagères.

M. Lefebvre: Pas s'il faut en croire les réflexions qu'on nous a faites.

M. Cooper: Ça, c'est vrai.

M. Lefebvre: Personne ne connaît, semble-t-il, le prix original de toutes ces idées.

M. Cooper: Je sais que tout le monde s'en plaint, ce qui n'empêche tout le monde d'en être partisan.

M. Lefebvre: Pourquoi ne faites-vous rien alors si vous n'aimez pas cette manière d'agir?

M. Cooper: Nous ergotons. Nous n'aimons pas cela parce que cela complique notre problème de tenue des stocks et d'inventaire. C'est une chose insidieuse. Mais personne ne semble savoir ce qu'il faudrait faire.

Le coprésident (sénateur Croll): Voulez-vous que nous vous aidions?

M. Cooper: Oui, monsieur...

Le coprésident, le sénateur Croll: Vous avez conclu un marché...

M. Lefebvre: Croyez-vous que si l'on éliminait cette pratique, il en résulterait une réduction d'ensemble du prochain prix de ces produits?

M. Cooper: Je pense qu'il faudrait faire de la promotion publicitaire sous d'autres formes, mais on pourrait réaliser des économies d'ensemble. Il est difficile de se prononcer. Il faudrait presque essayer pour voir ce qui se produirait, mais je croirais que là où il y a une marge considérable, comme sur le café soluble lorsqu'il y a 15c. de rabais, si l'on mettait fin à cette pratique il pourrait en résulter un niveau régulier inférieur pour ce produit.

M. Lefebvre: Ce qui semble jeter la confusion chez le public, c'est qu'on ne sait plus si c'est 15c. de rabais sur le prix d'aujourd'hui ou sur le prix d'il y a deux ans, ou si le prix a changé dix fois depuis que le rabais de 15c. a été offert pour la première fois.

M. Cooper: Nous en sommes tous étourdis.

Si nous en sommes étourdis, monsieur l'Orateur, il est peut-être temps d'arrêter le carrousel.

Pas seulement moi, mais aussi d'autres membres du comité ont posé les mêmes questions aux nombreux témoins qui représentaient les détaillants, les grossistes, les distributeurs et les consommateurs. Voilà un domaine sur lequel le nouveau ministère peut faire porter une enquête, car il ressort des réponses reçues que la majorité des témoins ont condamné cette pratique qui était répandue cependant.

Un autre secteur avait suscité beaucoup d'intérêt, celui des bons-primes. On a posé une foule de questions à leur sujet et par la suite un important détaillant de produits alimentaires au Canada a cessé de les distribuer, je crois. Certains représentants des consommateurs qui ont comparu devant le comité ont prétendu que la majorité de ces derniers s'opposaient aux bons-primes mais qu'ils les acceptaient quand même, sinon ils perdaient de l'argent vu que de toute façon ils les payaient.

C'est ce qu'a répondu à une de mes questions Mme Susan Hammon, directrice nationale de la Canadian Consumers Protest Association. On peut trouver à la page 2222 du 28e rapport du 17 janvier 1967 la réponse de Mme Hammond dont voici un extrait:

Mme Hammond: On a établi que les timbres-primes sont émis au coût de 2c., n'est-ce pas?

Donc, nous avons payé les timbres avant même de les avoir reçus. Sachant que ces timbres m'ont déjà coûté 2c., est-ce que je vais les remettre au marchand en lui disant que je n'en veux pas, ce qui lui donnerait un profit de 4c. sur chaque timbre? Bien entendu, si je n'en veux pas, je peux toujours les donner à ma voisine. Mais si vous allez dans un magasin pour échanger un carnet de timbres-primes contre de l'argent, je vous jure que vous allez avoir une fameuse discussion. Nous croyons que ces timbres devraient être supprimés, et l'Association canadienne des consommateurs va le demander aujourd'hui au gouvernement provincial. C'est un travail que nous effectuons en commun avec l'ACC. Mais nous ne voulons pas seulement faire supprimer les timbres-primes, nous voulons aussi que les 2c. soient remboursés aux consommateurs.

Nous savons, monsieur l'Orateur, que les gouvernements provinciaux possèdent aussi une certaine juridiction dans le domaine de la consommation et que le nouveau ministère du gouvernement fédéral ne doit pas outrepasser les limites de sa compétence.

J'ai été heureux, mercredi après-midi, d'entendre le ministre annoncer qu'il visiterait toutes les capitales provinciales pour y consulter les gouvernements. S'il y a collaboration étroite entre les divers paliers de gouvernement, le consommateur canadien tirera des avantages concrets de ce nouveau ministère.

Les citoyens canadiens profiteront des avantages énumérés par le ministre: protection accrue, normes maximums, renseignements complets, forte représentation, participation aux discussions, et recours sans bornes au ministère.

Je suis pour ma part convaincu que le citoyen canadien ne veut pas que ce nouveau ministère devienne le grand frère qui veille sur lui. Nous voulons le maintien de la libre entreprise au Canada et du droit à des bénéfices légitimes, et aussi que le consommateur sache qu'il paie un prix raisonnable pour les meilleurs produits possibles. Je prédis que ce ministère plus que tout autre reflétera les aspirations du Canadien moyen.

Voilà où le Conseil consultatif jouera un rôle de la plus haute importance. Assurons-nous que tous les éléments de notre société y seront représentés—les grandes comme les

petites entreprises et le grand public consommateur.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, dans le passé, j'ai toujours eu la plus vive admiration et le plus grand respect pour le ministre qui a présenté ce projet de loi. Je dois dire, néanmoins, qu'après l'avoir écouté à l'étape de la résolution et au cours du débat sur la deuxième lecture, j'ai changé d'avis.

**M. Rapp:** Dix heures.

**M. Winch:** Comme mes commentaires pourront prendre quelques minutes et comme je ne tiens pas à être interrompu, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. McCleave:** Puis-je demander au leader du gouvernement quels sont les travaux pour demain?

**L'hon. M. MacEachen:** Demain, nous poursuivrons l'étude du bill C-161, et nous souhaitons qu'il soit lu pour la deuxième fois et étudié au comité. Nous aborderons ensuite la troisième lecture du bill établissant un Conseil canadien de la main-d'œuvre. Après, nous passerons au bill modifiant la loi sur la Banque d'expansion industrielle, puis au bill touchant le financement des chemins de fer Nationaux. Lundi, nous mettrons en délibération une motion de subsides et le débat durera probablement jusqu'à mardi. Le reste de la semaine prochaine, nous étudierons les crédits budgétaires dans l'ordre suivant: mercredi, probablement, nous examinerons ceux des Forêts, puis nous passerons à ceux de la Main-d'œuvre, du Conseil du Trésor et des Affaires des anciens combattants.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

● (10.00 p.m.)

### AIR CANADA—WINNIPEG—FERMETURE GRADUELLE DE LA BASE DE REVISION

**M. Stanley Knowles (Winnnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, depuis le jeudi 5 octobre, des députés du Manitoba ont, en différentes occasions, pris la parole au sujet de l'intention avouée d'Air Canada de fermer graduellement la base de revision de Winnipeg. Comme on l'a annoncé, l'opération commencerait en 1969 et se terminerait en 1970. A une de ces occasions, j'ai demandé que l'on discute de la question lors du débat sur la motion d'ajournement. Je sais qu'en traitant de cette question ce soir je parle au nom de tous les députés du Manitoba, de mes collègues de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et de Springfield (M. Schreyer), ainsi que de mes voisins de Winnipeg-Sud (M. Sherman) et Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) de même que, je l'espère, au nom de tous les autres députés du Manitoba. En disant cela, j'espère que le député de Saint-Boniface (M. Teillet) est également des nôtres.

Si nous avons le temps, la meilleure façon d'apprendre aux députés ce que pensent les habitants du Manitoba d'une fermeture prématurée de la base serait peut-être de lire un éditorial publié le 6 octobre dans le *Free Press* de Winnipeg, journal qui n'est pas habituellement opposé au gouvernement actuel. Je n'ai pas le temps de le lire en entier, mais j'aimerais en consigner une partie au compte rendu:

> Lors de sa visite à Winnipeg en janvier 1963, M. George McIlraith, alors ministre des Transports du gouvernement de M. Pearson, a dit que le gouvernement avait «fermement garanti» que la base de revision d'Air Canada continuerait à fonctionner pendant les dix prochaines années. M. McIlraith s'est fâché lorsqu'on a laissé entendre que la base serait fermée avant 1973. «Il est établi que la base restera ouverte pendant les dix prochaines années,» a-t-il dit.
>
> Il a fait sa déclaration deux mois après que le premier ministre, monsieur Pearson, a dit à la Chambre que la base et ses travailleurs civils resteraient au Manitoba au moins jusqu'en 1973, et qu'on lui trouverait un autre usage ensuite. Il a promis que les installations de Winnipeg seraient utilisées pendant au moins dix ans encore.

Je ne perdrai pas de temps à lire le reste de l'article, ni à rappeler toutes les déclarations et toutes les promesses, ni les autres événements depuis 1948. Je tiens toutefois à exprimer maintenant l'espoir que le gouvernement ne va pas se dérober. Lisant dans le hansard les autres questions que j'ai posées à ce sujet, je vois que j'en ai parlé le 20 février dernier lors d'un débat sur l'ajournement, et que j'ai supplié le ministre qui était censé me répondre ce soir-là, l'actuel registraire général (M. Turner), de ne pas simplement faire parvenir le hansard à Air Canada, mais de traiter la question comme une responsabilité du gouvernement. Lorsque mon honorable ami s'est levé pour me répondre, il a dit: «C'est justement ce que je me propose de dire ce soir.» Le reste de sa réponse a laissé entendre que mes doléances seraient signalées à Air Canada.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que je veux ce soir, ni ce que veulent les Manitobains. Nous en avons assez. Nous voulons que le gouvernement aborde cette question en songeant à ses responsabilités envers tout le pays. L'une des choses qu'on a dites à propos du nouveau ministre des Transport (M. Hellyer), à part des taquineries concernant son

ambition d'accéder à la tête du parti libéral, et ainsi de suite, c'est qu'il a demandé d'être muté aux Transports parce qu'il s'intéresse aux problèmes des villes qui, prévoit-il, revêtiront une importance particulière dans 10 ou 20 ans. Nous en convenons tous. Si c'est vrai ce qu'on dit, il devra s'intéresser non seulement aux problèmes de la ville dont il est originaire, Toronto, mais aussi à ceux des autres villes. Il est appelé à s'intéresser aux affaires de Sydney, de Winnipeg et des autres agglomérations urbaines du pays. S'il est sincère, il ne peut, dès les premiers mois de son ministère, appuyer une mesure de ce genre qui nuira sûrement à l'économie de Winnipeg, à nos rapports en général et même à l'unité du pays.

Monsieur l'Orateur, je n'estime pas qu'il nous incombe de proposer un autre choix, une solution au problème si Air Canada n'a pas clairement l'intention de maintenir sa base de revision à Winnipeg. Nous croyons que la chose pourrait être faite de façon rentable à Winnipeg. Nous croyons que si Air Canada agrandit ses installations pour l'entretien de son nouvel appareil, cela signifie qu'il faudra plus de place et plus de matériel. Pourquoi ne peut-on pas le faire à Winnipeg? Nous croyons que c'est possible.

Si ce n'est pas la solution voulue alors, le gouvernement qui en 1963 avait déclaré: «Il n'y aura aucun changement durant 10 ans, sinon, nous trouverons une autre solution au problème» doit s'intéresser à la question. Le problème nous assaille depuis qu'il a été annoncé que le déménagement de la base qui devait être effectué progressivement en 1973 débutera en 1969 et se terminera en 1970. Il ne reste donc que 15 ou 18 mois.

A moins que le gouvernement ne réagisse à ce problème, il en résultera une situation économique grave pour Winnipeg, pour le Manitoba, et une situation très grave pour les employés d'Air Canada et leurs familles. Il y a aussi le danger que Winnipeg perde ses techniciens qualifiés, ce qui serait néfaste.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous vous approchez du rebord de votre fauteuil, ce qui veut dire que mes sept minutes doivent être écoulées, mais je tiens à dire ce soir au secrétaire parlementaire du ministre des Transports qui, à en juger par son sourire, répondra à cette question, que je ne veux pas de la réponse donnée en février dernier par le Registraire général actuel (l'honorable M. Turner), à savoir que nos instances seront transmises à Air Canada. Nous voulons que ce soit le gouvernement qui s'occupe de cet important problème, parce qu'il importe non seulement aux employés d'Air Canada, à la population de Winnipeg et à celle du Manitoba, mais aussi à l'ensemble du Canada que des problèmes comme celui-ci soient envisagés et résolus de façon rationnelle.

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre pour avoir, encore une fois ce soir, soumis ce problème à la Chambre. En outre, je n'oublie certes pas son allusion cordiale au nouveau ministre des Transports (M. Hellyer). Je suis sûr que le député accordera au nouveau ministre des Transports un délai de mise en train qui lui permettra d'envisager ce problème urbain comme il compte envisager les autres problèmes de ce genre. Comme l'a déclaré le député, le ministre a au moins jusqu'en 1969 avant d'entreprendre cette réduction progressive.

Le ministre regrette de ne pas pouvoir être ici ce soir. Une affaire importante l'appelle ailleurs, mais il sera de retour au début de la semaine prochaine. J'apprends qu'il rencontrera le premier ministre du Manitoba aux alentours de jeudi prochain pour discuter et entendre ses idées et ses instances en vue d'une solution.

Rappelons, monsieur l'Orateur, que Air Canada n'a pas consulté le ministre des Transports quant à une accélération de la fermeture progressive de l'usine de réfection de Winnipeg. C'est pourquoi le député devra patienter une journée ou deux avant le début des entretiens avec le premier ministre du Manitoba et, bien sûr, avec Air Canada.

**M. Sherman:** Le secrétaire parlementaire me permettrait-il une question?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Pas de questions supplémentaires après la motion d'ajournement.

## LE NORD CANADIEN—POND-INLET (T.N.-O.)—LA FERMETURE D'UNE STATION DE RADIO PRIVÉE

**M. J. R. Orange (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, hier, j'ai essayé de savoir du ministre des Transports quelles raisons ont incité son ministère à ordonner à la station privée de radio de Pond-Inlet, dans les Territoires du Nord-Ouest, de cesser ses émissions.

• (10.10 p.m.)

Pour la gouverne du secrétaire parlementaire et des autres députés, je dirai que Pond-Inlet est un petit centre de l'Arctique dans le

nord de l'île de Baffin. Environ 320 personnes, surtout des Esquimaux, occupent ce centre. Un poste de radio y a été établi pour suppléer aux services d'ondes courtes insuffisants du service de Radio-Canada dans le grand Nord. Je ne le dis pas pour critiquer Radio-Canada, mais parce que Radio-Canada a été incapable d'établir un service assurant le relai des ondes courtes dans le Nord. Le système actuel qui a été établi doit viser principalement l'Amérique du Sud. Sauf erreur, le transmetteur de Sackville, qui est utilisé pour le service du Nord, constitue l'autre extrémité du réseau de transmission de l'Amérique du Sud.

Certains habitants de ce centre ont de leur propre initiative décidé qu'ils pourraient peut-être bâtir un petit poste de radio pour transmettre des messages à ceux qui habitent des camps et des régions isolées. Ce n'est pas un poste conforme aux normes du Bureau des gouverneurs ou de Radio-Canada. C'est un poste pirate si l'on peut dire, et ce n'est pas le seul poste du genre dans le Nord. Cependant, au point de vue technique, il était complet. Mais le ministère des Transports a décidé que cette station ne devrait pas être en ondes. Il y a probablement de bonnes raisons pour cela, parce que des plaintes avaient été reçues de gens dans certaines parties de l'île de Baffin.

L'important, à ce stade, c'est qu'il s'agit des communications dans le Nord canadien. Nous avons entendu le secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh) à propos de son nouveau projet de loi, souligner l'importance de faire profiter tous les Canadiens de la radio et de la télévision. Nous avons entendu des personnes bien pensantes dire qu'il faudrait étendre ces services au Nord et dans les régions isolées du pays. Je ne parle pas uniquement des Territoires du Nord-Ouest ou du Territoire du Yukon, mais aussi du Labrador et du Nord de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Lorsque cette station est entrée en activité, on l'a tolérée; lorsqu'elle est devenue assommante, on lui a dit de cesser. Le secrétaire parlementaire aura beau me dire qu'un comité étudie ce problème particulier, Radio-Canada, le ministère des Transports et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'ont pu trouver aucun moyen de fournir un service radiophonique satisfaisant aux gens des régions isolées du Canada.

Je pourrais vous en dire pas mal long sur le compte de la station radiophonique de

[M. Orange.]

Pond Inlet. J'ai ici un long télégramme que m'ont adressé les gens de cette localité pour m'exposer leurs problèmes. On y mentionne que trois Esquimaux, propriétaires et exploitants de cette station, travaillent huit heures par jour sans aucune rémunération. Sont-ils enclins à passer outre à l'ordre du ministère des Transports, cela je n'en suis pas certain. J'ai aussi reçu un télégramme du conseiller élu de l'Arctique oriental auprès du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Il s'adresse à moi en ces termes:

> Je sollicite votre attention immédiate pour que soit rouverte la station radiophonique privée de Pond Inlet que le ministère des Transports a fermée la semaine dernière du fait qu'elle n'avait pas de licence. Cette station avait assuré un service des plus nécessaires en établissant des communications avec les régions éloignées qui se trouvent hors d'accès des émissions de Radio-Canada.

Il se montre plutôt généreux, car les émissions de Radio-Canada laissent parfois beaucoup à désirer.

> Je me reporte au paragraphe 4 de la déclaration faite au Conseil le 26 novembre, datée du 15 février 1967. Je tiens beaucoup à ce qu'on permette la réouverture de la station à titre temporaire, jusqu'à la réunion de novembre du Conseil, qui pourra étudier et résoudre la question.

Ce télégramme est signé Simonie, membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest.

Je pourrais citer d'autres localités isolées, comme Baker Lake, dont les habitants ont décidé d'installer une station privée de radio, pour commémorer le centenaire. Ils se sont mis à l'œuvre en 1966, et ils ont fait leur demande tout comme le feraient les gens qui voudraient diffuser sur le canal 3 à Toronto, par exemple.

Bien entendu, c'était un effort volontaire et il n'y a eu aucuns frais. Grâce à certains éléments de la Société Radio-Canada, il leur a même été offert de l'équipement. Toutefois, le ministère des Transports, ayant examiné leur demande, a subitement décidé d'écrire un monologue, dialogue, document, ou appelez cela comme vous voulez, de quatre pages, réclamant d'autres renseignements. La lettre du ministère disait entre autres:

> Les lacunes notées dans votre demande s'établissent comme il suit:
>
> Article 1: Si le requérant à cet égard est la «Baker Lake Resident Association», le nom du requérant devrait figurer vis-à-vis de «(b) Incorporated Company».

La lettre ajoute que le Bureau refuse de recommander la délivrance d'une licence si les requérants ne sont pas citoyens canadiens.

Mais ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Je continue:

Article 9: Il ne semble pas que nous ayons reçu le mémoire technique requis en quatre exemplaires. Ce mémoire technique devrait être préparé par un ingénieur conseil en radiodiffusion...

Il s'agit d'une collectivité de 600 habitants. Tout ce qu'ils demandent, c'est une station de radio de 20 watts qui fera jouer des disques, annoncera l'arrivée des avions, les noms des passagers, les nouvelles locales et le reste. Je supplie le ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, de bien vouloir songer à ces régions isolées du Canada. On devrait renoncer aux chinoiseries administratives et aux considérations d'ordre technique afin que nos petites collectivités puissent entrer dans ce domaine à leur façon.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je signale au secrétaire parlementaire que ces gens-là ne demandent pas au trésor fédéral ou territorial de leur donner des fonds. Ils sont prêts à se débrouiller tout seuls pourvu qu'ils cessent d'être bloqués par les quelques formalités administratives qui semblent exister quant à l'octroi des licences d'exploitation de stations de radio et autres moyens de communication dans le Nord.

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je reconnais avec le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) que rien n'est probablement plus enrageant pour les députés et les personnes qui présentent des demandes de l'ampleur qu'a indiquée le député, que de les voir retardées ou rejetées.

Je veux parler de la demande de Baker Lake. Cette petite collectivité ne peut, c'est incontestable, assumer les frais importants d'un relevé par des techniciens qualifiés, nommés par les autorités. Cependant, il faut respecter certains règlements. Les gens qui survolent le Nord et d'autres qui utilisent la radio et d'autres moyens de communication doivent être dans une certaine mesure à l'abri d'interférences, qui pourraient les faire s'égarer. Car se perdre dans cette région, c'est une tragédie.

• (10.20 p.m.)

La première question que soulevait le député retient l'attention du ministère depuis des semaines. A la suite de diverses doléances adressées au ministère par la GRC, la Compagnie de la Baie d'Hudson et le ministère des Affaires indiennes, selon lesquelles leurs réseaux de communications étaient sérieusement atteints, une enquête a été effectuée au cours de laquelle on a demandé certains renseignements aux opérateurs radio de cette station avec l'espoir qu'on pourrait lui octroyer une licence si les opérateurs radio étaient disposés à améliorer sensiblement le matériel dont ils se servent. On a dit, je crois, que le matériel était sale, non pas nécessairement huileux et graisseux, mais qu'il brouillait beaucoup d'autres réseaux de communications.

Je suis persuadé que le député, qui s'intéresse toujours à tous les problèmes des régions septentrionales, sera heureux d'apprendre que la demande en question fait certains progrès.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois prévenir le député que son temps de parole est expiré.

## LES TRANSPORTS—LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET L'AMÉNAGEMENT DE RAILS

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, ordinairement à l'occasion du débat sur la motion d'ajournement, on s'estime déjà fort heureux que le secrétaire parlementaire soit présent pour répondre à la question, mais ce soir je suis doublement honoré, puisque le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) et son secrétaire parlementaire sont à la Chambre. D'une certaine façon, cela me rassure après la vive déception que j'ai éprouvée cet après-midi lorsque j'ai tenté de poser ce que je croyais être une question très nette au ministre pour obtenir l'assurance que le service ferroviaire desservant l'Île du Prince-Édouard serait maintenu. J'ai posé cette question à la suite de celle que posait hier après-midi mon collègue, le député de Queens (M. Macquarrie) au sujet de l'inclusion éventuelle d'un service ferroviaire sur la chaussée projetée. Le ministre a répondu aujourd'hui qu'une étude sur la chaussée était en cours et qu'il ne pouvait répondre catégoriquement à la question. Toutefois, je lui ai demandé simplement d'assurer à la population de la province que nous continuerions à avoir un service ferroviaire, grâce au bac ou à la chaussée.

Lorsque finalement j'ai obtenu une réponse, le ministre a dit que la politique du gouvernement à cet égard était bien connue. Cela me trouble un peu, car je ne suis pas du tout convaincu que cette politique soit claire, et le mécontentement augmente, j'en suis sûr, dans l'Île du Prince-Édouard, à cause de la manière dont les habitants de cette île ont été traités ces derniers temps en ce qui concerne la construction de la chaussée, et particulière-

ment ce moyen essentiel de transport économique des marchandises et du matériel, le chemin de fer. J'espère pouvoir démontrer clairement tout à l'heure au ministre et aux députés que les chemins de fer sont un service indispensable pour l'Île du Prince-Édouard.

Il est important de se rendre compte que nous occupons une situation presque unique au point de vue des chemins de fer. Normalement lorsque des marchandises sont transportées par chemin de fer, les wagons sont chargés au point A, et envoyés au point B pour être déchargés. Ils sont ensuite rechargés et renvoyés à leur point de départ. Dans l'île du Prince-Édouard, nous devons renvoyer les wagons vides dans l'île même ou en dehors de son territoire. Dans les années ordinaires, nous expédions de l'île, par exemple, 28,000 wagons de chemin de fer chargés de légumes variés et d'une petite quantité de poisson; quoi qu'il en soit, 55,000 wagons quittent l'île chaque année, ce qui signifie qu'une bonne moitié de ces wagons circulent à vide. A une autre période de l'année, nous faisons venir dans l'île, en vrac, combustibles, engrais, matériaux de construction et articles du même genre, mais, malheureusement, il n'y a pas de produits à expédier en retour. Donc, si les organisateurs du futur régime des transports, en ce qui concerne l'île du Prince-Édouard, songeaient à l'abandon du transport ferroviaire, même dans un avenir lointain, nous aurions à transporter par camion toutes les marchandises principales, celles que nous expédions sur les marchés, de même que les marchandises que nous devons importer. Nous devrions donc, alors, demander à une grande société de camionnage de transporter des véhicules vides la moitié du temps. Je ne connais aucune société de camionnage, ici ou ailleurs, qui pourrait le faire tout en continuant à desservir économiquement ses clients.

Des gens dont le travail consiste à étudier ces questions m'ont dit que, même si 65 p. 100 des camions revenaient chargés, les frais d'expédition doubleraient et, dans bien des cas, tripleraient. Ceux qui sont au courant des difficultés que nous éprouvons dans les Maritimes, savent que nos principaux problèmes se rattachent aux tarifs exigés pour le transport de nos marchandises. Bien que nous ayons joui de privilèges particuliers dans le passé, parmi lesquels, malheureusement, quelques-uns nous ont été enlevés, ces derniers mois, nous avons pu tout juste soutenir la concurrence. Je tremble, monsieur l'Orateur, à la pensée de ce qui arriverait à l'Île du Prince-Édouard et à son économie si les tarifs de transport frappant ses principaux produits doublaient ou triplaient du jour au lendemain.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi mentionner ce que je considère comme un sérieux engagement moral et économique pris par le gouvernement à l'égard de la province aux termes de la Confédération, un contrat ou un pacte conclu entre l'Île du Prince-Édouard et le gouvernement du Canada. Aux termes de ce pacte, on doit assurer à l'île des moyens de communication constants avec le continent et par «moyens de communication» je ne veux pas dire le téléphone, le télégramme ou le courier. Je veux dire le transport de gens et de marchandises entre la province et la partie continentale du pays.

Le plus petit retard ou la moindre suspension du service que nous assurons à l'Île du Prince-Édouard signifiera pour moi que le gouvernement manque à ses responsabilités à l'égard de la plus petite de nos provinces. Franchement, je me préoccupe de l'attitude que semble avoir adoptée le National-Canadien, à en juger par la façon dont il s'est occupé de son infrastructure dans l'île ces dernières années et par le nombre de gares secondaires qui ont été supprimées graduellement. Je sais qu'en traitant de ces questions précises je devrais m'adresser à un autre ministre. Toutefois, j'espère que le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) me rassurera de façon catégorique au sujet des projets futurs relatifs au service de transbordement ou à la chaussée qui assureront un service ferroviaire à l'île tant que cela est nécessaire du point de vue économique et social.

• (10.30 p.m.)

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je veux d'abord remercier le député d'avoir mentionné ma présence ici ce soir, mais surtout celle de mon secrétaire parlementaire, que je tiens en grande estime.

Je dois admettre carrément que je n'ai pas très bien saisi sa question cet après-midi. Je ne l'ai pas entendu clairement; maintenant que j'ai le feuillet bleu du hansard devant moi, il est évident que je n'ai pas compris.

Comme je dispose de moins de temps que lui pour répondre à sa question ce soir, la meilleure réponse que je puisse lui donner, à mon sens, c'est de relire un paragraphe de ma déclaration du 31 mai. Le député se rappellera que nous avions alors décidé de ne pas adjuger cette partie du contrat pour lequel un appel d'offres avait été lancé pour la chaussée, et que nous avions dû, plus tard, charger un coordonnateur de reviser les plans. Toutefois, j'aimerais relire cette partie

de ma déclaration qui avait trait à l'assurance donnée aux citoyens de l'île du Prince-Édouard au sujet du chemin de fer. Comme en fait foi la page 779 du hansard du 31 mai, j'ai dit:

Avant de décider de ne pas tenir compte des soumissions présentées, le ministre des Transports et moi avons rencontré le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, M. Campbell, pour lui expliquer les considérations dont il fallait tenir compte. A sa demande, le gouvernement a accepté, en revisant les plans, de voir si l'on ne pourrait pas employer un moyen simplifié pour assurer un service ferroviaire.

Voici la partie importante, monsieur l'Orateur.

Nous avons clairement indiqué au premier ministre que, peu importe la décision qui sera prise quant au service ferroviaire, le gouvernement du Canada se reconnaît dans l'obligation de fournir un service de chemin de fer efficace à l'Île du Prince-Édouard tant qu'il existe une demande réelle à cet égard, et que le gouvernement a certainement l'intention de remplir cette obligation, peu importe le moyen employé pour transporter les wagons de l'île à la terre ferme.

Vu les hypothèses des journaux, j'aimerais ajouter que, dans la revision des plans, nous examinons, je le répète, toutes les variations ayant trait au parachèvement de la chaussée. Il y a, entre autres, la possibilité de construire la chaussée sans les rails par suite du facteur coût. Toutefois, je tiens à préciser que cette étude et cette revision ne sont pas suffisamment avancées pour que je puisse donner des renseignements dans un sens ou dans l'autre pour l'instant.

J'aimerais rappeler une chose au député. Avant le congé d'été, j'ai donné à la Chambre l'assurance que, dès que j'aurais des renseignements qui valaient la peine d'être transmis aux députés, je n'aurais pas d'objection à ce que le comité qui examine les prévisions budgétaires des Travaux publics, se réunisse pour apprendre où en est cette revision.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 33.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 20 octobre 1967**

La séance est ouverte à onze heures.

## LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

**M. J. Macaluso (Hamilton-Ouest)** présente le 4e rapport du comité permanent des transports et communications.

## LA FONCTION PUBLIQUE

ADOPTION D'AUTRES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ROYALE

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer en anglais et en français la liste des 28 recommandations supplémentaires de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement qu'a adoptées le gouvernement.

**M. l'Orateur:** La Chambre permet-elle au ministre de déposer le document?

**Des voix:** D'accord.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES DU GOUVERNEMENT VISANT À ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme l'écart de productivité va s'élargissant entre notre pays et les États-Unis, notre plus puissant rival dans le domaine industriel, le gouvernement songe-t-il à présenter, au cours de la présente session, une mesure législative pour inciter le secteur industriel du pays à accroître sa productivité?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, bon nombre de mesures adoptées par le Parlement avaient pour objet l'accroissement de la productivité de l'industrie canadienne. Si le député songe à la politique fiscale, il va sans dire que la question fait l'objet d'une étude sérieuse, dans le cadre de nos projets pour la réforme du régime fiscal, et nous tiendrons sûrement compte de la productivité.

**L'hon. M. Hees:** Une question complémentaire. Le ministre ne croit-il pas que le sujet est si grave qu'il faudra instituer sous peu des incitations fiscales pour remédier à la situation?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon avis, la question complémentaire prête à controverse.

## LA COLLINE DU PARLEMENT

L'UTILISATION DES HAUT-PARLEURS ET L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CONTRE LA GUERRE AU VIETNAM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? A-t-il fait savoir à un comité qui organise une démonstration, pour protester contre la guerre au Vietnam, sur la colline du Parlement pour demain après-midi, qu'il ne pourrait pas se servir des haut-parleurs? Comme la liberté de parole devrait inclure le droit d'être entendu, le ministre est-il prêt à reconsidérer sa décision à cet égard?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je traiterai très volotiers de cette question, mais je tiens d'abord à dire un mot sur le commentaire gratuit que le député a ajouté à sa question. La liberté de parole n'entraîne pas toujours l'utilisation des terrains du Parlement ni d'un certain matériel installé sur ces lieux pour d'autres activités. (*Applaudissements*)

Quant à la question, hier soir, je me suis mis en rapport avec un représentant du comité que j'ai mis au courant de l'usage traditionnel sur la colline du Parlement: le gouvernement ne fournit ni haut-parleurs ni estrades et ne permet pas à des groupes ou organismes d'amener ce matériel sur la Colline pour leurs manifestations publiques. J'ignore depuis combien de temps cet usage est en vigueur, mais il est très ancien. J'ai assuré mon interlocuteur qu'il serait traité exactement comme tous les autres groupes et organisations. Ce genre de problème n'est pas nouveau, mais il est permanent.

J'ai également dit à ce délégué que je ne pouvais pas, comme il l'avait demandé, revenir sur la décision du comité institué par le gouvernement pour examiner ces questions. J'ai déclaré que par sa nature la manifestation projetée sur la colline du Parlement ne pouvait pas être considérée, conformément à la demande du représentant, comme entrant dans le cadre des représentations du centenaire offertes sur la colline cet été.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question complémentaire? N'avait-on pas permis aux organisateurs du ralliement pour la paix et du ralliement des cultivateurs, qui avaient tous deux eu lieu sur la colline du Parlement, de se servir de haut-parleurs?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme le député de Burnaby-Coquitlam fait valoir un argument, sa question est inacceptable.

**M. Douglas:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai assurément le droit de demander. . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Burnaby-Coquitlam invoque-t-il le Règlement?

**M. Douglas:** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai assurément le droit de demander au ministre si l'on a changé de ligne de conduite ou si celle qui vaut actuellement n'est pas la même qu'on a suivie pour d'autres manifestations.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Ce n'est pas ce que le député a demandé. L'honorable député de Kamloops veut poser une question complémentaire.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question directe au ministre. . .

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, il y a, je crois, un point en cause dans la question. . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai donné la parole au député de Kamloops. Peut-être le ministre pourrait-il en profiter pour répondre en même temps à la question du député de Burnaby-Coquitlam.

**L'hon. M. Fulton:** Je poserai une question directe au ministre. Le Règlement actuel n'interdit-il pas aux groupements qui viennent sur la colline du Parlement de se munir de haut-parleurs et de les utiliser?

[L'hon. M. McIlraith.]

**L'hon. M. McIlraith:** Oui, monsieur l'Orateur. Il n'y a là aucun changement dans la politique ou dans la pratique en usage depuis des années. Pour faire la lumière sur une question de fait, je signale aux députés que l'association d'agriculteurs qui est venue sur la colline du Parlement avait conclu des arrangements pour que les ministres lui expliquent la politique laitière du gouvernement. Ils étaient trop nombreux pour les accueillir à la Chambre et les haut-parleurs ont servi aux ministres à faire une déclaration sur la politique du gouvernement et aux représentants des agriculteurs à y répondre. Le recours à des haut-parleurs à cette fin a été très utile.

**L'hon. M. Fulton:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre s'il approuve cette politique de discrimination aux termes de laquelle les ministres mais non la population peuvent utiliser des haut-parleurs? Le ministre approuve-t-il cette politique?

**L'hon. M. McIlraith:** A mon avis, le gouvernement doit s'acquitter de ses responsabilités du mieux qu'il peut en réglementant l'usage public des haut-parleurs. Il y a d'autres endroits à Ottawa pour organiser de telles manifestations. Le gouvernement doit certainement assumer une certaine responsabilité quant à l'usage de la colline et des édifices du Parlement. Je voudrais bien faire comprendre au député que s'il avait entendu la réponse donnée quant aux organismes agricoles. . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. David MacDonald (Prince):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, En mentionnant ces règlements, le ministre a parlé d'un comité. Peut-il nous dire s'il s'agit d'un comité de la Chambre ou d'un comité rattaché à votre bureau, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a une question supplémentaire à poser.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ma question supplémentaire, monsieur l'Orateur, découle de celle qu'on vient de poser. L'usage de la colline du Parlement relève-t-il entièrement du gouvernement? L'Orateur ne devrait-il pas avoir son mot à dire? (*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Nous pourrions peut-être passer à un autre sujet.

## LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

LA PROLONGATION DU MANDAT DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant. Un des journaux de ce matin rapporte qu'on a prié le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, le général Pearkes, de continuer à occuper ses fonctions. Puis-je demander au premier ministre suppléant si le général a accepté? S'il a consenti, tous les résidents de cette province s'en réjouiront, j'en suis sûr.

**L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant):** Je ne suis pas au courant, mais je signalerai la question au premier ministre.

## LES FINANCES

LES MESURES LÉGISLATIVES CONCERNANT LES VALEURS ET LE CONTRÔLE DU CHANGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** J'aimerais demander au registraire général s'il est au courant du rapport et des recommandations de M. Langford sur les mesures que pourraient prendre, en collaboration, les autorités fédérales et provinciales dans le domaine des valeurs et du contrôle du change. Le gouvernement a-t-il l'intention d'incorporer de telles dispositions dans ses lois ou, plus précisément, de présenter une mesure sur la question au cours de la présente session?

**L'hon. John N. Turner (registraire général):** J'ai lu le compte rendu des observations de M. Langford ce matin. Comme je l'ai dit lors de la présentation du projet de loi sur les corporations et la consommation, nous étudions cette proposition avec soin. J'avais dit aussi que le gouvernement fédéral devrait exercer une activité dans le domaine des valeurs, car le marché des capitaux est d'importance nationale. J'espère pouvoir bientôt soumettre à mes collègues des propositions sur la question.

[*Français*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

A PROPOS DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

En face du manque de main-d'œuvre dans l'industrie minière canadienne, est-ce l'intention de son ministère de prendre des mesures immédiates pour remédier à la situation?

**M. l'Orateur:** Le député de Saint-Hyacinthe-Bagot conviendra avec moi que cette question semble de nature très générale et, partant, ne peut être posée immédiatement.

**L'hon. M. Ricard:** Voici, monsieur l'Orateur, je crois que cette question est d'importance nationale, puisque l'industrie minière souffre présentement d'un manque de main-d'œuvre et qu'elle pourrait employer 8,500 travailleurs en ce moment. Or, à moins que des mesures soient prises immédiatement, cette industrie sera sûrement dans une position défavorable d'ici quelques mois.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré, récemment, les représentants de l'industrie minière, et le nouveau système qui est entré en vigueur au premier octobre permettra sans doute à cette industrie d'obtenir la main-d'œuvre qu'elle désire.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Alors, dois-je comprendre qu'il n'y a pas de mesures spéciales pour faire face à la situation?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois que la question supplémentaire est de la nature d'un argument.

[*Traduction*]

## L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—LE PAIEMENT DE L'INTÉRÊT SUR LA PRIME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'aimerais poser au premier ministre suppléant une question qui revêt un grand intérêt pour la Colombie-Britannique. Comme le gouvernement de cette province a droit à une prime de 12 millions de dollars, ou $16,000 d'intérêt par mois, par suite de l'achèvement plus tôt qu'on ne l'avait prévu du barrage Duncan, a-t-on pressenti le gouvernement du Canada pour qu'il avance cet intérêt à la Colombie-Britannique? Le ministre peut-il nous dire ce qui s'est produit jusqu'à maintenant?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Comme le député le sait, le gouvernement fédéral n'est pas tenu de rembourser la Colombie-Britannique dans les circonstances, étant donné surtout que les États-Unis ne nient pas devoir la somme principale. A l'instar de la Colombie-Britannique, nous estimons que le montant du principal devrait être versé au Canada pour le compte de la Colombie-Britannique immédiatement et qu'un taux d'intérêt devrait être imposé aux États-Unis, et accepté par eux, pour leur retard à effectuer le paiement principal.

Je suis certain qu'en posant sa question, le député ne visait nullement à créer l'impression qu'il existe une divergence de vues entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique. Les deux agissent de concert pour formuler une requête fondée sur le traité avec les États-Unis.

**M. Herridge:** Le premier ministre suppléant dira-t-il à la Chambre si le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique sont pleinement d'accord pour que le gouvernement du Canada avance cet intérêt dans l'intervalle?

**L'hon. M. Martin:** Je crois avoir répondu à cette question.

## RELATIONS OUVRIÈRES

### TERRE-NEUVE—LA PRÉVENTION DE LA GRÈVE À LA «COSSOR ELECTRONICS»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est):** Ma question s'adresse au ministre du Travail; en son absence, je pourrais peut-être la poser à son secrétaire parlementaire. A-t-on attiré l'attention du ministre du Travail sur la possibilité d'une grève des employés de la compagnie *Cossor Electronics* à Terre Neuve. Si oui, quelles mesures ont été prises par le ministère du Travail pour empêcher cette grève?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il est difficile pour la présidence de juger de l'urgence de la question d'après la façon dont elle a été posée. A mon avis, il existe un doute à cet égard. Le député accepterait peut-être d'en discuter lors du débat sur la motion d'ajournement.

[M. Herridge.]

**M. O'Keefe:** La question est urgente car elle concerne une gare satellite, à Saint-Jean-Est, que l'on pourrait fermer d'un moment à l'autre.

**M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Le député mentionne à juste titre que la grève pourrait amener la fermeture de cette gare. Si elle n'a pas encore éclaté, elle est du moins envisagée. Mais je signale au député que le syndicat a parfaitement le droit de faire grève, car il a accompli toutes les démarches préalables requises. Je conclus en disant qu'il a accepté le rapport—approuvé par la majorité—du conseil d'arbitrage. Si la direction voulait faire de même et montrer un peu de bonne foi, la grève deviendrait inutile.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si le ministère du Travail a déjà fait appel à un agent en relations industrielles pour régler le problème sans recourir à la grève?

**M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'annoncer que le ministère du Travail, par l'intermédiaire de sa Direction des relations industrielles, met depuis deux semaines l'un de ses hauts fonctionnaires à la disposition des deux parties. Je suis convaincu que, si une grève éclate, on ne pourra accuser le gouvernement ou le ministère du Travail d'incurie. Je le répète, le syndicat a accepté le rapport du comité de conciliation. Si la direction en faisait autant et négociait de bonne foi, une grève n'aurait plus sa raison d'être.

**L'hon. M. Starr:** Une question supplémentaire. Le gouvernement ne devrait-il pas, dès maintenant, convoquer une réunion des deux parties, par l'intermédiaire de la Direction des relations industrielles, pour qu'elles essaient de régler leurs différends?

**M. Mackasey:** On a déjà donné suite à cette excellente proposition.

**L'hon. M. Starr:** Vont-ils se réunir?

**M. Mackasey:** Elles se sont réunies, et j'espère que la grève sera évitée quand l'entreprise aura de nouveau examiné le rapport de la commission de conciliation.

## LA NOUVELLE-ÉCOSSE

### LES RÉUNIONS AVEC LES DIRIGEANTS DE LA DOSCO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Une réunion a eu lieu hier à Halifax entre les représentants du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et M. T. J. Emmert, président de la DOSCO et ses associés. Étant donné l'intérêt et la responsabilité du gouvernement, le ministre peut-il nous renseigner sur ce qu'il s'y est dit? Puis-je aussi demander au ministre si le gouvernement a l'intention d'être représenté à une réunion ultérieure qui doit avoir lieu à Toronto sur cette question très grave?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire rapport de la réunion d'hier, bien que j'aie discuté hier de la question avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse tard dans la soirée. Sauf erreur, le gouvernement provincial doit organiser une autre réunion avec la société, et l'on prévoit ensuite une réunion avec le gouvernement du Canada. Nous avons l'intention de nous réunir dès que la chose conviendra au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

## LE PACIFIQUE-CANADIEN

### CALGARY—LES PROTESTATIONS AU SUJET DU CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS D'ATELIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Ballard (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je lui en ai adressé une mercredi au sujet du congédiement de 400 employés du Pacifique-Canadien à Calgary et il a dit qu'il s'occuperait de l'affaire. A-t-il eu l'occasion de se renseigner et a-t-il une communication à nous faire maintenant?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aurais dû probablement répondre à cette question hier et j'espère qu'on m'excusera de ne pas l'avoir fait. Le premier ministre a reçu un télégramme au sujet de l'affaire, et il est exact qu'un certain nombre d'ouvriers ont été congédiés.

J'ai le même reproche à formuler à propos de ce congédiement qu'à propos de celui ordonné par la DOSCO, c'est-à-dire que le préavis n'était pas suffisant. Sauf erreur, la mise à pied ne durera que quatre semaines et un certain nombre d'hommes ont déjà été rappelés. Quant aux autres, je ne pense pas que nous ayons du mal à leur trouver un emploi au besoin.

**M. Ballard:** Monsieur l'Orateur, je sais gré au ministre d'avoir situé la chose, mais j'aimerais savoir, à titre de question complémentaire, si le gouvernement va prendre des mesures concrètes.

## QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. P. V. Noble (Grey-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voudrait-il, au nom du gouvernement, remercier la Chambre de commerce des jeunes, à Owen Sound, d'avoir représenté, d'un bout à l'autre du Canada, les 250 organisations des chambres dans un mouvement international groupant 90 pays en vue d'ériger un monument à la mémoire de feu Dag Hammarskjöld. Le club Owen Sound donne une pierre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a sûrement pris note des instances du député de Grey-Nord.

---

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas à qui cette question s'adresse. Puis-je savoir pourquoi il y a des gens debout dans une galerie, alors qu'il y a des places libres dans une autre à votre droite?

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### LA DATE DE PUBLICATION DU BILL MODIFICATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre du Travail. Pour quelle date envisage-t-il la publication, dans le *Feuilleton*, des amendements à la loi sur l'assurance-chômage?

**M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député—ancien ministre du

Travail—n'ignore certes pas que M. Nicholson, actuellement absent, indiquera la date en temps utile.

## LA PÊCHE

### L'ÉTABLISSEMENT DES LIGNES DROITES DE BASE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre suppléant. Aurait-il l'obligeance de s'entretenir avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour que ce dernier puisse enfin se consacrer à l'établissement des lignes droites de base?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, à la prochaine séance du comité des Affaires extérieures qui aura lieu, j'espère, la semaine prochaine, je pourrai répondre à la proposition de mon honorable ami.

## L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

### L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENSEMBLE D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. David MacDonald (Prince):** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé il y a quelques jours au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en sa qualité de comptable à la Chambre de l'Office d'expansion économique de la région atlantique quand doit-on terminer le plan d'ensemble d'aménagement de la région atlantique. Le ministre pourrait-il maintenant nous en indiquer la date?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je ne puis encore indiquer au député une date précise, mais je le ferai le plus tôt possible.

## LES FINANCES

### L'EFFIGIE DE LA REINE SUR LES BILLETS DE BANQUE ET LA MONNAIE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je regrette de n'avoir pu lui en donner préavis. La question s'inspire du bill présenté hier par l'honorable député de Laurier. A-t-on signalé au premier ministre suppléant qu'on est actuellement en train d'arrêter les détails d'un autre bill qui sera présenté à la Chambre, pour obtenir l'approbation d'une image de Sa Majesté la reine Elisabeth II, reine du Canada, qui apparaîtra à l'avenir sur les deux faces des billets de banque et de la monnaie canadienne? Je présenterai ce bill moi-même lundi.



## LE CENTENAIRE

### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE PROGRAMME DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET LE RETARD DANS LA PRÉSENTATION D'ÉCUSSONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État une question fondée sur une nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* d'hier. L'honorable représentante sait-elle que des milliers d'étudiants en Colombie-Britannique attendent encore les écussons du centenaire qu'ils ont mérités dans le cadre du programme de santé physique du centenaire? Enquêterait-elle sur ce retard qui a beaucoup déçu ces jeunes?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, j'ai bien lu cette nouvelle et j'en ai pris note. J'ai constatée—et j'ignore si c'est à cause de l'excellente santé des gens de Colombie-Britannique—qu'un peu plus d'enfants qu'on ne l'avait prévu ont remporté des médailles d'or et d'argent. Il ne nous reste plus de ces médailles. Nous comptons recevoir très bientôt une nouvelle commande de ces médailles que nous leur ferons parvenir aussitôt.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA RÉGLEMENTATION DE LA RÉCLAME RELATIVE À LA CIGARETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans l'intérêt de la santé publique, s'engagerait-il à étudier la possibilité de favoriser la réglementation de la réclame consacrée à la cigarette.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. On en a déjà posé un certain nombre de questions semblables. Elle me paraît d'une portée beaucoup trop étendue, et je ne crois pas qu'on puisse la poser maintenant.

[*Plus tard*]

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je désire adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En raison de l'urgence de la situation, compte-t-il faire très prochainement une déclaration à la Chambre au sujet du danger de la cigarette, de l'intervention du gouvernement en matière de publicité et ainsi de suite.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je tiens compte de ce que la question que vient de poser le chef de l'opposition est différente de celles qui ont été posées précédemment. Je pense qu'il est conforme au Règlement qu'un député demande si une déclaration sera faite sans prier le ministre de la faire sur-le-champ.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je prends en considération la suggestion de l'honorable député.

## LES POSTES

### LE RENVOI DE COLIS RENFERMANT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DES MÉDICAMENTS D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à la question posée avant-hier par l'honorable député de Springfield, et que j'ai tenue pour préavis. D'après ce que j'en ai appris, il s'agit d'un article publié dans le *Winnipeg Tribune* du 14 octobre, selon lequel un colis postal expédié par le Relief Arm of the Mennonite Church à destination du Vietnam du Nord, serait arrivé au bureau de poste de San Francisco et aurait été retourné au point d'expédition. De toute évidence, le colis a été retourné parce qu'il n'existe pas de service colis postaux entre les États-Unis et le Vietnam du Nord. En fait, il n'en existe pas non plus entre le Canada et le Vietnam du Nord, d'où il ressort que le colis en question n'aurait pas dû pouvoir être expédié en premier lieu.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le gouvernement est-il maintenant en mesure de présenter un projet de loi pour augmenter les pensions des fonctionnaires retraités, selon la recommandation unanime du comité mixte spécial?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Finances une question supplémentaire? S'emploiera-t-il à convaincre ses collègues du cabinet de régler cette question très prochainement?

## L'HABITATION

### LE MANITOBA—L'OCTROI D'UN PRÊT À LA CONSTRUCTION D'UN FOYER DE VIEILLARDS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du trésor. Jeudi dernier, le comité du Centre national d'hypothèques et de logement a approuvé l'octroi d'un prêt consacré à la construction d'un foyer de vieillards à Somerset, dans le Manitoba. Le ministre voudrait-il soumettre cette mesure à l'approbation immédiate du Conseil du trésor?

**M. l'Orateur:** Cette question devrait figurer au *Feuilleton*.

• (11.40 a.m.)

## CORPORATIONS ET CONSOMMATION

### DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le jeudi 19 octobre, sur la motion de l'honorable M. Turner, proposant la 2e lecture du bill n° C-161 visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, dans mon entrée en matière de deux minutes, hier soir, je disais qu'après avoir suivi de très près les déclarations du registraire général, à l'étape de la résolution et au cours du débat sur la deuxième lecture, et après avoir lu le bill, j'étais un peu inquiet. J'ajoutais que l'exposé du ministre me rappelait certaines choses qui, à mon avis, illustrent bien sa manière de présenter un projet de loi et la façon dont le bill est rédigé. J'ai dit en outre qu'à la reprise du débat je préciserais ce à quoi me faisaient penser les propos du ministre.

Monsieur l'Orateur, parfois, quoique pas très souvent, je regarde la télévision. En général, je regarde alors un programme de lutte. Dans ce programme, on voit deux brutes d'une carrure magnifique, de vrais hommes des cavernes, dont l'un est censé être le bon et l'autre le méchant. Ils se regardent pendant quelques instants; puis ils en viennent aux prises et roulent par terre, l'un sous l'autre. Ils grognent et gémissent, crient et transpirent, mais j'ai toujours remarqué que celui du dessous a presque toujours une main libre dont il frappe le matelas afin de montrer aux spectateurs l'agonie dont il souffre. Comme dirait Ed Sullivan, c'est un spectacle magnifique (*a wonderful shew*).

J'ai lu beaucoup de choses au sujet de ces matchs de lutte que l'on montre à la télévision. J'ai parlé à certains des participants. Ils doivent tous posséder les rudiments de cette science, mais ils m'ont dit que ce qui importe, c'est de jouer la comédie. Les remarques du ministre et la lecture de son projet de loi m'ont fait penser aux matchs de lutte télévisés. Le ministre, monsieur l'Orateur, a très bien joué la comédie.

A l'étape de la résolution et en deuxième lecture, le ministre, ici jouant le rôle du «bon», s'est colleté et a boxé avec le «méchant», employant toute la force de son éloquence. Il a parlé de lutter contre la vie chère, de résoudre les problèmes de la consommation et a évoqué les intentions du gouvernement. Tout à coup, il a quitté son rôle de lutteur pour prendre celui d'un personnage de ma mère l'oye. Il a fouillé dans le gâteau et en a sorti un pruneau—le bill n° C-161—et s'est écrié: «Quel bon garçon je suis!» Le seul problème, c'est que le fruit semble un peu pourri.

Ce spectacle ressemblait à un match de lutte à la télévision. C'était de la frime d'un bout à l'autre, de la poudre aux yeux, car le ministre ne s'est pas attaqué à ces problèmes et n'a rien introduit dans son projet de loi qui puisse sérieusement réduire le coût de la vie ou protéger le consommateur. C'était un beau discours, qui traduisait uniquement les espoirs de l'orateur.

Après s'être ainsi démené pour la galerie, le ministre s'est excusé de n'avoir pas de solution aux problèmes, à cause d'obstacles d'ordre juridictionnel et constitutionnel. Il a dit que le public n'accepterait pas de réglementation et qu'il n'y aurait pas d'office de revision des prix. Ce qui m'étonne, c'est l'ampleur et l'intensité des efforts du gouvernement quand il s'agit de mettre en œuvre une stratégie et des politiques pour gagner une vraie guerre; pourtant, comme il se montre timide et hésitant à adopter des politiques, des attitudes et des initiatives dans une guerre contre la pauvreté. Permettez-moi de vous rappeler qu'une guerre à la pauvreté s'impose, car pour protéger les consommateurs, le gouvernement doit mettre un frein aux prix et aux profits exorbitants. Cette initiative fait partie intégrante d'une guerre à la pauvreté.

[M. Winch.]

En ce qui concerne le projet de loi, le ministre n'a exprimé que des espoirs chimériques et des paroles ronflantes. Comme il ne s'attaque guère aux problèmes du consommateur, il ne fait, à mon sens, que jeter de la poudre aux yeux. Au nom du gouvernement, le ministre a parlé des problèmes constitutionnels et juridictionnels et laissé entendre que le public n'accepterait pas de réglementation. Je doute que, dans une situation de crise, le public n'accepte pas de contrôle. La situation est critique, car nous sommes aux prises avec l'inflation et une hausse vertigineuse du coût de la vie. Un grand nombre de nos concitoyens ont peine à vivre à l'heure actuelle, étant donné la cherté de la vie et leurs faibles revenus. Ceux qui ont des revenus fixes trouvent extrêmement difficile de subsister en ce moment.

Peut-être qu'ils n'accepteront pas un certain contrôle, mais comment réagiraient-ils si le gouvernement avait le courage de dire qu'il y a crise—et tel doit être le cas, sinon il ne présenterait pas ce projet de loi—et qu'il est disposé à contrôler non seulement les salaires, mais les prix, les bénéfices, les réserves de bénéfices et l'usage qu'on en fait? Pour gagner la guerre contre la pauvreté et régler la crise économique actuelle, l'action directe s'impose. Si le gouvernement adoptait cette attitude et l'expliquait clairement au public, ce dernier verrait peut-être l'imposition de contrôle d'un tout autre œil.

A maintes reprises, nous avons bien entendu le ministre des Finances demander aux autres de se serrer la ceinture. Les gens réagiraient peut-être différemment si le gouvernement et la Chambre des communes leur faisaient comprendre qu'ils parlent sérieusement. Ce ne serait qu'une goutte d'eau dans la mer, mais pourquoi ne pas réduire le salaire des députés et des sénateurs? Le public comprendrait alors que nous sommes bien décidés à nous attaquer à la crise actuelle. Je m'empresse d'ajouter que, selon moi, les députés ne sont pas suffisamment payés, compte tenu de leurs responsabilités.

Nous sommes 265 à siéger au bureau de direction d'un peuple de 20 millions. C'est à nous de faire quelque chose pour eux. Si nous croyons vraiment être en présence d'une crise économique et financière, par suite de l'escalade du coût de la vie, nous avons l'obligation morale de prendre des mesures immédiates et de nous serrer la ceinture. Ainsi, nous susciterions peut-être une réaction différente quant à la nécessité d'imposer des restrictions.

Il est clair que le gouvernement n'est pas prêt à le faire. Songeons au moins à adopter les mesures immédiates exposées par le ministre dans le bill nº C-161. Ce dernier prévoit au moins des recherches et la diffusion de renseignements. A mes yeux, les principes les plus importants figurent aux alinéas *c*) et *d*) du paragraphe 1 de l'article 6. Si c'est tout ce que le gouvernement entend faire, il devrait au moins exercer énergiquement les pouvoirs prévus, pour freiner l'inflation et la hausse des coûts. Il devrait dire à tous les citoyens de quoi il retourne et quelles sont ses intentions. Même si le gouvernement ne veut pas agir, s'il explique clairement les causes de la cherté de la vie, dans des communiqués dans les journaux, à la radio et à la télévision, ce sera utile.

Je vais illustrer ma pensée par quatre exemples précis. L'article 6 habilite le gouvernement, par l'entremise de ce ministère, à exercer des pressions quant aux prix des biens de consommation. Dans le passé, chaque fois qu'il y a eu une hausse du prix de la farine, le prix du pain a aussi augmenté. D'une façon générale, le prix de la farine n'a monté que d'une fraction de cent par pain, mais chaque fois, le prix du pain a bondi de 2c.

• (11.50 a.m.)

Quand des choses semblables se produiront, le ministre exigera-t-il qu'on justifie la hausse? Il dispose de services de recherche et d'information et il devrait faire connaître aux Canadiens que telle ou telle hausse est injustifiable. Après avoir eu affaire au public pendant bon nombre d'années, j'ai l'impression que l'opinion publique forcera les fabricants et les autorités provinciales et fédérales à empêcher de telles hausses injustifiables.

Que pourrais-je ajouter à ce qu'on a déjà dit sur le prix élevé des médicaments? J'ai lu le rapport du comité. Le gouvernement connaissait la situation et a annoncé qu'il supprimerait la taxe de vente de 11 p. 100 au niveau du gros. D'autre part, il a reconnu, en se fondant sur les recherches du comité et le rapport subséquent, que les fabricants de produits pharmaceutiques réalisaient le profit net le plus considérable parmi les industriels, que la situation était injustifiable et que, si le prix de ces articles n'était pas réduit, le gouvernement pourrait songer à intervenir encore.

Je demande donc au ministre, qui dirigera ce nouveau ministère, s'il est disposé à combattre le prix élevé des médicaments. Est-il prêt à ordonner à son service d'information de dire ce qui se passe? A titre d'exemple, permettez-moi de citer une expérience personnelle. Je fus affligé d'une névrite à l'épaule droite, il y a quelques mois. C'est, du moins, ce qu'indiqua finalement le diagnostic. Je reçus une ordonnance que j'apportai à la pharmacie. Je connaissais le pharmacien depuis des années. Examinant cette ordonnance, il me dit: «Harold, je puis la remplir tout de suite, mais pouvez-vous attendre encore quatre heures? J'attends de nouveaux approvisionnements des grossistes. Cette ordonnance vous coûterait $11 si je la remplissais maintenant. Mais si vous attendez encore quatre heures, je vous vendrai à $8, le même médicament mais portant une marque différente». Il faut dévoiler ce genre de choses. Il faudrait nommer les compagnies coupables et faire connaître les marques. Il faudrait dénoncer cette sorte de mercantilisme rapace qui se pratique au pays, aux dépens de nos malades.

Le ministre ira-t-il plus loin et fera-t-il enquête sur d'autres éléments qui ont un effet sensible sur l'accroissement constant du coût de la vie? Examinera-t-il les rapports et les états financiers des grandes sociétés et remarquera-t-il que dans presque tous les cas, elles calculent le pourcentage de leurs profits pour l'année en cours et le comparent à celui des années précédentes? Depuis quand calcule-t-on le profit sur le pourcentage des recettes provenant des ventes et non sur les mises de fonds? Si l'on était honnête et qu'on calculait les profits en fonction des mises de fonds, il y aurait une diminution extraordinaire du coût de la vie au Canada.

Le ministre examinera-t-il la question et dénoncera-t-il cette façon d'agir par l'intermédiaire de son service de renseignement? Plus encore, étudiera-t-il le problème du nombre croissant de sociétés au Canada qui fractionnent leurs actions? Je pense à une compagnie

qui au cours des années a fractionné une action en 4, de 4 en 16, de 16 en 32 et de 32 en 64. Ces sociétés prétendent qu'elles agissent ainsi pour rendre les actions plus accessibles à ceux qui veulent faire des placements. C'est de la frime, car si on examine les faits, on se rend compte que lorsqu'une action de $100 est fractionnée en 4 actions de $25, la valeur de l'action de $25 monte dès qu'elle est lancée sur le marché. Celui qui achète l'action au prix le plus élevé veut bénéficier de son rendement en bourse, ce qui n'est pas une base de profit fondamentale. Si l'on ajoute à cela que nombre d'administrateurs de sociétés obtiennent leurs actions à un prix très inférieur à leur valeur en bourse et réalisent des bénéfices non pas de millions mais de centaines de millions de dollars à l'aide de manœuvres de bourse dont c'est le consommateur qui en dernier ressort paie les frais, l'injustice est flagrante.

Si mon honorable ami, le ministre, est sincère, il fera usage de toute sa science et de toute sa compétence pour lancer, à l'aide du bill C-161, une offensive contre la pauvreté et il barrera le chemin à la poussée de l'inflation et à la hausse des prix.

La solution ne depend pas de nous, de ce côté-ci de la Chambre, pour le moment, elle ne dépend même pas des Canadiens. Mais elle dépend du gouvernement en général et du cran du ministre qui sera à la tête de ce ministère et en charge de sa politique et de son administration, en particulier.

Quel est vraiment le sens de ce bill? Pour la plupart des Canadiens, il veut dire que le gouvernement est en train d'adopter une politique de temporisation. J'espère que cette période d'attente ne sera pas trop longue. Comme je l'ai dit hier soir, il se pourrait que je doive me refaire une opinion de mon estimable ami, pour lequel j'ai éprouvé jusqu'ici beaucoup de respect et d'admiration. J'espère que dans l'administration du nouveau ministère, il fera preuve de détermination et fera tout en son pouvoir pour protéger les consommateurs, mettre un terme à la spirale du coût de la vie, et peut-être même réduire ce dernier.

Je terminerai en disant que nombre de préopinants ont peut-être quelque peu gêné le ministre en attirant son attention sur le fait évident qu'il est jeune et beau. Mon dernier mot sera de lui rappeler le vieux proverbe toujours vrai: Beau est qui bien fait.

[M. Winch.]

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, j'écoute toujours avec plaisir le député de Vancouver-Est (M. Winch). Il a en quelque sorte facilité ma tâche en décrivant de façon tangible certains de nos problèmes qui, j'en suis sûr, deviendront également ceux du ministre. Néanmoins, je ne suis pas d'accord avec certaines de ses propositions.

Quand le ministre a introduit la résolution avec la publicité généralement accordée à ce genre de mesure, le député nous a donné l'impression que le consommateur allait recevoir un paquet géant de format dit «économique». Mais en l'ouvrant, nous avons constaté qu'avec ce bill, il était loin de contenir ce que nous espérions, puisqu'il en manquait environ la moitié et qu'en fait de substance, il y avait surtout du vent. Tous les députés m'accorderont sûrement que le gouvernement, de fait, tous les gouvernements font face à un problème très difficile quant à cet aspect particulier des prix à la consommation.

• (Midi)

Lorsqu'on demande aux députés d'exercer leurs fonctions de représentants du peuple canadien dans l'étude d'un projet de loi, ils se demandent d'abord à quel mal la mesure remédiera, ou encore, quels avantages son adoption assurera. Souvent, les projets de loi ont un préambule dans lequel on en précise les fins et objets. Ici, on nous dit tout simplement que la loi tend à la création d'un ministère des Corporations et de la Consommation.

Oublions pour l'instant la question des corporations, car le Parlement exerce sa juridiction dans ce domaine, depuis quelque temps déjà. Le gouvernement est déjà chargé de certaines responsabilités qui pourraient être réunies avec raison sous un seul ministre. A mon sens, ce serait sage et sensé.

Qu'entendons-nous par consommation? Il n'y a vraiment rien dans le bill qui le précise et si je m'en tiens à ce que j'ai entendu des débats jusqu'à présent, le gouvernement entend faire l'une de deux choses. Tout d'abord, le bill révèle peut-être l'intention du gouvernement du Canada de tenter un effort sérieux et positif pour aborder un des plus graves problèmes touchant non seulement notre pays mais aussi la plupart des pays de civilisation occidentale, celui de l'escalation des prix et des services à un niveau qui les met hors d'atteinte de beaucoup de gens, les

privant de la possibilité de procurer à leurs familles un train de vie raisonnable. Sans doute, au cours des deux ou trois dernières générations, nous avons passé du stade de la société rurale à celui, beaucoup plus compliqué, de la société essentiellement urbaine dans laquelle les mécanismes de la production, de la distribution et de la demande sont devenus de plus en plus complexes. Je crois que beaucoup de gens, actuellement, sont mécontents, malheureux, déçus et de plus en plus indignés de voir que nos mystérieux «ils»—le gouvernement, dans le langage d'aujourd'hui—ne semblent faire aucun effort réel pour remédier à la situation.

Nous en avons eu un bel exemple l'an dernier, lors des manifestations vraiment spontanées tenues dans tout le pays par des maîtresses de maison et d'autres qui font les emplettes pour leur famille. A mon sens, le comité mixte du Parlement, qui menait une enquête lente et pédante sur le crédit à la consommation, s'est donné un apparence plus attrayante et est devenu utile lorsqu'il a été soudainement saisi d'alarme au sujet de la consommation. Il a alors demandé l'autorisation d'enquête sur les prix à la consommation.

Lorsqu'on parle de consommation, les gens ne semblent penser à rien d'autre que les prix exigés du consommateur. C'est là un aspect de la question dont je vais traiter plus en détail dans quelques instants. D'autre part, on peut considérer la consommation de façon restreinte, en ce qui concerne les droits et les restrictions constitutionnels imposés au gouvernement en matière de recherches et de consultations. Si ce sont là les arguments du gouvernement, je me propose de dire plus tard que nous n'avions nul besoin de cette mesure législative. Je me propose de dire que si nous avions tiré parti des lois et des règlements existants, avec peut-être une toute petite modification à la loi sur l'organisation du gouvernement, nous n'aurions pas eu besoin de ce bill.

J'en conclus que l'adoption de cette mesure n'a pour but essentiel que d'introduire dans la machine gouvernementale le nom magique de Consommation. Ce mot pourrait bien avoir deux sens. Je n'affirmerai pas, qu'il est impossible de rien accomplir si nous choisissons l'une des deux manières d'agir dans ce domaine, c'est-à-dire, si nous abordons de front les prix à la consommation ou bien de biais, au moyen de la recherche. Le projet de loi mentionne la collaboration et la coordination des programmes et des entreprises du gouvernement ou les programmes impliquant la participation des provinces. C'est une interprétation étroite et formelle qu'on peut lier à l'intention du gouvernement de nommer un ministre distinct à la tête de ce ministère.

Le gouvernement fédéral peut-il intervenir dans le cadre de ses attributions constitutionnelles et financières? Divers orateurs ont fait valoir ici qu'il ne faut pas suivre l'exemple de Procuste, qui étendait ses victimes sur un lit et leur coupait les pieds lorsqu'ils dépassaient ou les faisait étirer lorsqu'ils étaient trop courts. Ce serait la façon de procéder si l'on s'en tenait au mythe grec du lit de Procuste. Je proteste. A mon sens, les lois existent pour l'homme; l'homme n'est pas né pour être torturé, ou enfermé à l'intérieur cdes lois comme dans une étroite cage à barreaux.

Au point de vue constitutionnel, notre tâche n'en est pas facilitée. Nous sommes pris, malheureusement, dans l'engrenage de nos propres lois constitutionnelles que nous avons établies. Que cela nous plaise ou non, la constitution est ce qu'elle est, jusqu'au moment où l'on trouvera le moyen de la modifier. Il nous est donc permis le faire au Parlement uniquement ce que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique nous autorise à faire. C'est bien beau de dire, faisons ceci, attaquons-nous à cela de cette façon. Au point très sensible où en sont les rapports fédéraux-provinciaux, toute tentative pour s'écarter de ces étroites restrictions donnerait lieu, j'en suis sûr, non seulement à des poursuites judiciaires, mais aussi à des objections véhémentes et bien fondées de la part des provinces.

Dans ces conditions, y a-t-il quelque chose à faire? On a mentionné tout à l'heure la situation en temps de guerre. Honnêtement, je ne crois pas qu'il soit possible d'adopter la ligne de conduite qu'on a suivie pendant la guerre. Je m'y opposerais non seulement parce que c'est mauvais au point de vue constitutionnel, mais ce serait mauvais au point de vue pratique que d'établir au pays la vaste organisation nécessaire pour surveiller les prix et le coût des marchandises et des services. Comme corollaire, il faudrait aussi surveiller la production. Assurément, personne au pays ni au Parlement ne propose de résoudre le problème de cette façon. Ce serait ouvrir une boîte de Pandore pleine de maux,

d'ennuis et de plaies beaucoup plus graves que ceux que nous cherchons à guérir. Personne, à mon sens, n'a soutenu qu'il faut à ce stade prendre des mesures semblables à celles que nous avons dû imposer durant la guerre.

• (12.10 p.m.)

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a de temps à autre proposé d'une façon assez convaincante la création d'une commission de revision des prix. C'est une méthode suivie en partie au Royaume-Uni, État unitaire, évidemment, sans problème constitutionnel. On pourrait peut-être éviter le problème constitutionnel ici, monsieur l'Orateur, parce qu'il serait peut-être possible, en s'aventurant avec circonspection dans le fourré du droit criminel, d'ordonner aux sociétés et aux syndicats et à tous ceux qui s'occupent de production et de ventes, de prévenir longtemps à l'avance qu'ils se proposent d'augmenter les prix.

Nous avons tendance à envisager ce concept en fonction de notre propre étude du problème. Certains députés pourraient, j'en suis sûr, trouver de grandes sociétés canadiennes iniques qui mériteraient d'être soumises à de pareilles dispositions. D'autre part, selon d'autres députés, il faudrait adopter cette attitude envers des syndicats, car certains ont importuné leurs employeurs abusivement en périodes critiques, parfois pour de simples questions de juridiction, afin d'obtenir des augmentations de salaires injustifiées dans les circonstances.

En eux-mêmes, ces deux points de vue divergents sont parfaitement défendables. Je signale, cependant, que si nous tentons de résoudre le problème de cette façon, nous ne pouvons pas nous limiter aux seules grandes entreprises et aux syndicats; il nous faut instituer le programme de façon à englober complètement la structure complexe de notre vie économique. Par exemple, chaque petit boutiquier qui veut augmenter ses prix et chaque employeur qui compte trois ou quatre employés seraient pris dans le même engrenage. A l'heure qu'il est, ce n'est pas un moyen raisonnable ou nécessaire de régler le problème. Je doute fort que cela donne les résultats escomptés. A mon avis, en imposant une commission de revision des prix, le coût, effroyablement élevé, aggraverait davantage le problème de l'inflation auquel nous avons à faire face. Selon moi, cette manière d'aborder le problème serait impossible. Les mécanismes d'application seraient complexes et coûteux et diamétralement opposés au concept de la liberté auquel nous tenons tant au pays depuis un si grand nombre d'années.

[M. Baldwin.]

Y aurait-il une troisième solution, monsieur l'Orateur? Je l'ignore. Néanmoins, je ferai une proposition, même si le ministre y a déjà songé. Certes, on pourrait, avec la collaboration des provinces, créer une commission mixte qui, sans être restreinte uniquement au droit criminel, aurait la compétence voulue pour examiner ce genre de question. Nous savons tous pertinemment que nul gouvernement ne peut déléguer une autorité à un autre gouvernement; des décisions juridiques ont été rendues là-dessus. Toutefois, on pourrait, grâce à l'établissement d'un tribunal doté par le Parlement fédéral de certains pouvoirs et par les gouvernements provinciaux de certaine autorité, examiner les cas flagrants d'abus de notre régime de libre entreprise en établissant des prix et en haussant les salaires. Je crois que dans la sorte de société dans laquelle nous vivons les divers moyens publics d'information auraient vite fait de signaler de tels abus. Si nous pouvions, de temps à autre, exposer ces cas aux feux de l'opinion publique après les enquêtes appropriées, nous pourrions peut-être en venir à une sorte de critère moyen que d'autres au pays pourraient adopter et qui servirait à maintenir dans des limites raisonnables l'augmentation des prix, des produits et des services.

Ce ne serait pas chose facile, monsieur l'Orateur. Les solutions accessibles aux gouvernements du monde, de nos jours, sont beaucoup plus restreintes qu'elles ne l'étaient il y a 40 ou 50 ans. Cette situation est imputable aux sensibilités d'une partie du monde à l'endroit d'une autre, aux relations économiques et aux moyens rapides de communications et de transports. Nous, Canadiens, en particulier, nous sommes rendu compte que la proximité de notre grand partenaire commercial du Sud, à qui nous vendons et dont nous achetons des quantités considérables de produits et de services, nous a placés dans une situation telle qu'aucun gouvernement ne dispose du degré de liberté qu'il lui faudrait pour traiter ce problème adéquatement, de la façon qu'on aurait pu le faire il y a 40 ou 50 ans.

Toutefois, monsieur l'Orateur, il existe certaines options dont on n'a pas profité. Il est bien entendu que je demande simplement au ministre d'étudier cette proposition, mais, à mon avis, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent prendre certaines mesures s'ils veulent réellement régler la question. N'oublions pas que ces gouvernements représentent le peuple canadien, et que les habitants de l'Alberta et du Québec sont

des citoyens canadiens. A mon avis, il est grand temps de supprimer les obstacles dressés par une certaine jalousie qui existe entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Notre tâche ici et celle de tous les législateurs des provinces est de régler ces questions et de prendre les mesures qui nous semblent être dans l'intérêt de l'ensemble du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, nous pourrions donc aussi examiner cette possibilité. Néanmoins, pour que le pays adopte un pareil régime il faudrait, au préalable, que les gouvernements provinciaux, peut-être, et, certainement, le gouvernement fédéral, mettent de l'ordre dans leurs propres affaires. Il serait excessivement difficile pour le gouvernement du Canada de vouloir prendre une attitude sérieuse à l'égard des prix et des coûts sans examiner d'abord ses propres dépenses.

Je ne m'attarderai pas sur ce point, que d'autres députés ont commenté, car nous avons parcouru toute la matière pendant le débat sur le budget. Par exemple, on nous a dit que lors du dépôt des prévisions budgétaires, nous serons étonnés de voir tout ce qu'on a pu retrancher. Fort bien, monsieur l'Orateur; quand les prévisions budgétaires nous serons présentées, nous les examinerons. Mais rappelons-nous qu'il ne s'agit pas seulement de prévisions budgétaires. En comparant les prévisions budgétaires du début de l'année et les dépenses réelles de la période, qui figurent dans le budget de l'année suivante, on voit que des centaines de millions de dollars ont été ajoutés, de temps à autre, au moyen de budgets supplémentaires, et qu'il s'ensuit une majoration extrême des déboursés.

A mon avis, le gouvernement ne peut pas, en conscience, prier les industriels ou les travailleurs de faire preuve de retenue dans l'augmentation de prix ou de salaires, avant qu'il n'ait prouvé sans équivoque que lui aussi est prêt à mettre de l'ordre dans ses affaires. Mais cela reste à voir. Si la chose se produit, je serai le premier à en féliciter le gouvernement. Mais le ministre ne m'en voudra pas, j'espère, si je dis que, pour le moment, je suis du Missouri, c'est-à-dire sceptique quant aux réductions envisagées.

**L'hon. M. Turner:** La rivière de la Paix est plus grande que le Missouri.

**M. Baldwin:** Nous, de Rivière-la-Paix, nous avons appris à bien nous méfier de tout ce que fait un gouvernement, en particulier un gouvernement libéral.

**L'hon. M. Dinsdale:** Qui nous laisse aller à la dérive.

**L'hon. M. Turner:** Je faisais seulement remarquer que la rivière de la Paix est plus grande que le Missouri.

**M. Baldwin:** Examinons maintenant la question sous l'angle plus restreint des propositions contenues dans le bill. L'article 6 les définissant très bien, je ne m'y attarderai pas trop longtemps. Il s'agit uniquement du droit de coordonner des programmes gouvernementaux, ce qu'a proposé le Conseil économique du Canada. Une loi n'est pas indispensable pour instituer, recommander ou entreprendre des programmes destinés à favoriser les intérêts du consommateur canadien.

• (12.20 p.m.)

Il ne faut pas oublier le texte du projet de loi qui stipule que le ministre n'est responsable que des affaires sur lesquelles le Parlement exerce sa juridiction et qui ne sont pas légalement assignées à un autre ministère de l'État. Le droit que possède le ministre d'instituer et de recommander des programmes destinés à favoriser l'intérêt du consommateur canadien ne lui est pas accordé en vertu de ce projet de loi. Il possède ce droit sans recourir à cette loi. Il a actuellement le droit de collaborer avec les gouvernements provinciaux, il n'y a pas de doute là-dessus. Il a actuellement le droit d'entreprendre des recherches. Exception faite du premier article qui crée le ministère des Corporations et de la Consommation, chaque pouvoir, chaque droit et chaque responsabilité dévolus au ministre aux termes de ce projet de loi auraient pu l'être par l'intermédiaire d'une loi actuellement en vigueur. Je pourrais entreprendre, je pense, de guider le ministre à l'aide de plusieurs lois et de lui montrer ce que je veux dire exactement. On veut faire adopter cette mesure législative uniquement en vue de créer un ministère qui renfermerait dans son titre le mot «consommation». Le projet de loi lui-même ne répond pas aux besoins du peuple.

Peut-être se rappellera-t-on que le député de Burnaby-Coquitlam a parlé hier du sondage effectué par le *Star* de Montréal. A la lecture de ce rapport j'ai constaté que 31 p. 100 seulement des personnes interrogées possédaient des notions sur le nouveau ministères. Sur ces 31 p. 100, environ 70 p. 100 croyaient ou espéraient que les prix relèveraient du ministre et du nouveau ministère.

Le ministre aimerait peut-être savoir comment j'en suis arrivé à mes calculs. J'ai additionné les pourcentages des personnes intéressées au contrôle des profits et des prix aux pourcentages des gens qui s'intéressaient à la lutte contre la vie chère et le total a donné 70 p. 100 environ du chiffre original de 31 p. 100. J'espère que le ministre acceptera mes calculs, à moins qu'il tienne à faire vérifier mes chiffres par le nouveau ministère.

Le ministre qui est membre du barreau de plusieurs provinces et homme d'affaires perspicace, doit avoir lutté contre ses instincts politiques, car je suis sûr qu'il ne voulait pas créer une fausse impression. Il doit avoir reconnu les limitations sérieuses, du point de vue légal et économique, des initiatives découlant de la création du nouveau ministère. Les discours du ministre sont tout à son honneur. Je suis sûr que ses instincts d'homme politique l'ont porté à croire à l'efficacité du mot magique «consommation». Il s'est vu sans nul doute dans le rôle de protecteur de la ménagère entrant au super-marché. Il l'accompagnerait la main dans la main dans les allées de marchandises et de denrées et elle se sentirait plus en sureté, se disant: «John Turner veille sur elle». (*Exclamations*)

Même si le ministre s'est exprimé prudemment, il a permis à ses instincts d'homme politique de se manifester à l'occasion. S'il est honnête, dans sa récapitulation qui précèdera la deuxième lecture du bill, il admettra que le gouvernement n'a pas acquis d'autorité ou de droits nouveaux et que son autorité est déjà limitée sur le plan économique et légal.

La seule solution possible, ce serait d'obtenir une forme de collaboration avec les provinces aboutissant à l'instittuion d'une commission mixte à laquelle on pourrait déléguer une autorité suffisante, non point en matière de prix des marchandises, de denrées et de main-d'œuvre, mais pour signaler surtout les cas flagrants où l'on a fait fi des droits du consommateur canadien et où on l'a exploité sans scrupules. Si l'on agissait ainsi avec l'appui de quelques cas signalés comme exemple, je crois que les avantages seraient marquants.

Comme je l'ai dit à l'étape de la résolution, je regrette que le projet n'ait pas été déféré à un comité. Le ministre dira sans doute que le comité du crédit au consommateur a tenu des audiences dans tout le pays et qu'il a approfondi toute la question. Il dira peut-être que vu le nombre des témoins entendus, envoyer le bill à un comité serait tout simplement de la répétition. Je ne le crois pas. Je deviens de plus en plus convaincu qu'il doit y avoir de meilleures méthodes d'étudier une mesure législative. Le gouvernement la conçoit dans les recoins les plus sombres du Conseil privé, et y devient attaché en vertu de sa paternité. Il présente la mesure à la Chambre et refuse ensuite d'accepter des amendements.

Il me semble qu'un projet de loi conçu pour résoudre les graves problèmes auxquels les consommateurs font face aurait dû être déféré à un comité avant la deuxième lecture. Il n'est pas trop tard pour le faire. Il ne serait pas nécessaire d'y convoquer de nombreux témoins. On pourrait limiter le mandat et le délai requis. Les vues des députés sur notre gauche, des députés de l'opposition et des autres intéressés pourraient être exposées au comité. En comité, nous pourrions accepter les conclusions sur les problèmes auxquels nous faisons face. Une fois revenu ici, le projet de loi reflèterait les points de vue des membres du comité et, partant, le pouls de leurs commettants: Les consommateurs canadiens. Je ne suis pas seul à être de cet avis.

En 1965, le débat sur le rapport du comité de la procédure a suscité les propos suivants qu'on peut retrouver à la page 12778 du hansard:

> Cela signifie que nous devrons définir une procédure en vertu de laquelle les mesures législatives seront soumises plus tôt aux comités spéciaux ou permanents des Communes pour que les membres les étudient. A mon avis, cette réforme donnerait deux résultats principaux. Premièrement, elle mettrait à la disposition de chaque membre du Parlement une information qui lui permettrait de faire une critique intelligente.

Je vois le ministre sourire. Il se rappelle l'auteur de cette déclaration. C'était avant que le ministre accède au cercle des élus du Conseil privé. Je n'ose pas dire qu'il était plus intelligent à cette époque-là. Disons plutôt qu'il occupait un rang inférieur et qu'il n'avait pas l'honneur de siéger au Conseil privé.

Un tel projet de loi qui touchera directement tous les secteurs de notre pays et la vie de tous nos citoyens aurait dû être confié à un comité muni d'un mandat approprié dans le sens que j'ai recommandé. Il n'est pas trop tard pour le ministre d'adopter cette formule.

Il voit peut-être ma proposition d'un œil favorable. J'en doute, toutefois. Le ministre est quelque peu éloigné de moi, mais je peux découvrir à son regard qu'il ne souscrira pas à ma proposition.

• (12.30 p.m.)

Les ministres aiment voir adopter des bills dans les plus brefs délais possible. Je pense que cette attitude est très raisonnable mais il y a mieux. Je crois qu'on trouverait bien des mesures qui constitueraient de meilleurs bills, mieux adaptés aux vœux et aux aspirations des Canadiens, si ceux qui représentent les consommateurs du Canada, les membres de la Chambre des Communes, avaient leur mot à dire dans la formulation de la loi sur laquelle ils sont invités à voter. J'espère encore que le ministre se déjugera en dernière minute, reconnaîtra que ce bill ne satisfait ni Pierre ni Paul et le laissera passer devant le comité où, j'en suis persuadé, nous sommes en mesure d'élaborer un projet de loi dont l'excellence dépassera toutes les prévisions.

**M. Don Jamieson (Burin-Burgeo):** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Peace-River (M. Baldwin) de l'impartialité et de l'objectivité de ses remarques et, surtout, de sa sincère reconnaissance des difficultés qu'il y aurait à mettre en œuvre certaines des propositions les plus dramatiques présentées au cours de ce débat.

Toute méthode que le ministre et ses associés pourraient mettre au point pour réglementer les prix rallierait, je pense, l'approbation de tous. Chacun de nous se préoccupe d'une façon ou d'une autre du coût élevé de la vie. Il faisait bon d'entendre le député souligner les difficultés extrêmes qu'on éprouverait à mettre sur pied le mécanisme nécessaire pour réglementer les prix. Par ailleurs, il est déconcertant de voir d'autres députés moins objectifs ne pas reconnaître ou, du moins, ne pas sembler reconnaître, que le contrôle des prix nécessiterait des initiatives complexes et de grande portée, et qu'on ne pourrait y parvenir sans imposer en même temps un contrôle des revenus, et intervenir dans une foule d'autres domaines se rattachant à cette question épineuse.

Mais je ne suis plus d'accord avec le préopinant quand il dit que, pour accomplir la tâche qui sera confiée au nouveau ministère, il n'y avait pas lieu d'ajouter à l'appareil administratif le nouveau rouage que propose le bill à l'étude. Le ministre lui-même a déclaré qu'il y aura des problèmes et des lacunes et que, dans les étapes initiales, des erreurs seront probablement commises, mais il me semble qu'on a trouvé un point de rencontre en créant un ministère qui devra s'occuper surtout de l'ensemble des questions qui intéressent les consommateurs, et je ne crois pas que des agences multiples pourraient agir aussi efficacement.

Je me suis déjà occupé d'assez près de diverses phases de la mise sur le marché et ma province natale a l'honneur peu enviable d'être celle où le coût de la vie est le plus élevé au Canada. On a souvent parlé des problèmes qui se posent à Terre-Neuve par suite de diverses circonstances qui ont donné lieu à des prix vraiment astronomiques, d'après les normes du reste du Canada. J'ai vécu dans ce milieu, j'ai connu ces difficultés et j'ai constaté, soit dit en passant, qu'en plus du coût de la vie le plus élevé on y trouve aussi le revenu par habitant le plus faible de tout le Canada. Voilà pourquoi je me réjouis de toute tentative visant à rétablir l'équilibre entre ces deux facteurs.

Le ministre a dit lui-même que les provinces devraient être consultées. Je suis tout à fait d'accord. A mon sens, on devrait faire cela dès le début. D'ici peu nous aurons à étudier le problème des drogues, et nous savons que la plupart des causes de la cherté des médicaments sont de la compétence des provinces et échappent à celle du gouvernement fédéral. Par conséquent, dans ce domaine comme dans celui de la consommation, il importe beaucoup que ces consultations aient lieu.

Je n'aurai pas le temps de parler de toutes les ramifications de ce projet de loi, et je dirai donc quelques mots à propos d'une chose qui est, à mon sens, plus importante que la plupart d'entre nous ne l'ont reconnu jusqu'à présent. Il est essentiel d'éduquer le consommateur. On a beaucoup parlé ici de la vie chère, mais je crois qu'il faut admettre que, tout au moins chez certaines classes sociales, on ne souffre pas tant de la vie chère que de la vie luxueuse. Voilà, je crois, où l'éducation rendrait de grands services. Rien n'empêcherait le nouveau ministère de lancer une campagne intelligente et bien organisée d'éducation des consommateurs.

Je ne crois pas que le ministère puisse y arriver seul. D'après mon expérience personnelle, il faudrait que le régime scolaire et l'éducation dans l'ensemble, visant les jeunes appelés à fonder une famille dans quelques

années, insistent davantage sur les notions pratiques d'une dépense judicieuse et profitable. Si j'en parle, c'est pour diverses raisons, non seulement pour préconiser l'épargne, mais aussi une nutrition plus saine, et ainsi de suite.

Dans ma circonscription de Burin-Burgeo, on compte environ 200 collectivités qui se composent d'au plus 60 ou 70 familles; les plus petits ne comprennent que 25 familles, environ. La vie chère pose aux habitants de ces localités rurales, des problèmes que n'ont pas les citadins. On parle beaucoup des timbres-prime, des pratiques des supermarchés et des avantages offerts en général aux consommateurs. Pour ma part, j'aimerais bien que cette sorte de concurrence joue dans tous les petits villages de Terre-Neuve et même du reste du pays. J'aimerais que le nouveau ministère cherche à faire profiter davantage des nouvelles méthodes de commercialisation ces groupes minoritaires: habitants de petites collectivités, vieillards éloignés des marchés, contribuables du palier inférieur.

J'ai déjà critiqué sévèrement, dans le passé, la tendance de la plupart des importantes sociétés canadiennes fabriquant ce qu'on pourrait appeler des produits de consommation à se concentrer dans sept ou huit centres du pays. Je ne sais si les députés qui vivent dans les régions très peuplées savent que bon nombre des prétendus avantages offerts aux consommateurs d'Ottawa, de Toronto ou de Montréal jouent bien souvent, aux dépens des acheteurs ruraux. Dans les grands centres, les sociétés importantes doivent nécessairement concurrencer directement les autres firmes qui fabriquent les mêmes produits. Si les pressions du marché ont un sens, elles doivent agir dans les régions où la concurrence est la plus forte. Mais dans les autres régions du Canada, ces organisations importantes n'utilisent pas le même genre de promotion publicitaire, ou permettent aux courtiers et agents de diverses sortes d'ajouter toute une série de frais supplémentaires.

Si les députés des autres régions du pays venaient dans ma circonscription, je suis sûr qu'ils seraient consternés des prix majorés que des pêcheurs gagnant $1,400 par année doivent payer, en comparaison des prix qui soulèvent les critiques actuelles dans les supermarchés des grands centres. Une des raisons—et j'en reviens à ma conviction au sujet de la nécessité d'une éducation dirigée—en est que ces groupes minoritaires sont moins préparés à ces nouvelles techniques de commercialisation et n'apprécient pas de la même façon les avantages auxquels ils auraient accès s'ils employaient leurs dollars à meilleur escient.

[M. Jamieson.]

• (12.40 p.m.)

Certes, je suis conscient des tendances nouvelles en ce qui concerne les emballages attrayants de toutes sortes, et je ne les critique pas nécessairement. Cela fait partie de l'ensemble des idées nouvelles en matière de commercialisation et peut conduire à certains abus, mais en dernière analyse, nous devons reconnaître qu'un grand nombre de consommateurs sont désireux d'acheter les denrées présentées de façon commode, comme on peut les trouver maintenant sur le marché. Mais lorsqu'il se trouve des gens qui n'ont pas les moyens de se les procurer, ou qui ne devraient pas les acheter en si grandes quantités, donnant ainsi lieu à l'établissement d'un certain genre de programme d'éducation des consommateurs pour démontrer à ceux-ci qu'ils peuvent acheter moins cher des denrées de valeur comparable et même supérieure.

Pour en revenir à ma propre province, Terre-Neuve, depuis des siècles, il était de tradition que les maîtresses de maison, et j'espère qu'elles ont acquis une certaine notoriété au Canada et en Amérique du Nord, fassent ce qu'on appelle le pain de ménage. Mais je constate, aujourd'hui, que ce que nous appelons le pain de boulanger—je suppose qu'il s'agit d'une expression répandue dans tout le pays—est vendu dans les petites localités d'un bout à l'autre de la province. La jeune génération de Terre-Neuviens, particulièrement les ménagères, perdent l'art de boulanger à la maison. Certains diront: tant mieux si ce vestige du passé disparaît. Il reste que le pain de ménage est plus nourissant et très économique. Cependant, à ma connaissance, aucun organisme provincial ne s'emploie à enseigner à la jeune génération de Terre-Neuviens comment conserver cette précieuse tradition.

**M. Herridge:** L'honorable député me permettra-t-il une question?

**M. Jamieson:** Bien volontiers.

**M. Herridge:** Propose-t-il que le ministre entreprenne une campagne pour que les jeunes ménagères fassent leur propre pain? Je serais parfaitement d'accord.

**M. Jamieson:** Oui, je le voudrais bien, moi aussi, et pendant que nous y sommes, je crois

que le ministre devrait évaluer les activités des autres ministères dans le domaine de l'alimentation et rendre un peu plus pratiques les conseils qu'ils distribuent soi-disant pour aider le consommateur.

J'ai beaucoup ri l'autre jour, dans ma circonscription. La cuisine où je me trouvais était remplie de bons pêcheurs des îles Guernsey et d'honnêtes ménagères de Terre-Neuve. Arriva une brochure du ministère qui montrait comment faire dans le temps de le dire une trempette à la crème sure. Vous voyez ces laborieux Terre-Neuviens se précipiter à des cocktails où une trempette à la crème sure est servie. Bien d'autres publications de ces ministères ne sont pas plus pratiques.

Selon moi, l'éducation des consommateurs pourrait se faire d'une façon acceptable et tout à fait appropriée dans les nombreux secteurs où des sondages et des recherches pourraient avoir lieu. Mes amis de la Colombie-Britannique seront peut-être heureux d'apprendre—et cela me déconcerte à tout coup—que du saumon de Colombie-Britannique, importé dans ma province, se vend moins cher que notre propre saumon de Terre-Neuve. De pareilles choses me semblent absurdes.

**M. O'Keefe:** Et notre saumon est meilleur.

**M. Jamieson:** Évidemment, notre saumon est meilleur, comme le député de Saint-Jean-Est (M. O'Keefe) me le rappelle, mais c'est hors de propos.

Bref, monsieur l'Orateur, j'estime que ce nouveau ministère peut rendre de précieux services en dépit des limitations qui pourront lui être imposées pour des raisons d'ordre constitutionnel. Je le répète, une de ses premières initiatives devrait être de rechercher la cause de certaines des choses que j'ai signalées et d'instituer aussi un vaste programme d'éducation des consommateurs. Ces deux seules entreprises justifieraient à la longue l'établissement du nouveau ministère. (*Applausissements*)

[*Français*]

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, après le discours que vient de prononcer le député de cette circonscription de Terre-Neuve dont je n'arrive jamais à me souvenir du nom, je pense qu'il faudrait faire le tour de la Chambre afin de percevoir une taxe d'amusement—et je le dis dans le sens non préjudiciable, dans le bon sens du mot, dans le sens non péjoratif, si vous voulez —parce que même si ce député siège ici depuis peu de temps, il nous fait toujours des remarques qui sont non seulement très au point et fort à propos, mais il nous les présente avec ce feu et cette fougue qui sont naturels à son tempérament, ce qui leur donne encore plus d'intérêt. Cependant, je ne dirais pas que j'appuierais sans réserve tout ce qu'il a énoncé ici.

Pas exemple, je ne vois pas, malgré toute la campagne d'éducation que pourrait faire l'honorable ministre, les femmes canadiennes revenir à l'époque où elles faisaient elles-mêmes leur pain, où elles cuisaient elles-mêmes toute leur nourriture. Vous savez qu'il nous faut tout de même être réalistes, monsieur l'Orateur. Nous vivons dans un autre siècle. Au fait, jusqu'à un certain point, c'est le siècle de l'automation, du moindre effort, bref, c'est le siècle où tout le monde réclame des loisirs. Je pense qu'il serait contre nature de vouloir essayer de ramener une proportion considérable de notre population à ces méthodes qu'on pourrait appeler primitives.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas s'en occuper, parce qu'il restera quand même des gens qui auront le goût des bonnes choses, des gens qui voudront conserver ces habitudes que j'appellerai artisanales, et l'on pourrait certainement permettre qu'il y en ait un peu plus que si l'on ne s'en occupe pas, et cela serait bon pour tout le monde. Mais on ne peut espérer que cela puisse régler le problème du coût de la vie, du moins dans une proportion considérable.

J'ai écouté, monsieur l'Orateur, depuis le début de ce débat, 15 ou 16 discours. Je les ai écoutés avec beaucoup d'attention, parce qu'il est excessivement rare qu'il n'y ait pas un député qui se lève et nous dise quelque chose de constructif, quelque chose de valable. Je me donne même la peine de prendre des notes sur certaines remarques que font ceux qui participent au débat.

J'ai été frappé par plusieurs choses. Je ne les énumérerai pas maintenant, parce que cela prendrait trop de temps, mais il y en a une qui m'a impressionné énormément. C'est cette avalanche de compliments qu'on a distribués au Registraire général du Canada (M. Turner) et au futur titulaire de ce ministère des corporations et de la consommation. On lui a dit qu'il était joli, intelligent, ambitieux et qu'il avait bon jugement.

Pour ma part, étant habitué aux réalités des choses de la vie, je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que cette avalanche de compliments, venant surtout de l'opposition, m'a inquiété. Cela m'a fait penser un peu à ce qu'on nous dit dans certaines fables au sujet de sirènes qui attiraient sur les écueils certains navires, ou encore aux écumeurs de mer qui éblouissaient certains navigateurs pour les faire échouer sur les écueils, pour ensuite pouvoir ramasser tout ce qui s'y trouvait. C'est ce qui m'amène à dire au ministre que je sais qu'il a suffisamment d'expérience de la vie et de jugement pour ne pas se laisser endormir par cette

avalanche de compliments qu'on lui a servis aujourd'hui, pour ne pas s'imaginer que les députés de l'opposition, qui veulent aujourd'hui, jusqu'à un certain point, paralyser chez lui certaines résistances, pendant qu'ils lui donnent des conseils qui sont bien à point, dans bien des cas, se préparent peut-être à le mettre en pièces demain, s'il ne livre pas toute la marchandise qu'il a promise.

• (12.50 p.m.)

Je voudrais ici, dans l'opposition, prévenir le ministre justement contre trois gros dangers. J'ai dit, quand j'ai parlé au stade de la résolution, que je voterais pour ce projet de loi, même s'il ne semble pas être le projet de loi parfait—parce que je ne vois pas qui, ici, va créer un projet de loi parfait, pas même du côté de l'opposition—car cela représente un effort sincère pour faire face à un problème réel, à un problème crucial.

Je pense que c'est rendre service au ministre que de le prévenir—parce que «qui aime bien châtie bien»—qu'il ne doit pas se laisser éblouir par les compliments, mais qu'il doit plutôt s'attendre à rencontrer des résistances forcenées au sein même du cabinet, car il y aura des ministres qui voudront lui couper l'herbe sous le pied, parce que cela gênera le travail de leur ministère. Et l'on sait que cela peut quelque fois atteindre des proportions que je qualifierais de féroces; on en a vu, dans certaines circonstances.

Je voudrais aussi prévenir le ministre contre toutes ces bonnes dispositions de l'opposition; elle va suivre ses faits et gestes tous les jours, elle va analyser toutes ses paroles, et ce justement parce que les députés de l'opposition lui ont dit au cours du débat, à maintes et maintes reprises, qu'en plus de toutes les qualités qu'on lui reconnaissait, il était ambitieux et il était possible qu'il aspire un jour à la «chefferie» de son parti. On va voir l'opposition le suivre pas à pas, analyser ses paroles et ses gestes et se donner la main pour le mettre en pièces demain, si sa législation ne donne pas au peuple canadien les résultats qu'il en attend.

Le ministre est dans la politique depuis assez longtemps pour savoir qu'elle est une chose qui n'a pas d'âme, une chose qui a quelquefois des répercussions féroces, même de la part de gens qui sont doués des meilleures qualités au monde, mais qui ont cette qualité de savoir qu'ils ont personnellement reçu plus de dons de la Providence pour rendre service au peuple que celui qui détient le pouvoir, et qu'il faut alors démolir celui qui détient le pouvoir, si l'on veut prendre sa place un bon matin.

Ce ne sera pas tout. Le ministre devra faire face, à part cela, à une population de laquelle on dit depuis toujours que «ventre affamé n'a pas d'oreilles». Je suis un de ceux qui croient que malgré tous les efforts du ministre, le coût de la vie va continuer à augmenter. Il pourra peut-être refréner les augmentations, mais pas beaucoup. Alors, il verra venir ici de ces délégations monstres qui viendront protester bruyamment et l'accuser de toutes sortes de choses, comme on a lu dans les journaux ces jours derniers, à l'instar de ce président d'une banque qui accusait le ministre des Finances (M. Sharp) d'avoir dupé le peuple, de l'avoir fait victime d'une gigantesque duperie. Il a même appelé cela un «swindle», un vol, quoi, une rapine.

On viendra alors dire des choses semblables au ministre, et il devra lutter contre ceux qu'il veut aider. Je ne dis pas cela pour le décourager, car je sais, évidemment, qu'il est courageux et qu'il est prêt à faire face à la musique; si je le mentionne, c'est pour que lui et ceux qui l'entourent soient bien réalistes.

Je voudrais même lui rappeler une autre chose. C'est que depuis des mois, une des choses qui m'impressionnent le plus, dans les interventions que j'entends de tous les coins de la Chambre, c'est que nous vivons parmi des crises: crise ici, crise là, et j'en déduis que si nous connaissons tellement de crises —et je n'ai pas besoin de les énumérer, car les députés le font tous les jours—c'est qu'il y a une faillite, un échec quelque part.

Je l'ai déjà mentionné, mais je veux le répéter parce que je voudrais frapper l'imagination de ceux que je vise; je ne suis pas nécessairement un créditiste, je ne suis pas encore un socialiste, mais je dis quand même, monsieur l'Orateur, à l'intention des deux vieux partis qui œuvrent au sein d'un système capitaliste qui commence à être passé de mode, au sein d'une entreprise privée qui plaide et avoue, elle-même, que nous sommes en face d'une faillite, qui n'a pas réussi à assurer une distribution équitable des bonnes choses que la Providence a mises à la disposition des Canadiens. Pendant que quelques-uns s'empiffrent, d'autres se privent du nécessaire—un système capitaliste ou un système d'entreprise privée qui n'a pas réussi à assurer une distribution équitable de ce minimum d'aisance raisonnable, sans lequel saint Thomas d'Aquin, théologien catholique, disait que le chrétien ne peut pas faire son salut—et il est temps, plus que jamais, de trouver une solution.

Ce que nous entendons, ici, d'une journée à l'autre, dans tous les partis, c'est l'aveu d'un échec du système capitaliste et de l'entreprise privée.

Je ne vous dirai pas que la solution idéale, c'est nécessairement le créditisme, que c'est nécessairement le socialisme, mais je dis aux deux vieux partis qui émergent du budget

des grandes entreprises capitalistes qui viennent avouer leurs échecs, qui viennent transmettre le blâme de cet échec sur les épaules de représentants du gouvernement qui font leur possible, au sein d'un système qui les empêche d'évoluer autant qu'ils le voudraient, je dis que le geste le plus urgent pour les honorables ministres des corporations et de la consommation et ministre des Finances (MM. Turner et Sharp), comme pour tous les ministres qui ont une certaine influence dans les milieux financiers, ce serait de réunir tous les mogols, tous les pontifes de la haute finance au Canada et leur dire: Messieurs, faites votre examen de conscience parce que le peuple commence à gronder. Vous le sentez dans les grèves, vous le sentez dans les délégations monstres qui viennent protester auprès des gouvernements fédéral ou provinciaux, vous le sentez dans cette révolte contre les lois et les injonctions, vous le sentez dans ces abus de langage que nous entendons tous les jours, vous le sentez dans ces centaines et ces centaines d'élucubrations fantastiques qui surgissent tous les jours de tous les coins du pays; le peuple gronde, justement, parce que le système dans lequel nous vivons depuis des siècles est en train de faire faillite en face des besoins urgents d'une population qui veut jouir de ce minimum d'aisance raisonnable auquel elle a droit.

Alors, il faudrait que les capitalistes se réunissent, que ceux, qui détiennent au moins les rênes de ce système capitaliste dans lequel nous vivons, cessent de penser que par l'insouciance ou par une propagande richement et grassement payée par des agents de relations extérieures, ils feront croire au peuple qu'il n'a pas faim, quand il est affamé, ils vont réussir à créer des atermoiements qui le calmeront et l'empêcheront de réclamer.

Cette époque-là est révolue, monsieur l'Orateur, et je crois que si l'honorable ministre veut réussir et s'il veut vaincre, surtout, les résistances qu'il affrontera dans les cercles financiers qui contrôlent le sang de la nation, il lui faudra leur faire comprendre qu'ils doivent faire leur examen de conscience, qu'ils doivent procéder eux-mêmes à la revision de ce système, à l'adaptation aux conditions de 1967, aux conditions de l'an 2000 qui approche, car autrement ils auront, demain, à combattre une révolte ouverte de la population. Je demande au Ciel que ce ne soit pas une révolte violente comme on en a déjà des indices dans certaines des grèves qui se déroulent dans tous les coins du pays, où les ouvriers parlent de violences inouïes qu'on n'aurait pas soupçonnées il y a quelque vingt ou vingt-cinq ans. Ce sont des manifestations inquiétantes et je crois que si l'honorable ministre veut guérir le mal par la racine, il faudra qu'il s'occupe d'abord de ces choses-là.

Il a l'esprit assez ouvert pour comprendre, et remarquez bien, j'insiste pour dire qu'il est difficile pour les deux partis d'adopter des attitudes aussi révolutionnaires pour régler le problème à sa source, parce que—je le sais et je ne le leur reproche pas tellement parce qu'ils vivent au sein du système—ils sont financés par ces pontifes de la haute finance et c'est comme cela qu'ils réussissent à se faire élire, c'est comme cela qu'ils réussissent à essayer de faire le moins de mal possible à la nation canadienne, je sais que dans ces conditions, c'est difficile.

Je voudrais qu'on comprenne que ma position d'indépendant me délivre, justement, de ces obligations et me permet de rendre service à tous mes amis et collègues ici, qui sont remplis de bonne volonté, dans tous les partis, je le sais, dont la majorité ont connu une expérience considérable et peuvent un jour diagnostiquer les besoins de la population canadienne dans tous les secteurs d'où ils viennent et qui passent des heures, des jours et des semaines à étudier quelles sont les meilleures solutions dans le contexte anglais dans lequel nous vivons.

Je voudrais lancer cet appel aux députés des vieux partis, faire comprendre aux pontifes de l'entreprise privée que la source de tous nos maux vient du fait qu'ils ne comprennent pas qu'ils doivent se faire une autodiscipline avant que le peuple n'aille la leur imposer de force.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse de revenir aussi souvent sur cette question.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Le temps a aussi sa part de la consommation. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, au début de cette seconde partie des remarques que j'ai commencées avant l'ajournement, je voudrais réclamer votre indulgence et le privilège de faire un ou deux commentaires qui ne relèvent pas précisément du débat qui nous intéresse aujourd'hui.

Le premier, c'est que, à titre d'indépendant, je n'ai pas eu l'occasion, vu qu'on ne nous donne pas la parole dans ces circonstances-là, d'offrir au nouveau chef du parti conservateur progressiste mes félicitations et mes vœux de succès. J'ai eu le plaisir de le rencontrer, il y a quelques années, alors qu'il

était premier ministre de sa province et que, à titre de président de la Fédération canadienne des maires, je parcourais les dix provinces pour discuter des problèmes municipaux avec les premiers ministres, et j'ai gardé de lui le souvenir d'un homme efficace, au jugement solide, d'un Canadien qui veut le bien de son pays et qui fait preuve d'une intelligence un peu au-dessus de l'ordinaire, ainsi que de la compréhension des problèmes du jour. Je sais qu'il entreprend une grosse tâche, celle de revaloriser le prestige de son parti politique devant l'opinion canadienne; cette tâche n'incombe pas seulement à lui, elle incombe aussi à l'autre parti traditionnel, si l'on en juge d'après le résultat des élections, alors qu'on n'a pas de parti majoritaire, depuis un certain nombre d'années. Dans cette besogne, je lui offre mes vœux personnels, parce que je crois que plus les partis traditionnels seront revalorisés ou auront repris leur prestige devant l'opinion publique, plus ils pourront rendre service.

Je voudrais faire allusion à certaines remarques qu'il a faites, plus particulièrement quand il a dit qu'il avait été scandalisé, en arrivant à la Chambre, de constater combien les courriéristes parlementaires étaient peu assidus aux délibérations de la Chambre, alors qu'ils ont pour mission . . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député de Trois-Rivières, mais je lui demanderais de m'indiquer comment il peut relier les remarques qu'il veut faire au sujet du rôle de l'opposition, ses félicitations au nouveau chef du parti conservateur progressiste et ses observations au sujet du rôle des courriéristes parlementaires au bill présentement à l'étude?

**M. Mongrain:** Justement, monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir mentionné le sujet, car cela va me permettre de discuter un peu plus.

Si vous vous souvenez, j'ai dit que je faisais appel à l'indulgence de la présidence pour m'autoriser à traiter d'une question de privilège, et si je viens de faire certains commentaires qui sont hors du sujet, je crois que c'est mon privilège d'insister pour que le travail que les autres députés et moi faisons soit rapporté aux Canadiens, qui n'ont que les journaux pour être mis au courant et, justement, je voudrais rappeler aux courriéristes parlementaires, qui reprochent assez souvent aux députés de ne pas être assez assidus aux séances de la Chambre, qu'eux-mêmes sont, toutes proportions gardées, moins assidus, puisqu'on me dit qu'il y a de 130 à 135 courriéristes qui «couvrent» les délibérations de la Chambre et, la plupart du temps, on en voit deux, trois ou quatre dans la tribune, alors que la plupart des autres s'amusent à rapporter les excentricités de l'un ou l'autre d'entre nous, plutôt que les délibérations sérieuses qui se déroulent.

Monsieur l'Orateur, j'ai fini de faire appel à votre indulgence, et je reprends mon sujet.

[*Traduction*]

Quelques minutes avant l'heure du dîner, le secrétaire d'état (M^lle^ LaMarsh) m'a gentiment rappelé en badinant que, si le ministre vient de la circonscription de Saint-Georges, à Montréal, il n'est toutefois pas saint Georges. C'est vrai, sans doute mais je crois que le ministre aura besoin de toutes les qualités d'un saint Georges ou d'un saint Michel: combativité, fougue et audace, s'il veut tuer le dragon qui nous menace. Ses responsabilités sont écrasantes pour une multitude de raisons. D'abord, à cause de toutes les qualités qu'on lui a attribuées ce matin. On est porté à attendre davantage de quelqu'un doué à ce point que d'un député ou d'un ministre ordinaire. Le ministre doit s'attaquer à un problème très difficile, et il a une très lourde responsabilité s'il veut être à la hauteur de la réputation que lui a faite ce matin l'opposition. Qu'il possède ou non les qualités qui lui ont été attribuées, chacun attendra encore davantage de lui. Sa responsabilité est lourde à cause de l'ampleur de la tâche qu'il s'est imposée, si l'on songe en particulier aux difficultés qu'il rencontrera en essayant de résoudre les milliers de problèmes qui l'assailleront.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, on a beau dire ici, à l'occasion, que nous ne vivons pas une période d'urgence, mais moi j'affirme le contraire. Le problème constitutionnel dont on parle indéfiniment, que l'on discute à tort et à travers, ou souvent sans savoir de quoi on parle, sans avoir pris la précaution de définir les mots, n'est pas le problème le plus grave. Je dis que le peuple canadien se désintéresse passablement de ces questions constitutionnelles et que le problème qui nous confronte, c'est un problème social qui est justement causé par ce que l'on a mentionné, la hausse du coût de la vie et toutes les complications que cela comporte dans le domaine social. Je dis que les Canadiens sont nerveux, inquiets, désappointés dans bien des cas, et qu'ils sont excessivement surpris de voir tout ce qui se passe impunément dans le pays actuellement, de voir tous ces problèmes urgents que l'on discute indéfiniment et auxquels les vieux partis semblent impuissants à offrir des solutions durables.

On a mentionné ce matin et ces jours derniers, du moins, qu'il était difficile de mettre sur pied un organisme qui verrait à

«contrôler» les prix, à plafonner les prix, mais moi je dis que c'est probablement la chose la plus urgente qui s'impose et je ne crois pas qu'on doive se contenter de dire que des raisons constitutionnelles nous empêchent de trouver les solutions valables quand on est en face d'un problème d'une urgence, d'une acuité aussi considérable, qui a des conséquences aussi graves pour le bien-être de toute la nation.

Je crois qu'il y a assez de bonne volonté chez tous les responsables des administrations provinciales et de l'administration fédérale pour que l'on s'assoie ensemble et qu'on décide de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent avant que nous soyons en face d'une escalade ou d'une multiplication de ces démonstrations de désordres sociaux qu'on a à déplorer actuellement.

• (2.40 p.m.)

J'ai dit ce matin qu'il fallait aussi que l'entreprise privée comprenne qu'elle doit s'imposer une auto-discipline elle-même si elle ne veut pas demain se la faire imposer soit par des troubles sociaux, soit par des partis dont l'entreprise privée a peur comme, par exemple, nos amis, les néo-démocrates, qui préconisent un socialisme de plus en plus mitigé et qui voudra dire pour l'entreprise privée des réformes qui leur laisseront peut-être la bouche amère à l'occasion.

Je dis qu'il faut qu'on fasse comprendre à l'entreprise privée que l'on n'est plus au temps où l'argent était donné aux riches pour s'enrichir davantage, mais que celui-ci doit être mis au service du peuple. Si l'on ne veut pas voir disparaître la notion de profit dans l'entreprise privée, on est rendu à une époque où il va falloir comprendre que l'argent, que le profit doit être distribué le plus équitablement possible pour que le plus grand nombre possible de citoyens puisse jouir de ce minimum d'aisance raisonnable.

Je dis qu'il est temps que l'on mette un frein à certaines manipulations financières qui accordent des profits outranciers à des gens qui, parce qu'ils sont en place, qu'ils ont appris les trucs du métier, réussissent à soutirer des sommes rondelettes, considérables, des goussets de ceux qui ont peiné toute leur vie pour économiser et qui ont eu l'impression d'investir ensuite dans des entreprises rentables qui leur rapporteraient eux aussi certains bénéfices. On en a parlé avec éloquence hier et ce matin. Je ne peux pas mentionner tous les orateurs de cette Chambre qui en ont parlé, mais leurs discours sont consignés au compte rendu officiel des débats et je dis qu'on a bien fait d'en parler, parce que c'est un des malaises de notre société moderne.

En définitive, monsieur l'Orateur, ce que le ministre devrait faire, il me semble, c'est de donner un vigoureux coup de barre à gauche, même si le mot fait peur. Les conditions sont telles que le peuple réclame un vigoureux coup de barre à gauche. Et par là, je veux dire un vigoureux coup de barre vers la mise à la disposition de tous les citoyens, que la Providence a placé dans ce pays riche, des biens de ce monde, et qu'on permette de laisser au travail tous ceux qui le désirent. Qu'on pose, qu'on crée des conditions qui leur permettent de gagner leur vie.

Et quand ils ont gagné honnêtement leur pain, qu'on voie à ce que le coût de la vie demeure raisonnable pour eux; qu'on bloque l'exploitation outrancière; qu'on bloque les fausses représentations; qu'on fasse aussi entendre—et là je voudrais m'arrêter un instant là-dessus, monsieur l'Orateur—raison à certains chefs ouvriers qui font preuve d'une inconscience en face du bien commun, que j'appellerai scandaleuse et qui, dans certains cas, adoptent des mesures qu'on était plutôt habitué de voir chez la pègre américaine que chez nous.

Je dis que si l'on peut blâmer le capitalisme et l'entreprise privée de ne pas comprendre leur rôle, il est temps aussi que certains chefs ouvriers, au niveau supérieur surtout, comprennent qu'ils ne peuvent pas tout se permettre dans la société, que les lois sont faites pour tout le monde et doivent être observées par tout le monde. Quand on est rendu à traiter une loi de vulgaire chiffon de papier et à inviter les membres des unions à les mépriser, à ne pas s'en occuper, je dis qu'il est temps qu'une autorité intervienne.

On aura beau me dire que nous vivons dans un pays libre, qu'il ne faut pas mettre d'entraves au mouvement ouvrier, je crois, moi, que la grande majorité des citoyens du Canada s'attendent que les gouvernants prennent conscience de leurs responsabilités et posent les gestes qui remettront de l'ordre dans la société afin de prévenir que nous tombions dans l'anarchie.

Je crois que cette complaisance qui a trop duré est en train d'horripiler le peuple canadien qui s'attend à plus de «leadership» de la part de ceux à qui il a confié ses destinées.

Et c'est un des domaines où il faudra aussi que les gouvernements se montrent plus énergiques, fassent entendre raison aux chefs ouvriers, leur fassent comprendre que même pour eux, tous les moyens ne sont pas bons. Ils sont bons, à condition qu'ils soient légaux. Ils n'ont pas le droit de compromettre le bien commun simplement pour assurer leur prestige personnel ou pour accroître leur «membership» ou pour faire de la démagogie auprès de leurs membres pour être sûrs d'être en mesure le continuer à leur extorquer toutes les contributions qui s'accroissent,

après ces troubles qui sont évidemment dispendieux.

Monsieur l'Orateur, je le répète, nous sommes en face d'un problème social. C'est une véritable révolution sociale qu'il incombe au ministre et à un certain nombre de ses collègues de réaliser.

A mon avis, si le ministre allait faillir à cette tâche, la réprobation populaire serait justement d'autant plus cruelle que le ministre se présente avec plus de promesses que la moyenne des candidats à des ministères aussi lourds, et qu'il s'est vu offrir toutes ces responsabilités, enveloppées d'un bouquet de fleurs de toutes sortes. Il découvrira, d'un jour à l'autre, que non seulement son problème ne s'allège pas mais se complique à cause de l'urgence des besoins et des aspirations de tous les Canadiens qui, à l'époque où nous vivons, ont décidé que c'en était fini de partager rien que parmi un groupe de privilégiés les richesses que la Providence a données à un pays, mais qui croient que tous les fils de la nation ont droit à leur juste part de ce minimum d'aisance raisonnable, dont on a parlé comme condition essentielle à une vie humaine normale.

Je souhaite donc à l'honorable ministre tout le succès qu'il mérite dans cette entreprise. Je crois que toute l'opposition sera heureuse de lui assurer sa coopération, parce que je crois qu'elle est convaincue de l'urgence, de la profondeur et de l'étendue des problèmes auxquels il va s'attaquer.

Je crois que même si les partis de l'opposition se permettent de temps en temps de continuer ce petit sport de faire de l'opposition partisane, en principe, et en allant au fond des choses, ils voudront collaborer avec le ministre pour régler ce problème dont dépend non seulement le bien-être, mais aussi la paix sociale de tout le Canada.

[*Traduction*]

**M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet du projet de loi dont nous sommes présentement saisis en vue de la deuxième lecture. Le bill nº C-161 vise à établir un ministère des Corporations et de la Consommation. Tous mes commettants, de même que ceux de tous les autres députés, sont des consommateurs et les députés qui ont pris la parole ici aujourd'hui ont parlé dans leur intérêt et en leur nom. Pour exprimer leur vive inquiétude quant à l'augmentation des prix des biens de consommation, j'aimerais appuyer sur l'importance de leur demande portant que le gouvernement prenne des mesures précises et positives à cet égard. Je dis bien mesures précises et positives car—et d'autres députés l'ont dit—nous ne sommes pas convaincus qu'on le fera en vertu du bill nº C-161.

[M. Mongrain.]

• (2.50 p.m.)

Nous savons tous que la hausse des prix trouble les consommateurs depuis deux ans. Nous avons entendu leurs demandes formulées avec insistance par l'intermédiaire de l'Association canadienne des consommateurs. Nous les avons vu manifester et nous avons lu quelques-uns de leurs mémoires adressés au gouvernement. Peut-être ce dernier s'aperçoit-il enfin que le public demande une immixtion plus poussée de l'État dans ce domaine qui intéresse tous les foyers canadiens. Le bill nº C-161 semble être la réponse du gouvernement. Répond-il aux exigences du consommateur ou n'est-il, comme les représentants l'ont déclaré, qu'un simple camouflage? Vise-t-il à enivrer le public de son importance et à faire croire au consommateur qu'il aura voix au chapitre des puissants?

Le ministre qui dirigera ce nouveau ministère est aimable et charmant. Toutefois, son charme ne suffira pas, j'en suis certain, à satisfaire les consommateurs qui voient le pouvoir d'achat de leur dollar diminuer presque à chaque mois. Pour badiner un moment, je voudrais signaler que le projet de loi stipule que le ministre occupera son poste à titre amovible, c'est-à-dire selon le bon plaisir du gouvernement, bien entendu. Il devra aussi s'occuper de plaire fortement aux consommateurs. J'estime qu'il aura une tâche très difficile sous ce rapport. Les dispositions du projet de loi ne sont pas, je crois, assez vigoureuses pour lui permettre de satisfaire le consommateur.

J'ai ici un mémoire de l'Association canadienne des consommateurs, mais je ne m'y attarderai pas. Il a été présenté au gouvernement en mars 1960. Je reviendrai tantôt sur certaines déclarations contenues dans le mémoire et qui expriment l'inquiétude de ces gens au sujet des prix. J'ai également la lettre de la présidente d'un organisme qui s'appelle *Women Against Soaring Prices* et qui, je suppose, collabore étroitement avec l'Association canadienne des consommateurs.

L'organisme a demandé d'être entendu par le premier ministre (M. Pearson) et a été reçu, j'imagine. Voici une partie de la lettre:

> Monsieur le premier ministre, nous avons à l'égard de cette question urgente...
>
> Savoir les prix.
>
> ...une pétition signée par 12,000 de nos concitoyens et qui vous est adressée. Nous vous demandons donc, aussitôt qu'il vous conviendra, une entrevue au cours de laquelle nous pourrons vous remettre cette pétition directement et, espérons-nous, discuter avec vous des possibilités de combattre l'escalade des prix des denrées essentielles et la hausse vertigineuse des loyers.

Je cite une partie de la lettre parce que nous avons souvent mentionné la hausse vertigineuse des prix des aliments, alors que, sans aucun doute, les loyers ont également monté de façon vertigineuse. Chacun de nous est au courant de ce fait, qui constitue aussi un problème pour le consommateur. J'ai fait consigner déjà la lettre d'une personne âgée qui doit absolument prendre des remèdes chaque jour. Elle m'a envoyé une facture de $1.70 qu'elle a reçue le 6 avril 1967, pour un certain médicament. Environ trois semaines plus tard, soit le 25 avril, le même médicament lui coûtait $2.90. La facture du 25 avril était ainsi annotée:

Il y a eu une augmentation du prix de ce médicament, conformément à la nouvelle échelle des prix. Merci.

C'est une augmentation de $1.20 pour ce médicament. La hausse du prix des médicaments est un problème dont le ministère devra également s'occuper. Peut-être conviendrait-il que je verse au dossier les chiffres concernant les augmentations sans cesse accrues du coût de la vie? Le graphique qui est en ma possession s'intitule ainsi:

Ce que sait toute maîtresse de maison.
L'accroissement du coût de la vie a été plus rapide et plus sensible pendant les six derniers mois qu'au cours de la même période de l'une ou l'autre des trois années précédentes.

Les chiffres sont du Bureau fédéral de la statistique. En 1964, l'indice est passé de 134 à 137; en 1965, de 138 à 141; en 1966, de 142 à 146; et, dans le premier semestre de 1967, de 146 à 150 et plus. Ce graphique montre certainement une hausse continue de l'indice, et cette tendance perdurera à moins que le ministre n'ait plus de pouvoirs que ce bill ne semble lui accorder.

Dans le numéro d'octobre 1967 du *Bulletin* de la Saskatchewan, on trouve un tableau sur la répartition des dépenses d'une famille moyenne de quatre personnes. En 1959, les dépenses pour l'alimentation s'élevaient à $1,247; en 1967, à $1,520. En 1959, le logement coûtait $854, en 1967, $1,000. Comme d'autres l'ont signalé, la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction est probablement responsable d'une partie de cette augmentation. Je ne mentionnerai pas les autres postes, mais ils accusent tous une hausse.

Avec votre assentiment, monsieur l'Orateur, j'aimerais remonter un instant le cours de l'histoire. Je songe à une époque que le ministre ne se rappellera peut-être pas beaucoup, celle de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Je ne préconise pas un contrôle des prix semblable; nous étions alors en guerre et nous travaillions tous dans l'intérêt national. D'autre part, je suis convaincu que le ministre glanerait des renseignements utiles, s'il ne l'a déjà fait, en consultant les dossiers de cette commission. Il pourrait même peut-être trouver des renseignements dans les dossiers de sa famille vu que celle-ci avait des liens directs avec la Commission; je n'en dis pas davantage à ce sujet. J'en fais mention tout simplement pour renseigner le ministre. Il s'y trouve des détails sur l'éducation et la protection du consommateur auxquels je reviendrai plus tard.

Je voudrais lire un extrait d'un article qui expose les objectifs de la Commission des prix du commerce en temps de guerre. Je le repète, je ne préconise pas un contrôle des prix comme il en existait un à l'époque.

Une certaine stabilité économique est indispensable au bonheur et à la bonne marche d'un foyer. La vie est beaucoup plus facile pour une maîtresse de maison si elle sait que le prix des denrées principales comme le pain, le lait et la farine sera exactement le même le mois prochain, si elle est certaine que son propriétaire n'augmentera pas le loyer et que ses économies placées à la banque auront un aussi grand pouvoire d'achat l'année prochaine qu'aujourd'hui même.

Cet article date de 1942. J'estime cependant que les mêmes objectifs s'imposent aujourd'hui. Je dirai quelques mots d'un bref article où il est question du ministre et de son futur ministère de la Consommation, afin de bien l'avertir de ce qui l'attend. Il a dit que son ministère s'attachera surtout à diffuser des renseignements et à éduquer le consommateur en matière d'achats. Ce sera avant tout un service chargé de répondre aux questions des consommateurs et des hommes d'affaires. La correspondance suivie sera une des fonctions maîtresses du nouveau ministère.

• (3.00 p.m.)

Voilà pourquoi j'ai mentionné en particulier la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. La Commission avait une direction de la consommation, qui relevait de feu Byrne Hope Sanders; or, la direction a fait valoir que, les maîtresses de maison achetant de 80 à 85 p. 100 des biens et services, tenaient un rôle important dans la lutte contre la vie chère. Ce que j'aimerais signaler au ministre c'est que la direction avait un réseau lié à tous les groupements de femmes au Canada et qu'à la fin de 1944, d'après le document que j'ai en main, son effectif anglophone et francophone s'établissait à près de 16,000. On voit que les femmes peuvent être bien embrigadées. Si le ministre se propose de répondre à chacune des lettres de ces dames, sa tâche au ministère est loin d'être finie. A propos, j'aimerais lui rappeler le danger que d'autres préopinants ont signalé, celui d'édifier son propre empire bureaucratique.

A cet égard, permettez-moi de citer un article qui a paru hier soir dans le *Journal* d'Ottawa et qui s'intitule «L'effectif de la fonction publique s'est accru de 1,000 par mois en 1966». Voici le premier paragraphe:

L'an dernier l'effectif de l'administration fédérale s'est grossi en moyenne de plus de 1,000 employés par mois, soit à une allure sans précédent depuis la multiplication rapide des cadres pendant la seconde guerre mondiale.

C'était au moment où la Commission des prix et du commerce en temps de guerre édifiait son personnel. L'article poursuit:

L'emploi dans la fonction publique a monté graduellement depuis son sommet du temps de guerre, soit 116,000 employés en 1945. Mais il n'a vraiment commencé à augmenter à un rythme vertigineux qu'au début de 1965. Depuis lors, il a augmenté du taux astronomique de 9 p. 100.

J'espère que le ministre ne songe pas à édifier une organisation semblable.

Selon le mémoire de l'Association canadienne des consommateurs, il n'y a pas présentement, au sein du gouvernement, un point central autour duquel pourrait se concentrer la politique relative aux consommateurs et qui pourrait converger l'attention sur la façon dont les politiques touchent les consommateurs. A mon avis, ce serait la place la plus importante que pourrait occuper le ministre dans sa lutte contre la hausse des prix. Il se réunira avec ses collègues, et c'est à lui qu'il incombera—nous n'avons certes pas à le faire à la Chambre—de convaincre le ministre des Finances (M. Sharp) que la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux et le matériel de construction augmente le prix non seulement des maisons mais aussi des marchandises.

Le ministre devra également convaincre le ministre du Travail (M. Nicholson) que le taux d'intérêt actuel de 8¼ p. 100 sur les prêts hypothécaires augmente le prix des maisons, ce qui accroît d'autant les problèmes des consommateurs. Il devra aussi convaincre le ministre du Revenu national (M. Benson), comme nous avons tenté de le faire, que dans plusieurs cas, l'application injuste de la loi sur les successions oblige les petites entreprises à vendre pour acquitter les droits, ce qui réduit la concurrence et profite aux grandes entreprises de détail.

Enfin, monsieur l'Orateur, le ministre devra sûrement convaincre le nouveau ministre des Transports (M. Hellyer)—et j'imagine qu'il se montrera plutôt entêté vu ses prises de position antérieures à la Chambre—de même que son ancien collègue qui dirige maintenant la Commission des transports, que la hausse des taux de messageries augmente le coût des biens de consommation. Comme je viens de l'Ouest, je tiens à signaler surtout l'abolition de la subvention du «pont-rail» pour le long parcours au nord des Grands lacs, ce qui augmente certainement le coût des biens de consommation.

J'aimerais maintenant traiter d'une question dont j'ai déjà parlé. Les consommateurs n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes, et le ministre pourrait peut-être les persuader d'agir autrement. Je veux parler de cette manie des régimes alimentaires qui est très répandue actuellement d'un bout à l'autre du pays. Ce sujet m'intéresse beaucoup, car je suis producteur de blé. A mon avis, les consommateurs canadiens devraient reprendre la bonne vieille habitude de manger du pain, cet aliment si nutritif. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que le pain n'est pas très bon pour la santé. Au contraire, c'est un aliment excellent.

**M. Byrne:** Surtout le pain de ménage.

**M. Pascoe:** Je comparerais volontiers très favorablement les maîtresses de maison de l'Ouest canadien qui font leur propre pain aux femmes de l'Est qui suivent un régime. A mon avis, les femmes de l'Ouest l'emportent en charme et en beauté ainsi qu'en santé. Je suis contre cette nouvelle tendance qui consiste à ne pas manger de pain. On veut aujourd'hui que les femmes—et même les hommes—mangent des pamplemousses importés, alors que dans l'Ouest, nous avons du blé qui ne demande qu'à être converti en pain. Si le ministre pouvait convaincre les gens de se remettre à manger du pain, il aurait fait son devoir sur ce point.

**Une voix:** N'oubliez pas non plus qu'on devrait manger des pommes.

**M. Pascoe:** Oui, une pomme par jour; mais ce sera dommage pour les médecins.

Je le répète, monsieur l'Orateur, une bonne part de l'expérience de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pourra aider le ministre. Je me rends parfaitement compte que nous ne pouvons imposer les mêmes restrictions qu'à l'époque, les plafonds des prix et le rationnement, par exemple, le problème actuel étant différent. Mais nombre des méthodes utilisées par la Commission ont eu du succès alors et quelques-unes d'entre elles en auraient encore maintenant.

Pour conclure, comme le député de Peace-River (M. Baldwin), j'estime que la question aurait dû être déférée au comité permanent, où des témoins auraient pu donner leur avis, avant de saisir la Chambre de ce bill. Le gouvernement aurait produit une bien meilleure mesure.

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, tout observateur de la scène canadienne et des Canadiens fait des remarques

sur notre diversité—régions, occupations, religions, langues, et même convictions politiques, si j'ose me permettre de mentionner ce mot dans cette auguste chambre. Mais une chose nous est commune, nous sommes tous consommateurs.

On a déjà fait remarquer à un stade antérieur de ce débat que le regretté président Kennedy, dans son premier message au Congrès américain, avait dit que les consommateurs avaient des droits—droit d'être renseignés, droit de choisir, droit à la sécurité, droit de se faire entendre. A mon avis, cela s'applique aussi au Canada. Le citoyen peut demander que ses droits à titre de consommateur soient protégés par la collectivité, par le gouvernement, tout autant que des droits plus traditionnels, comme la liberté de parole, la liberté de religion, et ainsi de suite.

• (3.10 p.m.)

Le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer en ce qui concerne les intérêts des consommateurs et, grâce à ce projet de loi, il tente de le faire de façon plus concrète et plus efficace. Il serait injuste de donner aux travailleurs, aux pères de famille, qui se demandent jusqu'à quand le chèque de paie durera, l'impression que seul le gouvernement fédéral peut s'occuper de cette question. A l'heure actuelle, cette tâche incombe à la fois au gouvernement fédéral et aux provinces. Mais même aux termes de la constitution actuelle, le gouvernement fédéral détient, dans le domaine de la consommation, une compétence qu'il doit exercer activement et avec imagination. La constitution lui confère un certain nombre de pouvoirs précis, qui lui ont permis jusqu'ici de réglementer certains secteurs, comme l'inspection des aliments et drogues—afin d'en assurer la pureté et la sécurité—ainsi que les poids et mesures, mais, en outre, ces dernières années, le gouvernement fédéral s'est engagé de façon générale à assurer une haute conjoncture économique, ce qui l'oblige, je pense, à tenir compte des intérêts des consommateurs. Cette obligation suppose des efforts pour maintenir de hauts niveaux d'emploi et de rémunération, ainsi qu'une stabilité de prix raisonnable.

Selon le premier exposé du Conseil économique, les dépenses du consommateur pour les biens et les services à compter des années 20, ont été le double de l'ensemble des autres utilisations de la production nationale. En 1963, il a même été consacré 68 p. 100 du produit national brut aux biens et aux services. Au Canada, une proportion de 23 p. 100 des dépenses familiales est affectée à l'alimentation; parmi les familles gagnant peu, la proportion atteint presque 30 p. 100, tandis qu'une portion de 40 p. 100 sert au logement, au transport et au vêtement.

Évidemment, un moyen essentiel de maintenir le niveau de vie et de faire profiter le salaire le plus possible est d'assurer au consommateur la possibilité d'un choix avisé quand il veut acheter, et de le protéger contre une réclame trompeuse et abusive sur la place du marché. Il doit être clair maintenant que les forces du marché—les pressions exercées par l'offre et la demande—n'assurent pas par elles-mêmes la protection nécessaire. De plus en plus l'offre dépend d'un groupe toujours plus restreint de grandes entreprises, capables de se servir du pouvoir économique d'une façon inaccessible aux milliers de consommateurs particuliers.

La technologie moderne et complexe dont bénéficient les biens de consommation rend de plus en plus difficile sinon impossible au consommateur de se prononcer judicieusement sur la qualité et la sécurité des articles. Le même problème se pose en ce qui a trait à une bonne partie de l'emballage moderne qui, tout en étant attrayant et original, ne fournit que très peu ou pas de renseignements véritables sur son contenu et sa quantité. Même les renseignements fournis sont présentés de façon à ce que l'acheteur moyen ne puisse efficacement comparer un produit particulier avec d'autres qui l'intéresseraient peut-être, à moins d'être muni d'une règle à calculer, et de posséder un diplôme en sciences économiques, en biochimie ou en diététique avancées.

Si l'on ne peut être sûr de ce qu'on achète, il ne sert à rien de dire au consommateur: «La prochaine fois, n'achetez pas ce produit». Le mal est déjà fait. Il l'est, même si ce n'est que la qualité du produit n'en justifie pas le prix, chose que le consommateur constate en ouvrant le paquet. Son argent est dépensé. S'il s'agit d'un article coûteux, mais moins bon qu'on l'avait porté à croire, le consommateur ne retournera pas de sitôt sur le marché.

On se plaint sans cesse, et de plus en plus, de la hausse des aliments; comme aussi de la réclame, des emballages et de l'étiquetage trompeurs. De la difficulté aussi pour le consommateur de juger les achats qu'il va faire. Les consommateurs se groupent pour protester depuis quelques années. C'est ce qui prouve qu'en dépit de réalisations évidentes quant au choix des aliments offert au public, notre régime d'économie du marché n'est pas doté lui-même d'un mécanisme apte à protéger le consommateur contre la tromperie et les abus. Bien entendu, on le reconnaît partiellement depuis des années, comme en

témoigne l'adoption de mesures législatives aux niveaux fédéral et provincial, telles que les lois sur les aliments et les drogues, sur les poids et mesures, qui permettent de protéger un peu le consommateur. Au niveau fédéral, toutefois, on l'a signalé, la responsabilité pour l'application de ces lois est partagée par différentes directions et plusieurs ministères et tous ont d'autres rôles et tâches prioritaires. Il y a des lacunes que les lois actuelles ne réussissent pas à combler. Il y a absence de coordination centrale et de représentation du consommateur au niveau des décisions.

Cette mesure, monsieur l'Orateur, remédiera puissamment à ces carences. Il y a longtemps que l'Association canadienne des consommateurs réclame un tel bill instituant un ministère de la Consommation. Le comité mixte de la Chambre et du Sénat créé par le gouvernement pour étudier la question des prix au consommateur a recommandé fermement dans son rapport l'établissement de ce ministère. Il est évident que ce nouveau ministère des Corporations et de la Consommation aura à assumer un rôle important, non seulement en poursuivant avec plus de vigueur les programmes existants de protecton des consommateurs mais aussi en les multipliant et en les élargissant au besoin.

Le gouvernement fédéral—et j'aimerais traiter de divers domaines qui relèveront, je l'espère, de ce nouveau ministère—fixe déjà des normes pour les nombreux produits qu'il achète, et qui, souvent, sont offerts aux consommateurs par ses fabricants. Le gouvernement fédéral pourrait élargir son programme de normes établies et l'appliquer à toute une gamme de produits. Il pourrait proposer que les marchandises répondant à ces normes portent un label donné. Il encourage déjà une marque pour les produits agricoles. Et, même sur ce point, les associations de consommateurs ont fait ressortir la nécessité de rendre ces marques plus pratiques et plus significatives pour les consommateurs. Je conseille donc à ce nouveau ministère de développer la méthode des normes qui englobe déjà toute une diversité de produits achetés par le gouvernement fédéral et ainsi, une étique pourrait garantir les normes des produits offerts au consommateur.

Il est certainement possible aussi de renforcer les lois existantes, d'imposer des labels honnêtes et détaillés sur les marchandises afin de permettre des comparaisons valables. Parfois, nous entendons soutenir que les abus dans les marques, l'emballage et la publicité devraient relever uniquement de l'auto-surveillance des branches de l'industrie du commerce dont les marchandises en question dépendent. Je pense que les preuves dont nous disposons démontrent que ce n'est pas la bonne solution.

Les Better Business Bureaux font de bon travail mais présentent une grande lacune qui est de n'avoir aucune sanction à appliquer à ceux qui ne respectent pas les normes minimales. Des gens sont venus me dire: «Je suis allé consulter un Better Business Bureau; il a écrit une lettre à la firme en cause; la firme n'a pas répondu ou a donné une réponse peu satisfaisante; le bureau a exprimé ses regrets ajoutant qu'il ne pouvait rien faire de plus.»

Cela démontre qu'en dépit de nombreux rajustements obtenus par des organismes tels que les Better Business Bureaux, il y a encore des lacunes que ne peuvent combler les programmes d'auto-discipline. Parfois, un groupe d'industriels déclare: «Nous avons établi une association, nous avons adopté un code de conduite qui résoudra le problème.» Bien entendu, cette thèse est discutable, parce qu'un code normatif de ce genre n'a aucun effet sur la compagnie qui est sceptique ou qui ne veut pas l'observer. On a déjà mentionné, je pense, le code de normes établi par l'organisme qui se nomme, sauf erreur, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. Il s'agit d'un code très utile, mais il n'aurait aucun effet sur les compagnies qui décident de ne pas faire partie de l'Association ou qui tout en y appartenant refusent d'appliquer le code intégralement.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que le ministre de ce nouveau ministère, pourvu qu'il soit approuvé par le Parlement, comme je l'espère, pourrait envisager la création d'un organisme au sein de son ministère, pour accomplir une tâche semblable à celle de la Federal Trade Commission aux États-Unis.

• (3.20 p.m.)

Nos régimes d'entreprises et d'industries ne sont pas très différents et les doléances dont s'occupe cet organisme aux États-Unis, doléances ayant trait à la publicité fallacieuse, aux emballages trompeurs et ainsi de suite, pourraient se retrouver ici. Il y a donc lieu, à l'échelon fédéral, de prendre certaines initiatives. Les lois existantes régissant les brevets d'invention et les marques de commerce confèrent au pouvoir central, je pense, l'autorité voulue. J'imagine que les dispositions couvrant le commerce dans l'Acte de l'Amérique

du Nord britannique lui confèrent aussi cette compétence. Certains spécialistes de la question ont affirmé qu'on pourrait utiliser ce pouvoir d'une façon beaucoup plus active et plus créatrice. J'espère que le ministre, s'il ne l'a déjà fait, examinera ces études et tiendra bon compte de leurs conclusions.

J'espère également que le ministre prendra les dispositions nécessaires pour permettre à certaines des installations des divers laboratoires du gouvernement, comme ceux du Conseil national de recherches, de tester les produits de consommation. Je crois savoir que les groupements de consommateurs canadiens éprouvent de grandes difficultés à faire faire des tests, car ils coûtent très cher, et je soutiens que si les usines de produits industriels peuvent s'adresser au CNR pour qu'il teste leurs produits, il faudrait sérieusement étudier la possibilité de permettre aux laboratoires de tester les produits de consommation, pour éclairer le public.

Comme nous avons la juridiction sur les billets à ordre et les lettres de change, je crois que les gens sont sur la bonne voie quand ils disent que le gouvernement fédéral devrait contribuer à éliminer les abus qui se produisent lorsque les compagnies de finance, après avoir acquis en cession des billets à ordre, se cachent derrière la disposition de non-recours de la loi sur les lettres de change et disent aux consommateurs qui ont acheté des produits qui ne répondent pas à des normes raisonnables—ou ne leur sont pas parvenus—: «Nous ne pouvons rien pour vous; vous avez signé un document, un point, c'est tout.»

Certaines subtilités juridiques entrent dans la question, mais ce serait trop attendre du citoyen moyen d'espérer qu'il connaisse toutes les conséquences de ce genre de marché, et il y aurait sans doute lieu que le ministre et son nouveau ministère entreprennent de corriger les lacunes.

D'autre part, j'espère que la création de ce nouveau ministère signifiera l'emploi, sous l'égide de l'autorité fédérale, des méthodes progressistes instaurées par la loi sur les banques, qui prévoit maintenant la révélation des véritables taux d'intérêt sur les prêts. Actuellement, la disposition pertinente de la loi sur les banques s'applique uniquement à l'emprunt auprès des banques. On pourrait, dans le même sens, modifier l'actuelle loi sur les petits prêts, afin que les emprunteurs aux termes de cette dernière sachent bien le coût véritable du prêt. Voilà un autre sujet sur lequel le comité mixte du crédit au consommateur et du coût de la vie, sous la direction du sénateur Croll et du député de Vancouver-Burrard (M. Basford), a accompli un travail considérable et constructif, et qui offre un champ d'action important pour le nouveau ministère.

J'espère que la loi sur les coalitions sera activement appliquée, afin que la tendance à l'expansion des fabricants et des fournisseurs offre de fait aux consommateurs les bénéfices d'une production et d'une distribution en grande série plutôt que d'entraîner des majorations excessives de prix.

La formation du consommateur s'impose certes mais la réglementation a évidemment aussi son importance, et c'est ce qui doit expliquer que dans les attributions du nouveau ministère on inclut certaines responsabilités fédérales dans le secteur des sociétés —faillite, brevets, marques de commerce et ainsi de suite. La protection des intérêts des consommateurs en matière de demande exige aussi une réglementation de l'offre. Je pourrais ajouter que ce genre d'activité protège également les hommes d'affaires qui tiennent à fournir des articles de qualité à des prix raisonnables. Le ministre a peut-être pris connaissance dans un récent numéro du *Consumer Report*, d'une note selon laquelle il existe sur le marché une sorte de loi de Gresham qui permet aux producteurs de camelote de dissuader d'honorables fabricants de produire des articles de meilleure qualité à des prix raisonnables.

Si le ministère se voit confier le pouvoir d'établir de tels règlements dans le but de protéger les consommateurs il me semble donc qu'on devrait plutôt désigner ce ministère comme ministère de la Consommation et des Corporations et non vice versa. Même si ce ministère a l'autorisation, le cas échéant, d'établir des règlements relatifs aux affaires, son rôle principal c'est de protéger les intérêts du consommateur, comme le prouvent les propos du ministre lui-même. Je remarque que ce dernier a déclaré, comme en fait foi la page 3069 du hansard du 3 octobre:

> J'ai dit que pour représenter le côté demande, dans le domaine économique et commercial, et donner au consommateur et à l'investisseur la chance de s'exprimer directement sur les affaires gouvernementales, tout ministère chargé d'une telle responsabilité devrait être nanti de certains pouvoirs touchant l'offre. Ces aspects sont prévus au chapitre des fonctions du ministère qui ont trait aux affaires des sociétés.

Je remarque aussi que le ministre a ajouté plus loin, à la page 3108:

> J'espère que ce ministère qui sera comptable au consommateur le représentera et lui donnera une nouvelle voix à l'échelon ministériel du gouvernement fédéral.

Si telle est l'intention du ministre et du gouvernement je lui propose, ainsi qu'à la Chambre, qu'à l'étape de l'étude en comité on modifie le nom de ce nouveau ministère pour qu'il soit clairement établi que le ministère donnera, comme il se doit, la priorité à la protection du consommateur. Je serai, pour ma part, fort heureux de proposer un amendement dans ce sens s'il a des chances d'être accepté. J'exhorte le ministre et la Chambre d'accepter l'idée de mettre le mot «Consommation» en premier, pour montrer que le gouvernement est résolu à exercer entièrement et d'une façon fructueuse sa juridiction en vue de protéger un intérêt commun à tous les Canadiens en tant que consommateurs.

**M. l'Orateur suppléant:** La parole est au député de Kootenay-Ouest.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je l'ai échappé belle, monsieur l'Orateur—j'ai tout juste fini de rédiger quelques notes sur ce bill.

Je félicite d'abord mon collègue de sa prochaine nomination à ce très important ministère et je forme des vœux pour la réussite de tout ce qu'il entreprendra pour appliquer cette mesure lorsqu'elle aura été adoptée. A ce propos, qu'il me soit permis d'ajouter que certaines des personnes qui l'ont connu lorsqu'il était jeune m'ont demandé de lui présenter leurs meilleurs vœux.

• (3.30 p.m.)

Le présent débat et les débats que nous avons eus depuis deux semaines ont montré que la Chambre est constamment saisie de problèmes semblables. Cela prouve que l'histoire se répète. J'aime l'histoire. Je suppose que c'est pourquoi on m'accuse parfois d'être un peu victorien, mais peu m'importe.

Il est intéressant de noter que, le 16 avril 1935, la Chambre avait un débat sur la première politique fédérale du logement. Nous avons ces derniers jours entendu parler de politique du logement. Le 12 avril 1935, la Chambre étudiait un bill sur la radiodiffusion. Nous sommes saisis en ce moment d'un bill sur le même sujet. Le 9 avril 1935, la Chambre modifiait la loi sur les postes et nous attendons incessamment un autre bill pour modifier cette loi. Le 12 avril 1935, la Chambre discutait le rapport de la Commission sur l'écart des prix. Je me souviens bien d'avoir lu ce rapport lors de sa publication, et je n'ai pas oublié l'intérêt suscité dans tout le pays par les travaux de la Commission.

[M. Gray.]

**L'hon. M. Turner:** Le député sait-il que le premier ministre (M. Pearson) était secrétaire de cette commission?

**M. Herridge:** Je l'avais oublié, mais je m'en souviens maintenant. Je me souviens également que cette commission était due à l'initiative du député conservateur H. H. Stevens, que préoccupait à cette époque notre récession économique. Le premier à faire une campagne électorale pour former un nouveau parti, le parti de la Reconstruction, il avait été élu député de Kootenay-Est. Son slogan électoral était: «Protéger les intérêts des consommateurs». Il traitait ce sujet à la Chambre comme d'autres députés des deux côtés. C'était, à l'époque, un problème brûlant auquel les Canadiens s'intéressaient beaucoup.

**L'hon. M. Ricard:** Les conservateurs s'intéressent toujours au bien-être des consommateurs.

**M. Herridge:** C'est naturel, je suppose. Cependant, l'amélioration économique et la Deuxième Guerre mondiale ont étouffé cet intérêt. Or, les circonstances actuelles sont les mêmes, étant donné, depuis quelques années, cette hausse du coût de la vie qui suscite à nouveau l'intérêt de la Chambre. Un comité parlementaire a consacré beaucoup de temps à ce problème et a entendu les témoins des associations de consommateurs et des autres groupements. Tous ces détails ont pour but de signaler l'existence d'un cycle permanent dans des affaires parlementaires. Nous retrouvons ainsi périodiquement les mêmes problèmes.

Ayant écouté avec intérêt le discours du ministre et ceux des députés de notre groupe, je ne vois pas la nécessité de répéter des critiques déjà formulées quant aux termes de la mesure législative. Leur vigueur a certainement agi sur l'esprit du ministre. J'ai aussi écouté le discours, à mon avis très constructif, du député de Peace-River (M. Baldwin) sur les difficultés de ce genre de loi et les remarques intéressantes du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), qui a fait un discours excellent et des propositions positives quant à l'application de cette mesure.

A mon avis, ce bill permet de concentrer l'attention sur un problème de portée nationale. D'après le député de Terre-Neuve, la hausse du coût de la vie a davantage éprouvé les habitants de cette province que ceux de la Colombie-Britannique. Il s'agit néanmoins d'un problème national qui intéresse la masse des consommateurs.

Je doute que l'application de cette mesure puisse être satisfaisante ou très utile si le gouvernement n'obtient pas la collaboration des provinces, comme l'ont signalé le député de Peace-River et d'autres représentants. C'est à mon avis un point essentiel. Cette collaboration est primordiale dans le domaine de la recherche, de l'information et ainsi de suite. Il est également essentiel de collaborer avec les groupements de consommateurs et autres groupes. Le gouvernement doit obtenir la coopération des groupes importants de notre société qui sont directement touchés par les augmentations du coût de la vie. On y compterait les groupements de consommateurs, les organismes féminins, les syndicats, les chambres de commerce et tous les autres organismes que l'on peut persuader de collaborer avec le gouvernement fédéral à l'application des mesures législatives.

Je compte bien que le ministre suivra le conseil des députés qui ont proposé d'informer le public des prix qui ont cours au pays, et qu'il aura le courage de nommer les sociétés qui violent l'esprit et l'intention de la loi. Je veux parler ici des marques de commerce et des raisons sociales des sociétés. Il est essentiel de centrer l'attention sur le coupable, peu importe l'importance qu'il peut avoir dans la société canadienne. Rien n'est efficace comme d'attirer l'attention sur la personne qui est cause de difficultés pour les citoyens et pour le gouvernement.

Les propos sur la nécessité d'instituer un programme éducatif m'ont fort intéressé. Là encore, il faut obtenir la collaboration de tous les groupes intéressés. Le grand public a besoin d'être éduqué en ce qui concerne l'achat d'aliments nutritifs et l'habitude d'acheter sagement. Il y a fort à faire dans ce domaine. Nous vivons dans une société bien gaspilleuse. Cela se voit tous les jours et, selon moi, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi que d'autres organismes, devraient tâcher d'aider les consommateurs à acquérir de meilleures habitudes lorsqu'il s'agit d'acheter de la nourriture.

Le député de Burin-Burgeo a mentionné le pain de ménage. C'est une question qui me tient fort à cœur. Je me rends compte qu'un grand nombre de femmes travaillent à l'extérieur de nos jours et n'ont pas l'occasion de faire leur propre pain, mais je sais que c'est possible. Ma femme fait son propre pain, même ici à Ottawa, et même s'il n'y a que nous deux pour le manger. Nous avons calculé le coût du pain de ménage, et je puis vous dire qu'il coûte la moitié moins cher que celui du boulanger.

Le ministre serait sans doute bien inspiré de communiquer même avec les assistés sociaux, qui achètent au magasin le pain coûteux du boulanger, pour qu'ils apprennent à faire leur propre pain.

**L'hon. M. Ricard:** Le pain de ménage a bien meilleur goût.

**M. Herridge:** Mais comment donc!

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Il fait beaucoup engraisser.

**M. Herridge:** C'est un fait.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Il requiert trop de beurre.

**M. Herridge:** A mon avis, le ministère devrait s'assurer que des fonctionnaires compétents donnent des conférences aux membres des cercles féminins, des groupes de consommateurs, des associations agricoles, des chambres de commerce, bref, de tout groupe qui veut connaître la politique du gouvernement et apprendre ce qu'il veut réaliser. Ainsi, les groupes prendraient part à l'entreprise. J'avais fait la même suggestion au regard d'autres mesures législatives—j'oublie pour l'instant lesquelles—mais, de toute façon, le ministère suivit ce conseil et il obtint une étonnante collaboration de la part de divers organismes, une fois qu'ils eurent entendu exposer la politique gouvernementale.

• (3.40 p.m.)

Nous ne devons pas oublier que le Canada est un très vaste pays. Beaucoup de nos villes et de nos collectivités moins importantes ont l'impression de se trouver très loin du gouvernement central. Je pense que ce serait une bonne chose si l'on pouvait leur donner le sentiment qu'elles participent à l'application de la loi. On pourrait y arriver, du moins en partie, grâce aux conférences dont j'ai parlé il y a un moment et par d'autres moyens encore.

Je crois à la nécessité, pour le ministre, de coopérer avec la presse. Je ne crois pas devoir lui donner de conseils à ce sujet car c'est un homme jeune et intelligent. J'avoue avoir entendu parler plusieurs fois d'une certaine image qui est en train de se créer. Je ne suis pas d'accord. Je déteste le mot «image» parce que c'est un procédé de Madison Avenue pour duper les gens en leur faisant accepter des marchandises, des services ou des personnalités. Je suis sûr que le ministre est

au-dessus de cela. A mon avis, il faudrait promouvoir la plus grande coopération possible avec la presse, ici même, à la Chambre, et dans tout le pays, et avec les publications de syndicats de cultivateurs. Je pense que nous devrions convaincre la presse de cette idée. Si elle est sincère lorsqu'elle exprime son inquiétude au sujet du coût de la vie et de ses répercussions sur le peuple canadien en général, elle devrait n'en être que mieux disposée à collaborer avec nous et à confier les résultats des recherches qu'elle a déjà effectuées au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements qui en ont besoin.

Comme je l'ai déjà dit, il y a beaucoup à faire dans le domaine de la recherche, par suite de la collaboration entre les divers gouvernements et organismes en mesure d'y apporter une contribution fructueuse. Il s'ensuivra qu'une telle recherche permettra de fournir les éléments d'information que l'on pourra mettre à la disposition des Canadiens.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais aborder de façon générale l'article 5 qui stipule:

> Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre visent et comprennent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada...

Il s'agit là d'attributions assez étendues. L'article se poursuit avec une description du champ des attributions. Il y a d'abord la consommation, dont je vous ai entretenus pendant quelques minutes. Ensuite viennent les corporations et leurs titres. D'autres préopinants nous ont fait part de leurs connaissances et de leurs opinions là-dessus.

Puis il y a les coalitions, les fusions, les monopoles et la restriction du commerce. On a généralement l'impression à l'extérieur que la direction des enquêtes sur les coalitions n'a pas, tout en rendant justice au travail accompli dans le passé, réussi à interdire les coalitions et les fusions au pays, autant qu'elle aurait dû le faire. Le ministre, j'en suis sûr, enquêtera sur tous les moyens qui pourraient permettre d'améliorer l'application de cette mesure législative.

Après viennent la faillite et l'insolvabilité. J'ai eu un peu d'expérience avec les faillites. J'ai rempli les fonctions de syndic de faillite et autres tâches de ce genre. Alors que j'étais inspecteur, j'avais refusé une fois de signer le rapport qu'avait fait le syndic au surintendant des faillites, parce que, selon moi, il n'était pas véridique. On n'a rien fait à ce sujet. Le rapport a été envoyé à Ottawa et je n'en ai plus jamais entendu parler. Pour quelque raison inconnue et à cause de mon refus opiniâtre de signer le rapport, il a apparemment été décidé de l'accepter sans ma signature. C'est ce qu'on a fait.

Il faut réformer l'administration des faillites. Ce problème se pose beaucoup plus souvent qu'il ne le semble à première vue. On doit rendre justice à toutes les parties en cause. J'espère qu'après l'adoption de cette mesure, le ministre rendra plus sévère l'administration des faillites.

Il y a ensuite les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce. J'ai de l'expérience à ce sujet, mais je n'ai pas à critiquer la direction de ce nouveau ministère à qui ce domaine sera confié, car j'ai constaté que sa gestion ne laissait en rien à désirer, et que les choses confidentielles étaient traitées comme telles.

Il faut régler les problèmes qu'on a fait ressortir afin de protéger les consommateurs canadiens et de resserrer la loi sur la faillite de façon à l'appliquer équitablement à toutes les personnes en cause. Je n'en dirai pas plus car, encore une fois, je ne tiens pas à répéter sans raison des arguments déjà avancés. Pour conclure, j'espère, à l'instar d'autres Canadiens, que le ministre réussira à rendre ce nouveau ministère vraiment efficace car le ministère lui-même, cette mesure et son application, retiennent l'attention générale.

**M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement, parce que la discussion objective et sans arrêt de cet important projet de loi, dure, je le sais, depuis mardi. Je sais également que les députés qui ont pris la parole et qui se sont intéressés vivement à ce débat jusqu'ici aimeraient, si possible, clore le débat aujourd'hui, ce qui permettrait au ministre d'exprimer son opinion et d'obtenir la deuxième lecture avant l'heure prévue pour la fin de nos travaux.

Je me réjouis tout particulièrement de l'occasion qui m'est donnée de participer au débat, parce que nous venons tous deux, le ministre et moi-même, de l'île de Montréal. Nous avons été élus à la Chambre des communes lors de la même élection générale de 1962. Nous partageons le même bureau et, comme il n'y avait qu'un téléphone pour deux députés à ce temps-là, nous avons même partagé le même téléphone durant la courte période où nous avons siégé dans l'opposition entre 1962 et 1963.

Le ministre se révélera, je pense, extrêmement compétent dans l'administration de son ministère. Même si nous l'oublions quelquefois, il est député depuis cinq ans. Or, depuis qu'il est à la Chambre des communes, il a toujours porté un intérêt considérable à la politique et aux affaires de l'État. Il s'est aussi acquis une réputation bien méritée comme ministériel progressiste et impartial. Tous les députés, j'en suis sûr, ont le sentiment qu'il sera à la hauteur des importantes fonctions qu'il aura à remplir à ce nouveau ministère.

Certaines critiques ont laissé entendre de diverses manières que le bill ne va pas assez loin. Néanmoins, il faut tenir compte des divers éléments dont se compose le pays et la nécessité évidente, pour le gouvernement, de respecter la constitution. C'est un point sur lequel le député de Peace-River (M. Baldwin) a insisté, avec beaucoup d'éloquence d'ailleurs, plus tôt aujourd'hui. Bien des problèmes qui se posent en 1967 et qui tendent à créer un climat de désunion et de ressentiment au pays, ont surgi du fait que trop souvent, dans le passé, nous avons été enclins à négliger l'intention et l'esprit de la constitution, comme on les envisageait il y a un siècle.

• (3.50 p.m.)

Ainsi monsieur l'Orateur, dans bien des domaines, l'efficacité du ministère dépendra des pouvoirs de persuasion du ministre et de l'équipe de spécialistes qu'il attire rapidement à ce nouveau et très important ministère. Je crois et j'espère que l'avenir de la nation dépendra de plus en plus d'une collaboration accrue à tous les paliers du gouvernement. Je crois que cela se produira parce que la population devient de plus en plus consciente des problèmes qui découlent de la désunion et s'impatiente de ces politiciens à différents paliers qui cherchent à se dissimuler sous la constitution. J'imagine que la population canadienne attend et exige avec raison plus de collaboration et d'action concertée, que dans le passé notamment à l'égard de la consommation et des choses qui importent à l'homme moyen.

Plutôt que d'être pessimiste en songeant qu'à certains égards ce bill demandera plus de collaboration entre les autorités fédérales et provinciales, je suis optimiste, car c'est l'optimisme, je pense, qui règnera au Canada à l'avenir. Je crois que le gouvernement fédéral respectera la compétence des gouvernements provinciaux et que les gouvernements provinciaux comprendront à leur tour la nécessité d'une collaboration plus étroite et d'échanges plus étendus avec le gouvernement d'Ottawa.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, comme la plupart des députés, sans doute, les événements qui ont conduit à l'institution de ce ministère. J'ai lu avec attention le comte rendu des délibérations du comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la consommation, et non sans éprouver quelque alarme. Les faits exposés par le comité ont été très révélateurs. Ils ont montré la nécessité qu'il y a d'adopter des pratiques plus uniformes, moins embarrassantes et moins trompeuses. Il appartiendra au ministre, dans l'exercice de sa fonction, de corriger les renseignements manifestement erronés qui se dispensent à l'occasion sur ce qu'on appelle communément la place du marché.

Je ne partage pas l'avis de ceux qui ont dit à la Chambre et au comité, que la publicité est mauvaise, qu'elle enfle les frais de production et que si nous pouvions l'éliminer ou la restreindre, nous diminuerions automatiquement le prix de la denrée. Rien n'est moins vrai. En général, la publicité joue un rôle important dans le développement de l'économie du continent nord-américain. En fait, c'est l'une des différences fondamentales entre notre économie et celle des pays du rideau de fer où jusqu'à ces derniers temps la publicité n'existait à peu près pas. Il est révélateur de constater, en voyageant à travers le monde, que d'autres pays adoptent les méthodes de mise en marché qui sont en usage aux États-Unis et au Canada. On les adopte parce qu'elles sont logiques.

Nous avons tous la nostalgie des magasins du bon vieux temps, mais la plupart des ménagères préfèrent acheter leurs provisions dans les supermarchés au lieu de se rendre dans ces petits magasins que l'on trouve encore un peu partout en Europe, et où l'on vous sert autant d'épis de maïs, où on mesure, on pèse et on emballe tout avant de le donner au client. C'est comme cela qu'on faisait dans mon jeune temps et je ne suis pas encore tellement vieux.

Le ministre, je l'espère, assurera à la Chambre et au public, au cours de son exposé, qu'il s'intéresse au monde de la publicité et qu'il ne fera pas obstacle à la publicité sous prétexte d'empêcher la fraude ou la publicité fallacieuse. J'espère qu'il nous assurera qu'il

n'a pas l'intention de mettre des entraves à l'entreprise privée ou de s'ingérer dans ses affaires en suggérant aux entreprises qu'une partie de leur budget publicitaire au-dessus d'un certain plafond soit utilisée pour réduire les frais.

Je pense actuellement à l'industrie des produits pharmaceutiques. Le rapport de la Commission Hall a proposé une restriction de la publicité en faveur des produits pharmaceutiques. Une restriction de ce genre serait censée réduire le coût de ces produits, mais j'estime que ce serait une ingérence flagrante dans un domaine qui jusqu'ici relève de l'entreprise privée. Même les ennemis les plus acharnés de l'industrie des produits pharmaceutiques aux États-Unis, qui ont comparu devant le comité, ont fait remarquer qu'il serait peu utile de restreindre la publicité.

Lorsqu'il est question du chiffre d'affaires en matière de publicité, on ne peut associer les dépenses uniquement à la publicité. De nombreuses déclarations inexactes ont été faites au sujet de la publicité et de la nécessité de la restreindre ou de l'entraver. Il suffit de songer au coût d'un quotidien pour nous rendre compte du rôle très utile que remplit la publicité dans notre vie de tous les jours. Nous sommes tous conscients du fait que nous ne pourrions pas payer un journal 7c., 10c. ou même 15c., si ce n'était du revenu découlant de la publicité. Nos postes de radio et de télévision ne pourraient pas fonctionner efficacement et de façon rentable sans l'appui de la publicité. Je ne parle pas de la publicité frauduleuse ou de mauvais goût. Je signale que la publicité a joué un rôle important dans l'essor de notre économie. C'est là une des principales différences entre notre économie et celle des pays tels que la Pologne et la Russie.

A cet égard les nouvelles de Pologne et des autres pays situés à l'est du rideau de fer montrent qu'ils vont changer leurs méthodes commerciales et les calquer sur celles des pays occidentaux. A mon avis, le ministre devrait résister à toute tentative éventuelle de ses conseillers visant à l'adoption de mesures restrictives en matière de publicité. Il devrait les refuser toutes, sauf celles qui établissent les règlements de la publicité honnête, par opposition à la publicité malhonnête.

J'aimerais vous en dire plus à ce sujet, mais il est maintenant 4 heures, et l'un des membres actifs du comité du crédit au consommateur a quelques remarques à faire. En outre, le ministre voudrait conclure le débat. C'est pourquoi je traiterai un seul point au lieu des trois ou quatre que j'avais à l'esprit.

[M. Mackasey.]

• (4.00 p.m.)

Je suis très heureux de constater que le projet de loi relatif aux autres obligations du ministre ne couvre pas des problèmes typiques, comme le prix des flocons de maïs ou la question de savoir si les boîtes devraient être rouges, bleues, vertes, allongées ou carrées. Le ministre a conservé, comme il est juste, d'autres responsabilités très importantes. Je veux parler des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce, par exemple. Je suis très au courant de cette question car j'ai, avec d'autres collègues, assisté à près de 100 réunions du comité spécial des aliments et des drogues et nous nous rendons tous compte qu'il n'y a pas de solution toute faite dans ce domaine très compliqué. Mais je rappellerai au ministre que du rapport du comité Harley sont sorties non pas une ou deux mais 21 ou 22 recommandations au moins. Je ne sais pas exactement combien, car il y a plusieurs mois que je ne les ai plus eu sous les yeux.

Un des problèmes du gouvernement, qui dénote peut-être parfois le manque de communication existant entre les différents ministres, c'est que pour mettre en œuvre toutes les recommandations du comité Harley qui, si elles étaient toutes appliquées, auraient l'effet souhaité qui est d'abaisser le prix des médicaments, il faudrait non seulement l'effort du ministre dont le ministère fait l'objet de ce débat, mais encore une mesure législative du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) et peut-être du ministre de l'Industrie (M. Drury). En toute justice à l'égard du ministre actuel, je pense qu'avant de faire des changements importants, en particulier dans le domaine des brevets d'invention, des droits d'auteur et des marques de commerce, il devrait en discuter avec les autres ministres intéressés, car il pourrait s'apercevoir, même s'ils sont souhaitables, que de tels changements ne sont pas pratiques et ne peuvent être efficaces à moins qu'un autre ministre ne présente une mesure législatives nécessaire.

Dans ce même rapport, il était proposé de mettre en œuvre les recommandations du rapport Hilliard, mais avant d'adopter certaines de ces recommandations, soit celles visant la modification de la loi sur les brevets d'invention, la loi sur les droits d'auteur ou la loi sur les marques de commerce, on conseillait au ministre de s'assurer que le directorat des aliments et drogues soit élargi et qu'on lui affecte les sommes suffisantes lui permettant de s'assurer que les produits pharmaceutiques importés au pays par suite de ces changements soient soumis à l'examen le plus rigoureux. Je ne m'occupe pas de médecine,

mais j'ai lu le rapport, j'ai assisté aux réunions du comité et j'ai saisi les implications du rapport Hilliard. D'après ce rapport, les méthodes d'inspection au Canada ne seraient pas assez sévères et devraient être plus soignées.

Je me permets de rappeler aux députés que le comité a été établi à la suite d'une demande faite à la Chambre par le Dr Jones, un ancien député. J'ajoute, en toute justice, que le ministre desservirait le public canadien s'il modifiait la loi sur les brevets sans s'assurer d'abord que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va donner suite au rapport Hilliard et élargir la direction des aliments et drogues de façon à rassurer au public canadien que les importations entrant au pays à la suite de ces modifications seront soumises aux tests les plus rigoureux afin d'éviter une autre tragédie de la thalidomide ou quelque chose du genre. Ce que je veux dire, c'est que, ayant fait partie du comité Harley et appuyé ses recommandations, j'ai la conviction que les modifications à la loi sur les brevets comporteront des dispositions qui accorderont plus d'importance à la sécurité des médicaments qu'à leur coût.

Je crois que le ministre me comprend et qu'il est d'accord avec moi pour dire que le coût des médicaments doit et peut être réduit par des mesures législatives appropriées, mais qu'il ne peut l'être par des bribes de mesure législatives. C'est pourquoi tous les ministres intéressés ne devraient ménager aucun effort pour donner suite presque simultanément aux recommandations de la Commission Harley; autrement, nous serions injuste envers le ministre qui dirigera ce nouveau ministère très important.

A titre d'ami personnel du ministre, ayant été élu dans l'île de Montréal en même temps que lui et ayant rempli les mêmes fonctions que lui durant la courte période que nous avons passée dans l'opposition, je lui souhaite beaucoup de succès. Je sais qu'il mènera à bien ce ministère, et à ceux qui prétendent que le projet de loi ne va pas assez loin, je dirai que nous ne devons pas sous-estimer les dons de persuasion bien connus du ministre, qui saura obtenir toute la collaboration voulue des autorités provinciales et municipales.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'attarder longuement sur les questions dont on a discuté ces derniers jours, mais je ne voudrais pas que le projet de loi à l'étude soit adopté en deuxième lecture sans que j'aie fait quelques brèves remarques, car à mon avis, les dispositions du projet de loi relatives aux consommateurs sont parmi les plus importantes dont le Parlement ait été saisi cet automne. Cette question et celle du logement sont de toute première importance pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. J'aimerais expliquer certaines choses bien clairement car, maintenant que nous nous sommes engagés en ce qui concerne la mesure législative à l'étude, il s'agit de voir quels en seront les résultats et quelles en sont les lacunes.

J'aimerais signaler la genèse de cette mesure législative. Il y a un an, partout au Canada, des femmes qui font les emplettes pour leurs familles, ont trouvé que le coût de la vie avait augmenté hors de toute proportion. Dans toutes les régions du pays, elles ont fait le piquet et ont boycotté les supermarchés. Elles sont parvenues à se faire entendre et le Parlement a compris l'étendue de leur influence. C'est uniquement à cause d'elles que le comité créé pour étudier le crédit à la consommation a été chargé d'étudier le coût de la vie; ce qu'il a fait, surtout en ce qui a trait aux aliments et, quoique à un degré moindre, en ce qui concerne le logement. Je tiens à faire remarquer que ce bill a été présenté surtout en raison de la vie chère.

Le comité a constaté que deux problèmes fort urgents assaillent le consommateur canadien. L'un a trait aux normes du commerce de détail, tandis que l'autre, infiniment plus grave, a trait à la hausse alarmante des prix. Quand nous avons vu le bill pour la première fois, nous avions presque tous l'impression qu'il donnait au nouveau ministère le pouvoir d'agir quant aux normes du commerce de détail, mais à y regarder de plus près, nous constatons qu'il est rédigé en termes vagues, bien qu'il permette au ministre de s'occuper des normes, ainsi que des étiquettes et des emballages trompeurs, sans oublier la publicité mensongère. Je ne voudrais pas décrier cet aspect du bill, car à mes yeux, il importe pour tous les consommateurs canadiens qu'une loi soit adoptée pour réprimer la tromperie et la réclame mensongère.

• (4.10 p.m.)

Ceci dit, je voudrais ajouter que la présente mesure s'occupe très peu du problème vraiment urgent qui se pose aux consommateurs canadiens: la hausse du coût de la vie. Ce bill ne renferme rien à cet égard. Je n'ai malheureusement pu entendre le discours du ministre à l'étape de la deuxième lecture. Je l'ai toutefois lu attentivement dans l'espoir de découvrir qu'il mettra du mordant dans les articles censés avoir trait aux prix. J'espérais trouver dans le bill quelque chose ayant trait

aux prix et au coût de la vie. Malheureusement, le discours du ministre ressemble un peu aux étiquettes et emballages trompeurs dont on a parlé. A mon sens, son discours jette un voile d'incertitude et de confusion autour du bill, au lieu de le rendre plus compréhensible.

Je ne crois pas que le ministre ait manifesté l'intention de faire quoi que ce soit au sujet de la vie chère, sauf les économies dérisoires que fera le consommateur grâce à l'amélioration des emballages et des étiquettes. Ces emballages et étiquettes trompeurs représentent moins du dixième de l'iceberg qui émerge à la surface, alors que ce qui menace les navires, ce sont les neufs dixièmes qui sont submergés et invisibles, et que je compare ici au coût de la vie. Je crains fort que lorsque nous aurons enlevé l'emballage doré du discours du ministre, nous n'y trouverons rien qui puisse nous aider à lutter contre la vie chère.

Je crains fort que la maîtresse de maison canadienne oublie bien vite la description que le député a donnée, ce matin, du couple formé par le très galant M. Turner et la maîtresse de maison, celui-ci protégeant celle-là de la vie chère, alors qu'ils circulent de rayon en rayon dans le grand magasin, poussant une petite voiturette à provisions devant eux. Quand le brouhaha de la discussion se sera tu, on s'apercevra, je pense, que le ministre, tout comme ses collègues dans d'autres ministères, a invoqué la constitution comme excuse pour se dérober à la tâche difficile qui consiste à faire face à la vie chère.

Nous ne nions pas, même un seul instant, que la tâche soit excessivement difficile; il faut faire œuvre de pionnier. Jamais en temps de paix avons-nous eu à faire face à des problèmes de cette ampleur quant à la vie chère et aux prix. L'autre jour, le ministre a prétendu que j'envisageais son nouveau ministère comme la réincarnation de la Commission des prix en temps de guerre. Il n'en est rien. Je ne nourris pas l'illusion que le nouveau ministère entend réincarner la Commission; je ne voudrais pas qu'il le fasse non plus. Je voudrais réprimander le ministre, mais la chose me chagrine beaucoup plus qu'elle m'irrite, d'avoir affirmé clairement qu'il ne songe pas à s'attaquer résolument à ces problèmes.

C'est l'hésitation du ministre, son retrait en face des difficultés constitutionnelles et autres que je trouve regrettables. Nous savons que les difficultés constitutionnelles sont grandes, car il faut faire œuvre de pionnier. Nous savons aussi que dans chaque province, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, des milliers de familles n'ont que de faibles revenus, ont de nombreux enfants, émargent à l'assistance sociale, reçoivent la pension de vieillesse, sont invalides et ainsi de suite, et gémissent sous le poids du coût de la vie qui ne cesse de monter. Un député de Terre-Neuve a parlé des difficultés dans sa province, ce matin. Je tiens à dire, comme je l'ai dit à l'étape du projet de résolution, que si le ministre voulait prendre son courage à deux mains et consulter les provinces, ils pourraient mettre au point un mécanisme, aux niveaux fédéral et provincial, qu'il s'agisse de mesures législatives communes ou d'autres moyens, pour enrayer la hausse du coût de la vie. Nous obtiendrons une certaine stabilité pour le consommateur. Je ne crois pas qu'un gouvernement provincial oserait rejeter une proposition en ce sens.

Tout le monde dit que le ministre a l'air jeune, vigoureux et dynamique. Dieu sait qu'il a cet air, et j'espère que ce n'est pas seulement une apparence. J'espère qu'il utilisera sa jeunesse et son énergie pour frayer le chemin. Je lui signale que, dans tous les domaines importants, nous n'avons que faire d'un gouvernement fédéral qui se dispute avec les gouvernements provinciaux comme des chiens qui se mettent au défi de s'aventurer dans le territoire de l'autre. On découvre maintenant que cette attitude laisse à désirer. Ce qu'il nous faut c'est que le gouvernement fédéral et les provinces s'unissent pour trouver des moyens de régler un problème urgent. Le logement et le coût de la vie sont deux des problèmes prioritaires. J'aimerais que le ministre tente d'élaborer, avec les provinces, une solution qu'on pourra mettre en œuvre. Il pourrait s'adresser à elles, à tour de rôle ou en groupe, s'il se jugeait capable de le faire. Il en trouverait peut-être une qui consentirait à l'écouter. Pourquoi ne commencerait-il pas par l'Ontario car cette province a consenti à collaborer avec le gouvernement fédéral au sujet du logement. Je ne vois pas pourquoi elle refuserait dans ce cas-ci. Récemment, le gouvernement d'Ontario s'est fait rappeler que s'il ne bouge pas, quelqu'un d'autre le fera, et dans un avenir pas trop éloigné. Je crois qu'on pourrait trouver des moyens de contrôler le coût de la vie.

Dès l'instant où le ministre a parlé d'économie à mi-étages, je savais qu'il avait lu le livre de M. Galbraith, même en utilisant son

propre vocabulaire. J'espère qu'il ne me décevra pas en disant qu'il ne l'a pas lu. Le ministre sait fort bien pourtant que dans notre pays toutes les sociétés ne sont pas soumises au libre jeu du marché. Il sait que les sociétés géantes qui dominent les principaux domaines de l'industrie canadienne peuvent tout arranger jusque dans les moindres détails. Dans une très large mesure, elles sont à l'abri de l'influence du marché; elles peuvent établir leur budget, leurs recettes. Le ministre sait que la réclame ne saurait être traitée comme un élément à part car elle est incorporée à leur existence. Il sait toutes ces choses.

Pourtant, il y a une chose qu'il ignore. La ménagère, d'un littoral à l'autre, veut elle aussi pouvoir établir son budget. Les consommateurs de notre pays n'ont pas pu le faire car ils ont été assujettis à une réclame effrénée qui a complètement désaxé leur budget. Sous l'influence de ces divers intérêts commerciaux manœuvrant pour s'octroyer une tranche plus importante des dollars de la ménagère, le budget de cette dernière est complètement déréglé.

• (4.20 p.m.)

Elle constate qu'elle ne parvient plus à acheter les articles indispensables à des normes de vie convenables. Il faut une certaine stabilité des prix dans l'intérêt des consommateurs. Ce genre d'organisation s'impose dans les foyers canadiens. Les Canadiens s'attendent que le gouvernement leur permette d'établir et d'équilibrer leur budget familial; d'ailleurs, c'est ce qu'ils attendent du ministre des Finances (M. Sharp), mais à l'échelle du pays dans son cas. J'aimerais bien que le ministre tente d'y arriver.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, nous appuierons ce projet de loi, car il résout, du moins en partie, le problème des normes. Nous l'appuierons, toutefois, sans trop d'enthousiasme, en raison de ce qu'il omet de faire. Quand le bill sera étudié au comité, nous ferons de notre mieux pour l'améliorer. D'autre part, nous croyons qu'il ne touche pas à une foule de problèmes ayant trait à la vie chère.

S'il est impossible pour le ministre de faire mieux que ce qu'envisage le bill, les consommateurs canadiens se remettront, avant longtemps, je pense, à boycotter les grands magasins et les détaillants. Ils devront le faire. Les consommateurs n'ont jamais cessé de demander comment ce projet de loi contribuera à faire baisser le coût de la vie.

Un bon aspect de cette mesure auquel j'aimerais me reporter maintenant c'est l'intention du ministre de renseigner les consommateurs. Toutefois, j'espère que ces renseignements ne seront pas donnés au moyen de dépliants dénués d'imagination et indigestes à l'époque où nous vivons et où la radio et la télévision sont les moyens de communication avec le public. J'aimerais que le ministre utilise à fond nos grands organes d'information.

S'il veut vraiment se faire un nom et exercer, au pays, une influence sur les gens qui ne sont jamais intéressés beaucoup à la politique—et je veux surtout parler des femmes canadiennes—voilà ce qu'il peut faire. Pas étonnant que les femmes canadiennes ne se soient jamais intéressées beaucoup à la politique. Elles ont porté la plus grande part de la responsabilité du soin des enfants au foyer. Mais, monsieur l'Orateur, si les femmes voulaient vraiment s'occuper de politique, ce double fardeau ne les aurait pas arrêtées. Si les Canadiennes ne se sont pas intéressées à la politique, c'est qu'elles ne voyaient pas le rapport entre la politique et les intérêts familiaux tels que le bien-être de leurs maris, de leurs enfants et de leurs foyers.

Au risque de révéler au ministre comment prolonger le mandat du gouvernement, je lui dirai une chose. S'il veut se faire un nom et aider ses propres collègues, ses propos ne compteront jamais autant que ses efforts pour s'attaquer au problème du coût de la vie, en général, et des prix, en particulier. Qu'il entre dans cette fosse aux lions, les provinces, si je peux m'exprimer ainsi, et s'en approche comme s'il n'avait rien à craindre. Peut-être qu'elles ne l'attaqueront pas, monsieur l'Orateur, car elles aussi sont menacées.

Si le ministre agit ainsi et modifie la mesure en conséquence, et s'il est disposé à tenir compte de certains amendements qui seront sans doute proposés par les députés, je crois qu'il aura laissé une empreinte durable non seulement sur la scène politique mais, chose encore plus importante, dans le cœur des Canadiens qui ont tellement besoin de protection maintenant.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. John N. Turner (registraire général):** Monsieur l'Orateur, le débat m'a beaucoup

intéressé au cours des deux ou trois derniers jours et j'ai observé la direction qu'il a prise. Je tiens à remercier les députés de leur participation à la discussion de ce projet de loi, et en particulier, les représentants qui voulaient parler cet après-midi et qui ont décidé d'attendre la discussion de l'article 2, à l'étape du comité. Je l'apprécie beaucoup. C'était, à mon avis, un débat utile, même si tous ses éléments n'étaient pas entièrement constructifs. Il y a deux ou trois points qui ont été soulevés et dont je voudrais traiter, si je le puis, avant de répondre, en termes généraux, aux questions et aux objections émises au cours de nos délibérations.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je dirai au député de Peace-River (M. Baldwin) que la position adoptée par le parti conservateur m'a beaucoup intéressé. J'ai eu l'impression qu'il façonnait un nouveau style parlementaire, un style acrobatique que je qualifierais de saut périlleux politique. En d'autres termes, ce parti a changé de direction au milieu du courant.

J'ai écouté, vendredi dernier, les députés de Peace-River et du Yukon (M. Nielsen) du début à la fin de l'étape de la résolution. Aux yeux du principal parti de l'opposition, un ministère de la Consommation était alors parfaitement inutile. Je n'ai qu'à rappeler les paroles du député du Yukon consignées à la page 3073 du hansard:

> Bref, nous, de ce côté-ci de la Chambre estimons que le gouvernement commet une imprudence en établissant un nouveau ministère pour s'occuper de ce problème irritant, et qui ne cesse de s'aggraver dans le pays, celui de la consommation.

Le député de Peace-River a parlé dans le même sens, comme on le constatera à la page 3086 du compte rendu.

Nous nous rendons maintenant compte, monsieur l'Orateur, par suite du débat et surtout après les observations du député de Yukon qui a entamé la discussion pour l'opposition officielle, que le représentant s'est contredit et qu'il est maintenant très inquiet, car il craint que le projet de loi établissant le ministère n'aille pas assez loin.

Cela m'incite à poser la question suivante: Pourquoi ce revirement d'opinion? J'ai songé à l'affaire et je me suis demandé si ce n'était pas attribuable à la publication, plus tôt cette semaine, du sondage Gallup qui révélait effectivement que selon les Canadiens, le contrôle des bénéfices, des prix et du coût de la vie est la principale préoccupation des consommateurs. Je me contenterai d'ajouter: Quelle différence après un intervalle de trois jours!

[L'hon. M. Turner.]

A l'étape du projet de résolution, on doutait grandement de la nécessité de créer un ministère. Au stade de la deuxième lecture, on estime que le ministère projeté ne sera pas suffisant. Quelle logique, quelle esprit de suite.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre? Je me demande si ce même sondage Gallup l'a convaincu d'étendre la portée de cette mesure législative.

**L'hon. M. Turner:** Si le gouvernement a présenté ce projet de loi, c'est qu'il était conscient de l'importance de ce problème particulier et je crois que la mesure même le prouvera.

J'ai aussi trouvé fort intéressant le discours très logique du député de Peace-River aujourd'hui. D'après lui, pour réaliser ce que le projet de loi vise à accomplir—j'espère traduire fidèlement sa pensée—une mesure législative n'était pas du tout nécessaire. A son avis, un bill de réorganisation aurait pu tout aussi bien faire l'affaire; le projet de loi n'avait pour but que de changer le nom du ministère. C'est là, je pense, l'essentiel de sa thèse.

De l'avis du gouvernement, ce projet de loi implante d'une façon claire et précise le gouvernement fédéral dans le domaine de la consommation.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement, parce que je ne pourrai parler de nouveau lorsque le ministre finira à cinq heures. J'ai bien dit qu'il en était ainsi si l'on interprétait de façon étroite et restreinte les intentions du gouvernement. Par ailleurs, j'ai ajouté que si le gouvernement avait vraiment l'intention de s'attaquer au problème plus vaste du contrôle des prix, je proposais certaines mesures qui permettraient au gouvernement d'atteindre cet objectif.

**L'hon. M. Turner:** Évidemment j'accepte cette explication monsieur l'Orateur; néanmoins, le raisonnement est consigné au compte rendu et je dois y donner la réplique.

L'objectif du bill est d'établir en termes clairs et définis la présence du gouvernement fédéral et du ministère dans le domaine de la consommation. Le bill crée le pouvoir de coordonner et de représenter les consommateurs. La population du Canada a le droit de connaître les objectifs du ministère et les méthodes qui serviront à les atteindre. C'est pourquoi

nous avons cherché à définir très nettement, à l'article 6 de la mesure, la portée exacte de l'activité du ministère au sein du gouvernement fédéral.

• (4.30 p.m.)

Permettez-moi de dire au député de Peace River, qui est avocat, comme moi, que cette mesure législative n'est pas simplement un document légal mais une déclaration de principe de la part du gouvernement. Quand le citoyen ordinaire en sera informé par les organes de communication, il saura ce que le gouvernement entend faire. Je trouve que l'argument du député s'appuie sur une manière de voir étroite et juridique. Dans l'amendement apporté au bill des transports en particulier, à l'article 2, le gouvernement expose la politique des transports du Canada de manière que les Canadiens sachent ce que le gouvernement pense de cette politique nationale. De même, dans le bill de la radiodiffusion, il y a un article qui expose la politique nationale de radiodiffusion du Canada. L'article 6 du bill C-161 annonce en toutes lettres les intentions du gouvernement au sujet du ministère envisagé. Gouverner, ce n'est pas seulement l'art de prendre des initiatives; c'est aussi l'art d'accepter la responsabilité de ces initiatives. Ce bill délimite cette responsabilité sous l'angle du consommateur.

Je répondrai brièvement aux arguments du Nouveau parti démocratique. Ce bill ne serait qu'une façade et n'aurait pas de force véritable. Le député de Burnaby-Coquitlam a dit que ma façon de concevoir le monde des affaires trahissait une philosophie du 19e siècle, bien qu'il ait admis que j'avais dû lire Galbraith. Il avait isolé une seule de mes remarques dans un discours d'une heure et demie.

Il est vrai que ce projet de loi ne renferme pas le programme complet, à l'égard des affaires des consommateurs, qu'envisage le gouvernement. Il s'agit d'une mesure habilitante en vue d'établir un nouveau ministère autorisé à coordoner les services actuels. Il devra favoriser les intérêts du consommateur et prendre de nouvelles initiatives. Dans mon premier discours, j'ai décrit certaines mesures que le Parlement sera peut-être appelé à sanctionner. J'espère revenir à la Chambre sous peu avec de nouveaux projets de loi.

En réponse au NPD, je dirai que ce nouveau ministère constitue une mesure très progressiste. Je crois que la coordination de ce qui peut intéresser le consommateur sera plus efficace qu'elle ne l'a été jusqu'ici, car il y avait lacune dans ce domaine. Le projet de loi concernant les consommateurs est d'une très grande portée et deviendra plus efficace à la suite de la présentation de certains nouveaux programmes tels que ceux qu'ont mentionnés le député de Vancouver-Kingsway et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre.

**Mme MacInnis:** Que dire des prix?

**L'hon. M. Turner:** J'en viens à la question des prix, et mes remarques s'adressent surtout aux membres du Nouveau parti démocratique. Nos recueils de lois, je le répète, renferment déjà un grand nombre de mesures intéressant les consommateurs. L'efficacité de toutes ces mesures est réduite à cause d'un manque de coordination. Le programme du gouvernement fédéral a notamment pour but d'établir cette coordination dans le domaine de la consommation. Je veux parler ici de l'article 306 du Code criminel et de l'article 33C de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui ont trait à la publicité mensongère, et ainsi de suite. Je veux aussi parler des modifications apportées à la loi sur les corporations. Nous réglementerons les titres relevant du gouvernement fédéral afin de protéger les investisseurs. Nous nous efforcerons de coordonner et de fusionner les diverses lois intéressant le crédit à la consommation. Je dois aussi mentionner les règlements concernant les aliments et drogues, qui figurent déjà dans les statuts, ainsi que la loi sur les poids et mesures, dont l'applicaton relève déjà de la Direction des normes, et les lois visant les inscriptions mensongères sur la qualité de certains produits, qui sont actuellement appliquées par le ministère de l'Agriculture et le ministère des Pêcheries. Monopoles, fusions, pratiques restrictives du commerce, contrôle des prix, services d'inspection des commerces de détail, autant de choses qui relèveront de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Toute cette législation sera coordonnée. Le bien-être des consommateurs sera le premier objectif de la nouvelle loi.

Il ne s'agit pas ici d'une loi d'ensemble. Le projet de loi à l'étude ne constitue pas tout le programme du gouvernement en ce qui concerne les affaires des consommateurs. Il permet au ministère de coordonner l'application de toutes les mesures législatives existantes.

Comme je l'ai dit dans mon premier discours, il faudra prendre des mesures concernant les marchés. Je crois comprendre la nature des grandes sociétés et leur importance quant aux marchés. Traditionnellement, certains privilèges étaient accordés à la société légalement constituée en vertu de nos lois et du droit commun. Le concept de la «responsabilité limitée» était une innovation économique importante qui a poussé des investisseurs à prendre des risques et à lancer de nouvelles entreprises téméraires. Le secret

des sociétés a été reconnu par la loi dans les faits. Les rouages intérieurs de la société étaient cachés à la vue du public et les promoteurs et les administrateurs de nos sociétés ont été bien protégés. Mais la société a changé. Maintenant il existe une séparation entre la propriété et le contrôle, et les actionnaires diversifient leurs portefeuilles. Je crois que le député d'York-Est (M. Otto) a mentionné ce fait. Il est clair, je crois, que l'actionnaire moyen au Canada détient des actions d'une compagnie quelconque pendant moins de six mois.

L'actionnaire moyen devient un actionnaire de passage; les personnes qu'il faut vraiment surveiller ne sont pas les propriétaires traditionnels d'une société mais bien celles qui l'administrent et la dirigent, celles qu'Anthony Simpson appelle les «parapropriétaires».

L'écart frappant entre la direction et les propriétaires modifie les règles du jeu. Il faut adapter notre vocabulaire à la nouvelle situation. Nous devons maintenant percer le voile et examiner la société qui se trouve derrière. Le public investisseur doit être bien informé et la direction assujétie à des principes directeurs raisonnables. Le ministère interviendra pour empêcher la puissance écrasante de l'entreprise de dominer le marché. Il pénétrera le voile de l'entreprise. Je tiens à dire que le ministère poursuivra vigoureusement ces objectifs.

Je sais que les honorables députés ont lu le récent rapport du directeur des enquêtes et de recherche de la Direction des coalitions. Je reconnais que les lois actuelles sont plutôt insuffisantes. Le Conseil économique du Canada les étudie.

Je voudrais que les pouvoirs soient étendus aux industries de service. J'aimerais qu'on mette à l'épreuve les dispositions du bill consacrées au commerce pour nous permettre d'utiliser une solution de droit civil aussi bien que les correctifs de la loi criminelle, au lieu d'être assujétis au fardeau écrasant de la preuve imposé par le droit criminel.

Les articles sur les coalitions sont insuffisants, tout comme ceux qui traitent des restrictions du commerce et ainsi de suite. Comme je l'ai dit, le ministère entend pénétrer dans les marchés en ce qui concerne la fraude, la duperie, la sécurité, les conflits d'intérêt, que ce soit entre les vérificateurs, les avocats, les fiduciaires ou autres, et nous prendrons des mesures concernant la divulgation, le commerce entre initiés et le reste.

Enfin, l'argument général portant sur le coût de la vie mis à part, le Nouveau parti démocratique a entamé une discussion au sujet de la commission de revision des prix. On nous a accusés de rédiger une mesure sans mordant; je le nie. Je dis au chef du NDP que la commission de revision des prix n'aurait pas de mordant. Il a admis qu'elle examinerait les prix, mais n'aurait aucun pouvoir pour donner suite à ses décisions. Son autorité serait limitée aux termes de la compétence fédérale, et il le savait. Voilà pourquoi il a proposé comme deuxième initiative l'adoption simultanée de mesures par les provinces.

Voilà à nos yeux une formule gauche et impuissante. Le député a-t-il envisagé une revision des coûts et des traitements, et a-t-il demandé au mouvement syndical son opinion là-dessus? Au départ, sa proposition pècherait par manque de pouvoirs constitutionnels.

Je voudrais traiter de la vie chère et du rôle du nouveau ministère. Je veux précisément aborder la question des prix qui inquiète l'opposition, tout comme les députés ministériels. Personne ici n'ignore, conscient du fait que d'autres en sont victimes, le fardeau que représente l'augmentation du coût de la vie; je crois me faire le porte-parole de tous les députés. L'augmentation des prix nous préoccupe tous et il n'est pas sérieux de la part de l'opposition de dire que le problème ne retient pas vraiment notre attention.

• (4.40 p.m.)

Permettez-moi de rappeler à la Chambre certains faits importants que l'opposition n'a pas voulu admettre jusqu'ici en discutant des prix. La fluctuation des prix est due à un nombre d'éléments complexes qui échappent au contrôle du gouvernement fédéral. Certains échappent au contrôle des Canadiens de façon générale. Par exemple, l'évolution économique internationale influe fortement sur les prix. Cela peut avoir pour nous des conséquences graves alors qu'un quart de chaque dollar gagné dépend du commerce extérieur. Les dépenses du secteur privé, des gouvernements provinciaux et municipaux, ont aussi contribué de façon très marquée à la courbe de la demande. Nous sommes pris en outre dans le même dilemme que tous les gouvernements occidentaux: le plein emploi exerce naturellement des pressions sur les prix et les coûts. Nous autres, membres du gouvernement actuel, nous nous sommes engagés dans une politique de plein emploi, ce qui comporte, en conséquence, certains risques quant à la stabilité du coût de la vie. Je cite un extrait du troisième exposé du Conseil économique:

> Le conflit d'objectifs le plus répandu et le plus constant dans les économies industrielles modernes est celui du plein emploi et d'une raisonnable stabilité des prix.

Le gouvernement a, pour parer à cette difficulté, orchestré judicieusement ses politi-

ques fiscale et monétaire. Nous nous sommes aussi attaqués à l'une des causes fondamentales de l'inflation, la productivité restreinte, puisque le principal moyen d'éviter la hausse des prix est d'augmenter la productivité.

Je voudrais détailler le rôle du nouveau ministère. D'abord, je le répète, la responsabilité primordiale du contrôle direct des prix incombe constitutionnellement aux provinces. Ce n'est pas une soupape d'échappement; c'est un fait constitutionnel. Ceci ne veut pas dire—car si j'ai donné une fausse impression aux députés, je veux m'efforcer d'effacer celle-ci—que le nouveau ministère n'aura pas un rôle à jouer. Nous savons tous très bien ici que, dans ce ministère, nous ne sommes pas responsables des principaux instruments de la politique fiscale qui influence le niveau général des prix. Mais, je l'ai dit clairement dans mon exposé, nous avons l'intention de nous servir des armes dont nous disposons chaque fois que la chose sera possible.

Quels sont-ils? Ils comprennent l'utilisation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de la machinerie gouvernementale pour assurer la concurrence et le libre échange. Si le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) lisait *The Industrial State* de John Galbraith avec plus d'attention, il se rendrait compte que Galbraith y reconnaît que les relations du marché constituent toujours un facteur important et que la concurrence peut être conservée ou restaurée, par des mesures efficaces contre les monopoles, pour se garder contre les prix excessifs et artificiels dont pâtit le consommateur.

Là où cette situation existe, là où des sociétés occupent une position dominante dans une industrie donnée, et où cette position dominante atteint le point où les prix peuvent être influencés par un seul des facteurs du marché, ou lorsqu'une société, par ses dimensions mêmes et sa position dominante, peut influencer non seulement les prix mais la base de la demande, et lorsque cette position dominante est renforcée par la publicité de façon à créer des quasi-monopoles nous y prendrons de l'intérêt, nous enquêterons, et nous agirons.

Selon le député du Yukon (M. Nielsen), les monopoles sont une des principales causes de la hausse des prix. Je serais très heureux qu'il m'en donne la preuve, car je suis convaincu qu'il ne dirait pas une chose semblable sans avoir de preuve. Je puis l'assurer que nous serons heureux de faire enquête sur les cas de complicité ou de monopole qu'il pourrait nous signaler. S'il n'a pas de preuve, qu'il ne m'accuse pas de couper les ailes à son éloquence en lui signalant quelques faits. Je ne plaide pas pour le détaillant. Le fait est que depuis cinq ans—et je cite maintenant un rapport du Bureau fédéral de la statistique publié dans le *Globe and Mail* le 19 octobre—les bénéfices du détaillant sont tombés de 1.3 p. 100 à 0.8 p. 100.

Les faits semblent contredire le député. D'autre part, je le répète, s'il a des preuves, qu'il nous les présente, à nous ou au directeur des enquêtes et recherches, et nous nous en occuperons. Je signale, en outre, que nous renforçons l'application des mesures contre les coalitions; que nous exigeons des amendes plus élevées; et que nous avons demandé au Conseil économique de nous conseiller sur la modernisation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, en vue de la rendre plus efficace.

En deuxième lieu, raison primordiale en faveur de la création d'un nouveau ministère, il fallait établir un organisme central pour examiner et analyser certains secteurs déterminés de l'activité fédérale qui influent sur les prix, et pour appliquer des correctifs. Cette tâche doit être accomplie par un ministère, et nous nous appliquerons à trouver les moyens, autres que ceux du domaine fiscal et monétaire, grâce auxquels le gouvernement fédéral peut aider à stabiliser et à réduire les prix. Par exemple, notre projet de loi sur les médicaments montre comment nous pouvons modifier des lois de façon à faire baisser les prix. Le député de Simcoe-Est (M. Rynard) a demandé ce que nous comptions faire au sujet des médicaments. Je me bornerai à dire que nous présenterons sous peu un projet de loi visant à modifier la loi sur les brevets et les marques de commerce.

Le nouveau ministère entreprendra aussi des enquêtes et des recherches en vue de recueillir des renseignements susceptibles d'aider les consommateurs à éviter les prix excessifs et à obtenir pleine valeur pour leur argent. C'est d'autant plus nécessaire en raison de la confusion causée par la variété et la complexité des produits de consommation offerts en vente. Si jamais le gouvernement juge nécessaire d'entreprendre une étude particulière, il pourra, évidemment, exercer le pouvoir que lui confère la loi sur les enquêtes pour aller au fond du problème.

Par exemple, mon ministère est déjà en train d'examiner un problème qui a trait aux appareils acoustiques médicaux, suite à un certain nombre d'allégations tendant à prouver que ces appareils étaient vendus à des prix excessifs. Je crois que nous pouvons aider les consommateurs en les conseillant

quant à la manière d'éviter les domaines où ils risquent d'être exploités et en cherchant d'autorité, avec l'aide des provinces, à limiter l'étendue de cette exploitation. Nous tiendrons compte de la nécessité éventuelle d'obtenir des pouvoirs plus complets afin que le nouveau ministère puisse devenir l'outil grâce auquel on pourra prévoir d'autres mesures législatives et perfectionner les moyens de protéger le consommateur. Nous voulons des faits avant d'agir. Avant tout discours officiel aux Communes, il nous faut connaître les faits et savoir si les propositions qui ont été formulées sont réalisables. La loi habilitante qui est devant la Chambre en ce moment me donne et donne au gouvernement le champ nécessaire pour agir. Nous avons besoin d'une structure et d'une organisation capables de présider à une investigation serrée des nouveaux impératifs et des plans d'avenir. Je compte revenir plus d'une fois devant la Chambre pour demander son approbation à des mesures qui profiteront au consommateur, mais je ne puis ni ne veux le faire tant que je n'ai pas découvert en quoi consisteront les solutions les plus efficaces.

Par exemple, le Conseil économique a déféré au ministère la question des pratiques commerciales frauduleuses, en proposant que l'on y remédie par des mesures législatives. La question a déjà été soumise à un comité interministériel présidé par le ministre suppléant, et lorsque nous connaîtrons les résultats de l'étude du comité, nous prendrons les mesures nécessaires.

• (4.50 p.m.)

Nous tâcherons aussi de trouver moyen d'améliorer l'évaluation et l'analyse des prix à la consommation, et nous travaillerons de concert avec le Bureau fédéral de la statistique afin d'essayer d'obtenir des données plus complètes à l'intention du gouvernement et des méthodes plus claires pour présenter ces données aux Canadiens. Le Conseil économique a souligné la nécessité d'obtenir des données sur les prix et des renseignements qui pourraient mieux aider le consommateur à planifier ses achats.

Voilà, monsieur le président, un exemple de la façon dont le nouveau ministère est prêt à s'occuper des aspects de la question des prix qui relèvent de lui en vertu de cette loi et qui, de par la constitution, sont du ressort du gouvernement fédéral. Il s'agit là d'un premier pas. C'est le début d'un procédé très compliqué, mais la création de ce nouveau ministère n'est pas la seule mesure prise à cet égard.

Avec le temps et la collaboration de la Chambre—chaque député, je le répète, est un avocat du consommateur—si la Chambre estime que je mérite son appui, nous serons alors en mesure, vu que le gouvernement s'est engagé à fond dans ce domaine, de contribuer au règlement du problème des prix. Mais ne commettons pas l'erreur grave de croire que ce problème intéresse seulement les consommateurs, erreur que certains membres de l'opposition ont faite de propos délibéré ou parce qu'ils n'ont pas découvert toute la portée du projet de loi. Je remercie la représentante de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis) d'avoir signalé la chose cet après-midi dans son discours.

Les prix sont importants, c'est sûr, ils préoccupent au plus haut point les consommateurs mais ceux-ci ne sont pas les seuls à s'y intéresser. Soit dit en passant, je doute des pourcentages établis par l'enquête Gallup, car les résultats de ces enquêtes dépendent souvent de la façon dont les questions sont posées. Dans ce projet de loi, on tente de régler des problèmes concernant la qualité des produits, les normes, les mesures, la sécurité et une foule d'autres aspects, problèmes qui empêchent le consommateur de profiter de tous les avantages possibles.

Nous voudrons considérer le problème des tissus inflammables, des mesures de sécurité, de la qualité des vêtements d'enfants, des besoins spéciaux de ceux qui souffrent d'allergies, des emballages trompeurs et des pratiques de crédit excessif. Ce sont des questions bien ordinaires, mais que l'opposition, dans sa hâte à trouver le gouvernement en faute, a passées sous silence, et cela en ce qui concerne l'ensemble des intérêts des consommateurs. Je signale aux députés les résolutions adoptées par l'Association canadienne des consommateurs au sujet de la publicité trompeuse, de l'empoisonnement causé par des médicaments destinés aux enfants, des qualités des produits alimentaires et des normes d'étiquetage des récipients, des aliments surgelés, des jus en conserves, des tissus inflammables et une multitude d'autres denrées.

Il y a une foule de questions qui intéressent le consommateur canadien et ce nouveau ministère s'occupera d'un aussi grand nombre qu'il est humainement possible. Permettez-moi de dire, pour terminer, que ce nouveau ministère de la consommation—et c'est là une chose que j'ai dite à l'ouverture du débat—n'aura pas de solutions magiques et instantanées. Il n'offrira aucune panacée comme, au dire de l'opposition, je devrais être prêt à offrir. Il ne peut le faire car rien n'est simple ni facile au sujet de l'économie dans laquelle nous vivons ou des problèmes auxquels nous faisons face.

Je rendrais un bien mauvais service à la Chambre et par là même à la population du Canada si je promettais monts et merveilles, ce qui serait la chose la plus facile. Mais je

puis vous assurer que le nouveau ministère travaillera dans l'intérêt du consommateur canadien, tout comme l'intérêt du gouvernement tout entier exige qu'il trouve des solutions pratiques et possibles au problème général du coût de la vie. La création de ce ministère est une mesure positive dans l'intérêt des consommateurs et voilà pourquoi je demande aux députés de l'appuyer.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre qu'on passe maintenant à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics et les bills privés.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'une entente est intervenue entre le gouvernement et les porte-parole des autres partis que j'ai consultés pour qu'on songe à adopter le bill n° C-159 et le bill n° C-165 qui portent les nos 138 et 141 sous la rubrique «Bills publics».

## LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

### CHANGEMENT DU NOM DE LA NOUVELLE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE PEEL-DUFFERIN

**M. Reynold Rapp (au nom de M. Madill)** propose la 2e lecture du bill n° C-159 concernant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

### DISPOSITION PRÉVOYANT UN CHANGEMENT DE NOM POUR LA NOUVELLE CIRCONSCRIPTION D'OSHAWA

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition)** propose la 2e lecture du bill n° C-165 visant à modifier la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

• (5.00 p.m.)

## LA LOI MODIFIANT LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL (NORMES)

### LE CONGÉ ANNUEL DE TROIS SEMAINES

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)** propose la 2e lecture du bill n° C-8 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Congé annuel de trois semaines après trois ans).

—Monsieur l'Orateur, si vous ne m'aviez pas appelé, j'aurais pensé à ce qui vient de se passer et je n'aurais rien dit. Il est possible, apparemment, de faire adopter des bills en restant à sa place et en ne prononçant pas de discours. La Chambre consent-elle à l'unanimité, monsieur l'Orateur, que je ne dise rien et que ce bill soit adopté?

**Une voix:** Non. Nous aimerions vous entendre.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, comme la Chambre ne consent pas à l'unanimité à faire franchir toutes les étapes à mon bill, contrairement à ce qui est arrivé dans le cas des deux bills précédents, je pourrais peut-être proposer un compromis. Je serais très heureux si la Chambre approuvait la deuxième lecture du bill, après quoi je me ferais un plaisir de le déférer au comité permanent du travail et de l'emploi afin que les membres de de celui-ci puissent en étudier les détails.

**M. Byrne:** Ils sont bien connus.

**M. Knowles:** Le député de Kootenay-Est (M. Byrne) dit que les détails du bill sont bien connus. J'espère qu'à titre de syndicaliste éminent, il appuiera le principe et les dispositions de ce bill.

En cette année du centenaire, il a été prononcé de nombreux discours dans lesquels les orateurs faisaient la rétrospective du siècle dernier. D'autre part, un thème favori était d'anticiper sur ce que nous réservent les cent prochaines années. J'ai lu avec intérêt certains discours du premier ministre (M. Pearson) et d'autres membres du cabinet. J'ai aussi parcouru avec intérêt un discours présenté récemment par le ministre des Finances (M. Sharp). La plupart des prophètes attendent d'énormes progrès. Entre autres progrès ils prévoient une réduction du temps qu'il faut consacrer au travail, source de revenu. Nous convenons tous qu'à l'avenir on aura beaucoup plus de loisirs qu'aujourd'hui.

N'attendons pas notre second centenaire pour étendre les congés de nos ouvriers et la portée d'autres dispositions qui les concernent. Agissons dès maintenant. C'est dans cet esprit que je soumets de nouveau à la Chambre ce projet de loi chargé de modifier le Code canadien du travail (Normes) à l'égard des congés annuels payés. Actuellement, le Code prévoit deux semaines de congé annuel payé pour chaque employé qui est resté auprès du même employeur pendant au moins une année complète. Je n'ai pas à m'attarder sur l'historique de la loi actuelle, le nombre d'années qu'il a fallu pour la mettre en route ou les dispositions du premier bill adopté par la Chambre. Ce que je veux, c'est vous convaincre que le moment est venu d'améliorer cette disposition.

Ce bill propose le maintien des dispositions de la loi relative aux personnes n'ayant travaillé qu'un an auprès du même employeur, mais pour celles ayant trois années ou plus au service du même employeur, il propose de porter à trois semaines leur congé annuel payé. C'est la seule disposition de ce projet de loi. Je suis sûr que personne ne s'y oppose. La seule amélioration que chacun voudrait y apporter serait certainement de prolonger ce congé après cinq ans d'emploi. En 1967, personne sans doute ne refuserait d'accorder trois semaines de congé annuel payé aux ouvriers ayant travaillé trois ans pour le même employeur.

J'espère donc que la Chambre abordera cet après-midi la deuxième lecture de ce projet de loi.

**M. Ron Basford (Vancouver-Burrard):** Monsieur l'Orateur, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a déclaré, l'objet de ce projet de loi est de modifier le Code canadien du travail (Normes) de façon à accorder aux employés d'un même employeur pendant trois ans ou plus, trois semaines de vacances payées. Le député a laissé entendre qu'il n'aurait peut-être pas dû parler du tout et la Chambre, consentir à l'unanimité à traiter ce bill de la même manière que les deux autres bills précédents, pour le renvoyer ensuite immédiatement au comité. C'est, bien entendu, une proposition intéressante. Si le député et ses amis voulaient traiter certains de mes bills privés de cette manière, j'écouterais certes sa proposition avec beaucoup plus d'intérêt.

[M. Knowles.]

**M. Knowles:** Ces bills privés sont-ils réellement vos bills?

**M. Basford:** J'en suis le parrain.

**M. Knowles:** Ce n'est pas du tout la même chose.

**Une voix:** Celui-ci est-il vraiment à vous?

**M. Basford:** Si le député et les membres de son groupe, comme je l'ai dit, convenaient de faire subir la deuxième lecture à certains des bills privés dont je suis le parrain, je prendrais certainement plus d'intérêt à sa proposition de cet après-midi.

Ce projet de loi recouvre évidemment le désir du député, comme nous l'avons vu, lui et les membres de son parti, manifester constamment dans cette Chambre, de prétendre être le seul groupe, dans cette Chambre, à se préoccuper des travailleurs du pays et le seul groupe qui soit intéressé à les protéger. Voilà bien sûr une fausse impression, comme vous le savez sans doute fort bien, monsieur l'Orateur, et comme le savent aussi, je crois, la vaste majorité des Canadiens. Le député et les autres membres de son groupe ont travaillé très fort pour créer cette impression.

Lorsqu'on consulte toutefois les résultats des élections, il saute aux yeux que ce parti n'a pas réussi à convaincre les Canadiens. Lorsqu'on examine l'historique et le bilan des lois adoptées dans le pays, on constate sans équivoque que le parti à qui on doit la présentation et l'adoption des mesures protégeant les défavorisés de notre pays, c'est le parti qui siège de ce côté-ci de la Chambre et à qui j'ai l'honneur d'adhérer. Les faits, si on les examine minutieusement, révéleront que ce n'est pas le parti du député, relégué à l'extrémité de la Chambre, mais le nôtre qui a fait adopter à peu près toutes les mesures de sécurité sociale dont jouit le pays.

**M. Knowles:** Nous en étions pourtant les innovateurs.

**M. Basford:** C'est la même rengaine. Ils prétendent que nous ne cessons de leur voler des idées et de les faire adopter. Voici le plus récent exemple de cette prétention. Après deux jours de débat, nous avons fait subir cet après-midi la deuxième lecture au projet de loi créant le ministère des Corporations et de la Consommation. Depuis trois jours les députés du NPD s'acharnent à prouver qu'ils ont conçu l'idée et que nous la leur avons ensuite dérobée.

• (5.10 p.m.)

**M. Knowles:** N'était-ce pas leur idée?

**M. Basford:** Pas du tout, et j'ai été assez choqué de leur prétention. L'autre jour, le député de New Westminster (M. Mather) a affirmé la même chose. Je lui ai signalé que l'idée ne provenait pas de son parti, mais qu'elle avait été émise par un grand organisme, l'Association des consommateurs du Canada. L'Association a exposé cette idée et c'est son idée qui est présentement en train d'être insérée dans les Statuts du Canada. Le député de New Westminster a déclaré aussi que tous les membres de l'Association canadienne des consommateurs sont membres du Nouveau parti démocratique. A mon avis, c'était gravement diffamer cette Association.

**M. Mather:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Mon ami, j'en suis sûr, ne tient pas à laisser au compte rendu une mauvaise interprétation de ce que j'ai dit. Un grand nombre des partisans et des membres de cet organisme, ai-je dit, avaient appuyé le Nouveau parti démocratique et très probablement l'idée de créer un ministère des Corporations et de la Consommation est venue simultanément à ce parti et à cet organisme. Tandis que j'ai la parole j'aimerais rendre hommage à cette association qui a tant de mérite.

**M. Basford:** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, mon honorable ami a raison. Le député n'a pas prétendu que tous les membres de l'Association faisaient partie du NPD. Bon nombre d'entre eux sont très intelligents et ne voudraient pas adhérer à ce parti. J'en connais beaucoup qui sont libéraux.

**M. Knowles:** Il faut alors qu'il y en ait de peu malins.

**M. Basford:** Je m'excuse sincèrement si j'ai mal interprété les paroles du député.

Je soutiens, en traitant de la question dont nous sommes saisis, que la présentation de ce bill est une manœuvre du député et d'autres membres de son parti pour donner l'impression qu'ils sont les seuls à prendre à cœur le sort des Canadiens privés de protection. L'histoire de notre pays démontrera sans équivoque à tout observateur que c'est bien à notre parti qu'on doit les importantes mesures sociales existantes. Je vais en énumérer quelques-unes à votre intention.

Sous notre gouvernement on a adopté des mesures portant sur les pensions de vieillesse, sur les allocations familiales, sur l'assurance hospitalisation et sur les pensions des anciens combattants. Dans ce dernier domaine notre bilan est impressionnant, vu les avantages que nous avons accordés aux anciens combattants après la seconde guerre mondiale.

Cette législature a vu l'adoption du régime de pensions du Canada, du régime d'assistance publique du Canada, du programme des prêts aux universités, des bourses aux étudiants qu'on a commencé à verser le 1er avril de cette année; il y a eu en outre des améliorations au programme de l'ARDA, l'assurance frais médicaux qui entrera en vigueur le 1er juillet prochain, le supplément de revenu garanti adopté l'année dernière et dans ce même domaine le Code canadien du travail (normes). Toutes ces mesures sont dues non au Nouveau parti démocratique ou au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) mais à notre gouvernement et à notre parti.

**M. Knowles:** Le député me permettrait-il de lui poser une question? Connaît-il celui qui a été le premier à présenter ici des bills proposant des congés payés et depuis combien d'années je les soumettais avant que l'actuel gouvernement ait finalement proposé son projet de loi?

**M. Basford:** Nos statuts renfermaient des mesures concernant les normes du travail, avant que le député arrive à la Chambre.

**M. Knowles:** Pas du tout; ce n'est pas vrai.

**M. Basford:** L'année dernière, nous avons adopté le Code canadien du travail (Normes) qui fixait des normes aux industries relevant de la compétence fédérale comme les chemins de fer, les banques, les lignes télégraphiques, l'industrie maritime, le camionnage interprovincial et ainsi de suite. Ce code fixait les conditions fondamentales de travail et assurait, à chaque employé fédéral dans cette catégorie, deux semaines de vacances payées, la semaine de 40 heures à un minimum de $1.25 l'heure et huit jours de congé férié. Au cours de l'adoption de cette mesure, nous avons découvert une situation curieuse.

Je viens de la Colombie-Britannique, où le parti du député est très actif. Les membres du Nouveau parti démocratique de cette province nous ont dit que les habitants de la Colombie-Britannique devraient observer ce qui se passe en Saskatchewan, province comblée ou du moins l'était-elle sous la direction de l'actuel député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Lorsque nous avons étudié le Code canadien du travail (Normes) à la Chambre, nous avons constaté que le salaire minimum imposé en vertu de ce code dépassait de

beaucoup n'importe quel minimum de traitement prévu en Saskatchewan, qui était fixé à $1 l'heure. Voilà la situation après vingt ans de gouvernement cécéfiste ou NDP. Au lieu de regarder l'image que le député et ses collègues cherchent à créer, regardons plutôt leurs réalisations c'est-à-dire celles du gouvernement de la Saskatchewan pendant vingt ans.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Vingt années sombres.

**M. Basford:** Je remercie le secrétaire d'État pour ses remarques toujours pertinentes. A étudier les salaires minimums de la Saskatchewan, nous constatons qu'ils sont de loin inférieurs à ceux qu'a fixés le gouvernement libéral pour l'industrie au pays.

Le bill proposé par l'honorable député demande trois semaines de congés payés. Que l'honorable député et ses collègues sachent que, si jamais ils arrivaient au pouvoir, ces gens-là n'auraient pas 3 semaines de congés payés par an, mais plutôt 52 sans paie, car ils chômeraient. Si l'honorable député et ses collègues prenaient jamais le pouvoir, il y aurait un manque terrible de confiance dans le pays.

**M. Smallwood:** C'est bien ce qui est arrivé en Saskatchewan.

**M. Basford:** Je le répète, qu'on étudie ce qui est arrivé en Saskatchewan, province où le marasme économique a sévi pendant 20 ans. La potasse de cette province restait là, inutilisée. L'exploration pétrolière a été abandonnée pendant ces 20 années-là. L'immense forêt septentrionale de la Saskatchewan restait inexploitée, en dépit des possibilités immenses qu'elle offrait pour l'industrie du bois et l'exploitation forestière.

Après 20 ans, les gens de la Saskatchewan ont compris, et ont renversé le gouvernement. Depuis, nous assistons au développement de l'industrie de la potasse et à une expansion fantastique du secteur de l'emploi. La MacMillan-Bloedel a établi au nord de la province une industrie forestière qui est rentable et en expansion. La province est redevenue le siège d'explorations pétrolières.

Pendant 20 ans d'un régime socialisant, la population de la Saskatchewan a baissé, alors même que toutes les autres provinces et grandes villes du pays croissaient, prospéraient et se developpaient. Les habitants de la Saskatchewan en vinrent à se chercher du travail en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.



**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je suppose qu'il n'a pas lu le bill dernièrement. Je crains qu'il soit un peu à côté de la question. Le projet de loi prévoit trois semaines de vacances payées pour les travailleurs canadiens.

• (5.20 p.m.)

**M. Deachman:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, les remarques du député se rapportent bel et bien aux conditions économiques actuelles et on devrait pouvoir traiter des conditions économiques permettant d'accorder trois semaines de vacances payées aux travailleurs.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Je remercie le député de son intervention. Le seul problème, c'est qu'il appartient à la présidence de rendre la décision et qu'à mon sens, le député devrait s'en tenir au sujet du bill.

**M. Basford:** Je comprends fort bien que Votre Honneur m'ait rappelé à l'ordre. Sachant que Votre Honneur connaît parfaitement le Règlement, je me plie respectueusement à sa décision et je tiens à discuter le projet de loi en détail. Votre Honneur sait, cependant, que je ne voulais pas débattre le bill et ses dispositions en fonction de l'ensemble de la situation économique du pays et de la Saskatchewan en particulier, laquelle, d'après le député, constitue un excellent exemple.

Il est une autre question connexe que n'a pas touchée le député et qui, à mon sens, devrait être discutée aujourd'hui, puis étudiée avec soin par le comité compétent. C'est celle des frais supplémentaires qu'une telle loi occasionnera aux industries. Depuis trois jours nous discutons la vie chère qui préoccupe tous les députés et tous les Canadiens. Pourtant, le parrain du bill n'a pas dit un mot sur l'effet qu'aurait sa proposition sur le coût de la vie. Au comité du crédit au consommateur et du coût de la vie, nous avons constaté que l'augmentation du prix de la vie touchait le plus les individus dits économiquement faibles et désorganisés: vieillards pensionnés, invalides, aveugles et chômeurs. Ils n'ont pas d'organisations fortes qui s'en fassent les porte-parole. Les prix montent, mais nous voyons le député se ruer à la défense, non pas des gens économiquement faibles ou mal partagés, mais des groupes bien organisés et argentés au Canada. Suivant ce bill, nous assurerions des conditions de travail

minimales aux industries telles que les chemins de fer, la navigation, les affaires maritimes, les télégraphes, les transports aériens, les transports interprovinciaux par camions et les pipelines. C'est dans ces industries que les syndicats ont été organisés depuis plus longtemps que dans toute autre industrie au Canada. Elles ont des syndicats puissants et actifs, très capables de veiller aux intérêts de leurs membres et de négocier ou de marchander les conditions de travail que nous voulons tous voir régner. D'une part, nous voyons des gens victimes de la vie chère comme les pensionnés, les handicapés et ceux qui vivent d'un revenu fixe; d'autre part, nous voyons les honorables députés ignorer ceux-ci complètement, mais se précipiter à la Chambre pour défendre des gens qui ont à leur service les syndicats les mieux organisés.

**M. Knowles:** Est-ce le mariage qui aurait égaré l'honorable député?

**M. Basford:** L'honorable député ne nous a rien dit au sujet de l'effet que ce bill devait avoir sur le coût de la vie. Je sais que les membres de son parti et lui-même ont souvent avancé des propositions curieuses selon lesquelles le coût de la production des marchandises et celui de leur transport n'ont aucune incidence sur leur prix. L'argument porte à faux, car nous savons tous que le coût de production de la marchandise est compris dans le prix de vente à la consommation. En vertu de ce bill, nous imposerions aux industries tombant sous le régime fédéral d'accorder un congé payé de trois semaines; pourtant, le député ne fait nullement allusion aux effets éventuels de cette mesure sur le coût de la vie.

**M. Mather:** L'honorable député me permettrait-il une question? Avant de terminer ses remarques, pourrait-il nous dire s'il est pour ou contre le bill à l'étude?

**M. Basford:** Je serai heureux de vous le dire au moment voulu. Il s'agit d'un bill modifiant le Code canadien du travail (Normes). A mon sens, le député a omis de tenir compte d'une question des plus importante, soit que nous vivons dans un pays où la plupart des gens croient fermement au régime actuel des négociations collectives libres. Dans l'étude de tout amendement au Code canadien du travail (Normes), il importe de tenir compte de ce qui doit se faire pour l'établissement de normes minimales obligatoires, mais aussi des conditions de travail qui doivent être la résultante des négociations collectives libres. La répartition du salaire total en fonction des avantages et prestations, devrait être déterminée par les dirigeants et les membres des syndicats, et les économistes syndicaux. Ils sont les mieux placés pour juger de la nécessité des hausses de salaires, des congés payés, de l'augmentation du nombre de jours fériés, de l'amélioration des régimes de santé et de pensions ou de tout autre avantage à revendiquer ou à négocier. Ce serait certes la meilleure méthode et c'est à nous, législateurs et parlementaires, qu'il incomberait de faire régner les bonnes conditions de travail, en adoptant un code des normes minimums de travail. Nous devrions ensuite permettre que les autres avantages et conditions soient fixés par la négociation collective, que tous nous croyons juste.

La statistique révèle qu'en bien des cas, grâce à la négociation collective, les syndicats ont pu revendiquer des avantages autres que les 3 semaines de congés payés. Ce bill est un grand progrès par rapport à ce qui se pratique actuellement dans les organismes du gouvernement fédéral et l'industrie en général. Le relevé des conditions de travail en 1965 signale, dans la publication du ministère du Travail sur «Les conditions de travail dans l'industrie canadienne, 1965», que de tous les employés interrogés (plus de deux millions et demi), seulement 27 p. 100 de ceux qui travaillaient dans des établissements ont obtenu un congé de trois semaines après moins de dix ans de travail. Il est évident que même si la plupart des établissements accordent trois sermaines de congé ou plus à de vieux employés, la durée de service exigée est beaucoup plus que trois ans.

Les députés constateront que puisque 27 p. 100 seulement de toutes les industries accordent trois semaines de congé après moins de dix ans de service, les négociations collectives ont porté plutôt sur des conditions que les syndiqués considèrent comme plus importantes que le congé de trois semaines après trois ans de service.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, les députés du Nouveau parti démocratique m'ont interrompu plusieurs fois et j'ai consenti à répon-

dre à leurs questions, ce que je n'étais pas tenu de faire en vertu du Règlement. Puis-je demander, monsieur l'Orateur, de m'accorder plus de temps?

**M. l'Orateur suppléant:** J'ai soigneusement noté le temps des questions qu'on a posées et j'en ai tenu compte.

• (5.30 p.m.)

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai été extrêmement surpris de l'attitude du député de Vancouver-Burrard (M. Basford) lorsqu'il a pris la parole au sujet du projet de loi actuellement soumis à la Chambre. Parlant du principe de ce bill, le député n'a pas commencé par déclarer qu'il allait en examiner la teneur. Il a dit qu'il nous appuierait si nous acceptions d'appuyer ses propres bills. N'est-ce pas une manière inouïe d'envisager la discussion parlementaire? Si telle est l'attitude du ministre, je me permets de lui déclarer qu'aucun membre n'a jamais reçu de notre groupe un appui plus généreux que lui-même. Étant donné la situation et les circonstances, nous avons décidé à l'unanimité de ne pas nous opposer au maintien du major général Pearkes au poste de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, jusqu'à ce qu'une élection lui donne la possibilité d'être nommé à l'autre endroit.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il lu le projet de loi?

**M. Winch:** Oui, certainement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Je regrette d'interrompre le député mais je crois devoir lui lire la note explicative accompagnant ce bill:

Ce bill vise à améliorer les dispositions relatives au Code canadien du travail (Normes) en y stipulant un congé annuel payé de 3 semaines après trois ans d'emploi auprès du même employeur.

**M. Winch:** Oui, monsieur l'Orateur, je sais cela, bien sûr. Toutefois, en toute déférence, je trouve assez étrange que le député de Vancouver-Burrard ait quinze minutes pour porter des accusations contre notre groupe, et le dénigrer, alors que je n'ai que deux ou trois minutes pour lui montrer quelles bêtises il dit et quels faux renseignements il donne à la Chambre. Je faisais sûrement bien, et ce n'était que juste et équitable, en demandant non pas le même privilège mais une fraction du privilège accordé au député.

Toutefois, monsieur, en discutant . . .

**M. Basford:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Il y a matière à une question de privilège, qui me touche, à mon sens, quand on donne à entendre que la prolongation possible de la nomination du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique puisse se rattacher à mon avenir politique. Si c'est ce que le député veut dire, j'estime que, en toute justice pour un homme qui a accompli une tâche magnifique en tant que lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, le député devrait retirer toute insinuation en ce sens.

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, c'est ce que les journaux ont prétendu. Qu'il me soit permis de dire que notre honorable ami est vraiment trop sensible.

**Une voix:** Qui pleure maintenant?

**M. Winch:** Le député peut se permettre n'importe quelle remarque au sujet du NPD, mais personne ne devrait s'en prendre à lui. Il y a de ces situations fausses.

L'une des raisons invoquées par le député de Vancouver-Burrard pour s'opposer au principe du bill c'est que des milliers de gens ont quitté la Saskatchewan. Pourquoi n'a-t-il pas ajouté que 100,000 personnes ont quitté les Maritimes sous des gouvernements libéral et conservateur? Il n'en a pas soufflé mot.

Examinons le bill. Il prévoit trois semaines de vacances payées pour une personne qui a travaillé au service du même employeur pendant trois ans. Je milite au sein du mouvement syndical depuis 1924. J'ai fait partie de comités de conciliation et d'arbitrage nombre de fois dans le passé. Les contrats que négocient les syndicats ouvriers prévoient souvent des périodes de vacances. Malheureusement, il y a plus de non-syndiqués que de syndiqués.

Au long des années, les gouvernements ont jugé nécessaire d'établir des normes minimums dans les codes du travail, et l'une de ces normes a été la durée minimum des vacances payées. Je me fie maintenant à ma mémoire, mais je crois qu'il y a plus de 16 ans qu'une loi de la Colombie-Britannique a rendu obligatoires les deux semaines de vacances payées. Après 16 ans, en prenant ce fait comme base, n'avons-nous pas progressé dans notre économie et notre pensée au point

qu'il conviendrait d'élever ce minimum de la loi? A l'exception du député de Vancouver-Burrard, qui vit au Moyen-Âge, nous avons certainement progressé au point que la loi fédérale devrait prévoir trois semaines de vacances payées après trois ans de service chez le même employeur.

J'estime qu'il existe un argument péremptoire, et c'est par celui-là que je vais conclure. Je fais remarquer au député de Vancouver-Burrard qu'il ne s'est pas opposé cette année à 11 semaines de vacances payées, ayant travaillé trois ans pour le même employeur. Comme il a pris ses vacances sans se plaindre, accordons donc un minimum de base de trois semaines de vacances. C'est lui qui devrait dire à ses copains les travailleurs: Trois semaines, c'est le minimum.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Nous n'avons jamais eu le temps de le dire.

**M. Knowles:** Le vote, le vote.

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il est bien évident, après avoir écouté les propos du député de Vancouver-Est (M. Winch) au cours des deux interventions qu'il a faites aujourd'hui, qu'il est plus renseigné dans l'art de la lutte qu'en science économique.

**M. Douglas:** Ce doit être terrible de ne connaître ni l'un ni l'autre.

**M. Byrne:** Quant à moi, regarder un match de lutte n'a jamais été mon fort. Je suis donc mal renseigné là-dessus. En ce qui concerne l'économie, il faudra laisser à la Chambre le soin d'en décider.

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, on m'a rappelé à l'ordre parce que je ne parlais pas du bill à l'étude. Que penser du député qui a la parole?

**Une voix:** Retournez à votre place si vous voulez parler.

**M. Basford:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il est interdit à un député de prendre la parole s'il n'est pas à sa place. Le député de Vancouver-Est, alors qu'il occupe la place du député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), n'a donc pas le droit de faire une observation.

**M. Winch:** Je connais le Règlement et je vous présente des excuses, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Vous ne pouvez pas prendre la parole où vous vous trouvez.

**M. Byrne:** C'est le Règlement, mais je ne peux pas aborder le sujet. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) régulièrement, tous les ans, nous présente ces bills d'intérêt privé, l'un après l'autre. L'un traite des heures de travail et l'autre des vacances payées. Il ressemble à tous les autres socialistes qui cherchent à rafistoler l'économie sans envisager d'une manière approfondie les conséquences éventuelles sur l'économie. J'ai eu le plaisir de visiter un pays où le socialisme s'est installé en maître. L'un des collègues du député m'accompagnait, le député de Nickel Belt (M. Fawcett). Nous avons visité ce grand pays socialiste, l'URSS, où toutes ces questions sont du ressort exclusif de l'État. J'aurais voulu que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous accompagne. Il aurait vu par lui-même ce que peut accomplir l'entreprise soumise au contrôle de l'État. Le Canada, et à vrai dire tout le continent nord-américain, a le meilleur système de production et de distribution au monde, justement parce que nous nous gardons d'intervenir dans l'économie, plus que de raison.

• (5.40 p.m.)

Je parlerai plus tard d'économique et de l'influence des coûts de la main-d'œuvre et d'autres frais sur la cherté de la vie, le prix de l'habitation et ainsi de suite. Entre-temps, j'ai quelques statistiques ou plutôt d'abondantes notes si on veut, et je suis sûr que le député m'écoutera patiemment citer certains chiffres et établir des comparaisons avec les dispositions du projet de loi.

Le bill qui nous est présenté assurerait trois semaines de congé annuel après trois ans d'emploi. C'est une grande amélioration par rapport à la pratique que suivent actuellement les industries fédérales et l'industrie en général. J'en suis sûr, le député est au courant de l'étude très complète qui a été faite avant la présentation du Code canadien du travail (Normes). Il devrait aussi savoir que, dans certaines industries, par suite des circonstances, la situation économique était parfois, sinon désastreuse, du moins critique. Néanmoins, l'étude a été très approfondie.

Le député a déclaré que nous devrions permettre l'adoption de ce bill sans débat. Un bill qui pourrait avoir de très graves conséquences pour l'économie des industries mérite certainement plus de considération que ne le prétend le député.

Suivant une étude des conditions de travail que reproduit une publication du ministère du Travail du Canada, en 1964, seulement 11 p. 100 des employés non affectés aux bureaux dans les industries relevant de l'autorité fédérale travaillaient dans des établissements où

il était accordé trois semaines de congé annuel quand on comptait moins de dix ans de service. Parmi tous les employés dont le dossier a été étudié—il y en avait plus de 2.5 millions—la proportion de ceux qui travaillaient dans des établissements où un congé annuel de trois semaines était attribué à ceux qui comptaient moins de dix ans de service dépassait légèrement 27 p. 100. On constatait que l'octroi d'un congé annuel de trois semaines après une période de service relativement brève était plus fréquent parmi les employés de bureaux.

Je possède les statistiques comparatives que j'aimerais déposer si la Chambre le désire. Il ne fait aucun doute toutefois, monsieur l'Orateur, que la plupart des entreprises accordent à leurs employés, après une longue période de service, des vacances de trois semaines, mais la période de service prescrite dépasse de loin trois ans.

Une seule province a jusqu'ici adopté dans sa législation la norme des trois semaines. La loi sur les vacances annuelles en Saskatchewan prévoit deux semaines de vacances après une année de service et trois semaines après cinq années. Trois autres provinces exigent des vacances annuelles de deux semaines et une autre, la Nouvelle-Écosse, les imitera après le 1er janvier 1968. Cinq provinces prévoient une semaine de vacances. La loi ontarienne prévoit désormais une semaine pour chacune des trois premières années de service et deux semaines annuelles par la suite. Terre-Neuve n'applique aucune loi portant sur les vacances annuelles.

Les statistiques comparatives que je déposerai si la Chambre y consent s'accompagnent d'une brochure traitant des normes de travail au Canada et qui ajoute des renseignements sur les lois prévoyant des vacances annuelles au Canada. Le Code canadien du travail (Normes) est entré en viguer le 1er juillet 1965. Cette mesure porte de une à deux semaines les vacances des employés après une année de service et elle oblige en même temps l'octroi de congés rémunérés pour huit jours fériés de l'année. Ces dispositions ont énormément amélioré les conditions de travail des employés visés.

On ne peut vraiment pas examiner sérieusement, à l'heure qu'il est, la proposition que renferme le bill nº C-8 qui relèverait fortement les normes de vacances annuelles. Les vacances annuelles de trois semaines constituent un objectif de l'avenir mais fort improbable dans le présent. Il convient, entre-temps, de laisser à la négociation collective le soin de prolonger les vacances annuelles en fonction de la période de service.

[M. Byrne.]

Comme le député de Vancouver-Est (M. Winch) l'a dit, nous avons fixé à deux semaines le congé de base, dans le Code canadien du travail (Normes).

**M. Basford:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Byrne:** Volontiers.

**M. Basford:** Le député a parlé des dispositions de la loi et des règlements de la Saskatchewan au sujet des congés, mais ne conviendrait-il pas avec moi que, dans l'ensemble —les congés annuels, les congés statutaires, les traitements et les dispositions quant au surtemps—les normes minimums de la Saskatchewan sont bien inférieures aux normes actuelles du gouvernement fédéral?

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'embrasser, comme l'a fait le député de Vancouver-Burrard, un champ aussi étendu dans mes considérations sur les congés annuels. Il a été...

**M. Winch:** Étant donné la question précédente, pourrais-je demander au député s'il est exact qu'un homme du nom de Thatcher, chef du gouvernement libéral de la Saskatchewan, est en fonction en Saskatchewan depuis trois ans?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Votre propre chef devrait le savoir.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. La question du député est une critique directe de ce que j'ai dit et laisse entendre que mes paroles étaient inexactes. C'est un fait connu que M. Thatcher n'a eu que deux ans pour tenter de remédier à 20 ans de gouvernement cécéfiste.

**M. Byrne:** Et, bien entendu, d'établir un nombre suffisant d'industries pour qu'il vaille la peine d'adopter tout d'abord des lois ouvrières. C'était une des faiblesses de l'administration précédente; il y avait si peu de travailleurs dans l'industrie que la question des normes ouvrières n'était vraiment pas importante.

• (5.50 p.m.)

Avant d'être interrompu, monsieur l'Orateur, j'étais sur le point de faire remarquer que c'est une excellente chose de se demander jusqu'où les législateurs doivent aller, lorsqu'ils établissent des normes minimums de conditions de travail, sans s'immiscer dans le domaine même des négociations collectives. J'ai eu une certaine expérience dans ce domaine, et je crois pouvoir dire, en toute

vérité, que j'ai négocié certaines des meilleures conventions collectives au début des années 40. J'ai obtenu la semaine de 40 heures pour l'industrie minière au Canada, en comparaison de 48 heures auparavant. Mais nous parlons ici de l'industrie elle-même, il n'est pas question d'imposer à l'industrie et à ses employés, au moyen d'une loi, ce qui nous semble approprié. Nous avons négocié, sachant que l'industrie pouvait fort bien payer. Quand l'emploi est assez stable pour permettre à un employé d'accumuler plusieurs années de service continu pour un même employeur, il semble que rien ne puisse bloquer une organisation efficace et des négociations vigoureuses.

**M. Knowles:** Le député me permettrait-il une question? Me dira-t-il pourquoi il voit une excellente chose dans deux semaines de congé payé en vertu de la loi, mais une chose terrible dans trois semaines de congé payé en vertu de la loi?

**M. Byrne:** Si les conditions économiques et la situation de l'embauche en général le permettaient, je ne serais que trop heureux de voir six semaines de congé payé. Tous les députés le seraient; ce serait quatre semaines de plus que la plupart des députés ne s'accordent. Je ne m'oppose nullement à un mois ou deux mois de congé payé.

**M. Knowles:** Toutefois, le député ne s'oppose qu'à trois semaines.

**M. Byrne:** Je crois que le député, à l'instar d'autres qui siègent autour de lui, s'enfouit la tête dans le sable, à la manière de beaucoup de chefs syndicaux. Ils refusent de voir les relations qui existent entre le coût de la main-d'œuvre, le coût de la vie, le coût de l'habitation et ainsi de suite.

**Une voix:** Puis-je poser une question?

**M. Byrne:** Si monsieur l'Orateur m'accorde du temps supplémentaires, j'acquiesce.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle disposée à siéger après 6 heures pour que le député puisse finir son discours?

**Des voix:** Non.

**M. Smallwood:** Le réprésentant de Winnipeg-Nord-Centre, le député socialiste de centre-gauche, présente toujours des mesures comme le bill nº C-8, qui accordent des avantages aux dépens des patrons et des contribuables.

**M. Byrne:** C'est évidemment là un des avantages de ne pas être au pouvoir. Le parti du député n'a aucun espoir d'arriver au pouvoir et il lui est inutile de tenir compte des répercussions de ses propositions sur la vie économique du pays.

Pour prouver que les vis-à-vis se cachent la tête dans le sable comme les autruches et ne font pas attention aux facteurs qui déterminent le coût de la vie, le coût des habitations, et ainsi de suite, je lirai un extrait d'un journal, *On the Level*, à l'usage des menuisiers de Vancouver. Je le répète, le nom de ce journal est *On the Level*.

**M. Winch:** Le comprenez-vous?

**M. Byrne:** Cela dépend, je suppose, de notre probité respective. Le député a prouvé la sienne; j'espère prouver la mienne petit à petit au fil des années. J'ai autant d'expérience de ce qui se passe ici et au dehors que le député.

Un article de la page 4 est intitulé: «L'augmentation des taux d'intérêt fait obstacle aux mises en chantier». Nous étudierons momentanément cette obligation; le relèvement du taux d'intérêt, comme l'a prétendu le ministre du Travail (M. Nicholson), n'empêchera pas les mises en chantier, mais il mettra plus d'argent à la disposition des constructeurs. Dans quelques mois, au printemps prochain, lorsque nous aurons vu le nombre de mises en chantier, nous répondrons à cette allégation.

Plus loin, on conseille aux membres du syndicat d'écrire «à leur député provincial ou fédéral» et d'exiger la baisse des taux d'intérêt et l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. Ces gens ne sont jamais pris au dépourvu, lorsqu'il s'agit des affaires du gouvernement. Pourtant, dans le même journal, on relève l'avis suivant, imprimé en grosses lettres noires sur un fond plus pâle:

A noter: la journée de 7½ heures débute le 1er octobre 1967.

Heures régulières:

Jour: De 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi

Demi-heure pour le déjeuner (12 à 12 h. 30) (un arrêt plus long est autorisé dans les camps)

2e et 3e équipes:

6½ heures chacune

Salaires:

...$4.14 ...$4.69

Je m'élève contre ce genre de choses. Il est temps que tous les secteurs de l'économie soient réalistes. Les bénéfices sont une chose, et le coût des terrains en est une autre. Le bénéfice peut entrer dans le coût des terrains, mais le coût comprend aussi l'installation des lignes électriques, des lignes téléphoniques souterraines et ainsi de suite. Des éléments

nombreux entrent en ligne de compte dans la cherté de la vie et de l'habitation, et il est injuste d'en tenir responsable un seul secteur de notre société. Soyons prêts à faire face à la réalité économique et à endiguer ces coûts. Nous devons produire davantage. Bien entendu, les salaires et les coûts sont vraiment importants si chaque chef de famille de notre société reçoit une tranche équitable du produit national brut, selon ses efforts.

**M. Rapp:** Six heures.

**M. Knowles:** Êtes-vous pour ou contre le bill?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 23 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LES FINANCES

### L'EFFIGIE DE LA REINE SUR LES BILLETS ET LES PIÈCES DE MONNAIE

**M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.)** demande à déposer le bill nº C-169, loi sur les billets et les pièces de monnaie du Canada (Effigie de la souveraine).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Groos:** Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a deux objectifs: premièrement, de permettre aux membres de la Chambre des communes et, par leur entremise, au peuple canadien de montrer de façon simple et pratique leur très haute estime et leur affection pour la Reine du Canada; deuxièmement, de rappeler continuellement quel est le rôle de la souveraine, rôle qui, dans l'histoire du Canada, a consisté en grande partie à protéger les droits, les libertés et les justes aspirations des deux peuples fondateurs et de tous les groupes minoritaires. (*Applaudissements*)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astéristique.)

### LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE DE PORT-ARTHUR-FORT WILLIAM

Question nº 383—**M. Andras:**

1. Comment la succursale de la Banque d'expansion industrielle de Port-Arthur-Fort William, Ontario, s'acquitte-t-elle de ses fonctions par rapport au rendement moyen de toutes les succursales de la BEI relativement *a*) au nombre de demandes d'emprunts reçues, *b*) au nombre d'emprunts agréés, *c*) au montant global, en dollars, des prêts consentis, *d*) à la moyenne, en dollars, de chaque prêt, *e*) au pourcentage des remboursements d'emprunt en souffrance?

2. Les demandes d'aide financière à la succursale de Port-Arthur-Fort William de la BEI sont-elles toutes inscrites à ce titre, ou certaines sont-elles refusées verbalement avant d'en arriver à ce stade, et, dans ce dernier cas, quel est le pourcentage approximatif des demandes refusées sans qu'on en inscrive la teneur?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** 1. Les renseignements requis sont préparés aux fins de la régie interne seulement et il n'est pas jugé opportun de publier ces données statistiques par succursale.

2. La Banque d'expansion industrielle a pour pratique d'envoyer une formule de demande de prêt dès qu'un projet semble répondre aux critères définis à l'article 15 (1) de la loi. Les formules de demande remplies sont ensuite l'objet d'une étude approfondie.

---

Question nº 384—**M. Andras:**

Quel temps s'écoule, en moyenne, entre la demande formelle et l'approbation ou le refus de prêts pour la succursale Port-Arthur-Fort William de la Banque d'expansion industrielle, comparativement à la moyenne pour toutes les succursales de la BEI?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Les renseignements requis sont préparés aux fins de la régie interne seulement et il n'est pas jugé opportun de publier ces données statistiques par succursale.

### LA RENTE VIAGÈRE PAYABLE À LA VEUVE D'UN JUGE

Question nº 391—**L'hon. M. Bell:**

1. Des dispositions ont-elles été prises, en vertu desquelles la taxe successorale ou les droits de succession attribuables à la rente viagère payable à la veuve d'un juge ou à un juge à la retraite peuvent être tirés du Fonds du revenu consolidé sous réserve de remboursement au moyen de retenues sur la pension viagère?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature précise de ces dispositions?

3. Existe-t-il des dispositions identiques pour les veuves d'autres fonctionnaires?

4. Dans le cas de l'affirmative, pour les veuves de quelles catégories de fonctionnaires?

5. Dans le cas de la négative, quelle en est la raison?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** 1. Oui.

2. Conformément au règlement afférent à la loi sur les juges (Rentes viagères des veuves), adopté par le décret du conseil C.P. 1967-1261, du 22 juin 1967 et publié aux pages 1045 et 1046 de la *Gazette du Canada*, Partie II, du 12 juillet 1967 (DORS/67-326).

3. Oui.

4. Les veuves de personnes qui étaient des cotisants aux termes de la loi sur la pension de la fonction publique.

5. Ne s'applique pas.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 392—**L'hon. M. Bell:**

1. Depuis que la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique a été promulguée, y a-t-il des sociétés de la Couronne, des commissions ou des institutions qui ont été retirées de l'autorité de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et qui sont tombées sous l'autorité de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique?

2. Dans le cas de l'affirmative, lesquelles?

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** 1. Oui.

2. L'Office canadien des provendes.

LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES SUPÉRIEURS

Question nº 396—**M. Allard:**

Depuis le 1er juillet 1967, quel est le traitement annuel des fonctionnaires suivants: le sous-ministre des Forêts, le sous-ministre de la Production de défense, le commissaire de l'Office national du film, le président de la Voie maritime du Saint-Laurent, le sous-secrétaire d'État, le statisticien du Dominion, le sous-minitre des Pêcheries, le sous-ministre associé de la Justice, le président de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

**L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor et ministre du Revenu national):** Le 1er juillet 1967, le traitement annuel des hauts fonctionnaires suivants était comme il suit: Le sous-ministre des Forêts, $26,500; le sous-ministre de la Production de défense, $26,500; le commissaire de l'Office national du film, $24,840; le président de la Voie maritime du Saint-Laurent, $26,500; le sous-secrétaire d'État, $26,500; le statisticien du Dominion, $26,500; le sous-ministre des Pêcheries, $26,500; les sous-ministres associés de la Justice, $26,500; le président de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, $21,600.

L'ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE LA «SYNTEX CO. LTD.»

Question nº 404—**M. Schreyer:**

Au cours de chacune des trois dernières années, le gouvernement du Canada a-t-il acheté des produits pharmaceutiques ou chimiques de la *Syntex Company Limited*, et dans le cas de l'affirmative, quels ont été les montants de ces achats?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** En ce qui concerne le ministère de la Production de défense:

| Année | Dépenses estimatives |
|---|---|
| 1964 | $ 1,250 |
| 1965 | 6,250 |
| 1966 | 48,064 |
| 1967 à ce jour | 57,690 |

[L'hon. M. Sharp.]

En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: 1965, $1,911; 1966, $3,847; 1967, $1,857.

En ce qui concerne le ministère des Affaires des anciens combattants: Année financière 1964-1965, $7,884.46; année financière 1965-1966, $16,492.03; année financière 1966-1967, $33,745.56.

LA VENTE DE SÉRIES DE PIÈCES DE MONNAIE DU CENTENAIRE

Question nº 431—**Mme MacInnis:**

1. La Monnaie royale canadienne, ou quelque autre institution gouvernementale, ont-elles vendu ou procuré, en 1967, des pièces de monnaie du Centenaire de $1, 50c., 25c., 10c., 5c. et 1c., à une ou plusieurs sociétés d'emballage de pièces de monnaie aux États-Unis?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom et l'adresse de chacune de ces sociétés et la valeur des pièces vendues ou procurées à chacune d'elles?

3. Quel pourcentage de celles qui ont été vendues aux États-Unis a été réexpédié au Canada en emballages plastiques pour être revendu?

4. Le gouvernement du Canada a-t-il autorisé la revente en ce pays de ces séries de pièces dont la valeur nominale représente $1.91, à un prix de détail de $5.95?

5. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour donner aux Canadiens d'autres moyens d'acquérir ces séries de pièces du Centenaire?

6. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelles sont-elles, *b*) à quel prix les séries ont-elles été vendues?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Ne s'applique pas.

5 et 6. On a pu acquérir les séries de pièces du centenaire suivantes en s'adressant à la Monnaie royale canadienne: *a*) *Ensemble-spécimen or*—contenant une pièce d'or de $20 et chacune des pièces de monnaie divisionnaire, de un cent à un dollar, présentées dans un étui spécial en cuir. Les commandes ont été acceptées de mai 1966 au 30 septembre 1967 et chaque ensemble-spécimen se vendait $40. *b*) *Ensemble médaillon d'argent—pièces*—contenant un médaillon du centenaire, frappé en argent solide, et chacune des pièces de monnaie divisionnaire, de un cent à un dollar, présentés dans un étui en cuir ordinaire. Les commandes ont été acceptées de juillet 1966 au 30 septembre 1967 et l'ensemble se vendait $12. *c*) *Ensemble de pièces soustraites à la circulation* (dans une enveloppe de plastique)—contenant chacune des pièces de monnaie divisionnaire, de un cent à un dollar. Les commandes ont été acceptées du 1er janvier 1967 au 30 septembre 1967 et l'ensemble se vendait $4.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 440—**M. Scott (Victoria, Ont):**

Combien de bureaux de poste a-t-on fermés, dans chaque province, depuis le mois de septembre 1965?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):**

| Province | Bureaux de poste à commission | Bureaux de poste auxiliaires |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 20 | 2 |
| Île du Prince-Édouard | 6 | |
| Nouvelle-Écosse | 55 | 3 |
| Nouveau-Brunswick | 37 | |
| Québec | 97 | 30 |
| Ontario | 70 | 31 |
| Manitoba | 26 | 1 |
| Saskatchewan | 54 | 2 |
| Alberta | 39 | 7 |
| Colombie-Britannique | 29 | 12 |
| T. du Nord-Ouest | 1 | |
| Yukon | 1 | |
| Total | 435 | 88 |

*L'ACHAT PAR RADIO-CANADA DE FILMS CONCERNANT LES «DÉSERTEURS»

Question nº 464—**L'hon. M. Hamilton:**

Pour quelles raisons la société Radio-Canada a-t-elle décidé de ne pas acheter les droits de téléviser au Canada les films de Jean Zoller traitant du prétendu problème des «déserteurs»?

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada m'informe qu'elle a visionné le film de M. Jean Zoller qu'elle songeait à présenter au cours d'une émission télévisée de début de soirée. Ce film ne répondait pas d'une façon générale aux normes d'excellence de Radio-Canada et coûtait plutôt cher compte tenu de l'usage que la Société comptait en faire.

LES IMMIGRANTS ET LA CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS OU DU FRANÇAIS

Question nº 467—**M. McCleave:**

1. Permet-on aux immigrants qui n'ont pas une connaissance de base de l'anglais ou du français d'entrer au pays?

2. Dans le cas de l'affirmative, les encourage-t-on à se fixer, jusqu'à ce qu'ils soient adaptés, dans des localités où il y a un bon nombre de gens qui parlent la langue maternelle de ces immigrants?

3. Dans le cas de la famille Rasanen, qui s'est établie en Nouvelle-Écosse, est-ce que l'un des parents avait une connaissance pratique de l'anglais ou du français?

4. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il conseillé à cette famille de s'installer dans une région du Canada où il y a des gens qui parlent la langue finlandaise?

**M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Oui. Le Canada n'a jamais eu pour politique de restreindre l'immigration aux personnes de langue française et de langue anglaise, même si la connaissance de l'une ou l'autre de ces langues, ou des deux, est considérée comme un avantage.

2. Pas nécessairement. Les immigrants qui ne connaissent ni l'anglais ni le français sont fortement enclins à se rendre tout d'abord dans des localités où se parle leur langue maternelle et, d'habitude, le ministère n'a pas besoin de les encourager dans cette voie. Le ministère s'efforce de conseiller aux gens de se rendre là où, tout bien considéré, ils ont le plus de chance de s'établir facilement.

3. Non.

4. Non.

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GLASSCO

Question nº 468—**M. Macquarrie:**

1. Combien de recommandations, sur les 151 recommandations de la Commission royale sur l'organisation du gouvernement dont on n'a pas encore disposé, au dire de l'auditeur général dans son rapport de 1966, ont été mises en application?

2. Quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard des recommandations qui n'ont pas encore été mises en application?

**L'hon. E. J. Benson (président du Conseil du Trésor et ministre du Revenu national):** 1. Cinquante-sept recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement ont été agréées par le gouvernement depuis la publication du rapport de l'auditeur général de 1966.

2. Le gouvernement étudie présentement une autre liste de recommandations et l'on s'attend à ce qu'une liste supplémentaire soit bientôt mise à l'étude. On prévoit que le comité des comptes publics sera consulté à l'égard des recommandations qui restent.

LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 469—**M. Orlikow:**

Est-ce que le comité consultatif institué en vertu du bill nº C-150, établissant un Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration, aura un personnel de secrétariat et un budget et, dans le cas de l'affirmative, combien de personnes se propose-t-on d'employer dans ce secrétariat, et quel sera le montant du budget pour la première année?

**M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Le futur Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration aura, avec ses commissions consultatives, un personnel de secrétariat et un budget. Ce même personnel assurera les services de secrétariat aux réunions fédérales-provinciales et interministérielles organisées par le ministère. Le personnel prévu est de 5 personnes. Le budget total sera de $120,000.

L'ÉTUDE DES RELATIONS OUVRIÈRES PAR L'ÉQUIPE SPÉCIALE

Question nº 472—**L'hon. M. Bell:**

1. Où en est le travail de l'équipe spéciale qui étudie les relations ouvrières?

2. Cette équipe va-t-elle présenter un rapport provisoire?

3. Dans le cas de l'affirmative, quand prévoit-on qu'elle le fera?

4. Quand prévoit-on que l'équipe spéciale aura terminé son travail?

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. L'équipe spéciale a bien amorcé le programme de recherches nécessaires et elle a reçu un certain nombre de rapports préliminaires ou de documents de travail incorporant les résultats de ces recherches.

2 et 3. Le gouvernement attend un rapport provisoire de l'équipe spéciale avant la fin de l'année.

4. Le travail de l'équipe spéciale devrait être terminé en 1968.

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

Question nº 428—**M. Davis:**

Au sujet des programmes fédéraux-provinciaux dont le coût est partagé, *a*) combien sont actuellement en vigueur, *b*) quelle a été la contribution fédérale totale pour chaque programme au cours de l'année financière 1965-1966, *c*) quelle a été la contribution fédérale totale pour chaque programme et dans chaque province durant l'année financière 1965-1966?

(Le document est déposé.)

## LA POLLUTION DE L'AIR

LA POSSIBILITÉ DE MESURES GOUVERNEMENTALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Hier, Radio-Canada a remplacé son émission régulière par une autre sur les dangers de la pollution de l'air, qui nous a révélé des choses étonnantes et terrifiantes. Nous dira-t-il quelles mesures le gouvernement prendra au cours de la présente session pour s'attaquer à ce problème de plus en plus urgent?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la question afin d'établir s'il est souhaitable de faire sous peu une déclaration à ce sujet. Comme mon honorable ami le sait, elle a déjà été soulevée au cours de la présente session. Je verrai s'il est possible de faire une déclaration plus étendue.

**L'hon. M. Starr:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre dirait-il aussi dans sa déclaration ce que le gouvernement entend faire pour lutter contre les effets nocifs de la pollution de l'air et de l'eau par des produits chimiques et des insecticides?

**Le très hon. M. Pearson:** Bien sûr, monsieur l'Orateur. Mais pour qu'une telle déclaration soit efficace, elle devra tenir compte de l'aspect provincial de la question autant que de l'aspect fédéral.

**L'hon. M. Starr:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les dangers inhérents à ce problème, le premier ministre est-il prêt à prendre l'initiative et à collaborer avec les provinces à cet égard.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Au cours de leurs deux dernières réunions, les législateurs des États-Unis et du Canada ont discuté à fond de la pollution. Or, leurs recommandations ont-elles été portées à l'attention du gouvernement ou du ministre responsable?

**Le très hon. M. Pearson:** Il faudra que je me renseigne, monsieur l'Orateur. Le député sait, bien sûr, que la Commission mixte internationale a été saisie de la question et l'étudie.

**L'hon. M. Hamilton:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Les discussions entre législateurs des deux pays ayant porté plus loin que vont les attributions de la Commission mixte internationale, le premier ministre voudrait-il examiner toute l'affaire et déterminer quelles sont les recommandations auxquelles nous devrions donner suite.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait des démarches.

[*Plus tard*]

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme la conférence sur la pollution, qui s'est tenue à Montréal sous les auspices du conseil des ministres des ressources, remonte à un an, et comme il n'en est pas fait état dans le programme auquel se réfèrent les questions posées précédemment, le ministre peut-il nous dire à quel moment il sera en mesure de faire à la Chambre une déclaration précise sur les propositions qu'il entend soumettre au Parlement à la suite des principes directeurs élaborés lors de cette conférence?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me semble que la question du député est très étroitement liée à celle qu'a déjà posée cet après-midi le chef de l'opposition.

LES ÉMANATIONS D'UNE USINE D'ENGRAIS CHIMIQUE DANS LA RÉGION DE DUNNVILLE (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si des fonctionnaires fédéraux examinent les dangers que pourrait entraîner, paraît-il, pour la santé des hommes et du bétail, l'air pollué par les émanations d'une usine d'engrais chimiques dans la région de Dunnville?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question pourra être étudiée, à mon avis, lorsque le gouvernement fera sa déclaration d'ordre général sur la pollution.

## LA NOUVELLE-ÉCOSSE

LE MAINTIEN EN ACTIVITÉ DE L'ACIÉRIE DE SYDNEY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C Douglas (Burnaby-Coquitlam):** J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-il quelque renseignement à nous communiquer au sujet des pourparlers en cours avec la DOSCO et la Hawker Siddeley? Le gouvernement a-t-il décidé d'acquitter une partie de ce qu'il en coûterait pour maintenir l'aciérie de Sydney en activité jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution définitive? Si oui, combien le gouvernement fédéral est-il disposé à verser?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je n'ai rien de nouveau à annoncer au sujet des pourparlers qui ont eu lieu. J'espère qu'avant la fin de la semaine nous pourrons débattre la question avec les représentants du gouvernement provincial. Quant à la deuxième partie de la question, l'affaire est à l'étude.

**M. Douglas:** Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement sait que la DOSCO a conclu une entente avec une société néerlandaise en vue d'alimenter son usine de Contrecœur en lingots? Est-ce la raison de la fermeture de l'usine de Sydney?

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne sache pas qu'une entente ait été conclue.

**M. Douglas:** Le ministre sait-il si une pareille entente est en voie d'être négociée?

**L'hon. M. MacEachen:** Je devrai me renseigner davantage avant de répondre catégoriquement à cette question.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—L'EXPÉDITION D'ARMES AUX ÉTATS ARABES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après tous les rapports, les missiles ayant coulé le torpilleur israélien Elath étaient de fabrication russe toute récente et provenaient d'un vaisseau de guerre russe récemment livré à la République Arabe Unie. A ce sujet, le ministre peut-il nous dire ce que fait le gouvernement —s'il fait quelque chose—pour empêcher ou pour dissuader l'Union soviétique d'envoyer des quantités massives d'armes ultra-modernes, aux États arabes?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** J'ai déjà mentionné la position du gouvernement canadien en réponse aux questions du député à ce sujet. Le Canada ne fournit pas d'armements aux pays de cette région et nous nous sommes joints à d'autres gouvernements pour demander qu'on en limite les expéditions.

**M. Nesbitt:** Le ministre a déjà fait cette réponse. Je voudrais savoir si le Canada s'emploie plus activement à obtenir le soutien des autres pays en vue de persuader l'Union soviétique d'arrêter les fournitures d'armements.

**L'hon. M. Martin:** Je ne vois pas comment le gouvernement canadien pourrait obliger un autre pays à limiter ses exportations d'armements vers des régions névralgiques, mais je puis assurer le député que je me rends très bien compte de la gravité du problème.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LES REMÈDES AU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Comme des articles parus dans les journaux de samedi indiquaient, en se fondant sur des chiffres du Bureau fédéral de la statistique, que le chômage s'est accru au Canada de 6.8 p. 100, au cours des douze derniers mois, le gouvernement compte-t-il proposer des mesures au cours de la présente session parlementaire en vue d'inverser cette tendance?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, un grand nombre de mesures seront proposées ce mois-ci et les mois suivants en vue de mettre fin à ce problème et à d'autres.

**L'hon. M. Hees:** Le premier ministre peut-il nous donner une idée de la nature de ces mesures? Le sujet est d'importance.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—LE PAIEMENT DE L'INTÉRÊT SUR LA PRIME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je veux adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est également secrétaire d'État aux affaires intérieures, si l'on en croit les bruits qui courent. A-t-il reçu du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, un télégramme accusant le gouvernement fédéral de devoir à la Colombie-Britannique 12 millions de dollars depuis le 1er juillet, par suite du parachèvement du barrage Duncan, plus tôt que prévu, et 6½ p. 100 d'intérêt depuis cette date?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** J'ai reçu un télégramme du premier ministre Bennett. (*Exclamations*) J'ai aussi été en communication avec des porte-parole de son gouvernement. Comme je l'ai dit la semaine dernière, le gouvernement canadien estime que le versement du principal, par les États-Unis, doit être effectué le plus tôt possible, et nous sommes d'avis qu'aux termes du traité des frais d'intérêt devraient être imposés, et qu'ils devraient être acceptés par la partie qui n'a pas encore effectué le versement du principal, soit les États-Unis.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu le rapport publié dans les journaux samedi sur l'étude du professeur Lithwick de l'Université de Carleton selon laquelle la productivité industrielle du Canada est de 36 p. 100 inférieure à celle des États-Unis, notre plus grand concurrent, le gouvernement compte-t-il présenter des mesures législatives au cours de la présente session pour rectifier ce déséquilibre?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, on m'a posé une question semblable vendredi dernier; j'y ai donné alors la seule réponse que je puisse donner aujourd'hui.

[Le très hon. M. Pearson.]

## L'HABITATION

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'APPROBATION DE PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail en sa qualité de ministre chargé de l'habitation et, en son absence, ma question pourrait peut-être servir de préavis. Étant donné que le gouvernement de la Colombie-Britannique a maintenant approuvé 12 projets de logements sociaux longtemps différés et destinés à la ville de Vancouver, le ministre pourrait-il dire quand le gouvernement fédéral les approuvera?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre suppléant du Travail):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai volontiers cette question pour préavis.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PUBLICITÉ ET LA MISE EN GARDE AU SUJET DE LA CIGARETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Howe (Wellington-Huron):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les chiffres du Bureau fédéral de la statistique révèlent une hausse de la vente des cigarettes malgré les renseignements publiés dans les journaux et dans les revues médicales pour signaler les dangers de cette habitude. Comme on a mis au point des procédés pour éliminer un fort pourcentage des ingrédients nocifs que renferment les cigarettes, le ministre fera-t-il examiner cette question à fond par un comité de la Chambre?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je vais étudier minutieusement cette question.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Une question supplémentaire; le ministre a-t-il eu le temps de songer à faire une déclaration sur cet important sujet, comme il l'avait annoncé la semaine dernière?

**L'hon. M. MacEachen:** Non, monsieur l'Orateur, tous les dangers de l'usage du tabac ont été exposés dans une campagne d'information poursuivie par le ministère. Nous sommes

conscients des effets nocifs de cette habitude et nous ne ménageons aucun effort pour informer et conseiller les Canadiens sur les dangers du tabac. Ce programme d'information donne déjà certains résultats. Nous étudions présentement si de nouvelles mesures pourraient être rendues efficaces par l'adoption d'une loi.

LE MAINTIEN DES SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DES HÔPITAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la compression des dépenses de l'État annoncée par le ministre des Finances et la réduction semblable des dépenses des gouvernements provinciaux dans le domaine de financement des universités, le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre si sont exclus du programme d'économie les 500 millions qui ont été promis...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Lambert:** ...à titre d'assistance en immobilisations pour la construction des hôpitaux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ABSENCE DU MINISTRE DU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, la question que je désire poser au premier ministre est peut-être un peu étrange, mais ceux d'entre nous qui se posent beaucoup de questions voudraient que le premier ministre leur dise ce qui est arrivé au ministre du Travail, qui est chargé de faire rapport à la Chambre de la situation dans le domaine du logement. Nous aimerions savoir pourquoi il n'est pas ici, et s'il reviendra à la Chambre bientôt?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à cette question. Le médecin a conseillé au ministre de prendre deux semaines de vacances pour des raisons de santé. C'est la seule raison de son absence. Il espérait être de retour à la Chambre aujourd'hui ou demain.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Le dernier ministre auquel son médecin a conseillé de s'absenter de la Chambre a servi d'escorte au Shah d'Iran lors de sa visite.

**Le très hon. M. Pearson:** Ce n'est pas une remarque très charitable.

**M. MacInnis:** Mais si.

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne puis qu'espérer que mon honorable ami continuera à jouir d'une bonne santé.

## LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

LA PROLONGATION DU MANDAT DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être traiter maintenant d'une question, soulevée vendredi à la Chambre, concernant la prolongation du mandat du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique. A ma requête, l'honorable George R. Pearkes, qui a servi le Canada pendant tant d'années avec honneur et distinction, a consenti à rester en fonction comme lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique pour le reste de l'année du centenaire et jusqu'au printemps. Le général Pearkes espérait pouvoir quitter son poste à la fin d'octobre et je lui suis infiniment reconnaissant d'avoir consenti à demeurer le représentant de la reine dans sa province quelques mois encore. (*Applaudissements*)

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROLONGEMENT DU MÉTRO DE MONTRÉAL COMME MESURE D'ASSISTANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée la semaine dernière quant à la possibilité d'une aide financière de la part du gouvernement fédéral à la ville de Montréal ou à la province de Québec, à l'égard du prolongement du métro à Montréal.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** L'Expo?

**L'hon. M. Ricard:** Pardon, le métro.

**L'hon. M. Starr:** Le chemin de fer souterrain.

**Le très hon. M. Pearson:** Je suis désolé, monsieur l'Orateur, mais il m'a été impossible d'étudier cette question. Je m'efforcerai d'y répondre demain.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES PROJETS DE LOI RELATIFS À LA RÉGULATION DES NAISSANCES ET AU DIVORCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Maintenant que le Parlement a été saisi du projet de loi concernant la peine de mort, le gouvernement présentera-t-il sous peu celui qui a trait à la régulation des naissances et au divorce?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je ne vois pas le rapport entre les deux, monsieur l'Orateur.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics afin de faire lever des oiseaux de toute plume. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement a fourni le siège de cabinet utilisé dans la sottie présentée sur la colline du Parlement samedi et qui était appuyée, semble-t-il, par le chef du Nouveau parti démocratique en tant que tel?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES SUBSIDES

**L'hon. A. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du trésor)** propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATIONALES

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, notre régime, à chaque session, permet de temps à autre aux partis d'opposition d'évoquer des points sur lesquels le gouvernement serait en défaut et de lui offrir quelquefois des conseils pratiques. C'est à l'occasion des motions de subsides que le Parlement peut exercer ce privilège.

A cette occasion, je compte présenter, au nom de l'opposition, une motion que j'estime positive et qui devrait, à mon sens, rallier l'appui de tous les partis politiques en cette Chambre. Je le fais parce que le gouvernement actuel, dit-on, va de crise en crise. Nous sommes en butte à une nouvelle crise, monsieur l'Orateur. Elle prend la forme d'une audience qui aura lieu demain devant l'Office national de l'énergie, sans que le gouvernement ait ordonné à cette institution de l'État de protéger notre intérêt national dans ses relations avec notre voisin du Sud.

[Le très hon. M. Pearson.]

Donc, pour que tous les partis soient au courant des sujets sur lesquels portera le débat, je l'espère, je présenterai la motion au début de mon discours. Cela donnera aux partis le temps d'organiser leur action. Je propose donc, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait immédiatement faire connaître sa politique en matière de ressources nationales et indiquer clairement à cet égard quels sont ses objectifs généraux, ainsi que ses objectifs particuliers en ce qui concerne

*a*) la politique nationale quant aux ressources énergétiques et, notamment, au réseau de transmission du gaz naturel, du pétrole et de l'électricité, et à l'uranium;

*b*) la politique nationale quant aux ressources hydrauliques;

*c*) la politique quant à la sylviculture, l'agriculture et la pêche;

*d*) les ressources en capital humain;

et indiquer dans quelle mesure la pollution met en danger ces ressources ou l'une ou plusieurs d'entre elles.

Monsieur l'Orateur, la Chambre conviendra que ce texte propose l'énoncé d'une politique globale en matière de ressources. Nous avons délibérément omis deux domaines qui relèvent directement et qui font partie de cette politique, celui des minerais et celui des investissements. Nous avons écarté ces deux domaines car ils ne manqueront pas d'être évoqués pendant le débat, au cours de la prochaine session, sur le rapport de la Commission Carter.

• (3.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sauf erreur, le député ne propose pas sa motion maintenant; il donne tout simplement préavis de son intention de la proposer à la fin de son discours.

**L'hon. M. Hamilton:** Oui, monsieur l'Orateur, et pour donner aux divers partis l'occasion de voir en quoi elle consiste.

J'ai mentionné en exorde que le gouvernement avait tendance, depuis quatre ans, d'aller de crise en crise, et je compte exposer assez longuement la crise dont il est question en ce moment, parce qu'il est évident qu'une décision s'impose dès maintenant et ne peut être remise à demain ou à après-demain. Il faut prendre une décision immédiatement.

Quant à certaines déclarations de principe qui figurent dans cette motion, il est urgent de prendre une initiative aussitôt que possible. Je veux démontrer que nous disposons d'assez de renseignements, par suite d'études déjà complétées ou sur le point de l'être, qu'il est possible de faire ces déclarations de principe. Je veux aussi signaler qu'en en retardant l'annonce, nous mettons peut-être inconsciemment, et je suis tenté de dire «sciemment, dans certains cas», notre pays en

danger de perdre des ressources considérables et d'établir des précédents que nous ne pourrons pas facilement modifier.

A titre d'exemple et pour montrer la confusion qui règne, je voudrais vous lire l'entrefilet suivant, extrait du *Globe and Mail*, et daté du 18 octobre de la semaine dernière. En voici l'en-tête: «Marchand demande que l'on s'unisse pour combattre la domination des États-Unis.» L'article se poursuit ensuite partiellement sous une rubrique de la *Presse canadienne*:

L'emprise de l'économie des États-Unis se fait sentir sur les Canadiens anglais autant que sur les Canadiens français et c'est un front commun qui devrait lui faire face, a dit hier M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'œuvre.

L'article poursuit:

«Mais nous ne disposons pas des 10 milliards de dollars qui pourraient nous assurer, à supposer que nous ayons les talents nécessaires, une économie comparable et une technologie autonome.

Nous devons voir les choses comme elles sont... au lieu de nous entre-déchirer, cherchons ensemble une solution; c'est peut-être notre seule chance d'y aboutir.»

Le Québec n'est pas le seul à craindre l'influence toute puissante de l'économie des États-Unis, et il ajoute: «Les Anglo-Canadiens ont les mêmes problèmes que nous.»

Je vous ai lu cette déclaration pour vous indiquer le thème de mes remarques d'aujourd'hui. La semaine dernière, quand cette crise a éclaté, nous avons demandé au ministre responsable quelle orientation le gouvernement et lui-même allaient donner à l'Office national de l'énergie dans la situation qui l'oppose à la Federal Power Commission de Washington. Le 19 octobre dernier, j'ai dit à la Chambre:

Ma question s'adresse au ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources. Comme la Federal Power Commission des États-Unis met directement en doute les principes de la loi sur l'Office national de l'énergie et que la Commission royale d'enquête Borden a recommandé que nous ne subventionnions pas les usagers de gaz des États-Unis aux dépens des Canadiens, le gouvernement fera-t-il une déclaration de principe avant que l'Office national de l'énergie commence ses audiences, mardi prochain, pour étudier la nouvelle demande de la Westcoast Transmission Company visant l'exportation d'une quantité supplémentaire de gaz naturel aux États-Unis?

Le ministre est censé se tenir parfaitement au courant afin d'aider le peuple canadien à défendre ses intérêts. Or, voici sa réponse:

Monsieur l'Orateur, je peux me tromper, mais je crois que l'Office national de l'énergie est déjà saisi de la demande de la Westcoast. J'aimerais toutefois prendre avis de la question et y répondre plus exactement demain.

Le lendemain, il n'avait encore fait aucune déclaration. Je signale que cet avertissement relatif à l'attitude du gouvernement n'est pas nouveau. En examinant les comptes rendus de nos débats de ces quatre dernières années, vous trouverez que j'ai certes demandé deux ou trois fois par an au gouvernement d'énoncer clairement son attitude à l'égard des États-Unis et du Canada quant au problème des ressources énergétiques sur ce continent. J'ai souvent réitéré ma demande, mais je n'ai obtenu aucune réponse, si ce n'est que le gouvernement fera prochainement une déclaration ou qu'il n'est pas encore en mesure d'en faire une. Mais il a toujours évité de prendre une initiative.

Ainsi l'an dernier, le 15 juin, la déclaration suivante a paru dans le *Citizen* d'Ottawa sous le titre «Les ressources canadiennes—Hamilton cherche une politique précise afin d'éviter des difficultés». Permettez-moi de lire un extrait de cet article du journal local qui devrait servir de guide à tous les députés ministériels. On y disait:

A moins que le gouvernement n'établisse une politique précise de matière de mise en valeur des ressources, des problèmes surgiront entre l'Office national de l'énergie du Canada et la Federal Power Commission des États-Unis. M. Alvin Hamilton, ancien ministre conservateur de l'Agriculture, en a donné l'avertissement mercredi aux Communes.

Le député de Qu'Appelle, en Saskatchewan, candidat à la direction du parti conservateur et ferme défenseur de l'autonomie canadienne, a également demandé une déclaration de principe quant à un réseau national d'énergie hydro-électrique.

Selon lui, un tel réseau est «essentiel au concept de la souveraineté et à l'utilisation de notre énergie comme facteur fondamental pour affermir notre pouvoir de négociation dans le domaine de l'utilisation des ressources sur le continent.»

M. Hamilton a fait subir un interrogatoire au ministre de l'Énergie, M. Pepin, lorsque ce dernier a présenté les prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'année financière 1967-1968 et qui se chiffrent à 142 millions de dollars.

Il n'a pas précisé dans quel domaine des difficultés pourraient surgir entre l'Office de l'énergie et la Commission, mais il a dit attendre depuis quatre ans que le gouvernement énonce sa politique sur le transport du pétrole et du gaz, sur les règlements régissant le pétrole et le gaz dans le Nord, sur le plateau continental, sur les rapports entre l'énergie atomique et les ressources hydrauliques dans la production de l'électricité et sur une politique nationale des eaux dont «nous avons désespérément besoin.»

Je ne vous lirai pas toute la déclaration. Chaque fois que le Règlement de la Chambre m'en a fourni l'occasion, j'ai cherché à faire comprendre au gouvernement que nous comptons sur lui pour défendre les intérêts du Canada. C'est que les deux plus grands pays de notre continent se disputent le contrôle et l'usage des immenses ressources du Canada. Il existe de nombreuses preuves de cette lutte. Le gouvernement des États-Unis possède au moins trois rapports sur la nécessité pour les industriels et les entrepreneurs américains d'accéder aux ressources du Mexique,

du Canada et du monde entier. Comme leurs industriels indiquent à leurs législateurs et à leurs administrateurs les mesures à prendre, il est certes dans l'intérêt des Canadiens de savoir exactement où nous nous dirigeons.

Ce que j'ai dit d'une façon très générale sur la nécessité pour le Canada de politiques en matière de ressources s'applique particulièrement à des choses comme les champs de gaz naturel, dont je parlerai tantôt, et le pétrole. Nous avons énoncé une politique nationale du pétrole à la Chambre en 1961. Nous avions fixé des objectifs annuels jusqu'à la fin de 1963. L'industrie a atteint ces objectifs, selon les principes bien définis que nous avions alors établis, à savoir que nos producteurs de pétrole avaient droit à un rendement efficace correspondant à celui des producteurs américains. Nous nous apprêtions à relever notre production, de façon à satisfaire non seulement à la demande canadienne, mais aussi à nos exportations vers les États-Unis, au niveau de nos importations sur le marché de Montréal.

Cette déclaration claire et nette de la politique de la part du gouvernement a eu les résultats escomptés, pratiquement à un baril près, sans causer aucun préjudice aux producteurs américains. Son seul effet a été d'accorder un traitement juste aux producteurs canadiens en leur donnant égalité de chances et égalité de participation dans le développement des ressources du continent américain. En vertu de notre politique nationale du pétrole, nous assumons le fardeau des importations en provenance du Venezuela, ce qui n'est que juste puisque nous faisons partie de la communauté des nations et, de ce fait, avons quelque responsabilité envers les autres. Nous attendons des États-Unis qu'ils supportent une partie de ce fardeau en tant qu'importateurs en accueillant chaque année un nombre de barils équivalent au chiffre de nos importations à Montréal.

De nouveaux objectifs n'ont pas été fixés, et j'affirme qu'il est de l'intérêt, non seulement des producteurs de pétrole, mais du pays tout entier—l'intérêt des économies de nos pays respectifs l'exige—de trouver une solution et de la faire connaître. Et cela nous pouvons le faire unilatéralement. Il suffit d'informer le gouvernement américain de ce que nous faisons. Ne s'agit-il pas de nos propres ressources? Le gouvernement américain prend des initiatives en ayant en vue l'intérêt de ses producteurs et, naturellement, il s'attend à ce que le nôtre prenne des initiatives dans l'intérêt des nôtres.

• (3.10 p.m.)

Au début, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 1963-1964, certains indices montraient qu'il partageait cette façon de voir et acceptait l'attitude qu'avait adoptée notre gouvernement de 1957 à 1962. Mais ces trois dernières années, sous les pressions des États-Unis, il a complètement abandonné ces positions. Voilà pourquoi les crises se succèdent au Canada. Celle que nous connaissons à l'heure actuelle est une mise en demeure nette—je le prouverai—lancée à l'Office national de l'énergie, et au gouvernement et à la population du Canada, par la Federal Power Commission.

Je pourrais montrer qu'une politique s'impose sur tous ces fronts, mais qu'on ne se fie pas simplement à ce que je dis. En avril 1966, l'un des rares Canadiens qui soient parvenus à subsister, lors de la mise en valeur du pétrole et du gaz au Canada, M. R. A. Brown fils, président de la Home Oil Company—je cite un extrait du *Globe and Mail* du 26 avril 1966—exhortait le gouvernement fédéral a reconsidérer d'un œil critique notre politique nationale en matière de pétrole. Il doutait fort que, sous sa forme actuelle, elle suffise à répondre aux besoins de l'industrie pétrolière ou de l'économie de notre pays. Je pourrais citer l'article en entier.

Divers secteurs de l'industrie ont présenté des mémoires au gouvernement et aux députés de l'opposition. En septembre 1966, le *Monetary Times* réitérait cette requête en faisant remarquer que nous avions besoin d'une nouvelle politique à l'égard du pétrole au Canada. Des chiffres ont été cités à l'appui de cette assertion. Mais les critères formulés en 1961 n'ont pas été respectés. Depuis des années, de nombreux indices révèlent la nécessité d'une simple déclaration à ce sujet. Le gouvernement n'est pas tenu d'étudier davantage la question, car le rapport de 1957 et de 1958 de la Commission royale d'enquête ainsi que celui de la Commission royale d'enquête Borden renferment tous les faits.

Le ministre en cause à cette époque, qui est maintenant ministre des Finances, avait accepté ce rapport et prononcé un discours dans lequel il en faisait l'éloge et signalait que c'était une des œuvres prodigieuses du gouvernement conservateur. Ce gouvernement avait établi les conditions, les directives et les principes directeurs et le ministre des Finances avait déclaré que son gouvernement les respecterait. Pourquoi a-t-on changé d'avis? De même que nous étions dénués d'une politique nationale à l'égard du pétrole, nous sommes dépourvus d'une politique de ce genre à l'égard des ressources hydrauliques, de l'agriculture, des forêts, des pêcheries et même de cette question essentielle des titres ou des valeurs.

Maintes et maintes fois, à la Chambre et à des réunions de parlementaires canadiens et américains, on a demandé ce qu'il faudrait

faire pour imposer un règlement applicable à l'organisme des États-Unis, soit la Commission du marché des valeurs et à celui que nous aurons bientôt pour la bourse au Canada. Il faut une certaine direction et un règlement qui permettrait de traiter la question qui intéresse le Canada et plusieurs pays avec lesquels nous avons d'étroites relations, en matière d'émission de titres.

C'est toujours la même chose, on attend la crise avant d'agir. Il nous a fallu la crise de l'an dernier et celle de l'année avant, pour nous occuper de la banqueroute de sociétés de l'Est du Canada. Nous avons les données qu'il faut pour établir la politique en matière de ressources hydrauliques, d'agriculture, de forêts, de pêcheries et de titres de bourse, et il est inutile de remettre les choses à plus tard.

Nous n'avons pas besoin de déclarations finales, précises et détaillées. Ce qu'il nous faut, ce sont des déclarations qui feront connaître les règles du jeu aux divers organismes qui s'occupent de ces questions, et aux sociétés privées qui traitent les unes avec les autres. Ils agiront selon ces règles si on leur donne des directives. Je veux donc, en abordant ce sujet, établir nettement le besoin de déclarations immédiates touchant ces lignes de conduite. Il faut que l'on se rende bien compte que nous traversons une crise à ce sujet.

Je vais donner certains détails, mais avant de le faire, je tiens à dire—et je parle maintenant comme homme politique—que ce qui me fait perdre espoir en ce qui concerne l'ensemble de la situation, c'est que le gouvernement, au cours des quatre dernières années, a trouvé le temps de s'occuper de toutes sortes de choses, chacune importante en elle-même, mais pas aussi importante que l'établissement d'une base économique pour la réalisation de toutes ces choses.

Nous avons passé des heures à débattre le biculturalisme, le bilinguisme, la constitution, l'avortement, la peine capitale, dont il a été question plus d'une fois, et le divorce. Nous avons le temps de parler des élections. Nous avons le temps de parler du népotisme. Nous consacrons du temps au patronage quand après avoir abandonné un navire en train de sombrer les gens se cherchent un emploi. La Chambre a consacré des heures à ces questions. Ces sujets ont de l'importance, mais ce qui importe réellement au Canada, comme à tout pays, c'est de veiller à renforcer et à développer l'économie, fondement de son existence. Entre les régions, les chances doivent être égales.

Bien sûr, la clef de la puissance économique du Canada, c'est l'énergie. Nous avons de l'énergie. Nous avons du gaz naturel, du pétrole, de l'uranium et de l'électricité de diverses sources. Nos sables bitumineux renferment de l'énergie. Toutes ces sources d'énergie, de même que le charbon et, évidemment, l'uranium, seront la clef du pouvoir économique, dans tout pays, à l'avenir. Que les libéraux de même que le NPD, les créditistes et les conservateurs oublient pour un instant leur esprit de parti et demandent simplement au gouvernement de déclarer une chose évidente. Voilà tout ce que je demande dans ce projet de motion aujourd'hui.

Je me propose dans mes observations de citer, en ce qui a trait à la crise actuelle, ce que j'appelle le cas de la Westcoast. Bon nombre de députés ne se souviennent peut-être pas que des gisements considérables de pétrole ou de combustibles fossiles ont été découverts au cours des 20 dernières années au Canada. Afin d'obtenir les capitaux qu'il faut pour continuer les travaux d'exploration, il est nécessaire de construire des pipe-lines pour l'acheminement vers les foyers des consommateurs du pétrole découvert jusque-là. En 1952 une société canadienne que nous appellerons Westcoast entreprit des démarches en vue de trouver des capitaux pour l'aménagement d'un pipe-line à partir de la région de Peace-River en Alberta et en Colombie-Britannique et descendant les montagnes jusqu'à Vancouver.

Pour rendre ce pipe-line rentable, il fallait exporter du gaz aux États-Unis. J'aimerais raconter cette affaire aux députés sérieux. Je m'inspire, à cette fin, du premier rapport de la Commission royale d'enquête sur l'énergie, daté d'octobre 1958. Pour ceux qui voudraient vérifier mes sources, je citerai des passages tirés des pages 14 à 27.

Voici ce qui est arrivé. La compagnie en question a demandé à la Federal Power Commission des États-Unis la permission d'exporter du gaz. En juin 1954, la Commission a refusé à la compagnie la permission d'exporter du gaz aux États-Unis en disant que, comme elle représentait l'ensemble du peuple américain, elle désirait préserver la sécurité des États-Unis en veillant à ce que tout le pays, si possible, soit approvisionné en gaz de sources américaines et non étrangères.

Voilà comment un organisme d'un gouvernement étranger protège les intérêts des producteurs et des consommateurs habitant son territoire. Je dirais en toute objectivité, nationaliste que je suis, qu'elle était légitime la décision de la FPC. En décembre 1954, on a convenu lors d'une entente que la compagnie munie d'une licence pour distribuer du gaz naturel dans cette région et qui disposait d'une source de ravitaillement dans la vallée de San Juan au Nouveau-Mexique, pourrait importer un peu de gaz du Canada. La FPC a donné sa permission.

Voici le facteur clef. Cette société américaine, sachant que la compagnie canadienne, la Westcoast, devait exporter un certain volume de gaz pour assurer la rentabilité du pipe-line, ce qui lui faciliterait l'obtention des prêts servant au financement de ce pipe-line, a acculé la société canadienne au pied du mur en offrant 22c. seulement le millier de pieds cubes. Les Canadiens, de leur côté, payaient ce gaz environ 31c. La FPC, prenant à cœur les intérêts du peuple américain, ne s'est pas opposée à ce qu'une compagnie canadienne soit acculée au pied du mur par une compagnie américaine. Il s'agissait d'une simple opération commerciale, dit-elle. Cette société canadienne, aux abois, a dû accepter ces conditions. La Federal Power Commission ne s'en est pas mêlée, mais les Canadiens savaient qui avait été frappé. Je soutiens encore que la Federal Power Commission avait raison de ne pas intervenir. C'était à une institution canadienne d'assurer la protection des Canadiens, mais nous n'en avions pas pour nous protéger en 1954.

• (3.20 p.m.)

Le 14 octobre 1957, le nouveau gouvernement se réunissait et le lendemain, il annonçait les attributions d'une commission royale d'enquête sur la question. En vertu de ce mandat, le premier ministre de l'époque chargeait la commission d'enquêter sur cette activité de la Westcoast ainsi que sur celle de la Trans-Canada Pipe-line et de faire rapport au plus tôt. Le premier rapport a été publié en octobre de l'année suivante. J'aimerais citer les paroles de cette commission royale d'enquête à propos de l'obligation imposée à cette société canadienne de vendre du gaz aux États-Unis moins cher qu'à des Canadiens. Écoutez bien le passage de ce rapport rédigé il y a près de dix ans, car la souveraineté du Canada est un jeu. Voici la deuxième recommandation de la Commission royale:

> Qu'en exerçant ces pouvoirs de réglementation au sujet de la Westcoast Transmission Company Limited et de ses opérations, la Commission des transports du Canada prenne en considération les prix auxquels la Westcoast Transmission Company Limited vend le gaz au Canada et en vue de l'exportation du Canada, afin de s'assurer que les bénéfices relatifs aux placements des actionnaires dans la Westcoast Transmission Company Limited que la Commission des transports autorise n'amènent pas les consommateurs canadiens de gaz naturel à contribuer pour plus que leur part juste, raisonnable et proportionnelle du profit total.

Telle était la recommandation qu'un ancien ministre, alors responsable de l'Office national de l'énergie—l'actuel ministre des Finances—était décidé à soutenir, comme en témoigne son discours de 1963 à cette industrie. Nous ne demandons pas aux consommateurs canadiens de Vancouver ou de la Colombie-Britannique de subventionner ceux des États-Unis pour qu'ils obtiennent l'énergie qui leur permette de produire à meilleur marché des articles qu'ils vendent au Canada.

Et voici la troisième recommandation de la Commission:

> Que, si la Westcoast Transmission Company Limited ou toute société filiale ou affiliée, présente au gouvernement du Canada une demande en vue d'obtenir une license d'exportation du Canada relative à des quantités de gaz en plus de celles qui sont prévues dans la licence d'exportation existante actuellement détenue par ladite société ou toute modification des quantités de gaz naturel actuellement prévues dans ladite licence, le gouvernement du Canada, avant d'approuver toute autre licence ou toute modification, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, s'assure que l'ensemble du gaz naturel à être exporté par la Westcoast Transmission Company Limited en vertu de tous les contrats en cours et proposés pour la vente de ce gaz, soit vendu à des prix qui, en moyenne, sont justes et raisonnables eu égard au prix auquel le gaz naturel est vendu à la Pacific Northwest Pipeline Corporation en vertu de son contrat passé avec la Westcoast Transmission Company Limited le 11 décembre 1954.

L'essentiel de ces deux recommandations, monsieur l'Orateur, c'était que nous avions été trahis parce qu'il n'y avait pas de commission de l'énergie disposée à tenir ferme et à défendre les intérêts du Canada, mais que si une nouvelle demande était présentée à une commission, il y aurait lieu de donner comme directive à cette dernière de ne pas permettre que les Canadiens subventionnent le consommateur américain, que le nouvel accord devrait tenir compte des pertes antérieures et en établir la moyenne pour qu'à l'avenir, les Canadiens n'aient pas à subventionner les industries géantes de la côte nord-ouest du Pacifique. C'est ce que la commission royale a recommandé en 1958.

Je voudrais maintenant en venir aux mesures que le gouvernement a prises à ce sujet. Le deuxième rapport de la Commission royale d'enquête sur l'énergie a été présenté en 1959. Le gouvernement a alors immédiatement présenté le bill créant l'Office national de l'énergie. Je ne citerai qu'un paragraphe du débat, un extrait des observations du premier ministre de l'époque, le très honorable J. G. Diefenbaker. Ce dernier énonçait, non seulement pour l'Office national de l'énergie qui était en voie d'institution, mais pour toutes les entreprises privées, les conditions auxquelles tous les contrats futurs seraient admis. Ses paroles figurent à la page 4222 du hansard du 26 mai 1959. Je vous demande, monsieur l'Orateur, de déterminer si le premier ministre défendait alors les intérêts des Canadiens.

> Quant au prix à exiger pour le gaz et l'énergie, il doit être juste et raisonnable relativement à l'intérêt du public. L'application de la présente mesure empêchera désormais de soupçonner que le consommateur canadien est forcé de subventionner

les débouchés étrangers ou que les industries canadiennes seront appelées à verser, pour l'énergie qu'elles utilisent, des prix supérieurs à ceux que versent les industries étrangères qui utilisent de l'énergie canadienne. C'est extrêmement important. Dans le monde commercial d'aujourd'hui où les conflits se précipitent d'un mois à l'autre dans l'offensive du trafic communiste, il faut par-dessus tout que le Canada, pour maintenir notre commerce international, veille à ce que nous ne soyons pas placés dans une situation où nos frais afférents à l'énergie tirée du Canada soient plus lourds pour notre population que pour tout autre pays, si amical soit-il.

Voilà un exemple d'un gouvernement qui énonce sa politique d'une façon absolument limpide. C'était là une déclaration directe, pour que tous les Canadiens et les grandes entreprises négociant pour le contrôle de ces ressources du Canada connaissent les sentiments du gouvernement.

Mais on doit se demander ce qui est arrivé par la suite. J'y arrive dans un instant. Qu'est-il arrivé pour susciter la crise actuelle? Je viens de décrire ce qui s'est passé en 1952, 1954, 1957, 1958 et 1959. J'arrive maintenant à 1966. Le 6 novembre 1966, il y a un an seulement, deux grandes sociétés, la El Passo des États-Unis, qui contrôle maintenant tout le réseau de distribution du Nord-Ouest, et la Westcoast Transmission Company Limited, du Canada, négociaient une nouvelle entente. Cette dernière a été conclue librement entre les deux sociétés de pipelines qui se font concurrence. Elles étaient au courant du rapport de la Commission royale d'enquête et ont rédigé une entente portant la quantité de gaz de 300 millions de pieds cubes par jour à 900 millions de pieds cubes par jour, pour la durée du contrat.

• (3.30 p.m.)

Il importe de noter que l'ancienne entente était résiliée. Dans la nouvelle le prix était fixé à 27c. au départ, et une augmentation annuelle de .225c. par an, pendant 25 ans, était prévue. Cela signifiait que, pendant la durée du contrat, les consommateurs canadiens seraient remboursés pour les pertes essuyées de 1954 à 1966. Notre propre Office national de l'énergie a approuvé ce contrat en tenant compte, évidemment, du contenu de la loi et des recommandations de la Commission royale d'enquête. Je dois reconnaître que les calculs de l'Office ont donné une moyenne conforme aux recommandations de la Commission royale d'enquête, dans son rapport. Qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur? Notre Office national de l'énergie a approuvé le contrat, mais la Federal Power Commission des États-Unis l'a rejeté. Un accord intérimaire a été conclu qui doit demeurer en vigueur jusqu'au 1er novembre 1967, soit pendant encore une semaine environ; mais l'accord principal a été rejeté sous prétexte que l'on devrait s'en tenir à l'ancien accord.

C'était la première fois que la Federal Power Commission, qui représente les intérêts des consommateurs et des producteurs aux États-Unis, allait plus loin qu'en 1954. En 1952 elle protégeait la sécurité des États-Unis. En 1954 elle a acquiescé à l'accord sans se mêler de la question de prix et même si l'on faisait fi de nous, quant au prix, à ce moment-là, l'accord était juste. Aux termes du nouvel accord, au début, les États-Unis obtenaient encore du gas à meilleur marché qu'à Vancouver où il coûtait 27c., bien qu'avec le temps le prix soit devenu à peu près le même.

La Federal Power Commission vient nous dire maintenant de revenir au prix de 22c. La Westcoast Company a fait une nouvelle offre au sujet de 200 millions de pieds cubes supplémentaires pour 20 ans, au lieu des 600 millions supplémentaires sur une période de 25 ans, comme le prévoyait la première entente conclue il y a un an, mais cette fois-ci le prix serait de 31.33c. les mille pieds cubes, majoré de 1c. tous les 5 ans, ce qui ferait environ 33c. par mille pieds cubes sur une période de 20 ans. N'ayant aucun moyen de calculer la moyenne, j'ignore si le prix de 33c. fixé dans le nouvel accord pour une quantité moindre, permettra d'équilibrer les pertes. J'en doute. Je ne connais pas la solution au problème, mais le gouvernement doit en trouver une et vérifier si le deuxième accord s'inspirait des recommandations dont j'ai parlé.

Qu'est-il advenu de cette seconde offre de la Westcoast Transmission? La FPC l'a rejetée il y a un mois, proposant que les 200 millions de pieds cubes soient fournis au prix de 29.5c. Le prix a baissé avec le temps à Vancouver jusqu'à atteindre un peu moins de 30c. Toutefois, il n'est pas tenu compte de la hausse du prix.

Le moment critique est maintenant arrivé, monsieur l'Orateur. La Federal Power Commission se mêle des prix: elle réclame le droit d'établir les prix du gaz pour les États-Unis, pour le Canada, et pour le Mexique aussi, je suppose. Elle veut régir tout le système de réglementation des prix de l'énergie en Amérique du Nord, et non seulement au États-Unis.

La minute de vérité a maintenant sonné, je pense. Si certains de mes amis de l'Est ne comprennent pas cette expression, ils feraient bien de regarder un peu plus souvent la télévision. L'action se passe autrefois dans l'Ouest américain. Le «méchant» sort

dans la rue et dit: «Je suis prêt à me mesurer à n'importe qui.» Il rencontre le «bon» qui doit décider s'il doit sortir en pleine rue et régler l'affaire à coups de revolver.

L'expression «minute de vérité» n'est pas de moi, monsieur l'Orateur. J'aimerais faire part à la Chambre—en fait à tous les Canadiens—de ce qu'un Américain, l'un des commissaires de la Federal Power Commission, a déclaré dans un rapport minoritaire. Ces propos ont été tenus par un homme responsable qui tente de conseiller le gouvernement américain sur les mesures qu'il devrait prendre. Il s'est dissocié de la décision rendue le mois dernier et, comme l'a rapporté le *Sun* de Vancouver le 30 septembre, il a déclaré:

La Commission ... avertit franchement le Canada que son gaz sera accepté à la frontière internationale seulement si les vendeurs canadiens, se conforment aux règlements américains, que ce soit ou non auprès de la Commission.

Que pensez-vous de cela, monsieur l'Orateur? Le Canada ne peut vendre du gaz que s'il se plie aux directives de la Federal Power Commission des États-Unis en matière de prix. C'est un commissaire de la FPC et non un Canadien qui parle. Le même article ajoute:

Il a constaté que l'Office national de l'énergie oblige pour ainsi dire le fournisseur canadien à récupérer pour l'économie canadienne la perte de profit qui découlerait du taux de 22c.

Pourquoi l'Office national de l'énergie ne respecte-t-il pas la loi canadienne et les recommandations d'une commission royale d'enquête? Somme toute, monsieur l'Orateur, il doit défendre les intérêts canadiens. La nouvelle continue en ces termes:

L'opinion publique estime que la Federal Power Commission et son homologue canadien sont parvenus à la minute de vérité. La Commission s'attend apparemment à ce que l'Office national de l'énergie lui laisse remplir un rôle plus important en ce qui concerne les ventes d'importations. Elle estime en principe que les administrateurs fédéraux chargés de la réglementation peuvent conclure un meilleur marché pour les États-Unis que les administrateurs canadiens pour le Canada.

Il ne s'agit pas de cela dans cet affrontement ... Si des questions de sécurité ne sont pas en cause, il faut se demander, d'abord en ce qui a trait à une importation proposée, si du point de vue strictement économique, les quantités canadiennes sont moins coûteuses que les meilleures autres options du marché intérieur.

Que signifie la dernière partie de cette déclaration, monsieur l'Orateur? Le commissaire Carver, de la Federal Power Commission, s'opposait dans son rapport minoritaire, au point de vue de la majorité des membres de la commission, qui cherche à s'arroger le pouvoir de décision en matière d'énergie sur le continent nord-américain. C'est un Américain loyal. Il sait bien que si l'énergie suscite un conflit entre les États-Unis et le Canada, les premiers n'ont pas l'avantage. Il sait en outre que le gouvernement des États-Unis a sous les yeux trois rapports principaux d'un caractère aussi scientifique que possible sur l'avenir de l'offre et de la demande en matière de pétrole, de gaz et d'énergie eu égard aux États-Unis. Les rapports Paley de 1952, Netschert de 1958 et Landsberg de 1963 ont tous signalé l'année 1970 comme devant être celle de la crise américaine quant aux approvisionnements de gaz naturel.

Je le répète, monsieur l'Orateur, l'avantage dans ce domaine est entièrement du côté de la Westcoast Transmission Co. Limited. Dans les circonstances normales, la FPC n'est pas intervenue dans la question des prix, en 1954, quand la compagnie canadienne était saignée à blanc et qu'il n'y avait aucun organisme canadien pour la protéger. Mais maintenant la justice et l'égalité reprennent leurs droits dans les négociations. Nous avons maintenant l'avantage dans les négociations et un Office national de l'énergie pour veiller à la protection de nos intérêts.

Je le répète: la Federal Power Commission a outrepassé son mandat, ce qu'on n'attendrait certes pas d'une institution nationaliste de ce genre. Les États-Unis devront maintenant payer un taux économique qui s'écartera d'une simple fraction de cent de celui de Vancouver et la Federal Power Commission devra en découdre.

Monsieur l'Orateur, mettez-vous à la place de la société canadienne qui s'efforce de vendre quelques-unes des réserves de gaz qu'on est en train d'exploiter dans la région de Peace-River. Mettez-vous à la place de l'Office national de l'énergie qui n'a reçu aucune directive du gouvernement. Ni le premier ministre (M. Pearson), ni aucun autre ministre ne s'est levé pour dire ce qu'en pense le peuple canadien, comme je l'ai dit, nous faisons donc face maintenant, à une épreuve de force.

Je dis cela car une troisième proposition est maintenant soumise à l'Office national de l'énergie aux termes de laquelle ce prix encore plus bas de 29.5c. pour les quantités à fournir dorénavant serait maintenu; aux termes de l'ancien accord, les consommateurs de gaz canadiens continueraient donc de subventionner les consommateurs de gaz américains, comme il le font depuis 14 ans. Les Canadiens ont assumé tout le coût de l'entretien du pipe-line et on nous demade maintenant de continuer à assumer ces frais.

Je n'ai pas parlé de la partie la plus sombre de l'histoire, monsieur l'Orateur. En 1954, alors qu'on pensait que la société canadienne était condamnée parce que ses propositions

de printemps avaient été, pour la première fois, rejetées par la Federal Power Commission, la compagnie américaine exigea de plus non seulement un contrôle plus étroit sur l'achat d'une plus petite quantité de gaz, mais encore la cession de 50 p. 100 des parts de la société canadienne. Nous avons refusé cela, mais la compagnie canadienne en est venue à accepter 25 p. 100. Lorsque ces gens ont la haute main, ils vous acculent volontiers au pied du mur. Je ne veux pas dire qu'il faille appliquer aux États-Unis la loi du talion, mais la Chambre devrait informer l'Office national de l'énergie qu'il n'est pas seul et que la Chambre le soutiendra au moment suprême, quand il s'agira au beau milieu de cette vaste rue torride de Vancouver, de régler les comptes. Soit dit en passant, j'espère que le temps sera ensoleillé à Vancouver demain.

• (3.40 p.m.)

Je veux que demain toutes les manchettes des journaux de Vancouver proclament que tous les partis représentés à la Chambre des communes sont unis pour appuyer l'Office national de l'énergie, non seulement quant aux critères établis dans le rapport de la Commission royale d'enquête, mais aussi aux critères établis par la loi sur l'Office national de l'énergie.

J'ai posé l'autre jour une question au ministre sur cette affaire, et il m'a répondu qu'il était certain que la loi serait appliquée. J'ai bien des doutes, monsieur l'Orateur, sur les deux derniers contrats—et je ne parle de celui où il était question de 27c. au départ —celui par lequel l'Office national de l'énergie a convenu de 31c. avec la disposition d'échelle mobile d'un cent sur une période de cinq ans a effleuré l'illégalité. Mais la troisième entente enfreint vraiment la loi et va à l'encontre des recommandations de la commission royale.

Je veux que l'Office national de l'énergie ait l'assurance que, peu importe le parti au pouvoir, tout gouvernement canadien a l'intention de faire observer les lois du Canada, et que nous avons l'intention de voir traiter équitablement producteurs et consommateurs canadiens. Cela ne fait pas de tort aux citoyens des États-Unis.

Permettez-moi de citer quelques chiffres que j'ai encore assez frais à la mémoire et qui indiquent comment la chose se traduit en dollars et en cents. Combien les sociétés gazières de la vallée du San Juan reçoivent-elles aujourd'hui pour leur gaz? Il s'agit d'une autre source pour alimenter la Californie et les États du Nord-Ouest. Les contrats en vigueur au Nouveau-Mexique stipulent pour certains un prix de 45c. par millier d'unités livrées au puits; il faut donc y ajouter les frais de transport vers le Nord-Ouest. Combien nos producteurs du bassin de la rivière de la Paix, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta reçoivent-ils? En moyenne, 6c., 7c., ou 8c. Pourquoi les Canadiens devraient-ils payer des subventions à nos principaux concurrents, pour leur permettre d'extraire des produits à meilleur compte? Cela n'est pas logique du tout, et tout Américain bien-pensant le sait. Washington attend, pour voir ce que nous allons faire. Depuis quelques années, les Américains ont pu voir notre gouvernement lâcher pied à maintes reprises; je puis le prouver.

Avant de citer des chiffres, j'aimerais lire l'article 83, alinéas *a*) et *b*) de la loi sur l'Office national de l'énergie. Ces dispositions portent sur l'exportation et l'importation des produits du gaz. En voici le libellé:

> 83. Lorsqu'une demande de licence lui est présentée, l'Office doit tenir compte de toutes les considérations qui lui semblent pertinentes et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'Office doit s'assurer
>
> *a*) que la quantité de gaz ou de force motrice à exporter ne dépasse pas l'excédent après la déduction voulue pour les besoins d'utilisation raisonnablement prévisibles au Canada, eu égard à l'orientation de la découverte du gaz au Canada;

Voilà le premier principe. Nous devons avoir un excédent de gaz avant d'en exporter. Personne ne prétend que cette condition n'a pas été remplie. L'Alberta Conservation Board voit aux intérêts de l'Alberta, et l'Office national de l'énergie, à ceux du Canada. Je désire faire ressortir l'importance du second alinéa:

> *b*) que le prix devant être exigé par l'auteur de la demande, pour du gaz ou de la force motrice par lui exportée, est juste et raisonnable en fonction de l'intérêt public.

Dans les dispositions touchant les transporteurs publics, je parle ici des pipe-lines de pétrole, et dans le libellé des articles qui traitent des principes régissant les prix, les tarifs et les frais, les lois en vigueur interdisent clairement la discrimination à l'égard des personnes ou des endroits. La seule façon d'éviter la discrimination, c'est d'exiger le prix le plus bas au puits et, à mesure que le produit est acheminé à travers le pays, vers l'est ou l'ouest, le nord ou le sud, d'exiger un prix raisonnable pour son transport. Ainsi, chacun est libre d'introduire dans le pipe-line ou d'en extraire la denrée qui l'intéresse sachant que le prix de transport sera équitable. C'est un principe juste en économie, mais l'économie n'est pas le seul principe en cause.

Notre loi en reconnaît d'autres. Néanmoins, c'est le principe économique qui doit retenir notre attention en ce moment.

J'ai dit que j'essaierais d'être positif. Que faut-il faire? Premièrement, le premier ministre (M. Pearson) doit intervenir, comme l'a fait son prédécesseur en 1959. Seul le premier ministre, au nom de tous les partis représentés à la Chambre, peut faire comprendre à la Federal Power Commission des États-Unis que nous appuyons l'Office national de l'énergie et que nous ne lui permettrons pas de passer de contrat ne répondant pas aux deux critères dont j'ai parlé. Deuxièmement, nous devons déclarer sans ambages que le gouvernement canadien a d'ores et déjà l'intention—non pas dans cinq ans ni dans un an—de conférer immédiatement avec les autorités américaines afin de s'entendre sur les règles de droit devant s'appliquer à leur Federal Power Commission et à notre Office national de l'énergie. Ces deux institutions ont été établies pour protéger les intérêts des Américains et des Canadiens.

Nous devrions appuyer tous les efforts de la FPC pour protéger les intérêts des citoyens américains. De même, les autorités américaines devraient appuyer l'Office national de l'énergie dans ses efforts pour protéger les intérêts des Canadiens. Étant donné le mandat confié aux deux organismes, à mon avis, ni le gouvernement américain ni le gouvernement canadien ne devraient influencer les prix actuellement. La question des prix devrait être écartée jusqu'à ce qu'on ait décidé les plus vastes questions de politique entre les deux gouvernements. Notre gouvernement devrait demander au gouvernement américain de prier la FPC de retirer sa dernière initiative parce qu'elle dépasse le mandat de cette organisme. La FPC a cherché à s'arroger le droit d'établir des règlements pour tout le continent nord-américain.

Le concept de deux organismes nationaux qui devraient travailler en collaboration n'est pas nouveau. Je vais vous donner lecture d'une déclaration faite le 18 mai 1959 par le ministre alors responsable de l'Office national de l'énergie. Le ministre, aujourd'hui représentant de Winnipeg-Sud-Centre (l'hon. M. Churchill), avait déclaré le 18 mai 1959 et ses paroles figurent à la page 3951 du hansard ce qui suit:

> Le gouvernement des États-Unis, représenté par la Federal Power Commission, doit aussi approuver l'importation de gaz, ainsi que les conditions de l'importation. Cela pose le problème difficile de savoir si nous devrions accorder un permis d'exportation avant ou après l'octroi, par la FPC, du permis d'importation correspondant.

Écoutez ceci monsieur l'Orateur:

> Nous sommes disposés à conclure, avec les États-Unis, un arrangement efficace qui pourrait satisfaire nos besoins nationaux respectifs, sans nuire à l'expansion réciproquement avantageuse de notre industrie de gaz.

[L'hon. M. Hamilton.]

• (3.50 p.m.)

> Nos fonctionnaires ont déjà rencontré les fonctionnaires compétents du département d'État des États-Unis et de la Federal Power Commission, et ces entretiens nous ont appris que notre désir de collaborer en vue de conclure un arrangement praticable satisfaisant pour les deux pays est réciproque.

Voilà la déclaration faite à la Chambre par le ministre en mai 1959, lors de l'adoption du projet de loi.

J'aimerais maintenant montrer que cette attitude a été acceptée lorsque le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir. Je cite maintenant un passage tiré du hansard du 30 mai 1963, quatre ans plus tard. Mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre a fait sa déclaration le 18 mai 1959. Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a posé le 30 mai 1963 la question suivante:

> Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre voudrait-il informer la Chambre du résultat de ses entretiens avec des fonctionnaires des États-Unis concernant les ressources en énergie et nous dire, en particulier, si l'administration américaine se préoccupait de l'importance de nos expéditions de gaz et de pétrole à son pays?

Question légitime de la part d'un député qu'inquiètent des rumeurs selon lesquelles les États-Unis se préoccupaient alors de l'ampleur de nos exportations de pétrole et de gaz vers leur pays. Voici ce que lui a répondu le ministre—je saute la première partie pour passer au paragraphe clé, et n'oublions pas ce que mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre avait déclaré en 1959, savoir que nous étions prêts à travailler de concert. Voici donc ce que le ministre des Finances (M. Sharp) a répondu à la question du député de Burnaby-Coquitlam:

> J'ai proposé aux Américains que nos deux pays entament et entreprennent des études conjointes concernant la mise en valeur de toutes les formes d'énergie—le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'électricité et l'énergie nucléaire—où nos intérêts se mêlent de plus en plus. J'ai trouvé nos amis américains intéressés par la proposition et réceptifs, et j'espère que les discussions préliminaires commenceront sous peu.

C'était en 1963, alors que le député de Winnipeg-Sud-Centre avait fait sa déclaration en 1959. Que s'est-il produit dans l'intervalle? Pour faire suite aux propos du député de Burnaby-Coquitlam, j'ai dit:

> Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a fait sa déclaration à l'appel de l'ordre du jour, les observations que peut faire l'opposition sur le sujet s'en trouvent limitées. Par conséquent je vais devoir poser une ou deux questions, si on m'y autorise, afin de préciser un peu la déclaration que le ministre vient de faire.

Ma première question est celle-ci. Au cours de ces pourparlers avec les États-Unis, a-t-on envisagé les importations américaines de gaz canadien par rapport aux importations de pétrole?

Je voulais parler d'une certaine collaboration entre deux pays. Le ministre des Finances m'a donné une réponse évasive, me disant que tous les aspects avaient été discutés. Je pourrais vous citer une foule de déclarations pour démontrer que la chose est très nécessaire.

J'aimerais passer brièvement en revue le bilan de la collaboration entre nos deux pays. Les députés se rappellent qu'en 1958 le parti progressiste-conservateur avait lancé dans tout le pays un programme d'aménagement du territoire, annoncé en février 1958. En août, c'était l'annonce de la politique agricole nationale. Nous avons créé en 1959, le ministère des Forêts. Nous avons en 1958 et en 1959 amorcé des études sur l'aménagement d'un réseau de transmission de force motrice qui permettrait à tous les Canadiens, sans distinction, de bénéficier de l'énergie électrique produite n'importe où au Canada. Nous avons annoncé en 1961 la politique nationale du pétrole. Je passerai sous silence certains programmes comme l'ARDA, la conférence sur les ressources renouvelables appelée Conférence sur les ressources et notre avenir, ou la conférence sur les ressources humaines annoncée en 1962. Je me bornerai à déclarer que nous avons informé les Américains de toutes ces initiatives.

Je suis heureux de voir mon ami, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), à sa place. Lorsque le gouvernement des États-Unis a changé en 1960, nous avons proposé aux nouveaux ministres nommés en 1961 de commencer à étudier les ressources du point de vue de l'avantage mutuel des deux pays. Bien entendu, le Canada disposait de grandes réserves pour l'avenir et nous nous inquiétions de ce que nos voisins encourageaient leurs industries à s'en porter acquéreurs, situation qui pouvait entraîner un conflit d'intérêt. Nous avons donc commencé à explorer les avantages qu'il pourrait y avoir à collaborer d'une façon mutuellement satisfaisante. Il semble, d'après la déclaration que j'ai versée au hansard, que le ministre des Finances ne voyait pas d'objection à ce genre d'entente. C'était sage de sa part; deux nations voisines doivent s'entendre, car le soleil brille pour tout le monde. Elles doivent reconnaître que chacune d'elles désire vivre, et qu'elles sont sur un pied d'égalité. Je me suis attiré des ennuis en 1963 en disant que ce que le Canada veut, c'est d'être traité en égal, et non pas comme un certain État de l'Amérique latine que je ne nommerai pas, où la Central Intelligence Agency change le gouvernement comme bon lui semble.

En octobre 1963, le secrétaire à l'Intérieur, M. Stewart Udall, était chargé, notamment, de l'administration des ressources des États-Unis et, le 16 octobre de cette même année, un article paraissait dans le *Globe and Mail* intitulé: «On exhorte le Canada à envisager la mise en commun de ses ressources avec celle des États-Unis». Le communiqué de la *Presse canadienne* poursuivait en ces termes:

Le secrétaire américain à l'Intérieur, M. Stewart Udall, a suggéré hier que le Canada et les États-Unis mettent en commun leurs gigantesques ressources et les exploitent sans souci des frontières en tenant compte avant tout du principe d'une production maximum pour un prix minimum.

Il a dit que ce concept, qui, d'après lui, serait assez bien vu de l'administration américaine, pourrait s'appliquer aux échanges commerciaux entre les deux pays en ce qui concerne l'énergie nucléaire et hydraulique, ainsi que le charbon et les produits de l'industrie pétrolière.

Si l'on se souvient de l'initiative que nous avons prise en 1961 et de notre attitude telle qu'exprimée par le ministre du Commerce à l'époque, l'actuel ministre des Finances, cela semblerait indiquer que nous avions pris des mesures pour assurer le règne du droit à l'égard de tous les points en question.

Or, voici où une carence a donné lieu à un conflit d'intérêt. Il y a quelques années, j'ai posé ici une question découlant d'un article du *Foreign Affairs Quarterly* de janvier 1965 qu'aurait écrit le premier ministre du Canada (M. Pearson) proposant un programme coopératif. J'ai demandé au premier ministre si ces opinions reflétaient une nouvelle orientation de la politique. Il a promis de tenir la question pour un préavis; j'en conclus qu'il n'avait même pas lu son propre article. Tous les faits, en 1964 et en 1965, démontraient que les ministres canadiens refusaient totalement de s'engager sur la question des études hydrauliques en alléguant l'insuffisance de renseignements.

• (4.00 p.m.)

Nous avons suffisamment de données pour formuler les principes généraux et ce devrait être l'objectif ultime de ce débat. A titre de députés, membres de tous les partis, pouvons-nous nous entendre pour demander aux membres du cabinet *a*) d'indiquer immédiatement la politique relative aux audiences qui se dérouleront demain devant l'Office national de l'énergie à Vancouver et *b*) quels critères nous pouvons invoquer pour permettre, au moyen d'une déclaration vigoureuse émanant d'un Parlement uni, à notre Office national de l'énergie de respecter la lettre de la loi et les recommandations du rapport de la Commission royale et, par-dessus tout, pour montrer à la Federal Power Commission des États-Unis qu'elle ne peut, par une décision unilatérale, s'emparer de l'administration de notre continent tant qu'il restera une poignée de Canadiens.

Il ne s'agit nullement d'un *casus belli* entre nos deux nations. Les législateurs et les ministres respectifs ont discuté de cette question et elle ne fait l'objet d'aucun désaccord insurmontable. Un organisme du gouvernement américain a-t-il le droit d'intervenir dans une question politique pour réclamer un règlement de compte avec l'Office national de l'énergie? Je veux que nos champions aux audiences de demain et des prochains jours à Vancouver sachent qu'ils peuvent compter sur l'appui de tous les partis ici. Ceux-ci n'auront qu'à voter pour l'amendement. Voilà pourquoi je propose ce texte, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), et je me demande, monsieur l'Orateur, si on peut le considérer comme dûment proposé vu que je l'ai déjà lu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je sais que le député a déjà lu l'amendement proposé, mais une légère modification s'impose à la première ligne, question de procédure. Je vais maintenant lire le texte dans la forme digne de figurer au compte rendu. M. Hamilton, appuyé par M. Dinsdale, propose:

Que tous les mots qui suivent l'expression «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit: «Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait immédiatement faire connaître sa politique en matière de ressources nationales et indiquer clairement à cet égard quels sont ses objectifs généraux, ainsi que ses objectifs particuliers en ce qui concerne

*a*) la politique nationale quant aux ressources énergétiques et, notamment, au réseau de transmission du gaz naturel, du pétrole et de l'électricité, et à l'uranium;

*b*) la politique nationale quant aux ressources hydrauliques;

*c*) la politique quant à la sylviculture, l'agriculture et la pêche;

*d*) les ressources en capital humain;

et indiquer dans quelle mesure la pollution met en danger ces ressources ou l'une ou plusieurs d'entre elles.»

**M. Basford:** Puis-je poser une question au député avant qu'il reprenne son siège?

**L'hon. M. Hamilton:** J'accepte volontiers dans l'intérêt de la proposition que je tente de faire adopter.

**M. Basford:** Au cours de ses remarques, le député a lu l'alinéa *b*) de l'article 83 de la loi sur l'Office national de l'énergie, conçu en ces termes:

...que le prix devant être exigé par l'auteur de la demande, pour du gaz ou de la force motrice par lui exportée, est juste et raisonnable en fonction de l'intérêt public.

Le député insinue-t-il que l'Office national de l'énergie, présentement, n'est pas en mesure de faire respecter la loi?

**L'hon. M. Hamilton:** Non, monsieur l'Orateur. L'office national de l'énergie a le pouvoir de rejeter cette demande. Il se trouve dans une situation très difficile. Voici une société canadienne qui a demandé l'autorisation d'exporter au prix de 29.5c. et qui ne peut combattre sa propre demande auprès de l'Office national de l'énergie. Maintenant, l'Office doit donc déclarer, en vue de l'intérêt public, que ce prix est trop faible. A moins que la Chambre ne s'exprime de façon catégorique, qui sait comment tourneront les audiences? J'aimerais que chaque député puisse se réjouir d'avoir su faire connaître le sentiment de la Chambre à l'Office national de l'énergie. Celui-ci est un tribunal qui prend acte des faits et doit interpréter la loi actuelle, mais à moins que nous ne précisions l'avis de la Chambre, quant à ce qui est dans l'intérêt public, il pourra penser que nous ne nous intéressons plus à la question.

A cause de notre inertie à tous, depuis qu'il y a trois ou quatre semaines la Federal Power Commission a lancé ce défi à l'Office national de l'énergie, je serais porté à dire que nous nous désintéressons de la question. A mon avis, nous devrions faire une déclaration énergique à l'Office et il pourra alors dire à ces deux sociétés: «Nous devons nous fonder sur ces hypothèses et nous avons donc l'intention de prendre une décision dans ce sens.» (*Applaudissements*)

**M. Basford:** Le député réserverait-il bon accueil à une autre question? Insinue-t-il que la loi sur l'Office national de l'énergie, qu'il a tant vantée, est si mal libellée ou présente tant de lacunes qu'elle ne fixe pas de politique nationale de l'énergie?

**L'hon. M. Hamilton:** Monsieur l'Orateur, le député a mis le doigt sur la plaie. Je ne suis pas avocat. Quand nous leur demandons d'exprimer clairement nos souhaits dans la loi, les avocats nous disent: «Voilà comment la rédiger, dans l'intérêt du public.» Je dis seulement que nous devrions veiller à ce que l'Office national de l'énergie sache les buts que nous poursuivons lorsque nous obligeons le premier ministre à faire une déclaration à la Chambre. Ne nous lançons pas dans une querelle sur ce qu'ont dit et ont voulu dire les avocats. Ils ont dit: «C'est ainsi qu'il faut rédiger la loi» et force m'est de les croire sur parole. Je veux tout simplement être sûr que les profanes de l'Office national de l'énergie savent ce que nous voulons.

**L'hon. M. Dinsdale:** Très bien. (*Applaudissements*)

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, la question d'une politique nationale concernant nos ressources est beaucoup plus importante que ne le laisserait croire l'attention qu'on lui a portée. Pendant l'année de notre centenaire, nous, les Canadiens, avons beaucoup disserté sur l'identité nationale, mais malgré tout nous perdons chaque jour le contrôle de notre économie, et les décisions économiques qui concernent notre population sont retirées aux Canadiens et confiées à des sociétés, résidant surtout aux États-Unis, qui contrôlent la mise en valeur de bon nombre de nos ressources.

Il est fort question d'être «maîtres chez nous», mais on ne nous a certes pas donné de définition nette d'une politique relative à l'utilisation des ressources canadiennes, qui nous permette de demeurer maîtres chez nous, et nous ne savons même pas si nous y sommes toujours maîtres. Toute l'évolution de l'économie canadienne a tendu de plus en plus à faire du Canada un fournisseur de matières premières au grand complexe industriel des États-Unis. Il faut bien se rendre compte, et avant trop longtemps au Canada, qu'il existe deux écoles de pensée, la continentaliste et la nationaliste.

Il y a ceux qui adoptent une vue continentale des ressources des États-Unis et de celles du Canada. Ils considèrent ces ressources comme ayant été mises en commun, qui trouvent que c'est maintenant au tour des vastes ressources du Canada d'alimenter les États-Unis, qui ont épuisé une bonne part de leurs propres ressources et qui comptent fortement sur le Canada pour le pétrole, le gaz, les minéraux, le bois et, à certains endroits, même l'eau. En conséquence, ce point de vue continental est en train d'être accepté, non seulement par les Américains, qui ont beaucoup à y gagner, mais malheureusement aussi par certains Canadiens.

• (4.10 p.m.)

Il s'agit là d'une vieille conception impériale, qui remonte aux Romains. Le principe même de l'empire romain était de faire de Rome et des environs immédiats de l'Italie le centre de l'empire, et de considérer les marchés, qui s'étendaient des Îles britanniques jusqu'aux Indes, comme des régions d'où tirer matières premières et main-d'œuvre destinées au centre de l'empire, qui fabriquait des produits qu'il revendait ensuite aux contrées coloniales. L'empire britannique s'est édifié sur le même principe. Ce fut surtout au XIX[e] siècle que la Grande-Bretagne construisit son empire, en établissant sur son sol un complexe technique et industriel perfectionné, alimenté des matières premières provenant de tous les coins de l'empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais. La Grande-Bretagne était alors le pays le plus industrialisé du monde, ce qui était bon pour elle, évidemment, mais réduisait au rôle de bûcherons et de puiseurs d'eau les membres périphériques de l'empire.

Nous assistons actuellement à l'épanouissement de l'immense empire colonial des États-Unis, épanouissement fondé sur une version nouvelle du colonialisme. Dans cet empire, le rôle du Canada ne serait que de fournir des matières premières, des matériaux, de la main-d'œuvre et des techniciens, selon les besoins des États-Unis. Les Canadiens seraient appelés à fournir les matières premières que les Américains ont épuisées chez eux, afin de contribuer à préserver ce que les États-Unis sont déjà, la plus grande puissance industrielle et militaire que le monde ait jamais connue.

Je ne m'oppose pas à la prospérité et au développement des États-Unis. En tant que Canadien, toutefois, je crois qu'il m'incombe d'envisager les conséquences probables d'une politique continentale pour le Canada. Elle ferait du Canada un pays d'industries d'extraction, un pays qui expédierait son gaz, son pétrole, son bois et ses minéraux, un pays qui vendrait ses matières premières aux États-Unis, mais qui resterait lui-même sous-développé et sous-employé. Nous n'aurons jamais dans notre pays la prospérité économique, le plein emploi et l'égalité des revenus auxquels nous aspirons à moins que nous n'adoptions une politique nationaliste à l'égard de la mise en valeur de nos ressources.

Quand je dis une politique nationaliste, je n'entends pas une politique protectionniste; je parle d'une politique suivant laquelle le gouvernement étudierait nos ressources sous tous les aspects: leur nature, leur emploi le plus judicieux et leur répartition de manière à assurer l'essor optimal de notre économie et des conditions de vie les meilleures pour les Canadiens.

Si le gouvernement doit énoncer une politique des ressources, il devrait tout d'abord déterminer de combien nos ressources dépassent nos besoins, non seulement maintenant

mais dans l'avenir prévisible. Il devrait déterminer combien il nous faut garder de nos ressources pour mettre en valeur l'industrie canadienne, combien parmi elles peuvent être transformées en entier ou en partie dans notre pays, et quelles sont les ressources que nous pouvons exporter à l'état brut. En faisant une telle évaluation, le gouvernement devrait, à mon sens, songer aux facteurs suivants. D'abord, presque toutes les prévisions faites jusqu'ici sur les futurs besoins économiques quant à la croissance de la charge ont été bien peu perspicaces. Il en a été ainsi de la consommation de pétrole et de gaz, et de l'utilisation d'énergie électrique. Toutes les prévisions des experts ont été bien inférieures aux chiffres réels. Soyons très optimistes dans nos prévisions car d'ici une cinquantaine ou une centaine d'années, nos besoins en gaz, en pétrole, en sources d'énergie autres et en matières premières autres dépasseront sans doute de beaucoup tout ce que nous pouvons imaginer maintenant.

La deuxième chose à laquelle le gouvernement doit songer en dressant un inventaire de nos besoins futurs c'est que nos ressources actuelles font partie de l'héritage canadien. Nous n'en sommes que les administrateurs; nous devons les conserver et les transmettre intactes aux futures générations. Permettre qu'elles soient vendues aux enchères à des prix inacceptables, ce serait léser les générations qui viennent. Je ne dis que nous ne devrions pas exporter de matières premières ou de combustible, mais je crois que les Canadiens d'aujourd'hui et de demain nous en tiendront responsables si nous négligeons de garder une partie plus que suffisante de nos ressources pour répondre aux besoins de l'économie canadienne dans l'avenir.

Quand nous aurons déterminé quelles sont celles de nos ressources que nous avons en excès pour couvrir nos besoins et quels sont les produits dont nous pouvons autoriser l'exportation, le gouvernement devrait aussi me semble-t-il, mettre au point une politique très claire en ce qui concerne chacune des marchandises que nous avons l'intention d'exporter. Prenons par exemple le pétrole, article que selon toutes probabilités, les recherches indiqueront comme étant excédentaire. Le fait qu'il est possible à l'heure actuelle de traiter de manière rentable les sables bitumineux nous a ouvert la perspective d'un nouveau réservoir de pétrole, l'un des plus grands du monde. Ce produit-là nous pourrons vraisemblablement l'exporter. Mais si nous voulons l'exporter, la politique devra poursuivre un double but. Premièrement, l'article que nous exporterons devra rapporter aux Canadiens un prix optimum, car il leur appartient et, deuxièmement la plus grande partie possible de ce pétrole canadien devra être traitée et utilisée au Canada même.

J'ai vu bien des évaluations contradictoires concernant la possibilité sur le plan économique d'exploiter le pipe-line jusqu'à Montréal afin de transporter le pétrole de l'Ouest jusque dans le Québec et les Maritimes. Je sais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) soutiendra probablement que toutes les évaluations démontrent qu'il ne serait pas économique de transporter à Montréal par pipe-line le pétrole de l'Ouest. Mais j'ai vu les évaluations de certains producteurs de pétrole indépendants qui ne justifieraient pas cette affirmation.

Certaines des grandes exploitations pétrolières canadiennes, je tiens à le signaler, appartiennent aux États-Unis. Ce sont les mêmes compagnies qui vendent à Montréal du pétrole provenant du Venezuela, et naturellement, elles cherchent à garder leur marché. Dans l'intérêt des Canadiens, j'aimerais savoir dans quelle mesure le gouvernement a, sur une base indépendante, exploré toutes les possibilités d'utiliser davantage le marché du pétrole de l'Ouest canadien, car le jour où nous pourrons satisfaire complètement tous nos besoins en pétrole, nous aurons acquis deux grands avantages: d'abord, nous n'aurons plus à nous démunir de devises américaines pour acheter du pétrole, car il est toujours important d'épargner des dollars USA; ensuite, en cas de guerre, comme nous l'avons constaté au cours du dernier conflit israélo-arabe, il serait fort avantageux de subvenir à nos propres besoins.

Si nous réussissions à ne plus devoir compter sur les pétroliers qui viennent du Venezuela ou du Texas en empruntant le golfe, nous serions en bien meilleure posture. Je crois donc, à propos de cette politique en matière de pétrole, que le gouvernement doit examiner à fond ces deux domaines.

• (4.20 p.m.)

En ce qui concerne le gaz, il me semble, encore une fois, que si nous sommes convaincus d'avoir des approvisionnements excédentaires—et je ne le suis pas à l'heure actuelle —nous ne devrions pas vendre notre gaz naturel aux États-Unis à un prix inférieur à celui que nous réclamons du consommateur canadien auquel ce gaz appartient. C'est précisément ce que nous faisons actuellement.

Dans la partie sud de la Colombie-Britannique, sur la terre ferme, les gens paient environ 9c. le mille pieds cubes de plus que dans le nord-ouest des États-Unis. Non seulement est-ce injuste pour le chef de famille au Canada, qui doit payer le gaz plus cher qu'aux États-Unis en dépit du fait que ce dernier doit être acheminé sur une certaine distance pour atteindre le consommateur, mais cela signifie que l'industriel américain, qui utilise le gaz comme combustible, se trouve dans une situation concurrentielle avantageuse par rapport aux industriels canadiens. S'il y a jamais eu une politique de suicide économique, c'est bien celle d'un petit pays comme le Canada, qui vend à ses principaux concurrents ses combustibles à prix inférieur à celui qu'il réclame de ses propres citoyens, tout en comptant que ces ressortissants réussiront à livrer concurrence à ce voisin géant.

Le fait que la Westcoast Transmission témoigne présentement devant l'Office national de l'énergie et ait témoigné devant la Federal Power Commission des États-Unis, oblige le gouvernement à se préoccuper directement de la question. La société El Paso veut importer du gaz de l'Ouest canadien et consent à payer un prix qui, tout en étant actuellement au-dessous de ce que la Westcoast exige au Canada, atteindra, au cours des années, une moyenne équitable, en somme. Pendant ce temps, la Federal Power Commission, qui a son siège à Washington, dit à la compagnie américaine qu'elle ne peut importer ce gaz à un tel prix mais doit demander un prix inférieur à la société canadienne exportatrice. La commission américaine ne se contente pas de fixer un prix aux États-Unis; elle veut encore intervenir au Canada pour y obtenir un prix inférieur à ce que les consommateurs canadiens de gaz doivent payer.

**L'hon. M. Pepin:** Je devrais peut-être rappeler au député qu'il existe un contrat. Je doute qu'il puisse dire qu'en substance la Federal Power Commission tente d'imposer un certain prix. Nous parlons présentement d'un contrat qui a été signé en 1956 par la El Paso et la Westcoast. La FPC déclare simplement que le contrat doit être respecté, comme on le dit en latin, *Pacta sunt servanda*. La Federal Power Commission n'essaie pas d'imposer un prix au sujet d'un contrat déjà signé.

**M. Douglas:** La FPC a dit à la El Paso de demander que soit adopté l'ancien contrat qui prévoyait un prix moins élevé que celui qui est présentement offert. La société est prête à payer un prix équitable, que l'Office national de l'énergie a approuvé, mais la Commission soutient qu'il est trop élevé.

**L'hon. M. Pepin:** Le député m'a maintenant convaincu par sa manière d'expliquer la situation.

**M. Douglas:** C'est la manière dont j'ai essayé d'expliquer la situation auparavant.

**M. Stewart:** Non, non.

**M. Douglas:** C'est clair, je pense, pour la plupart des députés intelligents. J'aurais cru que même le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) aurait compris. Je lui adressais mes remarques dans l'espoir que s'il saisisait le point, ce dernier paraîtrait clair comme de l'eau de roche aux membres du gouvernement.

**M. Cashin:** Dites-le-nous en latin.

**M. Douglas:** Il est compréhensible que le ministre se lève pour défendre une ligne de conduite comme celle-ci.

**L'hon. M. Pepin:** Je ne l'ai pas fait, monsieur l'Orateur.

**M. Douglas:** Le seul fait que le ministre n'ait rien fait du tout dans cette conjoncture prouve qu'il la défend. Le fait que le gouvernement n'ait pas, sauf erreur, fait la moindre protestation . . .

**L'hon. M. Pepin:** Je m'efforce de rétablir les faits. Le fait est qu'au pays, la décision d'accorder un permis d'exportation est la première fonction de l'Office national de l'énergie. Or, quand l'Office national de l'énergie prend une décision concrète, elle est soumise au gouvernement du Canada pour son approbation. C'est la procédure à suivre. Je ne cherche pas à défendre la FPC; je cherche à aider mon honorable ami à raisonner aussi clairement et objectivement que possible.

**M. Douglas:** Je ne veux pas mettre en doute les mobiles du ministre, mais je le soupçonne de troubler les eaux au lieu d'élucider la question.

**M. Knowles:** Il y a déjà assez de pollution.

**M. Douglas:** Le fait demeure que si le gouvernement avait une juste idée de la sorte de politique qu'il nous faut à l'égard de l'énergie, il aurait modifié la loi depuis longtemps. L'Office national de l'énergie devrait être plus qu'un bureau d'enregistrement. L'office national de l'énergie devrait avoir le pouvoir d'évaluer la meilleure utilisation possible des ressources énergétiques que

nous avons et de décider dans quelle mesure il faudrait les retenir au Canada pour nos propres besoins futurs et de déterminer la façon d'obtenir le meilleur rendement si on les exporte. L'Office devrait décider que ces ressources ne seront pas exportées sous un tel rendement.

**L'hon. M. Pepin:** J'essayais seulement de me rendre utile.

**M. Douglas:** Le ministre pourra se rendre utile plus tard lorsqu'il aura l'occasion de prendre la parole. Il pourra alors être aussi utile qu'il le voudra.

**L'hon. M. Pepin:** En attendant, je souffre.

**M. Douglas:** Comme mon temps de parole est limité, je ne veux pas que le ministre se lève constamment pour montrer qu'il n'a pas de politique.

**L'hon. M. Pepin:** Dans l'intervelle, il vaudrait mieux, il me semble, s'en tenir aux faits. C'est une fonction de l'Office national de l'énergie, et chaque fois qu'il rend une décision, il doit la justifier, de façon à prouver qu'on répond ainsi aux besoins des Canadiens et que le prix est acceptable, dans l'intérêt national.

**M. Douglas:** Je n'ai jamais entendu le ministre débiter pires balivernes. Je vais lui dire à quel point l'Office protège les intérêts canadiens. Le gaz de la Colombie-Britannique se vend 22c. les mille pieds cubes, à Seattle, et 31c., dans le Sud de la Colombie-Britannique, sur la terre ferme. Trouve-t-il qu'il protége les intérêts du peuple canadien? Le fait est, bien entendu, que l'Office de l'énergie ne s'occupe que de demandes précises. Il n'établit pas de politique générale sur les questions que je viens d'exposer.

• (4.30 p.m.)

**L'hon. M. Pepin:** Le fait est aussi, monsieur l'Orateur, que l'Office national de l'énergie n'existait pas lorsque le contrat a été signé. (*Applaudissements*)

**M. Douglas:** D'accord, mais l'Office en a permis le renouvellement et n'a rien fait du tout pour régler la situation dont elle est saisie.

**M. Byrne:** Le parti CCF a soutenu que la ligne était plus économique à partir du Nord de la Colombie-Britannique que du Sud de l'Alberta.

**M. Douglas:** J'entends le député de Kootenay-Est (M. Byrne), monsieur l'Orateur. Il semble vouloir se mettre de la partie. Je lui conseille de s'en tenir à la question des transports, sur laquelle il est encore moins ferré que sur celle-ci.

L'eau est encore un domaine qui relève de la politique du gouvernement en matière de ressources. Certains vis-à-vis ont pris la parole sur la possibilité d'exporter aux États-Unis des milliards de pieds cubes d'eau. Ils ont parlé du grand réservoir d'eau du Canada. Nous avons cédé le Columbia. D'après une étude technique effectuée sous la direction des provinces des Prairies, si l'on faisait passer par celles-ci 10 p. 100 du débit de ce fleuve, elles en profiteraient beaucoup au point de vue agricole et industriel. A l'avenir toute exportation d'eau devrait être précédée par une étude approfondie des besoins de notre pays dans ce domaine. Avec les progrès de l'irrigation, et l'augmentation de la demande d'eau à des fins industrielles, nos besoins en eau subiront une progression géométrique.

Il en est de même, certes, pour l'énergie électrique, le bois de construction, la houille et les minerais. C'est pourquoi le Nouveau parti démocratique demande, depuis des années l'établissement d'une caisse de développement de l'infrastructure. Nour pourrions consacrer ainsi l'épargne du peuple canadien à une exploitation plus poussée de nos ressources, et, s'il est possible, au traitement de ces matières premières dans notre pays. Chacun sait que les possibilités d'emplois sont plus grandes dans le secteur du traitement et la transformation des matières premières que dans leur extraction. Tant que nous nous contenterons d'exporter, sans plus, notre minerai de fer, nos produits miniers, notre gaz, notre pétrole et notre bois d'œuvre, nous continuerons à n'avoir qu'une économie d'un genre assez primitif alors qu'il nous serait possible d'en avoir une très développée sur le plan technologique et industriel.

Je voulais aussi dire un mot de la mise en valeur de nos ressources à propos du développement régional du Canada. Certaines régions de notre pays, on le sait, sont sous-développées et connaissent le chômage. Bien entendu, il y a d'abord les provinces Maritimes. Le dernier rapport du Conseil économique des provinces atlantiques est particulièrement déprimant. Depuis cinq ans, dit-il, 103,000 personnes ont quitté les Maritimes; le revenu par habitant y atteint moins de 70 p. 100 de celui du reste du Canada; au cours

des 40 dernières années, elles ont reçu environ 32 p. 100 de moins, en revenu par habitant, que la moyenne de ce revenu au Canada.

D'après le rapport, les provinces Maritimes devront créer 150,000 nouveaux emplois d'ici dix ans simplement pour maintenir leur niveau de vie, et le revenu par habitant s'y trouverait encore relativement faible en comparaison du reste du Canada et le chômage y serait plus élevé. Le tragique, c'est que le gouvernement n'a pas de véritable programme pour remédier à la situation. Ce qu'on a de mieux à nous offrir, c'est par exemple un discours du ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) à Banff, le 16 octobre, dans lequel il disait:

> Notre problème de planification est de synchroniser la fermeture graduelle des charbonnages et de la sidérurgie dans l'agglomération de Sydney, l'encouragement de nouvelles implantations industrielles le long du détroit de Canso et l'adaptation structurelle des régions rurales de façon à assurer au développement économique régional le maximum d'impact. Il faut à cette fin, entre autres possibilités, orienter la population rurale excédentaire, les houilleurs et les ouvriers de l'acier déplacés vers de nouveaux emplois dans la région de Canso.

Quels nouveaux emplois dans la région de Canso? Le ministre fait allusion à l'aménagement d'un port de mer aux environs de Canso, mais où? Les houillères et les aciéries sont en voie d'élimination. Les offres d'emploi dans la région de Canso n'existent que dans l'imagination des ministres. La vérité, c'est que le gouvernement n'a aucun plan économique pour ces régions sous-développées. Dans le cas des provinces maritimes, le seul choix que le gouvernement offre aux habitants, c'est de plier bagage. Cela nous atteint tous, que le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse attendent, les bras croisés, priant le ciel qu'une firme japonaise reprenne l'aciérie de Sydney. Existe-t-il une chose plus absurde que nous en soyons réduits à espérer que des gens de l'autre côté du Pacifique viennent chez nous exploiter une aciérie que nous ne pouvons apparemment pas exploiter nous-mêmes?

Si nous avions un programme quelconque pour mettre nos ressources en valeur, pour exploiter notre minerai de fer, édifier une industrie de l'acier et les industries secondaire et tertiaire qui en découlent, il s'intégrerait à un programme économique auquel participeraient l'Office d'expansion économique de la région atlantique et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse? Mais un tel programme n'existe pas. Au fil des crises qu'il traverse, le gouvernement ne peut qu'espérer pouvoir acquitter sa tranche des pertes de la DOSCO pendant quelques mois, jusqu'à ce qu'une société japonaise ou autre vienne reprendre l'affaire en main.

Notre pays possède d'immenses richesses, un vrai trésor de ressources naturelles. Ses ressources par habitant sont les plus abondantes du monde entier. Néammoins, le gouvernement ne semble n'avoir aucun plan pour l'exploitation méthodique de ces ressources. Il n'a aucun plan pour leur transformation chez nous, ce qui pourrait relever notre prestige industriel. Il se contente simplement de permettre l'écoulement de ces ressources vers toute région de l'univers qui les veut. Je prédis que le jour n'est pas si loin où les Canadiens, sinon de cette génération, alors de la prochaine, ouvriront les yeux pour constater que l'absence d'une politique gouvernementale a entraîné l'épuisement de certaines de nos ressources, au point que nous ne pouvons plus profiter des occasions de les mettre en valeur.

J'aimerais dire un mot sur un autre sujet dont il est question dans cet amendement. Ce dernier mentionne l'étendue des dangers que représente la pollution des eaux pour les ressources en cause. Appuyé par le député d'York-Sud (M. Lewis), j'aimerais proposer:

> Que l'amendement soit modifié en ajoutant à la fin les mots suivants:
>
> «et la nécessité de prendre des mesures immédiates pour enrayer la pollution des eaux et de l'air, ainsi que d'établir des normes nationales appropriées et d'apporter les modifications nécessaires au Code criminel du Canada.

J'espère que les députés et la plupart des Canadiens ont pu voir hier de huit à neuf heures du soir l'émission de télévision de la Société Radio-Canada intitulée *Air of Death*, Cette émission, je l'espère, avertira le peuple canadien du danger qui les menace actuellement à cause de la pollution de l'air par les industries établies au Canada. Apparemment, la pollution de l'air nuit beaucoup à la santé des habitants de villes comme Toronto, Montréal, Hamilton, Vancouver, Oshawa, Windsor, Sudbury, Sault-Sainte-Marie et Sarnia, et toutes les autres régions où l'air est pollué par des gaz industriels et des poisons divers.

• (4.40 p.m.)

L'usine de phosphate de Dunnville a déjà ruiné les récoltes et causé la mort de bestiaux. Un expert américain sur la fluorose soutient qu'elle a déjà eu des effets nocifs sur la santé de certains citoyens de la localité. Ce problème ne s'applique pas seulement au Canada. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe, le problème de la pollution de l'air est de grande actualité. Toutefois, je

doute qu'aucun pays ait fait moins que le Canada à cet égard. J'ai été très déçu l'autre soir, comme la plupart des Canadiens sans doute, en entendant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) dire, durant une entrevue, qu'il n'avait pas de nouvelles propositions ni de nouvelles politiques à formuler. S'il n'en a pas de nouvelles, en a-t-il d'anciennes? A mon avis, le gouvernement n'a aucune politique, aucun programme à cet égard. Le ministre ne pourra convaincre la Chambre, comme il a essayé de persuader les auditeurs de la télévision l'autre soir, que cette question incombe uniquement aux provinces. Comme le ministre de la Santé de l'Ontario l'a signalé, l'air n'est asservi à aucune frontière géographique. Les industries peuvent passer d'une province à une autre, et continuer de polluer l'air.

Le gouvernement détient déjà une certaine autorité aux termes de l'article 165 du Code criminel qui a trait aux fléaux et se lit ainsi:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans, quiconque commet une nuisance publique, et par là

*a*) met en danger la vie, la sécurité ou la santé du public, ou

*b*) cause une lésion physique à quelqu'un.

A mon avis, il faut énoncer clairement les dispositions de la loi à cet égard. Il faut établir des normes auxquelles toute société devrait se conformer quant à la disposition de ses déchets sous peine de se rendre coupable d'un acte criminel. On pourrait également recourir à l'article 372 du Code criminel qui a trait aux méfaits. Le gouvernement doit agir si on pollue l'air de notre pays au point de mettre en danger la vie des hommes et des animaux et de nuire aux récoltes. Il doit intervenir.

Le gouvernement a non seulement des pouvoirs en vertu du Code criminel, mais je suis certain que si le gouvernement fédéral convoquait les provinces en vue de tenir une conférence et leur demandait d'accepter une législation uniforme, qui serait adoptée par les assemblées législatives et le Parlement du Canada, le gouvernement obtiendrait leur appui et leur approbation. Les Canadiens sont fatigués, je crois, d'un gouvernement qui se cache derrière la constitution chaque fois qu'un grave problème se pose.

La pollution de l'air est aussi nuisible que celle de l'eau. J'ai remarqué que le sénateur Robert Kennedy avait formellement déclaré au Sénat américain que le Niagara était devenu un dépotoir. Il a prié le secrétaire d'État à l'Intérieur que les États-Unis protestent auprès du gouvernement canadien et demandent la tenue d'une conférence sur cette question. J'espère que lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) prendront la parole, ils ne nous parleront pas des difficultés constitutionnelles, mais plutôt du programme et d'une série de méthodes qu'ils entendent établir pour venir à bout de la pollution de l'air et de l'eau.

Voilà deux problèmes qu'on ne peut tolérer plus longtemps. Ils découlent des progrès technologiques du pays, mais ils sont trop onéreux pour les Canadiens. Il existe bien des façons d'attaquer le problème avec efficacité, si seulement le gouvernement a la volonté et l'imagination de le faire. Si un particulier mettait en péril la vie de sa ville et la santé de ses voisins, le gouvernement réagirait sans tarder. Lorsque des sociétés importantes, qui réalisent des millions de dollars de bénéfices, mettent en péril la vie et la santé de la population, le gouvernement actuel devrait sévir et avoir le courage de résoudre le problème, plutôt que d'avoir peur de déplaire aux sociétés importantes du pays. Il a été démontré que ces firmes sont responsables pour une bonne part de cette pollution de l'air et de l'eau qui va rendre insupportable la vie au Canada.

• (4.50 p.m.)

[*Français*]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'étude d'une motion tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides pour faire, au nom de mon parti et en mon nom personnel, quelques remarques au gouvernement, puisque cette occasion nous est donnée spécifiquement dans ce but. Je constate que le parti conservateur progressiste a proposé un amendement qui se lit ainsi:

Que tous les mots qui suivent l'expression «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait immédiatement faire connaître sa politique en matière de ressources nationales et indiquer clairement à cet égard quels sont ses objectifs généraux, ainsi que ses objectifs particuliers en ce qui concerne

*a*) la politique nationale quant aux ressources énergétiques et, notamment, au réseau de transmission du gaz naturel, du pétrole, de l'électricité et à l'uranium;

*b*) la politique nationale quant aux ressources hydrauliques;

*c*) la politique quant à la sylviculture, l'agriculture et la pêche;

*d*) les ressources en capital humain...

Et jusqu'à quel point la pollution met en danger chacune ou toutes ces ressources.

Vient ensuite le sous-amendement du Nouveau parti démocratique qui, à mon sens, ajoute un point que je considère assez important, et je cite:

...«et le besoin d'entreprendre des mesures immédiates afin d'éliminer la pollution de l'air et de l'eau»...

Que le gouvernement agisse en conséquence, monsieur l'Orateur.

S'il me fallait discuter de chacun de ces points, il me faudrait au moins quatre heures. Aussi, je me bornerai à deux ou trois points et, comme principe général, nous demandons au gouvernement d'établir une politique au niveau des exportations, de toutes les productions excédentaires des provinces, sans aucune distinction.

J'ai écouté, avec une très grande attention —il me fait toujours plaisir de l'écouter— l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton) commencer ses remarques par ces mots: Nous passons d'une crise à une autre. Je crois bien que l'honorable député a brossé un portrait réel de la situation actuelle. Nous passons d'une crise à une autre: crise de parti, crise constitutionnelle, crise d'autorité, crise économique, crise dans tous les départements.

Du côté crise au sein du parti, je suis d'avis que le parti au pouvoir, soit le parti libéral, a eu et est en train d'avoir sa part de crises, parce qu'on constate que les députés ministériels ne sont pas actuellement tous du même avis, loin de là, s'il faut en juger par les projets de loi qu'on présente à tour de rôle. Au fait, l'un veut éliminer l'effigie de la Reine sur la monnaie et les billets, alors que l'autre veut qu'elle apparaisse deux fois. Eh bien! je considère que, du côté libéral, le très honorable premier ministre (M. Pearson) a beaucoup de travail à faire pour obtenir l'unité au sein de son parti et, par la suite, tenter d'unir le Canada.

Du côté conservateur, je crois que le ménage est fait, et nous en attendons les bons effets. Pour ce qui est du nouveau parti démocratique—je le regarde travailler depuis déjà plusieurs années—il s'agit, à mon avis, de tout débâtir. On réclame le divorce, on réclame l'avortement, on veut que les pilules se vendent dans des paquets de gomme à mâcher, on est contre la pendaison et, à certaines occasions, j'ai même eu l'impression qu'on se faisait les défenseurs des espions et des gens indésirables, au Canada. Je ne sais quelle est la devise de ce parti, mais je dois dire immédiatement que son programme est complètement à l'encontre de mes données morales, que je ne puis, en aucune façon, accepter aucune de ses données et, partant, accepter la philosophie de ce parti.

Nous avons ensuite la crise constitutionnelle. Il m'a fait plaisir, en ouvrant le journal *Montréal-Matin* d'aujourd'hui, de lire ces paroles de notre premier ministre:

Il ne faut pas crucifier le Canada sur une croix de mots.

Le très honorable premier ministre ne parle peut-être pas le même langage à Vancouver qu'à Montréal, mais il a souligné hier soir, à l'hôtel Reine-Elizabeth, qu'il ne faut pas crucifier le Canada «sur une croix de mots».

Il ne faut pas, a-t-il dit, nous laisser entraîner dans un conflit civil au sujet des mots «nation» ou «statut particulier».

Eh bien! je répondrai au premier ministre que c'est probablement cette lutte de mots qui a amené la province de Québec à faire preuve d'un caractère aussi aigri, et je sais que les anglophones sérieux, les anglophones qui veulent être honnêtes, s'en rendent compte.

On a toujours comblé la province de Québec de mots et de grandes phrases, mais jamais les actes n'ont suivi. Et ici, le premier ministre semble, heureusement, se réveiller ou attirer l'attention. Il invite ses compatriotes anglophones à ouvrir les yeux, à regarder la réalité, et je crois que la réalité est toute crue pour vous, messieurs les anglophones: Faites dans vos provinces ce que la province de Québec fait pour vos concitoyens. Je crois qu'il n'y a pas de meilleure réponse pour empêcher ce déluge de mots qui va se continuer, comme le premier ministre l'a dit, sur les mots «nation» et «statut particulier».

Eh bien! pour ce qui est du «statut particulier», nous y croyons; nous y avons cru pendant cent ans, et nous espérons, bref, nous souhaitons y croire encore, puisque la Confédération...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député de Roberval, mais je crois qu'il veut s'aventurer dans une discussion relative à l'unité canadienne, à la Constitution du Canada ou au statut particulier de la province de Québec, au sein de la Confédération canadienne. Si tel est le cas, il voudra bien m'indiquer comment ses remarques peuvent avoir trait à la politique nationale quant à nos ressources énergétiques et hydrauliques, à l'agriculture, à la pêche, aux ressources en capital humain. D'autre part, il veut peut-être parler de pollution politique, mais je dois lui dire que le sous-amendement traite de la pollution de l'air et de l'eau, bref, d'une pollution physique.

• (5.00 p.m.)

**M. Gauthier:** Merci, monsieur l'Orateur. Tantôt, l'honorable député de Qu'Appelle,

a employé le mot crise et M. l'Orateur lui a permis de continuer son exposé. Je relevais tout simplement les paroles du député de Qu'Appelle. D'ailleurs, je suis à l'article 4 qui traite des ressources en capital humain et je suis d'avis que celui-ci inclut certainement les crises constitutionnelles. A tout événement, je serai bref. Je voulais exprimer ces quelques observations pour lancer un appel à l'unité canadienne, à l'unité raisonnée et non partisane.

La crise constitutionnelle se résume finalement à déterminer ceci: serons-nous des Canadiens à 100 p. 100 ou continuerons-nous d'être hypocritement des colons britanniques? Voilà la réponse que le peuple attend.

Monsieur l'Orateur, je reviendrai maintenant au troisième article de l'amendement du parti conservateur, savoir la question agricole.

Eh bien, en ce qui a trait à la question agricole, nous souhaitons et nous demandons encore au gouvernement, relativement aux exportations agricoles de la province de Québec, que nous soyons traités sur un pied d'égalité avec les autres provinces et que le ministre s'occupe de nos exportations, puisque c'est de compétence fédérale. Sa fonction n'est pas d'essayer de produire dans la province de Québec, de s'occuper de la production agricole, d'essayer d'organiser nos cultivateurs dans la province de Québec à l'instar du ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) qui, dans le Québec, tente de faire croire aux québécois que les sommes d'argent qui proviennent du gouvernement fédéral visent à aider la production, l'organisation agricole. La compétence fédérale en est une de commercialisation, de mise en marché extérieur et elle doit demeurer dans ses limites.

Aussi, nous voyons, à ce sujet, des luttes acrimonieuses, que j'appellerai des luttes d'autorités. La revue *Maclean*, en page 2, écrit à ce sujet:

Protocole: Ottawa et Québec en guerre par Jacques Gay.

Il est maintenant devenu très compliqué d'inviter à une même cérémonie des représentants du gouvernement fédéral et des représentants du gouvernement québécois.

Les Pêcheurs Unis, qui lançaient récemment leur deuxième gros chalutier, l'*Unifox*, en ont fait l'expérience douloureuse en invitant à Rivière-au-Renard, près de Gaspé, le ministre fédéral responsable de l'ARDA, M. Maurice Sauvé, et le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Il était évident que les deux gouvernements allaient profiter de l'occasion pour annoncer «quelque chose d'important» concernant le plan du B.A.E.Q. Dans l'entourage de M. Sauvé, on préparait un discours-choc pour prouver «que sans le gouvernement fédéral il ne se ferait rien». A Québec, on rédigeait un document affirmant le contraire.

M. Sauvé, à titre de ministre fédéral, voulait parler le dernier.

[M. Gauthier.]

Les Pêcheries étant au Québec de juridiction provinciale, les Pêcheurs Unis avaient décidé que cet honneur revenait à M. Johnson.

M. Sauvé affirmait qu'en plus il représentait M. Pearson et qu'un premier ministre fédéral, même absent, était plus important qu'un premier ministre provincial présent. Il lui fut répondu que de toute manière, M. Pearson n'avait pas été invité.

On avait prévu que la marraine du bateau serait M^me^ Reine Johnson. L'entourage de M. Sauvé aurait préféré que ce fût M^me^ Sauvé.

L'article continue dans la même veine, monsieur l'Orateur. La bataille des mots est là. La bataille d'autorité, nous la voyons tous les jours. Et la cause de toutes ces batailles, pour nous, dans le Québec, ce sont ces fameux programmes conjoints, parce que, si les autres provinces veulent les accepter, c'est selon leur idée, c'est leur affaire, mais c'est toujours à l'occasion de l'élaboration de ces programmes conjoints, alors que le gouvernement fédéral veut s'immiscer davantage dans les affaires de la province et que la province ne veut pas que le gouvernement fédéral s'ingère dans des domaines qui ne le concernent pas.

Eh bien! monsieur l'Orateur, je crois qu'il va falloir que le gouvernement revise ses positions à l'égard du Québec; il croit d'abord au statut particulier, parce que le statut particulier a été justement créé pour le Québec. S'il n'y avait jamais eu de Québec, s'il n'y avait pas eu de Canadiens français au Canada, il n'y aurait jamais eu de Constitution.

Personnellement, je considère que c'est là le statut particulier du Québec. Or, la première entente ayant été bouleversée—tout le monde connaît les circonstances—il faut revenir et prendre ce qui est bon et corriger ce qui, aujourd'hui, n'est plus à la page et n'est plus moderne, pour essayer de redonner à chacun des gouvernements l'autorité qui lui appartient, afin qu'il n'y ait plus de ces conflits d'autorité.

Je pense qu'en suivant cette ligne de conduite, le premier ministre sera sur la voie de l'unité canadienne, et chacun y mettant du sien, y compris les deux nations, nous arriverons à ce que nous recherchons tous, c'est-à-dire un gouvernement fédéral capable de trouver des débouchés pour les productions excédentaires des provinces, et ce tant pour son avantage que pour celui de toutes les provinces en général.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'en arrive à la pollution de l'air et de l'eau, au sujet de laquelle je voudrais dire un mot. Même si le gouvernement a déjà fait quelque chose, je suis d'avis qu'il y a encore beaucoup à faire, et quand je parle de pollution, je veux justement traiter de ce fameux ensemencement des nuages qui constitue pour nous la pollution la plus néfaste à notre agriculture. Le gouvernement fédéral a déjà pré-

senté une loi, mais je crois qu'elle n'est pas complète, et il va falloir qu'on agisse plus fermement pour enrayer cette pollution de l'air.

J'ai justement en main un article qui traite de ce sujet. Il va falloir essayer de faire encore plus de lumière sur le sujet, parce que, à mon avis, on se plaît à mal renseigner la population.

• (5.10 p.m.)

J'ai justement ici un article qui a paru dans le journal ces derniers temps qui traite—on dit qu'il est le porte-parole du gouvernement —des machines à pluie mises au rancart depuis 1964.

C'est le gouvernement provincial qui est intéressé ici, mais je le citerai pour prouver que des contradictions existent entre celui-ci et le gouvernement fédéral. Il veut prouver à la population qu'il n'y a plus de machines à pluie.

Même si la pluie continue à tomber sur la tête des Saguenéens depuis quelques semaines, le Dr Oscar Villeneuve, chef du Service de météorologie au ministère des Richesses naturelles, à Québec, déclare catégoriquement à qui veut l'entendre que depuis le mois d'août 1964, aucune région de la province, y compris celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, n'a été touchée par les «machines à pluie».

Selon M. Villeneuve, depuis la désormais célèbre visite dans la vieille capitale des dames de l'Opération parapluie, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en particulier, n'a subi aucune précipitation artificielle. Il en est de même pour les régions de la Gatineau, des Cantons de l'Est et de la Côte-Nord, qui, avant août 1964, avaient été la cible des «machines à pluie».

Eh bien, M. Villeneuve, le grand responsable des machines à pluie au Québec, au moins, au début de 1965, vient nous témoigner que cela existait, les machines à pluie.

Quand nous avons entrepris la lutte, il y a quatre ans, nous étions des fous, des gens qui parlions à travers notre chapeau. Eh bien, là, il affirme que cela existait en 1964. Maintenant, cela n'existe plus.

Par ailleurs, je lui reproche de ne pas s'y connaître ou d'être malhonnête, parce qu'il ne mentionne pas à la population qu'il entend parler, ici, des machines à pluie terrestres. Et c'est ce que je comprends dans son article quand il affirme carrément «les machines à pluie n'existent plus».

J'ai ici le journal *La Frontière,* numéro du 16 août 1967:

Les nuages de pluie artificielle s'amoncelleront au-dessus du Québec.

La firme Royalair, de Montréal, pourra ensemencer les nuages.

Écoutez bien, vous allez voir la contradiction avec l'article qui vient d'être publié dans la région.

Verra-t-on, dans un avenir prochain, une nouvelle «Opération parapluie» au Québec ou ailleurs au Canada?

C'était le 16 août; l'ensemencement a commencé au milieu de septembre.

C'est la question qui vient immédiatement à l'esprit à la suite d'une décision rendue il y a quelques jours par la division du transport aérien du ministère fédéral des Transports, laquelle vient d'autoriser la firme Royalair de Montréal à procéder à l'ensemencement des nuages pour augmenter ou provoquer les chutes de pluie ou de neige.

Le responsable aux relations extérieures de Royalair, M. G. Finley, a précisé que le permis fédéral ne comporte aucune restriction et qu'il est valable pour toutes les régions du Canada. La Royalair, toujours selon M. Finley, pourra également procéder à l'ensemencement des nuages aux États-Unis si des firmes américaines le demandent.

L'opération se fera à l'aide d'un appareil Lockheed Lodestar spécialement équipé à cette fin.

L'ensemencement des nuages se fait au moyen d'une solution d'iodure d'argent qui provoque l'humidité nécessaire pour les chutes de pluie ou de neige et qui empêche la formation de grêlons.

Les compagnies forestières et d'autres utilisant l'énergie hydraulique ont souvent recours à cette méthode pour la protection des forêts ou encore pour hausser le niveau des eaux en période de sécheresse.

Récemment, la Royalair est intervenue au Labrador pour mettre fin à un feu de forêt qui durait depuis trois jours.

On se rappellera les colères et les protestations que le ministre des Richesses naturelles du Québec d'alors, M. René Lévesque, avait dû affronter, il y a deux ans, par suite des chutes de pluie artificielle dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'ex-ministre avait alors défendu la nécessité de ces expériences pour leur valeur scientifique pour les générations futures.

De son côté, l'ex-ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, avait alors déclaré en Chambre que «les machines infernales qui servent à l'ensemencement des nuages devraient disparaître de la province et du pays».

Et ainsi de suite, on raconte aussi l'événement qui était survenu, alors qu'une forte délégation de femmes avait mené l'opération «parapluie», et pour finir, on dit:

Finalement, cédant aux pressions, M. Lévesque avait demandé aux deux seuls commanditaires de la région, La Compagnie d'électricité Gatineau, filiale de l'Hydro-Québec, et l'Association de protection des forêts Laurentiennes, de ne pas reprendre l'ensemencement des nuages après le 15 juin 1965.

Depuis le 15 juin 1965, nous n'avons pas eu d'ensemencement du printemps, et ce jusqu'à il y a trois semaines, pour une bonne raison. L'Expo les en a empêchés. Par conséquent, nous avons eu une température merveilleuse tout l'été mais, depuis trois semaines—je reçois encore des lettres et je suis allé dans ma région—ce sont des inondations à la grandeur de la région, comme nous n'en avons pas vu depuis 20, 25 ans. Il me semble qu'il est temps que le gouvernement fédéral actuel agisse car, après tout, c'est son domaine. Il s'agit de l'ensemencement par air et non par terre. L'ensemencement par terre regarde la province de Québec, mais non l'ensemencement par air. Je

préviens le gouvernement qu'il aura certainement des poursuites en dommages des cultivateurs. Plusieurs gros cultivateurs n'avaient récolté que 50 p. 100 de leur moisson. Or, tout est noyé, tout est pourri, il n'y a plus rien à récolter après ces pluies.

J'espère que le gouvernement appliquera la loi de façon plus sévère. Je ne suis pas contre un ensemencement dans le cas d'un feu de forêt, mais je ne veux pas que la chose se pratique au-dessus des terres comme on le fait dans le moment. Je trouve que c'est inconcevable, car cela détruit notre agriculture depuis deux, trois et quatre ans. Et, cet automne encore, bien que les pertes seront inférieures, car il ne restait qu'environ 10 p. 100 de la récolte à entrer, mais encore une fois, elle est perdue et il faudra, nécessairement, dédommager le cultivateur.

Je dirai enfin un mot sur les pratiques des aviateurs au-dessus de la région du lac Saint-Jean. J'ai déjà traité de la question et je me suis alors fait répondre par le ministre que ces exercices étaient permis en dehors des régions habitées, mais je crois que les militaires en charge de ces camps d'entraînement n'ont certainement pas reçu la consigne du ministre.

• (5.20 p.m.)

Durant l'été, alors que j'accompagnais le ministre de l'Agriculture du Québec au cours d'une visite dans une bleutière, il a failli mourir parce qu'il n'avait jamais entendu un avion franchir le mur du son. Il a trouvé cela épouvantable.

Imaginez-vous ces cultivateurs qui en entendent 10, 15 et même 20 dans une seule journée! Il ne s'agit pas d'une région non habitée, car tout le tour du lac il y a de gros cultivateurs, et ces aviateurs s'exercent au-dessus du lac Saint-Jean.

Quand j'ai protesté contre une telle chose, plusieurs maires, dont ceux de Bagotville et de Chicoutimi, ont affirmé que je parlais à travers mon chapeau.

Eh bien, j'ai passé une journée à me promener chez les cultivateurs, accompagné du ministre, et j'ai été à même de constater les dégâts, par exemple, des fenêtres fracassées et des couvoirs complètement détruits et les poulets morts. La première fois que j'ai entendu ces explosions, j'ai trouvé cela terrible.

Nous demandons tout simplement que ces exercices se fassent au-dessus de la forêt, vers la baie d'Ungava. On a suffisamment de terrain par là pour laisser les cultivateurs tranquilles. On croirait que certains se plaisent, surtout depuis que je les ai dénoncés, à passer au-dessus des maisons et à causer ces explosions.

Je demanderais au gouvernement et au ministre concerné, que je vois actuellement à la Chambre, d'instituer une enquête sérieuse dirigée non pas par les militaires en charge de l'aéroport, mais par des gens indépendants qui visiteraient les maisons, qui constateraient les dégâts et qui donneraient justice à ces cultivateurs-là. Je crois qu'ils rendraient service à cette population qui réclame une amélioration en ce sens depuis deux ou trois ans. Cet été, je pense que cela a été pire que jamais.

C'est à peu près les remarques que j'avais à faire et j'espère qu'il se fera quelque chose et que je n'aurai pas à revenir indéfiniment sur ces questions.

[*Traduction*]

**M. H. A. Olson (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, l'amendement et le sous-amendement proposés à la motion dont la Chambre est saisie embrassent certainement un immense domaine. Si le gouvernement allait, comme le voudrait l'amendement, déclarer «immédiatement» sa politique à l'égard des ressources nationales et indiquer clairement ses intentions et ses objectifs généraux, notamment à l'égard des fonctions de l'Office national de l'énergie, et surtout en ce qui concerne le gaz naturel, le pétrole, un réseau de transmission d'énergie électrique, l'eau, les forêts, l'agriculture et les pêches, les ressources humaines, bref, l'ensemble du problème de la pollution de l'air et de l'eau, il faudrait sûrement au moins un discours du trône, et, d'après l'expérience que j'ai acquise à la Chambre, toute la matière ne pourrait être traitée dans un seul discours du trône, ni même en douze mois de session du Parlement.

Lors de motions de subsides semblables à celle-ci, j'aimais, auparavant, à titre de député de l'opposition, participer au débat, car le débat ne comportait pas de restrictions et nous pouvions aborder n'importe quel sujet qui nous avait inquiétés jusqu'alors. Je ne prétends donc pas que l'amendement soit irrecevable; toutefois, après l'avoir présenté, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a soudain concentré ses remarques sur un sujet particulier, dont le débat, en ce moment, me paraît contraire au règlement. Je ne tiens pas à ce que l'on engage un débat de procédure là-dessus, mais le député de Qu'Appelle sait fort bien qu'il ne convient pas de débattre à la Chambre une question portée devant les tribunaux, et l'Office national de l'énergie est une cour d'archives.

Le représentant de Qu'Appelle a tenté en termes éloquents de persuader le gouvernement de rendre une décision publique ici même et en ce moment au sujet d'un certain prix prévu dans un contrat entre le Canada et les États-Unis. Il voulait que le gouvernement prenne cette décision sans avoir entendu les témoignages. L'Office national de

l'énergie entend en ce moment et entendra aussi demain des dépositions à ce sujet, et il n'est pas bien, selon moi, que les députés qui n'ont pas entendu ces témoignages essaient de superposer leur opinion à la cour qui entend ceux-ci.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (l'honorable M. Pepin), le Cabinet, et le Parlement s'il le désire, auront plus tard l'occasion de se prononcer sur la décision de l'Office national de l'énergie, mais à ce stade-ci, il ne convient pas que le député de Qu'Appelle nous demande d'indiquer la décision que devrait prendre l'Office pendant que celui-ci entend encore les témoignages. Sans prendre le temps de connaître les arguments, le député demande à la Chambre d'annoncer publiquement ce que nous allons faire et d'indiquer ce que, selon nous, l'Office national de l'énergie devrait faire.

Cela signifie-t-il que l'honorable député de Qu'Appelle et l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) qui appuie l'amendement n'ont pas confiance en la compétence de l'Office national de l'énergie? Assurément, monsieur l'Orateur, s'ils veulent que la Chambre impose son opinion...

**L'hon. M. Dinsdale:** Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur, et signaler que je n'ai pas encore participé au débat.

**M. Olson:** Eh bien, monsieur l'Orateur, l'honorable député a appuyé l'amendement, de sorte que je présume qu'il appuie les déclarations et les arguments du motionnaire.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, je parlerai en mon nom propre en temps voulu et le député de Medicine-Hat ne peut pas faire des conjectures sur ce que je dirai.

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin de conjecturer ce qui a déjà été dit dans cette enceinte. Je constate que l'honorable député de Qu'Appelle est maintenant de retour à la Chambre. Le député de Qu'Appelle a répété à maintes reprises tout à l'heure que la Chambre et le gouvernement devaient stipuler catégoriquemnet maintenant, aujourd'hui même—la chose était urgente car les audiences de Vancouver prennent fin demain—ce que devait faire l'Office national de l'énergie. Mais le député de Qu'Appelle a-t-il entendu les témoignages? Comment aurait-il pu les entendre puisqu'il est ici, et non pas à Vancouver, où se tiennent les audiences! Oserait-il prétendre en savoir plus et être mieux placé ici à Ottawa pour prendre une décision, que les membres très compétents de l'Office national de l'énergie qui écoutent là-bas à Vancouver les témoignages en question? C'est pourtant ce qu'il nous laisse entendre. Je rappelle au député que c'est lorsque son gouvernement était au pouvoir que l'Office a été créé et que ses membres ont été désignés. Veut-il dire qu'il a entièrement perdu confiance dans cet Office et qu'il ne croit plus ses membres assez compétents pour prendre une décision judicieuse?

**L'hon. M. Hamilton:** Monsieur l'Orateur, à la suite de ces remarques, le député de Medicine-Hat (M. Olson) me permettrait-il une question?

**M. Olson:** Certainement.

**L'hon. M. Hamilton:** Ne convient-il pas que les attributions de l'Office national de l'énergie soient fondées sur des déclarations du gouvernement, sur les dispositions de la loi et sur le rapport de la Commission royale, mais que des énoncés politiques s'imposent également? Deuxièmement, ne juge-t-il pas manifeste que la FPC se préoccupe de politique plutôt que d'équité, comme l'a signalé M. Carver, président de la Commission? Le député n'admet-il pas que les attributions sont fondées sur l'équité et sur les déclarations du gouvernement et que certains énoncés politiques ne peuvent émaner que de gouvernements et non de l'Office national de l'énergie?

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, je le sais fort bien, mais je n'attache pas autant d'importance que le représentant à certains aspects de la situation. Je m'arrête davantage au fait que les membres de l'Office national de l'énergie sont saisis de la loi, et que leur mandat est défini en ce qui a trait à cette question. Nous devrions sûrement attendre qu'ils aient entendu les témoignage et pris une décision. Mais le député de Qu'Appelle ne semble pas vouloir attendre. Il semble croire qu'une décision inappropriée est imminente. Voilà pourquoi il prétend que le gouvernement devrait, immédiatement prendre une décision qui l'annule d'avance. De suivre le conseil du député serait, à mon sens, détruire le fondement même de toutes les commissions compétentes créées au Canada pour s'occuper de ce genre de question. (*Applaudissements*)

• (5.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je sais que le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé—j'espère que c'est toujours le cas pour celui-là—faisaient confiance à l'Office national

de l'énergie. J'en ai la certitude. Le gouvernement a dû parfois abroger une décision de l'Office mais on devrait au moins attendre que ce dernier en prenne une avant de s'immiscer dans ce qui, en fait, est une cour d'archives. Selon moi, le député aborde mal la question. J'espère que tous les Canadiens qui se sont intéressés à l'affaire prendront note de la façon dont le député dirigerait le gouvernement si une autre occasion lui était donnée.

**M. McCleave:** Il l'aura tôt.

**M. Olson:** Avec des propositions semblables, ce sera peut-être bien plus tard qu'on ne le pense.

Le député s'est plaint que l'on n'ait pas cherché à formuler une politique concernant l'essor de l'industrie pétrolière et la multiplication des marchés au Canada. Dans son amendement, il dit que le gouvernement n'a pas, du moins jusqu'à maintenant, annoncé ses intentions et indiquer ses objectifs généraux et particuliers en ce qui concerne la politique nationale du pétrole. Si le député avait été présent et attentif, il aurait remarqué les multiples fois où le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) a répondu à des questions et fait des déclarations, à la Chambre, prouvant que le gouvernement poursuit sans relâche et activement une politique visant à trouver plus de marchés à notre pétrole canadien.

**Une voix:** Où est-il en ce moment?

**M. Olson:** Il reviendra plus tard pour relever les fausses déclarations qu'on a entendues ici jusqu'à présent. Il est évident que le député de Qu'Appelle n'a pas consulté les statistiques des exportations de pétrole canadien. Il y aurait constaté une hausse appréciable ces derniers mois. La crise du Moyen-Orient y est pour quelque chose, bien sûr. Mais, en outre, le ministre compétent a expliqué plus d'une fois, en répondant à des questions, qu'il s'est entretenu avec son homologue américain sur l'accroissement des exportations de pétrole canadien dans la région de Chicago. Le député n'a donc aucune raison de reprocher au gouvernement de n'avoir pas annoncé de mesures prises pour assurer de nouveaux débouchés au pétrole canadien.

[M. Olson.]

Quant aux remarques du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), nous y trouvons exactement le contraire. Par exemple, nos réserves de gaz naturel ne lui paraissaient pas suffisantes pour qu'il y existe un surplus exportable. J'entends ressasser ces vieux arguments depuis 1950 au moins, par le même auteur et par le même parti. Une chose est certaine, en ce qui concerne la proposition faite aujourd'hui par le député de Burnaby-Coquitlam, c'est qu'elle s'est soldée par des échecs répétés partout où son parti a eu l'occasion d'en tenter l'expérience.

Nous savons, par exemple, que pendant son long mandat en Saskatchewan, son gouvernement a pratiqué le genre de politique qu'il nous a tracée cet après-midi, du moins en matière de gaz et de pétrole. Le résultat, en fin de compte, a été l'absence de tout développement. Le capital que l'industrie privée est prête à risquer est indispensable à l'exploration d'abord, au développement ensuite, des réserves de gaz et de pétrole. Durant la dernière partie de son mandat en Saskatchewan, la seule chose remarquable a été l'exode des sociétés pétrolières de cette province.

La situation s'est transformée du tout au tout en Saskatchewan depuis le changement de gouvernement. Non seulement a-t-on constaté une augmentation prononcée du pétrole disponible, mais, une fois la demande satisfaite, les réserves s'accumulent chaque année. Je suis donc surpris d'entendre le NPD invoquer sans cesse cet argument car, je le répète, un fait est clair, c'est que cette politique n'a rien fait pour donner le stimulant nécessaire à un tel développement.

**M. Rapp:** Et qu'a fait le gouvernement créditiste en Alberta?

**M. Olson:** Le gouvernement créditiste de l'Alberta dispose des plus importantes réserves de gaz naturel et de pétrole au Canada et il n'applique certainement pas le programme que le chef du Nouveau parti démocratique a exposé ici aujourd'hui.

Le député de Qu'Appelle laisse entendre qu'il pourrait y avoir contravention de la loi dans l'affaire dont est saisi l'Office national de l'énergie. Je fais confiance au président et aux autres membres de l'Office, pour comprendre le texte des statuts et celui du mandat qui leur a été confié. Je suis aussi persuadé qu'ils feront respecter la loi canadienne.

Le député s'est en outre plaint que la Federal Power Commission outrepasse la loi qui la régit et que ce qu'elle propose est antistatutaire ou au-delà de ses pouvoirs. Son argumentation ne tient aucun compte du pouvoir législatif et exécutif du Canada quant aux lois des États-Unis. Il sait fort bien que la Federal Power Commission relève des lois des États-Unis et répond de ses actes devant le Congrès américain. Que voudrait-il que l'Office national de l'énergie fasse à propos de ce que fait un organisme américain? Cette question est en dehors de la juridiction du gouvernement canadien. Je dirais à l'honorable député que son argument a peu de poids s'il le fonde sur notre droit juridique d'obliger la Federal Power Commission à se conformer à ce qu'il prétend être la loi.

Il a aussi dit que les représentants de la Federal Power Commission et ceux de l'Office national de l'énergie devraient peut-être se réunir pour tâcher de s'entendre sur le façon de régler des questions de cette nature. Personne ne s'y oppose. Par ailleurs, le député sait bien, je crois, que des entretiens ont lieu continuellement à l'égard de telles questions entre les ministres du Canada et leurs homologues des États-Unis.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet. Je l'ai dit au début, le présent débat me semble hors de propos, vu qu'il porte sur une affaire dont est saisie une commission compétente. Quand l'Office national de l'énergie aura terminé l'audience des témoins et qu'il aura fait connaître sa décision, alors le moment sera venu pour le gouvernement d'ordonner à l'Office de revenir sur sa décision, si celle-ci lui semble tourner ou enfreindre une loi ou une politique du Canada. Je suis sûr que le ministre, qui a maintes fois déjà manifesté son aptitude à étudier ces questions afin de tenter de les concilier avec notre politique, fera le nécessaire en temps opportun. A mon avis, il serait certes déplacé pour la Chambre des communes ou pour le gouvernement d'essayer de dicter à l'Office national de l'énergie les mesures qu'il devrait prendre avant qu'il n'ait entendu tous les témoignages, quand en fait nous ne les avons pas entendus nous-mêmes.

• (5.40 p.m.)

**M Robert C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, la Chambre et le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) essaient d'obtenir aujourd'hui de la part du gouvernement une déclaration de principe en ce qui concerne de nombreuses régions dont se préoccupent beaucoup les Canadiens. Le député de Medicine Hat (M. Olson) s'est opposé à certaines remarques faites par le député de Qu'Appelle au sujet de l'Office national de l'énergie. Nous attendons sûrement depuis trop longtemps une déclaration définitive de la part du gouvernement actuel au sujet de nos ressources nationales, et tant qu'il n'aura pas fait de déclaration à ce sujet, il incombe à l'opposition, de tout faire pour l'obtenir.

Tandis que le député de Medicine Hat se préoccupe de l'attitude du député de Qu'Appelle à l'égard de l'Office national de l'énergie, nous devrions comprendre que personne au Canada aujourd'hui n'est sûr de l'attitude du gouvernement actuel envers de nombreux aspects de l'exploitation de nos ressources nationales, ni des mesures prises dans ce domaine. Le député de Qu'Appelle a sans doute adopté l'attitude qu'il a exprimée aujourd'hui afin d'indiquer à l'Office national de l'énergie les sentiments des députés à cet égard.

**M. Olson:** Puis-je poser une question au député? Est-il d'avis que les députés agiraient comme il faut en donnant des directives à l'Office national de l'énergie au moment où il entend des témoignages, sans avoir entendu ces témoignages eux-mêmes?

**M. Coates:** A mon avis, les députés agissent comme il faut quand ils disent à l'Office national de l'énergie exactement ce qu'ils pensent de la proposition dont ils sont saisis. Non seulement les députés, mais le public en général a le droit et le devoir d'agir ainsi à chaque occasion qui se présente, et c'en est une.

**M. Basford:** Le député me permettrait-il de lui poser une autre question?

**M. Coates:** Les députés pourront me poser des questions s'ils le veulent quand j'aurai terminé.

Permettez-moi de parler de l'Est. On a beaucoup parlé de l'Ouest canadien. J'aimerais dire au gouvernement ce que je pense d'une situation qui est sur le point d'atteindre, si ce n'est déjà fait, l'état de crise dans l'Est canadien. Je veux parler de la mise en valeur des ressources nationales, et des gens de cette région.

Cet après-midi le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a rappelé certains faits que le Conseil d'expansion économique de la région atlantique a communiqués aux députés et qui ont trait à l'exode des gens des Maritimes vers d'autres régions du Canada et des États-Unis. J'ai consigné ces chiffres au compte rendu lors du débat sur le budget et je suis heureux que le député ait jugé bon de les répéter cet après-midi. Pour ma part, j'estime qu'on ne les répétera jamais trop. Ces chiffres permettent aux Canadiens des autres régions du pays de mieux comprendre la gravité des problèmes qui se posent aux provinces atlantiques.

A l'appui de ces chiffres, j'aimerais signaler aux députés que depuis la Confédération un demi-million de jeunes ont quitté les Maritimes à leur sortie de l'école. Comme l'a indiqué le Conseil économique, la situation serait moins grave sans cet exode de capital humain. Nous perdons des gens qui pourraient produire et contribuer à la solution de nos nombreux problèmes.

Depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, soit depuis dix ans, je m'inquiète du fait que la connaissance intime des problèmes particuliers à la région atlantique semble entraîner leur acceptation fataliste de la part des députés et des Canadiens, de façon générale. Il est facile de prendre au hasard aujourd'hui un journal publié en Ontario, alors que sévit une crise causée par l'annonce que la DOSCO fermerait peut-être ses portes, et de constater qu'on nous dit tout simplement de faire face aux réalités, et de comprendre que si une industrie n'est pas rentable, on devrait en arrêter la marche. Devons-nous aussi accepter de fermer la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec et de disperser tous les habitants aux quatre coins du pays parce qu'il est difficile de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans notre région et parce que le gouvernement n'a pas de politique susceptible de résoudre ces problèmes et, par conséquent, propre à éliminer des différences qui existent depuis la Confédération? Le temps est sûrement venu de renverser la tendance selon laquelle le riche s'enrichit et le pauvre s'appauvrit.

Il est temps, certes, que nous soyons informés de la politique du gouvernement à l'égard des problèmes régionaux des provinces atlantiques. Le gouvernement agissant, nous pourrions remédier quelque peu à la disparité des revenus personnels. Qu'il me soit permis de rappeler aux députés que le revenu moyen dans les Maritimes est de 30 p. 100 inférieur à la moyenne nationale, et de 45 p. 100 inférieur au revenu des habitants de l'Ontario. Si nous domestiquions les ressources des provinces atlantiques et réussissions à garder les gens chez eux, nous pourrions peut-être cultiver l'espoir d'offrir des chances égales à tous les Canadiens, peu importe où ils demeurent.

[M. Coates.]

On trouve dans les provinces Maritimes non seulement une grande disparité des revenus personnels, mais encore un niveau de chômage égal au double de la moyenne nationale. On pourrait presque penser que les perspectives y sont nulles et qu'il n'y a pas d'espérance de survie. Cela peut sembler vrai. Ce serait vrai, jusqu'à ce que nous examinions les ressources qu'elles offrent; bien aménagées, les ressources pourraient modifier tout le caractère de la région. A cet égard, j'aimerais indiquer au gouvernement de quelle façon, à mon avis, nous pourrions surmonter les difficultés présentes.

• (5.50 p.m.)

Actuellement, un comité représentant le gouvernement fédéral et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, examine les possibilités qu'offrent les marées de la baie de Fundy dans le domaine de l'énergie. Ce comité fonctionne depuis moins d'un an. Les députés doivent en recevoir un rapport préliminaire vers la fin de l'année, je crois. Il est possible que le comité termine son étude et fasse des recommandations d'ici 1969 au sujet de la capture possible de l'énergie marémotrice. Mais en raison des graves conséquences qu'entraîne la disparition d'une industrie essentielle, du moins dans les provinces atlantiques, le gouvernement ne serait-il pas sage en ce moment de faire tout ce qu'il peut pour que le rapport final du comité soit accessible à la Chambre et aux députés bien avant 1969.

Des enquêtes ont révélé qu'il faudrait prévoir des projets à la baie de Fundy tant à la baie Shepody qu'au bassin Cumberland. D'après les indications il devrait s'agir d'usines à bassin unique, possédant chacune une station génératrice. On estime que ce projet coûtera 325 millions de dollars, non compris les intérêts durant la construction. La production d'énergie est évaluée à 5½ millards de kWh par an avec 100 génératrices de 9 mW chacune. Ce n'est, estime-t-on, que la production initiale d'énergie par suite de la construction de ces barrages marémoteurs. Fait qui m'impressionne, le secrétaire d'État Udall des

États-Unis s'est empressé de recommander en 1963 la construction de l'installation marémotrice de Passamaquoddy en fonction de l'aménagement hydro-électrique de la Saint-Jean à l'usage des États-Unis et du Canada.

Sauf erreur, il n'y a à Passamaquoddy que le tiers du potentiel énergétique disponible dans la baie de Fundy. Je crois savoir également que nous pourrions produire de l'énergie dans la baie de Fundy qui coûterait trois fois moins cher qu'à Passamaquoddy, c'est-à-dire nous pourrions obtenir trois fois plus d'énergie à un tiers du coût dans la baie de Fundy. Malgré tout, les Canadiens sont indécis. Nous avons tergiversé lorsqu'il s'est agi d'établir la Commission chargée de faire enquête à ce sujet. Deux années ont été perdues avant l'établissement de la Commission. Nous devons maintenant attendre jusqu'en 1969 pour connaître ses recommandations, alors que nous devons affronter la crise la plus grave des provinces atlantiques depuis 100 ans, avec la possibilité de fermeture de la DOSCO et la perte de notre potentiel productif de houille et d'acier.

L'industrie de l'acier du Cap-Breton emploie directement entre 3,000 et 3,500 personnes et paie à ses salariés près de 25 millions de dollars par an. Et malgré cela, il y a dans ce pays des gens qui nous disent de laisser tomber cette industrie, autrement dit de laisser le cœur industriel de la région atlantique disparaître, sans le moindre remords pour ceux qui sont directement touchés. Je ne parle même pas des quelque 35,000 à 50,000 personnes touchées indirectement par la fermeture éventuelle de l'aciérie.

En tant que nation, nous valons seulement ce que valent la plus riche et la plus pauvre de nos régions. Certes, si nous avons une conscience nationale, nous ne permettrons pas aux pauvres de devenir plus pauvres et aux riches de devenir plus riches. Au contraire, nous essaierons, grâce aux pouvoirs fiscaux du gouvernement fédéral, de répartir nos richesses de manières à donner à chacun, indépendamment du lieu où il réside, une chance égale d'améliorer sa condition. Mais nous n'en sommes certes pas encore là, et il n'en sera pas ainsi tant que nous n'aurons pas réglé les problèmes des provinces atlantiques.

**M. McCleave:** Bravo.

**M. Coates:** Les gouvernements conservateurs et libéraux—je ne fais pas de différence —parlent depuis cent ans des problèmes des provinces atlantiques, comme s'il suffisait presque d'en parler, sans même agir, pour étouffer le problème. Certes, même si nous avons perdu un demi-million de jeunes gens au cours des cent dernières années, nous avons au moins prouvé notre volonté de demeurer dans les provinces atlantiques. Certes, nous avons prouvé que nous voulons une économie saine qui permettra à nos enfants et à nos petits-enfants de rester dans cette région, si c'est humainement possible. Certes, nous avons le droit d'attendre au moins du gouvernement de notre pays, quel que soit le parti dont il se réclame, une politique grosse d'espoir pour les habitants des provinces atlantiques. Nous n'avons aujourd'hui aucune politique d'ensemble, capable de nous donner même un faible espoir grâce auquel nous pourrions patienter jusqu'à ce qu'on trouve des solutions à nos principales difficultés.

Si la baie de Fundy se trouvait dans un autre pays, dans une autre région de l'Amérique du Nord, il est certain que ses marées seraient déjà mises en valeur. Étant donné leur potentiel d'énergie, on ne parvient pas à comprendre pourquoi cela n'a pas encore été fait. En outre, monsieur l'Orateur, nous avons, dans les provinces atlantiques, des matières premières très accessibles et qu'on pourrait exploiter rapidement avec de l'énergie électrique à bon marché. Nous avons également les meilleurs ports du Canada pour expédier nos produits.

**M. Stewart:** Bravo.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

### SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A provisoire du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir.

[*Français*]

L'honorable député de Lotbinière: La conférence fédérale-provinciale—le principe des deux nations; l'honorable député de Trois-Rivières: La politique fiscale du gouvernement; l'honorable député de Lapointe: Les aéroports—Montréal, P.Q.—A propos du tarif pour le transport des bagages par porteurs.

[*Traduction*]

Il est maintenant six heures: la séance est levée jusqu'à huit heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

## LES SUBSIDES

La Chambre reprend la suite du débat sur la motion de l'honorable M. Benson, invitant la Chambre à se former en comité des subsides, sur l'amendement de l'honorable M. Hamilton et sur le sous-amendement de M. Douglas.

### LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATIONALES

**M. Coates:** A six heures, monsieur l'Orateur, je tentais d'exposer certaines raisons pour lesquelles, à mon sens, l'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy atténuerait la crise économique que nous connaissons dans la région de l'Atlantique. J'ai alors déclaré que nous possédons sur place les matières premières qui pourraient être transformées en produits susceptibles d'être vendus dans la région de l'Atlantique. J'ai aussi signalé que nous avions des ports ouverts à longueur d'année, d'où nous pourrions expédier nos marchandises non seulement vers d'autres régions du Canada, mais aussi vers les marchés internationaux. Trop souvent, nous ne mettons pas à profit les avantages découlant de notre proximité des marchés internationaux.

Je tiens à faire remarquer que le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé), malgré certains mots prêtant à controverse qu'il a prononcés à Banff, a souligné la nécessité d'accroître l'aide financière fédérale en vue d'aménager dans la région du détroit de Canso un port en eau profonde qui bénéficierait de l'essor industriel de la région. Je serais sans nul doute le premier à l'encourager dans ce projet. J'aimerais, toutefois, que le gouvernement fédéral fasse tout en son pouvoir pour moderniser les ports d'Halifax et de Saint-Jean; ainsi nous ne serions pas laissés pour compte mais nous irions de l'avant dans nos efforts pour fournir les services les plus modernes aux compagnies maritimes internationales.

Je crois que notre position stratégique sur la côte atlantique du Canada nous permettra de bénéficier énormément des concessions nées de la négociation Kennedy et si un programme gouvernemental pratique rend nos ports modernes et efficaces nous aurons plus de chances de récolter notre part de bienfaits de la négociation Kennedy. Au dire du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), il n'y a qu'une seule compagnie autre que la DOSCO qui serait peut-être intéressée à acquérir et à exploiter les installations de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Il serait mieux d'examiner les faits tels qu'ils sont à l'heure actuelle. Il apprendrait qu'une compagnie exclusivement canadienne a, sauf erreur, manifesté le désir d'acquérir les avoirs de la DOSCO non seulement dans les Maritimes mais aussi dans le Québec. Un des arguments invoqués par cette compagnie dans son mémoire aux gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse porte sur les transports maritimes et sur l'accès aux marchés étrangers. Cette entreprise estime pouvoir fusionner avec succès les complexes sidérurgiques de Sydney et de Contrecœur. C'est naturellement mon espoir, qui est partagé par tous les résidents de la Nouvelle-Écosse, que cette compagnie possède les moyens d'acquérir la maîtrise et d'assurer l'exploitation de cette industrie de base dont dépend toute l'économie de la région.

[M. l'Orateur suppléant (M. Tardif).]

• (8.10 p.m.)

Les membres de tous les partis devraient lire le *Chronicle Herald* d'Halifax du 18 octobre qui signale que les deniers des contribuables ont financé certains projets du gouvernement qui ont été très utiles à toute la nation bien qu'on n'ait peut-être jamais pu en apercevoir les avantages. J'en suis certain, la voie maritime du Saint-Laurent, qui a coûté aux contribuables canadiens plus de 400 millions de dollars, serait de ceux-là, tout comme assurément, l'*Avro Arrow*, entreprise qui n'a jamais été menée à terme mais qui a exigé des contribuables la somme de 341 millions. Les habitants de la Nouvelle-Écosse n'ont pas reproché au gouvernement du Canada d'avoir entrepris un tel projet ni d'avoir dépensé tant d'argent.

Une tentative semblable a été le stockage de l'uranium dans la région d'Elliot Lake, circonscription du premier ministre (M. Pearson), à une époque où les sociétés produisant de l'uranium faisaient face à un dilemme pas tellement différent de celui qui se pose aujourd'hui aux habitants du Cap-Breton. Il a été dépensé plus de 135 millions de dollars, sur les impôts prélevés, pour maintenir l'exploitation des mines d'uranium. Je pourrais certainement citer l'exemple de beaucoup d'autres industries du pays qui ont dû être soutenues dans l'intérêt de l'économie canadienne.

Voilà la situation qui existe aujourd'hui dans la région atlantique. Si le gouvernement et le ministre faisaient tout ce qu'ils peuvent pour que le comité chargé d'étudier les possibilités marémotrices de la baie de Fundy produise son rapport avant 1969, date présentement prévue, nous pourrions, je pense, prendre des dispositions qui aboutiraient à une

solution de nos problèmes. Si l'entreprise en marche recevait le genre d'appui que je prévois pour elle, la dépense des millions de dollars requis ferait alors certainement renaître très rapidement la confiance chez les résidents de cette région. Ce serait assurément là un indice que nous lançons une entreprise dont les premières étapes assureraient une foule d'emplois temporaires et qui, en fin de compte, permettrait d'attirer des industries tant primaires que secondaires dans la région atlantique, garantissant ainsi un avenir brillant à ces gens et avantageant tous les Canadiens, peu importe où ils demeurent au pays.

[*Français*]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je dois d'abord dire que je me sens ce soir un peu écrasé comme Bossuet devant «l'ampleur du sujet» qui nous est proposé par le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) et, également, selon une expression chère au nouveau chef du parti conservateur, je suis bien conscient de mes limites intellectuelles devant l'ampleur des questions qui nous sont soumises.

Il faudrait vraiment être une encyclopédie vivante, une encyclopédie ambulante, pour répondre à toutes ces questions à cinq heures d'avis. En effet, le député de Qu'Appelle a soulevé à peu près tous les problèmes économiques, je dis bien à peu près, qui se posent au Canada présentement.

Au fait, il a mentionné la politique nationale de l'énergie, comprenant l'électricité, le gaz, le pétrole, l'uranium et l'énergie atomique, la politique nationale de l'eau, la politique agricole, la politique forestière, la politique des pêcheries, la politique des ressources humaines—j'imagine que cela comprend tout le problème de l'immigration et de la main-d'œuvre. Pour compléter la liste, il nous a également suggéré une discussion sur le mauvais usage de toutes ces ressources, c'est-à-dire la pollution, non seulement de l'eau, mais également de la terre et de l'air.

Ce n'était qu'un départ. Certains députés qui ont participé au débat l'ont étendu au point d'y inclure le Plateau continental, le développement régional, et que sais-je encore. Tout cela pour dire, monsieur l'Orateur, que je me sens un petit peu écrasé par le poids des réponses qu'il me faudrait fournir.

C'est en pareille circonstance, monsieur l'Orateur, qu'il arrive à certains ministres de songer aux plaisirs de l'opposition, et j'avoue que, cet après-midi, en voyant le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) voguer à toutes voiles sur l'océan de son imagination, je lui enviais un petit peu la liberté dont il bénéficie en pareille circonstance. Il nous a dit, ou à peu près, que nous avions tort de nous préoccuper outre mesure des juridictions provinciales. Il nous a également dit que nous avions tort de nous soucier, en pareil débat, de l'opinion des propriétaires de certaines entreprises «opérant» dans les domaines, par exemple, de la production du gaz et du pétrole. Il nous a dit, ou presque, que nous avions tort, également, de nous préoccuper de l'opinion des gouvernements étrangers, dans ce domaine, et que le Canada devrait définir une fois pour toutes sa politique au sujet des ressources énergétiques, en se souciant assez peu de ce que le reste du monde penserait.

Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) nous a présenté, à sa façon habituelle, des dichotomies, des contrastes clairs et précis. Je pense, par exemple, à l'opposition qu'il fait entre le continentalisme et le nationalisme. J'envie la situation de celui qui peut voir les choses dans une optique aussi claire. Pour moi, rare est l'occasion où nous ayons à choisir entre le continentalisme et le nationalisme. Il m'est arrivé de dire d'une façon un peu humoristique, mais très sérieuse à la fois, *castigat ridendo mores*, que, parfois, la meilleure façon d'être nationaliste était d'être continentaliste et que pour ma part, je serais bien prêt à être continentaliste à l'occasion, si c'était dans l'intérêt national!

Le chef du Nouveau parti démocratique nous présente, comme cela, des situations claires et précises et nous incite à choisir une fois pour toutes, par exemple, si nous devrions exporter nos produits bruts ou finis. Comme si le débat était aussi simple que cela. Il sait, ou devrait savoir, que dans la majorité des cas, la question qui se pose n'est pas de savoir si l'on doit exporter nos produits finis ou bruts, mais si l'on doit exporter quelque chose ou ne rien exporter du tout, faire le commerce de nos richesses ou s'asseoir dessus. Les conditions internationales nous obligent à certaines concessions, à certains compromis désagréables, contre lesquels nous ne pouvons malheureusement pas grand-chose.

Quoi qu'il en soit, pour ma part, je suis d'accord avec l'honorable député de Qu'Appelle pour dire qu'une discussion sur les ressources naturelles du Canada, à ce moment-ci, devrait contribuer à l'édification de la population.

J'avais l'intention de la faire au cours de l'étude de mes crédits budgétaires, mais mes honorables amis se rappelleront qu'après m'avoir distribué des conseils pendant deux jours, ils ont adopté mes crédits sans me fournir l'occasion de répondre aux remarques qu'ils m'avaient distribuées d'une façon si généreuse.

Je suis d'accord donc pour dire que ce débat est utile parce qu'il constituera, à mon avis, une heureuse distraction face à l'obsession de certains Canadiens à voir tous les problèmes du Canada uniquement dans l'optique de l'unité nationale.

Monsieur l'Orateur, par-delà les intérêts des groupes ethniques et économiques, par-delà les intérêts des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, il y a le bonheur des individus. Ce bonheur-là, saint Thomas nous le rappelle en disant qu'il ne va pas sans une certaine sécurité matérielle, laquelle présuppose l'utilisation maximum des ressources naturelles et humaines.

Et vous le savez aussi bien que moi, monsieur l'Orateur, le peuple, qui est intelligent dans ces choses, comprend très bien que le problème de l'unité du pays, le problème linguistique et le problème de la reconnaissance des droits collectifs des groupes sont des problèmes secondaires, somme toute, face au besoin de sécurité matérielle, face à la recherche du bonheur par les individus.

Alors, parmi tous les sujets que nous a suggérés le député de Qu'Appelle, je vais en choisir quelques-uns: le gaz, le pétrole, l'uranium—et je laisserai à mon collègue, le Registraire général du Canada (M. Turner), en particulier, et à d'autres, le soin de discuter le problème de l'eau. Cependant, s'il y a unanimité sur le sujet, je traiterai demain de cette question-là.

Monsieur l'Orateur, mon premier point sera un peu fastidieux, mais il est essentiel à la compréhension de la thèse que j'entends développer, laquelle est la suivante: le ton dramatique, le ton pessimiste, le ton réprimandeur qui a été utilisé cet après-midi par certains députés n'est pas justifiable, n'est pas acceptable, devant une analyse objective des faits, en particulier, devant le développement des ressources énergétiques au Canada depuis quelques années.

Je suis le premier à reconnaître le bien-fondé des suggestions qui sont faites à la Chambre, et je veux être le premier à dire que certaines, qui ont été faites cet après-midi, étaient très valables et qu'elles seront étudiées à leur mérite.

Mais, l'impression générale qui se dégage du débat de cet après-midi est une fausse impression. L'impression générale qui se dégageait, à savoir que depuis quelques années le gouvernement fédéral n'avait pas fait grand-chose dans le domaine du développement des ressources naturelles du Canada, est fausse, et j'entends le démontrer. La meilleure façon d'y parvenir, vous le savez, c'est encore d'utiliser des données statistiques.

[L'hon. M. Pepin.]

• (8.20 p.m.)

[*Traduction*]

Je veux signaler quelques chiffres pertinents concernant l'industrie du gaz naturel. C'est un peu fastidieux. Mes propos ne seront pas aussi intéressants que les déclarations ardentes d'autres députés cet après-midi, mais mes chiffres prouveront ma thèse.

A propos de la production de gaz naturel, je parlerai de millions de pieds cubes par jour. Lorsqu'il s'agit de pétrole et de gaz, je trouve qu'il vaut mieux parler de production quotidienne.

Pour prouver ce que j'avance, j'ai choisi les années 1960, 1963, 1966 et 1967 lorsque je dispose de chiffres approximatifs. J'ai choisi 1960 parce que c'est l'année où le gouvernement de l'époque, le député de Northumberland (M. Hees) en tête, a présenté une politique nationale du pétrole. J'ai choisi 1963 à cause du grand événement de cette année-là, l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral. (*Exclamations*) Et j'ai choisi 1966 parce que c'était la dernière année pour laquelle nous ayons des statistiques définitives.

**M. Knowles:** On nous gaze.

**L'hon. M. Pepin:** Permettez-moi de citer les chiffres de production quotidienne du gaz en millions de pieds cubes. Voici: 1960, 1,615; 1963, 3,315; 1966, 4,460.

Lorsqu'on analyse l'accroissement de la production, on arrive aux résultats suivants: de 1960 à 1963 il était extrêmement élevé, atteignant 105 p. 100, soit 27 p. 100 par an. De 1963 à 1966, il atteint 35 p. 100, soit 11 p. 100 par an. On constate que de 1960 à 1963, en prenant le volume d'un jour à l'autre, l'accroissement est de 1,700 millions de pieds cubes, soit 517 millions de pieds cubes de plus par année.

Pour la période allant de 1963 à 1966, le chiffre représentant l'accroissement est de 1,145 millions de pieds cubes, soit une augmentation de 382 millions de pieds cubes par jour.

Du côté de la production, les chiffres pour la période allant de 1960 à 1963 reflètent un accroissement fabuleux. L'adjectif «extraordinaire» suffirait. Il s'agit, à tout le moins, d'un accroissement formidable qui s'explique par la construction, en 1957, du pipeline transcanadien dont les avantages furent reflétés dans les chiffres pour la période allant de 1960 à 1963. Bien entendu, nous constaterons un avantage similaire quand le nouveau pipe-line des Grands lacs deviendra opérationnel en 1968 et en 1969.

En ce qui concerne les exportations de gaz, je citerai d'abord les chiffres d'ordre général. Ces chiffres, en millions de pieds cubes par jour, sont de 300, pour 1960, et de 990, pour 1963, en 1966, ils sont montés à 1,185.

En 1969, lorsque les autorisations de l'Office national de l'énergie et de la Federal Power Commission des États-Unis atteindront leur maximum, nous exporterons 1,605 millions de pieds cubes par jour. On se rend compte de cet accroissement, lorsqu'on compare les chiffres exprimés en millions de pieds cubes par jour et qui sont passés de 300 à 990, puis à 1,185 et à 1,605. Cet accroissement est remarquable et je ne puis accepter les propos défaitistes de certains députés cet après-midi.

Si l'on considère les pourcentages, on constate que les exportations se sont accrues de 230 p. 100, durant la période de 3 ans allant de 1960 à 1963. Je ne manipule pas les chiffres; ces derniers sont très flatteurs pour certains membres de l'opposition, qui formaient alors le gouvernement et dont l'un a parlé cet après-midi. Le taux d'accroissement pour la période comprise entre 1963 et 1966 est de 20 p. 100.

Si l'on considère le volume des exportations, la situation est encore un peu meilleure, à mon point de vue. De 1960 à 1963, nos exportations se sont accrues de 690 millions de pieds cubes par jour (230 par année), et de 195 millions de pieds cubes par jour (65 par année), entre 1963 et 1966. Mais si l'on prend la période allant de 1963 à 1969, se rappelant qu'en 1969 le réseau qui passera par les Grands lacs atteindra son rendement maximum, l'augmentation sera de 615 millions de pieds cubes par jour (205 par année).

Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) n'a pas une bonne opinion de nos exportations. Ayant entendu ses remarques, je crains d'être en face d'un dilemme. A mon avis, l'exportation peut constituer un instrument de croissance économique pour le Canada. Les exportations font entrer des dollars américains chez nous, ce qui améliore notre balance des paiements et notre balance commerciale. Cet après-midi, le député a semblé dire que si nous n'exportions pas du pétrole et du gaz, les industries américaines se rueraient vers le Canada. J'aimerais avoir une preuve de cette hypothèse. Ce qui compte, toutefois, ce n'est pas de savoir si nous devrions exporter des matières premières ou des produits ouvrés, mais bien si nous devrions exporter quoi que ce soit?

• (8.30 p.m.)

Je rappelle au député la récente décision concernant le réseau des Grands lacs. Le parti du député a fait beaucoup de bruit pour dire que le second pipe-line transcanadien ne devrait pas pénétrer aux États-Unis. Il y a à peine quelque jours, la STELCO, à Hamilton, recevait une commande d'une valeur de 38 millions de dollars pour la fabrication de tuyaux de pipe-line. Certains des soutiens du parti du député, à Hamilton, sont fort heureux, en effet, de profiter de ce contrat important, et par suite de notre décision à propos du pipe-line des Grands lacs, le gaz se vend moins cher en Ontario.

Le député de Burnaby-Coquitlam a exprimé cet après-midi une certaine inquiétude parce que nous ne prenions pas toutes les précautions nécessaires pour nous assurer que le Canada profite pendant des années à venir de quantités de gaz suffisantes. Jusqu'où peut aller le conservatisme? En ce moment, l'indice de vie de l'industrie canadienne du gaz est de 32 ans, probablement l'une des plus longues de l'univers.

Songeons à la croissance des réserves. En 1960, les réserves connues s'élevaient à 27.4 trillions de pieds cubes. En 1963, le chiffre était de 32.8 trillions de pieds cubes et en 1966, de 43.2 trillions de pieds cubes. Cela signifie qu'indépendamment de l'utilisation du gaz, les réserves connues s'accroissent de façon soutenue et peuvent répondre à tous les besoins prévisibles pour le Canada, laissant en outre une vaste marge pour l'exportation.

Examinons maintenant les taux de croissance des réserves. Entre 1960 et 1963, le chiffre était de 20 p. 100; entre 1963 et 1966, il s'élevait à 32 p. 100. Nous n'avons pas de raison d'avoir peur, car le taux de croissance est bon.

Voici maintenant quelques chiffres quant au volume. De 1960 à 1963, nous avons extrait 5.4 trillions de pieds cubes (1.8 par année); de 1963 à 1966, 10.4 trillions (3.5 par année). J'ai en outre des chiffres sur les prix du gaz. Il m'a semblé, cet après-midi, entendre le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) dire que le coût du gaz au Canada était aussi bas que 6c., alors qu'il s'élevait aux États-Unis jusqu'à 44c. Ces chiffres laissent une fausse impression; ceux que j'ai, et qui ont été vérifiés avec le plus grand soin, sont tout à fait différents. Le coût du gaz en Alberta, par exemple, pour les acheteurs de la Trans-Canada Pipe Lines, était de 13c. en 1966; pour la compagnie de gaz Alberta and Southern, il était de 16c. En Colombie-Britannique, pour West Coast, il était de 10c. mais c'était là le prix à l'usine; à la tête du puits, il s'élèverait à environ 13c.

Aux États-Unis, au Nouveau-Mexique, la moyenne est de 14c.; au Colorado, elle est de 14.1c, et de 17c. pour l'ensemble des États-Unis. L'écart entre les prix n'est donc pas aussi grand qu'on l'a donné à entendre cet après-midi.

Je vais maintenant donner les chiffres de la production de pétrole, en milliers de barils par jour, pour les mêmes années. Les chiffres sont de 544 en 1960; de 787 en 1963, de 1,013 en 1966 et on prévoit 1,150 pour cette année. Un bond de 544 à 1,150 en six ans constitue, monsieur l'Orateur, un rythme de croissance assez réjouissant. La plupart des pays en seraient satisfaits.

Quant à l'exportation, les chiffres étaient de 123,000 barils par jour en 1960. En 1963, de 265,000, en 1966, de 385,000 et pour 1967, on prévoit 465,000.

Je suis, il va sans dire, dans une position impossible, car si les honorables vis-à-vis sont contre les exportations, je ne peux pas les satisfaire en révélant une hausse constante des exportations et je ne pourrai non plus satisfaire à d'autres députés qui souhaiteraient de plus fortes exportations. Voilà les difficultés qui se dressent devant le gouvernement chaque fois qu'il doit satisfaire aux demandes rivales de partis d'opposition. Les choses seraient plus faciles s'il régnait une unanimité d'opinion au sein de toute l'opposition, mais ce serait, bien entendu, trop demander.

La production a augmenté de 45 p. 100 (13 p. 100 par année—taux composé) entre 1960 et 1963 et de 46 p. 100 (10 p. 100 par année) entre 1963 et 1967. Notre bilan est aussi impressionnant, sinon plus, que celui du gouvernement précédent et je rends hommage à ce dernier d'avoir fait de grands efforts.

Quant au volume, il a augmenté de 81,000 barils par année de 1960 à 1963, la production globale passant à 243,000 barils. Entre 1963 et 1967, le volume s'est accru de 91,000 barils, la production totale atteignant 363,000 barils. Ce n'est pas mal du tout, surtout quand on pense à l'opposition des États-Unis aux importations du Canada. Pour ce qui est des exportations, nous constatons que le taux de croissance a été de 115 p. 100 (29 p. 100 par année) entre 1960 et 1963, tandis qu'il a été de 75 p. 100 entre 1963 et 1967, soit de 15 p. 100 par année. De 1960 à 1963, le volume des exportations a augmenté de 142,000 barils et, de 1963 à 1967, de 200,000 barils.

Quant aux réserves, nous obtenons les chiffres suivants: en 1960, 4,217 millions de barils; en 1963, 5,629 millions; en 1966, 9,050 millions. Il me faudrait me faire violence pour paraître pessimiste devant un indice de 21 ans et demi.

Si nous avions le temps d'examiner la production d'énergie électrique, nous constaterions à peu près la même chose. En 1960, la

[L'hon. M. Pepin.]

production brute s'est élevée à 116 milliards de kWh; en 1963, elle était passée à 124 milliards et, en 1966, à 160 milliards. En outre, j'ai des statistiques où l'on voit que les travaux hydroélectriques entrepris sur la Paix et sur le Nelson ainsi que ceux qu'on entend réaliser aux chutes Churchill feront encore augmenter ces chiffres. L'entreprise de la baie de Fundy dont on a parlé tantôt nous permettra aussi d'accroître notre production d'énergie électrique. En outre, les députés savent que le gouvernement fédéral participe à au moins deux de ces entreprises, celles du Nelson et de la baie de Fundy.

• (8.40 p.m.)

La production houillère s'est maintenue à un niveau assez constant depuis 1960, soit environ 11 millions de tonnes par an; on a constaté une légère augmentation depuis 1963. Il se peut, les députés le savent, que l'on exporte au Japon des quantités supplémentaires de houille de la région des Kootenays, et le gouvernement fédéral a entrepris de subventionner provisoirement l'extraction de la houille dans l'Ouest pour rendre la chose possible.

Les députés savent que le gouvernement fédéral a fait face à ses responsabilités en cherchant une solution au problème charbonnier des Maritimes, problème essentiellement d'ordre social.

A l'égard de l'uranium, chacun sait que la politique visait à constituer des réserves et qu'un ralentissement provisoire de la production en a fait une marchandise recherchée dans le monde entier. En 1974, la demande absorbera toute la production des réserves connues du Canada. Celle-ci atteindra entre 11,000 et 12,000 tonnes par an. Les députés ont lu dans les journaux des articles concernant des contrats sur l'uranium signés récemment par des producteurs canadiens avec des entreprises japonaises ou allemandes. C'est pourquoi je n'entrerai pas dans les détails de ces contrats.

Voilà, monsieur l'Orateur, un tableau statistique qui nous permettra de mieux juger des politiques du gouvernement dans les domaines qui relèvent directement de sa compétence.

Des députés ont dit cet après-midi que les politiques du gouvernement à l'égard du gaz et du pétrole sont légèrement démodées et qu'il est temps de les modifier. Qu'il me soit permis, à mon tour, d'en parler. J'ai déjà indiqué combien l'industrie du gaz a progressé...

**M. Clancy:** Puis-je vous poser une question? Expédiez-vous encore, au large de la côte, du pétrole du Venezuela destiné à Fort Churchill?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait poser sa question en s'adressant à la présidence.

**L'hon. M. Pepin:** Relativement à notre politique pour le gaz, j'ai indiqué quelle a été la croissance de l'industrie du gaz ces dernières années et j'ai rassuré le député de Burnaby-Coquitlam sur l'avenir en faisant état du maintien des disponibilités pour l'expansion du Canada.

Cet après-midi, il a été question du rôle de l'Office national de l'énergie. Je ne les qualifierai pas de critiques, mais on a tenu certains propos sur le compte de l'Office et de son fonctionnement.

La politique gazière du gouvernement se retrouve surtout dans la loi sur l'Office national de l'énergie et, à l'égard des prix, elle est nettement définie à l'artice 83, dont voici le texte:

> Lorsqu'une demande de licence lui est présentée, l'Office doit tenir compte de toutes les considérations qui lui semblent pertinentes et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'Office doit s'assurer
>
> *a*) que la quantité de gaz ou de force motrice à exporter ne dépasse pas l'excédent après la déduction voulue pour les besoins d'utilisation raisonnablement prévisibles au Canada, eu égard à l'orientation de la découverte du gaz au Canada; et
>
> *b*) que le prix devant être exigé par l'auteur de la demande, pour du gaz ou de la force motrice par lui exportée, est juste et raisonnable en fonction de l'intérêt public.

On nous a demandé cet après-midi quelle était la politique nationale en matière de gaz. Cet extrait l'explique et à l'Office national de l'énergie incombe la responsabilité de juger si les quantités et les prix à l'exportation satisfont ou non aux intérêts des Canadiens. Cela ne se fait pas dans les coulisses, mais à des audiences publiques. N'importe qui peut y assister. Par exemple, si le gouvernement de la Colombie-Britannique éprouve quelques craintes quant aux futurs approvisionnements de gaz dans la province et quant à ses livraisons en Colombie-Britannique, il peut envoyer un représentant à Vancouver et le faire comparaître devant une audition de l'Office pour qu'il témoigne en ce sens. Tout cela se fait en public. Aucun secret n'entoure la question. En outre, après une constatation des faits, l'Office doit présenter un rapport écrit de peut-être 100 ou 200 pages dans lequel il explique les raisons, et donne la date et l'explication de ses décisions.

Le rapport de l'Office n'est pas un document privé. Le public peut, grâce à lui, se faire une opinion et si l'Office émet une opinion favorable sur un requérant, il ne reste au gouvernement canadien qu'à s'incliner devant cette décision. Ensuite, comme ce fut le cas pour la Great Lakes Gas Transmission Pipe Line, le gouvernement doit accepter la responsabilité de cette décision. Si les députés ne sont pas satisfaits de la décision du gouvernement, ils peuvent la critiquer, tâcher d'obtenir un débat spécial sur la question et d'une manière générale faire tout ce qu'ils désirent pour porter la situation à l'attention du monde.

A la lumière de ces faits, je suis un peu curieux des modifications que les vis-à-vis aimeraient encore proposer.

En ce qui concerne la question des prix, je puis expliquer en détail la manière dont l'Office national de l'énergie les calcule. Elle tient compte d'un certain nombre de critères qui, en pratique, se sont révélés bons. Elle établit une comparaison avec le prix demandé pour des ventes analogues dans des points avoisinants au Canada. Comme deuxième critère, elle compare le prix avec celui d'exportations analogues. Troisième critère, elle compare le prix avec celui d'achats identiques dont la source est située aux États-Unis. Quatrièmement, l'Office calcule la différence entre le prix de vente et le prix de revient. Ceci fait, il prend une décision.

Je ne veux pas trop entrer dans les détails de la question, mais il y a diverses façons de fixer un prix. Ainsi, il y a le «coût du service» ou encore le «simple contrat».

Dans le cas de la Westcoast Transmission c'est le simple contrat qui constitue le problème. On a signé un contrat en 1956 pour certaines quantités de gaz à 22c. le mille pieds cubes. Le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a lu un extrait du rapport de la Commission Borden dans lequel on déplore le fait que le prix du contrat soit inférieur à celui que paient les consommateurs canadiens. Les députés déplorent la chose. Je la regrette aussi. Tout le monde au Canada déplore le fait que le prix du contrat signé entre El Paso et Westcoast en 1956 soit aussi bas, et naturellement, on désire au Canada corriger cette situation embarrassante. Il n'y a pas à en douter. On n'est pas original en adoptant cette attitude.

Cependant, si l'on remonte aux sources de ce contrat, on se rend compte que le prix était la condition qui a rendu possible le pipe-line. A ce moment-là, la demande de gaz naturel en Colombie-Britannique ne justifiait pas la construction du pipe-line. On peut bien refaire l'histoire ici si l'on veut, cet après-midi, mais il semble plus pertinent de revoir les circonstances qui ont entouré la décision. Apparemment, on espérait alors que d'autres contrats feraient monter les prix, et

c'est aussi le ferme espoir du gouvernement canadien.

Comme l'a rappelé le député de Qu'Appelle, El Paso et Westcoast ont convenu il y a quelque temps d'un autre contrat. Aux termes de ce nouveau contrat «global», les prix de la première entente seraient relevés à un niveau plus raisonnable. Mais la FPC des États-Unis a refusé d'approuver le nouveau contrat.

Bien sûr, la FPC hésite naturellement à s'éloigner du contrat original. Sa décision, comme l'a dit justement le député de Qu'Appelle, tenait compte essentiellement des intérêts des Américains. J'ai également lu l'opinion dissidente du commissaire Carver, et il est clair que tout Canadien voit ses remarques d'un bon œil. Nous en sommes là à l'heure actuelle. La Westcoast a demandé, dans une audience devant l'Office national de l'énergie, l'autorisation d'exporter aux termes de la décision de la Federal Power Commission. L'Office devra décidé si ces exportations sont dans l'intérêt national.

• (8.50 p.m.)

Certains députés ont pris cet après-midi un plaisir réconfortant à attaquer la Federal Power Commission, et je m'en voudrais de les imiter pour la simple raison valable que, lors d'une récente décision, à propos de la Great Lakes, cet organisme n'a pas hésité à déclarer catégoriquement que cette décision s'inspirait de l'intérêt des Canadiens. Les députés du Nouveau parti démocratique ne partagent pas cette conviction, mais je tiens à leur faire remarquer que la décision touchant la Great Lakes a été prise par l'Office national de l'énergie avec l'autorisation du gouvernement du Canada qui y voyait la sauvegarde des intérêts du pays et que la FPC, en acceptant cette décision, a abondé dans le même sens.

**M. Douglas:** Seulement après mûre réflexion.

**L'hon. M. Pepin:** Nous avons déjà eu un débat sur ce sujet et je ne crois pas qu'il y ait lieu de le poursuivre. J'ai eu l'impression, cet après-midi, que certains députés auraient presque été d'accord pour recommander la suppression de l'Office national de l'énergie et pour proposer au gouvernement américain de supprimer la Federal Power Commission. Pour parler comme le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), cela mérite réflexion. A mon avis, cela mérite même beaucoup de réflexion car, les députés le savent, le pétrole fait l'objet de moins de réglementation dans les deux pays, ce qui ne veut pas dire que les négociations entre les deux gouvernements

[L'hon. M. Pepin.]

soient plus faciles au point de vue du pétrole que du gaz.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant nous avons une politique pour le gaz et l'Office national de l'énergie a des règlements à faire appliquer. Si l'Office décide d'agréer la demande de la Westcoast à un prix acceptable à la Federal Power Commission, la décision sera annoncée au gouvernement canadien qui s'acquittera de ses responsabilités, comme dans le cas des Grands lacs. Si alors les députés ne sont pas satisfaits, ils auront l'occasion de critiquer la décision, tout comme ils ont eu l'occasion de le faire par le passé.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, quelques mots pour terminer la question de la politique du pétrole. J'ai signalé tantôt les progrès de la production, des réserves et des exportations dans ce domaine-là.

Évidemment, tout le monde au Canada, les compagnies productrices, les associations de producteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral recherchent les moyens d'augmenter la production du pétrole, d'en augmenter aussi les exportations qui, très souvent, sont liées à l'augmentation de la production. Un de ces projets, c'est le fameux projet d'un oléoduc vers Montréal, lequel aurait pour but d'apporter sur le marché de l'Est du Canada une partie de la production de l'Ouest canadien. Des études très sérieuses ont été faites à ce sujet. Certains auteurs disent que le prix d'un baril de pétrole transporté de l'Ouest à Montréal serait passablement plus élevé que celui d'un baril de pétrole acheté sur le marché mondial, comme cela se fait présentement. D'autres disent que la différence n'est pas suffisante pour justifier le refus de construire ce pipe-line, et ils invoquent d'autres avantages, c'est-à-dire des avantages marginaux dans les domaines de la taxation, du développement industriel, etc., pour recommander la construction de ce pipe-line. Il y a donc une honnête discussion très intéressante à ce sujet-là. Il faut ajouter que ce sujet-là est continuellement sous observation par l'Office national de l'Énergie et par le gouvernement du Canada.

Justement, il y a quelques mois, l'Association des producteurs indépendants de pétrole du Canada, *IPAC, Independent Petroleum Association of Canada,* a subventionné une recherche sur ce sujet du pipe-line vers Montréal. Nous possédons maintenant le rapport de Levy. M. Levy, domicilié aux États-Unis, est un grand spécialiste international. Et, il recommande justement aux producteurs indépendants de pétrole du Canada de concen-

trer, pour le moment, leur activité sur la recherche d'un accroissement des exportations canadiennes en direction des États-Unis et, en particulier, vers la région des Grands lacs. Voilà, c'est une opinion qui, pour le moment, du moins—personne ne sait ce qui va arriver dans cinq ans—rencontre l'adhésion des «indépendants», des producteurs indépendants de pétrole du Canada, une opinion à peu près généralement acceptée au Canada. Pour le moment, il convient de concentrer nos efforts vers l'augmentation de l'exportation aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, je disais tantôt que la politique nationale relative au pétrole introduite en 1961 a donné d'excellents résultats. Le député de Burnaby-Coquitlam en a fait un usage considérable, alors qu'il était premier ministre de la Saskatchewan. Il y a même certaines personnes qui, au Canada, prétendent qu'il en a fait trop usage et que la Saskatchewan aurait dû avoir une politique un peu plus, le seul mot qui me vient à l'idée, c'est conservatrice, en ce qui concerne l'utilisation optimale de ses ressources.

Cette même politique nationale du pétrole a également permis le développement des sables bitumineux de la région d'Athabasca. Au fait, la construction d'une usine a été inaugurée il y a quelques jours seulement. Dans ce domaine de l'utilisation des sables bitumineux, le Canada est à l'avant-garde. Les Américains, qui ont, eux, des schistes bitumineux, ne sont pas à la veille d'en faire usage. Nous sommes en avance sur eux.

La politique nationale du pétrole que nous continuons présentement a permis également que le Canada ne soit pas indûment affecté en ce qui a trait à son approvisionnement en pétrole par des événements internationaux déplorables comme les récentes perturbations politiques du Proche-Orient. Cette politique ne peut pas être tellement mauvaise puisqu'elle nous permet de passer à travers des crises semblables et même de rendre service à d'autres pays, en pareilles circonstances.

Le député de Qu'Appelle disait ce matin qu'il fallait établir des cibles, des objectifs, définir quels seraient les montants de production à obtenir dans deux, trois, cinq ans, déterminer les quantités d'exportations souhaitables. J'ai l'impression du moins que c'est ce qu'il voulait dire.

La recommandation n'est pas malvenue. Les conservateurs ont introduit pareils «targets» avec raison en 1961. Il y avait lieu, à ce moment-là, de proposer des objectifs, parce qu'il fallait renverser, changer un état de choses. Aujourd'hui, il s'agit de continuer seulement dans une direction qui est clairement établie et qui, à toutes fins pratiques, a été profitable.

En fait, nous en avons de ces «targets», de ces objectifs: continuer la politique actuelle, développer au Canada une production optima et maxima, exporter autant que possible et souhaitable vers les États-Unis afin de nous procurer des devises très utiles.

Cette politique-là, elle est connue de l'ensemble de la population. J'ai l'impression qu'elle est approuvée par les gouvernements des provinces; j'ai l'impression également que, règle générale, elle est approuvée par l'industrie. On pourrait prétendre qu'on devrait réduire le prix du pétrole au Canada. A ce sujet, il est intéressant de remarquer que le prix du pétrole a baissé de 2c. récemment dans la région de Montréal, et cela malgré une situation internationale assez peu rassurante.

Voilà donc la situation actuelle du pétrole canadien. Nous essayons de développer, le plus possible, les exportations vers le marché américain.

C'est dans ce contexte-là que le projet de la boucle de Chicago, *the Chicago Loop,* se situe. Mes honorables amis savent que l'*Interprovincial Pipe Line* a demandé un permis présidentiel. On attend la décision du gouvernement américain. On espère, évidemment, que la décision sera favorable. Et si cette décision est favorable, elle marquera la conclusion heureuse d'une négociation qui dure maintenant depuis plusieurs mois.

Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de rassurer mes honorables amis en leur présentant une image objective de la situation des ressources énergétiques au Canada, en leur montrant que, autant du côté de la production du gaz que de celle du pétrole, de l'uranium, du charbon—et j'aurais pu ajouter l'hydro-électricité et l'énergie atomique—il n'y a pas lieu de prendre une attitude pessimiste.

J'ai voulu montrer également que nous avions une politique du pétrole et une politique du gaz. Ces politiques-là sont sûrement accréditables, elles ont subi l'épreuve, le test du succès; le succès dans ce domaine-là est toujours relatif, mais je pense avoir démontré qu'il était quand même considérable dans les deux domaines où je me suis particulièrement étendu.

• (9.00 p.m.)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Qu'Appelle prend-il la parole pour poser une question?

**L'hon. M. Hamilton:** Oui. Je voudrais poser deux questions au ministre. La première découle de sa déclaration selon laquelle le marché imposé à la Westcoast à l'origine, à cause de ses maigres atouts dans la négociation de 1954, était basé sur les conditions de l'époque. Les députés libéraux ont applaudi cette déclaration. Le ministre repousse-t-il les

conclusions émises en 1958 par la Commission royale selon lesquelles c'était un mauvais marché pour le Canada, et que même si un nouvel accord ne pouvait pas être rétroactif, au cas où cette compagnie recevrait une nouvelle commande de gaz, les pertes devraient être récupérées en établissant la moyenne du coût lors du prochain contrat? Le ministre repousse-t-il cette recommandation faite en 1958 par la Commission royale d'enquête?

**L'hon. M. Pepin:** Au contraire, je n'ai pas besoin de repousser cette recommandation, car elle est parfaitement valable de la part d'une commission. Cependant, je maintiens ce que j'ai dit à propos de la loi actuelle. La recommandation de la Commission Borden est pertinente, mais il s'agit d'une opinion. L'Office national de l'énergie donne à cette Commission le droit de prendre des décisions dans ces domaines. Elle peut décider si des exportations sont souhaitables au vu des demandes qui lui sont adressées. Elle doit également décider si le prix est acceptable. Mon honorable ami admettra très certainement que cette manière de procéder est la bonne. Quand elle aura sous les yeux tous les faits pertinents, la Commission décidera si le prix proposé au cours des délibérations convient à d'autres exportations de Westcoast adressées à El Paso. Si la décision de l'Office national de l'énergie est affirmative, elle ne pourra l'effectuer qu'après une analyse complète de la situation. Alors, comme je l'ai proposé, le gouvernement canadien devra prendre ses responsabilités, qu'il accepte ou non cette décision.

**L'hon. M. Hamilton:** Ma seconde question se rattache à la dernière partie de la déclaration du ministre. Comme la Commission royale d'enquête a recommandé que dans tout accord futur avec cette compagnie, qui n'est pas un El Paso, le prix devrait être établi d'après la moyenne de la période totale de l'accord de sorte que les Canadiens ne soient pas tenus de subventionner les États-Unis, le ministre est-il prêt à déclarer, de façon que chacun comprenne au pays, que le gouvernement canadien accepte le principe d'après lequel les Canadiens ne devraient pas subventionner les Américains qui utilisent le gaz? Est-il prêt à déclarer maintenant que le prix fixé en vertu de tout nouvel accord devrait être établi d'après la moyenne pour la période totale de l'accord de façon que les usagers américains paient le gaz un peu plus cher que les usagers canadiens? Quelle est l'attitude du ministre à cet égard?

**L'hon. M. Pepin:** Je crois qu'on ne devrait pas exiger que j'exprime une opinion à ce sujet. Les membres de l'Office national de l'énergie sont des gens intelligents et connaissent tout l'historique de la situation et les recommandations de la Commission Borden quant au prix du gaz au Canada et aux États-Unis. Si l'Office prend une décision favorable à la Westcoast, elle sera communiquée au gouvernement et le gouvernement devra alors prendre sa décision et répondre à la question posée par l'honorable député. Même si le gouvernement cherchait à éviter de répondre, il ne le pourrait pas. J'invite l'honorable député à la patience parce qu'il recevra sa réponse en temps utile.



**L'hon. M. Hamilton:** Je suis reconnaissant au ministre de faire connaître nettement sa position. Nous avons désormais une idée nette de la différence entre ce qui a été fait en 1954 et ce qui apparemment doit...

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît. L'honorable député ne peut pas parler une deuxième fois.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, dans un sens, je regrette que les questions dont on a saisi le ministre soient si vastes parce qu'il n'a pu traiter de la question de la pollution de l'eau et de l'air. Je suis certain qu'il aurait voulu y consacrer plus de temps. Mais, étant donné que nous discutons maintenant du sous-amendement, le ministre pourra peut-être parler de cette importante question lorsque nous débattrons l'amendement. C'est la première occasion que nous avons, au cours de la session actuelle, de discuter de la pollution de l'eau et de l'air puisque cela s'apparente à nos ressources naturelles. J'aimerais maintenant faire quelques commentaires à ce sujet, parce que la pollution comporte un élément d'urgence qui devient plus pressant d'heure en heure. Nous pourrions passer des heures à dresser le catalogue des dangers que présente la pollution de l'eau, de l'air et du sol partout où elle se produit. J'aimerais esquisser à grands traits l'ensemble des problèmes que la pollution pose au pays.

La pollution de l'eau est due aux égouts municipaux, aux déchets industriels, aux pulvérisations biochimiques, aux nappes d'eau souterraines mises à jour par les mines et les excavations et même à la chaleur engendrée dans les régions très industrialisées, qui altère l'eau et son contenu. La situation en ce qui concerne la pollution de l'air, est sérieuse; elle résulte des émanations des usines et des gaz d'échappement des véhicules à moteur. Nous découvrons aussi la pollution du sol. Bien que cette dernière ne soit pas souvent mentionnée, la situation est considérée comme sérieuse par ceux qui s'intéressent à la pollution en général. Cette pollution est due en grande partie à la vaporisation de produits chimiques, d'insecticides et aux dépotoirs souterrains. C'est, en général, dans les

endroits entrant dans cette catégorie que la pollution existe.

Depuis quelques années, les conférences se succèdent sur le sujet de la pollution. Je vous en énumérerai quelques-unes parmi les principales, en commençant par la conférence sur l'aménagement de nos ressources hydrauliques de mai 1966, tenue sous l'égide du Conseil pour la conservation des ressources qui s'est réuni à Toronto. J'ai eu la chance d'assister à cette conférence. A Montréal, en novembre 1966, soit il y a environ un an s'est tenue aussi la coûteuse et gigantesque conférence des ministres des Ressources, qui a présenté un rapport et des recommandations précises à l'intention du gouvernement fédéral. Au début de l'année, il y a eu la conférence sur les eaux internationales convoquée par le président Johnson. Le gouvernement canadien qui y assistait a présenté des instances. Il y a eu à Madison (Wisconsin) un symposium international sur l'eutrophie. Le 13 novembre cette année, l'Institut canadien chargé du contrôle de la pollution, organisme national composé en grande partie d'associations municipales, provinciales et fédérales, se réunira à Toronto pour tenir ses assises annuelles.

• (9.10 p.m.)

Ces conférences se sont succédé au fil des années avec quelques résultats; toutefois, elles n'ont pas répondu aux attentes bien légitimes des Canadiens. Cette série de conférences a été suivie d'une série de rapports. Les dossiers où je garde tout ce que je trouve en matière de pollution, regorgent de rapports. Ils proviennent de toutes les conférences qui ont eu lieu, de la Commission conjointe internationale, et renferment des études sur la pollution des eaux du lac Érié et du lac Ontario. Elles viennent de nombreux organismes. Elles contiennent toutes des suggestions et des recommandations, elles expriment des craintes et, de façon générale, demandent que l'on prenne des mesures.

La Commission conjointe internationale a présenté un rapport intérimaire en décembre 1965, soit il y a presque deux ans. Elle a dit qu'elle présentait un rapport intérimaire parce que la situation était tellement grave, qu'elle ne voulait pas attendre d'avoir terminé ses études et de faire un rapport final. Une des difficultés du travail de la Commission conjointe internationale est qu'elle ne peut s'occuper que des questions qui lui ont été déférées. L'aspect le plus intéressant de cette affaire, pour moi, est que dans son rapport intérimaire sur le lac Érié, le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, la Commission a indiqué de façon assez précise les étendues d'eau polluées, mais elle n'a rien dit de la rivière Niagara parce que cette dernière n'était pas mentionnée dans son mandat.

Nous le savons: on a récemment poussé les hauts cris au sujet de l'état du Niagara qui relie le lac Erié au lac Ontario. Cela n'était pas mentionné dans le mandat de la Commission conjointe internationale. C'est pourquoi le rapport provisoire n'en parlait pas. A mon avis, c'est un exemple typique de la manière dont on a envisagé le problème de la pollution. On le règle de bric et de broc, au fur et à mesure des questions et des plaintes. Le gouvernement a fait des efforts dans ce domaine. Il donne ainsi l'impression de s'occuper du problème. Ces congrès et ces commissions ont soumis des instances que le gouvernement fédéral devrait appliquer sans empiéter sur les autres juridictions.

On a préconisé un code national visant à réduire la pollution. On a proposé la coordination, par le gouvernement fédéral, des mesures de contrôle appliquées par toutes les provinces. On a proposé que le gouvernement fédéral entreprenne des recherches plus complètes et plus poussées auxquelles participeraient le Conseil national de recherche et divers organismes ministériels. On a proposé que le gouvernement, par son intrmédiaire, établisse des postes de surveillance dans les eaux nationales et internationales. On a proposé que le gouvernement reconnaisse l'urgence de ce problème et fournisse des secours et des stimulants financiers pour résoudre les problèmes de la pollution dans l'industrie.

Je me rappelle que le budget s'orientait timidement dans ce sens, si timidement que mes souvenirs sont fort imprécis. On prévoyait, sauf erreur, une dépréciation accélérée pour le matériel destiné à contrôler la pollution. Chaque rapport cependant demande au gouvernement fédéral de prendre l'initiative de la guerre à la pollution. Il importe peu dans quelle mesure le gouvernement agit mais il devrait donner le ton et ainsi indiquer au pays qu'il accorde une très haute priorité au contrôle de la pollution.

Je sais que le ministre, par ses efforts, considère cette question comme prioritaire. Je souhaite seulement qu'il puisse convaincre ses collègues de lui donner tout leur appui car la situation est urgente. Nous admettons qu'on a pris certaines mesures dans ce domaine. Le ministre a annoncé qu'on mettra en service sur les lacs des navires de recherches hydrauliques pour vérifier à quel niveau

en est la pollution. Nous savons que les recherches constituent un préalable à tout programme. Le gouvernement a aussi créé l'Institut de recherches à Hamilton, nouveau jalon dans la politique visant à sonder le problème et à l'examiner longuement et consciencieusement pour éviter des mesures irréfléchies. Des adoucissements fiscaux ont été accordés dans ces domaines et je reconnais que le ministre est sur la bonne voie. Néanmoins, je voudrais qu'il accélère son allure dans la même direction. Cependant, on a fait le premier pas.

Monsieur l'Orateur, je souligne ce soir que ce n'est qu'un début et, tout bien considéré, que le début est timide. Nous ne pouvons attendre la fin des recherches pour prendre des mesures positives contre la pollution. Le ministre rencontre sans doute des difficultés par suite des problèmes d'autorité. Ces problèmes ne sont pas uniquement et nécessairement ceux des compétences du fédéral et du provincial car en parlant des eaux internationales entre le Canada et les États-Unis, nous constatons que la Commission conjointe internationale s'occupe de ces questions et que ces questions relèvent de l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et non du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin).

Lorsque nous parlons de la pollution de l'air c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (L'honorable M. McEachen) et non le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est concerné. Le ministère des Pêcheries, qui a pris une forte avance dans ce domaine, a aussi prévu une très énergique mesure législative contre la pollution. Il y a aussi, naturellement, les problèmes de juridiction fédérale-provinciale. Ces points sont à considérer.

J'aimerais poser certaines questions à ce sujet. Malheureusement peut-être le ministre a déjà répondu à certains députés qui ont pris part au débat, mais il peut trouver quelqu'un d'autre pour m'en donner les réponses. Y a-t-il des projets en voie d'exécution qui vont au-délà des recommandations du Conseil des ministres des ressources, organisme officieux, ou projette-t-on la tenue d'une conférence fédérale-provinciale pour la mise au point d'un code visant à supprimer la pollution et pour s'assurer la collaboration dans la conduite de recherches et l'établissement de normes en vue du contrôle de la pollution?

• (9.20 p.m.)

Bon nombre d'entre nous ont vue hier soir à la télévision le ministre de la santé de l'Ontario et son homologue fédéral discuter la question de la pollution de l'air dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Le docteur Dymond, ministre de la santé en Ontario semble être tout disposé à accepter du gouvernement fédéral une certaine mesure d'aide, de contrôle et de directives en ce qui a trait aux problèmes de la pollution de l'air. Comme il l'a signalé, à quoi servirait-il de régler le problème de la pollution de l'air ou de l'eau dans une province quand ce même air ou cette même eau passe ensuite à une autre province ou à un autre pays? Il a donc admis que l'Ontario, et les autres provinces aussi, je suppose, serait d'accord pour que le gouvernement fédéral prenne de grands moyens.

Nous aimerions savoir si les efforts du gouvernement fédéral vont être concentrés dans un seul ministère en ce qui concerne la pollution de l'air et de l'eau. En réponse à une question récente, le ministre a dit que la pollution de l'air serait laissée au ministère de la Santé. Cela n'a pas d'importance, vraiment, et je ne propose pas qu'on crée un autre ministère. J'espère que c'est clair. Je crois que les problèmes peuvent être réglés dans les cadres déjà établis, et qu'un autre ministère pour s'occuper de ce problème serait bien la dernière des choses à souhaiter.

**L'hon. M. Pepin:** Le député me permettrait-il de l'interrompre un instant?

**M. Aiken:** Volontiers.

**L'hon. M. Pepin:** Je pense que mon honorable ami se réfère à la décision que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a prise, en sa qualité de coordinateur du programme contre la pollution des eaux, de charger le ministre de la Santé de contrôler la pollution dans les immeubles fédéraux. S'il en est ainsi, le ministre, en l'occurence, faisait usage de ses pouvoirs de coordinateur.

**M. Aiken:** Je reconnais bien là les deux chapeaux dont se coiffe le ministre. Je suis content d'apprendre qu'il ait pu déléguer une partie de ses pouvoirs à un autre ministre. Je suis aussi très heureux d'apprendre, si j'ai bien compris, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est président du comité de cabinet pour le contrôle de la pollution des eaux en général. Si je me trompe, le ministre voudra bien me reprendre.

**L'hon. M. Pepin:** Je dis qu'en vertu d'une loi approuvée il y a un an et demi, j'ai été investi d'un pouvoir de coordination dans le domaine de la pollution des eaux. Je n'en ai pas de semblable en matière de pollution de l'air. Le coordonnateur doit évidemment ser-

vir de lien entre tous les ministères dont parlait tout à l'heure l'honorable député, et entre quelques autres aussi.

**M. Aiken:** Je remercie le ministre de son explication. Comme il a démontré nettement que la responsabilité lui incombe, nous pouvons le charger de toute l'affaire. Il s'attribuera peut-être le mérite autant que le blâme. Toutefois, je présume que le ministre présentera quelques conclusions et projets au cabinet. Je l'espère.

Nous aimerions aussi savoir si le gouvernement a vraiment l'intention d'attendre la fin des études et des recherches pour prendre des mesures en vue d'enrayer la pollution. A mon avis, au point où en sont les choses, le gouvernement devrait prévoir, en se fondant sur ce qu'il sait déjà, où il s'en va. Des rapports assez étendus ont été rédigés depuis deux ou trois ans et, lors de la conférence qui a eu lieu il y a un an, des propositions très précises ont été formulées sur ce que le gouvernement fédéral devrait faire. A mon sens, nous pouvons étudier ce problème jusqu'à la nausée. Il faut faire quelque chose. Des spécimens d'eau ont été pris et d'amples recherches ont été faites.

Il y a deux ans la Commission conjointe internationale a présenté un rapport intérimaire et le gouvernement devrait être en mesure maintenant de prendre des mesures provisoires. Les gens s'y attendent. Enfin, j'aimerais que le gouvernement nous dise où il place le contrôle de la pollution sur sa liste de priorités. L'opposition doit faire preuve d'une extrême prudence quand elle aborde cette question, monsieur l'Orateur. Si, en cette période d'instabilité économique, nous proposons au gouvernement de dépenser plus, il nous répondra que nous ne pouvons lui demander de dépenser plus d'une part et de réduire les dépenses de l'autre.

Cependant, il faut établir des priorités, tant pour les dépenses que pour les mesures législatives. L'heure est venue pour le gouvernement d'indiquer où il place le contrôle de la pollution. D'ici quelques semaines, nous serons saisis d'un certain nombre de mesures ayant trait à des questions sociales: la peine de mort, le divorce et le reste, autant de questions importantes. Mais j'ai l'impression qu'on nous jette ce projet de loi en pâture pour nous empêcher de remarquer beaucoup d'autres choses déplaisantes. On tente peut-être de détourner notre attention de l'économie ou de la pollution en soulevant des questions qui passionnent tout le monde. C'est une veille tactique: amuser les gens pour qu'ils oublient qu'ils ont faim.

Nous ne sommes pas satisfaits de cette façon de diriger le gouvernement. On a placé de plus en plus bas sur la liste des priorités la question de la lutte contre la pollution, de sorte qu'à l'heure actuelle, elle ne doit pas y figurer bien haut, quoiqu'elle soit probablement la plus urgente au Canada. Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne doute pas que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en sa qualité de ministre chargé des ressources hydrauliques du Canada et de président du comité qui étudie la lutte contre la pollution, insiste auprès du gouvernement pour que celui-ci accorde la priorité aux domaines qui l'intéressent particulièrement. Je lui souhaite bonne chance, comme tous les autres, dans ses efforts pour exercer des pressions sur le premier ministre (M. Pearson) et le ministre des Finances (M. Sharp), ainsi que sur ses autres collègues, au point de leur faire dire: «Très bien, nous baissons pavillon; nous admettons que vos problèmes sont prioritaires et viennent tout de suite après la situation économique.» Il est temps, selon moi, d'agir de la sorte, et j'aimerais seconder le ministre, mais je ne lui serais sans doute pas très utile. Il faudrait insister vigoureusement pour faire reconnaître la priorité de ces questions. L'opinion publique est alertée. Le problème change de semaine en semaine. La semaine dernière, la rivière Niagara, problème qui relève de la Commission mixte internationale, a fait les manchettes des journaux. La question a été soulevée par le sénateur Robert Kennedy des États-Unis qui est allé jusqu'à dire que le Niagara était un dépotoir. Je crois qu'il a raison de le dire, parce que les États-Unis déversent plus d'eaux-vannes dans le Niagara que nous, du côté canadien. Incidemment, c'est là une chose sur laquelle nous fermons poliment les yeux en général, mais on en parle très clairement dans le rapport de la Commission conjointe internationale et le sénateur Kennedy y fait aussi allusion.

• (9.30 p.m.)

Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) devrait lui-même essayer d'insister pour que les États-Unis freinent la pollution. Le ministre ne semble pas faire beaucoup de progrès en d'autres domaines et il pourrait peut-être changer d'orientation et essayer de contenir la pollution; il pourrait peut-être arriver à quelque chose. Ce serait une question relevant de son ministère et non pas du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin). J'exhorte donc le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à se consacrer à une initiative dans ce sens qui profiterait à tous les Canadiens.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il ne suffit pas de dire que c'est là un problème essentiellement provincial. Il ne suffit pas non plus de dire que des études sont en cours ou que nous n'en sommes pas encore arrivés à un point dangereux. Quand nous arriverons à un point dangereux, il sera trop tard, et l'état du Niagara le prouve.

La semaine dernière, la question de la pollution atmosphérique autour de Sarnia a été mise en luimère et il semble y avoir de profondes divergences quant à la gravité de la situation et à sa cause. La vérité, c'est sans doute que la situation n'est pas aussi grave que certains le prétendent mais beaucoup plus que d'autres ne le croient. Des problèmes comme celui-ci se poseront de temps à autre dans différentes régions du pays. On dirait toujours qu'une situation particulière bouleverse les gens tandis que la situation générale n'émeut personne.

Depuis deux ou trois ans, on signale des cas de pollution de l'air par-ci, de pollution de l'eau par-là, et même de pollution du sol. Chaque fois, les gens sont bouleversés, indignés, on en parle un peu, le cas est réglé ou on l'oublie et peu après un autre cas surgit. Je crois que nous sommes arrivés au point où le gouvernement fédéral devrait déclarer que la pollution est un problème de portée nationale, au lieu de partager la question entre les dix provinces et les deux territoires. Je crois que la plupart des provinces sont maintenant disposées à travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour s'attaquer à la question.

Monsieur l'Orateur, il existe plusieurs cas dangereux qui exigent des mesures correctives. Ce matin même, le premier ministre (M. Pearson) a promis de faire une déclaration sous peu à propos de la lutte contre la pollution. Mais, monsieur l'Orateur, nous n'avons que faire de déclarations, nous voulons une politique. Le mot même «déclaration» laisse entendre qu'il va donner une réponse ou l'autre qui nous tranquillisera pour quelques jours, et puis le premier ministre nous dira qu'il va étudier la question.

Ce que j'aimerais que le premier ministre fasse, monsieur l'Orateur, c'est d'annoncer que le gouvernement fédéral a pris conscience des dangers de la pollution au Canada, que cette question figure en haute priorité dans son programme de dépenses, qu'il a décidé d'établir un conseil consultatif national de la lutte contre la pollution et un code national de réduction de la pollution, et d'aider les provinces à enrayer le problème de la pollution dans leur territoire, qu'il juge que le moment est venu de s'attaquer à ce problème au moyen d'un programme accéléré de choc. Sinon, monsieur l'Orateur, les gens, qui sont très inquiets et préoccupés, croiront qu'on n'accorde pas suffisamment d'attention à ce problème.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais, avant de me rasseoir, répéter que le gouvernement doit établir un ordre de priorité. Il ne s'agit pas nécessaiement d'une dépense additionnelle; dans bien des cas, les rouages peuvent être mis en mouvement en vertu des programmes actuels. Toutes les provinces comptent des organismes de lutte contre la pollution; il suffirait de leur donner un certain encouragement financier. La pollution de l'air, en particulier, est telle qu'un encouragement de cette nature s'impose presque pour promouvoir toute forme d'activité quelconque contre la pollution.

Le sous-amendement fait allusion aux normes nationales appropriées pour résoudre le problème de la pollution et aux modifications qu'il y a lieu d'apporter au Code criminel du Canada. Je suis prêt à accepter le libellé de ce sous-amendement et à l'appuyer, parce qu'il répond assez bien à mon propre point de vue comme remède à la situation.

En ce qui concerne les modifications au Code criminel du Canada, j'y souscris de façon générale, mais il y a lieu de procéder à une étude approfondie, car, si la production de certaines matières qui causent la pollution constituait un acte criminel, il serait bien difficile d'appliquer la loi. Dans bien des cas, les gens seraient licenciés si la loi était appliquée dans toute sa rigueur. Il faut prendre ces mesures par gradations lentes. Si les modifications au Code renfermaient les dispositions appropriées pour assurer la protection des personnes employées à l'heure actuelle dans l'industrie et si nous prenions des mesures de contrôle progressives, j'y souscrirais. Donc, monsieur l'Orateur, j'exhorte fortement le ministre et le gouvernement à prendre ces dispositions. Nous reconnaissons que certaines mesures ont été adoptées, mais l'effort n'est pas cet effort total dont nous avons réellement besoin.

**L'hon. M. Pepin:** Puis-je poser une question au député? Je tiens beaucoup à recevoir de mon estimable ami le plus de conseils possible. Il est au courant du problème de la pollution de l'Ottawa. Il sait aussi que j'ai offert, au nom du gouvernement fédéral, d'acquitter le coût entier d'une étude de la situation, qui entraînerait d'autres mesures correctives. Je dis «d'autres» parce que certaines ont déjà été prises. Je n'ai pas encore reçu la réponse finale des deux gouvernements, mais mon estimable ami saurait-il me dire ce qu'il ferait si les deux gouvernements provinciaux refusaient leur concours?

• (9.40 p.m.)

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que je suis pleinement d'accord avec la proposition du ministre relative au projet de la rivière Ottawa. Je crois qu'il s'agit d'un excellent projet type. Sans porter atteinte au mérite d'aucun autre député, j'aimerais rappeler que j'en ai eu l'idée il y a deux ans, même si certains autres députés ont parlé de la chose plus tôt cette année. Je ne prétends pas être le seul auteur de la suggestion, parce que le député de Carleton (l'hon. M. Bell) en a également fait la proposition à diverses occasions. Ayant ainsi émis cette suggestion, je me trouve mal placé dans le moment pour formuler des critiques. A mon avis, ce serait un excellent projet pilote. Si les deux gouvernements provinciaux donnent le consentement nécessaire, et si le gouvernement fédéral assume les frais d'un projet pilote, je crois que nous verrons du travail bien fait qui méritera nos louanges.

Le ministre m'a demandé ce que je ferais si le Québec et l'Ontario refusaient de combattre la pollution de la rivière Ottawa. Je ne sais pas. Si j'étais à la place du ministre je réfléchirais quelque temps là-dessus.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, au sujet du sous-amendement présenté aujourd'hui par mon leader, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), je dirai que j'ai vu le programme télévisé hier soir par Radio-Canada. A mon avis, ce programme et les dispositions prises pour le présenter à l'heure d'écoute la plus propice sont dans les meilleures traditions de Radio-Canada. La présentation, bien équilibrée comportait des entretiens avec des profanes et des spécialistes. Grâce à ce programme, le public canadien avait la possibilité d'apprendre ce qu'il advient de l'air qu'il respire. Il s'agissait uniquement, dans ce programme, de présenter les questions relatives à la pollution de l'air. La Société Radio-Canada a eu la sagesse, compte tenu de son horaire, de ne pas traiter d'autres domaines de la pollution, comme ceux du sol et de l'eau.

L'émission, à mon sens, n'avait qu'un seul défaut grave et dont n'était pas responsable Radio-Canada. Le coupable était un membre du gouvernement du Canada. En tant que membre du parlement canadien, je me suis senti déprimé par le spectacle lamentable que nous a servi hier soir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). Il était ici plus tôt cette soirée. Je regrette qu'il soit parti, car je veux lui dire son fait.

Il est déplorable que dans la conjoncture actuelle, le ministre, qui est le premier responsable au niveau fédéral de la santé et du bien-être du peuple canadien, se soit présenté à l'émission d'hier soir et qu'après avoir tourné autour du pot il n'ait pu rien dire d'utile. Son comportement est une honte pour le gouvernement et je n'ose pas en prédire les répercussions sur le gouvernement actuel.

Il y a quelques années, un député anglophone a appelé, dans un lapsus, celui qui était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le «*Minister of Wealth and Helfare*», (calembour intraduisible). Ce dernier mot pourrait bien s'appliquer à l'actuel ministre s'il continue d'afficher une indifférence calculée à l'égard du problème de la pollution atmosphérique aux effets tellement nocifs pour la santé des Canadiens.

Cette émission télévisée résumait en fait l'essence de plusieurs articles sur ce problème latent mais grandissant qui ont paru dans des publications, revues et journaux très sérieux. Le *Globe and Mail* de Toronto, pour citer un exemple, a publié de très nombreux articles sur ce sujet l'année dernière.

Le ministre semble satisfait de permettre aux conditions atmosphériques qui règnent dans les centres urbains et certains grands centres industriels du pays d'empoisonner l'existence des Canadiens. S'il doute de l'existence du problème ou croit que le problème se réglera de lui-même, ciel, qu'il se lève et le dise. Ainsi, nous pourrons voir quelle est son attitude à l'égard des responsabilités du poste qu'il occupe.

Pendant la période des questions aujourd'hui, j'ai été déçu. J'ai même été tristement désillusionné. Hier soir, j'étais prêt à réserver mon jugement sur le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, croyant qu'il n'était peut-être pas en mesure d'annoncer la politique gouvernementale si plus d'un ministère se trouvait en cause. J'ai été déçu aujourd'hui par les réponses du premier ministre. Elles n'étaient rien moins que les réponses que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a données hier soir à la télévision.

Le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), qui a parlé juste avant moi, a dit qu'il croyait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'intéressait, en tant que ministre, à la pollution. Au cours de l'échange de questions qui a suivi, nous avons appris que c'est de lui que relève la lutte contre la pollution de l'eau. Si j'ai bien compris, il a dit que le ministre de la Santé

nationale et du Bien-être social était responsable de la pollution dans les immeubles fédéraux...

**M. Aiken:** Le député ne veut-il pas dire qu'il est responsable des mesures contre la pollution?

**M. Barnett:** Si l'état d'esprit dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait preuve à la télévision doit être considéré comme un indice de sa façon de concevoir ses responsabilités en ce qui concerne le contrôle de la pollution, c'est qu'il n'est pas à la hauteur de sa tâche. Pour que ce problème que presque tous les Canadiens s'accordent à considérer comme important et grave, reçoive un commencement de solution, le gouvernement fédéral doit montrer un meilleur état d'esprit que celui dont le ministre a fait preuve à la télévision hier soir. Nous voulons tous savoir où en est le gouvernement sur cette question. Fait-on quelque chose contre la pollution?

Ce soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a parlé longuement des hydrocarbures. Il n'a pas abordé tout le domaine du contrôle de la pollution, mais il ne peut, je sais, traiter de tous les sujets dans un seul discours. Bien que les hydrocarbures, sous certaines formes, constituent un important produit commercial, j'aimerais rappeler au ministre que sous une autre forme ce sont des agents de la pollution. Le ministre n'a pas mis la Chambre dans le secret, mais j'espère que les questions posées par le député de Parry-Sound-Muskoka recevront des réponses.

J'ai en main un rapport fourni en réponse à certaines questions posées par l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) le 21 mars 1966. Il avait demandé ce qui suit:

> Combien de services ou d'organismes du gouvernement fédéral, dont les sociétés de la Couronne, étudient et contrôlent la pollution, l'usage ou la disposition des eaux du Canada...

La réponse du ministre des Mines et Relevés techniques, comme on le désignait alors, indique que quatre services ou organismes se livraient à de telles études: la Direction des sciences de la mer, la Division des recherches hydrauliques et la Division des ressources hydrauliques, toutes du ministère des Mines et des Relevés techniques, et la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Quant à savoir s'il existait un comité du cabinet chargé d'élaborer la politique d'utilisation de l'eau et, si oui, à quelle date il avait été constitué, le ministère répond:

> Le mandat du comité permanent du cabinet pour le commerce et les ressources, créé en 1964, comprend l'utilisation de l'eau.



On ne dit pas si le mandat a trait ou non à la pollution.

La réponse du ministère des Pêcheries mentionne l'Office de recherches sur les pêcheries. Voici ce que dit le ministère des Forêts et du Développement rural:

> La Direction des forêts s'occupe indirectement d'un aspect de la pollution des cours d'eau, dans le cadre élargi de ses recherches sur la lutte chimique contre les insectes défoliateurs et à l'aide de recherches faites de concert avec le ministère des Pêcheries, en vue de mettre au point des produits pour pulvérisations aériennes qui nuiront le moins à la faune aquatique.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait savoir qu'il a deux divisions qui s'occupent de la lutte contre la pollution de l'eau douce, de son utilisation ou de son affectation.

Chose étrange, à la question de savoir s'il existe un comité du cabinet qui s'occupe de l'affaire—question à laquelle le ministère des Mines et des Relevés techniques avait répondu oui—le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu non. Peut-être est-ce là un autre indice que le ministre responsable de ce ministère ne sait pas ce qui se passe. La réponse est la suivante:

> Non. Cependant, un comité consultatif sur la politique d'utilisation de l'eau a été constitué en 1959: il se composait des sous-ministres de divers ministères.

Le ministère de l'Agriculture mentionne l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Le ministère de l'Industrie répond que le Conseil national de recherches poursuit des recherches scientifiques et techniques dont les résultats peuvent intéresser l'étude ou le contrôle de la pollution de l'eau. On mentionne le comité associé sur la recherche en pollution des eaux, le comité associé sur les vagues et l'érosion du littoral et le comité national canadien pour la décennie hydrologique internationale.

Pour sa part, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a répondu:

> Le Service canadien de la faune étudie la pollution des eaux douces découlant de l'emploi des pesticides et des biocides...et il étudie aussi l'emploi de l'eau douce en matière de conservation des oiseaux migrateurs dans tout le Canada, ainsi que de la pêche sportive dans les parcs nationaux.

L'honorable J. W. Pickersgill, ministre des Transports à l'époque, a répondu que l'Office d'expansion économique de la région atlantique a certaines attributions dans le domaine du contrôle de l'eau.

A peu près à l'époque où cette demande a été faite, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* et j'ai reçu une réponse analogue des divers ministères par l'entremise du secrétariat d'État; les réponses sont plus ou moins semblables à celles qu'on a fournies à l'honorable député de Kamloops (M. Fulton). Ma réponse renferme plus de précisions quant à l'activité actuelle en matière de la lutte contre la pollution. On a toutefois la même impression qu'on aborde le problème de la pollution de l'eau de façon décousue, intermittente et fragmentaire, que les attributions à l'égard de la recherche et des programmes sont réparties sans suite parmi divers ministères et organismes du gouvernement fédéral, et que quelques milliers de dollars seulement sont affectés ici et là dans les crédits aux travaux qui touchent de près ou de loin à l'étude, au contrôle et à la réduction de la pollution.

Il faut qu'on nous dise si la situation actuelle est différente de celle de mars 1966. Que je sache, on n'a annoncé aucun changement à cette politique d'efforts dispersés et incohérents. Les députés de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) et de Parry-Sound-Muskoka ont soulevé la question de lois fédérales de contrôle. Le chef de mon parti a mentionné l'article 165 du Code criminel, qui considère comme un délit tout ce qui nuit à la santé, à la vie, à la sécurité, etc. Nous avons en outre la loi fédérale sur les pêcheries. Je vais vous citer l'article 78 de cette loi. Bien entendu, il ne s'agit que du poisson:

> Quiconque fait passer ou déposer, ou permet sciemment que l'on fasse passer ou déposer dans les eaux fréquentées par le poisson, de la chaux, des substances chimiques ou des drogues, des matières empoisonnées, du poisson mort ou en décomposition ou des issues de poisson, des déchets de scieries ou de la sciure de bois, ou toute autre substance ou chose délétère, qu'elle soit ou non de même nature que les substances nommées au présent article, est passible, pour la première contravention, d'une amende de vingt dollars et des frais; pour une seconde contravention, d'une amende d'au moins quarante dollars et des frais, et d'au plus quatre-vingts dollars et des frais, et aussi, en plus de cette amende, d'une autre amende d'au moins dix dollars et d'au plus vingt dollars pour chaque jour durant lequel la contravention se continue; et pour la troisième contravention et pour toute récidive subséquente, d'une amende d'au moins cent dollars et des frais, et d'au plus deux cents dollars et des frais, et aussi, en plus de cette amende, d'une autre amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque jour durant lequel la contravention se continue.

Je doute que ces dispositions punitives et restrictives fournissent la réponse au problème. On ne met pas l'accent—la plupart des députés en conviendront—à la bonne place. Je partage l'avis du député de Parry Sound-Muskoka à cet égard. Fidèles au vieux diction, nous croyons que prévenir vaut mieux que guérir. Autrement dit, il nous faut un programme dynamique pour enrayer la pollution de nos eaux de notre air et de notre sol, et il ne naîtra que de la collaboration entre les organismes officiels et tous les membres de notre société préoccupés par ce problème.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

• (10.00 p.m.)

[*Français*]

### LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE «LE PRINCIPE DES DEUX NATIONS»

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, l'hybridité doctrinale du parti conservateur est un fait historique.

En 1911, on a vu les éléments ultra-nationalistes du Québec se joindre aux impérialistes et, de cette fusion, résultait la fameuse conscription qui fut dénoncée par la suite à grands cris dans la province de Québec. On a vu, un peu plus tard, en 1940-1945, les conscriptionnistes de M. Bracken qui se joignaient à des pseudo-indépendants qui se présentaient dans la province de Québec, ceux-là qui avaient dénoncé, également à grands cris, la participation canadienne, notre participation à la guerre mondiale.

Un peu plus tard, le même parti conservateur—tout ça pour démontrer son hybridité doctrinale—avait en son sein des gens comme Jean-Noël Tremblay, un séparatiste avéré, qui se joignait à un John Diefenbaker qui a toujours dénoncé le concept des deux nations.

Au dernier congrès conservateur, monsieur l'Orateur, le fameux concept des deux nations est devenu le cri de guerre du parti conservateur. Encore une fois, l'hybridité doctrinale de ce parti est manifeste.

Or, quel était le truc de l'adoption d'une telle mesure? Le subterfuge était le suivant: cette dissimulation idéologique, cette tartuferie politique n'était pas autre chose que le désir ou la tentative d'un concubinage avec l'Union nationale de M. Daniel Johnson. Or, M. Johnson n'est pas pour autant dupe parce que si le principe des deux nations en est un qui doit être mis en application, ça signifie d'abord que nous devrons avoir une nouvelle constitution.

M. Daniel Johnson, dans son livre où justement il élabore la théorie des deux nations, énonce que la seule solution possible pour lui consiste à rédiger une nouvelle constitution. Le principe des deux nations implique également l'autodétermination de la nation canadienne-française. Je me demande si le parti conservateur est prêt à se rendre jusque-là.

Le principe des deux nations signifie également un État-nation, c'est-à-dire que la nation canadienne-française a le droit à son État propre auquel elle pourra désormais s'identifier. Le principe des deux nations signifie également que les deux communautés culturelles doivent être représentées dans les organes centraux sur une base paritaire en dépit de l'inégalité numérique, car la constitution existe précisément pour substituer un rapport de droit à un rapport de force numérique. Je me demande si le parti conservateur est prêt à se rendre jusque-là.

Et, pour en arriver à un tel rapport juridique ou à une telle égalité juridique, il faudra nécessairement abolir les conférences fédérales-provinciales. C'est l'aboutissement logique, normal de la théorie des deux nations. S'il y a deux nations au pays, il ne peut plus être question de conférences fédérales-provinciales; il ne peut plus être question de conférences où le Québec sera là seul contre neuf ou dix autres gouvernements. A ce moment-là, pour être sincères et conséquents avec eux, les conservateurs doivent demander qu'on remplace les conférences fédérales-provinciales par des conférences où se rencontreront, d'une part, les représentants de la nation canadienne-française et, d'autre part, les représentants de la nation canadienne-anglaise Et, s'ils n'acceptent pas toutes les conclusions pratiques de l'adoption d'un concept comme celui des deux nations, c'est qu'ils sont des farceurs, c'est qu'ils veulent tout simplement le concubinage avec le parti de l'Union nationale, c'est qu'ils veulent tout simplement perpétuer ce phénomène d'hybridité doctrinale qui les a jusqu'ici caractérisés.

Et, monsieur l'Orateur, aujourd'hui, nous savons que le parti au pouvoir, le parti ministériel...

[*Traduction*]

**M. Aiken:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, pour continuer l'exposé et même le terminer, je dis ceci: que le parti conservateur depuis 1867 a toujours tenté de dissimuler son visage...

[M. Choquette.]

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je tiens à signaler au député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) qu'il n'est pas d'usage, et qu'il n'était pas prévu au moment où le débat sur la motion d'ajournement a été institué, d'invoquer le Règlement durant une motion d'ajournement.

**M. Aiken:** Alors, le député me permet-il de lui poser une question?

[*Français*]

**M. Choquette:** Tout ce que je sais, c'est que le parti conservateur a adopté le concept des deux nations. Un tel concept a été répudié par le chef démis, . . .

[*Traduction*]

**M. Aiken:** Le député me permet-il de lui poser une question?

[*Français*]

**M. Choquette:** . . . M. John Diefenbaker, et le parti a trahi les vues de son ancien chef qui a été d'ailleurs honteusement mis au rancart lors du dernier congrès.

[*Traduction*]

**M. Aiken:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Apparemment, le député n'est pas disposé à répondre à une question.

**M. Aiken:** Parce qu'il ne sait pas ce qu'il dit.

[*Français*]

**M. Choquette:** Je conclus en disant que nous, du côté ministériel, au lieu de prêcher deux doctrines, deux théories contradictoires, nous n'avons qu'une seule politique, c'est celle de favoriser l'épanouissement du fait français au Canada, d'harmoniser les communautés culturelles au pays, mais nous ne jouerons pas aux hypocrites comme les gens d'en face le font depuis 1867 en associant, d'une part, les éléments les plus réactionnaires et les plus impérialistes avec les éléments ultra-nationalistes et même séparatistes parce que Yvon Groulx, séparatiste avoué, a été candidat du parti conservateur, Jean-Noël Tremblay, séparatiste avéré, a été député du parti conservateur et a siégé avec M. John Diefenbaker.

C'est cela l'hypocrisie historique du parti conservateur, c'est cela l'hybridité doctrinale de cette formation qui sera, dans le Québec, dénoncée comme telle lors du prochain scrutin général.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de

lui poser une question. Est-il en faveur de l'institution d'une monarchie au Canada?

[*Français*]

**M. Choquette:** Monsieur le président, la monarchie n'a rien à faire dans cela. Il est clair et net que l'évolution constitutionnelle du pays aura comme conclusion normale et logique l'abolition de la monarchie au pays, parce que c'est notre devoir de canadianiser nos institutions.

Nous ne sommes plus une colonie, nous sommes une nation souveraine. Donc, abolissons tous les symboles de colonialisme. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) devrait être le premier à le préconiser, parce que j'ai été avec lui à Londres l'an dernier, et devant les délégués des différents pays du Commonwealth britannique, c'est lui-même qui a demandé à chanter «Ô Canada!», et ce, parce qu'il était fier de notre hymne national. C'est lui-même qui avait demandé de chanter «Ô Canada!».

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. L'honorable député voudrait-il se rasseoir.

**Une voix:** Deux pays, trois drapeaux.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**L'hon. M. Dinsdale:** C'est de l'hypocrisie pure.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je signale au député de Parry-Sound-Muskoka qu'on n'a pas coutume d'accepter des questions de privilège ou des rappels au Règlement pendant les délibérations sur la motion d'ajournement.

**M. Macdonald (Rosedale):** Il affiche un mépris du Règlement.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question ? A-t-il lu la résolution du parti conservateur?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Aiken:** L'a-t-il lue? Sait-il de quoi il parle?

**M. Choquette:** Voulez-vous deux nations?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole de l'honorable représentant est expiré.

[*Français*]

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, puis-je répondre dans l'autre langue officielle s'il vous plaît?

[*Traduction*]

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la raison pour laquelle on a autorisé le débat d'ajournement.

**Des voix:** Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Aiken:** On ne se proposait pas de voir un membre du gouvernement parler ainsi et un autre membre du gouvernement lui répondre.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! J'approuve quelque peu le point de vue du député de Parry-Sound-Muskoka. Je crois cependant que ce ne serait pas le bon moment de considérer la question qu'il soulève. Je puis l'assurer, cependant, que j'en parlerai à monsieur l'Orateur.

**M. Macdonald (Rosedale):** Tandis que vous prenez ceci en considération, monsieur l'Orateur, vous feriez peut-être bien aussi de vous assurer que le député de Parry-Sound-Muskoka n'a pas contrevenu au Règlement en essayant d'imposer silence au député.

**M. l'Orateur suppléant:** La secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

[*Traduction*]

**M. Matheson:** Je renvoie le député à deux allocutions, l'une prononcée par le premier ministre à Banff, en Alberta, le 15 octobre 1967 et l'autre à Montréal, hier soir, le 22 octobre; je la déposerai sur le bureau. Le 15 octobre, le premier ministre faisait remarquer, à Banff:

> Le fédéralisme, par sa nature même, est perpétuellement en mouvement. Car, il combine des forces opposées—unité et diversité, pouvoir régional et pouvoir central—et ces forces sont constamment en train de s'adapter aux circonstances changeantes du monde économique, technologique et international.

**M. Choquette:** Très beau.

**M. Matheson:** Le premier ministre déclarait:

> Dans un pays à régime fédéral, tout chef d'État a la responsabilité constante de maintenir ces

forces en équilibre; de reconnaître le moment où une initiative affermira les liens qui nous unissent et celui où un compromis devient nécessaire pour accentuer la diversité qui nous enrichit et qui, par ailleurs, est un facteur essentiel d'unité. C'est en cela qu'a consisté ma tâche—et mes principaux soucis sur le plan national—depuis quatre ans que je suis au pouvoir.

En ce qui concerne surtout la théorie dite des deux nations, le premier ministre a déclaré:

La même difficulté surgit à propos de l'emploi de l'expression «two nations» ou «deux nations».

Ces mots ont acquis des significations si différentes pour un si grand nombre de personnes que leur véritable signification se transforme en problème stérile de linguistique.

Une chose est claire et sans équivoque. Il existe au Canada deux sociétés culturelles et linguistiques distinctes, l'une delangue angalise, et l'autre de langue française, comprenant chacune des membres d'autres groupes culturels et ethniques.

Il a posé cette question:

Que sommes-nous disposés à faire pour préserver non seulement la cohésion fédérale et politique de nos deux sociétés culturelles, mais aussi pour permettre aux deux de se développer pleinement?

Nous devons faire face à cette question sans tarder.

Dès hier soir lors d'une réunion triomphale, où il a pris le séparatisme à partie, il a également parlé du défi que posent notre fédéralisme et la dualité culturelle de notre condition nationale.

• (10.10 p.m.)

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Toute cette histoire est sans aucun fondement.

**M. Matheson:** Il a dit ensuite, et je veux parler du premier ministre:

Mais je ne ressens que de l'hostilité, de l'indignation contre cet appel pour détruire une société politique, pour diviser et détruire un pays dont tous les habitants, peu importe leur race ou leur origine, comprennent de mieux en mieux quelle est la vrai nature de notre Confédération...

Car nous comprenons maintenant, mieux qu'à tout autre moment de notre histoire, combien nous sommes fortunés d'avoir à la base de notre Confédération les deux grandes langues et cultures de l'Occident; l'une d'elles a répandu à travers le monde le concept de la liberté et de la dignité de l'homme, et l'autre a beaucoup fait pour organiser cette liberté de façon à ce qu'elle serve à l'activité politique fondée sur la loi et la justice.

Combien nous sommes fortunés également d'avoir pu ériger sur cette base double une nation qui tire sa force, sa couleur et sa qualité des diverses origines raciales des Canadiens.

**M. Knowles:** Règlement.

**M. Aiken:** Quelle comédie.

**M. Matheson:** Hier soir, le premier ministre a également dit ceci:

Le séparatisme est une voix sans espoir, alors que l'avenir contient pour le Canada plus d'espérance que jamais dans son histoire...

[M. Matheson.]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est expiré.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, je le sais, vous avez décidé que les questions de privilège ou les rappels au Règlement sont irrecevables présentement, mais vous avez aussi indiqué que vous prendriez en considération les remarques du député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken). Qu'il me soit permis de rappeler aux députés que ce débat sur la motion d'ajournement est encore au stade de l'expérience et de l'essai. Nous avons été témoins ici ce soir d'une manifestation d'extrême irresponsabilité de la part des représentants du gouvernement, et la situation n'encouragera pas la poursuite d'aussi utiles débats.

**M. Matheson:** Monsieur l'Orateur, certains de mes commentaires ont été mis en doute. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai entendu parler de cette question il y a à peine une demi-heure. Sur mon honneur, je puis dire que je suis venu à la Chambre pour m'efforcer de répondre à cette question posée le 6 octobre 1967. La seule façon possible de tenter de répondre aux remarques du député de Lotbinière était de me reporter à deux allocutions prononcées par le premier ministre au cours du présent mois re rapportant toutes deux à ce sujet particulier.

**M. Knowles:** Et avez-vous répondu à la question?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député discute maintenant de la question. J'assure aux députés que je vais signaler à M. l'Orateur ce genre de question posée lors de la motion d'ajournement.

**L'hon. M. Dinsdale:** Voilà une illustration parfaite d'un spectacle de Charley McCarthy et de Mortimer Snerd.

[*Français*]

LA POLITIQUE FISCALE DU GOUVERNEMENT

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, les remarques que j'ai à faire découlant d'une question que je posais l'autre jour à la suite d'un article...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, le 18 octobre dernier, je posais une question relative à un article qui avait paru dans le *Globe and Mail*, ainsi que dans plusieurs journaux français. On rapportait que M. Neil J. MacKinnon, Chairman of the Canadian Imperial Bank of Commerce, avait accusé ce gouverne-

ment d'une chose que je lis textuellement, et ici c'est entre gillemets:

[*Traduction*]

Ce n'est pas trop de dire que les dépenses déficitaires du gouvernement, alliées à une politique monétaire tolérante qui laisse libre cours à l'inflation continue, constituent une sorte de duperie gigantesque—une duperie perpétrée à l'endroit de la vaste majorité des petites gens, qui sont le moins aptes à se garder des conséquences.

[*Français*]

Je dis que le mot «swindle» se traduit en français—parce que j'ai un autre article ici que j'ai extrait du journal *Le Devoir*—par «gigantesque duperie».

Eh bien! monsieur l'Orateur, je dis qu'il s'agit là d'une accusation très grave et même diffamatoire, et ce, d'abord, à la face des mots eux-mêmes. Au fait, si je me reporte à la page 332 du 10e volume du *Oxford Dictionary*, j'y lis ceci:

[*Traduction*]

Le dictionnaire Oxford:

Swindle 1. An act of swindling; a fraudulent transaction or scheme; cheat, fraud, imposition.

[*Français*]

Par ailleurs, si je consulte le dictionnaire français, voici ce que j'y trouve, et je cite:

Duperie: prendre pour duper, tromper, faire prendre à quelqu'un le faux pour le vrai, abuser, attraper, leurrer, tromper, Synonymes: escroquerie, fourberie, supercherie, tromperie.

Eh bien! je crois qu'à la face des mots eux-mêmes, il s'agit là d'une accusation diffamatoire. Et ce qui est d'autant plus grave, c'est que celui qui l'a portée détient un poste important, puisqu'il est président de sa banque et que, normalement, cela s'expliquerait s'il était un individu qui parle «à travers son chapeau» ou qui s'égare, à l'occasion, dans les vignes du Seigneur.

Une autre circonstance aggravante, monsieur l'Orateur, c'est l'occasion à laquelle il l'a prononcée, soit à une réunion de l'International Conference of the Financial Executive Institute.

Autre circonstance aggravante, monsieur l'Orateur, c'est qu'il attaque, qu'il prend comme cible le gouvernement légitime, démocratiquement élu, qui détient entre ses mains l'avenir du pays et qui, certainement, doit avoir plus de conscience professionnelle que ne lui en prête ce citoyen-là.

Une autre circonstance encore très aggravante, ce sont les répercussions que cette déclaration, cette accusation, ce libelle, puisqu'il faut l'appeler par son nom, peut avoir dans la presse nationale et dans la presse internationale, et le manque de confiance qui peut en résulter, de la part des investisseurs, des financiers, qui peuvent transiger des affaires avec le Canada.

Quelques âmes naïves ici, au Canada, pourront prendre une accusation semblable, venant d'aussi haut, au pied de la lettre; d'autres se posent des questions avec une inquiétude qu'on s'explique parfaitement bien dans les circonstances.

Monsieur l'Orateur, je dis que le ministre des Finances (M. Sharp), qui est le porte-parole du gouvernement dans une matière aussi importante que la politique financière, qui conditionne la vie de tous les Canadiens, se doit de répondre à ces accusations, et je ne vois qu'un moyen pour demander au président de la banque en question de venir justifier ces accusations: c'est de le faire comparaître devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques ou devant le comité des prévisions budgétaires en général. J'avertis la Chambre que je prendrai tous les moyens que me concède la procédure pour le faire convoquer dans le plus court délai possible.

Jusqu'à preuve du contraire, je déclare que j'ai confiance que le ministre des Finances fait de son mieux, dans les circonstances, dans des conditions difficiles, et que s'il arrivait que le président de cette banque puisse prouver ces allégations, il ne resterait plus au gouvernement qu'une solution: ce serait de retourner devant le peuple, parce que l'opposition lui retirerait sa confiance.

Par ailleurs, s'il arrive que c'est le président de la banque qui s'est rendu coupable d'une accusation aussi grave, diffamatoire et calomniatrice, il lui faudrait alors, en gentilhomme, au moins expliquer sa situation, s'excuser et dire qu'il s'est trompé et qu'il a parlé sans réfléchir.

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à cette question en rappelant ce que j'ai dit le 4 octobre à la Chambre des communes, lors du débat sur le budget:

Il nous faut bien comprendre que les causes fondamentales de la hausse courante des prix et des coûts n'ont pas toutes la même source. Je sais qu'il est très facile pour les honorables vis-à-vis de montrer le gouvernement du doigt et de dire: Vous en êtes la cause. Rien de plus naturel, sans doute. On songe toujours à blâmer le gouvernement dans une situation donnée. Dans la conjoncture actuelle une responsabilité incombe au gouvernement. J'espère que nous saurons l'assumer et tous mes collègues y sont bien décidés.

Mais même si nous nous acquittons pleinement de nos responsabilités, monsieur l'Orateur, il restera un problème qui exige l'entière collaboration des autres gouvernements et de l'ensemble de la population.

J'ai lu dans les journaux les commentaires sur le discours de M. McKinnon, et, comme le député, les excès de langage du président de

l'une de nos principales banques m'ont choqué et déçu. Je comprends l'inquiétude de M. McKinnon à propos des pressions inflationnistes. Elles nous inquiètent tous, et je suis particulièrement sensible aux critiques visant les mesures du gouvernement. J'estime, cependant, que les propos excessifs de M. McKinnon n'aideront pas à la réalisation de l'objectif qui s'impose à tous les Canadiens responsables. Ils pourraient même aggraver la situation.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 21.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 24 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## L'EXPO '67

### DÉCLARATION SUR L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT LA FERMETURE

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, en réponse à une question posée la semaine dernière, j'ai cru comprendre que je ferais aujourd'hui une déclaration au sujet de l'attitude du gouvernement fédéral concernant la fermeture d'Expo '67 qui s'est révélée une des plus grandes expositions mondiales jamais organisées. (*Applaudissements*) Elle a été à la fois une merveilleuse réalisation canadienne et un excellent placement pour le Canada.

En liquidant Expo '67, le gouvernement fédéral fonde son attitude sur deux principales obligations juridiques auxquelles il est lié. La première de ces obligations est l'article 3 du protocole concernant les expositions mondiales tenues sous les auspices du Bureau international des expositions. L'article 3 est ainsi conçu:

> La durée des expositions internationales ne dépassera pas six mois. Cette période est déterminée au moment de l'inscription de l'exposition auprès du Bureau; ce dernier ne pourra donc pas autoriser sa prolongation, sauf dans les cas de forces majeures résultant d'événements qui se seraient produits pendant la préparation de l'exposition: incendies, inondations, troubles sociaux empêchant l'exposition de s'ouvrir à la date officielle ou de fonctionner normalement pendant la période fixée. La suite à réserver à une demande de prolongation présentée par le pays organisateur est laissée à la discrétion du Bureau.

C'est donc le gouvernement canadien, partie à ce protocole, qui est tenu de veiller à ce que la fermeture de l'Expo s'effectue conformément aux termes de l'accord.

La deuxième obligation relative à la fermeture de l'Expo figure dans la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967. C'est par cette loi que le Parlement a autorisé le gouvernement à participer à l'Expo et voici comment est conçu l'article 19 (2) de cette loi, relatif aux modalités de fermeture.

> Après la clôture de l'exposition, la Compagnie doit liquider ses affaires en réglant son actif et son passif dans le délai, de la manière et selon les conditions que le gouverneur en conseil détermine avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur en conseil.

Conformément à cette disposition, on est convenu avec le gouvernement de la province de Québec que la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, en tant que telle, liquidera ses affaires aussitôt que possible après le 29 octobre 1967.

Le gouvernement fédéral a pris en considération plusieurs autres facteurs importants en envisageant la clôture de l'exposition. Tout d'abord, le conseil d'administration et la direction de l'Expo feront de leur mieux pour obtenir, dans la récupération et la disposition de l'actif, les meilleurs résultats possibles. Le plan directeur a prévu des dispositions à ce sujet.

Autre point important qui influe sur notre attitude, il a été convenu entre les trois paliers de gouvernement, dès les premiers préparatifs de l'Expo 67, que l'exploitation du parc d'amusements La Ronde se continuerait pendant deux ans après la fin de l'Exposition, et qu'elle se ferait dans les mêmes conditions financières que la participation à l'Expo elle-même: 50 p. 100 des frais payés par le gouvernement fédéral 37½, par le gouvernement du Québec et 12½, par la ville de Montréal. En outre, la cité de Montréal s'est engagée à acheter ces biens à la fin de la période de deux ans à un prix qui doit être convenu. Le gouvernement fédéral est prêt à participer, sur cette base, à l'exploitation ultérieure de La Ronde.

Un certain nombre de pays participants ont offert leur pavillon en cadeau. Le gouvernement fédéral n'entend profiter d'aucune de ces offres, mais ne s'opposera pas à ce que les pavillons soient donnés à la ville de Montréal ou à d'autres donataires, à condition que ces cadeaux n'entraînent pas d'obligations financières pour lui.

• (2.40 p.m.)

Suivant en cela l'exemple de nombreux autres pays, le gouvernement canadien offrira le pavillon du Canada à la ville de Montréal quand on aura disposé de son contenu le plus avantageusement possible. Nombre d'objets exposés et une grande partie de l'équipement y avaient été prêtés et doivent être retournés d'ici une date déterminée. Si la

ville refuse d'accepter l'édifice, il sera démoli aux termes du contrat régissant sa construction.

Dans nos pourparlers jusqu'ici nous avons fait certaines propositions qui sont encore à l'étude. La Cité du Havre qui, comme on le sait, comprend les quais contigus au port de Montréal, appartient presque entièrement au gouvernement fédéral. Celui-ci offrira donc aux autres parties d'acheter leur part des installations qui resteront quand l'Expo 67 aura disposé des structures temporaires. C'est à la Cité du Havre que se trouvent Habitat 67, le pavillon des services administratifs, l'Autostade et d'autres édifices. Le gouvernement fédéral dresse un plan pour l'exploitation et le développement de ce secteur.

De plus, le gouvernement fédéral offrira à la ville de Montréal ou à la province de Québec, ou à l'une et l'autre, ses droits sur les biens situés sur le terrain de l'Expo, propriété de la ville, à des conditions financières qu'il faudra fixer. En particulier, cette disposition s'appliquerait à l'Île Notre-Dame et à l'Île Sainte-Hélène, à l'exclusion du parc d'amusement de La Ronde.

Le gouvernement du Canada a offert d'accorder à la ville de Montréal un délai de deux ans pour le remboursement de sa part du déficit net de l'Expo—c'est-à-dire 12½ p. 100 de la dette totale nette. Cela aidera la ville à réaliser ses projets pertinents. Les pourparlers se poursuivent avec le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, afin de fixer les détails conformément à ces principes.

[*Français*]

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, l'Expo '67 aura été, parmi tant d'autres manifestations, l'événement marquant du centenaire de la Confédération canadienne. Cette entreprise gigantesque et incomparable dans le monde entier a donné au Canada une dimension internationale et universelle.

Partout, sur le globe terrestre, on a pris conscience du rôle important que peut jouer notre pays, non pas comme une puissance militaire, ambitieuse d'étendre son hégémonie sur d'autres continents, mais comme une nation pacifique cherchant à développer entre les hommes un esprit de solidarité basé sur l'esprit chrétien. C'est pourquoi il serait malheureux qu'il ne reste rien de cette réalisation devenue presque la pierre philosophale du 20e siècle, dans l'ordre humain.

Il faut rendre à César ce qui est à César, monsieur l'Orateur. Il serait malvenu, en cette occasion, de ne pas rendre témoignage à tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à cette œuvre sans précédent. Sans «partisanerie», il faut reconnaître la vision juste qu'avait eue le gouvernement conservateur lorsqu'il avait entrepris, dès 1961, les démarches auprès du Bureau international des expositions, à Paris, afin que l'Expo, prévue pour 1967, ait lieu au Canada.

Feu l'honorable sénateur Mark Drouin fut l'un des premiers et des plus ardents protagonistes de cette entreprise. Grâce à la collaboration spontanée des autorités du Québec, de la ville de Montréal, des hommes d'affaires, des hommes publics et du public en général, l'Expo '67 a connu un succès phénoménal.

Je crois qu'il est de mise, monsieur l'Orateur, que le Parlement canadien exprime aujourd'hui, ici, sa gratitude aux millions d'étrangers qui nous ont rendu visite durant l'Expo '67.

Monsieur l'Orateur, le ministre, dans sa déclaration, a fait un énoncé général de points de vue que nous connaissions bref, que nous pouvions deviner mais je suis un peu surpris que le gouvernement n'ait pas saisi cette occasion pour faire quelques suggestions relatives à l'utilisation qu'on pourrait faire de ces constructions, de ces édifices, de ce centre incomparable de l'Expo.

Plusieurs possibilités ont été suggérées par toutes sortes de corporations, de corps publics, de corps intermédiaires, quant à l'utilisation qu'on pourrait faire de cet emplacement et des pavillons existants.

Monsieur l'Orateur, je suis déçu de constater que le ministre n'a mentionné aucune possibilité, si ce n'est quelques vagues suggestions. Par exemple, à la page 3 de son exposé, le ministre nous dit que le gouvernement entend participer à la continuation des activités de La Ronde, mais il ne nous dit pas de quelle façon le gouvernement entend traiter cette question. Serait-ce en coopération avec la cité de Montréal, avec les gouvernements provinciaux? De quelle façon le gouvernement actuel entend-il continuer l'exploitation de cet emplacement? Nous l'ignorons. Et pourtant, le ministre avait une belle occasion de nous faire connaître les vues du gouvernement à cet égard.

Le ministre nous dit également, à la page 4 de sa déclaration, que le gouvernement fédéral est à préparer un plan d'opération et de développement, relativement à Habitat '67, au pavillon de l'Administration, à l'Autostade et autres édifices.

Évidemment, monsieur l'Orateur, plusieurs personnes s'interrogent et se demandent quelle est cette prise de position vague, si

prise de position il y a, de la part des autorités gouvernementales et quels sont les plans que le gouvernement fédéral entend suggérer relativement à l'utilisation de l'emplacement que le ministre a mentionné dans sa déclaration?

Monsieur l'Orateur, je pense que nous, de l'opposition, sommes toujours placés devant le fait qu'il nous faut faire des suggestions au gouvernement actuel pour arriver à des solutions.

Eh bien! je profite de cette occasion pour faire une suggestion à l'honorable ministre. Je crois, par exemple, qu'on devrait pouvoir discuter de la possibilité pour les pays étrangers, exposants et participants, de maintenir et de financer, par une entente préalable, le coût de l'entretien de leur pavillon afin d'y exposer annuellement leurs produits et leurs exhibits. Cette façon de procéder ne serait pas une charge pour l'État si chaque pays défrayait son propre coût d'administration et d'entretien. Nous pourrions continuer à exploiter ce centre de relations internationales que sont devenues l'Île Ste-Hélène, La Ronde et l'Île Notre-Dame.

• (2.50 p.m.)

Une autre possibilité que le gouvernement aurait pu considérer serait de transformer l'Île Notre-Dame en un vaste campus universitaire comme ce fut déjà suggéré ou en un centre de recherches médicales, en y construisant aussi un hôpital universitaire selon une entente fédérale-provinciale qui serait intervenue entre les gouvernements intéressés.

L'industrie aurait dû être également invitée à établir des centres de recherches industrielles pour étudier la pollution de l'air et de l'eau, et différentes entreprises du genre.

Je termine, monsieur l'Orateur, par une autre suggestion que je tiens à offrir au gouvernement, puisque celui-ci ne nous a rien présenté de constructif.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député. Je sais combien la question au sujet de laquelle il offre des commentaires dans le moment est importante, mais je lui rappelle une disposition du Règlement à l'effet que les commentaires faits par un représentant de l'opposition doivent être brefs.

**M. Valade:** Merci, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement soumettre le cas et il a fallu que je prenne quelque temps au début de mes remarques pour souligner l'importance du projet et attirer l'attention du Parlement sur cet événement important.

Et je termine mes observations en demandant au ministre s'il a l'intention de demander à la Corporation de l'Expo universelle de soumettre un rapport de ses «opérations» à la Chambre et ensuite le soumettre à un comité de la Chambre qui étudiera le résultat de l'exploitation de l'exposition universelle.

Et je dis ceci, monsieur l'Orateur, sous toute réserve et sans faire aucunement allusion à la maladministration ou autre chose du genre. Je crois simplement que le Parlement devrait être invité à examiner le rapport des dépenses, des «opérations» de cette exposition universelle.

[*Traduction*]

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, tous les Canadiens sont fiers à juste titre, j'en suis sûr, de l'immense succès remporté par l'Expo '67. Si certains Canadiens ont un complexe d'infériorité du fait qu'ils vivent à proximité du pays le plus évolué du monde au point de vue technologique, le succès de l'Expo et, en général, de nos manifestations du centenaire au Canada, cette année, a sûrement dissipé pareil sentiment.

En revenant de Montréal par avion, un soir, j'ai eu la chance d'avoir pour compagnon de route un Américain qui avait passé presque toute sa vie d'adulte dans le monde du spectacle et qui avait visité toutes les expositions universelles depuis une trentaine d'années. Il s'est dit convaincu que c'était la plus belle exposition universelle qu'il avait jamais vue ou qu'il verrait jamais. Voilà un très beau compliment à l'endroit des Canadiens. Dans son allocution d'hier, le secrétaire à l'Intérieur, M. Stewart Udall, a signalé que l'exposition canadienne, de qualité supérieure, se comparait favorablement à l'exposition universelle de son propre pays, à New York, qui, d'après lui, avait été gâtée dans une grande mesure par un commercialisme excessif.

J'espère que le peuple canadien, comme tous les députés j'en suis sûr, estime que nous devons tous une grande reconnaissance à ceux à qui nous devons ce succès. J'aimerais, au nom de mon parti, féliciter le ministre et tous ceux qui, aux trois niveaux du gouvernement, ont consacré leur temps et leur énergie à cette entreprise, et féliciter les membres du conseil d'administration de la Compagnie, ses cadres et son personnel, qui ont permis au Canada de prouver au monde ce que nous pouvons faire quand nous nous y mettons, unis et résolus.

Je ne proposerai aujourd'hui aucune idée sur l'usage possible des divers bâtiments. J'espère que le gouvernement y réfléchit. On a proposé la transformation d'une partie de l'Expo en centre d'études internationales et autres projets dignes d'intérêt. J'espère que le ministre nous dira bientôt si le gouvernement a des projets dans ce sens. Qu'il suffise

pour l'instant de dire au gouvernement: Bravo. Les Canadiens sont fiers de votre réussite.»

[*Français*]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter l'honorable ministre du Commerce (M. Winters) pour son énoncé. Nous, les membres du Ralliement créditiste, sommes très fiers du succès qu'a remporté Expo 67, une réalisation canadienne, tenue à Montréal.

Nous félicitons d'abord les grands promoteurs de cette Expo. Je tiens à mentionner, parce que cela me fait toujours quelque chose quand on veut insérer un peu d'esprit de parti là-dedans, que les promoteurs sont de grands hommes et que ceux qui ont appuyé ces grands hommes, ce sont tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Je crois que si notre exposition a connu tant de succès, c'est dû au bon travail et à la coopération aux trois niveaux de gouvernement: fédéral, provincial et municipal. Nous pouvons attribuer ce succès aussi à la collaboration de tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Pour ce qui est de la fonction fédérale, eh bien, je crois que l'honorable ministre nous l'a très bien signalée en disant que le gouvernement a rempli ses obligations envers l'Expo.

Étant donné que la corporation de l'Expo doit terminer ses «opérations» à la fin d'octobre, je suis convaincu qu'un rapport de celle-ci sera présenté à la Chambre, parce qu'il est toujours intéressant pour un associé, tel que le gouvernement, d'avoir une idée de ce qui s'est fait pendant ces six mois, et je ne doute pas du tout que l'honorable ministre se fera un devoir de nous présenter le rapport final de l'Expo.

Nous sommes aussi très heureux d'entendre l'honorable ministre dire que le gouvernement participera encore pendant deux ans à l'exploitation de La Ronde. C'est donc dire que pendant deux ans encore on aidera directement la métropole. Nous ne sommes pas jaloux de Montréal, parce que les autorités de cette ville ont su agir en conséquence, mais nous, des régions éloignées, avons sacrifié à peu près tout pour le succès de l'Expo depuis six mois, un an, deux ans. Eh bien, il va de soi qu'une fois que l'Expo aura épuisé son temps, les autorités de Montréal devront songer à autre chose. S'il y a des suggestions à offrir, je suis d'avis qu'elles ne doivent pas venir du gouvernement fédéral, qui n'était qu'un simple collaborateur mais du centre nerveux, c'est-à-dire des autorités de Montréal. C'est à ces dernières d'offrir des suggestions au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial.

[M. Douglas.]

Encore une fois, je félicite tous les organisateurs de l'Expo.

[*Traduction*]

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, nous tenons à témoigner aussi notre vive approbation à ceux qui ont mené à bien ce grand projet et de façon si digne d'éloges. Notre seul regret, et beaucoup de Canadiens le partagent, est de n'avoir pu nous rendre libres pour passer plus de temps à l'Expo. Nous avons cependant trouvé l'occasion d'en visiter le site à maintes reprises et nous pensons qu'elle s'est révélée un grand succès à tous points de vue.

La disposition de tout son actif, y compris les édifices, est destinée à nous causer bien des soucis, mais la déclaration du ministre, cet après-midi, nous assure que les intérêts du peuple canadien seront protégés.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### DÉPÔT D'UNE LETTRE CONCERNANT LES RESTRICTIONS AUX EXPORTATIONS JAPONAISES

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais, avec la permission de la Chambre, déposer la copie d'une lettre que j'ai reçue le 17 octobre du chargé d'affaires du Japon, m'informant des restrictions appliquées par le gouvernement japonais à l'exportation au Canada de certains produits au cours de 1967.

**M. l'Orateur:** Est-il entendu que le ministre peut déposer ce document?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Bell:** Monsieur l'Orateur, conviendrait-il que cette lettre sur les restrictions figure au hansard ou dans les *Procès-verbaux*?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'allais proposer qu'avec l'assentiment des députés, la lettre du chargé d'affaires paraisse en appendice aux *Procès-verbaux*.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement japonais impose des restrictions à la suite d'échanges de vues commencées il y a quelques mois entre les représentants des gouvernements du Japon et du Canada. En appliquant ces restrictions en 1967, le Japon prévoit de façon générale des augmentations méthodiques par rapport aux niveaux de ses exportations en 1966.

Il y a un an, j'ai mentionné en annonçant les accords conclus pour 1966, que les fonctionnaires faisaient une étude approfondie du marché canadien pour les tissus synthétiques. Cette étude a révélé que les producteurs canadiens de certains de ces produits éprouvaient de graves difficultés, ce qui, dans une grande mesure, résultait de l'accroissement des importations en provenance du Japon.

• (3.00 p.m.)

Je suis en mesure d'informer la Chambre que les représentants canadiens et japonais ont eu, au cours des semaines écoulées, des discussions longues et détaillées sur ces questions. On a examiné la situation et les chances des fabricants canadiens de ces produits et les prix auxquels le Canada achètera ces produits du Japon. Nous avons conclu de ces pourparlers que les exportations japonaises de ces produits ne dépasseront probablement pas en 1967 le niveau atteint en 1966. Le cas échéant, de nouvelles consultations sont prévues avec les autorités japonaises.

Pour en revenir, avant de conclure à l'actuel régime des restrictions, je tiens à signaler à la Chambre un facteur important dont il n'est pas question dans la lettre du chargé d'affaires. C'est que cette année il nous a été possible de libérer sept produits. Il s'agit des pantalons en rayonne filée, de sous-vêtements en rayonne filée et en fibres synthétiques, de rubans en fils de rayonne et en fibres synthétiques, de chemises en tricot de coton, d'autres vêtements en tricot de coton, de couvrelits et de boutons en polyester. Les députés admettront que cette importante réduction des barrières à l'exportation est un nouveau pas constructif vers un développement méthodique des échanges commerciaux canado-japonais.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, tous les députés ont écouté avec le plus vif intérêt, j'en suis sûr, la déclaration du ministre au sujet des importations du Japon. Cette question s'est posée d'abord pendant que le gouvernement conservateur était au pouvoir et, en ma qualité de ministre responsable j'ai eu la tâche de m'en occuper. Le problème a été résolu de la même manière que vient de le déclarer le ministre et que le révèle la lettre du chargé d'affaires du Japon. A ce moment-là, un problème très grave avait été résolu et avec les années, on a constaté que cela avait valu la peine.

L'accord exposé par le ministre sera aussi mené à bien, j'en suis convaincu. Je n'ai pas eu le temps, naturellement, de discuter des articles en cause avec les industries intéressées. Je me propose de le faire. Entre-temps, d'après ce que je vois, il semble que l'accord dont le ministre vient de nous faire part devrait, en effet, rendre possible la poursuite de nos relations commerciales avec le Japon de façon fort satisfaisante.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je suis certain que la déclaration du ministre sera accueillie avec grande satisfaction dans certains milieux du Canada, mais nous devons nous en méfier —comme de l'accord qui l'accompagne—car elle est certes l'indice de faiblesses assez graves dans notre économie.

Je sais l'aptitude des Japonais à exporter des marchandises au Canada et à nous faire une concurrence victorieuse et, peut-être, désastreuse à nos yeux, par les salaires très inférieurs aux nôtres qui sont payés au Japon. Cependant, d'après certaines études, notre productivité supérieure par heure-homme compense largement ce facteur. J'espère que le gouvernement considérera cet accord comme un palliatif et ne tardera pas à restructurer et réorganiser l'industrie canadienne, ce que nous préconisons depuis si longtemps.

Parmi les produits énumérés dans cette déclaration, je remarque les casseroles en acier, la coutellerie en acier inoxydable, les plats. Comme le minerai de fer à partir duquel ces articles sont fabriqués provient de ma propre province, et de très près de chez moi, dans l'île de Vancouver, de nouveau il y a lieu de se demander si le gouvernement se chargera d'établir des industries secondaires qui utiliseraient notre minerai de fer. Il contrôlerait ainsi l'importation des marchandises de façon plus logique, en nous permettant de concurrencer les producteurs étrangers.

A mon avis, cet accord n'est qu'un expédient. Je pense, d'ailleurs, que nous devons y voir le signe que l'économie canadienne a besoin d'une revision et d'une réorganisation radicales, pour que nous puissions soutenir avantageusement la concurrence sur les marchés mondiaux et sur notre propre marché.

## LA PEINE CAPITALE

### LE LIVRE BLANC—DÉPÔT DE DONNÉES MISES À JOUR

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, le 12 octobre, le député de Peace-River m'a demandé si le gouvernement aviserait à mettre à jour les données du Livre blanc sur la peine capitale. Je demande maintenant la permission de déposer les don-

nées, en anglais et en français, que nous avons pu mettre à jour. Je demande également qu'elles soient imprimées en appendice aux *Procès-verbaux* pour l'utilité des représentants.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** Entendu.

## L'AIDE EXTÉRIEURE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR 1966-1967

**M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir de la Chambre l'autorisation de déposer des exemplaires anglais et français du rapport annuel du Bureau de l'aide extérieure pour l'année financière 1966-1967.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

## LES AFFAIRES INDIENNES

DÉPÔT D'UNE ÉTUDE INTITULÉE «LES INDIENS ET LA LOI»

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer des exemplaires anglais et français d'une étude de l'association canadienne de réadaptation intitulée *Les Indiens et la loi.*

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

## TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU 4e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est) (au nom de M. Macaluso)** propose l'adoption du 4e rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le vendredi 20 octobre 1967.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES FORCES PRÉSENTES AU CANADA (TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD)

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE L'ASILE AUX DÉSERTEURS DEVANT LA CONSCRIPTION AUX ÉTATS-UNIS

**M. J. N. Ormiston (Melville)** demande à présenter le bill nº C-170, pour modifier la loi sur les forces présentes au Canada (Traité de l'Atlantique Nord).

[L'hon. M. Pennell.]

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Ormiston:** Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but d'empêcher les Américains qui veulent se soustraire à la conscription de trouver asile au Canada en évitant le service militaire dans leur pays. (*Applaudissements*)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LES FINANCES

LA PRÉSENTATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu les difficultés financières croissantes avec lesquelles le gouvernement et tout le pays sont aux prises, le ministre a-t-il l'intention de présenter un autre budget avant la fin de l'année?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, si l'on prend une décision dans ce sens, elle sera annoncée en temps utile.

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre envisage-t-il la possibilité de présenter un autre budget cette année?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement songe toujours aux mesures à prendre dans l'intérêt du public. La présentation d'un budget est une des mesures envisagées actuellement.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉGION ATLANTIQUE—LA COORDINATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? D'après le dernier rapport du Conseil économique des provinces atlantiques, le climat économique s'est gâté au cours des 12 derniers mois et une énorme confusion règne parmi les divers organismes fédéraux et provinciaux qui cherchent à mettre la région en valeur.

Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures pour réunir les divers organismes fédéraux et provinciaux chargés de la mise en valeur économique de la région atlantique, afin qu'ils établissent des objectifs communs et une politique coordonnée?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais examiner le rapport dont a parlé mon honorable ami, avant de me prononcer.

[*Français*]

## LES FINANCES

A PROPOS D'UNE CONFÉRENCE NATIONALE DES MINISTRES DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Récemment, l'honorable ministre nous faisait part de son intention de convoquer une conférence nationale, en vue d'obtenir des suggestions pour enrayer les poussées inflationnistes. A-t-il l'intention d'indiquer bientôt la date de cette conférence, et peut-il nous dire s'il y invitera des représentants des provinces et des municipalités?

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir formulé la proposition dont a parlé le député, mais le gouvernement songe à convoquer les provinces en vue de tenir des consultations sur la situation financière.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU NORD—LE REJET DE TOUTE NÉGOCIATION IMMÉDIATE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre nous a dernièrement assurés que l'arrêt des bombardements américains au Vietnam du Nord susciterait presque sûrement des pourparlers de paix, peut-il aujourd'hui nous redéfinir sa position à cet égard compte tenu des nouvelles voulant que le Vietnam du Nord ait écarté toute possibilité de négociations avant les élections présidentielles américaines de novembre prochain et que, pour citer une source diplomatique communiste hautement compétente dont la *Gazette* d'aujourd'hui rapporte les propos, «le président Ho Chi Minh n'entamera pas de négociations immédiates même dans le cas d'un arrêt inconditionnel des bombardements américains»?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais dit que l'arrêt des bombardements entraînerait inévitablement des pourparlers de paix. J'ai dit que la cessation des bombardements créerait un nouveau climat et placerait le Vietnam du Nord dans une situation telle qu'il lui faudrait répondre de façon positive à cette initiative américaine.

Je n'ai aucun commentaire à faire sur les articles du journal de ce matin dont mon honorable ami a parlé.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION AU SUJET DES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Serait-il disposé, si c'est nécessaire, à faire une déclaration détaillée à l'appel des motions au sujet de la réduction sérieuse des exportations de blé qui cause de graves difficultés financières à tous les agriculteurs de l'Ouest du Canada, et informer la Chambre des mesures que le gouvernement compte prendre pour recouvrer ces marchés?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suppose que le député ne demande pas au ministre de faire cette déclaration dès maintenant?

**M. Woolliams:** Non, monsieur l'Orateur, je vais reprendre ma question. Le ministre serait-il disposé, non pas aujourd'hui mais prochainement, à mentionner, à l'appel des motions, les mesures que le gouvernement compte prendre dès maintenant pour recouvrer les marchés d'exportation en voie d'être perdus, ce qui cause des difficultés financières à tous les agriculteurs de l'Ouest du Canada?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la Chambre a certes débattu ce problème par le détail dernièrement. Je suis toujours très heureux de faire de mon vieux pour renseigner les députés, mais dans ce cas particulier, j'estime que le moment le plus propice serait lors de la prochaine motion de subsides.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je voudrais, monsieur l'Orateur, poser une question connexe à celle que je posais au ministre l'autre jour quand je lui ai demandé s'il déposerait l'accord international sur les céréales. Il a répondu qu'il examinerait l'affaire et dirait un des jours suivants s'il était disposé à le déposer. Nous dira-t-il maintenant si ce document sera déposé?

**L'hon. M. Winters:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de m'occuper de cette affaire, mais j'y verrai et ferai rapport sous peu.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce. Étant donné qu'il a déclaré que le problème du blé devrait faire l'objet d'une motion de subsides, cela veut-il dire qu'il n'a pas confiance en la politique du gouvernement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LA MISE AU POINT D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE POUR MISSILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, une question au ministre de la Défense nationale. A-t-on maintenant choisi l'engin air-air connu sous le nom de Sparrow que l'on devait utiliser sur les réactés CF-105 comme arme de défense aérienne pour les quatre nouveaux escorteurs d'escadre que l'on devait construire, ainsi qu'on l'a annoncé il y a environ deux ans?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'on ait adopté cet engin-là. Ce dont parle mon estimable ami a trait à un système de mise à feu qui doit être mis au point au Canada afin de permettre l'utilisation d'un système de contrôle hollandais pour un engin américain. Nous essayons de mettre au point au Canada le système de mise à feu et le crédit de 7 millions de dollars était à cette fin.

**M. Heber E. Smith (Simcoe-Nord):** J'ai une question complémentaire pour le ministre. Nous dirait-il si l'engin américain qu'il vient de mentionner est une modification du Sparrow?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que cette question soit recevable en ce moment.

### L'ADHÉSION AU TRAITÉ DE L'AMÉRIQUE DU SUD RELATIF AU DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le traité latino-américain établissant une zone libre d'armements nucléaires interdirait ces armes aux deux tiers de l'hémisphère occidental, et étant donné que l'accord du NORAD est sur le point d'être renégocié, le gouvernement a-t-il songé à la possibilité de s'associer aux États de l'Amérique du Sud et du Centre en vue de prendre des mesures concrètes à l'égard du désarmement nucléaire?

[L'hon. M. Winters.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question est de portée beaucoup trop générale et ne devrait pas, je pense, être posée en ce moment.

[*Français*]

## L'EXPO '67

### ON DEMANDE SI LA PROVINCE DE QUÉBEC A FAIT QUELQUES SUGGESTIONS AU SUJET DE L'UTILISATION DU SITE DE L'EXPO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Georges-C. Lachance (Lafontaine):** Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre du Commerce pourrait-il nous dire si le gouvernement de la province de Québec a fait quelques suggestions ou formulé une demande au sujet de l'utilisation du site de l'Expo, dans le domaine artistique, éducationnel ou scientifique?

[*Traduction*]

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, nous avons collaboré très étroitement avec le gouvernement du Québec dans ce domaine. J'estime que les autorités provinciales fondent comme nous leur attitude sur le fait que nous avons signé le protocole prévoyant la clôture de l'Expo, et ce serait plutôt à la ville de Montréal de prendre toute initiative à cet égard.

## L'HABITATION

### LA RECONVOCATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. H. Keays (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail, dont je salue le retour à la Chambre. J'espère que sa santé est excellente. Maintenant que les élections provinciales sont passées, le ministre pourra peut-être réunir les premiers ministres provinciaux en janvier pour discuter de la crise du logement qui sévit au Canada. Envisagerait-il de reconvoquer le comité de l'habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics pour nous permettre d'obtenir des témoignages de spécialistes des associations de logement et des institutions financières et de recueillir ainsi des renseignements qui pourraient être utiles à la conférence que le ministre se propose de tenir en janvier?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier le député de son accueil. Ma santé est excellente grâce, je suppose, à mon absence des dix derniers jours.

En ce qui concerne la proposition du député, je tiens à dire que les travaux d'un comité de la Chambre relèvent du président

et des membres de ce comité. Je discuterai volontiers de la proposition du député avec le président, après avoir traité la question avec le premier ministre et mes autres collègues du cabinet.

**M. Keays:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que le leader de la Chambre soit exclu de cette consultation. Puis-je lui demander s'il voudrait s'occuper de convoquer ce comité.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a formulé sa proposition.

[*Français*]

## LA PÊCHE

### A PROPOS D'UN ARTICLE PUBLIÉ DANS «PARIS-MATCH»

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêcheries, mais avant de ce faire, je vous avoue que j'ai de la difficulté à résister à l'envie de le féliciter d'avoir gagné ses élections hier. (*Applaudissements*)

Ma question est justifiée par un article paru dans le dernier numéro de la grande revue française *Paris-Match,* intitulé: «Pitié pour les «bébés-phoques».» Le ministre a-t-il reçu, récemment, d'autres représentations au sujet de la chasse aux «bébés-phoques», et a-t-il l'intention de revenir à la charge pour mettre au point, une fois pour toutes, cette publicité mensongère et excessivement dommageable au bon renom du Canada?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais remercier l'honorable député de ses félicitations qui devraient normalement s'adresser à un autre Robichaud.

En réponse à la question posée par l'honorable député, je dois l'aviser que l'article paru dans la revue en question a été porté à mon attention à différentes reprises; j'ai annoncé publiquement les mesures prises par mon ministère visant à contrôler et à régulariser les méthodes employées pour la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent et dans les régions à l'est de la côte de Terre-Neuve.

Il n'y a aucun doute, monsieur l'Orateur, que les énoncés exagérés et trop souvent contraires aux faits de certains représentants de la Société protectrice des animaux ont causé des dommages irréparables à cette industrie, et aujourd'hui ce sont des êtres humains qui ont à souffrir des effets néfastes de cette fausse publicité.

Puis-je aussi ajouter, monsieur l'Orateur, qu'au début de ce mois, une réunion a eu lieu à Hambourg avec le représentant de la Norvège et du Danemark, et j'espère annoncer, dans un avenir rapproché, les mesures additionnelles que nous avons l'intention de prendre afin de contrôler davantage ces méthodes de chasse.

Nous sommes assurés de la meilleure coopération des pays concernés.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre a-t-il l'intention de charger quelqu'un de répondre directement à la revue *Paris-Match,* qui a une circulation très considérable dans l'univers?

**L'hon. M. Robichaud:** Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette suggestion en considération.

**M. Georges-C. Lachance (Lafontaine):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Pêcheries.

Est-il au courant du fait qu'à Paris et dans certaines villes européennes, il y a une publicité à l'effet qu'on ne vend pas de phoques canadiens? Et qu'entend-il faire à ce sujet-là?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne crois pas que la question, telle que posée, soit recevable.

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LA NOTE DE PROTESTATION RELATIVE AUX RÉDUCTIONS TARIFAIRES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. Le gouvernement américain a-t-il répondu à la note envoyée par le gouvernement canadien la semaine dernière pour protester contre l'imposition éventuelle de contingents d'importation de produits canadiens visés par les réductions tarifaires consenties à la négociation Kennedy et le gouvernement des États-Unis a-t-il montré qu'il était conscient de l'opposition du Canada à l'établissement de ces contingents?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, nous avons obtenu une réaction par voie diplomatique mais nous n'avons pas reçu de réponse écrite et, que je sache, nous n'en attendons aucune. Toutefois, tout indique que le gouvernement des États-Unis prend au sérieux nos instances.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Lorsque le ministre du Commerce a protesté au nom du gouvernement, a-t-il aussi fait part au gouvernement des États-Unis de son opposition au dumping de blé américain sur les marchés japonais réservés au Canada et a-t-il reçu une réponse à cet égard?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute qu'il s'agisse là d'une question supplémentaire.

**M. Woolliams:** Je dirai en toute déférence, monsieur l'Orateur, cette question relève de la négociation Kennedy. Le ministre l'a bien compris et il allait y répondre.

## LES NATIONS UNIES

### L'ÉTUDE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DU GRAVE ACCIDENT DE L'ESCORTEUR ISRAÉLIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; je regrette de ne pas lui en avoir donné préavis, mais je sais que cette affaire est au premier rang de ses préoccupations. Le Conseil de sécurité des Nations Unies se penche-t-il sur le grave incident de l'escorteur israélien coulé par les Egyptiens et se propose-t-on de prendre des mesures internationales pour empêcher que se répètent des incidents comme celui-là, qui pourraient relancer les hostilités au Moyen-Orient?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la lutte dans la région de Suez a cessé après que l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve eut proposé un cessez-le-feu. D'après le Canada, le Conseil de sécurité devrait nommer un représentant du secrétaire général pour assurer les communications entre les parties. C'est le moins qu'on puisse faire au Moyen-Orient et la délégation canadienne travaille à cette fin.

On a donné à entendre qu'avant toute nomination de ce genre, il faudrait qu'Israël consente à retirer ses troupes des secteurs qu'il occupe. Pour sa part, et à bon droit, à mon sens, Israël exige une déclaration de l'autre partie renonçant à son état de belligérance. Tant qu'on ne se sera pas accordé sur ces deux déclarations de principe, il me sera impossible, je le crains bien, de signaler des progrès dans ces négociations. Toutefois, nous persisterons à croire que le moins qu'on puisse faire c'est de charger un représentant du secrétaire général, à défaut de négociations directes, de rapprocher les parties en cause.

[M. Woolliams.]

## LES FINANCES

### LE FREINAGE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Maintenant qu'un journal aussi influent que le *Globe and Mail* de Toronto l'a consacré véritable porte-parole des grandes et petites entreprises au sein du gouvernement fédéral et nous a assurés qu'il est inquiet et critique violemment les dépenses exagérées du gouvernement, le ministre voudrait-il promettre à la Chambre qu'il fera tout son possible pour mettre un frein aux dépenses extravagantes que projettent ses collègues du cabinet?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

## LES AFFAIRES INDIENNES

### POINTE-BLEUE, P.Q.—RETARD APPORTÉ À L'EXÉCUTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Le ministre a-t-il reçu un télégramme du chef de la bande de Pointe-Bleue le prévenant que les travaux projetés par son ministère et approuvés par le gouvernement n'étaient pas encore commencés? Dans le cas de l'affirmative pourrait-il nous en donner la cause?

**M. l'Orateur:** Je crois que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## RADIO-CANADA

### LA CONSTRUCTION D'UNE STATION À SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, le premier ministre m'avait promis de me parler, cette semaine, de la station de Radio-Canada à Saskatoon. Puisqu'il a eu, je le sais, des entretiens avec ses collègues, pourrait-il en parler maintenant?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le député m'a déjà posé cette question hier, à moins que ce ne soit vendredi. Je lui ai demandé un répit, il me l'a accordé, et j'espère qu'il m'accordera encore deux jours. Nous en avons parlé ce matin.

## L'AGRICULTURE

LA FIXATION D'UN PRIX MINIMUM POUR LES DINDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. La Saskatchewan Federation of Agriculture a-t-elle demandé au gouvernement de fixer un prix minimum pour les dindes?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LE PILOTAGE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Est-il en mesure de répondre aujourd'hui à la question qu'il a tenue pour préavis, il y a une semaine, et nous dire où en est actuellement le rapport de la commission d'enquête sur le pilotage, qui se fait attendre depuis longtemps?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le volume 1, renfermant les recommandations principales de la Commission royale d'enquête sur le pilotage, est censé paraître vers la fin de l'année, et les autres volumes, contenant des recommandations supplémentaires, l'an prochain.

## L'AIDE EXTÉRIEURE

LE VIETNAM DU SUD—PRÉSENCE À OTTAWA D'OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA MARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Plusieurs officiers supérieurs de la marine du Vietnam du Sud étant à Ottawa, le gouvernement discute-t-il avec eux d'assistance technique ou d'autres formes d'aide?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je devrai tenir cette question pour préavis; j'ignorais leur présence ici.

## PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'ÉTUDE DE LA LOI ÉLECTORALE PAR LE COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au leader suppléant de la Chambre. Comme des élections ont eu lieu à deux reprises depuis la modification et la modernisation marquantes de la loi électorale du Canada, projette-t-on de déférer la loi au comité permanent des privilèges et des élections au cours de la session actuelle?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers et sérieusement la suggestion du député.

## LA CONSTRUCTION MARITIME

LA SUPPRESSION, DANS LES APPELS D'OFFRES, DE LA CLAUSE SUR L'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre serait-il maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée le 11 octobre sur la suppression de la clause sur l'arbitrage dans les appels d'offres soumis à son ministère?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je crois bien que oui, monsieur l'Orateur. Le Conseil du Trésor a décidé de suspendre les clauses sur l'arbitrage tant que ne serait pas instaurée, entre le gouvernement, l'Association des constructeurs canadiens et l'Association canadienne de constructions navales et de radoub une politique très ferme au sujet de l'arbitrage dans tout ce qui touche aux contrats avec le gouvernement.

**M. MacEwan:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il que cette clause est incluse dans les appels d'offres pour le nouveau DDH? Le ministre a été responsable en son temps, de ce ministère; ne sait-il donc pas que cette clause est insérée dans ces appels d'offres?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je vous prie.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, cette question relève du ministre de l'Industrie.

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Joseph-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et je m'excuse de ne pas lui avoir donné de préavis.

Étant donné que notre collègue, l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), est parti hier pour une tournée en France, l'honorable ministre pourrait-il informer la Chambre si cette tournée a été organisée par l'ambassade de France, par le ministère des Affaires extérieures ou par les agents théâtraux de Pigalle?

[*Traduction*]

## LES PARCS NATIONAUX

### WASKESIU (SASK.)—LES CABINES TOURISTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le mercredi 11 octobre 1967, en réponse à une question que je lui avais adressée, le premier ministre dit, comme en fait foi la page 2984 du hansard:

Monsieur l'Orateur, peut-être le député voudrait-il attendre que le ministre soit de retour.

Je demande donc maintenant au ministre si le gouvernement songe à revenir sur sa décision et à permettre que les tentes-cabanes et les cabanes portatives demeurent à Waskesiu, dans le parc national de Prince-Albert?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La première fois qu'il a posé sa question, j'aurais peut-être dû proposer au député de la faire inscrire au *Feuilleton;* on y aurait peut-être déjà répondu. Je doute qu'une question de ce genre puisse être posée à l'appel de l'ordre du jour.

## LE NORD CANADIEN

### LE MOUILLAGE DE «LA GRANDE HERMINE» DANS LA BAIE DE GASPÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. R. Keays (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle découle de ma crainte que le fameux petit voilier *La Grande Hermine* soit pris par les glaces à La Ronde. Le ministre peut-il m'assurer que le navire mouillera, mettons, dans la baie de Gaspé, cet automne?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon avis, la question pourrait figurer au *Feuilleton.*

**M. Keays:** J'aimerais en discuter à 10 heures, monsieur l'Orateur.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### LA STABILITÉ DES PRIX ET DES SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme on a rejeté, dans certains milieux importants du syndicalisme et de l'entreprise privée, sa proposition visant à l'établissement volontaire de restrictions ou de directives quant à la hausse des salaires, des prix et des dépenses, a-t-il d'autres suggestions à faire à la Chambre et au pays en vue d'enrayer l'inflation et le niveau opprimant de la vie chère?



**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question est de portée beaucoup trop générale et est irrecevable en ce moment.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A la suite d'une nouvelle annoncée à la télévision hier soir, nous dirait-il s'il a reçu un télégramme du premier ministre de la Colombie-Britannique au sujet de la réglementation des salaires et des prix? Si oui, y a-t-il déjà répondu?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question; non, en réponse à la seconde. On n'y a pas encore répondu.

### L'OFFRE DE COLLABORATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le gouvernement étudie-t-il l'offre du Conseil économique des provinces atlantiques de rendre disponibles tous ses services qui pourraient aider à l'établissement, avec le concours des gouvernements fédéral et provinciaux, de politiques et programmes avantageux pour la région atlantique?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** C'est sûr, monsieur l'Orateur. Nous serons heureux de collaborer avec eux à ce sujet, et nous accueillerons avec plaisir leurs suggestions.

## LE DIVORCE

### LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je regrette que ma question d'hier ait quelque peu abasourdi le premier ministre. Pourrais-je la poser de nouveau en partie, mais un peu différemment? Comme le comité mixte des deux Chambres a recommandé des réformes du divorce, il y a quelques mois, et que le gouvernement a proposé de pareilles réformes dans le discours du trône, quand le gouvernement compte-t-il faire inscrire cette mesure au *Feuilleton*?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Elle figurera au *Feuilleton* très bientôt, j'espère, monsieur l'Orateur. Je regrette qu'elle n'y soit pas déjà.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES OPTOMÉTRISTES ET LES FUTURES ÉQUIPES DE LA CAISSE D'ASSURANCE-SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les optométristes seront-ils compris dans les futures équipes constituées sous l'égide de la caisse d'assurance-santé, comme l'a annoncé récemment le ministre, pour remédier à la grave pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans le domaine des soins de santé?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je m'excuse, je n'ai pas entendu la première partie de la question.

**M. McCleave:** J'ai demandé si les optométristes seraient inclus dans les équipes qui d'après le ministre seront mises sur pied sous l'égide de la Caisse d'assurance-santé.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait inscrire cette question au *Feuilleton*.

**M. McCleave:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ENQUÊTE SUR L'ASSOCIATION DU CORPS DES COMMISSIONNAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler ma question au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. Le 25 novembre 1966, comme on le voit à la page 10345 du hansard, le député de Kootenay-Ouest a demandé au ministre s'il avait reçu des plaintes au sujet d'injustices graves subies par certains membres de *The 3 Cee's Association* de la division de l'île de Vancouver et Victoria. Le ministre peut-il nous dire si, depuis lors, on s'est enquis de la chose?

Je voudrais aussi poser une question complémentaire à laquelle le ministre pourrait répondre demain. Le gouvernement a-t-il songé à nommer un comité chargé d'enquêter sur l'administration de l'association et d'assurer aux membres de l'association qu'ils seront entendus aux réunions?

**M. l'Orateur:** Il est difficile à la présidence de se souvenir si la question avait été acceptée la première fois. Si elle l'a été, j'imagine que le ministre voudra y répondre en temps opportun. Dans le cas contraire, la question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Puis-je poser une question complémentaire en l'absence du ministre? S'il ne juge pas utile de nommer une commission ou un comité, inviterait-il les représentants de cet organisme à présenter des instances au comité permanent des affaires des anciens combattants?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la défense nationale):** Je communiquerai volontiers la question au ministre.

## L'EXPO '67

L'UTILISATION DE FAUX PASSEPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, puis-poser une question au ministre du Commerce? A-t-il des preuves qu'on s'est servi de faux passeports à l'Expo?

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** On ne m'en a signalé aucune preuve directe.

**L'hon. M. Hees:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le ministre se renseignera-t-il à ce sujet?

**L'hon. M. Winters:** Je serai heureux de le faire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande combien urgente est la question.

## LE PACIFIQUE-CANADIEN

PRÉSUMÉE MISES À PIED DE TRAVAILLEURS DE L'ENTRETIEN DE LA VOIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. A-t-il reçu une communication de la section locale 419 de la Fraternité des travailleurs de l'entretien de la voie à propos de la mise à pied d'un grand nombre de ses membres par le Pacifique-Canadien? On prétend que ces mises à pied résultent d'un déclin des affaires ou d'une récession. Le ministre voudrait-il se renseigner et faire une déclaration à la Chambre?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Je tiendrai la question pour préavis, monsieur l'Orateur.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'OCTROI À LA TRANSAIR DE DROITS CONCERNANT LE NOLISEMENT D'AÉRONEFS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'octroi à la Trans-Air, de Winnipeg, de nouveaux droits concernant le nolisement d'aéronefs à destination des États-Unis indique-t-il une modification ou un rajustement des termes de la présente entente aérienne entre le Canada et les États-Unis?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai la question pour préavis.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PRÉSENTATION DU BILL MODIFICATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Certaines catégories de gens se demandent si elles ont droit de bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage. C'est pourquoi je demande au ministre de signaler à la Chambre s'il compte faire figurer au *Feuilleton* le bill modifiant la loi sur l'assurance-chômage?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Le problème est toujours à l'étude. Je ne puis encore donner de réponse définitive. C'est un article prioritaire. Je croyais avoir assuré la Chambre qu'on n'envisageait pas d'étendre la garantie dans la proposition que nous espérons soumettre cette année à la Chambre.

**M. R. E. McKinley (Huron):** Une question supplémentaire au ministre du Travail. Cela signifie-t-il que le gouvernement n'a pas l'intention d'admettre les enseignants aux bénéfices de la loi de l'assurance-chômage?

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je croyais avoir répondu à cette question il y a quelques semaines. Même si l'on continuait de viser à l'universalité, le corps enseignant serait presque au bas de la liste. C'est pourquoi je dois répondre non.

• (3.40 p.m.)

## LES SUBSIDES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le lundi 23 octobre, sur la motion de l'honorable M. Benson, invitant la Chambre à se former en comité des subsides, sur l'amendement de l'honorable M. Hamilton (p. 3378) et sur le sous-amendement de M. Douglas (p. 3383).

[L'hon. M. Nicholson.]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATIONALES

**M. T. C. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance à dix heures, hier soir, je commentais les efforts du gouvernement fédéral pour lutter contre la pollution et je m'inspirais des réponses données aux questions inscrites au *Feuilleton* en mars 1966. Je disais qu'il nous fallait savoir si la situation décrite alors a subi un changement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît. Les députés auraient-ils la courtoisie de poursuivre ailleurs leur conversation? Les députés intéressés trouvent difficile de suivre le discours de leur collègue de Comox-Alberni.

**M. Barnett:** J'ai soutenu que le gouvernement a révélé dans ses réponses que les efforts des divers ministères et organismes étaient timides, dispersés et divisés.

Je désire à cet égard me reporter à un éditorial paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 3 juillet 1965. Il était question du récent budget fédéral et du fait que le gouvernement a fourni des stimulants fiscaux à l'industrie pour l'aider à lutter contre la pollution de nos lacs et de nos rivières mais n'a fourni aucun encouragement propre à freiner l'échappement de gaz dans l'atmosphère.

L'éditorial signale:

> Lors d'une récente conférence sur la pollution atmosphérique à Toronto, un homme d'affaires aurait déclaré en privé: «Nous avons besoin d'un bon coup de pied quelque part.» Il a avoué qu'il pourrait faire davantage pour éliminer l'échappement des gaz et de la poussière dans l'atmosphère, mais que ses concurrents ne faisaient rien et qu'il n'était pas enclin à nuire à ses affaires en accroissant les frais de production puisqu'il n'y avait pas contrainte.
>
> C'est un aveu terrible. Les autorités—fédérales, provinciales et municipales—devraient établir des normes appropriées et les faire observer. Elles devraient être autorisées à imposer de sévères sanctions contre les délinquants. Le Conseil canadien des ministres des Ressources tiendra une conférence sur la pollution de tous les milieux—l'eau, l'air et le sol. Il est à espérer qu'ils recommanderont sans tarder l'adoption de mesures énergiques.

J'ai eu l'occasion d'attirer sur cet éditorial l'attention de l'honorable député de Davenport (M. Gordon) qui était alors ministre des Finances afin de lui rappeler ce que j'avais précédemment avancé lors du débat sur le budget, à savoir que le gouvernement fédéral devrait accorder à la lutte contre la pollution de l'air les mêmes encouragements que ceux qu'il prodigue à celle contre la pollution de l'eau, même si, comme je l'ai dit à l'époque, l'effort de l'administration dans ce domaine n'était pas bien grand.

En effet, l'éditorial se rapporte à la conférence sur la pollution qui s'est tenue à Montréal, il y a un an environ, sous les auspices du Conseil canadien des ministres des ressources. Ainsi que je l'ai déjà mentionné à la Chambre, j'avais saisi l'occasion qui m'était offerte d'assister à la conférence. Comme je l'ai déclaré plus d'une fois en public, j'ai trouvé qu'elle présentait un intérêt tout particulier en raison de la diversité de ses participants: experts en sciences diverses, fonctionnaires gouvernementaux de tous niveaux, représentants d'organisations intéressées, etc. Elle avait donné lieu à des échanges d'idées stimulants et j'avais conçu l'espoir qu'elle serait suivie d'une action positive.

Toutefois, comme je l'ai signalé à la Chambre le 17 novembre 1966 lorsque j'ai parlé de la pollution et de la conférence, on ne pouvait pas s'attendre à ce que cette dernière donne des résultats immédiats. Comme d'autres députés qui s'intéressent particulièrement à cette question, je n'ai peut-être pas assez attiré là-dessus l'attention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin), représentant du gouvernement fédéral au Conseil des ministres des Ressources. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème complexe qui doit être étudié et analysé avec soin avant que le gouvernement du Canada puisse saisir la Chambre de mesures concrètes. Toutefois, d'après moi, un an devrait suffire au gouvernement fédéral pour se décider à faire une déclaration de principe. Nous attendons toujours cette déclaration. Elle n'a pas été faite hier lorsqu'on a posé des questions à la Chambre au sujet d'une émission télévisée, bien que nous soyons en droit d'attendre ce genre de renseignements de la part du premier ministre (M. Pearson).

J'aimerais me reporter maintenant à une question posée au premier ministre le 24 février 1967 par le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) et consignée au compte rendu, à la page 13431. La voici:

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre, qui a déclaré hier à Toronto qu'une mesure serait présentée à la Chambre cette année au sujet de la pollution de l'eau et de l'air; peut-il nous dire quand elle sera inscrite au *Feuilleton*?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. J'ai dit espérer qu'un grand nombre de choses que j'avais mentionnées seraient décidées au cours de l'année.

M. Aiken: Le premier ministre nous dirait-il si, d'après lui, cela se fera durant la session en cours ou la prochaine?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, ce sera probablement à l'automne.

Or, monsieur l'Orateur, la fin d'octobre approche. J'ignore ce qu'on entend par l'automne dans la région qu'habite le premier ministre du Canada mais, à mon avis, l'automne est pour ainsi dire passé. Malgré cela, le premier ministre n'a rien dit hier propre à indiquer si une mesure législative sera inscrite au *Feuilleton* au cours de la présente session, ni le genre de mesure que le gouvernement voudrait peut-être présenter. Il a simplement dit que c'était le genre de question qu'il faudrait étudier. Cela ne suffit pas.

Dans un discours en novembre dernier, j'ai exposé certaines des conclusions auxquelles m'avaient conduit mes observations pendant la conférence. J'ai dit qu'on semblait, en général, reconnaître que le gouvernement fédéral avait compétence à certains égards dans ce domaine, et que la plupart des gens admettaient que les mesures destinées à faire observer les normes relevaient primordialement de l'autorité des gouvernements provinciaux. Peut-être puis-je citer certaines remarques que j'ai faites à la Chambre le 17 novembre dernier, dont le hansard fait foi à la page 10021.

...on a généralement admis—ce qui, certes, confirme une conviction déjà ancienne chez moi—que pour attaquer comme il convient l'ensemble du problème, il faut l'intervention du Parlement, qui donnera l'élan et les directives requises par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. Ce n'est qu'en mettant au point des normes et un code nationaux s'appuyant sur une recherche active et continue, qui revalorisera constamment les normes au fur et à mesure du progrès de la science et de la technologie, que nous avancerons continuellement vers une plus grande uniformité à travers le pays et éviterons, dans les divers secteurs de l'industrie, toutes les complications attribuables à l'existence des différentes normes régionales ou provinciales.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas révélé s'il approuve ou non une position de ce genre fondée sur les décisions qui, comme je l'ai signalé, semblent refléter l'opinion générale à la conférence convoquée pour examiner tout le problème de la pollution de l'eau, de l'air et du sol.

• (3.50 p.m.)

On peut se demander dans quelle mesure les gouvernements provinciaux ont agi. Il a déjà été question d'une loi relevant du gouvernement de l'Ontario. En 1966, un député néo-démocrate de l'Assemblée législative de le Colombie-Britannique a présenté un bill visant à modifier la loi sur la lutte contre la pollution dans cette province afin d'élargir les pouvoirs très restreints de l'office provincial

de lutte contre la pollution. Ces pouvoirs accrus visaient la pollution de l'eau, de l'air et du sol. J'ignore si c'est ce bill qui a mis les choses en branle, mais le gouvernement provincial a présenté au cours de sa dernière session une mesure visant à élargir les pouvoirs et les fonctions de l'Office. Ce n'est peut-être pas une mesure parfaite. C'est là une chose qu'il faudrait débattre à l'assemblée provinciale, mais ce que je veux dire, c'est que selon les indices d'autres paliers de gouvernement, spécialement des gouvernements provinciaux, ont pris des initiatives dans ce domaine depuis la tenue à Montréal, il y a un an, de la conférence sur la pollution.

Il y a longtemps que le gouvernement fédéral aurait dû nous donner au moins une idée générale de sa politique et de ses intentions. Nous devrions savoir au moins quelle voie il entend suivre. Je ne prétends pas qu'en un an on aurait pu élaborer un code national sur la pollution s'inspirant d'études sur toutes les causes complexes de la pollution ou qu'on aurait pu entreprendre toutes les recherches nécessaires pour remédier au problème. J'espère que les ministres en cause n'interpréteront pas mes remarques ainsi parce que je sais que la lutte contre la pollution devra se poursuivre pendant nombre d'années.

A mon avis, cependant, la Chambre a le droit de savoir si le gouvernement est disposé à prendre la chose au sérieux, ce qu'il a fait ces derniers mois pour coordonner et accroître les efforts de ses divers ministères et organismes afin de combattre la pollution, s'il estime qu'une nouvelle loi s'impose pour s'attaquer au problème et, si oui, quelle en sera la nature en général. Si le premier ministre avait pu faire pareille déclaration hier, certains d'entre nous seraient peut-être un peu moins impatients aujourd'hui.

Vu ce qui s'est passé depuis la conférence de l'année dernière sur la pollution, j'estime, monsieur l'Orateur, que le sous-amendement de mon chef, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), est bien fondé en ce qui concerne cette Chambre, et tous les députés sérieux devrait l'appuyer.

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le sous-amendement proposé par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) constitue une addition à l'amendement. Il somme le gouvernement de faire connaître ses intentions et les objectifs qu'il vise en général au sujet des questions mentionnées dans l'amendement. Il porte ensuite sur:

> ...la nécessité de prendre des mesures immédiates pour enrayer la pollution des eaux et de l'air, ainsi que d'établir des normes nationales appropriées et d'apporter les modifications nécessaires au Code criminel du Canada.

Il est évident que l'amendement et le sous-amendement sont de portée très vaste et qu'il a été impossible hier au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (l'honorable M. Pepin) de donner tous les détails des divers aspects qu'ils embrassent.

**M. Douglas:** Pourquoi?

**L'hon. M. MacEachen:** Il s'est efforcé de traiter aussi pleinement que possible les questions soulevées dans le domaine de l'énergie, mais il n'a malheureusement pas pu parler à la Chambre du travail très important qui se fait dans son propre ministère à l'égard de nos ressources hydrauliques et de la lutte contre la pollution de l'eau.

**M. Douglas:** Puis-je poser une question au ministre? Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait un temps illimité hier, à titre de ministre chargé de répondre à la motion de censure, pourquoi lui fut-il difficile de traiter la question alors?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, avoir tout le temps voulu est un privilège dont même les ministres de la Couronne, à mon avis, ne doivent pas abuser. Le ministre a, selon moi, parlé assez longuement, et d'une grande variété de sujets. S'il a jugé ne pas devoir prendre plus de temps pour exposer la politique de son ministère en matière d'hydraulique, cela tient plutôt à l'ampleur de l'amendement qu'à un manque de bonne volonté de sa part.

Je suis surpris que l'honorable député de Comox-Alberni qui vient de regagner sa place et qui a manifesté tant d'intérêt pour la question de la pollution de l'air et de l'eau paraisse si peu au courant de ce qui se réalise dans ce domaine sous l'impulsion du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. De toute évidence, l'honorable député n'a pas reçu les communiqués du ministère décrivant l'étendue des activités qui se déroulent sans arrêt dans ce domaine. S'il ne les a pas reçus, je crois qu'il devrait se les procurer car ils constituent une véritable mine d'information sur ces activités.

**M. Douglas:** A quel moment en avez-vous pris connaissance?

**L'hon. M. MacEachen:** Le ministre a eu l'amabilité de me les passer il y a quelques instants et mon impression sur les activités de ce ministère n'en est que plus favorable.

**M. Barnett:** Le ministre me permettrait-il une question? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources envoie-t-il ces communiqués au premier ministre (M. Pearson), car celui-ci semblait hier n'en rien connaître?

**L'hon. M. MacEachen:** Le premier ministre n'a jamais prétendu être expert en la matière, comme mon honorable ami...

**M. Knowles:** Il devrait l'être.

**L'hon. M. MacEachen:** ...et peut-être a-t-il des excuses valables, mais ce n'est certes pas le cas chez mon honorable ami. Une grande activité est déployée dans ce domaine. On peut lire dans le hansard du 3 avril 1967 la réponse complète donnée par le ministre à une question à ce sujet; force détails à propos du domaine des ressources hydrauliques figurent dans un appendice de plusieurs pages au même hansard. Mon honorable ami en saurait long s'il avait lu cet appendice.

Le député a parlé du programme d'action qu'on a proposé lors de la conférence des ministres des ressources, où l'on a étudié la question de la lutte contre la pollution et demandé quelle était l'attitude du gouvernement à cet égard. D'après un des communiqués que j'ai ici, le ministre a demandé en mai dernier qu'on établisse un Conseil consultatif national de lutte contre la pollution de l'eau, comprenant des représentants du gouvernement fédéral et des provinces; il a fait valoir que les experts qui ont assisté à la conférence de l'automne dernier, tenue à Montréal, ont proposé la création d'un tel organisme. Cette proposition a reçu l'appui du ministre, de même que nombre d'autres propositions faites lors de cette conférence.

Le ministre a aussi annoncé qu'on présentera une nouvelle loi sur les eaux. Son ministère la prépare présentement, et les vis-à-vis pourront mieux que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en assurer une prompte étude au Parlement. On reconnaît que la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux présente des lacunes. La nouvelle loi englobera divers points importants qu'on a sulevés au cours du débat et assurera une bien meilleure coordination des initiatives fédérales dans la lutte contre la pollution de l'eau. Elle permettra la collaboration interministérielle sur le plan fédéral. Elle créera, espérons-le, une commission fédérale qui conseillera le ministre, ainsi qu'un comité national de la pollution de l'eau. Elle travaillera à l'établissement d'un code de la réduction de la pollution. Voilà l'une des mesures que le préopinant a pressé le gouvernement d'envisager. Pour le rassurer, je dois lui dire que le ministère étudie présentement l'objet de son excellente proposition, lequel sera probablement repris dans le projet de loi déposé à la Chambre.

• (4.00 p.m.)

En plus des rouages qui visent à améliorer la coordination des travaux et la consultation en matière de lutte contre la pollution de l'eau, on a proposé aussi d'entretenir et d'améliorer les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces. Déjà, le Conseil des ministres des ressources a étudié les éléments de cette dernière proposition. Les ministres en cause ont été informés de la pensée du gouvernement fédéral dans ce domaine. On espère qu'ils en rediscuteront lors de leur prochaine réunion et qu'il y aura d'autres échanges de vues à propos des questions qui, à mon sens, devraient constituer l'essentiel de la nouvelle loi sur la conservation de l'eau.

La Chambre sera saisie de ce projet de loi au début de 1968, selon les progrès accomplis dans l'étude d'autres mesures législatives qui figurent maintenant au *Feuilleton* et dont nous allons disposer, comme nous en avons déjà signifié l'intention. J'estime donc que le gouvernement fédéral prend des mesures très énergiques et précises dans le domaine de la pollution des eaux. Il ne faudrait pas laisser subsister l'impression qu'il y a négligence, confusion ou manque de planification dans ce domaine particulier. Je regrette que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'ait pu traiter plus longuement de ce sujet.

Pour compléter les renseignements fournis sur les initiatives du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'aimerais ajouter que depuis nombre d'années, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collabore étroitement avec la Commission conjointe internationale en ce qui concerne la pollution des eaux limitrophes, qui met en danger la santé et les propriétés de part et d'autre de la frontière. Par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prend une part active, avec le concours d'autres organismes fédéraux, provinciaux et

d'États américains, à l'étude témoin entreprise par la Commission conjointe internationale concernant le lac Érié, le lac Ontario et la section internationale du Saint-Laurent.

On a établi des laboratoires à Kingston et à Brockville pour les analyses chimiques et bactériologiques nécessaires. D'autres installations de laboratoire ont été fournies à bord des vaisseaux de recherche utilisés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans les relevés pélagiques dans ces eaux. On a fourni de l'aide technique aux provinces atlantiques pour déterminer le degré de pollution dans un certain nombre des principaux cours d'eau. Naturellement, cela a beaucoup aidé les autorités de ces provinces à mettre en œuvre des mesures contre la pollution des eaux. On fournit également des services techniques à l'Office d'expansion économique de la région atlantique dans ses travaux pour aider les industries de ces provinces à installer des dispositifs anti-pollution nécessaires.

Mon ministère, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a également eu la charge d'organiser, de planifier et de coordonner les relevés sur place nécessaires pour calculer la quantité de déchets industriels déversés dans les eaux douces des provinces atlantiques. Déjà l'an dernier on a étudié trente industries à cette fin. On a ainsi obtenu les données nécessaires pour fixer le montant d'assistance financière affecté expressément à la pollution, que le gouvernement fédéral pourrait mettre à la disposition de l'Office. Au cours des années, le ministère a mis, sur demande, des conseils d'ingénieurs à la disposition des autres ministères fédéraux dans le contrôle et la réduction de la pollution.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, le ministre permettrait-il une question? La seule politique que le gouvernement envisage, serait-ce d'accorder de l'aide financière à l'industrie ou est-ce que le gouvernement va exiger que l'industrie finance en partie la lutte contre la pollution? Je me demande si le contribuable devra toujours payer?

**L'hon. M. MacEachen:** Non, je ne crois pas que ce soit la politique du gouvernement ni celle qu'on ait suivie à l'égard de certaines industries qui ont tenté d'installer des dispositifs de contrôle de la pollution, du moins au Canada.

Je faisais allusion, monsieur l'Orateur, aux initiatives du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en vue de contrôler la pollution attribuable aux propriétés fédérales. En février dernier, mon ministère a été officiellement investi de cette responsabilité.

Présentement, nous tentons d'élaborer des objectifs très précis en vue de la protection des cours d'eau dans lesquels des ouvrages fédéraux jettent des déchets. Nous voulons être en mesure d'assurer que les bons objectifs soient soumis, tant à l'étape de la conception qu'au moment de l'approbation des plans définitifs. Nous essaierons de prendre les mesures qui s'imposent pendant la conception des projets, mais nous procéderons également aux études requises pour déterminer l'efficacité des méthodes de contrôle de la pollution, à l'échelon fédéral, ainsi que la qualité des eaux. Nous avons retenu les services d'ingénieurs qui appliqueront leurs techniques à ces programmes. Les travaux comprennent notamment la mise sur pied des laboratoires mobiles et régionaux supplémentaires qui seront nécessaires à la réalisation de cette tâche dans tout le Canada. En vertu de ce programme, une collaboration étroite sera maintenue avec les provinces pour que la qualité du traitement réponde aux normes provinciales.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'interrompre à nouveau le ministre. Pourrait-il nous dire quelle somme on a consacrée à ces études techniques, à ces travaux de recherches, aux spécialistes chargés des enquêtes et ainsi de suite?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas avoir les chiffres ici, mais je serai heureux de les obtenir aussi rapidement que possible pour mon honorable ami. J'affirme que le gouvernement fédéral est très conscient de son rôle dans la lutte contre la pollution et prend toutes les mesures possibles pour veiller au bon fonctionnement des installations fédérales en vue d'éviter toute pollution. C'est là une responsabilité spéciale assignée à mon ministère par l'ensemble du gouvernement. Nous essayons de l'assumer comme je l'ai indiqué.

Le député de Burnaby-Coquitlam et son collègue le député de Comox-Alberni ont parlé de l'impression malheureuse créée dimanche soir, à la télévision, par mes réponses à une ou deux questions. Selon eux, j'avais affiché une attitude négative et indifférente à l'égard du problème de la pollution de l'eau et de l'air au Canada. Si j'ai créé cette impression, je dirai que les entretiens télévisés comportent certains risques, surtout quand leur longueur oblige le réalisateur à

les écourter. Peut-être le producteur et la personne présentée devraient-ils partager la responsabilité de toute impression créée par une ou deux déclarations. Je ne les retirerais certainement pas, mais—séparées de l'autre sujet d'inquiétude dans ce domaine—elles auraient pu donner une fausse impression.

• (4.10 p.m.)

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social connaît parfaitement les graves problèmes que pose la pollution de l'air et de l'eau au Canada, et deux directions se consacrent à l'étude et à la solution de ces problèmes; elles sont logées dans le nouveau centre d'hygiène du milieu, terminé en 1962. Ce dernier dispose de l'équipement scientifique le plus perfectionné du genre, au Canada, et ses laboratoires se comparent favorablement à toute installation semblable dans le monde. Les deux directions collaborent étroitement avec les provinces et fournissent les services techniques et consultatifs nécessaires pour mesurer la pollution et concevoir les méthodes nécessaires pour l'enrayer. A cette fin, les fonctionnaires du ministère, techniciens très compétents dans leurs propres domaines, effectuent des recherches et participent à l'élaboration de moyens de contrôle. La collaboration de leurs homologues provinciaux leur a été extrêmement utile.

Nous discernons tous, j'en suis sûr, la gravité des problèmes que pose la pollution de l'air et de l'eau pour le Canada et pour presque tous les pays de l'univers. La pollution de l'air est désormais un problème commun aux grandes villes de presque tous les pays du monde; elle tient à ce que les hommes ne se sont pas rendu compte que l'atmosphère ne peut recevoir qu'en quantité limitée les impuretés que nous ne cessons d'y déverser. Il n'y a pas longtemps, à propos des causes de la pollution de l'air, nous ne parlions que de la fumée et de la saleté des usines, des locomotives à vapeur, de la crasse et de la puanteur occasionnées par la transformation industrielle. Nous étions même portés à les tolérer, y voyant un indice de notre prospérité. Elles existent toujours avec, en plus, les émanations des véhicules à moteur et des avions, en nombre toujours croissant, qui aggravent le problème.

La combinaison de toutes ces sources, plus d'autres de non moindre importance comme les appareils de chauffage domestique, ajoute nombre de tonnes de déchets quotidiens à l'atmosphère de toute grande ville. Vous vous rappelez peut-être qu'à New York, lors de la fin de semaine d'Action de Grâces en 1966, 80 personnes ont péri par suite de la pollution atmosphérique. La même tragédie s'est produite à Londres en 1952 où de nombreuses pertes de vie ont été causées par la fumée et le brouillard malsain. Je pense que 4,000 personnes ont péri à Londres en 1952 et des milliers d'autres ont été gravement atteintes. Le Canada, heureusement, n'a eu à subir aucune catastrophe de cette ampleur et nous espérons éliminer totalement ce risque dans l'avenir en prenant les mesures nécessaires pour combattre ce problème grandissant de la pollution atmosphérique.

Nous savons que dans la société moderne, l'atmosphère ne sera jamais vide d'impuretés et il serait illusoire de compter respirer en ville un air aussi pur qu'à la campagne. Nous pouvons certes dépendre dans une certaine mesure des facteurs purifiants comme le vent et la pluie qui diluent et éliminent les substances contagieuses de l'atmosphère assez vite pour prévenir par la suite une accumulation excessive d'éléments de pollution. C'est lorsque le mouvement des substances polluées dans l'atmosphère devient énorme et en l'absence de facteurs naturels de ventilation et de purification comme le vent et la pluie que le problème se dessine et qu'on en remarque les effets nocifs. Il arrive, comme dans le cas de Los Angeles, que les forces de ventilation naturelles de la région ne suffisent pas à combattre le problème.

Voilà quelques renseignements préliminaires que je désirais fournir aux députés avant de résumer les travaux actuels de mon ministère dans le domaine de la pollution de l'air dont le fruit, nous l'espérons, sera un élément de la loi nationale sur l'air salubre que l'on étudie actuellement. Je dois dire que les travaux du ministère dans ce domaine prennent actuellement une assez grande expansion. Plus tôt cette année, afin d'améliorer la compétence de notre personnel, nous avons engagé un homme qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine par suite de ses travaux pour le gouvernement de Queensland, en Australie. Il est maintenant notre conseiller sur la pollution de l'air au Canada.

Un des projets les plus importants que nous avons entrepris est l'établissement pour la première fois au Canada d'un programme d'échantillonnage efficace et d'envergure nationale. Là où cela est nécessaire, nous employons notre personnel et nos installations pour aider et coordonner les travaux des provinces afin d'apprécier la nature et l'étendue de la pollution de l'air dans toutes les villes canadiennes où ce problème existe. Ces études ont pour objectif principal de recueillir des données qui permettront d'établir et de maintenir des normes en ce qui concerne la salubrité de l'air.

Mon honorable ami a souligné à juste titre qu'il était indispensable d'établir des normes. Nous sommes certainement d'accord avec lui à ce sujet et nous croyons qu'afin d'adopter des normes appropriées, nous devons accumuler les données nécessaires, car, faute de renseignements de ce genre et de comparaison entre les conditions, nos connaissances en matière d'hygiène et la situation dans d'autres régions du monde, il serait difficile d'instituer des programmes de réglementation.

**M. Barnett:** Le ministre me permettrait-il maintenant de lui poser une question? Au sujet de ses derniers propos, pourrait-il nous dire quels rapports ont été établis, si tel est le cas, entre son ministère et le ministère des Transports, notamment le service de météorologie de ce dernier?

**L'hon. M. MacEachen:** Il n'y a pas, que je sache, de rapport avec le ministère des Transports relativement à ce programme particulier d'échantillonnage national. Il se peut qu'il y ait un certain échange de renseignements ou de commodités. J'irai volontiers aux renseignements à ce sujet.

**M. Douglas:** A propos, le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre depuis quand dure cet échantillonnage? Est-ce qu'il dure depuis assez longtemps pour permettre aux fonctionnaires d'arriver à une conclusion et est-ce qu'on a consulté les groupes de recherche médicale qui se spécialisent en maladies respiratoires pour évaluer les résultats de cet échantillonnage?

**L'hon. M. MacEachen:** On m'informe que l'échantillonnage n'a pas encore fourni des données suffisantes pour établir les normes nécessaires. A la lumière des rapports qui existent entre la pollution et les affections respiratoires, cette direction s'appuiera d'abord grandement sur les services médicaux auxiliaires au sein du ministère et s'en servira sûrement comme base de ses études. Je cherche à faire comprendre que nous sommes conscients de la nécessité de ces normes et que nous continuons à prélever des échantillons et à recueillir des renseignements qui nous permettront d'en établir.

• (4.20 p.m.)

**M. Lewis:** Quand cet échantillonnage a-t-il commencé?

**L'hon. M. MacEachen:** Le prélèvement d'échantillons, ou le dosage, se poursuit depuis pas mal longtemps. Depuis l'arrivée au ministère de la personne dont j'ai parlé, on a multiplié les consultations avec les gouvernements provinciaux et les voyages d'un bout à l'autre du pays pour tenter de donner une envergure nationale à cette affaire. De même, nous menons une vaste enquête sur la pollution causée par les gaz d'échappement des voitures au Canada. Les résultats d'expériences antérieures aux États-Unis sont étudiés soigneusement et des dispositions sont prises pour déterminer l'ampleur et les effets de la pollution causée par les gaz d'échappement des automobiles dans différentes villes canadiennes. On étudie de près les épurateurs utilisés dans les véhicules automoteurs et on évalue actuellement leur efficience par temps froid.

J'aimerais souligner ici que les méthodes actuelles de lutte contre la pollution par les véhicules automoteurs ne constituent pas une solution définitive du problème. On m'informe que c'est tout au plus un palliatif et qu'il faut chercher une solution plus efficace. Les dispositifs actuellement en usage ne combattent pas les autres émanations dangereuses, notamment les oxydes d'azote, que les automobiles dégagent également et ne s'appliquent pas aux camions lourds et aux autres véhicules diesel qui sont souvent la principale cause des plaintes de la collectivité.

Nous reconnaissons, au ministère, qu'il faudrait user de tous les moyens pouvant réduire la pollution, comme les épurateurs utilisés dans les automobiles à l'heure actuelle, s'ils sont salutaires. Mais ce n'est qu'un commencement et il faut maintenir un programme soutenu de recherches pour trouver de véritables solutions. Mon ministère fait des projets à cet égard et les choses sont en bonne voie.

On a parlé récemment, et les journaux ont écrit des articles à ce sujet, de la pollution de l'air, à Montréal, par exemple. A mon avis, il faut éviter d'exagérer les dangers que représente vraiment la pollution causée par les automobiles. Par exemple, bien des citoyens de Montréal ont été extrêmement troublés en entendant dire que les concentrations d'oxyde de carbone avaient atteint récemment un niveau dangereux. Les journaux signalaient que le niveau avait atteint dix, et parfois cinquante parties par million pour de brèves périodes. On peut affirmer que ces niveaux ne représentent pas de danger.

La limite maximum pour les travailleurs industriels, qui est de 50 parties pour un million, est fondée sur une exposition continue de huit heures par jour, cinq jours par semaine. Les travailleurs exposés à des concentrations semblables, ou plus élevées pendant des périodes plus courtes, n'éprouvent d'ordinaire aucun symptôme. Des concentrations semblables se retrouvent dans les environs des voies de circulation n'importe où

dans le monde et depuis nombre d'années il est question dans les rapports de concentrations égales ou plus élevées.

S'il est possible de réduire ces niveaux de pollution sans qu'il en résulte des pertes ou des dérangements graves pour la collectivité, il est évident que des mesures devraient être prises. Cependant, il ne faut pas oublier non plus qu'il faudra encore régler beaucoup d'autres problèmes plus graves de pollution, par exemple en ce qui a trait à la disposition des déchets de l'industrie lourde. Nous ne tentons pas de sous-estimer l'importance des mesures visant à enrayer la pollution causée par les véhicules automobiles mais c'est loin d'être le principal problème qui se pose aujourd'hui dans ce domaine au Canada.

Au ministère, nous avons conscience de l'importance de la question. Je ne veux pas énumérer tous les travaux en cours, mais permettez-moi d'en dire un mot. Nous avons entrepris une évaluation susceptible de nous permettre d'exercer un contrôle sur la pollution de l'air qui se produit à la frontière américaine, surtout dans les régions de Windsor et de Sarnia. Des études visant à déterminer les moyens les plus efficaces de contrôler la pollution de l'air à la source font aussi partie du programme de recherches au ministère.

Nous nous rendons compte que, même s'il y a progrès, le problème est d'une telle ampleur qu'il exigera des ressources plus considérables, lorsque ces dernières seront disponibles. La détermination des éléments que devrait renfermer une loi nationale sur la pureté de l'air adoptée par le Parlement du Canada, comporte bien des implications sur le plan des principes. Nous avons conscience que le gouvernement fédéral doit assumer un rôle important et, je pense, prépondérant, dans toute campagne de contrôle de la pollution de l'air, et il doit être en mesure de remplir ce rôle en aidant à coordonner le travail des provinces et des nombreux autres organismes intéressés.

Nous sommes en train d'étudier, à l'heure actuelle, un certain nombre d'éléments ou de composantes qui pourraient faire partie d'une loi nationale sur la pureté de l'air. Le premier est l'établissement de critères de qualité de l'air et de normes d'émanations sur une base uniforme et nationale, et leur maintien par un système de contrôle efficace qui en assurerait l'amélioration continue. En second lieu, un contrôle uniforme de la pollution par les véhicules moteurs, suivant des normes constamment revisées d'après les données les plus récentes et les progrès réalisés. Troisièmement de l'aide technique aux organismes provinciaux de contrôle par le moyen de conseils émanant d'un organisme fédéral composé de spécialistes. Quatrièmement, des recherches sur des problèmes précis de pollution de l'air et leurs effets sur la santé humaine et sur les commodités de l'existence, de même que sur le bétail, la végétation et la propriété.

Bien entendu, à ces aspects viennent s'ajouter celui-ci: les sources de pollution de l'air au sein du gouvernement fédéral—je ne songe pas à la Chambre des communes—doivent être réglées par l'installation des dispositifs indiqués pour répondre aux normes de dégagement les plus rigoureuses. Nous croyons qu'il y aurait lieu d'aider les provinces, les universités et autres organismes à financer la recherche sur le contrôle de la pollution de lair.

Le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) a proposé la création d'un conseil consultatif sur la pollution de l'air, ou encore la formation d'un groupe de citoyens ou de hauts fonctionnaires, ou des deux, qui pourrait donner des conseils au gouvernement ou au ministre sur le contrôle de la pollution de l'air au Canada. Nous sommes en train d'étudier cette question avec soin dans mon ministère.

• (4.30 p.m.)

Selon le député de Burnaby-Coquitlam, il serait possible de modifier le Code Criminel pour régler tout spécialement le problème de la pollution de l'air. Le député de Comox-Alberni, qui est intervenu plus tard dans le débat, a mis en doute l'opportunité, voire la nécessité d'une telle initiative. Je tends à être d'accord avec lui sur ce point.

**M. Barnett:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que cela ne devrait pas constituer la seule ni même la principale mesure en vue de résoudre ce problème; je pourrais ajouter que le représentant de Burnaby-Coquitlam n'a rien dit d'autre.

**L'hon. M. MacEachen:** Je suis porté à croire que, dans les circonstances actuelles, des consultations étroites avec les provinces en vue d'atteindre les objectifs que j'ai décrits, seraient peut-être préférables à l'emploi de dispositions punitives et restrictives du Code criminel du Canada, comme l'a proposé mon ami.

**M. Douglas:** Puis-je poser une question au ministre? Comme les deux propositions qu'il a mentionnées ne s'excluent pas mutuellement, dois-je comprendre qu'il est d'avis qu'avec l'entière collaboration des autorités provinciales, dont nous partageons tout à fait les opinions, et grâce aux consultations avec elles, il serait possible en fin de compte de prévoir un programme strictement volontaire

de lutte contre la pollution, sans que le gouvernement soit investi du pouvoir d'en imposer l'observation à quelque société récalcitrante qui refuse de se rendre aux demandes des gouvernements fédéral ou provinciaux?

**L'hon. M. MacEachen:** Je n'irais pas aussi loin que cela, monsieur l'Orateur. J'essayais de démontrer que, présentement, il serait préférable de procéder de la manière que j'ai décrite plutôt que d'entreprendre la modification du Code criminel. Le député de Burnaby-Coquitlam a proposé la convocation d'une conférence fédérale-provinciale où l'on étudierait surtout la pollution de l'air, puisque la pollution et le contrôle des eaux ont déjà été portés à l'attention du Conseil des ministres des ressources. Les fonctionnaires de mon ministère et ceux des gouvernements provinciaux ont présentement de nombreux échanges de vues sur la pollution de l'air. Dans ce domaine, nous pourrions accélérer le travail. La prochaine étape serait peut-être la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, de caractère technique, sur la pollution de l'air. Peut-être serait-il alors souhaitable de convoquer le genre de conférence qu'a mentionné mon ami, après que des questions très complexes, d'ordre technique, auraient été examinées.

Dans mes remarques, j'ai essayé de souligner la gravité qu'a le problème à nos yeux, de faire ressortir ce problème et d'indiquer les points que le ministère étudie d'urgence présentement et qui pourraient servir de base à l'adoption, par le Parlement du Canada, d'une loi nationale sur la pureté de l'air. Cette mesure viserait non seulement à protéger la santé de la population canadienne, mais aussi à conserver les bienfaits de la vie urbaine et rurale au pays.

**M. Noble:** Monsieur l'Orateur, avant que le ministre termine, nous dirait-il si le gouvernement a fait des recherches pour déterminer ce qu'ont accompli les régions très industrialisées de l'Europe comme, par exemple, la vallée de la Ruhr? Les habitants de la région s'accommodent de la pollution depuis beaucoup plus longtemps que nous, ici, et ils doivent certainement avoir fait quelque chose pour dominer la situation. Je me demande si le gouvernement a étudié leur cas.

**L'hon. M. MacEachen:** Les fonctionnaires du ministère étudient sans relâche tout ce qui se fait dans le monde, afin d'agir à bon escient chez nous. Par exemple, nous avons étudié ce qu'on a fait en Europe et aux États-Unis, non seulement en matière de pollution industrielle, mais aussi quant à la pollution due aux véhicules à moteurs et ainsi de suite. L'expérience acquise par ces pays n'est pas toujours un indice de ce que nous devrions faire au Canada.

**M. Wahn:** Pourrais-je demander au ministre, à propos de l'émission de Radio-Canada sur la pollution de l'air qui est passée à la télévision en fin de semaine, si les lois en vigueur n'accordent pas à son ministère l'autorité de prélever des échantillons de fumée, à l'usine en question, afin de déterminer si, comme on le prétendait dans le documentaire, la fumée renferme vraiment du fluor nuisible à la santé des êtres humains et des animaux, ainsi qu'aux plantes?

**L'hon. M. MacEachen:** Les émanations du genre d'usine qu'on a présenté à la télévision sont une des causes reconnues de la pollution. Elles affectent les végétaux absorbés par les animaux. Il y a donc une réaction en chaîne. Sauf erreur, cette situation relève de la loi sur la salubrité de l'air de l'Ontario. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est disposé à remédier à cette situation et à fournir, suivant ses possibilités, des conseils ou de l'assistance technique. Mais dans ce cas, nous estimons qu'une demande du gouvernement de l'Ontario est nécessaire au préalable. Si nous recevons une telle demande, nous serons heureux de collaborer.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, les démarches exposées par le ministre sont évidemment nécessaires au préalable et même utiles dans une situation difficile. C'est pourquoi je demande au ministre si lui-même et son ministère ont fixé un délai ou une date limite pour l'établissement de normes nationales qui pourraient être améliorées au cours des mois ou des années suivantes ou bien si cette enquête va encore durer très longtemps? A mon avis, ce problème, qualifié de mondial par le ministre, devient chaque jour plus grave et c'est pourquoi on ne devrait pas tarder à établir et à imposer ces normes. Je demande alors au ministre si lui-même et son ministère ont fixé une date limite pour entreprendre la rédaction de ces normes.

**L'hon. M. MacEachen:** Nous avons à présent une idée assez claire du moyen de régler cette situation et nous allons nous hâter de soumettre au gouvernement les recommandations appropriées qui seraient ensuite examinées par le Parlement. Nous n'avons pas fixé de date limite mais nous comptons nous mettre à l'œuvre le plus tôt possible.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, comme plusieurs préopinants l'ont souligné, l'amendement dont la

Chambre est saisie sort de l'ordinaire dans un débat de ce genre, étant donné ses éléments positifs plutôt que négatifs. Il ne critique pas particulièrement le gouvernement pour ses péchés d'action, ce qui laisse croire à la possibilité de péchés d'omission quant à la politique gouvernementale en matière de ressources. En entendant les discours des porte-parole du gouvernement, il m'a semblé que cet amendement, à cause de ses éléments positifs, les a pris un peu par surprise.

Je suis heureux d'avoir appuyé l'amendement car il fournit au gouvernement l'occasion d'énoncer explicitement ses politiques, ses programmes et ses objectifs dans le domaine important de la conservation des ressources et dans celui, tout aussi important de leur mise en valeur. Je soulignerai dans mes remarques la partie de l'amendement qui se lit ainsi:

• (4.40 p.m.)

...cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait immédiatement faire connaître sa politique en matière de ressources nationales et indiquer clairement à cet égard quels sont ses objectifs généraux...

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, trois représentants du gouvernement on pris la parole. Le premier, qui vient de se joindre au gouvernement, s'est montré assez agressif à propos de cette question. A mon avis, il ne s'est pas encore adapté après être passé de l'opposition au parti ministériel. Il a même tenté de m'entraîner dans la discussion avant que j'aie eu l'occasion de présenter mon exposé.

L'attitude du député de Medicine Hat (M. Olson) me rappelle celle qu'avait l'habitude d'adopter un ancien député qui, du jour au lendemain, est passé de l'opposition au parti ministériel. La transition ne lui a pas donné, semble-t-il, trop de difficulté. Évidemment, je fais ici allusion à l'ancien député d'Assiniboïa, en Saskatchewan, qui s'est retiré paisiblement à l'autre endroit. Il fut un temps où il adoptait cette attitude agressive à l'égard de toutes les questions.

Le deuxième représentant qui a pris la parole était le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin). D'après moi, le ministre s'est tenu sur la défensive quant à l'amendement. Nous lui avons donné l'occasion de nous expliquer en termes clairs et précis quelles mesures on devrait prendre selon lui, porte-parole du gouvernement chargé de coordonner l'activité dans ce domaine, en ce qui concerne la préservation et l'exploitation de nos ressources. Il a reconnu que le gouvernement s'était peut-être préoccupé de questions beaucoup moins importantes en ce qui concerne le bien-être ultime des Canadiens.

Pour que l'on ne puisse pas m'accuser d'avoir cité incorrectement les propos du ministre, j'aimerais me reporter à la page 3396 du hansard d'hier; voici les paroles du ministre qui y sont consignées:

Je suis d'accord donc pour dire que ce débat, est utile parce qu'il constituera, à mon avis, une heureuse distraction face à l'obsession de certains Canadiens à voir tous les problèmes du Canada uniquement dans l'optique de l'unité nationale.

Comme l'atteste le troisième paragraphe de cette même page, le ministre a dit ensuite:

Et vous le savez aussi bien que moi, monsieur l'Orateur, le peuple, qui est intelligent dans ces choses, comprend très bien que le problème de l'unité du pays, le problème linguistique et le problème de la reconnaissance des droits collectifs des groupes, sont des problèmes secondaires, somme toute, face au besoin de sécurité matérielle, face à la recherche du bonheur par les individus.

Le ministre a tout à fait raison de reprocher à la Chambre de perdre son temps à des questions de moindre importance et à cet égard, le gouvernement à qui il incombe d'exercer son autorité ici, n'échappe pas à tout blâme.

Une des causes des graves problèmes économiques et financiers que nous analysons depuis la reprise de la session c'est que le gouvernement a négligé de prendre en main la question importante d'une politique nationale en matière de ressources renouvelables, non renouvelables et humaines. Voilà pourquoi...

**M. Herridge:** Le député me permettra-t-il de lui poser une question? Il fut ministre d'un gouvernement conservateur progressiste. Pourquoi n'a-t-il pas pris de telles initiatives alors qu'il le pouvait?

**L'hon. M. Dinsdale:** J'y arrivais, monsieur l'Orateur. Je suis bien aise que le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) m'ait fourni l'occasion, à ce point de mon discours, d'anticiper un peu et de dire ce que j'avais l'intention de ne dire que plus tard: à mon avis la mise en œuvre des ressources a été la note dominante de la politique du gouvernement précédent par rapport à celle du gouvernement actuel. J'en reparlerai plus longuement tout à l'heure.

Pour en revenir à ce que je disais, monsieur l'Orateur, les difficultés actuelles de notre économie sont dues au fait que le gou-

vernement a laissé le Parlement donner la vedette aux questions moins importantes qui nous divisent.

J'ai écouté attentivement le troisième porte-parole du gouvernement que nous ayons entendu jusqu'à présent, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), qui vient juste de se rasseoir. Il était sans contredit sur la défensive, cet après-midi. Nous sommes habitués à voir ce ministre proclamer que tout est pour le mieux au Canada, sous le gouvernement actuel. Mais cette fois, il était sur la défensive et hésitant lorsqu'il évoquait le manque de progrès dans le domaine de la pollution de l'eau et de l'air.

Ce que nous voudrions et réclamons—le temps le permet puisque nous avons encore une heure environ avant la fin du débat—c'est un exposé net des intentions et des objectifs du gouvernement pour l'avenir et non point un compte rendu de la situation antérieure. Jusqu'ici, c'était à peu près la teneur des observations des deux ministres qui ont pris la parole. Celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources a remonté à 1960 pour citer ensuite des chiffres de 1963. Je reconnais que la poussée économique a été extraordinaire pendant cette période, sous la direction de l'ancien gouvernement, mais nous ne voulons pas insister sur le passé, mais traiter du problème actuel. Que le gouvernement déclare ses intentions en nous offrant des politiques concrètes.

Le gouvernement fédéral doit montrer la voie au pays dans ce domaine et assurer la coordination qui s'impose en matière de ressources à cause de la division des compétences. Les porte-parole du gouvernement ne nous ont pas renseignés de façon précise sur les intentions de ce dernier dans ces domaines.

Je commencerai par dire—me faisant ainsi l'écho du député de Kootenay-Ouest—que la mise en valeur de nos ressources est d'une importance fondamentale pour le mode de vie et le bien-être économique de tous les Canadiens. Le député de Kootenay-Ouest m'a demandé pourquoi, lorsque j'étais ministre, je n'avais pas remédié à cet état de choses. S'il est objectif, il reconnaîtra que la grande politique du gouvernement conservateur visait à mettre en valeur nos ressources naturelles.

• (4.50 p.m.)

En 1961, nous avons tenu une conférence importante destinée à aborder de façon positive les problèmes encore débattus à la Chambre aujourd'hui. Je devrais peut-être parler

[L'hon. M. Dinsdale.]

de cette conférence. Nous avons pris des dispositions pour nous attaquer dans l'ensemble et de façon analogue aux problèmes concernant les ressources humaines. Je ne répéterai pas en détail ce qui a été fait. Le député qui a posé la question siégeait à la Chambre à cette époque et s'il parle au cours du débat, il confirmera, j'en suis certain, en général ce que je dis. Il ne suffit pas de nous reporter à ces années et de parler de ce qui avait alors été accompli. Nous devons utiliser la source de renseignements transmise aux Canadiens et au Parlement lors de la Conférence sur les ressources et notre avenir. Les gouvernements notamment doivent utiliser tous les renseignements disponibles, en vue de trouver des solutions au moyen des mesures législaitves.

**M. Herridge:** C'est ce que je prétends.

**L'hon. M. Dinsdale:** Avant la fin du présent débat, j'aimerais entendre le gouvernement se prononcer dans le même sens. Avec l'autorisation de la Chambre, je voudrais signaler brièvement ce qui s'est dégagé de la Conférence sur les ressources et notre avenir en 1961. La Conférence avait été convoquée par suite de la conscience toujours plus nette d'une situation critique; nous estimions que le Canada avait négligé de s'attaquer à ses problèmes. En prenant l'initiative, le gouvernement risquait, de façon raisonnée, de compromettre la coopération fédérale-provinciale. Jusqu'alors, quand il s'était agi de ressources de compétence provinciale, on s'était renvoyé la balle.

Je lis une foule de discours de ministres qui arrivent sur mon bureau. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se rappellera, j'en suis sûr, celui qu'il a prononcé au congrès de l'Association du Barreau canadien, le 1er septembre 1966. Il y était question de la responsabilité juridictionnelle, et j'ai remarqué qu'il s'est alors montré très prudent.

Le gouvernement national doit faire preuve d'initiative dans ce domaine. Il est vrai qu'il lui faut agir avec diplomatie. Mais il doit agir si nous voulons une politique nationale. Je ne devrais peut-être pas parler de politique nationale; il serait plus à propos de parler de «politique fédérale». A titre de président du comité directeur qui a organisé la conférence sur «Les ressources et notre avenir», je me souviens d'avoir pris soin d'utiliser l'expression «coégalité» en m'adressant aux ministres participants.

Je rappelle aux députés que le ministre des Richesses naturelles du Québec à l'époque était un homme qui a fait beaucoup parler de lui récemment: M. René Lévesque. J'ai toujours pu compter sur sa collaboration quand il s'agissait de questions ayant trait à l'établissement d'une politique, en matière de ressources nationales, qui servirait le mieux les intérêts de l'économie canadienne dans son ensemble. Si le parti libéral—et je lui donne là un conseil d'ami—avait su garder M. Lévesque occupé dans ce domaine constructif et positif au lieu de le laisser s'égarer dans des domaines aussi litigieux que l'unité nationale, par exemple, il aurait pu prévenir la crise qui a éclaté à Québec il y a une semaine.

Je rappelle aux députés que M. Lévesque est l'un des fondateurs du Conseil des ministres des Ressources, dont il a été le troisième président. Il y a travaillé de façon positive et il a apporté une véritable contribution au fonctionnement de cet organisme dont les débuts n'ont pas été faciles. Il y a là une leçon à tirer pour chacun de nous.

Nous devrions mettre l'accent sur ce qui nous unit, sur les objectifs et les programmes communs dont tout le pays peut tirer profit d'une façon générale, plutôt que sur ce qui nous sépare. Nous pouvons bien nous passer de détours vers certains domaines tels l'unité nationale, le biculturalisme et toutes les autres questions délicates auxquelles le Parlement s'est buté depuis deux ans.

De la conférence sur les ressources et notre avenir s'est dégagé un principe fondamental dont tous les gouvernements canadiens devraient s'inspirer. Ce principe a éclairé d'un jour nouveau l'idée de conservation. Tous les députés s'inquiètent beaucoup de tout ce qui a trait à la pollution. Je ne veux pas aller au fond de cet aspect du débat. Nous nous intéressons autant, du moins je l'espère, à la mise en valeur de nos ressources renouvables ou non, pour assurer leur meilleure utilisation au profit de tous les Canadiens. Voilà les perspectives qui se sont dégagées des mémoires et des documents présentés lors de cette importante conférence sur la conservation et au cours de ses délibérations.

Jusqu'à ce moment-là, conservation avait signifié «préservation». Par conservation, nous entendions que nos ressources seraient sauvegardées par le simple fait de ne pas les utiliser. C'est là, je le sais, une attitude qui nous est restée des pionniers de notre histoire, qui estimaient que nos ressources étaient illimitées. Nous pensions alors qu'une fois épuisées, exploitées et violées les ressources d'une région du Canada, il suffisait de nous rendre dans une autre partie de ce qu'on considérait comme une contrée vierge d'une étendue illimitée pour pouvoir continuer à démolir. Nous nous sommes rendu compte soudain que le pays vierge n'existait plus. Il nous a fallu envisager de façon plus positive la mise en valeur de nos ressources.

De nos jours, la simple conservation ou sauvegarde de nos ressources ne nous suffit plus. Toutes nos ressources renouvelables, en particulier, doivent être mises en valeur de façon productive, si nous voulons que les générations à venir puissent en disposer. Si nous devons mettre en valeur nos ressources renouvelables sans en priver les générations futures, il faut dresser des plans soignés et positifs. En d'autres termes, la notion de conservation équivaut à un mode de gestion qui nous permet de puiser constamment à nos ressources sans les épuiser.

• (5.00 p.m.)

La Conférence sur les ressources et notre avenir a donné naissance aux principes fondamentaux d'une bonne gestion et d'une multiplicité d'usages. Le gouvernement s'est montré extrêmement faible sur ces deux points. Il va d'une solution de fortune à une autre, au fur et à mesure que surgissent ces problèmes. Autrement dit, le gouvernement s'occupe tellement de situations urgentes qu'il ne lui est pas possible de voir plus loin que le bout de son nez. C'est la vieille politique libérale du laissez-faire.

Pour vous en donner un exemple, je vous montrerai comment ces principes sont appliqués dans un ou deux domaines qui ont été définis dans l'amendement, celui des ressources fongibles, comme le gaz et le pétrole, auxquels le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a consacré presque tout son discours, ce qui par ailleurs lui a valu de si vives critiques du nouveau membre du parti libéral, le député de Medicine Hat. Bien que le député de Qu'Appelle ne se soit appliqué à faire ressortir qu'un seul argument, je crains que les vis-à-vis n'y aient vu que du feu. Ils n'ont pas encore bien compris le principe qu'il s'efforçait de faire admettre par les ministres responsables.

On a prétendu que le député de Qu'Appelle critiquait l'Office national de l'énergie. C'est un mode d'accusation qui vise à brouiller la piste. Et puis, ce fut le tour d'un porte-parole libéral, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous accuser et en particulier le député de Qu'Appelle, de nous en prendre à la FPC des États-Unis. Cette accusation ne tient pas debout si on relit attentivement le discours du député. Il félicitait plutôt

l'Office national de l'énergie d'avoir introduit un nouvel élément de stabilité et de progrès dans la politique énergétique canadienne depuis sa création. Le ministre lui-même l'a admis lorsqu'il a cité des statistiques révélant l'énorme bond des années 1960 à 1963 à la suite de la création de l'Office national de l'énergie, par comparaison avec le chaos dans la politique de l'énergie avant 1957.

Le député de Qu'Appelle essayait de faire comprendre au ministre que nous reconnaissions le rôle important que joue l'Office national de l'énergie et qu'à ce stade important des négociations présentement en cours avec les États-Unis et la Federal Power Commission, le gouvernement du Canada, ou selon les termes de l'amendement, la Chambre réunie en comité plénier, devrait assurer quelque appui moral à notre propre office de l'énergie.

Nous ne reprochons pas à la Federal Power Commission son attitude. Elle défend les intérêts des consommateurs américains. Nous blâmons plutôt le gouvernement canadien de ne pas protéger notre Office national de l'énergie et de ne pas avoir passé outre à l'autorité de la FPC, le cas échéant, afin de pouvoir maintenir les bonnes relations existant entre nos deux pays en ce qui a trait aux ressources. De telles relations ne sont possibles que si la compréhension existe entre nous et entre nos deux gouvernements.

**L'hon. M. Pepin:** Puis-je poser une question au député?

**L'hon. M. Dinsdale:** Certainement.

**L'hon. M. Pepin:** Le député recommande-t-il que le gouvernement dise à l'Office national de l'énergie de refuser la demande de la Westcoast avant de tenir une audience et de recueillir toutes les données?

**L'hon. M. Dinsdale:** Le député laisse simplement entendre, comme on l'a fait dans le passé, que l'Office national de l'énergie soit informé que le gouvernement et le Parlement désirent appuyer les principes énoncés dans la loi sur l'Office national de l'énergie, grâce à laquelle le bien-être et les intérêts des Canadiens devraient être considérés comme souverains, surtout quand il s'agit d'exporter nos propres ressources naturelles. Mais c'est précisément ce que le gouvernement ne fait pas.

En ce cas-ci, deux sociétés privées sont en cause: au Canada, la Westcoast Transmission et, aux États-Unis, El Paso. La société El Paso a reconnu qu'elle peut accepter la proposition de la société Westcoast. Elle était heureuse d'obtenir du gaz aux conditions fixées par la Westcoast, mais la Federal Power Commission s'est immiscée dans les heureux rapports qui existaient entre ces deux sociétés privées. Nous n'avons certainement pas à dresser de diagrammes à ce propos.

Le gouvernement des États-Unis cherche par l'intermédiaire de sa commission de l'énergie, à faire échouer un accord qui est dans les meilleurs intérêts des producteurs canadiens et qui obéit aux règlements établis dans la loi sur l'Office national de l'énergie. C'est pourquoi le gouvernement canadien a sans doute pour seul recours de faire savoir, au cours d'entretiens permanents avec les autorités des États-Unis, que cette mesure ne va pas faciliter les rapports, jusqu'ici excellents entre les deux pays dans le domaine de l'exportation. Comme disait mon père: qu'importe un signe ou un geste à un cheval aveugle.

**L'hon. M. Pepin:** Le député recommande-t-il que le gouvernement canadien dénonce la décision de la *Federal Power Commission* avant que l'Office national de l'énergie ne soit saisi de la seconde demande de Westcoast?

**L'hon. M. Dinsdale:** Je ne vois pas pourquoi le ministre ne comprend pas l'essentiel du problème. Le député de Qu'Appelle le lui a exposé dans un long discours. Il est si simple que «les insensés n'y erreront pas...» Le ministre connaît la suite de cette citation de l'Écriture.

**L'hon. M. Pepin:** Je voudrais que le député me dise exactement ce qu'il aurait fait, car à mon avis, nous devons d'abord attendre la décision de l'Office national de l'énergie. Si celle-ci est affirmative, c'est-à-dire favorable à la nouvelle demande de la Westcoast, je la soumettrai au gouvernement qui décidera s'il faut l'accepter.

**L'hon. M. Dinsdale:** La chose est très simple. Le ministre et le gouvernement devraient affirmer qu'ils soutiennent à fond l'accord signé entre ces deux compagnies privées. Quand j'étais ministre, nous avions toujours des contacts et des entretiens avec nos homologues américains à cause de nos relations économiques évidentes et étroites. Bien entendu, je n'ai plus maintenant ces entrées.

**L'hon. M. Pepin:** L'honorable député a-t-il pris contact avec la FPC quand il était ministre?

**L'hon. M. Dinsdale:** J'ai dit que j'étais en rapport avec nos homologues et la FPC n'est pas l'homologue des ministres canadiens. Du moins, je l'espère. Je suis convaincu que le ministre sait de quoi je parle s'il veut seulemnet comprendre.

• (5.10 p.m.)

Il se peut que les tergiversations et les hésitations du gouvernement lorsqu'il s'est agi du dédoublement de la canalisation de la Trans-Canada Pipe Line vers l'Est il y a un an a irrité la FPC et c'est pourquoi cet organisme nous crée des difficultés actuellement. Le ministre sait que le gouvernement est revenu sur sa décision pendant ces négociations très importantes et il m'a fait plaisir de l'entendre hier défendre la politique que nous avions recommandée à l'époque et qui a été adoptée par le gouvernement en fin de compte.

Pour terminer mes remarques sur le gaz et le pétrole, je dirai qu'il ne suffit pas pour entretenir des relations amicales, le respect mutuel et la confiance entre nos deux nations, de signaler de temps à autre que L.B.P. et L.B.J. se sont entretenus à Hyannis Port pour inaugurer une lune de miel ou qu'ils se sont rencontrés sur le ranch et que tout va pour le mieux entre nos deux pays. Nous devons avoir des rapports constants et des consultations ininterrompues.

C'est tout ce que nous demandons au gouvernement de faire. Nous voulons une déclaration claire et concrète de ses intentions et de ses objectifs. Sûrement les consultations entamées vers les années 1960 et les rencontres avec les ministres des États-Unis rendues nécessaires pour établir l'Office national de l'énergie pourraient être perpétuées de façon à éviter ce règlement de compte auquel le pays et l'Office national de l'énergie font face actuellement.

J'espère que le gouvernement ne laissera pas passer cette occasion d'appuyer les membres de l'opposition—et on semble faire front commun sur ce point de ce côté-ci de la Chambre—en exhortant les autorités politiques en cause aux États-Unis à être raisonnables à l'égard de ces questions, pour le plus grand bien de tous les intéressés. Ce n'est pas seulement au sujet du pétrole et du gaz que des consultations constantes s'imposent. Nous sommes aussi aux prises avec des problèmes relatifs aux eaux internationales. A l'époque où j'étais ministre, je sais que c'était une des autres questions débattues avec les membres du cabinet à Washington. Il est fort possible qu'avant longtemps, l'utilisation économique de l'eau deviendra encore plus importante que l'exploitation de notre gaz et de notre pétrole. A l'heure actuelle, par exemple, on parle beaucoup des milliards de dollars en eau qui sortent d'une province, l'Alberta, et pourtant, nous avons à peine commencé à discuter ces questions avec les États-Unis. Nous n'avons même pas coordonné nos propres politiques intérieures sur les ressources hydraulique.

Une des recommandations fondamentales de la Conférence sur les ressources et notre avenir fut la suivante: que le gouvernement canadien crée un comité consultatif de l'eau afin d'assurer des consultations et une politique d'ensemble d'un bout à l'autre du pays. Il est vrai que nous avons le Conseil canadien des ministres des ressources étayé de son secrétariat, mais il ne peut pas tout faire. Malheureusement, le gouvernement a tendance à se servir du Conseil des ministres des Ressources comme excuse, tout comme il le faisait autrefois des gouvernements provinciaux. On nous a seriné: «Ottawa n'y peut rien car c'est la responsabilité des provinces». Aujourd'hui on nous dit: «Ottawa n'y peut rien car la question est entre les mains du Conseil canadien des ministres des Ressources».

En plus de la création éventuelle d'un Conseil des ministres des Ressources, on proposait l'établissement d'un conseil consultatif national de l'eau, chargé de s'occuper des problèmes exposés par les experts de la pollution, et aussi de la très importante question du développement économique et de l'exploitation de cette ressource majeure. Inutile d'en dire plus là-dessus.

**L'hon. M. Pepin:** Puis-je demander à l'honorable député s'il est au courant de l'accord signé la semaine dernière, créant la Saskatchewan and Nelson River Board?

**L'hon. M. Dinsdale:** Ceci soulève la question des activités de la Prairie Water Conservation Board. Le ministre me donne l'occasion d'en discuter. Ces négociations remontent aux environs de l'année 1961. Je suis renversé de constater le temps qu'il a fallu au gouvernement pour en arriver à une conclusion dans ce domaine. Je croyais qu'il s'était attelé en 1963 à la tâche de faire aboutir cette étude si importante au sujet du bassin de la Nelson. L'autre jour, le ministre a déposé devant la Chambre l'accord négocié de 1961 à 1967. On ne peut guère dire qu'il s'agisse là de progrès rapides dans le domaine de la conservation des eaux.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que l'honorable député ne veut pas faire croire que le gouvernement fédéral a péché par omission. Je suis sûr que le gouvernement actuel a poursuivi avec énergie ce qu'il a dit avoir commencé.

**L'hon. M. Dinsdale:** Cela me ramène au point que j'ai soulevé dans mes premières remarques: à mon sens, la mise en valeur de nos ressources nationales est du ressort du gouvernement fédéral. Ce dernier doit faire preuve d'initiative dans ce domaine. Malheureusement, on s'est surtout arrêté aux points qui nous divisent et non à ceux qui nous unissent. Le ministre sait bien ce que je veux dire. Il a mentionné la même chose hier dans son discours lorsqu'il a dit que nous n'avions pu établir une base d'entente entre les provinces. Il a demandé tantôt ce qu'on faisait de l'accord sur le développement des ressources hydrauliques des Prairies. Tout ce que je puis lui dire, c'est que je suis surpris que le gouvernement ait mis tant de temps à en obtenir la conclusion, étant donné les discussions préliminaires si fructueuses et si cordiales que nous avons eues dès 1961 et 1962.

**L'hon. M. Pepin:** Que faisiez-vous en 1961, 1962 et 1963?

**L'hon. M. Dinsdale:** Nous étions alors à négocier et sur le point de conclure un accord. Je ne puis comprendre qu'il ait fallu tant de temps. Voilà pourquoi je critique la déclaration que le ministre a faite hier.

**L'hon. M. Pepin:** La conclusion d'un accord n'était pas aussi imminente que le dit mon honorable ami.

• (5.20 p.m.)

**L'hon. M. Dinsdale:** Le ministre revient en arrière. Il a énuméré des chiffres au sujet de ce qui avait été fait entre 1960 et 1963, et ainsi de suite. Nous voulons savoir ce que fait le gouvernement aujourd'hui. On ne peut pas se reposer sur les projets et les programmes du gouvernement antérieur; il faut montrer la voie et prendre l'initiative dans ce domaine.

J'aimerais citer un autre domaine d'intérêt si j'ai le temps. Je songe à l'aménagement des forces hydrauliques. Comme c'est le cas pour l'eau, le gaz et le pétrole, les ressources du Canada sont abondantes. Les discussions ont commencé en 1962. Une conférence réunissant tous les gouvernements provinciaux a eu lieu, et un comité d'études a été institué en vue d'aménager au plus tôt un réseau national d'énergie à partir du haut voltage et de la transmission à longue distance. Quel sort a connu ce comité d'études? Nous aimerions qu'un député ministériel nous le dise. Est-il à l'œuvre?



**L'hon. M. Pepin:** J'ai répondu à une question écrite portant sur ce sujet il y a quelques mois.

**L'hon. M. Dinsdale:** La seule chose qui en soit sortie jusqu'à maintenant, c'est le réseau aménagé en 1960 dans les provinces de l'Atlantique en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. C'est le seul réseau qui ait été aménagé au Canada. Pourquoi a-t-on attendu aussi longtemps pour s'engager dans cette voie alors que le Canada regorge de ressources? Nous voulons qu'on nous le dise. Nous cherchons à savoir ce qui se passe en face. Le gouvernement semble léthargique à propos de ces questions.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois prévenir le député que son temps de parole est expiré.

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, il se fait tard, surtout pour ce débat, mais je voudrais dire quelques mots au sujet des questions soulevées à propos des amendements à l'étude. Plusieurs des députés qui ont pris part aux débats ont relevé que cet amendement a une portée exceptionnelle. S'il fallait l'appliquer à fond, il engloberait, je crois, toutes les fonctions qui relèvent du gouvernement fédéral. Il a trait aux diverses phases de la mise en valeur des ressources naturelles et englobe même l'emploi des ressources humaines. Bien qu'un grand nombre de questions vraiment importantes figurent dans l'amendement, il est de nature trop générale, à mon sens, pour justifier une motion de défiance. Toutefois, comme je l'ai dit, j'aimerais faire quelques remarques sur les questions qu'on a soulevées.

Nous convenons tous, j'en suis sûr, que l'un des grands besoins de notre pays, c'est la mise en valeur ininterrompue de nos immenses richesses naturelles. Le Canada est exceptionnellement doué à cet égard. Si nous avions l'occasion d'étudier un inventaire complet de nos ressources, nous aurions, la majorité d'entre nous, je crois, une appréciation plus juste de la grandeur du pays où nous vivons et que nous appelons notre patrie. A

mon sens, l'un des plus grands problèmes que doit résoudre le gouvernement, quel qu'il soit, c'est la gestion judicieuse de ces ressources, leur exploitation prudente en fonction des exigences contemporaines et leur conservation appropriée au profit des générations futures. L'amendement à l'étude fait mention de la mise en valeur de ces ressources, notamment les ressources énergétiques, y compris le transport du gaz, du pétrole et de l'électricité, et ainsi de suite. Il y est question des ressources hydrauliques, puis d'un certain nombre d'autres domaines connexes d'intérêt public, tels que l'agriculture, la sylviculture et la pêche. On va ensuite plus loin, pour amener la question importante de la gestion des ressources en capital humain.

Nous avons écouté avec un vif intérêt les divers commentaires sur les problèmes présentés par le gaz naturel et le pétrole dans le pays. Nous avons suivi le débat sur l'Office national de l'énergie et sur la demande de la compagnie qui voulait distribuer du gaz, etc. Notre parti dans ce domaine préconise comme politique l'exportation de ces ressources, une fois que les besoins présents et futurs du Canada seront assurés. Il faut, pour atteindre cet objectif, mettre tout en œuvre pour répartir ces ressources en fonction des avantages économiques que pourraient tirer notre pays et les diverses régions dépendant de l'exploitation de ces ressources et, je le répète, il faut veiller à ce que les Canadiens ne manquent pas de ces produits importants.

J'aimerais traiter en particulier de nos ressources hydrauliques. Elles prennent de plus en plus d'importance car, semble-t-il, les approvisionnements d'eau douce s'épuisent et nos voisins du Sud surtout cherchent désespérément de nouvelles sources d'approvisionnement. Les États-Unis ne sont pas les seuls que ce problème préoccupe. Plus que jamais les Canadiens se rendent compte combien il est important de conserver nos approvisionnements d'eau douce, de n'épargner aucun effort pour nous assurer un approvisionnement suffisant.

Au cours du débat on a signalé qu'il suffit de parcourir une revue, surtout les revues techniques mais d'autres aussi, les journaux, les rapports ministériels et ceux de divers comités et commissions de recherche pour constater qu'on y parle beaucoup de la pollution de l'eau, de l'air et du sol. A mon avis, c'est l'un des principaux problèmes de l'heure. Récemment je lisais un article ayant trait au problème qui se pose à nos amis américains. On y disait que si les autorités américaines mettaient en œuvre dès maintenant un programme de choc pour purifier les eaux des États-Unis, on n'y chercherait pas si désespérément de nouvelles sources d'approvisionnement. C'est l'air pollué qui les a mis dans cette fâcheuse situation. Cela devrait nous servir de leçon au Canada car si nous ne nous occupons pas de cette question et ne prenons pas les mesures qui s'imposent, nous en arriverons au point où la situation, en ce qui concerne les réserves en eau douce, sera désespérée.

• (5.30 p.m.)

Le problème de la pollution a été souvent soulevé, sur le plan national, régional et local. Depuis deux semaines, j'ai reçu, comme d'autres députés de Colombie-Britannique, sans doute, des lettres d'organisations alarmées par le problème de la pollution qui sévit dans le cours inférieur du Fraser. Cette situation représente, d'après elles, un danger tant pour la santé que pour l'industrie de la pêche. Elles insistent sur la nécessité de prendre un soin extrême pour empêcher que la situation ne s'aggrave. Elles demandent instamment que des projets précis soient mis au point pour résoudre le problème et assainir nos eaux.

La pollution ne menace pas seulement nos cours d'eau, mais aussi notre atmosphère et on a fait amplement ressortir ce danger cet après-midi. La pollution du sol devient aussi un problème. Cela m'a été signalé par un de mes commettants qui voulait obtenir un prêt aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Il avait acheté un terrain de dix acres hors de la région peuplée d'Abbotsford. Il s'est vu refuser ce prêt à cause des règlements visant la pollution du sol. Cet homme voulait construire une maison sur un terrain de dix acres mais les risques de la pollution du sol rendaient impossible pour lui l'obtention d'un prêt. Cela n'empêche pas que dans beaucoup de régions on se préoccupe peu de la pollution et que dans nombre de cas on ne fait presque rien pour y remédier.

Cet amendement avait trait à l'agriculture, aux forêts et aux pêcheries. A l'égard des recommandations concernant l'agriculture, je voudrais citer brièvement une instance adressée au premier ministre (M. Pearson) dans le mémoire présenté le 22 février 1967 par la Fédération des agriculteurs canadiens et concernant l'expansion agricole. A la page 44,

nous trouvons le titre suivant: «Étude sur les ressources du sol». Je ne veux pas cet après-midi accaparer le temps de la Chambre pour lire ces recommandations, car tous les députés l'ont sans doute déjà fait. On insiste particulièrement sur l'importance de l'étude du sol et de l'expansion agricole. Or, cette attitude convient très bien aux parties de l'amendement concernant l'examen de la situation agricole. Ce mémoire renferme une recommandation importante sur les forêts.

J'ai devant moi un mémoire adressé au gouvernement canadien par le Congrès du travail du Canada. Il traite assez longuement ces problèmes en insistant sur l'importance de ces ressources pour notre économie et pour le peuple canadien. Il demande au gouvernement d'élaborer une politique globale d'exploitation de ces ressources tout en appliquant des techniques de conservation. Ces mesures doivent tenir compte de deux objectifs. Tout d'abord, nous devons exploiter ces ressources au profit de nos contemporains. Nous ne devons pas montrer que nous n'osons pas les exploiter; nous devons les protéger et renoncer aux bénéfices immédiats. Il y a cependant une différence très claire entre leur emploi visant l'amélioration de notre existence et leur gaspillage.

Un récent bulletin mensuel de la Banque royale du Canada en parle comme de «l'âge où tout se jette» et traite assez longuement du gaspillage non seulement des ressources matérielles mais aussi des ressources humaines. Le gaspillage et l'exploitation des ressources au profit de la société ne sont pas la même chose. Les politiques élaborées par le gouvernement doivent pourvoir au bien-être économique de la population tout en assurant la conservation au bénéfice des générations à venir.

L'objectif ultime de l'aménagement des ressources naturelles est étroitement lié au paragraphe *d)* de l'amendement qui traite des ressources en capital humain. L'objectif ultime de l'aménagement de nos ressources naturelles doit être relié au plein développement des ressources en capital humain. J'espère que le fait de mentionner les ressources en capital humain en dernière place dans l'amendement n'indique pas l'importance relative du développement des ressources en capital humain et des ressources naturelles.

J'aimerais traiter brièvement de la mise en valeur des ressources humaines. Nous risquons de nous laisser accaparer par les aspects physiques et matériels de notre société. Nous sommes dépassés par les progrès scientifiques et technologiques. Nous sommes émerveillés par l'immensité de notre univers et impressionnés par le concept de l'internationalisme. Autrement dit, le spectacle familier des progrès spectaculaires de notre époque nous porte à oublier que l'homme est l'élément le plus important de notre société. La mise en valeur de nos ressources naturelles est très importante mais, d'après moi, il importe au premier chef d'exploiter nos ressources humaines.

Aujourd'hui, nous entendons l'expression «gaspillage de ressources humaines» comme une perte possible pour la société. Nous pensons à l'aide minime accordée aux arriérés mentaux pour leur permettre d'atteindre le plus haut degré d'épanouissement et de développement dont ils sont capables. Nous pensons aux membres de la société incarcérés dans nos prisons dont les talents ne peuvent servir à l'accomplissement d'une œuvre utile, constructive et créatrice. Nous pensons aux inadaptés et aux infortunés de notre société. Il nous faut consacrer toute notre énergie et nos ressources financières à les résoudre, tout comme pour la mise en valeur des ressources. Le même souci et les mêmes efforts s'imposent dans le cas de nos ressources humaines.

Quels sont certains facteurs importants de la mise en valeur de nos ressources humaines? On songe immédiatement à la santé, qui est l'aspect le plus important, ainsi qu'aux connaissances et aux spécialisations nécessaires pour nous permettre de nous adapter à notre époque de l'automatisation et de la technologie. On songe à l'importance d'inculquer aux gens un sens des valeurs en ce qui concerne le développement de notre société et aux possibilités qu'il faut ouvrir à tous, peu importe leur talent ou leur position sociale ou économique. Nous devons accorder des chances égales et un emploi rémunératif à tous les Canadiens, peu importe où ils demeurent. Nous devons mettre en valeur nos ressources humaines de façon à permettre à tous les membres de notre société de développer leur personalité au maximum, et leur accorder le droit de contribuer de façon constructive à l'épanouissement de la société et de travailler ensemble à la construction d'une société qui garantira à chacun un niveau de vie conforme à la dignité humaine.

[M. Patterson.]

• (5.40 p.m.)

Non seulement devons-nous mettre l'accent sur l'importance de l'individu, mais nous devons reconnaître que ce principe doit nécessairement s'accompagner d'un climat économique permettant à tout particulier d'exercer librement ses options et de s'acquitter pleinement de ses responsabilités. Je voudrais souligner encore une fois que toutes nos entreprises, tous nos efforts, tous nos programmes, tous nos projets, tout ce que nous nous efforçons d'accomplir n'a de valeur que dans la mesure où nous participons à la promotion des Canadiens. Quelqu'un, je pense, a cité la Bible hier: «Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat.» Il faut, je crois, changer cette citation et dire que les prodigieuses ressources du pays sont ici pour le bien-être de l'humanité, et tout ce que nous faisons doit être orienté vers l'accomplissement de cet objectif.

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter ces quelques commentaires sur cet amendement. On a beaucoup parlé de la mollesse du gouvernement à traiter certains des problèmes auxquels nous faisons face. Ces difficultés, tout le monde partout les éprouve. On les rencontre à tous les paliers de gouvernement. Je suppose que certains en viennent à la conclusion qu'ils peuvent contribuer plus que d'autres et agir de façon plus efficace. Mais dans le traitement de ces problèmes, nous devons comprendre que nos meilleurs efforts collectifs seront requis, de la sagesse, du jugement, de la perspicacité, de l'industrie, tout ce que nous avons, pour trouver des solutions et en arriver à cette société meilleure que nous désirons tous voir se réaliser.

**M. Richard Cashin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, comme la plupart des députés, j'ai suivi avec intérêt les attaques dispersées, faites au petit bonheur la chance, qui sont la marque de l'opposition. Toutefois, il semble y avoir une constante dans les discours de tous les vis-à-vis: la contradiction des faits.

Je voudrais avoir sous les yeux toutes les affirmations de l'ancien Orateur, le député conservateur de Brandon-Souris (M. Dinsdale). Les étrangers qui visitent le Canada pour la première fois, ignorant l'histoire du Canada ou l'évolution du gouvernement dans le pays, ou les assistants à la tribune qui ont entendu le discours du député, pourraient croire que, sous le coup du sort, un gouvernement excellent et éclairé, ayant accompli des merveilles pour les Canadiens, a été défait en 1963 par une erreur de calcul et a été remplacé par un autre qui n'avait rien accompli jusqu'alors.

**L'hon. M. Dinsdale:** Les gens s'en rendent compte maintenant. Voyez les résultats du gallup.

**M. Cashin:** Il n'y a rien de moins vrai. Le vis-à-vis a demandé que le gouvernement fédéral prenne l'initiative. Interrogé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (l'honorable M. Pepin) il s'est dérobé, n'a pas voulu répondre et il a dit au ministre que malheureusement celui-ci n'avait pas compris. Je suis de son avis. Le ministre n'a pas compris et personne d'autre non plus, je pense. C'est, sans doute, qu'il n'y avait rien à comprendre.

Le gouvernement fédéral a pris une foule d'initiatives dans le domaine des ressources, me semble-t-il. Je pourrais par exemple souligner les travaux et les programmes exécutés par le ministère des Forêts et du Développement rural. Les projets entrepris par ce ministère témoignent de l'effort considérable et sans précédent qu'a tenté le gouvernement fédéral pour s'occuper non seulement des ressources humaines mais, dans le cas de certains secteurs spéciaux, de ces ressources naturelles qu'il est possible de mettre en valeur et d'exploiter au bénéfice de nos ressources humaines.

**L'hon. M. Dinsdale:** En vertu de notre programme de l'ARDA.

**M. Cashin:** En fait, l'une des grandes choses que nous sommes en voie de découvrir au sujet de ce ministère des Forêts et du Développement rural, par opposition aux vagues propositions de l'honorable vis-à-vis, c'est la suivante: Sous l'administration précédente, nous abordions ces problèmes sans méthode, au petit bonheur la chance, et rien de substantiel n'a été fait. Il a fallu l'administration actuelle sous la direction du distingué représentant des Îles de la Madeleine, le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) pour établir un programme coordonné et complet qui donne un sens à ce qui n'avait été qu'une idée confuse de l'honorable vis-à-vis.

Je félicite le député de Brandon-Souris à ce sujet, car il vaut mieux avoir six ans d'un gouvernement animé d'une seule idée floue que six ans d'un gouvernement dépourvu de toute idée. Je félicite l'ancienne administration d'avoir produit quelque chose pendant ses six ans au pouvoir, car même si ce quelque chose était peut-être flou et obscur, l'idée avait néanmoins une certaine valeur.

Si le peuple canadien avait pu se permettre d'attendre une autre génération, l'idée aurait pu se cristalliser et nous aurions peut-être vu la prochaine génération prendre l'initiative que prend maintenant le gouvernement pour s'occuper du problème.

**L'hon. M. Dinsdale:** Parlez-nous de cette initiative.

**M. Cashin:** La première et plus importante initiative est la disposition de la mesure sur le développement économique et rural qui prévoit un fonds de 300 millions de dollars pour le développement rural. La deuxième est le fait de reconnaître, ce qu'on n'a jamais fait jusqu'ici, la nécessité pour les gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer et de planifier au niveau régional et, qui plus est, de coordonner les efforts aux trois niveaux du gouvernement pour atteindre les objectifs ultimes du programme du FRED.

Je vais citer les objectifs du programme parce que l'honorable vis-à-vis m'a interrogé au sujet des initiatives de notre gouvernement. Semblable au cheval de la fable, on peut le mener à l'abreuvoir mais on ne peut pas le forcer à boire.

**M. Macdonald:** Il a été mené par le mauvais bout.

**M. Cashin:** Peut-être, comme le dit le député, le représentant de Brandon-Souris a-t-il été mené par le mauvais bout.

**L'hon. M. Dinsdale:** Remarque typique du député de Rosedale (M. Macdonald).

**M. Cashin:** Cependant, une chose est bien claire, les honorables vis-à-vis ont écarté complètement certains problèmes qui se sont présentés dans ce domaine. Le débat serait d'un calibre très supérieur s'ils avaient pris le gouvernement à parti au sujet de programmes et politiques précis qu'ils avaient présentés. Ils auraient pu alors critiquer utilement. Mais les députés de l'opposition ont pour habitude de poser des questions d'ordre général comme «Que feriez-vous?» Lorsque leur responsabilité n'est pas en cause. Au cours du débat, les conseils des honorables vis-à-vis n'avaient rien de constructif.

La loi qui a créé le Fonds de développement économique rural constitue la base des programmes fédéraux-provinciaux pour l'aménagement d'ensemble des régions rurales dites sous-développées. Elle prévoit que les régions—désignées à la fois par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux—où les revenus sont généralement insuffisants et qui présentent de sérieux problèmes d'adaptation mais aussi un potentiel de développement valable, pourront bénéficier d'une assistance spéciale. Aux termes de cette loi et suivant l'accord fédéral-provincial sur le développement rural, le programme—que je soumets à l'attention des honorables vis-à-vis—comprend ce qui suit: D'abord une étude du caractère physique, économique et social de la région et un relevé de tous ses secteurs afin de déterminer à la fois ses problèmes et ses possibilités de développement. Deuxièmement, la participation de la population locale, grâce à l'établissement de commissions d'aménagement rural ou d'autres organismes analogues. Enfin, la préparation de programmes généraux de développement incorporant une vaste étendue de projets dont l'objectif est de favoriser de plus en plus la création d'emplois, l'accroissement des revenus et l'amélioration des niveaux de vie.

• (5.50 p.m.)

Le député a demandé qu'on lui cite un exemple. Il n'a qu'à songer à sa propre province, au Manitoba, pour se rendre compte du fonctionnement de ce programme et je veux parler, bien entendu, de l'accord signé récemment.

**M. Schreyer:** Le député me permet-il de lui poser une question? Veut-il dire que le programme de l'ARDA, ou celui qui est en vigueur en vertu de loi sur le rétablissement agricole des Prairies, ont donné lieu à des travaux concrets?

**M. Cashin:** Ce n'est pas ce que j'ai dit, car certains aspects de ce programme n'ont été mis à exécution que tout dernièrement. Je ne crie sûrement pas au miracle. Je laisse à l'honorable vis-à-vis le soin de nourrir de pareilles idées chimériques.

L'accord du Nord-Est au Nouveau-Brunswick en est un autre excellent exemple. Si l'on a des doutes sur l'accueil que les habitants du Nouveau-Brunswick lui ont réservé, on ferait bien de méditer quelques instants sur les résultats des élections d'hier dans cette province. Il ressort clairement de ces élections que les gens ont été satisfaits de l'initiative prise concurremment par les gouvernements fédéral et provincial, malgré l'axe Van Horne-Stanfield et ses efforts pour faire avorter ce programme et retarder le progrès de la province. D'autres provinces, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Île du Prince-Édouard, préparent des programmes analogues. Il s'agit de programmes complets englobant le développement des ressources naturelles et humaines de ces régions.

Les vis-à-vis ne trouvent-ils pas que c'est un bon exemple d'initiative fédérale en ce domaine? Je ne veux pas dire par là que,

parce que le gouvernement fédéral a été l'initiateur d'un bon programme, un programme dont le principe est bon, les vis-à-vis doivent s'abstenir d'émettre des critiques constructives, mais qu'il est impossible d'avoir un débat positif s'ils refusent de croire à l'existence d'un tel programme. Le gouvernement s'est occupé de ces domaines et, si les vis-à-vis veulent se rendre utiles, ils devraient d'abord s'appliquer à se renseigner sur les initiatives du gouvernement fédéral. Il y a lieu, certes, d'améliorer nombre de ces programmes et de formuler à leur égard des critiques constructives, ce qui serait, à mon sens, beaucoup plus réaliste que de faire des déclarations absurdes comme celles du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), qui a tout simplement passé sous silence les progrès réalisés ou les initiatives qu'on a pu prendre.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député a dit que mes remarques étaient absurdes. C'est purement son opinion, car il est passé maître en absurdités.

**M. Cashin:** Je dois signaler au député que les honorables vis-à-vis m'ont donné un excellent cours en absurdités tout au long de ce débat. Je suis donc parfaitement en mesure d'en juger.

En ce qui concerne les ressources, le gouvernement fédéral a pris l'initiative dans un autre domaine. Je veux parler des programmes du ministère de la main-d'œuvre destinés au recyclage afin de permettre aux gens de trouver un meilleur emploi. Il s'agit sûrement là d'une des mesures les plus importantes jamais prises par un gouvernement n'importe où dans le monde pour mettre en valeur les ressources humaines du pays. A mon avis, lorsqu'il s'agit d'un programme d'une telle envergure, on devrait formuler des critiques constructives et apporter des suggestions. Néanmoins, dans leurs discours en faveur de l'amendement présenté par l'ancien ministre de l'Agriculture, les honorables vis-à-vis n'ont pas mentionné une seule fois les programmes et les politiques existantes du gouvernement actuel, qui sont généralement appuyées d'un bout à l'autre du pays et qui ont pavé la voie aux programmes des gouvernements des autres pays. Les honorables vis-à-vis n'ont formulé aucune critique constructive ni aucun conseil au sujet des améliorations qu'on pourrait apporter à ces programmes du gouvernement fédéral.

J'ai eu l'occasion récemment de visiter l'Île du Prince-Édouard et d'obtenir des renseignements de première main sur ce que le ministère de la Main-d'œuvre fait dans cette province pour offrir aux citoyens de régions rurales la possibilité d'apprendre de nouveaux métiers et d'obtenir de nouveaux emplois. Le même programme a été mis en œuvre à Terre-Neuve et, j'en suis sûr, dans d'autres régions. Il y a aussi le programme de la mobilité de la main-d'œuvre qui vise à faciliter le déplacement des Canadiens vers les régions où il y a des emplois.

Jaimerais parler aussi des politiques du ministère des Pêcheries. Selon les vis-à-vis, le gouvernement n'a pas de politiques à l'égard des pêcheries. Je tiens à signaler qu'en 1964, le ministre actuel des Pêcheries (M. Robichaud) a convoqué une conférence nationale sur les pêcheries, conférence qui a préparé le terrain pour le développement considérable dans ce domaine au cours des trois années qui ont suivi. En fait, ces années ont été les trois années les plus dynamiques qu'ont connues les pêcheries au Canada. Ainsi, une série de conférence tenues sous les auspices du ministère fédéral des Pêcheries a donné des résultats pratiques.

L'une des conférences les plus utiles tenues par le ministère des Pêcheries dans le cadre de la politique des pêcheries formulée lors de la conférence fédérale-provinciale de 1964 a été celle sur le hareng (herring) dans les provinces atlantiques. Elle a contribué de façon extraordinaire au développement et à la mise en valeur de cette ressource dans les provinces atlantiques.

**M. Nasserden:** Surtout des faux-fuyants (*red herrings*).

**M. Cashin:** L'honorable vis-à-vis parle de faux-fuyants. Cela n'a rien de nouveau pour mon honorable ami de la Saskatchewan. Il est regrettable qu'il n'ait pas participé à cette conférence car sa contribution aurait sans doute été plus brillante que celle de certains de ses collègues et il est bien triste qu'il fasse certaines de ses meilleures remarques de son fauteuil. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance est levée à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

**M. Cashin:** Monsieur l'Orateur, avant la levée de la séance pour le dîner, j'ai mentionné un nombre d'initiatives très importantes prises par le gouvernement actuel dans le domaine de la mise en valeur des ressources nationales, surtout celles qu'a prises le ministère des Forêts et du Développement rural, en mettant l'accent sur le fonds constitué pour le développement économique rural, et

les mesures prises dans plusieurs provinces canadiennes pour coordonner un programme d'ensemble fédéral-provincial tendant à mettre en valeur les ressources naturelles et humaines dans certaines régions.

J'ai aussi signalé à la Chambre que cela contrastait avec l'attitude du gouvernement précédent, qui abordait le problème au petit bonheur la chance. J'ai mentionné que les porte-parole de l'opposition avaient parlé de façon tellement générale qu'ils en avaient affaibli leurs arguments. Ils auraient peut-être mieux fait de reconnaître l'évidence: dans un certain nombre de domaines importants, le gouvernement fédéral a pris plusieurs initiatives d'envergure.

Je le répète, monsieur l'Orateur, il y a peut-être lieu de formuler des critiques constructives qui seraient utiles au Parlement et au pays, mais il semble que les attitudes de l'opposition officielle ressemblent beaucoup à celles qu'elle employait au cours des législatures précédentes, ce qui compromet sérieusement la valeur de ses arguments.

Je veux aussi signaler en passant une omission—je suis sûr que c'était ça—dans le discours de l'ancien ministre de l'Agriculture, qui critiquait le gouvernement à propos du courant à 22c., si je me souviens bien. Je lui ferai remarquer que le gouvernement dont il faisait partie vendait le courant, à la frontière, 24c. Cela se passait bien après la conclusion du contrat à 22c., mais je ne crois pas que cette façon d'agir, lorsqu'il faisait partie du gouvernement, fût en harmonie avec certaines des paroles qu'il a prononcées dans cette Chambre et qu'il voudrait nous faire croire.

Le député de Burnaby-Coquitlam, (M. Douglas), en simplifiant trop comme d'habitude, a aussi donné à entendre que le genre de politique que le pays devrait adopter présentait des difficultés ou quelque chose du genre. D'une part, le chef du Nouveau parti démocratique a dit qu'il existe ce qu'on peut appeler le point de vue continentaliste, et que d'autre part, il y avait le point de vue nationaliste.

J'espère, dans l'intérêt du pays et du Parlement, qu'il existe un troisième point de vue, qui ne présente pas les restrictions et les exiguités idéologiques de l'attitude adoptée par le chef du Nouveau parti démocratique. J'aime croire que nous, Canadiens, pouvons adopter une attitude pragmatique en ce qui concerne la mise en valeur de nos ressources et ne pas nous embarrasser de tabous quand il s'agit de traiter avec les autres pays.

[M. Cashin.]

Si le raisonnement dont le chef du Nouveau parti démocratique nous donne l'exemple allait se répandre dans le pays, nous retournerions, je le crains fort, à un isolationnisme qui me paraît contraire à l'esprit du monde moderne. J'ai aussi relevé, ne lui en déplaise, une inexactitude dans le discours du député de Burnaby-Coquitlam. Il a déclaré que le courant se vendait à Seattle au prix de 22c. En réalité, le courant s'y vend au prix de 35c.

Avant l'heure du souper, j'ai évoqué les politiques et les programmes du gouvernement à l'égard des pêcheries. Je signale que cette semaine a lieu à Ottawa une très importante conférence qui pourrait influer beaucoup sur l'expansion de nos ressources piscicoles et leur utilisation maximum. Elle porte sur la protéine fournie par le poisson, communément appelée farine de poisson. Ce soir, à la salle de la Confédération, des députés ont pu goûter des aliments préparés avec de la farine de poisson, et il a apparemment semblé à la plupart que cette farine offre de grandes possibilités.

Étant au courant de la situation, comme mon ami d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart), je suis certain qu'à la longue cette protéine destinée à la consommation humaine sera grandement améliorée et que les pêcheurs de l'Est canadien surtout bénéficieront beaucoup de l'initiative prise par le gouvernement actuel. Que mes amis de l'Ouest canadien soient assurés, cependant, qu'ils pourront continuer d'écouler leurs produits sur leurs marchés habituels, vu la forte demande de farine de poisson qui existera dans le monde. La conférence qui a lieu présentement et qui représente une des initiatives du gouvernement actuel pour mettre au point un programme des pêcheries fait voir elle aussi combien sont absurdes certains commentaires des vis-à-vis.

Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) est passé maître dans l'art de donner une apparence de vérité à ce qui est plutôt ridicule et absurde. Tout en lui enviant son don, et bien que par son simple comportement à la Chambre il réussit parfois à nous convaincre qu'il parle d'autorité, quiconque se donne la peine d'examiner les faits se rendra assurément compte que dans le domaine des pêcheries—de fait, dans tout le domaine des ressources—le gouvernement actuel a pris une

foule d'initiatives en vue de prévoir de vastes programmes d'ensemble qui de par leur nature devront être modifiés à mesure que les circonstances évolueront.

J'ai mentionné les politiques du présent gouvernement dans le domaine des ressources humaines, et singulièrement le programme du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, une des conceptions les plus dynamiques qui ait jamais été mise en œuvre par un gouvernement dans le monde libre. J'ai aussi attiré l'attention sur les liens étroits existant entre ce ministère et le travail de planification des ressources et des économies régionales, mené par le ministère des Forêts et de l'Aménagement rural, de concert et en consultation avec les provinces. Il faut bien reconnaître que le concept de l'ARDA, qui est le fruit de cette administration libérale est beaucoup plus complet et plus pratique et aura beaucoup plus d'effet que les méthodes à l'aveuglette et chaotiques envisagées par les vis-à-vis lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Quant à l'essor des pêcheries—j'ai parlé d'une grande conférence qui a été organisée en 1964.

**M. Woolliams:** En 1961.

**M. Cashin:** En 1964, a eu lieu une grande conférence sur les pêcheries. Je suis heureux d'entendre mon ami de Bow-River (M. Woolliams) jeter comme d'habitude son grain de sel dans le débat. Je vois qu'il n'a changé en rien depuis que son parti a un nouveau chef.

**M. Forrestall:** Et votre propre chef?

• (8.10 p.m.)

**M. Cashin:** Je suis bien aise de voir mes vis-à-vis s'en donner à cœur joie. Ils seront bien toujours les mêmes. J'ai écouté quelques-uns de leurs discours.

**Une voix:** Écoutez-moi ça.

**M. Cashin:** Je vois qu'ils n'ont rien perdu de leur talent.

**Une voix:** Rira bien qui rira le dernier.

**M. Cashin:** Un de leurs amis au Nouveau-Brunswick était hier plus près de la réalité qu'ils le sont ici. Même avec l'appui du grand manitou de la Nouvelle-Écosse, qui l'a couvert de son affection, il n'a pu éviter la défaite de son parti au Nouveau-Brunswick.

**M. Danforth:** Souciez-vous de votre propre sort à Terre-Neuve.

**M. Cashin:** Je suis bien aise de voir les vis-à-vis en pleine forme. Leurs remarques sont si spirituelles, si originales. J'espère bien qu'elles paraîtront dans le hansard.

**Une voix:** Pensez plutôt à votre avenir à vous.

**M. Cashin:** J'ai mentionné la conférence de 1964 sur les pêcheries, première d'une série de conférences organisées par le ministre des Pêcheries. Elle avait pour but de favoriser la pêche d'autres espèces de poissons...

**Une voix:** La pêche est bonne ici.

**M. Cashin:** ...dans les provinces de l'Atlantique, qui jusqu'alors dépendaient de la prise d'un nombre restreint d'espèces de poissons.

**Une voix:** Il y avait anguille sous roche, quoi!

**M. Cashin:** Contrairement au vis-à-vis, qui ne connaît qu'une sorte de poisson, celui qui s'est échappé, les gens des provinces de l'Atlantique ne se payent pas de mots. La mise en valeur de nos ressources piscicoles amène l'emploi de nos ressources humaines et, partant, a autant d'importance pour la prospérité économique du pays que la mise en valeur de nos autres ressources.

Le ministère des Pêcheries a mené à bien dans les quatre provinces de l'Atlantique les programmes dont j'ai parlé; ses programmes donnent des résultats tangibles, puisqu'ils permettent aux pêcheurs de ces provinces d'accroître leurs revenus. Évidemment, certaines espèces de poissons font l'objet d'une pêche abusive, mais le ministère des Pêcheries s'efforce de remédier à cet état de choses, comme il l'a fait dans le passé.

En conclusion...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**L'hon. M. Monteith:** Le député a conclu.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est 8 h. 15, il est de mon devoir, en conformité de l'article 56 (4) *d*) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix tout amendement dont la Chambre est saisie.

La Chambre est appelée à se prononcer sur le sous-amendement.

(Le sous-amendement de M. Douglas, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Beaulieu
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Bigg
Bower
Brand
Brewin
Cadieu
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantelon
Churchill
Coates
Crouse
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Douglas
Fane
Fawcett
Flemming
Forbes
Forrestall
Gauthier
Germa
Godin
Grills
Gundlock
Hamilton
Harkness
Hees
Herridge
Horner (The Battlefords)
Howe (Wellington-Huron)
Irvine
Jorgenson
Keays
Knowles
Korchinski
Lambert
Laprise
Lewis
Loney
MacDonald (Prince)
MacEwan
MacInnis
MacInnis (Mme)
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McKinley
McLelland
McQuaid
Madill
Martin (Timmins)
Mather
Monteith
Moore
More
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Noble
Nowlan
Orlikow
Ormiston
Pascoe
Prittie
Pugh
Rapp
Régimbal
Ricard
Rynard
Saltsman
Schreyer
Sherman
Simard
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Smith
Southam
Starr
Stefanson
Valade
Watson (Assiniboïa)
Webb
Winch
Woolliams—93.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Andras
Asselin (Richmond-Wolfe)
Basford
Batten
Béchard
Beer
Benson
Berger
Blouin
Boulanger
Brown
Byrne
Cameron (High Park)
Cantin
Caron
Cashin
Chatwood
Choquette
Chrétien
Clermont
Côté (Dorchester)
Côté (Longueuil)
Côté (Nicolet-Yamaska)
Cowan
Crossman
Davis
Deachman
Drury
Duquet
Émard
Éthier
Gendron
Gordon
Goyer
Gray
Greene
Groos
Guay
Haidasz
Honey
Hymmen
Isabelle
Klein
Lachance
Laflamme
Laing
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Laverdière
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
Mackasey
McIlraith
McNulty
McWilliam
Marchand
Matheson
Matte
Mongrain
Morison
Munro
Nicholson
Nixon
Olson
Otto
Ouellet
Pearson
Pennell
Pilon
Prud'homme
Racine
Reid
Richard
Rinfret
Robichaud
Rochon
Rock
Roxburgh
Sauvé
Sharp
Stafford
Stanbury
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Tolmie
Tremblay (Matapédia-Matane)
Tremblay (Richelieu-Verchères)
Trudeau
Tucker
Turner
Wahn
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Whelan
Yanakis—103.

[M. l'Orateur suppléant.]

• (8.40 p.m.)

**M. l'Orateur:** Le sous-amendement est rejeté.

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux).

[*Français*]

**L'hon. M. Pepin:** J'ai pairé avec l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir); autrement, j'aurais voté contre le sous-amendement.

[*Traduction*]

**M. Enns:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé le sous-amendement.

**Mme Wadds:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Niagara Falls (Mlle LaMarsh).

[*Français*]

**M. Forest:** J'ai pairé. Autrement, j'aurais voté contre le sous-amendement.

[*Traduction*]

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Charlotte (M. McLean). Si j'avais voté, j'aurais voté pour le sous-amendement.

**M. l'Orateur:** La Chambre passe maintenant à l'amendement apporté à la motion principale. Plaît-il à la Chambre qu'on sonne le timbre?

**Des voix:** Non.

(L'amendement de l'honorable M. Hamilton, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | Lewis |
| Alkenbrack | Loney |
| Baldwin | MacDonald (Prince) |
| Barnett | MacEwan |
| Beaulieu | MacInnis |
| Bell (Carleton) | MacInnis (Mme) |
| Bell (Saint-Jean-Albert) | MacLean (Queens) |
| Bigg | Macquarrie |
| Bower | MacRae |
| Brand | McKinley |
| Brewin | McLelland |
| Cadieu | McQuaid |
| Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) | Madill |
| Cantelon | Martin (Timmins) |
| Churchill | Mather |
| Coates | Monteith |
| Crouse | Moore |
| Danforth | More |
| Diefenbaker | Muir (Lisgar) |
| Dinsdale | Nasserden |
| Dionne | Nesbitt |
| Douglas | Noble |
| Enns | Nowlan |
| Fane | Orlikow |
| Fawcett | Ormiston |
| Flemming | Pascoe |
| Forbes | Prittie |
| Forrestall | Pugh |
| Gauthier | Rapp |
| Germa | Régimbal |
| Godin | Ricard |
| Grills | Rynard |
| Gundlock | Saltsman |
| Hamilton | Schreyer |
| Harkness | Sherman |
| Rees | Simard |
| Herridge | Simpson |
| Horner (The Battlefords) | Skoreyko |
| Howe (Wellington-Huron) | Smallwood |
| Irvine | Smith |
| Jorgenson | Southam |
| Keays | Starr |
| Knowles | Stefanson |
| Korchinski | Valade |
| Lambert | Watson (Assiniboïa) |
| Laprise | Webb |
| | Winch |
| | Woolliams—94. |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Allmand | Legault |
| Andras | Lessard |
| Asselin (Richmond-Wolfe) | Loiselle |
| Basford | Macdonald (Rosedale) |
| Batten | MacEachen |
| Béchard | Mackasey |
| Beer | McIlraith |
| Benson | McNulty |
| Berger | McWilliam |
| Blouin | Marchand |
| Boulanger | Matheson |
| Brown | Matte |
| Byrne | Mongrain |
| Cameron (High Park) | Morison |
| Cantin | Munro |
| Caron | Nicholson |
| Cashin | Nixon |
| Chatwood | Olson |
| Choquette | Otto |
| Chrétien | Ouellet |
| Clermont | Patterson |
| Côté (Dorchester) | Pearson |
| Côté (Longueuil) | Pennell |
| Côté (Nicolet-Yamaska) | Pilon |
| Cowan | Prud'homme |
| Crossman | Racine |
| Davis | Reid |
| Deachman | Richard |
| Drury | Rinfret |
| Duquet | Robichaud |
| Émard | Rochon |
| Éthier | Rock |
| Gendron | Roxburgh |
| Gordon | Sauvé |
| Goyer | Sharp |
| Gray | Stafford |
| Greene | Stanbury |
| Groos | Stewart |
| Guay | Tardif |
| Haidasz | Teillet |
| Honey | Thomas (Maisonneuve-Rosemont) |
| Hymmen | Tolmie |
| Isabelle | Tremblay (Matapédia-Matane) |
| Klein | Tremblay (Richelieu-Verchères) |
| Lachance | Trudeau |
| Laflamme | Tucker |
| Laing | Turner |
| Langlois (Chicoutimi) | Wahn |
| Laniel | Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) |
| Laverdière | Whelan |
| Leblanc (Laurier) | Yanakis—104. |
| LeBlanc (Rimouski) | |
| Lefebvre | |

• (8.50 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté.

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux).

**Mme Wadds:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Niagara Falls (Mlle LaMarsh). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

[*Français*]

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir); autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

[*Traduction*]

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Charlotte (M. McLean). S'il avait été ici, j'aurais pu me prononcer et voter en faveur de l'amendement.

[*Français*]

**M. Forest:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Calgary-Sud (M. Ballard); autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** La Chambre revient maintenant à l'étude de la motion principale.

## PRÉSUMÉE PERTE DU MARCHÉ MONDIAL DU BLÉ

**M. C. S. Smallwood (Battle River-Camrose):** Monsieur l'Orateur, mon grief ce soir a trait à ce que représente pour le Canada la perte du marché mondial du blé et son effet sur les cultivateurs canadiens et l'économie canadienne en général. J'aimerais que le ministre du Commerce (M. Winters) soit ici ce soir. Toutefois, en son absence j'espère que le premier ministre (M. Pearson), le ministre des Finances (M. Sharp) ou un ministre responsable qui occupe une des banquettes ministérielles me répondra ce soir.

**Une voix:** Ils sont tous irresponsables.

**M. Smallwood:** Je suis peut-être trop exigeant en demandant à un ministre responsable de répondre, mais j'ai fait de mon mieux. (*Applaudissements*)

Nous ne voulons pas entendre ce soir des députés d'arrière-ban faire des discours et chercher des excuses à propos de cette question extrêmement grave. Nous voulons entendre ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles nous dire comment le gouvernement entend remédier à cet état de choses. Je pourrais parler ce soir de l'Accord international sur le blé, mais pourquoi se dépenser en pure perte? Les membres du cabinet se sont conduits comme Néron qui jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. Ils s'occupent encore de choses futiles tandis que le marché mondial du blé nous échappe. J'aimerais lire



à la Chambre un extrait d'un article publié dans le *Globe and Mail* du 19 octobre:

> L'excédent commercial du Canada est tombé à 77.7 millions de dollars en août contre 127.1 millions il y a un an...

Et un peu plus loin:

> Les expéditions réduites de blé cette année ont aussi contribué à la diminution annuelle. Des expéditions moindres vers l'étranger y compris l'Union soviétique, la Chine et le Japon, sont le principal facteur de la diminution de 23 p. 100 dans les exportations vers ce qu'on appelle les autres pays.

Un article publié dans le *Western Producer* le 19 octobre nous fait part de ce qui suit:

> Les achats de blé canadien par le Japon ont fléchi vers la fin de la dernière année-récolte lorsque les prix mondiaux sont tombés plus bas que le prix prévu par le nouvel Accord international sur le blé.
>
> L'agence japonaise de l'alimentation a dit que les importations de blé du Canada pourraient cette année fléchir de 10 p. 100 par rapport à l'an dernier et que l'écart serait comblé par le blé américain.

Que faisait notre gouvernement quand les États-Unis vendaient à perte? A-t-il protesté auprès des États-Unis? Non. Ottawa n'a pas bougé. Comme les libéraux que nous avons connus en 1954 et en 1955, le gouvernement ne s'occupe pas des cultivateurs de l'Ouest; il ne s'intéresse pas à l'Ouest canadien. Les exportations de blé canadien qui s'élevaient à 5.2 millions de boisseaux la semaine terminée le 4 octobre étaient inférieures de plus de la moitié aux exportations au cours de la semaine correspondante l'an dernier. Jusqu'à présent cette année les exportations de blé ont atteint 47.6 millions de boisseaux, ce qui est très inférieur aux 118.5 millions de boisseaux exportés à la même époque l'an dernier.

• (9.00 p.m.)

Le gouvernement s'intéresse-t-il aux cultivateurs canadiens? Certainement pas. Ce soir, je veux parler au nom des cultivateurs canadiens que je représente. Étant moi-même cultivateur, je connais leurs problèmes. Que trouvons-nous en Alberta aujourd'hui? De la discrimination. En Alberta, il y a 106 points d'expédition fonctionnant suivant un système de contingent, ce qui veut dire que le cultivateur peut vendre 400 boisseaux de blé à l'unité. En Saskatchewan, c'est une autre histoire. Qu'a fait le Conseil du Trésor pendant les élections générales dans la province de Saskatchewan? Il est intervenu auprès de la Commission canadienne du blé qui a relevé les contingents dans cette province pendant les élections. Si le gouvernement désire s'inscrire en faux contre ce que je dis, qu'il exprime son désaccord ce soir. Je n'en-

tends que le silence. C'est comme à la pêche: on jette la ligne et si le poisson ne mord pas, on fait contre mauvaise fortune bon cœur.

Je veux ce soir citer quelques chiffres afin de convaincre la Chambre que mes paroles s'appuient sur des faits. J'ai dit qu'en Alberta, il y a aujourd'hui 106 points d'expédition auxquels on attribue un contingent unitaire. Le cultivateur peut vendre 400 boisseaux de blé. Peut-être en a-t-il 12,000 mais il ne peut en vendre que 400. En Saskatchewan, il en va autrement. Là, il y a 38 points d'expédition fonctionnant sur une base unitaire. En Alberta il y a 220 points d'expédition d'un contingent unitaire de 1 boisseau. En Saskatchewan, il y en a 399. En Alberta, il y a 189 points d'expédition fonctionnant d'après un contingent unitaire de deux boisseaux et en Saskatchewan, il y en a 574. N'est-ce pas de la discrimination?

Je suis heureux de voir ici ce soir mon compatriote de l'Alberta qui représente la circonscription de Medicine Hat. Ses commettants se réjouiront sûrement de ce que j'aie soulevé la question, et les cultivateurs de l'Alberta l'appuyeront certainement. Je suis convaincu qu'il va dire au ministre du Commerce (M. Winters) «Allez-y, aidez les cultivateurs de l'Alberta. Égalisez les contingents pour que nos cultivateurs fassent de l'argent». C'est là une question d'intérêt local. L'autre jour, j'ai posé une question à la Chambre. Le ministre du Commerce n'était pas ici, mais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) m'a dit que les cultivateurs pouvaient obtenir des avances d'argent comptant. Je suis heureux d'entendre parler des avances d'argent comptant. Qui les a introduites? Le gouvernement conservateur. Le gouvernement libéral, lui, n'a fait qu'apporter le chaos, et il y ajoute davantage chaque jour. Nos cultivateurs ont du blé entassé sur le sol; ils ne veulent pas d'avances; ils veulent vendre leur blé, car c'est ce qu'ils sont habitués à faire depuis dix ans. Lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir, nous avons vendu du blé, et le gouvernement libéral qui l'a suivi a continué de vendre du blé pendant quatre ans sur nos marchés. Voilà maintenant que nous perdons nos marchés et que le blé s'amoncelle dans les prairies. Que va faire le gouvernement?

Voici un télégramme que j'ai reçu de deux lieux d'expédition situés à dix milles à l'intérieur de la frontière de la Saskatchewan:

> Le contingent des points d'expédition les plus proches de nous en Saskatchewan est établi à deux boisseaux, alors que la plupart de ces points pourraient en expédier trois.

On fait de la discrimination contre les cultivateurs en Alberta. J'ai soulevé à la Chambre récemment la question des wagons couverts. On m'a dit que ces points d'expédition pouvaient disposer du nombre de wagons couverts qu'ils voulaient, mais qu'ils ne pouvaient pas obtenir un ordre d'expédition de la Commission du blé. Je me suis renseigné là-dessus, et j'ai constaté qu'il y avait de grands stocks de blé aux élévateurs terminus de Vancouver et de Fort William, mais les chemins de fer ne peuvent pas très bien charger leurs wagons s'ils ne peuvent pas décharger ce blé quelque part. Il incombe au gouvernement actuel de prendre des mesures. En prend-il? Non, il ne fait rien. Nous avons perdu le marché japonais et le gouvernement canadien ne prend aucune mesure à cet égard. Nous constatons que ni les Chinois ni les Russes ne veulent acheter du blé canadien en ce moment.

Voilà qui nous rappelle le fameux film *M. Pearson* que j'ai vu un dimanche soir. Notre premier ministre (M. Pearson) était assis dans une voiture pendant que les Russes achetaient du blé. Je conseille au gouvernement de ne pas attendre passivement leur retour car il pourrait attendre en vain. Le ministre du Commerce me fait penser à une oie couveuse attendant l'éclosion d'un autre œuf. Je regrette qu'il ne soit pas ici ce soir.

Le gouvernement, le premier ministre et le ministre du Commerce ont la responsabilité de trouver des débouchés pour notre blé, au nom de la Commission canadienne du blé. On a critiqué l'ancien ministre de l'Agriculture, mais qui a vendu notre blé? Lui et l'ancien ministre du Commerce se sont rendus dans le monde entier pour trouver des marchés pour notre blé. Cette denrée s'accumule maintenant dans les Prairies. Les membres du gouvernement aimeraient-ils se mettre à la place de nos cultivateurs et vendre 400 boisseaux de blé pour compenser leurs frais d'exploitation? C'est une honte pure et simple. Le gouvernement n'en a cure.

Qui est ici ce soir? Seulement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing). Je l'en félicite. Il s'efforce d'aborder différents sujets, y compris l'habitation. On ne peut pas le blâmer de devoir parler pour ses collègues. Quelqu'un a dit que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) était ici. Il pourra certainement nous expliquer ce que le gouvernement va faire pour remédier à la grave situation de l'heure. L'économie du Canada ne cessera de péricliter si le gouvernement ne fait aucun effort pour trouver des débouchés au blé canadien. S'il ne s'intéresse pas aux ventes de blé, les cultivateurs devront se contenter d'un contingent de cinq ou six boisseaux. La situation est grave.

• (9.10 p.m.)

Il semble que nous retournons à l'époque libérale de 1953 et 1954. Je n'ai pas oublié ces années-là, monsieur l'Orateur. Je donne aux

honorables vis-à-vis le bénéfice du doute et je suppose que les agriculteurs obtiendront non pas un contingentement de cinq boisseaux mais de six. Cela veut dire qu'un agriculteur qui ensemence 500 acres de blé pourra vendre 3,000 boisseaux de blé. En pareilles circonstances, comment les agriculteurs peuvent-ils vivre et l'économie rester stable? Je rappelle au gouvernement que si les agriculteurs ne prospèrent pas, l'économie en souffre. Rien n'est plus important pour l'économie du Canada que les agriculteurs de l'Ouest et de l'Est.

Ce qui me tracasse aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est que depuis dix ans les agriculteurs de l'Ouest ont l'habitude de vendre leur blé. Les Conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1957 et cette même année et la suivante ils ont cherché des débouchés de concert avec la Commission canadienne du blé. Nous avons vendu tout le blé que les agriculteurs pouvaient récolter. A leur arrivée au pouvoir, nos amis libéraux ont hérité des marchés que nous avions établis mais qui diminuent depuis et ils ne font rien pour améliorer la situation.

A mon avis, il incombe ce soir au ministre du Commerce de dire à la Chambre et aux cultivateurs canadiens que le gouvernement cherchera, de concert avec les fonctionnaires de la Commission canadienne du blé, des débouchés pour notre blé. Depuis la reprise de nos travaux, nous avons soulevé la question de l'Accord international sur le blé et des mesures que devrait prendre le gouvernement, mais nous n'avons obtenu que des réponses évasives. Je parle ce soir au nom des cultivateurs de l'Ouest canadien et je supplie le gouvernement—si cela est possible—de faire quelque chose pour remédier à la situation tragique dans laquelle nous place la perte des débouchés pour notre blé.

Les cultivateurs de l'Ouest canadien voient leur blé s'amonceler. Ils doivent acheter des machines coûteuses dont le prix augmente chaque année. Ils achètent de nouvelles machines pour remplacer les vieilles, espérant pouvoir vendre leur blé. Toutefois, je le répète, je prévois que nos cultivateurs n'auront qu'un contingentement de cinq ou peut-être de six boisseaux, ce qui les mettra, de même que les hommes d'affaires, dans une situation très difficile.

Je remarque que le ministre de l'Agriculture et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sont en conférence, et j'espère que l'un d'eux va répondre. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourrait peut-être faire venir la secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh), pour qu'elle réponde. J'ai essayé d'être raisonnable, tout en exhortant ce soir le gouvernement à agir en faveur de nos agriculteurs. Il ne suffit pas qu'il déclare que les Russes achèteront plus de blé, que quelqu'un viendra et que nous pouvons, en attendant, laisser le blé s'accumuler.

Je terminerai en demandant qu'un des occupants des banquettes ministérielles—je ne veux pas qu'un député de l'arrière-ban fasse un discours politique—dise aux agriculteurs de l'Ouest quelles instances ont été présentées au gouvernement des États-Unis avant qu'il commence à liquider son blé à perte. Les agriculteurs veulent savoir quelles mesures le ministre entend prendre pour uniformiser les contingents qui sont si défavorables pour les agriculteurs de l'Alberta et du Manitoba.

En outre, monsieur l'Orateur, nous aimerions savoir quelle disposition le gouvernement prendra pour stimuler les ventes de blé. S'il ne projette rien, qu'il le dise alors franchement, qu'un de ceux qui occupent les banquettes ministérielles nous avoue que les libéraux, comme par les années antérieures, ont manqué leur coup, qu'ils n'ont pu manutentionner le blé canadien, qu'ils n'ont pas réussi à le vendre et que celui-ci s'accumulera en conséquence. Qu'ils avertissent les cultivateurs de l'Ouest de ne pas s'attendre à un contingent de plus de cinq à six boisseaux l'acre au cours de la prochaine année, afin que ces gens puissent prendre des mesures à l'avenant. Ce serait simplement traiter d'une façon équitable les cultivateurs et les hommes d'affaires du pays. Comme je l'ai dit, ces gens avaient pu vendre leur blé à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir et ils voudraient maintenant savoir où ils en sont. Ils ne tiennent pas à trop acheter de matériel de crainte que le pays ne tombe dans le marasme.

Enfin, monsieur l'Orateur, le ministre de l'agriculture, j'en suis sûr, nous dira bientôt quand nous pourrons nous attendre à voir remplir la vieille promesse faite par les libéraux en temps d'élection de fixer le prix du blé à $2.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, ma brève intervention dans ce débat a pour cause les très graves difficultés éprouvées par nos agriculteurs pour vendre leurs céréales, comme l'a si bien montré le député de Battle-River-Camrose (M. Smallwood). Le député l'a mentionné: l'attente d'un contingent de livraisons globales de six boisseaux par acre signifie qu'à la fin de l'année-récolte, il y aura encore une énorme quantité de céréales emmagasinées dans les fermes. C'est pourquoi je propose au gouvernement de reviser la législation sur les avances d'argent comptant en vue d'accorder aux agriculteurs des sommes plus importantes qui leur permet-

tront de supporter les frais supplémentaires de production.

Nous nous sommes réjouis, de ce côté-ci de la Chambre, de la déclaration du ministre selon laquelle les Japonais allaient reprendre en décembre leurs achats de blé et songeaient à leurs besoins pour janvier et février. Cependant, je signale que le marché japonais nous appartient depuis longtemps et que nos ventes de blé y ont été considérablement réduites lorsque les États-Unis ont baissé leur prix, c'est-à-dire après l'expiration de l'Accord international sur le blé. Ce blé américain ayant été vendu, les ventes des agriculteurs canadiens cette année ne compenseront certes pas leurs pertes.

• (9.20 p.m.)

Cette réduction met en lumière un fait très évident. Les gouvernements des pays producteurs de blé, y compris le gouvernement canadien, ont commis une grave erreur de jugement en permettant que l'Accord international sur le blé expire avant la fin de la présente année-récolte. Le gouvernement n'a jamais raconté l'histoire de ces négociations. N'a-t-il pas, comme le chien avec son os, lâche la proie pour l'ombre? N'aurait-il pas été bon de proroger l'ancien accord jusqu'à la rectification du nouveau par les gouvernements signataires? Quelle que soit la cause de cette expiration, ne nous dissimulons pas que, temporairement, nous sommes acculés à un marché d'acheteurs. Il serait bon peut-être de souligner que cette situation n'est que temporaire. La sécheresse a été telle cette année, dans les régions productrices de blé, comme l'Australie et le Canada, que l'offre pourrait bien être différente sur les marchés, l'an prochain. Le gouvernement serait bien avisé d'éviter une guerre des prix et de faire valoir aux autres pays producteurs que des prix de famine ne modifient en rien les besoins mondiaux en blé. Si un pays vend du blé à un prix inférieur à son prix de revient, un autre pays vendra une quantité moindre de son propre blé.

Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas nous efforcer de vendre autant de boisseaux de blé que possible. Le ministre devrait prendre une part plus active aux négociations, surtout à celles qui ont lieu avec nos clients traditionnels, qui ont appris, au long des années, à respecter l'excellence de notre système de classement et des qualités de panification de notre blé. Qu'il me soit permis de lui conseiller de faire la connaissance des marchands de blé du monde, afin de pouvoir lui aussi, à l'instar d'un ancien ministre du gouvernement conservateur, vendre du blé.

Les ventes de blé, ces dernières années, ont contribué largement à notre prospérité nationale. Elles ont joué un rôle important dans notre balance des paiements avec les autres pays. Le gouvernement, en particulier le ministre des Finances lorsqu'il était ministre du Commerce, a incité nos agriculteurs à accroître leurs emblavures. Le gouvernement a des obligations envers ceux qui ont suivi ce conseil; il se doit de les aider à tenir les engagements qu'ils ont pris pendant la présente campagne agricole. J'espère qu'il fera promptement honneur à ses obligations.

Même si nous disposons d'un excédent, ce n'est pas une raison pour que le gouvernement s'enfouisse la tête dans le sable et lève les bras au ciel; c'est tout un exploit, de s'enfouir la tête dans le sable et de lever les bras au ciel, mais le gouvernement l'a déjà fait. Le cabinet doit faire preuve de plus de dynamisme dans la vente du blé. Il doit tenter de persuader les autres pays que puisqu'il ne se consomme que tant de blé chaque année, il vaudrait mieux que les marchés traditionnels voient aux besoins coutumiers. Une telle démarche n'est que raisonnable, et j'espère que le ministre l'entreprendra bientôt.

**M. Ed. Schreyer (Springfield):** Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) est présent. C'est dommage que le ministre du Commerce n'ait pas été ici ce soir pour entendre les remarques du député de Battle River-Camrose (M. Smallwood) et du représentant de Lisgar (M. Muir).

La plupart des députés des Prairies ne prétendent pas que le gouvernement n'a pas à affronter des problèmes particuliers cette année à l'égard des exportations de blé. Une difficulté supplémentaire se pose au gouvernement, du fait que les contrats de vente stipulent certaines classes de blé. Heureusement, notre blé est d'une qualité supérieure à la moyenne; c'est le cas, certes, au Manitoba. Dans ma circonscription, qui se trouve à la limite est de la région productrice de blé, la plupart des fermes, pour la première fois en 20 ans, ont donné du blé de qualité n$^{os}$ 1 et 2.

En réponse aux attaques légitimes du député de Bow-River (M. Woolliams), mon chef, à la fin de septembre, le ministre a annoncé que le blé serait subventionné jusqu'à concurrence de $1.95½ le boisseau de blé n° 1 du Nord, à la tête des Lacs. Nous y voyons l'élaboration d'un principe important. Les successeurs du présent gouvernement

devront l'adopter aussi s'ils ne veulent pas courir à un désastre politique dans les Prairies. Ce principe, le voici. Lorsque les fluctuations du commerce international agiront sur la vente du blé au point d'en faire baisser le prix en-dessous du prix de revient, menaçant ainsi de ruiner les cultivateurs, le gouvernement interviendra. Comme le disait un article paru dans le *Western Producer*, l'important principe de l'intervention gouvernementale en pareil cas est accepté. Bien que la mesure annoncée par le gouvernement n'aura pas grand effet financier en 1967-1968, elle est néanmoins bien accueillie parce que le principe a été manifestement accepté.

Les ministres du Commerce (M. Winters) et de l'Agriculture doivent encore répondre à certaines questions importantes. Rappelons-nous que le 25 mai, le ministre du Commerce a annoncé à la Chambre la réussite des négociations relatives au nouvel accord qui entrerait en vigueur le 31 janvier 1968. Dans l'intervalle, le prix à négocier pour les exportations de blé serait du même ordre que ceux envisagés par cet accord. Au lieu de paraphraser, je devrais peut-être citer textuellement le hansard du 25 mai. A la page 577 on peut lire ces paroles du ministre:

• (9.30 p.m.)

Les députés se rappellent que les dispositions relatives aux prix de l'Accord international sur le blé actuel, expirent le 31 juillet. Quant aux prix, il est entendu que, pour les fins du commerce, la nouvelle échelle que j'ai annoncée à la Chambre sera suivie, jusqu'à l'entrée en vigueur complète du nouvel Accord.

Moins de trois mois après, les faits désavouaient cette déclaration d'une manière absolue. J'aimerais demander au ministre ce qu'il voulait dire par ces mots «il est entendu»? Parlait-il d'un accord écrit ou d'une vague entente entre bons copains établie vers la fin des négociations de Genève le printemps dernier? J'estime assez déplacé pour un ministre de la Couronne de donner à la Chambre une assurance fondée sur un accord si peu conventionnel.

Fort heureusement pour le ministre, son gouvernement et le pays, les répercussions de ce genre de négociations bousillées n'ont pas été trop graves, quoique l'on puisse dire qu'une baisse de prix de 22c. le boisseau de blé entre avril et septembre est une baisse plus radicale que nous ne l'aurions souhaitée. Le ministre devrait expliquer à la Chambre comment il a pu lui dire qu'en vertu d'une entente l'échelle des prix serait en vigueur comme si un nouvel accord était conclu. Cela n'est tout simplement pas arrivé. Le ministre aurait dû être plus explicite quant à la nature des négociations et discussions, et de ces «ententes».

[M. Schreyer.]

En outre, lorsque j'ai pris la parole le 27 septembre pour répondre à la déclaration du ministre, je lui ai demandé s'il n'était pas vrai que sept ou dix jours avant sa déclaration le gouvernement était disposé à soutenir un prix de $1.95 le boisseau de blé, alors qu'il avait déclaré catégoriquement, lors d'une conférence de presse, que le gouvernement ne songeait à aucune forme de prix de soutien.

Si je mentionne ces incidents, monsieur l'Orateur, c'est pour souligner l'incertitude, la confusion et les atermoiements du gouvernement face à une crise née en août et septembre derniers par suite des prix du blé sur les marchés internationaux. C'est un élément important du problème auquel les producteurs de blé font face dans l'Ouest.

Un autre problème qui, d'une façon immédiate, est plus pressant, et dont nous a parlé le député de Battle-River-Camrose, c'est qu'en dépit des assurances suaves du ministre du Commerce—et il est de ceux qui peuvent donner des assurances suaves—les exportations de blé à partir de nos terminus ont été de beaucoup inférieures en août et septembre à celles de la période correspondante l'an dernier, et les trois années précédentes. De fait, le mouvement des envois d'exportation à partir des terminus cette année a été si lent qu'en août, et en août et septembre pris globalement, nos exportations ne représentaient même pas la moitié des exportations pour la période correspondante l'an dernier.

C'est assez révélateur. En fait, c'est plutôt effrayant. Cela ouvre des perspectives assez tristes et mornes. C'est un problème que le gouvernement doit aborder avec plus d'énergie qu'il n'en a montré ces dernières semaines. Le problème n'est pas difficile à exposer. A mesure que les élévateurs de tête de ligne ralentissent, l'embouteillage refoule le long des voies de transport jusqu'aux élévateurs régionaux. L'honorable député de Lisgar avait parfaitement raison de dire que le gouvernement devrait, par l'entremise de la Commission du blé, prendre des mesures plus efficaces.

Si l'on ne peut libéraliser—et j'emploie le mot dans son sens général—les lois régissant les versements anticipés du gouvernement

fédéral pour que les cultivateurs obtiennent plus d'argent, que le gouvernement devrait alors songer au moins à augmenter les montants versés à l'égard des contingents unitaires livrés.

Je sais que nos propositions n'auront pas l'heur de plaire au gouvernement. J'étais adolescent à l'époque, mais je me souviens nettement, il y a 10 ou 11 ans, que le syndicat des cultivateurs, les cécéfistes et les conservateurs préconisaient l'adoption officielle des versements par anticipation. Aux dires du gouvernement c'était impossible mais les conservateurs ont pris le pouvoir et l'ont fait. (*Applaudissements*)

Cette mesure était d'application facile et pourtant bien des gens en haut lieu, avant 1957, l'ont déclarée irréalisable ou peu pratique. Quant au problème qui se dessine à l'heure actuelle, faute d'augmenter la quantité de blé acheminée depuis les élévateurs de tête de ligne—solution qui exigera des efforts spéciaux en matière de ventes—le gouvernement devra envisager de modifier la loi sur les versements anticipés ou d'augmenter le montant versé d'après le contingent unitaire livré. Le gouvernement devrait agir et ne pas laisser les producteurs de blé faire face seuls à ce problème.

Afin de montrer aux députés à quel point le problème est aigu, certains groupements agricoles sont en train d'envoyer des équipes pour explorer les débouchés commerciaux éventuels dans diverses parties de l'univers. Un syndicat agricole des Prairies a envoyé une équipe du genre au Japon à ses propres frais pour voir si l'on ne pourrait pas stimuler nos importations de blé vers ce pays. Voilà la preuve que bien des gens n'ont guère confiance dans les efforts du gouvernement puisqu'ils envoient des équipes à leurs propres frais.

• (9.40 p.m.)

Si cela se poursuit pendant quelques semaines ou quelques mois, on serait sûrement en droit de demander si le gouvernement rend les services pour lesquels on affecte les deniers publics aux ministères. Malheureusement, en août, en septembre et en octobre jusqu'à ce jour, il semble que nos ventes de blé à l'exportation, loin de s'améliorer se détériorent.

**M. Reg Cantelon (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, en abordant ce problème qui, d'après moi, s'aggravera beaucoup avec le temps, il serait peut-être sage de relever certains commentaires parus dans les journaux. Certains députés ont sans doute lu un éditorial publié dans le *Western Producer* du 28 septembre dernier et intitulé «Les prix du blé, crise majeure». On commence par rappeler à quel point cette crise a inquiété M. Charles Gibbings, qui aurait déclaré ceci:

> Les producteurs de blé canadiens sont menacés de la pire crise du marché depuis plus de vingt ans.

Les États-Unis ont maintenant pour règle de vendre du blé au prix qu'il faut pour conclure des ventes. A cause de la négligence du gouvernement à évaluer correctement la situation mondiale du blé, en raison du retard pénible à se rendre compte du jeu des Américains et par suite de notre politique du bord de l'abîme lors des négociations au moment de la conclusion du nouvel accord sur le blé, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation difficile en ce qui concerne les prix.

Voici ce que disait le *Globe and Mail* du 26 septembre 1967:

> Les exportations de blé canadien en août ont enregistré une forte baisse par rapport à août 1966 et une diminution considérable comparativement à la moyenne de ce mois-là depuis dix ans.

Je pourrais consigner ces chiffres au compte rendu, mais tous les intéressés les connaissent, je crois. Ce qu'il advint à notre marché au Japon constitue le point le plus saillant de toute l'affaire, à mon avis. Nos ventes au Japon cette année se sont établies à 1.8 million de boisseaux, alors que l'an dernier elles étaient de 6.9 millions. Il est assez évident que nos ventes ont baissé sérieusement. De fait, nous n'en parlerions pas si cela n'était pas exact. M. Roy Atkinson, président du Syndicat national des cultivateurs, allégua le 12 septembre que les États-Unis réduisaient les prix à dessein pour saboter les possibilités de prévoir un nouvel accord international sur le blé. J'ai paraphrasé ses paroles, mais il avait exprimé cette opinion en des termes tout aussi énergiques. M. Gibbings est d'avis que tous les pays qui participent à l'accord de Genève ont l'obligation morale de s'en tenir au prix minimum. Vous remarquerez cependant qu'il a parlé d'«obligation morale», mais malheureusement il arrive que, dans la conduite des affaires sur le plan international, on ne s'acquitte pas trop bien des obligations morales.

Je dirai comme M. Gibbings que les difficultés techniques surmontées pour arriver au texte final du document ne devraient pas servir de prétexte pour rabaisser le prix minimum. M. Gibbings a aussi dit avoir envoyé un télégramme au ministre du Commerce (M.

Winters), le 12 septembre, exhortant le gouvernement à discuter la situation du marché du blé avec les États-Unis. Le ministre s'est effectivement rendu à Washington ce jour-là. Le plus étonnant, c'est que le ministre, homme rompu aux affaires, ait pu remettre la chose plus de deux mois avant de prendre des mesures pour redresser une situation qui sautait aux yeux. Il aurait dû s'apercevoir dès la signature du nouvel accord qu'il serait fort difficile à appliquer. L'accord ne doit entrer en vigueur qu'en juillet 1968. Aucun contrôle ne devrait être exercé durant la campagne agricole 1967-1968. Tous les préopinants ont insisté sur ce point ce soir.

M. Gibbings ajoute très succinctement:

On remarquera que le prix des États-Unis a baissé au-dessous des minimums le 13 juillet, le lendemain du jour où 52 pays s'étaient réunis à Rome pour entamer les entretiens concernant l'exécution du 6e accord sur le blé. La concurrence acharnée qui règne depuis quelque temps pourrait avoir de graves conséquences.

Plus loin, il dit que les États-Unis ne donnent nullement l'impression de vouloir adopter toute autre politique à l'égard des prix. Alors, si les autres se rendaient compte de la situation, pourquoi notre ministre libéral n'a-t-il rien fait à ce moment-là? Plus tôt cette année, le secrétaire d'État à l'Agriculture des États-Unis, M. Freeman, a fixé pour objectif l'exportation de 750 millions de boisseaux de grain de son pays. Il a aussi laissé entendre qu'une proportion plus faible serait affectée aux programmes d'approvisionnement gratuit, ce qui, bien entendu, mettait plus de pression sur le programme de vente. Il semble donc que les États-Unis aient adopté la politique de vendre plus de blé à un prix plus bas afin d'atteindre leur objectif. Une telle politique est tout à fait vaine.

Il a été démontré à maintes reprises qu'une baisse des prix ne relève pas la consommation du blé. Il arrive seulement que les autres exportateurs, s'ils sont aux aguets, réduisent aussi leurs prix et la quantité de blé sur le marché reste la même. Le chiffre relatif des ventes reste nécessairement inchangé. Il semble évident que le ministre et ses conseillers n'ont pas ouvert l'œil et le bon, car ils ont permis aux États-Unis d'accaparer une forte proportion de nos ventes pendant le mois d'août et la plus grande partie du mois de septembre. Comment en sommes-nous arrivés là? Force nous est bien de conclure, bien que j'en déteste l'idée, que les libéraux ont une attitude d'esprit totalement différente, concernant la vente des céréales, que l'administration précédente. Leur manière de voir est tout à fait erronée. C'est comme s'ils disaient: «Ne touchez pas à la Commission des grains, laissez-la conclure les marchés.» Mais ce n'est pas ainsi que cela se fait maintenant dans le monde. Chaque gouvernement met la main à la pâte quand il s'agit de ventes et prend des mesures pour les encourager.

[M. Cantelon.]

Si nous en sommes arrivés où nous sommes, c'est à cause des modalités de négociation de ce nouvel accord sur les céréales. M. Andrew Knight a écrit un article sur l'accord sur les céréales de la négociation Kennedy qui a été publié dans le numéro de juillet 1967 de la revue *The Executive* et qui est intitulé «Le jeu de poker qui a tourné à notre désavantage». Je recommande l'article à tous ceux qui s'intéressent vraiment à la question. L'auteur signale que pendant la semaine du 15 avril la plupart des grandes puissances qui participaient aux pourparlers de la négociation Kennedy visant à réduire les tarifs projetaient d'assurer le succès ou de rompre les pourparlers qui menacaient les résultats de toute la négociation—c'est-à-dire les pourparlers sur les céréales. A ce moment-là, la négociation Kennedy devait durer officiellement encore deux semaines, mais les pourparlers sur les céréales n'ont pas eu lieu cette semaine-là. Pourquoi? Parce que la délégation canadienne n'est pas arrivée à Genève. Comme l'a dit un négociateur britannique, «Les Canadiens font de l'acrobatie politique loin d'ici. Tout cela ne me rappelle que trop ce qui s'est passé au printemps de 1963 lorsque nous avons envoyé nos négociateurs en toute hâte à Hong-kong quand les Chinois avaient déjà conclu un accord avec l'Australie.

• (9.50 p.m.)

On peut comprendre pourquoi, à mon sens, le gouvernement a adopté une attitude étrange. A mon avis, cette situation est bien trop importante pour être traitée avec une telle désinvolture. Le blé est un de nos principaux produits d'exportation; en fait, c'est le produit que nous exportons le plus. Depuis quatre ans, il nous a rapporté environ un milliard de dollars en devises étrangères, et sans cela, notre économie n'aurait jamais été aussi prospère durant cette période. Malgré cela, par négligence, notre délégation ne s'est pas présentée au moment où elle était attendue. Je ne blâme pas la délégation; je blâme le gouvernement de n'avoir pas veillé à ce qu'elle arrive à temps.

La négociation Kennedy se terminait un peu plus d'un mois plus tard et tout le monde semblait heureux de ce qu'elle apporterait à l'industrie de la fabrication et à la production industrielle en général. Toutefois, cette situation a gravement nui à l'élaboration d'un accord complet sur les céréales. Pis encore, en arrivant à cet accord, nous avons indisposé inutilement les États-Unis.

Il y a eu des divergences sérieuses sur les débouchés majeurs pour le blé du Canada et d'autres pays, en Grande-Bretagne et au Japon. On a discuté longuement sur la nécessité pour les grands pays exportateurs de blé de restreindre eux-mêmes leur production dans l'intérêt d'un marché stable. Le désaccord était si profond qu'à la dernière semaine des négociations, les délégués américains ont volontairement abandonné la discussion sur les céréales dans l'espoir de sauver l'étape finale de la négociation. Ils y ont peut-être réussi, mais nous voilà cette année dans une situation peu enviable.

Les six pays du Marché commun et la Grande-Bretagne sont tombés d'accord avec les États-Unis et l'Australie, laissant le Canada le bec dans l'eau. Comme les États-Unis sont exportateurs de blé, une entente était inévitable. Le prix final accepté était inférieur de 11c. à celui que nous demandions. En outre, le programme international d'aide alimentaire prévoyait seulement 4.5 millions de tonnes. Les pays producteurs de blé, notamment les États-Unis, voulaient qu'on détourne 10 millions de tonnes du marché mondial pour les canaliser vers les pays sous-développés qui, autrement, ne seraient pas en mesure d'avoir du blé pour nourrir leurs peuples. Ils ont dû se contenter de 4.5 millions de tonnes.

Un grave problème se posait donc aux États-Unis: écouler une grande quantité de céréales de qualité inférieure. Comme on le sait, cela n'a rien de nouveau pour eux parce qu'ils ont toujours eu une grande quantité de céréales d'une qualité bien inférieure à ce que nous vendons. Cette année surtout, nous sommes dans une situation très difficile pour leur faire concurrence parce que notre récolte est de très haute qualité en général. Dans ma propre circonscription de Kindersley, je doute qu'on trouve beaucoup de céréales des classes nos 2 et 3. Il semble que 80 ou 90 p. 100 de la récolte dans cette région sera de la classe no 1 du Nord. Ce grain est d'une si haute qualité qu'il sera extrêmement difficile de l'écouler sur les marchés mondiaux. Nous savons que les voies—j'allais dire les pipe-lines—à partir des élévateurs sont bloquées des élévateurs régionaux aux élévateurs de tête de lignes et si on ne parvient pas à écouler ce grain de haute qualité, j'ai bien peur que la situation ne reste inchangée presque tout l'hiver.

Nous savons aussi que les compagnies de chemin de fer ont fait de leur mieux, mais que 7,000 ou 8,000 wagons chargés attendent sur les voies de garage et aux terminus. Tous comprennent qu'un énorme blocage se produit au moment où rien ne bouge plus. La situation a entraîné pour les États-Unis le grave problème de vendre du grain de qualité inférieure. C'est là l'une des principales raisons qui ont déterminé l'équipe des États-Unis à réduire les prix de propos délibéré, et presque immédiatement après le départ de la délégation de Genève. Le ministre a attendu à la mi-septembre pour se décider à agir logiquement: rencontrer les Américains au niveau ministériel pour en arriver à un accord.

Le ministre croit maintenant que la baisse des prix est terminée. L'autre jour, il s'est même fait gloire d'un regain, d'ailleurs véritable, d'une couple de cents. Il a ensuite annoncé qu'il y aurait soutien du prix du blé au minimum établi dans l'accord. Le grain vendu au-dessous de ce prix serait subventionné jusqu'à concurrence du minimum, la mesure a été utile, certes, mais, à mon avis, les députés peuvent déduire de mes paroles qu'à moins que nous ne vendions nos céréales, la subvention ne signifiera rien.

A l'heure actuelle, il semble peu probable que nous vendions des céréales. Que deviendra le cultivateur qui a besoin d'argent? Je n'en suis pas certain, mais il se trouvera dans une situation embarrassante et se montrera assez mal disposé envers le ministre ou le gouvernement.

Au cours des quatre semaines de négociations, il est évident que nous avons obtenu beaucoup moins que nous ne l'espérions. On peut se demander maintenant si cet accord entrera jamais en vigueur. Le ministre a signalé plus tôt cet été à la Chambre que l'accord précédent était expiré et que le nouveau ne prendrait pas effet avant le 31 juillet 1968. Dans l'intervalle, il a déclaré que la loi de l'offre et de la demande régirait les prix mondiaux du blé. S'il le savait alors, et je suis certain qu'il était au courant, car il est excellent homme d'affaires, il est étonnant qu'il n'ait rien fait, tandis que le prix baissait en vertu de ladite loi de l'offre et de la demande. Le ministre devrait savoir que si le prix demeure fixé au taux minimum négocié récemment, il est douteux que le nouvel accord ait une signification quelconque.

Il est bien possible que, dans ces circonstances, certains pays importateurs refusent de ratifier l'entente officiellement. S'ils sont assez nombreux à agir ainsi, l'entente n'entrera pas en vigueur, ce qui pourrait nous plonger dans une guerre des prix comme celle du début des années trente. Certains se souviennent de cette période d'épreuves pour tous, et peuvent se rappeler que nous avons perdu des marchés à cause des subventions accordées par les pays importateurs à leurs producteurs de blé pour les protéger contre les bas prix. Nous n'avons jamais recouvré pleinement les

marchés que nous avons alors perdus en Europe.

J'estime que les perspectives de la mise en marché des céréales sont bonnes à long terme, mais non pas dans l'immédiat. Il nous faudra être très prudents et très habiles pour nous arrêter sur la pente, surtout si nous entendons convaincre les États-Unis que la baisse des prix nous fera tort à tous et peut détruire l'Accord international sur le blé que l'on a négocié. J'espère fermement qu'il n'en sera rien.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Comme il est dix heures, il est de mon devoir, en conformité de l'article 26 (4) *f)* du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de l'honorable M. Benson est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rinfret.)

**M. le vice-président:** Comme il est dix heures, dois-je lever la séance et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Comme il est dix heures, la séance est levée jusqu'à deux heures et demie demain après-midi.

(A 10h.02 la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 25 octobre 1967**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MONGRAIN—PROTESTATIONS CONTRE LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, conformément au Règlement, je vous ai donné avis, cet avant-midi, que je voulais soulever, au début de cette séance, une question de privilège qui affecte tout le Parlement. Pour bien faire comprendre ma question de privilège, je voudrais citer deux passages que j'extrais du *Globe and Mail* du 18 octobre dernier et qui se lisent comme il suit:

[*Traduction*]

M. Neil J. McKinnon, président de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a critiqué hier en termes énergiques la politique monétaire et fiscale du gouvernement à une conférence internationale du *Financial Executive Institute*.

[*Français*]

Plus loin, on cite mot à mot ce qu'a dit M. McKinnon. Voici:

[*Traduction*]

Ce n'est pas trop de dire que les dépenses déficitaires du gouvernement, alliées à une politique monétaire tolérante qui laisse libre cours à l'inflation continue, constituent une sorte de duperie gigantesque—une duperie perpétrée à l'endroit de la vaste majorité des petites gens, qui sont le moins aptes à se garder des conséquences.

• (2.40 p.m.)

[*Français*]

J'ai des coupures de plusieurs journaux. Je citerai simplement une phrase, que je tire du journal *Le Devoir* du même jour, pour avoir une traduction française de ce texte que je trouve répréhensible et diffamatoire envers tout le Parlement. On le traduit comme ceci, dans *Le Devoir*:

...en fait une gigantesque duperie, duperie commise contre la majeure partie de la population...

Eh bien! monsieur l'Orateur, je dis que si le gouvernement peut être accusé d'une malhonnêteté aussi flagrante, alors, cela laisse entendre que toute la députation est complice de la malhonnêteté, qu'elle n'a pas protesté en temps utile. C'est là que je dis qu'on porte atteinte aux privilèges de tous les députés, qui ont droit à leur bonne réputation et à ce que leur intégrité ne soit pas attaquée à la légère. Et avec votre permission, tout en étant bref, j'essaierai, monsieur l'Orateur, de vous prouver mon point.

D'abord...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'invite l'honorable député à exposer le plus rapidement possible la question de privilège, dont il m'a donné préavis. J'ai eu l'occasion de l'étudier et je serai en mesure de rendre très rapidement un jugement. Je demande la coopération de l'honorable député pour expliquer sa question de privilège le plus succinctement possible.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je vais essayer de me tempérer et je vous promets que ce ne sera pas long, mais il s'agit pour moi d'une chose qui concerne l'honneur de tous les députés. Je crois qu'il vaut la peine que je prenne deux ou trois minutes pour exposer ma thèse.

Je dis que ce qui fait la gravité de cette accusation de malhonnêteté, «swindle», duperie du gouvernement, c'est d'abord le haut poste qu'occupe celui qui l'a portée. S'il s'agissait du premier venu, je suggérerais qu'on l'oublie, mais il s'agit d'un président de banque qui, normalement, ne parle pas à la légère, qui prépare ses déclarations ou les fait préparer par des gens compétents, et qui les lit consciencieusement. Le mot ne lui a donc pas échappé. Je dis ensuite que les mots qu'il a choisis, monsieur l'Orateur, sont d'une gravité très sérieuse puisque je prends ceci dans le dictionnaire *Oxford:*

[*Traduction*]

Le dictionnaire Oxford donne la définition suivante du mot «swindle»:

An act of swindling; a fraudulent transaction or scheme; a cheat, fraud, imposition.

[*Français*]

Et le *Larousse*, lui, pour «duperie», dit:

...escroquerie, fourberie, supercherie, tromperie.

Alors, il est indiscutable que c'est une accusation grave. De plus, je soutiens que la solennité de l'occasion, puisqu'il parlait à une

association de gens de l'extérieur—il s'agissait, en l'occurrence, de l'Institut international des Officiers de finance—aggrave encore cette accusation et met encore plus en doute l'intégrité de tous les membres du Parlement, qui seraient accusés de complicité d'une chose aussi odieuse. Il faut aussi penser aux répercussions possibles de tout cela.

Monsieur l'Orateur, je dis que si le gouvernement est coupable d'une semblable vilenie, il ne mérite plus la confiance de la Chambre et je ne vois pas un député qui voudrait la lui renouveler. S'il ne l'est pas, il faudrait alors que M. MacKinnon vienne expliquer ou corriger les termes qui ont pu dépasser sa pensée. Et c'est dans cet esprit que je propose, appuyé par M. Latulippe, que:

...le Comité des finances, commerce et questions économiques, ou tout autre comité habilité à entendre la question, se réunisse dans le plus court délai possible pour convoquer M. Neil J. MacKinnon, président de la Banque Impériale du Commerce, et lui enjoindre de justifier et de préciser les accusations qu'il a portées contre le gouvernement et, indirectement, contre le Parlement tout entier lors d'un discours prononcé à une conférence internationale du *Financial Executives Institute* lorsqu'il a dit:

Et là, je cite le passage textuellement. Monsieur le président, je vous fais parvenir copies française et anglaise de ces deux choses-là et je répète que, à mon point de vue, c'est une attaque grave contre l'intégrité et l'honnêteté de tout le Parlement, qui se voit accusé de complicité dans un acte volontairement frauduleux, qui autrement ne le serait pas, puisqu'on parle de «swindle» et de duperie.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne crois pas que le grief—et j'insiste sur le mot grief—de l'honorable député soit recevable sous la forme d'une question de privilège. L'honorable député connaît très bien les dispositions de l'article 110 de Beauchesne, quatrième édition, que je lui cite:

Tout écrit diffamatoire s'attaquant aux députés pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions à la Chambre constituait une violation grave des droits et privilèges de la Chambre. Cependant, pour devenir une violation des privilèges, l'acte diffamatoire qui vise un député doit porter atteinte à sa réputation ou à sa conduite en sa qualité de député, et la conduite ou les propos sur lesquels se fonde la diffamation doivent être des actes accomplis ou des paroles prononcées au cours des travaux mêmes de la Chambre.

Les propos dont se plaint l'honorable député se rapportent plutôt au gouvernement et n'ont rien à voir, à mon sens, avec la conduite personnelle des députés dans leurs travaux et dans leurs responsabilités à la Chambre. Pour cette raison, je ne crois pas que cette question soit recevable et qu'il soit possible d'accepter la motion proposée par l'honorable député de Trois-Rivières.

[M. Mongrain.]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Me permettriez-vous d'ajouter un mot?

Je trouve un peu étrange que lorsqu'il s'agit de l'intégrité, de l'honnêteté de tous les députés. . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député ne peut, sur un rappel au Règlement, discuter d'un jugement de la présidence.

NOMBRE TROP RESTREINT DE COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, le but de ma question de privilège est de signaler que le service français de la *Presse canadienne*, à la tribune des courriéristes parlementaires, est numériquement déficient.

Parmi plus de vingt reporters, il n'y en a que deux de langue française, ce qui entraîne la conséquence suivante, qui affecte les privilèges des députés. Il arrive trop souvent que des discours prononcés en français sont rapportés dans les journaux sur la base d'une traduction qui ne rend pas toujours la teneur et l'élément fondamental de ce qui a été essentiellement exprimé.

Ma question de privilège a pour but d'exhorter les autorités concernées à corriger une anomalie difficilement acceptable et à accroître le service français de la *Presse canadienne*.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il n'y a évidemment pas de question de privilège. L'honorable député le reconnaît lui-même, j'en suis certain, par le fait qu'il n'a pas jugé à propos de faire suivre son intervention d'une motion. Je lui rappelle, s'il me permet de le faire, les dispositions du commentaire 113 du Précis parlementaire de Beauchesne, 4e édition:

Les députés invoquent souvent de prétendues «questions de privilège» à propos de cas qu'il conviendrait de régler dans des explications personnelles ou des rectifications, soit au cours de la discussion, soit dans le compte rendu des délibérations de la Chambre. La question de privilège devrait être rarement invoquée au Parlement.

[*Traduction*]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DE POLOGNE

**M. l'Orateur:** Puis-je signaler aux députés la présence dans la tribune de l'Orateur d'une éminente délégation de parlementaires de Pologne.

Ces distingués collègues, nos invités depuis une semaine, ont visité diverses parties du Canada. J'espère, comme tous les députés j'en suis sûr, que nos visiteurs auront reçu au

Canada un accueil aussi chaleureux que celui qui a été fait à notre délégation lors de son voyage en Pologne l'année dernière. (*Applaudissements*)

[*Français*]

Je remercie le président de la délégation, M. Wycech, Maréchal de Seym, de sa visite au Parlement du Canada, et je lui souhaite, à lui et à ses collègues, un heureux voyage de retour en Pologne. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### DÉPÔT DE L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES CÉRÉALES

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer, en français et en anglais, le texte de l'Arrangement international sur les céréales de 1967, conclu à Rome le 18 août 1967. On se propose de faire approuver cet arrangement par le Parlement au moment voulu.

**M. l'Orateur:** Le ministre est-il autorisé à déposer le document?

**Des voix:** D'accord.

## LE CODE CRIMINEL

### MODIFICATIONS CONCERNANT LA POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce)** demande la permission de présenter le bill n° C-171 modifiant le Code criminel (Pollution de l'air et de l'eau).

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi ferait un délit de laisser échapper dans l'atmosphère ou les cours d'eau publics du Canada des polluants qui nuisent ou peuvent nuire à la santé des personnes. Les nouveaux alinéas seraient inclus dans l'article traitant de la négligence criminelle.

Ces mesures ont été inspirées par des renseignements récents selon lesquels la pollution, dans nos grands centres, à Montréal en particulier, aurait atteint un niveau extrêmement dangereux, et elles visent à résoudre le problème. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que ce bill a été préparé et soumis avant le débat que la Chambre a entamé lundi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### LE COMMERCE AVEC LA RHODÉSIE

Question n° 362—**M. Ormiston:**

1. Est-ce que le gouvernement du Canada reçoit de l'OCDE un rapport mensuel sur la statistique du commerce?

2. En se basant sur les statistiques de commerce fournies par l'OCDE et sur tout autre renseignement disponible au gouvernement, quel a été, pour la période comprise entre le 1er janvier 1967 et le 1er septembre 1967, le pourcentage de la hausse des exportations de l'Allemagne, de la France, du Japon, de la CEE en général, de l'AELE dans son ensemble, de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas et des États-Unis, à la Rhodésie, comparativement à la même période de l'année précédente?

3. Est-ce que le gouvernement canadien a présenté des observations aux gouvernements de la France, des Pays-Bas et du Japon au sujet tout particulièrement de la hausse considérable des exportations de véhicules à moteur vers la Rhodésie?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le ministère du Commerce et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Oui.

2. Les chiffres ci-dessous proviennent des statistiques de commerce de l'OCDE, Séries A, juillet 1967 et du supplément d'août 1967; ce sont les chiffres comparables les plus récents.

Exportations (f.à b.) de divers pays à la Rhodésie (en millions de $ américains)

| | Janvier à mai 1966 | 1967 | Changement absolu |
|---|---|---|---|
| Allemagne | 3.8 | 5.5 | +1.7 |
| France | 1.2 | 2.0 | + .8 |
| Italie | 2.1 | .7 | —1.4 |
| Pays-Bas | 1.8 | 1.9 | + .1 |
| L'ensemble de la C.E.E. | 10.5 | 10.8 | + .3 |
| A.E.L.E. | 6.8 | 3.4 | —3.4 |
| Espagne | .1 | — | — .1 |
| Japon | 3.2 | 4.6 | +1.4 |
| États-Unis | 3.8 | 2.1 | —1.7 |

3. Non.

### LA CONSTRUCTION DE TERRAINS D'AVIATION DANS LES T. N.-O. ET LE YUKON

Question n° 365—**M. Laprise:**

1. Combien a été dépensé, *a*) dans les Territoires du Nord-Ouest, *b*) au Yukon, pour la construction ou l'amélioration de terrains d'aviation, au cours des années 1965-1966 et 1966-1967?

2. Quelle somme se propose-t-on de dépenser au même titre au cours de l'année 1967-1968?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** En ce qui concerne le ministère des Transports:

| 1. | 1965-1966 | 1966-1967 |
|---|---|---|
| *a*) Territoires du Nord-Ouest | $ 897,296 | $ 345,426 |
| *b*) Yukon | 178,222 | 401,447 |

2. 1967-1968

a) Territoires du Nord-Ouest $ 1,226,650
b) Yukon 113,600

En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

1. a) 1965-1966 $ 8,200
1966-1967 néant
b) 1965-1966 néant
1966-1967 néant.

2. Au crédit n° 20 des prévisions budgétaires de 1967-1968, il est prévu: une participation de 50 p. 100 aux frais d'aménagement ou d'amélioration de bandes d'atterrissage à des fins de mise en valeur (Territoires du Nord-Ouest), $50,000. Une participation de 50 p. 100 aux frais d'aménagement ou d'amélioration de bandes d'atterrissage à des fins de mise en valeur (Territoires du Yukon), $50,000.

LA RÉCLAME À LA TÉLÉVISION CANADIENNE

Question n° 389—**M. Mather:**

1. Parmi les 50 plus importantes compagnies qui ont fait de la réclame à la télévision canadienne en 1966, combien étaient des filiales d'entreprises américaines?

2. Combien de ces compagnies appartenaient entièrement à des Canadiens?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** 1 et 2. Radio-Canada m'informe que, d'après les données statistiques disponibles au sujet de la télévision canadienne dans son ensemble, 35 des 50 grandes maisons de publicité étaient en 1966 des filiales d'entreprises américaines. Sur les 15 autres, neuf sont données comme canadiennes et six comme étrangères.

LES FONDATIONS EN CONTREPLAQUÉS ET LA SCHL

Question n° 408—**M. Laprise:**

1. Les fondations en contreplaqués éprouvées à l'occasion des projets de recherches Mark III et Mark IV de l'ANCH sont-elles reconnues et approuvées par la SCHL?

2. Des prêts ont-ils été consentis ou garantis par la SCHL pour la construction de maisons reposant sur des murs de fondation en contreplaqués?

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** 1. Les fondations en contreplaqué pour les maisons ne sont pas reconnues ni approuvées par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

2. Afin de faciliter la mise en essai sur place, la Société a accepté de consentir des prêts à l'égard d'un nombre restreint de maisons reposant sur des fondations de bois traité et de contreplaqué; à ce jour, deux prêts ont été consentis.

[L'hon. M^lle LaMarsh.]

LA DESTRUCTION DE FILMS DANS L'INCENDIE D'UN ENTREPÔT DE L'ONF

Question n° 435—**M. Laprise:**

1. Quelle quantité de films a) muets, b) français et c) anglais, ont été détruits dans l'incendie de l'entrepôt de l'ONF à Beaconsfield (P.Q.), au cours de l'été 1967?

2. A combien évalue-t-on ces pertes?

3. D'autres films et archives sont-ils gardés dans des endroits non à l'épreuve du feu?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** L'Office national du film m'informe comme suit:

1. Films de l'ONF détruits dans l'incendie de Beaconsfield: a) films muets, aucun; b) films en français, 27; c) films en anglais, 535.

2. Valeur approximative lors de la production (1940-1950)—$4,800,000.

3. Toutes les autres copies originales des films de l'ONF se trouvent dans des chambres fortes à l'épreuve du feu.

[*Français*]

A PROPOS DU COÛT PER CAPITA DES SOINS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX

Question n° 447—**M. Isabelle:**

1. A combien évalue-t-on les soins de santé au Canada (soins médicaux et chirurgicaux) per capita?

2. Au su du gouvernement, quel est le per capita des soins de santé (soins médicaux et chirurgicaux) pour chacune des provinces du Canada?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. A $27.85. L'évaluation des frais, par habitant, se base sur les paiements faits aux médecins pour soins donnés à forfait à leur cabinet. En sont exclus les paiements faits aux médecins salariés qui fournissent des services personnels de soins sanitaires, sauf le traitement estimé des médecins de Terre-Neuve employés aux termes du régime des petits hôpitaux ou par des régimes bénévoles recevant des subventions.

2.

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve, | $11.75 |
| Île du Prince-Édouard, | 17.06 |
| Nouvelle-Écosse, | 20.33 |
| Nouveau-Brunswick, | 17.59 |
| Québec, | 22.99 |
| Ontario, | 33.43 |
| Manitoba, | 28.69 |
| Saskatchewan, | 27.78 |
| Alberta, | 26.57 |
| Colombie-Britannique, | 34.21 |
| Yukon et Territoires du Nord-Ouest, | 13.21 |

[*Traduction*]

LES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE PAR LES RÉSIDENTS DU YUKON

Question nº 449—**M. Nielsen:**

Combien de résidents du Yukon ont réclamé des prestations d'assurance-chômage pour chacun des mois de 1966 et pour chacun des mois compris entre janvier 1967 et septembre 1967 inclusivement?

**L'hon. John R. Nicholson (ministre du Travail):** Voici le nombre des réclamants de prestations d'assurance-chômage à la fin de chaque mois en 1966:

| | |
|---|---|
| Janvier | 383 |
| Février | 352 |
| Mars | 301 |
| Avril | 229 |
| Mai | 96 |
| Juin | 68 |
| Juillet | 45 |
| Août | 32 |
| Septembre | 32 |

Le bureau local de Whitehorse a été fermé en septembre 1966 et il n'existe pas de statistique concernant les réclamations faites par des résidents du Yukon.

L'ACHAT D'AVIONS DE TRANSPORT C-141

Question nº 455—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention d'acheter l'avion de transport Lockheed C-141 et, dans l'affirmative, *a*) combien doit-il en acheter, *b*) quel sera le prix total de ces avions?

2. Le C-141 servira-t-il de citerne d'escorte au CF-5 pour les vols transatlantiques et, dans l'affirmative, devra-t-il être transformé à cette fin et moyennant quelle dépense supplémentaire?

3. Quand le C-141 doit-il être mis en service?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Oui, lorsque nous parviendrons à conclure un contrat satisfaisant; *a*) Quatre. *b*) Le prix ne sera connu que lorsque les conditions du contrat auront été arrêtées.

2. Oui, les devis comprennent un dispositif détachable de ravitaillement en vol.

3. Vers 1970.

LE PROGRAMME DE DISTRIBUTION DU LAIT À L'ÉCOLE

Question nº 457—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. La Commission canadienne du lait a-t-elle recommandé récemment au gouvernement d'établir un programme de distribution de lait à l'école?

2. Dans l'affirmative, quelle réponse le gouvernement a-t-il donnée à cette demande?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

LE TERRAIN DE GOLF DU PARC NATIONAL DU MONT RIDING

Question nº 460—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Quel a été le revenu annuel du terrain de golf du parc national du mont Riding depuis 1960?

2. Quels ont été, pour cette période, les frais d'entretien?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien les réponses sont les suivantes:

1. Revenu: 1960, $31,900; 1961, $43,400; 1962, $41,700; 1963, $42,800; 1964, $43,500; 1965, $43,000; 1966, $46,900; 1967, $48,600.

2. Frais d'entretien: 1960, $27,540; 1961, $31,205; 1962, $36,621; 1963, $34,487; 1964, $41,525; 1965, $41,351; 1966, $50,647; 1967, $45,559, au 15 octobre.

LE CONSEIL DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

Question nº 482—**L'hon. M. Bell:**

1. Le gouvernement a-t-il considéré l'opportunité d'instituer un Conseil de recherche en sciences sociales afin de favoriser et d'appuyer la recherche dans ce domaine?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les intentions du gouvernement à cet égard?

3. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur le rapport du comité des études sociales qui est sous la présidence de lord Heyworth au Royaume-Uni?

4. Dans l'affirmative, quelle considération a-t-on accordée à la possibilité d'appliquer de façon générale au Canada les principales conclusions et recommandations contenues dans ce rapport?

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. Le gouvernement est toujours disposé à appuyer les recherches en sciences sociales et à favoriser une meilleure collaboration entre les organismes gouvernementaux et autres qui œuvrent dans ce domaine. Cet intérêt porte à la fois sur les travaux effectués à l'étranger, y compris le Rapport Heyworth, et sur les échanges de vues avec des représentants de sociétés bénévoles.

2, 3 et 4. Voir réponse au nº 1.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AU NOMBRE DE PERSONNES, PAR PROVINCE, QUI TOUCHENT LA PENSION DE VIEILLESSE

Question nº 485—**M. Isabelle:**

1. Combien de personnes reçoivent la pension de vieillesse, *a*) au Canada, *b*) dans chacune des provinces canadiennes?

2. Combien, parmi ces pensionnés, reçoivent le supplément de $30 par mois, *a*) au Canada, *b*) dans chacune des provinces canadiennes?

3. Combien ne reçoivent qu'une partie de ce supplément *a*) au Canada, *b*) dans chacune des provinces canadiennes?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Nombre

de personnes, au 31 août 1967, recevant la pension de sécurité de la vieillesse: *a*) Au Canada, 1,241,261; *b*) Dans chaque province:

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | 23,518 |
| Île du Prince-Édouard | 9,734 |
| Nouvelle-Écosse | 54,944 |
| Nouveau-Brunswick | 40,973 |
| Québec | 278,832 |
| Ontario | 457,373 |
| Manitoba | 71,936 |
| Saskatchewan | 71,254 |
| Alberta | 83,073 |
| Colombie-Britannique | 148,723 |
| Territoires du Nord-Ouest | 565 |
| Yukon | 336 |

2. Nombre de personnes, au 31 août 1967, recevant le supplément mensuel du revenu garanti de $30: *a*) Au Canada, 435,284; *b*) Dans chaque province:

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | 16,182 |
| Île du Prince-Édouard | 4,971 |
| Nouvelle-Écosse | 24,614 |
| Nouveau-Brunswick | 19,420 |
| Québec | 121,262 |
| Ontario | 126,492 |
| Manitoba | 24,664 |
| Saskatchewan | 22,270 |
| Alberta | 28,904 |
| Colombie-Britannique | 45,888 |
| Territoires du Nord-Ouest | 437 |
| Yukon | 180 |

3. Nombre de personnes, au 31 août 1967, recevant moins de $30 par mois de supplément du revenu garanti: *a*) Au Canada, 265,967; *b*) Dans chaque province:

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | 3,527 |
| Île du Prince-Édouard | 2,397 |
| Nouvelle-Écosse | 12,383 |
| Nouveau-Brunswick | 7,939 |
| Québec | 55,644 |
| Ontario | 97,703 |
| Manitoba | 17,541 |
| Saskatchewan | 17,214 |
| Alberta | 19,296 |
| Colombie-Britannique | 32,237 |
| Territoires du Nord-Ouest | 36 |
| Yukon | 50 |

[*Traduction*]

LE NOMBRE DE VISITEURS AUX PARCS NATIONAUX

Question n° 493—**M. Forrestall:**

1. Quel a été en 1966 le nombre total de visiteurs à tous les parcs nationaux du Canada?

2. Quels sont les chiffres correspondants pour les années 1956 et 1961?

3. Est-ce que l'on songe actuellement à une expansion géographique des parcs nationaux?

4. Dans la négative, pour quelle raison?

5. Dans l'affirmative, à quel stade en sont les projets d'expansion?

[L'hon. M. MacEachen.]

**L'hon. A. Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les réponses sont les suivantes:

1. Comme le nombre des visiteurs est établi selon l'année financière, la saison des vacances de 1966 est comprise dans la période 1966-1967, au cours de laquelle il y eut 11,367,912 visiteurs.

2. De même, en 1956-1957, il y eut 3,529,976 visiteurs, tandis que, en 1961-1962, on en a compté 5,491,663.

3. Oui, nous avons entamé des pourparlers avec un certain nombre de provinces afin d'établir de nouveaux parcs nationaux.

4. Ne s'applique pas.

5. Les négociations continuent.

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE BARÈME DES SALAIRES CONCERNANT LES NAVIRES DU GOUVERNEMENT

Question n° 410—**M. Forrestall:**

Quel est le barème des salaires des officiers et des membres d'équipage des navires du gouvernement en service sur la côte Ouest, dans la région des Grands lacs, et sur la côte Est?

(Le document est déposé.)

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement. J'adresse mes remarques, par votre entremise, au premier ministre. Sans compter les questions auxquelles on a répondu aujourd'hui, 124 réponses encore inscrites au *Feuilleton* sont en suspens; cinq d'entre elles, marquées d'un astérisque, exigent une prompte réponse. Certaines sont inscrites au *Feuilleton* depuis mai. Cela fait beaucoup trop longtemps. Je devrais peut-être signaler qu'un certain nombre ont été inscrites au *Feuilleton* sur les directives et des conseils de Votre Honneur.

Je prie le premier ministre d'amener ses collègues du cabinet à s'acquitter de leurs devoirs envers la Chambre, surtout à l'égard des questions intéressant leurs ministères, pour qu'on obtienne ces réponses au plus tôt.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être signaler à la Chambre que 540 questions écrites ont été posées durant cette session, dont 416 ont déjà reçu une réponse. Il y a eu 52 questions marquées d'un astérisque; 46 ont reçu une réponse. Quant aux questions auxquelles on n'a pas répondu, surtout celles qui remontent à mai dernier et dont parle mon ami, bon nombre d'entre elles, étant donné leur nature, ne pourront recevoir de réponse avant quelques semaines.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler du même rappel au Règlement. J'ai posé au premier ministre une question inscrite au *Feuilleton*. Je demandais simplement une liste des sujets examinés par le groupe d'étude sur les relations ouvrières. Comme cette question figure au *Feuilleton* depuis quatre mois, je me demande si le premier ministre va se renseigner et répondre.

## LES TRAVAUX D'HIVER

### LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement a-t-il ramené son programme de travaux d'hiver à cinq mois, alors qu'il a duré six mois l'an dernier, et commencera-t-il maintenant le 1er décembre au lieu du 1er novembre?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur le président, le programme peut commencer soit le 1er novembre, soit le 1er décembre, suivant le choix de chacune des provinces, mais la période sera limitée à cinq mois.

[*Traduction*]

**M. Pascoe:** J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. L'an dernier, le programme des travaux d'hiver comprenait le débroussaillement qui constitue, dans de nombreuses régions du pays, une partie importante des travaux d'hiver dans les fermes. Le débroussaillement est-il compris cette année dans ce programme?

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, cela peut très bien être compris dans les travaux d'hiver, pourvu que ce soit relié à des travaux plus importants et dans le sens du programme des travaux d'hiver. Autrement dit, nous n'accepterons pas les programmes de nettoyage des champs ou des tuyaux d'égout, etc., si ceux-ci ne sont pas reliés à des programmes d'ensemble de construction.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Le député de Bow-River a la parole pour une question complémentaire.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Il ne s'agit pas à proprement parler d'une question complémentaire, monsieur l'Orateur, mais elle a un certain rapport avec le programme de travaux d'hiver puisqu'elle a trait à des mises à pied. Le ministre a-t-il reçu une pétition de l'International Brotherhood of Railway Electrical Workers, de Calgary, protestant contre la mise à pied de 400 cheminots par le Pacifique-Canadien à la suite de la suspension forcée des expéditions de céréales...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Woolliams:** ...et le ministre fera-t-il examiner cette affaire par le bureau de la main-d'œuvre de Calgary?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES MACHINES AGRICOLES

### LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme la hausse en flèche du prix des machines agricoles a, il y a quelques mois, contraint le gouvernement à ordonner une enquête, et comme ce problème accable toujours nos cultivateurs, je tiens à demander au ministre où en est rendue l'enquête sur le prix des machines agricoles. Quand compte-t-il recevoir un rapport et le déposer?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la Commission royale avait expliqué, lors de sa création, qu'il lui faudrait deux ans pour mener une enquête approfondie qui serait positive et utile. Les travaux de la Commission se poursuivent selon les prévisions, mais elle n'a pu abréger ce délai.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre, lorsqu'il a établi la Commission royale, a demandé aux fabricants de machines agricoles de se soumettre volontairement à des directives visant

les hausses de prix. Le ministre peut-il nous dire si les fabricants ont accepté sa demande et s'ils se sont conformés aux directives qu'il avait énoncées ce jour-là?

**L'hon. M. Greene:** A l'époque, il y a juste un an, sauf erreur, le problème était très grave et j'ai fait venir des représentants et des dirigeants des fabriques de machines agricoles. En général, la hausse des prix envisagée était inférieure à 5 p. 100, ce qui semblait acceptable eu égard à l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux qu'ils ont fait valoir. Encore tout dernièrement, je crois, ils s'en tenaient à ce pourcentage, mais on s'est récemment plaint auprès de moi qu'ils l'avaient excédé. Mon bureau fait présentement enquête à ce sujet.

[*Français*]

## L'AGRICULTURE

### ON DEMANDE SI LES SUBVENTIONS ONT ÉTÉ VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire si l'on a versé des subventions aux producteurs de pommes de terre du Québec pour les excédents en entrepôt au printemps 1967, et, dans le cas de l'affirmative, quelle somme a été payée ou est disponible à cet effet?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que cette question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton*.

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que la question est très urgente, vu que la récolte de l'année en cours est déjà prête, et si l'on n'a pas versé des subventions pour l'année dernière, je suis d'avis qu'il est temps de s'en occuper.

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX PUBLICS

### LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE DE LA DÉFENSE NATIONALE À OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, j'adresse ma question à son secrétaire parlementaire en lui demandant de la soumettre au ministre dès son retour. Le ministre accepterait-il d'envisager, le plus tôt possible, la divulgation des projets du gouvernement quant à la construction du nouvel ensemble destiné à loger le ministère de la Défense nationale, ici même, à Ottawa? Les architectes et les ingénieurs-conseils qui y travaillent disent qu'il s'agit d'une entreprise de 100 millions de dollars qui sera lancée au cours de la prochaine année financière.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS DE REPRENDRE LEURS ENVOIS D'ARMES AU MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement voudrait-il user de ses bons offices pour que les États-Unis expliquent aux Nations Unies ou au monde entier, leur décision de reprendre les envois d'armes à Israël et à cinq pays arabes du Moyen-Orient?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Oui, monsieur l'Orateur.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### L'ÉTUDE DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN ET DU NELSON, ET LE DOUBLE EMPLOI DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre songe-t-il à prêter au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une partie de son personnel spécialisé de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies pour lui permettre d'effectuer une étude de la Saskatchewan et du Nelson, afin d'éviter le double emploi de personnel au sein des ministères?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député fait une proposition qu'il ne devrait pas, à mon sens, présenter sous forme de question.

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je tiens à signaler que si on ne donne pas immédiatement de réponses précises, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait s'occuper dès maintenant, et sans nécessité, d'engager des employés.

[*Plus tard*]

Je voudrais adresser une question au ministre des Finances ou au président du Conseil du Trésor. A-t-on signalé à l'un de ces messieurs, lors de leur étude des prévisions de dépenses, que le ministre de l'Énergie, des

Mines et des Ressources met sur pied un service qui fera double emploi? Approuvent-ils cette méthode?

**M. l'Orateur:** La deuxième question ressemble étrangement à la première, mais si le ministre peut y répondre, je l'y autoriserai.

**L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, aucun gouvernement ne s'est efforcé plus que le nôtre de supprimer le double emploi dans le service de l'État. (*Exclamations*)

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ÉTUDE, PAR LE COMITÉ, DE TOUS LES BILLS RELATIFS À LA CIGARETTE ET À LA PUBLICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Barry Mather (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question qui a trait à l'hygiène publique et qui épargnerait peut-être du temps à la Chambre. Favoriserait-il le renvoi au comité de la santé et du bien-être social, afin qu'il accorde à la question toute l'attention qu'elle mérite, diverses mesures d'initiative parlementaire qui, toutes, se rapportent à la cigarette et à la publicité?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** J'ai déjà dit que je songerais à déférer la question à un comité et je verrai aussi, après examen, si la façon de procéder que propose le député est celle qui convient le mieux.

### LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Certains bruits circulent depuis une semaine environ au sujet de la date d'entrée en vigueur de l'assurance frais médicaux, bruits qui suscitent de l'incertitude, des doutes et de l'inquiétude dans l'esprit des Canadiens; le premier ministre ferait-il une déclaration pour rassurer les intéressés et leur dire qu'on ne songe pas à changer la date d'entrée en vigueur prévue à l'origine, c'est-à-dire le 1er juillet 1968?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** L'honorable représentant ne devrait pas laisser ces bruits le troubler.

**L'hon. M. Starr:** Alors je pose la question sans ambages, monsieur l'Orateur. Je demanderais au premier ministre si de fait l'assurance frais médicaux entrera en vigueur le 1er juillet 1968?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, c'est ce que prévoit la mesure législative que nous avons adoptée et elle n'a pas été modifiée.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser au ministre des Finances une question supplémentaire? Cherche-t-il à décourager les provinces de mettre le programme d'assurance frais médicaux en vigueur le 1er juillet 1968?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question prête à controverse.

## LE PACIFIQUE-CANADIEN

### CALGARY—LES PROTESTATIONS RELATIVES AUX LICENCIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre en d'autres termes la question que j'ai posée plus tôt au ministre d la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A-t-il reçu une pétition ou des protestations de la part des 400 hommes mis à pied à Calgary, et se propose-t-il de communiquer avec le centre de main-d'œuvre de cette ville pour que d'autres emplois soient offerts à ces gens? Il s'agit d'une question très grave.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre avis de cette question et y répondre demain, si je le puis.

## LE NORD CANADIEN

### LA REPRISE DU PROGRAMME DE ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il y a un mois, le 25 septembre, je lui ai posé une question relative à la politique du gouvernement concernant la reprise du programme de routes d'accès aux ressources. Le premier ministre a répondu qu'il n'était pas alors en mesure de faire une déclaration, mais qu'il allait étudier la question sans tarder. Comme il y a deux ans et demi que je ne cesse de poser cette question et que le premier ministre a laissé entendre que le cabinet l'étudiait, je me demande si je ne pourrais pas obtenir une réponse.

**M. Fairweather:** Pour ce cabinet, ce n'est pas tellement longtemps.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'espère être bientôt en mesure de répondre à cette question. Je regrette d'avoir fait attendre l'honorable député pendant deux ans et demi.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. D. McLelland (Rosetown-Biggar):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il dire à la Chambre et au pays si le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire nettoyer les rives du lac Diefenbaker formé par la construction du barrage Gardiner, rives qui sont aujourd'hui polluées et constituent un danger public?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Nous veillons toujours jalousement à préserver la pureté de ce qui porte le nom de Diefenbaker.

## L'HABITATION

### LA PARTICIPATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AUX PROGRAMMES DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre sait-il que le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé d'établir un plafond de $12,000 l'unité, quant à sa participation aux programmes d'habitations à loyer modéré, à Vancouver et dans les environs. Si oui, le ministre a-t-il des commentaires?

J'aimerais demander au ministre si cette initiative du gouvernement de Colombie-Britannique détournera les fonds fédéraux d'habitations à loyer modéré.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je ne l'ai appris que par un article de journal. J'ai aussitôt communiqué avec les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et j'ai également appelé le ministre provincial compétent en matière de logement.

On a proposé de fixer une moyenne de $12,000 l'unité domiciliaire. Je n'ai pas pu savoir si cela inclut le terrain, mais il n'y a pas nécessairement de lien avec les $12,000 pour une unité donnée; il s'agit d'un chiffre approximatif. J'ai demandé de plus amples détails.

Je dois dire, pour ce qui est de ces chantiers en Colombie-Britannique—qui comptent un millier de logements—que non seulement à titre de ministre chargé de l'application de la loi nationale sur l'habitation mais en ma qualité de député de la Colombie-Britannique je me préoccupe spécialement de la question et que ces derniers mois j'ai pressé le gouvernement provincial, par le truchement des municipalités, pour qu'il agisse. Je suis heureux de constater qu'on prend maintenant certaines initiatives. Je pourrais ajouter que des fonds fédéraux sont disponibles pour ces projets.

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail est-il en mesure d'annoncer la date de la conférence fédérale-provinciale spéciale sur le logement qu'il a mentionnée lorsqu'il a parlé de ce sujet, il y a quelques semaines, vu que d'autres initiatives demeurent nécessaire dans le domaine du logement?

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit alors que des invitations seraient lancées avant la fin d'octobre. Au nom du premier ministre, nous avons donc invité les dix premiers ministres provinciaux à assister à une conférence, en leur proposant le 11 décembre comme date.

[*Français*]

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre peut-il nous dire si les premiers ministres des provinces ou leurs représentants qui ont été invités à cette conférence lui ont déjà répondu?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Nicholson:** Je ne crois pas, monsieur l'Orateur.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'HYPNOTISATION D'UN ACCUSÉ DEVANT UN TRIBUNAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice si on lui a signalé la chose assez extraordinaire survenue en Colombie-Britannique, où un accusé a été hypnotisé devant le tribunal. Si oui, a-t-il demandé à ses fonctionnaires d'examiner les faits en cause et de lui présenter un rapport afin que nous puissions décider s'il y a lieu de modifier la loi sur la preuve au Canada pour prévenir le recours à des pratiques iniques?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Je n'ai pas entendu parler du cas, mais je vais me renseigner, monsieur l'Orateur. Je remercie le député de sa suggestion.

## LES POSTES

### LE RENVOI DE COLIS RENFERMANT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DES MÉDICAMENTS D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Ed. Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, puisque le ministre des Postes a dit tenir la question pour préavis, il y a trois ou quatre jours, peut-il maintenant expliquer pourquoi certains médicaments envoyés par colis postal par le comité canadien de l'Église mennonite, et qui avaient été acceptés par le bureau de poste canadien, ont été retournés au point d'expédition à San Francisco? Pareille décision, selon le ministre, enfreint-elle les engagements de l'Union postale universelle?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question il y a deux ou trois jours.

## PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

### LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT SUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le discours du trône du 8 mai indiquait clairement que le comité des privilèges et élections serait chargé de faire, du rapport du comité des dépenses électorales, une étude dont découlerait une mesure législative. Le premier ministre peut-il nous dire quand ce rapport sera renvoyé audit comité afin qu'il puisse se mettre à l'œuvre?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je me renseignerai bien volontiers et je verrai s'il est possible de s'occuper sous peu de cette affaire.

• (3.10 p.m.)

[*Français*]

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rinfret.

**M. le vice-président:** A l'ordre. La Chambre est de nouveau en comité des subsides pour étudier les crédits du ministère des Forêts et du Développement rural pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968. Le crédit n° 1 se trouve à la page 182 du Livre bleu et les détails des affectations figurent à la page 184.

### FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

1. Administration centrale, $1,714,500.

**M. le vice-président:** Le crédit est-il adopté?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur le président, le comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural a examiné le budget du ministère des Forêts et du Développement rural pour l'année 1967-1968, au cours de sept séances, et le 6 juillet, dans son rapport transmis à la Chambre, il a recommandé d'approuver les crédits du ministère pour l'année 1967-1968.

A l'occasion des réunions du comité, j'ai pu, devant les membres du comité, expliquer quels objectifs le ministère des Forêts et du Développement rural poursuivait, et un certain nombre de hauts fonctionnaires du ministère ont expliqué, à leur tour, chacun des programmes du ministère et ont répondu aux nombreuses questions que les membres du comité permanent ont bien voulu leur poser.

Je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de faire un très long exposé sur les objectifs et les différentes politiques du ministère. Je crois que le rapport du comité et les fascicules des délibérations du comité permettront aux députés de comprendre ce que le ministère tente de faire.

Je voudrais cependant faire quelques remarques susceptibles de permettre à l'ensemble des députés d'examiner le budget des dépenses dans l'optique de ce qui semble être la politique du ministère.

On me permettra bien, au début de cette séance, de rendre hommage à mes prédécesseurs qui, depuis 1960, ont assumé la responsabilité de la direction politique du ministère, et je veux parler de l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming), qui a été ministre du mois d'octobre 1960 au mois de mars 1963, de l'honorable député de Charlevoix (M. Asselin), qui a été ministre au mois de mars 1963, et de l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson), mon prédécesseur immédiat, qui a été ministre d'avril 1963 à février 1964. Ces trois ministres ont imprimé au ministère une direction que j'espère maintenant poursuivre, et je sais que j'ai toute leur sympathie, quand il s'agit de la discussion du budget du ministère, spécialement aujourd'hui.

A la division des forêts, nous devons nous rappeler que le rôle du ministère est strictement limité à la recherche, c'est-à-dire que

nous n'avons pas la responsabilité administrative des forêts, car cela relève exclusivement des provinces.

Dans le domaine de la recherche, je crois que tous pourront nous rendre ce témoignage que le ministère est à l'avant-garde dans tous les domaines; au fait, nous recevons chaque jour non seulement des témoignages d'appréciation, mais aussi un grand nombre de visiteurs qui viennent se rendre compte, par eux-mêmes, de nos méthodes et de nos travaux. Bien que nous soyons limités à la recherche scientifique, dans le domaine forestier, nous avons cependant pris un certain nombre d'initiatives, dont la moindre n'a pas été la convocation de la première Conférence nationale des forêts qui s'est tenue à Montebello, au mois de février 1966. Le rapport de cette conférence a d'ailleurs été distribué à tous les députés de cette Chambre et je sais que plusieurs se sont intéressés aux données qu'on y présentait.

A la suite de cette conférence, un comité qui avait été formé pour l'organisation et la direction de la conférence s'est réuni et nous avons convenu que nous pourrions poursuivre au niveau des administrateurs, sous-ministres et hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux d'autres rencontres de caractère national pour examiner ensemble les mesures que les gouvernements provinciaux pourraient prendre pour améliorer l'administration forestière.

Je veux bien que les honorables députés se rendent compte de ce rôle, de cette initiative que nous prenons. Nous pouvons agir ainsi parce que nous avons la confiance des gouvernements provinciaux pour prendre certaines initiatives très limitées. Il y a eu récemment et depuis toujours un certain nombre de critiques sur l'inaction du ministère dans l'administration forestière. Je n'ai pas à expliquer continuellement, pas plus que mes prédécesseurs ne l'ont fait d'ailleurs, les limitations que nous impose l'Acte de l'Amérique du Nord britannique quant à notre rôle dans le domaine des ressources, mais qu'il me suffise de dire que malgré tout, grâce aux excellentes relations qui existent entre les fonctionnaires du ministère au niveau fédéral et les ministères provinciaux et aussi à cause des relations personnelles que j'entretiens, comme mes prédécesseurs, avec les ministres provinciaux des Terres et Forêts, nous pouvons prendre un certain nombre d'initiatives qui, tout en n'étant pas de caractère public, ont donné de bons résultats. Et je me félicite de la collaboration que le ministère reçoit en tout temps des organismes provinciaux ou des organismes nationaux.

[L'hon. M. Sauvé.]

• (3.20 p.m.)

Et lorsque sous l'égide de mon prédécesseur, des initiatives ont été prises pour réorganiser les structures du ministère, nous avons pensé mettre au point une technique de consultation où tous les intéressés, gouvernements provinciaux, instituts de recherches, universités ou entreprises privées sont représentés. Depuis que ces organismes consultatifs existent dans la plupart des régions du Canada, nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus.

Je pourrais expliquer plus longuement et en détail tout le travail qui se fait au sein du ministère, mais je pense que la plupart de mes collègues voudront bien me dispenser de préciser tous ces détails techniques qui, tout en étant fort intéressants, pourraient prolonger le débat indûment.

Le ministère des Forêts, créé en 1960 par le gouvernement dirigé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), et dont l'honorable député de Victoria-Carleton a été le premier titulaire, a été transformé, en 1964, lorsque le très honorable premier ministre actuel (M. Pearson) a décidé d'y ajouter certaines responsabilités dans les domaines de l'aménagement rural et de l'administration des frais de transport pour les grains d'alimentation animale.

Pour ce qui est de l'aménagement rural, qui est surtout connu sous le nom d'ARDA, les députés reçoivent presque tous les jours, des provinces ou du gouvernement fédéral, des communiqués qui expliquent le travail que nous faisons.

C'est un député de cette législature qui, en 1961, a été à l'origine de cette loi,—je l'ai dit au cours des discussions antérieures du budget du ministère ou à l'occasion d'amendements à la loi—mais on me permettra de rappeler, très brièvement, qu'il y a eu une évolution considérable de la loi ARDA, depuis ce temps-là.

Au début, on considérait que cette loi avait surtout une portée agricole; puis, avec le temps, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait solutionner les problèmes agricoles et les problèmes ruraux seulement au moyen de mesures agricoles, qu'il fallait aller plus loin. Les provinces et le gouvernement fédéral ont alors orienté leur action vers l'aménagement des ressources physiques et humaines, en milieu rural.

Finalement, l'an dernier, nous avons connu une troisième étape lorsque le Parlement a voté le Fonds de développement économique et rural de 300 millions de dollars, communément appelé «Fred», lequel a pour but de permettre à l'administration d'ARDA, de concert avec les provinces, de s'engager dans le développement régional.

Au fait, mes collègues savent que depuis ce temps, soit depuis que cette loi a été adoptée par la Chambre, nous avons signé des accords avec deux provinces, notamment le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, et que nous sommes à négocier avec la province de Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve pour la mise sur pied de programmes d'aménagement régionaux d'une portée considérable.

L'administration de la loi ARDA n'est pas très facile, parce qu'elle se fait en vertu d'accords entre les provinces et le gouvernement canadien. Chacune des provinces a la liberté de s'engager dans certains genres de programmes, et le gouvernement fédéral n'a pas l'initiative de leur proposer le programme qu'elles doivent entreprendre et développer, si bien que, dans certaines provinces, on a mis l'accent sur certains aspects des accords ARDA plutôt que sur d'autres.

Au fait, on a mis en application, avec beaucoup de succès dans la plupart des cas, et quelquefois en se heurtant à certaines difficultés administratives, les programmes prévus par les accords signés avec les provinces, et il est malheureusement arrivé qu'on n'ait pas toujours été extrêmement satisfait du résultat. Cela ne me surprend guère, et je pense que la plupart des députés se rendront compte qu'une loi aussi complexe que celle de l'ARDA qui, en milieu rural, peut s'attaquer à la plupart des problèmes qui affligent le milieu, peut ne pas toujours être interprétée ou appliquée avec toute la vigueur qu'on voudrait.

Mais ce n'est pas parce que dans certains cas—je pense bien que quelques députés de cette Chambre, cet après-midi, me parleront d'un cas ou d'un autre—il y a eu des faiblesses administratives ou une mauvaise interprétation des accords, que l'on doit pour cela conclure que le programme n'a pas connu de succès. Bien au contraire, c'est le programme ARDA, voté à l'unanimité par les Chambres en 1961, alors que le ministre de l'Agriculture de l'époque était le député actuel de Qu'Appelle (M. Hamilton), qui a reçu le plus de louanges, parce qu'il est probablement le symbole d'une nouvelle conception des relations fédérales-provinciales où une province et le gouvernement fédéral sont des partenaires dans une entreprise qui touche une population bien déterminée, celle qui vit en milieu rural.

Je crois que dans l'ensemble, nous avons progressé; la loi a été amendée, comme vous le savez, l'an dernier. On y a ajouté la loi sur le fonds de développement économique et rural qui accordait 300 millions au ministère. On peut ainsi s'attaquer vraiment à la cause des problèmes en milieu rural.

Mais nous ne pouvons pas tout faire, et tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas une politique agricole nationale, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral et les provinces aidés des organismes agricoles ne se seront pas entendus sur un certain nombre d'objectifs à poursuivre dans le domaine agricole pour une période de cinq ou dix ans, la loi ARDA ne pourra pas remplir son rôle avec toute l'efficacité voulue, parce que nous pouvons intervenir, mais il y a tout de même un certain nombre de conditions qui doivent être remplies et elles ne dépendent pas de l'administration de l'ARDA.

Pour nous aider à poursuivre notre travail, les députés de cette Chambre se rappelleront que nous avons créé le Conseil canadien du développement rural. C'est un organisme assez exceptionnel, en ce sens qu'il bénéficie d'une liberté totale vis-à-vis le ministre ou le ministère, il a son budget, son secrétaire, et, bien que ses membres soient nommés par le ministre, ils agissent indépendamment, c'est-à-dire qu'ils se réunissent régulièrement; ils commentent, ils discutent, ils critiquent le travail de l'ARDA d'une façon positive, j'entends, mais ne sont pas liés par les décisions du ministre.

C'est là un organisme fédéral d'un nouveau type qui, je crois, remplit bien son rôle. Il sera bientôt appelé à assumer d'autres responsabilités puisqu'il a bien travaillé jusqu'à maintenant.

Certains députés voudront peut-être savoir ce qui se passe au sujet du programme d'aménagement proposé par le Bureau d'aménagement de l'est du Québec et qui a été remis au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral au mois de juillet 1966.

On se souviendra qu'en plusieurs occasions, au cours de l'année dernière et cette année, j'ai parlé de l'intérêt du gouvernement fédéral à la réalisation de ce projet d'aménagement qui me semble extrêmement important, et à Rivière-du-Loup, à Chandler ou encore à Rivière-au-Renard, le mois dernier, je me suis engagé au nom du gouvernement à la réalisation de ce projet. J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai reçu la semaine dernière une lettre du premier ministre intérimaire et ministre des Finances du Québec, M. Dozois, me disant qu'il voulait immédiatement procéder à la négociation concrète et précise d'un accord en vue de la mise en marche de ce programme d'aménagement.

C'est là une excellente nouvelle qui plaira certainement à tous les intéressés de la région pilote, parce qu'on attend avec impatience la réalisation de ce grand programme de développement.

• (3.30 p.m.)

En plus des forêts et de l'ARDA, j'ai aussi la responsabilité de l'Office canadien des pro-

vendes créé en vertu d'une loi qui a été adoptée l'an dernier.

Le président et les principaux membres de cet Office sont entrés en fonction le 12 mai dernier, il y a donc quelques mois; ils ont, depuis, examiné plusieurs des problèmes que pose l'administration de cette loi qui a comme objectif, vous le savez, de pourvoir aux frais de transport de grains d'alimentation animale depuis les Grands lacs jusqu'aux provinces de l'Est du Canada. Ils ont déjà pris un certain nombre de décisions que j'ai annoncées à la Chambre la semaine dernière et qui témoignent de leur compétence.

Ils sont à revoir le problème dans son ensemble, et j'espère que d'ici quelque temps je serai à même de communiquer aux députés de la Chambre quelles attitudes ils ont adoptées ou quelles décisions ils suggèrent pour améliorer l'application de cette loi importante.

Le ministère a aussi la responsabilité de l'administration de la loi, en anglais, *Maritime Marshland Rehabilitation Act*, qui a une portée très limitée et qui, en 1970, cessera d'exister puisque les provinces impliquées, savoir le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard assumeront toutes les responsabilités administratives prévues dans cette loi.

Voilà un tour d'horizon très bref et succinct des activités du ministère.

On me permettra—en présence de deux de mes anciens collègues à la direction de ce ministère, présents à la Chambre—de rendre un hommage tout à fait particulier à M. Rousseau, sous-ministre, qui a pris sa retraite le 1er septembre dernier. M. Rousseau, que vous connaissez bien, était non seulement un forestier, un homme de science, mais aussi un humaniste. Je pense que mes collègues qui ont travaillé avec lui ont su apprécier à la fois son talent, son amabilité, sa compréhension des problèmes.

Sous sa direction, le ministère a pris une orientation qui se poursuivra, j'en suis certain, et mes collègues à la Chambre voudront certainement s'associer à moi pour rendre hommage à ce grand serviteur de l'État.

Il a été remplacé à la direction du ministère par le vice-président du Conseil économique, M. Couillard, qui a assumé ses responsabilités le 1er septembre. Je n'ai pas à vous décrire M. Couillard—on le connaît—il a été au service du Conseil économique du Canada depuis sa création. C'est un fonctionnaire de carrière et il est reconnu pour son habileté administrative.

Au cours de l'année, aussi, nous avons perdu, au bénéfice du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le sous-ministre adjoint, responsable de l'ARDA, M. Davidson.

[L'hon. M. Sauvé.]

Il est allé prendre la direction du service des eaux au ministère et ce sous-ministre adjoint, que plusieurs d'entre vous connaissent, a laissé sa marque sur l'administration de l'ARDA et c'est avec beaucoup de regret que je l'ai vu partir.

Il a été remplacé par M. Saumier que la plupart des membres du comité ont connu et qui a témoigné de sa compréhension des problèmes de l'ARDA d'une façon remarquable; cela est d'ailleurs souligné dans le rapport du comité, où on lui rend un hommage spécial.

Au cours de l'année, l'honorable ministre des Travaux publics (M. McIlraith) a annoncé que le quartier général du ministère ainsi que le laboratoire de recherches seraient construits l'un à Hull et l'autre à Lucerne. Ces constructions, dont les plans et devis doivent être soumis, commenceront, je suppose, dans un avenir rapproché. C'est là une initiative presque nouvelle du gouvernement fédéral d'essayer de construire, du côté québécois, un certain nombre d'édifices fédéraux, prélude, je suppose, à la création d'une véritable capitale nationale.

Voilà, chers collègues, l'essentiel de ce que j'avais à vous dire. J'espère que je pourrai, cet après-midi, répondre à toutes vos questions. Je sais que, comme moi, vous croyez au travail du ministère et portez beaucoup d'intérêt au programme ARDA et au programme de développement régional.

Les critiques que vous voudrez m'adresser, je les prendrai dans le même esprit que les remarques que je viens de faire, c'est-à-dire dans l'espoir qu'elles serviront à l'amélioration des travaux du ministère.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Hamilton:** Disons tout de suite que les membres de l'opposition qui participaient aux travaux du comité, furent assez satisfaits des réponses que le ministre et ses fonctionnaires se sont efforcés de donner à leurs questions sur les forêts et le développement rural. Cependant, la même franchise m'oblige à parler d'un grave mécontentement, non seulement parmi les membres du comité, mais aussi parmi les agriculteurs, certains dirigeants agricoles et certains des journalistes que l'ARDA intéresse positivement depuis des années. Ils ne cessent de me demander ce qui ne va pas et pourquoi la mesure n'a pas répondu à nos espoirs.

Le ministre m'a fait comprendre aujourd'hui que des progrès sont réalisés mais que certaines restrictions entravent la réussite d'une loi théoriquement bonne. D'après lui, ces restrictions sont, tout d'abord, les limites imposées par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il y a aussi restrictions, du fait que le gouvernement fédéral ne peut prendre

l'initiative et proposer des programmes et qu'il est forcé de travailler de concert avec les provinces.

On a suggéré implicitement que tout le monde ne saisit pas de la même façon les desseins et les modalités de cette loi. Il est pourtant très important qu'elle soit bien comprise.

Si cela est exact, je pense que je ferais bien de consacrer les quelques minutes qui me sont accordées dans ce débat à tenter une dernière fois de circonscrire et d'identifier les obstacles au progrès, c'est-à-dire les facteurs responsables de l'absence de tout progrès à ce jour. Une chose nous afflige tous, c'est l'attitude reflétée par une série intarissable d'articles dans les revues savantes comme dans les quotidiens. Je ne puis nier l'exactitude du jugement qu'ils expriment. Je voudrais lire un extrait de l'un d'eux, le plus récent, daté du 17 octobre, et signé par James Gray, reporter qui compte au moins 40 ans d'expérience dans l'Ouest du Canada, acquise en grande partie au contact des agriculteurs de cette région.

Le titre, en caractère gras, destinés à attirer l'attention des lecteurs citadins proclame: «L'ARDA patauge dans l'Alberta». Écoutez ceci:

L'abîme qui sépare les idées des penseurs d'Ottawa et la réalité se creuse d'une façon flagrante en Alberta. Le contraste n'a jamais été aussi frappant que dans les efforts faits par Ottawa pour faire démarrer son programme de l'ARDA. L'Administration de l'agriculture et de l'aménagement rural a été conçue quand Alvin Hamilton était ministre de l'Agriculture. Elle devait abolir la pauvreté dans toutes les régions rurales du Canada. La pauvreté rurale vient du fait que des agriculteurs sous-marginaux cultivent des terres sous-marginales.

L'auteur décrit ensuite le programme de formation offert en Alberta pour encourager les victimes de graves difficultés économiques à quitter leurs terres pour la ville d'Edmonton où ils recevraient une formation leur permettant de trouver un jour des emplois susceptibles de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. C'est un article, à mon avis, objectif, car il rend justice au ministère, dont il reconnaît les efforts. Nous lisons plus loin cependant qu'après deux ans, on n'a réussi à inscrire à ce programme que 35 familles, la grande majorité des intéressés ayant refusé de collaborer, car ils ne veulent pas échanger un genre de pauvreté dont ils ont du moins l'habitude, pour un nouveau genre de pauvreté citadine qui leur est inconnue.

Voilà un article qui illustre le malaise éprouvé j'imagine par les députés qui en 1961 ont approuvé à l'unanimité la mesure créant l'ARDA. J'ignore si mes propres remarques seront utiles, mais je fais ce que je peux et je me risquerai à quelques suggestions dans l'espoir que le ministre les examinera et qu'il apportera peut-être certains changements.

• (3.40 p.m.)

Tout d'abord, comme je connais les services chargés de l'ARDA dans chacune des provinces, je dirai en toute justice que la compréhension de ce programme, de ses objectifs et de ses modalités varie énormément d'une province à l'autre. A mon sens, il ne faudrait pas tenir rigueur au ministre de cette ignorance au niveau provincial. Dans certains cas, on n'est pas au courant, mais par contre, la compréhension et les efforts sont superbes dans d'autres provinces. Je vous en donnerai un exemple dans un instant, mais c'est là une difficulté dont il faut tenir compte dans notre analyse de ce que fait le ministre. Cela dit, cependant, je me hâte d'ajouter que le ministre est, en fait, responsable pour une bonne part de la situation que je viens de décrire, car c'est lui qui a énoncé à la Chambre le principe qui était en désaccord total avec le principe original que j'ai exposé sur le droit et le pouvoir du gouvernement fédéral de lancer des programmes et des idées.

Dans notre premier énoncé des objectifs de l'ARDA, nous avons accepté le fait que, parce qu'il y avait division de l'autorité constitutionnelle et parce que, dans le règlement des problèmes économiques du cultivateur ordinaire, il nous fallait rechercher des solutions par l'utilisation des ressources sous toutes ses formes, question qui relève à la fois du gouvernement fédéral et des provinces, il nous faudrait adopter un nouveau genre de comportement adulte et travailler ensemble, d'abord pour trouver les solutions, et ensuite, pour résoudre les problèmes constitutionnels.

Dans mon exorde sur l'ARDA, j'ai insisté pour que l'initiative soit laissée aux trois niveaux: (a) gouvernement fédéral, (b) gouvernements provinciaux—j'admets volontiers que la mise en valeur de la plupart des ressources relève, de par la constitution, des provinces—et, (c) pour la partie de la loi ayant trait au développement rural, les gens-mêmes qui proposent les programmes.

Si le ministre relisait mes discours, il verrait que je dis carrément ce que je pense, à savoir que la réussite ou l'échec de cette mesure législative de conception vraiment inédite, car elle permet aux gens de s'aider eux-mêmes au lieu de dépendre d'aumônes accordées par la loi, dépendra des solutions trouvées par les intéressés. Les gouvernements se bornaient à donner des conseils, et à faire les levés sur lesquels les habitants pouvaient fonder des propositions réfléchies. Par

ailleurs, les gouvernements, grâce aux clauses de conservation de la loi, fournissaient l'équipement social que les particuliers ou les groupements ne pouvaient se procurer. La réussite ou l'échec de ce principe de l'ARDA dépendra de l'aptitude des centaines de groupes ARDA à résoudre leurs problèmes eux-mêmes.

Je pourrais citer une foule de faits qui attestent le désir d'indépendance des cultivateurs et leur faculté manifeste de régler eux-mêmes leurs problèmes sans entraîner une forte dépense de fonds publics à condition de leur donner une certaine orientation. Ce qu'il leur faut, c'est d'être renseignés, surtout au sujet de la commercialisation plutôt que de la production, car, somme toute, le monde a évolué. Ainsi, les organismes d'agriculteurs, tant au Canada qu'aux États-Unis, font preuve d'étroitesse d'esprit en croyant que les seuls débouchés pour les produits agricoles se trouvent dans les localités avoisinantes. Ils ne s'aperçoivent pas que, la production étant de beaucoup supérieure à ce que les villes peuvent consommer, nos débouchés naturels ne se trouvent plus seulement dans nos villes, ni même au Canada, mais dans tout l'univers.

Il en résulte cette situation inouïe que les 2 milliards d'habitants de l'univers veulent ce que nous produisons et, pourtant, nous demandons à nos soi-disant cultivateurs d'utiliser leurs ressources et leur capital humain au ralenti, à 25 ou 50 p. 100 de leur rendement, tout simplement à cause du manque de débouchés au Canada. Ce que j'essaie simplement de faire ressortir, c'est qu'il appartient au gouvernement fédéral, sans nullement empiéter sur les droits des provinces, d'informer, par l'entremise du ministre intéressé, la population québecoise où les besoins existent dans le monde.

Je propose au ministre de lire le rapport issu de la conférence de Kemptville il y a deux mois et accepté dernièrement par le gouvernement de l'Ontario. Quelle est la première instance, adressée au ministère provincial, sur l'agriculture de l'Ontario? Qu'il n'y avait, en général, aucune réponse pour ces agriculteurs et que les problèmes de notre province agricole la plus riche ne seront pas résolus tant que le gouvernement fédéral n'aura pas fixé des objectifs nationaux.

Or, ceux-ci ne consistent pas à faire croire à l'agriculteur qu'il peut encore se tirer lui-même d'affaire en augmentant sa productivité. Il faut d'abord insister sur les besoins alimentaires du monde entier et sur notre aptitude à les satisfaire. On doit amener les provinces dépourvues d'outillage à contribuer à la réalisation de cet objectif national. On doit amener les provinces à s'unir.

Quand on traverse aujourd'hui la Gaspésie, le Nouveau-Brunswick, certaines régions de Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard sans se rendre compte des extraordinaires aptitudes à produire de leurs habitants, qui ont appris tout ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins de notre monde—et cela malgré leur niveau économique très bas—quand on est incapable de voir immédiatement les possibilités de ces régions, il vaut mieux s'arrêter et sauter dans la mer pour s'épargner des frais d'enterrement.

Si cette question m'intéresse tant, c'est que l'armature de l'ARDA existe. Les gouvernements l'ont édifiée avec soin. On n'a qu'à cesser d'invoquer comme prétexte l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il suffit de proposer la réponse. Puis, au groupe constitutionnellement compétent de se mettre à l'œuvre.

Mais, et je reviens à ma thèse initiale, le succès dépendra d'un parfait travail d'équipe entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les habitants de la région. Oui, en définitive, le succès dépendra des habitants de la région, mais, au départ, il faut encourager, aiguilloner; il faut contourner toutes les dfficultés du gouvernement fédéral. Je propose donc d'abord que le ministre revoie sa déclaration d'il y a trois ans, selon laquelle c'est aux provinces qu'il incombe de faire les propositions. Qu'il s'arme de courage, qu'il étudie les possibilités du marché et se lance délibérément à la poursuite des objectifs requis. Qu'il fixe le but à atteindre.

Le deuxième point que je mentionnerai concerne la province de Québec. Tous les Canadiens reconnaissent sans auncun doute les efforts que deux gouvernements ont faits, en quatre ou cinq ans, pour organiser l'expansion en Gaspésie. Ils y ont réussi. Je me suis entretenu avec les fonctionnaires sur place. Personne ne contesterait, je pense, leur enthousiasme, leur lucidité, leurs méthodes rationnelles, mais si on les interroge d'un peu près, ils admettent que le programme de développement en Gaspésie—l'un des meilleurs exemples d'une collaboration étroite des gouvernements—s'intéresse uniquement à la productivité, sans se préoccuper du résultat ultime: la commercialisation.

• (3.50 p.m.)

Je prévois déjà des difficultés si nous permettons aux cultivateurs de s'exalter et de s'enthousiasmer à l'idée d'un accroissement de revenu grâce à une productivité accrue et si nous ne réussissons pas ensuite à trouver de débouchés pour leurs produits. Ces difficultés se manifestent déjà. Cela ne veut pas dire qu'il faille renoncer au programme du Québec, loin de là. D'après moi, le gouvernement fédéral devrait admettre sans tarder qu'il sait que, selon les rapports de la FAO de 1949, 1959 et le rapport spécial de 1954, la demande mondiale exige un effort général immédiat en vue d'accroître la production de fibres, appelées couramment, pâtes et papiers. Les cultivateurs sont formés dans cette région; ils savent travailler dans les bois. Cela fait partie du programme régional de production. Mais il importe de grouper la Gaspésie et les quatre provinces de l'Est dans une seule opération commerciale, car les compagnies qui s'occupent ordinairement des produits ont été orientées vers le seul journal qu'elles approvisionnent. Elles sont parfaitement satisfaites des contrats à courir pendant de nombreuses années conclus avec certains journaux des États-Unis et d'Europe.

Ces sociétés ne considèrent pas le monde comme un marché aussi longtemps que leur propre usine écoule toutes ses marchandises. Il y a du pain sur la planche pour un ministre qui a de l'imagination. Voici l'occasion d'établir des liens entre les cinq provinces —le Québec et les quatre provinces atlantiques—et de leur faire oublier pour quelque temps les frontières provinciales. Il devrait voir que c'est le moment de faire confiance aux hommes de science d'après qui nous pourrions multiplier la production en faisant pousser les arbres par des techniques scientifiques au lieu de nous contenter de méthodes naturelles. Un arpent de terrain peut produire trois ou quatre fois plus de bois si le cultivateur tire avantage de la technologie moderne, dont le gouvernement du Canada aurait pu profiter depuis 30 ans. Nous savons tous qu'il faut entre 30 et 35 ans pour faire pousser un arbre, mais nous devons songer aux autres choses que nous pourrions faire dans ce domaine.

Tous ces cultivateurs ont pu, à un certain moment, saisir l'occasion quant au bétail. Nous avons entendu dire par des fonctionnaires, des ministères ou d'ailleurs, que le Canada et les États-Unis allaient bientôt connaître une pénurie de bœuf. Il ne serait pas impossible que le Canada doive importer du bœuf au cours des années à venir, les herbages des prairies et le peu qui est disponible dans l'Est du Canada étant insuffisants à couvrir les besoins. Il est déjà gênant, pour un pays comme le Canada, d'avouer qu'il doit importer du beurre; ce le sera bien davantage si nous devons un jour importer du bœuf. Nous pourrions aisément en relever beaucoup la production. En plus du bœuf, nous devrions aussi considérer la production de poisson de rivière, du golfe, et des océans. Quand, il y a trois ans, l'OAA demanda au Canada de lui fournir plus de poisson, nous fûmes dans l'impossibilité de satisfaire à sa demande parce qu'il ne lui était pas possible d'accepter notre poisson frais pour l'envoyer sous cette forme en Extrême-Orient, ni de l'utilisation sous la forme de poisson sec que nous produisons. Nous possédons néanmoins les connaissances techniques nécessaires. Nous l'avons démontré il y a cinq ans dans l'usine de Terre-Neuve où le poisson de qualité inférieure, qui ne se vendait pas à l'état frais, était séché et expédié par bateau dans le monde entier. Il était vendu sur une base purement commerciale, sans aucune subvention des contribuables.

D'une part, les producteurs de pommes de terre se lamentent parce qu'ils n'ont pas assez de débouchés; d'autre part, les producteurs de poisson se lamentent parce que le GATT leur a enlevé certains privilèges escomptés. Alors que deux milliards de personnes cherchent des protéines sous forme de poisson et de viande. Quoi de plus naturel que de réunir en un tout la région de l'Atlantique pour la production de poisson, de produits forestiers et agricoles. Dans le genre d'exploitation dont j'ai parlé, par exemple, chaque occupation est saisonnière. La production de bœuf n'exige pas une main-d'œuvre considérable. Le bétail peut engraisser sans qu'on ait à le suivre chaque instant. Il faut, cependant, que quelqu'un suggère la chose et indique comment procéder. Pour l'instant, organiser la production n'est pas difficile. Les Gaspésiens ont fait des progrès quant au programme de développement qu'ils m'ont montré. Personne, cependant, ne fait autre chose que de la commercialisation. Personne n'a fixé d'objectifs nationaux.

Voilà pourquoi le ministre devrait agir de son propre chef, puisqu'il est le ministre des Forêts et du Développement rural. Il devrait saisir le taureau par les cornes, car s'il attend que l'actuel ministre de l'Agriculture mette sur pied un programme agricole d'envergure nationale, il attendra longtemps. Qu'il défende les habitants des régions marginales qui ont besoin d'aide. La loi lui donne le pouvoir de demander la collaboration des provinces.

Ma troisième proposition a trait au développement rural proprement dit. Lorsque j'ai présenté le projet de loi, en 1961, je croyais

qu'il faudrait 20 ans pour mettre tout le programme de rétablissement sur pied dans toutes les régions visées et j'espérais qu'il faudrait 5 ou 6 ans pour créer de 500 à 600 groupes de l'ARDA. Combien y en a-t-il? De cinq à dix. Je sais qu'on est en train d'accomplir du beau travail dans les vallées de Colombie-Britannique et dans les autres provinces, mais pour ce qui est de l'application de cette partie essentielle de la loi, il n'y a aucun élan directeur, ni fédéral, ni provincial, ni municipal.

L'administration fédérale devrait disposer d'équipes itinérantes dans chacune des disciplines représentées. Ces équipes travailleraient de concert avec les groupes provinciaux, non pour empiéter sur leurs droits constitutionnels mais pour leur montrer que nous, à l'échelon fédéral, désirons travailler avec eux et apprendre à utiliser les techniques disponibles. Les deux plus grandes provinces, l'Ontario et le Québec, devraient diriger quatre ou cinq entreprises pilotes chacune, qui pourraient avoir beaucoup d'envergure comme celle de la Gaspésie, par exemple. Mais, que faire des régions de Renfrew et de Lanark situées dans la vallée de l'Ottawa? Voilà deux régions de type différent quant aux possibilités de réaménagement. Les gens des Maritimes et de la vallée de l'Ottawa ont les ressources humaines nécessaires et la bonne volonté.

J'en viens à ma dernière remarque. Je trouve que l'administration est quelque peu responsable des lenteurs de l'ARDA. Je n'irai pas par quatre chemins pour le dire. Presque tous les économistes qui s'occupent de l'économie rurale affirment—chose absurde que la presse ignorante répand partout—que le seul moyen de revivifier l'agriculture au Canada, c'est d'agrandir constamment les exploitations agricoles; ce mythe est absurde et j'en sais quelque chose. Cette formule peut s'imposer dans quelques régions, dans certains secteurs presque désertiques du sud de la Saskatchewan et de l'Alberta, où la production pourrait devenir commerciale. Là quelques grandes unités agricoles pourraient être nécessaires. Depuis 4 ou 5 ans, toutefois, la culture intensive l'emporte sur la culture extensive. On voit des cultivateurs avisés qui ne gardent que les terres où deux personnes, mari et femme, ou père et fils, peuvent suffire à la tâche, tout en augmentant, à eux deux, la productivité.

Nous nous éloignons lentement du programme coûteux et inefficace dont parlent les économistes, qui d'ailleurs le font parce que quelqu'un a énoncé cette théorie il y a environ 30 ans. On le voit dans les Prairies, où l'on produit plus de blé à l'heure actuelle. La production à l'acre s'est accrue dans les petites plutôt que dans les grandes exploitations. Je conseillerais aux fonctionnaires de cesser d'être obsédés par l'étendue des fermes qu'ils veulent toutes voir s'accroître. En fin de compte, le gros exploitant ne peut pas faire concurrence au petit cultivateur compétent. Je parle du rendement de la production unitaire. Quiconque réfléchira un peu à ces observations verra qu'elles sont justes. Les fonctionnaires doivent absolument abandonner les méthodes que les agronomes emploient depuis quarante ans parce qu'ils n'ont pas le courage de les modifier même lorsqu'ils ont des preuves du changement qui s'opère sous leurs propes yeux. Un changement aura lieu un jour, lorsque ces fonctionnaires cesseront de croire aux mythes du passé.

[L'hon. M. Hamilton.]

• (4.00 p.m.)

J'ai parlé brièvement cet après-midi de la nécessité de constituer des équipes travaillant sur les lieux, d'encourager la coopération entre les provinces et d'obtenir que le ministre prenne les initiatives nécessaires lorsque l'occasion se présente. Je suis sûr que si le ministère suit ces conseils, les provinces seront prêtes à coopérer.

J'aimerais dire un dernier mot au sujet des céréales de provende. Pour des raisons que nous ne connaîtrons jamais, l'an dernier, lorsque M. Pickersgill était ministre des Transports, le gouvernement fédéral a vendu à Bunge, compagnie sud-américaine, un élévateur à céréales dans la ville de Québec. Cet élévateur était rentable et protégeait les cultivateurs québécois de la région en ce qui concerne l'approvisionnement en céréales de provende. Selon les bruits qui courent actuellement, nos craintes quant à l'avertissement du gouvernement du Québec semblent se réaliser. Les marchands ne peuvent plus entreposer leurs céréales dans cet élévateur.

Je sais que le gouvernement est conscient du problème, mais j'ignore si le ministre des Forêts était mêlé à cette transaction. J'ignore même la nature et la raison de cette vente. C'était peut-être à cause du rejet de la demande de Sept-Îles. Tout ce que je sais, c'est que le gouvernement connaît présentement des difficultés pour ce qui est des céréales de provende à Montréal et à Québec. Il a peut-être été sage en permettant à M. Pickersgill de quitter le cabinet pour la Commission canadienne des transports. Ces curieuses transactions prendront peut-être fin. J'avais, en tout cas, prévenu le gouvernement des difficultés qui résulteraient de la vente de cet élévateur à grain, vente qui, à mon sens, a été une grave erreur. Si les cultivateurs du Québec ont à en souffrir, nous saurons qui blâmer.

**M. Herridge:** Monsieur le président, je parle avec un certain malaise, cet après-midi, à cause d'un mauvais rhume, mais je ne puis m'empêcher de faire quelques remarques car les forêts, l'agriculture et l'aménagement rural m'intéressent depuis toujours. Je puis affirmer sans m'abuser, que j'ai une certaine connaissance de ces questions. J'ai obtenu ma première coupe de bois à l'âge de 17 ans. Il faut dire que c'est un homme de 21 ans qui l'avait obtenue pour moi et qui me l'avait revendue pour $1 lorsque j'avais eu 21 ans. J'ai débuté très tôt dans cette entreprise.

Pendant quelque cinquante ans, j'ai obtenu un rendement soutenu d'une ferme arboricole; je possède donc plus de bois maintenant qu'il y a cinquante ans. Le député de Victoria-Carleton doit certainement s'y connaître. J'ai hâte de l'entendre intervenir dans ce débat, car il sait ce que c'est que payer des salaires et exploiter une scierie. J'ai un certain nombre d'années d'expérience dans l'exploitation d'une petite scierie. Dans cette entreprise, nous pouvions couper environ 30,000 pieds de bois en une journée de huit heures. Je connais les problèmes que présente une telle entreprise.

Il y a des années que je m'intéresse à l'agriculture—notamment a l'arboriculture—et à l'élevage. Comme il est normal dans une petite localité, je me suis toujours intéressé au développement rural. Encore aujourd'hui, je rencontre bien des gens de ma région qui s'intéressent à ces problèmes, en particulier aux méthodes de développement rural, qui dépendent du ministre. Je parle en qualité de président de la Canadian Tree Farmers' Association, qui à vrai dire est formée de gens qui s'occupent, d'un point de vue désintéressé, du développement des ressources naturelles du sol, des forêts et de l'eau. Pour la majorité de nos membres, la sylviculture ne présente pas un intérêt essentiel comme moyen d'existence. Ce sont, pour la plupart, des gens qui ont consacré leurs revenus à l'achat d'une propriété dont ils veulent exploiter rationnellement les ressources.

Je m'intéresse depuis des années aux secteurs publics et privés de l'exploitation forestière. Les remarques du député de Qu'Appelle m'ont beaucoup intéressé, et je rends pleinement justice à son œuvre d'ancien ministre de l'Agriculture. Son ministère a surpassé tous les autres par le caractère progressif de son programme en matière de ressources. Directement responsable de la conférence sur les ressources et notre avenir, on lui doit également le programme d'ARDA.

Je tiens à remercier le ministre actuel d'avoir personnellement étudié les problèmes que je lui ai soumis. J'ai apprécié le travail de son personnel à l'égard des forêts et du développement rural. Les crédits actuellement envisagés comportent une dépense totale de 50 millions de dollars. Ce sont donc là des problèmes d'une importance considérable. Au cours des années à venir, ces crédits augmenteront certainement quand on saura qu'ils sont consacrés au développement rationnel de notre économie.

Le comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural a étudié ces crédits. Il a eu toutes les chances d'entendre le ministre et ses fonctionnaires et de leur poser des questions. Les réunions qu'il a tenues comptent parmi les plus intéressantes auxquelles j'aie assisté ces dernières années. Le comité, dont les séances ont non seulement été intéressantes mais instructives, a recommandé—à juste titre, je crois—l'adoption de ces crédits.

Le discours du ministre nous a plu parce qu'il s'y est montré impartial et disposé à reconnaître les réalisations de ses devanciers. Il est rare qu'un ministre adopte une telle attitude, mais il convient de féliciter ceux qui ont accompli quelque chose d'utile. Le ministre a eu la générosité de le faire aujourd'hui.

Il a dit que le rôle du ministère fédéral des Forêts se bornait en grande partie à la recherche. Il a raison, mais ses fonctionnaires pourraient, je pense, sans transgresser les droits des provinces, mais en les faisant profiter de cette recherche, orienter davantage la mise en œuvre des programmes qui les intéressent. Ils pourraient le faire et maintenir de bonnes relations avec les provinces, j'en suis sûr.

Le ministre a dit que ses fonctionnaires organisent des consultations en matière de technologie avec les fonctionnaires des gouvernements provinciaux. J'aimerais qu'il m'explique pourquoi on a supprimé le crédit 23. Pour ceux qui l'ignoreraient, le crédit 23 portait sur des contributions aux provinces, en vertu d'accords approuvés par le gouverneur en conseil, pour financer l'inventaire des ressources forestières, le reboisement, la prévention des incendies de forêt, la construction de routes d'accès aux forêts, et l'amélioration des peuplements. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi ce crédit a été supprimé, et j'ai hâte d'entendre ce que nous en dira le ministre.

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

1. Administration centrale, $1,714,500.

**M. le vice-président adjoint:** On trouvera le crédit n° 1 à la page 182 du Livre bleu, et le détail à la page 184. Le crédit est-il adopté?

**L'hon. M. Flemming:** Monsieur le président, pour faire suite aux remarques que j'avais commencé à formuler avant l'ajournement du comité des subsides, puis-je répéter que je signalais alors au ministre cinq crédits qu'on peut trouver à la page 191 du Livre bleu, qui donne le détail des affectations pour l'année en cours. Ces cinq crédits représentent une somme globale de quelque 8 millions et portent sur les inventaires forestiers, le reboisement, la protection contre les incendies, l'aménagement de chemins d'accès aux forêts et l'amélioration des peuplements forestiers. J'ai parlé de l'importance des mesures préventives destinées à enrayer, dès le début, les incendies de forêt. C'est avec une grande consternation que chacun de nous a lu le compte rendu des terribles incendies survenus l'été dernier en Colombie-Britannique. Nous reconnaissons donc tous l'importance de maintenir certaines mesures préventives grâce à la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces. Je ne doute pas que l'application de ces mesures se poursuivra, mais je tiens à y attirer l'attention du ministre, car je suis convaincu qu'il peut intensifier leur utilité.

En ce qui concerne les inventaires forestiers, on nous demande souvent de donner un aperçu des peuplements dans certaines régions de certaines provinces. Le gouvernement fédéral et les provinces collaborent à l'élaboration de ces inventaires. Il s'agit là d'une opération essentielle, surtout si l'on considère que c'est l'industrie forestière en général qui contribue le plus à équilibrer notre balance des paiements grâce à ses exportations, et si l'on tient compte de l'apport de cette industrie à l'emploi, au Canada. Donc, rien n'est plus important, pour la gouverne des gouvernements et de l'industrie elle-même, que d'avoir des données récentes sur nos inventaires forestiers.

Je ne parlerai pas de reboisement car chacun sait combien la chose est importante. A mon avis, la construction de routes d'accès aux forêts contribuera à accroître la productivité. Chaque jour, ceux qui prennent la parole à la Chambre insistent sur l'importance d'une productivité accrue, et ils ont raison. C'est essentiel pour notre pays, et la construction de routes d'accès permettra de mettre en valeur de nouvelles régions boisées qui ne le sont pas encore pour des raisons d'ordre économique. Allouer des fonds à cette fin allégera le fardeau des sociétés forestières et ouvrira des régions inaccessibles jusqu'ici.

Il est aussi très important d'améliorer les peuplements forestiers. Nous savons tous combien un programme de croissance maximum peut être avantageux. Je sais que les fonctionnaires du ministère sont des spécialistes de cette question, qu'ils en saisissent pleinement l'importance. C'est un autre domaine qui exige beaucoup de collaboration de la part des propriétaires terriens et, dans la plupart des cas, il s'agit, au Canada, du gouvernement fédéral et des provinces. On devrait s'efforcer de maintenir, d'une année à l'autre, une bonne croissance sur les terres qui, si on les néglige, produiront beaucoup moins qu'elles le peuvent.

La comparaison de nos résultats dans ce domaine avec ceux d'ailleurs, de la Scandinavie en particulier, ne nous est pas très favorable. C'est pourquoi il faut insister sur l'importance du peuplement auprès du ministre qui devra faire de même auprès des gouvernements provinciaux et, naturellement, de tous ceux qu'intéresse, du point de vue économique et national, la productivité maximum.

Je n'ai rien de plus à dire pour le moment, monsieur le président. Je crois que les comités ont examiné les crédits sérieusement. Je suis content d'avoir pu faire ces quelques remarques et je n'abuserai pas plus longtemps de l'indulgence du comité sur ce point en particulier.

• (5.10 p.m.)

**M. Schreyer:** Monsieur le président, j'aimerais vous dire dès le début que depuis qu'il s'est vu confier son portefeuille actuel, le ministre a donné l'impression que le rôle, les responsabilités et les possibilités futures de son ministère, surtout en ce qui a trait au programme de l'ARDA, le remplissaient d'enthousiasme. A l'instar de bien d'autres députés j'étais très optimiste lorsqu'on a étudié pour la première fois ce programme et adopté la loi. La plupart de ceux qui ont pris connaissance de ce programme avaient fondé de grands espoirs sur lui, je pense, lorsqu'il avait été inscrit dans le recueil des lois. Depuis quelques années, cependant, bien des

raisons nous ont désenchantés car, dans certaines régions du moins, le programme ne semble pas se concrétiser en des projets ou des travaux qui contribueraient à augmenter la productivité de notre industrie agricole.

Je dois avouer, toutefois, que j'avais tort jadis de critiquer si sévèrement l'ARDA, car, je le constate, lorsqu'on analyse le programme de l'ARDA, il ne faut pas oublier un fait très simple: dans certaines régions et dans certaines provinces du pays, il fonctionne très bien. Divers travaux et projets concrets s'inspirent maintenant dans certaines provinces des études, des relevés et des enquêtes effectués auparavant. Il n'en est pas ainsi dans d'autres provinces. Cela semble être la pure vérité. D'après mes lectures et mes recherches, je constate que dans certaines provinces, notamment en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, des travaux importants qui se rattachent directement à la production et au revenu agricoles sont en cours et parfois terminés. Comme je ne crois pas qu'il faille se montrer trop diplomate, je mentionnerai les provinces où des travaux de ce genre n'ont pas encore été entrepris. En Alberta et au Manitoba—pour une raison quelconque et le ministre pourra peut-être nous fournir certains éclaircissements à ce sujet—les dépenses fédérales ou les contributions au programme de l'ARDA semblent encore être limitées. Elles semblent viser une série interminable de relevés et d'études, mais les travaux n'ont pas encore débuté.

On peut s'en apercevoir en jetant un coup d'œil sur la plus récente brochure annuelle de l'ARDA. On y remarque pour chacune des provinces desservies par l'ARDA l'énumération de dépenses financées par le gouvernement fédéral, des sommes réservées à la province, la nature et le nombre des projets entrepris et j'en passe. On constate que le bilan de ce programme est médiocre dans certaines provinces. Il peut y avoir pour cela des raisons valables et légitimes. Maintenant que cette loi a été adoptée depuis déjà six ans, on devrait quand même s'attendre à un plus grand dynamisme dans l'exécution de travaux sur place. J'entends par là des relevés, des études de rentabilité ou autres.

Je sais que les responsables de ce programme manquent de données et de renseignements, ce qui retarde les initiatives pratiques. Il leur faut donc faire des études et des relevés plutôt coûteux. Toutefois, je connais beaucoup de cas où rien n'empêchait d'agir, par exemple, de délimiter les terres qui serviraient à des pâturages collectifs, d'effectuer des travaux d'asséchement et de mise en valeur des terrains marécageux, ce qui permettrait aux exploitants de fermes marginales de disposer, dans les environs, de pâturages collectifs servant à augmenter leur production de bétail de boucherie, d'autant plus que les responsables de l'expansion agricole ont encouragé les cultivateurs à saisir toutes les possibilités de se consacrer à l'élevage d'animaux de boucherie.

Lorsque ces gens travaillent pour les comités locaux de l'ARDA, comme on les exhorte à le faire, ils organisent des réunions locales où ils présentent aux fonctionnaires appropriés de l'ARDA des propositions concrètes concernant les travaux de drainage, d'aménagement de pâturages collectifs, ou d'extension de pâturages collectifs. Trop souvent, on rejette ces propositions. On dit aux cultivateurs soit qu'on ne possède pas assez de renseignements pour pouvoir déterminer la praticabilité de leur proposition, soit que cette dernière est bonne, mais qu'on ne possède pas les fonds nécessaires. Le temps passe, et les revenus de ces gens n'augmentent pas; au contraire, ils baissent. Ils espéraient jadis que l'ARDA les aiderait ou leur permettrait de s'aider eux-mêmes, mais maintenant ils constatent qu'il leur faudra encore attendre longtemps des mesures concrètes.

Il faut dire que l'on a de plus en plus l'impression—à tort ou à raison selon le cas—que l'ARDA s'enlise elle-même dans une multitudes d'études et de projets sans rapport avec les travaux réels à pied d'œuvre. Je ne sais comment m'y prendre pour souligner ce point davantage, mais il faut le mettre bien en relief. On a dit que l'ARDA avait été conçue par des esprits brillants et qu'elle a été relativement bien appliquée dans certaines provinces. Dans d'autres, cependant, elle semble ne pas l'avoir été du tout. Puisque le ministre est chargé de l'application du programme, il doit se renseigner sur ces degrés divers d'application dans les provinces. Le sentiment se répand de plus en plus que notre bureaucratie prolifère et qu'elle est un exemple concret de la loi de Parkinson. Je serais

bien chagriné que l'on cite l'ARDA comme exemple concret de ce phénomène.

• (5.20 p.m.)

Il y a des directeurs de programmes, des directeurs de projets spéciaux et d'après les communiqués du ministère, on a jugé utile d'engager des coordinateurs de programmes, des coordinateurs de fonds et de programmes spéciaux dont certains, sans doute, font un travail important. Le ministre estime-t-il avoir la situation en main et est-il certain que l'ARDA ne devient pas trop ramifiée et que les dispositions administratives ou les nominations de personnel n'excèdent pas la quantité de travail réellement effectuée à pied d'œuvre? Le concept de l'ARDA, j'en conviens, soulève bien peu d'objections mais il faudrait répondre tout de même à ces questions.

J'ai un numéro d'un bulletin d'information agricole du mois de juillet de cette année entièrement consacré à une explication de ce qu'accomplit l'ARDA à l'égard des programmes de l'utilisation, du remembrement et de l'agrandissement des terres. Il est précisé que l'une des fonctions de l'ARDA, c'est d'aider les exploitations agricoles à augmenter la superficie des fermes. Je suppose qu'il s'agit d'accorder des octrois et de l'assistance technique dans l'utilisation des terres pour permettre aux exploitants agricoles d'augmenter la superficie de terre arable. On peut y arriver en louant des propriétés au nom du gouvernement fédéral ou des provinces. Sans doute, cela se fait dans plusieurs provinces. Dans ma province, bien qu'il y ait eu une certaine amélioration dans la région entre les lacs, il y a dans presque toutes les autres parties de la province des terres de la Couronne qui pourraient être utilisées à la production agricole, notamment dans le Sud, mais il est presque impossible de mettre quelque chose en branle ou d'obtenir un engagement quant à l'horaire des études de rentabilité, de l'utilisation des terres, des programmes d'irrigation ou de contrôle. Il faut que cela se fasse avant de pouvoir louer ces terres comme pâturages communs ou à n'importe quel autre titre pour augmenter la production agricole.

Hier, j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. Il a cherché à infirmer les déclarations de l'honorable député de Brandon-Souris, qui se demandait si le gouvernement actuel faisait quelque chose de concret ou de tangible pour l'aménagement des ressources. L'honorable député de Saint-Jean-Ouest a parlé de l'ARDA et de FRED, et j'aimerais citer une ou deux phrases prononcées par ce député libéral comme en témoigne la page 3446 du hansard du 24 octobre. Il parlait de l'honorable député de Brandon-Souris et de ce que ce dernier a dit de l'ARDA:

> Le député a demandé qu'on lui cite un exemple. Il n'a qu'à songer à sa propre province, au Manitoba, pour se rendre compte du fonctionnement de ce programme et je veux parler, bien entendu, de l'accord signé récemment.

Il parlait de l'accord spécial de l'ARDA conclu récemment pour la région des lacs. Personne ne saurait trouver à redire aux modalités de cet accord et de la planification qui l'a précédé, mais cinq ans après la mise à exécution du programme général de l'ARDA et plus de deux ans après celle du programme spécial pour la région des lacs, rien n'indique que le gouvernement se soit vraiment attaqué au problème du faible revenu agricole. C'était un des objectifs de ce programme à l'origine. Absolument rien n'indique qu'on accomplit quelque chose dans ce domaine, ni en vue de rendre les terres plus productives. Aux termes de l'accord spécial, beaucoup d'argent sera affecté dans la région des lacs à des institutions d'enseignement, écoles et instituts techniques. Je ne trouve pas à redire à ces dépenses, mais je me demande bien si tout le concept dont s'inspire l'ARDA n'a pas changé. Dans ce cas, il faudrait nous le dire. J'ai toujours cru que ce programme visait à accroître la productivité agricole en vue de modifier l'utilisation des terres en les faisant passer de la culture des céréales à l'élevage ou *vice versa*. Nous semblons perdre cet objectif de vue, peut-être avec raison, mais si c'est vrai, le gouvernement devrait nous dire comment il envisage le travail de l'ARDA.

J'espère bien que le ministre aura le temps de répondre cet après-midi à certaines de mes observations. Je prétends toujours que le gros problème pour tous ceux qui s'occupent d'agriculture provient du mauvais rapport coût/prix. Si le programme de l'ARDA doit réussir, et cela ne paraît pas être le cas dans certaines provinces, il ne réussira qu'indirectement, pour ce qui est des revenus agricoles insuffisants et de la pauvreté des ruraux. Peut-être la décentralisation des industries fera-t-elle quelque bien. Les entreprises industrielles implantées dans les régions rurales permettront aux propriétaires de fermes marginales d'adopter un métier industriel. Toutefois, tout comme le député de Qu'Appelle et d'autres préopinants, je n'aime pas voir cette tendance favorisée par des stimulants artificiels du gouvernement. Les difficultés s'accumulent de façon alarmante dans les villes, surtout en matière de transports. Nous avons des problèmes très graves en matière de lutte contre la pollution. Si le gouvernement pouvait allier au programme

de l'ARDA une politique plus réaliste en matière de produits agricoles, nos ruraux en profiteraient certainement.

• (5.30 p.m.)

[*Français*]

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur le président, je voudrais également prendre quelques minutes pour faire entendre une voix du Québec, de ce côté-ci de la Chambre, et dire quelques mots sur les crédits du ministère des Forêts et du Développement rural.

Avant de traiter du sujet, je voudrais d'abord m'associer aux paroles que le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) a prononcées à l'endroit du sous-ministre, M. Rousseau, qui a pris sa retraite. J'ai eu l'occasion, pendant quelque temps, de travailler avec ce dernier, et j'ai pu apprécier ses connaissances, son dévouement et son labeur au sein du ministère. Je m'associe donc au ministre pour lui présenter mes meilleurs vœux à l'occasion de sa retraite.

Je voudrais également remercier le ministre de l'accueil qu'il a fait l'an dernier aux cultivateurs de Charlevoix qui sont venus à Ottawa pour lui soumettre un grief relativement aux problèmes des frais de transport des grains de provende. Le ministre se souviendra qu'il existait une situation discriminatoire pour les cultivateurs de ma circonscription; ceux-ci sont venus le rencontrer à Ottawa et, en peu de temps, il a réglé leur problème. Je dois dire au ministre que les cultivateurs de ma région ont été énormément satisfaits de son travail, et je suis convaincu que s'il vient dans ma circonscription, il recevra de leur part une chaleureuse réception.

Monsieur le président, le ministre, cet après-midi, nous a défini les objectifs du ministère des Forêts et du Développement rural. Évidemment, l'action de ce ministère est fort limitée. L'objectif principal, comme on le sait, c'est la recherche.

Il nous a dit que son ministère avait développé ce domaine au plus haut point et que, depuis son institution, les travaux de recherche ont atteint une telle valeur appréciable que les provinces, ainsi que les organisations forestières, viennent consulter nos experts en recherche pour connaître les développements dans le domaine forestier.

Évidemment, le principal point concernant l'administration du ministère des Forêts, avec la greffe qu'on lui a faite en lui ajoutant l'administration du développement rural, est d'appliquer la loi ARDA.

On s'en souviendra, monsieur le président, en 1961, lorsque le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), ministre de l'Agriculture dans l'ancien gouvernement, a proposé en Chambre et a fait adopter cette loi de l'ARDA, que nous avons senti un soupir de soulagement dans notre classe rurale. Enfin, disait-on, le gouvernement a pensé à adopter une législation pour tâcher de sortir du marasme notre classe agricole, notre classe rurale qui, comme nous le savons, vit souvent dans des zones grises inquiétantes.

Le ministre, à Toronto, le 27 janvier 1966 exactement, lorsqu'il s'adressait à l'Association forestière canadienne, définissait lui-même sa compréhension de la loi ARDA et il disait, entre autres:

> ...l'ARDA se fonde sur la notion suivante: l'existence de centaines de milliers de ruraux qui sont dans des difficultés financières sociales est tout au déshonneur de notre capacité d'aviser à des changements. Le grand objectif de l'ARDA est d'augmenter les possibilités de revenu et d'emploi des ruraux, mais non pas par des programmes de travaux superflus non plus que par de l'assistance sociale ou des subventions.

L'objectif principal de la loi ARDA, comme le disait le ministre—je suis parfaitement d'accord avec la définition qu'il donnait des buts, des objectifs de la loi ARDA—c'est de créer des emplois en mettant de l'avant des programmes planifiés.

Or, évidemment, même si le ministre fait voter 300 millions par le gouvernement canadien pour mettre à exécution des programmes qui doivent être auparavant censurés par les provinces, l'action du ministre, de par la constitution, est énormément limitée puisque son seul pouvoir est de signer des accords avec les provinces, de fournir des subventions et des subsides aux provinces pour l'exécution des programmes de la loi ARDA. Et le ministre fédéral des Forêts et du Développement rural, dans bien des cas, est placé dans une fausse situation. Évidemment, on invoque le problème constitutionnel pour dire que la juridiction fédérale en matière des forêts ne regarde que la recherche, mais je pense que ce domaine forestier étant tellement important qu'il faudra, à mon avis, que les provinces et le gouvernement fédéral se réunissent pour tâcher de délimiter la juridiction du gouvernement fédéral et des provinces dans ce domaine. Je verrais d'un bon œil que ce ministère fédéral des Forêts ait une responsabilité, une juridiction partagée au même titre que l'agriculture a une juridiction partagée avec les provinces. A quoi sert au gouvernement fédéral de mettre à la disposition de nos provinces des sommes énormes pour tâcher d'aménager les districts ruraux si les provinces n'ont pas l'argent nécessaire pour contribuer à l'exécution de ces programmes? Et c'est ce qui arrive la plupart du temps. Et c'est pour cela qu'on se plaint que les provinces, de de temps en temps, semblent nous indiquer

qu'elles ne veulent pas collaborer tout à fait avec le gouvernement fédéral pour dépenser ces sommes d'argent que nous mettons à leur disposition.

Je dis donc que lorsqu'il s'agit de discuter de la Constitution, bref, lorsqu'on dit que la Constitution doit être renouvelée, changée et amendée pour tâcher d'étudier la juridiction des provinces et du gouvernement fédéral, on a là un exemple qui pourrait militer, à mon sens, en faveur d'une étude approfondie de la Constitution en vue d'y apporter des changements dans bien des domaines.

Le ministre nous a dit tout à l'heure que le Conseil consultatif canadien qu'il avait formé était à l'œuvre et qu'il faisait un travail énorme. C'est un organisme important et nécessaire, qui pourra aider considérablement le ministre dans son orientation et dans celle des objectifs de son ministère.

Mais encore là, monsieur le président, à quoi servirait au Conseil consultatif canadien de donner des conseils et de faire des suggestions au ministre s'il n'a pas le pouvoir constitutionnel de les mettre en pratique? Alors, je le répète, le ministre est souventefois placé dans des situations fausses, et je dis que le retard à mettre à exécution les programmes qui sont donnés, en vertu de la loi ARDA, est justement le résultat de ce conflit constitutionnel qui existe entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je dis donc qu'il serait temps, à mon sens, de songer à donner, dans ce secteur, une juridiction partagée, soit des provinces et du gouvernement fédéral, pour essayer d'appliquer les objectifs de la loi ARDA d'une façon complète et efficace.

Pour ce qui est de la roi ARDA—je pense que le ministre l'a dit tout à l'heure, et j'insiste également sur ce point—je suis d'avis qu'on devrait procéder par priorité. Dans le Québec, on a fait un travail immense. On parle du Bureau d'aménagement du Bas Saint-Laurent, mais cela fait trois ans que nos gens du Bas du fleuve étudient la situation, des experts travaillent pour tâcher de faire de l'action sociale, de l'éducation sociale, et regrouper les possibilités de nos ressources naturelles et industrielles, pour tenter de présenter un plan d'ensemble. On a appelé cela le projet pilote.

• (5.40 p.m.)

Ce projet pilote, évidemment, a nécessité des investissements et des fonds considérables. Je pense que ce projet pilote pourra servir également dans d'autres régions, non pas seulement du Québec, mais également du Canada. Si l'on veut mettre cette loi en vigueur et donner à nos contribuables la chance d'en voir les résultats, il faudra encore procéder en vertu des priorités, et chaque comté a ses priorités.

Actuellement, on nous dit, dans certains comtés: Formez un conseil économique qui fera les représentations aux autorités provinciales—dans le Québec, c'est le seul organisme habilité et retenu pour faire des recommandations relativement au développement rural, au développement de nos régions—et, par la suite, nous commencerons à faire des études. Cela veut donc dire que cela prendrait peut-être trois ans à faire les études, et nous n'aurons pas, en vertu de la loi ARDA, des projets pratiques qui seront réalisés pour l'intérêt de tous nos contribuables.

Je pense encore, monsieur le président, que ce sont les résidants, les contribuables, ceux qui habitent une région déterminée qui connaissent encore le mieux leurs besoins, et je pense également qu'il faudrait les consulter afin d'établir des priorités et d'aider les zones grises et les zones sous-développées qui ont le plus besoin de la loi ARDA.

Voici un exemple. Dans ma circonscription, depuis quatre ou cinq ans, nous travaillons pour avoir une «marina» à Pointe-au-Pic. Nous avons un excellent endroit pour la construire et, durant la période de l'été, nous voyons des centaines de voiliers qui ne peuvent ancrer chez nous, parce que nous ne disposons pas des facilités nécessaires.

Depuis longtemps, nous demandons à ceux qui sont responsables de l'ARDA de construire une «marina», et nous nous faisons dire: Dépensez 50 p. 100 et nous dépenserons également 50 p. 100. Or, je pense que si l'on procède de cette façon, nous ne pourrons avoir de réalisation pratique et nécessaire pour nos régions qui en ont énormément besoin.

Je veux terminer mes observations immédiatement, parce que je sais que le ministre voudrait que ses crédits soient adoptés avant six heures, mais je dis au ministre qu'il devrait se servir de l'étude de cette région pilote, c'est-à-dire l'étude du Bureau d'aménagement du Bas Saint-Laurent et demander aux provinces d'activer, bref, de manifester du leadership en vue de réaliser les priorités immédiates.

Si l'on continue toujours à étudier, à confier cela à des experts, il va s'écouler trois ou quatre ans avant que le ministre, avec la coopération des provinces, puisse en arriver à des projets qui sont absolument nécessaires à la survivance économique de nos régions rurales.

Monsieur le président, c'est tout ce que j'avais à dire, à ce stade de la discussion. Je dis au ministre qu'il peut compter sur notre coopération, parce que nous savons que la loi ARDA est une loi éminemment sociale, nous allons coopérer avec les autorités pour faciliter son application, dans le plus bref délai possible, et dis aussi au ministre qu'il pourra

compter sur la coopération des députés de ce côté de la Chambre, lorsqu'il s'agira de mettre de l'avant des projets qui auront pour but de rendre service à nos populations.

[*Traduction*]

**M. Martin:** Monsieur le président, il se fait tard, et les ministres s'en vont. Néanmoins, il y a une chose que j'aimerais signaler au ministre, par rapport au programme de l'ARDA. Le cas dont il s'agit est particulier à ma région, mais des circonstances semblables pourraient se présenter ailleurs. Je suis désolé de ne pouvoir entrer dans les détails. J'ai appris récemment—je n'ai pas eu le temps de recueillir tous les détails, car si je l'avais fait, les crédits du ministère auraient été votés avant même que je puisse soulever la question—que l'administration de l'ARDA vient d'élaborer un programme de remembrement des terres à des fins d'élevage dans la région de Matheson-Val Gagné, connue sous le nom de «la petite zone argileuse du Nord». La circonscription de Timmins est réputée surtout pour ses ressources minérales, mais je dois souligner qu'elle compte aussi d'excellentes terres arables. Ce programme exaspère les cultivateurs de l'endroit, et à juste titre, à mon avis. Il faut savoir que ces gens ont passé leur vie à défricher ces terrains et à les cultiver. Ils ont toujours été aux prises avec, d'une part, une population peu nombreuse, et partant, des débouchés locaux rares, et, de l'autre, avec des frais élevés de transport.

Autre problème pour les cultivateurs de cette région: ils ont été exclus des services locaux. En fait, la dernière laiterie de la région ne bat que d'une aile et essaie désespérément de continuer à fonctionner. Par ailleurs, ces cultivateurs ont eu aussi à faire face, comme la plupart des petits cultivateurs du pays, au problème qui consiste à essayer de moderniser leurs installations, malgré les frais élevés que cela entraîne. Il en est résulté une pénurie extrême de capitaux. Ils ont dû se débrouiller seuls. Ils se rendent compte que si les usines continuent à empiéter sur les bonnes terres arables du Sud de l'Ontario, avant peu leurs terres auront acquis une plus-value.

En vertu du programme en question, les deux gouvernements fourniront conjointement des capitaux à quelques intrus qui les évinceront en rachetant leurs terres à un prix de soldes. Cela les remplit d'amertume. Ils estiment, avec raison peut-être, que si on leur fournissait ces capitaux, ils pourraient faire la travail eux-mêmes. Malheureusement ils ne réussissent pas à se procurer les capitaux nécessaires à faire fonctionner, à moderniser et à agrandir leurs installations pour les rendre rentables. Ainsi que me le disait un cultivateur, le gouvernement est disposé à fournir des capitaux à quelque farceur du Sud qui rachètera l'entreprise du cultivateur, mais il ne veut pas permettre à ce dernier de faire lui-même la besogne. J'ignore si cette manière d'agir est répandue.

Comme je l'ai dit plus tôt, je ne possède pas les détails de ce programme-là, mais si nous les attendons, nous ne pourrons soulever cette question lors de l'étude des crédits du ministre. Je crois qu'il faudrait étudier l'affaire, à cause du succès du programme, parce que le ministre et ses fonctionnaires savent certainement que s'il est quelqu'un qui puisse affronter le climat des longs hivers, et tout le reste, c'est celui qui a passé sa vie dans une ferme du Nord; l'on peut être un fermier excellent dans le Sud mais échouer dans le Nord, où les conditions sont tout autres.

Je profite des quelques minutes qui restent pour signaler cela au ministre, dans l'espoir que cette situation sera enfin étudiée de plus près.

• (5.50 p.m.)

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, pour faire ma part dans le sens de la coopération qui existe dans ce projet de loi, depuis le début, je ne parlerai que deux minutes et je supprimerai la plus grande partie de mes remarques pour me concentrer sur une suggestion spécifique que je voudrais faire à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé), pour la soumettre à son attention et voir si, éventuellement, il ne pourrait pas greffer cette idée-là sur la législation qui régit le programme ARDA.

Je voudrais suggérer à l'honorable ministre d'essayer de trouver le moyen d'établir un système, avec le concours des provinces, pour que, durant les deux ou trois mois d'été, quand les étudiants sont libres, qu'ils ont besoin de gagner et encombrent le marché du travail, avec le résultat que plusieurs d'entre eux ne peuvent pas trouver d'occupation, ne peuvent pas se trouver de salaire pour aider à défrayer le coût de leurs études, surtout les études secondaires, de greffer un projet, par exemple, de reboisement massif, ou d'autres travaux semblables qui occuperaient pendant les mois d'été ces jeunes étudiants qui sont en mesure de travailler.

Je crois qu'il ferait d'une pierre plusieurs coups: d'abord le reboisement ou des travaux similaires, peut-être, ensuite cela occuperait ces jeunes gens-là alors que plusieurs restent oisifs pendant l'été; ensuite cela permettrait à d'autres de gagner de l'argent qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins finan-

ciers pendant leurs études, peut-être aussi soulager certains autres budgets, comme des budgets de bourses d'études ou les emprunts aux étudiants. Je crois, encore une fois, que cela serait là faire d'une pierre deux ou trois coups et je soumets la suggestion à l'honorable ministre pour ce qu'elle vaut, sachant qu'il voudra l'étudier. S'il trouve éventuellement le moyen de l'incorporer à la loi de l'ARDA, tout le monde en sera bien heureux.

[*Traduction*]

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés.

A—Ministère—

*3*. Construction d'une annexe au laboratoire de recherches, à Pointe-Claire (P.Q.), à l'intention de l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier, $253,000.

Forêts—

*15*. Administration, fonctionnement et entretien, y compris subventions selon le détail des affectations, $16,943,500.

*20*. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $3,952,000.

*23*. Paiements aux provinces selon les montants et les conditions indiqués dans le détail des affectations, $1,750,000.

Développement rural—

*25*. Programme d'aménagement agricole et rural, Programme de développement économique rural et Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Administration, fonctionnement et entretien, $2,256,500.

*30*. Programme d'aménagement agricole et rural et Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la province du Nouveau-Brunswick aux frais d'aménagement du barrage de la rivière Petitcodiac, $1,608,700.

*35*. Paiements à l'égard d'entreprises et de programmes relevant de la loi sur l'aménagement agricole et rural, et paiements aux provinces au titre des accords passés sous l'empire de la loi, $22,000,000.

B—Office canadien des provendes—

*40*. Administration et fonctionnement, $156,000.

*45*. Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest, y compris l'aide relative aux frais d'emmagasinage des céréales, conformément aux conditions et modalités prescrites par le gouverneur en conseil, $22,000,000.

**M. le président:** Ceci termine l'examen des crédits du ministère.

**M. Herridge:** Monsieur le président, le ministre aurait aimé, je le sais, expliquer le crédit 23, mais on l'a adopté si rapidement que je n'ai pas eu l'occasion de me lever.

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, je tiens à remercier les députés de leur collaboration. J'aurais aimé dire quelques mots en réponse à certaines questions, mais je répondrai seulement à celle du député de Kootenay-Ouest. Les accords forestiers conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces ont expiré le 31 mars 1967, le gouvernement fédéral ayant annoncé à la conférence du régime fiscal que les programmes de partage des frais ne seraient pas renouvelés. C'était là un des programmes. Il a, par conséquent, pris fin et n'a pas été renouvelé.

Nous avons aussi entrepris d'acquitter au complet les frais de toute entreprise forestière relevant de notre juridiction, et nous ne demanderons pas aux provinces d'en payer la moitié. Nous estimons que les provinces de même que le gouvernement fédéral pourront ainsi beaucoup mieux faire honneur à leurs obligations.

**M. le président:** Le comité veut-il maintenant passer à l'étude des crédits du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

**M. Knowles:** Il vaudrait mieux, je pense, déclarer qu'il est six heures, monsieur le président.

**M. le président:** Dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de certaines résolutions et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.]

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

1, 3, 15, 20, 23, 25, 30, 35, 40 et 45.

---

FIN DU VOLUME III